# COMPTE RENDU OFFICIEL

DES

# DÉBATS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU

# CANADA

---

## 6e SESSION–12e LÉGISLATURE

---

## 6-7 GEORGE V, 1916

---

## VOL. CXXII

COMPRENANT LA PÉRIODE DEPUIS LE DOUZIÈME JOUR DE JANVIER JUSQU'AU DIX-HUITIÈME JOUR DE FÉVRIER, INCLUSIVEMENT




OTTAWA

IMPRIMÉ PAR J. DE L. TACHÉ,
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1916

# MEMBRES DU GOUVERNEMENT

DU

# TRÈS HONORABLE SIR ROBERT LAIRD BORDEN

G.C.M.G., C.P., LL.D.

À L'OUVERTURE DE LA

# 6e SESSION DE LA 12e LÉGISLATURE

## 1916

---

| | |
|---|---|
| Président du Conseil privé et Secrétaire par intérim aux Affaires extérieures (Premier ministre) | Très hon. sir ROBERT LAIRD BORDEN, G.C.M.G., C.P., C.R., LL.D. |
| Ministre du Commerce | Très hon. sir GEORGE EULAS FOSTER, B.A., D.C.L., LL.D., C.C.M.G. |
| Sans portefeuille | Hon. sir GEORGE HALSEY PERLEY, C.C.M.G., B.A. |
| Ministre de l'Intérieur et Directeur général des Affaires des Sauvages | Hon. WILLIAM JAMES ROCHE, M.D., LL.D. |
| Ministre des Travaux publics | Hon. ROBERT ROGERS. |
| Ministre des Chemins de fer et des Canaux | Hon. FRANCIS COCHRANE. |
| Ministre des Finances | Hon. sir WILLIAM THOMAS WHITE, B.A., C.C.M.G. |
| Directeur général des Postes | Hon. TH. CHASE CASGRAIN, C.R., LL.D. |
| Ministre de la Marine, des Pêcheries et du Service Naval | Hon. JOHN DOUGLAS HAZEN, B.A., B.C.L., C.R. |
| Ministre de la Justice | Hon. CHARLES JOSEPH DOHERTY, C.R., D.C.L., LL.D. |
| Ministre de la Milice et de la Défense | Hon. sir SAM HUGHES. |
| Secrétaire d'Etat et ministre des Mines | Hon. P. E. BLONDIN. |
| Ministre du Travail | Hon. THOMAS WILSON CROTHERS, B.A., C.R. |
| Ministre du Revenu de l'intérieur | Hon. E. L. PATENAUDE. |
| Ministre des Douanes | Hon. JOHN DOWSLEY REID, M.D. |
| Sans portefeuille | Hon. ALBERT EDWARD KEMP. |
| Sans portefeuille | Hon. sir JAMES ALEXANDER LOUGHEED, C.R., C.C.M.G. |
| Ministre de l'Agriculture | Hon. MARTIN BURRELL. |
| Solliciteur général | Hon. ARTHUR MEIGHEN, B.A., C.R. |

---

Greffier du Conseil privé.....M. R. BOUDREAU. B.A., C.R.

# OFFICIERS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

Orateur ..... Hon. ALBERT SÉVIGNY.

Orateur suppléant et président du comité général ..... EDGAR N. RHODES.

---

Greffier de la Chambre..... THOS. B. FLINT, M.A., LL.B., D.C.L.
Sergent d'armes..... Lieut.-Col. HENRY R. SMITH, C.M.G., O.S.I., J.P., A.D.C.

---

Rédacteur des *Débats* : Albert Horton.

Rédacteur adjoint des *Débats* : Thos. P. Owens.

Sténographes des *Débats* :—

Anglais : A. C. Campbell, George Simpson, Robert C. Dunbar, C. S. Blue, F. W. S. Galbraith, Earl C. Young, H. E. Oliver.

Français : J. O. Marceau, Alphonse Desjardins.

Traducteurs officiels : MM. Léon Gérin-Lajoie; chef du personnel, Henri Trudel, Lucien Lasalle, Frank Hughes, Labine, Fortier, de la Durantaye, Wilfrid Larose, Gascon, Rodolphe Girard, Moffet, Ernest Desaulniers, Charlier, D'Astous.

---

## Comité spécial de la publication officielle des *Débats*.

Messieurs Burnham, Descarries, Devlin, sir George E. Foster, Gray, Hanna, L. A. Lapointe, Laval lée, Lemieux, Marcil, sir George Perley, Rainville, Schaffner et Taylor.

Président : Jas. D. Taylor.

# LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

# DÉPUTÉS À LA CHAMBRE DES COMMUNES

6e Session—12e Législature.

## 1916

Achim, Honoré—Labelle.
Alguire, Duncan Orestes—Stormont.
Ames, Sir Herbert B. —Montréal, Saint-Antoine.
Armstrong, J. A. Macdonald—York, O.
Armstrong, Joseph E. —Lambton-est.
Arthurs, James—Parry-Sound.

Baker, George Harold—Brome.
Ball, R. J.—Grey-sud.
Barker, Hon. Samuel—Hamilton-est.
Barnard, George Henry—Victoria (C.-A.).
Barrette, Joseph Arthur—Berthier.
Béland, Hon. Henri Sévérin—Beauce.
Bellemare, A. —Maskinongé.
Bennett, Richard Bedford—Calgary.
Bennett, William H.—Simcoe-est.
Best, John A.—Dufferin.
Bickerdike, Robert—Montréal, Saint-Laurent.
Blain, Richard—Peel.
Blondin, Hon. Pierre-Edouard—Champlain.
Boivin, George Henry—Shefford.
Borden, Très Hon. Sir Robert Laird—Halifax.
Boulay, Herménégilde—Rimouski.
Bourassa, J. Boutin—Lévis.
Bowman, James—Huron-est.
Boyce, Arthur Cyril—Algoma-ouest.
Boyer, Gustave—Vaudreuil.
Boys, W.-A.—Simcoe-sud.
Brabazon, Gerald H.—Pontiac.
Bradbury, George Henry—Selkirk.
Bristol, Edmund—Toronto-centre.
Broder, Hon. Andrew—Dundas.
Brouillard, Ovide—Drummond-et-Arthabaska.
Buchanan, William Ashbury—Medicine-Hat.
Bureau, Jacques—Trois-Rivières-et-Saint-Maurice.
Burnham, John H.—Peterborough-ouest.
Burrell, Hon. Martin—Yale-Caribou.

Cardin, Pierre-Joseph-Arthur—Richelieu.
Carrick, John James -- Thunder-Bay-et-Rainy-River.
Carroll, W. F.—Cap-Breton-sud.
Carvell, Frank Broadstreet—Carleton (N.-B.).
Casgrain, Hon. T. Chase—Québec (Comté).
Cash, Edward L.—MacKenzie.
Chabot, John Leg—Ottawa.
Champagne, Albert—Battleford.
Charlton, William Andrew—Norfolk.
Chisholm Alexander W—Inverness.
Chisholm, William—Antigonish.
Clark, Hugh—Bruce.
Clark, Michael—Red-Deer.
Clarke, Alfred Henry—Essex-sud.
Clarke, W. A.—Wellington-nord.
Clements, Herbert Sylvester—Comox-Atlin.
Cochrane, Hon. Francis—Nipissing.
Cockshutt, William Foster—Brantford.
Copp, Arthur Bliss—Westmoreland.
Cromwell, Frederick Robert—Compton.
Crothers, Hon. Thomas Wilson—Elgin-ouest.
Cruise, Robert—Dauphin.
Currie, John Allister—Simcoe-nord.

Davidson, Avard L.—Annapolis.
Delisle, Michel Siméon—Portneuf.
Demers, Marie-Joseph—St-Jean-et-Iberville.
Descarries, Joseph A.—Jacques-Cartier.
Devlin, Emmanuel B.—Wright.
Doherty, Hon. Charles Joseph—Montréal, Ste. Anne.
Donaldson, Samuel J.—Prince-Albert.
Douglas, James M.—Strathcona.

Edwards, John Wesley—Frontenac.
Elliott, George A.—Middlesex-nord.
Ethier, Joseph Arthur C.—Deux-Montagnes.

Fisher, John Henry—Brant.
Forget, Sir Rodolphe—Charlevoix et Montmorency
Fortier, Edmond—Lotbinière.
Foster, Hon. Sir George Eulas—Toronto-nord.
Fowler, George William—King-et-Albert.
Fripp, Alfred Ernest—Ottawa.
Gauthier, Louis Joseph—St-Hyacinthe.
Gauthier, Louis Philippe—Gaspé.

GAUVREAU, CHARLES ARTHUR—Témiscouata.
GERMAN, WILLIAM MANLEY—Welland.
GIRARD, JOSEPH—Chicoutimi-et-Saguenay.
GLASS, S. FRANCIS—Middlesex-est.
GORDON, DAVID ALEXANDER—Kent-est.
GRAHAM, HON. GEORGE P.—Renfrew-sud
GRAY, WILLIAM—London.
GREEN, R. F.—Kootenay.
GUILBAULT, JOSEPH PIERRE OCTAVE—Joliette.
GUTHRIE, HUGH—Wellington-sud.

HANNA, A. E.—Lanark-sud.
HARTT, THOMAS A.—Charlotte.
HAZEN, HON. JAMES DOUGLAS—Ville et comté de St-Jean (N.-B.).
HENDERSON, HON. DAVID—Halton.
HEPBURN, BERNARD RICKART—Prince-Edouard.
HUGHES, JAMES JOSEPH—King (I.P.-E.).
HUGHES, HON. SIR SAM—Victoria-ouest.

JAMESON, CLARENCE—Digby.

KAY, WILLIAM FREDERICK—Missisquoi.
KEMP, HON. ALBERT EDWARD—Toronto-est.
KNOWLES, WILLIAM ERSKINE—Moosejaw.
KYTE, GEORGE W.—Richmond (N.-E.).

LACHANCE, ARTHUR—Québec-centre.
LAFORTUNE, DAVID A.—Montcalm.
LALOR, FRANCIS RAMSAY—Haldimand.
LAMARCHE, PAUL EMILE—Nicolet.
LANCTÔT, ROCH—Laprairie-Napierville.
LAPOINTE, ERNEST—Kamouraska.
LAPOINTE, LOUIS A.—Montréal, St-Jacques.
LAURIER, TRÈS HON. SIR WILFRID, C.P., C.C.M.G.—Québec-est et Soulanges.
LAVALLÉE, JOSEPH OCTAVE—Bellechasse.
LAW, BOWMAN BROWN—Yarmouth (N.-E.).
LEMIEUX, HON. RODOLPHE—Rouville.
LESPÉRANCE, DAVID OVIDE—Montmagny.
LEWIS, EDWARD NORMAN—Huron-ouest.
LOGGIE, WILLIAM STEWART—Northumberland (N.-B.).
LOVELL, CHARLES HENRY—Stanstead.

MACDONALD, EDWARD M.—Pictou.
MACDONELL, ANGUS CLAUDE—Toronto-sud.
MACLEAN, ALEXANDER K.—Halifax.
MACLEAN, WILLIAM F.—York-sud (Ont.).
MACNUTT, THOMAS—Saltcoats.
MCCOIG, ARCHIBALD BLAKE—Kent-ouest.
MCCRANEY, GEORGE EWAN—Saskatoon.
MCCREA, FRANCIS N.—Sherbrooke.
MCCURDY, FLEMING BLANCHARD—Shelburne-et-Queen.
MCKENZIE, DANIEL D.—Cap-Breton-nord.
MCLEAN, AUGUS A.—Queen (I.P.-E.).
MCLEAN, HUGH HAVELOCK—Sunbury-et-Queen.
MCLEOD, HARRY F.—York (N.-B.).
MCMILLAN, JOHN ANGUS—Glengarry.
MARCIL, HON. CHARLES—Bonaventure.
MARCILE, JOSEPH EDMOND—Bagot.
MARSHALL, DAVID—Elgin-est.
MARTIN, MÉDÉRIC—Montréal, Sainte-Marie.
MARTIN, HON. WILLIAM MELVILLE—Régina.
MEIGHEN, HON. ARTHUR—Portage-la-Prairie.
MERNER, JONATHAN JOSEPH—Huron-sud.
MICHAUD, PIUS—Victoria (N.-B.).
MIDDLEBRO, WILLIAM SORA—Grey-nord.
MOLLOY, JOHN PATRICK—Provencher.
MONDOU, A. A.—Yamaska.
MORPHY, H. B.—Perth-nord.
MORRIS, JAMES—Châteauguay.
MORRISON, A.—Macdonald.
MUNSON, CHARLES ARTHUR—Northumberland-ouest (Ont.).
MURPHY, HON. CHARLES—Russell.

NEELY, DAVIS BRADLEY—Humboldt.
NESBITT, EDWARD WALTER—Oxford-nord.
NICHOLSON, DONALD—Queen (I.P.-E.).
NICKLE, WILLIAM FOLGER—Kingston.
NORTHRUP, WILLIAM BARTON—Hastings-est.

OLIVER, HON. FRANK—Edmonton.
OSLER, SIR EDMUND BOYD—Toronto-ouest.

PACAUD, LUCIEN TURCOTTE—Mégantic.
PAPINEAU, LOUIS J.—Beauharnois.
PAQUET, EUGÈNE—L'Islet.
PARDEE, FRED. F.—Lambton-ouest.
PATENAUDE, HON. E. L.—Hochelaga.
PAUL, WILLIAM JAMES—Lennox-et-Addington.
PERLEY, HON. SIR GEORGE HALSEY—Argenteuil.
PORTER, EDWARD GUSS—Hastings-ouest.
POWER, WILLIAM—Québec-ouest.
PROULX, EDMOND—Prescott.
PUGSLEY, HON. WILLIAM—St-Jean (N.-B.), ville.

RAINVILLE, JOSEPH HORMISDAS—Chambly-Vercheres.
REID, JAMES—Ristigouche.
REID, HON. JOHN D.—Grenville.
RHODES, EDGAR N.—Cumberland.
ROBB, JAMES ALEXANDER—Huntingdon.
ROBIDOUX, FERDINAND JOSEPH—Kent (N.-B.).
ROCHE, HON. WILLIAM JAMES—Marquette.
ROCHON, GÉDÉON—Terrebonne.
ROGERS, HON. ROBERT—Winnipeg.
ROSS, DUNCAN CAMPBELL—Middlesex-ouest.

SCHAFFNER, FREDERICK LAURENCE—Souris.
SCOTT, FRANK STEWART—Waterloo-Sud.
SÉGUIN, PAUL ARTHUR—L'Assomption.
SÉVIGNY, ALBERT—Dorchester.
SEXSMITH, JOHN A.—Peterborough-est.
SHARPE, SAMUEL—Ontario-nord.
SHEPHERD, FRANCIS HENRY—Nanaïmo.
SINCLAIR, JOHN H.—Guysborough.
SMITH, WILLIAM—Ontario-sud.
SMYTH, WILLIAM ROSS—Algoma-est.
STANFIELD, JOHN—Colchester (N.-E.)
STEELE, MICHAEL—Perth-sud.
STEVENS, HENRY HERBERT—Vancouver.
STEWART, DUGALD—Lunenburg.

STEWART, THOMAS JOSEPH—Hamilton-ouest.
SUTHERLAND, DONALD—Oxford-sud.

TAYLOR, JAMES DAVIS—New-Westminster.
THOBURN, WILLIAM—Lanark-nord.
THOMPSON, ALFRED—Territoire du Yukon
THOMSON, LEVI—Qu'Appelle.
THORNTON, CHARLES JONAS—Durham.
TOBIN, EDMUND WILLIAM—Richmond-et-Wolfe.
TREMAIN, HADLEY B.—Hants.
TRUAX, REUBEN E.—Bruce-sud.
TURGEON, ONÉSIPHORE—Gloucester.
TURRIFF, JOHN GILLANDERS—Assiniboïa-est.
VERVILLE, ALPHONSE—Maisonneuve.

WALKER, HENRY JOSEPH—Northumberland-est (Ont).
WALLACE, THOMAS GEORGE—York-centre (Ont.).
WARNOCK, DAVID—Macleod.
WEBSTER, JOHN—Brockville.
WEICHEL, WILLIAM GEORGE—Waterloo-nord.
WHITE, GERALD VERNER—Renfrew-nord.
WHITE, WILLIAM HENRY—Victoria (Alb.).
WHITE, HON. WILLIAM THOMAS—Leeds.
WILCOX, OLIVER J.—Essex-nord.
WILSON, CHARLES AVILA—Laval.
WILSON, GORDON CROOKS—Wentworth.
WRIGHT, WILLIAM—Muskoka.

# LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

## COLLÈGES ÉLECTORAUX ET DES DÉPUTÉS

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

6e Session—12e Législature.

## 1916

Algoma-est—William Ross Smyth.
Algoma-ouest—Arthur Cyril Boyce.
Annapolis—Avard L. Davidson.
Antigonish—William Chisholm.
Argenteuil—Hon. George H. Perley.
Assiniboïa—John Gillanders Turriff.

Bagot—Joseph Edmond Marcile.
Battleford—Albert Champagne.
Beauce—Hon. Henri Sévérin Béland.
Beauharnois—Louis J. Papineau.
Bellechasse—Joseph Octave Lavallée.
Berthier—J. A. Barrette.
Bonaventure—Hon. Charles Marcil.
Brant—John Henry Fisher.
Brantford—William F. Cockshutt.
Brockville—John Webster.
Brome—George H. Baker.
Bruce-nord—Hugh Clark.
Bruce-sud—Reuben E. Truax.

Calgary—R. B. Bennett.
Cap-Breton - nord - et - Victoria—Daniel D. McKenzie.
Cap-Breton-sud—W. F. Carroll.
Carleton (N.-B.)—Frank Broadstreet Carvell.
Chambly-et-Verchères—J. H. Rainville.
Champlain—Hon. Pierre Edouard Blondin.
Charlevoix—Sir Rodolphe Forget.
Charlotte—Thomas A. Hartt.
Chateauguay—James Morris.
Chicoutimi-et-Saguenay—Joseph Girard.
Colchester—John Stanfield.
Comox-Atlin—H. S. Clements.
Compton—F. R. Cromwell.
Cumberland—Hon. Edgar N. Rhodes.

Dauphin—Robert Cruise.
Digby—Clarence Jameson.
Dorchester—Hon. Albert Sévigny.
Drummond-et-Arthabaska—Ovide Brouillard.
Dufferin—John A. Best.
Dundas—Hon. Andrew Broder.
Durham—Charles Jonas Thornton.

Edmonton—Hon. Frank Oliver.
Elgin-est—David Marshall.
Elgin-ouest—Hon. Thomas Wilson Crothers.
Essex-nord—Oliver J. Wilcox.
Essex-sud—Alfred H. Clarke.

Frontenac—John Wesley Edwards.

Gaspé—Louis Philippe Gauthier.
Glengarry—John Angus McMillan.
Gloucester—Onésiphore Turgeon.
Grenville—Hon. John Dowsley Reid.
Grey-nord—William Sora Middlebro.
Grey-sud—R. J. Ball.
Guysborough—J. H. Sinclair.

Haldimand—Francis Ramsay Lalor.
Halifax—{ Très hon. sir Robert Laird Borden. / A. K. Maclean.
Halton—Hon. David Henderson.
Hamilton-ouest—Thomas Joseph Stewart
Hants—Hadley B. Tremain.
Hastings-est—William B. Northrup.
Hastings-ouest—Edward Guss Porter.
Hochelaga—Hon. E. L. Patenaude.
Humboldt—David Bradley Neely.
Huntingdon—James Alexander Robb.
Huron-est—James Bowman.
Huron-sud—J. J. Merner.
Huron-ouest—Edward Norman Lewis.

Inverness—Alexander W. Chisholm.

Jacques-Cartier—Joseph A. Descarries.
Joliette—J. P. O. Guilbault.
Kamouraska—Ernest Lapointe.
Kent (N.-B.)—F. J. Robidoux.
Kent-est (O.)—David Alexander Gordon.
Kent-ouest (O.)—Archibald Blake McCoig.

KING-ET-ALBERT (N.-B.)—George W. Fowler.
KING (I.P.-E.)—James J. Hughes.
KINGSTON—Wm. F. Nickle.
KOOTENAY—R. F. Green.

LABELLE—Honoré Achim.
LAMBTON-EST—Joseph E. Armstrong.
LAMBTON-OUEST—Fred. F. Pardee.
LANARK-NORD—William Thoburn.
LANARK-SUD—Adelbert E Hanna.
LAPRAIRIE-NAPIERVILLE—Roch Lanctôt.
L'ASSOMPTION—Paul Arthur Séguin.
LAVAL—Charles Avila Wilson.
LEEDS—Hon. Wm T. White.
LENNOX-ET-ADDINGTON—Wm J. Paul.
LÉVIS—J. B. Bourassa.
L'ISLET—Eugène Paquet.
LONDON—William Gray.
LOTBINIÈRE—Edmond Fortier.
LUNENBURG—Dugald Stewart.

MACDONALD—Alexander Morrison.
MACKENZIE—E. L. Cash.
MACLEOD—David Warnock.
MAISONNEUVE—Alphonse Verville.
MARQUETTE—Hon. William James Roche.
MASKINONGÉ—A. Bellemare.
MEDICINE-HAT—Wm A Buchanan.
MÉGANTIC—L. T. Pacaud.
MIDDLESEX-EST—S. Francis Glass.
MIDDLESEX-NORD—George A. Elliott.
MIDDLESEX-OUEST—Duncan Campbell Ross.
MISSISQUOI—Wm F. Kay.
MONTCALM—David A. Lafortune.
MONTMAGNY—D. O. Lespérance.
MONTMORENCY—Sir Rodolphe Forget.
MONTRÉAL, Sainte-Anne—Hon. Charles J. Doherty
MONTRÉAL, Saint-Antoine—Herbert B. Ames.
MONTRÉAL, Saint-Jacques—Louis A. Lapointe.
MONTRÉAL, Saint-Laurent—Robert Bickerdike.
MONTRÉAL, Sainte-Marie—Médéric Martin.
MOOSEJAW—William Erskine Knowles.
MUSKOKA—William Wright.

NANAÏMO—Francis H. Shepherd.
NEW-WESTMINSTER—James Davis Taylor.
NICOLET—Paul E. Lamarche.
NIPISSING—Hon. Francis Cochrane.
NORFOLK—Wm A. Charlton.
NORTHUMBERLAND (N.-B.)—William Stewart Loggie.
NORTHUMBERLAND-EST (O.)—Henry Joseph Walker.
NORTHUMBERLAND-OUEST (O.)—Charles A. Munson.

ONTARIO-NORD—Samuel S. Sharpe.
ONTARIO-SUD—William Smith.
OTTAWA (ville)—{ Alfred E. Fripp. / John Leo Chabot.
OXFORD-NORD—Edward Walter Nesbitt.
OXFORD-SUD—Donald Sutherland.

PARRY-SOUND—James Arthurs.
PEEL—Richard Blain.
PERTH-NORD—H. B. Morphy.
PERTH-SUD—Michael Steele.
PETERBOROUGH-EST—John A. Sexsmith.
PETERBOROUGH-OUEST—John H. Burnham.
PICTOU—Edward M. Macdonald.
PONTIAC—Gerald H. Brabazon.
PORTAGE-LA-PRAIRIE—Hon. Arthur Meighen.
PORTNEUF—Michel Siméon Delisle.
PRESCOTT—Edmond Proulx.
PRINCE-ALBERT—Samuel J. Donaldson.
PRINCE-EDWARD—Bernard R. Hepburn.
PROVENCHER—John Patrick Molloy.

QU'APPELLE—Levi Thomson.
QUÉBEC-CENTRE—Arthur Lachance.
QUÉBEC-EST—Très hon. sir Wilfrid Laurier, C.P., C.C.M.G.
QUÉBEC-OUEST—William Power.
QUÉBEC (comté)—Hon. Th. Chase Casgrain.
QUEEN (I.P.-E.)—{ Angus A. McLean. / Donald Nicholson.

RED-DEER—Michael Clark.
REGINA—William Melville Martin.
RENFREW-NORD—Gerald V. White.
RENFREW-SUD—Hon. George Perry Graham.
RISTIGOUCHE—James Reid.
RICHELIEU—P. J. A. Cardin.
RICHMOND (N.-E.)—George W. Kyte.
RICHMOND-ET-WOLFE (Q.)—Edmund William Tobin.
RIMOUSKI—Herménégilde Boulay.
ROUVILLE—Hon. Rodolphe Lemieux.
RUSSELL—Hon. Charles Murphy.

SAINT-HYACINTHE—Louis J. Gauthier.
ST. JOHN (N.-B.) ville—Hon. Wm Pugsley.
ST. JOHN (N.-B.) ville et comté—Hon. J. Douglas Hazen.
SAINT-JEAN-ET-IBERVILLE—Joseph Demers.
SALTCOATS—Thomas MacNutt.
SASKATOON—George E. McCraney.
SELKIRK—George H. Bradbury.
SHEFFORD—George Henry Boivin.
SHELBURNE-ET-QUEEN (N.-E.)—Fleming B. McCurdy.
SHERBROOKE—Francis McCrea.
SIMCOE-EST—William Henry Bennett.
SIMCOE-NORD—John Allister Currie.
SIMCOE-SUD—W. A. Boys.
SOULANGES—Très hon. sir Wilfrid Laurier, C.P., C.C.M.G.
SOURIS—Frederick Laurence Schaffner.
STANSTEAD—Charles Henry Lovell.
STORMONT—Duncan O. Alguire.
STRATHCONA—James M. Douglas.
SUNBURY-ET-QUEEN (N.-B.)—Hugh H. McLean.

TÉMISCOUATA—Charles Arthur Gauvreau.
TERREBONNE—Gédéon Rochon.
TROIS-RIVIÈRES-ET-SAINT-MAURICE—Hon. Jacques Bureau.

THUNDER-BAY-ET-RAINY-RIVER — John James Carrick.
TORONTO-CENTRE—Edmund Bristol.
TORONTO-EST—Hon. Albert E. Kemp.
TORONTO-NORD—Hon. sir George Eulas Foster.
TORONTO-SUD—Angus Claude Macdonell.
TORONTO-OUEST—Sir Edmund Boyd Osler.
TWO-MOUNTAINS—Joseph Arthur C. Ethier.

VANCOUVER (ville)—Henry Herbert Stevens.
VAUDREUIL—Gustave Boyer.
VICTORIA (ALTA)—William Henry White.
VICTORIA (C.-A.) (ville)—Geo. Henry Barnard.
VICTORIA (N.-B.)—Pius Michaud.
VICTORIA (O.)—Hon. Samuel Hughes.

WATERLOO-NORD—William George Weichel.
WATERLOO-SUD—Frank Stewart Scott.
WELLAND—William Manley German.
WELLINGTON-NORD—W. A. Clarke.
WELLINGTON-SUD—Hugh Guthrie.
WENTWORTH—Gordon C. Wilson.
WESTMORELAND—Arthur Bliss Copp.
WINNIPEG—Hon. Robert Rogers.
WRIGHT—Emmanuel B. Devlin.

YALE-ET-CARIBOU—Hon. Martin Burrell.
YAMASKA—A. A. Mondou.
YARMOUTH—Bowman Brown Law.
YORK-CENTRE (O.)—Thomas George Wallace.
YORK-NORD (O.)—J. A. Macdonald Armstrong.
YORK-SUD (O.)—William Findlay Maclean.
YUKON (TERRITOIRE DU)—Alfred Thompson.

CANADA

# Débats des Communes

COMPTE RENDU OFFICIEL

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 12 janvier 1916.

Le Parlement ayant été convoqué pour ce jour par proclamation de Son Altesse royale le Gouverneur général pour l'expédition des affaires, et les députés étant réunis, M. le greffier donne à l'assemblée lecture d'une lettre de M. le secrétaire de Son Altesse royale le Gouverneur général informant la Chambre, qu'aujourd'hui même, à trois heures, M. le juge en chef du Canada, à titre de suppléant au Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat pour l'ouverture de la session.

Le message suivant est transmis par le lieutenant-colonel Ernest J. Chambers, l'huissier à verge noire.

Le juge en chef du Canada, à titre de suppléant du Gouverneur général, désire que les membres de cette honorable Chambre se rendent immédiatement dans la salle des délibérations de l'honorable Sénat.

Les membres de la Chambre se rendent en conséquence dans la salle des délibérations du Sénat, et l'hon. président du Sénat s'exprime en ces termes:

Messieurs de la Chambre des communes:

J'ai ordre de vous informer que Son Altesse royale le Gouverneur général ne juge pas à propos de faire connaître les raisons qui ont motivé la convocation du Parlement fédéral avant qu'un orateur de la Chambre des communes ait été élu suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Altesse royale dira les raisons de la convocation des Chambres.

### VACANCES.

M. le greffier de la Chambre se tenant sur le degré inférieur du siège de M. l'Orateur, dit: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que, pendant les vacances parlementaires, avis a été reçu que les sièges suivants sont privés de titulaires:

M. Arthur DeWitt Foster, député de King (N.-E.), démissionnaire.

De M. William F. Garland, député de Carleton (Ontario), démissionnaire.

De l'hon. Samuel Barker, député de Hamilton-est, décédé.

De M. William H. Sharpe, député de Lisgar, démissionnaire.

De sir James A. M. Aitkins, député de Brandon, démissionnaire.

De M. James W. Richards, député de Prince (I. P.-E.), décédé.

De l'honorable Louis Coderre, député d'Hochelaga, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative de la couronne.

De l'honorable Thomas S. Sproule, député de la division est du comté de Grey, appelé au Sénat.

De M. James Reid, député de Restigouche, décédé.

De M. Edward Arthur Lancaster, député de Lincoln, décédé.

### NOUVEAU DEPUTE.

M. le GREFFIER: J'ai aussi l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de M. le greffier de la couronne en chancellerie le certificat d'élection de l'honorable Esioff L. Patenaude, pour représenter Hochelaga.

### ELECTION DE M. L'ORATEUR.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Monsieur le greffier: Nous venons d'être informés de la vacance qui s'est produite dans la charge de président de cette Chambre et des faits qui l'ont motivée. Je crois être aujourd'hui un des membres les plus anciens de cette assemblée, non par l'âge, mais par la présence sur ces bancs. A l'exception, je crois, de mon très honorable ami d'en face (sir Wilfrid Laurier), j'en suis le doyen. J'ai eu le plaisir de siéger et de travailler dans cette Chambre sous la conduite et sous la direction de huit présidents, dont quatre appartenant à l'un de nos partis politiques et quatre qui étaient d'un autre parti. Notre mode de nomination d'un président

différent ici de ce qui se passe en Angleterre; chacun de ces modes a ses avantages et chacun présente peut-être quelques désavantages. Si j'ai fait allusion à ma propre expérience, c'est tout simplement pour y ajouter cette remarque; elle me donne l'extrême plaisir d'assurer que, pendant mes trente-quatre années de service sous huit présidents différents, j'ai pu constater que ceux-ci avaient tous dignement maintenu les traditions qui se sont formées autour de ce poste; que, sous leur conduite et sous leur direction, les plateaux de la balance ont été équitablement tenus entre les deux partis politiques et que justice égale leur a été rendue à tous les deux. S'il y a eu des désavantages et des difficultés à remplir cette charge de président, on peut dire à leur honneur que les titulaires ont su les surmonter et qu'ils en ont maintenu la dignité selon ses traditions.

Aujourd'hui j'ai l'honneur de vous soumettre la nomination de M. Albert Sévigny, député de Dorchester, à la présidence de cette Chambre. M. Albert Sévigny qui, relativement parlant, est un des plus jeunes d'entre nous, a su, pendant le peu de temps qu'il a passé dans cette Chambre, gagner, par son aimable personnalité, par sa culture, par ses talents et par son affabilité, le respect et l'estime de ses collègues en général. J'ai tout espoir et toute confiance, sans le moindre doute, que celui qui bientôt, je l'espère, va prendre sa place au fauteuil présidentiel maintiendra intacts l'honneur, la dignité et les traditions de cette importante charge.

J'ai, en conséquence, l'honneur de proposer, avec l'appui de l'honorable Thomas Chase Casgrain,

Que M. Albert Sévigny, le représentant de la circonscription électorale de Dorchester, soit nommé Orateur de la Chambre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur le greffier, pour ceux qui ont suivi de près les travaux de cette assemblée à la dernière session, il était devenu évident que la santé de notre collègue qui alors occupait les fonctions d'orateur allait s'affaiblissant et qu'elle ne lui permettrait pas de vaquer plus longtemps aux devoirs ardus de sa charge. Nous n'avons donc pas été surpris d'apprendre qu'il avait été appelé à faire partie de la Chambre haute.

Depuis que la Confédération existe, ç'a été un privilège du ministère aux affaires de désigner celui des membres de cette Chambre qui en deviendrait le président et de faire ce choix parmi les plus distingués et les plus dévoués de ses partisans.

L'honorable ministre qui dirige la Chambre en l'absence du premier ministre—qui, nous l'espérons, se remettra bientôt de son indisposition et reprendra sa place à la Chambre—a dit que notre mode de nomination d'un président diffère de ce qui se passe en Grande-Bretagne. Sous certains rapports, cela est vrai. Je ne suis pas sûr que ce mode ne soit pas inférieur au mode anglais, quoi qu'il en soit, je suis de même d'opinoin que mon honorable ami dans tout ce qu'il a dit du caractère et des capacités de ceux de nos collègues qui jusqu'à présent ont eu l'honneur d'être les présidents de la Chambre des communes canadiennes.

Mon honorable ami a parlé de l'avantage qu'il avait eu de siéger dans cette Chambre sous huit orateurs différents. Je suis un peu plus ancien que lui—non seulement par l'âge, mais aussi par la durée des services—mais c'est un avantage dont je ne suis nullement orgueilleux; de fait, si la chose était possible, je le lui céderais bien volontiers. Quoi qu'il en soit, j'ai eu cette bonne fortune de servir sous huit ou neuf orateurs différents, et je peux appuyer tout ce que mon honorable ami a dit de la manière dont ils ont maintenu la dignité de cette charge. A quelque parti politique qu'ils appartinssent, ils ont rempli leurs devoirs à leur honneur, au grand avantage de la Chambre des communes, comme aussi à l'honneur du peuple Canadien.

Selon que l'a déclaré mon honorable ami, notre premier devoir aujourd'hui consiste à choisir un nouveau président. Mon honorable ami nous a annoncé que le choix du gouvernement est tombé sur l'honorable député de Dorchester (M. Sévigny). Si l'on tient compte des circonstances dans lesquelles il est entré à la Chambre, il s'ensuit nécessairement, selon moi, qu'il doit être élu à la position élevée d'Orateur. Lorsque l'honorable docteur Sproule prit possession du siège d'Orateur, il était un ardent tory; à l'époque où il fut élu comme membre de cet assemblée, l'honorable député de Dorchester était un ardent nationaliste. Vu que les extrêmes se rencontrent toujours, il est dans l'ordre que M. Sévigny succède à M. Sproule en qualité de président de cette Chambre.

Et quelle évolution s'est produite, n'est-ce pas, depuis l'année 1911? Si, en 1911, on avait prédit au candidat nationaliste dans le comté de Dorchester, qui est devenu depuis le député conservateur du même comté, qu'il accepterait un emploi élevé ou

infime, d'un ministère conservateur dirigé par sir Robert Borden, l'honorable député aurait été le premier, j'en suis sûr, à protester contre une pareille imputation. Je ne suis par sûr même s'il n'aurait pas pris pour une insulte la seule mention d'une telle possibilité, car ceux d'entre nous qui viennent de la province de Québec savent que mon honorable ami jetait alors feu et flamme, non seulement contre le parti libéral, mais aussi contre le parti conservateur. Mon honorable ami dénonçait alors la néfaste politique du cabinet Laurier,—ce qui était passé à l'état d'habitude chez lui,—mais il dénonçait tout aussi vigoureusement, sinon, avec plus de sévérité encore, le dangereux programme de M. Borden. Il attaqua sans mesure la loi de la marine, et si je ne me trompe, il s'était engagé solennellement à faire rapporter cette loi. Si j'ai bien compris, il s'opposait également à toute participation du Canada dans les affaires de la Grande-Bretagne sous quelque forme que ce fût.

C'est dans ces conditions-là que notre honorable collègue nommé au Parlement, encore sous le coup de ces dénonciations et de ces menaces. Mais du moment qu'il eût fait son entrée dans cette enceinte, il prit son siège en arrière des banquettes du Trésor, et une fois installé là, il commença à voir sous un autre jour les choses qu'il avait condamnées. Personne, dans cette enceinte, ne l'entendit plus dénoncer le programme dangereux de Borden.

Si je ne fais pas erreur, il cessa de dénoncer la loi de la marine. Il a certainement approuvé la participation du Canada dans la guerre actuelle. Il devint un pêcheur repentant, je n'ai jamais vu de pêcheur—et j'en ai pourtant rencontré quelques-uns, au cours de ma carrière, auquel le repentir ait été aussi profitable. Mon honorable ami n'a jamais fait pénitence sous le cilice et la cendre. Il était à portée des rayons du soleil ministériel, il s'est complu dans les gras pâturages ministériels. Il a reçu du ministère quelques faveurs signalées.

Je ne rappelle pas ces faits pour lui faire un reproche de s'être converti, loin de moi cette idée. Si j'ai quelque chose à lui reprocher, c'est que sa conversion n'ait pas été assez complète, car je ne sache pas qu'il ait jamais confessé ses péchés aux électeurs du comté de Dorchester ni qu'il ait sollicité leur pardon pour avoir égaré leur opinion en 1911.

Mais c'est là une question qui intéresse bien plus que nous les honorables députés de la droite.

Aujourd'hui la Chambre est à la veille de conférer à mon honorable ami la principale charge qu'il soit en son pouvoir de décerner. Il possède tout le talent et toute l'habilité qui sont nécessaires pour s'acquitter parfaitement des devoirs qui lui incomberont, je me plais à le reconnaître. J'ai eu le privilège de le connaître depuis quelques années même avant son entrée au Parlement, et, je suis heureux de le dire, je suis certain qu'il remplira avec honneur les devoirs de sa position à l'exemple de ses prédécesseurs. Quelles que soient les différences d'opinion qui nous aient séparés dans le passé, du moment qu'il prend possession du fauteuil présidentiel, il devient l'Orateur de la Chambre des communes, il a droit à tous les honneurs et à tout notre respect. Quant à nous de la gauche, ce sera notre devoir, plus que cela, notre plaisir de suivre la ligne de conduite que la loyale opposition de Sa Majesté a toujours suivie depuis que je siège en cette enceinte, ce sera notre devoir de lui prêter notre concours afin de maintenir la dignité et les traditions de sa charge tout en conservant la dignité, les privilèges et les droits de la Chambre des communes.

(La motion est mise aux voix).

M. le greffier de la Chambre des communes proclame la motion adoptée, sans aucune voix dissidente, et M. Albert Sévigny, député de la circonscription électorale de Dorchester, dûment élu à la présidence de la Chambre.

L'honorable Sir George Foster et l'honorable T. C. Casgrain conduisent l'honorable Sévigny au fauteuil présidentiel.

M. L'ORATEUR nouvellement élu dit alors:

(Traduction du texte anglais.)

Je remercie mes collègues de m'avoir élevé à l'honorable position de président de cette Chambre. Bien que j'apprécie plus que je ne le saurais dire l'honneur ainsi conféré, je me rends parfaitement compte des devoirs et des difficultés qui s'y rattachent.

La tâche que je suis appelé à remplir me sera rendue plus facile par votre bienveillante indulgence et par vos conseils. Je m'efforcerai de répondre à la bienveillance dont vous avez fait preuve, en me con-

fiant d'une voix unanime la présidence de cette assemblée et chercherai à justifier la confiance que vous avez reposée en moi.

Mon prédécesseur jouissait d'une longue expérience de la vie parlementaire, et c'était là, certes, un avantage dont nous avons tous bénéficié. Ses décisions, ainsi que celles des autres législateurs distingués qui ont présidé aux délibérations de cette honorable Chambre, m'aideront à maintenir la dignité de cette charge, à apporter dans l'exercice de mes fonctions la justice et l'impartialité voulues tout en assurant l'intégrité et l'honneur de la Chambre des communes.

(Texte) Messieurs, Je vous remercie de m'avoir confié le poste honorable de président de cette Chambre. J'apprécie hautement ce grand honneur, mais je reconnais en même temps toutes les responsabilités et les difficultés qu'il comporte. Avec vos avis et votre bienveillance, la tâche que j'aurai à remplir me sera moins lourde et je m'efforcerai de mériter votre bienveillance en me rappelant que vous m'avez élu unanimement, et que je dois être digne de la confiance que tous les membres de cette Chambre ont mis en moi.

Mon prédécesseur avait, pour le guider, l'expérience de ses nombreuses années en cette Chambre, et nous en avons bénéficié. Ses décisions ainsi que celles des hommes distingués qui ont rempli la position de président de cette honorable Chambre m'aideront à maintenir la dignité, la justice et l'impartialité qui doivent gouverner vos débats et à conserver l'intégrité et l'honneur de la Chambre des communes du Canada.

### PRESENTATION D'UN DEPUTE.

L'honorable Esioff Léon Patenaude, député du district électoral d'Hochelaga, est présenté par l'honorable T. Chase Casgrain et l'honorable sir George Foster.

### DEPOT D'UN RAPPORT.

Par l'honorable T. Chas Casgrain: le rapport du directeur général des Postes pour l'exercice terminé le 31 mars 1915 (textes anglais et français).

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: A mon avis, la présentation d'un rapport à cette étape n'est guère conforme au règlement, mais nous ferons taire nos objections, nous bornant à louer le ministre de la diligence dont il fait preuve.

(Sur motion de sir George Foster, la séance est levée à trois heures et trente-cinq minutes du soir.)

[M. l'Orateur.]

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Jeudi, 13 janvier 1916.

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

M. l'ORATEUR donne lecture d'une communication du secrétaire de Son Altesse royale le Gouverneur général annonçant que Son Altesse se rendra, à trois heures cet après-midi, à la salle des délibérations du Sénat pour y faire officiellement l'ouverture de la session du Parlement fédéral.

M. le major Ernest J. Chambers, huissier à verge noire, apporte le message qui suit:

Monsieur l'Orateur, Son Altesse royale le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

Messieurs les députés se rendent en conséquence à la salle des délibérations du Sénat.

Là, l'honorable Albert Sévigny, Orateur, dit:

Qu'il plaise à Votre Altesse royale,

La Chambre des communes m'a élu comme son Orateur bien que je ne sois que peu capable de remplir les importants devoirs qui me sont assignés.

Si, dans l'accomplissement de ces devoirs, je commettais jamais quelque erreur, je demande que la faute soit imputé à moi-même et non aux Communes dont je suis le serviteur.

M. le président du Sénat dit alors:

Monsieur l'Orateur,—J'ai reçu ordre de Son Altesse royale de vous assurer qu'Elle interprêtera toujours de la manière la plus favorable vos paroles et vos actions.

Il plut ensuite à Son Altesse royale d'ouvrir la session du parlement par un discours du trône.

### LE DISCOURS DU TRONE.

Les membres de la Chambre des communes étant de retour dans la salle de leurs délibérations,

M. l'ORATEUR dit: J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, les membres de la Chambre des communes s'étant rendus aujourd'hui dans la salle des séances du Sénat, il a plu à Son Altesse royale le Gouverneur général de faire aux deux Chambres du Parlement un discours dont j'ai eu soin, pour éviter toute méprise, de me procurer une copie, et qui est ainsi conçue:

*Honorables Messieurs du Sénat:*
*Messieurs de la Chambre des communes:*

Depuis la dernière fois que je vous ai adressé la parole, la guerre dans laquelle nous sommes engagés a été continuée sans relâche avec vigueur et avec une fortune variée.

Le rôle de l'Empire a été amplement rempli sur mer par les exploits inspirateurs de la marine, et sur terre par la valeur éminente des grandes armées qui se sont enrôlées volontairement dans toutes les parties des domaines de Sa Majesté pour la défense commune de nos libertés.

Avec un esprit de loyauté superbe et de dévouement inlassable, l'Inde et les domaines d'outre-mer ont rivalisé les uns avec les autres en coopérant avec la mère patrie pour accomplir ce grand dessein.

L'appel aux armes a évoqué une réponse générale et marquante au Canada. Déjà 120,000 hommes ont traversé les mers; un nombre égal s'entraînent activement à l'heure qu'il est, pour se préparer à servir au delà des mers; et un appel étendant l'enrôlement autorisé à un demi-million d'hommes a été reçu avec grand enthousiasme.

Sur le front, nos vaillants soldats ont fait face à l'ennemi dans maints combats, et, grâce à leur courage éminent et à leur endurance héroïque, ont répandu un grand lustre sur leur pays et maintenu ses plus belles traditions de bravoure.

L'esprit de sacrifice et la loyauté déployés par tout le peuple du Canada sont dignes des mêmes louanges et aussi impressionnants, car il a consacré ses forces et sa vitalité à la défense commune de l'Empire.

L'existence du Parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année; et, d'après la loi existante, une dissolution du Parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique.

On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une législation du parlement du Royaume-Uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle législation qui prolongerait la vie de ce Parlement d'une année.

Il vous sera présenté des mesures à l'effet de promouvoir la coopération du Canada à la défense de l'Empire et à la continuation de cette guerre engagée pour la liberté et une paix durable.

Nous sommes tenus de rendre grâces à la Providence qui a récompensé les labeurs de nos cultivateurs, durant l'année passée, en leur donnant la plus abondante récolte connue dans l'histoire du Canada.

*Messieurs de la Chambre des communes:*

Les comptes pour l'année passée et les estimations budgétaires pour la prochaine année fiscale, vous seront soumis sans délai, et l'on vous demandera de pourvoir aux nécessités financières pour la conduite efficace de la guerre.

*Honorables Messieurs du Sénat:*
*Messieurs de la Chambre des communes:*

Le grand courage, le splendide héroïsme et la détermination inébranlable qui ont marqué les efforts conjoints de toutes les parties des domaines de Sa Majesté durant une année d'effort et de sacrifices sans précédent, justifient notre confiance suprême dans le triomphe de notre cause et l'affirmation durable des principes de liberté et de justice dans le monde. Je recommande à votre sérieuse considération les mesures qui vous seront soumises pour aider à la réalisation de ce grand dessein, et j'implore la Providence d'inspirer vos travaux.

Sur motion de l'honorable sir George Foster la Chambre ordonne que le discours de Son Altesse royale le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération lundi prochain et que cet ordre ait la priorité sur toutes autres affaires, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

## COMITE DE SELECTION.

L'hon. sir GEORGE FOSTER propose:

Qu'un comité spécial soit nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents prescrits par la règle 10; le dit comité devant se composer de sir Robert Borden, sir Wilfrid Laurier, MM. Reid (Grenville), Casgrain, Pugsley, Stanfield et Pardee, et que l'application de l'article 10 qui limite le nombre des membres du dit comité soit suspendue à cet effet.

(La motion est adoptée.)

## 1re LECTURE

D'un projet de loi (bill n° 1), déposé par sir George Foster, concernant la prestation de serment.

## DEPOT DE RAPPORTS.

Par M. l'Orateur: Le rapport des bibliothécaires du Parlement.

Par l'hon. sir George Foster: Le rapport du ministère du Commerce, vol. I, pour l'exercice expiré le 31 mars 1915.

Par l'hon. Robert Rogers: Le rapport du ministère des Travaux publics pour l'exercice terminé le 31 mars 1915.

Par l'hon. J. D. Hazen:

1° Le rapport de la division des pêcheries du ministère du Service naval (versions anglaise et française) pour l'exercice terminé le 31 mars 1915;

2° Le rapport du ministère du Service naval (versions anglaise et française) pour l'exercice expiré le 31 mars 1915;

3° Le rapport du ministère de la Marine et des Pêchesries pour l'exercice 1914-1915.

Par l'hon. W. J. Roche: Le rapport du ministère de l'Intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1915.

Sur motion de sir George Foster, la Chambre lève sa séance à trois heures et cinquante minutes de l'après-midi et s'ajourne à lundi prochain.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

**Lundi, 17 janvier 1916.**

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. l'Orateur.

### DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la discussion du discours prononcé par Son Altesse royale le Gouverneur général à l'ouverture de la session.

M. ALFRED THOMPSON (Territoire du Yukon) se lève et propose qu'une adresse soit présentée à Son Altesse Royale le Gouverneur général offrant les humbles remerciements de cette Chambre à Son Altesse royale pour le gracieux discours qu'Elle a bien voulu prononcer devant les deux Chambres.

—Monsieur l'Orateur, en me levant pour proposer l'adresse que nous devrons présenter à Son Altesse royale le Gouverneur général, je désire profiter de l'occasion pour remercier le Gouvernement de m'avoir réservé cet honneur, honneur qui est accordé, je veux bien le croire, non pas tant à moi personnellement qu'à la division électorale que j'ai l'honneur de représenter au Parlement, et qui est située à l'extrême nord-ouest de la Puissance du Canada.

A l'exemple de ceux qui m'ont précédé dans cette circonstance, permettez-moi de solliciter l'indulgence de mes collègues, eu égard à mon discours, qui est très éloigné de la perfection.

Avant d'aller plus loin, monsieur l'Orateur, permettez-moi de vous offrir mes félicitations à l'occasion de votre élévation à la haute position que vous occupez à l'heure actuelle. Vous êtes le digne successeur d'une longue lignée d'hommes distingués, qui ont présidé avec dignité aux délibérations de cette Chambre. J'ai éprouvé beaucoup de plaisir, l'autre jour, en entendant le distingué chef de l'opposition et le non moins distingué ministre du Commerce et de l'Industrie, rendre hommage à la mémoire de ceux qui ont occupé la charge que vous remplissez en ce moment. Tous deux comptent au nombre de nos plus vieux hommes d'Etat, de sorte que leur témoignage quant à la façon dont les différents orateurs qui se sont succédés au fauteuil présidentiel ont présidé aux délibérations de cette Chambre, est un éloge non équivoque de notre système de gouvernement. Je vous offre donc mes félicitations, monsieur l'Orateur, en notre qualité de premier membre de la Chambre des communes du Canada.

Les procédures qui accompagnent l'ouverture du Parlement m'ont toujours intéressé à un haut point. Dans la routine des affaires parlementaires, toutefois, il existe nombre de cérémonies qui ont trop longtemps survécu aux réalités qu'elles sont censées représenter.

Ainsi, la masse, cet insigne ornementé et pittoresque, essentiel à l'ouverture de nos délibérations, a évidemment, que dis-je, ostensiblement pour prototype le bâton du capitaine, et notre sympathique sergent d'armes descend en ligne directe de l'écuyer.

La proposition de l'adresse m'a toujours semblé revêtir un caractère dramatique. Elle sent le théâtre. De fait, la fonction que je suis sur le point de remplir est comme un prélude é notre drame national ou, si vous l'aimez mieux comme un lever de rideau. Le théâtre est prêt, les acteurs sont tous à leurs postes, notre grand drame national va encore une fois recommencer.

Or, quels acteurs ont figuré sur cette partie-ci de notre théâtre national, je veux dire dans cette Chambre, depuis l'origine de notre vie nationale? Quelles voix ont éveillé les échos de cette enceinte au fur et à mesure que les destinées de ce pays se réaliseraient par le travail des hommes qui se sont succédés sur les banquettes gouvernementales. Depuis que notre histoire nationale a commencé à s'écrire, la voix humaine a résonné sur tous les tons dans ces murs. Honneur à ceux qui ont occupé ces postes éminents! Honneur aux deux chefs de la représentation nationale qui se dévouent aujourd'hui au bien de leur pays! Ils ne voient pas toujours les choses du même œil, mais je pense,—et je crois toute la Chambre de mon avis. sur ce point—que chacun d'eux se laisse guider uniquement par la justice et la bonne foi. Aussi occuperont-ils dans l'histoire le rang distingué dont ils se seront montrés dignes.

Il est particulièrement heureux que nous ayons aujourd'hui pour Gouverneur général le duc de Connaught, à la fois homme d'Etat et homme de guerre, riche de l'expérience qu'il a acquise durant toute sa vie dans les cours d'Europe, dans les camps militaires de l'empire, dans les conseils tenus en Angleterre, dans l'Inde, en Irlande, ainsi qu'en Canada depuis les quelques années qu'il y séjourne. Son administration s'est caractérisée par la prudence, la prévoyance et le jugement que nous admirons tous chez lui. A en juger d'après le discours du trône, la liste des mesures à être adoptées pendant

cette session est courte; mais pour courte qu'elle soit, elle n'en est pas moins importante.

Il va s'agir surtout de prolonger la durée de cette législature. Ce sera la première fois depuis la Confédération que nous aurons décidé d'adopter une adresse priant le Parlement impérial d'accorder une telle prolongation. Cette proposition n'a guère besoin d'être défendue par le Gouvernement ou par l'opposition. Il suffit de rappeler les événements survenus depuis un an et demi pour justifier notre requête. Au Canada, comme dans le reste de l'empire, il s'agit décidé d'adopter une adresse priant le par-par-dessus tout de remrorter la victoire, comme couronnement de cette guerre qui aura ébranlé l'univers entier. D'où il suit que le Gouvernement doit être laissé à même de consacrer toute son énergie à la réalisation de ce grand but, et il le sera si, par suite de la prolongation demandée, il ne survient pas d'élection entre cette session et la prochaine session du Parlement.

Telle est l'importance de cette guerre que l'action du Gouvernement ne doit pas subir d'entrave; le ministère doit sentir qu'il a la confiance du peuple. Or, pendant qu'il l'a, comme j'en suis et comme il en est lui-même convaincu, c'est le bon temps de demander une prolongation de ses pouvoirs. Si un membre quelconque de la députation, député ou ministre, a un doute à ce sujet, qu'il le banisse. Lourde a été la tâche du premier ministre et de ses collègues depuis un an et demi, et le peuple veut la leur laisser jusqu'au jour de la victoire.

Il est reconnu que cette guerre va être une guerre d'épuisement comportant une réduction graduelle d'effectifs, de ressources et de capitaux. Il est intéressant de constater comment le Canada a suppporté cette terrible épreuve, de voir que presque toutes les branches de notre industrie ont éprouvé un regain de prospérité durant la première année de la guerre. Nous avons récolté plus de céréales que jamais; de fait, notre récolte a été si considérable que d'aucuns l'ont attribué à un caprice exceptionnel de la nature. En 1914, l'année où la guerre fut déclarée, nous avons produit 561,000,000 de boisseaux de céréales; en 1915, nous en avons produit 926,000,000, soit une augmentation de 364,000,000 pendant la première année de la guerre.

Considérons maintenant la valeur de notre récolte de céréales, de légumes et de fourrages. En 1914, nous avons produit pour $638,000,000, et en 1915, pour $845,000,000, soit une augmentation de $207,000,000.

Nous obtenons des prix rémunérateurs, nous avons d'excellents marchés et notre récolte est expédiée à l'étranger dans des conditions supérieures à tout ce que nous avons eu jusqu'à présent. Les flibustiers allemands ont été chassés de l'Atlantique du nord, des navires anglais transportent notre grain dans des ports anglais et il en résulte que le peuple canadien contribue, pour sa large part, au ravitaillement de l'armée et à l'approvisionnement du peuple anglais.

Notre production minérale a quelque peu augmenté au cours de l'année 1915. Dans l'Est, le commerce du bois, en 1915, a été de beaucoup plus prospère qu'en 1914 et dans l'Ouest, la situation va en s'améliorant. Si, à l'heure actuelle, cette situation n'est pas plus brillante, c'est dû uniquement à ce que les commerçants de bois manquent de moyens de transport.

Dans l'industrie du fer et de l'acier, les conditions sont aussi meilleures que ce qu'elles étaient il y a un an; nos industriels ont de nombreuses commandes à exécuter et, dans l'ensemble, cette importante industrie est très prospère.

L'année a été excellente pour nos pêcheurs; on me dit que les prises de cette année n'ont pas été égalées depuis bien longtemps. Je me crois autorisé à dire que les richesses provenant de nos grandes ressources nationales se sont répandues sur le pays avec une abondance dont on n'avait pas encore eu d'exemple.

Cette prospérité générale a eu sa répercussion sur les recettes de l'Etat. Les recettes ordinaires ont été diminuées sans mettre en danger les capitaux déjà engagés dans nos grandes entreprises publiques. A l'heure présente, il y a relativement peu de chômage au Canada. L'état de nos finances est très satisfaisant. Les institutions financières qui ont engagé des sommes considérables dont le remboursement est garanti par des hypothèques, rapportent que le service des intérêts se fait plus régulièrement que par les années passées; le ralentissement de la demande a eu pour résultat une accumulation de capitaux disponibles.

Tout récemment, les présidents de nos principales banques ont publié le rapport annuel de leurs opérations et, dans tous, la confiance et l'optimisme sont les notes dominantes. Les dépôts vont en augmentant, la circulation a repris son niveau normal, les recettes des chemins de fer sont plus élevées et les capitaux engagés dans la construction des grandes voies ferrées commencent à porter des fruits. Les résul-

tats justifient les avances qui leur ont été faites par le Gouvernement fédéral et par les gouvernements provinciaux.

Ces jours derniers, le président de la "Royal Bank", s'adressant aux actionnaires, leur faisait cette importante déclaration:

A notre dernière assemblée annuelle, j'ai dit que j'avais la certitude presque absolue que le Canada pourrait résister à la crise et, depuis dix-sept mois, il a supporté le fardeau de la guerre de manière à justifier pleinement cette prédiction. Il n'était pas possible de donner au monde une meilleure preuve de l'immensité de nos ressources et de la stabilité de notre situation économique. Des décrets de moratarium dans quelques provinces et la suspension du remboursement en espèces des billets de banque, constituent les seules exceptions aux règles de saine finance et elles n'étaient que de simples mesures de précaution. Il est vraiment merveilleux de constater que, durant cette période de bouleversement universel, le Canada n'a ressenti aucune secousse financière, que le nombre des faillites a très peu augmenté et qu'à une seule exception, aucune municipalité n'a failli à ses engagements; je puis ajouter que les compagnies de prêts constatent très peu de retard dans le service des intérêts sur les prêts hypothécaires. Comme résultat, les craintes qu'on entretenait au début de la guerre ont fait place à un sentiment de soulagement et de confiance.

Il dit encore:

D'une nation débitrice, nous sommes devenus une nation créancière, par la force des choses, et nos efforts doivent tendre à rendre ce changement permanent. Nous savons maintenant que nous possédons les éléments essentiels. Il s'agit simplement de maintenir et d'augmenter nos exportations, en activant notre production et de diminuer nos importations par l'économie dans la consommation. La commission économique fédérale, instituée pour étudier ces questions et d'autres de même nature, devrait recevoir tout l'encouragement possible.

Il termine par cette remarquable déclaration:

Après trois ans de liquidation et de reconstitution, nous constatons que notre situation économique repose sur des bases solides et nous devons nous efforcer de la maintenir dans cet état.

La "Bank of Commerce", la "Bank of Ottawa" et beaucoup d'autres banques ont fait des déclarations semblables et, à en juger par les déclarations des présidents de ces institutions, qui sont hautement autorisés à se prononcer sur ces questions, la situation financière du Canada paraît très encourageante et tout nous permet d'espérer que nous sommes à la veille d'une nouvelle ère de prospérité. Le meilleur témoignage que nous puissions offrir est probablement celui que je mentionnais il y a un instant: nous avons déplacé la balance du commerce en notre faveur; de nation débitrice, nous sommes devenus nation créancière. Durant les douze mois expirés le 1er novembre, nos ventes ont excédés nos achats de $153,000,000, ce qui, à mon sens, constitue un exploit remarquable dans les annales de notre développement économique.

Il y a un an, qui aurait supposé que nous pouvions lancer avec succès un emprunt national? Cependant, le Gouvernement ayant décidé de tenter l'aventure, a demandé $50,000,000 à ses nationaux. Dans le monde financier on se demandait avec une certaine anxiété si le peuple canadien souscrirait cet emprunt, mais les doutes ont été bientôt dissipés, car quelques semaines après, le Gouvernement avait à sa disposition $100,000,000 de capitaux canadiens. Cela m'a paru un incident remarquable de notre évolution économique.

Vous vous souvenez probablement, monsieur l'Orateur, que, lorsque la guerre a éclaté, le Canada empruntait à raison de $1,000,000 par jour, et que ces emprunts sont tombés comme tombe l'arbre au pied duquel on applique la cognée. Mais le pays a eu l'heur d'avoir un ministre des Finances doué de prévoyance et de courage pour lui faire surmonter les embarras financiers du moment. Le Gouvernement a interrompu les paiements en or, chose hasardeuse; mais il a couru le risque et les événements ont justifié sa conduite. Il a fait plus. Il a employé les fonds publics pour garantir le papier-monnaie des banques, et les résultats lui ont de nouveau donné raison. Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, et personne de nous n'a oublié que ce moment-là les finances du monde étaient ébranlées et chancelantes, et que nous craignions que le Canada, pays jeune, encore dans les premières phases de son évolution économique, ne souffrît plus que les autres nations de cette terrible calamité, l'ouverture des hostilités et leurs conséquences; cependant, en moins d'un an, le Canada s'était ressaisi, la confiance était revenue, le crédit était rétabli et la balance du commerce était intervertie. Nous avons obtenu des nôtres $100,000,000 pour les fortes dépenses de la guerre, outre des sommes considérables pour d'autres fins patriotiques. Je considère que c'est là un résultat magnifique pour le pays dans la présente période de son évolution.

Afin de juger de la situation financière et économique hors des frontières du Canada, voyons comment la Grande-Bretagne a supporté l'épreuve de ce gigantesque conflit, tout en fournissant des ressources aux petites nations européennes. Il est possible de donner cours à une monnaie dans l'étendue d'un pays, mais si l'on offre cette monnaie au delà des frontières, on constate aus-

sitôt quelle en est la valeur. Faites cet essai à la Bourse de New-York, d'abord avec le louis anglais et le marc allemand. La valeur du louis anglais s'est accrue peu à peu à tel point qu'elle approche maintenant du pair, tandis que le marc allemand se déprécie depuis des semaines et que si cette dépréciation se maintient, avant longtemps, il ne sera accepté à la Bourse de New-Yrk qu'a la moitié environ de sa valeur nominale; de sorte que je suis d'avis que nous nous sommes bien tirés de l'épreuve, soit au Canada, soit en Grande-Bretagne.

La présente guerre est une rude épreuve, la plus formidable que l'Empire ait subie ou aura jamais à subir, mais il est agréable de constater que notre situation financière est si brillante après un an et demi de guerre.

L'état de choses actuel, monsieur l'Orateur, est le résultat de ce conflit mondial, le plus gigantesque dont fassent mention les annales du monde; mais nous sommes bien aises de penser que nous avons joué un rôle modeste dans cette lutte, et à en juger par ce que les nôtres disent de la part que nous y avons prise, mais par les déclarations des étrangers, nous n'avons pas à en rougir. Dans les Flandres, les fils du Canada ont immortalisé leurs noms par leur vaillance, leur entrain et leur esprit d'initiative. Ils ont aussi transmis à la postérité le nom du Canada, en sacrifiant leur vie pour les grands principes pour la défense desquels nous luttons. Nous étions loin de croire que nous pourrions en si peu de temps lever l'armée que nous avons réunie, et c'est pour moi et pour tous les membres de la députation, j'en suis certain, un motif de fierté de savoir qu'après quelques mois seulement d'instruction militaire, les jeunes gens sortis de nos fabriques, de nos banques, de nos maisons de ferme, du fond de nos forêts et des embarcations de pêche, sont allés au front de bataille et, aux côtés des vétérans des armées alliées, ont lutté victorieusement contre les vieilles légions d'Allemagne et des pays qui l'appuient. Les faits accomplis à Saint-Julien, à Neuve-Chapelle, à Loos et sur plusieurs autres champs de bataille feront honneur au Canada et à son armée. Je ne puis voir un jeune homme passer dans les rues d'Ottawa après avoir subi l'inspection du Gouverneur général ou du ministre de la Milice sans être convaincu que la réputation du Canada est en sûreté entre les mains de chacun de ceux qui sont appelés à la défendre.

Nous sommes passés tout à coup de l'état de paix à l'état de guerre; pays sans armée, nous avons levé sur-le-champ 30,000 soldats. Ce nombre a été porté à 50,000, puis à 100,000 et à 150,000. Nous avons permis le recrutement d'un quart de million d'hommes, et nous sommes à la veille d'en recruter un autre quart de million—fait étonnant de la part d'un pays comme le Canada.

Il y a de l'odieux à établir des comparaisons entre ce que telle province a fait et ce que telle autre a accompli; aussi ne me reporterai-je point à la statistique ayant trait à cela. Je tiens simplement à faire savoir en termes généraux que je suis tout particulièrement fier de ce que les provinces situées entre les lacs et les montagnes de l'Ouest aient fourni un aussi grand nombre de superbes régiments qui combattent pour la grande cause commune aux côtés de ceux des provinces de l'Est.

Quand je songe qu'il y a quelques années à peine la Confédération ne se composait que des seules provinces de l'Est, que les plaines de l'ouest des lacs étaient désertes, n'ayant pour habitants que le buffle et l'Indien, et qu'on ne comptait qu'un petit nombre de blancs de l'autre côté des chaînes de montagne du littoral du Pacifique. La conviction me vient que nos ancêtres avaient pleinement raison, étant donnés les résultats aujourd'hui obtenus, d'avoir foi en l'avenir de ces vastes régions. Le sentier du buffle a fait place au chemin de fer, la maison du colon a remplacé la hutte de l'Indien et les prairies sont transformées en de vastes provinces. Aussi, lorsque l'empire eut besoin d'aide, ces provinces des prairies envoyèrent un grand nombre de leurs enfants combattre pour cette grande cause. La Colombie-Anglaise qui, il y a quelques années à peine, n'était, comme on disait, qu'une mer de montagnes ne comptant pas assez de blancs pour lever un régiment, a pu fournir une division entière. Bien que sa population soit peu nombreuse, le territoire que je représente a accompli sa modeste part; plus tard, il fournira encore d'autres soldats et les provinces de l'Ouest feront de même. A tout prendre, le Canada s'est bien comporté; avec le temps et au fur et à mesure que l'on aura besoin d'un plus grand nombre de soldats, il fera mieux encore, car tous ceux de nos compatriotes qui ont pris les armes combattent pour une cause en laquelle ils ont foi; ils combattent pour que le drapeau qui flotte au-dessus de ce palais législatif continue d'être le drapeau de notre vaste pays.

Pour ce qui est des vicissitudes de la guerre, si nous avons connu les déceptions et les revers, nous avons aussi connu la

victoire. Nous avons eu Gallipoli, mais nous avons eu aussi la Marne. Si nous avons perdu la Serbie, nous avons conservé sur la mer Egée l'antique capitale de la Macédoine, et Salonique est aujourd'hui une grande forteresse qui, nous nous plaisons à l'espérer, sera encore de quelque utilité dans la poursuite de la présente guerre. Si nous avons échoué à Bagdad, nous avons sauvé Calais, ce Gibraltar de la mer du Nord. De la Baltique à la mer Noire, de Dixmude à la frontière suisse, sur terre comme sur mer, l'ennemi est enserré dans un cercle d'acier. Les flottes alliées font le guet entre Skager-Rak et le golfe Persique. Sur la mer Noire, la Méditerranée, la mer du Nord, sur toutes les mers intérieures de l'Europe, sauf une faible partie de la Baltique, les alliés règnent en maîtres. De plus nous avons accès à toutes les mers du monde entier, avantage que nos ennemis sont privés.

La guerre actuelle nous a apporté des revers, mais il n'y a pas là de quoi nous décourager. L'histoire nous apprend que nous avons déjà subi des revers en d'autres campagnes. A l'apogée même de sa gloire, le grand duc de Marlborough ne fut-il pas cis en péril par d'hostiles intrigues nées de l'intérêt dynastique et politique? Cela ne l'empêcha pas de livrer de grandes batailles et de conduire le drapeau de l'empire à de grandes victoires. On a reproché à sir John Moore sa retraite sur la Corogne, et cependant sa marche en avant et sa retraite déjouaient les plans de Napoléon. L'embarquement à la Corogne n'amena pas notre défaite dans la guerre de la Péninsule; l'évacuation de Gallipoli ne l'amènera pas davantage dans la guerre actuelle.

Depuis l'ouverture des hostilités, il s'est effectué de nombreux changements de généraux; la même chose a eu lieu au cours d'autres guerres. A la bataille de Mimeiro, Wellington lui-même fut supplanté par deux généraux anglais; on le contraignit à signer la convention de Cintra, et plus tard il était traduit devant une commission parlementaire. C'est Wellington, cependant, qui livra successivement bataille aux maréchaux du grand Napoléon et qui finit par remporter la victoire à Waterloo. Quel gâchis fut la guerre de Crimée, chacun le sait. La campagne sud-africaine fut, elle aussi, marquée d'une multitude de fâcheux incidents; mais cela ne nous découragea point. A l'heure actuelle, notre courage n'est pas abattu.

L'histoire nous donne des encouragements aussi bien que des leçons, et ce serait manquer à la prudence dictée par l'expérience, que ne point tirer parti des uns et des autres. Ne nous laissons donc pas abattre; nous ne sommes pas encore vainqueurs, mais l'empire est intact, nos armées possèdent encore toute leur intrépidité et nous combattons jusqu'à ce que nous ayons la victoire.

Nous participons à la présente guerre parce qu'elle se fait pour des principes, parce que les principes pour lesquels combattent les puissances alliées sont les nôtres. Notre système de gouvernement repose sur deux principes chers à quiconque vit à l'ombre du drapeau britannique. Le premier, c'est que le pouvoir souverain de l'Etat réside originairement dans le peuple; le second, c'est que nulle partie de la population ne peut, sans son consentement, être assujétie à des impôts. C'est au prix de grands sacrifices que l'on a réussi à les faire triompher; ils ont coûté beaucoup de sang et d'or. Il a fallu des siècles pour les faire consacrer par nos institutions gouvernementales. Mais ils sont nôtres. Il n'y a que cent cinquante ans que le second de ces principes est définitivement consacré par la constitution britannique.

Ce fut seulement après que les treize colonies eurent formé les Etats-Unis d'Amérique que le principe "pas d'impôt sans représentation" fut inséré à la constitution britannique. Consultez l'histoire de l'humanité depuis cette époque préhistorique alors que l'homme habitait les cavernes et, en passant par les siècles qui ont vu s'ériger les obélisque et les pyramides d'Egypte. Jusqu'à nos jours, et partout vous relevez l'histoire ininterrompue du gouvernement par un seul homme ou par un groupe d'hommes mais nulle part vous ne trouverez trace de gouvernement par tout le peuple. Le premier de tous les peuples de l'univers le peuple anglais développa l'idée que le pouvoir de l'Etat résidait dans le peuple lui-même. L'antiquité connut des républiques; les cités de la Grèce connurent ce genre de gouvernement, mais celui-ci n'était pas démocratique. Ce fut le cas de Rome également.

A la mort de César, Rome devint un empire. Ce dernier comprenait tous les pays qui sont maintenant en guerre, à l'exception de certaines parties de la Russie. L'empire romain devint à ce point étendu qu'il lui fallut deux empereurs avec deux capitales, l'une à Rome et l'autre à Constantinople. Après une existence variée ces deux capitales tombèrent et leur chute marqua la dissolution de l'empire romain dont les fragments devinrent les grands états de l'Europe. Pourtant, de tous ceux-ci l'Angleterre

[M. Alfred Thompson.]

fut le seul à mettre en pratique l'idée des institutions gouvernementales représentatives. Elle organisa des colonies qui, à leur tour, entretinrent les mêmes idées et observèrent les mêmes principes.

Aujourd'hui, encerclant le globe, se trouvent les colonies et les dominions de la Grande-Bretagne, et le principe qui est à la base de l'administration de ses colonies autonomes, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Sud-Africain, est celui qui déclare que la volonté du peuple est la loi suprême. Nous combattons pour ce principe et cela, parce que nous croyons que le droit l'emporte sur la force; que le sens moral d'une nation n'est que le résumé du sens moral de ceux qui composent cette nation et que l'Etat doit observer le même droit moral dont il réclame l'observance par ceux qui composent la nation; enfin, que la loi doit être la même et pour l'Etat et pour les citoyens. Nous ne voulons pas de la doctrine d'après laquelle l'Etat a sa loi particulière.

Pourquoi combattons-nous? Parce que le Canada fait partie de l'empire et parce que celui-ci est attaqué. La population de notre pays comprend-elle bien ce qui se produirait si la flotte anglaise était défaite, ce soir? Comprend-elle parfaitement ce qu'elle devrait comprendre et cela promptement? L'un des empereurs romains, alors que Rome était à l'apogée de sa puissance, disait que les peuples dont le territoire était arrosé par l'Oronte et le Rhone faisaient tous deux partie de l'empire romain. Bien que la distance qui sépare le fleuve Saint-Jean du Yukon soit, et de beaucoup, plus grande que celle qui existe entre l'Oronte et le Rhone, nous n'en restons pas moins le même peuple. Les avantages que cette partie de l'empire présente sont merveilleux.

Je voyageais, un jour, en compagnie de sir Charles Tupper, de regrettée mémoire, et il m'arriva de lui demander ce qu'il pensait de nos provinces de l'Ouest. Voici la réponse qu'il me fit: "Mon ami, je crois qu'elles deviendront le siège de la race." Dans l'"American Commonwealth" Bryce dit que le quadrangle borné par la baie d'Hudson, le golfe du Mexique, les Alléghanys et les montagnes Rocheuses sera la demeure future de la race. Si l'on en juge par l'élan prodigieux donné à la colonisation des anciens états de l'Europe, par les avantages que nos provinces de l'Ouest offrent à ceux qui voudront s'y établir plus tard et qui sont énormes, tout cela joint à la richesse de nos essences forestières, de notre sol, de nos pêcheries et de nos mines, on concoit qu'une population considérable peut vivre facilement dans les limites de notre grand pays.

Nous combattons non seulement pour ces principes que je viens d'énoncer, mais encore parce que nous abhorrons la façon dont nos ennemis font la guerre. Leurs philosophes et leurs historiens leur ont enseigné à rendre la guerre encore plus terrible au moyen de la torche, du gibet et du glaive employés sans raison aucune. Voilà ce que notre civilisation réprouve.

Le discours que M. Masterman, membre du gouvernement anglais, a prononcé lors de l'ouverture des hostilités, pour expliquer la raison pour laquelle l'Angleterre est maintenant en guerre, m'a frappé. Voici ce qu'il a dit:

> Je ne crois pas qu'une réunion d'hommes ait jamais passé six jours semblables à ceux que nous avons traversés, alors que nous avons siégé continuellement, recevant sans cesse des télégrammes de toutes les capitales de l'Europe, et que nous entendions le tictac de l'horloge indiquant les heures, non pas les jours, qui restaient à s'écouler avant de savoir si la paix et la civilisation resteraient encore l'apanage de l'univers. A nul moment de ces jours aucun d'entre nous n'eut d'autre pensée que celle de tenter un effort en vue de préserver la paix du monde. Nous avons essayé divers moyens; nous avons offert des conditions, demandé des entrevues et cherché à gagner du temps, mais on a tout refusé jusqu'à ce que finalement on nous eût acculé à cette alternative de choisir entre le maintien ou la destruction de l'honneur de notre pays... Ce n'est pas l'intérêt de l'Angleterre, mais bien son honneur qui nous conduit à la guerre.

Voilà pourquoi nous combattons aujourd'hui, c'est pour cela que nous devrons combattre, demain et continuer la lutte jusqu'à —ainsi que le premier ministre l'a dit:

> La Belgique a reçu tout et même au delà en retour de ce dont elle a souffert et l'univers entier saura pour toujours que lorsque l'Angleterre fait une promesse elle la remplit.

Pourquoi nous battons-nous aujourd'hui? Quatre millions de soldats se sont enrôlés volontairement dans les Iles-Britanniques; le Canada en a 100,000 sous les armes, 50,000 autres se préparent à partir, on propose d'en enrôler encore 250,000, et chaque province, chaque ville, chaque village, chaque hameau fournit sa part. La réponse à l'appel a été générale du Cap-Breton au Yukon, et nous aurons autant de soldats qu'on en aura besoin. Quelle réponse magnifique a faite le continent australien et la Nouvelle-Zélande. Ce n'est pas la faute de nos frères de l'Australie si l'invasion de Gallipoli n'a pas réussi. Ils se sont battus comme des héros, et les faits d'armes à la baie de Suvla et à Anzac marqueront sur leurs dra-

peaux un blason qui restera pour leurs enfants comme une preuve de leur bravoure. N'est-ce pas un grand spectacle que de voir les navires des différentes nations de la terre sillonner les sept océans qui entourent le foyer de la race arienne en Europe pour régler cette grande question de principe.

Il doit y avoir une raison bien forte pour que les habitants de l'Angleterre, de l'Irlande, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Afrique du Sud, de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et du Canada se battent côte à côte dans cette guerre. Les Maoris de la Nouvelle-Zélande, les Indiens de notre pays, les naturels des Indes, les Soudanais, tous font leur part. A-t-on jamais vu une telle détermination dans l'histoire d'aucune nation ou d'aucun empire? Jamais. Pourquoi toutes les confessions religieuses sont-elles unanimes à appuyer cette guerre? Les mahométans, les indous, les sikhs, les parsis, les bouddhistes s'unissent aux presbytériens, aux méthodistes, aux anglicans, aux baptistes, aux catholiques romains, aux catholiques grecs et à toutes les sectes chrétiennes.

Pourquoi la tête de l'église méthodiste a-t-elle envoyé au premier ministre un télégramme le félécitant de son projet de lever un autre quart de million de soldats au Canada? Je répondrai à cette question en citant les paroles du chef de l'Eglise catholique romaine à Montréal, l'archevêque Bruchési. Parlant dernièrement aux étudiants, l'archevêque a déclaré:

> Le Canada faisant partie de l'empire britannique, c'est le devoir sacré du peuple canadien d'aider la Grande-Bretagne dans sa défense héroïque de la liberté... C'est le devoir solennel de chaque citoyen canadien d'aller jusqu'à l'extrême limite de ses forces pour aider la mère patrie dans ses efforts héroïques pour écraser le tyran qui veut sous son talon de fer étouffer les petites nations. Quel serait notre sort si les Allemands mettaient le pied dans notre pays? Si l'Angleterre était battue, l'Allemagne serait maîtresse du fleuve Saint-Laurent. Pour ma part, je ne veux pas être citoyen allemand.

Pourquoi tous ces peuples de races, de religions et de climats différents se portent-ils à la ligne de bataille et sont prêts à faire, comme ils le font réellement, le sacrifice suprême? Parce qu'ils vivent sous le drapeau qui flotte en ce moment au-dessus de nos têtes, et parce qu'ils savent que partout où flotte le drapeau le citoyen voit sa liberté protégée, sa vie et ses biens en sûreté; les plis de ce drapeau renferment la liberté de penser, la liberté de la parole, la liberté religieuse et la liberté de la presse; enfin la plus grande somme de liberté compatible avec la sûreté de l'Etat, et basée sur les principes éternels de liberté, de justice et de tolérance.

[M. Alfred Thompson.]

M. EUGENE PAQUET (L'Islet) (texte): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'appuyer la motion que vient de mettre devant vous, avec tant d'éloquence, l'honorable député du Yukon (M. Thompson). Cet honneur s'adresse surtout aux électeurs du beau comté de l'Islet et j'en remercie de tout coeur le très honorable premier ministre.

En appuyant la proposition d'une adresse en réponse au discours de Son Altesse royale, je désire m'élever au-dessus des considérations des partis politiques pour m'inspirer d'un principe vraiment canadien; l'union sacrée de tous les membres de cette Chambre, de tous les citoyens, de toutes les races, de tous les dévouements et de tous les sacrifices afin de conserver intacte notre existence nationale.

Sur le front, nos vaillants soldats maintiennent cette union sacrée et sacrifient tout au salut de la patrie. Nous devons nous inspirer du même idéal dans la considération des mesures qui nous seront soumises pour promouvoir la collaboration du Canada à la défense de l'empire.

Dans cette grande assemblée, mon honorable ami du Yukon a exprimé ses idées dans sa langue maternelle. Je suis heureux de vous adresser la parole dans la langue de mes ancêtres qui habitaient les plaines et les coteaux ensoleillés de France. Je fais cette observation pour rappeler un des caractères du magnifique empire qui est le nôtre et la liberté que nous y possédons.

Son Altesse royale nous dit:

> Il vous sera présenté des mesures à l'effet de promouvoir la coopération du Canada à la défense de l'empire et à la continuation de cette guerre engagée pour la liberté et une paix durable.

La réponse de mes collègues et la réponse du peuple canadien, je ne peux en douter, doivent être résumées dans les paroles suivantes du premier ministre du Canada:

> Depuis plus de douze mois notre empire a consacré toutes ses forces à la défense de tout ce qui regarde les libertés du monde et les destinées de toutes les nations.
>
> Au commencement d'une nouvelle année nos cœurs sont plus résolus que jamais à accomplir la tâche jusqu'au bout, quelque formidable qu'elle puisse être. Nous mesurerons nos efforts futurs à la grandeur des besoins.
>
> L'esprit des Canadiens au pays est aussi ferme que celui de ceux qui sont dans les tranchées, dans les hôpitaux et dans les maisons de convalescence.
>
> Nous connaissons toute la grandeur du sacrifice. Sur toutes les maisons canadiennes où le deuil est entré, sur tous les cœurs blessés par la tragédie de la guerre, nous prions Dieu

de répandre ses meilleures bénédictions et ses consolations.

Nous avons eu beaucoup à apprendre au cours des derniers quinze mois de guerre parce que nous n'étions pas préparés à cette guerre. Le plus fort gage de la victoire finale réside dans le fait que nous n'avons pas été brisés dans l'effort gigantesque que nous avons fourni. Ceux qui nous ont imposé cette guerre peuvent être assurés par les traditions de notre passé que cette leçon nous servira et qu'elle nous conduira à la victoire finale. La grandeur de l'idéal pour lequel nous combattons nous défend de nous arrêter avant que le but soit atteint.

Au Canada comme dans les pays alliés nous constatons une résolution déterminée à tenir ferme, à souffrir et à vaincre. Sir William White, le ministre des Finances que Sa Majesté vient de faire chevalier demandera aux Canadiens de nouveaux sacrifices pour la cause de la civilisation et de la liberté, pour la cause de l'humanité et de la patrie.

Nous devons persister avec obstinaton dans le désir et la volonté de vaincre. Autrement nos morts et nos blessés auraient souffert inutilement.

Nous permettre d'hésiter même un moment serait une ingratitude envers nos morts et une trahison envers la postérité.

En 1912 et en 1913 des députés et des journalistes riaient du péril allemand et se moquaient de ceux qui osaient en parler. Le 5 décembre 1912, le premier ministre du Canada, après avoir étudié la situation en Angleterre avec trois ministres et après avoir connu des secrèts d'Etat qu'il ne pouvait pas dévoiler, s'écriait dans la Chambre des communes: "Il existe un besoin pressant."

Le premier ministre entendait les grondements du tonnerre lointain et voyait les éclairs briller à l'horizon. Sir R. L. Borden ajoutait: "Le fardeau est si onéreux que le jour est arrivé où la securité de l'empire sera en danger si les jeunes et puissantes colonies ne s'unissent pas à la mère patrie pour la paix et l'héritage de tous."

En face du péril allemand si bien démontré par le premier ministre du Canada, mon devoir était de donner mon appui au gouvernement qui prenait les moyens de sauver la patrie tout en maintenant intacte l'autonomie de notre pays.

En face des atrocités allemandes, en face des prêtres fusillés, des temples brûlés ou détruits, en face des orgies de sang et de crimes les plus odieux, qui, pourrait me reprocher d'avoir écouté la voix du premier ministre qui montrait le danger?

J'aurais trahi ma patrie en refusant de donner mon appui au gouvernement qui me demandait des sacrifices pour contribuer au maintien de la paix parmi les peuples civilisés.

J'ai toujours déclaré que le Canada devait défendre son territoire et ses libertés. Depuis le début de la guerre, le sol de notre patrie est menacé. Devons-nous attendre l'ennemi? Devons-nous attendre l'Allemand sur notre sol? Voulez-vous voir le Prussien égorger nos enfants, outrager nos mères et fusiller nos prêtres avant de prendre les armes? Ce serait de la trahison et je ne veux pas trahir ma patrie.

Il a fallu vivre jusqu'à notre époque pour voir un peuple entier, un peuple immense se dresser contre le Ciel, et s'écrier: Moi seul, moi seul! je suis au-dessus de tout!

A travers le territoire de la Belgique dont elle avait honteusement violé la neutralité, l'armée de Guillaume avait envahi le sol français et s'avançait à marches forcées sur Paris; son objectif.

Convaincue de son invincible supériorité, elle se ruait sur les alliés avec la confiance suprême que lui inspiraient les souvenirs de Sadowa et de Sedan. Mais la bataille de la Marne à arrêté, refoulé, maîtris, l'élan de l'armée allemande. Ce n'est pas l'Angleterre qui a voulu la guerre. Sa Majesté George V et ses ministres ont fait les plus nobles efforts pour maintenir la paix, mais ils ne pouvaient pas accepter les propositions infâmes de Guillaume II qui violait la neutralité de la Belgique au mépris des traités signés pas son aïeul. Notre mère patrie s'est jetée dans la guerre la plus terrible que le monde ait jamais vue pour venger la Belgique, pour maintenir les engagements solennels et pour défendre la liberté.

Dans le camp prussien nous rencontrons la volonté de dominer le monde et de le courber sous une tyrannie économique et politique dont il ne pourrait de longtemps secouer le joug. Pour obtenir un pareil résultat, le prussien est résolu à employer la force sans égard aux engagements authentiques, aux contrats solennels et à la morale internationale consacrée par les siècles. La victoire de ce camp sera la défaite de la civilisation et le triomphe de la brutalité cynique. Si l'Allemagne sortait victorieuse de ce conflit qui pourrait l'empêcher d'imposer sa domination tyrannique à notre patrie; le plus beau joyau de la couronne britannique.

Quel serait l'avenir du Canada si l'Allemagne dominait le monde et pouvait dicter ses conditions? Quel serait l'avenir du Canada si la France et notre mère patrie

ne levaient vraiment sur l'Allemagne le glaive de la justice?

Qui peut répondre?

Ecoutons les paroles prononcées le 15 août 1915 à Vancouver par l'honorable ministre des Postes:

C'est une guerre dans laquelle nous sommes profondément intéressés. C'est autant la guerre du Canada que la guerre de l'Angleterre. C'est la vôtre, c'est la mienne, c'est celle de tous les citoyens libres de ce pays. Permettez-moi en qualité de ministre de la couronne de vous communiquer ce message: tous nos efforts, la somme de nos énergies, toutes nos ressources jusqu'à l'extrême limite, seront consacrés à mener à bonne fin cette lutte dans laquelle l'existence même de l'empire, l'indépendance et les libres institutions du Canada sont en jeu. Ce n'est qu'alors que notre tâche sera accomplie.

Le 20 août 1914, sir Wilfrid Laurier disait:

C'est pour nous un devoir plus pressant que tout autre, en ce premier jour de session spéciale du Parlement canadien, de laisser savoir à la Grande-Bretagne, ainsi qu'à ses amis et à ses ennemis, qu'il n'y a au Canada qu'une seule pensée qu'une seule âme et que les Canadiens appuient la mère patrie, conscients et fiers de voir qu'elle ne s'est pas engagée dans cette guerre dans un but ingrat et pour des fins d'agrandissement territorial, mais qu'elle a pris les armes pour maintenir immaculé l'honneur de son nom, remplir ses obligations envers ses alliés, faire honneur à ses traités et sauver la civilisation d'une puissance affamée de conquête et de domination.

Le peuple canadien a été consulté de la façon la plus solennelle. A l'appel au drapeau, de l'Atlantique au Pacifique, 240,000 fils du Canada ont répondu avec patriotisme et avec la conviction d'accomplir une œuvre nationale.

Volontairement, nos frères prennent part au conflit pour mieux assurer la victoire, le maintien et la cohésion de l'empire britannique, persuadés que cet empire abrite et sauvegarde l'autonomie du Canada.

Je m'incline avec vous sur la tombe de nos héros. Les Canadiens morts sur les champs de bataille à Saint-Eloi, à Langemarck, à Festubert ont gagné une renommée immortelle. En donnant leur sang ils se sont faits nos rédempteurs.

L'église et l'Etat sont unis dans la province de Québec pour soutenir la cause des alliés. Nous connaissons les fières paroles prononcées par les chefs politiques de la race française.

Vous avez été témoin du grand geste de nos évêques. Ils se sont réunis et ont rédigé une lettre des plus cordiales à l'égard de l'Angleterre et de la France.

Ecoutons la voix de l'épiscopat de Québec:

Nous ne saurions nous le dissimuler, ce conflit, l'une des plus terribles que le monde ait encore vu, ne peut manquer d'avoir sa répercussion sur notre pays. L'Angleterre y est engagée, et qui ne voit que le sort de toutes les parties de l'empire se trouve lié au sort de ses armes? Elle compte à bon droit sur notre concours, et ce concours, nous sommes heureux de le dire, lui a été généreusement offert en hommes et en argent.

Monsieur l'Orateur, tout à l'heure, l'honorable député du Yukon a traduit dans sa langue maternelle, les paroles que prononçait le 7 janvier courant, à l'Université Laval, à Montréal, Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, à raison de certains événements qui venaient de se passer dans la province de Québec. Je crois qu'il est de mon devoir de citer ces paroles à mon tour, dans ma langue maternelle.

Nous sommes une colonie de l'Angleterre et dès lors, si l'Angleterre était défaite, la première proie de l'Allemagne serait le Canada. Or, nous ne voulons pas être allemands. C'est pourquoi nous devons faire notre possible, puisque le sort du Canada est lié aux armes anglaises.

Au commencement de la guerre, les évêques ont étudié la situation. Il ne s'agissait ni de dogme ni de morale, mais il y avait une direction à donner.

Les évêques de la province de Québec ont donné leur enseignement. Dans une lettre qui a fait le tour du pays ils ont dit que le Canada devait aider l'Angleterre et ont félicité les Canadiens des sacrifices commencés. Depuis, les évêques n'ont pas changé d'opinion.

Le Canada n'est pas immédiatement attaqué dans cette guerre, mais il l'est médiatement. Il est menacé et c'est pourquoi il faut le défendre. Aussi, nous avons fait notre devoir. Les paroles de l'honorable ministre de la Milice en font foi. Nos jeunes gens se sont présentés en grand nombre, librement. Il n'y a pas eu de conscription, il n'y en a pas encore au pays et j'espère qu'il n'en sera jamais question.

Nos jeunes gens sont pleins de foi. Ils peuvent servir jusqu'à répandre leur sang pour deux causes: la cause de la papauté et la cause de l'humanité. Ici, c'est l'humanité qu'il faut sauvegarder, et nos braves sont accourus au secours de la liberté. Voilà pourquoi ils se sont offerts et voilà pourquoi ils se battent aujourd'hui dans les tranchées de France.

La province de Québec et les Canadiens français, comprenant l'importance de cette lutte formidable et sa signification, ont fait leur devoir. Les Canadiens français ont organisé et organisent encore des régiments

qui marcheront toujours dans la voie de l'honneur.

Parmi ceux qui prennent une part glorieuse à la guerre, se trouvent les descendants de nos héros. Le discours récent de sir Sam Hughes à Toronto, nous venge de bien des calomnies. Il sait que nos vaillants compatriotes se dépensent avec une ferveur infatiguable. Aussi a-t-il rendu justice à notre race et je l'en remercie.

Dans plusieurs circonstances solennelles les députés fédéraux de la province de Québec ont demandé à la majorité de cette Chambre et à la majorité de notre pays de reconnaître les droits les plus sacrés de la minorité canadienne française.

Canadiens français, nous connaissons et nous apprécions la valeur et la noblesse des droits des minorités. Aussi je suis fier de voir mes compatriotes répondre noblement à l'appel du drapeau afin d'aider l'Angleterre et la France qui sont unies pour la défense des droits des minorités et des petites nationalités.

C'est pour conserver notre langue, notre religion, nos institutions et l'héritage de nos pères que nos fils se lèvent tout frémissants pour marcher au combat. Canadiens français, appartenant à la minorité, je demande à mes compatriotes de répondre avec patriotisme à la demande de Son Altesse royale et de se jeter dans la mêlée parce que notre mère patrie combat pour la liberté et l'indépendance des peuples; pour le respect des traités et de la foi jurée, pour les petites nationalités et les minorités, pour la loyauté internationale et le maintien des plus nobles sentiments de l'humanité.

Le Gouvernement est obligé de prendre immédiatement des mesures extraordinaires pour la défense du Canada. Son Altesse royale nous dit:

> L'existence du Parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année et d'après la loi existante une dissolution du parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion résultant d'une élection générale à un moment aussi critique.
>
> On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une législation du parlement du Royaume-Uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle législation qui prolongerait la vie de ce parlement d'une année.

Canadiens français appartenant à la minorité, je sais combien il est délicat de demander une modification même temporaire à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

Seules, les circonstances extraordinaires de cette guerre terrible me justifient de répondre d'une façon bienveillante aux voeux de Son Altesse royale.

Le Gouvernement désire sauvegarder les droits de la démocratie canadienne. D'un autre côté, tous les patriotes canadiens des divers partis politiques affirment l'étroite solidarité qui les unit au pouvoir fédéral. Les politiques qui gouvernent le Canada, redoutent avec raison le trouble et la confusion qui résulteraient d'une élection générale.

L'ordre et la paix règnent dans la patrie. Si l'on veut que le pays maintienne son moral à la hauteur des événements, si l'on veut que disparaissent toutes les discordes; que s'oublient toutes les divisions; que tous les cœurs deviennent un seul cœur, nous avons besoin de l'union constante et sacrée de tous les fils du Canada dans l'unique amour de la patrie.

Le 4 août 1914, toutes les volontés sont devenues une seule volonté. Dans l'âme des vrais canadiens rien ne demeurait des querelles violentes de la veille.

Serait-il sage, par une élection générale, de réveiller ces querelles pendant la terrible lutte qui exige de nous de si grands sacrifices?

Les élections pourraient diminuer l'abondance magnifique des souscriptions patriotiques pour les œuvres de guerre.

Les œuvres charitables créées grâce au concours bienveillant du Gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux, des municipalités et des cœurs généreux pourraient en souffrir.

Aussi, pour l'unité et la grandeur de la patrie, pour la liberté et l'indépendance des frères opprimés, je donne mon concours bienveillant et généreux à cette législation dont le principe me paraît admis dans la mère patrie.

Dans le monde entier cette guerre européenne a créé une crise monétaire presque sans précédent. Mais nous avons au Canada des raisons particulières de ne pas plier sous notre fardeau.

Nos institutions financières, grâce à une direction prudente, habile et éclairée ont pu éviter des désastres économiques. S'il est juste de reconnaître la sagesse des hommes de commerce, nous devons aussi accorder la part légitime que peut revendiquer le Gouvernement dans sa prudente administration. Nous devons féliciter le Gouvernement de son succès dans l'emprunt de guerre de ($50,000,000) cinquante millions. La réponse

du public qui souscrivit plus de cent millions est significative de notre situation prospère.

L'emprunt national marque un tournant remarquable dans l'histoire économique du Canada. Les financiers les plus clairvoyants envisagent la situation avec un remarquable optimisme.

L'extraordinaire expansion de notre commerce d'exportation et la diminution de nos achats à l'étranger a fait pencher en notre faveur la balance de notre commerce extérieur que nous solidions naguère avec des emprunts s'élevant annuellement à plusieurs centaines de millions.

Les industries de la guerre donnent un essor inespéré à notre commerce et servent à mettre en valeur nos ressources naturelles.

Il faut que la victoire commerciale vienne couronner la victoire de nos glorieux soldats.

Le Gouvernement fédéral concentre ses plus nobles efforts sur la puissance productrice du sol. Il y a un an, le département de l'Agriculture demandait à tous les citoyens du Canada de mettre toutes leurs énergies et tous leurs efforts au service de la grande cause afin de subvenir au besoin de la guerre. Le département de l'Agriculture a organisé dans la province de Québec une campagne de patriotisme et de production.

Le succès de cette campagne peut être attribuée dans une large mesure à la collaboration éclairée des membres du clergé de notre province. Le Ciel a souri à nos efforts et nous avons été gratifiés de la plus grande récolte qui se soit jamais vue dans un pays nouveau.

Le Gouvernement a accompli une œuvre importante en organisant, le 15 octobre 1915, une commission d'enquête sur l'agriculture. Quand les nôtres nous font honneur sur la ligne de feu, nous devons nous unir pour développer nos ressources naturelles, augmenter notre production, chercher de nouveaux marchés pour nos produits et tenter de nous emparer des marchés que l'ennemi a perdus afin d'assurer la prospérité du Canada.

En terminant je tiens à exprimer le regret que nous cause la mort de plusieurs membres de cette Chambre. Honneur aux membres de cette Chambre qui ont pris du service.

Nos collègues, sur le théâtre des hostilités ou dans les prisons de l'Allemagne, luttent pour nos libertés et méritent notre admiration.

Saluons, enfin, les marins de l'empire britannique qui se sont comportés avec bravoure et suivant les vieilles et nobles traditions de la marine anglaise.

En chassant l'ennemi de toutes les mers, ils ont rendu un immense service au Canada, à l'empire et à l'humanité.

J'ai l'honneur d'appuyer, monsieur l'Orateur, la motion en faveur de l'adresse.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, tous ceux qui sont ici présents doivent certainement avoir apprécié le ton et la forme des discours que nous avons eu le plaisir d'entendre cet après-midi. Mon honorable ami du Yukon (M. Thompson) a certainement atteint dans son discours un haut degré d'éloquence patriotique. La substance de ces discours, si je puis parler ainsi, sans être trop sévère, demande certaines observations que j'omettrai cependant pour le moment, car elles auront mieux leur place lorsque nous discuterons les deux ou trois propositions qui sont mentionnées dans le discours de Son Altesse royale le Gouverneur général.

Je veux, en premier lieu, m'unir de tout mon cœur aux remerciements et aux sentiments de gratitude que nous devons à la Providence pour la récolte abondante dont le pays a été béni cette année. Le cultivateur, comme tous les autres travailleurs, doit compter surtout sur le travail de ses bras, mais plus que tout autre travailleur il dépend des éléments. Un peu plus ou un peu moins de pluie, un peu plus ou un peu moins de soleil peut signifier pour lui la différence entre le désastre ou le succès. Cette année les éléments paraissent lui avoir été particulièrement favorables; on aurait cru que le cultivateur tenait la clef des vents et des nauges, et en obtenait exactement la quantité qu'il désirait. Il semblerait aussi que la divine Providence, voulant payer pour l'inhumanité de l'homme envers son semblable, se proposait d'indemniser le cultivateur des pertes qu'il souffrait de la privation d'un marché profitable qu'il demande en vain depuis longtemps au Gouvernement.

L'abondance de la récolte a fait contrepoids aux désappointements douloureux venant de toutes parts. Nous nous réunissons sous les nuages de la guerre désastreuse qui dure depuis près de dix-huit mois; nuages qui paraissent plus sombres encore aujourd'hui qu'ils étaient au mois d'avril dernier, lors de la prorogation du Parlement.

A ce moment nos âmes étaient pleines de cet espoir de la campagne qui s'ouvrait, allait voir l'avance des troupes alliées sur le territoire de l'ennemi. Personne ne s'at-

tendait pour l'année 1915 à une cessation des hostilités, mais chacun s'attendait y voir le commencement de la fin. Toutes ces espérances devaient être déçues; il nous faut bien dire que toutes nos attentes, si vives qu'elles aient été, n'ont pas été remplies. Sur le théâtre occidental de la guerre, les choses en sont au même point exactement qu'au mois d'avril dernier. Bien que nous puissions dire avec orgueil que nos forces alliées ont gagnés de remarquables victoires —victoires dans lesquelles nos Canadiens, encore des enfants, se sont battus comme de vieux soldats, sauvant parfois la situation, et remplissant d'une légitime fierté le cœur des Canadiens, il nous faut tout de même admettre, sachant trop bien que cela est vrai, que les alliés n'ont pu réussir à percer la ligne des ennemis et à commencer leur marche vers le Rhin.

Sur les divers fronts de l'est, nous avons été plus grandement désappointés. Nos alliés de la Russie ont perdu là les positions précédemment acquises. Ils ont perdu la Galicie et la Pologne; leur sol a été envahi, et l'on a eu pour Petrograd des craintes comme celles que nous avions eu pour Paris aux premières heures de la guerre. Dans les Balkans une noble résistance a été opposée aux ennemis; mais nulle victoire. Quoique dans ces circonstances il y ait eu des causes de désappointements, il n'y a cependant pas lieu de s'alarmer ni de se décourager, par cette raison que le succès, et les triomphes de l'armée allemande n'ont jamais été des triomphes définitifs, mais simplement des victoires à la Pyrrhus, et des signes assez nombreux font voir que, pour le moral comme pour le nombre, la force des troupes allemandes, comparativement à celles des troupes alliées, diminue de jour en jour, et que, dans un avenir assez rapproché, les alliés vont enfin pouvoir reprendre l'offensive.

C'est par la marine britannique, pendant cette guerre, qu'a été remportée la seule victoire complète. Il est vrai qu'il n'y a pas eu d'engagement général; mais, pour ce que la marine anglaise a déjà accomplie comme pour ce qu'elle accomplit tous les jours, je rappellerai les paroles des soldats de Napoléon, pendant la campagne de 1805, lesquels disaient que leur empereur gagnait des batailles sans combattre, simplement au moyen de marches et contremarches. C'est de la même manière que l'amiral Jellicoe, a remporté des victoires sans aucun engagement; il a réussi, par de simples veilles et de simples patrouilles à tenir la flotte allemande isolée, impuissante, emprisonnée dans ses propres eaux, aussi inutile à la cause de l'Allemagne que si elle eût été coulée. La marine britannique a tenue la mer ouverte au commerce des alliés presque aussi effectivement qu'en temps de paix. Si, comme il est indiqué dans le discours du trône, d'autres sacrifices deviennent nécessaires pour arriver à une victoire complète et finale, il peut être bon que de nouveau, au commencement de cette session, nous affirmions l'attitude que, des deux côtés de la Chambre, nous avons maintenue, celle que, pour nous de la droite, nous entendons maintenir.

Lorsque la guerre a éclaté, l'un et l'autre partis dans cette Chambre ont admis que c'était le devoir du peuple canadien de participer à la guerre selon toute l'étendue de nos ressources. Cette décision, prise d'un commun accord entre les partis dont l'enceinte de ce Parlement a été unanimement ratifiée par le peuple du Canada. Je me trompe, il me faut faire une exception. Cette ratification n'a pas été unanime. Il s'est trouvé un groupe qui a toujours protesté contre notre attitude, et ce groupe est celui du parti nationaliste de la province de Québec, qui a déclaré dès le début que c'était pour le peuple canadien un crime de prendre part à cette guerre. Non seulement a-t-il employé ce langage extrême, mais il a, à mainte et mainte reprise, affirmé dans la presse nationaliste, et il affirme encore, que notre attitude actuelle vient uniquement de ce que nous nous soumettons servilement aux ordres des autorités anglaises.

Je n'ai pas à défendre le gouvernement; mais, monsieur l'Orateur, après avoir été quinze ans au pouvoir, je connais la nature des relations qui existent entre les autorités impériales et celles du Canada, et je dis qu'une telle assertion n'a aucun fondement —et je sais ce que je dis. Je sais que je dis la vérité. Je sais ne rien dire qui ne soit connu de quiconque est au fait des institutions sous lesquelles nous vivons quand je dis qu'il n'y a eu de la part des autorités britanniques, aucun commencement, nulle demande, nulle instance. L'offre du Gouvernement a été spontanée, la ratification du parlement du Canada a été voulue. Ce que nous avons fait l'a été dans la pleine puissance de notre indépendance législative, sous la constitution que nous tenons du parlement britannique. Ce que nous avons fait l'a été délibérément, volontairement et non par aucun sentiment de contrainte, mais parce que nous avons pensé qu'étant sujets britanniques, ayant joui et jouissant encore du bienfait de la liberté anglaise, nous nous devions à nous-mêmes de faire le sacrifice de notre trésor et de

notre sang pour maintenir dans le monde les institutions anglaises et la liberté britannique.

Tel est l'esprit des institutions britanniques, tel est le caractère élevé de la constitution qui nous régit que pas même le roi d'Angleterre, pas même le parlement britannique n'a le droit ni d'ordonner à un soldat de quitter le Canada, ni de prendre un seul dollar dans notre caisse publique. Nous sommes un peuple libre et je crois être l'interprête des sentiments de tous les Canadiens dignes de ce nom quand j'affirme que c'est à titre d'hommes libres que nous sommes entrés dans ce conflit et que nous continuons à y participer. Il ne faudrait pas, toutefois, supposer qu'en prenant pareille décision dans cette enceinte parlementaire, nous obéissons tous aux mêmes mobiles. Lorsque, au sein d'une assemblée délibérante, il s'agit de prendre une décision en matière importante, rarement il arrive que la question soit envisagée sous le même angle par tous les membres de cette assemblée et que la décision s'inspire d'un même principe. Sur cette question même de notre participation aux guerres de la Grande-Bretagne, il a toujours existé entre le premier ministre et moi-même un certain désaccord. Mon très honorable ami a souvent affirmé que, du moment que la Grande-Bretagne est en guerre, le peuple canadien avait le devoir, non seulement de défendre son territoire, s'il était attaqué—ce qui va de soi—mais encore celui d'envoyer nos troupes partout où la Grande-Bretagne était appelée à combattre; alors que j'ai toujours soutenu qu'en pareilles circonstances il appartient au Parlement canadien de décider si, oui ou non, il doit participer à ces guerres et dans quelle mesure il doit le faire. J'ai revendiqué pour le Parlement canadien absolument les mêmes droits que ceux dont jouit le parlement de la métropole. Si aujourd'hui j'évoque le souvenir de cette divergence d'opinion, ce n'est pas que je veuille ressusciter ce débat—ce n'est ni le lieu ni l'heure de le faire, bien que plus tard le Parlement canadien puisse être appelé à prendre une décision à cet égard—mais c'est que je veux bien mettre en relief toute l'inanité de l'accusation de servilité qu'on lance contre nous dans ma propre province. Servilité certes, c'est là un grave reproche, voilà un vocable pompeux, mais il y a servilité et servilité. On peut être servile envers un maître; on peut être servile envers la passion et le préjugé.

Et s'il existe aujourd'hui de la servilité quelque part ce n'est pas parmi ceux qui ont pris l'attitude que nous avons adoptée et que nous continuerons à tenir en cette Chambre, mais bien chez ceux qui, aveuglé par la passion et le préjugé, nous refuse la liberté de pratiquer l'humanité et la générosité, la liberté d'obéir aux instincts et aux inspirations de notre cœur, de notre âme, de notre conscience; ceux, dis-je, qui au moment où nous voyons la France menacée de démembrement, et la Belgique réellement sous la botte du conquérant, nous refusent la liberté de voler au secours de la France et de la Belgique. Ce n'est pas qu'ils haïssent la France, qu'ils haïssent la Belgique, mais c'est que nous ne saurions ainsi aller au secours de la France et de la Belgique sans, en même temps, défendre l'Angleterre.

Monsieur l'Orateur, il y a solidarité entre la France, la Belgique et l'Angleterre. Trève à tous ces sophismes. C'est ainsi qu'ils cherchent à dissimuler l'avidité de leurs cœurs vides. Mais ce n'est pas tout. Nous combattons sans doute pour une idée, nous dit-on, et pour le sort de l'Empire mais quant au Canada même, ajoute-t-on, il n'a aucun intérêt direct ou matériel dans cette guerre. Et de jour en jour, nous disent les journaux, à la dévotion de ces messieurs, que l'Allemagne vienne à triompher, et le Canada n'en éprouverait aucun préjudice et sa situation demeurerait la même qu'aujourd'hui. Le Canada, nullement intéressé dans cette guerre! Voilà ce qu'on affirme, mais toute autre est mon attitude, je diffère absolument d'opinions avec ces messieurs et non seulement j'affirme que cette guerre intéresse directement le Canada, mais j'irai même jusqu'à affirmer qu'il n'y a pas aujourd'hui de nation civilisée qui ne soit pas intéressée dans cette guerre. Que l'Allemagne triomphe et certaines nations regretteraient amèrement le jour de leur indifférence et de leur indolence. Après tout, pourquoi l'Allemagne combat-elle? Pourquoi a-t-elle inondé de sang le continent européen? N'est-ce pas, comme on l'a souvent répété, pour imposer au monde son hégémonie? Le livre publié à cet égard il y a quelques mois, par le gouvernement français, jette une vive lumière sur la question. Il y figure un mémoire de l'état-major allemand, en date de mars 1913, où l'on avoue carrément que l'Allemagne aspire à la domination mondiale. Je me bornerai à citer une phrase que je traduis du français.

"Ni les ridicules cris de revanche chauvinistes français, ni les grincements de dents des Anglais, ni les grotesques gestes des Slaves ne nous détourneront de notre but qui est de fortifier et d'étendre le Deutschsthum (c'est-à-dire la domination de l'Allemagne) sur le monde entier".

Mais avant cela, le livre contient une autre dépêche de l'ambassadeur de France à Berlin, M. Cambon qui fait mieux comprendre ce que j'ai déjà dit. M. Cambon, le 13 novembre, écrit en ces termes à son gouvernement:

Je tiens d'une source absolument sûre la relation d'une conversation que l'empereur aurait eue avec le Roi des Belges, en présence du chef d'état-major général de Moltke, il y a une quinzaine de jours, conversation qui aurait, paraît-il, vivement frappé le Roi Albert; je ne suis nullement surpris de son impression, qui répond à celle que moi-même je ressens depuis quelque temps, l'hostilité contre nous s'accentue et l'empereur a cessé d'être partisan de la paix.

L'interlocuteur de l'empereur d'Allemagne pensait jusqu'ici, comme tout le monde, que Guillaume II dont l'influence personnelle s'était exercée dans bien des circonstances critiques au profit du maintien de la paix, était toujours dans les mêmes dispositions d'esprit. Cette fois, il l'aurait trouvé complètement changé.

Au cours de cette conversation l'empereur était, du reste, apparu surmené et irritable. A mesure que les années s'appesantissent sur Guillaume II, les traditions familiales, les sentiments rétrogrades de la cour, et surtout l'impatience des militaires prennent plus d'empire sur son esprit. Peut-être éprouve-t-il on ne sait quelle jalousie de la popularité acquise par son fils, qui flatte les passions des pangermanistes et ne trouve pas la situation de l'empire dans le monde égale à sa puissance.

S'il m'était permis de conclure, je dirais qu'il est bon de tenir compte de ce fait nouveau que l'empereur se familiarise avec un ordre d'idées qui lui répugnait autrefois.

Telle est l'origine de la guerre. Le parti militaire l'emporta enfin sur l'empereur et alors le monde fut plongé dans cette catastrophe épouvantable. Quelles seraient les conséquences d'une défaite allemande? Si les Allemands étaient vaincus, le monde pourrait envisager une ère de paix, un désarmement général et l'étude de cette situation idéale, la fraternité universelle. Mais qu'arriverait-il si l'Allemagne devait être victorieuse? L'Allemagne ne peut pas remporter une victoire complète—sur ce point, il n'y a pas, pour moi, l'ombre d'un doute. Pour triompher, l'Allemagne doit écraser l'Angleterre, écraser la France, écraser la Russie, écraser l'Italie, et la tâche est impossible. Le seul problème à résoudre, d'après moi, est de savoir quelle sera l'étendue de notre victoire. Si nous n'avions qu'une demi victoire, l'Allemagne serait humiliée, mais elle serait toujours menaçante. Elle continuerait ses armements et alors les autres nations devraient l'imiter. Elle se préparerait en s'armant et même sur ce continent, monsieur l'Orateur, nous serions entraînés dans le tourbillon du militarisme européen. Voilà donc en quoi la guerre nous intéresse, voilà la justification de notre conduite. Notre action n'a pas été basée sur les sophismes que nous avons vus dans la presse nationaliste; notre action a été basée sur la condition première que nous devons être libres ou que nous devons perdre notre liberté. C'est là-dessus que notre choix a été fait.

Le discours du trône nous annonce que l'on nous présentera des mesures pour permettre au Gouvernement de continuer la guerre. Mon très honorable ami le premier ministre a fait, le 1er de l'An la déclaration qu'il était prêt à offrir 500,000 hommes. Je ne discuterai pas aujourd'hui le point de savoir si la déclaration prématurée de mon très honorable ami était exactement conforme aux règles du gouvernement parlementaire. Je mets de côté toutes ces questions dans un jour comme celui-ci. Je crois que nous aurons des explications sur l'offre de 500,000 hommes, qui me semble un projet un peu vaste, mais encore une foi, je m'abstiens de porter un jugement à ce sujet. Je serai prêt et les honorables amis qui m'entourent seront également préparés à discuter avec toute l'attention qu'elles méritent, les propositions que le Gouvernement jugera essentielles pour mener à bien la lutte dans laquelle nous sommes engagés. Mais permettez-moi de vous dire—et je crois qu'à ce sujet nous devons avoir une expression d'opinion—que nous devons repousser immédiatement l'impression que l'on a cherché à créer, que cette offre serait un premier pas vers la conscription. Il ne doit pas y avoir de conscription au Canada. On a tenté pendant de nombreuses années, monsieur l'Orateur, d'effrayer le peuple avec le spectre de la conscription. Il y a eu, comme vous le savez, dans cette Chambre, quelques hommes qui, pendant les élections de 1911, ont déclaré que le vote de la loi navale était un prélude à la conscription. Il y a des hommes, dans la province de Québec qui ont affirmé qu'au moment où la conscription serait adoptée en Angleterre, la conscription serait adoptée ou proposée au Canada. La loi navale a été dans les statuts pendant six ans. Elle y est encore, elle n'a pas été abrogée, comme plusieurs membres de cette Chambre s'étaient engagés à l'exiger. Elle existe toujours et il n'y a pas encore de conscription. En Angleterre on en est arrivé à la conscription, mais au Canada la conscription n'existera pas. En ce qui a trait à la conscription en Angleterre, ce serait vraiment de mauvais goût, je dirai même plus, ce serait une impertinence de faire à ce sujet quelques remarques pour témoigner de notre approbation ou de notre désapprobation. Pour moi, je puis dire que j'avais l'espoir

de voir l'Angleterre poursuivre cette guerre prodigieuse en continuant l'application de son ancien système d'enrôlement volontaire.

Le gouvernement anglais en a pensé autrement; il a pensé que l'importance, la prodigieuse importance de la guerre à laquelle nous devons faire face, l'obligeait à recourir à la conscription, et la mesure qu'il a adoptée semble rencontrer l'approbation de la grande majorité du peuple de la Grande-Bretagne. Tout de même, monsieur l'Orateur, la situation au Canada n'est pas la même qu'en Angleterre. Les raisons qui existent pour prévenir la conscription au Canada sont évidentes. A défaut d'autres raisons, la principale, celle qui prime toutes les autres, c'est que nous ne pourrions implanter la conscription au Canada sans porter un coup terrible à notre politique d'immigration. Si nous voulons traverser avec succès la période qui suivra la guerre et faire face à l'énorme dette qui s'accumule à l'heure actuelle, si nous voulons acquitter les dépenses énormes dont nous nous chargeons, le meilleur moyen d'atteindre ces résultats, c'est d'adopter une politique d'immigration sage et hardie, de façon à nous permettre d'assurer le développement de nos ressources. Mais si jamais l'on venait à savoir, à l'étranger, que la conscription existe au Canada, cette notion porterait, je le répète, un coup mortel aux espérances que nous entretenons à ce sujet. Mais, la seule pensée de la conscription n'a-t-elle pas exercé une action préjudiciable relativement à nos établissements de colonisation dans le Nord-Ouest?

On a attiré mon attention sur une lettre d'un correspondant d'Omaha, parue dans le " New York American ", le 26 décembre dernier, et qui contient les déclarations suivantes:

Il y a cinq ou six ans, 100,000 parmi les meilleurs jeunes cultivateurs de l'Iowa et du Nebraska, ont quitté leurs foyers pour aller prendre des homesteads et tenter fortune dans l'Ouest canadien.

Or, à l'heure actuelle, les mêmes jeunes gens s'empressent de revenir sur les fermes qu'ils ont quittées dans l'Ouest américain.

Des centaines, chaque semaine, passent par Omaha. Quelques-uns traversent la frontière à pied; de fait, il se glissent furtivement de l'autre côté de la frontière, parce qu'ils craignent qu'on les empêche de quitter le sol canadien.

D'autres ont acheté des billets de chemins de fer de retour, et ils exhibent leurs billets afin d'établir qu'ils s'en viennent tout simplement faire une visite aux Etats-Unis. Quelques-uns de ces jeunes gens avaient un peu d'argent au moment de leur départ du Canada, mais d'autres ont été obligés d'écrire à leurs vieux parents afin de se procurer l'argent nécessaire pour revenir à leurs anciens foyers. Tous ont pris la fuite devant le spectre menaçant de la conscription.

Après avoir lu cet article, j'ai pris des mesures afin d'obtenir la confirmation de ces faits ou des renseignements à ce sujet. Je dois déclarer de suite que mes renseignements, bien qu'ils soient loin d'être complets, m'ont convaincu que cet article est très exagéré.

Je ne crois pas qu'il soit dénué de tout fondement, mais je suis certain, d'un autre côté, que le mouvement en question n'a jamais pris les proportions qu'on lui attribue dans cet article.

A tout évènement, il laisse assez voir combien il importe que nous ayons au plus tôt une déclaration autorisée de la part de mon très honorable ami, le premier ministre, à ce sujet.

Mais, monsieur l'Orateur, bien qu'il nous soit facile de faire s'évanouir le fantôme de la conscription, nous ne pouvons en dire autant des conséquences financières qui suivront nécessairement cette guerre. Nous accumulons des dépenses et des dettes, qui devraient être de nature à nous alarmer, n'étaient les merveilleuses ressources qu'a notre pays à sa disposition. Mais quelles que merveilleuses et variées que soient les ressources du Canada, il n'en est pas moins nécessaire de pratiquer l'économie la plus sage et la plus rigide dans toutes les branches du service public, et à ce propos, j'ai quelques reproches à adresser à mon honorable ami le ministre des Finances (Sir Thomas White), relativement aux crédits qu'il a présentés à notre approbation, l'année dernière. Je me permets de lui dire aujourd'hui, dans mon opinion, il aurait pu retrancher de ces crédits de $20,000,000 à $30,000,000 sans que la chose publique en souffre. Relativement aux travaux publics, imputables au revenu, on pourvoit à une dépense de $22,000,000; or si nous analysons ces chiffres, nous constatons que cette somme est destinée à l'érection de bureaux de poste, d'édifices publics, de bureaux auxiliaires des postes, des salles d'exercices et d'arsenaux, dépenses qui toutes représentent la construction d'édifices de luxe. Des dépenses de cette nature sont parfaitement justifiées en temps de paix, du moment que notre revenu est suffisant; mais en temps de guerre, je déclare à mon honorable ami, toutes dépenses de cette nature devraient être retranchées sans merci; on devrait limiter le budget aux dépenses strictement

nécessaires et se contenter strictement d'administrer la chose publique.

Je suis chagrin de constater que dans le discours du trône, on ne fait nulle mention que le Gouvernement ait l'intention de diminuer les dépenses au strict nécessaire.

J'ai moi-même occupé les banquettes ministérielles, et je sais combien les ministres sont importunés lorsqu'il s'agit de ces sortes de dépenses,—bureaux de postes, bureaux de poste auxiliaires, salles d'exercice, arsenaux et le reste. Chaque député est désireux d'obtenir des faveurs de cette nature pour le comté qu'il représente.

En temps de paix, je le répète, on peut tolérer des dépenses de cette nature, mais en temps de guerre, c'est notre devoir de prêcher la nécessité de l'économie au peuple canadien, non seulement dans le service public, mais aussi en ce qui a trait aux dépenses domestiques. Sur ce point là, nous pourrions très bien suivre l'exemple des autorités de la Grande-Bretagne, qui n'ont jamais cessé depuis le début de la guerre de prêcher au peuple anglais la nécessité de retrancher tout luxe et de s'en tenir aux dépenses strictement nécessaires, aussi longtemps que sévira la guerre actuelle. C'est là l'un des sacrifices auxquels il est de notre devoir de consentir, si nous voulons atteindre le but louable que nous nous sommes fixé. Il n'est pas encore trop tard pour cela, et lorsque mon honorable ami nous soumettra les crédits, cette année, nous constaterons, j'ose l'espérer, qu'il nous a préparé une agréable surprise.

J'ai été également désappointé lorsque j'ai constaté que le dissours du trône ne faisait nullement mention d'une transaction qui s'est effectuée durant la vacance parlementaire, une transaction sortant de l'ordinaire, et qui justement à cause de l'irrégularité dont elle est frappée, aurait dû, il me semble, être signalée à l'attention de cette Chambre. Je veux parler de l'incident qui s'est produit le 27 novembre dernier, alors que le Gouvernement a par force pris possession, par vente forcée, de tout le blé qui se trouvait alors entreposé dans les élévateurs situés à la tête du lac Supérieur et à l'est de ce dernier endroit. En temps de guerre, le Gouvernement a le droit d'exercer un tel pouvoir extraordinaire pour les fins militaires. En France, si je ne fais pas erreur,—mais certainement en France, sinon ailleurs,—le Gouvernement a exercé cette prérogative depuis le commencement de la présente guerre. Mais chaque fois que l'on a eu recours à l'exercice de ce pouvoir anormal, on l'a toujours fait dans le seul but, là où s'accusait la rareté d'une chose nécessaire à la vie, de conserver ces aliments pour le peuple du pays et afin de prévenir son exportation à l'étranger et par là même d'empêcher la hausse des prix. Mais dans le cas actuel ce n'est pas là la raison qui a fait agir le Gouvernement. Lorsque le Gouvernement a accaparé le blé entreposé dans les élévateurs situés à la tête du lac Supérieur, soit quelque 17,000,000 de minots il n'a pas pris cette mesure à cause de la rareté de cette denrée.

Selon que le déclare le discours du trône, jamais nous n'avons eu une aussi bonne récolte que celle de l'année dernière. On nous apprend, et avec raison, que la récolte du blé, l'année dernière, s'est élevée à 330,000,000 de minots. Sur ces 330,000,000 de minots de blé, le Gouvernement a eu recours à cette mesure extraordinaire de réquisitionner 17,000,000 de minots. Et dans quel but? Deux jours plus tard, on nous a donné les raisons de cette façon d'agir.

La réquisition eût lieu le 27 novembre, et le 29 du même mois, tous les journaux du pays publiaient l'avis suivant:

Déclaration officielle du Gouvernement.

Ottawa, 28 novembre.—Le Gouvernement a publié, ce soir, la déclaration suivante:

"La phénoménale récolte de blé dans l'Ouest canadien fait retomber sur le Gouvernement le devoir de fournir toute l'assistance possible afin de faire parvenir ce produit sur le marché. On sait que les approvisionnements de blé sont abondants dans le monde entier; il est donc de la plus haute importance de profiter de chaque occasion qui se présente afin de disposer de notre récolte. Depuis plusieurs mois le Gouvernement est en pourparlers avec les autorités britanniques afin de se procurer des commandes de la part du Royaume-Uni et des gouvernements des nations alliées de façon à ce que le surplus de notre blé canadien servent à la consommation des peuples de ces pays. Le résultat de ces démarches, c'est que le gouvernement britannique a demandé au Gouvernement du Canada de lui procurer d'ici à quelque temps un fort approvisionnement de blé canadien n° 2 et n° 3."

On a donc avancé la raison que le Gouvernement en a agi ainsi à la demande des autorités britanniques. Or, le jour suivant, chose étrange, n'est-ce pas, les journaux publiaient une dépêche annoncant que les autorités de la Grande-Bretagne n'avait jamais donné une commande de cette nature. La dépêche suivante a été publiée dans la presse du Canada, le 30 novembre dernier:

Le bureau officiel de la presse a publié la déclaration suivante, hier:

Relativement à la nouvelle d'Ottawa, en date du 28 novembre, que le Gouvernement Canadien a réquisitionné 16,000,000 de minots de blé à la demande du gouvernement anglais, le bureau d'Agriculture déclare que le gouvernement anglais n'a jamais fait une réquisition de cette nature et que pour le moment il ne possède pas de renseignements à ce sujet.

En tout cela, il y a certainement quelque chose qui sort de l'ordinaire et il est plus que surprenant que, depuis le 30 novembre jusqu'à ce jour, on n'ait jamais essayé de fournir quelque explication relativement à cette contradiction.

J'ai lu une information parue dans les journaux,—information qui n'avait pas de caractère officiel, toutefois, car le Gouvernement n'en était pas l'auteur,—d'après laquelle ce blé avait été réquisitionné pour les nations alliées. Quelles sont ces nations? Est-ce la Grande-Bretagne? Pas du tout, puisque nous possédons une déclaration affirmant que l'Angleterre n'a jamais fait une demande de cette nature. Est-ce la Russie? Certainement que non.

La Russie n'a nullement besoin de notre blé, car ce pays en exporte lui-même de grandes quantités. Est-ce la France?

Je suis informé d'assez bonne source que le gouvernement français a déjà pris des mesures afin d'acheter du blé au Canada, non pas par l'entremise du gouvernement canadien, mais en passant par les canaux ordinaires du commerce. On m'a dit, mais je ne possède pas de renseignements positifs à ce sujet,—je puis me tromper, mais je tiens mes renseignements d'une source que je considère des plus respectables,—qu'une partie du blé qui a été réquisitionné et qui était entreposé dans les élévateurs situés à la tête du lac Supérieur, était déjà la propriété de la France, et avait été acheté pour le compte du gouvernement français.

Il est possible que ce blé soit destiné au gouvernement italien; mais, monsieur l'Orateur, si ce blé a été acheté pour le compte de quelques-unes des nations alliées, pourquoi n'en avons-nous pas été avisés officiellement, comme on l'a fait à la date du 30 novembre, lorsqu'il s'agissait du gouvernement britannique?

Je suis convaincu que les nations alliées achètent du blé au Canada, à l'heure actuelle,—non pas une quantité insignifiante de 70,000,000 de minots, mais peut-être des centaines de millions de minots,—et à mon avis, elles effectuent ces achats en suivant la voie commerciale.

Si les alliés voulaient se procurer du blé au Canada, que n'avaient-ils recours aux voies ordinaires du commerce? Pourquoi avoir causé tout ce désarroi dans les affaires? C'est là un mystère qu'on ne nous a pas encore expliqué. Il n'y a aucun doute que l'action du Gouvernement a eu pour effet—et il aurait dû s'y attendre, quel qu'en fût le motif secret—de répandre la perturbation dans le commerce et de nuire aux intérêts existant à la tête du lac Supérieur. Les minotiers ont déclaré qu'on retardait leurs opérations et ils sont accourus à Ottawa afin d'obtenir le redressement de leurs griefs. Ils l'ont obtenu et le blé qui lui appartenait fut épargné.

Certains hommes d'affaires ayant ensuite étudié la transaction, un des plus importants parmi ceux qui opèrent sur les lacs, M. Richardson, de Kingston, se serait ainsi exprimé, s'il faut en croire le "Free Press" d'Ottawa, édition du 30 novembre:

"On aurait pu facilement acheter le blé au prix courant du marché", a dit M. Richardson ce matin. Il n'était pas nécessaire de prendre de mesure drastique comme celle-là.

"Comment le Gouvernement eût-il pu acheter le grain sans créer cette hausse factice des prix?", demanda-t-on à M. Richardson.

"En usant de cervelle", répondit laconiquement M. Richardson. "Le Gouvernement a acheté de l'avoine à une époque où elle se faisait rare en Angleterre. Il y est allé tout doucement et a réussi à en acheter une grande quantité sans enfler les prix. J'ai, moi-même, acheté deux millions et demi de boisseaux de blé Durham quand il n'y en avait que quatre millions de disponible. Je n'ai pas déclaré mon intention et je m'y suis pris de façon à acheter ce blé sans que les prix fussent augmentés. Il n'était pas nécessaire de répandre la perturbation dans le commerce de grain et de farine comme on l'a fait au moyen d'une mesure aussi draconienne.

"On a acheté à prix fixe dix-sept millions de boisseaux du blé qu'on a pris, poursuivit M. Richardson "et l'on n'accordera, pour cela, aucune compensation".

Voici la partie la plus importante:

Personne ne sera certain de la valeur d'un contrat, à l'avenir, car personne ne peut dire si pareil acte ne se renouvellera pas. En tous cas, ce qui est fait est fait et ne saurait être défait.

Je n'accuse pas—jamais je n'accuse sans une preuve qui me permette de juger par moi-même du bien ou du mal fondé d'une proposition—mais je dirai au Gouvernement que son attitude a provoqué des soupçons; l'honorable ministre du Commerce l'a compris et il a écrit au "Citizen", d'Ottawa, une lettre pleine de colère, dans laquelle il proteste de la pureté de ses intentions. Non, je n'accuse ni l'honorable ministre ni personne autre; mais je lui

affirmerai que, s'il y a ici anguille sous roche, c'est sa faute.

Le Gouvernement aurait dû s'empresser davantage de fournir à la Chambre des renseignements complets. Mon honorable ami aurait rendu justice en insérant dans le discours du trône ces mots: "Mon Gouvernement a réquisitionné une certaine quantité de blé, nécessaire pour telles et telles raisons, et toute la correspondance échangée à ce sujet sera déposée". Il ne l'a pas fait, mais il va être obligé de le faire. Je le répète, n'étant pas encore en possession des faits, je n'accuse personne, pour le moment; mais j'insiste que tous les détails soient portés à la connaissance et soumis à l'attention de la Chambre. Si, comme j'aime à le penser, la transaction est parfaitement honnête, je devrai le dire; si elle ne l'est pas, je devrai déclarer qu'elle ne l'est pas.

A l'ouverture de cette session, l'opposition se croit tenue de se déclarer convaincue plus que jamais de sa responsabilité, en temps de guerre surtout. Il va être de son devoir de critiquer, honnêtement toujours, ardemment peut-être, mais jamais sans juste raison. Il va être aussi de son devoir—et ce devoir lui sera beaucoup plus agréable—d'appuyer toute mesure méritant son appui. En venant ici nous n'avons d'autre but que de contribuer de toutes nos forces à assurer la victoire finale et complète des alliés sur l'Allemagne. Nous voulons surtout que la Belgique soit encore libre et prospère comme elle l'était, si cela est possible malgré les épouvantables ruines qu'elle a subies. Nous désirons que la France recouvre son territoire et ses frontières naturelles; que la vieille Angleterre conserve intacts son prestige et sa puissance; que l'Angleterre et la France puissent se remettre, aussitôt que possible à l'œuvre qui consiste à libérer l'humanité des entraves de la passion et du préjugé; que dans l'Allemagne rajeunie la démocratie soit triomphante et que le peuple délivré de ses rêves de conquête et de domination revienne aux mœurs paisibles et sympathiques qui le caractérisaient jadis.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Monsieur l'Orateur, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette Chambre et de dire combien j'ai confiance que vous allez remplir les devoirs de ce poste élevé d'une façon digne de ses plus nobles traditions. Je me joins au très honorable chef de l'opposition pour féliciter aussi de leurs discours éloquents, patriotiques et sincères, les deux honorables députés dont l'un a proposé et l'autre appuyé l'adresse. Ces discours que nous avons entendu prononcer cet après-midi expriment vraiment l'esprit d'union qui règne chez le peuple canadien au sujet de la situation à laquelle le Canada est maintenant appelé à faire face comme étant une des grandes nations de l'empire.

Depuis notre dernière session certains de nos collègues sont disparus. M. Barker est de ce nombre. Il représentait Hamilton-est depuis quinze ans. C'était un de nos plus intimes amis et il m'a souvent conseillé et aidé. Il parlait peu, mais quand il parlait on voyait tout de suite qu'il possédait bien son sujet. Ceux qui ont connu M. Barker depuis quatre ou cinq ans seulement n'ont pas eu l'avantage d'apprécier la grande énergie et la grande habileté qu'il apportait à l'accomplissement de ses devoirs comme homme public, pendant les premières années de sa carrière parlementaire.

M. Lancaster est aussi disparu. Il avait fait ses débuts la même année que M. Barker. C'était un homme très sincère et profondément convaincu. Il exprimait sa pensée avec beaucoup de franchise et de vigueur. Nous avons tous constaté avec regret, depuis quelques années, que sa santé déclinait rapidement. Nous lui rendons tous l'hommage d'avoir toujours tenu ardemment à remplir son devoir comme homme public et à servir l'intérêt du peuple dans toute la mesure du possible.

Nous pleurons également la mort de M. Reid, député de Restigouche. Je ne l'ai pas connu aussi intimement que les deux autres. Il adressait rarement la parole. Je puis dire de lui qu'il jouissait, au plus haut dégré, de l'estime et de la confiance de ses collègues.

M. Richards, député de Prince, Ile du Prince-Edouard, s'est éteint, lui aussi. C'était un excellent homme sympathique pour tous, indépendamment de tout esprit de parti.

Toute la députation se joindra à moi, j'en suis sûr pour offrir aux familles de nos quatre collègues défunts l'expression de nos sincères sympathies et condoléances.

Le très honorable chef de l'opposition n'a pas fait aujourd'hui de critique trop acerbe. Il s'est contenté d'une petite semonce sur une couple de points sur lesquels on voudra bien me pardonner d'arrêter un moment mon attention.

Il a parlé du budget considérable de la dernière session. Les crédits ne furent pas beaucoup réduits, mais on les a laissés là, et il fut entendu qu'on n'entreprendrait de nouveaux travaux, au cours de cette guerre que dans les cas d'urgence et de nécessité. Cette entente fut respectée à la lettre. Toute la députation comprend aussi bien que le chef de l'opposition qu'il nous faut pratiquer la plus stricte économie durant la guerre actuelle. Elle sait qu'il nous est même arrivé d'avoir à considérer s'il ne conviendrait pas de suspendre l'exécution de travaux déjà donnés à l'entreprise. Cependant, telle est l'excellence de notre situation sous le rapport des finances que nous n'avons pas encore été obligés d'en venir là. Si les circonstances nous y obligent à l'avenir, nous le ferons, je n'hésite pas à le déclarer, et j'espère qu'en pareil cas, nous aurons l'appui unanime non seulement de la Chambre, mais du peuple.

Le très honorable chef de l'opposition paraît avoir l'esprit hanté de soupçons gros de conséquences au sujet des mesures prises par le Gouvernement pour s'assurer une grande quantité de blé vers la fin de novembre dernier. Toutefois il a eu la bonté de nous dire qu'il n'avait pas d'accusation à porter.

S'il n'a aucune accusation à porter, il aurait été plus correct de sa part de s'abstenir de faire des insinuations. Dans tous les cas, si jamais il croit avoir quelque chose à reprocher au Gouvernement nous l'écouterons. Depuis le commencement, et plus particulièrement depuis l'automne dernier, après l'abondante récolte que nous avons eue, le Gouvernement s'est efforcé d'ouvrir des débouchés à nos produits, dans toutes les parties du monde. Lorsque les gouvernements alliés se sont adressés à nous, concernant certaines fournitures de blé dont ils avaient besoin, nous avons pris une décision que la chambre approuvera, je n'en ai aucun doute. Nous avons pris conseil des personnes les plus désintéressées et les mieux renseignées sur la question. Nous avons consulté des personnages dont mon honorable ami n'osera pas contester la compétence.

Mon honorable ami a parlé du désarroi des affaires, mais je suis convaincu que ce désarroi, s'il a existé, n'a eu rien de très grave. Je suis même informé par le ministre du Commerce (sir George Foster) que la plus grande partie du blé réquisitionné dans l'intérêt bien entendu du pays, est maintenant expédié à l'étranger. Je ne crains pas de dire que sous ce rapport, comme sous d'autres, nos efforts pour assurer aux producteurs l'écoulement de leurs produits méritent les félicitations plutôt que les réprimandes de mon honorable ami. Quoi qu'il en soit, le ministre du commerce sera prêt, en temps et lieu, à donner des explications complètes sur la manière dont il a conduit cette opération.

Quand aux rumeurs absurdes répandues par certains journaux, je considère presque inutile de répéter, après le ministre du Commerce, que les faux bruits ainsi répandus ne reposent sur absolument rien. Laissant cette question de côté, je traiterai certains points soulevés par les honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse, ainsi que par l'honorable chef de l'opposition; avant de terminer je rendrai aussi compte de ma mission en Angleterre, l'été dernier, en tant qu'elle concerne les intérêts du Canada et ceux de l'empire.

An sujet de la guerre, mon très honorable ami a parlé des conditions telles qu'elles existent aujourd'hui. A ne juger que par les apparences et en comparant les conditions actuelles avec ce qu'elles étaient le 15 avril dernier, lors de la prorogation du Parlement, il n'y a pas à nier que les choses paraissent très peu encourageantes. Tous les évènements relatés par mon très honorable ami se sont en effet produits. Sur le front occidental nous n'avons fait aucun progrès ayant quelque importance stratégique. Sur le front oriental il y a eu la retraite des Russes, la reprise d'une importante forteresse en Galicie, d'abord capturée par les Russes, la chute de Varsovie, la marche des Allemands en Russie, les insuccès des alliés dans les Dardanelles, l'entrée en guerre de la Bulgarie et l'envahissement de la Serbie et du Monténégro. Mais je crois que si nous allons au fond des choses il n'y a pas de raison pour qu'un seul sujet de l'empire ou de l'une des nations alliées doute du résultat final de la guerre.

Je ne parlerai pas de la situation économique. Beaucoup d'opinions, souvent discordantes, ont été exprimées par des personnes mieux qualifiées que moi pour traiter de pareils sujets. J'observerai, cependant, que depuis la prorogation du Parlement, le 15 avril dernier, l'Italie s'est rangée du côté des alliés et occupe un nombre considérable des forces ennemies le long de ses frontières. Sur le front occidental, nous avons complètement arrêté l'ennemi; nous avons gagné du temps pour nous préparer, et j'ai la confiance absolue

que le temps ainsi gagné est un des facteurs qui nous assure la victoire finale.

Je suis convaincu qu'au Canada, de même qu'en Angleterre, on ne se rendait pas compte, au début, des préparatifs faits par l'Allemagne et l'Autriche, depuis cinquante ans. Je traiterai cette question plus au long lorsque j'aurai à rappeler ce que l'empire fait actuellement pour l'organisation de ses ressources, en vue de la victoire. Pour le moment, je me bornerai à affirmer mon intime conviction que le Gouvernement anglais fait tout ce qu'il est possible de faire et que rien n'est épargné pour assurer l'heureuse issue de la guerre.

Il y a aussi cet autre fait primordial que les nations alliées ont une énorme supériorité en hommes et en ressources et que les flottes anglaises et alliées possèdent la maîtrise absolue des mers. Cette condition seule fait plus que contrebalancer les succès militaires obtenus par l'Allemagne et l'Autriche. Chose plus importante encore, nous combattons pour une cause juste et cela donne aux nations alliées l'inébranlable résolution de faire tous les efforts nécessaires pour assurer la victoire.

On se rappelle qu'après la retraite des Russes en Galicie et la chute de Varsovie, l'empereur d'Allemagne adressait à un membre de la famille impériale une dépêche retentissante contenant, entre autres, la phrase suivante:

Mon sabre dévastateur a écrasé les Russes; le drame de la guerre tire à sa fin.

Nous ne pouvons pas décerner trop d'éloges à la valeur de l'armée russe et au talent de ses généraux. Le but que poursuivaient les Allemands dans l'invasion de la Russie leur a échappé. Quand on se rend compte que les troupes russes combattaient presque sans armes et sans munitions, que les soldats de l'arrière-garde n'avaient même pas de fusils, qu'ils attendaient que leurs camarades du premier rang fussent tués ou blessés pour prendre leurs armes et les remplacer, quand on se rend compte, dis-je, des conditions dans lesquelles la Russie a livré ces sanglants combats contre l'Allemagne qui voulait l'écraser, je dis qu'il est permis d'avoir toute confiance dans la nouvelle offensive russe et de dire que l'Allemagne apprendra bientôt que la Russie est loin d'être écrasée.

Depuis le commencement de cette guerre j'ai eu occasion d'expliquer à plusieurs reprises la tâche énorme que doit accomplir une nation qui entreprend de lever une armée dans les conditions faites par la guerre moderne. Il y a l'enrôlement des hommes, l'instruction des soldats, la formation des officiers, l'approvisionnement et l'équipement et, surtout, la fabrication des canons, de fusils et des munitions, sur une échelle sans précédent. J'espère que mes collègues de cette Chambre et que le pays en général, se rendent compte à l'heure présente des obstacles à surmonter et des efforts à faire pour fournir des canons, des fusils, des mitrailleuses, des mortiers, des munitions de toutes sortes, pour une armée vingt fois plus nombreuse que celle que l'on pensait mettre sur pied. Je suis disposé à admettre, comme M. Lloyd George l'a avoué franchement dans la Chambre des communes d'Angleterre, qu'on a perdu du temps à faire ces préparatifs, mais si l'on tient compte des énormes obstacles que le War Office a eu à surmonter, il convient de le féliciter d'être sorti si heureusement d'une situation presque désespérée.

Au Canada, notre tâche était peut-être plus ingrate encore, parceque nous étions plus dépourvus que l'Angleterre elle-même de cadres d'officiers et de sous-officiers suffisamment instruits. Malgré tout, je considère que nous avons accompli une tâche merveilleuse. Je ne cherche pas à louanger le Gouvernement, mais je veux rendre justice à la population qui, sans distinction de parti, de race ou de religion, a apporté son concours au Gouvernement, par tous les moyens possibles. Dans la tâche énorme qui a été accomplie, nous avons donné la preuve que les races qui composent la population du Canada sont animées du même sentiment de patriotisme qui animait leurs ancêtres.

Qu'est-ce que le Canada a fait? Vous savez, monsieur l'Orateur, que nous avons envoyé en moins de huit jours 33,000 hommes au camp de Valcartier. Depuis dix mois, nos troupes ont traversé l'Atlantique à raison de plus de 2,000 par semaine. Durant les six mois de juillet à décembre, 1915, 94,000 hommes se sont enrôlés, et durant les deux premières semaines de janvier, d'après les informations obtenues du chef de l'état-major, il y a eu plus de 50,000 recrues.

Depuis la prorogation des Chambres, c'est-à-dire, entre le 15 avril dernier et l'ouverture de la présente session, 80,250 soldats ont traversé l'Atlantique pour combattre avec les troupes de l'empire et des nations alliées. En tout, nous avons envoyé 120,000 hommes au front. En tout et partout, nous avons eu sous les armes 220,000 hommes, dont une partie, naturellement, n'est pas actuellement en état de prendre du service.

Mon très honorable ami a parlé de l'augmentation considérable du nombre de nos effectifs, qui a été proposée le premier janvier. Le 7 novembre 1914, notre effectif autorisé a été augmenté de 30,000 hommes. Le 8 juillet 1915, un décret ministériel l'a porté à 150,000. Le 22 octobre, Sa Majesté le roi a adressé un appel à ses sujets. Il ne s'adressait pas directement aux possessions d'outre-mer; Sa Majesté s'adressait plus particulièrement à la population des Iles-Britanniques. Nous avons estimé qu'il convenait d'accepter cet appel comme s'adressant à la population du Canada, et le 30 octobre 1914, l'effectif autorisé fut porté à 250,000 hommes. Finalement le premier jour de janvier de cette année, il a été annoncé que l'effectif autorisé du Canada serait de 500,000 hommes.

Mon très honorable ami dit que ce chiffre lui paraît très élevé et je n'en disconviens pas.

Toutefois, nous ne devons pas perdre de vue que nous prenons part à cette guerre comme l'une des nations de l'empire britannique, et qu'en Grande-Bretagne, sur la proposition de M. Asquith, le 20 décembre dernier, on a permis de lever 4,000,000 d'hommes. N'oublions pas non plus qu'il y a 250,000 hommes au service actif dans la marine anglaise. Je comprends que 500,000 soldats forment une grosse armée pour le Canada, et je comprends aussi qu'il faut entretenir les forces vives du pays et qu'en nous efforçant d'augmenter le nombre de nos soldats, nous devons avoir égard aux besoins de notre agriculture et de notre industrie. Il faut maintenir vivaces tous les éléments de notre vie nationale, et nous tiendrons compte de cette nécessité.

Vu les événements accomplis pendant les neuf mois qui ont suivi la prorogation des Chambres, il m'a semblé à propos, à l'aurore de la nouvelle année, de déclarer à l'empire et au monde entier que non seulement nous étions prêts à faire quelque chose de plus, mais que c'était notre désir. Je ne saurais mieux faire connaître à la Chambre mon avis sur la situation qu'en empruntant les termes du décret en conseil que j'ai soumis à mes collègues qui l'ont adopté d'emblée—décret du conseil auquel Son Altesse royale a donné sa sanction. Voici les paroles dont je m'étais servi:

> De plus, le premier ministre, fait observer que les événements qui se sont déroulées pendant l'année passée sur les différents théâtres de la guerre prouvent clairement qu'il est nécessaire que les possessions de Sa Majesté fassent encore d'énergiques efforts en commun pour mettre fin glorieusement et honorablement au présent conflit qui met évidemment en danger la puissance, l'intégrité et la prospérité de l'empire, et qui menace même son existence. L'intelligence des grandes questions en jeu dans cette guerre a provoqué parmi la population civile du Canada un élan splendide et générale depuis l'ouverture des hostilités. Le premier ministre est convaincu que cet élan touchant se maintiendra lors du nouvel appel qu'on se propose de faire.



Dans toutes les provinces du Canada, le recrutement a été bon. On a admirablement répondu à l'appel aux armes. Dans les Provinces maritimes et la province de Québec le recrutement a peut-être été tout d'abord un peu plus lent que dans les autres provinces, mais je sais par les renseignements que j'ai reçus dernièrement qu'il est maintenant aussi vif qu'on peut le désirer et qu'on répond parfaitement à l'appel qui a été fait.

Il convient que je fasse l'éloge des Canadiens d'origine française qui combattent en France pour le pays de leurs aïeux. Plusieurs d'entre eux se sont distingués. Les noms de Papineau, Barré, Dansereau et Roy se présentent à ma mémoire. On n'a pas et on ne pouvait pas accomplir d'exploit plus héroïque que celui du major Roy, mort en tentant d'arracher ses hommes au danger. Pour ce fait glorieux, son nom devra être gravé dans la mémoire de tous les Canadiens.

Mon très honorable ami a parlé de la conscription—de l'idée qu'on entretient au pays ou ailleurs que la conscription pourra exister au Canada. Parlant pendant les deux ou trois premiers mois de la guerre, j'ai clairement fait comprendre à la population canadienne que nous n'entendions pas établir de conscription. Je le déclare de nouveau explicitement. Mon très honorable ami a parlé de nouvelles publiées dans la presse des Etats-Unis. Je crois que ces bruits ont courû plus tôt que cela et que, non seulement dans les provinces de l'Ouest canadien, mais ailleurs, on a tenté de faire croire aux citoyens originaires des Etats-Unis, et établis au Canada que ce danger les menaçait. Je doute fort qu'ils seraient bien influencés, même à l'annonce de la conscription, à en juger par les beaux sentiments qui ont animé nos concitoyens d'origine américaine dans l'Est et l'Ouest du pays. Ils se sont montrés aussi décidés, aussi empressés que les citoyens nés au pays à combattre pour le Canada et pour l'empire pendant la présente guerre.

Au sujet de la forte augmentation de notre armée, rappelons-nous que nous sommes au

moment critique de la plus grande guerre que notre empire, ou que le monde, ait jamais connue. Nous pouvons remporter la victoire si nous faisons les efforts et les sacrifices voulus. Nous savons quelles peuvent être les conséquences de cette guerre pour les Alliés. Cet après-midi mon très honorable ami a cité un extrait de la dépêche de l'ambassadeur français à Berlin, dépêche que le gouvernement français a publiée. Un grand auteur allemand, qui a évidemment inculqué ses enseignements à la population d'Allemagne, a exprimé la même idée dans les termes suivants:

Par un moyen ou un autre, il faut régler nos comptes avec la France, si notre politique mondiale doit avoir ses coudées franches. C'est ce qu'exige en premier lieu de la manière la plus absolue, notre politique mondiale, et comme l'inimité de la France ne saurait être supprimée une fois pour toutes par des moyens pacifiques, il faut simplement avoir recours à la force des armes. La France doit être si complètement détruite qu'elle ne puisse plus nous barrer la route.

L'une des plus vieilles intelligences d'Allemagne, parlant des rôles que l'Allemagne et l'empire britannique joueront dans le règlement des destinés du monde, tenait ce language:

Si notre empire ose persévérer résolument dans la nouvelle voie de notre politique coloniale indépendante, un conflit d'intérêt avec l'Angleterre sera inévitable. Il est de la nature des choses que la nouvelle grande puissance de l'Europe centrale doive régler ses comptes avec toutes les autres grandes puissances à tour de rôle. Nous avons déjà réglé un compte avec l'Autriche, la France, la Russie. Le dernier règlement avec l'Angleterre semble devoir être le plus long et le plus difficile.

Soutenons-nous la présente guerre pour obtenir la victoire ou pour essuyer une défaite? Au Canada et dans toute l'étendue de l'empire, il ne saurait y avoir qu'une réponse à cette question. Donc, pour remporter la victoire, nous devons comprendre que nous ne pouvons pas mener cette guerre à bonne fin sans faire des sacrifices. Evidemment, par tout l'empire, on s'est mal rendu compte des préparatifs faits par l'ennemi depuis un demi-siècle. Dieu merci! nous avons encore le temps de faire des préparatifs et nos efforts ne doivent pas trop tarder. Me sera-t-il permis de citer des paroles très significatives prononcées par M. Lloyd George dans son grand discours du 20 décembre dernier:

Trop tard pour partir d'ici, trop tard pour arriver là-bas; trop tard pour prendre cette décision, trop tard pour commencer des entreprises, trop tard pour nous préparer! Dans cette guerre, le spectre moqueur "trop tard" a suivi à la piste les forces alliées, et si nous n'accélérons pas nos démarches, la cause sacrée pour laquelle tant de sang généreux a coulé sera versé à la ruine.

Aussi, je déclare qu'il est temps que la population canadienne étudie la ligne de conduite à suivre et se rende compte des efforts qu'elle doit encore faire. C'est pourquoi j'ai conseillé à mes collègues et nous proposerons au Parlement d'augmenter dans la mesure que j'ai indiquée les forces militaires à recruter au Canada pour venir en aide à l'empire dans la présente guerre. Nous devons quelque chose aux cent vingt mille hommes qui sont allés au front. Nous devons quelque chose à ceux qui sont morts pour une noble cause et à ceux qui demeurent pour les venger. Si nous sommes animés de l'esprit qui inspirait ceux qui ont combattu à Ypres, à Festubert et à Givenchy, la nation canadienne ne reculera pas même devant les sacrifices et les efforts qu'on lui demande.

Avant de parler des résultats de ma visite en Angleterre l'été dernier, je dois parler de certains décrets importants du conseil, adoptés depuis la prorogation et qui seront déposés demain sur le bureau de la Chambre. Deux d'entre eux au moins ont pour objet de tenir les promesses que j'ai faites au Parlement à la fin de la dernière session. Nous avons nommé une commission pour l'achat du matériel de guerre, commission qui, ainsi que la Chambre le sait, se compose de l'honorable A. E. Kemp, qui fait partie du ministère, et de MM. Geo. F. Galt et H. Laporte. Le décret du conseil renferme des dispositions spéciales pour protéger l'intérêt public, dispositions que la députation approuvera, je le crois, lorsqu'elle les étudiera. Cette commission avait de très grands devoirs à remplir; je crois qu'elle s'en est acquittée consciencieusement et que les mesures que nous avons prises ont protégé l'intérêt public.

Le Gouvernement a aussi nommé une commission composée de sir Charles Davidson, ancien juge de la province de Québec, pour tenir une enquête sur tout ce qui a trait à l'achat de vivres et de munitions pour le Gouvernement canadien depuis l'ouverture des hostilités. Sir Charles Davidson, homme dont l'habilité, la réputation et l'expérience ne sauraient être mises en doute, a entrepris cette tâche et là poursuivie avec fermeté. A la suite de son enquête, des poursuites ont été intentées et il y a eu au moins un individu qui a été reconnu coupable. La commission n'a pas encore présenté son rapport qui sera com-

muniqué à la députation dès que nous l'aurons reçu.

Avant mon départ pour l'Angleterre au mois de juillet dernier, j'ai appelé l'attention du conseil des ministres sur certaines choses dont l'urgence apparaît clairement à l'heure qu'il est et augmentera encore lorsque la paix sera signée. Un décret du conseil, adopté alors, sera déposé sur le bureau de la Chambre et démontrera que les questions soumises à cette commission ont une grande portée. Elles ont trait à l'amélioration de la culture du sol, à l'augmentation de l'étendue des terres cultivées, à la colonisation, à la venue d'immigrants capables de se livrer à l'agriculture, à l'assistance à donner aux personnes qui seraient portées à venir au Canada dans ce but, à l'établissement de la coopération parmi les producteurs, à la solution des problèmes du transport qui ont trait à la dissémination des denrées. On tiendra particulièrement compte de l'immigration à laquelle on s'attend après la guerre. Il y a quelques mois, mon collègue, le ministre des Travaux publics a prononcé sur ce sujet un discours qui a fait une profonde impression.

La commission s'occupe activement de l'étude des divers problèmes; elle se propose de faire appel au concours des plus éminents spécialistes, tant du Canada que de l'étranger, et de se livrer à un examen approfondi et complet de ces sujets qui, chacun le reconnaît, sont de toute première importance.

Pendant les vacances, nous avons aussi institué la commission des hôpitaux militaires et des refuges pour convalescents. Je tiens à exprimer ici ma profonde gratitude aux gouvernements provinciaux du Canada pour leur bonne disposition, leur empressement à seconder le Gouvernement fédéral dans cette louable entreprise. Si je ne me trompe, tous les gouvernements provinciaux sont représentés au sein de cette commission ou ont créé des commissions qui leur sont propres, et les commissions auxiliaires instituées dans les diverses provinces du Canada agissent toutes de concert avec la commission principale. Je me plais à espérer, je crois que de cette manière les soins ne manqueront pas aux soldats revenus de la guerre aussi longtemps qu'ils en auront besoin.

Un mot maintenant du voyage que j'ai fait en Angleterre au cours de l'été dernier. En entreprenant ce voyage, je voulais, entre autres objets que j'avais en vue, me rendre compte par moi-même, aussi parfaitement que je pourrais le faire, des préparatifs faits par l'empire pour triompher dans la guerre actuelle en organisant toutes ses ressources. Les ministres du gouvernement anglais m'ont fourni les renseignements les plus complets. Je me rappelle avec une profonde gratitude que, pour cela, M. Lloyd-George quitta pour ainsi dire sa chambre de malade, à la campagne, où il se remettait des fatigues d'un labeur très prolongé et fort épuisant. La veille de mon départ de la Grande-Bretagne, il se transportait à Londres où il n'hésitait pas à examiner avec moi la situation sous chacun de ses aspects. Dans le discours auquel j'ai fait allusion, M. Lloyd-George donna clairement à entendre que l'on avait peut-être manqué de belles occasions, tout en déclarant qu'il était encore temps de se reprendre. En mai dernier, disait-il, alors que les Allemands fabriquaient chaque jour 250,000 obus dont le plus grand nombre était rempli de puissants explosifs, les Anglais en fabriquaient 15,500 dont 2,500 seulement étaient chargés d'explosifs.

A cette époque-là, les généraux du front des armées réclamaient à grands cris des obus à puissants explosifs. La production de ces projectiles s'est énormément accrue et s'accroît encore. Il ne conviendrait pas de rapporter ici tout ce que M. Lloyd-George eut la bonté de me confier. Ceux qui ont lu son discours se rappelleront qu'il a déclaré qu'il existe en Angleterre 33 fabriques nationales d'obus, que 100 autres y appartiennent à des particuliers; que la proportion des livraisons s'est accrue de 16 à 80, et que la production hebdomadaire de ces établissements sera bientôt égale à celle que, il y a quelque temps, on en obtenait en quatre mois grâce à une soigneuse administration.

Il faut de plus gros canons. Les plus grosses pièces d'artillerie que l'Angleterre possédait au début de la guerre sont devenues les plus petites dont on se serve aujourd'hui sur le théâtre des hostilités. La fabrication des canons de campagne, des mitrailleuses, des mortiers de tranchée, des petites armes, des obus et munitions de toute sorte tiennent une très large place dans l'industrie de la Grande-Bretagne.

Que l'on me permette de donner lecture de cette description pittoresque qui se trouve dans une lettre adressée au "London Times" par un neutre ayant récemment voyagé en Allemagne et en Grande-Bretagne:

Que va faire l'Angleterre? Telle est la question que j'ai mainte et mainte fois entendu faire à mi-voix en Allemagne. J'ai constaté, en effet, qu'à l'heure actuelle la puissance pos-

sible de l'Angleterre est mieux appréciée et mieux comprise en Allemagne qu'en tout autre pays de l'Europe. Les grands capitaines de l'industrie allemande semblent comprendre aujourd'hui, eux qui ont jusqu'à présent rendu possible le succès des armes allemandes, que si l'on vient jamais à mobiliser convenablement l'immense force industrielle de l'Angleterre, qui a tant de similitude avec la leur ; que si l'on vient à exploiter ses ressources de façon méthodique et suffisante, à rendre son énergie latente utilisable jusqu'à la dernière parcelle, les rôles changeront, quelque grands qu'aient été jusqu'à présent les succès des armes allemandes, quelque fortement retranchées que soient les troupes germaniques en territoire ennemi, et toute chance de victoire finale s'évanouira pour les Allemands.

Je viens de traverser entièrement la Grande-Bretagne ; j'y ai visité d'innombrables villes, grandes et petites. Après plus d'un an de retard, l'Angleterre est enfin mobilisée pour la guerre. Ce qu'elle accomplit aujourd'hui dépasse de beaucoup l'idée la plus exagérée du "kolossal". J'ai visité nombre d'établissements où, pendant 24 heures par jour et sept jours par semaine, des milliers d'hommes et de femmes sont constamment employés à la fabrication des obus.

J'ai vu mainte et mainte fabrique d'aéroplanes ; j'ai vu forger des canons sous une pression hydraulique de 12,000 tonnes ; j'ai vu convertir en obusiers l'acier le plus dur qui, pour rougir, demande un séjour de 16 heures dans le haut fourneau.

J'ai vu façonner en moins de cinq minutes, à même le métal en masse, des enveloppes d'obus, et forger des obus trois fois plus rapidement. Dans les grandes forges où se fondent les différentes parties des canons, j'ai vu les ouvriers mettre toute la force de leurs nerfs et de leurs muscles à l'accomplissement de leur rude tâche, manier des masses énormes de métal en fusion avec une dextérité prestigieuse. J'ai vu les mitrailleuses par centaines, les fusils par milliers, et ces armes accusaient la main-d'œuvre et le fini les plus soignés.

Toute la partie septentrionale du pays est convertie en un vaste arsenal. Plus épais, plus denses qu'ils n'ont jamais été depuis un certain nombre d'années, le brouillard et le nuage de fumée qui flottent au-dessus des grands centres industriels de l'intérieur indiquent que l'Angleterre a enfin abordé la tâche gigantesque avec toute l'énergie dont elle est capable. Le fait parait encore plus admirable quand on considère que ce n'est là qu'un commencement.

Considérons un peu ce qui s'est accompli au Canada dans ce même domaine. Les journaux ont récemment fait connaître pas mal de choses. On compte au Canada à peu près 250 établissements où l'on s'occupe de la fabrication des munitions, industrie qui leur était complètement étrangère. D'après le président de la commission impériale des munitions, la valeur des commandes se chiffre à un peu plus de $300,000,000, et je crois savoir que l'on a déjà expédié de l'autre côté de l'océan pour $100,000,000 de munitions. Les commandes déjà exécutées et celles qui restent encore à exécuter exigent l'emploi de 500,000 tonnes d'acier, et les paiements faits en janvier de cette année représentent un total de $35,000,000. Le ministre des Finances, le peuple canadien, à coup sûr, ont constaté avec une vive satisfaction que le Canada a pu, ainsi que l'a fait observer le proposeur de l'adresse, venir en aide au gouvernement anglais en lui fournissant les deniers nécessaires à ces paiements. Je crois que le Gouvernement canadien va avancer au moins la moitié de toutes les sommes à être versées de ce chef dans le cours du présent mois de janvier. Nous faisons donc notre part non seulement en fabricant ces munitions de guerre, mais aussi en prêtant temporairement notre aide financière au gouvernement anglais jusqu'à concurrence d'environ la moitié des sommes à verser.

La question se pose de savoir pourquoi on ne fait pas davantage en Angleterre. La raison en est fort simple. Chacun des établissements industriels de ce pays, pour ainsi dire, pourrait entreprendre la fabrication de certaines parties de l'obus sans se heurter à de trop grands obstacles ; mais la fabrication des parties plus délicates et plus compliquées ne saurait s'accomplir aussi rapidement et de façon aussi satisfaisante que celle des éléments plus simples.

Je tiens de la source la plus autorisée que certaine compagnie du Royaume-Uni qui, il y a quelques années, avait entrepris de fabriquer les parties délicates des obus à fusée fusante, n'a pleinement réussi dans son entreprise qu'au bout de trois ans, et qu'une autre grande maison anglaise a pu difficilement obtenir en moins de deux ans les résultats satisfaisants que les industriels canadiens se font forts, à l'instar de ceux de la Grande-Bretagne, d'obtenir en moins de temps que cela.

Inutile de fabriquer des montagnes d'enveloppes d'obus si l'on n'est en même temps en mesure de fournir tous les éléments de l'obus prêt à servir sur le champ de bataille. Si je ne me trompe, la fusée fusante exige à elle seule la prise de 267 mesures différentes ; elle se compose de 240 pièces. Au Canada aussi bien qu'en Angleterre la fourniture des parties les plus simples de l'obus a dépassé de beaucoup la production des éléments plus compliqués et de fabrication plus difficile. Le travail est néanmoins entre bonnes mains tant au Canada qu'en Grande-Bretagne, et j'ai la certitude que le progrès sera aussi rapide au Canada qu'en tout autre pays.

Pas n'est besoin d'insister sur la nécessité des munitions. Quiconque s'est tenu au fait des incidents de la présente guerre sait

parfaitement que les armées les plus formidables ne sont d'aucune utilité si elles ne sont pas munies de l'artillerie la plus puissante et si elles n'ont pas la plus grande abondance de munitions.

J'ai fait voir au gouvernement britannique que le Canada est en mesure de fournir les choses nécessaires à la guerre. C'est un sujet que nous avons à mainte reprise signalé à l'attention du gouvernement anglais et aux gouvernements des nations alliées. Au cours de mon récent voyage, je l'ai discuté avec différents membres du cabinet anglais en y mettant l'insistance dont j'avais déjà fait montre dans la correspondance. Nous leur avons laissé une liste des articles que notre pays pourrait fournir pour l'usage des alliés. J'ai aussi fait observer aux autorités anglaises qu'il importerait d'insister auprès des gouvernements alliés, en ce qui concerne la fourniture de nombre de choses dont ils ont besoin, sur l'abondance des ressources du Canada. J'ai eu, en outre, un entretien avec les membres de la commission internationale de ravitaillement, au sein de laquelle toutes les nations alliées sont représentées. Je leur ai remis la liste complète des articles que nous pouvons fournir, appuyant fortement sur l'importance qu'il y a à tenir compte du Canada en cette matière.

Le directeur des adjudications du War Office, M. Wintour, m'a remis un état de commandes données au Canada à venir jusqu'au 10 juillet 1915, et j'ai eu le plaisir de constater que ces commandes se chiffraient alors au total de $240,000,000. Je suis à peu près certain que les commandes données au Canada jusqu'au 1er janvier 1916, tant par les nations alliées que par le gouvernement anglais, se chiffreront aisément à $500,000,000. C'est là un grand hommage rendu à la productivité canadienne. Très grande est la variété des articles fournis; nombre d'industries nouvelles ont vu le jour, dont quelques-unes sont implantées de façon définitive, et la production de certaines autres s'est considérablement accrue.

J'ai débattu également avec les autorités anglaises l'importante question du transport. Il y a plus d'un an, nous avions convenu avec la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien une entente d'après laquelle nous devions avoir les services de M. A. H. Harris dans le but d'organiser le transport des grandes commandes exécutées en ce pays pour le compte du gouvernement britannique. Dans le but d'indiquer ce qu'on a fait sous ce rapport, je vais lire une extrait d'un rapport soumis récemment par M. Harris. Je ne ferai pas la lecture de tout le rapport; je me contenterai de n'en citer que quelques paragraphes. Voici:

> L'empressement que des ministres ont mis à suivre mon conseil a assuré aux fabricants et aux cultivateurs canadiens un débouché continu pour des centaines de millions de dollars que les commandes du bureau de la guerre représentent et qu'on n'aurait pu accepter n'eût été l'inauguration d'un service économique d'outremer.
>
> En outre, le fait que des navires, grâce à la régularité de leurs voyages, ont pu transporter promptement les commandes du Bureau de la Guerre—consignation qui autrement auraient été placées sur des vaisseaux appartenant aux compagnies qui font régulièrement le transport des marchandises—a favorisé grandement le commerce d'exportation du Canada et a accru d'autant l'espace réservé aux marchandises transportées par ces vaisseaux. Depuis l'inauguration de ce service, les lignes régulières n'ont transporté une seule livre de marchandise destinée au gouvernement impérial.
>
> Au cours du laps de temps qui s'est écoulé du 28 avril 1914, au 30 avril 1915, ces navires ont transporté 244,913 tonneaux bruts à compte des gouvernements impérial et fédéral.
>
> Toutefois, du 1er mai au 30 novembre 1915, il s'est produit une augmentation énorme—plus de quatre cent dix mille tonneaux ayant été expédiés au cours de ce laps de temps (sept mois), soit environ 67 p. 100 de plus que le chiffre indiqué, quant au transport durant les huit mois précédents.
>
> Le département d'outremer doit maintenant fournir environ cent vingt-cinq mille tonneaux bruts de munitions, de matériel de guerre et d'approvisionnements par moi, soit environ un million et demi de tonneaux par année et ce tonnage va toujours en augmentant.

Il indique ensuite le nombre de transports et de voyages. Je n'ai pas besoin de poursuivre cette lecture, mais, je puis informer la Chambre qu'en février 1915, nous nous sommes entendus avec l'Amirauté au sujet de dix-huit transports, nombre qui a été porté, au cours des six ou sept derniers mois, à quarante dont, durant l'hiver, vingt sont attachés à Halifax et vingt à Saint-Jean, (N.-B.). De cette façon les producteurs du pays ont pu jouir dans une assez grande mesure, de l'aide nécessaire au transport de leurs produits.

En outre, nous avons toujours été en communication avec l'amirauté, au cours de ma visite de l'été dernier et aussi par correspondance, à propos de la nécessité d'atteindre autant que possible le tonnage désiré pour le service de l'Atlantique Septentrional, et nous avons obtenu, grace aux efforts que j'ai faits au cours de l'été dernier et au moyen d'un échange de correspondance, de temps à autre, le retrait de plusieurs navires qu'on a mis sur cette route.

J'ai représenté vivement à l'amirauté qu'on avait retiré du service de l'Atlantique du nord une plus grande proportion de navires qu'on ne l'avait fait pour aucun autre service. C'était la raison pour laquelle les navires qui font la navigation de l'Atlantique du nord convenaient mieux aux fins de l'Amirauté. D'où il suit que nous avons accompli tout ce que nous pouvions faire, à ce point de vue. Le Gouvernement s'est avancé plus loin par l'intermédiaire de mon collègue l'honorable ministre de l'Industrie et du Commerce (sir George Foster).

Celui-ci fournira plus tard à la Chambre les renseignements utiles sur ce point. Il va sans dire que toute la situation relève des besoins urgents du Bureau de la guerre et de l'amirauté. Si nous voulons poursuivre cette guerre avec succès, il est nécessaire que l'on transporte des corps d'armée considérables et qu'on fournisse à ces derniers d'amples approvisionnements de toute nature. Ainsi donc dans toutes les représentation faites par le Canada nous devions tenir compte de ces considérations primordiales sans lesquells il deviendrait impossible de mener la guerre à bonne fin. On a aussi débattu la question du transport transpacifique et j'espère qu'on a avancé la solution de ce problème.

J'ai encore étudié avec le gouvernement l'achat des chevaux et la création de dépôts de remonte canadienne en Angleterre. A ce sujet, et après avoir envisagé la question sur toutes ses faces, nous en sommes arrivés à la conclusion que ce serait pour le Gouvernement canadien gaspiller de l'argent que d'établir des dépôts de remonte dans le Royaume-Uni ou en France. En conséquence, nous nous servons des dépôts de remonte anglais qui sont parfaitement organisés. Pourtant, nous avons été un peu plus loin d'après l'avis de mon honorable ami le ministre de la Milice et de la Défense (sir Sam Hughes)—Ce dernier nous a dit qu'il ne voyait pas de raison qui empêchât la commission de la remonte anglaise d'acheter tous les chevaux requis pour les forces alliées dans le théatre occidental de la guerre, les forces canadiennes comprises. Nous avons donc fait en sorte que la commission de remonte anglaise devait acheter tous les chevaux requis pour les troupes canadiennes et les revendre au prix coûtant, au fur et à mesure des besoins.

Nous avons également discuté avec la commission de remonte anglaise l'achat de chevaux, au Canada, par le gouvernement français. Après des débats considérables et un échange de correspondance, les autorités anglaises ont finalement consenti à ce que l'entente qui avait empêché le gouvernement français d'acheter des chevaux au Canada pris fin; c'est pour cela que depuis le mois d'août dernier le gouvernement français a eu ses coudées franches pour acheter au Canada; j'espère qu'il prendra des mesures pour faire des achats en notre pays, spécialement dans l'Ouest où, je crois, l'on trouve un type de chevaux qui rencontre pleinement les besoins du gouvernement français.

Il est d'autres sujets, mais pour le moment je n'ai pas besoin d'en dire plus long au sujet des conventions arrêtées entre le Gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne, au cours de la visite de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense (sir Sam Hughes) et celle que j'ai faite moi-même en Angleterre.

Il m'appartient et c'est mon devoir de parler de l'esprit que j'ai trouvé en France et en Angleterre. L'esprit de la France est grave, patient, confiant en soi-même et déterminé. Nulle grande nation qu'anime un tel sentiment ne peut disparaître. Tous les hommes de la France sont sous les drapeaux ; chacun acompli la tâche qui lui est assignée et toutes les conditions sociales, richesse, naissance et le reste sont confondues dans un même esprit et une même volonté. Pour donner à la Chambre un exemple de ce que cette guerre signifie pour le peuple français et pour faire voir combien chacun remplit le devoir qui lui est assigné, je rappellerai que le chauffeur militaire mis à la disposition de l'officier de liaison, au quartier-général du général Joffre, était un personnage important puisque son père est ambassadeur de France auprès d'un des principaux gouvernements européens. Ce jeune homme a rempli sa fonction de chauffeur au meilleur de ses aptitudes et comme fonction de devoir.

Le passage des Allemands en France n'a laissé partout que ruine et désolation. J'ai vu la ville d'Albert et pas une seule maison aucun édifice, nulle construction, d'une extrémité à l'autre de la ville, qui portât encore son toit—tableau parfait de la désolation—J'ai passé par Senlis qui ne se trouve qu'à environ 7 milles de Chantilly. Cette ville est, aujourd'hui, désolée et presque entièrement détruite.

Les honorables membres de cette Chambre se rappelleront que lorsque les Allemands ont passé par Senlis, il y a plus d'un an, ils ont exécuté le maire et, je crois, dix-sept citoyens, parcequ'ils avaient essuyé quel-

ques coups de fusils tirés par des turcos au moment où ils entraient dans la ville. J'ai vu également les ruines du Creil qui se trouve dans le voisinage immédiat de Chantilly.

Au Canada, nous ne comprenons pas ce que la guerre signifie, nul ne peut saisir pleinement ce qu'elle représente à moins d'avoir été témoins du spectacle de ruines et de désolation qu'on peut voir en France. A Chantilly même à 25 milles à peine de Paris, on peut entendre dans le lointain tonner les canons allemands au front. L'armée et le peuple français ont une foi absolue et parfaite dans l'issue de la guerre et, à nouveau, je dis qu'ils sont inspirés par la détermination absolue et résolue que cette guerre ne cessera que le jour où les envahisseurs auront été chassés de France et qu'au moment où la Belgique sera redevenue libre.

J'ai trouvé le même esprit splendide en Angleterre. Je crois qu'il s'est opéré un changement profond dans le sentiment de la nation anglaise au cours des douze mois derniers. On se rend compte maintenant de toute la gravité de la situation.

On peut dire que John Bull a besoin d'un peu de tracasseries pour se décider à agir mais dire que John Bull se fâche il est terrible dans son ardeur, et il est certain que la nation anglaise est, aujourd'hui, pleine d'enthousiasme dans cette guerre. Le peuple anglais n'a pas eu l'habitude de méthodes de guerres semblables à celles qui ont prévalu. Le soldat anglais est naturellement humain; il se rend au combat avec l'idée que s'il réussit à remporter la victoire sur l'ennemi et à faire des prisonniers, il devra traiter ceux-ci non seulement avec humanité mais encore avec générosité. Voilà l'esprit qui l'anime. C'est l'esprit qui se fait jour chez deux "britons" quand ils combattent l'un contre l'autre; celui qui est mis hors de combat donne immédiatement la main à celui qui l'a terrassé, il n'existe plus d'animosité entre eux. Toutefois, dans cette guerre, les incidents qui se sont produits, tels les raids de Scarborough, les attaques de Zeppelin, l'horreur du "Lusitania" et, celui, le dernier mais non le moindre, l'exécution d'Edith Cavell, ont soulevé chez le peuple anglais un sentiment plus fort et plus intense que celui qu'on a pu constater dans ce peuple, au cours d'aucune guerre précédente. Ces incidents et les méthodes inhumaines et barbares de faire la guerre mises en vigueur sur le front ont eu leur effet, celui d'amener sous les drapeaux anglais un nombre de recrues plus considérable que n'auraient pu y conduire toutes les agences de recrutement; ils ont eu pour conséquence la détermination bien arrêtée et vivace chez le peuple anglais, de ne cesser cette guerre que lorsque la cause pour laquelle on l'a entreprise aura remporté une victoire entière et absolue, quant aux troupes canadiennes qui sont au front, j'ai vu le régiment de la Princesse Patricia, le 2 août 1914, au parc Landsdowne, alors qu'on a célébré le service divin et que les drapeaux ont été présentés par Son Altesse royale la princesse Patricia. Je l'ai vu, le 21 juillet 1915, au front.

Je les ai vus le 21 juillet 1915, sur le front où ils étaient depuis le premier décembre. Il ne restait alors de tous ceux qui étaient partis, que deux officiers qui pouvaient encore faire du service, les lieutenants Niven et Papineau. Dans les tranchées à Saint-Eloi, le 14 mars, le 7 mai, et en plusieurs autres occasions depuis la fin de l'année 1914 jusqu'à l'époque où je les ai vus, ils avaient montré à l'ennemi comment les Canadiens savent se battre.

Nos honorables collègues se rappellent que, le 7 mai 1915, ce régiment a été attaqué par des forces allemandes très supérieures en nombre. Fort de 635 hommes au commencement de l'action, à la fin de la journée, 150 seulement répondaient à l'appel, mais ils avaient maintenu les lignes. C'est avec raison que le général, lorsqu'il leur a fait ses adieux, a parlé de leur ténacité sans pareille, et déclaré qu'ils avaient gagné une réputation qui n'était pas surpassée dans l'histoire de l'armée anglaise.

J'ai vu aussi la division Canadienne sur le front, je l'avais vue au camp de Valcartier au mois de septembre 1914, et j'ai eu l'honneur et l'avantage de lui souhaiter bon voyage, de serrer la main à tous les officiers du corps avant leur depart pour la guerre, et j'ai vu ce qui en restait le 21 juillet 1915 à l'armée. Dans l'intervalle leurs faits d'armes héroïques à Ypres, Festubert et Givenchy avaient fait frissonner tout le pays. Ainsi que l'a dit le proposant de l'adresse, c'étaient des hommes sans expérience militaire; ils avaient été pris dans toutes les carrières ordinaires au Canada. Vous vous rappelez que juste une semaine après la prorogation du Parlement, ces hommes ont été soumis à une épreuve aussi violente et aussi terrible qu'aient jamais eu à subir aucune troupe au monde. L'ennemi était en nombre infiniment supérieur, et ils étaient presque entourés, et exposés à des méthodes de combat déloyales et inconnues jusqu'ici. Ceux qui n'ont pas vu comme moi, les survivants des effets terribles des gaz ne

peuvent se faire une idée de cette horreur. J'ai vu dans les ambulances et les hôpitaux quelques-uns de ceux qui avaient eu à subir l'attaque à l'aide de gaz, et qui encore plusieurs mois après avaient peine à respirer. C'est dans ces conditions, et leur aile gauche découverte que les Canadiens se sont battus pendant toute cette journée-là.

Ils ont tenu encore le jour suivant. Une brigade rendue à bout, harassée, épuisée, que l'on avait retirée du champ de bataille pour lui faire prendre un peu de repos n'en a pas eu le temps: elle dut retourner sans retard à la ligne du feu.

Personne ne peut dire ce qui serait ou ne serait pas arrivé si les Canadiens n'avaient pas tenu bon dans cette bataille. Les Allemands auraient peut-être passé et atteint Calais. Mais tous ceux avec lesquels je me suis entretenu, et un grand nombre de ceux-là étaient des gens pouvant parler en connaissance de cause, m'ont tous exprimé l'opinion que ce jour-là, 22 avril 1915, la division canadienne avait gagné la journée pour l'empire et les alliés.

L'issue de cette guerre ne peut faire de doute si nous sommes remplis au Canada et dans tout l'empire du même esprit qui animait nos soldats en cette journée-là. La plus grande confiance règne parmi ceux qui sont au front, comme parmi les blessés et les convalescents. Mais ils disent aussi que l'empire doit faire un effort suprême et prompt. Nous devons cela à nos défenseurs, nous nous le devons à nous-mêmes.

Il n'y a pas de doute à entretenir sur les prévisions et intentions de l'Allemagne, lorsqu'elle a préparé cette guerre. Elle croyait que l'Angleterre se tiendrait à l'écart, et s'attirerait ainsi le mépris mérité et l'aversion de ses alliés et du monde entier. La France devait être écrasée, la Russie refoulée, et la paix conclue de façon à isoler l'empire anglais. Plus tard, l'Allemagne se serait attaquée à l'Angleterre, à son empire colonial et à sa puissance maritime, poursuivant une politique qui regarde les traités comme de simples chiffons de papier, la guerre comme une entreprise nationale légitime, et la possession d'une puissance militaire écrasante, comme une justification pour toute agression non provoquée.

La justice de Dieu est lente, mais elle est certaine. Je crois que cette guerre durera encore bien longtemps, mais je crois aussi qu'avant qu'elle soit finie, notre empire aura sur pied des armées rivalisant en nombre et en valeur avec celles des autres nations belligérantes, et plus parfaitement équipées qu'aucune d'elles sous le rapport de canons de tout calibre, de munitions et autres engins de guerre nouveaux si nécessaires.

Je répète donc que si nous faisons bien notre devoir, cette guerre ne peut se terminer que d'une seule manière: la victoire des armées alliées. Et au milieu du terrible conflit déchaîné par cette guerre, et des sacrifices qu'elle demande, les éléments virils de la nation canadienne apprendront à mieux se connaître, et cette connaissance nous cimentera dans une union plus parfaite et plus splendide que jamais auparavant.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

**Reprise de la séance.**

M. MICHAEL CLARK (Red-Deer): La première chose que je veux faire, en prenant la parole pour commenter un discours du trône qui ne se prête pas à des considérations très étendues, est de m'unir au très honorable premier ministre et au très honorable chef de l'opposition pour féliciter les deux proposeurs de l'adresse (M. Alfred Thompson et M. Eugène Paquet. Le choix que l'on a fait d'eux est tout à la louange de la profession honorable à laquelle je me fais gloire d'appartenir, et je suis certain que nos deux honorables collègues ont prouvé amplement qu'ils ont su mettre à profit la formation scientifique que donne l'étude de la médecine. Mon honorable ami de l'Islet a parlé souvent et avec ardeur dans cette chambre, et bien que je ne comprenne pas bien le français, je suis certain qu'il a toujours parlé avec effet, et je suis certain que tous s'accorderont avec moi pour dire que l'honorable député du Yukon a prononcé un discours admirable quant au fond et à la forme, et bien au-dessus de la moyenne des discours sur les déclarations ministérielles

Je voudrais m'unir spécialement au proposeur de l'Adresse dans ses remarques au sujet des circonstances heureuses que nous donnent Son Altesse royale le duc de Connaught comme Gouverneur du Canada à cette époque critique dans l'histoire de l'empire et de notre pays. Il y aura bientôt quarante deux ans, monsieur l'Orateur, que j'ai vu Son Altesse royale pour la première fois. J'étais au milieu d'une troupe d'enfants d'écoles, comme on en voit toujours réunie sur le passage des princes de la famille royale dans la mère patrie, et j'ai vu Son Altesse royale, qui était un tout jeune homme à cette époque, à la tête de son régiment allant d'un point à l'autre du pays. Depuis cette époque il a donné, comme prince, soldat et homme d'Etat, l'exemple d'un entier dévouement à la parfaite exécution de son devoir. Comme prince, fils d'un des monarques les plus

illustres qui aient occupé le trône d'Angleterre—frère de l'un de ceux qui ont été les plus aimés—oncle du roi actuel, il a montré comment un homme doit vivre, même en étant prince. Comme soldat, il a lui-même mis en pratique les maximes que nous ont enseignées ceux qui ont eu la garde à différentes époques du drapeau et de l'empire les mots d'ordre du soldat anglais, qui sont Devoir, Discipline et Générosité.

Mais je suis presque certain que l'historien notera que dans la crise que nous traversons depuis dix-huit mois, et je n'ai aucun doute que le Gouvernement en conviendra avec moi—a tout autant de mérité au moins à Son Altesse royale comme homme d'Etat que comme soldat ou prince.

Pour suivre la coutume consacrée, je veux donner mon approbation entière au passage du discours du trône qui nous demande d'être reconnaissants à la Providence de la récolte abondante que nous avons eue. Mais je m'accorde aussi entièrement avec mon chef lorsqu'il dit qu'il y a une omission dans cet alinéa. Lorsque je me suis établi dans l'Ouest canadien, je n'ai pas constaté que la Providence nous donnait de très bonnes récoltes de blé; il y avait une bonne croissance d'ajoncs, de peupliers et d'herbe.

En rédigeant le discours du trône, je crois que le Gouvernement aurait pu se rappeler que la Providence avait eu la coopération très active d'une classe de la société sur laquelle pendant plusieurs années à venir, sinon plusieurs générations—je veux parler de la classe nombreuse des cultivateurs —reposera la prospérité du Canada. Je crois que mention spéciale aurait dû être faite de cette classe, parce que l'année dernière on s'est adressé à elle d'une façon toute particulière dans une brochure intitulée "Patriotisme et Production". C'est donc la Providence avec le cultivateur en plus, et la brochure aussi si vous le voulez, qui a donné les résultats qui nous réjouissent aujourd'hui. L'Ouest, d'où je viens, a spécialement, peut-être la première fois dans son histoire, nous a donné l'exemple de ce qu'il peut réellement faire, s'il est encouragé comme il doit, le fait est que l'Ouest est capable de produire jusqu'à l'extrême limite de la quantité que l'on peut vendre, et c'est en cela que l'activité du Gouvernement doit s'associer à celle du cultivateur et de la Providence. Il est vrai que dans le moment, à cause des circonstances spéciales provoquées par la guerre, nous obtenons un bon prix de notre blé. Le cultivateur de l'Ouest vend aussi son boeuf à un prix très rémunérateur, prix qui n'est pas descendu plus bas que celui qui a été atteint la première fois qu'un gouvernement sage du pays voisin a donné libre accès à notre bœuf sur ses marchés.

A l'heure présente le porc se vend plus cher que dans les états de l'Ouest, par suite d'une notable diminution de ce bétail sur nos terres. Mais un fait existe d'où le Gouvernement, je crois, peut, comme qui conque d'entre nous le désire, tirer une leçon, à savoir qu'au moment où, il y a quelques jours, je partais de chez moi, certains de mes voisins vendaient pour 20 cents le boisseau une avoine excellente pour laquelle ils obtenaient quarante-cinq cents à la même époque l'année dernière. Il y a dans ce fait une leçon, en ce que certains cultivateurs se demandent dans quelle mesure il peut être prudent pour eux de produire de grosses récoltes. Il est parfaitement clair que l'on sera presque aussi riche en produisant un boisseau vendu à 45 cents que deux cédés à 25 cents. La leçon qui se dégage de ce fait est que, advenant une cessation des hostilités, je redoute fort qu'après cette baisse des avoines en un temps où la guerre a créé des conditions extraordinaires et artificielles, il ne faille nous attendre à une énorme diminution de valeur des produits agricoles. Ce serait l'acte d'un gouvernement sage, comme aussi l'acte d'une prudente opposition de fonder leur jugement et leur politique sur cet état de choses que nous espérons tous voir se produire, en tant qu'il se rattache au rétablissement de la paix.

Il m'a bien paru que, pendant les vacances, le Gouvernement se préparait à tirer profit de cette leçon. Mon honorable ami le ministre des Travaux publics (l'honorable Robert Rogers) s'est rendu dans l'Ouest, où il a fait savoir au public que, sur la question de la franchise des blés, il n'avait pas de parti pris, et il est encore, autant que je sais, dans ces mêmes dispositions. Il n'empêche que les Etats-Unis demeurent pour nous une terre close, et c'est ce qui inquiète les cultivateurs de l'Ouest, pour qui un libre débouché aux Etats-Unis aurait beaucoup plus de valeur que cette absence de parti pris chez le ministre des Travaux publics. La question reste de savoir—et la déclaration de paix viendra la rendre plus aiguë—comment, dans l'Ouest, travailler nos terres avec fruit si nous ne profitons pas de tous les moyens possibles de disposer de notre récolte.

J'ignore pourquoi le ministre n'a pas sur cette question pris parti dans le sens qu'il fallait. S'il l'a fait, rien ne nous l'a appris, mais j'ai bien peur qu'il ne soit opposé à la vente sans entraves de nos blés aux Etats-Unis. Je me suis demandé si des meuniers n'étaient pas venus détruire là-bas dans son esprit la bonne semence que les cultivateurs s'efforçaient d'y faire germer.

Quelle qu'ait été l'influence exercée sur lui, le marché américain ne nous a pas encore été ouvert, et je crains fort que jusqu'à ce point de notre histoire, l'écrivain n'ait à dire de cette splendide récolte que la Providence a souri aux efforts du cultivateur, que ce dernier a fait son devoir, mais que, malheureusement, il s'est trouvé à Ottawa une administration tellement malavisée qu'elle a fait de son mieux pour contrecarrer tout à la fois l'action de la Providence et celle des cultivateurs, en ne nous ouvrant pas un débouché vers le sud.

Je tiens à féliciter le Gouvernement d'avoir, selon moi, fidèlement interprété le désir du pays en se qui touche la tenue ou l'absence d'élections pendant la durée de la guerre. Je lui en fais mes bien sincères compliments, comme aussi pour la modification que cette interprétation indique dans son attitude et dans ses sentiments. Ce ne serait pas dans la nature de l'homme, pas dans la mienne à tout événement, de ne pas rappeler, sans y mettre de malice, les doutes très sérieux que nous avons sur l'existence de cette disposition d'esprit chez le Gouvernement au printemps dernier. Je fermerais les yeux à des faits évidents si je ne disais savoir qu'une telle disposition n'existait pas. Il s'est trouvé derrière les bancs du ministère un député dont la patience n'allait pas au delà de vingt-quatre heures, car ce jeune et impétueux faiseur d'élections a déclaré qu'il n'attendrait pas même vingt-quatre heures pour une élection au printemps. Les règles de cette Chambre me permettent à coup sûr de faire à ce député, en tant qu'il appuie l'administration, mes compliments pour l'admirable modification que ses sentiments ont subie. C'est, je crois, le ministre des Travaux publics qui, au milieu de la dernière session à découvert que le peuple de ce pays bouillonnait d'une impatience allant jusqu'à mettre le Sénat en pièces. Je crois que, pendant l'été, il a fait cette autre découverte que, en tant qu'il s'agissait du désir de mettre quelqu'un en pièces, ce ne pouvait être le Sénat canadien, du moins en ce qui concernait sa province. C'est pour une proie toute différente que le peuple du Manitoba semble avoir aiguisé ses féroces crocs.

Mon très honorable ami le premier ministre lui-même n'a pas été à l'abri du soupçon de tenir sur nos têtes à nous de la gauche, la menace d'une élection générale. Il s'est grandement échauffé contre mon très honorable chef, parce qu'ils avaient, celui-ci et ceux d'entre nous qui siègent derrière lui, eu l'audace de critiquer le budget au point de présenter un amendement. Or, pour ma part, je ne regrette ni cette critique ni l'amendement, surtout ce passage dans lequel il est fait mention d'entraves additionnelles à opposer au commerce de la Grande-Bretagne dans un moment aussi grave de l'histoire de l'empire. Je demanderais à mon honorable ami le ministre des Finances—à qui je n'ai jamais fait appel sans recevoir de lui un cordial accueil—de me dire si notre critique de cette partie de son exposé de la situation de l'année dernière n'a pas été justifié, par les événements. Il ne peut lui être agréable, il ne lui est pas agréable, j'en suis sûr d'avoir à constater qu'à l'heure actuelle nos importations d'Angleterre diminuent au point de n'être presque plus rien. Cette diminution arrive à un moment où l'on sait que la Grande-Bretagne a besoin, particulièrement en vue du change, d'envoyer au Canada des marchandises en quantité plus grande. Les importations de marchandises de la Grande Bretagne au Canada en sont presque réduites dans le moment à n'être presque plus rien, ce qui nuit dans d'énormes proportions à l'effet des mesures à prendre par l'Angleterre pour la conduite, à un point de vue commercial, de la lutte dans laquelle nous sommes présentement engagés. Il est peut-être bon de prévenir le ministre et le Gouvernement que, dans le cas de toutes nouvelles propositions de même nature, nous nous considérerions comme manquant à notre devoir de membres de cette Chambre et de loyaux sujets de l'empire si, avec les opinions qui sont les nôtres, nous ne protestions pas énergiquement cette fois encore contre de telles propositions et si nous ne les soumettions pas à la plus rigoureuse critique, jusqu'à exiger le vote au besoin. Comme je l'ai dit, ces choses prouvent abondamment qu'il s'est produit une salutaire modification des sentiments du ministère à l'égard de l'opportunité d'une élection pendant la durée de la guerre.

Lors de la prorogation des Chambres le printemps dernier, si l'on avait demandé à

n'importe qui de ceux que l'on supposait être les plus avancés dans la confidence du Gouvernement quand les élections devaient avoir lieu, il ne s'en serait trouvé aucun qui ne répondit, avec l'assurance d'un coulissier: juin est l'époque pour laquelle vous devez vous attendre à la chose.

Je ne veux pas fouiller davantage dans les secrets ministériels, mais je me rendrais coupable d'être infidèle à moi-même si je n'admettais pas qu'il y a eu d'honorables exceptions. Depuis que, dans cette guerre, mon honorable ami le ministre de la Milice (sir Sam Hughes) a mis la main à la charrue, il ne l'en a jamais retirée. Je pourrais en mentionner d'autres que je soupçonne fortement d'avoir combattu cette tendance de nos adversaires. Je suis absolument certain que mon honorable ami le ministre du Commerce (sir George Foster) n'aurait jamais pu souscrire à la perspective d'une élection pendant la guerre. Je sais que, pour mon honorable ami de Saint-Antoine (sir Herbert Ames), qui a fait un si splendide travail en vue du fonds patriotique, il n'ignorait point le tort qu'un pareil événement allait faire au pays, à ne consulter que les seuls intérêts de ce fonds, le bouleversement et la confusion qui s'en suivraient, et il s'est toujours opposé à une élection. Les exceptions à cette règle ont été, néanmoins, comme dans Sodome, où il s'est trouvé trop peu de justes pour sauver la ville.

En tant qu'il s'agit des membres de la gauche, en tant du moins qu'il s'agit de moi, nul changement ne s'est produit. Du jour où, dans cette guerre, a été tiré le premier coup de fusil, j'ai cru que, tant qu'elle durerait, une élection au Canada serait une calamité publique, et je le crois encore. Quel est celui qui ne le croit pas? Dans tout le pays, nos femmes se réunissent et tricotent à en perdre les yeux, quand ce n'est pas à pleurer, ne songeant qu'à rendre confortable la vie de nos soldats sur les champs de bataille. Quel est celui qui voudrait faire éclater cette bombe au milieu de telles réunions. Les mots "bouleversement" et "confusion" sont ceux qui conviennent le mieux pour décrire l'état de choses qui règnerait alors, sans que nul motif ne le puisse justifier, puisque, quant à la détermination de poursuivre cette guerre jusqu'au succès final, jamais la moindre différence d'opinion n'a existé entre ceux de la droite et ceux de la gauche. Cependant, bien que ce soit là notre opinion, nous ne pouvons et ne désirons pas nous affranchir de l'obligation où nous sommes de traiter, selon la plénitude de nos ressources politiques, toute mesure présentée à la Chambre en vue de cette guerre.

[M. Michael Clark.]

Comme je le disais il y a un an, je ne saurais croire qu'un membre du Gouvernement puisse désirer éviter la discussion. Dès les premiers jours de la guerre non seulement M. Asquith a toléré la critique, mais il y a invité ses adversaires. Quel est l'objet du Parlement? Quel est celui d'une opposition, si ce n'est de se livrer à la critique, non pas à une critique de démolisseur —et, dans le cas actuel, je dirais non pas à une critique destructive en ce qui concerne les vues politiques d'un gouvernement, mais à une critique où s'atteste le désir d'aider et de coopérer à l'œuvre commune. Voilà la sorte de critique que nous avons cru que nous faisions lorsque, l'an dernier, nous avons poussé les choses au point de demander le vote sur les taxes proposées. Nous avons cru qu'un supplément d'impôts sur les marchandises anglaises aurait un effet nuisible sur l'entrée et sur la quantité des marchandises expédiées de la Grande-Bretagne au Canada.

Le résultat a justifié cette critique. Loin d'être pernicieuse, elle était utile, et l'empire ainsi que le Canada en eussent bénéficié aujourd'hui, si le Gouvernement eût acquiescé à notre demande et retiré un impôt dont il n'a nullement lieu de se féliciter, et qui lui vaudra certainement la condamnation de l'histoire.

Voilà que s'ouvre la troisième session de guerre de ce Parlement et encore une fois cette assemblée se trouve saisie de propositions inouïes dans l'histoire du Canada. De ce côté-ci de la chambre, je l'espère, nous n'oublierons jamais qu'elles sont sans précédent. Le Gouvernement demande au Parlement de sanctionner les énormes responsabilités auxqu'elles il s'est engagé tant à l'égard du recrutement des soldats pour cette guerre qu'en matière de fonds à se procurer pour l'entretien de ces troupes. Je tiens à dire bien franchement au Gouvernement, à cette étape de la session que, dans la mesure où il m'a été donné d'observer, après avoir parcouru l'Est et l'Ouest, il y a deux choses qui provoquent l'inquiétude dans l'esprit populaire touchant ces propositions du Gouvernement. De l'Est à l'Ouest du Canada, il y a certaines questions qui jettent dans la perplexité l'esprit public.

Quand au recrutement, à mon avis, le public canadien accepte sans la moindre objection le chiffre d'un demi-million d'hommes indiqué par le Gouvernement comme celui auquel doit viser pour le moment notre effort de recrutement. C'est là mon avis, bien que, d'accord en cela avec mon chef, je doute qu'on ait fait acte de sagesse en précisant ainsi le chiffre; toujours j'ai soutenu et clamé devant cette Chambre

qu'advenant que l'empire fût en guerre, le Canada se rangerait sous le drapeau avec toutes ses ressources morales, matérielles et humaines; qu'il fournirait les hommes et l'argent. A une certaine époque, pourais-je observer, si je tenais à provoquer la discussion, les députés de la droite nourrissaient bien quelque doute au sujet des hommes. Seulement je m'abstiens de toute discussion à cet égard, touchant la défense de l'empire en général. Telle a été notre attitude, dans la mesure où, à titre de membre de la gauche, j'ai pu le déclarer, et je le répète, de ce côté-ci de la chambre, nous n'entendons nullement marchander sur le nombre d'hommes à envoyer. Peut-être eût-il été préférable de dire que nous avions l'intention de pousser l'œuvre du recrutement avec toute la célérité voulue, sans porter préjudice aux autres services nationaux, sans nuire à l'œuvre des munitions et sans entraver les efforts tentés en vue de se procurer les fonds voulus pour nos industries, sur lesquelles repose, après tout, en dernière analyse le sort de la guerre.

Mais voici ce qui rend perplexe l'opinion publique en ce moment; le public accepterait avec bonheur l'assurance que l'œuvre du recrutement une fois effectuée, les recrues ainsi obtenues se rendent dans les tranchées. Le Gouvernement, j'espère, saisira la valeur de mon observation et quelqu'un donnera au Gouvernement et au pays l'assurance voulue sur ce point. Cent-vingt mille hommes ont traversé les mers, mais si j'en crois les documents fournis de temps à autre par le Gouvernement, il n'y a aujourd'hui dans les tranchées que 50,000 hommes du Canada. Jamais nous n'avons eu plus de cinquante milles hommes dans les tranchées. De l'avis de nombre de citoyens avec lesquels j'ai conversé à cet égard, il existe une forte disparité entre les 50,000 hommes qu'il nous a fallu dix-huit longs mois pour mettre dans les tranchées, et le demi-million d'hommes,—nombre dix fois supérieur—que nous voulons recruter dans un avenir immédiat; car ce n'est pas pour faire vaine parade de patriotisme, je suppose, que le Gouvernement a formulé cette proposition, mais il entend bien que soient déployés tous les efforts du pays en vue d'obtenir ce nombre de recrues.

L'opinion publique serait satisfaite, si on lui disait combien il faut de temps pour que les soldats se rendent du lieu de recrutement, jusqu'à celui où ils peuvent coopérer utilement aux efforts tentés pour mettre fin à la guerre. Voilà ce que le Gouvernement est tenu d'élucider. De temps à autre, le ministre de la Milice nous a éclairés sur la situation; on nous a dit qu'il est facile d'obtenir un demi-million d'hommes, seulement quand le ministre est en certains états d'âme, il est toujours sage d'escompter largement ses affirmations. Je ne laisse pas toutefois, d'admirer son enthousiasme et c'est ainsi, à mon avis, qu'il faut envisager le problème. J'en suis convaincu, il est facile d'obtenir autant de recrues qu'il est possible au pays de fournir; seulement, le public se demande si on utilise bien les services de ces recrues, une fois qu'on les a obtenus. Espérons le. Cette critique trouvera sa réfutation et ce doute sera dissipé. Somme toute, ce n'est qu'un simple problème d'arithmétique. S'il a fallu un an et demi pour mettre cinquante mille hommes sur la ligne de feu—et si je ne me trompe, la réserve voulue pour cinquante mille, c'est cent mille hommes—il faudrait donc dix ans au moins pour placer sur la ligne de feu la proportion voulue de 500,000 hommes. Quelqu'un prétend que cette guerre durera dix ans. C'est possible, mais personne ne s'attend à ce qu'elle dure aussi longtemps; sinon, entre le recrutement qui s'effectue et la lutte sur le front il existe une disparité résultante des efforts du Gouvernement. J'espère avoir bien élucidé ma pensée et je compte qu'on nous éclairera sur ce point. Il est possible qu'on fasse la lumière sur la question. Je sais toutes les difficultés de transport du Canada, au théâtre même des hostilités. Loin de moi la pensée d'amoindrir les difficultés auxquelles a dû faire face le Gouvernement, ou la valeur des efforts tentés en ce sens. Mais il existe quelque inquiétude à cet égard, non pas seulement dans l'esprit des civils, mais encore parmi les militaires eux-mêmes. Cette préoccupation s'empare aussi de l'esprit de ceux qui aspireraient à se faire soldats, s'ils ne savaient pas que, dans nos villes de l'Ouest, il est possible de rencontrer des hommes ayant revêtu l'uniforme khaki depuis plusieurs mois, ne sont pas plus près de la ligne de feu et—cela soit dit à voix basse, *sotto voce* dans les villes où ils sont logés, apprennent autre chose que ce qui convient à l'instruction militaire. Et cette objection le chef de l'Opposition ne l'a pas soulevée uniquement dans le but d'attaquer le Gouvernement. Cette critique vise un objectif pratique; celui d'aider le Gouvernement à convaincre les populations qu'il ne néglige rien et déploie tous ses efforts en ce sens et en outre afin de faire disparaître un obstacle qui s'oppose au recrutement qu'il cherche à effectuer. Le Gouvernement, j'en suis sûr, sera bien aise de se trouver en mesure de discuter cette question et de

donner au pays et au Parlement les explications voulues. C'est là une des questions au sujet desquelles il règne beaucoup de malaise et d'inquitude dans l'esprit public.

De la question du recrutement à celle de finance, la transition est facile, et l'attitude de l'esprit public sur cette dernière est similaire à son attitude à l'égard des recrues. Il n'y a pas de tendance u marchandage chez notre peuple. Le Canada est mon pays d'adoption, mais dans la mesure de ma propre expérience et mon activité ne le cède en rien à celle de la moyenne des députés j'ai constaté que notre population a été admirable. Il suffit de se rendre chez l'occupant du homestead le plus reculé, dans la petite maison d'école et de faire connaître les besoins du fonds patriotique pour se convaincre que le plus pauvre des cultivateurs de l'Ouest est prêt à répondre à l'appel de façon à nous convaincre que le Canada est disposé à sacrifier son dernier dollar dans cette lutte, et cet esprit, j'en suis sûr, il règne partout.

En matière d'argent, on ne veut rien refuser au Gouvernement; il n'existe pas de lésinerie, quand il s'agit du fonds patriotique, du fonds de secours de la Belgique, de l'œuvre de la Croix-rouge, ou de taxes affectées aux énormes obligations dont le Gouvernement s'est chargé. Mais ce serait forfaire à mon devoir que de ne pas ajouter ici qu'à l'heure actuelle, il circule toute sorte de rumeurs sur l'application des énormes sommes d'argent votées par le parlement canadien. Ses $150,000,000 que nous avons déjà votés, cela va sans dire, ce n'est là qu'une goutte d'eau dans le vase comparativement à ce qu'il nous sera nécessaire de voter, s'il faut recruter cinq cents mille hommes il importe que quelqu'un ici s'acquitte de cette mission, et il vaut tout autant que ce rôle m'échoie. Il importe de faire comprendre au Gouvernement que tout en donnant son dernier dollar pour une guerre dont il approuve les objectifs, le peuple nourrit de graves soupçons au sujet de l'emploi fait de ces deniers, en partie du moins. J'ai été bien aise d'entendre la premier minitre nous dire cette après-midi qu'on a constaté que l'Ouest canadien était riche en chevaux. Il eût été préférable de demander tous les chevaux à l'Ouest canadien; cela nous eût épargné la peine de découvrir l'existence de ces vieux chèvaux borgnes recrutés en Nouvelle-Ecosse.

M. MACDONALD: Et en Ontario également.

[M. Michael Clark.]

M. CLARK (Red-Deer): Si je ne me trompe, le cheval le plus antédiluvien a été trouvé en Nouvelle-Ecosse; monsieur l'Orateur, c'est là un genre de politique qui me répugne, et sans doute au milieu d'une guerre, nos concitoyens éprouvent la même répugnance; mais quand viennent sous les yeux du public des révélations comme celles qui ont eu lieu, l'an dernier, au sein du comité des comptes publics, nos concitoyens auraient été plus qu'humains s'ils ne s'étaient pas posé la question: le Gouvernement fait il l'emploi, le plus judicieux des sommes énormes votées par le Parlement, c'est-à-dire, les applique-t-il au but pour lequel on les a votées celui de terminer la guerre à aussi brève échéance que possible?

Cette question est posée par beaucoup de monde. Je serais le dernier à entretenir le Parlement de bruits, je serais le dernier à me faire l'écho de déclarations qui ne seraient pas des faits authentiques. Je comprends parfaitement qu'il doit y avoir des enquêtes dans toutes ces affaires et je suis persuadé que le Gouvernement le comprend également.

Je n'ai pas le moindre doute que son attitude au sujet de la proposition que j'émets en ce moment, sera absolument la même que celle de l'an dernier et qu'il s'empressera d'ouvrir une enquête, la plus complète possible au sujet des méthodes employées pour utiliser ces crédits. Le Gouvernement ne serait pas sage, aussi bien dans son intérêt que dans celui de l'empire, s'il retardait une semblable enquête.

Quant à nous, les membres de l'opposition, notre attitude n'a pas changé. Tout en croyant et en approuvant la politique du Gouvernement d'une façon complète, nous ne nous engageons nullement à donner notre appui aux détails de cette politique, ni nous ne pouvons pardonner un seul instant aucun détournement au profit de simples particuliers, des fonds publics qui auraient dû être employés à exterminer les Allemands et à mettre fin à la guerre. Avec cette réserve, notre attitude est aujourd'hui ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire que nous appuyons cordialement, complètement et sincèrement le Gouvernement alors qu'il fournit jusqu'au dernier homme et au dernier dollar dont le Canada peut disposer pour les fins légitimes de cette guerre.

Avant de reprendre mon siège, je vais émettre la prétention, monsieur l'Orateur que depuis le moment où le premier coup de feu a été tiré jusqu'à ce jour il n'y a pas eu et il n'y a pas de citoyen de l'empire

britannique dont ce même empire ait plus droit d'être fier que de mon très honorable ami qui dirige l'opposition (sir Wilfrid Laurier). Sans avoir une goutte de sang anglais dans les veines il n'a jamais cessé d'admirer et de défendre les institutions britanniques et il fait preuve des plus hautes qualités d'homme d'Etat qui ait guidé les destinées de l'empire britannique soit dans la mère patrie soit au Canada. Dès le commencement de la guerre, son attitude a été celle d'un homme vivement impressionné par la grandeur des résultats de ce conflit et il a su s'élever au-dessus de la considération des partis ou des avantages personnels; il a donné à l'empire et au monde un exemple d'un homme d'Etat patriote qui avait foi aux institutions britanniques et était prêt à faire de son mieux pour les défendre. Ai-je besoin de rappeler le fait que l'été dernier, quand il avait le désavantage d'être malade et de souffrir considérablement, il eut assez de courage, il fut assez brave si vous voulez, pour reprendre un discours au milieu duquel il avait dû se reposer un instant, alors que très malheureusement l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie (sir G. Foster) avait manqué son train et n'était pas venu à l'assemblée. J'ai aussi constaté que personne dans la province d'Ontario, pas même un ministre de la couronne n'avait été plus assidu en tout temps aux assemblées patriotiques que mon honorable ami de Renfrew-sud (M. Graham) et dans des degrés différents, les partisans de mon très honorable ami et de son premier lieutenant n'ont rien à regretter de leur passé sur ce point. Notre attitude aujourd'hui est ce qu'elle a été pendant toute la durée de la guerre.

La plus grande partie du discours du trône a exprimé deux sentiments de la part du Gouvernement au Parlement et au peuple du Canada, sentiments qui ont été admirablement exprimés cet après-midi dans l'éloquent discours de mon très honorable ami le premier ministre.

En premier lieu le discours nous demande d'exprimer notre admiration pour les efforts qui ont été faits au front par nos soldats de concert avec les autres soldats de l'empire et de nos alliés. Nous désirons dans l'opposition, avoir toute notre part dans cette admiration. Sur les champs de bataille de Festubert, de Saint-Eloi et d'autres trop nombreux pour être cités, ces fils du Canada au prix de leur sang et de leur vie ont accompli des exploits dont la gloire ne s'effacera jamais. Il n'y a personne en face de nous qui admire ces hauts faits plus que nous.

Le discours exprime non seulement l'admiration mais ce qui est plus nécessaire en ce moment, la détermination. Et encore une fois, monsieur l'Orateur, je tiens à dire que nous aussi nous réclamons notre part entière de la détermination qui est exprimée dans le discours, à savoir qu'aucun effort ne fera défaut au Canada autant du moins que nous pouvons parler pour une partie du pays, afin de terminer heureusement cette guerre. Que le sang qui coule dans nos veines soit anglais écossais, irlandais, gallois, norvégiens, français ou même allemand, il y a peu de Canadiens aujourd'hui, monsieur l'Orateur, qui ne savent pas dans le fond de leur cœur que nous vivons sous un drapeau qui est, partout où il flotte, le symbole de la liberté, qui, dans cette guerre signifie le secours aux opprimés, l'aide au petit contre le grand, au faible contre le fort; que ce drapeau flotte aujourd'hui sur un conflit justifié du côté des alliés, si jamais un conflit a été justifié au monde. Nous dans l'opposition nous tenons aussi fermement à ces choses que nos honorables adversaires et en plus nous n'envisageons pas l'avenir en pessimistes. Nous n'avons pas l'ombre d'un doute, pas plus d'ailleurs que nos collègues de la droite, que ce drapeau flottera définitivement sur une victoire complète et décisive, parce qu'au-dessus de ce drapeau se tient le dieu de la justice, de la liberté et de la vérité.

(Sur motion de l'honorable T. C. Casgrain (ministre des Postes) la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

## COMMISSION DE REGIE INTERNE.

L'hon. sir GEORGE FOSTER présente une copie certifiée d'un minute du conseil nommant l'honorable W. J. Roche, l'honorable J. D. Reid, l'honorable A. E. Kemp et l'honorable T. C. Casgrain, pour agir de concert avec M. l'Orateur des Communes comme commissaire en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada intitulé: "Loi concernant la Chambre des communes.."

## DEPOT DE DOCUMENTS RELATIFS AU SERVICE NAVAL.

L'hon. J. D. HAZEN (ministre du service naval présente: Copie des décrets du conseil autorisant des règlements pour le département du Service de la Marine, conformément à l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII, comme il suit:—

N° 2864, en date du 4 décembre 1915,—Paiement de l'allocation d'absence dans le cas des sous-officiers brevetés.

N° 3009, en date du 21 décembre 1915, au sujet de l'application de la loi sur la discipline navale, etc., pour la direction de la force navale volontaire.

N° 63-2422, en date du 15 octobre 1915, au sujet de la nomination de paie-maîtres adjoints en exercice.

N° 2267, en date du 25 septembre 1915, au sujet de règlement pour le paiement de "solde retenue".

N° 93-2151, en date du 17 septembre 1915, au sujet des allocations aux officiers et marins faisant le service des signaux.

N° 1712, en date du 21 juillet 1915, au sujet d'un mode de pensions pour les officiers et marins des forces navales royales canadiennes.

N° 748, en date du 13 avril 1915, au sujet de l'établissement de grades d'artilleurs du 1re et de 2e classes dans la marine royale canadienne.

N° 58-1470, en date du 24 juin 1715, au sujet de l'augmentation du chiffre de l'allocation d'absence à un enfant sans mère, dans la proportion de 3 à 5.

N° 85-1158, en date du 20 mai 1915, au sujet de la révision des montants payables à titre d'allocation d'absence aux personnes dépendant du service permanent de la marine royale canadienne.

N° 756, en date du 13 avril 1915, au sujet du paiement d'allocations aux officiers de réserve volontaire du service de la marine royale canadienne pour exécution de fonctions comportant l'allocation payée aux officiers de la marine royale canadienne.

Sur motion de sir George Foster, la séance est levée à neuf heures du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Mardi, le 18 janvier 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### DEPOT D'UN BILL TENDANT A L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT.

M. BICKERDIKE demande à déposer un projet de loi (bill n° 2) tendant à modifier le Code criminel.

Quelques VOIX: Expliquez-vous.

[L'hon. M. Hazen.]

M. BICKERDIKE: Monsieur l'Orateur, je pense avoir expliqué ce bill assez souvent pour espérer d'être dispensé de l'expliquer derechef à l'avenir. S'il devient loi, il aura pour effet d'abolir au Canada le meurtre légalisé, d'y réduire le nombre d'homicides et de tous les autres crimes, d'y rendre les condamnations moins dures. En effet, les prévenus devant avoir le temps d'établir leur innocence en cas d'erreur de la part des jurés, ceux-ci n'hésiteront plus à rendre des verdicts de culpabilité quand il s'agira de meurtre. Sous l'empire de la loi actuelle ils hésitent.

Une VOIX: Mais expliquez votre bill.

M. BICKERDIKE: La nouvelle loi va faire disparaître ce mal.

(La motion est adoptée et le bill subit sa 1re lecture.)

### FEU SIR CHARLES TUPPER, BARONNET.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose:

Qu'un comité composé de sir Robert Borden, sir Wilfrid Laurier, sir George Foster, l'honorable Geo. P. Graham, et R. B. Bennett, soit nommé pour dresser un projet de résolution de condoléances au sujet de la mort du très honorable sir Charles Tupper, baronnet, G.C.M.G., et le soumettre en toute diligence.

La motion est adoptée.

### DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS.

Par l'hon. M. REID:

Rapport du ministère des Douanes pour l'exercice expiré le 31 mars 1915.

Par le très hon. sir ROBERT BORDEN:

Copies imprimées des proclamations, arrêtés ministériels et documents concernant la guerre européenne, recueillis par le département du secrétaire d'Etat; aussi, copies supplémentaires des proclamations, arrêtés ministériels et documents concernant la même question recueillis par le département du secrétaire d'Etat; aussi, la liste des arrêtés ministériels adoptés entre le 29 avril 1915, et le 12 janvier 1916.

### LES COMITES PERMANENTS.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le très honorable premier ministre peut-il nous dire quand le comité nommé à cet effet sera invité à procéder à la constitution des comités parlementaire?.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je ne puis le dire dans le

moment; je donnerai des instructions à ce sujet.

Sir WILFRID LAURIER: Demain?

Sir ROBERT BORDEN: Demain ou après-demain.

## CONTRIBUTION DU CANADA DANS LES DEPENSES DE GUERRE.

L'hon. WILLIAM PUGSLEY: Je désire savoir de l'honorable ministre des Finances (sir Thomas White) s'il déposera un état sur le bureau de la Chambre ou donnera des explications verbales au sujet de l'arrangement conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne concernant la répartition des dépenses occasionnées par la guerre. Je désirerais savoir si toutes les dépenses pour les munitions, les armes, l'équipement, etc., des soldats canadiens doivent être supportées par le gouvernement canadien ou si un arrangement a été conclu à cet effet.

Sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Le très honorable premier ministre traitera probablement cette question en déposant le projet de loi concernant le crédit de guerre; sinon, je donnerai moi-même toutes les explications dans l'exposé budgétaire que j'aurai à faire prochainement. En termes généraux, je puis dire que le gouvernement canadien défraie toutes les dépenses occasionnées par la participation du Canada à la guerre. Il y aura nécessairement certains comptes dont la liquidation ne pourra avoir lieu qu'après la guerre. Tout récemment, j'ai eu l'occasion de causer avec le colonel Ward qui est en contact immédiat avec les autorités militaires à Londres et j'ai cru comprendre que le Gouvernement canadien paie toutes les dépenses du corps expéditionnaire canadien actuellement en Angleterre, et du corps expéditionnaire canadien actuellement en France et en Belgique; plus tard, il faudra procéder à un règlement de comptes entre les deux gouvernements concernant les rations, les approvisionnements et l'équipement des troupes canadiennes actuellement sur la ligne de feu. Toutes ces questions ne sont pas susceptibles d'un règlement immédiat, mais je répète que le Gouvernement canadien supporte entièrement les dépenses occasionnées par l'envoi du corps expéditionnaire.

L'hon. M. PUGSLEY: Cela comprend, naturellement, les munitions, les canons, les chaussures et les uniformes fournis aux soldats canadiens.

Sir THOMAS WHITE: D'après ce que je comprends, le gouvernement canadien paie tout, mais un règlement de comptes devra avoir lieu plus tard.

M. MACLEAN (York-sud): Cela comprend-il le transport?

Sir THOMAS WHITE: Je parle, sous toute réserve, au nom du très honorable premier ministre, mais je ne crois pas me tromper en disant que le Gouvernement canadien s'est engagé à payer aussi le transport des troupes; autrement dit, c'est notre intention de défrayer intégralement le coût du corps expéditionnaire.

## SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion du discours du trône.

L'hon. T. CHASE CASGRAIN (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, mon très honorable ami, le premier ministre (sir Robert Borden), a dû partager le sentiment de vive satisfaction éprouvé par tous ses collègues, en constatant l'enthousiasme avec lequel le peuple canadien a accueilli sa déclaration du premier janvier courant, nous faisant savoir qu'une armée d'un demi-million de soldats canadiens serait levée pour participer à la guerre entreprise en vue de faire triompher la justice et la liberté britanniques.

Jusqu'à présent deux des chefs de l'opposition se sont prononcés sur cette déclaration de telle manière qu'il n'est plus douteux—si cela l'a jamais été—que toute la population canadienne l'approuve d'un commun accord. Les articles parus dans les journaux du pays nous avaient déjà donné une idée de l'accueil fait à cette déclaration. Les commentaires des principales feuilles libérales du Canada ont prouvé que le premier ministre a eu raison de croire que le Canada consentait à faire de nouveaux sacrifices pour la cause des Alliés, bien qu'il eût fait son devoir jusqu'au moment de la déclaration faite par mon très honorable ami, le premier ministre.

Me sera-t-il permis de citer quelques exemples. Le 7 de janvier 1915, après avoir discuté la question des Alliés, le "Soleil" de Québec termine ainsi un article:

> On ne saurait honnêtement soutenir que ce sacrifice...

C'est-à-dire le sacrifice de 500,000 hommes.

> ...soit au-dessus des forces du Canada; c'est un peu plus que le huitième du total de la population mâle du pays.

Un correspondant a écrit au "Globe" de Toronto pour lui demander ce que dirait George Brown, s'il vivait et s'il voyait les formidables dépenses qu'entraîne pour le Canada sa participation à la présente guerre. Le " Globe " lui a répondu, le 11 janvier:

Mais, quant à la question principale, sir Robert Borden a raison, et la grande masse de la population du Canada, sans tenir compte de ses affiliations politiques, approuvera sa décision. Le Canada s'unit à la déclaration que faisait en son nom le premier ministre, M. Asquith, lorsqu'il disait: "Nous ne poserons l'épée que nous n'avons pas tirée du fourreau à la légère avant que la Belgique ait recouvré plus qu'elle n'a perdu; avant que la France soit suffisamment garantie contre le danger; avant que les droits des petites nationalités soient solidement assis et que la domination militaire de la Prusse soit à jamais renversée". Si George Brown était ici, il dirait ainsi soit-il à chaque parole de ses partisans à la Chambre ayant donné au Gouvernement l'assurance qu'ils appuieraient toutes mesures militaires. Non seulement les libéraux du Parlement d'Ottawa ont agi ainsi, mais plusieurs chefs dans l'arène provinciale, sir Lomer Gouin, dans Québec, M Rowell, dans l'Ontario et les autres leaders libéraux des autres provinces, ont promis et donné leur appui et leur concours. Dès que le Canada entrait en champ clos, il ne pouvait s'arrêter à des demi-mesures.

Dans un article paru dans le "Herald" de Montréal, le 6 de janvier, sous la signature du représentant de Bonaventure, je trouve ce passage:

La déclaration faite par sir Robert Borden que son gouvernement a décidé d'autoriser l'enrôlement de 500,000 hommes pour porter les armes en Europe ne surprendra pas le pays. Elle sera bien accueillie dans l'empire et prouvera une fois de plus que les Canadiens prennent part à cette guerre pour tout de bon et qu'ils sont résolus à ne rien épargner pour obtenir la victoire et une paix durable. Dès le début, sir Robert et ses collègues ont eu carte blanche, le chef libéral, sir Wilfrid Laurier, et cette énonciation des desseins de la nation.

Ces écrits reflètent, à mon avis, les sentiments du pays. Dans le discours qu'il a prononcé l'autre soir en cette enceinte, le représentant de Red-Deer (M. Michael Clark) a parlé du nombre d'hommes que le Gouvernement avait résolu d'envoyer au delà de l'Atlantique; et sans aucunement critiquer la dépense formidable que cela entraînerait, il s'est fait l'écho de l'anxiété que cause à la population canadienne le délai qui s'écoule entre le recrutement des régiments et leur départ pour les tranchées.

Mon honorable collègue, le ministre de la Milice (sir Sam Hughes), donnera probablement des explications complètes à ce sujet; mais autant que je puis en juger par les renseignements que je possède, ce retard n'est pas imputable au Gouvernement. Il faut faire entrer en ligne de compte la difficulté du transport des troupes; puis, si mes renseignements sont exacts, nous en envoyons autant qu'il est possible dans les circonstances. Une fois rendues de l'autre côté de l'océan, elles sont sous la dépendance et les ordres des autorités anglaises.



M'est-il permis de dire que le discours du représentant de Red-Deer m'a plu par la dignité qu'il y a apportée? A vrai dire, le ton du débat si bien donné par le représentant du Yukon (M. Alfred Thompson), qui a proposé l'adresse, et par le représentant de L'Islet (M. Paquet), qui l'a appuyée, s'est fait remarquer par le patriotisme le plus noble. Je signale surtout à la députation les paroles du représentant de L'Islet. Les membres de la Chambre qui n'ont pas pu les comprendre dans la langue dans laquelle elles ont été prononcées, trouveront, j'en suis certain, dans la traduction de son discours, les véritables sentiments qui animent les habitants de la province de Québec à cette époque critique. Au cours des quelques observations que je ferai, j'espère ne rien dire qui puisse déplaire en aucune façon aux députés de la gauche ou à aucun habitant de ce pays qui pourrait être d'un autre avis que moi sur les grandes questions d'actualité.

Le député de Red-Deer a parlé des nobles sentiments qui animent la population de l'Ouest, et je puis corroborer son témoignage. L'été dernier, j'ai eu l'occasion de visiter l'Ouest—cette grande étendue de notre territoire dont nous sommes si fier—dans un double dessein.

Je voulais, tout d'abord, me rendre compte par moi-même, *de visu*, de l'état du service postal en cette partie du pays; je voulais aussi—et c'est peut-être l'objet le plus important que j'avais en vue—dissiper certains préjugés et en ce qui concerne la situation dans ma province communiquer de justes opinions à ceux que l'on avait pu induire en erreur. J'avais lu dans certains journaux que le courant de l'opinion était, dans la province de Québec, si bien contraire à la guerre que le parti libéral—je ne lui en demande pas compte—désirait en profiter pour provoquer une élection, comptant par là recruter un plus grand nombre d'adeptes dans la province de Québec.

A mon avis et je crois avoir parfaitement raison, rien n'est plus propre à mettre en péril cette concorde et cette harmonie que nous voudrions voir régner entre les divers groupes de notre population que ces appels aux préjugés nationaux et religieux. J'ai combattu de toutes mes forces ces préjugés et ces méfiances: je me suis appliqué

énergiquement à y substituer cet esprit de bienveillance et de fraternité qui devrait, au Canada, dans les circonstances actuelles, reléguer dans l'ombre tout autre sentiment.

Dans les parties de l'Ouest que j'ai visitées j'ai eu l'impression que l'on était enchanté de trouver en moi pour l'occasion, le porte-parole de la province de Québec. A mon retour, je jugeai que le devoir impérieux m'incombait de parcourir ma propre province et d'y exposer sous leur véritable jour les problèmes avec lesquels le pays est aux prises.

Dans le cours de septembre, d'octobre et de novembre, je tins dix-huit ou vingt assemblées dans la partie orientale de la province; mes honorables collègues du Revenu de l'intérieur (M. Patenaude) et du secrétariat d'Etat (M. Blondin) en tinrent d'autres dans le centre et dans la région de Montréal. Ces assemblées avaient pour objet de mettre les électeurs au fait de l'origine et de la nature de la guerre actuelle, et de leur faire voir quelles seraient nécessairement les conséquences de l'inconcevable éventualité d'une victoire allemande. Autant que j'en pus juger, les observations que je fis même dans les régions les plus reculées furent bien accueillies de mon auditoire qui se composait parfois de deux mille cinq cents ou trois mille personnes. Mes auditeurs se montrèrent courtois et sympathiques, accueillant avec des marques d'approbation les opinions que j'énonçais devant eux. Ces réunions n'avaient aucun caractère politique, et il n'est guère utile, j'imagine, de déclarer que c'est bien à tort que l'on a prétendu en certains quartiers que nous profitions de ces assemblées patriotiques pour propager la doctrine conservatrice.

A mon avis, notre système de gouvernement impose aux membres du cabinet le devoir de visiter de temps à autre les différentes parties du pays et, plus particulièrement, leurs propres circonscriptions électorales, afin de créer un lien de sympathie entre les ministres et leurs commettants. A cet égard, je considère que nous gagnerions à suivre l'exemple des hommes d'Etat anglais qui ne cessent d'adresser la parole à leurs mandants. Voilà pourquoi j'ai pensé, pourquoi les représentants de la province de Québec au sein du cabinet ont pensé, qu'ils devaient aller exposer le véritable état des choses pour que la population fût en mesure de juger par elle-même des actes du Gouvernement. Il est vrai qu'à ces assemblées—il faut dire toute la vérité—je défendis le Gouvernement contre des accusations qui me paraissaient aussi injustes que dénuées de fondement, mais jamais je ne me suis permis d'attaquer mes adversaires politiques ni d'aborder les sujets de controverse politique. Si j'ai observé cette réserve, ce n'est pas parce que la cause que soutient le parti conservateur me paraissait indéfendable ou qu'il n'y avait pas lieu de relever les opinions énoncées par nos adversaires, mais bien parce que je considérais que ce n'était pas le moment des querelles; c'est parce que je crois sincèrement que l'attention du peuple doit se porter sur un sujet unique, sur cette guerre qui met en jeu l'existence même de la nation canadienne.

Monsieur l'Orateur, j'aime à rendre justice à qui de droit. Les ministres conservateurs ne furent pas seuls à tenir des assemblées patriotiques dans la province de Québec. J'ai eu l'honneur d'assister à quelques-unes de celles qui furent tenues par le très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier). L'honorable député de Rouville (M. Lemieux) et le représentant de Bonaventure (M. Marcil) ont, eux aussi, pris part à des assemblées patriotiques.

Je regrette toutefois que d'autres qui auraient dû être mieux au fait, n'aient pas suivi l'exemple de leur chef et qu'ils aient exprimé, dans certaines parties éloignées du pays, des opinions contraires aux leurs. Mais afin d'éviter tout ce qui pourrait faire dégénérer ce débat, resté jusqu'ici très digne et dégagé de l'esprit de parti, je n'y insisterai pas davantage, me réservant de reprendre le sujet lorsque les circonstances seront moins critiques.

Ce qui m'a le plus frappé dans les réunions auxquelles j'ai assisté dans la province de Québec, ce furent les indices de la prospérité dont les cultivateurs jouissaient. Nous avons relevé, partout où nous avons passé, les signes de cette grande prospérité. Je me rappelle parfaitement qu'à une grande réunion tenue dans la division que représente mon honorable ami de Chicoutimi-et-Saguenay (M. Girard), réunion à laquelle trois mille personnes au moins assistaient, dans cette nouvelle région qui, il y a à peine quelques années, n'était qu'une forêt, nous avons vu les cultivateurs se rendre dans leurs automobiles ou dans des voitures traînées par de superbes chevaux. Partout l'on avait la preuve convaincante pour nos amis des autres provinces, s'ils venaient nous rendre visite, que la province de Québec est l'une des plus prospères du Canada.

M. PROULX: C'était le résultat de l'administration libérale.

L'hon. M. CASGRAIN: Je ne suis pas de l'avis de mon honorable ami. Nous trouvant dans ces régions éloignées de la province de Québec, il nous semblait être bien loin, vraiment, du théâtre de la guerre. Les habitants n'avaient pas encore ressenti les effets de ce conflit sanglant; telles étaient la prospérité et la paix qui régnaient en ces lieux que nous ne pouvions nous défendre de l'idée que beaucoup plus de 3,000 milles nous séparaient de la zone des hostilités.

Au cours de ce débat, un honorable député a dit que le recrutement n'était pas aussi rapide dans la province de Québec et dans les provinces de l'Est qu'il l'était dans l'Ouest. Mais qu'on me permette de faire observer que le premier contingent que nous avons envoyé comprenait deux mille cinq cents Canadiens français. Qu'on me laisse mentionner à mes honorables amis les noms de quelques-uns des officiers qui servent dans cette guerre. Nous avons actuellement au Canada, les colonels Dansereau, Barré et Desrosiers, les majors De Serres et Ranger, et les capitaines Leprohon et Roy qui sont revenus du front pour travailler avec d'autres à l'organisation de nouveaux bataillons ou pour aider autrement à recruter de nouveaux régiments, dans la province de Québec. Au nombre de ceux qui sont encore sur le théâtre de la guerre nous avons le brigadier général Landry, le lieutenant-colonel Edouard Panet, le lieutenant-colonel Henri Panet, les majors Lebel, Gagnon, Verret, Milot, Chaballe, les capitaines Lefebvre, McDonald, Lemieux, Lacroix, Brosseau, Darche, H. Beaudry, le lieutenant Pinnode, le capitaine Garon, le capitaine Leblanc (fils du lieutenant-gouverneur de la province de Québec), les capitaines Caron, Duchesne et Picard. On y trouve des représentants de quelques-unes des meilleures familles de la province de Québec, entre autres celles de Beaujeu, de Salaberry, de Laviolette, de Baby et de Lanaudière. Voir les descendants de ceux qui ont lutté contre les Anglais pour la suprématie au Canada, combattre côte à côte avec les alliés est certainement un spectacle impressionnant.

Mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) jouit du glorieux privilège d'avoir un, sinon deux fils sur la ligne de feu. Qu'on me permette de l'en féliciter sincèrement. Puis-je ajouter qu'il y a cinq hommes de mon nom et de mon sang qui, après avoir endossé l'uniforme du roi, se sont enrôlés sous les drapeaux. Ils remplissent leur devoir de soldats durant cette guerre. Il y en avait six, mais l'un d'eux a fait le sacrifice suprême de sa vie sur le champ de bataille.



J'ai montré que la déclaration du premier ministre faite, au commencement de la guerre, a été bien reçue par la Chambre, par la presse et par le pays, et que cela est dû aux efforts réunis des chefs politiques. J'appelle l'attention sur un point que mon honorable ami de L'Islet (M. Paquet) a mentionné dans son discours et que voici: le clergé catholique de la province de Québec a fait son devoir, tout comme il l'avait accompli, dans le passé. Dès le début des hostilités, les archevêques et les évêques de la province de Québec ont publié une lettre pastorale engageant leurs ouailles à répondre à l'appel du devoir et à servir sous les drapeaux. Les paroles mémorables citées, l'autre jour, par mon honorable ami de l'Islet, puis par l'honorable député du Yukon (M. Thompson) sont là pour établir que l'Eglise catholique, les évêques et le clergé catholique, dans la présente guerre comme lors des guerres de Napoléon, sont fidèles au drapeau britannique et aux libres institutions qui leur ont assuré de si grandes libertés en Canada.

Et quel a été le résultat de tous ces efforts? A la date du premier décembre 1915, on comptait au moins 9,000 Canadiens français enrôlés dans l'armée. Il est difficile d'indiquer le nombre exact des Canadiens français maintenant sous les armes ou le nombre de ceux qui ont pris du service alors, parce que—ainsi que les honorables membres de la Chambre le savent—plusieurs de ces soldats anglais qui accompagnaient Wolfe se sont établis dans la province de Québec et ont adopté la langue de ceux au milieu desquels ils venaient vivre. A tel point qu'aujourd'hui il y a des Fraser, des Blackburn, des Warren, des McLean et beaucoup d'autres de noms semblables, les descendants de ces hardis soldats originaires des Iles-Britanniques, qui ne peuvent pas dire un mot d'anglais.

Mais je constate par les listes officielles qui ont été fournies par le ministère de la Milice que, au 1er décembre dernier, 9,000 volontaires portant des noms français s'étaient enrôlés jusqu'alors.

Ce n'est pas suffisant. Nous n'avons pas cru que la province de Québec faisait tout son devoir en fournissant 9,000 soldats, et nous avons donné tous nos efforts pour que la province de Québec contribue sa pleine part dans la grande cause de la défense de l'empire. Présentement, à part les régiments

des colonels Gaudet et Archambault qui sont en Europe, les colonels Danserau, Barré, Readman, Desrosiers, Piuse et, en dernier lieu, mais non pas le moindre, le major Asselin, ont levé ou sont en voie de lever des régiments dans la province de Québec. On me permettra de dire ici que le major Asselin mérite les plus grands éloges. Ce n'est, que je sache, un crime pour personne, de modifier ses opinions politiques.

L'hon. M. MURPHY: Lorsqu'on les modifie dans le bon sens.

L'hon. M. CASGRAIN: Pourvu qu'on les modifie à bon escient. C'est Guizot qui a dit: "Celui qui ne change pas d'avis est un sot."

Mais, monsieur l'Orateur, lorsque j'ai parlé de l'unanimité de sentiment dans la province de Québec, je n'oubliais pas ce qui a été publié dans un journal qui est bien connu d'un grand nombre de membres de cette Chambre et dont je citerai quelques opinions. Le 8 septembre 1914, le "Devoir" de Montréal, sous la signature de M. Henri Bourassa, a publié un article dans lequel ce dernier posait le principe que le Canada, étant une dépendance sans responsabilité de la Grande-Bretagne, n'avait pas d'obligation morale ou constitutionnelle ni intérêt immédiat dans le conflit actuel, et il continuait ainsi:

Indépendamment de ses obligations coloniales, nulles en fonction de l'histoire de la constitution et des faits, le Canada, comme nation, embryonnaire si l'on veut, comme communauté humaine, peut-il rester indifférent au conflit européen? A cette deuxième question, comme à la première, je réponds sans hésiter: Non.

Le Canada, nation anglo-française, liée à l'Angleterre et à la France par mille attaches ethniques, sociales, intellectuelles, économiques, a un intérêt vital au maintien de la France et de l'Angleterre, de leur prestige, de leur puissance, de leur action mondiale.

C'est donc son devoir national de contribuer, dans la mesure de ses forces et par les moyens d'action qui lui sont propres, au triomphe et surtout à l'endurance des efforts combinés de la France et de l'Angleterre.

Puis, le 15 septembre de la même année, le même écrivain répétait ce qu'il avait dit au sujet du devoir national. Il en donnait, dit-il, sa définition après mûre délibération et ajoutait:

C'est pourquoi, au risque de me faire accuser de faiblesse et d'illogisme par ceux qui n'envisagent que la situation intrinsèque du Canada et les seuls dangers ultérieurs, et réels, de son intervention dans les guerres de l'empire, je n'ai pas écrit et je n'écrirai pas une ligne, pas un mot, pour condamner l'envoi des troupes canadiennes en Europe.

Il est des circonstances, et celle-ci m'en paraît une, où la logique et même les appréhensions les plus légitimes doivent céder devant les exigences du moment.

Le ministère et le Parlement ayant pris toute la responsabilité de leur action, on ne doit voir, pour l'instant, que l'objectif immédiat de cette intervention: l'aide libre et volontaire accordée par le Canada à l'Angleterre, à la France et à la Belgique. Même si l'on croit que la forme de cette aide, indépendamment des motifs d'ordre politique que nous ne saurions admettre, n'est pas la plus propre à atteindre son objet, l'heure n'est pas venue de passer jugement et condamnation.

Mais ce qui est légitime, et même rigoureusement obligatoire, c'est de suggérer et de promouvoir toutes les mesures propres à rendre aussi efficace que possible l'action du Canada et surtout de le mettre en mesure de soutenir et de prolonger son effort.

Ceux des honorables membres de cette Chambre qui ont lu le "Devoir" des derniers temps doivent se demander ce qui est survenu depuis le mois de septembre 1914, pour modifier les vues de cet écrivain. Est-ce parce que nous n'avons pas réussi à chasser les Allemands de France que nous allons maintenant nous arrêter? Parce que nous avons perdu du terrain dans les Balkans, devrons-nous abandonner la tâche entreprise? Je crois, monsieur l'Orateur, que tout ce qui a eu lieu nous engage plutôt à continuer et à augmenter nos efforts pour assurer le succès, le triomphe et la victoire.

La province de Québec comprend son devoir; elle sait que dans son intérêt elle doit participer à la guerre.

On a, dans cette Chambre et au dehors, beaucoup parlé de la nature du conflit. Il suffit de consulter les pages de l'histoire pour découvrir l'origine, le but et les motifs du conflit actuel entre l'Allemagne et l'Autriche d'un côté, et la France, l'Angleterre, la Russie et l'Italie de l'autre. Depuis 1840 et même avant cela, les écrivains allemands n'ont cessé de dire au peuple que le seul but de l'empire allemand est de devenir la puissance dominatrice du monde; que le centre commercial de l'univers ne doit pas être Paris ou Londres, mais Berlin. On me permettra de citer ici un extrait d'un des écrits de l'auteur du " Wacht am Rhine ", écrit probablement vers 1840 ou 1845:

La Suisse allemande, l'Alsace, la Belgique allemande, la Hollande, le Danemark, les provinces baltiques qui parlent l'allemand, seront toutes réincorporées dans la patrie allemande. La Prusse prendra la direction de cette Allemagne nouvelle. Quant à la vieille maison de Hapsbourg, elle ne jouera plus aucun rôle, et l'Autriche, dont les frontières s'étendront jusqu'à l'embouchure du Danube, formera un empire slave s'étendant de Budapest à la mer Noire et de la Prusse à la Grèce.

En 1840, Henri Heine, qui n'était pas un ennemi de la France, écrivait qu'il aimait la patrie allemande, qu'il ne consentirait jamais à livrer le Rhin aux Français; qu'un jour viendrait où l'Allemagne ferait rouler son tonnerre dont le grondement serait sans pareil

dans l'histoire, qu'elle reprendrait l'Alsace et la Lorraine, qu'elle devancerait les Français par l'action comme elle les avait devancés par la pensée et qu'elle étendrait sûrement son autorité sur le monde entier. "J'ai souvent pensé, poursuit-il, à cette mission, à cette domination universelle de l'Allemagne, lorsque je me promenais avec mes rêves sous les sapins éternellement verts de ma patrie."

Ces idées, monsieur l'Orateur, ont reçu leur application dans la guerre que l'Allemagne a faite au Danemark pour la conquête du Schleswig-Holstein; elles ont été appliquées dans la guerre entreprise par l'Allemagne contre l'Autriche; elles ont présidé à la terrible guerre de l'Allemagne contre la France en 1870. C'est le même but que l'on poursuit en ce moment: la domination du monde par l'empire d'Allemagne et la substitution de la puissance et de l'autorité allemandes à la puissance de la Grande-Bretagne sur les mers et sur terre.

La guerre que l'on a entreprise aujourd'hui est donc pour le Canada une guerre de défense personnelle. On a dit, et avec raison, que la première ligne de défense du Canada se trouve dans les Flandres. Considérons pour un moment quel est l'état de l'Allemagne. Chacun sait que sa population s'est accrue dans de formidables proportions. On a dit avec vérité que l'Angleterre possède des colonies et des colons; que la France a des colonies, mais n'a pas de colons, et que l'Allemagne a des colons, mais pas de colonies, et que l'un des buts principaux de l'Allemagne dans la présente guerre est de se donner des colonies pour y déverser l'excédent de sa population.

En ce qui concerne le Canada, quel serait le résultat d'une humiliation de la France ou d'une défaite de la Grande-Bretagne? Un des premiers actes de l'empire allemand serait d'acquérir le Dominion, qui a toujours passé pour le plus beau joyau de la couronne anglaise. C'est pourquoi je dis, comme je l'ai, à plus d'une reprise, répété dans ma propre province, que le but de l'empire allemand n'est pas seulement la domination du monde, mais aussi l'acquisition de colonies et que cette guerre n'est pas seulement celle de la Grande-Bretagne, celle de la France, celle de la Russie ou de l'Italie, mais c'est la guerre du Canada. Oui, c'est la guerre du Canada; c'est la guerre de tous les hommes libres qui chérissent les libres institutions sous lesquelles ils vivent et prospèrent. Si le Canada devenait colonie allemande, qu'adviendrait-il de la province de Québec? Pour répondre à cette question, considérons le sort de la Pologne, et ce qui est arrivé à l'Alsace et à la Lorraine quand elles devinrent provinces allemandes. Quand on nous dit que nous ne jouissons pas d'une pleine mesure de liberté dans ce pays, il faut nous rappeler que, si jamais nous devenions une dépendance de l'Allemagne—que Dieu nous en préserve—la lutte que nous avons eu à faire pour les libertés dont nous jouissons à l'heure présente, il faudrait la recommencer. Avons-nous perdu le souvenir de la terrible lutte qui a eu lieu en Alsace, en Lorraine, et dans l'Allemagne elle-même après la guerre de 1870? Ceux d'entre nous qui sont assez vieux pour s'en souvenir, se rappelleront le kulturkampf qui fut alors inauguré en Allemagne: la lutte terrible contre l'Eglise catholique romaine en Allemagne; l'exil et l'emprisonnement de ses prêtres, de ses évêques et même de ses cardinaux. Chacun sait qu'en Alsace et en Lorraine l'usage de la langue française a été interdit; elle a même été effacée sur les croix et les monuments dans les cimetières. Dans les provinces danoises de Holstein et de Schleswig, il ne se peut tenir aujourd'hui de réunions publiques si l'on n'y parle l'allemand. C'est là, monsieur l'Orateur, un tableau de ce qui arriverait dans la province de Québec si jamais elle devenait possession allemande.

Il me semble, monsieur l'Orateur, que la province de Québec a eu sa bonne part de luttes constitutionnelles et qu'il est à peu près temps de prendre des mesures qui empêchent le renouvellement de ces luttes à l'avenir. On nous répond dans certains quartiers par ce que disaient autrefois de la participation du Canada aux guerres de l'empire sir John A. Macdonald, sir Charles Tupper et d'autres. On nous répond par ce qu'a dit un jour sir John A. Macdonald de la participation du Canada à la campagne du Soudan. Mais aucun parallèle peut-il être tiré entre les guerres de ce temps-là et la guerre qui se poursuit en ce moment? Il suffit d'appeler votre attention sur les différences qui existent entre les circonstances dans lesquelles ont été entreprises les campagnes dont parlait sir John A. Macdonald, sir Charles Tupper et autres chefs et cette guerre universelle. Quelqu'un doute-t-il que, si aujourd'hui sir John A. Macdonald et sir Charles Tupper se trouvaient dans cette Chambre, ils ne se fissent pas les défenseurs ardents d'une participation du Canada à ce conflit?

Mais c'est là, monsieur l'Orateur, envisager les choses à un faux point de vue. Ce n'est pas à une guerre de la Grande-Bretagne que l'on nous demande de prendre part; ce n'est pas la guerre de l'Angleterre, mais celle du Canada. C'est une guerre où tout

Canadien patriote est tenu de faire son devoir.

Voilà pour l'intérêt du Canada à la guerre et voilà pour l'intérêt en particulier de la province de Québec à cette grande lutte. Mais que dire du sentiment?

Que devons-nous à l'Angleterre? N'est-il pas vrai que nous lui devons nos institutions, notre gouvernement autonome, les privilèges qui, je le dis sans hésitation, font de nous le peuple le plus libre du monde! N'est-il pas vrai, je le répète, que nous devons à l'Angleterre nos institutions et nos privilèges? Nous jouissons véritablement du gouvernement du peuple par le peuple. Notre gouvernement est démocratique dans l'acception la plus large et la plus exacte du mot. Si parfois nous agissons avec peu de prudence, c'est sur nous seuls que doit retomber le blâme et non pas sur la mère patrie qui nous a donné les moyens de faire de bonnes lois et de les bien appliquer. Il me semble inconcevable qu'on puisse pousser l'obstination au point d'affirmer qu'il faut tenir l'Angleterre responsable de ce qui se dit et s'écrit en certaines parties du pays, et tout cela simplement parce que ces paroles et ces écrits émanent d'hommes parlant le langage de la majorité du peuple de la Grande-Bretagne.

Que devons-nous à la France? Nous devons à la France ce que l'enfant doit à sa mère: le plus profond amour et la plus vive admiration. Quel exemple nous donne la France aujourd'hui ? Quel exemple ne donne-t-elle pas à la province de Québec! Tout le monde le sait, avant que cette guerre mondiale eût éclatée la France était divisée, déchirée par les factions. Tout le monde le sait, depuis le 1er août 1914, la France a donné un admirable exemple au monde entier ; c'est ce quon a appelé le miracle de la France. Quand le son du tambour retentit sur les champs paisibles de France, quand le peuple entendit l'appel du clairon, tous ces cris de discorde s'apaisèrent, une seule clameur se fit entendre et c'était celle de "Vive la France!" Dans ses observations hier, mon très honorable ami, le premier ministre, a rendu un juste tribut à l'héroïque armée française, Je le sais, mon honorable et brave ami le ministre de la Milice, à son retour du théâtre de la guerre, ne tarissait pas d'éloges à l'endroit des généraux français et de l'armée française.

Un mot au sujet des femmes héroïques de France. Je ne crois pas qu'il existe en France une seule demeure que la mort n'ait visitée ou qui ne soit endeuillée. Et cependant, les femmes poursuivent avec calme le seul but visé par toute la nation: vaincre l'ennemi, l'Allemand. Un exemple mettra mieux en lumière le cœur de la femme française. Je lisais, l'autre jour, et c'est un fait que quelques honorables députés connaissent sans doute qu'une jeune femme, un jeune enfant dans ses bras, se tenait sur le bord de la route, pendant que défilait un régiment arrivant des tranchées. Dans ce régiment, le mari de cette femme avait été capitaine. Voyant la femme sur le bord de la route, un des amis du capitaine, sort des rangs et dit: "N'attendez pas; c'est inutile; vous ne le reverrez plus." Le cœur de la femme cessa de battre un instant; puis élevant son enfant au-dessus de sa tête, elle s'écria: "Vive la France!" Voilà, monsieur l'Orateur, un trait qui met en relief l'âme de la nation française; voilà un trait qui jette une vive lumière sur l'héroïsme de ce peuple d'où est sortie la majorité des citoyens de la province de Québec.

Je tiens aussi à souligner ici l'admirable exemple donné par l'empire britannique, ainsi que par les colonies. Mon très honorable ami, le premier ministre, de concert avec d'autres orateurs qui m'ont précédé, ont dit tout ce qu'a fait la marine et ce qu'elle fait encore aujourd'hui. Où en serions-nous, sans l'existence de la marine britannique? Où en serait aujourd'hui la France, sans la flotte de la Grande-Bretagne? Que seraient devenus ses ports, Cherbourg, Toulon, Bordeaux? Ils auraient été bombardés et peut-être détruits. Sans la protection de la flotte britannique, je ne doute pas que les ports du Canada n'eussent été bombardés et que nous n'eussions vu des croisseurs allemands remonter le fleuve Saint-Laurent.

Si nos industries et notre commerce continuent à prospérer comme avant la guerre et si nous avons pu envoyer nos troupes outre mer, s'est grâce à la magnifique marine de guerre de la Grande-Bretagne, à sa flotte sans rivale.

Jetons un coup d'œil sur les dominions d'outre-mer, quel magnifique exemple ils ont donné au monde! Exemple qu'on chercherait en vain dans l'histoire! Dès que l'appel aux armes eût retenti, l'Australie et la Nouvelle-Zélande accoururent prêter main-forte à la mère patrie. Au Sud-Africain, nous avons vu les fidèles sujets s'élancer, de prime abord, pour étouffer chez eux la rebellion et aujourd'hui l'Afrique du Sud envoie aussi des troupes combattre pour l'empire. Quant au Canada, il a fait son devoir et continuera à le faire jusqu'à ce qu'il ait sacrifié son der-

nier homme et son dernier dollar. Dans ce concert des nations sœurs britanniques, la province de Québec tiendra sa place légitime. Ses chefs politiques, ses chefs religieux, ses corps représentatifs sont unanimes. Est-il possible que nous ayons tous tort, et qu'un petit groupe de notre province ait le monopole de la sagesse, de la sagacité, de l'expérience et du jugement?

Ce que je demande à la Chambre, monsieur l'Orateur, et ce que je demande au pays, c'est simplement justice. Je demande que la province de Québec soit jugée sur les déclarations qui ont été faites par les Laurier, les Lemieux, les Marcil—si je les nomme, j'espère qu'on me pardonnera cette infraction à l'étiquette parlementaire—et par les déclarations des Patenaude, des Blondin et des Beaubien. C'est sur ces modèles que je veux voir la province de Québec jugée et non sur les rêveries ou les exagérations d'un petit groupe d'hommes égarés.

Mais, monsieur l'Orateur, ceux qui restent au pays, ceux qui ne peuvent partir au front, ont un devoir important à remplir, celui d'instruire, avant tout, ceux qui ont besoin d'instruction. En face de ce qui se dit et s'écrit actuellement je déclare que nous devrions redoubler d'efforts dans la province de Québec pour que sa contribution ne soit pas inférieure à celle des autres provinces du Canada. Nous devrions faire des sacrifices de tous genres, sacrifices de notre temps, sacrifices de nos talents, quelques humbles qu'ils soient, sacrifice de notre fortune. Nous devrions donner jusqu'au dernier dollar dont il nous soit possible de disposer, pour remplir les caisses de secours comme celle du Fonds patriotique. Que sont, après tout, ces sacrifices que l'on nous demande de faire à nous qui restons ici? Que sont-ils, comparés aux sacrifices de ceux dont les maisons ont été détruites par l'invasion allemande? Que sont-ils, comparés aux sacrifices des Belges ou des Français dont un quart du territoire est encore entre les mains des Allemands?

Que sont les sacrifices de ceux qui restent ici et ne peuvent pas porter les armes, comparés aux sacrifices de nos nobles fils qui sont aujourd'hui dans les tranchées? Il me semble, monsieur l'Orateur, que dans ce conflit—et je ne fais que répéter ce que j'ai entendu dire à d'autres et que j'approuve entièrement—toute la nation ne doit avoir qu'un seul but, le triomphe de nos armes et le maintien des principes éternels du droit, de la justice et de la liberté.

Mon très honorable ami (sir Robert Borden) a fait allusion au grand discours prononcé par M. Lloyd George, à la Chambre des communes anglaises. Je prends les paroles par lesquelles M. Lloyd George a terminé son discours et que je fais miennes comme exprimant mes propres sentiments et ceux du pays:

> Trève de rivalités, de jalousies commerciales, professionnelles, politiques ou autres! Ne soyons plus qu'un peuple tendant vers un même but, tous marchant la main dans la main, animés du même courage, résolus à faire triompher la cause la plus sacrée que jamais grande nation ait eue à défendre.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (Rouville): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de féliciter tout d'abord mon honorable ami le directeur général des Postes (M. Casgrain) de l'excellent et très patriotique discours qu'il vient de prononcer devant nous. L'an dernier, pendant la session, la maladie m'a tenu malheureusement éloigné presque chaque jour de la Chambre, mais j'ai été amplement récompensé aujourd'hui en écoutant mon honorable ami. Permettez-moi de dire au très honorable leader de la Chambre (sir Robert Borden) que lui-même et son parti méritent d être félicité de la nouvelle acquisition qu'ils ont faite. En parlant comme il vient de le faire, le ministre des Postes s'est conformé et a obéi aux convictions de toute sa vie; le langage dont il s'est servi aujourd'hui est celui qu'il a employé en 1911 et dans toutes les élections générales qui ont eu lieu depuis qu'il est entré dans la politique.

Pendant les vacances, l'honorable ministre a visité l'Ouest et il y a prononcé un grand nombre de discours patriotiques qui ont été accueillis comme ils devaient l'être. Quittant l'Ouest, mon honorable ami est venu dans l'Est. Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, on avait besoin de lui dans l'Est. Il a parlé dans plusieurs grandes assemblées et je dois lui reconnaître le mérite d'avoir fait au moins deux conversions importantes. S'il existe un paradis ministériel, il devrait y avoir plus de réjouissances dans ce séjour pour les deux pécheurs qu'il a ramenés avec lui que pour la foule des justes qui l'entourent.

Je passe maintenant au discours de Son Altesse royale le Gouverneur général. Depuis trois sessions le Parlement a vécu dans les angoisses du plus grand conflit qu'ait vu l'humanité. Je n'ai pas besoin de répéter ce qui a été dit depuis le commencement des séances de la Chambre, qu'il ne peut y avoir qu'une seule opinion, une seule détermination au sujet de la grande lutte à la-

quelle nous prenons part, à savoir que nous devons aider au triompre des allions dans cette terrible guerre. Le conflit doit nous absorber complètement. Tous les autres évènements ne sont en comparaison que des contingences ordinaires qui devraient s'évanouir et disparaître.

C'est dans cet esprit, monsieur l'Orateur, que le parti libéral a abordé cette grande question. Avant la déclaration de guerre, le 4 août 1914, le très honorable chef du parti libéral (sir Wilfrid Laurier), le doyen des conseillers privés du Canada et peut-être des colonies de Sa Majesté, a parlé en ces termes:

J'ai souvent déclaré: si la mère patrie devenait jamais en danger, ou si elle était jamais menacée, le Canada se porterait à son secours dans la pleine mesure de ses forces. Vu la situation critique de l'heure actuelle, j'ai décommandé toutes les réunions que je devais tenir. En attendant la solution des grands problèmes de cette nature, on devrait établir une trêve dans les discussions politiques.

Monsieur l'Orateur, en ma qualité d'humble partisan de mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier), je suis fier de pouvoir proclamer qu'il a respecté cette promesse patriotique. Pendant les vacances de la Chambre, il a porté la parole à Napanee, dans la province d'Ontario, ici même dans la ville d'Ottawa, dans son village natal de Saint-Lin, à Sherbrooke et, il y a quelques jours, à Montréal. Or, dans chacune de ces occasions il a constamment et éloquemment fait appel au patriotisme des citoyens du pays, et les a engagés à s'enrôler dans les armées du roi. Et cette attitude, mon très honorable ami ne l'a pas seulement prise en sa qualité de citoyen, mais elle a été adoptée officiellement par le parti libéral. Le 21 décembre dernier, les représentants du parti libéral se sont réunis à Ottawa, et ils ont adopté à l'unanimité la résolution suivante qui exprime clairement les sentiments et les opinions de la loyale opposition de Sa Majesté:

Le comité national libéral est d'avis qu'aussi longtemps que durera la guerre actuelle, le parti libéral doit continuer, comme il l'a fait depuis le début des hostilités, à concentrer toute son attention sur la lutte formidable dans laquelle le pays est engagé, et dans ce but, il doit continuer à donner un loyal appui à toutes les mesures de guerre nécessaires, tout en exerçant une surveillance vigilante relativement à la conduite du Gouvernement et dans les affaires militaires et dans les affaires civiles.

Je suis heureux d'apprendre que mon honorable ami de Peterboro (M. Burnham) a prié le greffier de la Chambre de faire disparaître des Procès-verbaux l'avis de motion qu'il y avait fait inscrire au commencement de la session.

Mon honorable ami de Peterboro me fait penser au Grand Chambellan du parlement impérial à Westminster. Nous savons tous que depuis trois cents ans, à l'ouverture du parlement, le Grand Chambellan accompagné de la garde à pied, tous armés de hallebardes et portant des lanternes, visitent et scrutent les caves des édifices du parlement de Westminster, afin de s'assurer si, par hasard, il ne découvrira pas un Guy Fawkes et quelque nouvelle conspiration des poudres. Heureusement que mon honorable ami a constaté que cette réunion des membres du parti libéral, qui a eu lieu quelques jours avant l'ouverture de la session, n'a pas révélé l'existance d'un émule de Guy Fawkes ou d'une nouvelle conspiration des poudres.

Monsieur l'Orateur, une trève existe entre les deux partis; mais cette suspension d'armes, je dois le proclamer, ne doit pas signifier que l'opposition a abdiqué tous ses droits. Les deux partis qui siègent dans cette Chambre et qui représentent deux courants de l'opinion publique au Canada, sont d'accord relativement au point essentiel, c'est-à-dire la continuation légitime de la guerre actuelle, mais je me réserve le droit de critique et d'enquête, si la chose est nécessaire, en ce qui concerne l'objet des actes législatifs, la dépense des fonds publics et les taxes que l'on pourrait vouloir imposer au peuple. Plus que jamais, à l'heure actuelle, le Gouvernement doit s'attendre à ce que l'opposition contrôle strictement et scrute tous ses actes.

Généralement parlant, les fonctions d'un gouvernement dans un pays sous le régime britannique sont celles d'un mandataire, et cela plus particulièrement encore au cours d'une guerre alors que nous devons faire face à des dépenses aussi prodigieuses que celles que nous assumons à l'heure actuelle. Ce n'est pas un mandat dans le sens ordinaire du mot; c'est un mandat sacré, et le Gouvernement doit certainement s'attendre à ce que la loyale opposition de Sa Majesté soit portée à poser forces questions et même à critiquer ses actes à l'occasion.

Cette doctrine surprendra peut-être quelques-uns de nos collègues, mais je m'appuie sur l'autorité du plus grand parlementaire peut-être qu'ait produit la Grande-Bretagne; je veux parler de l'immortel Burke. Lorsqu'il se présenta pour la première fois devant les électeurs de la vieille cité de Bristol, il prononça les paroles qui suivent:

Votre représentant doit mettre à votre service non seulement son travail, mais aussi son jugement, et il vous trahit au lieu de vous rendre service, s'il sacrifie son jugement à votre opinion.

En ma qualité de libéral, de Canadien, de citoyen libre d'un pays libre, bien que je sois d'accord avec le Gouvernement sur le point essentiel, c'est-à-dire la continuation légitime de la guerre actuelle et les dépenses nécessaires qui en sont la conséquence, je me réserve le droit de critiquer les actes du ministère et de faire la lumière à ce sujet, si je juge la chose nécessaire.

Permettez-moi de vous citer un cas de cette nature. Loin de moi l'idée de vouloir blâmer qui que ce soit; loin de moi l'idée de porter des accusations; je fais tout simplement allusion aux rumeurs dont est chargée, à l'heure actuelle, l'atmosphère de la capitale du Canada.

Nous savons tous que, agissant sous la direction du Gouvernement du jour, une commission a été nommée afin de distribuer entre tous les divers centres industriels du Canada, des commandes d'obus pour le compte des autorités britanniques. Or, dernièrement, cette commission a dû faire place à une autre. On dit et on a répété que l'ancienne commission a passé des marchés considérables sans exiger de soumissions. On prétend, on donne à entendre que des commandes ont été distribuées parmi les membres de cette commission. On prétend de plus que des profits énormes, des profits extraordinairement élevés, ont été réalisés. Je n'en sais rien; je ne suis pas en état d'affirmer si c'est là un exposé véridique de la situation; je ne porte pas d'accusations, mais je le déclare, monsieur l'Orateur, c'est le devoir du Parlement d'instituer une enquête et de scruter les faits, afin que l'on sache une bonne fois si ces rumeurs sont fondées ou non.

Oh! Je sais bien ce que l'on dit. L'on affirme que le Gouvernement et le Parlement canadiens sont étrangers à cette commission; que les dépenses se sont faites au nom du gouvernement britannique et que, par conséquent, nous n'avons pas à nous enquérir. Je répondrai à cette argutie en citant les mots tombés de la plume caustique d'un monsieur qui siégeait dans cette Chambre quand j'y entrai moi-même en 1896 et dont le style pimpant est bien connu des organisateurs du parti conservateur; j'ai nommé M. Ross Robertson, du "Telegram" de Toronto. Voici ce qu'il a écrit dans ce journal, le 30 novembre 1915:

> On fait la pire des arguties en soutenant que le comité des obus dépensait les deniers des contribuables d'Angleterre et que, par conséquent, sa besogne ne concerne aucunement sir Robert Borden. Ce comité agissait au nom de sir Robert Borden, tout comme sir Robert Borden au nom du peuple canadien. Ce comité était non pas administrateur des deniers du Canada, mais gardien de l'honneur du Canada.



Je ne porterai pas d'accusations, je sais que le premier ministre, gardien de l'honneur du Canada, comme l'a si bien dit M. Ross Robertson, est en état de répondre à tout ce qu'on pourra dire contre ce comité.

Cela dit au sujet de notre droit de critique et d'enquête, je passe au discours du trône. Ce m'est un agréable devoir de proclamer tout d'abord avec l'honorable ministre des Postes (M. Casgrain) que le discours du trône, cette année, réflète l'admiration et l'orgueil que la noble conduite de nos soldats dans les tranchées des Flandres fait ressentir au Canada tout entier. Comme l'a si bien dit le très honorable chef de l'opposition, à Festubert, à Langemarck et à Saint-Eloi, nos soldats se sont battus comme des vétérans et des héros. Ils ont fait honneur aux traditions de la nation, ils ont immortalisé le nom et la gloire de notre pays.

Hier, le très honorable leader de la Chambre mentionnait la belle action du major Roy tombé sur le champ de bataille, Qu'il me permette de citer avec la même admiration M. Guy Drummond, du régiment de la Princesse Patricia. Il avait à Montréal une demeure princière; il possédait des millions, une brillante intelligence, tout le bonheur que la vie peut procurer. Lui aussi était allé combattre dans les Flandres et y est mort en héros.

L'effort du Canada est complètement décrit, et cela en termes très heureux, dans ces deux phrases du discours du trône:

> Le rôle de l'empire a été amplement rempli sur mer par les exploits inspirateurs de la marine, et sur terre par la valeur éminente des grandes armées qui se sont enrôlées volontairement dans toutes les parties des domaines de Sa Majesté pour la défense commune de nos libertés.

Et plus loin:

> L'esprit de sacrifice et la loyauté déployés par tout le peuple du Canada sont dignes des mêmes louanges et aussi impressionnants, car il a consacré ses forces et sa vitalité à la défense commune de l'empire.

Je le proclame bien haut, la défense commune de l'empire signifie, selon mon humble opinion, la défense de nos libertés. Dans ce cas l'honorable ministre des Postes a raison de soutenir que la première ligne de défense du Canada se trouve aujourd'hui dans les Flandres. Un homme d'Etat américain—j'oublie son nom—a dit un jour; "Que mon pays aie tard ou raison, je le défends".

Plus j'étudie les causes de cette guerre, plus je trouve que l'Angleterre a raison. Ce n'est pas elle qui est coupable du sang répandu. L'histoire le dira, elle a cherché, dès le début, à éviter ce conflit, mais elle ne pouvait rester indifférente à l'outrage brutal infligé à la pauvre Belgique, ni au terrorisme déployé sans provocation sur les bords de la Meuse et en Champagne.

La France et la Russie étaient attaquées; l'Angleterre ne l'était pas; elle aurait pu attendre l'attaque et même l'éviter, elle aurait pu épargner ses soldats, et ses deniers, ou simplement et rapidement se préparer, ou, à la fin de la guerre, écarter les adversaires battus et réclamer pour elle-même l'hégémonie de l'Europe. Elle ne l'a pas fait, et l'histoire le dira. Elle dira que l'Angleterre a jeté spontanément dans la balance son trident, les trésors de la nation, son grand prestige, toute la force de son puissant empire. Pourquoi? Pour faire triompher de l'autocratie moyenageuse le principe de la liberté individuelle, base des institutions britanniques. Aux yeux de l'histoire, aux yeux de la civilisation, c'est l'Allemagne qui est coupable. Elle et elle seule est responsable de cette épouvantable conflagration. Son but, c'était de faire des conquêtes; son ambition, c'était de dominer le monde. Et pour dominer le monde il lui fallait écraser les petits pays, mutiler encore une fois la France et humilier l'empire britannique. Voilà pourquoi j'affirme que, dans cette guerre, la commune défense de l'empire britannique, comme le dit le discours du trône, c'est la commune défense de nos libertés.

On a prétendu que nous ne devons rien à l'Angleterre. Monsieur l'Orateur, tout l'empire repose sur la liberté, liberté religieuse et civile, et la chute de l'empire entraînerait celle de ces institutions libérales si nécessaires à l'humanité; elle provoquerait la résurrection de l'autocratie et l'abolition de ces principes de gouvernement démocratique si éloquemment définis par le plus grand des Américains, par Abraham Lincoln. Ai-je besoin de dire, avec l'honorable ministre des Postes, que, s'inspirant du passé, l'élément français de ce pays et ses députés au Parlement défendent, dans cette crise, la forme de gouvernement que l'Angleterre a prise pour idéal?

L'histoire nous a enseigné ce qu'est la vraie gloire de l'Angleterre; ce n'est ni Agincourt ni Waterloo, ce n'est ni son commerce pourtant vaste comme le monde, ni sa littérature pourtant si brillante, ni sa réthorique si puissante, car elle a des rivaux en cela même. Sa vraie gloire réside dans le génie dont elle a fait preuve pour l'institution du gouvernement libre. Son oeuvre ressemble au dôme majestueux de la grande cathédrale de Saint-Paul. A l'oeil qui le regarde superficiellement ce dôme peut paraître aérien; mais il est d'énormes piliers qui le soutiennent. Un dôme surmonte aussi l'empire britannique, c'est la liberté. Et les piliers qui le supporteront, ce sont les possessions britanniques: le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Sud-Africain, jeunes et vigoureuses nations auxquelles les institutions britanniques ont apporté la liberté et le bonheur.

Dans la multitude de soldats que la guerre a fait surgir du Canada, d'aucuns peuvent apercevoir un danger de militarisme. Qu'on se rassure, ce n'est pas même à la vue de cinq cent mille guerriers que les Canadiens trouveront des attraits à la guerre. Non, ils ne se laisseront pas éblouir par les armes. Ils considèrent le militarisme comme un fléau et comprennent que cette guerre a pour objet d'y mettre fin. S'ils ont si vite décidé de prendre part à ce conflit, c'était pour assurer l'existence de l'empire et de ses libertés menacées. Cette guerre n'est pas une guerre de conquête, mais un conflit d'idéals qui se résume à la question de savoir si c'est le soldat ou le citoyen, la terreur ou la loi qui domineront. Nous maintenons que c'est le citoyen et que c'est la loi, et nous savons qu'en Angleterre le soldat est non pas maître, mais serviteur.

Le très honorable M. Asquith a dit pourquoi l'Angleterre participait à ce gigantesque conflit. A Bristol, au début des hostilités, il a adressé à la foule ces mots pleins d'inspiration:

> C'est parce que nous, peuple démodé, croyons encore au caractère sacré des traités, aux droits du faible, aux devoirs du fort, au droit à la vie et à l'indépendance pour les petits états comme pour les grands, et au principe que la liberté vaut aujourd'hui, comme autrefois, qu'on se batte pour elle.

Quelles nobles paroles! Elles me serviraient de justification si, comme Canadien français, j'en avais besoin pour établir le bien fondé de mon attitude en faveur de la guerre. Oui, j'appartiens à la minorité; mais je suis fier de mon titre de citoyen britannique. Et c'est parce que j'appartiens à une de ces petites nationalités mentionnées par M. Asquith à Bristol, que je m'attache davantage au drapeau protecteur de ma race et de mes droits. Le triomphe de la Grande-Bretagne sera celui de la

minorité au Canada, tout comme sa défaite serait celle de cette même minorité.

A toute la députation de langue anglaise je dirai qu'il ne faut plus désormais affirmer que les difficultés de l'Angleterre sont avantageuses à la province de Québec. Il existe maintenant entre la France et l'Angleterre une union indissoluble, une union cimentée par le sang des braves dans les plaines des Flandres et sur les côtes des Dardanelles.

Ne pouvons-nous pas espérer, comme résultat de cette guerre à laquelle les deux mères patries des deux grandes races qui habitent le Canada prennent si noblement part et voient les rejetons de ces deux races se ranger sous leurs drapeaux, ne pouvons-nous pas espérer, dis-je, qu'il va régner, à l'avenir, de meilleurs sentiments entre la race française et la race anglaise au Canada?

Mon très honorable ami, le premier ministre, a terminé par les paroles suivantes le discours qu'il a prononcé hier dans cette Chambre:

> Sous le feu dévorant de cette guerre, sous la rude épreuve des sacrifices qu'elle impose, les groupes d'hommes énergiques qui forment la nation canadienne apprendront à mieux se comprendre mutuellement, et ainsi se produira un tout plus parfait et plus homogène que jamais.

Je le félicite d'avoir exprimé ce noble sentiment. Je rappellerai cependant à mes honorables collègues des deux partis que l'honorable premier ministre, en parlant ainsi, ne faisait que présenter sous une nouvelle forme les sentiments déjà exprimés par un des plus illustres enfants du Canada, feu sir Edward Blake. En 1887, parlant dans la province d'Ontario, M. Blake s'exprimait aussi:

> Le véritable sentier du devoir, dans une communauté composée, comme la nôtre, de races et de croyances différentes, où la fermeté dans l'affirmation de nos droits doit être accompagnée de l'entière reconnaissance des droits des autres, le vrai sentier du devoir, dis-je, se trouve dans la modération et la tolérance; nous devons adopter comme règle la reconnaissance complète de la liberté de conscience dans les questions religieuses et de l'égalité de tous les citoyens dans les questions civiques, si nous voulons faire du Canada un libre et grand pays, habité par une population unie et prospère.

Dans une autre circonstance, parlant des minorités, il disait:

> Bien plus, étant forts, nous devons être ce que doivent toujours être ceux qui ont la force pour eux:—généreux envers les faibles. La pleine mesure, la mesure débordante, voilà ce que le fort doit accorder au faible.

[L'hon. Rodolphe Lemieux.]

Je demande à mes honorables collègues de la majorité de relire, de retenir et de bien peser ces paroles d'Edward Blake:

> La pleine mesure, la mesure débordante, voilà ce que le fort doit accorder au faible.

Edward Blake est disparu de la scène, laissant après lui une réputation proportionnée à sa vaste intelligence. Ne nous est-il pas permis d'espérer qu'il se trouvera dans Ontario un nouveau Blake, pour défendre et protéger la minorité? Tout dernièrement, appelé à prendre la parole à une réunion en faveur du recrutement, tenue dans l'église méthodiste de Saint-Jacques, à Montréal, je disais:

> Répondre à l'appel du roi, c'est non seulement un devoir, c'est un honneur et un privilège.

Et j'ajoutais:

> Cette guerre est une guerre sainte, c'est une nouvelle croisade qui nous remplit d'enthousiasme. Que toutes les églises soient autant de bureaux de recrutement pour les modernes croisés.

Pour avoir prononcé ces paroles, j'ai été pris à parti par une publication religieuse, mais je ne retire rien de ce que j'ai dit. Quand j'exprimais ces sentiments, je me rappelais que c'est du haut de la chaire que Mgr Briand, en 1775, implorait ses ouailles et les adjurait de se rallier autour du drapeau royal. Je me rappelais que c'est du haut de la chaire que Mgr Plessis, en 1812, invitait les fidèles à répondre à l'appel du roi.

Le language tenu l'autre jour par l'archevêque de Montréal n'exprime pas un sentiment nouveau ni une adhésion récente de l'Eglise catholique aux institutions britanniques au Canada. Une tradition interrompue nous enseigne que l'Eglise catholique dans la province de Québec a toujours été loyale et fidèle à la couronne d'Angleterre et aux institutions britanniques. Je n'abuserai pas de la patience de mes collègues en citant les paroles du premier évêque de Québec, après la conquête; permettez-moi, cependant, de rappeler ce que disait Mgr Plessis lors de la déclaration des hostilités en 1812:

> Nous n'avons jamais cessé de vous inculquer en toute occasion les principes de fidélité, de respect et d'attachement qui doivent vous animer pour notre auguste souverain et son gouvernement. Nous vous avons répété à plusieurs reprises que ces paroles du chef des apôtres: "Craignez Dieu, rendez hommage au Roi" contiennent non seulement un conseil, mais un précepte et sont un article essentiel de la morale religieuse et que vos pères dans la foi n'ont jamais pratiqué d'autre doctrine.

Telle est, monsieur l'Orateur, la doctrine de l'Eglise catholique à laquelle j'appartiens, concernant les devoirs des fidèles envers la couronne et les autorités constituées. En 1916, comme en 1775 et en 1812, le clergé et les laïques de la province de Québec restent fidèles à cette doctrine.

Mon honorable ami le ministre des Postes a parlé en termes éloquents des efforts faits dans la province de Québec pour aider au recrutement. Je désire déclarer une fois pour toutes—et je voudrais que ma voix fût entendue dans toutes les parties du pays depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique—que la province de Québec est de tout cœur dans cette guerre et qu'il ne faut pas prendre les déclamations de quelques eccentriques comme l'expression des véritables sentiments de ma province natale. Sur cette question, M. Bourassa n'exprime pas plus le sentiment populaire dans la province de Québec que M. Bernard Shaw ne représente l'opinion de la population anglaise en Angleterre. Sur cette question les Canadiens français sont unanimes; neuf mille des nôtres sont actuellement sur les champs de bataille. La participation de la province de Québec doit être jugée, moins par le nombre de ceux qui s'engagent actuellement que par la liste des morts et des blessés que les journaux nous apportent tous les jours. A l'heure présente, le recrutement se fait très activement chez nous, et cette activité ne dois pas être attribuée uniquement aux conseils des autorités religieuses; nous n'attendons pas les enseignements de l'Eglise pour accomplir nos devoirs civiques.

Je suis un libéral et je ne reconnais à personne, pas plus au clergé qu'à un homme politique quelconque, le dróit de me dicter une ligne de conduite concernant ce que je dois au roi et à la Constitution. Les Canadiens français appartenant à toutes les classes de la société, conservateurs comme libéraux, se sont joints aux autorités religieuses, pour lancer un appel qui, grâce à Dieu, a été entendu de toute notre population.

Mon honorable ami a mentionné les noms d'un certain nombre de mes compatriotes qui occupent de hauts grades dans les armées de Sa Majesté. Nous réclamons avec une certaine fierté comme étant nos compatriotes les représentants des familles canadiennes francaises historiques—les Gaudet, les Dansereau, les Desrosiers, les Deserres, les de Salaberry, les Talbot, les Papineau, les Duchesnay, les Casgrain, les de Lanaudière, les Verret—je pourrais en citer beaucoup d'autres. Actuellement, nous organisons deux régiments sous la direction du major Asselin et du major Barré. J'ai été nommé président du comité civil chargé de recueillir des fonds pour le régiment Asselin. J'ai refusé plusieurs contributions offertes par des concitoyens de langue anglaise, sachant qu'ils avaient généreusement contribué pour les régiments levés par le colonel Meighen le colonel Davidson et d'autres. Je n'ai voulu accepter que les contributions des Canadiens français et j'ai la satisfaction de pouvoir dire qu'en dépit des nombreux appels faits à la générosité publique pour le Fonds patriotique, pour la Croix-Rouge pour le comité France-Amérique, pour le Fonds belge, pour le Fonds serbe et pour de nombreuses œuvres charitables à Montréal, nous avons pu recueillir, en trois semaines, une somme suffisante pour l'organisation du bataillon Asselin.

Avant six mois, quand notre population aura été mieux renseignée, un grand changement se produira. Il nous a fallu commencer par faire comprendre à la population le but et la portée de la présente guerre, car cette population étant en grande partie agricole et ayant joui des bienfaits de la paix depuis un siècle, n'a pas ressenti le contre-coup des événements européens avec la même intensité que certaines autres parties du Canada. Il ne faut pas oublier que nous nous adressons à une population habitant le pays depuis sept, huit, neuf et même dix générations.

Quand les Canadiens français, grâce à l'éloquence de l'honorable chef de l'opposition, grâce à la campagne entreprise par le ministre des Postes, grâce aux écrits des journaux français, aura été suffisamment renseignée, le chiffre des enrôlements, dans ma province, sera plus près de 20,000 que de 15,000.

Monsieur l'Orateur, quand les listes complètes seront publiées, après la guerre, quand on aura assigné leur vraie position aux Maclean, aux Scott et aux Ross—de braves Canadiens français portant des noms écossais—on constatera que la province de Québec a fourni sa pleine quotepart dans ce grand conflit.

Il est fait motion, dans le discours du trône, de la paix durable qui devra succéder à la guerre. Le dernier paragraphe de ce discours est ainsi conçu:

Il vous sera présenté des mesures à l'effet de promouvoir la coopération du Canada à la défense de l'empire et à la continuation de cette

guerre engagée pour la liberté et une paix durable.

Je regrette d'avoir à dire que le jour où cette paix sera conclue me paraît encore éloigné. Il n'existe pas un seul terrain d'entente entre les belligérants et il ne peut pas être question de paix entre des hommes qui luttent pour leur existence même. Aucune paix n'est possible, monsieur l'Orateur, tant que les têtes dirigeantes en Allemagne ne renonceront pas à leur rêve de dominer le monde. La Russie, la France et la Grande-Bretagne ne seront jamais certaines de survivre, tant que le rêve allemande ne sera pas brisé, tant que le militarisme prussien ne sera pas écrasé et tant que les théories insensées inventées par ce régime n'auront pas été détruites.

Dans cette lutte de géants, les alliés combattent pour la liberté contre l'autocratie, et je suis fier d'y voir figurer le Canada. La Russie, en dépit de son régime autoritaire du passé, combat pour que l'Europe soit libre; la Serbie refuse de porter le joug de l'esclavage; l'Italie, comme aux jours anciens, a tiré l'épée pour assurer son unité et son indépendance; la France, toujours vaillante et impérissable, a arrêté pour la troisième fois le flot des envahisseurs barbares; l'Irlande, cette terre de douleur, a noblement répondu à l'appel de Redmond; la Belgique, indomptée et invaincue, a préféré l'honneur au joug allemand; l'Angleterre et l'Ecosse versent généreusement leur sang et leur or pour que la liberté survive dans le monde. C'est avec orgueil que je vois le nom du Canada à côté de ceux des autres pays qui ont relevé le défit du militarisme allemand et qui combattent les combats de la démocratie.

Monsieur l'Orateur, je constate que le discours du Trône garde le silence sur certaines questions. D'après un vieux dicton français, "Gouverner, c'est prévoir." Nous sommes tous du même avis au sujet du budget de guerre à proprement parler. Je n'y trouve pas à redire, mais je veux parler du budget ordinaire—je devrais dire extraordinaire—de l'année courante. Il a demandé au pays tout ce que celui-ci pouvait donner. Je désire signaler à mon sympathique ami le ministre des Finances (sir Thomas White) quel a été le cours des événements au Canada, au point de vue de la finance, depuis qu'il dirige son département. On se souvient qu'en 1891, lorsque la population était d'environ 5,000,000 d'âmes, les frais d'administration des affaires publiques étaient de $7.50 par tête. En 1901, lorsque le pays renfermait 5,500,000 habitants, ces frais s'élevaient à $8.75 par tête. En 1911, l'année fameuse où il fut déclaré que nous ne devions pas entretenir de rapports commerciaux avec nos voisins, la population étant de 7,206,000 habitants, l'administration de la chose publique a coûté $12 par tête. En 1915, l'année où mon honorable ami a été décoré après avoir exercé son activité pendant quatre ans au département des Finances, nous pouvons supposer que le chiffre de la population ne dépassait pas 8,000,000 d'habitants, et les frais d'administration se chiffraient par $16.90 par tête.

Qu'on me permette de dire sur-le-champ à mon honorable ami, pendant qu'il se trouve aux côtés du ministre des Postes, que, nonobstant les talents d'administrateur de celui-ci, nonobstant la pureté de ses intentions, il existe dans son département un état de choses grave. Je ne demande rien pour ce renseignement—un fantôme hante ce département. Il apparaît de temps à autre, chaque fois que le parti conservateur prend les rênes du pouvoir. Lorsque sir Wm Mulock prit la direction du département, il chassa le fantôme d'une main ferme et à l'aide de quelques épithètes, et j'en ai fait autant. Mais lorsque ma mascotte, l'ancien ministre des Postes, a pris la direction du département, le fantôme apparut de nouveau et l'ancien ministre lui donna l'accolade.

L'hon. M. CASGRAIN: Le fantôme est maintenant dans le placard.

L'hon. M. LEMIEUX: C'est un vieillard à longue barbe. Il a nom déficit et semble installé au département des Postes non pour plusieurs années encore, je l'espère, mais pour quelque temps au moins, si mon honorable ami ne suit pas mon exemple et celui de sir William Mulock.

Occupons-nous du départment des Postes. En 1896, la dépense de ce département s'élevait à $3,752,805. En 1911, lorsque l'exercice se solda par un joli excédent, elle avait atteint $7,954,000, soit une augmentation d'un peu plus de $4,000,000 en quinze ans—et nous vendions les timbres-poste 2 sous au lieu de trois sous.

En passant, qu'il me soit permis de féliciter l'honorable ministre d'avoir soustrait la population d'humecter deux timbres-poste pour chaque lettre. En quinze ans, nous n'avons accru la dépense que de $4,000,000. Lorsque l'honorable M. Pelletier parut dans ce département et donna

l'accolade à ce fantôme, le déficit, la dépense passa de $7,954,000, en 1911, à 12,956,000 en 1915, augmentation de près de $5,000,000 en trois ans et de près de $7,000,000 en quatre ans. Autrement dit, l'augmentation des frais annuels d'administration du département, pendant les quinze années antérieures à 1911 a été d'à peu près $4,000,000, tandis que l'augmentation pendant les quatre années suivantes a été d'environ $7,000,000. Outre qu'il est un juriste brillant, mon honorable ami est un homme pratique. Je le prie de rétablir l'excédent qui avait remplacé ce fantôme et de débarrasser le département de ce déficit. Cela lui donnera un dur labeur, il va sans dire.

Je suis bien aise de voir qu'il est encore jeune, vigoureux et allègre. Il a de larges épaules. Il faudrait, en vérité, un Atlas pour supporter le fardeau que lui a légué son prédécesseur immédiat. Je ne dois pas oublier qu'il a 350,000 cadenas Pelletier à porter au département des Postes. Si la charge est trop lourde pour ses épaules, qu'il mette ces cadenas aux rebuts ou qu'il les envoie au comité des obus qui pourra les convertir en projectiles.

Qu'on me permettre de dire au ministre des Finances qu'il pourrait fort bien adopter une politique d'économie et de réduction des dépenses à cette époque d'emprunts et de déboursés considérables; j'ai dit à cette époque d'emprunts. J'espère qu'au cours de la présente session le ministre des Finances pourra expliquer à la Chambre, au pays et aux dix-sept messieurs de Toronto comment il se fait qu'il s'est rendu à New-York,—oui à New-York—pour emprunter des fonds aux institutions financières américaines; il a emprunté de l'argent aux Etats-Unis! Pas d'échange, ni de commerce avec les Américains, si ce n'est lorsque cela est nécessaire au fonctionnement du gouvernement conservateur.

Monsieur l'Orateur, mon honorable ami s'est converti ou perverti après cette fameuse assemblée, tenue à Toronto, dans laquelle on a déclaré qu'un article du code politique des membres de la droite défendait les échanges et le commerce avec les Américains.

Je sais qu'auparavant il était un libéral parfait, et bien qu'il se soit séparé des libéraux modernes, tels que le très honorable leader du parti libéral, il doit cependant conserver vivaces dans sa mémoire et chérir le nom et la renommée de Gladstone. Je ne le reprendrai pas en lui disant que Gladstone a peut-être été le modèle des administrateurs des finances publiques de tous les pays du monde. Gladstone a batailé avec tant d'ardeur en faveur de l'économie et de la réduction des dépenses, que Disraëli, ce ciseleur de phrases, disait un jour de lui: "Son devoir est de fournir des voies et moyens; cependant, il propose des crédits au moyen d'allusions et conseille des dépenses en chuchotant des investives." Pendant la campagne électorale de 1911, le ministre des Finances a appris à chuchoter. Je sais qu'il n'est pas fort en invectives. Il ne possède pas le vocabulaire de son collègue le ministre de la Milice. En ce qui a trait aux invectives, c'est le Webster du parti ministériel. Je le prierai d'apprendre de Webster à invectiver—je ne parle pas du représentant de Brockville;—je le prierai d'apprendre à chuchoter des invectives lorsque le ministre des Travaux publics, le ministre des Douanes, ou même le ministre de notre marine l'assiègent pour en obtenir ces fortes dépenses qui figurent cette année dans les Livres bleus. Oui, mon honorable ami devrait avoir à la mémoire les paroles de Gladstone. Que disait celui-ci?

> L'économie est le premier et le grand article de mon credo financier... Le chancelier de l'échiquier devrait maintenir minutieusement l'économie, et c'est l'indice d'un chancelier pusillamine d'avoir horreur de tenir minutieusement à l'économie, de déclarer qu'il importe peu parce qu'il ne s'agit que de deux ou trois milliers de louis. On le tourne probablement en ridicule pour ce qu'on appelle des économies de bouts de chandelle, mais il ne vaut pas le pain qu'il mange, s'il n'est pas prêt à économiser pour le bien du pays ce qu'on entend par des bouts de chandelle.

Je sais que le ministre des Finances est le sel de la terre, mais il ne vaut pas le pain qu'il mange s'il ne peut pas économiser les bouts de chandelle pour le bien de son pays qui est actuellement engagé dans une lutte formidable qu'exige de fortes saignées à la caisse publique, pour le bien d'un pays qui est taxé et lourdement taxé à cause de la guerre.

Nous ne devons pas perdre de vue que la paix rétablie, ce pays aura sur le dos une dette de guerre énorme. Au mois de novembre dernier, la dette nationale était de $501,668,167.71. Si la guerre dure deux ans encore, le Canada aura sur le dos une dette qui dépassera un milliard de dollars, au lieu d'être inférieure à cette somme. Par conséquent, le ministre des Finances doit apprendre tout d'abord à pratiquer l'économie la plus stricte. Il a trop emprunté et trop gaspillé; il est temps de crier halte, car il ne doit pas oublier que, si le fardeau de la dette doit être supporté,

on ne saurait surcharger les épaules sur lesquelles il reposera.

La paix sera rétablie un jour et le pays sera en présence des problèmes les plus graves. Le problème de la culture du sol me semble le plus important, et je félicite le représentant de Red-Deer (M. Michael Clark) des éloges qu'il a décernés aux cultivateurs canadiens dans son discours d'hier. Ceux-ci sont aujourd'hui et seront demain la planche de salut du pays. C'est du sol que surgira la virilité. La nation la plus forte, a dit Froude, "est celle dont la majeure partie de la population s'intéresse directement à la culture". Certaines régions du Canada peuvent être industrielles, mais ces régions sont restreintes. Le Canada est appelé à devenir le plus grand pays agricole du continent américain. Dans le passé, notre mode d'immigration n'a pas donné les résultats qu'il aurait dû produire. Des milliers d'immigrants ont déserté leurs concessions pour se réfugier dans les villes. Celles-ci sont encombrées aujourd'hui et ces immigrants sont un fardeau pour les municipalités. Vu la fertilité de notre sol et la publicité dont le Canada a été l'objet depuis vingt ans, notre pays devrait avoir une population d'au moins 20,000,000 d'habitants, tandis qu'il en renferme à peine 8,000,000.

Lorsque la paix sera rétablie, il faudra prendre soin de l'industrie agricole du Canada qui sera à l'avenir, comme elle l'a été cette année, notre principale richesse nationale; et à moins d'augmenter notre production, nous ne pouvons pas espérer payer l'intérêt annuel de notre énorme dette de guerre. Le monde, nous ne l'ignorons pas, a besoin des denrées alimentaires du Canada, de son froment, de ses viandes et de ses produits laitiers. Nous possédons des millions d'acres inoccupées, et comme des gens demandent du travail, comme le sol a besoin d'être remué et comme le monde est prêt à acheter les produits de ces labeurs, notre pays devra sortir victorieusement de la crise économique qui se fait sentir actuellement.

Hier encore, je lisais une description très bien réussie, à mon avis, de la situation où se trouvera probablement l'Europe après la guerre. Ce tableau tracé par M. T. Wells se trouve dans le "Daily Mail" de Londres (Angleterre). Le voici:

> Vingt-cinq millions d'hommes ont pris les armes On calcule que déjà neuf millions d'hommes ont été tués ou estropiés et que le nombre total des pertes de vie en Europe pendant deux années de guerre sera de vingt millions.
>
> [L'hon. Rodolphe Lemieux.]

Il ne s'agit là que de la perte de combattants. Partout en Europe, même chez les nations neutres, la population civile se ressent de l'effort physique et nerveux qu'exige la guerre. Presque partout le nombre des naissances diminue et celui des décès augmente. En Angleterre on constate déjà, chaque année, 40,000 naissances de moins et 50,000 décès de plus qu'en 1913; c'est donc une perte nette de 90,000 sujets par année. Dans des villes telles que Coventry, Northampton, Paris, la diminution de la population est dans cette proportion-là; à Berlin et à Vienne, elle est encore beaucoup plus accentuée.

Quand viendra la fin de la guerre, l'Europe épuisée s'apercevra que nulle peste du moyen-âge ne l'a jamais ravagée comme le sombre messager de la mort venu de Potsdam.

On peut dire que le coût direct de la guerre est, pour les nations belligérantes, de près de dix mille millions de livres par an; c'est un chiffre qui, à l'instar des distances astronomiques, dépasse la conception humaine. Mais si énorme qu'il soit, celui du coût indirect du conflit est encore plus inconcevable: pertes dans le domaine du commerce, de la production, des créations de la science et de l'art, comme dans celui des conceptions humanitaires et des découvertes réduites à l'état embryonnaire.

Après la guerre, l'Europe se trouvera amoindrie, n'ayant guère plus de population qu'à l'époque qui précéda les guerres de Napoléon, et elle se trouvera aux prises avec ces problèmes sociaux prodigieusement épineux:

Trois femmes pour deux hommes d'âge nubile;

Plus de vieillards que de jeunes gens;

Plus d'adolescents que de travailleurs dans la force de l'âge;

Plus d'estropiés que de sujets sains;

Des millions d'hommes qu'il faudra initier de nouveau aux emplois civils; des millions de femmes ayant appris le travail de l'homme et gagné son salaire;

Des millions d'ouvriers qui, ayant pris l'habitude de gagner deux ou trois fois plus qu'avant la guerre, voudront encore toucher le même salaire;

Diminution considérable de l'abondance des denrées alimentaires par suite du ravage des terrains agricoles; amoindrissement des troupeaux d'élevage et insuffisance de la production;

Cherté du transport des articles de commerce, cherté des importations et gêne des exportations occasionnées par le manque de navires.

Ce ne sont là que quelques-uns des plus gros problèmes auxquels l'Europe devra faire face après la guerre.

Monsieur l'Orateur, cette tourmente est susceptible de tourner à l'avantage du Canada, et c'est l'exploitant du sol qui doit en avoir le bénéfice; les cultivateurs obtiendront un prix élevé de leurs produits. Le Gouvernement devrait donc s'occuper de l'accroissement de la population agricole, de l'augmentation du volume annuel de la production agricole, de l'abolition des barrières artificielles qui existent dans l'Ouest, afin de rendre justice aux cultivateurs du Canada, de leur rendre leur liberté et de les aider par là à aller de l'avant lorsque la guerre sera terminée.

De nouvelles conditions vont se manifester chez les nations neutres aussi bien que dans la vie civile et industrielle. Le Gouvernement a-t-il pris des mesures relativement au retour de nos soldats, à leur rentrée dans la vie civile et industrielle. L'emploi à fournir à ceux de nos soldats qui reviendront constitue un problème, et le fort courant d'immigration qui se dirigera vers le Canada après la guerre en est un autre. L'autre jour, il se tenait à Montréal, sous la présidence de M. l'évêque Farthing, de l'Eglise anglicane, une assemblée à laquelle fut redigé un projet qui sera présenté au Gouvernement d'ici à quelques jours. Dans ce projet se trouvent consignés des faits et des données relatifs au chômage dans les grands centres et à l'établissement de bureaux de placement dans le pays.

Quelle grande institution nationale le Canada possède-t-il qui puisse mettre à l'étude d'aussi gros problèmes que les suivants: l'attribution d'emplois convenables aux soldats revenus de la guerre, l'amélioration de la situation chaotique de l'industrie et le retour à des emplois dans l'industrie normale des ouvriers ayant travaillé à la fabrication des fournitures militaires; l'instruction professionnelle, la préparation de citoyens aptes à faire face à la concurrence dans le domaine de l'industrie et de l'expansion commerciale; la direction du courant d'immigration qui suivra la conclusion de la paix; la mise en liberté des étrangers détenus dans les divers camps d'internement?

Telles sont les questions que l'on a débattues, l'autre soir, à l'assemblée qui s'est tenue à Montréal et à laquelle étaient représentées les plus grandes et les plus influentes institutions de la ville. D'ici à quelques jours le projet sera remis à mon très honorable ami. Une députation doit venir ici, à la tête de laquelle sera l'évêque de Montréal. Je me plais à espérer que le Gouvernement prendra les mesures que réclame la protection des soldats revenus de la guerre, ainsi que des immigrants qui s'achemineront en grand nombre vers notre pays après la conclusion de la paix, et qu'il fera tout en son pouvoir pour répartir les emplois entre les divers centres industriels du Canada.

Je viens de faire allusion à l'enseignement professionnel. Il se trouve quelque part, au ministère du Travail, un très intéressant rapport sur la question, importante entre toutes, de l'enseignement professionnel. Le Gouvernement a-t-il donné suite aux conclusions de ce rapport? Se propose-t--il de le faire? On sait que l'Allemagne, les Etats-Unis, et, dans une certaine mesure, l'Angleterre et la France sont redevables à leur enseignement professionnel de leurs succès dans le domaine industriel. Je suis enchanté de constater que l'on a récemment fondé une école professionnelle à Montréal, mais cela ne suffit pas; le Gouvernement fédéral devrait aider les provinces à établir de ces écoles, à en multiplier le nombre afin que nos jeunes gens soient préparés pour les luttes économiques de l'avenir.

J'aborde un autre sujet. Le très honorable premier ministre disait hier qu'il gardait la parole jusqu'après six heures dans le but de faire part à la Chambre du résultat du voyage qu'il a fait en Angleterre pendant les vacances. J'ai attendu, attendu, prêtant une oreille attentive, suspendu que j'étais, comme toujours d'ailleurs, aux lèvres de mon très honorable ami. Je m'attendais à quelque déclaration importante; vous étonnerai-je, monsieur l'Orateur, si je vous dis que je fus profondément déçu dans mon attente? Il est sans doute fort intéressant de savoir qu'il a eu des entretiens avec le premier ministre d'Angleterre et le ministre des munitions, M. Lloyd George, et qu'il a discuté avec eux la question de la remonte, ainsi que divers autres sujets; mais je pensais qu'il aurait des explications à donner relativement à la promesse qu'il a si souvent faite aux fidèles jingoes de Toronto. Dès longtemps avant la déclaration de la guerre, mon très honorable ami avait mainte et mainte fois répété—et il l'a encore fait depuis l'ouverture des hostilités—que l'ancien état de choses n'existe plus et que désormais le Canada participera à la direction des affaires de l'empire. Je dois au premier ministre de citer exactement le langage qu'il tenait à Toronto en 1913:

> Ceux qui s'occupent de ces questions s'inspirent toujours de la conviction, innée chez le Canadien, que le sujet britannique vivant au Canada doit finir par participer tout autant que le sujet britannique habitant le Royaume-Uni au gouvernement de cet empire mondial.

Je sais qu'après avoir entendu ces paroles, les braves et fidèles de Toronto comptaient que la même voix ne tarderait pas à se faire entendre dans les conseils de Downing-Street. L'honorable ministre du Commerce (sir George Foster) est allé plus loin encore, lui qui, en avril dernier, tenait ce langage à Toronto:

> Avant la guerre, nombreux étaient ceux qui soutenaient que le Canada ne devait point avoir de politique étrangère. Or, le Canada avait une politique étrangère qui n'était autre que celle de l'empire britannique. Pour leur heur ou malheur ils ont pris une position avancée, et ils

devront désormais avoir une commune politique étrangère.

Le 4 août, à Folkestone, Angleterre, mon très honorable ami le premier ministre disait:

L'ancien état de choses est en partie disparu. Une fois pour toutes l'on a donné à chacun d'entre nous la conviction que les graves décisions à prendre en matière de paix et de guerre ne regardent pas seulement la population des Iles Britanniques.

Je connais la vieille ville historique de Folkestone et suis à peu près certain que les paroles de mon très honorable ami n'ont guère produit d'effet, bien qu'elles fussent plaines d'éloquence et de sagesse, sur les bons bourgeois; mais je sais qu'en adressant la parole à Folkestone il parlait pour les braves et les fidèles de Toronto.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: A vrai dire, je n'ai pas adressé la parole à Folkestone.

L'hon. M. LEMIEUX: Ces paroles sont rapportées dans "The New Empire Partnership", ouvrage de M. Percy Hurd, page 289. Je passerai le volume à mon très honorable ami. Quoi qu'il en soit, a-t-il prononcé quelque part les paroles que j'ai citées?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: C'est très probable.

L'hon. M. LEMIEUX: Dans tous les cas, un évènement est survenu que les journaux chauvins se sont plu à signaler comme faisant vraiment époque. Le 15 juillet 1915. . .

L'hon. M. MURPHY: Quelle est cette date?

L'hon. M. LEMIEUX: Le 15 juillet 1915 —pas le 12—les journaux anglais annonçaient que, se rendant à l'invitation du premier ministre d'Angleterre, le premier ministre du Canada, sir Robert Borden, avait assisté à une séance du cabinet à Downing-Street. Si mon très honorable ami est en mesure d'apprendre la nouvelle à un auditeur impatient, je serais bien aise de savoir si ce fut à titre de spectateur ou pour y participer qu'il assista à cette séance du cabinet anglais, ou bien s'il n'a pas simplement, comme je le pense, posé pour la galerie de Toronto. C'est un point sur lequel le pays a le droit d'être renseigné. Il est vrai que M. Bonar Law disait à Folkestone, le 4 août 1915:

Le jour viendra où toutes les possessions autonomes partageront avec la mère patrie, selon leur population et leurs ressources, le devoir et l'honneur de gouverner l'empire britannique.

[L'hon. Rodolphe Lemieux.]

Ce n'est là qu'une simple opinion, une simple observation de M. Bonar Law qui n'a sans doute pas encore oublié les idées qu'il professait avant d'entrer dans le cabinet de coalition. Mais le véritable porte-parole du gouvernement anglais, ce fut M. Asquith qui, en 1911—je prie le premier ministre de ne point oublier cette circonstance—assistait à la Conférence impériale à laquelle l'actuel chef de l'opposition prenait part et à laquelle aussi le premier ministre de la Nouvelle-Zélande, sir Joseph Ward, formulait précisément la proposition que depuis quelques années mon très honorable ami s'emploie, de façon si continue et si insidieuse, à faire triompher.

Ce qui revient à dire que le Canada aurait voix aux conseils de l'empire et dicterait les conditions de la paix et de la guerre dans les questions de politique étrangère de la Grande-Bretagne. La réponse de M. Asquith fut très claire. Elle est ainsi conçue:

Cela nuirait, s'il ne la détruisait pas complètement, à l'autorité du gouvernement du Royaume-Uni dans des questions aussi graves que la direction de la politique étrangère, la conclusion des traités, la déclaration et le maintien de la paix vu la déclaration de la guerre et, en vérité, à toutes ces relations avec les puissances étrangères qui revêtent nécessairement un caractère des plus délicats, problèmes qui sont maintenant du ressort du gouvernement impérial soumis par sa responsabilité au parlement impérial—cette autorité ne peut être partagée et l'existence intime avec le cabinet du Royaume-Uni de l'institution projetée—peu importe le nom sur lequel ou la désignerait—revêtue des pouvoirs et de la juridiction que sir Joseph Ward propose de lui accorder, serait, à mon sens, absolument fatale au système de gouvernement responsable que nous avons maintenant.

M. Asquith s'en est toujours tenu à cette opinion; il n'a jamais dit qu'il avait retiré cette déclaration catégorique, et en attendant qu'il affirme qu'il a modifié du tout au tout son sentiment, je dis que mon très honorable ami, lorsqu'il réclame voix aux conseils de l'empire, ne parle que pour la galerie. L'idée moderne et saine de l'empire britannique est celle que s'en sont formé Gladstone et Asquith, que l'unité de l'empire est basée sur la liberté dont jouit chacune des parties qui le composent.

Monsieur l'Orateur, la liberté seule alimente le loyalisme des colonies autonomes. Quant à moi, nonobstant les espérances que le très honorable chef de la Chambre a exprimées, je me contente du lot qui m'est échu en qualité de Canadien et de sujet britannique. Autrefois, l'Angleterre préparait notre tarif et administrait notre

département des Postes et s'occupait de nos travaux publics—ce qui n'était peut-être pas trop désavantageux pour le Canada, si on compare ce système avec celui que le Gouvernement met en pratique, aujourd'hui. Elle nous comprenait dans ses traités de commerce et ses réguliers défendaient le Canada; mais nous nous sommes débarrassés de cette politique et nous avons fait du progrès sous une influence plus grande, une confiance en nous-mêmes plus accentuée et un gouvernement de plus en plus autonome. Je suis fier de ce que nous avons acquis—notre entière liberté—et je ne me soucie aucunement d'être impliqué dans les orientations que Downing-Street peut prendre quant à sa politique étrangère. Canadiens, nous sommes maîtres chez nous. Nous n'en reconnaissons pas moins l'existence de l'empire dont nous sommes une des parties constituantes.

Plus s'accroit notre liberté, plus notre vénération pour la mère patrie augmente, et cette vénération part du fond de nos cœurs.

Monsieur l'Orateur, quand, au mois d'août 1914, sonna l'heure tragique, le peuple canadien, avant de répondre à l'appel du devoir, n'a pas exigé d'avoir voix aux conseils de l'empire.

Les officiers et les soldats canadiens ne se sont pas enrôlés pour la considération matérielle d'un traitement de faveur tarifaire. Ils savaient que tout en combattant en pleine liberté pour la cause de l'Angleterre, ils pourraient en même temps taxer les importations anglaises. Oui, monsieur l'Orateur, le peuple canadien n'a eu qu'un cœur et qu'une voix pour faire écho à l'appel du devoir. Plus élevés et plus nobles que les sentiments de certains jingoes furent ceux qui animèrent ces hommes. De nos soldats on peut dire avec le poète latin, parlant des légions romaines: " Amor patriae ratione valentior."

M. W. F. COCKSHUTT (Brantford): Monsieur l'Orateur, je veux féliciter notre ami du Yukon (M. Thompson) à l'occasion du discours superbe qu'il a prononcé, en cette enceinte, hier, et qui indique une grande préoccupation de sa part de trouver des pensées profondes, tout en nous rappelant un grand nombre de faits historiques qui sont de nature tout à la fois d'inspirer et d'instruire.

L'honorable député qui a secondé la résolution (M. Paquet) a fait également un discours admirable. Je suis certain que ces deux honorables députés méritent les remerciements de la Chambre pour la façon dont ils ont traité les questions importantes qui nous sont soumises. Le premier ministre (sir Robert Borden) nous a fait, de son côté, un excellent résumé de sa visite à la ligne de bataille. et je suis persuadé que ses paroles d'encouragement et de louanges à l'adresse du soldat canadien ont trouvé le chemin des esprits et des cœurs de tous ceux qui siègent ici.

La guerre dans laquelle nous sommes engagés a reclamé des efforts sérieux, au cours de l'année qui vient de s'écouler et depuis la dernière session du Parlement. Peut-être exigera-t-elle, dans l'avenir, des efforts plus rigoureux que jusqu'à présent. Je crois qu'aucun membre de cette Chambre ne trouvera rien à redire à la façon dont les dépenses ont été faites à l'occasion de l'envoi de nos régiments au delà des mers. Si je comprends bien, nous avons voté jusqu'à présent $150,000,000 environ. On a probablement pas dépensé encore tout cette somme, mais celle qui a été consacrée à cette fin nous a permis d'acquitter les frais de guerre pour une année et demie.

Durant ce temps quatre-vingt mille soldats canadiens ont traversé l'océan, on compte probablement de cent mille à cent vingt mille autres soldats qu'on a réunis et qu'on tient prêts à suivre les premiers. A l'heure qu'il est, on fait un appel pour l'enrôlement de deux cent-cinquante mille soldats qui devront être prêts à se rendre au front aussitôt que leurs services seront requis.

Il va sans dire que ce sont là des questions très importantes pour un pays tel que le Canada qui n'a pas été habitué à des efforts de cette nature au cours des cent dernières années. Nous avons grandi dans la croyance que nous habitions un pays où la paix serait perpétuelle, celle-ci ne devant jamais être menacée par l'étranger. Voilà pourquoi, lorsque la guerre éclata, la troupe permanente du Canada ne comptait probablement pas plus trois mille à quatre mille hommes, et que la milice qui constitue le noyau de la défense du Canada comprenait à peine cinquante mille hommes.

Bien que nominalement soixante-quinze mille hommes fussent enrôlés. Je doute si plus de cinquante mille hommes ont jamais suivi les manœvres au cours d'une seule année. C'était donc un travail considérable que l'honorable ministre de la Milice (sir Sam Hughes) avait à expédier quand il fut appelé, à quelques jours

d'avis, à préparer le premier corps expéditionnaire. L'appel lancé au mois d'août 1914 a trouvé une réponse beaucoup plus empressée qu'on n'aurait pu l'espérer, étant donné l'état de choses d'alors.

Plus de trente mille hommes répondirent presque immédiatement à l'appel et, en moins de quelques semaines, on les embarquait en destination d'Angleterre. Cette troupe, il est vrai, n'est pas considérable, si on le compare avec les armées d'Europe. Pourtant, la flottille qui quitta alors notre pays et qui se composait de transports et de leur escorte, constituait, si je ne me trompe, l'armée la plus considérable qui eut jamais traversé l'océan en un seul corps, et je crois parler d'après les données de l'histoire. Plus de trente mille soldats furent embarqués sur ces transports qui furent escortés par plusieurs croiseurs et cuirassés et par quelques autres unités de moindre importance de la marine anglaise.

Toutes ces troupes furent heureusement débarquées en Angleterre; pas un soldat ne perdit la vie. Dans tous les transports opérés, au cours de la guerre, sur la Manche, en France ou de ce dernier pays, de même que par la Méditerranée, c'est à peine s'il s'est produit de rares accidents. Cela établit, tout autant que des ouvrages entiers ne sauraient le faire, l'efficacité de la flotte anglaise.

Au début du nouvel an, nous avons raison de nous réjouir de ce que la flotte anglaise qui était suprême lorsque la guerre éclata, commande encore les sept mers du monde et reste suprême sur toutes les eaux de l'univers. C'est un fait que nos ennemis eux-mêmes ne peuvent nier et, chaque jour, le blocus des ports allemands se ressère davantage, grâce à la surveillance exercée par la flotte anglaise. Il est vrai qu'aux premières phases de la guerre, la flotte anglaise n'a peut-être pas donné la mesure de toute sa puissance, ainsi que nous serions peut-être portés à le penser maintenant et qu'elle aurait dû faire, à notre avis. La déclaration de Londres d'après laquelle nous, en qualité d'empire, nous nous sommes efforcés d'agir et dont on s'est peut-être fort peu préoccupé en cette Chambre, a apporté un changement très important dans la façon de faire la guerre maritime et quant aux articles que l'on considérait comme contrebande de guerre. En conséquence et durant un temps considérable l'ennemi a reçu une grande quantité de marchandises dont il avait absolument besoin pour continuer la guerre avec succès. Cela était vrai surtout du coton dont on a permis le transport jusqu'à ces derniers mois et qui, bien qu'il ne fût pas débarqué directement en Allemagne, trouvait cependant le chemin de ce pays immédiatement après avoir traversé l'océan. D'après la déclaration de Londres on a encore permis aux réservistes allemands de s'embarquer à bord des navires des nations neutres et de prendre leurs places dans les rangs de l'armée allemande, bien que l'Angleterre eût pu s'emparer de ces hommes au début de la guerre et les faire sortir de ces navires, ce qu'elle est prête à faire aujourd'hui. Mais à ce temps-là, on accordait à l'ennemi le bénéfice du moindre doute et le service naval se faisait avec un laisser-aller qu'aux yeux de quelques-uns était recommandable, mais qui, en réalité, a permis à l'ennemi de s'approvisionner de telle façon que son coût s'éleva au plus haut point aux dernières phases de la guerre.

Il va sans dire qu'on remédiera avec le temps à toutes ces anomalies. Il fallait nécessairement procéder par degrés à l'éducation du peuple anglais pour faire face à l'état de choses créé par une guerre universelle, et c'est la tactique qu'on a suivie.

Mais, aujoud'hui, le lion que certains croient avoir été plutôt lent à s'éveiller, a finalement repris des forces assez grandes, et si les signes ne mentent pas, il me semble que l'ennemi pourra bien regretter d'avoir agacé la queue du lion. L'Angleterre a probablement, aujourd'hui, sous les armes, quatre millions d'hommes dont peut-être deux cent mille sont employés au service naval de l'empire. D'autres appel ont été faits en Angleterre dernièrement et il n'est pas déraisonnable de s'attendre à ce qu'avant longtemps nous aurons 5,000,000 de soldats en Angleterre, et dans les Flandres, en France, dans les Balkans, en Mésopotamie, en Egypte, dans le Sud-africain et dans d'autres pays où la guerre se poursuit. L'ampleur que la guerre a prise a dépassé tout ce qu'on imaginerait au début des hostilités, et tout le monde presque a semblé ne pas estimer à sa véritable portée la force de l'ennemi et, par suite, le besoin de soldats, de munitions et de navires qui se ferait sentir. Voilà pourquoi nous avons été assez lents à nous organiser en vue de ce grand consi les français n'avaient pas été plus prépour envoyer ses premiers 120,000 hommes sur le champ de bataille, et son armée régulière, au moment où la guerre a été déclarée, ne dépassait pas 150,000 hommes de troupes bien équipées et exercées, prêtes à se battre. Rendons grâces à Dieu; cette

[M. Cockshutt.]

armée n'était pas considérable, mais elle a fait sa part à un moment où elle a été très utile. Elle était sur les lieux à l'époque critique de la marche des Allemands sur Paris. Nous connaissons tous l'histoire de la grande bataille de Mons où les troupes anglaises ont vu le feu pour la première fois; on sait comment les troupes anglaises et françaises ont été graduellement repoussées jusqu'à la Marne, alors que le bruit des canons allemands était entendu jusque dans Paris. L'ennemi s'est approché jusqu'à 25 milles de la capitale de la France.

L'honorable chef de l'opposition nous a fait part de l'horreur avec laquelle il envisage la possibilité de la conscription. Il est à espérer que la conscription ne sera pas nécessaire en notre pays. Il est probable que dans l'état actuel de l'opinion publique un gouvernement qui essaierait d'établir la conscription au Canada ne pourrait pas se maintenir. Mais bien que nous ne soyons pas prêts à l'adopter nous-mêmes pour le moment, nous ne devons pas nous hâter à la condamner chez les autres, car c'est la conscription qui a été le salut et nous a menés aussi près de la victoire que nous le sommes. Si vous condamnez la conscription, vous condamnez la politique de la France, de l'Italie, de la Russie et de la Serbie, de même que celle de l'Allemagne. En d'autres mots tous les alliés de l'Angleterre ont la conscription. Où seraient aujourd'hui Paris et la France si les Français n'avaient pas été plus préparés que l'est aujourd'hui l'Angleterre sur terre? Songeons-y un instant.

La France était un camp armé le jour où la guerre a été déclarée. Chaque homme et chaque soldat connaissait le poste qui lui était assigné; et aujourd'hui on nous dit qu'il n'y a pas un seul homme valide dans toute la France, qui n'a pas revêtu l'uniforme et pris sa place dans les rangs de l'armée et sur les champs de bataille, tandis que les femmes et les vieillards travaillent aux champs, dans les usines et font marcher le commerce. Grâce à la conscription et à l'instruction militaire, la France est aujourd'hui un vaste camp retranché qui a contribué si puissamment à tenir tête à l'ennemi.

Cette grande guerre ressemble beaucoup à un vaste incendie. Ceux qui sont députés à Ottawa depuis un certain nombre d'années ont pu voir que lors de conflagration menaçantes dans les faubourgs et très près de la ville, lancer deux jets au commencement d'un incendie valait beaucoup mieux que celui qui en aurait eu deux ou trois cents lorsque le feu avait étendu ses ravages. Il en est de même à l'égard d'une nation.

Celle qui est parfaitement préparée, qui peut s'élancer dès le premier jour sur la brèche et faire face à l'ennemi, est en meilleure posture que celle qui est obligée, comme le Canada, de faire le recrutement de volontaires qui ne connaissent rien du métier des armes, de les équiper et de les instruire avant de les envoyer en Europe prendre part à la guerre. C'est le temps qui compte, et celui qui est préparé possède l'avantage. Si notre grande et brave alliée, la France, n'avait pas été, pour cette grande guerre, mieux préparée que nous l'étions sur terre, il n'y a aucun doute que nous aurions de tristes choses à raconter aujourd'hui.

On peut en dire autant de la Belgique. Ce pays était paisible; il ne pouvait s'attendre à jouer un rôle dans une grande guerre européenne, sa neutralité lui ayant été garantie par toutes les grandes puissances, et il n'était pas bien préparé pour la guerre. Mais pendant près de trois semaines, cette petite nation et sa brave armée de 150,000 hommes ont tenu les hordes allemandes en échec à la frontière, et ces trois semaines ont permis à l'Angleterre de faire traverser le chenal à son armée et d'attaquer l'ennemi au moment où les Belges étaient épuisés.

Voyons ce qui est arrivé en Belgique, dont la population est à peu près du même chiffre que celle du Canada, sept millions et demi! Pendant trois semaines, cette vaillante petite armée belge a tenu en échec toute l'armée allemande, ce qui a donné le temps à l'Angleterre de lancer sa première division de 120,000 hommes sur le champ de bataille et permettre ainsi à la France de mobiliser ses millions d'hommes, ce qu'elle a fait dans un délai assez court.

La Russie s'est avancée avec une armée immense; la Serbie, un petit pays, a été engagée dans la lutte à la première heure, toujours brave quoique décimée, appauvrie et dévastée aujourd'hui, tellement qu'elle commande la sympathie et la pitié de toutes les nations du monde. Le Canada aurait pu subir son sort, n'eut été sa position géographique; et bien que nous n'ayons pu encore entendre le canon ennemi, et ne l'entendrons peut-être pas, si le bonheur nous en veut, dans tout le cours de ce conflit, cependant la guerre est tout autant la nôtre qu'elle est celle de la Belgique, de la Russie, de la France ou de l'Angleterre.

Nous sommes une nation paisible, qui n'a entendu que prêcher la paix du haut des chaires, et il est étonnant que nous ayons en aussi peu de temps réussi à vaincre un préjugé inoculé à notre population

depuis sa jeunesse, et prendre notre place et notre rang en vaillance et en gloire sur les champs de bataille à côté des armées d'Europe. On a dit que les cadres de notre premier corps expéditionnaire, recruté de l'Atlantique au Pacifique, et formé des représentants de toutes les provinces, de toutes les villes et de tous les villages et hameaux, comme de toutes nos campagnes, renfermaient des hommes qui manquaient un peu de discipline; mais bien que nos soldats fussent comparativement peu préparés pour la bataille, ils ont marché de l'avant, et lorsqu'est arrivée l'épreuve critique à Langemarck, à Saint-Julien, à Giveney, à Ypres et à d'autres endroits que nous connaissons tous, les Canadiens ne l'ont cédé à aucune autre troupe. Les Allemands eux-mêmes ont admis que jusqu'alors ils n'avaient pas rencontré de meilleurs soldats que ceux qui venaient de nos plaines de l'Ouest et des provinces de l'est du Canada.

Nous avons tous été fiers des traits de bravoure accomplis par nos soldats en ces journées-là, et lorsque dans les derniers jours du mois d'avril nous est venue l'étonnante nouvelle, que plus de la moitié de notre premier corps avait été annihilée, après trois ou quatre jours de la plus rude bataille qui ait eu lieu depuis le commencement de la guerre, l'âme canadienne a vibré à l'unisson de celle de nos soldats. La meilleure preuve de la vitalité et de l'endurance d'une nation est dans l'adversité, et la résolution tenace avec laquelle les habitants du Canada ont reçu la plus sombre nouvelle qui nous soit venue de la guerre, lorsque nous avons appris que 10,000 des nôtres avaient été tués dans une seule bataille, cette détermination stoïque, dis-je, avec laquelle toute notre population, hommes, femmes, mères et enfants ont reçu cette nouvelle, a montré que le peuple canadien, habitué à la prospérité, pouvait, avec la grâce de Dieu, passer à travers des jours d'adversité.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

M. COCKSHUTT: Lorsque la séance a été suspendue à six heures, je racontais quelques-uns des exploits de nos soldats canadiens qui sont sur le front pour la défense de l'Empire. Quelques-uns des orateurs qui m'ont précédé, notamment l'honorable chef de l'opposition, croient que nous entreprenons beaucoup, lorsque nous voulons lever un autre quart de million d'hommes, 500,000 en tout, comme part du Canada dans la présente guerre.

Ce point ne peut être décidé, à mon avis, qu'en comparant ce que nous faisons avec ce que font d'autres pays de l'empire. Je veux consacrer quelques instants, ce soir, à chercher ce que d'autres parties de l'empire ont contribué en argent, en hommes et en navires. J'ai certainement très bonne opinion du Canada, de ses ressources et de ses habitants, et je ne dirai rien de nature à diminuer ce que le Canada a fait et si bien fait. Mais pour savoir si nous avons fait tout ce que l'on peut raisonnablement attendre de nous, nous devons porter nos regards au loin, et voir ce que la mère-patrie et les autres nations sœurs ont contribué depuis dix-huit mois.

A la séance de cet après-midi, j'ai dit que le parlement du Canada avait jusqu'à présent voté la somme de $150,000,000 pour les fins de la guerre. Cela paraît une somme très forte, et mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux) le dit. C'est très vrai, mais la somme ne paraît pas aussi forte si on la compare avec la contribution des autres parties de l'empire. J'ai devant moi l'exposé budgétaire de la mère patrie, donné récemment devant la chambre des Communes impériale par M. Reginald McKenna.

Afin de ne pas commettre d'erreurs de chiffres, je demanderai permission à la Chambre de citer quelques extraits de cet exposé financier de M. McKenna, qui montre la tâche entreprise par l'Angleterre:

M. McKenna a estimé récemment que la dépense de l'Angleterre pendant l'exercice courant sera d'environ £1,600,000,000. De ce chiffre environ £300,000,000 proviennent du rendement des impôts et £1,300,000,000 seront obtenus par voie d'emprunt.

En d'autres mots l'Angleterre se propose de lever un cinquième de cette dépense au moyen de taxes, et quatre cinquièmes par voie d'emprunts.

En juillet dernier un emprunt de £600,000,000 a été fait. Pour faire face à la dépense d'ici à la fin de mars prochain, il faudra trouver, au moyen d'emprunts d'une nature ou d'une autre, une autre somme de £600,000,000. Au mois de mars prochain la dépense dépassera probablement £5,000,000 par jour, ou un peu plus de £2,000,000,000 par année, somme égale en fait au revenu total de la nation. Nos recettes pour l'exercice prochain sont évaluées à environ £400,000,000. En d'autres mots si la guerre dure plus longtemps que le mois de mars prochain, il nous faudra trouver encore £1,600,000,000 par voie d'emprunts. Notre fardeau financier, tout lourd qu'il est, augmente donc rapidement. Nos dépenses actuelles s'accroissent énormément de la nécessité où nous sommes de faire à nos alliés de très fortes avances. Pour le présent

exercice, ces avances vont monter, nous dit-on, à près de £400,000,000. Nous pouvons conserver l'espoir de recouvrer avec le temps ces énormes créances, mais, pour le moment, elles constituent une dépense à laquelle il nous faut faire face comme à n'importe quelle autre. Quant à l'importance et à la nécessité de cette aide financière que nous donnons à nos alliés, cela est démontré par le fait que nos avances suffisent à payer l'équipement et l'entretien de 3,000,000 d'hommes en campagne.

Permettez-moi de signaler à mon honorable ami de Rouville que, si nous dépensons $150,000,000 en dix huit mois pour notre participation à la guerre, cette somme dure à la Grande-Bretagne tout juste six jours à raison de $25,000,000 par jour. Si avec $150,000,000 nous soutenons la lutte pendant dix-huit mois, on ne peut sûrement pas dire que nous faisons trop comparativement à la mère patrie, à condition, bien entendu, que l'argent soit dépensé comme il le doit être. J'admets volontiers la critique que mon honorable ami peut faire de la nature de nos dépenses. Chaque sou doit être sagement employé, et il peut être nécessaire de chercher une solution. Com circonspection. Je suis parfaitement d'accord avec mon honorable ami de Rouville pour ce qu'il dit du besoin d'économiser. C'est là un point que je traiterai plus tard.

Ayant appelé votre attention sur la dépense que fait la Grande-Bretagne de tout cet argent, la question naturellement se pose de savoir combien de temps ses ressources y résisteront? C'est là un problème assez inquiétant et auquel il est nécessaire de chercher une solution. Combien de temps la Grande-Bretagne pourra-t-elle soutenir cet effort? Combien de temps pourra-t-elle continuer à dépenser 25 millions par jour pour cette seule guerre en plus de ses dépenses accoutumées? J'ai ici quelques chiffres se rapportant à cette question et je crois qu'ils valent la peine d'être insérés aux Débats:

Il est intéressant de comparer les chiffres habituellement fournis par les statisticiens sur la valeur de notre capital et de notre revenu avec ceux de l'Allemagne et sur les dépenses respectives des deux pays, comparaison qui présente de remarquables résultats. De tels chiffres ne peuvent être que très approximativement vrais, et d'autres difficultés se présentent dans une comparaison des résultats entre peuples dont la règle de vie et les manières de vivre sont grandement différentes. Ils forment néanmoins un fond sur lequel on peut établir des comparaisons suffisamment larges. Le présent ministre des finances d'Allemagne, monsieur le docteur Helffrich, évalue le richesse en capitaux de l'Allemagne en 1913 à un peu moins de £16,-000,000,000. Il a évalué à £12,000,000,000 seulement la richesse en capitaux du Royaume-Uni.

Mais les statisticiens anglais portent leur évaluation à un chiffre considérablement supérieur, et ils donnent d'habitude au Royaume-Uni le même chiffre que le docteur Helffrich attribue à l'Allemagne, c'est-à-dire £16,000,000,000.

Aujourd'hui, la population de ces deux contrées est respectivement de 68 et de 47 millions, et notre richesse en capital par tête est de beaucoup plus grande, ce qui est dû sans doute principalement aux valeurs étrangères et coloniales que nous possédons en beaucoup plus grande quantité, valeurs que d'ordinaire on dit être de £4,000,000,000 à peu près, encore qu'elles aient probablement subi une notable diminution au cours de ces années dernières. Les chiffres comparatifs présentent, quant au revenu, des résultats encore plus frappants. Pour l'Allemagne, nous prendrons ceux du docteur Helffrich et, pour le Royaume-Uni, les chiffres du recensement de la production en 1907, bien que, depuis cette date, notre richesse doive s'être indubitablement accrue.

| | Angleterre | Allemagne. |
|---|---|---|
| Marchandises et services produits et reçus, environ.. .. ..£ | 2,150,000,000 | £1,960,000,000 |
| Marchandises et services consommés. . . . | 1,800,000,000 | 1,560,000,000 |
| Excédent de richesse. . . . . | 350,000,000 | 400,000,000 |

Ces chiffres indiquent pour 47,000,000 d'Anglais un revenu de £2,150,000,000, c'est-à-dire plus de £46 par tête, pendant que, pour 68,000,-000 d'Allemands, le revenu est de £1,960,000,-000, c'est-à-dire moins de £29 par tête.

Ils indiquent en outre que, si nos dépenses...

Celles de la Grande-Bretagne.

...dépassent £38 par tête, celles de l'Allemagne sont de £23. D'après ce calcul, chaque homme, femme et enfants du Royaume-Uni dépense £15 par année de plus qu'en Allemagne chaque homme, femme et enfant, et si, par conséquent, nous devions mettre nos dépenses au niveau des leurs, il nous faudraient économiser £720,000,-000 par année.

Ainsi que l'a fait observer l'honorable député de Rouville il y a eu lieu pour la Grande-Bretagne à économiser.

L'économie que réalise l'Allemagne dans ses dépenses est particulièrement frappante, si l'on tient compte de ce que la vie y est généralement considérée comme coûtant en Allemagne plus cher qu'en Angleterre.

Mais c'est là un point au sujet duquel j'ai des doutes assez sérieux. Si j'ai présenté des statistiques à la Chambre, c'est pour que l'on puisse connaître les ressources financières de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne. Nous pouvons maintenant nous former une opinion sur la question de savoir combien de temps la Grande-Bretagne peut, avec un pareil revenu, continuer à dépenser 25 millions par jour dans cette guerre. Quant on songe aux 150 millions dépensés jusqu'ici par le Canada pour les troupes que nous avons envoyé là-bas et aux 10 billions que la Grande-Bretagne a déjà dépensés et qu'elle dépense à raison de 25 millions par jour, je demanderai à mon honorable ami de

Rouville s'il croit que le Canada dépense plus qu'il ne le doit faire. Mon honorable ami aime mieux ne pas répondre. Je prends donc pour accorder qu'il ne le croit pas, à condition, bien entendu, que l'argent soit sagement employé.

L'honorable M. LEMIEUX: Je ne diffère pas d'opinion avec mon honorable ami en ce qui regarde les dépenses de guerre; quant à cela, je suis avec le Gouvernement. Ce à quoi je me suis opposé, c'est à l'énormité des dépenses ordinaires. C'est là que je voudrais que le Gouvernement pratiquât l'économie.

M. COCKSHUTT: Je n'ai pas voulu interpréter à faux la pensée de mon honorable ami, et c'est pourquoi je lui ai fait cette question. Nous pouvons conclure qu'en ce qui regarde les dépenses du Canada, comparativement à celles de la Grande-Bretagne, nous ne faisons pas trop en fournissant à la guerre 500,000 hommes.

Voyons maintenant ce que fait l'Australie, le membre le plus ancien après nous de la famille des nations britanniques. Le Canada étant dans cette famille l'aîné des enfants, il doit marcher en tête et non pas prendre la queue. Nous avons les ressources, la population et l'étendue de territoire. Pourquoi alors venir à la suite de quelqu'un des autres membres de la grande famille dont se compose l'empire britannique. Comme le plus âgé et pour ainsi dire le premier né, c'est au Canada à montrer le chemin. En comparant nos dépenses et aussi nos ressources en hommes, je trouve que nous n'avons pas marché en tête, et j'en suis quelque peu fâché. Durant les premiers mois de la guerre, et bien avant que nous eussions rien fait de comparable, l'Australie avait mis en campagne 165,000 hommes, quoique elle est une population d'environ la moitié de celle du Canada. De nouveaux appels y ont été faits, qui y portent le total aujourd'hui à 300,000. Pour ces troupes en campagne combien a-t-elle dépensée? Ceci est très important, puis qu'il y sera démontré ce que le Commonwealth australien, ce grand frère des antipodes, trois fois aussi éloigné que nous de la ligne de feu. Sa contribution en hommes et en ressources mis à la disposition de l'empire britannique dépasse celle du Canada, en attendant cet autre appel que nous sommes sur le point de faire. Le gouvernement de l'Australie est un gouvernement ouvrier, car l'Australie est le paradis de l'ouvrier, et se sont des partis ouvriers qui depuis plusieurs années dirigent son peuple. Ces mesures sévères en ce qui regarde l'Australie ont toutes été mises à exécution par le gouvernement ouvrier, qui s'est peut-être mieux rendu compte que nous de l'importance, des intérêts en jeu. M. Fisher estime à £17,676,025 les dépenses ordinaires à effectuer pendant l'exercice à clore le 30 juin 1916 et à £6,290,000 ce qui est dû aux divers états du Commonwealth. Il évalue à £45,749,450 ou $225,000,000 pour cette année-là la dépense à faire pour l'entretien des troupes, pendant que, pour environ dix-huit mois, le Canada a dépensé 150 millions. Comparativement à la Grande-Bretagne et à l'Australie, que ce soit en ressources financières ou en hommes mis à la disposition de la mère patrie dans cette lutte, on ne peut donc pas dire que le Canada, avec un projet d'enrôlement de 500,000 hommes, fait plus qu'il ne doit ou plus qu'on ne peut raisonnablement attendre de lui. Ceci ne comprend pas la marine, selon qu'un député me le rappelle.

L'hon. M. PUGSLEY: Combien sur ces 225 millions faut-il attribuer à la fabrication de munitions de guerre par la Confédération australienne?

M. COCKSHUTT: Je regrette de n'avoir pas le renseignement qui me permettrait de répondre à cette question. Les frais à faire pour les troupes sont évaluées en bloc. Le nombre d'hommes répondraient, je présume, à cette question, car la dépense va presque entièrement à la levée, à l'équipement et au transport de ces troupes. La Nouvelle Zélande, avec une étendue d'environ un cinquième de l'Australie, a donné presque autant que cette dernière. L'Afrique du Sud a eu d'abord à s'occuper d'une très grave insurrection sur ses frontières, et elle a pu finalement la réprimer. C'est alors que Botha, ce vaillant guerrier et loyal premier ministre, qui a l'admiration de cette Chambre, puisque le très honorable chef de l'opposition a plus d'une fois fait l'éloge de cet homme d'Etat d'au delà des mers, Botha, dis-je, quitte immédiatement la Chambre où il était chef et premier ministre; il se prépare à l'action et va montrer de quel côté il est prêt à se battre. Cet homme mérite assurément que, pour l'exemple qu'il donne à l'empire britannique, chacun de nous le salue au passage et lui souhaite bonne chance. Il a agi noblement. Mon seul but en mentionnant ces choses est de montrer que le Canada n'est pas seul à faire de grands efforts dans le moment.

Arrivons maintenant au grand empire des Indes. Là, qu'a-t-il été fait? Dès l'ouverture des hostilités, les Indes ont offert

leurs ressources en hommes et en argent. Princes et rajahs viennent de loin comme de près, apporter leurs tributs de chevaux, de chameaux, de bijoux, d'argent et d'or, disant: Prenez, c'est pour ce grand empire qui a tant fait pour nous. L'Inde passait aux yeux de l'ennemi pour être à la veille de s'insurger. L'Allemagne croyait que l'Inde, dès l'instant que la Grande-Bretagne s'engagerait dans une guerre, allait se soulever et que l'Angleterre serait incapable de faire sortir ses troupes de ce pays. Or, nous voyons l'Inde marcher, elle aussi, derrière l'empire. Il y a 315 millions d'habitants dans cette petite contrée, petite par comparaison, à peine un cinquième de l'étendue du Canada. Il a été démontré que ces noirs enfants de l'empire savent discerner ce qui est bon pour eux. Connaissant la domination britannique, la justice, l'honneur et l'équité anglaises, ils se sont dits:

Bien que la Grande-Bretagne ait fait certaines choses qui n'ont pas entièrement notre approbation, nous préférons le bon vieux régime de l'Empire britannique à celui des Huns dont l'Europe nous donne l'exemple. Aujourd'hui, au lieu des divisions et des révoltes prédites par l'Allemagne, une parfaite union règne dans l'Empire. L'Allemagne croyait que le Canada ne participerait pas à la guerre, que l'Inde se détacherait de la métropole, et surtout que l'insurrection éclaterait immédiatement en Irlande; que non seulement l'Angleterre n'y pourrait pas recruter un seul soldat pour la guerre, mais que force lui serait d'y envoyer de nombreuses troupes pour y maintenir la paix. Ces prophéties ne se sont pas réalisées. Ce sont les Irlandais qui sont les auteurs de quelques-uns des plus glorieux actes d'héroisme de cette guerre. On me permettra bien sans doute de rappeler ici le geste héroïque de Michael O'Leary. Avant la suspension de la séance, j'ai raconté quelques beaux exploits de nos canadiens; rappelons ici ce qu'a fait ce brave petit irlandais, Mike O'Leary. Si je ne me trompe, Mike O'Leary a demeuré sept ans dans l'Ouest canadien où il faisait partie de la gendarmerie à cheval, lorsqu'il s'enrôla pour la guerre. Michael O'Leary doit l'existence à d'humble parents, habitant quelque endroit reculé. Mais la Grande-Bretagne n'oublie pas même les plus humbles de ses fils qui accomplit une action héroïque et quand Michael O'Leary obtint la croix Victoria et la gagna en déployant la plus grande bravoure, avis en fut donné à ses parents par message télégraphique dans leur humble demeure.

La compagnie dans laquelle servait Mike reçut l'ordre de se retirer, vu que la lutte semblait désespérée. "Mais", s'écria Mike, "je n'entends pas me retirer; je vais moi-même lutter jusqu'au bout". Puis s'échappant des rangs, il se précipite dans la tranchée allemande, tue cinq ennemis, en capture deux, ainsi que la mitrailleuse. Voilà l'acte accompli par Mike. Et un ami lui ayant demandé comment il s'était pris. "Mais, comment dit-il, je les ai cernés". Le gouvernement britannique télégraphia à la mère de Mike que celui-ci avait gagné la croix Victoria. C'était le premier télégramme de sa vie que recevait la bonne vieille dame et il va sans dire qu'elle fut fort déconcertée.

Mais bientôt se succédèrent les dépêches venant d'un peu partout, la félicitant d'avoir un si brave fils. Puis vint la terrible nouvelle que, bien qu'il eût gagné la croix Victoria, Michael O'Leary avait été tué et tous les voisins d'aller sympathiser avec les parents endeuillés et de faire la veillée. Or pendant la veillée, survint la nouvelle: Mike n'est pas mort, il est à Londres même. Et la mère, dit-on, déclara: je ne croirai jamais plus que Mike est mort, à moins qu'il ne me le dise lui-même.

Voilà l'exploit de Michael O'Leary, et on pourrait affirmer que cet héroïsme dont il a fait preuve, il l'a acquis durant les sept années qu'il a servi dans la gendarmerie à cheval, au Canada.

Il est bien agréable de raconter les actes de bravoure de nos propres concitoyens et des fils de l'Empire. Mais il faut se rappeler qu'il reste encore beaucoup à faire. "Si Tipperary était bien loin" au début de la guerre, il y a dix-mois, la route à parcourir semble encore plus longue aujourd'hui. De l'avis de quelques-uns, nous sommes encore plus éloignés du but que nous ne l'étions il y a dix-huit mois. Je n'ai jamais été optimiste au sujet de cette guerre, Depuis des années, j'attendais précisément ce qui est arrivé. Comme je ne veux pas que quelques collègues disent qu'il est facile de faire l'entendu, après coup fait, j'ai pris la précaution d'apporter ici un extrait du "Mail and Empire" du 10 février 1910, ayant pour titre: "Aide immédiate à la flotte de l'Empire", nul sacrifice trop grand pour sauver la nation pour la postérité".

Et voici le compte rendu de la conférence au cours de laquelle je m'efforçai de convaincre les citoyens de Toronto qu'à mes yeux, existait alors le danger qui a

depuis fondu sur le monde. Je ne m'attribue pas l'honneur d'avoir découvert ce danger. J'avais lu les observations du comte Roberts, de M. Maxse et de M. Blatchford, le socialiste. A titre de socialiste, M. Blatchford ne croyait pas qu'il fallût demander aux ouvriers de prendre part à la guerre, et il n'était pas convaincu que l'Allemagne voulut se mesurer avec la Grande-Bretagne. Or, il prit le parti de se rendre en Allemagne et de se renseigner sur les lieux mêmes, afin de se mettre en mesure de réfuter les affirmations courantes. Au début il avait foi dans l'Allemagne, il était un fervent du pacifisme, convaincu des intentions pacifiques de l'Allemagne à l'égard de la Grande-Bretagne, et qu'il n'existait ni crise, ni urgence, ni danger. Au retour, il était converti, déclarant au peuple de la Grande-Bretagne que non seulement il y avait danger pour l'avenir, mais que ce danger existait alors et que le pays ne saurait se préparer à y faire face avec trop de diligence, c'est précisement après la lecture d'observations émanant d'hommes qui avaient fidèlement essayé de mettre le pays en garde contre le péril qui le menaçait, que je demeurai convaincu, il y a huit ou dix ans, que nous aurions à faire face à une crise comme celle qui a éclaté.

On dira peut-être que si la Grande-Bretagne fournit à peu près quatre millions d'hommes et dépense environ vingt-cinq millions de dollars par jour, elle s'impose de plus grands sacrifices qu'elle n'est tenue de faire. Examinons ce qu'elle a fait jusqu'aujourd'hui. Je passe sous silence ce qu'elle a accompli sur mer, et ici elle a prouvé que Britannia est encore Maîtresse des mers comme elle l'a été depuis des centaines d'années et comme elle le sera, je crois, jusqu'à la fin. Mais que fait-elle sur terre? Force me sera de citer quelques chiffres, ce que je ferai de mémoire. Sur le front occidental, la ligne de bataille s'étend sur une distance d'environ 500 milles, de la mer du Nord jusqu'à la frontière de Suisse, il y a un peu plus d'une année la Grande-Bretagne ne tenait qu'un dixième de la ligne. Pendant plus d'un an, elle ne tient que 30 milles de cette ligne de 500 milles et cela avec l'aide du Canada, de l'Australie, de l'empire des Indes et de tout son empire d'outre-mer! Elle tenait 30 milles, pendant que la France défendait 470 milles. Honneur à cette brave nation qui, pendant plus d'un an, a défendu, comme une forteresse impugnable, 470 milles de front de bataille contre la plus puissante armée et la nation militaire le mieux outillée que le monde ait jamais vues. La Grande-Bretagne ne défendait que trente milles et la France avait parfaitement raison de demander à la mère patrie d'étendre ses lignes; mais avec son courage héroïque elle résista et fit sa part, puis attendit que la Grande-Bretagne à la fin de la première année étendit ses lignes, et aujourd'hui elle défend environ 100 milles de ces 500 milles, soit un sur cinq, laissant à la France les quatre cinquièmes et défendant un cinquième. Aussi ne saurions nous prétendu, nous, Anglais, que nous faisons trop au regard de cet sublîme nation alliée, la France où, je le répète, chaque homme, chaque femme, chaque enfant en état de farpper coup pour le pays est au service de la patrie. Il n'y a pas lieu de marchander au sujet des droits, sur la question de savoir si un tel fait trop et tel autre trop peu; mais chaque homme, chaque femme, chaque enfant s'est mis sans réservre au service du pays, disant: "Là où je puis servir, envoyez-moi." Voilà l'esprit qui doit nous animer, si nous voulons remporter la victoire.

Qu'avons-nous gagné jusqu'aujourd'hui? Dieu me garde du pessimisme et ce n'est pas par pessimisme que je veux mettre en lumière certains faits touchant cette guerre. Qu'avons-nous gagné jusqu'aujourd'hui?

Pas un seul pied de territoire allemand n'a été conquis, à droite, à gauche, au nord, au sud—pas un seul pied. Au lieu de cela, la Belgique a été dévastée d'un bout à l'autre; la Pologne également, la Serbie aussi, et des millions d'hommes ont mordu la poussière dans cette grande guerre. L'honorable député de Rouville (M. Lemieux) porte à douze millions d'hommes les pertes jusqu'aujourd'hui, et c'est là un calcul assez exact. D'après des statistiques que j'ai recueillies avec un certain soin, je calcule que jusqu'ici environ dix millions d'hommes ont été mis hors de combat. Les pertes de la Grande-Bretagne dépassent quelque peu un demi-million, cinq cent vingt mille, compris Canadiens, Australiens et autres; de sorte que la Grande-Bretagne a perdu environ un huitième de ses forces de combat, pourvu qu'elle ait quatre millions d'hommes sous les armes. Il lui reste donc une forte réserve. Le Canada et l'Australie ont tous deux souffert; mais, tout déplorables que soient nos pertes, rappelons-nous que, comparaison faite du Canada avec les autres,

l'Australie a perdu deux fois plus d'hommes que nous, et cela dans un effort beaucoup plus désespéré. Mes observations ici même au sujet de la situation des Dardanelles, l'an passé, étaient empreintes de pessimisme. Alors que les députés et autres nous montraient le blé exporté dans un prochain avenir, de la Russie par les Dardanelles, je fis observer que Odessa et Constantinople sont bien loin, et qu'il faudrait bien du temps aux alliés pour forcer les Dardanelles. Cette prophétie s'est réalisée. Les résultats sont encore pires que je ne l'avais dit et aujourd'hui toute la péninsule est évacuée; nous n'y occupons pas un seul pied de territoire et les Australiens, sacrifiés à cette entreprise dorment leur dernier sommeil dans cette terre étrangère.

Aujourd'hui nous avons une armée de deux cent cinquante mille hommes à Saloniki et son sort, je l'espère, sera moins triste que celui de l'expédition britannique des Dardanelles. Voilà qui prouve que lorsqu'on veut attaquer un ennemi comme celui qui est rangé contre nous, il faut des réserves d'hommes, de canons, de munitions de guerre, et c'est bien là ce dont nous avions grandement besoin. Voilà par où l'ennemi l'emportait sur nous, puisqu'il s'était préparé, des années durant, alors que nous n'avions fait que peu de préparatifs.

Le résultat fut que lorsque la guerre commença, l'Angleterre avait très peu de munition, de canons ou d'autres choses nécessaires pour combattre avec l'intensité qu'exigeait cette guerre. Ce fut bien regrettable et cela nous a coûté cher. Mais nous réparons tout cela et nous sommes appelés maintenant, au Canada, à fournir encore deux cent cinquante mille hommes.

Je tiens à ce qu'il soit bien compris que dans tout ce que je dirai au sujet de la conscription, je n'exprimerai que mes propres idées et ne parlerai que pour moi-même seulement. Je suis comparativement un jeune député et je ne prétends parler pour personne autre que moi. Mais je crois qu'il sera nécessaire de prendre d'autres moyens si nous voulons obtenir les cinq cent mille hommes qui nous sont demandés.

Je prétends qu'il faudra de toute nécessité employer des mesures plus énergiques que les précédentes pour obtenir de nouvelles recrues. Je parlerai encore de l'Australie parce que vous avez dans ce pays un gouvernement démocratique, un gouvernement ouvrier qui certainement ne peut pas se tromper beaucoup. On parle très sérieusement de conscription en Australie qui, depuis plusieurs mois, est administrée par un gouvernement ouvrier, et on se demande aujourd'hui, dans le cas où la conscription serait proposée à la Chambre, si la loi ne serait pas adoptée par trois ou quatre contre un. C'est ce qui se passe en Australie. Permettez-moi de vous communiquer deux ou trois des arguments qu'on y avance. Voici ce qu'on dit dans une de leurs publications:

> L'insuffisance du système d'enrôlements volontaires provient qu'il ne donne pas une aide suffisante en proportion du nombre, mais aussi qu'il tend à pousser les meilleurs à servir et laisse intact le résidu des insouciants et des égoïstes, les "tireurs au flanc" et les "fanfarons". Les jeunes gens qui se sont engagés sont parmi les meilleurs du pays. Des personnes à l'esprit réfléchi, se demandent s'il est juste que la fleur de la jeunesse soit, par un procédé de sélection contraire à la nature, envoyée sur les champs de bataille tandis qu'une partie plus nombreuse et moins digne reste en arrière.

C'est là un des arguments dont se servent les prétendus partisans de la conscription en Australie. Je lirai un extrait d'un journal appelé le "Bulletin". Ce n'est pas l'"Edmonton Bulletin", mais le "Sydney Bulletin of Australia". Ce journal dit:

> Le temps est venu, il est venu depuis des mois, d'abandonner les anciennes conventions. La première anomalie qui devrait disparaître, c'est le service volontaire. Le système de pousser des lamentations en vue d'obtenir des recrues au moyen d'affiches, de discours de politiciens, de panaches et autres choses du même genre est aussi dégradant que ces autres appels au moyen desquels nos hôpitaux sont périodiquement secourus contre l'insolvabilité. D'une façon générale, le système recrute ceux qu'il ne faudrait pas—les meilleurs—laissant derrière les mauvais patriotes et les lâches. Tout s'oppose au service volontaire comme moyen de lever une armée nationale, et il n'y a rien en sa faveur, sauf quelques vieilles réclames trompeuses. Il est surtout fatal en temps de guerre quand on a besoin de tout homme valide d'autant plus qu'il ne peut jamais englober tous ceux qui sont compétents dans la nation.

J'espère que la conscription n'est pas et ne sera pas nécessaire au Canada. Mais je fais cette déclaration—j'ignore si je suis le seul qui la ferai dans la Chambre—si j'avais à choisir entre la conscription ou la défaite dans cette guerre, je serais un partisan de la conscription. C'est ma façon de voir. Je dis que plutôt que de perdre dans cette guerre je favorise la conscription et je dis cela en sachant que chaque membre de ma famille, en état de partir, s'est déjà enrôlé et par conséquent la conscription ne me fait pas peur, et le père qui a son uniforme ce soir a mis ses services à la disposition du ministre pour qu'il les utilise quand il lui plaira: je suis prêt à partir, et j'espère le faire avec les hommes de ma classe.

La Chambre doit comprendre que l'on a besoin de tous les hommes valides et qu'on

en a besoin maintenant. Nos soldats ont besoin d'eux au front. Pourquoi ne partirions-nous pas pour délivrer les prisonniers qui sont enfermés en Allemagne depuis un an? Pourquoi ce siège du premier rang n'est-il pas occupé par l'ex-ministre des Postes, un homme que nous nous rappelons avec honneur ce soir, le docteur Béland, captif depuis de longs mois dans ce pays lointain? Un appel semblable devrait soulever tout sujet britannique. On devrait pas faire la sourde oreille au cri poussé par notre ex-ministre des Postes. Permettez que je vous donne un autre exemple. On parle de cette guerre effroyable, de l'ennemi terrible! Y a-t-il jamais eu dans l'histoire du monde quelque chose de plus effroyable que l'assasinat de cette femme dévouées, Edith Cavell, par les Boches? Direz-vous que des recrues ne se présenteraient pas quand des hommes conduisent une femme contre un mur et la fusillent—une des héroïnes les plus grandes que l'empire britannique ait produites dans ces dernières années? Le sang de cette infirmière assassinée crie vengeance à tous les Canadiens et leur dit: Voulez-vous vous enrôler au service de votre roi et de votre pays? C'est un cri qui devrait être entendu et il devrait l'être maintenant.

Ces cinq cent mille hommes sont demandés et ils le sont maintenant, il n'y a pas de doute sur ce point. Nous devrions être prêts à l'appel de notre roi et du pays, à dire que nous sommes préparés à partir si nous pouvons être utilisés. C'est l'esprit qui doit nous animer et le système des enrôlements militaires est mis à l'épreuve dès maintenant. L'épreuve à faire du volontariat est celle-ci, c'est que s'il ne produit pas ce qu'on attend de lui, ce n'est pas le bon système. On l'a essayé en Angleterre depuis des générations et dans toutes les guerres ordinaires il a répondu à ce qu'on lui demandait. Mais cette guerre n'est pas ordinaire, soit que vous la considériez au point de vue de l'étendue du territoire enlevé, du nombre des peuples en guerre ou des sacrifices que nous faisons de nos ressources financières ou matérielles. Considérées sous ce point de vue, toutes les guerres des siècles passés, comme l'a évalué l'an dernier le ministre des Finances, devraient être jetées dans le même plateau d'une balance et elles n'égaleraient pas encore celle d'aujourd'hui. Tandis que nous siégeons ici ce soir, plus de vingt millions d'hommes ébranlent tous les pays d'Europe, de leur marche et de leur allure foudroyante; ici avec leurs canons, là avec le bruit et l'éclatement de ces obus qui sont lancés jour et nuit. Nous ne nous sommes pas encore rendus compte dans ce pays du fait que nous sommes réellement en guerre. Si quelques-uns de nous pouvaient seulement voir la Belgique foulée aux pieds, si quelques-uns de nous pouvaient seulement traverser la Serbie, jeter un coup d'œil sur la Pologne et voir les propriétés dévastées, les terres rendues incultes, les femmes les jeunes hommes, les enfants, les vieillards, les blessés, les estropiés tous chassés de leur pays qui leur était aussi cher que le nôtre à nous-même, alors nous comprendrions peut-être ce qu'est la guerre?

C'est une guerre qui exige le service militaire et de l'argent, aussi pour moi je suis prêt aux mesures extrêmes qu'exigera le ministre de la Guerre ou le ministre des Finances. Cette guerre devrait nous coûter à tous quelque chose si nous estimons nos droits, nos libertés et nos foyers et si en notre qualité de citoyens britanniques nous laissons en ce moment abaisser le drapeau britannique, si nous laissons tomber l'empire, si nous le laissons réduire à rien et disparaître quand bien même nous vivrions cent ans, nous ne trouverions pas d'endroit pour nous repentir quand bien même nous en chercherions un avec des pleurs. Il y a dans cette guerre quelque chose qui remue le sang de tout homme qui y réfléchit. Les plus grands efforts des meilleurs citoyens sont demandés. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que j'ai lu relativement à l'Australie. Il n'y a pas dans notre pays un jeune homme qui soit trop bon pour cette tâche. Ce peut être un chrétien et un saint, mais il n'est pas trop bon pour lutter en faveur de ce qui est en cause dans cette guerre et pour secourir la postérité du joug de la tyrannie qui serait posé sur le cou de toutes les nations pendant des années à venir si nous étions assez insensés pour permettre à l'ennemi de vaincre.

Comment la victoire peut-elle être obtenue? Seulement par des efforts suprêmes—et par des efforts suprêmes faits maintenant et non dans cinq ans d'ici ou dans deux ans.

Il est nécessaire, monsieur l'Orateur, que notre action soit prompte et énergique. Je déclare donc au Gouvernement que j'ai confiance qu'il sera appuyé jusqu'au bout, en argent et en hommes qui seront heureux de partir.

J'ai été surpris d'entendre hier le très hon. leader de l'opposition (sir Wilfrid

Laurier) exprimer l'opinion que cinq cent mille hommes formaient un chiffre trop élevé et que l'appel n'aurait pas dû être lancé avant que la Chambre ait été consultée. Permettez-moi de porter à son attention le fait que M. N. W. Rowell le chef de l'opposition dans Ontario a parcouru d'un bout à l'autre la province demandant cinq cent mille hommes depuis plusieurs mois et longtemps avant que le Gouvernement ne l'ait annoncé. Ainsi voilà ce que fait le leader de l'opposition libérale d'Ontario; il appelle cinq cent mille hommes et je crois qu'il a raison et que nous ne donnons pas trop. Songez aux questions qui sont en cause! Vous dites que vous ne voulez ni de conscription ni de taxation, mais je vous le déclare, si vous perdez dans la guerre vous aurez toutes les deux et vous devrez combattre non pas du côté de notre drapeau, mais dans les rangs de l'ennemi. Si vous ne combattez pas maintenant volontairement pour l'Angleterre et l'empire britannique et si vous ne payez pas maintenant volontairement des taxes pour l'Angleterre et l'empire britannique vous devrez combattre plus tard comme soldat de l'Allemagne et vous aurez à payer une indemnité de guerre à l'Allemagne pour pouvoir vivre sur la terre. N'est-il donc pas préférable de nous offrir volontairement nous-mêmes et nos ressources au Gouvernement canadien et à la mère patrie, d'une façon complète en mettant tout à leur disposition, nos biens matériels et notre personne et en déclarant que nous donnons tout ce que nous possédons pour voir la fin de cette guerre. Nous encourons une responsabilité dont nous ne nous rendons pas encore complètement compte.

C'est l'héritage que nous avons reçu des générations passées. C'est l'héritage que nous avons reçu sous la forme de liberté, de lois qui nous régissent de la constitution que nous avons des lumières, de l'éducation et de l'histoire que nous avons reçues de nos aieux. Nous avons reçu davantage, nous avons reçu la lumière de l'évangile et nous l'avons répandue à travers le monde entier.

Quelle terrible responsabilité nous encourrions, si nous ne faisions pas tout notre devoir et si nous permettions que la lumière de la liberté, qui a brillé à travers les siècles jusqu'à nos jours, soit à jamais éteinte! L'Angleterre s'est toujours rangée du côté du faible contre le fort. Elle a toujours pris le parti du faible, elle a toujours défendu l'opprimé contre l'oppresseur. Elle s'est toujours dressée en face du tyran et en faveur du faible terrassé. Or, je le proclame, quelques fautes qu'on puisse lui reprocher,—et j'admets qu'Albion a ses torts,—elle a fourni au monde entier le plus bel exemple de foi, de civilisation et de liberté chrétienne qui se puisse voir. Nous serions donc indignes de l'héritage qui nous est échu, nous serions indignes du nom que nous portons et de la race à laquelle nous prétendons être fiers d'appartenir, si nous ne prenions nos mesures lorsque viendra l'instant du règlement des comptes, afin que le vieil Union Jack flotte encore fièrement au-dessus de toutes les parties de l'Empire, pour la protection de tous les principes pour lesquels il a bravé les assauts de la bataille et de la tempête depuis mille ans.

L'hon. WILLIAM PUGSLEY (Saint-Jean, N.B.): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt et de plaisir le très éloquent discours qu'a prononcé l'honorable membre qui vient de reprendre son siège. (M. Cockshutt).

En écoutant le discours de mon honorable ami, je n'ai pu m'empêcher de songer qu'ils ne manquent pas les endroits en ce pays, où un discours de cette nature pourrait être prononcé avec l'espoir de produire un résultat bien plus appréciable qu'en cette enceinte, pour la bonne raison, monsieur l'Orateur, que tous les membres du Parlement sont, ou prêts à s'enrôler, s'ils ont l'âge ou les aptitudes voulues, ou s'ils ne peuvent s'enrôler, tous, j'en suis sûr, sont disposés à y aller de leur bourse, riches comme pauvres, afin de fournir toute l'assistance possible à la grande cause pour laquelle le Canada lutte, à l'heure actuelle, en sa qualité de grande possession autonome de l'Empire.

Permettez-moi de donner l'assurance à mon honorable ami que, en ce qui regarde les membres de la Chambre—et je puis parler également, j'en suis certain, au nom des députés de la droite—, nous n'avons pas besoin d'exhortations afin de noter tous les crédits que le Gouvernement estimera nécessaires afin d'envoyer sur la ligne de feu le nombre de soldats qu'il jugera à propos, que ce soit 250,000 ou 500,000 hommes de plus.

Par l'unanimité d'action qu'il a montré depuis le début de la guerre, le Parlement canadien a témoigné qu'il est impartial de répondre sans délai à n'importe quel appel de la part du gouvernement.

Au cours de son très intéressant discours, mon honorable ami a fait mention de ce qu'a fait l'Australie. C'est très bien de sa part de signaler le rôle de l'Australie com-

me un grand pays qui donne un noble exemple au peuple canadien L'Australie n'a pas seulement équipé une armée pour le front; elle a de plus fait son devoir relativement à la création d'une marine de guerre. Depuis le début des hostilités, il ne s'est pas accompli un exploit qui ait fait rejaillir plus de gloire sur le drapeau australien que la destruction d'un croiseur allemand par l'un des navires de guerre de l'Australie.

L'un des honorables députés de la droite, qui a déjà pris la parole—c'est, si je ne fais erreur, le proposant de l'adresse en réponse au discours du trône—mon honorable et éloquent ami du Yukon (M. Alfred Thompson) a posé la question: Que deviendrait le Canada si la flotte britannique était jamais détruite? Ah! monsieur l'Orateur, nous demandons tous à Dieu de préserver l'empire britannique et le monde civilisé d'un désastre aussi terrible; mais si ce jour affreux devait jamais luire, il se trouverait en notre pays des milliers et des centaines de milliers de citoyens qui seraient certainement disposés à prier le ciel de faire subir un châtiment mérité à ceux qui ont empêché la création d'une marine canadienne pour la défense de nos côtes.

Mon honorable ami a parlé des sacrifices qu'a fait l'Australie depuis le commencement du conflit actuel, et il nous a rappelé que c'était là l'oeuvre d'un gouvernement ouvrier. Mais, monsieur l'Orateur, pourquoi, je vous le demande, un gouvernement ouvrier ne pourrait pas être tout aussi patriote, avoir tout autant de largeur de vue et être tout aussi prêt à voler au secours de l'empire, qu'un gouvernement d'aristocrates ou de ploutocrates? Je ne vois pas pourquoi nous ne serions pas en état d'attendre tout autant du gouvernement actuel de l'Australie que du gouvernement de n'importe quelle autre possession autonome de l'empire.

J'ai écouté avec le plus grand plaisir les différents discours qui ont été prononcés par des orateurs des deux côtés de la Chambre. Tous respirent un esprit de loyauté et de détermination afin que le pays fasse tout ce qui est en son pouvoir pour la défense de l'empire. Toutes ces harangues respiraient également un souffle de confiance, et il était réellement impossible de rester sourd aux appels patriotiques de ces honorables messieurs.

Un honorable député, dont le siège n'est pas très éloigné du mien, a déclaré qu'en écoutant les discours des députés qui ont pris la parole, il avait l'illusion d'assister à une fête de l'amitié. C'est à peine si nous



avons entendu un seul mot de controverse. Jusqu'ici, les députés de la gauche qui ont pris la parole n'ont pas attaqué la politique du Gouvernement, et les députés ministériels n'ont seulement pas tenté de prendre la défense du Gouvernement, depuis la dernière session. Est-ce parce qu'ils ont cru que les circonstances n'étaient pas propices, ou bien ont-ils pensé que c'est là une tâche impossible? Je laisse à la Chambre et au peuple de ce pays de se prononcer à ce sujet.

Dans le discours du trône, le ministère a mis dans la bouche du Gouverneur général le paragraphe suivant:

> Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple Canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique.

Je n'ai pas l'intention de discuter, ce soir, monsieur l'Orateur, la sagesse de prolonger ou de ne pas prolonger la durée des pouvoirs de la Chambre actuelle. C'est là une question que nous devrons étudier, lorsqu'on nous soumettra la résolution, dont le Gouvernement a donné avis à la Chambre. Toutefois, permettez-moi de dire en passant, monsieur l'Orateur, qu'à mon avis, c'est là la question la plus sérieuse qui ait jamais été soumise au Parlement fédéral, tenant son existence comme il la tient sous le régime de l'acte de l'Amérique britannique du Nord, grâce à un arrangement intervenu entre toutes les provinces et après que sa constitution a été établie par le parlement impérial. A mon avis, c'est une question très sérieuse que de modifier la constitution et de prolonger la durée de cette législature. Ceux qui occupent un siège en cette enceinte, les simples députés tout comme les membres du cabinet, ont été envoyés ici par le peuple afin de lui consacrer leurs services durant une période de temps déterminée.

Or, sous le régime de notre Constitution, telle qu'elle existe à l'heure actuelle, du moment que cette période est écoulée nous sommes obligés de retourner devant le peuple et de leur remettre le dépôt qu'il nous a confié. Conséquemment, je le répète, c'est une question qui, à mon avis, mérite notre plus sérieuse considération, que le Parlement s'adresse au parlement impérial, afin de prolonger ses pouvoirs. Le Gouvernement, je n'en ai aucun doute, a sérieusement étudié la question, et lorsqu'il déclare qu'il est d'avis: "que l'on répondrait mieux aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment

aussi critique", il nous est permis de supposer, qu'après avoir étudié l'importance de la situation, le Gouvernement ne viendrait pas demander au Parlement l'autorisation d'apporter cette modification à notre Constitution, sans avoir pour cela les raisons les plus graves.

En ma qualité de membre de cette Chambre, je suis disposé à attendre que le Gouvernement fasse connaître ces raisons, et si je les trouve acceptables je me ferai un grand plaisir d'accéder aux désirs du ministère à ce sujet.

Depuis le début de la guerre, j'ai toujours de concert avec mes collègues de la gauche, souscrit à toutes les demandes que le Gouvernement a soumises au Parlement, du moment qu'il nous a affirmé qu'elles étaient nécessaires afin de lui permettre de faire sa part dans le conflit actuel.

Mais, monsieur l'Orateur, je serai obligé au cours des observations qu'il est de mon devoir de faire en cette enceinte de m'éloigner quelque peu de la ligne de conduite qu'ont suivi les orateurs qui m'ont précédé, en me livrant à la critique de certains actes du Gouvernement, ainsi que son inertie, depuis le commencement des hostilités.

Je ne blesserai personne, je l'espère, en introduisant dans le débat, ce que l'on pourrait considérer comme une note discordante. Ce n'est nullement là mon intention.

Mon seul but en agissant ainsi, c'est tout simplement de signaler à votre attention quelques erreurs, je veux bien le croire, qu'a commise le Gouvernement, dans l'espérance qu'il est encore possible d'y remédier et que l'on voudra bien suivre une autre ligne de conduite à l'avenir. Du moment que nous croyons que quelque chose mérite d'être critiqué ou blâmé, c'est notre devoir, en notre qualité de membres du Parlement de distribuer la critique ou le blâme. Si nous sommes ici simplement pour appuyer les mesures que présente le Gouvernement, sans qu'il nous soit permis de dire un seul mot afin d'exprimer nos opinions relativement à la bonne ou à la mauvaise conduite de la chose publique, au sujet des actes ou de l'inertie de nos gouvernements, alors il serait bien mieux que chacun restât chez soi.

Nous sommes réunis ici sans raisons valables et nous n'avons pas le droit de retirer notre indemnité, si nous négligeons d'exprimer nos opinions sur les questions qui sont soumises à l'approbation du Parlement et du peuple.

Voilà pourquoi, j'ai l'intention d'accomplir ce que je crois être mon devoir en signalant à l'attention de cette Chambre, et par là même à l'attention du pays, les graves erreurs qu'a commises, à mon avis, le Gouvernement depuis le début de la guerre actuelle.

Dans nombre de cas, le Gouvernement a mal administré la chose publique et de la plus grave façon, soit par l'entremise de ses agents, soit par l'entremise des fonctionnaires qu'il a nommés.

Je ne vais pas jusqu'à dire que des membres du cabinet soient personnellement responsables de ces actes répréhensibles; mais je déclare qu'ils se sont rendu coupables de mauvaise administration, par l'entremise des agents ou des fonctionnaires qu'ils ont nommés pour voir aux affaires se rattachant à la guerre.

Examinons d'abord les erreurs que je reproche au Gouvernement. Reportons-nous un peu en arrière, au début des hostilités.

Quiconque a réfléchi à cette guerre a dû juger qu'elle allait être de longue durée et ne se terminerait pas en deux ou trois mois. Dès le premier jour de la guerre tout le monde savait que l'Allemagne s'y était préparée depuis des années; qu'elle avait force munitions en réserve, une armée immense, et que le conflit ne représenterait pas seulement un grand effort, mais un engagement susceptible de durer nombre d'années.

Qu'a fait le Gouvernement, advenant la déclaration de guerre, pour se préparer à faire son devoir et à participer au conflit comme le désirait le peuple canadien! Il est deux questions dont il aurait dû s'occuper tout d'abord, je le dis avec le respect à qui de droit, et comme humble membre de cette Chambre se croyant tenu d'exprimer son opinion à ce sujet. L'une de ces questions c'est celle du transport. Le Canada est un pays agricole, un pays aux ressources abondantes et où les cultivateurs récoltent, à proportion de leur nombre, beaucoup plus de produits qu'on n'en récolte dans presque tous les autres pays. On a souvent décrit le Canada comme étant le grenier de l'empire. Il est vrai que, cultivé comme il devrait l'être, il pourrait nourrir tout l'empire. Le Gouvernement a solliciter à bon droit nos cultivateurs d'augmenter leur production. Cette augmentation est devenu le mot d'ordre du ministre des Finances et de ses collègues. Les cultivateurs ont noblement répondu à cet appel et ils ont cultivé le sol avec beaucoup de soin. Certains députés de l'Ouest m'apprennent que des milliers de cultivateurs ont hersé leurs terres deux ou trois fois, afin de les préparer

convenablement à recevoir la semence l'année suivante; qu'ils ont employé les meilleures graines qu'il leur fût possible de se procurer; qu'ils ont acheté des machines et des chevaux et ont obtenu grâce à tout cela, la récolte la plus considérable que le sol canadien eût encore produite. Au cours de ce débat l'on a affirmé que la récolte de blé, dans l'Ouest seulement, était de 330,000,000 de boisseaux cette année.

Mais le Gouvernement n'aurait-il pas dû penser aussi à autre chose? N'aurait-ce pas été de faire rendre le grain au marché ou au delà de l'Atlantique, pour alimenter les Alliés? Or, que fallait-il pour cela? Un bon matériel roulant sur les chemins de fer, des navires convenables et en grand nombre sur l'Atlantique, afin d'assurer à nos producteurs et aux consommateurs d'outre-mer le transport de ses denrées à des taux raisonnables. Ce problème ne se rattachait-il pas essentiellement à la production d'une immense récolte au Canada? Qu'a fait le Gouvernement? Il n'a pas acheté un seul navire ni établi un seul chantier de construction, il n'y a pas même songé. Sachant pourtant que le gouvernement britannique devait réquisitionner plusieurs navires d'immatriculation britannique, il n'a rien fait pour assurer le transport de nos produits aux Alliés, à des taux raisonnables. Qu'en est-il résulté? Le grain de l'Ouest, emmené par chemin de fer au littoral de l'Atlantique est assujetti à un taux de mille pour cent plus élevé qu'avant la déclaration de guerre. Et le Gouvernement de répondre: Nous ne pouvons contrôler les taux imposés par les compagnies de navigation même par celles que nous subventionnons grassement, bien que nos arrangements avec elles nous permettent de les contrôler. Il s'ensuit que chaque boisseau de grain traversant aujourd'hui l'Atlantique est assujetti à un taux de transport représentant mille pour cent de plus qu'avant la guerre. Il est certain que, sur ce point, le Gouvernement a absolument failli. Que fallait-il encore? Personne ne le sait mieux que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, (M. Hazen?) Il fallait des élévateurs dans les différentes régions du pays, de grands entrepôts sur les bords de l'Atlantique, si l'on voulait expédier notre grain en Europe. Le Gouvernement savait alors que le transcontinental venait justement d'être livré à l'exploitation et pouvait effectuer le transport de ce grain depuis l'une des plus fertiles régions de l'Ouest avec l'aide de son allié le Grand-Tronc-Pacifique et depuis Winnipeg jusqu'à Moncton, et de là jusqu'à Halifax et Saint-Jean par voie de l'Intercolonial.

Voilà un réseau de chemin de fer qui s'adoptait admirablement au transport des produits de l'Ouest jusqu'aux ports de l'Atlantique, d'où l'on aurait pu les expédier en Europe.

Voici un gouvernement qui s'adresse au patriotisme des cultivateurs et leur demande d'augmenter la production; or, deux ans après la destruction de l'élévateur à Saint-Jean, par un incendie, il n'a encore pris aucune mesure pour le reconstruire; les débris carbonisés sont encore dans le même état que le lendemain presque de l'incendie; le seul élévateur relié au réseau des chemins de fer de l'Etat est celui d'Halifax dont la capacité est très restreinte. C'est ce qui fait que nous voyons aujourd'hui les fonctionnaires du Gouvernement annoncer de nouveaux tarifs pour le transport du grain de l'Ouest jusqu'à Portland, d'où il sera ensuite expédié sur les marchés de l'Europe.

En quoi le Gouvernement a-t-il encore manqué à son devoir sur cette même question du transport? Il est co-propriétaire du réseau du Nord-Canadien et il a le droit d'être représenté dans le bureau de direction de cette ligne, si la chose n'est pas déjà faite. Or, les administrateurs de cette voie ferrée ont fait preuve d'une telle négligence qu'ils n'ont même pas pourvu la ligne d'un matériel roulant suffisant pour répondre aux besoins des cultivateurs de l'Ouest. Je suis informé que sur un seul embranchement où les cultivateurs ont récolté plus de dix millions de boisseaux de blé, ils ont été incapables de se procurer les wagons nécessaires pour le transport de ce grain.

J'espère que mes honorables amis de la droite répondront à ce reproche que je leur adresse. Quand le Gouvernement demandait aux cultivateurs d'augmenter la production du grain, son devoir était de prendre des mesures pour assurer l'expédition de ce surcroît de production aux nations alliées, à des taux raisonnables. Comme résultat de cette impéritie; le cultivateur de l'Ouest a été privé des profits raisonnables qu'il était en droit d'attendre, vu la grande demande qui existait pour ses produits; il n'a retiré aucun bénéfice de la hausse dans les prix; la différence entre les prix actuels et ceux d'avant la guerre est allée aux compagnies de transport et les consommateurs européens ont également eu à souffrir de cette augmentation du coût du transport.

Dans l'industrie du bois, la situation est absolument la même, comme on peut s'en

convaincre dans le Nouveau Brunswick qui est le pays producteur d'épinette par excellence et dont les produits sont expédiés par eau en Europe. Bien qu'il existe une demande considérable depuis la déclaration de la guerre, nos industriels ne peuvent pas expédier leur bois sur les marchés européens sans payer 200 shillings pour ce qui coûtait environ 30 shillings avant la guerre. Ceci constitue une augmentation d'environ 800 pour 100 dans le prix du transport et est une charge onéreuse, non seulement pour l'expéditeur, mais aussi pour le consommateur.

Le Gouvernement n'avait-il pas d'autre devoir pressant à remplir dans les circonstances graves où nous nous trouvons? Les seize ministres qui composent le cabinet actuel ont-ils étudié la question ou étaient-ils trop occupés à autre chose? L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell) a passé des semaines et peut-être des mois sur les côtes du Pacifique; d'autres ministres se promenaient aux Etats-Unis, prenaient part à des réunions sociales et donnaient des conférences, ou faisaient des assemblées politiques sous prétexte d'aider au recrutement.

L'hon. M. ROGERS: Où cela?

L'hon. M. PUGSLEY: Je pourrais mentionner nombre d'endroits.

L'hon. M. ROGERS: Mentionnez-en un. un.

L'hon. M. PUGSLEY: Pas plus tard que lundi dernier, l'honorable ministre de la Milice (sir Sam Hughes) est allé à Prescott accompagné d'une demi-douzaine de membres conservateurs de cette Chambre qui devaient prononcer des discours, sans qu'un seul orateur libéral eût été invité à prendre la parole. Tous les orateurs sont venus proclamer, l'un après l'autre, que le général sir Sam Hughes est le plus grand guerrier qui ait jamais paru depuis Napoléon et peut-être avant.

L'hon. M. ROGERS: C'est parfait, mais je ne vois aucune politique dans tout cela.

L'hon. M. PUGSLEY: Je pourrais rappeler beaucoup d'autres cas. Le ministre des Postes nous a avoué aujourd'hui même que lui et ses collègues ont parcouru la province de Québec pour paraît-il tenir des assemblées en faveur du recrutement et voici ce qu'il a dit: "Il est vrai, dit-il, que nous avons défendu le Gouvernement contre les attaques injustes de l'Opposition, mais nous n'avons fait en cela que notre devoir envers le pays; ces réunions n'étaient pas du tout des réunions politiques." Lorsque j'était ministre, quand il m'arrivait de prendre la parole dans une réunion publique, je consacrais une bonne moitié de mon discours à défendre le gouvernement dont je faisais partie et, en cela, j'étais parfaitement dans mon droit.

Il est du devoir de l'opposition d'attaquer le ministère au sujet des choses qu'elle croit devoir lui reprocher, et il est du devoir du ministère de se disculper; et j'ose dire que, lorsque sonnera l'heure où le ministère devra représenter devant le pays, la plus grande partie du temps que dureront les réunions publiques sera employée par le Gouvernement à répondre aux reproches que ses adversaires lui adresseront.

L'hon. M. ROGERS: Cela sera facile.

L'hon. M. PUGSLEY: Tout ce que le ministre Pugsley faisait c'était d'entrer dans cette voie dans les provinces de Québec, et il appelait ces runions des assemblées en faveur du recrutement. Toutefois, si ces messieurs n'avaient pas le loisir de s'occuper de ces questions, pourquoi ne se sont-ils pas adressés au ministre de la Milice? Il devait savoir que pour cette guerre il faudrait des métaux, ainsi que des hommes. Il aurait dû savoir—et le Gouvernement, aussi qu'il y a au Canada un groupe de manufacturiers qui, ne le cèdent aucunement aux manufacturiers d'aucune partie du monde quand il s'agit de faire quelque chose, de fabriquer les meilleures machines. N'auriez-vous pas cru, monsieur l'Orateur, qu'il aurait entrepris de donner le branle aux industries nationales? N'auriez-vous pas cru qu'il aurait pris des mesures en Angleterre pour faire venir des spécialistes, ou pour en appeler des Etats-Unis où depuis des années se fabriquent des obus à balles et de puissants explosifs? Ces vastes et beaux ateliers qui ont été construits près de Winnipeg, ces splendides usines de l'Intercolonial récemment érigées à Moncton, les nouveaux ateliers de Québec qui sont achevés ou sur le point de l'être, ne vous seriez-vous pas attendu que le Gouvernement eût mis tous ces grands établissements au service de l'empire, en disant à la Grande-Bretagne et à ses Alliés: Nous entreprendrons de fabriquer ces munitions qui contribueront autant que l'envoi de soldats à faire cesser la guerre et nous les fournirons à l'empire au prix de revient.

Personne de nous n'ignore que la Grande-Bretagne soutient une lutte dont dépend la civilisation ou la barbarie, la liberté ou l'esclavage pour la population du monde entier. Le Canada porte avant tout intérêt à cette

grande lutte. Alors, n'eut-il pas été vraisemblable de la part du Gouvernement de dire: Nous mettons nos hommes, nos ressources et nos ateliers au service de l'empire pour fabriquer des obus, des mitrailleuses et des canons de campagne, non seulement à l'usage des soldats canadiens, mais aussi à l'usage de tous les soldats de l'empire, sans exiger aucun bénéfice pour les habitants du Canada? N'eut-ce pas été la conduite la plus noble, la plus patriotique et la plus sage? Mais le Gouvernement a-t-il tenu cette conduite? Non.

A en juger par les déclarations du ministre de la Milice, il a apparemment appris pour la première fois qu'on avait besoin d'obus lorsque le gouvernement anglais l'a prié d'en commander 200,000 aux Etats-Unis. Pourquoi n'avait-on pas appris auparavant au gouvernement anglais que le Canada pouvait fabriquer tous les obus dont on aurait besoin? Si les membres du ministère ne pouvaient pas se rendre en Europe, où donc était le haut commissaire canadien? N'aurait-il pas pu parler aux fonctionnaires du War-Office des ressources du Canada et leur dire que ses manufacturiers pouvaient fabriquer des obus en grandes quantités?

Combien la conduite du Gouvernement a différé de celle du gouvernement australien dont je parlerai un peu plus tard. Au lieu d'utiliser les ateliers de l'Etat pour fabriquer des munitions pour le compte des Alliés, le ministre de la Milice et le Gouvernement canadien ont entrepris de former une commission des obus dont les agissements font rougir de honte la papulation canadienne. Les agissements de cette commission ont provoqué des scandales qui éclatent dans tout le pays de l'Atlantique au Pacifique. La presse en est remplie et nombre de journaux, conservateurs ou libéraux, se sont unis pour exiger que le Gouvernement fasse une enquête sur les agissements de cette commission des obus. Celle-ci a pris pour principe qu'elle pouvait favoriser injustement ceux qui la touchaient de près. Elle a entrepris de commander des obus pour des millions de dollars à des compagnies auxquelles ses membres étaient étroitement affiliés. Elle a donné à la d'autres compagnies, avec lesquelles les Alexander Bertram, le président de la commission, est vice-président, des commandes s'élevant à prês d'un million de dollars. Elle a donné à une compagnie, dont M. Carnegie, autre membres de la commission des obus, est l'esprit dirigeant des commandes de près d'un million de dollars. Des commandes pour des sommes considérables ont été données à d'autres compagnies, avec lesquelles les membres de la commission des obus ont d'étroits rapports. Et les prix ont-ils été l'objet de la concurrence? Non, la commission a fixé les prix à un chiffre beaucoup plus élevé que celui qu'on pourrait raisonnablement payer ces obus, même si on ne les fabriquait en grandes quantités. Quelle excuse a-t-on invoquée? Que la commission avait établi un prix auquel les fabricants grands et petits pourraient raisonnablement produire ces articles. Ainsi, la compagnie qui produirait un million d'obus obtiendrait la même prix que retirerait la maison qui ne recevrait qu'une commande de cinq cent mille obus. Telle fut l'excuse donnée par le général Bertram dans l'extraordinaire discours d'adieu qu'il prononca lorsqu'il abandonna la présidence de la commission des obus, acceptant pour lui le titre de chevalier et allant ensuite se reposer. Il a déclaré qu'il avait fixé ces prix afin de permettre le placement de commandes dans tout le pays de façon à soulager le marasme qui se faisait alors sentir dans l'industrie.

Monsieur l'Orateur, on aurait pensé que la fin ultime serait de fournir des munitions aux alliés au prix coûtant et non pas de distribuer ces faveurs par tout le pays dans le but d'établir de petites industries qui ne pourraient certainement pas fabriquer des obus vu leur manque d'installation convenable que seuls les établissements industriels bien organisés possédaient.

L'histoire de la commission des obus est très intéressante et vu qu'il me faudra quelque temps pour la faire connaître, je demanderai à mon honorable ami (M. Rogers) qui dirige la Chambre, ce soir, de me permettre de proposer que la suite du débat soit renvoyée à une prochaine séance. Bien qu'il ne soit que neuf heures et demie, il est cependant une demie-heure plus tard que le temps auquel le directeur général des postes (M. Casgrain) a proposé de lever la séance, hier soir.

L'hon. M. ROGERS: Que l'honorable député continue jusqu'à dix heures.

L'hon. M. PUGSLEY: Je pourrai parler jusqu'à minuit, si l'honorable ministre le désire. Si l'on nomme une commission et j'aimerais que mon honorable ami me donnât l'assurance qu'une commission sera nommée à seule fin de s'enquérir des actes

de la commission des obus, on pourra établir que, grâce à la maladresse de ce gouvernement on a payé pour les obus, des prix déraisonnables et injustes et que les Alliés ont dû payer des montants de beaucoup plus considérables que ceux qu'il était nécessaire d'acquitter, si l'on avait fait l'organisation nécessaire.

Voyons la convention. Le gouvernement australien a organisé les industries de ce pays d'une façon sur laquelle je me propose d'appeler l'attention, lorsque je parlerai en cette enceinte, demain, et il a fixé le prix qu'il payerait les obus. Et rappelons qu'il s'agissait de l'obus terminé, l'obus explosif de 18 livres. Le prix fixé était de $5.05 ce qui représente par obus environ $2 de moins que le prix établi par la commission des obus du Canada. Lorsque je parle ainsi et lorsqu'on se rappelle combien le Canada est plus avancé, quant à la fabrication de cet article, que ne l'est l'Australie, on comprend combien excessifs étaient les prix fixés par la commision des obus, prix dont ont bénéficié dès l'origine le général Bertram, M. Carnegie et quelques autres, ainsi que je l'ai dit.

Ce prix de $5.05 établi en Australie comprenait l'acier employé dans la fabrication des obus, tandis que le prix de $5.70 fixé par la commission des obus ne comprenait pas l'acier, mais la commission des obus fournissait cet article gratuitement à ceux qui fabriquait l'obus. Je dis que cela eut pour résultat d'augmenter de $2 par obus le prix fixé par le gouvernement de l'Australie.

M. WILCOX: Comment le prix canadien peut-il se comparer avec le prix payé aux Etats-Unis dans le même temps?

L'hon. M. PUGSLEY: Je prends la déclaration de M. Thomas qui dit que le prix était plus élevé au Canada. M. Thomas a été délégué au Canada par l'Angleterre, à la suite, je crois, du mécontentement qui existait.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député acceptera-t-il toute la déclaration de M. Thomas?

L'hon. M. PUGSLEY: Je suis prêt à accepter en entier cette déclaration de M. Thomas. Que mon honorable ami tienne particulièrement compte de l'assertion de M. Thomas lorsqu'il dit que s'il pouvait soulever tant soit peu le voile—

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député voudra-t-il citer cette partie de la déclaration de M. Thomas?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui.

L'hon. M. MEIGHEN: Très bien. Qu'il cite.

L'hon. M. PUGSLEY: Je vais le faire. J'aime à obliger mon honorable ami. Je crois que c'est à Montréal que M. Thomas a fait cette affirmation. Si mon honorable ami veut me le permettre, je lui fournirai ce détail avant de terminer mes observations. M. Thomas dit aussi dans cette déclaration qu'il s'occupe lui-même de politique active et il laisse plutôt entendre qu'il a constaté qu'on avait égard à la politique, au Canada, au sujet de la commision des obus. Il ajoute que les prix sont plutôt plus élevés au Canada qu'aux Etats-Unis et que l'on donnera des commandes au Canada pourvu que les prix soient justes et raisonnables.

Que les honorables députés me permettent de leur apprendre un autre fait que j'ai appris. Si je le fais, c'est que je crois que le Canada est intéressé à connaître à fond toute cette question.

Je n'attaque pas les manufacturiers du Canada; leur esprit d'entreprise, leur energie leurs connaissances et leur habilité sont dignes de tous éloges. Mais ce ne sont pas eux qui ont fixé le prix des obus, ce prix a été fixé par la créature du Gouvernement, la commission des obus. On n'a pas demandé aux manufacturiers d'offrir des soumissions; ils ont accepté le prix fixé par cette commission.

La question que je vais traiter est très importante et devrait, je crois, recevoir toute l'attention du Gouvernement. Ainsi que l'a dit l'honorable premier ministre aujourd'hui, la quantité de fusées requises est très grande, et c'est la commission des obus qui en a donné la commande.

On me dit—ces choses sont rapportées à l'étranger, et on en parle à Toronto et à Ottawa—que ce comité a donné aux Etats-Unis des commandes s'élevant à $24,000,000. Je n'ai pas l'ombre d'un doute que ce chiffre est exact; on le trouvera dans le "Toronto Saturday Night". Comprise, je suppose, dans ce chiffre de $24,000,000 il y avait une commande pour environ 4,000,000 de fusées. On me dit que pendant que la commission des obus discutait cette commande, un homme d'une grande expérience manufacturière, et qui représentait une maison parfaitement outillée, est allé faire à la commission des obus l'offre sérieuse que lui et ses associés étaient prêts à fournir ces fusées à raison de $4 la pièce. Pendant que, ainsi qu'il le suppose, on étudiait cette

offre, la commission, par l'entremise, me dit-on, de M. J. Wesley Allison—je lui demande pardon, le lieut-colonel J. Wesley Allison—donna aux Etats-Unis une commande pour 4,000,000 de fusées à $4 et $4.50 par fusée—presque tous les quatre millions au prix de $4.50.

L'hon. M. ROGERS: Vous ne pouvez pas les acheter à moins de ce prix aujourd'hui.

L'hon. M. PUGSLEY: Je dirai à mon honorable ami que peu de temps après, ainsi qu'on m'en informe, la compagnie canadienne qui voulait obtenir la grande commande de la commission des obus, en obtint une moindre au prix de $3 et $4 par fusée.

L'hon. M. MEIGHEN: Les a-t-elle fournies?

L'hon. M. GRAHAM: L'autre compagnie en a-t-elle fourni?

L'hon. M. MEIGHEN: Oh, oui, elle en a fourni quelques-unes.

L'hon. M. PUGSLEY: Dans tous les cas, si mes renseignements sont exacts, on a payé à une compagnie des Etats-Unis $2,000,000 au delà de ce qui était un prix juste et raisonnable. Je ne dirai pas que le colonel J. Wesley Allison a reçu une partie de ces $2,000,000, parce que mon honorable ami le ministre de la Milice dit que M. Allison est un véritable patriote, et qu'il donne ses services absolument gratuits au Gouvernement canadien, ne s'attendant à rien autre chose que la reconnaissance des services qu'il rend en achetant ces fournitures pour les Alliés, y compris le gouvernement impérial. Il serait donc suprêmement injuste de ma part, sans connaissance du sujet, de prétendre qu'aucune partie de ce prix excessif de $2,000,000 est allée à J. Wesley Allison, l'intermédiaire, me dit-on, au moyen duquel cette commande a été donnée.

Je suis certain que le Parlement nommera une commission d'enquête, parce qu'il ne voudrait pas refuser à une commission d'examiner une question de cette importance, dans laquelle des millions de dollars sont en jeu, et à laquelle le peuple canadien porte un si grand intérêt. Si cette commission est nommée je serai en mesure de prouver que le prix de revient raisonnable et juste d'un obus de 18 livres dans un grand établissement est d'environ $1.85, tandis que le Gouvernement a payé, par l'entremise de la commission des obus, le prix énorme de $5.70 pour chaque obus et explosif puissant fourni à nos soldats.

[L'hon. M. Pugsley.]

La commission des obus, monsieur l'Orateur—et je fais cette déclaration connaissant parfaitement la responsabilité que j'ai comme membre de cette chambre—paraît avoir été animé dans ses agissements par le désir de distribuer des faveurs aux amis du parti au pouvoir, et de leur donner l'occasion de faire de l'argent dans la fabrication des munitions.

L'hon. M. ROGERS: Je crains que vous ne vous trompiez.

L'hon M. PUGSLEY: Je voudrais que mon honorable ami, le député de Picton, fût ici présent.

L'hon. M. ROGERS: Que dites-vous?

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami de Picton, (Ontario).

L'hon. M. ROGERS: Vous voulez dire Pictou, (Nouvelle-Ecosse).

L'hon. M. PUGSLEY: Non, je veux parler de mon honorable ami, M. Hepburn, qui réside à Picton, et qui représente le comté de Prince-Edouard.

Or, naturellement, M. Hepburn a voulu prendre sa part du gâteau. On lui avait enseigné que la commission des obus n'était pas la créature de ce Gouvernement, mais que c'était une commission impériale instituée par le Gouvernement anglais, et qu'elle serait bien, par conséquent. . . .

L'hon. M. ROGERS: Parfaitement.

L'hon. M. PUGSLEY: Est-ce que mon honorable ami assure que cela devait être bien? J'espère pouvoir le convaincre bientôt qu'il ne saurait, pas plus que le Gouvernement, se retrancher derrière cette excuse d'un comité impérial et que, quelques soient leurs méfaits, leurs erreurs de jugement, leurs péchés d'omission ou de commission, il peut se refuser à une enquête par le Parlement.

L'hon. M. ROGERS: Nous ne cherchons pas un abri; que, sur ce point, l'honorable député veuille bien ne pas se méprendre.

L'hon. M. PUGSLEY: Avant que nous en ayons fini avec le débat, nous verrons le Parlement demander une enquête; nous verrons ceux-là qui siègent derrière mon honorable ami demander cette enquête, si non publiquement, du moins privément, avec autant d'énergie que les membres de la gauche. Si une enquête a lieu, il y sera démontré que l'on a fait d'énormes profits dans la fabrication d'obus. C'est ce que l'on a

découvert à n'en pas pouvoir douter. De tous les coins du pays il est venu ici des gens, politiciens, agents, solliciteurs, membres d'obus de comités, personnes influentes, demandant à grands cris des commandes d'obus, et, parmi d'autre, mon excellent ami, celui-là à qui j'ai fait allusion, le représentant du comté de Prince-Edouard, a obtenu pour sa compagnie de fortes commandes. Sa compagnie ne se livre pas d'habitude à la fabrication d'objets en acier. Je me suis laissé dire que cette compagnie est propriétaire d'un atelier de façonnage, où l'on fabrique des obus en bois. S'il avait limité sa demande à des boîtes à obus, c'eût été là, je le conçois, une ambition légitime, susceptible d'être remplie par l'utilisation de ses machines. Mais il a obtenu une commande d'obus, et des gens de Picton ont naturellement supposé qu'il s'agissait de la fondation d'une industrie locale, le justifiant d'insister auprès du comité des obus et du ministre de la Milice et d'user de son influence pour s'assurer une commande qui allait permettre l'établissement d'une aciérie dans la ville de mon honorable ami. Mais ayant obtenu une commande d'obus, il l'a portée à Montréal, où elle s'exécute en ce moment dans l'est de cette ville par une autre maison, l'honorable député du comté de Prince-Edouard étant, dans cette opération, l'intermédiaire simplement, l'entremetteur.

On me dit, en outre, qu'un autre monsieur, un homme de ma profession, avocat à Montréal, qui, à la dernière élection, s'est porté candidat dans Richelieu; M. Morgan.

L'hon. M. LEMIEUX: Non pas Pierpont?

L'hon. M. PUGSLEY: Non, M. E. D. Morgan.

L'hon. M. ROGERS: Le frère de Pierpont.

L'hon. M. PUGSLEY: Le frère de Pierpont? S'il continue à fabriquer des obus, il deviendra son associé, et ce ne sera pas long avant qu'il puisse se moquer de Pierpont Morgan. Ce monsieur a obtenu, me dit-on, une commande à un prix considérablement plus haut que celui qui avait été précédemment accordé, et à une date fort récente, ce qui montre bien que la commission des obus était disposée à reconnaître les services ardus que M. Morgan avait accomplis dans ses efforts pour renverser le candidat libéral à Richelieu. Comme indication du souci qu'avait la commission des obus de chercher où il pourrait bien placer ses faveurs, nous voyons, en outre, que certain marchand d'un des comtés de la province d'Ontario—je ne suis pas sûr que ce soit le comté que représente le ministre de la Milice—a eu une commande de boîtes à obus. Cet homme n'avait pas l'outillage qu'il fallait, et il s'est empressé de passer sa commande à un autre, qui l'a exécuté dans un atelier de façonnage à lui. Si les renseignements qu'on m'a fournis sont exacts, je suis donc certain que, dans tout le pays, il a été donné des commandes de cette nature, à des intermédiaires, à des gens dépourvus d'outillage, commandes ainsi données dans un but de distribution des faveurs ministérielles, quitte à commettre une grave injustice envers ceux qui possédaient des établissements tout montés.

L'hon. M. ROGERS: Il est malheureux que, pour les trois quart, ces commandes soient allées à des libéraux.

L'hon. M. PUGSLEY: Vraiement!

L'hon. M. HAZEN: C'est à coup sûr le cas pour la ville de Saint-Jean que représente mon honorable ami.

L'hon. M. PUGSLEY: Dans ma propre circonscription? L'honorable ministre veut parler, je suppose, des frères Haley.

L'hon. M. HAZEN: De MM McAvity et de la fonderie Phœnix.

L'hon. M. PUGSLEY: MM. McAvity obtinrent leur commande, à titre de commande ou sous-commande de la Canadian Car Company, à titre de partie d'une commande pour fabrication d'obus obtenue du gouvernement russe. Puisque la question est sur le tapis, que dit le ministre de la filature de coton York et Cornwall?

L'hon. M. HAZEN: Qu'en dit l'honorable député?

L'hon. M. PUGSLEY: C'est une excellente compagnie et sa production cotonnière est excellente. Il n'existe pas au Canada de filature de coton supérieure à la filature de coton York et Cornwall. Ses bâtiments sont remplis de machines et d'outillage pour fabrication du coton. La compagnie s'emploie activement à cette fabrication, et qu'il me suffise de citer ici mon honorable ami le sénateur Thorne, un des directeurs de cette filature de coton, une intelligence d'élite, qui ne saurait confondre un shrapnel ou un explosif de 18 livres avec un ballot de coton.

Voilà un fait que révèlera l'enquête faite par tout le pays. Un autre fait qui sera

mis en lumière, c'est qu'il y avait au Canada une foule d'usines en état de fabriquer des obus, et qu'on n'a pas utilisées. Un autre fait qui sera révélé, c'est que quelques fabricants d'articles en bois demandaient des commandes pour la fabrication des caisses à obus, et qu'ils avaient tout l'outillage, toutes les machines voulues dans ce but, mais à Ottawa, le général Bertram, président du comité pour fabrication d'obus leur dit: "Il n'y a rien à faire, toutes les commandes sont remplies." Et cependant on a donné ces commandes à des intermédiaires qui n'avaient ni usines, ni machines, ni bâtiments mais qui obtenaient ces commandes tout simplement pour les sous-louer à d'autres. L'enquête fera la lumière sur d'autres faits. Je me borne à effleurer ces questions pour le moment, n'indiquant que quelques faits signalés à mon attention. Ainsi un fabricant d'Ontario, possédait une excellente usine; sa fabrique avait été examinée par l'inspecteur du comité dit des obus; on lui dit qu'il obtiendrait une commande pour obus, et il avait dépensé $15,000 pour se procurer des tours neufs; or, le jour venu, alors qu'il s'attendait à obtenir une commande, voilà qu'il reçoit la visite de deux gentlemen, dont l'un avait des relations intimes avec le président du comité, et on l'informa qu'il ne pourrait obtenir la commande, à moins de verser une somme de deux et demi pour cent sur le coût. On m'a signalé les cas de trois autres manufacturiers se trouvant précisément dans la même posture.

M. STANFIELD: A qui devait-on payer cette commission?

L'hon. M. PUGSLEY: Aux messieurs qui viendraient la demander.

M. STANFIELD: J'avais l'impression que vous vouliez dire que cette somme serait versée au comité même.

L'hon. M. PUGSLEY: Nullement. J'ai dit une commission de 1½ p. 100 sur le prix fixé au traité. Je ne prétends nullement que la moindre fraction de cet argent dût être payée au comité dit des obus. Je ne prétends nullement qu'on ait versé des deniers à des personnes ayant quelque relation avec le Gouvernement ou avec cette Chambre. Non, mais j'affirme que c'est là une grave irrégularité, que le Gouvernement et les tribunaux du pays doivent condamner sévèrement.

L'hon. M. MURPHY: L'individu en question n'a-t-il pas obtenu l'entreprise?

[L'hon. M. Pugsley.]

L'hon. M. PUGSLEY: Il refusa de payer la commission de 1½ p. 100, et il n'obtint pas l'entreprise. Quant à savoir si l'honorable député de Colchester (M. Stanfield) tirerait de ce fait quelque conclusion favorable ou non au comité des obus, c'est ce que je ne saurais dire. Pour emprunter l'expression du ministre des Finances, les deux choses ont synchronisé. Ces deux messieurs se sont abouchés avec le fabricant qui, je le répète, avait déjà fait des installations de machines valant $15,000 et lui demandèrent de payer un et demi pour cent sur l'entreprise, afin de pouvoir l'obtenir.

L'hon. M. HAZEN: Qui est-ce?

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami en saura plus long, après la création de la commission.

L'hon. M. MEIGHEN: Cela tournera comme l'enquête sur les sous-marins.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami tient-il à revenir sur cette question? Je dois lui dire qu'il devrait y songer à deux fois avant de mentionner la commission des sous-marins; car si superficielle qu'elle ait été, puisque le gouvernement refusa de permettre à un conseil de prendre part à ses délibérations, au nom du peuple canadien.

L'hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami, dit-il...

L'hon. M. PUGSLEY:—l'examen, quelque superficiel qu'il ait été, a fait connaître ce fait—mon honorable ami le solliciteur général aura tout le temps de me répondre; s'il veut seulement me permettre de finir ma phrase, je reprendrai mon siège—l'examen, superficiel comme il l'a été, a mis au jour ce fait, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement dont mon honorable ami le solliciteur général fait partie, a payé pour ces deux sous-marins, quoique rejetés par le gouvernement du Chili parce qu'ils n'étaient pas conformes aux cahiers des charges, $332,000 de plus que le gouvernement chilien aurait payé s'ils avaient été conformes aux spécifications.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député veut-il dire s'il se plaint de l'enquête, pourquoi, après avoir porté ces accusations devant la Chambre, il n'était pas là pour les soutenir.

L'hon. M. PUGSLEY: Permettez-moi de rappeler à mon honorable ami qu'un avocat éminent, beaucoup plus capable que moi de conduire la cause, s'est présenté devant la commission à Victoria et a demandé que

dans l'intérêt du peuple et du parti libéral, dont je suis un humble membre, il puisse paraître devant la commission, présenter des témoins et les examiner et que ce droit lui a été refusé par le président de la commission. L'avocat me l'a dit lui-même quand je l'ai rencontré à Vancouver et il m'a parlé de la demande qu'il avait faite et que j'avais lue dans les journaux et il m'a affirmé que le président de la commission lui avait refusé le droit de comparaître et d'examiner des témoins.

L'hon. M. MEIGHEN: On ne lui a pas refusé le droit de produire des témoins pour soutenir les accusations s'il le pouvait.

L'hon. M. PUGSLEY: Ce sont des arguties indignes de quelqu'un qui occupe la position distinguée de solliciteur général du pays.

L'hon. M. MEIGHEN: Tirons la chose au clair, il est aussi bien qu'on le fasse.

Un hon. DEPUTE: On ne peut pas la tirer au clair.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député dit qu'on a refusé à l'avocat le droit de présenter des témoins et de contre-interroger des témoins. Je sais que l'avocat représentant le parti libéral s'est vu refuser de contre-interrogations pour les raisons données par le commissaire qui a été approuvé par presque tous les journaux du pays.

M. MACDONALD: Pas du tout.

L'hon. M. MEIGHEN: On ne lui a pas refusé le droit de produire des témoins.

M. CARVELL: Ce fut la plus grande opération de blanchissage au Canada.

L'hon. M. PUGSLEY: Je ne voudrais pas dire un mot contre sir Charles Davidson, mais d'après la longue expérience que j'ai acquise dans les tribunaux, quand vous avez un avocat d'un côté et pas d'avocat de l'autre; quand vous n'avez pas d'avocat pour contre-interroger, le juge peut sans le vouloir faire la plus grande injustice possible. Permettez que je donne un exemple. J'ai suivi avec un très grand intérêt les journaux de Vancouver, alors que je me trouvais là pour un jour ou deux, pour voir ce qui arriverait à celui qui représentait ce gouvernement conservateur, le gouvernement auquel sir Richard McBride est ou était si intimement lié avant qu'un certain événement se produise; je surveillais pour voir si une question serait posée à M. Logan comment il se faisait qu'il avait dirigé les négociations pour l'achat des sous-marins pendant deux semaines et que pourtant il ne savait pas quel en serait le prix et qu'il avait simplement sifflé dans le téléphone quand il trouva qu'on parlait du prix énorme de $1,150,000. J'ai été frappé d'étonnement quand j'ai vu que M. Paterson, celui qui avait été à Seattle quand les sous-marins ont subi leurs épreuves et quand les experts du gouvernement du Chili ont refusé de les accepter—j'ai été frappé d'étonnement quand j'ai trouvé qu'on ne lui avait pas demandé la nature des essais et comment les sous-marins s'étaient conduits au cours des épreuves. J'ai été surpris de voir qu'on n'avait pas demandé à M. Paterson de produire ses livres. J'ai été surpris de voir qu'aucune question avait été posée à sir Richard McBride ou à M. Paterson sur quoi s'était appuyé le premier pour déclarer que le gouvernement du Chili n'était pas en état de payer les sous-marins—un gouvernement qui pour un article seulement reçoit chaque année un revenu de $45,000,000; un gouvernement qui n'a jamais manqué depuis cinquante ans de faire face à toutes ses obligations; un gouvernement qui est très estimé dans les milieux financiers, un gouvernement qui a toujours rempli tous ses engagements; j'ai été surpris de constater que le commissaire ne lui avait pas demandé si oui ou non le gouvernement chilien n'avait pas en réalité payé tout le montant du prix convenu avant l'inspection et qu'une objection soit soulevée.

J'ai été étonné de constater que l'on n'a pas touché du tout à ces questions vitales, questions qu'un étudiant en droit ayant une expérience de six semaines, aurait jugé nécessaires de poser aux témoins.

L'hon. M. MEIGHEN: Pourquoi n'êtes-vous pas allé les poser vous-même?

L'hon. M. PUGSLEY: Je n'ai pas assisté à l'enquête.

M. MACDONALD: On lui aurait probablement refusé la permission d'interroger les témoins.

L'hon. M. PUGSLEY: Si le Gouvernement m'avait proposé de me rendre à Victoria, d'agir comme conseil, d'examiner et de transquestionner les témoins devant sir Charles Davidson, j'y serais allé avec plaisir et je n'aurais jamais exigé un sou pour mes dépenses; car j'aurais découvert la vérité, j'en ai la conviction. Mais plus que cela; j'ai été des plus surpris de constater que l'on n'avait jamais demandé à aucun de ces messieurs d'expliquer pourquoi on a donné trois chèques, pour quelle raison on a donné une traite sur une banque de Seattle, pour-

quoi enfin a-t-on divisé la balance en deux sommes, dont l'une était une balance de $500,000 et l'autre représentant la balance à même laquelle on a acquitté les frais de la banque et de l'échange. On n'a jamais posé une seule question aux témoins à ce sujet. On s'est contenté de leur poser la question suivante: avez-vous payé quelques pots-de-vin au Canada; avez-vous payé quelques pots-de-vin ou commission à quelqu'un au Canada? On oubliait, apparemment, que Seattle, aux Etats-Unis, n'est qu'à 40 milles. Il est possible que mon honorable ami soit satisfait.

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne suis convaincu que d'une chose; c'est que l'honorable député est absolument injuste et a délibérément dénaturé les faits.

Quelques DEPUTES: A l'ordre; à l'ordre.

L'hon. M. PUGSLEY: Monsieur l'Orateur, ne demandez pas à l'honorable monsieur de retirer ses paroles.

M. l'ORATEUR: Si l'honorable député (M. Pugsley) est satisfait.

M. PUGSLEY: Je suis parfaitement satisfait. Si l'honorable député s'oublie et cesse de se conduire en gentilhomme, je lui pardonne. Monsieur l'Orateur, après avoir fait ces remarques préliminaires, je propose le renvoi du débat.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une prochaine séance.)

## RETRAIT D'UN AVIS DE MOTION.

L'hon. M. ROGERS propose de lever la séance.

—Je désirerais communiquer à la Chambre une dépêche datée d'aujourd'hui et conçue ainsi qu'il suit:

Veuillez annoncer à la Chambre que j'ai fait rayer ma proposition de l'ordre du jour, afin que le Gouvernement ait la voie libre pour la présentation de ses mesures de guerre.
(Signé): J. H. Burnham.

(La motion est adopée et la séance est levée à dix heures du soir.)

---

# CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Mercredi, 19 janvier 1916.

M. l'Orateur ouvre la séance à deux heures.

## SERGENT D'ARMES ADJOINT.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'annoncer à la Chambre que le sergent d'armes, avec mon approbation, a nommé Louis-Charles Panet sergent d'armes adjoint, pour la durée de la présente session.

## DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS.

Par le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le rapport de la gendarmerie royale du Nord-Ouest pour l'année 1915.

Par l'hon. W. J. ROCHE: Le rapport du département des Affaires indiennes, pour l'exercice expiré le 31 mars 1915.

## LE RECRUTEMENT AU CANADA.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je désire corriger une erreur que j'ai commise l'autre jour, au sujet du nombre de recrues enrôlées au Canada, durant les deux premières semaines de janvier. Par un rapport subséquent du département de la Milice et de la Défense, je constate que le nombre de recrues, du 1er au 15 janvier 1916, s'est élevé à 15,536.

## SUITE DU DEBAT SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite du débat sur le discours du trône.

M. l'ORATEUR: Avant la reprise du débat, je tiens à rappeler un incident survenu hier soir entre l'honorable solliciteur général (M. Meighen) et l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley). A l'article 19 des règlements de la Chambre des communes, il est dit: "Nul membre ne doit faire usage d'aucune parole injurieuse pour aucun des membres de la Chambre." A la page 79 (v.a.), des Débats, il est rapporté que l'honorable solliciteur général (M. Meighen) a prononcé les paroles suivantes:

L'hon. M. Meighen: La seule chose dont je suis certain c'est que l'honorable député a été absolument injuste et a, de propos délibéré, faussement représenté les faits.

Quelques députés: A l'ordre! à l'ordre!

M. L'Orateur: Je...

L'hon. M. Pugsley: Monsieur l'Orateur, je ne demande pas à l'honorable député de se rétracter.

M. l'Orateur: Si l'honorable député est satisfait..

L'hon. M. Pugsley: Parfaitement satisfait. Si mon honorable ami s'oublie et cesse d'agir en homme de bon ton, je lui pardonne.

D'après l'article du règlement que je viens de lire, toute la députation comprendra que les paroles dont l'honorable solliciteur général s'est servi hier soir étaient injurieuses, mais je dois ajouter que le langage du représentant de Saint-Jean a aussi été injurieux. Je constate que l'honorable solliciteur général n'est pas à son siège; s'il était présent,

je lui demanderais de retirer les paroles dont il s'est servi, et je demanderais la même chose au représentant de Saint-Jean. Tous deux ont l'estime de la Chambre, et nul doute qu'à l'avenir ni eux, ni aucun autre député, ne tiendront un tel langage.

L'hon. M. PUGSLEY (Saint-Jean) (N.-B.): Monsieur l'Orateur, je suis bien content que vous ayez signalé à la Chambre, ce qui s'est dit hier soir. Je le regrette beaucoup moi-même, mais j'ai cru que l'honorable solliciteur général avait tenu ce langage dans un moment d'excitation et je suis d'avis que les Débats ne rapportent pas fidèlement ses paroles. Il me semble qu'il a employé les mots " et je crains que l'honorable député l'ait fait à dessein". Son langage n'a pas été aussi violent que celui qui a été consigné dans les Débats. J'ai cru que l'honorable solliciteur général était très excité, fort tracassé, et j'étais disposé à lui pardonner ce qui me paraissait un manquement de sa part.

Quoi qu'il en soit, je dois dire que je regrette sincèrement l'incident. Quant à moi, je désire beaucoup que toutes les discussions du Parlement soient marquées au coin de la courtoisie que les députés tiennent toujours à se témoigner les uns aux autres, et je serai bien aise, monsieur l'Orateur, de suivre votre conseil et de retirer ces paroles.

Je regrette aussi l'absence de l'honorable solliciteur général pour une autre raison, car hier soir, rappelant que M. Thomas était venu au Canada à titre de représentant de M. Lloyd-George lui-même, pour s'enquérir de la fourniture par le Canada des obus à balles et de puissants explosifs, j'ai dit qu'il a fait une enquête minutieuse sur la situation et qu'un jour, faisant un discours dans la ville de Montréal, il s'est servi des mots: "Si je soulève un peu le voile." L'honorable solliciteur général me mit aussitôt au défi de montrer le compte rendu d'un journal qui rapportait ces paroles de M. Thomas. J'apporte ce journal, qui est la "Gazette" de Montreal, du 9 d'octobre 1915, et voici les mots mêmes employés par M. Thomas comme entrée en matière. Je lirai tout le paragraphe où se trouvent ces paroles. M. Thomas a dit:

> Si je soulève un peu le voile, ce sera sous ma propre responsabilité, et ne pesez pas mes paroles comme venant du ministre des munitions; mais, naturellement, vu ma situation officielle, j'ai dû avoir une connaissance intime de ce qui se passait au Canada dans la fabrication des munitions.

Venant d'une personne occupant la situation où se trouvait M. Thomas, ces paroles sont très significatives. Vous n'oublierez pas qu'il est venu au Canada dans un moment critique, lorsqu'il y avait de fortes commandes à placer. Il est venu étudier une question d'une importance énorme pour le Canada et pour l'empire. Il était tenu à beaucoup de diplomatie, de prudence; il devait prendre son temps pour étudier ces questions, et il est remarquable que, dans son discours de Montréal, il se soit servi de ces mots: " Si je soulève un peu le voile, ce sera sous ma propre responsabilité ". M. Thomas a dit plus, le même journal lui attribue l'observation que je signalais à la Chambre hier soir au sujet de l'économie. La voici:

> Il faut tenir compte de cela et je puis vous dire que le coût des obus au Canada a été plus élevé que dans les pays où la concurrence existe. On se plaint que de grosses commandes ont été placées aux Etats-Unis, mais je puis vous donner l'assurance qu'une forte tranche sera réservée au Canada du moment que le prix sera assez satisfaisant. Jusqu'à présent les prix ont été beaucoup plus élevés qu'aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, où le gouvernement a confisqué les bénéfices supplémentaires.

Dans un autre endroit, on rapporte que M. Thomas aurait dit que, jusqu'au mois de juin précédent, les livraisons par le Canada avaient été en retard et que seulement 2 p. 100 des commandes avaient été exécutées.

L'hon. M. HAZEN: De quelle date est ce numéro de la "Gazette"?

L'hon. M. PUGSLEY: Du 9 octobre 1915, autant que je puis vous dire. La date est recouverte d'une empreinte faite par un timbre de caoutchouc. Bien que M. Thomas fût, cela va sans dire, très prudent, très diplomate, très désireux de ne blesser personne, il était néanmoins fort résolu à se débarrasser de l'ancienne commission des obus. J'ai ici le compte rendu d'une entrevue avec M. Thomas publié dans le "Herald" de Montréal—et je ne saurais non plus en donner la date exacte parce que l'inscription faite avec un timbre de caoutchouc sur la coupure n'est pas lisible. Le compte rendu est ainsi conçu:

> Je crois qu'à l'heure actuelle il y a plus de " politique " au Canada qu'en Angleterre et que c'est là une mauvaise affaire pour le Canada.
>
> Dans les circonstances présentes, ceux des grands tireurs de ficelles politiques du Canada qui se trouvent en rapports intimes avec des établissements industriels s'occupent tout d'abord de faire la chasse aux commandes—la fabrication des munitions est affaire secondaire. M. Thomas répète qu'il n'est pas bon qu'il en soit ainsi, mais il ajoute qu'il fait tout son possible pour placer l'intérêt du contribuable anglais au-dessus de tout et qu'il ne s'inspire d'aucune autre pensée, quelque désir qu'il ait de voir l'or couler à flots au Canada, au profit des industries et des particuliers.

Pour bien faire ressortir toute l'importance de cette affaire, qu'il suffise de dire qu'à la date du 16 décembre dernier le coût des obus et des boîtes à obus—Je suppose que les fusées étaient aussi incluses dans les adjudications—s'élevait au chiffre énorme de $265,000,000, soit à environ $80,000,000 de plus que le chiffre de la dépense ordinaire du gouvernement canadien. Pour M. Thomas de même que pour le gouvernement anglais il importe que les obus soient fournis au plus bas prix possible. L'intérêt du peuple canadien en cette affaire n'est pas moindre.

A en juger par ce que le premier ministre disait le jour de l'ouverture du présent débat, le Gouvernement fédéral avance une partie du coût des munitions, cette avance étant basée sur l'effectif du corps expéditionnaire canadien. D'autre part, le ministre des Finances a dit qu'il ne s'agit en ceci que d'une avance temporaire que le gouvernement anglais nous remboursera quand sera déterminée la part que le Canada doit assumer de la dépense. En prenant pour base l'effectif respectif des troupes canadiennes et anglaises qui se trouvent sur le théâtre des hostilités, le Canada aurait à solder le treizième de la dépense relative aux obus. Si mon calcul est juste, le Canada devra, outre les dépenses énormes qu'il fait pour d'autres objets, verser plus de $20,000,000 à compte des obus. Si l'on a—on me dit que tel est le cas—payé le shrapnel et les forts explosifs plusieurs millions de plus qu'ils n'auraient coûté à la faveur de méthodes pratiques, c'est une perte dont le Canada devra porter sa part.

Je me vois obligé de parler encore une fois de mon honorable ami le solliciteur général (M. Meighen) qui, dans un discours de fraîche date, a, paraît-il, fait allusion à ce sujet. Si j'en parle, c'est parce qu'il se distingue entre ses collègues du cabinet, et si je fais allusion à son discours, c'est parce qu'il a tout particulièrement frappé mon attention. Ce discours, si j'ai bonne mémoire, il l'a fait à Port-Arthur ou à Fort-William. Au dire de l'honorable ministre, les munitions coûtent un prix exorbitant. Pour obvier à cela, il conseille le prélèvement d'un impôt de guerre sur les bénéfices excessifs des entrepreneurs. Il y aurait injustice à appliquer un tel remède. Le Gouvernement canadien encaisserait, il est vrai, une partie de ces bénéfices excessifs, mais le chiffre total de ceci proviendrait du trésor impérial et du trésor canadien dans la proportion d'environ treize dollars contre un.

[L'hon. M. Pugsley.]

Puisque le solliciteur général savait, en tant que membre du cabinet qu'il se réalisait des bénéfices excessifs, que les obus et les autres fournitures militaires coûtaient un prix exorbitant, il était tenu de porter le fait à la connaissance de ses collègues et de prendre les mesures propres à contraindre la commission des obus à réprimer un tel abus; car cette commission relevait du Gouvernement canadien, le gouvernement anglais n'en ayant désigné les membres que pour la forme.

Certains blâment les manufacturiers canadiens; pas moi. La commission des obus ne les avait pas invités à soumissionner, elle leur avait simplement demandé s'ils pourraient fabriquer des obus aux prix fixés. Ils auraient été d'une perfection plus qu'humaine s'ils avaient refusé les bénéfices que le Gouvernement leur offrait par l'entremise de la commission.

Je crois avoir fait observer hier que la composition de la commission des obus était absolument contraire à l'intérêt public et que c'est là chose que le Gouvernement aurait dû savoir. Je tiens à revenir encore aujourd'hui sur ce point. C'est cette commission qui fixa le prix que certaine compagnie dont le vice-président n'était autre que le président de la commission, et une autre compagnie ayant pour gérant M. Carnegie, autre membre de la commission, devaient recevoir de leurs obus. Autrement dit, la commission arrêtait le chiffre des bénéfices dont certains de ses membres devaient avoir leur part. Cette façon d'agir était contraire à la saine pratique des affaires en ce qu'elle n'était pas de nature à porter les membres de la commission à fixer de justes et raisonnables prix. Une partie de chaque dollar que l'on a payé en trop à compte des obus a passé dans le gousset de ces deux personnages qui étaient les esprits dirigeants de la commission des obus. Qu'est-ce que le général Bertram trouva à dire à ce propos? C'était après qu'il eût été fait chevalier. Comme je le disais hier, cette décoration fournit une excellente occasion de se débarrasser du général Bertram et de changer le personnel de la commission.

Il a déclaré au cours d'une entrevue qu'il accorda que les autres membres de la commission n'avaient eu rien à voir dans la fixation des prix ou dans l'octroi des commandes, qu'il s'était arrogé le droit exclusif de régler toutes ces questions et qu'il n'avait jamais demandé dans tout cela, l'avis de ses collègues de la commission. Le Gou-

vernement savait-il que le général Bertram, vice-président de la compagnie John Bertram et Fils, à responsabilité limitée, qui remplit la fonction de placer de machineries pour la fabrication des obus faites aux Etats-Unis, tout en en fabricant elle-même, administrait les affaires de cette commission des obus sans prendre l'avis de ses collègues.

Bien que le pays fût en droit de supposer que ce comité composé de huit membres dont quatre des civils et quatre des militaires prendrait soin des intérêts du Canada, le général Bertram dit qu'en réalité lui seul s'est occupé de ces intérêts importants. Eh! bien, monsieur l'Orateur, on me dit que le général Bertram n'a pas exposé tous les faits, ou, du moins la nature complète de ces derniers; que M. Carnagie, dont la compagnie a reçu un grand nombre de commandes, a été le seul membre du comité qui a travaillé avec le général Bertram; que ce fût ces deux hommes qui, dans une large mesure, ont distribué entre eux-mêmes ces faveurs qui représentaient, ainsi que je l'ai dit, un montant considérable d'argent. La Chambre ne pourra s'empêcher de constater immédiatement l'irrégularité complète de cette attitude. Ces hommes qui présidaient à l'octroi des commandes, qui vendaient ces munitions au gouvernement anglais qui se trouvait associé au Gouvernement canadien dans l'achat de ces articles, étaient à la fois vendeurs et acheteurs. En leur qualité de vendeurs, ils fixaient les prix; en celle d'acheteurs, ils achetaient ces articles aux prix qu'ils avaient établis eux-mêmes. J'ai déjà dit, en m'appuyant sur les données qu'on m'a fournies, qu'on a fait payer des millions et des millions de dollars aux contribuables anglais et au peuple du Canada par suite du paiement de ces prix excessifs et aussi de l'absence de méthodes d'affaires et dans la nomination et le travail de la commission des obus.

J'ai déclaré à la Chambre, hier, que la population du Canada réclamait avec insistance qu'on fit une enquête dans toutes ces questions. Il est certain que M. Thomas a pris des renseignements. Il n'y a pas de doute non plus qu'il en est arrivé à la conclusion que cette commission des obus, instituée par le Gouvernement d'après l'avis de mon honorable ami le ministre de la Milice, devait disparaître. Il a pris tout le temps qu'il a voulu pour la faire dissoudre, mais enfin il a réussi dans ses efforts. On nomma une nouvelle commission dont M. Flavelle devint le président.

Qu'on me permette de lire à la Chambre ainsi qu'à vous-mêmes, monsieur l'Orateur, quelques extraits de journaux importants qui ont discuté cette affaire. Je le fais parce que je crois que la Chambre reconnaîtra avec moi qu'en théorie générale, on peut s'en rapporter aux journaux du Canada et croire qu'ils expriment l'opinion publique ainsi que les vues honnêtes des rédacteurs basées sur les renseignements qu'ils sont en mesure d'obtenir sur les questions qui font l'objet de leurs articles. Mais avant d'en arriver là, j'aimerais appeler l'attention sur une autre observation qu'on attribue à M. Thomas. Je cite maintenant un extrait de la déclaration publique qu'il a faite dans le "Montreal Daily Star" et la "Gazette", de Montréal. Après avoir affirmé qu'on avait payé ces obus plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis ou qu'en Angleterre, M. Thomas, à en croire ces deux journaux, aurait dit:

> Au mois de juin dernier, le Canada, à parler franchement, fut plutôt lent, au point de vue du temps, à remplir les commandes qu'on y avait placées, seulement 2 p. 100 des commandes ayant été exécutées. Le sentiment ne se contenterait pas du retrait des membres manufacturiers de la commission des obus.

M. Thomas a dû découvrir des faits d'une importance considérable, puisqu'il a été porté, lui étranger venant au Canada, à faire ces remarques. Celles-ci, à mon sens, démontrent qu'il a trouvé un état de choses très sérieux, et que la seule façon de servir les intérêts de l'empire et ceux du Canada, et de répondre au sentiment public était de faire disparaître cette commission des obus et d'en organiser une nouvelle qui relèverait directement du gouvernement impérial.

M. Thomas a fait un changement important sous un autre rapport. Il n'a pas approuvé la conduite de la commission canadienne des obus qui s'est arrogée le droit de fixer les prix; il a cru au principe de la concurrence qu'il a suivi.

Qu'on me permette de lire d'abord un extrait du "Toronto Saturday Night", un journal qui s'est beaucoup occupé de cette question et qui, je crois, a récemment trouvé matière à blâmer la nouvelle commission également. Il y a des gens qui sont presque convaincus que mon honorable ami le ministre de la Milice partage les vues du "Toronto Saturday Night" au sujet de la nouvelle commission des obus. Dans son numéro du 23 octobre 1915, ce journal dit:

> Un homme directement intéressé dans les usines d'obus ne devait pas faire partie d'une commission des obus—qu'on ne l'oublie pas—ces usines ayant des conseils d'administration dont les ramifications sont très étendues.

Je regrette que mon honorable ami le ministre des Travaux publics ne soit pas à son siège, car je vais lire des extraits d'un journal avec lequel il est en parfaite communauté d'opinion. Peut-être pourra-t-il faire comprendre à ses collègues l'à-propos de faire écho à ces idées. Je lis dans le "Winnipeg Telegram" du 1er novembre 1915:

Le plus fort humoriste gallois est D. A. Thomas. Personne ne soupçonnait que cette tête dure du magnat gallois du charbon avait autant d'humour que l'auteur de Sam Slick. Ses adieux ont fait pouffer de rire Ottawa. Il a donné la correction au général sir Sam Hughes; il lui a dit qu'il était un bon petit garçon très actif, mais de ne pas toucher aux confitures; il a eu des paroles très mielleuses pour le général Bertram, mais il lui a dit que les affaires n'étaient pas son fort; il a vanté l'énergie et l'esprit d'entreprise des industriels canadiens, mais leur a donné à entendre qu'ils montreraient plus de patriotisme en se contentant de profits plus petits; et a mis à la porte avec tant de délicatesse le colonel Cantley, directeur général du comité des obus à la Nouvelle-Ecosse, que celui-ci a cru qu'on lui conférait de l'avancement.

Le "Citizen" d'Ottawa a reproduit du "Grain Growers Guide", du 24 novembre, un article que je suppose être fidèlement copié.

Le "Grain Growers Guide" disait:

On devrait certainement faire une enquête publique complète en cette affaire. S'il est vrai que les fabricants d'obus au Canada ont volé de cette façon des millions au trésor public anglais, ils sont coupables d'avoir aidé l'ennemi, et on ne pourrait les punir trop sévèrement. Ils appartiennent à cette ploutocratie qui a toujours réclamé pour elle le monopole du patriotisme, et s'ils sont coupables de ce dont on les accuse, leur crime n'en est que plus grand. Peut-être ces accusations ne sont-elles pas vraies, et dans ce cas on devrait donner aux fabricants l'occasion de prouver leur honnêteté. Rendons les faits publics, et que chacun subisse les conséquences de ses actes.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, je ne suis pas de l'avis de ceux qui affirment que les industriels de notre pays sont ceux qu'il faut blâmer. Je dis que s'il y a un blâme à porter, si le public a été lésé, ou si des actes blâmables ont été perpétrés, la faute doit en être attribuée à ceux qui ont été choisis par le Gouvernement pour composer le comité des obus, et qui ont fixé eux-mêmes les prix qu'ils voulaient bien payer aux fabricants.

Le "Citizen" d'Ottawa faisait, le 29 novembre, des commentaires sur un article publié par le "Toronto Telegram". Il disait:

Le *Telegram* publie l'article suivant demandant à la commission d'enquête Davidson de faire une enquête au sujet de l'ancien comité des obus:

[L'hon. M. Pugsley.]

Est-ce que sir Charles Davidson va dépenser tout son temps et toute son énergie à son enquête sur le compte des commis de pharmacie, des vendeurs de chevaux vieux et infirmes, ou des pingres qui tondent sur la vente de l'avoine pour les chevaux?

Sir Charles Davidson devrait promener sa lanterne la plus puissante sur les achats de munitions pour le gouvernement anglais par le comité des obus.

On ne peut ergoter plus faussement lorsque l'on allègue que puisque le comité des obus ne dépensait que l'argent du contribuable anglais, le gouvernement Borden n'a pas à s'en occuper.

Le comité des obus représentait sir Robert Borden tout comme sir Robert Borden représente le peuple canadien, le comité des obus n'avait pas charge de défendre le trésor du Canada, mais c'était à lui à défendre son honneur. La procédure au moyen de laquelle on soustrait les actes du comité à la juridiction de l'enquête Davidson n'est pas digne de sir Robert Borden. Cette procédure ne rachète pas sa promesse de faire une enquête pleine, sévère et impartiale dans toutes les dépenses se rapportant à la guerre.

Cet article a été publié par un journal dont un membre très en vue du parti conservateur et ancien député aux Communes, est le propriétaire et directeur. C'est un des journaux les plus influents de Toronto, et je demanderai aux honorables ministres si son raisonnement en faveur d'une enquête n'est pas juste. Il rappelle que le premier ministre a promis une enquête pleine et complète dans les dépenses pour la guerre. Or, nous sommes en présence d'une dépense qui dépasse de beaucoup toutes les autres concernant les fournitures de guerre, et le journal demande pourquoi la commission Davidson limiterait son enquête aux achats de chevaux, porduits pharmaceutiques, et autres choses de ce genre et qu'elle ignorerait ces dépenses énormes faites au Canada par un comité nommé par le Gouvernement canadien.

Lorsque le rédacteur du "Toronto Telegram" a écrit cet article il ne connaissait pas ce que nous apprenons aujourd'hui par la bouche de l'honorable ministre des Finances, que dans le règlement final des comptes le Canada devra payer sa part proportionnelle du coût de toutes ces munitions de guerre, y compris les shrapnels, les obus et toutes espèces d'armes. Si le rédacteur du "Telegram" avait su cela, il aurait dit que dans ces achats de matériel de guerre, le Canada et l'Angleterre étaient en société; que nous aurions à en payer notre part proportionnellement au nombre de soldats que nous fournirons; que lorsque le comité des obus achetait les obus pour le gouvernement anglais il les achetait également pour le Gouvernement canadien, et, conséquemment, que de chaque million de

dollars, dépensé en prix excessif par ces méthodes d'affaires impropres adoptées par le comité des obus, le Canada paye sa part.

Lorsque notre gouvernement avançait, durant l'été, plusieurs millions de dollars au gouvernement anglais, afin d'assurer le payement de ces munitions de guerre, il donnait à celui-ci sa propre part de ces dépenses, dont il restera à déterminer le montant, quand viendra le moment de régler définitivement ce compte. Il est donc absolument clair que si le cabinet entend permettre au Parlement de s'enquérir de toutes les dépenses faites par le Canada en vue de la guerre, cette enquête devra porter sur les choses dont je parle ici, comme étant de la plus haute importance; et, en soumettant cette affaire au Parlement, je soutiens qu'il y a là un devoir à remplir non seulement par ceux qui siégent sur les bancs des ministres, mais aussi par ceux-là qui occupent une place derrière ces bancs, comme par ceux d'entre nous qui sont de ce côté (la gauche) de la Chambre, en notre qualité à tous de mandataires du peuple; et ce devoir, nous ne le remplirions pas si, par tous les moyens possibles, par tous les moyens légitimes dont nous disposons, nous n'insistions pas pour une enquête la plus entière et la plus complète sur ces vastes dépenses. Eh mais, qu'a-t-il fait pendant la guerre des Boers? Quand le ministre d'alors de l'Agriculture refusait de répondre à certaines questions touchant les achats de foin dans la province de Québec, cette Chambre adopta une résolution priant le cabinet de mettre devant elle toutes les lettres échangées entre lui et le gouvernement impérial touchant l'achat de foin et autres fournitures militaires destinées à l'Afrique du Sud; et, quand il fut constaté que l'on tardait à le faire le présent ministre du Commerce et de l'Industrie (sir George Foster), qui était alors un des membres dirigeants de l'opposition, prit la parole et fit comprendre au ministre de l'Agriculture qu'il devait s'attendre à ne pas obtenir le vote de ses crédits tant que ces pièces ne seraient pas mises devant la Chambre. Telle a été dans cette circonstance l'attitude du ministre du Commerce même en ce qui ne concernait que le simple dépôt d'une correspondance relative à l'achat de foin.

Mais, monsieur l'Orateur, combien différentes étaient alors les circonstances de ce qu'elles sont aujourd'hui? A cette époque, tout ce que faisait le Canada, c'était d'envoyer sur la ligne de feu ceux de nos Canadiens qui s'étaient offerts à partir pour l'Afrique du Sud, et leur équipement, les fournitures, ce foin au sujet duquel on s'inquiétait, tout cela était payé par le gouvernement britannique, le Canada n'ayant rien à voir dans la dépense. Combien les choses diffèrent aujourd'hui en ce qui regarde les projectiles et autres minutions de guerre pour lesquelles le Gouvernement canadien s'est engagé par une solennelle obligation envers le gouvernement impérial à payer sa juste part, de manière que la part du Canada dans cette dépense est déboursée par la commission des obus que notre Gouvernement a lui-même instituée, tout comme le sont les deniers du gouvernement impérial.

Le "Citizen" d'Ottawa, du 16 novembre 1915, dit ceci:

> On a fait payer à la Grande-Bretagne $5.15 la fabrication d'obus de 18, qui auraient pu se fabriquer avec profit à un dollar. Petit à petit les autorités britanniques ont pu réussir à faire baisser ce prix à $2.90. Même alors qu'un entrepreneur solvable offrait de fabriquer ces obus moyennant $1.40 la pièce, la commission fédérale des obus donnait la commande à $2.90. Certains projectiles fabriqués au Canada ont coûté plus à l'Angleterre que ceux faits aux Etats-Unis.

A son tour, le "Toronto Saturday Night" dit, à la date du 4 décembre:

> Si les manufacturiers du Canada veulent bien ne plus faire entrer dans leurs calculs les dividendes à grossir et changer de conduite, si les "profiteurs" veulent bien tendre énergiquement à bombarder les tranchées allemandes, au lieu de bombarder le public avec des valeurs ridiculement gonflées, il sera donné au Canada une occasion de maintenir en activité pendant toute la durée de la guerre ses établissements aujourd'hui inactifs ou à moitié inactifs, et il y gagnera financièrement.

Le "Daily Mail" de Montréal, qui a la sympathie et qui jouit de la confiance de membres éminents du ministère, aurait fait, selon le "Globe" de Toronto, du 24 décembre, les déclarations suivantes:

> C'est avec une véritable répugnance que le "Daily Mail" rappelle la nature incomplète de ce que l'on a appelé le "discours d'adieu" du général Bertram. Un devoir public ne saurait, cependant, s'éluder, et c'est un devoir public de faire savoir au général Bertram que ses déclarations, absolument dépourvues de tout détail et de toute précision touchant la critique des travaux de son comité, ne tendent pas à diminuer les soupçons bien plutôt à les fortifier. Le major général Bertram a été accusé d'avoir soigné ses propres intérêts dans le placement des commandes que, sous sa direction, la commission des obus a distribuées. Il a été accusé de favoritisme dans la répartition de ces commandes et d'avoir accordé aux fabricants (dans les affaires de certains desquels il était lui-même intéressé) des prix hors de toute proportion avec le prix de revient. Dans son discours d'adieu il n'a absolument rien dit d'aucune de ces accusations, sauf quant au prix des obus, et,

là encore, il refuse de donner au public les propres renseignements que ce dernier désire.

Le major général Bertram aurait agi sagement en en disant davantage ou en ne disant rien. Sa dernière déclaration, bourrée de renseignements qui ne sont d'aucun intérêt appréciable pour le public, semblerait être une feinte destinée à donner le change au public sur les opérations de la commission des obus. Le public tout disposé à croire que le général Bertram est en état de justifier chacune des opérations qui ont été faites sous ses auspices officielles. Voulant bien ne pas tirer de hâtives conclusions, il acceptera des réponses claires à des accusations précises. Par son manque absolu de franchise dans sa défense des travaux de la commission, le général Bertram s'est rendu à lui-même un bien pauvre service, et il a très sensiblement élargi le cercle de ceux qui demandent une enquête publique sur la manière dont il a conduit les affaires de la commission des obus.

Voilà un article de fond fort énergique venant d'un journal qui fait preuve de zèle pour ce Gouvernement, et ni le Parlement, ni le Gouvernemnt ne sauraient traiter cet écrit avec légèreté. Le " Hamilton Spectator "—j'ignore si ce journal appuie le Gouvernement ou s'il le combat.

L'hon. M. MURPHY: Il est partisan du Gouvernement.

L'hon. M. PUGSLEY: On me dit qu'il est partisan du Gouvernement, que c'est un journal conservateur, tout dévoué au Gouvernement. Le " Citizen " d'Ottawa, du 11 décembre cite l'extrait suivant emprunté au " Spectator ":

La plupart des manufacturiers du Canada et de la Grande-Bretagne faisant fi du patriotisme n'obéissent qu'à la loi de l'offre et de la demande, au point de se faire concussionnaires, quand l'offre dépasse de beaucoup la demande. En d'autres termes, tout en se tenant habilement dans les limites de la loi, ils ont volé l'Etat où ils vivent, et grevé de dettes leurs concitoyens, au bénéfice de leurs caisses privées. Leurs habitudes d'extorqueurs nous rappellent trop les temps de Robin Hood. En Grande-Bretagne, ce genre de profits illicites, a été réprimé par l'imposition d'une taxe spéciale de 50 pour 100 sur tous les profits dépassant de £100 la moyenne des profits de chaque établissement depuis trois ans. Au Canada on n'a pas pris d'initiative semblable.

Ce qui me semble critiquable chez le " Hamilton Spectator ", c'est que, tout en affirmant carrément et à bon droit qu'on a fait payer aux citoyens de la Grande-Bretagne des prix excesifs, et je pourrais ajouter qu'on a rançonné également le contribuable canadien, il blâme les manufacturiers, au lieu de blâmer le Gouvernement et la commision des obus qu'il a nommée. Ce ne sont pas ces industriels qui ont établi les prix, comme semble le penser le " Hamilton Spectator ". Les prix ont été réglés par le comité en question dont les membres, je le répète, fournissaient eux-mêmes des obus et de puissants explosifs et n'avaient pas de motif d'abaisser les prix, puisque l'intérêt personnel les pousait dans un autre sens. Puis, le 7 décembre, le "Journal" d'Ottawa, un autre journal partisan dévoué du Gouvernement, disait:

Il n'y a pas de doute qu'au Canada, comme ailleurs, on a fait des profits illicites sur le premier lot des commandes pour munitions de guerre. L'augmentation du coût tient sans doute en partie aux conditions de guerre ayant pour conséquence le renchérissement des matériaux et de la main-d'œuvre; mais il n'y a guère lieu de douter qu'au Canada et partout, les individus et les compagnies, chargés des travaux, ont réalisé des profits illégitimes et fait de l'extorsion. En pareille matière des profits excessifs sont déshonorants pour les bénéficiaires, sinon criminels, en tout pays engagé dans une guerre défensive. Elles rendent le pays presque impuissant à soutenir vigoureusement une lutte essentielle à son bien-être. Le Gouvernement paie le prix des munitions avec de l'argent emprunté; on ne saurait dire combien il faudra d'argent et les sommes que le Gouvernement devra emprunter, et il est possible que le manque de ressources pécuniaires chez le Gouvernement aboutisse à une défaite dans cette guerre. Celui qui, dans son propre pays, extorque des sommes illégitimes du Gouvernement, joue le rôle d'ennemi de l'Etat. L'individu ou la compagnie qui a réalisé des profits excessifs, tout considéré, pour une entreprise de guerre, mérite le mépris public, et il faudrait leur faire sentir dans toute sa force, la condamnation de l'opinion publique, et les obliger à restitution. Sans doute il y aura enquête à cet égard, et il faudrait une disposition législative rétroactive, permettant au Gouvernement de confisquer tout profit illégitime.

Le "Journal" d'Ottawa suggère au Gouvernement une enquête. Le pays ne se contentera pas d'une enquête de l'Etat. Le peuple de ce pays, de l'Atlantique au Pacifique, demande que cette enquête soit tenue par le Parlement, ou par un comité du Parlement, au grand jour de la publicité, afin que le public soit éclairé sur les faits et puisse décider sur qui doit retomber le blâme se rattachant à l'achat des shrapnels ou des grands explosifs et autres munitions de guerre.

Le "' Sun," de Vancouver, en date du 10 décembre cite un grand organe conservateur, le " Mail and Empire ":

Il est évident qu'en prévision d'une longue lutte au dehors, la Grande-Bretagne et les Dominions doivent s'efforcer d'adopter un système basé sur l'économie. Au Canada, on le sait, pour la plupart, les fabricants de munitions et les fournisseurs d'autres matériaux de guerre pour le gouvernement de la Grande-Bretagne et celui du Canada, ont cherché à obtenir le plus de profits possible de leurs entreprises. M. David Thomas, le représentant de Lloyd George, aux munitions, qui est venu dernièrement au Canada, dit qu'un fabricant de Hamilton lui a offert de fabriquer une grande quantité d'obus au

prix coûtant. Voilà qui contraste agréablement avec l'attitude des chercheurs de profits, dans leur ensemble. Dans le Royaume-Uni, les fabricants de munitions doivent céder à l'Etat 50 pour 100 des profits réalisés, dépassant £100, en sus de la moyenne de leurs profits annuels depuis trois ans. Bien que les prix soient encore élevés, comme l'observe M. Bonar Law, l'Etat bénéficie d'une partie de l'excédent légitime des profits au delà du prix de revient. Au Canada, l'industrie manufacturière est loin d'être aussi fortement organisée que l'industrie britannique. Il a fallu exercer une forte pression pour abaisser les prix des munitions au niveau d'un profit légitime, et parfois ils sont encore loin de répondre aux besoins de l'économie, établis par le ministère des colonies.

A mesure que nous avons à supporter nos propres fardeaux financiers nous devons nécessairement comprendre que loin d'être dans la position de simples vendeurs d'appareils de guerre à un gouvernement étranger—avec les avantages d'un vendeur—nos manufacturiers font partie de l'administration de la guerre au Canada aussi bien que de l'empire et que le patriotisme demande que les marchés relatifs aux munitions soient chiffrés non pas pour obtenir les plus grands profits, mais pour procurer le plus de bénéfice à l'état.

Et le "Vancouver Sun" fait le commentaire suivant:

Quand le "Mail" comprend qu'il ne peut pas défendre et encore moins louanger les méthodes du comité des obus et les manufacturiers, le "News Advertiser" devrait comprendre que lorsque son parti emploi le vert et le sec pour lui donner son appui dans de telles circonstances, c'est une indécence manifeste.

Je ne suis pas certain, monsieur l'Orateur, d'être exactement renseigné à propos du fabricant d'Hamilton qui a offert à M. Thomas de mettre son usine à la disposition du gouvernement de façon à pouvoir faire sans frais des obus. Mais on m'a appris—il s'agit probablement du même personnage—qu'il y a dans Ontario un industriel qui, grâce aux prix fixés par le comité des obus et auxquels, comme je l'ai dit, les manufacturiers n'ont rien eu à voir, a fait un bénéfice d'un demi-million de dollars et qui, estimant qu'il en avait assez, avait offert son usine au gouvernement pour y fabriquer des munitions sans frais. Il s'était rassasié des profits énormes que le comité des obus lui avait permis de faire.

M. CARVELL: Le gouvernement a-t-il accepté son offre?

L'hon. M. PUGSLEY: Il n'a pas accepté son offre. Et pourquoi, monsieur l'Orateur? Ce que je vous ai dit hier prouve que le gouvernement, par l'entremise de son comité des obus, n'a pas mis la main sur ces opérations en ayant en vue de fournir des munitions de guerre aux armées des alliés au plus bas prix possible. Il s'est occupé de cette affaire plutôt avec l'intention de porter remède à la dépression industrielle du pays, et il a été guidé par la pensée que par suite de la demande de fournitures pour l'armée, y compris les munitions de guerre, il pourrait mettre en train de petites industries dans tout le pays, qu'il serait à même, j'ai le regret de le dire, de donner beaucoup d'encouragement aux amis politiques et de leur permettre de gagner beaucoup d'argent. Peut-être que mon honorable ami le ministre de la Milice s'évitera de cette déclaration. Pourtant, monsieur l'Orateur, je prétends que si c'était l'intention du gouvernement, il n'aurait pas pu la mettre en pratique plus ouvertement qu'il ne l'a fait. Par conséquent, s'il avait ouvert une usine et entrepris lui-même la fabrication de ces munitions de guerre au prix coûtant, il aurait dû réduire le prix des autres usines dans tout le pays dont un grand nombre étaient la création de compagnies éphémères qui avaient pris naissance en raison même de l'octroi de ces commandes pour la guerre.

Le "Manitoba Free Press" dit aussi, dans un article en date du 28 décembre:

Il est hors de doute que la population du Canada sera plus que satisfaite qu'on lui prouve que les commandes d'obus ont été honnêtement accordées et ont été exécutées dans des conditions raisonnables. Il n'y a pas un Canadien digne de ce nom qui ne préférerait pas croire que les manufacturiers canadiens sont innocents de l'accusation d'exploiter la misère sans fond dans laquelle cette guerre a réellement plongé toute la race humaine. Et, bien que ce soit beaucoup moins important, il n'y a pas un Canadien qui ne préférerait pas croire que la puissance industrielle du Canada a été à la hauteur des besoins urgents de la guerre actuelle.

Il y a pourtant une chose fondamentale au sujet de laquelle les honnêtes Canadiens de toutes les opinions et de toutes les couleurs sont absolument inflexibles. Cette chose fondamentale c'est qu'en plus des bénéfices ordinaires et raisonnables pour la manufacture des matériaux nécessaires et honnêtement fabriqués, de simples particuliers ne retireront pas des avantages et que des fortunes ne seront pas créées pour permettre à des familles de vivre après la guerre dans une existence facile et luxueuse.

Avec tout le respect dû au général Bertram, son interview publiée hier dans le "Free Press" est aussi faible que la soumission de la feuille hebdomadaire publiée dans la même ville. De simples affirmations de vertu sont absolument hors de place. Quoique puisse découvrir une enquête complète et menée sans crainte, on peut dès maintenant avoir des soupçons sérieux qu'il y a eu des extorsions et même des pots-de-vin en ce qui concerne les commandes d'obus.

Le 30 novembre, le "Montreal Herald" disait:

Ce qu'il y a d'humiliant, c'est que c'est l'œuvre d'une commission d'obus du Dominion...

N'oublions pas cette parole. Je dis que ce ne fut pas l'œuvre d'une commission nommée par le gouvernement britannique; ce

fut l'œuvre d'une commission nommée par le gouvernement actuel du Canada qui doit être tenu, par le peuple du Canada, responsable des actes de cette commission. Le "Herald" dit:

Ce qu'il y a d'humiliant c'est que c'est l'œuvre d'une commission d'obus du Dominion et que par conséquent elle représente la politique nationale au sujet de la fabrication des munitions. C'est de cette façon que nos ressources industrielles ont été "mobilisées" pour faire face aux besoins suprêmes de l'empire et de la civilisation elle-même! Comparez cela avec les systèmes en vigueur chez les autres nations alliées. Comparez-le par exemple avec la déclaration faite par le président de la compagnie des aciéries d'Ecosse, dans son discours à l'assemblée annuelle des actionnaires au mois d'octobre:

Suit le discours dont je donnerai lecture:

"Vous le savez, en plus d'une occasion, j'ai dénoncé en cette enceinte des mesures du Gouvernement, parce qu'elles auraient exercé une mauvaise action sur les industries du pays; j'espère donc qu'il me sera permis de déclarer combien j'approuve de tout cœur le principe de cette mesure (la taxe spéciale sur les profits de guerre), qui vient d'être énoncé dans le butget de M. McKenna, bien que je ne sois pas du tout certain si dans son application il sera raisonnable. A mon sens, il y a quelque chose d'absolument révoltant à l'idée que quelqu'un retire des profits à la faveur de l'agonie de la nation,—et tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'un particulier ou d'une compagnie, dont le labeur ou l'anxiété n'ont nullement augmenté en raison de cette situation, mais qui n'ont eu qu'à saisir l'occasion qu'a fait naître la rareté tout à fait artificielle, que le Gouvernement a amenée par suite de son désir de satisfaire aux besoins de la nation. Le principe idéal de toute taxe, c'est évidemment l'égalité dans le sacrifice... Lorsque nous songeons à nos braves soldats, qui sont actuellement sur la ligne de feu en Belgique, en France, dans les Dardanelles et ailleurs... qui ont fait le sacrifice de leurs foyers, de leurs fomilles, de leur santé, de leurs confort et de leurs aises... nous ne pouvons nous empêcher de ressentir combien sont mesquins et insignifiants les sacrifices d'argent que nous pouvons offrir sur l'autel du patriotisme, nous dont c'est le devoir de rester sur le sol de la patrie... Il est possible, en réalité, qu'avant la fin de ce conflit, le Gouvernement juge nécessaire d'accaparer non pas 50 mais 100 pour 100 de ces profits additionnels, et si jamais il en arrive à cette décision, j'espère bien que personne ne s'en plaindra".

Au Canada, quelques-unes des compagnies les plus favorisées font des millions de profits; elles se réjouissent de voir les prix monter, ce qui leur offre la perspective de réaliser des profits de 150 pour 100 sur les capitaux qu'elles ont engagés dans ces entreprises. Il ne voit rien de révoltant apparemment, dans le fait de spéculer jusqu'à l'extrême limite sur l'agonie de la nation anglaise.

Je désire m'arrêter pour un instant, afin de répéter encore une fois que la taxation des profits additionnels ne servira de rien en tant qu'il s'agit de soulager le trésor britannique. Nous assisterons alors à ce spectacle renversant de voir les membres de cette commission, après avoir fixé eux-mêmes les prix excessifs que le gouvernement anglais doit payer aux manufacturiers, y compris ces compagnies dont ils sont les directeurs, imposer des taxes, reprendre possession de ces argents, non pour le remettre au trésor impérial, mais pour le faire tomber dans le trésor du Canada. Ce n'est pas là le remède qu'il faut apporter à la situation. Le véritable remède, c'est que dès le début, le Gouvernement aurait dû surveiller l'œuvre accomplie par la commission des obus; il aurait dû voir à ce que les membres de cette commission accomplissent leur devoir envers le pays, qu'ils ne paient point des prix excessifs et qu'ils accomplissent fidèlement leur devoir et envers le Canada et envers l'empire.

Le "Telegram" de Toronto, à la date du 22 décembre, a publié un autre article très important, et la Chambre me pardonnera sans doute de lui en donner lecture.

Si j'en agis ainsi, c'est parce que je me rends compte de l'importance du sujet et parce que je sens la nécessité de faire connaître à cette Chambre l'opinion publique canadienne, représentée par les principaux journaux du pays.

A ce propos, le "Telegram" de Toronto, a publié le 22 décembre 1915, un article que je désire citer en entier. Le voici:

L'exploitation des commandes militaires.—Les intermédiaires à l'œuvre.—Il appartient au premier ministre Borden d'intervenir, déclare le "Contract Record" de Toronto.

De New-York, on continue d'expédier des circulaires qui racontent les placements avantageux auxquels donne lieu l'exécution des commandes militaires au Canada, dit le "Contract Record", dans son numéro de cette semaine. L'une des circulaires les plus récentes sort des bureaux de Gilbert Elliott & Company. Cette maison avise ses clients de prendre des actions dans la Canada Foundries and Forgings Company, qui possède des usines à Brockville et à Welland.

L'article donne ensuite la cote des actions. Si je ne me trompe, le président de cette compagnie est sir Henry Pellatt.

L'hon. M. GRAHAM: Du tout.

L'hon. M. PUGSLEY: Il se peut que je sois dans l'erreur sur ce point-là.

L'hon. M. GRAHAM: Absolument.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai vu qu'une compagnie avec laquelle il est en relation a publié un état de ses profits, et que ces chiffres ont donné lieu à une dénégation. Je me contenterai donc de citer l'article du "Telegram", sans savoir évidemment si les faits qu'il avance ont été contredits ou non:

On nous informe de sources autorisées que les recettes pour les derniers dix mois finissant au 1er novembre 1915, s'élèvent à plus de $900,000, et que les recettes mensuelles se chiffrent maintenant à $150,000, ce qui représente des profits de $1,860,000 par année; en déduisant les frais d'administration, on constate que le stock ordinaire rapporte encore un profit annuel de plus de 150 p. 100.

Ce paragraphe est précédé des commentaires de la maison Gilbert Elliott et Cie, qui, je le suppose, sont des courtiers, qui s'efforcent de disposer des actions de la compagnie. Les renseignements qu'ils donnent peuvent être exacts; ils se peut également qu'ils soient erronés. Je ne puis affirmer qu'ils soient exacts et je ne suppose pas que le journal soit lui non plus en état d'en garantir l'authenticité. On n'en sait rien, mais le rédacteur ou l'auteur de l'article en question, quel qu'il soit, a puisé ses renseignements dans la circulaire financière que ces courtiers ont publiée.

Discours de sir Sam.

La circulaire affirme également que, au cours de la dernière année, la compagnie a exécuté de fortes commandes d'obus pour le compte du gouvernement britannique, en sus de ses opérations commerciales ordinaires.

Le tout est couronné par un discours qu'a prononcé sir Sam Hughes devant l'association conservatrice du 4e quartier de Toronto. Le passage suivant du discours du ministre de la Milice a été extrait d'un compte rendu de journal:

"Sir Sam a raconté comment, lorsqu'arriva au Canada, la première commande pour la fabrication de 200,000 obus, il ne se trouva que quatre hommes, dans tout le Dominion, qui eurent le courage de se mettre à l'œuvre afin d'exécuter "cette petite commande de 5 sous". Il lui fallut plus d'une semaine et demie rien que pour les décider à étudier la question.

"Depuis cette époque, nous avons livré à l'Angleterre quatre millions d'obus", a déclaré sir Sam. "Rien que pour les commandes d'obus, une somme d'au delà de $350,000,000 est tombée dans les goussets des ouvriers.

Quels sont ces "ouvriers"?

Maintenant, si nous mettons en regard la circulaire des courtiers de New-York et l'histoire qu'a raccontée sir Sam Hughes, qu'est-ce que vous entendriez par le mot "ouvriers"? Sont-ce les individus qui ont "joué" la commission des obus ou bien les artisans qui travaillent dans les fabriques de munitions? Si sir Sam Hughes avait dans l'idée cette dernière catégorie d'ouvriers, il s'est évidemment fourvoyé. Si les ouvriers ont touché $350,000,000 à titre de salaire, le Canada doit avoir expédié des obus pour la valeur d'au moins un milliard de piastres, car le coût du matériel et même le chiffre des profits raisonnables doivent représenter la différence entre les sommes mentionnées. On sait que le Canada n'a pas expédié d'obus pour la valeur d'un milliard ni même d'un demi-milliard de piastres. Il faudrait que les ministres fussent quelque peu au courant de ce dont ils parlent.

Installations vraiment prêtes.

Un autre passage du compte rendu du discours furieux de sir Sam est conçu en ces termes:

"Sir Sam dit que des gens s'étaient présentés à lui avec une feuille de papier blanc, dans certains cas avec leurs sœurs les poussant devant elles, mais sans aucun capital, pour obtenir des commandes.

"Voilà, dit-il, les gens qui se plaignent. Je les ai expulsés de mon bureau au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Quelques-uns étaient de mes bons amis, c'étaient aussi des conservateurs.

Tel est l'état de choses que M. Thomas constate à son arrivée à Ottawa; il trouva que la politique et les commandes de munitions se confondaient ensemble absolument.

Il est dit ensuite dans le "Telegram":

A la distance d'un pâté de maisons de l'endroit où sir Sam adressait la parole il y avait une fonderie capable de produire des milliers d'obus par jour, et elle était presque inemployée.

Voilà qui représente bien dans quelle situation se trouvait alors le pays, et démontre qu'il y avait des centaines d'ateliers inemployés.

Le "Telegram" ajoute:

Je puis fournir à sir Sam une liste de propriétaires d'usines qui n'ont pu obtenir de commandes. S'ils ne se plaignent pas trop fort c'est qu'ils espèrent encore en obtenir.

Une organisation favorite.

Ces démarches visant à déprécier les fabricants maltraités par le comité des obus sont indignes de gens taillés pour être ministres. Mais ce comité était une organisation favorite de sir Sam et il ne fait que suivre la politique de son parti en atténuant ces erreurs qui ont fait perdre aux manufacturiers canadiens la plus belle occasion qu'ils eussent pu espérer en un siècle.

Pourquoi le Gouvernement a-t-il loué à une compagnie de particuliers, pour la fabrication d'obus, les ateliers de Transcona destinés à la fabrication des wagons? Demandez-le plutôt à M. Thomas, le comité des obus et cette partie du gouvernement fédéral avec laquelle il est venu en contact. Aussi, quand le Gouvernement a parlé de faire fabriquer des obus sans dire pour quel prix, s'est-il écrié tout effaré: "Qu'à Dieu ne plaise"! Cependant, il a suggéré au Gouvernement de demander des soumissions. Mais, on le sait, le comité des obus n'en a jamais demandé, il s'est dérobé et le Gouvernement en a fait autant.

Inutile de lire tout cet article, j'en lirai seulement la dernière partie, où l'on affirme sans ambages qu'un commis a obtenu une commande, ce qui fait voir, dit le journal, comment le comité des obus s'y prenait pour adjuger des entreprises.

Voici ce que dit le "Telegram":

Cette histoire a été étudiée et nous pouvons en garantir l'authenticité tout comme celle des autres histoires déjà publiées dans cette colonne. Dans une ville de l'Ontario le propriétaire d'un moulin à planer sollicita une commande de boîtes destinées à contenir des obus. Sa demande provoqua la réponse ordinaire: on lui dit que toutes les commandes avaient été accordées. Quelle ne fut pas sa surprise quand un commis d'expéditions dans un magasin de nouveautés de sa propre ville obtint une com-

mande, construisit un édifice, exécuta cette commande et en obtint le renouvellement. Ce commis n'avait ni installation, ni expérience, ni cotation dans le monde des affaires. Mais il connaissait quelqu'un qui pouvait lui enseigner comment s'obtiennent les contrats. Il était sage et soigneux, n'est-ce pas, car il a trouvé moyen de conserver son emploi tout en allant de temps en temps à son usine pour y calculer ses profits.

Comment s'y est-il pris? Demandez-le à un fabricant de boîtes quelconque et il vous répondra: Fouillez-moi. En effet, chose étrange, l'adjudication de ces commandes d'obus ne paraît pas avoir dépendu uniquement de la politique. Certains libéraux ont obtenu des commandes quand certains conservateurs étaient tenus à une distance assez grande pour ne pouvoir être entendus. En vérité, ce comité d'obus a accompli ses merveilles d'une façon mystérieuse. On pourrait le représenter sous forme de vues animées provenant des régions du mystère, et proposer un contrat comme prix destiné à quiconque aurait le mieux deviné ses méthodes.

M. MEIGHEN: Très bien!

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable solliciteur général trouve cela très bien? Je n'ai jamais dit que pas un libéral n'eût obtenu de contrat, seulement je me suis plaint de l'objet apparent de l'organisation de ce comité, du but qu'elle paraissait avoir et des méthodes qu'elle employait. Toute compapagnie ou tout particulier de nuance libérale qui a obtenu un contrat avait l'expérience, le capital et, le plus souvent, l'installation nécessaires. Tels sont les renseignements que je possède, et ils proviennent de constatations que j'ai faites moi-même.

Je ne veux pas fatiguer la Chambre par la citation de tous les écrits que j'ai, mais j'en citerai encore quatre. Voici ce que dit le "Globe" de Toronto, édition du 2 novembre 1915:

La hausse du prix payé par l'Angleterre pour les obus de moindre dimension provenait en partie de ce que les commandes avaient été réparties en moindres quantités entre un plus grand nombre de solliciteurs. On avait pour but d'atténuer ainsi, dans un aussi grand rayon que possible, la dépression de l'industrie. Pas un Canadien honnête n'entendra parler de cela sans rougir.

C'est bien mon avis. Mais bien que le Gouvernement puisse à bon droit désirer secourir l'industrie il n'a pas dû oublier qu'il s'agissait tout d'abord de fabriquer au plutôt des obus et des grenades, en vue de permettre au Canada d'aider à assurer la victoire des alliés et le salut de l'empire.

Le "Globe" dit encore:

Notre devoir était de subir courageusement les effets de la crise causée par la mauvaise administration de nos affaires, au lieu de chercher a échapper à ses conséquences en profitant illégitimement de la situation pénible dans laquelle se trouvait l'Angleterre. M. Thomas consent à passer l'éponge sur tout cela, mais nous ne pouvons pas accepter cette solution tant

[L'ron. M. Pugsley.]

que nous n'aurons pas racheté notre passé par une restitution complète ou par d'héroïques sacrifices. Aussi longtemps que cette page de notre histoire n'aura pas été effacée, personne n'aura l'audace de demander que les contribuables anglais augmentent leurs charges pour payer au Canada des prix plus élevés qu'ailleurs, soit directement, en nous donnant des commandes, soit indirectement, en gênant leur commerce. Il n'est que juste que M. Thomas et les contribuables anglais sachent qu'il y a au Canada des gens qui ont honte de ce qui a été fait.

Le "Star" de Toronto publiait l'article suivant, le 19 novembre 1915:

Le chiffre des commandes obtenues par la compagnie "Dominion Steel" n'a pas été publié, mais il est de notoriété publique que la compagnie "Dominion Iron and Steel", une de ses principales compagnies auxiliaires, emploie tout son personnel et tout son outillage à fabriquer de l'acier d'obus, des enveloppes d'obus, du toluol, du benzol et autres sous-produits du coke. La compagnie "Dominion Coal" qui, par le passé, a toujours payé de forts dividendes, est occupée à exécuter des commandes pour les autres aciéries et pour l'exportation. Ses exportations de houille dépassent tout ce qu'on a vu jusqu'à présent et elle éprouve des difficultés à se procurer un nombre suffisant de navires. On calcule que les recettes de cette compagnie atteignent actuellement $8,000,000 par année, soit 13 pour 100 sur les actions ordinaires, après le service des dividendes accumulés et de toutes les autres charges.

La "Steel Company of Canada" est une autre institution qui a largement profité des commandes de guerre. On prétend qu'elle a signé un marché pour la fabrication de tous les obus qu'elle pourra fabriquer d'ici à deux ans et que ses recettes actuelles sont de $500,000 par mois. Les profits réalisés sont évalués à plus de 26 pour 100 sur le capital total, les $6,466,300 d'actions privilégiées partageant également avec les $11,500,000 d'actions ordinaires, dans tous les profits dépassant 7 pour 100.

La "National Steel Car" a aussi obtenu de fortes commandes pour des wagons et des obus. Elle livre 2,000 obus par jour; son travail se borne à l'usinage des obus, avec l'acier que lui fournit la "Steel Company of Canada". Il est impossible de se procurer un état précis des recettes mensuelles, mais on dit que cette compagnie réalise plus de 40 pour 100 sur ses actions ordinaires.

La compagnie "Nova Scotia Steel and Coal" qui vient justement d'accroître son capital par la vente de $2,500,000 d'actions, afin d'être en état d'agrandir ses opérations et d'accepter des commandes de guerre, est également en pleine activité.

Un journal de l'Ouest, le "Regina Leader", publiait l'article suivant, le 20 novembre 1915.

Pendant que des centaines et des milliers des plus braves enfants du Canada risquent leur santé et leur vie pour la défense de l'empire, pendant que des milliers reposent déjà dans les cimetières de la France et des Flandres, pendant qu'un flot continuel de blessés, d'estropiés, et de malades nous arrivent tous les jours, pendant que des vieillards, des femmes et des enfants, dans les plus humbles hameaux, s'imposent des sacrifices volontaires pour le triomphe

de la liberté, que faut-il penser des grands industriels canadiens qui profitent des circonstances actuelles pour réaliser des profits exhorbitants sur les fournitures de guerre, de manière à grossir d'avantage leurs énormes fortunes?

Comme preuve que la plupart des journaux influents, dont je viens d'en citer quelques-uns, étaient plutôt disposés à blâmer les manufacturiers que le Gouvernement ou la commission des munitions nommée par lui, je rapporterai un incident qui a été publié dans les journaux, par des gens qui avaient pris la peine de se renseigner. Tout dernièrement, M. Jones, l'actif gérant de la Cie Canada Cement, s'est dit que cette institution, avec son fort capital, pourrait réaliser des profits raisonnables en entreprenant la fabrication des obus. Il se présenta devant la commission, et, offrit de fabriquer des obus à des prix inférieurs à ceux que la commission payait aux autres institutions. La commission lui refusa toute commande. Au dire des mêmes journalistes, M. Jones, après ce refus, s'adressa directement au premier ministre (sir Robert Borden) qui accueillit favorablement sa demande. Evidemment, le premier ministre a considéré la démarche de M. Jones comme parfaitement raisonnable et a fait tout ce qui lui était possible de faire pour lui obtenir des commandes à des prix inférieurs.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Mon honorable ami (M. Pugsley) fait erreur. Je n'ai eu rien à faire avec les prix. M. Jones est en effet venu me voir et j'ai considéré avoir accompli mon devoir en lui obtenant immédiatement, par téléphone, une entrevue avec M. Thomas, le représentant du ministre des munitions en Angleterre. Cette entrevue eut lieu sur-le-champ.

L'hon. M. PUGSLEY: Dans ce cas, j'attribuais au très hon. premier ministre plus de mérite qu'il ne lui revient. Je voulais laisser entendre, comme j'en avais la conviction, que le premier ministre avait aidé M. Jones à obtenir de la commission des obus une commande à des prix réduits.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je veux être bien compris. M. Thomas était ici le représentant accrédité du ministre anglais des munitions. J'ai cru devoir lui communiquer sur-le-champ le renseignement qui m'était fourni. D'après ce que je comprends, durant tout le temps que M. Thomas a été au Canada, c'est lui qui a fixé les prix.

L'hon. M. PUGSLEY: Il me semble que le premier ministre, après avoir été informé par un homme de l'importance de M. Jones que l'on pouvait fabriquer des obus au Canada à des prix inférieurs à ceux que la commission accordait et sachant que les contribuables canadiens seraient appelés à payer une partie de cette dépense, il me semble, dis-je, qu'il aurait dû se croire obligé, en conscience, à faire tout en son pouvoir pour obtenir ces munitions à des conditions plus favorables.

Je suis entièrement satisfait des explications que vient de donner mon très hon. ami. Il a cru, sans doute, qu'en mettant M. Jones en relation avec M. Thomas, ce dernier ne pouvait qu'accueillir favorablement celui qui lui était présenté sous des auspices aussi favorables. Le premier ministre s'est dit, sans doute, que par ce moyen il contribuerait peut-être à abaisser le prix des obus. M. Jones est un citoyen éminent, le gérant d'une des plus importantes institutions industrielles du pays. C'est un homme très énergique et il était bien décidé à obtenir des commandes pour sa compagnie. Au lieu d'offrir à la commission de fournir des obus au même prix qu'elle payait aux autres compagnies, et qu'elle aurait sans doute consenti à lui payer, il lui offrit de fabriquer des obus à des prix réduits, et, après beaucoup de démarches, il réussit à obtenir une commande.

On a calculé que grâce à l'insistance de M. Jones, on épargnera aux contribuables de l'Angleterre et du Canada plus de vingt millions de dollars. Je n'ai aucun doute que quiconque fera le calcul de la quantité des obus fabriqués et de la réduction opérée par la soumission de M. Jones, admettra que le chiffre de vingt millions de dollars est au-dessous de la réalité. D'après ce que l'on me dit, M. Jones a conduit cette entreprise comme un homme d'affaires. Il a placé un certain nombre de ses ouvriers dans d'autres usines, pour leur permettre d'acquérir l'expérience nécessaire. Bien que quelques mois à peine se soient écoulés depuis qu'il a obtenu sa commande, il pourra livrer des obus d'ici à quelques semaines.

Comme il fallait s'y attendre on n'a pas manqué de soulever la question d'utiliser les magnifiques usines connues sous le nom d'usines Transcona, près de Winnipeg. Malgré mes faibles connaissances sur cette question, il me semble que le simple patriotisme aurait dû faire un devoir au Gouvernement d'utiliser ces usines et d'autres qu'il possède, pour la fabrication des munitions destinées aux alliés. Cependant, au mois

de juin 1915, un membre du cabinet, le ministre des Chemins de fer et des Canaux (M. Cochrane), me dit-on, aurait dit:

Rien ne serait plus insensé que d'engager les usines de l'Etat dans la fabrication des munitions de guerre, au risque de faire concurrence à l'industrie privée.

Ce ministre ne semble pas s'être rendu compte que le salut du Canada et des nations alliées, dans cette lutte, dépend d'un approvisionnement suffisant d'obus et de hauts explosifs. Un peu plus tard, au mois d'octobre 1915, la "Gazette" de Montréal prêtait les paroles suivantes à M. Thomas:

Animé des mêmes sentiments, l'hon. Frank Cochrane, ministre des Chemins de fer, a mis les usines du chemin de fer Transcontinental à la disposition du gouvernement impérial, pour la fabrication de munitions. Cela a été fait avec un désintéressement absolu, sans profit pour qui que ce soit, et je remercie le Gouvernement canadien de s'être montré si bien disposé.

C'était un beau geste et je ne m'étonne pas que M. Thomas, en retournant chez lui, ait déclaré que le Gouvernement canadien s'était enfin décidé à faire son devoir et à fabriquer des munitions de guerre, au prix de revient. Mais, la chose a-t-elle été faite? Pas du tout. La vérité est que lorsque le Gouvernement a pris possession de ses usines, le Grand-Tronc-Pacifique avait déjà commencé à fabriquer des obus. Ces usines sont magnifiquement installées et je doute qu'il y en ait de plus complètes au Canada—je crois même qu'il n'y a pas, dans toute l'Amérique du Nord, d'usines supérieures à celles de Transcona, près de Winnipeg. Le Grand-Tronc-Pacifique employait déjà une partie de l'outillage à la fabrication des obus. Les usines étaient disponibles et rien n'empêchait le Gouvernement de tenir la promesse faite par le ministre des Chemins de fer au représentant de M. Lloyd-George. Cette promesse a-t-elle été tenue? Non, monsieur l'Orateur. La première chose que nous avons apprise, c'est que le Gouvernement avait loué ces usines à une compagnie privée—organisée, me dit-on, par un membre de cette Chambre—pour la fabrication des munitions de guerre, comme une entreprise privée et pour son propre avantage. C'est ainsi qu'ont été tenues les belles promesses faites à M. Thomas; les usines ont été louées à des particuliers qui se sont formés en association, pour fabriquer des munitions de guerre, dans des conditions excessivement avantageuses pour eux.

Quelle raison le ministre des Chemins de fer donne-t-il pour excuser ce refus de tenir sa promesse?

[L'hon. M. Pugsley.]

Il a dit qu'il en coûterait près de $125,000 au Gouvernement pour munir les ateliers des machines nécessaires et que le Gouvernement ne pouvait pas se permettre cette dépense. Le Parlement ayant voté non seulement des millions, mais des centaines de millions pour permettre au Canada de prendre part à la défense de l'Empire, le Gouvernement disposant de beaux ateliers pour remplir sa promesse rassurante au représentant de M. Lloyd-George, n'est-il pas inconcevable qu'il manque à sa promesse parcequ'il en coûterait l'insignifiante somme de $125,000 pour munir ces ateliers des machines nécessaires à la fabrication d'obus à balles et de puissantes bombes?

Monsieur l'Orateur, le Parlement du Canada et la population canadienne devraient exiger du ministère une explication satisfaisante de la raison qui l'a engagé à adopter cette ligne de conduite des plus extraordinaires et des plus déloyales.

Qu'on me permette de citer l'opinion d'un journal influent, le "Winnipeg Voice", organe des intérêts ouvriers du Canada. L'article a pour titre "Dominion and Shell Profiteering" et il est ainsi conçu:

En donnant à loyer les ateliers de Transcona à une compagnie privée pour la fabrication de munitions de guerre, non seulement le Gouvernement fédéral a laissé échapper une occasion de faire une économie pour l'empire, mais il a tacitement reconnu qu'il ne ferait aucun effort pour diminuer les bénéfices excessifs des fournisseurs du matériel de guerre. Il a déclaré pour ainsi dire qu'il ne faut pas tracasser le commerce quelque soient les questions en jeu. C'est évidemment une attitude déloyale. Tout ce qui tend à augmenter le coût de la guerre accroît clairement les embarras de l'empire, et un gouvernement vraiment patriotique aurait cette vérité profondément gravée dans la mémoire. Il serait aussi empressé à restreindre les bénéfices des fournisseurs de munitions qu'à recruter des soldats. Toutes les considérations d'intérêt privé disparaissent lorsque la nation est en danger. Par conséquent, si les autorités du Royaume-Uni et du Canada tolèrent encore les extorsions des fournisseurs de l'armée, ils agissent ainsi parce qu'ils n'ont senti la calamité causée par la guerre comme la Belgique et la France. Il n'y a pas d'exactions pour la peine en France. Les gens ne marchandent pas pour obtenir la paix lorsque tous leurs biens sont en péril. Ils se lancent tête baissée et aident à la cause commune. Le Canada a beaucoup moins que l'Angleterre le sentiment des réalités de la guerre. A n'en pas douter, l'éloignement explique assez bien ce fait. Néanmoins, le Gouvernement devrait suffisamment saisir la situation et donner l'exemple du patriotisme au reste du Canada capitaliste. S'il néglige de le faire, il ne sera pas écouté avec respect lorsqu'il tancera les ouvriers qui commenceront à demander une part de la "prospérité" dont le Canada joui par suite de la guerre. Lorsque le mouvement industriel s'accentuera au Canada, les ouvriers seront portés à demander des augmentations de salaire. Le reproche de manquer de patriotisme ne les en empêchera pas.

Pour répondre à ce reproche, ils rappelleront que le Gouvernement fédéral lui-même a refusé de remuer les doigts afin de diminuer le prix de revient des munitions.

C'est là un article bien écrit et que les membres de la Chambre doivent approuver.

J'ai dit hier que j'appellerais l'attention sur la manière dont le gouvernement australien a agi concernant la fourniture des munitions de guerre. Si les députés lisent l'édition du mois de janvier de la publication très intéressante et sûre qu'on nomme le " Canadian Liberal Monthly "—publication que je recommande à toute la députation à cause d'un article instructif qu'elle renferme et qui a pour titre: " L'Australie et les Munitions de Guerre "—je suis certain qu'elle admettra avec moi que, sous ce rapport comme sous les autres, en ce qui s'agit de prendre part à la défense de l'Empire, l'Australie marche en tête et a donné un exemple que le Canada aurait bien pu imiter au commencement de la guerre.

Monsieur l'Orateur, l'un des espoirs que je nourris en appelant aujourd'hui l'attention du Gouvernement sur cette question c'est que celui-ci se rendra compte qu'il n'est pas trop tard pour suivre ce noble exemple. La guerre n'a pas pris fin; je crains qu'elle ne dure quelques années encore. Même le plus optimiste d'entre nous appréhende de n'en pas entrevoir la fin. Par conséquent, il n'est pas trop tard pour que le Gouvernement fasse son devoir et se mette à fournir aux Alliés des munitions de guerre au prix de revient. C'est ce qu'a fait l'Australie; on verra combien différente a été sa conduite et combien sa manière d'agir a été pratique, comparativement à celle du Gouvernement canadien.

On a peu ou on n'a point parlé au Canada de ce qu'ont fait les colonies-sœurs, l'Australie et la Nouvelle-Zélande pour la fabrication et la livraison d'obus et d'autres munitions de guerre. Par conséquent, plusieurs seront peut-être surpris d'apprendre que, malgré nombre d'obstacles naturels inconnus en Grande-Bretagne et au Canada, le gouvernement fédéral d'Australie a énergiquement et heureusement résolu le problème, et que le continent que la mer entoure met toutes ses ressources en œuvre pour aider le plus possible la mère patrie. Lorsque la Grande-Bretagne a demandé des obus au commencement de l'été de 1915 le gouvernement fédéral a aussitôt nommé une commission des obus et le concours des différents états de la Confédération a eu pour résultat de faire créer dans chacune des commissions de munitions qui se sont aussitôt mises résolument à l'œuvre. Le Parlement fédéral a adopté des lois relatives aux munitions, qui permettaient au gouvernement de fabriquer du matériel de guerre et d'en adjuger la fabrication, et les différents états ont adopté des prescriptions semblables leur conférant les mêmes pouvoirs. Ainsi, le travail a été entrepris d'une manière publique, officielle et parfaitement bien ordonnée.

De graves difficultés surmontées.

Le grand inconvénient qu'on a rencontré dès le début c'est que l'Australie, contrairement au Canada et au Royaume-Uni, n'est pas un pays qui fabrique des machines. Les outils et les machines nécessaires n'existaient pas dans le pays et le grand éloignement des pays où l'on pouvait se procurer les choses nécessaires a causé beaucoup de retards irritants. Toutefois, pendant qu'on travaillait à résoudre ce problème, on faisait d'actifs préparatifs de tous côtés.

Les principaux ingénieurs de la Confédération furent réunis pour étudier la situation et fournir tous les renseignements susceptibles de faire avancer les choses.

Le Gouvernement fédéral créa une bourse des métaux pour prendre des mesures afin d'avoir la haute main sur les métaux que le pays produisait de manière a avoir sous la main au besoin toutes les fournitures.

La commission des munitions fut chargée et entreprit de former et de recruter un groupe d'artisans qui devait comprendre tous les hommes d'âge militaire qui étaient indispensables pour la fabrication des munitions; on donna à ces artisans des certificats pour constater qu'ils avaient accompli tout leur devoir pour la défense de leur pays.

Approvisionnement d'acier promptement découvert.

Le département de la défense fédérale prit bientôt des arrangements relatifs aux premières fournitures d'acier pour la fabrication des obus, signant des contrats pour la quantité requise au plus bas prix avec la Broken Hill Proprietary à ses usines de Newcastle.

Dans les premiers jours de novembre 1915, après des essais complets de la part du Gouvernement, le premier acier était expédié aux différents états. Des échantillons étaient aussi envoyés en Angleterre dans le but d'approvisionner la Grande-Bretagne et ses Alliées, et des mesures étaient prises pour faire des envois à la Nouvelle-Zélande où l'on ne pouvait pas se procurer d'acier.

Après des demandes de renseignements et des consultations suffisantes avec le ministère de la guerre d'Angleterre, la commission fédérale des munitions décida que la Confédération australienne pourrait le mieux faire face aux besoins de l'empire par la fabrication d'étuis d'obus de 18 livres. Le prix fut fixé à $5.05 par obus, y compris le coût de l'acier et tous les entrepreneurs qui consentirent à accepter ce prix purent fournir tous les obus qu'ils pourraient fabriquer jusqu'au 30 juin 1916, à la condition que le prix pourrait être changé, si le gouvernement en décidait ainsi, a compter du 31 mars 1916. Il fut aussi convenu que le gouvernement anglais aurait à donner un avis de trois mois lorsqu'il n'aurait plus besoin d'obus.

Je m'arrête pour demander pourquoi le Gouvernement n'a pas dès le début pris un arrangement semblable avec les manufacturiers du Canada. Pourquoi le ministre de la Milice, lorsqu'il cherche à justifier ces prix élevés, dit-il que les commandes du gouvernement anglais étaient irrégulières et que ce gouvernement agissait comme s'il croyait —et quelques-uns de ses fonctionnaires le

croyaient en effet—que la guerre finirait dans trois mois, et que cela a été la cause des prix excessivement élevés qu'il a eu à payer?

Si le ministère s'y était pris de la bonne manière, pourquoi n'aurait-il pas pu conclure le même arrangement que le gouvernement australien? Cet arrangement portait que les entreprises dureraient jusqu'au mois de mars de l'année courante et que bien que le gouvernement australien eût le droit de reviser les prix en tout temps, la convention subsistait, et que les fournisseurs recevaient un avis de trois mois, si le gouvernement anglais décidait d'y mettre fin.

Qu'on me permette aussi de parler du prix. Il s'est fabriqué au Canada de grandes quantités de ces puissants explosifs de 18 livres. C'est cet obus que le gouvernement d'Australie a cru qu'il valait mieux fabriquer. On considérait, je crois, que c'était le plus utile sous tous les rapports qu'on pouvait se procurer. Quel prix le Gouvernement a-t-il payé? Le prix était de $5.05 par obus et cela, là-bas, en Australie, où les industries manufacturières sont loin d'être aussi avancées qu'en Canada; en Australie où la difficulté qu'on éprouve pour obtenir de l'acier est bien plus grande qu'ici. L'Australie n'est pas, comme le Canada, voisine d'un grand pays manufacturier tel que les Etats-Unis où l'on peut aisément se procurer tous les matériaux qu'on ne trouve pas ici. Cependant, monsieur l'Orateur, l'Australie a fixé le prix de ces puissants explosifs de 18 livres à 21 shillings sterling, ce qui équivaut à $5.05. Cela comprenait la fabrication de l'obus et le coût des massets d'acier qui servaient à cette fabrication. Quel prix la commission des obus a-t-elle établi au Canada? Le prix était de $5.70 pour la fabrication, et la commission fournissait gratuitement les massets d'acier au fabricant. En moyenne, ces massets coûtaient près de $2 chacun, peut-être $1.40 ou $1.50, ou de un à deux dollars. En tout cas, cela rendait le prix de ces obus de 18 livres plus élevé de $2 au Canada qu'en Australie. Je le répète, c'est là le prix établi par la commission des obus, sans tenir compte évidemment de ce que l'obus coûtait au fabricant.

Quiconque examine le sujet sans idée préconçue en arrive forcément à la conclusion que certains des membres de la commission des obus ne trouveraient pas mauvais, faisant eux-mêmes partie de puissantes compagnies manufacturières, ou dirigeant de grands établissements industriels auxquels ils commandaient de grandes quantités d'obus d'acier, que le pays payât des prix aussi exorbitants, et qu'ils ne tentèrent aucun effort pour faire baisser les prix parce que—ceci est dur à dire de personnages jugés assez importants pour être appelés à faire partie d'une telle commission—parce qu'une partie de chaque dollar payé en trop du chef des obus glissait dans leur gousset, tombait dans la caisse des compagnies dont ils étaient les esprits dirigeants.

C'est un fameux service qu'elle rendait à la population de la Grande-Bretagne et à celle du Canada cette commission dont le Gouvernement n'aurait pas dû cesser de surveiller les agissements, puisque c'est lui que le gouvernement impérial avait chargé de sauvegarder son intérêt comme le peuple canadien l'avait chargé de sauvegarder le sien. Ils se trouvent en belle posture les seize membres du cabinet auxquels il incombait de défendre l'intérêt de l'empire, y compris celui du Canada, pour avoir toléré pareil état de choses pendant des mois et des mois, quand ils savaient que ces membres de la commission des obus s'attribuaient à eux-mêmes la commande de projectiles à des prix aussi exorbitants.

Je trouve déplorable qu'ils aient ainsi laisssé faire pendant de longs mois, qu'ils ne se soient aperçus de ce que chacun, pour ainsi dire, savait au Canada, de ce qui amenait le rouge de la honte au front de tous les honnêtes gens, qu'au moment où le mécontentement avait apparemment pénétré jusqu'en Angleterre, qu'après que le représentant de M. Lloyd-George, M. Thomas, eût été chargé de venir faire des investigations au Canada. Je trouve déplorable que M. Thomas ait été obligé de venir mettre fin à un scandaleux état de choses que le Gouvernement aurait dû depuis longtemps faire cesser.

Je poursuis la lecture de cet article de journal:

> A venir jusqu'au 1er novembre, on a reçu trente-une soumissions basées sur ce prix.
>
> C'est-à-dire sur le prix de $5.05.
>
> Dix-neuf de ces offres sont définitivement acceptées; les autres sont encore a l'étude.
>
> Obus au prix coûtant.
>
> Ces soumissions révèlent une différence significative entre la fabrication des obus au Canada, qui semble inséparable de bénéfices déraisonnables, excessifs, et la fabrication des obus en Australie où l'on semble tenir compte avant tout du service national et du bien de l'empire.
>
> Quatre des offres ont été faites par les gouvernements de la Nouvelle-Galles du Sud, de l'Australie méridionale, de Victoria et du Queensland; dans ce dernier cas, c'est le ministère des Chemins de fer de l'Etat qui s'est chargé de l'entreprise. Partout ailleurs, les travaux doivent, en majeure partie, être exécutés

aux prix coûtant dans les ateliers nationaux dont l'Etat dirige l'exploitation et qui, pour la plupart, font partie des installations des ministères des Chemins de fer et des autres services de l'Etat. Toutes les voies ferrées de l'Australie apartenant à l'Etat qui les exploite lui-même, on peut aisément se faire une idée de l'importance des travaux à être exécutés dans les ateliers du Gouvernement.

Je m'abstiendrai de donner lecture du reste de l'article, mais il est un très important détail que je ne saurais passer sous silence: c'est que le gouvernement australien s'est également chargé, dès le début de la guerre, de la fabrication de mitrailleuses pour l'usage de son corps expéditionnaire. Je désire donc faire quelques observations au sujet des mitrailleuses. Je crois que les soldats que le Gouvernement a envoyés au front des armées possédaient beaucoup moins de mitrailleuses que n'en avaient les Allemands auxquels ils avaient à faire face sur le champ de bataille. Des soldats, m'a-t-on dit, ont écrit de là-bas que leurs camarades sont fauchés comme le blé à cause du manque de mitrailleuses.

L'honorable ministre de la Milice est allé en Europe et l'on dit qu'il s'est transporté jusque sur le théâtre des hostilités. Or, à son retour, il proclamait que tout était parfait là-bas, quand il devait savoir, quand le Gouvernement devait savoir, les rapports hebdomadaires de leurs officiers étant là pour le leur apprendre, que les soldats canadiens souffraient énormément du manque de mitrailleuses. Le public n'en sut rien et le Gouvernement semble n'avoir tenté aucun effort pour combler cette lacune; ce n'est que lorsque le colonel Currie et le colonel Meighen furent revenus de France, qu'ils eurent adressé la parole à des assemblées publiques et signalé ce déplorable état de choses que le Gouvernement sembla se rendre compte qu'il fallait de toute nécessité équiper convenablement ceux de nos soldats qui combattaient les combats de l'empire.

Que vit-on alors, monsieur l'Orateur? Quand le peuple se fut aperçu que le Gouvernement avait failli à son devoir, bien que le Parlement lui eût ouvert un crédit de $100,000,000 pour pourvoir à l'équipement de nos soldats, une vague d'indignation et, tout à la fois, de patriotisme intense envahit le pays tout entier, et, de la part de chaque hameau et village, de chaque municipalité et de chaque ville, de la part de chaque homme et de chaque femme, ce fut une véritable averse de contributions destinées à l'achat de mitrailleuses, afin que nos soldats en fussent abondamment pourvus. L'honorable ministre intérimaire de la Milice (M. J. A. Lougheed) annonça dans les journaux que le Gouvernement serait enchanté de recueillir ces contributions et de veiller au bon emploi des sommes ainsi versées.

Autant de fois que le peuple a versé la somme de mille dollars pour l'achat de mitrailleuses, autant de fois le Gouvernement a à répondre à la très grave accusation d'avoir négligé de convenablement équiper les soldats. Mon honorable ami le ministre de la Milice allèguera peut-être que les fonctionnaires du War-office ignoraient que l'on eût besoin d'un plus grand nombre de mitrailleuses; mais, je vous le demande, monsieur l'Orateur, à quoi sert-il de posséder un soldat aussi expérimenté que l'honorable ministre (sir Sam Hughes), pourquoi l'a-t-on choisi et pourquoi s'est-il transporté jusque sur le théâtre des batailles si ce n'est pour veiller à l'équipement de nos soldats? Il est, certes, aussi savant que le commun des fonctionaires du War-office; ce n'est donc pas répondre au peuple canadien, aux parents de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie sur les champs de bataille de l'Europe que de dire que le ministre de la Milice était dans une ignorance que l'on doit lui pardonner parce que, en Angleterre, les fonctionnaires mêmes du War-office ignoraient qu'il fallût un plus complet équipement. L'excuse ne vaut pas. Le ministre de la Milice devait ou aurait dû être au fait de cette profonde lacune, et l'on aurait dû faire en sorte que nos soldats fussent pourvus du nombre nécessaire de mitrailleuses.

Les Canadiens veulent savoir ce que l'on fera de leur souscription de $2,000,000; ils tiennent à savoir si l'on consacrera cette somme à l'achat de mitrailleuses, si l'on s'en tiendra à la parole donnée par l'honorable M. Lougheed quand il déclarait que le Gouvernement serait enchanté de recueillir les souscriptions destinées à l'achat de mitrailleuses et de les faire servir à cet objet.

Si l'argent doit servir à autre chose, il faut donner des explications au public et surtout aux souscripteurs. Je n'ai vu d'autre explication que celle qui se trouve dans une lettre récente du très honorable premier ministre, lettre où il est dit qu'on ne saurait rendre l'argent parce que l'on a déjà acheté plusieurs mitrailleuses.

Le chiffre total des souscriptions est, m'a-t-on dit, de $2,000,000, somme qui permettrait d'acheter deux mille mitrailleuses. Au dire du premier ministre, l'achat déjà fait de plusieurs de ces pièces d'artillerie ne permet plus de rendre l'argent. Je con-

sidère que nous devrions savoir pour quelle raison cet argent est détourné de son objet, nous devrions savoir combien il en reste encore et ce qu'on se propose d'en faire; nous devrions savoir si nos soldats ont un nombre suffisant de mitrailleuses, comme nous devrions aussi savoir quel était l'équipement de nos troupes à leur entrés dans les tranchées. La population du Canada, que mon honorable ami le ministre de la Milice souffre que je le lui dise, a le plus ardent désir de savoir si nos soldats, lorsqu'ils partent pour la guerre, sont l'objet de toutes les mesures de protection qu'il est humainement possible de prendre, s'ils sont bien équipés et bien armés; s'ils sont abondamment pourvus de grosses pièces d'artillerie, de mitrailleuses, de projectiles à explosion et autres munitions de guerre.

Je n'en dirai pas davantage, ayant déjà gardé la parole plus longtemps que je n'aurais dû le faire, et je remercie la Chambre d'avoir eu la patience de me prêter l'oreille. Le sujet était, à mes yeux, de la plus haute importance. Considérant qu'il s'agissait d'une question touchant à l'honneur du Parlement et de la nation, il m'a semblé qu'elle était de la dernière importance tant pour la Grande-Bretagne que pour le Canada.

Je me suis gardé d'accuser les manufacturiers canadiens. Avant de reprendre ma place, je tiens à proclamer qu'ils sont au premier rang des industriels du monde entier. Je crois qu'il ne se fabrique rien en nulle partie de l'univers que le peuple canadien ne soit capable de façonner lui-même. Qu'on lui fasse des commandes, il fournira tout ce qu'il faut pour les exécuter: argent, matériaux et intelligence. Les manufacturiers canadiens n'ont pas été invités à fixer le prix des obus, des shrapnels, de puissants explosifs, non plus que des autres munitions de guerre dont la commission canadienne des obus avait à s'occuper. C'est à la commission même qu'il appartenait exclusivement de fixer les prix, et s'il est quelqu'un à qui l'on doive demander compte de ce qui s'est fait de mal, c'est aux membres de cette commission et, partant, au Gouvernement qui, l'ayant instituée, est responsable de ses agissements. Tout ce que je demande, c'est qu'un comité de la Chambre soit chargé de se livrer à une enquête complète qui fera la lumière sur cette affaire et qui, s'il est établi que l'on a payé des prix excessifs, rejettera le blâme sur qui de droit.

Je me suis bien gardé d'avancer quoi que ce fût, parce que j'ignore jusqu'où va la responsabilité d'un chacun; pourtant, je dis et je le répète le plus catégoriquement possible que, d'après les renseignements qu'on m'a fournis, le blâme ne doit pas retomber sur les épaules des fabricants, mais bien sur celles des personnes qui ont fixé les prix. Cette responsabilité incombe aux membres de la commission des obus qui ont eux-mêmes acquitté ces prix excessifs, qui se trouvaient à remplir à la fois les fonctions d'acheteurs et de vendeurs et qui ne pouvaient abaisser les prix, dans le cas des fabricants étrangers, sans diminuer les prix qu'ils s'attribuaient à eux-mêmes. Toute cette transaction a revétu un caractère des plus repréhensibles et qui réclame l'enquête la plus minutieuse et la plus complète par un comité de ce Parlement.

[L'hon. M. Pugsley.]

M. OLIVER J. WILCOX (Essex-Nord): Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de vous féliciter à l'occasion de votre élévation au poste éminent que vous occupez maintenant. Si j'avais commis la faute de me lancer dans la tirade d'accusations, d'insinuations et d'assertions ne reposant sur aucune preuve solide que vient de faire l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), je me serais au préalable bien convaincu moi-même que je désirais plutôt renverser le Gouvernement de ce pays en faveur du Kaiser d'Allemagne. Je ne puis imaginer de discours prononcés en cette enceinte, depuis l'origine de ce grand conflit universel qui intéresse si vitalement le Canada et qui soit si mal venu et si hors de place que celui que l'honorable député de Saint-Jean vient de faire. Il ne s'appuie que sur des motifs d'une nature purement politique et son but était d'affaiblir la position du Gouvernement qui doit supporter, aujourd'hui, une responsabilité que n'ont jamais connue les administrations précédentes.

Je regrette la tentative de l'honorable député de porter une accusation, quand il n'y a pas lieu d'en établir une, appuyée sur de vieilles coupures de journaux et qu'on n'admet pas, en cette enceinte, comme une preuve à l'appui d'aucune prétention, dans un effort en vue d'établir une cause contre un gouvernement dont les mains sont nettes et que le peuple du Canada reconnaît digne de la position qu'il occupe.

Il me semble que c'est un fait particulier—oui, une chose étonnante—dans ce jeune pays que nous habitons, qui a fait de tels progrès dans toutes les sphères de l'activité humaine, au cours des quarante

dernières années, que dans toutes les grandes crises qu'il a traversées, le pays a été guidé par les grands représentants du grand parti politique auquel je suis lié aujourd'hui.

Nous sommes toujours heureux d'entendre la parole de mon honorable ami de Red-Deer (M. Michael Clark). Oh! combien j'aurais aimé que les sentiments qui ont animé l'honorable député de Saint-Jean, cet après-midi, eussent atteint la hauteur et la noblesse de ceux auxquels obéissait l'autre soir, l'honorable représentant de Red-Deer, lui, cet homme qui se fait une idée exacte de ce que signifie la qualité de sujet britannique jouissant des institutions britanniques, et dont le fils présentement au front remplit son devoir. . .

L'hon. sir SAM HUGHES: Oui, et avec honneur.

M. WILCOX: . . . et dont un autre fils se rend à la ligne de combat, si je suis bien renseigné. Comparons ce discours de l'honorable député de Red-Deer avec la harangue échevelée et fielleuse de l'honorable représentant de Saint-Jean. Il s'est arrêté une ou deux fois à Vancouver d'où il est parti en toute hâte pour l'élévateur d'Halifax, puis à Saint-Jean pour finalement rejoindre la commission des obus à Montréal.

Un DEPUTE: Comme un explosif.

M. WILCOX: En effet, et la plus forte explosion qui s'est produite en cette Chambre est le discours de l'honorable député de Saint-Jean. Tout cela dans le but d'essayer à se rendre compte s'il ne pouvait pas, coûte que coûte, convaincre le pays que ce Gouvernement ne mérite pas la confiance qu'on a mise en lui dans ce temps d'épreuves et de difficultés. J'ai félicité l'honorable député de Red-Deer, et, de mon siège en cette Chambre, je tiens à dire—parce que je le crois—qu'un sentiment véritablement patriotique anime mon très honorable ami le chef de l'Opposition (Sir Wilfrid Laurier), si je donne à ses paroles la signification qu'elles semblent comporter. Je crois que je puis le venger, quelles que soient les erreurs qu'il a pu commettre dans le passé à l'endroit du dévouement loyal et entier à la politique de défense impériale, au nombre de ces Canadiens qui veulent continuer à faire acte de patriotes au cours de cette grande épreuve.

J'espère que les principes qu'il a énoncés dans le discours qu'il a prononcé ici, l'autre jour, aurait leur écho dans le cœur de tout véritable canadien. Mais le parti des honorables membres de la gauche, sur cette question, se trouve placé au tournant de la route. Qui va le diriger—est-ce l'honorable député de Saint-Jean avec ses idées politiques étroites et qui se conduit toujours en politicien?

On serait porté à croire que nous vivons dans un temps de paix glorieuse et non pas dans des temps de guerre. Nous ne nous étonnons pas de cela de la part de l'honorable député de Saint-Jean; nous nous y attendions; nous savons que la politique de parti préoccupe ses esprits. J'espère que mon honorable ami de Saint-Jean ne s'imaginera pas que je mets au doute la grande habilité que nous lui reconnaisons tous. Mais, en ce temps d'épreuve et de lutte, on aurait pu s'attendre à ce qu'il dirigeât les facultés qui le distinguent vers les sentiers voulus et qu'il prêtât à son pays l'aide que tout véritable Canadien désire qu'il reçoive, secondant ainsi l'effort de ceux qui s'efforcent de soutenir la cause de la mère patrie

Après la déclaration de la guerre, lorsque sir Robert Borden, le Canadien distingué qui préside aux destinées du Canada, aujourd'hui, a convoqué le Parlement en session de guerre, mon très honorable ami le chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) a prononcé un discours de son siège en Chambre, et dans des termes clairs et distincts il a énoncé la politique du parti qu'il dirige. A la page 8 des "Débats" de la session spéciale du Parlement, en 1914, je trouve les paroles suivantes de mon très honorable ami.

Cette session a lieu afin que le Parlement approuve et que la loi sanctionne les mesures que le ministère a déjà prises et celles qui sont encore nécessaires pour assurer la défense du Canada et offrir à la mère patrie les services que nous pouvons lui donner dans la lutte formidable dans laquelle elle est engagée. Parlant au nom de ceux qui m'entourent et des vastes divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de dire que nous donnons notre prompt assentiment à toutes ces mesures. Si dans ce qui est fait ou dans ce qui reste à faire, il se trouve quelque chose que, à notre avis, il vaudrait mieux ne pas faire...

L'hon. M. PUGSLEY: Trés bien! très bien!

M. WILCOX:

...ou faire autrement...

L'hon. M. PUGSLEY: Très bien! très bien!

M. WILCOX:

...nous ne soulèverons pas d'objections.

Que mon honorable ami dise "très bien", maintenant.

L'hon. M. PUGSLEY: Cela est parfait.

M. WILCOX:

Nous ne faisons pas entendre de critique.

L'hon. M. PUGSLEY: C'est parfait. très bien", maintenant.

L'hon. M. PUGSLEY: Très bien! très bien!

M. WILCOX:

Et nous n'en ferons rien tant qu'un danger nous menacera.

Nous avons accepté ces paroles comme venant du chef d'un grand parti et nous avons cru en sa parole.

L'hon. M. PUGSLEY: Non pas dans le cas de malversation.

M. WILCOX: Mon très honorable ami le chef de l'Opposition n'a pas errer dans une grande mesure; mais, monsieur l'Orateur, il se trouve à sa droite un honorable député que je lui conseillerais, s'il voulait prendre mon avis, de prendre dans son bureau particulier où, dans le passé, se sont élaborés tant de plans politiques et où il prépare les moyens de nous jeter pardessus bord, nous, ces méchants tories.

Qu'il le fasse venir dans son bureau et qu'il s'entretienne avec lui; dans l'intérêt de la cause et dans celui de la liberté de ces institutions dont mon très honorable ami a parlé, l'autre jour. Mettons fin à cette hablerie et à cette manie d'attention des avantages politiques, ce qui n'est en somme qu'une rouerie de partisan bonne tout au plus pour les concessions éloignées du pays.

Dans mon comté, quand quelqu'un prononce ce qu'on appelle un discours ampoulé, les gens se disent: "C'est de la bouillie pour les chats." Certaines institutions financières très avisées ont établi un baromètre comme moyen de s'annoncer. En voici un—Il porte un indicateur et le premier point que j'y lis est "monnaie de singe". Si le baromètre s'élève de quelques degrés, il marque "air chaud". S'il monte encore plus, il est au "parler d'écurie"; enfin, s'il atteint le sommet, il indique ce qu'on appelle "air chaud", et je suis porté à croire que si j'avais soumis mon honorable ami à cette épreuve, le baromètre indiquerait, aujourd'hui, son point le plus élevé.

En entendant les paroles de l'honorable député, je me suis surpris à songer aux paroles de Richard II:

Of comfort no man speak:
Let's talk of graves, and worms, and epitaphs;
Make lust our paper, and with rainy eyes
Write sorrow on the bosom of the earth.

[L'hon. M. Pugsley.]

Mon honorable ami a cité des journaux à satiété. Je tiens à la main le "Free Press" de ce jour, 29 janvier. Ce journal est le principal organe du parti libéral à Ottawa et c'est une des principales feuilles libérales de tout le Canada; il se moque de l'honorable député qu'il met proprement à sa place. Je veux inscrire au hansard cet article de rédaction. Je n'ai pas l'habitude de lire des extraits de journaux, mais je suis certain que mes honorables amis tomberont d'accord avec moi en cette circonstance, parce que cet article est une réponse complète à l'argumentation que mon honorable ami a tenté d'établir dans son discours d'une heure, hier soir, et de deux heures, aujourd'hui. Le "Free Press" dit:

La honte aperçue par M. Pugsley.

La commission des obus du Canada, nommée par le général sir Sam Hughes, moins de six semaines après la déclaration de guerre, présidée par le général Alex Bertram, mécanicien de métier, manufacturier et soldat, a fondé au Canada une industrie entièrement nouvelle, qui a attiré et destribué dans le pays des centaines de millions de dollars.

Six semaines après le commencement de la guerre, et six mois avant que l'Angleterre, forcée par les circonstances, eût pris le même parti, le Canada se mit à organiser les ressources industrielles particulières du pays en vue de la fabrication d'obus dont, avec raison, sir Sam Hughes prévoyait qu'il faudrait des quantités énormes.

C'était une tâche considérable, dont il n'y avait pas de précédent, et à laquelle il fallait s'appliquer en grande partie à tâtons. C'était un travail qui demandait des hommes pratiques, des chefs de l'industrie métallique en général, des personnes connaissant les établissements industriels du pays et leur outillage, des gens de tact et absolument honnêtes.

En MM. Bertram et ses compagnons le général sir Sam Hughes trouva des hommes remarquablement doués, des ouvriers de profession, des inventeurs qui avaient dirigé de vastes entreprises et possédaient une grande connaissance des conditions industrielles du Canada ainsi que la confiance et l'estime de tous ceux qui avaient été en rapports avec eux.

Remarquez que c'est un journal libéral qui parle.

Ces hommes ont accepté ce qui dès d'abord paraissait devoir être une tâche ingrate, sinon impossible; ils ont donné leurs services nuit et jour sans recevoir un sou de rémunération; ils ont accompli, en effet, de formidables difficultés, une œuvre merveilleuse: l'organisation, sur une échelle gigantesque, d'une industrie entièrement nouvelle au Canada, qui a donné de l'emploi à des milliers de Canadiens, et qui a conjuré la misère qui menaçait nos villes et villages.

* * *

Telle est l'œuvre que l'honorable M. Pugsley, parlant devant la Chambre des communes déclare devoir "faire la honte du peuple canadien", et qui, affirme-t-il, "a produit les scandales dont le pays fourmille de l'est à l'ouest". Sa phi-

lippique sera imprimée aujourd'hui dans des centaines de journaux canadiens, et dans de brefs télégrammes, on dira aux habitants des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne l'horreur qui afflige le Canada.

* * *

Qu'est-ce qui a provoqué ces étonnantes déclarations de la part de M. Pugsley?

La commission des obus a donné d'importantes commandes à des maisons dans lesquelles ses membres avaient des intérêts; par exemple, à la maison John Bertram et fils, dont sir Alex. Bertram était vice-président, et à une maison comptant M. Carnegie parmi ses associés.

La commission a fixé un prix beaucoup trop élevé pour les obus.

Un canadien a demandé $4.00 pour la fourniture de fusées que l'on avait achetées aux Etats-Unis à raison de $4.00 et $4.50.

La commission a été animée du désir de donner les commandes aux amis du Gouvernement.

Bernard Hepburn, député, a obtenu une commande qu'il a cédée par la suite à une maison de Montréal.

E. A. D. Morgan, candidat conservateur dans Richelieu, a obtenu une commande à un prix plus élevé. Un manufacturier d'Ontario à qui on avait promis une commande aux prix récemment payés, a dépensé $15,000 à installer de nouveaux tours; il reçut plus tard la visite de deux particuliers, dont l'un intimement lié avec le président de la commission des obus, et qui lui a dit qu'il ne pourrait recevoir de nouvelle commande à moins de leur verser une commission de 1½ p. 100, et comme il refusa de payer cette commission, il ne reçut pas de commande.

Des gens n'ayant aucun outillage ont reçu des commandes pour fournir des boîtes à obus, tandis que d'autres pourvus de l'outillage requis n'ont pas reçu de commandes.

Nous croyons que c'est là un résumé assez fidèle des accusations portées par M. Pugsley, telles que les rapportent les journaux.

* * *

Autant que nous pouvons en juger, l'honorable M. Pugsley n'apporte pas d'autres preuves que les rumeurs qui ont été mises en circulation par des manufacturiers désappointés, ou les assertions faussées et les demi-vérités qui ont paru dans certains journaux.

Mais même en supposant que toutes ces choses soient vraies, sont-elles de nature à faire oublier aux Canadiens les succès réels, merveilleux, obtenus par la commission des obus? Sont-elles de nature à faire la honte plutôt que l'orgueil du Canada?

On a donné au début des commandes à des maisons auxquelles étaient liés les commissaires, parce qu'elles étaient du petit nombre de celles qui voulaient faire l'expérience de fabriquer des obus. Sir Alex. Bertram a affirmé qu'il n'avait qu'une liaison normale avec la maison John Bertram & Son; il fallait établir un tarif de prix relativement élevé, afin d'engager les fabricants canadiens à se risquer dans cette nouvelle industrie, et malgré tout le total des fournitures qui nous est assuré restait de $15,000,000 en deça la somme accordée par le War Office. Souvent le retard dans la livraison fait perdre l'avantage d'un prix moins élevé; Plusieurs libéraux ont obtenu des commandes de la commission des obus. Ce n'était pas un crime tellement pendable pour un membre du Parlement, ou pour un candidat aux honneurs parlementaires, de faire connaître à la commission les moyens que pouvaient avoir certaines maisons de fabriquer des munitions. De nombreux industriels qui d'abord avaient refusé de tenter l'expérience sont venus ensuite à Ottawa lorsqu'ils ont découvert que d'autres avaient essayé et réussi.

Comme tout cela est mesquin à côté du fait essentiel que la commission des obus a établi au Canada une industrie qui y a attiré des millions de dollars, tout en favorisant à tel point le succès de nos armes!

* * *

Qu'il existe dans notre pays des hommes, des politiciens peut-être, assez méprisables pour pressurer des manufacturiers ayant reçu des commandes de la commission des obus, et assez audacieux pour prétendre que de nouvelles commandes ne seraient accordées que contre le paiement d'une commission, cela est croyable à la suite des révélations qui ont eu lieu au sujet des achats de chevaux; mais que des hommes de la réputation du général Bertram qui, en dépit des rumeurs dont M. Pugsley se fait l'écho, a été créé chevalier par le roi il y a quelques semaines, voudrait se prêter à des tricheries aussi odieuses, voilà ce qu'on ne saurait admettre.

L'article continue sur ce ton et condamne l'attitude que l'honorable député (M. Pugsley) a prise à la Chambre sur cette question.

Vu le développement extraordinaire de la fabrication des munitions au Canada, qui a été entravé dans les commencements par le petit volume des commandes, le travail de la commission des obus peut ne pas avoir été conduit tout d'abord avec la perfection que cette grande tâche demandait; mais il n'en reste pas moins acquis, au témoignage des faits que la commission Bertram a été l'une des plus utiles qui aient jamais été nommées par un gouvernement canadien.

* * *

Le "Free Press" regrette de ne pas être d'accord avec un membre aussi habile et distingué du parti libéral que l'honorable M. Pugsley, mais nous ne pouvons nous empêcher de croire qu'il a été impressionné par l'atmosphère de cette Chambre, théâtre de si nombreuses et vaillantes joutes dans lesquelles il était un des principaux lutteurs.

Les discours des orateurs qui l'avaient précédé, sir Wilfrid Laurier, le docteur Clark, et l'honorable Rodolphe Lemieux nous avaient porté à croire que les antagonismes mesquins de parti seraient éliminés de cette session de guerre, et nous avions eu la vision d'un rapprochement réel des deux partis politiques pendant la guerre, en regard de laquelle tout le reste tombe dans l'insignifiance.

Si d'autres libéraux marchent sur les traces de M. Pugsley, notre espoir sera déçu, et nous croyons que le Canada en souffrira.

Nous sommes donc arrivés au tournant de la route. Les honorables membres de la gauche suivront-ils la direction de l'honorable chef de l'opposition, qui a dit que la conduite du Gouvernement ne serait pas critiquée tant que la guerre durerait, parceque l'intérêt de l'armée était trop considérable?

Dans le développement d'une industrie de l'importance acquise à celle de la fabrication des munitions, ce serait trop demander qu'il n'y ait pas eu quelques fautes commises mais venir ainsi délibérément et sans réserve noircir des hommes comme Bertram et ses associés qui ont contribué dans une si grande mesure au succès de nos armées, ne nous semble pas un acte de patriotisme.

La pêche aux scandales à laquelle M. Pugsley voudrait inviter le Parlement démasquerait peut-être quelques pots-de-vin, mais elle serait avant tout révélatrice de faits utilisables par l'ennemi.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce que pense le principal organe libéral de la capitale du discours de mon honorable ami cet après midi. Nous éprouvons cependant une satisfaction; à chaque session mon honorable ami a porté contre le Gouvernement des accusations qui, d'après les preuves apportées, étaient absolument fausses; le peuple commence donc à connaître mon honorable ami. Oh! dit-on, c'est Pugsley—et c'est tout dire. Je demanderai donc à mon honorable ami—et c'est avec les meilleures intentions que je lui fais cette demande, car je suis aussi calme qu'il l'était lorsqu'il a parlé—de vouloir bien méditer sur l'article dont j'ai donné lecture. Je crois qu'il a commis une erreur, et je veux le mettre dans le droit chemin, si je puis. M. Blain, un grand homme d'Etat des Etats-Unis. . .

Une VOIX: Ici aussi.

M. WILCOX: Oui, M. Blain, l'homme d'Etat américain, a dit dans un de ses livres:

Cela ne profite jamais dans les Etats-Unis à un homme public d'être persimiste. Le peuple ne se laisse pas influencer par ce genre d'appel. Il a une confiance absolue dans l'avenir, et ne veut pas croire aux nouvelles sinistres que l'on répand.

Je crois que par tout le Canada on commence à appliquer ces paroles à l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.), parce qu'il a, dans le passé, avancé tant de choses qui n'étaient pas vraies, que l'on ne porte plus attention à ce qu'il dit. Pour cette raison, conséquemment, nous n'attachons pas autant d'importance à cette question que si les conditions étaient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui.

L'honorable député a accusé le Gouvernement de n'avoir pas fait suffisamment pour les cultivateurs du Canada. Il a dit que le Gouvernement avait fait distribuer une brochure leur demandant de produire davantage, avec le résultat que les cultivateurs ont hersé leur terre trois fois, lorsque, s'ils n'avaient pas reçu cette brochure, ils ne l'auraient hersée que deux fois. La Providence leur a été favorable et ils ont eu une bonne récolte.

Vous avez négligé la question des transports, a-t-il dit. Vous auriez dû établir des chantiers maritimes; vous auriez dû construire des navires pour transporter le grain de l'autre côté de l'Atlantique. Vous auriez dû, dit-il, ériger des élévateurs à Saint-Jean (N.-B.) et à Halifax, bien que, à ce que l'on me dit, il y ait à Halifax un élévateur qui n'est pas à moitié rempli. Mais j'apprends d'un autre côté que grâce aux efforts du Gouvernement pour sauvegarder les intérêts des cultivateurs de l'Ouest, l'expédition des grains s'est faite cette année d'une façon plus rapide que jamais auparavant.

Voyez les prix de fret, a dit mon honorable ami, ils sont trop élevés. Mais qui est responsable, si les tarifs sont élevés? Est-ce le Gouvernement? Celui-ci a fait tout ce qui était possible pour les régler, mais on ne devrait pas oublier qu'il existe présentement sur la haute mer un état de choses sur lequel un gouvernement n'a aucun pouvoir. A la déclaration de guerre, lorsque les navires ennemis se sont répandus sur les océans, il y avait des risques pour les grands navires à transporter leurs cargaisons ordinaires sur les marchés éloignés du globe, et aucune compagnie d'assurance au monde n'aurait voulu assurer au taux des temps de paix.

Le Gouvernement est-il responsable de cela? Si mon honorable ami n'y avait pas fait une si vigoureuse opposition, nous pourrions avoir aujourd'hui trois dreadnoughts sur les grandes routes commerciales du monde, et le fret ne serait probablement pas aussi élevé qu'il l'est.

L'hon. M. PUGSLEY: Qui de votre côté a jamais songé à cela?

M. WILCOX: Le point auquel mon honorable ami a ensuite fait allusion, ça été la prolongation de la durée du Parlement. A son avis, c'est là une chose sérieuse. Vous savez comment il arrive à cette conclusion. Quant à moi, je ne saurais le suivre dans ses raisonnements. Je m'y applique. C'est une chose sérieuse que de changer la constitution anglaise!

A l'entendre, on croirait qu'il s'agit de déplacer l'axe du monde. Mais que l'on se rassure. Cela se ferait tout aussi simplement que cette autre sanction du Roi au vote de nos soldats, sanction qu'au dire de mon honorable ami Sa Majesté devait refuser. Ce n'est là qu'une simple formalité, et la chose se fera si elle est approuvée

par le Parlement du Canada. Ce Gouvernement-ci va la demander sans délai, avec votre aide, nous l'espérons, messieurs de la gauche. Il nous la faut. Nous ne croyons pas pouvoir sans votre assistance donner dans ce conflit le meilleur de nos efforts et faire produire à la puissance de l'Etat canadienne tous ses effets. Cette assistance, nous vous prions donc de nous l'accorder. Si, d'autre part, messieurs de la gauche, vous entendez suivre la voie par laquelle l'honorable député de Saint-Jean vous invite à marcher, ce sera le signe d'un affaiblissement de la virilité canadienne et de l'impuissance de nos citoyens à soutenir des principes de liberté et d'indépendance que de glorieux ancêtres nous ont transmis.

Mais, monsieur l'Orateur, il y a quelques mois à peine, mon honorable ami, selon qu'il le disait publiquement, était d'avis qu'il allait y avoir une élection. C'est là ce qu'il pensait, mais à tort. Comme on le sait, j'incline toujours à croire que, malgré toute son habileté, sa finesse, sa courtoisie, sa prestesse et tout ce qui s'en suit, l'honorable député de Saint-Jean, avec toutes ces qualités qui le distinguent, donne trop d'attention aux racontars des journaux. Peut-être veut-il rester bien avec la presse. Il se peut que nous y gagnerions tous à faire de même. Je ne reproche rien aux journaux, non plus qu'à cette belle jeunesse qui est le digne ornement des places qu'elle occupe. On sait que, pendant les vacances, il faut à ces jeunes écrivains composer des articles de fond, et l'honorable député de Saint-Jean semble ajouter à chacun de leurs dires une grande confiance. Pourtant, il était à Winnipeg un jour que l'on parlait d'une élection dans cette grande ville où habite son ami le ministre des Travaux publics (M. Rogers), et il y a donné une entrevue. Il affirme aujourd'hui que cette prorogation de la durée du Parlement est chose sérieuse, que c'est chose sérieuse de changer la constitution.

C'est un simple papier cependant, et non pas de la pierre mais du roc. Il suffit de demander en Angleterre à la Chambre des communes un amendement à notre Acte de l'Amérique britannique du Nord et cet amendement sera adopté tout comme est adopté ici n'importe qu'elle mesure législative. Ce n'est pas aussi sérieux que mon honorable ami voudrait le faire croire au public. J'ai ici le compte rendu de cette interview qu'il a donnée à Winnipeg, et je vais la lire:

Griefs des libéraux.

L'honorable Wm. Pugsley, le député libéral de Saint-Jean (N.-B.), qui pendant plusieurs années a été ministre des Travaux publics dans le cabinet Laurier, a fait, au cours d'une entrevue accordée le 15 septembre au "Manitoba Free Press" de Winnipeg, les déclarations qui suivent:

Voici ce qu'il dit; mais, depuis lors, il a changé d'idée:

Les circonstances actuelles sont tellement graves pour le Canada et pour l'empire qu'il serait, à mon avis, déplorable de mettre la division parmi le peuple pour des questions de parti.

Rien à dire contre ce paragraphe.

Une autre des raisons pour lesquelles je voudrais que l'on retardât les élections jusque après le guerre, c'est que, selon moi, ce serait vraiment dommage de tenir une élection en un temps où le peuple du Canada et en particulier les membres du Gouvernement, que les premiers ont le devoir de veiller au recrutement et à l'équipement de nos soldats, doivent consacrer toutes leurs énergies à ce but.

Voilà de quelle façon il s'exprimait il y a quelques mois. J'ai attentivement épié la conduite de mon honorable ami depuis que j'occupe un siège au Parlement, et je l'ai plus d'une fois admiré pour son intelligence et sa sagacité; mais, depuis que le présent Gouvernement est là, il semble croire que la nouvelle administration n'a aucun droit à diriger les destinées de ce pays, et qu'il est le dictateur, ayant toute puissance sur nous. Pourquoi a-t-il changé d'avis? La prolongation de la durée du Parlement n'est pas chose sérieuse, et c'est ce que pense le cabinet. Si des membres de la gauche désirent suivre un autre avis, ce ne sera, à mon sens, adopter une ligne de conduite qui profite à notre pays non plus qu'à l'empire auquel nous appartenons. Mon honorable ami a dit, entre autres choses, qu'au moment où cette guerre a éclaté, chacun savait qu'elle serait longue. Cependant, peu avant cela, il ne savait même pas qu'il dût y avoir une guerre, en dépit des conseils du chef des forces impériales comme en dépit de la connaissance qu'il avait de l'état de choses existant dans l'empire et de l'histoire des autres états ou peuples les plus considérables du monde. L'empire britannique n'est pas encore bien vieux et depuis que dans le monde il s'est élevé à la place éminente qu'il occupe, notre histoire ne remonte pas à bien des siècles. D'autres part, monsieur l'Orateur, il y a eu dans le passé d'autres empires celui des Phéniciens, ceux de Carthage et de Rome; et l'histoire de trois mille années nous apprend que toutes les bonnes choses de cette vie, le foyer, le sol, le commerce, l'industrie, appartiennent, non pas aux faibles ni aux débiles, mais aux forts et aux énergiques.

Qu'a dit mon honorable ami (M. Pugsley)? A-t-il été enclin à accepter les avis et les conseils des chefs de l'amirauté, qui savaient à quoi s'en tenir? Voici ce que, le 12 mars 1913, il disait devant cette Chambre:

> Je puis dire que l'ignorance manifestée dans ce mémoire à l'égard de l'état des choses au Canada et du peuple canadien a de quoi faire rire un cheval.

Mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux) a, lui aussi, dit quelque chose. Lui aussi, il a péché; mais il a prononcé l'autre jour une si magnifique harangue, toute pleines de loyaux sentiments envers les institutions britanniques, qu'à cause de ce discours je ne le critiquerai point aujourd'hui. Je voudrais plutôt cent fois élever l'honorable député de Saint-Jean au niveau qu'a atteint mon honorable ami.

J'ai ici quelques autres citations; mais c'est de l'histoire ancienne. Il se trouve encore d'autres points auxquels je me proposais de faire allusion, mais il ne faut pas que je fatigue la Chambre. Cette grande lutte dans laquelle nous sommes aujourd'hui engagés, chacun de nous, dans l'enceinte de cette Chambre comme dans le pays, reconnaît qu'elle est due au crime le plus affreux qui jamais ait été commis contre l'humanité et contre la civilisation. Il a été écrit que cette civilisation, telle qu'elle existe aujourd'hui, est basée sur la loi de Moïse, et depuis que Moïse nous a transmis la loi sur les tables de pierre, depuis que les hommes ont abandonné le culte du veau d'or pour celui du Dieu qui les a créés à son image, depuis ces premiers temps de l'histoire du monde, les plaines dépeuplées sont devenues des ruches d'industrie, et de ces ruches d'industrie l'on a fait des plaines dépeuplées, comme nous le voyons en Belgique, en France, en Pologne et dans d'autres contrées ravagées par des guerres, qui ont amené ces variations historiques et géographiques qui font notre étonnement.

Nous sommes aujourd'hui en présence de doctrines et de systèmes absolument opposés à ceux d'après lesquels nous avons vécu. Il nous a été, monsieur l'Orateur, donné de vivre dans un siècle de progrès et nous nous vantons de tout ce que nous avons accompli. Dans toutes les avenues de notre vie industrielle et nationale, la richesse s'est accumulée. Mais cela, monsieur l'Orateur, qui donc, je vous le demande, l'a accompli, si ce n'est pas nos ancêtres qui, partis des lointains rivages de France, d'Angleterre, d'Ecosse et autres pays, sont venus s'établir sur les côtes de ce pays. Ils ont eu à endurer d'indicibles privations, à faire de grands sacrifices, à travailler de longs jours pour pouvoir nous transmettre le splendide héritage que nous possédons aujourd'hui. Les peuples qui vivent sous les institutions britanniques ont été, monsieur l'Orateur, les porte-flambeaux de la civilisation dans les siècles passés. D'autres empires ont, dans leur temps, fait faire à la civilisation de remarquables progrès; mais, depuis le commencement du monde, nul empire n'a été reconnu comme ayant eu une action plus bienfaisante, plus humaine plus ennoblissante que celle du grand empire britannique auquel vous et moi nous appartenons. Si les races qui vivent sous les institutions anglaises ont été les portes-flambeaux de la civilisation, c'est qu'elles étaient laissées libre et indépendantes et parce qu'elles avaient la volonté de maintenir ces principes.

Pour terminer je dirai que ce qui tend à affaiblir le caractère des citoyens de ce pays à l'heure présente est peu patriotique. A mon sens, rien n'aura un effet plus malheureux que cette excitation à des querelles pour quelques chevaux ou quelques obus. Mon honorable ami (M. Pugsley) me permettra bien de lui dire que la richesse, après tout ne fait point la force de l'Etat, mais que ce sont l'individualité et le caractère des citoyens. S'il faut que dans cette Chambre nous nous disputions pour des intérêts de parti; s'il faut que le Gouvernement soit attaqué pour de futiles motifs, pour de simples redites de ce que en temps de paix le vieux jeu politique nous suggérait; si c'est là ce qu'on doit nous servir, les discours que nous venons d'entendre seront lus, tant par les libéraux que par les conservateurs des divers comtés de ce pays, et chacun dira que ce qu'il veut c'est l'unité. Quel effet auront les discours qu'a prononcés cette après-midi et hier soir l'honorable député de Saint-Jean? Il déclare au pays que le Gouvernement est un ramassis d'ignorants et de grapilleurs, quel effet cela va-t-il avoir sur l'honnête citoyen qui désire que pendant cette crise il se fasse un honnête travail? Je prierai donc mes honorables amis de la gauche de bien vouloir, par grâce, abandonner ce vieux jeu politique. C'est du fond du cœur que je le leur demande.

Ne l'oublions pas, nos institutions sont en jeu, et notre héritage national est perdu, si l'Allemagne triomphe. Concevons-nous ce que voudrait dire le succès de la doctrine allemande, qui veut que la mesure de l'utilité du citoyen soit sa valeur pour l'Etat?

Voilà la doctrine qui se propagerait au Canada, avec accompagnement obligé de la haine implantée au cœur de la race allemande, à qui on a bien à tort fait croire que nous sommes son ennemi naturel. Les journaux ont publié qu'au Canada les Allemands sont des cerfs, qu'ils sont opprimés, qu'ils n'ont pas de droits ici. Pourquoi cela; pour soulever l'enthousiasme dans leur propre pays et répondre aux vœux du militarisme prussien. Qu'attendre d'une race imbue de telles idées, si jamais elle venait à nous imposer son hégémonie? Ce pays deviendrait un véritable enfer, et pour échapper aux funestres conséquences de ce régime, les alliés et tous les citoyens ne reculeront devant aucun sacrifice. Dans la lutte actuelle, soyons frères, abstraction faite de toute politique. Soyons unis et faisons notre devoir, suivant les lumières que Dieu nous donne. Puis plus tard il faudra panser les blessures de la nation, prendre soin de celui qui a été au fort de la bataille, il faudra venir en aide à la veuve, aux orphelins et tenter l'impossible pour conclure une paix juste et durable.

L'hon. M. OLIVER (Edmonton): Monsieur l'Orateur, il faut féliciter le Gouvernement du choix qu'il a fait de pareil champion pour défendre sa cause aujourd'hui. Nous avons été divertis par le discours de l'honorable député d'Essex-nord (M. Wilcox) qui sans doute est l'interprète autorisé des vues du Gouvernement sur les importantes questions soumises à cette Chambre par le député de Saint-Jean (M. Pugsley) et autres députés de la gauche. Tous nous désirons l'union des forces du pays dans cette crise mondiale, mais le peuple canadien qui est appelé à payer les frais de cette guerre, en hommes et en argent, a bien droit de demander à ceux qui pour le moment sont chargés de l'administration de nos affaires, que l'honnêteté et la capacité président à la dépense de ces deniers, à l'effusion de notre sang, en vue du triomphe de la couse que nous soutenons. Le Gouvernement entend-il que ses amis, ses partisans tirent des bénéfices illégitimes des entreprises et des marchés de fournitures pour la guerre et que ses champions viennent nous déclarer ici, devant cette Chambre et devant le pays que c'est un crime de les critiquer?

A mon humble avis, nous sommes à la croisée des chemins. Si, au lieu de faire un sincère exposé des faits, et de donner à cette Chambre et au pays des éclaircissements aussi satisfaisants que possible sur la situation, le Gouvernement vient nous déclarer par des discours incendiaires que, fort de son droit divin, il entend bien ne consulter que son bon plaisir et que ceux qui mettent en doute son infaillibilité sont des traitres envers l'empire et l'Etat, je dois déclarer que je diffère absolument d'opinion avec lui et la majorité du peuple canadien se rangera à mon avis.

Mon très honorable ami, M. Wilcox, veut que tout le monde, dans cette Chambre et du pays se donnent l'accolade fraternelle, abstraction faite de toute politique de parti. Puis-je demander comment mon honorable ami est devenu membre de cette Chambre dans l'intérêt de quel parti il a voté ici même, et à quel intérêt il a obéi, en prononçant son discours d'aujourd'hui, sinon l'intérêt de son parti politique?

Prétend-il qu'il ne doit pas exister de politique de parti au Parlement, puisque, s'il n'existait pas de divergences d'opinion prenant la forme d'allégeance de parti, ce Parlement n'aurait plus sa raison d'être? Qu'un député s'élève contre l'esprit de parti dans la discussion des affaires publiques, il y a là une preuve d'insincérité. Bien loin que le discours de mon honorable ami tende à éliminer la polémique des partis soit dans cette Chambre, soit à la tribune populaire, soit dans la presse, je ne sache pas qu'on ait jamais prononcé ici de harangue s'inspirant autant de l'esprit de parti.

Je ne veux pas discuter la question de la fourniture de munitions au gouvernement britannique par les industriels canadiens. En prenant la parole, je n'avais nullement l'intention de m'occuper de cette question et pour le moment je me borne à repousser les accusations de déloyauté lancées contre ceux qui ont mission de défendre ici les intérêts du public, et cela parce qu'ils demandent respectueusement des renseignements au bénéfice du public, touchant l'emploi des deniers de l'Etat. S'il y a déloyauté quelque part, c'est chez ceux qui ont eux-mêmes plongé le bras dans le coffre public ou tiennent à protéger ceux qui pillent le trésor. Aujourd'hui nous voyons dans les journaux s'étaler les mots: "économie et service," et c'est une excellente devise qu'il importe d'appliquer ici comme dans tout l'empire britannique, comme condition de succès. Or, on nous a dit ici même que des centaines de mille, des millions de dollars ont été illicitement dépensés dans la production des munitions de guerre, et quand l'honorable député affirme que "celui qui critique manque de patriotisme", alors je dois lui dire que c'est

lui qui manque de patriotisme et non nous.

Un mot sur une question traitée par le député de Saint-Jean (l'hon. M. Pugsley), par le député d'Essex-nord (M. Wilcox) et le premier ministre. Cette question intéresse hautement l'Ouest et il importe de faire la lumière sur la situation. La Chambre le sait sans doute, malgré l'abondante moisson de l'Ouest et les prix élevés en vogue en Grande-Bretagne pour les vivres, les prix réalisés par le producteur de l'Ouest cette année ne sont guère plus élevés que depuis quelques années, et parfois ils sont bien plus bas. Et la raison de cet état de choses, ce n'est pas que les prix de transport sur les chemins de fer ou sur les élévateurs soient plus élevés, mais cela tient à ce que le coût des transports sur mer est tellement élevé, et au dire du député de Saint-Jean, de 1,000 pour 100 supérieur au coût des années précédentes. Aujourd'hui l'entrepreneur de transports sur mer reçoit pour le transport du blé canadien 50 pour 100 de plus que le cultivateur ne reçoit pour produire ce blé et le livrer aux élévateurs. Cette situation tient sans doute dans une large mesure à la guerre actuelle. On y a appelé l'attention du Gouvernement l'an dernier.

Pendant que se faisait la moisson et avant que le grain fût placé sur le marché, on fit observer que les tarifs sur mer étaient d'une élévation anormales, et on pressa le Gouvernement de prendre l'initiative voulue pour provoquer la baisse des prix. L'an dernier le premier ministre et ses amis passèrent quelque temps en Angleterre, et si je ne me trompe, on annonça alors dans les journaux au nom du premier ministre que le but de son voyage était d'obtenir l'abaissement de ces prix de transport sur mer. A son retour, il nomma une commission, avec comme président, le ministre des Travaux publics (M. Rogers), dans le but d'étudier cette question. En vue d'obtenir pour le cultivateur de l'Ouest une part plus légitime des prix de Liverpool pour son produit. Au moment du retour du premier ministre, la cote du tarif maritime était de 33 cents par boisseau. Après la nomination du ministre des Travaux publics et de son comité, je remarquai que le tarif maritime s'était élevé à 34 cents, puis 35 et 36 cents le boisseau. Récemment j'ai lu dans les journaux que le prix de transport sur mer était de 42 cents le boisseau. Il m'est impossible de découvrir le lien qui existe entre le ministre des Travaux publics et son comité et cette hausse du fret, mais je suggèrerai que, puisque les prix de transport ont continué à hausser depuis sa nomination, il se ferait grandement honneur en démissionnant comme président de cette commission, et alors on ne saurait le tenir responsable de la hausse des prix. L'autre jour, le premier ministre a adopté cette question des prix, et il prouva que le Gouvernement avait réussi à obtenir des prix de transport sur mer à des conditions favorables pour les munitions de guerre faites au Canada. Il informe cette Chambre que le Gouvernement avait réussi à s'assurer les services de M. A. H. Harris, autrefois du Pacifique-Canadien et il nous apprit ce que M. Harris avait réussi à faire. Voilà le dernier alinéa:

Le service d'outre-mer est appelé à pourvoir au transport d'environ 125,000 tonnes brutes de munitions, de matériel de guerre, et de provisions par mois, on a à peu près un million et demi de tonnes par année et le tonnage s'accroît toujours.

Comme l'a observé le premier ministre, à la disposition de ce M. Harris, au nom du Gouvernement canadien, il se trouve actuellement quarante transports, réquisitionnés par le gouvernement britannique, mis au service du Gouvernement canadien pour le transport des munitions en Angleterre. Vingt de ces transports partent de Saint-Jean, et vingt d'Halifax, et le premier ministre a dit qu'ils pouvaient transporter un million et demi de tonnes de munition de guerre par année. Or, si mes chiffres sont exacts, un million et demi de tonnes, c'est l'équivalent de 50 millions de boisseaux de blé. Sans doute nous sommes heureux d'apprendre que le Gouvernement a pu faire des arrangements satisfaisants pour le transport des munitions fabriquées au Canada. Mais naturellement la question suivante se pose: si on a été capable de faire aussi bien pour les munitions, pourquoi n'a-t-on pas pu faire à peu près aussi bien pour le blé? Comment se fait-il qu'on ait pu transporter au delà de l'océan des munitions à un prix et à des conditions raisonnables et pourquoi n'a-t-on pas pu en faire autant pour le blé? C'est une question qui a été portée à l'attention du Gouvernement, comme je l'ai déjà dit, par ses propres journaux, à l'automne dernier, et jusqu'à présent la réponse a été du genre indiquée dans cette déclaration du premier ministre:

Nous avons été continuellement en communication avec l'amirauté, aussi bien durant ma visite de l'été dernier que par correspondance, au sujet du besoin d'obtenir du tonnage autant que possible pour le service de l'Atlantique-nord; et nous avons obtenu par les efforts que j'ai faits l'été dernier et avec la correspondan-

ce qui s'est échangée à intervalles, la remise de plusieurs navires pour ce service.

J'ai compris que l'amirauté avait réquisitionné une grande partie de la flotte de l'Atlantique-nord pour le besoin de son Gouvernement, et que M. Harris et notre gouvernement avaient pu obtenir du gouvernement anglais quarante navires pour le transport des munitions. Mais au lieu de s'efforcer d'obtenir quarante navires de plus pour le transport du blé, j'ai compris que le premier ministre avait dit qu'il avait pu persuader au gouvernement anglais de relâcher un certain nombre de ces navires habituellement employés dans le service de l'Atlantique-nord de façon à ce qu'ils puissent reprendre leur ancien trafic. C'est-à-dire que si les navires réquisitionnés pour le gouvernement anglais étaient employés au transport des munitions, quand il fut question du transport du blé au lieu d'agir de même avec les navires réquisitionnés par le gouvernement anglais on demanda de les relâcher pour qu'ils transportent le blé à leurs propres conditions qui étaient de mille pour cent plus élevées qu'un tarif équitable il y a deux ou trois ans. Je fais cette déclaration, monsieur l'Orateur, sans préjugés. J'espère que j'ai interprété inexactement la déclaration du premier ministre, mais si je l'ai interprété exactement—et je ne vois pas quel autre sens on aurait pu lui donner —alors c'est certainement au Gouvernement de donner à la Chambre et au pays des renseignements précis et de dire pourquoi on n'a pas donné aux agriculteurs du Canada, qui ont produit ce qui est certainement plus nécessaire que les munitions pour le maintien de la guerre, les mêmes facilités que le Gouvernement a accordées aux fabricants de munitions, ainsi que l'a déclaré le premier ministre.

Je dois dire que je n'ai pas été un de ceux qui ont demandé à grands cris au Gouvernement de prendre en main, à l'automnme dernier, la situation des transports dans l'Atlantique-nord. Je ne voulais pas imposer au Gouvernement une action qui aurait pu l'embarrasser en quoi que ce soit. Mais quand je constate dans la déclaration du premier ministre lui-même qu'il a agi en faveur des munitions, comme ses propres partisans lui avaient demandé de le faire en faveur du blé, ce qu'il n'a pas fait. Je manquerai certainement à mon devoir, si je ne portais pas à l'attention de la Chambre et autant que possible à celle du pays ce que je considère comme une injuste distinction.

Si je passe au discours du trône, je trouve deux paragraphes qui ont trait à un projet du Gouvernement. On nous annonce "une proposition pour autoriser et demander l'adoption d'une loi qui prolongerait la durée de la législature d'une année" et aussi "des mesures à l'effet de favoriser la coopération du Canada à la défense de l'empire et à la continuation de cette guerre engagée pour la liberté et une paix durable".

Ces deux propositions sont de la plus haute importance et méritent la plus complète et la plus attentive considération de la Chambre. Quand nous considérons la situation grave dans laquelle notre pays et l'empire sont placés en ce moment, je dois dire que je suis un peu surpris de trouver ces propositions placées dans l'ordre où elles sont publiées. La proposition relative au mandat de la Chambre vient en premier lieu, et seulement en second lieu la proposition d'adopter des mesures pour continuer la coopération efficace du Canada à la défense de l'empire. Il me semble que le premier devoir du Parlement, devrait être de pourvoir, sous la direction du Gouvernement, à la coopération efficace du Canada, à la défense de l'empire et ensuite, quand cela aurait été décidé, si on le croyait sage et nécessaire, de présenter une loi pour obtenir la prolongation de l'existence de cette Chambre. Mais le Gouvernement a cru devoir mettre en première ligne la prolongation de la durée de nos fonctions pour ne faire venir qu'en second lieu la coopération avec l'empire. J'en conclus que c'est la position exacte que ces deux matières occupent dans l'esprit du Gouvernement. J'espère ne pas être injuste en faisant cette supposition.

En ce qui concerne la proposition de prolonger l'existence de la Chambre actuelle, je sais parfaitement que dans les conditions où nous nous trouvons, le simple fait que c'est inusité et sans précédent ne s'oppose pas à sa prise en considération d'une manière favorable, ou à ce qu'on mette la chose en pratique. Nous devons comprendre, comme l'a dit mon honorable ami le député d'Essex que nous sommes plongés dans des conditions qui secouent le monde entier et que nous devons être prêts de temps à autre à prendre des moyens extraordinaires, à mesure que les circonstances l'exigent. De sorte que sur ce point il n'y a aucun motif pour nous de refuser d'obéir à la suggestion qui se trouve dans le discours du trône.

Mais si je pose ainsi la question devant la Chambre, il y a pourtant un côté de cette question qui me frappe, et je prendrai la liberté de l'exposer à la Chambre. Il n'y a pas de doute que la prolongation de la durée de notre mandat en évitant le trouble et la confusion d'une élection générale pendant une autre année, est une chose qui sera accueillie favorablement par ceux qui siègent dans cette enceinte, du moins il ne serait pas naturel qu'il en soit autrement. Nous sommes ici, nous sommes revêtus d'une certaine mesure d'autorité et naturellement nous ne pouvons pas dédaigner une proposition de nous voir continuer cette autorité pour une nouvelle période de douze mois, non seulement sans dépense de notre part mais encore dans quelques cas avec un réel profit. Et quand cela peut se faire au nom de la loyauté et de la défense de l'empire il n'y a pas beaucoup à dire, la proposition est naturellement sûre de passer. Je ne suis pas tout à fait aussi certain que le pays en général l'acceptera d'une façon aussi favorable, mais nous espérons, du moins, qu'il l'acceptera.

Après tout, je suivrai la direction de l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) et je prendrai la liberté de ne pas être d'accord avec l'honorable député d'Essex quand il donne à entendre que la Constitution n'est qu'un simple chiffon de papier qu'on peut mettre de côté quand le Parlement le juge à propos. Pour moi, la Constitution ne devrait pas être modifiée à la légère, elle ne devrait pas être modifiée sans de bonnes raisons et il n'y a pas de doute que le Gouvernement, en présentant la mesure pour prolonger l'existence du Parlement, nous donnera de bonnes raisons. Il ne peut certainement pas essayer d'adopter l'idée de l'honorable député d'Essex, qu'il a choisi pour champion, et regarder la Constitution du pays comme un simple chiffon de papier. Il aura, sans doute, de bonnes raisons et nous serons prêts à les examiner quand elles seront présentées.

La question qui est de beaucoup la plus importante se trouve dans les paroles suivantes du discours:

> La question de la coopération efficace du Canada à la défense de l'empire et à la continuation de cette guerre engagée pour la liberté et une paix durable.

J'ai l'assurance que nous pouvons donner notre appui à la fois à l'idée et aux termes avec laquelle elle a été exprimée. Mais il



peut y avoir des différences d'opinion quant aux meilleurs moyens et aux meilleures méthodes pour réaliser ces moyens. Pour moi, les membres de cette Chambre, venus de toutes les parties du Canada, sont réunis en ce moment en Parlement dans le but exprès de donner leur meilleur avis et leur savoir à l'étude de ces mesures et ils manqueraient à leur devoir s'ils ne montraient pas—si tel est le cas—que des méthodes suivies dans le passé n'ont pas été aussi efficaces qu'elles auraient dû l'être, avec l'espoir que les mesures prises à l'avenir seront de beaucoup plus efficaces.

La première chose à considérer pour la continuation de la guerre, c'est, naturellement, la question des finances, la question de l'argent. Sans argent, les munitions ne peuvent pas être achetées, les vives ne peuvent pas être fournies, les hommes ne peuvent pas être payés et les transports ne peuvent pas être assurés. Par conséquent, si nous voulons prendre part d'une façon efficace à la prolongation de la guerre, il est nécessaire que nos dépenses d'argent soient économiques et effectives. Nous n'avons pas un dollar à perdre pour cette guerre. Nous avons besoin de tout l'argent que nous avons et nous aurons besoin de tous les dollars que nous pourrons percevoir pour contribuer à mener la guerre à une fin heureuse.

Il a pu y avoir un temps où les membres de la Chambre et même le peuple canadien tout entier pouvaient considérer légèrement les responsabilités de cette guerre. Je juge d'après les paroles du premier ministre aussi bien que d'après celle du très honorable leader de l'opposition que cet état d'esprit n'existe plus maintenant, qu'il est absolument compris dans cette Chambre et en dehors que nous sommes en face de lourdes responsabilités et qu'il faudra que nous donnions ce que nous avons de mieux en argent, en hommes et en compétence, si nous voulons sortir victorieux de la lutte.

Je suis obligé de le déclarer, monsieur l'Orateur, à la lumière des faits qui ont été portés à la connaissance du pays, à la suite d'enquêtes parlementaires et judiciaires, nous n'avons pas eu cette économie ni même cette honnêteté dans l'administration des fonds publics affectés à la poursuite de la guerre, à laquelle nous avions droit, qui aurait dû s'exercer et que, parlant pour l'avenir, nous devrons avoir, sans quoi il nous sera impossible de sortir victorieux du conflit actuel.

A la clôture de la dernière session,—c'était, si je ne fais erreur, le jour même de la clôture ou la veille,—le premier ministre fit des déclarations relativement aux transactions qui avaient été mises au jour devant le comité des comptes publics et d'autres commissions parlementaires, et il en arriva à la conclusion, selon la version des Débats, que le résultat net de toutes ces opérations, c'est que le pays avait perdu une somme de $12,000. C'était là une perte insignifiante, et si je pouvais m'accorder avec lui sur ce point, je ne croirais pas qu'il soit désirable ou nécessaire de prendre le temps de nos collègues pour revenir sur le passé. Mais après avoir sérieusement étudié la question, il m'a semblé que l'opinion émise alors par le premier ministre s'éloigne tellement de la réalité, qu'il y va de l'intérêt du pays et de la justice de la contredire.

Permettez-moi de rappeler les faits aussi brièvement que possible et en des termes qui, je l'espère, seront bien compris de tout le monde. Lorsque la guerre éclata, le Gouvernement canadien emprunta du gouvernement de la Grande-Bretagne—remarquez bien que cet emprunt n'a pas été conclu sur le marché monétaire, mais qu'il a été obtenu du gouvernement britannique—une somme de $50,000,000 dans le but d'équiper et d'expédier de l'autre côté de l'eau un contingent de 33,000 hommes. Rappelez-vous que cet argent ne provenait pas d'un emprunt ordinaire; il s'agissait d'un emprunt extraordinaire pour atteindre des fins sortant de l'ordinaire. C'était réellement un prêt fiduciaire consenti dans un but unique et bien déterminé.

Les conquêtes qui se sont déroulées devant le comité des comptes publics et d'autres commissaires d'enquête, et dont les délibérations ont déjà été publiées sous forme de Livres bleus, nous apprennent que, de tous les achats qui ont été effectués à même cette somme de $50,000,000 pour l'équipement de ce corps de 33,000 hommes, le Gouvernement n'a dans aucun cas acheté directement des manufacturiers ou des marchands de gros, de sorte que, dans chaque cas, il a dû payer de 25 p. 100 à 100 p. 100 de plus que les prix du gros ou des fabricants. La moitié au moins de cette somme de $50,000,000, soit $25,000,000, a été dépensée pour acheter des munitions et des approvisionnements; or, si nous estimons qu'en moyenne le Gouvernement a été surchargé de 25 p. 100, nous constatons que le peuple canadien a dû débourser $6,000,000 de ces deniers qui nous avaient été confiés en dépôt, afin de payer des profits, illégitimes aux favoris politiques du Gouvernement du jour. Et c'est ce même Gouvernement que l'honorable député d'Essex (M. Wilcox) nous défend, avec toute l'éloquence dont il est capable, de critiquer la façon dont il a administré les affaires depuis le commencement de la guerre, sous peine d'être accusé de manquer de patriotisme.

J'ose espérer que les faits regrettables qui se sont produits dans les premiers jours de la guerre, en 1914, ne se sont pas répétés; j'espère qu'il ne se passe rien de semblable à l'heure actuelle et que ces incidents ne se répéteront pas à l'avenir, car, je l'affirme, le Canada même avec l'appui du crédit de la Grande-Bretagne, ne pourrait certainement pas poursuivre cette guerre jusqu'à la victoire, s'il lui fallait supporter un fardeau aussi énorme, une dépense aussi peu judicieuse des sommes qui nous ont été confiées en fidéicommis et qui après tout sont l'argent du peuple, puisque c'est à lui qu'il incombera de payer et les intérêts et le capital jusqu'au dernier sou.

Il est une autre question, qui a une importance bien plus directe encore pour nous que les affaires d'argent, c'est celle de nos soldats. Nous nous proposons de mettre en campagne une armée de 500,000 hommes. Ce chiffre n'est pas trop élevé. On a besoin de ce nombre de soldats au front, et c'est dès maintenant que ce besoin se fait sentir.

Nous avons déjà enrôlé sous les drapeaux un peu moins de la moitié de ce nombre de soldats. Le pays a merveilleusement répondu à l'appel, si nous tenons compte des principes pacifistes qui ont présidée à l'éducation d'une bonne partie de notre population. C'est réellement merveilleux de constater avec quel entrain nos citoyens ont répondu à l'appel aux armes. Mais laissez-moi vous faire observer qu'après avoir enrôlé un quart de million de soldats au sein de notre population, nous avons passablement drainé nos forces vives, et pour mettre en ligne un autre quart de million d'hommes, il va nous falloir nous saigner à blanc. Si j'en juge d'après les discours qui ont été prononcés en cette enceinte, je présume que le Gouvernement n'a nullement l'intention d'avoir recours à la conscription. Je n'ai pas l'intention de discuter sérieusement cette question. Loin de moi l'intention de faire des reproches au

Gouvernement à ce sujet; car je me rends parfaitement compte que, dans la situation où se trouve actuellement le Canada, il rencontrerait certainement des obstacles sérieux s'il tentait de faire consacrer ce principe. Tout de même, j'espère que l'on me permettra d'exprimer mon opinion personnelle relativement à cette question du service militaire obligatoire.

Je désire donc proclamer que, dans mon humble opinion, au moment où l'univers entier est en armes et alors que toutes les nations ont adopté le principe du service militaire obligatoire, si un seul pays refuse ou néglige d'adopter la conscription, il se place par le fait même dans une situation fort désavantageuse. Mon opinion personnelle, c'est que du moment que la situation mondiale est ce qu'elle est à l'heure actuelle,—et nous avons la preuve qu'il faut avoir recours au dernier homme et au dernier dollar afin d'y faire face,—il ne peut être que sage de se préparer à envisager cette situation, en temps opportun. Je ne désire nullement donner à entendre qu'au moment actuel, le Gouvernement du jour serait justifiable de recourir à une mesure de cette nature, car il est toujours dangereux de changer de chevaux en traversant un cours d'eau, mais il ne faut pas que nous perdions de vue la situation actuelle. Nous nous sommes engagés dans cette guerre en nous appuyant sur le principe de l'enrôlement volontaire, de sorte qu'à mon avis, mieux vaut la terminer en maintenant le même système. Mais je suis d'avis que si nous obtenons la victoire, il sera alors de notre devoir d'adopter le principe du service militaire obligatoire. Mes opinions et mes vues personnelles ne comptent guère, toutefois, à l'heure actuelle. Le seul point important, c'est que nous nous sommes assigné la tâche d'enrôler sous les drapeaux un demi million d'hommes pour le service d'outre-mer, et pour cela, je le répète, il nous faudra drainer les forces vives de la nation. Il y a eu des plaintes au sujet des difficultés que rencontrent ceux qui s'occupent du recrutement. L'on a certainement éprouvé de sérieux obstacles lorsqu'il s'est agi d'enrôler le nombre d'hommes absolument nécessaires dans quelques parties du pays.

J'ai lu dans les journaux des raisonnements, des discours et des articles de fond, dans lesquels on lançait l'injure et la honte à la figure de ceux qui refusent de répondre à l'appel. On a tenu des assemblées de recrutement et l'on a mené de vigoureuses campagnes à ce propos dans différentes parties du pays. Loin de moi l'idée de critiquer la conduite de ceux qui ont dirigé ce mouvement. Je me contenterai de déclarer que l'on concède volontiers que la partie du pays d'où je viens, est celle qui a fourni le plus grand nombre de recrues à nos différents contingents eu égard à la population; Or, on n'a jamais tenu, que je sache, aucune assemblée de recrutement dans les provinces de l'Ouest, on n'a jamais lancé l'injure à la tête de ceux qui ne s'enrôlaient pas; nous n'avons jamais eu besoin d'avoir recours à ces efforts extraordinaires dont nous sommes témoins dans d'autres parties du Dominion. Si vous voulez me le permettre, je dirai qu'en un tel moment, lorsqu'on demande aux citoyens du pays de prendre part à une guerre comme l'univers n'en a encore jamais vue, il est nécessaire qu'ils sentent et se rendent compte combien sont redoutables pour nous les questions qui sont en jeu ainsi que les responsabilités qui en découlent pour eux personnellement.

Nous avons eu, je le repète une réponse des plus encourageantes à l'appel du drapeau, dans l'Ouest canadien. La première raison de cet empressement, à mon avis, c'est que ceux qui sont allés s'établir dans l'Ouest, qui ont quitté leurs familles et le foyer ancestral, se sont trouvés tout d'abord libérés des liens familiaux; en second lieu, le sens de la responsabilité individuelle est très développé chez les gens de l'Ouest, car s'il en était autrement, ils ne se seraient jamais décidés à venir chercher fortune dans ces nouvelles provinces.

Il faut, de toute nécessité, que le sentiment de la responsabilité individuelle soit plus développé chez le pionnier que chez l'homme sédentaire, et voilà la raison de la magnifique réponse de l'Ouest à l'appel du drapeau. Ce qu'il faut, à l'heure actuelle, d'un bout à l'autre du pays, c'est d'inculquer aux jeunes gens ce sentiment de responsabilité personnelle, faire bien pénétrer dans leur esprit les conséquences formidables que représente cette guerre pour l'empire et leur faire bien comprendre que le fardeau de la guerre doit nécessairement reposer sur les épaules des jeunes.

Outre cela, il y a des considérations matérielles dont il faut tenir compte. Lorsque vous affirmez à un jeune homme, qui n'a pas d'obligations et conséquemment qui est libre de s'enrôler: "C'est notre devoir de le faire," il peut très bien répondre: "Je le veux bien; mais il me faut sacrifier ma position ou mes perspectives d'avancement; puis, si je suis blessé et que je survive à

mes blessures, jusqu'à quel point le pays est-il disposé à me témoigner sa gratitude en retour des sacrifices que je lui aurai fait?"

Je tiens en ce moment dans ma main un pamphlet qui a été publié par des citoyens de Toronto. Ce sont: Frank Darling, président; Hume Blake, C. A. Bogert, l'archidiacre Cody, R. A. Falconer, le président de l'université de Toronto, J. J. Gibbons, le colonel Goderham, W. P. Gundy, le colonel W. C. Macdonald, le très révérend N. McNeil, Alexander McPhedran, M.D., l'honorable juge Masten et E. R. Wood.

Ce document est publié dans le but de soulever l'intérêt public relativement à la protection à laquelle les soldats invalides sont raisonnablement en droit de s'attendre. Le pamphlet porte en titre:

"Un appel afin que des dispositions équitables soient insérées dans l'acte des pensions en faveur des soldats canadiens partiellement ou totalement invalides, et tout particulièrement en faveur des simples soldats et des sous-officiers." Je ne désire nullement fatiguer l'attention de cette Chambre en entrant dans tous les détails; je me contenterai de vous signaler qu'il existe un comité de citoyens des plus responsables de la principale ville de la province d'Ontario, qui entretiennent des vues tellement prononcées à ce sujet, qu'ils ont fait publier ce pamphlet à leurs frais, afin de solliciter l'appui des membres de la Chambre des communes et de tous ceux qui pourraient avoir quelque influence auprès des autorités afin d'obtenir une compensation plus raisonnable en faveur des soldats, qui sont allés sur la ligne de feu et qui sont revenus invalides. Voici ce qu'ils disent:

L'échelle des pensions telle qu'elle a été déterminée, à l'heure actuelle, par le Gouvernement, est basse pour les simples soldats, tout particulièrement dans le cas de ceux qui sont tout à fait incapables de gagner leur vie. Le célibataire se trouve dans une situation bien moins satisfaisante que l'homme marié.

Le pamphlet entre ensuite dans des détails avec lesquels je ne désire nullement ennuyer cette Chambre.

Mais il est un autre point qu'ils signalent et que je tiens moi-même à soumettre à l'attention de la Chambre. Le voici:

Un autre plan que quelques-uns ont imaginé consisterait à augmenter par des souscriptions publiques la pension insuffisante que le gouvernement fournit aujourd'hui. Ce serait là une erreur absolue, ce serait admettre que le gouvernement canadien refuse d'entretenir convenablement les soldats blessés et invalides qui ont fait les plus grands sacrifices pour servir et défendre l'empire. En outre, ce serait imposer à une partie du peuple un fardeau qui devrait être supporté par tout le peuple. On serait aussi porté à prendre cette pension pour un acte de charité, tandis que le paiement d'une pension honorablement gagnée est un acte de justice publique. Il est donc nécessaire d'affirmer sans ambages que le devoir doit incomber à l'état seul et que les deniers nécessaires à cette fin doivent être pris à même les revenus du pays.

Nous devrions tout de suite nous représenter que si ce fardeau est supporté de bonne grâce par le pays reconnaissant, il n'en sera pas moins lourd. Il ne faudrait pas nous exposer à faire appel de temps en temps au public en faveur des soldats qui auront conquis pour toujours leur droit d'être secourus par le public. Cette aide devra être accordée durant vingt, trente, quarante et, dans certains cas, durant cinquante ans. Par conséquent, il faudra la puiser à une source absolument stable et sûre. C'est le moins que nous devions à nos défenseurs. Nous avons le devoir de leur épargner à la fois l'humiliation et l'incertitude de la charité publique, les mettre convenablement et pour toujours à l'abri du besoin, les payer, non pas comme si nous leur faisions une faveur, mais parce qu'ils auront droit à ce que nous leur aurons donné, car ce serait faire une insulte impardonnable à ces braves que d'avoir le moindrement l'air de leur payer une pension comme par charité ou par esprit de patronage.

Je regrette que le Gouvernement ait publié, au sujet des soldats invalides, un tarif de pensions susceptible de provoquer des commentaires comme celui que fait ici le comité de Toronto. J'approuve chacun des mots que je viens de lire et j'ajouterai qu'avant de décerner à nos jeunes gens l'épithète de lâcheurs ou d'embusqués, nous devons les convaincre que nous sommes prêts à les traiter comme il convient s'ils doivent souffrir les terribles épreuves que les conditions de la guerre moderne doivent nécessairement réserver à plusieurs d'entre eux.

S'ils ont un devoir à remplir là-bas nous en avons un à remplir ici, et le nôtre est aussi important que le leur.

Un mot maintenant des invalides déjà revenus de la guerre. Je n'approuve pas beaucoup la politique du Gouvernement à ce sujet. Il a cru devoir réunir des représentants des différents gouvernements provinciaux et faire avec eux certains arrangements qui ne paraissent pas indiquer chez lui un grand désir d'assumer la responsabilité qui devrait lui échoir comme gouvernement national par rapport à un service national. Il semble vouloir attribuer cette responsabilité aux provinces aux municipalités, à quelques autre qu'à lui-même.

Le Canada est une nation. Ces soldats se sont sacrifiés pour elle aussi bien que pour l'empire, et ce gouvernement n'a pas

droit et ne devrait aucunement tenter de répudier sa responsabilité à leur égard. Ce n'est pas juste et cela peut nuire au recrutement de l'immense effectif qu'il va nous falloir si la proposition du Gouvernement est vraiment sérieuse.

Je mentionnerai une couple de cas qui m'ont fort vivement impressionné. Un soldat du 10e bataillon, un nommé Fox, m'a-t-on dit, venait d'arriver à Stettler, il avait perdu un bras. On lui avait payé son passage de Québec à Stettler. Il fut congédié à Québec, et quand j'ai entendu parler de lui il n'avait pas encore reçu de pension et vivait des aumônes de la population de Stettler.

Un autre, du nom de Saint-Pierre, s'était engagé à Vermilion ou dans quelqu'autres villes à l'est d'Edmonton. On lui avait donné son billet de passage à partir de Québec, plus sept piastres en argent. Il avait un frère à Vermilion ou à la ville dont j'ai parlé; il pouvait aller le rejoindre, et à l'époque où j'ai entendu parler de lui c'était là tout ce qu'il avait reçu de l'Etat.

J'ai vu un beau grand garçon de pas plus de vingt ans, qui avait perdu la vue. Il était à Lloyminster. Il m'apprit qu'il avait étudié en Angleterre, le système Braille pour les aveugles; qu'on lui avait donné $100, et qu'on l'avait renvoyé chez son père. Voilà dans qu'elle situation il se trouvait, quand je l'ai rencontré; peut-être y a-t-on remédié à l'heure qu'il est—j'aime à croire qu'on l'a fait—mais il existe de pareils cas dans tout le pays. Cela est inexcusable, fait peu d'honneur au Gouvernement et est de nature à nuire gravement au recrutement des contingents requis.

(Sur motion de l'honorable M. Oliver, la suite du débat est renvoyée à demain.)

A six heures la séance est levée, conformément au règlement et sans mise aux voix.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Jeudi, 20 janvier 1916.

M. l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

### NAUFRAGE DU "PILOT".

M. GAUVREAU: J'appelle l'attention du ministre des Postes (M. Casgrain) et du ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) sur un télégramme que j'ai reçu hier soir. Il intéressera peut-être davantage le ministre des Postes, car celui-ci a contribué au changement des bateaux qui traversent le Saint-Laurent entre Rivière-du-Loup et Tadoussac.

Le télégramme est ainsi conçu:

Rivière-du-Loup, 13 janvier 1916.
C. A. Gauvreau, M.P.,
Ottawa (Ont.).
"Pilot" échoué sur île Rouge nuit dernière. "Mahone" va à son secours.
Dr Parrot.

Je traduis ce télégramme de la manière suivante:

The 'Pilot" grounded on Red Island last night and the "Mahone" has gone to her rescue.

J'aimerais savoir si le ministre des Postes possède des renseignements sur ce sujet, et surtout si le "Mahone" a réussi dans sa mission.

L'hon. T. CHASE CASGRAIN (ministre des Postes): Lorsque j'ai quitté mon bureau aujourd'hui, je n'avais pas encore appris que le département eut reçu des nouvelles à ce sujet, mais on vient de me remettre une dépêche de M. Thom, un des membres de la compagnie des bateaux traversiers de Québec qui est propriétaire du "Pilot". La voici:

Québec, 20 janvier 1916.
L'hon. T. Chase Casgrain,
Ministre des Postes,
Ottawa.
"Pilot" échoué mardi sur île Rouge. Mesures immédiates très importantes. Voyez télégramme à M. Johnson, sous-ministre de la Marine, pour détails. Veuillez faire diligence. Passagers et équipage en danger. Forcé de louer le "Mahone" vu qu'ils ne faisaient rien et que le bateau était dégréé.
John S. Thom.

Des mesures immédiates seront prises, il va sans dire, pour donner tous les secours possible.

M. GAUVREAU: J'espère que le ministre des Postes nous fera connaître les faits plus tard, et qu'il nous dira surtout s'il y a eu des pertes de vie.

### QUESTION RELATIVE AUX MUNITIONS DE GUERRE VENANT DU CANADA.

L'hon. CHARLES MURPHY (Russell): J'ai une question à faire au premier ministre (sir Robert Borden). Parmi les dépêches que les journaux canadiens publiaient hier, je relève la suivante:

New-York, 19 janvier.—Le "New York Sun" reçoit de Londres un câblogramme en date d'hier annonçant qu'en réponse à une question

faite à la Chambre des communes, M. Lloyd George, ministre des Munitions, a dit, cet après-midi, que l'Angleterre continuait de recevoir des munitions américaines, ajoutant que ce fait marquait un triomphe pour les Morgan et non pour le Canada.

En égard à la maigreur de cette dépêche qui semble comporter un reproche à l'adresse du Canada, je demanderai à mon très honorable ami s'il est en mesure d'en compléter le sens ou de renseigner la Chambre sur le sujet.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): N'ayant pas lu la dépêche, j'en ignore la teneur. Je doute fort de l'exactitude de la nouvelle qu'elle comporte, car elle ne s'accorde guère avec ce que M. Lloyd-George m'a dit l'été dernier, à l'occasion de mon voyage.

## POSTE RURALE.

L'hon. M. LEMIEUX (Rouville): J'ai donné avis d'une question relative à la poste rurale, dont le texte se trouve inséré dans le Feuilleton de la Chambre. Je préviens l'honorable ministre des Postes que je demanderai à transformer cette question en une adresse, car je crois savoir que la réponse aura une forte teinte politique.

## DEPOT D'UN RAPPORT.

Par l'hon. Martin Burrell:

Le rapport du ministre de l'Agriculture pour l'exercice terminé le 31 mars 1915.

## SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

L'hon. M. MEIGHEN (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, je vois, par le compte rendu des débats que, se rendant à votre invitation, l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) a retiré certaines expression dont il s'était servi et que vous avez donné à entendre que je devrais faire comme lui. C'est avec plaisir que je suis votre conseil.

L'hon. FRANK OLIVER (Edmonton): Au moment de la clôture de la séance, hier soir, je discutais les projets relatifs à la poursuite de la guerre, dont le dépôt est annoncé dans le discours de Son Altesse royale. Il y a lieu de croire, cela va sans dire, que ces projets auront trait à l'augmentation de l'effectif des troupes que le Canada envoie sur le théâtre de la guerre, effectif qui doit être porté à un demi-million d'hommes.

[L'hon. M. Oliver.]

J'aimerais à faire part à la Chambre de ma manière de voir en ce qui concerne les mesures les plus efficaces à prendre pour amener cette augmentation de l'effectif de notre corps expéditionnaire.

Force m'est de supposer—et la Chambre doit faire de même— que si le premier ministre a cru devoir annoncer, douze jours avant l'ouverture de la session, que l'effectif de notre corps expéditionnaire serait porté à cinq cent mille hommes, c'est qu'il était convaincu de l'urgent besoin de l'augmentation projetée. Nous devons tous nous accorder à reconnaître que cette augmentation a sa raison d'être et que, étant d'un besoin urgent, on doit l'affectuer sans le moindre retard. Il faut également admettre que, pour être effective, l'augmentation doit être accomplie avant l'été prochain, et que si l'on veut atteindre le but l'on devra déployer plus d'activité dans le recrutement et dans les préparatifs. J'espère que les erreurs de l'hiver dernier ne se répèteront point.

Au commencement du dernier hiver, l'impression prévalait au Canada et, peut-être aussi, chez les nations alliées que la victoire était à nous, et la saison rigoureuse se passerait sans que l'on fit de préparatifs pour la campagne au printemps. D'un autre côté, les nations du centre profitèrent de l'hiver pour s'organiser et se préparer; aussi lorsque, le printemps revenu, elles se remirent en campagne, les conditions étaient-elles complètement changées. A l'automne, l'Autriche était battue; au printemps, ses armées étaient complètement réorganisées. Le commencement de cet hiver coïncidait avec l'établissement de communications directes entre l'Allemagne et la Turquie; on peut donc compter que si l'ennemi a passé l'hiver dernier à réorganiser l'Autriche, il passera celui-ci à réorganiser la Turquie, et qu'au printemps les alliés auront à combattre des armées beaucoup plus nombreuses et plus puissantes.

Il est absolument nécessaire que nos alliés et nous-mêmes fassions face à cette éventualité qui doit se produire, à n'en pas douter, par des préparatifs indispensables, par l'augmentation du nombre de nos soldats, par un approvisionnement adéquat d'armes et de munition. Si nous nous rappelons les discours prononcés par le ministre des munitions, en Angleterre, Lloyd-George, par lord Kitchener, ministre de la Guerre et surtout si nous tenons compte de l'appel adressé par le roi lui-même à ses sujets de toutes les colonies autonomes, nous devons comprendre qu'il s'agit ici d'un cas dont l'urgence s'impose, et que si l'on veut que

l'aide du Canada soit efficace, il faut qu'il soit prompt. J'ai raison de croire que le Gouvernement ne se propose pas de continuer ces préparatifs de guerre de la façon qu'il l'a fait au cours de ces derniers mois.

J'ai dit, hier, que si nous devons augmenter nos effectifs, nous sommes obligés de faire appel aux meilleurs sentiments de la population du pays et soulever l'enthousiasme de notre population comme jamais jusqu'à présent. La campagne poursuivie, dans le passé, devra d'une façon ou d'une autre reprendre un regain d'énergie, ou bien l'engagement pris par le premier ministre du Canada, sans l'assentiment du Parlement, deviendra caduc au moment même où son accomplissement aura le plus de portée. Il me semble donc, monsieur l'Orateur, qu'il est à désirer, dans le but de remplir, en notre qualité de membres de cette Chambre, notre devoir envers le Canada et envers l'empire, que nous établissions librement et complètement les conditions qui semblent militer contre un recrutement plus actif, tout en exposant l'état de choses qui militerait en faveur de l'enrôlement plus accentué sous les drapeaux.

Dans le but de bien définir l'attitude que je prends, je dirai que j'ai profité de l'occasion qui m'a été offerte, hier, de parler de la moyenne qui caractérise l'enrôlement dans la province que j'habite. Me permettra-t-on d'aller plus loin et de dire qu'en tant que je suis informé, la division électorale que j'ai l'honneur de représenter compte dans les corps expéditionnaires d'outremer, partis du Canada, un plus grand nombre de soldats—proportion gardée du chiffre de notre population—que n'en a envoyé aucune autre province du pays.

J'ai indiqué, hier, quelques-unes des raisons qui expliquent ce fait, en ce qui concerne nos nouveaux colons, et, de crainte d'être mal compris, je me permets de mentionner le fait que peu importe ce qui se passe dans les autres parties du Canada, sous ce rapport, dans cette division électorale et dans ses environs, la population née dans cette région n'est pas restée en arrière de celle d'aucun autre groupe d'habitants, quand il s'est agi de répondre à l'appel aux armes. Il y a vingt, et même vingt-cinq ans, on ne comptait qu'un petit nombre d'habitants établis à Edmonton et dans les environs et—le fait se produit naturellement dans les progrès d'une contrée nouvelle—la population s'est modifiée souvent. D'où il suit nécessairement que le chiffre de la population qui s'est établie dans cette région, il y a vingt et vingt-cinq ans, est très restreint et



au nombre des familles qu'on y trouve si, au moins, à ma connaissance, ont fourni trois soldats chacun; quinze, deux soldats chacun et que le reste de la population née dans cette partie du pays a donné, au moins et jusqu'à ce jour, cent soldats pour le service d'outremer.

La Chambre comprendra que je ne fais pas ces observations dans le but d'établir que dans la partie du pays que j'habite, l'on n'a pas répondu comme on aurait dû le faire à l'appel à l'enrôlement. Mais cette réponse a pris un caractère tel que je crois comprendre peut-être mieux que certains membres de la Chambre combien le recrutement d'un autre quart de million de soldats causera des vides profonds au sein de la population dont je parle.

J'ai mentionné, hier, les difficultés telles que je les comprenais et qui s'opposaient à l'enrôlement; j'ai dit qu'elles provenaient de la liste de pension insuffisante qu'on payait aux soldats blessés ou mis dans l'impossibilité de gagner leur vie. J'ai cité à la Chambre l'opinion exprimée par un comité de citoyens en vue de Toronto. On ne saurait trouver rien de plus clair ni de plus précis que cette opinion que tout homme qui étudie d'assez près cette question, devrait partager. S'il nous est permis d'employer un langage patriotique et de faire des phrases flamboyantes, nous devons reconnaître que si nous demandons à nos jeunes gens d'abandonner la carrière dans laquelle ils se sont engagés et de risquer jusqu'à leur vie peut-être, pour la cause du pays, il n'est que juste et raisonnable que celui-ci reconnaisse sa part d'obligation et qu'il traite ces jeunes gens avec libéralité et justice et cela, sans murmurer. J'ai parlé de cas où l'on a congédié, à Québec, des soldats infirmes; on a biffé leurs noms de la feuille de solde; on ne les a pas portés à la liste des pensions et on les a renvoyés muni d'un billet de chemin de fer et de quelques dollars pour se rendre chez eux où ils sont devenus, pour le présent, du moins, un fardeau pour leurs amis et leurs parents. J'espère qu'on a remédié à cet état de choses. Il n'est pas juste de permettre l'existence de faits semblables et de laisser planer sur les jeunes gens du Canada le doute qu'ils ne remplissent pas leur devoir, alors que ni le Parlement ni le Gouvernement ne les ont traités comme ils auraient dû le faire. Que la justice soit la même pour les deux parties en cause.

A ce sujet j'ai lu dans les journaux, il y a quelque temps quelque chose qui m'a beaucoup découragé. Les méthodes et les

moyens, tout nouveaux et inconnus jusqu'ici, qui sont employés dans la présente guerre, ont produit de nouvelles formes d'infirmités, parmi lesquelles il y en a une que l'on appelle dépression, dépression physique ou mentale, qui se traduit par une insanité plus ou moins prononcée. On doit supposer que si un homme très robuste, comme ces soldats le sont tous avant de faire le service, a, en raison de son tempérament ou à la suite de conditions spéciales, subi une dépression mentale au physique qui, jusqu'à un certain point, aurait dérangé sa raison, on doit supposer, dis-je, avec toute raison que sans un traitement rationnel et des soins affectueux il guérira complètement. Or j'ai été surpris lorsque j'ai lu dans les journaux, l'autre jour, que l'on songeait à placer ces malheureux dans des asiles d'aliénés. J'espère que le Gouvernement comprendra sa responsabilité en ceci, et veillera à ce que l'on ne traite pas ces soldats comme des aliénés ordinaires. On ne doit pas les placer dans un état dégradant et immérité tout d'abord, et qui en outre empêcherait en toute probabilité une guérison qu'en des circonstances favorables on aurait le droit d'attendre.

Quel que soit le mode de pension que l'on adopte, il n'y aucun doute que dans le cas des invalides qui n'ont aucuns parents—et nous faisons surtout appel aux jeunes gens qui n'ont pas de parents—le pays doit prendre à sa charge le soin de placer ces soldats dans des institutions bien aménagées et bien conduites.

Il y a déjà près de dix-huit mois que la guerre dure et plus d'un an que nos soldats ont commencé à être blessés et tués. Nous avons eu une session du Parlement depuis lors, et bien que la Chambre, à la demande du Gouvernement, ait voté plusieurs millions de dollars pour des travaux publics, je ne vois pas que l'on ait demandé un seul sou pour la création d'insitutions du genre de celles que je préconise, et qui sont certainement de première nécessité pour faire face aux besoins qui naîtront inévitablement de cette guerre, et jusqu'à un certain point pour acquitter la dette que le pays doit à ces soldats qui ont rendu des services publics.

La création d'institutions de ce genre montrerait à nos jeunes gens, sur qui nous comptons pour nous défendre à l'armée, que le pays reconnaît les sacrifices qu'ils ont faits, et est prêt à les traiter honorablement et généreusement en considération de leur sacrifice, et du mieux qu'il est possible—et même ce mieux est peu de chose au prix du sacrifice qu'ils font.

Je veux maintenant considérer la question à un autre point de vue, au sujet duquel je ne serai peut-être pas d'accord avec la majorité des membres de cette Chambre. Mais comme je suis ici pour faire mon devoir en conscience, et trouver la meilleure solution possible aux questions qui se présentent, je veux étudier celle-ci.

Il y a une chose au monde qui est plus chère à un homme que sa propre vie ou ses membres, plus chère que son pays, c'est sa famille, sa femme et ses enfants.

S'il nous était possible de remplir les cadres militaires avec ceux seulement qui n'ont ni femme ni enfant, ou autres dont ils sont le soutien, ce serait parfait. Mais nous n'y avons pas réussi dans le passé, et nous le pourrons encore moins dans l'avenir. Nous avons dû accepter les services d'hommes mariés en très grand nombre, afin de compléter nos effectifs. Si nous devons appeler un autre quart de million sous les armes, il nous faudra certainement compter en plus grande proportion sur ceux qui ont femme et enfants.

Si nous demandons à un homme qui a des personnes à faire vivre de donner au pays ses services, son corps ou sa vie, alors le pays, en toute justice et bon sens, doit pourvoir raisonnablement au soutien de ces personnes. C'est ce qu'il n'a pas encore fait.

On a établi une allocation de réparation et une délégation de paye que l'on a dû admettre, lorsqu'on créait, être insuffisantes. On n'a jamais prétendu que ces ressources suffiraient au soutien des familles des soldats qui s'enrôlaient, et on a pourvu à les augmenter par l'institution du Fonds patriotique, c'est-à-dire par des sommes souscrites par le public. Je sais très bien que le public a souscrit avec enthousiasme et générosité au Fonds patriotique. Rendons hommage à ceux qui ont contribué à ce fonds, mais là n'est pas la question. Ce n'est pas le citoyen individuellement qui a contracté une dette envers le soldat et doit soutenir sa famille, mais le pays, et c'est l'Etat qui doit acquitter cette dette. Il ne faut pas se reposer sur le citoyen, sur sa bienveillance, sa générosité, son patriotisme, ou tout autre mot que l'on voudra employer.

Je sais parfaitement que, quel que soit le montant accordé comme allocation d'absence, il y aura toujours des incidents susceptibles de fournir à la bienveillance et au patriotisme une occasion de secourir les personnes qui pourraient être plus particulièrement malheureuses. La maladie, un incendie, quelque accident, voilà autant de motifs de faire appel à cette bienveillance et à ce

patriotisme. Il y a donc de bonnes raisons pour l'établissement d'un fonds patriotique, mais il n'existe aucune bonne raison pour avoir mis à la charge de ce fonds certaine proportion du fardeau qui doit peser sur les épaules de la population en général. Il n'est pas à l'honneur du pays d'agir de cette façon. J'ai entendu le président du fonds patriotique dire que les conditions de vie différaient selon les provinces et que ce fonds administré hors de l'intervention gouvernementale assurait une certaine élasticité dont profite les intéressés. Je n'accorde nullement qu'il soit nécessaire d'ôter à l'Etat la direction de ce service pour que l'on puisse répondre aux conditions des provinces dans lesquelles vivent les personnes qui dépendent de nos soldats. Que la vie coûte plus cher dans certaines provinces que dans d'autres, cela est bien connu, et le Gouvernement ne l'ignore point, puisque, dans le tarif des salaires accordés par l'Etat à beaucoup de ses employés, il est fait une différence en vue de ces mêmes conditions. Or, ce que l'Etat peut faire dans le cas de ses employés, il le peut tout aussi bien dans la distribution des sommes que le fonds patriotique répartit entre les personnes qui dépendent de nos soldats. Il y a dans cette affaire un point qu'il est difficile de traiter sans peut-être faire injure à quelqu'un. Cela est loin de ma pensée, qu'on veuille bien le croire; mais mon désir est de pénétrer jusqu'au fond des motifs qui inspirent ceux qui offrent leurs services à leur pays. Je suis sûr que personne ne me contredira si j'affirme qu'en se séparant de sa famille, l'homme qui s'enrôle n'est pas aussi satisfait de laisser sa femme et ses enfants dans la dépendance, même partielle, de simples citoyens que s'il les quittait avec l'assurance de les voir bénéficier d'une allocation fixe prise sur les fonds publics.

Peut-être pensez-vous que cela importe peu, et que, si l'argent leur arrive, il doit leur être égal qu'il vienne d'ici ou de là. Mais cet argent, monsieur l'Orateur, il ne leur arrive pas. Les allocations de la première heure ont été, je ne sais trop pour quel motif, abandonnées de sorte que, ceux-là à qui l'on avait fait entendre qu'ils recevraient du fonds patriotique une allocation d'un chiffre déterminé constatent aujourd'hui qu'ils ne l'ont pas dans son entier ni aux mêmes conditions que dans les premiers temps. Pour moi, cela s'appelle avoir manqué de parole aux soldats qui, au moment où ils s'enrôlaient, étaient sans garantie aucune. Appelé à se rendre sur la ligne de feu, c'était peut-être la mort pour lui, et il est nécessaire qu'il soit pourvu aux besoins des siens selon qu'ils lui a été d'abord promis, sans que nulle raison puisse venir motiver aujourd'hui une abstention. Le pays trouve l'argent qu'il faut pour les armes et les munitions, et il a assurément de quoi à soutenir la famille de ceux qui se servent de ces munitions et de ces armes.

S'il n'a pas cet argent, ou s'il n'a pas la générosité de l'employer de cette manière, il ne nous appartient pas, à nous membres du Parlement, de mettre en doute la loyauté de nos concitoyens parce qu'ils ne s'enrôlent pas en masse.

Sans vouloir accuser le Gouvernement, ni le tenir particulièrement responsable de ce qui se passe, je lui dirai qu'il serait importun de modifier sans retard les conditions dans lesquelles s'accorde une allocation aux soldats rendus incapables de se subvenir eux-mêmes, comme aussi les conditions à faire aux soldats revenus du champ de bataille, et les conditions et allocations relatives au soutien de ceux qui dépendent de ces soldats. Au moment où l'on demande 250,000 hommes de plus, je dirai au Gouvernement que la première chose à faire, c'est d'établir l'attitude que va prendre le peuple de ce pays, tel qu'il est représenté par le ministère et par les chambres; c'est de bien établir leur appréciation des services à rendre par ceux à qui l'on demande de s'enrôler et un témoignage de notre gratitude.

Il n'est pas juste qu'une si forte partie des secours donnés aux familles des soldats soit l'œuvre de la bienfaisance, puisque le fardeau retomberait uniquement sur les citoyens patriotes ou charitables. Voilà qui est injuste, et il faudrait tout régler de façon à ce que la population du Canada, en général, qu'elle le veuille ou non, soit chargée de sa part du fardeau, dans la mesure de ses moyens, sous notre régime d'impôts.

J'ai sous les yeux un exemple qui jette une vive lumière sur ce fait. C'est le bulletin publié par le fonds patriotique canadien du 15 octobre; il y figure la liste des localités de l'Ontario qui ont versé des sommes à ce fonds patriotique. On y voit les noms, la population, le chiffre du versement, la somme par tête. Rien ne saurait mieux prouver que les secours du fonds patriotique ne sont pas prélevés d'une façon équitable sur notre population. Collingwood a versé $1.12 par tête de sa population; Barrie, 28 cents; Oshawa, $2.63; Walkerville, $11.18. Pour ne pas fatiguer cette Chambre, je me borne à observer que l'inégalité de ces versements, par tête de la population, établit catégoriquement ma

thèse: c'est un mode de contribution qui retombe entièrement sur les charitables. Puisque nous voulons augmenter d'une façon si énorme notre recrutement, il importe de modifier les conditions du fonds patriotique; car, sans doute ceux qui jusqu'ici ont porté le fardeau se fatigueront à la longue et ce fonds de secours n'atteindra plus son but, quand il lui faudra faire face aux énormes demandes résultant de cet enrôlement.

Il est un autre aspect de la question qu'il importe de bien souligner ici: c'est que tous ces versements, bien qu'ils s'inspirent ostensiblement du patriotisme et de la bonne volonté, n'en sont pas moins, dans une large mesure, des contributions forcées.

Bien souvent, la ville ou le comté perçoit une taxe du peuple, afin de se procurer, en tout ou en partie, l'argent qu'on compte toucher de cette ville ou de ce comité. Voilà qui est juste dans cette mesure là même; mais s'il est juste que le comté ou la ville perçoive une taxe générale à titre de versement au fonds patriotique, pourquoi ne serait-il pas aussi juste que le Parlement ou le Gouvernement fédéral perçoive les sommes voulues au moyen du système ordinaire d'impôts? Voici un autre mode de prélèvement de ces fonds. Un patron convoque ses employés et leur dit: "Il nous faut faire un versement au fonds patriotique. On s'attend que les employés verseront une certaine partie de leur salaire. Sans doute, ils ne sont pas obligés de faire pareil versement, mais on les congédierait peut-être, s'ils s'y refusaient. Si je ne me trompe, si l'on examinait attentivement cette liste de contributions de Walkerville, on constaterait que c'est ainsi, dans une large mesure, qu'on les a obtenues. Ce n'est pas là, du reste, un exemple isolé. C'est une contribution volontaire, dit-on, s'inspirant du patriotisme ou de la charité: en réalité, c'est une contribution forcée, dans une large mesure, et ce n'est pas ainsi qu'on devrait percevoir ces secours.

L'entretien du soldat lui-même et de sa famille n'est pas la seule question. Il y a celle de la valeur du soldat et de ses armes. Il serait peut-être possible de recruter cinq cent mille hommes avant le printemps; mais à moins de les bien armer et de leur enseigner à se servir de ces armes, ils seraient d'une médiocre utilité pour la lutte de l'été prochain. C'est là une question de la plus haute importance. On prendra peut-être en mauvaise part mes observations et on prétendra que je renseigne l'ennemi. A l'heure qu'il est et en présence de la situation acteulle, il importe que nous sachions où nous en sommes et que la capacité remplace l'optimisme, et s'il n'y a pas d'autres moyens d'atteindre le but, alors il faut dénoncer l'incapacité. Nous avons cinquante mille hommes sur les champs de bataille en France et dans les Flandres, puis 60,000 hommes en entraînement en Angleterre, devant remplacer les premiers sur les champs de bataille; enfin, cent vingt mille hommes au Canada, se préparant également pour le front. Il faut que ces hommes soient bien armés, équipés et parfaitement entraînés, dressés et habitués au maniement de leurs armes. Si l'on veut qu'ils soient de quelque utilité sur le champ de bataille pour la solution du conflit actuel. Peu après la première grande bataille, le Canada apprit que ses soldats étaient entrés dans la ligne de feu, mal équipés, mal armés comparativement à leurs ennemis. Nous avons perdu un nombre énorme de soldats dans les premières batailles des Flandres, et cela surtout parce qu'ils manquaient du nombre voulu de mitrailleuses. La bataille de Langemarck eut lieu en avril.

J'ai lu, en octobre, la déclaration faite par le premier ministre (sir Robert Borden), dans la ville de Saint-Jean (N.-B.) alors qu'il affirma que les mitrailleuses qui avaient été commandées au début de la guerre avaient été livrées, et j'ai lu, peu de temps après, que l'honorable ministre de la Défense (sir Sam Hughes) avait annoncé qu'elles étaient sur le point d'être livrées. Ces mitrailleuses ont-elles été livrées? Nos 50,000 hommes qui sont dans les tranchées des Flandres sont-ils suffisamment équipés de mitrailleuses, nos 60,000 hommes sont-ils en Angleterre parce qu'ils n'ont pas de mitrailleuses pour leur permettre de prendre leur place dans les Flandres? Pourquoi avons-nous 120,000 hommes au Canada au lieu de les avoir en Angleterre ou dans les Flandres?

Il y a un instant j'ai parlé des difficultés du recrutement. Permettez-moi de vous dire que lorsque vous faites appel à un jeune homme pour lui dire que les destinées de l'empire reposent, en une certaine mesure sur ses épaules, et que vous le priez de quitter son emploi pour s'enrôler, pour s'exercer au métier militaire, et quand il voit des centaines de mille de ses concitoyens qui ont abandonné leur emploi, qui se sont éloignés de leurs occupations ordinaires, qui sont sous les armes, qui attendent les ordres, mais qui en réalité ne font rien pour contribuer à obtenir un résultat effectif dans la lutte, il répondra: Je partirai quand vous aurez besoin de moi, et vous n'avez pas besoin

de moi tant que vous n'aurez pas besoin de ces hommes qui sont déjà sous les armes.

Il n'y a pas de doute que les conditions sont telles que je le dis; nous le savons par les déclarations mêmes du premier ministre. Or des conditions semblables ne sont pas faites pour inspirer à nos jeues gens l'idée qu'il existe un besoin urgent de leurs services et de leur sacrifice; il est assurément nécessaire qu'ils comprennent qu'on a besoin d'eux et qu'on en a besoin immédiatement.

Permettez-moi de citer un exemple de ce qui s'est passé dans ma propre circonscription. Dans le courant du mois d'août, si je ne me trompe pas, on a donné l'autorisation de lever deux bataillons à Edmonton. On envoya des officiers recruteurs à la rivière la Paix et dans la grande prairie de la rivière la Paix, au moment de la récolte. Des jeunes gens, des propriétaires de homestead, obéissant à ce qu'ils croyaient être un urgent appel de leur pays, ont abandonné leurs récoltes dans les champs, se sont arrangés le mieux qu'ils ont pu avec leurs voisins afin de les faire enlever et sont descendus à Edmonton pour rejoindre le 66e bataillon. Le régiment est encore à Edmonton et ce qui est arrivé à ces hommes s'est produit dans le cas de cent autres. Il est évident, à première vue, qu'au moment où l'on a donné des explications à ces hommes, si tant est qu'on leur en ait donné, et je suis convaincu que c'est ce qu'on a fait, en leur disant qu'on avait besoin d'eux d'une façon urgente et immédiate, parce que c'est cette raison qui leur a fait abandonner leurs récoltes dans les champs, il n'y avait pas de motif pour appeler ces hommes à cette époque spéciale, pour ne pas leur laisser terminer leurs récoltes, mettre ordre à leurs affaires et partir quand les travaux de la saison auraient été finis. Maintenant, nous voyons ces hommes qui ont abandonné leur propriété, faisant l'exercice militaire à Edmonton, passant la vie à la caserne dans des conditions qui sont nécessairement ennuyeuses pour des hommes qui ont joué le rôle de pionniers, et nous ne pouvons pas admettre qu'une pareille méthode de traiter les recrues de nos régiments inspire l'enthousiasme nécessaire pour assurer le succès. On devrait faire preuve de plus de jugement pour l'enrôlement des hommes, et s'assurer qu'on ne leur fait pas quitter leur emploi jusqu'au moment précis où l'on a besoin d'eux et alors quand on en a besoin, on devrait les utiliser.

Je vais maintenant faire une déclaration qui me paraît être très peu sérieuse. J'ai parlé du besoin de mitrailleuses, mais on

[L'hon. M. Oliver.]

doit reconnaître, après tout, que dans les guerres actuelles le fusil est l'arme qui assure le triomphe final. L'habileté à se servir convenablement du fusil est la première obligation d'un fantassin, et cette arme est le facteur décisif de toute guerre. L'été dernier, il y avait au camp de Calgary 8,000 hommes qui devaient faire des manœuvres de brigade et pratiquer le tir à la cible. Je suis informé d'une manière certaine que pour les exercices du tir à la cible par ces 8,000 hommes, il y avait environ soixante fusils d'ordonnance et que ces hommes n'ont pu se livrer à des exercices qui auraient fait d'eux d'habiles tireurs; que ces hommes étaient armés de fusils qui n'étaient pas reconnus bons pour le service actif, mais dont on s'est servi seulement pour les exercices militaires, et qu'en réalité ces hommes n'avaient pas alors, et autant que je puis le savoir, n'ont pas encore reçu maintenant des fusils convenables pour le service actif et pour les exercices de tir à la cible. Il y a aujourd'hui trois régiments dans les casernes d'Edmonton et il y a un champ de tir dans les limites de la ville. J'ai discuté, à la dernière session, avec le ministre de la Milice, l'utilité de ce champ de tir.

Il n'y a pas de raison pour que l'on n'utilise pas ce champ de tir; mais on ne l'a pas fait, et bien que trois régiments soient casernés à Edmonton depuis le commencement de l'hiver, les soldats n'ont pas eu une seule fois la chance de tirer un coup de fusil afin de perfectionner leur tir. Est-ce juste pour le pays? Est-ce juste pour nos soldats qui, au premier appel, traversent l'océan et s'en vont dans les tranchées sans avoir eu l'occasion de se perfectionner dans cette branche du service actif, qui leur est la plus absolument nécessaire, non seulement afin d'être en état de protéger leurs vies, mais aussi pour détruire les armées ennemies, le but réel de toute guerre après tout.

J'ai entendu répéter que nous avons autant de recrues que nous pouvons en équiper. Si c'est la vérité, si nous ne possédons pas les fusils qu'il faudrait pour armer nos soldats, nous devrions certainement nous occuper d'en fabriquer ou à en faire fabriquer de quelque manière ailleurs. Il y a déjà plusieurs années que nous possédons une armurerie au Canada. Je ne sais pas si c'est le seul endroit où l'on fabrique des fusils à l'heure actuelle. Je ne conais rien de la situation à ce propos; mais ce que je sais bien, c'est que du moment que nous enrôlons un soldat pour le service d'outremer, nous devrions être prêt à lui fournir

un uniforme, à lui mettre en mains un bon fusil, et ne pas perdre une minute ni une occasion afin de lui permettre de se familiariser avec le maniement de son arme, avec les exercises et toutes les connaissances qu'exigent le devoir militaire, du jour où il s'enrôle jusqu'à l'époque où il est appelé à se rendre dans les tranchées.

Mais ce n'est pas là ce qui se fait à l'heure actuelle, et à mon sens, nous commettons un crime envers nos soldats, envers notre pays et envers l'empire, en permettant que cette situation se prolonge plus longtemps. Si je suis dans l'erreur en exprimant ces sentiments-là, nous sommes en pleine session du Parlement, et c'est à ceux qui sont mieux renseignés, de me rassurer et de rassurer le pays. Je serais des plus heureux d'apprendre que je me suis trompé. Mais, monsieur l'Orateur, mes renseignements sont exacts, et je le regrette infiniment.

Nous avons, comme je l'ai dit, trois bataillons qui sont casernés à Edmonton, à l'heure actuelle. L'un des principaux devoirs de ces soldats, c'est certainement de se perfectionner, non seulement dans le maniement du fusil, mais encore certaines sections devraient apprendre à manier les mitrailleuses. Or, jusqu'au moment où j'ai quitté Edmonton, il n'y avait là qu'une seule mitrailleuse avec laquelle les soldats pouvaient pratiquer les exercices nécessaires.

Le 51e régiment possédait une mitrailleuse Colt, mais dans les deux autres régiments, si j'ai été bien renseigné, les escouades affectées à ce service étaient obligées de s'exercer avec des mannequins, exercice aussi efficace, selon que quelqu'un l'a fait observer, que de tendre une souricière sans appât. Voilà donc une situation épouvantable, et l'on devrait y apporter un remède dès maintenant. Il est nécessaire de mettre fin de suite à cette situation, si nous voulons faire face à la demande qui est adressée à la Puissance du Canada de doubler le chiffre de nos forces expéditionnaires. Nous avons actuellement trois bataillons qui sont casernés à Edmonton, et l'on est à en recruter encore deux autres. Je m'imagine que l'on va y réussir. Au moment de mon départ, le 138e bataillon comptait déjà 600 hommes, et le recrutement pour le 151e marchait bien. J'ai quelques observations à faire relativement au système de recrutement que l'on met en œuvre dans plusieurs parties du pays, cette année, selon que je l'ai appris à la lecture des journaux. Si dans une ville on recrute 25 hommes ou plus, on promet que les recrues seront logées dans cette ville durant l'hiver, de sorte qu'elle bénéficiera des dépenses que feront les soldats durant leur séjour en cet endroit.

Ce système peut être du goût des militaires. Je ne suis pas un militaire; je ne l'ai jamais été, et ce plan ne me paraît assurément pas le meilleur moyen de créer avec toute la rapidité qu'exige la situation,—et dans toute l'histoire de l'univers, il ne s'est jamais rencontré de circonstances aussi pressantes,—une armée exercée qui puisse faire honneur au Canada et défendre le drapeau de l'empire dans le cours de l'été prochain. Jusqu'à quel point l'éducation militaire de ces vingt-cinq hommes sera-t-elle plus avancée, après avoir passé six mois de l'hiver, logés et nourris aux frais de l'Etat? Auront-ils acquis quelque expérience militaire, quelques connaissances dont ils puissent profiter lorsque le printemps sera arrivé? J'hésite à employer les termes qui me viennent à l'esprit pour qualifier une mesure de ce genre. A mon sens, ce n'est pas là une tentative sérieuse afin d'augmenter réellement le nombre et la valeur de nos forces d'outre-mer, dans une limite de temps raisonnable. S'il ne s'agit que de se procurer un certain nombre de nouveaux noms sur les listes de recrutement, nul doute que c'est là un bon moyen, mais cela ne suffit pas à ce moment-ci et dans les circonstances actuelles. Ce qu'il nous faut, ce sont des hommes qui soient disposés à se mettre de tout cœur à la besogne, qui soient prêts à faire le suprême sacrifice, qui soient pourvus de bonnes armes et qui sachent s'en servir, qui soient enfin là où ils pourront s'en servir avec efficacité.

Est-ce parce que l'argent nous fait défaut que nous n'avons pas armé et équipé nos soldats, ou est-ce parce que nous ne le voulons pas? Quelle est la véritable raison? Je ne puis comprendre comment il se fait que ceux qui professent une loyauté si exubérante à l'endroit de l'empire et qui semblent apprécier si hautement les obligations qui incombent au Canada, assument la responsabilité de tolérer l'existence d'une situation pareille.

Si le Gouvernement voulait s'occuper de l'envoi des troupes comme il convient et comme il paraît l'avoir indiqué au jour de l'An; s'il soumettait aux soldats eux-mêmes les conditions de leur entretien et de leur famille dans le cas où ils seraient rendus invalides pendant le service; s'il voulait armer et équiper les soldats promptement et efficacement, et les employer après les avoir recrutés, nous

pourrions, je pense, obtenir le nombre qu'il nous faut, mais si nous tenons à les utiliser réellement en temps opportun, force nous est de modifier nos méthodes de recrutement en vue d'obtenir d'abord des soldats. Nous pourrions en obtenir d'ici à deux ou trois ans, mais il serait trop tard.

Il nous en faut dès à présent, ou du moins pour l'ouverture de la campagne au printemps. C'est alors surtout qu'il nous en faudra, et nos gouvernants auront manqué à leur devoir en ne répondant pas à ce besoin.

Quand la guerre fut déclarée nous nous vantions d'avoir joui d'un siècle de paix, la guerre nous était inconnue et elle nous importait fort peu. Aussi nous fut-il difficile de trouver tout d'abord des officiers d'expérience quand il s'est agi d'organiser nos deux premiers détachements. Il y a dix-huit mois que nous faisons la guerre, nous avons des milliers de soldats sur les champs de bataille et il est tout naturel qu'à l'avenir nous profitions beaucoup de la dure expérience qu'ils ont acquise. Certes, quiconque a pris part à un engagement en a appris plus long en fait de guerre, dans l'espace de dix minutes, qu'il n'aurait pu en apprendre en dix ans, en temps ordinaire. Oui, nos soldats actuellement en France et dans les Flandres dans l'intérêt de leur pays et de l'empire, et qui ont répondu au premier appel, sont assurément les plus aptes à recruter les bataillons que nous songeons à recruter. J'admire le jeune homme qui reste jusqu'à présent simple civil, se fait donner une commission, s'occupe de recrutement et réunit des soldats pour la défense de la cause de son pays, mais je reconnais quand même qu'il nous faut compter surtout sur l'expérience et l'efficacité. Or, nous aurions tort de ne pas employer autant que possible ceux de nos hommes qui se recommandent plus particulièrement à notre attention sous ce double rapport. Leur accorder cette préférence ce serait assurément reconnaître leur patriotisme et leur mérite de la façon la plus digne. Je prie le Gouvernement de bien étudier ce point et de choisir de tels hommes à l'avenir pour le recrutement et l'exercice des nouveaux bataillons.

Au cours de la dernière session le premier ministre m'a paru dire qu'il avait l'intention de garder en Canada autant de soldats enrôlés pour le service d'outre-mer que nous en avions en service actif en Europe, c'est-à-dire que si nous en avions 30,000 en Europe nous devrions en avoir 30,000 en Canada. J'ignore le motif de cette décision, mais il me semble qu'un soldat qui s'enrôle pour le service d'outre-mer s'attend à faire la traversée et que s'il avait su le contraire il ne se serait probablement pas enrôlé. En retenant ici une partie des soldats enrôlés pour le service d'outre-mer, il leur cause du désappointement et ruine l'esprit de sacrifice qui animait ces hommes quand ils se sont enrôlés.

Peut-être estime-t-on qu'il vaut mieux retenir ici une forte proportion de notre effectif pendant que l'empire est en guerre. Cela me paraît assez raisonnable, mais la milice active peut répondre à ce besoin sans qu'il faille retenir en Canada un seul des soldats enrôlés pour le service d'outre-mer. Chacun de ceux-là devrait être envoyé en Europe aussitôt que possible et l'on devrait assigner ici à notre milice active un rôle dont elle n'a pas été honorée jusqu'à présent. Le ministère de la Milice et le Gouvernement m'ont paru croire que les soldats de la milice active négligeaient en quelque sorte leur devoir et empêchaient l'enrôlement d'autres soldats pour le service d'outre-mer.

A mon sens, cette manière de voir est absoument erronée. A l'ouverture des hostilités, nous avions, à Edmonton, un bataillon d'infanterie et un escadron de cavalerie; ces deux unités ont servi de noyau à un bataillon d'infanterie et à un régiment de cavalerie qui ont pris immédiatement du service dans le corps expéditionnaire. Ces deux unités de la milice active, à Edmonton, loin de nuire à l'enrôlement pour le service d'outre-mer, lui a été d'un grand secours; les jeunes gens qui avaient appartenu à ces deux corps avaient reçu un certain entraînement et étaient prêts à joindre le corps expéditionnaire, pendant que leurs places étaient prises par de nouvelles recrues dans la milice. Le Gouvernement, au lieu de reconnaître les services rendus par ces bataillons, leur a enlevé leurs armes, n'a tenu aucun compte de leur existence et les a privés de toute solde. Malgré tout, ces miliciens ont encore assez d'esprit militaire pour se réunir et faire les exercices et les manœuvres que peuvent faire des soldats sans armes.

Quand l'empire est en guerre, le premier devoir du Canada est d'envoyer autant d'hommes que possible sur le théâtre des hostilités; mais c'est un devoir, non moins impérieux pour lui, de maintenir sur pied et en service actif un nombre suffisant de miliciens volontaires, convenablement équipés et armés, pour parer à toute éventualité. Dans une situation comme celle où nous nous trouvons, tout homme dont la fidélité à la couronne est reconnue et qui est capable de manier un fusil, devrait être armé, car personne ne peut prévoir ce qui arrivera.

[L'hon. M. Oliver.]

D'après ce que je puis voir, toutes nos affaires militaires sont administrées comme si nous n'avions d'intérêt que dans ce qui se passe au delà des mers. Il n'y a aucun doute que ces événements sont de beaucoup les plus importants, mais cela ne nous absout pas de la nécessité de tenir sur pied, au Canada, une force de miliciens parfaitement équipés, armés et entraînés pour la défense du territoire. Le Gouvernement ne doit pas perdre de vue que le pays est en guerre; que la présence d'une armée est indispensable dans le pays; que cette armée doit être fournie par la milice active, par ceux que les circonstances ou d'autres raisons empêchent de rejoindre le corps expéditionnaire, afin que tous ceux qui désirent aller combattre au delà des mers soient en état de partir sous le plus bref délai. Personne ne peut prévoir les événements; moins un pays est préparé, plus il est exposé, et la préparation à la guerre est la meilleure défense.

L'hon. M. ARTHUR MEIGHEN (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver), a été un des lutteurs les plus intraitables qu'il y ait eu dans cette enceinte, depuis les débuts de sa carrière parlementaire, ou tout au moins, depuis le jour où il a cessé d'être le champion infatigable et indépendant des provinces de l'Ouest, pour faire partie du gouvernement précédent. Je puis même ajouter qu'il a conservé cette attitude combattive jusqu'au moment où les horreurs de la guerre se sont déchaînées sur l'Europe.

C'est avec un très vif plaisir que je constate que le discours que vient de prononcer ce partisan politique, implacable et inflexible d'autrefois, ne dépare pas sa carrière parlementaire. La nature et le ton des discussions parlementaires et publiques doivent-ils, oui ou non, être modifiés par l'imminence des dangers et des désastres qui planent sur nos têtes? C'est avec une extrême satisfaction que je constate que l'honorable député d'Edmonton est au nombre des membres du parti libéral qui admettent que les graves événements qui se déroulent actuellement doivent avoir leur répercussion sur les débats de cette Chambre. Mon honorable ami vient de nous en donner la preuve dans son discours.

La dernière phrase qu'il a prononcée m'a surtout frappé. Il a dit que moins un pays est préparé, plus il est exposé et que la préparation à la guerre est la meilleure défense d'un pays. Il est regrettable qu'il n'ait pas été animé des mêmes sentiments il y a environ dix-huit mois. Je me rappelle un discours qu'il prononçait le 18 novembre 1912, peu de temps après son retour d'Europe. En termes énergiques et convaincus il mettait le Canada et l'empire en garde contre les dangers d'une agression allemande. Il n'a pas à rougir des paroles qu'il a prononcées en cette occasion. Il comparait les dangers du moment à ceux de l'époque napoléonienne, alors que l'Europe tremblait sous le joug du colosse retranché au camp de Boulogne.

Je crois qu'il aurait plus de fierté aujourd'hui s'il s'en était tenu aux convictions qui l'animaient ce jour-là et s'il les eut pris pour règle de conduite, s'il eut défendu les préparatifs qu'il conseillait de faire le 18 de novembre et la nature de ces préparatifs qu'approuvaient le Gouvernement de son pays et le gouvernement de l'empire. Quoi qu'il en soit, ces jours sont passés et je suis prêt à me rappeler que, derrière les pentes et les errements qui, à notre avis, ont marqué sa vie publique s'est toujours montré un fond de fidélité à l'Angleterre qui prouve, atteste et fait aujourd'hui ressortir la présence dont nous sommes tous fiers, de deux de ses fils dans les rangs de ceux qui combattent à l'ombre de notre drapeau.

A titre de membre du ministère, je n'entreprendrai pas de relever une grande partie de ce que l'honorable député a dit de la direction et de l'équipement des troupes du Canada. Un de mes collègues, plus mêlé aux forces militaires, pourra mieux répondre, en tant qu'il est possible de répondre, à la plainte formelle qu'il a fait entendre au point de vue des intérêts de l'empire. Je sais qu'il y a au Canada des régiments dont les officiers et les soldats croient avoir été injustement retardés. Je me rappelle le régiment même que l'honorable député a nommé, le 66e d'Edmonton, régiment que j'ai eu le plaisir de voir il y a quelques semaines et qui, autant que je puis en juger, m'a paru fort bien préparé. Je sais que, à l'exemple de plusieurs autres, ce régiment eut désiré être envoyé avec plus de célérité sur le théâtre de la guerre. Cependant, il nous est impossible d'oublier que, si l'on s'est plaint des autorités canadiennes à ce sujet, les plaintes contre les autorités anglaises ont été bien plus nombreuses, et nous voyons de l'autre côté de l'Atlantique des milliers, et même des millions d'hommes retenus d'un mois à l'autre en Angleterre pour une raison quelconque. Je crois qu'en Canada, comme là-bas, on peut démontrer que les causes du retard sont légitimes et suffisantes, ainsi qu'inévitables dans les circonstances.

L'honorable député a déclaré que le taux des pensions et des allocations au Canada est insuffisant, et il a instamment prié le Gouvernement, non seulement d'élever ces taux et d'être plus généreux envers les proches de nos soldats qui combattent pour nous, mais aussi de fournir lui-même les fonds d'où proviennent ces secours et de ne pas compter sur les contributions du public. Quant à la première partie de sa plainte—que le taux des pensions et des allocations est trop minime pour ce pays, je ferai seulement observer que, d'après mes renseignements, ce taux est le plus élevé de tous parmi les douze nations belligérantes, qu'il est le plus généreux. Je ferai aussi observer que le taux fixé a été communiqué à la Chambre quelque temps avant la clôture de la dernière session, de sorte que la gauche pouvait le commenter et le critiquer, et feuilleterait en vain le hansard pour y découvrir une seule question, une simple critique de sa part. Si la gauche pensait que le taux était trop minime, c'était alors le temps de le dire. Il va sans dire que, si elle croit encore qu'il faudrait l'augmenter, son seul devoir est de le déclarer; c'est une question dont le Gouvernement doit s'occuper, et il s'en occupera, à n'en pas douter, à la demande des députés.

J'étais absent hier lorsque le représentant d'Edmonton (M. Oliver) a traité certains sujets qui intéressent particulièrement notre région. Cependant, j'ai pu lire son discours et il y a peut-être lieu de le commenter un peu. Hier, dans ses préliminaires, l'honorable député a appelé l'attention sur les taux élevés du transport qui semblent aussi avoir troublé la quiétude du représentant de Saint-Jean (l'hon. M. Pugsley). Le député d'Edmonton s'est plaint que, les autorités canadiennes et le gouvernement impérial ayant de concert pris des mesures pour le transport en Angleterre des munitions de guerre à bord de navires réquisitionnés, nous n'ayons pas poussé les choses plus loin et obtenu que le gouvernement impérial réquisitionnait des navires pour le transport de notre blé. C'eut été assurément un avantage considérable—un gain de millions de dollars—si, par une démarche de notre part ou de la part des autorités impériales, nous avions réussi à diminuer le tarif de transport du grain canadien et les importations du Canada par l'Atlantique du Nord.

Mais lorsque l'honorable député dit que nous aurions dû insister afin que le Gouvernement anglais réquisitionnât des navires pour le transport du grain, de manière à tirer les conséquences logiques de notre projet d'obtenir qu'il réquisitionnât des navires pour le transport des munitions, il ne voit pas qu'il y a une différence bien tranchée entre le transport du grain canadien et celui des munitions du gouvernement anglais. Si je comprends bien—et je crois que les événements qui se sont déroulés durant la présente guerre et antérieurement corroboreront ce que je dis—la politique du gouvernement impérial a été de réquisitionner des navires anglais pour le transport de ses approvisionnements et non pour autre chose. Il n'a jamais réquisitionné de navires pour le transport des biens des particuliers. Qu'il ait tort ou raison, nous n'y pouvons rien.

Si nous sommes enclins à critiquer, je soumettrai les observations suivantes à la gauche, et même à toute la députation. Je ne les donne pas comme venant du gouvernement impérial, car ce n'est pas à moi qu'il les aurait communiquées, mais comme des observations qui sembleront claires à quiconque désirent comprendre la situation. Si le gouvernement anglais réquisitionnait des navires pour le transport du grain canadien, il devrait, pour être logique, en réquisitionner pour le transport de toutes les autres denrées—ce ne serait que justice pour la population canadienne—et il devrait aussi en réquisitionner pour le transport des marchandises de toutes les colonies de l'empire. Il ne refuserait pas à l'une ce qu'il accorderait à l'autre, et ce serait une gigantesque entreprise, en vérité. En tout cas, jusqu'à présent, il ne lui a pas paru qu'il était de son devoir de le faire.

De plus, s'il entreprenait de réquisitionner des navires enregistrés en Angleterre dans l'intérêt des nations de l'empire, serait-il plus que logique qu'il en réquisitionnât pour le transport de la propriété privée appartenant ou envoyée à des Anglais. Le principe qui s'appliquerait à une partie de l'empire s'appliquerait à toutes. J'irais plus loin. Si le gouvernement anglais était obligé de faire servir sa suprématie maritime qui lui donne la haute main sur toutes les eaux du globe et lui permet de protéger partout le commerce maritime—s'il employait cette suprématie à l'avantage de son propre commerce et au détriment du commerce de ses Alliés, ne peut-on pas concevoir que de justes plaintes pourraient se faire entendre?

Je ne dirai rien de plus sur ce sujet; mais je crois avoir émis des idées que chacun devra approfondir s'il se sent enclin à se plaindre du traitement accordé aux denrées canadiennes pendant la traversée de l'Atlantique. Il est trop évident pour qu'il soit nécessaire de dire que le gouverne-

ment du Canada ne peut pas réquisitionner des navires dans les eaux de l'Atlantique du Nord.

M. KNOWLES: L'honorable ministre me permet-il de lui poser une question? Je ne le fais pas dans un but politique, mais mon honorable ami aura-t-il la bonté de me dire ce que le premier ministre a fait pour aider au transport de notre blé?

L'hon. M. MEIGHEN: Je traiterai bientôt ce sujet. Je me bornerai à dire maintenant que le premier ministre lui-même a élucidé ce point il y a deux ou trois jours, mais je ne vois pas d'inconvénient à répéter ce qu'il a dit.

J'en étais à dire que le Gouvernement n'avait aucun pouvoir de réquisitionner des navires, si ce n'est de la part ou pour l'entretien du gouvernement impérial. Lorsque des députés parlent—je ne fais pas allusion au représentant d'Edmonton (M. Oliver)—mais lorsque des députés parlent du fort renchérissement du fret océanique, de plusieurs millions de dollars volés au peuple canadien par les armateurs, il est manifeste qu'ils devraient se rappeler que la population des Etats-Unis—pays qui ne renferme pas 8,000,000, mais 90,000,000 d'habitants—ont aussi à souffrir des mêmes désavantages que nous, et que, si ce pays-là, dont la puissanc doit dépasser de beaucoup la nôtre, souffre des mêmes inconvénients sans qu'il s'y produise une grave agitation, il n'est que juste assurément de demander qu'il n'y ait pas d'agitation ici, parce que, accablés par la guerre, nous sommes tenus d'en souffrir. Actuellement, il n'y a pas un pays de la terre qui ne soit obligé dans les conditions qui prévalent de payer des taux de transport excessifs. Ces taux ne sont pas établis arbitrairement par les compagnies de navigation ou par les propriétaires de navires chargeant à la cueillette, ils sont fixés par les détenteurs des marchandises qui les offrent d'eux-mêmes, et un armateur a le droit de diriger son navire d'un port ou l'autre, et lorsqu'on lui offre un meilleur prix, il a le droit d'aller l'accepter dans un autre port. Si on lui offre encore plus cher, il acceptera peut-être.

Qu'il se fasse payer le plus qu'il peut, cela le regarde. Il est donc plus exact de dire que le chiffre des tarifs dépend de la concurrence que se font les chargeurs pour obtenir les navires. Cela étant, il ne nous reste qu'à agir pour le mieux.

On m'a demandé si nous avions pris quelque mesure à cet égard. Le premier ministre a dit que le Gouvernement a mis la question à l'étude et qu'il s'en est occupé lui-même durant son voyage en Angleterre. Le gouvernement anglais ayant réquisitionné les navires, il ne nous restait qu'à tâcher d'en obtenir autant que possible pour transporter les produits du Canada, c'est-à-dire d'augmenter le nombre des navires se faisant la concurrence sur les eaux septentrionales de l'Atlantique, afin d'assurer par là la réduction des tarifs de transport sur mer ou, tout au moins, d'empêcher qu'ils ne fussent portés aux chiffres les plus excessifs. En cela les efforts du premier ministre et du Gouvernement ont été couronnés de succès. Un certain nombre de navires, environ six ou sept—le premier ministre en a donné le nombre exact—ont été rendus au commerce, ce qui a permis de transporter au delà de l'océan, et plus rapidement que par le passé, la récolte de cette année—la plus abondante que l'on ait jamais obtenue au Canada—le grain que les chemins de fer apportaient à nos ports et à ceux du Sud. Je dirai plus tard avec exactitude quelle quantité de grain on a ainsi expédiée. Le Gouvernement a donc assuré le transport vers les marchés de l'univers, augmentant très considérablement par là la prospérité nationale.

S'il est vrai que nous avons lieu de nous plaindre des prix de transport sur mer et qu'il nous incombe incontestablement de tout tenter pour en obtenir l'abaissement et pour amener un état de choses susceptible de les réduire, il n'en reste pas moins vrai que d'ici à ce que les différentes nations soient en mesure de s'entendre pour les réglementer, ces tarifs de transport ne seront réduits que grâce à la multiplication du nombre des navires. Si, d'un côté, nous devons tâcher d'obtenir la plus grande réduction possible, on ne saurait, d'autre part, dire des tarifs de transport du blé—n'oublions pas ceci—que c'est autant d'ôté sur ce que reçoit le cultivateur canadien. C'est le consommateur lui-même qui, à n'en pas douter, est tenu de payer au moins une partie de cette augmentation des prix de transport. Les conditions du commerce sont complexes, elles changent du jour au lendemain; il n'y a donc pas d'exagération à dire que les consommateurs européens doivent assurément, eux aussi, payer une forte partie de cette même augmentation.

Deux semaines d'observation m'ont appris que tandis que le prix du boisseau de blé accusait en Angleterre une hausse de 15 cents, l'augmentation du prix du transport sur mer était de 5 cents par boisseau, et le prix du blé s'augmentait au Canada de 10 cents par boisseau. Quoi qu'il en soit, cette observation indique clairement que l'aug-

mentation des tarifs de transport pèse en très grande partie sur les consommateurs de la Grande-Bretagne. Il est bien certain aussi que les consommateurs canadiens sont obligés de payer une partie du prix plus élevé du transport des articles importés de la Grande-Bretagne. Sachant cela aussi bien que nous-mêmes, les Anglais croient devoir continuer de s'en rapporter à la concurrence.

Autre chose qu'il convient de ne pas perdre de vue, c'est que la Grande-Bretagne s'alimente au Canada, aux Etats-Unis, dans l'Argentine et en Australie. C'est dans ces pays que résident ses principales sources d'approvisionnement, les circonstances ne permettant pas à la Russie d'exporter son blé. Le Canada et les Etats-Unis sont les deux pays les plus rapprochés des consommateurs; l'Argentine et l'Australie en sont beaucoup plus éloignées. En temps ordinaire le prix du transport du blé sur mer nous coûte, par boisseau, 3, 4 ou 5 cents de moins qu'à nos concurrents. A l'heure actuelle, l'avantage que nus avons sur eux n'est plus de 3, 4 ou 5 cents par boisseau, mais de 20, 30, 40 cents et même davantage.

Nous ne sommes pas seuls à souffrir de la cherté du transport. Nous n'aspirons à conquérir d'avantages excessifs aux dépens de qui que ce soit, surtout aux dépens de nos frères de l'Australie. Les inconvénients que nous subissons sont moins graves que ceux auxquels se heurtent les autres nations qui nous font concurrence. L'augmentation considérable des prix de transport maritime et l'avantage que nous avons sur les nations qui nous font concurrence sur les marchés anglais n'ont pas peu aidé le Canada à écouler au bon moment son excédent de production en Angleterre. Si la situation est mauvaise, elle ne laisse cependant pas d'avoir son bon côté. Mais qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles: je ne trouve pas bon que les prix du transport maritime soient élevés, et je ne dis pas qu'à l'heure actuelle ou en tout autre temps le Gouvernement ne doit pas s'efforcer autant que possible d'en obtenir la réduction. Cette année, la récolte ayant été plus abondante que jamais dans le monde entier, le rapide écoulement de notre énorme excédent de production constitue un problème plus épineux que par le passé, et l'augmentation même des prix de transport maritime est chose dont nous devons nous féliciter plutôt que nous plaindre, puisqu'elle comporte pour nous un avantage marqué.

[L'hon. M. Meighen.]

Je me permets maintenant quelques observations sur le discours que l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) a fait aux séances d'hier et d'avant-hier. Je regrette que mon honorable ami ne soit pas à sa place. Sauf les quelques instants pendant lesquels je dus m'absenter, je lui ai prêté l'oreille aussi longtemps qu'il a gardé la parole, ce qui m'a donné l'occasion de le contredire sur un assez grand nombre de points importants. La vérité ne permet pas de dire que l'attitude du député de Saint-Jean est à un degré quelconque celle que dictent les graves dangers qui planent sur le pays. Jamais depuis le début de la guerre il ne fut donné à la Chambre de prêter l'oreille à un discours aussi profondément imprégné de l'amertume de l'esprit de parti que l'est celui de l'honorable député; jamais je n'ai entendu de discours qui, proportion gardée de la longueur, fût aussi dénué de fondement sur les faits. Je vais m'efforcer de faire voir à quels artifices l'honorable député s'abaisse, à quels moyens il a recours pour conquérir ce qu'il prend pour un avantage politique, et je demanderai ensuite à la Chambre si, en usant de tels artifices et de tels moyens, il s'est comporté comme il sied à un représentant du peuple de le faire par les temps que nous traversons.

Mon honorable ami (M. Pugsley) a cru devoir s'attaquer à ce que l'on appelle la commission des obus du Canada; il en a violemment pris les membres à parti, visant tout particulièrement le président et M. Carnegie. Je veux que l'on sache bien que si j'aborde ce sujet ce n'est pas parce que j'ai à répondre des agissements de cette commission. Celle-ci, il ne m'appartient ni de l'attaquer ni de la défendre; ma tâche consiste uniquement à faire quelques observations sur ce qu'elle a accompli, sur ses attributions et sa nature, sur ses responsabilités et sur ce que nous lui devons.

Les membres de la commission des obus furent nommés par le Gouvernement du Canada à la demande des autorités impériales; ils étaient chargés de faire fabriquer en Canada des obus pour le compte du gouvernement impérial. La nomination, je le répète, en fut faite par le Gouvernement fédéral. Ayant été nommés, ils furent à la disposition des autorités impériales et formèrent une commission responsable envers le seul gouvernement impérial. Suis-je assez précis, assez clair? Après avoir été nommés par nous à la demande du gouvernement impérial, ils constituèrent une commission impériale n'ayant de compte à rendre qu'au gouvernement de l'empire. Ils se

trouvaient en rapport direct avec les autorités impériales. La commission des obus communiquait avec le gouvernement impérial et celui-ci avec la commission. Cette commission eût été responsable envers le Gouvernement si elle avait été constituée de façon à relever de l'un des ministères; dans ce cas-là, exerçant notre autorité sur elle, nous aurions eu à répondre de ses actes.

A l'époque où la question des entreprises d'obus fut soulevée au Canada, à l'époque où, grâce à l'initiative de l'honorable ministre de la Milice (sir Sam Hughes), le pays commença de fabriquer des obus, le Gouvernement avait le choix entre deux voies à suivre: il pouvait, d'un côté, entreprendre soit de surveiller lui-même la fabrication de ces projectiles, soit de la faire surveiller par des agents, par une commission ou autrement, mais toujours en exerçant directement son autorité; il lui était loisible, d'autre part, de nommer une commission chargée de diriger la fabrication des obus au Canada, cette commission devant relever du gouvernement impérial et n'avoir aucun compte à rendre au Gouvernement canadien.

L'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), à ce que je vois, considère que nous avons fait fausse route, que nous avons pris la mauvaise voie; selon lui, nous aurions dû assumer nous-même la tâche, faire en sorte que la commission ou le service chargé de diriger la fabrication des obus fût responsable envers le Gouvernement fédéral.

Mais si nous en avions agi ainsi et si nous avions fait ce choix et pris cette attitude, nous aurions certainement assumé cette responsabilité. Dans ce dernier cas, s'il s'était commis des erreurs, nous seuls aurions dû en répondre. Pourtant, nous aurions eu alors la haute main sur l'exécution de ces commandes et nous nous serions trouvés en mesure d'empêcher les erreurs qui ont été commises. Mais en eussions-nous décidé ainsi, je m'imaginerais le discours qu'aurait prononcé l'honorable député de Saint-Jean.

Je pourrais écrire moi-même l'article destiné au "Liberal Monthly" et qui serait à point, si nous avions fait ce choix. Oh! alors on aurait dit: Voici un Gouvernement qui se sert de la guerre et de la fabrication des munitions pour l'avancement de ses intérêts politiques; voici un Gouvernement qui prend à sa charge l'octroi des commandes et qui donne ces entreprises ici et là et à des prix fixés par lui-même; qui emploie le pouvoir dont il jouit, en qualité de Gouvernement, pour accroître sa popularité au préjudice de la population et dans le but, quoi qu'il en soit, avec le résultat, de rompre l'unité du pays, lorsque l'empire est en cause.

On aurait dit: Tout gouvernement qui aurait eu le moindre égard pour les intérêts de l'empire et qui aurait voulu se montrer juste à l'endroit des deux partis politiques du Canada, aurait agi comment? Il aurait choisi des experts; il se serait confié à des hommes d'affaires; il n'aurait pas remis cette question entre les mains et sous la direction de politiciens; ces hommes auraient été indépendants de l'administration fédérale et ils auraient été chargés de l'octroi des entreprises relatives à la fabrication des explosifs. Est-ce que l'honorable député de Saint-Jean n'aurait pas dû parler ainsi? Je l'ai entendu exprimer des opinions semblables à maintes et maintes reprises, lorsqu'il discutait d'autres sujets. J'ai lu, à différentes reprises, dans les journaux libéraux du Canada, des articles où l'on prêchait l'attitude même que nous avons prise au sujet de la fabrication des obus.

Le Gouvernement canadien a séparé sa responsabilité de celle de la commission des obus dont nous avons fait un corps relevant des autorités impériales. Il ne m'appartient pas de dire si cette commission a bien ou mal agi dans tous ses actes; celle-là ne relève que des autorités impériales pour tout ce qu'elle a fait. Les autorités impériales ont reconnu le fait; elles ont agi en conséquence; elles ont fait des enquêtes et des rapports; elles ont exercé leur souveraineté sur la commission et elles ont prononcé leur verdict. Mais celui-ci ne plait pas à l'honorable député de Saint-Jean. Pourquoi! Parce que ce verdict n'est pas favorable au but qu'il entrevoyait pour l'avantage de son parti au Canada.

M. PROULX: L'honorable solliciteur général ne croit-il pas que la commission des obus est un service indépendant du ministère de la Milice?

L'hon. M. MEIGHEN: C'est ce que j'ai dit. Pourquoi l'honorable député met-il en doute ma parole?

M. PROULX: On m'informe que le ministre de la Milice a assuré une commande représentant $700,000 à l'honorable député de Prince-Edouard (M. Hepburn).

L'hon. M. MEIGHEN: Etait-ce l'honorable ministre de la Milice qui a procuré une commande à la compagnie qui compte l'honorable député de Renfrew-sud (M. Graham) au nombre de ses directeurs? La preuve, dans toutes ces affaires, saute aux

yeux de tout homme quelque borné, je puis dire quelque stupide qu'il puisse être. Quoi qu'on puisse dire sur la conduite de la commission des obus, tout peut se résumer qu'à ceci: elle n'a rien eu à voir dans la distribution des commandes, au point de vue des préférences politiques. Voilà ce que je répète et je mets au défi quiconque veut soutenir le contraire. L'honorable député de Carleton (M. Carvell) secoue la tête. Je porte ce défi: pour chaque compagnie ou pour chaque homme appartenant au parti conservateur qui a obtenu une commande, je nommerai un autre homme ou une autre compagnie dont les attaches au parti libéral sont connues. Mon offre vaut aussi longtemps qu'une commission des obus existera. J'attends maintenant la réponse de mon honorable ami.

Des VOIX: Continuez.

M. SHAFFNER: Parlez plus fort

L'hon. M. MEIGHEN: Avant hier, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) a dit que dans la ville même qu'habite l'honorable député de Saint-Jean, 75 p. 100 de ces commandes ont échu à des libéraux. L'honorable député de Saint-Jean ayant demandé qu'on lui indiquât un cas, l'honorable ministre lui a mentionné les noms de McAvity Frères et de la compagnie Phœnix. Quelle fut la réponse de l'honorable député de Saint-Jean)? Oh! dit-il, vous faites erreur; la compagnie McAvity Frères a obtenu sa commande de la Canada Car and Foundry Company et, par conséquent, la commission des obus n'a rien eu à voir dans tout celà; il s'agissait d'une commande russe que cette compagnie avait obtenue de la Canada Car Company. Etait-ce là renseigner exactement et honnêtement la Chambre? Les McAvity ont obtenu une des commandes représentant en tout un demi million de dollars de la commission des obus, et il en a été ainsi pour la compagnie Phœnix.

L'honorable député a-t-il été juste envers le Parlement et envers le pays? S'est-il conduit d'une façon digne d'un membre de ce Parlement? Je ne crois pas que l'honorable député de Saint-Jean ignorait les faits. Tous ceux qui ont assisté aux débats du Parlement connaissent les liens intimes qui existaient entre l'honorable député et la famille McAvity. Je n'ai rien à reprendre à ce que McAvity Frères reçoivent des commandes, mais j'ai quelque chose à dire contre un honorable député qui, de son siège en cette Chambre, nous dit qu'un de ses collègues se trompe en déclarant que McAvity Frères ont obtenu une commande de la commission des obus; mais qu'au contraire, cette commande venait de la Canada Car Company, quand il est vrai que ces gens-là ont obtenu de la commission des obus une commande représentant une valeur dépassant un demi-million de dollars.

J'ignore s'ils ont ou non obtenu une commande de la Canada Car Company. et je n'ai aucun moyen de me renseigner à cet égard, mais je sais qu'ils ont obtenu de la commission des obus une commande dont le chiffre dépassait un demi-million de dollars.

L'honorable député a fait une autre allusion intéressante au cours de sa harangue, je regrette que l'honorable député de Renfrew-sud (M. Graham) ne soit pas présent ici pour corroboroer ce que je vais dire.

Il s'agit réellement d'une des plus intéressantes digressions que j'ai encore relevées dans cette enceinte. L'honorable député de Saint-Jean cite le "Toronto Telegram". Il a conçu soudainement l'idée que le "Toronto Telegram" est une feuille sur l'opinion de laquelle on peut s'appuyer au point de vue pratique qu'elle entretient et il se sert de l'opinion de ce journal contre le Gouvernement. Voici la citation qu'il a faite:

L'exploitation des commandes militaires—les intermédiaires à l'œuvre...

L'une des splus fortes epithétes de mépris de tout le vocabulaire des honorables membres de la gauche.

... Il appartient au premier ministre Borden d'intervenir, déclare le "Contract Record", de Toronto.

De New-York, on continue d'expédier des circulaires qui racontent les placements avantageux auxquels donne lieu l'exécution des commandes militaires au Canada, dit le "Contract Record", dans son numéro de cette semaine. L'une des circulaires les plus récentes sort des bureaux de Gilbert Elliott & Company. Cette maison avise ses clients de prendre des actions dans la Canada Foundries and Forgings Company, qui possède des usines à Brockville et à Welland.

Je cite du débat d'hier:

L'hon. M. Pugsley: Si je ne me trompe, le président de cette compagnie est sir Henry Pellatt

L'hon. M. Graham: Du tout.

L'hon. M. Pugsley: Il se peut que je sois dans l'erreur sur ce point-là.

L'hon. M. Graham: Absolument.

L'hon. M. Pugsley: J'ai vu qu'une compagnie avec laquelle il est en relation a publié un état de ses profits, et que ces chiffres ont donné lieu à une dénégation.

A-t-on jamais vu plus de prudence chez celui qui s'est aperçu qu'il était sur une mauvaise piste? L'honorable député (M. Pugsley) continue:

Je me contenterai de citer l'article du "Telegram", sans savoir évidemment si les faits qu'il avance ont été contredits ou non:

"On nous informe de sources autorisées que les recettes des derniers dix mois finissant au 1er novembre 1915, s'élèvent à plus de $900,000, et que les recettes mensuelles se chiffrent maintenant à $150,000, ce qui représente des profits de $1,860,000 par année; en déduisant les frais d'administration, on constate que le stock ordinaire rapporte encore un profit annuel de plus de 150 pour 100".

C'est le cas choisi entre tous par l'honorable député de Saint-Jean comme étant le plus grave à invoquer pour dénoncer les iniquités des intermédiaires croyant que sir Henry Pellatt remplirait la position de président de cette cie, ou du moins selon ce qu'il a déclaré. Mais l'honorable député qui l'a interrompu, l'honorable représentant de Renfrew-sud (M. Graham), ne pouvait laisser passer cela, puisque l'honorable député de Renfrew-sud est lui-même au nombre des directeurs de cette compagnie dont je ne connais rien du président, M. Weir.

Mais voici une compagnie dont l'honorable George P. Graham est directeur, et c'est cette compagnie que l'honorable député de Saint-Jean cite comme un exemple hideux de la conduite des intermédiaires pour établir que la commission des obus a jeté du discrédit sur tous les Canadiens.

J'ai déclaré que j'aurais quelques observations à faire au sujet des moyens arrêtés par l'honorable député de Saint-Jean. Au début de mes remarques, j'ai affirmé que le gouvernement anglais avait reconnu dès l'origine que c'était bien là sa commission, qu'il l'avait traitée en conséquence, qu'en aucun temps et en aucun sens cette commission n'a été l'agent du Gouvernement canadien, qu'il avait fait des enquêtes et exercé sa surveillance et qu'il avait reçu des rapports à son sujet. L'un de ceux qui survint au Canada pour représenter le gouvernement anglais, le représentant personnel du ministère des Munitions lui-même, fut M. Thomas, un ancien membre de la Chambre impériale. Un autre représentant nommé depuis a été M. Hickens. Ces deux délégués ont fait leurs rapports.

L'honorable député de Saint-Jean a parlé de la décision rendue par M. Thomas. Comment s'y est-il pris pour cela?

Il a affirmé que M. Thomas avait dit qu'il y avait trop de politique dans le comité des obus. Or je lui dis—et l'honorable député aura toute la session pour prouver que je me trompe—qu'il ne peut établir que M. Thomas ait jamais dit: "Si je pouvais soulever le voile seulement un tant soit peu."

Il est bon de citer le hansard dans ces questions, afin de mettre les choses au point. Voici ce que l'honorable député de Saint-Jean (N. B.) a dit, et je ne crois pas que rien puisse mieux faire voir quelles sont ses méthodes parlementaires:

M. Wilcox: Comment le prix canadien peut-il se comparer avec le prix payé aux Etats-Unis dans le même temps?

L'hon. M. Pugsley: Je prends la déclaration de M. Thomas qui dit que le prix était plus élevé au Canada. M. Thomas a été délégué par l'Angleterre à cause, je suppose, du mécontentement qui existait.

L'hon. M. Meighen: L'honorable député acceptera-t-il toute la déclaration de M. Thomas?

L'hon. M. Pugsley: Je suis prêt à accepter en entier cette déclaration de M. Thomas. Que mon honorable ami tienne particulièrement compte de l'assertion de M. Thomas lorsqu'il dit que s'il pouvait soulever tant soit peu le voile...

Il n'y a pas deux manières d'interpréter cela. M. Thomas, a dit l'honorable député a exprimé le désir d'avoir la permission de soulever un tant soit peu le voile. Je savais que M. Thomas n'avait jamais dit cela, et je l'ai dit.

L'hon. M. Meighen: L'honorable député voudra-t-il citer cette partie de la déclaration de M. Thomas?

L'hon. M. Pugsley: Oui.

L'hon. M. Meighen: Très bien, citez-la.

L'hon. M. Pugsley: Je vais le faire.

Et nous nous rappelons tous qu'il l'a cherchée très longtemps. Je ne sais pas s'il l'a trouvée ou non. Il continua:

J'aimerais à obliger mon honorable ami. Je crois que c'est à Montréal que M. Thomas a fait cette affirmation. Si mon honorable ami veut me le permettre, je lui fournirai ce détail avant de terminer mes observations. M. Thomas dit aussi dans cette déclaration qu'il s'occupe lui-même de politique active, et il laisse plutôt entendre qu'il a découvert beaucoup de politique au Canada dans les opérations de la commission des obus.

Encore plus clairement que M. Thomas, le représentant du Gouvernement impérial, avait dit dans notre pays qu'il aurait désiré, mais ne le pouvait pas, soulever le voile, et que l'on aurait vu qu'il y avait beaucoup de politique dans les opérations de la commission des obus, ce qui donnerait des résultats désastreux. On ne peut interpréter autrement les paroles de l'honorable député. Or une journée s'est passée, une journée pour oublier les paroles exactes attribuées à M. Thomas. Le lendemain l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) tente d'accomplir la promesse de citer les paroles de Thomas. Je vais lire ce qu'il a dit sur ce sujet, le 29 courant:

Je regrette aussi l'absence de l'honorable solliciteur général pour une autre raison...

C'était au commencement même de la séance; j'entrai comme il disait ces paroles:

...parce que, hier soir, rappelant que M. Thomas était venu au Canada à titre de représentant de M. Lloyd-George lui-même, pour s'entendre de la fourniture par le Canada des obus à balles et de puissants explosifs, j'ai dit qu'il a fait une enquête minutieuse sur la situation et qu'un jour, faisant un discours dans la ville de Montréal, je crois qu'il s'est servi des mots: "Si je soulève un peu le voile."

Il n'y avait pas de "je crois" auparavant.

Je crois qu'il s'est servi des mots: "Si je soulève un peu le voile."

Pourquoi a-t-il omis le mot "pouvais" vingt quatre heures plus tard?

Il a dit, hier, qu'il avait, la veille, affirmé que M. Thomas avait dit: "Si je soulève un peu le voile;" il n'a pas répété que M. Thomas avait dit: "Si je pouvais soulever un peu le voile," ce qui fait toute la différence qu'il y a entre noir et blanc.

M. Thomas expliquait qu'il soulevait le voile rien qu'un peu, et qu'il allait dire ce qu'il avait vu. C'est ce qu'il a fait; il a dit au peuple canadien ce qu'il y avait sous le voile, et j'emprunte à la "Gazette" de Montréal le compte rendu de ses paroles:

Si je soulève un peu le voile, a dit M. Thomas, ce sera sous ma responsabilité personnelle; et n'allez pas dire que cela vient du ministre des munitions. Mais, naturellement, à cause de ma position officielle, je dois connaître beaucoup les dessous de la fabrication des munitions au Canada.

Puis il soulève un peu le voile; il ne regrette pas de ne pouvoir le soulever complètement. Il le soulève; il dit ce qu'il y a dessous, et je vais citer en entier ce qu'il dit au sujet de la fabrication des obus. Je vais me servir du journal même cité par l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.).

Je m'étonne que cet honorable député, lorsqu'il a déclaré que M. Thomas soulevait le voile, n'a pas songé à nous dire ce qu'il avait vu sous ce voile. Cela ne faisait pas son affaire.

M. Thomas commence par parler de beaucoup de choses avant de toucher à la fabrication des obus, ou à la commission des obus, puis il dit:

Au sujet des munitions, je suis en position de dire exactement que le Gouvernement désire...

[L'hon. M. Meighen.]

C'est-à-dire le gouvernement impérial.

...donner de nouvelles commandes pour les petits obus, et désire en donner aussi pour les gros obus, pourvu que les conditions et les prix soient satisfaisants. Le gouvernement impérial désire beaucoup donner la préférence au Canada, mais à trois conditions, savoir: la bonne qualité des munitions, la promptitude dans la fabrication et l'économie. Au sujet de la livraison des obus les fabricants canadiens jusqu'au mois de juin dernier étaient très en retard, mais bien qu'ils aient fait de grands progrès depuis, la promptitude dans la livraison laisse encore à désirer.

Un fait dont l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) voudrait sans doute faire porter la responsabilité au Gouvernement, et dont il voudrait entièrement absoudre les manufacturiers.

Au sujet de la qualité des obus, M. Thomas a dit que ceux qui avaient subi l'épreuve de l'examen avaient donné satisfaction. A ce sujet il a fait beaucoup d'éloges à la commission des obus...

Ici il lève le voile, et voici son verdict:

...beaucoup d'éloges à la commission des obus et particulièrement au général Bertram...

....celui que vilipende l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.)...

...lequel, a-t-il dit, a fait de l'empire son débiteur par la manière dont il s'est dévoué à sa tâche. On a critiqué la commission parce que des fabricants d'obus en faisaient partie, mais il a fait remarquer que si on les en éliminait, il serait impossible de les remplacer par aucune personne possédant les connaissances voulues.

Le trait caractéristique de la commission des obus que l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) condamne est celui qu'approuve le représentant impérial, M. Thomas:

La commission des obus existe maintenant depuis un an, a dit M. Thomas, et je crois que le temps est arrivé où l'on peut très bien faire la revue de son œuvre. A ma demande, sir Frederick Donaldson, le spécialiste en munitions, peut-être le plus distingué de l'empire, s'en vient en Canada. Il était le premier surintendant du service des munitions à Woolwich, poste qu'il a abandonné pour devenir l'aviseur de Lloyd-George. Il sera ici dans quelques jours, et je crois qu'il pourra aider beaucoup à la fabrication des obus, et aussi des gros canons.

Et plus loin, il continue:

Quant à la question d'économie, a continué M. Thomas, c'est une chose qu'il faut considérer, et je dois vous dire que le prix des obus a été plus élevé au Canada que dans d'autres pays qui lui font concurrence. On se plaint que de grosses commandes ont été données aux Etats-Unis, mais je puis vous assurer que le Canada aura sa grosse part, du moment que les prix seront raisonnables. Mais jusqu'à ce jour les prix ont été plus élevés ici qu'aux Etats-Unis ou en Angleterre, où tous les profits sup-

plémentaires sont réquisitionnés par le gouvernement.

Je veux que l'on remarque bien ces mots. Ils sont extraits de la " Gazette " de Montréal, le journal même qu'a cité l'honorable député (M. Pugsley):

Jusqu'à ce jour les prix ont été plus élevés ici qu'aux Etats-Unis ou en Angleterre, où tous les profits supplémentaires sont requisitionnés par le gouvernement.

Comme une preuve du patriotisme des manufacturiers canadiens, M. Thomas a déclaré que récemment MM. Baillie et Wood, d'Hamilton, avaient offert de fabriquer un million de cartouches de 18 livres au prix coûtant juste. Dans le même esprit l'hon. M. Frank Cochrane, ministre des Chemins de fer, avait mis les usines du Transcontinental à la disposition du gouvernement impérial pour la fabrication des munitions. En faisant cela ils n'ont demandé de profits pour personne, et je remercie le Gouvernement canadien du patriotisme dont il a fait preuve.

M. Thomas a donc pris sur lui la responsabilité de lever un peu le voile, et il a exposé au peuple canadien ce qu'il couvrait. J'ai lu tout ce qu'il a dit au sujet de la commission des obus.

M. MACDONALD: L'honorable ministre voudra-t-il nous dire, car je suppose qu'il le sait, si l'offre du Gouvernement a été acceptée, et si l'on a utilisé les usines de Transcona pour fabriquer des obus?

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne crois pas que l'offre a été acceptée à cette époque, en ce qui concerne le Gouvernement canadien; les paroles de M. Thomas, indiquent que l'offre a été faite.

M. MACDONALD: Qu'en est-il advenu?

L'hon. M. REID: Il y a une question au Feuilleton à ce sujet; vous aurez la réponse à cette question alors.

M. MACDONALD: L'honorable ministre pourrait nous la donner maintenant.

L'hon. M. REID: Vous l'aurez quand les documents seront produits.

L'hon. M. MEIGHEN: Je crois que le règlement de la Chambre dit que l'on ne doit pas faire mention dans un débat aux questions et motions inscrites au Feuilleton, l'honorable député de Pictou connaît cet article du règlement. Mais je lui donnerais la réponse qu'il désire si j'étais en mesure de donner les détails; mais je ne les connais pas. Il aura cependant la réponse complète; il n'a pas besoin de craindre.

Je passe à une autre question posée par l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.). La Chambre m'a entendu citer des extraits de la confiance de M. Thomas, devant le club Canadien à Montréal, conformément à une information de la "Gazette".

M. Thomas, dans ce discours, déclare, dans les termes les plus clairs, que le prix aux Etats-Unis est plus élevé qu'en Angleterre. C'est absolument là ce que j'ai lu. De quelle façon l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) a-t-il fait consigner la chose aux "Débats". Je ne dirai pas que la différence à laquelle je vais faire allusion a été voulue par l'honorable député de Saint-Jean; je n'en sais rien, mais l'erreur est remarquable. Voici comment il s'est exprimé d'après les "Débats", sans doute pour que tout le pays en prît connaissance:

Ceci mérite d'être considéré, et je puis vous dire que le prix des obus a été au Canada plus élevé que dans les pays rivaux. On se plaint que de grosses commandes sont allées aux Etats-Unis, et je puis vous assurer qu'il en sera réservé une grosse partie pour le Canada, du moment que le prix sera tant soit peu satisfaisant. Jusqu'ici les prix ont été beaucoup plus élevés aux Etats-Unis qu'en Angleterre.

Il est étrange que cela ait paru ainsi dans le discours de l'honorable député de Saint-Jean, selon les "Débats", quand le mot du passage où il a puisé exprime formellement que les prix ont été plus élevés aux Etats-Unis. Cette modification coincide remarquablement avec les extravagances de langage de l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.).

Je me demande s'il importe beaucoup de savoir au juste que les prix ont été dans le principe plus élevés au Canada qu'aux Etats-Unis. Il se peut que les prix aient été plus hauts que ne l'autorisaient les circonstances; je ne suis pas un expert, et je n'en sais rien; mais je crois qu'il vaut le peine de tenir compte du fait que, quand les commandes ont été données, ç'a été à un prix qui devait dédommager le fabriquant des frais faits en vue d'une installation des machines nécessaires à l'exécution de ces commandes.

A ce moment-là on croyait plus ou moins généralement que la guerre allait être de courte durée et que cette sorte de fabrication ne pouvait ce continuer bien longtemps; que, par conséquent, le seul moyen dont apparemment le comité disposait—ainsi, du moins, que l'a affirmé le président—de trouver quelqu'un qui voulut faire ce travail, c'était d'inclure dans le prix une somme suffisante pour couvrir les frais d'installation des machines nécessaires. Le prix a donc été fixé à $5.70.

L'honorable député de Saint-Jean nous oppose l'exemple de l'Australie qui, à son dire, aurait procédé dans cette affaire d'une

manière pratique et qui aurait adjugé des entreprises à $5.05, comprenant l'acier, ce qui va porter le prix à $2 de moins qu'au Canada et, pour preuve de cette assertion, il cite le "Liberal Monthly". Je ne dirai rien contre le "Liberal Monthly"; mais, dans la bouche d'un député qui persiste à considérer le Gouvernement comme un simple instrument aux mains du parti, il est bon, je crois, de noter, comme preuve de son appréciation de l'esprit de justice du présent ministère, qu'il cherche à le convaincre en lui citant le "Liberal Monthly". Cette revue affirme qu'en Australie le prix a été de $5.05, y compris l'acier, et il dit que c'est $2 de moins que le prix de $5.70 au Canada, l'acier non compris. Mais il est un fait sur lequel l'honorable député n'insiste pas, c'est que, au dire même du "Liberal Monthly", la conventien en Australie comprend tous les obus à fabriquer par les entrepreneurs jusqu'au 30 juin 1916. C'est le prix fixé pour tout ce que l'on fabriquera d'obus jusqu'au 30 juin 1916, et il ne peut être donné d'avis d'annulation avant le 31 mars; tendis qu'au Canada, le prix est descendu de $5.70 à $4, et il a continué de descendre jusqu'à atteindre $1.75. Est-ce que, dans l'ensemble, cela fait un prix plus haut qu'un Australie? La moyenne sera-t-elle plus élevé? Un simple calcul moutrera déjà que le prix moyen chez nous va être moindre.

Quoi qu'il en soit, que l'on me permette, dans cette question de prix, d'insister sur ce fait que le comité des obus, en les décidant, a agi en vertu de l'autorisation du gouvernement impérial lui-même, sans jamais aller au delà de ce que cette autorisation comportait. C'est ce que l'on m'a affirmé, et je le crois. Bien plus, le comité des obus a réussi à obtenir de payer moins qu'il n'était autorisé, effectuant par là une économie considérable pour le tréser impérial. Je ne dis pas, et je ne veux pas passer pour dire que nul reproche ne peut être fait à ce comité. Je ne dirai point non plus que le travail de ce comité ne devra pas être examiné pas l'autorité compétente et au moment voulu. Je dirai cependant que, pour être juste envers lui comme envers la cause qui doit accaparer tous nos efforts, l'équité demande qu'en principe nous soyens près à rendre justice aux hommes qui ont accompli cette tâche.

On nous demande pourquoi nous n'avons pas fait comme les libéraux dans le ministère qui nous a précédés? Je n'attaquerai pas le ministère libéral, mais je crois ne pas dépasser les bornes en répondant à l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), qui nous a fait clairement entendre que nos prédécesseurs ont offert au Gouvernement actuel un exemple qu'il ferait bien de suivre dans la recherche des achats faits en ce pays par les autorités impériales.

Ce n'est pas la première fois que, dans ce pays-ci, nous faisons des achats pour le gouvernement britannique. Il en a été fait du temps de la guerre d'Afrique. Il en a été fait par une branche de l'administration canadienne, et je ne vois pas que cette intervention d'un ministère en particulier dans ces achats change rien à la chose; ils ont été fait sous la responsabllité directe du gouvernement, et il en a été donné connaissance au parlement canadien.

A ce propos, je prierai l'honorable député de Rouville (M. Lemieux) de me prêter son attention, puisque je suis privé de la présence de l'honorable député de Saint-Jean, (N.-B.) Je n'ai pas oublié le solonnel avertissement que l'honorable député de Rouville a donné au cabinet dans un discours qui en somme, lui fait hautement honneur. Je me rappelle l'avis qu'il donne au Gouvernement de ne jamais chercher à se couvrir de ce misérable prétexte que l'argent dépensé est de l'argent anglais et non pas de l'argent canadien et que, par suite, le cabinet n'a dans l'affaire aucune responsabilité. Je sais le souverain mépris avec lequel il a qualifié ce prétexte, le représentant au peuple canadien comme indigne du gouvernement ou du parlement du Canada.

Mais qu'en pensait-il de ce prétexte en 1903? C'est en 1902, je crois, oui, en 1901 aussi peut-être, mais, à coup sûr, en 1903, lors d'une discussion de ce misérable prétexte dans la Chambre des communes de ce pays. Une motion a été présentée en 1903, non pas pendant la guerre, quand il pouvait y avoir pour l'empire de hautes raisons de tenir le renseignement caché, mais après la guerre et lorsque nul motif de le taire n'existait plus. Plus d'une motion a alors été faite devant cette Chambre, demandant une enquête sur les achats effectués par diverses branches de l'administration sous le cabinet précédent.

De quelle façon cette demante a-t-elle été accueillie? Ont-ils eu recours au même misérable prétexte, qu'il s'agissait des fonds de l'empire et non pas des nôtres? Souvenez-vous de ceci, que cet argent avait été dépensé, non pas par un comité responsable au gouvernement britannique et sans rapport aucun avec le gouvernement

canadien, non pas par une commission à laquelle le chef d'un ministère ou du cabinet lui-même aurait pu imposer ces volontés ou ses désirs; cet argent avait été dépensé par une branche de l'administration; la tâche avait été remplie par un ministre de la couronne et par l'entremise d'un de ses fonctionnaires au département. C'a été d'abord, dans de notables proportions, les deniers du Canada que l'on a employés, remboursés ensuite par le trésor impérial, et il a été dit dans cette assemblée que la dépense avait été faite inconsidérément, sans souci des intérêts du peuple de la Grande-Bretagne. C'a été d'abord pendant la guerre qu'il en fut question et le ministre de l'Agriculture de ce temps-là répondit que comme il s'agissait de fonds impériaux et non pas des fonds canadiens, le Gouvernement n'avait pas de compte à rendre au Parlement.

Cette réponse fut acceptée. La guerre, toutefois, prit fin en 1903, et l'affaire est revenue sur le tapis. Il n'y avait plus de foin ni d'avoine à acheter pour la guerre et les informations à donner ne pouvaient plus avoir le moindre effet sur les prix, ni rien dont pussent souffrir les intérêts de l'empire. L'affaire s'est présentée à l'occasion d'une motion que proposait le regretté représentant de Jacques-Cartier (M. Monk), et dans laquelle il demandait à connaître:

1. Le montant total versé par le gouvernement du Canada pour du foin et de l'avoine achetés pour le gouvernement impérial en vue d'être expédiés au Sud-Africain pendant les années 1900, 1901 et 1902.
2. Le nom des personnes de qui ce foin et cette avoine avaient été ainsi achetés.
3. Le prix auquel ce foin et cette avoine avaient été fournis par chacune de ces personnes pendant les années susdites.
4. La somme totale payée à chacune de ces personnes tant pour le foin que pour l'avoine.

Quelle a été la réponse? Je la signale à l'honorable député de Rouville. Ce n'est pas lui qui l'a donnée. Je l'admets, mais elle a été la réponse d'un membre de l'ancien cabinet, d'un homme pour qui il avait, je crois, et pour qui vraisemblablement encore il a la plus profonde estime et la plus haute considération, je veux dire l'ancien ministre des Finances, l'honorable M. Fielding. Voici cette réponse:

Je crois ne pas me tromper en disant à mon honorable ami qu'il a, il y a un an, soulevé cette question devant la Chambre sous la forme d'une question. Et mon honorable collègue le ministre de l'Agriculture lui a répondu que cela concernait uniquement les autorités impériales, puisqu'il ne s'agissait en aucune façon des deniers publics du Canada, et que, par suite, il lui était impossible de fournir le renseignement demandé. C'est, je crois, cette même attitude qu'il nous faut prendre aujourd'hui.

Pour toutes dépenses des deniers publics du Canada, les ministres en sont comptables à cette Chambre, et la Chambre a droit à tous les renseignements possibles; mais il s'agit ici d'une dépense des deniers de l'Angleterre et le Gouvernement n'en est pas comptable à la Chambre.

A-t-on jamais entendu exprimer une argutie comme celle du ministre des Finances de l'ancienne administration? Il ajoute:

Ce serait là une question qui relèverait de la juridiction du parlement de la Grande-Bretagne, et non de celle de notre Parlement. L'honorable député comprendra sans doute la légitimité de cet avis et n'insistera pas sur l'adoption de sa motion.

La motion fut adoptée et l'ancien premier ministre lui-même (sir Wilfrid Laurier) prit part au débat. Citons les paroles de l'ancien premier ministre:

Je crois que tout ici s'est passé avec une parfaite régularité. Nous n'avons pas reçu de plainte du gouvernement de la Grande-Bretagne et rien, à mon avis, n'autoriserait cette Chambre à faire enquête sur une dépense qui ne l'intéresse point.

M. Borden (Halifax): Je tiendrais à savoir si le premier ministre consent, oui ou non, à ce que ces achats soient discutés devant le comité des comptes publics, comme cela se pourrait faire, s'il s'agissait d'une dépense exécutée par le pays.

Le Premier Ministre: nullement.

Alors, toutes les objections possibles ayant été éliminées, on alla aux avis. Et quel fût, pensez-vous, celui qui exprima son avis à l'appui de cette misérable argutie, sinon l'honorable député de Rouville (M. Lemieux) lui-même?

L'hon. M. LEMIEUX: N'est-ce pas hier ou avant-hier que le ministre des Finances nous a dit que le Gouvernement canadien payait en partie le prix des obus fabriqués au pays?

Des VOIX: Non.

L'hon. M. MEIGHEN: C'est là un aspect de la question sur lequel je reviendrai. Je saisis parfaitement l'objection soulevée par l'honorable député, et j'ai l'intention d'offrir quelques observations à cet égard. Mais auparavant, je tiens à souligner ici cette distintion; ces deniers ont été dépensés en 1902 par des fonctionnaires de l'Etat, par un ministre ou ses subordonnés ministériels; l'exécution de cette dépense s'est effectuée, pendant que ce ministre et les fonctionnaires utilisés étaient eux-mêmes salariés du Gouvernement canadien. Dans le cas actuel, la commission des obus, dès son origine même, a assumé la responsabilité de son œuvre et s'est acquittée de sa tâche sous

la direction, la juridiction et la surveillance du gouvernement impérial. Voilà la distinction.

M. MACDONALD: Et le ministre de la Milice?

L'hon. M. MEIGHEN: Nullement. L'honorable député de Pictou semble posséder au sujet du ministre de la Milice des lumières qui me sont refusées. Le ministre de la Milice est membre du Gouvernement canadien, et à ce titre, ses relations à l'égard de la commission des obus ne sont autres que celles du Gouvernement lui-même.

M. MACDONALD: N'a-t-il pas fait partie des deux commissions, de celle qui a été dissoute à la demande du Gouvernement et celle de la nouvelle commission que le Gouvernement a nommée pour succéder à la première?

L'hon. M. MEIGHEN: Le ministre de la Milice a assisté à deux réunions, la première et celle au cours de laquelle la commission s'est dissoute, et il n'a assisté à aucune autre séance de la commission.

M. MACDONALD: Il a fait partie des deux commissions; c'est ce qu'ont affirmé les journaux.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député voudrait-il bien faire venir les noms de cette commission?

M. MACDONALD: Plus tard je pourrai discuter les observations de mon honorable ami.

L'hon. M. MEIGHEN: Je le répète, je ne sache pas que le ministre de la Milice ait fait partie de ces commissions, et je serais bien aise que l'honorable député se procurât la liste en question, pour établir que le ministre y figure. Quel que fût son personnel ou sa constitution, la commission, dès le moment de sa création, a agi sous l'autorisation du gouvernement impérial.

J'en viens à la question soulevée par l'honorable député de Rouville (M. Lemieux) et, à une observation formulée à la dernière minute par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), j'ai parfaitement compris que, dans l'intervalle, on avait appelé son attention sur le débat et le vote de 1903, et il se mit en frais de se creuser l'esprit pour découvrir, si faire se pouvait, une distinction possible entre les deniers du gouvernement impérial de 1902 et ceux de 1915.

Et il demande au ministre des Finances, s'il n'est pas vrai que nous payons au gouvernement impérial notre part des frais d'entretien de nos troupes au front? Le ministre des Finances de répondre dans l'affimative. C'est notre intention, c'est notre politique, de payer notre part des frais d'entretien des hommes au front, frais qu'exécute actuellement le gouvernement impérial. Il est vrai, que le gouvernement impérial sera indemnisé de cette part de déboursés qu'il fait pour frais d'entretien des forces canadiennes au front. "Alors, s'écrient-ils, il faudrait contrôler cette dépense à laquelle nous aurons à faire face." Eh bien! voyons ce qu'il en est. Si nous avons le droit de contrôler partie des deniers payables au gouvernement impérial, nous avons le droit de contrôler toutes les dépenses qui nous intéressent. Nous prenons un aussi vif intérêt aux deniers payés par le gouvernement impérial aux Etats-Unis qu'à ceux payés au Canada. Il nous faut en solder une partie des frais effectués au Japon, et en Grande-Bretagne même, et si le Parlement canadien est tenu de contrôler la dépense effectuée par le gouvernement impérial pour les munitions du Canada. Ce contrôle doit s'étendre à toutes les dépenses des autorités impériales qui nous intéressent. En outre, le Gouvernement a pris un attitude qui concorde parfaitement avec le système qu'il a inauguré longtemps avant la guerre: en matière de défense, nous sommes en communs avec le gouvernement impérial; en attendant l'heure où ce pays aura voix délibérante dans le conseil de l'empire, nous nous reposons sur les lumières du gouvernement impérial pour la disposition de nos forces; nous plaçons nos forces sous sa direction, nous lui faisons confiance pour les dépenses à exécuter. Si le gouvernement impérial avait besoin de s'éclairer sur le meilleur emploi à faire des deniers du contribuable britannique, je ne crois pas s'il solliciterait l'avis du député de Saint-Jean. Je n'ai plus rien à ajouter sur le contrôle de la commission des obus, et j'en viens à la question des sous-marins, soulevée au cours du débat, lorsque l'honorable député de Saint-Jean, portait la parole.

L'hon. M. LEMIEUX: Avant que le ministre passe outre, puis-je lui citer la réponse du ministre des Finances à la question qu'on lui avait posée touchant notre part des frais relatifs aux munitions?

L'hon. M. Pugsley: Je désire savoir de l'honorable ministre des Finances (sir Thomas White) s'il déposera un état sur le bureau de la Chambre ou donnera des explications verbales au sujet de l'arrangement conclu entre le gouvernement du Canada et celui de a

Grande-Bretagne concernant la répartition des dépenses occasionnées par la guerre. Je désirerais savoir si toutes les dépenses pour les munitions, les armes, l'équipement, etc., des soldats canadiens doivent être supportés par le Gouvernement canadien ou si un arrangement a été conclu à cet effet.

Sir Thomas White (ministre des Finances): Le très honorable premier ministre traitera probablement cette question en déposant le projet de loi concernant le crédit de guerre; sinon, je donnerai moi-même toutes les explications dans l'exposé budgétaire que j'aurai à faire prochainement. Et termes généraux, je puis dire que le Gouvernement canadien défraie toutes les dépenses occasionnées par la participation du Canada à la guerre. Il y aura nécessairement certains comptes dont la liquidation ne pourra avoir lieu qu'après la guerre.

Puis vient la conversation avec le colonel Ward. L'honorable député de Saint-Jean pose une autre question:

L'hon. M. Pugsley: Cela comprend, naturellement, les munitions, les canons, les chaussures et les uniformes fournis aux soldats canadiens.

Sir Thomas White: D'après ce que je comprends, le Gouvernement canadien paie tout, mais un règlement de comptes devra avoir lieu plus tard.

Le ministre prétend-il—et et pose la question amicalement dans le but de m'éclairer—que par suite de pareille entente qu'il nous faut payer notre part du coût des munitions, et des canons, il ne saurait y avoir d'enquête touchant les accusations formulées? Je comprends parfaitement sa réponse en ce qui concerne les autorités impériales; mais quant à la quote-part payée par le Canada, le ministre refuse-t-il toute enquête?

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne sais trop si je saisis bien le but visé par l'honorable député de Rouville en prenant la parole. Quant à sa citation de la réponse du ministre des Finances, elle cadre parfaitement avec mon affirmation ici-même. Il ne visait sans doute pas à apporter de rectification à ce que j'ai dit en ce sens. C'est précisément ce que j'ai affirmé; de façon générale, nous payons notre part des frais d'entretien. Et il ajoute: "affirmez-vous que, en pareille circonstance, il ne saurait y avoir d'enquête?" Jamais je n'ai dit pareille chose. Tout ce que j'ai prétendu, c'est que, parce que nous payons notre part des frais d'entretien, cela ne prouve nullement qu'il faille faire enquête pas plus maintenant qu'en 1903. Cela ne corrobore nullement la thèse de l'honorable député. Si on a des accusations à formuler touchant la conduite d'un membre du Gouvernement relativement à la commission des obus, ou autrement, ces accusations seront l'objet d'une enquête, comme cela s'est toujours fait sous le régime actuel.

L'honorable député (M. Pugsley) s'est efforcé de tirer un profit en portant les accusations, mais il s'est bien gardé d'en faire aucune dans la Chambre, se protégeant lui-même par la phrase finale qu'il ne portait lui-même aucune accusation mais qu'il disait seulement ce qui se répétait, ici ou là ou quelque part ailleurs.

Mais à ce propos, l'honorable député a fait une remarquable affirmation qui découvre selon moi, tout le but de son discours. Il a fait ressortir avec une force terrible qu'aucune commission ne pourrait satisfaire son ambition. Il ne veut pour ces choses les investigations d'aucun juge; il a perdu confiance aux juges. Il ne veut aucun juge, mais il tient à un comité parlementaire. C'est la seule mesure qui lui donnerait satisfaction. Il a non seulement dit cela, mais il a déclaré solennellement que de l'Atlantique au Pacifique on réclamait une investigation par un comité parlementaire. Puis il a continué en cherchant péniblement dans tous les journaux qu'il a pu trouver d'un bout à l'autre du Canada particulièrement dans les journaux libéraux, et il a espéré, en appelant ses propres témoins, établir que le Gouvernement était en faute.

Après avoir lu ces journaux de tous genres et de toutes couleurs, j'affirme maintenant qu'il ne peut pas trouver une seule citation dans un journal quelconque, rouge ou bleu, qui contienne une seule demande d'enquête par un comité parlementaire. Il a cherché partout dans le pays avec une forte loupe pour appuyer son affirmation qu'il se faisait l'écho de l'indignation du grand peuple canadien, et après avoir lu ses citations, après avoir fait toutes ses recherches, il ne peut pas donner une seule opinion qui concorde avec la sienne.

Il affirme que ces journaux réflètent l'opinion publique. Nous avons tout autant de respect que l'honorable député de Saint-Jean pour les opinions des éditeurs du pays et en général pour leur conduite excessivement patriotique dans ce conflit, pourtant il est à remarquer qu'après avoir terminé chaque citation qui, invariablement blâmait les manufacturiers, il a eu le soin de dire que cette opinion ne s'accordait pas du tout avec la sienne, parce que, suivant lui, les manufacturiers avaient absolument raison et le Gouvernement absolument tort.

Je ne sais pas s'il donnait un coup de côté à son rival pour la suprématie comme premier lieutenant du parti libéral, mais il eut soin de révéler à la Chambre que la Canada Forging Company, se composait d'un certain nombre des principaux intermédiaires et quand il fut gourmandé par l'honorable député de Renfrew (M. Graham) il devint très louangeur des manufacturiers du pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

L'hon. M. MEIGHEN: La Chambre voudra peut-être bien m'accorder son indulgence, si je fais une nouvelle allusion aux attaques de l'honorable député de Saint-Jean contre le comité des obus. Au cours de ses observations, je constate qu'il a parlé sous forme d'insinuation d'une prétendue visite de deux hommes, dont les noms et l'identité sont inconnus, à une compagnie dont le nom et l'identité est également inconnue et qui auraient demandé une commission de 1½ pour 100 sur quelques fournitures qu'ils espéraient obtenir de la commission des obus. Je constate aussi qu'à propos de cette accusation particulière et audacieuse de l'honorable député de Saint-Jean, il a fait le commentaire suivant:

> Je dis bien, une commission de 1½ p. 100 sur le prix du marché. Je ne prétends pas un seul instant qu'une somme quelconque devait revenir au comité des obus. Je ne prétends pas un seul instant dire que quelque chose devait être donné à quelqu'un se rattachant en quoi que ce soit avec le Gouvernement ou la Chambre.

Avant tout, je ne peux pas comprendre quelle influence deux hommes, qui ne représentent ni le comité des obus, ni le Gouvernement, ni quiconque se rattachant à l'un ou à l'autre, pouvaient avoir pour demander une commission à une société d'entrepreneurs. Sur quoi pourraient-ils compter pour s'attendre à ce que l'on fasse droit à leur demande. L'insinuation trouve sa réponse en elle-même. Mais si j'en parle à ce moment c'est pour cette raison: l'honorable député de Saint-Jean demande une enquête; il voudrait faire connaître des hommes semblables. Son respect pour l'honnêteté publique est si grand qu'il ne sera pas satisfait tant que ces hommes ne seront pas punis comme ils le méritent. Or, le moyen de les punir lui est donné. Nous avons dans les statuts du Canada en ce moment une loi qui s'applique directement à ces hommes désireux d'obtenir une commission secrète d'une société quelconque d'entrepreneurs.



Dans quel but avons-nous une loi contre les commissions secrètes? Elle est inscrite aux statuts depuis quelque temps, et si un homme prétendant représenter quelqu'autre individu demande une commission de cette nature il est susceptible d'être puni et emprisonné et tout ce que l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) doit faire c'est d'aller trouver cette société d'entrepreneurs qui espèrent avoir la commande et de déposer lui-même ou de faire déposer par quelqu'un une plainte contre ces deux individus et la poursuite s'en suivra forcément. Si, en conséquence, il désire une enquête ou une punition, pourquoi ne fait-il pas cette démarche? Je vous dirai pourquoi il ne la fait pas. Ce n'est pas du tout ce qu'il veut. Il veut un comité d'enquête parlementaire probablement choisi par lui-même; dans le cas contraire il ne sera pas satisfait—afin qu'il puisse trouver l'occasion de tirer dans la Chambre des communes des feux d'artifice politiques. C'est ce qui l'animait quand il a fait cette remarque de même que dans la précédente.

Au cours de ses observations, il a parlé d'un discours que j'aurais prononcé à Port-Arthur ou Fort-William, dans lequel j'aurais déclaré que je savais que des prix exorbitants, étaient payés pour les obus. D'abord je n'ai fait aucun discours à Port-Arthur ou à Fort-William. Je ne suppose pas qu'il y ait eu aucune intention de sa part de tromper à ce sujet; je pense qu'il a voulu parler d'un discours que j'ai prononcé à Portage-la-Prairie, mais dans ce discours, je n'ai pas dit que je savais que des prix excessifs étaient payés. Ce que j'ai dit était en réponse à une invitation de parler sur les taxes de guerre et j'ai dit que je croyais qu'il y avait eu de gros profits réalisés dans certains cas. C'est bien différent que de dire que je savais que des prix exorbitants avaient été payés.

D'après le principe sur lequel la commission devait agir, c'est-à-dire inclure dans le prix initial le coût de l'outillage, il était absolument impossible que dans certains cas il n'y eut pas de gros bénéfices. Peut-être que la question ne valait même pas la peine qu'on en parle. Je veux pourtant, en terminant cette phase du sujet, faire insérer dans les " Débats " le rapport que des personnages et des experts représentant le gouvernement anglais, auquel le comité était responsable, ont fait concernant ce comité. J'ai déjà lu l'opinion de M. Thomas. Je veux maintenant insérer

aux "Débats" ce que dit l'autre expert. Son investigation du travail du comité est très récente; son rapport a été fait et le résumé se trouve compris dans une lettre écrite par le personnage en question au premier ministre du pays. Le contenu de cette lettre a été rendu public. Je ne ferai que des citations. M. Hitchens écrit ce qui suit:

Le comité des obus qui a été nommé en septembre 1914 par le ministre de la Milice et de la Défense pour s'occuper des commandes de munitions faites au Canada par le gouvernement impérial a eu un véritable succès dans cette tâche difficile. Au commencement, il s'agissait de persuader aux manufacturiers d'entreprendre l'œuvre de la fabrication des obus qui était toute nouvelle pour eux et présentait de formidables difficultés qui firent reculer beaucoup de sociétés importantes. Les commandes destinées alors au pays étaient peu nombreuses; il n'y avait naturellement aucune assurance de continuité des travaux et la perspective du succès était douteuse. La rapidité avec laquelle les manufacturiers canadiens s'adaptèrent à l'industrie nouvelle est, d'après moi, remarquable, et bien que, comme c'est arrivé en Angleterre, ils n'aient pas pu souvent tenir leur promesse du début, pourtant ils n'ont rien à craindre d'une comparaison avec les premiers efforts faits par les maisons les plus renommées d'Angleterre.

Puis plus loin il dit:

Je voudrais profiter de cette occasion pour signaler, après une enquête munitieuse des faits, que le comité des obus a été l'objet de critiques injustes. Comme je l'ai dit, il a été nommé pour s'occuper de commandes modestes et il était destiné par la nature même de l'affaire, à être éducateur plutôt qu'administratif. Il était donc naturel qu'il comprenne parmi ses membres des manufacturiers d'acier dont les conseils et l'expérience était nécessaires au développement convenable de la nouvelle industrie. Le degré de leur succès peut être mesuré par les succès remarquables qui ont été obtenus. Les faits ont leur éloquence. Il y a en ce moment au Canada 320 entreprises qui manufacturent des obus et leurs parties constitutives et dans le court espace de 14 mois, le comité des obus, auquel le général sir Sam Hughes a donné son encouragement et son appui, a développé la plus grande industrie de tout le Canada. Le comité a servi aussi à contribuer à la naissance de certaines industries dérivées de la fabrication des obus et qui auront un effet permanent dans le développement du pays.

Il passe ensuite à la description des travaux du comité et en terminant, voici ce qu'il dit:

Ces résultats énormes et d'une grande portée, n'ont pas été obtenus sans un travail ardu et épuisant, qui a été entrepris plus particulièrement par le général Bertram et le colonel Carnegie et qu'un enthousiasme sincère pour la cause leur a seul permis d'endurer. Il me sera peut-être permis d'ajouter que ces résultats surprenants doivent leur commencement et pour beaucoup leur développement au zèle pratique et à l'encouragement actif du général sir Sam Hughes. Il est difficile de concevoir une grande idée, mais pour l'appliquer il faut des qualités d'une espèce rare. Je désire en conséquence qu'il soit bien admis que le comité des obus a, pendant les premiers quatorze mois, accompli un travail d'une nature épuisante et ardue et qu'il a bien rempli sa tâche. Par conséquent, les changements qui se sont effectués en ce moment sont la conséquence logique du développement de l'entreprise—la superstructure nécessaire sur les fondations établie par le comité.

Je désire maintenant, monsieur l'Orateur, passer à un autre sujet que je suis persuadé de pouvoir traiter sans retenir pendant longtemps l'attention de la Chambre. L'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) a fait certaines allusions à une commission qui est désignée populairement sous le nom de commission Davidson et qui a été nommée en vertu de la loi des enquêtes pour faire des investigations dans les adjudications militaires. On se souviendra que l'honorable député de Saint-Jean a fait, ce qui ne peut être décrit autrement qu'un tour méprisable ou une attaque sauvage, à son choix, sur cette commission.

Chacun sait que cette commission est encore en fonction et qu'elle fait son rapport. Conséquemment, elle n'a pas encore remis entre les mains du Gouvernement, ni les témoignages, ni son rapport relativement à l'achat des sous-marins. Il n'est donc pas opportun de dire, quoique ce soit en anticipation de ce rapport. Tout de même, il est bon de signaler à l'attention de la Chambre qu'avant que cette commission—qui est constituée par un juge en chef en retraite de la province de Québec qui jouit d'une réputation non seulement intacte mais distinguée d'un bout à l'autre du Canada—ait présenté son rapport, l'honorable député de Carleton (N.-B.) (M. Carvell) proclame de son siège que c'est un proclame de son siège que c'est un blanblanchissage en règle.

M. CARVELL: Je maintiens l'affirmation que j'ai faite.

L'hon. M. MEIGHEN: Il maintien sont affirmation, avant même de savoir la nature du rapport. On se rappelle qu'il y a environ un an, la population canadienne fut alarmée—s'il est encore possible, en vérité, que les discours de l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.), puissent encore alarmer le pays—par un discours de ce monsieur au sujet de l'achat de sous-marins, immédiatement avant l'ouverture des hostilités, le 4 août 1914. A cette date, tout le monde le sait, le Gouvernement canadien a pu effectuer l'achat de deux sous-marins, dont la construction venait d'être terminée à Seattle par la Seattle Construction Co., en

vertu d'un marché conclu avec le gouvernement chilien, au prix de $1,150,000. Il a plu à l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) de prendre la parole en cette Chambre, et dans un discours, qui ressemblait beaucoup à la tirade dont il nous a régalé, hier, il essaya d'insinuer dans l'esprit du peuple canadien qu'il s'était distribué des pots-de-vin ou qu'il s'était passé quelque chose d'anormal relativement à cette transaction. Il demanda que l'on institua une enquête autour de cette affaire. L'enquête fut accordée, car cette transaction relevait parfaitement du domaine de la commission Davidson.

Cette commission a siégé à Montréal, elle a siégé à Victoria et au moins dans l'une des villes, qui sont situées au delà de la frontière américaine. Elle a siégé durant plusieurs mois, et, à mon avis, elle a examiné toutes les opérations dont on prétendait avoir à se plaindre.

Or, qu'avons-nous vu? De la première à la dernière de ces séances, l'homme, qui avait assumé la responsabilité de lancer ces accusations, l'homme à qui incombait, s'il avait voulu faire tout son devoir, d'établir la vérité de ces accusations, s'il le pouvait, n'a jamais osé mettre le pied dans les salles où la commission a tenu ses séances; il n'a jamais fourni l'ombre d'un indice afin d'établir le bien fondé des accusations qu'il avait portées. Il n'a jamais prêté assistance au commissaire de quelque manière que ce soit.

Et il s'en vient maintenant essayer d'excuser sa conduite devant le Parlement, en prétextant que dans la ville de Victoria, quelque temps après que la commission eût commencé ses travaux, un avocat de cette ville, du nom de Taylor, s'est présenté devant le juge en chef Davidson et lui demanda la permission de comparaître et de questionner contradictoirement les témoins au nom du parti libéral provincial de la Colombie-Anglaise. Cette permission lui fut refusée, selon que je l'ai déclaré, hier, pendant le discours de l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.).

En premier lieu, chacun sait que, en vertu des pouvoirs conférés à cette commission conformément à la loi des enquêtes, le commissaire est lui-même le représentant du peuple canadien. Au commissaire est dévolue la tâche de faire une enquête, non pas pour le compte du parti conservateur, mais pour le compte du peuple canadien tout entier.

Pour accomplir cette tâche, il a eu l'assistance de M. John Thompson, C.R., d'Ottawa, qui est le fils d'un ancien premier ministre du Canada. De même que pour le commissaire, le devoir de M. Thompson ne consistait pas à représenter simplement un parti politique, mais à conduire une enquête approfondie sur toutes opérations que l'on pourrait signaler à l'attention de la commission, pour le compte du peuple canadien. M. Thompson représentait tout aussi bien le parti libéral que le parti conservateur—ou plutôt, il ne représentait ni l'un ni l'autre, puisqu'il agissait au nom du peuple canadien tout entier, indépendamment des partis politiques.

Voilà pourquoi le commissaire a décidé que c'aurait été empiéter sur les fonctions assignées à M. Thompson, s'il avait permis à M. Taylor de représenter le parti libéral devant la commission.

Si la Chambre veut bien me le permettre, j'attirerai son attention sur la partie de la loi, qui a trait à cette question. Je ne devrais pas être obligé de citer cette disposition, car l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) la connaît tout aussi bien que moi.

L'honorable député sait fort bien que, aux termes de cette loi, il n'était pas permis à la commission de laisser un autre avocat que celui qui représentait les intérêts du peuple, c'est-à-dire M. Thompson ou le conseil d'un accusé, s'immiscer dans ses procédures. Les termes de la loi sont clairs et précis à ce sujet. Voici la disposition en question:

> Les commissaires pourront permettre que toute personne dont la conduite fait le sujet d'une enquête par application de cet acte, de même que toute personne contre laquelle des accusations seront portées au cours de telles enquêtes, de se faire représenter par un avocat.

Telle est la limite des pouvoirs de la commission, et c'est en se confiant dans ces limites que son honneur le juge en chef Davidson s'est vu dans l'obligation de repousser la demande de M. Taylor. Alors, est-ce que le commissaire, sir Charles Davidson, va être en butte à des attaques en plein parlement, parce qu'il a agit dans les limites des pouvoirs qui lui étaient conférés? Parce qu'il a fait observer la loi, est-ce qu'il va être en butte aux attaques de cette Chambre, et surtout, veuillez bien le remarquer, après que la conduite de sir Charles Davidson, en toute cette affaire, a rencontré l'approbation non seulement des conservateurs, mais aussi des libéraux?

Il ne s'est pas trouvé un seul journal libéral responsable au Canada qui ait osé

critiquer la conduite qu'a tenue sir Charles Davidson; au contraire, tous ont été d'accord pour louer la stricte impartialité dont il a fait preuve.

L'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) a cru bon de prétendre que cette enquête a été conduite d'une façon superficielle. Il s'est décidé à attaquer non seulement le commissaire en question, mais aussi M. Thompson, C.R. Il a affirmé que cet avocat, que tout le monde considère—qui a donné gratuitement ses services au peuple canadien—n'avait pas été assez habile pour poser aux témoins des questions auxquelles aurait songé un simple étudiant en droit. Voilà les insinuations que l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) a lancé à l'adresse de ces deux citoyens distingués. En réponse à ces allégations, si la Chambre veut bien me le permettre, je citerai à l'honorable député de Saint-Jean, les opinions qu'ont exprimées non pas des journaux conservateurs, mais des journaux libéraux du pays.

Je désire parler tout particulièrement de ce journal qui en dehors de la ville d'Ottawa, est reconnu comme l'un des principaux organes libéraux au Canada: J'ai nommé le "Globe" de Toronto. Voici de quelle manière le "Globe" de Toronto apprécie l'œuvre qu'a accomplie sir Charles Davidson, que l'honorable député de Carleton vient de dénoncer comme un blanchisseur et qui est noirci—si l'on me permet le "Free Press"—par l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.).

Je cite un article de fond, qui a paru dans les colonnes du "Globe", numéro du 30 novembre dernier:

> Demain matin, en l'hôtel de ville de Toronto, sir Charles Davidson, en sa qualité de commissaire nommé par le Gouvernement fédéral, continuera son enquête relativement aux accusations de malversation, qui ont été portées au sujet de l'achat des approvisionnements militaires, que l'on voudra bien signaler à son attention. Il n'y a aucun reproche à adresser à sir Charles sur la manière dont il s'est acquitté de la tâche moins qu'agréable qu'il accomplit depuis déjà plusieurs mois. Il a fait preuve d'une impartialité touchant à l'indulgence à l'endroit de chaque accusé, vendeur ou intermédiaire, qui ont comparu devant lui, mais il a démontré aussi qu'il possédait le coup d'œil pénétrant d'un juriste éprouvé et le courage moral d'un magistrat intègre, en mettant au jour les malversations réelles et en réprouvant de propos délibéré les agissements des conspirateurs.

Si s'est là la conduite qu'il a tenue, qu'a-t-on à lui reprocher?

> Il n'y a pas de sa faute, si personne de ceux dont il a condamné les actes, ne sont pas encore en prison. L'avocat du Gouvernement M. Thompson, lui a prêté un concours efficace au point de vue professionnel au cours de ces diverses enquêtes...

Il est question ici de l'avocat, qui n'a pas même les connaissances légales d'un étudiant en droit, s'il faut en croire l'opinion de l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.).

> ...M. Thompson, dont la tâche est tout aussi onéreuse et importante que celle du commissaire.

Et l'article se termine en insistant pour que la commission fasse une enquête au sujet de l'octroi de certaines adjudications de fournitures militaires. Ceux qui ont assisté à l'enquête sont tout à fait convaincus que l'on est allé jusqu'au fond des accusations, à la grande déconfiture de ceux qui les ont portées.

Dans un numéro plus récent, celui du 4 décembre dernier, après la conclusion de l'enquête tenue à Toronto, le "Globe" a publié un autre article approuvant l'attitude de sir Charles Davidson. Il est évident que les rédacteurs du "Globe" avaient lu les articles de certains journaux qui, dans un langage assez voilé pour être dépourvu de tout sens, dans nombre de cas, se plaignaient que le pays fût tout fumant de scandales, et que la rougeur de la honte montait au visage de tel ou tel citoyen, tout comme l'a fait l'honorable député de Saint-Jean, l'autre jour.

Voici quelle est la réponse du "Globe" à ces insinuations, et je recommande à mon honorable ami de Saint-Jean de faire son profit de ces excellents conseils.

Le "Globe" fait allusion non à la commission des obus, mais à d'autres adjudications militaires qui ont été soldées avec l'argent du peuple canadien:

> Le Gouvernement devrait instituer une enquête, et nul doute qu'il le fera, au sujet de ces prétendus scandales; il devrait de plus faire adopter une loi rétroactive, qui lui permettait de confisquer tous les profits dont on pourrait établir l'illégitimité. Dans l'intervalle, nous nous permettrons de faire observer à un certain nombre de journaux libéraux, qui rabâchent toujours la même chose à ce sujet et qui prétendent être exactement au courant de ce qui s'est passé, que la commission Davidson a été créée dans le but de faire des enquêtes sur toutes les adjudications militaires; de sorte que n'importe quel citoyen peut porter des accusations devant le commissaire et les faire approfondir sans qu'il lui en coûte un sou. Il est probable que le Gouvernement ordonnera une enquête; mais si quelques-uns de nos amis dans le journalisme sont trop pressés ou entretiennent des doutes à cet égard, et surtout s'ils possèdent les renseignements qu'ils prétendent avoir, ils ne sont nullement obligés d'attendre l'intervention du Gouvernement.

Dans le but d'appuyer ou plutôt de tenter d'appuyer les attaques auxquelles il s'est livré contre la commission Davidson, l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) a employé les paroles suivantes, au cours de la harangue qu'il a prononcée, le 18 courant, et je me vois dans l'obligation de le faire insérer pour ainsi dire verbatim dans les colonnes des Débats. Il a sauté d'un sujet à un autre, exprimant d'abord sa surprise, puis son étonnement que l'on ne se soit nullement enquis de tel ou tel fait, en les énumérant les uns à la suite des autres. A mon tour, je me propose de faire l'énumération de ces différents sujets d'enquête et je citerai les témoignages, puis je demanderai à cette Chambre si elle n'en arrive pas à la conclusion à savoir: que l'honorable député de Saint-Jean n'est pas le seul homme, à l'heure actuelle, qui ne devrait pas manifester son étonnement.

Voici les paroles dont s'est servi l'honorable député (M. Pugsley):

J'ai suivi avec un très grand intérêt les journaux de Vancouver, alors que je me trouvais là pour un jour ou deux, pour voir ce qui arriverait à celui qui représentait ce gouvernement conservateur, le gouvernement auquel sir Richard McBride est ou était si intimement lié avant qu'un certain événement se produisit, je surveillais pour voir si la question serait posée à M. Logan, comment il se faisait qu'il avait dirigé les négociations pour l'achat des sous-marins pendant deux semaines et que pourtant il ne savait pas quel en serait le prix et qu'il avait simplement sifflé dans le téléphone quand il trouva qu'on parlait du prix énorme de $1,-150,000.

La Chambre sera-t-elle fort surprise d'apprendre qu'il ressort évidemment de l'enquête que M. Logan ne s'est pas occupé de négociations ni de rien de ce genre pendant quinze jours? Sera-t-elle surprise de trouver ensuite au dossier de l'enquête qu'on a posé plusieurs fois à M. Logan la question même que le député de Saint-Jean se plaint qu'on n'ait jamais posé?

Je regrette d'être obligé de retenir un peu longtemps l'attention de la Chambre à ce sujet; mais je ne puis faire autrement si je veux donner à l'honorable député la réponse qu'il convient de lui donner. Je cite l'enquête. On m'informe que le compte rendu de l'enquête a été passé à l'opposition, ou du moins à son chef; par conséquent, les membres de l'opposition peuvent en prendre connaissance tout comme moi-même. Pour moi, c'est hier seulement que j'en ai pris connaissance.

M. Logan dit qu'il était à un club de la ville de Victoria avec d'autres personnes, y compris M. Paterson, qui avait été ingénieur ou président de la Seattle Construction Company, laquelle s'était occupée de la construction des sous-marins. Voici ce que l'on demanda à M. Logan:

D. Tâchez s'il vous plaît, de vous rappeler quelles sont les autres personnes qui se trouvaient là?—R. Je ne le saurais dire. Je pense que H. B. Thompson, le lieutenant-gouverneur J. V. Paterson, I. W. Paterson, Harry Bullen, étaient là avec moi. M. Paterson a dit insidemment qu'il avait deux sous-marins que nous pourrions obtenir; mais il n'a pas été beaucoup question de tout cela. Ensuite..

D. Lui en avez demandé le prix?—R. Non, je n'en ai absolument pas parlé.

D. Quelqu'un lui en a-t-il demandé le prix?—R. Non.

D. En êtes-vous bien certain?—R. Oui.

D. Paterson a dit que quelqu'un lui en avait demandé le prix, mais qu'il ne le savait pas?—R. Je ne le lui ai pas demandé; quelqu'un peut en avoir parlé, mais je n'ai rien entendu.

D. N'étiez-vous pas curieux d'en connaître les prix?—R. Non.

D. Aucunement?—R. Non.

D. Bien que vous eussiez parlé de sous-marins?—R. Nous n'avons parlé de ces navires que d'une façon générale. Ce n'est pas de ces navires-là que je m'occupe, j'appartiens à la marine marchande.

D. Oui, mais vous avez eu une conversation avec Paterson dès le début de la guerre, et cela au sujet des sous-marins?—R. Nous avons parlé des probabilités de la guerre et non des sous-marins.

D. Et Paterson a dit qu'il avait deux sous-marins?—R. Il a dit qu'il avait deux sous-marins dont le Canada pouvait faire l'acquisition, s'il le désirait.

D. Vous ne vous rappelez pas que personne en ait demandé le prix?—R. Non, je ne m'en souviens pas du tout. Le deux août, je pense; en tout cas, le dimanche avant le quatre août, j'ai reçu chez moi, par téléphone, un message d'un nommé Kay.

Il est évident que tout ce qu'il savait de cette affaire jusqu'alors, c'est que, dans un club, à Victoria, il avait entendu M. Paterson dire à des amis qu'il y avait deux sous-marins que le pays pouvait se procurer et que, n'étant pas expert à ce sujet il n'en avait pas demandé le prix. Ce qu'il savait encore, c'est que, le dimanche avant la déclaration de guerre M. Kay lui avait téléphoné chez lui. Il dit qu'il ne connaissait pas M. Kay, mais que celui-ci s'était trouvé à la cour et avait été prié de rapporter ce qui s'y était passé.

D. Est-il ici aujourd'hui?—R. Je l'ignore. Il y aura, à la cour, quelqu'un qui le connaît.

D. C'est bien, continuez.—R. Cet homme m'a demandé, par téléphone, si je verrais pas d'un bon œil la constitution d'un comité de citoyens qui serait chargé d'aller demander à sir Richard McBride d'acheter du Chili un navire de guerre qui était à Valparaiso, et je lui ai répondu que cette idée était absurde. De retour à mon bureau le lendemain matin, j'ai téléphoné à sir Richard McBride au sujet de ces deux sous-marins.

C'était le dimanche avant la déclaration de guerre. Tout ce qui était survenu au Parlement c'était une conversation, à un certain club où Paterson avait déclaré qu'il y avait là deux sous-marins que l'on pourrait obtenir, puis il parle de ce qui a eu lieu ensuite:

D. Avec qui êtes-vous revenu?—R. Avec M. Barnard et l'honorable M. Burrell. Nous nous sommes réunis au bureau du premier ministre vers l'heure du lunch. M. Bowser était là, et M. Ross, aussi, je crois.

D. Quel M. Ross?—R. L'honorable M. Ross, un des ministres de la province. Ils m'ont demandé si je connaissais le prix de ces sous-marins et je leur ai répondu que non. Prié de donner une idée du prix, j'ai répondu qu'ils pouvaient valoir $375,000 chacun, mais que je ne connaissais absolument pas le prix des sous-marins, et je l'ai dit bien clairement.

Cependant, l'honorable député affirme qu'on n'a donné aucune raison pour établir que cet homme a ignoré le prix des sous-marins tant que M. Paterson ne le lui eût pas dit par téléphone.

Q. Pourquoi avez-vous parlé de $375,000 comme étant le prix de chacun?—R. Parce que je savais que c'était à peu près le prix d'un torpilleur; mais je ne connaissais absolument pas le prix d'un sous-marin.

Quelle meilleure raison pouvait-on donner? Je le demande.

Puis il parle de sa promenade au chantier de construction d'Esquimalt avec le lieutenant Pilcher:

Nous avons parlé des sous-marins qu'il faudrait. Il fut reconnu qu'ils étaient nécessaires, puis il s'est agi encore une fois de leur prix.

D. Comment la question est-elle revenue sur le tapis?—R. Je crois que M. Burrell ou le lieutenant Pilcher,—je ne sais lequel des deux—a commencé à en parler. Dans tous les cas, elle est survenue et j'ai téléphoné de ce bureau à M. Paterson pour lui demander le prix de ces navires.

C'est alors que M. Paterson a répondu et a mentionné justement le prix fixé dès le commencement et qui est le même jusqu'à la fin, savoir; $1,150,000. Voilà, il me semble, une certaine réponse à l'allégation du député de Saint-Jean (N.-B.) comportant qu'on a pas demandé à cet homme qui, dit-il, avait dirigé les négociations durant deux semaines, pourquoi il n'a connu le prix de ces navires qu'au moment de la transaction.

Quelle est la plainte suivante? La voici:

En voyant qu'on n'avait pas demandé à M. Paterson à quelle épreuve avaient été soumis les sous-marins, ni comment ceux-ci l'avaient subie, quand cet homme s'était trouvé à Seattle où cette épreuve avait eu lieu et après que les experts du gouvernement du Chili eussent décidé que ces navires n'étaient pas acceptables.

La Chambre ne sera pas surprise d'apprendre—j'invoque, d'ailleurs, les témoignages rendus—que Paterson a été questionné et a parlé sous serment de l'épreuve à laquelle on avait soumis les sous-marins. On a fait une enquête des plus longues, on a cherché des témoins partout où l'on a pensé qu'il était possible d'en trouver, et on les a examinés à fond sur tous ces points. Je cite le compte rendu de la preuve:

D. Ce qu'on avait pu dire de l'inefficacité de ces navires a-t-il eu pour effet d'empêcher le Chili de les acepter?

Afin de rendre le point plus clair je ferais peut-être mieux de donner des détails sur cet aspect de la question.

Le gouvernement du Chili avait négligé d'acheter les sous-marins pour $818,000 prix convenu, et le commissaire en a cherché la raison. Il a découvert que le Gouvernement était arriéré de $150,000 dans ses paiements et qu'il s'était plaint, par ses ingénieurs, que ces navires n'étaient pas assez flottables, c'est-à-dire qu'ils ne remontaient pas assez vite à la surface après avoir été submergés. Et le commissaire a consacré des pages de son rapport à établir si le gouvernement du Chili avait ou n'avait pas lieu de se plaindre de l'insuffisance de la flottabilité de ces navires; si c'était là la cause du refus, de la part du Chili, de respecter son engagement, s'il en avait été libéré à l'amiable et était heureux d'avoir recouvré ses deniers. Voici le témoignage de M. Paterson à ce sujet:

D. Ce qu'on avait pu dire de la défectuosité de ces navires a-t-il eu pour effet d'empêcher le Chili de les acepter?—R. Non.

Sir Charles Davidson: Aucunement?—R. Je sais ce que vous voulez dire par "aucunement". Ce que je veux dire, moi, c'est ceci: C'est comme si vous désireriez noliser le "Princess-Charlotte" qui pourrait porter, disons, mille tonnes et que ces propriétaires voulussent la charger, pour deux mois, de provisions pesant cinq mille tonnes. Le gouvernement du Chili prétendait que des provisions pour deux mois pesaient tant de tonnes.

Sir Charles Davidson: Voulez-vous dire ce même nombre de tonnes?

Le témoin: Non, je donne un exemple. Il a fait embarquer un nombre de tonnes proportionnel et a fait faire l'essai des sous-marins ainsi chargés. Ils ont plongé, mais ne sont pas remontés aussi vite qu'ils seraient remontés s'ils eussent été dans l'état voulu pour répondre aux exigences d'un combat.

Sir Charles Davidson: Est-ce pour cela qu'il les a refusés?

Le témoin: Non. Il les aurait pris s'il avait pu les payer. Mais ils invoquaient cette raison pour nous empêcher de faire valoir le contrat en vertu duquel nous leur eussions fait effectuer leur paiement. Et tantôt, au sujet du prix de ces navires. . .

Et ainsi de suite. Il continue a parler du prix, à dire comme ce prix était peu élevé. Ainsi, il a dit ce qui constituait vraiment le nœud de la difficulté, a savoir que d'après le gouvernement du Chili, le contrat comportait des provisions pour deux mois et qu'avec ces provisions, comme il l'a expliqué plus loin, ces navires ne pouvaient remonter assez vite à la surface; mais qu'on n'y introduirait pas autant de provisions pour les fins de guerre auxquelles ils étaient destinés. La flottabilité de navires ne donnait lieu à aucune difficulté ni à aucune plainte.

M. PARDEE: D'après ce que je comprends, le prix des navires avait été payé, moins $130,000.

L'hon. M. MEIGHEN: Approximativement.

M. PARDEE: Dans paiements avaient été faits au cours des travaux et le gouvernement du Chili n'avait plus que $130,000 à payer.

L'hon. M. MEIGHEN: Dans l'enquête le chiffre de $150,000 est mentionné et la somme exacte n'est guère éloignée de ce chiffre. A ce propos, je m'étonne de voir que l'honorable député de Lambton soit si bien renseigné concernant les sommes versées par le gouvernement du Chili.

M. PARDEE: C'est vous qui l'avez dit.

L'hon. M. MEIGHEN: Comment se fait-il que l'honorable député soit si bien renseigné? C'est que ces faits ont été prouvés au cours de l'enquête. Si mon honorable ami avait été ici hier, il aurait entendu l'honorable député de Saint-Jean déclarer qu'aucune question n'a été posée aux témoins concernant les sommes payées par le gouvernement du Chili.

L'interrogatoire de M. Paterson continue ainsi:

M. Thompson: Il y a une lettre de J. W. Paterson adressée à sir Richard McBride et reproduite aux pages 21, 22 et 23 de ce Livre bleu. Voici ce que dit M. Paterson:

Il est faux que les navires soient, sans aucun rapport, inférieurs aux plans et devis. Il est vrai que la commission chilienne a fait rapport que les navires ne donnaient pas satisfaction, mais cela ne corrobore pas ce que M. Pugsley a voulu laisser entendre. Le rapport de la commission signifie uniquement que les navires, ayant un chargement de vivres et de munitions bien supérieurs à ce qu'ils seraient raisonnablement appelés à porter en service actif, ne fonctionnaient pas avec autant de rapidité que dans les conditions normales pour lesquelles ils avaient été construits.

Il est vrai que le marché conclu avec les constructeurs autorisait le gouvernement du Chili à mettre de pareils chargements à bord des navires, mais cela démontre que les conditions du marché étaient défectueuses et n'établit pas que les sous-marins ne répondaient pas à toutes les exigences, comme instruments de combat; c'est pour le combat que j'ai vendu les navires; c'est pour le combat que vous les avez achetés et non pas pour le transport des provisions.

M. PARDEE: Autrement dit, ces navires ne valaient rien.

L'hon. M. MEIGHEN: Mon hon. ami se donne comme un expert en sous-marins. Il ignore peut-être que des experts ont été invité à examiner ces navires et que tous, sans exception, ont déclaré qu'ils étaient excellents sous tous les rapports.

M. PARDEE: Sauf qu'ils ne voulaient pas remonter à la surface.

L'hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami aura toute liberté de parler quand son tour viendra. De toutes les dépositions que j'ai lues, il n'y en a pas une seule qui ne déclare que....

M. PARDEE: Qu'ils ne voulaient pas remonter à la surface.

L'hon. M. MEIGHEN: Pas un seul témoin ne se plaint du manque de flottabilité de ces sous-marins. On peut s'en convaincre par la déposition de l'amiral Kingsmill. De quels témoins mon honorable ami veut-il parler?

M. PARDEE: Vous avez lu les dépositions, les navires ne remontaient pas à la surface.

L'hon. M. MEIGHEN: Il est évident qu'ils ne pourraient pas remonter avec un trop fort chargement de fret. Dans les mêmes conditions, mon honorable ami ne flotterait pas davantage. Tous les experts ont déclaré que ces navires étaient parfaitement appropriés aux fins pour lesquelles ils ont été achetés par le Gouvernement canadien. Mais, le point que je tiens surtout à établir est celui-ci—je prie l'honorable député de Lambton de ne pas le perdre de vue—l'honorable député de Saint-Jean a affirmé qu'à l'enquête aucun témoin n'a été interrogé sur la nature des épreuves qu'on a fait subir à ces sous-marins et sur la manière dont les sous-marins sont sortis de ces épreuves. Il ressort de l'enquête même que ces questions ont été posées.

Quand l'honorable deputé de Lambton prétend que ces navires n'étaient pas capables de remonter à la surface il est en contradiction avec l'honorable député de Saint-Jean, mais ce qu'il y a de plus grave en tout ceci, c'est de voir un membre de la

Chambre affirmer des faits qui, à la face même des choses, sont entièrement inexacts, et qui se sert ensuite de ces faits inexacts pour porter une accusation contre un membre respecté de la magistrature canadienne, sir Charles Piers Davidson.

Un DEPUTE: Continuez.

L'hon. M. MEIGHEN: Je suis prêt à continuer aussi longtemps qu'on le voudra. De quoi l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) se plaint-il encore?

J'ai été extrêmement surpris de constater qu'aucune question n'avait été posée à sir Richard McBride ou à M. Paterson concernant les raisons pour lesquelles, au dire de M. Paterson le gouvernement du Chili avait été incapable de payer le prix des sous-marins.

La surprise de mon honorable ami a dû être extrême en effet. M. Paterson est le président d'une compagnie de construction, c'est un ingénieur qui s'occupe de construire des sous-marins et l'honorable député de Saint-Jean reste confondu d'étonnement parce qu'on n'a pas interrogé cet ingénieur sur les ressources financières du gouvernement chilien. L'honorable député de Lambton partage-t-il l'étonnement de son collègue? Suppose-t-il que M. Paterson avait qualité pour se prononcer sur cette question?

M. PARDEE: Mon honorable ami s'imagine-t-il faire croire à la Chambre et au pays que le gouvernement chilien, après avoir payé le prix complet de ces sous-marins, moins une somme de $150,000, était tellement à bout de ressources qu'il lui a été impossible de compléter le paiement?

L'hon. M. MEIGHEN: Tout dépend de savoir si le governement du Chili tenait ou non à ces navires. Il ressort de l'enquête qu'il était très content de rentrer dans les sommes déjà versées. Je me demande en quoi tout cela nous concerne-t-il. Toute la question est de savoir si le Gouvernement canadien a bien fait d'acquérir ces sous-marins et si l'achat a été fait régulièrement et honnêtement. Il est vrai que le présiident de la compagnie de construction a parlé de cette question dans sa déposition, mais aucune question à ce sujet ne lui avait été posée, car c'eut été folie de supposer qu'il pût rapporter autre chose que des ouï-dire. Il ressort de sa déposition que le gouvernement chilien était très content de se libérer de ses obligations et de reprendre son argent, en alléguant un prétexte quelconque, mais je répète que cette partie de l'opération ne nous concerne qu'en tant qu'elle contredit absolument les assertions de l'honorable député de Saint-Jean. Ce dernier n'était pas au bout de son étonnement.

J'ai été étonné de constater que le commissaire ne lui ait pas demandé si le gouvernement chilien n'avait pas versé presque tout le prix convenu, avant l'inspection des navires et le refus du gouvernement chilien de les accepter.

L'honorable député de Lambton s'est chargé de refuter cette assertion de son collègue, en disant qu'il est constaté par les dépositions que le gouvernement chilien avait payé $700,000.

M. PARDEE: Je n'ai pas refuté l'assertion.

L'hon. M. MEIGHEN: Vous avez affirmé que le gouvernement chilien a retiré les $700,000 versées, plus $14,000 en intérêts.

M. PARDEE: Je n'ai rien affirmé du tout; j'ai simplement demandé à l'honorable solliciteur général s'il est raisonnable de supposer que le gouvernement chilien aurait fait défaut pour une somme de $150,000, après avoir versé $700,000.

L'hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami, il y a un instant....

M. PARDEE: L'honorable député l'admet lui-même.

L'hon. M. MEIGHEN: Mon honorable ami a prétendu que le gouvernement chilien, qui avait convenu de payer $818,000, ne devait plus qu'environ $150,000. Où a-t-il pris ce renseignement si ce n'est dans les dépositions?

M. PARDEE: C'est vous qui me l'avez fourni.

L'hon. M. MEIGHEN: Pas du tout; mon honorable ami a mentionné ces chiffres avant que j'en eusse dit un seul mot.

M. PARDEE: Vous avez lu la déposition.

L'hon. M. MEIGHEN: Pas du tout. Avant que j'eusse abordé ce côté de la question, et je m'en remets au compte rendu officiel des débats, bien que ma mémoire soit excellente. . .

M. PARDEE: Le fait est-il vrai ou faux?

L'hon. M. MEIGHEN: Il est vrai et mon honorable ami savait par les dépositions que le gouvernement chilien n'avait plus de $150,000 à payer et qu'il a été remboursé de tout ce qu'il avait versé. Cela n'empêche pas l'honorable député de Saint-Jean d'aller d'étonnement en étonnement et d'affirmer qu'aucune question

de cette nature n'a été posée aux témoins. Il continue en ces termes:

Bien plus, quelle n'a pas été ma surprise de constater qu'aucun témoin n'a été invité à expliquer pourquoi trois chèques ont été donnés, pourquoi une traite a été tirée sur une banque de Seattle, pourquoi le prix d'achat a été divisé en deux sommes, un billet pour $500,000 et un autre pour le montant restant dû, y compris les frais de courage et de change.

Ceci va de pair avec le reste. D'abord les faits, tels que rapportés, sont inexacts. Deux traites ont été signées et, subséquemment, un chèque de $29,000 représentant une somme débattue entre M. Paterson et la compagnie de construction. M. Paterson a été interrogé sur ce point et il a donné des explications. Mon honorable ami exige-t-il que je donne lecture de cette déposition? M. Paterson a expliqué que c'était une question qui le concernait personnellement; qu'il ne savait pas, dans le moment, ce qui revenait à la compagnie de Seattle, pour avoir construit les sous-marins; qu'il avait déposé la première traite de $500,000; qu'il avait discuté la question avec le gérant de la banque avant de déposer la traite; qu'un chèque lui avait été donné pour les sous-marins et qu'à même ce chèque il avait honoré la première traite, ne sachant pas au juste à quelle somme avait droit la compagnie de construction de Seattle; que plus tard on ne s'entendait pas sur la question de savoir si la commission serait de $40,000 ou de $70,000, et qu'il avait fait remise de $29,000 en chiffres ronds le chiffre contesté de la commission moins le change, et que ce dernier paiement avait réglé toute l'affaire.

Mais que doit-on penser d'un membre de cette Chambre qui, en présence de ce témoignage de M. Paterson, déclare solennellement devant le Parlement qu'aucune question n'a été posée sur la manière dont la somme d'argent a été partagée.

L'honorable député ajoute:

Pas une seule question n'a été posée à propos de cela. Tout ce qu'on a demandé à ces témoins a été. Avez-vous payé des commissions illicites au Canada? Avez-vous payé un pot-de-vin ou une commission à quelqu'un au Canada? Et bien, mon honorable ami est peut-être satisfait.

Or, je me fais fort d'affirmer que dans dix endroits, au moins, des dépositions je puis prouver que, outre M. Paterson, nombre de témoins ont été interrogés sur l'emploi de chaque dollar de cette somme, que chaque dollar a été retracé jusqu'au bout et que tous les témoins ont affirmé en termes clairs et formels que pas un sou n'a été payé comme commission à qui que ce soit au Canada ni ailleurs, si ce n'est le $40,000 que M. Paterson a reçus et que, dit-il, il a entièrement gardés pour lui-même, exception faite de ses dépenses.

La preuve est complète. Nous avons les témoignages de M. Frost, le vice-président de la Electric Boat Company, de M. Taylor, le vérificateur des comptes de la compagnie, de M. Paterson, du président de la Electric Boat Company, et tous ont convenu, en réponse aux questions réitérées du commissaire et de M. Thompson, que pas un sou n'a été payé comme commission ou autrement à qui que ce soit au Canada ou nulle part ailleurs, ni à aucune association en ce pays ni ailleurs, et que tout ce qu'a trait à l'achat a été régulier sous tous les rapports. En présence de ces faits, l'honorable député déclare que la seule question posée à ces témoins est celle-ci: A-t-on payé des pots-de-vin au Canada?

M. PARDEE: Quel prix le gouvernement du Chili était-il convenu de payer pour ces sous-marins?

L'hon. M. MEIGHEN: J'ai donné ces renseignements.

M. PARDEE: Et combien les avons-nous payés?

L'hon. M. MEIGHEN: J'ai aussi dit, mais je sais combien l'honorable député est pressé de mettre de côté les accusations imprudentes de son compagnon, le représentant de la cité de Saint-Jean. J'ai déjà dit que le prix arrêté par le gouvernement du Chili était de $818,000, que le Gouvernement du Canada a payé $1,500,000, et je lirai les dépositions à l'honorable député, s'il le désire. Non seulement le témoignage de la compagnie de construction de Seattle, qui a construit ces vaisseaux, mais celui des principaux employés de la Electric Boat Company, qui en était propriétaire et qui avait engagé la compagnie de Seattle à les construire prouvent qu'au prix de la vente au Canada, ces compagnies devaient perdre près de $100,000 par vaisseau, c'est-à-dire que le prix de revient pour la Electric Boat Company était d'environ $818,000. Elles donnèrent une explication à la commission, lui disant qu'elles avaient demandé moins que la valeur réelle des sous-marins dans un dessein bien arrêté et pratique, savoir: que le gouvernement du Chili ne faisait que commencer à acheter des sous-marins sur une grande échelle, qu'il avait nommé une commission qui s'était à peine mise à l'œuvre, et qu'elles désiraient que cette commission acceptât leur modèle de sous-marin; pour emprunter le langage des témoins, ce prix avait été

fixé comme annonce, pour mieux dire, afin d'engager le gouvernement chilien à adopter leurs sous-marins. On disait de plus qu'au cours de la construction, le gouvernement chilien s'en était tenu si rigoureusement, si déraisonnablement, selon eux, aux conditions du marché au sujet du tonnage des sous-marins, que le prix de ceux-ci était inutilement élevé, plus élevé qu'il aurait été si le gouvernement eut raisonnablement interprété les clauses du marché.

M. PARDEE: Et cela de la part d'un gouvernement en banqueroute!

L'hon. M. MEIGHEN: Je n'ai jamais dit qu'il était en banqueroute.

M. PARDEE: L'honorable ministre prétend-il qu'il l'était?

Une VOIX: Il l'a dit.

L'hon. M. MEIGHEN: Non, je ne l'ai pas dit.

M. PARDEE: Vous avez dit qu'il ne pouvait pas payer les sous-marins.

L'hon. M. MEIGHEN: J'aimerais que l'honorable député lise le hansard demain et me faire part, alors de l'état de sa conscience. Je ne connais rien de la situation financière du gouvernemnnt chilien. Je sais qu'il n'a pas rempli les conditions de son marché, qu'il a bruyamment protesté—ses protestions étaient-elles bien sincères? Je l'ignore— qu'on lui a remis son argent et que, à en juger par l'ensemble des dépositions, sur lesquelles je m'abstiens toutefois de me prononcer, il n'était pas fâché de le reprendre.

Quoi qu'il en soit, d'autres dépositions ont été recueillies qui établissent la valeur des sous-marins et font voir comment ils se sont comportés après que le Gouvernement les eût achetés. L'amiral Kingsmill, les employés de l'Electric Boat Company, les spécialistes venus des deux côtés de la frontière ont rendu témoignage; j'ai lu leurs dépositions et constaté que beaucoup d'entre eux s'accordent à dire—et les autres ne le nient pas—que, eu égard à l'ouverture des hostilités, l'on a obtenu ces navires à très bon marché et que si l'on avait tardé, il aurait fallu en donner un prix plus élevé. L'amiral Kingsmill déclare formelleemnt que leurs manœuvres en ont fait ressortir toutes les qualités, que, sauf en quelques détails sans importance aucune, ils sont parfaits à tous égards et que malgré l'existence possible de petits défauts sans conséquence ils donnent satisfaction sous tous rapports et répondent à tous les objets pour lesquels on les a achetés.

Je constate que nul ne trouve à redire au prix qu'on a donné. Je ne suis pas le commissaire et ne veux rien dire de la décision que celui-ci sera appelé à rendre; il me semble cependant que le Gouvernement a toute raison de se féliciter d'avoir pu, à ce moment-là, se procurer ces navires à un tel prix et à des telles conditions.

Comme l'honorable député de Saint-Jean avait tenté ici même de mettre en doute l'impartialité de sir Charles Davidson et de sa commission, comme il avait attaqué le Gouvernement, qu'il s'était permis des assertions aussi précises qu'erronées au sujet des dépositions recueillies par le commissaire, des demandes et des témoignages dont j'ai moi-même donné lecture en me reportant aux sources officielles, et qu'après m'avoir abreuvé d'injures il m'avait demandé si j'étais content, doit-on s'étonner que je lui aie répondu comme j'ai fait? Doit-on s'étonner que je me sois écarté des règles de la politesse parlementaire après qu'il m'eût demandé si j'étais content de ce qu'il avait dit des dépositions? Les sujets d'étonnement ne manquent pas à la Chambre, il y en a même de plus réels que ceux que l'honorable député (M. Pugsley) a signalés; mais ici chacun a le droit de s'étonner même de la conduite de l'honrable député de Saint-Jean lui-même.

Une dernière observation avant de reprendre ma place. Le Gouvernement ne demande pas à être l'abri de la critique; il ne s'attend pas à cela. Depuis le commencement de la session, l'opposition a blâmé le Gouvernement en des termes auxquels on ne saurait, tout bien considéré, trouver à redire. Ceux des députés de l'opposition qui ont pris la parole l'ont fait pour critiquer le Gouvernement. L'honorable représentant de Red-Deer (M. Clark), qui est le plus redoutable de nos adversaires après le chef de l'opposition, a fait un discours où, du commencement à la fin, la critique perce à chaque ligne; mais c'était un discours partant de sentiments de l'ordre le plus élevé et non pas dicté par l'ambition sordide du pouvoir.

L'honorable député de Rouville (M. Lemieux) et mon honorable ami d'Edmonton (M. Oliver) ont également fait des discours dans la même note que le représentant de Red-Deer; aussi ne veux-je point que l'on tienne pour applicables au parti libéral non plus qu'à ses représentants à la Chambre les observations que

j'ai cru devoir faire à l'adresse de l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley). Celui-ci, je le mets à part, ou plutôt c'est lui qui par son discours s'est isolé des autres; et je ne crois pas que le parti libéral ou les députés libéraux approuvent le langage qu'il a tenu à la Chambre. Je ferai observer à l'honneur du journalisme canadien qu'au moment où l'honorable député (M. Pugsley) débitait la seconde partie de son discours, l'organe du parti libéral dans la capitale, sinon la principale feuille libérale du pays, réprouvait son langage comme étant peu patriotique; il lui reprochait de se faire l'esclave d'un parti au lieu du défenseur d'une cause patriotique et de se comporter dans la circonstance d'une façon indigne d'un membre du Parlement.

Quoi qu'il arrive et qu'il se fasse au cours de la présente session, le Gouvernement ne désire pas être à l'abri de la critique; rien ne serait d'ailleurs plus déraisonnable. Mais il serait juste, ce me semble, de lui faire grâce, dans les circonstances, de la critique uniquement dictée par l'esprit de parti et qui, assez détestable déjà en temps ordinaire, frise la trahison à une époque comme celle-ci.

Il n'est pas hors de propos de demander qu'on nous débarrasse de ces artifices démagogiques, de ces conceptions de partisan, de ces appels aux préjugés de classes et de races qui sont réprouvables en temps de paix, mais qui deviennent plus convenables, aujourd'hui. Nous invitons la critique juste et honorable une critique qui a pour but d'aider le Parlement et le parti qui la fait et qui ne peut causer de mal au Gouvernement, en tant que Gouvernement. Quoi qu'il en soit, si elle causait des ennuis ce ne seraient que des ennuis mérités.

J'ai dit tout ce que je voulais dire et le temps que j'ai pris pour atteindre cette fin me commande, je crois, de m'excuser auprès de la Chambre. J'estime cependant que les paroles dont je me suis servi, bien que sévères peut-être, quelquefois s'appliquaient avec raison à l'honorable député à qui elles s'adressaient, et s'il m'est arrivé d'être plus sévère que je ne me proposais de l'être, j'aurais pu difficilement ne pas le faire si l'on tient compte des sentiments qui m'ont animé.

M. GEORGE W. KYTE (Richmond) (N.-E.): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt—et je suis certain que c'est aussi le cas des honorables membres de cette Chambre—la déclaration que le très honorable premier ministre a faite, quand il s'est levé pour répondre au discours du chef de la gauche au cours de ce débat. J'ai suivi avec plaisir les observations que le premier ministre a faites au sujet de sa visite au front de bataille au cours de l'année dernière. Nous étions tous intéressés à savoir ce qu'on faisait au Canada dans l'intérêt de la cause des alliés dans cette grande guerre, de même que nous avons appris des lèvres même du premier ministre la nature des plans qu'il a arrêtés pour favoriser encore plus les intérêts des Alliés.

Venant de la Nouvelle-Ecosse, je songeais avec fierté que je pouvais me rendre le témoignage que ma province avait contribué sa pleine part, en fournissant des hommes et de l'argent destinés aux différentes organisations formées dans l'intérêt des soldats de l'entente. Jusqu'à présent la province de la Nouvelle-Ecosse a fourni plus de douze mille hommes aux armées des alliés. Cela représente plus de 2¼ p. 100 de la population totale de la Nouvelle-Ecosse, et certainement 10 p. 100 de la population en âge de porter les armes, et le travail d'enrôlement se continue encore. Si le très honorable premier ministre demande au peuple du Canada un autre quart de million de soldats, je suis persuadé qu'on trouvera la province de la Nouvelle-Ecosse également prête à contribuer sa part.

En parlant de cette province, ma pensée se reporte naturellement vers cette partie de la Nouvelle-Ecosse où je viens—je veux parler de l'île du Cap-Breton. Je crois qu'il n'y a aucune partie du Canada—et je ne veux pas faire de comparaison particulière—qui a fourni plus de soldats aux armées alliées que l'a fait l'île du Cap-Breton, et le nombre d'hommes qui sont prêts à se mettre sous les drapeaux et à aider les armées des alliés, dans l'avenir n'est pas épuisé, loin de là. Non seulement les hommes de la Nouvelle-Ecosse ont contribué aux succès des alliés, mais les femmes de cette province ont également fait leur part de travail. Dans toutes les villes, tout les bourgs et tous les villages, oui, dans toutes les maisons de la campagne et même dans les cabanes des pêcheurs et des mineurs de cette province on travaille à soulager et à réconforter les soldats qui sont à la ligne de bataille.

L'œuvre de la Croix Rouge se poursuit dans toutes les parties de la province. Dès le début de la guerre, l'honorable M. Murray, premier ministre de la Nouvelle-

Ecosse, a fait un appel à notre population l'engageant à contribuer au fonds de secours belge. On répondit généreusement à cet appel et la province de la Nouvelle-Ecosse s'est placée au premier rang parmi les parties du Canada qui ont fait écho à la voix de ceux qui sont dans le besoin à cause de la guerre. La Nouvelle-Ecosse n'est pas une province riche et les contributions de ses habitants obvient, dans nombre de cas, le budget de ces gens. La population entière fait des sacrifices et l'appel à l'économie adressé aux habitants du Canada par le ministre des Finances (Sir Thomas White) est devenu la règle suprême de la Nouvelle-Ecosse. Nous savons que le coût de la vie s'élève par sauts et par bonds, alors qu'une grande partie de notre population voit décroitre ses revenus dans la même proportion. Il est excessivement difficile pour un grand nombre de nos habitants qui travaillent à la journée de réunir les deux bouts. Voilà la situation dans laquelle ils se trouvent, d'autant plus sérieuse qu'un grand nombre des soutiens des familles se sont enrôlés sous les drapeaux. Ils font ainsi du sacrifice peut-être plus grand que les fortunés de la vie. Mais si l'économie doit être le mot de garde et si ce n'est que par la pratique de la plus stricte économie que nous pouvons espérer que la population du Canada pourra supporter sa part raisonnable des dépenses occasionnées par la guerre, le Gouvernement du Canada est loin de nous donner l'exemple sous ce rapport. Le Gouvernement dont l'honorable ministre des Finances est un membre si distingué ne fait pas sa part dans la pratique de l'économie, et ne diminue pas autant qu'il le pourrait les fardeau du peuple.

Je prends le dernier rapport publié par le ministère des Postes. Je vois que les dépenses de ce ministère ont augmenté énormément entre 1912-1915. Pendant le dernier exercice elles se sont élevées à $15,961,191, soit une augmentation de $4,000,000 sur les années précédentes. En 1912 il y avait un excédent de $1,310,219. Le 31 mars 1915 on constate un déficit de $2,914,541. En 1913, il y avait un excédent de $1,177,000, et en 1914 de $134,137. En 1911-1912 les recettes nettes du ministère des Postes ont monté à $10,482,255, et en 1915 à $13,046,000, de sorte que le déficit énorme du dernier exercice n'est pas dû à une diminution des recettes, mais à la dépense extravagante dans laquelle s'est lancé l'ancien directeur général des Postes. Les recettes ont augmenté de 30 p. 100 et les dépenses de 75 p. 100.

Nous trouvons l'explication de l'augmentation extraordinaire qui a eu lieu dans ce ministère dans le fait que dans le cours des quatre dernières années on y a destitué 1,507 employés et que 3,860 ont offert leur démission. Mais je dois dire que démission est un euphémise, car on les a obligés à la donner, ce qui fait un total de 5,357 employés qui se sont retirés ou ont été destitués; mais on a nommé à leur place 9,903 autres employés. Il y a donc au ministère des Postes 4,546 employés de plus aujourd'hui qu'il y avait il a quatre ans, et si l'économie est nécessaire pour le bien-être du pays dans la crise actuelle, le ministère des Postes n'a pas donné un bon exemple au pays.

La dépense dans le ministère des Travaux publics pour les derniers cinq ans est comme il suit:

| | |
|---|---|
| 1910-11 | $11,807,035 |
| 1911-12 | 13,928,666 |
| 1912-13 | 18,844,224 |
| 1913-14 | 27,991,436 |
| 1914-15 | 29,283,316 |

C'est-à-dire qu'en une année après la déclaration de la guerre, et pendant que le ministre des Finances conseille l'économie au peuple son collègue le ministre des Travaux public pratique si bien l'économie "qu'il augmente d'environ deux millions de dollars la dépense de l'année précédente". Je sais que l'on a fait une petite réduction dans l'exercice courant 1915-1916, mais elle n'est que de $3,000,000 environ. Je crois donc que ces deux ministères importants de l'administration ont une forte marge pour pratiquer l'économie.

Il y a un autre terrain sur lequel je crois que le Gouvernement pourrait pratiquer l'économie, et diminuer ainsi le fardeau qui va peser sur les épaules du peuple. Il va nous falloir, à la présente session, prélever une autre somme énorme, au moyen d'une taxe directe ou indirecte. Ce terrain dont je veux parler est le chemin de fer à la baie d'Hudson et ses gares terminus. On a évalué le coût de ces travaux à $17,000,000, et je crois savoir que l'on y a dépensé $7,000,000 jusqu'à présent.

Je suis forcé de dire qu'il existe de grandes divergences d'opinion au sujet de la sagesse de poursuivre cette entreprise. Je ne connais pas les données sur lesquelles l'ancien gouvernement s'est appuyé dans la construction de ce chemin de fer. Il y a quelques années, je crois, que le plan en a été conçu, et on en a pressé l'exécution en disant qu'il était nécessaire d'achever le chemin de fer, non seulement pour ouvrir à la colonisation une partie considérable et

fertile du pays, mais aussi pour donner un autre débouché au grain canadien.

Il s'est passé beaucoup d'événements au Canada depuis que cette entreprise a été commencée. Par exemple le gouvernement américain a offert à nos cultivateurs de l'Ouest le libre accès des marchés des Etats-Unis, et il n'est plus nécessaire maintenant de dépenser des sommes énormes pour trouver un débouché aux produits agricoles de l'Ouest. Le Gouvernement fédéral peut promptement leur fournir un autre débouché simplement en consentant à abolir les barrières qui existent au sujet du grain entre les deux pays, et quant à la nécessité du chemin de fer de la baie d'Hudson comme voie de colonisation, elle n'existe plus aujourd'hui comme il y a quelques années.

Nous savons que jusqu'à l'annee 1911 un grand nombre d'immigrants nous est venu des pays d'Europe, et non seulement il nous est venu des immigrants européens, mais aussi des citoyens des Etats-Unis appartenant à la meilleure catégorie, ont trouvé avantageux de transporter leurs penates dans l'Ouest canadien. Malheureusement, pour des raisons que je ne veux pas discuter pour le présent, l'immigration a tellement diminué qu'elle est presque tombée à zéro, et il n'y a pas de perspectives prochaines que nous voyions un grand courant d'immigration vers notre pays.

La nécessité d'un chemin de fer de colonisation n'est donc pas urgente à l'heure actuelle. Je prierais les ministre de bien vouloir ne plus dépenser d'argent pour le chemin de fer de la baie d'Hudson avant que l'état des choses au Canada ne soit plus favorable et que l'on soit dans de meilleurs conditions pour porter le poids de nouvelles taxes.

Mais j'ai une autre raison de demander que l'on arrête cette dépense. J'ai devant moi le rapport de M. Anderson, qui, je crois, avait charge des études à faire l'an dernier dans la baie d'Hudson. Je lis dans ce rapport:

> Lorsque l'"Arcadia" est arrivé le 19 juillet en vue du cap Chidley, l'eau se voyait des humes à découvert, et le "Bonaventure", à quelques milles de là vers le nord, signalait de semblables conditions, la glace nous a paru, pour la plus grande partie, être de la glace d'hiver, venus probablement des baies d'Hudson et d'Ungava. Bien que, ici et là, on aperçut des blocs et des glaces de l'Arctique, la plus grande partie de ces glaces avaient gagné le sud. Par glace d'hiver, il faut entendre celle qui a un an, tandis que les glaces de l'Arctique ou glaces polaires peuvent avoir deux ou plusieurs années, et être, par suite, beaucoup plus lourdes et plus dures.
>
> [M. Kyte.]

Les vents d'est, qui soufflent constamment, ont tenu cette glace compacte, de manière à rendre impossible toute marche en avant jusqu'au 31 juillet. Ce jour-là, le vent a sauté à l'ouest, et il a fini par souffler du N.-N.-O. en tempête, effectuant un passage à travers la masse. L'état des choses n'a pas été aussi rigoureux après cette date; jusque dans la dernière moitié du mois d'août, il est cependant passé, d'une façon continue, de vastes champs de glace, dont une partie est revenue avec la marée montante, obstruant partiellement le passage.

Nous avons remarqué particulièrement que la majeure partie de cette lourde masse descendait vers le côté méridional du passage, aux environs du cap Chidley et des îles Button, plutôt que du côté de l'île Résolution, et, avec les forts courants de marée, elle rendait la région dangereuse pour tous navires tendant le passage. Le jusant peut ouvrir dans une assez large mesure, l'amoncellement des glaces et permettre le passage sans trop de mal, mais la marée montante viendrait reformer, par places, cette amoncellement, avec une forte pression.

Il y a une couple d'années, un puisssant navire en acier de Terre-Neuve, engagé dans la pêche aux phoques, se trouva pris et reçut un bien mauvais coup.

Pendant le mois de juillet 1913, une petite goélette auxiliaire, arrêtée dans ces lieux, subit une telle pression que des réservoirs d'huile éclatèrent dans sa cale. L'équipage abandonna le navire et chercha refuge sur la glace; mais, la pression s'étant relâché avec la marée changeante, la glace s'ouvrit de nouveau et, comme le bâtiment paraissait être encore en état de tenir la mer par suite de sa solidité, l'équipage retourna à bord et parvint à se dégager de la glace avant la marée suivante.

De l'autre côté, c'est-à-dire vers la partie nord du passage, aux environs de l'île Résolution, quoique les courants de marée fussent aussi forts, la glace nous a paru plus légère et beaucoup plus chambrée; c'était probablement de la glace entraînée d'abord du côté du sud par une marée et que la suivante ramenait.

Malgré beaucoup de glaces à l'entrée, le meilleur passage se trouve généralement près du cap Hatton, et le long de la côte nord. Il faut toujours bien prendre garde à la direction du vent. Un vent frais du sud charrierait la glace vers le nord, et il vaudra mieux en ce cas prendre vers le milieu du chenal.

Selon qu'il a déjà été mentionné, la navigation aurait été grandement gênée par les glaces jusqu'à la fin d'août pour des vaisseaux arrivant de l'est dans le détroit, et pour ceux qui, dans les premiers jours d'octobre, y entreraient de l'ouest, parce que les glaces du canal de Fox ont commencé à paraître au passage de l'ouest vers cette dernière date et ont grandement gêné la marche des vaisseaux.

Parti de la baie d'Hudson le 15 octobre, l'"Acadia" a trouvé le passage, entre les îles Diggs et Nottingham, a peu près fermé, et il a dû passer la nuit au milieu de la glace. Le lendemain matin, la marée changeante fit dans cette glace une ouverture suffisante pour permettre le passage, jusqu'à environ 10 milles passé l'anse Eric. Pour cette saison le cap Chidley se fut trouvé libre le 2 novembre sans glace visible à l'horizon.

Passé la mi-septembre, l'automne dernier, les tempêtes de neige étaient à l'ordre du jour, et cette circonstance, jointe à ce que j'ai dit plus haut de l'état des glaces, rendit fort brève la période pendant laquelle les bâtiments de charge en cueillette auraient pu naviguer le détroit avec sécurité.

Vu les amoncellements de glaces à rencontrer et la difficulté que l'on éprouve a trouver le meilleur passage, on pourrait avec de bons résultats, se servir d'hydroplanes, mis en rapport avec les stations radiographiques, afin d'informer les capitaines de la disposition des glaces et des passages à prendre. Ces hydroplanes seraient particulièrement utiles pendant l'automne au passage d'entre les îles Diggs et Nottingham. On pense qu'ils seraient plus utiles que l'emploi des remorqueurs suggérés jusqu'à présent. Les renseignements s'obtiendraient beaucoup plus vite, sans nul danger d'être pris dans les glaces. D'autre part, il y aurait le danger d'un accident où le personnel de la machine serait projeté sur des glaces flottantes. Pendant l'automne, de fréquentes tempêtes de neige et des vents violents gêneraient peut-être le fonctionnement de ces machines, et les brouillards que le soleil au printemps fait surgir de ces glaces seraient une autre source d'ennuis.

Etat des glaces dans la baie James.

Les vents du nord qui règnent généralement dans la baie d'Hudson au commencement de l'été, chasse vers le sud toutes les glaces, et bouchent assez hermétiquement l'entrée de la baie James jusqu'à la fin d'août ou les premiers jours de septembre. Cette glace est généralement de la glace d'hiver; l'on y a trouvé cependant des amas de glaces flottantes et des glaces venues du canal de Fox. Pendant la saison de 1912, le "Beothic", puissant navire en acier qui fait la chasse aux phoques, a dit avoir rencontré là beaucoup de glaces du canal de Fox et des blocs nombreux vers le milieu du mois d'août, et il a fallu huit jours d'efforts à ce navire pour se frayer un passage.

A la hauteur du cap Henriette-Marie on aurait eu aussi à lutter contre de forts courants septentrionaux qui faisaient naître dans les glaces des mouvements de nature à accroître considérablement le danger. Il est tout à fait insolite de trouver dans cette région de forts courants, mais ceux-là étaient probablement causés par un vent du nord dont le souffle soutenu faisait remonter les eaux dans la baie James.

Un bâtiment de charge en cueillette aurait une pauvre chance d'éviter tout mal dans de telles circonstances, et il ne serait pas bon de tenter cette aventure avant la fin du mois d'août ou les premiers jours de septembre. On peut dire que la baie James est fermée à la navigation vers le milieu de novembre, attendu que les conditions atmosphériques y sont à peu près les mêmes que dans la baie James.

Voilà le rapport dressé par l'officier ministériel chargé de faire enquête en cette affaire et il déclare que la baie d'Hudson n'offre de sécurité pour la navigation qu'environ deux mois de l'année. Je le demande: le besoin d'un nouveau débouché pour notre blé est-il si urgent, le besoin d'ouvrir plus de territoire au colon est-il si pressant qu'en face de l'énorme fardeau que nous sommes appelés à porter, il nous faille continuer les opérations faites sur le chemin de fer de la baie d'Hudson et sur ses têtes de ligne depuis deux ans?

J'ai causé avec un jeune homme de mon comté qui a travaillé à la baie d'Hudson l'année dernière. Dans la dernière partie d'août, me dit-il, il s'était embarqué sur un steamer pour revenir chez lui, et après avoir marché pendant deux jours, ils avaient été retenus neuf jours dans la glace. Je suis obligé de dire d'après tous les témoignages que j'ai pu recueillir, que notre pays, dans les présentes circonstances, ne serait pas justifiable de se lancer dans de nouvelles dépenses pour ce chemin de fer de la baie d'Hudson ou de ses têtes de ligne. Le Gouvernement, j'espère, tiendra compte des critiques qui se font entendre dans plusieurs parties du pays et éliminera, pour le présent, du budget qui sera présenté au Parlement par le ministre des Finances, toute nouvelle dépense en ce sens.

Depuis deux ou trois jours, nous avons assisté à une très intéressante discussion au sujet des obus et de leur fabrication au Canada. Cette guerre a donné naissance à plusieurs nouvelles industries au pays, et la fabrication des obus figure parmi les plus grandes et les plus importantes. J'ai été très intéressé par le discours prononcé par le solliciteur général (l'honorable M. Meighen) cet après-midi, et dans lequel il a tenté de défendre les actes de la commission des obus relativement à certaines entreprises adjugées pour fabrication d'obus depuis un an et demi. Tout en admettant que le prix des obus était sous certains rapports assez élevé, le solliciteur général en excuse l'exagération en disant qu'il a fallu établir de nouveaux outillages, et que pour faire face au coût de ces nouveaux outillages, il était nécessaire que les prix stipulés aux premiers contrats fussent assez élevés. Voici une déclaration que j'extrais d'une dépêche de New-York en date du 15 novembre dernier:

Il vient d'être reçu, dans les centres financiers, une lettre de sir Henry Pellatt, président de la Steel and Radiation Company, du Canada, mentionnant les prix payés pour certains genres d'obus au Canada. Une commande pour cent mille obus ou shrapnels de 18 livres était mentionné comme ayant été obtenu par cette compagnie au prix de $3.80 par obus, et cette commande avait été renouvelée au même chiffre. Une autre commande aussi renouvelée demandait cent mille obus de 18 livres à $4.00 chacun.

La première et la seconde entreprises seront terminées vers le 31 janvier 1916, après quoi les renouvellements de la première entreprise se termineront tous les 4 mois et les renouvellements de la seconde environ tous les trois mois.

Sur chacune des premières commandes et leurs renouvellements, disait la lettre les profits

étaient évalués à $200,000. La troisième commande devrait rapporter en profits $250,000 disait encore la lettre.

Les autres renouvellements de l'entreprise se feront à des prix graduellement atténuées, mais d'un autre côté nous réduisons graduellement le coût de mois en mois. Nos obus rejetés forment maintenant moins de ¾ de 1 pour 100 de notre rendement.

Voici une déclaration faite par sir Henry Pellatt, président de cette grande et importante compagnie manufacturière, disant que les profits sur ces obus s'élevaient à $2.00 chacun, non seulement pour la première commande mais pour les premiers renouvellemnts, disait la lettre, les profits nouvellements subséquents, sur lesquels il avoue que les profits seront élevés à au moins $200,000, et dans un cas à $250,000. L'honorable solliciteur général ferait bien de se rapprocher de son ami sir Henry Pellatt et de lui dire que la seule défense qu'il pourrait imaginer pour excuser ces prix exorbitants et l'avidité des entrepreneurs d'obus, c'est qu'il avait été nécessaire de payer le coût primitif de l'installation de leur outillage, et qu'il ne serait plus justifiable de continuer la fabrication des obus à ce prix, vu que le coût primitif doit être payé depuis longtemps.

Le solliciteur général s'est efforcé de soustraire le Gouvernement à la responsabilité de la conduite de la commission des obus sous prétexte que c'était une création du gouvernement impérial. Je discuterai ce sujet dans quelques instants. Pour le moment je désire dire que le 20 décembre 1915, parlant des commandes d'obus faites aux Etats-Unis, M. David Lloyd-George a dit:

David A. Thomas, à son retour, parle dans les termes les plus élogieux du service rendu à ce pays par J. P. Morgan et compagnie, non seulement dans le choix des maisons auxquelles on a accordé des entreprises, mais de fait ils nous ont permis d'économiser plusieurs millions de livres dans les efforts qu'ils ont faits pour réduire les prix excessifs qui avaient cours avant qu'ils ne prissent les affaires en mains.

En lisant ce paragraphe, il me paraît très malheureux que la commission des obus du Canada n'ait pas partagé les éloges que M. Lloyd-George avait adressés à la compagnie Morgan.

Je suis bien sûr que M. Lloyd-George aurait été enchanté de faire un compliment semblable au comité des obus du Canada, s'il le méritait. Mais tout le pays sait bien que le comité des obus, au lieu de s'efforcer de réduire le prix des obus pour le gouvernement de l'Angleterre, a été réellement porté à hausser les prix des obus, pour que certains amis particulier puissent en récolter le bénifice.

[M. Kyte.]

Le solliciteur général a déclaré que le comité des obus était une création du gouvernement anglais et que notre Gouvernement n'avait rien à voir avec lui et que par conséquent le Parlement n'avait aucun droit de s'enquérir de l'usage de l'argent qui passait par ses mains. J'ai sous les yeux les Débats de la dernière session pour le mois d'avril et passant à la page 2845, je trouve la déclaration faite ici même par le très hon. premier ministre. Après avoir parlé de certaines enquêtes qui ont eu lieu au comité des comptes publics pendant la dernière session, il a dit:

Mais tout de même, je me rends compte, avec tous les membres du Gouvernement et en particulier le ministre de la Milice, que le département de la Milice n'est pas suffisamment organisé pour faire face à la tâche onéreuse qui lui incombe, à l'heure actuelle.

Quelle est la politique qu'a adoptée la mère patrie, dans des circonstances identiques? Afin de faire face à la situation, le gouvernement de la mère patrie a appelé à son aide les hommes d'affaires les plus habiles du pays. Les hommes d'affaires de la Grande-Bretagne ont répondu à l'appel, et c'est là la raison des résultats splendides que l'on a obtenus dans la mère patrie.

Le ministre de la Milice même, je dois lui rendre ce témoignage en toute justice, a soulevé la question devant le cabinet, il y a deux ou trois mois; il a demandé avec instance l'adjonction au département d'un comité composé de deux ou trois hommes d'affaires pour surveiller les achats. Au sujet de certaines entreprises de fournitures, le ministre de la Milice a eu recours à cette méthode qui a produit d'excellents résultats.

Si la Chambre veut bien me le permettre—bien que mes observations aient été plus longues que je ne le voulais—il n'est que juste que je communique aux membres du Parlement le bilan qu'a à son actif le comité canadien qui a été nommé pour faire exécuter les commandes que le gouvernement britannique désirait faire, au pays, relativement à l'approvisionnement des munitions de guerre. Dès les premières étapes de la guerre, le ministre de la Milice a formé le comité en question, qui se composait à ce moment-là du colonel A. Bertram, président, MM. Tho. Cantley, George W. Watts, E. Carnegie, représentants des manufacturiers; le colonel T. Benson, directeur général de l'artillerie; le colonel Greville Harston, inspecteur en chef de l'armement et munitions, et le lieutenant-colonel F. D. Lafferty, surintendant de l'arsenal fédéral, représentants le département de la Milice et de la Défense.

Nous avons ici l'histoire de la création du comité des obus que le solliciteur général a eu la mauvaise grâce de répudier cet après-midi.

A ce moment le très honorable premier ministre a déclaré qu'il avait demandé au président du comité de préparer un rapport des travaux, afin de montrer ce qui avait été fait par

une organisation commerciale de ce genre et il a inséré aux Débats le rapport de ce comité. Je ne le lirai pas en entier, mais du commencement à la fin de ce rapport qui ne peut-être contredit un seul instant, il existe la preuve qu'il a été créé par le Gouvernement actuel et par le ministre de la Milice et de la Défense. Voici ce qu'il contient:

Le 8 septembre 1914, à une assemblée convoquée par le ministre à l'arsenal fédéral, le comité suivant fut nommé, afin d'organiser la nouvelle industrie par tout le pays.

C'est le comité au sujet duquel le solliciteur général a lu une lettre de M. Hitchens, écrite il y a quelque temps.

Voici un autre paragraphe de ce rapport:

On a rendu une décision non moins importante peut-être, en nommant une compagnie d'inspection chargée de s'occuper de tous les éléments constitutifs des obus; cette démarche a eu pour effet d'enlever aux industriels travaillant à l'assemblage des obus toute responsabilité au sujet de l'inspection, et de fournir au comité des obus l'occasion de s'assurer absolument si les éléments constitutifs de cette sorte de munitions étaient corrects, avant que l'obus fût achevé et examiné par l'inspecteur de l'Etat.. On a réglé, au sujet de l'assurance, de l'expédition et des finances, plusieurs autres détails de moindre importance, ce qui a beaucoup aidé l'exécution du travail du comité.

4.—Travail d'exécution.

Le travail d'exécution du comité a été, à bon droit, confié au président, M. le colonel Bertram, qui fait rapport chaque semaine au ministre de la Milice et aussi au comité quand il se réunit une fois par mois ou plus souvent, à la demande du ministère.

L'ouvrage consiste à surveiller l'immense combinaison de fabriques remplissant les différentes commandes conformément aux devis du War Office, ce qui exige une attention et un soin constant au sujet du choix de fabriques convenables, de l'adjudication des entreprises, des instructions à donner aux industriels, de l'inspection des parties fabriquées, de la vérification et du paiement des comptes, etc.

Avant d'adjuger une entreprise à une fabrique on s'informe avec soin si elle peut l'exécuter d'une façon satisfaisante. Si l'on doute de la qualité de son outillage, on le fait examiner par un inspecteur compétent, qui fait rapport.

Afin de sauvegarder les intérêts du comité et d'assurer que l'ouvrage se fera selon les conditions prévues, on adjuge les entreprises avec entente qu'elles pourront être retirées si elles ne sont pas exécutées promptement.

On fournit à chaque industriel une série d'étalons d'inspection, d'après lesquels il se guidera dans la fabrication des articles requis. On a recours à ce moyen pour assurer l'exactitude de l'ouvrage, et ces instruments sont la propriété du comité.

La préparation des dessins des étalons de mesure pour les diverses parties constitutives des obus fabriqués, et la préparation, la distribution et l'emploi des étalons exigent un travail considérable.

L'inspection des divers éléments constitutifs, y compris l'analyse des matériaux, ainsi que diverses épreuves exigeant l'emploi de plus de 146 inspecteurs, outre quatre inspecteurs en chef. donne une idée de la nature et de l'importance de cette partie de l'ouvrage. La plupart des inspecteurs employés sont des mécaniciens et des fabricants d'outils de grande expérience, à qui l'on peut se fier pour la parfaite exécution du travail. L'inspection finale des obus achevés est faite par un personnel de près de 200 examinateurs et inspecteurs de district, sous la direction de l'inspecteur en chef des armes et des munitions.

Sur réception d'un certificat établisant que les obus examinés ont été acceptés et emballés pour être expédiés, on paie l'industriel.

Un expert-comptable, recommandé par le gérant général de la banque de Montréal, vérifie les comptes du comité, tous les mois. Ces comptes sont ensuite envoyés à M. J. W. Borden, comptable en chef du ministère de la Milice. Je dirai, en passant, que le comptable du comité a parlé en termes élogieux du mode très efficace d'après lequel sont tenus les comptes du comité.

5.—Marchés pour fabrication d'obus.

Quand il fut généralement connu qu'on avait réussi à fabriquer des obus, des industriels de toutes classes présentèrent de nombreuses requêtes par lesquelles ils demandaient à en fabriquer. Et il devint nécessaire d'inspecter les fabriques pour décider lesquelles étaient en état d'exécuter des commandes. On les visita et l'on trouva qu'on pourrait en employer un grand nombre.

Le conseiller de l'artillerie fit rapport à ce sujet et indiqua le nombre d'obus qu'on pourrait encore entreprendre de fabriquer. Le ministre de la Milice convoqua une réunion du comité à Ottawa, et après avoir discuté la question, il câbla à lord Kitchener pour l'informer que les industriels du Canada pourraient accepter des commandes beaucoup plus considérables. Il appuya sur le fait que plusieurs fabriques canadiennes étaient sans ouvrage, pendant que le War Office donnait aux Etats-Unis des commandes pour la fabrication des obus. Cela eut pour effet de faire adjuger des contrats additionnels pour la fabrication de canons de dix-huit pouces, d'obus pleins, complets, mais sans amorces, d'obus à balles creux pour obusiers de dix-huit pouces.

Plusieurs des industriels proposèrent d'envoyer au War Office à Londres une députation qui soumit leurs représentations au secrétaire d'Etat pour la guerre. Sur la recommandation du comité, le ministre de la Milice décida d'envoyer M. David Carnegie, attendu qu'il connaissait bien toute la situation. Il fut aussi décidé qu'il visiterait l'arsenal de Woolwich et se procurerait les renseignements les plus récents au sujet des différents détails relatifs à la fabrication de munitions complètes.

Le résultat de sa visite fut porté à la connaisance d'un ministre; mais on peut dire que les fonctionnaires du War Office n'avaient pas parfaitement compris la nature et l'importance du travail du comité, et que jusqu'à ce qu'on leur eût exposé que les fabriques canadiennes pouvaient entreprendre de remplir pareilles commandes, ils n'en savaient rien.

M. Carnegie présenta au maître général de l'artillerie, le général sir Von Donop, K.C.D., un des premiers obus à balles entièrement fabriqué de matériaux canadiens, à l'exception de la bande de cuivre. Il informa aussi les différents fonctionnaires du War Office que le mi-

nistre de la Milice et son comité avaient l'intention de faire fabriquer les bandes de cuivre au Canada. Cette visite eut pour résultat de faire accorder au comité plusieurs nouveaux contrats importants.

La seule partie qui ne soit pas fabriquée au Canada, c'est la partie en cuivre. Cependant, le cuivre est miné et fondu au Canada, puis envoyé aux Etats-Unis pour y être raffiné.

7—Divers.

En outre, le ministre de la Milice a fait, par l'entremise de son comité, plusieurs recherches dans l'intérêt du War Office, au sujet de la fourniture de propulseurs et de puissants explosifs. Il a fait faire une étude spéciale concernant la poudre de nitro-cellulose qu'une grande compagnie américaine avait parlé de fournir. On a aussi étudié d'autres points, comme par exemple, la fourniture de carabines et de munitions au gouvernement russe.

Je voudrais bien savoir par quelle méthode, cette commission, dans l'espace d'une nuit, a vu son autorité passer des mains du Gouvernement canadien en celles du ministère de la guerre en Angleterre. La seule défense qu'ait tentée le solliciteur général, sous prétexte de répondre à la demande de l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.), à savoir qu'une commission d'enquête soit instituée afin de s'enquérir au sujet des opérations qui ont été effectuées par la commission des obus, c'est qu'elle tenait son existence du gouvernement britannique et que le Gouvernement canadien, n'exerçait aucune autorité sur elle. Mais il est allé plus loin—et c'est là que je ne puis comprendre comment il se fait qu'un esprit aussi alerte que le solliciteur général puisse parfois faire un faux pas—car il a admis que si l'on était en état d'établir qu'un seul membre du cabinet ait assumé quelque responsabilité relativement aux actes de cette commission, il serait alors nécessaire d'instituer une enquête.

J'aime à croire que le solliciteur général n'exigera pas plus longtemps que l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) ou tout autre membre de cette Chambre le cajolent à ce sujet, mais qu'il avisera ses collègues dans le cabinet qu'ils sont tenus en honneur d'accorder une enquête sur les agissements de cette commission; car en donnant lecture des remarques qu'a prononcées le premier ministre, de son siège en cette enceinte, il y a un an, j'ai établi que cette commission a été nommée et placée sous l'autorité du ministre de la Milice. Avons-nous besoin d'autres preuves pour établir que la commission des obus est tout simplement un accessoire du département qui dispose des adjudications publiques pour le compte du Gouvernement du jour?

[M. Kyte.]

N'est-il pas à la connaissance du pays tout entier qu'il est impossible d'obtenir de la commission la moindre entreprise de fabrication d'obus, à moins que les condidats n'ait obtenu la recommandation de certains conservateurs, de la partie du pays d'où ils viennent?

Il est bien établi que. . . .

L'hon. M. ROGERS: Voilà une déclaration très sérieuse; mais je la trouve absolument inexacte.

M. KYTE: J'ai si souvent vu le ministre des Travaux publics rougir d'indignation au sujet des méfaits du parti auquel il fait si grand honneur, que son interruption ne me surprend pas. Il est notoire qu'une des plus grandes aciéries de l'est du Canada s'est évertuée durant des semaines et des mois, à obtenir le privilège de fabriquer des obus et n'y a réussi qu'après avoir gagné la sympathie de certains conservateurs éminents de Toronto.

Que dire maintenant de la nomination des inspecteurs d'obus? Je trouve dans le rapport du comité des obus, lu à cette Chambre par le premier ministre au cours de la dernière session, que ce comité a institué un sous-comité spécial pour l'inspection des obus. Comment ces inspecteurs d'obus furent-ils nommés? Le solliciteur général paraît fort surpris que cette nomination ait dépendu du patronage du Gouvernement. J'ai ici certaine correspondance qui fut échangée entre le condidat conservateur de mon comté à la dernière élection et celui qui doit l'être à la prochaine.

Voici la première lettre qui fut écrite:

Glace-Bay, (C.B.), 29 juillet 1915

Monsieur Joseph A. Gillies, avocat,
Sydney, (C.-B.).

Cher monsieur Gillies,—Reçu votre lettre du 28 juin au sujet de la demande faite par la personne mentionnée plus haut, pour obtenir l'emploi d'inspecteur d'acier à obus. J'ai écrit aujourd'hui à M. . . . selon votre désir, et je soumts en même temps le cas au club Borden par le canal duquel doivent passer toutes les recommandations venant de Sydney.

Je vous remercie de vous être intéressé à cette affaire.

Bien à vous,
(Signé): John C. Douglas.

Le ministre des Travaux publics va être certainement froissé d'apprendre que la nomination d'inspecteur d'obus est une question de favoritisme politique à la Nouvelle-Ecosse.

M. Douglas, est le candidat conservateur de Cap-Breton-Sud, pour la prochaine élection, et il répresente aujourd'hui Cap-Breton à la Législature.

Voici la seconde lettre que l'on a écrite:

Glace-Bay (C.-B.), 29 juin, 1915.

Sydney, (N.-E.).

Cher monsieur Gillies,—Reçu votre lettre du une lettre recommandant votre nomination comme inspecteur d'acier à obus à Sydney. J'ai dit à M. Gillies et je vous previens vous-même que toute recommandation pour une position à Sydney doit être faite par le canal du club Borden. J'ai envoyé votre demande à ce club et je serai heureux de me conformer à son désir, dès qu'une position comme celle que vous sollicitez sera devenue vacante.

Bien à vous,

(signé): John C. Douglas.

Ainsi sous le règne de ce comité d'obus nommé par le ministre de la Milice, répudié il y a un instant par le solliciteur général qui en attribue la nomination au War Office en Angleterre et déclare qu'elle avait pour objet de faire fabriquer des obus en Canada au plus bas prix et aux meilleures conditions possibles, l'on voit nommé des inspecteurs sur la recommandation du club Borden, qui a ajouté ce comité aux rouages du favoritisme gouvernemental dans le comté de Cap-Breton.

J'ai encore une lettre.

L'hon. M. REID: Veuillez citer le nom d'un seul homme qui ait été nommé sur la recommandation de ce club.

M. KYTE: Celui que je nommerais serait destitué dans les quarante-huit heures.

L'hon. M. REID: L'honorable député ne peut citer un seul nom.

M. KYTE: Le dire de l'honorable ministre des Douanes ne prouvent pas beaucoup que je le puisse on nom. (Lisant.)

Sydney (C.-B.), 30 juin 1915.

Monsieur ***,

Sydney, (N.-E.).

Cher monsieur,—J'ai reçu aujourd'hui la lettre ci-jointe envoyée par M. Douglas en réponse à celle que je lui avais écrite le 28 pour le prier de vous obtenir la place d'inspecteur d'acier à obus, que vous demandez. Vous verrez, d'après la lettre ci-jointe, que M. Douglas s'est conformé à l'avis qu'il avait reçu de vous écrire à vous-même afin de vous prouver qu'il s'intéressait à cette affaire.

J'espère que vous allez obtenir cet emploi. Je vais voir le président du club Borden et le prier de vous recommander fortement à cette fin.

Espérant que votre demande sera accueillie et que je pourrai vous voir de temps à autre, je demeure,

Votre tout devoué,

(Signé): J. A. Gillies.

Le président du club Borden, à Sydney, est-il en état de dire si un homme possède les connaissances nécessaires pour remplir les fonctions d'inspecteur d'obus? Le nom du président actuel du club Borden m'échappe, dans le moment, mais je sais parfaitement que, par le passé, cette position enviée a été occupée successivement par un avocat, un médecin et un marchand. Je n'ai aucun doute que le poste est actuellement occupé par un membre d'une de ces trois professions. Si la prétention du solliciteur général est bien fondée, n'est-il pas désolant de constater qu'une commission nommée par le Gouvernement impérial, sur la recommandation du ministre de la Milice et de la Défense, à laquelle est confiée la mission importante de l'achat et de la fabrication des obus, soit obligée d'obtenir la recommendation du club Borden, pour nommer un inspecteur d'obus?

Il en est ainsi sur toute la ligne. Veut-on d'autres preuves de partialité, dans l'administration du département de la Milice? Pas plus tard qu'hier, je lisais dans un journal d'Ottawa qu'un barbier ne pouvait pas obtenir le privilège de raser le menton des volontaires, au parc Lansdowne, l'été dernier, sans avoir obtenu une recommandation écrite du dispensateur des faveurs ministérielles. Il est à ma connaissance que dans une petite ville de la Nouveau-Ecosse, le privilège de laver le linge sale des soldats, dans un petit camp de volontaires, a été donné au candidat du comité conservateur de l'endroit. Le capitaine qui avait le commandement de ce poste n'attachait aucune importance à la chose; peu lui importait que le linge sale des soldats fût lavé par celui-ci ou celui-là et il s'adressa à un blanchisseur qui se trouvait être un libéral. La dispensateur des faveurs ministérielles le fit mander immédiatement et lui ordonna de changer de blanchisseur. Le capitaine demanda quelle était la nécessité de ce changement, mais on lui répondit "Vous n'avez pas de questions à poser; contentez-vous d'obéir."

Nous avons beaucoup d'autres preuves que, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, les affaires du département de la Milice sont administrées avec un favoritisme outré. Prenons, par exemple, les officiers recruteurs. Je disais il y a un instant que cette province fait noblement son devoir sous le rapport des enrôlements. Cependant, les libéraux de la Nouvelle-Ecosse ne jouissent que d'un seul privilège—celui d'aller combattre dans les tranchées. Tous les grades sont jalousement réservés pour les favoris du pouvoir. Dans le moment, je ne pourrais pas nommer un seul officier recruteur apparte-

nant au parti libéral. Il peut y en avoir; je n'affirmerais pas qu'il n'en existe pas un seul, mais je n'en connais aucun. Je connais cependant un citoyen de la Nouvelle-Ecosse dont le fils unique a été un des premiers à s'enrôler qui est dans les tranchées depuis dix-huit mois, qui a couru tous le dangers et supporté toutes les fatigues de cette rude campagne. Le père de ce soldat a épousé avec ardeur la cause des alliés et il considère que la province ne pourra jamais faire trop de sacrifices pour cette noble cause. Il a assisté à de nombreuses réunions en faveur du recrutement et je n'hésite pas à dire qu'il est incontestablement le plus actif des sergents recruteurs que j'aie rencontrés. A l'issue d'une de ces réunions, je lui ai demandé s'il avait été nommé par le département de la Milice, pour s'occuper du recrutement. Voici sa réponse: "Non, je n'ai pas de grade; je fais ce travail par dévouement à la cause des alliés. On m'a dit que je pourrais être nommé officiellement par le département de la Milice si j'obtenais une recommandation d'une certaine personne chargée de la distribution des faveurs ministérielles dans cette partie du pays, mais je ne le ferai pas." Le résultat a été qu'il n'a jamais été nommé.

Passons maintenant au service de santé militaire. Le département de la Milice et de la Défense peut avoir nommé des libéraux parmi les officiers de ce service, dans la Nouvelle-Ecosse, mais, dans le moment, je ne pourrais pas en nommer un seul. Je parle naturellement de ceux qui ont pris du service depuis la déclaration de la guerre. Je connais un médecin de la Nouvelle-Ecosse qui appartenait à un régiment depuis nombre d'années et qui a conservé son grade. Il est encore actuellement officier du corps sanitaire, sous les ordres du département de la Milice; mais je ne connais pas un seul autre libéral parmi les officiers de ce corps, dans toute la Nouvelle-Ecosse. D'un autre coté, il est à ma connaissance que plusieurs médecins libéraux qui désiraient offrir leurs services, n'ont pu obtenir de grade dans le corps expéditionnaire canadien et ont dû s'adresser au "War Office", à Londres, pour être incorporés dans les unités de l'armée impériale.

Cela est absolument vrai. Je pourrais nommer une demie-douzaine de médecins canadiens qui sont attachés aux forces impériales dans ces circonstances-là. Comme tous les membres de cette Chambre, le premier ministre saisit l'importance de l'union en ce pays au cours de cette grande guerre. C'est que l'union entre les nôtres impressionne tant le Gouvernement qu'il a changé d'avis sur la question de faire une élection. Maintenant, loin d'être en faveur d'une élection, comme des membres en vue du ministère l'étaient au mois de juin dernier, on a glissé ce passage dans le discours que son Altesse royale a prononcé à l'ouverture de la présente session de la législature:

> L'existence du Parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année, et, d'après la loi existante, une dissolution du Parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique.

Maintenez l'union parmi le peuple; ne souffrez pas les divisions et les distractions que provoquerait une élection générale. Tel est le cri du moment.

Monsieur l'Orateur, je doute fort de la sincérité de certains membres de la Chambre lorsqu'ils disent qu'il convient de maintenir l'union dans le pays. Se rendent-ils compte qu'ils ont divisé les libéraux et les conservateurs, sinon dans toute l'étendue du Canada, certainement dans les Provinces maritimes, sur la question de la guerre? Pourquoi ne recommande-t-on que de jeunes conservateurs pour des emplois dans l'année? Pourquoi ne charge-t-on du recrutement que des conservateurs?

Si le Gouvernement désire maintenir l'union au sein de la députation, je conseillerai au ministre de la Milice de nommer quelques officiers libéraux avant que s'accroisse beaucoup le nombre de ses années ou qu'il administre encore longtemps son département.

Ce ne sont là que quelques-uns des exemples que je pouvais citer de l'administration du département de la Milice dans la Nouvelle-Ecosse. Toute l'organisation est imprégnée d'une extrêmité à l'autre de la province d'un esprit de parti honteux et inexcusable. C'est au ministre de la Milice de remédier à cette situation, et je crois pouvoir dire avec assurance que s'il n'y a pas eu plus de recrues en Nouvelle-Ecosse, c'est peut-être à cause des regrettables divisions créées parmi la population de la province par les nominations dont j'ai parlé.

Il y a plusieurs autres sujets que j'aurais voulu traiter, mais j'ai déjà dépassé le temps qui m'était accordé. Je parlerai

encore d'une autre question et j'aurai fini A la dernière session, le comité des comptes publics a tenu une enquête qui a dévoilé des scandales inouïs étant donné les circonstances dans lesquelles ils se sont produits au pays. Nous n'ignorons pas que deux membres de cette Chembre, ayant entendu dire qu'ils étaient impliqués dans des affaires relatives aux fournitures livrées au département de la Milice, se sont levés et ont nié l'accusation avec indignation. Nous connaissons ce qui s'est passé, nous savons qu'une enquête a eu lieu au comité des comptes publics et que le premier ministre (sir Robert Borden) a jugé de son devoir de chasser ces deux députés de son parti de la Chambre. Voici le langage dont il s'est servi dans cette circonstance:

Maintenant, voici ce que je désire dire, au bénéfice du Parlement, pour l'édification de tous ceux au pays qui peuvent participer à la vente de fournitures, de provisions ou de matériaux à l'Etat; si quelqu'un au Canada, qu'il soit conservateur ou libéral, se rend coupable de fraude ou de supercherie envers l'Etat et envers le peuple canadien, ou participe à toute tentative dans ce but, surtout en ce qui touche au crédit de guerre, qu'il se rappelle qu'il y a des cours de justice criminelles au pays et que les portes du pénitencier sont béantes pour recevoir celui qui se rend coupable de pareil crime.

Losqu'il a adressé la parole à la Chambre l'autre jour, le premier ministre, a dit, je crois, que trois personnes ont été poursuivies pour des fraudes envers le Gouvernement et que l'un a été reconnue coupable. Je ne savais pas qu'il y avait eu trois poursuites, je sais qu'il y a eu il y a quelques mois une poursuite à Régina et que l'accusé a été trouvé coupable. S'il y a eu d'autres poursuites devant les tribunaux criminels, je n'en ai pas connaissance. Le premier ministre a dit de plus, en parlant du cas du représentant de King (N.-E.):

Je suis obligé de déclarer que les explications qu'il m'a fournies relativement à sa conduite—si on peut donner ce nom à ses déclarations—sa négligence à surveiller de la façon la plus minutieuse la dépense de ces sommes, puis de faire parvenir au département, un compte en détail, avec les reçus pour chaque dollar dépensé, sont bien loins d'être satisfaisants. . . Ainsi donc, relativement à la conduite qu'ont tenus les honorables députés de Carleton (Ont.) et de King (N.-E.), j'ai un pénible devoir à remplir envers le gouvernement dont je suis le chef, envers le Parlement et le pays: c'est d'exprimer ma désapprobation la plus entière de la conduite qu'ils ont tenue à propos des adjudications qui ont fait le sujet de l'enquête devant le comité des comptes publics.

C'est à la suite de cette déclaration que les deux députés en question ont été amenés à remettre leur démission entre les mains de votre prédécesseur, monsieur l'Orateur. Personne n'ignore que les comtés de Carleton (Ont.) et de King (N.-E.) ne sont pas actuellement représentés dans cette Chambre. Mais le parti conservateur du comté de King a tenu sa réunion annuelle, il y a quelques semaines, et, pour l'édification de la Chambre je vais dire ce que les conservateurs de ce comté pensent de la répudiation de leur député par le premier ministre:

Kentville, 6 janvier—L'assemblée annuelle de l'association conservatrice-libérale du comté de King, a eu lieu cette après-midi au palais de justice. Après l'expédition des affaires courantes, le président a invité M. DeWitt Foster à prendre la parole. Après un superbe discours sur la guerre et la participation du Canada à cette guerre, la résolution suivante, proposée par le conseiller C. R. Nichols et appuyée par le conseiller W. A. Reid, a été adoptée au milieu des acclamations les plus enthousiastes:

"Il est résolu que l'association conservatrice-libérale du comté de King, à sa réunion annuelle, profite de la circonstance pour rendre hommage aux efforts inlassables de M. A. DeWitt Foster dans l'intérêt du comté, et pour exprimer sa confiance absolue dans son intégrité et ses aptitudes pour représenter utilement et dignement le comté de King au Parlement fédéral.

Ainsi, la comédie est complète. D'un côté, nous avons le premier ministre qui, en quelques phrases indignées, raye le député de King des rangs de son parti, aux acclamations des journaux conservateurs. Ceux-ci voient dans cette exécution la volonté bien arrêtée du premier ministre de purger le parti conservateur de tous les malfaiteurs et des concussionnaires. Il n'y a pas eu d'élection dans le comté de King depuis, mais je suppose que si une élection a lieu, les conservateurs de ce comté conformeront leur conduite à la résolution qu'ils ont adoptée et choisiront M. A. DeWitt Foster comme leur candidat, puisqu'ils considèrent qu'il a tout ce qu'il faut pour appuyer le Gouvernement actuel dans cette Chambre.

On me demandera peut-être sur quoi je m'appuie pour faire une pareille supposition. Je pourrais citer un exemple assez récent. La chose s'est passée au Nouveau-Brunswick, il y a quelques années. M. J. K. Flemming, alors premier ministre, était sous le coup de certaines accusations concernant des opérations avec les propriétaires de concessions forestières dans cette province. Il fut déposé comme chef de son parti et disparut de la scène politique provinciale; mais très peu de temps après, les électeurs conservateurs du comté de Carleton le choisissaient comme leur can-

didat dans les affaires fédérales. Ils supposaient que, bien qu'il fût indigne de les représenter sur la scène provinciale, il n'était pas déconsidéré au point de ne pouvoir devenir l'associé et le partisan des membres du Gouvernement fédéral.

Je rappelle cet incident pour faire voir toute la fourberie de certains éléments du parti conservateur dans ce pays. Si je m'en tenais aux professions de foi du premier ministre et à sa promesse de poursuivre et de faire punir tous les fripons, je ne jugerais pas la situation aussi désespérée; mais quand je me rappelle ce qui a eu lieu par le passé, quand je songe qu'on ne manquera pas de recourir aux mêmes tactiques hypocrites à l'avenir, je dis que la seule garantie que le public puisse avoir d'une administration économe et honnête réside dans la nomination d'une commission parlementaire chargée de rechercher l'emploi de tous les deniers publics ayant servi à l'achat des obus et de toutes les fournitures de guerre, depuis dix-huit mois. Ce n'est que lorsque cette commission aura fait son rapport à la Chambre et que le Gouvernement aura donné la preuve de sa sincérité que les soupçons disparaîtront et que la confiance publique sera rétablie.

(Sur motion de M. Murphy, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à dix heures et cinq minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Vendredi, 21 janvier 1916.

M. l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

### 1re LECTURE

De divers bills d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 3), déposé par M. Stevens, concernant la Burrard Inlet Tunnel and Bridge Company;

Le 2e (bill n° 4), déposé par M. Bradbury, concernant la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien;

Le 3e (bill n° 5), déposé par M. Morphy, concernant la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario;

Le 4e (bill n° 6), déposé par M. Morphy, portant ratification de certaines conventions entre la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario, la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien et la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;

Le 5e (bill n° 7), déposé par M. Douglas, concernant la compagnie du chemin de fer Farnham à Granby;

Le 6e (bill n° 8), déposé par M. Morphy, relatif à la compagnie du chemin de fer de Niaraga à Sainte-Catherine et à Toronto;

Le 7e (bill n° 9), déposé par M. Douglas, concernant la compagnie de tramway et de navigation de la rivière de la Paix;

Le 8e (bill nº 10), déposé par M. Lemieux, constituant en corporation la société des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge.

### COMITES PERMANENTS.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) dépose le rapport du comité spécial institué pour établir la liste des membres qui devront composer les comités permanents de la Chambre pour la présente session.

N° 1.

PRIVILEGES ET ELECTIONS.

| MM. | MM. |
|---|---|
| Barnard, | Lafortune, |
| Bennett (Calgary), | Lamarche, |
| Bennett (Simcoe), | Lapointe (Kamouraska), |
| Blondin, | Lemieux, |
| Borden (sir Robert), | Maclean (Halifax), |
| Boys, | Marcile (Bagot), |
| Bristol, | Munson, |
| Bureau, | Nickle, |
| Carvell, | Northrup, |
| Charlton, | Patenaude, |
| Chisholm (Antigonish), | Porter, |
| Crothers, | Rainville, |
| Demers, | Robidoux, |
| Descarries, | Ross, |
| Devlin, | Thomson (Qu'Appelle), |
| Doherty, | Tremain, et |
| Fripp, | Wilson (Laval).—36 |
| German, | |
| Kay, | |

N° 2

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TELEGRAPHES.

| MM. | MM. |
|---|---|
| Achim, | Brabazon, |
| Armstrong (Lambton), | Bradbury, |
| Arthurs, | Bristol, |
| Baker, | Buchanan, |
| Barnard, | Bureau, |
| Barrette, | Carroll, |
| Béland, | Cash, |
| Bellemare, | Chabot, |
| Bennett (Calgary), | Charlton, |
| Bennett (Simcoe), | Clark (Red Deer), |
| Bickerdike, | Clements, |
| Blain, | Cochrane, |
| Boivin, | Cockshutt, |
| Boyce, | Copp, |
| Boyer, | Cruise, |
| Boys, | Currie, |

Davidson,
Delisle,
Descarries,
Devlin,
Donaldson,
Douglas,
Edwards,
Elliot,
Ethier,
Fisher,
Forget (sir Rodolphe),
Fowler,
Fripp,
Gauthier (Gaspé),
Gauvreau,
German,
Girard,
Gordon,
Graham,
Green,
Guilbault,
Guthrie,
Hartt,
Henderson,
Hepburn,
Jameson,
Kay,
Kemp,
Knowles,
Lachance,
Lalor,
Lamarche,
Lanctôt,
Lapointe (Kamouraska),
Lapointe Montréal, St-J.),
Law,
Lemieux,
L'Esperance,
Macdonald,
Macdonell,
Maclean (York, O.),
MacNutt,
McCraney,
McCrea,
McCurdy,
McKenzie,
McLean Queen (I.P.-E.),
McLean (Sunbury),
McLeod,
Marshall,
Martin (Regina),
Middlebro,
Molloy,
Morphy,
Murphy,
Neely,
Nesbitt,
Nickle,
Northrup,
Oliver,
Paquet,
Pardee,
Porter,
Pugsley,
Rhodes,
Rochon,
Schaffner,
Sharpe,
Smith,
Smyth,
Stanfield,
Stevens,
Sutherland,
Taylor,
Thomson (Qu'Appelle),
Thornton,
Tobin,
Tremain,
Turgeon,
Turriff,
Wallace,
Weichel,
White (Renfrew),
White (Victoria, Alta),
Wilson (Laval),
Wilson (Wentworth), et
Wright.—119

Le quorum dudit comité est fixé à vingt-cinq membres.

N° 3.

BILLS D'INTERET PRIVE.

MM.

Ames (sir Herbert),
Armstrong (York, O.),
Ball,
Blondin,
Boulay,
Bourassa,
Boyce,
Boyer,
Boys,
Broder,
Bureau,
Burnham,
Carrick,
Carvell,
Chisholm (Antigonish),
Clarke (Wellington),
Davidson,
Devlin,
Ethier,
Forget (sir Rodolphe),
Fripp,
Gauthier, (Saint-Hyacinthe),
Gauvreau,
Girard,
Glass,
Gordon,
Guthrie,
Hepburn,
Hughes (sir Sam),
Jameson,
Knowles,
Lachance,
Lalor,
Lamarche,
Lavallée,
Macdonell,
McLean (Sunbury),
McLeod,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Martin (Montréal, Ste-M.),
Mondou,
Morris,
Morrison,
Murphy,
Pacaud,
Papineau,
Paul,
Perley (sir George),
Porter,
Proulx,
Reid,
Robb,
Ross,
Scott,
Sharpe,
Shepherd,
Steele,
Stewart (Hamilton),
Thoburn,
Tobin,
Turriff,
Walker, et
White (Renfrew).—64.

Le quorum dudit comité est fixé à dix membres.

N° 4.

ORDRES PERMANENTS.

MM.

Achim,
Alguire,
Armstrong (Lambton),
Barrette,
Best,
Boulay,
Burrell,
Chabot,
Cromwell,
Doherty,
Fortier,
Hazen,
Knowles,
Kyte,
Maclean (York) (O.),
MacNutt,
McCoig,
McCraney
Marcile (Bagot),
Michaud,
Morris,
Paquet,
Paul,
Rhodes,
Roche,
Scott,
Séguin,
Stanfield,
Turgeon,
Verville, et
White (sir Thomas).—31.

Le quorum dudit comité est fixé à sept membres.

N° 5.

IMPRESSIONS.

MM.

Bickerdike,
Bowman,
Brabazon,
Brouillard,
Cardin,
Chabot,
Clark (Bruce),
Clarke (Wellington),
Currie,
Douglas,
Elliott,
Graham,
Gray,
Lavallée,
L'Espérance,
Martin (Montréal, Ste-M.),
Middlebro,
Murphy,
Nicholson,
Roche,
Rochon,
Stevens,
Verville,
White (Victoria) Alta.), et
Wilson (Wentworth).—25

N° 6.

COMPTES PUBLICS.

MM.

Barnard,
Bennett (Calgary),
Bennett (Simcoe),
Blain,
Boyce,
Boys,
Carvell,
Casgrain,
Chisholm (Antigonish),
Chisholm (Inverness),
Clarke (Essex),
Clarke (Wellington),
Clements,
Crothers,
Davidson,
Edwards,
Fisher,
Fripp,

German,
Green,
Hughes
(King) (I.P.-E.),
Kay,
Kemp,
Kyte,
Macdonell,
Maclean (Halifax),
McCoig,
McCrea,
McCraney,
McCurdy,
McKenzie,
Marshall,
Martin
(Montréal, Ste-M.),
Martin (Regina),
Meighen,
Merner.
Michaud,
Middlebro,
Molloy,
Mondou,
Morphy,
Morrison,
Murphy,
Neely,
Nicholson,
Nickle,
Northrup,
Pardee,
Proulx,
Pugsley,
Reid,
Robidoux,
Rogers,
Scott,
Sinclair,
Smyth,
Stanfield,
Stewart (Lunenburg),
Tobin,
Tremain,
Truax,
White (sir Thomas), et
Wilcox.—63.

Le quorum du dit comité est fixé à vingt et un membres.

N° 7.

BANQUES ET COMMERCE.

| MM. | MM. |
|---|---|
| Ames (sir Herbert), | Kay, |
| Armstrong (Lambton), | Kemp, |
| Armstrong (York) ( O.), | Knowles, |
| Baker, | Law, |
| Ball, | Lemieux, |
| Barnard, | L'Espérance, |
| Bellemare, | Loggie, |
| Bennett (Calgary), | Macdonald, |
| Best, | Macdonell, |
| Bickerdike, | Maclean (Halifax), |
| Boivin, | Maclean (York) (O.), |
| Boyce, | McCrayney, |
| Bristol, | McCurdy, |
| Broder, | McLean (Sunbury), |
| Buchanan, | McLeod, |
| Burnham, | McMillan, |
| Cardin, | Marshall, |
| Carrick, | Martin (Regina), |
| Carvell, | Meighen, |
| Charlton, | Middlebro, |
| Clark (Bruce), | Nesbitt, |
| Clark (Red Deer), | Nicle, |
| Cockshutt, | Northrup, |
| Copp, | Osler (sir Edmund), |
| Currie, | Pacaud, |
| Demers, | Papineau, |
| Edwards, | Pardee, |
| Fisher, | Perley (sir George), |
| Forget (sir Rodolphe), | Porter, |
| Fortier, | Powter, |
| Foster (sir George), | Pugsley, |
| Fowler, | Rainville, |
| Gauthier | Rhodes, |
| (Saint-Hyacinthe), | Robb, |
| Glass, | Roche, |
| Graham, | Rochon, |
| Gray, | Ross, |
| Guthrie, | Sexsmith, |
| Hanna, | Sharpe, |
| Henderson, | Sinclair, |
| Hughes | Steele, |
| (King) (I.P.-E.), | Stewart (Hamilton), |
| Hughes (sir Sam), | Stewart (Lunenburg), |
| Jameson, | Sutherland, |
| Thompson (Yukon), | Verville, |
| Thomson | Warnock, |
| (Qu'Appelle), | Webster, |
| Thornton, | Weichel, et |
| Tobin, | White |
| Turriff, | (sir Thomas).—96. |

Le quorum dudit comité est fixé à vingt et un membres.

N° 8.

AGRICULTURE ET COLONISATION.

| MM. | MM. |
|---|---|
| Achim, | McMillan, |
| Alguire, | Marcile (Bagot), |
| Armstrong (Lambton), | Marshall, |
| Armstrong (York) ( O.), | Meighen, |
| Arthurs, | Merner, |
| Ball, | Molloy, |
| Best, | Morphy, |
| Boivin, | Morris, |
| Bourassa, | Morrison , |
| Bowman, | Munson, |
| Broder, | Neely, |
| Brouillard, | Oliver, |
| Buchanan, | Pacaud, |
| Burrell, | Paquet, |
| Cash, | Paul, |
| Champagne, | Proulx, |
| Chisholm (Antigonish), | Robb, |
| Chisholm (Inverness), | Roche |
| Clark (Red Deer), | Ross, |
| Clarke (Wellington), | Schaffner, |
| Cromwell, | Scott, |
| Cruise, | Seguin, |
| Currie, | Sexsmith, |
| Deslisle, | Sharpe, |
| Donaldson, | Sinclair, |
| Douglas, | Smith, |
| Edwards, | Steels, |
| Elliot, | Stewart, (Lunenburg), |
| Fortier, | Sutherland, |
| Gauthier (Gaspé), | Taylor, |
| Gauvreau, | Thoburn, |
| Girard. | Thompson (Yukon), |
| Glass, | Thomson (Qu'Appelle), |
| Gordon, | Thornton, |
| Graham, | Tremain, |
| Guilbault, | Truax, |
| Hanna, | Turriff, |
| Hartt, | Walker, |
| Henderson, | Wallace, |
| Hughes (sir Sam), | Warnock, |
| Kay, | Webster, |
| Lanctôt, | Weichel, |
| Lewis, | White (Renfrew), |
| Lovell, | Wilcox, |
| MacNutt, | Wilson (Laval), |
| McCoig, | Wilson (Wentworth), |
| McCrea, | Wright.—95. |
| McLean | |
| (Queen) (I.P.-E.), | |

Le quorum dudit comité est fixé à douze membres.

N° 9.

MARINE ET PECHERIES.

| MM. | MM. |
|---|---|
| Alguire, | Chisholm (Inverness), |
| Barnard, | Clarke (Essex), |
| Boulay, | Clements, |
| Bradbury, | Copp, |
| Cardin, | Fowler, |
| Casgrain, | Gauthier (Gaspé), |

Hazen,
Hughes
(King) (I.P.-E.),
Jameson,
Kyte,
Lafortune,
Lapointe
(Montréal) (St-J.),
Loggie,
McCurdy,
McKenzie,
McLean
(Queen) (I.P.-E.),
Morrison,
Nicholson,
Pardee,
Power,
Robidoux,
Shepherd,
Sinclair,
Stevens,
Stewart (Lunenburg),
Taylor,
Truax,
Turgeon,
Wallace, et
Wilcox.—36.

Le quorum dudit comité est fixé à dix membres.

N° 10.

MINES ET MINERAUX.

MM.
Arthurs,
Blondin,
Carrick,
Carroll,
Chisholm (Antigonish),
Cochrane,
Cockshutt,
Devlin,
Douglas,
Green,
Guilbault,
Hartt,
Hepburn,
Lalor,
Law,
Lemieux,
Lewis,
Loggie,
Lovell,
Macdonald,
McMillan,
Marcil (Bonaventure),
Merner,
Mondou,
Nesbitt,
Osler (sir Edmund),
Sexsmith,
Shepherd,
Smith,
Smyth,
Thompson (Yukon),
Turriff, et
Walker.—33.

Le quorum dudit comité est fixé à dix membres.

N° 11.

FORETS, COURS D'EAU ET FORCES HYDRAULIQUES.

MM.
Barette,
Ames (sir Herbert),
Béland,
Bellemare,
Blain,
Bourassa,
Bowman,
Brabazon,
Champagne,
Charlton,
Cochrane,
Cromwell,
Cruise,
Davidson,
Donaldson,
Ethier,
Green,
Henderson,
Michaud,
Munson,
Osler (sir Edmund),
Patenaude,
Perley (sir George),
Rogers
Stewart (Hamilton),
Thoburn,
Warnock,
Webster,
White
(Victoria, Alb.),
Wilson (Laval),
Wright.—31.

Le quorum dudit comité est fixé à dix membres.

N° 12.

DEBATS.

MM.
Burnham,
Descarries,
Devlin,
Foster (sir George),
Gray,
Hanna,
Lapointe
(Montréal) (St-J.),
Lavallée,
Lemieux,
Marcil (Bonaventure),
Perley (sir George),
Rainville,
Schaffner, et
Taylor.—14.

Le quorum dudit comité est fixé à cinq membres.

N° 13.

BIBLIOTHEQUE.

MM.
Béland,
Borden (sir Robert),
Boyer,
Broder,
Casgrain,
Clark (Bruce),
Copp,
Crothers,
Doherty,
Foster (sir George),
Laurier (sir Wilfrid),
Lemieux,
Lewis,
Meighen,
Pardee, et
Pugsley.—16.

Sur motion de sir ROBERT BORDEN, le rapport est adopté.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose:

Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de toute affaire qui leur sera renvoyée par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents,—à l'exception toutefois du comité des débats et de la bibliothèque.

Cette motion est adoptée.

## LES IMPRESSIONS DU PARLEMENT.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose:

Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre agira conjointement avec eux pour former un comité mixte des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des impressions, savoir: MM. Bickerdike, Bowman, Brabazon, Brouillard, Cardin, Chabot, Clark (Bruce), Clarke (Wellington), Currie, Douglas, Elliott, Graham, Gray, Lavallée, L'Espérance, Martin (Montréal, Sainte-Marie), Middlebro, Murphy, Nicholson, Roche, Rochon, Stevens, Verville, White (Victoria, Alta) et Wilson (Wentworth), agiront, à titre de représentants de cette Chambre, comme membres dudit comité mixte des impressions du Parlement.

Cette motion est adoptée.

## LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

Le très honorable sir ROBERT BORDEN propose:

Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé MM. Béland, Borden (sir Robert) Boyer, Broder, Casgrain, Clark (Bruce), Copp, Crothers, Doherty, Foster (sir George), Laurier (sir Wilfrid), Lemieux, Lewis, Meighen, Pardee et Pugsley, comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des communes, et pour agir, au nom de la Chambre des communes, comme

membres d'un comité collectif des deux Chambres de la bibliothèque.

Cette motion est adoptée.

## RESTAURANT DU PARLEMENT.

Le très honorable sir ROBERT BORDEN propose:

Que MM. Fripp, Pardee, Ross et Stanfield soient nommés pour aider M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts des Communes, et pour agir en qualité de membres d'un comité mixte des deux Chambres pour prendre charge du restaurant, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Cette motion est adoptée.

## EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

L'hon. M. PUGSLEY: Je désire soulever une question de privilège. A mon grand regret, j'étais absent de cette Chambre, hier, lorsque mon honorable ami le solliciteur général porta la parole, mais je remarque qu'il a regretté mon absence, et fait observer qu'il était présent, lorsque je haranguais la Chambre. Que mon honorable ami en soit bien convaincu, ce n'est nullement le désir de ne pas prêter l'oreille à son discours qui a motivé mon absence. J'avais l'impression qu'il devait me succéder, mais on chargea de cette mission le distingué et éloquent député d'Essex-Nord (M. Wilcox), afin de donner au solliciteur général le temps de respirer. Si j'eusse su que mon honorable ami devait porter la parole hier, j'aurais pris mes dispositions en conséquence. Hier, il a formulé au sujet de la question des obus une fort singulière observation, sur laquelle je dois appeler l'attention de cette Chambre. Elle figure à la page 129 du texte anglais des "Débats" et la voici:

Voici comment on a porté la chose au compte rendu des débats, et cela sans doute, afin qu'elle soit disséminées par tout le pays...

Je cite le discours de M. Thomas:

"Il faut tenir compte de la chose, et je dois vous dire que le coût des obus au Canada a été plus élevé que dans les pays de concurrence. On se plaint que des plantureuses commandes soient allées aux Etats-Unis, mais, qu'on veuille bien m'en croire, il en est réservé une bonne tranche au Canada, pourvu que les prix soient satisfaisants. Jusqu'ici les prix ont été beaucoup plus élevés qu'aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne".

Puis le solliciteur général ajoute:

"Il est singulier que cela figure ainsi au compte rendu du discours de l'honorable député de Saint-Jean, alors que le texte même qu'il a cité porté expressément "que les prix ont été plus élevés qu'aux Etats-Unis".

Sa déduction qui découle logiquement de là, c'est que j'ai cité à cette Chambre un

[Sir Robert Borden.]

texte qui a été altéré dans le compte rendu. . .

Des VOIX: Non.

L'hon. M. PUGSLEY: . . . à ma demande, je suppose, et cela afin que ce texte fût disséminé par tout le pays.

Des VOIX: Non.

L'hon. M. PUGSLEY: Sa conclusion logique à tirer des paroles du solliciteur général, c'est que j'ai lu un prétendu extrait du discours de M. Thomas et que ce texte a été retouché dans le compte rendu, afin qu'il fût disséminé par tout le pays, dans le but de créer une fausse impression sur le discours de M. Thomas. Le texte que j'ai lu devant cette Chambre a été remis aux sténographes, mot pour mot sans aucune retouche. Je n'ai vu aucun membre du personnel à cet égard; je n'ai communiqué ni directement ni indirectement avec aucun sténographe et l'erreur s'est glissée dans le compte rendu, sans faute de ma part. Le texte que j'ai cité ici, je l'ai remis au personnel, avec d'autres documents que le sténographe m'avait demandés. J'ai remarqué l'erreur, en relisant le texte de mon discours dans le compte rendu non revisé; aussi l'ai-je corrigée sur-le-champ, biffant le mot "beaucoup" et envoyant la rectification destinée au compte rendu revisé, et cela avant que le solliciteur général y eût appelé mon attention.

Quant à l'achat des sous-marins, le Solliciteur général a cherché, bien injustement à mon avis, à créer l'impression que, au moment où je déclarais devant cette Chambre qu'à mon grand étonnement on avait soustrait certaines questions à l'enquête, qu'on avait laissé certaines questions sans réponse, j'avais en ma possession un exemplaire de la preuve testimoniale établie devant la commission; car d'après le compte rendu, le solliciteur général aurait prononcé ces paroles qui figurent page 137 du hansard:

Je fais un extrait des témoignages. J'apprends que les dépositions ont été communiquées à l'opposition—ou tout au moins au chef de l'opposition—et par conséquent devaient être à la disposition de ses partisans de la même façon que j'ai pu me les procurer, c'est-à-dire hier seulement.

Or, monsieur l'Orateur, quand j'ai parlé des sous-marins c'était le jour avant que mon honorable ami ait lui-même pu se procurer les dépositions.

L'hon. M. MEIGHEN: Ce que j'ai dit c'est que je les avais reçues hier.

L'hon. M. PUGSLEY: Je n'avais pas vu les témoignages; je n'en avais pas entendu parler et je pensais qu'ils se seraient mis à la disposition de personne avant que le rapport officiel n'eût été soumis à la Chambre. C'est le temps où nous avons le droit de recevoir les témoignages et je m'attendais à ce qu'ils fussent déposés alors, aussi je soupçonne très fort qu'après mes observations sur les sous-marins mon honorable ami a pris la peine de se procurer les témoignages et suivant toutes probabilités il en a fait envoyer un exemplaire à mon très honorable ami le chef de l'opposition, mais ce fut fait après que j'eusse prononcé mon discours.

Mon honorable ami a commis à mon égard une autre injustice quand il a cru devoir donner l'impression que j'avais été coupable d'une insigne mauvaise foi en ne citant pas exactement la déposition de M. Thompson devant le commissaire à propos des épreuves.

L'hon. M. MEIGHEN: Je soulève une question de règlement. Il ne s'agit nullement ici d'une question de privilège. L'honorable député s'efforce de faire réponse à mon discours. Il enfreint tout à fait le règlement.

L'hon. M. PUGSLEY: Nullement. L'honorable député s'est livré à une attaque contre moi. Il a déclaré que j'avais été coupable d'une conduite qui ne pouvait pas être celle d'un gentleman. Avant de terminer, il a dit, c'est vrai, qu'il avait fait des observations qu'il n'avait pas l'intention de faire et qui n'étaient pas parlementaires ou qui pouvaient ne pas l'être.

L'hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, je demande votre décision sur la question de règlement.

L'hon. M. PUGSLEY: Je m'adresse maintenant à Son Honneur.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. L'honorable député de Saint-Jean parle pour corriger quelques observations qui ont été faites par l'honorable Solliciteur général, et d'après l'usage suivi dans la Chambre, comme on peut le voir dans Bourinot, j'estime que l'honorable député de Saint-Jean peut continuer ses observations.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami a cherché à donner l'impression que je savais, au moment où je parlais, que le commissaire s'était enquis avec soin des épreuves subies par les sous-marins et il a cité le témoignages tels qu'ils sont insérés dans le hansard à la page 130. Mon honorable ami a cherché à donner l'impression que M. Paterson avait dit ce qu'avaient été les épreuves. Un examen des dépositions que mon honorable ami a envoyées prouve qu'aucune épreuve semblable à celle dont parle l'honorable député n'a été faite et cela montre que son attaque contre moi parce que j'aurais dénaturé l'épreuve est absolument sans fondement.

Mon honorable ami a dit encore qu'il était évident que des épreuves ont eu lieu et on pourrait tirer comme déduction de ses remarques, que les épreuves exigeaient que les sous-marine pussent exécuter une plongée avec une pression de 5,000 tonnes. Si nous lisons les témoignages, nous voyons que M. Paterson a seulement mentionné 5,000 tonnes comme un exemple de ce que le contrat passé pour le marché aurait pu exiger. Quand j'aurai attiré l'attention de la Chambre sur le fait que le déplacement total des sous-marins n'est seulement que de 313 tonnes pour chacun, les honorables députés comprendront combien mon honorable ami a été injuste lorsqu'il a dit qu'il y avait eu un examen complet relativement aux épreuves réelles qui avaient été faites et que j'avais mis de la mauvaise foi dans mes remarques.

Je parlerai seulement de ces quelques questions parce qu'une seule vous permettra de juger toutes les autres. Mon honorable ami a dit que j'avais été absolument dans l'erreur et injuste envers la Chambre quand j'ai déclaré que M. Logan n'avait pas été interrogé complètement sur ses rapports avec cette affaire. Un mot seulement à ce sujet. Quand M. Thompson a commencé cet examen, il a dû avoir—selon toute probalité il a eu, il devait avoir—ce rapport.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. J'estime que l'honorable député de Saint-Jean s'éloigne de la question de privilège.

L'hon. M. PUGSLEY: Si vous voulez bien me le permettre, monsieur l'Orateur, je basais mes observations sur le rapport qui avait été fait au Parlement et je disais mon étonnement de constater qu'il n'y avait pas eu de question posée à M. Logan sur ses rapports avec cette affaire. Ne vous souvenez-vous pas, monsieur l'Orateur, que j'ai mentionné le fait que j'attendais pour voir si on demanderait à M. Logan pourquoi il avait sifflé dans le téléphone quand le prix de $1,150,000 a été mentionné?

Sir GEORGE FOSTER: Assurément, monsieur l'Orateur, ceci n'est pas une explication de nature personnelle.

L'hon. M. PUGSLEY: Je parle à la Chambre sur une question de règlement.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Je désire également soulever la question de règlement. Ce sont là les plus étranges explications personnelles qu'il m'ait jamais été données d'entendre.

M. l'ORATEUR: J'espère que l'hon. député de Saint-Jean (N.-B.) voudra bien s'en tenir à la question de privilège.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai fait les observations que l'on sait relativement à l'interrogatoire superficiel que l'on fait subir au capitaine Logan, parce que je savais que le décret du conseil adopté par le gouvernement de la Colombie-Anglaise, que vous trouverez à la page 9 de la correspondance se rapportant à l'achat de deux sous marins pour le compte du Gouvernement canadien, contenait le passage suivant:

Victoria, 21 août 1914.

A la suite des négociations, qui avaient eu lieu quelque temps auparavant, le capitaine W. H. Logan, des Lloyds, a conclu des arrangements avec M. J. V. Paterson, gérant général de la Electric Boat Company, de Seattle, pour l'achat de deux sous-marins.

Il ne faut pas oublier non plus que le capitaine Logan a présenté au Gouvernement fédéral un compte qui lui a été payé, si je ne fais pas erreur, compte que l'on trouvera à la page 32, ainsi qu'il suit:

| | |
|---|---|
| Pour salaire, 15 jours à $25.....$ | 375 |
| Dépenses d'hôtels, 15 jours à $10..... | 150 |
| Frais de voyage de Victoria à Seattle et à Tacoma, 5 voyages..... | 22 |
| Dépêches, messages téléphoniques à longue distance et autres frais..... | 50 |

Comme j'étais au courant de ces faits, j'avais parfaitement le droit, il me semble d'exprimer mon étonnement de ce que le capitaine Logan, bien qu'il eût conduit des négociations pendant quinze jours, au sujet de l'achat de ces sous-marins, n'ait pas été prié d'expliquer comment il se faisait qu'il ne connût nullement le prix que l'on exigeait. Voilà pourquoi j'ai fait les observations que l'on sait et c'est là la raison qui me porte à croire que je n'ai eu pas tort d'affirmer que l'honorable député a dénaturé les faits.

L'hon. M. MEIGHEN: Je saisis très bien l'explication de l'honorable membre qu'il n'avait pas pris connaissance des témoignages...

L'hon. M. PUGSLEY: A la question.

[L'hon. M. Pugsley.]

M. L'ORATEUR: Si je comprends bien, l'honorable député (M. Meighen) parle sur une question de privilège.

L'hon. M. MEIGHEN: Je désire tout simplement déclarer que j'accepte l'explication. . .

L'hon. M. PUGSLEY: Et quand je soulève une question de privilège.

M. L'ORATEUR: Le solliciteur général (M. Meighen) déclare qu'il veut tout simplement fournir quelques explications personnelles.

L'hon. M. PUGSLEY: Je n'y fais pas d'opposition.

M. L'ORATEUR: Selon les règles et la coutume de la Chambre, un député a le droit, à mon sens, de donner des explications sur un fait personnel, avant que l'assemblée passe à l'ordre du jour.

L'hon. M. MEIGHEN: J'accepte l'explication que nous a fournie l'honorable député, à savoir qu'il n'a pas lu les témoignages. J'avais supposé, évidemment, qu'il avait pris connaissance des témoignages avant de les critiquer et de s'appuyer sur eux afin d'attaquer l'intégrité d'un magistrat. J'accepte donc ses explications à l'heure actuelle, et je me rends bien mieux compte de la raison qui l'a porté à se livrer à cette attaque.

L'hon. M. PUGSLEY: En réponse aux remarques de mon honorable ami, je désire fournir à la Chambre quelques explications personnelles.

Je puis affirmer que, bien que je n'eusse pas lu les témoignages dans le rapport officiel, j'en ai pris connaissance par les comptes rendus des journaux, au jour le jour, et les journaux ont publié des comptes rendus très complets des incidents qui se sont déroulés devant la commission.

L'hon. M. MEIGHEN: Le "Bulletin libéral" (Liberal Monthly) paraît tous les mois.

L'hon M. PUGSLEY: Pas du tout. J'ai lu les comptes rendus des journaux de Victoria, la ville où cette enquête a été tenue. Et, si vous voulez bien me le permettre, j'ajouterai qu'un examen approfondi de cette partie des témoignages qu'a cités le solliciteur général, confirme absolument l'opinion que j'ai émise et justifie les observations que j'ai faites.

## NAUFRAGE DU "PILOT".

M. GAUVREAU (Témiscouata): Je désire donner lecture à cette Chambre de té-

légrammes, que j'ai reçus, ce matin, relativement au naufrage du vapeur "Pilot", qui a sombré à l'île Rouge.

Si je lis le prermier de ces télégrammes, c'est afin de rétablir les faits, qui étaient dénaturés dans la dépêche de M. Thom, que le ministre des Postes (M. Casgrain) a communiquée à la Chambre, hier.

Dans son télégramme, M. Thom dit:

Forcé de louer le "Mahone"; comme ils n'ont rien fait et que le vaisseau était désemparé.

J'ai immédiatement envoyé une dépêche télégraphique au Dr Parrot, le président de la compagnie de navigation Trans-Saint-Laurent, et voici la réponse que l'ai reçue, ce matin. En justice pour la compagnie, on devrait me permettre, il me semble, de lire cette dépêche, qui est ainsi conçue:

Rivière-du-Loup-Station (P.Q),
21 janvier.

C. A. Gauvreau, M.P.,
Ottawa.

"Mahone" prêt 24 heures après l'accident. Arrangements conclus avec Thompson pour le sauvetage des passagers, qui sont maintenant sains et saufs sur l'île Rouge. Une première tentative pour les ramener, hier, n'a pas réussi, à cause de la tempête qui soufflait. Essaierons de nouveau aujourd'hui que la mer est calme. Beaucoup de glace. "Mahone" maintiendra sa réputation et sauvera les passagers.

Cette dépêche est arrivée de bonne heure ce matin, et, à mon entrée dans la Chambre aujourd'hui à trois heures, on m'a remis un télégramme du docteur Parrot, que je traduis ainsi:

Passagers et l'équipage du "Pilot" sont sauvés ce matin par le "Mahone".

J'espère que le ministre des Postes va accueillir cette nouvelle avec plaisir. Le "Pilot" étant complètement perdu, le ministre des Postes voudrait-il me permettre de lui demander s'il va rendre au "Mahone" . . .

Quelques VOIX: Règlement.

M. l'ORATEUR: Ces dernières remarques de l'honorable député sont contraires au règlement.

M. GAUVREAU: Je désire faire seulement une question et je pense en avoir le droit, au point où la discussion en est rendue.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. GAUVREAU: Me refuse-t-on le droit de poser une question?

M. l'ORATEUR: Non. Il est admis que l'honorable député a ce droit.

M. GAUVREAU: Je demande à poser une question au ministre des Postes.

M. l'ORATEUR: L'honorable député a déjà posé sa question et l'incident est clos.

M. GAUVREAU: N'ai-je pas le droit d'en poser une autre?

Quelques VOIX: A l'ordre, à l'ordre.

M. GAUVREAU: Dans ce cas, j'y reviendrai un autre jour.

## EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

M. BARNARD R. HEPBURN (Prince-Edouard): Monsieur l'Orateur, je désire expliquer un fait personnel. Le 18 du courant, l'honorable député de Saint-Jean a parlé ici de mes intérêts dans les contrats pour la fabrication d'obus. Ce soir-là je n'étais pas dans la Chambre et je regrette que l'honorable député ne m'ait pas prévenu qu'il allait parler de moi, car j'eusse tenté l'impossible pour y être. Le lendemain j'étais sorti de la ville et je n'ai pu m'adresser à la Chambre avant aujourd'hui. L'honorable député de Saint-Jean s'est exprimé en ces termes (voir page 74 de la version française des débats):

De tous les coins du pays il est venu ici des gens, politiciens, agents solliciteurs, membres de commissions, personnes influentes, demandant à grands cris des commandes d'obus, et, parmi d'autre, mon excellent ami, celui-là à qui j'ai fait allusion, le représentant du comté de Prince-Edouard, a obtenu pour sa compagnie de fortes commandes. Sa compagnie ne se livre pas d'habitude à la fabrication d'objets en acier. Je me suis laissé dire qu'il est le propriétaire d'un atelier de façonnage, où l'on fabrique des objets en bois. S'il avait limité sa demande à des boîtes à obus, ç'eut été là, je le conçois, une ambition légitime, susceptible d'être remplie par l'utilisation de ses machines. Mais il a obtenu une commande d'obus, et des gens de Pictou ont naturellement supposé qu'il s'agissait de la fondation d'une industrie locale, le justifiant d'insister auprès du comité des obus et du ministre de la Milice et d'user de son influence pour s'assurer une commande qui allait permettre l'établissement d'une aciérie dans la ville de mon honorable ami.

Il est bien vrai que la maison Hepburn Brother, Limited a obtenu une commande pour forger et façonner des obus. Mes frères et moi avons fait naviguer des bateaux à vapeur sur les Grands lacs et le fleuve Saint-Laurent depuis nombre d'années. Mon père s'était adonné, avant moi, à cette occupation. Il nous fallait des ateliers pour les fins de cette navigation et nous en avons établi et exploité à Picton.

Nous avons connu le général Bertram, ci-devant président du comité des obus; nous le connaissons depuis très longtemps et avons fait des affaires considérables avec sa maison, à notre satisfaction et à la

sienne. Nous avons demandé l'entreprise dont il est question, et nous l'avons obtenue non parce que j'étais député, mais parce que le général Bertram et le comité des obus nous savaient assez bien outillés pour exécuter n'importe quells commande.

Nous pensions alors pouvoir utiliser notre outillage de Picton en y faisant certains changements. Après avoir obtenu la commande—et cela, à un prix que nous n'avions pas contribué à fixer, mais qui était le prix ordinaire en pareil cas dans l'est du Canada—nous avons découvert, d'après le rapport d'un ingénieur compétent de Montréal, que notre installation de Picton ne pouvait pas servir économiquement à l'exécution du contrat.

Après avoir pris encore d'autres avis d'expert, et vu l'endroit où l'on fabriquait les massets d'acier devant nous servir, vu aussi la facilité d'obtenir de la main-d'œuvre à Montréal plutôt qu'ailleurs, nous avons installé notre outillage à Montréal, où nous forgeons et façonnons des obus depuis ce temps-là, à la satisfaction du comité et de ses inspecteurs.

Je regrette d'avoir à dire que nous n'avons pas réussi à obtenir une commande pour des caisses à obus, bien que nous ayons fait plusieurs démarches auprès de la commission. J'espère que nous ne serons pas oubliés lorsque de nouvelles commandes seront données, vu que la maison Hepburn Frères possède des usines à raboter, à Picton. L'honorable député de Saint-Jean dit encore:

> Il obtint une commande pour des obus et la transféra à une maison de Montréal. Ces obus sont maintenant fabriqués par une autre maison, dans la partie est de Montréal et c'est le député du comté de Prince-Edouard qui a servi d'intermédiaire dans cette circonstance.

Tout cela est absolument inexact. Je suis un nouveau venu dans cette Chambre et, comme mon accusateur a déjà fourni une longue carrière parlementaire, je ne puis m'empêcher de ressentir vivement toute imputation concernant mon honorabilité et mon intégrité.

L'hon. M. PUGSLEY: Je demande à mon honorable ami la permission de dire quelques mots.

Plusieurs DEPUTES: Silence.

L'hon. M. PUGSLEY: Je tiens à déclarer, dès à présent, que je n'ai fait aucune insinuation—et je regretterais d'en avoir fait—pouvant laisser entendre que l'honorable député a agi frauduleusement dans cette affaire. Je tiens à le rassurer sur ce point.



M. HEPBURN: J'avais été informé que la commission des obus plaçait des commandes pour le compte du gouvernement impérial. Une compagnie dans laquelle je suis intéressé et dont je suis un des directeurs, avait obtenu une commande pour le forage et l'usinage des obus. La compagnie en question exécute le travail qui lui a été confié et je surveille les opérations avec tout le soin qu'il m'est possible d'y apporter. Après beaucoup de recherches, il m'a été impossible de trouver une règle ou un précédent de cette Chambre ou du Sénat, qui empêche un député ou un sénateur d'être actionnaire, directeur ou fonctionnaire d'une compagnie chargée d'exécuter des commandes pour le compte du gouvernement impéral.

Si j'ai enfreint un règlement quelconque ou si je me suis écarté d'une coutume établie, j'ai au moins la consolation de savoir que je ne suis pas le seul dans ce cas Nous savons tous, et l'honorable député de Saint-Jean sait comme nous, qu'un grand nombre de membres du Sénat et de la Chambre des communes, appartenant aux deux partis, ont des intérêts dans des compagnies qui, comme la mienne, exécutent des commandes pour le compte du gouvernement impérial. J'espère que la longue expérience parlementaire de l'honorable député de Saint-Jean et son sens de la justice lui feront un devoir de retirer les accusations qu'il a portées contre moi dans cette Chambre.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai trop de respect et d'estime pour mon honorable ami pour vouloir commettre même un semblant d'injustice à son égard. Je ne lui reproche absolument rien. L'honorable ministre du Travail peut sourire à son aise, mais je maintiens que c'est à lui, ainsi qu'à ses collègues et à la commission des obus que j'ai adressé mes reproches. J'ai cherché à démontrer que la commission des obus avait accordé des commandes à des personnes n'ayant aucun outillage ,aucun atelier, aucune expérience dans la fabrication des articles en fer et en acier. J'ai dit que la compagnie de mon honorable ami se trouvait dans cette position et il admet lui-même que les commandes qu'il a reçues ne sont pas exécutées à Picton, mais dans la partie est de la ville de Montréal. La seule objection de l'honorable député de Prince-Edouard, c'est que j'aurais dit qu'il a agi comme intermédiaire. S'il nie cette allégation, j'accepte volontiers sa parole et je retire l'expression, mais cela n'infirme en rien l'attitude que j'ai prise en reprochant au Gouvernement et à la commision des obus d'avoir donné des commandes à des

personnes n'ayant pas l'outillage nécessaire pour fabriquer des obus.

LE REQUISITIONNEMENT DU BLE.

M. KNOWLES: Je désirerais savoir du ministre du commerce s'il y aura ou s'il n'y aura pas, cet hiver, un nouveau réquisitionnement du blé.

Lhon. sir GEORGE FOSTER: J'aimerais satisfaire l'insatiable avidité de mon honorable ami pour les renseignements, mais je regrette de ne pouvoir lui fournir le moindre petit tuyau sur le point qu'il vient de mentionner.

RECTIFICATION.

M. KYTE: Au cours de mes remarques, hier soir, j'ai donné lecture d'une lettre, en supprimant le nom de la personne à laquelle elle était adressée.

Je constate que le nom de M. "Black", de Sydney (N.E.) se trouve dans le compte rendu des "Débats". De crainte que cela ne crée un malentendu, je désire faire cette rectification. Je n'ai pas lu de lettre adressée à M. Black.

DEMANDE DE DOCUMENTS.

M. J. J. HUGHES (King) (I.P.-E.) désire rappeler au premier ministre et au ministre de la Milice que, le 17 de mars dernier, j'ai obtenu que la Chambre ordonnât le dépôt d'une copie de la correspondance relative à la commande par le département de la Milice de trente mille pelles à la compagnie d'aciérie de Midvale (Philadelphie). Je n'ai pas encore obtenu les documents qui ont trait à cette commande. Ils ne doivent pas être volumineux et j'imagine que, si nous les avions, ils nous procureraient des renseignements utiles à la discussion des questions dont la Chambre est saisie. J'aimerais savoir si je peux m'attendre à les recevoir avant peu.

L'hon. sir SAM HUGHES: Je ne connais rien à ce sujet; je prendrai des renseignements et je déposerai un rapport.

SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion du discours du trône.

L'hon. CHARLES MURPHY (Russell): Hier soir, à la fin du discours du représentant de Richmond (M. G. W. Kyte), conformément à une entente entre les deux principaux whips, m'a-t-on dit, j'ai proposé le renvoi de la suite du débat. Vous avez mis la motion aux voix et vous l'avez déclarée adoptée. Comme vous quittiez le fauteuil, le représentant de Waterloo-sud (M. F. S. Scott), ignorant que vous aviez mis cette motion aux voix, se leva et proposa le renvoi de la suite du débat. Ce matin, de crainte qu'il n'existât un malentendu à cet égard, je me suis abouché avec le premier whip ministériel et lui ai dit que je consentirais volontiers à suivre le cours ordinaire du débat, et, par égard pour le député de Waterloo-sud que j'estime, à m'effacer devant lui, si telle était son désir. Toutefois, le premier whip ministériel m'a déclaré que l'honorable député et lui-même voulaient bien me laisser la parole. Je donne cette explication afin qu'on comprenne pourquoi je me lève le premier pour parler cet après-midi.

Monsieur l'Orateur, si vous n'êtes pas rassasié des compliments dont les deux côtés de la Chambre vous ont déjà comblé, on me permettra peut-être de vous féliciter de l'honneur qu'on vous a conféré en vous mettant à la tête de la Chambre des communes. En ce faisant, je dirai que j'ai confiance que, pendant la durée de vos présentes fonctions, vous ferez preuve de la même courtoisie, de la même fidélité au devoir que vous avez montrées lorsque vous étiez Orateur-suppléant. Je dois aussi adresser des félicitations aux représentants du Yukon, (M. Alfred Thompson) et de L'Islet (M. E. Paquet) au sujet de la manière éloquente et agréable dont ils se sont acquittés de leur tâche de proposer l'adresse en réponse au discours du trône et d'appuyer cette motion.

Il est éminemment convenable qu'à l'ouverture d'une nouvelle session de guerre, nous réaffirmions notre résolution inébranlable de consacrer avec un redoublement d'énergie toutes les ressources matérielles et navales du pays à l'accomplissement de notre tâche—faire triompher la cause pour la défense de laquelle tant de milliers de nos courageux concitoyens ont déjà versé leur sang. Cette résolution de la nation canadienne a déjà été proclamée si souvent au cours du présent débat qu'il me semblerait inutil de l'affirmer de nouveau. Toutefois, je puis déclarer encore une fois que les membres de l'opposition sont d'accord avec le groupe ministériel à consentir de grand cœur à adopter toutes les lois nécessaires à la poursuite de la guerre, et à subordonner l'intérêt de leur parti aux besoins de la nation. Cet accord ne signifie qu'on s'abstiendra de critiquer d'un côté ou de l'autre; car ce n'est que par des critiques utiles qu'on peut amender les projets

de loi, corriger les erreurs du passé et empêcher les fautes dans l'avenir. Cela étant, j'entreprendrai de traiter certains sujets que, à mon avis, on peut à bon droit discuter pour le bien public.

Envisageant d'abord à un point de vue général quelques-unes des questions soulevées au cours de ce débat, qu'il me soit permis de dire que, à l'exemple du représentant de Rouville (M. Lemieux), j'ai été contrarié de ce que, dans son discours, le premier ministre n'ait pas donné à la Chambre et au pays de renseignements sur l'invitation d'assister à une réunion du ministère de coalition anglais, invitation qu'il a reçue pendant son séjour en Angleterre l'été dernier.

Le premier ministre n'ayant donné aucun renseignement sur le sujet, on nous pardonnera sans doute de discuter l'incident même et ses conséquences probables d'après ce que les journaux nous en ont appris. Voyons d'abord comment, en septembre dernier, le "Daily News" de Toronto en faisait l'exposé en un article dont le "Citizen" d'Ottawa reproduisait une partie dans son numéro du 29 septembre 1915. Voici ce que le "News" disait de l'incident:

Sir Robert Borden a tiré le Dominion de son état d'infériorité et l'a placé sur un pied d'égalité avec la mère patrie.

Si cette assertion formelle était fondée, l'incident serait vaisemblablement le plus important fait historique dont on aurait été témoin depuis l'établissement de la Confédération. Très précis sur ce point, l'article du "News" portait encore ceci:

Durant son séjour dans la capitale impériale où il allait se consulter avec le gouvernement anglais, le War-Office et l'amirauté, sir Robert Borden s'est vu admettre dans les conseils de l'empire. Pour la première fois, depuis que l'empire existe, il était donné à un ministre d'une colonie d'entrer dans les secrets du gouvernement et d'assister à une séance du cabinet impérial. Le triomphe des principes politiques qu'il soutient depuis si longtemps marque un très grand pas vers le consolidement et la réorganisation de toutes les possessions de Sa Majesté pour les objets de défense effective. Ceux qui écriront l'histoire des temps présents ne manqueront pas de juger très significative et extrêmement importante la distinction que le premier ministre a ainsi conquise au Canada.

Le "News", on le voit, ne fait pas la moindre réserve; il affirme que l'innovation est accomplie et que l'espoir de rapports plus étroits entre les diverses parties de l'empire se trouve enfin réalisé. D'autres journalistes anglais de la plus grande distinction voient l'incident sous un jour bien différent. C'est ainsi que dans le "Statist" du 25 juillet 1915 sir George Paish, que chacun ici s'accordera à reconnaître comme un homme très supérieur, comme un très grand financier, si grand que le ministre des Finances lui-même ne dédaignerait pas, j'en suis sûr, de causer change et cours avec lui —sir George Paish, dis-je, écrivait ce qui suit au sujet de la présence du premier ministre à cette séance du cabinet anglais:

L'invitation que M. Asquith a fait à sir Robert Borden d'asssister, mercredi de la semaine dernière, à la séance du cabinet a provoqué de nombreux commentaires de la part de nos confrères. Nous considérons que ces commentaires sont en grande partie exagérés et que l'incident, s'il vaut d'être noté, n'a pas la signification qu'on y prête généralement. C'est la première fois, il est bien vrai, qu'un ministre d'une possession britannique était invité à assister à une séance du cabinet; mais il ne faut pas oublier que le fait n'était pas seulement exceptionnel, qu'il y avait lieu pour plus d'une raison, la chose tombant si fort à propos, de se départir de l'usage établi.

Tout d'abord, sir Robert Borden est le premier ministre de la plus importantes de nos possessions d'outre-mer. En deuxième lieu, le Canada prend une large part à la défense de l'empire contre une attaque non provoquée, et, troisièmement, de tous les ministres marquants des colonies, sir Robert Borden est le premier qui soit venu à Londres depuis le commencement de la guerre. L'honneur qu'il reçoit est donc aussi exceptionnel que les circonstances où on le lui fait. Mais il existe une beaucoup plus forte raison de penser que l'on prête une signification exagérée à la présence du premier ministre canadien à une séance du cabinet du Royaume-Uni.

Sir George Paish analyse ensuite et discute la situation où se trouveront les diverses nations de l'univers après la conclusion de la paix. Cette analyse est fort intéressante, mais elle est tellement longue qu'il ne conviendrait pas de la faire consigner en entier aux "Débats". Je me bornerai donc à en citer le dernier paragraphe qui est ainsi conçu:

Si nos lecteurs trouvent ces observations justes, ils remarqueront qu'après la guerre il ne subsistera en réalité que trois véritables grandes puissances: l'empire britannique, les Etats-Unis et la Russie. Il est donc évident qu'une nouvelle guerre sera chose fort improbable et que chacun se plaîra à compter sur au moins un demi-siècle de paix.

J'interrompts ma citation pour faire observer que depuis quelques jours lord Derby appuie fortement cette manière de voir. Je poursuis la lecture de l'article:

Dans ce cas, quelle raison les colonies auront-elles de rendre plus étroites leurs relations avec la mère patrie? Voyant que la guerre était déchaînée par une nation aussi agressive et aussi puissante que l'Allemagne, il était naturel qu'elles désirassent non seulement prêter main-forte à la Grande-Bretagne, mais aussi à assurer à leurs communications par mer la protection du pavillon anglais. Mais qu'auront-elles besoin de la protection de la flotte anglaise si elles peuvent compter sur un demi-siècle de paix? Nous-mêmes, nous serons, au sortir de la guerre, chargés d'une dette accablante. Notre principal

souci sera de réduire le chiffre de cette dette aussi rapidement que possible, de trouver les moyens de maintenir notre revenu et, surtout, d'étendre notre commerce de tous côtés pour que nous puissions réduire notre dette d'au moins 100 millions par année. Si telle doit être notre grande préoccupation, est-il probable que le public ou les ministres s'occuperont de resserrer les relations avec les colonies? Notre affection pour ces dernières restera la même, mais nous aurons la pensée consolante que si les jours sombres revenaient jamais, elles nous prouveraient encore, comme elles le font aujourd'hui, que la voix du sang est toujours la plus forte. Nous remettrons donc la réorganisation de l'empire à une époque où nos préoccupations seront moindres.

Réflexion faite, et peut-être après avoir lu cet article de sir George Paish, le rédacteur du "News" revenait sur le sujet; mais il avait perdu de son assurance première. Voici, en effet, ce que je relève dans un article de fond de ce journal, que le "Citizen" d'Ottawa reproduisait dans son numéro du 14 octobre 1915:

Après avoir traversé l'Atlantique . . .

C'est du premier ministre qu'il s'agit ici.

. . .il était invité à siéger dans le cabinet impérial, honneur qui n'avait jamais été fait à aucun homme d'Etat des colonies. L'incident signifiait beaucoup pour l'avenir. Sir Robert Borden est en train de voir son rêve s'accomplir, lui qui demande que le Canada soit admis à participer à la direction des affaires de l'empire.

Dans son premier article, le "News" disait que c'était là chose accomplie.

Je ne sache point que le premier ministre ait encore fourni le moindre renseignement là-dessus. Il n'a, à ma connaissance, fait qu'une seule fois allusion à ce sujet; ce fut lorsque, le 29 décembre dernier, il adressa la parole aux membres du Canadian Club de New-York. D'après le "Farmers' Sun", de Toronto, il aurait alors dit:

On se rend compte que désormais les graves problèmes politiques et les question ayant trait à la paix et à la guerre ne peuvent plus relever que de la seule population des Iles-Britanniques.

Et le "Farmers' Sun" commente ainsi qu'il suit ces paroles assez ambiguës:

La proposition, il va sans dire, sous-entend ou de la méfiance à l'égard de la diplomatie anglaise ou le désire de prendre les armes contre les autres nations. S'il y a lieu de douter que les colonies puissent, soit au moyen de conventions, soit par la menace des armes, se conquérir quelque influence dans le domaine de la politique européenne, il est certain que du jour où elles tenteront de s'engager dans cette voie-là, elles se verront à jamais condamnées à assumer leur part du fardeau du militarisme européen. Chez elles, il ne pourra jamais plus être question de participation volontaire aux guerres européennes.

Au moment, pour ainsi dire, où le premier ministre adressait la parole au Canadian Club de New-York, la question était à peu près définitivement écartée aux communes anglaises. Le 22 décembre dernier, le "Citizen" d'Ottawa publiait la dépêche suivante:

Londres, 21 décembre.—Ce soir, à la séance de la Chambre des communes, on a demandé au premier ministre si, eu égard à la participation des colonies aux opérations sur les différents théâtres de la guerre, il allait admettre des représentants du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique australe dans le cabinet, sans toutefois augmenter le nombre des membres de ce dernier.

M. ASQUITH: Le projet ne me paraît pas pratique. Le ministre des Colonies a déjà fait savoir aux dominions que nous les consulterons au sujet des conditions de la paix et que le Gouvernement fera le plus chaleureux accueil à tout premier ministre jugeant à propos de venir discuter longuement et loyalement ce qui touche à la politique de l'empire.

Ainsi, de l'aveu même de M. Asquith, les premiers ministres des colonies recevront le meilleur accueil, mais la porte du cabinet leur restera fermée. Il est donc bien évident que la présence du premier ministre à une séance du cabinet anglais, l'été dernier, ne change rien à nos relations avec l'empire et que, de plus le gouvernement anglais ne saurait, comme M. Asquith disait naguère, partager avec aucune des colonies ses responsabilités en matière de paix ou de guerre.

Hier, mon honorable collègue d'Edmonton (M. Oliver) adressait la parole et démontrait au Gouvernement la nécessité de prendre de nouvelles mesures afin de mieux pourvoir au soin des soldats blessés et des invalides. La Chambre lui prêta l'oreille la plus attentive, et je considère que jamais il ne s'exprima de façon plus convancante. Bien mérités étaient les éloges que lui adressa l'honorable solliciteur général. Le langage qu'il a tenu ne lui était pas dicté par le sacrifice qu'il a eu le privilège et la gloire de faire de certains de ses proches, mais plutôt par ce robuste sentiment du devoir public qui a toujours caractérisé chez lui le représentant du peuple. Il avait en moi, il va sans dire, un auditeur sympathique, et si ma voix était susceptible d'ajouter au poids des observations que mon honorable ami a faites hier, je conseillerais au Gouvernement d'entreprendre sans le moindre retard la refonte du tarif qui régira désormais les allocations à être accordées aux soldats blessés et aux invalides.

J'ajoute qu'après avoir voté des centaines de millions de dollars, la Chambre et le pays sont prêts à voter des centaines d'autres afin de permettre à des gens courageux, décideux et généreux de remplir tout leur devoir envers ceux qui ont fait face à la gran-

de faucheuse et qui ont offert le meilleur de leur âme à la défense de leur terre natale et de l'empire britannique. Le Gouvernement ne peut agir avec trop de zèle dans cette question et par là, il peut compter sur l'appui cordial et unanime des membres de la gauche. Mon honorable ami d'Edmonton (M. Oliver) l'a proclamé: le Gouvernement doit solder toutes ces dépenses, peu importe leur nature, et si les ministres, en remplissant la tâche que mon honorable ami et moi-même lui conseillons d'assumer, pouvaient trouver le moyen d'enrayer cette rage aveugle qui s'est emparée d'une certaine partie de notre population, de solliciter des souscriptions pour ici, et cela, rendraient un réel service à une partie considérable de nos hommes d'affaires et de nos hommes de profession.

Je le répète, le Parlement devrait fournir tous les fonds nécessaires, et je suis convaincu que les deux côtés de la Chambre s'uniront pour appuyer le Gouvernement dans toutes les mesures nouvelles qu'il pourra soumettre.

Dans la critique qu'il a faite des dépenses de guerre mon honorable ami de Red-Deer (M. Michael Clark) a représenté vivement aux ministres la nécessité de tenir une enquête expéditive sur toutes ces dépenses Tous les membres de la gauche qui ont pris la parole depuis le commencement de ce débat ont réclamé cette enquête, et tous se sont faits en cela l'écho du sentiment, du peuple en général. Permettez-moi, monsieur l'Orateur, de faire voir l'unionsalité de cette demande et, à cette fin, je ne puis peut-être mieux faire que de citer certains faits relatifs à la correspondance échangée au cours de l'automne de 1914 entre l'Association des manufacturiers canadiens et le très honorable premier ministre. On se rappellera que mon honorable ami de Renfrew-Sud (M. Graham) a posé, le 29 mars dernier, en cette Chambre, une question relative à la réception de cette correspondance par le premier ministre ou par aucun autre membre du Gouvernement.

Le premier ministre se trouvant absent alors, le ministre de l'Industrie et du Commerce, qui dirigeait la Chambre, a déclaré qu'il n'avait eu aucune connaissance de cette correspondance, mais qu'il appellait l'attention du premier ministre sur ce fait, lorsqu'on en arriverait à décider si l'on pouvait ou non déposer ces documents sur le Bureau. Cela se passait le 29 mars. La question revint sur le tapis, à la Chambre, le 8 avril dernier, à l'occasion d'une motion de mon honorable ami de Renfrew-Sud qui fut adoptée par la Chambre. Cette motion était ainsi conçue:

> Copie de toute correspondance, échangée depuis le 4 avril dernier entre quelqu'employé de l'Association des manufacturiers canadiens et le premier ministre ou son remplaçant ou quelqu'autre membre de l'exécutif, concernant l'acquisition d'approvisionnements de guerre par le Gouvernement ou quelqu'un des ministères.

A cette date du 8 avril, une courte discussion s'engagea. Le premier ministre déclara qu'il avait reçu une communication de l'Association des manufacturiers, mais qu'il comprenait que cette Association tenait cette communication pour confidentielle. Il ajouta toutefois qu'il déposerait cette correspondance, si, après en avoir conféré avec l'Association, celle-ci ne voyait pas d'objection à cette procédure.

Une autre demande au sujet de cette correspondance fut faite, le 13 avril 1915, par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) au nom de l'honorable représentant de Renfrew-sud (M. Graham), qui se trouvait alors absent de la Chambre et, en réponse à cette demande, le premier ministre déclara qu'il avait écrit à la personne qui lui avait adressé la lettre en question, mais qu'il n'en avait pas encore reçu de réponse.

Monsieur l'Orateur, il y a certainement quelque chose d'extraordinaire dans tout cela. J'ai déjà dit que la première question se rapportant à cette affaire avait été posée, en cette Chambre, le 29 mars 1915. Le lendemain, 30 mars 1915, le "Toronto Star" publiait une interview avec M. G. M. Norway, secrétaire de l'Association des manufacturiers. Parlant de cette correspondance, M. Murray déclarait qu'elle n'était pas de nature confidentielle et que le premier ministre pouvait la déposer, s'il le voulait. Environ une semaine plus tard, le "Globe" de Toronto ajoutait une note ainsi conçue au rapport qu'il publiait d'un autre débat en cette Chambre:

> Le rapport d'une interview accordée par M. G. M. Murray, le secrétaire de l'Association des manufacturiers canadiens, le 30 mars, fait dire à M. Murray qu'il n'admet pas qu'on ait adressé des lettres de protestation au Gouvernement au sujet de ce qui précède: "Toutes les lettres ont été adressées au premier ministre qui peut les rendre publiques, s'il le désire".

Vous observerez, monsieur l'Orateur, qu'il existe une contradiction sensible entre l'assertion du premier ministre et celle de M. Murray. Je ne commente pas ce fait. Je ne veux pas faire entrer des détails imprécis et pénibles dans ce débat. Je n'ai pas besoin d'ajouter des commentaires; les faits parlent par eux-mêmes. Le 17 avril dernier, deux jours après la prorogation du Parle-

ment, le "Globe" de Toronto discutait cette question dans un article de fond dont je citerai quelques paragraphes:

Pourquoi le premier ministre a-t-il voulu la prorogation du Parlement avant d'avoir déposé au préalable la correspondance relative aux profits illicites réalisés à l'occasion de la guerre et échangée entre l'exécutif de l'Association des manufacturiers canadiens et lui-même? On a demandé, à maintes reprises et, à nouveau, au cours des quatre dernières semaines devant lesquelles le Parlement avait le droit de l'exiger, le dépôt de cette correspondance. Celle-ci intéresse le public au suprême degré. Elle revît cet intérêt non seulement à cause de son autorité intrinsèque, mais encore à cause des efforts étudiés et persistants de l'Administration de la tenir secrète. Pourquoi le premier ministre tient-il cette correspondance secrète?

Cette correspondance, telle que connue par d'autres membres du cabinet, traite, en termes clairs et avec force détails, de certaines données fort importantes sur les profits illicites réalisés à l'occasion de la guerre et qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête et qu'on n'a mentionnés ni à la chambre siégeant en comité général, ni au cours des séances des comités du Parlement. On y décrit toute une série de profits illicites perpétués dans plusieurs provinces et embrassant diverses catégories d'exploitation au moyen de différentes commandes faites par des intermédiaires favorisés. Les noms, les dates et les endroits sont indiqués. Les détails y sont exposés et l'on y fait saisir le caractère tout à la fois probant et lumineux des témoignages recueillis. Tout cela se trouve entre les mains du premier ministre. Pourquoi ne l'a-t-on pas soumis au Parlement?

Plus loin, dans le même article, faisant allusion à l'attitude du premier ministre, le rédacteur ajoute:

Il a parlé de cette correspondance comme revêtant un "caractère confidentiel". Il s'est déclaré prêt à la soumettre au Parlement si on lui accordait la "permission" de le faire. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

La correspondance avait un caractère public et non pas confidentiel. Elle s'est échangée entre un corps public et le premier ministre. Elle se rapportait uniquement à des questions qui intéressent grandement et sérieusement notre population. Il s'est écoulé des semaines depuis que l'Association des manufacturiers canadiens a déclaré publiquement que "le premier ministre pouvait rendre publique cette correspondance, s'il le voulait". Pourquoi sir Robert Borden a-t-il préféré ne pas déposer cette correspondance importante sur le bureau de la Chambre?

Est-il vrai que la publication de cette correspondance viendrait en évidente contradiction avec la condamnation solennelle du premier ministre à l'endroit de Garland et de Foster et qu'elle mettrait en conflit direct, pour les rejeter dans l'ombre, toutes ses protestations contre les intermédiaires et les pots-de-viniers dans les commandes de la milice? Pourquoi son zèle pour l'honnêteté de l'administration, sa condamnation des voleurs éhontés, son respect des portes du pénitencier et son enthousiasme pour l'intégrité politique, tel qu'il s'en faisait gloire, jeudi, pourquoi toutes ces belles qualités ne se réveillaient-elles pas en septembre et en octobre? S'il avait écouté les conseils de ses amis de l'Association des manufacturiers, deux de ses partisans, à la Chambre, serviraient-ils maintenant de boucs-émissaires aux intermédiaires des fournitures d'articles de guerre? Pourquoi s'est-il moqué de ces avis? C'est la question que la population pose au premier ministre.

Pourquoi?

Cette question fut considérée si sérieuse par l'Association des manufacturiers que mention en a été faite dans le rapport annuel présenté à l'assemblée annuelle du comité exécutif de cette société tenue, à Toronto, le 9 juin dernier. Elle trouva la question si grave qu'elle se donna le mal de remettre les rapports officiels des procédures de l'assemblée annuelle à plusieurs journaux.

Le conseil d'administration appelle spécialement l'attention sur un paragraphe important de son rapport. Ce paragraphe, tel que publié par le "Citizen", au cours de juin dernier, est ainsi rédigé:

Moins d'un mois après, le 23 octobre...

Octobre 1914—

Moins d'un mois après, le 23 octobre, une lettre fut adressée au premier ministre pour lui faire observer que la méthode suivie dans l'octroi des commandes de guerre donnait lieu à beaucoup de mécontentement. On l'informait que, tout en tenant un juste compte du fait que certains manufacturiers n'auraient pas eu l'outillage nécessaire et que d'autres n'auraient peut-être pas été en état de garantir des livraisons satisfaisantes, il semblait vraiment que quelques-uns avaient obtenu plus que leur part de commandes, tandis que d'autres n'avaient pas eu le même avantage, n'ayant reçu aucune commande. Dans certains quartiers, on semblait croire qu'on ne pouvait pas vendre au Gouvernement du matériel de guerre suivant la qualité de ces articles, mais seulement grâce à l'influence dont on pouvait disposer, et, en conséquence, on conseillait au premier ministre d'ouvrir les portes plus larges et d'accorder autant que possible ces commandes aux producteurs ou aux manufacturiers directs, au lieu de servir d'intermédiaires, ce qui impliquait la concurrence quant aux prix, tout en donnant au Gouvernement la satisfaction de traiter avec des personnes responsables.

Puis, monsieur l'Orateur, dans le but de donner plus de force à l'avis qu'il avait adressé au premier ministre, le comité exécutif explique dans son rapport la raison pour laquelle il en a agi ainsi, et il donne par ses explications la clef même de toute cette correspondance. Je cite encore du rapport publié par le "Citizen", dans son édition du 10 juin dernier:

Les termes du rapport du comité exécutif qui font voir le motif caché de l'attitude prise par l'association. Dans cette question des commandes de guerre, étaient: "Cependant votre comité", considère qu'il est important, étant donnés certains faits qu'une enquête publique, tenue à Ottawa, a élucidés, de faire cette déclaration, de façon à ce qu'aucun blâme ne soit imputé à l'association pour prétendue inactivité ou indifférence".

Le rapport énumère un certain nombre de suggestions soumises au premier ministre comme moyens pratiques d'ouvrir la porte toute grande aux affaires. Les voici :

1. Le Gouvernement devrait inviter la concurrence pour l'approvisionnement de tout ce dont les divers départements auraient besoin, soit pour des fins ordinaires soit pour des fins de guerre, et l'on devrait inviter les manufacturiers canadiens à soumissionner dans ces cas.

2. Que le Gouvernement devrait ouvrir une salle d'échantillons à Ottawa, en permanence, avec peut-être d'autres salles semblables à d'autres endroits, tels que Montréal, Toronto, etc., où les entrepreneurs pourraient inspecter les échantillons de tous les articles requis.

3. Que l'on confie le soin de chacune de ces salles d'échantillons à un fonctionnaire qui devra fournir à ceux qui veulent les connaître, les renseignements complets sur tout ce dont le Gouvernement a besoin.

4. Que dans l'adjudication des travaux, la règle devrait être de donner chaque fois la préférence, toutes choses égales, aux produits canadiens.

5. Que généralement parlant, on devrait procéder franchement et ouvertement, de façon à engager les entrepreneurs canadiens à offrir des prix pour tous les articles qu'ils sont en mesure de produire.

La lettre se terminait par une offre d'insérer gratuitement dans l'"Industrial Canada" toutes les annonces de soumissions demandées aux manufacturiers canadiens, et même de publier des éditions spéciales, à part l'édition mensuelle régulière, si la chose était jugée nécessaire et opportune par le Gouvernement.

Je n'ai pas l'intention de commenter ce rapport. Je dirai seulement que les faits parlent d'eux-mêmes. Quand bien même cette correspondance avec l'Association des Manufacturiers Canadiens n'aurait pas été déposée, bien que la Chambre en ait donné l'ordre il y a plus de neuf mois, les révélations qui ont été faites à son sujet trouvent clairement que plusieurs devoirs incombaient au Gouvernement. Premièrement, il a le devoir de déposer immédiatement sur le bureau de la Chambre. Deuxièmement, il doit accorder une commission d'enquête devant laquelle les manufacturiers appartenant légitimement à cette association pourront comparaître et donner leurs raisons de l'avertissement qu'ils faisaient tenir au premier ministre en octobre 1914. Le Gouvernement a eu outre le devoir d'accorder cette enquête, afin que les manufacturiers puissent repousser l'insinuation, aussi qu'ils désirent le faire, qu'ils auraient pris une part quelconque dans la course aux profits.

Une autre raison encore pour la nomination de cette commission, c'est que le Gouvernement doit fournir les moyens de savoir quels sont les manufacturiers réels et quels sont les parasites qui ont poussé sous l'égide de la commission des obus et du Gouvernement.



J'ai dit précédemment en commençant mes remarques sur ce sujet que la demande d'une commission d'enquête était générale. L'honorable solliciteur général n'admet pas comme preuve les écrits des journaux libéraux sur ce sujet. Mais je le rencontrerai sur ce terrain, de fait on a déjà répondu.

Mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B.) (M. Pugsley) a cité l'"Ottawa Evening Journal" qui demande une enquête. Or, cette demande n'est pas seulement significative, par le fait que l'"Evening Journal" est un journal entièrement dévoué au Gouvernement, mais aussi par le fait que son directeur est un ami fervent du premier ministre. Il n'est pas probable que ce publiciste demanderait une commission d'enquête s'il n'était pas fortement convaincu que la chose est absolument nécessaire.

Mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B.) a aussi donné lecture d'un article dans lequel le "Montreal Daily Mail" critique et tourne en ridicule les adieux du général Bertram, et conclut en demandant une enquête. Cette demande n'est pas seulement significative par le fait que le "Daily Mail" est un partisan fidèle du Gouvernement, mais parce que le directeur de ce journal est demi-frère du ministre des Finances (sir Thomas White). De sorte que dans ce cas-ci on peut dire que la demande vient du sein de la famille même.

Ont aussi fait la même demande des journaux aussi foncièrement torys que les journaux de commerce publiés par la MacLean Publishing Co., de Toronto, y compris le "Contract Record", l'"Electrical News," et aussi, je crois, le "Lumberman's Record."

Afin de convaincre mon honorable ami le solliciteur général que je ne m'appuie pas sur des journaux à tendances libérales, je lui donnerai lecture d'abord de la profession de foi du directeur de l'"Electrical News," dont je me propose de citer l'opinion sur la question d'enquête.

Dans son numéro du 1er janvier 1916, le rédacteur de ce journal parle de sa critique des actes du Gouvernement, et dit:

Je dirai tout d'abord que cette critique du Gouvernement n'est pas pour moi une tâche agréable. Je sais parfaitement que les éditeurs de ce journal ne seront guère récompensé de leur honnêteté. Le public a été tellement habitué aux dénonciations des journaux de parti ou organes d'intérêts particuliers qu'il est devenu endurci. Il a été habitué à chercher quel était le mobile personnel, de parti ou de corporation dans les articles imprimés. Je veux alors que l'on sache, une fois pour toutes, que je préfère l'administration du cabinet Borden, avec toutes ses fautes, à un parti qui a cherché par le traité de réciprocité à nous lier aux Etats-Unis. Mais

notre journal représente une communauté d'hommes d'affaires. Il comprend qu'ils sont fatigués de voir pratiquer des expédients politiques là où on devrait appliquer des méthodes d'affaires. Ils savent qu'une critique honnête est la meilleure médecine que l'on peut donner à un gouvernement, même si vous êtes obligé de lui tenir le nez pour lui faire avaler la dose.

Nous ne proposons rien d'aussi draconien. Le journal continue:

Ainsi que je l'ai dit déjà, nos éditeurs ne sont pas en état de remplir une commande de munitions de guerre, et ne tiennent pas à en affermer une.

Un peu plus loin dans le même article on lit ce qui suit:

Nous voulons seulement montrer que la politicaillerie ne remplace pas le patriotisme d'une façon satisfaisante ou que les "machines" de parti ne peuvent pas faire l'ouvrage des tours d'usines.

L'honorable solliciteur général ne peut certainement pas désirer une meilleure autorité que celle-là. J'ai eu beaucoup de peine à me la procurer, et j'espère qu'il en sera satisfait. Dans ce même numéro du 1er janvier l'"Electrical News" publie encore ce qui suit au sujet d'une enquête:

Le public demande une enquête. Il ne l'attend pas de la machine politique conservatrice mais de sir Robert Borden. Il sent qu'un tort a été commis au détriment de sir Robert Borden qui est plutôt un gentilhomme qu'un politicien. Le public sait que la prochaine fois que sir Robert Borden visitera l'Angleterre, il ne voudra pas qu'on le désigne comme le parrain d'un comité qui a distribué ses commandes comme autant de pots-de-vin politiques, tandis que nos soldats dans les tranchées réclamaient à grands cris les munitions dont ils avaient besoin. Sir Robert Borden peut avoir été trompé par ceux en qui il avait mis sa confiance, mais il n'est pas, croyons-nous, homme à ne pas agir lorsque la bonne réputation du Canada est traînée dans le bourbier d'un scandale de munitions de guerre.

Sir Robert Borden agira. Sir Robert Borden doit agir pour sauvegarder la réputation du pays qu'il représente et son propre honneur politique.

Plus loin, dans ce même numéro, l'"Electrical News" discute comme suit la question d'une enquête:

Le Gouvernement a tout à gagner et rien à perdre en agissant au grand jour dans cette affaire. On a chuchotté tant de racontars, on a porté publiquement tant d'accusations que le silence équivaudrait à un aveu de culpabilité; on admettrait que le pire n'a pas été dit. Jamais depuis la Confédération autant d'histoires de fraudes, de trafic et de pot-de-vinage n'ont été dans l'air. Elles arrivent à nos bureaux par douzaines. On ne peut les accepter toutes parce qu'il est impossible de les contrôler toutes. Il faudrait pour cela un personnel très nombreux et qui travaillerait la nuit comme le jour. Mais ces histoires se répètent de bouche en bouche, s'allongeant continuellement. Probablement que la plus grande partie n'est pas arrivée aux oreilles de sir Robert Borden. Les affidés de la "machine" veillent probablement à ce qu'elles n'arrivent à ses oreilles que bien désinfectées, sucrées et spécialement préparées pour sa consommation.

Mais même les propres organes de son parti laissent entendre que les fabricants de munitions ont "cherché à faire de gros profits sur leurs commandes". Le "Toronto News" (conservateur) met toute la faute sur les joueurs à la Bourse, mais termine son article par cette phrase assez menaçante: "Comme dans des périodes de démence précédentes, le temps de rendre compte s'en vient. Il peut être proche et quelques hommes très en vue peuvent être mêlés aux révélations inévitables".

La dernière phrase est une citation du "Toronto Daily News," journal qui, comme chacun le sait, est un des plus chauds partisans du Gouvernement actuel.

En face de ces opinions émises par des journaux qui appuient le ministère, on ne pourra plus prétendre que la demande d'une enquête ne vient pas autant du parti conservateur que du parti libéral.

Dans son numéro du 1er décembre 1915, l'"Electrical News" raconte aussi la façon dont les commandes de boîtes d'obus ont été accordées. Voici ce qu'il dit:—

L'achat des boîtes à obus était une autre attribution de cette commission maintenant fameuse des obus. Il était tout naturel qu'elle suivrait la même politique à l'égard des boîtes. Et vous ne serez pas désappointés. On a agi avec le même secret, on a distribué les commandes de façon à cacher une dépression commerciale ou politique, et on les a accordées à des individus sans s'inquiéter s'ils possédaient l'outillage et les ressources financières nécessaires. Le fait qu'une des plus grandes fabriques de boîtes du Canada a reçu une commande de 25,000 boîtes, et en a fabriqué 50,000 autres pour le compte d'un sous-entrepreneur est une preuve éloquente du génie des affaires qui a été déployé dans ces transactions. Le fait que l'on a accordé une commande de boîtes à une maison de Montréal qui n'était pas dans cette industrie, et que celle-ci a cédé cette commande à un fabricant de boîtes dans la même ville est une nouvelle preuve que si la commission était honnête elle était incompétente.

Le fait qu'une compagnie de peu de ressources financières ait pu obtenir une commande considérable, bien qu'elle fût obligée d'ériger l'usine nécessaire pour l'exécuter, idiquerait que le Gouvernement—car cette commission des obus représentait le Gouvernement—avait des amis bien pauvres dont les exigences l'emportaient sur celles de l'empire.

Revenant sur ce sujet, le 1er janvier 1916, l'"Electrical News" dit:

Un autre exemple de la manière dont la commission des obus a distribué les commandes. Nous avons fait une enquête et nous pouvons garantir l'exactitude des faits dans ce cas-ci, comme de tous les autres qui trouvent placé dans nos colonnes. Le propriétaire d'un atelier de façonnage dans une ville de l'Ontario a voulu avoir une commandes de boîtes pour obus. A sa demande on a donné la réponse ordinaire que

toutes les commandes étaient placées. Imaginez sa surprise lorsqu'un commis aux expéditions dans une maison de nouveautés dans sa propre ville obtint une commande, érigea un atelier, exécuta sa commande et en obtient une deuxième. Ce commis n'avait pas d'atelier, pas d'expérience du métier et n'était pas coté dans le monde des affaires. Mais il connaissait quelqu'un qui savait comment s'y prendre pour obtenir les commandes. C'était un sage, n'est-ce pas? Et ingénieux aussi. Car il a conservé son emploi de commis aux expéditions, et il sait trouver les instants nécessaires pour aller jeter un coup d'œil à sa fabrique de boîtes et faire le calcul de ses profits.

Voici donc un journal ami du Gouvernement qui nous dit que tous les faits qui sont rapportés dans ses colonnes ont été de sa part le sujet d'enquêtes et qu'il peut en garantir l'exactitude; accordez une enquête et la preuve en sera faite. Voilà ce que disent ces journalistes qui préfèrent le cabinet Borden avec toutes ses fautes à un ministère libéral, et je demande, monsieur l'Orateur, comment le ministère peut refuser à ses amis une demande de ce genre? Je ne vois pas comment l'on peut ignorer le défi du directeur tory de l'"Electrical News."

M. J. J. HUGHES: Où ce journal est-il publié?

L'hon. M. MURPHY: C'est un des journaux publiés par la "MacLean Publishing Company," de Toronto.

Dans le cours de sa harangue l'honorable député de Saint-Jean a signalé, comme un nouveau motif d'accorder une enquête, ce qui s'était passé entre M. F. P. Jones et le comité des obus. Cet incident me paraît avoir assez d'importance pour être consigné tout au long dans les "Débats"; et c'est ce que je vais faire, tant je suis pénétré de cette importance. Dans son numéro du 9 novembre 1915, le "Contract Record" s'exprime ainsi à l'égard de ce fait:

M. Jones, comme beaucoup d'autres, s'est rendu à Ottawa avec une offre pour des obus. Chaque fois que l'on a adjugé une entreprise, c'était en faveur de quelques privilégiés, et M. Jones n'en était jamais. Ces entreprises étaient adjugées à des prix plus bas que précédemment, mais plus hauts que ceux auxquels M. Jones s'offrait à les exécuter. A la différence de beaucoup d'autres, M. Jones ne voulut pas s'en retourner chez lui sans rien dire. Il se rendit tout droit chez sir Robert Borden. Le premier ministre se montra peu disposé à prêter l'oreille aux doléances d'un soumissionnaires mécontent; mais, M. Jones s'étant levé en disant d'une manière résolue: "Fort bien, je m'en vais, de ce pas, fournir aux journaux mes explications", le premier ministre invita M. Jones à revenir dans une couple de jours.

Ici, j'interrompts ma lecture pour dire qu'un peu plus tard, je lirai une lettre de

[L'hon. M. Murphy.]

M. Jones, lettre qui nous fournit des éclaircissements sur ce que le premier ministre mentionnait l'autre jour en interrompant l'honorable député de Saint-Jean. L'article continue:

"Lors de cette deuxième visite, il trouva M. Thomas avec le premier ministre. M. Jones s'approcha de la machine à écrire et fit trois copies de sa déclaration: une pour le premier ministre, une autre pour M. Thomas, et il garda la troisième. Cette déclaration indiquait que les demandes adjugées jusque-là par le comité coûtaient juste 21 millions de plus que si elles l'avaient été au prix de la soumission de M. Jones. Un câblogramme en Angleterre arrêta les commandes en attendant qu'elles fussent approuvées par Lloyd George. Et à l'avenir toute commande pour munition sera ouverte à la concurrence.

"Il va de soi que les explications ne manquèrent pas. On fit observer que certaines maisons avaient pris, au moment où la fabrication des obus était encore à l'état d'expérience, des risques qui pouvaient coûter cher à ceux qui les fabriqueraient, et ces maisons méritaient des égards. Ces égards, elles en ont probablement bénéficié. Le prix que l'on a d'abord fait payer à l'empire était de $5.15 pour des obus valant un dollar. Plus tard, ce prix fut diminué à $2.90, pour un travail coûtant toujours un dollar. A ces prix-là, on aurait cru naturellement que c'était l'empire, et non pas l'expérimentateur ou l'entrepreneur plutôt qui avait droit à des égards. On fit encore observer qu'une sage politique commandait de distribuer la besogne de manière à atténuer la stagnation amenée par la guerre dans le commerce. Il n'est que juste d'ajouter que cette politique a eu plus ou moins de succès.

Cette stagnation du commerce n'a pas donné de signe sensible là où se trouve l'établissement dont M. Thomas Cantley est le chef, et que l'on dit avoir fait plus de profits en un mois que dans une année avant la guerre.

La compagnie dont M. G. W. Watts est le représentant ne se plaint, elle non plus, que les temps soient durs. Le fait de la présence de M Cantley et de M. Watts dans le comité canadien des obus est sans doute une simple coïcidence.

Il est parfaitement entendu que les membres de ce comité qui sont des fabricants ne sont là qu'à titre consultatif, et c'est probablement pour les purger de tout soupçon injuste si leurs noms ne paraissent pas parmi ceux des membres du nouveau comité des munitions.

Cet article du "Contract Record" a été largement reproduit dans les journaux canadiens. A la prière du très honorable premier ministre, M. Jones a écrit une lettre expliquant ce qui s'était passé lors de son entrevue avec lui. Telle qu'elle a paru dans le "Globe" de Toronto du 13 novembre 1915, cette lettre dit ce qui suit:

Ç'a été après une entente que je suis allé chez vous touchant la fabrication des obus. Après avoir entendu ce que j'avais à vous dire, vous m'avez fait savoir que dans la circonstance, je devais m'adresser à M. D. A. Thomas, qui agissait pour le gouvernement britannique et qui était alors au Canada. Je convins de la chose, et vous vous êtes, en conséquence, alors consulté, par le téléphone, avec M. Thomas, qui,

dans le moment, était à Montréal, et avec qui vous m'avez ménagé une entrevue pour un temps rapproché. Cette entrevue a eu lieu dans les vingt-quatre heures. Dans aucune occasion je ne vous ai vus ensemble, vous et M. Thomas, et je n'ai dit ni fait entendre que je livrerais une communication à la presse, ce qui d'ailleurs, je n'avais nulle intention de faire. L'article qui a paru dans les journaux relativement à mon entrevue avec vous est de tout point mal fondé. Vous m'avez reçu avec grande courtoisie et vous avez attentivement écouté tout ce que j'avais à dire; après quoi, l'entrevue avec M. Thomas a été rédigée, comme je viens de l'énoncer.

Cette lettre, monsieur l'Orateur, n'offre rien à critiquer pour ce qu'elle dit; mais, comme vous l'avez vu, sans doute, elle laisse entières des accusations fort sérieuses. Par exemple, elle ne dit rien des prix précédemment accordés aux fabricants par le comité des obus; elle ne dit pas que ces prix étaient de beaucoup supérieurs à ceux moyennant lesquels M. Jones était prêt à faire le même genre d'obus. Elle laisse également entier l'article du "Contract Record," où il est énoncé que M. Jones, dans une entrevue avec le premier ministre, avait établi qu'il aurait été possible d'économiser 21 millions sur les commandes antérieures si le comité des obus les avaient adjugées aux prix de M. Jones.

Elle laisse, en outre, entière, cette affirmation, que des commandes déjà adjugées à ce haut prix et soumises à l'approbation de M. Lloyd George, avaient été, par câblogramme, suspendues. Comme ces détails assez importants ont été passés sous silence dans la lettre de M. Jones, vous ne serez pas étonné d'apprendre le peu de satisfaction qu'en a éprouvé le "Contract Record".

Un article de fond de ce même journal touchant cette lettre a été reproduit, le 26 novembre 1915, par le "Citizen" d'Ottawa, dans les termes qui suivent:

A la prière de sir Robert Borden, M. F. P. Jones, de la Canada Cement Corporation, est venu démentir l'histoire de son entrevue avec le premier ministre touchant l'affaire des obus. D'après la déclaration de M. Jones, M. Thomas n'était pas présent à cette entrevue, et M. Jones n'a pas menacé de remettre à la presse une communication, si l'on ne donnait à ses offres l'attention voulue. Il admet, cependant, que sir Robert l'a adressé à M. Thomas et que, pour assurer qu'il serait bien reçu, il a appelé au téléphone le représentant de Lloyd George, avec qui il a préparé l'entrevue. M. Jones déclare en outre qu'à cette entrevue avec M. Thomas, ce dernier lui a fait savoir que l'on allait demander des soumissions.

D'après ce qui précède, il semblerait que M. Jones ne met pas entièrement le public dans sa confiance. Il néglige de mentionner pourquoi il lui a fallu aller voir le premier ministre et se rendre ensuite auprès de M. Thomas pour obtenir ce précieux renseignement, que des soumissions allaient être demandées.

Il néglige pareillement de dire s'il avait d'abord vu le comité des obus pour lui soumettre sa proposition. S'il l'a fait, il pouvait être sans doute nécessaire qu'il s'adressa à sir Robert Borden ou à M. Thomas dans sa recherche du renseignement si précieux qu'il a reçu. Est-ce que le comité des obus ne représentait pas le Canada dans l'achat des obus? Ne donnait-il pas des renseignements au sujet de ces soumissions? Ne faisait-il pas tous ses efforts, ne mettait-il pas en jeu tout son talent incontestable pour les affaires en vue d'obtenir pour l'empire les munitions dont il avait besoin et là où il devait les avoir à meilleur marché? Il semble que non, car M. Jones, d'après sa propre déclaration a dû se rendre d'abord chez le premier ministre et ensuite chez M. Thomas avant de pouvoir découvrir que l'on allait demander des offres. Mais notez, s'il vous plaît, cette suite, où perce la reconnaissance: "Notre compagnie soumissionna de nouveau, et je suis heureux de dire qu'elle obtint une commande au prix qu'elle avait offert de l'exécuter". Ces petits mots-là: "soumissionna de nouveau", indiquent qu'avant ces entrevues avec sir Robert Borden et avec M. Thomas, sa compagnie était à l'affût de commandes à obtenir. Pourquoi M. Jones ne va-t-il pas plus loin? Pourquoi ne pas dire au public les raisons pour lesquelles ses autres offres avaient été refusées? Et pourquoi il a jugé nécessaire d'aller ailleurs qu'au comité des obus pour obtenir que l'on donnât à ses offres la considération voulue et à sa fabrique les commandes qu'elle était en droit d'avoir, comme la suite l'a démontré?

De simples démentis ne sont pas des explications, et ce sont des explications qu'il faut à l'heure présente. M. Thomas a déclaré que les profits des fabricants dépassaient la juste mesure; le comité des obus est tombé dans l'oubli, et on l'a vivement prié de le faire avec le moindre bruit possible. Il a été remplacé par un comité des soumissions, qui est dans les mains et manifestement sous la conduite absolue de M. Lionel Hichens, venu d'Angleterre en qualité de représentant personnel de M. Lloyd George. Qu'est-ce que tout cela signifie? Si l'histoire racontée ici n'est pas vraie, pourquoi avoir aboli le comité des obus? Il a été dès l'abord admis dans cette colonne qu'il était impossible d'obtenir des déclarations sous serment. C'est encore le cas. Il est, par suite, impossible d'être exact quant aux détails; mais les faits essentiels de cette histoire des obus restent encore à nier. Des entrevues de M. Jones avec sir Robert Borden et M. Thomas ont eu lieu. Elles ont été suivies de la disparition du comité des obus. Il est parti d'Ottawa un rapport annonçant que toutes les commandes de munitions avaient été annulées. Un système de concurrence a remplacé celui où les choses se faisaient comme au hasard. Des commandes ont été données à de solides établissements, qui jusque-là n'avaient même pas pu obtenir de simples informations à leur gard.

Quant à savoir pour il est impossible d'arriver à des détails précis, plusieurs lettres adressées à cette colonie l'expliquent peut-être suffisamment. Ces lettres viennent de personnes à qui, à Toronto, des commandes ont été confiées, et, dans chaque cas, l'auteur se plaint que sa maison ne peut plus obtenir de commandes parce qu'elle est accusée d'un manque de discrétion.

Comme vous le savez, monsieur l'Orateur, le Gouvernement canadien a établi ce que l'on a appelé familièrement le comité des achats de guerre. Ce comité fonctionne, si

je ne me trompe, sous la présidence de celui des membres du cabinet qui est sans portefeuille, à savoir l'honorable député de Toronto-Est (M. Kemp). L'attention du public a été appelée sur ce comité par un article d'un journal de Toronto, le "Men's Wear", qui lui reproche d'avoir adjugé une fourniture de vêtements à un agent d'immeuble de Toronto, un nommé Carl F. Hopkins. Au cours des événements, cette accusation a été examinée par la commission Davidson, et, pour ne pas fatiguer la Chambre de détails trop nombreux, je dirai simplement qu'au rapport de cette commission, la commande mentionnée dans le "Men's Wear" était pour des vêtements à livrer au gouvernement britannique et, que pas conséquent, elle n'était pas du domaine de la commission. Au cours de l'enquête, il fut révélé, cependant, que cet agent d'immeubles de Toronto, ce M. Carl F. Hopkins, avait, sous le nom d'Empire Clothing Company, obtenu une autre commande, et, celle là, du ministère canadien de la Milice. Quelques-uns des faits révélés à l'enquête relativement à cette commande du ministère de la Milice sont instructifs. Je vois dans le "Globe" de Toronto du 30 décembre 1915, le compte rendu qui suit de ce qui s'est passé le jour précédent à une séance de la commission Davidson à Ottawa:

Ottawa, 29 décembre. — L'accusation du "Men's Wear" relative aux commandes de vêtements est venue de nouveau ce matin devant M. le commissaire Davidson chargé d'une enquête sur les fournitures militaires.

M. J. V. Reid, le secrétaire du service des adjudications au ministère de la Milice, a été le premier témoin entendu. Il a produit une lettre écrite le 29 mars dernier au directeur des adjudications par M. C. F. Hopkins, de Toronto, dans laquelle celui-ci dit qu'il importe peu qu'une commande ait été donnée à C. F. Hopkins et Cie ou à l'Empire Clothing Company—dont le nom était sur la liste des personnes à favoriser —du moment que l'on avait pu placer une commande. Il en avait été donné une au mois d'août à l'Empire Clothing Company pour 12,000 pantalons, à la suite d'offres que l'on avait faites. Ce n'est pas Hopkins à qui la commande avait été confiée, mais c'est de lui qu'il l'avait obtenue.

La lettre en question, extraite des liasses du département de la Milice, portait cette en-tête:

"C. F. Hopkins & Co., fabricants d'habillements, fabriques 150-160 John Street, bureau 30 Adelaide Street, Toronto; adresse du câble: Hoco". La lettre était adressée à P. W. Brown, chef du bureau des adjudications, ministère de la Milice, Ottawa, et en voici le texte:

"Cher monsieur,—A la suite de la conversation que j'ai eue avec vous par téléphone, cette après-midi, je vous ai envoyé quelques photographies de l'intérieur de notre usine, ainsi qu'une lettre d'un de mes associés qui se passe de commentaires.

"Peu importe que nous recevions les commandes d'habillements au nom de l'Empire Clothing Co. ou de C. F. Hopkins & Co., fabricants d'habillements, du moment que nous les recevrons.

"D'après votre lettre du 18 décembre 1914, votre nom a figuré au tableau de la clientèle politique pour fourniture d'habillements, depuis cette date. Nous n'avons reçu ni un seul mot ni une seule commande, bien que plusieurs députés se soient intéressés en notre faveur.

"Depuis notre dernière conversation, il paraît que presque toutes les commandes d'habillements pour le 3e contingent ont été données, et j'espère que nous pourrons obtenir une partie de la prochaine commande d'habillements.

Il est singulier qu'au cours de l'enquête devant la commission Davidson, cet agent d'immeubles et fabricant d'habillements de Toronto, M. Hopkins, n'ait pas été assigné comme témoin.

M. Acton, sur qui retombe la responsabilité de l'article paru dans le journal "Men's Wear" fut assigné comme témoin, et si l'on en peut juger d'après le compte rendu des délibérations publié par les journaux, le commissaire ne s'est guère montré tendre à son égard. En réalité, on l'a traité de telle façon qu'on aurait pu croire qu'il était le véritable coupable, et non pas Hopkins. Finalement on l'amena à présenter pour ainsi dire des excuses pour avoir osé publié l'article paru dans le journal "Men's Wear." Or, ces singuliers incidents de la commission Davidson portèrent le rédacteur de l'"Electrical News" à publier un article le 15 janvier 1916—et, monsieur l'Orateur, vous vous en souvenez, c'est ce gentleman qui déclara qu'il préférait le gouvernement Borden, avec tous ses péchés, au gouvernement libéral.

Je cite:

On nous apprend d'Ottawa que les travaux de la commission Davidson sont presque terminés, critiquer l'œuvre de cette commission, passerait probablement pour désobéissance aux ordres de la cour et il me répugnerait d'être le seul à recevoir le châtiment de ce tribunal. Mais je tiendrais à poser une question ou deux, si ce n'est pas trop oser. Et voici quelle serait ma première question: dans l'affaire Hopkins, est-ce M. Hopkins ou M. Acton qui était l'objet de l'enquête? Et comme corollaire, serait-il imprudent ou désobligeant de demander pourquoi on n'a pas assigné M. Hopkins? M. Hopkins a sa résidence à Toronto, mais il prend presque tous ses repas à l'hôtel Biltmore à New-York. Il préfère sans doute le climat de New-York, et s'il passe parfois le dimanche à Toronto, c'est que sa famille y demeure encore. Sans doute il aurait pu aller à Ottawa, à titre de témoin, mais les avocats ont le don de poser aux témoins de ces questions qui sont loin de rendre leur position agréable.

Un article du "Globe", de Toronto, du 15 décembre 1915 jette une nouvelle lumière sur l'œuvre de cette commission Davidson. Dans cet article, le rédacteur du journal discute la répartition d'une commande de

188,000 pantalons. Voici quelques passages de l'article en question:

La publicité, voilà le seul remère à appliquer au soupçon régnant, que les entreprises de fournitures pour l'armée s'accordent par faveur à des prix excessifs. Quand la presse publie les noms des soumissionnaires heureux, les prix mentionnés par eux, et la quantité de marchandises demandées, les soumissionnaires malheureux peuvent apprendre du coup pourquoi ils n'ont pas obtenu de commande, en totalité ou en partie. Quant à la commande des pantalons, qui fait l'objet d'une enquête judiciaire, la commission n'a pas adjugé l'entreprise à la soumission du plus bas chiffre; non, elle l'a factionnée entre un nombre considérable d'offrants auxquels elle a payé le prix spécifié dans leurs soumissions. Comme le fait entendre M. Kemp, la commission a agi ainsi, parce qu'il y avait un urgent besoin d'habillements et que fatalement il serait résulté des retards, si on avait accordé toute l'entreprise au soumissionnaire au moindre prix. Une commande de 188,000 pantalons a été répartie entre dix maisons canadiennes de l'Est et plusieurs maisons de l'Ouest. Voici les compagnies de l'Est bénéficiaires et les prix par pantalon stipulés dans leurs soumissions, prix pour lesquels elles ont exécuté leurs travaux:

| | Prix par pantalon. |
|---|---|
| T. Eaton Co., Toronto | $ 3 20 |
| A. Kilbert & Co., Montréal | 3 28 |
| Crown Pants Co., Montréal | 3 43 |
| Copley, Noyes & Randall, Hamilton. | 3 43 |
| Cohen & Sons, Montréal | 3 50 |
| Punchard, Burrill & Co., Toronto | 3 58 |
| Canada Clothing Co., Montréal | 3 64 |
| Empire Clothing Co., Toronto | 3 69 |
| W. E. Sanford Mfg. Co., Toronto | 3 72 |
| Capital Brand Trousers, Toronto | 3 73 |

Si on eût accordé l'entreprise au soumissionnaire du chiffre le moins élevé—la compagnie T. Eaton—la totalité de la dépense effectuée par le pays eût été inférieure de $40,000 à ce qu'elle a été sous le système du "fractionnement", quitte à accorder à chaque maison le prix demandé par elle. Cet excédent de prix a-t-il servi à accélerer le travail? M. Kemp affirme que la compagnie Eaton avait pour un demi-million de dollars valant de travail en main, lors de l'adjudication de l'entreprise des pantalons. Est-ce que ce travail pouvait mettre obstacle à la prompte exécution de l'entreprise des pantalons? Ainsi, cette "Capital Brand Co." inconnue à la plupart des grandes maisons de fabrication d'habillements dans cette ville, et qui a obtenu pour la confection de 12,500 pantalons $6,625 de plus que la compagnie Eaton n'aurait demandé pour le même travail, avait-elle plus de facilités que cette dernière compagnie pour la fabrication rapide de ces vêtements?

L'hon. M. REID: Fallait-il donc que cette compagnie se passât de pantalons?

L'hon. M. MURPHY: Je prie mon honorable ami, le ministre des Douanes de résoudre lui-même ces énigmes. Mon honorable ami le solliciteur général a cité un article publié par le "Globe" de Toronto, approbatif de la commission Davidson. Je dois faire observer que la publication de cet article est antérieure à l'audition de cette affaire par la commission Davidson et qu'à la suite de l'enquête sur cette affaire, le "Globe" modifia son opinion. Voici ce que déclarait le "Globe", à la suite de l'enquête sur les accusations formulées par le journal "Men's Wear":

M. Kemp fait-il de la politique en matière de commandes pour l'armée, au lieu de les adjuger au soumissionnaire du plus bas chiffre, abstraction faite de la politique, comme l'a promis sir Robert Borden? C'en a bien l'air. Les excuses de M. Acton sont venues trop tôt. Le comité des comptes publics de la Chambre des communes devrait passer une heure ou deux en compagnie de M. Carl F. Hopkins, agent d'immeubles au premier titre et fabricant d'habillements de surcroît et apprendre de sa bouche les noms des députés qui sont employés "en notre faveur" avant la nomination de la commission d'achats Kemp, députés doués d'une si puissante influence qu'après l'entrée en exercice de la commission l'"Empire Clothing Co. reçu, pour la fabrication des pantalons pour l'armée 49 cents de plus que les soumissionnaires du chiffre le moins élevé.

L'hon. M. MEIGHEN: Cet article du "Globe" ne contient aucune critique contre le commissaire.

L'hon. M. MURPHY: Non, il n'y a rien de défavorable, mais je ferai observer au solliciteur général qu'il n'y a rien de favorable non plus au commissaire. Au sujet des méthodes en vogue chez cette commission d'achats pour la guerre, l'"Electrical News" fait une mordante critique. Dans son numéro du 1er décembre dernier, après avoir observé que ce comité d'achats de guerre chancelait sous une vive fusillade de critique, il ajoute:

Ici encore on voit se faufiler de nouveau cet éparpillement d'adjudications, dans le but de dissimuler ce même marasme des affaires et il provoque les mêmes critiques. Le fonctionnement des soumissions ainsi rendu nécessaire nullifie souvent presque toute concurrence, et le résultat net, c'est qu'on néglige souvent les grands établissements, tandis qu'une boutique de tâcherons n'ayant pour tout outillage qu'une machine improvisée à la hâte, installée dans la cave, travaille jour et nuit à la production de matériaux qui ne tiennent pas à l'équipement militaire à la hauteur des besoins du recrutement. Quelques grands établissements sont prêts à se charger de ces travaux au prix de revient, afin de maintenir leurs fabriques en marche et de conserver leur personnel. Mais le système en vogue ne les favorise pas.

En présence de ces révélations, puisées dans des journaux sérieux, je soutiens que le public ne sera satisfait que si l'œuvre de ce comité d'achats de guerre rentre dans le champ de tout comité d'enquête que le Parlement pourra charger de la mission d'étudier les adjudications ou entreprises d'ordre militaire en général. Vous vous en souvenez, monsieur l'Orateur, pendant une forte partie de la session dernière, un comité de

cette Chambre siégea pour faire enquête sur les entreprises adjugées par le département de la Milice en matière de chaussures. Vous vous le rappelez sans doute aussi, au cours de cette enquête on constata qu'un intermédiaire avait reçu plus de $15,000 afin d'obtenir des entreprises au bénéfice d'une vieille manufacture de chaussures, bien connue à Québec. Il était tout naturel de croire, monsieur l'Orateur, qu'en présence de pareilles révélations devant un comité spécial de cette Chambre, la rapine aurait disparu des entreprises, en matière d'achats de chaussures du moins, pour les besoins de l'armée. Eh bien! monsieur l'Orateur, à mon grand regret je dois l'avouer, il n'en est rien. Voici un exemplaire du dossier judiciaire d'une cause inscrite en cour supérieure à Québec. Le demandeur est un M. Frank W. Belmer. Le défendeur est la compagnie John Ritchie, une maison de commerce des plus honorable et établie de vieille date à Québec. Le plaignant Belmer, dépose un contrat aux termes duquel il est nommé aux fonctions d'intermédiaire entre la compagnie John Ritchie et le Gouvernement dans le but d'obtenir des entreprises de fourniture de chaussures et de souliers en toile.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Quelles sont les parties au contrat?

L'hon. M. MURPHY: Le contrat est contenu en deux lettres portant respectivement les dates du 13 et du 28 octobre 1914, signées par M. Warrington, secrétaire de la Compagnie John Ritchie et adressées à Frank W. Belmer, à Québec. Belmer allègue qu'aux termes de ce contrat, il a obtenu du département de la Milice des commandes de fourniture de chaussures pour la Compagnie John Ritchie. Le contrat stipule qu'il sera payé à Belmer une commission de 50 cents par paire de chaussures dans toute entreprise qu'il obtiendra pour la compagnie en question du département de la Milice, et 30 cents pour chaque paire de souliers de toile. On n'allègue pas en cour que Belmer ne réclame pas de commission se rattachant à l'entreprise des bottes; mais, abstraction faite du dossier, on m'informe qu'il a reçu une somme considérable pour les entreprises de chaussures qu'il a obtenues. Belmer prétend, et réellement c'est là ce qui constitue toute sa réclamation que par son entremise la compagnie John Ritchie a obtenu du département de la Milice, entre octobre 1914 et novembre 1915 des entreprises pour 150,000 paires de souliers en toile, et par conséquent il réclame $45,000 de commission, soit 30 cents la paire sur 150,000 paires.

Il n'est que juste de dire que la compagnie défenderesse n'admet pas que le plaignant ait droit à aucune commission pour les souliers de toile. Mais le contrat écrit—et c'est la partie la plus immorale de toute l'opération—ce contrat écrit par lequel Belmer est désigné comme agent ou intermédiaire pour la John Ritchie Co., les défendeurs ne le discutent pas. Assurément, monsieur l'Orateur, s'il n'y a jamais eu un cas qui devrait être examiné, c'est celui de Belmer.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Très bien, très bien.

M. MIDDLEBRO: Quel a été le résultat de l'action?

L'hon. M. MURPHY: L'affaire n'a pas été jugée encore. Le défendeur consteste la réclamation du plaignant et l'affaire est toujours devant le tribunal.

L'hon. M. REID: Elle pourrait être soumise à l'enquête du comité des comptes publics.

L'hon. M. MURPHY: Le Parlement est le plus haut tribunal de la nation et toute enquête devrait être faite sous la direction du Parlement.

L'hon. M. REID: J'ai dit que l'affaire pouvait être soumise à une enquête du comité des comptes publics.

L'hon. M. MURPHY: Certainement. Je dirai que l'on pourrait citer de nombreux cas d'agents servant d'intermédiaires, causant dans chaque cas une perte pour le Gouvernement, mais j'ai déjà pris beaucoup de temps à la Chambre et j'estime que ce serait charger inutilement les "Débats" si je devais énumérer tous ces cas. Je crois avoir expliqué clairement que le public en général demande une enquête et le besoin s'en fait tellement sentir que sans elle on ne pourra jamais défendre l'honneur du Parlement et l'honneur du pays.

Permettez-moi de parler brièvement du discours pronocé hier par mon honorable ami le solliciteur général. Pris dans son ensemble, ce discours peut être divisé en deux parties; la première dans laquelle il s'est efforcé de prouver que son collègue le ministre des Finances n'avait pas dit ce qu'il pensait, on ne pensait pas ce qu'il avait dit quand il a répondu à la question de l'honorable député de Saint-Jean désireux de savoir si le Gouvernement payait toutes les dépenses des forces expéditionnaires canadiennes au delà des mers, et la seconde

dans laquelle il a entrepris d'attaquer l'honorable député de Saint-Jean et de diminuer l'effet du discours de l'honorable député en montrant que par-ci par-là, il avait commis quelque erreur de nom, de date ou de lieu, comme par exemple quand il a dit que le solliciteur général avait prononcé un discours à Fort-William quand il aurait dû dire à Portage-la-Prairie. L'honorable député de Saint-Jean a fait connaître cet après-midi quelques-unes de ces acrobatie mentales du solliciteur général et il est, par conséquent, inutile que je parle de ces mêmes choses. Je dirai seulement qu'après avoir écouté, hier, comme je le fait toujours avec grand intérêt, ce qu'a dit le solliciteur général, j'ai été plus que jamais frappé de la ressemblance parfaite qui existe entre l'honorable ministre et le fameux chevalier, sir Hudibras, immortalisé par Butler. Vous souvenez-vous, monsieur l'Orateur, de sir Hudibras, tel que l'a dépeint Butler? Peut-être l'avez-vous oublié, aussi pour vous être agréable, à vous-même et à la Chambre, je citerai la description qu'il en a donné:

He was in logic a great critic
Profoundly skilled in analytic;
He could distinguish and divide
A hair 'twixt south and southwest side;
On either which he would dispute,
Confute, change hands, and still confute.

C'est une peinture frappante du solliciteur général et la ressemblance entre lui et le bon chevalier n'a jamais été aussi exacte qu'elle l'était hier. Il s'est fatigué longtemps et vaillamment pour sortir son collègue le ministre des Finances (sir Thos. White) de la difficulté dans laquelle il craignait évidemment que le ministre des Finances était plongé après la réponse qu'il avait faite à l'honorable député de Saint-Jean (l'honorable M. Pugsley), jeudi dernier. De ce côté de la Chambre cela nous a divertis quelque peu de voir l'agitation se produire sur les banquettes gouvernementales après que le ministre des Finances eût donné sa réponse à l'honorable député de Saint-Jean. Le ministre des Finances lui-même était évidemment troublé.

Il n'était pas à son aise à sa place; il quitta son siège il fit un tour dans la droite pour parler à ses amis, il était clairement mal à son aise. Pourquoi cela et pourquoi le solliciteur général a-t-il pris la peine de déclarer que ses paroles ne voulaient pas dire exactement ce qu'il a dit et ce qu'il avait l'intention de leur faire dire. Le ministre des Finances s'est vu poser une question simple et convenable. Comme un honnête homme, il a donné à cette question une réponse honnête. Hier, mon honorable ami le député de Rouville (M. Lemieux) a fait ressortir l'honnêteté et l'importance de cette réponse. La chose est devenue d'une importance telle dans les milieux gouvernementaux que je veux faire de nouveau insérer aux "Débats" la question et la réponse telles qu'elles ont été faites par nos deux honorables amis, lundi dernier:

L'hon. M. Pugsley: Cela comprend, naturellement, les munitions, les canons, les chaussures et les uniformes fournis aux soldats canadiens.

Sir Thomas White: D'après ce que je comprends, le gouvernement canadien paie tout, mais un règlement de comptes devra avoir lieu plus tard.

M. Maclean (York-sud): Cela comprend-il le transport?

Sir Thomas White: Je parle, sous réserve, au nom du très honorable premier ministre, mais je ne crois pas me tromper en disant que le gouvernement canadien s'est engagé à payer aussi le transport des troupes; autrement dit, c'est notre intention de défrayer intégralement le coût du corps expéditionnaire.

Il n'a pas dû s'écouler longtemps après que le ministre des Finances eût fait cette déclaration parfaitement honnête et franche sans que quelqu'un ait murmuré à son oreille: "Quoi, vous avez compromis toute l'affaire, quand vous admettez que nous payons ces choses, alors nous ne pourrons plus disputer au Parlement le droit de faire des investigations à leur propos." Cela explique le trouble qui s'est produit chez nos adversaires. Eh bien, je prétends que mon honorable ami le solliciteur général n'a pas amélioré l'affaire quand il s'en est occupé hier. Il a employé une grande partie de son temps à attaquer l'honorable député de Saint-Jean, mais comme une partie de cette attaque a été combattue par l'honorable député cet après-midi, il n'est pas nécessaire que j'en parle plus longtemps.

Je désire pourtant rappeler une chose à propos de laquelle le solliciteur général s'est excité et indigné. Il a accusé l'honorable député de Saint-Jean d'avoir dénaturé ce que lui, le solliciteur général, avait dit dans son discours de Portage-la-Prairie, à propos d'une taxe à imposer sur les profits de la guerre. Je constate qu'à la page 134 du hansard, mon honorable ami le solliciteur général a dit, hier, ce qui suit:

J'ai dit que je croyais que, dans quelques cas, il s'était fait de grands bénéfices.

Je vous demande, monsieur l'Orateur, de faire particulièrement attention à cela, parce que dans un moment j'en appellerai de Philippe ivre à Philippe sobre et je tiens à ce qu'on se souvienne de ces paroles:

J'ai dit que je croyais que, dans quelques cas, il s'était fait de grands bénéfices.

Pourquoi a-t-il précisé ainsi? C'est qu'il repoussait l'accusation de l'honorable député de Saint-Jean qui avait déclaré qu'il avait connaissance de ces grands bénéfices. Or, j'ai par hasard sous les yeux le compte rendu publié dans le "Citizen" d'Ottawa, le 20 décembre 1915, du discours prononcé par mon honorable ami à Portage-la-Prairie.

L'hon. M. MEIGHEN: Ne croyez-vous pas que je dois mieux savoir ce que j'ai dit que le "Citizen" d'Ottawa?

L'hon. M. MURPHY: Je consens volontiers à admettre que mon honorable ami devrait en savoir plus long que le "Citizen" mais mon honorable ami tiendra compte que le public ne peut juger de ce qu'a dit mon honorable ami, que par le compte rendu et il sera loisible à mon honorable ami de dire s'il est erroné. Ce doit être la lecture d'un semblable compte rendu qui a induit l'honorable député de Saint-Jean à parler comme il l'a fait l'autre jour. Voici une partie du compte rendu que le "Citizen" a publié du discours de mon honorable ami le solliciteur général:

Parlant de la question de la taxe de guerre, M. Meighen a fait allusion à la nécessité de lever des fonds de secours et il a exprimé l'avis que c'était le rôle du Gouvernement de percevoir cet argent au moyen de taxes et de cette manière tout le monde serait forcé d'aider. Le gouvernement fédéral, a dit M. Meighen, ne peut pas violer l'Acte de l'Amérique britannique du Nord en ce qui touche à la taxation, mais il peut venir en aide en augmentant le tarif. "Nous n'avons pas le pouvoir de taxer les terres", continua M. Meighen, "et nous n'avons pas les cent et une manières que le gouvernement provincial possède à ce propos". On a beaucoup parlé de taxer les fabricants de munitions et pour moi je suis d'accord avec ce projet.

Je félicite cordialement mon honorable ami d'avoir prononcé ces paroles. Le compte rendu continue:

Il n'y a pas de doute qu'il y a eu de grands profits réalisés avec la guerre...

L'hon. M. MEIGHEN: C'est tout à fait différent de ce qu'a dit l'honorable député de Saint-Jean.

L'hon. M. MURPHY: Oui, mais comment un homme qui ne saurait rien aurait-il pu faire une déclaration si précise et si particulière que celle-là?

Il n'y a pas de doute qu'il y a eu de grands profits réalisés avec la guerre et si on peut les atteindre convenablement pour leur faire verser une partie de l'argent dans le trésor, on devrait le faire, mais cela concerne le ministre des Finances et si cela peut se faire, je ne doute pas qu'il le fasse.

Et cette déclaration très patriotique de mon honorable ami le solliciteur général, basée sur ce que chacun a cru être sa connaissance personnelle de grands profits réalisés par la guerre, a fait une telle impression sur le "Citizen" d'Ottawa qu'il a publié avec le compte rendu un portrait de mon honorable ami, pour que le public puisse reconnaître son bienfaiteur quand il le rencontrerait dans la rue.

Si ce compte rendu n'est pas exact, mon honorable ami peut le contredire.

L'hon. M. MEIGHEN: Le compte rendu contient exactement tout simplement les inexactitudes qui se rencontrent ordinairement dans les documents de cette nature qui sont transmis à des milliers de milles. Relativement au point en litige, c'est-à-dire mon affirmation qu'ils se seraient effectués de gros profits sur les entreprises militaires, la situation est exactement telle que je l'ai représentée alors, et je l'ai déclaré de nouveau hier en cette enceinte, de gros profits ont été réalisés au début.

Mais j'en ai signalé la cause: C'est parce que le coût des machines a été inclu dans les sommes qui ont été payées aux entrepreneurs au début. Or, à l'heure actuelle, on ne fait plus cela.

L'hon. M. MURPHY: J'ai écouté très souvent les observations du solliciteur général, et je lui rappellerai le vieux proverbe au sujet du filet que l'on tend à la portée de la vue de l'oiseau. L'honorable député ne nie pas l'exactitude du compte rendu qui a été publié dans les colonnes du "Citizen" d'Ottawa.

L'hon. M. MEIGHEN: Certainement que je la nie.

L'hon. M. MURPHY: Alors, l'honorable membre nie l'exactitude de ce compte rendu?

L'hon. M. MEIGHEN: Je ne nie pas qu'il s'est fait de gros profits; mais il est bourré d'inexactitudes sous d'autres rapports.

L'hon. M. MURPHY: Alors, nous sommes d'accord sur ce point-là. A la bonne heure. Maintenant, voici les expressions dont il s'est servi, hier:

Il s'est produit des cas, je le crois, où les profits ont été très élevés.

Cela suffit pour le moment. Tout de même, permettez-moi de faire observer que le solliciteur général s'est rendu coupable d'une grande omission, au cours des observations qu'il a faites hier, omission qui doit avoir tristement désappointé les députés de l'Ouest Il a tout à fait oublié de nous parler du réquisitionnement du blé.

L'hon. M. MEIGHEN: Nous discuterons cette question en temps et lieu.

L'hon. M. MURPHY: Oh! cette question sera discutée en temps et lieu. Mais une partie de la vérité a été mise au jour, sous la forme d'une déclaration officielle, qui a été remise aux journaux par mon honorable ami, et qui est signée de son nom.

L'hon. M. MEIGHEN: Pas du tout.

L'hon. M. MURPHY: C'est pourtant ce qu'ont affirmé les journaux. Voici dans quels termes: "Déclaration du Gouvernement transmise par le solliciteur général, l'honorable Arthur Meighen". Or, cette déclaration contenait l'affirmation que le Gouvernement avait réquisitionné le blé à la demande du gouvernement britannique.

L'hon. M. MEIGHEN: Lisez donc ce document.

L'honorable M. MURPHY: Mon honorable ami le trouvera dans les colonnes des "Débats" de lundi dernier; il est cité tout au long dans le discours qu'a prononcé le très honorable chef de l'opposition.

L'hon. M. MEIGHEN: Je puis affirmer que mon honorable ami ne trouvera rien de tel dans le document en question.

L'hon. M. MURPHY: Si la Chambre me le permet, je vais le citer, quand ce ne serait que par amour de l'exactitude. Je ne jouerai pas le rôle de sir Hudibras. Voici le discours du très honorable chef de l'opposition, tel qu'il est consigné dans les colonnes des "Débats" du 17 janvier:

Déclaration officielle du Gouvernement.
Ottawa, 28 novembre.—Le Gouvernement a publié, ce soir, la déclaration officielle qui suit:

L'hon. M. MEIGHEN: Continuez.

L'hon. M. MURPHY: Puis, mon très honorable chef a dit:

Le bureau officiel de la presse a publié la déclaration suivante, hier...

L'hon. M. MEIGHEN: Que mon honorable ami donne lecture de la déclaration qu'il prétend que j'ai faite, à savoir: que c'est à la demande des autorités britanniques que le blé a été réquisitionné.

L'hon. M. MURPHY: La déclaration que le solliciteur général a transmise aux journaux et qu'a citée le chef de l'opposition, contenait cette affirmation.

L'hon. M. MEIGHEN: Que l'honorable député en fasse la lecture, afin que nous élucidions ce point-là.

L'hon. M. MURPHY: Le solliciteur général préfère que je lise la déclaration elle-même plutôt que la citation qui en a été faite.

J'ai ici le numéro du "World" de Toronto, en date du 29 novembre 1915—

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Il suffirait bien, à mon sens, de citer les débats.

L'hon. M. MURPHY: J'ai par devers moi la déclaration officielle du Gouvernement. La voici:

La phénoménale récolte de blé dans l'Ouest canadien fait retomber sur le Gouvernement le devoir de fournir toute l'assistance possible afin de faire parvenir ce produit sur le marché. On sait que les approvisionnements de blé sont abondants dans le monde entier; il est donc de la plus haute importance de profiter de chaque occasion qui se présente afin de disposer de notre récolte. Depuis plusieurs mois le Gouvernement est en pourparlers avec les autorités britanniques afin de se procurer des commandes de la part du Royaume-Uni et des gouvernements des nations alliées, de façon à ce que le surplus de notre blé canadien serve à la consommation des peuples de ces pays. Le résultat de ces démarches, c'est que le gouvernement britannique a demandé au gouvernement du Canada de lui procurer d'ici à quelque temps un fort approvisionnement de blé canadien, n° 1, n° 2 et n° 3.

L'hon. M. MEIGHEN: Est-ce que ce document déclare que le gouvernement anglais a demandé l'accaparement du blé?

L'hon. M. MURPHY: Il y est écrit en toutes lettres: "le gouvernement britannique a demandé au gouvernement Canadien", et c'est là la raison que ces messieurs de la droite ont donnée au peuple Canadien, pour se justifier d'avoir réquisitionné le blé. A quoi sert-il de vouloir fendre les cheveux en quatre et de gaspiller inutilement le temps de la Chambre?

L'hon. M. MEIGHEN: Le gouvernement anglais nous a demandé de lui procurer du blé. Est-ce que cela signifie qu'il nous a indiqué les moyens que nous devions prendre pour cela? Cela nous regardait. Si mon honorable ami trouve que c'est de vouloir fendre des cheveux que de signaler cette différence, il y a quelque chose qui ne va pas, je le crains, quant à son état mental.

L'hon. M. MURPHY: Pas du tout. Ce sont plutôt mon honorable ami et ses collègues dans le cabinet, qui ne sont pas dans leur état normal. Le gouvernement britannique a contredit cette affirmation dès le lendemain matin. Et que s'est-il passé ensuite? Immédiatement à la suite de ce démenti, une autre déclaration a été publiée,

alléguant que la demande pour le réquisitionnement du blé provenait. . .

L'hon. M. MEIGHEN: Je me vois obligé à regret, d'interrompre de nouveau l'honorable député. La déclaration officielle du Gouvernement ne contient aucune affirmation qui ait jamais été contredite soit par le gouvernement anglais soit par des dépêches publiées dans les journaux et provenant des autorités de la Grande-Bretagne.

L'hon. M. MURPHY: La dénégation du gouvernement anglais, qui a citée mon très honorable chef, était conçu dans les termes suivants:

Relativement à la nouvelle venue d'Ottawa, en date du 28 novembre, que le Gouvernement canadien a réquisitionné 16,000,000 de minots de blé à la demande du gouvernement anglais, le ministère de l'Agriculture déclare que le gouvernement anglais n'a jamais fait une réquisition de cette nature et que pour le moment il ne possède pas de renseignements à ce sujet.

L'hon. M. MEIGHEN: C'est là exactement ce que j'ai affirmé.

L'hon. M. MURPHY: C'est là le nœud de la question. Il ne sert évidemment de rien de discuter les détails insignifiants qu'a relevés le solliciteur général. Dans quel but le Gouvernement a-t-il publié une déclaration de cette nature? Il n'y a qu'une réponse qui s'impose: C'est afin d'expliquer les raisons qui ont engagé le Gouvernement à réquisitionner le blé; c'est là la seule signification que l'on puisse attribuer à cette démarche. Mon honorable ami (M. Meighen), a assumé l'attitude, hier, qu'il ne voulait ni attaquer ni prendre la défense la commission des obus.

Puis, il a tenté de présenter, ce qui nous a semblé être, à nous les membres de la gauche, un semblant de défense assez prononcée en faveur des membres de cette commission. Il n'a fait que les condamner, je dois l'avouer, à la faveur des faibles louanges qu'il leur a décernées. Je ne puis faire autrement que d'entendre en imagination les membres démissionnaires de la commission des obus, après avoir lu le discours de mon honorable ami, ce matin, paraphraser le fameux couplet suivant, afin de manifester les sentiments qu'il a dû faire naître chez eux:

'Twas all very well to dissemble your love,
But why did you kick me down stairs?
(Nous pouvions nous séparer, mais il était inutile de me jeter au pied de l'escalier.)

Encore un dernier mot à l'adresse de mon honorable ami, le solliciteur général, qui s'est opposé si énergiquement, hier, à ce que les membres de la gauche citent des extraits d'articles publiés dans les journaux libéraux et qui a censuré si vertement le discours de mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B) (M. Pugsley), et je termine.

Qu'il me permette, toutefois, de lui démontrer combien ce discours à impressionné l'un des plus puissants et des plus fidèles organes du parti conservateur au Canada. Dans son édition d'hier, le "Star" de Montréal publie un article de fond, dont voici le texte:

Les accusations portées contre la commissiion des obus. On ne devrait pas souffrir que des accusations aussi graves que celles qu'a lancées le docteur Pugsley contre l'ancienne commission des obus, subsistent sous forme de simples observations fortuites, qui ont été proférées par un orateur, en discutant le discours du trône. Un parlementaire de l'expérience du docteur Pugsley connaît très bien la procédure à suivre pour signaler à l'attention de la Chambre des affirmations de cette nature. Nous n'avons pas de doute qu'il prendra les moyens de porter ses accusations en bonne et due forme, avant que la session actuelle ne soit trop avancée. En tout état de cause, le Gouvernement ne peut permettre que ces accusations révoltantes et humiliantes demeurent sans qu'elles fassent le sujet d'une enquête. Nous avons pleine confiance qu'il ne se rencontrera jamais un gouvernement au Canada pour se dérober à une enquête, sous le futile prétexte que les fonds publics, lesquels, prétend-on, auraient été plus que gaspillés, sortent du trésor anglais, et nous ont été confiés pour être dépensés judicieusement, au milieu des efforts qu'entraîne la poursuite d'une guerre épouvantable, et non nos propres fonds. Si le Gouvernement adoptait cette attitude, ce serait ni plus ni moins qu'un aveu de nos dispositions à être moins honnêtes en dépensant des fonds qui nous ont été confiés ainsi qu'un dépôt sacré, qu'en administrant nos propres affaires.

Si l'on a souffert qu'une seule livre sterling des fonds que le gouvernement britannique a confié à la commission des obus, au Canada, afin qu'elle pût acheter les plus grandes quantités possibles de matériaux de guerre, ait été détournée au profit des entrepreneurs canadiens sous forme de profits demesurés, il faut en conclure que ceux qui se sont rendus coupable de cette basse et méprisable trahison, ont commis le crime effroyable d'affaiblir en proportion les forces de l'empire, au moment où elles avaient à faire face à un péril épouvantable. Ils n'auraient pas fait pire, s'ils s'étaient rendus dans les tranchées, et avaient enlevé leurs armes à nos vaillants soldats, à la veille d'une attaque allemande, pour aller ensuite les revendre à leur profit personnel au premier regrattier qu'ils auraient pu rencontrer. Si des scandales de cette nature se sont produits, le pays veut les connaître, sans tenir compte des finasseries de la loi ou des exigences des partis.

On devrait instituer sans délai une enquête complète relativemeent à toute cette affaire de la fabrication des obus au Canada.

Pour faire contraste avec la basse cupidité de ceux qui s'enrichissent dans les fournitures militaires et vous laisser voir le beau côté de la nature humaine, je désire avant de terminer, rendre hommage à un Américain, citoyen de Philadelphie, qui nous a donné un bel exemple que nous ferions bien d'imiter. Cet homme se nomme

Albert C. Middleton. Il est de fait le propriétaire de la Victor Talking Machine Company; il a amassé une fortune de plusieurs millions de dollars en dirigeant les affaires de cette compagnie, et à l'heure actuelle, quoiqu'il n'ait pas encore atteint la cinquantaine, il s'est pour ainsi dire retiré des affaires.

Or, la compagnie américaine, que dirigeait M. Middleton, était en relation avec la Gramophone Company, en Angleterre. Cette dernière compagnie a conclu un marché par lequel elle s'est engagé à fournir aux autorités britanniques de grandes quantités de munitions.

Un des gérants de la compagnie anglaise proposa à cet homme de Philadelphie d'acheter des munitions aux Etats-Unis. M. Middleton accepta. Au mois de mai dernier il avait déjà expédié en Angleterre pour environ $30,000,000 de munitions et avait donné des commandes aux Etats-Unis pour encore autant. Les factures concernant toutes ces munitions furent envoyées à cet Américain distingué, qui les acquitta lui-même. Pour tout cela, non seulement M. Middleton ne réclama rien, mais il défraya lui-même les dépenses du personnel nécessaire à l'expédition de ces commandes. Questionné sur la raison de son dévouement, il se contenta de répondre: "Je m'intéresse fortement à la cause des Alliés". Je crois me faire l'interprète de la Chambre et du pays en le remerciant, au nom du peuple canadien, de son zèle admirable pour la cause qui nous est si chère. M. Middleton aurait au Canada de nombreux imitateurs, si l'on fournissait seulement aux Canadiens l'occasion de se dévouer. Je prie le Gouvernement de voir à ce que chacun ait l'occasion de faire ce qu'il serait disposé à faire pour nous dans cette grande guerre.

En terminant, je signalerai au Gouvernement la morale qui se dégage des faits discutés au cours de ce débat. On n'a mentionné qu'une partie de ceux qui ont spéculé sur la guerre; mais c'en est assez pour que l'on se demande à quoi ces gens-là ont pensé en agissant de la sorte. Sous forme de réponse à cette question, je dirai que s'ils ont raisonné ils ont dû conclure comme les médecins d'autrefois le faisait dans certains cas désespérés: ils saignaient le patient pour savoir s'il allait se rétablir ou mourir.

Nos spéculateurs se sont dit, sans doute, qu'il en était des nations et même des empires comme des individus, et qu'il convenait, à cette époque critique de pratiquer une saignée financière sur le corps de la nation comme de remède suprême, et ils se sont rués à l'ouvrage, couteaux et tomahawks en mains, en chantant à tue-tête:

> True patriots we; for, be it understood,
> We bleed our country for our country's good.
> (Nous sommes de vrais patriotes; qu'il soit bien compris que si nous saignons notre pays, c'est pour son bien.)

Monsieur l'Orateur. Ce Parlement n'a pas de devoir plus pressant ni plus sacré que d'arrêter le sang qui coule des veines du pays. La seul ligature qu'il puisse faire, c'est d'instituer un comité d'enquête, et à titre de député, je lui demande de l'instituer sans retard.

M. STEWART SCOTT (Waterloo-Sud): Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'ajouter mes félicitations à toutes celles que vous avez déjà reçues concernant votre élévation au poste d'honneur dont vous venez de prendre possession.

L'honorable préopinant voudra bien me pardonner de ne pas chercher à le suivre sur certaines questions qu'il a soulevées. Je ne puis qu'admirer le ton et l'esprit de tous les beaux discours prononcés au sujet de l'adresse, et ce qu'a dit l'honorable préopinant surtout au début, n'était certes pas inégal à ce qu'on retrouve dans les autres discours prononcés depuis ces derniers jours.

L'honorable député a cherché la vraie raison de la visite du premier ministre en Angleterre. Je ne saurais moi-même la donner et je ne sais en quoi elle pourra consister quand on l'aura trouvée. Il y a vingt ans, le très hon. Joseph Chamberlain disait, à propos de la fédération impériale, qu'il craignait presque de perdre sa réputation d'homme d'Etat pratique en en parlant, il ajoutait que plusieurs n'y voyaient qu'un rêve; mais que c'était un de ces rêves qui s'imposent à l'imagination du public et finissent par se réaliser.

Notre empire a fait du chemin depuis que M. Chamberlain a exprimé cette opinion. Notre participation à la guerre sud-africaine a beaucoup modifié les rapports entre la mère patrie et les colonies. Si j'ignore la vraie signification de la visite de notre premier ministre, aux conseils de l'empire, je sais qu'il a suffi de l'annoncer au monde pour allumer un patriotisme impérial qui, avec les grands sacrifices faits par les colonies, en argent et en soldats, va contribuer énormément à la grandeur de l'empire.

On ignore encore ce que sera la situation des colonies par rapport à la mère patrie à l'avenir, mais on sait que la population de l'empire ne se contentera plus des rapports qui ont existé jusqu'à présent.

L'honorable préopinant a dit que l'enquête de la dernière session a révélé qu'un intermédiaire du nom de Charles Slater avait touché une commission de $15,000 sur un contrat par lui obtenu de l'administration pour fourniture de chaussures militaires. Quels sont les faits? Cet homme faisait partie d'une compagnie de Québec, la compagnie Gauthier, alors dirigée par la veuve de son fondateur M. Gauthier. C'était une compagnie à responsabilité limitée. Mme Gauthier avait pour associé un commis-voyageur du nom de Charles Slater. L'ancien ministère l'avait déjà eu pour expert à cause de son expérience dans la fabrication des chaussures, comme l'enquête l'a révélé. Voilà une preuve de l'habileté qu'on lui reconnaissait.

Il dit à la dame qui dirigeait la compagnie qu'il travaillerait à lui obtenir des commandes du Gouvernement, si elle voulait lui allouer une commision de 5 p. 100 sur le montant que représenteraient les commandes obtenues par son inffluence.

Comme plusieurs autres fabriques canadiennes, la maison Gauthier obtint des commandes et elle les exécuta au même prix que toutes les autres compagnies. Cet homme représenta à la directrice de la maison Gauthier que c'était par son influence qu'elle avait obtenu cet ouvrage. Pareil arrangement ne saurait contenir rien de blâmable pour un gouvernement. J'ajouterai que cette même compagnie a fait faillite et n'a pu payer qu'une faible partie de sa dette, justement parce qu'elle avait fait preuve de négligence et de mauvaise administration, surtout au sujet des commandes de guerre qu'elle avait eu à exécuter.

Je ne connais rien de l'autre adjudication dont l'honorable député a parlé. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait d'un nommé Belmer et de la compagnie John Ritchie et qu'en résumé le nommé Belmer poursuit la compagnie Ritchie en recouvrement d'une commission que celle-ci lui avait promise sur les commandes qu'elle obtiendrait.

Le très honorable chef de l'opposition a posé à l'honorable député une question qui m'a paru à propos.

J'avais cru comprendre tout d'abord que le contrat en question était entre le Gouvernement ou quelqu'un de ses représentants et cette compagnie; mais on voit que c'était un contrat ordinaire entre un homme du commerce et la compagnie. Or, s'il a été établi à la connaissance de tout le pays, d'après les enquêtes instituées, que pas un intermédiaire ne peut obtenir du ministre de la Milice aucune commande de chaussures ni d'autres marchandises, la compagnie qui s'engage envers un intermédiaire à ce sujet le fait à ses risque et péril. J'ajouterai que la compagnie Ritchie n'a pas obtenu de commandes à un autre prix que celui que l'on allouait alors aux autres fabricants. Si elle a commis l'imprudence de s'engager ainsi envers Belmer, le Gouvernement n'en est ni responsable, ni blâmable.

J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt, entre autres discours, celui de l'honorable député de Red-Deer (M. Michael Clark). J'aime toujours à écouter l'honorable député; mais cette fois il a apporté à son exposé tant de clarté et conviction, qu'il a intéressé toute la députation encore plus que d'ordinaire.

J'appellerai un instant l'attention de la Chambre sur un point soulevé l'autre jour par l'honorable député de Red-Deer. Il nous a entretenu de l'amendement proposé par l'opposition aux résolutions budgétaires de l'an dernier. Voici ses paroles:

> Or, pour ma part, je ne regrette ni cette critique ni l'amendement, surtout ce passage dans lequel il est fait mention d'entraves additionnelles à opposer au commerce de la Grande-Bretagne dans un moment aussi grave de l'histoire de l'empire. Je demanderais à mon honorable ami le ministre des Finances—à qui je n'ai jamais fait appel sans recevoir de lui un cordial accueil—de me dire si notre critique de cette partie de son exposé de la situation de l'année dernière n'a pas été justifié, par les événements. Il ne peut lui être agréable, il ne lui est pas agréable, j'en suis sûr d'avoir à constater qu'à l'heure actuelle nos importations d'Angleterre diminuent au point de n'être presque plus rien. Cette diminution arrive à un moment où l'on sait que la Grande-Bretagne a besoin, particulièrement en vue du change, d'envoyer au Canada des marchandises en quantité plus grande

Mon honorable ami appuya chaleureusement cet amendement dont voici le texte:

> La Chambre est prête à prendre les mesures voulues pour faire face aux besoins de la situation et à voter tous les crédits nécessaires dans ce but; mais elle regrette que, dans la mesure en délibération, il soit imposé des droits qui doivent être écrasants pour le peuple tout en ne produisant que peu ou pas de recettes, et que la dite mesure est surtout critiquable en ce que, au lieu de favoriser le commerce de la Grande-Bretagne avec le Canada, elle crée de nouvelles barrières contre ce commerce, au moment où la mère patrie subit un effort sans précédent dans son histoire.

Cet amendement soulève deux questions. Il affirme d'abord que le budget de l'an dernier ne rapportera que peu ou pas de recettes. L'honorable député de Red-Deer déclarait l'autre jour ne pas regretter l'attitude qu'il avait prise en cette circonstance. J'ai ici les chiffres fournis par le ministre des Finances dans son dernier exposé budgétaire. Il disait que, pour répondre aux besoins du pays, il faudrait $150,000,000, soit

$30,000,000 de plus que ce qu'aurait rapporté l'ancien mode d'impôts. Plusieurs mois se sont maintenant écoulés depuis la mise en vigueur du nouveau tarif, et quels sont les résultats obtenus? Mes renseignements sont que les prévisions du ministre des Finances étaient trop modestes et que le revenu dépassera de beaucoup le chiffre de $150,000,000.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

M. SCOTT: Au moment de la suspension de la séance, j'étais à discuter les effets de cette augmentation de 5 pour cent dans les droits sur les marchandises importées de la Grande-Bretagne. L'honorable député de Red-Deer prétend que l'honorable ministre des Finances doit regretter aujourd'hui de constater que les importations d'Angleterre aient diminué dans de telles proportions, vu cette élévation du tarif. Je me permettrai de citer quelques chiffres extraits des rapports officiels et qui ne paraissent guère corroborer la prétention de l'honorable député de Red-Deer. Au mois d'août, 1914, le mois de la déclaration de la guerre,—nos importations de la GrandeBretagne étaient de 26.3 pour cent inférieures à celles du mois d'août 1913; dans le mois de septembre, la diminution a été de 40.3 pour cent; au mois d'octobre, de 31.8 pour cent; au mois de novembre, de 42.3 pour cent; au mois de décembre, de 35.2 pour cent; au mois de janvier 1915, de 26.8 pour cent.

En établissant une moyenne, on constate que du mois de juillet 1914, au mois de janvier 1915, le fléchissement de nos importations d'Angleterre a été de 33⅓ pour cent. Le nouveau budget entra en vigueur au mois de février 1915, et durant ce mois nous constatons une diminution de 21.7 pour cent dans nos importations de la Grande-Bretagne; au mois de mars, la diminution a été de 38.1 pour cent; au mois d'avril, de 28.1 pour cent; au mois de mai, de 40.2 pour cent; au mois de juin, de 38.4 pour cent; au mois d'août, de 33.6 pour cent. La moyenne de la diminution, sous l'empire du nouveau tarif, fut de 29 pour cent. La situation se résume donc à ceci: Durant les mois qui ont précédé la mise en vigueur du nouveau tarif, le fléchissement dans nos importations de la Grande-Bretagne a été plus accentué que depuis l'imposition de la surtaxe de 5 pour cent.

A mon sens, il n'y a pas à s'étonner si on constate un relentissement constant dans nos importations des îles britanniques. Je crois que cet état de choses doit être attribué à d'autres causes, et que le nouveau tarif n'y est pour rien.

On constate, par exemple, une forte déperdition dans l'importation de l'acier, la métallurgie est une des grandes industries des Iles britanniques, mais dans les temps actuels, la mère patrie est tellement absorbée par les soucis de la guerre que toutes ses usines sont engagées dans la fabrication des munitions et qu'elle n'a pas d'acier à exporter ni au Canada ni à l'étranger. Il en est de même pour les lainages. Les fabriques de lainages au Canada sont actuellement plus occupées qu'elles ne l'ont jamais été. Si nous achetons moins de l'Angleterre, ce n'est pas que les Canadiens refusent de payer la surtaxe de 5 p. 100, mais c'est que la Grande-Bretagne n'a pas de marchandises à exporter. A l'heure présente, nos ateliers approvisionnent le marché canadien et exportent aussi de grandes quantités de produits en Angleterre.

Si on étudie les importations anglaises aux Etats-Unis, et si on les divise en deux périodes, comme je viens de le faire pour le Canada, on constate que la situation est à peu près semblable dans les deux pays. Au mois de décembre 1914, les exportations d'Angleterre aux Etats-Unis ont diminué de 47.8 p. 100; au mois de janvier 1915, de 38.4 p. 100; au mois de février, de 27.7 p. 100; au mois de mars, de 20.5 p. 100. Cependant, les Etats-Unis n'avaient pas imposé de droits additionnels sur les importations anglaises; cela n'a pas empêché les exportations d'Angleterre de diminuer là comme ici. Si on étudie l'état du commerce anglais dans le monde entier, on constate partout la même chose. J'ai devant moi les rapports complets et je vois que le commerce d'exportation d'Angleterre au mois d'août 1914, comparé au mois d'août 1913, a diminué de 45.1 p. 100; au mois de septembre, de 37.1 p. 100, et ainsi de suite. Le fléchissement a été constant et général.

Depuis le commencement du présent débat, on n'a pas ménagé au Gouvernement, les critiques sur la manière dont il a administré les affaires du pays; on lui a reproché de n'avoir pas suffisamment pratiqué l'économie; de n'avoir pas surveillé assez sévèrement l'emploi des deniers publics et de n'avoir pas su encourager nos industries nationales. J'ai sous les yeux un état préparé par le ministère des Finances, concernant les recettes jusqu'au 10 janvier 1916, et je vois qu'à cette date, le revenu dépassait de $25,205,634.51, le revenu de l'an dernier, à la même date. Les dépenses courantes ont été de $10,743,393.76 in-

férieures à celles de la période correspondante de l'exercice précédent. L'abaissement dans les dépenses imputables sur le capital a été de$6,257,400.82.

Par conséquent, en prenant le revenu provenant du nouveau tarif et en tenant compte de l'économie opérée dans l'administration des affaires du pays, on constate une amélioration de $42,206,420 dans la situation financière du Canada.

En présence d'un pareil résultat on a mauvaise grâce de reprocher à nos gouvernants de n'avoir pas compris la gravité des circonstances et de n'avoir pas pratiqué la plus stricte économie compatible avec les besoins du pays. Dès la déclaration de guerre, pendant la courte session spéciale de 1914, le ministre des Finances déclarait dans son exposé budgétaire que d'ici à la fin de la guerre le Gouvernement n'entreprendrait aucune nouvelle dépense imputable sur le capital. Je crois que le Gouvernement a été fidèle à sa promesse et qu'aucune entreprise publique n'a été commencée depuis le mois d'août 1914.

J'ai suivi le présent débat avec beaucoup d'intérêt et toute la discussion me semble rouler sur les accusations portées contre la commission des obus. On peut dire que, sur cette question comme sur beaucoup d'autres, l'histoire se répète. L'an dernier, des accusations de toutes sortes ont provéqué de longues et vives discussions, ici et dans toutes les parties du pays; aujourd'hui nous sommes en présence d'accusations à peu près semblables, dirigées contre une très importante industrie. Cet après-midi, nous avons entendu l'honorable député de Russell (M. Murphy) parler de ce qu'il appelle le scandale des obus et demander une enquête. On se rappelle que, l'an dernier, l'honorable chef de l'opposition a appelé l'attention du Gouvernement sur les accusations lancées d'un peu partout contre un certain nombre de manufacturiers auxquels on reprochait d'avoir livré à l'armée des chaussures de qualité inférieure. Dans le temps, les journaux libéraux firent grand bruit de ces accusations et parlèrent du scandale des chaussures, absolument comme ils nous entretiennent actuellement du soi-disant scandale des obus. L'an dernier, on aurait pu nous donner, sur la question des chaussures, des extraits de journaux aussi copieux que ceux que nous avons eus cette année concernant les obus. Le "Globe", de Toronto, disait:

> Les fabricants de chaussures en carton sont encore en liberté. Tant que les coupables n'auront pas reçu un châtiment approprié, la conscience publique ne sera pas rassurée.

Le même journal disait encore:

> Les copaux et les rognures de liège ne sont pas ce qu'il y a de mieux pour faire des semelles de chaussures militaires.

A tort ou à raison, le Gouvernement décida alors qu'une enquête devait avoir lieu, et pendant des semaines au cours de toute la session, un comité examina tous les détails, toutes les bribes de preuve qu'on pouvait lui soumettre afin d'établir qu'il y avait eu un scandale dans l'achat des chaussures. A la suite de l'enquête, la majorité et la minorité présentèrent chacune un rapport à la Chambre. Je n'ennuirai pas celle-ci en revenant sur ce sujet, si ce n'est pour dire que le représentant d'Oxford-nord (M. Nesbitt), qui était membre du comité d'enquête, a déclaré de son siège, après que l'affaire eut été scrutée avec soin, que les manufacturiers avaient fourni au département de la Milice des chaussures semblables à l'échantillon, et qu'il n'y avait aucune preuve de supercherie de leur part.

Les rapports furent soumis à l'examen de la Chambre. Les membres du comité discutèrent la question à fond; cependant, il était si évident qu'il n'y avait rien à l'appui des accusations que, lorsque la question fut mise aux voix, cinq membres de l'opposition seulement la jugèrent assez importante pour se prononcer. Par conséquent, de ce moment-là jusqu'à présent, bien que l'esprit du public fût agité et alarmé, comme il l'est encore, nous n'avons pas reçu une seule plainte concernant la manière dont ces fabricants de chaussures se sont acquittés de leurs entreprises.

J'ai dit qu'il y avait une ressemblance entre la situation de ce temps-là et celle d'aujourd'hui. J'ai écouté les propos des députés de la gauche; j'ai entendu leurs commentaires sur la manière dont la commission des obus a conduit cette affaire, mais jusqu'à présent, je n'ai pas découvert d'accusation qui justifierait une enquête. Prenons, comme exemple, ce que le représentant de Saint-Jean disait l'autre soir:

> On me dit, en outre, qu'un autre monsieur, un homme de ma profession, avocat à Montréal, qui, à la dernière élection, s'est porté candidat dans Richelieu; M. Morgan....
>
> L'hon. M. Lemieux: Non pas Pierpont?
>
> L'hon. M. Pugsley: Non, M. E. D. Morgan.
>
> L'hon. M. Rogers: Le frère de Pierpont.
>
> L'hon. M. Pugsley: Le frère de Pierpont? S'il continue à fabriquer des obus, il deviendra son associé, et ce ne sera pas long avant qu'il puisse se moquer de Pierpont Morgan.

Ainsi, l'adjudication d'une fourniture à ce M. Morgan a été vouée au mépris et au ridicule. J'ai à la main une lettre de lui,

qui expose la situation et je voudrais soumettre à la Chambre son exposé de la situation à l'exception de certaines allusions blessantes au représentant de Saint-Jean (M. Pugsley) que je préférerais ne pas faire connaître moi-même au public. Du consentement de la Chambre, je lirai la lettre de M. E. A. D. Morgan, en laissant de côté les passages en question:

Montréal, 20 janvier 1916.

L'hon. William Pugsley,
Chambre des communes,
Ottawa (Ont).

Monsieur,—On a applé mon attention sur une déclaration que vous avez faite dans l'enceinte de la Chambre—qu'une entreprise avait été accordée à E. A. D. Morgan, avocat de Montréal, ancien candidat dans Richelieu, à un prix plus élevé que celui que d'autres ont reçu. Je veux cependant montrer combien vos propos étaient injustifiables . . .

Je retranche un passage.

. . .les seuls faits relatifs à ce que vous connaissiez.

Il y a à Sorel un très grand atelier, la propriété d'une banque qui a dû en prendre possession lorsque ses anciens propriétaires se sont trouvés dans l'embarras. Il est magnifiquement outillé et très bien arrangé pour la fabrication des obus et il ne donnait que le tiers environ de son rendement possible.

Une autre fabrique, la propriété d'une autre banque, ne faisait rien.

Depuis qu'il a été question de la fabrication d'obus, j'ai constamment importuné l'ancienne commission des obus pour obtenir une commande à n'importe quel prix, afin de procurer du travail au grand nombre de ceux qui à Sorel obtenaient difficilement de l'ouvrage à cause de la situation créée par la guerre, et surtout à cause de la diminution du nombre des employés aux chantiers de construction navale de l'Etat à Sorel, et de l'absence de gros bateaux à vapeur venant dans le part de Montréal après avoir déchargé leur cargaison.

J'avais persuadé à mes deux fils de placer $10,000 chacun et j'avais obtenu d'amis la promesse de plusieurs milliers de dollars, ainsi qu'environ $25,000 par souscription de $100 de la part d'ouvriers de Sorel.

Je retranche de nouveau un autre passage blessant.

Revenons aux obus: N'obtenant rien de la commission des obus, j'allai même trouver M. Thomas et lorsqu'il émit l'idée de nous faire fabriquer des obus au prix coûtant, je lui dis que nous étions prêts à le faire, mais comme mes ancêtres irlandais à Fontenoy, je voulais que "les Anglais commençassent les premiers" et que les propriétaires de charbonnages du pays de Galles fissent preuve du même désintéressement en consentant à donner aux houilleurs les mêmes salaires qu'aujourd'hui pendant trois ans après la guerre, afin d'empêcher les grèves dans un temps où la France avait un besoin si pressant de charbon.

J'ai aussi fortement insisté auprès des membres du ministère fédéral sur l'importance de choisir un Canadien comme membre de la commission des obus, par mesure de justice à leur égard.

Je n'obtins pas de commande, probablement pour ces motifs-là, mais lorsqu'on demanda des soumissions, mes fils et moi, nous soumissionnâmes deux entreprises, l'une pour 60,000 obus de 4.5, et l'autre pour 40,000 obus de 60 livres. Ces soumissions furent envoyées au prix suggéré dans la circulaire que j'avais eu la chance de me procurer.

Nous n'avons obtenu une commande que pour 25,000 obus, et non à un prix plus élevé que celui que les autres recevaient.

Cette commande était trop faible pour nous permettre d'acheter le grand atelier de Sorel, vu que la banque refusait de le vendre. Je demandai alors une augmentation du nombre d'obus, au moins jusqu'à 40,000.

Sur la déclaration de la nouvelle commission qu'elle ne pouvait pas augmenter le nombre d'obus, mais qu'elle s'attendait à recevoir de nouvelles commandes et que nous aurions l'occasion de soumissionner, j'offris de renoncer à notre entreprise, et d'accepter une commande de 100,000 obus au plus bas prix que demanderait aucun des soumissionnaires. Cette demande fut aussi repoussée.

Je demandai ensuite à la banque de commencer à remplir à la fabrique la commande donnée à mes fils et à moi, et de lui céder la commande pour rien à la condition que les travaux fussent exécutés à Sorel. Cela me fut refusé.

J'entrepris de former une compagnie et je réussis; en réalité, l'édifice est en construction et les machines sont achetées et devront être livrées à temps pour nous permettre de remplir la commande. Comme les trois frères, qui devinrent mêlés à l'affaire, s'étaient déjà engagés à acheter les machines et insistaient pour tout conduire à leur genre, mes fils (dont l'un, voyant le retard dans l'obtention d'une commande, avait décidé de faire "sa petite part" autrement et s'était enrôlé pour servir en Europe, ce qui, soit dit en passant, est plus que n'a fait aucun des vôtres), au lieu de placer leurs fonds dans la nouvelle compagnie, prirent un cinquième des actions pour leur part d'intérêt dans la commande, et je consentis à remettre 2½ p. 100 des actions que je recevrais, aux fabricants des machines, à la seule condition que celles-ci seraient promptement livrées.

Je supprime encore un passage.

Comme je sais que vous ne ractifierez pas ce que vous avez dit, et que je ne pourrai pas avant la prochaine élection réfuter vos paroles en Chambre, j'envoie cette lettre à vos collègues qui ont entendu les accusations que vous avez portées contre mois.

Bien à vous,
E. A. O. Morgan.

C'est l'un des cas cités pour démontrer qu'il y a eu prévarication dans l'adjudication des fournitures. Il me semble que s'il n'y a pas d'accusation plus grave à porter contre la commission des obus, il n'y a pas jusqu'à présent des motifs de faire une enquête.

D'autres bruits ont couru. Hier soir, le représentant de Richmond (M. Kyte) a signalé à la Chambre plus qu'un bruit, un passage emprunté aux colonnes d'un journal financier de New-York. Il avait trait à une lettre de sir Henry M. Pellatt, président de la Steel and Radiation Company, qui énumérait les prix payés pour certaines sortes d'obus au Canada. Je ne veux pas occuper

le temps de la Chambre en rapportant tout l'article. De fait, voici ce qui en est. Sir Henry Pellatt écrit à des institutions financières de New-York que la compagnie dont il est président a reçu des commandes pour la fabrication d'obus et qu'il retirera $25,000 de bénéfices de la première commande et $200,000 d'une autre. Je demande aux députés de la gauche de dire s'il serait raisonnable de croire que de vrais manufacturiers s'occupent de fabriquer des obus et de conduire leurs affaires auraient écrit une telle lettre et fait connaître au public le chiffre de leurs bénéfices à venir. Qui est-ce que sir Henry Pellatt? C'est un membre de la société Pellatt et Pellatt, des agents de change de la ville de Toronto. Sir Henry Pellatt a écrit cette lettre comme annonce. Peu lui importe les bénéfices qui découleront de la fabrication des obus au Canada. Ses visés sont plus hautes. Il veut faire croire dans Wall-Street à la bourse de Montréal et à celle de Toronto qui obtient de grosses commandes de munitions de guerre, et il a des actions qu'il s'apprête à vendre au public sans méfiance.

J'habite une partie du pays où l'on fabrique des obus avec autant de succès qu'en aucun autre endroit du Canada—cette fabrication est une entreprise légitime qui n'a pas l'agiotage pour but. Quant aux fournitures d'obus concédées dans ma circonscription—et elles ont été nombreuses jusqu'à présent—je puis dire que le premier coût des machines et de l'outillage englobe les trois quarts des bénéfices qu'elles ont donnés.

Je ne m'entend pas aux opérations de bourse mais j'affirmerai que les actions de la compagnie Steel and Radiation ont été offertes au public dans les bourses du Canada et des Etats-Unis, en même temps que la nouvelle en question a été publiée. J'affirmerai aussi que ces actions ont subi une hausse phénoménale et qu'après la guerre, sir Henry Pellatt ne possédera plus ces actions et ne sera plus en mesure d'encaisser les dividendes—le public crédule aura été leurré une fois de plus. Je crois que le cas de la compagnie Steel and Radiation nous indique assez bien le lieu d'origine des racontars relatifs aux bénéfices mirobolants à retirer de la fabrication des obus.

Je ne me propose pas de disserter sur ce qui aurait pu survenir, si nos adversaires avaient détenu le pouvoir au mois d'août 1914. Quant à moi, je suis persuadé que si sir Wilfrid Laurier avait été le premier ministre du Canada au moment où la guerre a éclaté, il aurait mis au service de son pays toute la sincérité et le zèle que tout bon citoyen doit à sa patrie.



Mais je tiens à déclarer ceci: depuis le commencement de la guerre, le peuple canadien a suivi à l'œuvre le ministère Borden. Il s'est rendu compte de l'activité déployée par le premier ministre du Canada dans l'accomplissement de ses difficiles fonctions; de la manière dont le ministre de la Milice a rempli une tâche des plus ardue; de la manière dont le ministre des Finances a eu l'œil aux finances publiques à une époque des plus critiques; de la manière dont chacun des autres membres du cabinet s'est maintenu à la hauteur de la situation. Et j'ajouterai même que la commission des obus a mérité sa part d'éloges en raison des magnifiques services qu'elle a rendus au pays; nos adversaires ne me contrediront pas sur ce point lorsque ce premier moment d'effervescence sera passé.

Quand je songe à ce qu'a fait le Gouvernement au cours de cette période douloureuse; quand je songe à la manière dont il a représenté le génie et les aspirations du peuple canadien, je ne puis, humble membre de mon parti, me défendre d'un certain sentiment d'orgueil.

Il ne convient pas, je m'en rends compte, que je retienne la Chambre trop longtemps. Je le répète, les discours prononcés au cours du présent débat ont été d'un vif intérêt pour moi, et le ton, à mon avis, en a été admirable, et fait grand honneur à la députation. Je ne suis pas de ceux qui jugent que l'opposition devrait rester coi et garder le silence. Si l'administration des affaires publiques à l'heure actuelle prête par quelque côté le flanc à la critique, la gauche, suivant moi, faillirait à son devoir en hésitant à exprimer sa désapprobation. Mais si l'on songe à ce qui s'est fait au pays, aux circonstances difficiles par lesquelles il est passé, aux nombreuses occasions de bénéfices illicites qui s'offraient de toutes parts, on est forcé de reconnaître, en présence du petit nombre d'irrégularités (et celles-là peu graves) qui ont été relevées, que nos affaires ont été administrées, certes, d'honnête et d'honorable manière.

Il a été question de certains agitateurs de la province de Québec dont notre peuple canadien n'a pas raison d'être fier. A cet égard, je suis beaucoup de l'avis du représentant de Rouville (M. Lemieux), qui déclarait l'autre jour que les interprètes des vues et des sentiments du peuple canadien-français ce ne sont pas dans la circonstance, les Bourassa et les Lavergne, mais bien les

Laurier et les Casgrain. J'ai pleine confiance que c'est là un juste exposé de la situation. En ce qui regarde les opinions qui ont été exprimées de date récente à l'Assemblée législative de Québec, telle est l'influence bienfaisante des institutions anglaises, que ces hommes, j'en suis persuadé, regretteront un jour de s'être fait les interprètes de tels sentiments; et quelle qu'ait été l'attitude des parents, leurs enfants seront de bons et fidèles Canadiens.

Analysant avec diligence les vues exprimées par les honorables députés préopinants, et réfléchissant sur ce que je devrais moi-même dire pour ma part, j'ai cru que je ne pourrais mieux conclure mon discours de ce soir qu'en citant un extrait de celui prononcé il y a plus de cinquante ans par un homme d'Etat distingué. Il préconisait l'union, la mise au rancart des préjugés de race et de classe; et voici en quels termes s'exprima alors le regretté Thomas Magee,—ce sera la fin de mon propre discours.

Il n'y a pas deux manières de s'y prendre: que chacun pour son compte fasse trêve à toute dissension qui ne peut qu'affaiblir, qu'appauvrir notre pays, entraver son progrès; que chacun pour son compte mette son énergie toute entière à accroître les richesses, les forces, la bonne renommée du Canada; que chacun pour son compte,—c'est à vous tous, messieurs et à chacun de vous en particulier, que j'adresse ces paroles,—fasse un cordial accueil à tout talent, à toute découverte, à tout chef-d'œuvre de l'art, à tout trésor de l'esprit, acclame toute manifestation spontannée ou autre du génie humain. Sachons nous maintenir à la hauteur de nos destinées; évitons de nous renfermer dans l'atmosphère étouffantes de préoccupations étroites, exclusives, déprimantes; encourageons cette véritable catholicité de l'esprit qui embrasse toutes les croyances, toutes les classes et toutes les races, afin d'établir dans notre vaste Canada, débordant de ressources tant découvertes qu'à découvrir, une nouvelle grande nation du Nord.

M. ONESIPHORE TURGEON (Gloucester): Monsieur l'Orateur, avant d'entrer dans le vif de ce qui fait aujourd'hui le sujet de mon discours, je crois qu'il est de mon devoir de vous féliciter de votre élection au poste que vous occupez actuellement. Car j'ai pleinement l'assurance que, dans l'exercice de cette charge, votre conduite sera aussi digne qu'elle l'a été lorsque vous remplissiez un rôle plus modeste; j'ai pleine confiance qu'en toute occasion vous ferez preuve de cette impartialité qui s'est manifestée déjà durant les quelques jours où vous avez présidé à nos délibérations.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les discours des honorables députés qui ont proposé et secondé l'adresse en réponse au discours du trône. J'ai eu l'avantage, au cours d'autres sessions, d'entendre avec plaisir et admiration l'honorable député du Yukon (M. Alfred Thompson). Dans la circonstance qui nous occupe, il n'a pas failli à la tâche qu'on lui avait inspirée, et son discours restera parmi ceux qu'on lira avec le plus de satisfaction d'ici à quelques années.

L'honorable député qui a secondé l'adresse a rappelé à la Chambre plusieurs exploits accomplis par les Canadiens-français de la province de Québec durant la présente guerre. Je n'ai pas besoin de mentionner les discours du très honorable premier ministre et du très honorable chef de l'opposition qui ont tous deux été à la hauteur de la circonstance. J'ai encore eu le plaisir d'entendre l'éloquent discours de l'honorable directeur général des Postes (M. Casgrain) qui, lui aussi, a rappelé au Parlement et au pays la conduite héroïque des Canadiens-français de la province de Québec sur les champs de bataille. Il nous a fourni quelques renseignements sur le nombre des soldats de cette province qui se sont rendus au front et dont plusieurs sont revenus chargés de gloire, alors que d'autres ont donné leur vie et sont morts de la mort des héros pour la défense de la cause sacrée de la liberté, de la justice et du droit. Je m'unis à ces honorables députés pour payer un tribut d'hommage aux membres de la race canadienne-française de la province de Québec et de l'ouest du Canada pour la part qu'ils ont prise dans cette grande guerre.

Mais je me lève pour dire que là-bas, à l'est de Québec, le long du littoral de l'Atlantique et du golfe Saint-Laurent, il se trouve une branche de la race française sur la terre d'Evangéline, aux forêts primitives si éloquemment décrites par Longfellow, que remplacent, aujourd'hui, des villes, des villages, des maisons heureuses, comptant de nombreux enfants—vraie bénédiction—qui apprennent à oublier les malheurs occasionnés par la conquête dans la jouissance des glorieuses prérogatives qui sont l'apanage des citoyens britanniques. Je parle des Acadiens des Provinces maritimes qui, à l'heure présente, donnent la preuve de leur amour de la patrie et de l'appréciation qu'ils font des avantages de leur qualité de citoyens britanniques, avantages qui sont communs à tous les groupes de Canadiens-français. Comme le plus ancien député acadien dans cette Chambre, représentant le groupe le plus nombreux des acadiens des Provinces maritimes qui m'a ouvert les

portes du Parlement, il y a environ seize ans et qui les a toujours laissées ouvertes devant moi depuis lors, je considère qu'il est de mon devoir de vous faire connaître ce qui s'est passé parmi la population acadiennent des Provinces maritimes.

Laissez-moi vous dire que les efforts de la race française de la province de Québec ont été égalés—je le dis avec orgueil—par ceux des descendants des Français établis dans les Provinces maritimes. Non seulement les simples citoyens parmi les Acadiens se sont préoccupés de la position faite au Canada par la guerre européenne, mais encore tous les Acadiens d'élite et tous les prêtres acadiens des Provinces maritimes ont consacré leur temps, leurs efforts et leur éloquence à conseiller aux jeunes gens de leurs paroisses respectives à s'enrôler avec les autres pour aller défendre leur patrie en combattant pour l'empire britannique. J'ai eu plusieurs fois, la bonne fortune, au cours de l'année dernière, de parler à des assemblées de recrutement tenue dans mon comté. Il n'est pas une seule localité que je n'aie pas visitée et, dans plusieurs, spécialement dans les plus grands centres tels que Bathurst où la population est mélangée, nous avons toujours vu les ministres d'autres dénominations religieuses aux côtés des prêtres catholiques, et dans chacun des autres districts, les districts français surtout—ce fut le curé de la paroisse qui présida l'assemblée. Ainsi que le disait mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux), en parlant de la province de Québec, dans les localités où il n'y avait ni salle ni école pouvant contenir la foule, les sacristies des églises s'ouvraient pour ses assemblées de recrutement, réunions que les curés présidaient eux-mêmes, comme je l'ai déjà dit.

L'honorable directeur général des Postes et celui qui a secondé l'adresse en réponse au discours du trône, dans le but de montrer à tout le pays, ainsi qu'à la Chambre, l'unanimité d'action parmi toute la population du Canada, plus particulièrement parmi les autorités ecclésiastiques, a lu à la Chambre les nobles paroles tombées des lèvres de l'archevêque de Québec et de l'archevêque de Montréal. Je suis convaincu que les paroles de mon honorable ami édifieront tous les membres de la Chambre et que les générations futures les liront. Me permettrez-vous, monsieur l'Orateur, de citer d'autres extraits? Je suis certain que vous reconnaîtrez qu'aucun appel plus éloquent, plus nettement patriotique et plus vibrant ne l'emporte sur celui de Mgr Leblanc de Saint-Jean, le seul évêque canadien, lors d'une assemblée publique tenue dans la ville de Saint-Jean, le 4 novembre 1914. Voici ce qu'il a dit:

> Comme Canadiens notre cause est liée à celle de l'Angleterre, ses intérêts sont les nôtres; si l'Angleterre était vaincue, elle nous entraînerait dans sa chute et nous perdrions tous les glorieux privilèges dont nous jouissons comme citoyens britanniques. Le Canada aujourd'hui si libre et si heureux, auquel la Providence a donné de si grandes ressources, et qui a un si brillant avenir devant lui, sera réduit à l'état de vassal et broyé sous le talon d'acier d'un potentat étranger et malveillant.
>
> Si l'Angleterre était battue dans cette guerre, ce serait sa chute définitive, et si elle réussit, le succès sera chèrement payé; mais remercions Dieu de ce que l'esprit chevaleresque subsiste encore; de ce qu'il y a assez de patriotes et d'héroïsme dans la jeunesse de notre province pour faire un suprême effort en faveur de la cause de l'Angleterre.
>
> Notre espoir est dans notre jeunesse; c'est vers elle que nous tournons nos regards pour défendre l'honneur et la gloire de l'empire anglais, de cet empire qui plutôt que de manquer à la parole donnée à la vaillante petite Belgique, a consenti à sacrifier les plus nobles et les plus dignes de ses fils.

Venant d'un si haut dignitaire, ces paroles ne pouvaient manquer de produire un effet salutaire, et je puis dire que depuis lors, dans plus d'une occasion, l'évêque Leblanc s'est exprimé de la même manière devant des réunions de Français, plus particulièrement à Moncton et à Shediac.

Me sera-t-il permis de noter, monsieur l'Orateur, qu'un grand nombre d'Acadiens se sont enrôlés dans tous les comtés des Provinces maritimes. Je parle en connaissance de cause, du moins pour les comtés du Nouveau-Brunswick, et je crois que les députés de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, que représentent des comtés où il y a des Français peuvent témoigner que là aussi les Acadiens ont fait leur devoir. Des centaines et des milliers sont déjà rendus au front, et tout dernièrement, peu de temps avant Noël, il a été décidé de former un bataillon Acadien.

Je désire offrir mes félicitations à mon honorable ami le ministre de la Milice pour avoir si promptement accédé à la demande des Acadiens. Ils s'occupent présentement de recruter dans les comtés du Nouveau-Brunswick et des autres Provinces maritimes un bataillon composé de leurs gens, qui aura ses propres officiers, et j'ajouterai, son aumônier.

Quelques jours seulement avant mon départ pour Ottawa nous avons reçu à Bathurst la nouvelle que deux jeunes braves du comté de Gloucester avaient été tués au front. L'un d'eux, Cyrille Vigot, bien que né dans l'île de Jersey, demeurait depuis

de nombreuses années à Caraquet, dans le comté de Gloucester. Il avait abandonné une des meilleures positions offertes à un jeune homme dans le comté de Gloucester; il était gérant d'une des succursales de la compagnie Loggie à Caraquet. L'autre volontaire, Henri Bertin, suppliait sa mère de ne pas lui refuser la permission de partir, en disant: "Je sens qu'il faut que je serve mon pays." La conduite de ces deux jeunes braves montre que les Acadiens sont prêts à faire leur part dans la lutte pour la liberté, le droit et la justice.

Le peuple canadien a toujours montré qu'il savait répondre à l'appel du devoir. Plusieurs étrangers ont fait la remarque que le patriotisme canadien était le plus noble qui ait jamais été offert à l'admiration du monde, à cause des hautes qualités des différentes races qui habitent notre pays, et qui sont toutes imbues des grandes idées du christianisme. Dans la crise actuelle elles ont montré au monde qu'elles étaient prêtes à faire les plus grands sacrifices pour la défense de ces idées.

On a fait remarquer que le Canada s'était engagé volontairement dans cette guerre. Il s'est porté avec toute la promptitude possible au secours de la mère patrie et des petites nations menacées par le militarisme prussien. Mais le Canada n'a pas été le seul pays à donner un aussi bel exemple. Les autres dominions ont agi comme nous. Nous avons vu l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, Terre-Neuve et autres parties de l'empire se porter à sa défense avec un entrain qui a fait l'admiration du monde et la consternation du kaiser allemand.

Comment se fait-il que l'Angleterre a pu provoquer le patriotisme de ses possessions au moment du danger? Comment a-t-elle pu unir ses possessions éloignées dans une telle solidarité devant l'ennemi. Tout cela a été accompli non pas sous le coup de menaces comme en ferait l'empereur d'Allemagne, non pas par une politique de sang et de fer comme celle de Bismark, non pas par la conscription, mais par l'amour traversant les océans, et s'adressant à l'affection de millions de sujets anglais unis en un seul faisceau sous les regards bienveillants de la Providence.

Nous avons vu l'Irlande, qui a souffert la persécution pendant des siècles, répondre instantanément à l'appel et envoyer des milliers de volontaires prendre leur place dans les tranchées aux côtés des soldats belges. Le soldat irlandais sur le champ de bataille, se rappelant les nobles paroles de Gladstone, son protecteur, ne reste pas immobile pendant la lutte pour la liberté, mais s'élance dans la mêlée, et sacrifie volontairement sa vie.

Sa vaillance et son intrépidité ne sont dépassées que par l'héroïsme du soldat belge. Tel est, monsieur l'Orateur, la position dans laquelle nous sommes aujourd'hui, et qui va probablement se continuer quelque temps encore. Le peuple du Canada continuera à faire tous les sacrifices voulus, en hommes et en argent.

Comme je le disais il y a un instant, l'Angleterre a accompli toutes ces merveilles sans la conscription, et je tiens à dire combien j'ai apprécié la déclaration du très honorable premier ministre l'autre jour et celle du chef de l'opposition, quand ils ont dit qu'il n'y aurait pas de conscription au Canada. Mais, monsieur l'Orateur, nous sommes engagés dans cette guerre dans le but exprès d'abolir, s'il se peut, la conscription dans le monde. Le service obligatoire en Prusse a été la cause de tout le sang versé depuis quatre-vingts ans. C'est contre ce militarisme prussien que notre jeunesse va se battre aujourd'hui, contre ce militarisme qui a converti toute une nation de 70 millions d'individus en de purs instruments aux mains des officiers. Si le soldat prussien se bat aujourd'hui, ce n'est pas qu'il exerce sa propre intelligence, ce n'est pas par des motifs de liberté, mais c'est afin de donner un libre cours à ses passions, si le patriotisme n'occupait pas dans son cœur un place secondaire.

Le Canada se prépare à lever 500,000 hommes de troupes. En parlant aux jeunes de mon comté, je leur ai toujours dit que nous voulions les voir partir volontairement, et parce que nous ne voulions pas inaugurer ici la conscription, comme le ferait l'Allemagne si malheureusement elle triomphait dans cette guerre: et plus notre jeunesse s'est imbue de cette idée, plus elle a mis d'ardeur à s'offrir.

Mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen), qui connaît la situation au Nouveau-Brunswick, sait que, dans les premiers mois de la guerre, les recrues, dans cette partie du pays, étaient lentes à se présenter, par cette raison que, comme presque tout le monde au Canada et en Angleterre, nos jeunes gens ont commis l'erreur de croire que la guerre serait courte. Beaucoup d'entre eux m'ont dit: A quoi bon partir? Après six mois d'instruction militaire à Valcartier, la guerre sera finie. Mais aujourd'hui que la nécessité du sacrifice s'est imposée à leur esprit, ils se présentent par milliers, là où

c'était par centaines il y a un an. L'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) a dit que, si le service obligatoire au Canada devenait nécessaire, il faudrait y avoir recours, et je suis de son avis; mais je maintiens que, si nous adoptons les mesures convenables, il ne sera pas nécessaire de recourir à la conscription pour lever les 250,000 hommes qu'il nous faut. Le peuple du Canada les offrira de bon cœur.

Pour ma part, je désire protester énergiquement contre le service obligatoire. Je ne veux rien dire de désagréable au sujet de ce qui s'est passé en Angleterre ces temps dernier. Une des gloires de la Grande-Bretagne, ç'a été de n'avoir jamais eu recours à la conscription. Ce que l'on y propose à l'heure qu'il est n'est, après tout, qu'une forme adoucie d'enrôlement forcé et qui n'aura qu'un effet temporaire, car les esprits dirigeants sentent bien en Angleterre qu'ils doivent aux alliés de faire tout leur possible pour assurer la victoire.

Il est à déplorer que l'élément ouvrier n'ait pas mieux connu, il y a un an, les nécessités de l'heure présente. Nous avons vu M. Lloyd George, cet éminent politique gallois, faire appel aux classes ouvrières, et, une fois mises au courant des besoins de l'heure, ces dernières ont répondu avec un patriotisme que nulle autre classe de sujets britanniques n'aurait pu dépasser.

Mon honorable ami d'Edmonton a dit aussi que ceux de nos soldats qui reviennent au pays blessés devront recevoir une pension plus considérable, et c'est encore mon avis. Quand nos jeunes gens seront convaincus que, devenus incapable de travail par le fait de la guerre, ils seront traités par la nation comme il convient, quand ils seront convaincus qu'ils se battent pour un peuple digne des sacrifices qu'ils ont faits et que, rendus incapables de travail, ils ne seront pas à la merci d'une municipalité, ni même d'une province, mais que le gouvernement fédéral verra lui-même à leur assurer une pension suffisante, pension à laquelle ils ont droit pour avoir sacrifié leur avenir et mis leur vie en jeu, nous aurons, je vous le déclare, toutes les recrues qu'il nous faut.

L'obligation de pourvoir aux besoins de nos soldats ne doit pas être laissée aux provinces ni au Fonds patriotique. Nos soldats doivent, avant de partir, n'avoir aucune appréhension. Il est inopportun d'imposer cette tâche aux provinces; quelques-unes d'entre elles, en effet, n'ont pas de grandes richesses à leur disposition. Mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) sera de mon opinion, j'en suis sûr, si je dis que les revenus du Nouveau-Brunswick sont bien faibles relativement à ses besoins, et, si nous devions imposer aujourd'hui au gouvernement de cette province le soin, en tout ou en partie, de nos soldats revenus des champs de bataille, certains d'entre eux pourraient bien n'avoir pas le confort qu'ils sont en droit d'espérer.

Le gouvernement fédéral devrait, de concert avec la nation, dans son ensemble, se charger de cette tâche. Les Etats-Unis nous ont tracé la voie. Après la guerre de la Révolution, le gouvernement des Etats-Unis n'abandonna pas aux différents états de l'Union le soin de pourvoir aux frais des pensions des soldats au retour des champs de bataille, et il ne s'en reposa pas davantage sur le patriotisme populaire; il créa un conseil des pensions et le soldat, revenu du front, obtint ce dont il avait besoin pour son propre confort et celui de sa famille.

Je désire présenter quelques observations sur un autre paragraphe du discours du trône, dont voici le texte:

> La législature actuelle doit expirer à l'automne de cette année; et d'après les dispositions de la loi actuelle, la dissolution de la législature et une élection seraient nécessaires à bref délai. De l'avis de mes conseillers, cependant, ce serait mieux répondre aux vœux du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre que d'éviter le trouble et la confusion, résultant d'une consultation populaire à un moment aussi critique.
>
> On ne peut arriver à cette fin qu'au moyen d'une loi du Parlement de la Grande-Bretagne. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption de pareille loi tendant à prolonger d'une année l'existence de cette législature.

Personne n'apprécie plus vivement que moi la gravité de la situation créée au Canada par la guerre actuelle. Le parti libéral du moins, a dit que le Gouvernement doit continuer la guerre. Or, voilà dix-huit mois que dure cette guerre et elle n'est pas encore finie. Il est possible qu'elle se termine bientôt, mais malheureusement elle pourrait durer bien longtemps encore. La proposition figurant dans le discours du trône vise à la modification de la constitution qui nous régit aujourd'hui et c'est là une démarche que j'envisage avec appréhension. Mes vues sur la constitution canadienne sont devenues familières à cette Chambre, depuis que je siège dans cette enceinte, ainsi qu'aux électeurs de mon comté, soit par mes discours publics soit par les écrits que j'ai publiés dans les journaux, longtemps avant d'avoir siégé ici. Le mi-

nistre de la Marine le sait, j'envisage toujours avec appréhension toute proposition visant à la modification de notre constitution. La minorité du Nouveau-Brunswick a sans doute souffert pour l'amour de la constitution; mais nous avons appris à souffrir de ce chef, afin que les modifications que subirait cette constitution et les modes d'application de ses principes ne puissent faire péricliter les privilèges conférés par elle à quelques groupes de la population. Notre constitution n'est pas absolument similaire à celle de la Grande-Bretagne; c'est le dépositaire des privilèges des minorités par tout le pays.

Les majorités d'aujourd'hui peuvent devenir les minorités de demain, et la constitution tend à assurer le bonheur de tous les citoyens du pays et des minorités. Je ne saurais encore préciser l'attitude que je pourrai prendre sur cette question; mais vous, monsieur l'Orateur, et mes collègues des Provinces maritimes et le ministre de la Marine, vous le savez, j'ai des vues bien arrêtées sur la question; j'ai toujours repoussé avec toute l'énergie possible toute modification de la constitution, à moins qu'elle ne s'effectuât par les moyens indiqués, sinon par la lettre, du moins par l'esprit de la constitution. C'est le culte que j'ai voué à la constitution, culte fait d'amour, de respect et d'admiration, qui m'a toujours porté à lui demeurer fidèle et à demander à mes compatriotes de lui jurer fidélité. A mon avis, c'est la loi la plus idéale qu'on ait encore donnée à un peuple de l'hémisphère occidental et elle l'emporte de beaucoup sur la constitution des Etats-Unis. J'ai toujours prodigué les plus fortes louanges aux auteurs de la confédération qui ont fait preuve d'une si haute sagesse à l'époque où ils se réunirent pour rédiger le texte de la constitution, destinée à assurer le bonheur du peuple canadien, non seulement pendant le demi-siècle écoulé, mais pour des siècles à venir.

Tout dernièrement, est disparu sir Charles Tupper, le dernier survivant des auteurs de la confédération. Sa mort a provoqué des tributs d'admiration à l'adresse de ce vieil homme d'état canadien. Toute la presse canadienne a exalté à l'envie ses grandes œuvres. Nombre de nos hommes d'état marquants, tant de la capitale que des autres villes du Canada, se pressèrent à ses funérailles, afin d'exprimer toute leur admiration de sa carrière. Les circonstances ne m'ont pas permis de prendre part à cette démonstration; mais j'ai exprimé toute mon admiration de sir Charles Tupper et des autres auteurs de la confédération, qui ont rédigé la constitution.

J'ignore de quelles sauvegardes sera entouré ce projet de loi quand on le présentera aux délibérations de cette Chambre. J'ai toujours prétendu que s'il fallait apporter quelque modification à la constitution, le seul moyen à adopter serait de soumettre la modification aux représentations des représentants des provinces.

La Confédération est l'union des provinces du Canada et ces provinces se sont groupées dans un certain but et dans de certaines conditions qui sont arrêtés par la Constitution. Pas plus tard qu'à la session dernière j'ai essayé d'empêcher un changement dans la constitution relativement à la représentation de la Chambre. Ce n'était pas pour chercher de la popularité que j'ai pris cette position. Tous mes collègues du Nouveau-Brunswick, non seulement voulaient faire ce changement, mais ils désiraient l'obtenir parce que cela aurait assuré une représentation plus nombreuse au Nouveau-Brunswick et en général aux Provinces maritimes. Le changement a été fait au moyen d'une adresse des deux Chambres de notre Parlement au parlement de la Grande-Bretagne. Si le très honorable leader du Gouvernement (sir R. Borden) était ici il confirmerait ce que je dis, qu'au dernier moment avant que le bill ne fût adopté je me suis de nouveau adressé à lui pour que la proposition fût soumise à une conférence des premiers ministres des provinces. Si elle était approuvée par une semblable conférence, alors le parlement de la Grande-Bretagne aurait pu la sanctionner et tous s'y seraient soumis. Mais malheureusement mon dernier appel ne fut pas entendu et c'est ainsi que nous avons ce changement introduit dans la constitution du Canada.

On nous demande aujourd'hui de faire ce que peut-être une grande partie de la population du Canada considère comme moi avec quelque appréhension. Nos électeurs nous ont envoyés ici pour une durée de cinq ans et cette période expire le 7 ou 8 octobre alors que, si ce n'est déjà pas auparavant, le Parlement aura cessé d'exister. Mais on nous demande maintenant de sanctionner la prolongation de ce terme. Cela nous épargnera la peine de nous représenter devant nos électeurs.

Cette question a un aspect à la fois légal et moral. Il existe une objection légale à nous donner une prolongation de durée comme représentants quand le peuple, dont nous sommes les représentants, n'a pas sanctionné cette prolongation. Il y a aussi

un côté moral à considérer quand nous décidons de nous voter à nous-mêmes une indemnité pour une ou plusieurs sessions en plus du temps pour la durée duquel le peuple nous a envoyés ici. Ce sont des considérations auxquelles, j'en suis persuadé, le peuple a sérieusement pensé.

Je me rends parfaitement compte qu'en temps de guerre de grands et nombreux sacrifices sont exigés. Personne n'est plus frappé que moi de la gravité de cette guerre qui a atteint mon propre foyer comme elle l'a fait de tant d'autres. Ce n'est pas pour le plaisir de faire une lutte politique que je veux exprimer ma désapprobation de ce projet. Dans toutes ces choses, nous devons considérer les conditions et nous devons étudier une question aussi grave que celle-là avec tout le sérieux que le peuple attend de nous. Il est vrai qu'un changement vient précisément d'être fait qui prolonge l'existence du présent Parlement en Angleterre. Mais, comme je l'ai dit déjà, le Parlement anglais n'est pas dans la même position que la nôtre. En vertu de notre constitution le Parlement est le dépositaire des libertés d'un grand nombre de classes, des minorités et des majorités au Canada. Nous devons nous souvenir que l'Angleterre a pris à sa charge les finances de la guerre, non seulement pour elle-même mais aussi pour ses alliés et c'est une tâche immense pour le Parlement anglais. Nous devons aussi nous rappeler que les hommes d'Etat en Angleterre ont seulement demandé une prolongation de l'existence de leur parlement pour huit mois et que ce terme expire avant la fin naturelle de notre propre Parlement au mois d'octobre prochain. Mais on nous demande de prolonger le Parlement d'une année en plus de sa durée régulière. Considérez aussi combien sont différentes les conditions en Angleterre et ici.

Là-bas, aussitôt que la guerre fut déclarée, le premier ministre d'Angleterre a appelé à son aide et dans les conseils de la nation non seulement le leader désigné de l'opposition, mais un certain nombre des membres les plus éminents de ce parti pour former ce qui a été appelé depuis un gouvernement de coalition dans lequel presque tous les partis de la Chambre des communes sont représentés, donnant ainsi, nous pouvons bien le dire, une représentation à toute la nation. Mais la même chose n'a pas été faite au Canada. Si le premier ministre avait appelé au commencement de la guerre dans les conseils de la nation le très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) et s'il s'était conduit avec mon très honorable ami de la même manière que les hommes d'Etat dirigeants des deux partis en Angleterre ont agi, la population du Canada aurait eu un esprit différent et un grand nombre ne seraient pas animés comme ils le sont maintenant. Et si alors le terme de ce Parlement avait expiré et si la guerre n'était pas encore terminée, le Canada aurait pu jouir du spectacle des élections générales faites presque sans opposition, ce qui aurait amené en réalité la réélection sans opposition de tous les membres des deux partis pour continuer ici leurs travaux.

Ce sont des idées que, je crois, frapperont mes électeurs du comté de Gloucester, aussi je désire les exposer clairement au Parlement et au peuple du Canada. Un bill tendant à amender la constitution doit nous être présenté. Je ne puis dire quelles sauvegardes il contiendra, mais je crois qu'il est encore une fois de mon devoir d'exprimer mon opinion au sujet de tous les projet de modification de la constitution.

Je lui ai écrit, non seulement l'année dernière, mais aussi il y a trois ans, que je m'opposerais toujours à toute modification du principe de la Constitution sur laquelle les provinces du Dominion n'auraient pas été consultées et qu'elles n'auraient pas approuvée. Si mon honorable ami, le chef de l'opposition était présent ce soir, je lui rappellerais la correspondance que j'ai un jour échangée avec lui relativement aux conditions des subventions aux provinces. Cette fois-là, je lui ai dit que je ne pouvais pas approuver une modification de la constitution à moins que cette modification ne fut agréée par une conférence interprovinciale à cette époque-là—je crois que c'était en 1906—mon honorable ami et mon chef me répondit aussitôt, approuvant mes observations et m'apprenant qu'il avait décidé de soumettre à une conférence interprovinciale le projet relatif aux subventions. Cela eut lieu; plus tard, le gouvernement anglais approuva le changement et depuis, les nouvelles subventions n'ont pas été l'objet de la critique.

Il y a maintenant quarante ans que j'ai demandé pour la première fois à mon collège électoral d'accepter la constitution. J'étais plus jeune qu'aujourd'hui, mais je me suis complètement dévoué à ceux de ma race, et je suis encore prêt à le faire. De nouveau, il y a quelques années, lorsque la Saskatchewan et l'Alberta sont devenues des provinces du Canada, j'ai défendu la constitution. Je croyais qu'il serait inutile de donner à ces provinces plus qu'elles n'a-

vaient reçu à leur entrée dans la Confédération, car si nous leur accordions plus, le projet serait soumis au Conseil privé qui en bifferait tout ce qui ne se trouverait pas dans la loi qui admettait ces provinces au sein de la Confédération.

En ce temps-là, j'ai prié mes électeurs de s'en tenir à la constitution; aujourd'hui, sans déclarer que je suis obligé de combattre le projet de loi, je crois qu'il est de mon devoir de dire que je tiendrai bon jusqu'à ce que je connaisse les garanties dont on l'entourera. Ce n'est qu'après avoir entendu expliquer les dispositions du projet de loi que je pourrai dire si suis d'avis que nous devrions éviter les tracas d'une élection au Canada en ce moment-ci par l'adoption d'un tel projet de loi. Je suis connu dans mon pays comme le pacificateur—mais si j'appréhende que l'adoption de ce projet ne cause plus tard plus de bisbille que n'en produirait une élection, je choisirai le moindre mal, je dirai: Faisons une élection plutôt que de soumettre plus tard la population canadienne à des polémiques, en modifiant la constitution d'une manière qui ne convient pas.

Monsieur l'Orateur, je vous remercie, ainsi que les autres membres de la Chambre, de votre bienveillante attention.

(Sur la motion de l'honorable J. D. Hazen, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à dix heures moins vingt minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY.
Orateur.

Lundi, 24 janvier 1916.

M. l'ORATEUR outre la séance à trois heures.

### DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS.

Par l'hon. M. Burrell:

Règlements relatifs à la loi des insectes nuisibles et à la peste.

Rapport relatif à l'enseignement agricole.

### SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

L'hon. J. D. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, je désire me joindre aux orateurs qui m'ont précédé dans ce débat et qui ont fait allusion en termes élogieux à votre élevation au poste élevé et important d'Orateur de cette Chambre. Vous êtes, je crois, le plus jeune député qui a jamais été appelé à devenir le premier membre de la Chambre des communes, mais malgré cela, ceux qui ont travaillé avec vous, ici même, depuis quatre ou cinq ans, sont convaincus que vous remplirez les devoirs de cette fonction importante d'une façon digne des traditions qui s'y rattachent; que vous saurez maintenir la dignité et le décorum des débats, et, qu'entre les deux partis de cette Chambre, vous tiendrez d'une main ferme la balance de la justice et de l'équité.

Suivant l'exemple d'autres membres de cette Chambre, qui ont eu l'occasion de le faire, je tiens à féliciter l'honorable député du Yukon (M. Alfred Thompson) et l'honorable représentant de l'Islet (M. Paquet) de la façon avec laquelle ils ont rempli la tâche de proposer et de seconder l'adresse en réponse au discours du trône. J'ai eu le plaisir, il y a déjà quelques années, de visiter cette division électorale éloignée du Yukon. Bien que, selon moi, on ne trouve dans aucun autre comté du Canada d'opinions politiques plus arrêtées qu'au Yukon, j'ai constaté que tout les habitants de cette région, indépendamment de ces opinions, apprécient la façon dont leur député à la Chambre des communes représente cette division électorale. Ils connaissent tous le zèle qu'il déploie pour réaliser les aspirations et le développement des ressources de cette immense et importante contrée.

Je désire aussi, monsieur l'Orateur, me joindre à ce qui a été dit à l'adresse du Gouverneur général du Canada. Ç'a été une bonne chose pour le Canada que, durant cette période de crise, le représentant de Sa Majesté dans notre pays fût un homme possédant une expérience militaire aussi ancienne, aussi étendue, et aussi variée, ce qui a contribué grandement à rendre plus effective l'aide que le Canada a donnée à l'empire dans la guerre actuelle.

Mon honorable ami de Red-Deer (M. Michael Clark), dont j'écoute toujours, de même que mes honorables collègues, avec beaucoup de plaisir et d'attention les discours, et dont la modération dans la critique et le débat, de même que la courtoisie parlementaire, sont dignes d'être imitées, a fait certaines remarques au sujet des retards qui peuvent être survenus entre la date où les soldats canadiens se sont en-

rôlés et celle à laquelle ils ont été rendus sur le champ de bataille.

Je voudrais y répondre brièvement. A la page 37 du hansard, l'honorable député de Red-Deer s'est exprimé comme suit:

> Mais voici ce qui rend perplexe l'opinion publique en ce moment; le public accepterait avec bonheur l'assurance que l'œuvre de recrutement, une fois effectuée, les recrues obtenues soient expédiées au front. Le Gouvernement, j'espère, saisira la valeur de mon observation, et quelqu'un donnera au Parlement et au pays l'assurance voulue sur ce point.

Je puis assurer mon honorable ami que le Gouvernement comprend toute l'importance de cette question. Elle a fait le sujet de plus d'une discussion dans le pays, et il n'y a aucun doute que parmi ceux qui se sont enrôlés, il y en a qui croient qu'il y a eu peut-être des retards inutiles avant qu'on les envoie dans les tranchées combattre l'ennemi. C'est le sentiment qui nous arrive de ceux qui sont rendus en Angleterre. Mon plus jeune fils, qui sert dans l'artillerie, et qui, bien que rendu en Angleterre depuis le mois d'août dernier, n'a été envoyé en France qu'il n'y a guère plus d'une semaine environ, s'est plaint souvent, dans les lettres qu'il m'écrivait, qu'on le gardait si longtemps en Angleterre à faire l'exercice, et il exprimait son impatience d'être envoyé au feu.

C'est le sentiment général chez nos jeunes soldats qui vont à la guerre. Tout retard les impatiente, car ils veulent être sur la ligne de feu le plus vite possible, et ils sont exposés à s'user et s'ennuyer pendant les mois que les autorités militaires anglaises croient désirables de les garder à faire de l'exercice et de l'entraînement avant de les envoyer dans les tranchées.

La Chambre sait que le premier corps canadien qui a été formé n'est resté comparativement que quelques semaines au camp de Valcartier, avant d'être envoyé en Angleterre; une fois rendus, nos soldats ont été gardés pendant la plus grande partie de l'hiver au camp de Salisbury, dans les conditions les plus désagréables, avant qu'ils fussent considérés, par les autorités anglaises, suffisamment instruits et disciplinés pour aller à la ligne de feu; mais lorsqu'ils ont rencontré l'ennemi face à face, ils se sont montrés les égaux des meilleurs soldats aux côtés desquels ils se battaient, et ils ont fait l'orgueil et l'honneur de leur pays.

Chacun sait qu'à part quelques rares exceptions, nos soldats canadiens n'ont jamais eu d'éducation militaire, et qu'il est nécessaire de les instruire un peu avant de les envoyer en Angleterre. Le Gouvernement et le ministère de la Milice en envoient toutes les semaines, à mesure qu'ils ont la préparation nécessaire, que le War Office en demande et que l'on peut obtenir des bâtiments pour les transporter. Lorsqu'une fois ils sont arrivés en Angleterre, c'est au War-Office qu'il appartient d'en disposer. Ils ne font pas partie de la milice du Canada, mais se sont enrôlés spécialement pour faire le service à l'étranger et, une fois débarqués en Angleterre, ils sont incorporés dans l'armée anglaise. C'est au War-Office à décider ensuite quand ils devront être expédiés en France et aller au feu.



Je dirai donc à mon honorable ami de Red-Deer et au pays en général que le Gouvernement du Canada et le ministre de la Milice comprennent parfaitement qu'il est désirable d'expédier nos volontaires le plus vite possible, tenant compte de leur degré de préparation de leurs aptitudes militaires, et c'est ce que nous continuerons à faire à l'avenir comme dans le passé.

Mon honorable ami et collègue de Saint-Jean (N.-B.) (M. Pugsley) a prononcé, l'autre soir, un long discours, différant beaucoup sous le rapport du ton et de la critique, de ceux prononcés par l'honorable chef de l'opposition et par l'honorable député de Red-Deer.

L'honorable député (M. Pugsley) a, dans ce discours, parlé de la question des transports, de la difficulté que l'on a à se procurer des bâtiments et de l'augmentation du fret sur l'océan, et il en a parlé avec l'intention de tenir le Gouvernement du Canada responsable de cet état de choses.

Avec un manque absolu de générosité—pour ne pas me servir d'une expression plus énergique—l'honorable député a fait entendre que cet état de choses était dû à ce que le ministre de l'Agriculture avait passé plusieurs semaines hors du Canada, l'année dernière, quand il sait fort bien que cette absence était forcée; que c'est sur l'avis de son médecin qu'il est parti et à cause de l'état de sa santé. Quoique absent par ordonnance du médecin, il a pu, cependant, se rendre utile au Canada en le représentant à l'exposition de la Californie. L'honorable député semble avoir oublié tout cela, et il fait entendre de plus que, si le Gouvernement négligeait ces questions, c'était pour des discours à prononcer en vue du recrutement.

Il est bien difficile de satisfaire mon honorable ami et quelques autres. J'ai lu dans la presse libérale que l'on reprochait aux membres du Gouvernement de n'avoir pas parlé davantage en faveur du recrutement, quand, de fait, ils ne l'ont pas pu, à cause

de l'énorme besogne que la guerre leur a imposée depuis deux ans. Un des principaux journaux du parti dans la province d'Ontario reprochait au premier ministre, il y a quelques mois, de ne pas plus souvent adresser la parole dans de telles réunions, et il demandait si quelqu'un avait entendu un mot sortir des lèvres de sir Robert Borden en faveur du recrutement. Et voici que l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) tient aujourd'hui le cabinet responsable du haut prix des transports, par la raison, dit-il, que les membres du Gouvernement ont consacré beaucoup trop de temps à de semblables discours.

La guerre a fait naître dans le tonnage et les transports un état de choses extrêmement difficile à traiter. Dès ses débuts, la guerre a enlevé au commerce un grand nombre de navires. Rendez-vous dans les ports de Boston et de New-York, et vous y verrez à l'ancre les vapeurs de la North-German Lloyd et de la compagnie Hambourg-Américaine, devenues incapables de continuer les affaires qu'elles faisaient avant la guerre, puisque, si leurs navires s'avanturaient hors des ports de Boston, de New-York ou autres, ils seraient tout de suite arrêtés par les croiseurs anglais qui, de Halifax, les attendent au passage, en vue de garder pour le commerce du Canada et de l'empire les routes maritimes.

Des navires battant notre pavillon ont même été retenus et internés. J'en connais deux de Saint-Jean ou autres ports des Provinces maritimes et on les a ainsi internés à Hambourg où ils se trouvaient quand la guerre a éclaté. Ces navires se trouvent par là empêchés de participer au transport des marchandises en général. Outre cette cause de perturbation, d'autres vaisseaux par centaines ont du être réquisitionnés par l'amirauté anglaise comme absolument nécessaires au triomphe final des alliés.

Toutes ces circonstances diverses ont amené le désordre dans le transport des marchandises, en le rendant difficile et peu sûr; ce qui a eu pour conséquence naturelle un accroisement énorme du fret. Mon honorable ami aurait pu savoir que cet état de choses s'applique non seulement à nous, mais au monde en général. Il serait tout aussi raisonnable de tenir le Gouvernement responsable d'une pareille augmentation des frais de transport aux Etats-Unis, et de l'augmentation encore plus considérable de ces frais dans la république Argentine et autres pays de l'Amérique du Sud. Mais, pour répondre aux assertions qu'il a faites je tiens à faire connaître ce qu'a fait le Gouvernement en vue de résoudre cette difficulté et d'assurer aux producteurs des moulins, des forêts et des terres du Canada un moyen d'écouler leurs produits pendant que dure la guerre.

Les efforts que le Gouvernement a faits pour procurer aux exportations canadiennes le tonnage qu'il leur faillait se rapportent à deux catégories d'exportations, dont l'une comprend le commerce d'outre-mer en général, et l'autre cette énorme quantité d'approvisionnements et de munitions de guerre que le gouvernement anglais achète au Canada. Comme on l'apprendra un peu plus tard, des mesures très efficaces et fort étendues ont été prises à l'égard de la catégorie de marchandises en dernier lieu mentionnées. Pendant que l'administration, toutefois, s'assurait que rien n'entraverait l'expédition des fournitures de guerre, elle s'est en même temps préoccupée des besoins du commerce en général. Dès le mois de mars, en effet, la question a été formellement entamée avec le gouvernement de Sa Majesté.

A la demande du premier ministre, ont été adressées au moyen de communications officielles au secrétaire d'Etat aux colonies d'énergiques représentations, lui signalant que le commerce d'importation et d'exportation du Canada se trouvait en fort grave posture, par suite de l'insuffisance des transports sur mer, provoquée par le réquisitionnement par l'Amirauté d'un si grand nombre des meilleurs navires de transport des principales lignes de paquebots. On insista sur l'urgence de prendre toutes les mesures possibles pour dégager la situation. Le premier ministre avait déjà mis l'affaire en marche par l'entremise de sir George Perley, le haut-commissaire suppléant à Londres, lui demandant d'en conférer directement avec les départements compétents du gouvernement britannique. C'est ce qui eut lieu et sir George Perley assista à nombre de conférence avec les fonctionnaires, à Londres. Au cours du printemps, la question accapara l'attention de l'amirauté et autres départements. Il se fit des représentations de la part de diverses compagnies de navigation canadiennes dont on avait—dans une plus ou moins large mesure—réquisitionné les navires. En juin, à la suite de négociations prolongées, on déchargea un gros bâtiment pour le transport de la houille sur le Saint-Laurent et trois vaisseaux affectés au commerce du bois. En juin, des conférences eurent lieu à Ottawa entre un comité inter-départemental et les représentants des compagnies de paquebots canadiennes faisant le service entre

Montréal et le Royaume-Uni. On y étudia les mesures voulues pour remédier à l'insuffisance croissante de vaisseaux.

Enfin, en juin, le premier ministre se rendit à Londres afin de conférer personnellement avec le gouvernement de Sa Majesté, et l'on étudia tout spécialement ce problème des moyens de transport pour les besoins généraux du commerce. Au cours de juillet et d'août, la question dans son ensemble fut débattue à fond, durant nombres d'entrevues du premier ministre avec non seulement les hauts fonctionnaires de l'amirauté, mais encore avec les principaux membres du cabinet qui, tous, étaient pénétrés de son importance.

On reconnut que la question intéressait également la Grande-Bretagne et le Canada; la première, à cause de son ravitaillement par le Canada et afin que ses manufacturiers aient accès au marché canadien; au deuxième, en vue d'assurer le commerce avec la mère patrie, et afin que les grains récoltés pussent s'écouler sur les marchés de la Grande-Bretagne et d'autres pays d'Europe. On fit observer qu'eu égard au rôle joué par le Canada dans cette guerre, il était tout à fait désirable que l'on donnât toutes les facilités voulues à notre commerce d'exportation. Un fait qu'on eut grand soin de bien mettre en lumière fut la prévision d'une énorme récolte de blé. On allégua que 60 à 75 p. 100 de nos vaisseaux, spécialement construits pour le commerce de l'Atlantique-Nord avaient été réquisitionnés et qu'il en résulterait une grave situation, si l'on ne prenait pas les moyens d'y faire face. En conséquence, on fit des arrangements pour que l'amirauté, dans la mesure où l'autoriseraient les nécessités de la guerre, libérât tout vaisseau disponible qui pourrait être utilisé pour ce service. La question fut aussi débattue avec les compagnies de paquebots dont l'amirauté avait réquisitionné les navires, et on leur fit d'urgentes représentations touchant l'affrètement de paquebots partout où il leur serait possible d'en obtenir, en remplacement des vaisseaux réquisitionnés. Un résultat immédiat de ces démarches fut le transfert de deux steamers munis d'appareils pour service frigorifique devant être utilisés pour le transport des viandes congelées du Canada. On donna en outre des assurances que s'il était besoin d'autres vaisseaux dans ce but, on les fournirait.

Après le retour du premier ministre en septembre, la question fut rappelée à l'attention du gouvernement britannique. On fit d'énergiques représentations au secrétaire d'Etat aux colonies, en même temps, on insista, par l'entremise de sir George Perley, qui eut nombre de conférences avec les hautes fonctionnaires britanniques et avec les membres du cabinet. Comme résultat, depuis le 1er janvier 1915, vingt navires réquisitionnés par l'amirauté ont déjà été rendus au service canadien, et en outre, le bureau du haut commissaire a obtenu la remise de trois navires au sujet desquels avait été donné avis de réquisitionnement. Le gouvernement de Sa Majesté a en outre transféré trois navires pris, le "Rawak", le "Barenfels" et le "Nerimé", utilisables dans l'Atlantique-nord. Le bureau des colonies a aussi obtenu trois gros voiliers qui ont été affrétés au gouvernement canadien et seront utilisables sur cette route. Le gouvernement de Sa Majesté a aussi transmis des renseignements au sujet d'autres voiliers qui sont susceptibles d'affrètements, et ces renseignements ont été donnés aux commissionnaires-expéditeurs.

On doit aussi tenir compte que, par suite de l'inauguration du service régulier de transport, faite depuis février dernier, à la demande du Gouvernement, pour l'expédition des munitions de guerre, l'espace disponible sur les steamers réguliers a été élargi considérablement et cet espace est maintenant à la disposition du tonnage du commerce ordinaire.

Quand on prend cette question en considération, on doit toujours, avant tout, se souvenir que nous sommes en guerre. Le gouvernement anglais, à lui seul, a réquisitionné pour les besoins de la guerre plus de 1,500 steamers et les gouvernements des autres nations ont été obligés d'agir ainsi avec leur marine marchande. Comme l'a déclaré le premier ministre M. Asquith à la Chambre des communes impériale, il y a quelques semaines, les exigences imposées au gouvernement anglais à ce sujet ont compris le transport de 2,500,000 officiers et soldats et en outre de 320,000 malades ou blessés, 25,000,000 de tonnes de vivres et de munitions et 800,000 chevaux et mules; ces chiffres ne comprennent pas les millions de tonnes de matériel de guerre qui ont été transportées par la marine impériale pour les gouvernements alliés. Les exigences de la marine et de l'armée doivent passer en première ligne, quelque brutales et immédiates qu'elles soient, et elles doivent être remplies entièrement en négligeant toutes les autres considérations. La vie de l'empire en dépend et tous les intérêts doivent songer que des considérations d'avantages commerciaux à réaliser ne peuvent pas être autorisés à introduire des restrictions ou des embarras au milieu des opérations navales

et militaires, difficiles et importantes dans lesquelles nous sommes engagés.

En présence de ces faits et de ces explications, les producteurs et les expéditeurs canadiens doivent s'estimer heureux de s'en être tirés si bien. Les mesures prises par le Gouvernement ont réussi à donner aux exportateurs suffisamment de tonnage océanique pour assurer le transport de notre grande récolte et pour permettre à nos prix d'être placés immédiatement sur une base d'exportation. On a utilisé plus de navires que dans d'autre saisons pour le transport des grains de l'Amérique du Nord. Les exportations, dans le courant d'octobre, ont été les plus nombreuses dans l'histoire de l'Amérique du Nord. Il est à noter aussi que si les tarifs du fret sur la route de l'Atlantique-nord ont subi une augmentation, les tarifs de l'Australie et de l'Argentine, nos principaux concurrents ont été augmentés dans une proportion beaucoup plus grande.

Je désire dire quelques mots au sujt du service régulier de transports inauguré en vue de l'expédition des vivres et des munitions de guerre pour le gouvernement anglais.

M. KNOWLES: Si l'honorable ministre veut bien me le permettre, je voudrais lui poser deux questions: Voici la première: les vingt-trois navires qui ont été relâchés pour les transports commerciaux ordinaires, ont-ils été disignés pour les expéditions du commerce d'exportation, ou les armateurs sont-ils libres de faire naviguer leurs navires dans les eaux qu'il leur plaira? La seconde question est celle-ci: quel est le tonnage total ou la capacité de transport de ces vingt-trois navires?

L'hon. M. HAZEN: Il m'est impossible de donner à mon honorable ami une réponse à sa dernière question, mais, pour la première, je puis lui dire que ces navires ont été relâchés en vue spécialement du transport du commerce canadien.

M. KNOWLES: Ils ne peuvent s'occuper de rien autre?

L'hon. M. HAZEN: Je ne peux pas dire cela; il s'est agi spécialement du transport du commerce canadien. Nous avons constaté que des considérations importantes de la guerre rendaient quelquefois nécessaire le transfert d'un navire à un port autre que celui de sa destination première. Je vais expliquer à mon honorable ami ce que je veux dire. Supposez qu'un transport parte de Saint-Jean avec un chargement destiné à un port de France, et qu'avant d'arriver à destination, ceux qui dirigent le navire reçoivent instruction de se rendre en Grèce ou dans un port d'un autre pays; les besoins supérieurs de la guerre exigeraient que le chargement soit conduit dans cet endroit. Jusqu'à un certain point, ce changement a affecté le service régulier des départs; mais comme je l'ai dit le relâchement de ces navires avait en vue le transport du commerce canadien.

M. KNOWLES: Pouvaient-ils prendre du transport aux Etats-Unis?

L'hon. M. HAZEN: Ils restent naturellement sous la direction de l'amirauté qui peut les changer de temps à autre comme elle le juge à propos.

La difficulté d'obtenir du tonnage et la hausse qui en est résultée dans les prix du fret étant devenues marquantes dès les premiers temps de la guerre, on reconnut immédiatement que les besoins les plus pressants du moment étaient de fournir des navires pour l'énorme quantité de vivres et de munitions de guerre qui étaient achetés au Canada. On reconnut que si la capacité de production et les ressources industrielles du Canada devaient être employées d'une manière effective dans la continuation de la guerre, ce besoin augmenterait de plus en plus à mesure que la guerre progresserait, et que tous les moyens utilisés devaient être adoptés de façon à toujours procurer des facilités convenables. Le Gouvernement prit aussitôt des mesures pour faire face à sa situation.

A l'automne de 1914, le Gouvernement a nommé un directeur suppléant du transport maritime, qui a eu l'occasion d'acquérir une longue expérience dans les questions de transport sur l'océan, au service de l'une des plus grandes compagnies de transport.

Sous la direction du Gouvernement, ce fonctionnaire a conduit les négociations pour l'affrètement de navires convenables; de sorte que, grâce à ce louage par anticipation, et au fait que nous avons pu nous procurer des navires en plus grand nombre que ne l'exigeaient nos besoins, l'administration a été en état de transporter les matériaux de guerre, les munitions et les approvisionnements à des prix ne dépassant guère ceux que l'on paie pour le transport maritime, en temps ordinaire.

Au début de la présente année, la rareté des vaisseaux qui se faisent de plus en plus sentir et l'augmentation des prix de l'affrètement des navires, firent surgir un

problème difficile à résoudre. C'est alors que le gouvernement dépêcha son directeur des transports maritimes à Londres, dans le but de soumettre au ministère de la guerre et à l'amirauté des propositions destinées à établir une plus intime coopération entre ces départements et le gouvernement canadien et de voir à ce qu'un nombre suffisant de navires fût réquisitionné, afin de maintenir un service de trois voyages par semaine pour le transport des approvisionnements militaires et des munitions, entre le Canada, les ports des Etats-Unis et la France. Conjointement avec sir George Perley qui, dans toutes les occasions, a rendu des services signalés au pays à ce sujet, un certain nombre d'entrevues militaires eurent lieu avec les fonctionnaires du ministère de la guerre et de l'amirauté. En fin de compte, après une conférence qui eut lieu le 9 février dernier, on conclut une convention en vertu de laquelle l'amirauté s'engageait à nous fournir de suite dix-huit transports pour ce service et plus encore, si la situation venait à l'exiger.

Vu l'énorme accroissement qu'ont pris les achats effectués par le ministère de la guerre au Canada, le nombre des navires affectés à ce trafic est actuellement de quarante, et l'on s'attend à ce que ce chiffre soit encore augmenté d'ici à quelque temps.

Pour me résumer, les services de transport réguliers que nous avions en vue, lorsque nous avons commencé ces démarches, ont été inaugurés, et l'organisation à laquelle cette politique a donné lieu, a depuis atteint un développement extraordinaire.

Il est bien possible que le gros public n'ait pas saisi, dès le début, les énormes bénéfices que le commerce d'exportation du Canada est appelé à retirer par la création de ce nouveau service de transport. Voilà pourquoi, si vous voulez bien me le permettre, je vous citerai quelques chiffres que j'ai en mains, afin de vous donner une idée de ce qu'eût été la situation au Canada si les producteurs n'avaient dû compter que sur les services des transatlantiques ordinaires; tandis que grâce aux démarches de notre département d'outre-mer, nous avons eu au Canada le bénéfice d'un service ininterrompu pour le transport d'approvisionnements de toute nature, comprenant le foin, l'avoine, les obus, enfin tous les différents articles que le gouvernement britannique achète en Canada, pour les fins de la guerre actuelle.

Durant la période qui s'est écoulée entre le 25 août 1914 et le 30 avril 1915, les navires en question ont transporté un total de 244,913 grosses tonnes, tant pour le compte du gouvernement impérial que pour celui du Gouvernement canadien. Toutefois, entre le 1er mai et le 15 novembre 1915, il s'est produit une augmentation énorme; on a transporté durant cette période (six mois et demi) plus de 375,000 grosses tonnes, soit environ 60 p. 100 de plus que la quantité d'approvisionnements qui avait été expédiée durant les huit mois précédents. Mais une plus grande expansion encore de ce trafic se produit à l'heure actuelle.

Le service d'outre-mer est maintenant obligé de pourvoir au transport d'environ 125,000 grosses tonnes de munitions, de matériel de guerre et d'approvisionnements de toutes sortes, chaque mois, soit à peu près un million et demi de tonnes par année, et ce trafic augmente encore.

Pour cet hiver, des arrangements ont été conclus afin que vingt navires soient affectés au service régulier entre Saint-Jean-Ouest, (N.-B.) le Royaume-Uni et les ports français et l'on a établi dans le port de Saint-Jean, (N.-B.) des facilités raisonnables pour l'usage exclusif des navires du service d'outre-mer. On estime que cinquante à soixante navires prendront des cargaisons dans le port de Saint-Jean, durant cet hiver, et ces vaisseaux transporteront certainement de 250,000 à 300,000 tonnes.

Nous avons également conclu des arrangements afin que vingt autres transports soient affectés au service de la route d'Halifax au Royaume-Uni et aux ports français. De même qu'à Saint-Jean, les facilités d'entreposage et de quaiage sont réservées exclusivement pour les navires du service d'outre-mer. Nous nous attendons à ce que ces navires fassent de cinquante à soixante traversées, et ils devraient eux aussi transporter de l'autre côté de 250,000 à 300,000 tonnes de produits.

Nous avons également terminé des négociations afin que les soutes à charbon des transports soient promptement remplies, et à Halifax et à Saint-Jean, tandis que s'effectue le chargement de la cargaison.

Afin de faire face à cet énorme trafic qui vient s'ajouter au volume de trafic régulier qui s'écoule, tous les hivers, par les ports de Saint-Jean et d'Halifax, les compagnies de chemin de fer ont dû agrandir leurs cours sur les quais, et nous espérons que les mesures qui ont été prises à ce sujet, empêcheront que le trafic ne soit pas trop sérieusement embarrassé.

Une organisation systématique et efficace grâce à laquelle on est parvenu à obtenir une intelligente séparation sur les quais et un prompt chargement des navires, a rendu possible la tâche du service d'outre-mer d'effectuer cet énorme trafic avec le nombre de navires que nous avions à notre disposition. De ce côté-ci de l'océan, cela prend en moyenne—sauf dans les cas où les navires doivent être mis en radoub et subir des réparations—moins de cinq jours pour compléter le chargement d'un navire. Il est réellement difficile de se faire une idée exacte de tous les détails auxquels il faut voir.

L'empressement du Gouvernement à voir à la création de ce service a valu à notre industrie et à notre agriculture un débouché ininterrompu, en retour des centaines de millions de piastres de commandes du War-office, commandes qui n'auraient pu être acceptées sans l'inauguration d'un service économique de transport transocéanique. En outre, ces navires faisant un service régulier ont pu fournir promptement au War-office des provisions qui, autrement. eussent occupé de l'espace sur les navires de ligne ordinaires; ils ont ainsi favorisé, dans une large mesure, le commerce général d'exportation du Canada et ont, en même temps, laissé dans ces steamers l'espace requis pour l'expédition d'autres marchandises. Depuis l'inauguration du service, pas un article expédié par le Gouvernement n'a été mis à bord des steamers ordinaires.

Il m'a paru tout juste d'expliquer en détail ce qu'a fait le Gouvernement au sujet des transports depuis le commencement de la guerre, afin de faire connaître la vérité et de dissiper les fausses idées qu'a pu faire naître le discours de l'honorable député de Saint-Jean, et aussi afin de mettre tout le monde à même de voir de ses propres yeux ce qui en est. Voici maintenant quel a été le résultat de ces arrangements. . .

L'hon. M. LEMIEUX: J'aurais une question à poser à l'honorable ministre. Des compagnies de pulpe m'ont informé que les autorités impériales avaient été obligées de relâcher certains navires qu'elles avaient d'abord réquisitionnés.

Grâce à l'honorable ministre des Postes, j'ai pu obtenir la mise en liberté de deux ou trois de ces steamers. Je vois dans les journaux de ce matin que la Suède doit interdire l'exportation de la pulpe destinée à l'Angleterre. Cela signifie qu'il devrait se faire un grand commerce de pulpe entre le Canada et l'Angleterre. Mais si les navires ne sont pas rendus au commerce, et en général ils sont de faible tonnage, notre commerce de pulpe va en souffrir. L'honorable ministre voudrait-il s'occuper de voir s'il n'y a pas moyen d'obtenir d'autres navires des autorités impériales, afin que ces petits navires puissent être relâchés?

L'hon. M. HAZEN: L'interdiction en question—je n'en ai rien appris que par les journaux—est une mesure de représailles. Je dirai à l'honorable député que le département du service naval va continuer, de concert avec les autres, de signaler à l'amirauté et au gouvernement britannique l'importance et la nécessité d'avoir des navires pour le transport des produits canadiens aux marchés de la Grande-Bretagne. On m'a prié de travailler à obtenir de ces autorités le relâchement de navires déjà réquisitionnés pour d'autres ports.

Dans plusieurs cas on avait demandé que les navires se rendissent au Canada après avoir passé par les Etats-Unis. Je n'ai pu demander cela à l'amirauté, parce que nous étions déjà en instance auprès d'elle et du gouvernement britannique pour obtenir tous les bateaux nécessaires au transport de nos produits en Angleterre. J'aurais agi de la façon la plus illogique en soumettant pareille proposition.

Les armateurs dont les navires sont réquisitionnés sont payés, d'après un tarif de prix établi par un comité d'armateurs et un comité de représentant de l'amirauté. Il se peut qu'ils aient plus d'avantages à travailler pour des particuliers que pour l'amirauté, mais dans ce temps de guerre nous devons tous être prêts, les armateurs comme tous autres, à faire des sacrifices.

M. KNOWLES: Le blé requisitionné est-il expédié sur des navires de l'amirauté ou sur des transports ordinaires?

L'hon. M. HAZEN: Sur des transports ordinaires, je crois. Je dirai à la Chambre quel a été l'effet de l'attitude du Gouvernement par rapport à ce commerce. Je regrette que l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) ne soit pas ici, car son discours a pu faire croire à une diminution de notre commerce maritime avec l'Angleterre, et je lui aurais signalé ce qui en est, en prenant le port de Saint-Jean pour exemple. Voici une lettre de M. A. H. Harris, directeur intérimaire du transport transocéanique, datée à Montréal le 6 janvier. Il y est dit:

Cher monsieur Hazen,—Dans le mémoire dont il a été question hier après-midi, je disais que le département du transport océanique pourrait expédier, en moyenne, 50,000 tonnes par mois de munitions, aux autorités impériales, par le

port de Saint-Jean-Ouest, au cours de la présente saison, et que, si l'on ajoutait à cela les expéditions faites par les navires du Pacifique-Canadien, on atteindrait probablement une moyenne d'environ 350 chargements de wagons par jour, dans ce port.

Au cours du mois de décembre, les transports suivants, des autorités impériales, ont quitté Saint-Jean-Ouest:

| | |
|---|---|
| Peshawur, | Egori, |
| Dunedin, | Pascal, |
| Thespis, | Royal Transport, |
| Hunstrick, | Elswick House, |
| Trelawny, | Lord Strathcona |
| Wayfarer, | |

Avec des cargaisons évaluées à 67,484 tonnes, contre 14,296 tonnes expédiées pendant la période correspondante de 1914—une augmentation de 400 p. 100.

Durant le mois de décembre 1915, huit navires du Pacifique-Canadien et des nations alliées sont partis de Saint-Jean-Ouest, avec des cargaisons évaluées à 67,892 tonnes, plus 1,166 chevaux; pendant le mois de décembre 1914, il était parti quatre navires portant 29,351 tonnes de cargaisons, plus 605 chevaux—une augmentation de 130 p. 100.

Durant le mois de décembre 1915, les autres lignes ont fait partir de Saint-Jean-Ouest 19 navires avec 45,994 tonnes de cargaisons, contre 11 navires et 16,699 tonnes de cargaisons et 657 chevaux, en décembre 1914—une augmentation de 200 p. 100.

Nous avons, comme grand total, 181,370 tonnes et 1,166 chevaux en décembre 1915, contre 60,346 tonnes et 1,282 chevaux, en décembre 1914, une augmentation de 200 p. 100.

Je suis informé que le résultat sera encore plus satisfaisant durant le mois actuel et le mois de février prochain. Les renseignements que je possède me permettent de dire que la situation est tout aussi satisfaisante, en ce qui concerne le port d'Halifax. Je puis ajouter, pour l'information des honorables députés, que le dernier bulletin quotidien, reçu par le département, ce matin, annonce qu'en ce moment sept transports prennent des chargements dans le port de Saint-Jean et six dans le port d'Halifax, sans compter les navires du Pacifique Canadien et de ceux de certaines compagnies privées.

L'honorable député de Saint-Jean a parlé du commerce du bois au Nouveau-Brunswick. Voici ce qu'il en a dit:

> Dans l'industrie du bois, la situation est absolument la même, comme on peut s'en convaincre dans le Nouveau-Brunswick, qui est le pays producteur d'épinette par excellence, et dont les produits sont expédiés par eau en Europe. Bien qu'il existe une demande considérable depuis la déclaration de la guerre, nos industriels ne peuvent pas expédier leur bois sur les marchés européens sans payer 200 shillings pour ce qui coûtait environ 30 shillings avant la guerre. Ceci constitue une augmentation d'environ 800 pour 100 dans le prix du transport et une charge onéreuse, non seulement pour l'expéditeur, mais aussi pour le consommateur.

Examinons un peut la situation concernant l'industrie du bois et l'expédition de ses produits au delà des mers. Les intérêts de cette industrie ont reçu de la part du Gouvernement la même sollicitude que toutes nos autres industries, et depuis le 14 juillet 1915, le département du service naval, de concert avec le directeur du transport océanique, a expédié, d'après les ordres de l'amirauté, par d'autres navires que ceux que j'ai mentionnés et qui avaient été réquisitionnés pour d'autres fins, les quantités suivantes:

Québec.—Quatre cargaisons (épinette, orme, pin), total approximatif, 7,600,000 pieds, mesure de planche, provenant de six expéditeurs.

Gaspé.—Une partie de cargaison, 724.000 pieds, mesure de planche, un expéditeur.

Chatham (N.-B.).—Deux cargaisons, 5.700,000 pieds, mesure de planche, trois expéditeurs.

Saint-Jean (N.-B.).—Quatre cargaisons, contenant environ 12,000,000 de pieds, ont été expédiées jusqu'à date.

Quatre autres cargaisons, approximativement semblables, sont actuellement en chargement par cinq expéditeurs.

Halifax (N.-E.).—Deux cargaisons, 6,500,000 pieds, mesure de planche. Deux autres cargaisons d'égale importance sont sur le point d'être expédiées par cinq expéditeurs.

En plus des quantités ci-dessus on a expédié 400,000 planches pour des caisses à munitions, partie de Saint-Jean et partie d'Halifax.

Total des expéditions par les ports de l'Atlantique, 50,000,000 de pieds, mesure de planche.

Par les ports du Pacifique.—Dix cargaisons, 30,000,000 de pieds, mesure de planche, de différents expéditeurs.

Grand total, 80,000,000 de pieds, mesure de planche.

M. E. M. MACDONALD: Quels étaient les taux de transport?

L'hon. M. HAZEN: Ce bois est acheté et payé au Canada. C'est l'acheteur étranger qui paie le transport. J'aurai quelques explications à donner à ce sujet, un peu plus tard.

Je soumettrai à la Chambre un autre état, plus détaillé, du bois expédié des ports canadiens, sous la direction du service de transport impérial et du département des Affaires navales. Les navires qui ont transporté du bois du Canada sont mentionnés dans le tableau suivant:

Liste des chargements de bois expédiés des ports canadiens sous la direction du service impérial des transports et du département du Service naval.

DE QUÉBEC.

| Navires. | Départ. | Chargement. | Expéditeurs. |
|---|---|---|---|
| "Statesman" | 14 juillet | 365 étalons | Gooday & Coxlong, partie de chargement. |
| "Germanic" | 20 juillet | 3,000,000 pds m.p. (estimation) | Burstall & Dobell Becket Co. |
| "Usher" | 10 nov. | 500 étalons | Gooday & Co., partie du chargement. |
| "Dunclutha" | 20 nov. | 1,482 étalons | Price Frères. |
| | Total, 7,600,000 pieds m.p. | | |

DE GASPÉ.

| | | | |
|---|---|---|---|
| "Eagle Point" | 30 juillet | 362 étalons | Coxlong & Co., partie du chargement. |
| | Total, 5,700,000 pieds m.p. | | |

DE SAINT-JEAN.

| | | | |
|---|---|---|---|
| "Grantley Hall" | 31 août | 1,768 étalons | McKean & Co. |
| "Kilkerran" | 11 sept. | 1,597 " | " |
| "Elswick House" | 25 déc. | 1,239 " | " |
| "Quantock" | 14 janv. | 1,481 " | Partington Pulp and Paper Company. |
| "Alton" | 17 janv. | | John E. Moore. |
| "Oceania" | En chargement | | |
| "Rio Tieto" | En chargement | | |
| (Nom inconnu) | Partira bientôt | | |
| | Expédiés à date, 12,000,000 pieds m.p. | | |

D'HALIFAX.

| | | | |
|---|---|---|---|
| "King David" | 15 août | 1,621 étalons | Musgrave & Co. |
| "Spilsby" | 30 oct. | 1,634 " | John E. Moore. |
| "Demeterton" | Partira bientôt | | |
| (Nom inconnu) | " | | |

Expéditions jusqu'à ce jour, 6,500,000 pieds, m.p. Parties de boîtes expédiées d'Halifax et de Saint-Jean par différents navires, 400,000 planches approximativement 1,000,000 pieds, m.p. Total approximatif pour les ports de l'Est 50,000,000 pieds, m.p.

DE LA COTE DU PACIFIQUE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| "K. Jason" | 19 août (du Bellingham, Wash., E.-U. d'A.) | 4,293,000 pieds m.p. | A. F. Thane & Co., San Francisco. |
| "L'andudno" | 30 août | 3,025,000 " | Diff. scieries de la C.-A. |
| "Lena" | 14 sept. | 2,614,000 " | " " |
| "Orange River" | 30 sept. | 3,101,000 " | " " |
| "Llangorse" | 18 oct. | 2,902,000 " | " " |
| "Holtye" | 20 oct. | 3,810,000 " | " " |
| "Otto Trechman" | 14 nov. | 3,067,000 " | " " |
| "Gilla" | 9 janv. | 1,837,000 " | " " |
| "Harwood" | 15 nov. | 2,830,000 " | " " |
| "Karma" | 3 janv. | 2,574,000 " | Demi-chargem. à Seattle et d.-ch. à Vancouver Diff. scieries de la C.-A |

Si mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B.), disait vrai, la province du Nouveau-Brunswick aurait, cette année, de très grandes quantités de bois d'œuvre encore disponible. Pour me renseigner avec exactitude sur ce point, je me suis mis en communication avec un citoyen de Saint-Jean, qui est mon ami et celui de l'honorable député; je lui ai demandé de me dire combien de bois il s'est expédié de Saint-Jean et combien il en reste cet hiver, le priant en même temps de me donner d'autres renseignements sur la quantité de bois qui s'est exportée de la province et sur la façon dont le commerce se trouve entravé par le manque de navires. Il m'a répondu par la lettre suivante, en date du 20 janvier:

Saint-Jean (N.-B.).

A l'hon. J. D. Hazen,
Ministre de la Marine et des Pêcheries,
Ottawa.

Mon cher ministre,—Je viens de recevoir votre lettre du 19 courant et me fais un très réel plaisir de vous fournir, avec toute la précision dont je suis capable, les renseignements que vous demandez.

Jusqu'à présent, l'amirauté a fait embarquer à Saint-Jean 20,000,000 de pieds superficiels, en chiffres ronds; à bord de sept transports, et deux cargaisons représentant encore 6,000,000 de pieds sont vendues, qui partiront bientôt, ce qui portera le total à 26,000,000 de pieds superficiels.

Les paquebots réguliers ne transportent pas autant de bois cette année que par le passé à cause de l'abondance des autres marchandises; mais, autant que je puis m'en rendre compte, ces paquebots transporteront à peu près tout le bois qui passe l'hiver à Saint-Jean, et je crois que ce sera chose faite vers la fin d'avril.

La quantité de bois expédiée de Saint-Jean était d'environ

| | | |
|---|---|---|
| 130,000,000 | de pieds en | 1915, |
| 85,000,000 | " | 1914, |
| 86,000,000 | " | 1913. |

Ainsi, on le voit, il s'est expédié de Saint-Jean. en 1915, 41,000,000 pieds de bois de plus qu'en 1913 et 45,000,000 de plus qu'en 1914. Mon correspondant compte parmi les marchands de bois les mieux renseignés du Nouveau-Brunswick; voici ce qu'il ajoute—je crois devoir citer sa lettre en entier:

Cette année, le bois qui passe l'hiver à Saint-Jean est beaucoup moins abondant qu'en temps ordinaire. Il y en a 50,000,000 de pieds, en chiffres ronds, sur la Miramichi, et 40,000,000 sur la Restigouche. De son stock de l'an dernier, la Nouvelle-Ecosse a encore environ 35,000,000 de pieds à expédier.

Je considère que la coupe des billes sera, cette année, fort au-dessous de la moyenne. Les exploitants de la rive nord disent que la coupe de cette année représentera à peu près les deux tiers de la moyenne, et le long du fleuve Saint-Jean elle n'excèdera pas les deux tiers de celle de l'an dernier.

Dans la Nouvelle-Ecosse, la coupe de cette année dépassera à peine la moitié de celle de l'année dernière.

[L'hon. M. Hazen.]

Pour les cinq dernières années les quantités de bois réunies à Liverpool et à Manchester (Angleterre) ont été comme suit (les données vont jusqu'au 1er janvier):

| | |
|---|---|
| 1911 | 18,440 |
| 1912 | 11,370 |
| 1913 | 25,570 |
| 1914 | 11,190 |
| 1915 | 31,320 |

Pour le premier de ce mois, le chiffre paraît bien fort, mais je crois que le bois est en grande partie vendu et qu'on le garde sur les quais de Liverpool et de Manchester, en attendant qu'on puisse l'expédier à l'intérieur du pays.

Les cargaisons devant être relativement faibles au cours de cet hiver, il devra, le 1er mai prochain, y avoir beaucoup moins de bois à Liverpool et à Manchester.

Tels sont les renseignements les plus exacts que je puis vous fournir. Vous pouvez, si vous le désirez, vous servir de mon nom.

Je regrette de ne vous avoir point vu avant votre retour à Ottawa.

Amitiés.

Sincèrement à vous,
(*Signé*): John E. Moore.

Samedi, j'avais un entretien avec un des plus grands exploitants des forêts du nord du Nouveau-Brunswick; ce personnage, très favorablement connu dans toute la province, était venu assister à la séance de la commission de conservation. Il m'a dit que les 50,000,000 de pieds de bois qui se trouvent sur la Miramichi et les 40,000,000 qui sont sur la Restigouche représentent un peu plus que la quantité qu'on voit habituellement en hiver, mais que ce bois se vend néanmoins à un prix rémunérateur et que les exploitants réalisent de gros bénéfices. Les grands exploitants, ajoutait-il, ont coupé, cette année, autant de bois que l'hiver dernier, mais les petits exploitants n'ont pu faire de même.

Quiconque a prêté l'oreille à la lecture des données, de la déclaration des chargeurs et de la lettre de M. John Moore, qui compte parmi les mieux informés des exportateurs de bois de la région de Saint-Jean, doit en venir à la conclusion que le gouvernement a réussi à organiser des mesures propres à assurer l'exportation du Canada en Angleterre des bois, des produits industriels et des produits agricoles. Il y a si bien réussi que les expéditions faites aux ports d'hiver du Canada, à Saint-Jean et à Halifax, excèdent de 250 p. 100 celles d'aucune des années précédentes. Et je tiens de bonne source que les exportations de janvier et de février accuseront un résultat encore plus satisfaisant. A l'heure qu'il est, des navires viennent régulièrement à Saint-Jean et à Halifax.

L'état que j'ai reçu, ce matin, indique qu'il s'en trouvait sept réunis dans le port de Saint-Jean, sans compter les navires

marchands ordinaires, et qu'on en comptait six, dans le port d'Halifax. Nous n'avons donc pas beaucoup de raison de craindre pour le transport régulier des marchandises du Canada destinées à la mère patrie et ni de redouter que notre population n'ait pas de débouché pour ses produits, tant que l'Angleterre restera maîtresse sur les mers et que sa marine de guerre continuera à protéger les routes commerciales entre Halifax et Saint-Jean et les Iles britanniques et l'empire.

Abandonnant ce sujet, je veux faire allusion à certaines affirmations que mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley) a faites à propos de la commission des obus.

L'hon. M. MARCIL: L'assertion de l'honorable ministre au sujet du bois marchand de la rivière Restigouche m'a intéressée. Mon honorable ami peut-il fournir à la Chambre quelque renseignement sur l'état de choses qui existe au sujet du bois marchand de la province de Québec?

L'hon. M. HAZEN: Non, je ne suis pas en état de donner ce renseignement. J'ai cité des chiffres ayant trait aux expéditions de bois marchand provenant de Gaspé et d'autres endroits de la province de Québec, faites par des transports avant la clôture de la navigation du fleuve Saint-Laurent. Mais je me suis occupé de l'affirmation faite par l'honorable député de Saint-Jean, qui a limité ses observations à la question du bois marchand expédié de la province du Nouveau-Brunswick, et ma réponse s'applique à cela seulement.

Mon honorable ami de Saint-Jean a discuté la conduite de la commission des obus présidée par le général Bertram. Je ne me propose pas de le suivre dans toute son argumentation et de répondre à tous les points du discours qu'il a prononcé sur cette question, mais je veux m'occuper d'une couple d'aspects que celle-ci présente, et je dirai d'abord combien remarquable et gentille est la façon dont mon honorable ami a parlé des manufacturiers de ce pays. Quel changement s'est-il donc opéré dans la nature des idées de mon honorable ami? Il ne tenterait rien qui pût nuire aux intérêts des fabricants; cependant, l'argumentation de mon honorable ami ne peut tendre à établir qu'un fait, c'est que les fabricants se sont servis d'intermédiaires pour atteindre cette commission; qu'ils ont obtenu des commandes par des moyens frauduleux et inconvenants, et qu'ils ont reçu plus d'argent que n'en valaient les articles qu'ils ont fournis.

C'est la signification qu'il faut attacher à l'affirmation de l'honorable député, si celle-ci veut dire quelque chose. Mon honorable ami ne peut attaquer la commission des obus, sans jeter du discrédit sur les fabricants du Canada, parce qu'il a basé toute son affirmation et toute sa plainte sur la supposition que les manufacturiers se sont servis d'intermédiaires; qu'on a payé ces articles des prix dont les manufacturiers ont bénéficié pour des fins politiques et que ces prix ont dépassé grandement la valeur des marchandises fournies par ces fabricants. Mon honorable ami a choisi un terrain délicat. Il savait—et c'est la raison pour laquelle il n'a pas voulu offenser les manufacturiers—que la commission des obus a réellement confié pour plus de 50 ou de 75 p. 100 de ces commandes à des compagnies dont quelques-unes étaient sous la haute main de quelques-uns de ses amis, tandis que d'autres comptaient de ses amis au nombre de leurs directeurs, et que s'il prononçait un seul mot contre les directeurs de ces compagnies, il laissait planer un doute très sérieux sur les directeurs de ces compagnies, sur ses propres amis, sur ses partisans politiques et enfin sur les membres de la gauche qui appuient le parti auquel il appartient. Il savait qu'en insinuant quoique ce fût contre les manufacturiers amis des honorables membres de l'opposition, il jetterait du discrédit sur les honorables membres qui siègent en arrière de mon très honorable ami et qui ont des intérêts dans ces compagnies quant à certaines commandes et qui, dans d'autres cas semblables, font partie des conseils d'administration des compagnies qui ont reçu des commandes pour la fabrication d'obus. Voilà pourquoi mon honorable ami, tout en faisant une charge à fond de train contre la commission des obus, a maintes fois répété qu'il n'entendait point laisser planer le moindre soupçon sur les manufacturiers du pays.

Monsieur l'Orateur, je crois que tout le monde reconnaîtra que la commission des obus—que je n'ai nul mandat de défendre, qu'on l'observe bien—avait à accomplir une tâche difficile et entraînant des difficultés sérieuses. Lors de sa création, il s'agissait de fabriquer deux cent mille obus, représentant environ $1,000,000, travail dont l'exécution devait se poursuivre avec plus de rapidité que tout ce qui s'était fait au Canada ou ailleurs jusqu'alors. Bientôt ce travail compris la fabrication de milliers d'obus dont la valeur représentait des centaines de millions de dollars. Perfectionner l'organisation fut un travail ardu et qu'il

fallut accomplir avec la plus grande rapidité. Si l'on avait procédé avec une précision mathématique, pas à pas et détail par détail, il est fort probable qu'on aurait pu épargner quelques dollars au pays, mais en réalisant cette économie, la commission aurait privé les manufacturiers et les ouvriers du Canada du grand afflux d'affaires dont ils ont profité, grâce à l'attitude prise par la commission des obus, et dont ils continuent à bénéficier encore, vu la décision à laquelle la commission impériale en est arrivée.

L'honorable député de Saint-Jean a tenté —ainsi que certains sont habiles à le faire —de rabaisser la valeur de ce que ses propres électeurs et nous-mêmes faisons, lorsqu'il a comparé ce que nous faisons ici avec ce qui se passe bien loin de nous. Il s'est efforcé de louer la façon dont les commandes d'obus ont été accordées en Australie et le moyen que cette colonie a pris pour résoudre ce problème, et il a mis tout cela en comparaison avec les mesures que la commission des obus du Canada a arrêtées pour la même fin.

Je n'ai pas l'intention d'argumenter sur ce point; je ne me propose pas de répondre à ce que mon honorable ami a invoqué à ce propos. Je laisserai à l'un de ses amis le soin de répondre. J'abandonnerai cette tâche à son ami personnel, le rédacteur du "Free Press", dont on a parlé comme étant le principal organe du parti libéral à Ottawa, et l'un des mieux rédigés. Des journaux libéraux du Canada refutent l'affirmation de l'honorable député, lorsque ce dernier établit une comparaison odieuse entre les méthodes canadiennes et les méthodes suivies en Australie.

M. CARVELL: L'honorable ministre peut-il faire cela sans sourire?

L'hon. M. HAZEN: Je croyais traiter une question sérieuse. Je ne croirais certainement pas qu'un membre de la gauche puisse sourire en voyant comment le rédacteur du principal organe libéral d'Ottawa n'a pas tardé de répondre au discours prononcé sur cette question par l'honorable député (M. Pugsley). Dans son numéro du 21 février dernier le " Free Press " dit:

> Les esprits justes qui ne sont pas portés à tirer des conclusions trop promptes à l'égard des accusations de nature trop générale portées contre la commission des obus, qui s'est occupée seule de la fabrication des munitions de guerre au Canada durant les quinze premiers mois de la guerre, sauront, nous le croyons, étudier la déclaration (publiée dans une autre colonne) faite par le président de la commission, sir Alex. Bertram, au mois de décembre dernier, avant de partir pour prendre un repos bien mérité.

[L'hon. M. Hazen.]

La clef de toute la situation se trouve, à notre estime, dans la déclaration du général Bertram qu'il a " éprouvé de la difficulté à trouver, dès le début, quinze manufacturiers pour accepter une commande ". L'autre fait important, c'est qu'à l'origine, les commandes données par le bureau de la guerre étaient si peu importantes, sans assurance quelconque que d'autres suivraient, qu'elles ne garantissaient pas suffisamment les frais que devaient nécessairement encourir ceux qui les exécutaient.

Il est facile, aujourd'hui, de dire que, au début, on aurait dû adopter les méthodes qui furent suivies plus tard. Alors que les manufacturiers devaient se changer métaphoniquement en fabricants d'obus, de quelle utilité aurait-il été d'inviter la concurrence, ainsi qu'on l'a fait, l'automne dernier, quand le nombre des commandes du bureau de la guerre furent énormes et que les manufacturiers se les disputaient?

Voici quelques-unes des affirmations du général Bertram qui méritent une attention spéciale:

Dès la première commande faite au Canada par l'Angleterre, toutes les entreprises, sauf une, furent placées au Canada, à des prix fixés par le bureau de la guerre. La commande exceptée se rapportait à cent mille obus; elle fut accordée au prix fixé par le général Bertram, un expert en la matière, à $1.45, chiffre moins élevé que celui accordé, aux Etats-Unis, par J. P. Morgan et Cie, les représentants de l'Angleterre.

La première commande canadienne fut remplie à un prix de $20,000 moins élevé que celui calculé par le bureau de la guerre.

L'état soumis au duc de Connaught, en juin 1915, mentionnait des commandes accordées, au Canada, à un prix représentant une économie de $14,000 sur les prix arrêtés par le bureau de la guerre.

Les commandes accordées, au Canada, à la fin de 1915, se sont élevées en tout, après audition des livres, à $345,000,000, soit $42,000,000 de moins que les calculs faits par le bureau de la guerre.

On a cité la façon dont l'Australie s'est occupée de la fabrication des munitions comme exemple, pour établir un contraste avec la méthode canadienne de fournir des obus destinés aux canons anglais. Le dernier numéro du " Canadian Liberal Monthly ", publié par le bureau central de renseignements du parti libéral, contient un intéressant article sur "l'Australie et les munitions de guerre. Les gouvernements de la confédération australienne semblent avoir résolu le problème de fabrication d'une façon hostile et basée sur des principes d'affaires dont on peut attendre d'excellents résultats. Toutefois, nous lisons dans cet article:

(1) Ce fut seulement lorsque " la demande d'obus vint d'Angleterre, au début de l'été de 1915 " et que le gouvernement australien prit une décision à propos de la fabrication des munitions;

(2) A la date du 1er novembre 1915, " on avait reçu trente et une soumissions dont on avait accepté formellement dix-neuf, les autres restant encore à l'étude; et

(3) Ce ne fut qu'en novembre 1915, que "le premier acier, après avoir été soumis à des épreuves sévères, fut expédié aux différents Etats ".

On devrait observer que tout le blâme imputé à la commission canadienne des obus se rapporte aux conventions arrêtées avant le " commencement de l'été de 1915, "lorsque l'Australie a fait le premier pas; que le Canada a commencé le travail six semaines après le

début de la guerre et six mois avant même que le bureau de la guerre n'eût jugé necessaire d'organiser les manufactures possédées par des particuliers pour la fabrication des munitions, et qu'en novembre, le Canada avait donné des commandes pour une valeur de trois cents millions de dollars de munitions dans de nombreuses fabriques répandues par tout le pays, et à des prix de concurrence qui, nous en sommes certains, sont, en moyenne, moins élevés que les "prix coûtants" fixés par les gouvernements australiens.

Le rédacteur du "Free Press" dit que les prix, au Canada, sont moins élevés que les prix coûtants fixés par le gouvernement australien. Au début on éprouva de la difficulté à obtenir de nos industriels l'engagement de fabriquer des obus, parce qu'on ignorait la quantité d'obus dont on aurait besoin, ou le temps que la guerre durerait, d'où la nécessité de fixer les prix au chiffre le plus élevé.

A mesure que le temps passait, cependant, le prix diminuait, et le "Free Press," journal libéral, nous dit qu'aujourd'hui le prix payé pour les obus au Canada est plus bas que celui fixé par le gouvernement australien. L'article dit:

Si l'Australie avait fait, en septembre 1914, ce qu'elle a fait en juin 1915, et sans recevoir plus d'encouragement que le Canada n'en reçut du War office en septembre 1914, nous conviendrions alors avec la "Canadian Liberal Monthly" que l'Australie en donne un bon exemple; mais vu les faits, établis, nous ne croyons pas que l'exemple soit très impressionnant.

J'arrive maintenant, monsieur l'Orateur, aux paroles de mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B.), telles qu'elles figurent à la page 76 du hansard.

Si les renseignements qu'on m'a fournis sont exacts, je suis donc certain que, dans tout le pays, il a été donné des commandes de cette nature à des intermédiaires, à des gens dépourvus d'outillage, commandes ainsi données dans un but de favoritisme, quitte à commettre une grave injustice envers ceux qui possédaient des établissements tout montés.

L'hon. M. Rogers: Il est malheureux que, pour les trois quarts ces commandes soient allées à des libéraux.

L'hon. M. Pugsley: Vraiment!

L'hon. M. Hazen: C'est à coup sûr le cas pour la ville de Saint-Jean que représente mon honorable ami.

L'hon. M. Pugsley: Dans ma propre circonscription? L'honorable ministre veut parler, je suppose, des frères Haley.

L'hon. M. Hazen: De MM. McAvity et de la fonderie Phœnix.

L'hon. M. Pugsley: MM. McAvity obtinrent leur commande, comme commande ou sous-commande de la Canadian Car Company, à titre de partie d'une commande pour fabrication d'obus obtenue du gouvernement russe. Puisque la question est sur le tapis, que dit le ministre de la filature de coton York et Cornwall?

L'hon. M. Hazen: Qu'en pense l'honorable député?

L'hon. M. Pugsley: C'est une excellente compagnie et sa production cotonnière est excellente. Il n'existe pas au Canada de filature de coton supérieure à la filature de coton York et Cornwall. Ses bâtiments sont remplis de machines et d'outillage pour fabrication du coton. La compagnie s'emploie activement à cette fabrication, et qu'il me suffise de citer ici mon honorable ami le sénateur Thorne, un des directeurs de cette filature de coton, une intelligence d'élite qui ne saurait confondre un shrapnel ou un explosif de 18 livres avec un ballot de coton.

Lorsque l'honorable député a affirmé que la commission des obus s'était laissée guider par des motifs politiques, l'honorable ministre des Travaux publics a dit que malheureusement les trois-quarts des commandes avaient été donnés à des libéraux, et j'ai ajouté que cela était arrivé dans la circonscription que je représente en communs avec l'honorable membre. Mon honorable ami voyant que ce fait affaiblirait son accusation qu'il y avait eu des motifs politiques, a, sans un moment d'hésitation —bien que demeurant à Saint-Jean il devait connaître les faits, mais je suppose qu'il ne les connaissait pas—il a répliqué que la commande accordée à MM. McAvity leur avait été donnée par la Canada Car Company, comme partie d'une commande d'obus qu'elle avait obtenue du gouvernement russe.

Le lendemain, j'ai envoyé les questions suivantes à la commission des obus en lui demandant d'y répondre:

Est-il vrai, ainsi que l'a dit l'honorable M. Pugsley, que MM. McAvity ont reçu une commande d'obus comme partie d'une commande donnée par le gouvernement russe à la Canadian Car Company?

2. La commission des obus a-t-elle donné directement des commandes a MM. McAvity?

Voilà la réponse à la première question.

La commission des obus ne connait rien de cette transaction.

Et la réponse à la deuxième question est:

Le 15 mars 1915, 10,000 obus de 4 p. 5 à $6.70.
Le 15 mai 1915, 20,000 obus de 4 p. 5 à $6.00.
Janvier 1916, 25,000 obus de 4 p. 5 à $4.00.

Or ces trois commandes données directement à MM. McAvity s'élèvent à une somme de $287,000.

A part cela, la commission des obus leur a donné les commandes suivantes:

| | |
|---|---|
| Déc. 23 1914—25,000 douilles en cuivre et tampons | 60 |
| Fév. 12 1915—65,000 douilles en cuivre et tampons | 55 |
| Mai 3, 1915—50,000 4.5 douilles à | 70 |
| Août 26 1915—douilles à | 25 |
| Oct. 23 1915—10,000 tampons à | 25 |

Ces commandes s'élevaient à la somme de $224,500. Cette maison de Saint-Jean (N.-B.) que mon honorable ami dit avoir reçu ses commandes de la Canada Car and Foun-

dry Company, a donc reçu des commandes directement de la commission des obus pour un total de $511,500, et j'accuse mon honorable collègue d'avoir fait une assertion inexacte dans le but de nous induire en erreur.

Mais si la vérité avait été dite à la Chambre alors, sa prétention que la commission des obus donnait ces commandes à des amis politiques aurait perdu toute sa force.

Pour ma part je suis heureux que MM. McAvity aient obtenu ces commandes. Ils ne sont pas de mes amis en politique, bien qu'ils le soient personnellement. Mais à part la question d'amitié, je suis heureux que la commission des obus, ait accordé à une maison aussi ancienne que l'établissement McAvity des commandes dont l'exécution donnera de l'emploi dans la circonscription que j'ai l'honneur de représenter.

Chaque fois que des établissements manufacturiers dans ma province m'ont demandé d'écrire à la commission des obus pour lui dire ce que je connaissais de leurs moyens et de leur habileté a exécuter des commandes, je n'ai jamais refusé de le faire à l'égard d'établissements dirigés par des libéraux, si je les croyais en état de faire du bon ouvrage, parce que je désirais que les commandes fussent confiées à des établissements capables de les exécuter. Naturellement je désirais qu'une part juste et raisonnable de ces travaux allât à des manufacturiers de la province que je représente.

Je parlerai maintenant de la Phœnix Foundry Company. Bien que l'honorable député ne porte aucune accusation—c'est souvent son habitude de ne pas porter d'accusation, mais de procéder par insinuations —cependant, comme il a mêlé le nom du sénateur Thorne aux opérations de la compagnie Phœnix je désire dire quelques mots sur ce sujet.

Quels sont les directeurs de la Phœnix Foundry Co.? Ce sont Mess. James J. Robertson, gérant; W. H. Thorne, James Manchester, A. C. Dawson et F. P. Starr. Ce sont des gens qui jouissent de la plus haute considération dans le monde des affaires à Saint-Jean (N.-B.). Quelques-uns sont conservateurs, d'autres sont libéraux, je crois. Mais l'honorable député a choisi le nom du Senateur Thorne, basant son insinuation sur le fait que l'honorable sénateur est un conservateur en vue.

Les membres de cette compagnie sont animés d'un grand esprit public, et ont fait leur part du mieux qu'il leur était possible pour aider dans cette guerre, et ce sont les derniers que l'on peut accuser justement d'avoir profité de la crise actuelle pour s'enrichir. Si j'en parle, c'est parce que des racontars sont parvenus à mes oreilles, et vaut autant tirer la chose au clair immédiatement.



Une commande a été donnée à la York and Cornwall Cotton Company, dont M. J. B. Cudlip, de Saint-Jean (N.-B.) est gérant. Au mois de novembre, je crois, de l'année dernière, à peu près vers l'époque où tout le monde parlait d'obus, cette compagnie avait diminué les heures de travail de ses employés. M. Cudlip, qui est un bon machiniste expérimenté, et qui connaît la fabrication du coton à fond, car il est parti du bas de l'échelle dans cette industrie, a pensé qu'un bon moyen de donner de l'emploi à ses ouvriers serait d'obtenir une commande d'obus.

Comme je l'ai dit, M Cudlip est un machiniste expérimenté, et il savait qu'une partie de l'outillage de la fabrique de coton pouvait être utilisée pour faire des obus. Il vint à Ottawa, s'aboucha avec la commission, et obtint la commande de 20,000 obus de 4'5 à $6.00. C'était dans le mois de mai. D'après ce que j'ai appris, M. Cudlip est tombé malade et a éprouvé des difficultés à fabriquer les obus, bien qu'il y eût dans son établissement l'espace et l'outillage nécessaires. Il fit donc un marché avec la Phœnix Foundry Co., dont MM. Flemming sont les principaux directeurs. Ils ne sont pas mes amis politiques —ou du moins ils ne m'ont pas appuyé à la dernière élection, car l'un d'eux était président d'un comité favorable à mon honorable collègue de Saint-Jean (M. Pugsley) dans le quartier Victoria. La Phoenix Foundry est établie depuis longtemps et très bien connue. MM. Flemming jouissent d'une excellente réputation, qu'ils ont héritée de leurs père et grand-père; ce dernier est le fondateur de la maison.

D'après ce que j'ai appris, M. Cudlip eut de la difficulté à persuader M. Flemming à entreprendre la fabrication d'obus; ils n'y voyaient pas grand profit, vu qu'il leur fallait acheter de nouvelles machines, et vu aussi l'incertitude de la continuation de cette industrie. Cependant, après délibération, ils acceptèrent la commande. Lorsque la commission des obus apprit cela elle remplaça le nom de la Cudlip par celui de MM. Flemming ou de la Fonderie Phœnix, et toutes les commandes qui s'envoient leur furent remises directement. En voici une énumération:

Janvier 28 1915, 35,000 obus shrapnel de 18 livres à $3.80.

Mai 15 1915, 20,000 obus 4 p. 5 à $6.00.

Octobre 18 1915, 20,000 obus de 18 livres à $2.90.
Janvier 1916, 55,000 obus de 18 livres à $1.85.

Je n'ai pas fait de calcul exact, mais les commandes s'élèvent à près de $300,000.

Poursuivons la liste des commandes qui ont été placées dans le Nouveau-Brunswick, et voyons si elles justifient l'accusation portée par mon honorable ami que la commission a été guidée simplement par des considérations politiques. Des commandes considérables de boîtes ont été données à la Wilson Box Co., de la paroisse de Lancaster, voisine de la ville de Saint-Jean (N.-B.) La spécialité de cet établissement est de faire des boîtes. Quels sont donc les directeurs de cette compagnie? L'honorable député de Carleton devrait les connaître aussi bien que moi: Ce sont MM. T. H. Estabrooks, Stanley E. Elkin, S. C. Wilson, de Halifax, John Galey et Alexander Wilson, de Saint-Jean (N.-B.). Ce sont là des noms qui ne nous permettent pas de croire que la commission s'inspirait de motifs politiques en confiant des commandes à MM. Wilson. J'ai été heureux d'apprendre que cette maison avait eu des commandes, car c'est, dans la circonscription que je représente, un important établissement industriel, et je suis sûr que son travail sera fait de façon à satisfaire le public.

La Record Foundry Company, de Moncton, est une autre maison pour laquelle il a été obtenu des commandes, commandes obtenues, au dire de l'honorable député de Saint-Jean, par des intermédiaires et pour des intérêts de parti. Je crois que l'honorable député de Westmorland (M. Copp), sait quels sont les directeurs de cette compagnie, et il sera en mesure de juger si, oui ou non, c'a été pour des intérêts de parti qu'une commande a été donnée à l'établissement qu'il dirige. Ces directeurs sont l'honorable Clifford W. Robinson, président, qui jusqu'à ces temps derniers était, dans la province du Nouveau-Brunswick, le chef du parti libéral en ce qui regarde la politique du lieu ; M. F. C. Dennison, un libéral de Moncton, qui en est le secrétaire ; l'honorable James Barnes, de Bouctouche, qui, pendant des années, a été le représentant du comté de Kent, et un membre du gouvernement dans lequel mon honorable ami et collègue l'honorable député de Saint-Jean était procureur général ; M. F. J. Sherves ; puis l'honorable Josiah Wood, lieutenant-gouverneur, et et feu Graham Frazer. Quelqu'un dira-t-il que, si une commande a été accordée à cette maison, c'est pour des intérêts politiques? Elle a été confiée à une compagnie qui se compose de libéraux et de conservateurs, et où les libéraux semblent prédominer. Elle lui a été accordée parce que la Record Foundry Company était seule outillée de manière à pouvoir l'exécuter comme il faut.

En ce qui concerne les commandes d'obus au Nouveau-Brunswick, il y en a une qui a été placée à Chatham, dans une compagnie que l'on appelle, je crois, The Maritime Foundry Company. Je ne sais quels en sont les actionnaires ou administrateurs. Une commande a été confiée à la McLellan Foundry Company, de Campbellton. Personne à Campbellton ne voudrait croire, j'en suis sûr, que les directeurs de cet établissement se sont montrés jusqu'ici les défenseurs actifs du parti conservateur. A Frédéricton, une comande a été confiée à la Smith Foundry Company, dont les membres sont tous, je crois, des adhérents du parti conservateur.

M. CARVELL: Arrivez maintenant à Sackville.

L'hon. M. HAZEN: Il a été donné une commande à la maison de M. Fawcett, qui sont des conservateurs. J'ignore si, dans cette compagnie, il y a d'autres actionnaires que la famille elle-même; mais, parmi ses membres se trouvent MM. Horace et Charles Fawcett, comme aussi, je le présume, leur beau-frère, M. Ryan, présentement à la Colombie-Anglaise.

L'hon. M. MARCIL: A-t-il été placé des commandes à Campbellton?

L'hon. M. HAZEN: Je crois qu'il en a été adjugé une à la McLellan Foundry Company pour 12,000 obus. Quant aux boîtes, voici une liste de quelques-unes des maisons à qui il a été confié des commandes; La Wilson Sex Company, de Saint-Jean; La Sussex Manufacturing Company, de Sussex ; la Hillsboro Manufacturing Company, de Hillsboro, et M. W. H. Farnham, de Saint-Stephen. Je ne sais à quel parti politique appartient M. Farnham, mais je crois que, parmi les directeurs de la Sussex Manufacturing Company, il se trouve des actionnaires appartenant aux deux partis. Je crois que le chef de cette maison est un M. S. H. White.

Voilà pour les commandes accordées dans ma province; je suppose que l'on peut dire la même chose de celles qui sont allées dans les autres provinces du Canada. En

agissant comme il l'a fait, le comité des obus s'est uniquement laissé inspirer par le désir de promouvoir les intérêts et le bien du public. Il n'a pas été influencé par de mesquines considérations de parti; il a placé les commandes entre les mains de ceux-là qui, croyait-il, les rempliraient à la satisfaction du gouvernement britannique et fourniraient des obus de la qualité qu'il faut à nos armées en campagne.

J'ai ici une liste des commandes placées par tout le Canada. Je n'entends point vous en donner lecture, mais n'en mentionner que quelques noms et demander à ceux d'entre-nous qui connaissent nos établissements industriels s'il pensent que ces noms suggèrent l'idée d'une tentative de la part du comité des obus d'avantager le parti au pouvoir.

M. MACDONALD: Si l'honorable ministre voulait bien faire consigner aux Débats toute cette liste, ce serait beaucoup plus commode à consulter.

L'hon. M. HAZEN: Il me la faudrait sous une meilleurs forme; mais, si on désire qu'elle soit mise aux Débats, je le ferai.

M. MACDONALD: Qu'elle passe alors comme elle a été lue.

L'hon. M. HAZEN: Je vais auparavant continuer quelque peu ma lecture.

M. CARVELL: Mettez le tout aux Débats, et non dans votre poche.

L'hon. M. HAZEN: Je le veux bien. Je désire ne pas fatiguer la Chambre par la lecture de tous ces noms-là, mais il y en a quelques-uns que je vais mentionner.

M. CARVELL: Nous voudrions aussi le contenu de votre poche.

L'hon. M. HAZEN: Ce n'est qu'une lettre de couverture, qui ne fournirait à la Chambre aucun renseignement de quelque valeur. Que voyons-nous ici? Nous voyons qu'à Brockville des commandes ont été accordées à la Smart Manufacturing Company et à la Brockville Lumber Company. Dans la Nouvelle-Ecosse, à Amherst, il a été confié des commandes à la Canadian Car and Foundry Company, à la Victor Wood Works, Ltd, et à l'International Engineering Company. Ces compagnies sont, je pense, chacune d'elles, composées de libéraux et de conservateurs. A Dartmouth, une commande a été placée dans les mains de la Starr Manufacturing Company, que l'on me dit être une excellente maison, composée d'actionnaires appartenant à l'un et l'autre parti politique.

[L'hon. M. Hazen.]

A Kingston, dans la province d'Ontario, il a été donné une commande à la Canadian Locomotive Company, que je crois être dirigée par M. Harty, un ancien député libéral dans cette Chambre. Dans la province de Québec, à Lévis, une commande a été donnée à la Lauzon Engineering Company, de même qu'à la Public Entreprise Company. Je vois qu'il en a été accordé à des compagnies de Montréal et des environs dont les noms suivent: la Canada Cement Company, la Canadian Vickers Company, la B. J. Coghlin Company, la Deacon Construction Company, George Labelle, Peter Lyall & Sons, Lymburner, Limited, la Robert Mitchell Company, Henry Morgan & Company, la compagnie des Tramways de Montréal, la National Acme Manufacturing Company, William Rutherford & Company, James Shearer, la Wilson-Paterson Company, et ainsi de suite. Dans la Nouvelle-Ecosse, la Nova Scotia Steel and Coal Company. Je ne crois pas que cette dernière compagnie puisse être regardée comme faisant de la politique, soit d'un côté soit de l'autre; elle a des administrateurs et des actionnaires appartenant aux deux partis. A New-Glasgow il a été confié des commandes à la McNeill Machine and Motor Company et à John J. Grant. Mon honorable ami ne dira pas, je suppose, que des commandes ont été accordées à ces maisons dans un intérêt politique.

M. MACDONALD: Dans ces deux derniers cas, elles l'ont été.

L'hon. M. HAZEN: A Sherbrooke, dans la provincee de Québec, la McKinnon-Holmes Company; à Sorel, la maison Beauchemin et Compagnie; à Yarmouth, dans la Nouvelle-Ecosse, la New-Burrell-Johnson Company. Je peux me tromper, mais je ne crois pas que cette dernière compagnie soit administrée par des libéraux. J'ai ici une liste qui, malheureusement, n'est pas aussi complète qu'il faudrait; mais si mon honorable ami le désire, je me ferai un devoir de le mettre sur le bureau de la Chambre.

M. MACDONALD: Consignez-la au hansard.

L'hon. M. HAZEN: C'est ce que je vais faire.

M. CARVELL: Est-ce que l'honorable ministre voudra bien en même temps nous donner une liste de toutes les maisons canadiennes qui ont reçu des commandes?

L'hon. M. HAZEN: J'ai essayé d'obtenir une liste complète.

M. CARVELL: Oui, et mon honorable ami n'en a pas le quart.

L'hon. M. HAZEN: Il peut y avoir des omissions. Je ne l'ai pas fait dresser pour qu'elle soit mise devant la Chambre, mais pour m'aider dans cette discussion. Si mon honorable ami s'oppose à ce que je la consigne aux Débats, je n'en ferai rien; mais j'ai voulu simplement céder à la demande de l'honorable député de Pictou.

M. CARVELL: Nous aimerions à l'avoir, aussi bien qu'une liste supplémentaire donnant les noms de tous ceux qui ont eu des commandes.

L'hon. M. HAZEN: Ce serait pourtant chose facile à mon honorable ami d'avoir le nom de tous ceux à qui le comité des obus a confié des commandes. Je suis sûr que, s'il s'adressait lui-même à ce comité, il en obtiendrait ce qu'il veut. Quoi qu'il en soit, je vais faire comme le demande l'honorable député de Pictou, et je déposerai, telle quelle, cette pièce sur le bureau de la Chambre et, pour éviter tout dérangement à mon honorable ami (M. Carvell) je me ferai un plaisir de demander au comité une liste des noms de ceux à qui des commandes pour boîtes d'obus ont été données. Je la déposerai ensuite sur le bureau de la Chambre.

M. CARVELL: Voudriez-vous donner les dates, les quantités et les prix? Comme le ministre est de belle humeur, c'est sans doute le bon moment d'obtenir ce renseignement.

L'hon. M. HAZEN: Je serai bien aise de fournir ce renseignement à l'honorable député; je suis toujours complaisant. Il pourrait l'obtenir lui-même, mais je me ferai un plaisir d'envoyer chercher ce document à la commission des obus. En pareille circonstance, il ne sera sans doute pas nécessaire que je consigne ce document au compte rendu comme j'avais dit au député de Pictou que je le ferais.

J'ai cité ces noms, monsieur l'Orateur, à titre de réponse catégorique à l'affirmation formulée par le député de la ville de Saint-Jean:

Je suis certain, si mes renseignements sont exacts...

"Si mes renseignements sont exacts", L'honorable député n'a nullement entrepris d'enquête, pour son propre compte; il s'est borné à prêter l'oreille aux commérages à cet égard.

Si mes renseignements sont exacts, on a donné par tout le pays des commandes de ce genre; on les a donnés à l'intermédiaire, celui-là même qui ne possède pas d'outillage, et cela de façon à répartir les faveurs parmi la clientèle politique, et l'on a ainsi perpétré une grave injustice envers ceux qui possédaient l'outillage voulu pour la fabrication.

Je le demande à l'honorable député, quel était l'intermédiaire, dans l'affaire de la compagnie McAvity? Quel était l'intermédiaire dans l'affaire de la Record Foundry Company? Quel était l'intermédiaire dans l'affaire de la compagnie Fawcett? Quel était l'intermédiaire pour la compagnie de fabrication de caisses Wilson, pour la compagnie d'aciéries de la Nouvelle-Ecosse, et autres compagnies par tout le pays? Il est toujours facile de faire pareille assertions.

M. CARVELL: Quel était l'intermédiaire dans l'affaire de la compagnie Phoenix Foundry Company de Saint-Jean?

L'hon. M. HAZEN: Je ne sache pas qu'il ait existé d'intermédiaire. J'ai fourni à l'honorable député le renseignement qu'on m'a donné: M. Cudlip avait obtenu cette entreprise, mais dans l'impuissance où il se trouvait de l'exécuter, il la passa à la Phœnix Foundry Company.

M. CARVELL: Je compléterai ce renseignement plus tard.

L'hon. M. HAZEN: Fort bien. L'honorable député dit qu'il complètera ce renseignement; attendons donc ce qu'il a à nous apprendre à cet égard. Je le répète, la Phœnix Foundry Company obtint sa première entreprise par l'intermédiaire de la compagnie Cotton, dont j'ai désigné les directeurs. J'en suis convaincu, ces directeurs ne voudraient pas faire office d'intermédiaires pour qui que ce soit; ils ne se permettraient rien de préjudiciable à l'intérêt public.

Je passe à d'autres observations se rattachant à des questions discutées par les députés de la gauche. D'abord, un mot au sujet de l'observation formulée par le député de Saint-Jean touchant l'enquête tenue par sir Charles Davidson sur l'achat des sous-marins, effectué, avant la guerre, à Seattle. La Chambre connaît familièrement les circonstances dans lesquelles a eu lieu l'achat de ces sous-marins. La question a été débattue à fond, ici même, l'an dernier, et depuis, elle a été l'objet d'une enquête par la commission de sir Charles Davidson. Je crois pouvoir convaincre cette Chambre que la commission présidée par sir Charles Davidson a été des plus approfondies. On s'en souvient, à la veille de l'explosion de la guerre et quelque temps auparavant, il régnait une vive alarme en Colombie-An-

glaise. On savait que quelques croiseurs allemands, le "Leipsic", le "Dresden" et le "Nuremburg" étaient au large sur le Pacifique et l'on craignait fort quelque attaque dirigée contre les villes de la côte de la Colombie-Anglaise, entre Victoria et Vancouver surtout, qui étaient dépourvues de tout moyen de défense. Sir Richard McBride apprit qu'il y avait à Seattle deux sous-marins, construits pour le gouvernement du Chili et qu'on pourrait acheter. Sir R. McBride acheta ces sous-marins au prix de $1,150,000. On les amena à Victoria, où ils furent d'un grand soulagement pour la population, et sans aucun doute ils réussirent absolument à empêcher toute attaque de la part des Allemands contre les petits croiseurs britanniques sur le Pacifique.

M. TURRIFF: Ces sous-marins étaient-ils munis de torpilles, quand on les acheta?

L'hon. M. HAZEN: Je me demande si je dois répondre à cette question: il figure au Feuilleton de la Chambre à cet égard une question qui recevra sa réponse en temps utile, et l'honorable député le sait, le règlement interdit toute réponse à une question dont il est donné avis au Feuilleton.

Ces sous-marins ont été achetés au prix de $1,150,000. La question a été débattue ici, la session dernière, et les accusations alors formulées étaient pour ainsi dire d'une double nature. La première accusation portait que l'achat de ces vaisseaux était entaché d'irrégularités ou de rapine. Par accusation ici, il faut entendre le genre même d'accusations que formule invariablement l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley). Je ne porte pas d'accusation, dit-il,—puis il se met en frais de lancer des insinuations et des allusions. Le résultat de ses accusations de la session dernière, c'est que dès la prorogation des Chambres, les journaux à la dévotion de l'opposition et les orateurs à la tribune populaire n'hésitèrent nullement à publier à son de trompe par tout le pays que l'achat de ces sous-marins avait été marqué par un filoutage de plusieurs centaines de mille dollars. Je vais citer à la Chambre le texte même des paroles prononcées ici même par l'honorable député de Saint-Jean, en discutant cette question, en février de l'an dernier:

**Je désirerais savoir quand j'ai insinué que sir R. McBride aurait touché cette somme de $250,000? Je tiens sir R. McBride pour un homme de grand esprit, et Dieu me garde de faire entendre qu'ayant payé sur les fonds publics de la Colombie-Anglaise une somme de $1,150,000, il se permettrait de reprendre sur cette somme $250,000 pour tout bonnement la mettre dans sa poche ou la consacrer à des fins électorales.**

**Tout le monde l'admet, le ministre des Travaux Publics sait comment se fait une élection, et qui oserait insinuer qu'il soit homme à se déshonorer lui-même par la manipulation de fonds électoraux? Qui se figurerait que sir R. McBride a agi de la sorte? Mais sir R. McBride et le gouvernement fédéral ont des amis en Colombie-Anglaise, et s'il y avait là quelqu'un disposé à profiter de la situation, l'occasion était magnifique. Voici deux sous-marins, estimés $375,000 respectivement par M. Logan et dont le prix de construction, d'après le contrat primitif, était seulement de $387,000 chacun. L'expert du Chili avait condamné ces sous-marins. La guerre battait son plein et l'opinion publique en Colombie-Anglaise réclamait l'acquisition de ces navires à n'importe quel prix. Quelle forte tentation pour ces conservateurs qui voudraient voir les libéraux disparaître de la face de la terre et qui savent si bien comment se servir des fonds électoraux pour y arriver? Quelle tentation d'exploiter pareille situation. Je n'accuse nullement le ministre, d'après les renseignements qui m'ont été fournis, d'une irrégularité quelconque, et du commencement à la fin de mes observations, je me suis abstenu de le faire. Je ne formule pas non plus d'accusation d'irrégularité quelconque contre sir R. McBride; et du commencement à la fin de mes observations, je me suis gardé de le faire.**

Et cependant l'effet de son discours qui fut propagé aux quatre coins du pays par la presse de parti et par ses partisans, c'est que, les conservateurs avaient illicitement bénéficié de cette transaction jusqu'à concurrence de $250,000, et cela au profit de leur caisse électorale. Ces sous-marins, le gouvernement fédéral en fit l'acquisition, et cela de l'avis de l'amirauté britannique. Avant de confirmer l'achat fait par sir Richard McBride, nous en conférâmes avec l'amirauté britannique qui nous conseilla d'acheter ces sous-marins si nous pouvions obtenir les services de marins pour les armer.

L'hon. M. PUGSLEY: Le Gouvernement n'a-t-il pas informé le gouvernement britannique que le gouvernement du Chili n'avait pas pris ces sous-marins, parce qu'il était dans l'impuissance d'en payer le prix?

L'hon. M. HAZEN: Je ne me rappelle plus le texte précis de la dépêche, mais peu importe. . .

L'hon. M. PUGSLEY: La chose serait d'importance, si on avait condamné ces navires. . .

L'hon. M. HAZEN: . . .parce que l'amirauté britannique avait alors et possède encore une connaissance approfondie de tous les vaisseaux de guerre en construc-

tion dans les chantiers maritimes du monde entier. Elle était parfaitement renseignée sur le prix de ces vaisseaux et sur tous les autres détails; or, elle nous conseilla d'en faire l'achat, si faire se pouvait. Et nous avons eu parfaitement raison de les acheter; car, à la suite d'une enquête approfondie, il a été amplement prouvé que cette transaction n'a pas été entachée de la moindre rapine; que les sous-marins sont de la plus haute valeur et qu'ils ont continué à rendre d'excellents services jusqu'aujourd'hui. Je vais citer les paroles prononcées par sir Charles Davidson, à l'ouverture de l'enquête:

Nos séances se tiendront au grand jour de la publicité. Nous adhérons, comme nous l'avons fait jusqu'ici, à la détermination de continuer à faire une enquête des plus approfondies et des plus consciencieuses de toutes les questions qui auront besoin d'être élucidées. J'ai eu, au début, le bonheur d'obtenir de M. John Thompson, conseil de Sa Majesté au bureau d'Ontario, son consentement à faire fonction de conseil de la commission. Il examinera les témoins et j'en suis convaincu, fera bon accueil à tout renseignement qui lui pourra venir d'une source quelconque, et qui soit apparentée à nos fonctions futures.

A l'enquête, à laquelle tous y avaient accès mon honorable ami aurait pu assister, s'il l'eût voulu et il se trouvait dans la ville voisine, Vancouver, lorsque sir Charles Davidson tenait son enquête à Victoria.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre sait-il que sir Charles Davidson refusa carrément de permettre à un conseil quelconque d'être présent, pour interroger les témoins ou les entendre en audition contradictoire?

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami se permet la même interruption que l'autre jour. Ce que sir Charles Davidson a refusé était tout différent. Il avait le devoir d'aller au fond de l'affaire et des autres questions qui pouvaient venir devant lui—et on ne pouvait pas trouver quelqu'un de meilleur pour atteindre ce but. C'est un juge qui occupe un haut rang et qui a acquis une grande expérience dans sa profession. Il a pratiqué longtemps au barreau et il était considéré comme un avocat habile. Sir Charles a eu l'avantage d'être aidé dans son travail par M. John Thompson, C.R., membre éminent du barreau d'Ontario, fils de feu sir John Thompson. En outre, à chaque enquête, l'auditeur général était présent. Après l'interrogatoire de chaque témoin, l'auditeur général était invité à poser d'autres questions ou à produire d'autres témoins qui seraient soumis à un examen. La plus grande facilité a été donnée pour que l'interrogatoire soit complet.

Ce que sir Charles Davidson a refusé était bien différent. Un avocat s'est présenté devant lui en déclarant qu'il représentait le parti libéral de la Colombie-Anglaise. Sir Charles a refusé de lui permettre d'agir comme avocat, d'interroger et de contre-interroger les témoins—et je demanderai où on serait allé si cette façon de procéder avait été permise. Le commissaire permit à l'avocat de suggérer toutes les questions qui lui plairaient et je lirai dans un moment ce qu'il a dit à ce sujet dans la déposition de l'auditeur général. Je lirai le témoignage de l'auditeur général parce que je pense que l'auditeur général a été l'agent responsable de cette enquête et probablement de la discussion qui a eu lieu à ce sujet. Je constate que M. John Fraser, I.S.O., a été interrogé par M. Thompson, C.R.

J'ai demandé à l'auditeur de venir à Victoria avant les séances de la commission pour se procurer, si possible, tout nouveau renseignement relatif à l'acquisition de ces sous-marins—avez-vous pu obtenir quelque preuve ou quelque source de renseignement qui vous donnerait l'impression que quelque chose n'a pas été découverte dans les témoignages et qui aurait dû être découverte?

M. Fraser: Non, je n'ai rien trouvé.

M. Thompson: D'une façon générale avez-vous quelque chose à suggérer dans quoi je pourrais prolonger l'enquête au sujet de l'acquisition de ces sous-marins?

M. Fraser: Rien, à moins qu'il ne paraisse convenable d'interroger les employés de l'Electric Boat Company, s'ils sont consentants à se laisser interroger.

M. Thompson: Je crois que c'est l'intention du commissaire.

Sir Charles Davidson: Vous voulez parler des employés de l'Electric Boat Co., à New-York.

M. Fraser: Oui.

Sir Charles Davidson: C'est l'intention immédiate de la commission. Au moment où nous regagnerons l'Est, nous chercherons, à Montréal ou chez eux-mêmes, à nous procurer leur témoignage et nous espérons qu'ils faciliteront notre enquête.

C'est ce que M. Fraser a dit et je cite son témoignage pour montrer que l'auditeur général, qui était allé à Victoria pour découvrir tout ce qu'il pourait à propos de ces sous-marins, a été invité à suggérer toute question qui n'avait pas encore été posée, toute méthode qui n'avait pas encore été adoptée, ou tout procédé d'enquête qui n'avait pas été pratiqué, a fait une seule suggestion, celle de l'interrogation de certains employés de l'Electric Boot Co., interrogation qui fut ordonnée et exécutée.

Sir Charles Davidson a examiné sir Richard McBride, James Venn Paterson,

F. L. Crawford, gérant de la Banque de Commerce, le capitaine William Henry Logan, M. H. Barnard, M.P., l'auditeur général, M. Taylor, auditeur de l'Electric Boat Co., M. F. B. Frost, vice-président de l'Electric Boat Co. et M. Carse, président de l'Electric Boat Co. Toute l'enquête a revétu le caractère d'une inquisition. On a posé des questions d'un caractère tel que si elles l'avaient été devant un tribunal soumis aux règles ordinaires de la preuve, elles n'auraient jamais été permises. L'enquête a été large, vaste pénétrante et complète. Je regrette de ne pas avoir le temps, à cette heure tardive de l'après-midi, d'entrer plus avant dans les témoignages; je ne veux pas fatiguer mal à propos la Chambre par la lecture de trop longs extraits des témoignages, mais il y a une partie que j'aimerais lire. La question a été soulevée d'abord le 25 juin 1915 quand sir Richard McBride s'est présenté volontairement devant la commission à Ottawa et a été interrogé, au sujet de la question de commission, ainsi qu'il suit:

M. Thompson: Il y a juste une question que je voudrais vous poser.

Je m'occupe maintenant de la question du pot-de-vin ; la question de la bonne condition des navires viendra après.

Il y a juste une question que je voudrais vous poser—avez-vous connaissance d'une réduction ou d'argent payé à un individu quelconque ou à un fonctionnaire sous la forme de comission?

Sir Richard McBride: Absolument pas un sou.

Sir Charles Davidson: Directement ou indirectement?

Sir Richard McBride: Directement ou indirectement.

Sir Charles Davidson: Soit sous forme de commission....

Sir Richard McBride: Ou autrement.

Sir Charles Davidson: Ou comme contribution au fonds électoral, parce qu'on en a parlé?

Sir Richard McBride: Je puis déclarer d'une façon positive que je ne sais pas qu'une commission ait été payée directement ou indirectement à une personne ou des personnes, à une corporation ou des corporations, au sujet de cette opération.

Sir Charles Davidson: Ou contribution?

Sir Richard McBride: Ou de contribution.

Et plus tard.

Sir Charles Davidson: Monsieur l'auditeur général, avez-vous quelques questions à suggérer que vous croiriez désirable de poser à Sir Richard McBride?

M. Fraser: Non.

Sir Charles Davidson: S'il y en avait, j'espère que vous les mentionneriez librement?

M. Fraser: Je ne crois pas qu'il y ait autre chose à demander en plus des questions de M. Thompson et la suggestion que M. Paterson est l'homme qui pourrait éclaircir le soupçon ou la rumeur, devrait être examinée.

[L'hon. M. Hazen.]

Sir Charles Davidson: Quel était le soupçon et quelles étaient les rumeurs.

M. Fraser: Qu'il y a eu une très forte commission payée.

Sir Charles Davidson: Avez-vous entendu autre chose que cela?

M. Fraser: Il y a eu des bruits que je ne tiendrais pas à relever ici, je ne crois pas qu'il serait juste de le faire.

M. Thompson: Vous avez considéré qu'ils n'étaient pas prouvés?

M. Fraser: Pas prouvés.

M. Thompson: Du moins pas prouvés suffisamment pour faire une déclaration à leur sujet devant un commissaire?

M. Fraser: Oui.

Sir Charles Davidson: Est-ce là toute la correspondance que vous avez dans votre département au sujet des sous-marins?

M. Fraser: Oui.

Sir Charles Davidson: Privée ou autre; avez-vous une correspondance confidentielle?

M. Fraser: J'en ai eu, mais absolument sans rapport avec aucune des personnes intéressées dans l'affaire.

Sir Charles Davidson: De quelle nature?

M. Fraser: Quelquefois des gens pouvaient m'avoir donné des renseignements.

Sir Charles Davidson: Avez-vous agi d'après ces renseignements?

M. Fraser: Autant que cela m'a été possible.

Sir Charles Davidson: Et?

M. Fraser: Sans résultats, comme je l'ai dit. Je crois que le seul homme qui puisse donner des éclaircissements est M. Paterson.

Puis nous avons l'examen de M. Paterson.

D. Et aucune commission ne fut payée à vous-même.—R. Je ne l'ai pas payée à moi-même je l'avais.

Il faisait allusion au fait que pour ses services il avait reçu $40.000. Voici l'examen fait par M. Thompson, C.R.

D. Ce que nous voulons savoir, M. Paterson c'est si une partie de cet argent a été détournée ou payée irrégulièrement?—R. Vous voulez dire si j'ai quelque moyen détourné d'échapper de répondre à une question franche?

D. Non, je ne fais absolument aucune observation à votre sujet.—R. C'est ce que cela veut dire pour moi. Il n'y a qu'à répondre oui ou non à ce sujet. La question est: y a-t-il eu oui ou non une commission—il n'y en a pas eu.

Sir Charles Davidson: Je désire seulement élargir la question qui vous a été déjà posée par M. Thompson—y a-t-il eu une contribution quelconque, directe ou indirecte, donnée à une association ou à des intérêts quelconques au Canada par vous ou votre compagnie?

Le témoin: Absolument aucune.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami veut-il avoir l'obligeance de lire cela?

L'hon. M. HAZEN ("lisant"):

Sir Charles Davidson: Je désire seulement élargir la question qui vous a été déjà posée par M. Thompson—y a-t-il eu une contribution quelconque, directe ou indirecte, donnée à une association ou à des intérêts quelconques au Canada par vous ou votre compagnie?

Le témoin: Absolument aucune.

Sir Charles Davidson: Absolument rien?

Le témoin: Rien du tout; absolument rien n'a été payé au Canada ou à aucun Canadien.

Sir Charles Davidson: Ou à aucune association.

Le témoin: Ou à aucune association, d'une façon quelconque.

Sir Charles Davidson: Et vous dites qu'il n'y a eu à ce propos absolument aucune irrégularité?

Le témoin: Absolument aucune irrégularité.

Puis nous passons au témoignage de M. Crawford, le gérant de la banque de Commerce. La commission est même allée jusqu'à examiner les livres de la banque, tellement l'enquête de sir Charles Davidson a été complète et pénétrante.

L'hon. M. PUGSLEY: Il s'agit de la banque, à Victoria?

L'hon. M. HAZEN: La banque qui a payé les chèques et envoyé les traites (lisant):

D. Avez-vous connaissance de quelque compte à votre banque, à Victoria, qui ait des allures éveillant des soupçons et indiquant qu'il y a eu une commission pour ces sous-marins?—R. Non, aucun.

D. Absolument aucun—R. Non.

D. Avez-vous un compte qui indiquerait un paiement qui serait une commission indirecte sur ces sous-marins?—R. Pas que je sache.

D. Y a-t-il eu des paiements faits dans un compte à votre banque peu de temps après ou un temps suffisamment court après l'émission de ces chèques qui vous aient fait soupçonner qu'une commission avait été payée sur l'acquisition de ces sous-marins?—R. Non.

D. Un paiement a-t-il été fait à propos de la vente de ces sous-marins dont vous ayez eu connaissance?—R. Non.

D. J'emploie le terme dans son sens le plus large possible et vous dites qu'il n'y a pas dans les livres de votre banque aucun compte qui aurait excité vos soupçons à ce sujet?—R. Aucun à ma connaissance.

Le capitaine William Henry Logan a été aussi appelé. Mon honorable ami (M. Pugsley) a laissé entendre que le capitaine Henry Logan, qui a négocié l'achat des sous-marins, a été interrogé seulement sur un seul point: "Avez-vous payé une commission quelconque à quelqu'un?" En réalité il a été interrogé et contre-interogé d'une façon absolument complète.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami a probablement oublié le sens de mes remarques. En commentant ce que je croyais être l'interrogatoire insuffisant de M. Logan, j'ai déclaré que, tandis qu'il avait tenté de créer dans l'esprit du commissaire l'idée qu'il s'était occupé superficiellement de la question, affirmant qu'il ne connaissait pas grand chose au sujet des sous-marins, on prétend que le décret du conseil adopté par le gouvernement de la Colombie-Anglaise que, c'est M. Logan lui-même, qui a conclu l'achat des sous-marins, après de longues négociations.

J'ai donc allégué qu'il me semblait étrange que l'on n'ait pas questionné plus à fond le témoin, afin de lui faire expliquer comment il se fait qu'il ne sût pas le prix d'achat de ces deux navires, après avoir été en pourparlers pendant deux semaines à ce sujet, et si une commission a réellement été payée.

L'hon. M. HAZEN: Je vais donner lecture du témoignage du capitaine Logan, tel qu'il est rapporté ici:

Par M. Thompson C. R.:

D. Avez-vous réclamé une commission?—R. Non.

D. Vous n'avez jamais exigé de commission?—R. Jamais.

D. D'aucune sorte?—R. D'aucune sorte, et je n'ai jamais reçu de commission de quelque nature que ce soit de personne.

D. Navez-vous pas présenté un compte au gouvernement fédéral où vous demandiez une commission?—R. Non, monsieur.

D. N'avez-vous pas reçu une commission de J. V. Paterson?—R. Non, monsieur, jamais.

D. Est-ce qu'il ne vous a jamais promis qu'il vous paierait une commission?—R. Non, monsieur; je n'ai jamais eu de promesse de cette nature de la part de ce monsieur .

Sir Charles Davidson: Ou une rémunération quelconque?

Le témoin: Il ne m'a jamais promis d'autre rémunération de quelque nature que ce soit.

Par M. Thompson C.R.:

D. Vous n'avez jamais reçu de rémunération indirectement d'une autre personne?—R. Je n'ai jamais rien reçu indirectement au sujet de cet achat.

D. Et vous n'avez rien reçu de la Seattle Dry Dock and Construction Company?—R. Je n'ai jamais rien reçu de cette compagnie ou de qui que ce soit.

D. Ni de la Electric Boat Company?—R. Rien.

D. Ou n'auriez-vous pas reçu quelque promesse relativement à une contribution au fonds électoral d'un parti politique?—R. Pas du tout; je n'ai jamais reçu de promesse de cette nature; je le repête avec toute l'énergie dont je suis capable, je n'ai jamais rien reçu de qui que ce soit.

D. Vous affirmez que tout ce que vous avez reçu pour cette transaction, soit directement soit indirectement, c'est la note de $620 que le département vous a payée?—R. Oui, c'est là mon compte.

D. Et vous ne lui avez pas demandé, en cette circonstances, s'il ne consentirait pas à diminuer son prix?—R. Non.

D. Ne lui avez-vous pas demandé par téléphone s'il ne paierait pas une commission?—R. Non monsieur, jamais; je n'ai jamais parlé d'une commission.

D. Lorsque vous l'avez vu, à Seattle, lui avez-vous demandé s'il consentirait à vous payer une commission?—R. Pas du tout; il n'a alors été question que des navires entre nous.

D. Ne lui avez-vous pas demandé si sa compagnie serait disposée à vous payer une commission?—R. Non.

D. Ou bien, si la Electric Boat Company ne pourrrait pas vous en payer une?—R. Il n'a jamais été question d'une commission de quelle que nature que ce soit entre nous.

D. Ni pour votre compte ni pour le compte de tout autre personne?—R. Ni pour moi-même ni pour le compte de qui que se soit.

D. Et vous n'avez rien laissé entendre à ce propos de quelque façon que ce soit?—R. Jamais, de quelque façon que ce soit. Je n'ai jamais reçu de commission. La seule chose que j'ai reçue depuis cette époque, ce sont des injures au cours des derniers douze mois, je n'ai entendu que les insinuations et les suppositions les plus déshonorantes, et j'ai eu ma petite part des monceaux d'injures, qui ont été lancées à la tête du premier ministre de cette province. Je suis indigné et dégoûté de toute cette affaire. C'en est assez, à mon sens, pour engager n'importe quel citoyen qui serait disposé à faire quelque chose pour son pays à rester à l'écart.

L'hon. M. PUGSLEY: Sont-ce là toutes les questions qui lui ont été posées?

L'hon. M. HAZEN: C'est tout ce qu'il y a dans cette citation.

L'hon. M. PUGSLEY: Je n'ai pas vu ce témoignage.

L'hon. M. HAZEN: C'est ce que je pensais en écoutant le discours de mon honorable ami.

L'hon. M. PUGSLEY: Je n'avais pas lu ce témoignage, mais il me semble être mot pour mot, les comptes rendus que j'ai vus dans les journaux de Victoria, et conséquemment, c'est la meilleure démonstration que l'on puisse apporter relativement à l'exactitude des comptes rendus de ces journaux.

Mon honorable ami me permettra-t-il de lui poser une simple question? Est-il en état de m'expliquer comment il se fait que le capitaine Logan, qui a conduit les négociations pour l'achat des sous-marins, selon l'affirmation de sir Richard McBride dans l'arrêté du conseil, n'ait pas soufflé un seul mot du prix, pendant les quinze jours qui se sont écoulés entre l'ouverture des pourparlers et la conclusion du marché?

L'hon. M. HAZEN: Vu que je n'ai pas été partie à la rédaction de l'arrêté du conseil et que je n'ai jamais discuté ce sujet avec sir Richard McBride, je n'ai rien à dire relativement à cette question pour le moment.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami ne croit-il pas que sir Charles Davidson aurait pu lui demander des explications à ce propos?

L'hon. M. HAZEN: Il appert que le capitaine Logan a été rappelé devant la commission à ce sujet, et j'ai en main le compte rendu de son interrogatoire. Il y a toute apparence que sir Charles Davidson l'a fait comparaître de nouveau devant lui dans le but de lui poser quelques questions à ce propos. Voici le témoignage qu'il a rendu:

Sir Charles Davidson: Je désire, M. Thompson que vous posiez au capitaine Logan des questions de la même nature que celles que vous avez posées à M. Barnard, quant aux paiements ou commissions qu'il aurait pu recevoir au sujet de l'achat de ces sous-marins, car vos questions antérieures n'avaient trait qu'à ses actes personnels.

M. Thompson: Je vous pose maintenant, la question, capitaine Logan: Est-il à votre connaissance qu'une commission ait été payée à aucun personnage officiel ou non officiel au Canada, soit par Paterson, soit par la Seattle Construction and Dry Dock Company, soit encore par la Electric Boat Company, ou par tout autre personne ou campagnie, ou par quelqu'un pour leur compte, soit directement ou indirectement, relativement à l'achat de ces sous-marins?

Le Capt. Logan: Aucune commission de quelque nature que ce soit.

L'hon. M. PUGSLEY: La question est-elle toujours limitée par les mots: au Canada?

L'hon. M. HAZEN: Pas toujours. Là, la question est posée: si aucune commission a été payée "au Canada", et ailleurs on demande au témoin: si l'on a payé quelque chose à quelqu'un, soit "directement ou indirectement".

Puis l'interrogatoire se continue:

Sir Charles Davidson: Ou un cadeau ou un bénéfice quelconque?

Capt. Logan: Non, monsieur; rien de cette nature de qui que ce soit.

M. Thompson: Ou une promesse quelconque?

Capt. Logan: Jamais.

M. Thompson: Soit à un personnage quelconque au pays, soit sous forme d'une contribution au fonds d'un parti politique?

Capt. Logan: Il ne s'est rien passé de cette nature.

M. Thompson: Ou pour n'importe quelles fins politiques?

Capt. Logan: Rien de tout cela, monsieur; il ne s'est rien passé de cette nature, que je sache.

Sir Richard McBride est revenu lui aussi devant la commission. En lisant l'interrogatoire, vous pourrez vous rendre compte combien sir Charles Davidson s'est montré soucieux afin de n'omettre aucune question pertinente à la cause:

M. Thompson: Logan vous a-t-il jamais donné à entendre qu'il pourrait être question d'une commission à payer?

Sir Richard McBride: Jamais.

M. Thompson: D'aucune nature?

Sir R. McBride: Jamais, monsieur.

M. Thompson: Ou bien, nous a-t-il donné à entendre que la Seattle Construction & Dry Dock Company, serait disposée à payer une commission?

Sir R. McBride: Non.

M. Thompson: Ou encore, ne vous a-t-il pas laissé supposer que Paterson pourrait être disposé à en payer une?

Sir R. McBride: Non, jamais.

M. Thompson: Ou encore, que la Electric Boat Company consentirait à payer une commission?

Sir R. McBride: Jamais.

M. Thompson: Ou que l'une quelconque des parties en cause serait disposée à offrir une contribution au fonds électoral du parti?

Sir R. McBride: Je réponds positivement: non.

M. Thompson: Est-ce personne d'autres n'a pas fait une suggestion de cette nature?

Sir R. McBride: Jamais, sauf M. Pugsley à la Chambre des communes, et l'auditeur général, qui, je le crois, entretient des doutes à ce propos; du moins c'est ce qu'il a prétendu lui-même à Ottawa, à savoir que cette transaction lui semblait malhonnête.

Voici encore, une autre partie du témoignage de sir Richard McBride:

M. Thompson (s'adressant à sir R. McBride): Avant la conclusion de votre témoignage à Ottawa, je vous ai interrogé relativement à cette question d'une commission, et je vous ai posé les questions que j'ai faites aux autres témoins. Je vous le demande, maintenant; est-il à votre connaissance que Paterson, la Seattle Construction & Dry Dock Company ou la Electric Boat Company ait jamais payé une commission quelconque à qui que ce soit, occupant une situation officielle ou non?

Sir R. McBride: Je me rappelle fort bien que vous m'avez posé cette question, et j'y ai répondu dans la négative.

M. Thompson: N'ont-ils pas fait une contribution en argent, ou bien n'ont-ils pas promis de souscrire une somme quelconque au fonds électoral ou quuelque chose de cette nature, soit directement ou indirectement?

Sir R. McBride: Non, monsieur, jamais ni directement ni indirectement, personne ou l'agent de qui que soit, en quelle que capacité que ce soit, n'a parlé de commission à moi-même ou qui que ce soit, à ma connaissance.

M. Thompson: Ou payé une commission?

Sir R. McBride: Ou payé une commission quelconque.

M. Thompson: Ou promis de payer une commission?

Sir R. McBride: Ou promis de payer quelque chose, ou payé une somme quelconque ou tenté de promettre quoi que ce soit.

Et ainsi de suite. Je ne puis vous donner lecture de tous ces témoignages, car le temps me fait défaut. J'ai ici le témoignage de M. John Fraser, l'auditeur général, qui avait été prié de se rendre à Victoria au sujet de cette affaire, avant que la commission ne commençat ses séances: En réponse à une question de M. Thompson, il déclare qu'il n'a rien à ajouter, ni aucune question à faire poser aux témoins, sauf la suggestion que l'on interroge les fonctionnaires de la Electric Boat Company. Et les fonctionnaires de cette compagnie ont été interrogés, M. Taylor, l'auditeur de la Electric Boat Company, est venu rendre témoignage à Montréal, et voici quelles sont ses réponses:

Par M. Thompson:

D. Avez-vous payé à quelqu'un, quel qu'il soit, une commission quelconque, à même cette somme?—

"A qui que ce soit", remarquez le bien, non pas seulement au Canada, mais de n'importe quel endroit?

R. Non, jamais.

D. Avez-vous remis une somme provenant de cet argent, à une personne quelconque, sous prétexte de lui payer une commission—R. Non, jamais.

D. Ni directement ni indirectement?—R. Non, monsieur.

D. Ne conservez-vous pas une partie de cette somme dans le but de la payer plus tard à une personne quelconque, en guise de commission?—R. Non, monsieur.

D. N'a-t-on jamais laissé entendre à votre compagnie qu'une partie de cette somme devrait être payée plus tard à une personne quelconque, en guise de commission?—R. Si je ne fais erreur, M. Bailey a prétendu qu'il avait droit à une commission.

D. Bailey était votre agent, n'est-il pas vrai?—R. Oui.

D. A-t-il reçu quelqu'encouragement en ce sens-là?—R. Pas du tout.

D. Est-ce qu'il a été décidé et réglé en fin de compte, qu'il ne recevrait pas de commission?—R. La question est réglée d'une façon finale.

D. Quelle était la somme qu'il réclamait à titre de commission?—R. Si j'ai bonne mémoire, il n'avait rien spécifié; il s'en rapportait à la décision de la compagnie.

D. Bailey est-il à l'emploi de la compagnie à titre d'agent à commission ou s'il reçoit un traritement fixe?—R. Il reçoit un traitement fixe.

D. A tout événement, vous avez décidé en fin de compte de ne pas lui allouer de commission?—R. Rien en aucune façon.

D. Et votre compagnie a employé la somme toute entière pour les fins de son industrie?—R. Certainement.

A propos de cette affaire de commission, M. Elihn B. Forest, le vice-président de la Electric Boat Company, a rendu le témoignage qui suit:

M. Thompson: A l'exception des $40,000 obtenus par M. Paterson votre compagnie a reçu le plein montant du prix d'achat payé par le Canada, abstraction faite, naturellement, des créances de la Seattle Construction Company, qui ont été acquittées?

M. Frost: La Electric Boat Company a reçu tout l'argent dû par le Canada pour l'achat des sous-marins, moins la somme d'environ $40,000 qui est allée à M. Paterson, et moins les quelque $130,000, dus à la Seattle Co. et qui lui ont été versés.

M. Thompson: Et vous avez remboursé au gouvernement chilien ce qu'il vous avait payé à compte?

M. Frost: Oui.

M. Thompson: Votre compagnie a-t-elle payé une commission à quelqu'un?

M. Frost: Non, excepté à M. Paterson.

M. Thompson: Ni directement ni indirectement?

M. Frost: Non.

M. Thompson: Vous n'avez rien payé à aucun Canadien?

M. Frost: Non.

Sir Charles Davidson: La commission de M. Paterson vous paraît-elle raisonnable?

M. Frost: Nos gens l'on trouvée raisonnable et ne l'on pas jugée exorbitante.

M. Carse, président de la Electric Boat Company, fut entendu à New-York, et on lui posa la question que voici:

M. Thompson: Savez-vous si l'on a payé à quelqu'un une commission à part celle de $40,000 qu'on a payée à M. Paterson?

M. Carse: On a absolument rien payé à qui que ce soit à part cela.

J'ai passé rapidement là-dessus. Il ressort de l'enquête que cette enquête fut absolument munitieuse et complète. Sir Richard McBride fut entendu contradictoirement à plusieurs reprises.

Le gérant de la banque à Victoria, le président, le vice-président, le gérant général et le vérificateur des comptes des compagnies de sous-marins furent aussi interrogés. On a fait tout ce que pouvait suggérer l'auditeur général, on a pris tous les moyens d'établir la vérité.

Je ne sais quelle conclusion adoptera le juge Davidson, mais elle ne me semble pas douteuse. Toutefois, il est malheureux qu'on se soit hâté de débattre ce sujet avant la publication du rapport du juge et le dépot des pièces de l'enquête.

L'hon. M. PUGSLEY: C'est le solliciteur général qui a provoqué la discussion.

L'hon. M. HAZEN: L'honorable député a porté une accusation très sérieuse et il l'avoue; il a critiqué la conduite de l'enquête, reproché à M. Thompson, avocat de renom, de s'être borné à poser des questions qu'un étudiant de sept semaines aurait jugées inutiles; il a commenté le mérite du juge Davidson; il a entendu dire ici que nous avions eu affaire à une commission de blanchissage et a critiqué la conduite de l'enquête avant d'avoir eu la preuve faite devant le juge. Il est vrai qu'il avait lu une partie de la preuve dans les journaux....

L'hon. M. PUGSLEY: Ce n'est pas exact.

L'hon. M. HAZEN: Mais oui! Mon honorable ami admet avoir lu le compte rendu de la preuve dans les journaux. Or, tout le monde, surtout un avocat de sa valeur et de son expérience, sait que pour exposer une cause à un jury l'on s'inspire de toute la preuve officielle et non pas du résumé qu'ont pu en faire les journaux. Il est regrettable qu'il n'aie pas attendu le rapport du juge Davidson pour traiter ce sujet devant la Chambre, il aurait alors basé ses observations sur autre chose que les comptes rendus des journaux quotidiens.

L'hon. M. PUGSLEY: C'est le solliciteur général qui a provoqué la discussion.

L'hon. M. HAZEN: Le solliciteur général a posé une question à l'honorable député, et sous prétexte de lui répondre, celui-ci a traité toute la question, il a dit comme on avait mal interrogé les témoins et mal conduit l'enquête. J'adjure n'importe qui de soutenir, après avoir les dépositions que je n'ai pas eu raison de dire comme je l'ai fait à plusieurs reprises, que l'enquête fut absolument des plus munitieuses et complètes et que mes déclarations ne sont pas absolument vraies et conformes aux dépositions.

L'hon. M. PUGSLEY : Lhonorable ministre nous ayant défiés de le condredire à ce sujet, je lui demanderai s'il a le compte rendu de l'enquête. Le commissaire, a-t-il examiné, à New-York les livres de la Electric Company, et a-t-on expliqué comment il se faisait que cette somme de $1,150,000 avait été divisée en trois parties, dont l'une représentée par une traite de $250,000 sur Seattle, l'autre par une traite de $150,000 sur New-York, et la troisième, par une traite sur New-York pour $400,000, moins le change et la commission de la banque ?

L'hon. M. HAZEN : Je regrette de ne pas avoir toute l'enquête devant moi, car la division de cette somme et les chèques y sont amplement expliqués.

L'hon. M. PUGSLEY : L'honorable ministre ne devrait rien dire avant d'avoir toute l'enquête devant lui.

L'hon. M. HAZEN : L'honorable député désire-t-il que je lui lise toutes les dépositions du commencement à la fin ?

L'hon. M. PUGSLEY : Voici ce que je soutiens : en défiant la Chambre de dire que l'enquête n'a pas été complète l'honorable ministre devrait être en état de répondre quand on lui demande chose absolument importante—si l'on a examiné les livres pour voir ce qu'étaient devenues ces deux traites sur New-York et celle de $250,000 sur Seattle.

L'hon. M. HAZEN : J'ai assez lu les dépositions pour assurer la députation de l'exactitude de l'enquête et de l'injustice de la critique de l'honorable député à l'é-

gard du commissaire. Quand le rapoprt aura été déposé mon honorable ami pourra discuter toute la question à loisir.

Il est regrettable qu'un homme de sa valeur et de son habilité fasse planer des soupçons sur le mérite professionnel de M. Thompson et la bonne foi du juge Davidson, avant d'avoir lu le compte rendu de la preuve faite, et avant que le rapport de l'honorable juge ait été déposé.

L'hon. M. PUGSLEY: Je ne dénigre pas le gentleman que l'honorable ministre appelle le juge Davidson. Il n'est pas plus le juge Davidson que l'honorable ministre de la Justice n'est le juge Doherty; il a cessé d'être juge. Je ne dénigre pas l'honorable sir Charles Davidson; mais j'ai soutenu, qu'il est arrivé, dans cette circonstance, ce qui arrivera toujours quand une seule des parties en cause sera représentée par un avocat. Si les deux parties ne sont pas représentées de façon que les témoins soient interrogés et contre-interrogés, il y a lieu de redouter sur la possibilité d'une injustice grave et dont le commissaire ne serait cependant responsable, car il ne prend que les témoignages qu'on lui soumet. Or, dans ce cas, il n'a pu compter, pour cela, que sur M. Thompson, lequel ne représentait que l'une des parties.

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami veut faire savoir à tout le pays qu'une seule des parties était représentée par un avocat?

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, en effet.

L'hon. M. HAZEN: M. Thompson n'a pas comparu pour sir Edward McBride ni pour le département du service naval, il était là pour représenter le peuple, tout comme sir Charles lui-même le représentait. La loi concernant les enquêtes. . .

L'hon. M. PUGSLEY: Il représentait les conservateurs.

L'hon. M. HAZEN: L'honorable député a tort de parler ainsi, c'est en vain qu'il cherche à en imposer à la Chambre. M. Thompson représentait le peuple. Le juge Davidson s'est conformé en tous points à la loi des enquêtes et toute question pertinente a été posée. L'auditeur général qui a comparu ici devant la commission comme protecteur du fisc fut prié de se rendre là-bas et d'y donner des avis; chaque témoin dont il a suggéré la comparution a été examiné, et l'on a posé toutes les questions qu'il a suggéré de poser. L'enquête fut juste et complète. Mais je n'en dirai pas davantage avant que nous ayons eu le rapport du juge. J'ai parlé jusqu'à présent des circonstances de l'achat des sous-marins et des efforts que l'on a tenté pour faire croire au peuple que cette transaction était entachée de malhonnêteté. Je vais maintenant traiter en quelques mots l'autre point sur lequel on nous attaque: la question de l'efficacité des sous-marins. Ont rendu témoignage à ce sujet le commandant Jones, M. Paterson, l'amiral Story, le commandant Hose, du "Rainbow", l'ingénieur-lieutenant Wood, l'amiral Kingsmill et M. Elihu E. Frost, vice-président de la Electric Boat Co., de New-York. Le commandant Jones, interrogé le premier rendit, au sujet de ces navires, le témoignage suivant:

D. Les avez-vous inspectés?—R. Oui, je les ai inspectés.

D. Etiez-vous accompagnés d'autres fonctionnaires?—R. L'ingénieur en chef des chantiers maritimes m'accompagnait.

D. Est-il actuellement au Canada?—R. Il est actuellement sur les chantiers.

D. Peut-on le faire venir comme témoin?—R. Oui.

D. Quel est son nom?—R. Le lieutenant Woods, ingénieur.

D. A-til fait l'inspection avec vous?—R. Oui, il a inspecté les sous-marins avec moi.

D. Les deux?—R. Oui.

Par Sir Charles Davidson: Appartient-il à la marine royale?

Le témoin: Il est actuellement dans la marine canadienne, mais il appartenait à la marine royale.

Par M. Thompson, C.R.

D. Avez-vous fait une inspection complète des deux navires?—R. Oui.

D. Après avoir amené les sous-marins au Canada, les avez-vous soumis à d'autres essais? —R. Dès que nous avons eu les sous-marins, nous avons commencé à pratiquer la manœuvre et l'entraînement des équipages.

Sir Charles Davidson: Quels sont vos états de service?

Le témoin: J'ai été cinq ans dans le service des sous-marins en Angleterre.

Par M. Thompson, C.R.:

D. Quel a été le résultat des autres essais? —R. Les résultats ont été excellents; autant que je me rappelle, le lendemain de leur arrivée, peut-être le surlendemain, un des sous-marins faisait des plongées en dehors du port et nous étions occupés à entraîner l'équipage; nous avons commencé les manœuvres avec un seul sous-marin, parce qu'il est très difficile d'entraîner deux équipages en même temps. Le personnel instructeur était restreint.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable ministre peut-il dire ce qui est arrivé quand un de ces navires est allé au fond de la mer?

L'hon. M. HAZEN: J'aurai occasion d'en parler dans un instant. J'ai constaté depuis bien longtemps, tant dans cette Chambre que dans la législature provinciale du Nouveau-Brunswick, que mon

honorable ami peut difficilement rester tranquille quand un autre a la parole. Il a contracté la mauvaise habitude, si je puis m'exprimer ainsi, d'interrompre ceux qui cherchent à exposer leur manière de voir. Permettez-moi de continuer la citation:

D. Après que l'équipage eût été entraîné l'a-t-on mis à bord de l'autre navire? Qu'a-t-on fait sous ce rapport?—R. Je crois que c'est quinze jours après l'arrivée des sous-marins que le premier avait un équipage complet et entraîné et nous avons alors commencé l'entraînement du deuxième équipage; à la fin d'août, les deux sous-marins avaient des équipages complets, nous faisions des plongées et exécutions de différentes manœuvres tous les jours.

Ces dépositions sont passablement longues et si je les citais en entier, je ne pourrais pas terminer mes remarques avant six heures, comme c'est mon intention. De l'ensemble de cette déposition du commandant Jones, il ressort que les sous-marins étaient excellents sous tous les rapports.

Le témoin suivant, M. Paterson, fut aussi invité à donner son opinion. Nous avons aussi la déposition de l'amiral Story, un amiral dans la marine de Sa Majesté. Il habitait le Canada au moment de la déclaration de la guerre et le département du Service naval canadien lui a confié la direction des affaires navales à Esquimalt. Voici ce qu'il dit:

D. Auriez-vous des objections à donner votre opinion concernant les qualités et les défauts des deux sous-marins achetés par le Canada?—R. Je considère ces deux navires comme excellents dans leur genre. Depuis mon arrivée, j'ai été en contact avec les officiers qui les commandent et ils ont toujours déclaré être très satisfaits de la manière dont leurs navires se comportent. On les a constamment tenus en activité. Lors de mon arrivée, on leur faisait prendre la mer tous les deux jours, alternativement. Depuis, ils prennent la mer toutes les semaines, pour des manœuvres qui durent plusieurs jours; ces exercices ont eu lieu sans interruption, sauf la période des réparations annuelles. Une fois, un des navires est allé à Flattery, au commencement de l'année. La mer était très forte et le commandant du navire qui accompagnait le sous-marin m'a rapporté qu'en dépit du gros temps le sous-marin évoluait comme un canard; tous les officiers en général ont déclaré que les deux sous-marins étaient d'un maniement facile et pouvaient soutenir avantageusement la comparaison avec les sous-marins anglais de la même classe.

D. Savez-vous si le coût des réparations faites à ces deux navires a été excessif ou normal, comparé aux réparations qu'exigent ordinairement ces sortes de navires, dans la marine royale?—R. Le coût des réparations n'a eu rien d'anormal et n'a pas dépassé le chiffre auquel on pouvait s'attendre. Il a fallu faire l'inspection annuelle et exécuter certains travaux, comme la chose est inévitable quand il s'agit de navires neufs, surtout s'ils ont été construits par des gens ayant peu d'habitude de construire des navires de cette classe. Il n'y a eu



à faire que les réparations auxquelles on pouvait raisonnablement s'attendre.

L'hon. M. LEMIEUX: Combien de temps ont-ils été dans le bassin de radoub, depuis leur acquisition?

L'hon. M. HAZEN: Très peu de temps. Un a subi de légères avaries qui ont nécessité des réparations et à part cela il y a eu la mise en bassin annuelle, comme pour tous les autres navires.

L'hon. M. LEMIEUX: Dans quelles circonstances est survenu l'accident en question?

L'hon. M. HAZEN: Tout cela est expliqué dans la déposition. Une des soupapes fonctionnait mal. On croit que le sous-marin est venu en collision avec un obstacle quelconque, en revenant de Seattle. L'avarie n'avait rien de grave et a été facilement réparée. L'honorable député veut probablement parler de l'incident mentionné dans le passage suivant de la déposition:

D. Le bruit a couru que pour une raison ou pour une autre, il avait fallu enlever un côté de la coque d'un des sous-marins, mais le lieutenant-commandant Jones a déclaré qu'aucune partie de la coque n'avait été enlevée et qu'il avait simplement fallu défaire une partie de superstructure, pour pouvoir peinturer la coque.—R. Cela est tout à fait exact. Pendant l'inspection annuelle, on a constaté que les rivets dans le tube d'arrière avaient besoin d'être réparés ou remplacé et que le seul moyen d'y arriver était d'enlever certaines plaques de la superstructure. Les plaques enlevées se trouvaient sur la partie supérieure de la coque en forme de cigare, et ce sont les mêmes qui ont été remises en place. On ne pouvait pas parvenir jusqu'aux rivets à réparer, sans enlever ces plaques.

D. Le sous-marin numéro 2 a-t-il pris la mer aussi souvent que numéro 1?—R. Tout autant.

D. A-t-il été utilisé tout autant que l'autre pour les manœuvres et les exercices?—R. Oui, exactement.

D. Fait-on quelque distinction entre ces deux navires?—R. Absolument aucune.

D. On a rapporté que les équipages craignaient de prendre la mer à bord du sous-marin n° 2, vu les dangers que comportait la marche en surface ou en plongée, à bord de ce navire. Avez-vous eu connaissance de ces rumeurs et qu'en dites-vous?—R. Je n'ai jamais eu connaissance d'aucune rumeur de cette nature.

D. Avez-vous reçu des plaintes de quelque membre de l'équipage?—R. Non.

D. Quelqu'un vous a-t-il fait des représentations?—R. Jamais. Si de pareils bruits avaient couru j'en aurais certainement été informé.

D. Si des plaintes avaient été faites, est-ce à vous qu'elles auraient d'abord été adressées?—R. Certainement.

Il y a d'autres dépositions sur le même sujet, mais elles démontrent l'inanité des rumeurs que certaines personnes avaient

fait courir. Je n'ai aucun doute que quelques-unes de ces rumeurs sont parvenues aux oreilles des membres de cette Chambre. Le lieutenant du génie Woods, a aussi été entendu et je ne citerai qu'une seule phrase de sa déposition. Elle résume son opinion sur les qualités des deux sous-marins:

Je considère que, comme sous-marins, ils sont effectifs sous tous les rapports.

Beaucoup d'autres témoins ont déposé dans le même sens. J'arrive maintenant à la déposition du directeur du service naval, le vice-amiral Kingsmill, que je citerai en entier:

M. Thompson, C.R.: Vous vous rappelez, amiral, que le Canada a acheté deux sous-marins, au prix de $1,150,000, à la veille de la déclaration de la guerre. Voulez-vous dire à la commission ce que vous pensez du prix payé pour ces navires, en tenant compte des circonstances dans lesquelles ils ont été achetés?

L'amiral Kingsmill: Je considère que, dans les circonstances, le prix n'avait rien d'exagéré; il était inférieur à ce que l'amirauté paie pour les navires de cette classe, quand elle accorde une forte prime pour que les navires soient livrés dans un certain délai et c'est à peu près ce que faisait le Canada dans les circonstances. Ces sous-marins ne nous auraient été d'aucune utilité deux mois plus tard. Je considère que le prix, bien que très élevé, était entièrement justifié par les circonstances.

M. Thompson: Que dites-vous de l'opportunité d'acquérir ces deux sous-marins à cette date?

L'amiral Kingsmill: Comme question d'opportunité, je considère que le Gouvernement de la Colombie-Anglaise, en faisant cette acquisition, a fait preuve de prévoyance et de diligence. Je n'ai aucun doute que la présence de ces sous-marins a épargné des dommages considérables à la ville de Victoria, sinon à la ville de Vancouver.

M. Thompson: De la part de la marine allemande?

L'amiral Kingsmill: De la part de l'escadre allemande orientale qui était partie de Kow-Chow aussitôt après la déclaration de la guerre et qui croisait alors dans les eaux occidentales du Pacifique.

M. Thompson: Je crois qu'à l'époque où ces navires ont été achetés un officier, le lieutenant Keyes, se trouvait à Victoria ou y est arrivé peu de temps après.

L'amiral Kingsmill: Le lieutenant-commandant Keyes, était un officier en retraite de la marine royale, reconnu comme un expert en sous-marins. Au début de la guerre, j'ai appris qu'il était à Toronto, à l'emploi de la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien; je lui ai télégraphié et il est arrivé ici le jour même, je crois, où j'ai été informé que les sous-marins devaient être livrés, et il est parti immédiatement pour l'Ouest. Il prit avec lui un ou deux experts qu'il avait rencontrés par hasard, à Toronto, des hommes qui avaient déjà fait du service. Il se rendit avec eux sur les lieux et après avoir réuni un équipage il se fit livrer les navires par la compagnie "Electric Boat", ou du moins par les vendeurs dont je ne saurais dire au juste le nom, sans consulter les documents. A tout évenement, les navires lui furent livrés par un M. Smith et il procéda aux essais. A mon arrivée à Victoria, quelque temps après, il me dit que le CC-1, c'est-à-dire le premier des sous-marins, était en excellent état et très propre au service. Il admit qu'il n'était pas prêt à en dire autant de l'autre, sans l'avoir mis en bassin de radoub, vu qu'il y avait quelque part une voie d'eau qu'il ne pouvait parvenir à découvrir. Le navire fut mis en bassin et l'on constata qu'il avait frappé sur un obstacle quelconque et qu'il y avait une faible voie d'eau qui nuisait à sa flottabilité; sous tous les autres rapports le navire était en parfait état et tous deux donnaient entière satisfaction. Je puis ajouter que depuis ils n'ont pas cessé d'être en pleine activité; ils ont pratiqué les manœuvres, lancé des torpilles, navigué en plongée et en surface. Sauf quelques petits défauts et un ou deux accidents, nous n'avons pas eu à nous plaindre de ces navires.

M. Thompson: Si je me rappelle bien, c'est le lieutenant Jones qui commande maintenant ces deux sous-marins.

L'amiral Kingsmill: Oui; après que le "Scharnhorst" et l'"Emden" eurent été coulés, M. Keyes fut rappelé par l'amirauté et fut ensuite envoyé aux Dardanelles.

M. Thompson: D'après la déposition du commandant Keyes, je crois que le défaut constaté dans un des sous-marins ramenés de Seattle était qu'une des soupapes n'était pas assez solidement fixée; ce défaut pouvait-il provenir d'un accident comme celui dont vous avez parlé, survenu avant l'acquisition des navires?

L'amiral Kingsmill: Cela a pu être causé par une collision avec un obstacle submergé.

M. Thompson: Le commandant Jones a déclaré, je crois, que ce défaut n'avait rien de grave.

L'amiral Kingsmill: Tous les défauts constatés étaient de peu d'importance. Il n'y avait pas de défaut grave.

M. Thompson: Après les réparations, le sous-marin n° 2 était-il aussi bon que le n° 1?

L'amiral Kingsmill: Tout aussi bon.

M. Thompson: Quelle qualité avait le commandant Keyes pour faire un rapport sur ces sous-marins?

L'amiral Kingsmill: Le commandant Keyes a fait du service dans tous nos premiers sous-marins et a assisté à tous leurs essais. A son arrivée à Ottawa, je lui ai demandé s'il s'y connaissait en sous-marins. Je ne l'avais pas fait venir parce qu'il était un expert, mais parce qu'il avait été officier dans la marine royale.

Il a dit: "Il se trouve que je connais beaucoup de choses à leur sujet. J'ai fait l'essai de la flottabilité et de la stabilité de presque tous ceux de la classe "A". En entendant ceci, j'émis l'idée qu'il se rendit à Vancouver, ce qu'il a fait. Sa réputation comme spécialiste est très grande.

M. Thompson: Fait-il du service actuellement?

L'amiral Kingsmill: Oui, et il a dernièrement reçu des honneurs pour ses bons travaux aux Dardanelles.

M. Thompson: Que dites-vous de l'utilité de ces navires comparativement aux navires de la même classe actuellement dans la flotte anglaise?

L'amiral Kingsmill: D'après tous les renseignements que je possède et le propre rapport de Keyes, il dit qu'ils valent autant que ceux que l'Angleterre a.

Sir Charles Davidson: Que dites-vous de leur flottabilité.

L'amiral Kingsmill: Il me faudrait rafraichir ma mémoire en consultant les archives; c'est une question technique sur laquelle je ne m'attendais pas à être interrogé.

Sir Charles Davidson: Les Chiliens ont invoqué cette raison pour résilier le marché.

Je crois qu'il a voulu dire annuler.

La compagnie qui a construit les navires laisse plutôt entendre que les Chiliens n'ont pas voulu maintenir le marché pour une autre raison, et je voudrais, si c'est possible, connaître votre opinion en votre qualité de spécialiste.

L'amiral Kingsmill: Au sujet de leur flottabilité?

Sir Charles Davidson: Oui.

L'amiral Kingsmill: Les sous-marins sont utiles de toutes les manières. Ils sont constamment au large, plongeant et lançant des torpilles. L'assertion qu'il y a quelque chose de défectueux à l'égard de leur flottabilité ou sous n'importe quel autre rapport est absolument fausse, car Keyes est allé au large dès le premier jour qu'il en a pris possession. A Victoria, ces sous-marins se sont éloignés du rivage en ma présence; ils ont plongé, rempli leur tâche et ils sont revenus.

M. Thompson: S'est-on jamais plaint de quelque manière que ces vaisseaux manquaient de flottabilité?

L'amiral Kingsmill: Non, sauf le CC-2 qui, je l'ai dit, a frappé sur quelque chose.

M. Thompson: Si je comprends bien, cela est arrivé avant que le défaut eut été réparé.

L'amiral Kingsmill: Avant que le défaut eut été réparé.

Sir Charles Davidson: Le marché passé entre le gouvernement du Chili et la Electric Boat Company exigeait des essais avec des vivres pour deux mois à bord. Les vaisseaux ont-ils été mis à l'essai à cet égard, ou est-il nécessaire qu'ils soient soumis à cet essai pour le service du gouvernement canadien?

L'amiral Kingsmill: Cela n'est pas nécessaire. Ils ne se sont jamais éloignés autant que cela du navire qu'ils convoient, et cet essai n'a jamais eu lieu, que je sache. Ils n'ont pas été construits pour traverser l'Océan, mais pour la protection des côtes du moins, ils ont été ainsi utilisés—j'ignore à quelle fin ils ont été construits.

Ils font des croisières avec le navire principal.

Sir Charles Davidson: Ils ont été construits pour se vendre au Chili?

L'amiral Kingsmill: Oui, mais ils pouvaient faire ce voyage le long des côtes.

Nous n'avons pas aux archives de renseignements sur les conditions imposées par le gouvernement du Chili. Nous avons obtenu ces renseignements par la commission, j'imagine, mais nous ne savons pas ce que les Chiliens exigeaient. Nous n'avons que le rapport de notre employé sur l'utilité de ces vaisseaux pour nos besoins, c'est-à-dire pour la protection du littéral de la Colombie-Anglaise.

M. Thompson: Quel serait, à votre avis, le coût normal de la construction de ces vaisseaux au Canada en temps ordinaire?

L'amiral Kingsmill: C'est là une question épineuse. Nous n'avons jamais pu établir exactement ce que coûterait leur construction ici. Nous n'avions pas l'intention de construire des sous-marins, mais l'Australie en a construit, et à la conférence de 1908, on a déclaré qu'on pouvait en construire pour les Australiens en Angleterre au prix de £55,000 chacun; plus tard les Australiens, dans les calculs, mirent une somme de £810,000 pour neuf sous-marins, ce qui fait £90,000 pour chacun. Mais, en ce pays, nous ne pouvions pas le faire. En ajoutant environ 40 p. 100 à cette somme de £55,000, ce que nous devions ajouter lorsque nous avons eu l'intention de construire ici des navires du type Bristol, les sous-marins nous reviendraient à près de 450,000 chacun.

M. Thompson: Pour un sous-marin du même type que les deux que le Canada a achetés?

L'amiral Kingsmill: Le calcul avait été fait pour un vaisseau qui irait en pleine mer, ce qui est un peu différent et moins compliqué. Ce type de vaisseaux a des améliorations qui ne se trouvent pas chez ceux qui vont en pleine mer.

M. Thompson: Ces améliorations coûtent-elles plus cher?

L'amiral Kingsmill: Beaucoup plus cher. Ces vaisseaux ont des téléphones sous-marins et différents petits accessoires du même genre, et ils doivent avoir plus de vitesse lorsqu'ils naviguent à la surface des eaux que les vaisseaux qui vont en pleine mer. En somme, ils sont plus perfectionnés que ceux que l'Australie devait construire en 1909.

Sir Charles Davidson: Le prix que vous mentionnez comprendrait-il les frais autres que ceux de la construction?

L'amiral Kingsmill: C'est approximativement le coût réel de la construction pour le gouvernement. Mais au mois d'août 1914 MM. Vickers offrirent de construire pour le Canada, au prix de $572,000, chacun, des sous-marins semblables à ceux de la côte du Pacifique, et six mois plus tard lorsqu'il en fût question de nouveau, ils demandèrent $600,000 pour chaque sous-marin. L'Amirauté a payé plus que $572,000 pour chaque vaisseau, car elle a versé une forte prime afin qu'ils fussent construits dans un certain espace de temps. C'est là un renseignement provenant de l'Amirauté que je n'ai dans nos archives.

L'hon. M. PUGSLEY: Dit-il quelle était la longueur des sous-marins.

L'hon. M. HAZEN: Pour des sous-marins semblables, dit-il.

L'hon. M. PUGSLEY: Je croyais qu'ils étaient plus gros. Ils ont été construits dans un chantier de construction du Massachusetts.

L'hon. M. HAZEN: Et assemblés à Montréal.

L'hon. M. PUGSLEY: Dix ont été construits dans les chantiers de Fore-River et assemblés à Montréal. Je crois savoir qu'ils étaient plus gros, mais je puis me tromper.

L'hon. M. HAZEN: Ces vaisseaux ont été construits dans les chantiers de Vickers-Maxim à Montréal, mon honorable ami sait ce que je veux dire par "construits." Les matériaux qui ont servi à la construction venaient de la compagnie de construc-

tion de vaisseaux de Fore-River, et de la Union Iron Company de San-Francisco, je crois. Les pièces ont été montées à Montréal. C'est relativement à ce marché que l'amiral dit que le gouvernement anglais a payé plus que $572,000 par vaisseaux.

L'hon. M. PUGSLEY: On dit que l'un des sous-marins assemblés à Montréal est celui qui a coulé un gros croiseur allemand dans la mer de Marmara. Le ministre peut-il me renseigner sur ce point?

L'hon. M. HAZEN: J'ignore si cela est vrai, mais on m'a dit que ces sous-marins ont rendu de bons services.

L'hon. M. PUGSLEY: Il est regrettable que le Canada n'en ait pas construit un plus grand nombre.

L'hon. M. LEMIEUX: Est-il vrai que la compagnie Vickers-Maxim a employé près de 1,000 personnes à la construction de ces sous-marins?

L'hon. M. HAZEN: Elle en a employé un grand nombre, je ne sais pas combien. La déposition de l'amiral Kingsmill porte encore:

M. Thompson: La prime serait en sus des $572,000?

L'amiral Kingsmill: La prime et le prix de la coonstruction demandés par la compagnie Vickers dépassent $572,000. Si je sais qu'il y a eu une prime, c'est seulement parce que M. Tynan, le représentant de la compagnie de construction chez Vickers, me l'a dit.

Sir Charles Davidson: Quelle est la nature des primes dont vous avez parlé?

L'amiral Kingsmill: C'est une prime versée lorsque les vaisseaux sont construits dans un certain espace de temps.

On lui demande quel en est le chiffre, et le reste, et il répond qu'il ne saurait dire. Je crois qu'il n'y a rien de plus dans la déposition.

L'hon. M. PUGSLEY: Sir Charles Davidson a-t-il demandé à l'un de ces spécialistes quel était le poids réel des approvisionnements? Je voudrais connaitre le poids des approvisionnements que ces vaisseaux pouvaient porter.

L'hon. M. HAZEN: Je ne trouve pas cette question.

L'hon. M. PUGSLEY: Un vaisseau doit pouvoir porter des approvisionnements. S'il en était autrement, je le jugerais défectueux.

L'hon. M. MURPHY: D'après cet extrait de la déposition, j'ai compris que l'amiral Kingsmill, interrogé sur la flottabilité du vaisseau, a dit qu'il ne pouvait pas répondre à cette question sans consulter les archives. Parle-t-il des archives du département à Ottawa?

L'hon. M. HAZEN: C'est ce qu'il entend dire, je crois. Il dit que le vaisseau est tout à fait satisfaisant, mais qu'il ne saurait donner une opinion scientifique sans consulter les archives.

L'hon. M. MARCIL: Je voudrais poser une seule question au ministre.

L'hon. M. HAZEN: Je commence à croire que je suis au banc des témoins, étant contre-interrogé par les députés de la gauche.

L'hon. M. PUGSLEY: La question des sous-marins est très intéressante, et je crois qu'il est regrettable que le Gouvernement n'ait pas jugé à propos de nous fournir plus de renseignements.

L'hon. M. HAZEN: La déposition de M. Frost, vice-président de la Electric Boat Company, a été recueillie à New-York. Ce témoin dit:

Autant que je sache, les vaisseaux étaient très utiles et très bons.

Je suis d'avis que la preuve que j'ai citée doit convaincre les gens sans parti pris de trois choses. D'abord, que l'affaire a été conduite et conclue honnêtement, et que rien ne justifie les accusations portées contre sir Richard McBride et ceux qui ont été mêlés à l'acquisition des sous-marins. En deuxième lieu, que le témoignage de tous les spécialistes, l'amiral Storey, le commandant Keyes, l'amiral Kingsmill et autres tend entièrement à le prouver. Troisièmement, que la déposition de l'amiral Kingsmill tend à prouver que les vaisseaux, achetés à la hâte comme ils l'ont été, ont été acquis à un prix moins élevé que celui que le gouvernement anglais a payé plus tard pour des sous-marins du même modèle. Lorsque le rapport de sir Charles Davidson sera mis sur le bureau et que nous aurons l'occasion de lire sur résumé de la preuve, il nous sera donné de continuer le débat, si mes honorables amis y tiennent.

Le représentant d'Edmonton (M. Oliver) a parlé d'un autre sujet d'une grande importance—les pensions aux soldats canadiens. J'ai à la main deux tableaux, lui indiquant les sommes payées aux soldats mis hors d'état de porter les armes à l'avenir, et l'autre les sommes versées aux veuves des officiers et des soldats respectivement tués pendant qu'ils étaient en service actif. Ce n'est pas la première fois

qu'il est question de ces pensions en cette enceinte. Je me reporte au hansard du 24 mars de l'an dernier (1915), et je constate que ce jour-là, sir Robert Borden a déposé sur le bureau de la Chambre le projet d'un décret du conseil qui renfermait un tableau modifié des pensions. Il disait:

Il est fort à propos, cependant, que la Chambre soit mise au fait de ce que nous proposons, et que l'occasion lui soit fournie de discuter ce projet, si toutefois elle le désire. Pour ce motif, je déposerai sur le bureau de la Chambre une copie du projet de décret.

Ce décret n'est pas encore signé et ne le sera pas avant que la Chambre ait eu le temps d'exprimer son avis.

C'était trois semaines avant la prorogation des Chambres. Après cela, on n'a fait qu'une seule fois allusion à la question des pensions: ce fut quand le voisin du très honorable chef de l'opposition (M. Graham) fit la question suivante au ministre de la Milice (voir page 1547 des "Débats" au moment où ce dernier donnait des explications sur un autre sujet:

Les pensions seront-elles payées d'après le rang que le soldat avait dans la milice au Canada ou d'après le rang où il aura servi pendant la guerre?

Le point provoqua quelque discussion, mais ce fut la seule fois où il vint sur le tapis. Pendant trois semaines le décret relatif aux pensions resta sur le bureau de la Chambre; pendant trois semaines chacun fut libre de le discuter, et cependant nul ne fit la moindre observation au sujet du tarif des pensions. Cela, il est vrai, n'est pas une raison de ne le point discuter aujourd'hui. C'est un sujet que l'on a plein droit d'aborder, et je considère que l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) est resté dans les bornes d'une légitime discussion en le signalant à l'attention de la Chambre et, pour ma part, j'eusse été désolé qu'on en fît une question politique.

Je tiens, cependant, à exposer quelques faits à la Chambre, après quoi, si on me le permet, je demanderai à faire consigner aux "Débats" les tableaux que je tiens à la main. La lecture de ces tableaux demanderait un temps considérable; au surplus, on en saisirait difficilement la signification. Je commence donc par fournir quelques données.

Au Canada, le soldat, célibataire, le simple soldat atteint d'invalidité complète reçoit $264 par année. Il touche $253 en Australie et $316 en Angleterre. En Angleterre, le chiffre de la pension du soldat célibataire complètement invalide est donc plus élevé qu'au Canada et plus sensiblement encore qu'en Australie; mais l'Angleterre n'accorde pas de supplément de pension aux soldats mariés, tandis qu'au Canada le soldat marié touche, au lieu des $316 accordés en Angleterre, une pension de $396 et que le soldat australien a droit à $380.

En Angleterre, le soldat marié est sur le même pied que le célibataire. La pension servie au soldat ayant sa femme et un enfant est de $456 au Canada, de $443 en Australie et de $348 en Angleterre; pour le soldat ayant sa femme et deux enfants, la pension est de $516 au Canada, de $506 en Australie et de $380 en Angleterre; pour celui qui a femme et trois enfants, elle est de $576 au Canada, de $569 en Australie et de $412 en Angleterre. Au Canada, le soldat ayant femme et quatre enfants reçoit $636, tandis qu'il a droit à $633 en Australie et à $444 en Angleterre.

M. MACDONALD: Le ministre daigneraît-il nous dire quelle est, dans les deux pays, la différence entre ce que l'on y paie aux officiers?

L'hon. M. HAZEN: Au Canada, le lieutenant célibataire a droit à $482, tandis que sa pension se chiffre à $443 en Australie et à $700 en Angleterre. Pour les officiers des grades supérieurs, le chiffre de la pension est, proportion gardée, plus élevé en Angleterre qu'au Canada et qu'en Australie. Le lieutenant ayant sa femme et un enfant a droit à $774 au Canada et à $727 en Australie; celui qui a femme et quatre enfants reçoit $990 au Canada et $917 en Australie.

M. CARVELL: Et en Angleterre?

L'hon. M. HAZEN: Autant que je sache, le fait d'être marié ne lui vaut pas une plus forte pension. J'ai sous les yeux une note où il est dit:

La première année, il touche à titre supplémentaire une allocation égale à une année de pension.

C'est ce qui se fait en Angleterre. Je ne sais pas au juste ce qui a lieu aux Etats-Unis; je crois cependant que pour les soldats totalement invalidés le chiffre de la pension y est plus élevé que pour les autres, tandis qu'à d'autres égards il l'est moins. Aux Etats-Unis, on n'a pas, que je sache, fixé de chiffre de pension pour les cas d'invalidité complète, car le chiffre des pensions y varie, sans égard au grade, selon la nature des blessures.

Je vois qu'il est de $400 par an pour les cas de surdité complète, et qu'il s'élève jusqu'à $1,200 par année quand il s'agit

de la perte des deux yeux. Le chiffre de la pension dépend de la nature de la blessure, sans qu'il y ait invalidité complète. Dans les cas de complète invalidité, je crois que le chiffre de la pension est plus élevé aux Etats-Unis qu'il ne l'est en Australie, en Angleterre et au Canada.

L'hon. M. OLIVER: Cette pension de $1,200 est-elle servie au simple soldat?

L'hon. M. HAZEN: Je le crois. Aux Etats-Unis, me dit-on, on ne fait aucune distinction entre les grades. Nous voulons cependant obtenir de plus complets renseignements sur ce point.

Je passe maintenant aux pensions servies aux veuves des officiers et des soldats tués au feu. Au Canada, le projet déposé sur le bureau de la Chambre le fait voir, la veuve sans enfants d'un simple soldat recevra $264 par année; en Australie, elle a droit à $253.

L'hon. M. MARCIL: Tant qu'elle ne se remarie pas.

L'hon. M. HAZEN: En Angleterre, elle reçoit $126, et $144 aux Etats-Unis, soit $120 de moins qu'au Canada. La veuve ayant un enfant obtient $324 en notre pays, $316 en Australie, $189 en Angleterre et $168 aux Etats-Unis. La veuve qui a quatre enfants touche $504 au Canada, $504 en Australie, $283 en Angleterre, $240 aux Etats-Unis, et ainsi de suite.

Je fais insérer ces tableaux dans les Débats pour que les membres de la Chambre puissent les étudier par eux-mêmes.

## TABLEAU I.

Taux comparatifs des pensions accordées aux soldats du service actif complètement invalides.

| Grade. | — | Soldat célibataire | Soldat et femme. | Femme et 1 enfant. | Femme et 2 enfants. | Femme et 3 enfants. | Femme et 4 enfants. | Remarques. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | $ | $ | $ | $ | $ | $ | |
| Caporaux et soldats | Canada | 264 00 | 396 00 | 456 00 | 616 00 | 576 00 | 636 00 | |
| | Australie | 253 00 | 380 00 | 443 00 | 506 00 | 569 00 | 633 00 | Les taux peuvent être augmentés d'un tiers si les soins constants d'un aide sont requis. |
| | Angleterre | 316 00 | 316 00 | 348 00 | 380 00 | 412 00 | 444 00 | |
| | Etats-Unis | Il n'y a pas de somme déterminée concernant l'expression "complètement invalides," vu que les taux varient selon la nature de l'invalidité, sans tenir compte du grade. Ainsi, de $480.00 par année pour surdité totale jusqu'à $1,200 par année pour la perte des deux yeux. | | | | | | |
| Sergents | Canada | 336 00 | 404 00 | 564 00 | 624 00 | 684 00 | 744 00 | |
| | Australie | 340 00 | 496 00 | 560 00 | 623 00 | 701 00 | 764 00 | |
| | Angleterre | 366 00 | 366 00 | 398 00 | 430 00 | 462 00 | 494 00 | |
| Officiers à brevet | Canada | 480 00 | 672 00 | 732 00 | 792 00 | 852 00 | 912 00 | |
| | Australie | 377 00 | 566 00 | 630 00 | 683 00 | 766 00 | 828 00 | |
| | Angleterre | 506 00 | 506 00 | 538 00 | 570 00 | 602 00 | 634 00 | |
| Lieutenants | Canada | 482 00 | 702 00 | 774 00 | 846 00 | 918 00 | 990 00 | |
| | Australie | 443 00 | 664 00 | 727 00 | 791 00 | 854 00 | 917 00 | |
| | Angleterre | 700 00 | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | |
| | Etats-Unis | Aux mêmes taux que ci-dessus pour les soldats. | | | | | | Reçoit de plus une allocation d'une année de pension la première année. |
| Capitaines | Canada | 720 00 | 990 00 | 1,074 00 | 1,158 00 | 1,242 00 | 1,326 00 | |
| | Australie | 492 00 | 737 00 | 800 00 | 864 00 | 927 00 | 990 00 | |
| | Angleterre | 1,000 00 | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | Reçoit de plus une allocation d'une année de pension la première année. |
| Majors | Canada | 960 00 | 1,260 00 | 1,356 00 | 1,452 00 | 1,548 00 | 1,644 00 | |
| | Australie | 565 00 | 847 00 | 910 00 | 973 00 | 1,037 00 | 1,100 00 | |
| | Angleterre | 2,000 00 | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | Reçoit de plus une allocation d'une année de pension la première année. |
| Lieutenant-colonels | Canada | 1,200 00 | 1,560 00 | 1,680 00 | 1,800 00 | 2,920 00 | 2,040 00 | |
| | Australie | 638 00 | 956 00 | 1,019 00 | 1,083 00 | 1,146 00 | 1,200 00 | |
| | Angleterre | 3,000 00 | ..... | ..... | ..... | ..... | ..... | Reçoit de plus une allocation d'une année de pension la première année. |

## TABLEAU II.

Taux comparatifs des pensions accordées aux veuves des officiers et soldats tués en service actif.

| Grade du mari. | —— | Veuve sans enfants. | Avec un enfant. | Avec deux enfants. | Avec 3 enfants. | Avec 4 enfants. | Remarques. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | $ | $ | $ | $ | $ | |
| Soldat | Canada | 264 00 | 324 00 | 383 00 | 444 00 | 504 00 | Reçoit aussi une gratuité égale à deux mois de pension la première année. |
| | Australie | 253 00 | 316 00 | 379 00 | 442 00 | 504 00 | |
| | Angleterre | 126 00 | 189 00 | 233 00 | 258 00 | 283 00 | Les pensions varient selon l'âge. Augmentation de $30 à 35 ans ; nouvelle augmentation de $30 à 45 ans. |
| | Etats-Unis | 144 00 | 168 00 | 192 00 | 216 00 | 240 00 | |
| Sergent | Canada | 336 00 | 396 00 | 456 00 | 516 00 | 576 00 | |
| | Australie | 340 00 | 403 00 | 466 00 | 529 00 | 592 00 | |
| | Angleterre | 138 00 | 201 00 | 245 00 | 270 00 | 295 00 | Augmentation à 35 et à 45 ans. |
| Officiers à brevet | Canada | 384 00 | 444 00 | 504 00 | 564 00 | 624 00 | |
| | Australie | 377 00 | 440 00 | 503 00 | 566 00 | 629 00 | |
| | Angleterre | 175 00 | 238 00 | 282 00 | 307 00 | 332 00 | Augmentation à la veuve à 35 ans et de nouveau à 45 ans. |
| Lieutenants | Canada | 444 00 | 516 00 | 588 00 | 660 00 | 732 00 | |
| | Australie | 443 00 | 506 00 | 569 00 | 632 00 | 695 00 | |
| | Angleterre | 400 00 | 475 00 | 550 00 | 625 00 | 700 00 | |
| Capitaines | Canada | 540 00 | 624 00 | 708 00 | 782 00 | 876 00 | |
| | Australie | 492 00 | 555 00 | 618 00 | 681 00 | 774 00 | |
| | Angleterre | 500 00 | 590 00 | 680 00 | 770 00 | 860 00 | |
| Majors | Canada | 600 00 | 696 00 | 792 00 | 888 00 | 984 00 | |
| | Australie | 565 00 | 628 00 | 691 00 | 754 00 | 817 00 | |
| | Angleterre | 700 00 | 805 00 | 910 00 | 1,015 00 | 1,120 00 | |
| Lieutenant-colonels | Canada | 720 00 | 840 00 | 960 00 | 1,080 00 | 1,200 00 | |
| | Australie | 638 00 | 701 00 | 764 00 | 827 00 | 890 00 | |
| | Angleterre | 900 00 | 1,020 00 | 1,140 00 | 1,260 00 | 1,380 00 | |

Il y a un point important qui demande considération. Si l'on examine les listes des tués et blessés dans les corps canadiens, spécialement celles du printemps et du commencement de l'été, on verra que dans un très grand nombre de cas les parents de ceux qui se sont enrôlés au Canada demeurent dans les Iles-Britanniques, de sortes que les pensions que nous payons iront à des gens qui demeurent en Angleterre, aux enfants, aux veuves ou aux mères, suivant le cas. Le résultat sera que les parents demeurant en Angleterre des soldats tués qui se sont enrôlés au Canada, recevront des pensions beaucoup plus considérables que les parents des soldats anglais qui demeurent au Canada ou en Grande-Bretagne. Je crois que c'est une question qui demande d'être examinée.

Le nouveau tarif des pensions a été établi par un comité du conseil militaire en coopération du conseil privé qui se guidaient sur le tarif des pensions payées dans d'autres pays. Les pensions pour les soldats complètement invalides sont basées en grande partie sur celles proposées dans le parlement australien, et on remarquera, dans ce cas-ci, que le tarif canadien est légèrement plus élevé que le tarif australien, et beaucoup plus que le tarif anglais. Aux Etat-Unis, les pensions varient suivant la catégorie des blessures, mais non pas suivant le rang de la personne, de sorte que les soldats y reçoivent des pensions beaucoup plus élevées que dans aucun autre pays; mais on remarquera que la loi canadienne contient une disposition qui permet d'augmenter d'un tiers la pension si le soldat a besoin des services permanents d'un garde-malade.

Dans le cas des officiers qui sont célibataires, je me résumerai en disant que le tarif canadien est plus élevé que le tarif australien, mais beaucoup plus bas que le tarif anglais. Les pensions payées aux veuves de soldats canadiens sont presque les mêmes que celles établies dans la dernière loi australienne, et virtuellement le double de celles accordées aux veuves des soldats anglais, bien que le tarif anglais ait été beaucoup augmenté depuis le commencement de la guerre. Aux Etats-Unis les pensions des veuves sont plus bassès qu'au Canada. Quant aux officiers, les pensions accordées aux veuves de lieutenants et de capitaines sont presque les mêmes au Canada, en Australie et en Angleterre, avec un léger avantage en faveur du Canada, mais pour les officiers d'un rang supérieur, tels que les majors et les lieutenant-colonels, le tarif est plus élevé au Canada qu'en Australie, mais moins qu'en Angleterre.

Au Canada et en Angleterre on accorde à la veuve qui se remarie une gratification, équivalant à deux années de pension. La seule autre différence qui mérite d'être mentionnée, s'est qu'en Angleterre on augmente de $30 la pension payée à la veuve d'un soldat lorsqu'elle atteint l'âge de trente-cinq ans, et une autre augmentation de $30 lorsqu'elle atteint quarante-cinq ans, mais même avec ces augmentations elles ne s'élèvent pas au chiffre des pensions canadiennes.

Ainsi que je l'ai dit, c'est une question que la Chambre peut très bien discuter, et le Gouvernement l'accueillera avec bienveillance, ainsi que les propositions qui pourront être faites.

Je ne crois pas qu'un seul d'autre cherche à en faire une question de parti. Nous voulons tous établir un tarif équitable en faveur de nos braves soldats qui vont se battre pour le Canada et pour l'empire.

Vous me permettrez peut-être, monsieur l'Orateur, de dépasser un peu six heures. J'ai encore une ou deux questions à toucher, et je crois que ce serait plus court si on me permettait de finir mon discours avant la suspension de la séance.

Mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley) a parlé de la prolongation de la législature. Mon honorable ami de Gloucester (M. Turgeon) en a fait aussi mention. Il est un défenseur ardent de la Constitution, et j'ai toujours respecté son opinion dans des questions de cette sorte, car je sais qu'il est sincère. Il nous a dit assez clairement que son opinion n'était pas faite sur cette question, et bien qu'il veuille toujours respecter la Constitution, il votera peut-être en faveur d'une prolongation de la durée de la législature. Mon honorable ami de Saint-Jean, (N.-B.) cependant, a découvert que la question est très sérieuse, qu'il va falloir modifier l'acte de la Confédération, ce qu'il considère très grave. La question n'est cependant pas plus grave aujourd'hui qu'au 15 septembre dernier, et lorsque mon honorable ami prit part au débat sur le discours du trône, il savait très bien qu'il faudrait modifier l'acte de la Confédération, car sans législation impériale, la législature actuelle n'a pas le pouvoir de prolonger sa durée. Voici ce que mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B.) déclarait, le 15 septembre dernier, à un rédacteur du "Free Press" de Winnipeg:

Les circonstances présentes sont tellement graves pour le Canada et pour l'empire qu'il serait déplorable, suivant moi, que le peuple se divisât sur des questions de parti. Une autre raison pour laquelle je suis en faveur de remettre les élections jusqu'après la guerre, c'est que je considère que ce serait un grand malheur de faire des élections générales à un moment où tous les efforts de tout le monde, et principalement des membres du Gouvernement qui sont spécialement chargés de la tâche de diriger le recrutement et l'équipement de nos soldats doivent tendre vers ce but.

Pourquoi ce changement soudain? Pourquoi mon honorable ami est-il si frappé de l'importance de la question aujourd'hui, lorsqu'il ne l'était pas au mois de septembre. La raison en est peut-être qu'au mois de septembre dernier il supposait que le Gouvernement songerait peut-être à faire les élections, et mon honorable ami a cru devoir déclarer formellement que cette proposition était contraire aux meilleurs intérêts du pays. Mais aujourd'hui lorsque le Gouvernement veut proposer au Parlement de prolonger ses pouvoirs, il faut que mon honorable ami soit encore à l'encontre du Gouvernement, et c'est pourquoi il est si frappé de l'importance de la question, importance qu'il ne voyait pas lors de sa conversation avec le rédacteur du "Free Press", de Winnipeg, au mois de septembre dernier.

Mais mon honorable ami de Saint-Jean (N.B.) n'a pas été le seul à parler de cette façon. Mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) dont les critiques, ainsi que je l'ai déjà dit, sont toujours modérées, et pourtant non moins efficaces, s'est aussi déclaré formellement opposé à une élection générale pendant la durée de la guerre.

L'honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) a exprimé, lui aussi, les mêmes opinions dans les discours qu'il a prononcés en différentes parties du pays, et dans ses conversations avec des représentants de la presse. Je citerai les paroles suivantes, qu'il prononçait dans la Chambre des communes, le 19 août:

Parlant au nom de ceux qui m'entourent, et au nom des nombreux électeurs que nous représentons dans cette Chambre, je m'empresse de dire que nous sommes prêts a donner immédiatement notre assentiment à toutes ces mesures. Si, pour ce qui a été fait, ou pour ce qui reste à faire, il y a des choses qui, à notre avis, n'auraient pas dû être faites, ou auraient dû l'être d'une façon différente, nous ne soulevons aucune objection, nous ne formulons ni refus ni critique, et nous n'en ferons pas tant que le danger ne sera pas disparu.

Dans un discours prononcé devant le Reform Club de Montréal, le 12 décembre 1914, mon très honorable ami s'exprimait en ces termes:

Dès que la guerre a été déclarée, nous avons pensé que notre devoir non seulement envers notre politique, mais aussi envers le pays, nous commandait de cesser pour le moment toute discussion de parti, et de consacrer toute notre pensée et toute notre énergie aux problèmes nouveaux suscités par cette guerre, et que nous ne devions en aucune façon embarrasser le Gouvernement, mais au contraire lui faciliter la tâche que lui imposait le nouvel état de choses.

Pour le moment nous ne devons songer à rien autre chose qu'à terminer la guerre, et à ajourner à une date future la discussion des problèmes domestiques. La guerre se continue. Nous ne combattons pas la politique que le Gouvernement a cru devoir adopter pour donner à la mère patrie l'aide que nous lui devons. Nous avons appuyé sa politique, et alors il n'y a aucune raison d'en appeler au pays.

Je suis un homme de parti aussi résolu que n'importe qui au Canada, mais pour le moment j'oublie mes attaches de parti pour me rappeler seulement ce que je dois à la mère patrie, l'Angleterre, et je dois ajouter à la France, la patrie de mes ancêtres.

L'honorable député de Pictou (M. Macdonald) a répondu par les paroles suivantes au représentant du " Toronto Star ", le 17 septembre dernier:

Une élection générale pendant que l'on se bat pour la cause de la liberté et de l'humanité serait un crime. Les élections pendant la guerre diviseraient le pays. Il ne doit pas y en avoir.

Le "Toronto Globe" disait le 6 septembre 1915:

La guerre dure toujours... Les libéraux désireront tout autant que les conservateurs retarder les élections générales. Il ne faut pas parler d'élections. Cela détourne l'attention de la tâche la plus importante qui ait jamais été imposée depuis la Confédération à nos hommes d'Etat et au pays.

Le 20 octobre, le même journal disait encore:

Pour nous garantir absolument contre toute lutte de parti dans l'arène politique, il faut s'entendre pour prolonger la durée de la législature jusqu'après la guerre.

Le "Toronto Star" disait le 9 septembre:

Nous ne voulons pas d'élections durant la guerre.

Le "Star" disait encore:

Comme l'opinion paraît être générale qu'il ne doit pas y avoir d'élections pendant la guerre, il ne devrait pas être difficile d'en venir à une entente à ce sujet (prolongation de la durée de la législature). Il serait avantageux, non seulement de remettre les élections jusqu'après la guerre, mais de mettre fin aux rumeurs périodiques et nuisibles d'élections probables.

Le " Free Press ", de Winnipeg du 23 août 1915:

Des élections au Canada, avec l'amertume que savent mettre les partis politiques, amèneraient une déplorable diversion de l'énergie nationale.

Le " Chronicle ", d'Halifax, du 12 avril 1915:

Nous n'avons pas besoin d'y réfléchir avant de faire observer qu'une élection ne doit pas avoir lieu jusqu'à ce que la guerre soit finie. C'est ce que savent et admettent tous les Canadiens bien pensants, sans distinction de parti politique.

Dans le " Chronicle " du 13 septembre, et du 16 aussi, se trouve exprimée la même opinion; et voici ce que dit le " Recorder " de Brockville.

Les deux partis politiques sont entendus en Angleterre pour qu'il n'y ait pas d'élection tant que la guerre ne sera pas finie. La même déclaration nous arrive de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande de l'Afrique du Sud et de toutes les autres parties de l'empire. Seul le Canada parle d'une lutte politique à un moment où personne ne doit songer à son parti, mais à l'Etat. Ce pays offrirait un beau spectacle à l'empire et au reste du monde si des querelles acrimonieuses allaient le diviser pendant que l'empire se bat pour sa propre existence.

Le " Herald " de Montréal, s'est prononcé, dans des termes très énergiques, contre la tenue d'une élection, et, le 11 mai, le " Free Press " d'Ottawa disait qu'à la session alors suivante, sir Robert Borden présenterait une loi tendant à prolonger la législature. Le " Citizen " d'Ottawa du 14 avril, avait déjà déclaré que, pour sa part, il ne croyait pas au désir d'une élection générale chez les adhérents de l'un ou l'autre parti; et voici ce que dit le " Times " de Saint-Jean, (N.-B.), qui est le défenseur attitré de mon honorable ami de Saint-Jean;

Tout ce qu'il faut à sir Robert Borden, c'est d'annoncer qu'il n'y aura pas d'élection avant la fin de la guerre.

Ainsi malgré ses propres déclarations antérieures, malgré celles d'hommes éminents dans le parti et de leurs principaux journaux, mon honorable ami vient de découvrir que c'est chose fort sérieuse que de parler d'un amendement à l'acte de l'Amérique britannique du Nord tendant de prolonger la durée de nos pouvoirs.

L'honorable député de Richmond (M. Kyte) a parlé l'autre jour de favoritisme exercé au Cap-Breton dans la répartition des commandes d'obus et, en particulier, dans le choix des inspecteurs. Mon honorable ami a prétendu que personne ne pouvait être nommé inspecteur sans une recommandation du club Borden ou de quelque autre société de l'endroit. Je ne cite pas les propres paroles de mon honorable ami, mais je les rapporte en substance. Or, quels sont les faits, selon que j'en suis informé? On m'apprend que l'instructeur en chef du district de Cap-Breton est un M. A. E. Strubel, dont la nomination est étrangère à toute ingérence du club Borden, d'un candidat conservateur ou de quiconque dans le parti.

[L'hon. M. Hazen.]

Il avait été inspecteur en chef au bureau chargé au Canada d'examiner les obus qui se fabriquaient sous la direction du comité des obus ou de la commission impériale des munitions. Il avait été dans ce bureau examinateur en chef dès avant que fût organisé ici par le Gouvernement un service d'inspection, et il a continué sa tâche sous le nouveau régime. Mon correspondant me fait savoir qu'il ne croit pas qu'il se trouve dans le comté de Cap-Breton une douzaine de personnes appartenant à l'un ou à l'autre parti qui sachent de quel côté penche M. Strubel et, pour autant que chacun le sait, il n'a jamais jusqu'ici voté soit dans une élection fédérale soit dans une élection provinciale.

L'inspecteur qui vient à la suite de M. Strubel en ce qui regarde la question des appointements est me dit-on, un M. D. E. Ross, libéral en politique et secrétaire du club Fielding à Sydney, fils de M. S. C. Ross, autrefois député libéral de Cap-Breton-nord et de Victoria. Un autre inspecteur, c'est M. Wells Weedill, un libéral, dont le père était de ce parti et dont tous les frères et tous les parents sont des libéraux.

Quant à toutes les nominations faites depuis six mois, M. Strubel, me dit-on, assure qu'il en est lui-même personnellement responsable. Il a naturellement reçu des politiciens des lettres de sollicitation, mais jamais il ne s'est laissé influencer par ces lettres. Il y a quelque temps, il écrivait à quelqu'un qui, pour des motifs politiques, le pressait de faire une nomination, et il lui faisait savoir que toute nomination serait faite en ne tenant compte que du mérite des individus, et qu'il serait donné la préférence aux soldats canadiens revenus blessés du champ de bataille.

On me dit qu'à l'heure présente il y a six examinateurs sous les ordres de M. Strubel; trois conservateurs et trois libéraux, M. Strubel, m'assure-t-on, n'est dans aucun sens un homme de parti, et il n'est lié à aucune association politique. Les assertions de mon honorable ami de Richmond sont comme on le voit, loin d'être fondées, et il faut qu'il ait reçu des renseignements inexacts touchant cette affaire.

M. McKENZIE: Où mon honorable ami puise-t-il les siens?

L'hon. M. HAZEN: Je n'ai pas le droit de le dire aujourd'hui, mais je verrai à obtenir cette autorisation.

M. McKENZIE: Il me sera peut-être permis de dire à mon honorable ami que, si l'on demandait à savoir pourquoi M. Ross a été nommé examinateur, la réponse serait que son père a renié la foi de ses ancêtres.

L'hon. M. HAZEN: Je ne sais rien de cela. Je ne fais que communiquer à la Chambre les renseignements que j'ai reçus.

M. McKENZIE: Le renseignement que je donne à mon honorable ami est le bon.

L'hon. M. HAZEN: Je ne connais point M. Ross; mais, d'après les remarques de l'honorable député, je conclus que M. Ross doit être un homme sensé.

Il ne faut pas que j'empiète davantage sur le temps de la Chambre, dont j'ai déjà trop longtemps retenu l'attention.

M'adressant, il y a quelque mois, au club canadien de Boston, je disais qu'une fois la guerre terminée, il viendrait sans doute une période de reconstruction pour le Canada comme pour tous les autres pays engagés dans la lutte, période qui serait suivie, je le pense bien, d'une ère d'expansion considérable, amenée par un immense mouvement d'immigration de personnes attirées ici par la fertilité de nos terres, par la médiocrité de nos taxes, par nos institutions démocratiques et par les occasions qui s'offrent à chacun de se créer un foyer, de se faire un rang et d'arriver aux distinctions, si ses talents et son charactère le lui permettent.

Nous ne doutons aucunement au Canada de ce que va être le résultat dernier de la guerre. Quoique personne ne puisse prévoir sa durée, nous croyons consciencieusement en la justice de notre cause, de même que nous croyons à une volonté bien résolue à la faire triompher. Pour parler le langage de sir Robert Borden, tous les revers qui sont venus ou qui viendront à l'avenir ne pourront que nous inspirer un courage plus grand et une plus vive détermination.

Tout ce pourquoi nos pères ont combattu et tout ce qu'ils ont accompli, tout ce que nous avons hérité d'eux, tout ce que nous avons accompli nous-mêmes, nos institutions, nos libertés, notre destinée en tant que peuple, l'existence même de l'empire britannique, tout cela est en jeu à l'heure présente et nous avons la conviction que cette résolution, cette détermination, cette confiance en nous-mêmes, ces ressources qui jamais ne nous ont fait défaut au Canada dans nos épreuves passées, elles ne nous feront assurément pas défaut aujourd'hui.

Depuis la prorogation du Parlement au mois d'avril dernier, nous avons eu quelques déceptions, et les choses en ont pas marché aussi rapidement ni aussi favorablement que nous l'espérions alors; mais l'ardeur des alliés du Canada et de l'empire n'a pas diminué; notre détermination de mener la guerre à bonne fin est encore plus grande et plus réfléchie qu'il y a quelques mois.

Le recrutement a marché au Canada d'une manière satisfaisante, et l'on a vu disparaître en grande partie les difficultés politiques qui ont semblé un temps prendre une tournure menaçante fort grave. Quelque doive être la durée de la guerre où l'étendue des sacrifices à faire individuellement et comme peuple, sacrifices auxquels les canadiens sont prêts à se soumettre, à l'instar des autres parties de l'empire, nous nous souviendrons toujours de ces vers du poète:

> Freedom's battle once begun,
> Bequeathed from bleeding sire to son,
> Though baffled oft, is ever won.

C'est la lutte pour la liberté qui se livre dans le moment, et les Canadiens dans cette lutte se battent pour une sainte cause.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

M. E. M. MACDONALD (Pictou): Monsieur l'Orateur, cette session est la sixième de la législature actuelle et la troisième depuis que la guerre est commencée. Il peut, en conséquence, n'être pas hors de propos de rappeler brièvement ce qui s'est passé depuis le mois d'août 1914, en ce qui concerne les affaires parlementaires.

Chacun de nous se souvient du coup de foudre annonçant la nouvelle d'une déclaration de guerre en Europe, et la soudaine convocation des Chambres en vue de prendre conseil sur ce qu'allait être notre attitude dans une guerre que nous prévoyions peu alors l'étendue et les conséquences.

Se mettant au-dessus de toute considération de parti politique, oubliant nos querelles antérieures, nous avons, d'un commun accord, promis de voter tous les fonds nécessaires et de fournir à la Grande-Bretagne tous les hommes qu'il lui faudrait. Vint ensuite une période de doute et d'incertitude, et, dans ce pays comme dans tout le monde anglais, il y eut des discus-

sions au sujet de savoir quelle puissance avait réellement déclaré la guerre.

Ces discussions se sont continuées sans incident notable jusqu'à la réunion des Chambres il y a un an. Et l'on voudra bien admettre, je crois, que, même alors, la députation en général était peu persuadée des suites graves à attendre de cette lutte gigantesque.

Nous sommes sortis de cette session l'âme quelque peu enténébrée; mais sans nous livrer cependant à une méditation exclusive de ce que pouvaient être nos droits et nos devoirs dans les circonstances.

Pendant quelque temps, les ministériels ont appelé notre attention sur une mesure assez singulière en face de la situation mondiale, proposition tendant à ce que nous envoyions quelqu'un dans les Flandres et, selon les apparences maintenant dans les Dardanelles aussi—pour prendre les votes des hommes qui sont allés combattre pour la liberté. Cette proposition a été sérieusement discutée l'an dernier. En vue des évènements qui se sont développés depuis, on l'admettra, cette proposition et cette discussion paraissent vraiment fort singulières. Le ministre des Travaux publics (M. Rogers) nous a dit que le pays demandait à grands cris un remède aux prétendus maux résultant des décisions de l'autre branche de ce Parlement. A mon sens, le pays ne le demandait pas ni à grands cris ni autrement et si je rappelle le fait, c'est pour prouver la vérité de ce que j'avance, que, l'an dernier, dans cette enceinte, nous ne comprenions guère la position du monde entier et de notre propre nation dans ce grand conflit.

Depuis, il s'est opéré, chacun l'admettra, j'en suis convaincu, un grand et merveilleux changement non seulement dans les sentiments de la majorité des membres de cette Chambre, mais encore dans l'âme du peuple canadien. A peine avions-nous regagné nos foyers que nous fûmes frappés de stupéfaction à la nouvelle que la nation allemande avait violé toutes les règles du code qui est censé guider les relations des belligérants, et avait envoyé au fond des mers des centaines de personnes dans le steamer "Lusitania". Puis vint la nouvelle du désastre à St-Julien et à Langemarck, où les soldats canadiens sentirent pour la première fois la violence du conflit, désastre qui jeta un voile de tristesse sur nombre de familles de notre pays. Vinrent ensuite les résultats ultérieurs, la splendide position maintenue par nos fils à Ypres, où, de l'aveu non seulement des Canadiens, mais encore des fils de l'empire en général, la bravoure, l'intelligence et l'habileté de nos soldats canadiens ont empêché les Allemands de passer jusqu'à Calais.

Sur les entrefaites, est survenue cette étrange et singulière alliance de l'Allemagne avec les principautés balkaniques et la Turquie, résultat de l'immense ambition de cet homme qui gouverne la nation allemande, cette personnalité poussée par la convoitise de l'hégémonie mondiale, ce qui nous montre les dangers et la gravité de cette guerre dans une mesure qui ne nous était jamais apparue auparavant. Voilà pourquoi de toutes les parties du pays se sont élancés nos gars dans le tragique conflit animés du plus sublime idéal. Ici même en cette enceinte législative je vois des sièges veufs de leurs députés qui sont allés au front, tandis que tout autour de nous, il y a des hommes dont les fils sont au front ou se préparent à y aller à la première occasion. Et en nombre de foyers de nos compatriotes est venu s'installer la douleur pour ceux qui ne reviendront plus jamais ; d'autres nous reviennent mutilés, et les aveugles qu'il sera de notre devoir de soutenir et de faire vivre à l'avenir.

Ainsi cette année nous nous sommes réunis dans des conditions toutes autres que celles qui ont marqué l'ouverture de notre Parlement par le passé, et, avec un sens plus profond de nos devoirs que d'habitude. La majorité d'entre nous est animée du désir de corriger dans nos délibérations les erreurs du passé et de les corriger en pleine lumière. S'il en est ainsi, il ne devrait s'élever ni plainte ni critique de la part de ceux qui peuvent être responsables de ces erreurs. Nous désirons effectuer ces réformes et prendre les mesures que nous dicte le devoir, et, autant que faire se peut, prévoir l'avenir, pourvoir non seulement aux soldats qui reviendront, mais aussi aux besoins de ceux qui habitent ce pays, heureux et prospères sous la tutelle bienfaisante de la grande nation à laquelle nous appartenons, jetant un regard rétrospectif sur les évènements de l'année, nous, les représentants d'un peuple libre, prenons pour règle de conduite ces immortelles paroles de Lincoln : "Prenons ici la ferme résolution que tous ces morts ne seront pas morts en vain; que, sous l'œil de Dieu, cette terre jouira d'une nouvelle ère de liberté, et que le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple, ne doit pas disparaître de la terre."

Animé de ces sentiments, j'aborde maintenant la considération des questions qui

nous sont soumises à titre de représentants d'un peuple libre. Et je le répète, s'il s'est commis des erreurs dans le passé, avouons-le franchement et corrigeons-les; s'il y a eu des abus, qu'ils soient redressés, et préparons-nous en toute sincérité à notre tâche pour l'avenir.

Peu avant le premier de l'an, le premier ministre annonça qu'en outre des 250,000 hommes déjà appelés sous les drapeaux, il y aura encore 250,000 hommes destinés à compléter la contribution du Canada. Laissez-moi vous rappeler, monsieur l'Orateur, que d'après les relevés du recensement de 1911, il n'y a ou il n'y avait alors au Canada que 1,537,581 hommes, âgés de 20 à 45 ans. Cela signifie que si nous voulons recruter 500,000 hommes, il nous faudra prendre un homme sur trois. Sans la conscription, il n'est possible d'obtenir ce nombre d'hommes qu'en faisant appel aux plus sublimes idéals; on ne saurait les recruter qu'en leur faisant concevoir que les conséquences de ce conflit sont d'une telle importance que ce Gouvernement et ce Parlement sont prêts à écarter toutes les mesquines considérations qui, dans le passé, ont donné lieu à des réclamations et des demandes d'enquêtes légitimes, non seulement de la part de l'opposition, mais en outre du Parlement et de tout le peuple dans son ensemble. Si les ministériels sont impuissants à s'élever à cet idéal; s'ils ne s'inspirent pas des motifs les plus élevés, comment peuvent-ils s'attendre à ce qu'un homme sur trois en ce pays se présente pour aller se battre? Il ne faut pas s'attendre à cela; la chose n'arrivera pas.

L'autre jour, le solliciteur général, en parlant de l'honorable député de la ville de Saint-Jean, a dit qu'il le "mettait à l'écart" des autres membres de la Chambre. Semblable langage, dans la bouche d'un membre du Gouvernement, est entièrement déplacé.

Si la liberté pour laquelle nos fils sont prêts à combattre et à mourir est réellement chose d'une si grande valeur, c'est bien en ce pays où nous en jouissons que nous devons savoir la respecter. Et si certains honorables membres de cette Chambre, discutant le discours du trône à titre de représentants d'un peuple libre—alors qu'ils ont l'occasion de signaler des griefs et d'en demander le redressement—doivent s'entrendre dire qu'ils seront séquestrés, parce qu'ils nous font connaître ici les bruits de la rue ou ce que disent les journaux ou les amis du Gouvernement; si, je le répète, il faut pour cela qu'on les séquestre, eh bien, pour ma part, je dois protester énergiquement.

J'ai remarqué dans les journaux conservateurs qu'il y était dit que l'honorable solliciteur général considérait les remarques de l'honorable député de Saint-Jean comme frisant la trahison. Je vois par les débats que l'honorable solliciteur général n'est pas allé aussi loin que cela, et que ses remarques ont été mal interprétées par les journaux. Mais l'honorable solliciteur général ne doit pas se montrer aussi sensible à la critique. Que le Gouvernement conduise les affaires du pays avec équité et honnêteté, n'ayant toujours en vue que le plus élevé, et qu'il soit convaincu que l'opposition lui témoignera toujours le plus de considération possible en ces circonstances. Si, d'un autre côté, ces messieurs ne tiennent aucun compte de ces idéals, s'ils s'abaissent à de bas expédients; s'ils se rendent coupables d'erreurs ou d'actes de malversation, il leur faut s'attendre à la critique; c'est bien ce qui arrivera, et ils n'ont aucun droit de s'en plaindre. Il n'est pas un seul gouvernement en pays britannique qui ait le droit de prétendre que à titre de corps législatif il est au-dessus de toute critique. De même que nous repoussons la domination de l'autocratie allemande, ainsi nous ne voulons pas que le Gouvernement vienne nous déclarer qu'il est au-dessus du peuple. Nous ne voulons pas de kaisers en ce pays; nous ne voulons pas que des maréchaux ni des princes héritiers viennent nous dire que les membres de la gauche se rendent coupables de lèse-majesté quand ils critiquent le Gouvernement.

Les honorables messieurs de la gauche de cette Chambre se rendent parfaitement compte de l'importance énorme pour l'empire de la situation actuelle. A leur tour, que ces honorables messieurs de la droite, dont un bon nombre saisissent parfaitement toute la gravité de la situation, n'oublient pas qu'ils sont les représentants d'une démocratie, et que cette démocratie doit avoir pleine liberté de parole en ce Parlement, ainsi qu'elle doit avoir en tout parlement protégé par le drapeau britannique.

Les ministériels se plaignent de la critique. Qu'ils me permettent donc de leur conseiller un moyen bien facile d'éviter la critique. Qu'ils abolissent le régime de la clientèle politique au département de la Milice en ce qui concerne les dépenses de guerre; car il est avéré qu'il n'y a que des conservateurs qui peuvent vendre des fournitures militaires au département de la Milice. Notre peuple s'apercevra que son idéal a subi une rude atteinte, si les prati-

ques en vogue doivent continuer à être la règle. Après tout, un jour viendra où ceux-là mêmes qui ont aujourd'hui la distribution des faveurs ne devront pas s'attendre à ce que d'autres hommes, qu'anime l'idéal le plus élevé, soient prêts à aller jusqu'au dernier sacrifice en cette guerre. Mes honorables amis qui se montrent si sensibles à la critique, peuvent résoudre la difficulté en déclarant tout simplement qu'ils suivront l'exemple donné par l'Angleterre; c'est-à-dire qu'ils avertiront leurs partisans et ceux qui ont le contrôle de la distribution des faveurs dans telle ou telle circonscription, que la nation est en trop grâve situation pour leur permettre de se livrer à cette sorte de trafic. Que les ministériels saisissent donc cette occasion d'en finir une bonne fois avec ce système au Canada. Mes honorables amis ont toujours une liste de noms au département de la Milice. Si, comme c'est le cas dans mon comté, aucun médecin qui n'est pas tory n'a le droit d'examiner une recrue qui désire partir pour la guerre, je voudrais bien savoir quelle sorte d'idéal vous allez exiger des médecins libéraux dans telle ou telle circonscription libérale au Canada.

M. DUGALD STEWART. Cela ne veut absolument rien dire.

M. MACDONALD: Comment se fait-il que mon honorable ami qui est supposé être un major dans le corps de santé n'est pas là-bas en Nouvelle-Ecosse pour gagner son argent et s'occuper de ce qu'il a à faire? Je tiens à lui dire que je connais mieux le comté de Pictou que lui. Je tiens à lui dire que je peux lui citer des cas où des hommes, que des médecins conservateurs avaient déclaré insuffisants au personnage qui a le patronage dans ma circonscription, n'ont pu examiner et faire de rapport sur des recrues qui désiraient partir au front; que les rapports n'ont pas été reçus et que les candidats ont été forcés de s'adresser à un homme qui était désigné ou à celui qui avait le patronage. Mon honorable ami qui est major dans le corps de santé militaire, en Nouvelle-Ecosse, devrait supprimer ces abus. Il n'y a aucune raison pour qu'un médecin pratiquant dûment autorisé dans ce pays, quelles que soient ses opinions politiques, ne soit pas immédiatement autorisé à donner un certificat d'aptitudes physiques aux hommes qui veulent aller combattre. Je mentionne cela simplement pour indiquer à mon honorable ami que je fais cette déclaration sur ma responsabilité de membre de la Chambre, connaissant ce qui se passe dans mon comté—et ayant un fils qui se prépare à partir pour le front. Dira-t-on —il est aussi bien que ce point soit éclairci—que quelqu'un a été coupable de trahison ou de lèse-majesté l'hiver dernier quand nous avons discuté la question de savoir s'il était bien de prendre $75,000 au département de la Milice et les donner à M. Foster, de King, pour les dépenser dans des achats de chevaux. Ne convenait-il pas que cette question soit soumise à une enquête. Mon honorable ami le ministre des Finances devait faire en sorte qu'aucun département de l'administration ne permette que soixante-quinze mille dollars ou soixante-quinze mille cents soient payés comme l'ont été ces $75,000.

Le fait que $75,000 peuvent être pris dans la caisse d'un département et donnés à un homme pour être dépensés avec carte blanche n'est pas de bonne et saine administration et le ministre des Finances le sait.

Cela m'amène à considérer la question qui a été soulevée par mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley). Et permettez-moi de vous dire qu'ils se sont bien trompés ceux de nos honorables adversaires qui ont déclaré que mon honorable ami occupait une position d'isolement de ce côté-ci de la Chambre. Quand vous trouvez un journal qui appuie avec instance le Gouvernement comme le "Montreal Star", et qui demande une enquête, quand vous voyez que "Montreal Daily Mail" réclame une investigation; quand vous voyez que cette question des obus est discutée dans tous les journaux du pays, pourquoi déclarerait-on qu'un honorable député est dans une position d'isolement, parce que comme représentant d'un peuple libre, il a dit qu'en vertu de la constitution ces faits devaient être portés à l'attention du Parlement? Cause-t-il quelque tort en agissant ainsi?

Ces faits sont de notoriété publique, ils sont connus des journaux, ils sont discutés dans tous les centres commerciaux du Canada. Nos honorables collègues le savent. Le Gouvernement vient ici et par l'organe de son solliciteur général et de son ministre de la Marine et des Pêcheries, refuse absolument de prendre une position pour défendre la commission des obus. Le ministre de la Marine et des Pêcheries a dit cet après-midi : je ne suis pas chargé de défendre la commission des obus. Le solliciteur général a déclaré : Je ne suis pas ici pour éprouver ou pour être responsable de la conduite de la commission des obus. Je suis ici pour présenter quelques observations sur

ce qu'elle a fait, au sujet de sa création et de sa nature au sujet de sa responsabilité et des devoirs que nous avons eus en elle. Mais quand mon honorable ami dit ensuite comme il le fait:

> Je ne dis pas et je ne veux pas être considéré comme ayant dit qu'il ne peut pas être lancé d'attaques contre cette commission qui est sujette à être critiquée. Je ne dirai pas non plus qu'en vertu d'une autorité régulière et au moment voulu, on ne passera pas en revue les travaux de cette commission.

C'est la position prise par le solliciteur général. Le ministre de la Marine dit : Je ne suis pas chargé de défendre cette commission. Il ne veut pas prendre le responsabilité de la défendre. Mais quand lui-même et le solliciteur général prennent cette position et disent : Nous ne sommes pas du tout responsables de la commission des obus, pourtant ils peuvent, par quelques moyens mystérieux, obtenir de cette commission qu'ils disent dépendre des autorités impériales seulement, le renseignement que le ministre a pu donner à la Chambre cet après-midi.

C'est une commission bien étrange, si c'est un corps qui n'a de relation qu'avec le gouvernement impérial et dont notre Gouvernement n'est absolument pas responsable et si nos ministres de la couronne qui s'en lavent les mains, peuvent se procurer ce renseignement et le présenter ici comme cela a été fait aujourd'hui. La position prise par le solliciteur général ressemble beaucoup à celle de l'avocat qui se présente au tribunal et dit : Je produis une exception à la réclamation du plaignant non pas parce qu'il n'établit pas le bien fondé de sa cause, non pas parce que ce qu'il dit est faux, mais seulement parce que le tribunal devant lequel il a intenté le procès n'est pas compétent; ils aurait dû s'adresser à un autre tribunal. C'est la position prise par le solliciteur général, quand il est aux abois. On pourrait comparer cela à une autre position adoptée quelquefois en cour.

Il confesse jugement, mais il plaide annulation comme nous disons au prétoire. Il est vrai que cette commission devrait être soumise à une enquête, il n'y a aucun doute à ce sujet et un jour, plus tard, nous ou quelqu'un d'autre pourrons faire une investigation, mais le député qui ose se lever aujourd'hui au Parlement et dire quelque chose à ce sujet, est isolé de ses amis et de la Chambre, parce qu'il signale au Parlement cette chose même que nous déclarons devoir former l'objet d'une enquête.

Je tiens à dire au sujet de l'honorable député de Saint-Jean, qu'il y a peu de membres à l'exception de notre chef vénéré, que nous tenions en plus hauteestime. C'est un homme que nous considérons comme un grand parlementaire, un homme d'une grande habileté, comme il l'a prouvé à maintes reprises et il jouit de la confiance de chacun de nous.

Aucun autre membre de la Chambre, sauf le solliciteur général, avec sa casuistique, ne voudrait se hasarder à discuter la solidité de la doctrine qui nous vient des jours de la révolution, en ce qui touche aux principes constitutionnels, que chaque fois que le Parlement ou le pays, que le Parlement représente ou qu'il défend en vertu des institutions britanniques, a eu quelque chose à voir, directement ou indirectement avec des dépenses d'argent, ces dépenses sont régulièrement soumises à l'enquête du Parlement. Je me fais le défenseur de cette proposition et je prends la déclaration du ministre des Finances qui nous a dit l'autre jour—comme il l'a indiqué à Toronto dans son discours devant le board of trade—que le Canada se préparait à accorder des crédits à l'Angleterre plus particulièrement à propos des munitions. Ainsi on nous a dit que le Canada allait payer pour tout cela, pour les munitions et autres choses qui devaient partir en Angleterre. Pourtant le solliciteur général vient et dit: Il est vrai que la commission des obus devrait être l'objet d'une enquête; je ne la défendrai pas un seul instant, il est vrai qu'elle a été modifiée et que d'une façon mystérieuse on a créé un nouveau corps nommé la commission des munitions impériales; il est vrai que nous l'avons renversée et tout le reste, pourtant, si quelqu'un veut porter une accusation contre un ministre de la couronne nous ferons une enquête, mais nous ne permettrons pas une investigation dans les opérations de la commission des obus. Je présume que les documents seront déposés.

Je déclare que, dans ce Parlement, chacun devrait être animé de l'idéal le plus élevé et si le Gouvernement refuse de marcher et d'examiner toute cette question au Parlement, il manquera à l'idéal qu'il doit faire briller devant les fils du pays auxquels il demande de partir et d'aller combattre pour la liberté. Voyons où nous en sommes sur cette question. Il est bien de nous entendre parce qu'on peut s'embrouiller. Nous avons eu l'an dernier l'histoire que nous a faite le premier ministre à propos de la commission des obus. Il nous a dit comment elle avait été constituée. Elle a été créée par le ministre de la Milice:

Le 8 septembre 1914 à une réunion convoquée par le ministre à l'arsenal fédéral, la commission suivante a été formée pour organiser le travail dans tout le Canada.

Et il donne les noms:

Environ deux semaines après l'organisation de la commission, M. Carnegie, de Londres, Angleterre, a été nommé par le ministre comme conseiller d'artillerie pour la commission des obus.

Il continue à dire ce qu'on a fait:

La tâche exécutive de la commission a été très prudemment confiée au président, le colonel Bertram....

Le côté le plus extraordinaire c'est que ce rapport est signé par le colonel Bertram et qu'il y est dit que la tâche exécutive a été très prudemment confiée à lui-même:

...qui fait un rapport hebdomadaire au ministre de la Milice et aussi à la commission quand elle se réunit, habituellement chaque mois ou plus souvent sur la convocation du ministre.

Ici, je voudrais corriger mon honorable ami le solliciteur général, que je regrette de ne pas voir ici, à propos de ce qu'il a dit du ministre de la Milice et Défense relativement à cette commission. "Eh quoi, dit le solliciteur général avec ce ton affirmatif qu'il aime à prendre, le ministre de la Milice n'a assisté que deux fois aux séances de la commission des obus, une fois quand on l'a supprimée et une fois quand elle a été créée", et pourtant le colonel Bertram dit ici que lorsque cette commission a été créée, tout le travail exécutif a été confié au président qui faisait un rapport hebdomadaire au ministre de la Milice et aussi à la commission qui se réunissait une fois par mois ou plus souvent sur la convocation du ministre.

Comme je me propose de l'établir en temps et lieu, il est évident que le ministre de la Milice a été en relations suivies avec cette commission des obus, à toutes les phases de ses opérations; ce rapport l'atteste. Après tout, qui approuvait les comptes? C'était le comptable du département déclare le colonel Bertram:

Un expert comptable, qui a été recommandé par le gérant général de la banque de Montréal vérifie les comptes de la commission, à la fin de chaque mois. Ces comptes sont ensuite remis à M. J. W. Borden, le comptable en chef du ministère de la milice.

Mais alors, je vous le demande, pourquoi remettait-on ces comptes à M. J. W. Borden, le comptable du ministère de la Milice? Qu'avait-il affaire à revoir ces comptes? "Mais, répond le solliciteur général, nous nous sommes séparés de cette commission," ou plutôt, prétend-il, "nous avons prononcé la séparation entre ce comité et nous."

C'est là un curieux cas de cession d'autorité, qui à mon sens, est assez éloigné de la légalité. "Relativement à la question de responsabilité, affirme le solliciteur général, nous avons prononcé la séparation entre la commission des obus et le Gouvernement canadien; nous en avons fait une commission qui relève de l'autorité impériale." Je serais curieux de connaître la date à laquelle s'est produit ce merveilleux divorce.

L'hon. M. MURPHY: Après qu'ils ont été démasqués.

M. MACDONALD: Il n'y a jamais eu de séparation, il n'a pas pu s'en produire. Il ne s'agit pas en l'espèce "de ne pas séparer ce que Dieu a uni pour la vie." C'est plutôt le cas d'un père qui renie son enfant. Voilà la situation; il ne peut plus être question de séparation.

L'hon. M. ROGERS: Est-ce que mon honorable ami a établi que le mariage ait jamais été consommé?

M. MACDONALD: Mon honorable ami, le ministre des Travaux publics n'a pas saisi le sens de mon observation j'ai affirmé qu'il ne peut plus être question de mariage ou de divorce; il s'agit du cas d'un père qui tente de renier son enfant; c'est le cas d'un père qui abandonne son enfant sur le pas de la porte d'un étranger.

Maintenant, je le suppose, le Gouvernement va déposer sur le bureau les arrêtés du conseil qui ont été adoptés à ce sujet, et je compte qu'il va nous fournir tous les renseignements possibles relativement à cette affaire.

C'est pourtant là l'attitude qu'a assumée un ministre responsable de la couronne? A savoir que le Gouvernement a le droit de créer une commission, revêtue des pouvoirs que possédait le cabinet relativement à l'accomplissement des attributions étonnantes, énumérées par le colonel Bertram dans le rapport qu'à cité le premier ministre l'année dernière, et que, de sa propre volonté, il en a créé ensuite une commission relevant directement des autorités impériales.

Le Gouvernement actuel, je le reconnais, a accompli des actes assez bizarres, mais je me refuse à croire qu'il ait fait celui-là; il n'a certainement pas pu le faire, car il n'existe pas de procédures qui lui permettent d'en agir ainsi.

Mais voyons un peu quelles sont les affirmations que fait le colonel Bertram.

Tous les comptes étaient préparés et envoyés au comptable du ministère de la Milice:

Le ministre de la Milice convoqua une réunion de la commission à Ottawa, et après avoir discuté la question, il envoya un câblogramme à Lord Kitchener, lui faisant observer que les manufacturiers canadiens étaient en état d'exécuter des commandes beaucoup plus considérables.

Maintenant, le solliciteur général ne peut faire autrement, il me semble, que d'admettre qu'il était dans l'erreur lorsqu'il a prétendu que le ministre de la Milice n'avait assisté qu'à deux assemblées de la commission, car il a déjà été établi qu'il était présent à trois ou quatre de ces réunions. Le colonel Bertram continue:

Plusieurs des manufacturiers présents proposèrent qu'une délégation de la commission fût envoyée auprès du ministère de la guerre, à Londres, afin de faire valoir leurs réclamations devant le secrétaire d'Etat à la guerre. Sur la recommandation de la commission, le ministre de la Milice décida de confier cette mission à M. David Carnegie, vu qu'il était fort au courant de toute la situation.

N'est-ce pas là un spectacle très étrange, que ce corps public, qui est constitué par le Gouvernement, lequel s'en sépare ensuite d'une façon mystérieuse; n'est-il pas étrange, je le répète, que cette commission, après avoir été en existence durant une période de temps assez considérable, désire déléguer un Carnegie en Angleterre, afin de dicter aux autorités impériales ce qu'elles doivent ou ne doivent pas faire? A quelle date cette cession de la commission aux autorités impériales s'est-elle donc produite? Puis il continue:

Il informa également les divers fonctionnaires du ministère de la guerre, que c'était l'intention du ministre de la Milice et de la commission d'en arriver enfin à fabriquer au Canada les bandes en cuivre.

Nous nous trouvons dons en face de cette situation: Nous avons cette commission qui doit son existence au ministère de la Milice; nous constatons que tous les comptes de la commission sont soumis au comptable qui approuve les comptes du ministère de la Milice; or, à l'heure actuelle, il n'existe pas le moindre indice que l'on ait jamais adopté un arrêté du conseil afin d'autoriser les actes de ce corps en tant qu'institution impériale. Bien au contraire, il est établi que cette commission a toujours été une institution Canadienne, administrée par le ministère de la Milice en tant qu'accessoire de son département.

Je ne désire nullement entrer dans les détails relativement aux différentes questions que pourraient soulever et qui ont été soulevées de temps à autre relativement à l'établissement de cette commission des obus. Mais, que l'on veuille bien me permettre, de déclarer que, venant d'une division électorale, où ont été fabriqués par la Nova Scotia Steel Company, les premiers obus d'origine Canadienne, j'ai suivi cette question d'assez près. Le colonel Bertram et M. Carnegie me paraissent être les deux messieurs, qui ont dirigé la politique de la commission, lorsqu'il s'est agit de distribuer les commandes; or, quand on vient affirmer que la couleur politique n'a joué aucun rôle relativement à l'inspection des obus, on dénature les faits. Je ne m'occupe guère du nombre de lettres provenant de citoyens de Sydney, que mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) peut avoir en sa possession; mais si mon honorable ami avait le temps de faire le tour de mon comté il serait vite au courant de ce qui se passe, il connaîtrait bientôt les faits qui sont à la connaissance de mon ami de Guysborough (M. Sinclair), qui habite le comté que je représente; il apprendrait quelque chose d'intéressant relativement à la manière dont les choses se passent. En ce qui regarde la fabrication des obus, nous avons deux systèmes d'inspection. Il y a d'abord une inspection qui est faite par la Canadian Inspection Company de Montréal; les inspecteurs de cette compagnie sont des experts, dont les devoirs consistent à s'assurer de la qualité de l'acier qui entre dans le lingot servant à fabriquer l'obus.

Je n'ai pas un reproche à proférer contre la besogne qu'accomplissent ces experts. Il s'agit d'une inspection au point de vue technique, et leur devoir est d'analyser la qualité de l'acier. Sous ce rapport l'inspection ne saurait être trop sévère; mais lorsqu'on en arrive à la mensuration des projectiles, à leur sortie des presses, quels sont, croyez-vous, les hommes qui sont préposés à cette inspection? On trouve d'abord un cabaleur politique du Cap-Breton; un autre est un écrivailleur de parti qui a été longtemps à la solde de la presse conservatrice, un individu dont la carrière est bien connue de chacun des électeurs libéraux de la division électorale que j'ai l'honneur de représenter. Et, il en est ainsi sur toute la ligne.

Ces inspecteurs sont entièrement sous la domination du chef politique qui distribue le patronage dans mon comté. Il est donc inutile pour les membres du cabinet de se lever en cette enceinte et d'affirmer

qu'il n'existe pas de politique lorsqu'il s'agit de cette industrie; car c'est là la situation qui existe dans mon comté, et il est impossible de la mettre en doute.

Je n'entrerai pas dans la discussion des circonstances qui ont accompagné la création de cette commission. J'aime à croire que le Gouvernement se fera un devoir de déposer sur le bureau tous les renseignements qu'il a à sa disposition à ce sujet, c'est-à-dire tous les renseignements qui ont trait aux dépenses qui ont été faites, tous les renseignements qu'il peut nous fournir à ce sujet, en tenant compte des limites qui lui sont imposées par la nécessité, en pleine guerre comme nous le sommes. Je désire le répéter encore une fois, avec toute la force et toute l'énergie dont je suis capable, si nous nous en tenons aux documents qui sont devant le Parlement, au moment actuel, mon honorable ami, le solliciteur général, n'est nullement fondés, soit au point de vue de la loi, soit au point de vue de la procédure parlementaire, de venir affirmer que le Parlement n'a pas le droit d'instituer une enquête au sujet des agissements de cette commission.

Ce serait une toute autre affaire, si mon honorable ami, le solliciteur général ou tout autre membre du cabinet était en état de se lever en plein Parlement et de tenir le langage suivant:

Nous avons la conviction que cette commission d'obus a agi honorablement et honnêtement, et bien qu'elle ait pu commettre des erreurs, elle ne mérite pas les blâmes qui lui ont été adressés. Si un ministre de la couronne prenait une pareille attitude à l'endroit de la commission et parvenait à établir à la satisfaction du Parlement et du pays, que cette attitude peut se défendre, l'affaire prendrait une tout autre tournure. Mais lorsque nous entendons le solliciteur général et le ministre de la Marine et des Pêcheries déclarer en plein Parlement: Nous ne voulons ni défendre ni excuser l'ancienne commission, et nous ne sommes pas prêts à sacrifier un seul principe en faveur de cette institution étonnante, dont nous nous sommes séparés et que nous avons placés sous la direction des autorités impériales, en imagination; nous avons l'idée qu'elle peut avoir commis des erreurs et qu'il serait peut-être à propos d'instituer une enquête, mais c'est aux autorités impériales ou à quelque autre corps qu'il appartient de prendre la chose en mains; si donc, je le répète, ils assument une attitude de cette nature, et s'ils s'attendent de la part du Parlement et du pays à la continuation des principes qui nous animent pour la plupart relativement à cette guerre, ils adoptent une attitude impossible, une attitude indéfendable en face du Parlement et du pays tout entier, et ils doivent s'en rendre compte sans tarder.



Mon honorable ami d'Essex-nord (M. Wilcox) a reçu la mission, l'autre jour, de discuter cette question et d'y répondre. Je désire tout simplement relever les observations qu'a faites un des organes du parti conservateur à ce sujet.

Je laisserai même de côté l'article du " Telegram " de Toronto. Il ne sert de rien que le ministre de la Marine se contente de nous citer les articles du "Free Press", et s'imaginer que cela règle la question. Pourquoi, nos honorables collègues ne nous disent-ils pas ce qu'ils en pensent eux-mêmes; pourquoi ne nous fournissent-ils pas les renseignements qu'ils possèdent, au lieu de nous citer les articles du "Free Press" et d'en conclure qu'ils exonèrent la commission.

Quelles peuvent bien être les connaissances du "Free Press", je vous le demande, relativement à la fabrication des obus? Quelle expérience possède-t-il relativement à cette industrie? Si le rédacteur du "Free Press" est un si grand expert que cela, le ministre de la Milice devrait l'attacher à son personnel et lui donner la haute main sur cette industrie. Les ministres eux-mêmes ne semblent pas être fort au courant de la question, ils refusent de faire face à la situation, et se contentent de déclarer qu'ils ne veulent pas se charger de défendre la commission, mais ils attaquent vigoureusement mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley).

Voici les observations que suggère au rédacteur de l'"Evening News", de Montréal, les déclarations extraordinaires qu'a faites, l'autre jour, en cette enceinte, mon honorable ami d'Essex-nord:

> Le général Bertram et ses collègues ont bien raison de demander à être délivrés de leurs amis. Il ne faut pas s'échauffer la bile au sujet de quelques vieux chevaux et quelques obus.
>
> Cette remarque a été faite sérieusement.
>
> Comme il est évident que les membres du comité canadien des obus ne se soucient pas de défendre leur honneur, le pays est tenu de voir à la défense du sien, qui est aussi compromis dans les accusations qu'on a portées... Il faut dire aux apologistes du général Bertram qu'ils rendent un fort mauvais service à lui et à ses collègues, à eux-mêmes et au pays, en agissant à l'aveuglette comme ils le font.
>
> Quant à la remarque du député d'Essex-nord, elle porte en elle-même sa condamnation, elle est plus que méprisable.

J'ai tâché de faire voir aussi clairement que possible que le Gouvernement doit au pays et au Parlement de travailler d'abord à abolir ou du moins à restreindre le patronage durant la guerre, et de traiter avec un semblant de justice et d'équité la question que le comité des obus a fait surgir, afin de pouvoir inspirer aux 250,000 soldats canadiens réunis au tour du drapeau l'idéal et les sentiments qui devront les animer dans leur lutte pour le pays.

Mais les sentiments du peuple canadien devraient dicter au Gouvernement encore un autre devoir.

Je regrette que le secrétaire d'Etat (M. Blondin) ne soit pas ici pour m'entendre. Oui, il est un devoir qui incombe à ses collègues à son égard et qu'ils ne rempliront pas.

On connaît, le principe constitutionnel de la responsabilité collective des membres du cabinet au sujet de leurs vues sur des questions importantes, sur ce point tous les auteurs du droit constitutionnel, sont d'accord.

J'occupe en ce moment le siège d'un collègue estimé et admiré de toute la Chambre et qui est maintenant en prison à Berlin pour avoir été surpris à remplir, à Anvers la tâche humanitaire de prodiguer à des blessés belges le secours de sa science médicale. Répétant ici ce qu'il m'a dit de sa propre bouche.

Je rappellerai qu'au fort de cette crise qui remue le cœur de la nation l'on voit siéger dans cette Chambre un homme qui, adversaire du docteur Béland à une tribune populaire de la province de Québec en 1910, en présence du docteur Béland, tombait à genoux sur cette tribune, et les mains levées vers le ciel dans l'attitude de la prière, implorait la Sainte Vierge et tous les saints de sauver les jeunes gens de la province de Québec de l'épouvantable calamité qui les attendait si la loi navale Laurier venait à être mise en vigueur et qu'ils fussent requis de prendre part aux combats de la Grande-Bretagne sur mer et d'aller perdre leur vie sur le pont d'un navire de guerre britannique. L'ancien ministre du Revenu de l'intérieur, aujourd'hui secrétaire d'Etat, a pris l'habitude de nier cela; mais il en a dit encore plus ici au Parlement, en 1910. Voici ses paroles ("Débats", version française, page 4710):

Je me sens obligé de protester hautement à la fois contre la politique du Gouvernement et contre celle de mon propre parti, sur cette question de la création d'une marine canado-impériale ou d'une contribution en argent.

C'est cette protestation retentissante qu'il a faite au Parlement. Ceux d'entre nous qui y siégeaient à cette époque l'ont entendue, et elle se trouve consignée aux "Débats". En ce moment où tous les cœurs sont si profondément remués, où notre jeunesse se prépare à marcher au combat, où nos amis meurent dans les Flandres et aux Dardanelles, faut-il qu'il y ait dans ce Gouvernement un homme qui, après avoir fait la déclaration que je viens de citer, n'ait pas encore songer à la rétracter dans cette Chambre, comme il aurait dû le faire! Son repentir de la dernière heure ne suffit pas à justifier les discours qu'il prononce en faveur du recrutement sans y répudier une seule de ses déclarations.

Quel idéal notre jeunesse va-t-elle se faire de nos méthodes de gouvernement, quand on laisse au timon des affaires un homme qui n'a jamais rétracté de telles paroles et se refuse maintenant à déclarer au Parlement qu'il a renoncé pour toujours à ses principes nationalistes?

Il est temps de faire l'examen des consciences sur des questions de cette nature. Au secrétaire d'Etat de nous dire si ces assemblées de recrutement ne sont que moquerie ou s'il a répudié les sentiments dont il a réitéré l'expression dans toute la province de Québec.

Parlons maintenant de l'honorable M. Patenaude. Nous ne le connaissons pas encore très bien ; Il vient de succéder à l'ancien ministre du Revenu de l'intérieur, aujourd'hui secretaire d'Etat. M. Bourassa l'a reconnu dans le "Devoir," me dit-on, comme un des principaux champions qu'il ait eus à Saint-Rémi et dans d'autres localités de la province. Il est intéressant de savoir ce qu'il pense, lui aussi, de l'attitude du peuple canadien en temps de guerre. L'honorable M. Taschereau, ministre de la province de Québec, et qui l'on s'en souvient, a eu une discussion avec M. Armand Lavergne, il y a environ une semaine, adressa la parole à Toronto en 1909. Vrai et loyal Canadien, ami de l'Angleterre comme il l'est, nourissant alors comme aujourd'hui des sentiments que nous approuvons tous, M. Taschereau s'exprima ainsi :

Nous trouvons que le Canada se développe merveilleusement et qu'il est en voie de devenir une nation; nous le reconnaissons comme partie du plus grand empire qui ait jamais existé; nous pensons qu'il devrait supporter sa part du fardeau qui incombe à tout pays prospère et; nous croyons que notre avenir est lié pour longtemps encore à l'avancement et à l'intégralité de l'empire; nous croyons qu'un appel de

la part de la mère patrie devrait être entendu.

Nos enfants feront-ils du service sur cette flotte? En réponse a cette question je citerai le fait suivant. Il y a quelques années l'on érigea un monument, sur une de nos places publiques en l'honneur de onze des plus brillants jeunes gens de Québec morts au Sud-Africain. Il en était parti un mille. Ceux-là sont restés ensevelis dans les sables du continent noir, mais le bronze perpétue leur mémoire et rappellera à nos descendants le courage et la loyauté des Québécois. Messieurs, ce qu'a fait Québec dans le passé il le fera encore à l'avenir, et quand la trompette sonnera l'appel, en vrai langage canadien nous répondrons: "Présent."

Voilà un passage du discours prononcé par l'honorable M. Taschereau à Toronto, en décembre 1909. A la session suivante de l'assemblée législative M. Prevost présenta la motion que voici :

Considérant qu'en décembre dernier, au cours d'un voyage à Toronto, auquel le discours du trône avait donné un caractère officiel, le ministre des Travaux publics et du Travail s'est déclaré, au nom de la province de Québec et du Gouvernement, favorable à la participation du Canada aux guerres de l'empire, à la création d'une marine de guerre canadienne ou de toutes autres mesures que les autorités fédérales croiraient devoir adopter à cet égard;

La Chambre regrette qu'un des ministres de la province ait, sans mandat, sur un sujet étranger à la juridiction du ministère dont il fait partie, et dans des circonstances qui accentuaient la signification de ses paroles, fait des déclarations indiscrètes, dans le but de représenter l'opinion des électeurs de cette province sous un faux jour.

On prit le vote sur ce projet de résolution. J'ai ici la liste de ceux qui ont voté. J'y trouve entre autres noms et dans un singulier voisinage, ceux de M. Armand Lavergne et de M. Patenaude.

M. SINCLAIR : Qui est M. Patenaude ?

M. MACDONALD: C'est le nouveau ministre du Revenu de l'intérieur. A cette époque où nos cœurs réclament l'union en tout, si ces deux messieurs ont abandonné les idées qu'ils prônaient en 1910 ils devraient venir le déclarer carrément à cette Chambre et au pays, afin que nos soldats qui sont allés combattre et peut-être mourir, sachent que les membres du gouvernement de leur pays sont sincères et ne se moquent pas d'eux à ce sujet.

M. PARDEE: Quand le ministre du Revenu de l'intérieur a-t-il prêté serment?

M. MACDONALD: Au cours de l'automne dernier, je crois. Je n'ai pas parlé de ces deux messieurs par animosité personnelle à leur égard, mais parce que je suis profondément convaincu de l'attitude sérieuse que j'ai prise et que chacun doit prendre par rapport à cette guerre et à ses conséquences.

Des centaines de nos compatriotes, de fait, tous ceux qui s'y connaissent en cette matière, partagent le sentiment que je viens d'exprimer. Je prie donc le Gouvernement de voir à ce que ces hommes-là déclarent quels sont leurs principes, cette année, par rapport à la situation où la guerre a mis ce pays et l'empire.

Cet après-midi l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a prononcé un long et intéressant discours où il a traité différents sujets. Il s'est peut-être attribué un peu trop de mérite sur une couple de points. Dans la province d'où je viens, le commerce de bois a été, l'an dernier, on ne peut plus prospère. L'honorable ministre a donné à penser qu'il avait tout particulièrement mérité du pays en ce que, dans le mois de juillet 1915, le département du Service naval s'était occupé de faire des arrangements pour obtenir des navires qui transporteraient du bois et d'autres produits en Angleterre, et les chiffres qu'il a cités avaient pour objet de démontrer qu'on avait expédié plus de bois de nos ports maritimes en 1915 que pendant l'une ou l'autre des deux années précédentes. C'est vrai, et je suis heureux de savoir que l'honorable ministre a fait ces arrangements concernant le transport du bois. Je ne lui chercherai pas noise à ce sujet, mais, par mes rapports avec ma clientèle et avec les marchands de bois.

J'ai appris que dans notre partie des Provinces maritimes, les arrangements relatifs à la vente du bois et à son transport sur des navires norvégiens furent tous conclus pendant l'hiver de 1914-1915. Cependant, si j'ai bien compris, mon honorable ami a déclaré n'avoir pas commencé à faire d'arrangements avant juillet 1915.

Tout en étant disposé à reconnaître les efforts faits par l'honorable ministre pour faciliter le transport de nos produits en Angleterre, je crois qu'il réclame plus de mérite qu'il ne lui en revient réellement.

Nous entendons dire de tous côtés que les ministres sont accablés d'ouvrage. Les soucis de la guerre les préoccupent au point qu'ils sont obligés de nommer des commissions à droite et à gauche. Examinons cette question sans parti pris. Je concède volontiers que durant cette phase critique de notre histoire, la tâche du premier ministre est très lourde, peut-être la plus lourde qu'un homme d'Etat canadien ait eu à porter. J'en dirai autant du ministre de la Milice (sir Sam Hughes) et du ministre des Finances (sir Thomas White). Ces trois ministres ont certainement à accom-

plir des tâches difficiles et pleines de responsabilité; mais, quand on vient me dire que notre estimable ministre des travaux publics (M. Rogers) est plus occupé aujourd'hui qu'avant la guerre, on fait violence à ma bonne volonté, car je ne vois pas en quoi la guerre a ajouté à ses occupations ordinaires.

Nous n'avons en cours d'exécution que les grandes entreprises déjà commencées et le ministre des Travaux publics est débarrassé de tous les soucis et les détails qui accaparaient ses soins et son attention avant la guerre. Je constate, cependant, que les dépenses de ce département sont encore très élevées et je demande si réellement mon honorable ami s'occupe autant de la guerre qu'on veut bien le faire croire.

S'il nous était donné d'étudier à fond la situation, nous découvririons sans doute que les questions militaires troublent très peu l'honorable ministre des Travaux publics. L'honorable ministre des Douanes, (M. Reid), a très peu à faire par le temps qui court, au point qu'en dehors de son département on lui a aussi confié l'administration de celui des chemins de fer, dont le titulaire (M. Cochrane) est actuellement en visite chez ses fils, en Europe. C'est un voyage entrepris dans un but très louable et je n'ai rien à redire, si ce n'est que je suis loin d'être convaincu, lorsque l'on me parle du surcroit de travail imposé aux membres du cabinet par la présente guerre, exception faite, bien entendu, des trois ministres que j'ai mentionnés en premier lieu.

Prenons le cas du ministre du Revenu de l'intérieur, dont je parlais il y a un instant; en quoi son travail est-il rendu plus pénible du fait de la guerre? Et le secrétaire d'Etat (M. Blondin), a-t-il beaucoup plus d'ouvrage depuis le commencement des hostilités? L'honorable ministre de l'Intérieur (M. Roche) ne reçoit guère d'immigrants par le temps qui court et il a très peu de " homesteads " à concéder. Il est beaucoup moins occupé qu'autrefois. La guerre ne paraît pas avoir augmenté les soucis et les fatigues du ministre des Postes. Il continue à dépenser beaucoup plus que ses prédécesseurs, à augmenter le chiffre des employés dans son département et à boucler son budget par un déficit, en dépit du surcroît d'impôts prélevés sur les contribuables. Il est absolument faux que ce déficit soit dû à la guerre; c'est une prétention qui ne supporte pas l'analyse. Je repasse en vain toute la liste des ministre et quand j'entends un orateur ministériel nous parler des terribles responsabilités imposées à nos gouvernants par la présente guerre, je me demande quels sont ceux qui seront assez crédules pour le croire.

Prenons, entre autres, le cas de l'honorable ministre de la Marine, des Pêcheries et du Service naval (M. Hazen) qui s'est scrupuleusement abstenu de faire une foule de choses qu'il aurait dû faire, depuis que nous sommes en guerre. Permettez-moi de dire en quoi il a manqué à son devoir. Terre-Neuve, la plus petite des possessions britanniques, dont la population dépasse à peine 200,000 à peu près la moitié de celle de la Nouvelle-Ecosse, a envoyé un contingent pour combattre sur les champs de bataille et, de plus, a fourni une brigade navale de 1,000 hommes pour combattre sur mer. L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont envoyé 3,000 jeune gens dans le service naval et nous savons que ces volontaires ont accompli des expoits merveilleux sur la péninsule de Gallipoli. Il y a aussi le cas du Sud-Africain—le Sud-Africain qui était en guerre contre l'Empire il y a à peine quelques années.

La Colonie-du-Cap a d'abord envoyé une brigade navale de 1,692 hommes et n'a pas cessé d'envoyer des renforts depuis. Toutes ces possessions d'outre-mer ont apporté leur concours à la marine impériale et bien que nous jouissions également de la protection de cette marine, nous n'avons rien fait pour lui venir en aide; depuis que la guerre est déclarée, le ministre du Service naval n'a pas fait la moindre démarche dans ce sens. Il ne faut pas oublier que le besoin d'hommes se fait vivement sentir dans la marine anglaise. Permettez-moi de citer ce que les journaux anglais publiaient récemment, concernant la disette de marins et de mécaniciens entrainés, dans la marine:

Division navale royale.—Bataillon des écoles publiques.

L'Amirauté a autorisé officiellement la formation d'un bataillon de 1,000 hommes, recruté exclusivement dans les écoles publiques et les universités et qui servira sous son propre nom.

L'entraînement des recrues est déjà commencé.

Les aspirants désirant s'enrôler doivent s'adresser immédiatement.

Division navale royale,
6, 7, 8, Old Bont Street, Londres, W.

Cette question est venue en discussion la semaine dernière, dans la Chambre des Communes, à Londres. Le projet de loi concernant le service obligatoire a été modifié de manière à donner la préférence à l'amirauté, dans le choix des hommes désirant prendre du service dans la marine. Le pre-

mier lord de l'amirauté a alors déclaré qu'un budget supplémentaire sera déposé au mois de mars prochain pour pourvoir aux dépenses de 50,000 nouveaux engagés dans la marine. Voici maintenant ce que dit M. Ashmead Bartlett, le brillant correspondant militaire dont nous avons souvent lu les écrits:

Sur quelques-uns des navires qui sont aux Dardanelles, il y a à peine l'équipage strictement nécessaire en service actif. Un grand nombre de ces marins sont âgés de quarante-huit à cinquante-six ans; presque tous sont pères de famille et plusieurs, grand-pères. Ils ont atteint l'âge auquel, après un rude service sur mer, ils pouvaient raisonnablement espérer terminer paisiblement leurs jours entourés de leurs enfants et de leurs petits-enfants, dans la jouissance de leur mince pension et dans l'exercice de la carrière que chacun avait adoptée à l'expiration de ces années de service actif.

Cela revient à dire que la situation est tellement grave que ces hommes qui avaient passé par toutes les phases du service actif et étaient retournés dans leurs foyers ont dû être rappelés pour remplir les cadres dans la marine.

Nous prétendons avoir fait notre devoir. Songe-t-on à l'immense étendue de nos côtes qui s'étendent sur l'Atlantique, depuis le Maine, autour du Nouveau-Brunswick, la province de mon honorable ami (M. Hazen), autour de la presqu'île de la Nouvelle-Ecosse, puis sur le coté oriental du Nouveau-Brunswick jusqu'à la baie des Chaleurs et autour de la péninsule de la Gaspésie et chaque coté de l'énorme golfe St.-Laurent? Nous avons aussi le littoral du Pacifique, depuis le détroit de Puget jusqu'à l'Alaska. Peut-on prétendre que le Canada a fait son devoir quand nous n'avons pas envoyé un seul marin au secours de la marine impériale à l'heure du danger? L'attitude de la Colonie-du-Cap est de nature à nous faire rougir. Le général Botha, qui combatait l'empire en 1909, a fait ses adieux au contingent naval sud-africain lors de son départ pour le théâtre des hostilités où il a si brillamment fait son devoir et voici les paroles que le général adressait à ces volontaires:

Veuillez transmettre au commandant, aux officiers et aux hommes du corps expéditionnaire volontaire de la réserve navale sud-africaine mes souhaits les plus chaleureux au moment de son départ. Mon gouvernement et moi éprouvons une vive satisfaction à la pensée que l'amirauté, en sollicitant leurs services a reconnu l'excellent travail et les hautes aptitudes de la première unité navale que le sud-africain ait réussi à organiser jusqu'à présent, pour la défense de la cause commune. Je suis certain que tous les membres du corps expéditionnaire par une conduite irréprochable et une stricte discipline, en tout temps, prouveront que les Sud-Africains, bien que peu nombreux, sont dignes d'être représentés dans ce grand service naval qui est la gloire et le rempart de l'empire et qui, en ce moment, comme par le passé, lutte pour nous conserver notre précieux héritage de justice et de liberté.

Le Canada n'a pas un seul représentant dans ce service. Voici maintenant ce que disait M. Macnamara du corps expéditionnaire naval sud-africain:

En réponse à une question posée par le commandant Bellairs, M. Macnamara dit que l'offre d'un corps expéditionnaire de la réserve volontaire navale sud-africaine a été acceptée avec plaisir par l'amirauté et que ces hommes sont actuellement incorporés dans la division royale navale de ce pays. Il était entendu que ce contingent désirait servir sous son propre nom.

A la louange du ministre de la Milice (sir Sam Hughes) nous pouvons dire qu'il a fait preuve d'énergie. Dans le moment, je ne m'occupe pas de savoir s'il a bien ou mal agi, si ses actes méritent ou non la critique; je reconnais qu'il a été occupé, qu'il n'a pas cessé de s'occuper de la tâche qui lui était confiée. Mais le ministre du Service naval n'a rien fait; il n'a même rien essayé. On me dit qu'en 1912 un certain nombre de jeunes gens de Victoria (C.-A.) et des districts environnants avaient conçu le projet de former un corps de réserve navale volontaire, semblable à celui qui a été recruté dans le sud-africain. Bien que ce corps ait été formé en 1912, il lui a été impossible, me dit-on, de se faire reconnaître officiellement par le departement du Service naval, avant la déclaration de la guerre. J'ai tous les rapports sous la main, je les ai examinés et je n'y vois aucune mention d'un corps volontaire naval, sauf dans le rapport de l'an dernier, où l'amiral Kingsmill constate l'existence de ce corps. Les représentants de la Colombie-Anglaise doivent savoir si ce que je dis en ce moment est exact ou non. Je suis informé que sir Richard McBride, qui était en Angleterre après la déclaration de la guerre, a voulu lever une brigade navale dans la Colombie-Anglaise et qu'il s'est adressé au Gouvernement à ce sujet, mais que rien n'a été fait pour encourager ou décourager le projet. Ce renseignement me vient d'une source que je crois digne de foi et je le donne pour ce qu'il vaut. S'il est inexact, les représentants de la province pourront rectifier.

En janvier et en mars 1915, après la formation de cette réserve navale, fut publié un ordre notifiant aux hommes qui avaient formé ce corps qu'ils pouvaient se retirer et faire partie de l'armée, plutôt que de la marine. S'il en est ainsi, je voudrais appren-

dre du Gouvernement pourquoi cet état de choses a été toléré. Déclarons-nous que nous ne ferons rien pour l'empire sur l'Océan? Disons-nous que nous ne tenterons rien? Dans ce cas, les jeunes gens de Terre-Neuve eussent mieux fait de ne pas partir, la jeunesse de la Colonie-du-Cap eut mieux fait de rester chez elle, ainsi que celle d'Australie.

Je ne rouvrirai pas le débat sur les affaires navales, je ne traiterai le sujet que pour examiner si nous devrions faire quelque chose pour aider la Grande-Bretagne sur les mers. Je soutiens que nous le devrions.

Des députés nous disent que la présente guerre était prévue, que nous aurions du faire telle ou telle chose. Mais il serait étranges que quelqu'un du département du Service naval eut prévu la guerre. Voici le rapport officiel de 1914 au sujet de l'enrôlement de l'équipage des navires canadiens:

> Vu l'incertitude où l'on est au sujet de la politique navale, aucune recrue n'a été inscrite depuis le premier d'octobre 1912. Les réparations du "Niobé" ont été achevées en décembre, et il y a eu des essais qui ont été satisfaisants; le navire est maintenant en bon état pour prendre la mer, mais il ne peut faire de longues croisières à cause de ses cadres incomplets, les hommes du service actif ayant été renvoyés en Angleterre sans être remplacés.

Ce qui veut dire que tous ceux qui auraient pu être au service actif à bord du " Niobé " cette année là avaient été renvoyés en Angleterre sans qu'on les eût remplacés. La même chose avait eu lieu pour le " Rainbow ". Le rapport dit:

> Le "Rainbow" a fait diverses croisières le long de l'île de Vancouver jusqu'en août 1912, alors que les hommes de service actif furent envoyés en Angleterre et ne furent pas remplacés. Depuis lors, ce navire est resté à Esquimalt et a fait de petites croisières afin de tenir ses machines en bon état.

Telle était la situation en 1912; voyons ce qu'elle a été l'année suivante. Le rapport ajoute:

> Le gouvernement ayant décidé de ne pas continuer à tenir en armement complet les navires canadiens de Sa Majesté "Niobé" et "Rainbow", il n'y a pas eu de recrutement durant l'année, et le programme d'exercices et d'entraînement préparé pour ces navires n'a pas été mis à exécution. Au cours de l'année, on a accordé gratuitement leur congé aux Canadiens qui se sont enrôlés comme mousses et qui désiraient profiter de cette offre. Outre cela bon nombre des matelots et des sous-officiers prêtés par le service impérial ont terminé leur engagement pour le service du gouvernement canadien et sont retournés en Angleterre sans être remplacés.

C'était la situation au mois d'avril 1914, immédiatement avant l'ouverture des hostilités. Ayant lu ce rapport, je déclare à la députation que, si on entrevoyait la guerre, on s'y préparait d'une singulière façon.

En septembre 1915, c'est-à-dire l'année dernière—nous découvrons la première mention des volontaires de la réserve de la marine royale canadienne. Le rapport dit:

> Les volontaires de la réserve navale royale canadienne, enrôlés pour le plus grand nombre à Esquimalt, ont travaillé avec diligence et avec profit tant à terre qu'à bord, et, tant du côté des officiers que des hommes, tous se sont acquittés de leur devoir avec un zèle digne d'éloges.

Remarquez bien que c'était la première fois d'une réserve quelconque de volontaires. Lorsque la guerre a éclaté, est-il dit dans ces livres, ce qui se passe de commentaires—le "Niobé" était retenu au quai, sans un seul homme à bord, sauf les quelques officiers qui y vivaient. Aucun enrôlement n'avaient eu lieu. Pendant que le "Niobé" était retenu au quai le navire allemand de prix, le "Willehad" quittait Québec contournait la côte de la Nouvelle-Ecosse, passait devant le port d'Halifax et se rendait dans le port de Boston sans courir aucun danger.

Au dire de ces rapports, le "Rainbow" était exactement dans la même situation que le "Niobé", et nous avons été redevables au Japon—pensez-y, au Japon—de la protection de notre littoral occidental pendant un certain laps de temps après l'ouverture des hostilités et jusqu'à l'arrivée du "Newcastle". Autant vaut que les nôtres connaissent la vérité sur ces questions. Aussitôt que possible après le commencement de la guerre, mais trop tard pour capturer les navires allemands maintenant internés dans les ports de New-York et de Boston, la Grande-Bretagne a envoyé des navires. Le "Niobé" aurait pu s'emparer de ces navires allemands, tous les officiers navals vous le diront; ils m'ont déclaré à Halifax qu'ils auraient pu les capturer si le "Niobé" avait été à flot et prêt à agir. Un mois plus tard environ, le "Niobé" prit la mer. Pourquoi? C'était pour intercepter le passage aux navires allemands qui se seraient trouvés près des côtes. Craddock et Sturdee en débarrassèrent bientôt les mers—et que font nos navires maintenant? Qu'ont-ils fait tout l'été? Il est humiliant pour nous que le vaisseau-amiral qui était près de nos côtes l'été dernier ait été le "Sidney", construit et gréé pour la lointaine colonie d'Australie. C'est ce vaisseau-amiral qui était en tête de la flotte qui se tenait au large de nos côtes l'été dernier et qui s'y tenait surtout pour protéger

les avances du commerce entre le Canada et les ports des Etats-Unis.

Lorsque nos transports ont voulu traverser l'Océan, ont-ils été en compagnie de navires anglais? Nullement. Sous le vaisseau que M. Jack Ross a donné à l'Etat, le "Grilse", qui avait été converti en contre-torpilleur et qui a convoqué tous ou presque tous les transports partis de Québec, il n'y aurait pas eu de protection dans les eaux canadiennes de l'Atlantique. Le gouvernement canadien n'a rien fait du tout à ce sujet.

L'année dernier, les habitants des Provinces maritimes, de Montréal et des autres endroits de la province de Québec ont beaucoup entendu parler du danger des sous-marins allemands. Ceux-ci se sont rendus dans la Méditerranée; pour opérer à une grande distance, il leur suffisait d'obtenir une base d'approvisionnement d'essence et de vivres. Un navire d'un pays neutre, de la Suède ou de la Norvège, par exemple, pouvait porter ces fournitures à quelque endroit inaccessible.

Celui qui connaît la configuration de nos côtes le sait, et ceux qui s'occupaient des affaires navales étaient convaincus qu'il était possible l'été dernier que des sous-marins allemands eussent une base à quelque endroit de la côte occidentale de l'ancienne colonie de Terre-Neuve, de la partie septentrionale du Cap-Breton ou de la partie méridionale de la Nouvelle-Ecosse. Rien n'empêchait les sous-marins d'opérer en partant d'une base située dans ces parages. S'ils l'eussent fait, quelle protection aurait eu le Canada?

Notez-bien que ce ne sont pas les gros navires que les pays ont pour se protéger contre les sous-marins. La construction navale a pris un essor merveilleux par suite de la guerre. Examinez les récits des combats qui ont eu lieu dans la mer du Nord, ou la puissance destructrice des sous-marins a envoyé au fond de l'eau maints cuirassés de la Grande-Bretagne, qui ne pouvaient pas se protéger contre le projectile silencieux et meurtrier lancé de la proue de ces sous-marins. Un contre-torpilleur ou autre sous-marin, voilà leurs seuls moyens de défense.

Le ministre n'a rien dit sur ce sujet. Pourquoi ne s'est-il pas rendu auprès de la compagnie Vickers-Maxim, à Montréal, ou quelque autre compagnie, et ne l'a-t-il pas occupée pendant l'hiver à construire des sous-marins pour la défense de nos côtes? La Grande-Bretagne a pris les sous-marins qui venaient des chantiers de construction Vickers-Maxim, situés au delà de l'Atlantique. Le Canada n'a pas un seul sous-marin pour se défendre. Pourquoi le ministre du Service naval n'a-t-il rien fait à cet égard?

Il est naturel que ceux qui n'habitent pas près du littoral—qui comprennent bien que je n'ai pas d'intention blessante—ne sentent pas toute la gravité de cette question, mais j'insisterai fortement auprès de la Chambre et du pays sur la nécessité pour le Canada de prendre des mesures, par l'entremise du département du Service naval, pour la défense des côtes de l'Atlantique et du Pacifique contre les attaques des sous-marins. Il est peu à craindre qu'un gros cuirassé allemand s'échappe. Il pourrait en surgir un dans la mer du Nord, qui contournerait la partie septentrionale de l'Ecosse, mais il serait facile de le capturer. Cependant un sous-marin peut arriver sans être aperçu, avoir sa base dans le Saint-Laurent ou le détroit de Cabot, et de là, couler nos transports qui traverseraient l'Atlantique, étant donné le peu de protection qu'a le Canada. Tout le monde dans les Provinces maritimes le sait et le dit; je n'avance rien qui ne soit entièrement connu.

Le ministre devrait même aujourd'hui entreprendre de nous protéger par des sous-marins et des contre-torpilleurs qu'on peut construire à Montréal. Je ne veux pas revenir sur la vieille question de ce que le Canada peut faire et de ce qu'il ne peut pas faire. Mais nous l'avons fait. Grâce à l'industrie des nôtres, nous avons avancé dans cette voie; nous avons construit des sous-marins et ils ont franchi l'océan. Comme le représentant de Saint-Jean le disait cet après-midi, l'un d'eux a accompli des merveilles et a rendu de beaux services dans la mer de Marmara.

Ne ferons-nous rien pour la Grande-Bretagne sur l'océan? Ne nous protégerons-nous même pas? Je déclare à mes collègues de la Colombie-Anglaise, que cette question intéresse fort, que c'est un devoir sacré pour chacun de faire face à la situation, et si les faits sont tels que je les ai exposés, d'y remédier promptement. Je ne saurais comprendre pourquoi le ministre ne s'est pas occupé de cette question. Il y a un peu plus de deux semaines, j'ai visité l'arsenal maritime d'Halifax et j'ai été étonné de voir qu'à ce moment-là, il n'y avait qu'un seul navire en état de prendre la mer parmi tous les vaisseaux de l'Etat qui s'y trouvaient.

C'était le 2 janvier. Le " Canada " était alors en réparation à Darmouth. Voilà deux navires qui, après avoir été payés fort cher aux Etats-Unis, furent amenés à Montréal où l'on fit de très grands frais pour les réparer. On les conduisit ensuite

là-bas, et j'ai entendu dire couramment, aux chantiers maritimes, que le capitaine de l'un d'eux avait absolument refusé de prendre la mer. Telle était la situation le 2 janvier 1916, au moment où la guerre battait son plein.

Tous les navires anglais se trouvaient alors aux Antilles et, jusqu'à une distance de plusieurs centaines de milles des côtes de la Nouvelle-Ecosse, il n'y avait qu'un seul navire en état de prendre la mer, encore n'était-ce qu'un mauvais bâtiment; mais on voyait là une multitude de remorqueurs et de petits bateaux de nulle utilité. Et ce chantier maritime établi aux frais du gouvernement impérial dont les navires s'en servent si peu et si rarement, quiconque a l'air honnête aux yeux de l'agent de la police fédérale qui se tient à l'entrée peut y entrer et en examiner toutes les parties. Le ministre de la Milice ou le Service naval devrait en confier la garde à quelques-uns des sept ou huit cents hommes qui composent l'équipage du " Niobé ", du navire même que l'on était en train de désarmer, du moins ou enlevait ses canons.

M. CARVELL: Encore?

M. MACDONALD: Oui, encore une fois on en enlevait les canons; on était en train de le mettre en pièces. Ayant demandé à quelques-uns des sept ou huit cents hommes de l'équipage ce qu'ils allaient faire, ils me répondirent qu'ils n'en savaient rien. L'entrée du chantier n'était gardée que par un seul agent de la police fédérale. Si l'institution du service naval n'est pas la plus infâme comédie qu'un gouvernement ait jamais conçue, ne pense-t-on pas que le ministère devrait placer quelques-uns de ses employés à l'entrée du chantier d'Halifax, qui est censé être le principal port militaire de ce côté-ci de l'Atlantique? Tel était pourtant l'état des choses. Je dois à la vérité de dire qu'il m'a étonné au point que j'en suis tout abasourdi.

Ce n'est pas le souci de l'intérêt politique qui me porte à signaler ces choses à l'attention du Parlement: c'est plutôt parce que lo situation est telle, à mon avis, qu'il y a lieu d'en informer le pays et la Chambre, et d'aviser aux moyens d'y remédier. Que fera-t-on à cet égard? Quel est celui qui, tenant compte de notre superbe littoral de l'Atlantique et du Pacifique, me dira que nous ne devrions pas venir en aide à la marine impériale par l'envoi en Angleterre d'un certain nombre de nos compatriotes qui iraient prendre la place des vigoureux vieillards qui ont dû quitter leurs foyers pour aller combattre à Gallipoli, parce que les jeunes hommes se refusaient à le faire.

Nous avons rendu un service signalé en fournissant des contingents aux armées de terre, mais la marine trouverait de superbes éléments sur notre littoral où une vaillante population s'emploie, aux mépris des plus grands dangers, à l'exploitation de la pêche. Ces éléments-là sont plus nombreux au Canada qu'à Terre-Neuve; pourquoi ne les invite-t-on pas à s'engager dans la marine impériale? Dans le comté de Guysborough, c'est par centaines, je n'hésite pas à l'affirmer, que l'on compte ceux qui seraient prêts à partir et sauraient s'acquitter de la tâche tout aussi brillamment que les marins de Terre-Neuve. Qui osera soutenir que ceux-là ne devraient pas aller à la guerre?

Qu'il se manifeste une certaine apathie à ce propos dans le centre du pays, entre Montréal et les montagnes Rocheuses, c'est assez naturel; et je m'explique aussi que les habitants de Winnipeg ou de l'Ouest en général, que ceux qui habitent loin des Grands lacs ne soient pas, comme nous qui avons grandi au bord de la mer, au fait de nos ressources à cet égard. Je sais des jeunes gens de mon comté qui aimeraient mieux s'engager dans la marine que dans les armées de terre; mais on ne les a jamais invités à s'enrôler, on ne leur a fourni aucune occasion de partir.

Je crains qu'il n'en soit de même dans les circonscriptions représentées par nos adversaires; aussi prierai-je le ministre de mettre sérieusement la question à l'étude et de nous faire savoir plus tard d'offrir une brigade navale à la Grande-Bretagne, comme ont déjà fait l'Afrique australe, Terre-Neuve, la Nouvelle-Zélande et l'Australie.

Etant donné que la guerre entraîne des dépenses prodigieuses pour les fins les plus diverses, je demanderai aussi s'il existe quelque raison de ne pas avoir deux contre-torpilleurs pour protéger la côte de l'Atlantique. A part le "Grilse", qui est un yacht transformé en contre-torpilleur, nous n'avons pas un seul navire capable de donner la chasse au sous-marin qui pénétrerait dans nos eaux en passent par le détroit de Belle-Isle. Pour quelle raison ne fait-on pas construire à Montréal des contre-torpilleurs qui seraient prêts à prendre la mer à l'été, et pourquoi n'en fait-on pas autant sur la côte du Pacifique?

Le ministre de la Marine et des Pêcheries peut m'en croire, c'est là un problème dont on doit s'occuper sans aucun retard. En pareille matière il ne suffit pas de pourvoir aux besoins du moment: il faut aussi faire montre de prévoyance. L'allégation

que l'on ne saurait construire de navires en acier au Canada a fait son temps; elle ne mérite même plus qu'on s'attarde à la réfuter.

Quelle sera la situation du Canada après le rétablissement de la paix? Déjà le voiturage des abondantes récoltes de blé provoque des murmures de la part de nos compatriotes de l'Ouest; on se plaint des prix de transport et de ce que le Gouvernement n'a pas su procurer de navires pour transporter le grain. Il en sera ainsi, j'en préviens le Gouvernement, tant que le pays ne fera pas pour le transport sur mer ce qu'il a parfaitement accompli pour le transport par terre.

Nous possédons aujourd'hui trois immenses réseaux de chemins de fer qui traversent le pays de part en part, et nous avons lieu de compter qu'après la guerre le flot de l'immigration sera plus abondant que jamais. Que fera-t-on quand la production annuelle de l'Ouest canadien se sera accrue de 100,000,000 de boisseaux de grain que l'on amènera vers nos ports de mer? Ne construira-t-on jamais de navires? N'aurons-nous jamais sur mer des moyens de transport aussi perfectionnés que ceux que nous possédons sur terre?

C'est à cette heure qu'il convient d'examiner la situation que nous réserve l'avenir. Si le Gouvernement ne s'occupe pas immédiatement de favoriser le transport de façon à donner naissance à une marine marchande, on pourra peut-être pardonner à nos compatriotes de l'intérieur, eux qui ne sont qu'imparfaitement au fait des choses maritimes, de croire à la paralysie de leurs affaires. La fin de la guerre nous amènera forcément à songer à modifier la situation.

Monsieur l'Orateur, j'ai déjà gardé la parole trop longtemps. . .

Des VOIX: Poursuivez!

M. MACDONALD: Je me plais à espérer que nul ne se méprendra sur le sens de mes incomplètes observations. Si je me suis exprimé en termes énergiques sur certains sujets, je me suis abstenu autant que possible de les discuter avec l'âpreté de l'homme de parti. . .

Une VOIX: Bah!

M. MACDONALD: L'honorable député qui porte l'uniforme devrait s'occuper de gagner son argent au lieu de s'amuser à ricaner. Quand je vois des gens faire, tel mon honorable ami de Lunenburg, leur entrée à la Chambre sous l'uniforme de majors du service de santé, je ne puis m'expliquer qu'ils ne vaguent pas à leurs devoirs comme tels, puisqu'ils sont en activité, et je me demande comment leur service peut bien s'effectuer en leur absence. De deux choses l'une: ou leur place est ici ou elle est ailleurs. Il est des imputations qui me laissent indifférent, mais je trouve mauvais que cet honorable député donne à entendre que je me suis inspiré de l'esprit de parti en traitant ces diverses questions, quand je me suis loyalement efforcé de les traiter à un point de vue plus élevé que d'ordinaire.

J'ai fait porter mes observations sur des sujets que le Gouvernement et le pays dès à présent mettre sérieusement à l'étude. Je désire sincèrement qu'à l'heure ou nous sommes le Parlement s'efforce de donner l'exemple aux soldats qui se trouvent ou qui doivent se rendre au front des armées, et qu'aux réunions de recrutement ou nous irons demander aux jeunes hommes de s'imposer des sacrifices pour le maintien de nos libertés, nous sachions les inspirer par notre exemple et les convaincre que nous parlons en connaissance de cause.

Les erreurs du passé et de l'heure présente, nous devrons les réparer; ce devoir est celui des représentants du peuple. Il faut aussi se préparer pour l'avenir. Au surplus, notre attention ne doit pas se porter uniquement sur les choses matérielles. Rappelons-nous ce qui se disait à l'époque de la guerre américaine. Efforçons-nous de mener à bonne fin la tâche entreprise et de panser les blessures de la nation; entourons de toute la sollicitude possible les veuves et les enfants de ceux qui se battent pour le Canada et pour l'empire.

Cet après-midi, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a discuté la question des pensions d'une façon qui m'a fait le plus grand plaisir, car je tiens ce problème pour l'un des plus importants entre tous ceux que nous puissions mettre à l'étude.

Les honorables députés se rappellerons qu'un citoyen de Toronto, M. Frank Darling, a préparé une brochure qui traite de la question des pensions sous un aspect très intéressant. Lorsqu'on m'eut parlé de cette brochure, j'inscrivis au Feuilleton un avis de motion ayant trait à cette publication, afin que la Chambre pût discuter ce sujet à une date ultérieure. Quoiqu'il en soit, j'apprécie grandement l'acte du ministre de la Marine et des Pêcheries qui a inséré au hansard le renseignement qu'il nous a fourni, cet après-midi, parce qu'il s'agit d'une question qui intéresse tous les

membres de la Chambre, sans distinction de préférences politiques, et que tous désirent traiter justice et équité.

Mais au-dessus de tout cela se place une question qu'on n'a pas mentionnée spécialement peut-être. A part celui des pensions l'un des graves problèmes qui se posent est de savoir ce qu'on fera du soldat qui revient du front, blessé et ayant droit de recevoir une pension, mais qui désire ne pas trainer une vie de paresse. Je comprends que le Gouvernement a nommé une commission dont le président est le sénateur Lougheed, mais je ferai observer après ce que j'ai vu à la Nouvelle-Ecosse que cette commission est trop nombreuse. C'est un ministre qui devrait étudier la question et la décider, dans ses pleines responsabilités de membre du Gouvernement. Les rapports entre le Gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux sont très intimes au sujet de cette question qui réclame une étude beaucoup plus sérieuse que celle que pourrait lui apporter une simple commision On a encore nommé des comités provinciaux pour étudier cette question. Il s'est élevé des planités à propos de la difficulté de se réunir pour étudier ces problèmes. Avec tous les égards dus aux personnes qui composent le comité dont je parle et je parle sans imputés de blâme à ces personnes—je crois pouvoir dire qu'habitent ainsi que c'est leurs cas des régions différentes du pays et se livrant à des travaux variés, il leur est presque impossible de se réunir et d'entretenir la communauté d'idée nécessaire, s'ils veulent enfin règler cette question dont la solution s'empare de plus en plus tous les jours.

Mon honorable ami d'Edmonton (M. Oliver) a cité des cas qu'il a pu observer. Il se trouve des jeunes soldats qui sont revenue dans la partie du pays que nous habitons et qui se trouvent dans le même cas. On devrait se préocuper de leur avenir, bien qu'on leur paie une pension. Surgît ici le problème du développement de l'instruction technique. En étudiant avec soin les avantages qu'offrent les écoles techniques, on peut donner à tous ces vétérans le genre d'instruction qui leur permettra de se mettre en mesure de gagner honnêtement leur vie et celle de leurs enfants, tout en recevant leurs pensions.

On previendrait ainsi cet état de choses que la tradition et l'histoire nous montrent comme conséquence de la guerre, le manque de travail pour ceux qui ont combattu pour le pays et à qui on ne peut trouver d'emploi. Le fait s'est passé en Europe et l'histoire se répète toujours. Je conseillerais qu'un des ministres étudiât ce problème avec les membres du personnel qu'il dirige, et qu'il en arrivât à une décision finale et qu'il servit d'intermédiaire direct entre ce Gouvernement et ceux des différentes provinces dont on pourrait désirer l'aide et la coopération.

Les problèmes de l'avenir sont trop sérieux pour le Canada. Déjà ils s'imposent à l'attention de nos journaux. Je vois que mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Rogers) a prononcé un discours sur cette question et qu'il a jeté à ce sujet un regard dans l'avenir. Quelle forme tout cela prendra-t-il? C'est une question des plus difficiles à résoudre et sur laquelle personne, qu'importe le degré de prescience qu'il possède, ne peut se prononcer avec la moindre certitude. Tout ce que nous savons cependant, c'est qu'il devra se produire un grand afflux d'immigration, de l'Europe, après la guerre, immigration plus considérable même que celle que nous avons reçue dans le passé.

Le Gouvernement devrait s'occuper sérieusement et spécialement de cette question. Je répète que je n'ai aucune foi dans ces commissions que le Gouvernement persiste à nommer. Le système anglais de gouvernement constitutionnel veut que les membres de l'administration du jour, parce qu'ils ont l'entraînement des affaires publiques et qu'ils possèdent le sens de leur responsabilité qui a toujours été l'apanage des hommes publics anglais à un degré plus haut que celui qui a caractérisé ceux qui n'ont pas eu cette expérience, avec cette connaissance intime de gouvernement que seuls possèdent ceux qui ont passé sur les bancs du Trésor, sont tout désignés pour résoudre ces question. S'ils ont les aptitudes voulues pour régler ces problèmes, qu'ils se servent de leur responsabilité et qu'ils s'efforcent d'énoncer leurs projets pour l'avenir. Indépendamment de ce que nous pouvons savoir de l'attitude du Gouvernement à cet égard celui-ci, il est certain, devrait se faire un devoir d'étudier la question.

S'il existe aucun plan, aucune méthode à suggérer dans l'intérêt du Canada, lorsqu'aura sonné l'heure de la victoire, c'est à quelque ministre responsable qu'il appartient de le faire, et avant cette heure, comme membre de l'exécutif, afin que soient atteint les résultats.

A ce sujet, il m'est venu à l'idée une suggestion que l'on pourrait faire dans le but de résoudre un problème difficile du passé. Ce problème, il existe dans notre province, et il existe, je n'en doute pas,

ailleurs. Prenez le petit cultivateur de quelque pays d'Europe et demandez-lui de s'établir sur une terre de l'Est ou l'Ouest canadien. Dans l'Est, il fera l'acquisition d'une terre de 100 ou 150 acres, et s'il se porte dans l'Ouest il obtiendra un homestead de 160 acres. L'une et l'autre de ces terres sont absolument trop étendues pour lui. Elles ne sont pas à la portée de son expérience, et, conséquence naturelle, après avoir essayé inutilement de résoudre une difficulté à laquelle il n'avait jamais eu à faire face dans son pays d'origine, il se décourage en peu de temps et, si je puis dire, est entraîné à la dérive vers les villes.

On devrait le mettre en possession d'un homestead ou d'une concession d'une superficie moindre et plus en rapport avec les conditions de son pays natal. Nous aurions alors un groupement d'individus qui, vivant ensemble, seraient mus par des intérêts communs et nous aurions la satisfaction de créer des foyers heureux.

Voilà, toutefois, un problème que les membres des deux côtés de la Chambre, j'en suis sûr, qui connaissent l'Ouest mieux que moi, sont plus en mesure de résoudre. Si j'en parle, c'est tout simplement parce que je le crois digne d'être mis à l'étude.

Monsieur l'Orateur, j'ai pris le temps de la Chambre plus que je ne me le proposais. Nous venons de commencer notre troisième session de guerre. Le pays, tout entier, est entièrement convaincu plus que jamais dans le passé de la gravité de l'heure. Nous devrions faire tout en notre pouvoir pour nous acquitter de nos devoirs en songeant que les intérêts du Canada n'auront qu'à y gagner en évitant toute discussion sur des questions de second ordre.

Les honorables députés de la droite n'ont pas raison de se plaindre—et ils ne le doivent pas — s'il s'est glissé des erreurs dans l'administration, s'il s'est commis des fautes regrettables pour l'Etat, si nous n'obéissons qu'à notre conscience de représentant du peuple, indiquons ces fautes. S'il est besoin d'enquêtes, c'est maintenant plus que jamais qu'il les faut. Ce besoin, ce n'est pas seulement à nous qu'il est dû, mais au peuple qui suit de près l'administration de la chose publique.

On ne voit encore que difficilement le commencement de la fin. Depuis l'ouverture des hostilités, il y a eu beaucoup de jours sombres. Mais, ceux qui ont étudié l'histoire de la grande nation à laquelle nous appartenons, se rappelleront que dans la suite des siècles, le centre de l'empire britannique a vu des horizons encore plus chargés qu'aujourd'hui.

Qu'on se rappelle des jours de la guerre de Crimée. Les anciens qui ont vécu à cette époque ont dû vous parler de la tristesse qui s'était alors emparée de l'Angleterre, des anxiétés et des craintes touchant l'issue de la guerre. Vint ensuite la révolte des Indes et ses horribles atrocités. A un moment donné, on aurait cru que, vu les circonstances, cette grande nation orientale dont l'histoire a toujours été associée à celle de la Grande-Bretagne, ne devait cesser de se révolter contre la métropole. Ces jours de tristesse sont passés.

Je suis donc convaincu qu'il en sera de même pour les incertitueds et les anxiétés d'aujourd'hui. Et si nous, Canadiens, qui avons foi dans le gouvernement constitutionnel que nos pères nous ont légué en héritage, faisons notre devoir en transmettant à nos fils les principes de liberté et de justice, nous atteindrons, en quelque mesure, à notre idéal, et établirons la base de la prospérité et de la grandeur future du Canada que nous sommes certainement appelés à contempler.

(Sur motion de M. Carvell, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à dix heures moins cinq minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Mardi, le 25 janvier 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### DEPOT DE RAPPORTS.

Par l'hon. M. Crothers:

Rapport du ministère du Travail pour l'exercice expiré le 31 mars 1915.

Rapport du registraire des bureaux de conciliation et d'enquêtes, des procédures suivies d'après la loi de 1907 relatives aux différends industriels, pour l'exercice expiré le 31 mars 1915.

### LES COMMANDES DE GUERRE.

M. F. B. CARVELL (Carleton) (N.-B.): Je désire demander au leader intérimaire du Gouvernement (sir Thomas White) si le Gouvernement est prêt à déposer sur le bureau un état des commandes d'obus au Ca-

nada, avec noms, dates, montants et endroits, comme l'a promis le ministre de la Marine (M. Hazen), hier après-midi.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Puis-je demander à mon honorable ami de renouveler sa demande, lorsque le ministre de la Marine sera à son siège?

M. CARVELL: Je voudrais discuter quelques-unes de ces questions, cet après-midi, et il conviendrait d'avoir ces renseignements maintenant.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il est possible que le ministre de la Marine s'occupe de la question qu'on a soumise, hier, à son examen.

M. CARVELL: Dans ce cas et avant qu'on passe à l'ordre du jour, j'appelle l'attention du Gouvernement sur un article que le " Free Press ", d'Ottawa, a publié, hier, sous le titre: "Informez-vous à Lloyd George au sujet de l'enquête sur les obus". Cet article est ainsi conçu:

On a déclaré que lorsque M. D. A. Thomas est venu au Canada, en qualité de représentant de l'honorable Lloyd-George, pour établir sur un nouveau pied la base de la fabrication des munitions de guerre, plusieurs membres du Gouvernement lui ont représenté l'opportunité qu'il y avait de tenir une enquête publique sur la façon dont on avait accordé les commandes de munitions; ils ont insisté sur ce point dans le but de répondre aux reproches qu'on entendait à ce propos, à Toronto et à Montréal.

M. Thomas a déclaré qu'avant de quitter l'Angleterre, il avait reçu de M. Lloyd-George l'ordre de ne faire rien qui pût occasionner des difficultés au Canada ou donner lieu à la moindre friction. En conséquence, il n'a pas tenu compte des conseils qu'on lui a donnés.

En se mettant en communication avec M. Lloyd-George, le Gouvernement espère recevoir de M. Lloyd-George l'avis qu'une enquête de cette nature ne saurait être opportune en ce moment et qu'il vaudrait mieux régler cette question sans enquête du Parlement.

Je désire demander si la dernière partie de cet article est vraie, et si le Gouvernement a reçu récemment des représentations dans ce sens.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je regrette d'être obligé de demander à mon honorable ami de vouloir bien renouveler sa demande lorsque le premier ministre sera ici, car je ne connais rien de la question.

## ENROLEMENT DES HOMMES DE COULEUR.

L'hon. Wm. PUGSLEY: Je voudrais appeler l'attention de l'honorable ministre de la Milice, ou, en son absence, du ministre intérimaire, sur une question très urgente. J'ai reçu une lettre d'un citoyen nègre de la ville de Saint-Jean (N.-B.) disant qu'une vingtaine de jeunes gens nègres qui désiraient s'enrôler ont été envoyés à Sussex et renvoyés ensuite à Saint-Jean. On leur a bien dit que l'on aurait peut-être besoin de leurs services, mais on ne leur a pas encore fourni l'occasion de s'enrôler.

Je désire donc savoir si l'on s'occupe de la couleur des gens dans l'enrôlement. Il est très important que tous ceux qui veulent servir l'empire dans cette guerre n'en soient pas empêchés par la couleur de leur peau, et je demande au premier ministre quelle est la politique de son Gouvernement à ce sujet, et s'il veut bien s'occuper de la question. Je me ferai un plaisir de lui communiquer la lettre que j'ai en ma possession et qui me vient d'un citoyen très respectable de Saint-Jean, qui parle avec certitude des faits mentionnés.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je me ferai un plaisir d'appeler l'attention du ministre de la Milice sur les observations de mon honorable ami. Personnellement, je n'ai aucune connaissance des faits dont il parle.

## SUITE DE LA DISCUSSION DU DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

M. F. B. CARVELL (Carleton, N.-B.): Monsieur l'Orateur, j'espère que vous me permettrez d'unir mes félicitations à celles que vous ont adressées les orateurs précédents au sujet de votre élévation à la position distinguée que vous occupez si dignement. Je n'ai pas besoin d'exprimer l'espoir, car j'en suis assuré, que tant que vous occuperez cette charge, les affaires de la Chambre seront présidées avec dignité et habileté.

La présente session s'ouvre dans des conditions bien différentes de celles qui ont caractérisé les sessions passées du Parlement canadien. Nous nous assemblons à un moment où l'empire, dont nous constituons une partie fort importante, est engagé non pas seulement dans une guerre mondiale, mais dans une lutte à mort, dont l'issue décidera si la civilisation gouvernera le monde, ou si le barbarisme dominera pendant le siècle qui commence et peut-être au delà.

Dans la discussion des affaires publiques dans des conditions aussi tragiques, nos sentiments et nos pensées ne peuvent être que bien différents de ce qu'ils étaient auparavant. Si, dans les observations que je

vais faire, je me trouve obligé de dire des vérités, je désire qu'il soit bien compris que je crois chacune de ces vérités nécessaires, afin d'amener le peuple et le Gouvernement à mieux comprendre la situation sérieuse qui existe actuellement.

Lorsque cette grande guerre a été déchaînée, au mois d'août 1914, le Parlement canadien a été convoqué, et dans une session de quatre jours nous avons voté la somme de $50,000,000 pour aider à payer les dépenses de la guerre jusqu'à la fin de l'exercice alors courant. Cette somme a été votée sans une seule voix discordante, sans critique, sans discussion. Nous avons dit au Gouvernement, à cette époque: Prenez ces 50 millions et utilisez-les pour la guerre. Nous vous donnons carte blanche; nous vous demandons seulement d'employer cet argent honnêtement et à propos.

Lorsque le Parlement a été de nouveau convoqué en session, au mois de janvier 1915, le Gouvernement a demandé un crédit de $100,000,000, qui a été voté avec autant d'empressement que les $50,000,000 précédents. Je suppose que le ministre des Finances demandera dans quelques jours une somme énorme au Parlement, je ne sais pas quel en sera le chiffre, mais en toute probabilité, il ne sera pas moins d'un quart de billion de dollars.

Je ne serais pas surpris si le montant nécessaire à la poursuite des opérations militaires de ce pays durant les douze mois qui vont suivre ne s'élève à quatre ou cinq cents millions. Avec une pareille dépense en perspective, je crois que personne dans cette Chambre ne devrait être appelé déloyal ni être accusé de vouloir fomenter de l'animosité entre les partis, ou de se conduire peu convenablement s'il discute quelque affaire de finance, et s'il demande au Gouvernement de rendre compte de sa gestion des 150 millions déjà votés et des trois, quatre ou cinq cents millions que nous allons avoir tout probablement à voter dans la présente session.

J'ai hâte d'entendre ce que va dire mon honorable ami le ministre des Finances touchant la situation financière du pays. Je veux bien avouer, monsieur l'Orateur, que je suis fort pessimiste à cet égard. Notre dette publique, au mois d'août 1914, était aux environs de 350 millions. Aux dernières nouvelles, cette dette dépasse aujourd'hui 500 millions, et, si l'on tient compte de nos énormes dépenses courantes, je crois qu'à la clôture du présent exercice, le 31 mars prochain, la dette publique sera plus près de 600 que de 500 millions. Elle sera, à tout événement, d'une somme comprise entre ces deux chiffres.

Si mon opinion n'est pas erronée au sujet de ce qui peut se produire pendant le cours du prochain exercice, ce pays, faible au point de vue de la population, sera, à la fin de mars 1917, chargé d'une dette de près d'un billion. Ce chiffre est tellement énorme que personne peut-être dans le pays ne peut s'en rendre compte. Je pense bien que le ministre des Finances, qui donne beaucoup d'attention à ces choses, a essayé de se représenter l'importance de ce chiffre d'un billion. J'avoue que cela dépasse presque mes facultés de compréhension.

Ce que je sais, toutefois, monsieur l'Orateur, c'est ce que sera l'intérêt d'une pareille somme. Nous payons aujourd'hui 5½ p. 100 sur nos emprunts, et cet intérêt sera peut-être de 5¾ ou 6 p. 100 à la fin du prochain exercice. S'il est vrai que, pour partie de cette dette, l'intérêt est à un taux peu élevé, je crois pouvoir dire sans hésitation qu'il atteindra une moyenne de 5 p. 100, c'est-à-dire que les intérêts à verser anuellement seront de 50 millions.

Outre cela, nous avons le devoir de prendre soin de nos soldats estropiés ou blessés, aussi bien que des femmes et familles de ceux qui ont perdu la vie sur les champs de bataille de France, des Flandres ou d'ailleurs. C'est là un devoir qu'il nous faut remplir bravement et courageusement, quel que puisse être le ministre des Finances ou le parti au pouvoir.

Je tiens à féliciter le ministre de la Marine et des Pêcheries sur la franchise avec laquelle il a, hier après-midi, traité l'affaire des pensions. Dans la supposition qu'à la fin de la guerre, il se trouve dans l'armée 500,000 hommes des nôtres, ou tout au moins de 400,000, j'ai peine à croire que nous puissions en tirer avec 30 millions par année de pensions, et il est tout probable que ce chiffre sera de 40 ou 50 millions.

Pour répondre au service des intérêts et des pensions, il vous faudra prendre chaque sou de vos revenus restés libres, et il vous faudra chercher ailleurs l'argent nécessaire à la gestion des affaires du pays. Pour mettre les choses autrement, il vous faudra, en vue de cette gestion des affaires publiques, lever bien près de 100 millions, en sus de ce que vous levez actuellement. Comme je l'ai dit déjà, je veux bien admettre que je suis un peu pessimiste à l'égard de ces questions financières. Je sais que ce pays est encore neuf, et que ces ressources ces naturelles sont énormes; je sais que notre population est active et indus-

trieuse, et qu'une fois la guerre finie, des immigrants nous arriveront—quoique je ne sois pas à cet égard aussi optimiste que certains membres de la droite ou certains éditeurs qui écrivent sur ce sujet par tout le Canada. Etant donné, par conséquent, cette perspective peu encourageante, n'avons-nous pas le droit de discuter cette question de finances dans ses rapports avec la conduite de la guerre? N'avons-nous pas le droit de demander au Gouvernement un compte sévère, non seulement de chaque sou qui lui passe par les mains comme mandataire du peuple anglais, mais aussi de chaque sou qu'il touche comme administrateur des affaires du Canada? A en juger par la nature des attaques faites contre l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), parce que celui ci appelle l'attention du Parlement sur certaines de ces choses, il semblerait que, derrière l'indignation de nos amis de la droite, il y ait de la peur. Autrement, nous ne verrions pas, je crois, le solliciteur général s'évertuer, à fendre les cheveux en quatre, et dire, comme le ferait un simple avocat de cour de police, que, les libéraux ayant en 1902 refusé une enquête sur l'achat de quelques tonnes de foin, la présente administration n'en accordera pas une aujourd'hui qu'il s'agit d'une dépense de quatre ou de cinq millions de dollars.

Les contribuables ne tolèreront pas pareilles choses. Le peuple canadien ne censurera pas les députés de la gauche, y compris l'honorable député de la ville de Saint-Jean, pour avoir signalé ces faits au Parlement, et par là même à l'attention du pays.

On a longuement péroré sur les obus, les caisses d'obus et toute sorte d'adjudications militaires. Le ministre de la Marine et le solliciteur général se sont tous deux constitués les défenseurs du Gouvernement. On me pardonnera bien si je me contente d'effleurer ces plaidoyers, tout en intervertissant l'ordre des discours. Le ministre de la Marine a discouru avec sa faconde habituelle. Sa phrase est bien arrondie; d'ordinaire il lit ses discours; sa diction est donc impeccable. Son organe, de Saint-Jean, a sans doute reçu un exemplaire de cette harangue, et si l'on pouvait se procurer le numéro d'aujourd'hui, on verrait s'étaler en première page, en caractères saillants, le discours en question avec, au centre, la photographie du ministre Cela va sans dire, sa harangue est le vieux cliché qui fait invariablement office, chaque fois qu'il pérore devant cette Chambre. Il vilipende l'honorable député de Saint-Jean, et redit à ses concitoyens les merveilles qu'il réalise à leur bénéfice. Tout le mois prochain, le "Standard" ressassera et redira à satiété la harangue d'hier; le refrain perpétuel du journal sera l'œuvre accomplie par le ministre pour le port de Saint-Jean. Il convient de le féliciter à plusieurs égards. Et tout d'abord il faut le louer de ne s'être pas aventuré dans les eaux boueuses de la baie Courtenay. Nous comptions bien qu'il irait amarrer là, mais heureusement, il s'en est abstenu. Il n'a pas accosté non plus aux quais croulants de l'autre côté du port; il y arrivera sans doute, avant la prorogation. Il ne nous a pas dit pourquoi on a désarmé le seul navire de combat sur l'Atlantique, chose vraiment étonnante, mentionnée, hier soir, par le député de Pictou.

La Chambre a dû être frappée de stupéfaction en entendant pareille chose, comme de l'événement le plus grave qu'on lui ait annoncé depuis un an. Pourquoi a-t-on désarmé le "Niobé"? En réalité, le demander est chose oiseuse. Avant l'explosion de la guerre, nous savions pourquoi on dégréait ce navire. Le "Niobé", criait-on, ne vaut rien; c'est un navire suranné, où les marins canadiens sont en danger de mort; bref, on l'a désarmé, en conséquence de l'engagement pris avant les élections avec Bourassa et les nationalistes de Québec. On garda le "Niobé" désarmé jusqu'à ce que la guerre éclatât; puis, quatre ou cinq semaines plus tard, on l'envoya à la mer, là où il aurait dû être la veille de la déclaration de la guerre. Nous qui vivons sur le littoral de l'Atlantique, nous le savons parfaitement, si le "Niobé" eût été en mer, les prises faites sur les Allemands durant les deux premiers jours de la guerre auraient amplement payé le coût de douze "Niobés". Mais pourquoi l'a-t-on désarmé, encore une fois, à cette dernière étape, c'est ce qui me semble inexplicable. Les ministériels ne sauraient alléguer, comme il y a quelques années, que le "Niobé" est un navire suranné où les marins étaient en danger de mort; car il suffit de lire l'histoire de cette guerre pour savoir que le premier combat naval livré au large d'Héligoland a été dirigé par l'amiral Beatty dans un navire, l'exacte contre-partie du "Niobé". Je ne veux pas discuter ici les questions navales; ce n'est ni le lieu ni le moment. Seulement, je tiens à le dire aux ministériels, pour mon propre compte, et me faisant ici l'interprète de mon parti, nous discuterons volontiers ces questions navales, à l'heure qui leur conviendra, soit ici même, soit dans la presse, soit ailleurs. Si jamais, par le passé, les événements ont

justifié le parti libéral, c'est bien dans l'attitude qu'il a prise sur la question navale, de 1909 à 1911. Le parti libéral demandait la construction de navires de guerre, l'armement des navires de combat, et cela aux frais de l'Etat; bref, il demandait une flotte, dans la plus large acception du mot, et afin que le Canada cessât de jouer le rôle de parasite de la mère patrie.

La partie remarquable du discours du ministre de la Marine, c'est la réplique aux observations fort modérées du député de Saint-Jean (M. Pugsley) donnant à entendre que des considérations d'ordre politique avaient présidé à l'adjudication d'entreprises pour la fabrication d'obus au Canada. Les ministériels affirment que ces obus étaient achetés par une commission impériale absolument indépendante, pour le gouvernement impérial.

Mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries a attiré l'attention sur ce qui s'est passé dans notre province. Je ne me propose pas de le suivre dans cette course tortueuse, mais je parlerai d'une ou deux choses, et la Chambre se rendra peut-être compte que tout n'est pas aussi bien que le ministre de la Marine voudrait nous le faire croire. Mon honorable ami a dit que les McAvity avaient obtenu une commande. C'est vrai, je ne vais pas en discuter les détails et je pense que le ministre de la Marine sait pourquoi je ne le fais pas. Je puis dire à la Chambre que le ministre de la Marine sait comment et pourquoi MM. McAvity ont obtenu une commande. S'il désirait éclairer la Chambre, hier, il avait toute la facilité du monde pour le faire.

Je passe ensuite à l'autre compagnie dont il a parlé, je veux dire la Phœnix Foundry Company de Saint-Jean. Le ministre de la Marine a raconté une très jolie histoire, très plausible qui a été bien agrémentée, une histoire qui, si elle était laissée intacte, pourrait avoir belle apparence et donnerait l'impression qu'il n'y a pas eu d'intermédiaire dans la transaction. Personne au Canada ne connaît aussi bien que le ministre de la Marine, la véritable histoire, personne ne connaît aussi bien que lui qui furent les intermédiaires, personne ne connaît aussi bien que lui combien on a payé d'argent pour la commande. Il a dû admettre hier, qu'un marché avait été conclu avec la York and Cornwall Cotton Co. pour 25,000 obus. Elle n'a aucune facilité d'installation pour lui permettre de fabriquer des obus; c'est une filature de coton; elle n'a aucun tour, elle n'a ni place, ni salles pour faire le travail, elle n'a ni ouvriers ni machines.



M. STANFIELD: Mon honorable ami sait-il que toutes les filatures de coton ou de laine, quelle qu'en soit l'importance, ont des tours?

M. CARVELL: Oh, mon honorable ami dirige une filature de laine et il a un petit atelier de dix pieds sur dix, avec un petit tour et peut-être une mèche tordue. Mais ni lui ni personne avec son petit tour et sa mèche ne pourrait fabriquer des obus; il sait cela et il sait que la York and Cornwall Company ne pouvait pas faire d'obus et n'a jamais eu l'intention d'en faire. Le gérant de cette compagnie—je n'accuse pas les directeurs de la compagnie d'avoir mal agi, j'accepte l'explication que le ministre a donnée—mais le gérant, grâce à une influence politique—et vous n'auriez pas besoin d'aller très loin pour voir d'où venait l'influence, si vous saviez ce que sont à Saint-Jean M. Cudlip et ses amis—M. Cudlip obtint une commande de 25,000 obus et immédiatement se rendit chez James Flemming & Son, la Phœnix Foundry Company, et ici je tiens à confirmer tout ce qu'a dit mon honorable ami quand il a déclaré qu'il n'y avait pas au Canada de meilleure fabrique, en tenant compte de son importance. C'est une ancienne maison, fondée, je crois, par les grand'pères des propriétaires actuels, elle fait une quantité de travaux pour la marine, ainsi que cela doit être le cas dans un port comme Saint-Jean, et ses chefs savent ce qu'ils font.

M. Cudlip s'empressa d'aller les voir et il leur passa la commande. Mais cela ne s'est pas fait aussi tranquillement que le ministre de la Marine l'a laissé entendre hier. Les Flemming ont dû payer une commission de 10 p. 100, et il n'y a personne au Canada qui sache mieux que le ministre de le Milice que les Flemming ont déjà payé sur ce marché une commission d'environ $5,000 à la York and Cornwall Cotton Co. Mais le ministre n'en a pas fait mention hier quand il donnait ses explications et déclarait qu'il n'avait pas été question de politique dans les commandes d'obus au Nouveau-Brunswick. Mon honorable ami n'a pas ajouté quelque chose qu'il connaît, c'est que M. Thomas, le représentant de M. Lloyd-George, venu au Canada pour faire une enquête, se rendit à la fonderie de Flemming Brothers et déclara que c'était l'atelier le mieux outillé qu'il avait trouvé au Canada. Il a reconnu qu'il s'y faisait un meilleur travail que dans aucune autre usine du Canada, c'est du moins ce qu'il a dit. Mais quand il eut trouvé le poinçon "Y & C" sur ces

obus, il posa des questions et alors toute l'histoire fut découverte.

On dit qu'un obus marqué "Y & C" était exposé à l'Union Club de Saint-Jean et on dit aussi que M. Thomas vit d'abord les lettres "Y & C" sur un obus dans ce club. Que cela se soit passé ainsi ou autrement, il les a trouvées.

L'histoire fut finalement découverte et il s'aperçut qu'au lieu que les Flemming travaillent sous la direction de la commission des obus, ils exécutaient une commande sur laquelle ils payaient une commission de 10 p. 100 à un intermédiaire conservateur. Il déclara aux Flemming qu'il n'était pas nécessaire pour des Canadiens qui avaient une usine comme la leur, de payer une commission à personne, qu'aussi longtemps que des obus seraient fabriqués au Canada, ils auraient toutes les commandes qu'ils désireraient et qu'ils seraient utilisés par le gouvernement impérial sans même avoir besoin de dire merci ou rien d'autre à la commission des obus ou au parti conservateur du Canada. Mon honorable ami ne nous a pas dit cela. Je lui ai dit hier que je compléterais le renseignement qu'il vous a donné et je vous ne dirai davantage.

S'il entretient quelque doute relativement à l'exactitude des faits que je viens de relater, que le gouvernement nous accorde une commission d'enquête parlementaire, et nous allons établir leur authenticité. Mais, monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'occuper plus longtemps des divagations qu'a émises mon honorable ami dans tous les cas, c'est là toute la défense qu'il a osé risquer afin d'essayer d'excuser la conduite du gouvernement.

J'en arrive maintenant aux arguments que le solliciteur général (M. Meighen) a avancés au sujet de cette affaire. S'il existe un homme au Canada qui soit en état de se charger d'une mauvaise cause, d'arguer à tort ou à raison et d'établir les distinctions les plus subtiles, c'est certainement le solliciteur général. Je suis heureux de lui faire ce compliment, qu'il est l'avocat par excellence pour la défense de causes de cette nature. Or, mon honorable ami a employé toutes les ressources de son talent afin de défendre la conduite du Gouvernement dans la distribution des entreprises pour la fabrication des obus.

Afin que l'on ne puisse pas m'accuser de partialité, je veux signaler les deux propositions principales qu'il a développées au cours de ses remarques, l'autre jour. La première proposition qu'il a avancée, c'est que le gouvernement du Canada n'a eu rien à faire quant à la direction des affaires de la commission des obus, que cette commission a été nommée entièrement par le gouvernement impérial, ou plutôt que cette commission, après avoir été créée par le gouvernement du Canada, fut placée sous l'autorité de l'administration impériale, et que le gouvernement canadien n'a rien à y voir.

Afin que l'on ne puisse m'accuser plus tard de ne pas avoir été impartial et juste dans l'exposé des faits, je vais citer à cette Chambre quelques extraits du discours qu'a prononcé mon honorable ami le 20 courant. Vous trouverez les principaux arguments qu'il a invoqués à ce sujet, à la page 131 des "Débats".

> Mais dans le cas qui nous occupe, la commission des obus, dès sa naissance, ne devait rendre compte de ses actes qu'aux autorités impériales, et c'est sous la direction, la juridiction et la surveillance du gouvernement britannique qu'elle a accompli sa tâche. C'est là une distinction dont il faut bien se rendre compte... La commission, quelles qu'aient été les circonstances qui ont accompagné sa création et quel qu'ait été son personnel, a toujours été, dès l'instant de sa création, une commission agissant sous l'autorité du gouvernement impérial.

Maintenant, monsieur l'Orateur, je ne sache pas qu'il me serait possible de faire plus clairement l'exposé de la cause. Je vous ai fait connaître, il me semble d'une manière impartiale les arguments qu'a invoqués mon honorable ami, le solliciteur général; tout de même, au cas où je ne lui aurais pas rendu justice, je vous citerai encore un autre extrait de son discours, qui apparaît dans les colonnes des "Débats", page 125:

> Le Gouvernement canadien a séparé sa responsabilité de celle de la commission des obus dont nous avons fait un corps relevant des autorités impériales. Il ne m'appartient pas de dire si cette commission a bien ou mal agi dans tous ses actes; celle-là ne relève que des autorités impériales pour tout ce qu'elle a fait. Les autorités impériales ont reconnu le fait; elles ont agi en conséquence; elles ont fait des enquêtes et des rapports; elles ont exercé leur souveraineté sur la commission et elles ont prononcé leur verdict.

Oui, monsieur l'Orateur, elles ont prononcé leur verdict; il n'existe aucun doute quant à cela. Si j'ai bien compris, cette commision fut organisée vers le mois d'octobre 1914, et elle se mit immédiatement à l'œuvre.

J'admets de bon cœur que la fabrication des obus était une industrie tout à fait nouvelle au pays, mais après tout, ce n'est pas une affaire aussi sérieuse qu'on veut le faire croire; il existe des douzaines et des centaines de compagnies industrielles au pays, qui étaient en état, à cette époque, de

fabriquer des obus, et qui n'attendaient que l'encouragement des autorités pour le faire.

Quant à la question de savoir si cette commission était responsable aux autorités impériales ou au gouvernement canadien, elle est définitivement réglée, à mon sens, par les déclarations qu'a citées mon honorable ami de Richmond (M. Kyte). Il a même cité les déclarations que le premier ministre a faites en cette Chambre, le jour de la prorogation du Parlement, l'année dernière, disant que cette commission était composée de huit membres, dont les quatre derniers nommés représentaient le ministre de la Milice et de la Défense. Les aveux de mon très honorable ami allaient encore plus loin; et avait demandé et reçu un rapport énumérant les travaux qu'avait accomplis la commission, et c'était à proprement parler un merveilleux panégyrique des qualités d'organisation du ministère de la Milice et de la Défense.

S'il vous faut encore d'autres témoignages établissant que cette commission était entièrement responsable au gouvernement du Canada, la chose vous a été démontrée, hier après-midi. Je voudrais bien savoir de quel droit le ministre de la Marine et des Pêcheries, afin de soutenir une mauvaise cause, a soumis à la Chambre des extraits des archives de cette commission, si le gouvernement canadien n'a jamais eu rien à faire avec elle. Le seul fait de déposer ces documents et de promettre, sans hésiter une minute, qu'il déposera un rapport sur le bureau relativement aux travaux de cette commission, aux sommes qu'elle a payées aux dates où les entreprises ont été accordées et ainsi de suite, est le témoignage le plus probant que mon honorable ami, dans le fond de son cœur, se rend fort bien compte qu'il s'agit d'une commision canadienne et non d'une commission impériale. Cette organisation n'est impériale que de nom. C'est une commission canadienne qui a été créée par le gouvernement du Canada et qui est sous sa juridiction dans l'accomplissement de sa tâche.

J'irai plus loin, je dirai que c'est un comité politique du parti conservateur canadien, créé dans l'intérêt de ce parti. Si l'on en doute je puis le prouver. Il est ennuyeux de lire des citations, mais pour plus de clarté je vais être obligé d'en lire. Nos adversaires soutiennent que le cabinet est resté étranger à ces contrats; que ceux-ci furent accordés par le comité des obus à sa guise et sans l'intervention du cabinet.

L'opposition n'a pas en mains les dossiers du comité des obus, mais elle possède beaucoup de données et un peu de bon sens. Elle sait ce qui, d'ordinaire, fait agir les mortels et, à tout prendre, je ne crois pas qu'il y ait au Canada un seul homme—quelle que soit sa politique—qui puisse voir vraiment dans ce comité autre chose qu'une agence créée, manipulée, exploitée par le cabinet, pour l'avantage du cabinet et de ses amis.

M. BURNHAM: Nous avons une trève.

M. CARVELL: Il n'y a pas de trève qui puisse s'appliquer à la dénonciation des malversations.

Il se dit de belles fadaises au sujet de ce que peut faire ce comité d'obus.

Avant d'aller plus loin, je parlerai de l'ancien comité, à mon grand regret il est vrai, mais il survient dans la vie d'un homme, d'un parti ou d'un peuple, un moment où l'intérêt public lui impose une tâche désagréable. Abstraction faite du ministre de la Milice, le principal révélateur des vertus de l'ancien comité, c'est le "Free Press", d'Ottawa. Oui, le jour même où l'honorable député de Saint-Jean prononçait son discours, ce journal le blâma sévèrement d'avoir abordé cette question, il lui dit qu'il n'avait rien à reprocher à l'ancien comité et que quiconque lui adresserait un mot de censure se montrerait par là même mauvais patriote.

Cet article de fond a été reproduit par tous les journaux conservateurs du Canada. Non, je me trompe, pas à Montréal ni à Toronto, mais par tous les papiers publiés en dehors des grandes villes et composant le menu fretin de la presse conservatrice. Ils ont reproduit cet article comme conclusion finale, comme mot de la fin, comme dernière mainmise au lavage absolu de l'ancien comité des obus.

Quelques VOIX: A l'absolution.

M. CARVELL: Oui, à l'absolution.

L'hon. M. LEMIEUX: Au lavage.

M. CARVELL: C'est un bon mot, mais je veux me servir du mot absolution.

Ce journal passe pour être le grand organe libéral d'Ottawa, le grand journal du parti libéral canadien. Eh bien, je ne lui permets pas de parler pour moi, et j'ose croire que pas un de mes collègues de l'opposition ne voudra, non plus, le prendre pour interprète. Il n'est l'organe ni du parti libéral à Ottawa, ni du parti libéral dans le reste du Canada. Ce n'est pas un journal libéral, il n'est ni en la possession ni sous le contrôle

des libéraux, et ce n'est un journal libéral à aucun point de vue.

Je ne m'attaque pas ici aux deux estimables citoyens qui l'administrent. Qu'ils aient déjà appartenu ou non au parti libéral, peu m'importe. Ils ont autant droit que moi à leur opinion au sujet des qualités ou des défauts de l'ancien comité des obus, et ils peuvent l'exprimer sans que j'y trouve à redire. Je ne me plains pas tant de la direction politique du "Free Press" que du parti conservateur, qui a répandu son article dans tout le pays comme condamnation de l'honorable député de Saint-Jean par le principal organe du libéralisme dans cette partie-ci du Canada.

L'administrateur de ce journal possède 33 p. 100 de ses actions, le reste est en la possession d'un avocat conservateur de Toronto, fidéicommissaire représentant des capitalistes intéressés dans certains journaux d'Ottawa, dont l'un touche de très près au premier ministre.

Cette compagnie ne peut pas adopter un règlement; elle ne peut pas signer le procès-verbal d'une réunion, sans le consentement écrit de ce mandataire conservateur et il n'y a pas de possibilité que la propriété du journal soit enlevée au représentant des conservateurs avant l'année 1923. C'est un devoir pénible que j'ai eu à remplir, mais maintenant que la position est clairement expliquée, j'espère que les journaux conservateurs du pays cesseront de reproduire les articles du " Free Press " d'Ottawa, en le donnant comme le grand organe du parti libéral dans cette partie du pays.

Dès que la commission des obus fut constituée, la chasse aux commandes a commencé, comme on devait s'y attendre. Je suis certain que personne n'osera me contredire si je dis que l'empire britannique n'a jamais été aussi près du précipice que durant les mois d'avril, mai et juin de 1915. Plus que jamais auparavant, le sort de l'empire a tremblé dans la balance, durant ces trois mois. J'ai rencontré des officiers retour du front qui m'ont avoué que la manière dont nos troupes ont été envoyées à la bataille n'était rien autre chose qu'un meurtre légalisé, puisque nous manquions des munitions nécessaires pour soutenir leur effort. Aucune hésitation n'était permise, nos soldats ont dû engager la lutte dans les conditions les plus inégales et ils ont noblement et courageusement fait leur devoir. Dans une seule bataille, entre douze et quinze mille braves Canadiens ont donné leur vie pour le salut de l'empire, sachant qu'il n'y avait pas suffisamment de munitions à l'arrière pour leur permettre de maintenir les avantages conquis par leur héroïsme.

Dans de pareilles circonstances, il était du devoir du gouvernement canadien, comme celui de tous les gouvernements de l'empire, de fabriquer des obus, des munitions et tout ce qui pouvait nous assurer la victoire. Il était de son devoir de fabriquer ou d'acheter tout ce qui était nécessaire et de s'intéresser aux moindres détails pouvant contribuer à améliorer les conditions de l'armée.

Concernant les commandes données aux grandes usines capables d'exécuter le travail à bref délai, je n'ai rien à dire. Plusieurs orateurs de la droite ont pris à parti l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Graham), parce qu'il était un des directeurs d'une compagnie connue sous le nom de "Canada Foundry and Forgings Company". Cette compagnie est une des plus anciennes du Canada. Elle fabrique des articles de cette nature depuis nombre d'années et, au moment de la déclaration de la guerre, elle était la seule, avec la "Nova Scotia Steel Company", en état d'exécuter les commandes qui lui étaient confiées. Qui oserait blâmer cette compagnie d'avoir reçu une commande, ou blâmer le Gouvernement de la lui avoir donnée? On avait au pressant besoin d'obus et il fallait s'adresser à ceux qui pouvaient fournir les matériaux servant à la fabrication des obus. Si, à cette époque, les plus grandes usines du pays capables de fabriquer des obus eussent été la propriété du premier ministre lui-même, et si des commandes considérables lui eussent été données, je n'aurais pas eu un reproche à faire.

Mais si nous protestons, c'est parce qu'il y avait des douzaines et des douzaines de grandes usines disposées à travailler pour l'empire; qui se sont adressées à la commision des obus; qui ont donné la preuve qu'elles étaient mieux outillées que toutes autres pour exécuter rapidement les commandes, mais qui n'ont rien pu obtenir, parce qu'elles n'avaient pas la protection de ministériels influents, pendant que des commandes de plusieurs millions de dollars ont été distribuées à de petites compagnies organisées en un jour, pour les besoins du moment, et exploitées par des politiciens conservateurs, dans toutes les parties du pays.

On me demandera peut-être quelles preuves je possède de ce que j'avance. Je m'efforce généralement de prouver toutes les affirmations que je fais et je commencerai

par établir ce qui s'est passé dans la petite ville de Woodstock (N.-B.). Il existe dans cette ville une usine de mécaniciens et de fondeurs, connue sous le nom de "Dunbar Engine and Foundry Company". Je ne veux pas prétendre que c'est une des plus grandes maisons du genre dans le pays, mais c'est une compagnie composée de mécaniciens écossais, d'hommes qui, depuis vingt ans, ont exécuté avec succès tout ce qui se fabrique avec le fer et l'acier; des hommes qui ont construit des machines à scier le bois, presque aussi volumineuses et beaucoup plus compliquées qu'une locomotive ordinaire; des hommes qui exercent cette industrie depuis des années et des années et qui, à la connaissance même du ministre de la Marine (M. Hazen), ont l'appui financier des plus puissantes maisons industrielles du Nouveau-Brunswick; des hommes qui font le commerce du bois sur une grande échelle qui vendent annuellement plus de 100,000,000 de pieds de bois et qui ont amassé des fortunes considérables.

Ils écrivirent à la commission des obus et sollicitèrent une commande. Je lirai la correspondance, non que je les mette sur le même pied que la compagnie de forges et d'aciéries du Dominion, ou que la compagnie de fonderie et de forgeages du Canada, mais pour exposer les procédés de la commission des obus dans ses rapports avec ceux qui désiraient travailler pour l'empire. La première lettre, datée du 25 février 1915, est ainsi conçue:

27 février 1915.

The Dunbar Engine and Foundry Co.,
Woodstock (N.-B.).

Chers messieurs,—Votre lettre du 22 nous a été transmise par le directeur général de l'artillerie, d'Ottawa, au sujet de la possibilité d'obtenir une commande pour la fabrication d'étuis d'obus, et nous devons vous apprendre que nous avons déjà réparti entre les différentes compagnies du Canada toutes les fournitures d'obus que nous avait commandées le ministère de la Guerre anglais, et nous regrettons de vous faire savoir que nous ne placerons pas d'autres commandes avant trois ou quatre mois.

Bien à vous,
La Commission des obus,
A. Bertram, président.

Remarquez bien la date, le 27 février 1915. Je parlerai maintenant d'un mémoire préparé par l'un des plus gros manufacturiers de l'Ouest canadien. Je ne le nommerai pas à présent, mais lorsqu'un comité aura été nommé, il viendra ici établir les faits exposés dans le mémoire que je tiens à la main. Cet homme—je puis dire aux représentants de l'Ouest d'Ontario qu'il est si influent et si honorable qu'ils ne peuvent pas le contredire lorsqu'il rendra témoignage ici—cet homme, dis-je, voulant obtenir des commandes a entamé une correspondance dès le 4 de février 1915; mais vu que j'ai commencé à citer une lettre du 27 de février, je m'occuperai maintenant de celle que le colonel Bertram lui a adressée le 12 mars 1915 pour lui apprendre que:

Toutes les commandes d'étuis d'obus sont déjà placées et celle qu'on dit être donnée en ce moment à Wm Kennedy et Fils (Ltée.), d'Owen-Sound, a pour objet des moulages d'acier pour les obus de 4·5.

Puis, le 8 de mai, cette personne écrit à la commission des obus pour lui demander:

Avez-vous d'autres commandes d'obus à placer maintenant et aurez-vous la bonté de m'envoyer le cahier des charges, quant aux dimensions requises, etc.?

Le 13 de mai, le colonel Bertram répond:

Je vous dirai qu'il n'y a pas à présent d'autres commandes à distribuer, et que nous avons maintenant assez de manufactures outillées pour remplir les commandes que nous avons à remplir.

Cette lettre, ne l'oubliez pas, a été écrite le 13e jour de mai 1915. Vient ensuite une lettre du 14 de mai, adressée à la commission, demandant s'il y a de nouvelles commandes d'obus à placer et si on serait assez bon de faire connaître les dimensions et les autres détails. Dans cette lettre, on ne sollicita pas de commandes, mais on demande seulement le cahier des charges, afin d'être prêt à soumissionner lorsqu'il y aura des commandes. Elle est suivie d'une lettre, datée du 4 de juin, exposant le pressant besoin de munitions qui existe en Grande-Bretagne, comme le prouvent les récents cris d'appel de Lloyd-George, et disant qu'à n'en pas douter la Grande-Bretagne demanderait au Canada de lui fournir encore plus d'obus. La lettre se termine ainsi:

Voudrez-vous vous rappeler notre demande et avoir l'obligeance de nous fournir le premier cahier des charges, etc., dès que vous aurez de nouvelles commandes à distribuer?

La réponse, datée du 7 de juin, est de H. A. Bertram, assistant:

Nous nous attendons que le ministère de la Guerre anglais donnera plus tard d'autres commandes d'obus, mais nous ne connaissons pas, il va sans dire, la grosseur de l'obus qu'il commandera

Il y a ensuite une lettre de la commission des obus à la Dunbar Engine and Foundry Company. La voici:

1er janvier 1915.

The Dunbar Engine and Foundry Company,
Woodstock (N.-B.).

Messieurs,—En réponse à votre lettre du 28 du mois dernier, comme nous le disons dans la lettre que nous vous avons adressée le 27 de février, toutes les commandes d'obus ont été placées. Si nous en recevons de nouvelles du

ministère de la Guerre, ce sera un plaisir pour nous de tenir compte de votre demande.

Bien à vous,

La Commission des obus,
H. A. Bratram, vice-président.

La lettre suivante est datée du 8 de juillet, et en voici la teneur:

8 juillet 1915.

MM. Dunbar Engine and Foundry Co.,
Woodstock (N.-B)..

Chers messieurs,—Nous accusons réception de votre lettre du 30 du mois dernier qui demande s'il y a des chances d'obtenir des commandes d'obus à présent, mais nous regrettons de vous dire que voici la situation: à l'heure qu'il est, nous pouvons fabriquer beaucoup plus d'obus que ne l'exigent nos commandes et nous ne saurions vous donner le moindre espoir.

Bien à vous,

La Commission des obus,
H. A. Bertram, vice-président.

On remarquera, monsieur l'Orateur, que la correspondance que j'ai lue a commencé le 27 de février et s'est poursuivie avec les différentes firmes jusqu'au 8 de juillet 1915.

Permettez-moi maintenant de vous montrer certaines choses que cette impartiale commission des obus a faites entre le 27 de février et le 8 de juillet 1915. Peu m'importerait sa fourberie—je ne saurais employer un mot plus doux—si elle était nécessaire, et si la commission déclarait qu'elle donnait les commandes à de gros manufacturiers.

Quand j'aurai fait voir que les amis politiques des commissaires ont fait pousser comme champignons une multitude de compagnies qui n'ayant ni outillage, ni matériaux ni même de locaux, ont obtenu des commandes pour des centaines de mille dollars, j'aurai assez bien prouvé mon assertion que cette affaire avait un objet politique. Des preuves, en voici.

Vous avez remarqué, monsieur l'Orateur, que la correspondance dont j'ai donné lecture partait du 27 janvier 1915. J'ai par devers moi la liste des compagnies instituées après cette date-là et avant celle du 8 juin, et je vais faire part de leur existence, de leur capital et des commandes qui leur ont été faites.

La première de ces institutions est la "Metal Drawing Company, Ltd.", de Sainte-Catherine (Ontario), constituée en corporation sous le régime de la loi d'Ontario, le 5 mars 1915, avec un capital autorisé de $50,000. Elle s'installa dans les ateliers de la "Roe Motor Car Company". Cette compagnie, née comme un champignon, a pour président, M. J. D. Chaplin, candidat conservateur dans le comté de Lincoln où il briguera les suffrages à la prochaine élection; fondée après que la commission eut déclaré qu'elle n'avait plus d'entreprises à donner et que ses installations de machines étaient faites, elle a réussi, m'a-t-on dit, à obtenir pour quatre millions de dollars de commandes.

On pensera peut-être qu'il n'y a pas de mal à cela, puisque la compagnie s'était installée dans une fabrique d'automobiles munie de tours et d'autres machines-outils. Cette fabrique, je la connais pour l'avoir visitée. C'est une assez grande bâtisse où l'on faisait l'assemblage des divers éléments d'un voiture automobile de fabrication américaine. Passons maintenant aux compagnies de moindre importance.

M. EDWARDS: Quand cette commande fut-elle donnée à la compagnie de Sainte-Catherine?

M. CARVELL: Je ne conçois pas que la compagnie ait pu obtenir une commande avant d'exister.

M. EDWARDS: Quand l'a-t-elle obtenue?

M. CARVELLL: Je l'ignore; mais si mon honorable ami veut donner à entendre par là que la commission a donné des commandes à ses amis politiques avant qu'ils se fussent constitués en compagnie, et qu'elle a ensuite chargé d'autres personnes d'aller fonder une compagnie, c'est que la commission est encore plus détestable que je ne pensais. L'honorable député se charge lui-même de démontrer qu'elle est coupable.

M. EDWARDS: Sans vouloir vous interrompre, je...

M. CARVELL: Je préfère ne pas entamer de discussion à ce moment-ci.

M. EDWARDS: Je me reprendrai plus tard.

M. CARVELL: Voici maintenant la Kerr & Goodwin Machine Company, instituée sous le régime de la loi fédérale, le 28 avril 1915. Elle possède un capital de $30,000 et compte parmi ses membres W K. Kellett, D. O. Johnson, le Dr Marquis, M. Brewster et autres. A part le Dr Marquis, ce sont tous des conservateurs. Cette compagnie a obtenu une commande d'au moins $150,000.

Vient ensuite la G. W. McFarlane Company, Limited, de Paris (Ont.). Après avoir été à l'emploi de Penmans, Limited, ce M. McFarlane s'est mis entrepreneur de trottoirs. On peut dire de la compagnie McFarlane qu'elle a, elle aussi, poussé comme un champignon, puisqu'avant elle n'avait jamais entrepris de rien fabriquer qui ressemblât à des obus. M. McFarlane ayant

réussi, grâce à l'influence politique, à obtenir une commande de plus de $75,000, il s'en alla immédiatement à Paris (Ont.), où il prit ses dispositions pour installer un outillage dans une ancienne salle municipale. C'est là qu'il s'emploie à fabriquer assez doucement des obus. Il s'est mis à l'œuvre dans le cours d'octobre après avoir obtenu sa commande en avril. Et l'on vient nous dire que l'adjudication de ces entreprises était complètement étrangère à l'influence politique, et qu'à ce moment-là on n'avait plus de commandes à donner!

La Cobourg Steel Company, Limited, dont le siège social est à Toronto, a ses ateliers à Cobourg; elle a poussé elle aussi, comme un champignon, ayant été constituée sous le régime de la loi d'Ontario, le 10 mai 1915, avec un capital autorisé de $40,000. Elle a pour directeurs provisoires les avocats de l'étude de MM. Elliott et Hume, de Toronto. Cette compagnie s'est fait donner une commande d'environ $150,000.

Autre champignon: la St. Lawrence Machinery Company, de Montréal, dont le président est M. Clarence F. Smith, fut constituée sous le régime de la loi fédérale avec un capital de $15,000, dont $5,000 versés. Cette compagnie a réussi à obtenir une commande d'obus pour la somme de $125,000 qu'elle est présentement à remplir, à Montréal.

Vient ensuite la compagnie Spartan Machine, de Montréal.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Quel nom?

M. CARVELL: La Spartan Machine Company—ainsi nommée, sans doute, d'après le peuple valeureux les Spartiates, qui ne s'est jamais rendu et que jamais on n'a pu vaincre complètement. Le président est M. R. G. Gilbride. Cette compagnie fut constituée civilement le 21 mai 1915; son capital autorisé est de $50,000 dont $27,000 acquittés. M. Gilbride eut autrefois des intérêts dans le Grand-Tronc-Pacifique; M. Robb, le vice-président de cette compagnie remplit la fonction de président de la compagnie Canuck Supply dont la Spartan Machine est une compagnie subsidiaire.

Voici le nom d'une compagnie qui va certainement intéresser mes honorables amis de la droite, celui de la compagnie Hepburn Brothers, de Picton, Ontario, qui compte parmi ses membres l'honorable député de Prince-Edouard (M. Hepburn). L'honorable député nous a parlé, l'autre jour, d'une scierie quelconque qu'il exploitait.

Une VOIX: Un atelier de façonnage.

M. CARVELL: Oui, un atelier de façonnage, à Picton, Ontario. Je ne me propose pas de discuter bien longuement cette affaire, parce qu'il répugne toujours de mettre en doute la conduite d'un confrère en cette Chambre. Mais je puis rappeler une couple de détails. Cet homme possède un atelier de façonnage, il n'a jamais possédé un atelier de machines, puisqu'il nous a dit qu'il a dû faire exécuter sa commande à Montréal. Il a reçu une commande pour le forgeage de 200,000 obus de 4·5 à $2; le tonnage de 50,000 obus de 4·5 à $6, soit un total de $700,000. Cette commande lui fut donnée le 20 mai dernier, alors qu'on disait aux intéressés qu'il n'y avait pas de commande à donner et que tous les ateliers de machine étaient organisés. Peut-il se trouver quelqu'un d'assez naïf pour croire que la politique est étrangère à tout cela? Quel est le membre de la droite qui peut s'empêcher de baisser la tête, en signe de honte, lorsqu'on lui cite des chiffres semblables?

Je désire que mon honorable ami le ministre de la Milice et de la Défense (sir Sam Hughes) soulève le voile pour un instant, et qu'il nous dise ce qu'il connaît au sujet de l'octroi de cette commande de $700,000 à quelqu'un qui ne possédait ni fabrique ni d'endroit où il aurait pu en ériger une. Qui pourra soutenir qu'on n'a pas eu recours à un intermédiaire, dans ce cas? Je voudrais que l'honorable député de Prince-Edouard fût présent ici, car j'aimerais à lui poser une question. Il ne m'appartient pas de faire des déclarations sur ce sujet, mais j'aimerais demander ceci à la Chambre: Se trouve-t-il un seul député pour croire que l'honorable représentant de Prince-Edouard et sa compagnie sont en état de faire le forgeage d'obus de 4·5? Mais il n'y avait, au début de la guerre, que trois ou quatre compagnies qui se trouvaient en mesure d'exécuter ce travail: la Nova Scotia Steel Company, la Canada Foundry and Forging Company, et, plus tard, la Dominion Iron and Steel Company et la Steel Company of Canada, à Hamilton.

Je comprends qu'il y a encore une couple d'autres compagnies d'Ontario qui fabriquent des obus. J'ignore si M. Hepburn fait ou non le forgeage, mais jusqu'au moment où il se lèvera ici pour déclarer qu'il

exécute ce travail. Je dois me réserver le droit d'en douter sérieusement.

A mon estime, voici certainement un cas où l'intermédiaire a réalisé un profit net aux dépens du pays. En effet, si M. Hepburn ne fait pas lui-même le forgeage de ces articles; il les achète d'une autre compagnie et, en agissant ainsi, il se trouve à retirer un profit. S'il peut acheter ces articles à un prix moindre que celui de $2, il est évident que rien n'empêche la commission des obus d'acquérir ces munitions à ce prix abaissé. Dans le cas de la fabrication de ces 50,000 obus, sa conduite ne diffère pas de celle des compagnies conservatrices organisées au Canada et qui sont devenues de véritables sangsues attachées aux flancs du parti conservateur. Je suppose qu'il va se débarrasser de ces parasites et qu'il fabriquera, un jour, quelques obus pour finalement retirer ses $700,000. S'il y eut jamais une entreprise qui réclamât une enquête minutieuse, ce fut bien celle accordée à Hepburn Frères.

Je voudrais que l'honorable ministre de la Milice soit présent pour entendre parler d'un autre cas sur lequel je lui demanderais de faire un peu de lumière pour faire voir la conduite qu'il a tenue dans l'organisation et l'octroi d'une certaine commande. Il s'agit ici de la compagnie F. W. Wilford, à responsabilité limitée, qui a été formée le 31 mai 1915, et qui a reçu une commande de 50,000 obus, au prix de $4 chacun, ce qui représente $200,000.

Voici maintenant une petite compagnie, celle de la Alton Foundry, constituée civilement le 22 juin 1915, d'après les lois de l'Ontario; son capital est de $50,000 et son président, M. J. M. Dodd. Elle a reçu une commande de $75,000.

Je passe la St. Thomas Construction Company, de Saint-Thomas, Ontario. Nous servons de près ici un autre membre du Gouvernement. Cette compagnie, qui a surgi comme un champignon, fut constituée civilement en juin 1915. Elle a réussi à obtenir une commande d'obus pour une valeur de $100,000 au moins. Tous les membres de cette compagnie sont des conservateurs, à l'exception de R. J. Strough, un Américain allemand. Je suppose qu'il est conservateur lui aussi—en réalité, il l'est.

Un mot de la Eastern Machine Company dont Armand Lalonde est le président. Cette compagnie qui, elle aussi, a surgi comme un champignon, fut organisée le 26 octobre 1915. Voilà qui me fait dépasser la date des lettres dont j'ai parlé, et je cite ces cas à seule fin d'établir que même après le temps mentionné dans toutes ces lettres, le même état de choses s'est continué. Le capital autorisé de cette compagnie est $45,000 et elle a obtenu une commande de valeur de $50,000.

Enfin, nous trouvons la compagnie Holden-Morgan de Toronto, organisée le 8 novembre 1914, avec un capital de $40,000. Elle a reçu une commande valant au moins $325,000.

En outre, j'ai les noms de douzaines de ces compagnies qui ont surgi comme des champignons. Sans entrer dans des détails, je vais donner les noms de quelques-unes d'entre elles et les honorables députés pourront en tenir compte pour eux-mêmes. C'est la compagnie Albion Machine, de Stellarton (N.-E.), organisée expressément pour la fabrication des obus. J'aurai peut-être quelque chose à dire, plus tard, à l'adresse de cette compagnie. Toutefois, autant vaudrait pour moi exposer les faits de la cause maintenant, car, si je ne me trompe, il s'agit ici d'un cas révoltant entre tous et qui est marqué d'un manque de franchise comme jamais je n'en ai rencontré de semblable au cours des recherches assez complètes que j'ai faites à propos de cette question, d'un bout à l'autre du Canada.

Voici une compagnie organisée, ainsi que je viens de le dire, dans le but formel d'obtenir une commande pour la fabrication d'obus. Elle a pour président, W. McNeill, pour vice-président, Charles McNeill et pour secrétaire, Alexander R. Fraser. Au printemps de 1915, elle expédia à Québec pour y être inspectée une consignation de 1,500 obus. Les inspecteurs condamnèrent cette consignation de 1,500 obus et la marquèrent en conséquence; ces articles furent ensuite renvoyés à ceux qui les avaient fabriqués. Au cours du mois suivant, les mêmes obus, les marques ayant été oblitérés, furent mêlés à d'autres qui composaient un envoi d'obus adressés en destination de Québec. L'oblitération fut découverte; ces obus furent refusés et de nouveau renvoyés à ceux qui les avaient fabriqués. Je tiens à dire ici, à son honneur, que l'un des membres de la commission des obus écrivit à la commission pour l'informer qu'il s'opposait à ce que le gouvernement du Canada ou la commission des obus eût encore quelque relation avec une compagnie dont la façon d'agir en cette circonstance, manquait à ce point de patriotisme et d'honneur. La commission se réunit à Ottawa pour étudier l'affaire; le premier ministre fut consulté et il connaît tous les détails de l'affaire. Connaissant cet état de choses, les honorables membres de la droite ont permis à ces

gens de continuer la fabrication des obus, et c'est ce qu'ils font, aujourd'hui. Est-il nécessaire pour moi d'en dire davantage pour signaler le but réel, la fin directe et le travail véritable de la commission des obus?

Il y a encore la London Manufacturing and Machinery Company, qui a reçu une commande représentant $200,000; la compagnie Ingersoll Machine qui figure pour $175,000 de commandes; la compagnie Invincible Machine, de Walkerville, Ontario, a reçu pour $100,000 de commandes, tandis que la valeur des commandes données à la Zenith Machine Company, de Montréal, est mentionné pour $150,000, et ainsi de suite.

Avant d'abandonner cet aspect de la cause, je dois dire qu'il y a une commande qui mérite plus qu'une simple allusion en passant de la part de quiconque essaie de discuter cette question en se plaçant à un point de vue large. C'est un fait qui place directement les ministres dans l'obligation de dire s'ils ont besoin d'obus ou bien d'assistance politique. Je veux parler de la Transcona Shell Company et qui a reçu une forte commande pour la fabrication d'obus aux ateliers de Transcona, Winnipeg.

M. BURNHAM: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. CARVELL: Certainement.

M. BURNHAM: L'honorable député a-t-il l'intention de proposer un vote de censure contre le Gouvernement pour la façon dont on a conduit la guerre jusqu'à présent? Dans le cas contraire, à quoi tout cela peut-il servir dans le moment?

M. CARVELL: Je ne veux pas manquer d'égard envers mon honorable ami...

L'hon. M. MARCIL: Ne blessez pas ses sentiments.

M. CARVELL: ...mais je lui ferai observer que je ne suis pas chef de parti et que je ne propose pas de vote de censure à moins d'avoir reçu l'ordre de le faire. J'ai la plus grande confiance, quoi qu'il en soit, que les contribuables du Canada, lorsqu'ils auront l'occasion, adopteront un vote de censure beaucoup plus efficace que tout ce que nous pouvons dire en cette Chambre.

M. SCHAFFNER: Ce n'est pas leur intention.

M. BURNHAM: Cela veut dire des élections générales, alors.

M. TURRIFF: C'est ce que vous demandiez l'année dernière.

[M. Carvell.]

M. CARVELL: J'espère que mes honorables amis de la droite auront l'occasion de discuter tous ces points Ils ont été très réservés depuis ces derniers jours; en réalité, à un certain moment, il a semblé que le débat prendrait fin faute de matière à discuter.

Je suis heureux de constater que je sers à mes honorables amis de la droite quelque chose qui les réveille et leur fait prendre des notes, et j'espère qu'ils porteront un peu plus d'intérêt à ce débat qu'ils ne l'ont fait pendant les derniers dix jours.

On a beaucoup parlé, et écrit en ces derniers temps au sujet de l'adjudication de cette commande d'obus aux ateliers de Transcona, et je ne veux pas ennuyer la Chambre en répétant ce qui est déjà consigné dans le hansard. Mais mon honorable ami le solliciteur général en essayant, très faiblement je dois dire, a se défendre contre les attaques légères de l'honorable député de Saint-Jean, parce qu'on ne peut pas les appeler des accusations, a été obligé de donner lecture d'un compte rendu, publié dans la "Gazette" de Montréal, du discours prononcé par M. Thomas, le représentant de M. Lloyd-George, avant son départ du Canada.

Il a été forcé, naturellement, de citer tout le discours. M. Thomas y mentionnait, dans des termes inspirés par un grand patriotisme, le fait que le ministre des Chemins de fer, au nom du Canada, avait généreusement offert de mettre à la disposition du gouvernement impérial les magnifiques usines de Transcona, près de Saint-Boniface. Je n'ai jamais eu le plaisir de visiter ces usines, mais j'ai passé tout près et j'ai pu les juger. D'après ce que j'en ai ou entendu dire par d'autres, je ne crois pas qu'il existe au Canada un établissement industriel aussi bien aménagé et outillé que ces usines. Elles possèdent une force motrice puissante, un très bel éclairage électrique, des installations de toutes sortes, des cours spacieuses, tout enfin ce qui est nécessaire pour le façonnage du fer ou de l'acier.

Le peuple canadien à senti un frisson de patriotisme lorsqu'on lui a dit que le Gouvernement actuel, se dégageant de ses projets de grapillage mesquin, avait décidé de fabriquer les obus lui-même; de les livrer au prix coûtant, et de donner à l'empire le bénéfice des sommes qui avaient été dépensées dans la construction des usines de Transcona. Ce projet n'aurait pas nécessairement dérangé ceux qui déjà fabriquaient des obus. Personne ne doute que

le Gouvernement pouvait fabriquer des obus à meilleur compte que des individus ou des compagnies particulières.

Des gens qui s'y connaissent me disent que le prix de revient d'un obus ordinaire de 18 livres ou shrapnel, ne dépasse pas 75 ou 80 cents. Je ne dis pas qu'un particulier est tenu de les donner pour ce prix, mais c'est ce qu'ils coûtent réellement; même on m'assure que le prix de revient est encore inférieur à ce chiffre. Je comprends qu'un particulier soit obligé de payer l'intérêt de l'argent qu'il a dépensé pour créer son établissement et acheter l'outillage spécial qu'il lui faut installer, prétend-on. Il faut aussi payer les frais d'administration, tenir compte des risques de cessation des travaux. Je ne crois donc pas qu'il serait raisonnable de demander à des sociétés particulières ou à des individus de fabriquer des obus pour 80 cents.

Je sais cependant, et je n'imagine rien en disant, qu'à $1.75 par obus il y a un bon profit. Et, monsieur l'Orateur, s'il y a bon profit à $1.75, au nom du ciel à quoi peut servir le profit que donnent les obus à $5.70? Songeons-y bien.

Ainsi que je l'ai dit, un sentiment d'enthousiasme patriotique s'est répandu dans le pays lorsqu'il a appris que le Gouvernement allait céder ces usines si bien outillées pour aider à la défense de l'empire, et donner au plus bas prix possible, au Titan harassé, qui fournit le nerf de la guerre de l'autre côté des mers, les munitions de guerre nécessaires au salut du pays.

On ne paraît pas savoir au juste qui a fait cette offre. D'après ce que l'honorable solliciteur-général a déclaré, il y a quelques jours, elle aurait été faite par le ministre des Chemins de fer. Je suis en position de dire que la demande a été faite par M. Thomas, et sanctionné par le ministre des Chemins de fer.

Si le Gouvernement veut nous accorder une enquête, nous lui fournirons tous les faits; nous en ferons la preuve non seulement par ceux qui ont conversé avec M. Thomas, mais aussi à l'aide de documents écrits émanant d'un des bureaux du Gouvernement à Ottawa. C'est simplement une question de détail; le point important, c'est que tout le monde espérait que le projet contenu dans cette offre serait exécuté, et nous avons tous été desappointés qu'il ne l'ait pas été.

C'eut été une chose excellente, monsieur l'Orateur, non seulement pour le Canada, mais aussi pour l'empire; c'eut été aussi beaucoup à l'avantage des hommes d'affaires du Canada. En accordant un profit raisonnable sur le coût réel de fabrication, et en y ajoutant les frais d'administration, l'intérêt, l'usure de l'outillage, le prix plus élevé de la force motrice à un endroit qu'à un autre, ainsi que toutes les autres dépenses d'un établissement industriel, il aurait été possible d'établir ce qui aurait été un prix juste et raisonnable à payer pour ces obus à un établissement particulier.

Il ne faut pas oublier, monsieur l'Orateur, que cette guerre n'est malheureusement pas finie, et qu'il faudra fabriquer des obus, encore des obus, et après cela d'autres obus avant qu'elle soit amenée au point victorieux qui permettra aux citoyens du Canada et de tout l'empire de déposer les armes.

Et, monsieur l'Orateur, nous ne pourrons jamais obtenir la victoire, gagner cette guerre en Canada, en Angleterre ou dans aucune autre partie de l'empire, si la nation n'unit pas ses efforts par des liens indissolubles.

Nous n'arrivons jamais au succès, nous n'aurons jamais une bonne organisation économique de la fabrication des obus, tant que la chose restera entre les mains des grandes compagnies ou des amis politiques du Gouvernement. Il faut s'adresser aux plus basses couches sociales du pays, il faut avoir l'ouvrier, qui, après tout, est celui qui travaille et produit, et sans lequel cette guerre ne pourrait être soutenue en aucun pays, que ce soit le Canada ou les Etats-Unis.

Afin de faire connaître à la Chambre l'opinion des ouvriers organisés du Canada sur la question de savoir s'il est juste ou injuste que le pays entreprenne la fabrication des obus, je veux lire une lettre écrite par M. J. C. Watters, président du conseil des Arts et métier du Canada, adressée à M. H. R. Ward, secrétaire du district numéro 2 de l'ordre international des machinistes, à Winnipeg. Je ne donnerai pas lecture de toute la lettre, parce que M. Watters y discute l'opinion du ministre, et la question de savoir si les obus doivent être fabriqués par des établissements particuliers ou par l'Etat. Il étudie toute cette question, mais il résume la situation en deux paragraphes que je veux consigner dans le hansard. Les voici:

L'Etat supporte les frais de lever et équiper des troupes pour le service actif, en vue de venir en aide, premièrement à la mère patrie, et incidemment à toutes les parties de l'empire, le Canada compris. Le Gouvernement canadien

aurait pu et aurait dû aider sans qu'il en coutât rien au pays, en convertissant tous les établissements industriels disponibles en autant de manufactures d'obus, qui auraient été cédés au prix coûtant aux autorités impériales. Si on avait agi de cette façon, on aurait économisé les monceaux d'argent que la nation verse dans les goussets de voraces de lapidateurs, argent qui dans le moment est le sang même de la nation. En agissant ainsi, il n'y a pas le moindre doute que le Canada aurait obtenu des commandes beaucoup plus considérables d'obus, et l'on aurait, conséquemment, donné de l'emploi à un plus grand nombre de personnes.

Protestation justifiée.

On peut tirer ses propres conclusions de ce qui précède. A mon avis, l'attitude de M. Hickens est en tous points juste. Je vous laisse à juger la valeur qu'il faut accorder aux déclarations du ministre au sujet de la quantité de machines qu'il faudrait installer dans les usines de Transcona—si même il en fallait de nouvelles—pour donner de l'emploi aux ouvriers, au lieu de les laisser inactifs, au sujet aussi de savoir si le Gouvernement, devait se lancer dans l'entreprise de fabriquer des obus, en réponse à la demande qui lui a été faite de faire une soumission à cet effet. Vous êtes aussi en meilleure situation que moi de juger de la valeur des renseignements qui me sont fournis par l'ingénieur machiniste. Il me semble, cependant, que dans les circonstances actuelles vous avez parfaitement raison de faire entendre une protestation vigoureuse contre l'obligation à laquelle on vous force de donner les profits de votre travail à des particuliers, au lieu de vous permettre d'aider vous-même à la nation dans son heure de détresse en fabriquant les obus directement pour l'empire et au prix coûtant. Dans le premier cas on vous emploie à donner des profits directement aux entrepreneurs, en ne fournissant qu'incidemment les obus nécessaires à l'empire; dans le second, vous travaillez directement à aider l'Empire. Et quelle est celle des deux méthodes qui est la plus digne et la plus propre a donner à l'ouvrier plus de courage au travail? Faites votre protestation et laissez le peuple juge.

J. C. Watters, président.

Ottawa, 1er décembre 1915.

D'après moi, la situation ne pourrait être posée devant le pays d'une manière plus juste, plus claire et plus patriotique qu'elle ne l'est dans ce passage de la lettre de M. Watters. Ce qui est vrai au sujet des usines du Transcona, l'est aussi au sujet des usines du Gouvernement fédéral à Québec qui sont presque terminées. Vrai au sujet des usines de Moncton, de Sorel et de Prescott. Toutes ces usines sont la propriété du Gouvernement fédéral; et pourquoi n'y aurait-on pas mis des ouvriers à faire des obus? Non seulement on aurait de cette façon fabriqué des obus pour l'Angleterre, mais on aurait en même temps établi le prix à payer aux autres industriels. On aurait doublé aussi la production des obus au Canada et s'il y a une chose dans laquelle le pays a été lent et dont il doit rougir, c'est le marchandage, l'incapacité dont le Gouvernement a fait preuve dans l'exécution des commandes que lui a confiées le gouvernement impérial.

Outre le trafic de commandes on découvre que l'on a su faire des profits, non seulement dans la fabrication des obus, mais avec les parts des compagnies qui devaient obtenir des commandes. Cela s'est pratiqué d'n bout à l'autre du pays. Je vais donner un exemple de la manière dont on a procédé.

Il y a là-bas à Truro, dans la Nouvelle-Ecosse, une petite fonderie; et je regrette que le premier "whip" des conservateurs (M. Stanfield) ne soit pas ici, car il pourrait nous dire, beaucoup mieux que moi, ce qui concerne cette fonderie et ce qu'il en peut sortir. Il pourrait nous dire qui en étaient les vrais propriétaires. Quoiqu'il en soit, elle était là, cette petite fonderie, inactive depuis quelque temps. Une société s'organisa pour en prendre charge. J'ai ici le prospectus de l'entreprise, et je vais vous le lire, afin de montrer à la Chambre et au pays comme elle a non seulement fait des profits sur les commandes elles-mêmes mais encore sur les obus que d'autres vont fabriquer. Voici ce que porte ce prospectus:

La Truro Steel Company, Limited, à Truro (N.-E.).

Capital, $200,000; 20,000 actions de $10. Emission autorisée, $150.000.

Obligations de 2 ans à 7 p. 100, garanties par première hypothèque, dues le premier août 1917.

Fidéicommissaire pour les prêteurs d'obligations: la Eastern Trust Company, à Halifax (N.-E.).

Conseils: MM. Henry, Rogers, Harris et Stewart, à Halifax (N.-E.).

Fonctionaires et directeurs: M. W. A. Henry, Esq., C.R., à Halifax (N.-E.), président et directeur; M. E. F. Williams, Dartmouth (N.-E.), vice-président et directeur; M. J. McG. Stewart, d'Halifax (N.-E.), secrétaire et directeur; Eastern Trust Company, à Halifax (N.-E.), trésorière; M. Louis N. Fuller, à Halifax (N.-E.), directeur; M. J. A. Kirkpatrick, de Shubenacadie (N.-E.), directeur; M. George W. Edens, de Truro (N.-E.), directeur et gérant; M. J. C. McLeod, de Truro (N.-E.), directeur et surintendant.

Agents des transferts: Paul Revere Trust Company, Boston (Mass.).

Régistrateur: la International Trust Company, Company, Boston (Mass.).

Banquiers: La Bank of Nova Scotia, de Truro (N.-E.).

Vous avez là un exemple de ce qui se passe à cet égard dans les Provinces maritimes. On savait d'abord que cette affaire depuis des mois faisait long feu, et l'on ne pouvait comprendre pourquoi cette compagnie restait inactive. Mais elle ne voulait pas commencer avant de se refaire par la vente de ses actions. Elle les a vendu et, je suppose, puisqu'elle s'est mise à l'œuvre. Elle s'est mise à l'ouvrage, non pas pour

fabriquer des obus, mais pour faire de l'argent, non seulement dans la fabrication des obus, mais dans la vente aux Etats-Unis des actions d'une société éphémère, formée depuis la déclaration des hostilités, comme association purement politique, dans la province où habite le premier ministre du Canada. Et ce qui est vrai ici s'applique, croyez-le bien, à tout le Dominion.

Un DEPUTE: La fonderie ne fonctionne pas encore.

M. CARVELL: J'en demande pardon à la Chambre, mais j'avais lieu de croire qu'elle s'était effectivement mise à l'ouvrage. Or, j'apprends de la bouche de mon honorable ami qu'elle n'a pas encore commencé ses opérations. Ceci m'amène à une considération des prix que l'on a payés.

Dans la correspondance relative à l'affaire des usines de Transcona, l'objection principale que l'on dit avoir été soulevée par le ministre des Chemins de fer, c'est que cela allait coûter 150 mille dollars ou plus pour mettre ces usines en état de fabriquer des obus, et il a dit qu'il avait tant de locomotives à acheter et si peu d'argent à sa disposition—à la différence du ministre des Travaux publics qui dispose des fonds qu'il a ou qu'il n'a pas—qu'il ne voyait pas le moyen de dépenser l'énorme somme de 150,000 dollars dans un outillage des usines de Transcona. Il s'est vu, par suite, obligé de passer les usines à une société particulière, société à laquelle, Dame rumeur, associe le nom d'un membre de cette Chambre. Je tiens à déclarer, monsieur l'Orateur, que, si ces commandes vont à des sociétés particulières, je ne m'oppose pas beaucoup à ce que celui auquel on sait que je fais allusion en ait sa part. Si elles doivent être confiées au corsaires du gouvernement, je ne vois pas pourquoi lui n'aurait pas, comme tous les autres, part au butin.

Mais voyons jusqu'à quel point serait désastreuse la dépense de 150,000 dollars pour un pareil outillage. Je désire faire une mention spéciale de quelques-unes des commandes données par cette économique commission des obus, et peut-être ferais-je bien ici de rappeler généralement la deuxième partie du discours de mon honorable ami le solliciteur général, à qui je désire rendre justice. Il dit à la page 129 des "Débats."

M. TURRIFF : Où sont présentement les membres du cabinet?

M. CARVELL : Ils reviendront, car j'ai quelque chose en réserve pour eux. Avant que je termine, il en sera revenu quelques-uns.

M. R. B. BENNETT : Ne faites pas de menace.

M. CARVELL : Je crois que le ministre de l'Agriculture sera de retour avant que j'aie fini.

M. BURRELL : Le ministre de l'Agriculture est ici.

M. CARVELL : Que mon honorable ami veuille bien alors m'excuser. Voici ce qu'a dit le solliciteur général :

> Il se peut que les prix aient été plus hauts que ne l'autorisaient les circonstances; je ne suis pas un expert, et je n'en sais rien; mais je crois qu'il vaut la peine de tenir compte du fait que, quand les commandes ont été données, ça été à un prix qui devait dédommager le fabricant des frais en vue d'une installation de machines nécessaires à l'exécution de ces commandes.
>
> A ce moment-là on croyait plus ou moins généralement que la guerre allait être de courte durée et que cette sorte de fabrication ne pouvait se continuer bien longtemps; que, par conséquent, le seul moyen dont apparemment le comité disposait—ainsi, du moins, que l'a affirmé le président—de trouver quelqu'un qui voulût faire ce travail, c'était d'inclure dans le prix une somme suffisante pour couvrir les frais d'installation des machines nécessaires. Le prix a donc été fixé à $5.70.

C'est-à-dire pour des obus de 18 livres, hauts explosifs, 3 pouces de diamètre, je crois, et $5.15 pour les shrapnels de 18. Il ne s'agit, bien entendu, que de façonnage.

Le Gouvernement fournit à l'entrepreneur des pièces que celui-ci façonne; il les évide, puis il les passe au tour à l'extérieur, complète l'obus et y met tout ce qu'il faut pour en faire un puissant explosif la boîte qui la renfermera, et ainsi de suite. Pour les uns on lui donne $5.70 et pour les autres, $5.15. On dit que ce haut prix est nécessaire pour que la première commande donne un bénéfice qui permette d'outiller un établissement en vue de ce travail particulier.

Une chose m'a frappé cependant, c'est l'écart considérable qui existe entre des commandes qui devaient assurer un profit avec lequel on devait payer l'outillage. Sur ma liste, la première commande est donnée à une petite maison, celle de M. Beatty & Sons, Welland (Ont.), pour dix mille obus à $5.70. Cette maison, monsieur l'Orateur, a évidemment fait une bonne affaire; elle doit avoir payé son outillage avec une rapidité merveilleuse, puisque, peu après, elle est revenue et il lui a été donné à $4 une autre commande de 10,000 obus. Ensuite, ç'a été 20,000 à $3. Aujourd'hui elle les fabrique par millions à $1.75

pièce. Grâce à une petite commande de 10,000 obus, elle a donc pu faire de quoi payer son outillage avec ses profits.

Qu'est-ce que mes honorables amis ont ensuite à dire de la Dominion Bridge Company de Montréal? Sa première commande a été pour 200,000 obus, à $5.70, et, sur le pied du prix actuel, cette seule commande lui assure un profit de 800,000 dollars. Voici que cependant ce pauvre homme de solliciteur général cherche à expliquer par de spécieux raisonnements qu'il a été nécessaire de donner à la Dominion Bridge Company, l'établissement industriel le mieux organisé du Canada, un profit de 800,000 dollars pour lui permettre d'installer quelques tours ou autres machines. Peu de temps après, le même établissement obtenait une commande de 300,000 à $4, de sorte que ces deux commandes lui ont laissé un profit net de $1,400,000. Et l'on vient nous dire que ces prix sont nécessaires au paiement de quelques tours ou de quelques foreuses.

Prenons ensuite le cas d'une petite boutique, les Chapman Engine Works. Les propriétaires de cet atelier ont fait de jolis bénéfices sur les 10,000 obus qui leur ont été donnés à faire au prix de $5.70 la pièce, sans compter que plus tard elle a obtenu une autre commande pour 25,000 obus à $4 chacun. Elle a pu ainsi payer aisément ses machines supplémentaires.

Une autre maintenant, la Massey-Harris Company, à qui l'on a confié une commande de 100,000 obus à $5.70, lui assurant le joli bénéfice de 400,000 dollars sur cette seule opération; et l'on dit qu'il est indispensable pour l'achat des machines de payer ces prix-là.

Vint ensuite la plus insignifiante de toutes, je crois: la Mechanical Engine Company, de Montréal. Elle a eu d'abord une commande de 5,000 obus à $5.70, puis 10,000 à $4. Elle s'en est tirée à son avantage, et elle en demande encore.

Après cela, nous avons la Manufacturing and Contracting Company de Toronto, une de ces compagnies éphémères, dont le président et le secrétaire sont tous deux des Américains.

Elle a eu une première commande de 125,000 mille obus à $5.70, puis une deuxième de 100,000 à $4. C'est donc un profit, pour ces deux commandes, de $600,00, sur le pied de $1,75 l'obus. J'ai à vous dire néanmoins, monsieur l'Orateur, que, même à ce prix de $1.75, il y a encore bénéfice, et vous pouvez vraisemblablement ajouter aux profits une autre somme de 100 ou 200 mille dollars.

[M. Carvell.]

Nous arrivons ensuite à la Metal Drawing Company, de Sainte-Catherine (Ontario), dont le propriétaire est un candidat conservateur. Elle a eu une commande de 100,000 obus à $5.70 et, plus tard, de 50,000 à $4. On me dit que c'était là, à ses débuts, une maison sans importance, mais qu'elle n'a pas été lente à prendre rang parmi les plus grosses.

J'ai sur cette liste une autre compagnie, sur les agissements de laquelle le ministre de la Milice aimerait, j'en suis sûr, à ce que l'on tînt le voile tiré. J'imagine difficilement qu'il soit prêt à vous dire ce qu'il sait de l'organisation de cette compagnie que l'on appelle l'Universal Tool and Steel Company of Canada, et des commandes qu'elle a obtenu.

Un DEPUTE: Comment y épelle-t-on Steel?

M. CARVELL: Sur cette feuille, cela s'épelle s-t-e-e-l. Mes honorables amis peuvent avoir intérêt à savoir que l'Universal Tool and Steel Company possède, je crois, pour président, ou tout au moins pour un de ses directeurs, un non moindre personnage que sir Donald Mann.

J'ignore la corrélation entre la construction de chemins de fer et la fabrication d'obus. Il est possible qu'il existe une corrélation nécessaire mais je serais bien embarrassé de le dire, à moins de lâcher bride à mon imagination, et j'ignore où cela aboutirait; peut-être serait-ce dans le voisinage du ministre de la Milice. Quoi qu'il en soit, la compagnie en question obtint une commande de 100,000 obus à $5.70, et plus tard une autre commande de 20,000 à $4. En d'autres termes, elle réalisa un bénéfice de près d'un demi-million de dollars sur la fabrication de ces quelques obus.

J'irai plus loin. En mai 1915, un intermédiaire de Montréal obtint l'entreprise d'une grande quantité d'obus qu'il afferma à un Américain et quelques jours plus tard, cette commission impérial donna à un de ses membres une commande à 75 cents par obus en sus du prix payé à l'intermédiaire, et il l'accepta afin de la céder à un Américain qui ferait la fabrication des obus pour lui.

Mais il n'a pas toujours été nécessaire de payer pareils prix. Une foule de petites compagnies ont reçu des adjudications à des prix bien inférieurs,—et cela sans la moindre difficulté, se faisant mutuellement concurrence pour les obtenir même à ces

prix. La ville d'Ottawa était tout bonnement bondée du soi-disant manufacturiers en quête d'entreprises, non pas à $5.70, mais à un chiffre quelconque, même $1.75.

Voici, entre autres, la compagnie de forge Alton, petite parvenue, se contentant volontiers de 75,000 obus à $3.25 pièce, quitte à acheter et à installer ses machines et à mettre son exploitation en marche. Elle est en pleine activité, réalisant environ $1.75 par obus, et sur cette commande et son bénéfice sera de $37,500.

La Canadian-Ingersoll Rand Company de Sherbrooke s'est contentée d'une première commande de 10,000 obus à $3.25 et d'une deuxième commande de 30,000, à $3. Elle a été en mesure d'installer ses machines et de réaliser un bénéfice.

Les frères Darling, de Montréal, ont volontiers accepté une commande de 25,000 obus à $4, et en décembre dernier, une petite commande de 10,000, à $1.75.

Vient ensuite la compagnie de machines et de matières lubréfiantes de Peterborough (Ontario).

Une VOIX: Voyons.

M. CARVELL: Oui, Peterborough (Ontario).

M. BURNHAM: Qu'y a-t-il donc?

M. CARVELL: Absolument rien; tout est parfait. Voilà de vrais patriotes, se contentant d'une petite commande de 25,000 à $3.25 l'obus. Je rends cette justice à la ville représentée par mon honorable ami; cette compagnie n'a jamais exigé $5.70, pour lui permettre d'acheter ces machines.

Voici la compagnie manufacturière Nationale de Brockville. C'est là que réside le député de Renfrew-sud (M. Graham). Voilà donc encore des patriotes qui ont pris une commande de 20,000 obus à $3.25 et cependant ils ont été en mesure d'acheter et d'installer leurs machines.

Et ainsi de suite; c'est interminable. La nuit ne suffirait pas à signaler toutes ces inconséquences. Tout se bornait à savoir la somme d'influence qu'un individu pouvait exercer, et alors il est facile de répondre à la question: l'importance de la commande et le prix à recevoir.

Venons-en à quelques-unes des dernières entreprises. Je ne veux attaquer personne. Je me borne à enregistrer les faits; je m'en porte personnellement garant et si l'on veut créer le comité que je demande, je prouverai chacune de mes affirmations de cette après-midi.



M. BURNHAM: Quand voulez-vous avoir ce comité?

M. CARVELL: Tout de suite, dès la clôture de ce débat.

M. BURNHAM: A coup sûr, ce n'est pas là une interruption, à votre avis, n'est-ce pas?

M. CARVELL: Mon collègue est toujours le parfait gentleman; je n'ai absolument rien à lui reprocher. Voilà donc qu'une foule de ces petites compagnies prennent volontiers des commandes, à un prix aussi peu élevé que $1.75 l'obus. Voici Darling frères qui acceptent une commande de 10,000 obus à $1.75; l'Universal Tool et Steel Co., de Toronto, 30,000 à $1.75.

L'hon. M. LEMIEUX: S'agit-il du même obus?

M. CARVELL: Absolument semblable. Il s'agit de l'obus haut explosif de 18, parce que la situation est la même, soit qu'il s'agisse du shrapnel de 18 ou de l'explosif brisant de 4.5, ou même d'un petit obus de plus fort calibre. Ce serait une tâche interminable, s'il fallait entreprendre la discussion de la valeur des ces différents obus; aussi dois-je me borner à prendre le grand explosif de 18, à titre de type.

En novembre, la compagnie électrique du Nord, de Montréal, obtint l'entreprise de 16,000 obus à $1.75, et si je ne me trompe, c'était là sa première commande. Cette compagnie a réussi à installer ses machines à $1.75 l'obus, et elle n'a reçu qu'une commande de 16,000 obus. Et cependant, le solliciteur général prétend qu'au début il a fallu donner un prix plus élevé, afin de permettre au fabricant de réaliser sur sa première commande assez de bénéfices pour acheter ses machines.

Voici quelque chose que je ne saurais m'expliquer, bien que peut-être la chose soit justifiable. En décembre, la compagnie d'obus du Manitoba, de Saint-Boniface, reçut une commande de 10,000 à $2, et vers le même temps fut donnée une commande de 20,000 obus à $2 à la compagnie de ponts et de forges de la Saskatchewan, de Moosejaw. Il était peut-être légitime de payer 25 cents de plus par obus à Winnipeg et à Moosejaw que dans le Canada-est. Au demeurant, sur 25,000 obus cet écart de prix se résume à $5,000, bagatelle pour ce gouvernement.

Voici un autre fait fort remarquable qui intéressera peut-être mes amis conservateurs de Québec. En décembre, fut adjugée

à la compagnie manufacturière E. Long, d'Orillia (Ontario) une petite entreprise pour 20,000 obus ou explosifs brisants, à $4.50. En décembre, quelques jours plus tard, fut adjugés une autre entreprise pour 70,000 obus, à la "Canada Malleable Iron Co., d'Owen-Sound (Ontario); or, le prix avait haussé d'un quart de dollar ; la compagnie obtint $4.75.

Au cours de ce mois, janvier, A. B. Morgan et fils de Montréal, M. Morgan étant un ancien candidat conservateur dans le comté de Richelieu.

L'hon. M. LEMIEUX : Et le futur candidat.

M. CARVELL : Et le futur candidat conservateur dans ce comté—obtint une commande de 25,000 obus à $5.

L'hon. M. HAZEN: Quand?

M. CARVELL: En janvier.

L'hon. M. HAZEN: Alors ce serait la nouvelle commission qui aurait donné cette commande.

M. CARVELL: Certainement; c'est toujours la même chose. Je n'ai pas mission ici d'attaquer qui que ce soit; mais je dois l'avouer, je n'ai guère vu de différence dans la gestion de ce service. Ce n'est que de la politique.

M. W. H. BENNETT: Si mon collègue affirme qu'il ne s'agit que de la politique, je lui dirai que la compagnie manufacturière E. Long, d'Orillia, n'est pas intéressée au sens politique. Puisque, aux dernières élections provinciales, M. Long a brigué les suffrages à titre de candidat libéral, vu qu'il est libéral convaincu. Je suis bien aise qu'il ait obtenu cette entreprise, parce qu'il le méritait.

M. CARVELL: Merci du renseignement. Seulement, cette Chambre et le pays auraient gagné à cannaître l'associé de M. Long et ce qu'il lui a fallu faire pour obtenir l'entreprise. Il y a en outre, un remarquable incident à noter ici; c'est que sur ces trois entreprises, et ce sont les trois seules accordées dernièrement, la compagnie E. Long n'a obtenu que $4,50, cependant que la Canada Malleable Iron Company a reçu $4.75, et le candidat conservateur, $5.

M. W. H. BENNETT: J'ajouterai que, personnellement, j'ai écrit au ministre de la Milice pour lui recommander la compagnie manufacturière E. Long à titre de compagnie honorable et bien vue. Je n'ai pas accompagné ces messieurs à Ottawa, mais ils ont présenté leur demande et obtenu l'entreprise.

M. CARVELL: Je serais curieux de savoir si M. Long aurait réussi à obtenir l'entreprise, si le représentant du comité n'eût pas écrit au ministre de la Milice, non pas à la commission des obus, nouvelle preuve que, dans toute cette affaire, du commencement à la fin, il n'y a que politique. Voici le député de Simcoe-Est qui vient de nous déclarer, séance tenante, et cela sans l'ombre d'un remords, que, pour obtenir une entreprise pour un adversaire politique, il s'est adressé au ministre de la Milice, précisément l'homme même qui n'a rien à démêler en ces entreprises, et, grâce à son influence politique, a réussi à obtenir une commande de 25,000 obus. Il est malheureux sans doute qu'il n'ait pas insisté davantage et obtenu le même prix que les autres compagnies, purement conservatrices.

L'hon. M. GRAHAM: Il jouait à la hausse sur les obus, et à la baisse sur le prix.

M. CARVELL: J'ignore le sens de ce terme. Quelques ministériels le savent sans doute.

M. R. B. BENNETT: Il comprend ce qu'il faut entendre par haussier et baissier.

M. BURNHAM: Ce n'est pas une trève; c'est un armistice.

M. CARVELL: J'ai encore des preuves ici et c'est encore une des pailles révélatrices qui indiquent d'où vient le vent.

Dans ce cas particulier, le candidat conservateur du comté de Pictou (N.-E.), se trouva quelque peu molesté. Il n'avait pu obtenir autant qu'il aurait voulu et alors il vint à Ottawa déposer sa réclamation au pied du trône. Dès qu'il fut ici, il fit plusieurs plaintes. L'une était que personne ne pouvait obtenir de commandes à moins d'acheter les tours à la compagnie, dont le président de la commission des obus était un directeur. La seconde accusation fût qu'une somme d'argent avait été payée par les Flemming de Saint-Jean, afin d'obtenir une commande d'obus. J'ai déjà parlé de cela. Il déclara aussi que certains marchés pour la fabrication des boîtes avaient été repassés avec profit par la Nova Scotia Steel Company. Il était très mécontent et il fit faire une investigation à ce sujet par la commission des obus. La question fut

aussi portée devant le premier ministre. Il connaît tout à ce sujet mais j'ignore s'il y a eu ou non des résultats. De quelque côté que vous vous tourniez, monsieur l'Orateur, vous trouverez la politique mêlée à ces opérations, du commencement à la fin.

Mais ce qui, d'après moi, paraît le pire et qui je crois demande d'être expliqué plus longuement que toutes les autres réunies, c'est la question des détonateurs. Je n'ai pas beaucoup de renseignements venant de l'intérieur au sujet de ces commandes des fusées sauf que je sais de quoi il s'agit et je crains d'avoir quelque difficulté à me procurer des renseignements au pays parce que ces commandes ont été faite aux Etats-Unis et non au Canada.

C'est une chose bien remarquable que, avec toutes ces entreprises manufacturières qui s'entassent les unes sur les autres au Canada pour obtenir des commandes, nous n'ayons pas pu fabriquer de fusées chez nous. Il en est résulté que la commission des obus a donné une première commande de 833,333 fusées à l'American Ammunition Company de New-York, à $4.50 pièce. Plus tard une seconde commande d'exactement le double de ce nombre soit 1,666,666 fusées a été donné à la même compagnie à $4 pièce. Le prix moyen pour les deux commandes a été de $4.16⅔ par fusée. A peu près à la même époque, la commission des obus a donné une autre commande à l'International Arms & Fuse Co. de New-York pour 833,333 obus et une seconde commande de 1,666,666 obus. Mais au lieu de payer $4,50 pour la première commande et $4.00 pour la seconde comme elle l'avait fait avec l'American Ammunition Co., elle à payé $4.50 pour toute la transaction fermeture, culasse et cylindre. Ces 2,500,000 fusées coûteront par conséquent au pays presque un million de dollars de plus que les 2,500,000 achetées à l'American Ammunition Co. Il me semble que s'il y a quelque chose au Canada qui mérite de subir une enquête c'est bien cette transaction sur les fusées.

Je constate que la commission des obus aurait pu faire des commandes de fusées au Canada. Quelque temps après la conclusion de ces marchés, une commande a été faite à la Russell Motor Car Company de Toronto. La commission des obus a acheté le premier quart d'un million de fusées à la Russell Co. à raison de $4 pièce et le second quart d'un million à $3 pièce; en d'autres termes, le demi-million de fusées était payé en moyenne à $3.50 pièce; tandis que les 2 millions et demi de fusées achetées dans l'Etat de New-York coutaient $4.50 pièce.

On me dit—et je désire faire prendre note de tous les moindres renseignements que je pourrais avoir à ce sujet—que les fusées fabriquées au Canada, ne sont pas remplies avec la poudre, mais que celles qui sont fabriquées aux Etats-Unis sont complètes. Je donne ce renseignement à la Chambre parce que je ne veux commettre d'injustice envers personne. Ceux de mes honorables amis qui savent ce qu'est une fusée n'ignorent pas qu'elle se compose d'une protubérance en cuivre qui pénètre dans l'extremité de l'obus. Il y a une échelle graduée au sommet qui peut tourner et être fixée exactement à la seconde ou à la fraction de seconde où l'obus doit exploser. Une cannelure en spirale tourne dans l'intérieur de la fusée qui est remplie d'une sorte de pâte de coton-poudre qui pour brûler, à la même vitesse par seconde, doit être pressée exactement avec la même pression. C'est simplement une question de pression hydraulique et la chose est faite en quelques minutes. J'ignore ce que coûte l'opération de l'introduction de cette poudre mais cela ne peut pas être beaucoup. La poudre s'allume avec l'éclat du coup de canon et brûlant avec la vitesse requise par seconde, fait exploser la charge de cordite ou de poudre quelconque qui se trouve dans l'obus. Dans un cas ce peut être de la cordite, dans l'autre de la poudre noire. Il me semble, monsieur l'Orateur, que c'est une chose remarquable qu'il y ait une différence aussi énorme dans les prix de ces commandes de fusées qui ont toutes été données à une faible intervalle les unes des autres. A peine une fusée a été livrée au Canada et si nos obus ne sont pas au front en France et dans les Flandres c'est parce que nous n'avons pas les fusées nécessaires plutôt que parce que nous ne pouvons nous procurer des obus.

Je trouve aussi une preuve de partisannerie politique en tous genres et autre chose encore qui ne devrait pas exister au Canada à cette époque dans les commandes de boîtes pour les obus. Ces boîtes ont une très grande importance car la dépense qui les concerne s'élève non seulement à des millions de dolars, mais, je crois, à des centaines de millions de dollars. Cela vaut la peine qu'on entre dans les plus petit détails à ce sujet. Le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) en s'efforçant de se donner hier tant de mérite pour la manière avec laquelle ces marchés avaient été passés, dans sa propre province, a signalé le fait que ces commandes avaient été données à la Wilson Box Company de

Saint-Jean, dont un des hauts fonctionnaires est un libéral.

L'hon. M. HAZEN: J'ai donné à l'honorable député les noms des directeurs.

M. CARVELL: Et l'un d'entre eux est un libéral.

L'hon. M. HAZEN: Plus d'un.

M. CARVELL: C'est bien. L'honorable ministre m'a dit aussi que la commande avait été donnée à la Sussex Manufacturing Co., de Sussex (N.-B.). Je tiens à lui dire que s'il y a eu une commande faite par la commission des obus et pour laquelle elle mérite des éloges spéciaux, c'est la commande faite à la Sussex Manufacturing Co. —et presque tous les directeurs sont des conservateurs. Cette compagnie est composée d'hommes qui connaissent leur métier. Ils dirigent une des plus belles fabriques de portes et fenêtres et de menuiserie de l'Est du Canada. Ils ont reçu une commande pour 20,000 boîtes et on leur a accordé un délai de trois à quatre mois pour les fabriquer. Mais ils ont fait leurs calculs en hommes pratiques, car ce sont des entrepreneurs qui savent comment se font les choses sur une vaste échelle. Il en est résulté qu'ils ont fabriqué ces boîtes en quatre semaines au lieu de quatre mois. Ils sont alors revenus trouver la commission des obus et lui ont dit: Donnez-nous une commande de 100,000 boîtes; nous avons montré que nous pouvions faire ce travail parfaitement.

Pensez-vous qu'ils ont pu obtenir une commande? Ce fut impossible. Mais un homme du nom de W. H. Farnham, de St-Stephen, que le ministre de la Milice ignore absolument—je ne suis pas surpris qu'il veuille se laver les mains de toute l'affaire —qui avait été à Montréal ou Toronto, débarqua au Nouveau-Brunswick avec une commande de 25,000 boîtes d'obus, et cela à un moment où cette grande, importante et compétente Sussex Manufacturing Co. ne pouvait pas obtenir une commande. M. Farnham vint à St-Stephen pour trouver quelque atelier qui aurait fait ces boîtes. On désirait savoir qui payerait. Il s'adressa au représentant de la Steel Co. of Canada dans les Provinces maritimes, qui m'a raconté la chose lui-même et il voulait acheter les écrous et les bandes en fer pour l'exécution du travail, une affaire d'environ $3,000 à $5,000. Ce représentant de la Steel Co. of Canada voulait savoir qui payerait. La réponse fut: je payerai quand j'aurai reçu mon argent du Gouvernement. Le nommé Farnham n'avait pas même $1,000 à avancer. Il a colporté cette commande à travers le Nouveau-Brunswick un mois au moins. Il s'est adressé à plusieurs entreprises à St-Stephen et Saint-Jean et n'a pas pu trouver une compagnie pour fabriquer ces boîtes ou même pour acheter les écrous qui devaient servir à les consolider.

Je n'ai pas suivi l'affaire jusqu'au bout —j'ai été très occupé dernièrement—mais je crois que M. Farnham travaillait à faire une combinaison de politiciens; j'ignore toutefois si on fabrique oui ou non ces boîtes. Je demanderai au ministre de la Marine et des Pêcheries s'il considère que c'est là agir noblement comme l'empire devrait le faire dans les conditions où nous nous trouvons aujourd'hui?

Je ne veux pas multiplier les cas, mais allons dans la circonscription du ministre de la Milice lui-même—à Fenelon-Falls. Je crois que mon honorable ami de Russell (M. Murphy) a inséré aux "Débats" un extrait du "Canada Lumberman".

L'hon. M. MURPHY: Non.

M. CARVELL: Alors je vais en donner lecture parce que je crois qu'il est assez important pour être inséré aux Débats. Il traite de la commande de boîtes d'obus faite à C. W. Burgoyne—5,000 boîtes à $2.50 et une seconde commande de 25,000 boîtes. Le "Canada Lumberman" s'exprime ainsi:

> D'abord la commande a été selon toute apparence obtenue grâce à une influence personnelle ou politique par une personne qui n'y avait aucun droit évident. En second lieu la commande a été apparemment passée ou donnée à une sous-entreprise, à Tiers, procédé qui d'ordinaire comporte un bénéfice pour le premier entrepreneur bien qu'il ne produise rien en réalité. En troisième lieu, une autre commande pour une quantité de boîtes beaucoup plus considérable a été obtenue par les mêmes personnes. Nous ne pouvons pas comprendre comment on peut justifier de telles méthodes d'opérer au sujet des boîtes pour obus. Même dans les temps ordinaires, l'octroi de marchés donné de cette façon ne pourrait pas être défendu et à une époque comme celle-ci, c'est absolument indéfendable. Le soupçon que ce marché a été transféré par Burgoyne à Tiers pour une considération monétaire fixe est confirmé par le fait que ces deux parties ont formé une association sous le nom de C. W. Burgoyne & Company. Evidemment ils voulaient donner à la transaction une apparence plus respectable mais nous ne voyons pas comment cela peut apporter à l'affaire quelque respectabilité.
>
> Enfin de compte, c'est exactement la même chose, à savoir qu'un particulier qui n'est nullement en état de fabriquer des boîtes, a obtenu les entreprises puis les a passées à un autre pour les faire exécuter. Le fait qu'il a formé une société avec Tiers est plutôt un indice évident qu'il n'en a agi ainsi, qu'afin de faire croire qu'il a droit à sa part des profits qu'il a obtenus, mais qu'il n'a nullement aidé son as-

socié à gagner. Si l'on se rend compte que, d'un bout à l'autre du Canada il existe des centaines d'usines, qui ont beaucoup souffert de la crise et qui retireraient des bénéfices appréciables si on leur accordait des entreprises pour la fabrication des boîtes, nous sommes parfaitement justifiés, il nous semble, de critiquer la conduite d'une administration, qui a permis que la répartition des entreprises se soit faite de cette façon là.

Si mon honorable ami le ministre de la Milice était à son siège, cet après-midi, je lui demanderais de fournir des explications à cette Chambre sur le rôle qu'il a joué, afin de procurer cette entreprise à son ami Burgoyne. Mais comme il n'est pas ici, je me contenterai de formuler l'espoir que, lorsqu'il prendra la parole en cette enceinte,—car c'est là son intention, si j'ai bien compris,—il n'oubliera pas de relater toutes les circonstances de cette affaire, c'est-à-dire tout ce qu'il a dit et tout ce qu'il a fait afin de procurer cette entreprise à son ami, qui est un épicier, qui n'a jamais été propriétaire d'un atelier de façonnage, qui ne connaisssait rien relativement à cette industrie, mais qui a décroché, tout simplement afin de lui permettre d'en retirer quelques profits. Il ne serait peut-être pas juste d'entrer plus avant dans les détails de cette affaire.

En voilà assez, je le crois, monsieur l'Orateur, sur cette question de la fabrication des obus et des boîtes. Il est possible que j'aie encore quelques observations à faire sur ce sujet, avant de reprendre mon siège; mais il est encore une autre question que je désire discuter.

On m'accusera peut-être de prêcher pour ma paroisse à ce propos, vu qu'il s'agit d'une affaire qui est purement locale; mais elle assume une telle importance au point de vue de mes électeurs et de la population de la province du Nouveau-Brunswick en général, que je croirais manquer à mon devoir, si je m'abstenais de la soulever.

J'ose espérer que les paroles que je vais prononcer ne soulèveront pas seulement les échos de cette Chambre, mais quelles seront lues par chaque cultivateur de la province du Nouveau-Brunswick et tout particulièrement du comté que j'ai l'honneur de représenter. J'espère aussi qu'elles arriveront à la connaissance des autorités impériales elles-mêmes. Si le gouvernement britannique désire obtenir des preuves que le Gouvernement canadien fait de la politique —non pas une politique honorable, mais une politique méprisable—je puis leur fournir ces preuves, je le crois, à propos des achats de foin que l'administration canadienne a effectués au cours des deux dernières années.

Quelque temps après le début de la guerre, la nécessité se fit sentir de se procurer du fourrage pour les chevaux de l'armée, et le Gouvernement commença à effectuer des achats de foin. C'était là une opération parfaitement légitime; personne ne pourrait faire l'ombre d'un reproche au Gouvernement même s'il avait été nécessaire de requisitionner la dernière balle de foin ou d'avoine au Canada, afin d'aider aux alliés à gagner la victoire. Mais lorsque nous en venons à étudier tous les détails de cette transaction,—et je n'ai été mis au courant de toutes les circonstances que vers la fin de la dernière session,—voici ce que nous constatons. Une compagnie, qui porte le nom de l'Atlantic Hay Company, a été chargée d'effectuer les achats. Au nombre des administrateurs de cete compagnie, on relève les noms de B. F. Smith, mon adversaire au cours des deux dernières élections et qui est actuellement député à la législature provinciale; la A. C. Smith Company, de Saint-Jean (N.-B.) dont les directeurs sont des amis personnels et politiques du ministre de la Marine et des Pêcheries; la compagnie Peters, dont je ne puis me rappeler exactement le nom en ce moment, mais dont deux des administrateurs sont également des amis du ministre de la Marine et des Pêcheries, et enfin un monsieur McDonald, de Montréal.

Ces messieurs ont reçu une commande pour la fourniture de 7,000 tonnes de foin, commande qui fût ensuite portée à 10,000 tonnes à raison de $24 par tonne; le foin devait être pressé, transporté à Saint-Jean et prêt à être embarqué à bord des navires. Il m'était resté dans l'idée, mais je n'en suis pas certain, que le prix stipulé était de $24.50 par tonne. Mon honorable ami le ministre des Douanes doit en savoir quelque chose, car nous avons discuté l'affaire.

L'hon. M. REID: Quand cela?

M. CARVELL: Un soir du printemps dernier.

L'hon. M. REID: Vous faites allusion à un incident qui s'est produit il y a un an.

M. CARVELL: Exactement.

Un DEPUTE: Il n'exige pas trop de lui.

M. CARVELL: Au contraire. D'ailleurs, je n'ai nullement l'intention de me quereller avec le ministre des Douanes, à ce sujet. Si on lui avait confié la direction de ces achats, nous n'aurions jamais été témoins de la situation terrible qui existe au Nouveau-Brunswick à l'heure actuelle.

Le ministre des Douanes ma déclaré que le prix d'achat avait été fixé à $24.50. par tonne. Il se peut qu'il ait fait erreur, mais nous ne nous occuperons pas de cela pour l'instant ; le ministre de l'Agriculture, je le présume, nous dira exactement ce qui en est.

Il s'agissait donc de l'achat de 10,000 tonnes de foin, au prix de $24 par tonne, et livrables à Saint-Jean (N.-B.). C'est alors que grâce à l'ingérance politique du ministre de la Marine et des Pêcheries, trois autres compagnies du Nouveau-Brunswick, obtinrent des commandes. L'une de ces firmes est celle de Connelly et Wettmore. L'un de ces messieurs se prétend libéral, mais il est intimement associé avec un conservateur en vue de la ville de Saint-Jean.

L'hon. M. ROGERS : Ils sont tous tories là-bas, à l'heure actuelle.

M. CARVELL : Est-ce possible ? Ordonnez donc des élections générales, et nous allons bien voir.

Une autre commande fut accordée à un M. Stephens, de Saint-Jean, un bon conservateur, et la troisième commande échut à un nommé Charles Cyr. Ce dernier habite dans le comté de Madawaska, et il exploite une buvette en face du pont international. De l'autre côté de la frontière, dans l'Etat du Maine, se trouve une ville de 3,000 à 4,000 âmes où la prohibition règne ; ce monsieur se trouve donc à posséder la plus riche mine d'or que je connaisse au Nouveau-Brunswick. Il a déjà fait partie de l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick, et selon toutes les probabilités, il sera le candidat conservateur contre mon honorable ami le député de Madawaska, dans les comtés unis de Restigouche et Madawaska.

On lui a donc accordé une commande de 2,000 tonnes ; Stephens a également obtenu une commande de 2,000 tonnes tandis que Connelly et Wetmore ont reçu une commande de 5,000 tonnes ; mais le prix était de $21.50 au lieu de $24.

Ces messieurs n'avaient jamais pressé une botte de foin de leur vie ; c'est à peine s'ils pourraient établir la différence entre une botte de foin pressé.

Ils n'ont jamais été propriétaires d'une presse à foin, et jamais ils n'ont eu quoi que ce soit à faire avec cette industrie. En payant $1 par tonne, ils ont fait exécuter leurs marchés par les libéraux qui habitent la même ville que moi; la Philips Estey Campany et la McCain Produce Company.

Ils ont reçu $20.50 par tonne pour leur foin pressé selon les instructions des inspecteurs du Gouvernement et livré à Saint-Jean (N.-B.) au même endroit que la Atlantic Hay Company.

Cette dernière compagnie—c'est-à-dire la compagnie politique—a donc pu réaliser un profit net de $3.50 par tonne, comparativement aux entrepreneurs qui ont acheté et pressé eux-mêmes leur foin.

Les deux compagnies libérales, dont je viens de mentionner les noms, ont acheté le foin, l'ont transporté à Woodstock, l'ont pressé, ont payé le coût du transport à Saint-Jean et elles n'ont reçu que $20.50 par tonne pour leur peine. C'est de cette manière-là qu'elles se sont trouvées à fixer le prix du foin; car elles devaient tenir compte de ces divers frais tout en réservant un profit raisonnable.

La conséquence, c'est que le prix du foin baissa entre $11 et $12 la tonne. De sorte que l'année dernière, grâce aux manipulations et aux machinations des politiciens tories, le cultivateur du Nouveau-Brunswick ne s'est trouvé à recevoir que $11 à $12 par tonne, pour son foin pris dans la grange.

Il est peut-être bon que je dise que, dans la province du Nouveau-Brunswick, le foin est toujours acheté tel quel dans la grange du cultivateur. Parfois, il arrive que le cultivateur le presse lui-même, et dans ce cas-là, le prix du foin monte de $1.25, mais neuf fois sur dix, c'est le commerçant qui fait le pressage. Le cultivateur fournit la pension aux employés du commerçant, nourrit les chevaux, transporte le foin pressé à la gare du chemin de fer, et il vend son foin tel qu'il est dans ses granges.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de le dire, le prix du foin, l'année dernière, variait entre $10 et $12 la tonne. En réalité, tout le foin qui s'exporte du Nouveau-Brunswick se récolte dans mon comté et dans la division électorale qui l'avoisine au nord; ces deux comtés réunis formeront la division de Carleton et Victoria, après les prochaines élections. M. Smith, l'un des principaux directeurs de la Atlantic Hay Company, possèdent des entrepôts en plusieurs endroits, dans les comtés de Carleton et de Victoria.

Du moment que le prix du foin eût été fixé à $11 et $12 par tonne, il parcourut la région et fit l'achat des 7,000 tonnes dont

il avait besoin aux prix établis. Il en acheta une faible partie des commerçants auxquels il paya probablement 50 cents de plus par tonne.

Je possède par devers moi tous les renseignements; j'ai les documents en ma possession; n réalité. J'ai même la perspective d'un gros procès à ce propos, et je sais parfaitement ce dont je parle.

Lorsque le prix du foin a été fixé à $11.00 la tonne, M. Smith a acheté la quantité qu'il lui fallait au même prix que les autres entrepreneurs; il a réalisé comme les autres un profit de $2 par tonne sur le pressage, ce qui représente donc pour lui un profit net de $3.50 par tonne en sus des profits légitimes qui sont tombés dans les goussets des autres commerçants.

Nous voilà donc en présence d'une somme de $45,000, qui a été enlevée des goussets des cultivateurs de mon comté ou du trésor du gouvernement britannique, rien que pour la fourniture de cette quantité insignifiante de 19,000 tonnes de foin. Voilà un exemple de ce que peut produire le favoritisme politique.

Ces opérations sont l'œuvre du ministre de la Marine et des Pêcheries; ou plutôt elles ont été effectuées à sa connaissance; il est l'auteur de ces manipulations ou bien ce sont ses amis politiques qui le sont, et tout cela dans le but bien arrêté de fournir à des favoris l'occasion de faire des profits illicites. De tous ceux qui ont trempé dans ces manipulations, il n'en est pas un seul qui ait eu l'audace jusqu'à ce jour, de se lever et d'essayer de justifier ces opérations.

Monsieur l'Orateur, au cours des trois ou quatre dernières semaines de la précédente session, je fus retenu ailleurs, et presque tout le temps, je fus absent de la Chambre. J'ai dû passer la majeure partie de mon temps dans les comités parlementaires.

Un DEPUTE: Vous avez fait de la bonne besogne.

M. CARVELL: Je l'espère bien. Donc, au commencement de la session, j'avais fait inscrire à l'ordre du jour une motion tendant à soulever un débat sur ce sujet.

En deux circonstances où nous en étions arrivés à la discussion de cette motion, le premier ministre m'a prié de consentir à ce qu'elle fût ajournée, probablement parce que le droit de discuter ces sujets était douteux, les personnes en question passant pour avoir agi au nom du gouvernement impérial. Je soumis le cas au ministre des Douanes, alors ministre intérimaire de l'Agriculture. Il reconnut que toute la transaction était inique et me promit que si je voulais n'en pas souffler mot, pareille chose ne se répéterait plus. Je crois que s'il avait continué d'agir comme ministre de l'Agriculture, il aurait rempli sa promesse.

Pour plus de clarté, je dirai que pendant l'année dernière toutes ces commandes de moindre importance furent exécutées à Woodstock. La Phillips Estey Company, compagnie puissante, conclut un arrangement avec James Scott and Sons, de Montréal, probablement les plus grands marchands de foin de cette cité. Ils transportèrent une presse à foin à Woodstock et l'y exploitèrent à raison d'un droit de 30 cents par tonne, ce prix comprenant la presse, les frais de son transport et le salaire de deux hommes chargés de voir à ce transport de Montréal à Woodstock et retour.

La compagnie s'est trouvée dans des circonstances défavorables, mais le pressage de ce foin lui est revenu à moins de $3 par tonne, y compris le droit de 30 cents pour l'usage de la presse, y compris également les frais de transport. Je sais ce que je dis, car cette compagnie est ma clientèle, et non seulement elle consent à ce que je discute cette question, mais elle espère que je vais la discuter. Par conséquent, je suis libre de dire tout ce que j'en connais. Le pressage de ce foin lui revient à moins de $3 par tonne et il coûte moins de $2.50 à la Atlantic Co., de Saint-Jean. Je serais prêt à signer un contrat pour presser du foin à raison de $2.50 par tonne et j'y réaliserais beaucoup d'argent.

A l'époque de la guerre sud-africaine, je faisais partie de la New Brunswick Hay Co. Je n'étais alors député ni à la Chambre d'assemblée ni à la Chambre des communes—et cette compagnie s'occupait de presser du foin. Elle entreprit d'en presser, pour le ministère de l'Agriculture pour environ $7,000.

Elle devait réduire le volume d'une tonne à 70 pieds cubes, tandis qu'à présent il n'est réduit qu'à 100 pieds cubes, ce qui fait une différence de 50 à 75 cents par tonne quant aux frais de passage. Cependant, j'alloue $3.00 par tonne, c'est-à-dire, au bas mot, 50 cents de moins que le pressage a jamais coûté à qui que ce soit.

L'autre compagnie pressant du foin à Woodstock était la McCain Produce Co.; elle avait aussi obtenu une entreprise de fourniture pendant la guerre sud-africaine. Elle avait une presse,, mais n'ayant pu obtenir d'entreprise directement, elle avait obtenu une entreprise comme sous-traitant et pressait le foin à raison de $2.50 par

tonne. Sa presse était toute installée à Woodstock, la compagnie n'avait qu'à mettre un moteur en mouvement et en vingt-cinq minutes elle était prête à commencer le pressage. Dès le 28 octobre 1915 elle adressait à M. J. A. Ruddick, commissaire de l'agriculture, la lettre que voici:

Veuillez nous dire si vous seriez disposé à acheter, d'ici quelques temps, une quantité quelconque de foin pressé, pour l'envoyer à Saint-Jean-ouest, N.-B. Possédant actuellement, dans la province, la seule presse qui puisse faire cette sorte d'ouvrage, nous serions heureux d'avoir l'occasion de l'employer, et prendrions une commande pour le pressage de toute quantité raisonnable que vous voudriez nous confier.

Veuillez, s'il vous plaît, nous répondre par le prochain courrier, etc.

Ce n'est que le 15 novembre, c'est-à-dire, deux semaines plus tard, qu'elle recevait cette réponse:

McCain Produce Co., Ltd,
Florenceville, N.-B.

Messieurs,—Je vous demande pardon d'avoir tardé à répondre à votre lettre du 28 octobre dernier au sujet du foin du Nouveau-Brunswick. Nous avons conclu un arrangement avec la Atlantic Hay Co. pour la fourniture de 15,000 tonnes, et comme c'est probablement là tout le foin que nous pourrons nous procurer cette année, il n'y aura pas lieu d'accorder d'autes entreprises.

Le 20 novembre la compagnie offrit, par une autre lettre, de fournir n'importe quelle quantité de foin à raison d'une piastre par tonne de moins que toutes autres compagnies. J'ai ici cette lettre pour la montrer à la députation, mais je ne le mettrai pas au dossier. Le 10 décembre 1915 on adressa au ministre lui-même un télégramme ainsi conçu:

Ministre de l'Agriculture, Ottawa.

Offrons deux ou trois mille tonnes de foin pressé, à $22.50 par tonne, livrable à Saint-Jean-Ouest et sujet à l'inspection du gouvernement à la presse. Vueillez répondre.

La McCain Produce Co.

C'était demander 50 cents de moins par tonne, qu'on ne payait à la Atlantic Co.

La compagnie McCain envoya ensuite une lettre, et le 13 décembre elle obtenait la réponse que voici:

J'ai reçu votre télégramme contenant la demande d'une entreprise de fourniture de foin pressé. La question de la manutention du foin au Nouveau-Brunswick a été étudiée avec soin et, après avoir estimé la quantité de foin au Nouveau-Brunswick et avoir recherché ce qu'il convenait mieux de faire au sujet de l'inspection et de l'expédition, nous avons accordé la fourniture d'une quantité qui nous paraissait représenter tout le foin disponible qui serait de la qualité requise. Nous ne croyons pas devoir accorder d'autres commandes pour le moment, et nous en avons prévenu une couple de personnes qui nous ont écrit à ce sujet. Cependant, il est assez probable que s'il y avait au Nouveau-Brunswick plus de foin disponible que nous ne l'avons pensé, nous aurions besoin de tout ce foin pour aider à former la quantité finalement requise.

(Signé) Martin Burrell.

Le 17, la compagnie écrivait au ministre de l'Agriculture une lettre où elle se plaignait fortement qu'il eût accordé toute la la fourniture à une seule personne, quand celle-ci n'avait pas même de presse et avait dû en faire venir une de Montréal pour la faire fonctionner en payant un droit de location. Elle signala au ministre qu'elle était la seule compagnie du Nouveau-Brunswick qui possédât une presse dans cette province, et elle lui dit :

Aussi nous étions prêts à vous offrir et, de fait, nous avons offert du foin à bien meilleur marché que vous ne le payez à ceux qui ont obtenu la fourniture de 15,000 tonnes; et ce moment où l'honneur et l'indépendance de l'empire sont en jeu, la politique, la religion, et toutes autres considérations devraient être mises à part et l'on devrait songer, en toutes choses, au plus grand intérêt du pays.

Cette lettre elle-même est restée sans réponse.

Je vais dire maintenant ce que j'ai fait moi-même à ce sujet. Le 8 décembre j'écrivis à sir George Foster, premier ministre intérimaire du Canada, parce que je savais qu'il venait du Nouveau-Brunswick, qu'il était au fait de l'état de choses qui y régnait, et qu'il y connaissait beaucoup de monde. Je me suis adressé à lui sans la moindre idée de manquer de respect envers le ministre de l'Agriculture. Je ne lirai pas cette longue lettre dans laquelle je lui exposai le gâchis de l'année précédente et le priai de rendre justice à mes commettants. Puis j'allai le voir à son bureau le 20 décembre.

Nous y appelâmes M. Burrell. On nous répondit qu'il était malade et alité. Sir George Foster fit demander ensuite M. Ruddick. Celui-ci se présenta et nous discutâmes la question durant une heure. J'exposai mes griefs à sir George Foster, je lui dis que ceux qui avaient obtenu l'entreprise pouvaient payer aux cultivateurs le foin pressé $15 par tonne, pris à leurs granges, et que s'il voulait accorder une entreprise à McCain ou à quiconque payerait ce prix là, je serais satisfait.

J'ai ici les chiffres écrits en marge d'un numéro du "Weekly Bulletin," au bureau de sir George Foster. J'avais ajouté au prix d'achat de $15 le chiffre de $1.25 comme frais de pressage du foin dans la grange

même. C'était un prix suffisant, je le sais, car je suis moi-même cultivateur, j'ai une presse avec laquelle je presse mon propre foin, et chaque piastre valant d'ouvrage fait, me représente moins de $1.25 par tonne.

Nous allouâmes 50 cents pour foin perdu par suite du transport du foin non pressé, de la grange du cultivateur à la presse du commerçant. "Mais c'est trop", s'est écrié M. Ruddick, " mettez 30 cents ". M. Ruddick est celui qui est chargé de voir au pressage du foin pour l'administration fédérale, dans tout le Canada. Il prétend que, d'après son expérience, le droit de 30 cents est suffisant. Je fixai à $1.75 le taux moyen du transport. J'ai pu me tromper de 10 cents en plus ou en moins, mais c'était là une bonne moyenne. Puis, nous avons fixé à $3 par tonne les frais de pressage, et c'était là 50 cents de plus que de raison. Tous ces item ramenaient le foin à $21.30 par tonne. Sir George ayant demandé à M. Ruddick si ces chiffres étaient exacts, celui-ci répondit qu'ils l'étaient. Nous faisions presser notre foin à Montréal, nous payons tous les faux frais, le loyer des bâtiments, les appointements des inspecteurs, et cet ouvrage nous revient à environ $3, sauf peut-être, parfois, un écart de 5 cents en plus ou en moins Au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas d'inspecteurs à payer et, si je ne me trompe, la Smith Company ne paye pas de loyer pour son bâtiment.

L'hon. M. HAZEN: Elle paye $300 par mois.

M. CARVELL: C'est une bagatelle par rapport à une entreprise de plus de $300,000. Qu'allez-vous faire, demandai-je à sir George Foster. Je ne suis pas ministre de l'Agriculture, me répondit-il. Puis, s'adressant à M. Ruddick, il lui dit: Allez voir le ministre et informez-le que, d'après moi, il faudrait ordonner à cet homme de payer aux cultivateurs le prix que vaut leur foin, ou bien adjuger l'entreprise à quelqu'un qui payerait le foin ce qu'il vaut. Je le remerciai et quittai son bureau. Mais, quelques jours auparavant, le Gouvernement fédéral avait interdit l'exportation du foin du Nouveau-Brunswick.

Les amis politiques du ministre de la Marine et des Pêcheries avaient obtenu la fourniture de tout le foin dans la province du Nouveau-Brunswick et, immédiatement après, le Gouvernement interdisait l'exportation du foin, de sorte que les cultivateurs se trouvaient à la merci de ce syndicat. Le ministre de l'Agriculture est le seul homme capable de sortir les cultivateurs des griffes de ces politiciens.

L'hon. M. MARCIL: Quelles raisons a-t-on données pour interdire l'exportation?

M. CARVELL: Je l'ignore. Le Gouvernement prétend avoir besoin de ce foin.

L'hon. M. REID: C'est le gouvernement impérial.

M. CARVELL: Je n'ai pas d'objection à cela; si le Gouvernement veut réquisitionner tous les produits du Canada, il est libre de le faire, mais je ne veux pas que le Gouvernement s'arroge le droit de m'interdire de vendre mon foin à qui bon me semble. J'ai pour une valeur de $1,500 de foin dans ma grange et le Gouvernement me défend de le vendre à Boston, où je puis obtenir $16 la tonne; il m'oblige de le vendre aux amis politiques du ministre de la Marine et des Pêcheries à $13. C'est contre de pareils procédés que je proteste.

Si le Gouvernement décide de n'accorder que $20 à ses fournisseurs, je livrerai mon foin pour $13; si le Gouvernement réduit davantage ses prix, je suis prêt à abaisser les miens de trois dollars de plus. En parlant ainsi, j'exprime les sentiments de tous les contribuables du Nouveau-Brunswick; nous ne permettrons pas, sans protester, que le Gouvernement nous prenne à la gorge, nous empêche de vendre notre foin sur le marché le plus avantageux et nous oblige à le livrer, à moitié prix, aux favoris du ministre de la Marine et des Pêcheries.

M. TURRIFF: C'est ainsi que le Gouvernement traite tous les cultivateurs de l'Ouest.

M. CARVELL: Quoi qu'il en soit, je suis retourné chez moi avec la conscience d'avoir accompli quelque chose. Cependant, je ne connaissais pas mon homme; je m'étais fait une fausse idée du ministre de l'Agriculture. Le lendemain de mon arrivée, la compagnie McCain adressa la lettre suivante au commissaire de l'agriculture, M. Ruddick:

24 décembre, 1915.

M. J. A. Ruddick,
Commissaire de l'Agriculture,
Ottawa.

Cher monsieur,

J'arrive de Woodstock où j'ai eu une entrevue avec M. F. B. Carvell, M.P., qui m'informe avoir discuté la question du foin avec l'honorable George E. Foster et vous, et j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous sommes prêts à entreprendre la livraison de 3,000 à 5,000 tonnes de foin, à raison de $23 la tonne, sur rail, à Saint-Jean-Ouest (N.-B.), et nous nous engageons à payer aux cultivateurs $15 par tonne, pour le foin non pressé, pris à la grange. Ce foin devra être pressé conformément aux règles

établies par les inspecteurs à l'endroit où se fait le pressage.

Je puis ajouter que nous pourrions commencer à exécuter la commande sous le plus court délai, vu que notre presse est montée et prête à fonctionner et qu'il ne reste plus qu'à remettre le moteur en place.

Nous avons de grandes quantités de foin emmagasiné dans nos différents hangars dans la province et comme nous sommes dans l'impossibilité d'écouler ce foin à des prix raisonnables, nous vous demandons d'acceuillir favorablement notre demande et de nous télégraphier l'ordre de faire nos préparatifs immédiatement.

Vous remerciant d'avance et vous souhaitant un heureux Noël, je demeure,

Votre tout dévoué,

M. McCain,

Gérant de la McCain Produce Co.

J'ai aussi écrit à sir George Foster et j'étais convaincu que la commande serait accordée à la compagnie McCain ou que l'autre compagnie recevrait instruction de payer un prix raisonnable aux cultivateurs.

Les deux lettres furent communiquées au ministre de l'Agriculture, et je reçus sa réponse datée du 5 janvier. Je donnerai lecture de cette lettre, pour qu'on ne me soupçonne pas de manquer de justice envers l'honorable ministre.

Ottawa, 5 janvier, 1916.

M. F. B. Carvell, M. P.
Woodstock (N.-B.),

Cher monsieur Carvell,

Je suis informé que pendant que j'étais retenu au lit par une attaque de grippe, vous avez discuté la question de la fourniture du foin dans le Nouveau-Brunswick avec sir George Foster; il m'a communiqué la lettre que vous lui avez écrite sur cette question et plus spécialement au sujet d'un offre faite par M. McCain qui désire vendre du foin pressé au gouvernement. J'avais reçu une lettre à peu près semblable de M. McCain à laquelle j'ai déjà répondu et je ne lui ai pas écrit de nouveau, parcequ'il n'y a rien à ajouter dans le moment. Depuis mon rétablissement, qui est tout récent, j'ai beaucoup étudié cette question et je me renseigne constamment.

Mon département a entrepris d'acheter du foin dans tout le pays pour le compte du War Office; les conditions ne sont pas les mêmes d'une province à l'autre; dans certaines provinces, il y a un excédent de foin et les prix seraient très bas si nous n'avions pas des commandes du War Office; dans ces conditions, nous désirons que le War Office ne paie pas des prix exagérés; tout en permettant au cultivateur d'obtenir un prix raisonnable pour ses produits, nous ne pouvons pas permettre que les fournisseurs réalisent des profits trop élevés pour le travail qu'ils font et les risques qu'ils courent.

En ce qui concerne les Provinces maritimes, les fonctionnaires du département ont reçu instruction d'étudier la situation à fond, pour que je sois entièrement renseigné.

Votre tout dévoué,

M. Burrell.

Il est possible que j'aie ressenti quelque indignation à la lecture de cette lettre. Qui n'aurait pas été indigné en apprenant qu'un ministre de la couronne, muni de tous les renseignements nécessaires sur une question longuement débattue, cherche encore une échappatoire en disant qu'il a donné instruction à ses fonctionnaires de faire une enquête pour obtenir de nouveaux renseignements. Voici ma réponse à cette lettre:

6 janvier, 1916.

L'honorable Martin Burrell,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

Cher Monsieur,—Je reçois à l'instant votre lettre d'hier concernant la question du foin dans ce comté et, après l'avoir relue plusieurs fois, je regrette de constater que je n'y vois rien qui ressemble à une solution du problème.

Vous dites que vos fonctionnaires ont reçu instruction d'étudier la situation à fond. Permettez-moi de vous dire que vos fonctionnaires ont étudié la situation et qu'ils la connaissent parfaitement depuis des mois.

Vous avez signé un marché avec la Atlantic Hay Company qui est en réalité M. B. F. Smith, candidat deux fois défait dans ce comté, pour la fourniture de 15,000 tonnes de foin à $23 la tonne, livrée à St-Jean-Ouest et vous avez dans votre département une offre de la McCain Produce Company, une compagnie absolument recommandable sous tous les rapports et financièrement en état de remplir ses obligations. Elle s'engage à livrer la même quantité de foin, au même endroit, à raison de $22.50 par tonne ce qui sauverait au gouvernement anglais une somme de $7,500 dans l'opération et, autant que je sache, vous n'avez pas répondu à cette offre.

De plus, depuis quinze jours, vous avez reçu une autre lettre de M. McCain, par laquelle il s'engage à livrer 5,000 tonnes de foin à Saint-Jean-Ouest, au prix de $23 par tonne, avec l'engagement de payer aux cultivateurs au moins $15 par tonne, pour le foin non pressé. A cette offre, vous n'avez fait d'autre réponse que d'en accuser la réception par M. Ruddick.

De plus, votre Gouvernement a interdit l'exportation du foin et les cultivateurs se trouvent entièrement à la merci de M. Smith et de vos amis politiques. Les cultivateurs reçoivent actuellement environ $13.50, ce qui est $1.50 de plus, par tonne, que ce qu'ils recevaient avant mon intervention dans cette affaire. Dans ces conditions, M. Smith réalise $3 sur chaque tonne de foin qu'il fournit et dans certains cas, beaucoup plus, soit $45,000 ou $50,000 prélevés sur les cultivateurs du Nouveau-Brunswick.

Vous savez parfaitement que cet arrangement n'est pas juste et la seule manière de rendre justice aux cultivateurs est d'obliger M. Smith à payer $15 par tonne, non seulement pour le foin qu'il achetera, mais aussi pour celui qu'il a déjà acheté, ou de donner l'entreprise à M. McCain, aux conditions offertes par lui, il y a deux semaines.

J'apprends que vous avez consenti à donner une commande de 2,000 tonnes à M. Hatfield. Vous êtes peut-être de bonne foi et, dans tous les cas, je le suppose, mais je vous certifie que cette offre de M Hatfield n'augmentera pas d'un cent le prix du foin. En réalité, ce n'est qu'un nouveau truc pour empêcher la concurrence.

Il n'y a que deux solutions possibles: obliger M. Smith à payer $15 pour le foin des cultivateurs, ou donner l'entreprise à un homme qui s'engage à payer ce prix et qui est en état de remplir ses engagements.

Il n'y a pas d'autres solutions possibles et j'espère que lorsque j'arriverai à Ottawa, mercredi prochain, la question aura été réglée d'une de ces deux manières.

Bien que je ne sois pas en état d'imposer ma manière de voir au Gouvernement, nous jouissons heureusement de la liberté de parlé, et c'est mon intention bien arrêtée de voir à ce que justice soit rendue à mes commettants; soyez convaincus que personne ne pourra m'accuser de négligence dans la défense de leurs intérets dans le présent cas.

Croyez-moi,

Votre tout dévoué.

Savez-vous, monsieur l'Orateur, comment le ministre a répondu à cette lettre? Après l'avoir écrite je suis venu ici, je suis retourné dans mon comté et, à mon second voyage, j'ai trouvé sur mon pupitre un accusé de réception, mais la vraie réponse m'a été donnée de vive voix par le ministre de l'Agriculture qui est venu me supplier, me demander en grâce, de ne pas soulever cette question dans la Chambre, en disant que cela produirait un mauvais effet si les journaux s'en emparaient.

L'hon. M. BURRELL: Mon honorable ami veut-il me permettre une seule remarque? Je veux lui rendre justice et je suppose qu'il n'a pas non plus l'intention d'être injuste à mon égard. Je ne l'ai pas supplié, je ne lui ai pas demandé en grâce de s'abstenir de soulever cette question. Je lui ai exposé mes raisons, comme je les ai exposées au très honorable chef de l'opposition. Ces raisons sont excellentes et j'aurai l'occasion d'en parler plus tard. Il n'est que juste de remettre les choses sous leur vrai jour.

M. CARVELL: Je maintiens ce que j'ai dit et je n'ai aucun doute que la Chambre et le pays seront de mon avis. S'il n'y avait rien de louche et de malpropre dans cette affaire, le ministre ne chercherait pas à étouffer la discussion. Dans l'entrevue que nous avons eue, il est vrai qu'il m'a confié certaines choses sous le sceau du secret, bien que je lui eus conseillé de ne pas le faire. Je ne révèlerai pas les choses qu'il m'a confiées, mais il est tenu en honneur d'expliquer à la Chambre par quels moyens il a cherché à m'empêcher de parler. Après avoir constaté que j'étais bien résolu à provoquer une discussion, il est allé trouver le whip du parti libéral, et ensuite, le chef de l'opposition et les a suppliés de me faire consentir à garder le silence sur cette odieuse exploitation pratiquée par les politiciens conservateurs du Nouveau-Brunswick.

M. MACDONALD: Quand cela a-t-il eu lieu.

M. CARVELL: Trois ou quatre jours après le commencement du présent débat. Pendant cet entretien, il ne le niera pas, je lui ai dit aussi que je n'entendais pas discuter ici des questions auxquelles l'intérêt public serait mêlé, mais cette affaire intéressait trop mes commettants pour que j'eusse l'audace de me présenter de nouveau devant eux sans l'avoir discutée. Je lui ai dit que s'il donnait à McCain, ou à quelqu'un de ses amis conservateurs une commande de 5,000 tonnes de foin à $23 à cette condition, ils pourraient avoir la presse de McCain; ou s'il écrivait à la Atlantic Hay Company qu'elle devait payer $15 pour le foin, je ne soufflerais pas mot et l'affaire en resterait là. Que ne le fait-il? C'est que le ministre de la Marine et des Pêcheries ne le lui permet pas.

L'hon. M. LEMIEUX: Le salut de l'empire.

M. CARVELL: Oui, le salut de l'empire. C'est comme Foster qui sauve l'empire; c'est comme Garland qui veille à son salut; c'est comme cette foule de patriotes dont le comité des comptes publics a examiné la conduite à la dernière session et qui travaillaient au salut de l'empire. Maintenant, voici que le ministre de l'Agriculture sauve l'empire en soutirant aux cultivateurs de ma circonscription près de $50,000 pour le plus grand bien de l'organisation politique de son ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries.

Le ministre m'a appris quelques-unes des choses qu'il se proposait de faire afin de porter remède, et je lui ai dit qu'il ne connaissait pas son monde. Le crédule et naïf ministre de l'Agriculture aux prises avec un groupe comme celui que forment les amis de l'honorable ami au Nouveau-Brunswick. Il ne connait pas les politiciens conservateurs du Nouveau-Brunswick. Mais je lui ai rapporté une lettre afin de lui faire connaître la réputation de mon honorable ami et je lui ai remis cette lettre, ou plutôt je la lui ai lue. "Monsieur le ministre," ai-je dit, "en présence de cela, pouvez-vous encore refuser de rendre justice à mes électeurs?" Voici la lettre C'est celle d'un homme pauvre, ayant une grosse famille, d'un rude travailleur sur une ferme rocailleuse qui, je le dis à regret,

ne lui appartient pas complètement. C'est un brave et courageux travailleur, il se tirera d'affaire; il a payé jusqu'à l'année dernière plus du tiers de l'hypothèque qui grevait sa terre; mais il est des plus pauvres parmi les cultivateurs pauvres. Voici la lettre que j'ai reçue de lui:

Centreville, 13 janvier 1916

M. F. B. Carvell,
Woodstock, (N.-B.),

Cher monsieur Carvell,—J'ai vendu mon foin à B. F. Smith. J'avais grand besoin d'argent, aussi son frère ne m'a donné que $13 par tonne. Il m'a dit qu'il m'en donnerait plus au retour de Frank chez lui. Aussi, à son retour, je lui ai écrit pour lui demander de m'envoyer le paiement, ce qu'il n'a pas fait. Comment l'y obligerai-je? je vous envoie la lettre ainsi que la facture du foin. Pouvez-vous l'obliger à régler avec moi? Il a promis de me donner autant qu'aux autres et il m'a dit qu'il était en mesure de donner un peu plus. La somme encore due pour le foin est de $11.42....

La somme n'est que de $11.42, monsieur l'Orateur, et qu'est-ce que cela pour un homme qui a un marché de $325,000 avec l'Etat?

....ou vous pouvez faire le calcul vous-même. Le foin pèse 11,450 livres. Il m'a payé $13 par tonne. Voulez-vous, s'il vous plaît, me dire ce qu'il y a à faire.

(Signé) Walter W. Pryor,
Centreville (N.-B.).

Voici un individu qui n'avait à vendre qu'une faible quantité de foin, moins de 6 tonnes. Il a assurément droit de recevoir tout ce que le gouvernement anglais paie pour le foin. Il a assurément droit à la protection du ministre de l'Agriculture et ne devrait être soumis à la pratique scandaleuse de se faire extorquer l'argent qu'il a laborieusement gagné au bénifice des exploiteurs politiques du Nouveau-Brunswick. Permettez que je lise la réponse qu'il a reçue:

East Florenceville (N.-B.), 8 janvier 1916.

M. Walter W. Pryor,
Centreville, (N.-B.).

Cher monsieur,—J'ai reçu votre lettre du 3 de janvier, je prends note de tout ce que vous dites au sujet de ce que je devais faire lorsque j'obtiendrais une commande. Je crains que vous n'ayez prêté l'oreille à de mauvais conseils.

J'ai comme d'habitude payé tous mes comptes et donné autant que n'importe quel commerçant pour le foin ou pour n'importe quoi, et je ne crois pas qu'à cette époque de ma vie, après avoir été dans les affaires pendant vingt ans, je permettrrai à qui que ce soit de venir me dire ce que j'ai à faire. Je crois que vous me connaissez assez pour cela.

Bien à vous,
(Signé) B. F. Smith.

Dieu sauve le roi, dit un de mes collègues; puis-je ajouter: et le pauvre cultivateur qui est à la merci de ce monopole politique et auquel le Gouvernement ne permet de vendre son foin à qui que ce soit, sauf à ce monopole.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

M. CARVELL: A la suspension de la séance, monsieur l'Orateur, je discutais une affaire qui, je l'ai reconnu, n'intéresse peut-être qu'une partie du pays. Je signalais au ministre de l'Agriculture quelques-uns de ses péchés d'omission de la commission concernant la vente du foin dans ma province. Je désire seulement ajouter quelques observations afin qu'il n'existe pas de malentendu au sujet de toute cette affaire. J'ai expliqué avec force détails la conduite du département de l'Agriculture pendant l'année 1915, ainsi que ce qui se passe en 1916. J'ai fait observer que le département avait d'abord fait un marché avec un groupe d'amis politiques relativement à tout le foin qu'il espérait acheter dans cette province pour l'année courante. Il impose ensuite un droit d'exportation qui empêchait les nôtres d'expédier leur foin aux Etats-Unis et d'en obtenir le prix qu'ils avaient le droit de recevoir. Le ministre de l'Agriculture entend aujourd'hui de sérieuses protestations de la part des meilleurs cultivateurs du Nouveau-Brunswick.

Un nommé Fawcett, bien connu du ministre de la Marine et des Pêcheries et dans toute l'étendue de la province du Nouveau-Brunswick et qui passe pour le cultivateur le plus au courant du progrès de toute la province, m'a adressé de Sackville une lettre très pratique et qui répand beaucoup de jour sur la situation. Cette lettre a été transmise à sir George Foster qui l'a remise au ministre de l'Agriculture qui l'a maintenant entre les mains.

Dans Westmorland, la situation est encore pire que dans mon comté. Comme on peut le voir par les documents dont j'ai donné lecture, les cultivateurs de ma division électorale reçoivent $13 environ pour leur foin et le Gouvernement paie $23. En quelques cas, nos cultivateurs touchent $13.50. S'il s'agit d'un homme pauvre qui n'y peut mais, comme le nommé Pryor, on le force à accepter moins, mais on donne 50 cents de plus au gros bonnet qui peut se défendre. En tout cas, on met simplement la corde au cou du cultivateur, puis on la serre autant qu'on peut, tout en lui laissant la vie sauve. Il n'y a pas à en

sortir. Voilà la situation où nous nous trouvons. Dans le comté le foin n'est guère d'aussi bonne qualité que le nôtre. Je ne veux blesser personne, mais on cultive dans ce comté-là une espèce de foin des marais que les autorités n'ont pas voulu accepter au temps de la guerre du Sud-Africain. Mais on y trouve aussi ce qu'on appelle du foin des terres hautes, qui est beau, aussi bon que celui que le Gouvernement achète ailleurs et qui répond à ce qu'on exige du foin No. 2. On a d'abord payé $12 pour ce foin dans le comté de Westmorland, mais la compagnie a cru que celui dont il achetait là-bas payait trop cher, aussi a-t-il cessé de faire des affaires avec lui et s'est-il entendu avec d'autres qui paient maintenant $11 ou $11.50. Aujourd'hui, les cultivateurs de Westmorland, qui ne peuvent pas vendre leur foin, si ce n'est à ce groupe de politiciens, sont obligés de le céder à ces deux individus aux pris de $11 ou $12. Ces agents paient $1.75 pour le transport à Saint-Jean, y pressent le foin et reçoivent $23 du gouvernement anglais.

M. BOYCE: L'honorable député dit-il que c'est là le prix que les cultivateurs reçoivent à présent?

M. CARVELL: Oui, et je m'appuie sur le témoignage des cultivateurs eux-mêmes, de ceux que je connais moi-même et avec qui j'ai discuté la situation. J'ai aussi le témoignage écrit de M. Fawcett, de Sackville que le ministre de la Marine connaît, ainsi que le premier whip ministériel, d'un homme si influent et si renommé parmi la population agricole du Nouveau-Brunswick que tous ceux qui entendent quelque chose en agriculture le connaissent.

Ces cultivateurs sont obligés d'accepter $11 ou $12 pour leur foin que ces hommes vendent ensuite au gouvernement anglais au prix de $23. Bien plus, ils font même venir de pleines goélettes de foin de la vallée d'Annapolis. Leur seul dessein est de prouver aux cultivateurs du Nouveau-Brunswick qu'ils peuvent se passer d'eux pour obtenir les 15,000 tonnes de foin, et de leur faire accepter le prix qu'ils consentent à payer. Nous avons les mains liées; nous n'y pouvons rien; nous n'avons pas d'autre débouché qu'un marché local très restreint.

J'aimerais lire trois télégrammes que j'ai reçus dernièrement d'hommes qui ont fait le commerce de foin dans ma circonscription, les uns pendant vingt-cinq ans. Le premier vient de la compagnie de denrées McCain, les plus gros marchands de foin des Provinces maritimes et qui sont au nombre des principaux marchands du Canada, qui ont vendu 10,000 à 15,000 tonnes de foin l'année dernière. Voici ce qu'ils disent:

> Des centaines de tonnes de foin disponibles ici; cultivateurs au loin très désireux de transporter approvisionnement. Interdiction des expéditions à Saint-Jean. Ne pouvez-vous pas faire quelque chose pour assurer un marché et remédier à la situation?
>
> McCain Produce Co.

La deuxième dépêche est celle de Bohan Brothers, une maison qui fait le commerce du foin depuis plus de vingt ans:

> Centaines de tonnes de foin disponible. Interdiction à Saint-Jean et aux Etats-Unis. Ne pouvez-vous pas aider à obtenir l'entreprise et à améliorer la situation?
>
> Bohan Brothers.

La dernière est celle de la Phillips-Estey Company:

> Serait-il possible de s'arranger pour represser le foin à Woodstock. Il y en a plusieurs centaines de tonnes à vendre ici. Défense d'expédier à Saint-Jean. Impossible d'expédier aux Etats-Unis. Commerce complètement paralisé. Ne pourrait-on pas améliorer la situation?
>
> Phillips-Estey Company.

J'ai déjà discuté les mesures restrictives dont le foin exporté aux Etats-Unis est l'objet. Voici maintenant ce que signifie l'interdiction qui prévaut à l'égard de Saint-Jean.

Les agents en question ont déposé sur le quai de l'Etat le foin qu'ils ont fait venir à pleines goélettes de la Nouvelle-Ecosse. Ils en ont également fait venir du comté de Westmorland qu'ils ont payé $11 ou $12 la tonne. Ils ne veulent pas en recevoir plus qu'ils n'en peuvent aisément expédier et, les cours étant encombrées, le Pacifique-Canadien ne permet pas que l'on charge d'autres wagons à destination de Saint-Jean. Il se trouve donc que les marchands de mon comté ont des milliers de tonnes de foin dans leurs entrepôts et que lors même qu'ils voudraient le vendre aux Smith, ils ne pourraient pas obtenir de wagons. Il en sera ainsi tant qu'on n'aura pas dégagé les cours de Saint-Jean.

Je ne blâme point le Pacifique-Canadien, qui ne saurait souffrir que les cultivateurs se servent de ses wagons pour emmagasiner leur foin. C'est pourquoi il a décidé de ne plus transporter de foin tant que l'on n'aura pas pressé celui qui remplit déjà ses cours. C'est une situation à laquelle nous ne pouvons rien; dans notre impuissance, nous sommes obligés de subir les procédés de ces gens-là.

Voilà qui est assez détestable, mais si l'on trouve que cela ne suffit pas, je dirai que lorsque ces gens eurent tiré de leurs entreprises un bénéfice de $35,000 à $40,000, qu'après avoir exécuté leur commande de 7,000 tonnes, ils se sont remis à acheter encore d'autre foin.

L'hon. M. LEMIEUX: Toujours les Smith?

M. CARVELL: Toujours les Smith—l'Atlantic Hay Company. Tels sont les faits que je dénonce publiquement, les faits que je tiens de personnes que je connais: de la Phillips-Estey Company, ma cliente; de la McCain Produce Company, ma cliente; d'hommes ayant leurs livres comme preuve; de gens qui parlent en connaissance de cause.

L'hon. M. LEMIEUX: A quel prix a-t-on vendu le foin?

M. CARVELL: A $25 la tonne. Une partie de ce foin leur revenait à $12 la tonne, livré à Saint-Jean. Bien que les inspecteurs du gouvernement l'eussent rejeté, on l'expédia à Saint-Jean par chemin de fer. Les agents ne voulurent pas payer le foin plus de $12 la tonne. Mais l'affaire n'en restera pas là; elle donnera très probablement lieu à un procès, car la compagnie McCain prétend que le prix était de $12 la tonne f.b. à Woodstock, tandis que l'Atlantic Hay Company soutient qu'il était de $12 la tonne f.b. à Saint-Jean. Je crois qu'une partie du foin fut consignée à MM. Connelly et Wetmore qui s'entendirent avec Smith pour le lui faire presser.

Ceci me paraît assez important pour que le ministre de la Marine en prenne note, et j'aime à croire qu'il invitera le ministre de l'Agriculture à s'occuper de l'affaire et à prendre la détermination qui s'impose dans les circonsfances.

L'hon. M. CROTHERS : Si l'honorable député me le permet, je lui demanderai un éclaircissement, car je ne suis pas sûr de l'avoir parfaitement compris. A-t-il dit qu'après avoir été pressé à Woodstock, le foin fut ouvert à Saint-Jean puis pressé de nouveau ?

M. CARVELL : Le foin fut pressé chez les cultivateurs, après quoi on le transporta à Woodstock pour y être examiné puis repressé. Etant de mauvaise qualité, on ne devait pas le represser. Les inspecteurs du gouvernement l'avaient rejeté et on l'avait mis en tas à l'écart. C'est après cela qu'on l'expédia à Saint-Jean où il fut pressé de nouveau. Je crois m'être clairement exprimé. Je suis fort aise de fournir des renseignements sur des procédés aussi gros de conséquences ; ils semblent si criminels, si odieux dans les circonstances, qu'il y a lieu, selon moi, de faire de la lumière la plus complète sur une affaire aussi ignominieuse. Je regrette que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell) ne soit pas ici. Comme quelqu'un sera vraisemblablement chargé de me donner la réplique, j'aimerais beaucoup à me dégager du secret que je lui ai promis au cours d'un entretien que j'avais avec lui il y a trois ou quatre jours. Il va sans dire que son absence ne me permet pas de le faire, et que cela m'enpêche de traiter l'affaire à fond. Je dirai cependant que je sais comment le ministre de l'Agriculture compte s'y prendre pour sortir du pétrin où il se trouve. Mais s'il savait à quelle sorte de gens il a affaire, il se tournerait lui-même en dérision ; il ne saurait plus que penser du projet qu'il avait conçu pour sauvegarder l'intérêt du gouvernement anglais et celui des cultivateurs canadiens. En son absence, je m'abstiens de dévoiler l'affaire ; mais je vous préviens, monsieur l'Orateur, que s'il aborde le sujet je profiterai de la première occasion pour faire voir le résultat de son petit projet.

Je sais ce que le ministre alléguera pour s'excuser; il nous dira qu'en 1902, à l'époque où j'étais intéressé dans une entreprise de foin, la compagnie dont je faisais partie vendit son foin plus cher que ne firent la compagnie McCain et la maison Peters. La politique n'y fut pour rien, car sous le nom de l'Imperial Hay Company, les Peters—des conservateurs qui font aujourd'hui partie de l'Atlantic Hay Company—a fait pendant deux ans le pressage du foin à Saint-Jean, tandis que celle dont je faisais partie ne s'en est occupée que pendant quelques mois.

Le ministre, je le répète, alléguera que je fis payer mon foin plus cher que les autres. Je ne sais ce que l'Imperial Company obtint du sien. Je l'ai peut-être su dans le temps, mais je l'ai oublié. Nous avons vendu notre foin à $17 la tonne f.b. à Saint-Jean, et pressé au volume de 70 pieds cubes à la tonne. La compagnie McCain s'est fait payer le sien $14 la tonne mis sur gare à Florenceville, où se trouvait le siège social. Au taux de 8½ ou 9 cents—je ne me rappelle plus bien—le transport jusqu'à Saint-Jean revenait à $1.70 ou $1.80 par tonne. Le coût du transport devait être le même à

partir des divers endroits sur le parcours du chemin de fer. Il nous fallait de plus débarquer le foin à McAdam-Junction, le represser et le réexpédier avec la même lettre de voiture; de ce fait, le transport de chaque tonne nous coûtait 20 cents de plus qu'à la compagnie McCain. Si l'on ajoute le coût du transport jusqu'à Saint-Jean, soit $1.70, aux $14 payés à celle-ci, on voit que, rendu à Saint-Jean, ce foin revenait à $15.75 à l'Etat. Le nôtre nous etait payé $17, il est vrai, mais le transport nous coûtait 25 cents de plus. Notre foin revenait donc à l'Etat $1 par tonne de plus que celui de la compagnie McCain.

La raison de cela, la voici. Au lieu d'acheter nôtre foin des cultivateurs, nous l'avions tout acheté des marchands; la compagnie McCain avait fait précisément le contraire. Nous avions rassemblé tous les marchands; ils savaient le prix que nous obtenions du Gouvernement; ils savaient que le pressage revenait à $3 la tonne; ils savaient ce que coûtait le transport et ce que valait le foin pris chez les cultivateurs.

Il fut convenu entre les marchands et nous que nous leur paierions le foin $10.25 la tonne chargé en gare au point d'expédition, et ils s'entendirent entre eux pour en donner $8 la tonne aux cultivateurs. Parmi ceux qui consentirent à ce marché se trouvaient M. Smith, M. McCain et une douzaine d'autres marchands de foin du comté et de trois ou quatre comtés voisins. Jusque-là, le foin pris dans les granges des cultivateurs ne s'était jamais vendu plus de $6 la tonne.

L'hon. M. REID: En certaines années il a dû se vendre plus cher que cela.

M. CARVELL: Non.

L'hon. M. REID: Jamais?

M. CARVELL: Il ne s'était jamais vendu plus de $6 ou $6.50 la tonne.

L'hon. M. REID: Le prix paraît bien peu élevé.

M. CARVELL: Je sais, mais c'est ainsi. J'ai par devers moi un état qui fut déposé à la Chambre le 13 juin 1900; on y voit que le gouvernement a acheté à ce même McCain 1,450 tonnes de foin qu'il lui paya $9 la tonne mis sur gare à Florenceville. Ajoutez le coût du pressage, soit $1.25, aux $6.50 du prix d'achat, vous verrez qu'il restait à M. McCain $1.25 pour se dédommager de ses peines. On voit par là quel était alors le prix du foin au Nouveau-Brunswick. Cet état, je ferai tenir à l'honorable ministre pour qu'il y jette un coup d'œil.

Ce prix de $8 dépassait de $1.50 tout ce qu'on avait reçu auparavant pour cet article Nous avons alloué $1.25 aux marchands pour le transport du foin. $1 pour son profit et son travail, et nous lui avons payé $10.25, franco-bord, à l'endroit d'expédition. Nous avons acheté plus de 2,000 tonnes de foin de M. Smith, à ce prix, de sorte que le cultivateur reçut le même prix, soit qu'il vendît son foin à M. McCain, soit qu'il le vendît à un autre marchand. Le Gouvernement en achetant de nous, a payé un dollar de plus que le prix payé pour le foin acheté de M. McCain, mais ce ne fut pas notre compagnie mais bien l'intermédiaire ou le marchand qui empocha ce dollar. Nos profits et ceux de M. McCain n'ont aucunement différé.

J'ai toujours défendu avec succès mon attitude dans cette affaire et je suis prêt à recommencer la lutte, à l'occasion. Je n'ai jamais pensé qu'à cause du nouvel état de choses tout à fait imprévu, nous avions le droit absolu de faire cesser le commerce de ceux qui l'avaient exercé légitimement durant un quart de siècle, et de les priver de tous les profits auxquels ils avaient droit pour en bénéficier nous-mêmes. Mais c'est l'état de choses qui existe, aujourd'hui dans la province du Nouveau-Brunswick. En outre, cette même compagnie, la "Phillipps-Estey", s'est adressée, il y a une semaine, à M. Smith et l'a supplié d'acheter d'elle une quantité quelconque de foin et cela, à n'importe quel prix. Le prix le plus élevé qu'elle pourrait obtenir à Saint-Jean était de $17.

On peut faire soi-même le calcul: il faut payer $1.75 pour le transport, et $1.25 pour faire presser le foin dans la grange du cultivateur. Cela porte à $14 le prix du foin et si l'on alloue un dollar au commerçant pour l'aider à continuer ses affaires, on revient à $13. C'est le prix le plus élevé qu'un cultivateur puisse obtenir aujourd'hui pour son foin, au Nouveau-Brunswick.

Je constate que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell) est à son siège. Je crois avoir le droit de lui demander s'il se propose de discuter cette question et de répondre à ce que j'ai dit aujourd'hui, et si c'est là son dessein, s'il me permettra de rapporter l'entretien que nous avons eu tous deux, dans la chambre n° 10, et qu'il m'a demandé de tenir pour confidentiel. Je n'entends pas faire allusion à cet entretien à moins que l'honorable ministre ne veuille lui-même en parler. Dans ce dernier cas, je crois avoir le droit de rapporter cette conversation à la Chambre.

L'hon. M. BURRELL: Si la narration de cet entretien par mon honorable ami n'est pas plus fidèle que celle qu'il a déjà faite

à la Chambre, je préfère qu'il n'en dise pas un seul mot.

M. CARVELL: Très bien, j'accepte cela. Je conclus que le ministre ne parlera pas, lui non plus, de cette conversation.

L'hon. M. BURRELL: Mon honorable ami soulève cette question et alors je crois dire à la Chambre ce qui s'est passé et de donner à la Chambre une version de ce qui a eu lieu qui diffère de celle qu'il a faite, cet après-midi.

M. CARVELL: Aussi loin que je suis allé, certainement.

L'hon. M. BURRELL: Aussi loin que l'honorable député est allé.

M. CARVELL: Certainement, mais pas au delà. Il va sans dire que si mon honorable ami préfère aller plus loin, je crois connaître assez les règlements de la Chambre pour trouver un moyen de rétablir les faits, afin d'obtenir justice.

J'ai discuté très longuement cette question, mais j'estime que je n'ai rempli que mon devoir dans les circonstances. J'accuse publiquement ici le ministre de l'Agriculture d'avoir, au cours de l'année 1912, délibérément et avec connaissance du ministre de la Marine et des Pêcheries, manipulé les commandes de foin, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, à ce point que ses amis politiques purent escamoter $45,000, argent qui provenait du montant réunis entre les mains du Gouvernement par les autorités britanniques comme un dépôt sacré, ou de la bourse des cultivateurs de la province de la Nouvelle-Ecosse.

Je vais plus loin: J'accuse publiquement le ministre de l'Agriculture d'avoir à ce point toléré la manipulation des commandes, à la connaissance et du consentement du ministre de la Marine et des Pêcheries, que l'Atlantic Hay Company a soutiré $35,000 des fonds détenus en garantie pour le gouvernement britannique ou de la bourse des cultivateurs de mon comté et des autres comtés du Nouveau-Brunswick. Je regrette d'être obligé de faire ces déclarations; Je le regrette pour le ministre de l'Agriculture pour qui j'éprouve une sympathie réelle et sincère. Il est Anglais de naissance, gentilhomme par instruction et par éducation; c'est un homme qui, je crois, est pétri de loyauté. Si on l'avait laissé à lui-même, il n'aurait jamais créé le déplorable état de choses qui s'est produit. Je regrette qu'il se soit mis dans la posture où il se trouve, ce soir, entrainé qu'il a été par son collègue le ministre de la Marine et des Pêcheries. Mais, monsieur l'Orateur, il est le chef responsable de son département et c'est lui que je dois blâmer pour l'existence de cet état de choses et c'est sur lui que je dois compter pour faire disparaître les abus.

J'ai exposé la situation à la Chambre et mon honorable ami est libre de choisir l'alternative du dilemne.

Monsieur l'Orateur, on peut maintenant se demander ce qui va arriver de tout cela. C'est la question que tous les électeurs du Canada se posent ce soir: A quelle décision le Gouvernement va-t-il en venir? Que va faire le Parlement à ce propos? Quelle attitude le premier ministre va-t-il prendre à cet gard?

Aujourd'hui, j'ai exposé des faits qui, si je les comprends bien, doivent jeter du discrédit sur le Gouvernement et faire mépriser le parti conservateur d'ici à vingt-cinq ans. De nouveau, je demande au Gouvernement ce qu'il se propose de faire dans cette question. Va-t-il se contenter, comme excuse, des raisonnements méprisables du solliciteur général, ou bien va-t-il ordonner une enquête sur toutes ces transactions? Donnera-t-il aux électeurs du Canada le droit d'aller au fond de toutes ces entreprises et de connaître si les accusations que je porte sont vraies ou si elles sont fausses? Ou bien préféra-t-il laisser dormir ces accusations, museler le Parlement et refuser l'occasion d'élucider ces questions au moyen d'une enquête sérieuse?

Et, si l'on accorde cette enquête, comment va-t-on procéder? Quel sera le tribunal chargé de tenir cette enquête? Va-t-on se contenter d'une commission royale semblable à celle qui a erré par tout le pays, au cours de l'été dernier, ou bien cette enquête se fera-t-elle dans la pleine lumière du Parlement? Dans cette enquête aura-t-on recours à des moyens obscures et déterminés pour refuser absolument aux avocats du public le droit d'instituer des poursuites, ou cette enquête sera-t-elle tenue au Parlement de façon à fournir à tous les membres de la gauche comme à tous les membres de la droite, l'avantage de faire la lumière sur cette questions, en présence des représentants du peuple, de façon à renseigner l'opinion publique? C'est là toute la question. J'espère que mes honorables amis les membres du Gouvernement s'occuperont très sérieusement de cette question. Après ce qui s'est dit ici, au cours de la semaine dernière, ils croient qu'ils peuvent simplement fermer la porte et dire: Allez vous pendre. S'ils veulent assurer cette responsabilité, il va sans dire qu'ils en ont bien le droit; mais je doute fort qu'ils en arrivent à cette décision. Je pourrais indiquer

trois ou quatre membres de l'administration qui seraient, je crois, sincèrement humiliés de le faire, et je compte sur eux pour voir à ce qu'on traite avec justice, honnêteté et équité la population du Canada.

On peut se demander: Pourquoi ne voulez-vous pas d'une commission semblable à celle que nous avons eu l'été dernier? J'ai plusieurs raisons pour m'opposer à la nomination d'une pareille commission. Je ne m'occupe pas de la construction ni de l'achat de sous-marins, et je ne me propose pas de lire ces deux gros volumes qui contiennent les témoignages entendus et que je tiens à la main. Des orateurs des deux côtés de la Chambre ont assez traité cette affaire.

Je veux simplement faire observer à la Chambre qu'une des accusations les plus sérieuses qu'on pût faire contre un homme public du Canada a été portée contre sir Richard McBride; elle alléguait spécialement qu'on avait réalisé un pot-de-vin de $300,000 dans l'achat de ces sous-marins, profitant de ce que le pays avait besoin de ces navires, nonobstant le fait qu'ils étaient démodés, qu'ils avaient été refusés par le gouvernement d'une république sud-africaine, non pas parce qu'ils ne pouvaient pas lancer de torpilles, mais parce qu'ils ne pouvaient pas se tenir sur l'eau, lorsqu'on en aurait besoin.

Tenant compte de ces considérations et de l'énormité des accusations portées, qu'on imagine une commission royale qui refuserait à l'avocat du peuple le droit de comparaître devant elle, qui fermerait les portes de la salle où elle tiendrait ses séances à quiconque voudrait établir l'état réel des choses. Le ministre de la Marine a consacré une demi-heure, hier après-midi, à un effort suprême pour nous dire combien sir Charles Davidson avait été absolument honnête et juste. Je ne l'accuse pas de malhonnêteté; je lui reproche simplement de ne pas avoir rempli sa mission—de s'être éloigné du sujet, suivant ce que dit l'honorable député qui se trouve en arrière de moi. Supposons que nous ayons une enquête, au comité des comptes publics nommé par cette Chambre, sur une accusation quelconque portée contre un membre important du Gouvernement, sur une affaire sérieuse qui met en jeu presque l'existence politique de ce ministre et que le comité des comptes publics ne compte que des amis politiques de ce ministre. Supposons qu'on ne permette à aucun membre de l'opposition de pénétrer dans la salle où siège ce comité—et peu m'importe que le gouvernement soit libéral ou conservateur—quelle espèce d'enquête obtiendrez-vous, pensez-vous? Jusqu'à quel point connaîtrez-vous les faits? Je regrette que mon honorable ami d'Ottawa (M. Fripp) ne soit pas ici, ce soir. Qu'on prenne l'enquête qu'on a tenue au comité des comptes publics, l'été dernier, sur le compte de ce pauvre jeune Powell qui avait été trompé.

Depuis vingt-cinq ans que je pratique au barreau je n'ai jamais eu autant de pitié pour un témoin que j'en ai eu pour ce jeune homme cité par Garland et obligé de se parjurer de la façon la plus éhontée que j'aie jamais vue. Et la seule justification présentée par l'honorable député d'Ottawa lors de l'enquête a été de dire. "Cet argent lui aurait été utile pour faire ces études au collège." Cela montre ce que valent ces enquêtes conduites sans soin et de parti pris.

S'il n'y avait rien a critiquer dans l'opération, si tout avait été fait régulièrement et honnêtement, pourquoi Sir Richard McBride a-t-il démissionné comme premier ministre de la Colombie-Anglaise et est-il allé à Londres? Pourquoi a-t-il accepté une position obscure, à laquelle est attachée un gros traitement, et a-t-on, pour lui faire place, donné une pension de $10,000 par année à son prédécesseur ? Un homme se conduit généralement d'après certains principes d'affaires; il ne fait pas de ces choses, si tout est irréprochable.

M. DAVIDSON : Est-ce que la commission Davidson a découvert dans l'affaire Garland d'autres faits que ceux revélés devant le comité des comptes publics ?

M. CARVELL : Non. Mais devant la commission Davidson il a restitué, ce qu'il n'a pas voulu faire devant le comité des comptes publics. Garland avait forcé ce jeune homme à se parjurer de la façon la plus éhontée que j'aie jamais vue.

M. DAVIDSON : Mon honorable ami n'a pas réussi à obtenir la vérité.

M. CARVELL: Certainement; pouvais-je l'empêcher de faire un faux serment. Mais un changement s'est produit dans leurs esprit lorsque les comptables ont comparu devant la commission Davidson ; ils ont tout avoué et restitué.

L'hon. M. REID : Ce devait être une meilleure commission que celle des comptes publics.

M. CARVELL : Non pas. Le comité des comptes publics ne pouvait empêcher des témoins de se parjurer, s'ils le voulaient. Mais ils ont eu le temps de réfléchir par la suite ; ils se sont repentis, et je repète que j'ai été peiné pour ce jeune homme. Il avait réellement bonne figure. J'en vou-

drais un semblable pour fils, mais malheureusement, je n'ai pas de fils.

Il me paraissait avoir toutes les marques d'un gentilhomme, et je suis heureux qu'il ait eu le courage, ou que son père ait eu pour lui le courage de le faire comparaître devant la commission Davidson, et de dire toute la vérité. J'espère qu'il pourra faire son chemin dans le monde et saura se bien conduire, parceque, d'après ma religion, si quelqu'un avoue ses fautes, je crois qu'il existe une puissance qui les lui pardonnera en ce monde et en l'autre.

Je parlerai maintenant de l'enquête sur les achats de chevaux, et je vais faire connaitre les agissements de cette merveilleuse commission. Le comité des comptes publics a fait une enquête au sujet des achats de chevaux dans la Nouvelle-Ecosse.

Nous nous sommes certainement très amusés pendant deux ou trois jours. Nous avons fait la preuve de beaucoup de choses, dont voilà la substance. Nous avons prouvé que le Gouvernement avait donné environ $73,000 à un de ses partisans, l'honorable député de King (N.-E.), somme avec laquelle il devait acheter des chevaux. On lui donna carte blanche pour signer des chèques ou des traites sur cette somme qui avait été placée à son crédit à la banque de Montréal.

Il est allé à la Nouvelle-Ecosse avec un nommé McKay, qui avait été secrétaire du whip conservateur.

M. STANFIELD: Secrétaire intérimaire.

M. CARVELL: Intérimaire? Il était dans le bureau, et avait accès à tous les livres et documents. Il faisait la besogne, c'est tout ce que je sais. Il amena aussi avec lui deux hommes qu'il prit à Ottawa, Keever et Woodworth. Je crois qu'il a même avoué que l'un d'eux, Keever, avait un pupitre dans la même chambre que lui, dans un édifice à Ottawa.

M. STANFIELD: Ce n'était ma chambre.

M. CARVELL: Je n'accuse pas du tout le whip conservateur. Il ne crois qu'il ait été mêlé en aucune façon à l'achat de ces chevaux. Je regretterais beaucoup, si mes paroles pouvaient faire soupçonner cela.

Il alla donc avec ces trois hommes à la Nouvelle-Ecosse où ils commencèrent à acheter des chevaux. Ce fut homérique. Billy Sunday n'est rien a côté de cela. Ils passaient à l'inspection des chevaux estropiés, infirmes et aveugles; tout cela a été attesté sous serment devant le comité des comptes publics.



On attachait une carte au cheval, et on passait à un autre. On ne prenait même pas la peine de les détacher. Quelque fois on les examinait à la bouche, quelque fois à la queue, et quelque fois même aux flancs. Lorsque quelqu'un venait leur offrir un bon cheval, on lui disait: "Il n'y a rien à faire; nous ne voulons pas de cette sorte de chevaux". Ils ont acheté quelques bons chevaux, mais règle générale, on les refusait tous.

L'hon. M. REID: Pas tous.

M. CARVELL: M. Harvey leur a offert un bon cheval et ils n'ont pas voulu l'acheter.

L'hon. M. REID: Le même témoin a juré que c'étaient de bons chevaux.

M. CARVELL: Le Gouvernement ne voulait pas avoir de bons chevaux; il les refusait, et ses acheteurs téléphonaient à leurs amis d'amener des chevaux boîteux, estropiés, aveugles, affligés d'éparvins ou de toutes autres maladies auxquelles les chevaux sont sujets; et on les leur amenait, et ils en recevaient un prix énorme.

Or, monsieur l'Orateur, de quoi cela dépendait-il? D'après les dépositions, le prix maximum des chevaux avait été fixé à $172, et $175; on ne devait pas dépasser ce chiffre. S'ils avaient acheté de bons chevaux, ils auraient été obligés de les payer $172 ou $175. Mais alors, ils n'auraient pas pu toucher un pot-de-vin. Conséquemment, ils refusaient les bons chevaux, et payaient le prix maximum pour les chevaux estropiés, ayant des éparvins et des nœuds, les chevaux aveugles, infirmes et âgés, qui étaient même trop vieux, quatorze ans auparavant, pour être acceptés pour la guerre sud-africaine.

Les cultivateurs recevaient $125, $130 et $135 pour ces chevaux, et lorsqu'ils tombaient on les laissait reposer jusqu'à ce qu'ils eussent retrouvé les forces suffisantes pour se relever. D'après la preuve le prix moyen a été de $130, et sur cette base le profit a été de $15,000.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que lorsque j'ai contre-interrogé M. Foster, je lui ai demandé ce qu'il était allé faire à Washington le jour de Pâques. Il a été très surpris, et il a voulu savoir comment je savais qu'il était allé à Washington. Je lui ai répondu que je le savais. "Oui" a-t-il répliqué; "vous me faites suivre par vos limiers depuis trois ans". J'ai fait mine d'admettre cette accusation, mais je désire vous déclarer aujourd'hui, monsieur l'Orateur, que ce n'était pas le cas.

L'hon. M. REID: L'honorable député a pris le fugitif.

M. CARVELL: Oui, j'ai pris le fugitif. Je me trouvais, le soir précédent, au Chateau Laurier où j'ai rencontré quelqu'un qui avait vu le nom de Foster dans le régistre du New Willard Hotel, à Washington, avec ceux de Keever et Woodworth. Depuis trois jours il disait aux ministres qu'il ne pouvait communiquer avec ces deux hommes qui étaient occupés à des travaux de mines de l'Arizona. Lorsqu'il eut avoué qu'il était allé à Boston, je lui ai demandé s'il y avait rencontré Keever et Woodworth, et il a répondu que non. Je lui ai dit alors qu'il les avait vus à Washington, et il a reconnu alors les y avoir rencontrés, mais qu'il ne leur avait jamais demandé de venir au Canada et de produire des pièces.

Je ne sais pas ce que le ministre des Douanes a pensé de cela, car il a pour habitude de ne pas parler, mais j'ai pu deviner assez juste, d'après son air.

Tel était l'état de choses lorsque nous avons quitté Ottawa à la fin de la session dernière. Je crois avoir relaté les faits assez exactement.

Or, sir Charles Davidson est allé à la Nouvelle-Ecosse; je ne sais pas pourquoi. Dieu seul sait pourquoi, parce que nous avions fait à Ottawa une preuve suffisante et réglé toute la question; le premier ministre lui-même avait chassé l'individu des rangs de son parti.

Je ne sais pas sur quoi pouvait porter l'enquête de sir Charles Davidson. Dans tous les cas, il est allé à la Nouvelle-Ecosse, où il a passé un mois. On sait que le climat est parfait à la Nouvelle-Ecosse, en été; il y a goûté du bon temps ainsi que son entourage, et cela aux frais du pays. Je regrette beaucoup de ne pas avoir les dépositions devant moi. Depuis trois ou quatre jours, j'essaie de me les procurer.

L'honorable soliciteur général a dit qu'une copie en avait été envoyée à l'opposition. Nous avons les volumes 1, 2 et 5 et une partie du volume 6, mais nous n'avons pas les volumes 3 et 4, et c'est dans le volume 3, je crois, que se trouve le compte rendu de l'enquête faite à la Nouvelle-Ecosse. Je ne sais pas pourquoi nous n'avons pas ces volumes. J'ai essayé de me les procurer vendredi, samedi et lundi, et je n'ai pas réussi. On me dit qu'ils ne seront pas prêts avant peut-être deux ou trois semaines. Conséquemment, je ne puis discuter cette question d'après les dépositions données devant la commission Davidson, et je suis assez avocat, ou assez cultivateur, à votre choix, pour ne pas discuter une question sans avoir les documents devant moi.

Je me rappelle parfaitement, cependant, qu'il ne s'est pas passé un jour que sir Charles Davidson n'ait publiquement, en séance, reprimender les cultivateurs d'avoir vendu des chevaux de cette sorte à l'Etat. Il est même allé jusqu'à demander à des vendeurs de chevaux s'ils se rendaient bien compte de ce qu'ils avaient fait en exigeant de tels prix. Toute l'enquête a tendu délibérément à jeter le blâme sur les cultivateurs de la Nouvelle-Ecosse et à exonérer le parti tory.

Tous ceux qui ont lu dans les journaux ces témoignages arrivèrent à la même conviction. Comme je vous l'ai dit, je n'ai pas eu le temps de lire la preuve officielle et je me réserve le droit de revenir sur ces choses. Quoi qu'il en soit, voilà ce qui m'a frappé et ce qui probablement frapperait tout le monde.

Je puis vous dire plus, monsieur l'Orateur, il y a six ou sept jours à peine, sir Charles Davidson disait à quelqu'un que Foster n'avait rien fait de mal. Non, ce n'est pas Foster, mais ces deux gredins qui sont partis pour les Etats-Unis. Voilà ceux qu'il a blâmés. Mais à quoi donc pensait Foster, lui membre de cette Chambre, de toucher les fonds qui devaient aller à ces deux coquins.

L'hon. M. LEMIEUX: Qui lui avait donné cet argent?

M. CARVELL: Le Gouvernement l'avait donné à Foster, et celui-ci n'a jamais pensé à des reçus. Dans l'enquête ouverte par le comité des comptes publics, il se trouve un petit bout de témoignage, que je n'ai pas vu rapporté dans les journaux. Foster a admis que, lui et le sécretaire de l'association conservatrice, M. Oates, ils ont passé plusieurs soirées à un examen des reçus. Ils les avaient en leur possession, et, cela étant, j'aimerais à savoir comment ces reçus se sont trouvés dans les mains de Keever et de Woodworth. J'ai à ce sujet des doutes très sérieux. J'arrive ensuite à l'enquête relative aux chevaux achetés dans la province d'Ontario, et, ici encore, quoique je n'aie pas la preuve devant moi, je tiens à vous dire, monsieur l'Orateur, que, dans cette province, le même état de choses et le même sans-gêne ont régné dans la Nouvelle-Ecosse. Au début de ces enquêtes, on a bruyamment sonné de la trompette, et M. Thompson a fait devant la commission dès la première séance, une déclaration que l'on trouvera à la page 7 de l'enquête:

> Je désire faire savoir, dès le début de cette enquête, que, s'il m'est fait par des personnes honorables des communications que je considérerai comme pouvant amener la découverte de quelque irrégularité dans l'achat des fournitu-

res militaires, de quelque méfait ou tromperie, je me mets sans réserve à la disposition de ces personnes et je suis prêt à mettre devant votre seigneurie tout renseignement de quelque valeur et toute preuve qui soit de nature à inspirer la confiance.

Agissant d'après cette invitation, des personnes absolument dignes de foi et parfaitement honorables ont transmis à M. Thompson, non seulement des informations, mais des masses de preuves. Ces personnes avaient fait voir M. Thompson par d'autres qui, sur divers points du Canada, devaient s'entendre avec lui au sujet des affaires à mettre devant la commission. On disait à M. Thompson qu'il était bon de citer en témoignage. Bien plus, il était fourni à M. Thompson des déclarations écrites à la machine dans chaque affaire. J'ai à la main des copies de pièces remises à M. Thompson et, dans ces pièces, on lui dit où trouver des preuves et les témoins à assigner; on lui désigne les coupables. Je n'ai ni le temps ni le désir de donner lecture de tout cela; mais, si le premier ministre souhaite d'en prendre connaissance, je le lui ferai tenir.

Je me contenterai de lire une de ces pièces, afin de faire voir la sorte d'informations que ces personnes honorables transmettaient à sir Charles Davidson.

Il s'agit d'une déclaration relative à l'achat des chevaux dans la province d'Ontario. Un M. Cox, dont j'ignore le nom de baptême, fils de feu le sénateur Cox, décida, par des motifs purement patriotiques, d'offrir au gouvernement cinquante chevaux de ses écuries d'Oakville. Les chevaux furent examinés par un vétérinaire de l'Etat, et ils furent tous acceptés. On leur fit la toilette, et ils devinrent la propriété de l'Etat. Mais, pour des raisons encore inexpliquées, sir Adam Beck, chargé de ce service, refusa ce présent; c'est-à-dire que d'autres vétérinaires ne voulurent accepter aucun de ces cinquante chevaux. L'individu commis à la garde de ces bêtes—et il se peut que M. Cox y ait été pour quelque chose—décida alors de mettre à l'épreuve la sincérité de ceux qui, dans cette affaire, agissaient pour le compte du gouvernement.

M. Cox s'était dit: voyons jusqu'à quel point ces hommes ont été sincères dans leur refus; ils ne veulent pas prendre les cinquante chevaux que j'offre de donner à l'empire, mais ils s'en vont à la recherche de bêtes épuisées, pour lesquelles ils paient des prix de fantaisie, et j'aimerais bien à savoir jusqu'à quel point il sont sincères dans ce qu'ils font. M. Wilson, l'homme qui avait charge à Oakville des écuries de M. Cox, fait mener à une vente publique à Brampton douze au moins de ces bêtes par différentes personnes et chacune est achetée par des agents de sir Adam Beck à un haut prix. Elles sont toutes acceptées, sans la moindre observation, et M. Wilson en est payé. Ce qui est arrivé dans le cas de ces douze chevaux, nous pouvons, je crois, en fournir la preuve quant aux trente-huit autres. Voici le mémoire qui a été mis dans les mains de M. Thompson touchant cette transaction:

Hugh Wilson est l'administrateur des terres de M. Cox, fils de feu le sénateur Cox, qui possède un fonds considérable de bestiaux à Oakville. Il paraîtrait qu'au début de la guerre, ou peu après, M. Cox a offert aux chefs de la milice à Toronto cinquante chevaux à prendre dans ses écuries d'Oakville. Ces chevaux furent acceptés par certains officiers de milice à Toronto. Lorsque, plus tard, sir Adam Beck apprit qu'il s'agissait d'un présent fait à l'Etat, il fit examiner les chevaux, qui furent tous rejetés et renvoyés à Oakville, malgré leur acceptation antérieure par un fonctionnaire du gouvernement et malgré le soin que l'on avait eu de leur faire la toilette. Personne ne semble savoir ce qu'il est advenu de ces chevaux, mais on sait que M. Hugh Wilson en a amené douze à Brampton et les a présentés à l'examen par l'entremise de Jones....

Ce nommé Jones a été, dans cette affaire, le complice de M. Fallis, membre de la législature provinciale. . .

....Tous furent déclarés valides par le vétérinaire; ils furent acceptés par Fallis, et on les paya. On pense que pour parvenir à faire accepter ces chevaux, un pourboire fût donné, et Jones ou Fallis, plus vraisemblablement Jones, saurait dire quel a été l'importance de ce pourboire.

Avant que les chevaux fussent achetés, Jones s'était rendu à Oakville. Quand ils arrrivèrent à Brampton, Jones eut le soin de les faire amener à la vente par différentes personnes, qui endossèrent elles-mêmes les chèques que Jones mit ensuite dans sa poche et qu'il fit lui-même convertir en espèces.

Ces renseignements ont été communiqués au commissaire, de même que d'autres plus graves encore touchant d'autres faits qui se sont passés à Brampton et dans le voisinage.

A la séance où il fut question de cette affaire, M. Thompson se contenta de demander à Jones s'il avait acheté des chevaux de J. Wilson, et il a répondu affirmativement. Pas un mot de la condition de ces chevaux, pas un mot du prix payé, pas un mot au sujet de savoir si c'était là les bêtes offertes et rejetées. Est-ce là une enquête honnêtement conduite, et se trouvera-t-il quelqu'un pour le croire? Est-ce ainsi que l'on entend s'enquérir du vol de millions de dollars, de ses escroqueries dont je par-

lais avant la suspension de la séance? Non, monsieur l'Orateur, je sais que ce n'est pas là ce que veut le premier ministre. Il se peut que ses partisans l'y contraignent mais j'espère qu'ils n'y parviendront pas.

Je m'abstiens de toute autre remarque sur cette affaire en particulier, parce que, comme je l'ai dit déjà, la preuve me manque, mais, pour ce qui est de la question posée à Jones, je suis en état d'affirmer que rien de plus ne lui a été demandé, puisque je tiens la chose de quelqu'un à qui M. Thompson en a lui-même fait part; et ce dernier ajoute qu'il craint d'avoir oublié le reste.

J'arrive maintenant à une autre affaire, qui montrera avec quelle sévérité a été menée l'enquête de la commission; oui, l'enquête la plus sévère qui puisse être faite sur des choses de cette gravité, selon que le ministre de la Marine et le solliciteur général nous en ont donné l'assurance.

Je crains d'avoir à retenir encore quelque peu l'attention de la Chambre, et je lui en demande bien pardon; mais il me paraît nécessaire que le peuple sache à quoi s'en tenir. Je veux parler de cette prétendue enquête sur l'achat de mille revolvers automatiques par le major John Westley. . .

L'hon. M. GRAHAM: Colonel, s'il vous plaît.

M. CARVELL: Oui, par le colonel John Westley Allison, dans les commencements de la guerre. Vous n'avez pas oublié, monsieur l'Orateur,—je le sais, parce qu'à cette époque-là, vous assistiez de fois à autre avec nous aux séances des comités—vous n'avez pas oublié, dis-je, le témoin que nous avons eu ici pendant deux ou trois jours. Son nom m'échappe, mais il était de Morrisburg.

Un DEPUTE: Nash.

M. CARVELL: Nous avons eu ici pendant deux ou trois jours un nommé Nash, qui devait rendre témoignage des circonstances suspectes dans lesquelles s'était fait à Morrisburg l'achat de vêtements militaires; mais les membres du Gouvernement avaient une telle hâte de s'en aller.

L'hon. M. REID: Ceci n'est pas exact. L'honorable député sait fort bien que, dans cette séance, nous avons offert d'attendre aussi longtemps qu'il lui plairait de poursuivre ces recherches.

M. CARVELL: Cela est vrai, mais je sais également que la veille du Vendredi saint obligé de me rendre chez moi pour une convention relative au choix d'un candidat le lundi suivant, sans être sûr de pouvoir revenir avant le mercredi, j'ai demandé l'ajournement de d'enquête, et cela me fut refusé.

Il siégea non pas le Vendredi saint, mais le samedi et le lundi de Pâques, chose qui n'était jamais arrivée auparavant.

L'hon. M. REID: Mais nous avons délibéré d'autres affaires.

M. CARVELL: Je le sais, mais c'était tout à fait étranger à cette affaire.

L'hon. M. REID: Mais il y avait d'autres députés qui voulaient délibérer d'autres affaires, et nous étions consentants à étudier la vôtre à votre retour.

M. CARVELL: Oui, et nous l'avons étudiée assez à fond.

L'hon. M. REID: J'en conviens.

M. CARVELL: Cependant il n'y avait pas assez de temps pour délibérer l'affaire Nash, et il s'en alla. Ce mois-ci, une prétendue enquête sur cette transaction, l'achat de revolvers automatiques, eût lieu à Ottawa. Le colonel Allison fût appelé et voici le témoignage qu'il rendit. Je regrette qu'il me faille m'attarder à exposer complètement les faits, parce qu'il faut que je lise les témoignages:

D. Avez-vous vendu quelques revolvers au gouvernement canadien?—R. Non, monsieur.

D. Etiez-vous l'agent de quelqu'un qui a vendu des revolvers au gouvernement canadien?—R. Non.

D. Ou êtes-vous l'agent de quelque compagnie qui a vendu des revolvers au Gouvernement canadien?—R. Non.

D. Avez-vous bénéficié d'une commission pour des revolvers vendus au Gouvernement canadien, ou au ministère de la Milice et de la Défense?—R. Non, monsieur.

D. En aucune manière?—R. Non.

D. Ni directement ni indirectement?—R. Non.

Q. Pendant que je suis sur ce chapitre je pourrais élucider un autre point—Avez-vous vendu quelques vêtements au ministère de la Milice du Canada?—R. Non.

D. Etes-vous intéressé, à titre d'associé, avec quelqu'un qui ait vendu des vêtements au Gouvernement canadien?—R. Non, monsieur, je ne me suis jamais occupé de vente de vêtements.

D. Au gouvernement canadien?—R. Non, monsieur.

D. En aucun temps?—R. Non, en aucun temps.

D. Ni directement ni indirectement?—R. Ni directement ni indirectement.

D. Avez-vous reçu quelque commission pour vêtements vendus au ministère de la Milice du Gouvernement canadien?—R. Aucune quelconque.

Sir Charles Davidson: Existait-il un mémoire à cet égard?

M. Thompson: Oui, monsieur, c'est le renseignement; j'ai interrogé ce témoin relativement aux renseignements qui me sont venus.

Général sir Sam Hughes: Je désire voir ce mémoire. Votre Seigneurie.

M. Thompson: je ne l'ai pas ici.

Sir Charles Davidson: J'ai un vague souvenir d'en avoir vu un. (A M. Allison). Serez-

vous en ville pendant une journée ou deux, monsieur Allison?

M. Allison: Je ne sais pas, je n'ai pas été très bien et suis sorti du lit pour venir ici.

Sir Charles Davidson: Vous pourriez peut-être attendre que l'auditeur général soit présent, afin de savoir s'il désire demander quelqu'autre chose. Il est évident que vous êtes très faible, monsieur Allison.

M. Allison: Oui, monsieur, j'ai été bien malade.

M. Thompson: Je dois dire, monsieur le commissaire, qu'il n'y a aucune preuve que M. Allison ait réellement vendu quelque vêtement ou équipement au ministère de la Milice. Mes renseignements étaient qu'il avait quelques vêtements et équipements en sa possession à Morrisburg, et l'on prétendait qu'il les avait vendus au Gouvernement canadien, mais il nous dit que ni lui ni aucun de ses associés ne sont en aucune manière concernés dans la vente de vêtements au Gouvernement canadien.

Sir Charles Davidson: Cela devrait régler la chose, pour le moment.

Tout est terminé; la représentation est finie en ce qui concerne sir Charles Davidson. Mais il y a un autre monsieur qui ne consent pas aussi volontiers que la représentation soit terminée, c'est l'auditeur général; et le pays devrait remercier Dieu qu'il existe un auditeur général qui signale au public quelques-uns de ces faits. Il est impossible d'obtenir de conseil pour représenter le public devant ces commissions; nous n'avons aucun moyen de faire une enquête nous-mêmes et par conséquent il est heureux qu'il y ait un homme que le Gouvernement ne puisse mettre à la porte, et qui veille à ça que justice se fasse autant qu'il lui est possible de le faire. Mais il n'est que fonctionnaire; il ne saurait agir à titre de conseil, et il ne peut que faire ce qui lui est possible. Passant à la page 7, je vois la déposition de sir Sam Hughes. Avant cela, le ministre avait rendu témoignage au sujet de vêtements, et je puis dire qu'il avait alors prononcé un discours fort pompeu. Il avait là une occasion unique de prononcer un discours et de le faire publier par tout le pays. Le ministre paraissait alors bien plus désireux de faire des discours qu'il ne l'a été depuis que cette discussion est ouverte.

D. Savez-vous si cela s'appliquerait à des revolvers?

Sir Sam Hughes : Nous n'avons rien à voir aux revolvers. L'affaire fut conclue par l'entremise d'officiers ou amis américains—peut-être ne devrais-je employer le mot "amis"—mais dans tous les cas, nous n'avons rien eu à voir aux pistolets, en quelque sens que ce soit. M. Cochrane, qui est un marchand de gros. m'a félicité des prix auxquels nous avions obtenu les revolvers, et il nous a dit que ces prix étaient plus bas que les prix ordinaires.

Cela réglait l'affaire, dans la mesure où il s'agissait de sir Charles Davidson. Mais le lendemain on interrogeait le petit homme qui a le don d'ubiquité, Fraser, et vous pouvez voir sa déposition à la page 8. Voici ce qu'il dit:

Ce que je connais du prix de gros, c'est que c'était $18.50 avec la remise ordinaire du commerce, 10 et 5 et 2½ p. 100 comptant. Nous avons payé $18.50 net. Je sais qu'ils les vendaient au gouvernement de l'Etat de New-York pour environ $14.00.

M. Thompson: Etait-ce le même revolver?

M. Fraser: Le même

M. Thompson: La même fabrication?

M. Fraser: Oui.

M. Thompson: C'est l'automatique Colt?

M. Fraser: L'automatique Colt.

M. Thompson: Savez-vous si c'était là un nouveau modèle?

M. Fraser: Je ne saurais vous donner la description maintenant, mais la description est dans les pièces justificatives, et la description de ceux vendus au gouvernement de l'Etat de New-York est la même.

Cela réglait la chose. A la page 9, sir Charles Davidson demande à l'auditeur général:

D. Avez-vous les pièces probantes pour les achats du Canada?

M. Fraser: Oui.

Alors, au lieu de se faire montrer ces titres, et de chercher à s'assurer de leur valeur possible, sir Charles Davidson dit:

Vous pourriez les produire demain, n'est-ce pas, monsieur Fraser?

M. Fraser répondit: Je le ferai, et alors on passa à autre chose. M. Fraser revint. Ce petit homme était bien décidé à faire consigner sa déposition, même s'il lui fallait pour cela batailler avec tout le monde. Vous pouvez lire sa déposition à la page 17. Il y donne lecture d'une masse de lettres, que je ne vous relirai pas, car cela n'est pas nécessaire. Cependant, voici ce qu'il dit à la page 13:

En examinant les comptes pour l'achat des revolvers automatiques, j'ai constaté que le Gouvernement avait payé $18.50 pour chaque revolver. Dans la suite, j'ai pu m'assurer que la même arme avait été vendue au gouvernement de l'Etat de New-York $14.50.

Je crois qu'il devrait s'agir ici du Gouvernement canadien. A la page 17, M. Thompson demande:

C'est là toute la correspondance sur le sujet?

M. Thompson ne voulait pas aller plus loin, mais cet Ecossais tenace lui répondit:

Oui, il y a les pièces justificatives.

M. Thompson : Vous pourriez nous en citer une.

Alors M. Fraser lit ce qui suit:

Vendu au ministère de la Milice et de la Défense du Canada, par la "Colt Patent Fire Arms Manufacturing Company", le 11 septembre 1914,

1,000 revolvers automatiques calibre 45, modèle officiel, à $18.50—$18,500.

Sir Charles Davidson: Il semble y avoir déduction pour deux revolvers?

M. Fraser: Oui, il semble qu'il y avait deux revolvers qui manquaient, et il y a une déduction pour ces deux armes.

Evidemment, sir Charles Davidson ne tenait pas à aller plus loin, et c'est pourquoi il a essayé de fermer la bouche à l'auditeur général en lui parlant de ces deux revolvers qui manquaient. Mais le tenace Ecossais lui dit:

Il y a aussi sur la souche: Expédié à J. Wesley Allison, Waddington, N.Y. copie duplicata envoyée aujourd'hui à Valcartier.

Voilà l'homme qui n'avait rien à voir à l'affaire. A la page 21, M. Fraser dit expressément—je ne lirai pas sa déposition—que le prix de ces revolvers automatiques étaient de $18.50 avec remise et 2 p. 100, ce qui abaisserait le prix net à environ $15.42. Il fait consigner cela pour la troisième fois, et alors on lui ferma de nouveau la bouche. Page 23, figure une longue discussion au sujet de ces prix et pour savoir si Fraser pourrait prouver l'information qu'il avait obtenue à New-York. Il y a ici une couple de pages où sir Charles Davidson ne fait guère autre chose que jouer sur les mots, et puis on passe de nouveau à autre chose. Sir Charles Davidson demande:

Y a-t-il encore autre chose?

M. Fraser: Je crois que vous avez émis l'avis que M. Thompson devrait me demander qui a fait les achats.

Sir Charles Davidson: Parfaitement.

M. Fraser: En m'en rapportant aux pièces justificatives, je croyais que les achats avaient été faits par le colonel Allison, mais j'ai lu les dépositions faites hier, et dans lesquelles le ministre de la Milice a déclaré que M. Allison n'avait eu rien à voir à l'achat des revolvers. Le ministre de la Milice a dit que M. Allison n'avait été en rien mêlé à la chose, mais il a dû pourtant s'en occuper un peu, car les revolvers étaient consignés à son nom.

Sir Charles Davidson: Il peut en avoir été le consignataire sans en avoir été l'acheteur.

M. Fraser: Certainement.

Sir Charles Davidson: L'opinion que vous êtes formée provenait de ce que les revolvers lui avaient été consignés.

M. Fraser: C'est ce qu'énonce la souche.

Sir Charles Davidson: Votre opinion était qu'il avait été l'acheteur parce que la souche indiquait qu'il était le consignataire?

M. Fraser: Oui.

Quelle audition contradictoire rigoureuse, n'est-ce-pas? Combien ce monsieur devant tenir à arriver à la vérité! Quelles angoisses terribles ont dû lui coûter ses efforts pour chercher à savoir qui avait acheté les revolvers, et si Allison avait été mêlé ou non à la chose. C'est là l'homme que le Gouvernement avait charge de s'enquérir de ces accusations. Un peu plus loin, M. Fraser dit que les prix étaient tous inexacts, qu'il pouvait acheter lui-même ces revolvers, par un ou deux à la fois pour $18.50 et que les marchands d'Ottawa pouvaient les acheter à ce prix avec la remise au commerce.

Et pourtant le ministre de la Milice a dit que M. Cochrane l'avait complimenté pour avoir économisé au pays autant d'argent, en ne payant que $18.50 pour ces revolvers.

On fit venir M. T. M. Birkett, un personnage bien connu de mes honorables amis—certainement ce n'est pas un mauvais rouge, dans tous les cas. M. Birkett fut appelé et voici sa déposition, à la page 28 des témoignages:

D. Etes-vous importateur d'armes à feu.—R. Oui.

D. Avez-vous importé dans les deux dernières années des revolvers Colt ou des revolvers automatiques Colt?—R. Oui.

D. Quel a été le prix payé par votre compagnie pour des revolvers automatiques Colt?

Sir Charles Davidson: Donnez les dates.

Il ne voulait pas les prix avant la guerre; il les voulait aussi élevés que possible.

R. Nous avons importé des Colt automatiques le 25 septembre 1914 et le 4 mars 1915.

D. Combien en avez-vous importé le 25 septembre 1914?—R. Nous en avons seulement importé deux, nous ne vendons pas beaucoup de cette marchandise.

D. Combien les avez-vous payés?—R. Nous avons payé $18.50, moins douze et demi, moins cinq et moins deux.

D. Mettant le prix net par revolver à combien?—R. $15.06, franco bord à Hartford, Connecticut.

Sir Charles Davidson: Je voudrais connaître l'espèce et la qualité, s'il y a une marque distincte.

Le témoin: calibre 45, modèle du gouvernement, revolver automatique.

Par M. Thompson, C. R.

D. Combien en avez-vous importé le 6 mars 1915?—R. Deux.

D. Qu'étaient-ils?—R. Deux, calibre 45, revolvers automatiques, modèle du gouvernement.

D. Quel en était le prix?—R. $18.50 chacun, moins douze et demi, moins cinq, moins deux pour cent.

Sir Charles Davidson: Vous les avez achetés au même prix que vous avez acheté les autres.

Le témoin: Précisément.

Puis on appelle un autre témoin, George Easdale, gérant de la Ketchum Sporting Goods Co., d'Ottawa. La déposition de M. Easdale est la suivante:

D. Avez-vous importé des revolvers Colt, calibre 45?—R. Oui.

D. Avez-vous des factures de ces achats?—R. Je n'ai pas importé de Colt, 45, après le feu et les factures ont été détruites par le feu dans notre établissement, mais j'ai ici une liste des prix de gros. Nos factures jusqu'au 31 décembre ont toutes été détruites dans le feu.

D. Combien de revolvers automatiques avez-vous importés le 6 mars 1915?—R. Un.

D. C'était un revolver Colt, calibre 45, modèle du gouvernement?—R. Oui.

D. Combien l'avez-vous payé?—R. Je l'ai payé $18.50, moins douze et demi et 2 p. 100.

Il y a quelque chose d'omis ici, comme le fait comprendre la question suivante:

D. C'est le même prix que Birkett?—R. Oui, je crois.

Ainsi, évidemment, les 5 p. 100 d'escompte étaient omis.

D. Prenons-en une autre, le 8 novembre 1915, combien en avez-vous importé?—R. Nous avons importé deux revolvers automatiques, 45, modèle du gouvernement, prix $18.50, moins douze et demi p. 100 et 2 p. 100.

D. Il s'agit du revolver Colt?—R. Oui.

D. C'est le même prix que la première importation.—R. Oui.

D. Vos autres importations ont-elles été faites au même prix et avec le même escompte?—R. Oui, je pourrais aussi dire, bien entendu, que bien que nous n'importions qu'un ou deux articles à la fois, nous sommes sur la liste du gros et j'obtins les mêmes prix prix que les commerçants en gros?

Combien en avez-vous importé—au même prix que les commerçants en gros?

Le témoin suivant fut M. H. W. Brown, un citoyen bien connu des membres du comité des comptes publics, pourvoyeur du département de la Milice et de la Défense. Il a été soumis à un contre-interrogatoire et en voici le compte rendu d'une partie:

Permettez-moi de vous demander, avant tout, si vous connaissez la correspondance entre l'auditeur général et le département de la Milice?

Le témoin: Je sais qu'une correspondance a été échangée, mais je ne l'ai pas vue dernièrement et je ne m'en souviens pas, je l'ai vue, mais je ne me souviens pas de quoi il s'agit.

Sir Charles Davidson: Alors vous feriez mieux d'examiner la correspondance.

Le témoin examine la correspondance déposée par l'auditeur général.

Le témoin: Oui, monsieur, j'ai vu ces lettres.

Par M. Thompson, C.R.:

D. Voulez-vous produire de vos dossiers le document montrant comment on a donné cette commande de revolvers automatiques Colt?—R. Autant que je puis le savoir, il n'y a pas eu de commandes faites pour des revolvers, les seules commandes que je connaisse, d'après mes souvenirs, ont été données pour des revolvers automatiques.

Sir Charles Davidson: Les revolvers n'étaient seulement qu'une petite affaire en comparaison de l'autre commande. Je crois que l'on en a acheté seulement vingt et vous vous souviendrez, M. Thompson, que l'on a dit qu'ils avaient été donnés à la batterie Sifton.

Par M. Thompson, C.R.:

D. Quelle commande a été faite pour des revolvers automatiques?—R. La première commande a été de mille revolvers automatiques donnée le 5 septembre au colonel J. W. Allison par l'autorité d'un arrêté ministériel de cette date. J'ai l'arrêté sous les yeux.

Sir Charles Davidson: Vous pourriez en donner lecture.

[M. Carvell.]

L'hon. M. MURPHY: C'est l'homme qui n'avait rien à voir là-dedans?

M. CARVELL: Absolument rien.

"Le comité du conseil privé a eu sous les yeux un rapport daté du 5 septembre 1914 transmis par le ministre de la Milice et de la Défense, recommandant qu'autorité lui soit donnée d'acheter pour les troupes canadiennes mille revolvers automatiques, calibre 45 à un prix n'excédant pas $18.50 pièce et dix mille cartouches pour ces revolvers, à un prix ne dépassant pas $40.00 par mille cartouches.

"Le comité est d'avis que cette demande d'autorisation soit accordée.

Rodolphe Boudreau,
Greffier du Conseil privé.

A l'honorable ministre de la Milice et
de la Défense.

En conformité de cet arrêté du conseil et des instructions verbales que j'ai reçues du sous-ministre de la Milice, j'écrivis au colonel S. Wesley Allison, Morrisburg, Ontario, le même jour, c'est-à-dire le 5 septembre, dans les termes suivants:

Colonel J. Wesley Allison,
Morrisburg.

Monsieur,

Je suis chargé de vous demander d'avoir l'obligeance de procurer et de fournir au département, aussitôt que possible mille revolvers automatiques, calibre 45, à un prix ne dépassant pas $18.50 pièce et dix mille cartouches pour ces revolvers à un prix ne dépassant pas $40.00 par mille cartouches: sujet à toutes instructions, verbales ou autres, que vous auriez pu déjà avoir reçues. Des instructions pour l'envoi vous seront fournies plus tard. La facture en triple exemplaire devra être envoyée au soussigné.

J'ai l'honneur, d'être, monsieur, votre obéissant serviteur,

H. W. Brown,
Directeur des adjudications.

D'abord, monsieur l'Orateur, quelqu'un peut-il imaginer qu'un témoignage comme celui-là a pu être donné devant un comité d'enquête public au Canada? Mais, un témoignage semblable ayant été donné, pouvez-vous concevoir qu'un haut commissaire, revêtu de tous ses grands pouvoirs, n'ait jamais appelé à la barre des témoins sir Sam Hughes, ni M. J. Wesley Allison, n'ait absolument rien fait pour pousser plus loin son investigation, mais ait fermé les livres sur cette transaction? Et je suis persuadé qu'il finira par faire un rapport à la Chambre disant que tout est parfait et qu'il n'y a aucune réclamation dans le pays à propos de cette acquisition des revolvers automatiques. Il est vrai qu'on a rappelé M. Brown et qu'on l'a tenu sur la sellette pendant une journée. Il a lu des décrets du conseil les uns après les autres et des lettres en masse dont le seul effet a été de prouver l'affaire plus complètement et de la rendre pire. On a produit au moins deux décrets du conseil demandant d'acheter ces revolvers à la maison Colt elle-même et un décret absolument grand ouvert.

Et maintenant existe-t-il un député de l'autre côté de la Chambre qui soit assez innocent pour croire qu'un décret du conseil ayant été adopté par le Gouvernement, ordonnant au directeur des adjudications d'acheter ces revolvers chez M. J. Wesley Allison à un prix ne dépassant pas $18.50.

L'hon. M. REID: Il n'y a pas eu de semblable décret du conseil.

M. CARVELL: Non, mais le décret du conseil disait de les acheter et une lettre suivait, avec l'autorisation du sous-ministre, s'appuyant sur ce décret du conseil . . .

L'hon. M. REID: C'est une façon de dire.

M. CARVELL: Je veux exposer la chose honnêtement. Existe-t-il quelqu'un ici ou en dehors assez naïf pour croire que le ministre a été innocent dans cette transaction? Quand on eut dit à M. J. Wesley Allison, d'acheter ces revolvers automatique à un prix ne dépassant pas $18.50, supposez-vous qu'il allait les acheter à un prix moindre? Et y a-t-il quelqu'un assez naïf pour croire que lorsque la Colt Arms Company vend deux revolvers à Birkett et deux à Ketchum pour $18.50 moins l'escompte s'élevant à trois ou quatre dollars—un escompte ordinaire au commerce—cette compagnie va recevoir le plein montant de $18.50 du Gouvernement. Je pose la question au ministre des Douanes.

L'hon. M. REID: Birkett est un marchand en gros et obtient les escomptes commerciaux.

M. CARVELL: Allons, pourquoi donc, n'a-t-on pas trouvé quelque marchand en gros pour les acheter? Pourquoi n'a-t-on pas choisi le ministre des Chemins de fer pour en faire l'acquisition? C'est un acheteur en gros. Il aurait pu les acheter pour $18.50 moins l'escompte du commerce. Intermédiaire, intermédiaire, intermédiaire—partout où vous allez vous rencontrez l'intermédiaire. Pourquoi ne pouvait-on pas s'adresser à quelqu'un ici à Ottawa? Pourquoi ne pas aller chez Birkett? S'il y avait une commission à toucher pourquoi ne pas la leur donner? Ils sont dans les affaires. Pourquoi ne pas aller chez Ketchum, pourquoi pas chez des centaines et des milliers de gens au Canada qui sont dans les affaires et obtiennent des escomptes du commerce? Le ministre des Douanes essaye d'expliquer ces choses un peu vite, mais les voilà, je les ai mises sous ses yeux et devant le Gouvernement. Nos honorables amis d'en face, veulent-ils que le pays passe par une autre farce? Veulent-ils soumettre l'enquête dans une affaire comprenant des centaines de millions de dollars, dans les conditions que j'ai décrites cet après-midi, à une organisation comme celle dont j'ai parlé? Parlent-ils sincèrement? Je ne peux le croire. Ces choses doivent être soumises à une enquête à la lumière étincellante du jour; elles doivent être soumises à une enquête du Parlement et je le déclare à mes honorables amis, ici même et maintenant que le pays n'acceptera pas autre chose. Il est aussi bien que les honorables députés se rendent compte de la situation maintenant plutôt qu'à un autre moment.

Je me rends compte de l'extrême gravité des accusations que j'ai portées cet après-midi et ce soir. En les portant, je comprends parfaitement la responsabilité que j'assume en ma qualité de membre du Parlement. J'occupe un siège en cette enceinte depuis 1904; il y a près d'un quart de siècle que je pratique au barreau de la province du Nouveau-Brunswick, durant tout ce temps, j'ai gagné ma vie en me livrant à l'exercice de ma profession devant les cours de justice, et je connais un peu, il me semble, les droits, les devoirs et les privilèges d'un avocat. Je sais un peu aussi, il me semble, quelles sont les exigences de la bienséance ordinaire dans ce pays, du moment qu'un député se lève de son siège en plein Parlement ou dans n'importe quel endroit public, et formule des affirmations de la nature de celles que j'ai proférées, cet après-midi et ce soir. Je ne puis croire, monsieur l'Orateur—plus que cela, je ne veux pas croire même pour un instant—que le Gouvernement ose permettre que cette session prenne fin, sans nous fournir l'occasion de faire une enquête complète au sujet de toutes ces accusations. Si j'ai fait erreur en quoi que ce soit, que l'on me fasse voir la vérité; si mes allégations n'ont pas toute la vigueur qu'elles devraient avoir, que l'on m'en fournisse l'occasion, et j'y suppléerai en portant à la connaissance de la Chambre les faits véritables. J'ai signalé à votre attention la situation qui existe au pays, à l'heure actuelle. J'ai attiré votre attention sur la façon dont on a distribué les commandes pour la fabrication des obus, le gâchis auquel ont donné lieu dans ma province, les transactions relatives à l'achat du foin. Je veux que la population du pays tout entier sache que, de la manière dont les choses ont été non seulement gâchées, mais arrangées dans l'intérêts des amis du parti au pouvoir, dans la province du Nouveau-Brunswick, mes électeurs ont été forcés d'accepter $13 par tonnes pour leur foin, quand les cultivateurs de la province de Québec où le Gouvernement achè-

te et presse lui-même le foin, reçoivent $17. Si vous voulez vous donner la peine de consulter les journaux d'aujourd'hui, vous constaterez que le foin de seconde qualité est coté à $20.50 par tonne, à Montréal. Soustrayez de cette somme $1.25 pour le pressage et $1.75 pour le transport, et vous arrivez encore au prix de $17.

Dans la province de Québec, le cultivateur reçoit donc $17 par tonne pour son foin, tandis que les cultivateurs de mon comté sont obligés de se contenter de $13 à $13.50 la tonne, au maximum. Dans la Nouvelle-Ecosse, je mentionne la chose en passant, on prétend que le gouvernement fait lui-même le pressage du foin, de sorte que les entrepreneurs ne peuvent réaliser les profits énormes qui tombent dans leurs goussets, au Nouveau-Brunswick.

Il est possible que je me fasse la situation plus sombre qu'elle ne l'est en réalité, au Canada, à l'heure actuelle; je vous en ai fait l'aveu cette après-midi, je suis quelque peu porté au pessimiste à ce sujet, et je vous le répète encore.

Tout de même, le Gouvernement annonce qu'il a l'intention de porter le chiffre de nos armées à un demi-million d'hommes.

A l'heure actuelle, nous avons sous les armes, un peu plus de 200,000 hommes; je ne vous le dissimulerai pas, nos gouvernants ont une tâche gigantesque à accomplir pour recruter les 300,000 soldats qu'il faut encore. Ils trouveront bien, je n'en ai aucun doute, assez de conservateurs pour remplir les cadres des officiers, mais ils vont rencontrer de sérieuses difficultés, je le crains, pour se procurer le nombre de libéraux suffisants, entre les âges de dix-huit et quarante-cinq ans pour constituer les effectifs de nos régiments.

Quelques DEPUTES: Très bien.

M. CARVELL: On veut bien permettre aux libéraux de s'enrôler dans les rangs; mais c'est là à peu près tout ce qu'on leur permet pour la défense de l'empire.

M. SMYTH: Ce n'est pas le cas.

M. CARVELL: Vraiment? je me propose pourtant de discuter cet aspect de la question avec mon honorable ami, le ministre de la milice; je ne puis donc pas entreprendre cette discussion avec un député qui siège aux derniers rangs ministériels. J'aurai certainement la chance de me rencontrer face à face avec le ministre de la Milice dans un débat à ce sujet, et j'établirai la vérité de mes allégations.

M. SMYTH: Elles sont absolument fausses.

[M. Carvell.]

M. GAUVREAU: Vous êtes payé pour dire cela.

M. SMYTH: Cette affirmation est absolument fausse aussi.

Quelques DEPUTES: Retirez ces paroles.

M. L'ORATEUR: Je dois déclarer que l'expression dont vient de se servir l'honorable député, à savoir: "C'est absolument faux," est non parlementaire et injurieuse, je prie donc l'honorable membre de la retirer.

M. SMYTH: Je m'incline évidemment devant votre décision, monsieur l'Orateur, mais je le répète, ces allégations sont absolument fausses, car le colonel du régiment auquel j'appartiens est un libéral.

Quelques DEPUTES: A l'ordre.

Quelques DEPUTES: Retirez vos paroles.

M. CARVELL: Laissez donc, M. l'Orateur; voilà un autre exemple d'un député qui oublie qu'il est gentilhomme.

L'hon. M. PUGSLEY: M. l'Orateur, l'honorable député, aussitôt après que vous l'avez rappelé à l'ordre a répété les paroles injurieuses dont il s'était servi. L'autre jour, de votre propre mouvement, vous m'avez signifié—et avec beaucoup de raison de retirer une expression que j'avais employée à l'adresse du solliciteur général.

Il ne devrait exister, à mon sens, qu'un seul règlement en cette Chambre, pour les membres de la droite comme pour ceux de la gauche.

M. l'ORATEUR : Je fais certainement de mon mieux afin qu'il n'y ait qu'un seul règlement pour tous les membres de cette Chambre, qu'ils siègent à ma droite ou à ma gauche. Aussitôt que j'ai entendu l'honorable député déclarer que l'affirmation était fausse, je me suis levé, je l'ai rappelé au règlement et je l'ai prié de retirer ses paroles. L'honorable député a déclaré qu'il était disposé à se soumettre à ma décision ; maintenant, l'honorable député de Saint-Jean affirme qu'il a répété cette expression.

M. CARVELL : Il l'a répétée aussitôt.

M. l'ORATEUR : Si j'ai bien compris, l'honorable député a retiré l'expression dont on se plaint ; je n'ai pas saisi le sens des autres remarques qu'il a pu faire. Mais, si l'honorable député a répété cette expression je suis obligé de remplir mon devoir et de le prier de la retirer.

M. SMYTH: Evidemment; je m'incline devant votre décision, M. l'Orateur, mais si vous voulez bien me le permettre,

j'ai quelques explications à donner. L'honorable député venait d'affirmer.

M. CARVELL : Je m'oppose, monsieur l'Orateur, à ce que l'honorable député donne des explications. Il vient de retirer l'expression dont il s'est servi, et l'incident est clos.

M. SMYTH: Il a fait une affirmation inexacte.

M. l'ORATEUR : A l'ordre.

M. CARVELL : Je m'oppose à ce que l'on permettre à l'honorable député de donner des explications.

M. l'ORATEUR: L'incident est clos, je l'espère; si j'ai bien compris, l'honorable député a retiré l'expression qui y a donné lieu.

M. CARVELL: Monsieur l'Orateur, après cette petite tempête, vous me pardonnerez si je suis obligé de faire une légère pause afin de renouer le fil de mes idées. Je me suis efforcé de signaler à l'attention du pays la gravité de la situation en face de laquelle nous nous trouvons. Je me suis efforcé de faire comprendre au Gouvernement qu'il rencontrera probablement quelques difficultés s'il entreprend de recruter encore 300,000 soldats pour le service d'outremer.

Tout de même, monsieur l'Orateur, c'est le devoir du Gouvernement d'entreprendre cette tâche, si cela est nécessaire afin d'aider les alliés à terminer victorieusement la guerre actuelle. Je ne veux nullement plaider en faveur de la conscription,—car le mot lui-même me déplait—Je ne suis pas en faveur que l'on ait recours à des mesures arbitraires de quelque nature qu'elles soient; mais il existe des centaines de moyens que le Gouvernement pourrait mettre en œuvre afin de se procurer les soldats qu'il lui faut, du moment qu'ils différeront quelque peu des méthodes qui sont actuellement en usage.

Vous êtes-vous jamais demandé quelle peut bien être l'opinion qu'entretient le citoyen ordinaire de ce pays, lorsqu'il lit dans les journaux les gaspillages des fonds publics qui se sont perpétrés, et que toute la presse canadienne a exposés au cours des deux ou trois derniers mois?

Quelle peut bien être l'opinion qu'entretient à ce sujet le citoyen ordinaire qui à une famille à soutenir, et qui sent bien que, s'il répond à l'appel, sa femme et ses enfants tomberont à la charité publique? Quelles peuvent bien être les pensées qui assaillent l'ouvrier, gagnant à peine de quoi vivre, lorsqu'il regarde autour de lui et constate que les favoris politiques de mon très honorable ami, le premier ministre, accumulent des profits de centaines de mille dollars, à la faveur de la situation actuelle?

Je le répète, monsieur l'Orateur, il est absolument nécessaire que le Gouvernement adopte une nouvelle orientation, et recommence en neuf, s'il veut obtenir le nombre d'hommes suffisant afin de porter le chiffre de l'armée canadienne à 500,000 hommes.

Je suis heureux de le proclamer, si le Gouvernement veut se mettre à l'œuvre, s'il veut agir selon les dictées de l'honnêteté, de la loyauté, de la décence et du patriotisme, il peut se procurer les 300,000 soldats dont nous avons besoin; mais il est inutile d'y songer s'il est décidé à persister dans la ligne de conduite qu'il a suivie jusqu'à ce jour.

Cet après-midi, j'ai posé carrément la question au Gouvernement, à savoir s'il est vrai que l'on ait reçu un câblogramme de M. Lloyd George déclarant qu'il ne veut pas que l'on institue une enquête au sujet de toutes ces opérations. Je n'ai pu obtenir de réponse à ma question, mais je me refuse à croire que cette rumeur soit vraie. Tout de même, si cette rumeur est confirmée, si M. Lloyd George ne veut pas nous permettre de nous enquérir des opérations qui relèvent de son département. Je désire pour ma part, que l'on s'enquiert au moins au sujet de celles qui relèvent du gouvernement canadien.

Si le ministère a gaspillé des millions de notre argent et le ministre des Finances affirme que nous payons notre quote part de toutes ces dépenses—nous voulons nous enquérir au sujet de celles de ces transactions dont la responsabilité incombe au gouvernement Canadien. Je me rend parfaitement compte dans quelle situation se trouve le gouvernement britannique, à l'heure actuelle. Il lui appartient de régler le problème le plus effroyable qu'il ait jamais été donné à aucun gouvernement de résoudre, au cours du dernier siècle. Le gouvernement de la Grande-Bretagne est obligé d'avoir le concours de chaque citoyen de l'empire, de jeter dans la balance chaque dollar et chaque cartouche dont il peut disposer, toutes les influences qu'il peut commander en un mot, afin de pouvoir sortir victorieux du conflit actuel. Par la force des circonstances, les autorités impériales se voient forcées de compter

avec les membres du gouvernement Canadien, à l'heure actuelle.

Le gouvernement anglais ne saurait donc, dans les circonstances, chercher querelle à nos gouvernants ni leur adresser publiquement les reproches que je leur fais ce soir, en cette enceinte. Une telle conduite de la part des autorités impériales serait peu politique.

Le gouvernement britannique est donc obligé de compter sur les membres du cabinet actuel, tant qu'ils seront au pouvoir, afin qu'ils l'aident à vaincre les difficultés de l'heure présente. Mais, monsieur l'Orateur, si comme on le prétend, tout s'est passé dans l'ordre, pourquoi, je vous le demande, le gouvernement anglais a-t-il jugé nécessaire de déléguer un de ses représentants ici, dans la personne de M. D. A. Thomas? Et si, après l'enquête qu'a conduite M. Thomas, on a constaté que tout s'était passé dans l'ordre, pourquoi, je vous le demande, a-t-on jugé à propos de dissoudre sans cérémonie l'ancienne commission des obus, et de la réorganiser sur de nouvelles bases? Ce sont là autant de questions auxquelles le Gouvernement est tenu de répondre. S'il n'y a pas eu de malversations, pourquoi ces divers incidents se sont-ils produits? Pourquoi le "Saturday Night", de Toronto, publie-t-il des nouvelles du genre de celles-ci: Plus de nouvelles commandes pour le Canada, bien que la Russie essaie de négocier un marché de $150,000,000 pour la fabrication de munitions aux Etats-Unis? Pourquoi les manufacturiers des environs de la ville, au cours des derniers jours, prétendent-ils que le Canada n'obtiendra plus de commandes militaires?

Pourquoi est-ce publié dans les journaux?

Le Gouvernement devrait nous dire, sur l'heure, s'il est vrai qu'on a cessé de commander des munitions au Canada. Si c'était vrai, ce serait un malheur pour le Canada, car il nous importe souverainement de tenir nos ouvriers à l'œuvre, nos fabriques en activité et notre industrie en plein rendement. Il nous importe encore plus de savoir si le Gouvernement a assez grossièrement gâché les affaires à lui confiées par le gouvernement britannique pour déterminer celui-ci à refuser de traiter avec lui. Voilà qui serait lamentable, et je signale ce point à l'attention des ministres et de leurs partisans. J'espère que le Gouvernement n'attendra pas même le coucher du soleil pour expliquer à la Chambre le triste état de choses qui règne aujourd'hui au Canada. Comment peut-il s'attendre à recruter des soldats avec facilité dans de telles circonstances et quand ce mesquin favoritisme politique s'exerce dans tous les hameaux du pays? Un libéral ne peut avoir l'occasion de vendre une livre de thé aux soldats.

M. WILCOX: C'est de la blague.

M. CARVELL: Non pas, c'est vrai et chacun de vous le sait très bien. Il n'est pas un membre de la droite qui ne soit entièrement coupable.

Quelques VOIX: A l'ordre, à l'ordre.

M. L'ORATEUR: A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra lui-même qu'en disant à des membres de cette Chambre qu'ils se savent coupables, il a employé un terme injurieux et imparlementaire.

M. CARVELL: Peut-être pourrais-je expliquer le mot "coupables" en y substituant les mots "coupables de rechercher les bénéfices du favoritisme de parti".

Quelques VOIX: Retractez-vous.

M. L'ORATEUR: Que dit l'honorable député?

M. CARVELL: "Coupables de rechercher les bénéfices du favoritisme de parti". C'est dans ce sens que j'ai employé l'expression. Je m'efforce de peser mes paroles et d'employer le langage convenable. La situation est grave, le peuple entier fait des sacrifices pour résoudre le grand problème dont la solution s'impose, les institutions publiques, les municipalités, ont versé des milliers de piastres pour alimenter le fonds patriotique, Montréal et Toronto s'occupent de prélever des millions à cette fin.

Dans tous les hameaux du Canada, les femmes ont formé des associations de la Croix-Rouge et d'autres associations patriotiques, elles épargnent jusqu'à leur moindre denier pour aider à grossir la somme destinée aux œuvres de charité, les enfants qui fréquentent les écoles donnent des concerts et épargnent toutes leur menue monnaie dans ce même but. D'un bout à l'autre du Canada les femmes prient et travaillent pour la protection de leurs frères, de leurs maris et de leurs fils qui sont sur les champs de bataille. Notre pauvre peuple fait des sacrifices terribles.

Or en face des graves responsabilités et incombant à tout homme public et même à tout simple citoyen de ce pays et leur imposant à chacun de faire bravement tout son devoir pour assurer le succès de nos armés, comment peut-on songer au triste état de choses qui règne ici et que je viens

de décrire, et espérer en même temps travailler avec succès au recrutement, à déterminer nos gens à exposer leur vie, à abandonner leurs familles aux soins des institutions de charité pour aller défendre leur pays?

Monsieur l'Orateur, je vous remercie et je remercie la Chambre de m'avoir écoûté avec autant de patince. Certes, ce n'a pas été pour moi un devoir agréable de vous exposer les faits que j'ai été obligé de signaler cet après-midi, mais ce devoir, je l'ai rempli de mon mieux, j'ai dit les choses ainsi que je les vois et les comprends.

J'ajouterai, en terminant, que si le Gouvernement veut instituer un comité parlementaire d'enquête pour les étudier, je me fais fort de les prouver en tous points et d'en soumettre et prouver encore plus que j'en ai mentionné.

M. S. FRANCIS GLASS (Middlesex-Est): Monsieur l'Orateur, les félicitations que vous avez reçues des chefs éminents et d'autres membres distingués de cette Chambre proclament le grand honneur qu'on vous a conféré. Bien que j'occupe ici un rang plus modeste, je désire, à mon tour, vous féliciter et me joindre à eux pour vous exprimer mes bons sentiments à votre égard.

Le poste d'Orateur n'est pas seulement honorable, il est historique. En Angleterre il date de l'année 1382. S'il comporte le plus grand honneur que le Parlement puisse conféré, il symbolise également la confiance qu'on repose en son titulaire.

Si graves que soient les responsabilités et si onéreux que soient les devoirs qui s'y rattachent, vous saurez remplir votre tâche efficacement, avec cette justice, cette dignité et cette impartialité qui, durant près d'un demi-siècle ont caractérisé vos illustres prédécesseurs. Je félicite la Chambre elle-même du choix qu'elle a fait.

Les exigences exceptionnelles auxquelles nous sommes appelés à faire face nous donnent à penser à la gravité des problèmes que ce pays a à résoudre dans le moment. Il semble donc tout particulièrement convenable que les sentiments exprimés par le chef de l'Opposition, par le premier ministre et par d'autres membres qui ont adressé la parole dénotent une plus forte tendance à l'union et à la coopération qu'on n'eût espéré en constater en temps ordinaire.

Je citerai certain passage du discours que vient de prononcer le chef de l'Opposition:

> Lorsque les hostilités ont éclaté, l'un et l'autre partis dans cette Chambre ont admis que c'était le devoir du peuple canadien de participer à la guerre selon toute l'étendue de nos ressources.

Puis il ajoute:

> L'opposition se croit tenue de se déclarer plus que jamais convaincue de sa responsabilité, en temps de guerre surtout. Il va être de son devoir de critiquer honnêtement toujours ardemment peut-être, mais jamais sans juste raison. Il va être aussi de son devoir—et ce devoir lui sera beaucoup plus agréable—d'appuyer toute mesure méritant son appui. En venant ici nous n'avons d'autre but que de contribuer de toutes nos forces à assurer la victoire finale et complète des alliés sur l'Allemagne.

S'il a parlé, comme il le devait, au nom de ceux qu'il dirige, il me semble que certains de ses partisans ne se sont pas élevés tout à fait à la hauteur du patriotisme qui inspirait évidemment leur chef.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt l'honorable député qui m'a précédé (M. Carvell). Je comptais sur quatre ou cinq heures de cette séance pour prononcer mon discours à cette Chambre, mais il a parlé si longtemps et l'heure est si avancée, que je me sens obligé de restreindre considérablement mes observations.

On dit que l'homme public doit reçevoir de ses amis plus de louanges qu'il ne mérite vraiment, afin qu'il y ait compensation pour les critiques par trop acerbes que ses adversaires lui adressent parfois.

Si le débat se maintient sur le ton que lui ont donné certains membres de l'opposition il va peut-être falloir se verser dans un excès de louanges envers ceux que le député d'Essex-sud (M. Wilcox) a si vertement critiqués.

La population de ce pays conçoit toute la gravité des problèmes inhérents à la poursuite de cette guerre. Qu'on la mesure à l'aune que l'on voudra, cette guerre est sans exemple et sans pareille dans l'histoire. Jamais on n'a connu d'armes si terribles pour semer la destruction. On a épuisé les ressources du génie de l'invention pour trouver de nouveaux moyens de tuer son semblable. On a jeté le désarroi dans le commerce universel. Les moyens de transport ont été paralysés, surtout parce qu'on s'est emparé de la marine marchande pour répondre aux besoins les plus urfents de la guerre.

Non seulement le nombre de navires, mais l'augmentation des dangers de la navigation maritime ont eu pour résultat la hausse des frais de transport. Les frais re-

latifs au transport d'un boisseau de blé sont trois fois plus élevés maintenant qu'il ne l'étaient avant la guerre.

Pourquoi cette lutte? Pourquoi cette destruction de vies et de propriété? Parce qu'on s'est attaché à cette fausse philosophie, à cette fausse doctrine qui veut que la force prime le droit. Dans une caricature publiée récemment, McCutcheon a illustré deux types dont l'un représente la Guerre, et l'autre l'Anarchie; monstres curieux, hideux à voir. Et sur la poitrine de la guerre il a écrit ces mots: La force prime le droit, puis, sur la poitrine de l'Anarchie, ces autres mots: La dynamite prime le droit.

Il me paraît difficile de faire une distinction entre ces deux doctrines. Admettre de côté l'ensemble des règles morales qui, de tous temps, ont été considérées comme la sauvegarde des droits individuels et de la propriété privée. Les nations qui basent leur suprémacie sur la force physique ne peuvent aspirer à l'immortalité. Celui qui met sa confiance dans la force jette des semences de mort. L'histoire de l'humanité est jalonnée par les ruines des empires qui, parvenus au zénith de leur puissance, se sont crus invincibles.

Nous nous rendons compte aujourd'hui que l'Allemagne est, sans contredit, l'ennemi le plus déterminé, le plus fourbe, le plus implacable, le plus dépourvu de scrupules, que l'Angleterre ait jamais eu à combattre. Au mois de mai dernier, elle produisait plus de 250,000 obus par jour, tandis que la mère patrie produisait 2500 obus explosif set 13,000 shrapnels. C'est à cet effort surhumain de l'Allemagne qu'il faut attribuer la déroute des Russes, ces mois derniers. C'est grâce à cette avalanche d'obus que la Galicie a été reconquise, que les Autrichiens ont repris confiance, que la Pologne a passé sous le joug de l'envahisseur et qu'une grande partie des Balkans est devenue la proie des pouvoirs du centre. Sauf pour le cas de la Serbie, la seule explication des étonnants succès de l'ennemi réside dans son énorme approvisionnement de munitions, pendant que nous en étions presque entièrement dépourvus; nous manquions également de canons, et surtout de mitrailleuses. A l'heure présente, cette disproportion a presque disparu.

Cela m'anène à une question qui a occupé une grande partie du discours prononcé cet après-midi par l'honorable député de Carleton (N.B.) (M. Carvell). Je pourrais même dire que cette question des munitions a fait presque tous les frais du présent débat. Je ne crois pas pouvoir apporter de nouveaux éléments dans la discussion, mais je suis convaincu que les remarques du député de Carleton ne sont pas de nature à stimuler ou augmenter la fabrication des munitions au Canada.

Si les remarques de mon honorable ami sont répandues par tout le pays, comme elles ne manqueront pas de l'être, elles auront plutôt pour effet de décourager nos industriels et d'enrayer les progrès accomplis.

L'honorable député a déclaré, à plusieurs reprises et avec sa vigueur accoutumée, qu'il est en état de prouver tout ce qu'il avance. Il a consacré une bonne partie de son discours à dénoncer ce qu'il appelle des compagnies surgies comme des champignons, créées pour les besoins du moment. Pendant qu'il était lancé sur cette voie, il s'est attaqué en particulier à une compagnie de la ville de London (Ont.) qu'il range dans cette catégorie. J'aimerais à savoir au juste ce qu'il entend par une compagnie qu'il compare à un champignon. Je ne saisis pas bien le sens de ses remarques, quand elles s'appliquent à des maisons qui ont rempli leurs engagements et exécuté pour le département de la guerre les commandes qu'elles en avaient reçues.

L'honorable député a aussi mentionné une maison de Sainte-Catherine qui aurait reçu une forte commande de shrapnels. Peut-il me dire combien de shrapnels ont été commandés à cette maison de Sainte-Catherine?

M. CARVELL: J'ai passé mes notes aux sténographes et lorsqu'elles me reviendront, je me ferai un plaisir de répondre à la question de mon honorable ami.

M. GLASS: Mon honorable ami est-il bien certain qu'une commande de shrapnels ait été faite à la maison en question?

M. CARVELL: Je n'ai pas tous ces détails dans la tête, mais si je l'ai dit cet après-midi, je le maintiens.

M. GLASS: Je suis informé que la Metal Drawing Co. de Sainte-Catherine, constituée civilement avec un capital de $50,000, a fait l'acquisition de l'usine et de l'outillage de la Reo Motor Co. dont il a parlé.

M. CARVELL: C'est ce que j'ai dit.

M. GLASS: Dans ce cas, nous parlons tous deux de la même compagnie.

M. CARVELL: Oui.

M. GLASS: La commande était pour des douilles de cartouches en cuivre et non pour des obus ni des shrapnels—pour des douilles en cuivre qui n'étaient fabriquées nulle part au Canada, à cette date et qui ne sont pas fabriquées ailleurs, même aujourd'hui, autant que je sache. Je ne veux pas affirmer cependant que d'autres maisons en Canada n'en fabriquent pas à l'heure qu'il est, car je n'en suis pas certain.

Un DEPUTE: Il ne s'en fabriquait pas ailleurs, à cette date.

M. GLASS: Non. Cette maison emploie des presses et non des tours; elle a dû faire l'acquisition de presses qui ont coûté $200,000, pour pouvoir fabriquer ces douilles de cartouches. Si l'on voulait entreprendre la fabrication des munitions au Canada, il fallait que quelqu'un s'y mît. Même si la maison en question avait reçu une commande pour des obus à balles, je ne saisirais pas la force du raisonnement de mon honorable ami. Il me ferait plutôt plaisir d'apprendre que de pareilles commandes ont été distribuées un peu partout dans le pays, car à cette époque la classe industrielle au Canada avait un grand besoin d'encouragement. C'est pour venir en aide à l'industrie canadienne que le Gouvernement a agi comme il l'a fait.

L'honorable député de Carleton a consacré beaucoup de temps à la question des prix qui avait déjà été longuement débattue par les orateurs précédents.

Mon honorable ami a pour ainsi dire rayé le "Free Press" d'Ottawa de la liste des organes du parti libéral. Je suppose que le "Free Press" survivra à cette exécution. Je ne suis pas même certain que l'honorable député de Carleton représente la manière de voir des membres libéraux de cette Chambre et des adhérents du parti libéral dans le pays. Mais une chose que je sais parfaitement, c'est que le "Free Press" a toujours été reconnu comme un organe libéral de cette ville et mon honorable ami sait, comme moi, que lorsque les libéraux étaient au pouvoir, ce journal recevait du gouvernement sa bonne part des faveurs ministérielles. On a donc raison de le considérer comme un journal libéral.

Je ferai observer en passant que mon honorable ami s'est montré très indigné parce qu'il a été interrompu une ou deux fois, cet après-midi. Quelqu'un me faisait observer, il y a un instant, que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) a été interrompu pas moins de soixante et trois fois, pendant le discours qu'il a prononcé hier et que plusieurs des interruptions ont été faites par celui-là même qui proteste aujourd'hui, parce qu'il a été interrompu quelquefois.

M. CARVELL: Mon honorable ami me permettra de lui faire observer qu'il est complètement dans l'erreur. Je ne me rappelle pas avoir une seule fois protesté contre les interruptions. Je me suis efforcé de répondre aux questions qui m'étaient posées et je crois l'avoir fait avec un certain succès, mais je n'ai pas soulevé d'objections sérieuses.

M. GLASS: Je ne me rappelle pas à propos de quoi ces objections se sont produites, mais si j'ai mal interprété l'attitude de l'honorable député, je le regrette et je retire ce que j'ai dit.

M. EDWARDS: Mon honorable ami n'a pas du tout mal interprété l'attitude de l'honorable député de Carleton (N.-B.) Je lui ai demandé des explications concernant ses attaques contre une maison de Sainte-Catherine et comme il ne pouvait pas répondre, il a protesté contre l'interruption.

M. CARVELL: Je n'ai fait aucun commentaire.

M. GLASS: Hier, l'honorable député de Carleton a demandé certains renseignements concernant la question des munitions et cela a fourni au "Free Press" l'occasion de faire quelques commentaires. Voici ce qu'il dit:

> Dans la Chambre des Communes, hier, M. Carvell a demandé à l'honorable ministre de la Marine, pourquoi il ne donnait pas la liste complète des maisons qui ont obtenu des commandes de la commission Bertram.
>
> "Adressez-vous à la commission des obus et faites-vous donner cette liste", a répondu M. Hazen.
>
> "Nous aurions bien peu de chances de l'obtenir", a fait observer M. E. M. Macdonald.
>
> "Puisque le ministre paraît bien disposé" ajoute M. Carvell, "je lui demanderai de nous communiquer la date des commandes, la qualité des munitions fournies et le chiffre des prix payés."
>
> Croira-t-on que tous ces renseignements, sous une forme aussi complète et aussi détaillée que le demande M. Carvell, ont été communiqués au chef de l'opposition libérale, au mois de juillet dernier? MM. Carvell, Macdonald et Pugsley se débattent dans l'obscurité, pendant que leurs collègues, qui siègent à leurs côtés, sont en possession de documents qui, bien que confidentiels, pourraient les éclairer, s'ils ne cherchaient autre chose que des renseignements. Ces trois députés affectent de sourire quand on leur cite l'opinion du "Free Press" sur cette question des obus, mais ces sourires ne sont rien, comparés à l'amusement que nous procurent des

dialogues comme celui que nous venons de rapporter plus haut.

Aux personnes sensées, il est inutile d'expliquer que la commission Bertram ne pouvait pas tenir les journaux au courant de toutes ses opérations. Mais, sachant, que cette commission des obus avait confidentiellement renseigné l'opposition libérale, au sujet de toutes les commandes données pendant la période en discussion, comment pouvons-nous interpréter autrement que comme la manifestation d'un esprit de parti étroit les efforts de certaines gens pour faire croire au public que le Gouvernement refuse de "lever le voile"? Il y a déjà des mois que le "Free Press" s'est prononcé contre toute manifestation d'esprit de parti, tant que durera la guerre.

Le "Free Press" a publié des articles concernant ces accusations et les soi-disant scandales de munitions et, le 21 janvier courant, il publiait de nouveau la déclaration faite par le général Bertram. Il est infiniment regrettable que sir Alexander Bertram, qui a fait tant de sacrifices, qui a rempli si dignement son devoir, qui a été récemment honoré par le roi, en reconnaissance des services qu'il a rendus, soit la victime d'attaques de cette nature. Le général Bertram est hautement estimé par tous ceux qui le connaissent et son honorabilité ne peut être mise en doute.

Dans une déclaration publiée le 27 de décembre dernier, le général Bertram disait:

Tout d'abord, je veux qu'on comprenne que je ne suis pas un homme politique à la recherche des honneurs et des pots-de-vin. J'ai tenté de remplir fidèlement et honnêtement ma tâche, et de faire quelque chose qui serait à l'honneur du pays. Ce que j'ai fait n'a évidemment pas plu à quelques-uns—au "Daily Mail" de Montréal et à d'autres.

Il n'y a absolument rien de vrai dans la nouvelle de ma démission, a dit le général Bertram. Je n'ai pas démissionné et n'ai pas l'intention de le faire. J'ai travaillé nuit et jour depuis quatorze mois et ce travail a ruiné ma santé. M. Flavelle m'a fortement conseillé de prendre un congé. Je m'attends à être absent un mois ou six semaines.

Vu que je m'en vais, je suppose qu'il convient que je réponde à quelques-uns de mes censeurs. Je veux éclaircir l'atmosphère. J'ai rarement recherché les interviews, mais je comprends maintenant que cela est nécessaire.

On m'a demandé de me charger d'une entreprise pour le ministère de la guerre anglais, et j'ai ici les marchés établissant que les commandes ont, à une exception près, été distribuées par mon entremise aux manufacturiers à des prix arrêtés par le ministère de la guerre anglais. La seule exception dont je parle était un marché pour 100,000 obus à un prix que j'ai fixé moi-même. Je n'avais rien pour me guider, ni de documents pour m'aider. Je puis établir par comparaison que le prix pour le même travail dans un marché passé par l'entremise de J. P. Morgan et compagnie de New-York, était de $1.45 plus élevé par obus. Je me suis guidé sur les prix américains, et c'est grâce aux capacités de nos manufacturiers et de nos artisans que le Canada a pu fabriquer ces obus à meilleur marché et plus promptement qu'ailleurs.

[M. Glass.]

Mon honorable ami sait fort bien qu'aux premier jours de la guerre, il était difficile d'obtenir que les manufacturiers prirent le risque d'installer un outillage pour la fabrication des obus. Dans ma propre ville, à London, la maison E. Leonard fils et compagnie, dont M. Frank Leonard est le chef—il a deux fils qui rendent aujourd'hui de grands services au front—reçut l'offre de commandes pour la fabrication d'obus, mais elle n'a pas cru tout d'abord qu'elle avait les machines et l'outillage nécessaires, et aux prix offerts et vu la situation qui régnait alors, elle ne s'est pas sentie disposée à accepter l'offre. Ce n'est qu'après que des obus eurent été fabriqués pendant quelque temps au Canada que M. Leonard, inspiré sans doute par la bravoure de ses fils au front et rempli de loyalisme et de patriotisme résolut d'entreprendre la fabrication d'obus. Lorsqu'on demanda instamment des obus, il accepta des commandes aux conditions ordinaires.

L'honorable député semble attacher une grande importance au fait que des commandes ont été renouvelées à des prix moindres et que les prix ont baissé à chaque nouvelle commande jusqu'à ce qu'ils fussent aussi bas qu'il était possible. Je ne crois pas que mon honorable ami ait une intelligence bornée. Il nous a dit cet après-midi : qu'il était avocat et agriculteur. Eh bien, même un avocat ou un agriculteur peut aisément comprendre que l'expérience et l'augmentation des commandes doivent régler dans une certaine mesure le coût de la production.

En parlant des avocats, il me revient en mémoire un trait d'esprit que j'ai lu dernièrement dans le "Globe". Un jeune homme de la campagne se rendit en ville pour étudier le droit, mais après trois jours il revient à la maison. Son père lui demanda : Eh bien, mon fils, n'as-tu pas aimé le droit? "non," fit le jeune homme ; "je regrette de l'avoir appris."

L'honorable député a trouvé à redire parce que des commandes d'obus ont été données à certaines maisons de commerce et il a demandé en quoi les compagnies de fabrication étaient mêlées à la fabrication des obus. Je crois que l'un des reproches qu'uil a fait plus loin dans son discours c'est que le Gouvernement n'ait pas utilisé les ateliers de Transcona pour cette fabrication. Dans la présente crise, pourvu que la mar-

chandise soit livrée, peu importe quels sont ceux qui la produisent. La population a besoin d'obus, et c'est ce que le gouvernement cherche à se procurer.

Je ne suis pas en mesure de répondre à l'honorable député au sujet du scandale qui a eu lieu dans sa province relativement aux achats de foin, mais je ne doute pas que le ministre de l'Agriculture lui répondra de manière à satisfaire entièrement la Chambre. Si j'avais une remarque à faire sur ce point, je dirais que les cultivateurs de la partie du pays qu'il habite sont beaucoup plus bonasses et plus jobards que ceux de ma région. Je soutiens qu'il faut accepter avec beaucoup de circonspection une grande partie de ce que mon honorable ami a dit cet après-midi, car je me souviens de circonstances où son jugement n'a pas semblé mûr et raisonnable. Je désire parler pendant un instant de quelques critiques qu'il a faites au budget de la Milice en 1914. Il disait alors :

La principale cause des embarras du ministre (parlant du ministre de la Milice) et de sa milice trop chargée du haut, est le rapport d'un général du nom de French qui est venu au Canada il y a quelques années, visite qui, d'après moi, a été l'un des plus grands malheurs qui soit tombé sur nous.

Il ajoutait plus loin :

J'ai dit à l'ancien ministre de la Milice publiquement et privément qu'il avait commis une grande erreur en adoptant le rapport ridicule et insensé du général French. C'eut été parfait si le général French eût eu à faire un rapport sur la Bulgarie, la Russie, l'Allemagne ou même l'Italie. Mais lorsqu'il s'agit d'un pays comme le Canada où il n'y a aucun danger de guerre, ses idées sont ridicules. Il n'y a pas plus de danger de guerre entre le Canada et un autre pays qu'il y en a que le ministre de la Milice ou moi-même, nous nous suicidions d'ici à demain matin. Il est toujours possible cependant que l'empire fasse une guerre et notre devoir sera peut-être d'avoir des volontaires.

Il disait encore :

Nous ne voulons pas d'une milice trop chargée du haut.

M. CARVELL: Je demanderai si l'honorable député sait que le parti conservateur a mis de côté depuis trois semaines des tonnes de brochures qu'il avait préparées sur l'incident français?

M. GLASS: Un honorable ami en sait plus long que moi au sujet des brochures conservatrices.

L'hon. M. ROGERS: Je dois en savoir quelque chose. Si cela était arrivé, j'en aurais eu vent, mais je puis affirmer à l'honorable député que son assertion est absolument inexacte.

M. CARVELL: Vu ce qui a lieu en Europe.

M. GLASS: (lisant):

Il est bien difficile d'argumenter avec le ministre. Il parait complètement obsédé d'une idée. Mon honorable ami proclame que la milice est une source de bienfaits au point de vue religieux et moral. S'il le croit, il est toqué et dès lors il devient inutile de raisonner avec lui. Notre milice ne fait pas de bien au soldat, même au point de vue physique. En Allemagne, il m'a suffi de voir défiler les troupes dans les rues pour constater le bon effet de l'entrainement militaire. La raison de cette différence, c'est que, là, cet entrainement est complet, tandis qu'ici il est insuffisant. Il réduit à l'ivrognerie a peu près le quart de l'armée, et voilà tout.

L'honorable député disait à un autre endroit:

M'est avis que le ministre vit dans une fausse sécurité. Je le crois sincère dans ce qu'il dit et fait, et c'est bien là qu'est le mal. Toutes ces histoires qu'il nous raconte, il y croit sincèrement, il en rêve et elles font sa vie. Qu'il me permette de lui dire que ce sont là des contes amusants, mais imaginaires.

C'était six mois avant la déclaration de guerre.

M. CARVELL: L'honorable député me dira-t-il le nombre de membres du premier détachement qui avaient assisté aux exercices annuels pendant les trois ou quatre mois qui ont précédé leur départ?

M. GLASS: Je ne suis pas en état de fournir ce renseignement à mon honorable ami, et je ne vois pas quelle portée cela peut avoir. Je cite ses paroles afin de prouver que nous devons accepter ses dires avec circonspection, parceque dans le passé, nous ne les avons pas trouvés entièrement conformes à la vérité.

Parlant du corps du génie, l'honorable député disait:

A quoi bon un corps du génie, si vous n'avez pas des spécialités très habiles pour le commander? Si vous aviez des cultivateurs ou des hommes de chantier, ils seraient de quelque utilité, car il est beaucoup de choses qu'ils peuvent faire.

Si l'on peut trouver ensemble dans le hansard deux phrases qui se contredisent autant que ces deux-là, j'aimerais savoir où elles sont. D'abord l'honorable député exige des spécialistes très habiles, puis il émet l'idée de prendre des cultivateurs ou des hommes de chantier. Je conviens que le cultivateur est intelligent et connait beaucoup de choses, mais je crois qu'un homme ordinaire nierait qu'il pût faire

un officier ayant les connaissances techniques. L'honorable député ajoute:

Mais ces hommes sont des gandins qui flânent et s'enivrent. Ce sont d'assez braves gens dans la vie ordinaire, mais une fois rendus au camp, ils ne songent qu'à boire depuis le jour de l'arrivée jusqu'au jour du départ.

Le jour même où l'honorable député tenait le langage consigné à la page 4620 du hansard, il enseignait au ministre à être économe, à dépenser l'argent de manière à faire du bien au pays:

Si le ministre dépensait cet argent à quelque chose qui présenterait une valeur réelle pour notre population, je ne lui tiendrais pas tant rigueur, bien que je ne sois guère disposé à dépenser quinze millions par année. Pour les associations de tir et les musiques militaires, qui présentent une réelle valeur, il ne dépense que $80,000. S'il prenait un demi-million de l'argent qu'il dépense à droite et à gauche, et s'il le consacrait à de bonnes musiques militaires, il ferait un grand bien.

Voilà ce qu'il jugerait le plus important avant laguerre. Il critiquait la dépense pour les habillements, les munitions et les armes. Si le ministre voulait cesser son gaspillage pour la construction de dépôts d'armes et l'instruction de la milice et acheter pour un demi-million de dollars d'instruments de musique—c'était là ce que l'honorable député jugerait le plus nécessaire au pays. Il parla cette fois-là de son voyage en Allemagne où il avait vu les résultats de l'entrainement militaire. Il avait remarqué les soigneux préparatifs des Allemands, et ayant profité de ses observations, on se serait naturellement attendu de sa part à une vision plus claire de l'avenir.

Mais l'honorable député ne fut pas seul à se prononcer dans ce sens à cette séance mémorable, le représentant de Rouville (M. Lemieux) prenait la parole sur le même sujet, et je constate, en me reportant à la page 4773 des " Débats " de 1914, qu'il disait alors:

Avec mon honorable ami nous deviendrions simplement atteints de la folie militariste.

Il va sans dire que c'est le ministre de la Milice qu'il visait là. Il ajoutait:

Cette dépense énorme est tout simplement monstrueuse et le pays finira par se révolter contre un pareil gaspillage.

Voici maintenant ce qu'il disait de l'institution des cadets dans la province de Québec:

L'institution des cadets n'est pas chose nouvelle. . . Mon honorable ami n'a rien inventé et il ne trompera personne. De notre temps, le ministre de la Milice ne cherchait pas à mettre dans la tête des gens la folle idée que la guerre est imminente et que le pays est infesté de guerriers et de barbares, comme aux premiers temps de la colonie.

De son côté, l'honorable député de Lambton-Est (M. Armstrong) citait une strophe due à la plume d'Eliza Cook et à laquelle les évènements proches donnaient le plus grand à-propos:

Never trust the soft breathing that preaches of peace
With a pledge-g'ving lip and a smile-l'ghted eye;
Hear it all with good will, but be provident still,
With men that are earnest and powder that's dry.

A la même séance encore, mon honorable ami de Wellington-Sud (M. Guthrie) prenait la parole sur le budget de la Milice et (voir page 4762 des " Débats ") s'exprimait en ces termes:

A quoi bon porter au chiffre énorme de 75,000 ou 80,000 hommes l'effectif de la milice canadienne? Il n'existe aucune raison de le faire; nous ne sommes menacés d'aucun danger et nous ne le serons ni du vivant de notre génération ni du vivant de celle qui viendra après nous.

Voilà le langage qu'il tenait six semaines avant la déclaration de la guerre. Après avoir fait observer que le ministre de la Milice avait déclaré qu'il saurait, au besoin, mettre 750,000 hommes sous les armes, il ajoutait:

Il sait pourtant, comme tout le monde, qui ni nos enfants ni nous-mêmes n'aurons besoin de mettre sur pied une pareille armée.

Voilà la prévoyance dont l'honorable député faisait montre à l'égard de l'urgence des préparatifs.

Je veux maintenant relever certaines des observations de l'honorable député de Russell (M. Murphy) qui s'efforçait l'autre jour, je ne sais dans quel but, de tirer parti du fait que le premier ministre du Canada avait été invité à assister à une séance du cabinet impérial, et il citait à ce propos l'opinion de sir George Paish. Je ne sais si l'avis de ce personnage a plus de poids que celui des journaux d'Angleterre, mais il me semble que l'influence de la presse sur l'opinion est plus grande que celle de n'importe quel particulier. Le 1er janvier, on s'en souvient, le premier ministre annonçait que l'effectif de nos troupes serait porté à un demi-million d'hommes; or, voici ce que le " Post " publiait à ce propos trois jours plus tard, le 4:

Le Canada avait déjà autorisé le recrutement de 250,000 hommes; c'est-à-dire que dès le début de la guerre il avait décidé de fournir

une armée à peu près aussi nombreuse que l'était alors celle de la Grande-Bretagne. Il en double maintenant l'effectif. De concert avec le Canada, Terre-Neuve, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique australe, nous fournissons des hommes et de l'or pour assurer le triomphe de la cause commune des alliés. Chacune des colonies autonomes s'est conquis une impérissable gloire sur les champs de bataille. Il est temps que l'on se rende compte de la signification de ces choses dont l'effet se fera sentir de nos jours aussi bien que plus tard.

Qu'est-ce que la population des colonies entend par le mot "empire"? Avant la guerre, les plus ardents adversaires de l'idée impérialiste n'auraient guère osé affirmer que ce mot impliquait l'idée d'une autocratie militaire. Dans le domaine gouvermental, les colonies exercent la plus complète autonomie. Chez elles le patriotisme est intense, et cependant on y réussit en quelque sorte à démontrer que l'on a tort de penser qu'il y a incompatibilité entre le patriotisme "local" et une aspiration plus élevée. Avant la guerre, nombre de personnes animées des meilleures intentions ne s'expliquaient pas bien que l'état des choses pût, en soi, être insuffisant.

La guerre aura du moins servi à démontrer que la civilisation, les traditions et les possessions matérielles de l'empire sont exposées aux attaques les plus redoutables et les plus résolues; d'où il suit que la sécurité ne pouvant s'acquérir que par l'union, la nécessité d'une plus étroite union s'impose. Il s'ensuit aussi que chaque Etat ou groupe d'Etats est exposé à une concurrence commerciale qui implique souvent la guerre par les armes, il importe aussi de se protéger à cet égard et que, là encore, il faut établir une organisation commune. Il est depuis longtemps évident qu'à moins d'établir de plus étroites relations avec les colonies, notre pays devra se résoudre à perdre le rang qu'il occupe parmi les nations. Lord Milner a dit avec raison que le développement impérial n'est autre chose que "l'union organique à titre permanent des Fédérations et des Etats libres dans le but de faire triompher les idéals communs à tous."

Autant que l'on sache, notre pays a déclaré la guerre sans avoir préalablement consulté les colonies. La participation de ces dernières à la guerre fut l'effet de leur libre volonté; pour l'instant, l'union organique est donc un fait accompli. Ce seul fait suffit à transformer entièrement la situation. Ce n'est plus l'Angleterre seule qui se bat aux côtés de ses alliés, c'est l'empire britannique, ce qui est bien différent. On ne conçoit pas, non plus qu'après avoir pris part à la guerre comme un tout organique, l'empire puisse revenir à l'état de désunion en temps de paix, les diverses parties qui le composent ne devant plus avoir entre elles que des relations fortuites et indéterminées dépendant du caprice du ministères des Colonies. On ne peut revenir à l'ancien état de choses parce que le peuple n'en veut plus. Il est vraiment fâcheux que le Gouvernement actuel ait toujours persisté à ne pas inviter les premiers ministres des colonies à siéger dans les conseils de l'empire. Il ne s'agit plus de politesse ni d'opportunisme, mais bien d'un droit. Le peuple n'est plus indifférent. Quand des hommes se sont battus côte à côte, ils ne se considèrent plus comme étrangers les uns aux autres. Quoi qu'il puisse survenir dans l'intervalle, la nation exigera que les colonies aient voix au chapitre lorsque viendra le temps d'arrêter les conditions de la paix.

Tels seraient, d'après le "Post", les effets de la participation du Canada aux affaires de l'empire sur ses destinées et son orientation politique. Il se peut que l'on ait prêté beaucoup d'importance à la présence du premier ministre dans les conseils de l'empire, et que l'on considère l'honneur comme très grand; mais je m'étonne que l'on trouve mauvais qu'il ne soit pas en mesure de nous faire part de tout ce dont il fut témoin en cette circonstance.

Au début de mes observations, je signalais ces loyales paroles du très honorable chef de l'opposition: "Ce nous sera un agréable devoir d'appuyer tout ce qui méritera notre appui." En prêtant l'oreille à l'honorable député (M. Carvell) cette après-midi, je me demandais s'il se rappelait ces paroles de son chef et s'il ne trouvait réellement rien qui méritât son appui. Les membres de la gauche, dirait-on, semblent considérer que le devoir leur incombe de s'opposer à tout, de tout critiquer. On dirait qu'ils ont l'idée préconçue que le gouvernement de notre pays n'a rien de bon.

L'honorable député a longuement discouru sur l'esprit de parti et la distribution des faveurs ministérielles, insistant plus particulièrement sur le favoritisme qui se pratique dans sa propre province ainsi que dans la Nouvelle-Ecosse; au cours de ses observations décousues, il a poussé l'amabilité jusqu'à amener sur le tapis les affaires politiques de la lointaine province de la Colombie-Anglaise. Depuis 1904, dit-il, il occupe un siège en en cette Chambre. Je serais curieux de savoir si à l'époque où il siégeait sur les banquettes de la droite, à l'époque où les faveurs ministérielles étaient distribuées par un gouvernement auquel il accordait son appui, il lui est jamais arrivé de recommander la nomination de quelque conservateur de son comté à un emploi relevant de l'Etat.

M. CARVELL: Oui, monsieur l'Orateur, j'en ai recommandé plus d'un, et je dirai à l'honorable député qu'à l'époque de la démission du cabinet libéral, pas un seul de mes commettants n'était employé dans les administrations à Ottawa; il ne s'en trouvait qu'un à l'emploi de l'Intercolonial.

M. GLASS: Je constate avec plaisir qu'il y a encore du bon chez mon honorable ami qui semble oublier que c'est aux intimes qu'il compte parmi les libéraux qu'il doit songer tout d'abord lorsqu'il se crée quelque vacance dans sa circonscription. Voilà

qui est contraire à la règle acceptée sous le régime du gouvernement par les partis, et contraire à l'usage qui prévalait à l'époque où les libéraux étaient au timon des affaires.

L'autre soir, c'était l'honorable député de Richmond (M. Kyte) qui adressait la parole; il s'est montré fort intéressant, il est resté dans les bornes d'une juste critique jusqu'au moment où il se fourvoya dans de mesquines considérations politiques. Je me demande si, à l'époque où s'écrira l'histoire des temps présents, mon honorable ami se rappellera avec orgueil qu'à l'heure où son chef s'engageait à appuyer le Gouvernement il s'attardait, lui, à discuter la question de savoir si c'est un coiffeur libéral ou un conservateur qui a le droit de raser les soldats à Ottawa, ou si c'est un libéral ou un conservateur qui doit faire le blanchissage de la milice. A cette heure où le pays doit faire appel à toutes ses ressources physiques, morales et matérielles pour mener à bonne fin la guerre gigantesque qui se poursuit, de pareilles observations ne sont guère de mise, et je doute que mon honorable ami, lorsqu'il relira son discours de l'autre soir, trouve matière à se féliciter.

Il arrive fort souvent que l'opposition tombe dans le pessimisme. Voulant avoir la signification de ce mot, j'ai ouvert le dictionnaire et y ai trouvé cette définition: opinion de ceux qui pensent que tout va au plus mal ou que le monde est essentiellement mauvais. Ce mot signifierait aussi l'état le plus détestable, la condition la plus mauvaise. C'est une opinion qui, à une époque comme celle-ci, ne devrait se répandre ni dans le peuple ni même dans l'atmosphère politique qui entoure la Chambre. Il y a plus d'un siècle, alors que la mère patrie était en guerre et se trouvait apparemment dans la même situation qu'aujourd'hui, Robert Burns écrivait:

O let us not, like snarling curs,
In wrangling be divided,
Be Britons true, be Britons still,
Among ourself united.

Je crois et j'espère que les membres de la Chambre, peu importe leurs préférences politiques, devraient adopter cette attitude, c'est-à-dire que nous devrions éviter ces critiques acerbes et captieuses et discuter des questions plus larges. Je tiens à dire, ici même, que je parle seulement en mon nom personnel et en ma qualité de membre de cette Chambre, lorsque je dis que je ne connais pas de raison qui empêche le Gouvernement de soumettre à la Chambre tous les renseignements possibles. Je ne pense pas qu'on doive consacrer le temps de la Chambre à faire une enquête sur un fait semblable qu'on peut renvoyer pour étude à un comité, mais je ne vois pas pourquoi on ne nommerait pas une commission qui donnerait à l'opposition tout l'avantage possible de satisfaire sa curiosité sur ce point.

En parlant ainsi, j'exprime mon opinion personnelle, mais je dis qu'on doit respecter le sentiment public, et s'il existe moindre raison de douter et si les critiques et les insinuations des membres de la gauche ont jeté du doute dans l'esprit de la population du pays, j'estime qu'il est du devoir du Gouvernement et du Parlement d'éclairer les esprits et de faire disparaître ce doute. C'est l'attitude que je prends, en ce qui me concerne et je ne fais qu'exprimer mon avis personnel. Je n'ai point discuté cette question avec ceux qui siègent à la droite et j'ignore leur sentiment; mais je crois que la grande majorité des membres de la Chambre partagent mon avis sur ce point.

Mais qu'on me permette d'expliquer mon attitude. A mon sens, nos honorables amis n'ont pas fait leur critique d'une façon qui commande l'attention qu'elle mériterait d'obtenir, s'il en était autrement. A cette heure où l'enjeu est si important, je demanderais à mes honorables amis: Ne pouvons-nous pas obtenir ce renseignement et critiquer, sans qu'apparaisse cette politique mesquine et enfantine si disgracieuse et qui engendre le ressentiment et l'inimitié? Je ne crois pas que mon honorable ami dans la critique qu'il a faite, cet après-midi a montré exactement le grand désir qu'il éprouve d'avoir ces renseignements. Je crois qu'on inscrit aux comptes rendus des délibérations de cette Chambre des demandes pour le dépôt de documents et des questions qui ont pour but d'obtenir des renseignements; voilà ce que peuvent faire tous les membres de cette Chambre, libéraux ou conservateurs, des départements concernés et cela, sans hésitation et sans qu'il soit nécessaire de faire perdre inutilement le temps de la Chambre. Il me semble qu'on a tenté d'obtenir ce renseignement de cette façon, à seule fin, dirai-je, d'intéresser la galerie, ou plutôt pour atteindre un but ultérieur.

Je m'attendrais, naturellement, à ce que dans les circonstances extraordinaires où nous sommes et vue le splendide état des finances du pays, ainsi que la prospérité qui semble régner partout, que le Gouvernement pouvant conduire la barque du pays, en bon pilote, si nos honorables amis avaient voulu se montrer justes et suivre

l'exemple que leur a donné leur très honorable chef dans son effort pour atteindre les idéals rêvés, ils auraient eu quelques bonnes paroles à notre adresse et des éloges à nous offrir sur la situation actuelle.

Le ministre des Finances, sans doute aucun, a droit à des louanges pour la manière dont il a administré son département, ce qui lui a valu l'approbation des banquiers et des hommes d'affaires les plus en vue du pays. Nos adversaires de la gauche n'ont aucune critique à lui adresser, si ce n'est au sujet de cette vieille question du tarif, critique qui naturellement se fait jour de temps en temps. Mais, à proprement parler, les obstacles qu'ils avaient prédits, il y a un an, et le pessimisme qu'ils témoignaient alors n'ont pas été justifiés par le résultat des affaires. Ne devraient-ils pas se montrer reconnaissants de la situation présente, au lieu de faire preuve de tant d'animonie et de critique?

A cette phase si importante de notre histoire, il existe, en dehors de la guerre, des problèmes d'un intérêt vital pour le pays et pour cette raison, il est d'autant plus important que les membres de la Chambre soient unis. Lorsque, grâce l'activité de la vie industrielle, le taux des salaires est presque sans précédent, on devrait encourager la classe ouvrière en lui facilitant l'esprit d'économie pour mettre de côté le surplus de ces gains.

En Angleterre, cette question occupe l'attention du Gouvernement, qui a nommé une commission nationale relative aux épargnes en temps de guerre. Cette commission, si je comprends bien, s'est réunie plusieurs fois, étudié plusieurs propositions. Son enquête n'est pas encore complète. Elle s'est entendue avec plusieurs associations représentatives pour obtenir des témoignages se rapportant au sujet. Il faut mentionner d'abord le comité parlementaire du congrès de l'union des métiers. L'un des avis qui ont été donnés est d'augmenter les avantages fournis par le département des épargnes postal, et d'accroître le taux d'intérêt sur les dépôts de 2½ pour 100 à 4 pour 100.

Je ne sais trop si je dois, en ma qualité de membre de cette Chambre, appuyant le Gouvernement faire l'observation que je me crois forcé tout de même de faire. C'est que, à cette heure, le Gouvernement devrait mettre à l'étude l'opportunité de faire certaines modifications, vu le changement des conditions dans le pays.

Je crois que les compagnies d'assurance de ce pays perçoivent plus de primes qu'il n'est nécessaire pour constituer la réserve qu'elles sont obligées de garder. Il ne paraît plus nécessaire d'exiger 3 p. 100, vu le rapport élevé de l'argent actuellement, et je crois que tous nos efforts devraient tendre à encourager les classes ouvrières à conserver leurs ressources et à placer leur argent dans l'assurance sur la vie.

L'importance d'apprendre un métier est plus grande peut-être de nos jours qu'elle ne l'a été à aucune époque de notre histoire.

On discute aujourd'hui en Angleterre si ce pays devra adopter un tarif protecteur après la guerre, et l'idée trouve un écho favorable dans plusieurs journaux qui ont jusqu'ici été favorables au libre-échange. Le "Morning Post", entre autres, appuie fortement l'idée d'un tarif protecteur comme moyen d'exercer une pression économique sur l'Allemagne, et il demande de faire des démarches pour établir une union avec les colonies sur cette base, et plus tard de proposer au zollverein à la France, la Russie et l'Italie. En prévision de cela, je crois que nous devrions nous assurer les services des hommes de sciences les plus compétents et les plus capables pour nous aider à développer les ressources infiniment variées de notre pays.

Je crois aussi qu'en vue de l'immigration plus nombreuse qui nous viendra après la guerre nous devrions examiner la question du crédit rural, qui a si occupé les législateurs du congrès américain l'année dernière.

Je suis certain que le peuple canadien, et même aussi, je crois, l'opposition dans cette Chambre peuvent trouver du bon dans la manière dont les affaires du pays ont été administrées. Je trouve aussi dans un journal d'Angleterre le manifeste que sir Robert Borden a fait au peuple canadien le premier de l'an. Les sentiments exprimés dans ce document sont pleins de patriotisme et seront approuvés par tout le pays. Je désire répéter les paroles dans lesquelles il annonce la proposition de porter à 500,000 hommes l'effectif du corps expéditionnaire canadien:

A l'aurore d'une nouvelle année nos cœurs sont plus fermes que jamais pour accomplir cette tâche, toute formidable qu'elle puisse être. Nos efforts doivent se mesurer à la grandeur des besoins. Nulle part le courage canadien est-il plus grand et plus ferme que chez ceux qui sont dans les tranchées et qui y seront prochainement. Nulle part il ne se montre plus indomptable que chez nos blessés et nos convalescents. Nous avons eu des preuves de leur entier sacrifice. Nous demandons que les bénédictions divines apportent des consolations dans toutes les demeures ca-

nadiennes, tous les cœurs qui ont été atteints par les malheurs de guerre. Nous avons eu beaucoup a apprendre pendant les quinze derniers mois parce que nous n'étions pas préparés pour cette guerre. La plus grande assurance que nous avons de la victoire finale repose dans le fait que nous n'avons pas été défaits pendant que nous apprenions cette dure leçon. Ceux qui nous ont imposé cette guerre peuvent être assurés par notre passé, que la leçon a été bien apprise, et si bien que nous obtiendrons une paix durable. Le caractère et la grandeur des principes pour lesquels nous nous battons nous empêchent de nous arrêter tant que leur triomphe ne sera pas pleinement assuré. Les soldats canadiens qui sont au front ont bien combattu, et ils ont couvert le nom canadien de lauriers impérissables. A tous nos soldats sous les armes et à ceux qui se préparent à faire leur part, nous souhaitons que Dieu leur aide, certains qu'ils ne failliront jamais à leur devoir.

Le "Morning Post", de Londres, commentant ces paroles dit:

Le Canada a annoncé sa décision de porter son armée à 500,000 hommes. Ne nous laissons pas dépasser par nos propres enfants dans ce que nous devons à l'empire, mais donnons-leur plutôt l'exemple—et nous devrions les consulter tant dans la conduite de la guerre que dans les conditions de la paix. Il devient de plus en plus évident, à mesure que la lutte se développe, que si nous devons garder notre place dans le monde nous devons prendre nos frères des colonies en société. Seuls, nous pourrons peut-être trouver la tâche trop grande, mais si l'empire, s'unit dans une action commune, nous pouvons faire face à tout ce que l'avenir nous réserve.

Or, monsieur l'Orateur, après tous les événements qui ont eu lieu, et dans les conditions actuelles, n'est-il pas de notre devoir de regarder avec courage et espérance la perspective d'une nouvelle année? Le sort du Canada doit être basé, jusqu'à un certain point, sur l'expérience des derniers dix-huit mois. On ne peut pas se fonder sur les années de paix pour prévoir les résultats probables de l'année 1916. Nous supposons que la guerre durera encore toute l'année, et bien que la situation des alliés dans le moment donne beaucoup d'encouragement, il est évident que la guerre durera encore longtemps. Dans ce cas-là nous pouvons raisonnablement compter sur une continuation du prix élevé des céréales et produits de la ferme, et je crois, monsieur l'Orateur, que le programme ou la propagande, comme on voudra l'appeler, qui a été inauguré l'année dernière pour activer la production, sera continuée pour le bien du pays.

L'augmentation considérable de nos richesses, l'excédent marqué dans nos exportations et nos recettes, nous donne de l'espoir et de l'encouragement, et cependant malgré tout cela il y a les sacrifices que notre population fait de grand cœur pour venir en aide à la mère patrie.

Ceux d'entre nous qui ont parcouru le pays et ont été témoins du zèle et de l'ardeur avec lesquels nos dames canadiennes se consacrent à des œuvres secourables aux soldats, n'ont pu qu'être frappés des sentiments d'honneur et de patriotisme qui animent notre peuple dans toutes les parties du pays. A la lecture de ce qui s'est publié au sujet de la campagne inaugurée dans notre capitale pour la collecte de $400,000 en trois jours, au bénéfice du fonds patriotique, j'ai trouvé absurde que les représentants de notre peuple en cette enceinte aient tant de disputes et de contestations entre eux. Dans mon for intérieur, je suis persuadé que, en dépit de ces dissensions, nos adversaires, gagnés par leur amour de la patrie, par leur attachement à nos institutions, décideront de prêter main-forte au Gouvernement. Qu'on nous critique sans parti pris, de bonne foi, qu'on fasse trêve à ces attaques malveillantes, de mauvais aloi, qui n'ont d'autre but que de pêcher en eau trouble dans l'espoir d'avancer les intérêts de son parti, et nous ne serons pas loin de nous entendre dans la plupart des cas.

Monsieur l'Orateur, j'en ai peut-être assez dit pour le moment. L'honorable représentant qui a pris la parole cet après-midi (M. Carvell) a abordé certaines questions qui, je le répète, ne sont pas de mon ressort ou excèdent mes capacités: je n'entreprendrai pas de discuter ou de réfuter ses assertions à cet égard. Mais je n'en reste pas moins convaincu que l'honorable ministre de l'Agriculture saura lui répondre et faire valoir l'autre aspect de la question, qui jamais ne fait défaut.

L'honorable député s'est demandé comment nous devrions nous y prendre pour nous assurer la coopération et l'aide sans lesquelles nous ne saurions continuer la guerre dans les conditions actuelles comme il nous les a décrites; et à ce sujet l'honorable député a donné l'impression que nous recruterions difficilement les 500,000 hommes que nous avons résolu de fournir. Ce n'est là qu'une nouvelle manifestation de ce pessimisme dont la gauche a déjà donné le spectacle, et pareille tactique n'est pas, à mon avis, propre à multiplier les enrôlements. La confiance, l'optimisme, manifestés par le ministre de la Milice me plaisent, et je ne doute pas que, le moment venu de défendre son département, il ne soit en mesure de répondre victorieusement aux interpellations.

L'autre soir, l'honorable représentant de Richmond, parlant de ce qui s'est passé dans la Nouvelle-Ecosse, et de l'esprit de parti qui, d'après lui, s'y est manifesté dans presque tous les actes du ministère de la Milice, a affirmé que pour le moment il ne pouvait pas se rappeler le nom de plus d'un capitaine dans cette province appartenant au parti libéral. Dans la région d'où je viens, les capitaines des trois principaux bataillons organisés de date récente, et dont l'un est au front maintenant, le 34e, sont tous des libéraux.

Jamais, que je sache, depuis le commencement de la guerre, le ministre ne s'est montré homme de parti, comme l'indique l'honorable député. J'ai constaté qu'en toute circonstance le ministre avait soin de s'assurer si le candidat était apte à exercer l'emploi qu'il recherchait.

Qu'on me permette de clore mon discours ce soir par l'expression de sentiments qui me paraissent particuièrement convenir à la circonstance. On a fait allusion à nos jeunes gens qui ont perdu la vie sur les champs de bataille de la France et dans les Flandre, et les lignes suivantes sont ici bien de mise:

Not in vain have these young lives been lost
Amidst the carnage of embattled hosts;
The bravest of our sons have shown the world
That in the hour supreme they were the mates
Of those whose names are on the golden roll
Of Britain's truest heroes.
They wrought that freedom might prevail throughout the world;
They fought the fight and counted not the cost.
We sorrow for our honoured dead, but not in sorrow
Shall we prize their names, for all the future
Shall we hold with pride the record of the deeds they did
When on the fateful day they met the foe
And, grimly fighting,
Fell, victors in death immortal in their deeds.

(Sur motion de M. Stanfield la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à onze heures du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Mercredi, 26 janvier 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à deux heures.

### 1re LECTURE

De divers projets de loi:

Le 1er (bill n° 11), déposé par M. Northrup, concernant la British America Nickel Corporation, Limited;

Le 2e (bill n° 12), déposé par M. Douglas, concernant la compagnie du chemin de fer Calgary à Edmonton;

Le 3e (bill n° 13), déposé par M. Bennett, concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique;

Le 4e (bill n° 14), déposé par M. Green, concernant la Central Western Canada Railway Company;

Le 5e (bill n° 15), déposé par M. Green, concernant la Pacific Northern and Omineca Railway Company;

Le 6e (bill n° 16), déposé par M. Lemieux, concernant la compagnie du chemin de fer de Québec au Sud de Montréal.

### DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS.

Par l'hon. sir Sam Hughes:

Copies des ordres généraux à la Milice pendant la période écoulée entre le 25 novembre 1914 et le 24 décembre 1915.

### SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Permettez-moi monsieur l'Orateur, dès le début des quelques observations que je me propose de faire, de vous offrir mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la position élevée que vous occupez maintenant. Je sais que vous marcherez sur les traces de vos prédécesseurs, et n'apporterez sur cette charge que crédit, honneur et dignité.

Je suis vraiment en peine, monsieur l'Orateur, par où commencer mon discours. Jusqu'à présent, aucune critique adverse d'importance a été faite du ministère que j'ai l'honneur de présider.

On a plus ou moins parlé de l'organisation de ce que l'on a appelé le comité des obus, mais, comme dans le cas de la guerre du Sud-Africain, les dépenses relatives au comité des obus et la conduite de ses affaires ne ragarde pas le Parlement. En 1899 et en 1902, des sommes considérables furent placées au crédit des ministres de la couronne au Canada par le gouvernement anglais; les ministres canadiens avaient le contrôle de ces sommes, par eux-mêmes ou par un procureur, et, lorsque des membres de cette Chambre demandèrent à savoir ce que l'on avait fait de cet argent, un refus catégorique les accueillit. Moi aussi, j'avais dans le temps soif de savoir. La rumeur

voulait que, dans ma localité, au centre de la province d'Ontario, des chevaux en grand nombre eussent coûté au gouvernement britannique une moyenne de 157 ou 160 dollars, chevaux qui, dans les trois ou quatre semaines qui suivirent la fin de la guerre, se vendaient moyennant $38 chacun.

Mes demandes de renseignements à cet égard furent inutiles et je laissai vite tomber la chose. Jamais depuis je n'ai pu savoir la vérité sur ce qui s'était passé. Au début de la présente guerre, j'ai refusé de suivre l'exemple de mes prédécesseurs, et les fonds destinés au paiement de toutes ces fournitures d'obus furent placés au crédit d'un compte spécial dont le comité des obus avait le contrôle. En conséquence, et pour une double raison, je ne vois pas que cette Chambre ait à s'enquérir des opérations de ce comité. Je ne demanderais pas mieux cependant de donner à la Chambre tous les éclaircissements possibles à ce sujet, dans la mesure qu'il m'est donné de le faire. J'ai assisté à deux séances du comité des obus: à la première et à la dernière. Je reviendrai là-dessus plus tard.

Pour le moment, je tiens à discuter, aussi brièvement que possible et en même temps aussi amplement qu'il se peut, quelques-unes des assertions que l'on a faites de part et d'autre touchant l'impatience des troupes à traverser les mers. Chacun sait que nos soldats sont impatients de partir; mais ceux qui sont au fait de la situation savent, je n'en doute pas, que ce départ des troupes regarde exclusivement les autorités impériales. Le Canada se tient prêt aujourd'hui à faire partir pour le front vingt régiments dès qu'un transport viendra les prendre; mais le gouvernement anglais n'a pas à sa disposition tous les navires qu'il faudrait, non plus que les logements voulus pour les quartiers d'hiver.

Sans entrer dans les détails, je dirai, en général, qu'il nous est impossible de faire partir nos soldats avant qu'on nous le demande de l'autre côté. Nous savons bien qu'il leur serait utile, à ces braves, d'aller prendre en Angleterre quelques leçons avant de se rendre sur les champs de bataille pour y servir le roi et le pays. De ce que les troupes sont retenues au Canada, il ne s'en suit pas nécessairement toutefois qu'elles restent inactives. Les troupes exercées au Canada pour la première division ne le cèdent à nulle autre au monde, nous en avons la conviction. Des rapports favorables nous arrivent, en effet, au sujet de celles qui sont parties récemment. Ceux de nos jeunes gens qui ont déjà franchi la mer sont mieux exercés au tir et à la manœuvre que ne le sont de l'autre côté n'importe quelles troupes à qui l'on a fait faire l'exercice pendant un temps égal. Cette impatience à se rendre sur le front n'est pas uniquement le fait de ceux qui présentement s'instruisent en vue du service d'outre-mer. Moi aussi, j'aurais voulu partir; mais j'en suis empêché par mes fonctions. Peut-être que je remplis ici une tâche plus utile que je ne le pourrais faire sur la ligne de feu. Il est vrai qu'au début j'avais des idées à moi sur la manière dont on aurait dû conduire cette guerre. Comme chacun le sait, il est vrai que votre humble serviteur avait, avant la guerre, prédit que ce serait une guerre de tranchées, et j'avais alors cherché un plan d'opérations dans ce sens. Quoi qu'il en soit, je crois bien que mes fonctions ici ont beaucoup plus d'importance que celles peut-être de commander une simple division ou un corps d'armée sur la ligne de feu.

Je tiens à dire un mot en faveur de beaucoup de mes officiers qui ne peuvent partir. M. le chirurgien général Fiset a servi, avec grande distinction, dans la guerre du Sud-Africain. Il a toujours été l'ami du soldat, de même qu'il a toujours été prêt à faire son devoir courageusement. C'aurait été pour lui une grande joie d'aller au front, s'il l'avait pu; mais il a été impossible de se passer de lui. Il en est de même du quartier-maître général Macdonald qui, désireux d'aller remplir sa charge de l'autre côté des mers, n'a pas pu céder à ses inclinations. Ainsi de beaucoup d'autres: le général Gwatkin, le général Hodgins, le colonel Winter; en un mot, tous les officiers de l'état-major ont désiré partir, mais nous n'avons pas pu nous dispenser de leurs services.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le général Lessard est-il empêché de partir par ses obligations ici

L'hon. sir Sam HUGHES: Il y a encore le général Lessard. Il tient sans doute à aller au front, bien que je n'aie pas vu de demande de sa part dans ce sens. On le sait, il ne jouit pas d'une excellente santé. Il y a aussi le général John Hughes, le général Logie, le colonel Newburn, tous soldats d'élite, dont quelques-uns se sont déjà distingués à la guerre, possédant plus d'expérience que d'autres, mais qui n'ont pas été envoyés au front, parce qu'il était impossible de se dispenser de leurs services ici. Personne n'a

donc été retenu au pays, par suite de décision odieuse ou vexatoire. Si quelqu'un a le droit d'aller au front, c'est bien le général Fiset ou moi-même; mais nous rendant compte de la situation, nous nous contentons de demeurer au pays et d'y exercer nos fonctions, qu'elles soient bien ou mal remplies.

Il a été question des mitraillleuses. Cette question a été l'objet d'une discussion approfondie dans cette Chambre et tout le monde en conviendra, c'est là un sujet qu'il ne faudrait pas débattre publiquement en cette enceinte. Je me ferai un plaisir de fournir au premier ministre et il sera sans doute heureux de communiquer au chef de l'opposition un état circonstancié de l'emploi de ces mitrailleuses que nous avons achetées nous-mêmes ou avec l'argent que l'on nous a fourni de temps à autre, à titre de contributions de guerre. Les mitrailleuses nous arrivent fort rapidement et, j'en ai la conviction, cet état, quand il aura été communiqué à ceux qui ont droit de le voir et aux intéressés, les convaincra qu'on n'a rien omis ou négligé, que les vœux de ceux qui ont versé ces sommes, à titre de contribution de guerre, sont scrupuleusement respectés et que les désirs du peuple canadien et du gouvernement canadien à cet égard le sont également. Si le chef de l'opposition ou autres députés l'ont pour agréable, nous leur communiquerons les détails à cet égard et, sans aucun doute, ils en seront pleinement satisfaits.

Il a aussi été question des soldats en congé de libération ou des soldats revenus au pays, et des pensions. La Chambre a reçu à cet égard les éclaircissements. Toutefois, si l'on désire me poser quelques questions, je serai trop heureux de donner les détails voulus sur ces questions.

Quant à l'instruction et à l'entraînement des officiers, je dois faire observer, qu'au moment de l'explosion de la guerre, il y avait au pays nombre d'excellents officiers parfaitement instruits. Cela va sans dire, un grand nombre de ces officiers furent choisis au début et partirent avec le premier contingent. Toutefois, il nous a fallu en garder un bon nombre au pays, afin de surveiller l'instruction des nouveaux régiments. Mais, au fur et à mesure du départ des contingents, force nous fut, d'envoyer—et cela de grand cœur en un sens et à contre-cœur en un autre sens—ces bons officiers au front, à tel point qu'il nous faut aujourd'hui former, pour les remplacer, un grand nombre d'officiers, destinés à combler les lacunes existantes dans les nouveaux régiments qu'on lève par tout le pays.

Afin d'obtenir les meilleurs sujets dans ce but, nous sommes à la veille d'ouvrir des écoles militaires dans chaque district militaire du Canada, et cela à brève échéance. Ces écoles sont ouvertes à presque tous ceux qui ont reçu une instruction convenable et montrent quelque aptitude pour l'état militaire. A ceux qui fréquentent ces écoles, il sera délivré des certificats indiquant les grades obtenus: sergent, lieutenant, capitaine, major et ainsi de suite. Afin de rendre la chose aussi démocratique que possible, nous choisissons des hommes de semaine en semaine et leur donnons une instruction aussi parfaite que possible, les avançant de classe en classe et d'étape en étape, jusqu'à ce qu'ils puissent enfin obtenir le certificat du grade auquel ils aspirent et sont en mesure d'atteindre. Ces écoles sont conçues, partie sur le plan des anciennes écoles militaires dont était doté le pays, au début de notre milice, et partie sur un pied plus démocratique. Ce plan rallie l'approbation de tous ceux qui ont pu l'étudier, et sans doute le succès de ces écoles sera de nature à leur conquérir la bonne opinion que nous nous en sommes déjà formé.

Se rattachant aux bataillons d'outre-mer organisés, nous avons immédiatement établi des écoles pour l'instruction des sous-officiers et pour l'entraînement des officiers du district. Aujourd'hui nous avons des centaines d'officiers dans les écoles. Le plan en vigueur jusqu'ici veut que l'officier qui n'a pu se rendre à la date fixée pour l'ouverture de l'école, est obligé d'attendre trois mois pour commencer son cours. Le nouveau système permet à l'officier d'entrer chaque semaine et ainsi nous empêchons des retards inutiles qu'éprouveraient d'excellents hommes. Il se présente nombre de sujets d'élite, à titre de simples soldats, de sous-officiers et d'officiers.

A ce propos, je tiens à dire qu'un grand nombre d'hommes appartenant à la profession d'ingénieur et au commerce, hommes énergiques et d'une éducation supérieure, s'arrachent à leurs occupations et se présentent à l'enrôlement. Ils sont immédiatement mis aux exercices militaires et, dans ce nombre, les plus capables seront choisis pour compléter les cadres du nouveau corps.

Je rappelerai, en passant, que le très honorable leader de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) a parlé à la session dernière de l'acquisition de l'emplacement du camp de Valcartier. J'ai le plaisir de lui annoncer que les demandes des propriétaires ont été

soumises à la cour d'échiquier et je crois qu'elles ont été presque toutes réglées.

J'ai pris note également qu'on avait soulevé une question dans ce débat à propos des revolvers Colt et des mitrailleuses Colt. Comme il s'agit d'une affaire canadienne, je tiens à donner immédiatement à son sujet les renseignements les plus complets. Au commencement de la guerre, comme chacun le sait, les manufacturiers des Etats-Unis doutaient qu'ils pussent légalement accepter d'un gouvernement étranger, engagé dans la guerre, des commandes pour la livraison de munitions de guerre. Après un mois ou deux le gouvernement des Etats-Unis a réglé l'affaire dans l'affirmative, en décidant que les manufacturiers pourraient vendre leurs produits. Dans l'intervalle, le gouvernement anglais achetait une énorme quantité de munitions aux Etats-Unis. Le problème consistait à savoir comment on pourrait se procurer ces munitions sans nuire aux manufacturiers parce qu'ils ne voulaient pas prendre la responsabilité d'expédier directement à une puissante belligérante.

Je pris l'affaire en mains. Je m'attachai les services d'un de mes vieux amis, le colonel J. W. Allison, un homme en qui j'avais eu confiance toute ma vie, un homme qui est l'essence même de l'honneur et de la bonté. Des milliers, des dizaine de milliers, même des millions de dollars de matériel de guerre ont été introduits des Etats-Unis. Or, grâce à des arrangements pris avec notre département des Douanes ils ont été ensuite expédiés par la voie du Canada jusqu'en Angleterre.

Finalement, le colonel Allison fut chargé de suivre ces opérations et il fut entendu avec Washington que les manufacturiers des Etats-Unis pourraient expédier directement de New-York ou d'un autre port américain, ou directement au Canada sans violer les lois des Etats-Unis. Cela explique la lettre lue hier par l'honorable député de Carleton, N.-B., (M. Carvell) comme ayant été envoyée par le directeur des commandes du Canada au colonel Allison au sujet de ces expéditions. C'est l'officier que j'avais employé, il a été assez bon pour m'obliger sur ce point.

Il est vrai que la question des revolvers Colt a été examinée par la commission Davidson. Comme on en a parlé ici également, il me sera peut-être permis de lire à la Chambre une lettre que j'ai reçue de la maison Colt. Au moment où l'affaire des revolvers Colt a été portée devant le juge Davidson, un télégramme a été envoyé à la compagnie Colt pour lui demander comment il se faisait qu'elle vendait ces revolvers au Canada à des marchands à un prix plus bas que le Gouvernement ne les avait payés. J'avais eu l'assurance de la compagnie—je n'avais pas remarqué alors que les mots "vendus à un gouvernement quelconque" avaient été insérés—que le plus bas prix auquel elle avait vendu à un gouvernement était $18.50. J'en avais naturellement conclu que le Gouvernement obtiendrait un meilleur prix que les commerçants en gros, mais je fus très surpris d'apprendre que quelle que fût l'importance de nos affaires avec la compagnie, elles avaient été petites en comparaison de celles faites avec des marchands en gros. Je dois dire qu'un employé de la compagnie, puis un autre vinrent promptement à Ottawa et, sachant que le juge Davidson allait ouvrir une enquête, s'offrirent d'eux-mêmes à comparaître devant lui et à donner toutes les explications au sujet des prix. Cette compagnie a conclu une convention avec le gouvernement des Etats-Unis par laquelle le gouvernement des Etats-Unis peut faire dans ses ateliers ou de ces revolvers pour deux fabriques par la compagnie et elle a le monopole, jusqu'à un certain degré du prix de cet article. Le gouvernement des Etats-Unis prend des centaines de mille de ces revolvers et la Chambre sait probablement que les différents états de l'Union ont conclu une entente avec le gouvernement fédéral pour des fins de guerre afin que l'équipement, le matériel et les armes du gouvernement fédéral soient aussi adoptés par les différents états de l'Union.

Voici la lettre reçue de la compagnie Colt:

Hartford, Con., (E.-U.),
13 janvier 1916.

Major général sir Sam. Hughes,
Ministre de la Milice et de la Défense,
Ottawa (Ontario, Canada).

Monsieur,—Au sujet du prix auquel notre compagnie a vendu et vend les revolvers, calibre '45, au Gouvernement canadien, aux marchands en gros et aux sociétés de sport, dans tout le Canada, nous désirons vous faire connaître les faits qui, suivant nous, justifient notre position et expliquent les différences de prix aux distributeurs en gros.

Méthode.—Depuis de nombreuses années, notre compagnie a mis sur le marché son produit en grande partie grâce à l'intermédiaire de distributeurs en gros qui, à leur tour, vendent les armes aux petits marchands de détail, par qui les armes sont finalement vendues à l'acheteur particulier.

Le prix de vente au gros du revolver automatique, calibre '45, aux Etats-Unis a été fixé à $18.50. Sur ce montant, on alloue au distributeur un escompte de 12½ p. 100 et 2 p. 100 s'il paie comptant; nous lui allouons en sus une commission de 5 p. 100, pourvu qu'il prenne

l'engagement de coopérer avec la compagnie pour le maintien de notre prix courant et de nous prêter son concours le plus efficace, afin de populariser les armes de la fabrique Colt.

A notre avis, le marchand de gros a droit à ces prix de faveur, vu l'espace qu'il consacre à l'annonce, à l'illustration et à la description de notre revolver dans son tarif-album, et aussi pour le dédommager des sommes que représente l'assortiment de pistolets qu'il est obligé d'avoir en magasin, dont une bonne partie ne peut être vendue qu'au bout de plusieurs mois; par là, nous entendons également prendre notre part des dépenses qu'entraîne la vente de nos articles. Nos clients canadiens sont priés de s'en tenir au prix qui a été fixé pour les Etats-Unis, soit: $18.50, en y ajoutant les droits de douane pour l'entrée de nos marchandises au Canada, qui s'élèvent à l'heure actuelle à 37½ p. 100, ainsi qu'une somme suffisante pour couvrir les frais d'expédition et les faux-frais.

Transactions avec le Gouvernement.—Dans les conventions qu'elle conclut avec les marchands, cette compagnie se réserve le droit de traiter directement avec le Gouvernement. Les transactions de cette nature sont passagères; il ne s'agit plus dans ce cas-là d'un volume d'affaires régulier comme dans le commerce ordinaire, et en général, lorsque des commandes de cette natures sont considérables, cela est dû à des circonstances extraordinaires qui exigent une attention toute spéciale.

Depuis le début de la guerre actuelle, nous avons reçu de grosses commandes de la part de plusieurs des pays qui prennent part au conflit, et chacun de ces gouvernements étrangers, à votre exemple, nous ont priés de ne rien épargner, afin de remplir ces commandes dans le plus court délai possible. Nous nous sommes conformés à ces ordres, et il en est résulté pour nous de nombreux inconvénients et un accroissement considérable du coût de fabrication de nos armes. Nous avons dû agrandir nos usines, installer un grand nombre de nouvelles machines, payer des salaires plus élevés à nos ouvriers, sans compter que nous avons dû accorder en sus, un bonus de 12½ p. 100 à chacun de nos employés, afin de nous assurer entièrement leur coopération et leur loyauté. Tous les revolvers qui sont fabriqués pour les gouvernements sont soumis à des essais extraordinaires et à une inspection des plus rigides, ce qui représente encore des dépenses additionnelles.

Le coût de la fabrication du revolver automatique calibre '45 se trouve augmenté d'autant par suite de ces dépenses extraordinaires; en conséquence, depuis le début du conflit actuel, cette compagnie n'a jamais vendu un seul de ces revolvers à un gouvernement, sauf au gouvernement américain à un prix moindre que $18.50, et nous n'y songeons même pas. Nous avons fourni et nous fournissons encore, à l'heure actuelle de grandes quantités d'armes de cette nature à d'autres gouvernements qui prennent part à la présente guerre, au même prix que celui que vous avez payé. C'est le prix uniforme que nous avons exigé de tous, indépendemment des quantités d'armes qui nous ont été commandées.

En réalité, nous considérons que ce prix est très raisonnable, si l'on tient compte du service que l'on attend de ces armes à une époque critique, et nous sommes fiers d'avoir pu satisfaire aux demandes de nos amis, qui avaient besoin de notre assistance. Si nous n'avions égoïstement écouté que nos propres intérêts, nous aurions pu écouler une bonne partie de nos armes à des prix exorbitants; mais nous n'avons pas voulu avoir recours à ces moyens-là, et nous avons préféré faire preuve de loyauté à l'égard de nos amis.

Afin de nous assurer le droit de fabriquer ces revolvers, il nous a fallu nous procurer un permis en payant un droit élevé à l'inventeur; ce dernier a également cédé ses droits à une fabrique européenne, et il a accordé à ce fabricant le droit exclusif de vendre ses armes dans certains pays où il ne nous est pas permis de faire des affaires.

La compagnie est donc dans l'obligation de rendre compte de la destination ultime de chaque revolver qu'elle fabrique, en vertu de ce permis, de sorte que nous sommes forcés d'exercer une surveillance très rigide sur les ventes que nous effectuons. Nous ne voudrions donc pour aucune considération consentir à ce qu'un marchand, qui achète nos armes, les revende à un prix moindre que $18.50.

Vous nous avez commandé en tout 5,000 revolvers automatiques calibre 45. Or, nous pouvons vous assurer que nous avons la clientèle régulière de plusieurs marchands en gros, qui, chaque année, nous donnent des commandes plus considérables que celle-là. Un volume d'affaires, qui est régulier, de mois en mois, d'année en année, représente pour nous de bien plus gros profits que des commandes irrégulières, qui exigent des installations coûteuses, si nous voulons les exécuter à la satisfaction de tous.

Cette compagnie a un personnel de représentants, qui parcourent l'univers tout entier. Chaque année, nos agents consacrent beaucoup de temps à négocier afin d'obtenir des commandes de la part des gouvernements, bien que dans beaucoup de pays tout comme chez vous, il s'écoule parfois bien des années sans que nous obtenions la moindre petite entreprise. Conséquemment, il nous faut tenir compte de ces dépenses-là, lorsqu'il s'agit de fixer le prix de nos armes pour le gouvernement d'un pays. Dans le cours ordinaires des affaires, nous rentrons, chaque année, dans nos fonds relativement à ces dépenses de nos agents voyageurs, mais lorsqu'il s'agit de transactions avec les gouvernements, il nous faut tenir compte des sommes qu'il nous a fallu débourser, pendant plusieurs années avant de décrocher des entreprises de la nature de celles que nous obtenons, à l'heure actuelle.

Nous apprécions hautement la valeur des commandes, dont vous avez bien voulu nous honorer; mais nous désirons vous faire comprendre pleinement les circonstances auxquelles nous somes soumis dans notre genre d'affaires.

Je désire ajouter de plus à propos du colonel Allison—je parlerai tout à l'heure de la question des détonateurs—que dans toutes les transactions qu'il y eu à conclure avec les maisons d'affaires des Etats-Unis, il a dans chaque cas, selon les renseignements que j'ai eus et je les crois exacts, remis à ceux avec lesquels il est entré en négociations, la lettre suivante ou une lettre de la même nature:

14 mai 1914.

Afin de confirmer les déclarations que je vous ai faites de vive voix, hier, et qu'il ne puisse exister de malentendus, je désire réaffirmer de nouveau par écrit quelle est la situation que j'occupe relativement à la question des fusées d'obus.

J'ai fait et je fais encore tout ce qui dépend de moi, afin d'obtenir ces produits aux plus bas

prix pour le compte du Gouvernement. Qu'il soit bien compris surtout que je suis prêt à faire tout ce qui est possible, afin de l'aider à se procurer les meilleurs produits, aux plus bas prix et en aussi grandes quantités qu'il se peut. Si donc, vous vous décidez à faire une soumission pour la fabrication de ces fusées pour le compte de la commission des obus ou du Gouvernement canadien, je désire qu'il soit bien compris que, je ne veux pas, pour aucune considération, que l'on élève les prix dans l'intention de me payer ensuite une commission, car je n'accepterai jamais une commission quelconque de qui que ce soit, relativement à cette transaction.

Vorte tout dévoué,
(*Signé*) : J. Wesley Allison.

Maintenant, si vous voulez bien me le permettre, je vous ferai savoir en quelques mots à quels endroits se trouvent nos soldats. A l'heure actuelle, nous avons à peu près 60,000 soldats en France, près de 60,000 en Angleterre et le reste des 250,000 hommes qui ont été recrutés jusqu'à ce jour se brisent au métier des armes au Canada. Nous avons trois divisions sur la ligne de feu et une quatrième est en voie de formation.

D'autres troupes sont ici prêtes à traverser en Angleterre, et les troupes qui sont en Angleterre se préparent à passer en France. Nous espérons avoir bientôt les différentes armes: artillerie, infanterie, corps de santé et corps d'intendance, au complet pour les quatre divisions sur la ligne de feu.

J'ai entendu faire une remarque au sujet de plaintes auxquelles le recrutement a pu donner lieu. Pour le premier détachement, nous avons fait le recrutement d'après une méthode toute nouvelle. Il y avait vraiment un appel aux armes, comme autrefois quand la croix de feu passait dans les mongnes d'Ecosse ou d'Irlande. Au lieu de donner le mot aux commandants de districts on l'a donné à tout commandant d'une unité au Canada, en lui télégraphiant de s'atteler et de se mettre à l'œuvre. Par ce moyen nous eûmes bientôt organisé le premier détachement, tandis que par les voies ordinaires il nous aurait fallu plusieurs semaines, et ce détachement était en route pour l'Europe plus tôt que nous eussions pu le mobiliser d'après la règle ordinaire. Pour ce qui est du détachement mobilisé en deuxième lieu au cours de l'hiver et de l'été derniers, nous ne nous sommes pas trop pressés, nous avons suivi l'ancien système des divisions. Nous avons trouvé que le recrutement se continue avec succès; quant au détachement que nous sommes à organiser cet hiver, étant donné qu'il y a une grande partie de nos troupes que le gouvernement britannique ne mettra probablement pas en campagne avant une couple de mois En tous cas, nous les logeons dans leur propre localités; c'est ainsi que, dans mon comté, il y a une trentaine d'endroits où les troupes sont casernées.

On prétend qu'il est impossible de tenir les soldats s'ils sont isolés. Pour moi, le citoyen revêtu de l'uniforme est tout aussi capable de se conduire que le citoyen ordinaire qui s'intéresse tant au sort du soldat. Nos militaires comptent parmi ce que nous avons de plus respectable. Mon comté en a déjà fourni plus de 3,000; il y en reste encore 700, et il n'est pas encore survenu parmi eux un seul cas de mauvaise conduite. Il est vrai qu'un bon soir une couple de ces garçons-là avaient pris un verre de trop, mais le soldat n'est pas seul susceptible de pareil oubli.

Tous les autres groupes de nos soldats méritent la même bonne note, aussi les logeons-nous sans difficulté dans les villages; plusieurs se retirent à leur propre demeure le soir et en sortent le matin pour aller s'exercer. Ces soldats vivent dans les meilleurs milieux, et ils acquièrent peu à peu cette discipline, cet empire sur soi, cette science de l'exercice militaire essentiels à la formation du soldat.

En outre, dans toutes ces localités ils peuvent se livrer aux sports militaires. Nous leurs fournissons des carabines en miniature et des cibles silencieuses, et ils passent leurs moments de récréation d'une façon instructive et profitable. Ce système nous épargne aussi l'obligation et les frais de louer et meubler d'immenses bâtiments dans les principaux centres, pour les loger, sans compter que les grands centres ne se trouvent pas trop bien de la présence des soldats et que ceux-ci, de leur côté, sont exposés à des tentations dangereuses.

C'est tout ce que je dirai, pour aujourd'hui, au sujet du mode de recrutement.

Quelques mots, maintenant, du fusil Ross, qui, dans le passé, a donné lieu à tant de discussions. Le calibre de la charge d'épreuve de cette arme, en suivant le Lee-Enfield, ancien modèle, était de .459 à la base. J'ai donné tous ces chiffres aux leaders des deux partis dans cette Chambre, et je serais heureux de les fournir à tout député désireux de les voir. Telle était exactement la grosseur de la cartouche employée pour le fusil anglais .303.

Peu après la déclaration de guerre, et avant qu'on se fût servi d'une arme canadienne, on a trouvé que le cuivre de la cartouche était trop mou. On a découvert qu'il fallait attri-

buer à la défectuosité des munitions les nombreux désappointements et revers subis, entre Mons et la Marne, puis dans d'autres engagements, par nos soldats armés du fusil anglais.

Le régiment de la Princesse Patricia a été décimé non pas à cause de la défectuosité du fusil Lee-Enfield, mais à cause des mauvaises munitions dont on avait pourvu ces soldats. A la grande et mémorable bataille de Saint-Julien, la division canadienne s'est surtout servie de nos munitions canadiennes qui étaient absolument parfaites, comme l'étaient aussi d'autres munitions portant d'autres marques. Certaines munitions américaines étaient bonnes, bien des munitions anglaises étaient bonnes aussi; mais il y avait trois lots de cartouches anglaises qui ne l'étaient pas, et nos soldats, de même que les soldats anglais, l'ignoraient. Voilà pourquoi les Canadiens qui se sont servis de fusils et de cartouches du Canada à Saint-Julien et à Festubert n'ont pas éprouvé de difficultés.

A Festubert, plusieurs fusils ont refusé de fonctionner, mais on a découvert que le défaut était dans la cartouche et non dans l'arme. Immédiatement après avoir appris que des fusils avaient refusé de fonctionner, j'ai donné des instructions pour faire agrandir la chambre du fusil Ross jusqu'à .464, ce qui est deux-millièmes de pouce de plus que la chambre du Lee-Enfield dont les dimensions sont de .462. Dans le temps. on a plus ou moins critiqué cette modification, mais la Chambre n'apprendra pas sans une certaine satisfaction, que la chambre du Lee-Enfield a, depuis, subit les mêmes changements et que les autorités impériales ont reconnu qu'il vaut mieux donner à la chambre du fusil un calibre légèrement supérieur à celui de la cartouche, pour éviter les inconvénients dont je viens de parler. Ici encore, les autorités impériales ont suivi l'exemple donné par le Canada. Il peut arriver que des saletés adhèrent à la cartouche ou que le cuivre de la douille ait été rendu trop mou par la refonte; c'est ce qui produit les engorgements. Je suis maintenant en état de dire que les rapports reçus du front constatent que les deux fusils, avec leurs chambres agrandies, donnent entière satisfaction. Le 18 janvier, le général Carson envoyait le rapport suivant:

Le rapport complet du général MacDougall constate que depuis plusieurs mois, en Angleterre, pas un seul fusil Ross ni un seul Lee-Enfield, n'a refusé de fonctionner, les hommes ont repris entièrement confiance dans leur arme et leurs munitions. Les cartouches défectueuses, cause des accidents antérieurs, ont été retirées.

Un autre rapport du colonel Helmer déclare que ces accidents étaient dus à la mauvaise qualité des cartouches. Voici ce qu'il dit:

De grandes quantités de cartouches "B", "G" et "N", sont encore parvenues, on ne sait comment, jusqu'aux tranchées des Canadiens. Il y a près d'un an que ces cartouches ont été mises au rancart. Résultat: dans le tir rapide, après soixante coups environ, le verrou refuse de fonctionner—ce à quoi on ne peut s'attendre. Ce que les hommes ne savent pas et ce que personne ne semble avoir le courage de leur expliquer, c'est qu'avec les mêmes munitions, on ne peut pas compter sur le Lee-Enfield, après le quinzième coup.

La Chambre sera certainement heureuse d'apprendre que les deux armes sont maintenant en parfait état et que la fourniture des munitions est sévèrement surveillée, pour empêcher toute mésaventure.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le calibre du Lee-Enfield a-t-il été augmenté?

L'hon. sir SAM HUGHES: La chambre du Lee-Enfield anglais, actuellement, a exactement les mêmes dimensions que celle du fusil canadien——, 464. Il y a trois semaines, environ, que j'ai été averti de ce changement dans le Lee-Enfield.

On se rappelle qu'au début de la guerre l'honorable premier ministre a déclaré dans cette Chambre que, pour sa part, il était bien décidé à mettre toute politique et tout esprit de parti de côté, dans la conduite de cette guerre. J'ai suivi les événements très attentivement et, autant que j'ai pu le constater, mon très honorable ami a très scrupuleusement tenu cette promesse. Dans la même circonstance—peut-être un ou deux jours plus tard,—j'ai pris le même engagement et je puis me rendre le témoignage de l'avoir fidèlement respecté. J'ai promis de ne tenir aucun compte des opinions politiques dans la conduite des affaires militaires auxquelles libéraux et conservateurs prennent une égale part.

Dans le discours qu'il a prononcé hier, l'honorable député de Carleton (N.-B.) (M. Carvell), a exprimé l'espoir que je "lèverais le voile", que je ferais la lumière sur cette question des obus, que j'expliquerais certaines opérations qui ont eu lieu dans mon comté et qui lui paraissent entachées de favoritisme politique. C'est avec le plus vif plaisir que me rends à son désir. Dans mon comté, il y a de vingt-sept à trente usines outillées de manière à pouvoir fabriquer des obus immédiatement. Je crois que sur ce

nombre, deux ou trois seulement, ont obtenu des commandes pour des douilles de cartouches métalliques. J'ai été surpris et même indigné d'apprendre que si peu de commandes avaient été données. J'aurais supposé que la commission des obus, sachant que tout mon temps était pris ailleurs, aurait eu la délicatesse de montrer plus de sollicitude pour le comté que j'ai l'honneur de représenter.

Quelles sont les trois maisons qui ont obtenu des commandes? Il y a d'abord M. Tiers, de la jolie ville de Fenelon-Falls. M. Tiers est un citoyen très estimable, propriétaire d'un atelier de façonnage; comme il n'avait pas une installation suffisante, il s'est adjoint M. Burgoyne qui a mis des capitaux considérables dans l'entreprise. M. Tiers est un des libéraux les plus estimables et les plus intelligents du comté et j'ai été très heureux d'apprendre que lui et Charley Burgoyne avaient obtenu une commande. Le " voile est levé ", en ce qui concerne Fenelon-Falls.

M. CARVELL: Je crois qu'il faudra le lever encore un peu plus, si on veut faire la lumière complète sur toute l'affaire.

L'hon. sir SAM HUGHES: Il y a ensuite le cas de F. W. Wilford. M. Wilford descend d'une ancienne famille foncièrement libérale des Cantons de l'Est, dans la province de Québec. Il a cru bon d'épouser, il y a quelques années, une charmante jeune fille de Lindsay. Je n'ai jamais sollicité son suffrage, et je ne lui ai pas donné de conseil au sujet de son vote, de sorte que je ne saurais dire comment il vote, mais tous les renseignements que j'ai le signalent comme un franc libéral, très familier avec le chef de l'opposition, si je ne me trompe pas. Toutefois, j'espère qu'il est intelligent maintenant.

L'autre société est la Digby Lumber Company. Je ne sais pas quels en sont les membres, mais un bon libéral est à la tête de cette compagnie.

Vient ensuite la compagnie Stinson. Le père de Stinson était un bon vieux conservateur et le fils Stinson est l'associé de M. R. J. McLaughlin, ami de cœur du chef de l'opposition. McLaughlin est une personne qu'il m'a été donné de savonner en temps d'élection, personne très estimable dans la vie sociale, mais en politique, ma foi! Le voile est maintenant levé en ce qui concerne mon comté. Je suis d'avis que la commission des obus l'a honteusement négligé, et je le dirai à sir Alexander Bertram dès que je le verrai. J'étais si affairé que je n'ai pas pu me joindre à la légion de lanceurs d'affaires et autres qui faisaient le siège de la commission des obus.

Occupons-nous maintenant des nominations dans la milice. Deux commandants de division sur trois sont de francs libéraux. Je parle du général Currie, de Victoria et du général Turner, de Québec, deux des plus beaux gaillards qui aient jamais porté l'uniforme, et deux des meilleurs hommes qu'on puisse trouver au Canada.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Bravo! Bravo!

L'hon. sir SAM HUGHES: Pas un seul conservateur dans tout le Canada n'a trouvé à redire lorsque je les ai nommés généraux de brigade il y a longtemps. L'autre commandant est le général Mercer. Quant aux opinions politiques des généraux de brigade, je crois savoir que le partage est égal. J'ignore ce que peuvent être celles de mon propre fils, mais je sais qu'il votera bien, quoi qu'il arrive.

Quant aux commandants subalternes—je n'ai pas examiné la question, car cela n'importerait pas—mais ceux qui l'ont étudiée m'apprennent que les trois quarts d'entre eux sont libéraux et que le quart est conservateur. C'est seulement ce à quoi nous devions nous attendre, et je parle sérieusement. Le parti libéral a conservé le pouvoir pendant seize ans, et vu le système qui prévalait alors, nombre de jeunes gens croyant au libéralisme se firent remarquer comme il arrive aujourd'hui à plusieurs jeunes conservateurs parce que leur parti est au pouvoir. C'est le propre de la nature humaine.

Lorsque j'acceptai un portefeuille, plusieurs de ceux qui occupaient les grades supérieurs dans l'armée étaient libéraux. Je pourrais faire observer qu'on m'a écrit—j'ignore si c'est vrai ou faux—que vingt-quatre des vingt-huit officiers d'un régiment de la Nouvelle-Ecosse sont des libéraux et les quatre autres, des conservateurs, que trois des officiers conservateurs sont au front, mais que les officiers libéraux occupent tous des emplois faciles au pays. Je ne saurais dire si cela est vrai ou faux. Quoi qu'il en soit, je ne tiendrai pas compte de pareils caquetages.

M. CARVELL: Quel régiment est-ce?

L'hon. sir SAM HUGHES: Je le dirais volontiers à l'oreille de mon honorable ami, mais je puis lui donner l'assurance que ce n'est pas le régiment dont il fait partie.

Quant aux médecins, on me dit que, des quarante-huit officiers supérieurs, quatre ou cinq seulement sont conservateurs. Le gé-

néral Roberts, l'un des plus charmants garçons et des meilleurs médecins qui aient fréquenté les hôpitaux, est aussi un franc libéral. Fotheringham est aussi libéral, ainsi que Scott, mon neveu, un libéral forcené. Le Dr McEwen, de Toronto, est un homme superbe. Je l'ai choisi à cause de ses longs états de service comme médecin. J'ai aussi choisi le Dr Bruce, de Toronto. J'ai découvert que le Dr Bruce, le professeur Anderson, le Dr Orr et d'autres avaient servi il y a plusieurs années comme chirurgiens militaires. J'ai entre les mains un avis adressé à l'une des personnes qui avaient demandé à faire partie du nouveau corps médical de l'armée. L'auteur de cet avis, un médecin libéral, regrettant de ne pouvoir l'accepter pour le corps médical, vu qu'il était conservateur. Je n'ai donc pas hésité à accorder au Dr Bruce, médecin renommé de Toronto, le même rang qu'il aurait eu s'il eût continué à faire partie du corps médical. Il a traversé en Europe.

Quant aux commandes d'obus, ceux qui ont examiné la question me disent que les quatre-cinquièmes des fournisseurs sont des libéraux et que les sept-dixièmes des fabricants d'étuis d'obus sont aussi des libéraux.

Je suis rendu à une partie fort intéressante du débat—celle qui concerne la commission des obus. J'avouerai franchement que cette commission est mon œuvre, j'en suis le père, et quoi qu'il advienne, je la défendrai jusqu'à la dernière extrémité.

Quand j'aurai terminé mon exposé des faits, je fournirai des preuves au lieu de me fonder sur des on-dit. En juillet 1914, le kaiser promenait depuis un an ou deux son sabre dans les rues de Berlin; depuis assez longtemps le bruit des usines Krupp faisait régner le malaise dans le domaine de la finance et du commerce; dans notre propre pays même les affaires étaient dans le marasme. Les établissements industriels avaient fermé leurs portes, les ouvriers étaient réduits à la gêne et, au Canada, en Angleterre, et chaque contrée de la terre, pour ainsi dire, l'état du commerce et des finances étaient désastreux.

Telle était la situation à l'époque de l'ouverture des hostilités, et la déclaration de la guerre n'était guère de nature à porter les capitalistes à faire de nouveaux placements, à aider les négociants dans de nouvelles entreprises. A cette heure-là, le Canada ne craignit point de faire son devoir. Le très honorable premier ministre câbla immédiatement au gouvernement anglais l'offre d'une division comprenant de 17,000 à 30,000 hommes, offre qui était acceptée dans la nuit du 7 août 1914. On réunit donc les soldats à Valcartier—c'est un sujet que j'aborderai plus tard.

Le 24 août 1915, le War-office nous demandait par lettre si nous ne pourrions pas lui acheter aux Etats-Unis, une petite quantité d'obus. Réflexion faite, la conviction me vint que l'on pourrait aisément fabriquer les obus dans les établissements industriels admirablement outillés où l'inactivité régnait à ce moment-là. J'ai vu des shrapnels fabriqués à l'arsenal de Québec, et ce n'est qu'une boutique de forge. Nous convoquâmes une assemblée des manufacturiers canadiens.

M. CARVELL: Est-ce à dire qu'avant la déclaration de la guerre il s'était déjà fabriqué des obus au Canada?

L'hon. sir SAM HUGHES: Oui, à l'arsenal de Québec. On en faisait chaque jour à peu près soixante-quinze dont les trois quarts étaient mauvais. Il y a plusieurs années, mon honorable ami le sait, une enquête nous apprenait que sur soixante-quinze obus choisis pour être mis à l'essai, il s'en trouvait quinze qui n'entraient pas dans les canons. Je parle en connaissance de cause.

A l'assemblée en question, les manufacturiers, très nombreux, craignaient tellement pour leurs capitaux que nous ne pûmes qu'en déterminer quelques-uns—je ne sais plus combien—à tenter l'aventure; encore fallut-il les amener à Québec et passer plusieurs jours à les mettre au fait de la fabrication des obus, à faire la comparaison entre des outils démodés et les superbes machines installées dans leurs propres établissements. Pour décider ce petit nombre d'industriels à se lancer dans la fabrication des obus, il fallut même, dans certains cas, leur obtenir l'appui financier des banques. Nous mîmes à leur disposition les experts militaires du ministère. Je rappellerai en passant que ces experts, nous les avons également mis à la disposition des grands fabricants d'obus des Etats-Unis, qui avaient demandé à les consulter et à visiter nos fabriques d'obus. Si grande était l'urgence que nous avons aussi chargé nos experts d'aller donner, dans les diverses fabriques des Etats-Unis, des renseignements sur la manière de façonner les obus destinés au gouvernement anglais. C'est alors que fut instituée la commission des obus.

Voici un échantillon (le montrant) d'obus à balles. Je n'ai pas l'intention de le faire éclater.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Est-il chargé?

L'hon. sir SAM HUGHES: Il est vide. Je l'ai apporté ici pour que la Chambre puisse se rendre compte de ce dont il s'agit. Voici (montrant l'obus entier) ce que l'on appelle un obus vide; voici la douille d'acier avec sa ceinture de cuivre qui s'engage sur les rayures du canon. On nomme tampon de l'œil la pièce de cuivre qui s'adapte à l'extrémité de la douille, dans laquelle se trouve aménagé un compartiment pour la poudre. Ce compartiment est vide.

L'hon. M. GRAHAM: C'est là un shrapnel?

L'hon. sir SAM HUGHES: Oui. Un tube relie le compartiment supérieur à celui du bas qui est pour la poudre, et la mitraille, disposée autour de ce tube est serrée aussi fermement que possible dans de la résine. La fusée s'adapte au tube, et quand elle est en place, on détermine le nombre de secondes qu'il faudra au projectile pour atteindre son but; c'est au moment où il l'atteint qu'il est censé devoir éclater.

L'hon. M. GRAHAM: C'est ce qu'on appelle la fusée réglée?

L'hon. sir SAM HUGHES: Oui. Cette fusée fait éclater le compartiment à poudre du culot, les balles se trouvent projetées à travers la résine, l'extrémité de l'obus éclate à son tour et les balles s'éparpillent de tous côtés. Voici (le montrant) ce qu'on appelle l'étui de la cartouche; il est en cuivre. Au moyen d'un ressort, on met le feu à l'amorce qui s'adapte au bout de cet étui.

La poudre qui projette l'obus, cordite ou fulmi-coton, est enfermée dans cet étui de cartouche. Dans l'obus à puissant explosif semblable à celui que nous employons nous utilisons la charge du puissant explosif destinée à faire éclater l'étui de l'obus et à en projeter les morceau au loin. Les deux parties réunies forment une cartouche complète. La fusée est fabriquée soit vide, soit remplie, avec ou sans gaîne, sujette à inspection.

Le numéro 80 désigne la fusée fusante et le numéro 100, la fusée percutante ou détonateur.

Voici un câblogramme du bureau de la guerre anglais au ministère de la Milice, en date du 24 août:

Pouvez-vous fournir ou procurer des industriels américains des schrapnels vides pour canons à tir rapide de 18 livres, sans étuis ni fusées? Dans l'affirmative, à quelle rapidité se fera la livraison?

[Sir Sam Hughes.]

Le ministère de la Milice a adressé, par câble, la réponse suivante au bureau de la guerre:

Au sujet de votre câblogramme du 24 août relatif au schrapnel de 18 livres, nous pouvons obtenir de nos voisins, qui s'engagent à les livrer rapidement, d'immenses quantités d'obus destinés à ces canons. Veuillez nous aviser.

Le 26 août, le bureau de la guerre câblait ce qui suit au ministère de la Milice:

Votre câblogramme du 26 août a été reçu. Veuillez câbler les prix pour 100,000 étuis de schrapnels pour canons à tir rapide, obus de 18 livres seulement. Je suppose que vous possédez des plans et devis détaillés. Pouvez-vous prendre le moyen de faire procéder à l'inspection? J'envoie les plans et devis d'obus pour étuis de schrapnels de 15 livres. Nous en avons besoin de 100,000.

Le 2 septembre, le ministre de la Milice câblait la réponse suivante au bureau de la guerre:

Je m'efforce de décider les manufacturiers canadiens à faire servir leurs forces hydrauliques à la fabrication d'obus. J'ai rencontré, aujourd'hui, un certain nombre de ces industriels. Je prends les mesures voulues pour voir d'autres manufacturiers. Je puis déjà accepter des commandes pour 4,000 schrapnels, dont on commencera la livraison hebdomadaire dans quatre semaines. On pourrait augmenter cette quantité jusqu'au point de la doubler. Je crois que nous pourrions produire 75,000 de ces obus avant le 1er novembre. Avez-vous besoin d'étuis de schrapnels de 18 livres et sans fusée pour canons à tir rapide, tel qu'indiqué à la page 480 de la 2e partie de la liste des munitions de guerre, publiée en 1912? Je possède tous les détails, plans et devis du schrapnel de 18 livres, mais je n'en ai aucun sur celui de 15 livres. Veuillez répondre immédiatement par lettre. Le prix n'a pas encore été fixé. Veuillez nous aviser.

Le même jour, le 2 septembre, j'ai adressé le câblogramme suivant au Bureau de la guerre anglais:

J'ai organisé des comités de manufacturiers d'obus qui garantissent la livraison de 20,000 de ces articles, le 1er novembre, et celle de 30,000 autres chaque mois suivant. Je puis augmenter considérablement ce chiffre.

Le 11 septembre, nous avons reçu le télégramme suivant:

A propos d'obus. Nous avons trouvé une compagnie, la Canadian General Electric, qui seule s'engage à fabriquer d'ici au 1er janvier, 100,0000 obus, soit de 18 livres, soit de 15 livres, et 100,000 autres chaque mois suivant. Il importe de savoir si vous aurez besoin d'autres obus que les 200,000 déjà commandés.

Le ministère de la Milice a reçu, le 12 septembre, le câblogramme suivant du Bureau de la guerre:

Reçu votre dépêche n° 121. Nous attendons encore vos estimations pour 100,000 obus de 18 livres, avec tampons, pour schrapnels de 15 livres, pour 100,000 étuis pour obus de 18 livres et pour boîtes, tel qu'indiqué dans mon câblogramme, n° 954, du 9 courant.

Le 18 septembre, le ministère de la Milice a adressé le câblogramme suivant au Bureau de la guerre:

Au sujet de votre câblogramme du 17 septembre. La commission fait rapport que le prix de 100,000 shrapnels de 18 livres, tel qu'indiqué dans vos câblogrammes et vos plans et devis, sera de $8.55 chacun, livrés à Montréal, 20,000, le 12 novembre et, au moins 30,000 chaque mois subséquent. Frais ordinaires d'inspection. Devons-nous aller de l'avant—Dans l'affirmative, veuillez vous entendre avec le haut commissaire canadien sur le mode de paiement au nom du sous-ministre de la Milice et de la Défense du Canada. Nous venons de recevoir les devis des schrapnels de 15 livres. Le prix sera fixé plus tard. Veuillez répondre. La commission attend.

Je puis dire que plus tard nous nous sommes entendus pour que le bon de crédit fût porté au crédit de la commission des obus du Canada, et que nous n'avons pas suivi le conseil mentionné dans ce câblogramme. Le prix de $8.55 a été ajouté par les experts du département de la Milice qui ont fait leurs calculs avec l'aide d'ouvriers expérimentés qui travaillent dans les grandes aciéries du Canada. Voici un autre câblogramme que le ministère de la Milice a adressé au bureau de la guerre, le 16 septembre:

Le comité rapporte que 100,000 étuis de shrapnels de 15 livres et coûtant chacun $8.30 ont été livrés à Montréal En supposant qu'on fabrique d'abord des obus de 18 livres, on peut livrer les obus de 18 livres, déjà commandés par câble, et les faire suivre de 20,000 autres de 15 livres, au mois de novembre et de 20,000 obus de 15 livres, chaque mois suivant...

Je demande à la Chambre d'observer que nous avons demandé $8.30 par obus de 15 livres et $8.55, par obus de 18 livres. Le 19 septembre, le bureau de la guerre câblait ce qui suit:

Au sujet de vos câblogrammes numéros 132 et 133, nous acceptons les prix tels qu'offerts pour 100,000 obus de 15 livres et 100,000 de 18 livres. Veuillez procéder. Nous espérons que vous les livrerez à temps.

A cette époque la commission des obus fut organisée, et jusqu'à sa dissolution il y a quelque temps, elle prit la direction de toute l'affaire. Ni directement, ni indirectement, le département de la Milice, pas plus que moi-même en ma qualité de ministre de la Milice, n'avons jamais, sous aucun rapport, intervenu dans l'adjudication des entreprises ou dans les prix à fixer. Dans chaque cas, le prix a été déterminé par le gouvernement anglais.

A cette époque, j'ai reçu plusieurs offres de maisons américaines. J'en mentionnerai un comme exemple pour montrer ce que nous devons au manufacturier canadien d'avoir montré de la fermeté à aider l'empire, en comparaison des concessions accordées aux manufacturiers des Etats-Unis et autres, concessions qui leur ont été accordées sans aucune difficulté par le War-office. Nos manufacturiers n'ont jamais obtenu un sou de gratification, n'ont jamais touché d'argent comptant, n'ont jamais obtenu aucune concession. Ils ont couru tous les risques, installé leurs machines avec leurs propres fonds, fabriqué et livré les obus sans aide aucune, et je montrerai avant de terminer mes observations qu'ils les ont donnés à un prix moindre que celui payé dans aucun autre pays, sans même excepter l'Angleterre. La conduite des manufacturiers canadiens dans cette circonstance fera leur gloire dans l'avenir, c'est-à-dire du petit nombre de ceux que l'on a pu convaincre les premiers d'entreprendre la fabrication des obus; plus tard ils ont été plus nombreux.

Une des plus grande aciéries sur le continent de l'Amérique septentrionale, la Crucible Steel Company, m'a écrit, le 10 septembre, la lettre suivantes:

Nous voulons vous faire la proposition suivante: trois semaines après la réception d'une commande de 200,000 obus à balles complets, sans explosifs, et absolument conformes au dessin déjà soumis, sous pourrons vous livrer 1,000 obus par jour pendant trois semaines; après six semaines nous pourrons vous en expédier 2,000 par jour jusqu'à la fin de l'entreprise.

La compagnie se rappelle que le prix des obus de 18 livres était fixé à $8.55 et celui des obus de 15 livres a $8.30. Cette compagnie demandant $12.

Il faut remarquer que nos manufacturiers entreprenaient de faire l'ouvrage à leurs propres risques, installaient eux-mêmes l'outillage nécessaire, avançaient l'argent, faisaient tout, en un mot. Je continue la lecture de la lettre:

Le fait que l'on exige une prompte livraison signifie qu'il nous faudra agrandir notre établissement, et aussi acheter de nouvelles machines. Bien que nous ne croyions pas probable que le gouvernement des Etats-Unis adopte des lois qui empêcheraient l'expédition de ces obus, nous consentirons, le cas échéant, à supporter tout le poids des déboursés faits pour l'achat du petit outillage et l'agrandissement de nos usines, mais le Gouvernement canadien devra s'engager à nous payer le coût réel des machines supplémentaires, lesquelles dans ce cas, deviendront sa propriété, et il en fera ce qu'il voudra. L'adjudication n'étant pas sujette à annulation...

Les commandes accordées aux manufacturiers canadiens sont toutes susceptibles de retraite.

...suspension, ou diminution pour toutes causes, autres que celles ci-dessus mentionnées.

C'est-à-dire l'adoption d'une loi par le congrès des Etats-Unis.

Toutes les côtes ci-dessus sont f. b. à Harrisson (N.-J.). Comptant en or, sur livraison de la lettre de voiture.

On voit par ce document que la fameuse compagnie Crucible Steel, une des plus fortes institutions du genre sur le continent nord-américain, demandait $12 par obus, tandis que nos manufacturiers les fabriquaient pour $8.55 et $8.30.

Il y a plus; la proposition de cette compagnie mettait le Gouvernement canadien, à la fin de la guerre, dans la possibilité d'être embarrassé de quelques milliers de tonnes de vieux fer—et c'est cette condition que le gouvernement anglais accepte aujourd'hui des manufacturiers américains. Le gouvernement susdit a aussi avancé la somme de $12,000,000 comptant à une maison des Etats-Unis qui a une succursale au Canada, pour lui permettre de se mettre à l'œuvre. Les manufacturiers canadiens n'ont pas reçu un sou d'avance. On voit donc que la commission canadienne des obus ne mérite pas condamnation, et que nos manufacturiers sont dignes de tout l'appui, l'encouragement et les félicitations qu'on peut leur donner.

Le 25 avril, Son Altesse royale, le Gouverneur général, m'a fait l'honneur de m'adresser la communication suivante. J'ai cru devoir demander à Son Altesse royale la permission de faire connaître sa lettre à la Chambre et au pays, et Son Altesse y a gracieusement consenti.

Hôtel du Gouvernement à Ottawa,
25 avril 1915.

Mon cher général Hughes,

J'ai reçu de lord Kitchener, le câblogramme ci-inclus qui s'explique par lui-même.

Croyez-moi bien sincèrement à vous,

(*Signé*) : Arthur.

Voici le télégramme, qui a été envoyé le 24 avril, trois jours après la bataille de St-Julien :

Londres, 24 avril 1915.

A Son Altesse royale le duc de Connaught,
Ottawa.

Votre Altesse royale aura-t-elle la bonté de remercier le général Hughes, la commission des obus, et les manufacturiers canadiens, de la livraison satisfaisante des projectiles. J'espère que les livraisons futures donneront les résultats attendus.

(*Signé*) : Kitchener.

Je ferai remarquer qu'à la bataille de Saint-Julien, nos soldats étaient armés du fusil canadien, ont tiré des cartouches canadiennes et des obus canadiens, car les munitions ayant été épuisées le jeudi, le général Morrisson apprit, le vendredi, qu'un chargement en était arrivé à l'une des gares, à huit ou neuf milles en arrière. Il y envoya ses fourgons chercher 8,000 obus et constata que c'étaient des obus canadiens. Puis, le vendredi soir et la journée du samedi, les soldats canadiens, armés du fusil canadien, et se servant de canons canadiens, et utilisant les cartouches et les obus canadiens, repoussèrent cent mille soldats des meilleures troupes que le monde ait jamais vues. Plus que cela, les bulletins ont montré que pendant ces quatre jours de bataille, nos soldats avaient tué 12,000 Allemands et en avaient blessé 22,000, un fait d'armes dont nous sommes fiers.

L'histoire de la fabrication des obus au Canada se divise en trois périodes. La première, que j'appellerai la période d'initiation. Je signalerai ici—je ne sais pas si le premier ministre s'en souvient—qu'après avoir, au camp de Valcartier, étudié la question des obus sous toutes ses faces pendant plus d'une semaine, et nous être finalement arrêtés sur le chiffre de $8.55, les manufacturiers du pays étaient si timides et les capitalistes si craintifs, qu'ils vinrent me demander de leur donner la garantie qu'ils seraient remboursés de toutes pertes qu'ils pourraient subir en fabriquant les obus à ce prix. Je leur répondis que la garantie que je pourrais leur donner ne vaudrait pas le papier sur lequel elle serait écrite, mais je leur ai dit que si le premier ministre du Canada leur donnait cette garantie, il veillerait à ce qu'elles soit respectée.

Le premier ministre se rappellera que le lendemain, à son arrivée au camp, les manufacturiers sont allés le trouver, et il leur donna l'assurance qu'au cas ou, après avoir tenté l'expérience, ils constateraient qu'ils perdaient de l'argent à $8.55, il ferait tous ses efforts auprès du gouvernement impérial pour les faire rembourser des pertes qu'ils auraient éprouvées.

Les manaufacturiers se mirent alors à l'œuvre. bien qu'avec beaucoup de craintes, et ils eurent le mérite de réussir. Les commandes étaient intermittentes, et chacune pouvait être la dernière.

La seconde période est celle pendant laquelle le gouvenement impérial ne se contenta plus d'obus vides, mais exigea des obus chargés, y compris l'étui de la cartouche et toutes les parties qui la composent, à l'exception de la fusée. Cette tâche nouvelle demanda un peu de temps, mais nous l'entreprîmes, et nos manufacturiers réussirent encore une fois.

Plus tard, les banquiers devinrent plus confiants, et vers la fin de ce que j'ap-

pelle la deuxième période, nous trouvâmes que les banquiers et les capitalistes, tous ceux qui avaient de l'argent mis en réserve, voulaient lancer dans la fabrication des obus, des ateliers de forge ou de maréchal ferrant perdus au fond des bois. Tous les trains qui arrivaient à Ottawa étaient remplis de promoteurs De jeunes avocats, les cheveux séparés au milieu, armés d'une feuille de papier et d'un crayon, voulaient tous fabriquer des obus. Ils parcouraient le pays en disant aux gens: Si vous voulez installer une usine, nous vous garantissons de vous obtenir des commandes de cent mille, deux cents mille obus, n'importe quelle quantité que vous voudrez. Ces jeunes gens offraient de fournir trois ou quatre cent mille obus, tout comme ils auraient offert de fournir des œufs.

Ces offres étaient faites sur une base bien définie; tout ce qu'ils voulaient pour eux, c'était 50 cents par obus. C'était la commission régulière qu'ils demandaient, et c'était devenu un lieu commun.

Le bon vieux général Bertram et David Carnegie étaient arrivés à juger vite leur monde, et la première question qu'ils posaient était celle-ci: "Où est située votre usine", et avant d'accorder la commande il fallait faire inspecter l'usine, et naturellement dans quatre-vingt dix cas sur cent, le solliciteur était désarçonné.

J'ai eu les oreilles bien fatiguées alors, et comme j'étais la personne qui avait engagé le gouvernement impérial à se confier à la commission des obus, j'ai senti toute ma responsabilité personnelle; non pas celle du gouvernement canadien dans cette question. Chaque fois que l'on venait me conter une de ces histoires et mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley) n'est pas encore arrivé à en toucher le fond, il en a rapporté à peine ce que l'on nous en contait pendant une après-midi, nous faisons une enquête, et je défie tout le pays de trouver une seule des propositions que j'ai eu à examiner qui eut une base sérieuse. Pas une.

J'ai compris qu'ayant moi-même entraîné le gouvernement impérial dans l'aventure, il m'appartenait personnellement de voir à ce que les choses fussent régulièrement faites, et j'ai encore une erreur à me reprocher; et conséquemment je ne cesserai de défendre en tout temps le général Bertram en cette affaire.

Dans les commencements on nous disait: Votre acier ne conviendra pas, il faut que vous vous procuriez l'acier de certaines usines aux Etats-Unis ou ailleurs. J'ai découvert que nous ne pouvions pas nous en procurer plus que quatre ou cinq cents tonnes.

J'ai consulté le premier ministre dans tout ce que j'ai fait, car j'avais grande confiance dans sa sagesse et son jugement. Je puis être un peu ardent et avoir d'autres défauts, mais je me suis dit que je trouverais un contrepoids dans le premier ministre. Et c'est pourquoi je l'ai consulté.

Je ne suis pas un savant, et je ne connais rien en fait d'acier. Je connais la poudre, le plomb, un fusil aussi bien que personne. Quand il s'agit de cartouches, je sais où est le mal, mais je ne connais absolument rien de l'acier, et je n'ai jamais pu comprendre pourquoi nos Canadiens, qui font des poêles et des rails de chemins de fer, et tout ce qui se fait en acier, seraient incapables de faire des obus. Mais on nous a objecté qu'il fallait se servir d'acier acidulé. J'ai été aussi prudent que jamais; car j'ignorais ce que voulait dire de l'acier acidulé, et j'ai, en conséquence, prié le premier ministre de bien vouloir me dire qui, au Canada, pourrait me renseigner là-dessus.

Quelques DEPUTES : Ah! ah !

L'hon. sir SAM HUGHES: J'ai pu me servir de l'autre aussi. Je demandai à savoir quelque chose de l'acier, et le premier ministre m'a répondu : "Cantley, de New-Glasgow, était ici il y a un instant ; c'est un connaisseur en fait d'acier." Je me suis donc mis à la recherche du colonel Cantley, et je me suis fait expliquer par lui la différence qu'il y a entre de l'acier acidulé et l'acier basique. Je lui ai demandé pourquoi l'acier basique ne ferait pas l'affaire, et il m'a répondu qu'il n'en savait rien. "Voulez-vous, lui ai-je dit, entreprendre des expériences sur l'acier basique et voir s'il s'y trouve une insuffisance de carbone, ne pourriez-vous pas y en faire entrer un peu plus, pour qu'il résiste à l'épreuve ? Il se mit tout de suite à l'épreuve et dépensa à ce travail $500,000 avant d'en retirer la valeur d'un sou. A la suite de ces essais, les obus furent mis à l'épreuve sur nos champs de tir, et l'on n'y constata aucun retrait. Il en partit un chargement pour Woolwich, où ils soutinrent avantageusement l'épreuve. Si bien qu'aujourd'hui nos établissements canadiens ont pu utiliser au Canada jusqu'à 800,000,000 de livres d'acier, travaillé ici par des Canadiens et converti en obus dans des ateliers canadines, grâce à l'initiative canadienne.

Pour ce qui regarde la premire commande, je crois devoir dire que je l'ai prompte-

ment fait passer aux mains du comité des obus, et que ce comité a fait toute la besogne. Le comité canadien des obus s'est chargé de la première commande, et, si l'on tient compte des délais nécessaires à la l'élaboration des plans, des mesures, et le reste, par le gouvernement anglais, cette fourniture a été livrée à peu près à temps ; tandis qu'une commande donné peu après aux Etats-Unis, à une vieille maison, à un établissement dont c'est la spécialité de faire des obus, n'a été exécutée que tout récemment. Le comité des obus se composait de M. le colonel A. Bertram, qui, je crois, est un conservateur ; de M. le brigadier général T. Bensen, un conservateur lui aussi, je crois : de M. le lieutenant-colonel T. Cantley, un ami intime de mon excellent ami le colonel Macdonald, député de Pictou. J'ignore à quel parti politique il appartient; mais je crois qu'il a voté tantôt dans un sens et tantôt dans un autre.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député de Pictou a voté tantôt dans un sens et tantôt dans un autre?

L'hon. sir SAM HUGHES: Oh! non; mais il y viendra.

Le colonel Greville Harston est, je pense, un conservateur, pendant que le colonel Lafferty est libéral: un brave garçon, un des meilleurs experts du Canada, qui a le malheur seulement d'être libéral. Je l'ai tout de même fait entrer à l'arsenal canadien M. George Watt est, dit-on, un libéral. Quant à M. Carnegie, quoique membre du comité des obus, il n'a rien à voir dans l'adjudication des commandes. Son frère David est un spécialiste, et l'on ne saurait trouver dans tout le Canada deux hommes plus distingués et d'une expérience plus consommée. Ils sont l'un et l'autre des libéraux. Il y a ensuite M. J. W. Borden, à qui l'on a donné la charge de payeur général. Il a le malheur d'appartenir à la branche libérale de la famille Borden. Soit dit en passant, il en est un autre de la fraternité qui, à la dernière élection, se tenait à un bureau de vote où il pressait les soldats—je ne dirai pas par intimidation—à voter contre le présent premier ministre du Canada. Ce jeune homme m'a été amené et, voyant la franchise avec laquelle il admettait cette tare, je l'ai envoyé en Angleterre.

Un DEPUTE: Et vous le feriez encore.

L'hon. sir SAM HUGHES: Certes oui, je le ferais encore. C'est un splendide jeune homme, plein de bravoure, un des meilleurs du Canada, et il porte le nom de Borden, sans laisser d'être libéral. Mon honorable ami de Pictou (M. Macdonald) endossera, j'en suis sûr, tout ce que je dis de cet homme. Je désire qu'il soit bien compris que je n'ai, dans aucun sens, laissé la politique s'introduire dans ces questions et, si mon honorable ami, le chef de la gauche connaît quelque libéral de ses partisans désireux d'aller au front, qu'il me l'envoie, et je le revêtirai d'un uniforme; je lui donnerai son instruction et une chance de faire de son mieux.

Il est peut-être bon de dire que, pendant que l'Angleterre donnait une prime à chacun des établissements américains où il se fabriquait des obus pour elle, nous n'avons rien eu. Ici au Canada, la besogne a été distribuée entre les différentes fabriques: l'une devant produire l'acier, une autre mettre cet acier en barres, une troisième le façonner, une autre encore faire les fusées, et ainsi de suite. Le comité des obus a distribué le travail aux quatre coins du pays, en ne consultant que l'intérêt du peuple canadien et celui de l'Angleterre. Il a donné chance égale aux petits commerçants et aux grandes fabriques, et les prix ont été uniformes, afin d'éviter toute concurrence nuisible. Il n'y avait rien à gagner à gâcher la besogne. Des inspecteurs examinaient le travail des différentes maisons; et je dois dire qu'ils ont eu beaucoup de difficulté à se procurer les étalons de mesure voulue.

Je ne discuterai pas la question de l'acier basique; j'ai ici un mémoire à ce sujet, et je me ferai un plaisir de le montrer privément à ceux des membres de cette Chambre qui le désireraient.

J'arrive maintenant à la question des obus. Pour la première commande, le prix, pour des obus de 18, a été de $8.55; pour le façonnage et l'assemblage, $5.15. La deuxième commande a été de 400,000 obus, et le prix de $6. La troisième a eu pour objet l'obus fini, et le prix, pour le façonnage et l'assemblage, n'a plus été que de $3.80.

Nos fabricants ont eu à payer le coût de leurs machines sur le produit de la première commande. Je me souviens que le premier ouvrier polisseur dans une fabrique de pianos n'avait que $2 et quelque chose par jour. Au bout de deux mois, il était passé expert et il gagnait $20. Son salaire fut diminué, mais, après quelques mois encore, il parvenait à gagner $25, et il eut à subir une nouvelle réduction.

Je mentionne ce fait afin de montrer la rapidité avec laquelle ces hommes se ren-

daient maîtres de la besogne. Nous n'avions pas au début les facilités que nous avons maintenant, ni les hommes exercés à ce genre d'ouvrage. Certains fabricants ont d'abord gâté jusqu'à quarante pour cent des obus qu'ils travaillaient. Les gens du colonel Cantley et autres maisons en ont, au début, manqué beaucoup, et il en est résulté pour eux une perte considérable, dont ils essayent maintenant de se refaire en vendant les obus défectueux sous forme de lampes de fantaisie. Ils ont pris des risques lors des premières commandes et, dans bien des cas, ils ont perdu de l'argent. Aujourd'hui qu'ils ont les hommes qu'il faut, les nouvelles commandes ne leur sont plus confiées qu'au prix bien bas de $1.85, et les quantités, bien entendu, sont beaucoup plus considérables. Aux Etats-Unis, le façonnage des obus comandés par la Russie a coûté $2.20 la pièce et, ceci, malgré l'avance faite en espèces.

Quant à l'Australie, ce qu'elle sait de la fabrication des obus, elle le doit à notre comité. Des officiers australiens sont venus ici se renseigner longuement sur les multiples détails de cette entreprise, et ils étaient ici à l'époque où des commandes furent confiées à des établissements de leur pays. C'est ici que les prix furent arrangés. On considéra qu'à tout prendre, c'était pour l'Australie un prix juste et raisonnable. Chez nous, le prix était alors de $3.80. En Australie, ç'a été $5, vu l'absence dans ce pays des facilités que nous avions ici.

L'hon. M. PUGSLEY: Est-ce que le prix de $3.80 comprenait l'acier?

L'hon. sir SAM HUGHES: J'ai dit le façonnage et l'assemblage.

L'hon. M. PUGSLEY: Quel serait le prix des barres d'acier? Est-ce que de ce fait le prix de $3.80 ne serait pas encore supérieur aux prix en premier lieu accordés aux Australiens.

L'hon. sir SAM HUGHES: Pas en y ajoutant le prix des barres.

L'hon. M. PUGSLEY: Les barres ne sont pas comprises dans les $5 payés en Australie.

L'hon. sir SAM HUGHES: Non. Je tiens ces renseignements de ces officiers australiens et, d'après ces rnseignements, l'acier n'y était pas compris.

L'hon. M. PUGSLEY: On m'a assuré le contraire.

Sir SAM HUGHES: Mon honorable ami, je suppose, puise ses renseignements dans quelque revue libérale; pour moi, ce sont mes officiers, qui ont formé les officiers d'Australie, qui m'ont déclaré avoir eux-mêmes fixé le prix à 5 dollars pièce, et je les crois plus dignes de confiance. J'irai plus loin et je dirai que, sauf une ou deux exceptions, dont l'une a trait à la fusée numéro 100, les prix au Canada ont été moindres, étape par étape, que les prix des arsenaux anglais ou américains, ou même que les prix du commerce aux Etats-Unis ou en Angleterre, malgré l'avance de fonds faite aux fabricants anglais et américains en vue d'une installation des machines nécessaires, avance refusé au Canada. Voilà ce que je suis en mesure de prouver. Le comité canadien des obus a élaboré un modèle tant pour la Grande-Bretagne que pour les Etats-Unis et pour l'Australie. Il a donné l'exemple d'une prompte livraison, de la fabrication en masse, de la qualité, des bas prix, et de la force d'impulsion. C'est le Canada qui, dans l'empire britannique, a préparé les voies.

Quant aux prix maintenant, Un cablogramme venu d'Angleterre le 8 décembre faisait connaître les derniers prix payés là-bas. Le prix d'un obus de 4 p. 5, modèle VI (250,000), fait en Angleterre, 42s. et 6d., c'est-à-dire $10.33. Au Canada, les premières commandes on été pour de très petites quantités, et nous avons dû payer $10.45. Le 8 décembre, le prix était de $7.45.

En Angleterre le ministre des munitions a fourni les machines en Canada, on n'a rien fourni, et cependant notre prix a été de $7.45, au lieu de $10.33 en Angleterre. Le prix pour les forgeages de 4, 5 a été de 18 shillings 6 pence en Angleterre, c'est-à-dire $4.50 au lieu que notre prix primitif, le prix le plus élevé qui ait été payé, a été de $4.25. Le deuxième prix a été de $5.00 pour les petits lots; notre prix à cette date était de $2.95. Pour les obus explosifs de 18 livres, le prix de l'usinage en Angleterre est de 15 shillings 8 pence soit $3.81; au Canada, Le prix est aussi peu élevé que $1.85 actuellement. Pour les obus de 6 pouces, le prix en Angleterre est de £4, 2 shillings, soit $19.94, alors que le prix au Canada est de $16.85. Pour les forgeages de 6 pouces le prix en Angleterre est de £2, soit $9.63, alors que le prix au Canada est de $7.50, et en Grande-Bretagne, l'installation de la machinerie se fait aux frais du gouvernement britannique, au lieu qu'au Canada le manufacturier canadien

ne reçoit pas un seul dollar dans ce but.

Venons-en à la comparaison des prix aux Etats-Unis et au Canada? Voici d'abord l'obus de 4 pouces 5, compris le forgeage de l'acier et l'usinage. Le lingot d'acier coûte $2 au Canada le forgeage revenait autrefois à $1.60, et aujourd'hui il coûte $1.20; la plaque de fondation coûtait jadis 20 cents, et aujourd'hui elle revient à 15 cents; l'usinage coûtait primitivement $6, il coûte $4. Au coût primitif des matériaux et de la main-d'œuvre, le pix de l'obus de 4. 5, au Canada, était de $9.80; le prix actuel est de $7.35. Le prix demandé par Morgan pour cet obus est de $10.40, avec une avance en or, afin de mettre la machine en marche. Les entreprises récemment engagées par Morgan sont au prix de $9.81, soit de 25 pour 100 supérieur au prix canadien, et les entreprises de Morgan se montent à des millions, tandis que les entreprises canadiennes n'ateignent guère que des centaines de mille dollars. Depuis le commencement de cette exploitation, la commission canadienne des obus a produit au Canada 22,- coûte $2 au Canada; le forgeage revenait 000,000 d'obus, 800,000,000 de livres d'acier fabriqué par des ouvriers canadien dans des usines canadiennes et converti en obus par des ouvriers canadiens; cuivre et zinc, 45,000,000 de livres; cuivre rouge, plus de 22,000,000 de livres; plomb, 102,000,000 de livres; poudre noire pour shrapnel, fabriqué par des ouvriers canadiens dans des usines canadiennes et converties en obus par des ouvriers canadiens; laiton zinc et cuivre, 45,000,000 de livres; cuivre, au-delà de 22,000,000 de livres; plomb, 102,- 000,000 de livres; poudre noire pour shrapnel, 4,000,000 de livres; cordide, 10,000,000 de livres; poudre nitro-cellulose, 4,000,000 de livres; le trinitrotoluêne, le célèbre explosif détonnant, 11,000,000 de livres, chargé dans les obus au Canada, outre plusieurs millions de livres expédiées au gouvernement britannique.

Le Canada a mis sous les armes 250,000 hommes pour combattre l'ennemi et courir les risques de la guerre. Il y a aussi formé 90,000 ouvriers d'élite, pour faire des machi- au 10—1000 de pouce.

Nous avons 90,000 ouvriers expérimentés qui constitueront un actif important du pays, après la guerre. Il se fabrique et s'expédie plus de 1,100,000 obus par mois. 1,500 inspecteurs sont employés, et le volume des commandes données par l'ancienne commission des obus a permis au Canada d'encaisser ainsi $350,000,000. Voilà le résultat de la création de cette commission des obus.

Un mot au sujet des matériaux formant les parties constitutives de l'obus, tels que l'acier et le plomb canadiens. J'ai déjà indiqué la quantité de plomb produite au pays. C'est une nouvelle impulsion imprimée à nos mines. Au commencement de ces opérations, il a fallu demander le laiton, le zinc et le cuivre à l'étranger. Aujourd'hui nous utilisons l'acier, le plomb, le carbure de fer et le zinc canadiens, et cela pour la première fois au cours de notre histoire. La question fut mise à l'étude, avec l'approbation du premier ministre et comme conséquence de l'initiative prise par le Canada, le zinc se produit aujourd'hui pour 15 cents la livre, alors qu'il nous fallait payer 42 cents la livre et davantage aux Etats-Unis pour le même zinc. Une autre considération s'impose ici. Autrefois le rafinage de notre zinc se faisait aux Etats-Unis. Il nous fallait extraire le zinc de nos mines, payer $10 ou $15 de prix de transport par tonne, acquitter le droit de douane aux Etats-Unis, payer le coût du rafinage, le prix de transport pour la rentrée au Canada et le droit sur le zinc rafiné entrant au Canada. Aujourd'hui, grâce à la politique inaugurée par le premier ministre, le zinc se fabrique entièrement au pays, et nous répondons non seulement à la demande nationale mais encore à la demande de la Grande-Bretagne et de la Russie, à 15 cents la livre, au lieu de 42 cents la livre, prix des Etats-Unis.

Le rafinage du cuivre ne s'était jamais fait au Canada, mais grâce à l'initiative prise par le Gouvernement canadien, ce raffinage se fait aujourd'hui au pays. Je n'ai pas analysé moi-même ces chiffres, mais on m'assure que les industries du cuivre, du zinc, du laiton au Canada, pour la dernière année avant la guerre, auraient donné de l'emploi, sur le travail effectué, à 30,000 ouvriers d'élite, pour répondre aux besoins ordinaires du commerce canadien, en matière de laiton, de cuivre et de zinc seulement. Il y aura là une véritable ressource à la fin de la guerre, lorsque ces machines cesseront de fabriquer des obus. Ces ouvriers et ces machines, s'adapteront facilement à l'industrie, seront en mesure de consacrer leurs efforts à ces diverses industries du zinc, du cuivre et du laiton au Canada et pourront produire notre cuivre à des prix minima, développer nos puissantes forces hydrauliques et les industries connexes, aux prix les plus bas pos-

sibles. Les prix du cuivre et du zinc étaient élevés, et voilà pourquoi nous avons commencé à les fabriquer au Canada.

Il se présente ici une observation importante. Le zinc, on le sait, se trouve associé à l'argent et dans le plomb. Autrefois, les minerais canadiens souffraient de la présence de ce zinc inutilisable qui s'y rencontrait. Le plomb et l'argent dans ces minerais étaient inutilisables, parce qu'on ne les en pouvait extraire, qu'à perte. Aujourd'hui, l'extraction du zinc est une prime au minerai et compense au delà le travail se rattachant à l'argent et au plomb. En conséquence, nous avons la valeur de l'argent, du plomb et du zinc, et bien loin que les minerais souffrent de la présence du zinc, comme cela arrivait autrefois, ils en bénéficient. Des ingénieurs et des mineurs avaient appelé l'attention du Gouvernement sur cette question; aussi ai-je confié au colonel Carnegie et au général Bertram la solution de ce problème. Nous avons solutionné tous les problèmes d'ordre secondaire, et la conséquence a été que le Canada en a grandement bénéficié.

Je n'ai pas eu le privilège de porter la parole ici, depuis le début de la guerre, sur la question de la formation de la force canadienne. La Chambre voudra bien me permettre de formuler à cet égard quelques observations. Le 4 août 1914, eut lieu la déclaration de guerre; le 7 août fut autorisée la division canadienne, l'offre du premier ministre ayant été acceptée. C'était le vendredi. Le samedi, le 8, le Gouvernement prit possession de Valcartier, et le lundi, le 10, on commença l'établissement des champs de tir et des conduites d'eau. Le 20, étaient terminés trois milles et demi de tir, quinze cents cibles mises en position. A la même date, on avait installé 12 milles de grands conduits d'eau et 15 milles de drains et égoûts, tant ouverts que couverts. Construction des bâtiments destinés à l'intendance militaire et à l'artillerie, établissement de garages de voie ferrée, enlèvement de clôtures, engrangement de récoltes, défrichement de terrain, création de rues, installation de plus de deux cents bains pour les hommes, chloruration de l'eau, installation de la lumière électrique et des téléphones, transformation de la laine en drap, du drap en uniformes, du cuir en chaussures, achat d'équipement, accumulation de vivres et des approvisionnements, achat de véhicules de tout genre, bref, installation de 35,000 hommes sous tente, voilà ce qui s'est fait en moins de trois semaines à dater de la réponse à l'appel.

On apprit aux hommes la marche, les manœuvres et le tir. Tirer cinq cartouches en 40 secondes sur un cible à 500 verges de distance, puis courir à l'autre cible pour y tirer encore cinq cartouches, et ainsi de suite jusqu'au tir suivant et à une centaine de verges, voilà l'exercice auquel ils se livraient. Le résultat fut que lorsque les troupes sortirent du camp, quelques-uns des régiments firent au delà de 75 pour 100 de coups touchés sur ces cibles, et jamais moins de 5 pour 100, alors que, dans le service des autres nations, la moyenne des coups touchés est d'environ vingt pour cent. A leur départ de Valcartier, nos soldats étaient une armée d'hommes libres qui avaient appris le maniement du fusil, comme jamais encore on ne l'avait fait auparavant.

Le Canada fait pleine confiance à ses hommes et à ses femmes. Les femmes de ce pays ont rendu de nobles services, surpassant peut-être même les hommes, et elles continuent à prodiguer l'encouragement à l'œuvre qui se poursuit. Nous avons formé 250,000 soldats qui se sont déjà créé une réputation mondiale outre 100,000 ouvriers d'élite, et aujourd'hui nos manufacturiers sont capables de faire face à toute entreprise. Je le répète, lorsque la guerre éclata, la vie industrielle et financière était paralysée au Canada. Déduction faite des produits importés utilisés pour les obus faits au Canada, notre richesse nationale, grâce à l'œuvre du comité des obus, à bénéficié d'un gain de $250,000,000, soit $30 pour chaque homme, femme et enfant au pays.

M. MACDONALD : Le ministre voudrait-il bien nous dire pourquoi à l'ancienne commission des obus on a substitué le conseil impérial de munitions ?

Sir SAM HUGHES : Au début, l'œuvre de cette commission était pour ainsi dire scientifique. Je fis choix des meilleurs hommes consentant à se charger de ce travail, Bertram, Carnegie, Cantley et les autres étaient tous des experts. Je fis aussi choix des meilleurs militaires qu'il me fut possible de trouver, comme le colonel Lafferty et le colonel Weatherbie. J'oublie les noms des autres, mais il s'agit d'hommes qui s'étaient familiarisés de vieille date avec ce travail des plus techniques. Avant la dissolution de la commission des obus, il y avait dans les fabriques de Montréal, Toronto et autres grandes villes du Canada, des centaines d'hommes qui étaient tout aussi habiles que l'étaient les premiers au début de la guerre. Ainsi, la commission des obus se mua en commission chargée du soin de s'occuper de la question de la pro-

duction de l'acier au Canada et de surveiller les plus chers intérêts de cette œuvre ; car l'acier est la base même de cette industrie. Voilà, il me semble, une réponse qui doit donner satisfaction à mon honorable ami.

M. MACDONALD : Pourquoi a-t-on dissous cette commission, afin de la remplacer par des hommes tout à fait inexpérimentés en matières d'achat d'obus ?

Sir SAM HUGHES: Je ne suis pas informé qu'il y ait eu aucun achat d'obus. Des commandes ont été données à certaines maisons. Avant que la commission des munitions soit créée, l'entente était qu'un certain nombre d'obus seraient livrés automatiquement de mois en mois.

Je ferais preuve d'injustice si, avant de terminer, je n'exprimerais pas mes sentiments de reconnaissance et de gratitude à la presse du pays. Permettez-moi de donner un seul exemple de la manière avec laquelle se sont passées les choses avec les journaux d'Ottawa en tenant compte que la même façon d'agir a été employée par tout le Canada.

A Ottawa, il y a les journaux locaux et les représentants des grands quotidiens des deux partis politiques. Je dis partis politiques, mais j'espère que les partis politiques sont maintenant de l'histoire ancienne et qu'il n'existe rien de semblable aujourd'hui au pays. J'ai convoqué les représentants de ces journaux et je leur ai exposé la situation. Je leur ai dit que s'il y avait la moindre nouvelle que nous pourrions leur donner d'une façon légitime pour être publiée, nous le ferions et ils ont convenu avec moi que s'il y avait quelque chose à publier qui ne serait pas dans l'intérêt de l'empire et du service ils le supprimeraient. Je leur ai expliqué que quelque fois un journal mettrait la main sur une nouvelle venue par voie détournée et la publiait et que très souvent l'article pourrait nuire. Je mis ces messieurs dans mes confidences et je leur donnai tout ce qui pouvait être légitimement publié. Nous les avons informés du mouvement des troupes et des transports avec l'entente que de telles nouvelles ne seraient pas publiées et il n'y a pas eu d'exempte qu'un seul de ces journalistes ait trompé ma confiance. Leur conduite a été simplement exemplaire.

J'aime à croire que personne ne prétendra qu'il y ait eu une influence des partis politiques dans le département de la Milice. Chaque fois que je les ai trouvés, j'ai pris les fils de nos meilleurs collègues de l'opposition, je les ai fait sortir des rangs et je les ai mis à la place qu'ils méritaient.

Par exemple j'ai vu que le fils de l'ex-ministre des Finances du Canada (M. Fielding) qui est un excellent jeune homme et un bon garçon servait au front en sous ordre quand il était capable d'occuper un rang plus élevé et sans aucune demande quelconque de son père, je l'ai placé où il devait être. Quand j'étais en France, j'ai trouvé parmi les quinze hommes qui restaient du régiment primitif de la princesse Patricia et qui avaient combattu dès le début de la guerre, le fils de l'honorable député de Red-Deer (M. Michael Clark). Je l'ai fait sortir des rangs et j'ai été fier de pouvoir le faire et j'ai agi ainsi avec d'autres.

J'ai déjà déclaré que les femmes du pays nous avaient aidés par tous les moyens possibles et il en a été de même du clergé. Des centaines de ses membres sont aujourd'hui au front et un grand nombre sont partis pour combattre comme officier, quand ils ne pouvaient pas partir comme chapelains. Ils font preuve d'un esprit magnifique. Des membres de toutes les églises travaillent pour la cause dans toutes les régions du pays. J'ai eu l'honneur récemment d'être sur la même estrade que l'évêque catholique romain de Peterborough et c'était un beau spectacle de voir l'orange et le vert se trouver côte à côte. J'en ai été charmé comme a dû l'être sans doute Sa Seigneurie. Aujourd'hui, dans les tranchées les soldats français, anglais, écossais, irlandais se serrent les coudes. Tous faisant leur devoir sans peur et sans reproche et permettez-moi de dire, à l'honneur des Allemands-canadiens, qu'un grand nombre d'entre eux ont déjà sacrifié leur vie pour la cause et ils font leur devoir aussi bien que les autres fils du pays.

M. DANIEL D. McKENZIE (Cap-Breton-Nord) : Comme c'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole depuis que vous avez été élevé à la haute dignité d'Orateur, permettez-moi de vous féliciter de cette distinction. Permettez-moi d'espérer que le nouveau régime saura tenir une balance équitable entre les partis et que la liberté règnera dans cette enceinte pour discuter les questions qui nous seront soumises sans que la présidence se départisse de sa dignité.

Je conçois qu'en prenant la parole, j'assume une grande responsabilité bien que je ne l'aie pas cherchée. On s'attendra, je pense, à ce que je fasse quelques allusions au discours très prudent et à la fois très

énergique que le ministre de la Milice a prononcé cet après-midi.

S'attendra-t-on à ce que moi-même ou quelqu'autre membre de la Chambre fasse une critique de la belle position que le peuple canadien a su s'acquérir dans cette guerre? A-t-on prétendu un seul instant que, du commencement à la fin, la jeunesse du Canada n'était pas prête à sacrifier sa vie, ses biens et tout ce qui lui était attaché si chèrement, dans l'intérêt général de notre pays et à déposer sur l'autel de la patrie tout ce qui lui appartenait? Etait-il nécessaire que le ministre vienne ici aujourd'hui et prenne sur ce point la défense des Canadiens? Personne n'a pris et personne ne prendra une position contraire au Canada, mais nous prétendons que la politique a été introduite dès le commencement même dans le département que dirige l'honorable ministre; la politique y existe aujourd'hui et elle continuera de s'y faire jour tant qu'il en sera le directeur.

C'est très bien de parler en se servant de grandes et vagues généralités et de nous dire qu'on a fait ceci, cela et autre chose encore. C'est très bien de nous dire que le peuple canadien peut faire presque absolument tout ce qu'on lui met en main. Je suis heureux de voir qu'un changement s'est produit dans l'opinion, non seulement du ministre de la Milice, mais aussi de son balancier comme il se plait à appeler le premier ministre. Il y a à peine trois ou quatre ans le premier ministre et le ministre de la Milice en étaient arrivés à la conclusion que les Canadiens pouvaient à peine faire autre chose que ce qu'il y avait de plus ordinaire, que ce n'était pas prudent de les sortir des tâches ordinaires et ennuyeuse de l'existence quotidienne; que si on leur demandait de construire des navires dans ce pays, ils étaient absolument inférieurs à cette œuvre et que ce serait perdre son temps et son énergie de leur demander de le faire. S'il est vrai que nous puissions arriver à fabriquer des obus et des explosifs puissants dont nous n'avions absolument aucune connaissance auparavant et dans le court espace d'une quinzaine, de trois semaines ou de trois mois de devenir des experts en la matière, comment osera-t-on dire aujourd'hui que le Canada est incapable de construire des navires de guerre ou de commerce? Je suis bien sûr que le ministre de la Milice et le premier ministre ont changé absolument leur manière de voir sur cette question, et si jamais le moment se présente où ils devront adopter une politique sur la question des constructions maritimes au Canada, nous n'entendrons jamais plus mettre en avant cet argument que la population du Canada est incapable de se livrer à cette industrie.

Je veux suivre pendant quelque temps les opinions émises par le ministre de la Milice, dans l'ordre où il les a présentées. Il nous a déclaré que des centaines de millions de dollars de notre argent et de l'argent du gouvernement anglais avaient été dépensés dans notre pays. Il nous a dit que cet argent avait été dépensé de diverses manières dont il nous a fait connaître peu de détails, bien qu'il sache que l'on a déclaré énergiquement dans cette Chambre et dans tout le pays, qu'on devait rendre compte régulièrement au peuple canadien de la dépense de cet argent. On ne soutiendra pas dans ce pays démocratique, où nos institutions sont libres, où notre Gouvernement est responsable, que des millions provenant des deniers publics peuvent être prélevés et dépensés sur un simple signe d'un petit groupe de personnes, quelque dignes qu'elles puissent être et que nous ne pouvions jamais leur demander de nous rendre compte de ce qu'ils ont fait de cet argent.

Or, la première phrase prononcée ici aujourd'hui par le ministre de la Milice et de la Défense, qui est particulièrement responsable à la Chambre et au pays de cette dépense, a été pour dire que cela appartient au contrôle d'un autre parlement et relève d'un autre pays; que nous n'avons absolument rien à dire à ce sujet et que nous perdons notre temps en croyant pouvoir demander au Gouvernement un compte des méthodes qu'il a employées pour administrer les affaires du pays à ce propos. Cette réponse est insuffisante et la population ne s'en déclarera pas satisfaite qu'elle soit donnée par le premier ministre, par un autre membre du Gouvernement ou par un député quelconque partisan du Gouvernement. Nous devons, dans ce pays, connaître d'abord, la nécessité de cette dépense, deuxièmement savoir si l'argent a été dépensé dans l'intérêt public, et si chaque cent a été employé pour la guerre ainsi que pour la protection et le progrès de l'empire. Si cela n'a pas été fait, nous exigerons un compte sévère de ceux qui ont agi autrement.

On a déjà fait cette citation, mais après ce qu'a déclaré le ministre de la Milice et de la Défense, qui est le chef responsable de son département et qui plus que tous les autres doit nous rendre compte

de ces dépenses de la guerre, je crois faire mon devoir en faisant connaître une fois de plus la position prise par l'opposition à propos de cette dépense et comment juge le peuple canadien à ce sujet. Je veux parler de la déclaration contenue à la page 44 des Débats de cette session et touchant précisément à cette question. L'honorable M. Pugsley a dit:

L'hon. William Pugsley: Je désire savoir de l'honorable ministre des Finances (sir Thomas White) s'il veut avoir l'obligeance de déposer un état sur le bureau de la Chambre ou s'il peut donner maintenant d'une façon consive des explications verbales au sujet de l'arrangement conclu entre le gouvernement du Canada et celui de la Grande-Bretagne relativement à la proportion des dépenses occasionnées par la guerre pour l'entretien des soldats canadiens, qui doit être mise à la charge du Gouvernement canadien. Je désirerais savoir si toutes les dépenses pour les munitions, les armes, l'équipement, etc., des soldats canadiens doivent être supportées par le Gouvernement canadien ou si un arrangement a été conclu à cet effet.

L'hon sir Thomas White (ministre des Finances): Le très honorable premier ministre traitera probablement cette question en déposant le projet de loi concernant le crédit de guerre; sinon, je donnerai moi-même toutes les explications dans l'exposé budgétaire que j'aurai à faire prochainement. En termes généraux, je puis dire que le Gouvernement canadien défraie toutes les dépesses occasionnées par la participation du Canada à la guerre. Il y aura nécessairement certains comptes dont la liquidation ne pourra avoir lieu qu'après la guerre. Tout récemment, j'ai eu l'occasion de causer avec le colonel Ward qui est en contact immédiat avec les autorités militaires à Londres et j'ai cru comprendre que le gouvernement canadien paie toutes les dépenses du corps expéditionnaire canadien actuellement en Angleterre, et du corps expéditionnaire canadien actuellement en France et en Belgique; plus tard, il faudra procéder à un règlement de comptes entre les deux gouvernements concernant les rations, les approvisionnements et l'équipement des troupes canadiennes actuellement sur la ligne de feu. Toutes ces questions ne sont pas susceptibles d'un règlement immédiat, mais je répète que le gouvernement canadien supporte entièrement les dépenses occasionnées par l'envoi du corps expéditionnaire.

L'hon. M. Pugsley: Cela comprend, naturellemest, toutes les munitions, tous les canons, toutes les chaussures et tous les uniformes fournis aux soldats canadiens, sur la ligne de feu.

L'hon. sir Thomas White: D'après ce que je comprends, le Gouvernement canadien paie tout, mais un règlement de comptes devra avoir lieu plus tard.

Voilà, monsieur l'Orateur, sans équivoque et sans vernissage d'aucune sorte, un exposé franc et net de la situation dans laquelle nous sommes placés. Nous sommes appelés à fournir les fonds nécessaires à l'entretien de nos soldats sur la ligne de feu de la même façon que nous fournissons les sommes que nécessite la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson; il n'existe pas la plus légère différence entre ces deux sources de dépenses.

Si donc, nous avons le droit de demander au ministre des Chemins de fer et des Canaux de nous rendre compte exactement des dépenses que nous avons effectuées pour la construction du chemin de fer de la baie d'Hudson, nous avons également le droit d'exiger que l'on nous rende compte des sommes qui seront dépensées relativement à la guerre actuelle.

Le peuple Canadien ne se propose nullement de faire une enquête aussi rigide au sujet des affaires de la guerre, que s'il s'agissait d'une entreprise de la nature de celle du chemin de fer de la baie d'Hudson; car il est dans une disposition d'esprit telle, au sujet du conflit actuel, qu'il ne s'occupe guère des questions de détail, et il est prêt à se contenter de calculs approximatifs. Mais d'une façon générale, je le proclame, nous avons le droit de demander ces renseignements et d'exiger que le Gouvernement y réponde d'une façon convenable.

Je soumets respectueusement que le ministre ne peut disposer de cette affaire, en nous déclarant avec un geste de la main, que c'est là une question qui relève du gouvernement impérial et que nous n'avons rien à y voir.

Afin de justifier l'attitude qu'il a prise, l'honorable ministre s'appuie sur un précédent qui se serait produit il y a quelques années.

A l'époque de la guerre du Sud-Africain, l'opposition du temps aurait demandé l'institution d'une enquête relativement à certains achats, que le gouvernement britannique avait requis le Gouvernement du jour d'effectuer, afin d'équiper les contingents qui furent expédiés dans l'Afrique du Sud.

Il est à peine nécessaire d'affirmer que les deux cas sont absolument différents.

En cette circonstance, je m'en souviens, il n'était pas du tout question de scandales; jamais personne n'a laissé entendre qu'un seul dollar avait été détourné de son emploi, ou que l'on avait payé des pots-de-vin ou que l'on avait favorisé des amis politiques relativement à ces dépenses.

Plus que cela, on n'a jamais donné à entendre qu'un seul sou de l'argent canadien ait été payé afin de défrayer les dépenses qu'entraîna cette guerre. Dans les circonstances, il était bien évident qu'il s'agissait d'une affaire qui ne relevait que de l'autorité du parlement impérial, et seul ce dernier avait son mot à dire à ce sujet.

Si, en cette circonstance, nous avons refusé de nous prévaloir d'une autorité que nous ne possédons pas, il ne s'en suit nullement que le Gouvernement du jour ait raison d'affirmer que nous devons adopter la même attitude, à l'heure actuelle. Même s'il s'était produit des scandales—je ne suis pas prêt à admettre la chose pour un seul instant, car nous n'avions ni l'autorité ni la juridiction nécessaires pour ordonner une enquête à ce sujet—mais même si nous avions commis, il y a quelque vingt ans, des actes répréhensibles, est-ce que ces actes peuvent être indiqués comme une excuse par le Gouvernement du jour, afin de mettre un bandeau sur les yeux du peuple et d'empêcher qu'il ne puisse exactement se rendre compte de quelle façon on a dépensé les deniers publics?

Nous venons d'entendre un très long—pas trop long peut-être, étant données les circonstances—et très doucereux exposé de quelques-unes des questions qui ont été soulevées au cours de ce débat, de la part de l'honorable membre qui vient de reprendre son siège. Je me permettrai de faire observer que, pas un seul membre du Parlement, qu'il siège à la droite ou à la gauche de l'Orateur, n'est mieux renseigné, à l'heure actuelle, qu'il ne l'était avant la harangue de l'honorable ministre de la Milice. Il s'est borné tout simplement à nous débiter des généralités, sans apporter la moindre attention aux questions de détail.

Il nous a affirmé que le favoritisme politique n'existe pas dans son département.

Je ne sais rien de ce qui se passe dans les provinces de Québec, d'Ontario ou du Nouveau-Brunswick; mais ce dont je suis certain, c'est que dans la Nouvelle-Ecosse, la province d'où je viens, les différences de partis existent dans le département de la Milice tout comme dans le département des Douanes, et ce n'est pas peu dire. Si vous ne vous êtes procuré au préalable la recommandation d'un tory à tous crins, vous n'avez pas plus de chance de faire valoir vos droits auprès des autorités du département de la Milice, que de décrocher une situation au ministère des Douanes.

M. CARVELL: Il vous faut passer par le canal du comité du patronage.

M. McKENZIE: Le comité du patronage purement et simplement; c'est ainsi que les choses se passent en Nouvelle-Ecosse, et je suis en état de l'établir.

Je ne dirais trop rien, monsieur l'Orateur, si ce comité s'occupait d'une façon décente et convenable de l'administration du patronage. Mais en présence du premier ministre, qui est lui-même un enfant de la Nouvelle-Ecosse dont nous sommes tous fiers, j'accuse ce comité d'avoir, dans le comté d'Halifax, et je tiens mon très honorable ami responsable de ce qui se passe dans son comité, fait placer à la tête des régiments des amis politiques de l'espèce la plus abjecte. Si le premier ministre ou n'importe quel autre membre du cabinet veut se renseigner à cet égard, il n'a qu'à parcourir la collection du "Herald" de Halifax, l'organe du très honorable ministre, et il verra sur la première page de ce journal la photographie d'un monsieur fort distingué, qui s'est sauvé du pays il y a quelque temps, sous le prétexte qu'il partait pour la guerre. Il constatera donc que cet individu est de retour en Nouvelle-Ecosse avec le titre de major; on se propose de lui donner le commandement d'un régiment et de le renvoyer sur la ligne de feu. Pour quelle raison s'est-il expatrié? Pourquoi a-t-il été obligé de quitter le pays?

Il a quitté le pays, monsieur l'Orateur, parce qu'à cette époque commençait un procès devant la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse au cours duquel il a été déclaré coupable de faux; dans pas moins de huit circonstances, le tribunal l'a trouvé coupable d'avoir été complice, soit avant, soit après un crime de parjure. Il a été déclaré déchu de ses droits civils et politiques par la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse, et c'est sous la menace du châtiment qu'il s'est enfui du pays. Mais il est revenu; il a été promu au grade de major, et il est à l'heure actuelle, honoré et choyé; il a obtenu de l'avancement dans le comté de Halifax, où le premier ministre est le dispensateur des faveurs gouvernementales, et l'on sait pourtant que les archives de la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse établissent à n'en pouvoir douter tout ce que je viens de vous relater à propos de ce triste sire.

Le très hon. sir R. BORDEN: Je ne sais pas du tout à qui l'honorable député veut faire allusion. S'il a l'intention d'accoler mon nom à celui de la personne dont il vient de parler, je puis affirmer de suite que je n'en ai jamais entendu parler. Je n'ai pas la moindre idée quel est le personnage que visent les remarques de l'honorable député.

M. McKENZIE: Je fais allusion au major Muirhead, et je n'ai pas un mot à retirer de ce que j'ai affirmé à son endroit. Le premier ministre n'ignore certainement

pas que, de mon siège en cette enceinte, l'année dernière, avant que le docteur Hayes, qui est maintenant capitaine. . .

Quelques DEPUTES: Colonel.

M. McKENZIE: Colonel, s'il vous plaît; il a été promu au grade de colonel. J'ai alors fait observer au ministre que, non seulement ce monsieur ne devrait pas être promu à un grade dans l'armée, mais qu'il ne devrait jamais occuper une situation publique quelle qu'elle fût, en ce pays. Ce monsieur était l'organisateur en chef du parti conservateur dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Afin de ne pas me répéter, qu'il me suffise de signaler à cette Chambre, qu'il a été l'objet des mêmes accusations, qu'il a subi la même condamnation et le même déshonneur que le major Muirhead, devant la cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse.

J'irai même jusqu'à affirmer que le parti conservateur n'a pas osé le garder plus longtemps à son service ; l'affaire était trop sale, et sa réputation était si entachée que l'on a eu honte de lui. A la suite de ce procès, le parti conservateur s'en est débarassé en le collant au département de la Milice, et l'honorable ministre qui affirme qu'il n'y a pas de favoritisme politique dans le ministère qu'il dirige, en a fait un colonel. Voilà les gens qui obtiennent des promotions dans la province de la Nouvelle-Ecosse, en passant par dessus la tête d'excellents et honnêtes officiers, qui font depuis longtemps partie de ces régiments, et auxquels pour me servir d'une expression populaire on ne daigne pas même accorder une pensée, dès qu'il s'agit d'aller chercher n'importe où l'un de ces favoris politiques qu'il faut bien caser.

Voilà, monsieur l'Orateur, ce dont je me plains. Et cependant, laissez-moi le proclamer, c'est le spectacle le plus merveilleux qu'il nous ait jamais été donné de voir dans ma province, que de constater la magnifique attitude que conserve la population de la Nouvelle-Ecosse en face des façons cavalières qu'a adoptées à son endroit le ministère de la Milice, et de la classe d'officiers que l'on place à la tête des régiments néo-écossais. Mais le sentiment patriotique est si puissant ; tous tant que nous sommes, Acadiens, Irlandais, Ecossais et Anglais, nous sommes si bien déterminés à accomplir notre devoir envers notre pays, notre souverain et les grandes institutions dont nos sommes si fiers, que nous ne permettrons pas pour un seul instant, qu'un ministre de la Milice ou même un Muirhead ou un Dr Hayes nous fassent obstacle. Nous aurons encore la réputation d'être une grande province, un grand peuple et un grand pays, bien longtemps après que ces hommes seront à jamais oubliés et disparus de la scène de ce monde.

On nous a appris, cet après-midi, que le ministre avait accompli de grandes choses en notre nom, et que nous devrions être satisfaits. On nous a appris que nous sommes maintenant en état de fabriquer des obus, que nous possédons du cuivre, du laiton et du zinc.

Naturellement, on sait fort bien que, depuis deux ou trois ans, notre ministère de la Milice n'a pas manqué de cuivre, ni de zinc, ni d'autres métaux plus brillants que ceux-là; mais faudrait-il s'étonner que le peuple canadien profitât de ses immenses ressources? Il faudrait plutôt s'étonner du contraire. On doit s'attendre à des merveilles de la part d'un grand homme qui est à la tête d'un grand parti, et nous trouvons assez naturel qu'il en soit fait. Il est malheureux qu'il ne soit pas resté dans cette Chambre quelques minutes de plus, nous lui aurions représenté ce que le peuple pense de sa supériorité. Mais il n'a pas jugé à propos d'y rester pour le simple plaisir d'entendre pérorer un vulgaire député du peuple.

Cependant, le Gouvernement, l'honorable ministre lui-même et, qu'on me pardonne l'expression, toute la boutique à laquelle il appartient, apprendront bientôt qu'il existe ici un peuple; que c'est lui qui parle; que c'est son opinion qui compte; que j'ai été envoyé ici pour savoir ce qui se fait en son nom, et qu'il ne saurait être relégué dans l'ombre par l'éclat des habits rouges et des boutons jaunes, ni par le cliquetis du sabre de l'homme si illustre qu'est le major général, élevé à ce rang à sa propre demande, si je ne me trompe. Le peuple a longtemps pensé que le ci-devant sir Sam Hughes était devenu major général par la grâce spontanée du gouvernement britannique. Jugez quel fut l'étonnement du peuple en apprenant que M. Hughes, après s'être consulté lui-même à satiété, après avoir réuni plusieurs fois son conseil de guerre, étudié avec le plus grand soin son propre dossier de militaire et s'être examiné des pieds à la tête, était arrivé à la conclusion qu'il pouvait s'adresser au conseil et lui recommander que M. Hughes fût créé major général, alléguant que ce serait là lui accorder la juste récompense qu'il méritait pour les services qu'il avait rendus à

son pays. Voilà comment il a obtenu ce titre.

Je voudrais que le peuple comprît enfin la sotte vanité dont un citoyen quelconque de ce pays démocratique ferait preuve s'il s'imaginait un seul instant qu'il va lui suffire de se pendre aux cordons de ses chaussures pour se hisser au sommet de la gloire. Voilà comment cette grande distinction fut conférée à notre fameux ami. Il a fait de grandes choses parfois, et il se trouve peut-être dans l'histoire quelques grands hommes à qui l'on pourrait le comparer.

J'ai entendu un ecclésiastique distingué de cette ville parler de certains héros d'autrefois qui furent des guerriers, et je me suis demandé comment on pourrait les comparer à celui-ci.

J'ai pensé à Moïse, qui fut un guerrier et un chef de son peuple. Qu'a-t-il fait? Il a frappé le rocher et en a fait jaillir de l'eau. Notre grand homme, lui, n'a pas frappé de rocher, mais il a frappé Webster, un jour. Avec quel effet? Je l'ignore. Cet ecclésiastique a parlé de Josué comme ayant fait de grandes choses; il a dit que Josué avait fait arrêter et retarder le soleil. Notre grand général a peut-être fait mieux que cela; il a arrêté, un jour, un des chevaux de Foster. Cependant, il ne l'a pas fait reculer, car il ne pouvait pas reculer. Il est vrai que, pour arrêter quelque chose, M. Josué n'était pas supérieur à l'honorable M. Hughes.

Moïse avait une baguette, nous dit-on. En effet, il en avait une; mais l'honorable ministre a une pelle qui la vaut bien. Il ne paraît pas y avoir de trou dans la baguette de Moïse, mais il y en a un dans la pelle dont on nous parle tant.

Cette pelle se distingue encore de la verge de Moïse par un autre point que l'on me permettra d'illustrer au moyen d'une certaine histoire: Un homme avait vendu un chien tacheté de blanc et de noir. La pluie ayant fait muer les taches blanches en taches noires et les taches noires en taches blanches, l'acheteur s'en plaignît. Eh bien, répondit le vendeur, j'avais oublié de vous dire que ce chien ne va pas sans un parapluie. Il avait vendu le chien sans le parapluie.

Or, cette pelle trouée qui constitue la baguette magique du ministre de la Milice, est toujours accompagnée d'une femme, et celle-ci, l'honorable ministre peut la regarder par le trou pratiqué dans la pelle.

Cette pelle ne se conçoit pas sans la femme, impossible de les isoler l'une de l'autre, elles vont toutes deux de compagnie, et c'est ce qui explique l'accomplissement des merveilles en question. A l'exception de cette pelle, il n'est pas une des découvertes faites par notre bon ami qui ne soit du domaine ordinaire de l'administration d'un ministère.

Je pensais bien que l'honorable ministre ne reprendrait pas son siège sans nous avoir parlé de cet outil et de ce qui va avec; mais il n'a pas daigné nous éclairer sur ce sujet.

Voilà quelques-unes des grandes œuvres de ce grand homme qui dédaigne de prêter l'oreille au discours d'un simple député. Je ne regrette pas, je suis, au contraire, heureux de dire qu'à peu d'exceptions près, les membres de l'opposition sont des gens ordinaires, doués du bon sens ordinaire, qui représentent la pensée, la puissance et les affaires de ce pays.

On nous a dit que le ministre était étranger à la politique; mais je rappellerai, sous forme de questions, certains sujets déjà soumis à l'honorable ministre à une date où il savait que son ministère n'était pas dirigé comme il devait l'être. Je citerai une lettre consignée dans les Débats par le premier ministre, le 15 avril 1915; elle fait voir clairement que, depuis cette date au moins, le ministre de la Milice savait que certains points de son administration laissaient à désirer. Voici cette lettre:

Ottawa, 18 novembre 1914.

Monsieur le major général Sam Hughes,
Ministre de la Milice,
Ottawa.

Mon cher général Hughes,—Pendant qu'en votre absence à Valcartier j'agissais comme ministre de la Milice, j'ai donné ordre au sous-ministre, monsieur le colonel Fiset, d'éviter l'emploi d'agents ou d'intermédiaires étrangers à l'administration et de traiter directement avec les manufacturiers afin de ne pas avoir à payer d'inutiles commissioss ou des prix exagérés. C'est là une ligne de conduite indubitablement sage et absolument conforme aux principes adoptés par notre parti au cours des années dernières. Si, pour de valables raisons, vous jugez opportun, dans l'intérêt public, de vous départir de cette règle dans un cas particulier en raison des circonstances qui naissent de la guerre, j'espère que vous me consulterez auparavant, car je considère cette règle comme étant de première importance.

Bien à vous,

R. L. Borden.

C'était le 18 novembre 1914, le premier ministre avait alors dirigé quelque temps le ministère de la Milice et comme par lui-même l'état de choses qui y régnait. Six mois plus tard, alors que ce ministère était encore sous la direction du même ministre: informé de ce qui laissait à désirer, un franc conservateur présenta à la

Chambre, au sujet des affaires de ce ministère, un rapport où il était dit:

> Vu la preuve faite au cours de son enquête sur les questions à lui soumises par la Chambre, votre comité désire signaler à l'attention de la Chambre la nécessité d'inaugurer un système d'achat, d'inspection et de vérification capable de protéger complètement le pays contre les irrégularités et les fraudes.

Voilà ce qui existait six mois après que le premier ministre eut prévenu le ministre de la Milice de la confusion que régnait dans son département. Le comité des comptes publics présenta un rapport dans le même sens; l'adoption en fut proposée par le député de Kingston et il fut adopté à l'unanimité dans un comité dont les partisans du ministre et du Gouvernement formaient l'immense majorité. Cela démontre que, six mois après l'avertissement qu'il avait reçu, le ministre préposé à ce ministère était absolument incapable de remédier au mal en question.

Monsieur l'Orateur, j'ai dit que j'allais vous signaler, sous forme de questions, certaines propositions soumises au ministre de la Milice concernant la direction de son ministère.

Après qu'il eût reçu l'avertissement dont je viens de parler, les sbires de son parti lui demandèrent s'ils pourraient envoyer les soldats dans les tranchées avec des chaussures mal faites, avec des chaussures de papier, et nu-pieds pour ainsi dire. Il leur répondit: Pour ce qui est du département, oui, si vous pouvez y faire de l'argent et réussir à tenir tout caché; je n'y vois pas d'objection.

" Pouvons-nous envoyer aux soldats qui sont au front des chevaux boiteux, des chevaux avec des éparvins, des chevaux aveugles, des chevaux couronnés, des chevaux asthmatiques? " " Oui, en ce qui concerne le général Hughes, si vous pouvez le faire sans être découverts." "Pouvons-nous envoyer nos soldats à la guerre avec des jumelles défectueuses et trompeuses, auxquelles il n'est pas possible de se fier" ? "Certainement, si vous pouvez échapper à votre responsabilité, je vous défendrai par tous les moyens en mon pouvoir." C'est absolument ainsi que les choses se sont passées. D'après ce que nous avons entendu, hier soir, les amis du ministre disaient : Pouvons-nous monopoliser tout le foin et l'avoine dont le gouvernement aura besoin, fixer les prix à notre convenance, prendre le cultivateur à la gorge, nous emparer de ses produits, de gré ou de force, et les revendre avec le plus de bénéfices possibles? Peut-on approuver de pareils procédés ? C'est cependant ce qui a été fait et nous n'avons pas entendu un seul ministre élever la voix pour blâmer cette manière d'agir. C'est ce qui se fait actuellement dans le Nouveau-Brunswick et je n'ai aucun doute que la situation est la même dans les autres provinces.

Ce que je trouve plus extraordinaire encore, c'est que les fournisseurs fixent eux-mêmes le prix qui sera payé aux cultivateurs, afin que ces derniers ne reçoivent que ce qu'il plaira aux fournisseurs de leur accorder. Les favoris du Gouvernement ont été autorisés à monopoliser le trafic du pays et à l'heure présente, un cultivateur ne peut pas vendre son foin en dehors de sa province, ni à l'étranger, sans un permis du gouvernement. C'est un état de choses plus qu'étrange qui n'a jamais existé auparavant, sauf sous le régime du premier ministre actuel et grâce à l'administration du département présidé par l'honorable ministre qui nous a adressé la parole cet après-midi.

Il n'était pas possible d'administrer plus mal le département de la Milice et de la Défense. Dans tout ce qu'il a entrepris de faire on retrouve des traces de mauvaise administration, des traces qui, pour un observateur désintéressé, peuvent ressembler à de la malhonnêteté ou à une incompétence absolue. Quand le Gouvernement demande à la Chambre ou au pays de lui renouveler sa confiance et de prolonger la durée de son mandat, il abuse étrangement de la patience des électeurs.

La guerre est en ce moment la question qui prime toutes les autres et le peuple canadien, les électeurs de la Nouvelle-Ecosse, au nom desquels je parle plus particulièrement en ce moment, n'ont qu'une voix pour mettre à la disposition du Gouvernement tout ce qui peut aider à la continuation de la lutte et à la victoire finale des alliés. Mais je répète que c'est abuser de la patience et du dévouement de notre population que de lui demander de renoncer aux garanties constitutionnelles préposées à l'administration des affaires du pays.

Je faisais remarquer, il y a un instant, et je répète que pas un seul ministre de la couronne n'est en état de se lever dans cette Chambre et de déclarer qu'il n'avait aucune connaissance des irrégularités commises dans son département, avant d'en avoir été averti par le comité des comptes publics. Tout ce qui a été révélé par l'enquête, dans le cas de Garland et celui de Foster, était de notoriété publique avant l'institution de

l'enquête devant le comité. Osera-t-on prétendre que le représentant du comté de Carleton ne s'est pas adressé au ministre pour obtenir une commande? Osera-t-on soutenir qu'il s'est contenté d'un rôle de deuxième ordre et qu'il s'est adressé à de simples fonctionnaires, au lieu d'aller directement au ministre? Il n'y a aucun doute possible qu'il a obtenu cette commande du ministre lui-même. A qui fera-t-on croire que le ministre ignorait que le solliciteur de la commande était le député de Carleton? Supposera-t-on un seul instant que l'innocent jeune homme qui a servi de bouc émissaire était autre chose qu'un instrument inconscient dans cette affaire? Le ministre ignorait-il que l'argent qu'il donnait à ce jeune homme devait retomber dans la poche du député de Carleton? Osera-t-on prétendre que le ministre ignorait toutes ces choses et qu'il ne les a apprises que par l'enquête du comité des comptes publics?

Je ne fais que déduire des conclusions logiques des faits, en disant que le ministre était au courant de toute l'affaire, que ses principaux fonctionnaires savaient exactement ce qui en était et que l'enquête du comité des comptes publics ne leur a absolument rien appris.

Peut-on prétendre sérieusement que le ministre de la Milice et de la Défense ignorait que M. Foster, député de King (N.-E.) avait obtenu le privilège d'acheter des chevaux ? Qui lui avait confié cette entreprise, qui lui avait fourni les fonds nécessaires ? Dans la Nouvelle-Ecosse, comme dans tout le pays d'ailleurs, on se demandera si un jeune homme comme celui dont le premier ministre nous a fait le portrait, un jeune homme qui n'avait aucune expérience des affaires, qui n'avait occupé un siège dans cette Chambre que pendant une ou deux sessions, pouvait avoir à son crédit une somme de $73,000, dont il pouvait disposer à discrétion, sans que le ministre n'en sût rien?

Il est consigné dans le compte-rendu officiel des Débats que le premier ministre a déclaré qu'il ne connaissait rien de cette affaire et j'en suis persuadé. Il est également consigné dans le compte-rendu officiel des Débats que le ministre chargé de l'administration de ce département, n'en connaissait rien ; alors, la question que je me pose est celle-ci: Qui a confié cet argent à M. Foster ? Les électeurs exigeront une réponse à cette question. Quelle administration avons-nous donc, si une somme de $73,000 peut-être prise dans le trésor public et confiée à un jeune homme sans responsabilité, sans expérience des affaires, pour qu'il l'emploie selon son bon plaisir, sans que personne sache qui la lui a donnée, ce qu'il en fera ou comment il en rendra compte. Tout le monde sait cependant d'où provient cet argent. Les contribuables savent qu'il sort de leur poche et qu'ils ont droit d'exiger qu'on leur donne quelque chose d'équivalent en retour. Si le Gouvernement persiste à mettre les deniers publics à la disposition de gens sans responsabilité et sans compétence, le peuple confiera l'administration de ses affaires à des hommes qui feront les choses régulièrement, sauront à qui est confié l'emploi des deniers publics et qui verront à ce que les recettes du pays soient employées utilement.

Pendant la dernière séance de la dernière session, le premier ministre nous a exposé la belle conduite qu'il devait tenir à l'égard des transgresseurs et des prévaricateurs. Les murs des pénitenciers devaient s'entrouvrir et se déployer, pour exécuter ensuite un mouvement enveloppant qui aurait enserré, englobé, les dilapidateurs des deniers publics. Depuis, je me suis constamment tenu à l'affût, pour voir ce qui allait arriver, mais je constate que les murs des pénitenciers et des prisons n'ont pas bougé; ils sont toujours à la même place, ceux qui ont volé, sont aussi à la même place, sauf quelques-uns qui ont obtenu de l'avancement.

Les ministres n'ont rien fait pour faire emprisonner les dilapidateurs des deniers publics, mais ils ont procuré toutes les facilités possibles de s'échapper, à ceux que nous avions réussi à faire emprisonner. J'ai déjà fait observer à l'honorable ministre de la Justice, et une autre fois, à l'honorable ministre intérimaire de la Justice, que ce n'était guère encourageant pour nous d'intenter des poursuites contre les prévaricateurs publics, car dès que nous parvenions à en faire incarcérer un, il était aussitôt libéré.

Au cours du présent débat, il a été question de l'enquête complète que l'honorable premier ministre nous avait promise à la dernière séance de la dernière session. Mon très honorable ami était parfaitement renseigné sur ce qu'il avait à faire. Il est impossible qu'un avocat aussi brillant et aussi distingué considère ce qui a été fait comme autre chose qu'une enquête superficielle et, sous certains rapports, risible.

On nous a exhibé quelques échantillons de cette enquête hier soir et si ces échantillons donnent une juste idée du travail

fait par la commission Davidson, j'espère que c'est la dernière fois que nous en entendons parler des travaux de cette commission comme d'une enquête rigoureuse, complète et de nature à amener le châtiment des coupables.

Je viens de dire ce que je pensais de l'opposition qui se manifeste entre l'intérêt politique des gouvernements et le devoir qui s'impose à l'administration militaire, dans les circonstances actuelles. J'espère qu'il n'est pas encore trop tard pour que le ministre fasse savoir à ses fonctionnaires que tout favoritisme politique doit disparaître et que tous ceux qui désirent servir leur pays dans cette guerre doivent être accueillis au département de la Milice sur un pied de parfaite égalité. Si le Gouvernement donnait des preuves de sa sincérité sous ce rapport, personne ne serait mieux disposé que moi à lui tenir compte de ses efforts. Mais je tiens à ce que le ministre et ses collègues sachent que, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, le favoritisme le plus intense a régné du commencement à la fin, dans tout ce qui concerne la milice.

Permettez-moi, monsieur l'Orateur, quelques considérations générales sur l'administration du pays.

Ce ferment d'improbité, qui semble filtrer à travers les âges, en ce qui concerne le conservatisme, accuse de nouveau sa présence, comme il l'a toujours sous un régime tory. Il est regrettable que la même chose se répète chaque fois que nous avons un gouvernement conservateur. Le hasard n'y est pour rien. Le mal apparait lorsque mes amis de la droite sont au pouvoir. S'ils étudient l'histoire de ce pays, ils ne pourront pas reprocher à la population de lui avoir refusé l'occasion de leur parole. A une époque, ils conservèrent le pouvoir pendant dix-huit années, à une autre époque, pendant six années, et ils sont encore mis à l'épreuve en ce moment. Mais chaque fois, le même mal fait son apparition, se manifeste dans tout l'organisme politique.

Qu'avons-nous constaté en 1896, lorsque nous avons pris le pouvoir? Si un homme avait été envoyé dans le pays, comme la colombe que Noé laissa sortir de l'arche, il aurait été obligé de revenir sans avoir trouvé où poser le pied à un endroit exempt des souillures de la politique conservatrice. Il fit travailler pour lui d'honnêtes gens et tira la terre du chaos. Le soleil se mit à luire et le pays prospéra pendant les quinze années de son administration.

[M. McKenzie.]

Par malheur, après quinze années d'isolement, de fumigation, d'éloignement des tripotages des fonds publics, et autres choses semblables, le peuple canadien a commis l'erreur de croire qu'il pouvait de nouveau accorder sa confiance aux membres de la droite. Il s'est dit: Nous les ramènerons au pouvoir maintenant que le pays a été entièrement désinfecté; ils servent la raison de cette désinfection, et tireront assurément parti des leçons de l'expérience.

Chose triste à dire, à peine étaient-ils rentrés sous l'ancien toit que l'ancienne maladie s'est déclarée. Je crains qu'il n'en soit comme dans le récit que nous avons si souvent entendu et qui est parfaitement vraie. Je ne devrais pas, j'imagine, faire intervenir la théologie dans ce débat, mais vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que l'esprit malin, ayant été chassé du corps d'un homme, revint et trouva son ancien séjour nettoyé et vide; il ramena sept autres témoins plus méchants que lui, de sorte que le dernier état de cet homme fut pire que le premier. Il semble que c'est ce qui est arrivé au Canada.

Du Manitoba s'est propagé un enseignement que nous ne connaissons, que les conservateurs eux-mêmes ignoraient, sur le jeu de la politique. Vous avez été trop honnêtes pour ce jour-là, disait-on. Le ministre des Elections a déclaré devant nous. Je sais comment gagner les élections; je vous apprendrai une chose ou deux sur la manière de conduire les élections. Et je regrette de dire que, dans notre province voisine de l'Océan, la population a tiré la conclusion qu'ils ont simplement joué à la politique. Au Nouveau-Brunswick l'idée fut adoptée d'une commune voix par le parti tory. La maladie se déclare en différents endroits dans tout le Canada. Puis encore, elle s'est déclarée au Manitoba, et le ministre des Elections n'a pas pu se rendre maître de la situation. Il ressemble maintenant tant soit peu à la puce de l'Ecossais, il est chassé de chez lui—il n'y a plus au Manitoba d'endroit où il puisse gagner des élections de l'ancienne manière. Cet enseignement parti du Manitoba a été accepté au Nouveau-Brunswick comme le bon truc, comme venant du maître et qu'il a été le résultat? De chasser ignominieusement le premier ministre de la législature, et d'autres devraient subir le même sort.

M. CARVELL: Je dois apprendre à la Chambre qu'il est le candidat choisi dans ma circonscription par le parti conservateur, de sorte qu'il n'est couvert d'ignominie à leurs yeux.

M. McKENZIE: Il a évidemment été couvert d'ignominie aux yeux de quelques braves gens, car il y en a au Nouveau-Brunswick. Mais il a été placé à un rang où on est supposé en état d'appuyer le présent ministère. Voilà ce qui se passe au Nouveau-Brunswick.

Voyons à présent ce qui a eu lieu dans la petite province qui se trouve dans le golfe Saint-Laurent. Il y a très peu d'années il n'y avait qu'un libéral à la législature de l'île du Prince-Edouard. Aujourd'hui les conservateurs s'y maintiennent difficilement et à la prochaine occasion les libéraux, qui ne connaissaient pas leur force dans cette province, verront la population revenir à ses anciennes habitudes et au libéralisme.

Point n'est besoin que je vous dise, monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé dans la Colombie-Anglaise. Vous n'ignorez pas que la population y bout d'impatience d'avoir un Gouvernement honnête, une administration sans tache, et de revenir à l'ancien état de choses que nous avions établi, après avoir chassé les conservateurs. Viendra un jour où notre vieux et notre chef donnera de nouveau une administration honnête à la population canadienne, où nous nous rallierons tous autour de lui, et où l'ancien état de choses règnera encore.

Je désire parler un peu de l'esprit de parti qui domine au Canada, depuis l'arrivée des conservateurs au pouvoir en 1911, et faire observer qu'en ce qui concerne la région que j'habite, le présent Gouvernement a été pour nous une déception. Nous avions formé des projets, et le gouvernement de sir Wilfrid Laurier avait pour programme d'agrandir le réseau des voies ferrées dans notre coin du pays, afin que nos pêcheries, notre agriculture et toutes nos autres grandes industries fussent en contact avec notre vie nationale. Le gouvernement de sir Wilfrid Laurier avait adopté une politique pour le développement des chemins de fer dans la province de la Nouvelle-Ecosse. mais je regrette de dire qu'on a tout retranché, sauf ce tronçon de voie ferrée qui se trouve dans la division électorale du premier ministre actuel. Je suis certain que lui-même ne saurait être fier de cela.

Antérieurement à 1911, pendant des années, le député de Pictou, M. Macdonald, celui de Guysborough (M. Sinclair), tous les représentants de l'île du Cap-Breton et moi, nous avons uni nos efforts à ceux du chef de l'opposition de ce temps-là afin d'obtenir un meilleur service de chemin de fer dans l'est des Provinces maritimes. Si notre chemin de fer devait se construire, le sien devait aussi se construire, mais lorsque le sort nous fut défavorable et que nous ne fûmes plus consultés au sujet de l'emploi des fonds publics, le premier ministre actuel fit construire son chemin de fer et nous jeta par-dessus bord sans vouloir seulement jeter les yepx sur nous. Il n'est pas noble de la part d'un homme influent de se conduire ainsi à l'égard d'une question d'une telle importance pour nous et les nôtres.

Les conservateurs nous avaient dit en ce temps-là qu'ils construiraient le chemin de fer que nous devions avoir, mais il s'est écoulé une, deux, trois, quatre années et la cinquième passe sans que rien ait été fait. Ils n'avaient pas le dessein de rien faire et rien ne sera accompli jusqu'à ce que les libéraux reviennent au pouvoir. Passe encore si l'argent eut été mis en réserve, si on prouvait que l'argent se trouve dans les coffres publics, bien qu'on ne construise pas la voie ferrée. Nous les avons laissés sans dettes, lorsque tout avait été réglé et que les finances se trouvaient dans le meilleur état. Pour vous le prouver, je mentionnerai simplement le premier exposé budgétaire de sir Thomas White, devenu ministre des Finances. Peu de mois avant l'arrivée au pouvoir de nos adversaires, le premier ministre actuel nous disait qu'une dépense d'environ $87,000,000 était la preuve la plus claire d'improbité et de détournement des fonds publics, et que, si ses amis obtenaient le pouvoir, ils pourraient administrer les affaires du pays avec beaucoup moins d'argent et obtenir de meilleurs résultats.

Si le premier ministre eut été sincère, nous en aurions eu la preuve à son arrivée au pouvoir, et cette preuve eut été la réduction des dépenses. Que constatons-nous? Pendant la première année, la dépense a été de $98,000,000, soit $11,000,000 de plus que le chiffre de l'abominable dépense dont le premier ministre parlait. La deuxième année, elle a été de $112,000,000, soit une augmentation de $25,000,000. L'année suivante, elle s'est élevée à $127,000,000, soit une augmentation de $40,000,000, et la quatrième et dernière année, le compte de la dépense est de $140,000,000, ou de $53,000,000 de plus. Ces chiffres indiquent que la dépense s'accroissaient par à-coups, et que le Gouvernement ne tenait aucun compte de la promesse de réduire les dépenses dont nous entendions tant parler il y a quelques années.

Que dire du compte des intérêts? A notre arrivée au pouvoir, en 1896, le Canada payait $10,000,000 d'intérêts. Nous avons abandonné les rènes en 1911 et les intérêts n'étaient alors que de $12,000,000, soit une augmentation annuelle de $135,337 pendant les quinze années du régime Laurier. La dépense pour le service des intérêts, ou le crédit destiné au paiement des intérêts pendant le dernier exercice dont nous avons les comptes—je parle de la dépense ordinaire, en faisant abstraction du budget de guerre—s'est accrue de $21,500,000 depuis l'avènement des conservateurs, soit une augmentation de $3,166,000 par année, et cette dépense grossit au lieu de diminuer.

Il est de notre devoir à tous d'unir nos efforts pour mettre fin à la présente guerre, de faire tout ce que nous pouvons en tant que grand pays, d'utiliser toutes nos ressources, en hommes et en argent pour assurer l'heureuse issue de ce conflit. Cependant n'oublions pas, et que le public n'oublie pas l'état de choses qui règne aujourd'hui en Colombie-Anglaise, au Manitoba, dans l'île du Prince-Edouard, au Nouveau-Brunswick, et partout au Canada où les conservateurs dominent.

Notre principal souci, qu'on ne l'oublie point, n'est pas tant de replacer au timon des affaires le chef de l'opposition qui a si longtemps tenu d'une main habile le gouvernail de l'Etat, que de ramener, dans le domaine financier et moral, la situation qu'il avait créée en ce pays et que seul le parti dont il est le chef est capable de rétablir et de perpétuer.

L'hon. M. MARTIN BURRELL (ministre de l'Agriculture) : Monsieur l'Orateur, en prenant la parole pour faire quelques observations qui, je l'espère, ne seront pas très longues, sur la motion pour une adresse à Son Altesse royale en réponse à son discours d'ouverture de la session, je veux unir ma voix à celle des autres membres de cette Chambre pour vous féliciter de votre avènement au poste élevé que vous occupez en ce moment. Sans faire depuis bien longtemps partie de la députation, j'ai déjà vu se succéder trois orateurs. Ceux de mes honorables collègues qui occupent ici un siège depuis le même temps que moi sont comme moi-même au fait des difficultés de la tâche de l'Orateur ; ils savent que l'exercice de ses fonctions exige des qualités d'un ordre exceptionnellement supérieur qu'il demande à la fois beaucoup de tact, d'impartialité et de fermeté. Souvent on a vu ces qualités mises à la plus rude épreuve, et l'on constate avec orgueil qu'en ces circonstances délicates la jeune démocratie de ce pays, dont les institutions sont calquées sur celles de la Grande-Bretagne, a su se tenir à la hauteur de ses devanciers anglo-saxons et diriger d'une main habile les affaires de cette Chambre.

Je veux aussi féliciter le parrain de l'adresse, mon honorable ami du Yukon (M. Alfred Thompson,) ainsi que l'honorable député de l'Islet (M. Eugène Paquet,) qui a appuyé sa proposition. Je me réjouis tout particulièrement que ce que l'on a attribué au représentant du Yukon l'honneur de proposer l'adresse en réponse au discours du trône. Je suis moi-même un député de l'Ouest et comme la partie septentrional de ma circonscription touche à la vaste contrée que représente ici mon honorable ami (M. Thompson,) il y a naturellement beaucoup de choses qui nous sont communes, et c'est peut-être cela qui nous fait envisager les questions nationales autrement que ceux qui ne connaissent pas bien l'Ouest.

J'ai observé avec un vif intérêt que l'honorable député a longuement appuyé sur le sujet de la guerre qui, au fond, occupe à cette heure nos pensées à l'exclusion de toute autre chose, pour ainsi dire. Il n'est personne ici, je suppose, depuis le premier ministre et le chef de l'opposition jusqu'au plus jeune de nos collègues qui ne sente avec le reste de la population la présence de l'ombre de ce grave conflit. Chacun de nos instants se trouve attristé par le tragique des combats qui se livrent en ce moment.

Lorsque le très honorable chef de l'opposition prit la parole, il commença par faire observer que nous nous trouvons de nouveau réunis pendant que cette guerre désastreuse répand encore son sombre voile. C'est très vrai, et ce qui entache peut-être notre régime démocratique, notre système de gouvernement par les partis, c'est que nous prêtons trop d'importance à de mesquines affaires qui n'intéressent que les partis politiques et nous font perdre de vue le problème qui, à cette heure, doit tenir la première place dans les pensées du peuple canadien.

Au lendemain de la déclaration de la guerre, je me trouvais à Vancouver, dans la superbe ville de l'Ouest que connaissent un si grand nombre de membres de la Chambre. Le premier ministre m'avait chargé d'aller adresser la parole à une convention des Canadian Clubs; c'était le 5 août. La guerre avait été déclarée tard dans la nuit du 4, et j'étais arrivé à Vancouver dans le cours de la nuit précédente.

Il est peu probable que j'oublie jamais l'émotion qui, en cette circonstance s'empara de tous mes auditeurs; il est peu probable que j'oublie jamais la colère qui agita tous ceux, hommes et femmes, qui se trouvaient là, non plus que leur profonde conviction quant à la justice de la cause qui avait enfin poussé la Grande-Bretagne à intervenir dans la guerre aux côtés des alliés. Je n'oublierai jamais la détermination que prirent les habitants de cette lointaine province de l'Ouest de prendre part à cette guerre jusqu'à la fin, quoi qu'il dût en coûter. Mon esprit était encore tout plein de l'impérissable souvenir de cet incident lorsque j'eus la grande satisfaction, l'orgueil signalé de constater avec quelle générosité ma province répondait à l'empire sollicitant leur concours dans ce grave conflit.

Je me rappelle que nombre d'habitants de ma propre circonscription sont venus de très loin, franchissant à pied une distance de vingt et même de trente ou quarante milles, afin de pouvoir répondre à l'appel le plus tôt possible. Je garde entre autres le souvenir d'un brave habitant de l'une des splendides vallées du nord de la Colombie-Anglaise. Né en Angleterre, il était depuis de longues années établi au Canada. Ayant réussi à se construire une maison et à mettre sa petite ferme en bon état d'exploitation, il était rendu au point où il allait récolter le fruit de son labeur et jouir un peu de la vie. Son père était mort; sa mère vivait encore et avait trois de ses fils à la guerre: l'un dans la marine, les deux autres dans l'armée. Peu de temps après l'ouverture des hostilités, elle écrivit à son quatrième fils qu'un de ses frères ayant été blessé et un autre tué, elle jugeait l'heure venue où il devait, à son tour, endosser l'uniforme du soldat. Il n'hésita point. Après avoir mis dans sa malle les quelques objets qu'il désirait emporter avec lui, il cloua la porte de la maisonnette, prit le train et alla répondre à l'appel, convaincu qu'en agissant de la sorte il remplirait le plus sacré des devoirs du sujet britannique.

C'est à ce même sentiment que l'on obéissait dans ma province et dans les autres provinces de l'Ouest en répondant à l'appel lancé si soudainement et avec une force si terrifiante. Le seul fait d'y avoir répondu de la sorte constitue la plus certaine des garanties quant au résultat final de la guerre.

Je serais un bien mauvais canadien si je ne partageais l'orgueil qu'éprouvent mes compatriotes de l'est et du centre du Canada à constater qu'en chacune des parties de l'Est canadien les gens ont répondu à l'appel avec le même enthousiasme et le même patriotisme que dans l'Ouest. Pour ceux d'entre nous que le devoir retient au pays, rien n'est plus consolant que de penser que ces braves ont quitté tout ce qu'ils possèdent au monde—leurs foyers, le bien-être et même des positions honorables et distinguées—pour aller livrer nos propres combats. Ces soldats, je les ai vus défiler dans les rues d'Ottawa; je me suis plus d'une fois trouvé là, notamment à l'occasion du passage des divisions venues de l'Ouest, quand le duc de Connaught, que nous sommes heureux de posséder au milieu de nous en ces temps difficiles, et le ministre de la Milice, les ont passés en revue.

Je me suis créé de nombreuses amitiés parmi eux; je me suis intéressé à leur sort. Comme tous les membres de la Chambre, j'ai perdu plus d'un ami intime que la mort est allée faucher dans les tranchées. Des autres soldats dont j'ai fait la connaissance, il en est qui ont été blessés; il en est d'autres qui sont revenus.

Ceux de mes compatriotes de la Colombie-Anglaise qui ont connu ces soldats ont la très grande satisfaction de savoir que s'ils ont généreusement répondu à l'appel, ils se sont comportés comme il convenait à des Canadiens de faire et se sont tenus à la hauteur des plus glorieuses traditions de l'empire. Je n'insiste pas davantage sur ce point, car ce n'est pas pour traiter un tel sujet que j'ai pris la parole.

L'honorable préopinant (M. McKenzie) me pardonnera sans doute de ne pas revenir sur le sujet qu'il vient de traiter pendant une heure et qui, je l'avoue, m'a semblé passablement confus. L'honorable député nous a parlé du chaos, du soleil et des étoiles, des pelles militaires, des iniquités des cabinets conservateurs du Manitoba, du Nouveau-Brunswick et de la Colombie-Anglaise, ainsi que de la prédominance de l'esprit de parti depuis le jour malheureux où les conservateurs furent portés au pouvoir. Ces observations, prenons-les pour ce qu'elles valent, et que mon honorable ami n'aille pas me taxer d'impolitesse parce que je n'aborde pas le sujet qu'il vient de traiter lui-même.

Nul ne saurait trouver à redire au ton de plusieurs des discours auxquels il nous a jusqu'à présent été donné de prêter l'oreille, notamment au ton des discours du très hon. chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier), de mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) et de divers autres

orateurs de la gauche. Ces discours, il est vrai, comportent une assez verte critique; mais je ne sache point que l'homme occupant un poste aussi important que celui de membre du cabinet trouve mauvais qu'on le fasse servir de point de mire à des critiques mordantes. C'est là chose dont nul ne se plaint.

Bien souvent, d'autre part—et le fait s'est produit au cours du présent débat—la critique ne tend à aucun objet utile et n'a d'autre but que de créer de la popularité à celui qui la fait. Ainsi, je trouve fâcheux que l'on ait insinué que les membres du cabinet et les députés ministériels qui ont adressé la parole aux assemblées de recrutement dans le cours de l'année dernière ont simplement profité de ces réunions pour avancer leurs intérêts politiques. J'ai eu le plaisir d'assister à de ces assemblées, comme chacun à l'avantage et le devoir de le faire, dans la province d'Ontario aussi bien qu'en d'autres parties du pays. A l'une d'elles, je me suis trouvé en compagnie de mon honorable ami de Renfrew-nord (M. Graham).

Je ne songerais pas plus à accuser mon honorable ami de vouloir retirer un avantage politique d'un discours semblable où il fait appel aux meilleurs instincts du peuple canadien, pour une cause commune, qu'il ne penserait à m'attribuer l'arrière pensée de vouloir avancer les intérêts de mon parti au moyen de telles réunions.

Si nous avons entendu plusieurs discours qui n'ont pu soulever la moindre récrimination, par contre, nous avons été gratifiés de deux harangues que nous avons toute raison de condamner, tant pour leur ton que pour la question qu'elles soulèvent. Je veux faire allusion en particulier aux observations de l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) et à celles de l'honorable représentant de Carleton (M. Carvell).

Nous connaissons tous notre ami de Saint-Jean. C'est un personnage qui a rempli une fonction importante dans les conseils et du parti libéral de l'ancienne administration. Il est membre du Conseil privé; il s'est distingué au barreau et il devrait, plus que tout autre, peser ses paroles lorsqu'il parle en public. Nous connaissons ses procédés et cette suavité particulière qui caractérise son langage. Un ancien a dit de quelqu'un que les paroles de sa bouche étaient plus douces que le miel, mais que la guerre habitait son cœur. Je me demande s'il se trouve un homme à qui l'on puisse appliquer ces paroles avec plus de vérité qu'à mon honorable ami de Saint-Jean. Il est très habile. Ses moyens sont de nature telle qu'il peut laisser soupçonner toutes sortes de sinistres motifs chez ses adversaires politiques, sans s'exposer à ce qu'on le rappelle à l'observance du règlement de la Chambre—bien qu'il soit venu bien près de l'être quelques fois au cours de cette session.

Toute autre est la façon d'agir de l'honorable député de Carleton (M. Carvell). S'il me le permet, je lui dirai que nous ne pouvons toujours pas l'accuser de pousser trop loin la suavité dans ses tactiques et sa façon d'agir, si nous lui trouvons d'autres défauts, je dirais même que c'est un chevalier de la gauche, s'il m'est permis de me servir de cette expression. Le souci de l'exactitude et de la vérité dans nombre de ses affirmations ne l'a pas inquiété. Depuis longtemps les membres de la Chambre ont appris à accepter avec beaucoup de réserve tout ce que l'honorable député de Carleton, (M. Carvell) peut dire. J'aurai plus tard l'occasion de parler des observations que mon honorable ami a faites à mon adresse.

Je tiens d'abord à faire allusion à une affaire qu'on a longuement débattue en cette Chambre et qui me concerne d'une mafaçon plutôt sérieuse vu que je suis le ministre qui représente la Colombie-Anglaise dans ce Gouvernement, et étant surtout donné que je me suis trouvé à Victoria, le jour même que la guerre éclata et que j'ai dû m'occuper un peu de l'achat de sous-marins qui a donné lieu à autant de discussion, en cette enceinte. Je ne discuterai pas les témoignages qui sont volumineux, et dont tous les membres de la Chambre ont pu prendre connaissance. L'honorable solliciteur général et l'honorable ministre de la Milice en ont cité de copieux extraits.

Je déplore très sincèrement le langage employé au cours du débat engagé sur cette question par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) et l'honorable représentant de Carleton, (M. Carvell.) Je ne connais pas très bien sir Charles Davidson. A l'instar d'un grand nombre de membres de cette Chambre, je ne l'ai connu personnellement qu'en passant et tout ce que je sais de lui vient de la réputation que d'autres qui sont en mesure de juger, ont faite à cet homme. Avant que l'honorable député de Saint-Jean et que l'honorable représentant de Carleton, n'eurent fait allusion à cet homme distingué, de la façon que l'on sait, je n'avais jamais entendu prononcer le moindre mot de blame ou de critique

violent que l'on peut tenir pour regrettable, à l'adresse de l'ancien juge en chef de la cour Supérieur de la province de Québec, sir Charles Davidson. La meilleure réponse qu'on puisse peut-être faire aux discours de ces deux députés est celle que le Solliciteur général a lue après l'avoir trouvé dans le "Globe," de Toronto, le principal organe du parti libéral, au Canada. Si mon honorable ami de Carleton, et de Saint-Jean sont mécontents de sir Charles Davidson et s'ils croient qu'il appartient à la catégorie des hommes préjugés, superficiels et indécis, je crois qu'on ne peut invoquer à leurs adresses le témoignage plus certain que celui du principal organe de leur propre parti, le "Globe," de Toronto, qui a exprimé une opinion toute à fait différente de la leur sur cet homme distingué.

Ce n'était cependant pas autant par considération pour sir Charles Davidson que je tenais à parler. Il est assez connu pour être en état de se défendre lui-même ; il compte assez d'ami parmi les députés libéraux comme parmi les députés conservateurs qui doivent ressentir les allusions qu'on a faites à son adresse.

J'ai tenu à dire quelques mots au sujet de l'avocat nommé, non pas, ainsi que ces deux honorables députés l'ont affirmé à maintes reprises, en qualité d'avocat du parti conservateur pour surveiller les intérêts de ce dernier, mais bien en qualité d'avocat dont la mission était de surveiller les intérêts du pays.

Quelques mots maintenant de M. John Thompson à qui il arrive d'avoir été depuis des années un de mes meilleurs amis personnels, et qui, ainsi qu'un grand nombre de membres de cette Chambre le savent, est le fils distingué et honorable d'un père distingué et honorable. Je crois que les allusions qu'ont faites à son endroit mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley), qui vient de reprendre son siège, et l'honorable représentant de Carleton, (M. Carvell) qui, je crois, a employé une phrase qui laissait entendre que M. Thompson suivait des métnodes bonnes à la cour de police . . .

M. CARVELL: Je n'ai jamais fait allusion à M .Thompson dans des termes semblables.

L'hon. M. BURRELL: Je demande à mon honorable ami de m'excuser; je crois qu'il s'est servi de ces mots à l'adresse du solliciteur général.

M. CARVELL: C'est bien cela.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami me permettra-t-il de lui faire voir son erreur? Je n'ai fait aucune allusion malveillante à l'endroit de M. Thompson; toute mon allusion avait trait à l'enquête puérile tenue par M. Thompson.

L'hon. M. BURRELL: L'esprit astucieux et sophistique de mon honorabe ami aperçoit très souvent des distinctions qui n'existent réellement pas.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai connu des avocats très habiles qui cachaient les faits.

L'hon. M. BURRELL: J'estime que c'est la dernière conclusion à laquelle on en arriverait à propos de M. Thompson. Quoi qu'il en soit, je crois que j'ai eu parfaitement raison d'employer les termes dont je me suis servi pour caractériser les allusions faites par mon honorable ami.

Ces deux honorables députés ont certainement créé l'impression que non seulement cette commission a fait une enquête frivole et marquée au coin du parti pris politique, mais encore que les méthodes employées par M. Thompson dont, je crois, mon honorable ami de Saint-Jean a parlé comme étant un étudiant ordinaire . . .

L'hon. M. PUGSLEY: Pas du tout. Voici ce que j'ai dit . . .

L'hon. M. BURRELL: Excusez-moi, j'ai la parole. Si mon honorable ami veut me permettre de terminer ma phrase . . .

L'hon. M. PUGSLEY: Je tiens à corriger dès maintenant ce que mon honorable ami avance et monsieur l'Orateur j'en rappelle au règlement.

M. l'ORATEUR: Je comprends que l'honorable député de Saint-Jean en appelle au règlement. Qu'il établisse la nature de cet appel et alors je me prononcerai.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon appel au règlement se réserve à ceci: mon honorable ami le ministre de l'Agriculture dit que j'ai comparé M. Thompson à un étudiant en droit. Je n'ai pas fait cela. J'ai dit que tout étudiant aurait su que, pour obtenir la vérité et connaître les faits, il était nécessaire de poser les questions dont j'ai parlé.

L'hon. M. BURRELL: Si mon honorable ami peut trouver quelque consolation dans cette distinction, il est bien venu de le faire. S'il m'eut laissé terminer ma phrase —ce qu'il ne ferait pas, car il est toujours prêt à interrompre—il m'aurait entendu dire que son allusion à M. Thompson voulait que ce dernier eût fait le travail d'une façon telle qu'aucun étudiant en droit au-

rait pu le faire. C'était là une allusion blessante. Je dis aux membres de la gauche que s'ils voulaient mettre de côté leur désir de tirer un avantage politique des actes d'une commission qui a rempli son devoir envers le pays, dans le sens le plus étendu du mot, ils devraient, au moins, accorder à ceux qui ont fait partie de cette commission le mérite qui leur revient pour les motifs les plus élevés possibles qui les ont animés et montrer—ce que certaines personnes ont fait—qu'ils apprécient la façon dont ils ont exécuté leur travail.

M. KNOWLES: Connaissant M. Thompson, mon honorable ami dit-il qu'il s'est montré à la hauteur de la besogne énorme qu'on lui a confiée et qui consistait à faire une enquête sur une opération où le montant en jeu représentait $50,000,000?

L'hon. M. BURRELL: Mon honorable ami ne doit pas s'attendre à ce que je réponde à des questions semblables à celle-ci. Je crois que M. Thompson pouvait faire ce travail. Je ne suis pas avocat—je comprends que mon honorable ami jouit de la distinction d'être avocat et il se peut qu'il fasse encore un meilleur juge—mais beaucoup d'avocats partagent mon avis. J'aimerais faire observer qu'au cours du discours qu'il a prononcé, mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries a été interrompu quarante ou cinquante fois, je pense, par les honorables membres de la gauche, spécialement par mon honorable ami de Carleton, (M. Carvell) et quelquefois par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), et, cependant, lorsqu'il a été interrompu une couple de fois, hier, il a dit: Je ne veux pas qu'on m'interrompe; je n'entends pas qu'on m'arrête dans mon discours.

L'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) a posé une question parfaitement naturelle, et mon honorable ami de Carleton lui a dit de reprendre son siège, qu'il avait la parole et qu'il ne voulait pas qu'on interrompit son argumentation. Ce peut-être à une façon de jouer la partie, mais je ne crois pas que cette manière d'agir se recommande favorablement à l'esprit d'équité des honorables membres de la gauche qui ont observé ces faits.

Je ne voudrais pas refuser de répondre à toute question juste qui pourrait être posée, mais mon honorable ami m'a voulu souffrir aucune interruption, et il devrait au moins nous faire la même faveur de ce côté (la droite).

[L'hon. M. Burrell.]

Avant que je passe à un autre sujet, je dirai à nos honorables collègues de Saint-Jean et Carleton, que M. Thompson qui, dans l'opinion de certaines personnes, est pour le moins très apte à faire le travail qu'il a entrepris—mes deux honorables amis sont avocats, et dans l'esprit de quelques-uns du moins, des avocats plus qu'ordinaires—a donné patriotiquement ses services absolument gratuits à la commission, et il porte maintenant l'uniforme du soldat prêt à aller se battre pour le roi et son pays. Lorsque nos deux collègues en auront fait autant, ils auront alors le droit de critiquer.

L'hon. M. ROGERS: J'en appelle au règlement.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami voudra-t-il me permettre....

Quelques VOIX: Silence.

M. l'ORATEUR: Il est de mon devoir de rappeler à l'attention de la Chambre, l'article 23 du Règlement qui dit que "aucun député n'a le droit d'interrompre un collègue."

M. DEVLIN: Excepté, s'il a son assentiment.

M. l'ORATEUR: Le règlement ne le dit pas; mais si un député auquel on pose une question veut bien le permettre, naturellement je laisserai faire. Je crois que l'honorable ministre désire ne pas être interrompu, et il a droit à l'application de l'article 23 de notre règlement.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai compris que l'honorable ministre ne faisait point d'opposition.

M. CARVELL: Si l'honorable ministre veut savoir pourquoi je ne suis pas en uniforme, j'ai la réponse ici dans une longue correspondance que je lui montrerai s'il le désire.

M. l'ORATEUR: L'honorable ministre de l'Agriculture a la parole.

L'hon. M. BURRELL: Je ne m'oppose pas à ce que l'on me pose des questions; je demande seulement que le même bon vouloir que l'on a accordé aux orateurs de l'opposition, le soit aussi aux orateurs de la droite.

M. CARVELL: Mon honorable ami ne devrait pas faire d'attaques personnelles.

L'hon. M. BURRELL: Pour revenir à l'enquête au sujet des sous-marins, je ne

veux pas, pour plusieurs raisons, ainsi que je l'ai dit, entrer dans le détail des dépositions. Mon honorable ami de Saint-Jean, ainsi qu'il l'a fait plusieurs fois durant le débat, à interposé quelques critiques et remarques.

La dernière fois, c'était, je crois, lors d'une discussion sur un rappel au règlement, il a fait un discours et a demandé pourquoi on avait divisé la somme en trois chèques. Or, l'honorable solliciteur général a discuté cette question dans tous ses détails et l'a clairement expliquée. On trouvera ce qu'il a dit à la page 140 du hansard, et je ne reviens pas sur la question, parce que mon honorable ami connaît les faits aussi bien que moi.

L'hon. M. PUGSLEY: L'explication est insuffisante.

L'hon. M. BURRELL: Je ne discuterai pas si les sous-marins avaient la faculté de surnager et les autres qualités voulues, car la Chambre est très bien renseignée à cet égard. Elle a pu lire le compte rendu de l'enquête qui a été déposé sur le bureau, et des dépositions d'experts. C'est perdre son temps que . . .

M. CARVELL: Oh! oh!

L'hon. M. BURRELL: Je dis que c'est perdre son temps que de vouloir faire admettre à cet honorable député, qui n'a jamais étudié la question d'une façon sérieuse, que la preuve qui a été donnée à l'enquête par des spécialistes est suffisante.

On a discuté aussi sur le prix qui a été payé, et je me trouvais par hasard à Victoria lors des premières négociations. Le commandant m'invita à me rendre au chantier de la marine, en compagnie du capitaine Logan. Je passai deux jours à visiter, et lorsque vint la question de la possibilité et de l'à-propos d'acquérir ces sous-marins à une époque où les côtes de la Colombie étaient en danger, le commandant conseillait très fortement d'en faire l'achat. Le capitaine Logan, dont la déposition a été prise à l'enquête, avait une connaissance assez complète du type de ces vaisseaux, de la classe à laquelle ils appartenaient, et jusqu'à un certain point de leurs qualités. Il ne connaissait rien du prix. J'étais auprès du téléphone lorsque le capitaine Logan demanda à l'agent à Seattle de dire le prix auquel ces sous-marins pourraient être achetés. Je me rappelle maintenant, et je ne crois pas me tromper, que l'on ne connaissait pas le prix à Seattle, et qu'il faudrait s'informer à la Electric Boat Co., de New-York.

A tout événement, le prix communiqué par le téléphone était de $1,150,000, ou $575,000 chacun. C'a été ce chiffre que l'on a inséré dans la dépêche annonçant la chose à mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen), et l'officier commandant déclara qu'il approuvait entièrement l'acquisition de ces bateaux, mais que, quant au prix ou autre chose de cette sorte, il laissait au Gouvernement le soin d'y voir. Après la preuve faite, je ne saurais concevoir qu'il puisse exister le moindre doute sur la valeur de ces bateaux. Que mon honorable ami de Saint-Jean me permette de lui demander d'où viennent ces soupçons. Pourquoi s'est-il montré dès le début méfiant à l'endroit de ces bateaux.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami désire-t-il une réponse?

L'hon. M. BURRELL: Oh, non; je crois bien que je n'en demanderai pas à l'honorable député.

L'hon. M. PUGSLEY: Je serais fort aise de la donner.

L'hon. M. BURRELL: Je sais que mon honorable ami ne demanderait pas mieux que de parler pendant une demi-heure à ce sujet; mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. Quand la vie d'un homme est sérieusement manacée, et que, pour échapper à la mort, un fusil est la seule arme sur laquelle il puisse mettre la main, il lui importe peu de savoir combien coûtera ce fusil: dix, quinze ou vingt dollars. Il le paye sans se préoccuper de ce qu'il lui coûte. Je ne puis comprendre que mon honorable ami refuse de faire la part de l'état des choses dans le temps à la Columbie-Anglaise. Il doit savoir, comme quiconque dans cette Chambre, qu'au moment où cette opération se faisait, la déclaration des hostilités était une affaire de quelques heures, que le temps manquait pour de longues négociations, même si l'on avait disputé le prix de ces bateaux. Leur acquisition s'imposait. Pour moi, je sais quelle était alors, à Victoria et à Vancouver, la situation, et je sais combien sérieusement le peuple était alarmé. Il était non seulement possible mais probable que la flotte allemande du Pacifique eu le dessein de venir bombarder les villes de Victoria et de Vancouver.

L'hon. M. PUGSLEY: Il y avait là un croiseur japonais.

L'hon. M. BURRELL: La seule chance de sauver nos côtes occidentales, c'était de mettre là les sous-marins que nous avions alors achetés.

M. MACDONALD: Il ne s'y trouvait aucun canon.

L'hon. M. MURPHY: Ni aucune torpille.

L'hon. M. BURRELL: On ne fut pas lent à y mettre des torpilles. Quoi qu'il en soit, la connaissance que l'on avait de l'acquisition de ces sous-marins a fait plus pour la sûreté de ces deux villes du littoral que ne l'aurait pu faire tout autre disposition à prendre.

En discutant cette question, l'autre jour, l'honorable député de Carleton a fait la remarquable déclaration qui suit, et qui est bien dans la nature des procédés dont il se sert habituellement. Je prends ce que je vais lire à la page 274 des Débats (version anglaise), et, comme on le verra, il approchait de la fin de son discours:

> L'affaire des sous-marins a été assez longuement débattue par des orateurs de l'un et l'autre partis. Je me contenterai de signaler à la Chambre ce fait, qu'une des accusations les plus graves à lancer contre un homme public au Canada a été faite contre sir Richard McBride. On a affirmé en quelque sorte qu'il s'était rendu coupable du vol de $350,000 dans l'achat de ces sous-marins, mettant à profit les pressantes nécessités de la nation, au moment où ces choses étaient devenues indispensables, considérant que ces sous-marins étaient d'un modèle vieilli, que le gouvernement d'une république américaine du sud les avait refusés, non pas parce qu'il devait être impossible d'y lancer une torpille, mais parce que le sous-marin lui-même devait ne pas pouvoir revenir à la surface quand on le voudrait.

Voilà de la part de l'honorable député une assertion passablement hardie et joliment inconsidérée. Il ne pouvait rien dire de plus regrettable, et c'est une assertion qu'il n'aurait certainement pas faite à Victoria, non plus que hors de cette enceinte. L'honorable député de Carleton n'aurait pas eu l'audace de dire pareille chose s'il s'était trouvé à Victoria dans le temps. Comme le pense les habitants de la Colombie-Anglaise, sir Richard McBride a fait oeuvre de patriote en se procurant ces sous-marins, ou tout au moins en se donnant la peine qu'il a prise pour en assurer l'acquisition à son pays. Pour ce qui est de l'honorable député de Carleton, qui, en l'absence de celui qu'il attaque, et s'abritant derrière les prérogatives de cette Chambre, vient ici accuser un homme de s'être rendu coupable du vol de $350,000, c'est là une chose extrêmement déplorable et qui a dû frapper de surprise chacun des membres de cette Chambre.

Pourquoi n'a-t-il pas eu le courage de porter ces accusations à l'endroit voulu où on lui aurait demandé de prouver ce qu'il avançait?

Une VOIX: Il n'était pas là.

L'hon. M. BURRELL: Oui, et où on lui en aurait fourni l'occasion.

M. CARVELL: J'aurais obtenu une commission de Davidson, je présume.

L'hon. M. BURRELL: Oui, ou toute autre chose; or, l'honorable député aurait pu s'exprimer de façon telle que celui dont il parlait aurait eu l'occasion de répondre. De toutes les phrases qui figurent au hansard il n'en est aucune qui soit plus déplorable ou plus regrettable que celle qui contient la déclaration de mon honorable ami. Partout en ma qualité d'habitant de la Colombie-Anglaise, connaissant un peu ce qui s'est passé alors, me rendant compte de la gravité de la solution, telle qu'elle affectait une grande partie de la population canadienne de l'Ouest—population tout aussi canadienne, peu importe qu'elle habite Victoria ou la province de la Colombie-Anglaise, quel que soit l'opinion de mon honorable ami à ce sujet—connaissant la situation, comme je la connais. Je dis qu'on doit féliciter sir Richard McBride et qu'on doit admirer les efforts qu'il a fait, au point de vue financier ou autrement, par son gouvernement pour permettre au Gouvernement fédéral d'acquérir ces deux navires qui mettent réellement le littoral du Pacifique à l'abri du danger, dans cette partie du pays.

Mon honorable ami de Saint-Jean n'a jamais semblé comprendre qu'il existait alors un état de choses d'une gravité exceptionnelle sur le littoral occidental. Il ergote continuellement sur l'existence d'un scandale qu'il soupçonne. Je présume qu'il trouvera le temps d'examiner entièrement les témoignages qui ont été soumis. Il est assez bon avocat pour mettre de côté ces témoignages, et j'ose dire que s'il veut donner un avis honnête sur cette opération, il admettra que jamais il ne s'est fait d'enquête plus complète et que jamais l'histoire du pays n'a fait mention de marché plus clair que celui qu'a marqué cet achat.

Qu'on me permette de dire à mon honorable ami qui se soucie si peu de la situation et des périls de Victoria et de Vancouver, quel langage différent il eût tenu

si un aviateur allemand eût apparu à 50 milles de Saint-Jean. Il se serait jeté à genoux suppliant le Gouvernement d'agir.

Un million, trois millions n'eussent pas suffi, si cela eût été nécessaire, pour le protéger, et lui qui parle avec tant de légèreté des dangers auxquels est exposée une ville des côtes de l'extrême-Ouest et eût parlé autrement si sa propre ville eût été menacée, devrait être le dernier à critiquer ceux qui ont eu à étudier l'affaire. Comme j'ai ici plusieurs lettres que je désire insérer au dossier au sujet d'une autre question que mon honorable ami de Carleton (M. Carvell) a abordé, hier, j'espère, monsieur l'Orateur, que vous m'autoriserai de demander de lever la séance.

L'hon. M. PUGSLEY : Le ministre me permettra-t-il de lui demander qui a réellement acheté les sous-marins? Est-ce M. Logan ou sir Richard McBride?

L'hon. M. BURRELL: Mon honorable ami peut se procurer ce renseignement sans difficulté. Le Gouvernement a acheté les sous-marins par les bons officices du gouvernement de la Colombie-Anglaise, qui nous a aidés parce que ces gens devaient avoir l'argent à ce temps et en cet endroit, ou nous n'aurions jamais eu les sous-marins avant la déclaration de la guerre. J'ai raison de croire que les deux gouvernements ont parfaitement bien agi.

(La séance est levée à six heures.)

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Jeudi, 27 janvier 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion du discours du trône.

L'hon. MARTIN BURRELL (ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, quand la Chambre a levé sa séance hier soir, je venais de dire les derniers mots des quelques observations que j'avais à faire sur certaines questions que l'on a agitées au cours de ce débat, et je me préparais à parler de certaines choses que l'honorable député de Carleton (N.-B.) (M. Carvell) a longuement discutées. L'honorable député de Carleton a jugé bon de s'étendre sur une question qui, à mon point de vue comme au point de vue de beaucoup d'autres, je crois, n'aurait pas dû, pour des raisons d'intérêt public, se discuter. Sur ce point, je dirai un mot plus tard.

Je n'essaierai pas de suivre le raisonnement de mon honorable ami dans toutes se ramifications; ce serait très difficile en effet, même si j'en avais le désir. Je n'essaierai pas non plus de le suivre dans toutes les assertions inconsidérées qu'il a faites à ce sujet. Il m'arrive de croire que la démocratie, pour l'existence de laquelle nous nous battons à l'heure qu'il est, comme nous nous battons pour la liberté de la parole, n'est pas un bienfait sans mélange, quand cette liberté dégénère en licence. Mon honorable ami a fait, pendant le cours de sa carrière dans cette Chambre, de nombreuses harangues plus ou moins inconsidérées, qui lui ont souvent causé des ennuis, et il aurait éprouvé des désagréments plus nombreux encore s'il avait dit au-dehors ce qu'il a dit dans cette enceinte.

A ce propos, mon honorable ami me permettra peut-être d'appeler son attention sur l'excellent article de tête qui a paru hier soir dans le "Free Press" d'Ottawa, article dans lequel ce journal invite cordialement mon honorable ami à répéter hors de cette enceinte les remarques qu'il a faites à son sujet, ajoutant qu'il aurait sur l'heure affaire aux tribunaux.

M. CARVELL: Le ministre voudrait-il bien me permettre une observation?

Des VOIX: A l'ordre!

L'hon. M. BURRELL: Ai-je fait quelques assertions erronées?

M. CARVELL: Je désire tout simplement . . .

L'hon. M. BURRELL: Si j'ai fait une assertion inexacte . . .

M. CARVELL: Je désire informer le ministre que j'ai écrit au "Free Press" et je vais lui donner toute la latitude voulue pour me poursuivre devant les tribunaux.

L'hon. M. BURRELL: Voilà qui intéressera vivement cette Chambre et si l'honorable député est serré de trop près, je lui conseillerais de s'assurer les services du député de Saint-Jean (M. Pugsley).

M. CARVELL: Et il m'obtiendra gain de cause.

L'hon. M. BURRELL: Au cours de son interminable harangue de l'autre jour, l'honorable député a commencé par faire une assertion erronée. Sans doute la chose

n'est guère étonnante, bien qu'il soit singulier qu'un gentleman qui se fait un point d'honneur d'apporter la preuve de tout ce qu'il affirme commence son plaidoyer par une affirmation contraire à la vérité des faits sur la question du foin au Nouveau-Brunswick, il a affirmé qu'en 1915, les entrepreneurs, la " Atlantic Hay Company " avaient obtenu une entreprise de 7,000 tonnes de foin, chiffre qui fut plus tard porté à 10,000 tonnes. En discutant pareille question, l'honorable député devrait tâcher de ne pas donner d'entorse à la vérité; car cette entreprise de 7,000 tonnes n'a jamais été portée à 10,000 tonnes. Il ajoute dans ce même discours qu'après avoir exécuté son marché, la compagnie demanda davantage et il affirme qu'elle obtint ce qu'elle demandait. Un peu plus loin, il affirme que le prix stipulé au contrat fut de $24 la tonne pour foin pressé, et page 263 des Débats, il dit:

Ces hommes ont obtenu une entreprise de 7,000 tonnes de foin pressé, chiffre porté plus tard à 10,000 tonnes...

J'ai démontré l'inexactitude de cette assertion.

...à $24 la tonne, livré à Saint-Jean, prêt à être mis à bord du vaisseau—je ne saurais l'affirmer positivement. J'avais...

Je croyais que l'honorable député connaissait positivement les faits.

...l'impression que le prix stipulé au contrat était de $24.50. Le ministre des Douanes sait à quoi s'en tenir, car j'en ai conféré avec lui.

L'hon. M. Reid: Quand?

M. Carvell: Un soir du printemps dernier.

M. Reid: Vous parlez de ce qui s'est passé l'an dernier.

M. Carvell: Je parle d'un incident remontant à l'an dernier.

Une voix: C'est de l'histoire ancienne pour le ministre.

M. Carvell: Non pas. D'ailleurs, je ne veux pas lui chercher noise à cet égard. Si on lui en eût permis de s'occuper de la chose, il n'existerait pas aujourd'hui pareille situation au Nouveau-Brunswick. Le ministre des Douanes m'a dit que le prix porté au contrat était de $24.50.

Jamais on n'a donné d'entreprise pour $24.50, jamais le ministre des Douanes n'a pu dire pareille chose. Il n'en a jamais été question. Le député de Carleton n'aurait pas dû y ajouter foi. Il aurait pu se renseigner sur la vérité des faits, s'il l'eût voulu. Je ne veux pas discuter par le menu toute cette entreprise en question; je me borne à en mettre quelques traits en lumière. Le contrat date du 4 janvier 1915. J'étais absent de la Chambre à ce moment. A peine remis d'une attaque de pneumonie, j'étais dans les états du Sud. Le ministère, toutefois et ceux qui étaient en relations avec lui ont agi avec une parfaite bonne foi, en accordant cette entreprise.

L'honorable député s'est montré fort sévère envers le ministre de la Marine (M. Hazen) dont il dénonce les iniquités—c'est l'expresion dont il s'est servi, je crois—et qui, s'il faut en croire l'honorable député, est en train de détruire tout ce qu'il y a de bon, de pur et de juste au Nouveau-Brunswick, et qu'il tient responsable de tout cela. Quand il se présente une question intéressant le Nouveau-Brunswick, je ne sache pas que ce soit un crime de demander l'avis du ministre qui représente cette province au sein du cabinet. Si jamais l'honorable député a l'honneur de décrocher un portefeuille de ministre, ce qui n'est guère probable, je crois qu'il serait homme à . . .

M. CARVELL: Vous savez qu'il y a de fort médiocres personnalités qui décrochent des portefeuilles.

L'hon. M. BURRELL: Si mon honorable ami mérite une semblable distinction, il sera le premier à s'attendre qu'on le consulte quand il sera question d'affaires se rapportant à sa propre province. Je ne pense pas, en considérant ses états que mon honorable ami obtiendra jamais cette distinction. Je ne le crois certainement pas. L'honorable député fut élu député de Carleton en 1914, par une majorité de 274. Il fit de nouveau appel aux électeurs en 1908 et il avait dans l'intervalle perdu tellement de leur confiance qu'il fut élu par une mojorité de 154 voix seulement. Il en appela de nouveau à l'électorat en 1911 et il s'aperçut qu'il avait perdu presque toute la confiance des électeurs puisqu'il n'obtint qu'une majorité de 11 voix; cette fois il fut élu par l'épaisseur d'un cheveu et s'il continue à maintenir sa réputation à la Chambre, il ne sera certainement pas élu la prochaine fois. Je pense que ce sera une bonne politique pour mon honorable ami d'appuyer la demande de prolongation du terme du Parlement actuel, autrement nous pourrions bien ne plus le revoir.

L'hon. M. GRAHAM: Est-ce que c'est l'argument qu'on a employé au caucus?

L'hon. M. BURRELL: Permettez-moi de parler pendant quelques instants de la question du foin. La première offre que nous avons eue de foin pressé en balles venait de Kennealy et Wetmore. Je crois qu'ils sont conservateurs.

M. CARVELL: Non, libéraux; l'un d'eux l'est tout au moins.

L'hon. M. BURRELL: Je ne suis pas certain de leur nuance politique. Dans tous les cas, le 2 janvier 1915, ils ont offert 10,000 tonnes de foin à $21.50 la tonne. La condition était que le département de l'Agriculture devait fournir les presses et la soumission ne fut pas acceptée. Il me paraît bon à ce propos, de faire insérer deux lettres aux Débats, parce qu'elles montreront comment les choses se sont passées.

Saint-Jean (N.-B.), 2 janvier 1915.

Monsieur J. A. Ruddick,
Commissaire du département de l'Agriculture,
Ottawa.

Cher monsieur,—A la demande de l'honorable J. D. Hazen nous avons déposé une soumission pour 10,000 tonnes de foin pressé, livrées à Saint-Jean-Ouest pour le compte du ministère de la Guerre.

L'honorable M. Hazen nous informe que votre département peut fournir les presses à cet effet. Voulez-vous nous faire connaître les détails complets des dispositions, pièces, relativement à ce point précis, de façon à ce que nous puissions arrêter les mesures nécessaires pour terminer nos arrangements, si notre soumission est acceptée.

Dans l'attente de votre réponse, nous sommes,
Vos très dévoués,
Kennealy & Wetmore, Ltée.

Messieurs Kennealy & Wetmore, Ltée.
Saint-Jean (N.-B.).

Messieurs,—Je vous accuse réception de votre lettre du 2 courant qui s'est croisée avec la mienne du même jour. J'ignore ce que l'honorable M. Hazen avait en vue quand il vous a dit que notre département pouvait fournir des presses pour le foin du Nouveau-Brunswick. En réalité, les seules presses dont puisse disposer actuellement le département, sont celles qui fonctionnent à Montréal. Il a dû y avoir quelque malentendu sur ce point.

Votre dévoué,
J. A. Ruddick,
Commissaire.

Ces lettres expliquent pourquoi à cette époque, Kennealy et Wetmore n'ont pas obtenu la commande. La soumission de l'Atlantic Hay Co fut la seule qui fut reçue ou prise en considération à ce moment. Quelqu'un vint alors ici—je parle seulement de ce que je me souviens avoir été dit par M. Ruddick, car je n'étais pas présent alors —je crois que c'était le fils d'un des membres de la compagnie ou tout au moins c'était quelqu'un d'intéressé dans la compagnie. La question fut discutée et il demanda d'obtenir une commande au prix de $24 la tonne, moyennant quoi la compagnie s'offrait à fournir ses propres presses. Mon honorable ami sait que le coût du transport, de l'installation des presses et des moteurs s'élève à une somme considérable; ils l'évaluèrent à $20,000.

M. CARVELL: On peut payer tous les frais à raison de 30 cents la tonne; je l'ai fait.

L'hon. M. BURRELL: Mon honorable ami veut-il reprendre son siège.

M. CARVELL: Je veux que l'honorable ministre reste dans le droit chemin.

L'hon. M. BURRELL: Puis-je invoquer une question d'ordre, monsieur l'Orateur, il est préférable que nous nous entendions clairement avant que je n'aborde ce sujet. Je ne voudrais pas m'objecter à ce qu'un membre quelconque de l'opposition demande le privilège de relever une inexactitude de fait. Je ne m'y opposerai pas, je ne l'ai jamais fait et personne ne voudrait s'y opposer. Mais je refuse de me laisser constamment interrompre quand il ne s'agit pas d'une question de fait. L'interruption de mon honorable ami n'avait aucun rapport avec la déclaration que j'ai faite. J'ai simplement donné le coût des presses. Je ne parle pas du tout du coût de l'opération pour mettre le foin en presse. J'ai dit simplement que cette société avait déclaré que les presses lui coûtaient près de $20,000 pour l'achat, le transport, l'installation et la mise en activité des moteurs.

M. CARVELL: Je nie cela; ce n'est pas vrai.

M. l'ORATEUR: J'estime que mon honorable ami doit rectifier ce qu'il a dit. Les mots " ce n'est pas vrai " ne sont certainement pas parlementaires.

M. CARVELL: Oui, monsieur l'Orateur, je le répète, cette déclaration quant au coût des presses n'est pas correcte; c'est tout ce que je voulais dire.

L'hon. M. BURRELL: Je suis réellement étonné de constater que mon honorable ami qui est avocat, puisse s'éloigner autant du sujet et faire preuve d'un tel manque d'intelligence. Je n'ai jamais avancé que c'était un fait certain; j'ai tout simplement déclaré que le monsieur qui vint ici a affirmé que ces presses avaient coûté $20,000.

M. CARVELL: C'est encore étonnant qu'il n'ait pas prétendu qu'elles ont coûté $40,000.

L'hon. M. BURRELL: Ne m'interrompez pas. En passant, je puis assurer mon honorable ami qu'il va recevoir son dû avant que je ne reprenne mon siège.

M. l'ORATEUR: Je prierai les honorables députés de ne plus interrompre l'honorable ministre de l'Agriculture. Si je le comprends bien, il désire être protégé contre ces interruptions en invoquant la règle 23, et tout membre du Parlement a le droit d'invoquer la protection de cette règle lors-

qu'il prend la parole. Je prie donc nos collègues de ne plus interrompre l'honorable ministre.

M. CARVELL: C'est très bien.

L'hon. M. BURRELL: Je pourrai peut-être maintenant expliquer un peu plus clairement le point que nous étions à discuter.

J'ai déclaré que, les entrepreneurs qui sont venus à Ottawa, considéraient qu'il leur en avait coûté près de $20,000 pour installer et équiper ces quatre presses. Mon honorable ami prétend que ce n'est pas le cas, mais je n'ai jamais affirmé que tel fût le cas. Mais j'affirme qu'ils ne sont pas éloignés de la vérité lorsqu'ils mentionnent cette somme de $20,000, et je vais vous en donner la meilleure preuve qu'il soit en mon pouvoir de vous fournir à ce sujet.

C'est un fait bien réel que, mon honorable ami lui-même lorsqu'il obtint une entreprise de cette nature du Gouvernement en 1902, réclama des dommages du département après l'exécution du marché, et dans cette réclamation il affirme que son installation, qui se composait de deux presses, lui a coûté $8,500. Ces chiffres s'accordent d'assez près, il me semble?

M. TURRIFF: C'est loin du prix de $20,000 pour une presse.

L'hon. M. BURRELL: Voilà pour ce point-là. Maintenant, si vous me le permettez, à l'époque où le département accorda cette entreprise en toute bonne foi, nous n'avions pas en notre possession de renseignements exacts quant au coût du pressage, car ce n'est que plus tard, que le département a fait l'acquisition de presses à Montréal, et que nous avons pu nous rendre compte de ce qui en était. A cette époque, en vertu des arrangements qui avaient été conclus au début de ces transactions, nous payions $4.95 à la compagnie qui faisait le pressage à Montréal; en ajoutant à cette somme, le prix du foin, soit $18.75 par tonne, puis le coût du transport à Saint-Jean, le foin pressé et rendu à Saint-Jean-ouest nous revenait donc à $25.70 par tonne. De sorte qu'à ce prix-là nous sauvions encore $1.70 comparativement au prix que l'on demandait sur le marché de Montréal.

En outre de cette commande de 7,000 tonnes, nous avons encore accordé d'autres entreprises, cette année-là; car Kennealy et Wetmore sont revenus à la charge demandant une commande à un prix plus élevé; mais mon honorable ami, le ministre des Douanes (M. Reid), qui dirigeait alors le ministère de l'Agriculture par intérim, adopta l'attitude que puisqu'ils avaient soumissionné à raison de $21.50 par tonne, ils auraient à exécuter leurs commandes à ce prix-là, qu'ils eussent cru ou non que les presses leur seraient fournies. George Stevenson & Company, M. Stevenson est un conservateur, avaient obtenu une commande de 3,000 tonnes et une autre commande de 3,000 tonnes et une autre commande de 2,000 tonnes avaient également été accordées à Charles Cyr. Je constate qu'à la page 271 des "Débats", l'honorable député de Carleton a critiqué ces opérations et tout particulièrement la qualité du foin. Il a insisté sur le fait que ces entrepreneurs, après avoir exécuté leur commande de 7,000 tonnes, en ont obtenu d'autres encore, et il a laissé entendre qu'ils avaient obtenu davantage. Voici le texte de ses paroles:

> Je ne saurais reprocher au Gouvernement d'avoir donné le plus de commandes possibles, puisqu'il lui fallait du foin; mais ces agents-là ont acheté tout ce qu'il y avait de trèfle pourri, noirci et rejeté comme étant impropre à l'alimentation.

Personne ne peut manquer de reconnaître l'auteur de ces dénonciations dans le comté de Carleton.

> A Woodstock, la Phillips-Estey Company avait en sa possessiion 300 tonnes de foin de rebut; la compagnie McCain en avait davantage, et il devait y en avoir encore 300 autres tonnes en divers endroits sur le parcours du chemin de fer. Remarquez bien que le foin des deux compagnies que je viens de nommer avait été rejeté par les inspecteurs du Gouvernement. Tout ce foin noirci et pourri fut mis en wagon, expédié à Saint-Jean où l'Atlantic Hay Company le pressa, après quoi on le vendit au gouvernement anglais au prix de $24 la tonne. Je fais une réserve: il y eut peut-être un ou deux chargements de wagon que la compagnie ne pressa point.
>
> Dans le cours de l'été, je suis allé aux hangars de Saint-Jean; j'y ai vu un peu de foin entassé dans un coin. Quelle sorte d'inspecteurs, je le demande, a-t-on à Saint-Jean?

Vous concevez le ton que prendrait l'honorable député, s'il avait la parole en ce moment.

> Quelle sorte de surveillance le ministère exerce-t-il sur l'achat de ce foin? Quelle est l'influence néfaste qui s'exerce sur le ministre de la Marine et des Pêcheries et sur les différents ministères, l'influence qui fait que toutes ces choses se passent sans que nul ne proteste?

J'ai quelques observations à faire relativement à cette question de la qualité de foin qui a été fourni au gouvernement. Mon honorable ami porte l'accusation générale qu'une bonne partie de ce foin a été inspecté avec négligence et qu'il était de si mauvaise qualité, qu'il n'aurait jamais dû être expédié en Angleterre.

Ce que je vais lire s'applique à quantité de foin dont nous avons eu à nous occuper

au Nouveau-Brunswick l'an dernier. Voici d'abord un télégramme de Thomas C. Strong, un de nos inspecteurs à Woodstock.

Char de foin n° 42844 Pacifique-Canadien, par moi inspecté à Woodstock et refusé, a été réexpédié à Saint-Jean par la James A. Scott Company à la Atlantic Hay Co., pour y être pressé, parce qu'on prétend que je suis trop particulier pour fixer la qualité, et que le foin que je refuse va être accepté à Saint-Jean. Veuillez bien surveiller ce char et me faire connaître ce qui sera advenu.

Bien à vous,
Thos. C. Strong.

Voici un télégramme de M. J. A. Ruddick à M. J. L. Cooke:

Ottawa, 13 mars 1915.

Char Pacifique-Canadien 42844 refusé par notre inspecteur à Woodstock a été expédié à la Atlantic Co. Surveillez-le.

(Signé): J. A. Ruddick.

M. J. L. Cooke a écrit la lettre suivante à M. Moore, qui s'est occupé de cette affaire. En réponse à l'honorable député qui m'a demandé, d'une voix de stentor, quelle sorte d'inspecteurs nous avions à Saint-Jean, je puis répondre que nous avons un excellent employé dans la personne de M. Cooke, nommé en 1909, sous l'ancien régime. C'est lui qui a fait l'inspection. L'honorable député est-il satisfait, maintenant?

M. J. L. Cooke,
256 rue Rodney,
Saint-Jean-Ouest (N.-B.).

Cher monsieur,—Je viens justement de vous envoyer ce télégramme: Char Pacifique-Canadien 42844 refusé par notre inspecteur à Woodstock, a été expédié à la Atlantic Co. Surveillez-le.

Il serait malheureux qu'un de nos inspecteurs acceptât, à Saint-Jean-Ouest, du foin refusé par un autre de nos inspecteurs à Woodstock. Je vous laisse à juger si ce char mérite d'être accepté ou refusé; mais, dans ce cas particulier, il vaudrait mieux être sévère que tolérant Il est possible qu'on ait refusé ce foin, surtout parce qu'il contenait trop de trèfle et, comme je vous l'ai dit quand je vous ai vu, je pense que vous allouez une plus grande proportion de trèfle qu'on ne le fait à Woodstock. Je me suis demandé, depuis mon départ, de Saint-Jean, si vous n'allouez pas même une trop grande proportion de trèfle, attendu qu'à cette saison le trèfle est poussiéreux et que si on le presse bien fort il aura fort mauvaise apparence quand on ouvrira les balles, en France. Il est possible de bien mélanger le trèfle avec le mil, qu'on le fasse; mais je crains qu'on ne trouve à redire si les balles contiennent plus de 40 p. 100 de trèfle. Ne manquez pas de nous dire ce que vous allez faire au sujet de ce char.

Votre tout dévoué,
W. W. Moore,
Chef du service des adjudications.

Voici une lettre de M. Moore à M. l'inspecteur Cooke, en date du 15 mars:

Cher monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 18 courant au sujet du char n° 42844 Pacifique-Canadien. Ce char est arrivé à la remise n° 15, hier soir et a été inspecté ce matin. Le foin qu'il contient est de qualité inférieure, il consiste surtout en herbe sauvage mélangée avec un peu de mil.

Ce char n'a pas été déchargé, je n'en ai sorti que quelques balles qui se trouvaient vis-à-vis la porte, afin de pouvoir faire l'inspection à l'intérieur du chargement. Ayant trouvé que ce foin était encore plus mauvais que le reste, j'ai fait replacer les balles, et j'ai refusé tout le contenu du char.

J'ai l'honneur d'être,
Votre tout dévoué,
(Signé): J. L. Cooke.

Voici maintenant une lettre de M. Thomas C. Strong à M. Ruddick:

Cher monsieur,—Je crois devoir vous informer de ce qui se passe au sujet de la commande Kennealy et Wetmore...

J parle ici, d'une façon générale, de la sorte de foin qui fut acceptée, et en songeant à l'accusation de mon honorable ami. Il a dit qu'on envoyait au War-office du foin noir et pourri. Or, si c'était vrai, j'en serais autant peiné que lui-même.

...Je crois devoir vous informer de ce qui se passe au sujet de la commande Kennealy et Wetmore.

Ces gens achètent tout le foin que j'ai mis de côté sur deux mille tonnes, et ils l'expédient à Saint-Jean et l'y font presser. Faites-en ce que vous voudrez.

Votre tout dévoué,
(Signé): Thos. C. Strong.

Voici encore un autre télégramme adressé par M. Cooke à M. Ruddick:

L'inspecteur Strong, de Woodstock, fait rapport que Kennealy et Wetmore expédient à Saint-Jean-Ouest tout le foin refusé par lui. Faites-y attention.

Pour ce qui est du présent cas, je puis dire que ce foin a été l'objet d'une surveillance très attentive et qu'on a expédié très peu de foin en mauvaise condition, si toutefois on en a expédié.

La meilleure preuve de ce fait, c'est que Kennealy et Wetmore ont admis ne pouvoir remplir leur commande parce qu'on refusait trop de foin:

Il est possible qu'il nous manque un millier de tonnes de foin parce qu'on en a trop refusé; nous en avons plus en route que les presses n'en fournissent. Nous ne les retardons pas. Nous pourrons peut-être parfaire notre quantité à Montréal.

Kennealy et Wetmore, et Stevenson, qui expédiaient aussi du foin à Montréal, s'en sont vu refuser des quantités considérables et, comme je viens de le dire, Kennealy et Wetmore furent absolument incapables de remplir leur commande parce qu'ils ne pouvaient se procurer de foin pour remplacer celui qui leur manquait par suite de ces refus.

J'ai parlé de la commande accordée à Stevenson. N'ayant pas pu se procurer à temps

tout le foin dont il avait besoin, il en expédia certaines quantités à Montréal et, comme une bonne partie de ce foin fut rejetée comme étant de qualité inférieure, il se trouva dans la même position que MM. Kennealy et Wetmore. Ces marchés de 1915 nous ont certainement causé beaucoup d'ennuis. Le point que je tiens surtout à établir est celui-ci: maintenant que la chose est faite on peut prétendre qu'il aurait été préférable d'accorder un peu plus aux acheteurs qui ont certainement eu beaucoup d'obstacles à surmonter, et un peu moins à l'Atlantic Hay Company. Quoi qu'il en soit, toute l'opération a été conduite honnêtement par ceux qui me remplaçaient ici pendant mon absence et tout ce qui a été dit concernant les profits exorbitants réalisés par la compagnie est absolument inexact.

La meilleure preuve que le foin n'était pas d'aussi mauvaise qualité que le prétend le député de Carleton, c'est que nous n'avons jamais reçu une seule plainte du War-office et qu'après l'arrivée de ce foin en France les autorités s'en sont déclarées satisfaites. Nous avons fourni au War-office toutes les factures, tous les comptes, toutes les explications qui nous ont été demandés et les intéressés n'ont jamais formulé la moindre plainte.

Mon honorable ami suppose-t-il que dans des circonstances comme celles-là, un département pouvait entreprendre, sans préparation aucune, une opération de cette importance, sans commettre une seule erreur? Je n'ai pas la prétention d'être infaillible, et les fonctionnaires du département peuvent aussi se tromper; mais nous avons agi avec tout le soin possible et nous nous sommes consciencieusement employés à rectifier les erreurs commises. Après avoir reçu les factures et tous les documents concernant ces opérations, le War-office, loin de nous adresser des reproches, s'est déclaré absolument satisfait et a continué à me confier des missions très onéreuses concernant l'approvisionnement des armées au front.

J'arrive maintenant aux opérations de cette année qui me sont plus familières. C'est une histoire qui ne manquera pas d'intéresser la Chambre, si elle a la patience de m'écouter, car mon honorable ami n'a guère surveillé ses expressions en traitant cette question. L'Atlantic Hay Co'y. a obtenu cette année une commande de 15,000 tonnes de foin, à $23 la tonne, pour du foin pressé en balles de 80 à 100 pieds cubes à la tonne et ayant subi l'inspection à Saint-Jean. Cette compagnie possède quatre presses à foin. Nous supposions—mon honorable ami sera aussi de cet avis—que le foin serait moins abondant cette année au Nouveau-Brunswick que l'an dernier. Nous avons considéré, à bon droit, qu'il serait plus simple de ne s'adresser qu'à une seule compagnie possédant quatre presses. Je crois que, dans toute la province du Nouveau-Brunswick, il n'y avait qu'une seule autre presse capable d'exécuter ce travail. Nous avons cru aussi qu'il serait plus avantageux pour le War-office de faire subir l'inspection à un seul endroit. En fixant le prix à $2 la tonne, le War-office se trouvait à payer $2 de moins que ce qu'il payait à Montréal, en ajoutant le transport à Saint-Jean

M. CARVELL: N'est-il pas vrai que les quatre presses dont se sert actuellement l'Atlantic Hay Company n'étaient pas alors dans la province du Nouveau-Brunswick, mais à Montréal?

L'hon. M. BURRELL: Je n'ai pas dit qu'elles étaient dans la province, mais qu'elles étaient la propriété de l'Atlantic Hay Company, et que cette dernière pouvait les utiliser.

M. CARVELL: Ces presses appartenaient à M. McDonald.

L'hon. M. BURRELL: M. McDonald faisait et fait encore partie de la compagnie. Nous avons considéré que, grâce à ce marché, le War-office obtiendrait du foin d'excellente qualité, à des prix raisonnables et que les acheteurs pourraient rémunérer convenablement les cultivateurs, sans réaliser des profits exagérés. Nous avons cru en toute sincérité faire un marché recommandable sous tous les rapports. D'autres offres commencèrent bientôt à nous arriver et, pour l'information de l'honorable député de Carleton qui prétend que nous faisons tout pour les conservateurs et rien pour les libéraux, je peux dire que plusieurs de ces offres étaient faites par d'excellents conservateurs, mais n'ont pas été acceptées, pour la raison que je viens de donner.

M. CARVELL: Je le sais.

L'hon. M. BURRELL: Peu de temps après, l'honorable député de Carleton entreprit une vigoureuse campagne de presse sur cette question du foin, dans le pays en général et dans le Nouveau-Brunswick en particulier. L'honorable député a une bien pauvre opinion de notre fournisseur, M. B. F. Smith. Je ne suis pas très au courant des controverses politiques dans cette province; je sais cependant qu'elles sont passablement acrimonieuses; je crois aussi que

M. Smith a été, ou doit être, l'adversaire de mon honorable ami. Quoi qu'il en soit, si ce dernier a une piètre opinon de M. Smith, celui-ci, d'après ce que j'ai pu voir, ne professe pas une très haute estime pour l'honorable député de Carleton.

Il y a quelque temps, pendant que je souffrais d'influenza, le représentant de Carleton est venu à Ottawa voir le ministre du Commerce, qui faisait l'intérim du premier ministre, et qui, à titre d'ancien citoyen du Nouveau-Brunswick, connaissait assez bien, j'imagine, l'état des choses dans cette province. Mon honorable ami fit maintes assertions concernant la polémique engagée au Nouveau-Brunswick au sujet de ce foin, et il produisit une suite de calculs relatifs au coût du pressage et du transport, à la déperdition et à diverses autres choses, à tel point qu'il fit voir que la situation était inique et qu'on n'avait aucun égard aux cultivateurs. Il exigea d'un ton impérieux que le ministre du Commerce obligeât immédiatement les coquins de là-bas à donner aux cultivateurs deux dollars de plus, ou toute autre somme, ou bien passât un autre marché, ou qu'il levât l'interdiction.

Je puis dire que celle-ci ne se fait pas sentir au Nouveau-Brunswick au même point que dans la province de Québec, attendu que 400 à 420 tonnes seulement ont été expédiées du Nouveau-Brunswick aux Etats-Unis pendant les quatre mois qui ont suivi la dernière récolte de foin et précédé l'interdiction. L'honorable député fit toutes ces déclarations et le ministre du Commerce lui répondit, comme il devait naturellement répondre dans les circonstances, qu'une telle situation était déplorable et qu'il remettrait l'affaire entre les mains du ministre de l'Agriculture. Il lui dit qu'il ferait venir M. Ruddick pour discuter la question avec lui et qu'il fallait porter remède si tout était conforme à la description faite par le représentant de Carleton.

Ce n'est pas dévoiler un secret que de dire que, au cours de cette visite, l'honorable député a mentionné qu'il ferait lui-même un bénéfice de quelques centaines de dollars, si les cultivateurs obtenaient un prix plus élevé; il avait, je suppose, plusieurs centaines de tonnes de foin. Il a dit au ministre du Commerce, comme il me l'a répété depuis dans une lettre: Donnez ce supplément aux cultivateurs, obligez ces individus à payer plus cher, ou adjugez l'entreprise à d'autres fournisseurs, ou bien levez l'interdiction; si vous faites l'une ou l'autre de ces trois choses, je ne soufflerai mot.

M. CARVELL: Tout cela est vrai.

L'hon. M. BURRELL: Il devait obtenir un prix plus élevé pour les cultivateurs, pour ses amis et pour lui-même. Pour le plus grand bien de mon honorable ami, je puis lui dire que, dans toute cette affaire, j'ai été bien aise de prendre l'avis du ministre du Commerce sur chacune de nos démarches et sur la correspondance, et tout ce qui s'est fait depuis sa visite au ministre du Commerce s'est fait du plein gré de mon collègue.

Entre autres choses que mon honorable ami a discuté avec le ministre du Commerce à ce moment-là était la proposition que nous donnions à M. McCain, un ami des députés de la gauche, une commande de 3,000, 4,000 ou 5,000 tonnes de foin à acheter dans la partie du Nouveau-Brunswick qu'habite l'honorable député, moyennant que l'incident serait clos. Plus tard, M. McCain a écrit au département; il lui avait déjà écrit une fois. Dans un cas, il offrait de passer un marché pour trois à cinq mille tonnes à $22.50 la tonne. Il pouvait bien le faire. En tout cas, ça n'aurait pas été beaucoup mieux que ce que nous faisions, même si toutes les choses eussent été égales d'ailleurs. Il nous aurait fallu envoyer là-bas un inspecteur spécial, et le pressage du foin à Woodstock aurait causé un surcroît de dépenses.

M. McCain offrit plus tard de vendre le foin $23 la tonne et de le payer $15 aux cultivateurs. Cela lui était facile. Le ministre du Commerce, qui connaît la situation, a fait observer que, dans une petite région où le foin était abondant, et où les salaires et les prix de transport étaient moins élevés que dans d'autres parties de la province, il serait peut-être possible de se procurer du foin à meilleur marché qu'à Saint-Jean, mais il a fait observer que cela nuisait aux mesures générales concernant la province entière. Cela a été admis, car, ainsi que l'a dit mon honorable ami, lorsque McCain avait obtenu une commande en 1902, il y avait eu un écart considérable dans les prix, savoir: $14, livré en gare de Florenceville comparativement $17 à Saint-Jean. Par conséquent, nous n'avons pas jugé à propos de suivre cette ligne de conduite, et je ne pense pas que le ministre du Commerce l'approuve. Mais la visite de mon honorable ami, M. Smith est venu à Ottawa. Il a discuté aussi cette question du foin et exposé une multiplicité de faits et de chiffres. Il a pu prouver, je crois, qu'on pouvait mettre en doute quelques assertions du représentant de Carleton au sujet des dépenses et de plusieurs autres détails.

Quoi qu'il en soit, il a déclaré, non sans raison, que la compagnie ne recevait qu'un juste prix de son marché de foin, qu'elle désirait et entendait payer un prix raisonnable. Le prix que les cultivateurs obtiennent de leur foin peut n'être pas toujours le même, mais la compagnie ne compte pas réaliser de bénéfices excessifs. Toutefois, l'affaire ayant fait tant de bruit, comme M. Smith et l'honorable député de Carleton (M. Carvell) étaient à couteaux tirés et déversaient leur querelle à pleines colonnes dans les journaux de Saint-Jean et d'autres villes du Nouveau-Brunswick, M. Smith offrit de céder son entreprise à n'importe quelle autre maison du Nouveau-Brunswick qui s'en chargerait aux mêmes conditions que lui, le ministère devant faire déterminer par voie d'arbitrage le chiffre des déboursés de la compagnie et celui de la somme à payer pour l'usage de son matériel.

L'offre n'était pas déraisonnable; nous l'avons refusée comme nous en avons rejeté une autre qu'il nous fit, et notre refus était suffisamment motivé. Tout d'abord, c'eût été une erreur, aux yeux du ministère, d'accepter cette offre-là, parce que la détermination de l'indemnité posée comme condition de la cession de l'entreprise aurait occasionné du retard dans la livraison du foin. M. Smith fit encore une autre offre dont je vais maintenant dire un mot.

Chose singulière, depuis le temps que durant cette querelle ainsi que le détestable état de choses dont l'honorable député de Carleton nous a fait le tableau, nous n'avons, ni le personnel du ministère ni moi, été saisis d'autre protestation de la part de cultivateurs du Nouveau-Brunswick. Les seules protestations dont j'aie eu connaissance se trouvent énoncées dans une lettre adressée, par mon honorable ami de Carleton au ministre du Commerce (sir George Foster),—je ne l'ai pas par devers moi en ce moment—et dans celle dont l'honorable député a lui-même donné lecture. Cette dernière est écrite par un M. Fawcett que je ne connais pas du tout. Mon honorable ami en a fait le plus grand éloge.

Je me rappelle que dans sa lettre adressée à M. Carvell, à Woodstock, M. Fawcett commence par dire du représentant de Carleton qu'il est le seul homme du Nouveau-Brunswick ayant à cœur de rendre justice aux cultivateurs et que le pays a lieu de se féliciter de posséder un tel homme. Je suppose par cela qu'il appartient au même parti politique que mon honorable ami.

M. CARVELL: Il n'y a pas à en douter; il n'est point de meilleur libéral que lui.

[L'hon. M. Burrell.]

L'hon. M. BURRELL: Je fais observer que nous n'avons pas reçu la moindre protestation, ni mon personnel, ni moi-même. J'apprends d'autre part qu'au Nouveau-Brunswick les choses, à tout prendre, se sont passées de façon généralement satisfaisante pour les cultivateurs. Néanmoins, ne voulant pas que l'affaire en restât là, je la mis à l'étude et l'examinai à fond. Je fis savoir à M. Smith ce que je n'avais cessé d'affirmer depuis le début, ce dont j'avais même fait part par lettre à mon honorable ami, c'est-à-dire qu'en tant que mandataire du War-Office, le ministère n'avait d'autre but que de s'efforcer d'assurer un débouché aux cultivateurs canadiens et, tout en leur permettant par là de vendre partout leurs produits à des prix plus rémunérateurs qu'ils n'eussent été si le ministère de la guerre n'avait pas fait d'achats au Canada, de faire en sorte que ce dernier pût acquérir ces produits à des prix raisonnables et d'empêcher les entrepreneurs de réaliser des bénéfices illégitimes. Cette fois-là, ou plus tard, M. Smith m'écrivit la lettre suivante que je désire faire consigner aux "Débats" en l'accompagnant de ma réponse:

Ottawa, 10 panvier 1916.

A l'honorable Martin Burrell,
Ministre de l'Agriculture,
Ottawa.

Cher monsieur,—Revenant au Nouveau-Brunswick d'un voyage dans les provinces d'Ontario et de Québec, je constate que les assertions sottes, absurdes et vraiment insensées que l'on a répandues, par la voie des journaux et autrement, au sujet du foin que cette compagnie a entrepris de fournir au ministère de l'Agriculture sont encore plus nombreuses et de nature plus grossière que je ne pensais au moment de ma récente visite à votre ministère.

A cette occasion-là, puis le 3 janvier, je voulus vous prouver la bonne foi de cette compagnie en soumettant deux propositions dont l'une, à l'intention du ministère et du public, était ainsi conçue:

"Nous, membres de l'Atlantic Hay Company, de Saint-Jean (N.-B.), nous consentons à céder l'entreprise de foin qui nous a été adjugée par le ministère de l'Agriculture à toute maison du Nouveau-Brunswick s'engageant à livrer audit ministère la quantité de foin stipulée et à remplir les conditions de l'adjudication, pourvu que le cessionnaire nous rembourse les dépenses faites jusqu'à la date de la cession et se serve de nos installations à Saint-Jean, le chiffre des déboursés et de la somme à payer pour l'usage des installations devant être déterminés par voie d'arbitrage sous la direction du ministère de l'Agriculture".

L'autre proposition, faite directement à votre ministère, était conçue en ces termes:

"Nous, l'"Atlantic Hay Company', de Saint-Jean (N.-B.), convenons d'annuler notre convention avec le ministère fédéral de l'Agriculture et d'acheter et de presser son foin en ballot de guerre sur la base de 5 p. 100 quand à la préparation en ballots de tout le foin acheté dans ce but dans toute la province durant la saison, toutes les pièces justificatives et tous

nos livres pouvant être consultés en tout temps par le ministère et une vérification finale devant être faite sous la direction de ses fonctionnaires. Le département fixera de temps à autre le prix qu'on devra payer aux cultivateurs pour le foin livré à Saint-Jean-Ouest"

J'ai expliqué pourquoi nous n'avons pas jugé à propos de tenir compte de la première offre. J'ai cru qu'il n'était pas opportun d'accepter la seconde offre, parce-qu'après avoir consulté les fonctionnaires du département, je n'ai pu me convaincre que cela tendait à diminuer les frais d'administration. La lettre ajoute:

Toutefois, comme une autre preuve de la détermination de la compagnie à traiter avec une bonne foi absolue les cultivateurs et le département, et pour démontrer que la convention telle qu'arrêtée à l'origine est basée sur ce principe, nous faisons maintenant cette autre offre volontaire:

Nous sommes prêts à soumettre au ministère de l'Agriculture toutes les pièces justificatives des achats, les livres et tous les documents qui se rapportent à l'exécution de cette convention. Le département peut fixer la somme qu'on peut allouer à bon droit pour tous les frais encourus en vue de l'achat du foin en question, pour le transport, le travail des pressiers qui ont mis ce foin en ballots et toutes les autres dépenses qu'on a faites en vue de la livraison difinitive du foin pressé, et si tout cela s'exécute, nous convenons que si le département constate que notre compagnie retire plus d'un dollar de bénéfice par tonne, l'excédent sera retenu par le département pour le bénéfice du gouvernement impérial.

Je serai heureux de recevoir de vous une réponse immédiate sur tout ce qui précède.

Votre tout dévoué,
(Signé): B. F. Smith,
Au nom de l'Atlantic Hay Company,

Voici ma réponse à cette lettre:

Ottawa, 11 janvier 1916.

Monsieur B. F. Smith,
L'Atlantic Hay Company,
East-Florenceville (N.-B.).

Cher monsieur,—Je reçois votre lettre et je prends note de ce que vous dites au sujet de la controverse qui s'est produite au sujet de votre entreprise pour la fourniture du foin.

Lorsqu'elle a été accordée, le département n'avait certainement pas l'idée que cette entreprise servirait à quelqu'un de moyen pour réaliser des profits exorbitants. Nous voulions que le bureau de la guerre s'approvisionnât de foin à un prix raisonnable; que les cultivateurs eussent une occasion d'écouler leur foin à des prix raisonnables et qu'en même temps, l'entrepreneur ne réalisât pas de profits indus.

Vous avez fait plusieurs offres, mais je crois que celle contenue dans votre lettre du 10 de ce mois, allant à dire que vous êtes prêts à consentir à ce que vos profits n'excèdent pas $1.00 par tonne et que le département fixe lui-même le prix sur une base qui tiendra compte des frais encourus, est très raisonnable et qu'elle fait voir jusqu'à l'évidence votre bonne foi dans toute l'affaire. Je serai donc très heureux d'agir en conséquence.

Votre dévoué,
(Signé): M. Burrell.

Mon honorable ami serait peut-être tenté de dire qu'il serait très difficile de régler cela.

M. CARVELL: Impossible. Vous ne connaissez pas celui contre qui vous luttez.

L'hon. M. BURRELL: Très bien. Nous connaissons le sentiment de ces personnes et nous n'ignorons pas non plus l'avis de l'honorable député. Nous n'avons pas besoin de discuter cela. Au ministère nous avons de bons fonctionnaires qui connaissent le travail des presses à foin tout autant que n'importe qui, mais je puis dire à mon honorable ami et autres entrepreneurs (parce que je suppose que ceux-ci se mettront au courant de ce débat) que je ne me propose pas seulement de charger nos fonctionnaires possédant les aptitudes requises de fixer ces frais d'exploitation et d'étudier à fond ce point, mais encore d'aider les fonctionnaires de tout autre département en leur fournissant de temps à autre, les services d'un expert comptable, avant de régler les factures des fournisseurs, afin de faire disparaître le moindre doute sur ce sujet.

A propos des lettres que j'ai lues, je tiens encore à dire qu'alors que mon honorable ami proclamait par tout le Nouveau-Brunswick que ces gens faisaient preuve de malhonnêteté dans leurs procédés et qu'ils pressuraient tout le monde dans le but de réaliser des profits extraordinaires et qu'il me demandait instamment d'accorder d'autres commandes, le 6 janvier, les journaux du Nouveau-Brunswick publiaient les déclarations—que je viens de lire—de ces mêmes entrepreneurs allant à dire qu'ils seraient prêts à transporter cette entreprise à n'importe quelle autre compagnie qui voudrait l'accepter aux mêmes conditions. L'honorable député aurait pu se charger de cette commande ou bien quelques-uns de ses amis auraient pu profiter de cette offre, mais c'est ce qu'ils n'ont pas fait, et le département n'a rien reçu à ce sujet. Je crois que ce fait aurait dû empêcher l'honorable député de faire les observations qui sont tombées de ses lèvres, l'autre jour.

L'honorable député m'a écrit, il y a déjà quelque temps, pour me faire connaître ses vues sur ces questions, ce qu'il a fait dans des termes assez forts. Il a prétendu qu'on devrait donner plus d'entreprises, mais je lui ai répondu que nous n'étudions pas l'opportunité d'en accorder d'autres. Il m'adressa une autre lettre qu'il a lue à la Chambre, l'autre jour. L'honorable député se rappellera que la dernière phrase de cette lettre voulait que si l'on ne prît pas un moyen quelconque pour faire cesser tout cela, il croyait, au moins, que j'admettrais qu'il pouvait parler.

Oui, il a son genre et il ne manque pas d'en user. Il a déjà discuté cette question. Je luis à la page 263 des Débats de la présente session les paragraphes suivants, et je demanderai à mon honorable ami de vouloir bien m'accorder son attention pendant une dizaine de minutes:

Savez-vous, monsieur l'Orateur, comment le ministre a répondu à cette lettre?

Cette réponse était celle à sa lettre du 6 janvier.

Après l'avoir écrite, je suis venu ici, je suis retourné dans mon comté et, à mon second voyage, j'ai trouvé sur mon pupitre un accusé de réception, mais la vraie réponse m'a été donnée de vive voix par le ministre de l'Agriculture...

Je discuterai ce qui précède séparément, dans quelques instants, et j'aurai à le lire de nouveau.

...qui est venu me supplier, me demander en grâce, de ne pas soulever cette question à la Chambre.

Mon honorable ami aurait mieux fait d'être franc dans cette affaire. Il prétend rapporter fidèlement les faits, et ne pas s'en écarter; pourquoi alors n'a-t-il pas donné lecture de la lettre que je lui ai écrite? Je n'ai pas répondu à sa lettre parce que je savais qu'il viendrait prochainement à Ottawa, mais je lui ai écrit le 14 janvier ainsi qu'il suit:

14 janvier 1916.

Monsieur F. B. Carvell,
Député aux Communes,
Ottawa.

Cher monsieur Carvell,—J'ai bien reçu votre lettre du 6 courant. Je suppose que vous n'espériez pas que je vous réponde à Woodstock, vu que vous deviez venir si prochainement à Ottawa, et j'ai pensé que j'aurais peut-être l'occasion de vous rencontrer avant aujourd'hui.

Vous dites que vous avez compris que j'avais convenu de donner à M. Hatfield une commande de 2,000 tonnes, mais vous devez avoir été mal informé. Je n'ai pas pris d'engagement semblable.

Ainsi que je vous l'ai dit dans ma lettre précédente, tout mon désir dans cette affaire est que le War Office ne paie pas des prix exagérés tout en faisant que les cultivateurs reçoivent un prix raisonnable pour leur foin, et que les entrepreneurs ne fassent pas de profits déraisonnables. C'est la règle que je ne suis toujours tracée dans l'adjudication de fournitures. J'aurais peine à croire que les commerçants eux-mêmes ne fussent pas de cette avis.

Dans tous les cas, je suis heureux de vous donner l'assurance que les mesures qui ont été prises empêchent absolument les entrepreneurs d'obtenir plus qu'une rémunération raisonnable pour leur travail et la responsabilité qu'ils encourent.

Votre tout dévoué,
M. Burrell.

Mais l'honorable député ne parle aucunement de cette lettre. Il ne prend pas la peine de la faire consigner au hansard. Mais s'il veut être traité avec justice, il devrait d'abord commencer par être juste lui-même, et pratiquer la franchise dont il a si souvent le mot à la bouche.

Je toucherai maintenant à une question qui, bien que n'ayant peut-être pas une importance publique réelle, en a pour moi, personnellement et comme membre du Gouvernement, une si grande que je crois avoir le droit d'en parler en termes même un peu forts, bien que je craigne être au-desous de la tâche. J'espère, cependant, que je ne m'écarterai pas des usages parlementaires dans ce que j'ai à dire à mon honorable ami, bien que, je l'avoue, c'est chose extrêmement difficile après l'incident de l'autre jour.

Mais pour plus d'exactitude, je veux citer de nouveau le paragraphe qui se trouve à la page 268 du hansard. Voici:

Savez-vous, monsieur l'Orateur, comment le ministre a répondu à cette lettre? Après l'avoir écrite je suis venu ici, je suis retourné dans mon comté et, à mon second voyage, j'ai trouvé sur mon pupitre un accusé de réception, mais la vraie réponse m'a été donnée de vive voix par le ministre de l'Agriculture qui est venu me supplier, me demander en grâce, de ne pas soulever cette question dans la Chambre, en disant que cela produirait un mauvais effet si les journaux s'en emparaient.

Vaut autant tout discuter ensemble, et voici comment l'honorable député de Carleton s'est exprimé un peu plus loin, à la page 273

Je constate que l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell) est à son siège. Je crois avoir le droit de lui demander s'il se propose de discuter cette question et de répondre à ce que j'ai dit aujourd'hui et, si c'est là son dessein, s'il me permettra de rapporter l'entretien que nous avons eu ensemble, dans la chambre 10, et qu'il m'a demandé de tenir pour confidentiel. Je n'entends pas faire allusion à cet entretien à moins que l'honorable ministre ne veuille lui-même en parler. Dans ce dernier cas, je crois avoir le droit de rapporter cette conversation à la Chambre.

L'hon. M. Burrell: Si la narration de cet entretien par mon honorable ami n'est pas plus fidèle que celle qu'il a déjà faite à la Chambre, je préfère qu'il n'en dise pas un seul mot.

M. Carvell: Très bien; j'accepte cela. Je conclus que le ministre ne parlera pas, lui non plus de cette conversation.

L'hon. M. Burrell: Puisque mon honorable ami soulève cette question je crois qu'il m'accordera le même privilège de dire à la Chambre ce qui s'est passé et de donner à la Chambre une version de ce qui a eu lieu qui diffère de celle qu'il a faite, cet après-midi.

M. Carvell: Aussi loin que je suis allé, certainement.

L'hon. M. Burrell: Aussi loin que l'honorable député est allé.

La Chambre verra que nous sommes en présence d'un état de choses bien extraordinaire. Voici un membre qui me demande le droit de divulguer une conversation confidentielle qui a eu lieu entre nous deux, après

qu'il l'eut, lui-même, non pas seulement divulguée, mais l'a fait d'une façon absolument contraire aux faits. De quelle pâte est donc pétri l'honorable député de Carleton? Je ne crois pas qu'aucun autre membre de cette assemblée aurait voulu tenir une pareille conduite.

M. CARVELL: Monsieur l'Orateur. . .

Quelques DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

M. CARVELL: L'honorable ministre sait que je parlais de. . .

Quelques DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

M. CARVELL: Je demande à soulever la question de règlement. Mon honorable ami assure que ce que j'ai rapporté de la conversation était la partie confidentielle, quand ce ne l'était point, et mon honorable ami ne l'ignore pas. La partie dont il parle. . .

Quelques DEPUTES: A l'ordre! à l'ordre!

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. CARVELL: Je n'ai pas fini de la question que je soulève. La partie dont il a parlé comme confidentielle était relative à la nouvelle commande. . .

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Monsieur l'Orateur, ceci ne relève pas du règlement, et l'honorable député le sait fort bien.

L'hon. M. BURRELL: Je me propose de discuter cette épisode à fond, et je le ferai en me tenant dans les bornes que m'assigne le règlement de la Chambre; mais j'établierai les faits de manière à ce qu'il n'y ait pas d'erreurs. Nous pouvons avoir, mon honorable ami et moi, une opinion quelque peu différente sur ce qui était confidentiel dans cette conversation et sur ce qui ne l'était pas.

En tant qu'il s'agit de ce qui s'est passé, cela ne me gênerait guère si quelqu'un en avait pris note pour les journaux. Quant à la commande, j'ai peut-être dit que c'était confidentiel mais je ne peux pas m'être trompé de beaucoup, puisque j'ai déclaré à mon honorable ami, dans cette même lettre, que j'étais amplement sauvegardé. Mais voici ce dont je me plains: j'avais compris que son désir était que je ne fisse point mention de cette affaire à moins qu'il n'en parlât lui-même; mais il m'a paru extraordinaire que l'on cherchât à me lier les mains et à me priver de toute défense, lorsque déjà je sentais dans mon dos la blessure qu'il y avait faite par ses autres assertions.

Je tiens à dire à mon honorable ami, et personne ne le sait mieux que lui, que jamais je ne me suis servi de la phrase: "Je vous supplie en grâce de ne pas soulever cette affaire"; que jamais je n'ai dit que cela paraîtrait mal dans les journaux, attendu que jamais je n'ai dit dans cette Chambre rien que j'aurais honte de voir mettre dans les journaux du pays. Jamais de ma vie je n'ai été plus étonné qu'en entendant cette phrase sortir des lèvres de l'honorable député de Carleton (M. Carvell). Je ne puis concevoir rien de pareil. C'est à mon sens l'incident le plus déplorable qui jamais se soit produit dans cette Chambre depuis que je la connais. Mon honorable ami peut rire, mais cela ne lui fait pas honneur, et c'est tout ce que je peux en dire.

M. CARVELL: Qu'avez-vous dit?

L'hon. M. BURRELL: J'ignore quelle est son opinion sur ces matières, mais si c'est ainsi qu'il interprète ce que l'honneur commande, je dirai qu'il suffit d'un semblable incident pour le disqualifier en tant qu'homme public. Je pense pouvoir ici faire quelques commentaires et montrer le caractère absolument grotesque et absurde des prétentions de mon honorable ami. Je me suis rendu chez le premier ministre aussitôt après avoir reçu la lettre où l'honorable député me dit qu'il a la faculté de la parole, me faisant entendre par là, comme je l'ai pensé, et à bon droit, qu'il allait soulever dans cette Chambre toutes ces affaires de foin dans leurs rapports avec les bureaux de la guerre, et j'ai fait part au premier ministre de mon opinion à ce sujet, comme j'en avais fait part à l'honorable ministre du Commerce et de l'Industrie (sir George Foster). Cette opinion le voici; c'est que nous achetions dans tout le pays, pour les bureaux de la guerre dans une très large mesure, du foin, de l'avoine et de la farine. Quand viendra le moment après la guerre, d'écrire toute cette histoire, je n'aurai que trop de satisfaction à mettre devant le public tous les détails de l'affaire, car ç'a été un travail splendide, un travail beaucoup plus important qu'on ne l'imaginerait. Quoi qu'en en soit, pas un homme pratique dans cette Chambre ne peut arriver à d'autre conclusion que celle-ci, à savoir qu'il est inopportun d'agiter ces questions devant le Parlement à l'heure où la guerre bat son plein et où ces fournitures s'adjugent, à l'heure où dans tout le pays il se fait d'importantes opérations dans ces sortes d'affaires. Dans ses propres journaux de là-bas, cela ne compte guère: on n'y

attacherait pas aux remarques de l'honorable député de Carleton la même importance qu'à ses observations dans cette enceinte, où sa qualité de membre de cette Chambre lui donne une autorité qu'il n'aurait pas autrement, et, par cette raison les intérêts du ministère de la guerre, de même que ceux du public, ont tout à perdre à cette publicité.

Quoi qu'il en soit, voilà ce que j'ai dit au premier ministre et au ministre du Commerce. C'a été également leur opinion, et, sur ce point, je suis sûr qu'il ne me contrediront pas. Je leur ai dit que, pour moi, cela m'était égal qu'on en parlât ou non, et que j'avais de quoi répondre à tout ce que l'on pourrait dire; mais que, à cause de l'intérêt public uniquement et des inrêts du ministère de la guerre, je croyais inopportun de discuter ces choses à la Chambre. C'est de quoi le premier ministre et le ministre du Commerce ont convenu. Je leur ai dit en conséquence que je ferais part à mon honorable ami de cette opinion, et ils m'ont approuvé. Par le fait, le ministre du Commerce et de l'Industrie a été d'avis que je pourrais faire appel au patriotisme de mon honorable ami dans la circonstance, et que même je pourrais en parler au très honorable chef de la gauche (sir Wilfrid Laurier) en lui signalant ces hautes considérations. C'est ce que j'ai fait, pour cette autre raison que le 7 avril 1902, un membre de cette Chambre, aujourd'hui décédé—je veux dire le regretté M. Monk—avait fait inscrire au Feuilleton une demande de détails sur les achats de foin faits pour les bureaux de la guerre pendant la guerre du Sud-Africain; et voici, monsieur l'Orateur, quelle a été la réponse du ministre de l'Agriculture, réponse que je crois avoir été absolument correcte et convenable:

Cette question se rapportant entièrement aux affaires des bureaux de la guerre de la Grande-Bretagne, je ne suis pas libre d'y répondre.

C'était là, je pense, une réponse parfaitement convenable, et personne de notre côté n'en contestera la justesse. L'affaire revint sur le tapis en 1903, sous la forme d'un ordre à donner par la Chambre pour ces renseignements que demandait M. Monk, car la guerre avait alors pris fin. Un long débat eut lieu, et l'honorable solliciteur général y a fait allusion l'autre soir. Nous avions demandé toute la correspondance, tous les documents, toutes les pièces, tous les détails relatifs aux opérations de gens comme mon honorable ami (M. Carvell) qui avait eu alors une commande du gouvernement pour les bureaux de la guerre. Ont pris part à ce débat mon très honorable ami et M. Fielding, ainsi que l'ancien directeur général des Postes et d'autres. Nous avions émis cette opinion que, la guerre étant finie, rien ne s'opposait plus au dépôt de ces pièces, vu que, jusqu'à un certain point, elles intéressaient le peuple canadien. Je ne dirai ni qu'il avait tort ni qu'il avait raison, mais l'ancien gouvernement déclara que, ces choses se rapportant aux bureaux de la guerre et les fonds dépensés ici étant des fonds anglais, il n'avait pas à en rendre compte à la Chambre, il ne jugeait pas qu'il fût convenable de donner communication de ces pièces.

Il refusa en conséquence de la faire. La chose fut mise au vote, la motion fut repoussée et l'ordre ne fut pas accordé. Je ne discuterai pas si cette attitude de l'ancien gouvernement en 1903 était juste ou non. En 1902, cette attitude était, selon moi, absolument correcte, mais, en 1903, cela pouvait être douteux, je dirai ici, cependant, et je crois que le premier ministre serait de cette opinion, qu'une fois la guerre terminée, je n'hésiterais nullement à mettre devant la Chambre tout ce que nous possédons de notes relatives à ces fournitures.

A tout événement, j'ai fait comme je viens de le dire, selon que le premier ministre et le ministre du Commerce me l'avaient eux-mêmes suggéré, en tout au moins avec leur approbation. Je ne sais si je passe pour un homme de parti bien chaud. Certains de mes amis qui sont de zélés partisans peuvent, je me l'imagine quelquefois, ne pas considérer que je le suis suffisamment. Je suis un bon conservateur; je pense avoir le droit de m'attacher aux principes et aux règles de ce parti, quelque déplorable que cela puisse paraître à des hommes comme l'honorable député de Carleton.

J'ai dans ma circonscription de nombreux amis chez les libéraux. J'ai à Ottawa beaucoup de ces amis, quelques-uns de mes plus intimes sont de ce parti. J'espère avoir dans cette Chambre quelques amis qui, en politique sont des libéraux et siègent dans les rangs de la gauche. Je n'ai jamais approuvé cette doctrine que l'on doive transporter dans la vie privée nos animosités politiques et je ne regarderai pas la vie comme tolérable si j'avais à le faire. Je tiens à dire ceci de plus à l'égard de ce que nous discutons présentement, que j'aimerais mieux sortir de la vie publique pour toujours et conserver l'estime que je puis avoir en la bonne fortune d'acquérir auprès de quelques-uns de mes amis en tant qu'homme

public que d'y rester s'il me fallait pour cela descendre jusqu'où est descendu mon honorable ami de Carleton (N.-B.). On dira peut-être que ce n'est pas là une affaire d'un intérêt public bien considérable, mais je vous demanderai, monsieur l'Orateur, comme je le demande à ceux d'entre nous qui siègent ici depuis de longues années, si ce n'est pas là, en définitive, ce qui touche au beau côté de la vie et ce qui rend la vie publique tolérable. Il est donc bon d'y penser en traitant cette question. J'ai déjà parlé du caractère grotesque de cette assertion de mon honorable ami, que je me serais écrié: "Pour l'amour de Dieu, ne soulevez-pas cette affaire devant la Chambre; les journaux vont s'en emparer, et quel mal il en sortira". J'ai déjà dit qu'il n'y avait absolument aucune vérité dans cette assertion.

Je ne me suis jamais servi de pareille expression; je n'ai nullement fait allusion aux journaux, ni ai-je invoqué le nom de Dieu: bref, l'honorable député est dans l'erreur. Si je redoutais quelque chose, si l'honorable député a pu pousser l'insanité jusqu'à croire que je craignais un scandale public, il m'eût été facile de me tirer d'affaire; j'aurais pu faire précisément ce que demandait le député de Carleton et sortir du pétrin, si réellement il y avait gâchis. Mais, cela va sans dire, je ne craignais rien, parce que je n'avais rien à cacher. Je ne parlais que dans l'intérêt public. Il me répugne de mêler d'autres personnalités à cette affaire, et je prierais le très honorable chef de l'opposition de me pardonner, si je mentionne aujourd'hui son nom, au cours de ce débat. C'est l'honorable député (M. Carvell) qui m'y a forcé. Non seulement il s'est permis de formuler l'affirmation erronée que j'ai dite, mais il a donné à entendre, sans l'affirmer en toutes lettres, que je m'étais adressé au chef de l'opposition et au whip libéral pour la même raison; que je craignais que la Chambre ne fût saisie de l'affaire.

M. CARVELL: C'est le ministre qui a le premier fait cette affirmation; ce n'est pas moi.

L'hon. M. BURRELL: J'en causai avec le député de Carleton et il refusa de promettre de garder le silence à ce sujet.

M. CARVELL: C'est exact.

L'hon. M. BURRELL: Ma seule préoccupation en cette affaire, c'était l'atteinte qu'elle pourrait porter au ministère de la guerre et à l'intérêt public. J'ai dit qu'à mon avis, l'intérêt du War-office demandait le silence; mais que l'honorable député était bien libre d'agir à sa guise. Quelques jours plus tard, je rencontrai l'honorable député de Lambton (M. Pardee) dans le couloir de la Chambre. Je dis au whip libéral que je désirais m'entretenir avec le chef de l'opposition à cet égard, vû qu'à mon avis la question avait assez d'importance publique pour que je lui fisse connaître mes vues, comme l'avait suggéré le premier ministre.

Le chef de l'opposition était occupé à ce moment et je ne pus m'entretenir avec lui, je dis à M. Pardee, le whip libéral, qu'à mon avis l'intérêt du ministère de la guerre demandait qu'on ne donnât pas de publicité à cette affaire, mais que le député de Carleton semblait déterminé à le faire, et, en pareille occurrence, ce serait parfait. Je lui dis que je ferais la réplique et serais en mesure de réfuter tout ce qu'il pourrait dire de dérogatoire au département ou à moi-même. Plus tard, je pus voir mon très honorable ami le chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) qui me traita avec la courtoisie qu'il m'a toujours témoignée, depuis mon entrée au Parlement en 1908, à titre de député siégeant à l'arrière plan, au dernier rang des députés.

Je fais appel au chef de l'opposition en un certain sens; c'est l'appel adressé à César contre un des insignifiants légionnaires de César. Je le sais, mon très honorable ami l'admettra, c'est précisément sous cette forme que je lui ai soumis la question. Je lui ai dit qu'à mon avis les plus chers intérêts du ministère de la guerre demandaient qu'on ne donnât pas de publicité à cette affaire; que nous avions tenu le secret de nos délibérations; qu'à notre sens, il était désirable de garder le silence et que le contrat sauvegardait suffisamment l'intérêt public. Je dis au chef de l'opposition: "Je ne suis pas en mesure de vous implorer pour exiger de M. Carvell qu'il garde le silence; je vous soumets tout simplement la question, et s'il ouvre la bouche, eh bien, ce sera parfait." Je le demande ici à cette Chambre, mon attitude n'a-t-elle pas été parfaitement logique en toute cette affaire? Je laisse à la Chambre le soin de se prononcer sur la loyauté de ce procédé et de ces agissements dont le seul mobile sans doute était de capter la confiance publique, et de se faire de la popularité, en répétant dans les journaux que j'ai supplié quelque personnage d'exercer son influence auprès du député de Carleton pour l'empêcher de parler. Je le demande, est-ce loyal? Où en est rendue la Chambre des communes, en cet an de grâce 1916, pour

permettre pareille polémique et tolérer qu'on frappe l'adversaire en dessous de la ceinture.

Mon honorable ami s'est appitoyé sur mon sort, l'autre jour. Il déplore sincèrement l'infortune de ce pauvre ministre de l'Agriculture, victime des machinations et des intrigues du ministre de la Marine (l'honorable M. Hazen); car, après tout, je serais, dit-il, un assez brave homme, et ainsi de suite. Que penser de l'homme qui peut ainsi violer le code de moralité, estimé de tous ceux qui chérissent le bon vieux nom de gentleman?

Il me répugne de recourir à l'argument personnel et de dire que l'adversaire ayant lui-même donné prise à la critique, lui tomber dessus; mais tout de même, il me semble bon de demander ici quel est cet homme qui formule pareilles accusations et lance d'aussi téméraires affirmations? Quel est ce monsieur qui fait preuve de tant de désintéressement et de zèle, dans ses efforts pour obtenir de meilleurs prix pour les cultivateurs du Nouveau-Brunswick et pour les partisans? Qui est-il? L'autre soir, j'ai remarqué qu'il se sentait mal à l'aise. Il pensait sans doute que je lui succèderais au cours du débat et il avait raison. Voici ses propres paroles:

> Je sais le genre de réplique que me réserve le ministre; il dira qu'en 1902, lorsque j'eus une petite entreprise...

et ainsi de suite. L'honorable député se sentait mal à l'aise, craignant sans doute que je ne formulasse quelque observation propre à le blesser. Page 265 du compte rendu (texte anglais), il dit:

> J'ai quelque expérience en pareille matière. Durant la guerre sud-africaine, j'étais membre d'une compagnie qui s'occupait de presser le foin, et je parle en connaissance de cause. Je n'étais pas alors député ni à la législature provinciale ni à la Chambre des communes. J'étais membre de la compagnie de foin du Nouveau-Brunswick.

Mon honorable ami était secrétaire et trésorier, et constituait lui-même toute la compagnie; à tout événement, il en était le personnage le plus marquant, et celui-là même qui venait ici traiter de ces affaires avec le département. Il ajoute: "Nous eûmes une petite entreprise du département de l'Agriculture, environ $7,000."

M. CARVELL: Sept mille tonnes, non pas dollars.

L'hon. M. BURRELL: Le compte rendu porte $7,000, mais j'accepte la rectification de mon honorable ami, c'était une minime entreprise, dit-il.

Mon honorable ami a obtenu des entreprises se montant à près de 11,000 tonnes.



M. CARVELL: Non exécutées.

L'hon. M. BURRELL: Presque toutes exécutées; nous avons les dossiers qui montrent que ces entreprises ont atteint presque 11,000 tonnes et au prix de $17 qu'il a obtenu, cela s'élevait à la jolie somme de $187,000. A cette époque, mon honorable ami reçut $17 la tonne pour le foin pressé à Saint-Jean-Ouest. Qu'il me rectifie, si je fais erreur. Il comptait que j'amènerais la question sur le tapis. Il a observé que le cultivateur recevait alors $8 la tonne, un excellent prix, affirme-t-il, en égard à la qualité du foin à cette époque. Il est allé même plus loin, et je pourrais préciser les chiffres qu'il a donnés, mais j'y reviendrai dans l'instant. Les cultivateurs recevaient donc $8 la tonne.

J'ai une ou deux observations à faire ici. Mon honorable ami prétend que, pour ce contrat, à $23 la tonne, il existe un énorme écart entre le prix obtenu par le cultivateur pour son foin non pressé et celui que l'entrepreneur obtient pour son foin pressé, après inspection, et que ce dernier réalisera l'énorme profit de deux ou trois dollars la tonne—c'est trois dollars, n'est-ce pas?—ou, à tout le moins, un énorme bénéfice. Pour une entreprise comme celle-ci ce bénéfice atteindrait le chiffre de $45,000. Les entrepreneurs, sans aucun doute, en différents endroits du Nouveau-Brunswick, paient différents prix. Nous n'avons jamais tenu à fixer le prix, mais nous avons exigé qu'on payât un prix légitime. Il a payé même $13.75. J'ai obtenu ce renseignement de la manière la plus positive.

Mon honorable ami a avoué qu'il avait donné $13.50. Acceptons ce dernier chiffre de $13.50, qui donne une marge de $9.50 entre le foin non pressé du cultivateur et le foin pressé fourni au gouvernement. L'honorable député affirme qu'à ce chiffre, il réalise un énorme profit. Il y avait une marge quand mon honorable ami avait une entreprise de $9. Il en conviendra, les frais d'exploitation en 1902 étaient inférieurs à ceux d'aujourd'hui.

M. CARVELL: Je le conteste.

L'hon. M. BURRELL: Mon honorable ami le conteste. Quand j'affirme un fait l'honorable député se croit tenu de révoquer la chose en doute. Après avoir péroré, quatre heure durant, il ne saurait me marchander une demi-heure. Il n'est pas un seul homme d'affaires qui nie que les frais d'exploitation soient plus élevés aujourd'hui qu'en 1902. L'honorable député affirme que les frais étaient alors plus élevés, parce qu'il fallait presser jusqu'à une limite de 70 pieds

cubes à la tonne et qu'aujourd'hui la limite est de 80 à 100 pieds cubes. Nous avons pressé beaucoup de foin à 80 pieds cubes. Mon honorable ami n'a pas pressé tout ce foin à 70 pieds cubes; on en a dû presser à un degré inférieur à celui-là.

M. CARVELL: Avez-vous quelque écriture à cet égard?

L'hon. M. BURRELL: Au demeurant, cela importe peu, car d'après les experts du département, l'écart entre le coût de la pression entre 70 et 80 pieds serait quantité absolument négligeable, et une compression plus forte nécessite l'emploi de moins de fil métallique. Quand l'honorable député affirme que ces entrepreneurs, bénéficiant d'une entreprise de $23 la tonne, en imposent au cultivateur, que j'escamote l'argent du cultivateur, que j'exploite le ministère de la guerre et tout le monde, afin d'aider ces entrepreneurs à entasser un lucre sordide, comment ces profits soutiennent-ils la comparaison avec ceux qu'il a lui-même réalisés, lorsqu'il avait l'entreprise?

Voyons les faits? Loin d'avoir amassé une fortune avec son opération de 1902, il adressa, à la fin de la guerre, une réclamation de $13,000 Je dois en toute équité dire que sans doute sa position était plus pénible, parce que la guerre, en se terminant, lui avait laissé pour compte une certaine quantité de foin. Mais cela n'était pas prévu dans les conditions du marché. Il se retourna contre le département en réclamant $13,435 à titre de compensation pour la perte qu'il avait subie dans ce marché parce que la fin de la guerre l'avait laissé avec une quantité considérable de foin sur les bras. Une administration libérale était alors au pouvoir; le départ était dirigé par M. Sydney Fisher, mais il ne put donner satisfaction à la rapacité de mon honorable ami et il le renvoya sans lui donner le montant qu'il demandait.

Une VOIX: C'est un patriote.

L'hon. M. BURRELL: Oui, c'est une variété de patriote. Je n'aime pas dire cela. Je déteste de dire ces choses, mais j'estime qu'il est temps que la Chambre connaisse le genre d'homme qui se permet de porter ces accusations audacieuses. A propos du prix payé, mon honorable ami a prononcé à la page 272 du hansard les paroles suivantes:

> Parmi les hommes qui faisaient partie de cette entente se trouvaient M. Smith, M. McCain et une douzaine d'autres marchands de foin du comté et des trois ou quatre comtés voisins. Avant cette époque le foin n'avait jamais valu plus de $6 la tonne, non pressé, dans les fenils des cultivateurs.

Il insista sur ce point en ajoutant qu'il n'avait jamais valu plus de $6 à $6.50 la tonne. Je ne suis pas habitant du Nouveau-Brunswick, mais j'apprends d'un homme de cette province que pendant longtemps le foin a varié de $6 à $10 la tonne non pressé dans les fenils des cultivateurs et je ne puis pas croire qu'il y est une seule province où le prix maximum du foin non pressé dans le fenil ne serait que de $6. Je me suis occupé moi-même des travaux de la ferme pendant un certain nombre d'années et ce serait une entreprise bien décourageante si tout ce qu'un homme peut obtenir pour son foin pris au fenil, après avoir payé les frais de culture, de semailles et de la fenaison, s'élevait à $6 la tonne.

Si c'est tout ce que mon honorable ami a pu réaliser je ne m'étonne pas qu'il ait l'apparence d'un type de cultivateur très malheureux. Mon honorable ami a mis en avant cet argument—ou du moins c'est ce qui me semble—parce qu'il savait évidemment que je ferais allusion au prix qu'il a dû payer à cette époque. Il continue en rappelant qu'il a dû payer $8 la tonne. mais j'ai appris qu'à l'époque où le marché de mon honorable ami était exécuté et quand il faisait la livraison, il avait fait venir du foin de Québec, ce qui l'avait aidé à régulariser le cours des prix. Si mon honorable ami nie ces faits, j'accepterai son affirmation qu'il n'a pas fait venir du foin de Québec.

M. CARVELL: Je me souviens que nous avons fait venir environ dix wagons de foin.

L'hon. M. BURRELL: Je suis content de le savoir, parce que cela a maintenu le prix à $8 et si mon honorable ami a fait venir du foin de Québec, cela paraît avoir été un moyen très habile de faire en sorte que le cultivateur du Nouveau-Brunswick soit satisfait de ne pas obtenir plus que ce prix. Plus loin, mon honorable ami a dit à propos de ce prix de $8 la tonne, qu'il avait acheté du foin par sous-entreprise et que les sous-entrepreneurs avaient fait entre eux une convention par laquelle ils ne payeraient que $8 la tonne au cultivateur. La Chambre tirera la conclusion et j'espère que tout le monde conclurera de cette déclaration, que le prix de $8 était raisonnable et que mon honorable ami qui avait une grosse commande et qui fournissait 11,000 tonnes au Gouvernement avec une différence de $9 entre le prix qu'il

a payé pour le foin pris au fenil et le prix qu'il recevait pour le foin pressé a dû réaliser un bénéfice important avec son entreprise, tandis qu'en réalité il a subi une perte qu'il évalue lui-même à $13,000. Mais, dans tous les cas, il n'a payé que $8 aux cultivateurs. Mon honorable ami passe un marché avec des sous-entrepreneurs et par une ironie du sort, un des sous-entrepreneurs est celui-là même que mon honorable ami dénonce comme ayant eu la commande actuelle. J'ai une copie du marché que mon honorable ami a passé avec les sous-entrepreneurs. Mon honorable ami a dit, vous vous en souvenez, que les sous-entrepreneurs avaient conclu entre eux une convention par laquelle ils ne paieraient aux cultivateurs que $8 la tonne.

Je vous demanderai d'écouter quelques-unes des phrases. J'admets que mon honorable ami, étant le secrétaire-trésorier de cette compagnie et qu'ayant été très actif en se remuant pour obtenir des commandes du Gouvernement et pour présenter la réclamation, a dû se charger de toute la rédaction des contrats passés avec les sous-entrepreneurs.

Je présume qu'étant un avocat adroit, il n'aurait pas voulu utiliser les méthodes vulgaires des tribunaux de police ni employer de jeunes étudiants en droit, mais qu'il a dû faire le travail lui-même en raison de ses connaissances légales, et guidé par son zèle inné en faveur du cultivateur. Il déclare que nous saignons à blanc l'agriculteur. Poussé par cette magnifique passion du patriotisme de clocher et sympathisant avec ces malheureux, lui, du moins, a voulu bien agir. Voyons ce qui a été inséré dans ce contrat.

Mémorandum d'une convention conclue ce treizième jour de décembre A.D. 1901 entre A. C. Smith & Co., de Saint-Jean-Ouest, commissionnaires en marchandises, de première part et The New Brunswick Hay Co., Ltd.", de Woodstock, dans le comté de Carleton, désignée ci-après comme "la compagnie", de seconde part.

Ont déclaré, premièrement—Sauf les conditions ci-après, les dits A. C. Smith & Co. consentent par le présent à vendre et à livrer à ladite compagnie entre cette date et le premier jour d'avril prochain, quatre mille tonnes de première et seconde qualités de foin du comté de Carleton par lots de wagon.

Deuxièmement. La dite compagnie, en considération de la convention ci-dessus consent par le présent à payer aux dits A. C. Smith et Compagnie la somme de $19:25 par tonne, franco-bord, dans les localités du comté de Carleton, à charge par la compagnie d'être pesée à l'embranchement de McAdam, sous la condition portant que si au moment de la pesée le poids total n'est pas inférieur à vingt tonnes, aucune déduction ne sera faite pour les déficits et tous les déficits dépassant ce montant seront à la charge des dits A. C. Smith & Co. Le foin sera payé sur livraison.

[L'hon. M. Burrell.]

Et ainsi de suite. Le document continue.

La dite compagnie en considération de ce marché consent par ces présentes à ne payer à aucune autre personne ou personnes quelconques un montant plus élevé pour du foin pendant la durée de ce contrat que la somme de $10.25...

Il s'agit du foin en balles.

...ainsi qu'il est dit ci-dessus f. b. et elle ne permettra pas à Mathias Meager, William A. Estey, Coles W. Dugan, Harris Everett, George A. Davis, H. H. McCain, Bohan Frères, Charles E. Gallagher, ni à Rupert Hutchison, les seules personnes auxquelles elle achète le foin dans le comté de Carleton, de payer plus de huit dollars aux cultivateurs pour du foin prix dans leurs fenils.

L'honorable député de Carleton vint ici et exigera que je fixe le prix à un taux élevé sinon il me dénoncerait à la Chambre; mais nous constatons ici que dans cette convention ces gens-là n'étaient pas autorisés à payer plus de $8 au cultivateur. Lisons un peu plus loin encore et mes amis de la profession d'avocat, qui comprennent la phraséologie légale, seront mieux en état d'apprécier ce language qu'un simple cultivateur comme moi-même.

Et dans le cas ou une quelconque des dites parties pendant la durée de ce marché, paiera ou offrira de payer à un cultivateur du comté de Carleton une somme plus élevée que $8, alors elle consent, sur preuves suffisantes d'un tel paiement ou de telle offre de paiement, de refuser d'acheter ou de recevoir aucun foin du dit délinquant...

Prenez note du mot, monsieur l'Orateur, "délinquant".

...dudit délinquant ou des délinquants et aussi que dans le cas où Boban Frères paierait offriraient de payer à quelque cultivateur dans les comtés de Carleton ou de Victoria, excepté dans la partie de la paroisse de Kent située au nord de la station de Bathurst et à l'est du fleuve Saint-Jean, plus de $8 pour leur foin dans le fenil, comme il est dit plus haut, alors sur preuve suffisante d'un tel paiement ou d'une offre de paiement la compagnie consent à payer auxdits A. C. Smith et Cie pour le restant de leur marché non rempli, le montant quelconque que lesdits Bohan Frères auront offert ou payé en plus des $8 en outre des $10.25.

Je ne connais pas très bien la géographie ou les partis politiques du Nouveau-Brunswick, mais je comprends que Bohan Frères faisaient du commerce dans une petite région où il y avait un groupe nombreux d'électeurs qui votaient du bon côté et par conséquent on pouvait les payer un peu plus cher. Mais je n'insisterai pas sur ce point, je ne veux pas être injuste pour mon honorable ami. Voici une autre clause intéressante.

Il est aussi entendu qu'aucune des parties susmentionnées ne sera autorisée à payer pour du foin déjà pressé à aucun cultivateur plus de $9.25 par tonne sous les mêmes pénalités mentionnées ci-dessus comme dans le cas d'une offre de plus de $8 pour du foin en tas.

Il est également entendu entre les parties ci-dessus et c'est une condition absolue qu'au cas ou les dits A. C. Smith et Cie, ou quelqu'un de leurs représentants ou agents reconnus dans les comtés de Carleton ou Victoria seront trouvés avoir payé ou offert de payer à un cultivateur une somme plus grande que $8 pour du foin au fenil...

Mon honorable ami reconnaît même la possibilité à ces fameux individus d'avoir des entrailles et de la compassion et il a pensé que leur bon cœur pourrait les porter à payer un peu plus dans quelques cas. Aussi, il déclare que s'ils paient plus de $8 pour du foin en tas....

...que pour le restant du marché non effectué, ils déduiront la somme de 25 cents par tonne, sauf dans le cas où les opérations auraient été légalement conclues avant la date précitée, et dans le cas où les autres parties mentionnées ci-dessus qui achètent du foin pour la compagnie auraient pris des engagements de bonne foi en vue d'acheter du foins pour $8 alors... la punition prévue plus haut.

Vous ne pouvez pas vous étonner, monsieur l'Orateur, si je demande quelle sorte de patriote il est. Je saigne à blanc les cultivateurs, dit-il, lui qui les contraint si durement en déclarant que les entrepreneurs seront punis, s'ils paient aux cultivateurs plus de $8. Il continue en ces termes:

Dans ce cas-là, la pénalité ci-dessus stipulée, ne sera pas applicable; au cas aussi, où il serait établi plus tard que l'un desdits acheteurs de foin pour le compte de la dite compagnie aurait payé ou offert de payer à un cultivateur plus que $8 pour son foin, sauf dans le cas ci-dessus mentionné où un arrangement a été antérieurement conclu, il lui sera déduit 25 cents par tonne sur tout le foin pour lequel il n'aura pas encore été indemnisé à cette date, du moment qu'il aura été établi qu'il a fait un paiement ou une offre de cette nature.

En langage ordinaire, cela signifie que l'entrepreneur n'a pas la permission de payer plus que $8 par tonne au cultivateur. Or, si cet entrepreneur qui agit pour le compte du gouvernement et auquel je n'ai pas imposé de dures conditions, sauf qu'il ne doit pas faire un profit de plus de $1 par tonne, décidait de payer aux cultivateurs $8.40 pour leur foin disons pour 2,000 tonnes, en vertu de cette convention que je tiens dans ma main, il serait alors passible d'une amende de $500.

Voilà tout ce que j'ai à dire sur ce sujet. C'est là, à mon sens un incident d'une nature assez méprisable et je ne veux pas insister. J'ai, il me semble, fait connaître d'une façon impartiale les explications que mon département est en état de fournir à ce propos, et en terminant mes observations sur cette affaire du foin, je ne puis faire autrement que de répéter, que le pays a contracté une dette de reconnaissance à l'endroit des fonctionnaires du ministre de l'Agriculture, qui, jour et nuit, hiver et été, sans recevoir un seul sou d'indemnité, se sont efforcé pendant plus d'un an d'accomplir tout leur devoir et envers leur pays et envers l'empire. Quant à moi personnellement, c'est là le seul motif qui a dirigé mes actes. Je n'ai rien à cacher, et je suis prêt à me soumettre au verdict populaire relativement à toute cette affaire, en m'en tenant au discours que je viens de prononcer en cette enceinte, aujourd'hui.

Maintenant, M. l'Orateur, encore quelques mots, et je termine ; car je m'aperçois que j'ai déjà pris un peu trop du temps de cette Chambre. Tout de même, monsieur l'Orateur que l'on me permettre d'ajouter relativement aux questions, qui ont été soulevées au cours de ce débat, que les situations variées et compliquées que fait naître une guerre de l'importance de celle que nous soutenons en ce moment, surtout dans un pays démocratique qui n'y était pas préparé, l'effort constant qu'elle exige, la nécessité d'adopter à la hâte et sur une grande échelle nos industries à la situation actuelle, tout cela charge les épaules d'un gouvernement de très lourds fardeaux.

Il n'existe pas au monde un seul gouvernement qui puisse éviter de commettre des erreurs et des bévues, dans les circonstances de cette nature. Le gouvernement de la Grande-Bretagne n'a pu s'exempter d'en commettre et il est vraisemblable que le gouvernement d'un jeune pays comme le nôtre qui n'avait même jamais songé à la guerre, avant la naissanec du conflit actuel, puisse y échapper ; car nous sommes loin d'avoir atteint le millénaire.

L'honorable député de Pictou (M. Macdonald), qui est absent de son siège en ce moment, a parlé de lourdes obligations nouvelles que fait retomber sur les épaules des membres du cabinet, la terrible guerre qui sévit en Europe. Il a prononcé des paroles gracieuses à l'endroit du premier ministre, et nul doute que le Parlement et le pays se rendent compte que, jamais depuis l'établissement de la confédération, un fardeau aussi écrasant n'a reposé sur les épaules d'un seul homme, on lui rendra également cette justice, j'ose l'espérer, qu'il a supporté le poids de ses lourds devoirs et qu'il a accompli la tâche qui lui est dévolue, avec un dévouement inlassable et une habileté remarquable. Tous, je n'en doute pas, nous approuvons également les remarques qu'a prononcées l'honorable député de Pictou au sujet de l'énorme tâche qu'a dû accomplir l'honorable ministre de la Milice, dont l'énergie indomptable nous a soutenus en

ces jours sombres que nous avons traversés.

Nous devons également un tribut d'éloges à l'honorable ministre des Finances. Les ministres qui président aux destinées de cet important département ne voient pas toujours apprécier leurs services à leur juste valeur; cela est peut-être dû à ce que les œuvres qu'ils accomplissent n'attirent pas autant l'attention publique que les actes d'autres ministères. Mais dans le cas de mon honorable ami (sir Thomas White), qui occupe cette haute situation à l'heure actuelle, nous nous plaisons tous à reconnaître que le pays lui doit une grosse dette de reconnaissance, pour avoir dirigé avec une habileté consommée la barque financière de l'Etat, au milieu de la tempête que nous avons traversée.

L'honorable député de Pictou (M. Macdonald) a laissé entendre que d'autres ministres n'étaient pas accablés de besogne. Je puis lui passer cette boutade, je le suppose; car il n'a probablement jamais eu la prétention que l'on prît ses paroles trop au sérieux. Tout de même, je tiens à le déclarer, non seulement les membres de ce cabinet qui détiennent un portefeuille, mais aussi les trois ministres sans portefeuille—je veux parler de l'honorable député de Toronto-Est (M. Kemp), du sénateur Lougheed et de sir George Perley—accomplissent une tâche aussi ardue, qui exige autant d'abnégation et qui est aussi utile que celle des autres membres du cabinet actuel.

Nous devons aussi, à mon sens, des remerciements à ces nombreux fonctionnaires dans les différents ministères, qui se sont trouvés surchargés d'ouvrage, à la suite des événements que l'on sait, pour le dévouement dont ils ont fait preuve, en abattant double besogne et en prolongeant leurs heures de bureau.

Dans tous les pays en guerre, dans des circonstances critiques que nous traversons, tout ce qu'on exige du Gouvernement, c'est qu'il peine jour et nuit afin que le conflit actuel se termine par la victoire; si des erreurs et des bévues sont commises, on les lui pardonne, car en tout cas, le peuple sera appelé à prononcer son verdict à ce propos, dès que la guerre sera terminée.

Il existe toutefois quelque chose de pire encore que les erreurs qui peuvent être reprochées à un gouvernement; c'est d'empoisonner l'esprit du public en donnant libre cours à ses instincts de critique et de blâme, et cela non dans le but d'édifier mais de détruire.

[L'hon. M. Burrell.]

Avant les dernières élections aux Etats-Unis, on disait en manière de satire à l'endroit du parti républicain, qu'il évoluait pour garder le pouvoir. Si c'est mal pour un parti de vouloir toujours rester au pouvoir, c'est également mal pour un parti de consacrer tous ses efforts à la tâche de reprendre les rênes du pouvoir.

L'honorable député de Carleton (N.-B.) (M. Carvell) a prononcé ici, l'autre jour, en cette enceinte, un discours qui a duré quatre à cinq heures. C'est à peine s'il a consacré une dizaine de minutes à la guerre actuelle. Tout le reste de son temps, il l'a employé à dénoncer d'une façon échevelée des scandales, ou plutôt de prétendus scandales. Il est suffisamment patriote, je le présume, pour désirer que nous sortions victorieux de la guerre actuelle; mais s'il fallait en juger simplement par la longueur du temps qu'il a consacré aux différents sujets qu'il a traités, nous serions fondés à affirmer qu'il a l'air de tenir beaucoup plus à démolir le Gouvernement plutôt que les Allemands. Il nous a dit le chagrin qu'il éprouvait d'avoir à nous dénoncer tous ces horribles scandales; il a versé des larmes de crocodile, tandis qu'il souffrait évidemment des angoisses qu'il s'était fabriquées de toutes pièces. L'honorable député de Carleton (N.-B.) a probablement déjà entendu parler de Pecksniff; je lui conseille donc d'étudier de nouveau le caractère de ce type réussi du personnage qu'il a voulu jouer.

Vu la variété des sujets qu'il a traités, toutefois, et la longueur de mes observations, qui ont déjà trop duré, je me contenterai de lui dire que, s'il a le moindrement le sentiment de sa dignité, il devrait regretter et déplorer les affirmations échevelées et dénuées de toutes fondations, qu'il a proférées, en cette enceinte, mardi soir dernier. Encore une fois, je demande pardon à la Chambre, non seulement pour avoir pris tant de son temps, mais encore pour avoir traité d'une façon aussi décousue les divers sujets qu'il m'a fallu aborder. C'est une tâche que je déteste et qui me répugne.

J'ai la certitude—et en cela, j'ai l'assentiment, je n'en doute pas de mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) qui plane au-dessus de ces politesses—que le pays est dégoûté de toutes ces calomnies que l'on se lance à la tête, à un pareil moment. Des questions bien plus importantes et bien plus vitales occupent le cœur et l'esprit du peuple canadien, en ce moment, et je n'aurais jamais abordé ce sujet, je vous

le déclare, si l'honorable député de Carleton (N.-B.) ne m'y avait pas forcé par ses insinuations.

Au cours des observations qu'il a faites relativement au nuage qu'a projeté sur nos têtes le terrible conflit européen, mon très honorable ami le chef de l'opposition a déclaré que le nuage, à l'heure actuelle, était encore plus épais qu'à l'époque de la dernière session. J'ose espérer qu'il est dans l'erreur; quelque sombre que soit la situation actuellement, il est fort possible qu'il se déroule en arrière de la scène des événements, qui auront de prompts et d'heureux effets sur l'issue de cette terrible guerre. Personne, parmi ceux qui siègent en cette enceinte, ne peut ou ne doit mettre en doute la victoire finale des alliés, et c'est vers ce but là que doivent tendre toutes nos pensées et toutes nos énergies.

Il existe un grand nombre de questions importantes, que nous devrions discuter, en un pareil moment; mon honorable ami de Pictou en a signalé quelques-unes à notre attention, en terminant son discours, l'autre jour; ces questions seront d'une importance énorme pour le Canada, lorsque la guerre sera terminée, entr'autres les questions de colonisation, d'instruction publique, etc. Au Gouvernement appartient la tâche non seulement d'étudier tous ces problèmes, mais aussi de faire bon accueil aux critiques et aux suggestions de nos collègues de la gauche ou de n'importe quel citoyen du pays, afin que nous soyons en état de faire plus grande et plus belle, l'œuvre de la construction du pays que nous aimons tous.

M. E. B. DEVLIN (Wright): Monsieur l'Orateur, avec votre permission, je puis fournir l'assurance, à l'honorable ministre de l'Agriculture, dès le début de mes remarques, que je ne le suivrai pas sur ce terrain de la question du foin, qui apparemment a été pressé et comprimé pour être lancé sur les eaux troublées de ce débat; car je craindrais de me révéler un navigateur de peu d'expérience.

Je laisse aux députés du Nouveau-Brunswick, aux électeurs de cette dernière province et à une commission d'enquête, si l'on décide d'en nommer une, de prononcer le verdict en cette affaire.

Je me contenterai de relever quelques-unes des observations que l'honorable ministre a faites au cours de son discours avant qu'il eût désobéi aux enseignements de Shakespeare, et déchiré une passion en lambeaux. J'approuve absolument les observations patriotiques par lesquelles notre honorable collègue a clos son discours. J'approuve absolument tous les sentiments patriotiques qu'ont si bien exprimés le très honorable premier ministre et le très honorable chef de l'opposition. La jouissance seule de nos droits constitutionnels et de nos libres institutions dans ce pays autonome devrait suffire, il me semble, afin d'obliger tous les citoyens du Canada, quelque soient leur origine ou leur religion, à se montrer loyaux à l'endroit du pouvoir qui nous garantit cette constitution et ces libertés, à savoir: au roi d'Angleterre et au drapeau de l'empire. Tous, nous nous rendons bien compte que, sans la garantie que nous fournit le trône et le drapeau de la Grande-Bretagne, bien que nous habitions un pays vaste, mais peu populeux, nous ne dépendrions que du bon vouloir des pays plus puissants, et je Canada serait toujours en danger de subir, en n'importe quel temps, le sort qui est échu à la Belgique aux mains des Allemands et à la Serbie de la part des Autrichiens. Si nous voulons être fidèles à notre constitution, nous devons faire tout ce qui dépend de nous afin de préserver notre qualité de sujets Canadiens du roi d'Angleterre. Voilà, selon mon humble conception, quel est le devoir, non seulement des membres du Parlement, mais de tous les citoyens du Canada.

C'est pour cette raison que l'opposition a laissé adopter volontiers les mesures présentées par le premier ministre, pour faire face aux exigences de la guerre. Mais, monsieur l'Orateur, avant d'aborder la discussion des devoirs que nous avons, à part ceux qui nous incombent comme colonie faisant partie de l'empire, devoirs envers le peuple canadien au sujet des affaires domestiques de ce pays—je voudrais traiter particulièrement de l'achat que le Gouvernement a fait de deux sous-marins par l'entremise de sir Richard McBride et du gouvernement de la Colombie-Anglaise.

L'honorable ministre de l'Agriculture paraît mal saisir notre critique à cet égard. Nous le blâmons, non pas d'avoir acheté des navires, mais d'avoir payé trop cher pour des navires démodés. Je suis tout disposé à féliciter l'honorable ministre du bon jugement dont il a fait preuve en disant à sir Richard McBride—s'il le lui a dit—qu'il avait bien fait d'avoir acheté ces deux navires.

Il nous a déclaré, ici, qu'au moment où ce pays courait un danger imminent, où nos côtes étaient menacées par l'ennemi, sa première pensée, ainsi que celle de la

population de la Colombie-Anglaise, avait été, non pas d'envoyer de l'argent en Angleterre, mais de chercher refuge dans la loi du service naval adoptée par le gouvernement libéral et de se procurer à tout prix les sous-marins nécessaires. Voilà un de ceux qui, avant 1911, accusaient le parti libéral de manquer de patriotisme, parce qu'il avait osé faire une loi permettant l'achat de vaisseaux de guerre, y compris des sous-marins, pour défendre nos côtes et aider à l'Angleterre en cas de danger.

Quelle était l'attitude du parti libéral avant 1911? Il se déclarait prêt à payer s'il fallait payer, à renvoyer notre jeunesse se battre pour l'empire si elle le désirait, comme, d'ailleurs, la Constitution eût obligé le Gouvernement de le faire dans ce cas; mais il affirmait aussi qu'il était alors essentiel d'adopter un système de protection pour notre pays. Voici, d'après le compte rendu des débats, ce qu'a dit l'honorable ministre d'Agriculture à ce sujet:

Je sais quelle était alors la situation à Victoria et à Vancouver, je sais combien le peuple était alarmé. Il était non seulement possible, mais probable que la flotte allemande du Pacifique vînt bombarder Victoria et Vancouver.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, qu'avant l'élection de 1911, le parti conservateur, uni au parti nationaliste de la province de Québec, déclarait qu'en cas de danger il s'adresserait à la marine britannique parce qu'elle nous devait protection. Cependant, le ministère de l'Agriculture vient nous avouer qu'au premier signe de danger pour le Canada, il a acheté des sous-marins.

L'honorable député de Saint-Jean, (N.B.) lui demanda:

Il y avait là un croiseur japonais?

M. Burrell: Si les côtes de l'ouest ont été soustraites à la possibilité d'un danger comme celui que j'ai décrit, elles le doivent uniquement à la présence des sous-marins que nous avons achetés dans ce temps-là.

Et donc, non pas à la marine britannique ni au croiseur japonais.

Que conclure de là, sinon que le Gouvernement n'aurait pas eu à acheter ces deux sous-marins du Chili ni à les payer si cher, s'il avait conservé le "Niobé" et le "Rainbow" pour s'en servir tout d'abord, L'honorable député de Pictou a fait cette remarque:

Ces sous-marins ne portaient pas de canons.

Et M. Murphy a ajouté:

Ni de torpilles.

Qui a jamais entendu parler d'acheter des sous-marins pour la guerre au moment même où le Canada et l'empire sont menacés, ou encore de les acheter sans songer à les munir de torpilles ni du mécanisme nécessaire au lancement des torpilles? Est-ce ainsi qu'on pensait protéger la côte du Pacifique ou de l'Atlantique? Et le ministre de l'Agriculture de répondre:

Ces navires furent bientôt munis de torpilles.

Mais, monsieur l'Orateur, ne fallait-il pas les en munir au moment même de l'achat, si l'on voulait prévenir une attaque de la part de vaisseaux allemands? D'après l'honorable ministre, la côte du Pacifique a été protégée non pas par le croiseur japonais. mais par les deux sous-marins. Comment alors, l'a-t-elle été? Ces deux navires n'étaient pas plus armés que les barges de la rivière Ottawa. L'honorable ministre ajoute:

L'on savait que ces sous-marins étaient en la possession des autorités, à Esquimalt, et cela contribua plus que n'importe quoi à assurer la protection des deux villes de la côte.

L'honorable ministre voudrait nous faire accroire qu'en achetant ces deux petits sous-marins inutiles et qu'il a payé si cher, il en a imposé à la marine du Kaiser et a sauvé le Canada. Cela se passe de commentaires.

L'honorable ministre a commencé par dire, avec un semblant de raison, qu'il appartenait à l'opposition de critiquer, qu'il faisait bon accueil à la critique et que le Gouvernement devait s'attendre à être critiqué. Mais sur quel ton a-t-il répondu à la critique? Je ne le dirai pas, car je ne veux blesser personne, cependant, comme membre de l'opposition, j'ai des devoirs à remplir et je sens que je dois blâmer le Gouvernement sur certains points.

En temps anormal, cette session devrait être la dernière de cette législature, le parti ministériel devrait aller rendre compte au peuple de ce quil a fait pour assurer l'avenir de ce pays. La prospérité n'a guère sa source dans l'inertie. Or, le Gouvernement n'a absolument rien fait, il a seulement compté sur la patience du peuple pour augmenter les taxes par tous les moyens; sur le crédit du Canada pour contracter des emprunts destinés en grande partie à solder les dépenses extravagantes qu'il a faites et que tout le monde connaît aujourd'hui. Le meilleur service à rendre au peuple est de surveiller de très près la dépense des deniers publics et les fausses manœuvres auxquelles le ministre de l'Agriculture nous dit que le Gouvernement est exposé à cause de la guerre.

Le peuple a consenti volontiers et avec patriotisme au prélèvement des fonds né-

cessaires à la participation du Canada à cette guerre mondiale; mais il tiendra ses représentants responsables de tout manquement au devoir qu'ils ont de protéger ses deniers et d'empêcher la spéculation et le brigandage.

Tout ce qui a été voté pour la guerre doit être employé pour les fins de la guerre ou bien ne pas être être employé du tout. Le peuple comprend que l'Opposition a donné et va continuer de donner aux mesures de guerre un appui très généreux, mais il doit savoir aussi qu'au sujet de ces dépenses le très honorable chef de l'Opposition, lui-même, lui qui a consacré sa vie entière au bien du Canada et de l'Empire, n'a pas été consulté.

Que faisons-nous? Nous empruntons et nous taxons le peuple. Le Gouvernement nous informe, par la bouche du ministre des Finances, qu'il est absolument nécessaire d'obtenir des fonds au moyen d'emprunts et d'impôts. On nous dit qu'il y a deux moyens de répondre aux exigences de la situation financière. Dans un magnifique discours qu'il a prononcé devant le Board of Trade de Toronto le ministre des Finances a dit, à ce sujet:

> Eh bien, je suis en faveur de l'ancienne façon. A mes yeux, pour devenir un pays qui prête de l'argent et qui en épargne davantage, le Canada n'a qu'à produire d'avantage et à faire plus d'épargnes. Le seul moyen, pour un particulier, d'épargner de l'argent et d'en avoir à placer, c'est de vivre à l'ancienne façon, c'est-à-dire, suivant son revenu et ses profits, autant que possible.

Quand il était dans l'opposition le ministre du Commerce ne cessait de répéter que la seule vraie manière d'administrer nos finances c'était de régler les dépenses publiques et de voir à ce que la balance du commerce fût en notre faveur. Il croyait à ce principe, sans doute, car autrement il se fût attiré, de ma part, ce reproche qu'on a adressé ailleurs à tant d'autres:

> Though fraught with all learning, yet straining his throat
> To persuade Tommy Townsend to lend him a vote.

Dans quelle situation sommes-nous au Canada? Je ne crois pas pouvoir exposer cette situation plus clairement que ne l'a fait le "Globe" il y a déjà quelque temps et, avec votre permission, monsieur l'Orateur, je donnerai lecture de l'article en question. Il est intitulé—le Governement me pardonnera de donner le titre—"Il a gaspillé l'argent comme un matelot en bordée."

> Maintenant que le peuple commence à comprendre que le lourd fardeau des nouvelles taxes n'a pas été imposé pour solder les dépenses de guerre, mais pour combler un énorme déficit dans les dépenses courantes, toutes les classes de la société paraissent frappées de stupéfaction.
>
> Durant les quatre dernières années du régime Laurier, les dépenses courantes ont été comme suit : 1908, $76,641,000; 1909, $84,064,000; 1910, $79,411,000; 1911, $87,740,000. Le Gouvernement Borden arriva aux affaires au mois d'octobre 1911 et doit porter la responsabilité des dépenses de l'exercice expiré le 31 mars 1912. Les dépenses courantes de cet exercice ont été de $98,161,000. Elles étaient basées en partie sur le budget préparé par M. Fileding, de sorte que la responsabilité, durant cet exercice, pour être partagés entre les deux partis. En 1913, les dépenses imputables sur le revenu consolidé, se sont élevées à $112,059,000; en 1914, à $127,384,000, et pour l'exercice expiré le 31 mars, 1915, M. White les évalue à $140,000,000. Pour l'exercice expirant le 31 mars 1916, ses prévisions indiquent une somme à peu près égale.
>
> Quelle est la portée de tout cela, pour le contribuable? Laissant de côté toutes les dépenses de guerre et toutes les dépenses imputables sur le capital, le Gouvernement Borden, en moins de quatre ans, a porté de $87,774,000 à $140,000,000 le coût de l'administration des affaires du pays, y compris le service des intérêts sur la dette nationale. En estimant la population actuelle du Canada à huit millions et demi, ceci équivaut à une dépense additionnelle de $6.14 pour chaque homme, femme et enfant de ce pays.
>
> Durant l'exercice expiré le 31 mars 1911, les impôts ont rapporté $89,835,000. En 1914, le revenu s'est élevé à $127,478,000. A la fin de l'exercice courant, on constatera un abaissement considérable dans les recettes de la douane et une énorme augmentation de la dette publique. Durant l'exercice qui se terminera le 31 mars, 1916, le peuple canadien devra payer au moins $140,000,000 pour faire face aux dépenses courantes, en dehors de toutes les dépenses de guerre.
>
> Le Gouvernement canadien a gaspillé l'argent comme un matelot en bordée et c'est le contribuable qui est appelé aujourd'hui à payer les frais de cette débauche. Il faudra continuer à payer longtemps après la disparition de la présente génération. Lors de l'arrivée aux affaires du Gouvernement Laurier, l'intérêt sur la dette publique s'élevait à $10,645,000. Lorsqu'il quitta le pouvoir, quinze ans plus tard, ce service coûtaient $12,535,000. M. White nous apprend qu'au 31 mars, 1916, l'intérêt de la dette sera de $21,000,000. Faut-il s'étonner si le pays reste stupéfait en présence de pareils chiffres?

Quelle est la solution offerte par l'honorable ministre des Finance pour remédier à cette situation? Il se propose d'emprunter et d'augmenter les impôts; il calcule aussi, je suppose, que le revenu augmentera et que nous devrons limiter nos dépenses à ce revenu. Voici les paroles qu'il prononçait à la session dernière:

> C'est donc l'intention du Gouvernement de négocier la continuation de l'entente que j'ai mentionnée avec le gouvernement impérial, dans le but de se procurer l'argent dont nous avons

besoin pour acquitter cette dépense spéciale de guerre.

Il ne s'agit pas de prélever quelques millions au moyen de l'impôt du timbre, d'une taxe sur le revenu, ou en recourant à d'autres procédés plus ou moins radicaux, de se procurer des revenus.

Nous devons nous efforcer de porter ces revenus supplémentaires à un montant de $30,000,000, au moins, et lorsque nous aurons accompli cette tâche, nous serons encore forcés de contracter un fort emprunt, au cours des prochains quatorze mois, c'est-à-dire, de ce jour au 31 mars, 1916, pour acquitter les dépenses destinées à d'autres fins que la guerre.

J'ai le plus grand respect pour l'honorable ministre des Finances, et je me rends parfaitement compte de la position difficile dans laquelle il est placé depuis le commencement de la guerre. J'ai profondément ressenti l'humiliation que lui a infligée le Gouvernement en l'envoyant emprunter $45,000,000 à New-York. Personnellement, je ne me préoccupe guère de savoir d'où nous vient l'argent, pourvu que nous l'ayons; avec qui nous échangeons nos produits, pourvu que notre commerce prospère. Mais avant l'élection de 1911, les orateurs de la droite, qui étaient alors dans l'opposition, avaient presque réussi à me convaincre que nous ne devions avoir rien à faire avec le peuple américain—l'honorable ministre des Finances n'appartenait pas alors au parti conservateur et c'est peut-être pour cela que c'est lui qui a été chargé d'aller à New-York. Jusqu'à ce moment, j'avais toujours considéré les Américains comme un peuple charmant. Je me fais un devoir de visiter les Etats-Unis au moins une fois par année, et s'il y a dans leurs institutions des choses qu'on ne peut admirer, il y en a beaucoup qu'on pourrait prendre comme modèles. Qui peut contempler sans admiration le développement commercial et la prospérité financière de nos voisins?

Nos adversaires prétendaient que c'était manquer de fidélité à la couronne que de commercer avec le peuple américain. Je n'avais guère confiance dans ce loyalisme de parade, mais je tenais à rester fidèle aux institutions de mon pays et à l'empire. Si c'est manquer de patriotisme de commercer avec nos voisins, de quoi se rend coupable celui qui va supplier les capitalistes américains de lui prêter de l'argent pour administrer les affaires de ce pays?

Quand j'ai vu l'honorable ministre des Finances se diriger vers la gare du chemin de fer pour acheter un billet à destination de New-York, ayant à la main le sac de voyage que lui avait légué l'honorable ministre du Commerce et avec lequel ce dernier avait souvent fait le voyage de Washington, je n'ai pu me retenir de sympathiser avec lui et de me demander quelles explications il donnerait aux Américains. Je suppose qu'il leur a dit: "Je n'étais pas membre de la Chambre des communes lorsque les conservateurs déclaraient que c'était manquer de patriotisme que de commercer avec vous; dans le moment j'ai un grand besoin d'argent et j'ai changé d'idée sur cette question; je paierai un intérêt plus élevé que tous vos autres emprunteurs si vous voulez me laisser avoir quelques dollars."

Je n'ai pu m'empêcher de le féliciter lorsqu'il nous est revenu avec $45,000,000 dans son sac. Maintenant, nos adversaires vont-ils avouer à leurs électeurs qu'ils les ont trompés? Avant 1911, ils leur disaient que c'était manquer de patriotisme que de commercer avec les Etats-Unis.

Je demanderai au ministre des Finances ce qu'il a fait de cette somme de $45,000,000? Dans son exposé budgétaire, l'an dernier, il a prétendu qu'il avait besoin de cet argent pour combler l'écart entre le revenu et la dépense. Voici ses propres paroles:

Il est évident, si l'on tient compte des états que j'ai soumis, que nous ne pourrons pas, grâce à des impôts supplémentaires raisonnables, combler l'écart entre le revenu et la dépense, pas plus qu'il nous sera possible de payer une partie des dépenses de guerre imputables sur le capital.

Qu'a-t-il fait avec les nouvelles taxes du département du Revenu de l'intérieur? Qu'a-t-il fait avec le revenu du timbre de guerre sur les lettres? Comment se fait-il que nous ayons cette année un déficit de $13,000,000 dans le département des Postes? Nous prétendions que le port additionnel sur les lettres ne serait pas employé à payer les dépenses de la guerre, mais le ministre affirmait que non seulement il était obligé d'imposer de nouvelles taxes mais qu'il serait dans la nécessité de supplier les Américains de lui prêter $45,000,000 pour combler l'écart entre le revenu et la dépense.

Me sera-t-il permis de donner un conseil au Gouvernement? Le ministre du commerce (sir George Foster) dit que nos dépenses ne doivent pas excéder notre revenu. Je m'imagine ce qui s'est passé dans la salle du conseil quand mon honorable ami a parlé sur ce ton à ses collègues et quand il leur a dit: "Nous sommes presque aux portes de la banqueroute; comme

dit le "Globe" de Toronto, vous avez jeté l'argent comme un matelot en bordée." L'honorable ministre des Travaux publics (M. Rogers) a répondu: "Nous avons besoin de cet argent; il faut bien donner aux amis les édifices publics qu'ils demandent." L'honorable ministre des Finances, de son côté, a fait observer: "Je ne puis pas vous donner un dollar de plus, la caisse est absolument vide." Le ministre des Travaux publics revint à la charge: "Il me faut cet argent. Nos amis de la droite n'entendent pas être privés des bonnes choses dont ils jouissaient avant la guerre." Que fait alors le ministre des Finance? Il en appelle au premier ministre—si je me trompe, je le prie de me corriger—et lui dit: "Ne pouvez-vous pas m'aider à contenir mes collègues; ils ont été habitués à vivre dans l'abondance; lorsque nous avons pris la direction des affaires nous avions beaucoup d'argent, parce que le pays était prospère et que le gouvernement libéral avait laissé le coffre public bien rempli, mais, nous avons tout dépensé aujourd'hui le coffre est vide." Le premier ministre haussa les épaules, parut plus ennuyé que jamais et dit: "Que voulez-vous que j'y fasse; je ne suis pas le ministre des Finances.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell) voulait aussi avoir de l'argent pour acheter du foin. C'est alors que tous les ministre comme un seul homme se sont écriés: "Monsieur White, prenez votre sac de voyage, et retournez à New York faire un nouvel emprunt." Le ministre des Finances dit:

Je ne retournerai pas aux Etats-Unis; c'est une démarche trop humiliante. "Où irez-vous"? lui demandèrent ses collègues. "Je m'adresserai aux Canadiens", dit-il, et il lança son emprunt. Que dit de cet emprunt, sir Edward Walker, président de la banque du Commerce, et principal conseiller du ministère Borden, en matière de finances? Que l'on comprenne bien que je ne suis pas du tout opposé aux emprunts pour les fins de la guerre. Je suis aussi disposé que qui que ce soit à voter toutes les sommes nécessaires pour mener cette guerre à bonne fin, mais je ne veux pas que l'argent dont on prétend avoir besoin pour les fins de la guerre soit employé por les ministres à procurer à leurs amis et à leurs partisans toutes les bonnes choses auxquelles ils étaient habitués depuis 1911. Voici ce que dit sir Edmund Walker:

Pendant des années à venir nous courberons le dos sous le poids d'impôts comme on en a jamais vus dans ce pays singulièrement favorisé sous ce rapport jusqu'à présent, et nos descendants, pendant plusieurs générations, resteront courbés sous ce même fardeau.

Il est évident que l'honorable ministre des Finances, en dépit de ses bonnes dispositions, en dépit de tout le mal qu'il se donne—j'admets que sa tâche est lourde—n'a pas pu mettre en pratique la doctrine qu'il prêchait à Toronto et qu'il lui a été impossible de maintenir les dépenses dans les limites du revenu.

Son insuccès a été manifeste, et voici qu'il demande une solution au ministre du Commerce, ce qui m'amène au second point que je veux traiter au cours des critiques légitimes que le Gouvernement nous demande de faire, au dire du ministre de l'Agriculture.

En justice pour le ministre du Commerce, je désire citer ses paroles empruntées à la page 604 du hansard de 1910-1911. Je les signale tout particulièrement aux députés de la droite qui demandent sans cesse qu'on construise dans leurs circonscriptions des édifices publics absolument inutiles. Voici ses paroles:

Et maintenant ne serait-il pas utile que la dépense fut contrôlée?

Je le demande au représentant de Rouville (M. Lemieux), au chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier), à mon honorable ami de Renfrew-sud (M. Graham) et à d'autres députés de la gauche, ne leur semble-t-il pas entendre le ministre du Commerce faisant résonner les mots "que la dépense fut contrôlée"? Puis, il demande:

Comment y arriverons-nous? Vous avez ici par exemple des millions de dollars qui chaque année vont à la construction d'édifices publics. D'après quel principe cet argent est-il dépensé? Le seul qui convienne à une bonne administration c'est de construire un édifice public là où le besoin s'en fait sentir, et quand le service ne peut convenablement s'exécuter sans cela.

Appliquons cette doctrine aux actes de nos honorables amis de la droite depuis qu'ils sont au pouvoir. Eriger un édifice public là où le besoin s'en fait sentir, et quand le service ne peut convenablement s'exécuter sans cela. Le besoin était-il impérieux et le service ne pouvait-il convenablement s'exécuter sans dépenser $50,000 dans le budget de 1914-15—en temps de guerre—pour construire un bureau de poste à Amherst, et $70,000 pour une salle d'exercices, lorsque la population totale d'Amherst n'était que de 8,973, y compris les celibataires, les gens mariés, les veufs, les divorcés et les personnes que la loi a séparées? Le service exigeait-il un édifice public de $4,000 à Bear-River, dont la population n'est que de 589

habitants, d'après le recensement de 1911? Le service public exigeait-il que Bridgetown, avec une population de 996 habitants, eut un bureau de poste de $4,000?

Est-ce que le service public du Canada demande qu'à Dunnville (comté d'Haldimand), qui renferme une population de 2,861 âmes, en fait foi le recensement de 1911, on érige un édifice public qui coûte $20,000 ou qu'on en construise un de $37,000 à Elmira (Waterloo-nord), qui compte 1,782 habitants? Afin que le service public s'exécute convenablement, faut-il que nous dépensions $5,000 à Gore-Head (Algoma) qui avait une population de 723 habitants en 1901 et de 703 seulement, en 1911.

M. SMYTH: Quand cette somme a-t-elle été dépensée?

M. DEVLIN: Elle figurait au budget de 1914-1915 et y figure encore.

M. SMYTH: Vous disiez qu'elle avait été dépensée.

M. DEVLIN: Mon honorable ami permet-il qu'elle ne sera pas dépensée?

M. SMYTH: Je ne ferai pas semblable promesse; elle devrait être dépensée.

M. DEVLIN: Je critique franchement et impartialement, je l'espère les dépenses publiques faites sous la surveillance du Gouvernement. S'il ne doit pas employer cette somme, pourquoi est-elle inscrite au budget? Etait-il indispensable pour que le service public s'exécutât qu'un crédit de $20,000 figurât dans le budget pour un édifice public à Mill-Brook (Durham) dont la population n'était de 793 âmes en 1911?

Ce ne sont là que quelques exemples et le Gouvernement qui a provoqué ces critiques nous fera peut-être voir la nécessité de ces édifices publics.

Qu'on me permette de citer un article du "Canadian Financial Post," édition du 22 janvier 1916, journal qui n'est pas l'organe d'un parti, mais une revue financière publiée à Toronto:

Le pays a superbement répondu à l'appel depuis le mois de juillet 1914, et il est prêt à de nouveaux sacrifices; mais le public ne continuera pas à écouter des ministres déclarant des tirades sur l'économie, pendant que le gaspillage bat son plein dans les départements qu'ils administrent.

Le rapport annuel du département des Postes pour l'exercice clos le 31 mars 1915 accuse un déficit d'environ trois millions de dollars. Cet accroissement de la dépense n'est pas seulement considérable, il est aussi bien imprévu. C'est presque le quart de plus qu'en 1914, tandis que la population a faiblement augmenté ou n'a pas augmenté du tout, de sorte qu'on peut difficilement l'attribuer à un développement normal.



La question des dépenses a pris autant d'importance que celle des recettes. On se demande ce qui se passe pendant l'exercice en cours et on éprouve de l'inquiétude. Il serait bon que des états mensuels publiés par le Gouvernement dans la "Gazette du Canada" donnassent le détail des dépenses sous la même forme qu'on emploie actuellement pour les recettes.

Le chiffre des dépenses imputables sur le capital pour les neufs premiers mois de l'exercice qui prendra fin le 31 de mars prochain est de $113,118,691, comparativement à $55,002,-443, l'augmentation étant entièrement attribuable aux dépenses de guerre. La somme dépensée pour travaux publics est de $26,151,882, comparativement à $29,342,347; cependant elle semble forte si on la rapproche des retranchements opérés par les grandes compagnies de chemin de fer et les principales municipalités du Canada.

Monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de montrer quelles sont ces grandes compagnies.

Le chemin de fer Canadien du Pacifique a diminué de $79,186,958, en 1913, à $58,037,236, en 1914 et à $11,774,094, en 1915, ses dépenses imputables sur le capital pour embranchements, améliorations, matériel roulant et ateliers..

Les permis de construction en 1915 n'ont atteint que la somme de $25,000,000 pour tout le Canada, comparativement à $170,000,000, en 1913, et à $200,000,000, en 1912.

Quatre cités de l'ouest—Edmonton, Calgary, Moosejaw et Saskatoon ont réduit leurs dépenses imputables sur le capital de $15,195,013, en 1913, à $6,758,303, en 1914, et à $1,247,617, en 1915.

Ces rigoureuses économies de nos grands chemins de fer et de nos principales municipalités sont des exemples frappants de ce qui peut se faire et de ce qui s'est fait en ce sens. Et ce que celles-ci ont fait, pour un département de l'administration ne le ferait-il pas?

Les membres du Gouvernement ne perdent jamais l'occasion de prêcher sur la nécessité de l'économie pour la population canadienne. Ce qui est bien. Pendant ce temps-là la population canadienne regarde pour voir si les ministres ne perdent jamais une occasion de pratiquer cette vertue dans la gestion de leurs départements respectifs.

Je me demande si le ministre du Commerce pense qu'une manière de contrôler la dépense publique c'est de congédier et de faire démissionner, comme ces messieurs ont fait en prenant le pouvoir 13,000 employés publics et de les remplacer par 25,613 autres.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, que le présent Gouvernement a longtemps leurré les fonctionnaires publics avec une promesse d'augmenter leurs appointements. Il a fait venir d'Angleterre sir George Murray afin qu'il fît un rapport sur le service civil. Les députés de la droite pourront trouver, dans une case du pupître du premier ministre dans l'édifice de l'Ouest, ce rapport tout couvert de poussière et de toiles d'araignées.

Sir George Murray a dit dans son rapport comment on pourrait pratiquer l'économie dans le service civil, mais le Gouvernement, au lieu d'écouter le conseil de ce commissaire spécial et d'augmenter les appointements des fonctionnaires, en a fait démissionner 13,000 qu'il a remplacés par 25,000 autres. Dans le département du ministre de l'Agriculture, qui s'est battu les flancs cet après-midi, il y a eu 138 renvois et 579 nominations. Je ne passerai pas tous les départements, en revue, mais laissez-moi dire à l'honneur du ministre du Commerce qu'il a appliqué dans son département sa théorie du contrôle de la dépense. Il ne vit partir que 54 fonctionnaires et n'en vit arriver que 49. S'il était indispensable que les 54 s'en allassent, cela lui fait grand honneur, mais s'ils ont été congédiés pour des motifs politiques, je suis d'avis que sa conduite à plutôt été cruelle et quelque peu brutale.

Dans le département de la Marine, il y a eu 464 renvois, 340 mise en demeure de démissionner et 1,608 nominations. Le présent ministère, mettant en pratique sa théorie du contrôle de la dépense, a réussi à augmenter le coût de l'administration civile de $88,000,000, en 1911 à $127,000,000, en 1914 et à $140,000,000, en 1915. Nous ne pouvons pas, dit-on, contrôler la dépense, à cause de la guerre; pourtant, comme je l'ai déjà fait observer, elle est contrôlée par de grandes corporations, par des compagnies, par des particuliers et des gouvernements de ce pays. Je ne connais pas de meilleur exemple à offrir à la droite que celui du gouvernement de la province de Québec. Le trésorier de la province vient de publier son état de la situation financière

La situation financière dans la province de Québec devrait être la même, ou presque la même que celle de tout le Canada. Le bilan de la province établit que les recettes ordinaires ont été de $9,507,925.67 et les dépenses ordinaires de $8,330.257.01, ce qui donne un exédent de $1.267,668.66. Les dépenses extraordinaires se sont chiffrées par $380,258.63, laissant un excédent de $887,410.03, déduction faite des dépenses ordinaires et extraordinaires. Le gouvernement provincial a déboursé $692,994 pour la guerre en dons au gouvernement anglais, à l'hôpital des paroisses canadiennes à Paris, au comité de secours aux victimes de la guerre en Belgique et au comité de secours national de Paris, et les particuliers ont fait de généreux dons aux différentes caisses de secours. Or, après avoir consacré aux fins de la guerre, cette somme d'argent, qui est considérable en égard à la modicité de son budget, après avoir pu solder ses dépenses ordinaires ou extraordinaires, le gouvernement est en état de montrer pendant cette année de guerre, un excédent de $194,416 à la population de la province de Québec.

Voilà qui fait assez honneur à sir Lomer Gouin, premier ministre de Québec. Il se trouve donc un cabinet libéral ayant le mérite de démontrer qu'il sait au moins règler ses dépenses au moment même où les membres d'un cabinet conservateur se déclarent absolument impuissants à diriger les dépenses occasionnées par la guerre et par la capacité de leurs amis politiques.

Je passe maintenant à l'opinion qu'énonçait mon honorable ami le ministre du Commerce (sir George Foster) lorsqu'il disait que pour mettre le Canada en bonne posture au point de vue financier il fallait que la balance du commerce penchât de notre côté. Je veux vous faire voir que les cultivateurs n'ont pas, eux qui exploitent la principale source de richesse du pays, été protégés au même degré que les industriels, et qu'il importe de les protéger parce que, une fois la guerre terminée, c'est à eux que l'on fera appel pour combler le déficit auquel l'on aura à faire face—et jamais peut-être déficit aussi considérable ne se sera-t-il accusé depuis l'établissement de la confédération.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

M. DEVLIN : Monsieur l'Orateur, au moment de la suspension de la séance, je rappelais que le ministre du Commerce (sir George Foster) avait énoncé l'opinion que pour fair régner la prospérité au Canada et bien asseoir les finances du pays, il était essentiel de nous rendre favorable la balance du commerce. Au cours de la session de 1910-1911, l'honorable ministre disait ici même :

> Je vois que notre commerce avec le Royaume-Uni accuse en notre faveur une balance de $44,146,518. Ce n'est pas trop mal apparemment, mais nous pourrions nous attendre à mieux encore. Et si nous analysons notre commerce avec les Etats-Unis, que trouvons-nous? Nous trouvons que, l'année dernière, nous avons importé des Etats-Unis, pour $217,500,000, que nous leur avons vendu pour $104,000,000 en chiffre rond, et que la balance du commerce a été contre nous dans la mesure d'un peu plus de $113,000,000.

Il concluait de là que le plus tôt on remédierait à cette situation le mieux ce serait pour le pays. Je vais faire voir dans quelle mesure le Gouvernement actuel y a remédié. Prenons comme exemple notre commerce avec les Etats-Unis. Le ministre

du Commerce trouvait mauvais que l'on achetât pour $217,000,000 de marchandises de la république voisine ; à vrai dire, si je me rappelle bien, nos adversaires étaient à peu près unanimes à considérer dans le temps—et la majorité des électeurs semblait partager leur avis que toute relation de commerce avec les Etats-Unis était mauvaise en soi.

Or, les rapports que nous avons sous les yeux font voir qu'en 1912, au lendemain de l'avènement du cabinet conservateur, ce n'était plus pour $217,000,000, comme l'année précédente, que nous importions des Etats-Unis, mais bien pour $330,000,000. En 1913, nous achetions pour $435,000,000 de marchandises américaines, et pour $395,000,000 en 1914. D'autre part, nos exportations aux Etats-Unis se chiffraient à $102,000,000 en 1912, à $139,000,000 en 1913 et à $163,000,000 en 1914. Si le ministre du Commerce croyait réellement que la balance défavorable du commerce constituait un danger qu'il fallait écarter, il a dû penser, une fois porté au pouvoir avec ses amis, qu'il se trouverait en mesure d'orienter le commerce de façon à en faire pencher la balance de notre côté à bref délai.

Tenant à faire montre d'impartialité, je dois reconnaître que le ministre du Commerce, s'en tenant en cela à la théorie dont il s'était fait le champion, s'est employé à trouver à notre commerce des débouchés autres que ceux qui ne semblaient guère contribuer à l'enrichissement du Canada. C'est dans ce but qu'il se rendit en Chine. Considérant que notre commerce avec les Etats-Unis constituait un danger et voyant qu'il était impossible de n'avoir de relations qu'avec la Grande-Bretagne, il crut devoir aller à la découverte de nouveaux débouchés en d'autres pays. Il eut quelque succès en Chine, et à son retour, il faisait à la Chambre une intéressante narration de ses pérégrinations; il nous apprenait qu'il avait exigé de certains agents du Gouvernement qu'ils apprissent la langue chinoise aussi parfaitement que possible et, par la même occasion, trouvé en ce pays-là un débouché pour certains de nos produits.

Etant un peu chercheur à mes heures, j'ai scruté les bulletins du commerce ayant trait à la Chine, et ceci m'a fait constater que la mission de l'honorable ministre a eu le résultat que voici: au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1914, nous avons vendu à la Chine pour $473,000,000 de marchandises et en avons importé pour $1,000,000. Le voyage que mon honorable ami (sir George Foster) a accompli en Chine a donc uniquement servi à convaincre les Chinois qu'ils trouveraient à écouler beaucoup de leurs produits au Canada tout en y achetant que peu des nôtres. Le ministre a donc réussi à nous rendre contraire la balance de notre commerce avec la Chine.

Quel est le volume total de notre commerce? Quel est le résultat de la mise en pratique de la belle théorie que la balance du commerce ne doit pas être contre nous? En 1913, le chiffre total de nos exportations était de $393,000,000 et celui de nos importations, de $692,000,000. Nous avions donc contre nous, sous le régime conservateur, une balance d'environ $298,000,000. En 1914, nous avons exporté pour $478,000,000 et importé pour $650,000,000, ce qui accuse contre nous une balance de $171,000,000. En 1915, le chiffre de nos importations s'est élevé à $629,000,000 et celui de nos exportations, à $490,000,000, le Canada ayant contre lui une balance de $138,000,000.

Je conseillerais au ministre des Finances (sir Thomas White), pour qui j'ai la plus haute estime, de prendre à part son honorable collègue du Commerce et de lui dire que lorsqu'il dénonçait comme dangereux le fait d'avoir contre soi la balance de commerce, il parlait d'une chose dont, apparemment, il ne savait absolument rien. Mon honorable ami me répondra peut-être en me demandant si j'ai examiné la statistique de cette année. Je suppose qu'il en tirera parti lui-même dans quelques jours, lorsqu'il fera son exposé budgétaire; qu'il me permette, cependant, de lui faire observer qu'on ne saurait considérer cette année-ci comme étant extraordinaire. La guerre, en effet a créé à notre commerce une situation qui ne pourra pas durer.

Mais nous avons les Etats-Unis à côté de nous; ils ne sont pas en guerre. Or, tandis que, sous le régime de nos adversaires, la balance du commerce devenait de plus en plus contraire au Canada, les Américains étendaient si bien leur commerce que, en 1915, leurs exportations accusaient une augmentation de 70 p. 100 et se chiffraient, ce qui ne s'était jamais vu, à trois milliards et demi. La statistique du ministère du commerce des Etats-Unis fait voir que l'augmentation du volume des exportations et la diminution de celui des importations créent aujourd'hui en faveur des Américains une balance de $1,772,000,000. Jamais ils n'ont aussi peu importé depuis 1912. Dans le cours de l'année le volume total du commerce avec l'étranger, importations et

exportations comprises, s'est accru à plus de cinq milliards; chaque mois accusait une augmentation des exportations, si bien que, décembre ayant donné le chiffre de $350,000,000, la balance du commerce s'est trouvée portée à près de $2,000,000,000, c'est-à-dire qu'elle était cinq fois plus considérable qu'en 1914, année où elle ne dépassa point $324,000,000.

Comparons cette situation à la nôtre. En 1912, nous avions contre nous une balance de $225,000,000; en 1914, cette balance était encore de $180,000,000 bien que le Gouvernement eût eu trois années pour mettre ses théories en pratique.

L'agriculture qui est bien l'industrie fondamentale du Canada, les conservateurs l'on sacrifiée à l'intérêt des manufacturiers, et je prouverai ce que j'avance en me rapportant à la statistique de l'exportation des produits agricoles et des articles manufacturés dans le cours des années 1913, 1914 et 1915. Cette statistique, la voici:

| | |
|---|---|
| 1913 | |
| Produits agricoles | $196,134,043 |
| Articles fabriqués | 52,212,592 |
| Excédent des produits agricoles sur les articles fabriqués | $143,921,451 |
| 1914 | |
| Produits agricoles | $150,201,314 |
| Articles fabriqués | 66,989,308 |
| Excédent des produits agricoles sur les articles fabriqués | $ 83,212,006 |
| 1915 | |
| Produits agricoles | $193,543,711 |
| Articles fabriqués | 137,702,849 |
| Excédent des produits agricoles sur les articles fabriqués | $ 55,840,862 |

Ainsi, en 1913, l'exportation des produits agricoles excédait de $143,000,000 celle des articles manufacturés, tandis qu'à la fin de l'année terminée le 30 novembre 1915, cet excédent n'était plus que de $55,000,000.

Quelle conclusion doit-on tirer de là si ce n'est celle qui s'impose à tout le monde, étant donné que la guerre devra finir un jour ou l'autre? En notre pays, l'agriculture représente les deux tiers de la richesse fondamentale de la nation, richesse à laquelle les industriels contribuent jusqu'à certain point et même dans une très large mesure; mais ce sont les cultivateurs qui sont les véritables artisans de la richesse dont le pays s'énorgueillit à si juste titre.

J'invite sérieusement le cabinet à veiller, tout en protégeant les manufacturiers et subventionnant les chemins de fer, la classe agricole ne soit plus la seule à n'être point favorisée. Si l'on compte sur les cultivateurs pour obtenir la richesse qu'il faudra pour subvenir aux besoins du pays, on doit, en retour, leur accorder quelque protection. Je viens de faire part à la Chambre de données se rapportant au présent exercice; elles font voir que l'exportation des produits industriels s'est considérablement accr e, tandis que celle des produits agricoles accuse à peine une légère augmentation. Il est un fait très certain qu'il importe de ne point perdre de vue; c'est qu'à l'heure actuelle nos produits agricoles servent à l'alimentation des millions d'hommes qui, en ce moment, se battent pour l'empire et pour les nations alliées, et que du jour où la guerre aura pris fin, il s'exportera beaucoup moins de produits agricoles, parce que les gouvernements qui nous les prennent aujourd'hui ne seront plus obligés de nous en acheter autant.

Si nos exportations de produits manufacturés ont augmenté, c'était dû encore entièrement à l'état de choses créé par la guerre. Cette année, nous avons exporté des shrapnels, des obus, des munitions de guerre en vérité, tout ce dont les armées européennes ont besoins. Du moment que la guerre cessera, nous cesserons d'exporter ces produits, ou bien nous n'en exporterons qu'une faible quantité.

En représentant ainsi au Gouvernement la nécessité d'apporter le plus grand soin possible à l'étude des moyens à prendre pour résoudre les problèmes de l'avenir. Je tiens à lui dire que si les cultivateurs du Canada ont beaucoup à craindre des actes, ou du manque d'action du Gouvernement, on peut certainement en dire autant des manufacturiers canadiens parce que le Gouvernement leur représente avec tant d'insistance, en ce moment, le besoin d'augmenter ce surcroît de production sous la forme de munitions de guerre, tout en suivant en même temps, la donnée principale de la politique du parti conservateur—ce qu'admettront, je crois, tous les honorables membres de la droite—et tout en mettant en pratique sa théorie d'offrir toute la protection possible aux manufacturiers, grâce à une augmentation des droits douaniers. Dans le but de prouver ce que je viens d'avouer au sujet de la situation faite par la guerre à nos manufacturiers, je veux vous citer un paragraphe d'un article que je trouve dans la "Gazette du Travail", un journal publié par ce Gouvernement:

Il y a eu toute l'année une activité exceptionnelle dans les grands ateliers du fer et de l'acier à Sidney, à Sydney-Mines, et également dans les industries semblables des provinces de Québec et d'Ontario. Presque toutes les fonderies et tous les ateliers de

machines-outils ont travaillé activement à la fabrication de munitions et de fortes commandes de cotons, de lainages, de tissus, d'habits, de cuir et d'autres articles qui servent à l'équipement militaire ont donné beaucoup de travail aux établissements qui fabriquent ces articles dans les principaux centres du Canada. Les aciéries du Sault Sainte-Marie ont été également bien occcupées durant toute l'année.

Nous trouvons donc dans cet organe du Gouvernement la véritable raison de l'augmentation qu'on relève dans l'exportation d'articles manufacturés. Je sais que l'honorable ministre des Finances reconnaîtra que l'augmentation constatée dans l'exportation des produits agricoles du pays est dû entièrement à la guerre, de sorte que cette année n'en est pas une qui puis donner raison à mes honorables amis de la droite de prétendre qu'ils ont trouvé un nouveau système qui leur a permis d'abaisser en faveur du Canada la balance du commerce qui avait été loin de nous être favorable jusque-là. On doit nécessairement en revenir à l'état de choses normal qui a existé, en ce pays, avant la guerre, en 1911, en 1912, en 1913 et en 1914; et je soutiens que le Gouvernement a échoué misérablement, s'il a tenté de faire face à l'état de choses qui existe, au Canada. Dans son numéro du 22 janvier, le "Financial Post", de Toronto, a publié un article très significatif intitulé: "Perspectives des affaires après la guerre". Je ne citerai pas toute l'article, mais, pour les fins de mon argumentation, je lirai ce qui suit:

Dans ce rajustement les manufacturiers canadiens pourront-ils ou non obtenir des commandes pour remplacer en importance celles qui se rattachent à la fabrication des munitions de guerre? Voilà le problème que l'avenir peut le mieux résoudre, mais il semble évident que le plus grand espoir du Canada devra reposer dans une production agricole considérable. C'est avec cette idée que les directeurs de la Banque d'Hochelaga insistent sur la nécessité d'augmenter notre production, si nous voulons remédier à l'abaissement des prix, la guerre finie. Après avoir conseillé la prudence, vu que la prospérité due à la présente guerre n'est pas vigoureuse et ne semble pas devoir être permanente, le rapport ajoute:

Le rapport annuel de la banque d'Hochelaga contient cette déclaration:

On peut prétendre que, à la fin de la guerre, l'Europe appauvrie et affaiblie, impatiente de recouvrer et de rétablir sa situation économique, cherchera d'abord à s'approvisionner en grande partie chez elle et cela, à des prix aussi avantageux que possibles. Il sera donc nécessaire pour nous de voir à ce que nous regagnions, par une augmentation de production, ce que nous perdrons à cause de l'abaissement des prix; A cette fin, l'augmentation du chiffre de notre population au moyen de la colonisation de nos vastes territoires, l'amélioration de nos méthodes de culture et un souci spécial chez nos cultivateurs de se livrer à l'élevage du bétail, doivent, à un point de vue matériel, demeurer notre plus grand but naturel".

Lorsque je dis, monsieur l'Orateur, qu'il incombe au Gouvernement de faire voir à la population de ce pays qu'il a arrêté une politique sur laquelle il compte pour faire face à l'état de choses qui existera après la guerre, je ne fais que demander au Gouvernement, au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter et en celui d'un grand nombre d'autres habitants du Canada, de fournir un indice de la façon dont il espère se tenir à la hauteur de la situation, une fois la guerre terminée.

Je parlerai, en passant, de la commission des obus, qui a fait le sujet d'un débat prolongé.

Je ne me propose pas de faire allusion à telle ou telle personne en particulier, ou à tel ou tel groupe de personnes. On nous a dit, en cette Chambre, qu'on demande de partout une enquête sur les agissements de la défunte commission des obus. Des membres réclament également cette enquête, et le même sentiment semble général dans tout le pays. Cette demande n'est pas faite seulement par le parti politique auquel j'appartiens; des conservateurs l'ont fait entendre également. Mon honorable ami de Russell (M. Murphy) a cité l'"Electrical News", au cours des observations qu'il a faites et je me permettrai de puiser dans le même journal des extraits d'un article écrit par un homme qui a déclaré préférer le Gouvernement Borden avec toutes ses fautes à l'administration libérale. Voici:

La Commission des obus a été nommée par le Gouvernement; elle était censée représenter le Gouvernement, par conséquence, le Canada. Au point de vue de nos transactions avec le bureau de munitions anglais, cette commission était le Canada. Et dans cette grande guerre que Lloyd-George a qualifiée de guerre de munitions plutôt que de soldats, sera-t-il dit qu'alors que l'Empire a demandé de l'aide et que les braves soldats dans les tranchées ont réclamé à grands cris des munitions, le Canada s'est empressé d'apporter son secours tenant d'une main pour $1.00 valant de munitions et tendant l'autre pour recevoir $5.15? Sera-t-il dit que lorsque nous nous moquons du peuple des Etas-Unis à cause de sa passion pour le dollar, notre propre pays l'a surpassé lorsque le sort de l'Empire est en jeu? Il est injuste de permettre que le Canada reste marqué d'un stigmate pareil; il est injuste que les membres-industriels eux-mêmes—de la Commission des obus se promènent en liberté après avoir marqué d'un semblable stigmate leur terre natale. En justice pour ces hommes et en justice pour le Canada, on devrait faire l'enquête la plus complète et la plus sévère sur les com-

mandes d'obus et sur les actes de la commission des obus.

Hier, l'honorable député de Carleton (M. Carvell), agissant sous sa responsabilité de membre de cette Chambre, a parlé des accusations très sérieuses contre la commission des obus. Ces accusations ont été d'une nature telle qu'il me semble que le Gouvernement, pour défendre son propre honneur, pour protéger l'honneur et la dignité de la population du Canada, doit immédiatement accorder une enquête. Il ne se laisse pas toujours guider par ce que publient les journaux, conservateurs ou libéraux, mais le "Montreal Star", qui se targue d'être un partisan dévoué du Gouvernement dont il a toujours défendu les actes avec ardeur, a publié ce qui suit dans son numéro du 26 courant:

Tout homme qui désire du bien au Gouvernement doit se convaincre de plus en plus que le Gouvernement ne peut refuser une enquête publique et complète sur le travail de la Commission des obus et sur les achats de guerre. S'il faut obtenir le consentement du Bureau de la guerre anglais pour régaliser une enquête semblable, la demande à cet effet devrait être faite par un Parlement canadien unanime.

On a porté trop d'accusations pour que l'opinion publique en ce pays—prouve qu'elle est dans sa détermination de remporter la victoire dans cette guerre—demeure dans une ignorance patiente des faits réels de la cause.

Les accusations sont par trop graves et les questions enfin par trop vitales. L'élite de la jeunesse canadienne donne sa vie pour défendre l'Empire et les principes reconnus de liberté et d'honneur pour lesquels elle combat devant l'humanité et devant l'histoire. Si, alors que ces nobles jeunes gens ont quitté leurs foyers pour aller mourir "quelque part en France", des vampires sortant de maisons voisines bourrent leurs gourcets de profits réalisés sur l'équipement et l'armurement de ces jeunes soldats. Tout le pays demande à savoir si cela est vrai. Il veut connaître ces vampires et ce que le Gouvernement entend faire dans leur cas.

Prendre injustement un seul dollar de l'argent que le pays doit dépenser pour sa propre défense, c'est écarter une carabine braquée sur un Allemand. Pis encore c'est désarmer un soldat canadien exposé à une attaque de l'Allemand. Tout cela devrait être scruté à fond, à la lumière vivace du patriotisme et de la publicité. Si les deniers dont nous nous dépouillons littéralement pour sauver la liberté et le drapeau, sont détourner par des traitres, il y a alors, au Canada, des Allemands qui sont pires que ceux que nous avons internés.

Ce langage est très fort, mais il n'est pas aussi fort que celui dont s'est servi le très honorable Lloyd-George qui, parlant de son siège à la chambre des communes anglaises, au mois de juillet dernier, a dit qu'à cause des prix exorbitants demandés pour les munitions de guerre dans certains quartiers, un retard s'était produit et qu'en conséquence, beaucoup de soldats avaient perdu la vie sur le champ de bataille, en France. Où se trouvent ces quartiers? Le Canada est-il un de ces quartiers dont M. Lloyd-George a parlé? C'est la question que le peuple du Canada se pose, aujourd'hui. Quelle est la raison qui a engagé le Gouvernement canadien à refuser cette enquête? En discutant cette question, hier, le ministre de la Milice a parlé avec bravoure, suivant le point de vue auquel il s'est placé; lorsqu'il a dit:

Toutefois, pour une double raison, je ne vois pas qu'il incombe directement à la Chambre de faire une enquête sur aucune des transactions qui se rattachent à cette commission....

C'est un point sur lequel je reviendrai dans un moment.

...Il me ferait cependant grandement plaisir de fournir, autant que je suis capable de le faire, tous les renseignements qui peuvent jeter quelque jours sur tous ces fajts.

Les honorables membres de la droite diront—et je tombe parfaitement d'accord avec lui sur ce point—que le ministre de la Milice homme à se lever ici et dire: Je suis membre du Gouvernement, et je fournirai tous les renseignements que je possède. Je demande aux autres membres de l'administration: Comment se fait-il que vous ne teniez pas d'enquête, fournissant ainsi au ministre de la Milice l'occasion de donner à la population du Canada tous les renseignements qu'il possède? Jusqu'à présent, nous n'avons qu'une seule réponse, celle de mon honorable ami le solliciteur général (M. Meighen). Le solliciteur général est un argumentateur avisé; sa conscience politique est très légère, il s'est satisfait lui-même et il a contenté apparemment le chef du Gouvernement, lorsqu'il a dit:

La commission des obus est une création du gouvernement impérial; elle est responsable à ce gouvernement; elle communique directement avec lui, et conséquemment le gouvernement canadien n'a aucune juridiction sur elle. Est-ce que le Parlement du Canada ne possède aucune juridiction sur les actes de la commission des obus dans ses rapports avec les citoyens de notre pays ? Avez-vous jamais vu quelqu'un savoir mieux que le solliciteur général poser un principe faux, sur lequel il fonde ensuite toute une argumentation comme si c'était une vérité admise ? Il nous a dit qu'il ne se proposait pas de parler en faveur de la commission des obus, bien qu'il ait tenté de défendre de son mieux les actes de cette commission mais qu'il voulait parler au

nom du Gouvernement, et donner les raisons pour lesquelles il ne devait pas y avoir d'enquête. Il a débuté par ces paroles :

Je me demande s'il importe beaucoup de savoir au juste que les prix ont été dans le principe plus élevés au Canada qu'aux Etats-Unis. Il se peut que les prix aient été plus hauts que ne l'autorisaient les circonstances ; je ne suis pas un expert, et je n'en sais rien.

M. Lloyd-George, d'un autre côté, a dit dans la chambre impériale que les armées alliées faisaient des sacrifices lorsque les prix étaient plus élevés. Mais, naturellement, l'honorable solliciteur général qui ne s'occupe pas de ce détail, parce qu'il ne tient pas au côté juridique de la question, Il continue comme suit :

Je le répète, je ne sache pas que le ministre de la Milice ait fait partie de ces commissions, et je serais bien aise que l'honorable député se procurât la liste en question, pour établir que le ministre y figure. Quelque fût son personnel ou sa constitution, la commission, dès le moment de sa création, a agi sous l'autorisation du gouvernement impérial.

Il faudrait que le pays et ses représentants fussent bien naïfs pour croire que le solliciteur général ne savait pas quels étaient les membres de la commission des obus, et ne savait même pas que le ministre de la Milice en faisait partie. Il termine son argumentation par les paroles suivantes, et je crois que c'en est la meilleure partie :

Si nous avons le droit de contrôler partie des deniers payables au gouvernement impérial, nous avons le droit de contrôler toutes les dépenses qui nous intéressent. . Nous prenons un aussi vif intérêt aux deniers payés par le gouvernement impérial aux Etats-Unis qu'à ceux payés au Canada. Il nous faut en solder une partie des frais effectués au Japon, et en Grande-Bretagne même, et si le Parlement canadien est tenu de contrôler la dépense effectuée par le gouvernement impérial pour les munitions du Canada, ce contrôle doit s'étendre à toutes les dépenses des autorités impériales qui nous intéressent.

Sommes-nous intéressés dans les dépenses faites au Japon ? Dans ce cas là, nous reconnaissons que le Gouvernement canadien, dans l'exercice de ses pleins pouvoirs, n'a pas de juridiction sur le Japon. Tout le monde sait cela. Le solliciteur général dit que nous aurons juridiction sur les sommes, dépensées au Japon, si le Gouvernement canadien avait juridiction sur les sommes dépensées dans notre propre pays et payées à des personnes relevant des autorités canadiennes.

Le ministre des Finances dans un discours prononcé a Toronto, devant la chambre de commerce de cette ville, a soulevé un autre coin du voile. Expliquant la manière dont les commandes données par la commission des obus, ont été payées, voici ce qu'il a dit :

A part cela, le département des Finances a avancé au trésor impérial une somme s'élevant à 63 millions de dollars, pour lui permettre de payer des commandes accordées par la commission des obus.

Le gouvernement impérial a remboursé, à différentes époques, ces 63 millions. Mais voici le point sur lequel je veux appeler votre attention. Comment les paiements ont-ils été faits?

J'ai reçu ce matin, de mon sous-ministre un rapport dans lequel il déclare que plusieurs millions ont été remboursés en or, et que jusqu'à présent le département des Finances a reçu quinze millions. C'est là une des raisons pour lesquelles le Canada a aujourd'hui plus d'or qu'il n'en a jamais eu depuis le commencement de la guerre, pour liquider les avances faites au gouvernement impérial en vue de venir en aide à la commission des obus.

En outre, plus de 20 millions de dollars ont été remis au département des Finances, au moyen de lettres de change, sur lesquelles est imposé un escompte très élevé, variant de 3 à 5 p. 100.

Et le ministre des Finances continue son excellent discours, dans lequel il nous dit, et c'est là ce que je veux poser à la base de mon argumentation, que c'est avec de l'argent du Canada, dont l'emploi est soumis à l'autorité du Gouvernement canadien, que les commandes données par la commission des obus ont été payées. Nous devons au moins avoir juridiction sur l'argent que notre Gouvernement dépense, nos collègues de la droite admettront cela. Que cet argent soit payé au moyen d'avances, d'emprunts ou autrement, du moment qu'on le paie le Parlement doit avoir juridiction sur cette dépense. Je crois que le Gouvernement sera assez juste pour admettre ce point.

Le 13 avril 1915, l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) a posé au ministre de la Milice une question au sujet de l'article suivant qui avait paru dans le "Free Press" d'Ottawa, le jour précédent:

Les révélations relatives aux achats de chaussures, de bandages, de jumelles et de mauvais chevaux pour l'armée semblent avoir traversé l'Atlantique.

On dirait que le gouvernement anglais commence à réfléchir. Peu de temps après la déclaration de la guerre, il s'en remettait au Gouvernement canadien du soin d'acheter au Canada certaines fournitures pour l'usage des armées de la Grande-Bretagne et des nations alliées. C'est le gouvernement anglais qui devait solder la dépense.

Au cours des quelques dernières semaines le gouvernement anglais a, dit-on, retiré l'autorisation qu'il avait donnée au Gouvernement canadien de faire des achats pour son compte.

Cela ne signifie pas que le gouvernement anglais n'achètera plus de fournitures au Canada, puisque les acheteurs du ministère de la guerre sont en route pour le Canada et les Etats-

Unis, et que, se dispensant de l'intermédiaire du cabinet d'Ottawa, le gouvernement anglais fera désormais lui-même ses achats chez les producteurs et les fabricants du continent.

Mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B.) a interpellé le Gouvernement au sujet de cet article qui comporte, d'après moi, que jusqu'à cette époque, le cabinet d'Ottawa avait plein pouvoir de faire seul ces achats, qu'il achetait pour le gouvernement impérial, si vous voulez, mais qu'à l'avenir, ce dernier se proposait de traiter directement avec les manufacturiers canadiens, sans l'intervention d'Ottawa. Mon honorable ami de Saint-Jean disait:

Je demanderai au ministre de la Milice si le Gouvernement a appris que le ministère de la guerre d'Angleterre envoie de ses agents aux Etats-Unis et au Canada pour y faire directement affaires avec les manufacturiers, et qu'il doit cesser de faire ses achats par l'entremise de mon honorable ami le ministre de la Milice et des personnes par lui nommées?

Major général sir Sam Hughes (ministre de la Milice et de la Défense): Fort heureusement, je me trouve en position de répondre à la question que l'honorable député (M. Pugsley) me fait au sujet du ministère de la Milice. En ce qui concerne ce ministère, l'entrefilet en question est entièrement dénué de fondement. Pour ce qui regarde le Gouvernement, c'est au premier ministre qu'il faut s'adresser.

Le très hon. sir Robert Borden (premier ministre): Autant que j'en puis juger, l'information est sans fondement aucun. Je sais au contraire qu'il y a quatre ou cinq jours le gouvernement anglais nous priait d'acheter au Canada, pour le compte du ministère de la guerre, une quantité considérable de fournitures.

Il semblerait donc que jusqu'à cette époque, le gouvernement impérial n'avait aucun représentant au Canada pour acheter des munitions de guerre. Il me semble clair aussi que le gouvernement impérial a demandé au Gouvernement canadien d'agir en la matière, et de nommer lui-même des agents pour l'achat de toutes les fournitures dont aurait besoin le War-office et qui pourraient être obtenues en Canada.

Pour corroborer mon affirmation que le gouvernement impérial n'avait pas, à cette époque, d'agents au Canada, je mentionnerai la question posée dans la chambre impériale, le 15 mars, juste un mois avant que l'honorable député de Saint-Jean (N.-B.) posât la sienne ici. M. MacVeagh, un membre de la chambre des communes impériale, posa au sous-secrétaire de la guerre, la question suivante:

Si les commandes données au Canada et aux Etats-Unis, le sont par des agents spéciaux et dans l'affirmative quelle est leur expérience commerciale; reçoivent-ils un salaire ou une commission, et quel en est le chiffre? a-t-on demandé la coopération du Gouvernement canadien.

M. Baker, qui était alors secrétaire financier du War-office répondit:

MM. J. P. Morgan et compagnie, de New-York, qui ont une connaissance parfaite de tous les marchés américains, ont été nommés agents commerciaux du gouvernement pour faire des achats aux Etats-Unis. Ils sont engagés à commission, mais le cabinet ne considère qu'il soit de l'intérêt du pays de faire connaître les détails de l'engagement.

Le gouvernement impérial avait à cette époque. des agents aux Etats-Unis, et ces agents étaient MM. J. P. Morgan & Cie. Au sujet du Canada voici ce que dit M. Baker:

Nous n'avons pas d'agents spéciaux au Canada. Le gouvernement impérial est tenu en communication suivie avec le Gouvernement canadien au sujet des commandes placées dans ce pays.

Ainsi donc, d'après le War-office, le Gouvernement canadien avait un pouvoir complet sur tous les achats et toutes les commandes faites au Canada. Or à cette époque la commission des obus avait été formée par le ministre de la Milice et dans le rapport qui a été déposé sur le bureau de la Chambre le 15 avril dernier, par le premier ministre, le général Bertram parle comme suit de la commission des obus.

Pour faire suite à ce qui précède, le ministre de la Milice, par l'entremise de sa commission....

De "sa" commission, remarquez bien le mot. Le général Bertram était censé être le président de la commission étant l'intermédiaire entre les manufacturiers du Canada et le gouvernement impérial, et il nous dit que cette commission n'était pas la commission du gouvernement impérial, mais celle du ministre de la Milice du Canada. Elle était composée alors par le ministre de la Milice qui était à cette époque et est encore aujourd'hui membre du cabinet canadien.

La commission des obus était antérieurement sous son autorité et sous la juridiction du Gouvernement canadien; et elle rendait ses comptes au premier ministre ou au ministre de la Milice.

Le fait est, toutefois, que le seul rapport déposé sur le bureau comme venant de la commision des obus est un rapport fait directement à mon très honorable ami le premier ministre du Canada. Dans une autre partie de son rapport, M. le général Bertram s'exprime comme il suit:

Nous avons fait savoir aux fonctionnaires des bureaux de la guerre que c'était l'intention du ministre de la Milice et de sa commission. . .

De nouveau, il y a "sa" commission. Dans tout son rapport, le colonel Bertram

parle de la commission des obus comme étant la commission du ministre de la Milice, et comme étant la création du Gouvernement canadien. Le très honorable M. Baker, secrétaire des finances aux bureaux de la guerre, a déclaré devant les communes anglaises que les bureaux de la guerre n'avaient pas d'agents au Canada, que c'était le Gouvernement canadien qui faisait les achats. Il ressort de cette discussion et des quelques papiers que nous avons en notre possession que le Gouvernement canadien a eu la haute main dans tous les traités faits avec les fabricants, sur la commission des obus, sur le choix des inspecteurs, et sur tous les autres détails des travaux de la commission. Parlant de cette commission, le solliciteur général a dit:

Il a traité ses affaires directement avec les autorités impériales. Les communications ont passé du comité des obus au gouvernement anglais et du gouvernement anglais au comité des obus. Si nous avions eu quelque autorité sur lui, s'il avait tenu sa constitution de quelque ministère canadien. . .

Et l'on remarquera qu'au dire du général Bertram lui-même, c'était là un comité du ministre de la Milice.

. . . il aurait eu à rendre des comptes à ce gouvernement; nous aurions eu autorité sur lui et nous aurions été responsables de ses actes.

Après ces déclarations, après celle du général Bertram lui-même, président du comité des obus, qui nous dit de ce comité que c'est un comité du ministère de la Milice; après ce que nous dit le solliciteur général de ce comité des obus, qu'il avait des communications directes avec le Gouvernement impérial, quand il est établi que ces communications avaient lieu directement avec le ministre de la Milice et le premier ministre de ce pays; après que le solliciteur général est venu nous dire que, si ce comité avait tenu sa constitution de quelque ministère canadien, il aurait été comptable au Gouvernement; lorsque nous voyons le ministre de la Milice venir ici nous dire hier qu'il a été le père de ce comité et quand tout indique que ce comité était aux ordres du ministère de la Milice, je le demanderai aux membres du cabinet et au solliciteur général en particulier, quelle autre raison le Gouvernement donnera-t-il au peuple du Canada pour expliquer son refus de l'enquête qui lui a été demandée par l'opposition et que lui demande le peuple de ce pays?

Je m'aperçois que j'ai parlé plus longuement que je ne voulais le faire, mais, avant de céder la parole à un autre, je tiens à dire qu'à mon sentiment, le premier devoir des membres du cabinet et du peuple de ce pays est de veiller à ce que cette guerre ait une heureuse issue. En même temps, toutefois, et avant qu'il accroisse les taxes davantage, je tiens à rappeler au ministre des Finances que ses augmentations d'impôts de l'année dernière ont simplement eu pour effet d'ajouter aux charges du consommateur et de favoriser une classe de gens qui l'étaient déjà dans ce pays, c'est-à-dire, les manufacturiers. Je désirerais lui rappeler le language dont s'est servi le très honorable M. Asquith devant la chambre des communes anglaise:

S'il est une chose qui, en théorie et en pratique fiscale, tienne de l'axiôme, c'est de ne pas combiner dans une seule et même imposition, un moyen de revenu et un droit protecteur.

Jusqu'ici, l'accroissement des impôts ne nous a pas donné le revenu dont nous avons besoin; jusqu'ici, cette augmentation des taxes a porté lourdement sur le consommateur, et nous sommes, malgré tout, obligées, afin de faire face à nos dépenses ordinaires, de contracter des emprunts au-dehors. J'ai dit que nous avions dans ce pays, et je le répète, de grandes ressources agricoles, minérales et industrielles, et je dirai au Gouvernement qu'il ferait bien de ne pas compter sur les droits de douane comme source de révenu. La source la plus fertile, c'est cette richesse que produit l'agriculture. Vous demandez au cultivateur d'accroître sa production, et les cultivateurs sont dans ce pays les seuls qui ne soient pas protégés. Malgré cela, vous taxez les choses qui leur sont indispensables pour le défrichement de terres nouvelles. Il leur est impossible d'élever les bâtiments additionnels nécessaires à l'engrangement d'une récolte de plus en plus considérable. Ils ne peuvent ni travailler le sol ni rentrer leurs grains. Ces charges qui déjà pèsent sur leurs épaules, vous les augmentez en augmentant vos impôts, sans accroître par là vos revenus.

C'est le moment aujourd'hui pour l'administration de prendre des mesures en vue d'assurer au pays, sitôt après la guerre, des immigrants de la meilleure sorte. C'est pour lui le moment de songer à établir un système qui lui permette de compléter nos moyens de transport par terre et par eau. C'est pour lui le moment de développer les richesses minérales de ce pays, de préserver nos forêts, d'atténuer les différents industriels, en donnant aux doléances des classes laborieuses les égards

qui leur sont dus. C'est pour lui le moment d'abolir, dans les diverses branches du service public, le favoritisme, et de faire entrer dans ce service les meilleurs sujets possibles, à qui il paiera de justes appointements. J'ai toujours eu une confiance sans bornes dans l'avenir de mon pays. Je crois que nos gens commencent à se rendre compte des ressources du Canada, et, malgré les formidables engagements que nous prenons, il m'est avis que, par une dépense et par une administration judicieuse et économe des fonds publics, nous pourrons, en dépit de l'effort que la guerre nous impose, de même que cette stagnation par laquelle le commerce vient de passer, marcher de nouveau dans la voie où, avant 1911, nous avions fait tant de chemin dans notre tentative de fonder une nation dans ce pays.

M. J. W. EDWARDS (Frontenac): Monsieur l'Orateur, si vous voulez bien me le permettre, j'ajouterai mes félecitations à celles que l'on vous a déjà offertes sur votre élévation au poste éminent et honorable que vous occupez avec tant de grâce et de dignité. Je désirerais aussi offrir mes compliments à ceux de nos collègues qui ont proposé et appuyé l'adresse, pour l'éloquence et l'habileté avec lesquelles ils ont accompli cette tâche.

Les discours qui se font au Parlement sur l'adresse et sur l'exposé de la situation peuvent être considérés comme un clair indice du sentiment populaire à l'endroit des questions publiques. A ce moment où les libertés de l'homme sont en balance, où les fondements même de la civilisation sont menacés, les discours de nos hommes publics présentant plus qu'un intérêt ordinaire. Beaucoup de ceux qui ont parlé dans ce débat l'ont fait sans préoccupation politique.

A mon avis, cela n'indique nullement, chez ceux qui ont prononcé ces discours, une tendance à n'être plus les hommes de parti qu'ils étaient auparavant; mais, s'ils ont eu par le passé quelque sujet de plainte, ils ont jugé qu'il valait mieux, en un pareil moment, et dans les circonstances actuelles, taire leurs plaintes ou en gémir discrètement, pour ainsi parler, et attendre une autre occasion d'attaquer le Gouvernement à propos d'affaires pour lesquelles, dans leur opinion, celui-ci mérite de l'être. Mais il n'en a pas été de même de tous les discours que nous avons entendus. Pour ce qui est de mon honorable ami (M. Devlin), je n'ai rien à reprendre à son discours; de fait, j'approuve de tout cœur nombre de ses observations. Je ne saurais en dire de quelques autres, et je vais brièvement discuter certains points à l'égard desquels nous ne nous accordons pas. Et dans ses remarques sur l'achat des sous-marins, il a soutenu que le prix était trop élevé pour des vaisseaux démodés. Il ne met pas en doute le besoin que l'on avait de ces vaisseaux, ni, par suite, leur utilité. Nous tenons d'un membre du gouvernement de la Colombie-Anglaise que ces vaisseaux ont fort utilement protégé les villes de Victoria et de Vancouver. Il me semble, à moi, que, si nous tenons compte de l'état des choses dans ces deux villes au début des hostilités, la connaissance qu'a eue le cabinet de Berlin de l'achat de ces navires doit avoir eu pour effet d'empêcher que l'Allemagne n'envoyât quelqu'un de ses croisseurs à une telle distance de sa base de ravitaillement. Cette connaissance, nous pouvons bien croire que l'Allemagne l'a eue. Pour ma part, je consens à laisser cette affaire des sous-marins à la considération et au jugement du peuple de ce pays. Je ne crois pas que le Gouvernement soit blâmé; je crois, au contraire, que de grands éloges seront accordés à ceux qui ont effectué l'achat de ces sous-marins.

L'honorable député de Wright (M. Devlin) a dit que des membres de la droite avaient, il y a quelques années, soutenu qu'il fallait "n'avoir avec les Yankees aucun commerce ni échange". Ce propos a souvent été tenu d'une manière générale, mais il n'a été attribué à personne en particulier. Ce n'a pas été l'attitude prise par le parti conservateur en 1911. Jamais nous n'avons soutenu qu'il ne fallait faire "ni échange ni commerce avec les Yankees"; mais ce que nous avons dit, à l'opposé du très honorable chef de la gauche (sir Wilfrid Laurier) et de ses amis,—c'est que nous n'entendions pas permettre que ce pays devînt un pur accessoire des Etats-Unis, et que nous n'étions pas prêts à céder le Canada à nos voisins. Nous étions prêts alors, comme nous le sommes aujourd'hui, à faire des affaires avec le peuple américain, ou avec tout autre peuple, sur un pied d'égalité, mais non pas à livrer ce pays comme nos collègues de la gauche y ont été plus d'une fois disposés.

Quant à la critique de mon honorable ami sur les dépenses d'argent pour les bureaux de poste des petites villes, je lui rappellerai qu'avant l'avènement, en 1896, du parti qu'il appuie, il existait une loi généralement connue, quoique non écrite, loi voulant que ces édifices ne soient pas cons-

truits dans des villes ayant une population de moins de cinq mille âmes, et antérieurement à l'avènement du gouvernement Laurier, on s'écartait très rarement de cette règle générale. Si cette règle a été mise au rancart, et si on a doté d'édifices civils de petites localités à des frais énormes pour le pays, cette politique a été inaugurée par le parti qu'appuie mon honorable ami (M. Devlin).

Relativement au cultivateur, mon honorable ami a dit une chose que j'approuve cordialement. Le cultivateur, dit-il, ne devrait pas être le seul homme sans protection dans ce pays; si les manufacturiers sont protégés, les cultivateurs doivent l'être aussi. Si je ne cite pas exactement la substance de ses paroles, j'espère qu'il me rectifiera. Interprétant ainsi la chose, je partage cordialement son opinion. Mais quelle attitude l'honorable membre et ses amis ont-ils prise en 1911, relativement au cultivateur, lorsqu'ils ont proposé à ce pays leur politique de réciprocité avec les Etats-Unis? Ils ont proposé par cette politique d'ouvrir les portes du Canada à tous les pays agricoles sur la face du globe. Voilà la proposition qu'ils ont alors formulée et c'est la politique que le pays a rejetée. Quelle serait aujourd'hui la position de nos cultivateurs, si cette politique eût triomphé? Avec les produits des divers pays virtuellement exclus des marchés de l'Europe, devenus très dangereux d'accès à cause de la guerre, nous pouvons être bien sûrs que s'il existait un bas prix pour les produits agricoles dans une partie quelconque du monde, ce bas prix serait payé au cultivateur du Canada, et si nos prix ici fléchissaient jamais jusqu'à un chiffre qui attirât les producteurs des autres pays, nos cultivateurs n'auraient aucune protection, mais les produits agricoles de ces autres pays seraient jetés sur nos marchés au détriment de notre population agricole.

Un mot au sujet des observations de l'honorable membre concernant les transactions de la commission des obus, et ces observations étaient à peu près textuellement semblables à ceux de ses collègues de gauche. Je désire en premier lieu faire une ou deux citations à l'époque de la guerre du Sud-Africain, le gouvernement Laurier alors au pouvoir prodigua ses bons services à l'Angleterre pour l'achat au Canada d'approvisionnements destinés à l'usage du gouvernement britannique. En 1902, cette chambre fut saisie d'une résolution demandant enquête sur ces transactions. On refusa de faire droit à cette demande parce que la guerre se poursuivait encore. L'année suivante, 1903, la même demande fut présentée et je lirai un court extrait indiquant les raisons pour lesquelles cette demande d'enquête fut alors refusée. Le ministre des Finances à cette époque, l'honorable W. S. Fielding, a dit :

"Si nous avons prêté les bons services de quelques-uns des fonctionnaires du Canada, je ne saurais admettre que nous soyons par là même obligés de rendre compte à cette Chambre d'aucune dépense de deniers de l'Empire qui peut avoir été exécutée dans cette occasion."

Et voici un court extrait du discours prononcé par le premier ministre d'alors, aujourd'hui le chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) :

"Nous n'avons reçu aucune plainte du gouvernement britannique et par conséquent je ne vois pas pourquoi cette Chambre devrait faire enquête sur une dépense d'argent qui ne la concerne pas."

Voilà l'attitude prise par deux des membres les plus éminents du gouvernement libéral, et cette attitude fort approuvée par chaque député libéral dans cette Chambre à cette époque. Je ne vois pas en quoi la situation aujourd'hui diffère de ce qu'elle était alors. Je pourrais employer les paroles mêmes du chef de l'Opposition et dire : Nous n'avons reçu aucune plainte du gouvernement anglais touchant cette affaire. Et si nous tenons juste compte des faits énoncés hier par l'honorable ministre de la Milice (sir Sam Hughes) on en conviendra, les députés de la gauche n'ont aucune raison de faire les plaintes qu'ils formulent. Pendant le discours de l'honorable député de Carleton (M. Carvell) j'ai posé une question à cet honorable député. Il discutait une entreprise de fabrication d'obus donnée à une firme de Sainte-Catherine. Je lui posai une question fort convenable: à savoir, à quelle date on avait donné cette commande à la compagnie. Je n'ai reçu aucune réponse et je répétai ma question. Alors l'honorable député de Carleton en appela à monsieur l'Orateur et refusa de me répondre. Naturellement tout député a le privilège de répondre ou de ne pas répondre à une question qui lui est posée. Si l'honorable député de Carleton n'a pas répondu à cette question, c'est que cette réponse aurait nullifié l'argument qu'il essayait de formuler touchant cette compagnie, parce que, en réalité, cette maison n'a pas reçu de commande d'obus à cette époque, mais une commande de douilles de cartouches, et ainsi cela ne cadrait pas avec l'argumentation de l'honorable député.

Mon honorable ami de Carleton nous dit qu'il n'autorise pas le "Free Press" d'Ottawa à parler en son nom. Il y aurait lieu de féliciter le "Free Press" de ne pas être obligé de parler pour lui ni d'approuver ce qu'il dit. Mon honorable ami a laissé une chose de côté, cette année, dans son discours. La dernière session, il nous a parlé sur tous les tons de ceux qu'il appelait Bill et Dan. A l'avenir, je crois, l'honorable député de Carleton ne nous parlera plus que de sir William et de sir Daniel. Et pourquoi cela? Pour la bonne raison que, l'été dernier, sir William et sir Daniel ont donné à l'honorable député de Carleton un billet gratuit pour traverser le continent, et il nous est revenu radouci à tel point à leur égard que c'est maintenant sir William et sir Daniel, et il est prêt à rétracter la moitié ou les deux tiers de ce qu'il disait sur leur compte l'année dernière, en cette Chambre.

Le Gouvernement n'est aucunement fondé à se plaindre de la critique; et bien qu'actuellement, en pleine guerre, il doit s'attendre que les critiques les plus acerbes lui seront pour le moment épargnées, cependant il doit naturellement s'attendre qu'il lui sera décoché de temps à autre quelque trait par la gauche. Mais bien qu'il puisse être disposé à se soumettre à une légère fusillade politique de la part de certains honorables députés de la gauche, je crois, et je suis sûr, le pays tout entier en conviendra, il a le droit de s'attendre à ce que ces honorables députés n'emploient pas de gaz asphyxiants dans leurs attaques. Quant à l'honorable député de Carleton, quand ses grenades à main ou plutôt à bouche, ses shrapnels, ses explosifs les plus puissants et ses coups de fusil lui ont fait défaut pour atteindre son but, il se met en tête d'avoir recours aux gaz asphyziants des faux exposés. Peu après qu'il eût commencé à lancer de ces jets de gaz dans la direction du Gouvernement, il y eût une saute de vent; ces gaz refluèrent de son côté, et il en est revenu tout malade. Quant à de ses énoncés téméraires au sujet de commandes d'obus, etc., le discours du ministre de la Milice en est la réfutation la plus entière et la plus complète. Quant à ses accusations tout aussi téméraires concernant les achats de foin, je suis porté à croire que l'honorable député de Carleton n'en parlera plus jamais. La situation des cultivateurs, de son comté paraît lui donner beaucoup d'inquiétude. Des marchés administratifs pour le foin ont été passés, et les cultivateurs ont reçu $11, $12.50 et $13 la tonne pour leur foin; et il vient nous dire qu'ils ont été saignés à blanc dans l'intérêt des favoris du Gouvernement. Il a répandu d'abondantes larmes pour les cultivateurs de son comté. Il nous a dit que non seulement on leur défendait d'exporter leur foin par la mise d'un embargo; mais, bien plus, que le foin était amené par pleines goëlettes de la vallée d'Annapolis, dans la Nouvelle-Ecosse, en concurrence avec les produits des cultivateurs dans la partie du pays qu'il habite. Il nous a dit:

> L'intention évidente est de prouver aux cultivateurs du Nouveau-Brunswick qu'il peut se passer d'eux pour obtenir ses 15,000 tonnes de foins, et qu'il peut leur faire accepter le prix qu'il veut payer.

En d'autres termes, nous voyons ici pourquoi l'honorable député de Carleton achetait autrefois du foin pour expédition en Angleterre, à l'époque de la guerre avec les Boers ; car il a admis qu'il avait fait venir plusieurs chargements de wagons de Québec dans le dessein évident, ainsi qu'il le dit ici lui-même, de montrer aux cultivateurs de sa région qu'il lui était facile d'obtenir du foin ailleurs, les forçant ainsi d'accepter les sept ou huit dollars par tonne qu'il voulait bien leur donner. Bien plus, il a lui-même passé un contrat très rigoureux avec les sous-entrepreneurs, en les tenant tellement en son pouvoir qu'ils n'osaient pas acheter du foin des pauvres cultivateurs à un prix plus élevé que celui qu'il voulait payer, sous peine de se voir appliquer la clause rigoureuse du contrat, et d'être sujets à une amende. Jamais depuis que j'ai l'honneur de faire partie de cette Chambre, je n'ai entendu des énoncés aussi audacieux que ceux formulés par l'honorable député de Carleton, et si ces énoncés étaient appliqués à la conduite qu'il tenait lui-même il y a quelques années, il aurait été le premier à les condamner, et cependant il cherche à les appliquer aujourd'hui aux honorables membres de la droite de cette Chambre. L'honorable député n'a pas parlé seulement du foin ; il nous a aussi parlé de chevaux. Il nous a dit, en parlant de cinquante chevaux qui avaient été offerts par M. Cox :

> Quand sir Adam Beck entra en charge, pour certain motifs que j'ignore, il refusa ce don; il fit demander d'autres inspecteurs vétérinaires, et ceux-ci refusèrent d'accepter un seul de ces cinquante chevaux. Alors celui qui avait charge de ces chevaux—je crois que M. Cox devait y mettre tout de même quelque peu concerné—décida de mettre à l'épreuve la sincérité de ceux qui agissaient en l'occurrence au nom du gouvernement. M. Cox dit: Nous allons voir si ces gens-là sont sincères quand ils viennent ainsi refuser ces chevaux.

Et ainsi de suite. J'ai sous les yeux le "Toronto Daily Star", du mercredi, 26 janvier, et puisque l'honorable député de Carleton a introduit le nom de M. Cox dans cette affaire, je veux citer ce que M. Cox lui-même dit au sujet de cette transaction, et ensuite laisser à la Chambre le soin de juger jusquà quel point elle peut compter sur les déclarations faites par l'honorable député de Carleton (N.-B.). Le "Toronto Daily Star" est un journal libéral. L'article auquel je fais allusion a pour être:

H. C. Cox sacrifie des milliers de dollars. Des chevaux retombent à sa charge parce que les régiments de cavalerie sont partis comme infanterie.

Voici ce que M. Cox dit à ce sujet:

Si on a fait quelque insinuation que les chevaux ne valaient rien ou qu'il y a en quelque chose d'irrégulier à propos de cette transaction, en toute justice pour le Gouvernement et pour moi-même il faut l'éclaircir bien qu'ordinairement je ne m'occupe pas de débats de ce genre quand la politique s'y trouve mêlée en quelque chose. Je suis colonel honoraire du 9e régiment de cavalerie Mississaugua, dont le colonel est H. D. Lockart Gordon, actuellement au front. Il était très désireux de voir partir au front le régiment comme escadron de cavalerie; en conséquence j'ai acheté cinquante chevaux qui devaient être menés au camp de Long Branch par les jeunes gens en vue d'être exercés aux manœuvres et la ville acheta cinquante chevaux de plus. La garde du corps reçut aussi cinquante chevaux de la ville et cinquante de M. Aemilius Jarvis, le colonel honoraire de ce régiment. Ces chevaux furent amenés avec le régiment quand il prit ses quartier d'hiver au camp de l'exposition, mais finalement quand les troupes, furent prêtes à partir pour le front, le Gouvernement décida de ne pas les envoyer comme escadron, mais comme cavalerie démontée ou infanterie, jusqu'à ce que les conditions au front permettent l'usage de la cavalerie. En conséquence on me laissa pour compte cinquante chevaux qui n'avaient coûté en moyenne $200 chacun. J'en ai vendu quelques-uns aux écuries de Grand et quelques-uns—j'ignore combien; il se peut que ce soit douze, comme on l'a dit—furent vendus à l'agent acheteur de la remonte pour la commission du Gouvernement ou pour l'emploi quelconque auquel ils étaient destinés. J'ai sacrifié plusieurs milliers de dollars dans cette affaire du commencement à la fin, mais je n'en parle que pour éclaircir tout malentendu qui aurait pu naître de la discution soulevée hier à la Chambre des communes.

M. Cox, qui est un libéral bien connu, dont les sympathies sont acquises naturellement à l'opposition, déclare qu'il ne veut pas qu'on insinue que les chevaux étaient impropres au service ou qu'il s'est passé quelque chose d'irrégulier dans cette transaction et il fait cette déclaration pour rendre justice, non seulement à lui-même mais aussi au Gouvernement. Or, monsieur l'Orateur, c'est certainement une attitude qui diffère absolument de cette prise par l'honorable député de Carleton (Carvell) et qui donne une impression toute différente. Pourquoi l'honorable député de Carleton a-t-il procédé comme il l'a fait? Pourquoi a-t-il ouvertement dénaturé les faits relativement aux chevaux, aux obus et au foin? Pourquoi est-ce donc, sinon pour ceci; C'est qu'il croit qu'en laissant circuler des affirmations aussi téméraires dans les journaux, elles produiront un effet politique.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell) a déclaré cet après-midi qu'il avait eu certaines conversations avec l'honorable député de Carleton qui a affirmé que le ministre de l'Agriculture l'avait prié, pour l'amour de Dieu de ne pas soulever cette question de l'acquisition du foin. A première vue cela ne parait pas raisonnable.

Il est évident pourtant qu'il y a eu des conventions confidentielles entre le ministre de l'Agriculture et l'honorable député de Carleton (N.-B.). La seule explication que l'on puisse en donner se trouve dans la parole même du ministre qui déclare avoir été malade pendant quelque temps. Il n'était pas bien remis encore et il a perdu sa prudence habituelle car certainement le ministre de l'Agriculture a été assez longtemps dans la Chambre pour avoir eu l'occassion suffisante de juger le calibre de l'honorable député de Carleton (N.-B.) pour savoir qu'un homme qui n'a pas souci de son pays dans un temps comme celui-ci ne se laisserait pas persuader pour l'amour de Dieu de ne pas soulever une question s'il y avait possibilité d'en tirer quelque avantage politique.

En ce qui touche aux obus et aux profits réalisés sur les obus je constate cependant que l'honorable député de Carleton a passé très légèrement sur une compagnie. Il s'agit de celle qui porte le nom de Canada Foundry and Forging Co., à laquelle l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Graham) est profondément intéressé. L'honorable député de Carleton (N.-B.) n'a pas été tellement anxieux de demander une enquête au sujet de cette compagnie, de savoir comment il se faisait que les actions de cette compagnie sont montées en dix jours de 30 à 260, contribuant ainsi sans doute à enrichir énormément quelque personne. Il a passé très légèrement sur ce point et s'est permis de faire des déclarations téméraires au sujet d'autres compagnies.

A propos de la question des profits exorbitants réalisés sur le matériel de guerre, je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que

j'approuve les paroles de l'honorable député de Wright (Devlin) comme j'approuverai les paroles de tout autre député de la Chambre qui prendra la position que dans ces temps de difficultés et de détresse, aucun homme, aucune société ne devrait faire de grands profits sur la fabrication des munitions ou d'aucune autre chose qui est produite pour la continuation de la guerre. La population du Canada a noblement répondu aux appels en faveur de la Croix Rouge, du Fonds Patriotique, du Fonds de Secours Belge et je dis qu'il n'y a pas de honte plus grande qui pourra s'attacher à quiconque au Canada, quand la guerre sera finie, si on peut le montrer comme ayant réalisé des centaines de milliers de dollars par des profits exorbitants sur quelque chose qu'il aurait fourni pour la continuation de la guerre. C'est la position que je prends et c'est celle que l'honorable député de Wright (M. Devlin) a développé dans son discours et je ratifie entièrement ses paroles.

Il y a en ce moment des millions de pauvres belges qui ont été chassés de leur propre pays et qui sont réfugiés dans les pays étrangers qui en prennent soin; il y en a d'autres dans leur pays qui circulent au milieu des ruines de leurs villages dévastés, attendant leur tour de recevoir un repas qui leur assurera de jour en jour leur existence; des femmes en haillons, avec leurs petits enfants pendus à leur jupe, attendant dans la neige la distribution des repas gratuits; et je répète que rien ne pourrait être plus honteux pour un canadien de passer à travers cette guerre, en faisant des profits excessifs pendant que ces malheureuses conditions existent.

Je crois que le Gouvernement actuel, depuis que cette tâche énorme lui est tombée sur les épaules, a fait tout ce qui était en son pouvoir pour essayer d'empêcher que l'on fasse des profits illicites. Le fardeau qui incombe au Gouvernement est vraiment gigantesque. Cette vérité a été reconnue par un grand nombre d'honorables députés de l'opposition. Sans aucun doute des erreurs ont été commises mais je crois que si vous posez la question à la population du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, quatre-vingt dix-neuf pour cent répondront que, dans la conduite de cette guerre, le ministère Borden a été mû par le désir d'empêcher l'octroi d'aucun pot-de-vin ou la réalisation de profits exorbitants. Il en a donné de nombreux exemples dans le passé, chaque mois, chaque jour, et les attaques qui ont été faites par un ou deux membres de l'opposition, spécialement par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) et l'honorable député de Carleton (M. Carvell) ne font pas honneur à ces messieurs. On a montré que ces attaques avaient été faites témérairement, sans avoir égard à la vérité qui devrait caractériser les observations de tout membre de la Chambre. Je suis persuadé que lorsque le moment précis viendra, le peuple prononcera sur ces messieurs la condamnation qu'ils méritent si bien.

L'honorable député de Rouville (M. Lemieux) nous a appris qu'il avait été invité à parlé à une assemblée tenue en vue du recrutement dans l'église méthodiste de St.-James à Montréal. Je suis persuadé que l'honorable député de Rouville l'a tellement annoncé lui-même dans le pays qu'il ne s'opposera pas à ce que j'en parle moi-même. Il devrait être très reconnaissant envers l'église méthodiste en général et l'église méthodiste de St.-James, à Montréal, en particulier, de lui avoir fourni cette splendide occasion de faire connaître au monde la profondeur de sa vision, combien il était large, loyal et sans peur. Il m'a dit qu'il avait parlé à cette assemblée et qu'il avait déclaré que toutes les églises devraient être des tentes ouvertes au recrutement. Un prétendu journal religieux l'a critiqué pour avoir fait une semblable déclaration. Je félicite l'honorable député de Rouville pour son magnifique courage, car nous devons supposer qu'il a montré du courage. Il a parlé du moins comme s'il en avait eu.

Mais je tiens à dire que dans la province d'Ontario nous nous étonnons qu'il ait mentionné ce fait, car dans Ontario, depuis que la guerre a commencé, chaque église protestante a été ouverte comme une tente pour le recrutement et chaque ministre protestant dans Ontario—je ne parle pas des autres provinces, mais je suppose que c'est la même chose partout—s'est mis à la tête de tous les mouvements pour aider l'Angleterre dans cette guerre comme nous désirions que ce soit fait, soit pour le recrutement et pour l'obtention d'argent en faveur des fonds patriotiques ou de secours, soit pour tous les autres mouvements, et à leur honneur on doit dire qu'ils ont pris une part très active dans ces travaux. L'honorable député de Rouville, l'honorable ministre des Postes (M. Casgrain) et l'honorable député de L'Islet (M. Paquet) ont cité quelques paroles très nobles prononcées par certains membres du haut clergé de leur église. Je n'ai rien à redire à cela, il est parfaitement naturel qu'ils soient fiers de leur église et de ce que dit leur église, mais si nous devions citer les splendides et

nobles paroles qui sont tombées des lèvres des Anglicans, des Méthodistes et des Presbytériens et des membres d'auatres institutions religieuses dans le pays, je crains que nous serions obligés d'employer plusieurs jours et d'occuper sans nécessité un grand nombre de pages des "Débats."

La conduite des différentes confessions religieuses relativement à cette guerre, c'est vrai, sera jugée jusqu'à un certain point, à la lumière de ce que leurs membres auront accompli en faveur du recrutement. il est indiscutable que l'on attachera beaucoup d'importance aussi aux appels qu'auront lancés les archevêques, les évêques et les ministres du culte en général, qui ont la direction des différentes églises. C'est dans l'ordre.

Nous aimons à croire que, non seulement le clergé des sectes protestantes, mais aussi le clergé catholique romain et le pape lui-même, le chef de cette puissante organisation, sont de notre côté dans le conflit actuel. Pourquoi alors, je vous le demande, juge-t-on nécessaire d'attirer tout particulièrement notre attention sur les appels du clergé, d'autant plus que personne n'a jamais mis en doute la bonne volonté des ministres du culte? Non, personne, à ma connaissance, n'a jamais accusé les membres du clergé, soit dans cette enceinte, soit devant le pays, de manquer de fidélité ou de zèle, dans les circonstances que nous traversons.

Mais après tout, les ministres du culte qui méritent le plus nos louanges et notre admiration, ce ne sont pas en réalité les membres du clergé et les évêques qui ont exprimé de nobles sentiments sur le sol du Canada, mais ce sont les centaines de prêtres catholiques et de ministres protestants qui partagent, à l'heure actuelle, les fatigues et les dangers qu'endurent nos braves soldats dans les tranchées des Flandres. Voilà les hommes devant lesquels je me découvre, chaque fois que l'occasion se présente, sans leur demander à quelle confession religieuse ils appartiennent je leur rends tous les hommages qui leur sont dus pour l'abnégation héroïque dont ils font preuve.

Le très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier), a touché en passant la question de la conscription. Il nous a cité des extraits d'un article qui a paru dans les colonnes d'un journal publié aux Etats-Unis, afin d'établir que quelques-uns des citoyens des Etats-Unis qui sont venus par centaines et par milliers s'établir sur nos terres de l'Ouest canadien, sont retournés dans leur pays, depuis la déclaration de guerre, et le très honorable membre déplore cet exode.

La seule réponse que je puisse faire à ces doléances, c'est de dire: "bon débarras". Si ces gens-là ont quitté le pays parce qu'ils avaient peur d'être appelés à défendre le sol qu'ils habitaient, je répète encore une fois: "bon débarras"; qu'ils s'en aillent et qu'ils restent chez eux. Le pays n'a pas perdu grand chose en les perdant.

Au cours de son éloquent discours, le chef de l'opposition a aussi prononcé une phrase qui m'a fait beaucoup de plaisir: la seule victoire complète, a-t-il dit, qui ait été remportée depuis le début des hostilités, l'a été par la flotte anglaise. Cette affirmation est littéralement et absolument correcte, à mon sens. D'ailleurs, monsieur l'Orateur, ce n'est pas la première fois que la flotte de la Grande-Bretagne a été le rampart de la liberté des peuples de l'Europe. Ce n'est pas la première fois que la flotte anglaise a empêché quelque puissant monarque européen de réaliser ses ambitions.

C'est la marine de la Grande-Bretagne, qui a réduit à néant les ambitions de Philippe V, de Louis XIV et de Napoléon 1er; or, de même qu'à ces époques lointaines, c'est encore à la Grande-Bretagne qu'est dévolue la tâche, à l'heure actuelle, d'empêcher qu'un tyran ne broie la démocratie sous le talon d'airain du militarisme.

Le sort de la démocratie dans le monde entier repose sur la puissance maritime de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas seulement l'existence de l'Angleterre qui est en jeu, au moment actuel. Je fais cette observation, parce que de temps à autre, nous entendons quelqu'un dire que c'est: "C'est l'Angleterre qui se défend dans cette guerre." Le présent conflit n'est pas plus une guerre suscitée à l'Angleterre qu'une guerre suscitée au Canada.

Ce n'est pas seulement la liberté et les droits de la population des Iles Britanniques, ou si vous le voulez, du royaume de la Grande-Bretagne, qui sont en jeu à l'heure actuelle, mais la liberté et les droits de toutes les démocraties, dans le monde entier. Lorsque le rideau tombera sur le dernier acte de cette grande tragédie qu'est la guerre actuelle, il laissera voir les figures radieuses de ceux qui seront assurés de la jouissance de leur liberté, ou bien il laissera voir les figures tristes et solennelles de ceux qui auront été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient de plus cher au monde.

Dans le conflit actuel, il ne s'agit pas tout simplement d'une lutte de l'Angleterre contre l'Allemagne; c'est une lutte pour la suprématie entre deux principes inconciliables: la démocratie d'un côté, que représentent l'Angleterre et la France, et l'autocratie ou le militarisme de l'autre côté, représenté par l'Allemagne et ses alliés. C'est la lutte de la liberté contre l'esclavage, servitude bien plus terrible que celle qui liait le nègre à son maître. C'est une lutte pour la conservation des droits de la démocratie et des véritables principes du christianisme contre les entreprises d'une nation, qui a accepté comme infaillibles les enseignements de Treitsche et de Bernhardi, de préférence à la doctrine du Christ, et qui n'a de vénération que pour la puissance matérielle au lieu de subir la puissance bienfaisante de la religion.

Si ce n'eût été de la marine britannique, il y a longtemps que la France aurait été écrasée, la Russie vaincue et l'Empire anglais démembré.

La flotte anglaisse a chassé de toutes les mers le pavillon commercial de l'Allemagne, et elle a forcé les navires de guerre allemands à aller chercher un abri sous les canons des forts. Elle a raisonnablement protégé un commerce de 10 billions de dollars et des richesses de 160 billions de dollars, qui sont la propriété de l'empire; elle a préservé de l'invasion, 14,000,000 de milles carrés du territoire britannique, et elle a préservé du glaive et de la torche les foyers de plus de 400 millions d'âmes, qui vivent sous le régime de la Grande-Bretagne. Grâce à la flotte britannique, les foyers canadiens ont échappé à la destruction, nos femmes aux insultes et aux outrages et nos enfants à la mutilation.

Le commerce canadien a été sauvegardé et la liberté de nos citoyens a été protégée par la marine anglaise, avec l'assistance de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de Terre-Neuve, en un mot, de toutes les puissances britanniques d'outre-mer, sauf le Canada. Mais ce ne sont pas les membres de la droite qui sont à blâmer pour un tel état de choses; le peuple n'a qu'à s'en prendre aux membres de l'opposition et à la servilité de son trop chérissant sénat.

On a prétendu que la première ligne de défense du Canada, ce sont les tranchées des Flandres; mais, monsieur l'Orateur, notre dernière ligne de défense, le rampart du Canada, et sa meilleure garantie, c'est cette puissante flotte de la mer du Nord, silencieuse et toujours en éveil, que ces messieurs de l'opposition nous ont refusé le droit de renforcir et de rendre plus puissante. Voilà ce qui s'est passé, et il n'y a personne en cette enceinte qui puisse se lever et contredire mes affirmations.

Mais ces faits ne s'imposent pas également à l'esprit de tous les citoyens de ce pays. Cette protection que la flotte anglaise a donnée à nos droits, à nos femmes, et à nos enfants, ne dit rien au cœur insensible d'un Bourassa et d'un Lavergne. Leur sang épaissi n'en circule pas plus vite pour cela dans leurs veines.

Le patriotisme en effet, n'est pas un principe abstrait comme la vérité, l'honnêteté ou la charité. Tout dépend de l'idéal ou des motifs qui nous dictent notre conduite. La conception britannique du patriotisme, par exemple a forcé un roi Jean à signer la Grande Charte, à décapiter un Charles Ier et à remplacer un Jacques II sur le trône par Guillaume et Marie.

Aux yeux des citoyens des Etats-Unis, en 1776, la fidélité était devenue un crime et la rébellion la plus grande des vertus.

Il semblerait donc que la fidélité soit une vertu ou un vice, selon les circonstances; qu'un homme puisse être un rebelle ou un patriote, selon qu'il prenne parti pour une cause perdue ou gagnée.

Mais quel que soit le type que vous tentiez d'appliquer dans le cas de Bourassa et de Lavergne, vous ne trouverez aucun argument à indiquer pour leur défense.

Au cours de ses observations de l'autre jour, le très honorable chef de l'opposition a eu l'occasion de faire allusion à la conduite de ces deux personnages. Bien qu'il n'ait pas cru devoir mentionner leurs noms, il voulait évidemment faire allusion à la conduite de ces deux hommes lorsqu'il a déclaré :

> Il s'est trouvé un groupe qui a toujours protesté contre notre attitude, et ce groupe est celui du parti nationaliste de la province de Québec, qui a déclaré dès le début que c'était pour le peuple canadien un crime de prendre part à cette guerre. Non seulement a-t-il employé ce langage extrême, mais il a, à mainte et mainte reprise, affirmé dans la presse nationaliste, et il affirme encore, que notre attitude actuelle vient uniquement de ce que nous nous soumettons aux ordres des autorités anglaises.

Puis il ajoute plus loin et je désire faire consigner de nouveau ces paroles dans les colonnes des Débats:

> On peut être servile envers un maître; on peut être servile envers la passion et le préjugé. Et s'il existe aujourd'hui de la servilité quelque part ce n'est pas parmi ceux qui ont pris l'attitude que nous avons adoptée et que nous continuerons à tenir en cette Chambre, mais bien chez ceux qui, aveuglé par la passion et le préjugé, nous refuse la

liberté de pratiquer l'humanité et la générosité, la liberté d'obéir aux instincts et aux inspirations de notre cœur, de notre âme, de notre conscience; ceux, dis-je, qui au moment où nous voyons la France menacée de démembrement, et la Belgique réellement sous la botte du conquérant, nous refusent la liberté de voler au secours de la France et de la Belgique. Ce n'est pas qu'ils haïssent la France, qu'ils haïssent la Belgique, mais c'est que nous ne saurions ainsi aller au secours de la France et de la Belgique sans en même temps défendre l'Angleterre.

Monsieur l'Orateur, il y a solidarité entre la France, la Belgique et l'Angleterre. Trêve à tous ces sophismes. C'est ainsi que cherchent à dissimuler leur haine des têtes vides. Mais ce n'est pas tout. Nous combattons sans doute pour une idée, nous dit-on, et pour le sort de l'empire, mais quant au Canada même, ajoute-t-on, il n'a aucun intérêt direct ou matériel dans cette guerre. Et de jour en jour, nous disent les journaux à la dévotion de ces messieurs, que l'Allemagne vienne à triompher, et le Canada n'en éprouverait aucun préjudice et sa situation demeurerait la même qu'aujourd'hui.

Ces paroles tombées des lèvres d'un homme d'Etat, qui pendant quinze ans a occupé le poste éminent de premier ministre du pays, d'un citoyen de la province de Québec, qui, durant toute sa carrière politique pour ainsi dire a dirigé l'un des grands partis politiques au Canada, ces paroles dis-je, devraient être de nature à faire sérieusement réfléchir tous les membres de cette Chambre. Le chef de l'opposition a porté là les accusations les plus fortes qui aient jamais été proférées contre un parti politique ou une secte religieuse, en ce pays.

Il y a quelques années, j'eus la malencontreuse idée de déclarer devant cette assemblée, qu'il existait suffisamment d'indices, à mon sens, s'il fallait en juger par la déclaration de certains prétendus chefs de la province de Québec, pour nous porter à croire qu'il régnait dans cette province un sentiment anti-britannique et anti-impérialiste et cette affirmation m'attira des dénonciations indignées. Je n'ai jamais accusé, qu'on en prenne bien note, et je n'accuse pas encore ne ce moment, la masse de la population de la province de Québec d'infidélité au roi. J'ai établi ce fait d'une façon aussi claire que possible ; mais j'avais accusé certains politiciens, qui posent comme chefs de partis dans cette province, de s'être rendus coupables de déclarations sédicieuses et d'adopter avec une attitude hostile, non seulement aux intérêts bien entendus de la population de la province de Québec, mais aux intérêts les plus chers du pays tout entier. A quelques mois d'intervalle, une élection partielle eut lieu dans la province de Québec, et le candidat du gouvernement subit une défaite.

[M. Edwards.]

A la session suivante il s'engagea une discussion acerbe entre les députés libéraux et conservateurs de la province de Québec, et si je l'eusse voulu j'y aurais puisé de quoi corroborer les accusations que j'avais portées au cours de la session précédente. Le chef actuel de l'opposition, le député de Rouville (M. Lemieux) et l'honorable M. Brodeur accusaient leurs adversaires d'avoir parlé d'une façon déloyale dans la province de Québec, et ceux-ci en faisaient tout autant de leur côté. A l'appui de leurs prétentions ces messieurs se citaient les uns aux autres des passages de leurs discours. Ce débat terminé, on pouvait en tirer, au moins une conclusion: en toute certitude: c'est qu'il y avait dans la province de Québec certaines gens pour qui le meilleur moyen de gagner une élection dans cette province consistait à dauber sur l'Angleterre et sur tout ce qui est britannique, la victoire devant être réservée à celui qui serait allé le plus loin dans cette voie. Mais jamais, au cours des sessions passées, l'on ne s'était encore servi d'un langage aussi sévère que celui du chef de l'opposition, l'autre jour, au sujet des nationalistes de la province de Québec.

Je félicite le très honorable député d'avoir parlé aussi ouvertement de ces prétendus chefs de parti. Je citerai ses propres paroles, car elles ont plus de poids que les miennes ne pourraient en avoir. Il a dit que la presse nationaliste de la province de Québec se sert, chaque jour, d'un langage qui fait la honte de la presse en général et de cette province-là en particulier. Monsieur l'Orateur, tout journal dont les écrits méritent pareille accusation devrait être supprimé. Si je ne me trompe, ce serait au ministre des Postes de le supprimer. Le " Devoir " me paraît être le plus agressif de ces journaux. Je présume que l'honorable ministre a dû le lire avec soin? Eh bien, si ce qu'on en dit ou seulement un tout petit peu de ce qu'on en dit est vrai, il devrait le supprimer. Si, comme je le pense il est juste d'interdire, dans ce pays, la circulation postale à des journaux américains, sous prétexte qu'ils sont germanophiles, il ne peut être juste de permettre, dans notre propre pays, la publication d'écrits qui ne devraient pas voir le jour, surtout à l'heure actuelle.

Toutefois, le ministre des Postes devrait y aller avec beaucoup de prudence, il faut être tolérant et faire avec beaucoup de soin les démarches ayant pour objet la suppression d'un journal. Mais nous voici engagés dans une guerre où nous avons

besoin des services de tous; s'il se publie, quelque part, des journaux qui tendent à empêcher le recrutement du nombre immense de soldats nécessaires au salut du Canada et de l'empire, il devient nécessaire de les supprimer, au risque d'être taxé d'intolérance, autrement la tolérance finirait par devenir synonime de lâcheté.

Quant à monsieur Bourassa lui-même, je n'ai pas grand'chose à en dire; je ne l'aurais pas même mentionné, s'il n'avait déjà siégé dans cette Chambre comme partisan du chef actuel de l'opposition.

M. PARDEE: Quelle fut son attitude à la dernière élection?

M. EDWARDS: Je ne le saurais dire, car je n'étais pas aussi étroitement que l'honorable député avec lui; mais il y a tout lieu de croire qu'il se rangera du côté de l'opposition, à la prochaine élection.

M. MICHAUD: Comment le trouvez-vous, maintenant qu'il appuie votre parti?

M. EDWARDS: Je ne sache pas qu'il appuie notre parti. Au contraire, je trouve qu'il s'est très fortement prononcé contre notre parti. Et il a fait tout ce qu'il eût été possible à un homme de faire pour empêcher le succès de la direction de cette guerre. Comment l'honorable député en arrive-t-il à s'imaginer et à dire que cet homme est un partisan du Gouvernement actuel? C'est ce que je ne puis comprendre.

M. LAMARCHE: Il est propable qu'au prochain Parlement, il occupera un siège dans cette Chambre.

M. EDWARDS: Peut-être; mais ce sera une tache et une honte éternelles pour le comté qui l'aura élu.

M. GAUVREAU: Il ne sera pas plus à dédaigner que les ministres qui siégent avec vous aujourd'hui.

M. EDWARDS: Les partisans de ce monsieur ne paraissent pas être tous de ce côté-ci de la Chambre. L'honorable député est dans les rangs de l'opposition et, cependant, il me paraît avoir beaucoup d'estime pour ce citoyen qui a publié, dans tout le pays, des articles suintant la trahison. J'ai aussi quelques mots à dire au sujet d'un autre citoyen, du nom d'Armand Lavergne. Je ne m'arrêterais pas à parler de celui-ci non plus, s'il n'avait déjà siégé dans cette Chambre comme partisan du chef actuel de l'opposition. Il possède, paraît-il, le grade de colonel dans la milice canadienne. Eh bien, à mes yeux, c'est une honte pour le Canada qu'un homme de cet acabit puisse conserver ce grade dans notre milice. Non seulement c'est une honte pour le Canada, mais c'est une insulte flagrante à l'égard de tout soldat portant aujourd'hui l'uniforme. Je ne demande ni aux membres de la droite, qui appuient M. Bourassa et M. Lavergne, ni à ceux de la gauche, ce qu'ils en pensent, je me contente de croire que la majorité du peuple est d'accord avec moi, et je serais surpris que la majorité de la province de Québec elle-même fût d'un autre avis, car, j'ai rencontré nombre de gens de cette province qui, soit dit à leur éternel honneur, condamnent la conduite et le langage de ces deux hommes aussi fortement que je le fais moi-même. Il faudrait enlever à Armand Lavergne son uniforme et ne plus lui permettre de le déshonorer. Quiconque parle comme il l'a fait ne devrait pas être admis à porter l'uniforme des soldats du roi. Il s'est levé, dans l'enceinte de la législature de Québec et a porté un défi à son pays et à son roi. C'est une honte et on ne devrait pas la tolérer. Pourquoi est-elle tolérée? Je le demande au Gouvernement. Pourquoi permettre à cet homme de porter son uniforme?

M. GAUVREAU: Demandez-le à votre ministre.

M. EDWARDS: La seule raison alléguée devant moi jusqu'à présent, c'est que, si on lui enlève son uniforme il va poser au martyr, et c'est ce qu'il cherche.

Continuant de parler en mon propre nom seulement, car je n'entends pas parler au nom d'autrui, je dirai que, suivant moi, cette excuse est celle de la lâcheté politique. S'il veut poser au martyr, qu'on lui en fournisse l'occasion. En tous cas, on ne devrait plus lui permettre de déshonorer l'uniforme de colonel qu'il porte si mal.

Bien que modeste membre du parti ministériel, je suggérerais au Gouvernement d'entamer des négociations avec l'Allemagne, par l'entremise des Etats-Unis ou de la Chine, ou de quelque autre pays neutre, en vue d'obtenir un échange en vertu duquel nous prendrions le docteur Béland et livrerions Bourassa, Lavergne et une couple de sénateurs, notamment le sénateur Choquette. Cependant, si méchant et si vile qu'elle soit, l'Allemagne repousserait notre proposition d'échange avec indignation s'il y était sérieusement question de lui donner ces hommes-là, car il n'est rien qu'elle déteste autant que les traîtres à leurs pays.

Je ferai allusion à certaines remarques de l'honorable député de Rouville. Dans son discours sur l'adresse il a cité certaines paroles d'Edward Blake. Ces paroles ne concernaient pas le programme de 1891 relatif à la réciprocité absolue, elles avaient rapport à autre chose, elles tendaient à établir qu'une majorité doit toujours donner à la minorité la mesure de justice que le fort doit donner au faible, c'est-à-dire une mesure comble et débordante.

En commentant ces paroles l'honorable député de Rouville s'écrie: "Ne pouvons-nous pas espérer en la venue d'un nouveau Blake qui rendra justice à la minorité d'Ontario?" Oui, assurément, et c'est ce que je veux avec Edward Blake; mais je dirai à l'honorable député de Rouville qu'il n'est pas besoin d'un Edward Blake dans l'Ontario pour les fins qu'il a indiquées. S'il est une partie de cette province qui ait besoin d'un champion, c'est non pas la minorité, mais la majorité.

L'honorable député a, à plusieurs reprises, fait allusion aux orangistes de ce pays, d'un air dédaigneux ou badin; disons plutôt badin, c'est moins dur. Je lui ferai remarquer qu'un homme de la position qu'il a occupée dans ce pays devrait être inaccessible à pareilles mesquineries. Je lui rappellerai que le premier régiment parti de Valcartier comprenait plus d'orangistes qu'il ne s'est enrôlé d'autres soldats dans la province de Québec en dehors de Montréal.

L'hon. M. LEMIEUX: L'honorable député fait-il allusion à un passage quelconque du discours que j'ai prononcé dans le présent débat? Quels sont ces propos concernant les orangistes auxquels il s'oppose?

M. EDWARDS: Je n'ai pas rapporté les paroles dont s'est servi mon honorable ami.

L'hon. M. LEMIEUX: Dans quelle occasion ai-je jamais parlé ainsi des orangistes?

M. EDWARDS: En plusieurs occasions.

L'hon. M. LEMIEUX: Je prierai mon honorable ami d'en mentionner une.

M. EDWARDS: L'honorable député n'a peut-être pas prononcé le mot "orangistes" mais l'autre jour, à propos d'un évènement survenu en Angleterre le 15 juillet, je me suis informé de la date exacte en m'adressant à un de ses collègues, dont le siège est tout près du sien; l'honorable député s'est alors retourné et a répondu avec un drôle de sourire: "C'était le 15 et non le 12 juillet."

L'hon. M. LEMIEUX: Est-ce tout?

M. EDWARDS: C'est tout pour cette fois, mais il y a d'autres cas.

L'hon. M. LEMIEUX: Il n'y en a pas monsieur l'Orateur, j'en appelle au règlement, l'honorable député (M. Edwards) prétend qu'en plusieurs occasions j'ai parlé des orangistes sur un ton de persiflage. Je déclare à la Chambre que jamais, ici ou ailleurs, je n'ai parlé des orangistes.

M. l'ORATEUR: Après cette déclaration de l'honorable député (M. Lemieux) je crois qu'il est du devoir du député de Frontenac (M. Edwards) d'accepter les explications de son collègue.

M. EDWARDS: Je les accepte bien volontiers. J'ignore quelle raison il avait de faire remarquer que l'événement en question n'avait pas eu lieu le 12 juillet. Je n'ai pas sous la main les paroles dont il s'est servi en d'autres circonstances et, par conséquent, j'accepte sa dénégation.

L'hon. M. LEMIEUX: Vous ne trouverez rien concernant les orangistes dans les discours que j'ai prononcés.

M. EDWARDS: Nous verrons cela plus tard. Quoi qu'il en soit, après ce qui a été dit dans différentes parties du pays, je me crois excusable de faire remarquer qu'un quart des volontaires partis de Valcartier, avec le premier corps expéditionnaire, appartenaient à l'ordre orangiste. J'ajouterai que les membres de cet ordre, par l'entremise de leurs loges et de beaucoup d'autres manières, ont contribué au fonds de secours des Belges et à une foule d'autres œuvres méritoires; des milliers d'orangistes combattent aujourd'hui dans les Flandres et beaucoup d'entre eux ont déjà donné leur vie pour un peuple dont la religion n'est pas la leur.

Il y a une remarque du très honorable chef de l'opposition que je tiens à relever. Il a laissé entendre que, sur cette question de participation aux guerres de l'empire, il existe entre lui et le premier ministre une ligne de démarcation bien indiquée. Il est regrettable de voir le chef de l'opposition renouveler ses déclarations antérieures et persister à croire qu'il soigne ses intérêts politiques en gardant une attitude équivoque sur cette question des relations ultérieures du Canada avec l'empire. Je ne puis m'empêcher de lui demander si l'indépendance est encore l'objectif vers lequel il tend. Que veut-il dire quand il déclare qu'il existe une ligne de démarcation bien prononcée entre

lui et le premier ministre, sur cette question de la participation du Canada aux guerres de l'empire? Si ses paroles ont un sens, elles signifient que la Grande-Bretagne ou l'empire, peuvent être engagés dans une lutte à mort pour une cause que le Canada n'approuverait pas. Mon très honorable ami sait parfaitement que la Grande-Bretagne peut être impliquée dans des conflits de peu d'importance, sans que le Canada y soit du tout concerné. Si notre concours devient nécessaire, ce ne peut être que dans une lutte dont l'issue défavorable serait fatale à l'empire, dans laquelle le Canada subirait le même sort que l'empire, qu'il le voulût ou non.

Mon très honorable ami nous a fait comprendre clairement qu'il ne veut pas d'une politique d'union absolue entre le Canada et l'empire.

Ses remarques ne peuvent pas être interprétées autrement. Selon lui, il faudrait consulter le Parlement sur la participation à une guerre dans laquelle l'empire serait engagé. Dans quelle position se trouverait-il si, dans un moment de crise comme celui que nous traversons actuellement, il avait à ses côtés des hommes comme Bourassa et Lavergne, qui ne manquerait pas à en juger par leur attitude présente, de faire tout en leur pouvoir pour empêcher l'adoption de toute proposition comportant la participation du Canada? Supposons la présence dans cette Chambre d'hommes comme Myers, Farrer, Goldwin Smith, et les autres membres de la Continental Union Association, de 1802, qui avait pour objet d'amener l'union continentale, l'union entre le Canada et les Etats-Unis.

Cette association de 1892 était représentée dans la province de Québec par la société Mercier, Gouin et Lemieux. C'est cette société qui était chargée de faire la propagande dans cette partie du pays et Mercier est allé jusqu'à écrire à des capitalistes américains pour en obtenir les fonds nécessaires à la poursuite de cette campagne. Si mon honorable ami, dans un cas urgent, se trouvait entouré d'hommes pareils, je crois qu'il éprouverait certaines difficultés à mettre en pratique la doctrine qu'il prêche. C'est pourquoi, constatant cette divergence d'opinion entre le premier ministre et le chef de l'opposition, je me range carrément du côté du premier ministre qui, lui aussi, a défini son attitude. Voici ses propres paroles:

> Tant que le Canada fera partie de l'empire, le Canada sera en guerre quand l'empire sera en guerre. Tant que le drapeau anglais flottera sur le Canada, le Canada sera en guerre, quand ce drapeau sera attaqué. Du moment qu'un coup de canon est tiré sur ce drapeau le Canada est en guerre avec la nation ou le pays qui a tiré ce coup de canon.

Voilà l'attitude prise par le premier ministre du Canada et si, malheureusement, il existe une ligne de démarcation, je veux que l'on sache de quel côté de la ligne je me tiens. J'estime que nos destinées sont inséparablement liées à celles de la mère patrie et que si nous voulons réaliser les plus hautes aspirations du Canada, nous devons rester partie intégrale du l'empire britannique.

Je crois exprimer les sentiments de toute la population de ce pays en disant que nous sommes prêts à lier pour toujours notre sort à celui de la mère patrie. Le titre de Canadien est infiniment plus précieux aujourd'hui qu'il n'était il y a un an et demi, grâce à la part que nous avons prise dans la présente guerre. Toutes les classes de la société ont noblement fait leur devoir.

Avant de terminer, je désire consigner quelques chiffres dans les Débats. Voici un tableau indiquant le nombre de Canadiens entre dix-huit et quarante-cinq ans, d'après le dernier recensement, et le nombre d'engagés volontaires, dans chaque province, jusqu'au 31 décembre dernier:

| | Population de 18 a 45 ans. | Enrôlés jusqu'au 31 déc. | Pourcentape. |
|---|---|---|---|
| Ontario | 565,397 | 81,752 | 14 |
| Québec | 380,827 | 24,257 | 6 |
| Provinces maritimes | 178,497 | 20,765 | 11 |
| Manitoba et Saskatchewan | 275,577 | 38,955 | 13 |
| Colombie - Anglaise | 153,978 | 21,703 | 13 |
| Alberta | 120,264 | 20,136 | 16 |
| | 1,674,540 | 207,568 | |

Ce tableau donne le chiffre de la population mâle en état de prendre du service, mais ces chiffres sont naturellement exagérés, car il faut déduire les étrangers et ceux qui seraient reformés pour défaut physique ou intellectuel. Quoi qu'il en soit, le percentage reste le même et donne une juste idée de la situation.

Il m'a fait plaisir d'entendre l'autre jour l'honorable député de Rouville (M. Lemieux), affirmer que, dans quelques mois, lorsque la population de sa province sera mieux renseignée sur la gravité des circonstances, les enrôlements seront beaucoup plus nombreux qu'ils n'ont été jusqu'à présent.

Je crois que mon honorable ami a raison, et je crois aussi qu'il convient d'étudier

attentivement la situation, avant de blâmer trop sévèrement l'attitude de la population rurale, surtout dans les provinces de l'Est. Dans Ontario, par exemple, je dirai même dans toutes les provinces de l'Est, à l'exception de Québec, la population rurale est de beaucoup moins considérable qu'elle n'était il y a dix ans. Dans la province de Québec l'augmentation a été si minime que l'on peut dire que la population rurale du Canada n'a pas augmenté.

Les seuls accroissements que l'on constate se sont produits dans les provinces de l'Ouest. Dans mon comté, par exemple, si on accepte les chiffres du recensement de 1911, la population rurale a diminué de 2,800, en dix ans. Il y a eu une diminution dans toutes les municipalités, sauf une.

Pour mieux faire comprendre comment les choses se passent, je citerai le cas d'un petit village de mon comté, où la population est clairsemée et le terrain très accidenté. Dix-huit jeunes gens nés dans cette municipalité sont actuellement sous les drapeaux et pas un seul ne s'est enrôlé dans cette municipalité. Ils avaient émigré dans l'Ouest et c'est dans l'Ouest qu'ils se sont enrôlés. Il faut tenir compte de ces faits, quand on entreprend de faire un relevé des enrôlements dans les différentes parties du pays.

Il y a encore cet autre argument au crédit de la population rurale. Dans Ontario, de même que dans la province de Québec et les Provinces maritimes, je suppose, cette migration vers l'Ouest et les grandes villes a eu pour résultat de rendre la main-d'œuvre très rare dans les campagnes. Ce serait commettre une grave erreur de prendre le chiffre des enrôlements dans une municipalité quelconque et d'en conclure qu'elle manque de patriotisme.

Il est aussi parfaitement vrai que, dans les campagnes, les gens n'ont pas la même chance de se renseigner au sujet de la guerre que la population des villes, qui parcourt les rues chaque jour, lit les bulletins et entend parler de la guerre. J'ai donc été bien aise d'entendre le représentant de Rouville (M. Lemieux) dire que, dans la province de Québec, où, d'après les chiffres que nous avons, l'enrôlement a été relativement moins actif que dans les autres provinces, le public faisait des vœux pour la France et l'Angleterre dans cette guerre. Je le crois fermement et je le corrobore, je suis bien aise d'admettre que les habitants des régions éloignées, qui ont moins de chances de se renseigner que les citoyens des grandes villes et des villages, lorsqu'ils comprendront la portée de cette guerre, accourreront sous les drapeaux à l'exemple de ceux des cités et des villes. Leur bravoure n'est pas mise en doute, et elle ne saurait l'être. Ceux qui sont partis de Québec ont prouvé leur bravoure sur les champs de bataille des Flandres, tous comme ceux qui sont partis du Manitoba, de l'Alberta, de l'Ontario ou de tout autre coin du pays. Il n'y a pas eu sous ce rapport de différence entre les gens de différentes nationalités ou croyances, et il ne saurait y en avoir.

Nous n'avons pas à rougir de la conduite de ceux qui sont allés au front à quelque croyance ou a quelque nationalité qu'ils appartiennent. En ma qualité de Canadien, je suis vraiment fier de leur conduite. Je n'ai jamais senti comme aujourd'hui que j'avais autant droit de m'enorgueillir d'être Canadien.

Je voudrais dire quelques mots du collège royal militaire, et je demanderai qu'on me permette de consigner dans le hansard une liste de noms, sans la lire.

M. GAUVREAU: Voulez-vous me permettre une question avant que vous passiez à une autre sujet? L'honorable député enverra-t-il un exemplaire de son discours aux journaux d'Ontario qui ne cessent pas leurs attaques contre les Canadiens français relativement à la guerre?

M. EDWARDS: Dois-je comprendre que l'honorable député me fait l'honneur de croire que mon humble discours produira quelque effet sur ces journaux. Dans ce cas, s'il me fournit une liste des journaux, je leur enverrai volontiers des exemplaires.

M. GAUVREAU: Vous avez assez bien rendu justice à la province de Québec.

M. EDWARDS: Je me chargerai même d'envoyer des exemplaires aux journaux de la province de Québec, s'il m'en fournit une liste. Je ne saurais être plus loyal.

Je n'ai pas d'excuses à faire pour ce que j'ai dit; ce sont mes sentiments que j'ai exprimés. Plusieurs membres de la Chambre ne seront peut-être pas disposés à approuver mes paroles; je n'y puis rien. Ils ont droit à leur opinion et j'ai droit à la mienne; et tant que je serai en cette enceinte ou sur la planète terrestre, je me propose de dire ce que je pense, et je crois ressembler à plusieurs autres membres de cette Chambre sous ce rapport.

A la dernière session, j'ai inscrit dans le hansard une liste des élèves du Collège militaire royal qui s'étaient enrôlés pour servir pendant la guerre, et on me pardonnera d'inscrire une autre liste, parce que le Col-

lège royal militaire est situé dans le comté de Kingston que je représente, bien que ses élèves se recrutent dans tous les coins du Canada. Personne, j'en suis certain, n'y trouvera à redire.

2e liste.

Collège royal militaire du Canada.

Liste des noms de messieurs les cadets qui ont obtenu des commissions du 1er de janvier au 31 de décembre 1915.

Armée impériale (22).

Nom et régiment.

George Lennox Kezar, ingénieurs royaux.
George Duncan McTaggart, ingénieurs royaux.
James Reginald Stratton ingénieurs royaux.
Donaldson Lizars Savage, ingénieurs royaux.
Reginald Gilbert Godson, ingénieurs royaux.
James Hargrave Drunmmond Ross, artillerie royale de campagne.
John Albon Chestnut, artillerie royale de campagne.
Claude Ashburn McMurtry, artillerie royale de compagne.
Eric Hutchison McCall, artillerie royale de campagne.
William Davenport Brown, artillerie royale de campagne.
Grainger Stewart Grant, artillerie royale de campagne.
John Charles Hope, artillerie royale de campagne.
Mainwaring Cato Ensor Sharp, cavalerie.
Colin Macpherson Dobell, infanterie.
John Bucan Freeland, infanterie.
William Edward Harper Talbot, armée des Indes.
Herbert Vero Shaw Page, armée des Indes.
Arthur Stanford Matthewman, armée des Indes.
Gerald Beverly Matthewman, armée des Indes.
Gordon Reed, corps du train des équipages.
William Wallace Turnbull, corps du train des équipages.
George Copland Temple Hadrill, corps du train des équipages.

Force canadienne permanente (39).

Nom et régiment.

William Fraser Hadley, génie royal canadien.
Lindsay Drummond, génie royal canadien.
Edson Louis Millard Burns, génie royal canadien.
William Wallace Davis, génie royal canadien.
Charles Edgar Tench, génie royal canadien.
Charles Ramsey Stirling Stein, génie royal canadien.
Terence St. George Maunsell, génie royal canadien.
Richard Forrest Angus, génie royal canadien.
Matthew Howard Somers Penhale artillerie royale canadienne.
John Carl Murchie, génie royal canadien.
Ellice Alan Mackenzie, artillerie royal canadienne.
George Power Morrison, artillerie royale canadienne.
Herbert Downing Fripp, artillerie royale canadienne.
William Errol Boyd Starr, artillerie royale canadienne.
Horace Wilfred Beck, artillerie royale canadienne.
Carden Cousens Thackray, artillerie royale canadienne.
William Carson Thackray, artillerie royale canadienne.
Alan Armand Magann, artillerie royale canadienne.
Hugh Hutchison Lawson, artillerie royale canadienne.
Robert Wallace Leslie, artillerie royale canadienne.
Edward Lionel Dodwell, artillerie royale canadienne.
George Arnold McCarter, artillerie royale canadienne.
Willilam Stewart Hogg, artillerie royale canadienne.
Donald Stodart Gwyn, dragons royaux canadiens.
Geoffrey Crosier Hilliard, dragons royaux canadiens.
Morris Hayne Austin Drury, dragons royaux canadiens.
James Kennedy Cassels, dragons royaux canadiens.
John McCreary Elliott, cavalerie Strathcona.
Thomas Clemes Stewart, cavalerie Strathcona.
Leonard Alfred Welsh, cavalerie Strathcona.
Stansfield Tunstall Blaiklock, cavalerie Strathcona.
James Parr Clinton Atwood, cavalerie Strathcona.
Joseph Alfred Pope, régiment royal canadien.
William Wyvyan Winter, corps permanent canadien du train des équipages.
George Egerton Stuart McLeod, corps permanent canadien du train des équipages.
Hubert Everton Hughes, corps permanent canadien du train des équipages.
Frederick George Farncomb, corps permanent canadien du train des équipages.
Donald Forbes Angus, corps permanent canadien du train des équipages.
Richard Nesbitt Cyril Bishop, corps d'artillerie canadienne.

Détachement canadien en Europe (26)

Nom et régiment

Douglas Caparn Greey, artillerie canadienne de campagne.
Gordon Seymour Reade, artillerie canadienne de campagne.
James Murray Hazen, artillerie canadienne de campagne.
Miles Beresford Hamilton, artillerie canadienne de campagne.
Cyril Keith Aylen, artillerie canadeinne de campagne.
Daniel Lionel Teed, artillerie canadienne de campagne.
Francis William Morris, artillerie canadienne de campagne.
Harold Percival Smith, artillerie canadienne de campagne.
John Leonard Whitney Harris, artillerie canadienne de campagne.
Elliott Dudley Stinson Thompson, artillerie canadienne de campagne.
Donald Graham Robertson, artillerie canadienne de campagne.
Frederick Garth Morse, artillerie canadienne de campagne.
Leslie Kirk Greene, cavalerie.
Hollis Hume Blake, cavalerie.
Eric Ian Henry Ings, cavalerie.
Donald Edward Allen Rispen, infanterie.
Ian Robert Reekie Macnaughton, infanterie.
Dongall Athony Kittermaster, infanterie.
William Geoffrey Hoffman Wurtële, infanterie.
George Alexander Strubbe, infanterie.
James Arthur Murphy, infanterie.
Francis Irving Carpenter, infanterie.
Herbert Lee Holland, infanterie.
Wilfred Heighington, infanterie.
Pervical Elliott Biggar, train des équipages.
Hugh Joseph Ryan, train des équipages.

Grand total, 87.

La liste de l'an dernier se rapportait à 1914 ; celle que je consigne maintenant dans le hansard a trait à l'année 1915. Le colonel C. N. Perreau, commandant intérimaire du collège militaire, m'écrit:

Chaque cadet actuellement ici prendra une commission dans un avenir prochain, de sorte que vous voyez que les bonnes dispositions sont aussi vivaces que jamais.

Les élèves du Collège militaire royal ont jeté beaucoup d'éclat sur cette institution et sur toutes les parties du Canada, attendu qu'ils viennent de tous les coins du pays. En 1914, le nombre des commissions prises dans l'armée impériale par des cadets du Collège était de 50; en 1915, il a été de 22. Dans la troupe canadienne permanente, 29 commissions ont été acceptées en 1914, et 39 en 1915. Dans le détachement canadien d'outre-mer, les commissions ont été au nombre de 24, en 1914, et de 26, en 1915, soit un total de 103 pour 1914 et de 87 pour 1915, ou un grand total de 190. Ces chiffres représentent les totaux pour une période de 16 mois et le pour-cent des cadets ayant accepté des commissions pendant ce laps de temps est de 98 pour 100 du nombre des cadets disponibles.

Je crois, monsieur l'Orateur, que c'est là un résultat dont le pays peut s'énorgueillir, car, je le répète, ces cadets se recrutent dans toutes les provinces du Canada. Ils ont fait honneur à toutes les provinces, et il y a certainement lieu d'être fier de leur conduite au front.

Il ne me reste pas d'autre observation à faire. Si ce que j'ai dit des deux personnages auxquels j'ai fait allusion était susceptible de froisser quelque honorable collègue, j'en serais prodonfément chagrin. Si ces deux hommes n'avaient déjà fait partie de cette Chambre, s'ils ne comptaient aujourd'hui parmi les citoyens marquants du Canada, s'ils ne possédaient encore le peu d'influence que le très honorable chef de l'opposition ne peut s'empêcher de leur reconnaître, ou qu'ils s'efforcent d'exercer dans leur province, je me serais abstenu de parler d'eux.

Mais je considère que nous sommes à une époque où l'empire fait appel à toutes ses ressources, où nous devons opter entre la liberté et la servitude, où les représentants du peuple sont, aussi bien que ceux qui ont volontairement pris les armes, soumis à une redoutable épreuve. En tant qu'hommes publics, nous devons tirer des enseignements et des conclusions de ce qui se passe autour de nous afin de pouvoir prendre une attitude déterminée et manifester notre désapprobation des propos antipatriotiques ou déloyaux tenus par qui que ce soit en notre pays.



M. W. F. CARROLL (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, comme il est tard, je ferai en sorte que mes observations soient aussi brèves que possible. Des assertions catagoriques faites par l'honorable député de Frontenac (M. Edwards), il en est quelques-unes que j'approuve sans réserve. Mon honorable ami a fait porter une bonne partie de son discours sur certain groupe de la province de Québec que l'on désigne sous le nom de parti nationaliste. Il nous a dit qu'à l'époque où ils étaient membres de cette Chambre, les chefs de ce parti, M. Bourassa et M. Lavergne, se rangeaint sous la bannière de celui qui est aujourd'hui le très honorable chef de l'opposition; mais il s'en est tenu à cela. Il s'est bien gardé de nous dire ce que ces deux hommes sont devenus depuis l'été de 1908, quel chef ils se sont donné et dans quels sentiers ils ont cherché à entraîner le pays.

Je rappellerai à l'honorable député de Frontenac et à la Chambre que vers 1908 ces deux personnages en question s'éloignaient du très honorable chef de l'opposition, si toutefois ils ne s'en séparaient pas complètement, pour accorder leur appui à celui qui est aujourd'hui le premier ministre du Dominion. C'est au cours de la campagne électorale de Drummond-et-Arthabaska qu'il me fut donné d'observer les premiers indices de ce changement d'allégéances.

Si l'on avait besoin de preuves, l'élection générale de 1911 est là pour en fournir en abondance; ces deux hommes, en effet, parcoururent en tous sens la province de Québec, accordant partout leur appui sans réserve au chef actuel du Gouvernement et à ceux qui siègent sur les banquettes de la droite.

Je me permettrai aussi de rappeler un détail que l'honorable député de Frontenac a oublié—j'espère qu'il ne l'a pas fait à dessein—c'est que ces deux mêmes hommes se sont vantés d'avoir reçu l'offre de portefeuilles en 1911, au moment où le premier ministre s'occupait de former son cabinet. Je ne sache pas que cette assertion ait jamais été contredite par le premier ministre ni par qui que ce soit d'autorisé à parler en son nom.

M. BURNHAM: Le premier ministre l'a formellement nié

L'hon. M. LEMIEUX: Pas du tout.

M. CARROLL: L'honorable député qui siège dans le coin (M. Burnham) se trompe entièrement. Le premier ministre avait, il y a quatre ou cinq jours, une excellente occasion de réfuter cette assertion, puisque la veille même du jour où il prit la parole pour répondre au chef de l'opposition, M. Lavergne avait proclamé à la face de la province de Québec, à la face du Dominion et du monde entier que le premier ministre du Canada lui avait offert un portefeuille.

L'hon. M. ROGERS: Ce que l'honorable député (M. Carroll) dit là n'est pas exact, car M. Lavergne n'a pas, je crois, tenu le langage que mon honorable ami lui attribue.

M. CARROLL: Le ministre des Travaux publics n'est pas le seul homme qui, en ce pays, soit capable de lire et de comprendre. Je prétends que si M. Lavergne s'est permis une assertion hardie à l'assemblée législative de Québec, et cela quelques jours avant que le premier ministre prît la parole à la Chambre, il était du devoir de ce dernier de la relever.

M. BURNHAM: Je dis que le premier ministre l'a contredite.

M. CARROLL: Mon honorable ami revient bien souvent à la charge. Où et quand le premier ministre a-t-il nié cette assertion de M. Lavergne?

M. BURNHAM Il y a quelques mois.

M. CARROLL: Où?

M. BURNHAM: Il ne sied guère au premier ministre de s'abaisser à relever tous les bavardages; il a néanmoins contredit celui-ci.

M. CARROLL: Où?

M. BURNHAM: Dans les journaux.

M. CARROLL: Dans quels journaux?

M. BURNHAM: Je ne saurais dire au juste.

M. CARROLL: L'honorable député ne peut me dire ni dans quel journal ni quand cette assertion a été contredite. Je me crois capable de lire les journaux aussi bien que l'honorable député de Frontenac que j'admire, il le sait, à plus d'un titre, et cependant je n'y ai pas encore vu, et je crois bien que nul membre de la Chambre n'y a encore vu que le premier ministre ait contredit cette assertion-là. Cette réfutation, c'est l'autre jour, quand il adressa la parole, que le premier ministre aurait dû la faire. Si je ne partage pas les opinions de M. Lavergne et de M. Bourassa, je ne leur fais pas reproche de ce dont il s'agit en ce moment.

Je regrette que l'honorable député de Frontenac ait quitté son siège, car j'eusse aimé à lui faire remarquer qu'il est encore d'autres choses dont il s'est gardé de parler. Se rappelle-t-il que l'autre soir mon honorable collègue de Pictou (M. Macdonald) donnait lecture d'un projet de résolution dont l'assemblée législative de Québec était saisie, il y a quelques années, et dans lequel on protestait contre la participation du Canada aux guerres de l'empire, quelles qu'elles fussent? Sait-il que le membre de l'assemblée législative qui prononça un discours passionné à l'appui de ce projet de résolution est devenu le titulaire du portefeuille du Revenu de l'intérieur? Voilà des choses que l'honorable député de Frontenac n'a pas mentionnées en nous parlant des aspirations et des antécédents politiques de MM. Lavergne et Bourassa.

M. DEVLIN: Est-ce à la suite de ce discours-là qu'on lui a donné un portefeuille?

M. CARROLL: Il ne fait partie du cabinet que depuis quelques mois et son discours remonte à deux ans. Le projet fut présenté par un député aujourd'hui décédé, et appuyé par le chef actuel du ministère du Revenu de l'intérieur (M. Patenaude).

Certes, mon honorable ami de Frontenac a pleinement droit d'exiger des autorités constituées qu'elles obligent Armand Lavergne à remettre son uniforme de soldat de Sa Majesté. Sur ce point, je ne suis pas loin de partager entièrement son avis.

S'il se trouve au Canada un homme pour déclarer publiquement, au sein d'une assemblée législative notamment, que le peys ne doit pas intervenir dans la présente guerre, sainte entre toutes, que rien ne nous donne le droit ni l'autorisation d'y prendre part, et s'il se trouve que cet homme porte l'uniforme de Sa Majesté, l'uniforme de colonel de la milice canadienne, il me semble que l'on doit aviser aux moyens à prendre pour lui ôter son grade de colonel et le dépouiller de son uniforme.

Mais qui est-ce qui a fait un colonel d'Armand Lavergne ? Est-ce quelque libéral taré, dangereux et perfide? Non, monsieur l'Orateur; je crois savoir que c'est le chef actuel du ministère de la Milice (sir Sam Hughes) qui a promu M. Lavergne au grade de colonel. Tout récemment encore, on lui offrait, paraît-il, le commandement d'un bataillon. Ainsi, bien que M. Armand Lavergne eût parcouru le pays en dénonçant

partout la participation du Canada à la guerre actuelle, bien que depuis 1909 il se fût employé dans la province de Québec à lancer partout l'injure à la face des institutions britanniques, il s'est trouvé un membre de notre loyal Gouvernement, le ministre de la Milice, pour l'honorer du grade de colonel et lui offrir le commandement d'un bataillon devant faire partie du corps expéditionnaire.

Voilà quelques-unes des choses que le représentant de Frontenac n'a pas signalées en nous parlant de la propagande que ces deux hommes-là font dans la province de Québec. Il a passé sous silence certaines choses qu'il aurait pu mentionner. Malgré la largeur de vues dont il a fait montre vers la péroraison de son discours, il s'est efforcé de donner à entendre qu'il se trouve dans les rangs de la gauche des hommes—dont notre chef vénéré—qui ne déploient pas pour la cause commune tout le zèle dont il se croit lui-même animé, citant à ce propos certains passages du discours que notre chef faisait l'autre jour.

Par une singulière ironie du sort, il se trouve que ceux-là mêmes qui pensent et occuperont un siège en cette Chambre à la prochaine législature du Parlement sont des amis de l'honorable député de Frontenac. Si M. Bourassa et M. Lavergne comptent des partisans ici, ceux-ci occupent des banquettes à la droite. Des disciples de ces deux personnages, il en est plusieurs qui sont revenus au bercail ou, plutôt, à leurs amis et ces amis sont ceux de l'honorable député de Frontenac.

Je n'ai rien à répondre à cela. Je suis heureux de voir qu'ils se sont convertis, même si cela les amène dans le giron du parti conservateur. C'en est assez pour les nationalistes, Bourrassa et Lavergne.

Je partage l'opinion de ceux qui croient que tous les hommes et toutes les femmes du Canada ont mis leurs concours dans cette lutte, espérant le succès des armées alliées et priant pour leur victoire. L'honorable directeur général des Postes a prononcé, l'autre jour, en cette Chambre, un discours très beau et rempli de sentiments qui indiquaient son attachement à la mère patrie, mais j'ai été surpris d'y trouver une certaine excuse concernant la race française au Canada. Avec l'honorable député de Rouville (M. Lemieux), j'exprime la ferme conviction que le cœur de la province de Québec est fidèle à cette cause. Pour parler ainsi, je ne m'occupe pas de ce que cette guerre a dévoilé. Etudiant de l'histoire canadienne, je suis tenu de dire que la population française de ce pays a, dans un grand nombre de circonstances, donné la preuve, s'il en fallait une, que leurs cœurs sont britanniques, qu'ils aiment le drapeau et les institutions britanniques, et la justice qu'ils reçoivent sous l'Union Jack. S'il fallait une preuve, je n'aurais qu'à retourner les pages de l'histoire pour en arriver à celles qui relatent la Révolution américaine. A ce temps-là, on fit à la population française établie sur les bords du Saint-Laurent, dans la province de Québec, l'offre directe de se joindre aux révolutionnaires américains. La population française rejeta avec mépris cette offre. Elle resta fidèle au drapeau britannique qui lui avait accordé une liberté plus grande que celle qu'elle n'aurait jamais pu obtenir sous le drapeau de la vieille France. S'il fallait encore une autre preuve, je pourrais rappeler les autres guerres dans lesquelles le Canada s'est trouvé engagé. Je pourrais mentionner la guerre de 1812. Où, durant cette guerre, pouvait-on trouver, par tout le Canada, des hommes plus fidèles à la cause de l'Angleterre que ne le furent ces habitants français échelonnés sur les bords du Saint-Laurent, dans la province de Québec? Je n'ai pas besoin de mentionner des noms ou des régiments, je ne suis pas ici pour me faire le champion de la cause de la province de Québec ni pour justifier les Canadiens français, car ils n'ont pas besoin de défenseurs.

Inutile de prouver qu'ils sont fidèles à la couronne britannique dans cette guerre, tout comme ils le furent dans toutes les autres, auxquelles ils ont été mêlés. Ils ont le cœur à la bonne place comme tous les Canadiens de langue anglaise; ils appuient la cause des Alliés à laquelle ils resteront toujours fidèles. Les habitants de toutes les croyances et de toutes les confessions religieuses, en ce pays, donnent et continueront à donner au Gouvernement toutes les raisons de croire qu'il recevra de tous l'appui nécessaire, en ce qui concerne la participation du Canada à cette guerre universelle.

J'admets volontiers que le Gouvernement procède assez bien, en ce qui se rapporte au recrutement au Canada. Cela va bien, parceque les cœurs des Canadiens, vieux comme jeunes, sont avec le Gouvernement qui envoie au delà des mers tout homme disponible et qui continuera à envoyer d'autres corps expéditionnaires, si c'est nécessaire pour remporter la victoire finale. Les Canadiens, jeunes et vieux, approuvent le Gouvernement qui vote l'argent indispensable à cette fin. Cela est vrai, mais j'estime qu'il est du devoir de l'opposition de blâmer le Gouvernement, si elle croît que le

Gouvernement a commis des erreurs de jugements ou autres. Je ne crois ni à l'abus des mots ni à la critique provenant de motifs personnels, à l'endroit d'un membre du Gouvernement, mais je dis, en toute sincérité, en ma qualité de représentant d'une des divisions électorales qui comptent le plus grand nombre d'ouvriers, qu'il incombe aux honorables membres de cette Chambre, qu'ils siègent avec le premier ministre ou avec le chef de l'opposition, de critiquer lorsque la critique est nécessaire.

Nous sommes engagés dans une guerre universelle, dans une guerre qui a causé au cours de quelques mois plus de ravages que n'en a jamais fait aucune autre guerre dont l'histoire fait mention. Nous sommes engagés dans un conflit dont personne ne peut indiquer la fin, et dans laquelle on peut avoir besoin de tout homme et de tout dollar disponible si on veut la mener à une heureuse fin. Cela étant, nous devrions conserver par tous les moyens possibles non seulement la santé des recrues que nous envoyons outre-mer et de celles qui sont stationnées au Canada, mais encore chaque dollar possible; et nous devrions voir à ce que chaque dollar voté par cette Chambre prenne le bon chemin. Si les membres de la gauche ont raison de croire que l'argent du peuple est détourné de ses voies propres, s'ils croient que quelques-uns des $150,000,000 que ce Parlement a votés au cours des deux dernières sessions ne sont pas appliqués comme ils devraient l'être, s'ils sont convaincus qu'ils ont quelque bonne preuve que le Gouvernement de ce pays place les dépenses de guerre entre les mains de personnes incompétentes, s'ils croient que cet argent voté pour la guerre est donné à des entrepreneurs pour les récompenser de leur fidélité au parti, je dis alors que c'est le devoir de l'opposition de critiquer et d'appeler sur cet état de choses l'attention du Parlement et celle du pays.

Dans le discours qu'il a fait, l'autre jour, le solliciteur général a traité un peu sévèrement les membres de ce côté-ci de la Chambre qui ont osé se lever de leurs siège pour dire que la commission des obus que ce pays, avait, à leur estime, mal agi; que certaines de ses transactions ne supporteraient pas le feu d'une enquête qu'ils réclamaient sur tous les actes de cette commission. Je prends pour acquis que la commission des obus a dépensé l'argent qu'elle avait en mains honnêtement ou malhonnêtement, que cet argent appartient au Gouvernement impérial ou ainsi que le ministre des Finances l'a fait observer, l'autre jour, au Gouvernement de ce pays. Si la commission des obus a dépensé honnêtement cet argent, quelle crainte le Gouvernement peut-il avoir d'une enquête sur les transactions de la commission ? Si le Gouvernement ne veut pas de cette enquête, dois-je en conclure que cette commission a dépensé l'argent malhonnêtement.

Les honorables membres de la droite ont protesté hautement et longuement contre les accusations qui ont été portées contre la commission des obus. Si le Gouvernement n'a pas de relation avec la commission des obus, si celle-ci n'est pas responsable au Gouvernement, n'ayant pas été nommée par lui, si la commission n'était pas tenu de faire rapport au ministre de la Milice faisant partie du Gouvernement, pourquoi alors le Gouvernement cherche-t-il à la défendre? D'autre part, je crois qu'on a parfaitement établi que la commission des obus—je ne parle pas de la commission impériale des munitions qui fait présentement affaire en ce pays—a été nommée par un membre de ce Gouvernement; que trois de ses membres sont des fonctionnaires du département de la Milice et qu'ils représentent ce ministère, et qu'avant que les autorités impériales connussent qu'un corps pareil à la commission canadienne d'obus, l'un des membres de cette commission se rendit en Angleterre pour faire voir au peuple anglais ce que nous sommes capables de faire au Canada. Si mon très honorable ami le solliciteur général ne se trompe pas en prétendant que la commission des obus n'a pas commis de faute, le Gouvernement peut agir avec justice en prouvant au Parlement et au pays que la commission a bien agi en tous points.

Mais quels sont les faits? Les honorables membres de la droite affirment hautement et longuement que la commission des obus a agi honnêtement dans l'administration des deniers publics. Des honorables membres de ce côté-ci de la Chambre ont, l'année dernière, porté des accusations alléguant qu'il y avait eu corruption et vol dans l'achat des fournitures militaires de ce pays. Nous avons entendu alors des protestations d'honnêteté de ceux des membres de la droite qui se trouvaient intéressés, dirai-je, dans ces transactions, tout comme nous en entendons, aujourd'hui.

Le Gouvernement a nommé une commission et ceux qui avaient porté ces accusations les ont répétées au comité des comptes publics. Je ne veux pas faire de personnalité ni mentionner le nom d'aucun mem-

bre de la Chambre qui a eu le malheur de ne pas connaître assez son devoir de député, mais mon honorable ami connaît le résultat. Aujourd'hui, n'est-ce pas du devoir du Gouvernement de faire une enquête sur les accusations qui ont été portées? Je ne dis pas qu'elles sont vraies, mais, sans doute, d'honorables députés qui non seulement occupent des positions éminentes dans le parti libéral, mais encore ont fait parti déjà du gouvernement du pays, ne porteront pas des accusations, en plein Parlement, sans raison de le faire.

Le Gouvernement se doit à lui-même de nommer une commission, et de montrer si la commission des obus a administré les fonds honnêtement ou non. Si les membres de cette commission n'ont pas administré proprement les fonds publics du pays et ceux des autorités impériales qui leur avait été confiés, alors il est du devoir du Gouvernement de s'enquérir et de poursuivre les coupables, s'il y a lieu. Peu m'importe quels étaient les membres de la commission des obus.

Je n'ai pas la preuve que la commission des obus ait mal agi ni qu'il y ait eu corruption ni de tripotage. Cependant il me semble étrange qu'après que M. Thomas, représentant Lloyd-George, le ministre des munitions, fût venu au pays, et y ait séjourné quelques semaines, les membres de cette commission furent destitués. S'ils dépensaient proprement pour l'Angleterre et le Canada l'argent qui leur avait été confié, pourquoi alors cette commission a-t-elle été destituée à cette époque?

J'espère, monsieur l'Orateur, pour l'honneur du Canada et du Parlement, de même que pour les membres du Gouvernement qu'on accordera une enquête. S'il n'y a pas eu de faute de commise, cette enquête ne fera de tort à personne, et s'il y a eu faute on y remédiera. Ainsi les contribuables verront que les hommes publics des deux côtés de la Chambre veulent bien faire et non pas protéger celui qui agit mal, qu'il soit conservateur ou libéral.

J'ai dit que le Gouvernement avait bien agi en appelant nos jeunes canadiens sous les drapeaux pour aller combattre l'empire. Si nous en croyons le ministre de la Milice, et il doit être renseigné, nous avons enrôlé dans le pays 250,000 soldats qui vont grossir les forces militaires de l'Angleterre; que 60,000 de ces soldats sont dans les tranchées des Flandres ou tout près; que 60,000 sont en Angleterre à se préparer à partir pour le front, et qu'il en reste 130,000 au Canada qui font les exercices. On a décidé d'en recruter un autre quart de million, ce que fera 500,000 soldats en tout. Je crois que ce chiffre sera enrôlé et qu'en moins d'une année il sera atteint. Le Gouvernement a bien mérité de la patrie pour avoir recruté le premier quart de million, et il méritera davantage s'il réussit à enrôler le deuxième. Le Gouvernement peut être certain qu'il a en cela l'approbation entière des libéraux,—au moins des libéraux de la partie du pays d'où je viens, la seule au nom de laquelle je veux parler,—comme il l'a toujours eue depuis le commencement de la guerre. Mais si je lui accorde ce mérite, je ne suis pas prêt a admettre que les ministre de la couronne ont fait tout ce qui aurait pu être fait pour venir en aide à la mère patrie et aux Alliés dans cette lutte à mort dans laquelle ils sont engagés.

L'honorable député de Pictou (M. Macdonald) a, l'autre soir, fait remarquer que toutes les nations soeurs de l'empire, Terre-Neuve, la Nouvelle-Zélande, l'Australie, et l'Afrique du Sud avaient non seulement fourni autant de soldats proportionnellement que le Canada, mais qu'elles avaient aussi donné des milliers et des milliers de leurs meilleurs citoyens pour remplir les vides dans l'armée anglaise.

Mon honorable ami le député de Frontenac (M. Edwards) a fait la même observation, ce soir, mais au moyen de je ne sais quel sophisme diabolique, je pourrais dire, ou par quelque logique superbe, a pretendu que c'était la faute du parti libéral s'il n'y avait pas un plus grand nombre de jeunes Canadiens dans la marine anglaise. Voyons ce qui en est.

Le gouvernement actuel avait une politique navale il y a quelques années. C'était une politique de contribution. Il proposait de contribuer $35,000,000 pour faire construire trois dreadnoughts pour la marine anglaise. Mais un seul de ses membres ou de ses partisans a-t-il jamais proposé de fournir des hommes aussi bien que de l'argent à cette marine? Jamais. La politique du parti libéral, et je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails de cette politique pour le moment, était de construire des navires pour la défense du Canada et aussi pour prendre part aux guerres de l'empire lorsqu'il en serait besoin. Ce n'était pas des navires vides que l'on offrait, mais des navires avec un équipage complet composé de canadiens et commandé par des canadiens.

Qu'a fait le Gouvernement actuel pour contribuer à la défense navale du Canada depuis que la guerre est commencée?

On a beaucoup jasé, il y a quelques années, sur le "Niobe" et le "Rainbow"; les conservateurs disaient que c'était une marine de fer blanc.

Il existe dans nos statuts une loi sous le nom de loi du Service naval, communément appelée loi de la marine Laurier. Malgré ce qu'ont dit nos honorable amis de la droite et contrairement à la politique qu'il proclamait le Gouvernement actuel, a laissé cette loi dans les statuts, et elle est encore en pleine vigueur.

Nous possédions depuis quelque temps en outre de cette loi, lorsque la guerre a été déclarée, deux navires de guerre, un sur les côtes de l'Atlantique, l'autre sur les côtes du Pacifique. On a laissé ces deux navires dans l'inaction et sans entretien. Mais dès que la guerre a été déclarée, le ministre de la Marine (M. Hazen) les a mis en service, et il nous a déclaré, à la dernière session, qu'ils rendaient de grands services dans la défense de nos côtes et le transport des troupes et des fournitures de guerre. Je demanderai à l'honorable ministre de la Marine, s'il nous disait la vérité à la session dernière en s'exprimant ainsi, au sujet du "Niobe" et du "Rainbow", comment il se fait que le "Niobe" est désarmé et à l'ancre dans le port d'Halifax?

Pourquoi n'a-t-il pas fait un appel à nos marins des côtes pour aller remplir les vides survenus dans la marine anglaise? Je crois que c'est parce que les ministres et leurs amis nous ont dit, il y a quelques années, qu'on ne pouvait trouver de marins dans notre pays, et qu'ils ne veulent pas se faire démentir. Car nous pouvons avoir des recrues pour la marine dans le Canada, ci nous en demandons. Nous pouvons certainement en trouver autant dans la Nouvelle-Ecosse que dans l'île de Terre-Neuve; nous pouvons en recruter autant sur la côte du Pacifique que la colonie du Cap en a recruté. Mais ce n'était pas la politique de nos amis de la droite, et ils ne veulent pas qu'on leur prouve qu'ils ne connaissaient rien de notre population maritime qui va sur la haute mer, et fait la pêche sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique.

On pourrait jeter beaucoup de blâme, je regrette de le dire, sur ceux qui sont à la tête de notre service naval, mais je ne toucherai pas a ce sujet pour le moment. Les choses sont dans notre partie du pays, dans un état trop désolant pour qu'on puisse le dévoiler ici. Mais lorsque le ministre du Service naval demandera ses crédits, nous aurons quelque chose à dire au sujet des vaisseaux qui ont été envoyés de certains ports de la Nouvelle-Ecosse pour aller croiser sur nos côtes; des yatchs à gazoline de 15 pieds de long ont été envoyés à l'île de Terre-Neuve, auxquels on payait $75 par jour, pour faire peur aux envahisseurs Allemands qui auraient pu venir ici montés sur leurs navires blindés ou leurs sous-marins. Pour le présent je m'abstiendrai.

L'honorable ministre de la Milice et de la Défence (sir Sam Hughes) a essayé, hier, de nous faire croire que son ministère avait fait, depuis que la guerre est commencée, un divorce complet avec toute organisation de parti, et qu'il y persisterait jusqu'à la fin de la guerre. L'honorable ministre ne sait peut-être pas tout ce qui se passe dans son département. Il pourra peut-être, je ne dirai pas tromper la Chambre, mais lui faire croire cela, mais il ne convaincra certainement pas les électeurs de mon comté et de ma province, car nous avons trop de preuves du contraire. Je veux bien admettre que les plus gros fromages—s'il y a des fromages à distribuer—doivent naturellement sous notre régime de gouvernement être donnés aux amis du parti au pouvoir.

M. BURNHAM : Pas durant la guerre.

M. CARROLL: C'est-à-dire, lorsque les conditions sont égales, et que les postulants de l'un ou l'autre parti politique sont également aptes à remplir les emplois; cela satisfera peut-être mon honorable ami (M. Burnham). Mais lorsque le ministre de la Milice dit qu'il ne considère pas les partis politiques dans ses bureaux, je crois que cette déclaration fera rougir de honte tous ceux qui dans la Nouvelle-Ecosse la liront tant ses amis que ses adversaires politiques. On se moquera de son ignorance, si je puis employer ce mot, des affaires de son ministère. Je ne dis pas que le ministre de la Milice n'a pas fait de beaux gestes d'indépendance. Je ne conteste pas que quelques grits ont pu obtenir des commissions et d'assez bons emplois dans la milice; mais je dis que dans mon comté les conservateurs font de la milice une annexe de leur parti, une agence secrète, et que dans chaque bureau de recrutement on voit apparaître un agent du candidat conservateur dans ce comté. Il y eut un temps —je suis heureux de dire qu'il est passé— où l'on n'acceptait pas de recrues qui n'étaient pas munies de la signature de certains politiciens conservateurs du comté.

L'hon. M. ROGERS: Donnez-nous quelques noms.

M. CARROLL: Oui, je vous donnerai des noms. Le ministre des Travaux public in-

siste beaucoup sur des noms; je vais lui en donner, monsieur l'Orateur. Il y a dans notre ville un citoyen du nom de Wm. McKinley. Le premier soldat qui s'est enrôlé dans ce comté dans le premier corps expéditionnaire du Canada, qui est maintenant dans les Flandres, était le seul fils de ce M. Wm. McKinley. Nous avons à Glace-Bay ce que l'on appelle la tour Marconi. Tout à l'entour de cette tour se réunissaient depuis le commencement de la guerre, de cent vingt à cent cinquante miliciens. Ce Wm. McKinley avait obtenu le permis de vendre aux miliciens canadiens auprès de la tour Marconi certains rafraichissements, des eaux minérales, du tabac, des cigares et des cigarettes. Pendant quelque temps il leur en a fourni à aussi bas prix que pouvait le faire tout autre commerçant à Glace-Bay. Or vous serez surpris d'apprendre qu'il y a quelques semaines, une personne qui occupe un emploi lucratif dans l'administration des douanes à Glace-Bay est allée avertir le capitaine en charge de la tour Marconi que s'il ne cessait pas d'acheter de Wm. McKinley, il lui arriverait quelque chose, de sorte que Wm. McKinley, dont le seul fils se bat pour l'empire dans les tranchées des Flandres depuis que notre premier corps y est rendu, s'est vu enlever ce petit moyen de gagner sa vie. Le ministre veut-il avoir d'autres noms?

L'hon. M. ROGERS: Vous n'avez pas encore répondu à ma question. Mon honorable ami s'est peut-être mal compris lui-même. Il a dit que les recrues n'étaient pas acceptées à moins d'appartenir au parti conservateur.

M. CARROLL: S'il y a quelque moyen de ne pas comprendre, vous ne comprendrez certainement pas.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député a fait une assertion, et a dit qu'il en donnerait la preuve.

M. CARROLL: Oui j'ai fait une assertion, et je suis en mesure d'en faire la preuve entière.

L'hon. M. ROGERS: Donnez-nous quelques noms?

M. CARROLL: Si mon honorable ami désire des noms, je les lui donnerai, mais pas ici.

M. DAVIDSON: J'aimerais à les avoir maintenant.

M. CARROLL: Vous ne les aurez pas. Il m'est bien permis de répondre comme l'a fait le ministre de la Milice à une question que je lui posais hier au sujet de ce régiment de la Nouveau-Ecosse dont les officiers seraient tous des libéraux. Je vous les ferai connaître personnellement, a-t-il répondu; mais ils ne sont pas du même régiment que mon honorable ami. Je ferai la même réponse à l'honorable député d'Annapolis (M. Davidson).

Dans la ville de Louisbourg, il y a aussi une station radiographique et, autour de cette station, 100 ou 150 soldats. Cet endroit est à quatorze milles de Glace-Bay. Il se trouve que les seuls hommes engagés dans le commerce des viandes à Louisbourg sont des libéraux: les frères Peters, je crois. Ils ont désiré vendre de la viande aux soldats, mais ils ne l'ont pas pu, parce qu'ils étaient libéraux, et toute la viande que la milice consomme à Louisbourg arrive de Glace-Bay, qui est à 14 milles de là, et la fourniture a été obtenue sans concurrence ni publicité. Dans aucune des petites maisons que l'on a élevées pour les soldats dans la ville de Glace-Bay et ses environs il n'a été enfoncé un clou ni posé une porte par quelqu'un que l'on soupçonnât d'avoir pu un jour voter pour un libéral. Et le ministre de la Milice vient me dire cependant que, dans son ministère, il n'y a pas de politique. Peut-être l'ignore-t-il, et je saisis cette occasion de lui dire qu'il est grandement temps pour lui de le savoir, comme de faire cesser un tel état de choses. Je crois que le ministre serait homme à vouloir abolir de semblables méthodes s'il était au courant de ce qui se passe.

M. DAVIDSON: Mon honorable ami ignore-t-il que la fourniture des vivres de toute sorte aux troupes temporairement établies à Sydney a été accordée à un franc libéral?

M. CARROLL: C'est le contraire que je sais.

M. DAVIDSON: Je puis assurer mon honorable ami que cela est, et je lui ferai connaître le nom de ce libéral.

M. CARROLL: L'honorable député n'en connaît pas aussi long que moi sur Sydney, et je tiens à lui dire qu'il fait erreur en ce qui conserne cette ville ou tout autre endroit de la circonscription de Cap-Breton-sud.

Je crois qu'il serait temps d'apporter remède à cet état de choses. Je signalerai en outre à l'attention du ministre de la Milice le cas d'un jeune homme qui, dans mon comté a été pendant neuf ans environ lieutenant dans la milice canadienne. Quand la guerre a éclaté, il a voulu s'enrôler, et

comme de juste, garder le rang auquel il avait droit. Une cinquantaine de commissions au moins ont été données à des hommes du Cap-Breton, à des hommes qui n'avaient jamais porté un fusif ni endossé l'uniforme de nos troupes. Ils avaient seulement pris quelques leçons à Halifax, et c'étaient peut-être d'excellents sujets. Quant à ce jeune homme dont je parle, il n'avait pas encore pu au mois d'octobre dernier obtenir une commission. Pourquoi cela? Je n'y vois d'autres explications que son refus d'aller en faire la demande à ce personnage du parti conservateur qui trône à Glace-Bay tout exprès. Il existe des centaines de cas analogues à celui-ci; mais j'espère que le moment est arrivé où le ministère de la Milice abolira cette façon de faire les affaires et adoptera des procédés plus convenables. Il viendra un temps où le présent conflit européen s'apaisera; il viendra un temps où ce carnage auquel nous assistons sera suivi d'un traité de paix qui aura, nous l'espérons, la durée que peuvent avoir les institutions humaines, et notre plus haut espoir comme notre plus haute ambition sont que la fin soit satisfaisante pour les alliés, aussi bien que d'accord avec les principes pour lesquels nous combattons. Mais une autre guerre suivra, non pas, celle-là, faite de sang et de carnage, mais du désir de s'emparer d'une partie au moins des affaires des pays contre lesquels nous nous battons, une guerre pour la suprématie commerciale. Le commerce va prendre de nouvelles directions. Des marchés que l'Allemagne et ses alliés exploitaient s'ouvriront à ses adversaires. Quels préparatifs le Canada fait-il? Que fait l'administration de ce pays pour s'assurer d'une partie de ce commerce? Il est vrai que beaucoup de ceux qui occupent un poste dans l'administration voient tous leurs moments absorbés par la guerre, mais le ministre du Travail, par exemple, qui nous annonce dans sa gazette qu'il n'y a rien à faire dans son département, qu'il n'y a presque plus de grèves à régler ni de difficultés ouvrières à apaiser, peut assurément donner quelque attention à une affaire de cette sorte.

Ce n'est pas en isolant de toutes parts le Canada, au moyen d'un relèvement général des droits, que nous réussirons à nous emparer de ce commerce. Il sera accaparé, à ce que je prévois par le pays qui disposera des ressources requises, par le peuple dont l'instruction en matière technique n'aura pas été négligée durant la présente crise. La supériorité dont les Allemands ont joui jusqu'ici dans certaines industries, dans la fabrication de certains articles, a été le résultat de l'énergique application des deniers publics à l'établissement et du maintien d'instituts technologiques, d'écoles professionnelles et autres fondations dont la fin principale était d'assurer le recrutement du personnel ouvrier des industries nationales. D'autres pays ont imité cet exemple plus ou moins complètement; l'Angleterre a emboîté le pas, de même les Etats-Unis et la Suisse.

Il y a quelques années, il fut nommé au Canada une commission chargée de nous renseigner au sujet de l'enseignement technique. Cette commission a fait d'excellente besogne; elle a reçueilli des renseignements sur la matière, non seulement dans notre pays, mais aussi dans les Etats-Unis et en Europe. Il y a quelque deux ans, elle soumettait un rapport volumineux suggérant certaines réformes. Notamment, elle proposa la dépense par le gouvernement et le parlement du Dominion de 3 ou 4 millions annuellement sous forme de subvention pour la diffusion de l'instruction technique dans notre pays. Au cours de la session de 1914, en réponse à l'honorable député de Pictou (M. E. M. Macdonald), le ministre du Travail indiquait ce que le Gouvernement se proposait de faire en conformité des conclusions de ce rapport et s'exprimait ainsi:

> Le Gouvernement a eu la question à l'étude, mais n'a pas encore décidé quelle sera sa ligne de conduite; il ne pourra le faire avant de savoir ce qu'en pensent les divers gouvernements provinciaux.

C'était en 1914. A la page 494 du hansard de la session de 1915, je relève une question que j'avais posée relativement à l'enseignement technique. Voici quelle fut la réponse du ministre du Travail.

> Lorsque les nuages se seront dissipés à l'horizon, nous pourrons facilement nous concerter avec les gouvernements des provinces et venir notablement en aide à la diffusion de l'enseignement technique.

Or, monsieur l'Orateur, lorsque les nuages se seront dissipés à l'horizon, il sera trap tard peut-être pour que notre pays subventionne utilement l'enseignement technologique. C'est lorsque le ciel est menaçant qu'il faut se préparer, et si nous voulons nous emparer d'un peu du commerce alimenté par la main-d'œuvre ou ouvrière ou experte, il est indispensable que notre Gouvernement s'occupe sans plus de retard de la question de l'enseignement technologique et contribue à la formation d'artisans experts dans les diverses provinces.

L'année dernière, l'honorable ministre du Travail soulevait, au sujet de cette

proposition, la question de la compétence du Parlement. La question de compétence me paraît n'avoir rien à y voir. Bien entendu, les législatures provinciales sont chargées de la gestion de l'instruction publique dans leurs territoires respectifs; mais je me permettrai d'ajouter qu'elles ont aussi la gestion des intérêts agricoles. Or, il y a deux ans, notre Gouvernement affectait un crédit de 10 millions à l'encouragement de l'agriculture dans les diverses provinces; et si, en prenant cette initiative, il n'excédait pas ses attributions —je ne sache pas qu'il les ait excédées, la question ne paraît pas faire doute,—s'il pouvait constitutionnellement contribuer cette somme de 10 millions, à l'usage des collèges et des écoles d'agriculture, qui sont pourtant à la charge des provinces, rien ne saurait l'empêcher de subventionner les établissements d'enseignement professionel de ces provinces.

C'est en toute sincérité que je signale ce besoin au Gouvernement. Les ministres pourront objecter que nos finances ne sont pas très florissantes, en conséquence de la guerre, qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent en réserve, aujourd'hui qu'il leur faut donner des millions pour la cause de l'empire. Notez, cependant, que pas un seul dollar des 150 millions votés pour la défense de l'empire n'a été prélevé sur les recettes ordinaires du pays. Sûrement alors le Gouvernement doit être en mesure, c'est incontestable, de fournir l'aide requise pour la diffusion de l'enseignement professionnel.

Parlons maintenant de la commission nommée il y a deux ans, sinon trois ans, pour faire la lumière sur la question du coût de la vie. Si je ne me trompe, cette commission, elle aussi, a été nommée par le ministre du Travail. L'an dernier, je posais au ministre du Travail cette question:

La commission sur le renchérissement de la vie a-t-elle fait rapport?

Avant d'indiquer quelle fut la réponse du ministre, j'affirme que jamais la gêne, la misère, la pauvreté n'ont été au Canada aussi grandes qu'elles le sont aujourd'hui et depuis le commencement de cette guerre, et s'il fut un temps dans l'histoire du pays où l'intervention du Gouvernement, ou de quelque autre corps, a été requise en vue d'améliorer la situation des classes ouvrières et leur rendre la vie moins coûteuse, c'est bien le moment actuel. Et quelle fut la réponse du ministre? La voici:



Ils m'ont promis, il y a quelques jours, que leur rapport serait prêt pour la fin du mois. Je crois qu'il doit être fini maintenant et que mon honorable ami et les membres de cette Chambre le trouveront excellent et très satisfaisant, spécialement la partie qui a été faite dans mon département et dont je suis très fier.

Il y a plus d'un an de cela, et la Chambre sera-t-elle surprise d'apprendre que ce rapport n'est pas encore déposé, qu'il n'est pas même prêt, nonobstant le fait que s'il y a une branche de l'administration qui soit moins occupée par les travaux de la guerre, c'est bien le département du Travail, dirigé par le ministre des Jeux.

L'année dernière lorsque les habitants de la Colombie tremblaient de peur de voir les navires de guerre allemands approcher des côtes, notre ministre du Service naval et ses fonctionnaires s'occupaient à publier une brochure dans laquelle on enseignait aux gens comment faire cuire le poisson. Peut-être le ministre du Travail et ses fonctionnaires ont-ils été occupés depuis l'année dernière à vouloir prouver au peuple que trois des poissons que le ministère du Service naval enseignait comment cuire, seraient suffisants pour nourrir quarante personnes. Je ne vois pas à quelle autre chose ils peuvent s'être occupés depuis l'année dernière. Je crois qu'il est temps que le ministre du Travail se réveille et s'occupe de l'enseignement technique, et aussi du rapport sur le prix élevé de la subsistance, qu'il nous a promis il y a un an.

Comme il se fait tard, monsieur l'Orateur, je veux dire en terminant que bien qu'il se trouve des pessimistes dans notre pays, de même qu'il y en a en Angleterre, qui croient que la guerre n'est pas bien conduite; bien qu'il y ait chez nous des pessimistes qui s'effraient du moindre obstacle que rencontrent nos armées, et croient qu'elles sont menacées de désastre et destruction, je crois que le grand et vieux drapeau Union Jack, qui flotte sur notre pays depuis près de deux siècles, le drapeau qui a défié les vents et les batailles pendant mille ans, continuera après cette guerre à flotter non seulement sur le Canada, mais sur un empire agrandi, pendant encore un millier d'années.

(Sur motion de M. Burnham, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à onze heures et trente-cinq minutes du soir.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Vendredi, 28 janvier 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### DELEGATION DE MONTREAL CONCERNANT UN OFFICE DU TRAVAIL.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (Rouville): Avant l'appel de l'ordre du jour, puis-je demander au premier ministre s'il doit recevoir une délégation de Montréal, touchant l'établissement d'un office du travail. En tête de cette délégation, paraît-il, figurerait Sa Seigneurie l'évêque Farthing de Montréal.

Le très hon. sir R. BORDEN: Oui.

L'hon. M. LEMIEUX: Le premier ministre voudrait-il bien indiquer la date?

Le très hon. sir R. BORDEN: De lundi en huit.

### SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

M. J. H. BURNHAM (Peterborough-Est): Monsieur l'Orateur, en prenant la parole, je tiens uniquement à protester, ou nom de la jeunesse de ce pays et s'il m'est permis de le prétendre, au nom de la population en général, contre la conduite des députés qui cherchent ici à fomenter les rancœurs et les haines de parti, bref, contre cette misérable politique qui s'alimente des préjugés de parti. Je suis frappé de stupéfaction, monsieur l'Orateur, je suis terrifié, en voyant cette Chambre transformée en charnier. Je ne me propose pas d'envenimer la polémique en répartissant ici les blâmes. Au public impartial je laisse le soin de juger, quand il aura bien compris les origines de cette polémique et le cours qu'elle a suivi. Il y a quelque temps, j'ai remarqué que graduellement il surgissait dans la presse politiqque un sentiment de malaise et d'agitation qui serait de mauvais augure pour ce jeune pays, à un moment aussi critique de cette lutte historique. Pendant quelque temps, des journaux comme le "Globe" ont su garder leur équilibre mental. Ils protestèrent contre l'idée d'une élection et toutes les personnes que je connais les ont aidés, dans leurs clameurs et dans leurs cris, pour arrêter ceux qui voulaient sacrifier le bien-être du pays pour s'emparer des dépouilles du pouvoir ou simplement dans l'espoir de cette perspective éloignée.

Aujourd'hui, je trouve la scène changée. Je suis revenu ici plein de l'ardeur de nos compatriotes qui ont travaillé côte à côte avec leurs adversaires politiques, dans le même état d'esprit, harmonieux et puissant. Nous avions oublié les questions politiques, nous ne pensions plus à la politique, nous songions à vaincre les Allemands, à rester fidèles au Canada et à ces braves Canadiens qui se sacrifient si noblement dans les tranchées. Nous voyons que les femmes du Canada travaillent de toutes leurs forces. Elles ont abandonné leur babillage et leurs causeries à l'heure du thé; elles ont cessé de s'émouvoir même du charme de la mode; elle se sont remises, si je peux le dire, à leur tricotage et elles travaillent avec ardeur, nuit et jour, pour procurer du confort aux soldats qui sont au front. Parlant plus particulièrement de mes propres électeurs et de la circonscription que je représente, je dirai que l'unanimité des sentiments et des pensées qui existe dans cette région m'a surpris, m'a ravi, m'a charmé et m'a élevé l'esprit. J'avais été plus qu'enchanté de constater que les opinions n'étaient ni divisées, ni troublées, ni empoisonnées, mais qu'au contraire le bon esprit croissait, de jour en jour, en beauté et en force. Il fallait que je vinsse à Ottawa pour apprendre que tout cela était un mensonge. Je devais entrer à la Chambre pour constater que le poison qui pourrait détruire l'existence même du pays était distillé précisément dans cette enceinte. Je me mis avec stupéfaction à chercher dans nos archives et j'y trouvai les belles paroles du très hon. leader de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) qui auraient dû donner le ton à toute la discussion et fixer la conduite future des membres de la Chambre. Au cours de la brève session qui a suivi la déclaration des hostilités, voici comment il s'est exprimé:

> Cette session a été convoquée afin que le Parlement approuve et que la loi sanctionne les mesures que le ministère a déjà prises et celles qui sont encore nécessaires pour assurer la défense du Canada et offrir à la mère patrie les services que nous pouvons lui donner pour la lutte dans laquelle elle est engagée. Parlant au nom de ceux qui m'entourent et des vastes divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de dire que nous donnons notre prompt assentiment à toutes ces mesures. Si dans ce qui s'est fait ou dans ce qui reste à faire, il se trouve quelque chose qu'il vaudrait mieux à notre avis, ne pas faire ou faire autrement, nous ne soulevons pas d'objections, nous ne faisons pas entendre de critiques, et nous

n'en ferons rien tant qu'un danger nous menacera.

Cette déclaration a fait palpiter tout le Canada. Elle a donné aussi l'assurance au Gouvernement, comme on pouvait raisonnablement le supposer, de l'appui honnête et constant de l'opposition. Mais que s'est-il donc passé dans son sein, je l'ignore. Il me semble que le poison s'y est glissé et maintenant même les journaux, en général, s'attaquent en particulier aux membres de la Chambre. Même l'honorable député de Renfrew-Sud (M. Graham), un homme qui, je le crois, se consacre corps et âme avec une seule pnsée au progrès de son pays est traité comme un vulgaire traitre. Le 8 février 1915, nous trouvons dans les Débats, ces paroles remarquables du très honorable leader de l'opposition:

Qu'il me soit permis de dire sans tarder que la gauche, que la loyale opposition de Sa Majesté, a tracé son attitude au début des hostilités lorsqu'elle a déclaré qu'elle appuierait les mesures du Gouvernement relativement à la guerre.

Puis il continue ainsi un peu plus loin:

Mais si nous sommes disposés à croire, comme nous le croyons, qu'il y a eu des négligences dans l'emploi des fonds, que des erreurs de jugement ont été commises, nous ne voulons pas relever ces négligences et ces erreurs de jugement.

Qu'une dépense d'une cinquantaine de millions se fasse sans être accompagnée de la moindre erreur, il n'est guère possible d'y compter; ce serait peut-être exiger trop de la nature humaine. Une chose cependant ne saurait se perdre de vue, c'est qu'il s'est commis des erreurs, perpétré des fraudes qui ont nui à la santé de nos troupes et porté préjudice à l'efficacité de leur service. Ces fraudes, on les a jugées si flagrantes et si criminelles, qu'en ces deux ou trois dernières semaines le ministre de la Milice a déclaré lui-même à trois ou quatre reprises et en différentes parties du pays que s'il connaissait le fournisseur des bottes qui ont ainsi répandu la maladie et la souffrance dans les rangs de nos soldats sur les plaines de Salisbury, cet homme mériterait d'être fusillé.

L'honneur du ministre est en jeu; il en est de même du bon renom du pays. Découvrir les coupables n'est pas chose impossible. Jusqu'à présent, c'est sur le ministre que pèse toute la responsabilité, et c'est à lui qu'il appartient de prendre les mesures propres à venger son honneur. On nous a dit qu'une commission composée de trois personnes avait été chargée par le Gouvernement de s'enquérir de cette affaire, et il y a dix ou douze jours à peine, on disait que le ministre, non content de cette enquête, avait lui-même fait ouvrir au ministère une investigation dans le but de se rendre compte de la réalité des faits. Je ne sais si c'est à cela que le Gouvernement entend borner son intervention; qu'il me soit cependant permis de dire que l'on devrait faire la lumière la plus complète sur cette affaire, afin que le peuple se trouve en mesure de faire la part des responsabilités.

Dans les rangs de la gauche, on n'entend pas faire de critique; pour ma part, je n'y songe certainement pas. Le profond souci de chacun, certes, c'est que la santé et le bien-être des braves qui, au risque de leur vie, volent à la défense de l'empire, soient l'objet, de tous les soins possibles.

C'est là le ton élevé qui convient à la direction d'une opposition, et même, j'oserai dire, à la direction de la population du pays d'une façon générale. Mais au cours de la dernière semaine, nous avons été témoins d'une transformation extraordinaire. L'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), avec toute l'habileté et la sérénité qui le caractérisent, n'a pas hésité à allumer une mèche, qui détruirait certainement le gouvernement par une terrible explosion, si on l'avait laissé faire. Puis, est venu ensuite l'honorable député de Carleton (M. Carvell) qui, à son tour, a mis en branle tout le sarcasme vitriolique et les invectives dont il dispose; il a dirigé tous ses moyens d'attaque contre la droite, de la façon dont les Allemands dirigent leurs gaz asphyxiants contre les tranchées des alliés, afin, sans doute, d'asphyxier ses adversaires avant qu'ils aient le temps de se lever et d'exposer leur côté de la question. Puis, nous voyons un nouveau Daniel qui vient rendre son jugement que le sort qui attend le gouvernement dans la personne de l'honorable député de Cap-Breton-Nord (M. McKenzie), lequel avec tous les égards dus à un collègue, monsieur l'Orateur, dans un discours de plus d'une heure, s'est peu rendu justice à lui-même; en réalité, une telle harangue ferait à peine honneur à un enfant.

J'ai écouté patiemment ses observations, dans l'espoir d'entendre au moins une seule pensée noble tomber de ses lèvres; mais en réalité il a eu une attitude extraordinaire, à bien y penser. Il s'est servi des paroles suivantes:

Je conçois qu'en prenant la parole j'assume une grande responsabilité que je n'ai pas cherchée.

Mais qui donc, alors, est responsable? Il n'a certainement pas parlé de façon à faire croire qu'il soit responsable. Mais, après avoir cité ses paroles, je lui pose la question: qui donc, alors, devons-nous tenir responsable dans cette assemblée? Le chef de l'opposition s'est retourné sur son siège et l'étonnement se lisait sur tous les traits de son visage, en écoutant le discours de l'honorable député de Cap-Breton. A tout événement, l'honorable député a trouvé moyen de faire des allégations qui sont assez éloignées de la bienséance, pour ne pas dire plus. Il a dit:

En présence du premier ministre qui est lui-même un enfant de la Nouvelle-Ecosse, dont nous sommes tous fiers, j'accuse ce comité d'avoir, dans le comté d'Halifax, et je tiens mon très honorable ami responsable de ce qui

se passe dans son comté, fait placer à la tête des régiments des amis politiques de l'espèce la plus abjecte.

Et il n'apporte aucunes preuves à l'appui de pareille assertion et quelle occasion, n'est-ce pas, pour les étaler, s'il en possède? N'est-ce pas un débat sur le discours du trône?

On n'entend parler que d'enquêtes. Qui nous a dit qu'il n'y aurait pas une enquête? Qui donc a prétendu que l'on ne suspendra pas l'application de notre règlement, et quoi que l'on puisse faire ou que l'on ait fait, que le tout ne sera pas référé aux commissions qui sont constituées dans le but de s'enquérir sur ces affaires-là? Personne. Pas un seul membre, en cette enceinte, n'a dit: "Si des fraudes et des erreurs ont été commises, si les deniers publics ont été dépensés mal à propos, il n'y aura pas d'enquête à ce sujet. Personne n'a parlé en ce sens. Il n'est pas un membre du Parlement qui prétende pour un instant qu'il n'y aura pas d'enquête au sujet de ces accusations.

La véritable situation, c'est que pour certaines raisons que l'on avait l'habitude de tenir cachées, mais qui sont maintenant du domaine public, l'opposition est décidée à étaler de prétendus scandales devant tout le pays.

Le peuple commence à deviner dans quel but les députés de la gauche adoptent cette ligne de conduite, et que Dieu leur vienne en aide, le jour où ils retourneront devant le corps électoral.

Et ce Daniel qui joue au prophète continue un peu plus loin:

> Mais le Gouvernement dont il fait partie...

Il veut parler de mon honorable ami le ministre de la Milice (sir Sam Hughes), un homme qui a assurément supporté sa bonne part du fardeau et des fatigues du jour, un homme qui a pu rassembler à l'appel aux armes 250,000 volontaires, qui connaissait à peine auparavant la signification du mot guerre, qui a expédié cette armée sur la ligne de feu, qui a équipé nos soldats de telle façon que même dans les circonstances les plus critiques, ils ont été en état de faire le plus grand honneur à leur pays et à l'empire.

Dans tous ces discours qui ont été prononcés par les députés de la gauche, a-t-on entendu un seul mot de louange tomber de leurs lèvres? Pas un seul. Ces messieurs de l'opposition n'ont pas le cœur assez large pour féliciter un membre du cabinet, même quand il a accompli plus que son devoir. Devons-nous comprendre qu'aux yeux de ces messieurs, le Gouvernement n'a rien fait de bien depuis le début du conflit actuel et qu'il faille le condamner sur des accusations insignifiantes, qui peuvent être vraies ou fausses et qui, pour me servir des paroles du chef de l'opposition, si l'on tient compte de la falblesse de la nature humaine, pourraient peut-être jusqu'à un certain point se rapprocher de la vérité?

Est-il possible que nous ne puissions porter au crédit de l'honorable ministre de la Milice et de la Défense (sir Sam. Hughes), du ministre des Finances (l'hon. M. White) et au balancier du Dominion, le très hon. premier ministre lui-même quelques-unes des bonnes actions qui ont été accomplies?

On dirait que la jalousie, l'envie, la haine et la calomnie siègent sur les dernières banquettes de la gauche, en ce moment, après en avoir chassé le dernier rayon du bon sens ou de la pitié. Ce n'est pas là le sentiment qui règne, à l'heure actuelle, d'un bout à l'autre du pays. Pourquoi, alors, je vous le demande, assistons-nous à un tel déchaînement de toutes les passions, en cette enceinte? Je tremble à la pensée que le peuple, souçonnant le Gouvernement de quelques crimes abominables, détourne son attention de la guerre, pour créer au sein du pays des troubles qui le ruineront. Et à qui faudrait-il attribuer cette ruine, sinon à une opposition que la lâcheté caractérise? Parlant du ministre de la Milice, le député de Cap-Breton-Nord a donné une assez piètre preuve de son patriotisme quand il a dit:

> Mais lui-même, le cabinet dont il fait partie et—qu'on me pardonne l'expression—toute la boutique apprendra, d'ici à peu de jours, qu'il y a un peuple dans ce pays, et que c'est le peuple qui parle.

Pourquoi toutes ces menaces d'en appeler au peuple, surtout au milieu d'une guerre dont rien n'indique encore la fin prochaine et qui exige le meilleur de nos ressources et notre énergie? Il n'existe pas d'exemple de pareille conduite, on ne trouverait dans aucun autre pays un seul homme assez dépourvu de patriotisme pour chercher à favoriser un parti politique aux dépens de la bonne renommée de son pays. L'honorable député a ajouté:

> Monsieur l'Orateur, j'ai dit que j'allais vous signaler, sous forme de questions, certaines propositions soumises au ministre de la Milice concernant la direction de son ministère.
>
> Après qu'il eut reçu l'avertissement dont je viens de parler, les sbires de son parti lui demandèrent s'ils pourraient envoyer les soldats dans les tranchées avec des chaussures mal faites, avec des chaussures de papier, et nu-pieds pour ainsi dire. Il leur répondit: "Pour ce qui est du département, oui, si vous pouvez y faire

de l'argent et réussir à tenir tout caché; je n'y vois pas d'objection".

A quel motif un homme respectable aurait-il pu obéir pour se résoudre à exprimer un sentiment comme celui-là dans cette Chambre où il serait censé représenter une partie du peuple? Ce discours-là s'est maintenu, du commencement à la fin, sur le même ton que certains autres discours extravagants que l'on nous a débités. Il ne s'y trouve pas un seul mot de louange ni d'approbation; tout y indique, au contraire, l'intention d'exciter le parti ministériel, de mettre la Chambre en ébullition et de nous faire assister à une scène comme celle du débat qui eut lieu, il y a quelques années, au sujet de la loi navale, et fit penser au peuple que cette Chambre était devenue un asile de fous furieux. Que la gauche veuille bien réfléchir à ce que je dis là, dans son intérêt.

On lit dans le "Grain Gorowers' Guide":

Il y a aujourd'hui à la tête du parti libéral au Canada un trop grand nombre de gens qui n'ont pas la moindre idée de ce que sont les vrais principes libéraux et démocratiques.

Me voici d'accord, une fois au moins, avec quelqu'un de l'Ouest.

Le "Citizen" de ce matin contient en première page ce titre flamboyant: "On s'est remis à parler d'élections."

La lecture de ces mots m'a navré.

M. TURRIFF: Rien d'étonnant.

M. BURNHAM: Rien d'étonnant pour vous, vous avez les mêmes idées que vos collègues, vous vous attendiez tous à cela; mais le parti ministériel en est surpris, comme je le suis moi-même. Rien de plus déplorable, rien de plus propre à paralyser l'énergie dont nous avons besoin de faire preuve dans cette guerre. J'ai lu, l'autre jour, dans le "Free Press", au sujet du caucus, un autre compliment à l'adresse du parti conservateur.

Sur ce point l'on est unanimement d'avis que bien qu'il ne parût pas à propos de refuser une enquête, cependant, si le comité des comptes publics en accordait une, il pourrait s'y faire des révélations encore plus susceptibles de nuire au Gouvernement.

Insinuation malicieuse, mensonges éhontés! Il n'est pas un seul membre du parlement ministériel qui ait dit ou pensé pareille chose. Toutefois, le discours prononcé hier soir par le député de Cap-Breton-sud, (M. Carroll) indique qu'il règne un esprit un peu meilleur chez certains membres de l'opposition. L'honorable député a bien cherché à se montrer, mais il n'y a pas réussi, il est trop honnête pour répondre à l'appel que lui font ses amis. Il a dit:



N'incombe-t-il pas aujourd'hui au Gouvernement de faire une enquête sur les accusations qu'on a portées? Je ne dis pas qu'elles sont fondées.

Toutes les diatribes de ses amis n'ont pu le convaincre qu'il y ait une parcelle de vérité dans ces accusations, et je ne m'en étonne pas. Puis il a ajouté:

J'espère, pour l'honneur du Canada, de ce Parlement et des membres du cabinet, que l'on accordera une enquête; elle ne sera pas dommageable s'il ne s'est rien fait de mal, et s'il s'en est fait elle y remédiera et le peuple s'apercevra que la réputation tout entière est disposée à bien faire et à refuser protection aux coupables, qu'ils soient conservateurs ou libéraux.

Devons-nous supposer que sous un prétexte aussi futile, l'opposition sera prête à mener le Canada sur le confins de la guerre civile? Tout homme conscient de son devoir doit comprendre que ce serait une erreur, je dirai même un crime, d'exciter les passions des membres de cette Chambre et des électeurs de ce pays. Que ces accusations soient fondées ou non, nos adversaires exigent que le Gouvernement s'engage à instituer une enquête avant de déposer un projet pour prolonger l'existence de la présente législature.

Il est peu probable que le Gouvernement prenne un pareil engagement, car si l'existence de la législature n'est pas prolongée, il ne pourra pas le tenir; d'un autre côté, si l'extension demandée est accordée, le Gouvernement devra nécessairement instituer une enquête. Par conséquent, l'opposition doit d'abord voter le projet tendant à prolonger la durée de la législature, puis son autre désir sera réalisé.

Pour ma part, je n'ai aucune obection à ce que deux ou trois des esprits dirigeants de l'opposition passent l'année ici pour noter et surveiller tous les cas de concussion ou de malversation dont mes compatriotes, malheureusement, se rendent quelquefois coupables. Admettons qu'il y a eu des cas de péculat, mais quel qu'en ait été le nombre, comme dit l'honorable chef de l'opposition, tournons-nous quelquefois vers le soleil levant, ouvrons nos cœurs et nos intelligences à l'espérance, au lieu de nous complaire éternellement dans la contemplation de la laideur et de la dépravation de notre pays. Ceux qui sont allés combattre sur les champs de bataille n'étaient certainement pas animés de sentiments aussi déprimants. Ils sont allés au front avec la conviction que les Canadiens étaient des hommes justes, francs et honorables auxquels ils pouvaient sans crainte confier l'administration des affaires du pays, de la base de ravitaillement. Ils ne soupçonnaient pas que les jeux mesquins de la

politique occuperaient le premier plan et que la première proposition déposée devant la Chambre donnerait lieu à un débat prolongé et acrimonieux.

Pourquoi les honorables députés de la gauche ne suivent-ils pas le conseil donné par l'honorable chef de l'opposition lorsqu'il dit que, quelles que soient les fautes ou les fraudes commises, il faut suspendre toute sentence et ne se prononcer que lorsque le temps sera venu. Ce n'est pas le moment de discuter ces questions. Quelles raisons ont les membres de la gauche de nous refuser leur concours? Je ne prétends pas que le Gouvernement soit infaillible; il a pu commettre des fautes, mais je n'ai pas encore entendu un seul ministre approuver ou excuser la moindre irrégularité; je n'ai pas vu un seul ministre soustraire les documents officiels à l'inspection ou refuser de donner les explications qui lui étaient demandées.

Je suis intimement convaincu que le Gouvernement est absolument intègre. Je ne donnerai pas les raisons de cette conviction, car je ne suis pas disposé à scruter les motifs de qui que ce soit, mais que cette intégrité soit le résultat d'une impulsion naturelle ou une nécessité de circonstances, je crois sincèrement que le gouvernement a été scrupuleusement honnête, dans tout ce qu'il a fait. Quel est le député qui n'a pas failli être compromis par les actes de quelques escrocs de son parti? Quel est le représentant d'un collège électoral qui puisse affirmer qu'au nombre des choses qu'il a dû faire ou s'abstenir de faire, il ne s'en trouve pas qui nécessiterait des explications pénibles, sinon plus, mais que nos mœurs politiques, la coutume, les règlements de la Chambre, ou la procédure parlementaire empêchent de donner.

Dans ces circonstances, il faut supporter son mal en silence et remercier le Ciel, si on s'en tire à peu près indemne. Mais on ne veut rien entendre; on n'admet aucune circonstance atténuante; on veut condamner " toute la boutique ". Un membre de la gauche, qui a déjà fait partie de la magistrature de ce pays, n'hésite pas, dans des circonstances aussi graves que celles-ci, à employer cette expression méprisante, à l'adresse du Gouvernement.

Cette attitude de l'opposition cause un tort considérable à l'enrôlement. Si un officier recruteur rencontre un de ses compatriotes et lui expose la nécessité de s'enrôler, que voulez-vous qu'il fasse si son interlocuteur lui répond: " Vous n'êtes que des farceurs et des filous politiques; c'est l'opposition à Ottawa qui le dit? " Dans ces conditions, peut-on espérer que le ministre de la Milice réussisse dans le beau et grand projet qu'il a conçu? Je vois dans cette attitude de l'opposition un danger si imminent et si grave que je me reconnais incapable de le définir en termes appropriés. Le même état de choses n'existe ni en Angleterre ni en Australie. Les Australiens ont supporté le fardeau de la guerre et certains désappointements avec une patience et une dignité qui leur fait beaucoup d'honneur, qui nous cause un étonnement bien naturel et que nous devrions nous efforcer d'imiter. Je ressens presque du dégoût lorsque je constate qu'au Canada nous sommes à la merci d'un lot de charlatans qui voudraient voir le pays en proie aux violences d'une tourmente électorale. Tout cela ne peut qu'avoir un très mauvais effet sur l'enrôlement; en jetant cette pomme de discorde dans le pays on commet une grave erreur, mais l'effet produit sur nos ennemis sera mille fois plus désastreux.

Au lieu d'une Chambre des communes unie et joyeuse, qui ne tient pas compte des fautes des turpitudes, si vous aimez mieux des membres du ministère, nous avons des hommes boudant sous leurs tentes qui ne trouvent pas le courage de proférer un seul mot d'éloge. On s'est vanté un jour de l'existence d'une trève. Mais elle a été foulée aux pieds depuis longtemps. Evidemment conçue et mise au jour pour servir de prétexte, elle a à peine répondu à ce dessein. Il y a longtemps qu'elle a été jetée aux orties. Un membre de l'opposition a-t-il proféré le mot "trève" à cette session? Pas un. Ils sont brutaux et ne veulent pas d'une trève.

L'autre soir, pendant que j'écoutais certains propos des députés de la gauche, qui m'ont jeté dans l'abattement à la pensée que le Canada serait divisé et délirant, je me suis demandé "Peut-il y avoir autre chose qui trouble ces députés?" Est-ce que le projet de résolution concernant la prohibition les ennuie, et veulent-ils se présenter devant le peuple, afin de s'en débarrasser de crainte de perdre la province de Québec et d'irriter la province d'Ontario? Cependant, je me suis dit que l'eau froide ne saurait avoir cet effet. On pourrait peut-être découvrir quelque chose à cet égard. Mais je ne ferai pas de digressions; je m'en tiendrai rigoureusement à mon texte; je ne ferai pas planer l'ombre d'un soupçon sur l'opposition; je n'insinuerai et ne laisserai rien entendre. Si j'ai quelque chose à dire de l'opposition, je le dirai aussi carrément et clairement que je le puis dire.

La gauche ne saurait m'accuser d'agir autrement.

Hier soir, le débat, s'il mérite ce nom, a suivi toutes sortes de méandres, de chemins obscurs, il a franchi les remous, remonté les cours d'eau et s'est jeté dans des eaux troubles. Entre autres choses, le premier ministre a été accusé d'avoir offert des portefeuilles à M. Armand Lavergne et à M. Bourassa. Les députés de l'opposition ont déjà, à juste titre, fait remarquer avec fierté que le chef de l'opposition avait réussi à concilier les éléments discordants au Canada. Pourquoi ne reconnaîtrait-on pas au premier ministre actuel le mérite d'avoir réuni les Juifs et les Gentils, les esclaves et les affranchis, les nationalistes et les libéraux, et d'en avoir fait un tout harmonieux? L'Ecriture nous apprend que la pierre qui avait été rejetée est devenue la meilleure de l'édifice. Le repentir ne doit jamais être un sujet de reproche. Il n'y a pas de nationalistes dans le parti conservateur. Celui qui avait été nationaliste avant d'entrer dans le parti conservateur, a laissé son nationalisme en arrière lorsqu'il a été admis parmi les conservateurs. Il n'y en a pas un qui ne nie qu'il soit nationaliste; tous se disent conservateurs.

Puis, je dirai: Rendez justice au premier ministre, ce que vous feriez assurément envers le chef de l'opposition; reconnaissez-lui le mérite d'avoir, avec une main de fer, une poigne solide, une dignité et une douceur qui s'harmonisent si bien, ramassé les éléments épars de notre population, de les avoir obligés à rentrer dans les rangs, à occuper la place assignée où ils sont en train de devenir nos meilleurs citoyens. Lorsque nous aurons été au pouvoir pendant la durée d'une autre législature, il ne restera peut-être plus un seul nationaliste dans la province de Québec. Même les plus fougueux et les plus félons d'entre eux trouveront dans le parti conservateur non seulement force et raison, mais ce patriotisme qui est un baume et une huile sainte pour toutes les âmes raisonnables.

Pendant la session de 1912-1913, le 4 décembre 1912, M. Lemieux a posé la question suivante à laquelle le premier ministre a répondu:

M. Lemieux demande:

1. Le très honorable premier ministre a-t-il pris connaissance de la déclaration faite par M. Armand Lavergne, ex-M.P., à une assemblée tenue dans le comté de Québec le 1er novembre, et rapportée comme suit dans le "Star", de Montréal du 2 novembre 1912:—

"Puis M. Lavergne en arrive à donner sa propre version au sujet de la manière dont les membres canadiens-français du cabinet ont été choisis par le nouveau premier ministre après sa victoire de l'automne dernier.

"Les premiers noms suggérés, dit M. Lavergne, furent ceux de MM. Monk, Tellier et le mien. J'ai décliné l'honneur de faire partie du cabinet, et, à la demande de M. Pelletier, j'ai fait de mon mieux pour induire M. Monk à l'accepter à ma place. Il s'y objecta tout d'abord. Dans le même temps, M. Forget poussait les intérêts de M. T. Chase Casgrain, mais je n'ai pas voulu agréer ce dernier choix.

"Il parut alors admis entre le premier ministre et M. Monk que M. Pelletier serait le représentant de Québec dans le cabinet. Plus tard, j'ai appris que M. Borden avait l'intention de n'avoir dans son ministère que deux ministres canadiens-français, et c'est alors que je me suis rendu à Montréal par convoi spécial payé par M. Cahan, afin d'amener M. Borden à comprendre la nécessité qu'il y avait de continuer la tradition et d'avoir trois ministres canadiens-français dans le cabinet fédéral, point que nous avons gagné en définitive"?

2. La déclaration ci-dessus est-elle vraie?

L'hon. M. Borden: Non.

Le même jour le premier ministre a répondu à la question suivante, reproduite à la page 589 du hansard de 1912:

M. Lemieux demande:

Le très honorable premier ministre a-t-il pris connaissance d'une déclaration faite par M. Armand Lavergne, ex-M.P., dans une assemblée tenue dans le comté de Québec le 1er novembre dernier, et rapportée comme suit dans le "Star", de Montréal, édition du 2 novembre 1912:

"M. Lavergne affirme qu'avant d'entrer dans le cabinet conservateur, M. Monk avait reçu de M. Borden l'assurance qu'un plébiscite serait pris avant qu'aucune contribution à la marine de guerre de l'Angleterre fût décidée. Le premier ministre avait également promis à son collègue que le Gouvernement ferait quelque chose, M. Lavergne n'a pas dit ce que ce serait, en faveur des catholiques du Manitoba et du Keewatin. C'est parce que M. Borden n'a pas rempli ses promesses que M. Monk a démissionné".

2. La déclaration ci-dessus est-elle exacte?

L'hon. M. Borden: Non.

J'espère donc que ceux qui ont reçu la petite scène d'hier soir, qui ont tenté à une heure avancée, à onze heures et demie, de faire croire, en l'absence du premier ministre, que celui-ci s'était abaissé à faire des avances à Bourassa et à Lavergne, reviendront à de meilleurs sentiments et reconnaîtront que j'avais raison de dire que le premier ministre avait contredit ces assertions-là.

D'autres questions ont été faites à ce sujet qui ont obtenu leur réponses, mais il n'est pas utile de les signaler en ce moment; je me suis borné à mentionner celles qui se rattachent au présent débat. C'est sans doute une reproduction que jai récemment lue dans les journaux et que j'ai prise pour le compte rendu d'une interview avec le premier ministre. Inutile d'en donner lecture

ici; les questions et réponses que j'ai extraites des Débats suffisent. Puisqu'il se trouvait encore quelqu'un pour douter de l'attitude du premier ministre, je suis bien aise que l'on ait soulevé cette question, car voici que l'affaire est définitivement réglée sans peine aucune et, je dois le dire aussi, en temps on ne peut plus opportun.

Je termine par un dernier mot à l'adresse de nos adversaires. Si c'est en vue d'une élection qu'ils font tout ce bruit, de grâce, qu'ils nous le disent pour que nous en appelions a peuple avant que la ruine du pays soit complète; dans le cas contraire, qu'ils se taisent pour que l'on puisse s'occuper, avec tout le soin nécessaire, de ceux de nos soldats qui sont rendus au front des hostilités.

M. ERNEST LAPOINTE (Kamouraska): Monsieur l'Orateur, mon honorable ami de Peterborough-Ouest (M. Burnham) a fait montre, au début de ses observations, d'une chaleur pleinement motivée par le discours que le représentant de Frontenac (M. Edwards) faisait hier soir. Je ne trouve pas à redire au ton des observations de mon honorable ami de Peterborough-Ouest (M. Burnham). Si empreintes qu'elles soient parfois de passion, je les préfère encore de beaucoup à celles du député de Frontenac. Je me propose de relever un peu plus tard quelques-uns des dires de mon honorable ami de Peterborough-Ouest.

N'étaient certaines observations que je trouve dans le très remarquable discours prononcé à la Chambre par le ministre des Postes (M. Casgrain), le 18 courant, je me serais abstenu d'intervenir dans le présent débat. Certains passages de ce discours ne doivent pas rester sans réplique; ils le doivent d'autant moins que les principaux organes conservateurs de la ville et du district de Québec, journaux qui sont censés réfléter les idées et les opinions de l'honorable ministre, ont publié des articles de fond où ils menacent les membres de la Chambre et les électeurs canadiens de la dissolution immédiate du Parlement et d'une élection générale dans le cas où les représentants du peuple refuseraient de souscrire aux volontés de mon honorable ami et de ses collègues du cabinet. Je n'entends pas me soumettre à cela; je ne le ferai jamais. En temps de crise nationale, les actes du gouvernement ne regardent pas seulement les ministres; le peuple a le droit de les discuter, il a le droit de juger ceux qui en doivent rendre compte.

J'approuve sans réserve le discours du trône en ce qu'il a trait à la participation effective du Canada à la grande guerre que la Grande-Bretagne et ses alliés poursuivent en ce moment. Le devoir nous incombe de prendre toutes les mesures que peuvent nécessiter le maintien de l'honneur du Canada et la sauvegarde des intérêts les plus sacrés de la nation. Il me semble, cependant, que le chiffre de 500,000 hommes est un peu fort et qu'on l'atteindra fort difficilement; néanmoins, je n'irai pas jusqu'à dire, comme l'a fait le "Toronto Saturday Night" que la conception du projet accuse "un certain degré d'hystérie."

Dans les circonstances, le devoir nous incombe aussi, si épineux semble-t-il, d'accorder les fonds réclamés par ceux qui se trouvent chargés de veiller à la défense nationale; mais nous devons, comme par le passé, exiger que la dépense des sommes ainsi mises à leur disposition se fasse de façon convenable, effective et honnête. Cela, nous le devons à ceux de nos compatriotes qui, répondant à l'appel du Gouvernement et de la nation, ont quitté fermes, bureaux et ateliers. Il faut veiller à ce qu'ils reçoivent l'instruction militaire la plus complète, à ce qu'ils soient dotés de l'organisation la plus parfaite et à ce qu'il ne manque rien à leur équipement; aussi manquerions-nous à notre devoir en participant à une conspiration générale du silence et en refusant de dénoncer ou de scruter les actes et les négligences de ceux qui sont tenus de rendre compte au Parlement des opérations militaires du Canada.

Je crois qu'on doit faire passer les intérêts des contribuables du Canada avant la tranquillité du Gouvernement. Nous devons accepter de faire notre part dans la présente guerre, non seulement avec une conception élevée de notre devoir, mais encore avec générosité et bonheur. La semaine dernière, on a invoqué, au Sénat, comme argument de nature à nous empêcher de faire de nouveaux sacrifices pour aider la mère patrie, dans cette guerre, que la Grande-Bretagne était en quelque sorte responsable de la guerre et qu'on devait la blâmer de ne pas s'être prononcée plus tôt en faveur des Alliés. On a naturellement relevé avec sévérité ces paroles, et des journaux conservateurs tels que le "Toronto News" et le "Toronto Telegram" ont essayé d'imputer au parti libéral la responsabilité du discours prononcé par le sénateur Choquette. Mais le sénateur Choquette a toujours combattu la politique du parti libéral au sujet de la défense navale et de toute participation du Canada à une guerre entreprise par l'empire.

En 1911, on a distribué dans chaque maison du comté de Kamouraska, que je repré-

sente et qui fait partie de la division que mon honorable ami le sénateur Choquette représente à la Chambre haute, le discours qu'il a prononcé contre une politique semblable, et c'est le parti conservateur qui a payé les frais de cette distribution. Monsieur l'Orateur, rien ne vient plus en contradiction avec les faits que les affirmations de mon honorable ami le sénateur Choquette, que je viens de mentionner.

Il est vrai que les hommes d'Etat anglais se sont efforcés par tous les moyens possibles d'éviter la guerre et de maintenir la paix en Europe. Jusqu'au dernier moment, sir Edward Grey a tenté tous les efforts possibles dans le but d'amener ce qu'on pourrait appeler une halte, mais comment cela pourrait-il leur être reproché? A la veille des hostilités, le 31 juillet 1914, sir Edward Grey a laissé entendre à l'Allemagne que les quatre puissances étrangères devraient s'unir pour représenter à l'Autriche qu'elles verraient à ce qu'elle obtint pleine et entière satisfaction dans ses commandes à la Serbie, à condition que ces demandes ne missent d'entraves ni à la souverainité de la Serbie ni à l'intégrité du territoire serbe. Le 1er août, sir Edward Grey adressait à l'ambassadeur allemand une lettre qui contenait ces mots:

> Je crois sincèrement qu'il serait possible de maintenir la paix si l'on pouvait seulement obtenir un répit de quelques jours avant qu'aucune grande puissance ne commençât la guerre.

Le 30 juillet, sir Edward Grey répondait à la proposition du gouvernement allemand que l'Angleterre restât neutre à condition que l'Allemagne n'annexât aucun territoire de la France continentale. Je ne citerai que la dernière partie de cette réponse—et je recommande ces mots à l'attention et à l'admiration du peuple canadien et plus spécialement à celles des habitants de ma province:

> Ce serait une honte pour nous de conclure un marché semblable avec l'Allemagne aux dépens de la France—une honte qui resterait toujours attachée à la bonne réputation de ce pays.

Le 2 août, la guerre éclata entre l'Allemagne et la France. Le lendemain, les troupes allemandes envahissaient la Belgique, en dépit des protestations du gouvernement belge.

L'ambassadeur allemand demanda alors ses passeports et, le 4 août, la guerre fut déclarée formellement entre l'Angleterre et l'Allemagne. En présence de tous ces faits, comment un homme politique peut-il dire qu'on devrait tenir l'Angleterre responsable de cette horrible guerre?



Mais laissez-moi ajouter ceci. Lorsque, le 30 juillet, il devint évident que la France ne pouvait pas éviter la guerre avec l'Allemagne, nombreux furent les habitants de la province que j'habite, particulièrement ceux qui se rappelaient les jours sombres et pénibles de 1870—qui surveillèrent avec anxiété ce que l'Angleterre ferait. Dans plusieurs centres, durant ces jours d'expectative, on a éprouvé un sentiment de malaise. L'Angleterre se tiendrait-elle à l'écart et permettrait-elle à l'Allemagne d'anéantir la Belgique et d'envahir la France? Finalement, tous les efforts tentés en vue de maintenir la paix ayant échoué, la voix de l'Angleterre se fit entendre du côté du droit et de la justice contre la tyrannie et la force brutale.

Tous furent tranquillisés; l'enthousiasme remplaça l'anxiété, et de ce jour, monsieur l'Orateur, j'ai favorisé et appuyé toutes les mesures qui pouvaient aider la mère patrie dans cette guerre. Je l'ai fait, croyant que ces mesures représentaient un devoir national et une profonde expression de gratitude. Je crois que si l'Angleterre avait refusé de s'unir aux Alliés et d'unir ses efforts à ceux de la Belgique, de la France et de la Russie, un grand nombre de ceux qui blâment, aujourd'hui, notre participation à la guerre, auraient dénoncé, en termes indignés, l'attitude de l'Angleterre.

Je prétends que, dans les circonstances, malgré ce qu'on a dit ailleurs, la province de Québec a fait son devoir. Sa population a contribué sa large part, et elle est encore prête à se montrer tout aussi généreuse. Mais il y a une certaine question sur laquelle je dois m'exprimer en toute franchise—bien que je n'aime pas à froisser les sentiments de personne. Notre population ressent grandement les insinuations et les remarques insultantes d'une certaine presse. L'honorable député de Frontenac (M. Edwards) que personne, en ce pays, n'accusera d'avoir l'esprit trop large et qui, semble-t-il, ne peut prendre la parole, en cette Chambre, sans adresser quelques mots doux et tendres à l'infortunée province de Québec,—s'est montré plus prudent dans les observations qu'il a faites, hier, tout en ne pouvant s'empêcher de faire quelques absurdes insinuations.

Certains articles publiés dans les journaux de l'Ontario ont été un bien plus grand obstacle au recrutement dans la province de Québec que tous les discours de ceux que la même presse accuse d'être des traîtres. Que ces journalistes de l'Ontario

s'appliquent plutôt à se corriger eux-mêmes.

Mon opinion, et je constate avec plaisir qu'elle est partagée par un journal comme le "Citizen," d'Ottawa, est que le champ des réformes est assez vaste dans leur propre province pour occuper toute leur activité, et satisfaire leur ambition de travailler pour le bien commun. Libre à certaines personnes d'avoir une haute opinion d'elles-mêmes; les Pharisiens ont existé de tout temps; mais je proteste contre les comparaisons injustes, inexactes et odieuses que ces journalistes veulent faire, et je répète que ces accusations et insinuations de la presse tory ontarienne ont nui beaucoup plus au recrutement dans notre province que tous les discours des nationalistes qui sont opposés à la participation du Canada dans la guerre actuelle.

Puisqu'il est question de nationalisme, permettez-moi de dire quelques mots d'un incident qui a eu lieu récemment. La population du pays a été émue, par certaines paroles prononcées récemment par M. Armand Lavergne dans la législature de Québec. Hier encore, j'ai lu un article dans un journal qui demandait que le pauvre Lavergne fût cité en cour martiale et fusillé sous le plus court délai. Je crois que l'honorable député de Frontenac (M. Edwards) a presque demandé la même chose, hier soir.

Je ne suis pas ici pour défendre M. Lavergne. Il n'aurait pas dû prononcer ces paroles, et elles sont regrettables; mais je me permettrai de rappeler à ceux qui s'en scandalisent si fort, que certains hommes politiques, qui, il n'y a encore que quelques années, étaient amis et associés de M. Lavergne, et qui ont été subséquemment récompensés par le Gouvernement actuel, ont dit des choses semblables et même beaucoup plus énergiques. Quelques-uns occupent les plus hautes positions que pouvait accorder le cabinet dans la magistrature et ailleurs, et deux d'entre eux au moins occupent aujourd'hui les banquettes du Gouvernement et sont membres d'un ministère auquel est confié la tâche redoutable de diriger la participation du Canada à la présente guerre.

De plus, monsieur l'Orateur, ainsi que mes honorables collègues de Québec le savent trop bien, les ressources financières nécessaires pour conduire cette campagne néfaste ont été fournies par le parti ultra-loyal ontarien. J'ai le droit de dire ces choses. On attaque ici des nationalistes qui ne sont pas dans cette Chambre; et je veux inclure dans la même réprobation ceux qui y sont, et ceux qui sont membres du cabinet.

Pour l'honneur de ma province, je veux rappeler ici qu'elle a fait noblement son devoir, en dépit de cette violente campagne démagogique. Malgré tout l'argent fourni par les torys loyalistes de l'Ontario, elle a élu trente-huit libéraux, partisans du très honorable chef de l'opposition, qui avaient pris l'engagement de voter en faveur d'une marine canadienne et pour l'acceptation volontaire de la part du Canada de contribuer sa part du fardeau dans les cas de danger, ou chaque fois que la mère patrie serait appelée à se battre pour défendre les droits des opprimés et les libertés du monde.

Le très honorable chef du Gouvernement a appelé dans son cabinet quelques-uns des chefs nationalistes. M. Lavergne a même déclaré qu'on lui avait offert un portefeuille. Je ferai remarquer, en réponse à mon honorable ami de Peterborough-ouest (M. Burnham) que M. Lavergne a toujours dit que cette offre lui avait été faite, non pas par l'honorable premier ministre, mais par feu M. Monk. C'est ce qu'il a déclaré, lorsque M. Monk était encore de ce monde, et cela n'a jamais été contredit.

Nous avons vu passer successivement sur les banquettes ministérielles MM. Pelletier, Nantel, Coderre, le secrétaire d'Etat actuel (M. Blondin) et le ministre du Revenu de l'Intérieur (M. Patenaude). Aimeriez-vous a connaître, monsieur l'Orateur, quelles étaient les relations entre ces honorables collègues et M. Lavergne? Je citerai les paroles du plus en vue d'entre eux, l'ancien directeur général des Postes, et pendant un certain temps, trop longtemps, l'exécuteur des hautes œuvres du Gouvernement. Voici les paroles qu'il prononçait à Saint Grégoire, le 18 septembre 1911. Je les prends dans l'"Evénement", le grand journal conservateur de la ville de Québec. Pour plus d'exactitude, je les lirai d'abord dans le texte français, et je les traduirai en anglais:

> Le peuple vous aime Lavergne, parce que vous l'avez aimé. Bourassa et vous avez écrit une page unique dans l'histoire de notre pays. Je me suis présenté parce que j'avais l'appui de M. Armand Lavergne, et le 21 septembre vous aurez à chanter la victoire de Pelletier et Lavergne...

M. WILLIAM CHISHOLM: Qui est-ce qui a dit cela?

M. LAPOINTE: L'honorable L. P. Pelletier. Je crois que la Chambre connaît bien les paroles que mon honorable ami le secrétaire d'Etat a prononcées dans plusieurs

circonstances. Celles de mon honorable ami le ministre du Revenu de l'Intérieur, ne sont pas aussi bien connues dans cette Chambre. J'aimerais à compléter le renseignement donné l'autre soir par l'honorable député de Pictou, et je vais lire quelques passages d'un article signé par M. Bourassa dans le "Devoir" du 15 octobre 1915, à la suite de la nomination de mon honorable ami. L'article est intitulé: "M. Borden redevient-il nationaliste?" Et M. Bourassa dit. . . Mais je vais d'abord lire l'article en français, et ensuite en anglais:

M. Borden redevient-il nationaliste?

M. Patenaude était plus nationaliste que tous nous autres. A l'assemblée de Saint-Rémi, organisée par ses soins, il s'écriait le 4 septembre 1910:

"Nous sommes à l'aise aujourd'hui pour discuter cette politique, parce que nous sommes détachés des deux grands partis... Mais j'ai encore confiance dans la population canadienne française, car je crois qu'elle est encore plus loyale au Canada qu'à l'Angleterre, aux traditions de la province qu'aux désirs d'un gouverneur général ou d'un premier ministre...

"Il existe une autre voix: celle des honneurs et des titres. C'est celle qui a perdu Laurier et Borden, qui a perdu le Gouvernement canadien et les députés moutons qui en sont la grande majorité".

Il est intéressant de connaître l'opinion que le ministre avait sur les membres de cette Chambre avant qu'il devint l'un d'eux. Après avoir constaté que le premier ministre choisissait tous ses ministres Québecquois dans les rangs des nationalistes, moins M. Casgrain, M. Bourassa dit:

Au lendemain de 1911 ce choix s'appliquait. M. Borden savait bien qu'il devait son succès à l'agitation contre la loi navale, menée par M. Monk, avec l'appui des nationalistes. Il avait alors résolu de faire abroger la loi navale. Mais aujourd'hui? M. Borden songe-t-il à revenir bientôt à la politique nationaliste? Compte-t-il sur M. Blondin pour faire de nouveaux accrocs au drapeau anglais? Garde-t-il M. Patenaude en réserve pour une nouvelle élection de Drummond-Arthabaska?

Il peut être fait beaucoup par la distribution des faveurs ministérielles, mais le premier ministre semble avoir oublié que les chefs et les généraux perdent leur utilité et leur valeur dès qu'ils abandonnent leur armée. Quoi qu'il en soit, les enfants prodigues sont revenus et le banquet d'actions de grâces se poursuit sous les yeux et avec la participation de l'honorable député de Frontenac (M. Edwards). Les ambitions personnelles ont été satisfaites, mais sommes-nous sûrs que les opinions et les principes aient changé? Est-ce que ces messieurs ont rétracté, retiré ou répudié quelques-unes des déclarations qui résonnent encore aux oreilles des électeurs de notre province? Je ne sache pas qu'ils



l'aient fait; et jusqu'à ce qu'ils le fassent, jusqu'à ce qu'ils présentent des excuses à ceux qu'ils ont trompés en 1911, leurs appels à l'enrôlement ne sauraient être bien efficaces ni avoir beaucoup de poids.

Je m'oppose de tous mes forces à ce que mon honorable ami le directeur général des Postes mentionne les noms de ses deux collègues ex-nationalistes et demande au peuple des autres provinces de juger la mienne et mes compatriotes par les actes et par le language de ces ministres. Je crois à la moralité politique. La loyauté de mon honorable ami envers ses collègues mérite d'être admirée; mais le respect qu'il doit à sa province et au peuple qu'il représente auraient dû passer avant la loyauté ministérielle.

Je vais maintenant discuter une autre partie du discours du directeur général des Postes. Il a dit que lui et ses collègues s'étaient abstenus de toute activité politique dans la province de Québec, et qu'ils avaient consacré tout leur temps et toutes leurs énergies au recrutement et aux discours à prononcer dans des réunions patriotiques.

L'hon. M. CASGRAIN: Pardon. Je n'ai pas dit que nous n'avions pas consacré en partie nos activités à la vie politique.

M. LAPOINTE: Si je ne me trompe, le ministre a affirmé qu'il ne s'était pas abandonné aux activités politiques.

L'hon. M. CASGRAIN: Non, je n'ai pas dit cela.

M. LAPOINTE: J'accepte la déclaration de l'honorable ministre.

Lhon. M. CASGRAIN: Relisez le texte de mes observations dans le compte rendu.

M. LAPOINTE: Je relirai le débat. Mais c'est l'impression laissée dans l'esprit de ceux qui ont prêté l'oreille aux observations du ministre. Puis le ministre a dit—et je n'aurais pas pris la peine de le contredire. s'il n'eut pas ajouté cette remarque,—que certains libéraux n'avaient pas marché sur les brisées de leur chef et s'étaient livrés à la discussion des questions politiques. Il a même affirmé—il constatera le fait en consultant le hansard—que plus tard, dans une circonstance moins solennelle,—ce sont ses paroles—il discuterait peut-être la question. Le ministre s'en souvient-il?

L'hon. M. CASGRAIN: Oui, et je tiendrai ma promesse.

M. LAPOINTE: Avant que le ministre tienne sa promesse, je veux lui fournir quel-

ques matériaux. Naturellement, j'en réserve une partie pour le moment où il reviendra sur la question. Je ne sais trop quels sont ceux que visent les observations du ministre; mais je tiens à dire, séance tenante, que si quelques députés libéraux ont discuté les questions politiques, force leur a été de le faire, pour parer aux attaques portées par des membres du cabinet fédéral, dans leurs harangues, depuis la dernière session. Relisons quelques-unes de ces affirmations patriotiques des membres du cabinet. A tout seigneur tout honneur.

Commençons par le ministre des Travaux publics (M. Rogers). Il vint à Montréal et y prononça, le 3 mai, une harangue dont je vais citer quelques extraits, au grand scandale du député de Peterborough-Ouest (M. Burnham). Ces extraits je les emprunte au compte rendu du discours publié par la "Gazette" de Montréal, afin que la Chambre puisse s'édifier sur les déclarations patriotiques formulées par cet honorable monsieur. Parlant du premier ministre, il dit:

Mais il a beau s'être acquitté si honnêtement et si honorablement de ces grands devoirs, il ne semble pas avoir trouvé grâce aux yeux d'une certaine horde de rapineurs, de jobards et d'intrigants libéraux devenus forts et puissants, par suite du vaste champ ouvert à leurs tripotages, durant les quinze années du régime libéral. Ainsi, qui pourrait nier la puissance actuelle de la presse libérale, résultante des rapines, des pillages, des filouteries du parti libéral? Une presse aux abois, qui sombre au-dessous du plus bas niveau possible, et ici je le reconnais franchement, je vise le "Herald", de Montréal, le "Globe", de Toronto et le "Free Press", de Winnipeg, journaux, qui, de façon ou d'autre, ont prospéré par l'achat et la vente d'influence auprès des chefs libéraux, par le trafic des principes du libéralisme, par le filoutage le plus éhonté, durant le règne de la défunte administration.

Je ferai observer qu'au moment où le ministre des Travaux publics tonnait ainsi contre les vols et les rapines, il échangeait des dépêches avec ses amis du Manitoba, leur disant qu'il était en frais de chercher dans l'Est canadien le meilleur avocat qu'il fût possible de se procurer, afin de l'envoyer au secours des "grafters" du Manitoba. Il ajouta:

Pendant quelque temps, il est vrai, ils gardèrent provisoirement le silence, nourrissant dans la honte leurs remords de conscience pour leur conduite de l'année précédente, alors qu'ils durent contempler leur propre chute, si ignominieuse, aux yeux de tout bon Canadien, et pendant des mois le Gouvernement et le public en général les traitèrent avec la révérence et le respect dus à un cadavre politique.

Je pourrais citer ses observations au sujet des ministres du culte au Canada, mais ce serait chose inutile. Quelques semaines plus tard, le solliciteur général—il n'était pas alors ministre d'Etat, il est aujourd'hui membre du cabinet—vint à Montréal et prononça un discours patriotique. J'emprunte à la "Gazette", de Montréal, du 11 juin 1915, le compte rendu de son discours:

Hier soir, l'honorable Arthur Meighen, le solliciteur général, a fait un discours de combat devant l'association conservatrice de Westmount, dans la salle Victoria.

En voici quelques extraits:

"Pareille conduite mérite-t-elle un autre nom que tricherie de parti"? demande M. Meighen... "Les libéraux ont fermé les yeux à l'évidence sur la question de la marine de guerre. Aujourd'hui ils se montrent tout aussi aveugles. Croyez-vous que sachant ce qu'a fait le chef du défunt gouvernement et ce qu'a accompli le gouvernement au pouvoir, le peuple canadien voudrait ramener les libéraux au timon des affaires?... Il demeure là, comme un monument érigé sur ses cendres politiques.... Il y aura d'immenses déficits, sans aucun doute...

Voici un extrait d'un discours prononcé par le ministre des Finances à Durham, et dont le compte rendu figure dans la "Gazette", de Montréal, du 19 juin 1915:

Les chefs libéraux se sont conduits comme une bande d'enfants mal élevés, et non pas en hommes d'Etat sérieux, pénétrés de la gravité de la situation.

Plus loin il ajoute:

Les dépenses publiques, il est vrai, se sont gonflées. Dans un pays comme le Canada, cette augmentation est fatale, mais depuis quelques années, la plus forte partie de cette augmentation tient à la politique d'insensées prodigalités auxquelles s'est livré l'ancien gouvernement, pour des entreprises comme celles du Transcontinental national.

Et plus loin:

Dans toute leur conduite ils ont fait preuve d'un aveuglement volontaire et pervers qui a eu de graves conséquences pour l'empire, à l'heure de l'épreuve.

J'en viens à ma propre province. Le 12 juillet, mon honorable ami, le secrétaire d'Etat (M. Blondin) a prononcé une harangue à Louiseville, comté de Maskinongé. Le compte rendu de ce discours figure dans la "Patrie", du 13 juillet. Je cite:

Sir Wilfrid a tout reçu de la province qui lui prodiguait tout: confiance, pouvoir, auréole. Pourquoi n'a-t-il presque pas travaillé pour elle? Les conservateurs n'ont que 26 sièges à la Chambre des Communes et cependant plus que sous tout autre régime, ils ont fait reconnaître les droits du français. L'avenir exige une multitude d'efforts. Mais aidez-nous, donnez-nous votre confiance... On s'explique mal que certains libéraux, l'honorable J. E. Caron spécialement, parlent aujourd'hui avec insistance contre des taxes à la création desquelles les libéraux ont tous applaudi... Ce petit scandale des chaussures a avorté. Elles avaient été fabriquées par des manufacturiers canadiens. On a fermé l'enquête: pourquoi les membres de l'op-

position ont-ils refusé de la pousser de l'avant, après qu'ils n'en eussent obtenu que peu de chose, la preuve que un quart de un pour cent des chaussures avaient été trouvées défectueuses. La conclusion unique, c'est: "Honneur aux manufacturiers canadiens. Honneur au Gouvernement... Après tous les désastres financiers, le blé sera monnaie essentielle et de première valeur. Le Gouvernement a été clairvoyant, a établi un tarif de protection qui sera efficace.

L'hon. M. BLONDIN: Mon honorable ami en conviendra sans doute, ce compte rendu de mon discours est fort incomplet.

M. LAPOINTE: C'est possible, mais j'ai cité le compte rendu publié par la "Patrie", organe des conservateurs, et si je ne me trompe, jamais ce compte rendu n'a été répudié.

L'hon. M. BLONDIN: Je ne le répudie point; je dis qu'il est incomplet.

M. LAPOINTE Le ministre n'a pas respecté la vérité dans cette harangue.

L'hon. M. BLONDIN: Je donnais la réplique à l'honorable M. Caron, et l'honorable député en conviendra, M. Caron nous attaquait à ce moment.

M. LAPOINTE: Le ministre affirme-t-il que les libéraux ont voté avec les ministériels, l'adoption du nouveau tarif soumis au Parlement l'an dernier, par le ministre des Finances? Il peut bien affirmer pareille chose à Louiseville, mais il ne le ferait point devant cette Chambre. M. Cousineau, chef de l'opposition dans la province de Québec, était à la tribune à côté du secrétaire d'Etat et il fit quelques observations au sujet du subside fédéral:

Depuis que les conservateurs sont au pouvoir à Ottawa, il est bien difficile d'arriver à une bonne entente entre le Gouvernement fédéral et le provincial. Si les conservateurs réussissent à capter la confiance de la majorité de la province de Québec, le remaniement du subside fédéral sera un problème de solution facile.

J'en viens au ministre des Postes, à mon grand regret; car il jouit de toute mon estime.

L'hon. M. LEMIEUX: C'est un assez bon garçon.

M. LAPOINTE: Malheureusement, même les saints ont leurs faiblesses, et le ministre des Postes n'est pas irréprochable. Au cours d'une de ses assemblées soi-disant patriotiques, à Notre-Dame-du-Lac, il disait:

Il existe ici, me dit-on, une forte majorité conservatrice. Je vous en félicite, messieurs, et vous l'accroîtrez encore davantage, cette majorité, j'espère, afin de nous envoyer à la Chambre des communes un député conservateur sur lequel nous puissions toujours compter.

[M. Ernest Lapointe.]

Je cite "l'Evènement" du 11 octobre, 1915. Le ministre des Postes en conviendra, il cherchait à recruter des conservateurs tout comme des soldats. Le lendemain, il portait la parole à Fraserville, et l'"Evènement" du 12 octobre 1915, dans son compte rendu de ce discours, dit:

La salle Dubé n'était pas assez vaste pour abriter tous les bons conservateurs qui se portèrent en foule, hier, pour entendre le discours de l'honorable T. C. Casgrain, ministre des Postes dans le cabinet Borden.

Le discours de mon honorable ami en cette occasion fut dans l'ensemble un discours patriotique. Voici la seule observation qui m'a déplu:

Comparez la ligne de conduite des deux gouvernements en matière d'enquêtes sur les scandales. Les libéraux cherchaient à tout cacher, tandis que les conservateurs ont fait la pleine lumière et châtié les coupables. C'est ce que prouve l'acte de sir R. Borden, chassant du parti Garland et Foster, tous deux coupables de vol et de rapine.

Mes amis de la Nouvelle-Ecosse pourront se servir de ce discours de mon honorable ami. Il s'est plaint de ce que ces assemblées avaient été regardées comme des réunions politiques. S'il a été mal représenté, il l'a été précisément par ceux qui ont pris part à ces réunions et même par ceux qui les ont organisées. Chacun sait ici que M. Charles Beaubien, de Montréal, a été nommé au Sénat dans le mois de décembre. M. Beaubien est un gentleman très intelligent et des plus estimables et du moment qu'un conservateur devait être choisi, sa nomination mérite l'approbation. Mon ami M. Beaubien était connu pour être sinon le principal, du moins un des principaux organisateurs du parti conservateur de la province de Québec. Après sa nomination, il a accordé une entrevue au cours de laquelle il a prononcé les paroles suivantes publiées le 3 décembre 1915 dans la "Gazette" de Montréal.

Il désirait dire particulièrement que d'après lui les méthodes suivies à propos de la guerre par l'administration actuelle, étaient approuvées par 95 p. 100 de la population de la province. Il ne pouvait pas penser non plus que la situation politique pouvait être considérée autrement que pleine d'espoir dans la province de Québec. Il serait nécessaire, naturellement, pour les ministres et leurs partisans, de travailler ferme...

Je le crois. Mais voici la phrase sur laquelle j'attire l'attention de mon honorable ami:

....et il pensait que l'activité qu'ils avaient déployée durant les quelques semaines passées était une promesse certaine pour l'avenir.

J'ai encore ici d'autres extraits, mais je les tiendrai en réserve pour cette bonne

occasion où mon honorable ami discutera ce sujet, comme il a annoncé son intention de le faire.

Le très honorable premier ministre parlant dans cette enceinte, le dernier jour de la session précédente, au sujet des crédits votés pour la guerre, s'est exprimé ainsi:

> Ce sera le devoir du Gouvernement de s'assurer que pas un dollar de cette somme ne sera perdu ou détourné, de sorte que nous pourrons au cours d'une autre session du Parlement rendre compte de notre administration.

Nous demandons maintenant au très honorable leader et au Gouvernement de rendre ces comptes à nous et à la population du Canada. D'un bout à l'autre du pays, il y a des bruits et des accusations de malversations contre des hommes dont le Gouvernement est responsable, et plus particulièrement contre la commission des obus qui a été une création du Gouvernement. On a entendu au cours de ce débat d'honorables députés mentionner des cas précis. Ce comité des obus, sous les yeux du Gouvernement ainsi que certains départements de l'administration semblent avoir permis et encouragé des combinaisons dans lesquelles le patriotisme et l'avidité financières sont mélangés en doses très reconnaissables.

Les intérêts du Canada et de l'Angleterre paraissent avoir été mêlés avec les intérêts d'un petit groupe de financiers égoïstes. Il appartient au Gouvernement d'éclaircir l'atmosphère. Je regrette de dire que depuis le discours de mon honorable ami le solliciteur général, le gouvernement du Canada se trouve dans une position humiliante devant le pays. Par leur hésitation, leur subterfuge et leur recours à des moyens dilatoires en vue d'éviter toute enquête, les membres du Gouvernement jouent le rôle d'accusés au lieu d'être les accusateurs. Ils auraient dû être désireux et axieux d'accorder une enquête immédiate et complète afin que ces indignes spéculateurs qui tentent de s'enrichir, par des méthodes irrégulières, aux dépens du sang de nos soldats et des malheurs de notre pays, soient découverts et traités sévèrement. L'honneur du Gouvernement et du Parlement est en jeu, ainsi que l'honneur du pays, et au nom de ceux que j'ai l'honneur de représenter ici, je demande au très honorable premier ministre de mon pays de faire rendre complète justice sans se laisser influencer par les sentiments qui semblent animer quelques-uns de ses partisans et de ses collègues.

Les actions d'éclat des enfants du Canada sur les champs de bataille de l'Europe ont couvert de gloire le nom de ce pays. Ils ont écrit avec leur sang une des plus belles pages de l'histoire du Canada. Nous leur devons de laisser cette page intacte et sans souillure et nous ne pouvons le faire qu'en la séparant des conditions malheureuses qui existent dans nos affaires intérieures, comme on nous l'a montré durant ces derniers jours. Nous le devons à ceux qui sont morts pour leur roi et pour leur pays; nous le devons à ceux qui luttent encore pour soutenir l'honneur et l'intérêt du Canada, nous le devons à ceux qui viendront après nous. C'est mon ferme espoir que ce souhait que j'exprime se réalisera, et que nous pourrons conserver glorieuse et sans tache l'histoire complète de notre participations nationale dans cette guerre.

M. J. D. TAYLOR (New-Westminster): M'est-il permis, monsieur l'Orateur, d'ajouter à l'expression générale des sentiments de mes collègues, mes félicitations personnelle à l'adresse du digne représentant de mon comté natal qui a été revêtu de la haute dignité de président de la Chambre. C'est toujours un plaisir pour moi de joindre mes félicitations à tout ce qui se rapporte à la province de Québec comme j'aurai toujours un regret éternel de ce qu'une longue absence m'ait éloigné de la politique si pittoresque de la province qui, pour ma nature irlandaise est aussi attirante que pleine d'ardeur.

La partie la plus importante du programme de la session, comme l'indique le discours du trône que nous discutons maintenant, est une demande d'autorisation pour augmenter le corps expéditionnaire canadien jusqu'au chiffre de 500,000 hommes. Cet enrôlement appelle l'attention sérieuse de tous les membres de la Chambre soit qu'il s'agisse de leurs intérêts personnels ou qu'il soit question de leur influence dans leur circonscription particulière. Il est absolument évident que les membres de cette Chambre ne se considèrent pas soustraits à cet appel, si l'on compte les nombreuses places vacantes par suite de la présence des députés au front ou à l'exercice régulier et si l'on constate aussi la présence d'un si grand nombre d'officiers portant l'uniforme du roi et dont la participation aux affaires du Parlement est pourtant rendue possible parce que leur enrôlement n'est encore qu'à la période des débuts. Pour moi, je suis fier d'avoir reçu le commandement du corps de troupe qui a été appelé il y a quelques mois, à compléter notre premier enrôlement jusqu'au chiffre de deux cent cinquante mille hommes. Et comme dans les trente sept années que j'ai

eu l'honneur de porter l'uniforme de la reine, j'ai passé par tous les échelons depuis le rang de simple soldat et d'artilleur jusqu'au rang de commandant, j'espère qu'on ne m'accusera pas, comme on l'a fait pour d'autres hommes publics du pays, d'avoir obtenu la faveur de commander un régiment des forces expéditionnaires pour une raison politique ou pour quelque motif autre que celui qui était mon droit naturel en raison de mon rang dans la milice et le seul que mon âge m'appelait à remplir.

Je désire offrir mon tribut d'éloges au magnifique courage exécutif déployé par le ministre de la Milice ( sir Sam. Hughes) pour la direction de la part prise par le Canada dans cette guerre. La critique est inévitable et quand elle est basée sur une croyance véridique et honnête, il me semble qu'on ne devrait pas s'en irriter. On doit s'attendre à ce que des irrégularités se produisent dans la direction d'affaires d'une importance aussi vaste et il est nécessaire d'appliquer une vigilance éternelle pour empêcher que ces irrégularités ne se changent en scandale. Mais les travaux de l'heure présente étant la continuation de la guerre, la considération moins importante de traiter comme il le convient ceux qui cherchent à trafiquer d'une façon indécente au milieu des difficultés du pays, peut parfaitement être renvoyée pour le moment à l'arrière-plan.

J'espère pourtant qu'au moment voulu le réflecteur électrique sera dirigé sur toutes les questions qui touchent au côté commercial de cette campagne et je ne redoute pas de voir le parti conservateur ou quiconque de ses membres qui est revêtu d'une autorité, protéger et couvrir à un degré quelconque une personne à laquelle la censure ou un châtiment devrait être imposé. Toutefois, à mon avis, le devoir de l'heure présente n'est ni d'enquêter ni de récriminer, mais d'employer tous les moyens possibles pour fournir les hommes nécessaires—d'abord d'encourager ensuite d'envoyer des renfort aux gardes avancées qui sont au front et de leur envoyer promptement et suffisamment les munitions sans lesquelles la bravoure personnelle de nos soldats ne peut être sacrifiée qu'en pure perte.

Heureusement le magnifique esprit de la population canadienne rend inutile de discuter sérieusement comment nos légions pourront être obtenues et suivant moi, il est regrettable que le croquemitaine de la "conscription" ait été présenté pour soulever la discorde dans les esprits des citoyens libres pour lesquels toute forme d'obligation est désagréable. Il me semble que le

[M. Taylor.]

mot "conscription" est très mal choisi pour représenter l'idée qu'il comporte et puisque le caractère du peuple canadien est de considérer le service de l'empire comme un privilège enviable plutôt que comme un devoir ennuyeux qui ne doit être rempli qu'en cas de nécessité, le travail de sélection pourrait mieux être présenté sous la forme du tirage d'une récompense plutôt que d'une pénalité. Dans ce sens je suis cordialement en faveur d'un scrutin pour les positions dans le service militaire afin d'accorder à chaque citoyen, à son tour régulier en cas d'urgence, le rang dont il s'est rendu digne en temps de paix.

Dans de telles circonstances aucun homme qui se respecte n'oserait réclamer son premier droit de citoyen, le droit de vote, s'ils s'opposait au devoir de servir ou s'il s'efforçait de l'éluder. Les citoyens du pays arrivés à l'âge viril qui font en s'enrôlant des sacrifices personnels, en certains cas très lourds pour ceux qui dépendent d'eux, seraient libérés de l'ennui de penser que la réalisation de leur désir de servir a laissé leur mère, leurs sœurs, leurs femmes et leurs enfants, dans des conditions moins favorables que ceux de leurs connaissances qui ont négligé de répondre à l'appel du devoir quand il leur a été adressé.

Je désirerais qu'on fournisse l'occasion à ceux qui n'ont pas le privilège de pouvoir faire du service actif, de pouvoir, sous forme de compensation, contribuer généreusement pour le soutien des familles des soldats, qui sont sur la ligne de feu ou de ceux qui ont noblement sacrifié leurs vies pour le pays ainsi que pour le soutien de ceux qui reviennent invalides des champs de bataille européens.

Je suis heureux de constater que l'on a soulevé la question d'accorder à nos soldats des pensions plus raisonnables; car bien que le tarif des pensions fixé par le gouvernemnt canadien soit assez généreux, on ne pouvait prévoir, à l'époque où il fut établi, l'horreur de la guerre actuelle ni le chiffre énorme de soldats qui seraient appelés à y prendre part; de sorte qu'il est inutile de songer que la philanthropie individuelle suffira à assurer l'existence des familles de ceux de nos soldats qui reviendront au pays, estropiés ou rendus invalides pour la vie.

Il serait donc désirable que nos volontaires eussent l'esprit en repos à ce sujet, et je serais heureux de voir le Gouvernement annoncer officiellement que des mesures seront prises aussitôt que possible, afin de relever le chiffre des pensions militaires.

Le Gouvernement, à mon sens, se fait l'interprête fidèle de l'opinion publique au Canada, en proposant la prolongation des pouvoirs de la Chambre actuelle, à l'exemple de ce qui s'est fait en Grande-Bretagne. Comment pourrait-on, je vous le demande, obtenir l'union nécessaire pour pousser activement nos préparatifs en vue du conflit actuel et toutes les entreprises patriotiques qui en découlent, si nous permettons que les passions politiques nous dictent nos actions? Comment pourrions-nous faire face à la situation actuelle, si nous avons toujours la menace d'une élection générale suspendue au-dessus de nos têtes, avec les citoyens du pays divisés en deux camps, animés les uns contre les autres et se surveillant mutuellement. Mais à quoi sert un armistice; à quoi sert de différer une élection, si la campagne électorale se continue sous-main? C'est là, à mon sens, l'idée que se font les Allemands d'un armistice, conclu pour enterrer les morts, mais ils en profitent pour chercher de meilleures positions afin de mettre leurs gros canons en batterie.

Depuis le commencement de ce débat, les observations formulées par certains honorables députés de la gauche, ont fait naître dans mon esprit une comparaison qui illustre bien la situation actuelle. En les écoutant, je ne pouvais m'empêcher de me représenter en esprit le spectacle des membres de cette Chambre qui seraient invités à assister à une démonstration, dans le but par exemple de stimuler le recrutement ou de grossir le fonds patriotique, démontration à laquelle, quelques-uns des honorables députés qui ont pris la parole en cette enceinte, ces jours derniers, assisteraient dans un but tout autre que de servir la philanthropie ou le patriotisme.

Prenons, par exemple, le député de Cap-Breton-Nord (M. McKenzie), qui, j'ai le regret de le constater, est absent de son siège. Je puis très bien me le représenter, en approchant de l'endroit de la réunion, alléguant que les automobiles qui transportent les hôtes de l'occasion ne suivent pas la bonne route, à son avis; or, afin de manifester son mécontentement, je ne puis m'empêcher de le voir par l'imagination, semant des broquettes tout le long du chemin que suivent ces autos égarés. Puis, prenons le cas de l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), je le vois par l'imagination parcourir la distance qui le sépare du trottoir à la porte de la salle, en semant des pelures de bananes un peu partout, puis s'arrêter sur le seuil et surveiller la chute des imprudents invités, tant en souhaitant poliment la bienvenue à ceux qui ont évité le piège.

Il y a encore l'honorable député de Pictou (M. Macdonald), qui est aussi absent de son siège, en ce moment. Après avoir écouté attentivement son discours, l'autre soir, je le voyais par les yeux de l'esprit se glisser furtivement dans la salle des rafraîchissements avant que personne ne fût là, puis verser avec soin un peu de vinaigre dans les pots de crème. Je me représentais ensuite le rôle que jouerait en une circonstance de cette nature un autre critique du Gouvernement, qui brille également par son absence, je veux dire l'honorable député de Carleton (M. Carvell). Celui-là, il me semble, demanderait la permission de faire sécher une petite balle de foin dans l'un des poêles qui ornent la salle, et il mêlerait au foin un parfum pernicieux, afin qu'il puisse exercer son influence au moins sur les nerfs olfactifs de son auditoire, s'il n'a pas d'autres moyens de s'imposer à leur attention.

Le résultat de toutes les manigances de ces critiques, qui brillent aujourd'hui par leur absence, serait loin, il me semble, de produire une atmosphère de paix et d'harmonie au sein d'une réunion patriotique. Donc, dans les circonstances, la menace, si c'en était une, la promesse ou l'instigation perverse, qu'on lui donne le nom que l'on voudra, de l'honorable député de Carleton, à savoir qu'à la suite de ses critiques et des attaques de ses pareils, les Canadiens s'abstiendront de s'enrôler ou de souscrire au fonds patriotique, mérite quelque peu notre attention.

Nul doute que le fait remarquable de la présente campagne, ça été la valeur et la supériorité écrasante de la marine britannique. Tout de même, l'honorable député de Pictou (M. Macdonald) trouve le moyen d'y mêler un peu d'acide, en formulant la plainte que le Canada a négligé de dorer l'or affiné, parce qu'il n'a pas offert l'assistance que nous devions, à son avis, à la marine impériale, sous forme de renforts pour la brigade navale.

Je me propose simplement de relever ses observations qu'autant qu'elles ont trait à la situation qui existe sur la côte du Pacifique, bien qu'il ait parlé assez longuement de l'état de choses qui règne à Halifax.

Parlons donc un peu du croiseur "Rainbow", qui constitue la seule protection que nous avait léguée le précédent ministère.

L'honorable député a informé la Chambre que ce navire était désarmé et inutile, à l'ouverture des hostilités.

C'est tout le contraire qui est la vérité; mais l'honorable député n'en a cure, du moment que ses assertions échevelées lui permettent de se lancer à l'attaque du Gouvernement. Lors de la déclaration de guerre, le "Rainbow" était en plein service d'activité. Au printemps de 1914, le Canada avait décidé d'envoyer un navire pour croiser dans la mer de Behring, à la place de l'"Algerine" et du "Shearwater", deux vaisseaux de la marine impériale, qui étaient chargés de la surveillance des côtes du Mexique où la révolution venait d'éclater. Le "Rainbow" avait donc été armé pour ce service et il se préparait à partir lorsque la guerre éclata.

Le Gouvernement mit aussitôt ce navire à la disposition de l'amirauté, et il y est resté depuis. On compléta l'équipage du "Rainbow" en embarquant à bord un certain nombre de marins appartenant à la réserve des volontaires de la marine canadienne, qui étaient casernés à Esquimault, et la navire prit la mer de suite, afin de protéger les côtes du Canada.

Une nouvelle fut mise en circulation à cette époque, et elle causa de vives alarmes par toute la Colombie-Anglaise, d'après laquelle les navires de guerre allemands le "Leipzig" et le "Wurnburg" croisaient au large des côtes de l'Amérique. Le "Rainbow" prit la direction du sud afin de les rencontrer et grâce à cette tactique, l'"Algérine" et le "Shearwater" purent regagner le port d'Esquimault en toute sécurité. Cette croisière du "Rainbow" eut également pour résultats de déterminer les navires allemands d'essayer d'entrer dans les ports canadiens, à moins d'avoir à livrer un sérieux combat.

L'honorable député a également accusé le Gouvernement d'avoir prêté fort peu d'attention aux demandes qui lui sont parvenues de la Colombie-Anglaise afin d'obtenir l'autorisation de former dans les eaux du Pacifique une branche de la réserve navale anglaise. Dans ces cas-ci encore, il a été induit en erreur.

Au cours de l'année qui a précédé la guerre actuelle, le département du Service naval s'occupa du projet d'organiser des réserves navales. A l'automne de 1913, le département autorisa l'organisation d'une compagnie de réservistes à Victoria, C.-A., et on accorda à ces hommes toutes les facilités voulues pour se former au métier de marin, à l'arsenal d'Esquimault, et les officiers de marine qui étaient casernés en cet endroit, furent chargés de diriger le mouvement. Dans le cours de l'hiver 1913-1914, un projet relatif à l'organisation de ces réserves fut rédigé et approuvé ensuite par un arrêté du conseil. Au printemps de 1914, des arrangements furent conclus avec l'amirauté, afin d'obtenir des officiers qui seraient chargés de l'instruction des recrues, que l'on se proposait de distribuer par tout le pays. Une compagnie fut organisée à Victoria, et une autre à Vancouver; on était en train de perfectionner l'organisation, lorsque la guerre éclata.

L'amirauté informa de suite le département qu'il lui était impossible d'envoyer au pays les officiers qu'il fallait pour l'instruction de ces volontaires. Force fut donc au Gouvernement d'ajourner le projet; mais on profita des mesures qui avaient été autorisées, afin d'enrôler des volontaires pour servir pendant la durée de la guerre actuelle à bord du " Niobe " et du " Rainbow ", afin de former les équipages des navires occupés à la surveillance des eaux canadiennes ou pour être employés à l'exécution de n'importe quelle autre mesure de défense dans les eaux canadiennes.

Ces marins volontaires nous ont été extrêmement utiles et ils nous ont rendu de bons services, services que se sont empressés de reconnaître les officiers de la marine impériale qui sont venus en contact avec ces deux navires, depuis le début des hostilités.

A l'époque où les navires de guerre allemands parcouraient en tous sens l'océan Pacifique, 450 marins se sont enrôlés dans la province de la Colombie-Anglaise, et on les divisa en plusieurs escouades qui furent chargées de la surveillance de nos côtes.

Après la victoire de l'amiral Sturdee, au large des îles Falkland, la nécessité disparut de garder un aussi grand nombre de volontaires en activité de service, et tous ceux qui manifestèrent le désir de s'enrôler pour le service d'outre-mer reçurent l'autorisation de se retirer, tandis qu'un certain nombre, qui désiraient retourner dans leurs foyers furent licenciés.

Un bon nombre de ces volontaires sont encore à bord du "Rainbow", du "Shearwater" et des deux sous-marins ou affectés au service de la surveillance des côtes et autres services.

L'honorable député de Pictou (M. Macdonald) à mon sens, ne se rend pas exactement compte des aptitudes que l'on exige des membres de la brigade navale, ni du genre de service qu'ils sont appelés à exécuter.

A l'ouverture des hostilités, l'amirauté appela sous les drapeaux les réserves de la marine royale, qui se composent de marins, qui servent dans la marine marchande, mais

qui ont déjà fait du service à bord des navires de guerre. Après que ces marins eurent répondu à l'appel, l'amirauté se trouva à avoir sous la main un contingent de marins expérimentés; elle en utilisa un bon nombre afin de constituer des équipages aux navires qui étaient prêts à prendre la mer, mais il en restait encore beaucoup qui se trouvaient sans emploi. On organisa donc la brigade navale, laquelle, bien que se composant de marins réservistes, était commandée en partie par des officiers de marine et en partie par des officiers de l'armée de terre. On les instruisit dans les exercices militaires, et ils endossèrent l'uniforme des forces territoriales. Ils furent armés et équipés tout comme s'ils avaient constitué des régiments d'infanterie, et ils prirent leur place dans les tranchées à côté des troupes de terre. Le point que je désire établir, c'est que le Canada, à ce moment-là, avait déjà commencé à expédier de l'autre côté des troupes en aussi grand nombre que le gouvernement impérial pouvait les recevoir, de sorte qu'il importait bien peu que le gouvernement dépêchât ces troupes sous le nom de brigade navale, ce qu'il aurait dû faire, à en croire l'honorable député de Pictou (M. Macdonald) ou sous le nom de brigade d'infanterie, du moment que ces volontaires étaient destinés à accomplir le service des armées de terre.

Une particularité que nous avons pu observer à la première phase de ce débat, c'est la guerre sous-marine qu'a entreprise l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley), et lorsqu'il s'est trouvé en butte aux attaques de la droite, il a tenté de s'excuser sous prétexte qu'il s'est servi des journaux de Vancouver et de Victoria en guise de périscope.

Je regrette que l'honorable député soit absent, j'aurais voulu exposer les faits devant lui et lui enlever ainsi tout prétexte d'excuse pour avoir, sous l'influence de l'exaltation résultant de sa visite à la côte, fait un rapport aussi insuffisant, aussi inexact de ce qu'il a appris en lisant les journaux de Victoria et de Vancouver. Depuis qu'il a adressé la parole, j'ai parcouru ces mêmes journaux qu'il dit avoir lus avec soin. Or, ils le contredisent en tous points, ils mentionnent clairement chaque grief invoqué par lui et contenu dans le compte rendu de la preuve dont le solliciteur général a fait lecture, et il suffit de lire cette preuve pour voir quelle contient tous les faits qu'un intéressé puisse désirer y trouver. Ainsi, l'honorable député soutient qu'on n'a pas expliqué la division du prix des sous-marins en trois parties représentées par autant de traites, tandis que les journaux contiennent une explication exacte fournie d'abord par le gérant de la banque quant à la nature et au chiffre des traites ,ensuite par M. Paterson, l'agent de la compagnie, quant au motif de cette division et à la manière dont on a disposé de ces traites. En outre, je constate que les reçus donnés par les destinataires de ces traites et qui en décrivent l'objet, furent déposés devant la commision et sont au dossier avec les autres documents.

L'honorable député de Saint-Jean a réaffirmé, dans son discours, avoir raison de supposer que le capitaine Logan devait connaître le prix des sous-marins parce que, d'après son mémoire qui fait partie du dossier présenté à la Chambre à sa dernière session, il s'occupait de la question des sous-marins depuis quinze jours.

Or, je trouve dans la déposition du capitaine Logan reproduite par les journaux de Victoria, où je l'ai lue, que celui-ci ne s'est d'abord occupé des sous-marins que le 2 août, qui était un dimanche, c'est-à-dire deux jours avant la déclaration de guerre, et que la plus grande partie des quinze jours auxquels se rapporte son mémoire adressé au Gouvernement fut consacrée non pas à négocier la vente de ces sous-marins comme voudrait le faire croire l'honorable député, mais à procurer les torpilles et autres fournitures à l'équipage après que ces navires eurent été achetés et amenés au bassin d'Esquimalt, comme l'a dit clairement le capitaine Logan. Nous avons donc doublement raison de nous étonner que l'honorable député ait cherché à informer la Chambre de faits qu'il reconnaît lui-même susceptibles de tant nuire non seulement aux politiciens qu'il a associés à cette transaction, mais à l'éminent juge en retraite qui présidait l'enquête, sans s'être tout d'abord demandé si les accusataions qu'il allait porter étaient fondées, ni ce que valaient les renseignements et les allégations qu'il allait mettre au jour et dont cette Chambre pouvait s'enquérir. Quant aux services d'un avocat du parti libéral dans la Colombie-Anglaise, j'ajouterai à ce qu'on en a déjà dit une explication complète que j'ai lue dans la presse de cette province: Le commissaire Davidson, en lui refusant de comparaître, sous prétexte qu'un parti ne pouvait pas être représenté sans l'autre, l'a invité très cordialement à assister aux séances de la commission et à donner à M. Thompson, l'avocat officiel, toute l'aide qu'il pourrait.

L'hon. M. MEIGHEN: Le conseil du parti libéral est-il resté là?

M. TAYLOR: Non, les journaux disent qu'il a quitté le lieu de réunion de la commission. Je vois aussi que sir Richard McBride, alors présent, a déclaré au commissaire qu'il n'avait pas d'objection à ce que l'avocat du parti libéral comparût. De fait, si le commissaire s'y est opposé malgré la demande de sir Richard McBride, ce n'était qu'en vue de la régularité des procédures. Je trouve, en outre, que non seulement le commissaire a invité, de la façon la plus générale, dès le début de l'enquête, quiconque connaissait les faits, à venir rendre témoignage; mais que cette invitation a été mise en plus parfaite évidence encore, à la fin de l'enquête, par un article de fond du "Victoria Colonist" signalant à l'attention du public que, bien que la commission eût siégé trois jours et fût sur le point de mettre fin à ses séances, personne de Victoria n'était venu rendre témoignage.

Les libéraux de Victoria avaient répété à satiété que le journal libéral de cette ville avait donné naissance à tous ces bruits et que ses articles indiquaient que l'éditeur se croyait en état d'en établir le bien fondé. Le "Colonist" écrivit que quiconque possédait des renseignements de cette nature ferait bien de les soumettre au commissaire ou de lui indiquer les noms de personnes qui pourraient les lui soumettre. Toutes ces invitations restèrent sans réponse. Cela me porte à croire que rien n'avait pu donner lieu aux accusations de gaspillage relativement à l'achat des sous-marins, à l'achat de ces navires si utiles à la Colombien-Anglaise et qu'elle eût obtenus encore à bon marché quand même elle les aurait payés infiniment plus cher qu'ils ne lui ont coûté, car ils ont sauvé ses trésors ainsi que la vie de ses habitants; et n'eût été l'esprit d'initiative qui caractérise son gouvernement, cette province ne les aurait pas obtenus.

Je remercie le solliciteur général d'avoir fait remarquer que la commission existant encore et le commissaire n'ayant pas fait son rapport, quiconque a connaissance de certains faits ou a lieu d'en soupçonner l'existence—le député de Saint-Jean aussi bien que n'importe qui— est encore invité à se présenter devant le commissaire, à faire son exposé et à en établir le bien-fondé.

Je n'ai plus à parler que d'un autre incident de ce débat, c'est-à-dire de certaines observations du député de Cap-Breton-Nord. Il a dit (Débats, version française, page 331):

> Point n'est besoin que je vous dise, monsieur l'Orateur, ce qui s'est passé dans la Colombie-Anglaise. Vous n'ignorez pas que la population y bout d'impatience d'avoir un gouvernement honnête, une administration sans tache, et de revenir à l'ancien état de choses que nous avions établi, après avoir chassé les conservateurs. Viendra un jour où notre vieux et vénéré chef donnera de nouveau une administration honnête à la population canadienne, où nous nous rallierons tous autour de lui, et où l'ancien état de choses règnera encore.

[M. Taylor.]

Pour ce qui est de la Colombie-Anglaise les insinuations contenues dans ce passage sont absolument erronées. Je regrette que leur auteur ne soit pas ici et qu'il n'y soit pas resté assez longtemps pour s'entendre demander, par un député de cette province, à quelle source il a puisé ses renseignements, quel détail il possédait et quel sentiment il avait de sa responsabilité comme membre de cette Chambre, pour oser une insinuation aussi basse que celle qu'il a faite. Je le dis avec orgueil, le pot-de-vinage n'est pas originaire du sol ni du climat de la Colombie-Anglaise, les scandales politiques y constituent une exception, et quant au gouvernement provincial, depuis les douze années qu'il existe il n'a été entaché d'aucun scandale ni on n'a fait entendre qu'il eût détourné, par voie de pot-de-vinage, un seul sou de l'argent du public. Je suis assez bien renseigné, aussi au sujet des affaires du gouvernement fédéral dans cette province. Or, je le dis également avec orgueil, il n'a pas existé, à ma connaissance, même un soupçon de gaspillage dans cette province, sous l'administration actuelle.

Il me fait peine de rappeler les malheureux événements des dernières années de l'administration précédente; mais quand un député comme celui de Caq-Breton-nord, si bien au fait, comme il est, des œuvres de son parti, des affaires de la Colombie-Anglaises qui furent discutées au long, pendant le dernier parlement, dans cette Chambre où il siégeait, si bien au fait des scandales de son parti qui furent épluchés dans cette même enceinte, ose se permettre des imputations aussi gratuites que celles qu'il s'est permises, il me semble que la patience d'endurer tout cela cesse d'être une vertu et que nous, les députés de la Colombie-Anglaise, aurions raison de fouiller dans tous ses détails le chapitre sordide des premières années du gouvernement libéral.

Si ces messieurs, qui ont parcouru tout le continent en quête de choses à reprocher au Gouvernement actuel se trouvaient maintenant à leurs sièges, j'en aurais plus long à leur dire à ce sujet; mais comme ils se sont sauvés après avoir porté leurs accusations, je parlerais dans le désert, et c'est à quoi je ne tiens pas.

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable député me paraît quelque peu injuste. Un de ceux que mon honorable ami a visés assiste aux séances plus assidûment que n'importe quel autre membre de cette Chambre. C'est aujourd'hui vendredi, certains de ces messieurs peuvent avoir été appelés au dehors, et l'on ne sait pas toujours pourquoi un député est empêché de se trouver ici. Il est peut-être arrivé parfois à mon honorable ami lui-même de commettre la faute dont il se plaint en ce moment.

M. TAYLOR: J'admets que je m'absente assez souvent, mais je me ferais un devoir de me tenir à mon poste, si je m'étais permis de porter des accusations contre une province qui ne me concerne pas personnellement. Si j'avais porté de pareilles accusations, si j'étais intervenu dans des questions qui ne sont pas de mon domaine, je me serais cru obligé de me tenir ici, jusqu'à ce que quelqu'un eût l'occasion de répondre.

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami a attendu longtemps, mais la réponse n'est pas venue.

M. TAYLOR: Deux d'entre eux étaient présents lorsque j'ai pris la parole. L'absence de l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) et de l'honorable député de Cap-Breton-nord (M. McKenzie), est purement volontaire et aucunement due à des circonstances inévitables.

M. A. B. McCOIG (Kent-ouest): Monsieur l'Orateur, en me décidant à prendre part au présent débat, je commencerai, en suivant l'exemple des orateurs qui m'ont précédé, par vous offrir mes sincères félicitations à l'occasion de votre élévation aux hautes fonctions que vous exercez actuellement. Je suis certain d'exprimer les sentiments des membrs des deux côtés de la Chambre en disant que j'ai la certitude que vous exercerez ces fonctions avec tout le talent et l'impartialité déployés par vos distingués prédécesseurs.

Il m'a fait peine d'entendre des députés de la gauche reprocher au ministre de la Milice d'avoir fait du favoritisme dans le choix des officiers et d'avoir commis des injustices à l'égard de ceux qui appartiennent au parti libéral. J'ai la satisfaction de pouvoir dire que, dans le comté de Kent, dont je suis un des représentants, personne n'a eu à se plaindre sous ce rapport. Lorsque des compagnies ont été formées, les officiers ont été choisis d'après leur mérite, sans égard à leurs opinions politiques.

Deux compagnies sont parties du comté de Kent avec le premier corps expéditionnaire, sous le commandement du major George Smith, un excellent libéral. Il a pris part à plusieurs engagements avec ses hommes et j'ai le regret d'informer la Chambre qu'à la dernière grande bataille à laquelle il a pris part, il a été tué pendant l'attaque de la troisième ligne de retranchement, après la capture des deux premières, par ses hommes. Je tiens à offrir au premier ministre et au ministre de la Milice mes sincères remerciements et ceux de mes commettants, pour les condoléances qu'ils ont adressées à la veuve du major Smith et à son fils.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que, depuis, un grand nombre de jeunes gens du comté de Kent ont pris du service pour la défense de l'empire et parmi ces enrôlés volontaires se trouvent des membres des plus riches familles de la ville de Chatham, et de presque tous les villages du comté. Les femmes de Kent ont également fait preuve d'un admirable dévouement depuis le début de la guerre. Par l'entremise de la Croix-Rouge et autres associations de cette nature, elles ont travaillé à améliorer le sort de ceux qui sont allés combattre; elles ont suivi en cela l'exemple donné par les nombreuses dames que je vois de temps à autre dans les tribunes de cette Chambre.

Les femmes du comté de Kent, l'automne dernier, ont préparé des centaines et des centaines de boîtes de conserves de pêches et les ont envoyées à nos braves volontaires et ces derniers n'ont pas manqué d'exprimer leur reconnaissance, non seulement pour les douceurs qui leur étaient envoyées, mais aussi pour tous les actes de gratitude dont ils avaient été l'objet de la part des dames de Kent. J'ai la satisfaction de constater que les fonds recueillis dans le comté sont loin d'être épuisés.

J'apprends par le bulletin publié sous la direction de l'honorable député de Saint-Antoine (sir Herbert Ames) que, dans une campagne de trois jours, le comté de Kent a contribué $85,000 au fonds patriotique. Bien plus, M. Harry Collins, le trésorier local, a assuré à sir Herbert Ames que la ville de Chatham et le comté s'étaient engagés à donner encore $150,000, pendant l'année 1916. Je crois que la Chambre est unanime à louer sir Herbert Ames. Il a consacré beaucoup de temps et de travail à cette belle œuvre du fonds patriotique dont il est le secrétaire général et, à ce titre, il jouit de la confiance absolue des membres de cette Chambre et de toute la population. Quand il est venu à Chatham la population

lui a fait une réception chaleureuse, sans tenir aucun compte des opinions politiques et, à cette occasion, il a déclaré que notre contribution était encore plus généreuse que ne l'indiquaient les chiffres officiels, vu que le comté avait déjà dépensé une somme de $15,000 pour venir en aide aux familles de ceux qui avaient pris du service antérieurement.

Je suis bien aise de pouvoir informer mes collègues que le ministre de la Milice a autorisé la formation d'un bataillon dans le comté de Kent—le 186me—pour servir au delà des mers, et que trois ou quatre cents vaillants volontaires ont déjà signé l'engagement. Le commandant de ce bataillon est le lieutenant colonel Neil Smith, un libéral. Le ministre de la Milice l'a choisi parce qu'il était le meilleur officier qu'on pouvait trouver pour cette position, non seulement dans le comté de Kent, mais probablement dans toute la province d'Ontario. Le ministre de la Milice le connaissait personnellement. C'est un tireur remarquable qui a déjà pris part aux concours de Bisley en Angleterre où il a remporté plusieurs prix parmi les plus convoités.

Dans une autre circonstance, il a eu à concourrir contre les meilleurs tireurs de tout l'empire et il est arrivé second dans le concours pour la plus haute récompense qui soit accordée à Bisley. Par le passé, il a fait honneur au ministre de la Milice qui l'a choisi, au comté de Kent qu'il habite et à tout le pays; j'ajouterai qu'il saura faire honneur au bataillon qu'il est appelé à commander. Lorsque ce bataillon quittera le Canada, le lieutenant colonel Smith aura, parmi ses officiers, des libéraux et des conservateurs, des représentants de la fine fleur de la jeunesse canadienne et le 186me sera certainement un des plus beaux corps qu'il soit possible de voir. Rendu au front, quand l'occasion s'en présentera, il saura faire son devoir et faire honneur à l'empire.

Dans le comté de Kent, je le dis avec tout le sérieux dont je suis capable, les luttes électorales sont aussi acharnées que partout ailleurs, mais après l'élection, l'acrimonie disparaît et les électeurs n'ont plus en vue que l'intérêt du comté.

Quant à la question industrielle, si le très honorable premier ministre était à son siège, il joindrait son témoigange au mien pour affirmer que nous avons à Chatham des maisons industrielles dont l'importance n'est dépassée dans aucune autre ville d'une égale population. Mon très honorable ami nous a fait l'honneur d'une visite, pendant l'élection de 1911 et il a prononcé un discours devant une des plus nombreuses assemblées qui aient jamais été tenues dans ce comté. Je me rappelle qu'en cette circonstance, il a fait à ces industriels le plus beau compliment qu'ils aient jamais reçu d'un homme d'Etat ou du chef d'un grand parti politique. Je ne pourrais pas rapporter exactement ses paroles, mais je sais qu'il a été tellement frappé par l'importance de ses usines de toutes sortes et les méthodes avancées de notre population agricole, qu'à son retour à Ottawa, il a fait des démarches qui nous ont valu la visite du ministre des Finances, du ministre du Commerce, du ministre du Travail, du ministre de la Justice, des honorables députés de Lambton-est (M. J. E. Armstrong), de Peterborough-est (M. Sexsmith) et de l'honorable M. Goodeve qui représentait à cette époque la division électorale de Kootenay, mais qui, depuis, a eu de l'avancement.

Tous ces visiteurs distingués ont admiré la prospérité de nos industries et la richesse de nos campagnes et ont manifesté leur admiration dans les termes les plus élogieux. Nous avons reçu également la visite de sir Clifford Sifton et de M. Arthur Hawkes, qui ont eu des paroles tout aussi flatteuses à notre adresse. Tous les personnages distingués que je viens de mentionner reconnaîtront avec moi qu'un gouvernement au courant de la situation et ayant pour des centaines de millions de commandes à distribuer, ne pouvait pas consciencieusement laisser de côté la ville de Chatham et le comté de Kent dont ils avaient fait de si grands éloges dans des occasions antérieures. Des commandes d'obus et de caisses à obus ont été données dans la ville de Saint-Thomas représentée par l'honorable ministre du Travail (M. Crothers) ainsi que dans les villes de London et d'Ingersoll; mais la commission des obus, en suivant la voie du Grand-Tronc, a passé par-dessus la ville de Chatham pour ne s'arrêter qu'à Walkerville. Comme nous avions à cette époque plusieurs usines inactives, parfaitement outillées pour fabriquer des obus ou d'autres articles dont le département de la Milice avait besoin pour la poursuite de la guerre, de nombreuses députations composées des citoyens les plus influents de Chatham, ce sont adressés aux différents membres du gouvernement et à ceux qui étaient censés exercer quelqu'influence sur les ministres, parce qu'à ce moment-là, plusieurs manufactures fermaient leurs portes et qu'un grand nombre d'ouvriers, en état de travailler à la fabrication des munitions, étaient sans travail.

Toutefois quelque orgueilleux de la cité de Chatham que fussent tous ces membres

du ministère et leurs collègues, ils n'accordèrent pas à cette belle cité la moindre commande. Vu qu'ils avaient visité la cité, je crus que je ferais bien d'écrire au ministre du Travail, pensant qu'il était le dispensateur des faveurs ministérielles dans la partie sud-ouest d'Ontario. Je reçus de lui une lettre très aimable dans laquelle il me priait de m'adresser au colonel Bertram.

Profitant de son conseil, j'écrivis au colonel Bertram qui, dans sa réponse, m'affirma que des marchés avaient été passés pour tous les obus dont on avait besoin à ce moment-là, mais qu'il n'oublierait pas Chatham dès qu'il y aurait des commandes à placer, et que nos industriels pouvaient être certains qu'ils en obtiendraient leur quote-part. Bien qu'en ce temps-là, nous eussions à procurer du travail à nos artisans et à nos ouvriers qui valent tous ceux qu'on trouve dans la province d'Ontario, nous n'avons pas pu leur procurer d'ouvrage. Tout ce que je puis dire, c'est que, grâce à notre chambre de commerce, au conseil municipal et à des citoyens intelligents de la cité de Chatham, les manufactures qui avaient besoin de recevoir des commandes d'obus seront en pleine activité et que nos ouvriers auront de l'ouvrage, sans rien devoir au ministère.

Chatham a l'honneur d'être l'une des villes qui n'ont pas rétrogradé à cette époque de gêne et de crise financière, et notre ville progressera dorénavant. Il s'y élèvera bientôt une grande raffinerie de sucre, ce qui entraînera une dépense de près d'un million de dollars et d'autres industries s'y établissent déjà. Je me bornerai à donner au Gouvernement l'assurance que, même s'il ne voit pas jour d'accorder des commandes ou des entreprises à la cité de Chatham, la classe ouvrière, aussi bien que les industriels, n'épargnera rien pour amasser des fonds et envoyer des soldats afin de lui aider à mener à bonne fin la guerre qui est actuellement déchaînée.

C'est avec une satisfaction particulière que les paroles que le ministre de la Milice a prononcées hier après-midi et qui sont rapportées à la page 304 du hansard:

> Occupons-nous maintenant des nominations dans la milice. Deux commandants de division sur trois sont des francs libéraux. Je parle du général Currie, de Victoria, et du général Turner, de Québec, deux des plus beaux officiers qui aient jamais revêtu l'uniforme et deux des meilleurs hommes qu'on puisse trouver au Canada.
>
> Le très hon. sir Wilfrid Laurier: Bravo, bravo.
>
> L'hon. sir Sam Hughes: Pas un seul conservateur dans tout le Canada n'a trouvé à redire lorsque je les ai nommés généraux de brigade il y a longtemps de cela. L'autre est le général Mercer. Je crois que les généraux de brigade sont également partagés quant aux opinions politiques. J'ignore à quel parti politique appartient mon propre fils, mais je sais qu'il votera consciencieusement. Au sujet des commandants d'un rang inférieur, ceux qui ont étudié la question—je ne l'ai pas examinée moi-même et la chose n'a pas d'importance—me disent que les trois quarts d'entre eux sont libéraux et que le Gouvernement est conservateur

Il m'est agréable, en ma qualité de l'un des plus jeunes membres de la Chambre, d'entendre le ministre de la Milice donner, non seulement à la députation, mais à la population du Canada tout entier, l'assurance que le parti libéral fait son devoir en envoyant des officiers et des soldats prendre part à ce gigantesque conflit. D'aucuns font des comparaisons odieuses, des gens qui, disons-nous parfois, appartiennent à la catégorie de ceux qui agitent sans cesse le drapeau. En présence de cette déclaration, ils n'oseront plus dire que, dans cette grande guerre, le parti libéral ne fait pas son devoir pour fournir des officiers, puisque nous avons déjà les trois quarts des commandants des compagnies et des régiments.

Dans cette circonstance et dans d'autres, ont surgi des questions qu'ont traitées presque tous ceux qui ont pris la parole, et il en est une qui est vraiment fort amusante. Des deux côtés de la Chambre on a parlé de deux personnes originaires de votre province, monsieur l'Orateur, MM. Bourassa et Lavergne, et tous ont semblé les rejeter comme des charbons ardents. Dans la circonscription que je représente l'un des grands arguments pendant la dernière campagne électorale était qu'il suffirait aux conservateurs d'enlever vingt-deux divisions électorales. Le soir où le ministre des Finances a adressé la parole aux électeurs de ma circonscription, a paru dans le journal conservateur de la ville que j'habite un long article expliquant que l'élection de vingt-deux députés dans la province de Québec assurerait la victoire de sir Robert Borden. Le compte rendu de l'assemblée publié dans ce journal expliqquait comment cela pouvait se faire, disant que M. Bourassa triompherait dans plusieurs comtés de sa province, parce que la réciprocité n'était pas la question débattue, mais que le grand point était que la population de la province de Québec était contre Laurier et sa marine. Tel était leur raisonnement: ils éliraient tant de conservateurs dans l'Ontario et tant dans les Provinces maritimes et l'Ouest, tandis que Bourassa ferait élire un tel nombre de na-

tionalistes, ce qui donnerait le pouvoir au parti conservateur.

Qu'il me soit permis d'affirmer à la députation qu'en ce qui a trait au comté de Kent, nous sommes unis dans un but patriotique, et que nous mettrons tout en œuvre pour aider au Gouvernement à porter notre part du fardeau de la guerre.

Le discours du représentant de Carleton (M. Carvell) a été l'objet de maints commentaires, surtout de la part du ministre de l'Agriculture (M. Burrell) dont je suis bien aise de constater la présence. J'ai conscience d'être l'interprète de tous les députés de la gauche en affirmant à l'honorable ministre que nous le mettons au premier rang parmi la députation actuelle. Je crois cependant que le représentant de Carleton a rendu un grand service aux cultivateurs canadiens comme au Parlement en soumettant à la Chambre les accusations qu'il a portées relativement aux marchés qui ont eu lieu dans sa province. C'est un honneur pour lui que d'avoir enfin réussi à faire parler le ministre de l'Agriculture avec le feu et l'entrain qu'il a témoignés. Si le ministre mettait à poursuivre sa croisade de l'an dernier en faveur du patriotisme et de la production le même feu et le même entrain qu'il a mis à vilipender le député de Carleton, ce serait une bonne aubaine pour les agriculteurs du Canada.

Qu'a fait le ministre pendant les deux ou trois dernières sessions? Je le demande à ses estimables collègues. Il est accusé d'avoir conclu un marché pour la fourniture de 15,000 tonnes de foin à $23 la tonne. Je ne puis comprendre que les députés de la droite, surtout les représentants de la province d'Ontario, frappent leurs pupitres du poing, lorsque le ministre dévoile un tel marché, alors qu'il y a dans l'Ontario un grand nombre de tonnes de foin que nous ne pouvons pas vendre plus que $12 à $13 la tonne. Nul ne sait mieux que moi qu'il est inutile de récolter des produits lorsqu'on ne peut pas trouver un marché pour les écouler.

Je le demande aux députés de la droite qui s'intéressent à l'agriculture, si le ministre voulait adjuger la fourniture de 15,000 tonnes de foin, n'aurait-il pas mieux fait de répartir cette fourniture en deux ou trois lots de dimension modeste et de fournir aux cultivateurs d'Ontario—dont nous sommes si fiers, surtout en temps d'élection, et dont nous réclamons l'appui—l'occasion de lui vendre ce dont il avait besoin. Dans le sud-ouest d'Ontario, nous avons les meilleures terres à foin qu'on puisse trouver dans tout le Canada.

[M. McCoig.]

L'hon. M. LEMIEUX: Sauf dans le comté de Rouville.

M. McCOIG: Par déférence pour l'honorable député (M. Lemieux), je me reprendrai pour dire que nous pouvons produire autant de foin et du foin aussi bon que dans toute autre partie du pays. Mais, si nous ne pouvons pas le vendre à l'Etat ou aux habitants de nos grandes villes, nous réclamons le privilège d'envoyer ce foin de l'autre côté de la frontière, lorsque nous y trouvons des acheteurs.

Or, qu'est-il arrivé? Cette fourniture a été adjugée à des amis du ministère au prix de $23 la tonne—le ministre ne le nie pas—et de ce moment-là il a été défendu d'expédier du foin hors du Canada. Cela prouve simplement que le ministre de l'Agriculture négligeait les intérêts de ceux qu'il est censé représenter dans cette Chambre.

Le 1er mai dernier, le ministère a fait la même chose lorsque, par un décret du conseil il a prohibé l'exportation de la laine. Le ministre de l'Agriculture. . .

M. WILCOX: L'honorable député me permet-il. . .

M. McCOIG: J'en appelle à vous, monsieur l'Orateur, qui avez été l'un de mes compagnons de jeu. Le représentant d'Essex-nord a eu son tour l'autre jour, et je crois que la Chambre m'écoutera maintenant.

Je dis donc que le 1er mai dernier, l'exportation de la laine a été prohibée, et je demande au ministre de l'Agriculture si cela n'est pas vrai. C'était pendant la saison des chaleurs, lorsque les cultivateurs recueillaient la laine de leurs moutons—du moins dans mon comté. Or, les cultivateurs qui ont de modestes ressources ne connaissent pas la pensée du Gouvernement ou du ministre de l'Agriculture. Ils ont cru que cette interdiction subsisterait. Ils ne supposaient pas que c'était un jeu.

Croyant qu'ils avaient affaire à un homme pratique qui agissait sérieusement, les cultivateurs vendirent leur laine. A l'époque de l'interdiction, la laine se payait 30 cents la livre; le 8 mai, le prix en était de 20 à 25 cents; le 15, il n'était plus que de 20 cents, et le 22, il était encore au même chiffre. Mais les journaux agricoles de l'Ontario firent tant, que le ministre, n'y pouvant plus tenir, dut lever l'interdiction. Le prix de la laine remonta immédiatement à 25 cents, et le 25 juin il était de 35 cents. Entre cette dernière date et celle de la mise en vigueur de l'interdiction, le prix de la laine a donc accusé un écart de 15 cents la

livre; or, quels étaient les perdants en ceci? C'étaient des gens qui n'avaient que bien peu de fortune, les éleveurs de moutons des différentes parties du pays. Ce que chacun d'eux a perdu de ce chef aurait suffi à payer le salaire d'un employé pendant tout l'été.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

### 2e LECTURE

De divers bills d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 3), déposé par M. Stevens, concernant la compagnie du pont et du tunnel de Burrard-Inlet;

Le 2e (bill n° 4), déposé par M. Bradbury, concernant la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien;

Le 3e (bill n° 5), déposé par M. Morphy, concernant la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario;

Le 4e (bill n° 6), déposé par M. Morphy, portant ratification de certaines conventions entre la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario, la compagnie du chemin de fer Nord-Canadien et la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique;

Le 5e (bill n° 7), déposé par M. Douglas, concernant la compagnie du chemin de fer de Farnham à Granby;

Le 6e (bill n° 8), déposé par M. Morphy, relatif à la compagnie du chemin de fer de Niagara à Sainte-Catherine et à Toronto;

Le 7e (bill n° 9), déposé par M. Douglas, concernant la compagnie de tramways et de navigation de la rivière de la Paix;

Le 8e (bill n° 10), déposé par M. Lemieux, constituant en corporation la société des sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge;

Le 9e (bill n° 11), déposé par M. Northrup concernant la British America Nickel Corporation, Limited;

Le 10e (bill n° 12), déposé par M. Douglas, concernant la compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton;

Le 11e (bill n° 13), déposé par M. Bennett. concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique;

Le 12e (bill n° 14), déposé par M. Green, concernant la Central Western Canada Railway Company;

Le 13e (bill n° 15), déposé par M. Green, concernant la Pacific Northern and Omineca Railway Company;

Le 14e (bill n° 16), déposé par M. Lemieux, concernant la compagnie du chemin de fer de Québec au sud de Montréal.

## REPRISE DU DEBAT SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

M. McCOIG: Monsieur l'Orateur, à l'heure de la suspension de la séance, j'exposais à l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell) quelques-unes des raisons que j'ai de penser qu'il devrait promener son regard investigateur sur maints services de son ministère et s'efforcer d'accomplir certaines réformes pour le plus grand bien des cultivateurs dont il est le représentant au sein du cabinet; j'avais fini de parler des entraves que l'on avait cru devoir mettre au commerce de la laine. Je veux maintenant appeler l'attention de l'honorable ministre sur l'industrie du tabac.

Il y a dans le comté de Kent et dans les comtés environnants un grand nombre de cultivateurs que l'on a engagés à pratiquer la cutlture du tabac et qui, suivent en cela les avis du Gouvernement, ont fait dans ce but des frais considérables. Il y a environ deux ans, je faisais observer au ministre de l'Agriculture que les cultivateurs qui avaient placé de fortes sommes dans cette industrie et s'étaient efforcés de la rendre rémunératrice, qui avaient pris à leur service une multitude de personnes qui se cherchaient de l'emploi dans les différents comtés, se trouvaient dans l'impossibilité de vendre leur récolte de tabac et qu'ils avaient lieu de croire qu'ils étaient à la merci d'un acheteur unique. A vrai dire, ils prétendaient qu'il s'était formé une coalition capitaliste au sujet de l'achat du tabac dans la région sud-ouest de la province d'Ontario.

Je signalai le cas au ministre de l'Agriculture, pensant qu'il portait, comme il le devait, quelque intérêt aux diverses branches de l'industrie agricole et qu'il s'efforcerait de venir en aide aux cultivateurs de tabac. La réponse qu'il me fit n'était guère encourageante pour les cultivateurs. Si je me rappelle bien, sa lettre me renvoyait au ministre du Travail. S'il existe un syndicat d'accaparement, m'écrivait-il, les cultivateurs pourront peut-être, en se prévalant de la loi des coalitions, obtenir le redressement d'une partie de leurs griefs. Je ne sais si le ministôre de l'Agriculture était libre d'intervenir en cette affaire, mais il est bien certain qu'il ne s'efforça guère, à ce moment-là, de venir en aide aux cultiva-

teurs de tabac de la région, ni de leur trouver des débouchés.

Avec le temps, la situation s'aggrava et, voyant qu'ils ne pourraient poursuivre l'exploitation de leur industrie que si on leur venait en aide, les cultivateurs décidèrent de se rendre à Ottawa. C'est ce qu'ils firent. Ils eurent une entrevue avec certains membres du cabinet; le ministre de l'Agriculture n'était pas là; son absence était peut-être attribuable à quelque circonstance indépendante de sa volonté. Mais je ne sache point qu'il ait été mis au fait de cette démarche par les ministres qui reçurent les délégués, ni qu'il ait rien tenté pour faire droit aux revendications de ces cultivateurs. Je vous prie de croire, monsieur l'Orateur, qu'à la suite de l'accueil cordial dont ils avaient été l'objet, les 200 ou 300 délégués venus à leurs propres frais d'endroits fort reculés des provinces d'Ontario et de Québec s'en retournèrent chez eux avec l'assurance que le Gouvernement leur accorderait au moins un peu d'aide.

Leurs revendications, je me les rappelle. Ils demandaient au Gouvernement entre autres choses, s'il ne pourrait pas substituer un droit de douane au droit d'accise. Le ministre des Finances et ceux de ses collègues qui prirent la parole à cette occasion répondirent que ce changement ne faisait aucune différence réelle. Quelques-uns des cultivateurs, je m'en souviens, firent observer qu'ils voyaient une très grande différence entre un droit de douane et un droit d'accise, et que si le Gouvernement s'engageait à faire droit à leur demande, ils s'en retourneraient très contents, en emportant la conviction que leur voyage à Ottawa n'aurait pas été sans résultat utile.

A quelque temps de là, le ministre des Finances faisait venir à la capitale quatre ou cinq manufacturiers et avait une entrevue avec eux; mais c'est à cela, pour ainsi dire, que se sont bornés les efforts du Gouvernements. Je n'ai certainement jamais entendu dire qu'il fût venu en aide aux cultivateurs de tabac. Après leur venue à Ottawa, les producteurs de l'Ontario allèrent trouver les consommateurs de Québec et réussirent, grâce à leur propre initiative, à écouler une partie du tabac qui, à ce moment-là remplissait leurs granges.

Si les cultivateurs ne peuvent pas compter que le ministre de l'Agriculture s'intéresse aux produits dont son ministère conseille la culture, à qui devront-ils s'adresser pour obtenir de l'aide en une matière aussi importante? Telle est la question qui se pose. Je crois savoir que les exploitants de cette grande industrie doivent revenir demander au Gouvernement s'il ne pourrait pas leur venir en aide de quelque manière. Je me plais à espérer que le ministre de l'Agriculture sera là avec ses collègues pour recevoir les nombreux délégués et qu'il sera en mesure de leur accorder une aide réelle au lieu de simples paroles d'encouragement.

J'ai encore autre chose à signaler à l'attention du Gouvernement et plus particulièrement à celle de mon honorable ami qui semble ne porter que fort peu d'intérêt à nombre de matières relevant de son ministère. Il y a un an, le choléra des porcs sévissait dans ma circonscription et en d'autres comtés de la province d'Ontario; l'épidémie menaçait d'anéantir les troupeaux de porcs. Dans le temps, un cultivateur faisant partie de l'un de nos instituts agricoles écrivit au ministre pour le prier de venir discuter la situation avec les cultivateurs et leur indiquer les mesures à prendre pour mettre les éleveurs de porcs à l'abri de pertes considérables. Savez-vous quelle fut la réponse du ministre? Il répondit aux cultivateurs qu'il était trop occupé pour se rendre auprès d'eux. Oui, il était trop occupé à ce moment-là pour aller examiner dans le comté de Kent une situation qui occasionnait des pertes d'argent; mais quelque temps auparavant, il avait bien assez de loisir pour aller adresser la parole à la convention conservatrice qui se tenait à Chatham.

Les cultivateurs s'occupèrent de la question et un vétérinaire se rendit à Chatham où il entendit les explications des cultivateurs intéressés. Cet homme repartit avec une idée tout à fait différente de celle qu'il s'était formée, à l'origine. Lorsqu'on souleva la question, en cette Chambre, le premier ministre en prit note, et je crois qu'il a représenté au ministre de l'Agriculture la nécessité de prendre des moyens pour aider l'industrie de l'élevage du porc. Je répète que si l'on ne peut espérer que le ministère de l'Agriculture s'occupera des industries qui se relient à son département, en qui alors mettrons-nous notre espoir? Il y a un an, le ministre et son département ont recommandé aux cultivateurs de faire la culture du blé sur une grande échelle. Il y a quelques semaines, j'ai lu dans un journal de Toronto une interview au cours de laquelle le sous-ministre conseillait aux cultivateurs de ne pas se livrer à la culture du blé sur une grande échelle, mais de faire de préférence l'élevage du bétail. Le résultat, c'est qu'aujourd'hui, dans la province

d'Ontario, et particulièrement dans ma région, nous n'avons pas la moitié de la superficie ensemencée de blé que nous avions, il y a un an.

Qu'est-il arrivé? Les cultivateurs ont diminué leur production de blé et lorsque le marché s'est ouvert, nos cultivateurs ont vendu leur blé $1 le boisseau. Quelques cultivateurs se départirent de leur blé à ce temps-là. J'étais au nombre de ceux—quelques-uns à peine—qui eurent la bonne fortune de vendre leur blé et je reçus $1 pour chacun des 1,000 boisseaux de blé que j'avais à vendre.

Plus tard, le prix du blé commença à baisser; il descendit de $1 à 95 cents, puis à 85 cents, puis à 80 cents, pour s'arrêter enfin à 75 cents. Les petits cultivateurs d'Ontario durent vendre leur blé au prix le moins élevé. Le 24 novembre, le Gouvernement fit une commande 15,000,000 de boisseaux de blé. Si mon honorable ami le ministre de l'Agriculture possède la confiance de ses collègues, il aurait dû savoir que cette commande devait se faire au mois de novembre. Le sous-ministre qui marqua cette annonce faite par le Gouvernement vit le commencement de l'augmentation du prix du blé, et cette hausse s'est continuée jusqu'à ce jour où nous voyons le prix du blé du mois de mai coté à $1.35 le boisseau. Les cultivateurs qui, après la récolte, furent forcés de vendre leur blé pour acquitter leurs taxes, leur loyer, l'intérêt sur leurs hypothèques, les billets qu'ils avaient donnés pour les articles dont ils avaient besoin pour se mettre en état de continuer leurs affaires et, généralement, pour faire face à leurs obligations, ont dû accepter un prix moins élevé que celui que les cultivateurs à l'aise, les minotiers et les propriétaires d'élévateurs pouvaient demander pour le blé qu'ils avaient en magasin.

La province comptait une plus grande superficie de terre réservée à la culture du blé qu'elle n'avait eu jusqu'alors; cet état de choses était dû surtout à la campagne menée en 1914. Le ministre de l'Agriculture à qui il incombe de donner aux cultivateurs qui comptent sur lui sous ce rapport, aurait dû fournir à ces derniers tous les renseignements désirables. J'ai entendu, avec plaisir, l'autre jour, l'honorable député de Carleton (N.-B.) (M. Carvell) parler de façon à réveiller le ministre de l'Agriculture et à lui donner une vie et une énergie nouvelles; et j'espère qu'une vigueur semblable caractérisera son administration du département qu'il dirige.

Non seulement les cultivateurs moins fortunés ont souffert des pertes, parce qu'ils se sont départis de leur blé, au temps dont je parle, mais ils peuvent encore invoquer un grief plus sérieux que celui-là contre le Gouvernement. Je veux parler des scandales auxquels l'achat des chevaux a donné lieu, dans différentes parties du Canada. La Chambre a été parfaitement saisie, il y a onze mois de la question de l'achat des chevaux. Après que le très honorable premier ministre eut rejeté des cadres du parti l'ancien représentant du comté de King (N.-B.) nous étions en droit d'espérer que nous n'entendrions plus parler de membres de la droite ou de l'opposition qui auraient pris une part proéminente dans l'achat des chevaux. Il y a une couple d'années, lorsqu'on a mis sur le marché une grande quantité de chevaux de qualité inférieure, les journaux du pays annoncèrent que c'étaient des chevaux de cette classe que le Canada expédiait pour des fins de guerre. En ce qui se rapporte à l'achat des chevaux, nous ne nous occupons pas beaucoup de connaître les bénéfices réalisés par certaines personnes du comté de King (N.-B.), mais nous nous plaignons de ce que, ces gens ayant mis sur le marché des chevaux d'une classe inférieure dans le but de réaliser quelques dollars de bénéfice, ce procédé a nui gravement au commerce légitime de nos cultivateurs honnêtes qui, dans nombre de cas, suivant les avis de la présente administration et ceux des gouvernements précédents, ont travaillé à faire de l'élevage des chevaux l'une des industries les plus importantes du Canada.

Mais que constatons-nous? Nous trouvons que les mêmes procédés qu'on a suivis dans la Nouvelle-Ecosse ont servi de règle dans Ontario. Tenant compte de la haute estime dans laquelle tous nous tenons l'honorable membre de cette Chambre qui représente cette division électorale, nous serions loin de nous attendre à trouver dans cette dernière les signes manifestes d'une ambition semblable, ce qui n'empêche pas que dans le comté de Peel représenté ici par mon honorable ami (M. Blain) nous trouvons que le député de ce comté à la législature provinciale a obtenu une commande et qu'il fait, lui aussi, le commerce des chevaux.

Voyons maintenant ce que les journaux du pays disent au sujet de ces transactions. Voici d'abord le "Toronto World", un bon journal conservateur que, j'en suis certain, mes honorables amis ne me blâmeront pas de citer. Voyons ce que dit cette feuille:

Il parle à sir Charles Davidson, commissaire royal, de la vente de chevaux pour l'armée—Quelques-uns de rejetés d'abord vendus ensuite—Albert Kee, propriétaire d'une écurie de louage, à Brampton, dit que des chevaux refusés ont été acceptés ensuite.

Brampton, 1er décembre.—A la suite des rumeurs mises en circulation, ici, depuis quelque temps, une enquête sur l'achat de chevaux destinés à l'armée fait dans le comté de Peel, depuis le mois d'août 1914, s'est ouverte ici, hier après-midi, sous la présidence de sir Charles Davidson, commissaire royal. M. John Thompson, C.R., d'Ottawa, a été chargé de l'examen des témoins.

Le premier témoin appelé a été E. J. Jones, commerçant de chevaux, de Brampton. En société avec James E. Fallis, aussi de Brampton, il a, dans le courant du mois d'août 1914, vendu 360 chevaux aux agents du Gouvernement, le colonel Hall et le capitaine McDonald. Fallis a conclu le marché et il a reçu les deux tiers des profits dont un tiers constituait sa part.

A M. Thompson qui s'informait au sujet des profits retirés de cette vente de chevaux, Jones a répondu:

"Ces profits ont représenté environ $3,200. J'ai reçu $1,000 et mon associé, environ $2,000".

Ce M. Fallis était membre de la législature; il a reçu $2,000 et son associé, $1,000. C'est cela même qui donna lieu à de nouvelles difficultés.

Qu'a dit le "Toronto News" au sujet de cette enquête? Je lirai les en-têtes seulement. Tous les honorables membres de la Chambre savent qu'il s'agit d'un des principaux organes du parti conservateur de cette province:

Un cheval vieux de quinze ans vendu à Brampton, pour l'armée—Sir Charles Davidson continue l'enquête sur les achats—On refuse de payer une commission—On dit qu'un cheval se "tenait debout" grâce seulement à ses fers.

Voici un autre en-tête, celui-ci du "Toronto Star":

L'enquête Davidson à Brampton, mercredi—Un trop grand nombre d'intermédiaires dans l'achat de chevaux pour le Gouvernement—Un homme qui a "aidé"—Preuve qui manque de sensation, mais l'"influence" était apparemment une nécessité.

Suit le rapport qui dit que:

Douze autres furent refusés. Quelques-uns de ces chevaux furent vendus plus tard pour des fins de guerre.

Le témoin a déclaré qu'un inspecteur du nom de Hall avait d'abord rejeté quelques-uns des chevaux qu'il acheta un peu plus tard.

Ce fut par l'intermédiaire de Fallis que quatre ou cinq peut-être tous les douze chevaux refusés avaient été vendus.

En réponse à la question : Avez-vous payé une commission à quelqu'un? Le témoin dit qu'il a donné $110 comptant à E. J. Jones, un témoin précédent. Ce paiement se fit après l'achat des chevaux refusés.

Voici un autre en-tête du "Toronto Star":



Cheval ayant un éparvin sain "dans un sens"—Vendu comme étant âgé de quatre ans, bien qu'on ne pût dire son âge—Buterait lorsque lourdement chargé—Enquête de la commission royale sur les achats.

Le "Mail and Empire" dit virtuellement la même chose:

Albert Kee, de Brampton, a dit qu'il avait acheté vingt-deux chevaux, mais qu'il n'avait réussi qu'à en vendre huit au Gouvernement. Plus tard cinq ou six des chevaux refusés furent acceptés et envoyés aux cours à bestiaux Union de Toronto. Il a admis qu'il avait donné $110 à E. J. Jones, après que l'inspection eût été terminée. Questionné de près quant à la raison qui l'avait engagé à faire ce paiement, il déclara qu'il croyait que Jones "avait bien gagné cette somme".

On lui demanda: "Comment a-t-il gagné cet argent"? Et sa réponse fut: "Il a aidé à faire venir les inspecteurs à nos écuries".

Le "Toronto Star" publia encore un autre article qui portait en caractère gras l'entête suivant:

Les chevaux de guerre du comté de Peel ne sont pas du type voulu—Le vétérinaire local dit que beaucoup d'entre eux ne pourraient pas faire la besogne qu'on leur destinerait—Ils furent achetés par J. R. Fallis, M.P.P.—Preuve contradictoire établie quant au prix demandé par un vendeur de Bolton.

J'ai, ici, un long article de rédaction du "Toronto Globe". Il porte l'en-tête: "Une disgrâce pour la vie publique." Un grand nombre de membres de cette Chambre ont sans aucun doute lu cet article. Jai aussi quelques coupures de journaux conservateurs qu'il conviendrait de lire aux membres de la Chambre. Mais je trouve ce qui suit dans le "Globe", numéro du 11 décembre 1915:

J. R. Fallis, M.P.P. en conférence avec le premier ministre.

Que va-t-on faire à l'égard de M. J. R. Fallis, M.P.P., du comté de Peel, qui a réalisé de jolis bénéfices en achetant des chevaux qu'il a revendus ensuite au Gouvernement pour des fins militaires? La question prend un peu du temps du premier ministre Hearst. M. Fallis a eu, hier, une longue entrevue avec le premier ministre Hearst. M. Richard Blain, député fédéral de Peel a assisté à cette entrevue, pour aider, suppose-t-on, M. Fallis à exposer sa cause.

M. Fallis a reçu les journalistes d'une façon amicale, mais il s'est contenté de dire, en levant la main: "Je n'ai rien à vous communiquer"; il est parti ensuite avec M. Blain. "Je n'ai rien du tout à dire au sujet de cette entrevue", a dit le premier ministre. Nul autre membre du Gouvernement n'a assisté à cette entrevue.

Le "Toronto Telegram", du 6 décembre 1915, contenait un article de rédaction très sévère où il demandait à M. Fallis de démissionner comme membre de la législature provinciale. Le "Toronto News" a condamné vertement la conduite de M. Fallis. Je pourrais, si cela était nécessaire, citer des extraits d'autres journaux importants du pays qui tous parlent dans le même sens.

J'aimerais a appeler l'attention sur l'extrait suivant du "Toronto World", du 28 juillet 1915:

Expédition de chevaux pour la guerre.

Deux convois du Grand-Tronc chargés de chevaux pour l'armée sont passés, hier, à Toronto, venant de Chicago en route pour le front. Un des convois était composé de cinquante wagons, l'autre de dix-neuf, ce qui faisait en tout à peu près quatorze cents chevaux. A Toronto-ouest on a fait descendre les chevaux pour les délasser et les abreuver, et les amateurs qui les ont vus ont été surpris de leur bonne qualité. Ces chevaux ont été achetés par les autorités militaires anglaises à Chicago, et avaient été pris un peu partout dans les états de l'Ouest. Un employé du Grand-Tronc a dit que depuis le début des hostilités plus de 80,000 chevaux étaient passés par Toronto en route pour le théâtre de la guerre.

Depuis ce temps-là plusieurs milliers de chevaux achetés dans différentes parties des Etats-Unis sont passés par le Canada. Nos cultivateurs ont le droit d'espérer que le ministre de l'Agriculture et le premier ministre leur aident a disposer du grand nombre de chevaux qu'il y a dans le pays, principalement dans l'Ontario. Mais que voyons-nous? Au lieu de venir en aide aux cultivateurs, le Gouvernement a interdit l'exportation chevaline qui les empêche d'expédier leurs chevaux de l'autre côté de la frontière, dans l'état du Michigan, où, en payant un droit de $10, ils pourraient vendre leurs chevaux aux officiers de remonte de l'armée américaine. Le Gouvernement ne s'est décidé a faire quelque chose pour aider aux cultivateurs, qu'à la veille de l'ouverture du Parlement, lorsqu'il a, par arrêté, levé l'interdiction.

Je puis vous dire, monsieur l'Orateur, que les cultivateurs sont découragés, et qu'il incombe au ministre de l'Agriculture ou un autre membre du cabinet de dire à la Chambre et au pays si le Gouvernement se propose de venir en aide à cette grande industrie, ou s'il va persister dans la même voie malheureuse qu'il a suivie dans le passé. Si l'on ne stimule et n'encourage pas le commerce de chevaux et si le Gouvernement ne trouve pas quelque moyen d'activer la vente de l'excédent de chvaux qu'il y a dans le pays, les cultivateurs n'en élèveront pas plus en 1916 qu'en 1915. Je crois avoir démontré que le Gouvernement néglige cette grande industrie.

Vous vous rappelez, monsieur l'Orateur, qu'il y a quelque temps on nous a appris que la Cockshutt Plow Co'y ne voulait pas augmenter le prix de ses instruments aratoires, parce qu'elle avait trop de patriotisme.

En conversant l'autre jour avec un cultivateur qui avait essayé d'acheter un instrument de la compagnie Cockshutt, j'ai appris qu'un agent de cette compagnie lui avait dit que ses prix avaient tous été haussés Cet honorable député qui, l'année dernière était si patriote que le premier ministre a cru devoir l'en félicter, a perdu la grâce et vend aujourd'hui plus cher ses instruments d'agriculture.

Le bruit circule aussi depuis quelque temps que le Gouvernement augmentera la taxe sur ces instruments J'espère qu'il ne fera pas cela, et je lui demande de se contenter des taxes qu'il impose actuellement sur les cultivateurs.

A ce sujet, je citerai un passage d'un discours que le ministre du Travail actuel a prononcé à Chatham pendant la campagne de 1911 sur la réciprocité Voici ce que le ministre disait:

Si les cultivateurs allaient aujourd'hui à Ottawa, ils recevraient la même réponse qu'ont reçue les particuliers. Les droits sur la ficelle d'engerbage seront maintenus. En d'autres mots on maintiendra les droits sur tout ce que le cultivateur achète, parce que sir W. Laurier a dit que les droits sur les articles manufacturés ne seront pas supprimés. Les droits, en d'autres termes, les taxes, seront enlevés de tous les produits agricoles et maintenus sur tous les articles que les cultivateurs sont obligés d'acheter. Est-ce là un mode de taxation équitable. Il est tout à l'avantage du manufacturier et au détriment du cultivateur.

Si la question d'élever les droits est discutée de nouveau, j'espère que le ministre du Travail mettra en pratique ce qu'il prêchait alors durant la convention conservatrice à Chatham.

Différents orateurs nous ont dit dans cette Chambre que l'on ne devait pas soulever pendant ces temps-ci des questions sujettes à débat. Je ferai remarquer que celles que j'ai discutées aujourd'hui n'ont pas ce caractère. Je les ai soumises aux différents ministres, et s'ils leur donnent une attention sérieuse, ce sera grandement à l'avantage des cultivateurs de mon comté et au pays en général, ainsi qu'aux manufacturiers de ma ville et des ouvriers canadiens. Nous pourrons mieux supporter alors notre part dans cette grande guerre.

Je demande donc au Gouvernement de donner à ces questions sa plus sérieuse attention, et je suis certain qu'une décision favorable de sa part nous sera très utile pour nous aider dans la tâche qui nous intéresse tous, celle de mener cette guerre à bonne fin.

M. F. B. McCURDY (Shelburne-et-Queen): Monsieur l'Orateur, je ne me proposais pas de prendre part à ce débat, et je me serais certainement abstenu, si un honorable ministre de cette Chambre ne s'était pas per-

mis d'attaquer un brave officier au service de Sa Majesté d'une façon très injuste, et à mon avis, absolument imméritée. Comme vous le pouvez comprendre, une province qui a donné au pays un Howe, un Tupper, un Thompson et un Borden est jalouse de la réputation et de l'honneur de ses hommes publics. Elle se réjouit lorsque ses représentants se distinguent, et éprouve du désappointement lorsqu'ils n'attaquent pas la pleine stature d'hommes d'Etat.

C'est donc avec un vif regret que j'ai entendu les observations tombées l'autre soir des lèvres de l'honorable député de Cap-Breton-Nord (M. Mackenzie) et je ne crains pas de dire qu'elles seront déplorées par ses propres amis politiques dans la Nouvelle-Ecosse et au dehors, qui désirent que cette guerre soit bien conduite.

Un des premiers dans la Nouvelle-Ecosse à offrir sans réserves ses services à l'empire et au roi a été le major Muirhead. Depuis plusieurs années il était un officier distingué de la milice canadienne. Il n'avait ménagé ni son temps ni son argent pour acquérir les connaissances militaires nécessaires pour le service actif, et lorsque la guerre a été déclarée il était en très bonne situation pour servir son roi et son pays. Il a un passé honorable dans la milice, et comme il avait atteint au moment de la guerre, le rang de major et qu'il désirait vivement aller combattre, il offrit ses services dans n'importe quel grade; il était prêt à s'enrôler comme simple soldat, si c'était nécessaire; afin de pouvoir rencontrer l'ennemi.

Pendant neuf mois, le major Muirhead a été dans les tranchées, et pendant les derniers quatre mois de cette période, il a servi dans un parti de bombardiers dont il obtint plus tard le commandement et vous savez, monsieur l'Orateur, que c'est la branche la plus dangereuse du service. Comme reconnaissance de sa valeur, il a été nommé major dans le 112e régiment présentement en voie de formation à la Nouvelle-Ecosse.

L'honorable député de Cap-Breton-Nord dit que le major Muirhead a été promu. Il était déjà major dans la milice active au Canada, et c'est avec ce grade qu'il a servi en Europe. J'admettrai avec mon honorable ami que ce transfert de notre milice active au Canada dans les troupes du corps expéditionnaire est une promotion, mais il est toujours major comme auparavant. Or, c'est un officier avec un passé comme celui là que mon honorable ami a le patriotisme et la courtoisie d'attaquer, protégé comme il l'est par son immunité parlementaire, et à une distance sûre de 800 milles entre lui et l'objet de sa mauvaise humeur.

Ainsi que la Chambre a dû s'en douter, cette querelle vient d'un procès au sujet d'une élection qui a eu lieu dans le comté de Victoria (N.-E.). Malheureusement, des irrégularités semblent avoir eu lieu des deux côtés dans cette élection. Quelques amis du candidat conservateur ont cru nécessaire de combattre le feu avec le feu, et ont été entraînés à imiter les méthodes électorales auxquelles les amis de l'honorable député de Cap-Breton-Nord avaient si bien habitué le comté. Avec l'astuce qui caractérise mon honorable collègue, ses amis ont attendu, pour instituer des poursuites, que fût écoulée la période pendant laquelle, en vertu de la loi de la Nouvelle-Ecosse, les agents libéraux pouvaient être poursuivis pour manœuvres corruptives, commises, je puis le dire, sous sa direction. L'honorable député assistait au procès; en fait, il agissait comme avocat et il était conséquemment très au fait des circonstances dont il a parlé dans son discours. Il serait contraire aux règles parlementaires de dire que l'honorable député a délibérément et malicieusement trompé la Chambre dans ce qu'il a dit. Je suis, cependant, forcé d'affirmer que malgré sa connaissance des faits, la version qu'il nous en a donnée est entièrement et absolument inexacte et fausse.

M. McKENZIE: Je demande un rappel au règlement. L'honorable député dit que j'ai fait des déclarations entièrement et absolument fausses. Voudra-t-il répéter ce que j'ai dit et signaler ce qui est faux?

M. l'ORATEUR: Je crois que le rappel au règlement est bien fondé, et je demanderai à l'honorable député de retirer l'expression " fausse ".

M. McCURDY: L'honorable député de Cap-Breton-Nord m'a demandé de signaler en quoi ses affirmations sont absolument inexactes et fausses, et avec votre permission, monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir de le satisfaire.

A la page 316 de l'édition non revisée des "Débats", nous trouvons les observations suivantes qu'a faites l'honorable député de Cap-Breton-Nord:

Si le premier ministre ou n'importe quel autre membre du cabinet veut se renseigner à cet égard, il n'a qu'à parcourir la collection du "Herald", de Halifax, l'organe du très honorable ministre, et il verra à la première page de ce journal la photographie d'un monsieur fort distingué, qui s'est sauvé du pays il y a quelque temps, sous le prétexte qu'il partait pour la

guerre. Il constatera donc que cet individu est de retour en Nouvelle-Ecosse avec le titre de major ; on se propose de lui donner le commandement d'un régiment et de le renvoyer sur la ligne de feu. Pour quelle raison s'est-il expatrié? Pourquoi a-t-il été obligé de quitter le pays?

Il a quitté le pays, monsieur l'Orateur, parce qu'à cette époque commençait un procès devant la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse au cours duquel il a été déclaré coupable de faux ; le tribunal a relevé contre lui pas moins de huit faits de complicité soit avant, soit après un crime de parjure. Il a été déclaré déchu de ses droits civils et politiques par la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, et c'est sous la menace du châtiment qu'il s'est enfui du pays.

M. McKENZIE: Tout cela est vrai.

M. McCURDY: (Continuant à lire):

Mais il est revenu ; il a été promu au grade de major et il est à l'heure actuelle honoré et choyé ; il a obtenu de l'avancement dans le comté de Halifax, où le premier ministre est le dispensateur des faveurs gouvernementales, et l'on sait pourtant que les archives de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse établissent à n'en pouvoir douter tout ce que je viens de vous relater à propos de ce triste sire.

Etait-il juste, était-il honorable, était-il véridique d'affirmer, comme l'a fait mon honorable ami, que le major Muirhead avait précipitamment quitté le pays sous le prétexte d'aller à la guerre? L'honorable député ne peut pas nier qu'au moment où le major Muirhead s'enrôlait, il n'y avait contre lui aucune accusation, et que plusieurs mois s'étaient écoulés depuis son départ quand ce procès en annulation d'élection a été intenté, procès où fortuitement le major a figuré. Que veut dire l'honorable député en disant:

Je major Muirhead s'est sauvé du pays sous le prétexte qu'il partait pour la guerre.

Veut-il donner à entendre que le major Muirhead n'a point participer à la guerre? Niera-t-il que le major ait depuis huit mois affronté la mort sous toutes ses formes en défendant les droits et les privilèges que mon honorable ami, comme tous les autres membres de cette Chambre, possède et dont il jouit dans une confortable sécurité? Quand l'honorable député dit:

Il a quitté le pays, monsieur l'Orateur, parce qu'à cette époque commençait un procès devant la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse au cours duquel il a été déclaré coupable de faux ; le tribunal a relevé contre lui pas moins de huit faits de complicité soit avant, soit après un crime de parjure.

L'honorable député affirme une chose dont il lui était facile de vérifier la fausseté absolue et patente.

M. McKENZIE: Comme membre de cette Chambre, j'ai le droit de me protéger. J'ai cité une affaire qui est dans les archives de la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse. Ces archives sont à la disposition de mon honorable ami, et elles établiront que je n'ai pas eu tort.

M. McCURDY: Je n'ai pas l'honneur d'être aussi familier que mon honorable ami avec les archives de cette cour. Je n'ai pas l'avantage d'être avocat auprès de ce tribunal de la Nouvelle-Ecosse ni d'être juge de la cour de comté de cette province; mais j'affirme que les dossiers de la Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse, ne contiennent aucune déclaration, aucune preuve montrant que le major Muirhead ait jamais été privé de ses droits politiques par ce tribunal. D'ailleurs, le major Muirhead n'a pas été à ce procès tenu pour coupable de parjure; il n'avait même pas été accusé de parjure; aucun avis ne lui avait été signifié avant son départ, ni après, lui apprenant qu'il figurerait d'une manière ou d'une autre dans ce procès, et, par suite, aucune occasion ne lui a été fournie de repousser les bruits dont l'enquête a révélé l'existence. Je tiens du major lui-même que, s'il avait été présent à cette enquête, il aurait pu se disculper entièrement de ce qu'on lui imputait, et j'accepte son affirmation sans la moindre réserve.

L'honorable député de Cap-Breton-Nord a cru devoir également attaquer un officier du 85e bataillon présentement établi à Halifax; je veux dire le docteur Joseph Hayes. Il affirme que le docteur Hayes a été fait colonel par le ministre de la Milice. Une fois de plus les affirmations de l'honorable député sont absolument en désaccord avec les faits. Il ne s'est même pas donné la peine d'aller voir les dossiers de la milice qui sont à la disposition de tous les membres de cette Chambre et de tous les citoyens de ce pays. De même que d'autres membres de la gauche, il se contente de faire des assertions quand la preuve existe qu'elles sont dénuées de fondement et que cette preuve est à la portée de quiconque veut se donner la peine de se renseigner.

C'est par sir Frederick Borden, le précédent ministre de la Milice, que le docteur Hayes a été fait colonel, et il l'était depuis six ou sept ans en 1911. L'honorable député de Cap-Breton-Nord mettra-t-il en doute la vérité de cette assertion? Bien plus, le colonel Hayes a été nommé au 85e régiment, où il se trouve à l'heure qu'il est, sur la proposition et l'initiative de l'officier qui présentement commande ce régiment.

Le nom de cet officier a été mentionné à la Chambre par le ministre de la Milice l'autre jour. Cet officier a déclaré un jour, et ce n'est un secret pour personne que

pendant la campagne électorale de 1911, il s'est rendu d'Ottawa à Halifax, où il a, en personne, sollicité les membres de la troupe à voter contre le présent premier ministre de ce pays. Mon honorable ami de Cap-Breton-Nord ne viendra pas dire, j'en suis sûr, que cet homme est un adhérent du parti consarvateur, moins encore qu'il l'était à cette époque-là. Le colonel Borden a lui-même déclaré que cet officier lui devait sa nomination, et à lui seul. Bien plus, le colonel Borden m'a assuré, dans le cours des deux dernières semaines, qu'il ne saurait pas où trouver un officier plus capable que le colonel Hayes. Il est heureux de la nomination qu'il a faite, et il est prêt à la défendre.

L'honorable député de Cap-Breton-Nord a critiqué le choix du docteur Hayes comme médecin du 85e régiment, par le motif que c'est un conservateur. Pourquoi ne s'est-il pas opposé à la nomination du docteur J. A. Sponagle comme médecin du 25e bataillon par le motif que c'est un libéral?

Je suis bien aise, monsieur l'Orateur, de pouvoir dire que personne dans le parti conservateur dans cette Chambre, à ma connaissance tout au moins, non plus, que je sache, dans le pays, n'a jamais attaqué le colonel Sponagle ni aucun des nombreux officiers libéraux qui ont reçu la juste récompense de leur attachement au parti. Il appartenait à des politiciens de la trempe de mon honorable ami de Carleton (M. Carvell) et de l'honorable député de Pictou (M. Macdonald) d'introduire, sans provocation, une note discordante dans un débat sur une branche du service qui aurait dû, plus que toute autre, être à l'abri de pareilles attaques.

Pour revenir au docteur Hayes, et pour me servir des propres expressions de mon honorable ami de Cap-Breton-Nord, celui-ci affirme que, dans le comté d'Halifax, "des partisans de la plus vile sorte sont mis à la tête des bataillons, où ils occupent les postes les plus hauts qui se puissent donner". Quels sont ces " vils partisans " dont il se plaint? Le dernier bataillon que l'on a formé à la Nouvelle-Ecosse est le 85e. C'est le colonel Allison H. Borden, celui dont j'ai déjà parlé, qui, dans ce bataillon, a le premier commandement.

Et quel est celui qui commande en second? C'est le colonel M. H. Parsons, un des libéraux les plus actifs du comté de Kings, qui, jusqu'à peu de temps avant sa nomination, adressa la parole à des réunions libérales dans la vallée d'Annapolis. Comme payeur, il y a Morrison, qui, je crois, vient de cette partie du pays où habite l'honorable député; est-il, lui aussi, un "vil partisan"? Le troisième à commander dans ce bataillon, c'est le major Day, que sa résidence aux Etats-Unis a empêché d'avoir d'intimes "rapports" avec les associations de parti au Canada. C'est un splendide type du Canadien expatrié, qui, lors de la déclaration de guerre, est revenu au Canada offrir ses services pour la défense du sol où il est né et pour assurer le triomphe de la civilisation.

Je me demande, monsieur l'Orateur, ce que les hardis soldats qui composent ce régiment, et, en particulier, ceux du comté que représente mon honorable ami, diraient à l'honorable député, s'ils l'entendaient affirmer, comme il le fait sous sa responsabilité de membre de cette Chambre, que les commandants de ce bataillon—le colonel Borden, le colonel Parsons, le major Day, le payeur Morrison et les autres officiers de ce brillant et populaire état-major— sont "la plus vile sorte de partisans '. En leur absence et en leur nom, je prends sur moi de déclarer publiquement que cette assertion est absolument fausse, malheuruese et regrettable; que c'est une assertion que personne dans cette Chambre ni au dehors n'aurait dû faire.

M. McKENZIE: Jamais je n'ai fait cette assertion.

M. McCURDY: Je rappellerai à mon honorable ami le propos qu'il a tenu tel que rapporté à la page 316 de l'édition non revisée des " Débats ":

> Mais en présence du premier ministre, qui est lui-même un enfant de la Nouvelle-Ecosse dont nous sommes tous fiers, j'accuse ce comité d'avoir, dans le comté d'Halifax, et je tiens mon très honorable ami responsable de ce qui se passe dans son comté, fait placer à la tête des régiments des amis politiques de l'espèce la plus vile.

M. McKENZIE: Ceci est absolument vrai.

M. McCURDY: Le poste le plus élevé du bataillon est celui de colonel: Le bataillon le plus récemment formé à la Nouvelle-Ecosse, c'est le 85e, dont le colonel Borden est le commandant respecté et honoré.

M. McKENZIE: Je n'ai pas voulu parler du colonel Borden.

M. McCURDY: Si l'honorable député de Cap-Breton-Nord n'a pas voulu parler du colonel Borden, je lui demanderai quels sont ceux à qui il a fait allusion. Il n'y a que deux régiments de formés à Halifax...

M. McKENZIE: Si l'honorable député tient à le savoir, j'avais deux hommes à l'idée, deux hommes que la cour Suprême a

condamnés, je veux dire Hayes et Muirhead. Ce sont ces deux-là seulement que j avais à l'idée. Et les archives le la cour Suprême sont là pour appuyer mes dires.

M. McCURDY: Je conseillerais à l'honorable député, eu égard à l'aveu qu'il vient de faire, de se montrer plus scrupuleux dans les affirmations qu'il formule ici. Ce n'est pas trop attendre de la part du député qui se permet des allégations dérogatoires à la réputation de ses collègues qu'il pèse bien mûrement ses affirmations. Mais apparemment l'honorable député s'est inspiré de l'esprit qui a animé les députés de l'opposition au cours de ce débat, qui n'hésitent pas à lancer les accusations et des allégations, sans la moindre preuve à l'appui. Le langage dont il s'est servi est des plus explicites. Il affirme que ceux qui détiennent les brevets les plus élevés dans ces régiments sont les plus vils des partisans. La question se trouve ainsi réduite aux principaux officiers du régiment et nécessairement, à mon avis, sont compris les colonels du 85e et du 64e régiments. Il est fort malheureux et infiniment regrettable qu'on fasse ainsi allusion aux opinions politiques de ceux qui combattent aujourd'hui pour la patrie. En outre, les allusions qu'on s'est permises sont des plus répugnantes à ces officiers et à la masse de nos concitoyens. S'il ne doit y avoir de trève ni dans cette enceinte parlementaire, ni à la tribune populaire, les députés de la gauche devraient bien à tout le moins déclarer une trève pour l'armée elle-même. Certes, il faudrait laisser les officiers des régiments vaquer à leur besogne sans être en butte à pareilles attaques. Je le comprends parfaitement, l'élection complémentaire provinciale au cours de laquelle les électeurs se sont si carrément prononcés contre les agissements des libéraux en Nouvelle-Ecosse, est un coup cruel porté au cœur de l'honorable député. Mainte et mainte fois cette Chambre a retenti des lamentations de ce moderne Jérémie qui cite si copieusement la bible. La douleur de notre collègue s'explique parfaitement. Le comté de Victoria est enclavé dans son propre collège électoral, et dans l'élection en question la majorité libérale de 500 votants a été transformée en une importante pluralité de voix conservatrices. Il semblerait donc que cette élection montre infailliblement du doigt l'abîme de l'oubli politique où l'honorable député est destiné, en dernière analyse, à sombrer.

M. McKENZIE: Si mon honorable collègue désire en faire l'épreuve, je serai bien aise de le rencontrer dans le comté de Victoria.

M. l'ORATEUR: A l'ordre!

M. McCURDY: Mon collègue serait bien aise de me rencontrer, moi, ou quelque autre, dans ce comté. A mon avis, il aura bien assez de tablature, sans que je m'en mêle. Dans son discours de l'autre soir, mon collègue à prétendu découvrir au pays des signes consolateurs en politique; il a eu la vision du retour de l'électorat à la foi libérale. Mais j'observe qu'il est allé loin de chez lui chercher ces consolations. Pourquoi donc aller si loin? Pourquoi ne se cantonne-t-il pas dans son comté de Victoria? Pourquoi demander ces consolations à la politique de la Colombie-Anglaise, du Manitoba, de l'île du Prince-Edouard ou même du Nouveau-Brunswick? Pourquoi ne scrute-t-il pas de son œil exercé l'horizon politique de sa propre province, la Nouvelle-Ecosse? Depuis la dernière grande consultation populaire en cette province, il s'est livré quatre batailles électorales dans des comtés qui passaient pour avoir de fortes tendances libérales; bref, des châteaux-forts du libéralisme, et pour me servir de la classique expression de mon collègue, des ruches libérales. Dans chacun de ces comtés, trois desquels avaient eu des représentants libéraux avant l'élection complémentaire, les électeurs se sont prononcés clairement et énergiquement contre le parti dont se réclame l'honorable député.

J'adis, le mentor politique de mon collègue, en Nouvelle-Ecosse, l'honorable George Murray avait adopté comme cri de guerre: "Faites confiance au peuple!" Le résultat des élections en question l'a évidemment convaincu qu'il n'est pas toujours prudent de se fier au peuple. En réalité, on dit en Nouvelle-Ecosse qu'à sa devise "Faisons confiance au peuple" il aurait substitué celle-ci: "Le salut avant tout!" Seriez-vous étonné d'apprendre monsieur l'Orateur, que le siège de la division électorale de Victoria est vacant depuis plus d'un an; qu'on a refusé aux électeurs de mon honorable collègue le privilège de la représentation, à la dernière session de la législature provinciale et qu'ils se verront privés de ce privilège, la prochaine session, et cela parce que agissant peut-être sur l'avis du député du Cap-Breton-nord et de Victoria, le premier ministre de cette province juge qu'il n'est guère prudent de faire confiance au peuple.

Faisant grand étalage d'esprit public, l'honorable député a prétendu qu'il avait vu, avec un légitime sentiment d'orgueil,

que, dès le début de la guerre actuelle, les citoyens du Canada s'étaient montrés prêts à sacrifier leur vie, leurs biens, tout ce qui leur est cher, pour le progrès général du pays, bref, à déposer tout ce qui est à leur portée sur l'autel de la patrie.

Je ferai respectueusement observer à mon honorable ami qu'il serait convenable de mettre à profit ce magnifique exemple donné par la jeunesse militaire du Canada. Mais si c'est l'attitude prise par nos braves jeunes gens, que doit-on dire de ceux qui par leur position devraient être considérés comme les leaders du pays? Dira-t-on qu'au moment où les fils du Canada font des sacrifices aussi grands et aussi héroïques pour le maintien des libertés dont nous jouissons, les seuls qui refuseront de faire des sacrifices sont ceux que la population du pays devrait pouvoir considérer comme ses leaders? Alors que notre jeunesse, comme l'a dit mon honorable ami, sacrifie tout ce qu'elle possède pour le pays, alors que de braves soldats comme le major Muirhead ne font pas grand cas de leur existence, dans l'intérêt du Canada, un critique mesquin nous présentera le spectacle de refuser de laisser passer l'occasion de donner cours à sa rancune et à sa mauvaise humeur dans l'intérêt de l'unité et de la force de la nation.

M. ARTHUR B. COPP (Westmorland): Monsieur l'Orateur, depuis l'ouverture de la troisième session de la guerre, le Parlement a entendu un grand nombre d'admirables discours prononcés par des députés appartenant aux deux partis de la Chambre. Je suis persuadé que ces discours qui ont réflété les vifs sentiments de loyauté et de patriotisme dont les membres de la Chambre sont animés, ont dû faire une impression dans tout le pays. Personne, monsieur l'Orateur, n'a pu écouter ou lire ces discours sans être convaincu que tous les membres de la Chambre, à quelque parti qu'ils appartiennent, sont prêts, comme ils l'ont été depuis le commencement de la guerre, à faire leur part dans ce conflit général qui a remué l'empire britannique jusque dans ses fondements, afin d'arriver à une fin victorieuse et triomphante.

Mes honorables amis du Gouvernement, du moins jusqu'à un certain degré, ont mis en doute le droit des membres de l'opposition, de présenter des critiques ou de porter des accusations sur l'administration des affaires du pays, donnant comme motif que le pays étant en guerre, nous ne devions pas faire de critiques pour embarrasser le Gouvernement. Je suis convaincu que l'honorable député qui vient précisément de sortir et qui parlait à la Chambre, il y a quelques instants (M. F. B. McCurdy) me pardonnera si je n'essaie pas de répondre particulièrement à ce qu'il a dit au sujet de mon honorable ami de Cap-Breton-nord (M McKenzie). C'est une question à laquelle je ne tiendrais pas a prendre part même si je connaissais tous les détails pour la discuter d'une façon intelligente, et je les ignore: c'est une affaire qui repose sur la véracité des faits et qui intéresse les députés de la Nouvelle-Ecosse soit qu'ils siègent dans l'opposition, soit qu'ils appuient le Gouvernement.

Mais je voudrais parler d'une observation que mon honorable ami a présentée. Il a dit qu'il était malheureux de voir que l'on s'occupe des opinions politiques des hommes qui sont engagés dans cette guerre. J'approuve ce sentiment de mon honorable ami, mais je lui rappellerai, ainsi qu'à nos collègues de la droite, que ce ne peut pas être une faute plus grave de s'occuper des opinions politiques de ceux qui prennent part à la guerre que de faire comme nos honorables amis et de choisir des hommes en raison de leurs opinions politiques pour remplir durant la guerre des situations dans l'armée.

Mon honorable ami a pris quelques minutes pour discuter les élections provinciales récentes de la Nouvelle-Ecosse. Est-il possible que les élections de la Nouvelle-Ecosse ou d'ailleurs soient en ce moment un cauchemar pour mon honorable ami? Rien n'a été dit dans le débat sur l'adresse au sujet des élections de la Nouvelle-Ecosse ou du Canada, autant du moins que j'ai pu m'en rendre compte et quand l'honorable député prend le temps de la Chambre pour nous dire ce qui s'est passé dans la province de la Nouvelle-Ecosse, je puis aussi bien déclarer que les partisans de mon honorable ami dans cette province ou ailleurs ont montré qu'ils étaient vraiment de mauvais prophètes.

Je désire parler pendant quelques instants de notre droit de critiquer l'attitude du Gouvernement sur ce que nous considérons des questions de grande importance publique. Je pose comme principe qu'une critique juste est toujours bonne en tous les temps. Mes honorables amis d'en face disent que nous soulevons des critiques injustes qui embarrassent le Gouvernement. Mon honorable ami de Peterborough-ouest (M. Burnham), cet après-midi et d'autres honorables députés de la droite ont dit, au cours de ce débat: Ne pensez-vous pas trouver quelques mots pour complimenter le Gouvernement? Pourquoi trouver toujours des erreurs? Certaine-

ment on peut trouver quelque petite chose à dire pour encourager le gouvernement au sujet des affaires publiques dont il s'occupe en ce moment? Je ne voudrais pas, monsieur l'Orateur, dénigrer un seul instant aucun membre du gouvernement, mais les honorables ministres qui font partie en ce moment du cabinet devraient être satisfaits des félicitations dont leurs partisans les ont comblés et ne pas s'attendre à autant de compliments de la part des honorables membres de l'opposition.

Je me fais un devoir de le proclamer, monsieur l'Orateur, sous plusieurs rapports, le Gouvernement a conduit très énergiquement les affaires de la guerre, et les ministres ont droit à tous les éloges. Mais je désire ajouter, pour l'information de nos honorables collègues de la droite, qui se plaignent que nous les inondons dans une averse de critiques injustes, qu'il leur appartient de se défendre loyalement tout comme il nous incombe de faire entendre de justes critiques et c'est ce que nous entendons toujours faire.

L'autre jour, lorsque mon honorable ami le député de la ville de Saint-Jean (M. Pugsley). au cours de quelques observations sages et mesurées, a laissé entendre qu'il s'était passé quelque chose de louche et que les affaires du pays avaient été mal administrées, sous le régime du présent ministère une vague de tumulte a secoué les rangs de nos amis de la droite. Mon honorable ami, le solliciteur général M. Meighen) est allé jusqu'à prétendre que l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) s'était isolé par le fait même. Il ne nous a pas dit de qui il s'était isolé. Est-ce de l'affection de ses amis de la droite, ou bien de l'opinion publique?

Tout de même, je me permettrai de faire observer à mon honorable ami que les observations et les avis qu'a présentés l'honorable député de Saint-Jean relativement à l'administration des affaires publiques, ont été présentées avec courage et franchise, et les honorables députés de la droite n'ont pas encore répondu aux accusations qu'il a portées, plus que cela, ils n'ont pas même tenté d'y répondre.

Quelle a été la réponse du solliciteur général à l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) relativement à la fabrication des obus au Canada? Il s'est contenté de dire: "Je ne suis pas ici pour défendre la commission des obus; je ne suis pas ici pour dire, soit du bien, soit du mal, soit simplement des choses indifférentes à l'endroit de la commission des obus; c'est une création du gouvernement impérial, elle ne doit compte de ses affaires qu'au gouvernement impérial et le gouvernement canadien n'a eu rien à faire avec elle".

Monsieur l'Orateur, je me permets de différer d'opinion avec mon honorable ami à cet égard, et je me propose bien de revenir sur ce sujet tout à l'heure.

En attendant, je désire faire quelques observations relativement à la défense déloyale qu'a présentée mon honorable ami, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen). Lorsque le député d'Essex-nord (M. Wilcox), a pris la parole en cette enceinte, l'autre jour. Je n'ai nullement été surpris de l'entendre citer, des colonnes des Débats, quelques-unes des remarques qui sont tombées des lèvres du très honorable chef de l'opposition, remarques qu'il a émises au cours de la session extraordinaire du mois d'août 1914. Je n'ai pas été surpris, je le répète, d'entendre mon honorable ami citer la franche déclaration du très honorable chef de l'opposition, à savoir qu'il n'était pas ici pour s'opposer, ni même pour critiquer les actes du Gouvernement relativement à cette guerre. Je n'ai même nullement été surpris d'entendre mon honorable ami de Peterborough-ouest (M. Burnham), avoir recours à une citation de la même nature, cet après-midi; mais j'ai été étonné, je dois le confesser, de la façon dont le ministre de la Marine et des Pêcheries, un citoyen de ma province, qui possède l'expérience que l'on sait, acquise dans l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick d'abord, puis dans la Chambre des communes, a travesti ce discours du très honorable chef de l'opposition, discours qui restera à jamais gravé dans la mémoire du peuple canadien comme un modèle d'éloquence patriotique et de dévouement à l'empire.

Je n'hésite pas à le proclamer, lorsque l'honorable chef de l'opposition lança cet appel patriotique, il a illuminé une voie que suivront bien longtemps après lui ceux qui lui succèderont sur la scène politique de notre beau pays, et ce sera un excellent exemple à imiter.

Le ministre de la Marine et des Pêcheries a tenté de faire croire au Parlement et au pays que mon très honorable ami avait pris l'engagement, sans tenir compte de la longueur de cette guerre et sans s'occuper du nombre de sessions que pourrait encore durer cette législature, que nos lèvres seraient à jamais scellées et que jamais nous ne proférerions de critiques à l'endroit du Gouvernement, même au cas où nous constaterions que la conduite des affaires de la guerre laissât à désirer. Voilà l'attitude que j'as-

sume en face du Parlement relativement à cette question.

Je reviendrai un peu plus tard sur quelques arguments que le ministre a avancés relativement à la justification qu'il a tentée, en réponse aux accusations de l'honorable député de Saint-Jeaan (N.-B.).

Maintenant, si l'on veut bien me le permettre, je vais consacrer quelques instants à la question de la guerre. C'est là, l'unique problème qui hante l'esprit du peuple et des membres du Parlement canadien, depuis l'ouverture de la session.

Afin que le Canada soit en état de jouer le rôle qui lui est assigné dans cette guerre, il faut que nous possédions d'une façon générale quelques nécessités qui sont absolument essentielles.

En premier lieu, nous devons avoir de l'argent en second lieu, il nous faut des soldats; troisièmement, il faut que nos soldats soient bien équipés et qu'ils soient pourvus de munitions en quantité suffisante; quatrièmement enfin, nous devons exercer une direction et une surveillance efficace sur nos soldats, qui sont sur la ligne de feu. Ce sont ces quatre aspects de la question que je me propose de discuter devant vous, en ce moment.

Je parlerai tout d'abord des finances. Je soutiens que, d'après la Constitution, il incombe au Parlement de fournir les deniers requis, dans ce cas comme dans tout autre, et que le Gouvernement doit rendre compte au Parlement et au peuple de la dépense des deniers fournis et de la manière dont elle s'est faite. Cette proposition me paraît juste et on l'admettra sans conteste, je crois. Je voudrais qu'on me signalât une seule question, objection ou critique faite par un membre de l'opposition au sujet du vote des deniers requis par le Gouvernement pour les fins de la guerre. Tout cet argent a été voté d'emblée, sans la moindre opposition dans ce but.

Vient ensuite la question de savoir comment il convient de dépenser ces deniers. Tout membre de cette Chambre a non seulement le privilège, mais le devoir de surveiller cette dépense, et s'il juge qu'il y a erreur quelque part, il est tenu de le mentionner. Voilà pourquoi je vais dire quelques mots de certaines dépenses faites jusqu'à présent et de l'administration relative aux exigences de la guerre.

Je parlerai d'abord de la commission des obus. La gauche a déclaré qu'elle n'y a pas eu affaire et n'a assumé aucune responsabilité à cet égard. Cette commission, dit-elle, fut instituée par le Gouvernement, à la demande du gouvernement impérial. Le solliciteur général soutient que le gouvernement n'était pas du tout responsable des actes de la commission. Le ministre de la Milice a soutenu le contraire. Voyant que le solliciteur général avait répudié la commission et que le député de Pictou l'avait comparée à un enfant abandonné sur le seuil d'autrui, il a réclamé l'honneur d'avoir créé cette commission et a dit qu'il la défendrait de toutes ses forces. L'ayant organisée et créée, il a bien raison de tenir à la défendre; mais ses collègues n'y tiennent pas autant. Ils sont prêts à la répudier, ils affirment qu'ils n'en ont plus besoin.

En disant qu'il avait séparé la cause des obus de celle du gouvernement, le solliciteur général a admis, par le fait même, que l'un et l'autre ont marché de pair durant quelque temps, sans quoi il n'y aurait pas eu lieu de les séparer. Il me semble donc qu'il faille tenir le gouvernement actuel absolument et seul responsable des actes de la commission des obus concernant l'adjudication d'entreprises pour la fabrication de munitions de guerre, alors qu'il avait charge de ces opérations.

L'honorable député de Carleton a mentionné, l'autre jour, plusieurs des manufacturiers qui ont obtenu de la commission des obus des entreprises pour la fabrication d'obus dans les différentes provinces. Je rappellerai au ministre de la Marine et des Pêcheries comment il s'y est pris pour défendre le Gouvernement au sujet des entreprises accordées dans cette province.

Pendant le discours de l'honorable député de Saint-Jean, l'autre jour, l'honorable ministre s'est levé et a déclaré que le parti libéral n'avait pas droit de critiquer l'adjudication d'entreprises à la compagnie McAvity, parce que ceux qui la composaient étaient des libéraux.

Je ne suis pas ici pour discuter de faits personnels. Il n'est pas au Nouveau-Brunswick une seule maison d'affaires plus digne, à mes yeux, que la maison McAvity, d'obtenir une entreprise, car on peut être sûr qu'elle remplira sa commande à la lettre; mais la droite a tort de soutenir que nous n'avons pas de critique à faire au sujet de telle et telle commande, parce que c'est un libéral qui l'a obtenue. Peu m'importe que l'adjudicataire soit libéral ou conservateur, s'il a été payé trop cher ce n'est pas lui qui est à blâmer, c'est le Gouvernement, ou la commission des obus, ou plutôt c'est le Gouvernement, car la commission

des obus a été nommée par lui et il doit en répondre.

Au cours de ses remarques, mon honorable ami s'est occupé de mon comté et on se rappelle avec quel sourire de satisfaction il se tournait de mon côté lorsqu'il énumérait les commandes faites dans le comté de Westmorland. Il nous a dit qu'une de ces commandes a été accordée à la "Record Foundry and Machine Company". Il a expliqué que Clifford Robinson était président de cette compagnie, que M. F. E. Dennison en était le trésorier et il a ajouté, presque à voix basse, que le lieutenant-gouverneur Wood en était un fort actionnaire. Mais il s'est bien gardé de nous dire que M. F. W. Sumner était aussi un des forts actionnaires de cette compagnie et que lorsque le président est venu rencontrer la commission des obus, à Montréal, le printemps dernier, il était accompagné de M. Summer et que ce dernier a contribué à lui obtenir une commande. Si l'intention de mon honorable ami est de nous faire croire qu'une commande a été donnée à cette compagnie parce que M. Robinson est un libéral et que pour cette raison nous devons nous abstenir de toute critique, je me permettrai de faire observer que s'il y a dans le Nouveau-Brunswick un homme envers qui mon honorable ami a des obligations, c'est le gouverneur Josiah Wood, un des forts actionnaires de cette compagnie. En démissionnant comme sénateur pour accepter une position plus lucrative, M. Wood a facilité à mon honorable ami l'entrée dans cette Chambre. N'aurait-il pas été plus loyal de sa part de donner franchement toute la liste des intéressés dans cette compagnie? La commision des obus lui avait promis une commande de 20,000 obus, au prix mentionné dans le premier marché, mais, lorsque tout l'outillage fut prêt, la commande fut réduite à 10,000 obus. A-t-on agi ainsi parce que M. Robinson est libéral? La Chambre devrait être mise au courant de tous les détails de cette affaire.

J'arrive maintenant à la "Charles Fawcette Manufacturing Company" de la ville que j'habite. Les membres de cette compagnie ont toujours été et sont encore des adversaires politiques, mais je me plais à reconnaître qu'il n'y a pas dans tout le Nouveau-Brunswick, ni peut-être dans les autres provinces une maison mieux outillée pour exécuter une commande de cette nature.

Le ministre de la Milice nous a expliqué qu'il a eu beaucoup de difficultés à décider les industriels à s'engager dans cette entreprise—la fabrication des obus—et que le Gouvernement a dû presque supplier les banques d'avancer des fonds aux industriels. Cela a pu arriver pour quelques-uns, mais la compagnie Fawcett n'avait certainement pas besoin de personne pour lui fournir le capital nécessaire. Cette maison fabrique actuellement des obus depuis plusieurs mois et je m'en réjouis. La seule chose contre laquelle je proteste, c'est qu'on donne des commandes à des prix très élevés.

Voici un relevé des maisons qui ont obtenu des commandes d'obus dans la province du Nouveau-Brunswick: la "Cornwall and York Cotton Mills", Saint-Jean (N.-B.), 25,000 obus shrapnels, à $3.80 la pièce; la "Charles Fawcett Co,", 20,000 obus de howitzer. 4·5, à $6 la pièce; James Fleming, Saint-Jean (N.-B.)—obus de howitzer, 4·5 à $6 la pièce; la "Maritime Foundry and Machine Company", de Chatham (N.-B.), 20,000 obus de howitzer, à $6 la pièce; T. McAvity et fils, Saint-Jean (N.-B.), 10,000 obus de howitzer, 4·5 à $6.70 et 20,000 à $6; la "Smith Foundry Co.", Fredericton (N.-B.), 20,000 obus howitzer, 4·5 à $6. La "Cornwall and York Cotton Mill" a obtenu $3.80 la pièce pour usiner et assembler ces obus.

Vers le même temps une autre compagnie dite "Electric Steel and Metals Co.", de Welland, qu'on me dit être en grande partie entre les mains de M. Carnegie, un membre de la commission des obus, avait obtenu une commande pour 25,000 obus, à $5 pièce; soit, $1.20 par obus, de plus que la compagnie précédente.

La "Canadian Car and Foundry Co.", de Montréal, dont le sénateur Curry est, je crois, le président et un des principaux propriétaires, a aussi obtenu une commande d'obus à $5.15 la pièce. J'aimerais à savoir pourquoi toutes ces maisons ne recevaient pas un prix uniforme pour la fabrication des obus. A Sackville, la compagnie "Charles Fawcett" a obtenu une commande de 20,000 obus howitzer, 4.5 à $6 la pièce. La "Canadian Car and Foundry Co." a obtenu la commande de 50,000 obus à $6.70. Pourquoi cette différence dans les prix? Je maintiens que nous avons ici la preuve évidente qu'une pression quelconque a été exercée sur la commission des obus pour l'amener à accorder des commandes à différents prix. Si nous continuons à examiner la liste, nous voyons que la maison James Fleming, de Saint-Jean (N.-B.) a obtenu une commande d'obus à $6 la pièce, le même prix que recevait la compagnie

Fawcett. La "Montreal Locomotive Co.", de Montréal, (P.Q.), a obtenu une commande de 10,000 obus à $6.70 et une autre, de 150,000, à $6. La "Maritime Foundry and Machine Co.", de Chatham (N.-B.), a obtenu une commande le 20,000 obus, à $6. La "Macdonald Tresher Co." de Stratford, a obtenu une commande de 16,000 obus à $6.

Nous constatons que MM. McAvity et fils, de Saint-Jean (N.-B.), ont fourni 10,000 obus de la dimension dont j'ai parlé au prix de $6.70 et 20,000 obus au prix de $6, et que la Nova Scotia Steel and Coal Company, de New-Glasgow, a obtenu sa première commande de 25,000 obus à $6.70 et une deuxième commande de 25,000 obus à $6.50 presque en même temps que ces autres établissements recevaient $6. Je signale ces faits à la Chambre. Les connaissant, nous nous attendons naturellement qu'on nous expliquera pourquoi des fabricants d'obus qui ont obtenu des commandes dans le même temps ont reçu des prix différents.

M. RHODES: L'honorable député peut-il nous dire si dans tous les cas le lieu de la livraison était le même. Cela n'explique-t-il pas la différence de prix.

M. COPP: Je ne le sais pas. J'ai la preuve que c'étaient là les prix convenus.

M. RHODES: Parfaitement.

M. COPP: Les frais de transport ne sont pas ajoutés aux prix d'achat.

M. RHODES: Vous devriez savoir le lieu de la livraison.

M. COPP: Je ne sais pas où la livraison a eu lieu. D'après ce qu'il connaît de la commision des obus, l'honorable député dit-il que le lieu de la livraison explique la différence des prix?

M. RHODES: Je n'ai pas de renseignements particuliers au sujet des commandes d'obus dont parle mon honorable ami; mais j'ai appris, non de la commission des obus, mais des fournisseurs que les prix variaient selon les circonstances.

M. COPP: L'honorable député me dira-t-il où seront livrées les différentes commandes pour l'exportation en Angleterre?

M. RHODES: Je l'ignore.

M. COPP: Dans ce cas, mon honorable ami n'est pas beaucoup mieux renseigné que moi sur le sujet.

M. RHODES: Je ne le discute pas; c'est vous qui le discutez. Je veux savoir ce que vous en connaissez.

[M. Copp.]

M. COPP: Mon honorable ami m'a fait une question; j'ai assez de sang écossais dans les veines pour lui répondre par une autre question. Je serais bien aise que l'honorable député ait une bonne raison pour expliquer que la différence dépend du lieu de la livraison.

L'hon. M. ROGERS: Tous les marchés ont-ils été passés en même temps?

M. COPP: Presque en même temps.

M. RHODES: Il en coûte plus pour expédier des obus de Sackville à New-York que pour les expédier de Montréal à New-York.

L'hon. M. PUGSLEY: On peut expédier des obus autour du monde pour 70 cents.

M. COPP: Mon honorable ami dit que le prix du transport d'un obus de Sackville à New-York est plus élevé que de Montréal à New-York.

M. RHODES: Le coût du transport de l'acier et plusieurs autres choses font varier les prix.

M. COPP: J'admets qu'il y a bien des choses à considérer et qu'on en a considérées plusieurs dans l'adjudication de ces fournitures par la commission des obus. La compagnie Fawcett se trouve à Sackville, petite localité, et n'est pas en contact aussi intime avec la commission que la Canadian Car and Foundry Company dont le sénateur Curry est président. S'il faut entrer dans les détails, telle est la situation et voilà pourquoi cette compagnie reçoit plus cher que les gens de Sackville, de Saint-Jean, de Chatham et de Fredericton.

Hier, le ministre de la Milice a tenté avec beaucoup d'amabilité d'expliquer la situation quant aux choses dont il s'occupe lui-même, ou dont s'occupe son enfant d'adoption, comme il nomme la commission des obus. Je n'entreprendrai pas de réfuter tous ses arguments. Avec beaucoup d'habileté, il a déguisé plusieurs choses et pour le moins dire, il a tenu la Chambre de bonne humeur tout en donnant aussi peu de renseignements que possible sur la commission des obus. D'abord, on remarquera qu'il a pris beaucoup de temps à apprendre au parlement et au public que, bien que le présent ministère soit un ministère conservateur ou, pour mieux dire, un ministère conservateur nationaliste, il a apparemment choisi 75 à 80 pour 100 de libéraux pour faire son ouvrage par tout le pays.

Mon honorable ami comptait-il vraiment —je ne m'étonne pas de voir rire l'honorable député de Cumberland—que la Cham-

bre allait croire que c'est cela qui se pratique depuis trois ans? C'est précisément le contraire qui a eu lieu. Je n'ai pas mission de blâmer nos adversaires à ce propos, et je n'ai rien à dire, non plus, des opinions politiques de ceux que l'on a nommés; il me suffit qu'ils s'acquittent convenablement de leur tâche. Mais il s'agit ici d'une affaire qui a déjà fait couler des flots d'éloquence au cours du présent débat et consigner aux " Débats " une multitude de citations.

La droite s'est abritée derriôre un article de fond où le "Ottawa Free Press" prend à partie l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) à cause de son attitude à l'égard de la commission des obus, des sous-marins et d'autres sujets qui intéressent à la fois le Gouvernement et le pays. Je n'ai aucun reproche à adresser au "Free Press" à ce propos; il est absolument libre de discuter à son gré les questions d'intérêt général. Ce qui m'étonne, cependant, c'est le voir des députés ministériels invoquer à la Chambre les dires et les théories de ce journal.

Je crois que la meilleure réponse que je puisse faire au discours du ministre de la Milice, c'est de donner lecture de certain article de fond qu'un journal de Montréal publiait le vendredi, 28 janvier. C'est le dernier mot sur le discours de mon honorabe ami, et je suis sûr que les membres le la droite me sauront gré de leur apprendre que je puise cet article dans les colonnes du "Montreal Daily Mail", journal qui n'est pas à la solde de l'opposition:

C'est une singulière explication que sir Sam Hughes a donnée à la Chambre en disant que l'engorgement des fusils Ross était attribuable à la qualité des cartouches—inconvénient qui se manifestait aussi dans le Lee-Enfield et que l'on a dû recalibrer les fusils. Cela rappelle l'anecdote du petit garçon qui, après avoir fait l'achat d'une bride, demandait à son père de lui acheter un cheval pouvant convenir à cette partie du harnais.

Il n'est pas hors de propos de demander pour quelle raison sir Sam Hughes n'a pas intégralement communiqué au Parlement le rapport du War-Office à ce sujet. Ce rapport, on prétend qu'il se trouve en sa possession ou en celle du Gouvernement.

Si ce dire est exact— et l'on a tout lieu de penser qu'il ne s'écarte guère de la vérité, puisqu'un journal le l'importance du "Montreal Daily Mail" doit être bien informé, ayant l'oreille du Gouvernement en ces sortes de choses—l'honorable ministre ne nous a pas renseignés dans toute la mesure où il pouvait le faire—(lisant):

Les explications de sir Sam Hughes au sujet du dernier modèle du fusil Ross sont, sinon tout à fait aussi mordantes, du moins aussi peu logiques, croyons-nous, et aussi peu acceptables que celles qu'il donnait à l'époque où le Gouvernement faisait fabriquer aux frais du trésor les modèles I et II de cette arme, qui furent également rejetés pour cause. Les tas de fusils Ross jetés au rebut et le nombre de ceux qui, en dépit de ses dénégations, se sont fait blesser en maniant cette arme alors qu'elle en était encore à ses débuts, constituent une preuve trop écrasante pour qu'on puisse l'oublier aisément.

Sir Sam Hughes ne nous dira-t-il pas où les cartouches défectueuses ont été fabriquées? Qui est responsable de cela? Nous aimerions beaucoup à le savdir.

Le peuple canalien aimerait beaucoup, lui aussi, savoir d'où provenaient ces cartouches défectueuses.

Il n'y a pas si longtemps que sir Sam avait recours à son cliché habituel pour prendre à partie M. D. A. Thomas qui avait osé mettre en doute la valeur de l'ancienne commission des obus au point de vue de l'économie et à d'autres égards. Sir Sam déclarait alors avec cet aplomb qui le caractérise qu'il n'était besoin d'aucun changement et qu'il n'en tolérerait point.

Mais il se fit un changement qui amena un abaissement de prix en même temps que l'accroissement de la production. Et voici maintenant que sir Sam cite cette volte-face comme preuve de sa prévoyance et de son initiative.

Comme la Julia de " Don Juan ", sir Sam jure qu'il ne consentira jamais de son plein gré.

De même que nombre d'assertions qui émaillent son discours sur l'adresse, la comparaison établie par sir Sam entre le prix des obus fabriqués au Canada et celui des obus de fabrication américaine repose sur des renseignements dont il n'indique pas la provenance et n'établit pas sa bonne foi.

Si ces explications sont à l'avenant de celles que le général Hughes a fournies au sujet de la couleur politique de certains fabricants d'obus que l'on a vu surgir comme des champignons, elles ne valent pas la peine qu'on s'y arrête. Nous sommes en mesure d'affirmer qu'il a orné de l'étiquette libérale des conservateurs à tous crins qui exploitent la fabrication des obus.

On affirme formellement ici que le ministre a donné comme des libéraux un certain nombre de conservateurs dans le but de faire croire aux gens que la plus parfaite impartialité préside à la gestion des affaires de son ministère.

Nous croyons que les dernières explications du général sir Sam Hughes ont, grâce à leur nature même, rendu un réel service au parti conservateur et au Gouvernement.

Le jour où l'on fera la demande d'une enquête minutieuse sur les agissements de l'ancienne commission des obus—et il n'existe aucune raison valable de refuser une telle enquête—il serait fâcheux, tant pour le parti conservateur que pour le Gouvernement, qu'on se prévalût du discours fait par le général sir Sam Hughes au cours du débat sur l'adresse pour démolir les preuves qui se trouvent peut-être, probablement ou même réellement déjà en la possession de ceux qui réclament la vérité au nom de l'intérêt général.

Puisqu'il se trouve un journal entièrement dévoué au Gouvernement pour ne pas

ajouter foi à ses explications, comment le ministre le la Milice peut-il compter qu'aux yeux des membres de la gauche et de la population en général elles ne laisseront pas d'être assez peu croyables sinon passablement suspectes?

J'en arrive maintenant à la question de l'enrôlement. Je crois avec le Gouvernement qu'on devrait faire tout ce qu'il est possible d'entreprendre pour réunir ce grand nombre de jeunes gens que nous avons entrepris d'enrôler, s'il faut en croire la déclaration que le ministre a faite, au commencement de l'année. Mais, ainsi que mon honorable ami d'Edmonton (M. Oliver) l'a fait observer nous entreprenons une tâche bien difficile. Dans la province du Nouveau-Brunswick et dans le comté de Westmoreland nous avons enrôlé ce qui représente, à notre estime, un nombre considérable de recrues, si nous tenons compte du nombre d'hommes sur qui nous devons compter, et le recrutement se poursuit encore. Je tiens à ce que le hansard rapporte mes paroles, lorsque je dis que je m'inquiète peu de voir le ministre de la Milice choisir dans les rangs du parti conservateur des colonels, des majors, des lieutenants et tous autres officiers; que tout cela n'empêchera pas les libéraux du comté de Westmorland ni ne m'empêchera pas moi-même de faire tout notre possible pour encourager le recrutement.

Mon honorable ami d'Edmonton (M. Oliver) a appelé l'attention du Gouvernement sur une question très importante et que ce dernier étudiera, je l'espere, le jour le plus favorable, je parle de la question des pensions. Je m'étais proposé de citer quelques lignes de la brochure à laquelle on a déjà fait allusioin au cours de ce débat, mais je constate qu'elles ne se trouvent pas parmi mes notes. Je crois cependant que cette brochure fournit au Gouvernement et au pays des considérations précieuses sur un sujet très important.

Je ne m'oppose pas fortement à ce que le Gouvernement décide qu'un officier d'un rang élevé ait droit à une pensiion beaucoup plus élevée que d'un simple soldat. C'est une question que le Gouvernement doit étudier. Mais au nom du simple soldat—et je puis dire qu'une très forte proportion de ceux qui se sont enrôlés dans mon comté appartiennent à la classe la moins fortunée, celle des ouvriers—si un simple soldat revient au Canada, blessé au point de n'être plus en état d'exécuter le travail qui lui assure son existence et celle de sa famille, le Gouvernement devra lui accorder une pension qui compense quelque peu les sacrifices qu'il a faits pour le pays.

La liste de pensions que nous avons maintenant fait voir un écart trop grand entre l'alloation accordée au simple soldat et celle octroyé à l'officier de garde supérieur. Mais lorsqu'un soldat revient infime de la guerre, qu'il soit simple soldat ou qu'il soit officier, le Gouvernement devra voir à ce qu'on lui accorde une pension qui lui permettra de vivre confortablement le reste de sa vie. Si un soldat est tué, en défendant sa patrie, qu'on accorde la même pension à sa veuve. La pension accordée au simple soldat ne représente pas $300, je crois. Cela n'est pas suffisant et j'espère sincèrement que le Gouvernement étudiera ce problème—au cours de la présente session.

Au sujet du recrutement j'ai par devers moi un état que j'aimerais inscrire au hansard, s'il m'était possible de le faire. Des honorables députés qui ont pris part à ce débat ont exprimé le sentiment d'orgueil qu'ils ont éprouvé en voyant autant d'hommes s'enrôler dans les diverses localités qu'ils représentent. L'honorable député de Frontenac (M. Edwards), je crois, a laissé entendre que ces habitants de la province de Québec n'avaient pas montré autant d'empressement que ceux des autres provinces à s'enrôler sous les drapeaux.

Je suppose que la seule conclusion que l'on doit donner aux paroles de l'honorable député, c'est que ce dernier croit que l'on peut prétendre que les Canadiens-français ne sont pas aussi empressés d'aller au front que le sont les habitants de langue anglaise. Je représente un comté habité pour un tiers environ par des Canadiens-français. Je tiens à la main la photographie d'une famille acadienne qui compte huit fils. Cette famille habite la ville de Sackville où je demeure moi-même. Six des huit fils de cette modeste famille, qui travaillaient dans une usine de cette ville, se sont enrôlés et sont partis pour le front. Voilà un fait qui démontre le patriotisme de la population acadienne de cette partie du pays. Les deux autres fils sont trop jeunes pour s'enrôler, mais je comprends qu'un d'eux a quitté sa mère, l'autre jour, et s'est rendu au bureau de recrutement où il a demandé à s'enrôler, ce qui fait le septième membre de la même famille sous les drapeaux. Je suis certain que le dossier de cette famille acadienne française est un de ceux dont toute famille devrait s'enorgueillir, et je suis très heureux de rendre ces faits publics.

En parlant, l'autre soir, des commandes qu'il avait données dans sa propre ville, le ministre de la Milice a fait allusion à un M. Tiers, de Fenelon-Falls. L'honorable ministre a dit que cet homme qui est un mauvais grit, possédait un atelier de façonnage et qu'il a obtenu une commande pour la fabrication d'une certaine quantité de boîtes. Il aurait pu aller un peu plus loin et expliquer à la Chambre tous les faits de la cause. Lorsque M. Tiers s'est adressé pour la première fois à la commission, il n'a pu obtenir cette commande; plus tard, M. Burgoyne, un conseravteur important de la même localité, est venu ici et il a obtenu l'entreprise au nom de Burgoyne et Tiers. Mon honorable ami voudrait cependant nous faire croire que ce fut là une des circonstances où il a donné une entreprise à une compagnie libérale.

Je tiens à la main un extrait du "London Advertiser", numéro du 16 avril 1915, qui est ainsi conçu:

L'échevin Harry Fitzimmons a un plan pour fabriquer à Chatham des obus pour l'armée anglaise. Les anciennes usines métallurgiques Defiance sont aujourd'hui vacantes, et la ville en est propriétaire. Lorsque le général sir Sam Hughes a passé par ici, il y a quelques jours, l'échevin Fitzimmons a eu avec lui une conversation dans laquelle il reçut l'assurance que si un manufacturier entreprenait la fabrication d'obus dans Chatham, il lui ferait obtenir une commande. Il est probable qu'à la prochaine séance du conseil municipal l'échevin Fitzimmons déposera au sujet des usines Defiance, une proposition dont l'exécution donnera de l'emploi à quarante ou cinquante personnes.

Si le ministre de la Milice et le Gouvernement n'avaient rien à voir dans l'adjudication des commandes, pourquoi l'honorable ministre disait-il à l'échevin Fitzimmons qu'il s'occuperait de lui faire obtenir une commande?

J'ai dit que l'une des quatre conditions nécessaires pour remplir convenablement son rôle dans cette guerre, c'est d'avoir de bons officiers pour commander et diriger les soldats sur le champ de bataille. On nous a dit que nos soldats canadiens, une fois arrivés en Angleterre, étaient placés sous le commandement d'officiers anglais. Je n'ai rien à dire contre cela; mais j'ai à me plaindre auprès du ministre de la Milice au sujet de la manière dont les soldats sont traités pendant la période d'instruction.

Je ne porte pas cette plainte dans un but de critique ou d'intérêt politique. J'ai déjà dit au cours de mes remarques que je ne m'occupais pas que ceux qui prenaient une part dans ce grand conflit fussent grits ou torys, du moment qu'ils s'efforçaient de faire tout leur devoir. Mais je dis que plusieurs fils de familles riches sont placés dans nos écoles militaires et obtiennent des commissions, tandis que des hommes plus âgés qui ont plusieurs années d'expérience dans l'état militaire restent simples soldats, pour qui ces jeunes gens doivent faire l'effet de freluquets, dont l'honorable ministre de la Milice faisait le portrait, l'autre jour, ayant les cheveux séparés au milieu, portant crayon sur l'oreille et papiers à la main, à la recherche de commandes.

Je ne fais pas ces protestations parce que ceux qui sont ignorés sont libéraux, mais je dis que si ces anciens soldats, qui ont eu l'avantage d'une éducation militaire pratique, qui en plus ont l'expérience, étaient nommés officiers, les autorités militaires mériteraient davantage, et obtiendraient de meilleurs résultats dans l'entraînement des troupes.

Je ne suis pas aussi gros cultivateur que mon honorable ami de Carleton (M. Carvell). Je ne suis pas, non plus, aussi bon avocat que lui, mais j'ai un peu d'expérience du commerce de foin. J'en vends moi-même, et je puis parler avec connaissance de cause.

J'ai été très étonné des remarques que l'honorable député de Carleton a faites sur ce sujet, l'autre jour. S'il y a un homme au Canada dont c'est le devoir de protéger les cultivateurs c'est bien le ministre de l'Agriculture, car ce sont les cultivateurs qui produisent réellement la richesse du pays aujourd'hui, et nous avons le droit de demander qu'il les traite avec justice.

Je connais la nature des entreprises que l'on a accordées, et j'ai vu l'effet que ces adjudications ont produit dans mon comté. Lorsque l'honorable député de Carleton a porté des accusations directes dans cette Chambre au sujet du foin, l'honorable ministre de l'Agriculture est devenu très agité.

Je ne connais pas très intimement l'honorable ministre de l'Agriculture, et je ne veux pas intervenir dans la querelle personnelle entre lui et l'honorable député de nelle entre lui et l'honorable député de Carleton. Ce dernier ne m'a pas chargé de le défendre; il ne m'appartient pas de juger la manière dont il se conduit au Parlement, ni de dire si l'honorable ministre de l'Agriculture a bien eu raison de se servir des paroles qu'il a employées, à l'adresse du député de Carleton. Ma position diffère cependant de celle de l'honorable député de Carleton.

L'honorable ministre de l'Agriculture semble croire que la cause du différend entre l'honorable député de Carleton et la Atlantic Hay Company est due à une

querelle personnelle. Je connais intimement le gérant de cette compagnie, M. F. B. Smith. Je ne veux pas le blâmer ou le critiquer d'avoir cherché a obtenir pour son foin un prix aussi élevé que possible, sans être exorbitant, mais j'accuse le ministre de l'Agriculture d'avoir conclu un mauvais marché au sujet des achats de foin dans le Nouveau-Brunswick pour les autorités impériales. Et je puis en donner la raison.

En premier lieu, lorsque le département de l'Agriculture agissant comme agent du délégué du gouvernement impérial, a voulu acheter dans la province du Nouveau-Brunswick 15,000 tonnes de foin, formant une valeur d'environ $350,000 en chiffres ronds, il me semble que la simple prudence en affaires eût été de demander des soumissions aux différents commerçants de foin, afin que les cultivateurs pussent offrir de fournir ce foin aux plus bas prix possible.

Mon honorable ami le ministre de l'Agriculture a voulu défendre son département contre les accusations de l'honorable député de Carleton; mais vous pouvez scruter les débats depuis le commencement de son discours jusqu'à la fin, et vous n'y trouverez aucune indication qu'il se soit informé des prix du foin auprès de quelque autre maison du Nouveau-Brunswick.

Quelle a été sa réponse? Il a dit que l'on avait besoin d'une certaine quantité de foin, et il décida de traiter avec un seul fournisseur. Croyons l'honorable ministre sur parole quand il affirme qu'il était plus conforme à la raison et aux convenances de traiter cette affaire avec un seul fournisseur.

Si l'honorable ministre juge nécessaire de traiter avec une seule personne et de lui payer un prix exorbitant, il se place devant la Chambre et le pays sous un jour extrêmement défavorable. Ce foin devait être expédié de Saint-Jean-ouest, l'un des ports d'hiver du Canada.

Il n'y a pas à se méprendre sur les faits, impossible de les éluder; inutile de dire que ceci ou que cela est mal: il faut que le cultivateur vende son foin. Soit dit-on en passant, j'ai vendu du foin l'année dernière, et j'en ai à vendre cette année encore. L'année dernière, je l'ai vendu $15 la tonne, et le marchand qui l'a acheté n'a pas fait moins d'un dollar en le revendant. Il a envoyé le foin aux Etats-Unis, si je ne me trompe.

Qu'est-il arrivé cette année? L'honorable ministre dit qu'il a traité avec l'Atlantic Hay Company au prix de $23 livré à bord à Saint-Jean-Ouest. La distance de Woodstock à Saint-Jean est à peu près la même que de Sackville, qui est mon port d'embarquement, à Saint-Jean, et, de Sackville à Saint-Jean, le fret est de $1.65 à $1.75 par tonne. Le prix que nous payons aux presseurs est de $1.25, quelquefois $1.30; mais, en moyenne, le pressage et le transport de Saskville à Saint-Jean est d'à peu près $3 la tonne. Cela coûte $3 pour faire presser le foin; c'est ce que l'honorable ministre de l'Agriculture a admis hier au cours de ses observations. Cela fait $6 pour du foin porté de la grange du cultivateur aux wagons à Saint-Jean. Or, on achète aujourd'hui ce foin chez moi, ou dans le voisinage de Sackville et on l'espédie de cet endroit moyennant $12 et même parfois moyennant $11 la tonne. Mettons cependant $12; car, après être monté à $13, il est redescendu à $12. Ajoutez les $6 qu'il faut pour transporter ce foin à Saint-Jean-Ouest et vous avez $18. Mais les fournisseurs de l'honorable ministre retirent $23 par tonne, ce qui laisse dans leurs mains un bénifice de $5 sur chaque tonne de foin qui va de Sackville à Saint-Jean-Ouest. Ils font un profit de $5 par tonne sur 15,000 tonnes; autrement dit, un profit net de $75,000.

Il n'y a pas à sortir de ces chiffres-là. Aucune explication, aucune réponse n'est possible. Lorsque mon honorable ami de Carleton accuse le ministre de l'Agriculture comme chef de son département, comme ayant la responsabilité de ce que l'on y fait d'avoir soutiré soit de la poche des cultivateurs du Nouveau-Brunswick, soit des coffres du gouvernement impérial la somme de 45 ou de 50,000 dollars, il lui laisse à choisir entre les cornes de ce dilemne. Mon honorable ami de Carleton n'a rien exagéré, puisque, par le fait, on achète, je ne dirai pas plus de la moitié, mais une bonne partie de ce foin au prix de $13 la tonne, pour ne pas dire plus.

L'honorable ministre de l'Agriculture disait hier ici-même qu'il avait toujours voulu le bien des agriculteurs de ce pays. On n'a pas oublié l'appel fait l'an dernier au patriotisme des producteurs de ce pays. Le cri a passé de l'Atlantique au Pacifique. C'était bien de parler de production et de patriotisme. Les cultivateurs ont répondu à cet appel, et qu'en résulte-t-il? Le ministre de l'Agriculture passe, à l'étourdie, un marché avec une maison d'amis pilitiques du Nouveau-Brunswick qui, sur chaque tonne de foin, prend aux cultivateurs de cette province de 2 à 3 dollars et souvent plus.

L'honorable ministre a dit qu'il était prêt à défendre sa conduite. Il accuse l'honorable

député de Carleton de déloyauté. Si mon honorabe ami de Carleton a porté au ministre de l'Agriculture un coup déloyal en défendant les cultivateurs du Nouveau-Brunswick je dirai au ministre de l'Agriculture qu'il a lui-même porté un coup déloyal aux cultivateurs du Nouveau-Brunswick quand il a sacrifié leurs intérêts dans ce marché jusqu'à une somme de $50,000 à laquelle ils avaient droit. Voilà quelle est la situation en ce qui regarde l'affaire des foins dans cette province, et le ministre de l'Agriculture, qui cherche à se défendre, a omis complètement de répondre aux accusations de mon honorable ami de Carleton. Son propre aveu constitue la meilleure preuve de ses torts. Il nous a dit qu'il avait annulé cette adjudication à la demande ou à la prière de mon honorable ami de Carleton (N.-B.), parce qu'il s'était aperçu que ç'avait été un mauvais marché.

Voilà l'aveu qu'il a fait. Il constata que ce marché administratif n'était pas légitime. On sait les lettres échangées entre le ministre de l'Agriculture et la maison commerciale qui obtint l'entreprise. Je puis discuter cette question sans aucun sentiment d'animosité contre cette maison. Le ministre a accusé le député de Carleton (M. Carvell) de nourrir pareille animosité contre cette maison; mais je n'éprouve que la plus chaude sympathie pour les cultivateurs de mon comté, et cela à bon droit. Quand le ministre passa ce marché administratif, le Gouvernement aussitôt après lança l'interdiction de l'exportation du foin aux Etats-Unis. Quel fut le résultat de cette interdiction C'est que les cultivateurs de cette partie du pays perdirent $2 à $3 par tonne. S'il était nécessaire que le gouvernement impérial se procurât tout le foin du Nouvau-Brusnwick vu dans cette région de la province afin de continuer la guerre, les cultivateurs étaient bien prêts à laisser prendre ce foin et ils consentaient volointiers à fixer le prix à $13, $12 ou $10. Mais ils n'étaient pas et ne sont pas encore disposés à s'imposer des sacrifices pour mettre $3 ou $4 par tonne dans les poches de certains individus. Je sais être l'interprète des sentiments de tous les cultivateurs de mon comté, en disant qu'ils sont prêts à vendre leur foin au Gouvernement fédéral, si le Gouvernemnt veut le prendre lui-même et éliminer les intermédiaires, pourvu qu'il soit disposé à accepter le foin au prix mentionné par mon honorable ami. Mais ils ne sont pas d'humeur à sacrifier leurs intérêts au bénéfice d'autrui. A l'avenir, je l'espère, le ministre, pour son propre bénéfice, pour son propre honneur, n'essaiera plus de faire croire à nos concitoyens qu'il a passé un bon marché administratif, favorable aux intérêts du cultivateur. La meilleure preuve qu'il a fait preuve d'imprévoyance en passant ce marché, c'est que, pour me servir d'une expression populaire, le nègre a capitulé, s'est rendu. Le ministre a modifié son contrat, et à cet égard le député de Carleton affirme que le ministre ne sait pas à qui il a affaire. Je n'irai pas aussi loin que cela, mais j'observerai qu'en faisant pareille déclaration, le ministre de l'Agriculture avoue qu'il a stipulé au contrat un prix trop élevé.

Il a dit à l'Atlantic Hay Co. que, dans la manutention de ce foin, elle ne sera autorisée à réaliser qu'un dollar de profit par tonne. La situation qu'il a ainsi créée, je doute fort qu'avec toute son habileté, il réussisse à la faire triompher. J'ai hâte de savoir le chiffre qu'atteindra la dépense effectuée pour l'achat de ce foin, de ces presses et autres accessoires. Il sera intéressant de voir la facture soumise à cette Chambre et de connaître la liquidation définitive. Cela me remet en mémoire l'histoire de cet individu qui reçut un mémoire de son avocat. Celui-ci avait inscrit au mémoire une foule d'item—tant pour le mémoire de frais, tant pour la défense, etc. Aux yeux du client, ce mémoire parut tellement étonnant qu'il écrivit au bas de la note: "Vous avez oublié d'inscrire tant pour frais de respiration."

Quand le ministre de l'Agriculture recevra le mémoire de l'"Atlantic Hay Company", il y trouvera nombre d'articles inattendus. Certes, siégeant dans cette Chambre de vieille date, le ministre de concert avec ses amis, ne saurait se flatter de persuader au Parlement et au pays qu'après avoir passé un marché avec l'"Atlantic Hay Company", et après la parfaite légalisation de ce contrat, il réussira à la forcer à se présenter ici, livres de compte en main, avec souches et pièces probantes, pour effectuer un règlement et en même temps accorder un juste et loyal traitement aux cultivateurs de ce pays. C'est absolument impossible.

Il s'est élevé une altercation entre le ministre de l'Agriculture et le député de Carleton au sujet des conditions stipulées dans un marché pour fourniture de foin, marché dans lequel était intéressé l'honorable député, il y a quelques années. Je n'en sais absolument rien. Je ne siégeais pas ici à cette époque, ni le député de Carleton non plus.

Seulement, le ministre a fait erreur, en affirmant que l'écart entre le prix du foin acheté des cultivateurs et la somme payée par l'Etat était de $9.50 pour le marché actuel, alors que la marge entre le prix payé au cultivateur par la compagnie dont faisait partie l'honorable député et la somme payée par le Gouvernement était de $9. Le profit était précisément de $1, mais un dollar a une grande importance, quand on vient à considérer la question du profit sur une tonne de foin. Quant à la compagnie en question, il ne s'agit plus de $1, alors qu'elle réalise $4 à $5 de bénéfice.

Il me semble que mon honorable ami le ministre n'a pas poussé très loin la défense de sa conduite au sujet de la question du foin. Puis-je demander à l'honorable ministre de l'Agriculture s'il ne veut pas considérer à nouveau la question? Je ne m'inquiète pas beaucoup du marché de M. Smith; cela ne nous intéresse guère bien qu'il ait été chassé de son propre comté et soit venu dans le nôtre. Mais je demande au ministre d'étudier avec soin s'il est nécessaire, étant donnée la quantité de foin nécessaire et qui a déjà été obtenue, de continuer à interdire l'exportation du foin aux Etats-Unis.

Un DEPUTE: C'est ce qu'il fait.

M. COPP: Le fait-il? Alors il devrait lever l'interdiction et nous donner l'entrée sur les marchés américains à un prix qui nous permette une juste concurrence ou alors il devrait dire à cet homme: Vous devez prouver que l'on a payé tant pour le foin, tant pour le transport, tant pour les frais et nous vous donnerons tant par tonne. Je vous demanderai de ne pas laisser cette entreprise aux mains de cet homme d'une façon aussi irrégulière. Réduisez le prix parce qu'il n'y a ni "si" ni "mais" sur ce point. Si l'entrepreneur touche $2 ou $3 de trop par tonne en vertu de son marché, réduisez-le à un prix légitime et donnez à la province du Nouveau-Brunswick la considération qu'elle mérite pour son foin.

Je voudrais aussi parler d'une autre question qui est traitée dans le gracieux discours que Son Altesse Royale a prononcé à l'ouverture de la session. Je veux parler de la prolongation de l'existence de la législature. Mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley) a fait allusion à ce paragraphe dans le discours du trône. Mon honorable ami a discuté cette question sérieuse d'une manière sérieuse. L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a résolu avec une certaine légèreté en disant que mon honorable ami de Saint-Jean avait donné une entrevue dans l'Ouest et avait déclaré que ce serait déplorable d'avoir des élections, mais que maintenant, la scène ayant changé, ce serait une chose sérieuse de prolonger la législature. J'estime que c'est une chose des plus sérieuses. Cela ne veut pas dire que je sois opposé en quoi que ce soit à la prolongation de l'existence de la législature. Je pense que c'est toujours une affaire grave de modifier la constitution sous laquelle un pays a vécu et dont les habitants sont très jaloux. La question est celle-ci. La situation est-elle si grave que ce soit bien d'agir ainsi? Quand la proposition sera soumise à la Chambre, le Gouvernement, trouvera, je l'espère, que tous les membres de l'opposition sont prêts à lui consacrer l'attention qu'elle mérite. Mais ce n'est pas exagérer que d'envisager la question comme sérieuse. C'est une affaire qui doit être examinée par nous-mêmes et nos électeurs. La Constitution accorde à ceux qui sont élus au commencement d'un terme parlementaire le privilège de conserver leur siège pendant cinq ans si le Gouvernement consent à continuer l'existence de la législature pendant cette période. C'est là une question délicate qu'un député doit étudier avec ses électeurs; il doit se demander s'il peut voter pour lui-même une autre année d'existence parlementaire.

Si les désirs seuls d'un député, en qualité de représentant de son comté devaient être consultés, je ne crois pas qu'il hésiterait, parce que personne n'est désireux quand il occupe un siège au Parlement, de courir la chance d'une élection s'il peut conserver ce siège pendant une autre année. Je répète donc qu'il s'agit ici d'une affaire sérieuse que chaque député doit étudier et résoudre lui-même et quand la résolution sera proposée à la Chambre, je suis sûr que les députés, du moins ceux de l'opposition, lui donneront toute l'attention nécessaire.

Je me rends compte que je suis un jeune membre de la Chambre, au point de vue de l'expérience et je dois m'excuser d'avoir retenu si longtemps l'attention de mes collègues, mais quand on commence à réunir des notes pour un discours, on s'aperçoit que leur nombre s'accroît et qu'à la fin elles forment un trop gros volume. J'ai cru qu'il était de mon devoir de soumettre ces questions à l'attention de la Chambre. Mon honorable ami a été accusé de faire des insinuations basées sur des découpures de journaux. A ce sujet je dirai qu'un homme qui lit les journaux se laisse plus ou moins influencer par ce qu'il lit. On lit les journaux pour connaître l'opinion du public sur ces questions et au sujet des accusations qui ont

été portées contre la commission des obus, je dois dire que presque tous les grands quotidiens influents du pays, libéraux ou conservateurs, ont critiqué pendant des mois la commission des obus, si même ils n'ont pas porté d'accusations contre elle. On peut difficilement aller à l'église sans entendre le sujet traité du haut de la chaire.

C'est là assurement une preuve suffisante que le public s'intéresse vivement à cette affaire. Quel que doive être le résultat de toutes ces accusations, j'espère sincèrement que chacun des membres de cette Chambre mettra tous ses soins et emploiera tous ses efforts à faire trimopher dans cette guerre la cause des alliés, pour une date qui, nous l'espérons, ne sera pas bien éloignée.

(Sur motion de M. Sinclair, la suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à dix heures moins vingt minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Lundi, 31 janvier 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### DEPOT D'UN RAPPORT.

Par l'hon. M. Burrell:

Rapport de la ferme expérimentale pour l'année finissant le 31 mars 1915.

### DEMANDE DE DOCUMENTS.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je désire attirer l'attention de mon très honorable ami sur le fait que les mandats spéciaux du Gouverneur général, n'ont pas encore été déposés sur le bureau de la Chambre. L'époque à laquelle ces documents auraient dû être déposés est écoulée. Il en est de même de la déclaration de l'auditeur général au sujet des mandats spéciaux sans certificat et de l'état prévu par l'article 48 de la loi du revenu consolidé et de l'audition.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Si mon très honorable ami veut bien m'envoyer la note, j'attirerai l'attention du ministre des Finances (sir Thomas White) sur ce point.

### EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

M. J. G. TURRIFF: Monsieur l'Orateur, je soulève une question de privilège. Dans le "Peterborough Review", d'il y a quelque temps, je remarque le passage suivant:

Nous aurons forcément des élections.

Le tournoi qui a eu lieu entre le député fédéral de Peterborough-Ouest et M. Carvell, le membre bien connu de l'opposition libérale, député de Carleton (N.-B.) et M. Turriff, le député libéral d'Assiniboia et champion libre-échangiste pour le blé, a donné de grands éclaircissements. Pouvait-on être plus clair? Nous laissons à nos lecteurs le soin de deviner qui va tenter de plonger le pays dans les horreurs d'une élection générale en temps de guerre. Nous voyons dans les Débats:

M. Burnham: L'honorable député me permettra-t-il de lui poser une question?

M. Carvell: Certainement.

M. Burnham: L'honorable député a-t-il l'intention de proposer un vote de censure contre le Gouvernement pour la façon dont on a conduit la guerre jusqu'à présent? Dans le cas contraire, à quoi tout cela peut-il servir dans le moment?

M. Carvell: Je ne veux pas manquer d'égard envers mon honorable ami...

L'hon. M. Marcil: Ne blessez pas ses sentiments.

M. Carvell: ... mais je lui ferai observer que je ne suis pas chef de parti et que je ne propose pas de vote de censure à moins d'avoir reçu l'ordre de le faire. J'ai la plus grande confiance et, quoi qu'il en soit, que les contribuables du Canada, lorsqu'ils auront l'occasion, adopteront un vote de censure beaucoup plus efficace que tout ce que nous pouvons dire en cette Chambre.

M. Schaffner: Ce n'est pas leur intention.

M. Burnham: Alors aux prochaines élections...

M. Turriff: C'est ce que nous demandions l'année dernière.

Je ne veux pas du tout blâmer le "Journal". L'erreur s'est produite parce que le sténographe a substitué le mot "nous" au mot "vous". Et cela change complètement le sens de la phrase. J'avais dit:

C'est là ce que vous désiriez l'année dernière.

au lieu de "vous", on a mis "nous".

M. l'ORATEUR: Je puis assurer l'honorable député que le compte rendu des débats sera corrigé selon ses désirs.

### SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

M. J. H. SINCLAIR (Guysborough) (N.-E.): Monsieur l'Orateur, avant de commencer les quelques observations que je me propose de faire relativement à la motion dont la Chambre est saisie, je désire m'occuper un instant du discours qu'a prononcé l'honorable député de Shelburne-et-

Queen (M. McCurdy), dont je regrette beaucoup l'absence. Il a prononcé ce discours vendredi soir dernier, et ses remarques m'ont tout l'air d'être une attaque faite de propos délibéré contre mon honorable ami de Cap-Breton-Nord-et-Victoria M. McKenzie). J'ai de forts soupçons, monsieur l'Orateur, que l'on a eu recours à l'esprit de plus d'un des représentants de la Nouvelle-Ecosse afin de préparer cette harangue.

Le discours de l'honorable député était écrit, de sorte que les allégations qu'il contenait ont été prononcées de propos délibéré et de sang-froid. Ce qui a donné lieu à cet incident, ce sont les remarques qu'a proférées mon honorable ami de Cap-Breton-Nord, lorsqu'il a signalé au Gouvernement l'importance de nommer des citoyens d'une réputation sans tache à la tête des régiments de volontaires néo-écossais, et en passant, mon honorable ami a fait allusion au rôle qu'a joué le major Muirhead au cours d'une élection qui a eu lieu dans le comté de Victoria et qui est demeurée célèbre.

L'honorable député de Shelburne-et-Queen s'est permis de faire la leçon aux membres de la gauche relativement au décorum politique. Il a déploré que les passions politiques se soient immiscées dans la discussion des affaires de la guerre, puis il s'est lancé lui-même dans une violente diatribe de parti. Dix minutes ne s'étaient pas écoulées depuis le commencement de ses remarques, qu'il avait déjà couché mon honorable ami de Cap-Breton-Nord dans la tombe de l'oubli politique. Puis, il prit à partie le premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, l'honorable George Murray, et il l'a jeté en pâture aux loups.

Il n'entre pas très souvent dans mes habitudes de donner des conseils à mes collègues, en cette Chambre, mais s'il m'était permis de donner un excellent avis à mon honorable ami de Shelburne-et-Queen, je lui dirais d'enlever la poutre de son œil, de sorte qu'il y verrait plus clair lorsqu'il essaie d'enlever des pailles des yeux des honorables députés de la gauche.

C'est la mention de cette fameuse élection dans le comté de Victoria (N.-E.), je le répète, qui a donné naissance à cet incident. Je n'ai nullement l'intention de soulever un débat relativement à cette élection ou à la réputation dont jouit le major Muirhead. Il est possible que le major Muirhead soit un bon soldat. Mon honorable ami prétend qu'il a déjà fait du service actif sur la ligne de feu. Cela est tout à son honneur, et pour ma part, je suis disposé à lui pardonner beaucoup à cause de sa bravoure. Il est fort possible que le major Muirhead ait eu le malheur de fréquenter de mauvaises compagnies. S'il est tel que l'honorable député de Shelburne-et-Queen nous l'a dépeint, et je ne le conteste pas, la meilleure chose qu'il puisse faire, c'est de changer d'amis; car c'est s'associer avec la bande qui a pris part à l'élection de Victoria, et qu'il veuille quand même se conduire en honnête citoyen, il pourrait bien trouver le temps long, je le lui prédis

La seule raison qui me porte à parler de cette affaire, c'est parce que je désire profiter de l'occasion afin d'exprimer tous mes regrets de ce que l'honorable député de Shelburne-et-Queen ait jugé nécessaire de déclarer que mon honorable ami de Cap-Breton-Nord a proféré délibérément des affirmations fausses, en cette enceinte. Je n'ai nullement mission de défendre mon honorable ami de Cap-Breton-Nord; il est en état de se protéger lui-même et il se justifiera, je n'en ai aucun doute, dès que l'occasion se présentera. Il se peut que, par inadvertance, il commette une erreur de nom ou de date; mais lorsque l'honorable député de Shelburne-et-Queen accuse mon honorable ami d'avoir proféré délibérément une affirmation fausse, en cette enceinte, j'éprouve le besoin de lui répondre de suite que cette accusation ne sera jamais crue là où l'on connaît bien mon honorable ami de Cap-Breton-Nord.

Pour ma part je le connais depuis vingt ans, et j'ai de lui la plus haute estime le tenant pour un citoyen honorable et véridique. Mes collègues de la gauche, j'en suis certain, partagent tous mon opinion à cet égard, et je puis dire la même chose, je n'en ai aucun doute, de la plupart des honorables députés de la droite. Le meilleur souhait que je puisse formuler à l'endroit de mon honorable ami de Shelburne-et-Queen, c'est qu'après une carrière politique de vingt ans, il ait un dossier aussi propre et aussi honorable que mon honorable ami de Cap-Breton-Nord, et qu'il jouisse, comme lui, de la confiance de la population néo-écossaise.

Monsieur l'Orateur, ayant suivi ce débat comme je l'ai fait depuis dix jours, force m'a été d'en conclure qu'il n'a trait qu'à une seule question: celle de la guerre. Certes, on y a abordé et on y abordera d'autres questions, car il incombe à cette Chambre et surtout à l'opposition de voir en tout temps aux affaires domestiques de la nation; mais comme nous n'aurions plus lieu de nous occuper de ce sujet si l'empire était défait il s'ensuit que nous devons avant tout, répondre aux exigences de la guerre.

N'avez-vous pas pensé, monsieur l'Orateur, que cette session pourrait être la dernière du parlement actuel?

M. BENNETT (Calgary): Votre dernière.

M. SINCLAIR: Si l'Allemagne était victorieuse il est très probable que le Canada lui appartiendrait, et alors ce parlement serait aboli; votre fauteuil et la masse d'armes disparaîtraient, le drapeau britannique serait enlevé de la tour principale, et cet édifice, où les représentants d'un peuple libre se réunissent pour légiférer, serait converti en caserne pour quelque compagnie de dragons prussiens et l'on fixerait une tête de mort sur sa porte d'entrée principale.

Cela pouvant arriver ne devons-nous pas, à l'instar des Ecossais d'autrefois, envoyer la croix de feu à notre jeunesse et l'inviter, par là, à venir, sans distinction de race ni de parti, se vouer à la défense du roi, du Canada et de l'empire? L'empressement de toutes les parties de l'empire à envoyer des soldats défendre le drapeau a fourni au monde le plus beau des spectacles. L'empereur d'Allemagne doit conclure de là qu'en accordant à ses colonies des marchés libres et un gouvernement autonome, l'Angleterre se les est attachées plus étroitement qu'elle ne l'eût fait par aucun système militaire. Pourquoi, par exemple, les Boers, nos ennemis jurés il n'y a pas plus de quinze ans, sont-ils prêts aujourd'hui à se battre pour l'Angleterre contre des hommes de leur propre race? Parce que la loyauté est fille de la liberté.

Sir WILFRID LAURIER: Très bien!

M. SINCLAIR: L'Angleterre a bien traité les Boers, elle s'est fiée à eux et leur a accordé leur autonomie. Il est deux choses dont ce pays a raison d'être fier: D'abord, l'union dont nous avons fait preuve en face de l'ennemi et qu'il faut attribuer en grande partie au patriotisme et à la sagesse des chefs distingués du parti libéral. Jamais question n'a réussi autant que celle de cette guerre à rallier les suffrages du peuple entier, à l'exception de quelques rares adeptes de ce parti hybride de la province de Québec: le parti conservateur-nationaliste.

Un autre sujet d'orgeuil c'est la magnifique conduite de nos soldats sur les champs de bataille. L'on craignait que ces troupes coloniales qui n'avaient guère d'entraînement ni d'expérience ne fussent inférieures à un ennemi depuis longtemps exercé à la guerre; mais le courage et l'héroïsme de nos soldats ont fait jaillir un nouveau lustre sur le nom du Canada. Il est vrai que ce résultat a coûté la vie a bien des braves et qu'il nous impose une tâche nouvelle, à nous, leurs survivants qui sommes restés ici: la tâche de voir à ce que la mort de ces héros ne soit pas inutile à leur pays et ne cesse jamais d'être une source d'inspiration pour le peuple canadien. Le récit de ces hauts faits à nos enfants réunis autour du foyer contribuera immensément à développer chez eux l'amour du pays et de la liberté. Il est incontestable que nos soldats se sont vraiment distingués dans cette guerre. Je voudrais pouvoir en dire autant de notre Gouvernement. Je vois, dans le discours du trône, qu'on a l'intention de prolonger d'une année la durée de nos pouvoirs.

Quand cette question sera soumise à la Chambre, elle devra être mûrement étudiée par l'opposition. Je suis d'avis que c'est l'opinion à peu près générale dans ma province que la députation actuelle est atteinte de sénélité et qu'elle aurait besoin d'une infusion de sang plus jeune, surtout parmi ceux qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur.

Si nous avions la moindre confiance dans le Gouvernement du jour, nous pourrions plus facilement consentir à la prolongation demandée, mais après les révélations des dix-huit derniers mois, c'est exiger beaucoup de nous demander une concession qui équivaut à un vote de confiance.

Je suppose que le principal argument en faveur de l'extension, c'est que le pays est en guerre et qu'il n'est pas prudent de changer de cheval pendant qu'on traverse un cours d'eau. Au cours de la présente session, on nous demandera de voter des sommes énormes pour continuer la guerre, et, bien que l'opposition soit tout disposée à voter ces crédits, elle devra exiger des explications les plus complètes sur l'emploi des $150,000,000 déjà votés. Que le Gouvernement soit bien convaincu que nous considèrerons comme une devoir impérieux de dénoncer le péculat et la concussion, au risque d'être accusés de violer une trève que les conservateurs n'ont jamais respectée, si nous devons en croire l'honorable député de Toronto-est (M. Kemp).

Nous ne tenons pas à perdre un temps précieux pour faire comprendre au Gouvernement la nécessité d'une administration pratique et honnête. D'un autre côté, ce n'est pas le moment de tolérer le favoritisme et les abus. Les honnêtes gens de tous les partis doivent se donner la main pour exterminer la race des prévaricateurs. A en juger par les turpitudes mises à jour par l'enquête du comité des comptes publics et la commission Davidson, je ne crois pas exagérer en disant

que le Gouvernement dès le début de la guerre, a adopté les méthodes mises en honneur par Tammany-Hall dans l'achat des approvisionnements, avec cette seule différence qu'au lieu d'un Boss Tweed, nous en avions une légion opérant dans toutes les provinces du Canada. Une bonne partie de l'état de choses actuelles est dû au favoritisme qui n'a jamais été aussi florissant que sous le présent gouvernement. Pas un seul député ministériel n'osera le nier. C'est grâce à lui et nous avons dû nous engager dans cette guerre avec des chevaux couronnés et fourbus, des chaussures en carton, des jumelles défectueuses, des pelles sans manches, des uniformes de qualité inférieure et une commission des obus discréditée auprès du public. Celui qui dévalise le troncs d'une église a toujours été considéré comme le plus vil des criminels, mais, à mes yeux, il ne dépasse pas en vilenie celui qui s'approprie illégitimement l'argent consacré à la défense du pays.

C'est le favoritisme qui est responsable de tous ces abus. Si l'achat des approvisionnement s'était fait ouvertement et si cette tâche avait été confiée aux fonctionnaires éprouvés du département de la Milice, les Foster, les Garland et les Ellis n'auraient jamais pu exercer leur métier interlope. La présence de ces individus est la conséquence logique des méthodes employées.

D'un bout à l'autre du pays, du Cap-Breton jusqu'à Vancouver, il y a des centaines de clubs Borden et d'associations conservatrices dont le gouvernement écoute les conseils, au grand détriment des contribuables.

Ce n'est pas un tableau fantaisiste que je trace en ce moment; M. H. W. Brown, le chef du département des achats dans le département de la Milice, a déclaré sous serment que la liste des favoris du pouvoir qui lui a été soumise comporte non moins de huit milles noms, et que tous ces favorisés s'entendent pour conseiller M. Brown, sur la meilleure manière de défendre l'empire tout en garnissant le gousset des conservateurs. Si quelqu'un désire avoir des exemples de la manière dont le système fonctionne, rien n'est plus facile que de lui en procurer. L'honorable député de Richmond (M. Kyte) nous a déjà expliqué comment on nommait les inspecteurs d'obus dans la Nouvelle-Ecosse. Le cas est assez grave pour qu'on me pardonne d'y revenir. La lettre dont je me propose de donner lecture à la Chambre a été écrite par M. Joseph A. Gillies, de Sydney. Quel est ce M. Gillies? C'est le candidat conservateur défait, dans le comté de Richmond et c'est lui qui est chargé de distribuer les faveurs ministérielles dans ce comté. Vous verrez par cette lettre, monsieur l'Orateur, qu'elle ne contient pas un mot des aptitudes de la personne recommandée pour remplir la position d'inspecteur. On n'exige pas qu'il ait des connaissances concernant la fabrication de l'acier ou des obus. Tout ce que l'on réclame pour cet aspirant, c'est qu'il soit conservateur et qu'il ait l'appui du club Borden. Voici la lettre en question:



Sydney (C.-B.), 30 juin 1915.

Sydney (N.-E.).

Cher monsieur,—J'ai reçu aujourd'hui de M. Douglas la lettre ci-incluse en réponse à ma lettre du 28, écrite dans votre intérêt et sollicitant pour vous l'emploi d'inspecteur de l'acier à obus. Vous verrez par la lettre ci-incluse que M. Douglas a suivi mon conseil, à savoir: de vous écrire lui-même afin que vous constatiez qu'il s'intéresse à vous dans cette affaire.

J'espère que vous obtiendrez cet emploi. Je verrai le président du club Borden et j'insisterai auprès de lui pour qu'il vous recommande fortement pour cette situation.

Dans l'espérance que vous l'obtiendrez et désirant vous voir de temps à autre,

Je demeure votre très dévoué,

(Signé) J. A. Gillies.

La deuxième lettre que je me propose de lire porte la signature de M. John C. Douglas, M.A.L., de Glace-Bay. Quel est ce M. Douglas? C'est un député conservateur à la législature de la Nouvelle-Ecosse. Il a aussi été choisi comme l'un des candidats au parlement fédéral pour Richmond (Cap-Breton) et il dispense les faveurs ministérielles dans cette circonscription. M. Douglas est au courant des affaires politiques au sujet des quelles je le tiens pour un spécialiste. Je crois qu'il n'y a pas dans la province de la Nouvelle-Ecosse de conservateur qui connaisse autant les dessous de la politique que M. Douglas. Nul mieux que lui ne connaît les agissements ténébreux du parti tory, et il parle en connaissance de cause, lorsqu'il dit que l'appui du club Borden est indispensable si l'on veut être inspecteur d'obus à Sydney. Voici la lettre de M. Douglas:

Glace-Bay (C.-B.), 29 juillet 1915.

Monsieur Joseph A. Gillies, avocat, etc.,
Sydney (C.-B.).

Cher monsieur Gillies,—J'ai reçu votre lettre du 28 de juin relativement à la demande d'un emploi d'inspecteur d'acier à obus par la personne nommée ci-dessus. J'ai écrit aujourd'hui à M. ..... comme vous le suggérez et je soumets aussi le cas au club Borden par l'entremise duquel doivent se faire toutes les recommandations relatives à Sydney.

Je vous remercie de l'intérêt que vous prenez à cette affaire.

Bien à vous,

(Signé) John C. Douglas.

S'il faut d'autres preuves de l'existence de ce système de clientèle politique, je puis

en fournir. La lettre que je me propose maintenant de lire est de la plume d'un autre candidat conservateur, distributeur des grâces du département de la Milice. Son auteur est un homme très respectable, un de mes concitoyens et de mes amis, et je veux qu'on comprenne que je ne m'en prends pas à lui. J'ai nommé M. Alex. McGregor, candidat conservateur dans le comté de Pictou. La lettre s'explique d'elle-même. Elle a paru dans le "Glasgow Evening News" du 10 de janvier 1916. En voici un passage:

> Tout ce que j'ai à dire c'est que je n'ai pas bavardé au sujet de cette question d'obus, ni pour me vanter, ni autrement. Lorsque viendra le temps d'en parler, je puis en parler autant que n'importe qui et je le ferai au besoin. Il me suffit de dire que le voyage que j'ai fait à Ottawa relativement à la fabrication des obus a contribué à tenir jusqu'à présent les établissements de l'endroit en pleine activité.
>
> Ma visite à la capitale a eu lieu à la demande de plusieurs fabricants d'obus qui considéraient que l'ancienne commission des obus ne leur rendait pas justice. J'ai réussi à contenter ces fabricants et à mettre les ouvriers en état de continuer à travailler dans la région. Je ne puis concevoir ce que le "Eastern Chronicle" pense que je n'ai pas obtenu.
>
> (Signé) Alex. McGregor.

Que veut dire la lettre de M. McGregor? Elle signifie qu'il fallait avoir recours aux influences politiques pour s'assurer des commandes d'obus. Elle signifie que c'était la machine tory, à Ottawa, et non la commission des obus, à Montréal, qui tirait les ficelles. On a fait observer au cours du débat qu'une organisation politique ne peut jamais remplacer les tours d'une fabrique; mais dans le cas de New-Glasgow, s'il faut en croire M. McGregor—et je n'ai pas de raison de mettre sa parole en doute—les tours de la fabrique n'ont pas pu tourner avant d'être mis en mouvement par la machine tory. M. McGregor n'a pas de connaissances spéciales au sujet des obus. C'est un commerçant de bois, et s'il valait mieux dans le présent cas que tout autre commerçant de bois, c'est uniquement parce qu'il est candidat conservateur dans le comté de Pictou et qu'il y distribue la manne ministérielle.

Nous avons à New-Glasgow deux ou trois ateliers bien outillés, des machines et des ouvriers d'élite prêts à fabriquer des obus; mais ils n'ont pas pu obtenir de commande, ni même se faire rendre justice, s'il faut en croire M. McGregor avant d'avoir appelé le candidat conservateur à l'aide. La conclusion à tirer c'est qu'auprès de la commission des obus et du ministère, la politique passe en premier lieu, et que la fabrication des obus occupe le second plan.

Le ministère est-il prêt à vendre notre droit d'aînesse pour un motif politique? Est-ce qu'on tiendra compte d'une mesquine question de clientèle politique lorsque l'avenir de notre pays et les destinées de l'empire sont en péril? Néron, dit-on, jouait du violon pendant l'incendie de Rome, mais Néron était un tyran, tandis que mon honorable ami est à l'heure qu'il est le chef responsable d'une nation d'hommes libres.

Songez un instant à ce que la situation a d'horrible. Au milieu des nuages de gaz empoisonné et du fracas de l'artillerie allemande, nos héroïques soldats du front occidental réclament des obus à grands cris, et notre gouvernement, au lieu de se mettre résolument à l'œuvre afin d'avoir les projectiles en abondance, perd un temps précieux en s'attardant à de mesquines considérations d'intérêt de parti, en adjugeant des entreprises, pour lesquelles chacun devrait être admis à concourir, à des favoris politiques tels que M. Alex. McGregor qui s'en est revenu chez lui se vantant d'avoir assez d'influence pour obtenir des entreprises et de l'emploi aux gens de New-Glasgow. D'où l'on est forcé de conclure que, sans cet homme-là, il ne se fabriquerait pas d'obus dans les établissements de cette ville. Un tel état de choses est presque intolérable. Il serait bon, à une époque comme celle-ci, d'avoir au timon des affaires des hommes sachant gouverner. Le présent état de choses nous remet en mémoire ce que Tennyson écrivait aux jours sombres et orageux de la guerre de Crimée:

> Ah God, for a man with head, heart, hand,
> Like some of the simple great ones gone
> For ever and ever by.
> One still strong man in a blatant land,
> Whatever they call him, what care I,
> Aristocrat, democrat, autocrat—one
> Who can rule and dare not lie.

Monsieur l'Orateur, cet homme, nous sommes en mesure de le fournir; il suffit que le peuple le demande et, selon moi, il n'attend que l'occasion de le faire.

Je parlais du régime des faveurs. La question se pose de savoir à qui il en faut demander compte. Je considère que c'est surtout le premier ministre, car il est le seul homme ayant assez d'autorité pour faire casser cet état de choses. Outre qu'il occasionne le gaspillage de nos ressources, cet insoutenable régime fait de la guerre même une affaire de parti. Que le premier ministre me permette de lui donner un conseil. Ne devrait-il pas adresser à M. A. B. Crosby, président de l'association conservatrice d'Halifax, une lettre ouverte annonçant en termes non équivoques qu'à l'avenir en ne prendra plus, en matière de nominations

et d'achats de fournitures, l'avis du comité dont M. Crosby est le chef? Ne devrait-il pas faire savoir en même temps que cette règle sera applicable à tous les autres clubs Borden et comités des faveurs? Si mon très honorable ami tient à ce que nous sortions victorieux de la guerre—et je sais qu'il y tient—le conseil que je lui donne constitue le meilleur moyen d'obtenir le résultat espéré.

Ce régime de faveurs n'est pas sans faire peser quelques responsabilités sur le ministre des Finances (sir Thomas White), qui est notre homme de confiance. C'est lui qui tient la bourse et a la garde de ce qu'elle contient. Quand le peuple la lui confia, il y a quatre ou cinq ans, il s'y trouvait un gentil petit reliquat d'une trentaine de millions. Y aurait-il indiscrétion à lui demander ce qu'il a fait de cet argent. Les millions lui ont glissé si prestement entre les doigts qu'il ne sait pas au juste, je le crains bien, à quoi il les a fait servir.

Mon honorable ami s'est permis de donner des conseils aux gens sur la pratique de l'économie. Voici ce que je relève à ce propos dans un discours qu'il prononçait récemment à Toronto:

> Je ne sache pas que le Canada puisse devenir un pays prêteur autrement qu'en économisant davantage; il lui faut accroître sa production et mettre plus d'argent de côté. Je ne vois pas que le particulier puisse s'amasser de l'argent pour faire des placements s'il ne se contente, selon l'antique usage, de vivre en ne dépensant pas plus que son revenu, s'il ne se résout à économiser ses bénéfices autant que possible. Je ne crois pas à l'existence de procédés magiques.

L'avis est sage. Le ministre nous conseille de ne pas dépenser plus que notre revenu. C'est là, monsieur l'Orateur, la philosophie de l'immortel Micawber dont vous n'êtes pas sans avoir entendu parler. Micawber avait une formule conçue à peu près comme ceci: revenu, £20; dépense, £19 0s. 6d.; résultat: bonheur—revenu £20; dépense £20 0s. 6d.; résultat: misère. Si la philosophie de Micawber est la bonne—et le ministre des Finances nous dit lui-même qu'elle l'est—il s'ensuit que le pays s'est trouvé plongé dans la souffrance par la faute de mon honorable ami. Dans l'intérêt de la guerre, pratiquons l'économie par tous les moyens, puisque chaque dollar que l'on gaspille diminue nos chances de victoire finale.

L'avis, je le répète, est excellent; mais pourquoi le ministre des Finances ne le suit-il pas lui-même? L'économie qui ne se pratique qu'en paroles ne vaut rien. Saint Paul nous dit que la foi est morte qui ne se manifeste point par des actes. Par chez moi, on dit des paroles qui n'aboutissent jamais à des actes que ce sont des sornettes. A quoi bon faire des phrases. Nous demandons au ministre des Finances de s'y prendre autrement pour nous prouver sa sincérité. Qu'il commence par mettre fin au régime des bénéfices illicites et des faveurs ministérielles; qu'il veille ensuite à ce que, pour l'instant, il ne se fasse de dépenses nouvelles ni à la baie d'Hudson ni à Halifax. La suspension, pendant cinq ans, des travaux de ces deux endroits ne porterait préjudice à aucun des intérêts de la nation.

Dépenser des millions pour outiller le port d'Halifax dans le dessin d'en faire un port d'hiver, tout en ravalant la qualité du chemin de fer Transcontinental National, et tout en détournant le service des courriers par bateau à Saint-Jean, sont autant d'exemples de la façon indolente et frivole dont le gouvernement administre la chose publique. Je ne dis pas que je n'exécuterais jamais ces travaux d'Halifax, mais j'estime qu'on devrait cesser, pour le moment, de dépenser d'autres deniers pour ce port.

Il est encore plus difficile d'assurer la dépense de vingt ou trente millions de dollars à la baie d'Hudson. Le Gouvernement a maintenant entre les mains le rapport de son expert, M. F. Anderson, le fonctionnaire en charge des levés exécutés à la baie d'Hudson. Ce document établit qu'on ne peut tenir pour entreprise commerciale avantageuse le chemin de fer de la baie d'Hudson. Lorsqu'on parla de ces travaux, il y a quelques années déjà, nous étions loin d'être renseignés sur les difficultés que l'exécution de ces travaux présenterait et qu'il nous faut surmonter, aujourd'hui. Le trésor regorgeait d'argent alors. Tout cela est changé et l'heure est venue de nous arrêter, et je tiens à enregistrer ma protestation contre la dépense d'un seul autre dollar à l'occasion de cette entreprise de la baie d'Hudson.

M. SHAFFNER: L'honorable député veut-il laisser entendre qu'il est opposé au parachèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson et à la construction des têtes de ligne projetées?

M. SINCLAIR: Je crois avoir parlé d'une façon assez claire. J'estime que ce chemin de fer ne peut devenir une entreprise rémunératrice. Si nous y avons risqué beaucoup d'argent et si nous constatons, aujourd'hui, que nous ne pouvons pas retitrer de cette entreprise des bénéfices raisonnables, mieux vaut nous arrêter maintenant que risquer encore des millions et des millions de dol-

lars dans la construction de cette voie ferrée à la baie d'Hudson.

On a fait allusion, au cours de ce débat, à la façon insensée dont l'administration, et spécialement le ministère de la Milice, ont appliqué les deniers publics. Prenons, par exemple, le cas de M. DeWitt Foster. On a donné réellement carte blanche à cet homme. On n'a pas limité le montant des chèques qu'il pouvait signer, et il n'a pas été davantage question de l'âge des chevaux qu'on l'autorisait d'acheter. Il a dépensé environ $73,000, et j'ignore le nombre d'autres milliers de dollars qu'on a dépensés plus tard en recherches ayant pour but d'établir ce qu'il avait fait de cet argent.

Les journaux conservateurs, les honorables membres de la droite et—je le crains jusqu'à un certain point, M. le juge Davidson—ont été prêts à blâmer cette sorte de spéculation véreuse les cultivateurs du comté de King. La vérité, c'est que ces cultivateurs n'ont pas eu grand'chose à voir dans tout cela. Ce sont surtout les marchands de chevaux qui ont vendu ces chevaux âgés et ayant des éparvins. L'on peut trouver partout des commerçants de chevaux prêts à enlever l'argent des gens assez stupides pour le leur donner. Dans un discours qu'il a prononcé, en cette Chambre, le dernier jour de la dernière session, le premier ministre a exonéré de tout blâme les cultivateurs et les commerçants de chevaux et il a placé réellement le blâme où il fallait le placer, sur le Gouvernement. Ce discours a été prononcé, en cette enceinte même, le 15 avril dernier. Le premier ministre a dit:

> Nous sommes en presence de cette situation extraordinaire que le Gouvernement, ayant mis $73,000 entre les mains de M. Foster et d'un médecin vétérinaire, n'a encore reçu jusqu'à l'heure actuelle aucun compte de l'argent qui leur a été confié

Voici en une phrase toute la question. C'est le Gouvernement qui a fait cela. Voilà ce que le premier ministre admet franchement. Qui a nommé M. Foster pour acheter ces chevaux? Le Gouvernement. Qui a choisi le médecin vétérinaire Chipman pour aider M. Foster? Le Gouvernement. Qui est responsable de l'achat de chevaux antédiluviens et couverts d'éparvins? Le Gouvernement. J'entends le gouvernement Borden, et nul autre.

Il est une autre particularité qui caractérise le Gouvernement: il ne semble pas avoir confiance dans ceux qu'il nomme lui-même. A peine nomme-t-il quelqu'un pour remplir une fonction publique qu'il institue une commission royale ou qu'il envoie quelque membre de sa police pour voir si celui qui a été choisi exécute son travail de la façon voulue ou s'il n'agit pas suivant les ordres qu'il a reçus. Nous avons entendu le ministre de l'Industrie et du Commerce déclarer que ces commissions royales sont aussi serrées que des mûres sauvages; les journaux conservateurs leur ont déjà tenu pour juste et équitable le désir de ce Gouvernement à nommer des commissions royales pour faire des enquêtes sur ses propres méfaits et sur ceux des hommes qu'il nomme à des emplois responsables. Le cas que je viens de mentionner en est un exemple. Il a nommé De Witt Foster pour acheter des chevaux à la Nouvelle-Ecosse; il envoya ensuite sir Charles Davidson, avec une commission royale munie de pleins pouvoirs, voir ce que De Witt Foster avait fait de l'argent qu'il avait reçu du Gouvernement. Il choisit James J. Fallis, député provincial conservateur, pour faire la même besogne dans le comté de Peel, province d'Ontario, et il fit suivre cette nomination d'une enquête officielle qui, me dit-on, révéla des faits qui n'étaient pas à la louange de cet homme. Il a choisi un certains nombre de médecins nommés à cause de leurs préférences politiques pour prendre soin de l'hôpital militaire d'Halifax. L'un de ces médecins fut le Dr Hayes, l'organisateur conservateur dans la province de la Nouvelle-Ecosse, qui n'avait pas exercé sa profession depuis dix ans.

Subséquemment, ils envoyèrent un agent de service secret tendre des pièges à ces médecins, qui s'y laissèrent prendre facilement. Puis une commission d'enquête a mis à nu toute cette misérable organisation. La preuve a démontré que les médecins de cet hôpital étaient incapables et qu'entre leurs mains la vie des soldats étaient en danger. Croyez-vous que si ces médecins avaient été choisis à cause de leurs aptitudes et sans aucune intervention politique, nous aurions eu des résultats pareils?

Qu'avons-nous gagné par toutes ces enquêtes. Les cas de corruption ont été fréquents; on les a comptés par vingtaines, mais jusqu'à présent, un seul coupable a été puni. A mon avis, on aurait fait tout aussi bien de laisser cet escroc en liberté avec les autres.

A propos des achats de chevaux, je dois dire que dans les commencements de la guerre, on a envoyé des acheteurs dans la partie est de la Nouvelle-Ecosse, et on a acheté de très bons chevaux pour le service de l'armée dans le comté que j'ai l'honneur de représenter comme dans celui de mon honorable ami qui siège derrière moi (M. W. Chisholm). Les prix étaient raison

nables; on n'a pas vu de scandales; on a pas cherché à vendre des chevaux âgés ou affligés d'éparvins; tout a été fait honnêtement. On a encouragé les cultivateurs à faire l'élevage des chevaux; de conserver leurs poulains de deux ans avec l'espoir qu'ils pourraient les vendre plus tard, et de ne pas vendre leurs chevaux de réserve. ,On me dit que pendant l'année 1915 on a acheté dans l'Ouest du Canada et aux Etats-Unis une très grande quantité de chevaux pour l'armée, et le Gouvernement n'en a pas acheté des cultivateurs de l'Est de la Nouvelle-Ecosse, et je demande à ceux qui ont la charge de ces achats de donner aux cultivateurs de cette partie du pays l'occasion d'en fournir à l'armée. Je puis assurer le Gouvernement qu'il y aura avantage des deux côtés.

On a, pendant ce débat, porté des accusations contre la commission des obus. Je ne me propose pas de les discuter maintenant, car je présume que l'occasion m'en sera donnée plus tard. Une question, cependant, que tout le monde se pose, et à laquelle on n'a pas encore répondu est celle-ci: Pourquoi a-t-on dissous l'ancienne commission? Si cette première commission méritait tous les éloges que l'honorable ministre de la Milice lui a décernés l'autre jour—et je ne dis pas qu'elle ne les mérite pas—pourquoi l'a-t-on fait disparaître lorsque son ouvrage n'était encore qu'à la moitié? C'est là une question très raisonnable, et la Chambre et le pays ont droit d'avoir une réponse.

A la fin de son discours, l'autre jour, l'honorable ministre de la Milice n'a répandu aucune lumière sur cette question importante, lorsque l'honorable député de Pictou (M. Macdonald) l'a interrompu sans lui poser la question suivante:

Le ministre voudrait-il bien nous dire pourquoi à l'ancienne commission des obus on a substitué le conseil impérial de munitions?

A cette question le ministre a répondu comme suit:

Au début, l'œuvre de cette commission était pour ainsi dire scientifique. Je fis choix des meilleurs hommes consentant à se charger de ce travail: MM. Bertram, Carnegie, Cantley et les autres étaient tous des experts. Je fis aussi choix des meilleurs militaires qu'il me fut possible de trouver, comme le colonel Lafferty. J'oublie les noms des autres; mais il s'agit d'hommes qui s'étaient familiarisés de vieille date avec ce travail des plus techniques. Avant la dissolution de la commission des obus, il y avait dans les fabriques de Montréal, Toronto et autres grandes villes du Canada une centaine d'hommes qui étaient tout aussi habiles que l'étaient les premiers au début de la guerre. On confia à une commission le soin de s'occuper de la question de la production de l'acier au Canada et de surveiller les plus chers intérêts de cette œuvre; car l'acier est la base même de cette industrie. Voilà, il me semble, une réponse qui doit donner satisfaction à mon honorable ami.

Mais cette réponse ne satisfaisait pas l'honorable député de Pictou qui demanda de nouveau:

Pourquoi a-t-on dissout cette commission, afin de la remplacer par des hommes tout à fait inexpérimentés en matières d'achat d'obus?

Et le ministre répondit:

L'hon. sir Sam Hughes: J'ignore s'il a été effectué des achats d'obus. Des commandes ont été données à certaines maisons. Avant que la commission des munitions soit créée, l'entente était qu'un certain nombre d'obus seraient livrés tous les mois.

Je dois faire observer que cette réponse du ministre était très extraordinaire et bien peu satisfaisante. Il nous dit qu'il a choisi le général Bertram et le colonel Cantley, parce que c'étaient des experts; parce qu'ils étaient au courant de la besogne. C'était naturellement une bonne raison pour les choisir. Le ministre nous dit aussi qu'ils ont donné toute satisfaction; qu'ils ont produit des obus à un prix moindre qu'en Angleterre et aux Etats-Unis. Pour un simple pékin comme moi, c'était une bonne raison pour conserver leurs services, et, je le répète, pourquoi le ministre les a-t-il renvoyés lorsque leur tâche n'était pas à moitié terminée? Voyez la raison que le ministre lui-même nous donne.

Il dit qu'au début les experts étaient rares; qu'il a retenu les services de ces hommes jusqu'à ce qu'il eût formé à Montréal, à Toronto et dans d'autres villes une centaine d'experts aussi bien renseignés sur l'industrie de l'acier que le colonel Cantley ou le général Bertram. Je ne crois pas que personne au Canada ajoute foi à ce propos. Veut-on nous faire croire que, de ces prétendus experts, dont l'expérience en fait d'obus date de quelques mois, on pouvait attendre une connaissance aussi parfaite de l'acier que du colonel Cantley, qui a consacré toute une vie à l'étude de cette fabrication. Le ministre ajoute ensuite qu'ayant découvert qu'il y avait dans le pays une centaine d'autres experts tout aussi bons que MM. Bertram et Cantley, il décida de dissoudre la commission des obus et de la remplacer.

Le plus extraordinaire de la chose, c'est qu'il n'a fait entrer dans la nouvelle commission des munitions aucun de ces experts d'un jour. Il a cherché ailleurs et il a présenté pour la charge de président de la nouvelle commission un homme qui n'avait jamais vu un obus; un homme qui, quoique peut-être parfaitement versé dans

d'autres branches du commerce, ne pouvait se connaître dans l'industrie hautement technique de l'acier plus qu'une vache en algèbre. En d'autres termes, le ministre nous dit qu'à l'heure où cette fabrication avait encore peu d'importance et en était à ses débuts, il s'est procuré les meilleurs hommes du Canada pour la diriger, mais, l'affaire ayant pris d'énormes proportions, au point de donner lieu à la dépense de centaines de millions de dollars, il a renvoyé les experts et il a nommé à leur place des gens qui ne connaissaient absolument rien à la chose.

Lorsque le ministre manda à son bureau les membres de l'ancienne commission des obus pour leur apprendre que l'on n'aurait plus besoin de leurs services, l'explication qu'il leur fournit, si nous devons en juger par ses remarques de l'autre jour, doit avoir été à peu près la suivante: Messieurs, vous avez fait une splendide besogne vous avez créé au Canada une nouvelle industrie, vous avez procuré de l'emploi à des centaines d'ouvriers canadiens et vous avez fait entrer dans le pays des millions de dollars; vous avez fait à vos propres frais des essais scientifiques et vous avez démontré que l'acier canadien est tout aussi bon que n'importe quel autre au monde. Vos succès, messieurs, ont dépassé notre attente, et je tiens à vous faire mes plus chaudes félicitations. Mais il y a une chose sur laquelle il faut que j'appelle votre attention. Vous n'êtes, il est vrai, qu'au milieu de votre gigantesque tâche. Lors de votre nomination, les experts étaient rares; ils sont maintenant aussi nombreux que les colonels honoraires. Les bois en sont pleins. Pour cette raison, j'ai décidé de vous décharger de toute nouvelle responsabilité, et mon dessein est de mettre à la tête de cette industrie un homme de Toronto qui ne connaît absolument rien de l'acier, mais qui est parfaitement renseigné sur toutes les questions relatives au salage et à la vente du porc. J'espère, messieurs, que vous comprendrez toute la sagesse de ma décision, et, en ce cas, tout ira bien. Dans le cas contraire, vous pouvez tout de même aller vous promener, ma décision ne s'en exécutera pas moins.

Et telle a été la fin de l'entrevue. Les discours de l'honorable député de Richmond (M. Kyte), de l'honorable député de Russell (M. Murphy), et de l'honorable député de Carleton (M. Carvell) ont fait justice de la prétention émise par le solliciteur général et par d'autres que cette commission des obus était, autrement que de nom, une institution impériale. Un reproche que l'on a fait à la commission des obus, c'a été d'avoir confié de grosses commandes à des compagnies dans lesquelles quelqu'un de ses membres était intéressé. Il fallait, a-t-on dit, prévoir, je ne l'ignore point, la dépense initiale à faire pour l'exécution de ces commandes.

Toutes ces questions doivent être examinées. La responsabilité dans cette affaire incombe principalement au général Bertram. Le traitement infligé à celui-ci par le Gouvernement est un exemple de la mollesse avec laquelle le ministère envisage les choses de première importance. Si le général Bertram et le colonel Cantley étaient innocents, s'il n'a été même rien insinué contre le colonel Cantley, le Gouvernement qui les avait mis là aurait dû les défendre.

Mon opinion à moi est que le général Bertram, qui dit avoir adjugé toutes les commandes sans même consulter ses collègues, n'a été, dans une large mesure, qu'une sorte d'agent aux ordres du parti. Il a tenu de nom un poste très important. Outre qu'il avait la présidence de la commission des obus, il était dépositaire de fonds anglais considérables, et l'honneur du Canada se trouvait en quelque sorte commis à sa garde. S'il s'est rendu coupable du moindre abus de confiance, et qu'on l'ait su, on devait le démettre sans façon. Mais que fit le Gouvernement? Il lui ôte la charge de président, met un autre à sa place et prie notre souverain de se commettre dans cette affaire mal odorante en conférant au général Bertram l'ordre de chevalier. Il fait plus: il engage le gouvernement impérial à le reprendre, non comme président, mais comme simple membre de la nouvelle commission des obus.

Par là, ils se sont rendus responsables envers le peuple canadien de tous les péchés de la première commission des obus, quels qu'ils soient.

Il est répugnant de discuter pareilles questions, mais nous avons le devoir de parler franchement. Il n'est guère honorable pour le pays qu'il ait fallu révoquer la commission des obus, créée par le gouvernement canadien pour s'occuper d'une mission aussi vitale à la sécurité de l'empire, que la production des munitions, et qu'on ait pour ainsi dire enlevé cette besogne des mains du gouvernement canadien, puis qu'on lui ait substitué une nouvelle commission des munitions, créée non pas par le gouvernement canadien, mais par le gouvernement impérial.

En demandant les détails les plus circonstanciés sur ces dépenses de guerre, nous ne faisons que notre devoir, et c'est ce qu'at-

tend de nous le peuple canadien. Nous n'exigeons pas la perfection chez les ministériels. Si nous le faisions, nous éprouverions une cruelle déception.

De notre côté, nous sommes, prêts à faire des concessions. Il y eut un Judas parmi les douze apôtres, malheureusement. Tout de même, on ne s'attend pas à rencontrer à tout instant des Judas Iscariote, tendant la main, prêts à trahir leur pays moyennant finance, et tous clamant leur fidélité à un parti politique. C'est à bon droit que le représentant de Lloyd George, M. Thomas nous a rappelé qu'il y a trop de politique mêlée à nos dépenses militaires.

Les députés de la gauche ne sauraient manquer de remarquer l'importance accordée aux considérations d'ordre politique, au cours de cette guerre, relativement à la production des munitions et à l'achat des fournitures de guerre.

Et nous nous demandons si vraiment le Gouvernement a bien compris les formidables intérêts en jeu. Ces messieurs croient-ils réellement que l'empire est en danger et que l'issue heureux de cette guerre est plus importante que le triomphe d'un parti quelconque?

Il s'agit d'une guerre mondiale, de la vallée de l'Euphrate dans l'Est jusqu'à la baie de Biscaye dans l'Ouest, et du Cercle arctique jusqu'à la frontière de l'Egypte, toute l'Europe et une grande partie de l'Asie et de l'Afrique forment un camp armé. Chaque défilé de montagne, chaque hameau, chaque rue de villes, retentit des échos du clairon et du pas sonore des hommes armés. Tellement énormes seraient les résultats de la défaite de l'empire qu'il est irritant de songer que le Gouvernement puisse s'occuper de mesquines questions de politique de parti. Qu'on conçoive, si faire se peut, la situation de notre armée sur le front occidental, durant les interminables mois d'août 1914 à août 1915, faisant l'impossible pour garder le terrain conquis, et demandant à grands cris des munitions, pendant que les fauchait tous les jours l'artillerie allemande.

Que faisait-il donc alors, notre Gouvernement, durant cette crise angoissante de nos affaires nationales? Tentait-il un effort digne d'hommes d'Etat, pour résoudre le plus important problème qu'il ait jamais eu à solutionner? Consulta-t-il l'association des manufacturiers, sur le meilleur système à appliquer? Utilisa-t-il ses propres usines à Winnipeg et à Québec, si bien outillées pour la fabrication des munitions et qui chômaient alors? Nullement, jamais plus belle occasion ne s'était présentée pour rendre un grand service au Canada et à l'empire, et il la laissa s'échapper. Il s'amusa à répondre à d'insignifiantes demandes des clubs Borden et des comités tories, à faire le colportage d'entreprises de guerre et autres besognes parmi ses amis politiques. Est-il étonnant qu'on demande que ces rapineurs de guerre soient dénoncés, démasqués et punis? De temps à autre nous avons pu entrevoir ce qui se passait derrière la scène. Nous comptions sur une réforme, mais grande a été notre déception. Si nous décidons que dans l'intérêt public, il y a tout à gagner à le faire, nous soulèverons peut-être cette session-ci un coin du voile, afin de mettre au jour de la publicité tout ce misérable gâchis. Si le rapineur de guerre est dénoncé, démasqué et puni, personne n'applaudira plus volontiers que ceux qui risquent leur vie pour nous sur les champs de bataille en Europe. Certes, ce ne serait pas un avantage à dédaigner que de gagner l'approbation des 200,000 braves qui se sont déjà enrôlés au service du pays.

Est-il étonnant que nos populations demandent qu'on les mette en lieu de se débarrasser d'un gouvernement qui a si misérablement manqué de s'élever à la hauteur de la situation?

Monsieur l'Orateur, les journaux ont fait allusion à une grande consultation populaire. Députés de la gauche, nous ne lançons pas de défi en matière d'élections. Cela regarde le Gouvernement. S'il décide de prendre l'offensive, il constatera que les munitions ne manquent pas à l'opposition. Qu'il y ait, oui ou non, des élections, le parti libéral est plus uni que jamais.

Notre parti est plein d'espoir et de confiance, parce qu'il sait que la confiance, en sa cause, parce qu'il sait que son triomphe deviennent de jour en jour plus certains. Néanmoins nous ne réclamons pas une élection. Nous demandons que l'on continue la guerre énergiquement, que l'administration soit honnête et que l'on traite avec justice et générosité les hommes et les familles des hommes qui risquent leur vie pour la défense du pays.

J'ai lu tout récemment une histoire au sujet de Charles M. Schwab, le grand manufacturier des aciéries de Pittsburg. En traversant l'Atlantique il rencontra sur le pont du navire un notable commerçant de New-York. C'était au moment de la grande stagnation des affaires aux Etats-Unis. Le marchand fit cette observation: Et vous aussi, monsieur Schwab, je suppose que vous faites comme nous, vous attendez des temps meilleurs. Non, répondit Schwab,

je n'attends pas des temps meilleurs, j'ai retroussé mes manches et je travaille pour les faire venir. C'est cet esprit, monsieur l'Orateur, qui devrait animer pendant cette crise les honorables membres des deux partis de la Chambre.

Le seul désir des membres de l'opposition est de surveiller le trésor public, de faire en sorte que le Canada remplisse son rôle avec honneur et de donner son appui aux mesures qui hâteront la victoire finale de l'Angleterre et de ses alliés.

M. W. E. KNOWLES (Moosejaw): C'est la première fois, monsieur l'Orateur, que j'ai l'honneur de m'adresser à vous depuis que vous occupez les hautes fonctions de président de la Chambre et j'estime que mes premières paroles doivent affirmer que dans l'Ouest, nous voulons toujours le libre échange pour le blé et les instruments agricoles. De crainte que, comme quelques-uns de vos prédécesseurs, vous ne restiez pas longtemps en fonctions, je tiens à bien établir que je n'oublierai pas cette déclaration. Après avoir fait cette importante remarque que nous sommes plus que jamais désireux de voir le Gouvernement prendre ces deux mesures si désirables, je passerai à la discussion d'affaires d'un ordre plus général

Jusqu'à présent, au cours des débats, nous avons entendu un grand nombre d'excellents discours prononcés par des collègues siégeant des deux côtés de la Chambre. Je crois que je pourrais même dire que ces discours ont été très habiles. Je ne suis pas absolument d'accord avec beaucoup d'entre eux, mais je ne me souviens pas d'avoir entendu un débat au cours duquel les discours ont atteint, dans leur ensemble, un niveau aussi élevé que ceux qu'il nous a été donné d'écouter ici.

Nos honorables adversaires disent que tout était allé très bien jusqu'à ce que mon honorable ami de Saint-Jean (N.-B.) (M. Pugsley) ait pris la parole et ils semblent croire qu'il a été le mauvais esprit de l'opposition qui est venu troublé cette fête d'amour et susciter des querelles. Je crains que nos honorable amis de la droite n'aient puisé cette idée que dans leur propre conscience accusatrice. Le discours de mon honorable ami de Saint-Jean n'a du surprendre personne parce qu'il a été raisonnable et prononcé de bonne foi. Suivant moi, un partisan du Gouvernement aurait pu faire ce discours dans tous ses détails. Son attaque n'était pas destinée contre le Gouvernement, mais elle était basée sur la nécessité d'apporter, au milieu de cette période critique, la plus grande honnêteté que l'administration est capable d'introduire dans la gestion des affaires du pays. En ce moment, que l'on soit partisan du Gouvernement ou de l'opposition, je ne vois pas pourquoi on ne serait pas aussi animé, d'un côté comme de l'autre, de l'ardent désir d'examiner toutes ces accusations pour en finir avec les erreurs, si erreurs il y a eu.

Même la presse conservatrice, dit, en plusieurs circonstances, qu'on devrait faire une enquête. Pourquoi ne prendrait-on pas la même attitude à la Chambre. Pourquoi nous entendons souvent dire par nos collègues qu'il ne devrait pas y avoir de partisans en ce moment, comment se fait-il qu'ils ne soient pas de la même opinion sur cette question? S'ils sont si désireux de faire disparaître maintenant toutes les considérations de parti, s'ils montrent si peu d'esprit de parti, pourquoi leur presse prend-elle une allure aussi indépendante? Pourquoi ces honorables députés ne montrent-ils pas la même indépendance que la presse qui les appuie? Pourquoi ne se lèvent-ils pas pour dire qu'il devrait y avoir une administration honnête et intelligente des affaires publiques et que la conduite du Gouvernement, à ce sujet, devrait être soumise à une enquête.

Il n'y a pas grand'chose à redire à la déclaration faite par nos adversaires qu'à l'heure actuelle les partis politiques devraient être mis de côté. A moins qu'un homme ne reconnaisse qu'il y ait quelque chose à gagner, non pour son parti, mais pour le pays, en ce qui touche à l'administration des affaires publiques, nous devrions garder un silence complet sur les questions de partis politiques. A moins que son attachement à son parti ne doive produire une amélioration dans l'administration des affaires publiques, il fait aussi bien de le mettre au second plan pour le moment. S'il s'agit simplement de produire un effet sur les adversaires, je ne vois pas quel avantage on peut en retirer. Mais, sans aucun doute, à quelque côté qu'il appartienne, c'est un loyal sujet celui qui dit que le Gouvernement devrait recevoir de l'appui et que les erreurs devraient être arrêtées. Par conséquent je voudrais m'adresser personnellement au très honorable leader du Gouvernement (sir Robert Borden) et lui parler pour le moment comme un de ses partisans.

Je ne suis pas un conservateur et je suis absolument sûr que je ne le serai jamais, mais je pense qu'il est de son devoir d'aider

en ce moment le premier ministre. Les conservateurs sont au pouvoir, il n'y a pas de doute là-dessus, et nous ferions aussi bien d'admettre cette vérité. C'est un malheur pour le pays, mais n'insistons pas là-dessus. Les conservateurs sont au pouvoir, je le répète, et alors à quoi bon faire des embarras à ce sujet? Ils sont au pouvoir, et alors tant que durera la guerre, ils ont le droit à un appui honnête et sincère des deux partis de la Chambre. Mais comment un honnête homme appuiera-t-il le Gouvernement? Si le Gouvernement dirige l'administration, en ce qui touche à la part comparativement petite que le Canada prend à cette guerre, d'une façon malhonnête et perverse, telle que cela fera du tort à l'Angleterre et aidera à l'Angleterre à triompher, alors est-il un vrai patriote, est-il un membre dévoué à l'un ou l'autre des partis, celui qui ne dit pas que les accusations doivent être soumises à une enquête et qui ne fait pas tous ses efforts pour arrêter les erreurs qui nuisent à l'Angleterre et aident à ses adversaires? Ne serait-ce pas pour lui la seule chose convenable à faire et alors je répète encore sincèrement que je crois de mon devoir de ne pas entraver l'œuvre du Gouvernement mais bien de l'aider de tout mon pouvoir et c'est ce que je crois faire en lui conseillant d'agir de façon à mériter la confiance de la population du pays et d'arrêter tout le coulage qui se produit, toute la dilapidation de l'argent qui s'en va à ces sangsues, à ces hommes qui remplissent leurs poches et qui sortiront de la guerre millionnaires, tandis que la grande majorité du peuple sera ruinée en argent fait preuve de patriotisme.

Il y a déjà quelques années—en 1907 ou 1908—j'ai dit ici que si un troisième parti se formait au Canada, je le suivrais s'il se consacrais franchement et honnêtement à ce que je considérais être juste. Je ne dirai pas que je suis plus indépendant que mon voisin, bien que je voudrais pouvoir le dire, mais si nous aimons l'indépendance, cette guerre pourrait nous donner l'occasion de mettre à l'épreuve la sincérité de ce désir. Je ne vois pas pourquoi en ce moment des honorables députés des deux groupes de la Chambre ne pourraient pas dire qu'ils n'appartiennent ni à l'un ni à l'autre des partis. Il me semble très étrange qu'au moment où dans la presse conservatrice des journaux importants, intelligents et administrés avec soin, disent qu'ils sont prêts à permettre une enquête, vous ne voyez jamais un de nos honorables adversaires exprimer cette opinion.

[M. Knowles.]

Cette guerre contribuera en quelque chose à faire disparaître l'égoïsme des partis qui malheureusement pour ce pays nous renferme dans des bornes trop étroites. Vous voyez ce même spectacle dans toutes les différentes province du Canada.

Dans la législature de la Colombie Anglaise, si l'on doit receuillir un vote, vous verrez que quarante à cinquante députés sont de la même opinion que sir Richard McBride et dans l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario tout le long de la route jusque dans cette Chambre vous constaterez que dans quatre-vingt dix cas sur cent, chaque fois qu'il faut voter dans ces assemblées responsables, ceux qui suivent dans les rangs pensent comme leur chef. C'est malheureux. Si le leader du Gouvernement dit qu'une chose est bien et si le leader de l'opposition dit qu'une autre chose est bien, personne n'a besoin de déclarer que chacun pense la même chose que le leader de l'un ou l'autre parti. Quand nous multiplions la situation des affaires par le nombre des provinces du Canada, par neuf, je déclare que c'est malheureux d'être à ce point les esclaves de notre parti. J'ignore quel sera le remède, mais je voulais faire remarquer que peut-être la secouse et l'influence sérieuse de cette guerre pourraient nous faire comprendre peut-être le peu de mérite des partis politiques et que cela ne vaut guère la peine pour un homme voûté à l'âge mur, de consacrer toute sa vie à se soumettre aux ordres d'un parti auquel il peut se faire qu'il appartienne Le Dominion a eu, il n'y a pas très longtemps un exemple de vingt et un députés élus indépendamment de l'un ou l'autre parti

Ces vingt et un députés entrèrent au Parlement, après avoir été élus par l'honnête habitant de Québec—qui, si j'en crois ce que l'on dit, est le plus honnête homme qui vive sous le soleil—et nous avions l'espoir qu'ils allaient nous donner une idée de ce que c'est que l'indépendance politique au sein de cette assemblée responsable. Nous jetâmes un regard d'admiration sur ces hommes et nous nous dîmes: Voici vingt et un représentants du peuple qui ont eu le courage de se lever et de proclamer: Nous ne promettons pas un attachement indéfinie à un parti; en réalité, ils avaient dénoncé les deux partis. Mais combien nous avons été deçus! Nous avons éprouvé vingt et une déceptions, puisqu'ils étaient vingt et un en tout. Tous et chacun d'eux se sont jetés dans les rangs du parti qui était à la crèche, et à l'heure actuelle, du

premier au dernier, ils jouissent des douceurs du pouvoir et ils se gorgent de tout ce qu'ils peuvent attrapper au passage. Il est possible que l'exemple de ces vingt et un représentants du peuple ait fortement contribué à décourager les idées d'indépendance qui commençaient à germer dans l'esprit du peuple canadien.

S'il me prenait la fantaisie de retourner devant mes électeurs et de leur dire: je désire me présenter encore une fois; j'accorderai mon appui aux mesures et je ne veux pas être lié à aucun parti politique, mes électeurs me répondraient peut-être: Vingt et un députés se sont servi de ce truc en 1911, et ils en ont tous retiré quelque profit; que désirez-vous donc vous procurer, compère Knowles? Bah! je pourrais peut-être devenir ministre; Dieu seul sait ce qui pourrait m'arriver.

Qui aurait pu prévoir, il y a quatre ou cinq ans, que mon honorable ami (M. Blondin) qui siège aujourd'hui les mains bénévolement croisées et avec un sourire de satisfaction au coin des lèvres, en qualité de secrétaire d'Etat, ferait partie d'un loyal cabinet Borden? La chose aurait paru invraisemblable, en ce temps-là.

L'indépendance politique a reçu un terrible coup, à mon sens, le jour où ces vingt et un représentants du peuple ont joué le rôle de Judas Iscariote, mais en même temps j'ai l'espoir et je l'espère ardemment, car à mesure que j'avance en âge, je suis de plus en plus fatigué de ces luttes de parti—que cette guerre qui se poursuit actuellement, nous rendra plus raisonnables, nous fera agir plutôt comme des hommes d'âge mûr que comme des pions sur l'échiquier. J'ai le ferme espoir que cette guerre fera réellement des hommes de nous, capables de penser et d'agir avec indépendance, tout comme nous le faisons dans l'exercice de nos professions respectives.

J'affirmais tout à l'heure que, à mon sens, le discours qu'a prononcé mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley) était d'une nature telle que même mes amis de la droite ne devraient pas s'en plaindre; les paroles qu'il a proférées partaient réellement du cœur d'un véritable ami du pays et même du Gouvernement.

Je n'ai nullement l'intention de discuter les différentes questions qui ont été soulevées au cours de ce débat; mais en ce qui a trait à la prolongatoin des pouvoirs de la Chambre actuelle, je me contenterai de déclarer que la conduite de l'opposition sera déterminée jusqu'à un certain point par la nature même de la mesure que le Gouvernement soumettra à notre approbation.

Si la prolongation du mandat de la présente Chambre devait signifier la continuation des gaspillages des deniers publics et la saignée à blanc du pays, alors il s'agit d'une mesure qui pourrait avoir pour nous les plus graves conséquences.

Le projet de prolonger la durée de notre mandat est un très grave problème, de quelque côté qu'on le retourne. c'est un projet quelque peu imprudent. Nous devons y aller en douceur relativement à cette question de prolonger nos fonctions parlementaires. Pour ma part, je n'espère pas être candidat de nouveau, et comme il est fort possible que je n'aie jamais à répondre de ma conduite sur ce sujet devant mes électeurs, je suis un peu plus ombrageux que qui que ce soit relativement à cette question.

Si quelqu'un vous confie une certaine somme d'argent en fidéicommis pour une période déterminée, toute la question consiste à savoir jusqu'à quel point il faut que les circonstances soient graves et critiques, pour que vous soyez justifiés de prolonger la confiance qu'il a mise en vous. Je remarque que le principal organe du Gouvernement dans l'Ouest, le journal de mon honorable ami le ministre des Travaux publics, se sert d'un langage plutôt malheureux dans la discussion de cette question de la prolongation de la législature.

Dans son numéro du 21 janvier 1916, après avoir publié le compte rendu du débat sur le discours du trône, au Sénat, et avoir cité les paroles du sénateur Lougheed, le "Telegram", de Winnipeg s'exprime comme suit en parlant de la prolongation de la présente législature:

> On regarde cette affirmation du leader conservateur au Sénat comme l'indice que l'opposition peut adopter ou rejeter la proposition du Gouvernement; mais qu'en cas de refus le Gouvernement en appellera immédiatement au peuple.

Voilà l'opinion d'un journal, qui est le porte-parole du ministre des Travaux-publics. Je ne suis pas prêt à affirmer que l'honorable ministre ait vu lui-même cet article. Un bon nombre de gens qui avaient l'habitude de lire le "Telegram", il y a un an, ne le lisent plus à l'heure actuelle, je le concède; mais nul ne doute que ce journal ne soit encore le porte-parole de la poignée de conservateurs, ou plutôt pour me servir de l'expression de mon honorable ami le ministre des Travaux publics, du cadavre de ce qui fût autrefois le parti conservateur dans la province du Manitoba. Soyez assurés que, je n'aurais jamais employé ce mot-là si l'honorable ministre ne l'avait fait avant moi. Il ne

sert de rien de piétiner sur la tombe d'un défunt; car tous, nous aurons le même sort quelqu'un de ces jours. Tout de même, le parti conservateur est disparu, et le "Telegram" demeure dans le seul but, je le présume, d'être le porte-parole du ministre des Travaux publics. Or, le "Telegram", de Winnipeg le déclare: l'opposition peut adopter ou rejeter la proposition du Gouvernement. Je le demande à mon honorable ami de Souris (M. Schaffner), est-ce bien là la bonne manière de poser la question, si vous désirez obtenir le consentement unanime du Parlement?

Ce même article a été publié dans les colonnes du "News", de Moosejaw, et, je l'espère, dans tous les journaux conservateurs de l'Ouest, de sorte que tous les fidèles de la cause conservatrice dans l'Ouest vont être convaincus qu'il ne reste plus d'autre alternative à l'opposition que d'approuver le projet du Gouvernement, sans le modifier en rien et sans l'étudier; autrement, c'est l'appel au peuple.

Du moment que le ministre des Travaux publics pose la question sous cette forme, comment dirai-je, légèrement offensante, inutile de dire que nous, les membres de la gauche, sommes prêts à relever le défi.

Cette proposition relative à la prolongation de la législature, je n'hésite pas à le dire, devrait faire l'objet de longues délibérations, et alors peut-être pourrions-nous en arriver à trouver un terrain d'entente mutuelle. Plusieurs des orateurs qui ont pris la parole avant moi ont parlé de l'énormité de la lutte dans laquelle nous sommes engagés, à l'heure actuelle. Le ministre de l'Agriculture (M. Burrell) juge, semblerait-il, de la loyauté d'un homme, selon la longueur du temps qu'il consacre à parler des choses de la guerre. Entre autres choses, il a pris la mesure du patriotisme de mon honorable ami de Carleton (M. Carvell), en lui faisant un cours sur la façon dont doit se conduire un gentilhomme anglais, puis il a mesuré son discours au galon ou au pied-de-roi et il a conclu qu'il en avait consacré un certain nombre de pouces aux choses de la guerre, mais dix fois plus encore à d'autres questions. Si l'on emploie la même méthode à l'endroit de mon discours, j'ai bien peur de ne pas être classé au nombre des sauveurs de l'empire; car je n'ai nullement l'intention de vous parler longuement de la guerre, qui sévit actuellement en Europe.

Il est un fait, toutefois, que je tiens à constater à propos de la guerre; c'est qu'elle a puissamment contribué à faire du Canada une nation.

Nos volontaires qui sont partis pour le front, étaient sous le commandement d'officiers en majeure partie libéraux, selon que l'a affirmé le ministre de la Milice, et je tiens à le proclamer, dans la ville que j'habite, la nomination des officiers n'a pas soulevé de querelles. On les a choisis, à mon sens, sans s'occuper du parti politique auquel ils appartiennent, et j'aurais été l'un des premiers à l'apprendre, il me semble, si les choses s'étaient passées autrement. Il n'y a pas eu de favoritisme, pour autant que je sache, et tout est pour le mieux. Je ne parle, qu'on veuille bien en prendre note, que pour la division électorale que j'ai l'honneur de représenter, car je ne sais pas du tout ce qui a pu se passer ailleurs.

En volant à la défense de l'empire, nos volontaires ont fait une réalité de ce qui était auparavant plus ou moins une question de sentiment. Du moment que 200,000 ou plus de nos jeunes gens prennent les armes et jurent fidélité à leur souverain, disant adieu à tout ce qu'ils possèdent de plus cher et à tout ce qu'ils aiment le mieux au monde, pour affronter les plus grands dangers au péril de leurs vies, il ne peut plus exister un seul doute qu'ils sont de véritables citoyens de l'empire britannique. Ceux de nos soldats qui sont partis pour la ligne de feu se sont conduits de façon à nous rendre fiers d'eux. Depuis le début de la guerre actuelle, il n'y a pas eu d'heure où nous ayons été plus fiers de la vaillante conduite de nos soldats, qu'à cette bataille de Langemark, où nos ennemis ont fait usage pour la première fois de gaz empoisonnés, et où aussi nos braves soldats en face des gaz délétères et sous le feu mortel de l'artillerie allemande, se sont conduits avec une bravoure telle que l'un des généraux de l'armée anglaise a proclamé que les Canadiens avaient sauvé la situation. Nos jeunes citoyens ont soutenu la belle réputation de courage qui est l'apanage de la race anglaise et nous avons raison d'être fiers de leurs exploits.

Je ne pouvais m'empêcher de songer, à l'instant où le Canada tout entier était transporté d'orgueil et de reconnaissance à la suite de cette journée glorieuse, que, eussions-nous envoyé à la mère patrie 35 millions ou même 35 billions de dollars sous forme de contribution, jamais ces millions ou ces billions n'auraient pu remplacer nos gars, qui ont pris part à ces combats, non pas à titre de vassaux ou de mercenaires, mais comme des citoyens libres luttant pour conserver leur liberté.

Permettez-moi de me servir du même argument relativement à la marine. Le Gouvernement est satisfait de la conduite qu'ont tenue nos vaillants soldats, et mon honorable ami, le ministre des Douanes, je n'en ai aucun doute, est fier des jeunes gens qui représentent si dignement son comté, sur les champs de bataille européens.

Supposons maintenant que dans une grande bataille navale la contribution du Canada ne serait représentée que par une misérable somme de $35,000,000, et qu'aucun de nos gars ne seraient présents en une telle circonstance; n'est-il pas vrai que nous aurions honte de notre inaction? Voilà justement ce que nous, les libéraux, avons voulu combattre, lorsque nous nous sommes opposés à l'adoption de la loi navale du ministère Borden, il y a quelques années; or, la guerre actuelle, à mon sens, aura beaucoup contribué à me confirmer dans l'opinion que j'avais alors, à savoir que pour la marine de même que pour l'armée de terre, notre contribution à l'empire doit se faire en hommes; nous devons faire toute la part, que l'on est en droit d'attendre d'une jeune nation, en lui fournissant selon nos ressources, et des hommes et de l'argent.

Jusqu'à ce jour, nos voisins du sud n'ont encore pris aucune part au conflit actuel. Loin de moi la pensée de blâmer en quoi que ce soit la conduite des Etats-Unis, mais je suis d'opinion que les grandes questions qui ont fait les grandes nations se lancer tête baissée dans la guerre terrible, qui ensanglante l'Europe, sont tout aussi vitales pour les intérêts de nos voisins du sud que pour les nôtres.

Vous le savez tous, messieurs, à la seconde convention de La Haye, au bas de laquelle l'ex-président Roosevelt a apposé sa signature, il avait été stipulé que la neutralité des petites nations serait toujours respectée. Les Allemands ont violé cette convention lorsqu'ils ont ravagé la Belgique.

Vous voudrez bien vous le rappeler, l'ex-président Roosevelt a écrit une lettre très énergique, qui a paru dans les colonnes de l'"Independant" de Chicago, il y a à peu près un an, et dans laquelle il déclarait qu'il n'aurait jamais apposé sa signature au bas de la convention de La Haye, s'il avait jamais pu songer que les Etats-Unis négligeraient de la faire respecter.

Quel que soit le prix que nous coûte cette guerre en hommes et en argent, nous serons fiers dans la suite, si la justice sort victorieuse du conflit actuel, d'avoir fait notre part en tant que nation, afin d'amener ce résultat, au lieu de nous occuper tout simplement à faire de l'argent à la faveur de cette guerre terrible, comme c'est le cas des Etats-Unis, depuis le début des hostilités.

Peut-être les Etats-Unis avaient-ils des raisons particulières pour ne pas prendre part à cette guerre. Leur population est tellement cosmopolite qu'ils eussent peut-être eu lieu de redouter une révolution; mais je trouve étrange que, comme nation, ils n'aient pas cru devoir protester et ne se soient pas même plaints qu'on eût violé la neutralité de la Belgique.

En lisant, dans la presse américaine que ce pays-là compte depuis quelque temps de nouveaux millionnaires je me dis avec orgueil qu'au lieu de faire des millions le Canada aura perdu beaucoup d'argent et beaucoup de monde, il est vrai, mais qu'il aura la satisfaction de s'être dévoué en vue de la victoire. Si lourds qu'aient été nos sacrifices, nous serons fiers de les avoir faits et d'avoir défendu avec toutes nos forces la cause de la civilisation et de la justice dans le monde.

J'ai lu, dans la "American Review of Reviews" du mois de janvier un article concernant les immenses fortunes que font actuellement les Américains. C'est stupéfiant.

Dans la suite de son article l'auteur dit, au sujet de la paix ces quelques mots:

> Certes, on pourra voir venir la paix d'assez loin pour que les manufacturiers s'y préparent et l'on saura nous prévenir, assez longtemps d'avance, du coup qui devra être porté.

Je n'ai pas l'article ici, mais ce que j'en dis est exact. Cet article me donne à penser que, dans cette guerre, la nation américaine songe plutôt à ses propres intérêts, et étant donné que cela soit, pareil sentiment ne lui fait pas grand honneur. Naturellement, personne ne sait quand la guerre cessera, et il est possible qu'elle dure longtemps. Il a fallu beaucoup de temps à la Grande-Bretagne pour réduire un petit pays comme celui des Boers, et au Nord si puissant des Etats-Unis, pour réduire le Sud. Il a fallu aussi beaucoup de temps pour achever la guerre de Crimée. L'Allemagne possédant une forte organisation et s'étant emparée déjà de la Pologne, des Balkans, d'une partie de la France et de la Belgique, il ne serait donc pas étonnant qu'il nous fallût du temps pour en triompher.

On nous demande d'ajouter une année au terme de cette législature, mais je crains biens que, même à l'expiration de ce temps-là, nous n'en sachions pas plus qu'aujourd'hui au sujet de la paix.

Dans l'intervalle nous n'avons qu'à combattre de toutes nos forces.

Le Gouvernement va nous dire, sans doute, qu'il s'occupe activement du sort des soldats revenus au pays, de leur préparer des emplois, de fournir aux estropiés des membres artificiels et de faire instruire les sourds et les aveugles. C'est une rude tâche de secourir l'humanité souffrante et c'est un terrible sort pour l'humanité que d'être plongée dans la souffrance. Cependant, notre principal devoir—et nous ne mériterions aucun pardon pour l'avoir négligé—c'est de nous intéresser de notre mieux aux malheureux qui nous reviennent des champs de bataille des Flandres et de la France.

Le ministre de la Marine et le solliciteur général, espèce d'omniscient, vrai puits de science, nous ont parlé du transport sans nous en apprendre guère plus à ce sujet que nous savions auparavant. Ils nous ont dit qu'ils avaient assuré le transport du blé de l'Ouest. Si les compagnies sont restées libres d'imposer 43 cents par boisseau pour le transport du blé en Europe, ces messieurs auraient infiniment mieux fait de ne pas s'occuper d'assurer ce transport. Ils ont relâché 23 navires et, pour cette raison, le taux normal du transport s'est élevé de 4 ou 5 cents qu'il était, jusqu'à 42 cents par boisseau. Le ministre de la Marine eût mieux fait de réquisionner des navires et d'en payer raisonnablement l'usage, que d'enrichir les amateurs en les laissant imposer des prix de fret de 800 pour cent plus élevés que de raison. La question du blé de l'Ouest est grave et donne lieu à des plaintes tous les ans.

On admettra que nous la compliquons encore aujourd'hui, au sujet du transport, nos élévateurs de Fort-William et des Prairies sont remplis et les cultivateurs se trouvent dans l'impossibilité de charroyer leur blé et d'obtenir l'argent qu'il leur faut pour acquitter leurs dettes. Je désirerais que le solliciteur général trouvât moyen de leur venir en aide. Il a requisitionné du blé—je parlerai de cela plus tard—et je voudrais qu'il mît les cultivateurs en état de charroyer le blé qu'ils ont à vendre, je voudrais qu'il achetât ce blé qu'ils ne peuvent encore transporter.

Dans la partie ouest de mon comté, dans la région de Webb, de Maple-Creek et de Gold Lake, il est resté des milliers de boisseaux de blé sur le terrain, parce qu'on ne pouvait pas les transporter. Plus loin à l'ouest, dans l'Alberta, la situation est encore plus déplorable. L'Etat possède des élévateurs et je n'y trouve pas à redire, car je ne veux pas donner à penser à l'honorable député de Souris (M. Schaffner) que j'en veux aux cultivateurs.

Il a demandé au député de Guysborough (M. Sinclair) s'il s'opposait à ce que le chemin de fer de la baie d'Hudson fût achevé. Il va sans doute marquer la réponse de l'honorable député à cette question et expédier force numéros du compte rendu des débats où elle figure. Ne voulant pas jouer au farceur, je ne m'arrêterai pas davantage à ce point, je préfère citer des chiffres pour établir l'insuccès des élévateurs de l'Etat. Je crois que le Gouvernement devrait tâcher de trouver moyen de les achalander davantage.

L'hon. M. REID: A quel espace de temps ces chiffres ont-ils rapport?

M. KNOWLES: Au temps écoulé jusqu'au 12 janvier.

L'hon. M. REID: L'honorable député n'a pas de données pour jusqu'à présent?

M. KNOWLES: Non, mais je me les procurerai si c'est possible. Le 12 janvier, il y avait déjà plusieurs mois que la récolte était faite et il me paraîtrait raisonnable de nous arrêter à cette date-là.

Quand j'ai préparé ce discours, j'ai pris jusqu'aux chiffres les plus récents que le ministère du Commerce pouvait me fournir. Les Voici:

CAPACITE DES ELEVATEURS DE SASKATOON, DE MOOSEJAW ET DE CALGARY, ET QUANTITE DE GRAIN EN ENTREPOT AU 12 JANVIER 1915.

| — | Capacité. | Blé. | Avoine. | Seigle. | Lin. |
|---|---|---|---|---|---|
| | Boiss. | Boiss. | Boiss. | Boiss. | Boiss. |
| Saskatchewan | 3,500,000 | 1,249,057 | 86,802 | 5,935 | 23,709 |
| Moosejaw | 3,500,000 | 187,232 | 54,337 | 8,246 | 4,462 |
| Calgary | 2,506,000 | 29,072 | 70,657 | 2,991 | |
| Total en magasin | | 1,466,351 | 211,796 | 17,172 | 28,171 |

L'hon. M. REID: L'honorable député a-t-il reçu les chiffres comprenant tout le temps écoulé jusqu'à présent? Je le lui demande parce que, dans sa réponse à une question de ma part, vendredi dernier, à ce sujet, l'honorable ministre du Commerce m'a paru dire que les élévateurs se remplissaient très rapidement. Je prends pour admis que les élévateurs de Fort-William et de Port-Arthur se trouvant presque vides à la fin de la navigation, ils auraient dû se remplir les premiers.

M. KNOWLES: Je ne cite pas ces chiffres pour jeter du blâme sur le Gouvernement, les deux parties sont également responsables de la construction de ces élévateurs car ils ont été unanimes à l'approuver; mais c'est au Gouvernement actuel de voir à ce qu'ils soient employés. Il pourrait obtenir des tarifs de transport favorables ou offrir d'autres avantages, ou mêmes, au besoin, faire de la réclame en faveur de ces élévateurs.

L'hon. M. REID: Je vais me procurer les chiffres comprenant tout le temps écoulé jusqu'à samedi dernier et les passer à l'honorable député afin qu'il puisse voir s'ils confirment ce que j'ai dit. S'ils le confirment, il sera heureux de le savoir, sans doute.

M. KNOWLES: Merci. Je serai heureux de la constater. Il incombe à chacun de nous de faire en sorte que ces entrepôts si coûteux n'aient pas été construits en pure perte. Le cultivateur est comme tout le monde, s'il obtient un char pour le charger il en a le contrôle, il l'envoie tout droit à Fort William sans s'occuper de savoir si, en l'expédiant par la route la plus longue, il va en retarder le retour et empêcher quelqu'un de s'en servir plus tôt.

La difficulté, suivant moi, c'est qu'il n'y a pas d'acheteurs aux élévateurs de l'intérieur. Si le cultivateur pouvait mener son char de grain à un des élévateurs de l'Etat en peu de jours, ce char se trouverait plus tôt à la disposition d'un autre cultivateur et cela constituerait un avantage.

Je n'entends pas établir de qu'elle façon l'on devrait s'y prendre à cette fin. Comme je l'ai dit, peut-être vaudrait-il mieux faire de la réclame en faveur des élévateurs. On pourrait les annoncer, par exemple. dans le " Grain Growers Guide " ou dans le "Telegram", de Winnipeg. Il est malheureux que seulement 15 pour 100 de la capacité de ces élévateurs soit employé, quand nous avions si bien espéré qu'elle le serait en entier.

Je passe maintenant à une autre question qui intéressera sans doute le solliciteur général (M. Meighen) que je suis bien aise de voir à son siège. Je veux parler de la réquisition du blé et j'espère que mon honorable ami me fera l'honneur d'écouter mes remarques. Il y a un an, nous manquions de blé dans l'Ouest. Nous demandions au Gouvernement d'acheter des cultivateurs le peu de blé qu'ils avaient, avant qu'il fût expédié à l'étranger, pour ne pas être dans la nécessité de le faire revenir. Mais le Gouvernement ne voulut rien entendre; il différa jusqu'au printemps et ce n'est qu'alors que, par l'entremise de ses amis politiques,—le gouvernement Roblin était encore au pouvoir—il se décida à acheter un mélange de blé et de graines de mauvaises herbes, pour le distribuer aux cultivateurs. Cette année, il y avait dans l'Ouest une surabondance de blé comme nous n'en avons jamais eue et il n'y avait pas la moindre nécessité de le réquisitionner. Cela n'a pas empêché le Gouvernement d'en ordonner la réquisition. Le rêve du cultivateur, dans le Manitoba comme dans l'Alberta, c'est de vendre son blé un dollar le boisseau. L'an dernier ce rêve s'est réalisé—la marque fut même dépassée—mais, le cultivateur n'avait pas de blé à vendre. Au printemps, les cultivateurs durent acheter des millions de boisseaux de blé du Gouvernement; pour la première fois ce céréale était coté à $1.50 le boisseau. Malheureusement, le cultivateur était alors l'acheteur et non le vendeur. Un jour plus fortuné que celui qu'il avait tant désiré luisait enfin, mais il ne pouvait en profiter. Puisque nos adversaires aiment tant à réquisitionner le blé, pourquoi ne l'ont-ils pas réquisitionné lorsque nos cultivateurs en avaient besoin, au lieu de l'acheter et de la ramener dans le pays en faisant payer tous les frais au cultivateur, en plus d'une certaine marge de profits, pour certains privilégiés?

J'ignore pourquoi le Gouvernement a réquisitionné le blé et je crois qu'il ne le sait pas lui-même. Naturellement, je ne suis pas dans les secrets des ministres. La première raison qu'on nous en a donnée, c'est que la récolte avait été si abondante que le Gouvernement avait décidé d'adopter ce moyen pour aider aux cultivateurs à expédier ses produits sur les marchés étrangers. Je crois que cette réquisition du blé est une des spécialités du solliciteur général et que c'est lui qui a été particulièrement chargé d'exécuter cette opération. Dans l'intérêt de sa réputation, je lui conseillerais de s'en tenir à l'avenir aux propositions concernant

la clôture des débats; il s'en tire plus à son avantage que lorsqu'il entreprend de réquisitionner le blé. Plus tard, on nous fit savoir que cette réquisition aurait pour effet d'induire les nations alliées à faire de nouvelles commandes. Plus tard encore, le solliciteur général disait:

Cette décision du gouvernement britannique est basée uniquement sur des considérations militaires.

Je suis réellement convaincu que le Gouvernement ne savait pas pourquoi il réquisitionnait ce blé; apparemment, le gouvernement britannique ne savait même pas que la réquisition avait été ordonnée, puisqu'il a déclaré un jour qu'il ne connaissait rien de cette affaire. Le solliciteur général ne supposait pas que cette opération aurait pour effet de maintenir les prix, car voici ce qu'il disait:

Je ne vois aucune raison pour que cette décision ait un effet radical sur le marché. Cette réquisition du blé n'augmente pas le nombre des consommateurs et n'augmente certainement pas les demandes des consommateurs. Par ce moyen, nous répondons simplement à la demande existante jusqu'à concurrence de la quantité ainsi prélevée sur l'excédent de notre production, au lieu de pourvoir cette demande par d'autres moyens.

En réponse à l'honorable chef de l'opposition, le très honorable premier ministre a déclaré, au début du présent débat, que le Gouvernement avait pris cette décision sur l'avis de certaines personnes dont le chef de l'opposition avait une haute opinion. Le 30 novembre, quelques jours après la réquisition du blé, le "Telegram" de Winnipeg, disait:

MM. T. A. Crerar et Geo. R. Crowe—

M. Crerar est le président de la "Grain Growers Grain Co.", et M. Crowe occupe une position officielle quelconque.

MM. T. A. Crerar et Geo. R. Crowe qui avaient été demandés à Ottawa, mardi dernier, par sir George E. Foster, pour discuter cette question, sont revenus hier soir. M. Crerar a fait, ce matin, une déclaration dans laquelle il dit qu'il n'a aucun doute que les intentions du Gouvernement étaient excellentes. Néanmoins, il s'est prononcé contre la réquisition, redoutant qu'une semblable opération jette trop de désarroi dans le commerce du grain. On lui a demandé quel effet la réquisition aurait sur les exportations de la compagnie dont il est le président et il a répondu qu'il n'avait aucune déclaration à faire à ce sujet, pour le présent. M. Crerar, dans une déclaration écrite communiquée au "Telegram", se déclare hostile à la réquisition et dit:

"En recevant un télégramme par lequel sir George Foster me mandait à Ottawa, j'ai d'abord supposé qu'il me faisait venir au sujet de la question de l'abolition des droits sur le blé."

C'était trop beau pour être vrai. (Lisant):

"M. Crowe et moi ignorions absolument de quoi il s'agissait, avant le commencement de l'entrevue. Nous nous sommes fortement prononcés contre un projet de réquisition pour assurer la quantité de blé nécessaire, en faisant observer qu'une pareille démarche désorganiserait le trafic et que, par des moyens raisonnables, il était facile de se procurer tout le blé nécessaire, sans causer d'embarras sérieux. Nous avons défendu cette manière de voir aussi fortement que possible, en disant que le désarroi pourrait avoir comme résultat un arrêt plus ou moins complet des affaires, qui ne serait à l'avantage ni des commerçants ni des producteurs.

Je suppose qu'ils ont été remboursés de leurs frais de déplacement; ils sont retournés chez eux et leurs conseils n'ont pas été suivis. Le même jour, le 30 novembre 1915, sur la quatrième page, troisième colone, sous le titre "Les cultivateurs sont maltraités," le "Telegram" de Winnipeg écrivait:

M. John E. Smith blâme la réquisition et l'achat projetés du blé, parce qu'il a quinze wagons de blé qu'il croyait pouvoir vendre à un prix élévé, ce qu'il ne pourra pas faire maintenant. Il dit que les cultivateurs sont toujours maltraités et que le Gouvernement aurait pu, tout aussi bien, mettre la main dans la poche des particuliers et leur enlever leur argent.

Dans le "Telegram" de Winnipeg, du 29 novembre, première page, huitième colonne, on trouve une déclaration de M. A. T. Hepworth, de la "Hepworth-Simpson Co." Je cite le texte même publié par le "Telegram" et, par conséquent, on ne peut pas mettre en doute l'exactitude de la déclaration:

Un fait qui ressort clairement, c'est qu'une grande portion du blé réquisitionné par le Gouvernement consiste en blé que les cultivateurs avaient emmagasiné, en attendant que les prix deviennent meilleurs.

J'espère que le solliciteur-général prend note de ceci.

Et le Gouvernement s'en est emparé, craignant que les spéculateurs fissent monter les prix.

Remarquez bien ce point.

L'hon. M. MEIGHEN: Qui dit cela?

M. KNOWLES: M. A. P. Hepworth, de la "Hepworth-Simpson Co." Je cite le "Telegram" de Winnipeg, un journal dans lequel mon honorable ami a toute confiance. Je crois qu'il n'écoute guère ce que je dis puisqu'il me demande qui parle ainsi. (Lisant):

Le cultivateur a droit de profiter de la hausse provenant des agissements des spéculateurs, tout comme il a à souffrir, quand les spéculateurs jouent à la baisse, pour augmenter leurs profits.

Cela me paraît tout raisonnable. Beaucoup de mes commettants gardaient leur blé en réserve, croyant qu'une hausse se produirait, et en cela ils ne faisaient

qu'exercer leur jugement, ce qui est autant de leur droit que celui du solliciteur général. Mon honorable ami n'est pas de cet avis; il craint que les prix ne deviennent trop élevés et que le cultivateur ne vende ses produits dans des conditions trop avantageuses; il s'empare du blé à $1.04½ le boisseau et le cultivateur perd l'excédent.

Le Gouvernement n'a pas réquisitionné l'acier; cependant on me dit que le prix de cet article a beaucoup augmenté. Il n'a réquisitionné aucun des autres articles dont il avait besoin pour approvisionner l'armée, sauf les bateaux servant au transport des munitions et des vivres. Il n'a pas même réquisitionné les navires qui devaient transporter le blé; il s'est borné à réquisitionner le blé dans la crainte que les profits des cultivateurs ne fussent trop considérables. Quels patriotes! Quels amis des cultivateurs! Quels sauveurs d'empire!

Quelque temps après, les ministres se remettent à l'œuvre et prêtent une partie du blé réquisitionné aux minotiers et aux expéditeurs. Le solliciteur général aurait mieux fait de s'abstenir d'échanger des télégrammes, un certain dimanche après-midi. Je lui conseillerais d'éviter les lignes télégraphiques et de ne pas s'occuper des trains spéciaux. Je connais des douzaines, je dirai même des centaines de cultivateurs qui sont loin de le bénir quand ils parlent du blé qu'ils ont été forcés de livrer à $1.04½ le boisseau.

Pour les calmer, je leur ai expliqué que mon honorable ami ne se rendait pas compte de ce qu'il faisait, qu'il s'est engagé dans cette affaire comme un aveugle et qu'il n'aurait pas agi ainsi, s'il avait pu prévoir ce qui est arrivé.

Comme je le disais il y a un instant, le Gouvernement a prêté une partie du blé réquisitionné à ses amis, les minotiers, je crois que les spéculateurs en ont aussi obtenu une certaine quantité, mais je n'en suis pas sûr, car nous n'avons jamais eu les détails complets de cette opération. Depuis que j'occupe un siège dans cette Chambre j'ai toujours admiré les discours du solliciteur général. Il est très habile et agréable à entendre. Il n'a pas son pareil pour passer sous silence les questions qu'il n'aime pas à traiter et pour fendre les cheveux en quatre, quand cela fait son affaire. Tout en admirant le discours qu'il a prononcé l'autre jour, j'ai remarqué qu'il ne disait pas un mot de la réquisition du blé. J'ai ici toutes les réponses qu'il a télégraphiées à Winnipeg, le dimanche après-midi en question—elles sont au nombre de neuf; elles étaient envoyées tout naturellement, comme quelqu'un qui m'aurait dit bonjour en me rencontrant dans les couloirs de la Chambre. Un de ces messages comportait que le Gouvernement était "mu par un sincère désir d'assurer le rapide écoulement de notre abondante récolte" et j'ai entendu dire que cette réponse a provoqué un éclat de rire dans l'auditoire, à Winnipeg. Mon honorable ami répond à toutes ces questions avec la régularité d'un mouvement d'horloge.

Placez à un bout d'un fil spécial un agent des commerçants de grain qui achètent et revendent 285,000,000 de boisseaux de grain; faites sortir mon honorable ami de table et placez-le à l'autre bout; il pourra donner tous les renseignements demandés, mais lorsqu'il se lève en cette enceinte, il n'a pas un mot à dire du réquisitionnement. Il peut fendre un cheveu en quatre lorsqu'il commente le discours du représentant de Saint-Jean, mais il n'a absolument rien à dire des pauvres cultivateurs qui ont perdu 25 cents par boisseau de blé. Je crois tenir de bonne source—si je me trompe, je serai le premier à me reprendre—que voici comment mon honorable ami a prêté aux anciens possesseurs une partie de ce blé. Il a demandé un dépôt de 10 cents par boisseau, en prévision d'une hausse. Le blé a renchéri de $1.04½ à $1.10, $1.12 et $1.14½. Lorsqu'il fut vendu à $1.14½ ses amis, les meuniers, lui dirent: "Gardez les 10 cents et allez vous promener". Le prix est maintenant de $1.31 et les meuniers gagnent 20 cents parce qu'ils ont dit au Gouvernement de garder les 10 cents. Cela est arrivé, me dit-on, pour une grande partie du blé. Voici certains renseignements sur ce point, empruntés au "Winnipeg Telegram" du 1er décembre 1915:

> Aux conférences qui ont eu lieu hier soir entre des membres du ministère et des agents des meuniers et des expéditeurs, ont été conclus des arrangements qui obvieront aux embarras que craignaient meuniers et expéditeurs à la suite du réquisitionnement par le Gouvernement de tout le blé de qualité supérieure emmagasiné aux élévateurs de l'Est à la tête des lacs.
>
> On fera face aux besoins de l'industrie meunière en prêtant une quantité de blé réquisitionné suffisante pour satisfaire les besoins immédiats. Les emprunteurs remplaceront dans un délai déterminé le blé ainsi prêté par la même quantité et la même qualité de blé. La quantité à laquelle s'appliquera cet arrangement n'a pas été mentionnée.

Une dépêche de New-York parue dans le "Winnipeg Telegram" du 3 septembre dit:

New-York, 3 décembre.—Une divergence d'opinion existe ici entre les commerçants de grain quant à la portée de la concession faite par le Gouvernement canadien, lorsqu'il a permis de livrer le blé réquisitionné aux acheteurs des Etats-Unis qui avaient conclu leur marché avant l'application du décret de saisie.

Henry Stemper, de la "Grain Growers Export Company," a dit qu'il croyait que le Gouvernement canadien remettrait environ 5,000,000 de boisseaux de grain aux fournisseurs canadiens afin qu'ils pussent remplir leurs commandes américaines, mais qu'il ne se dessaisirait pas du grain pour un pays neutre.

La Hollande, la Grèce, l'Espagne, la Suède et d'autres pays neutres de l'Europe ne pourront pas obtenir une partie du blé requisitionné, a-t-il dit. On s'en dessaisira à la condition qu'il soit remplacé avant 60 jours, et il faudra que le blé ainsi dégagé ait été l'objet d'un marché avant le réquisitionnement. Toutefois, il faudra déclarer qu'il doit être expédié dans le Royaume-Uni; autrement le Gouvernement n'en permettra pas le transport.

S'il se trouve que mon honorable ami a aidé aux gros meuniers et aux gros fournisseurs à se tirer d'embarras, sans en faire autant pour les cultivateurs, je dirai seulement que nous avons là un autre indice qui nous montre de quel côté il se range, malgré toutes ses belles paroles. S'il se trouve que dans cette circonstance les cultivateurs n'ont obtenu de lui aucun soulagement, et que les gros commerçants de grain sont venus ici et lui ont dit à l'oreille: "Prêtez-nous ce blé" et qu'il les a tirés d'affaire, cela démontre que son premier désir était de rendre service à ceux dont les intérêts, disons-nous, sont toujours en conflit avec les intérêts de nos commettants, et l'on ne peut pas servir deux maîtres à la fois. Que mes renseignements soient vrais ou faux, je dois dire que mon honorable ami, qui a parlé pendant une heure ou deux, n'a pas témoigné d'égards envers la Chambre, composée des représentants du peuple en ne fournissant pas la moindre explication sur ce sujet important, bien que celui-ci lui fût familier, bien que l'honorable député sût qu'il avait été mentionné par plusieurs députés, notamment par le très honorable chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier), bien avant que mon honorable ami eût pris la parole.

Je désire dire quelques mots des semences malpropres. Voici une lettre que j'ai reçue au mois de juin dernier de Gravelbourg où les autorités municipales ont refusé une grande partie des semences de mon honorable ami parce qu'elles renfermaient trop de graines de plantes nuisibles. Je suppose qu'elles ont brûlé ces semences. La lettre est ainsi conçue:

[M. Knowles.]

Gravelbourg (Sask.), 1er juin 1915.
W. E. Knowles, M.P.
Moosejaw (Sask.)

Cher monsieur,—Le cas suivant m'a été signalé et je désire vous faire connaître les faits vu qu'ils peuvent fournir un sujet intéressant pour un article dans les journaux.

Le gouvernement fédéral a envoyé un nommé H. E. Cork à Gravelbourg pour distribuer des semences aux cultivateurs. Je comprends que le gouvernement vend ces semences aux cultivateurs qui en désirent et prend un privilège sur leurs terres pour garantir le paiement du prix d'achat.

Toutefois, les semences ainsi distribuées sont d'une qualité tellement inférieure que l'inspecteur des plantes nuisibles de la municipalité a été obligé d'intenter des procédures contre M. Cork pour avoir disposé du grain du gouvernement fédéral, contrairement aux dispositions de la loi provinciale sur les plantes nuisibles.

La cause a été soumise à P. N. Aussant, juge de paix, le 29e jour de mai et M. Cork ayant négligé de comparaître, les témoins du plaignant déposèrent. M. Cork a été déclaré coupable et il a été condamné à une amende de $25 et aux frais.

Les cultivateurs des environs, surtout les producteurs de grain sont très dégoûtés de la conduite du gouvernement.

Les municipalités rurales dépensent leur argent chaque année, en s'efforçant sincèrement de se débarrasser des plantes nuisibles, et le gouvernement vient en propager un plus grand nombre dans le pays. Des amis du ministère obtiennent apparemment des commandes de grains de semences, et il semble qu'il importe peu que ces semences ne renferment pas de graines de plantes nuisibles.

Je ne m'attarderai pas davantage à la question des semences, mais je veux dire quelques mots des encaissements opérés par le Gouvernement l'automne dernier. Il s'est mis à l'œuvre à l'automne. Je suppose qu'il a pris l'avis du solliciteur général au sujet de cette affaire. Quoi qu'il en soit, il s'est dit: Nous retirerons tout ce que nous avons avancé aux cultivateurs, fallût-il les laisser sans charbon, sans chaussures pour leurs enfants, sans nourriture ou sans vêtements. Au nom du département de l'Intérieur—je voudrais que le ministre fût présent; je regrette de dire qu'il est souvent absent, mais il sera peut-être de retour au cours de la semaine—M. J. Bruce Walker écrivit aux propriétaires d'élévateurs le 31 de juillet pour leur dire que, lorsqu'un propriétaire de homestead apporterait son grain aux élévateurs, ils auraient à faire main basse tout d'abord sur une quantité de grain suffisante pour rembourser l'Etat. Ce sont ces propriétaires de homestead que les députés de la droite sont censés aider. Voici la teneur de cette lettre:

Ministère de l'Intérieur,
Division de l'immigration.
Winnipeg, 31 juillet 1915.

Monsieur,—Les avances de grains de semence ou autres que le gouvernement fédé-

ral vous a faites pendant l'hiver de 1914 1915 sont, d'après les conditions du contrat hypothécaire que vous avez signé et les dispositions de la loi relative à ces avances, remboursables au moment de la vente des moissons cultivées en 1915. J'ai donc reçu instruction de vous avertir que vous devrez payer le prix de ces avances lorsque vous mettrez en vente la récolte de cette année.

Le gouvernement a pris avec les différents acheteurs de grain et avec les compagnies de chemin de fer (qui sont à cette fin les agents du gouvernement) des arrangements d'après lesquels on déduira des recettes de la vente de votre grain la somme que vous devez. Le reçu du représentant du propriétaire de l'élévateur ou d'un membre de l'association des producteurs de grains ou de tout autre acheteur autorisé ou de la compagnie de chemin de fer (qui inscrira sur le verso de la lettre de voiture la somme à payer au gouvernement lorsque le grain sera expédié par le producteur avant la vente) vous sera remis et fera preuve que vous avez le droit d'être libéré du privilège ou de l'hypothèque. Ces reçus seront préparés sur des formules que le gouvernement fournira aux acheteurs et aux expéditeurs de grain. Les renseignements concernant le montant des avances et les détails sur la situation de la terre grevée seront en la possession de ces acheteurs et expéditeurs aux endroits où vous mettrez votre récolte en vente.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. Bruce Walker,
Pour le ministère de l'Intéreur.i

Le ministère n'a pas eu de peine à obtenir que les grandes compagnies d'élévateurs et les chemins de fer se fissent ses agents. Ces semences, ce charbon et ces secours avaient tous été fournies à des gens qui étaient sur le point de mourir de faim il y a un an. Il ne leur restait pas un sou pour acheter quoi que ce soit; ils n'avaient que des dettes et ce bienfaisant et paternel Gouvernement dont le solliciteur général est un membre si remuant—un Gouvernement qui a des millions de dollars à verser aux vampires et aux parasites qui l'entourent, et qui les envichit—dit au pauvre propriétaire de homestead, qui cherche à faire du Canada un pays à nous et à développer nos ressources: Apporte ton grain à nos amis et agents auxquels nous avons écrit de faire main sur le premier boisseau, ou sur dix ou cent boisseaux, et laisse tes enfants sans pain, ton épouse sans vêtements, ton foyer sans feu, jusqu'à ce que nous soyont payés.

C'est là la pure vérité, et partisan ou adversaire de sir Robert Borden, je déclare que c'est un scandale. Y-a-t-il parmi la droite quelqu'un qui dira que ce n'est pas un scandale? Si ces gens méritaient des secours comme étant à la charge du pays et faisant partie de son actif, ça été un crime de les prendre à la gorge et de les ruiner dès qu'ils eurent la chance de se mettre sur pieds. C'était agir contrairement au bon sens et manquer entièrement d'humanité.

Lorsque cela eut lieu, j'envoyai une longue dépêche—je me souviens qu'elle m'a coûté de $4 à $5. Je l'ai payée parce que je ne croyais qu'un Gouvernement qui est contraint d'arracher au propriétaire de homestead jusqu'à son dernier sou la paierait. Je l'ai adressée au premier ministre lui-même; je ne me suis pas amusé avec les autres. Cette dépêche était ainsi conçue:

Moosejaw (Sask.), 4 septembre 1915
Au très hon. sir Robert Borden,
Premier ministre,
Ottawa.

Le ministère de l'Intérieur menace de contraindre les colons à rembourser les avances que le Gouvernement fédéral leur a faites l'hiver dernier. Cela semble déraisonnablement rigoureux. Avances fréquentes dans le passé, mais jamais de conditions aussi dures, et jamais d'entente comme celle qui a fait accepter avances cette année. Vitalement intéressé à titre de représentant de la région, je vous prie instamment de donner immédiatement bienveillante attention en vue d'obtenir retrait d'ordre aussi rigoureux. Eu égard au total des pertes de l'an dernier, à l'abaissement des prix et aux dispotions peu accommodantes des banques. les colons peuvent trouver d'argent si le Gouvernement exige sa livre de chair, et pour eux et leurs familles, ce sera une nouvelle année de dures privations. Il ne convient assurément pas, à une heure comme celle-ci, d'user de contrainte envers de bons et dévoués citoyens qui sont les principaux facteurs du développement et de la prospérité du pays.

Cette dépêche est signée: W. E. Knowles, port payé. Le premier ministre ne me répondit que le 8. Il craignait qu'il ne me revint quelque mérite de cette affaire. Qu'une telle pensée vienne à l'esprit de l'honorable député de Souris, je le conçois. La réponse était ainsi conçue:

Dépêche reçue; le ministre de l'Intérieur, a déjà mis l'affaire à l'étude...

Il lui a fallu quatre jours pour m'apprendre cela. Je ne crois pas que sir John Macdonald, sir Wilfrid Laurier ou sir John Thompson se fussent donné la peine de télégraphier à un simple député que l'affaire avait déjà été mise à l'étude, que sa dépêche avait été sans résultat utile et qu'il avait dépensé ses quatre ou cinq dollars en pure perte.

Dépêche reçue; le ministre de l'Intérieur, a déjà mis l'affaire à l'étude et des dispositions sont prises qui seront, je crois, jugées satisfaisantes.

(Signé) R. L. Borden.

Sa dépêche vint donc m'apprendre que l'on avait fait cela. Je suis bien aise de

l'avoir reçue, car longtemps encore après l'envoi de la mienne, nul ne savait que l'on eût pris de telles dispositions. Je ne doute pas de la parole du premier ministre, mais comme il a naturellement à s'occuper d'une multitude de choses, je suis enclin à penser qu'il se trompe quelque peu sur le cours des événements. Je doute fort que l'affaire fût arrangée par le ministre de l'Intérieur, car il s'est écoulé trois jours entre l'envoi de ma dépêche et l'annonce de la nouvelle que le ministère se contenterait de percevoir la moitié des avances pour grains de semence. Quand on eut reçu ma dépêche —je ne veux pas dire qu'elle a influé sur la décision du ministère, on décida de ne percevoir cette année que la moitié des avances. Mais la Chambre aura le regret d'apprendre que le colon contre lequel un jugement est rendu, que celui qui a le shérif à ses trouses doit se résoudre à se voir dépouillé de tout ce qu'il possède. Le pauvre diable qui est dans la gêne et dont le shérif saisit les biens se trouve dans la plus malheureuse des situations. le Gouvernement s'en fait payer jusqu'au dernier sou de sa créance, il en exige sa livre de chair et je le prouve.

Voici une lettre adressée au shérif; le directeur de la comptabilité au ministère de l'Intérieur, M. Charles H. Beddoe, y dit que dans les cas où il y a eu saisie, le colon n'est pas admis à bénéficier du délai d'un an pour acquitter la seconde moitié de sa dette, et que le shérif doit arracher jusqu'au dernier sou au pauvre diable contre lequel il existe un jugement. Cette lettre est ainsi conçue:

Ottawa, 8 janvier 1916.

Monsieur J. Rutherford, shérif,
Moosejaw.

Affaires des gages du Dominion en matière de secours et de grains de semence.

Cher monsieur,—En réponse à votre lettre du 30 décembre sur l'affaire ci-dessus, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en ce qui regarde les saisies le ministère a décidé d'exiger le recouvrement intégral des créances du Gouvernement.

Le Gouvernement consent à ne recouvrer que la moitié de ce qui lui est dû pour grain de semence dans tous les cas où la garantie est intacte à tous égards et où l'on n'a pas encore touché à la récolte, mais il en est autrement dans ceux où il y a eu saisie. Je serai donc bien aise que votre bureau veille au recouvrement du chiffre total de la créance. Sauf pour les cas où la moitié de la dette est déjà acquittée, je vous ferai savoir ce qui reste dû, que vous devrez percevoir et faire tenir à mon bureau.

J'aime à croire que ces instructions vous paraîtront précises et satisfaisantes à tous égards.

[M. Knowles.]

Vous remercieant de votre concours, je demeure

Votre obéissant serviteur,
(Signé:) Chas-H. Beddoe,
Directeur de la comptabilité.

Mon honorable ami ne pense-t-il pas qu'au lieu de venir en aide aux riches minoteries et aux grands marchands de grain, il aurait pu faire montre de quelque humanité et tendre une main secourable au malheureux colon contre lequel il existe un jugement du tribunal et qui, après de longues années de labeur, se voit réduit à la vente forcée; au colon qui depuis deux ou trois ans n'a pas dépensé un seul sou pour sa femme et ses enfants et qui a dû acheter à crédit vêtements, livres de classe et combustible? A ceux qui se trouvent dans ce cas le Gouvernement a dit: Puisque vous avez le malheur d'avoir le shérif à vos trousses, vous devrez payer le plein montant de votre dette ainsi que les frais, fallût-il pour cela prendre tout ce que vous possédez; nous ne vous ferons aucune faveur. Le fonctionnaire, Charles H. Beddoe, qui a écrit cette lettre-là sous la dictée de ses maîtres, est un homme sans entrailles.

L'hon. M. MEIGHEN: La lettre dont l'honorable député vient de donner lecture fut écrite à la suite de l'interprétation erronée d'une lettre du ministère, et dès que l'on eut porté le fait à l'attention du ministère de l'Intérieur, on s'empressa de rectifier l'erreur. Je crois que l'on ne fait plus de distinction dans tous les cas de cette nature.

M. KNOWLES: J'accepte l'explication; mais il est bien certain que, là-bas, on s'est prévalu de cette lettre-là pendant de longs mois.

L'hon. M. MEIGHEN: Non pas.

M. KNOWLES: On s'en est prévalu longtemps encore après mon départ de Moosejaw, puisque cette lettre ne m'est parvenue que ces jours derniers et qu'à ce moment-là nul n'avait écrit pour faire rectifier l'erreur.

L'hon. M. MEIGHEN: C'est le seul cas qui, à ma connaissance, ait été signalé au ministère.

M. KNOWLES: Je veux bien croire que l'on a porté le fait à l'attention du ministère, mais pourquoi le Gouvernement use-t-il de contrainte à l'égard de ces pauvres colons, pourquoi les persécute-t-il cruellement et les menace-t-il de leur ravir tout ce qu'ils possèdent pour n'en plus rien faire du moment où on lui signale ce qu'il fait? Rien

n'indique que le shérif a reçu du ministère l'ordre d'agir autrement qu'il n'a fait, et je serais fort surpris si le Gouvernement n'avait pas en caisse une grosse somme provenant de cette source-là. Je serais bien aise d'apprendre que l'argent que l'on a ainsi encaissé a été remis aux colons.

Mais, voyant quel tort a causé la manière d'agir du ministère, voici que le solliciteur général vient exciper d'une erreur. Quelle blague! On s'aperçoit que l'on a fait fausse route, mais si l'on avait pu mettre la main sur l'argent des colons, nous n'aurions jamais entendu parler de méprise. Le Gouvernement se garde bien de soumettre de telle erreurs au détriment des manufacturiers, mais il sait se tromper quand il s'agit de nuire aux colons. Pas de danger qu'il commette quelque grave erreur susceptible de porter préjudice aux manufacturiers, aux marchands de blé ou aux minoteries.

M. SCHAFFNER: Des $15,000,000 avancés, l'honorable député sait-il combien on avait recouvré à la fin de l'année? On m'a dit que l'encaisse était d'à peu près $1,000,000.

M. KNOWLES: Je n'en sais rien. Le Gouvernement a fait tout ce qu'il a pu pour se rembourser, et ce n'est pas sa faute s'il ne s'est pas fait payer jusqu'au dernier sou.

M. SCHAFFNER: Ceci n'est pas exact.

M. KNOWLES: Il a cherché à se rembourser jusqu'au dernier sou, et s'il est en mon pouvoir de l'empêcher de prendre les colons à la gorge, je le ferai.

M. SCHAFFNER: C'est votre affaire.

M. KNOWLES: Oui, et je voudrais que se fût aussi la vôtre. Si mon honorable ami se rendait compte de sa position, il jugerait que cela le regarde, lui aussi.

Je regrette que le ministre de l'Intérieur ne soit ici au moment où je passe à l'examen de certains problèmes auxquels nous aurons à faire face. Pendant comme après la guerre, le plus grave de nos problèmes réside dans la production de la richesse. Dans le domaine financier, nous assumons de graves obligations et de lourdes responsabilités. Nous allons perdre un grand nombre de nos producteurs. Les ressources du pays devant être mises à contribution de façon tout à fait exceptionnelle, le devoir nous incombe d'aviser aux moyens de compenser cette perte nationale sur l'accroissement de la production.

C'est dans le sol que notre pays puise sa richesse. Nous avons bien, il est vrai, les produits de nos mines, de nos forêts, de nos pêcheries, etc.; mais c'est du sol, en fin de compte, que nous devons tirer notre richesse. Avant la déclaration de la guerre, la situation, qui s'est quelque peu améliorée depuis, était tout à fait anormale; dans l'Est aussi bien que dans l'Ouest, il n'était point de village ni de ville où l'on ne comptât les sans-travail par centaines et par milliers. A quiconque voudrait me suivre en chemin de fer et par les sentiers, je pourrais montrer, dans les townships reculés, des millions d'acres de terre improductive.

Notre tâche consiste à conduire ces gens sans emploi vers la terre qui les appelle. Le problème national, le voilà. Problème de l'Ouest, dira-t-on? Nullement; c'est un problème canadien qui regarde les conservateurs au même degré que les libéraux.

Nous avons des millions et des millions d'acres de terre qui ne réclament que des hommes pour s'y établir pour les cultiver, et nous comptons un grand nombre d'hommes qui songerait après le travail, bien qu'il y en ait moins qu'avant la guerre. Il incombe au Canada de réunir ces deux éléments, s'il veut devenir grand et riche. Lorsque les libéraux dirigeaient les affaires du pays—je ne dis pas que c'était dû à ce fait seul—ces hommes qui réclamaient du travail et ces terres qui avaient besoin d'hommes se complétèrent. Il y a trois ou quatre ans, tout cela arrêta, telle une automobile Ford brisée, et n'a plus donné signe de vie depuis. La terre demande encore des colons; ceux-ci ne manquent pas, mais on ne fait rien pour mettre en contact ces deux parties qui devraient se compléter l'un et l'autre. Certains honorables membres de la droite peuvent être tentés de blaguer à ce sujet, mais il n'en reste pas moins vrai que ce qui a donné la prospérité au Canada durant l'administration Laurier ce fut l'union de ces deux intérêts qui se recherchent naturellement. Je ne dis pas que ce fut le régime Laurier qui donna la prospérité au Canada, mais on a mis alors en contact les cultivateurs et le sol; ce fut la source de la richesse nationale. Notre pays ne se développera que si l'on applique à nouveau les mêmes principes.

Comment atteindre cette fin? Au Gouvernement à décider. Nous, membres de la gauche, avons cru et croyons encore humblement que l'on doit établir un état de choses tellement favorable et invitant que les gens se sentent attirés vers la terre

qu'ils cultiveront pour devenir bientôt des producteurs riches et utiles. C'est le but que nous avons essayé d'atteindre, en ouvrant des marchés, en diminuant les impôts, en encourageant l'immigration et en instituant la commission des chemins de fer. De toutes sortes de façons nous avons voulu encourager la colonisation.

Depuis quatre ans maintenant cet état de choses n'existe plus. Je ne veux pas tenir le langage d'un homme qui ne voit en tout et partout que l'intérêt de parti.

Des VOIX: Oh! oh!

M. KNOWLES: Je pourrais, si je voulais, rendre mes remarques beaucoup plus agressives. Si le Gouvernement s'imagine que notre manière d'unir ces deux facteurs laisse à désirer, au nom du Ciel, qu'il nous dise ce en quoi consiste son moyen d'atteindre ce but. On ne devrait pas laisser la terre inculte, alors que nous avons des voies ferrées et des navires qui peuvent nous permettre de transporter notre grain aux élévateurs que nous avons érigés. Nous ne devrions pas rester inactifs. Nous voulons grandir, à ce temps surtout où nous assumons des obligations nationales aussi considérables. Le ministre des Finances accomplirait une grande œuvre s'il pouvait résoudre ce problème de mettre en contact les hommes et les terres. Si l'on retirait de $15 à $25 par année de chaque acre de terre que nous possédons, nous aurions un Canada prospère en comparaison de celui que nous avons maintenant, car il y a des millions et des millions d'acres de terre improductive.

Il s'agit d'un problème qu'il appartient au ministre des Finances et au ministre de l'Intérieur de résoudre. Si je remplissais la fonction de ministre de l'Intérieur, je crois que je réclamerais un impôt de ceux qui possèdent des terres sans les faire servir. Cette taxe représenterait, disons, 25 cents par âcre, ou bien même 50 cents et 1 dollar, tout montant enfin qui obligerait ces gens de se départir de leur terre ou de la louer à quelques cultivateurs sérieux. C'est à cette fin qu'est destiné cette terre. On devrait certainement prendre le moyen de rendre trop coûteuse pour quelqu'un la possession d'une terre qu'il ne veut pas cultiver. Une commission pourrait peut-être résoudre ce problème, bien que le Ciel sache que nous avons assez de commissions. Il doit y avoir encore de titres de chevaliers à accorder. On pourrait distribuer encore des titres de chevaliers et si une commission réussissait à amener à bonne fin cette entreprise, ses membres pourraient être créés chevaliers ou colonels honoraires. Le problème le plus important pour le Canada est de savoir comment utiliser le sol que le Créateur nous a donné. Cette question réglée, il ne se produira plus de difficultés dans les finances du pays. La présente administration n'ajoute pas beaucoup de foi dans cette solution, d'où pour elle le devoir d'indiquer le moyen qu'il faut prendre pour faire naître cet état de choses que notre politique doit établir, s'il faut en croire nos déclarations. En attendant, je ne crois pas faire de déclaration marqué au coin de mes préférences politiques. Le Gouvernement doit être tenu responsable de ce qu'une superficie aussi considérable de terre reste inculte.

M. J. G. TURRIFF (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, vu que c'est la première fois que l'occasion m'est offerte de prendre la parole, en cette enceinte, depuis que vous avez été élevé au poste de premier membre de la Chambre des communes du Canada, je veux profiter de la circonstance pour vous offrir mes félicitations. Je suis convaincu que, dans l'accomplissement de vos devoirs, vous serez absolument juste et impartial, ce qu'est tout ce qu'on peut demander de l'Orateur de cette Chambre. Bien que je n'espère pas vous voir retenir cette fonction trop longtemps, j'espère que vous la garderez jusqu'à un changement d'administration.

Le discours de Son Altesse royale le Gouverneur général ne traite que de deux questions: la prolongation de cette législature et la guerre. J'aurais cru que mon très honorable ami le premier ministre et ses partisans, en cette Chambre, auraient considéré la continuation de la guerre jusqu'à une fin heureuse comme étant la question la plus importante que ce Parlement pût étudier aujourd'hui. Mais le premier ministre relègue la guerre au second plan et il met en vedette d'abord la prolongation de cette législature. Je suppose que se tenir lui-même et garder son parti à la direction suprême des affaires du Canada revêlerait pour le premier ministre et son parti une importance plus grande que n'en avait la poursuite de la guerre à une heureuse issue.

Je vais traiter ces deux questions, en observant un ordre inverse qui est, je crois, plus convenable. Je l'ai déjà dit, lors des deux circonstances précédentes où nous avons dû nous réunir ici durant cette guerre: Les membres de la gauche se tiendront épaule contre épaule avec le Gouvernement

dans tout ce qui concerne la conduite à suivre dans cette guerre. L'an dernier, nous avons dit au Gouvernement que si les $150,000,000 que nous votions ne lui suffisaient pas, nous serions prêts à voter tout autre montant dont il aurait besoin. Dans ces deux circonstances, nous avons proclamé ouvertement que, tout en votant des sommes d'argent considérables, nous n'avions pas l'intention d'abandonner le droit qu'a tout membre de l'opposition ou tout député de critiquer la façon dont on allait dépenser l'argent voté, et que nous tiendrions le Gouvernement responsable de l'application convenable de ces deniers. Je ne crois pas qu'un seul honorable membre de la droite ose s'insurger contre cette attitude. Je sais que mon très honorable ami le premier ministre ne soulèvera pas d'objection contre cette politique très juste, d'après ce qu'il a dit, dans le temps. Mais que voyons-nous maintenant? Du moment qu'on essaie d'obtenir le moindre renseignement sur la façon dont on traite les affaires de la guerre, les honorables membres de la droite tentent de nous faire la leçon et de nous dire que nous n'avons pas le droit de critiquer le Gouvernement ainsi que nous le faisons, et que nous essayons de lui créer des embarras dans la conduite de la guerre.

L'autre jour, mon honorable ami de Peterborough (M. Burnham) nous a longuement reproché de critiquer le Gouvernement, et il s'est efforcé d'établir que nous faisions tous les efforts possibles pour obliger le Gouvernement à faire les élections générales. Au cours de ce débat, je n'ai pas entendu un seul mot ayant trait à des élections générales ou à des procédés de nature à mettre le Gouvernement dans la nessessité de faire ces élections.

Pourquoi alors l'indignation que l'honorable député de Peterborough à notre endroit? Où se trouvait son indignation, l'an dernier et l'année précédente, quand mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Rogers) s'efforçait de toutes ses forces à entraîner le Gouvernement et le pays dans des élections générales? Plus fondées étaient les objections contre des élections générales alors qu'on se trouvait au milieu d'un terme,—le Parlement n'ayant eu que trois sessions,—qu'elles ne le sont, aujourd'hui que nous sommes parvenus à la fin du terme parlementaire et que nous tenons notre cinquième session. Pourtant, on n'a constaté aucune indignation chez les honorables membres de la droite. Ils croyaient qu'il y aurait des élections générales. Pourquoi nos honorables adversaires auraient-ils fait adopter le projet de loi concernant le droit de vote à nos soldats, s'ils n'avaient pas songé à faire des élections générales?

Pour quelle raison le ministre des Travaux publics aurait il fait, à Montréal, un discours qui laissait clairement entendre qu'il y aurait un appel aux électeurs et dont il a profité pour lancer une injure gratuite à une grande partie du clergé canadien? Dans ces circonstances personne de la droite n'a soufflé mot contre des élections générales. Tout était parfait alors; mais, aujourd'hui que personne de la gauche ne dit un mot au sujet des élections générales, et que tout ce que nous faisons se résume à demander une enquête sur la dépense administrative, les ministres, parce qu'ils ne veulent pas qu'on scrute leurs actions disent: Oh! vous voulez entrainer le pays dans des élections générales. Rien peut-il être plus éloigné de la vérité? Nous sommes, ici, aujourd'hui, tout aussi disposés à appuyer le Gouvernement et à l'aider à continuer la guerre que nous l'avons jamais été. Nous sommes vivement intéressés dans cette guerre, et les choses ne se sont passées aussi bien que nous aurions pu l'espérer, mais nous sommes en guerre, et nous y resterons jusqu'à la fin, qu'importe le coût en soldats et en argent. C'est l'attitude que le parti libéral a prise et c'est celle que nous tiendrons jusqu'à la fin des hostilités.

Lorsqu'au jour de l'an, le premier ministre a adressé son message demandant 500.000 soldats au Canada, il ne s'est fait que l'écho des sentiments qu'un grand nombre de Canadiens ont exprimés au cours de l'année dernière. Ce n'était rien de nouveau. M. Rowell, le chef de l'opposition dans l'Ontario, s'était déclaré dans le même sens des mois durant. Bien que je ne crois pas qu'il soit possible de réunir 500,000 soldats d'après le système du volontariat, le fait peut se produire cependant et j'espère qu'il en sera ainsi; mais si nous réussissons à obtenir 500,000 soldats, le Gouvernement devra adopter des tactiques tout à fait différentes de celle, qu'il a employées, dans le passé. Le plus grand obstacle à l'enrôlement volontaire, au cours de l'année et demie qui vient de s'écouler, ont été les actes et les paroles du ministre de la Milice. A différentes reprises, en parcourant le pays, j'ai dit, parlant à des jeunes gens: " Eh! bien, pourquoi ne vous-

êtes vous pas enrôlés pour aider l'empire?" Et chacun de me dire: "Pourquoi le ferais-je?"

"J'ai un bon emploi et un bon salaire; pourquoi m'enrôlerais-je, lorsque le ministre de la Milice nous dit que pour chaque soldat qu'il demande il a deux ou trois offres de volontaires ? Depuis que la guerre est commencée, le ministre de la Milice n'a cessé de se féliciter de la manière dont le recrutement de son armée se faisait. En parlant ainsi il a empêché de s'enrôler des centaines et des milliers de jeunes gens, ce qui ne l'empêchait pas de dépenser des milliers, des dizaines et des centaines de milliers de dollars dans sa tentative de recruter des troupes. Si vous avez besoin de soldats, pourquoi ne le dites-vous pas immédiatement, et vous n'aurez pas la peine alors à faire le recrutement.

Lorsque le premier ministre a parlé comme il l'a fait, cela suit beaucoup le partisan. Il cherchait un avantage de parti. Il ne devrait pas y avoir de partis dans les rangs de l'armée. Le Gouvernement est tout aussi heureux d'avoir des libéraux que des conservateurs pour aller se battre, et je crois que l'on découvrera qu'il y a dans les tranchées tout autant de volontaires libéraux que de conservateurs.

Un honorable député a voulu, l'année dernière, affirmer devant une assemblée d'électeurs que quatre-vingt-quize sur cent de ceux qui s'enrôlaient paur la guerre étaient des conservateurs. J'ai dit que c'était absolument faux et notre collègue a été obligé de se rétracter avant de pouvoir finir son discours.

Je connais une colonie qui est presqu'entièrement composée de libéraux, ce sont des Ecossais, s'il n'y a dans toute cette colonie qu'un seul homme d'âge militaire qui ne porte pas l'uniforme, dire alors que quatre-vingt-quinze sur cent des soldats dans les tranchées sont des conservateurs n'est pas un bon moyen d'aider au recrutement.

Le Gouvernement espère-t-il obtenir des volontaires si l'on parle ainsi? J'espère que le ministre de la Milice retiendra un peu sa langue, parce qu'elle est souvent exposée à s'égarer, et que l'honorable premier ministre remplira, à l'avenir, dans les questions militaires, un rôte plus considérable que celui de servir de contrepoids aux chevauchées désordonnées du ministre de la Milice.

Ce n'est pas moi qui a dit que le premier ministre servait de contrepoids, c'est le ministre de la Milice lui-même, et je ne fais que répéter ses paroles.

[M. Turriff.]

Je voudrais demander a mon très honorable ami pourquoi il n'a pas ordonné d'élection dans les très nombreuses circonscriptions qui sont sans députés depuis si longtemps? Se propose-t-il de remplir ces vacances, vu surtout qu'il va proposer une prolongation de la durée de nos fonctions? Pourquoi ces circonscriptions resteraient-elles vacantes aussi longtemps? La question est sérieuse. C'est bien assez que les circonscriptions soient encore basées sur ce recensement de 1901, qui est vieux de quinze ans, que l'on aurait dû ordonner des élections dans les nombreux comtés vacants, afin que la représentation du pays dans cette chambre fut au complet.

Mon honorable ami de Moosejaw (M. Knowles) a parlé de la question des grains de semences, et l'a traitée d'une façon si complète que je ne veux qu'en toucher un point qu'il n'a pas discuté. Il est vrai que l'on a distribué très peu de graines de semence dans le comté que je représente. Mais j'ai obtenu des renseignements d'autres comtés. Mes renseignements portent que lors qu'un cultivateur se présentait à un élevateur pour y vendre du grain, on avait l'instruction de lui dire, ainsi que l'a déclaré mon honorable ami de Moosejaw, qu'il lui fallait payer son grain de semence, ou quelque temps plus tard, qu'il lui faudrait payer la moité de sa dette. Il ne pourrait vendre un seul boisseau de grain sur le marché tant qu'il n'aurait pas payé ce que le Gouvernement demandait

Cette obligation mettait le cultivateur entièrement au pouvoir du propriétaire de l'élevateur qui achetait le grain. Il lui fallait apporter assez de blé à l'élévateur pour lui permettre de payer la moitié ou toute la dette qu'il avait contractée envers le Gouvernement pour son grain de semence, de sorte qu'il était obligé de vendre son blé au prix que le propriétaire de l'élévateur voulait bien lui doner. Supposons, par exemple, que le cultivateur apportait du blé n° 1 ou n° 2 Nord, ce propriétaire d'élévateur qui faisait la perception pour le gouvernement, pouvait prétendre—je ne dis pas qu'il en avait l'ordre du gouvernement—que ce blé n'était que du n° 3 Nord. Le cultivateur pouvait sans doute repondre qu'il pouvait le faire accepter partout pour du n° 1 ou n° 2, mais les gens de l'élévateur lui repliquaient: Vous n'avez pas le droit de vendre un boisseau de blé avant d'avoir payé votre dette au gouvernement. De sorte que dans un très grand nombre de cas, les cultivateurs peuvent avoir éte forcés de céder leur blé

pour du n° 3, lorsqu'ils auraient dû recevoir le prix du n° 1 ou n° 2.

Comme le ministre du Commerce (sir George Foster) n'est pas à son siège, je demanderai au ministre des Douanes (M. Reid) d'appeler son attention sur cette question, et lui demander de voir à ce que ces faits ne se renouvellent pas. La situation est assez mauvaise pour qu'on ne l'aggrave pas.

L'automne dernier on ne payait au cultivateur que 80 ou 85 cents pour son blé, ce qui était à peu près la moitié de ce qu'on lui avait fait payer pour son grain de semence. Mais le fait de placer le cultivateur dans l'obligation d'accepter pour son blé le prix de la qualité inférieure est tout simplement un crime. Cependant, c'est de cette façon que le Gouvernement a traité le cultivateur dans presque toutes les autres transactions qu'il a eues avec lui. Ainsi que l'a dit mon honorable ami de Moosejaw (M. Knowles), le cultivateur est écorché dans toutes ses transactions avec l'Etat.

Je regrette que le ministre des Finances (sir Thomas White) soit sorti, car je vais parler maintenant de quelque chose qui l'intéresse. Je le félécite des honneurs qui lui ont été conférés à l'occasion des opérations financières qu'il a faites pour le Gouvernement pendant la guerre. Sans beaucoup de rapports, je reconnais avec plaisir le mérite qui lui en revient. On l'a beaucoup louangé de la manière dont il a placé le dernier emprunt au Canada, il y a quelques mois. Mais dans un ou deux détails, je crois que l'on s'est trompé.

Lorsque l'emprunt a été lancé, un très grand nombre de particuliers qui avaient de l'argent ont été heureux de souscrire. Le ministre des Finances n'aurait-il pas mieux fait de fournir à tout le monde l'avantage de souscrire directement? Qu'était-il nécessaire de s'adresser aux banques et de leur donner une commission? pourquoi a-t-on donné aux banques $250,000 ou une très grande partie de l'emprunt? Tout ce que la banque avait à faire, c'était de remettre aux souscripteurs une formule qu'il signait et qui était adressée au ministre des Finances. Le Gouvernement a des agents dans toutes les villes du Canada.

Ce n'est pas faute de fonctionnaires publics que le Gouvernement a demandé les services des banques, car le Gouvernement actuel en a douze ou quinze mille de plus que le ministère libérale n'avait il y a quatre ans. Tous ceux qui voulaient souscrire à l'emprunt auraient pu tout aussi bien se présenter devant un des fonctionnaires du Gouvernement, signer sa demande, et l'adresser directement au ministre des Finances.

On a fait beaucoup d'éloges du ministre des Finances pour avoir obtenu $100,000,000, lorsqu'il ne demandait que $50,000,000. Mais examinons quelles étaient ces conditions et voyons si le ministre a autant de mérite que lui en accordent ses amis. Lorsque cet emprunt a été lancé, le public avait dans les banques plus d'un milliard de dollars. Environ $600,000,000, de ce milliard ne portait que 3 p. 100 d'intérêt, ou plutôt étaient censés être placés à cet intérêt, mais un banquier important m'a dit que l'intérêt payé n'est réellement que de 2½ pour 100. En voici l'explication. Lorsque vous faites un dépôt le 16 du mois par exemple, vous ne touchez pas d'intérêt pour les quatorze ou quinze jours qui restent dans le mois; l'intérêt ne commence à compter que le premier jour du mois suivant. Puis, si au bout de quelque temps vous retirez votre argent, disons le 25 du mois, la banque ne vous paie aucun intérêt pour ce mois-là, mais seulement jusqu'au dernier jour du mois précédent; de sorte que les déposants de ces $600,000,000 dans les banques, ne touchaient que 2½ pour 100, ou, disons si l'on veut, 3 pour 100. Or, voici l'Etat qui vient offrir 5 pour 100 et vend ses bons à 98 cents, ce qui porte l'intérêt à 5 pour 100 au moins le double de celui que touchaient les déposants.

Il me semble donc que cela n'exigeait pas un grand financier pour obtenir cet argent du peuple, spécialement à ce taux d'intérêt. Je vois qu'une banque de l'Etat de New-York a, l'autre jour, prêté $25,000,000 à cet Etat à 3.50 pour 100 d'intérêt, et je crois qu'en offrant 5½ pour 100 le Gouvernement canadien ne pouvait éprouver aucune difficulté sérieuse à obtenir l'argent qu'il voulait avoir.

J'ai lu beaucoup d'articles de journaux disant que le Canada devrait payer ses propres dépenses dans la guerre, et aussi nous avons les moyens d'aider financièrement la mère patrie, la meilleure chose que nous pourrions faire serait de lui remettre les $150,000,000 que nous avons empruntés d'elle pour nos dépenses de la guerre.

J'approuve entièrement la politique que le ministre des Finances a inaugurée de placer nos emprunts dans notre pays, mais il est probable qu'avant que la guerre soit terminée, nous aurons à faire beaucoup d'autres emprunts, soit ici, soit aux Etats-Unis. Si l'Etat de New-York peut emprunter

à 3.80 pour 100, je suis certain que mon honorable ami le ministre des Finances lorsqu'il fera son prochain emprunt, pourra trouver de l'argent aux Etats-Unis, à un taux beaucoup moindre que celui qu'il a payé sur son dernier emprunt ici.

Je crois savoir que mon très honorable ami a eu 45 millions, pour lesquels il a payé à peu près 5 pour 100. La seule chose qui m'a surpris dans tout cela, c'est que le ministre qui, il y a quatre ans, ne voulait pas permettre à ceux de mon comté de vendre un cochon, un bœuf, une charge de foin ou quoi que ce soit aux Etats-Unis, soit allé emprunter de l'argent chez ces Yankees avec lesquels il ne fallait ni commerce ni troc; et cet argent, monsieur l'Orateur, n'avait pas pour objet la poursuite de la guerre, puisque ce n'est pas à quoi il a servi, mais à maintenir en mouvement la machine gouvernementale. Je compte, cependant, que la prochaine fois, il pourra emprunter dans de meilleures conditions.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

M. TURRIFF: Monsieur l'Orateur, au moment où la Chambre suspendait sa séance cet après-midi, je parlais des emprunts effectués par le Gouvernement. Je disais combien j'étais heureux de voir le ministre des Finances emprunter des fonds tant au Canada qu'aux Etats-Unis. A mon sentiment, c'est là un moyen beaucoup plus effectif d'aider la Grande-Bretagne dans cette guerre qu'en continuant à faire, comme par le passé, nos emprunts en Angleterre seulement. J'ai dit que cet argent nous coûtait un taux joliment élevé, mais j'ai appris depuis que nous payions même plus. Je sais maintenant qu'il a été émis pour cent millions d'obligations et que ces obligations peuvent, pendant un certain temps, s'échanger pour d'autres à quarante ans et à 5 p. 100. Je vois au geste du ministre que ceci n'est pas tout à fait exact.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Les billets émis à New-York pour un an ou deux sont échangeables au choix du porteur contre des obligations à vingt ans.

M. TURRIFF: Voilà qui me fait plaisir, car c'est beaucoup mieux que des obligations à quarante. Je ne m'oppose pas à ce que l'on paye aux nôtres 5 ou même 5½ p. 100, mais, si le ministre va de nouveau chercher de l'argent aux Etats-Unis—et je crois que cela est sage, dès que nous pourrons l'obtenir à un taux modéré—je compte qu'il l'obtiendra à des conditions plus favorables. Je vois que, ces jours derniers, l'Etat de New-York a fait un emprunt à 3.80 p. 100. Les garanties que présente le Canada doivent être aussi bonnes que celles de l'état de New-York. J'espère que, dans ses futurs emprunts, le ministre des Finances pourra faire un marché avantageux et que, s'il peut emprunter de l'argent aux Américains à meilleur marché que partout ailleurs, il fera avec eux quantité de trocs et d'échanges.

Je prierais le ministre des Travaux publics de bien vouloir appeler l'attention du ministre de la Milice sur une affaire que je désire soumettre à la Chambre. On me dit—et je tiens ce renseignement d'un officier canadien qui doit savoir à quoi s'en tenir—que, dans les bataillons ordinaires établis au Canada, il est distribué tous les jours, à chacun des membres de ce bataillon, une ration complète. Si le bataillon est au complet, c'est pour mille hommes que des rations sont fournies chaque jour. On m'assure que, pour une raison ou pour une autre, il manque habituellement au dépôt de chaque bataillon dix à vingt pour cent de ses hommes; mais les rations n'en sont pas moins fournies. De sorte que le peuple paye ses rations, que les hommes soient là ou qu'ils n'y soient pas, et, de l'avis de cet officier, il en coûte à peu près $500 par semaine dans le cas d'un grand nombre des bataillons, ce qui représente pour chacun $2,000 par mois.

Si nous avons une centaine de bataillons à $2,000 par mois, cela fait $200,000, soit $2,400,000 par année. Où va tout cet argent? Si les hommes ne sont pas au dépôt, les rations ne sont pas consommées, mais elles n'en sont pas moins portées en compte. Je ne sais si cela est absolument juste, mais je le tiens d'un officier qui connaît son service, qui est un bon soldat, et qui m'a assuré à moi-même que c'était parfaitement vrai et que le ministère était en mesure de vérifier la chose bien aisément. S'il en est ainsi, il faudrait assurément mettre un terme à un pareil régime.

M. BRADBURY: Une affaire de cette sorte ne pourrait d'aucune façon se produire dans un bataillon honnêtement administré, puisque la demande de ces rations est faite tous les matins par le quartier-maître. Avec un quartier-maître malhonnête, cela pourrait arriver, mais non pas dans les régiments en général.

M. TURRIFF: Si cet état de choses existe, il faut que certains officiers et fournisseurs soient de connivence. Après ce qu'on nous a dit des commandes d'obus, je me demande s'il est vraiement impossible de croire que certains fournisseurs sont incapables de vouloir faire au delà d'un profit légitime. Quoi qu'il en soit, je signale la chose au Gouvernement, et j'espère qu'il s'informera. Si l'on découvre que le renseignement est bien fondé, je compte que l'on mettra fin à cet abus.

Un autre officier, qui a pris part à de nombreuses batailles, m'a également déclaré que, au dire de quelques-uns, l'examen médical qui se fait au Canada mérite à peine ce nom, et que des centaines et des centaines d'individus sont partis pour les champs de bataille quand on n'aurait jamais dû les laisser passer. On leur a fait faire l'exercice, on les a nourris et payés pendant six à quinze mois avant de les envoyer outre-mer. Après avoir fait l'épreuve des tranchées, avoir subi les autres désagréments qu'amène la guerre, pour ne rien dire du danger, que l'on y court, ces gens se fatiguent de cette vie des tranchées et ils en sortent au plus tôt, quand le médecin qui les a examinés aurait dû s'apercevoir qu'ils sont impropres au service et qu'ils n'auraient jamais dû être envoyés au front. Tout les fatigue, et ils demandent à s'en revenir. Finalement on les ramène, mais il en coûte peut-être de 1,000 à 2,000 dollars par homme. Ils reviennent et, dans bien des cas, oui, ils solliciteront et ils obtiendront une pension. Il n'est pas douteux que ceci ne soit arrivé et n'arrive.

Il s'agit là d'une affaire de grande importance et qui mérite qu'on s'en occupe. Nous aurons, le moment venu à voir passer par nos bureaux des dizaines de mille soldats en quête d'une pension; mais pourquoi aussi laisser partir des gens faute d'un examen médical comme il le faudrait faire; des gens qui, dès que le métier de soldat les ennuie laissent apercevoir leurs imperfections et deviennent pour le pays une charge, charge qui pour beaucoup d'entre eux durera toute leur vie. C'est là, à mon sens, une affaire très grave et qui mérite assurément l'attention. Si le renseignement dont je vous fais part est fondé, c'est un autre abus auquel il faudra mettre un terme sans retard. Ne laissons plus partir des hommes impropres au service; n'envoyons outre mer que des hommes capables de résister aux assauts de la bataille, car autrement c'est une dépense sans objet.

Ceci m'amène à la question des pensions, et c'est avec plaisir que j'ai entendu le ministre de la Marine (M. Hazen) parler comme il l'a fait à cet égard. Ce sera, à mon sens, une des phases les plus importantes de cette guerre comme aussi une des plus importantes fonctions dont le Parlement ait à s'occuper. Il aura à répondre à un grand nombre de personnes qui auront droit de réclamer une pension à l'Etat, et il semble que cette affaire devrait, comme l'a suggéré le ministre de la Marine et des Pêcheries, être mise hors des mains des politiciens de tout poil et de toute espèce. Vous savez qu'ils seront de trois à quatre cents mille hommes à revenir de la guerre et ce sera dans le pays une force considérable. Ils représenteront peut-être un cinquième ou même un septième du corps électoral. Ils pourront, en s'organisant, faire échec à n'importe quel parti ou ministère, et il me semble qu'il est de la plus haute importance de confier à des hommes absolument indépendants cette affaire de pensions, ou encore à quelque ministère qui fasse les choses convenablement, à fond et vite, afin qu'une décision soit prise qui satisfasse les simples soldats, les officiers et les parents laissés par ceux-là qui auront perdu la vie à la guerre. Il faudrait que cette affaire fût réglée une fois pour toute, afin de ne pas nous trouver dans la position où, cinquante ans après la guerre, se trouvent les Etats-Unis qui payent en pensions une somme de plus en plus considérable.

Quant aux sommes actuellement versées selon le tarif établi, il me semble qu'il existe une trop grande différence entre l'officier et les simples soldats. Mais je ne suis pas en mesure d'attaquer ce sujet, et je suis certain qu'il le sera par les personnes à qui sera confiée la gestion de ce fonds. Le point que je tiens à faire ressortir, c'est que l'on fasse vite et que, par là, soit évitée toute complication.

Je désire toucher, un mot d'un sujet qui a été fort débattu au cours de la présente discussion: je veux parler de la fourniture des obus. Je n'entends pas faire sur ce point un long discours, car il a été assez longuement traité. Mais il y a une chose qui m'a paru bien étrange. Si le comité des obus a été tout ce qu'en a dit le ministre de la Milice (sir Sam Hughes), si la conduite qu'il a tenu a été si irréprochable, pourquoi le ministre néglige-t-il de nous dire le motif pour lequel l'ancienne commission des obus a été dissoute. Presque tous ses

membres sont disparus. S'ils ont fait leur devoir, pourquoi les renvoyer? J'aimerais à avoir sur ce point une réponse de quelqu'un des membres du Gouvernement. M'est avis que le cabinet a une bien pauvre opinion de la commission des obus, puisque le solliciteur général (M. Meighen) a déclaré ne pas vouloir la défendre, voulant dire, à en juger par ses remarques, qu'elle ne pouvait pas être défendue.

Le ministre de la Marine a dit qu'il n'avait pas mission de défendre devant cette Chambre la commission des obus.

Personne ne s'est constitué ici le défenseur de cette commission avant que le ministre de la Milice ne vint de l'avant. Il se constitua le défenseur de la commission, " c'est mon enfant, cette commission, s'est-il écrié, et je vais la défendre." Les observations à l'égard de la commission sont tout à fait dissemblables de celles des deux ministres qui l'ont précédé. Il a dit des choses flatteuses à son endroit mais pas plus que ces collègues, il ne nous a appris pourquoi, si cette commission a fait son devoir, on l'a révoquée. En réalité, cette ancienne commission des obus s'est adjugée à elle-même des entreprises aux prix les plus élevés possibles, et de l'aveu du solliciteur général, ces prix étaient exorbitants. Il a fait honneur au Gouvernement d'avoir abaissé de $5.70 à $1.75 le prix de l'usinage des obus, d'une certaine catégorie. Etant donné que tout cela a eu lieu dans l'espace de quelques mois, il n'y a pas là d'excuse pour la commission des obus ou pour le Gouvernement, mais au contraire c'est la plus sanglante condamnation possible: dans un court intervalle il a fait fabriquer pour $1.75 des obus ou des parties d'obus pour l'usinage desquels quelques mois auparavant, il payait $5.70. Aujourd'hui il obtient et il recevra encore pendant plusieurs mois des obus pour l'usinage desquels il paye $5.70, et en même temps il fait des adjudications pour $1.75. Si jamais il y a lieu de faire une enquête approfondie, c'est bien ici. A mon avis, le Gouvernement aurait tout à y gagner, et s'il refuse cette enquête, le public peut demeurer presque convaincu que toutes les accusations formulées au sujet de cette commission des obus sont fondées et que le Gouvernement ne veut pas les soumettre à l'examen.

Il est oiseux de dire que c'est une commission impériale et que, par conséquent, elle échappe à notre juridiction. Le ministre des Finances (sir Thomas White) nous a dit clairement que nous payons notre part des obus fabriqués sous la direction de cette commission et notre part des munitions utilisées par l'armée canadienne dans tout pays du monde où elle combat. Si nous payons ainsi notre part, pourquoi ne créerait-on pas une commission de cette Chambre, avec mission d'étudier la question et de constater si tout va bien? Chaque fois que l'opposition a entrepris l'an dernier, de soumettre quelque affaire à l'enquête, soit devant le comité des chaussures soit devant le comité des comptes publics, il a été prouvé que ses allégations étaient parfaitement fondées; qu'il existait force irrégularités, et depuis, cette époque, le département de la Milice et le Gouvernement ont acheté fournitures, chaussures, médicaments, chevaux et le reste, à des prix moins élevés et plus avantageux pour le pays que cela n'avait eu lieu avant l'enquête. S'il est résulté du bien des enquêtes de l'année dernière, pourquoi pas cette année et pourquoi n'y aurait-il pas enquête?

Depuis cinq ans, on pérore beaucoup sur le patriotisme et le loyalisme. Est-ce là du patriotisme et du loyalisme de faire payer à l'empire britannique $5.70 pour des travaux qui se font aujourd'hui pour $1.75 et qui se pourraient exécuter avec bénéfice à $1? Si c'est là du patriotisme et du loyalisme, alors les membres de ce cabinet sont des patriotes et des loyalistes par excellence au Canada. Il s'est effectué une réforme: l'ancienne commission des obus a été mise au rancart et il existe aujourd'hui une nouvelle commission des munitions. Le président de cette commission des munitions, M. Flavelle, de Toronto, affirme que tant qu'il occupera cette charge, tous les marchés pour fabrication d'obus seront adjugés avec concurrence et publicité.

S'il en est ainsi, comment le ministre des Travaux publics peut-il assurer ses amis, les manufacturiers de l'ouest, qu'ils obtiendront leur juste part des entreprises?

L'hon. M. ROGERS: Quand ai-je dit cela?

M. TURRIFF: Voici la preuve. Je cite la bible tory, le "Telegram" de Winnipeg:

> Winnipeg obtiendra sa juste part des commandes de guerre.—Lettre de l'honorable Robert Rogers, lue au conseil des arts et métiers, hier soir—la guerre enlève nombre de recrues des classes ouvrières.—Les industries de la construction ont perdu la moitié de leur force, d'après certaines rumeurs.
>
> Rien n'autorise la rumeur que l'Ouest n'obtiendra pas sa juste part des commandes de munitions qui seront adjugées à l'avenir, d'après

une lettre de l'honorable Rogers, lue, hier soir, à une assemblée du conseil des arts et des métiers. M. Rogers déclare qu'il ne perdra jamais de vue les intérêts de l'Ouest canadien à cet égard.

Cette lettre est en réponse à une communication de l'union des mécaniciens où l'on affirmait qu'il circulait de persistantes rumeurs qu'il ne serait plus accordé d'entreprises de fabrication de munitions dans cette ville. L'union demandait au ministre d'user de son influence, pour obtenir une juste part des commandes de guerre pour cette ville.

D'après le solliciteur général et le ministre de la Marine, la commission des obus n'a plus rien en commun avec le Gouvernement, qui reste parfaitement étranger aux opérations de cette commission. Comment le ministre dees Travaux publics peut-il affirmer que les manufacturiers de l'Ouest obtiendront leur juste part des commandes de guerre?

L'hon. M. ROGERS: Quant aux commandes venant au Canada de la part des alliés, il est tout naturel de croire qu'il s'en fera une juste répartition dans les diverses parties du pays. Si l'honorable député est d'avis que l'Ouest n'a pas droit à sa juste quote-part, qu'il le dise en plein Parlement. A mon avis, l'Ouest a droit à sa juste part, et devra l'obtenir.

M. TURRIFF: J'en conviens, l'Ouest a droit à sa juste part, pourvu que la fabrication s'y fasse aux prix légitimes et ne dépasse pas le chiffre de la plus basse soumission. Le ministre affirme qu'il veillera à ce que les manufacturiers de l'Ouest obtiennent leur juste part, et sans doute il le fera. Or, cela prouve précisément ce que j'affirme, que cette commission des obus n'est qu'une commission de clientèle politique au bénéfice du Gouvernement. Elle n'est nullement indépendante, elle n'est qu'une annexe du ministère de la Milice. Sans doute, grâce à l'exercice de l'influence et de la politique de clientèle, le ministre des Travaux publics obtiendra une juste part de commandes pour les manufacturiers de l'Ouest, et cela, abstraction faite du prix.

L'hon. M. ROGERS: Ils les obtiendront au même prix.

M. TURRIFF: Partout où existe l'influence politique, les intéressés obtiennent des prix plus élevés pour leurs entreprises. La commission impériale des munitions a adjugé des entreprises à différents prix. Elle a adjugé une entreprise à un individu à $4.75 et il s'agissait d'une grosse commande. Une plus grosse commande encore fut adjugée à des amis à $5. Le mérite ou la concurrence n'ont rien à voir ici. On demande sans doute des soumissions, mais l'entreprise va à l'individu qui a le plus d'influences.

A mon avis, voilà assez longtemps que cela dure. J'espérais que la nouvelle commission allait opérer une réforme; or, apparemment elle sera tout autant sous l'influence des ministres que l'ancienne commission. Et qui paie? C'est le peuple canadien. A mon sens, c'est là une véritable indignité, un vrai scandale, au moment où l'empire et le Canada saignent à tous les membres et où nous envoyons nos jeunes gens au front par centaines de mille. A pareille époque le Gouvernement devrait essayer de faire toutes les économies possibles dans l'adjudication des entreprises. Il devrait constater là où l'adjudication des entreprises peut se faire à meilleur marché, puis les adjuger, abstraction faite de la politique et de toute influence politique. Quand il est possible d'accorder un avantage à ses amis, c'est parfait, je comprends la chose; mais pourquoi refuse-t-on à d'importantes usines canadiennes, propriétés de conservateurs et de libéraux, même la commande pour fabrication d'un seul obus, tandis que des compagnies sans importance, organisées depuis six ou huit mois, avec un petit capital et sans facilités, réussissent à obtenir des commandes à des prix supérieurs s'élévant jusqu'à des centaines de mille et même à des millions de dollars? C'est là un scandale, et il faut y mettre fin. Mais après la lecture de cette lettre et ce qui s'est passé depuis la création de la nouvelle commission ds munitions, je suis tenté de croire que la réforme des obus sera encore ajournée. Il y aura sans doute quelque légère réforme, la situation ne saurait être pire, ni même aussi mauvaise. Mais enfin, l'affaire n'est pas encore établie sur le pied voulu et il est temps qu'elle le soit.

Je désire faire une observation sur un autre aspect de cette question des obus. C'est trois ou quatre mois après l'explosion de la guerre que nous vint cette demande d'obus. A cette époque, de grosses usines de l'Etat chômaient. Ces usines, qu'avaient coûté des millions de dollars étaient munies de l'outillage le plus moderne qui existe au monde, et s'il lui manquait quelque chose pour produire des obus, c'était seulement des tours et des machines à forer. Tout le reste était en ordre parfait. On aurait donc cru, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement aurait voulu produire des obus et des munitions de guerre à bon marché, et comme il y avait pour trois ou

quatre cent millions valant de dollars d'entreprises à adjuger, qu'il aurait organisé un service spécialement chargé de veiller à la fabrication des obus et de s'assurer du prix de fabrication. L'a-t-il fait? Non. Il dit qu'il le ferait, quand M. Thomas, l'agent de Lloyd George, le lui demanda, et tout le pays loua le patriotisme du Gouvernement, pour avoir mis ces usines à la disposition de l'empire, à la onzième heure. A-t-il tenu sa promesse? Jamais il n'a songé à la tenir. Comme l'a dit un des ministres, il crut que le Gouvernement aurait tort d'établir des usines en concurrence avec la main-d'œuvre privé.

Pourquoi serait-ce pire au Canada qu'en Angleterre, en Australie ou ailleurs ? La seule chose qui aurait été mauvaise serait d'avoir montré au Gouvernement et à la commission des obus exactement ce qu'il en coute pour fabriquer des projectiles et l'opinion publique n'aurait pas laissé continuer la partie. L'opinion publique n'aurait pas permis que l'Angleterre payât le triple du coût des obus, seulement parce que ces sangsues s'étaient collées au Gouvernement et saignaient à blanc le pays. Beaucoup parmi ces fabricants d'obus sont déjà devenus millionnaires par suite des profits excessifs qu'ils ont réalisés sur ces commandes d'obus. C'est une des choses les plus humiliantes que nous ayons eu à enregistrer au Canada. Un grand nombre de personnes croient, et je suis moi-même porté à le croire, que la guerre sera finie dans un an. Malheureusement nous n'en n'avons pas la certitude. C'est seulement une supposition ; cela peut comme cela ne peut pas arriver. L'histoire de toutes les guerres est une preuve du contraire, je veux dire qu'elles durent beaucoup plus longtemps qu'on pourrait le croire au début et si cette guerre doit durer encore deux, trois ou quatre ans, qui peut empêcher le Gouvernement de prendre ces grands ateliers de chemins de fer, de la transformer en marchandises industrielles où des hommes pourraient obtenir des salaires équitables et où le pays se procurerait des obus manufacturées au prix coûtant? Ne serait-ce pas faire ainsi œuvre patriotique ? Ne serait-ce pas un genre de patriotisme préférable à ce système de donner des commandes importantes aux amis du pouvoir pour leur permettre de devenir des millionnaires ? Ce sujet est digne d'attirer l'attention du Gouvernement qui devrait prendre des mesures en conséquence. S'il n'en prend pas la population pourrait bien le faire parce que le peuple ne permettra pas qu'on le tonde toujours pour faire la fortune d'une demi-douzaine de grosses entreprises de munitions.

L'honorable député de Brantford (M. Cockshutt) a dit que cela coûtait $25,000,000 par jour à l'Angleterre pour continuer la guerre et que la dépense augmentait en réalité tous les mois. Or s'il en coûte autant chaque jour pour la continuation de la guerre, n'est-ce pas le devoir de chacun de faire en sorte que la guerre soit poursuivie à aussi bon marché que possible, parce que, comme le faisait remarquer un honorable député de l'opposition, quand vous payez un dollar de plus cher pour un article, vous affaiblissez l'empire de cette somme et vous donnez pour autant du renfort à l'ennemi, aussi s'il y a jamais eu un temps ou l'économie a du être pratiquée, c'est bien celui-ci.

L'économie devrait être observée non seulement pour les affaires de la guerre, mais pour les affaires domestiques. Le Gouvernement ne s'efforce pas d'appliquer les règles de l'économie. Le ministre des Finances donne chaque année à ses collègues trente, quarante ou cinquante millions de plus qu'il n'en fallait pour administrer le pays il y a cinq ans. Il pourrait y avoir quelque excuse à l'augmentation de ces dépenses, si notre trésor débordait, mais ce n'est pas ce qui se produit actuellement. Le revenu public a été de beaucoup diminué; et si la recette n'avait pas presque doublé dans l'Ouest en restant à des prix modérés dans beaucoup de régions, le revenu serait tombé à un chiffre de beaucoup inférieur à celui que le ministre des Finances avait prévu l'an dernier.

Mais que s'est-il passé dans toute l'étendue du pays? Je n'entrerai pas aujourd'hui dans les détails parce que ce n'est ni le temps ni la place de le faire, mais permettez-moi d'attirer l'attention de la Chambre sur quelques-unes des choses qui se sont produites et qui se répètent tous les jours au Canada. Le département des Travaux publics est celui qui fait le plus de dépenses au Canada et je suis sûr que chaque honorable député sait que nous avons eu depuis les deux dernières années un dépensier prodigue à la tête du département des Travaux publics.

L'hon. M. GRAHAM: Cela semble être vrai.

M. TURRIFF: Prenons ce qui s'est passé dans le port de Victoria (C.-A.). On a montré, l'autre jour, que même dans les petites questions de l'achat du charbon pour les dragues, un ami du ministre ne voulait pas donner la commande à l'hom-

me qui avait obtenu l'entreprise, mais qu'il avait accordé la fourniture au secrétaire de l'association conservatrice à Victoria pour $1.50 ou $2. de plus que le prix de la soumission de celui qui avait réellement obtenu l'entreprise. On a prouvé dans une enquête qui a eu lieu l'autre jour, que le secrétaire de l'association conservatrice avait touché un profit de 50 cents sur chaque tonne de charbon et dont le total s'élevait à quelques milliers de dollars. Mais que s'est-il passé pour le dragage exécuté dans le port? L'ingénieur du ministère des Travaux publics, un ingénieur de première classe, homme honorable et de grandes capacités, accoutumé aux travaux, qui savait de quoi il s'agissait, qui avait fait tous les calculs et les devis, savait que d'après ces plans il y avait 4,800 verges cubes de roc à enlever.

Un marché fut conclu à raison de $9 par verge cube pour la roche et 60 cents pour la terre. Cette entreprise fut ensuite confiée à un sous-entrepreneur au prix de $7 par verge cube pour la roche. Dès que le sous-entrepreneur commença les travaux, il eut maille à partir avec l'ingénieur; or, pour la seule raison que ce dernier refusa de se prêter à la besogne qu'on attendait de lui, on s'en débarrassa et un autre ingénieur lui succéda. Le sous-entrepreneur alors, en abandonnant un quart de ses profits au nouveau surintendant du dragage, que mon honorable ami avait envoyé sur les lieux, et un autre quart à l'ingénieur de la section—le ministre en sait quelque chose—a pu produire des devis, les faire certifier et se faire payer le prix de 20,000 verges cubes de roc solide à raison de $9 par verge, quand il avait enlevé un peu moins que 5,000 verges. L'ingénieur de la section et le surintendant du dragage certifièrent un nouveau compte pour l'enlèvement de 4,000 à 5,000 verges, lorsque heureusement un citoyen se fatigua de voir piller le pays à un tel point; il fit des aveux complets, et cette réclamation n'a pas été payée. Les témoignages devant les cours de justice, ont établi que l'on avait formé le plan de réclamer le prix de l'enlèvement de 30,000 verges cubes à raison de $9 par verge, quand il ne s'agissait que de l'enlèvement de 5,000 verges.

L'hon. M. ROGERS: Mon honorable ami vient de faire un exposé de faits, qui est absolument incorrecte et qui ne concorde nullement avec les circonstances.

M. TURRIFF: Est-ce que mon honorable ami n'a pas payé le prix qu'aurait dû coûter l'enlèvement de plus de 20,000 verges cubes?

L'hon. M. ROGERS: Je ne puis dire quelles sommes ont été payées; mais mon honorable ami vient d'affirmer que nous avions formé le projet de propos délibéré de payer pour l'enlèvement de 20,000 verges cubes, lorsqu'il n'y avait que 5,000 verges à extraire, en réalité. Cette affirmation, je le déclare, est absolument incorrecte.

M. TURRIFF: Je n'ai jamais affirmé que le gouvernement eût projeté quoi que ce soit de propos délibéré. Tout ce que j'ai déclaré, c'est que le sous-entrepreneur, l'ingénieur de section et le surintendant du dragage avaient formé un projet de cette nature de propos délibéré. Voilà ce que j'ai affirmé et voilà ce que je sais être la vérité. Je ne suppose même pas qu'il se trouve un seul autre membre du cabinet, à part du ministre des Travaux publics, qui sache le premier mot de toute cette affaire.

L'hon. M. ROGERS: Me sera-t-il permis de déclarer, que cette affirmation est également incorrecte, si je suis bien au courant des circonstances.

M. TURRIFF: C'est le droit de mon honorable ami, de se servir de cette formule, afin de pouvoir déclarer que mes affirmation sont incorrectes. Mais je sais bien que, le Gouvernement a payé pour l'extraction de plus de 20,000 verges cubes de roc; mais à ce que je sais très bien aussi, c'est que l'ingénieur du gouvernement, le bon, l'honnête ingénieur qui a préparé les plans, a certifié que l'on avait enlevé moins que 5,000 verges.

Mon honorable ami le ministre des Travaux publics peut faire des choux ou des raves de ces affirmations; mais ce sont là les faits. Il est possible que le Parlement ne puisse se saisir de l'affaire au cours de la présente session, mais il peut être assuré qu'elle sera amenée devant le Parlement à la prochaine session, et qu'elle fera le sujet d'une enquête complète devant le comité des comptes publics. Cette cause, toutefois, s'est déroulée devant les tribunaux de la Colombie-Anglaise, les faits ont été exposés au grand jour, et il existe plusieurs affidavits, qui ont été donnés sous serment.

L'hon. M. ROGERS: C'est à ma propre demande que l'affaire a été soumise aux tribunaux de la Colombie-Anglaise.

M. TURRIFF: Je ne prétends pas du tout le contraire. Je ne sais pas à la de-

mande de qui l'affaire a été soumise aux tribunaux. Si mes renseignements sont exacts, c'est l'honorable député de Victoria (C.A.) (M. Bernard), qui a institué les procédures préliminaires devant les cours de justice.

L'hon. M. ROGERS: A ma demande.

M. TURRIFF: C'est très bien. Il est fort possible que tout cela soit exact; mais il n'en reste pas moins établi que l'entrepreneur a enlevé moins de 5,000 verges cubes de roche et que le département auquel préside mon honorable ami a payé le coût de l'enlèvement de 20,000 verges cubes; il a également réussi à faire certifier un nouveau compte pour l'enlèvement de 5,000 verges plus ou moins.

Voilà les faits et nous sommes en état de les établir. Si le Gouvernement désire que nous en établissions l'exactitude, avant qu'ils ne soient révélés dans le rapport de l'auditeur général, pour l'année prochaine, tout ce qu'il doit faire, c'est de nommer une commission d'enquête. Mais ce scandale n'est pas pire, m'informe-t-on, que ce qui se passe à Vancouver, à Saint-Jean (N.B.) ou à Toronto; il n'est certainement pas pire que ce qui s'est passé à Winnipeg sous le régime de la machine qu'avait édifiée mon honorable ami. Tout de même, il s'en est éloigné juste à temps.

Voilà donc ce qui se passe, monsieur l'Orateur, en des temps où le Gouvernement devrait pratiquer l'économie, en des temps où le ministre des Finances devrait être à la besogne du matin au soir et surveiller ses collègues; car, je l'en avertis, il va lui falloir surveiller attentivement quelques-uns de ses collègues, si l'on veut maintenir les dépenses du pays dans des limites raisonnables.

J'insiste donc auprès du ministre des Finances dans l'intérêt de l'empire, dans l'intérêt du Canada—car c'est encore l'une des meilleures méthodes à adopter afin que la guerre actuelle se termine par une éclatante victoire en faveur des alliés,—afin qu'il mette un terme à ces surcharges, afin que le Gouvernement ne paie que pour les travaux qui sont réellement exécutés, au lieu de payer quatre ou cinq fois plus que la valeur reçue, et cela dans le seul but de faire tomber des sommes considérables dans les goussets des sous-entrepreneurs.

On a réquisitionné du blé, par l'entremise du ministère du commerce, il est vrai, mais c'est surtout le solliciteur général qui a vu aux détails et a joué le rôle ingrat. Il s'agissait d'une commande pressée de la part du gouvernement britannique, nous dit le ministère en guise d'excuse. Mais alors, pourquoi avoir attendu des semaines pour s'occuper de l'exécuter en achetant ce blé de la façon ordinaire? Pourquoi ne pas avoir employé des courtiers à cette fin, au lieu de répandre la confusion dans le commerce comme on l'a fait? Le Gouvernement va-t-il soutenir qu'il ne pouvait pas trouver de courtiers convenables et capables d'acheter et de livrer ce blé à un prix raisonnable? Je ne crois pas qu'il l'ose. Il a fait venir ici W. Crerar et M. Crowe, deux experts de Winnipeg. Le premier a été quelques années président de la "Grain Grower Grain Co'y." ; c'est un grand commerçant de grain, il lui passe par les mains de 30 à 40 millions de boisseaux de blé tous les ans. Je ne le connais pas très bien, mais je connais intimement M. Crowe; il a commercé sur le blé toute sa vie ou du moins trente ans, à ma connaissance. On ne pouvait trouver deux hommes plus compétents; mais pourquoi n'a-t-on pas écouté leur conseil? Ils ont fortement recommandé au Gouvernement non pas de réquisitionner le blé, mais de l'acheter de la façon ordinaire.

Le ministre du Commerce avait acheté du blé pour la Nouvelle-Zélande l'année précédente et n'avait pas eu à se féliciter de cette opération. Pourquoi encore le Gouvernement ne chargera-t-il pas le ministre de l'Agriculture de cet achat? Il y avait là des hommes habitués à acheter le blé et qui auraient vu à cela.

Et puis, quelle est cette commission des grains dont les trois membres touchent de notre part de si forts traitements? Je suis porté à croire que toute la difficulté est due à ce que le solliciteur général a voulu conduire l'opération lui-même, dans le but d'en avoir tout le mérite.

Il existait alors une forte agitation en faveur de l'admission du blé en franchise; voulant sans doute le réprimer, le solliciteur général a pensé y réussir en requisitionnant 15,000,000 de boisseaux de blé. Il devrait jeter les yeux encore une fois de ce côté pour voir s'il s'est trompé.

Qu'il aille dans l'Ouest et il s'aperçevra de toute l'étendue de son erreur. On a réquisitionné ce blé le 27 novembre. Deux jours après il existait un tel désarroi qu'il a fallu fermer la bourse des grains. Personne ne s'y comprenait, la confusion régnait dans tout le commerce. Encore cela se passait-il dans le plus mauvais temps de l'année, justement à la clôture de la navigation du Saint-Laurent, alors que le transport du grain était le plus difficile.

Qu'est-il arrivé? Les minotiers ont fait tant de bruit que le Gouvernement a fini par céder à leurs plaintes et leur laisser avoir le blé. Les propriétaires d'élévateurs lui ayant représenté, à leur tour, qu'il leur fallait du blé pour exécuter leurs commandes et faire les expéditions promises, le Gouvernement consentit à leur en laisser.

Mais un tiers du blé réquisitionné appartenait aux cultivateurs. Quiconque ne connaît pas l'Ouest pourrait se demander en quoi le blé de Fort-William pouvait concerner les cultivateurs. C'est bien simple: plusieurs cultivateurs n'ont pas de grenier où tenir leur grain en hiver. Ceux qui sont plus à l'aise vendront une couple de chars de blé en automne pour payer leurs dettes et garderont le reste de leur récolte s'ils espèrent que cette denrée se vendra plus cher au printemps. Mais on ne leur permet pas de tenir leur blé dans les élévateurs des stations où ils l'ont apporté, car ils les auraient bientôt remplis et le commerce se trouverait paralysé.

L'élévateur de la station locale expédie le blé à Fort-William, où il reste au nom du cultivateur qui en est propriétaire. Il en coûte environ 6 cents par boisseau pour l'entreposage de ce blé, du commencement de l'automne jusqu'à l'ouverture de la navigation au printemps. Si le blé renchérit de plus de 6 cents par boisseau le cultivateur fait un profit, mais si le prix baisse ou s'il monte de moins de 6 cents, il fait une perte. L'automne dernier le blé était comparativement à bas prix. Pensant que le prix serait plus élevé au printemps à cause de la guerre, plusieurs cultivateurs ont envoyé leur blé à Fort-William pour y être gardé en entrepôt.

C'est ainsi qu'environ un tiers du blé réquisitionné par le Gouvernement se trouvait appartenir aux cultivateurs. L'honorable ministre des Travaux publics (M. Rogers) et le solliciteur général (M. Meighen) peuvent-ils me dire quel droit avait le Gouvernement de s'emparer du blé des cultivateurs, à un prix déterminé, sans les consulter en aucune manière? Les cultivateurs de l'Ouest, dont un grand nombre habitent mon comté, ont été ainsi lésés de plus d'un million de dollars. Beaucoup d'entre eux avaient de 1,000 à 10,000 boisseaux de blé emmagasinés à Fort-William, attendant une hausse dans les prix. Le Gouvernement s'est emparé de ce blé, en payant $1.04\frac{1}{2}$ le boisseau, pour le blé Nord n° 1. Cela se passait il y a deux mois ; à l'heure présente, ce même blé est coté 25 cents de plus par boisseau. Est-ce juste? Est-on excusable de priver, de propos délibéré, le cultivateur d'un profit légitime? C'est cependant ce que le Gouvernement a fait et c'est de cela qu'il aura à répondre devant les électeurs de l'Ouest. Permettez-moi de citer un exemple. Il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre d'un de mes commettants. Je ne le connais pas personnellement; je crois l'avoir rencontré une fois et j'ignore absolument si c'est un ami politique ou un adversaire. Sa lettre vient d'Exeter (Ontario), et porte la date du 27 janvier, 1916:

M. J. G. Turriff,
Ottawa, Ont.

Cher monsieur,—Nous possédons et cultivons des terres à Frobisher, (Sask.) dans le comté d'Assiniboïa que vous représentez. Le 28 nov. dernier, le Gouvernement a réquisitionné environ 10,000 boisseaux de blé que nous avions récoltés sur ces terres et emmagasinés à Fort William. Vu que nous n'avions pas l'intention de vendre ce blé à présent, et vu qu'il s'est produit depuis une hausse de 25 cents par boisseau, vous nous obligeriez si vous pouviez nous procurer les renseignements suivants: Pour qui a été acheté le blé réquisitionné par le Gouvernement? A quel prix le Gouvernement l'a-t-il vendu? Le Gouvernement n'aurait-il pas pu acheter par les moyens ordinaires les 17,000,000 boisseaux qu'il a réquisitionnés.

En nous procurant ces renseignements vous obligerez beaucoup,

Votre etc.,
(Signé) : Robert E. Pickard.

Voici un homme qui avait emmagasiné 10,000 boisseaux de blé à Fort-William, en attendant la hausse qu'il prévoyait devoir se produire au cours de l'hiver. Ce blé lui a été enlevé sans son consentement et il subit une perte de $2,500 qui est une somme importante pour un cultivateur. Le Gouvernement s'empare de son blé et il n'a aucun recours à exercer.

Mais le Gouvernement agit tout autrement à l'égard des minotiers et des spéculateurs. Ces derniers sont organisés en association et n'ont pas tardé à faire sentir leur influence. Que font alors les ministres? Ils cèdent devant les protestations des minotiers et des spéculateurs, au point de leur prêter, moyennant un dépot de 10 cents par boisseau, ce même blé dont ils prétendaient avoir un besoin immédiat.

Maintenant qu'il s'est produit une hausse de 25 cents par boisseau, le ministre des Finances ou à son défaut, le ministre des Travaux publics, peut-il nous dire si le Gouvernement va insister pour que ce blé soit remis, ou va-t-il permettre que les minotiers, voyant qu'ils peuvent réaliser un profit de 15 cents par boisseau disent au Gouvernement de garder les 10 cents par boisseau qu'ils ont versés? Il n'y avait pas urgence; le Gouvernement n'avait pas un

besoin immédiat de ce blé, lorsqu'il a ordonné la réquisition. On me dit même qu'à l'heure présente, c'est à peine si la dixième partie de ce blé a quitté le Canada.

Comment le Gouvernement aurait-il pu s'y prendre autrement, pour se procurer ce blé? Si le premier ministre n'avait pas, parmi ses intimes, quelqu'un en qui il eût assez de confiance pour le charger de cette opération, il y en avait beaucoup d'autres à qui il aurait pu s'adresser. La Grain Growers' Grain Co. et la Saskatchewan Co-operative Elevator Co. auraient pu acheter 15,000,000 ou 17,000,000 boisseaux de blé en dix jours. Tous les jours il arrivait plus de 2,000,000 de boisseaux de blé à Fort-William et il y en avait des centaines de millions dans les élévateurs de l'Ouest. Les deux compagnies que je viens de mentionner auraient pu acheter le blé à d'aussi bonnes conditions; elles l'auraient obtenu de ceux qui étaient disposés à vendre à cette époque, et qui auraient été satisfaits des prix offerts; elles n'auraient pas été obligées de faire violence à ceux qui ne voulaient pas vendre. Le Gouvernement n'a pas voulu adopter ce moyen sensé et pratique; il a préféré faire un petit coup de théâtre et il a ordonné la réquisition du blé. Ne voit-on pas une ironie du destin dans ce fait que le Gouvernement prend le blé des cultivateurs pour sortir d'embarras les minotiers et les spéculateurs? Il enlève le blé aux cultivateurs et le remet aux minotiers et aux spéculateurs qui sont ainsi à l'abri de toute perte, tandis que les cultivateurs sont dépouillés d'un profit légitime, sans compensation aucune.

Cela est parfaitement conforme à tout ce que font ces messieurs; tout est assez bon pour le cultivateur, mais rien n'est trop bon pour le manufacturier. L'intérêt du ministère est mêlé à celui des grosses entreprises et le cultivateur doit se contenter de ce qu'il peut attrapper. Dans le présent cas, le cultivateur écope, depuis des années il y est accoutumé.

J'ai rencontré aujourd'hui, par hasard, un cultivateur de l'Ouest, qui n'habite pas ma circonscription, mais un cultivateur de l'Alberta, qui habite la divison électorale de mon voisin (M. Buchanan). Ce cultivateur m'a dit qu'il a plus de 20,000 boisseaux de grain, dont 13,000 boisseaux de blé et qu'il n'a pas vendu plus que le contenu d'un wagon, non parce qu'il n'était pas satisfait du prix, mais parce qu'il ne pouvait pas obtenir de wagons. Il est domicilié dans la région du loc de l'Oie, près du réseau du Nord-Canadien dont la population canadienne détient les deux cinquièmes des actions ordinaires. Dans cette grande étendue de pays, il y a des millions de boisseaux de blé, et on m'apprend qu'il s'expédie en moyenne un wagon de blé par jour.

Plusieurs cultivateurs ne savent que faire de leur blé; la récolte dans cette partie du pays a été énorme, presque le double de ce qu'on avait prévu. Ils n'ont pas de granges et des centaines de mille boisseaux de blé demeurent sur le sol, recouverts de paille, parce que les cultivateurs ne peuvent pas obtenir de wagons pour les transporter. J'ai à la main une lettre d'une maison américaine qui offre des wagons. Je la lirai:

Compagnie Hallett et Carey, marchands de grains à commission, Minneapolis, Manitoba.

L'hon. M. ROGERS: Minneapolis, Manitoba?

M. TURRIFF: Si j'ai dit Manitoba, c'est Minnesota que je voulais dire.

Ami Davis,—Je crois savoir que les chemins de fer canadiens ne veulent pas accepter de wagons des chemins de fer de côté-ci de la frontière pour y mettre du grain à livrer à Minneapolis ou à Duluth. Nous avons dans l'Ouest canadien plusieurs gros expéditeurs qui doivent expédier leur grain immédiatement. Nous sommes prêts à fournir aux chemins de fer canadiens cent wagons par jour, s'ils consentent à ce que ces wagons se rendent à Minneapolis ou à Duluth et nous pouvons garantir aux expéditeurs autant ou plus qu'ils peuvent obtenir sur le marché canadien.

Bien à vous,

William A. Converse.

Voici quelle est la situation. Comme je le disais tantôt, nous avons des millions de boisseaux de blé qui ne peuvent pas s'expédier cet hiver par les chemins de fer du Canada. Des millions de boisseaux de blé sont exposés à l'air, reposant sur un peu de paille et recouverts de paille en forme de meule. Cela peut faire pendant le temps sec de l'hiver que nous avons dans l'Ouest; mais vienne le printemps, il sera difficile de conserver ce blé. Les cultivateurs ne peuvent pas se procurer de wagons, et voici qu'on en offre cent par jour. Cela signifierait, mil cinq cents deux mille wagons au moins occupés au transport de ce blé. Mais ils ne peuvent obtenir ces wagons parce que ce blé se rendrait sur le marché de Minneapolis ou de Duluth où les cultivateurs le vendrait aussi cher, ou plus cher qu'en Canada.

L'hon. M. REID: N'en expédient-ils pas à présent une grande quantité à Duluth?

M. TURRIFF: Certainement, ils en expédient un peu mais voici une offre spéciale que. . . .

L'hon. M. REID: A qui cette offre est-elle faite?

M. TURRIFF: Ceci est une lettre adressé à l'honorable sénateur T. O. Davis.

L'hon. M. REID: A qui a-t-on offert les wagons; est-ce au sénateur Davis?

M. TURRIFF: Oui. Je crois savoir que mon honorable ami (M. Reid) est le ministre intérimaire des Chemins de fer. Je lui remettrai la lettre. Voici une occasion de faire quelque chose qui sera réellement utile aux cultivateurs. Celui-ci auquel je parlais hier à 13,000 boisseaux de blé et il n'a pu jusqu'à présent en expédier qu'un wagon.

L'hon. M. REID: Il faut aussi la force motrice.

M. TURRIFF: On la fournira depuis la frontière.

L'hon. M. REID: Mais jusqu'à la frontière?

M. TURRIFF: Mon honorable ami admet-il que le chemin de fer auquel l'Etat a donné $45,000.000 il y a un an n'a pas assez de force motrice pour transporter le blé jusqu'à la frontière.

L'hon. M. REID: Pas pour tout le transporter en un jour.

M. TURRIFF: Ah! non; pas tout en un jour. Voici un homme qui possède 13,000 boisseaux de blé et qui n'a pu en expédier qu'un wagon. J'ai lu dans les journaux que tout le long du réseau la moyenne n'atteint pas un wagon par jour pour chaque station. Voilà l'état de choses qui existe dans certaines parties de l'Ouest.

Là où deux ou trois chemins de fer se font concurrence, les gens ont autant de wagons qu'ils en ont besoin; mais en certains endroits desservis par une seule voie ferrée. ils n'en peuvent pas obtenir, et la compagnie du chemin de fer les fait attendre jusqu'au moment où il lui plaît d'en mettre à leur disposition.

Détenant 40 p. 100 des actions du chemin de fer en question, l'Etat devrait avoir son mot à dire en cette affaire; il devrait veiller à ce que l'on transporte le blé, sinon il s'en perdra beaucoup et ce sont les cultivateurs qui y perdront.

Il est bien sûr que si on ne le transporte pas à bref délai, la hausse favorisera certains cultivateurs; mais si leur blé venait à se gâter au printemps, ce serait pour eux une perte irréparable. Il est donc du devoir du ministre intérimaire des Chemins de fer de veiller à ce que le blé parte à bref délai.

Un mot maintenant du transport du blé au delà de l'Atlantique. Depuis le commencement du présent débat, on a longuement discouru sur ce que le premier ministre a accompli dans l'intérêt du pays en matière de commerce maritime; on nous a dit qu'il ne s'est rendu en Angleterre que dans le seul but, pour ainsi dire, d'y arrêter des dispositions propres à assurer le transport des produits canadiens de l'autre côté de l'océan. Dès le début du débat, il nous mettait au fait—et le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) après lui—de tout ce qu'il avait acompli. Je veux, moi aussi, discuter cette question avec mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries. En me reportant à la page 198 des Débats (édition non revisée), je constate que ce dernier disait:

> Enfin, en juin, le premier ministre se rendit à Londres pour conférer personnellement avec le gouvernement de Sa Majesté, et l'on étudia tout spécialement ce problème des moyens de transport pour les besoins généraux du commerce. Au cours de juillet et d'août, la question dans son ensemble fut débattue à fond, durant nombre d'entrevues du premier ministre avec non seulement les hauts fonctionnaires de l'amirauté, mais encore avec les principaux membres du cabinet que tous, étaient pénétrés de son importance.
>
> On reconnut que la question intéressait également la Grande-Bretagne et le Canada; la première, à cause de son ravitaillement par le Canada et afin que ses manufacturiers aient accès au marché canadien; au deuxième, en vue d'assurer le commerce avec la mère patrie, et afin que les grains récoltés pussent s'écouler sur les marchés de la Grande-Bretagne et d'autres pays d'Europe. On fit observer qu'eu égard au rôle joué par le Canada dans cette guerre, il était tout à fait désirable que l'on donnât toutes les facilités voulues à notre commerce d'exportation. Un fait qu'on eut grand soin de bien mettre en lumière fut la prévision d'une énorme récolte de blé. On allégua que 60 à 75 p. 100 de nos vaisseaux, spécialement construits pour le commerce de l'Atlantique-Nord, avaient été réquisitionnés et qu'il en résulterait une grave situation, si l'on ne prenait pas les moyens d'y faire face.

Et l'honorable ministre faisait observer un peu plus loin que le Gouvernement avait obtenu du gouvernement anglais que trois navires pris à l'ennemi servissent à transporter les produits du Canada en Angleterre. J'aurais à ce propos une question à faire au ministre des Travaux publics qui fait en ce moment fonction de leader de la Chambre. Au dire du minis-

tre de la Milice, ces trois navires pris à l'ennemi par la Grande-Bretagne ont servi à transporter les produits du Canada en Angleterre, sans toutefois transporter le blé à meilleur marché que les autres navires.

Le Gouvernement nous dira-t-il comment il se fait que ces navires n'ont pu, appartenant exclusivement au gouvernement anglais, transporter le blé au tarif ordinaire et, par là, rendre service aux contribuables anglais, sinon aux cultivateurs de l'Ouest? Pourquoi le tarif de transport à bord de ces navires était-il cinq ou six fois plus élevé que celui qui prévalait avant la guerre?

L'hon. M. ROGERS: Je crains de n'avoir pas bien saisi la question.

M. TURRIFF: A en croire M. Hazen, sir Robert avait réussi, après de vives instances, à obtenir qu'une vingtaine de navires réquisitionnés par le gouvernement anglais servissent au commerce transocéanique entre le Canada et l'Angleterre. Plus tard, il en obtenait encore une vingtaine d'autres, après quoi furent attribués au même service trois des navires que l'Angleterre a pris à l'ennemi. Ces derniers appartiennent à l'Angleterre; je ne crois pas que leurs anciens propriétaires puissent en réclamer la propriété. Ces navires furent donc assignés à ce service trans océanique pour transporter le blé et les autres produits; or, leurs prix de transport sont aussi élevés que ceux des autres navires, c'est-à-dire que leurs tarifs sont à peu près six fois plus élevés que ceux qui prévalaient avant la guerre. Qui est-ce qui en bénéficie? Pourquoi les tarifs de transport à bord de tels navires sont-ils aussi exorbitants? Pourquoi ne transportent-ils pas le blé aux mêmes taux qu'avant la guerre, et pourquoi ne fait-on pas bénéficier les consommateurs anglais de prix peu élevés?

L'hon. M. ROGERS: Les navires en question relevaient exclusivement du gouvernement anglais. A l'époque où ils furent mis à la disposition du ministre du Commerce et du Gouvernement canadien, on arrêta sans doute les tarifs de transport qu'ils devaient prélever, et ces tarifs étaient vraisemblablement ceux qui prévalaient alors à l'égard du grain expédié des ports canadiens à ceux de l'Angleterre, de la France ou de tout autre pays.

M. TURRIFF : Très bien, monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir une réponse claire et précise de mon honorable ami le ministre des Travaux publics (M. Rogers) qui a assumé les fonctions de leader du Gouvernement je vais y répondre.

Mon honorable ami n'est pas seulement, ce soir, leader du Gouvernement mais il est président d'un comité nommé par le Gouvernement pour s'occuper particulièrement de cette question. Lui et le ministre de l'Agriculture (M. Burrell) et notre ami le vilain de la pièce, le solliciteur général (M. Meighen) et un autre membre du Gouvernement—j'ai oublié qui,—formaient ce comité. Quoi qu'il en soit, nous avons à ce sujet, une réponse claire et précise du ministre des Travaux publics.

Maintenant, permettez-moi d'ajouter quelques mots touchant ce qu'a dit le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) et je demanderai au ministre des Travaux publics (M. Rogers) de concilier les deux déclarations, de mettre d'accord les deux situations.

Voici ce qu'a ajouté le ministre de la Milice et des Pêcheries. Il avait parlé de la nomination d'un monsieur, du nom de Harris, pour s'occuper de l'expédition des marchandises du Canada—munitions et autres articles. Voici ce qu'il dit :

> Sous la direction du Gouvernement ce fonctionnaire est entré en pourparlers pour la nolisation de navires convenables, et en auticipant sur les conditions d'affètement et en obtenant, en plusieurs circonstances, les navires longtemps à l'avance, le Gouvernement a pu faire transporter le matériel de guerre, les munitions et les fournitures à des prix se rapprochant approximativement de ceux qui existent en temps normal pour les transports maritimes.

Nous voyons ici que le Gouvernement, par le conseil du premier ministre, du ministre de la Marine et des Pêcheries et du comité dont le ministre des Travaux publics est président, admet avoir pu obtenir du gouvernement anglais des navires qui ont transporté en Angleterre des obus et autres munitions de guerre au prix presque normal qui existait avant la guerre.

Vous ai-je bien fait comprendre que le Gouvernement a réussi à obtenir pour les manufacturiers un tarif de transport entre le Canada et la Grande-Bretagne, qui était à peu près le tarif normal d'avant la guerre! Mais, quand il s'agit des cultivateurs de l'Ouest ou de l'Est, et eux aussi doivent expédier de leurs produits de l'autre côté, le Gouvernement bien qu'il eût été en mesure de faire pour eux ce qu'il a fait pour les manufacturiers, ne l'a pas fait.

Si le Gouvernement avait pu, ou avait voulu, traiter le cultivateur comme le manufacturier, au lieu d'obtenir du gouvernement anglais la libération d'un certain

nombre de navires auxquels on a permis de demander les prix de pirates imposés au cultivateur canadien, des tarifs six fois plus élevés qu'avant les hostilités, ce Gouvernement dis-je, eût obtenu pour le cultivateur des conditions aussi favorables que pour le manufacturier.

L'honorable député du Yukon (M. Thompson) au cours du discours très bien fait qu'il a prononcé au début de ce débat, a dit que, grâce à la marine anglaise, nous n'avons pas à craindre les attaques des pirates allemands. Sans doute, merci à la marine anglaise, dont nous faisons partie, malheureusement, nous échappons aux pirates allemands, mais mon honorable ami, qui dirige ce jour le Gouvernement, peut-il nous assurer si nous sommes à l'abri des attaques de ces pirates canadiens qui sont le baron 'Pacifique-Canadien", le baron "Ligne Allan" et le baron "Quelque autre"?

L'hon. M. ROGERS: Je voudrais savoir de mon honorable ami s'il se rend compte que la Grande-Bretagne est en état de guerre, et qu'étant en état de guerre, le Gouvernement a réquisitionné les transatlantiques et a la haute main sur ces transatlantiques; qu'il a obtenu un tarif spécial pour les munitions de guerre nécessaires dans la lutte engagée; et qu'en agissant de la sorte il accomplit un devoir qu'il se doit à lui-même et à la civilisation.

J'ignore si mon honorable ami veut nuire au Gouvernement canadien en établissant une comparaison entre les prix demandés pour le transport des munitions de guerre et ceux que l'on demande pour transporter notre grain sur les marchés de la mère patrie?

M. TURRIFF: L'armée anglaise consomme aujourd'hui 50,000,000 de boisseaux de blé. Si le soldat des tranchées se trouvait sans blé, sans pain, sans nourriture, à quoi lui serviraient ses munitions?

L'hon. M. ROGERS: Cela regarde le gouvernement anglais.

M. TURRIFF: S'il a l'estomac vide, à quoi lui servirait ces munitions? à combattre l'ennemi, il lui faut du blé aussi bien que des munitions. Cependant, le Gouvernement de mon honorable ami peut obtenir pour le fabricant d'obus des tarifs qui sont à peu près les mêmes qu'avant la guerre, tandis qu'il force le cultivateur à payer six fois autant . . .

L'hon. M. OLIVER: Dix fois.

M. TURRIFF: Mon honorable ami dit dix fois, mais je veux rester en deça, et je dirai six fois C'est simplement d'accord avec toutes les transactions du Gouvernement avec les cultivateurs. Comment se fait-il que vous pouvez expédier un chargement de blé de Régina, Calgary, Brandon ou Portage-la-Prairie à Winnipeg, et de là à Fort-William par le Pacifique-Canadien, pour exactement le même prix que vous pouviez le faire il y a deux ans, avant le commencement de la guerre? Il n'y a pas de différence. Pourquoi? Parce que vous réglementez les tarifs des chemins de fer canadiens. Dès que ce blé arrive aux steamers du chemin de fer canadien du Pacifique à Montréal, on vous fait payer autant pour un chargement de wagon que vous payiez pour six il y a deux ans.

L'hon. M. ROGERS: Simplement parce que nous n'avons pas le pouvoir de réglementer les tarifs.

M. TURIFF: C'est ce que dit mon honoable ami, mais, l'année dernière, lorsque nous avons discuté la charte du Pacifique dans cette Chambre j'ai proposé la résolution suivante:

Que l'article suivant soit ajouté au bill, comme article 6:

Que les prix de transport de la compagnie...

C'est-à-dire la compagnie du chemin de fer du Pacifique qui demandait une nouvelle charte pour ses bateaux.

....soient réservés à l'approbation de la commission fédérale des chemins de fer.

Le ministre des Travaux publics et tous ses collègues ne voulurent pas accepter ma proposition et la furent repousser par la Chambre. C'est pourquoi nous n'avons aujourd'hui aucune juridiction pour la fixation des tarifs et nous payons six à dix fois autant pour le transport d'un boisseau de blé de Montréal à Liverpool que nous payions avant la guerre.

L'année précédente, lorsque l'on accorda une nouvelle charte à la compagnie de navigation Richelieu et Ontario, les membres de la gauche, et à leur louange, quelques-uns de la droite, voulaient que le Gouvernement plaçat cette compagnie et les autres sous la juridiction de la commission des chemins de fer qui aurait réglementé l'émission de leurs obligations, leurs tarifs de transport et le reste. La majorité de la droite, cependant refusa de nous appuyer, et il en est résulté que les prix de transport sur les Grands lacs sont aujourd'hui trois ou quatre fois plus élevés qu'avant la guerre.

Est-ce que la guerre a rendu la navigation sur les Grands lacs plus dangereuse, et provoqué en conséquence une hausse

dans les tarifs d'assurance? Non. C'est donc le refus des honorables membres de la droite qui a permis à ces compagnies de navigation sur nos lacs et sur l'océan de voler à leur gré le cultivateur du prix auquel il a légitimement droit pour son blé.

M. BENNETT (Simcoe) : Quelle a été la quantité proportionnelle de blé du Nord-Ouest qui a été expédié par Buffalo durant l'année dernière?

M. TURRIFF: Je ne saurais donner à mon honorable ami le chiffre exact, mais il doit être considérable.

M. BENNETT (Simcoe): On m'a dit que la proportion est d'environ 80 p. 100. Comment cette expédition de grain par Buffalo, peut-elle avoir été rendue nécessaire par les tarifs des vaisseaux canadiens, lorsque la majeure partie a été transportée par des vaisseaux américains?

M. TURRIFF: Comment peut-il se faire que ce grain ne passe pas par Buffalo lorsque le prix du transport à partir du port de Montréal est si élevé? Si les prix par la voie du Saint-Laurent étaient plus bas, on expédierait plus de blé par cette route.

Une autre raison qui a fait expédier le grain par Buffalo, c'est la réquisition que le Gouvernement a faite du blé, il y a un mois. Les commerçants ne veulent pas être exposés, comme ils l'ont été alors, à se faire enlever leur blé et se trouver dans l'impossibilité de répondre à leurs commandes. Pour ne pas courir de risques ils expédient vers les Etats-Unis au lieu d'adopter la route du Saint-Laurent.

L'hon. M. ROGERS: Il n'y a pas de différence entre les deux routes.

M. TURRIFF: Qu'est-ce que le Gouvernement aurait pu faire au lieu de réquisitionner le blé? Le tarif par la voie des lacs et par chemin de fer jusqu'à Montréal durant l'automne, était de 13 cents par boisseau. A ce prix le Transcontinental National aurait pu transporter le blé jusqu'à Saint-Jean (N.-B.), Halifax ou Portland (Maine), faire encore un gros profit. Il aurait réalisé environ 10,000 dollars par convoi entre Winnipeg et Portland, ou Saint-Jean.

Il y avait là une occasion pour le Gouvernement d'aider aux chemins de fer, mais il n'a pas voulu la saisir. Et non seulement il serait venu en aide aux chemins de fer mais aussi aux cultivateurs, qui auraient reçu 6 à 10 cents de plus par boisseau de blé.

Pendant le mois de novembre dernier, je me trouvais à Estevan, dans mon comté. Lors que je suis allé sur le marché, j'ai vu que les cultivateurs vendaient leur blé à 84 cents le boisseau, mais ils en auraient eu 94 à bord des wagons, s'ils avaient pu en avoir sur la voie. C'est-à-dire qu'il y a une différence de 10 cents par boisseau, entre le prix du blé sur la rue et sur le chemin de fer.

Le Gouvernement aurait pu dans l'Ouest acheté le blé qu'il y a dans les élévateurs, et il aurait pu payer aux cultivateurs un prix plus haut que ceux-ci ne pouvaient trouver autre part, et ils auraient pu ensuite faire porter ce blé à Saint-Jean, Halifax ou Portland par le Transcontinental. On aurait pu rendre ce blé au bord de la mer à meilleur marché, et les cultivateurs y auraient gagné d'autant. Mais non, le Gouvernement ne l'a pas voulu. Il a réquisitionné le blé et il a frustré la légitime attente des cultivateurs afin d'avantager politiquement le solliciteur général et le ministre des Travaux publics. Ceci a été fait pour résister à une demande toujours croissante d'affranchissement des blés.

M. BRADBURY: Combien a-t-il réquisitionné de blé aux cultivateurs?

M. TURRIFF: Ceux qui sont en position de le savoir mieux que moi disent plus d'un tiers.

M. BRADBURY: Je ne le crois pas.

M. TURRIFF: Mon honorable ami n'aime pas à croire ce qui ne fait pas son affaire. Il ne sait pas. . .

M. BRADBURY: J'en sais autant que l'honorable député.

M. TURRIFF: Nous n'en savons plus l'un que l'autre, vous encore moins que moi. Ceux qui sont en position de le savoir assurent que cette réquisition a compris cinq ou six millions de boisseaux de blé appartenant aux cultivateurs et on leur a délibérément volé 25 cents par boisseau. C'est là un fait, et mon honorable ami peut bien ne pas aimer cela, car il aura de la difficulté à expliquer à ses commettants l'acte de son ami le solliciteur général.

M. W. M. MARTIN: L'affaire de Saint-Pierre aussi.

M. TURRIFF: Ce sera bien pis que l'affaire de Saint-Pierre. Chacun de ceux qui

approuvent le Gouvernement d'avoir réquisitionné ce blé aura des comptes à rendre aux électeurs. Cela montre combien différemment le Gouvernement traite les manufacturiers et les cultivateurs. Il assure aux manufacturiers presque les mêmes prix qu'avant la guerre, et, il perme à ses amis les fabricants d'obus de s'en faire payer trois fois le prix. Tout pour le manufacturier et rien pour le cultivateur.

Mon honorable ami le solliciteur général est un beau parleur. Il peut s'étendre sur les points les plus délicats et fendre au besoin les cheveux en quatre, mais il aura fort à faire s'il veut convaincre les cultivateurs que le réquisitionnement de leur blé a été pour eux un avantage. Que l'on me permette ici de donner lecture d'un article du " Herald de Londres, intitulé: " Les armateurs volent le public ", et que reproduit le " Citizen " d'Ottawa du 20 janvier 1916 dans les termes suivants:

Parlant, jeudi dernier, à la Chambre des Communes, M. le député F. W. Goldstone a démontré que la hausse du pain était entièrement due aux exigences intolérables des compagnies de navigation, dont les prix avant la guerre étaient de 12s. 6d. par tonne et sont maintenant de 120s., ce qui a pour conséquence d'ajouter 2d. et demi à chaque pain de 4 livres.

C'est-à-dire que le prix a été décuplé, qu'il est monté de 1,000 pour 100.

M. Goldstone a établi qu'un navire de 10,000 tonnes avait gagné dans un seul voyage £80,000, ce qui est plus que ses premiers frais de construction. M. Balfour n'a pas essayé de défendre cette extersion; mais, comme le premier ministre, il a invoqué la loi de l'offre et de la demande, et il a paru avoir des doutes sur la conduite à tenir par le gouvernement pour remédier à cet abus. Il faut que des hommes comme le ministre de la Marine vivent hors de toute réalité, car il est l'un des membres du gouvernement qui a fait voter la loi des munitions, une loi qui a expressément pour objet d'empêcher que ne s'applique la loi de l'offre et de la demande là où les classses ouvrières sont concernées. L'auteur du "doute philosophique" devrait pouvoir comprendre, même lui, qu'une rareté des navires n'est pas une raison de permettre à de riches armateurs de tendre et de voler le public. Si l'on réquisitionnait tout ce qu'il y a de bâtiments, on pourrait les employer au service de la nation, et non pas, comme aujourd'hui, au bénéfice d'une poignée d'exploiteurs riches et sans scrupules.

Voilé comment s'est exprimé un membre du parlement anglais. Pour terminer, monsieur l'Orateur, je tiens à dire au Gouvernement qu'il aurait pu dans le cas du blé, s'il en avait eu le désir, faire exactement comme il l'a fait dans le cas des munitions de guerre, puisque le blé est autant que l'obus une munition de guerre.

La seule différence est que, dans un cas, il s'agissait des amis du Gouvernement, des manufacturiers, pour qui il s'employaient et, dans l'autre, c'était les cultivateurs, mais comme le Gouvernement ne s'est pas employé pour eux, les cultivateurs n'ont pas eu le même traîtement. La conséquence en est que ces derniers ont à subir tous les coups, comme c'a toujours été le cas depuis que nos adversaires sont au pouvoir.

J'ai parlé un peu plus longuement que je ne le voulais, mais il me reste un mot à dire et j'ai fini. C'est au sujet de ce qui s'est passé au cours de ce débat relativement au foin. Mon honorable ami le ministre de l'Agriculture (M. Burrell) n'a pas, dans son discours, nié ni tenté de nier les assertions de mon honorable ami de Carleton (M. Carvell) relatives aux commandes de foin au Nouveau-Brunswick.

En réalité, aucun des faits importants n'a été nié. Jamais le ministre de l'Agriculture n'a essayé de répondre aux accusations qui sont à peu près les suivantes: que le Gouvernement a accordé à une société une entreprise à $23 la tonne de foin livré à Saint-Jean; qu'il a prohibé l'exportation du foin, mettant ainsi chaque cultivateur du Nouveau-Brunswick qui avait du foin à vendre, à la merci d'un nommé M. F. B. Smith, ex-candidat du parti conservateur au Nouveau-Brunswick à la dernière élection. Ce M. Smith se mit à l'œuvre et acheta ce foin à $11 et $12 la tonne, lorsqu'il aurait dû le payer $15 la tonne et il a ainsi réalisé un profit ordinaire d'entrepreneur au-dessus de ce prix.

On n'a nullement répondu à ces accusations et elles restent. L'an dernier, le Gouvernement a fait la même chose relativement aux producteurs de laine. Il prohiba l'exportation de la laine, et le cultivateur canadien fut obligé d'accepter 10 cents de moins par livre pour sa laine. Le Gouvernement agit précisément ainsi aujourd'hui pour le blé. Il refuse de permettre au cultivateur de l'Ouest d'exporter son blé aux Etats-Unis; il refuse de dégrever le blé, afin de permettre au cultivateur canadien de profiter du marché américain. En tout cela, le Gouvernement a fait tort au cultivateur afin d'aider le manufacturier, le meunier et le spéculateur. Le ministre de l'Agriculture a fait beaucoup de bruit au sujet d'une ancienne entreprise obtenue par une compagnie dont l'honorable député de Carleton, N.-B. (M. Carvell) était secrétaire il y a environ treize ans; il a condamné le contrat par lequel on fixait le prix du foin au cultivateur du Nouveau-Brunswick, et c'était un prix plus élevé que celui qui existait anté-

rieurement; mais si cela était répréhensible il y a treize ou quatorze ans, que dire de l'action du solliciteur général qui a réquisitionné le blé du cultivateur il y a deux mois et en a fixé le prix, non pas à un chiffre plus élevé que celui qui existait alors, mais exactement au même chiffre? Il a empêché les cultivateurs qui avaient 5,000,000, 6,000,000 ou 7,000,000 de boisseaux de blé, d'en obtenir un meilleur prix.

S'il était condamnable, comme dit le ministre de l'Agriculture, de faire ce marché et d'empêcher de payer un prix supplémentaire pour le foin, que dire de l'action du solliciteur général qui a réquisitionné le blé? Voilà ce que le ministre de l'Agriculture devrait élucider; parce que, si c'était mal dans un cas, c'est également mal dans l'autre. Dans la poursuite de cette guerre, je l'espère, quand il s'agira de la fourniture de munitions, de vivres à l'armée et au peuple britanniques, le Gouvernement s'empressera de voir s'il ne peut pas prendre quelque arrangement aussi favorable au cultivateur que celui qu'il a fait a été favorable aux manufacturiers. Si cet arrangement est de moitié aussi favorable au cultivateur que celui qu'il a réussi à faire pour le manufacturier, les cultivateurs du Canada, de l'Atlantique au Pacifique, seront beaucoup plus portés en faveur du Gouvernement qu'il ne leur est possible de l'être à présent.

M. F. F. PARDEE (Lambton-Ouest): Permettez-moi, monsieur l'Orateur, dès le début, de vous offrir mes félicitations sur votre élévation à la présidence. A cette époque, sans parallèle dans l'histoire du Canada, bien que ce débat qui dure depuis quelques jours puisse paraître quelque peu prolongé, puisque nous siégeons ici comme représentants de comtés canadiens, et que nous sommes tous virtuellement canadiens d'origine, nous avons le devoir d'offrir quelques conseils au Gouvernement du pays en ces temps d'épreuve. En vue de ce qui a été fait par les citoyens du Canada—et pourrais-je ici mentionner les femmes du Canada—il y a deux devoirs qui incombent à la droite et à la gauche dans cette Chambre.

Le devoir du Gouvernement est de diriger les sentiments patriotiques du public; de sacrifier toutes autres considérations dans sa détermination de rendre la part du Canada dans ce conflit, digne et effective; de bannir sans pitié les intrigues mesquines et souvent coûteuses de la politique de parti, ainsi que les tactiques répréhensibles et déshonnêtes des intermédiaires cherchant à s'enrichir promptement aux dépens du pays. Le Gouvernement a encore le devoir de demander des conseils amicaux et une critique réfléchie et honnête; de légiférer uniquement en vue du prompt accomplissement de la grande tâche de l'empire; de traiter fermement toutes les irrégularités portées à son attention, au moyen d'une minutieuse enquête publique et d'améliorer ses méthodes chaque fois qu'il est démontré qu'elles sont défectueuses.

Il y a aussi un devoir qui nous incombe comme parti de l'opposition dans cette Chambre. C'est de donner un appui cordial et sympathique au Gouvernement pour toute mesure législative ayant immédiatement en vue l'intérêt national et impérial; d'adopter avec la plus grande liberté et rapidité tous les subsides pour la guerre et tous les bills destinés à rendre plus effective la part prise par le Canada dans le conflit; à soumettre promptement et franchement à l'attention du gouvernement tous les cas irréguliers ou pires qui peuvent nous être connus et exiger une enquête complète, puis quand c'est possible une restitution. C'est aussi, monsieur l'Orateur, le devoir de l'opposition d'aider l'administration en lui donnant des conseils utiles et des avis, de mettre de côté pour le moment les simples critiques de parti et de consacrer son énergie seulement et absolument à la responsabilité de l'heure présente, de voir autant que c'est en son pouvoir, à ce que tous les services et les sacrifices du peuple soient utilisés de la manière la plus prompte, la plus droite et la plus utile au but patriotique pour lequel ils ont été cordialement consentis.

Ce sont les devoirs qui me paraissent être les plus importants pour les membres de la Chambre. Je ne désire pas faire entendre ici aucune protestation de loyalisme; ce n'est pas nécessaire. Je crois fermement qu'à l'exception des chefs du parti nationaliste, il n'y a pas au Canada un seul homme déloyal qui soit de naissance canadienne. Je crois que nous sommes tous loyaux que nous faisons tous ce que nous pouvons pour aider la grande cause à laquelle toutes nos énergies devraient être consacrées. Permettez-moi de vous signaler en passant que même Bourassa, avec tout ce qu'il voudrait nous faire croire du Canada et de l'empire britannique, a des idées pratiques sur cette question. Quand la guerre a éclaté, par une étrange ironie du sort, il était en France, le pays de ses aïeux et aussitôt après la déclaration de

la guerre il fut un des premiers à sauter à bord d'un navire anglais et à revenir au Canada sous la protection du pavillon britannique. C'est bien là Bourrassa! Il peut ne pas admirer ce pays, il peut avoir des choses dures à dire contre l'empire britannique, mais ce fait reste—car ses actions sont plus éloquentes que ses phrases—c'est que lorsqu'il a désiré sauver sa propre peau le pavillon britannique était assez bon pour lui.

On a dit, monsieur l'Orateur que dans cette guerre le Canada avait trouvé son âme. On peut ajouter ceci à propos du Canada et des Canadiens, c'est que plus que jamais auparavant ils se sont mieux rendu compte de leurs responsabilités et de la position qu'occupe le Canada dans l'empire britannique. Si nous désirons rester une partie de cet empire, et là-dessus je n'ai pas le moindre doute—et je prie Dieu que nous puissions y rester—nos devoirs sont simples et concrets. Les canadiens doivent s'élever mieux qu'ils ne l'ont fait jusqu'à présent, à un sentiment plus haut de leurs responsabilités.

Le Gouvernement du Canada a passé pendant vingt mois par des événements tels qu'aucun gouvernement du pays n'en avait encore vus. Il a fait face à des responsabilités dans quelques cas très bien, dans d'autres moins bien. Mais si de graves questions se sont présentées jusqu'à maintenant au cour de cette guerre, de plus graves se produiront encore aussi après la fin de la guerre, questions qui exigeront l'attention du peuple entier du Canada, questions qu'il faudra envisager carrément et en pleine lumière et c'est vrai surtout pour ceux qui se chargent des responsabilités d'être les représentants du peuple. Le Gouvernement aura à faire face, à la fin de la guerre, à une période de reconstruction et il aura devant lui des problèmes exigeant pour les résoudre des hommes vaillants, courageux et qui, sans s'attacher à un parti n'aurait qu'un seul but, faire leur devoir.

Aujourd'hui, notre dette est énorme; elle augmente rapidement et sera baucoup plus fort à la fin de la guerre. Il faudra faire face à cette dette et, en conséquence, une taxation devra être imposée d'une manière qui sera aussi équitable que possible. Pour imposer les taxes et faire des provisions en vue du paiement de la dette, mon opinion est que les hommes qui dans ce pays ont une grande fortune—pour le maintien de laquelle de grands sacrifices ont été faits, beaucoup de sang répandu et énormément d'argent donné—quand ce règlement final viendra, la responsabilité de ces hommes dont on aura pris grand soin, ne devra pas être négligée.

Un autre problème qui se posera devant nous, à la fin de la guerre, c'est celui du soldat revenant dans ses foyers et c'est un problème qui, avec un autre que je signalerai, doit être résolu par les canadiens, s'ils tiennent à passer pour de loyaux citoyens et s'ils ont foi en eux-mêmes et dans l'empire. Pour moi c'est le devoir le plus sacré de l'état de faire en sorte que ces hommes à leur retour, qu'ils soient intacts ou mutilés, trouvent une juste provision préparés pour eux qui ont tout sacrifié ce qu'ils avaient et qu'en versant leur sang, ont répandu un si grand lustre sur le Canada.

Puis il y aura le projet des pensions et c'est l'autre problème dont je parlais comme étant, avec celui du retour du soldat, le plus grand que nous ayons à résoudre.

Nous portons le deuil de ceux qui ont sacrifié leurs vies pour la défense et l'honneur du pays ainsi que pour le maintien de la liberté, de la justice et de la civilisation. Les héritiers que ces braves laissent derrière eux, les veuves et les orphelins devraient être protégés de telle façon, que personne dans l'avenir ne puisse être en droit d'envisager un Canadien et nous reprocher de ne pas avoir fait tout ce qui dépendait de nous afin de rendre hommage à la mémoire de ceux qui ont tout sacrifié pour la gloire du Canada.

Pour nous qui sommes demeurés sur le sol natal, nous avons reçu et nous vivons encore, en dépit de la guerre terrible qui sévit à l'heure actuelle, dans la paix, le confort et le bonheur. Un grand nombre de foyers canadiens ont été attristés, c'est vrai, par la perte d'êtres chers, et voilà pourquoi j'ai raison d'affirmer que, puisque c'est grâce à leurs efforts et à leurs sacrifices que nous avons pu jouir d'une période de prospérité et de bonheur, en ce pays, puisque c'est grâce à ces braves, qui ont sacrifié leurs vies pour la patrie, que nous avons joui de ce calme relatif, c'est le devoir du Gouvernement d'établir un système de pensions absolument raisonnables et qui mettent pour toujours à l'abri du besoin, ceux qu'ils ont laissés derrière eux.

Un autre problème qui devra fixer toute notre attention, lorsque naîtra cette période de reconsruction, c'est la question agraire. Il est possible qu'un fort courant d'immigration prennent la direction du Canada, dans les pays européens qui ont été dévastés par la guerre, à la conclusion de la paix, et l'on devrait établir en faveur de

nos soldats qui reviendront, un projet qui tendrait à faciliter réellement leur établissement sur nos terres.

Je ne suis pas favorable à l'idée d'accorder des concessions de terre à titre gratuit, comme on l'a fait dans le passé, aux soldats qui reviendront; on devrait leur accorder des terres à la condition clairement stipulée qu'ils s'établiront réellement sur leurs concessions qu'ils se livreront à la culture, et afin d'empêcher la spéculation, de stipuler que l'acheteur n'aura droit à ses titres que cinq ans après l'octroi du permis ou après la mort du concessionnaire. On devrait, il me semble, établir un système dans ce sens.

Voilà, à mon avis, quelques-uns des problèmes auxquels nous aurons à faire face, dans mon humble opinion, ils sont de la plus haute importance, et je les soumets à cette Chambre pour ce qu'ils valent.

Une autre question qu'il faudra étudier, c'est l'amélioration de nos moyens de défense sur terre et sur mer.

Pour ma part, je ne puis croire au règne de la paix perpétuelle. Je suis d'opinion que, dès la conclusion de la paix, chaque nation fera des préparatifs tellement formidables, qu'il sera impossible à l'avenir de déchaîner et de poursuivre une guerre comme celle qui sévit en ce moment.

Le seul moyen, à mon sens, d'empêcher la répétition des événements actuels, c'est de faire des préparatifs complets.

Personne ne saurait mettre en doute qu'au moment présent, le Canada traverse une période de transition. Le peuple canadien vient de se transformer de nation industrieuse et contente de soi qu'il était, en une nation qui se rend compte qu'elle a passé la phase de la dépendance, et par les sacrifice de sang et d'argent que nous avons volontairement consentis, nous prenons rang parmi les grands pays du monde. Nous faisons bon accueil à cette transition; c'est la tête haute, en Canadiens courageux et confiants en notre force que nous prenons notre place dans le concert des nations.

On a répété sur tous les tons que l'on ne devrait pas critiquer la conduite du Gouvernement dans les heures difficiles que nous traversons. Je ne suis pas prêt à m'incliner devant cette doctrine, bien que pour l'instant, je n'aie nullement l'autorisation de me livrer à de longues cirtiques relativement aux actes du Gouvernement.

Je désire tout simplement vous faire observer qu'il est bon qu'un gouvernement soit en butte à des critiques raisonnables. Le Gouvernement devraient recevoir avec reconnaissance toute critique honnête et qui est de nature à améliorer la situation du pays, durant cette crise universelle.

Mon sympathique ami, le ministre des Travaux publics pour lequel j'ai beaucoup de considération et d'estime, laisse parfois sentir les effets de sa bonne main italienne à cet égard. Sous certains rapports, si je ne fais erreur, il s'est efforcé dernièrement de fabriquer encore quelques éclats de tonnerre pour le bénéfice du pays. Si je fais cette observation, s'est à cause d'un article qui a été publié dans les colonnes du "Saturday Post" de Winnipeg, dans son numéro du 22 janvier 1916.

Si je suis bien renseigné, la politique de ce journal est en quelque sorte inspirée, ou du moins dirigée paternellement par mon honorable ami, le ministre des Travaux publics.

L'hon. M. ROGERS : Mon honorable ami, j'en suis certain, ne désire nullement commettre une injustice à mon égard. Je puis donc l'assurer que je n'ai pas et que je n'ai jamais eu, ni de près ni de loin, aucune relation avec le "Saturday Post" de Winnipeg.

M. PARDEE : Je suis heureux d'accepter la rectification de mon honorable ami. Toutefois, le "Saturday Post" est plutôt un vigoureux organe conservateur. Voici ce qu'il écrit :

> Depuis le début de la guerre, l'opposition a fait profession de sentiments ultra-loyaux, tout en essayant, en même temps, d'accréditer l'opinion que le Gouvernement a montré de la négligence dans l'accomplissement de ses devoirs. Ou le Gouvernement est en faute ou l'opposition fait erreur. Le meilleur moyen de savoir à quoi s'en tenir à ce propos, c'est de faire un appel au peuple. Il se peut que l'on trouve malheureux de faire des élections générales, en un pareil moment; mais la situation ainsi créée ne saurait être plus pitoyable que celle qui existe à l'heure actuelle, alors qu'une opposition professant de bouche la plus grande loyauté s'efforce par les méthodes les plus subtiles de faire obstacle aux efforts patriotiques que tente l'administration, afin d'aider la cause britannique.

J'entretiens évidemment une opinion tout à fait différente de celle qui est exprimée dans l'article que je viens de citer.

Comme je viens de le dire, il est à propos de formuler des critiques honnêtes à l'heure actuelle, et au lieu de s'en plaindre, le Gouvernement devrait les recevoir avec reconnaissance.

Je dirai au Gouvernement et à ses partisans que si, à cause de la critique qu'il a subie au cours de cette session, il s'imagine avoir un mandat du peuple pour le consulter, il a grandement tort, et, que, s'il fait des élections, en en sera seul blâmable.

L'hon. M. ROGERS: N'ayez pas peur, nous n'avons pas l'intention d'en faire.

M. PARDEE: Assurément, on ne fera pas de critique injuste en disant que le ministre des Travaux publics pourrait réduire les dépenses de son ministère à cette heure où il nous faut épargner toutes nos ressources. Il est bien permis de dire aussi à l'honorable ministre des Douanes qu'il pourrait s'abstenir de donner de l'emploi à tous ceux qui lui en demandent et qu'il réduirait ainsi les dépenses de son ministère au lieu de les augmenter comme il l'a fait. On pourrait bien représenter au ministre des Postes que son revenu baisse, et que ses dépenses augmentent à cause des nouveaux emplois qu'il accorde à des conservateurs qui ont besoin d'aide.

Il n'y a pas de mal à signaler ces choses au Gouvernement. On devrait pouvoir dire aussi à l'honorable député de Toronto-Est (M. Kemp) que la population de l'Ontario veut savoir pourquoi on a accordé à la Capital Brand Trouser Company, de Toronto, une entreprise pour fourniture de pantalons à raison de $3.73 pièce quand la maison T. Eaton and Company, de Toronto, avait fait une soumission où elle demandait $3.20, ce qui a fait payer au peuple 40,000 piastres de plus qu'il n'aurait dû payer pour ces pantalons de soldats. Assurément, c'est là une critique honnête. On agit aussi honnêtement en demandant au ministère pourquoi Ellis et Ellis ont obtenu des commandes pour fabrication d'obus, bien qu'ils ne soient pas engagés dans cette industrie? Voilà qui intéresse au moins la population de l'Ontario, et je ne m'arroge pas le droit de parler seulement pour une faible partie de cette population.

Voilà autant de points qu'il faut éclaicir, le peuple l'exige et si le Gouvernement ne le fait pas d'une manière satisfaisante, la population de l'Ontario le tiendra coupable d'avoir abusé de la confiance que le pays avait reposée en lui pour la protection de ses intérêts. Voilà les explications qu'il incombe au Gouvernement de fournir.

Il y a des leçons à tirer de cette guerre, si rudes qu'elles puissent être. Elle paraissait avoir fourni à l'honorable ministre de la Milice quand, dans son discours, l'autre jour, il a, tout inconsciemment, fait à la gauche un aveu qui, à mon sens, établit qu'en votant comme il l'a fait contre la politique navale du parti libéral l'honorable ministre a voté sciemment à l'encontre des dictées de sa conscience, et cela par pur esprit de parti. En réponse à une question par laquelle on lui demandait s'il s'était fabriqué des obus au Canada avant la guerre, il répondit:

> Oui, à l'arsenal de Québec. On en faisait chaque jour à peu près soixante-quinze, dont les trois quarts étaient mauvais.

Puis il continua et en vint peu à peu à parler des actes de la commission des obus au sujet de la fabrication d'obus, et faisant allusion à une certaine circonstance où les soldats canadiens s'étaient battus, il dit:

> Je ferai remarquer que, dans cette circonstance, nos soldats étaient armés du fusil canadien, ont tiré des cartouches canadiennes et des obus canadiens, car les munitions ayant été épuisées le jeudi, le général Morrisson apprit, le vendredi, qu'un chargement en était arrivé à l'une des gares, à 8 ou 9 milles en arrière. Il y envoya ses fourgons chercher 8,000 obus et constata que c'étaient des obus canadiens. Puis le vendredi soir et la journée du samedi, les soldats canadiens, armés du fusil canadien, et se servant de canons canadiens, et utilisant les cartouches et les obus canadiens, repoussèrent cent mille soldats des meilleures troupes que le monde ait jamais vues.

Je demanderais à chacun des membres de la gauche et je demanderais particulièrement à l'honorable ministre de la Milice, s'il était ici présent, de se reporter au débat provoqué dans cette Chambre par la question navale il y a quelques années, puis, transposant peu à peu son rôle comme il l'a fait depuis lors, de nous dire s'il ne se trouverait pas en état de crier logiquement aujourd'hui au ministre de la Marine et des Pêcheries, de son siège en cette Chambre: Qu'avons-nous ici? Des navires canadiens, appartenant aux Canadiens, construits au Canada, montés par des Canadiens, faisant la surveillance des côtes canadiennes, transportant des troupes canadiennes, protégeant les routes de commerce canadiennes avec des canons canadiens, des munitions canadiennes, et maintenus par le trésor canadien.

La réalisation de ce projet n'offrait guère plus de difficulté que celui conçu par le ministre de la Milice pour l'armée de terre et dont il nous a exposé les résultats l'autre jour. Aujourd'hui, nous pourrions avoir une réserve navale de plusieurs milliers d'hommes et les officiers de marine anglais qui ont besoin de marins pourraient aller sur les Grands lacs et sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, et trouveraient des milliers de jeunes Canadiens, entraînés et qui prendraient volontiers du service dans la marine anglaise, si on avait besoin d'eux—et il est incontestable qu'on en a besoin.

Nous aurions tout cela aujourd'hui, si le projet déposé et accepté par la Chambre, avec l'appui de tous les membres de l'opposition, avait été mis à exécution. De même que nous avons aujourd'hui des munitions

canadiennes, nous aurions le noyau d'une marine et nous ne serions pas obligés de compter sur les navires du Japon ou de l'Australie. Sur mer comme sur terre, nous aurions fait savoir à ceux qui auraient pu en douter que les Canadiens ne le cèdent à personne en vaillance et en dévouement. Nos navires auraient pu accomplir des exploits comparables à ceux du croiseur australien le "Sydney" et j'en trouve la preuve irréfutable dans les paroles mêmes du ministre de la Milice. A titre de Canadien, je souhaite qu'il ne me soit plus donné de voir un gouvernement proclamée aux colonies sœurs et au monde entier que nos artisans et nos mécaniciens ne sont pas capables d'accomplir ce que font les mécaniciens et les artisans des autres pays. Nos adversaires n'ont tenu ce langage que pour se mettre à l'abri des attaques des nationalistes. C'est l'ancienne histoire qui se répète. Je n'insisterai pas sur ce sujet car ce serait de l'impertinence de ma part, après le magistral discours prononcé l'autre jour par l'hon. député de Kamouraska (M. Lapointe).

Il y a une autre question que je désire traiter, et j'avoue que je ne l'aborde pas sans une certaine hésitation. Sur cette question comme sur beaucoup d'autres, je suis assez bon libéral pour admettre que chacun a droit à son opinion; quelqu'un peut différer d'avis avec moi et sa manière de voir peut être contraire à la mienne, sans que je cesse de l'estimer. Nous proclamons souvent avec orgueil que le Canada est un pays démocratique—pour ma part, du moins, je m'en réjouis. Nous sommes jeunes, nous sommes vigoureux, nous avons des idées larges. Nous habitons un pays dont les vastes étendues nous font respirer la démocratie à pleins poumons.

Il est devenu de mode de chercher à installer parmi nous une pseudo-aristocratie. A propos de tout et de rien, à toutes les pages de nos journaux, s'étaient de longues listes de personnages titrés. On ne peut faire un pas dans la rue sans se heurter à un chevalier ou à un baronnet. L'autre jour, il m'est arrivé de rencontrer un ami et d'oublier qu'un titre lui avait été récemment conféré. Après beaucoup de circomlocutions, il amena la conversation sur ce sujet et, comme pour s'excuser, il me dit: "Vous comprenez, mon cher, ce sont les femmes qui veulent cela." C'est possible, mais on ne m'ôtera pas de l'idée que, bien souvent, ce sont les maris qui poussent les femmes dans cette voie. Je parle sérieusement et il y a à peine quelques instants je notais des noms universellement connus comme William Ewart Gladstone, John Bright, Richard Cobden, Herbert H. Asquith, Lloyd-George, Edward Blake, George Brown, Alexander Mackenzie. Que peut-on exiger de mieux? Blake, Brown ou Mackenzie auraient-ils été de plus grands Canadiens avec un préfixe et la moitié des lettres de l'alphabet à la suite de leur nom? Ils ont préféré ne devoir leur célébrité qu'à leurs mérites personnels et dans la mesure que ces mérites étaient reconnus par leurs concitoyens.

Je considère que dans un jeune pays démocratique comme le Canada, nous avons assez de gens titrés et qu'un Canadien ne devrait se distinguer des autres que par son mérite personnel et le bien qu'il fait parmi ses compatriotes. Le titre de gentleman canadien est assez beau pour qui que ce soit.

En terminant, je tiens à reconnaître que nos soldats canadiens se sont montrés les égaux de ceux d'aucune autre nation sous tous les rapports. Toute la population et les femmes surtout font noblement leur part de sacrifices et il est du devoir de nos hommes publics de les égaler en dévouement et en intégrité.

M. LEVI THOMSON: Je crois qu'à cette heure avancée, l'honorable ministre qui dirige le débat n'aura pas d'objection à ce que la suite en soit remise à une autre séance.

L'hon. M. ROGERS: C'est un peu tôt pour un lundi soir.

M. PARDEE: Nous avons couclu des arrangements pour terminer le débat mercredi et mon honorable ami peut être certain que la convention sera observée.

L'hon. M. ROGERS: Si tel est l'arrangement intervenu, je verrai d'un bon œil que l'honorable député veille à ce qu'il s'exécute.

(Sur motion de M. Levi Thomson, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.)

La séance est levée à dix heures vingt minutes du soir.

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Mardi, 1er février 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### NOMINATION D'UN FONCTIONNAIRE A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

M. l'ORATEUR informe la Chambre qu'il a donné l'instruction au greffier de la Chambre des communes de déposer sur le bureau sa recommandation et le rapport du greffier ci-annexé concernant la nomination de M. C. W. Boyce, comme greffier des Procès-verbaux de la Chambre des communes.

### 1re LECTURE

De divers projets de loi:

Le 1er (bill n° 17), déposé par M. Schaffner, constituant en corporation la Canadian Indemnity Company;

Le 2e (bill n° 18), déposé par M. Fripp, concernant W. C. Edwards and Company;

Le 3e (bill n° 19), déposé par M. Middlebro, concernant un brevet de James W. Owen;

Le 4e (bill n° 20), déposé par M. Nickle, concernant la Queen's University à Kingston, et à l'effet de la fusionner avec The School of Mining and Agriculture.

### DEPOT DE RAPPORTS ET DOCUMENTS.

Par l'hon. M. Burrell:

Rapport du commissaire de la laiterie et de l'emmagasinage à froid, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1915. (Laiterie, fruits, extension des marchés et emmagasinage à froid).

Par l'hon. sir Thomas White:

1° Liste des actionnaires des banques autorisées du Canada, à la date du 31 décembre 9114;

2° Rapports sur les dividendes et chèques certifiés impayés, balances non réclamées et traites et lettres de change impayées dans les banques chartées du Canada pendant cinq ans et plus antérieurement au 31 décembre 1914.

3° Comptes publics du Canada pour l'exercice expiré le 31 mars 1915;

4° Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement sur l'exercice financier 1915-1916;

5° Relevé des dépenses au chapitre des "Dépenses casuelles", du 1er avril 1915 au 12 janvier 1916, en conformité de la loi de finance de 1915;

6° Relevé des emprunts temporaires de l'Etat, non soldés au 31 décembre 1915;

7° Relevé des recettes et dépenses de la commission d'embellissement d'Ottawa, au 31 mars 1915.

8° Rapport des opérations de la Société royale du Canada, pour l'année terminée le 30 avril 1015;

9° Relevé des recettes et dépenses de la commission des champs de batailles nationaux jusqu'au 31 mars 1915, exigé par le chapitre 57, article 12, 7-8 Edouard VII.

10° Décision du conseil de la Trésorerie infirmant celle de l'auditeur général;

11° Etat des pensions du personnel administratif pour l'année expirée le 31 décembre 1915;

12° Comptes publics du Canada pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1915.

### SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

M. LEVI THOMSON (Qu'Appelle) : Monsieur l'Orateur, je parlerai seulement de ce qu'a fait le ministère en réquisitionnant, le dernier samedi de novembre, vers minuit, le blé qu'il y avait à la tête du lac Supérieur. Le chef de l'opposition a voulu en parler et, à ma surprise, le premier ministre s'y est opposé. Il m'a paru penser qui si le chef de l'opposition n'était pas prêt à porter une accusation, il ne devait pas parler du tout de la question.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Ce n'est pas tout à fait cela. J'ai dit qu'il ne devait pas parler d'accusation s'il n'avait pas l'intention d'en porter une. Je n'ai pas dit qu'il devait s'abstenir de parler de la question.

M. THOMSON: Je me suis inspiré de ce passage du discours du premier ministre, qui me donne raison, je crois:

S'il n'avait pas d'accusation à porter il eût peut-être mieux fait de ne pas parler d'accusation du tout.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, d'accusation—voilà ce que j'ai dit.

M. THOMSON: Pour moi, je n'ai pas d'accusation à porter, je cherche moins des fautes que des renseignements. Je voudrais surtout connaître la situation en ce qui concerne les cultivateurs de l'Ouest.

Le député de Moosejaw et le député d'Assiniboïa ont démontré que le Gouvernement leur avait causé beaucoup de dommage en

réquisitionnant le blé. Cependant, ils ont subi moins de tort de ce chef que par suite de la perturbation du commerce. On nous a dit que le Gouvernement avait prêté aux minotiers une grande partie du blé réquisitionné, et c'est vrai. On nous a dit aussi qu'il en avait prêté une grande partie aux commerçants pour leur permettre de remplir leurs commandes. Ceci a été nié, et l'on devrait nous démontrer, si c'est vrai ou si c'est faux. Si c'est vrai, nous avons droit de savoir quelle quantité fut prêtée, à qui elle fut prêtée, et à quelle date on l'a rendue au Gouvernement. Si les commerçants ont dû acheter du blé plus tard, à plus haut prix, soit pour rendre au Gouvernement le blé qu'ils en avaient reçu ou pour remplir leurs commandes, ils ont subi une perte si le Gouvernement ne les a pas remboursés, et on ne nous a pas dit qu'il l'ait fait. Qui a subi la perte, si perte il y a eu? Je vends, par exemple des marchandises à quelqu'un qui s'en est fait saisir auparavant. S'il redoute de nouvelles saisies, je ne puis m'attendre qu'il paie aussi cher que s'il ne redoutait pas de saisies. Il eût été absurde de la part des cultivateurs de l'Ouest d'espérer que les commerçants leurs paieraient leur blé aussi cher après la saisie en question, que s'il n'y avait pas eu de saisie ou que si l'on n'avait pas craint qu'il y en eût à l'avenir.

Il serait également absurde de supposer que les commerçants de grain n'ont pas profité de la seule chance qu'ils avaient et n'ont pas cherché à se rembourser aux dépens des cultivateurs.

La preuve évidente qu'ils ont été indemnisés, nous la trouvons dans l'écart considérable qui s'est produit entre les prix, à Minneapolis et à Fort-William, depuis l'ordre de réquisition. Par un examen minutieux des cotes, depuis le 1er septembre de l'an dernier jusqu'à la fin de novembre, je constate que le blé de première qualité à Minneapolis, était coté à 5 cents plus haut par boisseau que le blé de même qualité à Fort-William. Les prix de Minneapolis sont pour le blé dur n° 1 et ceux de Fort-William, pour le Nord n° 1, et la différence entre le blé dur n° 1 et le blé nord n° 1 est d'environ 1 cent par boisseau. En établissant la comparaison entre les deux, il faut, par conséquent, diminuer 1 cent par boisseau, ce qui réduit l'écart à 4 cents. Quoi qu'il en soit, cela n'a rien à faire avec le point que je cherche à établir en ce moment. Je constate que depuis la date de la réquisition, l'écart entre les prix, à Minneapolis et à Fort-William, a été de 9 cents en moyenne, ou de 8 cents, si l'on tient compte du cent en question.

Quelle est la raison de cette augmentation de 4 cents dans l'écart? Les cultivateurs de l'Ouest ne seront pas lents à s'apercevoir que les commerçants de Winnipeg ont pris ce moyen de s'indemniser des pertes qu'ils ont pu subir. C'était le moyen le plus simple, le seul qu'ils avaient à leur disposition.

La perte subie par les cultivateurs est incontestable, mais elle n'est pas nécessairement indéfendable. Si l'on peut établir que le Gouvernement a agi dans l'intérêt bien entendu de l'empire et que cette démarche était absolument nécessaire, il était de son devoir d'agir quels que fussent les ennuis causés aux cultivateurs ou à qui que ce soit. Les cultivateurs de l'Ouest seront les premiers à admettre la justesse de cette manière de voir, mais je maintiens que nous avons droit à des explications complètes.

On nous a déjà donné ce qu'on a prétendu être des explications, mais elles n'expliquaient rien. On me permettra d'en relever quelques-unes. Voici un extrait d'un article publié par le "Telegram" de Winnipeg, le 30 novembre 1915.

> On finira par comprendre qu'au lieu de blâmer et critiquer le Gouvernement, il convient de le féliciter d'avoir pris des mesures extraordinaires pour protéger le consommateur anglais déjà écrasé par l'énorme fardeau de la guerre contre les visées des spéculateurs qui pensent jour et nuit aux profits à réaliser et n'ont pas une pensée à donner au patriotisme.

Cet article nous donne une des raisons de l'intervention du Gouvernement, mais il ne nous explique pas en quoi cette intervention a protégé le consommateur anglais; la seule explication qu'il nous fournit c'est que les commerçants de Winnipeg sont des misérables à l'affût de toutes les occasions pour dévaliser le consommateur anglais.

Je suis membre à vie de l'Association des producteurs de grain de la Saskatchewan et j'ai assisté à un certain nombre de conventions. J'ai entendu de graves accusations portées contre les commerçants de grain de Winnipeg et quelques-unes étaient peut-être fondées, mais je n'en ai jamais entendu d'aussi graves que celle que porte le journal que je viens de citer. Je n'avais pas encore entendu dire que ces commerçants n'ont pas une parcelle de patriotisme. Je ne crois pas cette accusation fondée, quels que soient les autres reproches qu'on puisse faire à ces commerçants.

Voici maintenant ce que le correspondant du "Telegram" de Winnipeg à Ottawa, écrivait à son journal le 30 novembre 1915:

En réquisitionnant le blé, le Gouvernement avait plusieurs objets en vue: protéger les alliés contre les prix exorbitants, assurer aux producteurs le bénéfice de la hausse qui pourrait se produire par la suite, et démontrer aux nations alliées qu'elles peuvent compter sur le Canada comme agent pourvoyeur et que toutes les commandes qui lui seront confiées seront promptement et économiquement exécutées.

Ici encore, plusieurs raisons sont données, mais aucune d'elles n'explique comment l'intervention du Gouvernement met les nations alliées à l'abri des extorsions, pourquoi il était nécessaire de recourir à la réquisition pour protéger les alliés, ni comment l'initiative du Gouvernement assure aux producteurs le bénéfice de toute hausse pouvant se produire. Il a été démontré hier que l'intervention du Gouvernement a eu un effet tout contraire et a dépouillé les cultivateurs des bénéfices légitimes sur lesquels ils pouvaient compter. C'est aujourd'hui un fait reconnu. J'aimerais qu'on nous explique en quoi l'intervention du Gouvernement fait savoir aux nations alliées qu'elles peuvent compter sur le Canada comme agent pourvoyeur, avec la certitude que les commandes seront exécutées promptement et économiquement. J'aimerais aussi qu'on me dise de quelle utilité nous avons été dans le cas actuel, comme agent pourvoyeur. Les écrits que je viens de citer sont, tout au plus, officieux et non rien d'officiel; mais nous avons aussi certaines déclarations parfaitement officielles; nous avons le texte des télégrammes envoyés par le solliciteur général à la bourse des grains de Winnipeg.

L'une de ces dépêches que j'emprunte au "Manitoba Free Press", édition du 29 de novembre, est ainsi conçue:

Gouvernement espère que Bourse des grains de Winnipeg comprendra que l'acte du Gouvernement a sa source première dans l'état de guerre et provient aussi du vif désir d'assurer en temps opportun des marchés pour nos surabondantes récoltes. Autrement, présente occasion de le faire aurait pu être perdue.

Ce sont là de bien belles paroles, comme la plupart de celles que profère le solliciteur général; mais de même que toutes les autres, elles n'expliquent rien. On ne nous dit pas comment l'état de guerre a rendu ce réquisitionnement nécessaire, ni comment celui-ci assurera en temps opportun des marchés pour nos surabondantes récoltes, et il est très difficile pour nous de le comprendre.

Le très honorable chef de l'opposition a cité des passages d'un autre document officiel que le ministère a publié. Voici de simples phrases détachées de ces citations que je ne rapporterai pas en entier:

La phénoménale récolte de blé dans l'Ouest canadien fait retomber sur le Gouvernement le devoir de fournir toute l'assistance possible afin de faire parvenir ce produit sur le marché.

Plus loin, ce document ajoute:

Le gouvernement britannique a demandé au Gouvernement du Canada de lui procurer d'ici à quelque temps un fort approvisionnement de blé canadien n° 2 et n° 3.

La fin du document porte que:

La mesure prise par le gouvernement britannique repose entièrement sur l'état de guerre et la réponse du gouvernement du Canada lui a été dictée par le même état de choses.

Dans cette déclaration, il n'est pas dit nulle part que le gouvernement impérial a prié le ministère de réquisitionner le blé. Toutefois, il est hors de doute que c'est là l'idée que cette déclaration a propagée d'un bout à l'autre du pays. Il est hors de doute que la même idée s'est répandue en Grande-Bretagne, car le "Manitoba Free Press' du 30 novembre rapporte la déclaration suivante du gouvernement britannique:

Londres, 29 novembre.—Le bureau officiel de la presse a publié la nouvelle suivante: "Relativement à la déclaration venue d'Ottawa le 28 novembre, que le Gouvernement du Canada avait réquisitionné 16,000,000 de boisseaux de blé à la demande du gouvernement britannique, le ministère de l'Agriculture déclare que le Gouvernement n'a pas fait une semblable demande et qu'à présent il n'a pas de renseignements à ce sujet.

Je dis donc que l'idée que le Gouvernement du Canada a agi à la demande des autorités britanniques s'est non seulement propagée dans toute l'étendue du pays, mais qu'elle s'est aussi répandue d'une extrémité à l'autre de la Grande-Bretagne. Et d'après la phrase finale de la déclaration que j'ai citée, il est manifeste que, dans tout ce qu'il a fait, notre Gouvernement a lamentablement négligé de se tenir au courant des sentiments des autorités impériales, comme il aurait dû le faire.

Pendant que je traite ce sujet, je dois toucher à une question que le représentant d'Assiniboïa a discutée hier. Je parle de l'invitation adressée à M. Crerar, président de l'association des producteurs de grain, et à M. Crowe, membre influent de la Bourse des céréales de Winnipeg, de venir ici pour délibérer avec le ministère. Hier, le représentant d'Assiniboïa a cité l'interview avec M. Crerar publiée dans le "Winnipeg Telegram" et je n'ai pas besoin d'en donner lecture de nouveau. Mais il est évident que ces messieurs ont été invités pour conseiller le ministère, et leur conseil était excellent, mais il a été repoussé. Souffrez

que je cite quelques mots d'une interview avec M. Crowe, publiée dans le "Manitoba Free Press" du 30 de novembre:

J'ai combattu avec toute l'énergie possible le projet de réquisitionner le blé.

Pour revenir aux conséquences de cette mesure pour la population de l'Ouest, je répète que, eût-elle causé des pertes aux cultivateurs de là-bas, elle eût été justifiable, s'il avait été nécessaire de réquisitionner le blé pour le bien de l'empire britannique. J'admets de plus qu'il est concevable qu'il pourrait surgir des circonstances dans lesquelles ce réquisitionnement serait nécessaire pour protéger le consommateur anglais. Mais il me semble que cette heure sonnera plus tard, si elle doit sonner un jour. C'est lorsque le cultivateur s'est dessaisi de son blé qu'un danger est à craindre. Qu'on ne s'effraie pas des bruits de renchérissement du blé tant que celui-ci appartient au cultivateur.

Cependant, tant que ce dernier demeure en possession, le ministère n'aura pas d'embarras, il désire assurer au consommateur anglais l'approvisionnement nécessaire. S'il m'est permis de parler de moi, je dirai que j'ai encore dans ma grange sur ma terre assez de blé pour en remplir un wagon. J'ai vendu le reste de ma récolte pour satisfaire aux exigences de mes créanciers les plus criards; quant aux autres, je les tiens à distance, m'efforçant de conserver ce wagon de blé dans l'espérance d'une hausse à venir.

Si le ministre du Commerce nous assure que ce blé est indispensable au bien de l'empire, il me trouvera prêt à télégraphier immédiatement chez moi l'ordre de le lui expédier. Nous ne nous chicanerons pas sur le prix; il pourra m'en donner ce qu'on le paie aujourd'hui ou le prix qui prévaudra demain la semaine prochaine ou plus tard, peu importe. Et je ne suis pas seul à penser ainsi. Il y a dans l'Ouest des milliers de cultivateurs qui sont de mon avis.

L'honorable ministre dira peut-être qu'il n'est pas possible de faire ainsi affaires avec le cultivateur individuel. Mon honorable collègue d'Assiniboïa ne lui a-t-il pas indiqué le moyen de tourner la difficulté? Qu'il se mette donc en rapport avec les associations agricoles, avec les Grain Growers, la Saskatchewan Co-Operative Elevator Company, par exemple; qu'il se donne la peine d'apprendre par lettre aux secrétaires de ces associations qu'il est utile et nécessaire, dans l'intérêt de l'empire, de réquisitionner le blé; s'ils ne font aucun cas d'une telle demande, s'ils ne s'emploient pas avec zèle à se conformer au désir du ministre, le jour viendra où il leur sera demandé un compte sévère de leur manière d'agir. C'est là, le ministre peut m'en croire, le moins que l'on doive attendre du patriotisme des cultivateurs de l'Ouest.

Si les rapports du ministre avec les cultivateurs de l'Ouest n'ont pas été des plus heureux, cela tient à ce qu'il a plutôt manqué de foi en ces derniers. Le plus grand maître qui soit jamais venu en ce monde nous dit que si notre foi équivalait à la grosseur d'un grain de sénevé, nous pourrions accomplir des merveilles.

C'est ce manque de foi qui a nui au ministre du Commerce. "A qui a la foi tout est possible". Et c'est pourquoi je dis au Gouvernement: "O hommes de peu de foi, pourquoi avez-vous douté"? Pourquoi ne vous êtes-vous pas ouvertement et loyalement adressés aux cultivateurs au lieu de déchaîner la foudre sur eux dans la nuit du samedi au dimanche, de troubler le repos dominical des marchands de blé de Winnipeg par un flot de dépêches que le solliciteur général ne laissa point tarir de toute la journée? Il n'y avait, selon moi, aucune raison de troubler ainsi le repos dominical de ces gens et de les priver des consolations de la religion.

Le ministre du Commerce n'est guère à blâmer, car, n'ayant point de rapports avec les cultivateurs de l'Ouest, il ne doit pas être au fait de leurs sentiments; mais celui qui intervenait en son nom, le solliciteur général, est sans excuse, car s'il ne connaît pas encore l'état d'esprit de ces cultivateurs, il devrait le connaître. En cette affaire, ou il était ignorant des faits ou il n'en a tenu aucun compte. Les cultivateurs veulent bien faire tout ce que la raison leur permet pour le bien de l'empire, mais ils tiennent aussi à savoir ce qui obligeait le Gouvernement à agir de la sorte. Ce sont de véritables explications qu'il nous faut. Nous voulons savoir comment la mesure que l'on a prise est propre à protéger le consommateur en même temps que le producteur, à ouvrir de nouveaux débouchés et à subvenir aux besoins. N'aurait-on pas pu atteindre le même but de façon plus satisfaisante en s'y prenant autrement? Nous voulons savoir au juste ce que l'on a fait de chacun des boisseaux de blé dont on s'est emparé,—et en ceci nous restons dans la limite de nos droits.

A-t-on prêté le grain aux minotiers et aux marchands? Dans ce cas, à quelles conditions l'a-t-on fait, et comment le prêt a-t-il été remboursé? Quelles mesures a-t-on prises relativement à l'augmentation du prix? Nous consentons volontiers à subir des

pertes si l'intérêt de l'empire l'exige, mais nous voulons avoir de réelles explications, et nous croyons avoir le droit d'en exiger.

M. W. F. MACLEAN (York-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne garderai pas longtemps la parole, car je n'interviens dans le présent débat que pour effleurer quelques sujets. L'honorable député de Qu'Appelle (M. Thomson) vient de nous parler de la question du blé; je dois dire à ce propos que je crois encore que le Gouvernement et le Parlement auraient agi sagement en obtenant la libre exportation du blé aux Etats-Unis. Ce problème, je l'ai étudié avec beaucoup de soin et, bien que l'on ait des arguments à faire valoir de part et d'autre, je persiste à croire que le cultivateur de l'Ouest est le meilleur juge de son propre intérêt et que ce qui le favorise doit être également à l'avantage du pays en général. Pour tenir ce langage, je n'en reste pas moins fidèle à la protection; je n'ai pas changé de manière de voir sur la réciprocité commerciale, de même que sur le résultat de la plus grande liberté de commerce qui eût suivi l'établissement de la réciprocité.

Je considère que le Gouvernement reste dans les limites de son droit et ne fait autre chose que son devoir, surtout dans les circonstances présentes, en prenant possession du blé, du moment qu'il juge qu'il y va de l'intérêt général. Je crois aussi—et mon avis prévaudra vraisemblablement lorsque les cultivateurs auront étudié la question—qu'il serait du devoir du Gouvernement de stabiliser le prix du blé, c'est-à-dire de la denrée que nous produisons en plus grande quantité que toute autre chose.

Je crois qu'il est possible de fixer la stabilité du blé et de permettre ainsi aux cultivateurs de retirer un prix plus élevé. Un moyen d'atteindre ce but est de fournir les élévateurs et les avantages d'entreposages suffisants par tout le pays. Je crois que nous ne possédons pas en assez grande quantité ces installations nécessaires, et nous devons recourir à une certaine stratégie nationale dans la mise sur le marché de cette production considérable. C'est là tout ce que j'ai à dire sur la question du blé.

Je prendrai quelques instants pour en revenir à la situation créée par la guerre. J'ai l'honneur de représenter une division électorale qui, je crois, a envoyé plus de soldats au front qu'aucun autre comté du Canada. En parlant ainsi, je dois demander aux honorables membres de la Chambre de se rappeler que la poplation de York-sud se chiffre à une moyenne que les autres divisions électorales du Canada ne peuvent atteindre. Aujourd'hui, on compte plus de 100,000 habitants dans York-sud, et des milliers de soldats de ce comté sont rendus au front. Je connais une petite paroisse de ce comté qui a vu cent vingt de ses habitants s'enrôler et se rendre au front. Dimanche dernier, j'ai assisté à un service religieux dans une petite église auquel assistaient à peine vingt personnes, cependant trente dans cette localité sont au front.

Par tout York-sud, on retrouve cet esprit de détermination de combattre pour la cause de l'empire du Canada. J'ai assisté à des assemblées de recrutement, dans ce comté, au cours desquelles plus de cinquante hommes se sont enrôlés. Tel est le sentiment qui prévaut parmi la population de toute cette partie du pays. La population de la ville de Toronto et celle du comté de York ont manifesté leur opinion par le nombre de soldats qu'elles ont envoyé au front, par leurs contributions au fonds patriotique et par l'unanimité de leurs efforts pour l'avancement de nos intérêts au cours de cette guerre.

Je veux mettre en regard l'état de choses qui existait, il y a un an, et celui qui prévaut aujourd'hui. Je relève une grande amélioration sous ce rapport, non seulement dans le comté d'York-sud, mais encore dans toute la province d'Ontario. Le travail a manqué, il y a un an; il en est tout autrement, aujourd'hui, et l'on constate un sentiment de confiance plus accentué.

Mais, ce qui nous frappe par-dessus tout, aujourd'hui, au sujet de la guerre, c'est qu'au moins la population du Canada commence à comprendre l'importance du conflit, jusqu'à quel point nous sommes intéressés dans cette guerre où nous sommes engagés et que nous devons poursuivre activement jusqu'au bout. Il y a un an, notre population ne se rendait pas compte de cela; elle ne saisissait pas ce que cette guerre entraînerait comme résultat pour chacun de nous et pour les affaires du pays tout entier. En face de la menace allemande d'aujourd'hui, nul propriétaire d'un seul arpent de terre, nul homme qui s'occupe d'affaires, quelles qu'elles soient, ne peut dire définitivement ce que l'avenir nous réserve. Tant que cette menace allemande existera nous ne pouvons répondre de l'avenir. Et cette menace affecte non seulement le Canada, mais encore les Etats-Unis et, dans la même proportion.

Il y a un an, lors de la discussion sur le discours du trône j'ai abordé cette question, j'ai dit alors que ce que je tenais comme ayant une importance suprême relativement

à la guerre, c'était que l'Allemagne avait entrepris une lutte où la démocratie universelle et le gouvernement représentatif étaient mis en péril, et que si l'Allemagne était victorieuse, nous pourrions dire adieu aux libertés générales de l'univers et à nos institutions parlementaires. J'ai insisté sur ce point de vue en citant un extrait du discours qu'Abraham Lincoln a prononcé à Gettysburg. Je m'en tiens plus fortement que jamais à l'opinion que j'ai exprimée alors sur la gravité du conflit, sur l'intérêt que nous y avions et sur la nécessité où nous sommes de faire tout en notre possible pour assurer le résultat favorable qui, à notre estime, marquera la fin des hostilités.

Notre population est non seulement convaincue de la gravité de cette guerre, mais elle est encore animée d'un courage et d'un enthousiasme dont l'empire britannique n'a jamais donné d'exemple pareil. Le courage des individus aussi bien que chez les différentes races et nations qui composent l'empire n'a jamais été aussi fort, et, cela parce que le peuple commence à comprendre combien la lutte engagée est sérieuse et quels sacrifices il doit s'imposer en vue du résultat heureux de cette guerre, si on la mène jusqu'au bout.

Voilà un signe d'espoir. Nous nous réveillons à la réalité, à l'exemple de l'Angleterre et de tout l'empire, et je crois qu'enfin le peuple des Etats-Unis comprend la gravité de la situation. Aujourd'hui, les tambours battant l'appel à la liberté par tout l'univers, indiquent l'importance du conflit engagé. Aujourd'hui, les tambours de Drake battent pour la cause de la liberté, tout comme ils l'ont fait par le passé. Les tambours du grand protecteur Cromwell battent aux champs pour la défense de la même cause. Aujourd'hui comme autrefois résonnent les tambours de Guillaume d'Orange pour le succès de la liberté et de la démocratie. Si Pitt n'avait pas de tambours, il possédait du moins une vaise qu'on peut entendre encore aujourd'hui. Les tambours de Wellington et de Nelson battent, aujourd'hui, pour la cause de la liberté, dans le monde entier.

Lors de la guerre civile aux Etats-Unis, Abraham Lincoln prononça à Gettysburg un discours dont je citais, l'année dernière le passage suivant:

> Il y a quatre-vingt-sept ans nos pères fondaient une nouvelle nation conçue dans la liberté et basée sur le principe, que tous les hommes sont créés égaux.

Il disait ensuite:

> Cette nation, sous l'égide de Dieu, renaîtra de nouveau dans la liberté et le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ne disparaîtra pas de la terre.

[M. W. F. Maclean.]

Lincoln combattait pour donner la liberté aux esclaves, et aujourd'hui nous combattons pour la défense de la liberté politique, de la civilisation et de toute l'humanité. Le peuple américain commence aujourd'hui à comprendre la situation; le clairon commence à sonner chez eux pour la cause de la liberté; ils commencent à comprendre combien la situation est sérieuse, et à songer à ce qu'ils devraient faire dans les circonstances actuelles Je ne veux pas critiquer la conduite présente des Etats-Unis; mais je demande, avec tous les égards possibles: quels sont ceux qui, aujourd'hui, sonnent le clairon de Lincoln pour la défense de la liberté sur le continent de l'Amérique du Nord, sinon le peuple canadien? Qui a battu la marche en Amérique dans cette lutte pour la liberté? Ce sera un des plus grands mérites du peuple canadien d'avoir, dans cette attaque suprême contre la liberté de l'humanité, d'avoir été le premier sur le continent américain à prendre la défense de la liberté en envoyant, ainsi qu'il l'a fait, ses fils à la bataille, et d'avoir pris la résolution de dépenser jusqu'à son dernier sou, et envoyer son dernier soldat jusqu'à ce qu'une victoire complète ait été obtenue sur l'ennemi. Voilà ce qui fait l'honneur du Canada, et c'est à ce point de vue nouveau que nous nous plaçons.

Le Parlement doit donc faire tous les sacrifices pour mener cette guerre à bonne fin. Cela prendra du temps, demandera de grands sacrifices et beaucoup d'argent; nous donnerons tout cependant de grand cœur, et paierons de notre sang et de notre argent. En agissant ainsi nous atteindrons un rang plus élevé parmi les nations; et remplirons simplement notre devoir; mais nous sortirons de l'épreuve grandis dans l'estime universelle.

D'après ce qui se passe dans l'Ontario et dans tout le Canada, et à en juger par le recrutement qui se fait, notre population est plus décidée que jamais à mener cette guerre à bonne fin, monsieur l'Orateur; elle veut que le Parlement et la nation se dévouent pour gagner la victoire. Je ne m'oppose pas é ce que nous discutions la question importante des commandes de munitions, mais le Parlement a des questions plus grandes à traiter, et nous ne devons pas attendre que la guerre soit finie pour nous y mettre. Il nous faut trouver l'argent nécessaire pour payer les dépenses de la guerre, et il nous faut aussi modifier notre régime douanier, non pas durant la guerre seulement, mais après. Je suis d'avis que

les obligations du pays seront telles qu'il nous faudra changer tout notre cours monétaire et notre loi des banques, comme la chose a été faite dans presque tous les pays. Je crois que le Gouvernement sera obligé de se réserver le droit d'émettre la monnaie de papier.

Dans la situation qui nous sera faite par cette guerre le cours des banques ne suffira pas aux besoins du pays. Il faudra avoir un cours absolument national, et pour y arriver, nous devrons, à l'exemple des Etats-Unis, changer nos lois. Non seulement le cours devra être national, mais il nous faudra avoir des banques d'Etat pour faire l'escompte et tenir une réserve, telles qu'on les a créées aux Etats-Unis, comme caractère élémentaire et essentiel de leur système de banques nationales qui a obtenu un si grand succès.

Je ne critique pas la manière dont nos banques sont conduites; elles font très bien. Mais il nous faudrait avoir un système meilleur, et ce ne serait pas causer de tort aux banques canadiennes, si le cours monétaire était entre les mains de l'Etat au lieu d'être laissé aux banques autorisées. Il y a moyen de leur fournir le papier-monnaie de l'Etat et à des conditions raisonnables, afin qu'elles puissent rendre au pays un meilleur service.

La guerre va avoir pour résultat que le Gouvernement ne pourra pas se procurer les finances nécessaires, à moins que nous ne changions notre cours monétaire et notre système de banques dans le sens que j'ai indiqué.

Il y a une autre grande question qu'il nous faudra régler, et que nous ne pouvons pas remettre jusqu'après la guerre. Je veux parler de la nécessité d'établir quelque sorte de crédit hypothécaire pour les cultivateurs, non pas seulement dans l'Ouest, mais dans tout le pays.

J'ai lu attentivement ce que les journaux nous ont rapporté des assemblées qui ont eu lieu dans l'Ouest canadien pendant ces dernières semaines, et des efforts que les gouvernements provinciaux font pour obtenir plus de crédit pour les cultivateurs de l'Ouest.

On cherche un moyen d'améliorer les choses, et je leur signalerai un plan que proposait l'autre jour au congrès un comité des deux chambres, lequel a été unanime à le recommander. Il s'agit de créer des banques dont l'objet sera de fournir de l'argent aux cultivateurs à longue échéance et à bon marché. Les banques ordinaires de ce pays ne sont pas constituées, non plus que les banques américaines, pour prêter à long terme. Si le cultivateur veut se livrer à l'élevage du bétail, en améliorer ses champs, il ne peut le faire avec un emprunt à court terme fait aux banques. En Australie, dans la Nouvelle-Zélande et dans presque tous les pays de l'Europe, il existe, par contre, un système en vertu duquel il est prêté de l'argent aux cultivateurs à longue échéance et à bas prix.

On a inauguré chez nos voisins, qui tendent à améliorer constamment leurs lois relatives aux banques, un système grâce auquel il est fait aux cultivateurs des avances garanties par hypotèque et bénificiant du crédit de la nation. Les cultivateurs se forment en société de crédit, auxquelles s'adjoignent des associations de moindre importance, et il est pris sur la propriété du cultivateur une hypotèque pour laquelle ce dernier paye à peu près 5 p. 100 en principal et intérêt. Au bout de trente ans l'hypothèque est éteinte, et le cultivateur n'a payé, en définitive, que 5 p. 100 par année.

Le but de cette législation, qui a l'appui de l'Etat, est de permettre que le cultivateur puisse obtenir une avance allant jusqu'à 10,000 dollars, s'il a de quoi en garantir le remboursement. Pour cette avance, il paye un intérêt d'environ 4 p. 100. Si vous examinez la chose de près, vous découvrez que cela lui est rendu possible par le crédit public mis à son service et dont il bénéficie, tout comme ce crédit est utilisé pour les besoins du commerce.

Cette loi, sous le régime de laquelle vont être créées ces banques de prêt, contient une disposition dont vous n'arrivez à saisir le sens qu'après une étude des détails. En vertu de cette disposition, les banques reçoivent des dépôts de l'Etat; c'est-à-dire que l'Etat peut y déposer ces propres billets et tous les fonds que ses agents reçoivent, moins les recettes douanières, je crois. Le dépôt de ces fonds dans les grandes banques ainsi constituées, va permettre, quand cette loi aura été votée, l'utilisation de toutes les ressources des Etats-Unis dans des avances à faire à 4. p. 100 aux cultivateurs. C'est ce que l'on fait déjà en Australie et dans la Nouvelle-Zélande, en vertu d'un système assez semblable à celui-là, et je ne vois pas pourquoi nous ne ferions pas de même nous aussi. Pourquoi le Parlement, j'aimerais à le savoir, ne porte-t-il pas son attention sur cette grande réforme financière, appelée peut-être à rendre nationale la circulation dans ce pays et

qui implique la création, pour le bénéfice des cultivateurs de ces banques à hypothèques.

L'hon. M. MURPHY: Y a-t-il une limite à la somme pour laquelle le gouvernement américain souscrit?

M. MACLEAN (York-sud): Aucune, à proprement parler. C'est la garantie qui forme cette limite. Et la garantie ne doit pas être douteuse. Elle a pour objet de créer une valeur nouvelle et de premier ordre à placer aux Etats-Unis; et le capitaliste est invité à mettre ses fonds dans ses valeurs qui vont être de tout premier ordre. Il peut se faire, malheureusement, que le projet ne soit pas voté, mais le ministère, qui a fait sienne cette importante réforme mise à l'essai depuis un an déjà, et grâce à laquelle s'est accomplie chez nos voisins la plus heureuse évolution financière que l'on y ait jamais effectuée, s'est engagé à la faire voter.

Les gens d'affaires des Etats-Unis ont tous approuvé l'établissement de banques nationales de réserve. Ce mode de prêt aux cultivateurs n'est pas essayé pour la première fois. La chose est peut-être nouvelle aux Etats-Unis; mais, comme je l'ai dit, elle a eu du succès dans la Nouvelle-Zélande, en Australie et dans presque tous les pays d'Europe. L'Irlande a dû sa régénération au système de crédit que l'on y a inauguré pour le bénifice des cultivateurs. La France, l'Allemagne et la Russie ont elles-mêmes adopté cette importante réforme dans leurs finances.

Ce sont là des questions que j'aimerais à voir discuter sans retard par le Parlement. Inutile d'attendre que la guerre soit finie, car cela peut tarder. L'important est de se tenir prêts, de manière que, si les immigrants affluent sur nos bords après la guerre, comme cela peut arriver, nos finances seront organisées de telle sorte que le commerce puisse se procurer dans nos banques le crédit dont il a besoin; de telle sorte, en même temps, que nos cultivateurs et nos colons puissent obtenir un raisonnable avance qui les aide à faire valoir leurs terres. Ce sera un bienfait pour ceux des cultivateurs de l'Ouest en particulier qui font l'élevage du bétail. N'importe quel éleveur de l'Ouest peut se procurer à une banque l'argent dont il a besoin, mais l'emprunt est nécessairement fait pour trois ans. Si nous voulons peupler ce pays comme il convient de le faire, il faut réorganiser de fond en comble notre système de finances, et nous ne saurions commencer trop tôt, à cause surtout de la guerre qui sévit si cruellement à l'heure actuelle. J'approuve de tout cœur ce qu'ont essayé de faire nos législatures de l'Ouest.

Les législatures de deux ou trois provinces de l'Ouest ont étudié cette question et quelques-unes, surtout celles de l'Alberta et de la Saskatchewan semblent d'avis qu'elles ont la juridiction voulue pour créer un système de crédit pour les cultivateurs, basé sur les hypothèques de terre. Il serait peut-être possible de solutionner ainsi le problème; mais à mon avis, il serait préférable d'établir ce système sur le crédit national du Canada, à l'instar de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Europe. C'est là une question qui appelle solution et ainsi en est-il, je le répète, de celle de la réforme provinciale en matière de commerce de banques. Voilà l'heure où le Canada doit faire un fort emprunt aux Etats-Unis. Jamais encore occasion plus favorable ne s'est présentée au Canada pour garantir son cours national au moyen d'une réserve d'or. Aujourd'hui nous pouvons obtenir de l'argent sur le marché de New-York à un taux inférieur à celui auquel la Grande-Bretagne et la France ont effectué leurs récents emprunts. Aux Etats-Unis on a une confiance illimitée en notre pays, et ce que nous voulons c'est l'usage de leurs capitaux. Nous voulons recruter des colons chez nos voisins; mais nous tenons aussi à ce que notre pays soit réorganisé financièrement de telle sorte que, lorsque nous nous remettrons de la guerre, nous puissions réaliser ces réformes et assurer au Canada une nouvelle ère de prospérité.

Plus j'étudie cette question, plus je demeure convaincu que le Parlement devrait s'en préoccuper dès aujourd'hui et essayer d'arriver à une solution. Nous sommes en train de créer une énorme dette de guerre et il nous faudra y faire face. Comment y réussirons-nous et que va faire le Parlement à ce sujet? Si nous doublons notre population, nous réduirons notre dette de moitié; mais nous pouvons nous mettre à l'œuvre dès aujourd'hui. Il faut conserver nos ressources naturelles au bénéfice du pays et pour le paiement de notre dette nationale.

Nous possédons les plus beaux gisements de nickel au monde. Il n'existe en aucun autre pays du monde de richesse minière comparable à celle qui est accumulée à Sudbury. Enorme est le rôle que joue aujourd'hui le nickel dans le monde, et si nous savons le conserver et le développer, nous pourrons payer toute notre dette nationale.

Que faisons-nous pour le développement de cette industrie? Jusqu'ici nous en avons

abandonné le contrôle à une compagnie américaine et on ignore—j'ai soigneusement étudié la question et j'ignore quel intérêt possèdent les Allemands dans le monopole du nickel aux Etats-Unis. Il est temps de le savoir; il est temps de conserver cette grande ressource, la plus précieuse de nos ressources. Il est temps de la conservez pour l'empire, et de refuser de laisser sortir du pays une seule livre de ce minerai, sans qu'il y ait été traité et réduit. Nous en avons la possession et il faudrait savoir où il va. Je ne saurais ajouter créance aux assurances qu'on nous donne, que ce nickel n'a pas passé en Allemagne. Peut-être n'y est-il pas allé, mais les Allemands possèdent une forte partie des actions de cette compagnie; je le sais et il n'y a rien à leur épreuve. Je le répète, il est grandement temps de contrôler les produits du nickel de ce pays.

C'est une énorme ressource, et à mon avis, elle devrait être sous le drapeau canadien, et non aux Etats-nis. Je tiens à savoir ce que fait le Gouvernement à cet égard. Les journaux nous apprennent qu'on prépare l'inauguration d'un système quelconque; qu'on a l'intention de créer en Nouvelle-Ecosse des industries apparentées. Je le veux bien; seulement que cela se fasse au Canada même. Je tiens à savoir combien il y a de nickel et quels sont les autres produits des mattes de nickel. Nous ignorons combien il existe de platine dans ce nickel, ainsi que les bénéfices réalisés par cette compagnie; nous ignorons même si elle paie ce qu'elle doit au gouvernement d'Ontario, comme la loi l'y oblige. Nous ignorons si elle a réalisé vingt millions de dollars, l'an dernier, et peut-être pourrait-elle doubler ce chiffre. Elle a la haute main sur l'approvisionnement mondial du nickel et elle obtient cinquante cents la livre pour son nickel. Si le Canada possède les plus riches mines de nickel du monde, il faudrait qu'il y eût au pays la plus forte production mondiale d'acier au nickel et il importerait d'élaborer une politique nationale en ce sens. En agissant ainsi et si nous savons veiller à la légitime conservation de nos ressources, il n'y a rien à craindre pour l'avenir du Canada.

Au Nord-Ouest canadien, aujourd'hui—et je m'adresse ici aux députés de l'Ouest—il existe probablement d'énormes quantités de pétrole, et le pétrole est un des articles essentiels dans cette guerre. Un fait établi par la guerre, c'est qu'aux moteurs, aux aéroplanes, aux locomotives routières de tout genre, le pétrole est indispensable. Que faisons-nous pour constater l'importance de nos ressources de pétrole au Nord-Ouest, et comment les conserverons-nous? Si réellement nous possédons de vastes terrains pétrolifères, sommes-nous prêts à les nationaliser et à les utiliser pour la cause de l'empire?

Nous devrions nationaliser ces ressources naturelles, le pétrole et le nickel, et surtout nous devrions faire en sorte qu'aucune de ces richesses ne soit accaparée par des particuliers ou des compagnies privées et spécialement par des personnes qui sont étrangères à notre pays. Nous ne devons pas tarder à faire ces opérations. La dette causée par la guerre est imminente et que faisons-nous pour que nos richesses naturelles payent une partie de cette dette? C'est une question qu'il faut étudier et ne pas attendre à la fin de la guerre pour la discuter. Le Parlement devrait s'occuper maintenant de cette question ainsi que celle de l'adoption de réformes générales pour la conservation de nos ressources.

Non seulement nous avons de grands dépôts de nickel, de pétrole et probablement de platine, produits qui sont essentiels pour cette guerre, mais nous voyons se développer chez nous une grande industrie, celle de l'exploitation des mines d'or et d'argent. D'ici à trois ans, je suis persuadé que deux ou trois des plus grandes mines du monde seront en pleine activité dans la région de Porcupine et dans celle du Temiskaming qui se trouvent appartenir à la province d'Ontario. Aujourd'hui nous laissons cet or et cet argent sortir du pays. En présence de la grande rareté de l'or et du rôle que ce métal joue dans l'économie de la guerre, j'estime que notre gouvernement devrait prendre possession de notre production d'or et d'argent.

On a présenté quelques objections lorsque l'administration s'est emparée du blé. Je serais certainement en faveur de la voir mettre la main sur tout l'or et l'argent produit dans ce pays et par suite du rôle que jouent ces métaux dans la guerre, je voudrais qu'elle fasse tout son possible pour en encourager la production. Rien ne compte plus que l'or dans cette guerre, bien que le jour puisse venir où il n'aura pas autant d'importance. Nous savons que le Canada possède ces grandes réserves de nickel, d'or et d'argent et pourtant nous ne les utilisons pas pour nous-mêmes et pour l'empire, comme je crois que nous devrions le faire. On pourrait certainement trouver un moyen d'utiliser notre nickel et notre pétrole à l'avantage de l'empire, mais, naturellement, nous ne pouvons rien si le Parlement ne

prend pas la chose en mains et c'est ce qu'il devrait faire immédiatement.

Il y a encore d'autres questions qui devraient être réglées. Je parlerai pendant quelques minutes des chemins de fer. J'ai toujours été favorable à la nationalisation des voies ferrées. Le Gouvernement en Angleterre a nationalisé les chemins de fer comme mesure de guerre et maintenant que le système a été adopté, il ne sera pas changé. Aujourd'hui que la population du Canada a compris la nécessité de conserver et de mettre en rapport ses revenus et de faire des économies partout où c'est possible, j'espère que le peuple comprendra que toutes les dépenses inutiles au sujet des chemins de fer, toutes les concurrences sans nécessité, toutes les doubles lignes qui ne sont pas indispensables devraient être supprimées. Cela pourrait être effectué au moyen de la nationalisation des lignes par l'Etat ou par l'application de nouveaux règlements de l'Etat.

Dans l'intérêt de la nation, nous devrions aussi nationaliser nos lignes télégraphiques et nos compagnies de messagerie—et cela en raison de la guerre, sinon pour d'autres motifs. Nous ne pouvons pas supporter le gaspillage qui se produit. Il est évident qu'il y a une concurrence inutile et un dédoublement des services dans toutes les choses et le peuple va se lever tout d'un coup et dire au Parlement: Que faites-vous pour répartir l'énorme dette de guerre qui a été crée et que faites-vous pour améliorer les conditions du pays? Je ne pense pas que nous fassions tout ce que nous devrions faire. Nous discutons des questions qui ne sont pas d'une importance aussi vitale que celles dont j'ai parlé aujourd'hui. J'estime que le Parlement devrait être prêt à siéger maintenant et à régler ces questions en essayant de leur trouver une solution, au lieu de penser à la rapidité avec laquelle nous pourrons nous débarrasser des affaires que nous avons à régler.

Je désire dire aussi quelque mots des munitions. J'aurais aimé voir notre pays recevoir une part plus grande dans les commandes de munitions, bien que le nombre de celles que nous avons reçues et effectuées soit surprenant. Il y a quelques instants je parlais de l'amélioration de la situation du pays et je comparais l'état actuel des affaires avec celui d'il y a un an. Je constate une grande amélioration et il est probable que la production des munitions au Canada y a contribué pour beaucoup. Mais je ne suis pas persuadé que nous ayons fait tout ce que nous pouvions pour obtenir que les alliés donnent des commandes au Canada.

[M. W. F. Maclean.]

Je ne crois pas que notre agent général en Angleterre ait fait tout ce qu'il pouvait; je ne crois pas que nous soyons complètement persuadés de l'importance de cette question. J'admets que nous avons fait beaucoup. Si la guerre doit se prolonger—et nous ne savons pas ce qu'il en sera—nous devrons étudier d'un façon plus complète cette question des munitions et nous demander jusqu'à quelle quantité elles pourraient être fabriquées chez nous. Les grands ateliers qui appartiennent aux chemins de fer canadiens devraient être utilisés pour cette fabrication.

Nous devrions produire toutes les munitions que nous pourrions et au plus bas prix possible, compatible avec des salaires équitables pour les ouvriers occupés à ces travaux. Cela vaut bien la peine d'attirer l'attention de notre Gouvernement qui devrait se demander s'il ne pourrait pas modifier quelque peu son système à ce sujet pour augmenter chez nous la production des munitions.

Encore une autre observation qui a trait à la guerre, et je termine. Nous avons beaucoup entendu parler du rôle que sera appelé à jouer le Canada lorsque le moment sera venu d'entamer des négociations pour la conclusion de la paix. Pour ma part, la question la plus importante que nous devons nous poser, puisque nous sommes engagés dans cette guerre, c'est celle-ci: quel rôle joue le Canada relativement à la stratégie de la guerre actuelle, au sujet de la nomination des généraux par exemple? Au lieu que le Canada soit représenté aux négociations qui précèderont la conclusion de la paix, je préférerais de beaucoup voir notre pays prendre le rang d'allié de la mère patrie afin que nous ayons notre mot à dire dans la conduite et la stratégie de ce terrible conflit.

Depuis le début des hostilités, de graves erreurs ont été commises dans le domaine de la diplomatie aussi bien qu'au sujet de la nomination des généraux; mais nous n'avons pas entendu de protestations à ce propos.

Le moment est arrivé où il serait peut-être bien plus important pour nous d'avoir notre mot à dire relativement à la conduite de la guerre, surtout si l'on tient compte du désir qui nous anime de voir le conflit actuel se terminer par une éclatante victoire, au lieu d'attendre à la conclusion de la paix.

Je suis absolument favorable à la participation du Canada dans la présente guerre, mais si la lutte doit se prolonger, il de-

vrait se produire quelques modifications relativement à la part que nous y prenons.

Nous devrions avoir notre mot à dire à ce sujet, et nous devrions être représentés à Londres par quelqu'un qui possède absolument la confiance et du Parlement et du peuple canadien, qui soit en état de prendre part aux délibérations du conseil de l'armée ou de n'importe quelle autre organisation qui pourrait être responsable de la direction de la guerre actuelle.

L'hon. M. LEMIEUX: J'aimerais bien à ce que mon honorable ami, vu qu'il s'intéresse beaucoup à cette question de la représentation du Canada dans les conseils de l'empire, nous explique un peu plus clairement le point qu'il est à développer.

M. MACLEAN (York-Sud): Puisque j'ai soulevé la question, je suis heureux de fournir à mon honorable ami l'occasion d'éclaircir ses idées sur ce point. J'irai même jusqu'à affirmer que le Canada n'a pas obtenu la représentation à laquelle il est en droit de s'attendre. Il existe, à l'heure actuelle, un conseil de guerre, au sein duquel toutes les nations alliées sont représentées; or, si comme on l'affirme, nous aurons notre mot à dire lorsqu'arrivera le moment de couclure la paix, nous devrions également être consultés, il me semble, lorsqu'il s'agit, à l'heure actuelle, de discuter des questions urgentes de politique générale.

En exprimant cette opinion, je ne fais que répéter ce que j'ai déclaré à Toronto, l'autre jour, dans un bref discours, à savoir: plus que jamais, j'ai foi en l'intégrité nationale du Canada sous l'autorité de l'empire britannique. Cela peut vouloir dire beaucoup, ou peu de chose; tout de même, il existe nombre de citoyens qui rèvent l'établissement de ce qu'ils appellent une grande fédération impériale.

Je ne vois pas encore la nécessité d'une organisation de cette nature, mais je n'hésite pas à le proclamer, nous devrions être une partie purement et simplement de l'empire britannique, tout en conservant notre intégrité nationale en tout temps, quelle que critique que puisse devenir la situation.

Quant au résultat de la lutte, que nous soutenons en ce moment, je n'ai nullement le désir de jouer au prophète. De prétendus revers se produisent tous les jours, mais je n'en suis pas moins convaincu que la cause des alliés progresse d'une manière satisfaisante. La marine anglaise maintient sa suprématie et elle préserve la liberté mondiale sur toutes les mers.

Comparativement à sa marine, la Grande-Bretagne s'est laissée distancer sur terre par les autres nations; mais elle s'est rendu compte qu'une nombreuse armée est nécessaire, si elle veut sortir victorieuse de cette lutte à mort; ses alliés en sont également arrivés à la même conclusion. A l'heure actuelle, cette armée est en pleine création, et il faudra bien que la lutte suprême s'engage un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Nous croyons tous fermement que les Alliés vont être victorieux et que la liberté mondiale sera maintenue, mais nous nous rendons également compte qu'il s'agit d'un combat à mort. C'est la guerre entre deux peuples déterminés, dont l'un combat pour le maintien de la liberté tandis que l'autre désire prendre un dangereux ascendant au point de vue militaire. Le tyran, je l'espère, mordra la poussière; il sera vaincu pour toujours; mais en attendant, le Canada doit faire tous les efforts afin d'amener cet heureux résultat au plus tôt.

Jusqu'au jour où les Alliés auront obtenu un triomphe éclatant, le Parlement canadien doit être prêt à faire d'innombrables sacrifices. Nous devons être prêts à supporter un fardeau de taxes pour ainsi dire illimité; il nous faut être prêts à révolutionner tout notre régime financier ainsi que nos moyens de contrôle sur nos ressources naturelles; nous serons obligés de recourir en un mot à des méthodes que nous n'avions jamais songé à mettre en œuvre.

Le peuple compte sur nous afin de donner une solution à ces divers problèmes. Or, je le demande au Parlement, que faisons-nous pour le règlement de ces grandes questions, si nous tenons compte de la situation, si nous tenons compte de la dette qui s'accumule et si nous tenons compte de ce qu'il nous faut accomplir afin de régénérer le Canada et de reconstruire l'empire, à la conclusion de la guerre actuelle? Nous ne faisons pas tout ce que nous devrions faire. Si le Parlement se rendait exactement compte de la gravité de la situation, il s'occuperait bien plus de la solution de ces problèmes et moins les questions de parti. Voilà, monsieur l'Orateur, les quelques observations que j'avais à faire sur ce sujet, aujourd'hui; mais si, un peu plus tard, l'occasion s'en présente, je reviendrai probablement sur quelques-unes de ces questions et j'entrerai un peu plus dans les détails, surtout en ce qui a trait aux réformes à apporter à notre système financier. Pour l'instant, j'en ai assez dit à ce propos. Je me suis simplement efforcé de réfléter

l'opinion d'un grand nombre de citoyens de ce pays, qui sont convaincus de la nécessité pour le Gouvernement d'adopter une ligne de conduite encore plus énergique, afin de mener cette guerre à bonne fin.

M. PAUL-EMILE LAMARCHE (Nicolet) (texte): Monsieur l'Orateur, aux félicitations nombreuses qui vous ont été offertes depuis l'ouverture de cette session, par les membres de cette Chambre qui ont adressé la parole avant moi, permettez-moi d'ajouter les vœux les plus sincères d'un ancien compagnon d'armes séparé par les circonstances, pour que vous continuiez avec le même tact et la même distinction d'occuper les hautes fonctions qui vous ont été conférées.

Le discours de Son Altesse royale le Gouverneur général du Canada, a donné lieu, cette année, à un débat qui dure depuis environ deux semaines, et au cours duquel, ce que l'on était convenu d'appeler la trève des partis, a subi de très rudes assauts. De plus, à part les accusations ordinaires de mauvaise administration et de péculat que se sont lancées les politiciens des deux côtés de cette Chambre, il nous a été donné d'entendre certaines expressions d'opinions et certaines assertions de faits qu'il est de mon devoir, à titre de député de langue française, de réfuter ou de mettre au point.

Je n'entreprendrai pas de faire ici un plaidoyer de justification ou même d'explication relativement à l'attitude particulière que j'ai prise dans cette Chambre, depuis cinq ans, pour ce qui regarde la participation du Canada aux guerres de l'empire. J'estime que je n'en ai pas besoin, attendu que je partage encore les mêmes idées, et que je soutiens les mêmes principes que j'ai déjà exprimés dès mon entrée en ce Parlement.

Je n'entreprendrai pas non plus, monsieur l'Orateur, de relever une à une quelques remarques malheureuses qui ont pu s'échapper au cours de ce débat, et qui pouvaient avoir un caractère blessant pour la race à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir. J'estime que mes compatriotes sont au-dessus de ces insultes.

Je ne ferai pas non plus l'erreur de prétendre ou même de penser, que la majorité de mes compatriotes de langue anglaise —au nombre desquels je compte de mes meilleurs amis—partagent ces idées de quelques extrémistes. Ce que je désire accomplir aujourd'hui, monsieur l'Orateur, c'est de venir dans ce pays britannique et devant une assemblée d'hommes libres, prendre la défense de deux de mes compatriotes; anciens députés de cette Chambre, contre lesquels ont été portées des accusations de la plus haute gravité.

J'ai attendu quelques jours pour laisser à des députés plus âgés que moi, et qui comme moi, doivent leur siège dans cette Chambre, aux principes et aux hommes qui ont été conspués l'autre soir, le soin de les défendre. Mais, puisque ce débat tire à sa fin, avant que le coq ait chanté une troisième fois, je me fais un plaisir d'entreprendre la tâche.

Il est un fait notoire que, dans une certaine partie de ce pays, des journaux dont on devrait attendre plus de justice, et des personnages dont la position devrait inspirer plus de discrétion, demandent que M. Henri Bourassa et M. Armand Lavergne soient pendus ou fusillés.

Je suis tenté de remercier ici mon honorable ami le député de Frontenac (M. Edwards) pour la modération qu'il a apportée au risque de déplaire à ses amis, en proposant tout simplement une déportation en pays allemand. Ces sentiments l'honorent et nous étonnent.

Il a probablement été touché par les discours humanitaires de l'honorable député de Saint-Laurent (M. Bickerdike) qui, depuis plusieurs sessions, nous a prêché l'abolition de la peine de mort.

Je vous avouerai que j'ai craint un instant que l'honorable député de Frontenac (M. Edwards) nous proposât l'incarcération dans le pénitencier de Kingston dont il nous a déjà dit tant de mal. C'eût été une occasion exceptionnelle pour lui de régler son différend avec l'honorable ministre de la Justice, car il est permis de penser que si jamais M. Bourassa et M. Lavergne franchissent les murs de cette fameuse prison, l'honorable député de Frontenac cessera à coup sûr de demander l'adoucissement des peines qu'on y inflige aux forçats

A tout événement si l'on en vient à la conclusion que M. Bourassa doit disparaître de notre pays, je suis d'accord avec l'honorable député de Frontenac qu'à part certains territoires non éloignés de nous, il n'est pas d'endroit plus approprié que l'Allemagne pour utiliser le talent d'un homme qui a consacré sa vie à défendre les minorités et les petites nationalités.

Mais quelle est cette accusation que l'on porte contre MM. Bourassa et Lavergne? Selon les endroits où elle est portée, on l'appelle haute trahison, déloyauté ou sim-

plement expression de sentiments germanophiles.

Ces messieurs, n'ont pas, que je sache, invité aucun de leurs compatriotes à prendre les armes contre leur souverain.

Personne en ce pays ne s'est rendu coupable d'un tel attentat. Si nous ouvrons cependant les annales de la Grande-Bretagne, nous trouverons qu'encore tout récemment un personnage considérable du royaume, sir Edward Carson, a provoqué autour d'une querelle religieuse, un appel aux armes pour résister aux lois du gouvernement de Sa Majesté. Mais cela ne l'a pas empêché d'être appelé à occuper le poste important de procureur général dans le cabinet d'Angleterre afin de veiller à la bonne exécution des lois de son pays.

Je ne sache pas que ces messieurs aient non plus fait des déclarations aussi sérieuses que sir Herbert Holt qui, revenant d'un voyage en Angleterre, nous disait tout récemment que le War-office était pourri jusqu'à la moelle.

Ces messieurs n'ont jamais été jusqu'à prétendre comme autrefois sir Richard Cartwright que tout ce que nous devons à l'Angleterre, c'est le pardon chrétien pour tout le mal qu'elle nous a fait.

Ont-ils même été jusqu'à dire, comme mon excellent ami l'honorable député de L'Islet (M. Paquet), qui autrefois après avoir adjuré le clocher de son village natal de lui tomber sur la tête s'il manquait à une seule de ses promesses, s'écriait que l'empire britannique ressemblait à la Rome impériale qui pressurait le sang de ses colonies.

Je suis obligé d'admettre que de communard, qu'il était à cette époque, l'honorable député de L'Islet s'est adouci au contact du pouvoir. L'autre jour, en secondant l'adresse en réponse au discours du Trône, il s'est servi de tous les ménagements et de tous les compliments possibles envers la hiérarchie et le clergé de sa province. Ses paroles rappelaient vaguement ses anciens discours sur le sirop d'érable, et je n'ai aucun doute qu'il réussira après tant d'efforts à obtenir le pardon de son ordinaire. Ses électeurs cependant se réservent le droit d'imposer eux-mêmes la pénitence.

Messieurs Bourassa et Lavergne tant dans le journal "Le Devoir" qu'à la tribune, n'ont fait qu'affirmer et amplifier un principe qu'il prêche depuis plusieurs années, à savoir, que dans l'état actuel de nos relations avec la Grande-Bretagne, le Canada n'est tenu qu'à la défense de son propre territoire, et que toute orientation nouvelle dérogeant à ce principe, ne devrait être adoptée qu'après que le peuple de ce pays aura été régulièrement consulté.

Non seulement, monsieur l'Orateur, l'affirmation de ce principe ne constitue pas une trahison, ni un acte de déloyauté, mais il est dans la tradition des hommes les plus éminents des deux partis politiques qui ont guidé le pays dans le passé.

De plus, ce principe est conforme à l'esprit de la Confédération.

La première preuve que j'ai à apporter à l'appui de cette prétention, c'est un extrait d'un discours que prononçait à Londres, sir Alexander Campbell, lors de la conférence coloniale de 1887:

> Il fut tenu ici une conférence entre d'une part les membres d'alors du gouvernement canadien, parmi lesquels se trouvait sir John Macdonald (devenu premier ministre aujourd'hui) et d'autre part, si je ne me trompe, les autorités du War-Office, le premier ministre, et le secrétaire d'Etat pour les colonies. En voici le résultat:— Le gouvernement impérial nous avait au préalable signifié son intention de rappeler de la colonie les troupes de Sa Majesté, et il déclara s'en tenir à cette résolution. Le Gouvernement avait consenti de se charger de la défense navale du Canada, tandis que les autorités canadiennes se chargeaient de la défense territoriale. Cette entente est à la base de la confédération de toutes les provinces, c'est-à-dire que les troupes de Sa Majesté seraient rappelées— l'évacuation des troupes était alors en train de s'effectuer—et que le Gouvernement local n'aurait à voir qu'à la défense territoriale.

Un peu plus loin il ajoutait:

> Avant de quitter le Canada, je me suis procuré le dernier rapport du département de la Milice et de la Défense, un département qui fut organisé subséquemment à la conférence à laquelle j'ai fait allusion et qui fut tenue avec les autorités anglaises, et après que nous eûmes donné l'assurance que la confédération serait basée sur le maintien par nous-mêmes de la défense territoriale.

Voilà quelle attitude cet homme d'Etat tenait à cette époque, et voilà de quelle façon il interprétait et affirmait que le Canada interprétait la constitution du pays.

Personne de son temps n'a songé à commettre la bévue de prétendre qu'il était déloyal.

Plus tard, en 1903, du siège qu'il occupait dans cette Chambre en sa qualité de premier ministre du Canada, le très honorable sir Wilfrid Laurier s'exprimait comme suit à son retour de la conférence de Londres:

> Il existe aujourd'hui en Angleterre une école qui se recrute surtout dans le monde officiel et qui depuis des années s'efforce de faire entrer le Canada dans les rouages militaires de la Grande-Bretagne. Cette école a fait connaître ses vues et ses aspirations par l'entremise du très honorable sir John Brodrick, secrétaire d'Etat à la guerre, et de lord Selbourne, pre-

mier lord de l'amirauté, mais, ne pouvant partager son avis, nous avons dû repousser leurs propositions. Dans notre pays même, je ne l'ignore pas, il y a des gens, qui du fait que le Canada est une partie intégrante de l'empire, en concluent que nous devrions assumer notre part de la dépense colossale qu'entraîne l'entretien des forces militaires indispensables au maintien de la suprématie de l'Angleterre. Ce raisonnement, dont la logique m'échappe, impliquerait que l'Angleterre et le Canada se trouvent sur un pied d'égalité, quand on sait qu'il n'en est rien. L'Angleterre a des pouvoirs qui nous manquent; elle a, pour n'en mentionner qu'un seul, celui de conclure des traités et nous ne l'avons pas. Les pouvoirs n'ayant pas la même étendue, les obligations ne sauraient être les mêmes. Le même argument signifierait que le Canada et la mère patrie ont des intérêts en tous points identiques; mais l'expérience est là pour démontrer qu'il n'en est pas ainsi. Souvent les intérêts canadiens et ceux de l'Angleterre prennent des directions divergentes. La preuve s'en trouve dans le fait que de toutes les nations autonomes qui composent l'empire, il n'en est pas deux qui aient adopté la même politique fiscale. L'argument avancé laisserait encore supposer que l'Angleterre et le Canada ont atteint un même état de développement. Or, monsieur l'Orateur, nous savons trop bien que notre pays est soumis à des obligations qu'on ne connaît plus dans la mère patrie. Notre situation géographique, l'immense étendue de notre pays et le peu de densite de notre population nous imposent des devoirs, nous créent des difficultés, nous obligent à des travaux, qui, en Angleterre, incombent à l'initiative privée. Mais malgré cette inégalité entre la situation de la mère patrie et celle de la colonie, la fierté nationale de cette dernière est aussi grande, ses droits constitutionnels lui sont aussi chers, et c'est précisément ce qui nous a empêchés de prêter l'oreille aux propositions qui nous étaient faites. Mais j'admets que, en tant que nation—et c'est ce que nous prétendons être—nous devons nous charger de notre propre défense; et si, dans ces limites, il nous faut accroître notre puissance militaire et maritime, je suis persuadé que le Parlement et la nation n'hésiteront pas à fournir les deniers nécessaires. Mais, à mon avis, le peuple canadien n'est pas disposé, à l'heure présente, à sanctioner une contribution pécuniaire en dehors du pays pour des fins militaires. Lorsque, en 1899, nous avons pris part à la campagne sud-africaine, nous l'avons fait non pas sous la poussée d'une obligation quelconque, ni dans l'exercice d'un devoir—et l'Angleterre, rendons-lui cet hommage, n'a pas invoqué ces motifs en demandant notre concours—mais nous l'avons fait simplement parce que nous avons cru qu'il était juste et convenable d'en agir ainsi. Mais nous avons refusé de nous lier pour l'avenir, et nous nous maintenons dans l'attitude que nous avons prise dans le temps...

Je ne crois pas que le très honorable sir Wilfrid Laurier ait été accusé de haute trahison pour avoir exprimé ses principes.

Vous me permettrez, monsieur l'Orateur, de lire un extrait très intéressant des débats de la conférence coloniale de 1907, tenue à Londres, et à laquelle prenaient part tous les premiers ministres des colonies de l'empire britannique:

Dr Smart (Colonie du Cap): Serais-je dans l'ordre, après le débat d'hier, en proposant maintenant la résolution relative à la défense nationale? Je ne crois pas que cela prenne beaucoup de temps, car elle est de sa nature telle qu'il n'est pas nécessaire d'insister pour la rendre acceptable à la conférence: "Que cette conférence, reconnaissant la vaste importance des services rendus par la marine militaire dans la défense de l'empire et la protection de son commerce, et l'importance absolue de la maintenir dans le plus haut état d'efficacité possible, croit qu'il est du devoir des domaines au delà les mers de contribuer au maintien de la marine militaire en la manière déterminée par leurs législatures—cette contribution consistant soit en un octroi de fonds, soit en l'établissement d'un système de défense maritime local, ou en d'autres services, dont la nature pourra être déterminée après consultation avec l'amirauté, qui s'accommoderont le mieux aux circonstances où se trouve chacun de ces domaines."

Sir Wilfrid Laurier: Je regrette de dire que le Canada ne saurait accepter cette proposition. Nous avons déclaré il y a déjà plusieurs années que nous avons beaucoup à faire sous ce rapport dans notre pays avant de nous engager ainsi d'une manière générale. Le Gouvernement du Canada a beaucoup fait au point de vue de la défense impériale. Notre action n'avait pas été comprise au début, mais je suis heureux de constater que le premier lord de l'amirauté admet que nous avons fait beaucoup plus qu'il ne croyait.

Il est impossible, à mon humble avis, d'adopter une politique uniforme en cette matière; la disproportion avec la mère patrie est trop grande. Elle n'a pas, souvenez-vous-en, de dépenses à encourir pour les travaux publics, tandis que dans la plus part des colonies et certainement au Canada, nous avons à nous taxer jusqu'à l'extrême limite de nos ressources pour le développement du pays; nous ne saurions contribuer ou promettre de contribuer plus que nous ne faisons pour le moment. Si l'on insistait sur l'adoption de cette proposition, je serais obligé, pour ma part, de voter dans la négative.

M. Smart: Mais les travaux publics dont vous parlez sont d'un caractère productif et d'un intérêt vital pour votre confédération.

Sir Wilfrid Laurier: Certaines de nos voies ferrées n'ont jamais payé un sou d'intérêt ni même leurs dépenses.

M. Smart: Cependant elles ouvrent le pays et le développent énormément. Toutes les colonies construisent des chemins de fer de développement et d'un caractère tel qu'ils ne produiront pas de revenu avant plusieurs années. J'aurais cru que la rédaction de la résolution vous était particulièrement favorable, car elle vous permet de contribuer au maintien de la marine soit en fournissant de l'argent, soit par un système de défense locale, soit par d'autres services. J'avais compris que le Canada protestait énergiquement l'autre jour que certains de ces services étaient de la nature d'une défense locale.

Sir Wilfrid Laurier: J'ai dit tout ce que j'avais à dire à ce sujet.

Le Président: Je crois qu'il serait malheureux d'adopter cette résolution si nous ne sommes pas unanimes.

M. Smart: J'aimerais bien entendre les opinions des représentants des autres parties de l'empire.

M. Deakin: Je n'hésiterai pas à continuer la discussion si on le désire; mais si nous n'allons pas adopter la proposition, ce n'est pas la peine.

Dr Smart: Je crois qu'il serait très malheureux que nous n'adoptions pas quelque chose. Nous avons tant fait de pieuses affirmations

qu'il est temps qu'il en résulte quelque chose de pratique.

Sir Wilfrid Laurier: La proposition peut être adoptée à la majorité. Pour ma part je devrai voter dans la négative.

On voit par les expressions d'opinions des membres de cette conférence, le désappointement qu'a causé le refus de notre représentant, le très honorable sir Wilfrid Laurier, d'appuyer la résolution de la conférence. Mais certes, personne ne s'est avisé de jamais prétendre que le très honorable sir Wilfrid Laurier soit allé commettre un acte de trahison ou de déloyauté au sein même de l'empire. D'ailleurs, ce principe relativement à notre participation aux guerres de l'empire, tel que formulé par MM. Bourassa et Lavergne, n'est que la suite logique de la liberté que nous accorde la Constitution de ce pays, et que je retrouve formulée en termes très clairs dans le discours que prononçait il y a quelques jours le très honorable chef de l'opposition; au cours de ce débat:

"Tel est l'esprit des institutions britanniques, telle est la grandeur de la constitution qui nous régit, que le roi d'Angleterre lui-même, le parlement d'Angleterre lui-même, n'a le droit ni de commander à un seul soldat de quitter le Canada ni de s'approprier un seul sou du trésor canadien."

Le moins que l'on peut prétendre, même si vous en venez à la conclusion que ces principes ne sont pas d'une saine logique au mérite, c'est, qu'à tout événement, ils font indubitablement partie du domaine de la discussion libre, et que celui qui, dans ce pays, surtout s'il occupe la position importante de représentant du peuple en cette Chambre, accuse de déloyauté et de trahison celui qui provoque une telle discussion ou qui y prend part, fait preuve d'une ignorance complète des lois qui nous régissent et des institutions qui nous gouvernent, ou est obligé d'admettre qu'il a été dupe de sa mauvaise foi.

A entendre certaines personnes, on serait tenté de croire que cette attitude de MM. Bourassa et Lavergne relativement à notre participation à la guerre, est toute nouvelle. Chacun sait cependant qu'il y a dix-sept ans, lors de l'incident se rapportant à notre participation à la guerre sud-africaine, M. Bourassa, qui occupait alors un siège dans cette Chambre comme représentant du comté de Labelle, démissionna et se fit réélire aussitôt par ses électeurs, en tenant une attitude analogue à celle qu'il tient aujourd'hui. Pour bien démontrer que ce que prêche aujourd'hui M. Bourassa, ne diffère pas de ce qu'il prêcha il y a dix-sept ans, et ce à la connaissance de tout homme qui a tant soit peu suivi la politique de notre pays, je me permettrai de lire un extrait de la lettre qu'il envoyait au premier ministre du Canada, en octobre 1899, pour lui offrir sa démission comme député de la Chambre des communes. Voici l'extrait:

Il s'agit de décider si le peuple canadien sera appelé à prendre part à toutes les guerres de l'empire sans que les portes du cabinet et du parlement impériaux lui soient ouvertes, sans même que ses représentants et son gouvernement soient consultés sur l'opportunité de ces luttes sanglantes.

Je ne consentirai jamais à appuyer cette politique rétrograde.

Citoyen britannique, fier de ses droits et jaloux de sa liberté, loyal à l'Angleterre et à son auguste souveraine, je suis prêt à payer de ma personne et de mes deniers, de ma parole et de mes actes, pour défendre le drapeau britannique dans toute l'étendue de la confédération canadienne.

Mais loyal avant tout par-dessus tout et toujours au Canada, j'ai promis aux électeurs de mon comté de travailler au progrès de mon pays sans déroger à l'esprit fondamental de sa constitution. Pour accomplir cette promesse, j'ai donné mon appui à votre gouvernement tant que vous êtes resté dans les limites que le peuple canadien vous a tracées. J'ai approuvé et j'approuve encore votre politique administrative. Mais je vois dans ce dernier acte l'inauguration d'une politique constitutionnelle que la majorité de vos partisans a toujours dénoncé et sur laquelle vous n'avez jamais consulté ni le Parlement ni l'électorat.

Tels sont les principes que j'aurais posés, les opinions que j'aurais fait valoir à la Chambre des communes.

Privé de ce droit, il ne me reste qu'un moyen d'affirmer et de justifier mon attitude. Il m'en coûte d'y recourir, à cause de l'admiration personnelle que vous m'inspirez et de mon attachement aux autres principes politiques qui vous ont toujours guidé et que je veux continuer à défendre.

Mais la conviction profonde qui m'anime m'empêche d'hésiter davantage. Je me démets donc, aujourd'hui, de mon mandat parlementaire et je me présenterai de nouveau devant les électeurs de Labelle; je leur exposerai loyalement la situation et confiant dans le résultat de l'épreuve, j'attendrai leur réponse avant de reprendre mon siège à la Chambre des communes.

Agréez, monsieur le ministre, l'assurance de ma haute considération.

Henri Bourassa.

Tous ceux qui, plus âgés que moi, étaient membres de cette Chambre à cette époque, se rappellent qu'après sa réélection, M. Bourassa prêcha ces mêmes principes de son siège de député.

Le 1er mars 1903, un groupe important de citoyens forma, à Montréal, une ligue appelée "ligue nationaliste." Les principes de cette association sont bien connus, non seulement dans la province de Québec, mais dans tout le pays. Ils se groupent autour de trois déclarations primordiales:

I. Pour le Canada, dans ses relations avec l'Angleterre, la plus large mesure d'autonomie politique, commerciale et militaire, compatible avec le maintien du lien colonial.

II. Pour les provinces canadiennes, dans leurs relations avec le pouvoir fédéral, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien fédéral.

III. Pour toute la Confédération, adoption d'une politique de développement économique et intellectuel, exclusivement canadienne.

Le fondateur de cette ligue était M. Olivar Asselin, un homme de grand talent et d'une grande énergie, et que l'honorable ministre de la Milice (sir Sam Hughes) vient d'élever au grade de major, dans l'armée canadienne.

Plus tard, le Parlement de ce pays fut saisi d'un projet de loi que l'on appelle communément, la loi navale Laurier. Au cours du débat qui précéda et accompagna la passation de cette loi, il se produisit dans les rangs du parti conservateur, alors dans l'opposition, un événement très important. L'honorable M. Monk, le chef attitré des conservateurs de la province de Québec, se sépara de l'honorable M. Robert Borden, alors leader de l'opposition.

Les raisons de la divergence d'opinion entre MM. Monk et Borden, avaient trait à la participation du Canada aux armements impériaux. Le moment psychologique où cette scission fut consommée, fut lors d'un grand banquet resté célèbre, et qui eut lieu à Lachine, le 8 novembre 1909.

Presque tous les conservateurs de la province de Québec se rallièrent autour de leur chef en désaccord avec la politique de M. Borden.

M. Monk prononça alors un discours de la plus haute importance en réponse au discours qu'avait prononcé quelques jours auparavant dans la ville d'Halifax, M. Borden revenant de Londres.

Parmi les principaux orateurs de ce banquet, et tous en accord avec M. Monk, je relève les noms du sénateur Landry, aujourd'hui président du Sénat, de M. Bruno Nantel qui, si j'ai bonne mémoire, devint plus tard ministre dans le cabinet fédéral, M. Philémon Cousineau, le chef orthodoxe de la loyale opposition de Sa Majesté dans la législature de Québec, et M. Charles Beaubien, récemment nommé par le Gouvernement actuel à la Chambre haute.

Ce banquet était présidé avec beaucoup de brio et beaucoup de dignité par l'un des principaux citoyens du comté de Jacques-Cartier et qui en est aujourd'hui le représentant dans cette Chambre, je veux parler de M. J. A. Descarries.

C'est vers cette époque, à savoir le 10 janvier 1910, que "Le Devoir" fit son apparition. Il fut fondé précisément pour préconiser et défendre les principes nationalistes. De nombreuses bourses s'entrouvrirent généreusement, et c'est de cette façon que plusieurs membres de cette Chambre sont devenus et sont encore les actionnaires de cet excellent journal.

L'hon. M. BUREAU: De quel côté de la Chambre sont-ils?

Sir HERBERT AMES: Le journal a-t-il payé des dividendes?

M. LAMARCHE: Le député de Saint-Antoine me demande si le journal "Le Devoir" a payé des dividendes?

Je puis lui répondre que ce journal n'a pas été fondé dans le but de payer des dividendes, mais simplement dans le but d'éclairer le peuple et de défendre certains principes.

Nous arrivons ensuite, monsieur l'Orateur, à l'époque de l'agitation contre la loi navale. M. Monk et M. Bourassa se trouvèrent ensemble à la tribune défendant la même cause. On avait l'habitude, au cours de ces assemblées populaires, de faire voter à main levée, certaines résolutions qui sont connues sous le nom de "Résolution de Saint-Eustache," parce que c'est à Saint-Eustache, dans le comté des Deux-Montagnes, que ces résolutions furent pour la première fois adoptées. En voici le texte :

La loi navale, protestation, l'autonomie du Canada, la véritable unité de l'empire, résolutions adoptées à Saint-Eustache, le 17 juillet 1910.

Nous, citoyens du Canada, fidèles sujets de Sa Majesté le Roi Georges V, nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada, ainsi que nos pères l'ont fait en 1776, contre les sujets Anglais de Sa Majesté, en 1812, contre les armées de la République américaine, et comme nous l'avons fait en 1885, contre nos propres concitoyens en révolte.

Mais, confiants dans la grandeur et l'efficacité des principes de décentralisation et d'autonomie, solennellement proclamés et reconnus, depuis plus d'un demi-siècle, par les autorités de la Grande-Bretagne et celles du Canada, nous sommes opposés à toute politique nouvelle qui nous entraînerait dans des guerres lointaines, étrangères au Canada, aussi longtemps surtout que les colonies autonomes de l'empire ne partageront pas avec la mère patrie, et sur un pied d'égalité, l'autorité souveraine dont relèvent l'armée et la flotte impériales, les traités de paix et d'alliance, les relations étrangères, le gouvernement des Indes et des possessions de la couronne.

Nous croyons sincèrement que cette politique de concentration et d'apparente unité impériale, dont la nouvelle loi navale n'est qu'un premier jalon, produira au sein même de l'empire, des malentendus, des rivalités et des conflits qui mettront en danger la paix et l'union des pays nombreux et des peuples de toutes races qui, aujourd'hui, sont fiers d'obéir à la couronne anglaise.

N'ayant jamais été pour la Grande-Bretagne et pour l'empire la cause d'aucun conflit, nous croyons qu'une politique de paix et de développement moral et matériel est nécessaire au Canada, à sa croissance et à sa cohésion, et, par suite, à la gloire et à la sécurité de l'empire.

Citoyens libres d'un pays démocratique, nous réclamons le droit d'exprimer hautement notre opinion sur cette question comme toute autre qui affecte le sort et les intérêts du Canada. Nous reconnaissons à la majorité du peuple canadien le droit de déterminer une orientation nouvelle dans nos relations avec les autres parties de l'empire, pourvu qu'elle le fasse en toute connaissance de cause.

Mais nous protestons contre toute tentative de soustraire ce grave problème aux libres délibérations du peuple canadien tout entier et de chacun des groupes qui le composent.

Nous désavouons les déclarations faites à Toronto, en décembre dernier, par M. Alexandre Taschereau, ministre provincial des travaux publics, qui a prétendu faussement que le peuple de Québec est prêt à accepter aveuglement toute politique de défense navale de l'empire et nous blâmons les membres du gouvernement et de la législature de la province qui ont ratifié ces déclarations par leur vote, le 2 juin dernier.

Nous blâmons le ministère fédéral et la majorité parlementaire qui ont imposé au Canada cette nouvelle loi navale, lancé le pays dans le gouffre du militarisme, dénoncé naguère avec tant d'énergie par sir Wilfrid Laurier, mis en danger la paix du Canada et détourné vers la construction d'engins meurtriers et la préparation de guerres sanglantes des millions destinés au développement de notre agriculture et de nos voies de transport.

Nous censurons également l'attitude de M. Borden et des députés de l'opposition qui, à sa suite, ont réclamé l'adoption d'une politique non moins néfaste.

Nous affirmons que le Parlement n'avait aucun droit d'engager ainsi l'avenir du Canada dans une politique qui n'a jamais été soumise au peuple appelé à payer l'impôt du sang et à porter le joug des dépenses militaires.

Nous approuvons sans réserve la conduite courageuse et loyale de M. Monk et des rares députés fidèles à leur mandat, qui ont démontré les dangers de cette politique et réclamé pour le peuple du Canada le droit d'exprimer sa volonté, avant que ses mandataires ne lui imposent ce lourd fardeau.

Ces résolutions, monsieur l'Orateur, furent votées dans au moins vingt-cinq assemblées publiques, dans différentes paroisses de la province de Québec.

M. LAVALLEE: L'honorable député a dit que ces résolutions avaient été adoptées dans ving-cinq comtés de la province de Québec. Est-il en mesure de nous donner les noms de ces comtés?

M. LAMARCHE: Si mon honorable ami veut bien consulter le Hansard demain, il pourra constater que je n'ai pas mentionné vingt-cinq comtés, mais vingt-cinq paroisses différentes, et je crois que je suis encore au-dessous du chiffre réel.

A tout événement, si la question intéresse l'honorable député de Bellechasse (M. Lavallée), je puis lui dire que je ne suis pas en mesure d'affirmer que ces résolutions ont été votées dans son comté, mais ce que je sais, c'est que sans les principes nationalistes, sans le journal "Le Devoir", et sans MM. Bourassa et Lavergne, jamais la charmante figure du député de Bellechasse n'aurait paru dans cette Chambre.

A cette époque, M. Monk était tenu en disgrâce par plusieurs gros bonnets du parti conservateur, et notamment chez les représentants de certains comtés anglais du Dominion, qui désiraient son excommunication. M. Monk en fit même une maladie, et il dût aller demander à un climat plus clément un regain de santé. A son retour, les conservateurs de la province de Québec lui ménagèrent la surprise d'une démonstration qui eut lieu au Monument National; j'avais l'honneur de présider cette assemblée. M. Monk réitéra de nouveau dans un grand discours son attitude à l'endroit de son parti sur la question de la contribution du Canada aux armements impériaux.

A quelque temps de là, il se passa dans notre province un événement qui eut pour effet de remettre en odeur de sainteté les excommuniés de la veille; ce fut la victoire remportée dans le comté de Drummond et d'Arthabaska au cours d'une élection partielle. Je ne m'attarderai pas à faire le récit de cette campagne électorale; le hansard de l'époque vous en fournit tous les détails.

Mais je n'hésite pas à vous affirmer que ce fut la victoire des principes nationalistes contre la loi navale de sir Wilfrid Laurier et la politique non moins "néfaste" de M. Borden. Ce fut une lutte inoubliable, et pour ce qui me regarde, inoubliée.

Quelques jours après cette grande victoire, une assemblée considérable était convoquée à la patinoire Ontario, à Montréal. On estime que le nombre de personnes présentes dépassait quinze mille. Je vois dans cette Chambre des personnes qui étaient présentes. La foule fut appelée à voter à main levée une résolution couchée en ces termes:

Cette assemblée acclame le résultat de l'élection de Drummond et Arthabaska comme le triomphe du principe de l'autonomie du Cana-

da. Cette victoire justifie avec éclat l'attitude de M. Monk, député de Jacques-Cartier, sur la loi de la marine et celle des députés qui l'ont appuyé.

Elle indique que le peuple veut être consulté avant d'être entraîné dans une politique nouvelle de militarisme impérial.

Cette assemblée approuve et ratifie le verdict rendu par la circonscription électorale de Drummond et Arthabaska, réitère la volonté du peuple canadien de défendre les droits de la couronne britannique au Canada, se déclare prête à approuver toutes les mesures nécessaires et efficaces pour assurer la défense du territoire canadien, mais considère comme contraire au principe de l'autonomie du Canada et à la réelle unité de l'empire, toute politique tendant à imposer au Canada, qui n'a aucune voix dans le gouvernement de l'empire, une part quelconque de ses charges extérieures et de sa défense militaire en dehors du territoire canadien—la seule partie de l'empire sur laquelle le peuple canadien puisse exercer une action politique et constitutionnelle" (Longs applaudissements) (1).

Cette résolution fut adoptée quasi unanimement; il n'y eut que quatre voix dissidentes. Des discours très importants furent prononcés par M. Monk et ses amis. L'assemblée était présidée avec beaucoup de tact par M. L. E. Patenaude, organisateur de l'élection, et aujourd'hui ministre des Contributions indirectes dans le cabinet actuel.

Après ce triomphe des principes nationalistes, arrivèrent les élections générales de 1911. S'il est vrai, monsieur l'Orateur, que deux de mes compatriotes ont mérité d'être collés au mur pour y être fusillés pour haute trahison, je demande justice égale pour tous, et si réellement ils sont coupables, il n'est que juste que leurs complices subissent le même châtiment.

Je déclare, monsieur l'Orateur, devant cette Chambre, qu'environ vingt députés de la province de Québec, qui constituent la majorité qui maintient le Gouvernement au pouvoir, ont été élus en 1911, non seulement en prêchant ces mêmes principes nationalistes, d'accord avec MM. Bourassa et Lavergne, mais encore n'ont été élus qu'après avoir fait la promesse solennelle de continuer à défendre ces mêmes principes sur le parquet de la Chambre des communes.

J'irai plus loin, monsieur l'Orateur, et je prétends que si MM. Lavergne et Bourassa sont coupables de haute trahison, le sont également ceux qui, quoique ne faisant pas partie de cette députation, ont, par leurs paroles ou par leurs actes, contribué à la diffusion et au triomphe de ces idées que l'on qualifie de perverses et de déloyales. Je désire n'en excepter aucun, pas même ceux qui, ne connaissant pas suffisamment notre langue, ne pouvaient venir faire des discours pour les candidats nationalistes, mais qui y allaient généreusement de leur argent. Car c'est un fait notoire que les listes de souscriptions de tous les candidats dont je viens de parler, avaient été honorées par ce qu'il y avait de plus officiel dans le parti conservateur.

Je n'ai pas un mot à dire de l'attitude des représentants du peuple dans cette Chambre. Leurs électeurs seront leurs juges. Cependant qu'il me soit permis de rendre publiquement hommage à celui qui, fidèle à ses principes, jugea à propos d'abandonner son poste de ministre de la couronne; je veux parler du regretté l'honorable F. D. Monk, ancien ministre des Travaux publics.

Jamais personne ne m'a fait autant plaisir en faisant une déclaration dans cette Chambre que le premier ministre (le très honorable R. L. Borden), lorsqu'il a loyalement déclaré que l'honorable M. Monk, en donnant sa démission, avait été mû par des sentiments de haut honneur. Je dis ceci à l'adresse du premier ministre non dans le but de le flatter, mais parce que je reconnais et que je suis content de reconnaître devant cette Chambre qu'il est un homme loyal, honnête et distingué.

Je suis d'autant plus à l'aise pour reconnaître chez l'honorable premier ministre ces qualités distinctives de l'homme d'Etat que je ne faisais pas partie du groupe qui a provoqué un jour un mouvement dans Israël, et qui, sous la direction de conseillers sages et prudents, vinrent demander à Moïse de cesser d'être le chef de la tribu, parce qu'il ne pouvait réussir à les conduire assez vite dans la Terre promise du pouvoir.

L'honorable député de Frontenac (M. Edwards) a demandé, l'autre soir, au ministre des Postes et au Gouvernement de supprimer le journal "Le Devoir."

L'honorable député de Frontenac a affirmé de son siège, si ma mémoire est fidèle, que le journal "Le Devoir" exprimait des sentiments germanophiles. Je ne sais pas si l'honorable député de Frontenac a lu le texte même des articles du "Devoir", ou s'il a puisé ses renseignements dans les traductions baroques, injustes et inexactes que l'on en fait pour l'usage d'une partie de notre population, mais je puis lui affirmer que depuis que "Le Devoir" existe, jamais une ligne ou un mot n'a été écrit dans ses colonnes qui puisse directement ou indirectement faire conclure une personne intelligente et raisonnable que ce

journal ou son directeur désire autre chose dans cette guerre que le triomphe complet des alliés sur l'Allemagne. Ceux qui affirment le contraire ont été guidés par des gens de mauvaise foi, ou par des personnes qui ont une connaissance incomplète de l'une des deux langues officielles de ce pays.

Dans le but d'être utile à mon honorable collègue, j'ai cherché des précédents et j'ai trouvé un cas analogue. Je me permettrai de lui dire de quelle façon on a réussi, il y a au delà d'un siècle, de supprimer un journal de langue française et quels étaient les motifs de cette suppression. L'histoire se répète. C'était vers l'année 1806, sous le régime du gouverneur Craig. Un journal anglais de Québec, le Mercury, ne cessait pas de lancer à l'adresse des citoyens de langue française, des attaques injustifiables au nombre desquelles je cueille la suivante:

> Cette province est encorre trop française pour une colonie britannique. Que nous soyons en état de paix ou en état de guerre, il est essentiel que nous nous efforcions par tous les moyens possibles d'enrayer l'augmentation du nombre des habitants de langue française, ainsi que leur influence. Il n'est que juste qu'après une possession qui dure depuis 47 ans, cette province soit une province anglaise.

Dans le but de répondre aux attaques du "Mercury", un journal de langue française fut fondé à Québec, sous le nom de "Le Canadien". Son fondateur et rédacteur était M. Pierre Bédard, membre de l'assemblée populaire et qui était à cette époque reconnu comme chef politique des Canadiens français. Le gouverneur s'était avisé de différer d'opinion avec l'assemblée populaire qui voulait empêcher les juges et les officiers publics de siéger au Parlement. Pour avoir critiqué l'opposition du gouverneur, le journal "Le Canadien" fut supprimé par son ordre, et son rédacteur Pierre Bédard fut jeté en prison avec Taschereau et Blanchet qui étaient soupçonnés d'avoir quelque chose à faire avec ce journal. Panet, Bédard et Taschereau furent dégradés et rayés des cadres de la milice, tout comme le veut l'honorable député de Frontenac pour M. Armand Lavergne. Cependant, le différend fut porté jusqu'en Angleterre, et le Colonial-office donna raison à l'assemblée populaire et blâma le gouverneur. Le procureur général du Royaume-Uni fit même la remarque que la suppression d'un journal pour des raisons semblables n'aurait pas été tolérée en Angleterre. Les accusés furent libérés et Bédard plus tard fut nommé juge de la cour Supérieure à Trois-Rivières, où il continua sur le banc à servir loyalement son pays. Si toutefois l'honorable député de Frontenac réussissait un jour à faire supprimer "Le Devoir", il est fort possible que nous soyions obligés de retourner en Angleterre pour avoir de nouveau une véritable définition de la liberté de parole.

En lisant cet article du "Mercury", écrit, il y a au delà d'un siècle, on est étonné de voir comme il y a de l'analogie entre les prétentions de certains groupes intolérants de cette époque et les cauchemars qui hantent constamment le cerveau de mon honorable ami le député de Frontenac qui ne peut s'empêcher de voir sans cesse sa fameuse république de langue française sur les bords du Saint-Laurent et de l'Ottawa.

Mes compatriotes de langue anglaise, pour lesquels j'ai beaucoup d'estime et d'amitié, me permettront-ils de leur dire que nous avons l'impression chez nous qu'il y a, non pas une majorité, mais un assez grand nombre d'entre eux qui désirent ardemment la disparition complète de la langue française de ce pays. Ils ont tort, monsieur l'Orateur. Au lieu de voir dans la langue française une menace, il devrait y voir au contraire un élément de force pour la nation canadienne tout entière. Il y a de la place dans notre grand pays pour que les descendants des deux grandes races française et anglaise puissent y vivre côte à côte, suivant leur idéal et leur génie respectifs, travaillant dans le même sens, en dirigeant leurs efforts pour le plus grand bien de la nation, en conformité avec les principes d'équité et de justice que nous ont légués les Pères de la Confédération.

Il faut reconnaître, il est vrai, que nous avons surpassé nos compatriotes de langue anglaise dans le domaine de l'accroissement naturel de notre population. Le temps serait mal choisi pour nous en faire un reproche à cette époque où dans plusieurs pays, notamment chez nos voisins les Américains, on déplore comme un fléau national le suicide de la race.

Quelques-uns ont rêvé un jour de nous noyer sous un flot d'immigration mal assorti. L'expérience démontre que plongée dans cette solution cosmopolite assimilée à la hâte, votre identité comme nation distincte en a subi des dommages, mais que la nôtre est restée absolument intacte.

Peut-on encore une fois nous faire des reproches, parce que nous avons résisté à toutes ces dures épreuves. Quelques-uns d'entre vous avaient commis l'erreur de penser qu'une race peut se parquer dans un territoire comme des sauvages dans une ré

serve, et de voir ses privilèges et ses droits disparaître dès qu'elle en franchit les frontières.

La race française en Amérique a ses racines trop profondément enfoncées dans le sol de la patrie, pour que l'on puisse, pour un instant, songer à l'extirper ou même à arrêter tant soit peu son progrès. C'est comme si vous essayiez d'arrêter la végétation naturelle des grands arbres en interposant un mur de pierre. Vous pourrez peut-être lui cacher un peu d'ombre, mais les racines se rejoindront par en dessous, et vous aurez beau émonder les branches et en faire choir les rameaux, ils croîtront toujours, car la sève vient d'en bas, elle monte généreuse et féconde, et fait qu'un jour au-dessus de l'obstacle, les branches s'entrecroisent dans un embrassement victorieux.

Nos compatriotes de langue anglaise qui occupent des sièges dans cette Chambre des communes, et pour lesquels j'ai beaucoup d'estime, connaissent mal, je crois, la population française de la province de Québec et ses aspirations. Ils croient cependant la connaître par ce qu'ils frôlent de temps à autre quelques politiciens d'occasion, dont l'esprit d'arrivisme empêche de refléter les véritables sentiments du peuple. Ils nous connaissent, ou plutôt croient nous connaître, parce qu'ils se complaisent à lire certains de nos journaux qui leur prodiguent l'encens en proportion de la pitance que le Gouvernement leur sert. Dans ces journaux qui nous font plus de tort que de bien, les articles de fond semblent écrits avec un manche de fourchette, et sur une huche remplie de pain. Leur patriotisme sonore, mais creux, bien que très bruyant, ne réflète la plupart du temps que les arrières idées mesquines de leurs porteurs de débentures.

Pour bien connaître le Canadien français, il faut descendre dans les couches profondes de la population, vivre à ses côtés et de sa vie, et il y a des témoins de langue anglaise dans cette Chambre comme l'honorable député de Saint-Antoine (sir H. Ames) qui ont connu le Canadien français de près et qui ont déjà déclaré publiquement qu'ils savaient respecter le droit des minorités et qu'ils savaient rendre justice à tous.

Notre ambition, monsieur l'Orateur, n'est pas de grossir démesurément ni de prendre une place dominante dans ce pays. Nous voulons plutôt nous perfectionner dans notre sphère d'action et croître selon nos aspirations, en harmonie avec nos compatriotes de langue anglaise si on veut seulement nous laisser une égale place sous le soleil. Nous voulons continuer surtout à mériter ce compliment dont nous sommes jaloux, à savoir que de toutes les provinces du Dominion, la province de Québec est celle qui a le mieux compris et le mieux pratiqué les principes sur lesquels la Confédération a été fondée.

[M. Lamarche.]

Maintenant, monsieur l'Orateur, je désire ajouter un mot au sujet d'une partie très importante du discours de Son Altesse royale. Le Gouvernement se propose de demander au gouvernement impérial de changer notre constitution afin de permettre aux Chambres de siéger au delà du terme fixé sans aller devant le peuple.

Je suis pour ma part complètement opposé à cette mesure. Je ne vois aucune raison qui puisse justifier un changement aussi radical dans nos lois organiques. On allègue comme raison que l'empire souffrirait d'une élection générale au Canada. Depuis que la guerre est commencée, la Colonie du Cap, ainsi que l'Australie, ont fait leurs élections générales comme d'habitude. L'empire n'en a pas souffert; il ne s'en est pas plaint.

Il y a quelques mois à peine, l'honorable ministre des Travaux publics (M. Rogers) trouvait qu'il était dans l'intérêt du pays d'établir des bureaux de votation dans les tranchées des Flandres. Aujourd'hui, pour des raisons qu'il connaît mieux que personne, les élections ne sont plus désirables. Quant à moi, je crois que cette proposition n'est qu'un expédient, et que la véritable raison pour laquelle le Gouvernement hésite d'aller rendre ses comptes devant le peuple, c'est que tant dans les provinces anglaises que dans la province de Québec, on a peur de voir arriver le jour où il faudra admettre devant les électeurs le concubinage politique, qui dure déjà depuis cinq ans, entre gens qui ont été élus pour des raisons diamétralement opposées, et qui s'accordent à partager le pouvoir et ce que le pouvoir rapporte.

A tout événement, monsieur l'Orateur, pour ce qui me concerne, au-dessus du Parlement du Canada, au-dessus même du parlement impérial, je reconnais la souveraineté du peuple. Le peuple m'a élu pour cinq ans, et quelles que soient les lois qui pourront intervenir, vous aurez, monsieur l'Orateur, au bout de ces cinq années, ma démission comme représentant du comté qui m'a honoré de son mandat.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

## Reprise de la séance.

L'hon. M. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Monsieur l'Orateur, je suis heureux, comme député et comme ancien président de

cette Chambre, de vous féliciter de votre nomination au poste élevé que vous occupez. Vous y êtes parvenu à un âge encore jeune, et si j'en juge par ce que vous avez fait depuis que vous en êtes titulaire, vous savez en maintenir les nobles traditions.

La session actuelle est d'une importance plus qu'ordinaire. Le pays traverse une crise; jamais il n'a eu à faire face à des obligations aussi graves que celles qui lui sont imposées aujourd'hui. Il saura y faire honneur, il saura remplir allègrement tout le devoir qui lui incombe.

Le Canada est la première colonie de l'empire, et ce titre lui crée une responsabilité à laquelle il ne peut rester indifférent.

Si le Gouvernement veut bien songer à ce qu'était l'opinion publique dans ce pays au début des hostilités, lors de l'invasion de la Belgique et du Luxembourg par l'Allemagne il y a précisément dix-huit mois aujourd'hui il admettra qu'il est heureux pour lui que le parti libéral et l'opposition dans cette Chambre eussent alors à leur tête un homme d'Etat distingué, expérimenté, sage et patriote comme sir Wilfrid Laurier. Habité qu'il est par des éléments d'origine, de croyance et de nationalités diverses, cherchant ensemble son salut dans le triomphe d'idées chères à la majorité, dans quelle situation le Canada se fût trouvé depuis dix-huit mois mais, si le très honorable chef de l'opposition s'était attaché à la lettre plutôt qu'à l'esprit de la Constitution? Si, comme l'a fait cet après-midi l'honorable député de Nicolet (M. Lamarche), il avait soutenu que les Canadiens n'ont pas d'obligations envers l'empire en dehors des limites du Canada; que les devoirs de ce pays sont clairement définis dans la loi sur la milice adoptée par notre ancienne législature et ratifiée par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, quel spectacle offrirait aujourd'hui le Canada aux yeux de l'empire et de l'univers entier? Sa population serait divisée en deux camps, dont l'un serait favorable et l'autre opposé à son intervention dans cette grande guerre.

Heureusement, le très honorable chef de l'opposition, dont les vues sont bien connues, n'a pas hésité un instant à déclarer qu'il approuvait entièrement l'attitude du ministère sous la seule réserve ordinaire que doit faire un chef de l'opposition.

Il y a dix-huit mois que l'Allemagne a commencé cette guerre, la plus effroyable que le monde ait connue.

Quels crimes cette nation n'a-t-elle pas commis depuis cette date? Le monde entier est stupéfié de ce qu'elle fait. L'audace des Allemands ne connaît pas de bornes, et l'on en a une nouvelle preuve dans le fait qu'ils ont osé amener jusqu'en Amérique un navire qu'ils avaient capturé en Afrique.

Quiconque a étudié assidument l'histoire sait que l'Allemagne se préparait depuis longtemps à jouer le rôle qu'on la voit jouer aujourd'hui. Je me rappelle fort bien la terrible guerre qui eut lieu en 1870 entre la France et la Prusse, car j'avais alors une dizaine d'années. C'est de là que date la préparation de la guerre actuelle. Malheureusement, à cette époque la France était gouvernée par le dernier des Bonaparte, homme plus soucieux des intérêts de sa dynastie et de la répression des idées républicaines que de l'avenir de la France elle-même. Il jeta son pays tête baissée dans la malheureuse guerre de 1870 où tout sombra, excepté le courage du soldat et l'héroïsme de la nation.

Le courage déployé par la France depuis juillet jusqu'à septembre, ainsi qu'à Sédan, et son héroïque défense sous l'inspiration du génie de Gambetta et d'autres patriotes sont désormais du domaine de l'histoire. Mais l'abandon de la France par les nations de l'Europe, y compris malheureusement l'empire britannique, permit à l'Allemagne de faire le premier grand pas dans la voie où elle est maintenant engagée et par où elle cherche à dominer non seulement l'Europe mais le monde entier.

La France fut écrasée, et l'Allemagne persista à tenter la réalisation de ce projet que César, Alexandre et Napoléon lui-même avaient caressé en vain et que Guillaume II ne fera certainement pas triompher.

A l'époque où la guerre actuelle fut déclarée le peuple canadien formait un groupe de citoyens paisibles, de sujets britanniques établis dans un pays très éloigné du théâtre des hostilités. La population de la province de Québec se livrait alors à l'agriculture, comme l'avaient fait ses ancêtres et comme elle continuera de s'y livrer, je l'espère, quand la guerre sera terminée et quand nous aurons enfin la paix.

La déclaration de guerre fut chose terrible, elle fut aussi soudaine qu'elle était imprévue.

Le coup était tellement inattendu que, lorsque la guerre fut déclarée, le président de la République française et son premier ministre étaient hors du territoire, en visite officielle en Russie. L'attentat de Serajevo en Herzégovine, commis le 23 juin, fut suivi d'un ultimatum par lequel l'Autriche accordait à la Serbie quarante-huit heures pour accepter les conditions les plus humiliantes jamais imposées à un peuple libre.

Nous avons eu ensuite l'intervention de l'Allemagne pour limiter le conflit entre l'Autriche et la petite Serbie. L'Autriche ayant refusé de soumettre la question controversée à un tribunal impartial, il devint évident que le but de l'Allemagne était de précipiter un conflit.

La guerre actuelle a été éloquemment et patriotiquement décrite par le premier ministre et le chef de l'opposition. D'autres orateurs avant moi, au cours de la présente session, l'an dernier et pendant la session du mois d'août 1914, ont dit tout ce qu'il y avait à dire sur cette question. Mon principal but en prenant la parole, ce soir, est de réfuter certaines accusations portées contre la malheureuse province que j'habite et l'on m'excusera si je m'étends un peu longuement sur l'attitude de la province de Québec dans la crise actuelle. Il n'était pas absolument nécessaire de défendre cette province, car son attachement à la couronne est consacré par l'histoire. Beaucoup d'entre nous paraissent ignorer que dès 1763, un an après la signature du traité de Versailles qui cédait à la couronne anglaise la moitié de l'Amérique du Nord, le général Murray organisait à Québec un régiment de troupes françaises, recruté à Montréal, Trois-Rivières et Québec pour maintenir l'ordre et la paix et assurer la suprématie des lois dans les solitudes qui sont devenues depuis la belle province d'Ontario.

C'est ce régiment français, organisé par le général Murray et commandé par des officiers anglais, qui fut chargé de pacifier cet immense territoire, un an à peine après la session. Il n'y a pas un enfant de nos écoles qui ignore que les Français qui avaient été fidèles à la couronne de France tant que le drapeau français avait flotté sur ce pays, avaient voué la même fidélité à la couronne britannique, immédiatement après la session. C'est donc en 1763 que la population française de la province de Québec a été appelée pour la première fois à combattre pour la couronne d'Angleterre. Au premier abord, la nécessité de cette évocation du passé n'est peut-être pas très évidente, mais je crois utile de rappeler certains faits, après avoir entendu les déclarations si franches et si sincères de l'honorable député de Nicolet cet après-midi. Malheureusement, elles n'ont peut-être pas été comprises par la majorité des membres de cette Chambre dont la connaissance du français laisse encore beaucoup à désirer. En 1763, le gouverneur Murray s'adressait aux colons français pour assurer le maintien du régime britannique au Canada.

[L'hon. M. Marcil.]

Treize ans plus tard, en 1776, c'est à peine croyable, les autorités britanniques s'adressaient encore aux Canadiens-Français pour protéger les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, cette fois, contre les attaques des colons de langue anglaise en révolte ouverte contre Sa Majesté le roi d'Angleterre. C'était la deuxième fois que la population française de la province de Québec donnait la preuve de sa fidélité à la couronne britannique.

En 1812, on eut encore recours à eux pour la défense des institutions anglaises, mais cette fois il ne s'agissait pas de repousser les attaques de sujets anglais révoltés, mais d'Américains qui avaient envahi le Canada. Les envahisseurs s'étaient emparé de Montréal sans coup férir et se préparaient à occuper tout le pays lorsqu'ils furent arrêtés à Châteauguay par de Salaberry, pendant que Brock les arrêtait à Queenston, après s'être assuré le concours d'un nombre suffisants de loyalistes de l'empire-uni pour permettre au Haut-Canada de faire ce que le Bas-Canada faisait déjà depuis nombre d'années.

En 1776, lorsque Montréal tomba aux mains de l'armée américaine, deux Canadiens, de Lanaudière et M. Bouchette, conduisirent le gouverneur anglais, Guy Carleton, en canot jusqu'à Québec. Après l'avoir enfermé dans la citadelle, ils lui firent un rempart de leurs corps et une fois de plus sauvèrent de l'invasion les possessions anglaises, lorsque le brave Montgomery et ses soldats américains tentèrent vainement d'escalader les flancs de la citadelle, durant cette mémorable nuit de Noël.

En 1885, la province de Québec fut soumise à une autre épreuve, une épreuve plus pénible peut-être que celles que je viens de mentionner, car le temps semblait avoir accompli son œuvre d'apaisement. Beaucoup d'habitants de la province de Québec avaient émigré dans les plaines de l'Ouest. Les membres de la Chambre qui représentent cette partie du pays seront les premiers à admettre que les Canadiens-français ont été des colons précieux pour le Nord-Ouest canadien. Il y a un an ou deux, j'avais la bonne fortune de m'entretenir à Saint-Boniface avec le prêtre le plus âgé peut-être de tout le Canada, un homme de quatre-vingt-quatorze ans.

J'eus le plaisir de rencontrer près du palais épiscopal une vieille religieuse de quatre-vingt-douze ans. Ces personnes ne s'étaient pas rendues au Nord-Ouest dans un wagon-salon, ni par la voie double de nos chemins de fer canadiens, mais dans un

canot d'écorce de bouleau. Elles y étaient venues autrefois, lorsque le Nord-Ouest avait pour la première fois été livré à la colonisation. De concert avec les pionniers de lord Selkirk, elles y avaient jeté la semence de ce qui est devenu l'immense Ouest canadien.

En 1885, a éclaté au Nord-Ouest une regrettable rébellion. Plusieurs des chefs qui y prirent part étaient d'extraction française; la plupart étaient des descendants d'habitants de la province de Québec. Les sympathies de celle-ci allèrent naturellement à ses enfants. Elle avait entendu dire qu'ils avaient des griefs qui n'avaient pas été redressés, et la population a pris fait et cause pour ceux qui avaient des plaintes à faire entendre au pied du trône. Cependant, dès que la révolte se manifesta ouvertement, lorsque ces habitants du Nord-Ouest s'en prirent au drapeau anglais et aux autorités constituées dans cette partie du Canada, les gens de la province de Québec, les soldats du 65e bataillon, de Montréal, sous la conduite d'un ancien président de cette Chambre et du major Dugas, qui était connu de la masse au Nord-Ouest, et ceux du 9e bataillon de Québec, firent bravement leur devoir, combattirent leurs compatriotes pour maintenir en ce pays les institutions britanniques, et faire respecter la loi anglaise et le bon ordre.

Le général Strange, qui les commandait, raconta plus tard avec quelle gaieté ils acceptaient la tâche imposée, en chantant ces complaintes que les anciens chasseurs, les pionniers et les vieux missionnaires d'autrefois écoutaient avec tant de plaisir, et qui rappelaient les origines de ce pays—avec quel entrain ils retiraient les canons des bourbiers et se rendaient enfin dans les prairies de l'Ouest, sur le théâtre des hostilités. Ce fut la dernière fois que les Français de la province de Québec eurent à donner des preuves de leur ardeur guerrière.

Puis la présente guerre s'est déclarée, l'ennemi s'est rué sur la France, notre ancienne patrie, sur la France qui a tant fait pour ce pays, qui y a mis l'empreinte de son génie, qui, à son départ, a laissé ici 60,000 colons dont les descendants au nombre de plus de 2,000,000 sont dispersés sur tout le continent. On les trouve de l'océan Arctique au golfe du Mexique, de l'Atlantique au Pacifique, dans toutes les professions depuis la plus humble jusqu'à la plus noble.

Monsieur l'Orateur, je dois dire à l'honneur de la majorité de langue anglaise au Canada que les Canadiens-Français ont pu un jour voir un des leurs occuper le premier poste en ce pays. Lorsque la guerre a éclaté, la population de la province de Québec a vu deux choses: que la France était sur le point d'être écrasée, et que sa disparition de la carte de l'Europe et du monde civilisé serait un malheur que nul ne comprendrait mieux que la population de langue anglaise. Nous avons compris que, l'Angleterre étant attaquée, nous l'étions aussi; que se défaite serait notre défaite et qu'il n'y avait pas d'autre chose à faire que d'entrer dans la mêlée. Nous y sommes; nous y sommes pour y rester et pour obtenir la victoire.

On a eu quelque peine à effectuer le recrutement dans la province de Québec, et je désire effleurer ce sujet. Cet après-midi, dans sa franche et loyale déclaration à la Chambre, le représentant de Nicolet a exposé l'une des causes qui ont entravé le recrutement dans ma province. Il a raconté avec une grande clarté et d'une manière fort intéressante la génèse du mouvement nationaliste en ce pays. Il a lu une résolution qui a été adoptée dans une grande assemblée tenue à Saint-Eustache, dans le comté de Deux-Montagnes. Le regretté M. Monk commandait le respect de toute la députation, indépendamment de ses sympathies politiques. Il mériterait ce respect quand même il n'y aurait pas d'autre éloge à faire de lui que de dire qu'il a remis son portefeuille pour rester fidèle à son principe. La déclaration de cet après-midi nous a donné un aperçu des obstacles contre lesquels nous devons maintenant lutter, en ce qui a trait au recrutement dans la province de Québec. Le mouvement nationaliste a été conçu dans l'idée d'en faire la contre-partie de l'impérialisme. L'idée impérialiste est qu'un sujet britannique au Canada est un membre de tout l'empire; que ce qui touche à l'empire touche au Canada; que le devoir d'un sujet britannique ici est le même que dans l'empire; que la défense de ce dernier est un devoir qui incombe aux citoyens de ce pays.

L'idée impérialiste, la voilà. Les nationalistes, de leur côté, considèrent que les sujets de Sa Majesté au Canada n'ont, en dehors des limites du territoire canadien, aucun devoir à remplir envers l'empire. Cette théorie, l'honorable député de Nicolet (M. Lamarche) l'a exposée de façon fort claire. Comme il a donné lecture en français des résolutions adoptées à Saint-Eustache, résolutions qui expliquent la dernière campagne qui s'est faite dans la province de Québec, je la citerai à mon tour en anglais, afin que nos collègues de langue anglaise puissent se mieux rendre compte de la base de l'alliance contractée au cours de

la dernière campagne électorale, en 1911, entre nationalistes et conservateurs.

En faisant l'inauguration de cette campagne à Saint-Eustache, on semble avoir été heureusement inspiré. Ce village est situé dans la circonscription que représente ici mon honorable ami des Deux-Montagnes (M. Ethier); c'est un des endroits historiques de la province de Québec. Sa vieille église est encore debout, montrant les glorieuses blessures que lui ont faites les canons anglais qui la bombardèrent en 1837, à l'époque où des patriotes se battaient pour obtenir l'établissement du gouvernement responsable au Canada. On s'accorde assez généralement à reconnaître aujourd'hui que le soulèvement qui se produisit alors avait un motif de l'ordre le plus élevé, et l'histoire a donné raison aux hommes qui, dans la province de Québec, avaient résolu d'arracher par la force des armes ce qu'ils n'avaient pu obtenir par les moyens constitutionnels. Etudiez l'histoire de la race française en ce pays, lisez la vie de Lafontaine et celle de Cartier: vous trouverez dans la vie de ces hommes, dans leurs actions et dans leur œuvre les germes de l'établissement du gouvernement responsable au Canada.

C'est donc le village de Saint-Eustache que M. Monk et ses partisans, dont certains font aujourd'hui partie du cabinet, choisirent pour l'inauguration de cette campagne électorale.

Sous le titre: "Que devons-nous à l'Angleterre"? M. Bourassa vient de publier un volume qui n'a pas encore eu l'honneur de la traduction, mais qui ne tardera pas, je suppose, à être traduit en anglais. Nos compatriotes de langue anglaise auront donc l'occasion de se mieux rendre compte de l'attitude prise par M. Bourassa et dont l'honorable député de Nicolet nous faisait l'exposé cet après-midi. Dans ce volume, M. Bourassa fait observer qu'au moment de l'adoption à l'unanimité de la loi de la marine de guerre, sur laquelle j'eus l'honneur de demander l'avis de la Chambre, M. Monk n'était pas à son siège. S'il s'y était trouvé, déclara-t-il plus tard à la Chambre, il eût demandé la mise aux voix. Le mauvais état de sa santé avait obligé M. Monk à entreprendre un voyage aux Etats-Unis; à son retour, il alla voir M. Bourassa—c'est ce dernier qui nous le dit—et lui proposa de se joindre à lui dans cette campagne nationaliste contre le programme naval du Gouvernement. M. Bourassa fit réponse qu'il consentirait à participer à la campagne, pourvu qu'on lui donnât l'assurance que l'on dénoncerait à la fois la marine de guerre et le régime des contributions, disant qu'il réprouvait absolument le programme libéral et que celui du parti conservateur ne lui semblait pas moins néfaste.

Aussi, tenant à ce que son attitude fût clairement définie, demanda-t-il à rédiger lui-même les résolutions qui devaient constituer le programme du nouveau parti, le programme auquel vingt membres de cette Chambre, ainsi que le disait cet après-midi le représentant de Nicolet, doivent d'avoir été élus dans la province de Québec.

Ces résolutions, adoptées dans le village historique de Saint-Eustache, en terre classique, à une grande assemblée à laquelle assistaient plusieurs citoyens marquants, dont quelques-uns sont devenus membres du cabinet, tandis que d'autres ne sont encore que simples députés ministériels; ces résolutions, dis-je, il n'est pas hors de propos d'en donner lecture et de s'y arrêter un instant. Cela me permettra de faire voir à quels obstacles nous nous heurtions dans la province de Québec à cette époque où l'un des grands partis politiques faisait tout en son pouvoir pour inculquer dans l'esprit de la population de cette province, qui est cependant rien moins que belliqueuse, l'idée qu'en dehors du Canada elle n'avait aucun devoir à remplir envers la couronne britannique, et qu'il était ainsi décrété par la Constitution et par la loi de la Milice. Telle est précisément l'attitude que prend encore aujourd'hui le colonel Lavergne. Bien que faisant partie de la milice canadienne, il considère qu'il n'a aucun devoir à remplir hors du Canada.

Je donne maintenant lecture des résolutions:

Nous, citoyens du Canada, fidèles sujets de Sa Majesté le Roi George V, nous déclarons prêts à défendre, au prix de notre sang, le sol de notre patrie et les droits de la couronne britannique au Canada, ainsi que nos pères l'ont fait en 1776, contre les sujets Anglais de Sa Majesté, en 1812, contre les armées de la République américaine, et comme nous l'avons fait en 1885, contre nos propres concitoyens en révolte.

Mais, confiants dans la grandeur et l'efficacité des principes de décentralisation et d'autonomie, solonnellement proclamés et reconnus, depuis plus d'un demi-siècle, par les autorités de la Grande-Bretagne et celles du Canada, nous sommes opposés à toute politique nouvelle qui nous entraînerait dans des guerres lointaines, étrangères au Canada, aussi longtemps surtout que les colonies autonomes de l'empire ne partageront pas avec la mère patrie, et sur un pied d'égalité, l'autorité souveraine dont relèvent l'armée et la flotte impériales, les traités de paix et d'alliance, les relations étrangères, le gouvernement des Indes et des possessions de la couronne.

Nous croyons sincèrement que cette politique de concentration et d'apparente unité impériale, dont la nouvelle loi navale n'est qu'un premier

jalon, produira au sein même de l'empire, des malentendus, des rivalités et des conflits qui mettront en danger la paix et l'union des pays nombreux et des peuples de toutes races qui, aujourd'hui, sont fiers d'obéir à la couronne anglaise.

N'ayant jamais été pour la Grande-Bretagne et pour l'empire la cause d'aucun conflit, nous croyons qu'une politique de paix et de développement moral et matériel est nécessaire au Canada, à sa croissance et à sa cohésion, et, par suite, à la gloire et à la sécurité de l'empire.

Citoyens libres d'un pays démocratique, nous réclamons le droit d'exprimer hautement notre opinion sur cette question comme toute autre qui affecte le sort et les intérêts du Canada. Nous reconnaissons à la majorité du peuple canadien le droit de déterminer une orientation nouvelle dans nos relations avec les autres parties de l'empire, pourvu qu'elle le fasse en toute connaissance de cause.

Mais nous protestons contre toute tentative de soustraire ce grave problème aux libres délibérations du peuple canadien tout entier et de chacun des groupes qui le composent

Nous désavouons les déclarations faites à Toronto, en décembre dernier, par M. Alexandre Taschereau, ministre provincial des travaux publics, qui a prétendu faussement que le peuple de Québec est prêt à accepter aveuglément toute politique de défense navale de l'empire et nous blâmons les membres du gouvernement et de la législature de la province qui ont ratifié ces déclarations par leur vote, le 2 juin dernier.

Nous blâmons le ministère fédéral et la majorité parlementaire qui ont imposé au Canada cette nouvelle loi navale, lancé le pays dans le gouffre du militarisme, dénoncé naguère avec tant d'énergie par sir Wilfrid Laurier, mis en danger la paix du Canada et détourné vers la construction d'engins meurtriers et la préparation de guerres sanglantes des millions destinés au développement de notre agriculture et de nos voies de transport

Nous censurons également l'attitude de M. Borden et des députés de l'opposition qui, à sa suite, ont réclamé l'adoption d'une politique non moins néfaste.

Nous affirmons que le Parlement n'avait aucun droit d'engager ainsi l'avenir du Canada dans une politique qui n'a jamais été soumise au peuple appelé à payer l'impôt du sang et à porter le joug des dépenses militaires.

Nous approuvons sans réserve la conduite courageuse et loyale de M. Monk et des rares députés fidèles à leur mandat, qui ont démontrés les dangers de cette politique et réclamé pour le peuple du Canada le droit d'exprimer sa volonté, avant que ses mandataires ne lui imposent ce lourd fardeau.

Telle est la charte, telles sont les circonstances qui ont accompagné la naissance du parti soi-disant nationaliste. Les conservateurs de la province de Québec avaient, à ce moment-là, abandonné tout espoir de renverser l'administration libérale qui avait tant fait pour le Canada. Voyant que la majorité des électeurs de la province de Québec se montraient favorables à la réciprocité et qu'il ne leur restait plus d'autre moyen pour faire pencher de leur côté la balance du pouvoir, ils ont eu recours à cette politique.

Monsieur l'Orateur, j'aime la liberté de discussion; je ne serais pas libéral, si je ne réclamais pas cette liberté. Cette question de la participation du Canada aux guerres de l'empire en est une que tout Canadien a le droit de décider, en ce qui le concerne. C'est l'attitude que nous avons prise dans ce pays; c'est celle que le parti libéral a assumée, et je suis convaincu que c'est la position que la majorité de la population du Canada prendra, parce que nous voulons que notre pays reste durant la guerre ce qu'il était auparavant, un pays libre où tous les habitants se trouvent sur un pied d'égalité et où il n'existe pas d'entrave au droit de libre discussion. Mais, avec cette opinion, ce sentiment et cet esprit, nous, du parti libéral, n'avons pas hésité de nous présenter à nos compatriotes de la province de Québec pour leur demander d'ignorer la lettre même de la loi de la milice et celle du statut relatif à la Confédération; de faire abstraction de l'attitude tenue dans le passé par Cartier et Lafontaine, par Macdonald et Campbell, telle que rappelée par mon honorable ami de Nicolet, et par sir John A. Macdonald lui-même aux premiers jours du régime constitutionnel que nous avons maintenant.

Le Canada ne comptait pas alors la population d'aujourd'hui; il ne possédait pas alors les ressources de nos jours; il n'avait pas assumé les responsabilités auxquelles il doit faire face. En ce temps-là, la population du Canada a rempli son devoir envers l'empire en défendant l'intégrité de son territoire national, en développant ses ressources, en ouvrant ses immenses territoires à l'augmentation du chiffre de ses habitants. Nous nous trouvions à acquitter ainsi ce que nous devions à l'empire.

Mais, le 4 août, lorsque l'Angleterre est entrée en guerre, elle n'a pas commencé une guerre ordinaire comme le fut celle du Soudan alors que sir John A. Macdonald a refusé aux Canadiens le droit de participer aux hostilités en faveur de la mère patrie. Sir John avait peut-être parfaitement raison de suivre alors cette ligne de conduite. Dans cette guerre-là et dans d'autres également, nulle raison ne militait en faveur de la participation du Canada. Le principe qui veut que lorsque l'Angleterre est en guerre le Canada soit également en guerre est bon en soi, mais il n'est pas toujours nécessaire de le mettre en vigueur.

Mais dans cette guerre, lorsque les principes d'humanité sont en jeu, lorsque la civilisation elle-même est menacée d'être rejetée mille ans en arrière, lorsque les Huns, ainsi que Kipling appelle à si juste titre les allemands—bien que dans le passé l'Allemagne ait donné de grandes choses à la civilisation—lorsque les allemands se sont oubliés jusqu'au point de faire ce qu'ils ont fait pendant ces derniers mois, notre pays n'a pas d'autre devoir que prendre sa part du fardeau, et c'est ce que nous avons fait.

L'honorable chef du parti libéral s'est présenté devant ses compatriotes de la ville de Montréal, et a ouvert la campagnie de recrutement. Il avait avec lui dans cette circonstance quelques-uns de ses anciens collègues, et autres compatriotes, au nombre desquels était l'honorable directeur général des Postes (M. Casgrain). Il leur a fallu discuter avec la population canadienne-française à cause de cette doctrine qui a été infusée dans l'esprit des gens par le parti nationaliste, qu'elle n'avait pas de devoirs à rendre à la Couronne britannique en dehors de la province. Nous avons à combattre cet argument aujourd'hui.

Mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux) a assisté, l'autre soir, à une assemblée au Monument National, le plus grand édifice de Montréal, afin de faire appel à la jeunesse canadienne, et aider le major Asselin dans le recrutement du 150e bataillon, qui se fait en grande partie, je dois dire, dans les rangs du parti nationaliste.

M. Bourassa, et ceux qui l'appuient sont des hommes capables; les députés nationalistes qui siègent dans cette Chambre ont également prouvé qu'ils étaient habiles, et j'espère qu'avant la fin de ce débat ils montreront ce qu'ils peuvent faire ici pour que nous comparions avec ce qu'ils ont fait sur les tréteaux politiques dans la province de Québec.

Le major Asselin a demandé à ses auditeurs dans la salle du Monument National de lui donner des recrues pour son bataillon. Il a déclaré qu'il avait été lui-même le fondateur du parti nationaliste. C'est en 1903 que M. Asselin a fondé le parti. Les principes du parti nationaliste peuvent se résumer à trois: autonomie du Canada; autonomie de la province de Québec dans les limites du Canada; et liberté complète dans toutes les questions touchant à l'empire. Tel est en substance le programme du parti nationaliste.

Pendant son discours au Monument National le major Asselin a été maintes fois interrompu par plusieurs jeunes nationalistes qui étaient dans les galeries, et qui lui posaient des objections auxquelles il avait à répondre. La première et la principale objection était prise dans les discours prononcés à l'appui de la résolution dont j'ai donné lecture il y a quelques instants, résolution qui était d'après ce que dit M. Bourassa, dans son livre, appuyée par M. Nantel, un ancien ministre de la couronne, par M. Coderre, aussi par le secrétaire d'Etat actuel (M. Blondin), par le ministre actuel du Revenu de l'intérieur (M. Patenaude), par les honorables députés de L'Islet (M. Paquet), de Montmagny (M. L'Espérance), de Chambly-Verchères (M. Rainville), d'Yamaska (M. Mondou), par le chef actuel de l'opposition dans l'assemblée législative de Québec (M. Cousineau), et par M. Sauvé, député conservateur des Deux-Montagnes à Québec.

Telle était l'attitude de ces hommes politiques à cette époque. Ils pourraient dire que les temps ont changé depuis, et qu'ils ont des raisons aujourd'hui pour s'unir à la majorité du peuple canadien, parce que cette majorité approuve la participation du Canada dans cette guerre, mais ils ne l'ont pas encore dit.

L'honorable député de Kamouraska (M. Ernest Lapointe), dans le magnifique discours qu'il a prononcé l'autre soir, les a invités à expliquer leur attitude, et je crois qu'ils se doivent à eux-mêmes, comme ils doivent à cette Chambre, aux électeurs de leur province et de tout le Canada, de ne pas laisser la province de Québec sous le coup d'une fausse imputation dans la crise que nous traversons.

Je regrette de dire que le major Asselin a eu à répondre à une autre objection concernant la province de Québec—et je sais qu'ici, à Ottawa, je m'aventure sur un terrain dangereux. Mais monsieur l'Orateur, je veux que vous sachiez bien que je suis sincère lorsque je dis que je désire que l'Angleterre gagne cette guerre, parce que la victoire de l'Angleterre est le salut du Canada, tandis que sa défaite serait notre ruine.

Nous sommes ici pour aviser et appuyer le cabinet dans les mesures de guerre qu'il proposera. Le discours du Trône nous dit que c'est le principal objet pour lequel nous avons été convoqués ici, et il énonce les idées qui prévalent concernant cette guerre. Je lirai un ou deux paragraphes du discours du Trône, qui me serviront de base à ce que je vais dire plus tard. Le dernier paragraphe est ainsi conçu:

Le grand courage, le splendide héroïsme et la détermination inébranlable qui ont marqué les efforts conjoints de toutes les parties des domaines de Sa Majesté durant une année d'efforts et de sacrifices sans précédent, justifient notre confiance suprême dans le triomphe de notre cause et l'affirmation durable des principes de liberté et de justice dans le monde. Je recommande à votre sérieuse considération les mesures qui vous seront soumises pour aider à la réalisation de ce grand dessein, et j'implore la Providence d'inspirer vos travaux.

Si je tiens, monsieur l'Orateur, à vous faire part, à vous et, par votre entremise, à la Chambre, des difficultés que nous avons à combattre, c'est parce que je veux que la province de Québec fasse entièrement son devoir, comme je sais qu'elle le fera une fois qu'elle aura compris la gravité de la situation. Je n'admets point, toutefois, que, jusqu'à présent, elle n'a pas fait tout ce qu'on lui a demandé. Je viens de définir la politique préconisée par nos adversaires pendant la campagne de 1911. Nous avons affaire aujourd'hui à une autre difficulté. Le parti nationaliste, et non seulement lui, mais, je dois le dire, la législature de la province, la hiérarchie ecclésiastique, les journaux, la province elle-même, à tort ou à raison—j'espère que c'est à tort—ont cette impression que, dans la province d'Ontario, il existe une minorité à laquelle on inflige un traitement peu juste. La province d'Ontario est abondamment et avantageusement représentée dans cette Chambre. Il y a ici des hommes qui peuvent aisément guider l'opinion publique dans cette dernière province, et c'est à eux que j'adresse mes remarques, dans l'espoir qu'ils parviendront à effectuer le règlement de cette malheureuse dispute, de manière à nous aider, nous de la province de Québec, dans la noble et patriotique tâche que nous avons entreprise de recruter, dans des conditions équitables, la quote part de troupes que cette province veut fournir.

Je ne dirai point qui est à blâmer dans cette malheureuse question des écoles bilingues, car c'est une question malheureuse en effet et qui ne devrait pas se présenter dans notre libre pays. D'aucuns me disent que ce sont les Canadiens-français et les Irlandais que cette question divise. Rien ne m'empêche de parler pour les uns et pour les autres, puisque, étant Français par mon père, je suis en même temps de descendance irlandaise. Les parents de ma mère sont venus de Slige dans le nord de l'Irlande, et de Carrick-on-Suir dans le Tipperary. Mon grand-oncle, Edward Twomey, premier représentant, en 1834, du comté de Drummond dans la vieille législature du bas Canada, a été le seul Irlandais qui ait donné son vote avec le docteur O'Callaghan en faveur des quatre-vingt-douze résolutions présentées par Papineau, lesquelles ont servi de base aux institutions constitutionnelles dont nous jouissons présentement. Je demanderai aux Irlandais d'être indulgents envers les Canadiens français, comme bien souvent dans leurs luttes, qui, je l'espère, sont maintenant à peu près terminées, ils ont eux-mêmes demandé que l'on se montrât secourables envers eux. C'est avec plaisir qu'hier j'ai vu que l'Irlande avait volontairement, jusqu'à il y a un jour ou deux, donné 87,000 hommes à la cause de la liberté—donné librement, par l'inspiration de Redmond et de Carson, à la cause de l'empire. Et nous savons que, dans cette lutte, l'Irlande fera ce qu'elle a toujours fait, ce que fait l'Ecosse et ce que feront les Canadiens français si l'occasion leur en est fournie.

Les Irlandais de cette ville et de cette province—je commencerai par eux—devraient ne pas oublier ce que les Canadiens français de la province de Québec ont fait pour les leurs. Les Irlandais du Canada ont eu de dignes représentants dans cette Chambre. L'orateur le plus éloquent que l'on ait peut-être jamais entendu dans cette enceinte, Thomas D'Arcy McGee et qui, dans cette mémorable nuit du mois de mars 1869, quelques moments avant de tomber sous la balle d'un lâche assassin, prononçait une de ces éloquentes péroraisons qui lui ont valu une place dans l'histoire, cet homme qui a parlé presqu'en face du banc d'où je parle aujourd'hui, était un représentant de la ville de Montréal, et les Canadiens français avaient largement contribué à son élection. Le juge en chef actuel du Canada, sir Charles Fitzpatrick qui représentait alors le comté de Québec, et qui, à cette époque, était de beaucoup le plus avancé des Irlandais du Canada, comme il en est aujourd'hui l'un des plus remarquables—soit dit sans offenser personne—a été élu à cette Chambre pendant de longues années par le comté français de Québec, où il y avait bien peu d'Irlandais. M. le juge Curran, qui représentait Montréal-Centre, et qui, pendant dix ans, a été, dans cette Chambre, le champion des Irlandais, était l'ami de cœur de l'élément français de sa division. Voilà les faits que nous avons à soumettre à la considération des Irlandais de cette ville et de cette province. Que l'on me permette de remonter jusqu'à 1848, alors que se déroulait en Irlande un des chapitres les plus pitoyables de son histoire, alors que remontèrent le

Saint-Laurent ceux que la famine avait chassé du vieux sol et qui devinrent les pionniers de nombreuses familles irlandaises établies sur nos bords. Beaucoup n'ont jamais dépassé la Grosse Ile, où les soignaient l'abbé Taschereau, cet humble et jeune prêtre d'alors qui, par la suite, est devenu le premier cardinal du Canada. Ce sont là des choses que les Irlandais de la province d'Ontario devraient ne pas oublier, et je leur parle comme un des leurs.

Ne serait-il pas possible de vaincre cette difficulté? Le parti conservateur d'Ontario ne pourrait-il pas nous prêter main-forte en pareille matière et mettre fin à cette situation, alors qu'on voit des mères de famille obligées de passer la nuit à faire la garde dans une école de la basse-ville, et deux ou trois mille enfants se rendant en corps à l'hôtel-de-ville pour demander qu'on paie le traitement de leurs instituteurs. Le député de Nicolet (M. Lamarche) a représenté les opinions extrêmes de la province de Québec. Je lui demande s'il n'y aurait pas moyen de remédier à la difficulté?

Une prétention que j'entends énoncer, un argument que j'entends formuler, c'est que cette province est anglophone. Tant mieux, Je connais assez les Anglais et les principes de la constitution britannique pour savoir qu'il n'y a pas d'injustice à laquelle il soit impossible de remédier sous le régime britannique. Ceux qui s'imaginent que le régime britannique peut se maintenir au Canada par l'existence d'une seule langue, sont loin de la vérité. Sur le square Philipps, à Montréal, se dresse un des plus nobles monuments de la ville érigé à la mémoire du roi Edouard VII, le pacificateur. Pénétré du véritable esprit de la constitution britannique et à l'instar de nombre d'hommes de sa nationalité et de son esprit, il avait une large conception des devoirs qui incombent aux rois et aux hommes d'état.

Les parlements existent précisément pour trancher les difficultés. Notre mission ici n'est pas d'aggraver les dissensions et les difficultés qui existent parmi les différents groupes du peuple canadien, mais bien, si faire se peut, d'assurer, par tous les moyens possibles, leur bonheur et leur prospérité. Nous voulons que cette jeune nation repose sur une base solide et immuable. Nous voulons être pénétrés du véritable esprit qui animait les auteurs et les défenseurs de la constitution britannique. Nous ne voulons pas qu'il soit dit que nous seuls, citoyens de la province de Québec, maintenons le véritable esprit de la constitution britannique.

[L'hon. M. Marcil.]

Nous avons vu comment le roi Edouard amena l'entente cordiale entre la France et l'Angleterre. Le Ciel sait combien ces deux peuples avaient été ennemis, pendant nombre de siècles. Ils s'étaient fait la guerre et chacun d'eux dans sa propre sphère, avait combattu pour la domination mondiale. L'Angleterre obtint de grands succès dans le commerce, dans l'industrie, dans la navigation, la colonisation et la propagation de la civilisation dans le monde entier.

Mais il est une chose que l'Angleterre n'a jamais pu arracher au peuple français et qui est demeurée jusqu'aujourd'hui dans la ville de Paris, la ville-lumière, la patrie de l'art, de la littérature, de la science, de la politesse, de tout ce qui est agréable à ceux qui aiment la civilisation et les produits les plus élevés de l'esprit humain.

Edouard VII, dont le portrait qui orne ces murs, fixe souvent mes regards, a posé le fondement de la grande lutte que livrent aujourd'hui les Alliés. Après l'écrasante défaite de la France en 1870, alors que l'empereur d'Allemagne, au palais de Versailles, avait pu placer sur sa tête la couronne des empereurs d'Allemagne, lorsqu'il créa, à son retour, la Confédération de l'Allemagne du Nord dans le seul but d'obtenir la maîtrise du monde en arrachant le sceptre des mains d'Albion, Edouard VII, avec sa claire vision de l'avenir, comprit que l'avenir de l'empire britannique reposait sur une entente avec la France, et, en conséquence, il posa le fondement de l'accord actuel entre les deux grandes nations.

Pourquoi donc la même chose ne se réaliserait-elle pas au Canada sur une plus petite échelle? Pourquoi ne permettrait-on pas aux enfants canadiens français d'Ontario d'apprendre le français, comme nos garçons et nos filles sont tenus d'apprendre l'anglais? Je me suis souvent demandé ce qui arriverait ici si les cinquante députés de la province de Québec s'avisaient d'exercer le privilège que leur accorde la Constitution de porter ici la parole en français, de faire leur besogne en français, de présenter leurs motions en français et ainsi de suite. Je le sais, la majorité en cette Chambre apprécie le geste courtois de la majorité des députés français, chaque fois qu'ils prennent la parole, avec quelque appréhension, pour parler un idiome qui ne leur est pas parfaitement familier. Nous voulons que tous les Canadiens, autant que faire se peut, sachent les deux langues. Les Canadiens, sur les champs de bataille de l'Europe, ont prouvé qu'en moyenne chacun d'eux vaut bien deux hommes. Je voudrais qu'en moyenne

le Canadien valût du moins un homme, et aujourd'hui en Europe et même aux Etats-Unis, il n'y a pas d'homme instruit qui ne se vante de savoir deux langues. Il y a quelque temps, tout simplement dans un but de propre édification, j'écrivis aux ministres des diverses provinces du Canada pour savoir dans quelle mesure on parlait français au pays. Le ministre de l'instruction publique en Colombie-Anglaise me répondit que le français était sur le pied d'une langue étrangère; que les étudiants des écoles supérieures pouvaient apprendre le grec, ou l'allemand ou le français. Je suppose qu'à l'avenir on mettra l'allemand au rancart, et le grec est quelque peu suranné.

Mais comme nos amis de la Colombie-Anglaise trouveront utile la connaissance de la langue française quand ils voyageront à l'étranger, et je sais que la population de cette province est d'une classe élevée qui a voyagé et qui sait apprécier une bonne chose quand elle la rencontre.

Je me suis assuré que dans les provinces du Nord-Ouest la population est assez satisfaite de l'entente à laquelle le Parlement est arrivé en 1903. La majorité du Parlement a eu la sagesse de consentir à une requête présentée par la minorité pour permettre, dans la Saskatchewan et l'Alberta, l'adoption d'un système que le peuple a trouvé excellent pour ses besoins. Comme les articles de la loi des territoires du Nord-Ouest relatifs aux écoles avaient été modifiés pour donner satisfaction aux conditions qui existaient dans ces régions, le Parlement a eu la sagesse, quand il a accordé des constitutions à la Saskatchewan et l'Alberta, de donner aux minorités de ces provinces le droit d'avoir les écoles qu'elles penseraient le mieux leur convenir. Au Manitoba—je ne veux pas soulever la question des écoles, j'en ai déjà tellement entendu parler—un compromis a été adopté et comme il n'était pas très acceptable pour la minorité, elle a été avisée par Sa Sainteté le pape de Rome, un homme qui est compétent pour parler de telles questions, d'accepter la part de justice qu'on lui accordait et d'essayer d'en obtenir davantage.

Les Provinces maritimes ont l'honneur d'avoir produit dans la branche de l'éducation, les hommes les plus remarquables du Canada. Je n'en citerai que trois: sir William Dawson, le principal Grant et le principal Falconer. L'île du Prince-Edouard, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, ont depuis longtemps fait disparaître de l'arène la question si discutée de l'éducation. Ces provinces en sont arrivées à adopter des ententes très sages avec des conditions raisonnables. Au Nouveau-Brunswick il y a aujourd'hui cent mille Canadien français ou près d'un tiers de la population.

La population de langue anglaise abandonne cette province—je ne sais pourquoi car elle a été favorisée de tout ce qu'il est nécessaire pour en faire une région prospère—mais l'attrait de l'Ouest a fait partir un grand nombre de jeunes gens qui pourraient peut-être revenir plus sages, je l'espère, que l'orsqu'ils sont partis; mais s'ils ne reviennent pas, d'autres seront trouvés dans différentes contrées de l'empire pour les remplacer parce que le Nouveau-Brunswick est destiné à devenir une des plus grande provinces du Canada. En 1873, la malheureuse question des écoles fut discutée à la Chambre et un violent débat se produisit, mais finalement la population du Nouveau-Brunswick eut la sagesse d'arriver à une entente sur cette question. Il en fut de même en la Nouvelle-Ecosse.

Je tiens à répéter ce que l'honorable député de Nicolet a dit cet après-midi au sujet du premier ministre. Nous respectons le premier ministre du Canada; nous savons que c'est un honnête homme, nous savons qu'il agit d'après des convictions et des preuves. Sans doute, il est le chef d'un grand parti et le chef n'est pas toujours le maître; il est parfois le porte parole de son parti. A propos de cette malheureuse question des écoles qui est la cause de difficultés pour nous dans le moment actuel quand il s'agit du recrutement , je lui demanderais, s'il était ici ce soir, de dire à nos amis d'Ontario, en quelques mots, comment cette difficulté a été surmontée en Nouvelle-Ecosse et la difficulté actuelle serait supprimée.

J'ai dit que je n'avais pas l'intention de blâmer un côté plutôt que l'autre. Dans toutes ces controverses, beaucoup de paroles ont été dites de part et d'autre qui n'auraient pas dû être prononcées; mais, monsieur l'Orateur, il y a une chose que vous ne pouvez pas enlever à un homme, c'est ce qu'il a reçu de sa mère. Le Français continuera à parler sa langue, quelle que soit la législation que vous adoptiez. La même chose se produit en Ecosse. Dans la principauté de Galles, la population revient à l'étude de l'idiome gallois. Dans les tranchées, les soldats créent une nouvelle langue. Au Sud-Africain, les Hollandais parlent leur langue. Sur les quatre

cent millions de l'empire britannique, quarante ou cinquante millions parlent l'anglais tandis que les trois cent cinquante autres millions parlent leur langue et les Français de Québec continueront à parler français. Mais nous ne voulons pas que ce malheureux état de choses continue et qu'une des langues officielles soit mise en quarantaine dans la province de Québec.

Pourquoi en serait-il ainsi? Est-ce que cette langue officielle, qui l'est dans toutes les parties du Canada, ne sera pas reconnue comme telle ailleurs que dans la province de Québec? Nous ne devrions pas oublier que ce pays est une fédération de provinces. Chaque province a, c'est vrai, dans ses propres limites, les droits qui lui sont accordés par la constitution; mais il y a des choses que les provinces devraient faire dans l'intérêt général. La province de Québec essaye aujourd'hui de triompher de l'objection qui lui est présentée au sujet de ses hommes qui doivent servir en dehors des limites de la province, dans l'intérêt des institutions britanniques. Nous demandons à la population d'Ontario s'il n'y a pas un moyen de surmonter cette difficulté et s'il en était ainsi cela nous aiderait énormément dans la province de Québec.

Je ne voudrais pas abuser de la patience de cette Chambre; mais si vous voulez bien me le permettre, je dirai que l'on découvre parfois des paroles sages, en consultant les vieux volumes des débats, volumes que nous ne consultons jamais ou que nous ne relisons pas assez souvent.

Moins d'un an avant de descendre dans la tombe, sir John A. Macdonald, le plus grand homme d'Etat qu'ait jamais produit le parti conservateur au Canada, la politique qui, avec Cartier, a été réellement l'architecte de la Confédération canadienne, prononça un mémorable discours. C'est l'un des derniers discours importants qu'il ait prononcé en cette enceinte, c'est une sorte de testament politique où il exprime ses dernières volontés au peuple canadien, aux citoyens d'origine britannique aussi bien qu'aux citoyens d'origine française, à ceux qui parlent l'anglais comme à ceux qui parlent le français, et je voudrais bien que l'on fît à ce document l'accueil que décrite la vieille mode française. En France, du moment qu'un discours important a été prononcé, l'Etat décrète qu'il sera affiché à la porte de chaque mairie, afin que chaque citoyen ait la faculté de pouvoir le lire. Cette coutume date de l'époque qui a précédé la naissance des journaux.

[L'hon. M. Marcil.]

Si tous les canadiens, qu'ils parlent l'anglais ou le français, prenaient à cœur ces paroles de sir John A. Macdonald, que je vous citerai dans un instant, il ne se produirait jamais au pays de difficultés de la nature de celle qui se produit, à l'heure actuelle. Cette citation est un peu plus longue que celles que j'ai l'habitude de faire; mais, je m'en excuse en pensant que mes collègues constateront de suite combien ils s'appliquent particulièrement à la crise que nous traversons, en ce moment. Si je cite ces paroles du grand homme d'Etat, mon but n'est pas de soulever des difficultés, mais bien d'aplanir les obstacles, afin que les différentes races qui composent la population du Canada puissent mieux se comprendre, afin que nous soyons en état de dévouer toutes nos énergies à l'accomplissement de notre quote-part des obligations qui sont dévolues à toutes les nations, composant l'empire britannique.

Sir John A. Macdonald a prononcé ce discours lorsque Dalton McCarthy, l'une des plus brillantes étoiles qui soient jamais apparues au firmament politique du Canada, souleva en cette enceinte, l'une des questions les plus malheureuses qui aient jamais été débattues devant le Parlement canadien.

Je dois, toutefois, le déclarer en toute justice, ces paroles furent proférées à la suite d'une campagne des plus violentes, qui avait été menée dans la province de Québec après que certains incidents se furent produits dans les territoires du Nord-Ouest. La campagne qui se fit alors dans Québec eût des échos dans l'Ontario. Dalton McCarthy se voyant dans l'impossibilité d'attaquer l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ainsi que les garanties qu'elle nous assurait, proposa que l'on modifiat l'acte des territoires du Nord-Ouest, dans le but de faire disparaître la langue française des procès verbaux de la législature. Sir John Thompson combattit le projet. Le très honorable chef de l'opposition, sir Wilfrid Laurier, qui occupait alors un siège au Parlement, s'opposa aussi naturellement à l'adoption d'une mesure de cette nature. Edward Blake, l'un des grands hommes d'Etat qu'ait produit la province d'Ontario, de même que d'autres hommes en vue, combattirent le projet de McCarthy. Ils combattirent cette mesure en se plaçant sur le terrain du patriotisme, de la constitution et des intérêts bien entendus du pays. Ils furent unanimes à proclamer que c'était là la question la plus malheureuse qui pût jamais être soulevée en un pareil moment. Ils adoptèrent la sage attitude que dans quel-

ques années ou plus tard, ces territoires seraient érigés en provinces et alors le moment serait arrivé pour elles de décider ce qu'elles croiraient être leurs meilleurs intérêts. Le Parlement se rangea de cette opinion.

Les paroles qu'a proférées sir John A. Macdonald en ces circonstances solennelles, honoreront éternellement sa mémoire, et je vais les citer afin qu'elles servent, si la chose est encore possible, à produire une meilleure entente entre les deux grandes races qui composent la population du pays:

Il est bien vrai, comme l'a dit l'hon. député de Durham (M. Blake) qu'une légère étincelle peut produire un grand incendie et, volontairement, sur une question de sentiment,—une question de sensibilité qui ne mérite pas d'être mise au rang d'un sentiment,—nous allons risquer l'avenir du pays, en excitant les susceptibilités d'une race contre une autre race, susceptibilités que je croyais disparues pour jamais, en 1867, et détruire, en même temps, le crédit du Canada dans les pays étrangers: et plus que cela, chez la mère patrie elle-même. Car sur quel crédit peut-on compter, en matière de finances comme autrement, si l'on apprend en Angleterre, si le fait est connu spécialement à la bourse—le corps le plus craintif et le plus timoré qui existe au monde,—que les deux races qui habitent le Canada sont en lutte l'une contre l'autre, sur des questions de sentiment, de susceptibilités et de préjugés, qui sont plus graves et moins faciles à régler que des questions purement matérielles? Cela suffirait pour arrêter les progrès du pays—paralyser son développement, et si notre pays devait déchoir de la brillante position qu'il occupe aujourd'hui, aux yeux du monde entier, il faudrait en attribuer la cause à notre conduite insensée qui nous a fait détruire notre crédit et ruiner notre avenir.

Dans les quelques observations que j'ai faites, l'autre soir, j'ai eu l'intention d'attirer l'attention de mes honorables amis de la province d'Ontario sur la conduite de la province du Haut Canada, en 1793, mais je me suis trouvé fatigué et j'ai remis à un autre jour les réflexions que j'avais à faire. J'y reviens maintenant, pour faire voir quel était le sentiment de la population du Haut-Canada, il y a un siècle. Par une mesure très imprudente, quoi qu'elle fût présentée par un très grand homme, M. Pitt, en 1790, la vieille province de Québec fut divisée en deux provinces—le Haut et le Bas-Canada.

On croyait pouvoir simplifier l'état des affaires en gardant les français dans un coin de ce vaste pays, et les anglais dans un autre coin, et, dans ce but, l'ancienne province de Québec fut divisée en deux provinces. La plus grande partie de nos troubles ont eu cette fausse mesure pour origine. La législature se réunit en 1791, à Newark, aujourd'hui Niagara, et elle n'était composée que de membres anglais. Ils étaient séparés des français, mais il existait une petite colonie française sur la frontière ouest du Canada, à l'endroit qui porte aujourd'hui le nom de comté d'Essex. Ces français étaient peu nombreux, mais leurs droits ont été protégés dès la seconde réunion de la législature du Haut-Canada. La province était petite et pauvre; elle n'avait même pas les moyens de faire imprimer les délibérations de sa législature; mais ses membres surent respecter les susceptibilités de leurs compatiotes. Qu'il me soit permis de lire la résolution qui est encore en manuscrit. Le régistre original se trouve dans notre bibliothèque. Voici l'ordre du 3 juin, 1793:

"Il est ordonné que les actes déjà adoptés ou ceux qui pourront être adoptés à l'avenir par cette législature, soient traduits en langue française pour l'avantage des habitants du district de l'ouest de cette province et d'autres colons français qui pourront venir s'établir dans cette province, et que A. Macdonald, membre de cette Chambre, représentant le comté de Glengarry, soit également employé comme traducteur français pour cette fin et pour d'autres fins."

Après un laps de temps de 100 années, allons-nous montrer moins de libéralité, envers nos compatriotes canadiens français, que ne leur en ont montré les quelques anglais, les loyalistes de l'empire-uni, qui se sont alors établis dans Ontario? Non, monsieur l'Orateur. Cette résolution couvrirait de honte les hommes qui ont essayé de dépouiller nos amis d'origine française de la province d'Ontario, des privilèges qui leur ont été accordés, il y a 100 ans, par un corps d'hommes qui ne parlaient absolument que l'anglais—peut-être se trouvait-il, parmi eux, un représentant de ce district de l'Ouest d'origine française, un M. Baby peut-être...

Oui, si je ne fais pas erreur, est l'un des ancêtres du ministre des Postes (M. Casgrain).

...qui, pendant de longues années, a été le seul représentant, dans la province du Haut-Canada, de cette partie de la race française habitant cette province! Allons-nous faire preuve de moins de libéralité! Faites que cela n'existe pas, monsieur l'Orateur.

Au nom de l'humanité, au nom de la civilisation, au nom du progrès de ce vaste pays, je supplie tous nos amis dans cette Chambre, sans considération de parti, d'oublier ce qu'ils pourraient regretter, lorsqu'ils se retrouveront en présence de leurs électeurs, d'oublier cela pour un moment, et de tout concentrer dans le grand désir de faire des canadiens de toute origine, anglais comme français un seul et même peuple, sans préventions, sans divergences d'opinions, autres que celles qui peuvent naître de littératures différentes et du caractère différent d'esprit qui anime les différentes races et qui distingue l'Ecossais et l'Irlandais de l'Anglais, autant qu'il distingue le Français de l'Anglais.

Etouffons ce cri, et nous trouverons notre récompense, en voyant ce malheureux incendie, allumé par une si légère étincelle, éteint pour jamais, et nous continuerons de marcher comme nous avons marché depuis 1867, comme un seul peuple, ayant un même but, les mêmes espérances, avec l'espoir de jeter les bases d'un grand pays.

Voilà, monsieur l'Orateur, l'une des dernières déclarations qu'a faites, en cette enceinte, l'homme d'état le plus distingué qui soit jamais sorti des rangs du parti conservateur, au Canada.

Nous traversons une crise douloureuse, en ce moment. Nous traversons une période critique de notre histoire. J'invite les représentants de la province d'Ontario à

peser avec soin ces paroles de Sir John A. Macdonald, que je viens de citer. Je le demande, à ceux de mes collègues en cette Chambre, qui ne partagent pas mes opinions politiques, si, dans l'intérêt de l'empire, dont ils ont tout à coeur le succès, dans l'intérêt de notre commune patrie et de notre commune cause, dont nous voulons tous le triomphe éclatant, ils ne pourraient pas trouver une solution aux difficultés de l'heure présente?

Je ne veux pas prendre inutilement le temps de cette Chambre, en citant le texte de la résolution qu'a adoptée l'assemblée législative de la province de Québec à ce sujet, mais je tiens à vous donner lecture d'une lettre de l'inspecteur en chef des écoles protestantes de la province de Québec, dans laquelle il déclare qu'il ne s'est jamais produit d'imbroglio de cette nature dans la vieille province française.

Bien que quelques-uns de mes collègues aient probablement déja lu cette lettre, je tiens à la leur relire; ce document pourra peut-être leur aider à résoudre ce problème difficile.

Cette lettre est signée par J. C. Sutherland, inspecteur des écoles protestantes dans la province de Québec, et elle est datée du 23 décembre 1915. Il sagit d'une lettre ouverte, qui porte en titre: "La question scolaire dans l'Ontario", et elle est adressée à l'éditeur du "Chronicle" de Québec, La voici:

Monsieur,—Dans l'admirable lettre que M. J. G. Scott a adressée au "Mail and Empire" de Toronto, et que vous avez reproduite dans les colonnes de votre journal, il y a quelques jours, je relève une seule phrase qui est réellement très significative. M. Scott pose la question: "Quels seraient nos sentiments, si nous ne pourrions pas recevoir votre instruction en anglais?"

Ils sont bien peu nombreux les citoyens de langue anglaise qui se rendent compte que, si le même principe de la direction de l'éducation par la province et les mêmes préjugés contre la langue de la minorité, existaient dans Québec comme ils existent dans d'autres provinces de la Confédération, la langue officielle dans nos écoles protestantes serait le français et non l'anglais.

Dans la Puissance en général, de même que dans quelques parties de notre propre province, on ne se rend pas compte comme on le devrait que, nous qui composons la minorité anglaise dans Québec, jouissons d'un *home rule* pour ainsi dire absolu en matière d'éducation. L'organisation, la discipline et l'administration de nos écoles ne relèvent que des règlements qui sont adoptés par le comité protestant du Conseil de l'instruction publique. C'est ce comité qui décide quelles matières et quelles langues devront être enseignées dans les écoles protestantes.

Dans les autres provinces, toutes ces questions sont soumises aux lois scolaires générales et aux règlements que promulgue le département de l'éducation. Tout de même, selon que les délibérations lors de la Confédération l'établissent hors de tout doute, le seul désir qui animait les pères de la Confédération, c'était de faire inscrire dans la nouvelle constitution des clauses de nature à sauvegarder les droits de la minorité protestante dans Québec.

C'était la seule province où l'on entretenait des craintes sur le sort de la minorité du moment que l'on abandonnerait la direction de l'éducation à l'autorité provinciale.

C'est la raison d'être de l'article 93 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord—cet article qui a soulevé tant de difficultés dans les autres provinces au cours de ces quarante-huit dernières années, mais que la minorité protestante de Québec n'a jamais eu besoin d'invoquer pour faire respecter ses droits. C'est un "chiffon de papier", qui a été honorablement respecté par la majorité catholique romaine de Québec, et à mon avis, c'est un devoir qui incombe aux protestants de Québec, de le reconnaître franchement.

En ma qualité de citoyen d'Ontario, né et ayant reçu mon éducation dans cette province, mais habitant depuis de nombreuses années déjà la province de Québec, je me suis efforcé depuis longtemps d'étudier cette question, après avoir débarrassé mon esprit des préjugés locaux de toute nature, tout en conservant du respect et en appréciant comme je le dois, l'esprit de progrès qui règne dans ma province natale. Je soutiens donc, que la principale source de toutes les difficultés scolaires qui se produisent sans cesse dans l'Ontario ainsi que dans les autres provinces qui ont modelé leur système d'éducation sur celui d'Ontario, sans oublier les provinces de l'Ouest, c'est que l'on a mené trop loin le principe de la centralisation. Chose assez curieuse à constater, à la lumière de la guerre terrible qui sévit par le monde entier, Ontario a emprunté ce principe de centralisation à outrance à la Prusse. Le père du système scolaire du Haut-Canada fut le docteur Egerton Ryerson.

Pendant qu'il élaborait les principes de ce système, principes des plus nobles en général, Ryerson visita à cette fin, différents pays, au cours d'un voyage qui dura depuis novembre 1844 jusqu'aux premiers mois de 1846. Le révérend chancelier Burwash dit, au cours de sa biographie de Ryerson publiée dans la série des "Fondateurs du Canada", que Ryerson fût surtout frappé des avantages que présentaient les systèmes établis en Prusse, en Irlande et dans le Massachussett, et qu'il avait remarqué dans celui de la Prusse les avantages d'une direction et d'une autorité centrales, puissantes et sages". (p. 168).

Mais la centralisation "puissante" du modèle prussien est très propre à dégénérer en un "rigorisme" qui, en réalité, est fort anti-démocratique.

[L'hon. M. Marcil.]

Voilà où nous en sommes. Il nous faut reconnaître à la province de Québec ce qui lui appartient, ce quelle a toujours eu et ce qui devra lui appartenir tant que le Canada existera. L'existence de ce pays dépendra de celle de Québec, parce que Québec est la clef de voûte de la Confédération canadienne. Sans cette province, il n'y aurait jamais eu de Confédération, et celle-ci cesserait d'exister, le jour même

où Québec s'en séparerait. Québec est l'anneau de la chaîne qui relie les Provinces maritimes à l'Ouest canadien. La Providence a confié aux Canadiens français de la province de Québec la garde de l'entrée de ce grand pays.

Il y a quelques semaines je prononçais, au théâtre Russell, devant un immense auditoire, un discours où j'invitais les Canadiens-français d'Ottawa et des environs à s'enrôler dans le 77e bataillon, maintenant au complet. J'y avais été invité par le Club canadien d'Ottawa. J'y appris avec plaisir, de la part du colonel Street, qu'en dépit des griefs bien ou mal fondés qu'ils peuvent avoir à l'heure qu'il est, les Canadiens-français de cette ville s'étaient enrôlés en assez grand nombre pour que ce bataillon pût comprendre toute une compagnie de Canadiens français.

Je fus appelé, ce soir-là, à adresser la parole avec l'honorable ministre des Finances, dont nous connaissons tous la superbe éloquence, et dont la largeur de vue sur ces sujets-là est également bien connue. Je me sentais à l'aise pour parler à mes compatriotes, dans cette localité. Chose étrange, il y avait alors huit ans que j'avais adressé la parole au théâtre Russell. J'y avais été invité, la première fois, par Son Excellence lord Grey, et le premier ministre était présent. Il ne s'agissait pas de parler de la guerre, ni du devoir sacré qu'elle impose à tout citoyen pour sa propre défense, pour celle de sa famille, pour celle des êtres qui lui sont chers, pour celle de son pays et de son drapeau. Non, il s'agissait de lancer l'idée de célébrer le troisième centenaire de la fondation de Québec, d'ériger sur les plaines d'Abraham, sur cette terre sacrée qui constitue, dans l'Amérique du Nord, l'héritage de la race anglaise confié aux soins des Canadiens français de la province de Québec, un sublime symbole de l'union qui doit régner et qui régnait alors entre les divers groupes du peuple canadien.

Nous étions là pour demander aux Canadiens de toute langue, de toute religion, de toute nuance politique, d'aider à la réalisation de ce grand projet. Nous étions réunis, ce soir-là, dans l'intérêt de la paix, pour travailler à la commémoration non pas d'une bataille mais de la paix qu'avait germé sur cette terre sacrée où tombèrent Wolfe, glorieux dans la victoire, Montcalm également glorieux dans la défaite, et où un monument élevé à ces deux héros perpétue la gloire commune des deux races qui, aujourd'hui, versent ensemble et si généreusement leur sang dans les Flandres et en France.

La population d'Ottawa se rendit à notre appel avec enthousiasme, et tout le peuple canadien suivit son exemple.

Le roi actuel de la Grande-Bretagne vint, avec une escadre anglaise, assister à cette fête, consacrer cette terre à la mémoire des hommes illustres dont elles nous parlera éternellement. La population de la province de Québec fut-elle assez étroite pour voir dans cette fête un hommage à la mémoire de Wolfe victorieux et une humiliation pour la race française vaincue? Non pas. Nous portions nos regards plus haut, nous savions qu'à la veille de la révolution française, où la France devait reçevoir un si terrible coup, la Providence avait voulu nous épargner, nous, rejetons de France transplantés dans l'Amérique du Nord. Et de fait elle nous a épargnés et protégés. Les 60,000 hommes qu'elle avait confié au soin des institutions britanniques sont aujourd'hui représentés par 2,000,000 de descendants. Cette race a parcouru tout le continent d'Amérique. Elle parlera le français jusqu'à la fin des temps, parce que c'est la langue la plus douce qui soit. Pour les fins du commerce, de l'éducation, du gouvernement constitutionel, elle parlera l'anglais; elle sera heureuse d'apprendre cette langue et de la propager partout.

Il y a une quinzaine d'années, j'allais avec un des plus dignes membres de cette Chambre, alors ministre de la couronne, visiter son comté dans l'ouest de l'Ontario, un des comtés les plus prospères, les plus avancés et les plus libéraux de cette région. J'y fus reçu magnifiquement, comme je l'ai toujours été dans toutes les parties de cette province que j'ai eu l'occasion de visiter. Cet accueil particulièrement sympathique dépendait moins de mon mérite que de ce que je venais d'une province sœur.

A la fin de l'assemblée le maire de la ville où je me trouvais se déclara peiné de n'avoir pu trouver, ni là ni ailleurs dans le comté, quelqu'un pour adresser en français des remerciements à l'orateur venu de la province de Québec Puis, il nous convia à la salle, me présenta à sa charmante femme et à ses jeunes filles qui m'apprirent quelles étaient sur le point de partir pour Paris, de faire ce beau voyage que toute femme voudrait faire et que devraient entreprendre tous ceux qui le peuvent, fût-ce dans le seul intétêt de leur éductation. Mais elles se rendaient à Paris sans savoir le français. Je les ai rencontrées deux ou trois ans plus tard. Elles me dirent qu'elles avaient compris combien la langue fran-

çaise leur eût été utile et avec quelle bonheur elles s'étaient mises à l'étudier.

Voilà l'état de choses qui règne aujourd'hui dans le pays. Nous autres habitants de la province de Québec, nous voudrions que la population de l'Ontario eût le même avantage que nous avons: Celui de savoir les deux langues. Pourquoi décrêter dans une province quelconque du Canada, qu'on sera restreint à la connaissance d'une seule langue? A quoi peut servir un argument comme celui qui paraissait ce soir dans le "Journal" d'Ottawa, publié par un de mes anciens confrères, homme très digne et que j'estime beaucoup, bon conservateur, bon écrivain et bon Canadien? Pourquoi s'est-il servi d'un argument comme celui-ci: "Québec a reçu le plus vaste territoire du Canada, il a reçu l'Ungava, où personne n'ira jamais s'établir; pourquoi Québec ne serait-il pas satisfait de cela? Pourquoi n'y pas parler français et nous laisser en paix dans les provinces anglaises. Ce pays est anglais, et la langue anglaise doit y prévaloir."

Pareils arguments sont-ils dignes du vingtième siècle, sont-ils dignes de l'époque actuelle où l'on voit Français et Anglais combattre côte à côte dans les Flandres et en France pour leur salut commun? Quand, sur les champs de bataille, le sang de ces deux races coule pour la défense d'une cause, pourquoi aurions-nous à dire, comme l'a dit le major Asselin: "Oublions ce qu'on fait à nos compatriotes de la province d'Ontario, oublions cela et ne songeons qu'aux institutions britanniques, au drapeau à l'ombre duquel nous vivons à la cause pour laquelle nous combattons; de meilleurs jours luiront encore comme il en a luit dans le passé."

Il y a quelque dix-huit ans, j'avais un jour l'honneur d'adresser la parole à une assemblée dans un comté de l'est de l'Ontario avec l'honorable sir George Ross, un des députés, un des Canadiens des plus brillants que cette province ait fournis. Il était alors ministre de l'Instruction publique dans l'Ontario. C'était un homme des plus distingués et son nom vivra dans les annales de sa province, j'adressai la parole avec lui dans un village du comté de Russell. Il consacra une heure à la défense des écoles bilingues et à faire voir combien il était avantageux pour un Français d'apprendre l'anglais et pour un Anglais d'apprendre le français. Si nos soldats de la province d'Ontario qui combattent aujourd'hui en Europe avaient appris le français, n'en tireraient-ils pas aujourd'hui un immense avantage?

[L'hon. M. Marcil.]

Je lisais, l'autre jour, une circulaire du ministre du Commerce dans un des bulletins de ce ministère. On y recommandait aux Canadiens de voir sérieusement, dès à présent, à s'emparer du commerce extérieur de l'Allemagne après la guerre. Cette circulaire commençait par dire que, pour correspondre en Russie il fallait savoir le russe et le français. Que va faire le citoyen de l'Ontario?

Quel commerce peut-il espérer faire avec la Russie s'il néglige le français, s'il lui répugne de l'étudier, de l'apprendre et de le parler? Nous, habitants de l'Amérique du Nord, quelles relations pouvons-nous établir avec les républiques de l'Amérique du Sud, si nous n'apprenons que l'anglais ? Dans l'Argentine, au Brésil et dans les principaux pays de cette partie de l'hémisphère, c'est la langue française qui domine. Quelles relations peut-on avoir avec la Belgique sans la connaissance du français ? Une lettre en français sera comprise en Italie et dans tous les principaux pays de l'Europe où le français est le complément de toute bonne éducation.

L'an dernier, l'honorable ministre du Commerce (sir George Foster) me fit la gracieuseté d'une visite et me dit : "Marcil, je veux me reposer et passer quelques heures agréablement. Indiquez-moi le nom d'un bon auteur français." Pourquoi vouloir priver les enfants d'Ontario des avantages et des privilèges que comporte la connaissance française ? Pourquoi vouloir restreindre l'instruction dans des limites aussi étroites et aussi mesquines ?

A l'ouverture de la présente session, j'avais l'honneur d'assister à un dîner d'Etat à Rideau-Hall. C'est tout ce qui me reste de mon ancienne splendeur. J'ai été nommé conseiller privé du roi au Canada et c'est la récompense qui vous est réservée, monsieur l'Orateur, quand expirera la durée de vos fonctions. Le siège d'où je parle en ce moment est celui qu'occupait notre malheureux ami le docteur Béland. C'est probablement parce qu'il est aussi conseiller privé du roi au Canada qu'on le retient prisonnier aussi longtemps. Au dîner officiel en question, le menu était en français, A Rideau-Hall, sous lord Minto, sous lord Grey et encore aujourd'hui, en s'adressant à un aide-de-camp, à une dame d'honneur, à un gouverneur ou à son épouse, à leurs Altesses royales elles-mêmes le français est toujours très bien vu. Les hôtes de Rideau-Hall sont toujours enchantés de parler français. Toute la haute classe anglaise parle le français; la connaissance de cette langue est universelle.

La classe instruite aux Etats-Unis parle le français. N'est-ce pas recourir à un argument démodé et arriéré que de prétendre qu'Ontario étant une province de langue anglaise, on ne doit y enseigner et n'y parler que l'anglais? Ce n'est pas l'idée que je me fais d'Ontario; je considère que c'est la première province du Canada; la province qui doit donner l'exemple en toute chose. Sa population ne parle pas notre langue et ne partage pas nos croyances religieuses, mais comme la plus considérable de la famille et la plus importante des provinces du Canada, c'est à elle de donner l'exemple de la tolérance et de la largeur de vues.

Espérez-vous empêcher les Canadiens français de pénétrer dans les régions inhabitées du Nouvel-Ontario? Vous n'ignorez pas que les bûcherons et les hommes de chantiers du Canada français ont ouvert la moitié de ce continent à la civilisation. Comme colon, le Canadien français n'a pas de supérieur. Il a le don de se construire un foyer partout où il va, en moins d'une année. Le bûcheron canadien français accompagné de sa nombreuse famille pénètre avec sa hache dans la forêt et consacre dix, vingt, trente et même quarante années de sa vie, si c'est nécessaire, à se créer un foyer pour lui et les siens. On le rencontre sur les rives de la Baie des Chaleurs, aux portes même du Canada; le long du chemin de fer Intercolonial, dans des endroits que des colons anglais ne voudraient pas habiter; le long du Transcontinental national, dans les parties les plus incultes de Québec et d'Ontario où il contribue à l'élection des membres de ce Parlement. On le retrouve sur les rives de la baie de Baffin jusqu'au bord de l'océan Arctique. Il a pénétré dans le Yukon, où Mercier a vécu pendant vingt ans avant la découverte de l'or. On rencontre des Canadiens français partout où il y a une tâche à accomplir. Le Canadien français est un homme de cœur qu'on peut quelquefois induire en erreur, mais qui est toujours sincère. Quand il adopte une croyance ou une idée, il y demeure fidèle jusqu'à la mort.

Dans la province de Québec, les Canadiens français, autrefois, reposaient leur confiance dans le parti conservateur. Ils ont maintenu sir John A. Macdonald au pouvoir pendant dix ans, malgré l'hostilité de ses propres compatriotes. Ils l'ont maintenu au pouvoir pendant qu'il avait pour lieutenants, d'un côté, sir Mackenzie Bowell, grand maître de l'ordre orangiste, et de l'autre, sir Hector Langevin. Les Canadiens français ont maintenu ce triumvirat de pouvoir parce qu'ils avaient confiance dans le parti conservateur et cette confiance, après la Confédération, leur était inspirée par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord qui leur garantissait leurs droits de sujets britanniques et la conservation des privilèges accordés par Amherst lors de la capitulation de Montréal. Ils sont restés fidèles à Cartier et à Macdonald et continuèrent leur confiance à leurs successeurs, jusqu'au jour où ils s'aperçurent qu'ils avaient été trompés et que des événements regrettables, survenus, ici et ailleurs, les engagèrent à changer leur allégéance politique. Un nouveau courant d'idées se fit jour dans la province, les conditions furent modifiées et un changement s'opéra dans l'opinion.

Plus tard, les électeurs de la province de Québec ont accordé leur confiance au chef actuel de la loyale opposition de Sa Majesté, et la lui accordent encore, mais surtout et par dessus tout, c'est à leur pays qu'ils entendent rester fidèles. Sir Etienne Taché, qui était premier ministre à l'époque de la Confédération, disait que le dernier défenseur des droits et de la couronne britannique dans l'Amérique du Nord serait un Canadien français. Cette parole est encore aussi vraie aujourd'hui qu'elle l'était alors, aussi vraie qu'en 1849, quand un groupe de marchands anglais, à Montréal, signaient un manifeste en faveur de l'annexion, parce qu'ils se prétendaient lésés dans leurs intérêts.

Les circonstances peuvent changer. Il peut arriver que dans dix, vingt ou cinquante ans, nous ayons dans le Nord-Ouest une population recrutée parmi les diverses nationalités de l'Europe et ayant d'autres aspirations.

Quand nous aurons une population de 50,000,000 ou 75,000,000 nous nous trouverons peut-être en présence des mêmes problèmes que nos voisins du Sud ont eu à résoudre. Toutes les grandes nations ont des obstacles à surmonter et des difficultés à vaincre. Mais il est un endroit où les institutions anglaises reposant sur des bases inébranlables et cet endroit c'est la province de Québec. Les institutions britanniques sont profondément ancrées chez nous, parce que nous avons intérêt à les maintenir; parce que sous l'égide de ces institutions nous sommes libres d'exercer la plénitude de nos droits; parce qu'elles nous offrent toutes les garanties nécessaires.

Je dois dire à la louange du gouvernement impérial que ce n'est pas de lui que

nous sont venus les ennemis que nous avons quelquefois à subir. Chaque fois que nous nous sommes adressés à lui pour obtenir justice, il nous l'a accordée à pleine mesure. C'est avec nos concitoyens du Canada que nous avons eu parfois du mal à nous entendre et cela provient de ce que nous ne nous connaissons pas aussi bien que nous le devrions. J'ai souvent regretté que les habitants de la province de Québec ne soient pas mis plus souvent en contact plus intime avec leurs compatriotes de la province d'Ontario. Ils s'entendraient facilement et tout irait pour le mieux. J'ai cependant le plaisir de constater que dans la circonstance actuelle tous sont unis dans la volonté inébranlable de poursuivre la guerre jusqu'à la victoire finale.

De graves accusations ont été portées contre le Gouvernement, concernant la fourniture des munitions et des approvisionnements militaires. A titre de contribuables, les Canadiens français sont intéressés dans ces importantes questions et ils s'attendent à ce que le Gouvernement fasse tout son devoir dans l'intérêt du pays et de la cause pour laquelle nous combattons. Nous nous attendons à ce que le Gouvernement, avant la fin de la présente session, rende compte de son administration, ainsi qu'il s'y est engagé lorsque le Parlement lui a voté un crédit de $150,000,000, sans faire la moindre objection. La Chambre est disposée à voter d'autres crédits encore, si c'est nécessaire.

Je n'entrerai pas dans les détails de cette question des munitions qui a déjà été traitée par de nombreux orateurs et qui le sera peut-être encore avant la fin du présent débat. Pour ma part, j'ai préféré traiter ce qu'on pourrait appeler le côté sentimental de la question. Les Canadiens français sont plutôt disposés à voir le côté sentimental des choses que le côté pratique et plus prosaïque des affaires. Je laisse aux fortes têtes de la Chambre et à nos collègues d'origine anglo-saxonne le soin d'étudier les détails de cette affaire des munitions, mais je leur demande s'il ne serait pas à propos de mettre fin, par un moyen ou par un autre à toutes ces disputes intestines, dans un temps où l'union est si désirable entre toutes les classes de la société.

Je veux être juste envers les nationalistes qui se trouvent encore dans cette Chambre; je n'ai de rancune contre personne et je voudrais que personne ne gardât de rancune contre moi. Nos collègues nationalistes peuvent avoir des raisons à donner pour expliquer leurs changements d'attitudes, et j'espère qu'ils nous diront pourquoi ils conseillent maintenant aux habitants de la province de Québec de s'enrôler. Ils doivent ces explications à la Chambre et j'insiste qu'elles soient données dans l'intérêt de ceux qui protègent maintenant les responsabilités du recrutement. Je demande, monsieur l'Orateur, que nos amis de la droite, avec lesquels nous partageons la responsabilité de poursuivre cette guerre et qui auront, comme nous, à affronter le verdict populaire, donnent à la Chambre toutes les explications qu'elle a droit d'avoir.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces différentes questions, et je vous remercie, monsieur l'Orateur, ainsi que la Chambre, de m'avoir écouté si patiemment. Dans l'intérêt de la cause pour laquelle nous combattons et en vue de nous aider dans notre campagne de recrutement, à défaut d'autre raison, je demande aux honorables députés de la province d'Ontario de s'employer à obtenir la suspension ou l'abolition de quelques-uns des règlements qui causent une si profonde agitation parmi la minorité canadienne française de cette province.

Même si cette trêve devait cesser aussitôt après la guerre, elle aurait un immense effet non seulement dans la province de Québec, mais sur tous les Canadins français du Canada. S'ils le font, et si les nationalistes nous donnent la main pour faire comprendre à la population de ma province que son devoir ne s'arrête pas à la frontière, ils contribueront à amener le recrutement au point où il devrait être, bien que je soutienne que la province de Québec, tout bien pesé, s'est conduite d'une manière remarquable. Quinze mille hommes, au plus, sont partis de Montréal. Dans la ville de Québec, a été formé un comité à la tête duquel se trouve le lieutenant-gouverneur, avec l'archevêque de Québec pour président honoraire, et tous les membres du ministère font une propagande active dans toute l'étendue de la province. Le clergé a reçu instruction d'annoncer en chaire les assemblées en faveur du recrutement, des lettres pastorales ont été lues dans toutes les églises et les évêques ont commandé aux curés de ne rien négliger afin de faire comprendre au public que la lutte actuelle a pour objet de défendre la civilisation, l'humanité, la liberté, et qu'il est du devoir des Canadiens d'origine française d'occuper les premiers rangs parmis les combattants.

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (Renfrew-Sud): Monsieur l'Orateur, je ne prierai pas maintenant le chef du Gouvernement de me permettre de proposer en ce moment que la suite du débat soit renvoyée à plus tard. Je le sais bienveillant, mais je désire hâter l'expédition des travaux de la Chambre. Lui et moi, nous avons à nous acquitter d'une bonne partie du travail qui se fait ici pendant la nuit, et afin d'accomplir ma juste part, je parlerai à une heure plus avancée que je le ferais dans d'autres circonstances.

Après le beau et éloquent discours de celui qui a pris la parole avant moi (M. Marcil), je crois que mes propos décousus ne paraissent quelque peu surannés et dénués d'intérêt. Ce qu'il a dit de la fidélité et du dévouement des Canadiens français trouvera j'en suis certain, un écho dans le cœur de tous ceux qui connaissent un peu l'histoire du pays, et j'ai la conviction que leur cause n'aura pas longtemps à souffrir tant qu'ils auront des représentants aussi éloquents et aussi habiles que l'honorable député.

J'ai lu le discours du Trône qui renferme beaucoup de substance, malgré sa brèveté. Selon moi, le Gouvernement a interverti l'ordre des sujets à être traiter. Il nous demande d'abord d'examiner s'il y a lieu de prolonger l'existence de la législature; après avoir constaté la décision du Parlement à cet égard, il s'occupera des mesures de guerre, ou il les laissera de côté. A mes yeux, le premier devoir du Gouvernement est de parer aux besoins de l'heure actuelle de poursuivre avec énergie la guerre à laquelle nous prenons part. Après cela, nous aurions pu discuter d'une manière intelligente la question de savoir s'il serait sage dans les circonstances, d'empiéter sur les droits du peuple en déclarant que nous conserverons notre mandat pendant une période de temps plus longue que celle que le peuple avait fixé.

Cependant, ou que le Gouvernement a procédé à rebours, je prendrai le discours du trône tel quel. Qu'on me permette de lire à la Chambre les paroles qui ont trait à cette prolongation d'existence et de répéter les motifs invoqués pour la justifier:

> L'existence du Parlement actuel doit prendre fin à l'automne de cette année; et, d'après la loi existante, une dissolution du Parlement et une élection seraient prochainement nécessaires. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion, résultant d'une élection générale à un moment aussi critique.

Quel changement s'est opéré dans l'esprit des membres du ministère. Dans deux circonstances différentes le pays a pu croire que le Gouvernement brûlait d'envie d'en appeler au verdict populaire. Il était si persuadé de la nécessité de cet appel au peuple que, sans aucune autorisation, il a fait des dépenses pour l'impression des bulletins de vote et d'autres formules. Il a même fait la dépense injustifiable d'envoyer des gens les porter en Angleterre. Je crois qu'il n'est pas besoin d'en dire plus pour convaincre le public qu'un jour au moins le Gouvernement a cru que même une élection dans les tranchées ne causerait ni trouble, ni confusion. Je recherche la cause de ce changement d'opinion et poursuivant la lecture du discours du trône, je tombe sur ce passage:

> Mes conseillers sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien...

Monsieur l'Orateur, le peuple canadien a fait connaître sa décision au Gouvernement, au moyen de dépêches, de lettres et remontrances faites de vive voix, en telle quantité et d'un ton si menaçant que ceux qui devaient faire une élection même dans les tranchées ont découvert qu'une élection en ce moment créerait du trouble et de la confusion dans tout le Canada. Je suis bien aise qu'il puisse s'opérer des conversions même au sein du ministère, et je nourris maintenant l'espoir que nos amis nationalistes seront aussi vraiment convertis avant la fin du débat.

Le Gouvernement demande une prolongation. En ce moment je n'examinerai pas en loi, comme disent les avocats, la question de savoir si cette prolongation devrait être accordée ou refusée, mais lorsque la Chambre sera régulièrement saisie du projet de résolution, je serai prêt à prendre l'attitude que me dictera mon jugement et que les circonstances légitimeront.

Pour le moment, je désire faire observer au public et à la députation que nous ne devons pas traiter à la légère cette prolongation de notre mandat. Ce n'est pas une mince affaire de demander au Gouvernement impérial de modifier la constitution de la Confédération canadienne. Nous venons d'entendre l'éloquent discours du représentant de Bonaventure (M. Marcil) qui a parlé de l'esprit et de la lettre de la constitution. Ceux d'entre nous qui sont originaires de l'une des grandes provinces—je parle de la province d'Ontario—ne doivent pas perdre de vue que la constitution offre des garanties aux petites provinces, par exemple, quant à la composition du

Sénat. Nous ne devons pas oublier que les minorités ont des droits que la constitution leur assure. Nous devons aussi nous rappeler qu'il est délicat d'entreprendre de changer les assises de la constitution du pays, même pendant cette guerre, car quelques-uns pourront nourrir l'idée que, s'il est facile dans le cas actuel de modifier la constitution, il pourra être aussi facile de la faire dans des cas d'une plus grande importance, et d'amener ainsi un état de choses dont on ne veut pas en ce pays.

L'hon. M. ROGERS: C'est d'une moindre importance que vous voulez dire, n'est-ce pas?

L'hon. M. GRAHAM: Je veux dire d'une plus grande importance pour les particuliers. Ce n'est pas une question à régler à la légère et lorsque le peuple déclare: "Il ne doit pas y avoir d'élection; prolonger l'existence du Parlement," je réponds que les circonstances peuvent légitimer cette conduite. La grande situation où nous nous trouvons pendant le gigantesque conflit auquel nous prenons part nous offre peut-être un motif de modifier la constitution; mais il faut qu'on comprenne dans tous les coins du pays que nous ne discutons pas cette question à la légère, car c'est une chose grave de toucher à la constitution sous laquelle notre jeune pays s'est formé, et dont les articles protègent les minorités et donnent aux petites provinces des provinces qu'il ne faut pas anéantir.

Au besoin, je serai prêt à discuter la question lorsque le projet de résolution sera soumis à la Chambre; cependant je suis d'avis qu'il n'est pas déraisonnable d'émettre l'idée que le Gouvernement, lorsqu'il le présentera, soit prêt à communiquer son programme à la Chambre. Si nous devons prolonger notre mandat, il nous faut être en état de dire au pays, avant que la presse se livre à trop de commentaires ce que nous avons l'intention de faire pendant ce laps de temps supplémentaire. Comment emploierons-nous ces heures ajoutées à notre existence et que recevra le pays en échange du supplément de traitement que nous nous accorderons? Je ne crois pas qu'il est injuste que le public soit éclairé sur ce point, au début de la session, ou même avant le dépôt du projet de résolution.

Le discours du trône mentionne ensuite les fonds destinés à la guerre. Il n'y a personne dans toute la Chambre qui ne soit prêt à ouvrir les crédits nécessaires à la continuation de la guerre. Telle a toujours été notre attitude; nous nous proposons de la maintenir à l'avenir, et il ne saurait y avoir de doute là-dessus.

On s'est rebiffé contre la critique. Elle ne saurait soulever d'objection réelle. Par l'entremise du premier ministre, le Gouvernement nous a engagé à le critiquer. Lorsqu'on vous censure, vous ne sauriez, il va sans dire, être maître de juger de ce que le critique devra dire. Si l'on ne blâme, je ne puis être le juge. Mais lorsque la dépense publique se double ou se triple, lorsqu'on a peu d'égards pour la valeur de l'argent du moment qu'on peut obtenir ce qu'il faut pour la guerre, on devrait solliciter la critique et la dispenser. En Angleterre, de violentes critiques ont lieu tous les jours, et cela, bien que le gouvernement ait accueilli dans ses rangs une partie de l'opposition. Le peuple anglais est censé d'accord à appuyer le ministère, et si on sollicite et dispense la critique là-bas, combien plus nécessaire elle est en cette Chambre, et combien plus volontiers on devrait la demander, puisque le Gouvernement qui accomplit cette grande tâche se recrute dans un seul camp, tandis que la moitié de la population est rangée dans l'autre camp.

Le peuple se moquera de ceux qui se cabrent devant la critique ou considèrent comme peu digne et même frisant la trahison le simple fait de discuter les actes du Gouvernement dans les circonstances présentes aussi bien qu'en tout autre temps. Quelles que soient nos divergences d'opinion ou nos critiques, quelques erreurs, quelques fautes graves que l'on ait pu commettre, nous ne devons, pas oublier que c'est la poursuite de la guerre qui doit occuper la première place parmi nos préoccupations.

L'autre soir, je lisais quelque chose au sujet de l'oeuvre de la censure, sujet que certains députés ont abordé, si je ne me trompe. La rédaction des journaux s'est trouvée considérablement entravée: il était peut-être nécessaire qu'il en fût ainsi; mais je me suis fréquemment demandé ce que la censure a pensé de l'interview ou de la lettre que M. Holt, de Montréal, a fait publier.

L'hon. M. ROGERS: Sir Herbert Holt.

L'hon. M. GRAHAM: Après le discours de l'honorable député de Lambton-Ouest (M. Pardee), je crains presque de prononcer le mot "sir." Bien que cette interview ne fût manifestement qu'une verte critique de tout ce qui se rapporte à la guerre, la

censure n'en a pas, que je sache, soufflé mot. Peut-être a-t-elle échappé à son attention. Nous, qui sommes de plus modestes membres de la presse, nous nous voyons passablement gênés, et il me semble parfois que l'on ferme les yeux sur des choses fort importantes pour nous empêcher de publier de petits détails qui intéresseraient beaucoup le public sans nuire en aucune façon à la grande cause que nous soutenons.

C'est la première fois qu'il m'arrive de m'expliquer à la Chambre sur un fait qui m'est personnel et auquel je n'attache moi-même aucune importance; toutefois, mon silence étant susceptible d'être mal interprété par certains membres de la Chambre, et comme, surtout, mes honorables collègues de la gauche pourraient considérer que j'ai manqué de me défendre par la parole comme je devais le faire, je donnerai des explications.

L'autre soir, au moment où la discussion portait sur la commission des obus, le Solliciteur-général donnait à entendre que j'ai des intérêts dans l'une des compagnies visées par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley). Ce léger reproche, je reconnais que je le mérite.

Je suis porteur de quelques actions privilégiées de la cie dite "The Canada Foundries and Forgings". Mes actions ordinaires, je les ai depuis longtemps vendues à vil prix. Mes intérêts dans cette compagnie datent de longtemps avant qu'il fût question de guerre. Une vieille maison, la James Smart Manufacturing Company, faisait affaires à Brockville dès avant la venue au monde de certains membres de la Chambre. Il y a quelques années, les deux maisons l'une de Welland et celle-ci de Brockville décidaient de n'en plus former qu'une seule sous le nom de "The Canada Foundries and Forgings". Comme j'habitais à Brockville, on m'invita à acheter quelques actions, et plus tard, une vacance étant survenue dans le conseil de direction, je fus nommé directeur. Au moment de la déclaration de la guerre, j'étais depuis longtemps directeur de la compagnie, et c'est là chose dont je n'ai à m'excuser auprès de qui que ce soit.

Dans mon cas, on a le choix entre deux voies si l'on veut rester dans la vie publique; ou il faut entreprendre des affaires au dehors, ou il faut devenir malhonnête; or, j'entends poursuivre ma carrière d'homme public et, si je le peux, rester honnête; c'est pourquoi je continuerai à faire des affaires hors de cette enceinte parlementaire. Tant que ces affaires sont légitimes, elles ne regardent nul autre que moi, et, loin d'avoir à rougir de mes relations avec cette compagnie, je m'en enorgueillis comme je m'enorgueillis de ce qu'elle a accompli en fait d'obus.

Cette compagnie—ce n'est pas une réclame que je lui fais en ce moment—n'a pas eu, à proprement parler, à s'occuper de la fabrication des obus qui ont donné lieu à tant de discussion, de cette partie de l'ouvrage que l'on a fait payer $5.70 mais que, paraît-il, on fait maintenant faire à raison de $1.75. La compagnie dont je possède un très petit nombre d'actions fait le forgeage ou premier façonnage mécanique des obus; s'il ne se trouvait point d'établissement pour entreprendre ce travail-là, il ne se fabriquerait pas d'obus au Canada, il ne se ferait pas de travail à la machine.

Lorsqu'il fut question de faire fabriquer les obus au Canada—je parle en connaissance de cause—il se trouva relativement peu, fort peu de maisons, surtout parmi celles qui pouvaient faire le forgeage, pour tenter l'entreprise. Ayant toujours été étrangères à ce genre de travail, elles n'y comprenaient absolument rien, sans compter que nombre d'entre elles ne possédaient pas l'outillage nécessaire.

Quand notre conseil de direction fut saisi du projet, notre gérant nous demanda si nous nous lancerions dans l'entreprise. Certains directeurs avaient des craintes comme en avaient ceux d'autres compagnies, mais, prenant la parole en ma qualité d'homme public ayant à cœur l'intérêt des alliés, je leur dis que je ne saurais, en des temps comme ceux-ci, faire partie d'une compagnie industrielle incapable de courir un risque et de répondre à l'appel du Gouvernement qui lui demande de fabriquer des obus.

J'eusse été montré du doigt comme un homme indigne de la vie publique si je n'avais, étant donné ma position, usé de l'influence que j'étais en mesure d'exercer pour déterminer la compagnie dont je faisais partie à contribuer pour sa faible part au succès de l'entreprise. Elle se rangea à mon avis et sut s'acquitter de sa tâche de façon satisfaisante. Depuis, d'autres compagnies ont fait comme elle. Je ne crois pas me tromper en disant que la commission des munitions ne trouve pas à redire à ce qui a été fourni par la compagnie dont je fais partie; la commission des obus n'a jamais eu lieu, elle non plus, d'en discuter la qualité. Tant que l'on demandera des obus au Canada, cette compagnie, qui se distingue par la rare qualité de ses produits est bien certaine d'avoir des commandes

lors mêmes que certains établissements retardataires se trouveraient inactifs.

Je n'ai jamais sollicité de commandes à la commission des obus, je n'ai jamais vu aucun des commissaires à ce sujet. Petit actionnaire, je m'enorgueillis de la participation de ma compagnie à cette entreprise, de l'intérêt et de l'enthousiasme dont ses membres ont fait montre, ainsi que de leur empressement à répondre aux exigences de la commission des munitions en lui livrant les ébauches d'obus avec toute la diligence possible.

D'aucuns prétendent que les prix sont excessifs. Je ne connais pas les prix. La compagnie n'en a jamais fixé elle-même, elle a accepté ce qu'on lui a donné. En tout temps on la trouvera prête à discuter la question de prix avec la commission des munitions; on me dit même qu'elle l'a déjà discutée à différents temps.

Je n'insiste pas davantage sur un fait personnel. Qu'il me soit cependant permis de dire qu'à l'heure où nous sommes il n'est point, à mon avis, de producteur qui ne fournisse quelque chose aux alliés.

Sur les fermes, dans les manufactures et les ateliers partout où ils exercent leur activité dans le commerce et l'industrie, nos compatriotes accomplissent une chose dont une part va aux alliés. Il n'est de cultivateur, de négociant, d'artisan qui ne contribue de quelque manière au triomphe de la cause des alliés. Après la fourniture des hommes, c'est celle de munitions et des approvisionnements de l'armée qui est la plus indispensable.

On me demandera peut-être si je trouve matière à critiquer la commission des obus. Oui. Jusqu'à présent, la commission des obus et la commission des munitions n'ont pas encore reçu une seule fusée fusante. Voici en quoi on s'est, selon moi, trompé tout d'abord: le Gouvernement aurait dû faire faire, soit par la commission des munitions, soit par une autre entremise, le recensement des établissements industriels du Canada où l'on pouvait fabriquer les projectiles. Il aurait dû, en outre, après avoir fait faire des essais et s'être rendu compte de façon assez exacte du prix de revient, condamné à voir ses ateliers mis en réquisition, ou du moins à laisser servir une partie de ses installations à la fabrication de fournitures pour le compte des alliés, tout l'établissement qui aurait refusé d'aider. Pour obtenir le meilleur résultat possible, on aurait dû faire des manufacturiers qu'un seul groupe important bien organisé. Si les manufacturiers avaient été bien organisés et les commandes données de façon convenable, la production se serait accrue de 40 ou de 50 p. 100.

[L'hon. M. Graham.]

Je passe au bref examen d'un autre sujet. Jusqu'à présent, les commandes de matériel de guerre données aux Etats-Unis se chiffrent à $2,000,000,000. En voici quelques-unes:

| Compagnie. Matériel. | Montant brut. |
|---|---|
| Æina Exp.—Explosifs | $ 30,000,000 |
| Amer. Can—obus | 41,000,000 |
| Amer. Car & Fdy.—obus | 7,000,000 |
| Amer. Loco.—obus | 50,000,000 |
| Amer. Steel Fds.—Forgeage | 18,000,000 |
| Amer. Wool.—Tissus | 30,000,000 |
| Baldwin Loco.—Obus | 143,000,000 |
| Bethlehem—Divers | 300,000,000 |
| Can. Car & F.—Shrapnels | 146,000,000 |
| Crucible—Divers | 17,000,000 |
| Curtis Aero.—Aéroplanes | 15,000,000 |
| DuPont—Explosifs | 200,000,000 |
| Driggs-Sea.—Divers | 40,000,000 |
| Elec. Goat—Chaloupes, etc | 100,000,000 |
| Gen. Elec.—Matériaux | 69,000,000 |
| Hercules Powder—Cordite | 25,000,000 |
| Lackawanna Steel—Acier | 10,000,000 |
| N. Y. Air Brake—Shrapnels | 20,000,000 |
| Pressed S. Car.—Wagons, etc | 15,000,000 |
| Studebaker—Harnais, etc | 2p,000,000 |
| Westing, A. B.—Shrapnels, etc | 18,000,000 |
| Westing, Elec.—Fusils, etc | 94,000,000 |
| Total | $1,408,000,000 |

D'autres données portent le total à $2,000,000,000. Sans vouloir abuser du droit que j'ai de critiquer, je dois faire observer que l'on aurait dû, dans l'intérêt du peuple canadien, car nous ne faisons pas bande à part, nous sommes pas neutres, nous sommes du nombre des alliés—se renseigner sur le compte de chacun des établissements canadiens capables de façonner les articles de toute sorte pour le compte des alliés, et mettre ces établissements à l'oeuvre. Le reste des commandes aurait pu être alors donné aux industriels des pays neutres. Mais il se trouve que ce sont les Etats-Unis qui ont obtenu les grosses commandes, tandis que le Canada n'a que le reste. Parmi les commandes que les manufacturiers canadiens remplissent en ce moment, il en est qu'ils ont obtenues à New-York. C'est ce qui ne devrait pas être, et je reproche au Gouvernement de n'avoir su, dès le début, ou du moins dès que la question eut été portée à son attention, ni grouper les établissements industriels ni faire en sorte qu'ils eussent autant de commandes qu'ils en pouvaient remplir avant que l'on en donnât ailleurs.

A mon sens, le bureau de la guerre d'Angleterre n'est pas exempt de tout blâme, dans cette affaire. Parler ainsi peut paraître présomptieux de ma part, bien que j'entretienne une opinion contraire sur ce point—nous constituons une partie de ce vaste empire ; nous nous tenons épaule contre épaule avec les autres peuples qui complètent cet empire, travaillons de notre mieux et toujours prêt à faire tout notre possible sous tous les rapports, et le bureau de la guerre en descendant jusqu'à la commission des munitions au Canada, auraient dû accorder la préférence aux établissements manufacturiers canadiens—toutes choses égales d'ailleurs—dans tout ce que ces derniers peuvent fabriquer.

Je viens de parler de fusées et voici une critique à ce sujet. M. Flavelle, le président de la nouvelle commission des munitions, blâme certains manufacturiers canadiens pour non livraison, et dans la phrase suivante de son rapport il dit : Nous avons certainement une trop grande quantité d'obus. Donc, à en croire M. Flavelle, vu que nous manufacturons trop rapidement, ce serait un soulagement qu'on retardât l'exécution des commandes. Il n'accepte pas cette manière de voir, car d'un jour à l'autre il peut craindre que les commandes pour les fusées fusantes nous arrivent en grande hâte. Aujourd'hui, les Russes ont un surplus de fusées fusantes, et je ne puis voir pourquoi, avec l'organisation et l'effort voulus, on ne pourrait pas munir nos obus de fusées fabriquées par les Russes, vu que toutes sont destinées à la même fin.

Je blâme la commission des obus à cause du retard qu'elle a apporté à l'octroi des commandes pour la fabrication des fusées.

L'autre soir, mon honorable ami le solliciteur général a dit qu'on avait livré quelques obus. Il avait raison et il avait tort, ce qui lui arrive quelquefois au cours d'une même phrase. On a livré en petites quantités ce qu'on désigne par le numéro 100 ou par fusée percutante destinée aux obus explosifs, mais on m'a dit, il y a une semaine, qu'on n'avait jamais, au Canada ou aux Etats-Unis livré une seule fusée fusante. Certes, un peu de prescience aurait fait voir à la commission des obus l'absolue inutilité d'obus non chargés et que du moment qu'on se servait, en Angleterre, des fusées fusantes dont on pouvait disposer, nos obus ne serviraient à aucune fin pratique tant qu'on ne les aurait pas munis de nouvelles fusées. On a donné des commandes aux Etats-Unis, mais les usines voulues viennent à peine d'être terminées.

On organise présentement l'usine la plus considérable du continent américain pour la fabrication des fusées. C'est une usine merveilleuse que j'ai visitée mais qui n'a pas été assez tôt. Ce fut lorsque le Canada reçut la première commande d'obus que la commission des obus aurait dû s'enquérir partout dans le but de se procurer des obus complets et non pas des obus achevés en partie. On remédie à cela dans une certaine mesure, mais la commission des munitions laisse entendre qu'elle n'a plus besoin d'obus ou du moins, d'une production aussi rapide ; que nous devons suspendre la fabrication des obus, au Canada.

Jusqu'à ce que l'écart dans les fusées soit rempli, cela peut prendre une semaine ou un mois; ce qui peut aussi avoir pour conséquence de retarder de six mois la fin de cette guerre. Lorsqu'on demande des hommes et qu'on a besoin de soldats, il faut les équiper, leur fournir les munitions dont ils ont besoin et, si je ne me trompe, la cause principale des difficultés qui ont surgi jusqu'à présent—et cela est vrai surtout quant aux Russes—c'est le défaut de munitions et d'équipement. A ce point de vue, nous sommes descendus de plusieurs crans, au Canada, et à moins qu'on ne tente un grand effort pour hâter la fabrication des fusées, nous pouvons par cette erreur retarder de quelques mois la fin de la guerre, ce qui est une question très sérieuse. On a donné une commande de fusées fusantes au Canada, et je ne vois pas de raison qui empêche une compagnie du pays de finir les obus tout aussi bien que l'on fait les compagnies des Etats-Unis. On me dit que la compagnie qui a entrepris l'exécution de ce travail, au Canada, ne se contentera pas de rassembler les pièces des obus, mais qu'elle fabriquera elle-même plusieurs de ces pièces.

Une autre question qui peut présenter quelque difficulté est la rareté de l'acier. On m'informe que la production de l'acier pour la fabrication des obus n'est pas suffisante, et que nos fabricants canadiens ne peuvent fournir l'acier voulu en quantité suffisante. J'ignore s'il en est ou non ainsi, mais c'est le renseignement que me fournit un homme qui semble connaître assez bien l'industrie de l'acier. Un certain temps s'écoulera peut-être avant qu'on ait fait disparaître cet inconvénient, mais cela démontre qu'on n'a pas usé d'assez de prescience dans l'achat de l'acier. Il y a déjà quelques temps qu'on aurait où acheter de l'acier et cela, pour deux raisons: la première dans le but d'avoir l'a-

cier voulu sous la main et la seconde, pour l'obtenir à meilleur marché qu'au prix auquel on peut l'acheter, aujourd'hui.

Je ne me fais pas l'avocat des manufacturiers du Canada; parceque je possède quelques actions dans une compagnie, cela ne veut pas dire que je suis moi-même un fabricant, pas plus que le fait pour un autre membre de cette Chambre de détenir deux actions d'une banque ne fait de celui-ci un banquier. Mais depuis que cette guerre a commencé, les manufacturiers du Canada ont été portés à croire qu'on n'a pas protégé leurs intérêts autant que le Gouvernement aurait dû le faire.

Il y a un an, j'ai demandé au premier ministre de déposer sur le bureau de la Chambre certaines correspondances échangées entre l'Association des manufacturiers ou un de ses directeurs et lui-même. Le premier ministre m'a répondu que cette correspondance était confidentielle et qu'il ne pouvait la déposer que s'il en obtenait l'assentiment des personnes concernées.

La Chambre fut prorogée et je n'ai pas vu de correspondance. Mais ceci se trouvait dans cette correspondance, monsieur l'Orateur: les manufacturiers du Canada se plaignaient au premier ministre de ce que lorsqu'ils cherchaient à vendre des marchandises à quelqu'un, quel que fût le prix d'achat, à ce temps-là, ils se voyaient refuser le droit de vendre directement, de ce qu'invariablement ils étaient circonvenus par des intermédiaires qui désiraient vendre pour eux. A la demande qu'on leur en fit, ils indiquèrent un nombre de cas et ils adressèrent ce document au premier ministre. Cela se passait, il y a un an, précisément au début de la guerre; on n'a pas encore rendu publique cette correspondance mais c'en est la substance. Les manufacturiers de bonne foi se plaignirent de ce qu'ils considéraient constituer être un grief: qu'ils étaient forcés de vendre leurs marchandises par le concours d'intermédiaires. Lorsque je dis intermédiaires, je n'entends pas parler d'un représentant ou d'un agent ordinaire, non, je veux désigner cette catégorie de personnes à laquelle le ministre de la Milice a fait allusion l'autre jour, quand il a dit que le moment qui a marqué le début de la guerre a vu surgir de toutes les parties du Canada des gens qui prétendaient avoir le privilège de placer des commandes et de retirer le pourcentage attribué à ces derniers.

Cela s'est fait dans toutes les villes; les cas où l'on agite de cette façon ont été nombreux et les manufacturiers se sont plaints.

[L'hon. M. Graham.]

Je dis que les fabricants ont encore un grief contre le Gouvernement. Qu'il y ait eu des intermédiaires, cela ne fait de doute à personne, aujourd'hui; cet état de choses n'aurait jamais dû se produire, à plus forte raison dans un temps aussi sérieux que celui-ci. Les fabricants de bonne foi ont un grief contre ce Parlement en partie, c'est qu'on les a accusés ici d'avoir tenu une attitude qu'on pouvait prétendre malhonhête relativement à la fabrication de ces munitions. Au nom des manufacturiers de bonne foi—non pas en celui des compagnies "champignons" organisées dans ce but; non pas au nom des intermédiaires qui ont parcouru le pays cherchant à obtenir ou à placer des commandes, mais au nom des manufacturiers de bonne foi qui ont installé, à leurs frais, un nouvel outillage, qui n'ont pas reçu ce qu'ont réussit à obtenir les compagnies des Etats-Unis—une avance d'argent, mais qui ont placé leur propre argent—en leur nom, je l'affirme, on devrait tenir une enquête pour réhabiliter la bonne réputation des fabricants de bonne foi du Canada tout entier.

M. BENNETT (Simcoe): L'honorable député veut-il donner les noms des compagnies à qui la commission des munitions a avancé de l'argent? C'est la première fois que j'entends cette assertion; l'honorable représentant de Carleton (N.-B.) (M. Carvell) lui-même n'a pas fait d'affirmation dans ce sens.

L'hon. M. GRAHAM: Je donnerai privément à mon honorable ami le nom de cette compagnie.

M. BENNETT (Simcoe): Mais l'affirmation est publique.

L'hon. M. GRAHAM: Oh non! elle ne l'est pas. La question reste entre mon honorable ami et moi-même. Je sais que le fait est vrai et qu'on ne peut la mettre en doute. Je n'ai pas dit que la commission avait avancé de l'argent à des amis au Canada.

M. BENNETT (Simcoe): Pis que cela, l'honorable député a dit que la commission avait avancé de l'argent à une compagnie des Etats-Unis.

L'hon. M. GRAHAM: Je dis que dans un cas que je connais la commission des munitions a avancé de l'argent à une compagnie des Etats-Unis pour un produit spécial, ce que j'expliquerai à mon honorable ami. Je sais que le fabricant canadien n'a pas reçu d'avance de deniers. Je ne me

plains pas de cela. Mais la bonne réputation des manufacturiers ayant été mise en doute. Je crois exprimer les sentiments de ces derniers en demandant au Gouvernement d'accorder une enquête complète. S'il est établi qu'un seul manufacturier canadien a commis quelque malhonnêteté en ce qui a trait à la fabrication des munitions, je voterai pour qu'on l'oblige de remettre ce qu'il a reçu, par fraude et malhonnêteté.

On a dit qu'on ne saurait bien tenir cette enquête sans intervenir dans les actes du gouvernemnt impérial, parce que c'est l'Angleterre qui a fourni l'argent. A l'appui de cet argument, on a rappelé comme précédent la guerre Sud-africaine. Nous avons d'abord la parole de l'honorable ministre de Finances (sir Thomas White) que le peuple canadien paiera, au moins, une partie de l'argent dépensé. La question est donc réglée sur ce point. Mais je veux citer les témoignages de deux personnes que toute la Chambre, j'en suis certain, tiendra pour dignes de foi. Je rappellerai d'abord, à propos de cette question, le témoignage de l'honorable député qui vient de quitter la Chambre (M. W. F. Maclean) (York-sud) et lorsqu'il était entendu que le trésor anglais fournirait tout l'argent dépensé mais que le Canada n'en contribuait pas un seul dollar. Cet honorable député disait alors:

Ceci est une nouvelle doctrine de Gouvernement responsable. A mon avis, un ministre doit être tenu strictement responsable de tout ce qu'il faut comme chef du ministère et je n'accepterai pas tranquillement, et sans la contester cette nouvelle doctrine de responsabilité, ou plutôt d'absence de responsabilité. On peut apporter des raisons pour ne pas déposer les documents demandés, mais pas celles que l'on vient de donner.

Je donne une autre autorité qui devra être, je crois, de premier ordre dans le moment; de fait, je ne crois pas que l'on puisse la contester.

L'hon. M. ROGERS: Quelle en est la date?

L'hon. M. GRAHAM: 3 mars 1903, à l'occasion des dépenses pour la guerre sud-africaine. J'en donnerai une autre, qui établit clairement que le cabinet doit être tenu responsable de ses actes. M. Hughes, de Victoria, aujourd'hui sir Sam Hughes, ministre de la Milice, disait:

La bonne réputation du Canada est en jeu. Il y a eu des scandales très graves au sujet des achats, d'avoine, de foin et de chevaux.

On n'est pas surpris.

Je veux que l'hon. ministre comprenne que lorsque le Gouvernement donne des ordres à des fonctionnaires payés par le peuple, nous avons le droit de nous enquérir au sujet de leur conduite. J'espère que le très hon. Premier Ministre descendra de ses grands chevaux —non pas les chevaux achetés pour $40 et revendus à l'Etat $150—et qu'il nous donnera les renseignements demandés.

Si j'en avais le temps j'aimerais à retoucher un peu ces paroles, et les appliquer aux circonstances présentes. Comme tout cela sonnerait bien. Nous aurions les chevaux, le foin, l'avoine, enfin presque la nomenclature complète.

Voilà ce que disait en 1903 l'honorable ministre de la Milice actuel, alors qu'on ne pouvait prétendre que le Gouvernement eut dépensé de l'argent appartenant au Canada. Mais au cas où vous ne voudriez pas accepter ces autorités, parce que j'admets qu'il peut y avoir dans le Gouvernement actuel des ministres qui n'acceptent pas la dernière autorité que j'ai citée, et je ne crois pas qu'un seul membre du cabinet acceptera la première...

L'hon. M. ROGERS: Vous pourriez nous dire la réponse que l'on a faite au général Hughes.

L'hon. M. GRAHAM: Aucune réponse n'a été donnée au général Hughes, parce que l'on n'avait pas dépensé d'argent venant du trésor du Canada; c'était l'argent du Gouvernement impérial; mais aujourd'hui une partie des fonds que l'on dépense est notre argent, et nous avons le droit de connaître l'emploi qui en a été fait.

Mais je veux donner une autorité plus élevée à laquelle tout le monde se soumettra. Ainsi que l'a dit le ministre de la Milice c'est le modérateur du cabinet; lorsque les autres ministres s'écartent des bons sentiers, le premier ministre les remet dans le droit chemin.

Voici ce qu'il disait en 1903:

Le ministre de l'Agriculture a agi dans toute cette affaire en sa qualité de ministre de la couronne, ou en sa qualité personnelle. A-t-il conduit toute cette opération en sa qualité personnelle, fournissant ses propres employés, et comme s'il se fut agi d'une affaire personnelle entre lui et le gouvernement impérial? S'il en est ainsi, nous n'insisterons pas sur la motion. Mais si, au contraire, il a fait la chose en sa qualité de ministre de la couronne, et parce qu'il occupait la position de ministre de l'Agriculture, nous ne voyons aucune raison pour que tous les renseignements demandés ne soient pas déposés sur le bureau de la Chambre.

Le ministre des Finances n'a fait valoir aucune raison valable pour justifier son refus. Si je comprends bien, le ministre de l'Agriculture

a agi dans toute cette affaire en sa qualité officielle, pour le compte et au nom du gouvernement impérial, se servant des employés sous sa juridiction, qui sont payés à même les revenus du pays, et je ne puis vraiment pas comprendre quelle raison on peut avoir de refuser de fournir les renseignements demandés. Ces renseignements ne peuvent nuire en aucune manière aux intérêts du gouvernement impérial; ils sont en la possession du Gouvernement et la Chambre devrait les connaître.

L'hon. M. BURRELL: C'était après la guerre.

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami veut se justifier en disant que l'état de guerre dure encore.

Lhon. M. BURRELL: Oui, cela à une grande portée.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne vois pas pourquoi, comme je l'ai dit précédemment, nous devrions laisser piller le trésor en temps de guerre.

M. NICKLE: Prétendez-vous que si ces dépenses étaient entièrement payées par le gouvernement impérial, il n'y aurait pas lieu de faire une enquête.

L'hon. M. GRAHAM: Je n'ai pas prétendu cela. Je disais que ceux qui composent le Gouvernement aujourd'hui prétendaient en 1903 que bien que l'argent dépensé provenait des fonds du trésor impérial, le Parlement canadien avait tout de même le droit de s'enquérir de la manière dont les fonctionnaires ou les ministres canadiens avaient employé. Mais dans le cas présent, du moment qu'il est admis qu'une partie au moins de l'argent est de l'argent du Canada, la raison n'existe plus et il n'y a pas de raison, je crois, constitutionnellement, régulièrement ou autrement, pour que le Parlement canadien n'ordonne pas une enquête ?

J'arrive maintenant à la question de recrutement. Je crois que le recrutement se fait à l'heure actuelle d'une façon absolument satisfaisante. On nous compare à d'autres pays—et je serai peut-être en désaccord ici avec quelques-uns de mes bons amis—au sujet du recrutement et autres questions. Mais ces pays sont dans des conditions différentes des nôtres. Ils n'essaient pas, comme nous, à fournir aux alliés, des vivres et des vêtements dans la mesure de nos forces, et aussi de grandes quantités de munitions, à part les soldats. Et nous devons tenir compte du fait qu'il nous faut garder des bras pour cultiver les champs, si nous voulons continuer à produire; il en est de même pour nos manufactures, et de plus que notre commerce doit se continuer comme auparavant, si nous ne voulons pas que notre commerce périclite. Si la faillite commerciale et financière nous frappait nous serions plutôt un fardeau qu'une aide aux alliés.

Si l'on tient compte de toutes ces conditions, je crois que le recrutement s'est fait d'une façon merveilleuse, et j'ai la plus grande confiance qu'à mesure que la nécessité se fera sentir, notre population s'élèvera à la hauteur de la situation et donnera tous les soldats qu'elle pourra donner pour aider dans cette grande tâche.

On a dit que les jeunes Canadiens nés au pays ne se sont pas enrôlés avec autant d'entrain que nos jeunes amis d'outre-mer. C'était absolument dans les commencements. Les jeunes gens des vieux pays étaient fils de militaires. Quelques-uns d'entre-eux avaient servi dans la milice eux-mêmes. Ils avaient été élevés dans l'atmosphère de la guerre, qui n'était pas nouvelle pour eux, et dès l'instant qu'ils ont entendu le clairon d'appel, ils ont su ce que cela voulait dire, et ils ont abandonné leurs emplois, ils se sont rangés sous les drapeaux, et sont partis pour la guerre. Je dis donc que tout honneur est dû à ces volontaires nés en Angleterre pour avoir été les premiers à s'enrôler en très grand nombre dans nos bataillons.

Quant à nos jeunes canadiens ils ont été élevés dans une atmosphère de paix; leurs conquêtes étaient des conquêtes pacifiques dans le commerce et l'industrie, et ils n'avaient jamais songé à la guerre. Il a fallu quelque temps pour leur faire comprendre ce que c'était que l'appel aux armes, et quelle en était la nécessité. Mais monsieur l'Orateur, après qu'ils eurent lu, réfléchi et compris, leur patriotisme s'est manifesté fortement. On a vu qu'ils avaient le cœur à la bonne place, et aujourd'hui nos jeunes canadiens se portent en masse sous les drapeaux, et s'enrôlent aussi vite qu'on peut le désirer.

Mon honorable ami qui m'a précédé a discuté les difficultés du recrutement dans la province de Québec. On me pardonnera d'en dire quelques mots, bien que je puisse franchement vous dire, monsieur l'Orateur, que les difficultés de recrutement, si difficultés il y a, ne sont pas seulement restreintes à la province de Québec, et je vois en face de moi des honorables ministres qui sont arrivés au pouvoir sans avoir rendu aucun service personnel à l'empire en dehors du Canada, ce qui est le programme du parti nationaliste-conservateur, et je suis loin d'être sévère.

Dans la résolution dont nous avons entendu la lecture, on refusait tout service, soit en argent soit en soldats, mais un peu plus tard on paraît s'être un peu écarté de ce principe, bien que je n'en aie jamais entendu d'explication. Dans tous les cas je leur donnerai le bénéfice du doute, et je résumerai en un mot cet article du programme sur lequel ils ont été élus, programme refusant tout service personnel à l'Empire, à moins que ce ne fut pour le Canada. Il est peut-être vrai qu'ils se sont repentis depuis, mais si ces vingt et un députés ne l'avaient pas fait, il est probable que le Gouvernement actuel ne serait pas monté au pouvoir. Si ces vingt et un avaient été libéraux nos honorables amis de la droite ne seraient pas au pouvoir.

M. BENNETT (Simcoe): Mon honorable ami croit-il que cela a eu une grande influence sur les électeurs de l'Ontario, où le parti libéral a reçu son coup de mort.

L'hon. M. GRAHAM: Nous l'avons reçu un peu partout mais plus fort dans l'Ontario; cependant, je ferai remarquer à mon honorable ami que deux députés ont été élus dans l'Ontario sur le programme: " pas de marine canadienne ", et que M. Bourassa est allé dans leurs comtés et leur a fait accepter son programme.

Je répète donc que si ces vingt et un députés siégeaient à la gauche, le ministère ne pourrait pas se maintenir vingt-quatre heures, et je m'en tiens là. J'ai mentionné ce fait simplement comme prélude à ce que je vais dire—il ne suffit pas aux ministres de dire: Nous sommes saufs aujourd'hui. Ceux qui pourraient le mieux faire du recrutement aujourd'hui dans la province de Québec seraient ces vingt et un députés, s'ils allaient aujourd'hui dans les endroits où ils sont passés en 1911, dire aux jeunes qu'ils étaient alors dans l'erreur, et que les jeunes gens ont un devoir personnel à remplir. Il ne suffit pas qu'ils le disent dans cette Chambre car les jeunes gens ne les entendront pas. Je vais faire part à la Chambre d'une expérience personnelle. Je connais les Canadiens français peut-être aussi bien qu'aucun autre membre de langue anglaise de cette Chambre, parceque j'ai eu beaucoup de rapport avec eux.

J'étais à Montréal, il y a quelques semaines, et j'ai causé avec trois ou quatre jeunes gens très brillants et de haute éducation. Nous avons commencé par discuter la question du recrutement, et ils ont vivement relevé certaines assertions des journaux de la province d'Ontario. Je les exortais à s'enrôler, lorsque l'un deux se tourna vers moi et me dit: "Voici, monsieur Graham, l'autre côté de la question. En 1911, j'avais tout juste dix-sept ans, l'âge impressionable. A la porte de mon église, d'où je venais de sortir, un homme qui est aujourd'hui ministre assurait, dans les termes les plus énergiques, que l'Acte de l'Amérique britannique du Nord ne nous requiert pas, non plus que la loyauté ni quoi que ce soit, de prendre part à d'autre guerre que pour la défense de nos côtes Etant jeune, cela m'a frappé, et cet incident n'est pas encore sorti de ma mémoire. Or, cet homme qui émettait des opinions que l'on n'a jamais condamnées, je vois qu'il est devenu un des membres du Gouvernement fédéral, et je me demande s'il peut être sincère en me priant de m'enrôler en 1915?" C'est ainsi que raisonnait ce jeune homme. Je n'insisterai pas là-dessus, mais je dirai au Gouvernement et à ceux qui l'appuient que le seul moyen de réparer le mal fait dans la province de Québec, ce sera que ces messieurs parcourent la province comme ils l'ont fait en 1911 et qu'au lieu d'y prêcher l'abstention, ils s'efforcent de faire comprendre aux jeunes que c'est pour eux un devoir et un honneur de s'enrôler ; qu'en un mot, ils désavouent, autant que possible, ce qu'ils ont dit en 1911.

J'arrive maintenant à une autre chose, qui, je le crois, nuit au recrutement dans la province de Québec, et ce sont les remarques faites par les journaux d'Ontario. Rien ne m'empêche de parler librement sur cette question, étant moi-même associé à la presse. Ce n'est pas par des injures que l'on fera avancer l'œuvre du recrutement. Vous n'arriverez à faire faire quoi que ce soit à un jeune Canadien en l'injuriant, mais vous pouvez l'amener à faire quoi que ce soit si vous lui démontrez tout d'abord que cela est bien. Dans cette province d'Ontario, où nous faisons montre d'une loyauté qui pour être suffisamment expressive, demande parfois que nous portions sur nous le pavillon anglais, il a paru dans certains journaux de Québec, des articles qui entravent le recrutement dans cette dernière province, au point de constituer un empêchement qui ne le cède qu'à celui dont j'ai parlé déjà. J'adjure la presse d'Ontario d'arrêter ses médisances, et de ne se souvenir que d'une chose, à savoir que nous sommes ni des Français ni des Allemands, ni des Ecossais ni des Anglais, mais des citoyens du Canada prêts à se

battre pour la grande cause qui nous intéresse si profondément.

Nous avons, monsieur l'Orateur, nos propres ennuis dans la province d'Ontario en ce qui concerne le recrutement. Quand j'arrive parmi des cultivateurs, chacun me demande ce qu'il va faire. L'un d'eux me disait: "Mes fils sont tous partis pour l'Ouest moins un, et il faudra ou que je réduise au minimum la production de mes champs ou que je garde celui-ci avec moi ; autrement, vous aurez à me trouver de l'aide. Que vais-je faire?" Vraiment, monsieur l'Orateur, quoi que j'aie fait pendant quelques mois le peu que je pouvais dans la province d'Ontario, cet incident m'a pris au dépourvu. Je crois le moment arrivé pour ceux que cela concerne de dire à ces jeunes gens quel est leur devoir dans les circonstances.

J'en ai rencontré qui m'ont dit: Nous voulons bien nous enrôler, et nous le ferions avec plaisir, mais voici la situation: si je pars je laisse mon père absolument seul sur une ferme de 100 acres, et la production s'arrêtera." Dans telles circonstances, je ne suis pas sûr qu'un homme n'ait pas le droit de rester chez lui. Il faut garder son sang-froid dans une affaire comme celle-ci, et s'efforcer d'agir selon que les circonstances le commandent; et, s'il vaut mieux qu'il continue à prôuire pour aider à nourrir les alliés, il est douteux qu'un homme doive s'enrôler, car il pourrait remplir chez lui une tâche tout aussi précieuse.

J'ai été dans une usine pour y discuter cette affaire avec le patron. J'entre dans les détails car, depuis le mois d'août, je n'ai fait presque rien autre chose que d'assister à des réunions patriotiques ou de recrutement. Il m'a dit : ' Nous fabriquons des obus, des vêtements, des chaussures, selon le cas. Voici notre commande, et cela presse. Qu'allons-nous faire? Mon fils, est prêt à partir, comme d'autres de ma fabrique, mais s'ils s'en vont, il me faudra quelqu'un pour les remplacer, ou la production s'arrêtera." Voici ce que j'ai répondu à ce fabricant: "Est-ce que ce travail ne pourrait pas s'exécuter par des personnes qui ont passé l'âge d'être soldat?" J'ai été amené dans une fonderie où il se faisait un travail considérable. On y pressait les ouvriers, car il fallait aller très vite. Cet homme m'a dit: "Il faut quelqu'un de jeune pour ce martelage; un homme âgé serait incapable de le faire. Si je laisse partir ceux-ci, je diminue le rendement de ma fabrique, et la commission des munitions exige que je me hâte."

[L'hon. M. Graham.]

Vous voyez qu'il y a là de grandes difficultés à surmonter.

Il y en a d'autres, et ceci est une question qui m'a été faite au cours de la semaine dernière. Ceux qui partent ne sont pas sûrs de la situation dans laquelle veut se trouver leurs familles. Je ne dis pas cela dans le but de critiquer, mais je veux simplement signaler la chose à l'attention du cabinet et de celui qui administre le fonds patriotique. On demande à un homme qui a de la famille de s'enrôler. Il cherche immédiatement à savoir si l'on protègera sa famille. On lui dit que le Gouvernement pourvoit de diverses manières aux besoins de ces familles et que le fonds patriotique y contribue dans une certaine mesure. Mais, avec les arrangements actuels, si le fonds patriotique baisse, la famille reçoit moins, et ce n'est pas le moyen d'obtenir des recrues. C'est là une des difficultés que nous avons à surmonter J'approuve que le fonds patriotique recueille autant d'argent que, dans sa générosité, le peuple du Canada voudra bien lui fournir; mais je dis que c'est le devoir d'un gouvernement engagé dans une guerre comme celle-ci d'être en mesure de dire à chacun de ceux qui partent pour le front, et non seulement dire mais garantir l'exécution de cette promesse, que la femme et les enfants de l'enrôlé recevront une somme connue à l'avance. Il ne saurait être question pour le fonds patriotique de garantir quoique ce soit à la famille de cet homme pendant son absence. Les arrangements actuels militent contre le recrutement, et je fais cette observation par pure obligeance. Cela aiderait beaucoup au recrutement par tout le Canada si l'administration voulait bien fixer une somme suffisante pour entretenir la famille du soldat, et si l'on garantissait ce dernier que le Gouvernement verra à faire exécuter cette promesse. Le soldat saurait alors que sa famille n'aura pas à dépendre de la bienveillance de voisins dont la compassion pourrait s'amoindrir, laissant cette famille au dépourvu.

J'ai une autre remarque à faire relativement aux divers fonds, et je la fais en connaissance de cause. Il y a trop de gens qui passent le chapeau. Je n'entends point par là que l'on doive faire moins d'efforts, mais il est temps, je crois, que le Gouvernement fasse passer les dons du public par des voies bien définies, et qu'il concentre les efforts de chacun. Permettez-moi de vous dire ce que j'ai vu de mes yeux. J'ai parlé dans différentes villes en faveur du recrutement et du fonds patriotique. Dans certaine ville, j'ai vu qu'il y

avait deux camps, dont l'un travaillait pour un fonds et l'autre travaillait pour un autre. Il y avait querelle entre les deux, et chacun dépensait son énergie à lutter contre son voisin, au lieu de la dépenser à recueillir de l'argent pour cette noble cause. Ailleurs, et ceci est arrivé dans plus d'une ville, on me priait de parler devant ce que l'on pourrait appeler un groupe d'opposants: deux camps s'étaient organisés dans le but de recueillir des fonds, et chacun d'eux s'efforcait d'obtenir que sa réunion eût lieu avant celle de l'autre. Nous avons failli un jour, bien innocemment, un ministre de la Couronne et moi, être dans de beaux draps. Je crois qu'il est grand temps que le cabinet prenne, autant que possible, dans ses mains la direction de ces groupes divergents et indique par quelles voies ces fonds devront passer, afin que le public sache, quand une personne demande de l'argent, si elle est bien autorisée à le faire, et sache que cet argent ira à sa destination.

Il y a un autre point auquel je désire toucher. Je crois que c'est une erreur de faire sentir aux femmes de nos soldats qu'il leur est fait un traitement de faveur quand elles reçoivent cet argent. Je connais des familles qui ont une fierté de bon aloi, car il y a dans ces familles de nobles cœurs et de nobles esprits. Avec les meilleures intentions du monde, avec un vif désir de se rendre utiles, certaines dames vont dans ces familles et, sans le savoir, elles font penser que c'est l'aumône qu'elles font à des gens qui, par leur faute sont à la charge de la municipalité ou de l'Etat. Ce n'est pas de cette manière que doivent se distribuer les fonds recueillis. Tout homme qui va au front gagne son argent plus que nous qui sommes à la maison, et sa famille a droit à cet argent. Personne, par conséquent, n'a le droit de traiter la famille de ce soldat comme s'il s'agissait d'une aumône qui lui serait faite. Les femmes de ces soldats ne sont pas à la charge du public. C'est une dette de gratitude que leur doit le peuple du Canada. Elles ne doivent absolument rien au public. Il devrait être pris des mesures pour que les femmes de ces soldats sentent qu'elles sont les égales au moins de celles qui les visitent et qui leur apportent de l'argent. Mais ce n'est pas ainsi que les choses se passent à l'heure qu'il est. Quelques-uns m'ont dit qu'ils refuseraient de s'enrôler tant que les familles seraient traitées de cette façon, comme par charité et parce que le soldat serait rendu coupable de quelques faute.

Il y a autre chose que j'aimerais à dire touchant cette habitude de passer le chapeau.

Le ministre de la Milice est absent; mais je vais élucider ma pensée. Presque chaque bataillon, me dit-on, a besoin de quelques articles que ne lui fournit point le Gouvernement. Pourquoi le Gouvernement ne fournit-il pas ces articles, s'ils sont nécessaires? Pourquoi une compagnie demandait-elle à un civil de lui donner une batterie de cuisine pour préparer les aliments des soldats?

L'hon. M. REID: Si je ne me trompe, le Gouvernement fournit les cuisines.

L'hon. M. Graham: Non. Je croyais avoir sous la main une coupure de journal, mais je ne puis le trouver. Cet article disait que, dans le comté de Lanark, non loin d'ici, on mit une question aux voix, au conseil municipal de Perth, ou peut-être était-ce au conseil de comté. On avait suggéré au conseil de voter une somme affectée à l'achat d'une cuisine pour un bataillon local. La proposition fut adoptée d'égalité de voix. Ceux qui s'opposaient à la motion disaient qu'ils voulaient bien consentir tous les sacrifices possibles pour le pays, mais qu'à leur avis, le Gouvernement avait le devoir de fournir ces cuisines.

L'hon. M. REID: Le Gouvernement est en train de donner des commandes pour ces cuisines.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne veux pas commettre d'indiscrétion; mais je dois dire qu'on sollicite de l'argent pour l'achat de ces cuisines.

L'hon. M. REID: Cela m'étonne.

L'hon. M. GRAHAM: Moi aussi. Le Gouvernement devrait fournir ces cuisines. S'il le fait, les bataillons l'ignorent. Je parle en toute sincérité; parce que, la semaine dernière, on sollicita des deniers d'un certain homme public pour l'achat d'une cuisine et il contribua à l'œuvre, bien qu'il fût convaincu que le Gouvernement avait le devoir de fournir cette cuisine.

L'hon. M. REID: Le Gouvernement le fait.

L'hon. M. GRAHAM: Le Gouvernement ignore peut-être qu'on sollicite des dons du public. Le Gouvernement devrait concentrer et réunir ces fonds et faire savoir au public que l'Etat subvient à ces besoins. Alors on pourrait réserver ce fonds patriotique pour le confort des familles, pour venir en aide à ceux qui sont victimes de sinistres, bref pour la foule d'autres besoins

qui se font sentir dans les familles, ou chez les soldats et qu'on ne saurait prévoir législativement.

Un mot sur les enseignements qui se dégagent de cette guerre. Un des premiers enseignements, c'est que les cultivateurs canadiens, par un effort surhumain, ont réussi, l'an dernier à accroître leur production.

Pénétrez dans quelques foyers de la province d'Ontario—et c'est une observation d'application générale—et vous constaterez que, à la demande des autorités constituées, les cultivateurs travaillent plus longtemps et plus ferme qu'ils ne l'ont fait par le passé et cela afin de produire davantage. La même observation s'applique aux manufacturiers canadiens qui ont prouvé qu'ils peuvent faire diligence et concurrence avec ceux des autres pays. Tantôt j'ai critiqué le ministère de la guerre mais je suis surpris que la Grande-Bretagne ait pensé que nous ne pourrions rien faire ici en matière de fabrication.

Je me souviens avoir lu, il n'y a pas si longtemps, un document que le premier ministre avait déposé sur le bureau de cette Chambre, transmis par le premier lord de l'amirauté, et disant pourquoi nous ne saurions construire de navires au pays. Voici deux des raisons alléguées: d'abord, il faut un terrain bien solide pour l'établissement de chantiers de construction maritime; puis, il faut des grues de 150 tonnes de capicité pour la manutention des vaisseaux. Voilà les deux raisons alléguées par l'amirauté elle-même, et lorsque le Gouvernement canadien les eut approuvées, il va sans dire que le War-office pensa que nous étions incapables de construire des grues de 150 tonnes de capacité. On nous a pris au mot, et voilà peut-être pourquoi on a dit à la Russie et à la France: "Allez aux Etats-Unis; le Canada dit qu'il ne peut rien faire". Je n'en dirai pas davantage, me bornant à ajouter que lorsqu'un individu quitte le droit sentier, on ne saurait dire où cela aboutira. En acceptant ces raisons alléguées pour l'impossibilité de construire des navires au Canada, jamais le Gouvernement n'eût pensé que le Canada par ses établissements donnerait lui-même un démenti catégorique et prouverait au monde entier qu'au Canada, artisans et ouvriers peuvent tout faire avec les machines ce qui se fait ailleurs.

Une autre chose que la guerre nous a apprise c'est que la politique navale de ce gouvernement n'est d'aucune utilité en temps d'épreuve. Si la politique du très honorable député qui siège à ma droite (sir Wilfrid Laurier) n'eût pas été répudiée par le Gouvernement, le ministre de l'Agriculture (M. Burrell) ne se serait pas trouvé dans des difficultés comme celles qu'il a eues à surmonter en Colombie-Anglaise.

Cela m'amène à la question des sous-marins. Je vais la discuter à un autre point de vue, parce que j'essaye de me placer à un angle sous lequel on n'a pas encore envisagé la question. Je ne dirai pas qu'on a payé trop cher les sous-marins ou qu'ils ne valaient rien. Je prendrai sir Richard McBride au mot et ferai suivre sa déclaration de preuves fournies par le ministre de l'Agriculture. En premier lieu je poserai la question: avait-on besoin de sous-marins? Oui. Pourquoi en avait-on besoin? Parce que la côte de la Colombie-Anglaise était dépourvue de tous moyens de défense. Je crois que sur ce point je partage l'opinion de sir Richard McBride et du ministre de l'Agriculture. Pourquoi était-elle dépourvue de défense?

L'hon. M. REID: Le "Rainbow" était là.

L'hon. M. GRAHAM: Si l'honorable député veut bien lire le discours du ministre de l'Agriculture, il verra que le ministre a dit que ce navire était quelque part ailleurs. La côte de la Colombie-Anglaise était exposée, parce que le ministre l'a dit. L'action de sir Richard McBride en achetant deux sous-marins—il n'a pas exposé les raisons, mais s'est empressé d'acheter—le Gouvernement doit l'accepter comme une preuve que les sous-marins étaient nécessaires. S'ils n'étaient pas nécessaires, c'était une chose terrible de les acheter sans autorisation. Ils étaient nécessaires, mais de crainte que vous ne pensiez que sir Richard McBride ne se soit égaré et emballé et ne connût réellement pas la situation, je voudrais vous donner une autre preuve que la côte de la Colombie-Anglaise était nue...

L'hon. M. LEMIEUX: Soyez convenable.

L'hon. M. GRAHAM: Dépouillée entièrement de tout ce qu'elle ait jamais eue en fait de défense.

Un DEPUTE: Prête à nager.

L'hon. M. GRAHAM: Je désire citer les paroles du ministre de l'Agriculture pour être sûr du terrain sur lequel je me trouve.

L'hon. M. BURRELL: Soyez sûr d'avoir la date exacte.

L'hon. M. GRAHAM: Page 337 des Débats (version française)—je vais citer le dernier discours de mon honorable ami, parce qu'il exprime très exactement son état d'esprit—le ministre de l'Agriculture a dit:

> Je sais que mon honorable ami ne demanderait pas mieux que de parler pendant une demi-heure à ce sujet; mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. Quand la vie d'un homme est sérieusement menacée, et que, pour échapper à la mort, un fusil est la seule arme sur laquelle il puisse mettre la main, il lui importe peu de savoir combien coûtera ce fusil: dix, quinze ou vingt dollars. Il le paye sans se préoccuper de ce qu'il lui coûte. Je ne puis comprendre que mon honorable ami refuse de faire la part de la situation du moment en Colombie-britannique. Il doit savoir, comme quiconque dans cette Chambre, qu'au moment où cette opération se faisait, la déclaration des hostilités était une affaire de quelques heures, que le temps manquait pour de longues négociations, même si l'on avait disputé le prix de ces bateaux. Leur acquisition s'imposait. Pour moi, je sais quelle était alors, à Victoria et à Vancouver, la situation, et je sais combien sérieusement le peuple était alarmé. Il était non seulement possible mais probable que la flotte allemande du Pacifique eût le dessein de venir bombarder les villes de Victoria et de Vancouver.

Comme l'a dit le chef de l'Opposition en 1910 voilà précisément ce qui pouvait nous arriver, voilà le désastre qui aurait pu éclater, et si les côtes de la Colombie-Anglaise et de l'Atlantique n'étaient pas garnies de navires afin de se protéger, des croiseurs ou des cuirassés pouvaient pénétrer dans leurs ports et les détruire avant l'arrivée du secours de la flotte impériale. Mais le ministre de l'Agriculture—et il a plus responsabilités à l'égard de la Colombie-Anglaise que quiconque en cette Chambre—tourna alors la chose en ridicule.

L'hon. M. BURRELL: Non pas.

L'hon. M. GRAHAM: A moins que cet achat de sous-marins ne puisse être qualifié de déviation, il répudia la politique qui assurait la protection de la côte du Pacifique, et se rallia à la politique de contribution, qui devait laisser la côte dénudée, ainsi qu'on l'a bien vu quand la guerre a éclaté.

L'hon. M. BURRELL: Je ne ferai pas de discours, car j'en ai déjà prononcé un. Mon honorable ami s'efforce toujours d'être loyal, et je suis certain qu'il veut l'être en ce moment. Je n'ai jamais été partisan d'une politique de contribution. Lors du débat qui s'est élevé au sujet des défenses de la Colombie-Anglaise, je crois que mon honorable ami pourra constater que j'ai dit alors que la politique Laurier d'une unité navale sur chaque océan sans un seul dreadnought ne signifiait rien, et que si mon honorable ami avait adopté la politique proposée en premier lieu par l'amirauté, c'est-à-dire d'une seule flotte sur la côte du Pacifique, il aurait probablement reçu un grand nombre d'adhésions.

L'hon. M. GRAHAM: Nous trouvons de l'appui pour tout ce que nous ne faisons pas, et on nous refuse toute approbation pour tout ce que nous faisons.

Quand mon honorable ami a accepté de faire partie du Gouvernement qui avait promis d'abroger la loi du service naval du Canada et avec elle tout ce qui avait trait à la construction des navires, son action ne pouvait être interprétée autrement que, jusqu'au moment actuel, à moins que l'achat des sous-marins puisse être reconnu comme un égarement, il avait adhéré fermement à une politique qui demandait des navires pour la marine impériale mais aucun bâtiment canadien pour la côte du Pacifique.

La politique qui a porté au pouvoir le Gouvernement, avec l'appui d'une partie de la province de Québec était celle-ci: Pas de protection navale pour les côtes du Canada. Cela comprenait la Colombie-Anglaise. Et si cette province s'est trouvée sans défense et si elle est privée de défense aujourd'hui, à part ces deux sous-marins, ce n'est pas la faute des députés qui siègent actuellement dans l'opposition, mais de ceux qui sont assis en face de nous, y compris le ministre de l'Agriculture (M. Burrell) qui par suite de l'alliance, expliquée ici aujourd'hui par un des nationalistes, n'ont pas osé donner leur appui à la marine canadienne, mais ont promis d'abroger la loi du service naval.

M. MIDDLEBRO: La politique de sir Robert Borden tendant à renforcer la flotte dans la mer du Nord, n'a-t-elle pas eu pour résultat de chasser de l'océan tous les croiseurs allemands, de sorte qu'il n'est plus nécessaire d'avoir de croiseurs?

L'hon. M. GRAHAM: Le dernier croiseur allemand qui a été chassé de l'océan, l'a été par la marine australienne et nous aurions dû en avoir une pareille.

M. MIDDLEBRO: L'honorable député n'a pas répondu à ma question. La politique qui consistait à renforcer la grande flotte de la mer du Nord n'a-t-elle pas eu comme résultat de débarrasser l'océan de tous les croiseurs étrangers, avec la consé-

quence qu'il n'est plus maintenant nécessaire d'avoir des croiseurs?

L'hon. M. GRAHAM: Quant aux croiseurs, celui dont veut parler le ministre de l'Agriculture, c'est l'"Emden" probablement. S'il y avait eu dans le port de Victoria un navire du même rang que le "Sydney" et deux torpilleurs ou sous-marins, ne se serait-il pas senti en sûreté?

L'hon. M. ROGERS: C'était parfait; nous avions là-bas le "Rainbow".

L'hon. M. GRAHAM: La vérité est que le Gouvernement, par sa propre inconduite, s'est trouvé pris avec la Colombie-Anglaise sans protection. Je sais que mon honorable ami dira—et je m'étonne qu'il ne l'ait pas dit plus tôt—que les navires n'auraient pas pu être terminés à temps. C'est vrai, si ce qu'on appelle la politique de Laurier et qui est désignée unanimement aujourd'hui sous le nom de politique canadienne du sens commun avait été appliquée, il y aurait eu, en octobre, deux mois après la déclaration de la guerre, un croiseur et un contre-torpilleur.

Vous direz que c'est deux mois trop tard. Mais si le gouvernement actuel ne s'était pas livré pieds et poings liés à une politique qui signifiait qu'aucune protection ne serait donnée à nos côtes par des navires canadiens, il aurait pu agir en vertu de la politique Laurier et avant cette date il aurait pu avoir une vingtaine de sous-marins.

En appliquant la loi navale il aurait pu faire construire des navires à Vancouver ou à Victoria. Mais au lieu de cela, il a promis d'abroger cette loi. Le ministre de la Marine (M. Hazen) répondant dans la Chambre à une question de M. Mondou, qui désirait savoir si c'était l'intention du Gouvernement d'abroger cette loi, répondit en effet : Oui, nous allons définitivement abroger la loi du service naval et à sa place nous présenterons une autre loi et une autre politique et nous en appellerons sur ce point aux électeurs du Canada. On a changé la politique Laurier, mais on n'a pas pu se débarrasser de la loi du service naval. Et c'est en vertu de cette loi que le ministre de l'Agriculture a acheté deux sous-marins.

Nous avons appris avec cette guerre que si le Canada veut prendre son rang parmi les nations du monde, si son peuple veut rester courageux et conserver l'esprit d'indépendance qu'il a maintenant on devrait avoir, le Gouvernement n'a qu'une seule conduite à tenir, c'est d'accepter sa leçon en toute humilité et de se préparer à faire construire pour le Canada le nombre de navires qui sont nécessaires sur l'une et l'autre côte.

[L'hon. M. Graham.]

L'hon. M. REID : L'honorable député était membre du cabinet à l'époque où des soumissions ont été demandées pour des navires en vertu de la politique-Laurier. Pourquoi les marchés n'ont-ils pas été passés ?

L'hon. M. GRAHAM: Cela a été expliqué si souvent. . .

L'hon. M. REID : L'honorable député ne l'a jamais expliqué.

L'hon. M. GRAHAM: Je l'ai déjà expliqué personnellement deux fois à la Chambre. La question est simple peu importe ce que l'autre gouvernement a fait ou n'a pas fait, les marchés étaient prêts à être signés, l'argent était déposé. Mais le Gouvernement a rendu aux entrepreneurs l'argent qui garantissait la construction des navires. Il l'a fait parce qu'il avait des conditions avec les nationalistes, comme ils l'admettent eux-mêmes, et comme cela a été déclaré franchement aujourd'hui ; conditions en vertu desquelles le Gouvernement avait promis, en retour de l'appui des nationalistes de Québec, que la loi du service naval serait abrogée.

Je suis surpris qu'un représentant de la Colombie-Anglaise, connaissant les sentiments qui existaient dans sa province au sujet de la question japonaise ait consenti, comme canadien, à rester les bras croisés en disant. Je serai protégé par l'Australie, mais surtout je tiens à être protégé par le Japon.

La situation est un peu humiliante, mais j'espère que la leçon apprise servira et que comme jeune nation nous nous mettrons au travail pour faire œuvre d'une nation et que de même que nous fournissons des hommes sur terre en les équipant et en leur donnant des munitions, de même, à une date prochaine nous fournirons au Canada une marine qui lui appartiendra pour protéger nos routes commerciales en temps de paix et pour jouer son rôle en protégeant nos côtes en temps de guerre.

Nous avons appris à nous connaître mieux que nous ne l'avions fait auparavant. Quelles qu'aient été nos difficultés, nous avons découvert que le cœur du peuple canadien avait une conception plus élevé que celle de gagner de l'argent. Je crois pouvoir dire que nous sommes unanimes—bien que nos amis les nationalistes puissent envisager les choses avec des vues différentes—dans notre dévouement et notre loyalisme à l'empire britannique. Nous croyons que la destinée du Canada est de demeurer dans l'empire britannique, et de

travailler à sa propre sécurité comme un peuple indépendant dans les limites de cet empire. Nous avons appris à respecter nos opinions personnelles plus que nous ne le faisions jadis et j'espère que la leçon apprise par nous tous portera des fruits dans l'avenir et contribuera à faire de nous un peuple plus uni que nous ne l'avons été dans le passé.

Une chose m'a frappé en raison de son importance et elle devrait s'imprimer dans nos esprits, c'est le nivellement qui s'est produit dans tout l'empire par suite de cette guerre. Il fut un temps où nous regardions avec quelque dédain les aristocrates de la vieille Angleterre. Nous pensions qu'ils vivaient sur la réputation de leurs ancêtres. Mais maintenant que le temps des épreuves est arrivé nous voyons l'aristocrate le fusil à l'épaule marchant côte à côte avec Tommey Atkins ou un soldat des colonies et faisant son devoir dans les tranchées.

Quand l'histoire de la guerre sera écrite, il n'y aura aucune différence entre Tommy Atkins et l'aristocrate qui se sont tenus côte à côte durant la guerre. Cela soudera la nation, cela aidera à réunir plus intimement le simple peuple et les aristocrates et à mettre le Canada plus près du cœur de l'empire qu'il ne l'a été auparavant. Quant à nous, malgré nos disputes, nos différends et nos vues particulières sur les méthodes à employer, nous ne devrions jamais oublier que, comme dans le passé, un des grands devoirs que nous avons à accomplir dans l'avenir c'est de continuer l'œuvre de créer et de maintenir l'harmonie et de souder ensemble les différntes races qui vivent dans notre grand pays. Nous qui descendons d'une race particulière, qu'elle soit écossaise, irlandaise, anglaise, française, allemande ou autre, nous ne pouvons pas nous lever et dire que nous sommes les meilleurs sur la terre et remercier le Seigneur de ce que nous ne sommes pas semblables à ceux qui sont venus d'autres pays. Nous sommes Canadiens et nous devons faire attention dans nos critiques des uns et des autres—oui, dans nos critiques sur la façon dont la guerre se poursuit—de ne pas prononcer une parole qui rendra plus difficile à l'avenir la grande fusion de toutes les races du Canada, qu'elles viennent de France ou d'Allemagne, d'Irlande, d'Ecosse ou d'Angleterre.

Nous avons beaucoup de races au Canada; elles sont vraiment loyales. Nous devrions faire bien attention de ne pas employer dans la chaleur de la discussion, même quand il s'agit de cette question importante, des paroles que nous serions fâchés plus tard d'avoir prononcées. Nous devons vivre en voisins; notre grande tâche, monsieur l'Orateur, tâche qui, si elle est bien remplie fera le plus grand honneur à notre nationalité, c'est de faire de ce pays une place où les gens auront du plaisir à vivre quel que soit l'endroit d'où ils viennent; de faire savoir à ceux qui viennent ici que lorsqu'ils sont au Canada ils vivent dans un pays où tous les hommes sont libres et égaux et où les seules choses essentielles pour réussir sont l'honnêteté et la droiture de conduite et le traitement de son voisin comme chacun désire être traité lui-même.

Qu'il soit bien compris dans le monde entier, qu'il soit bien compris dans tout l'empire britannique, qu'il soit bien compris par les amis et par les ennemis que jusqu'à ce que la victoire soit venue se poser sur les étendards des alliés, le Canada, de l'Est à l'Ouest, de Charlottetown au Yukon, sera comme un seul homme fidèle à l'empire et restera uni dans cette grande cause qui nous est commune à tous.

(Sur motion de l'honorable M. Patenaude la suite du débat est renvoyée à demain.)

La séance est levée à onze heures et dix-sept minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Mercredi, 2 février 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à deux heures.

### DEPOT DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS.

Par l'hon. M. Reid:

1° Le onzième rapport annuel des commissaires du Transcontinental, pour l'année expirée le 31 mars 1915.

2° Le rapport du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'année expirée le 31 mars 1915.

3° Le dixième rapport annuel de la Commision des Chemins de fer, pour l'année expirée le 31 mars 1915.

Par l'hon. M. Blondin:

Etat détaillé des remises et réductions de droits de douane effectuées par le ministère des Douanes, en vertu de l'article 92 de la loi concernant le Revenu consolidé et la vérification des comptes, pour l'exercice expiré le 31 mars 1915.

## INTERPELLATION RELATIVE AUX DETTES POUR GRAINS DE SEMENCE.

M. W. E. KNOWLES (Moosejaw): Je demande l'ajournement, afin de discuter une question urgente d'intérêt public, celle de savoir s'il serait désirable de retirer immédiatement l'ordre de percevoir le montant de certaines dettes contractées envers l'Etat par les concessionnaires de terres publiques dans l'Ouest.

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Nous touchons à la fin du débat sur le discours du trône, débat qui dure depuis plus de trois semaines, et à moins quelle ne soit d'une importance exceptionnelle, cette motion ne saurait favoriser l'économie ni la rapidité de l'expédition de notre besogne, si elle était présentée maintenant. Il ne me paraît pas qu'elle dût aucunement souffrir d'un délai qui en renverrait l'examen à la semaine prochaine. Nous ne pouvons rien faire tant que le débat sur le discours du trône ne sera pas terminé. Je conseillerai donc à mon honorable ami d'attendre la fin de ce débat et le moment où l'expédition de la besogne sera devenue plus normale. Je ne parle ici que dans l'intérêt de l'expédition des affaires de la Chambre.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: C'est une question urgente et c'est à mon honorable ami de dire s'il peut en retarder la discussion pendant une journée ou deux. Il est possible que l'urgence soit telle qu'il se croie excusable d'intervenir avant la clôture du présent débat.

L'honorable sir GEORGE FOSTER: Si la motion de l'honorable député pouvait avoir pour effet de hâter la solution de la question, je n'y verrais aucune objection; mais je ne crois pas que ce soit possible. Mais comme cette question devra nécessairement revenir en discussion, nous aurons simplement une répétition de l'affaire.

M. KNOWLES: Quand la Chambre sera saisie de la question c'est sur moi que dépendra l'obligation d'en démontrer l'urgence. J'ai reçu une dépêche télégraphique, me demandant de soulever la question. Je prends en bonne part les remarques de l'honorable ministre du Commerce, mais, vu qu'il y a urgence et que je me propose d'être très court, je désire me prévaloir de l'article 39 du règlement qui est ainsi conçu:

> Si quelqu'un s'y oppose, l'Orateur demande aux membres qui sont en faveur de la motion de se lever.

Mon honorable ami devrait avoir assez de confiance en moi pour supposer qu'avant de me décider à adopter cette procédure je me suis assuré de l'urgence de la question. Je comprends comme lui que le débat sur le discours du trône touche à sa fin, mais la question que je soulève sera vite réglée et presse beaucoup.

L'hon. M. ROGERS: Parlez.

M. KNOWLES: J'ai abordé cette même question lundi dernier et mes remarques sont rapportées à la page 449 (v. a.) des "Débats". Je crois que le moyen le plus court est de répéter ce que j'ai dit en cette circonstance. Voici mes paroles:

> Quand on a eu reçu ma dépêche—je ne veux pas dire qu'elle a influé sur la décision du ministère—on décida de ne percevoir cette année que la moitié des avances. Mais la Chambre aura le regret d'apprendre que le colon contre lequel un jugement est rendu, que celui qui a le shérif à ses trousses doit se résoudre à se voir dépouillé de tout ce qu'il possède.

Il s'agit, bien entendu, de la réclamation privilégiée du Gouvernement pour les semences avancées aux cultivateurs. (Lisant):

> Le pauvre diable qui est dans la gêne et dont le shérif saisit les biens se trouve dans la plus malheureuse des situations. Le Gouvernement s'en fait payer jusqu'au dernier sou de sa créance, il en exige sa livre de chair et je le prouve.
>
> Voici une lettre adressée au shérif; le directeur de la comptabilité au ministère de l'Intérieur, M. Charles H. Beddoe, y dit que dans les cas où il y a eu saisie, le colon n'est pas admis à bénéficier du délai d'un an pour acquitter la seconde moitié de sa dette, et que le shérif doit arracher jusqu'au dernier sou au pauvre diable contre lequel il existe un jugement. Cette lettre est ainsi conçue:
>
> Ottawa, 8 janvier 1916.
>
> Monsieur J. Rutherford, shérif,
> Moosejaw.
>
> Affaires des gages du Dominion en matière de secours et de grains de semence.
>
> Cher monsieur,—En réponse à votre lettre du 30 décembre sur l'affaire ci-dessus, j'ai l'honneur de vous faire savoir qu'en ce qui regarde les saisies le ministère a décidé d'exiger le recouvrement intégral des créances du Gouvernement.

M. l'ORATEUR: Je dois rappeler l'honorable député à l'observation de l'article 39, paragraphe C, du règlement:

> La motion ne doit pas faire renaître la discussion d'un sujet qui a déjà été débattu à la même session.

L'honorable député revient sur ce qu'il a déjà dit pendant la discussion sur le discours du trône, et je me vois obligé de le rappeler à l'observation du règlement.

M. KNOWLES: Pour me conformer au règlement, je m'abstiendrai de citer le compte rendu des "Débats" et je donnerai lecture d'une copie de la lettre en question:

Le Gouvernement consent à ne recouvrer que la moitié de ce qui lui est dû pour grain de semence dans tous les cas où la garantie est intacte à tous égards et où l'on n'a pas encore touché à la récolte, mais il en est autrement dans ceux où il y a eu saisie. Je serai donc bien aise que votre bureau veille au recouvrement du chiffre total de la créance. Sauf pour les cas où la moitié de la dette est déjà acquittée, je vous ferai savoir ce qui reste dû, que vous devrez percevoir et faire tenir à mon bureau.

J'aime à croire que ces instructions vous paraîtront précises et satisfaisantes à tous égards. Vous remerciant de votre concours, je demeure

Votre obéissant serviteur,
(Signé): Chas.-H. Beddoe,
Directeur de la comptabilité.

Je m'efforcerai d'observer l'esprit et la lettre du règlement, en évitant de revenir sur un débat antérieur, bien que la disposition contenue dans ce paragraphe n'ait guère été observée par le passé.

Dans la circonstance dont je parle, le solliciteur général (M. Meighen) intervint dans la discussion et, bien qu'il ne me soit pas permis de citer ses paroles exactes, je puis dire, d'une manière générale, qu'il a déclaré que j'étais dans l'erreur, qu'il y avait eu un malentendu, que les instructions données avaient été mal interprétées et que l'on ne faisait aucune distinction entre le débiteur dont la récolte était sous saisie et les autres débiteurs du Gouvernement.

Je dis alors au solliciteur général que j'acceptais son affirmation avec un grain de sel —mais ces paroles ne se trouvent pas dans le hansard et je ne pouvais pas les lire, même si le règlement me le permettait. Toutefois, je l'acceptai avec un si gros grain de sel que je dépensai de l'argent pour télégraphier, afin de m'assurer si la déclaration qu'il avait faite de son plein gré reposait sur des faits, ou si elle avait été faite simplement dans le dessein de pallier, d'une manière plus ou moins loyale, l'accusation portée contre le département. J'envoyai la dépêche suivante:

Ottawa, 1er février 1916.
M. John Rutherford,
Shérif, Moosejaw.
Gouvernement fédéral a-t-il contremandé les ordres de Beddoe exigeant plein paiement lorsque des saisies ont eu lieu? Répondez.
W. E. Knowles.

Hier soir, j'ai reçu la réponse suivante:

Moosejaw, 1er février 1916.
M. W. E. Knowles,
Chambre des communes,
Ottawa.
Ordres de Beddoe d'exiger plein paiement du gage lorsque saisie a eu lieu non contremandés.
J. Rutherford,
Shérif.

Je considère que cela nécessite deux remarques, la première desquelles je ferai simplement sans la développer. Il est regrettable de constater après examen que des affirmations d'un ministre ne méritent pas cette confiance qu'on voudrait avoir dans les affirmations d'un ministre qui entreprend de rectifier ce qu'a dit un simple député comme moi. Mais cette constatation nous sera utile en nous permettant dorénavant d'apprécier ce que valent les affirmations du solliciteur général.

Ma seconde remarque est que cette affaire est de la plus grande importance pour le public et d'une extrême urgence. Je représente un district, qui, de l'Est à l'Ouest couvre 240 milles le long du réseau principal du Pacifique-Canadien, et qui, du Nord au Sud, embrasse une distance de 175 milles, de la frontière internationale jusqu'au centre de la province de la Saskatchewan. Dans ce territoire, il y a des milliers et des milliers de colons. Je suis ici le représentant de cent mille personnes. Il importe souverainement que ces propriétaires de homesteads que le Canada a secourus il y a un an, ne soient pas soumis à une pression comme celle qu'exerce sur eux, l'ordonnance dont je me plains.

Je prends la parole afin de prier instamment le ministère de contremander les ordres rigoureux qu'il a transmis par le télégraphe, et de remettre avec toute la célérité possible aux infortunés propriétaires de homesteads les fonds qu'on leur a enlevés à causes de ces ordres Le solliciteur général a reconnu que cela est parfaitement légitime. Il s'est levé pour dire que le département désapprouvait ce qui avait eu lieu, et il a ajouté—bien que cette assertion fût inexacte—qu'ordre a été donné d'agir autrement. Le ministre étant tombé d'accord avec moi pour reconnaître qu'il est injuste d'exiger de ceux qui sont sous le coup d'une saisie le remboursement de la totalité de la dette résultant de l'achat de semences, il est de son devoir de délivrer les gens des mesures rigoureuses prises contre eux, et ce, sans attendre une heure de plus.

La plupart de ces gens font leur début dans l'Ouest; ce sont les pionniers de la culture des homesteads. En 1914, ils n'ont

presque rien récolté. En 1915, ils ont eu une récolte. Le propriétaire d'un homestead peut devoir de $200 à $400 à l'Etat. Lorsque le Gouvernement perçoit le prix des semences, rien n'est exempté, le shérif prend tout. Il s'ensuit que plusieurs devront surbir les rigueurs de l'hiver sans avoir un seul dollar pour acheter du combustible. Les membres de cette Chambre, dans un édifice bien chauffé, ayant en abondance de quoi manger et de quoi se vêtir, n'ont pas lieu de se plaindre, mais la situation est bien différente au foyer d'un propriétaire de homestead où un dollar a plus de valeur que cent dollars n'a de prix pour un membre du ministère, et probablement pour un simple député.

Si le Gouvernement a bien fait de leur avancer des fonds, s'il a bien fait, aux termes de la loi, de s'associer à eux, pour ainsi dire, afin de leur fournir les semences nécessaires, de leur aider à se procurer du combustible et des vivres, à plus forte raison ferait-il bien maintenant de ne pas les harceler, et de les mettre plutôt en état de demeurer de bons propriétaires de homesteads. Ainsi que la députation le sait, à n'en pas douter, la température a été excessivement froide dans l'Ouest. D'après les rapports quotidiens sur l'état de la température transmis par le Bureau de météorologie, je constate que, dans la ville que j'habite, le thermomètre, depuis une quinzaine, indique de 20 à 30 degrés, et même jusqu'à 35 degrés au-dessous de zéro, sans avoir vu le mercure dépasser zéro une seule fois durant ce laps de temps.

Dans ces circonstances, il est souverainement important que le ministère agisse avec sagesse et bon sens à l'égard de ces emprunts de semences.

S'il est bon d'accorder douze mois de délai aux riches cultivateurs qui ne se trouvent pas aux prises avec la saisie-exécution, à plus forte raison l'est-il d'en accorder un pour la moitié de ce que doit le pauvre colon en butte à la saisie. Je prie instamment le Gouvernement de contremander par dépêche ces ordres sévères et de se hâter de rendre aux colons tout ce qu'il leur a pris en sus de la moitié de leur dette pour grain de semence. Je propose que la Chambre s'ajourne.

L'hon. W. J. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Je suis tout surpris de voir l'honorable député de Moosejaw (M. Knowles) proposer l'ajournement sous prétexte qu'il s'agit d'une affaire urgente. La question qu'il met sur le tapis, le ministère s'en est déjà occupé. Mon honorable ami se trompe entièrement quand il dit que le Gouvernement opprime les colons dont les créanciers ont saisi le grain et les effets mobiliers. Le Gouvernement est absolument étranger à ces saisies. Le personnel du service des grains de semence m'apprend qu'au début l'Etat se faisait payer la moitié de sa créance par ceux des colons dont les biens se trouvaient saisis pour quelque autre dette.

Les lois de la Saskatchewan et de l'Alberta font de nos avances une créance privilégiée, mais il va sans dire que lorsque d'autres créanciers opèrent une saisie le Gouvernement doit prendre les moyens de se protéger. Néanmoins, nous n'avons recouvré que la moitié de ce que nous devaient les colons dont les effets étaient saisis, bien que nous eussions le droit d'en exiger le plein montant. Je n'étais pas à la Chambre, l'autre jour, quand le solliciteur général exposa la situation avec la plus rigoureuse exactitude.

M. Bruce Walker ayant mal compris les ordres qui lui étaient donnés, on s'est départi de l'usage établi pour exiger des colons dont les biens se trouvaient saisis par d'autres créanciers le paiement intégral de leur dette pour grains de semence. Le fait nous ayant été signalé, j'ai demandé ce matin au personnel de la division des grains de semence de me rédiger une note me permettant de répondre aux observations que l'honorable député (M. Knowles) faisait l'autre jour. Comme mon honorable ami n'a pas eu l'amabilité de me prévenir de son intention de mettre aujourd'hui cette question sur le tapis, je n'ai pas, pour lui répondre, tous les renseignements que j'aurais pu me procurer. Je puis cependant lui dire que ses craintes sont sans fondement aucun. La note que l'on m'a fournie est conçue comme il suit:

> Il était d'usage de recouvrer de ceux dont les effets étaient saisis la moitié de notre créance pour grain de semence. Au commencement de septembre, des ordres étant venus d'Ottawa, on s'est départi de cet usage pour recouvrer le plein montant des créances. Voici un extrait d'une décision dont je n'ai pas l'original par devers moi, mais que l'on me dit avoir été rédigée par le solliciteur général:
>
> "Lorsqu'il vient à la connaissance du ministère que le grain donné en gage se trouve saisi, un fonctionnaire doit immédiatement signifier avis de la créance du Gouvernement au shérif ou à l'huissier opérant la saisie et, si c'est possible au créancier faisant opérer la saisie ou à son avocat, et l'avis, outre qu'il indique le chiffre et l'objet de la créance de l'Etat, doit faire savoir en termes explicites que nul n'a le droit de toucher au grain tant que cette créance reste impayée".

Je crois savoir qu'à la suite des représentations qui ont été faites on s'est remis à

ne recouvrer que la moitié des créances. Le solliciteur général avait donc absolument raison l'autre jour. (Lisant):

Là où le Gouvernement a exigé le plein montant de sa créance, le tort causé aux cultivateurs fut, bien souvent, plus imaginaire que réel; à vrai dire, certains cultivateurs ont même remercié le Gouvernement d'avoir exigé l'intégral paiement de sa créance. Supposons un cultivateur dont la récolte, dont la valeur est de $200, se trouve saisie une somme de $200 due à quelque marchand de machines agricoles, alors que le ministère a lui-même une créance privilégiée de $200 pour avoir fourni du grain de semence et des approvisionnements; au moment de la saisie, les fonctionnaires interviendraient, recouvreraient le plein montant de la créance et ne laisseraient absolument rien au marchand de machines. D'ordinaire, le ministère est plutôt enclin à accorder de l'aide au cultivateur jusqu'à ce qu'il ait recueilli le fruit de la récolte suivante, ce qui le met en bien meilleure situation que s'il avait acquitté sa dette envers le marchand de machines agricoles et que si le ministère n'était pas intervenu pour recouvrer le montant de sa créance en souffrance.

Le ministère s'est rangé à cet avis-là. Ainsi qu'il est dit dans la note, certains cultivateurs dont les effets avaient été saisis ont cru devoir remercier le Gouvernement d'avoir exigé le paiement de sa créance. Très rares sont les cas où notre privilège a eu complètement le pas sur les créances des fournisseurs de machines agricoles ou d'autres personnes.

L'honorable député me demande de contremander ces ordres par dépêche; c'est chose faite depuis quelques jours déjà. Je m'explique difficilement que la personne qui a renseigné l'honorable député de Moosejaw ne se soit pas trouvée au fait de cela au moment où elle expédiait la dépêche dont mon honorable ami a donné lecture. Quoi qu'il en soit, voici déjà plusieurs jours que les ordres sont partis d'Ottawa.

M. McCRANEY: Puis-je demander à l'honorable ministre de faire connaître le nom de la personne qui lui a conseillé de prolonger de six mois, cette année, et de six autres mois, l'an prochain, le temps où doit s'opérer le paiement du gage imposé sur les grains de semence? S'agit-il, dans ce cas, de représentations faites par des cultivateurs, ou par des chambres de commerce ou par des marchands d'instruments aratoires ou par des maisons qui font le commerce du gros?

L'hon. M. ROCHE: On en est arrivé à cette décision à la suite de représentations faites par divers intéressés, des cultivateurs surtout, qui ont déclaré qu'à cause des dettes qu'ils avaient contractées antérieurement, ils ne se trouvaient pas en état d'acquitter toutes leurs obligations financières. Ces gens ont demandé au Gouvernement de les traiter avec plus de générosité et de prolonger le temps accordé pour le paiement du gage en question. Si je ne me trompe, nous avons reçu des demandes semblables de la part de certaines chambres de commerce. C'est alors que le Gouvernement a décidé que, étant données toutes ces circonstances, il serait à propos de ne percevoir que la moitié de cette dette cette année.

L'hon. M. OLIVER: Si je saisis bien ce que le ministre de l'Intérieur vient de dire, je crois qu'il a laissé entendre que, dans la façon qu'il a arrêtée pour percevoir ses avances faites pour des grains de semence, son département a suivi un précédent établi par le ministère de l'Intérieur dans une circonstance précédente.

L'hon. M. ROCHE: Je n'ai pas soufflé mot de cela.

L'hon. M. OLIVER: Je suis heureux qu'on me signale mon erreur, mais je tiens à dire que le département n'a pas suivi dans le cas qui nous occupe, une précédent établi dans une circonstance antérieure.

L'hon. M. ROCHE: Je n'ai fait aucune allusion à une circonstance qui se serait produite avant cette année.

L'hon. M. OLIVER: Parfait, alors. Je me permettrai de faire allusion à ce point. Jamais, dans aucune circonstance antérieure, aucun gouvernement du Canada n'a pris l'attitude que ce Gouvernement a tenue, celle d'exiger que le prix du premier grain que les colons vendent de leurs nouvelles récoltes soit retenu en paiement du gage que le Gouvernement détient.

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député aurait-il l'obligeance de me renseigner sur la méthode de perception à laquelle le gouvernement provincial de l'Alberta a eu recours, en 1908, lorsqu'il a fait des avances de graines de semence aux colons de cette province?

L'hon. M. OLIVER: Je ne connais pas ce que la province de l'Alberta a fait. Je parle seulement de ce que le Gouvernement fédéral a accompli sous ce rapport.

L'hon. M. ROCHE: Je puis informer l'honorable député que le gouvernement provincial est rentré dans ces fonds, en percevant des taxes imposées à cette fin, et qu'il a retiré, par ce moyen et dès la première année, tout le montant presque de ces avances.

L'hon. M. OLIVER: Je ne mets pas en doute ce que mon honorable ami a dit, mais je ne vois pas que cela se rapporte au point que j'ai établi. Le Gouvernement modifie maintenant du tout au tout son attitude à l'endroit de la perception de ces gages sur les grains de semence et il va, sous ce rapport, plus loin qu'aucun gouvernement n'a jamais été dans ce pays. Le ministre veut laisser entendre que le gouvernement d'Alberta a agi de telle ou de telle façon. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas fait cette perception de la manière arrêtée par ce gouvernement, en demandant qu'on prît la première charge de grain que le cultivateur pouvait conduire à l'élévateur pour acquitter le gage imposé sur le grain, et avant que ce cultivateur eût l'avantage d'acheter une once de denrée alimentaire ou une verge de tissu pour sa famille. Jamais le gouvernement d'Alberta ni aucun autre gouvernement n'a pris une semblable attitude.

Mon honorable ami dit que le gouvernement d'Alberta est rentré dans ses fonds, en imposant des taxes. Il est certain que c'est le moyen qu'il a pris aux fins de ce recouvrement, mais c'est là une question tout-à-fait différente. Ce système lui a permis de fournir au cultivateur l'avantage de retenir l'argent avant cette perception que le trésor provincial a faite. mais ce gouvernement autorise toute compagnie d'élévateur, toute compagnie de chemin de fer, tout homme qui a transbordé le grain du cultivateur à s'emparer de ce grain avant que le cultivateur ne l'offre en vente.

L'hon. M .ROCHE: L'honorable député sait que nous avons un gage sur le grain.

L'hon. M OLIVER: Précisément. Le Gouvernement a un gage sur le grain et parce qu'il a ce gage, ce dernier constitue un droit qui a préséance sur tout autre droit. C'est la raison même pour laquelle le Gouvernement n'avait pas besoin de prendre l'attitude qu'il a tenue, dans ce cas, dans le but de protéger ses intérêts. Lorsqu'il s'agit du colon, l'Etat détient un droit privilégié sur les titres de cet homme; s'il s'agit de quelqu'un qui a obtenu ses lettres patentes, la loi provinciale accorde au Gouvernement fédéral un droit privilégié sur tout jugement rendu contre ce colon, en ce qui concerne son immeuble. D'où il suit que le Gouvernement ne se trouve pas dans la nécessité de s'emparer du premier dollar que le cultivateur reçoit et sur lequel ce dernier compte pour faire face aux besoins de sa famille; c'est là cependant ce que le Gouvernement fédéral a fait. Et l'on voit le ministre de l'Intérieur se lever en Chambre, à ce moment où les habitants de l'Ouest meurent de froid à cause du manque de combustible, pour dire que l'enlèvement de tout le gage qui lie ces cultivateurs, n'est pas une question d'urgence.

Je prétends au contraire que la chose est très pressante, et que le Gouvernement ferait bien d'accepter l'avis de l'honorable député de Moosejaw, de télégraphier en des termes sur la significaton desquels on ne pourra pas se méprendre, que premièrement il n'exige pas le paiement entier de la part de celui qui est dans l'infortune, et deuxièmement qu'il n'exigera pas que le paiement soit effectué sur la première charge de grain que le cultivateur vendra.

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député voudra-t-il nous expliquer quelle garantie restera à l'Etat lorsque le cultivateur aura vendu son grain?

L'hon. M. OLIVER: L'Etat ne serait pas garanti sur le grain, mais il le serait sur les autres biens du cultivateur.

L'hon. M. ROCHE: Pas comme gage pour les secours accordés.

L'hon. M. OLIVER: Les gouvernements de l'Alberta et de la Saskatchewan ont adopté des lois qui donnaient au Gouvernement fédéral le premier droit sur les hypothèques données sur leurs terres par les cultivateurs qui ont reçu du grain de semence. Dans ce cas-là pourquoi le Gouvernement insisterait-il autant sur sa livre de chair? Je ne blâme point l'administration d'opérer ses recouvrements aussi promptement qu'il est raisonnable, mais, ainsi que l'a dit l'honorable député de Moosejaw, à quoi servait-il d'avancer du grain l'été dernier au cultivateur pour lui aider à passer l'hiver si ensuite on vient le dépouiller de sa récolte. Puisqu'on veut le laisser périr de faim, on aurait pu le faire l'été dernier comme cet hiver; c'eût été alors l'action de la Providence, tandis qu'aujourd'hui c'est un acte du Gouvernement.

L'hon. M. ROCHE: Pour montrer que l'Etat n'a pas fait preuve de dureté envers les cultivateurs, je dirai que sur les $13,000,000 avancés pour l'achat de grain de semence, l'Etat n'a encore été remboursé que d'un peu plus d'un million de dollars.

M. BENNETT (Calgary): Grâce à une entente entre les législatures des deux provinces d'Alberta et Saskatchewan et le gouvernement fédéral, une somme de $13,000,000 a été avancée aux cultivateurs de ces

deux provinces, afin de leur permettre de se procurer du grain de semence et autres choses nécessaires à la vie. Le parlement fédéral a autorisé cette avance. Les deux législatures ont modifié leurs lois de façon que cette avance devînt un premier gage sur les biens de la personne à laquelle on faisait un prêt, qu'elle eût son titre ou non.

Le gage a été sanctionné par les lois des deux législatures provinciales. Il a été aussi enregistré régulièrement au bureau des terres. En tant que gage personnel, c'était mettre en vigueur le principe posé depuis longtemps par le Conseil privé, qu'une dette contractée envers la couronne a priorité sur toutes les autres.

L'honorable député de Moosejaw (M. Knowles) n'a pas d'excuse pour ce qu'il vient de dire, parce qu'il est avocat et qu'il a dû passer des examens avant d'être reçu dans la profession; et pas un homme qui a subi ces examens, ne pourrait sciemment avancer les prétentions qu'il a émises cet après-midi. Il a parlé de cette façon, soit dans le but d'en tirer un argument politique contre le Gouvernement, soit par ignorance. Il lui faut choisir l'un des deux côtés du dilemne, ainsi que je vais en donner la preuve éclatante, car il n'y a pas de milieu.

Il s'est plaint, cet après-midi, que dans certaines saisies, le Gouvernement fédéral avait ordonné au shérif d'exécuter le premier gage de la couronne et de percevoir l'argent avancé pour le grain de semence. La Chambre observera qu'il a basé ses remarques sur une saisie exécutée par le shérif. Aucune saisie n'est nécessaire pour percevoir le gage donné à l'Etat pour le grain avancé à un colon. Ce n'est que dans le cas d'un jugement obtenu contre le cultivateur que le shérif opère. C'est la mauvaise situation financière du cultivateur qui rend possible une saisie par le shérif, et cela est une question du ressort de la législature provinciale.

Si donc mon honorable ami a un grief, il doit se plaindre à la législature de la Saskatchewan qui a permis au shérif de saisir en temps de guerre. La législature de l'Alberta a compris cette situation, et, à sa dernière session, elle a voté une loi qui empêche de saisir les biens d'aucun débiteur, pendant la durée de la guerre, sans l'autorisation d'un juge, accordée sur demande, et après arrêt du tribunal.

Mon honorable ami ne peut pas ignorer que l'émission d'une saisie d'exécution est du ressort de la législature de la Saskatchewan, et que le Parlement fédéral n'a aucune autorité en la matière. C'est une question qui touche à la propriété et aux droits civils dans la province, et toute tentative d'intervention par le Parlement fédéral serait inconstitutionelle.

Il doit savoir—il devrait savoir du moins—que, s'il a été obtenu un jugement contre le possesseur d'un homestead et qu'une saisie ait eu lieu en conséquence d'une exécution émise, toute cette procédure est du domaine de la législature de Saskatchewan, sur laquelle mon honorable ami exerce sans doute une influence très considérable; et les représentations qu'il pourrait lui faire touchant la sévérité et la cruauté de cette procédure auraient, je n'en doute point, un effet très considérable. Ce n'est pas dans cette enceinte que de telles représentations devraient être faites mais à la législature et au lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan.

L'honorable député base ses remarques sur cet autre fait que, dans ces exécutions, le shérif a saisi et vendu pour sauvegarder les droits de tous les intéressés. Après que le cultivateur a engrangé le produit de ses travaux et que le shérif a vendu la propriété, les provinces d'Alberta et de Saskatchewan ont fait rendre la loi d'aide aux créanciers. Sous le régime de cette loi, le propriétaire de la machine, le créancier hypothécaire, tous ceux qui ont des jugements contre l'infortuné cultivateur à se partager au prorata de leurs créances, les deniers que réalise la vente de son grain. En d'autres termes, l'exécution dirigée contre tous les biens saisissables du possesseur d'un homestead réalise une certaine somme d'argent; cet argent, le shérif le met à la banque, et il ne peut le distribuer qu'après un certain temps, afin que tous les créanciers aient chacun sa part du produit de la vente des effets saisis en vertu de l'exécution mise dans les mains du shérif. Jusque-là, l'affaire regarde aussi peu le gouvernement du Canada que le gouvernement de Berlin, c'est assurément ce que n'ignore point mon honorable ami. Je dois supposer que, dans le moment, il l'avait oublié. Quand ensuite l'argent est dans les mains du shérif, qu'un avis a été donné et que les créanciers porteurs d'un jugement ont tous produit leurs réclamations, qu'arrive-t-il de plus? Il arrive un avis au shérif lui apprenant qu'il existe une dette de la couronne et que cette dette a priorité sur toutes les autres, qu'elle doit être payée en plein, ce qui empêche les autres de recevoir leur part proportionnelle de la somme à distribuer. Il n'est pas fait d'injustice au cultivateur, sauf que la couronne se trouve payée de ce qu'elle a fourni à l'occupant du home-

stead, c'est-à-dire de la chose même avec laquelle ce dernier va pouvoir payer certains de ses créanciers, la moitié de ce qui leur est dû et le tout à la couronne.

M. KNOWLES: Puisque mon honorable ami possède une connaissance si étendue de la loi, pourrait-il me dire si la loi des exemptions s'appliquerait contre la couronne tout comme indubitablement elle s'applique aux autres créanciers.

M. BENNETT (Calgary): La question de savoir si la loi des exemptions s'appliquerait n'a pas à nous préoccuper ici, puisque la vente a été faite par le shérif et que le cultivateur a déjà fait ses réserves avant la mise aux enchères. Pour qui connaît tant soit peu les rudiments de la loi, cela doit être apparent. Après le spectacle donné ici cet après-midi, je ne saurais, naturellement, attendre de mon honorable ami autre chose qu'un haussement d'épaules. Non seulement cela est juste, mais le cultivateur lui-même en demanderait l'application. Et pourquoi? Parce qu'il se plaint amèrement de la compagnie qui lui a vendu une machine, du créancier hypothécaire, de tous ceux, en un mot, qui ont fait vendre sa propriété. Il s'est plaint, et à bon droit, que cela leur avait été permis dans un temps de guerre. Il dit maintenant: parce que vous avez fait cela, vous n'aurez pas votre argent; mais ceux qui m'ont fourni de la graine de semence vont être payés en plein, et vous, les auteurs de mon infortune et de ma détresse, courez votre chance d'être jamais payés. Voilà en un mot la situation. Non seulement notre législature n'a pas songé que cela pouvait se produire, mais elle a rendu une loi dans laquelle il est dit: vous ne pourrez émettre une exécution contre personne dans ces circonstances sans avoir au préalable obtenu l'ordre d'un juge.

Je tiendrais à résumer de nouveau la situation en disant, que les faits communiqués à la Chambre par l'honorable député de Moosejaw (M. Knowles) commandent un examen rigoureux de cette affaire de la part des autorités de qui elle relève, et j'espère bien qu'en conséquence de ce débat la législature de la province fera voter une loi empêchant que l'on émette saisie-exécution contre ces pauvres colons de la Saskatchewan, comme le fait un gouvernement libéral dans la province d'Alberta où j'habite.

M. J. G. TURRIFF: Je ne suivrai pas l'honorable député dans sa savante dissertation sur les lois; mais pas plus que le ministre de l'Intérieur, il n'a jusqu'ici répondu à la question de l'honorable député de Moosejaw (M. Knowles) au sujet de savoir pourquoi le Gouvernement s'est montré injuste envers l'infortuné cultivateur contre qui il existe un jugement.

Le cultivateur à l'aise, se tire d'affaire en ne payant que la moitié de ses dettes; mais au malheureux qui a perdu son procès, le Gouvernement dit: "Vous ne sauriez vous tirer d'embarras, en ne payant que la moitié de votre dette; il vous faut payer la dette toute entière!" Et les ministériels pensent avoir répondu à cette question, quand le député de Calgary (M. Bennett) prend la parole et fait une savante dissertation sur la loi? Pour le moment, ce n'est pas la loi qu'il faut invoquer contre le pauvre cultivateur; c'est un peu d'équité, de justice, de modération, comme l'a observé l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver). Jamais encore, par le passé, le gouvernement canadien n'a pris de mesure aussi draconienne.

M. BENNETT (Calgary): L'honorable député prétend-il que ce Parlement a le pouvoir d'empêcher l'exécution d'un jugement ou la saisie-exécution par le shérif?

M. TURRIFF: L'honorable député le sait parfaitement, le Gouvernement a le droit, à son gré, de déclarer qu'il ne sera perçu que la moitié seulement de la dette pour grains de semence. Jamais encore je n'ai entendu dire qu'on avait exigé, la première année, le paiement de la moitié de la dette.

Mais je n'ai pas mission ici de discuter la question sous son aspect légal. Une promesse, voilà tout ce que je tiens à obtenir du ministre de l'Intérieur. Le shérif de Moosejaw, paraît-il, n'a pas reçu d'instructions, comme le prétend le ministre de l'Intérieur. Voici ce que je désire demander: le ministre voudrait-il bien répéter aujourd'hui même par voie télégraphique, ces instructions au shérif de Moosejaw?

L'hon. M. ROCHE: Je vais m'informer de l'heure de l'envoi des instructions et si le shérif recevrait un message à temps ce soir.

M. TURRIFF: Pourquoi ne pas envoyer une autre dépêche? Certes, le Gouvernement n'est pas tellement obéré qu'il ne puisse envoyer une autre dépêche.

L'hon. M. ROCHE: Rien ne s'oppose à l'envoi d'une autre dépêche. On a envoyé ces instructions, et le shérif ne les a pas encore reçues. Je vais m'assurer s'il peut les reçevoir ce soir.

M. TURRIFF: Je voudrais que le ministre nous promette qu'on enverra aujourd'hui même, un message à Moosejaw, afin de tirer ces cultivateurs d'inquiétude. Le ministre a aussi négligé de répondre à cette question-ci: par le passé, ou du moins depuis l'envoi de ces instructions, a-t-on retiré la pleine somme, ou bien serait-il disposé à accepter la moitié ou à faire une remise de l'autre moitié à ces colons qui, malheureusement, n'ont pas encore fait leur paiement?

L'hon. M. ROCHE: Nous étudierons ces affaires à fond, et veillerons à ce que toujours justice se fasse.

M. TURRIFF: C'est sans doute ainsi que le ministre a réglé ces affaires jusqu'aujourd'hui, malheureusement pour les colons qui ne sont pas en mesure de payer le prix de leur grain de semence. Au demeurant, le Gouvernement est saisi de l'affaire, et s'il ne la règle point, c'est sur lui qu'en retombera la responsabilité.

M. MARTIN (Régina): Un seul mot. Malheureusement j'étais absent au début de cette discussion. Le député de Calgary (M. R. B. Bennett) dans ses observations, nous a parlé de la loi existante en Saskatchewan et en Alberta. Comme l'a dit l'honorable député d'Assiniboïa (M. Turriff), notre collègue est passé à côté de la question. Ainsi que l'ont observé les deux ou trois orateurs qui ont discuté la question ici, le Gouvernement ne traite pas avec justice les cultivateurs de l'Ouest canadien, et dans la mesure même de ma propre expérience, je puis corroborer cette affirmation. J'affirmerai même que les cultivateurs de l'Ouest n'ont jamais obtenu justice du Gouvernement actuel. Le député de Calgary nous a dit que, d'après certains décrets du conseil ou certaines lois provinciales, on ne saurait obtenir de saisie-exécution contre un débiteur, sans qu'au préalable, on s'adresse au juge du district ou à un juge de la cour suprême. Je m'étonne d'entendre affirmer que la loi de l'Alberta aille aussi loin. Bien qu'avocat, j'ignorais la chose, je l'avoue. Au demeurant, comme l'honorable député l'a affirmé, force est bien d'accepter son affirmation, vaille que vaille. Il sait à quoi s'en tenir.

Dans la province de Saskatchewan dont je suis un représentant, on n'a pas adopté un moratorium semblable quand la guerre a éclaté. Nous avons néanmoins voté une certaine loi de moratorium destinée à protéger les volontaires et les réservistes qui sont partis au front pour combattre dans les batailles de l'empire. Mon honorable ami de Calgary—et je crois le connaître assez bien—serait le premier à s'opposer à une mesure législative de ce genre. J'estime qu'il est préférable d'intervenir le moins possible dans le cours ordinaire des choses entre le créancier et le débiteur. Dans la province de la Saskatchewan depuis le commencement de la guerre les banques et les institutions hypothécaires ont donné une quantité d'aides aux hommes placés dans des circonstances difficiles. Ce à quoi je m'oppose c'est aux maladresses de l'administration qui se sont produites depuis trois ou quatre ans.

L'an dernier j'ai saisi l'occasion de pouvoir discuter l'opération de la distribution des grains de semences. A l'automne de 1914, on a distribué dans tout le pays des lettres circulaires disant que tout habitant d'une terre patentée ou non, pouvait obtenir une provision de grains de semences. Je sais maintenant pourquoi cette circulaire a été envoyée: je comprends qu'elle a été distribuée comme un précurseur des élections générales qui devaient avoir lieu en 1914; mais en janvier 1915 on avait changé d'idées et pendant des semaines, personne ne savait qui obtiendrait les grains de semence. C'est l'effet d'une administration maladroite dans quelque département du Gouvernement.

J'ai constaté que lorsqu'un membre de l'opposition se lève pour défendre les intérêts des cultivateurs, il est toujours accueilli par des railleries et des ricanements de la part de nos honorables amis d'en face. Je représente une province agricole à laquelle je suis fier d'appartenir, une province qui est aussi bonne que celle d'Ontario où je suis né. Je suis persuadé que dans quelques années, la grande province de la Saskatchewan, en proportion de son étendue, produira autant de blé dur n° 1 qu'aucun pays de même superficie. La province de la Saskatchewan n'est pas manufacturière; nous avons nos sympathies et nos antipathies; nous sommes le produit des circonstances comme ceux qui vivent dans les cités industrielles d'Ontario. Mais je prétends que le cultivateur n'est pas traité avec la sympathie à laquelle il a droit. La province de la Saskatchewan, je le répète, n'est pas manufacturière. Je ne m'attends pas à voir les conditions changer de mon vivant et dans beaucoup d'années à venir au point que des industries s'établissent dans ma province. Nous ne pourrions probablement pas manufacturer avec profit.

Mais je répète que depuis l'arrivée du Gouvernement au pouvoir, l'agriculteur n'a pas été traité avec équité. Je pourrais donner beaucoup d'exemples de cas, peut-être

non intentionnels, de leur maladroite administration dans l'ouest du Canada. Prenez la malpropreté des grains de semence de l'an dernier. Il y a plus de mauvaises herbes aujourd'hui dans la province de Saskatchewan qu'il y en a jamais eu dans toute l'histoire de la province et cet état de choses est dû en grande partie à la malpropreté des grains de semence qui ont été distribués—je l'ai constaté en trois endroits différents. J'ai vu des sacs de graines portant des étiquettes sur lesquelles étaient écrits "mauvaises herbes et folle avoine". On m'a affirmé que la folle avoine ne pouvait pas être séparée des grains de semence. A quoi bon envoyer des semences pleines de mauvaises graines? Depuis l'époque de la distribution jusqu'au moment de la perception on n'a pas fait autre chose que des maladresses avec cette affaire des grains de semence. Mon honorable ami de Calgary nous a fait un cours de législation sur un point de droit que chaque avocat de la province connaît aussi bien que lui et il a essayé de cacher les faits réels. Je déclare que le Gouvernement, par suite de ses méthodes prussiennes de percevoir le prix des grains de semence, étrangle en ce moment le cultivateur de l'Ouest et prive l'homme qui a des dettes des moyens de pouvoir les payer et de vivre durant le prochain hiver.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami a employé un langage quelque peu violent au cours de son discours. Il a déclaré que, d'après lui, le cultivateur de l'Ouest n'avait jamais été traité avec équité par le Gouvernement actuel. Or j'ai dû m'occuper de la question des secours accordés aux cultivateurs des régions de la Saskatchewan qui ont eu à souffrir de la sécheresse il y a environ un an. Examinons les circonstances dans lesquelles ces secours ont été accordés et voyons si les cultivateurs ont quelque raison de se plaindre et s'ils n'ont pas été traités équitablement par le Gouvernement. C'était peu de temps avant que la guerre n'éclatât—et quand nous avions à souffrir financièrement de toutes ses conséquences—que cette question a été portée à l'attention du Gouvernement et de moi-même comme ministre des Finances. C'était une époque de grandes difficultés. Nos revenus avaient été réduits de moitié. Le marché montain de Londres était absolument fermé et autant que nous pouvions nous en rendre compte nous n'avions pas d'espoir de trouver des secours sur le marché américain. La situation financière et commerciale était excessivement difficile.



S'il y a jamais eu une époque où un énorme effort au point de vue financier fut exigé d'un gouvernement au Canada, ce fut bien au cours de cette période qui a suivi la déclaration de la guerre, lorsque se produisit cette terrible sécheresse en Saskatchewan et que les besoins des cultivateurs dans les divers districts furent signalés à l'attention du Gouvernement du jour. Or, quelle a été l'attitude du Gouvernement en cette circonstance? Il se mit sans délai en devoir de fournir des secours à ceux qui avaient souffert, bien que dans le cas des cultivateurs, qui avaient obtenu leur titres définitifs, c'était évidemment le devoir du gouvernement provincial de leur porter secours au lieu de l'administration fédérale.

M. MARTIN (Régina): Si c'est bien là ce qui s'est passé, et si ce que vient de dire l'honorable ministre est vraisemblable, comment se fait-il alors qu'au mois de novembre 1914, des circulaires furent distribuées aux quatre coins de la Saskatchewan et aussi de l'Alberta, si je ne fais erreur, contenant la promesse que le Gouvernement fournirait des grains de semence à tous les cultivateurs, sans tenir compte s'ils avaient ou non leur patente?

L'hon. M. WHITE: Il était parfaitement clair pour les membres du Gouvernement qui envisageaient la situation non au point de vue politique, mais au point de vue économique, que dans le cas de ces colons éprouvés par la visite du terrible fléau de la sécheresse les gouvernements provinciaux ne seraient pas en état de leur accorder l'assistance nécessaire. Il n'existe pas le moindre doute, strictement parlant, que, du moment qu'un cultivateur a obtenu son titre, il ne relève plus de l'administration fédérale, mais bien du gouvernement provincial.

Si le Gouvernement fédéral doit venir au secours des cultivateurs qui détiennent de leurs terres, dans les provinces de l'Ouest, il est parfaitement clair qu'il ne pourrait refuser son assistance aux cultivateurs des autres provinces de la Puissance, qui pourraient se trouver dans la même situation, à un moment donné.

Il ne peut exister aucun doute, dans mon opinion, que du moment que la patente a été délivrée, la terre tombe sous la juridiction de l'autorité provinciale, et c'est au gouvernement de la province à venir au secours du cultivateur, si le besoin s'en fait sentir. Loin de moi la pensée de poser en doctrine que le pouvoir fédéral, ne doit pas accorder son as-

sistance dans une juste mesure, si une région du pays est dévastée par un grave fléau, mais je soutiens que, de même qu'il appartient à une municipalité de fournir les premiers secours si un malheur se produit dans ses limites, c'est également le devoir du gouvernement provincial de venir au secours des colons, qui détiennent le titre de leurs terres dans ses limites, s'ils sont victimes d'une grande calamité. Il était parfaitement évident, à cette époque-là, que le gouvernement provincial, eu égard à la situation financière, n'était nullement en état de fournir des secours aux colons. D'un autre côté, nous étions convaincus qu'il était absolument nécessaire de venir au secours de ces pauvres gens; voilà pourquoi nous n'avons pas hésité à le faire, bien que nous sachions parfaitement à ce moment-là que nous éprouverions des difficultés relativement à la perception de ces avances et que nous serions en butte à des attaques sur le parquet de cette Chambre, pour des motifs politiques purement et simplement. Nous avons donc agi en pleine connaissance de cause, sachant bien ce qui nous attendait; mais cela ne nous a pas empêchés de faire tout notre devoir.

Or, quelle conduite avons-nous tenue? Dans les circonstances que je viens d'énumérer, en face de la situation financière que je viens de vous décrire, le gouvernement fédéral a pris sur lui d'avancer aux cultivateurs de l'Ouest, éprouvés par la sécheresse, une somme de pas moins de $13,000,000, soit: environ $6,000,000 pour leur permettre de se procurer des grains de semence, et $7,000,000, afin de leur permettre de subsister et de se procurer du fourrage pour leurs bestiaux, en attendant la prochaine récolte.

Les sommes que nous avons avancées à ces cultivateurs ne nous appartenaient pas. C'était l'argent du trésor fédéral, dont le Gouvernement actuel, de même que tous les ministères qui l'ont précédé, est le dépositaire. Il était donc de notre devoir de traiter cette question au point de vue des affaires. Pour ma part, j'aurais préféré de beaucoup suivre l'exemple que nous avaient tracé nos prédécesseurs en 1907-1908; j'aurais préféré de beaucoup que l'on fît des avances aux gouvernements provinciaux, qui, à leur tour, auraient avancé aux cultivateurs les sommes jugées nécessaires. Mais, dans le fait, les gouvernements des provinces ne désiraient nullement que les choses se passassent de cette façon-là, et pour une bonne raison: c'est qu'il n'y a pas de bénéfice au point de vue politique à gagner, en venant au secours des cultivateurs de cette manière-là; bien au contraire, le gouvernement qui suit une ligne de conduite de cette nature est assuré d'en souffrir, politiquement parlant car, il lui faut, en fin de compte, rentrer dans les fonds qu'il a avancés.

L'hon. M. OLIVER: L'honorable ministre, à mon sens, n'a pas le droit d'infliger cette imputation au gouvernement d'une province.

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'ai parfaitement le droit de faire ces observations, selon moi. Loin de moi la pensée de parler, avec irrévérence de la conduite que tient un gouvernement provincial; je me contente tout simplement d'exprimer l'opinion que les gouvernements des provinces n'avaient nullement le désir de présider à cette distribution de fonds. S'ils ont refusé de la faire, et on m'a informé que tel a été le cas, quelle était la situation? Il appartenait au Gouvernement fédéral d'accomplir ce devoir, et nous étions non seulement consentants, mais c'était notre plus grand désir de venir au secours des cultivateurs de l'Ouest, d'abord parce que toutes nos sympathies étaient acquises aux cultivateurs des régions dont les récoltes avaient été ruinées par cette sécheresse, et en second lieu, parce que, s'il fut jamais une époque dans l'histoire du Canada où il était désirable d'augmenter le rendement de nos terres en culture, c'était bien le moment propice.

Bien que la situation financière fût plus tendue que jamais, nous avons prélevé non pas $2,000,000 ou $3,000,000, mais pas moins de $13,000,000. Et l'honorable député de Régina (M. Martin) va soutenir que nous n'avons pas bien traité les cultivateurs de l'Ouest? Je demande à cette Chambre et au pays s'il y avait moyen de les mieux traiter et si nous pouvions faire plus que nous n'avons fait? Le Parlement n'ayant pas voté de crédit à cette fin nous avons émis mandats sur mandats pour pouvoir fournir aux cultivateurs de l'Ouest l'aide dont ils avaient tant besoin, à savoir $6,000,000, pour grains de semence, et environ $7,000,000, pour divers autres objets. Le Gouvernement a fourni tout l'argent qu'on avait demandé et tout ce qu'il fallait pour répondre aux exigences de la situation. Mon honorable ami a-t-il bien raison, alors, d'affirmer que nous avons agi brutalement? Qu'est-ce qu'un gouvernement aurait pu faire de plus que nous n'avons fait dans ces circonstances lamentables, pour soulager des gens que nous avions tant à cœur de soulager?

Je l'ai dit, cet argent appartient au peuple canadien tout entier, nous en sommes les dépositaires et devons en garantir la restitution. C'est d'abord au gouvernement provincial de s'occuper de ces questions; mais tant que les titres de propriété des homesteads ne sont pas émis, c'est au gouvernement fédéral qu'il appartient de fournir du grain de semence aux possesseurs de ces homesteads. Quand ceux-ci sont devenus propriétaires de leur terrain, ce devoir incombe au gouvernement provincial, comme l'ont d'ailleurs admis les gouvernements qui ont précédé celui-ci.

Nous avons garanti la restriction du prix de ce grain de semence comme nous le devions faire. La législature de la Saskatchewan et celle de l'Alberta ayant légiféré comme il le fallait pour nous permettre d'effectuer cette garantie.

Nous avons pris une hypothèque de premier rang sur la terre du cultivateur à qui nous avions fourni du grain de semence, nous avons pris, en outre, un droit de gage sur la récolte provenant de ce grain. Quant à l'argent avancé pour aide en général, nous avons pris, sur le terrain, une hypothèque à la suite de toutes autres charges dont il était alors grevé, et un droit de gage sur la récolte provenant du grain de semence fourni. Certes, il faut faire valoir cette garantie avec prudence et discrétion, et il faut se garder de recourir à des moyens oppressifs à ce sujet; aussi,—aucun membre du cabinet n'a-t-il songé a l'exercice outré des moyens que nous avons d'opérer la perseption des deniers dus de ce chef. Mais nous avons pris cette garantie, et la récolte a été une des meilleures qu'on ait jamais eue.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: La meilleure.

L'hon. sir THOMAS WHITE: De beaucoup la meilleure, je crois, et les prix ont été plus élevés que depuis plusieurs années, à l'exception de l'année dernière.

L'hon. M. OLIVER: Pas pour le blé vendu au commencement de la saison.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Pourtant, le prix était d'à peu près 90 cents le boisseau. Maintenant, comment le Gouvernement devrait-il s'y prendre pour percevoir l'argent que lui doivent les cultivateurs pour les raisons que je viens d'indiquer? Je dirai à la Chambre, en passant, qu'afin de garantir le remboursement des deniers avancés pour achat de grain de semence, nous avons pris un droit de gage ayant priorité sur les hypothèques. Par conséquent les créanciers hypothècaires eux-mêmes ne pouvaient être indifférents au payment de l'intérêt sur le capital avancé par le Gouvernement, ni au remboursement de ce capital, parce que cette charge et l'accumulation de l'intérêt qu'elle devait produire eussent réduit d'autant la valeur des garanties qu'ils avaient prises sous forme d'hypothèques de premier rang, en vertu des lois de la province. La question fut mise à l'étude et, comme l'a dit le ministre de l'Intérieur, on nous fit différentes observations au sujet du mode qu'il pouvait convenir d'employer pour percevoir les deniers ainsi avancés aux cultivateurs.

De nombreuses représentations nous ont été faites de la part des cultivateurs, de la part des chambres de commerce et aussi de la part des capitalistes qui ont de grands intérêts dans le Nord-Ouest. Sans se laisser directement influencer par ces représentations, le Gouvernement les a toutes étudiées. Je me rappelle l'affaire comme si c'était hier, je l'ai longuement discutée avec le ministre de l'Intérieur et le solliciteur général qui avait cru de son devoir de prendre l'avis du ministre des Finances. J'ai dit alors que nous devions nous montrer justes, pratiques et généreux; nous devions être justes envers les contribuables dont nous avions avancé l'argent; nous ne pouvions pas causer de préjudice à notre réclamation ni en mettre le recouvrement en danger, puisque nous n'étions que les fidéicommissaires des contribuables; d'un autre côté nous devions nous monter aussi généreux et aussi tolérants que possibles.

Quel était le meilleur moyen à prendre dans les circonstances? Nous avons eu une récolte très abondante et les cultivateurs obtiennent d'excellents prix pour leurs produits. Nous nous sommes dit que ces cultivateurs ayant eu une mauvaise récolte l'année précédente, ce serait peut-être montrer trop de sévérité que d'exiger le remboursement entier des avances faites, et nous avons débattu la question sur toutes ses faces pour arriver à une solution également juste pour les contribuables et pour les cultivateurs. Nous avons décidé que lorsque les avances avaient été faites pour des semences à titre de secours, nous exigerions le remboursement de la moitié de l'avance faite pour les semences et que nous attendrions une autre année pour le remboursement des avances faites à titre de secours; dans les cas où les avances n'avaient été faites qu'à titre de secours, et non pour des semences, nous avons décidé de n'exiger que la moitié du remboursement.

Cet arrangement nous a paru raisonnable et il ne comportait, dans l'ensemble, que le remboursement d'un tiers des avances faites. Bien que nous ne soyons pas liés par les représentations qui nous ont été faites par tous les intéressés, au début de l'opération, il n'en reste pas moins que ces avances constituaient strictement un prêt qui serait, selon toutes les probabilités, remboursé dans le cours de l'année. Je considère que nous avons été justes cléments et généreux envers les cultivateurs.

L'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) a fait remarquer que le département de l'Intérieur avait chargé les propriétaires d'élévateurs, ainsi que les compagnies de chemin de fer, je crois, de percevoir les créances sur le produit de la vente du grain. Ainsi que je l'ai expliqué, comme garantie de sa créance, le Gouvernement avait un privilège sur la récolte. Supposons, que j'aie une créance privilégiée sur la récolte de mon honorable ami; s'il vend son grain, que devient mon privilège? Si le grain disparaît, le privilège disparaît également; je ne puis pas faire valoir mes titres à Fort-William ou à Liverpool. Si cette opération devait être conduite tant soit peu sur des principes d'affaires, il fallait prendre des mesures pour ne pas laisser détériorer la garantie du Gouvernement, quand le débiteur était en état de payer, et c'est tout ce que nous avons fait. Malgré tout ce que l'on a dit, malgré les expressions indignées dont on s'est servi pour dénoncer les injustices commises par le Gouvernement et ses méthodes arbitraires, à quoi se résume l'action du Gouvernement au sujet des avances faites aux cultivateurs d'une partie de la Saskatchewan pour des semences et à titre de secours? Voici ce qui en est: Nous avons avancé une somme de $13,000,000—tout ce qui nous a été demandé et tout ce dont on avait besoin dans les circonstances. Nous avons avancé cet argent, parce que toutes nos sympathies sont acquises aux cultivateurs; parce que nous voulions leur venir en aide et que nous désirions augmenter la production. Et quelle est la position aujourd'hui? Ce gouvernement tyrannique, ce gouvernement russe, pour me servir de l'expression de l'honorable député de Régina (M. Martin), a perçu jusqu'à présent environ $1,000,000, soit la treizième partie des sommes avancées. Il y a des questions qui ne demandent pas à être longuement débattues et je me bornerai aux quelques explications que je viens de donner.

M. J. A. ROBB (Huntingdon): L'honorable ministre des Finances insiste beaucoup pour ne voir dans cette opération qu'une simple question d'affaires. A mon sens, il n'a pas du tout réfuté les accusations portées par l'honorable député de Régina (M. Martin) qui prétend que, dans cette affaire des semences, le Gouvernement a commis bévues sur bévues. Le ministre des Finances dit que c'était une question d'affaires, qu'il s'agissait de l'argent des contribuables, et que le devoir du Gouvernement était d'administrer cet argent dans l'intérêt de toutes les parties intéressées, y compris les cultivateurs de l'Ouest.

Le ministre des Finances nous apprend qu'au mois de novembre, le Gouvernement a résolu de prendre pour ligne de conduite de fournir des semences aux cultivateurs de l'Ouest, et en ce temps-là le prix du blé était d'un peu moins qu'un dollar le boisseau. Cependant le Gouvernement a attendu qu'il s'élévât à près d'un dollar et demi, avant de commencer ses achats.

L'hon. M. ROCHE: Je désire rectifier l'assertion de l'honorable député. Il en a fait une presque semblable à la dernière session, mais j'ai pu plus tard donner des renseignements qui le contredisaient entièrement.

M. ROBB: Dans ce cas, l'honorable ministre (M. Roche) nous dira peut-être combien le Gouvernement a payé le blé de semence.

L'hon. M. ROCHE: Je n'ai pas les chiffres sous les yeux.

M. ROBB: Je me souviens que le prix moyen s'est élevé à environ $1.53 le boisseau—peut-être à quelques cents de plus ou de moins. Je ne sais pas quel prix a payé le cultivateur de l'Ouest. Nous rappelant cela, que devons-nous penser de ce que le Gouvernement a fait par la suite? Il a rempli son programme d'acheter des semences pour le cultivateur de là-bas, puis lorsque ce dernier a envoyé le produit de ces semences, sa récolte de 1915, à Fort William pour la garder en prévision d'une hausse, ce même Gouvernement, qui avait payé le blé de semence si cher, est accouru et a réquisitionné ce blé, en en fixant le prix à environ 76 cents de moins que le prix courant à Liverpool. Ces faits corroborent ce que disait le représentant de Régina: que cette affaire des grains de semence a été gâchée du commencement à la fin.

Cependant, il faut protéger les droits et les intérêts de la population canadienne prise dans l'ensemble, et je ne pense pas qu'on puisse beaucoup reprocher au département de faire en sorte que les fonds soient versés dans la caisse publique. Je ne con-

çois pas pourquoi le cultivateur de l'Ouest ne serait pas en état de payer le prix de ses semences cette année. Il ne peut certainement pas s'attendre à être jamais plus en mesure de rembourser un pareil emprunt qu'il l'est cette année. Je suis d'avis que le Gouvernement a raison de faire ce qu'il peut pour percevoir le prix de ces semences, sans accabler injustement les cultivateurs. Cependant, je maintiens que c'est à bon droit que le représentant de Régina (M. Martin) a dit que cette affaire des grains de semence a été gâchée.

M. KNOWLES: Je désire répondre quelques mots. Mon honorable et savant ami de Calgary (M. Bennett) a fait une remarque ou deux. Il n'a pas parlé sur le sujet de la discussion, mais il a livré à l'examen les capacités de celui qui l'a mis sur le tapis. Je ne connais peut-être pas le droit. Admettons que je ne sois pas avocat, mais simple cultivateur. Si j'ai fait mes commentaires à titre de cultivateur, et si l'honorable député était au courant de la question, il n'était pas nécessaire qu'il prît la parole pour répondre que celui qui l'a soulevée ne connaissait pas le droit. Je crains qu'il n'eût tant courtisé la dame de pique qu'il sait à peine être poli envers un humble membre de la Chambre. Je ne suis pas ici parce que je connais le droit. J'y suis à titre de représentant des propriétaires de homesteads, et il n'est rien dont je sois plus fier.

J'espère que j'aurai leur confiance tant que je me conduirai bien, et que, quelque piètre avocat que je sois et tout grand avocat, tout noble aristocrate, qu'est le représentant de Calgary, je pourrai cependant faire connaître les besoins de mes électeurs. Si l'honorable député en a encore beaucoup à dire, je crains d'être obligé de prier le solliciteur général de nous redire quelle espèce de député est le représentants de Calgary.

L'hon. M. MEIGHEN: Monsieur l'Orateur, je vous demande si l'honorable député (M. Knowles) observe le règlement lorsqu'il fait une réplique, étant donné que la Chambre a été saisie de cette question aux termes de l'article 39.

M. l'ORATEUR: Je suis d'avis que, vu le sujet dont la Chambre est saisie, non seulement le représentant de Moosejaw (M. Knowles), mais celui de Régina (M. Martin) et le ministre des Finances (sir Thomas White), devraient se rappeler que le paragraphe (b) de la règle dit que:

Il ne peut être discuté plus d'un sujet à la faveur d'une même motion.



Les commentaires de l'honorable député étaient fort intéressants, mais je le prierai de ne pas dépasser dorénavant les bornes assignées par cet article du règlement.

M. KNOWLES: J'observerai le règlement, monsieur l'Orateur, et je me bornerai à une remarque ou deux. Je désire expliquer quelque chose au ministre de l'Intérieur (M. Roche), qui est toujours courtois. Je ne l'ai pas averti que je soulèverais cette question, mais j'ai envoyé un mot au solliciteur général, vu que c'était avec lui que j'avais engagé la discussion. Ma note ne lui est pas parvenue, bien que je l'aie fait porter à sa chambre vers trois heures.

Y eussé-je pensé, j'aurais certainement prévenu le ministre de l'Intérieur; mais j'ai cru qu'il n'y avait pas lieu de le faire, puisque je l'avais vu à son siège avant l'ouverture de la séance.

Après tout ce qui s'est dit, il n'en reste pas moins établi que le shérif du vaste district judiciaire de Moosejaw ne sait pas encore qu'il doit, pour le moment, ne recouvrer que la moitié du montant de chaque créance. Le ministre de l'Intérieur daignera-t-il transmettre cet ordre par voie de télégraphie dès aujourd'hui?

Les cultivateurs exempts de saisie s'en tirent en n'acquittant que la moitié de leur dette. L'honorable député de Calgary (M. Bennett) dira ce qu'il voudra, mais si ce que je réclame au nom de ceux dont les biens sont saisis est déraisonnable ou contraire à la loi, le ministère agit lui-même de façon déraisonnable et contraire à la loi à l'égard de ceux qui ne sont pas en butte à la saisie. Si le Gouvernement peut légitimement user de clémence envers les cultivateurs contre lesquels on n'a pas opéré de saisie, qu'est-ce qui l'empêche d'en faire autant à l'égard des autres? Il déclare à la face même de l'honorable député de Calgary qu'il n'exigera de ces gens que la moitié de ce qu'ils lui doivent, mais le shérif de Moosejaw dit qu'il n'a d'autre ordre que celui de recouvrer le plein montant des créances.

La transmission d'une dépêche ne coûte que $1.01, y compris l'impôt de guerre. Le ministre de l'Intérieur ne daignera-t-il pas, lors même qu'il ne se croirait pas tenu de le faire, faire savoir au shérif de Moosejaw qu'il ne devra recouvrer que la moitié de la dette de ceux contre lesquels il existe un arrêt de saisie-exécution, et que tel est le désir du ministère? Ce n'est pas de la réclame politique que je cherche à me faire en ce moment; je m'efforce simplement de faciliter au ministère la prise de cette mesure nécessaire.

Le ministre expédiera-t-il cette dépêche? Remboursera-t-il les sommes perçues. Je n'ai pas pris la parole dans le but de provoquer un débat; c'est uniquement pour prier le ministre de vouloir bien me promettre qu'il expédiera la dépêche en question.

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député semble insister pour que je lui promette d'expédier cette dépêche sans délai. Mais l'ordre en question est déjà donné—je ne sais plus au juste depuis quand. J'ai promis à l'honorable député d'Assiniboïa (M. Turriff) d'aller aux renseignements cet après-midi, afin de me rendre compte de la date à laquelle l'ordre a été donné. Si le shérif n'a pas encore eu le temps de le recevoir, je veillerai à ce qu'il lui soit transmis. Et si l'on a recouvré le plein montant des créances, nous en rembourserons la moitié. Quel tort cela peut-il causer, lors même que l'on n'expédierait point de dépêche?

M. KNOWLES: Ne pourriez-vous pas épargner du temps par l'envoi d'une dépêche?

(La motion est rejetée.)

## SERVICE DES TRAINS DANS L'OUEST.

M. J. G. TURRIFF (Assiniboïa): Je désire signaler à l'attention du ministre intérimaire des Chemins de fer l'assez grave état de choses qui se manifeste dans ma propre circonscription. Je reçois aujourd'hui même une dépêche conçue ainsi qu'il suit:

Lampman (Sask.), 1er février.

Monsieur John G. Turriff, député.

Depuis 25 jour on n'a reçu le courrier qu'une fois et il n'y a eu qu'un seul train sur la ligne de Maryfield à Radville, qui fait partie du réseau du Nord-Canadien; la région entière souffre du manque d'aliments et de combustible. La compagnie du chemin de fer ne tente aucun effort réel pour améliorer la situation. Veuillez soumettre le cas à la commission des chemins de fer et au ministre des Postes. Prière de faire savoir au président de la chambre de commerce de Lampman ce que l'on peut faire pour empêcher la situation de s'aggraver.

Dr Corrigan.

Lampman se trouve situé à une quarantaine de milles au nord-est d'Estevan, sur la ligne du Nord-Canadien. Que le ministre des Postes ne puisse y faire parvenir le courrier, je le conçois, puisque les trains ne circulent pas. Après une période de tempêtes comme celles qui ont sévi en cette partie-là du pays, où le service du courrier se fait généralement par chemin de fer, il est excessivement difficile d'effectuer le service postal en traîneau.

Je puis cependant dire au ministre des Chemins de fer que rien, absolument rien ne donne raison au Nord-Canadien de n'avoir fourni qu'un seul train en vingt-cinq jours. La ligne en question passe entre deux autres voies ferrées appartenant au Pacifique-Canadien. Je ne sache pas que le service des trains du Pacifique-Canadien se soit jamais trouvé suspendu pendant plus de quatre jours. Cette région d'une longueur de 150 milles a l'habitude d'avoir chaque jour plusieurs trains de marchandises et, tous les deux jours, un train de voyageurs allant dans les deux sens, c'est-à-dire qu'il y a chaque jour un train de voyageurs allant dans un sens ou dans l'autre. On conçoit que les gens trouvent extrêmement fâcheux d'être ainsi privés tout-à-coup du service de tous ces trains et de n'en avoir plus qu'un seul en vingt-cinq jours.

La dépêche du Dr Corrigan nous apprend que la population souffre du manque d'aliments et de combustible. La situation est des plus graves, elle mérite que le misistère des Chemins de fer s'en occupe immédiatement et non pas demain, après-demain ou la semaine prochaine. Il faut faire parvenir sans retard des aliments et du charbon le long de la ligne allant de Radville à Maryfield.

A Maryfield comme à Lampman le Nord-Canadien se relie au Pacifique-Canadien, et je suis certain que le Pacifique-Canadien sera en mesure de rendre des services appréciables, si la compagnie du Nord-Canadien n'est pas en état d'envoyer à ces points des chasse-neige rotatifs, ou des machines à vapeur nécessaires à remorquer les trains, au grand soulagement de la population intéressée.

L'hon. M. REID: Il y a quelques jours, mon attention a été appelée sur cette question sur réception d'un télégramme adressé à l'honorable ministre des Chemins de fer, à la date du 31 janvier, par M. W. W. Davidson, maire de Moosejaw. Cette dépêche était ainsi conçue:

La situation quant au charbon, dans cette partie de la province, est extrêmement critique. Partout on relève les traces d'une intense souffrance. Le Nord-Canadien et le Pacifique-Canadien sont complètement arrêtés. Le 4 décembre, la Commision des chemins de fer a ordonné qu'on plaçat à Drumheller, soixante-cinq wagons à charbon; pourtant, durant trois semaines les houillères furent fermées, à cause du manque de wagons. Durant le même laps de temps on n'a pas reçu de charbon, en quantité appréciable, de ces champs houillers. La circulation est également très lente sur le chemin de fer Pacifique-Canadien. J'insiste fortement pour que vous discutiez la situation avec la Commission des chemins de fer, afin qu'on arrête immédiatement les mesures rigoureuses qu'il faut prendre pour améliorer cet état de choses.

En recevant cette dépêche, il y a quatre jours, j'ai eu immédiatement une entrevue avec sir Henry Drayton, président de la commission des chemins de fer. Ce dernier m'a dit qu'il avait débattu la question avec le Grand-Tronc-Pacifique, le Nord-Canadien et le Pacifique-Canadien et qu'on l'avait informé que l'Ouest du Canada passait par l'un des hivers les plus rigoureux qu'il eût jamais connus; que le froid était très intense et les tempêtes de neige très sérieuses. Enfin, d'après les renseignements qu'il possédait, sir Henry Drayton prétendait que toutes les compagnies mentionnées se trouvaient dans une impossibilité presque absolue de faire circuler leurs trains. Cette question lui avait été soumise depuis plusieurs semaines; les fonctionnaires spéciaux dans ces régions, pressaient les chemins de fer de tenter tous les efforts possibles pour empêcher la famine d'exercer ses ravages dans cette partie de l'Ouest. Il m'a fait voir la correspondance et les messages échangés à ce sujet entre les différentes compagnies. Le message du maire de Moosejaw était à ce point désespéré que j'ai cru devoir faire tout ce qu'il m'était possible de tenter pour aider la commission des chemins de fer et pour, si possible, empêcher la famine, sous une forme ou sous une autre. Mon premier acte fut de télégraphier ce qui suit à la compagnie du chemin de fer du Nord-Canadien:

J'ai reçu avis de l'état de choses qui existe à Drumheller et dans la région environnante qui souffrent de la disette de charbon. A moins qu'on n'agisse immédiatement et qu'on ne remédie sans retard à cette situation, des pertes de vie peuvent se produire. La difficulté provient de ce que votre chemin de fer ne fournit pas de wagons de transport. Télégraphiez promptement ce que vous vous proposez de faire, autrement je devrai exposer l'affaire au Conseil des ministres qui décidera l'attitude à prendre. Je ne puis assumer la responsabilité de laisser plus longtemps qu'aujourd'hui se continuer cet état de choses.

J. D. Reid,
Ministre intérimaire des Chemins de fer.

Je fis alors venir M. Bury, gérant du transport de chemin de fer Pacifique-Canadien, et j'ai discuté la question avec lui. Je lui ai demandé s'il se pouvait que le Pacifique-Canadien s'entendît avec le Nord-Canadien, et si la compagnie du Nord-Canadien ne pourrait pas transporter dans cette partie du pays une quantité de charbon suffisante, vu le manque de locomotives ou de wagons, et si elle ne ferait pas circuler de Drumheller à cette région, des wagons chargés de charbon. M. Bury me dit par téléphone que la compagnie du Pacifique-Canadien était prête à coopérer de toute façon possible avec la compagnie du Nord-Canadien ou avec celle du Grand-Tronc-Pacifique et qu'elle ferait ce qu'elle faisait déjà —tout en son pouvoir pour approvisionner de charbon la population échelonnée le long de sa propre voie.

Ce jour-là, M. Bury m'a communiqué un message de M. B. C. Coleman, assistant-gérant de la compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien qui était ainsi conçu:

Nous n'avons pas été avertis par la population des localités que notre voie traverse d'une disette ou de la possibilité d'une disette quelconque. On a dû fermer temporairement des églises et des écoles dans quelques villes du Manitoba septentrional et du sud de l'Alberta, mais nous avons pu et nous pourrons prévenir tous les cas de disette en fournissant le charbon destiné à nos propres locomotives partout où l'on ne peut trouver d'autre combustible. On a fourni assez de wagons aux houilleries de Lethbridge. On a transporté la houille de préférence à toute autre marchandise, et il ne s'est pas produit de délais excessifs, si l'on tient compte de la température. L'approvisionnement de charbon de plusieurs villes desservies par le Pacifique-Canadien s'est trouvé épuisé, parce que les cultivateurs et d'autres habitants des localités traversées par notre voie ferrée se sont adressés à notre chemin de fer pour en obtenir du combustible. Il va sans dire que nous prendrons le combustible du Nord-Canadien lorsque celui-ci en offrira en vente, et nous nous sommes entendus avec cette compagnie pour qu'il en soit encore ainsi à l'avenir. Nous ne pouvons les aider par le chemin de fer de Drumheller. Il a des locomotives en abondance et il a déclaré publiquement qu'il a les wagons nécessaires. La difficulté provient de ce qu'on a laissé les tranchées se remplir de neige; elle est aussi la conséquence d'un approvisionnement d'eau insuffisant et de l'absence générale des avantages qu'on trouve sur les lignes de raccordement récemment construites. Les préposés aux statistiques de la température, que le Gouvernement fédéral emploie, déclarent que si l'on prend l'Ouest canadien dans son ensemble, on doit reconnaître qu'il s'agit ici de la pire vague de froid et de la température la plus sévère qu'on ait eue encore depuis la construction de voies ferrées dans ces régions. La neige s'est amoncellée à une grande hauteur et il ne s'est pas produit de dégel depuis la formation de la moindre croûte de glace sur la neige, et le Drumheller. Il a des locomotives en abondance toutes les directions. On devrait demander au gouvernement de la Saskatchewan d'avertir le surintendant général dont les bureaux sont à Moosejaw et ces bureaux eux-mêmes, de tout rapport qu'ils reçoivent indiquant la nécessité d'une mesure spéciale, et nous verrons à ce qu'il ne se produise pas de disette de charbon dans les localités desservies par notre chemin de fer. Il est difficile pour cette compagnie de chemin de fer de faire une distinction entre les endroits où existe une disette de charbon et ceux où les marchands et autres ne font qu'en redouter une. Si le gouvernement pouvait nous aider, nous en serions très heureux.

J'ai aussi télégraphié au maire de Moosejaw s'il pourrait me donner les noms d'autres localités se trouvant dans un besoin urgent de secours. Outre cela, sir Henry Drayton a reçu des télégrammes des mem-

bres du gouvernement provincial et du maire de Moosejaw, et j'ai devant moi tous les documents montrant ce qu'il a fait.

Sir Henry Drayton a donné ordre que tous les convois de charbon devaient prendre précédence sur tout autre trafic des chemins de fer. Sir Henry a envoyé hier, à M. Drury, l'ingénieur de la Commission, un télégramme pressant la compagnie du Pacifique de faire tous les efforts possibles, et j'ai ici la réponse qui explique la situation en ce qui concerne cette compagnie. Voici le télégramme:

Montréal (P.Q.), 2 février.

Sir H. Drayton à M. Drury,
Ottawa.

Au sujet de votre message. M. Coleman, notre gérant général adjoint à Winnipeg, me télégraphie ce qui suit: Depuis deux ans Moosejaw, Régina, Calgary et Saskatoon ont obtenu une grande proportion de leur approvisionnement de charbon de Drumheller, et ce sont les tempêtes de neige sur le Nord-Canadien qui sont la cause de la disette de charbon dans ces villes. Ce fait est admis par les journaux; et il l'a été aussi publiquement par les commerçants de charbon, comme il est à la connaissance des subalternes de sir Henry qui sont sur les lieux. **Nous avons convenu qu'aussitôt que les mines** Bienfait seraient exploitées, nous transporterions tout le charbon qui serait chargé à ces mines et le livrerions au Nord-Canadien à Midale. Nous avons atteint les mines, hier soir, et nous posons présentement la voie de garage. Le gérant général adjoint du Nord-Canadien, M. Cameron, m'a dit, hier, qu'il s'écoulerait encore quelque temps avant que nous puissions faire sortir un train de Midale, car la tranchée sur la ligne à l'ouest de Midale est remplie à une hauteur de 22 pieds. Hier, afin de secourir la ville de Régina, j'ai donné ordre de charger vingt wagons de charbon de Pittsburg à notre dépôt à Moosejaw, avec l'entente qu'on nous le ferait rendre par un commerçant de Fort-William qui en a un approvisionnement. Cinq wagons de ce charbon seront livrés à Régina aujourd'hui. Radville et Bengough ne sont pas sur notre parcours.

George Bury.

Je mentionne, ces faits afin de montrer que non seulement la compagnie du Pacifique--Canadien fait tout ce qui est en son pouvoir sur ses lignes, mais qu'il y a coopération entre elle et la compagnie du Nord-Canadien pour donner tous les secours possibles dans cette région.

Les choses sur la ligne du Nord-Canadien sont en très mauvais état. Le 29 janvier, sir Henry Drayton a reçu un télégramme qui expliquera peut-être la situation sur ce chemin de fer. Voici ce télégramme:

Winnipeg, 29 janvier 1916.

Sir H. L. Drayton,
Commission des chemins de fer,
Ottawa.

Au sujet de votre message de ce jour. Nous ne manquons pas de force motrice. Nous sommes, cependant, dans une situation difficile par suite de la très mauvaise température que nous avons eue. Afin que vous puissiez connaître exactement l'état de notre approvisionnement d'eau entre Drumheller et Kindersley, je vous dirai que nos réservoirs de l'ouest à l'est de Drumheller fonctionnent très bien. A Mecheche il y a très peu d'eau à cause du froid extrême. A Hanna c'est la même chose. Le réservoir entre Richdale et Stanmore est complètement trop faible. A Kindersley, tout est bien. 3,000 gallons par jour. A Chinook même chose qu'à Youngstown; entre Oyen et Benton entièrement gelé; Alsack en fournit présentement, mais vu la grande quantité qu'on y prend, la situation pourra devenir difficile. Un demi-mille à l'ouest de Flaxcombe, approvisionnement très faible. A Kindersley, tout est bien. Les réservoirs à tous les endroits mentionnés ont été mis en parfait état l'été dernier, et si nous avions eu un hiver ordinaire, nous n'aurions eu aucune difficulté. Il a été nécessaire de faire circuler des wagons d'eau sur chaque train entre les endroits mentionnés. Afin d'approvisionner autant que possible le territoire, nous envoyons des trains au nord du réservoir **souterrain de la rivière Bataille via la jonction** de Vègreville, mais il est impossible de dire pendant combien de temps nous pourrons continuer avec succès, parce qu'il y a très peu **d'eau à ce réservoir à cause du froid extrême.** L'approvisionnement d'eau est comme il suit: Rumsey, gelé; réservoirs à Big-Valley, bon; réservoirs entre Warden et Settler, gelés; à Red-Willow, environ 1,000 gallons d'eau par jour; entre Meeting-Creek et Edberg, gelés. Un demi-mille au sud de Battle, réservoir fonctionne bien. A Round-Hill il y a beaucoup d'eau, mais on ne peut l'utiliser à cause de sa qualité, et parce qu'elle fait trop de frimas dans les locomotives à cause du froid. Il a fallu réduire de près de 75 pour 100 le poids qu'elle peuvent remorquer, et il faut tout de même dépenser autant d'eau, sinon plus, qu'il aurait été nécessaire pour faire le charroyage d'hiver dans les conditions ordinaires. Les rapports indiquent ce matin que le temps s'adoucit, et vous pouvez être certain que tout le monde travaille et fait tout ce qu'il est possible de faire pour améliorer la situation, mais cet hiver a été extraordinaire pour la durée et l'intensité du froid.

M. H. MacLeod.

J'ai donné lecture de ces télégrammes afin de montrer que la commission et les compagnies de chemins de fer m'ont promis, en ma qualité de ministre intérimaire des Chemins de fer, qu'elles feraient tout leur possible pour soulager les souffrances dans ce territoire, et qu'elles sont à l'œuvre présentement.

J'ai aussi deux ou trois coupures de journaux qui confirment ces renseignements. Dans le " Free Press " de Winnipeg, du 29 janvier, je lis ce qui suit:

Allègement de la disette de charbon—Les chemins de fer adoptent des mesures énergiques à Saskatoon.

Saskatoon (Sask.), 28 janvier.—Remède a été **apporté à la disette de charbon, grâce aux me**sures énergiques adoptées par la compagnie du Nord-Canadien d'expédier des wagons aux houillères de Drumheller, et on en a promis à toutes les mines pour demain. Des chargements arrivent ici tous les jours, et il n'est pas probable que la disette augmente, à moins que la température ne devienne pire. Depuis quelques

jours la tempête n'est pas aussi violente, et les trains ont suivi assez régulièrement leur horaire.

Une tempête de neige a complètement désorganisé l'horaire du chemin de fer du Pacifique-Canadien, et par suite des tempêtes de neige qui sévissent continuellement d'un bout de l'Ouest à l'autre, le réseau en souffre sur toute la ligne. L'Imperial Limited, venant de l'Est, qui devait arriver à Winnipeg à 11 heures et 15 minutes, hier matin, n'arrivera qu'à 3 heures et 30 minutes ce matin, d'après un rapport reçu à minuit, tandis que le convoi de nuit de l'Imperial Limited n'entrera en gare que tard dans la matinée. Les convois de l'Ouest sont vraisemblablement de plusieurs heures en retard; mais on va tenter l'impossible, afin que les convois, qui sont affectés au service local, soient en temps.

J'ai ici un autre article assez long paru dans les colonnes du "Free Press" de Winnipeg, daté de Régina, le 28 janvier, et que je serai dispensé de lire, vu que l'honorable député l'a probablement lu.

En sus des mesures qui ont été prises et que je viens d'énumérer, l'honorable député de Moosejaw (M. Knowles), qui s'intéresse évidemment beaucoup à cette question, est venu aux bureaux de la Commission des chemins de fer, hier, au moment où je m'y trouvais moi-même. Le président lui a certifié que la commission fait tout ce qui dépend d'elle afin d'améliorer la situation, et je lui ai affirmé de plus que le Gouvernement et les compagnies de chemin de fer elle-même faisaient tout ce qui est en leur pouvoir. Mon honorable ami a eu la délicatesse d'avertir tous les fonctionnaires qu'intéresse cette question, qu'il se proposait de la signaler à l'attention du Parlement, cet après-midi; voilà pourquoi j'ai apporté avec moi tout le dossier en cette affaire. J'ai également par devers moi le dossier de sir Henry Drayton.

Tous ces documents sont à la disposition de l'honorable député, et je suis certain que, lorsqu'il aura pris connaissance de toute la correspondance, il sera convaincu que nous avons fait tout ce qu'il est humainement possible de tenter, afin de faire face à la situation.

En terminant, je désire simplement ajouter combien je déplore sincèrement que cette situation ait causé de grandes souffrances à la population des provinces de l'Ouest. Toutefois, depuis l'instant où la question a été signalée à mon attention, j'ai acquis la conviction que les différentes compagnies de chemin de fer font tout ce qui dépend d'elles pour apporter un remède à la situation actuelle.

Si j'ai bien compris, les plus grandes difficultés se sont produites sur le réseau du chemin de fer du Nord-Canadien; mais si j'en crois les renseignements qui me sont parvenus, non pas seulement à la suite de conversations personnelles, mais à la suite de dépêches qui ont été échangées, la compagnie du Pacifique-Canadien est prête à faire l'impossible afin d'apporter un remède à l'état de choses actuel, soit en distribuant le charbon provenant des convois du Nord-Canadien, soit encore, si la chose est nécessaire, en faisant circuler ses propres convois sur la ligne du Nord-Canadien.

La correspondance que j'ai échangée avec le président de la Commission des chemins de fer m'a procuré la conviction qu'il a fait l'impossible pour soulager les souffrances qui existent dans les districts où le charbon fait défaut.

M. TURRIFF: Je désire communiquer à l'honorable ministre une dépêche, que je viens de recevoir, tout en lui faisant observer que, Lampman se trouve dans une situation tout à fait désavantageuse, comparativement à des villes comme Moosejaw et Saskatoon, où pénètrent les voies ferrées des trois compagnies de chemin de fer Et cependant, Lampman n'est qu'à une distance de 25 milles des houillères de Souris jusqu'où se rendent les voies du Pacifique-Canadien et du Nord-Canadien. Ces deux compagnies de chemin de fer n'auraient donc qu'à faire circuler un convoi sur une distance de 25 milles pour approvisionner Lampman de charbon.

L'hon. M. REID: Je puis affirmer à l'honorable député que le président de la Commission des chemins de fer a envoyé des dépêches télégraphiques au maire de Moosejaw et aux membres du cabinet de la Saskatchewan, leur demandant de signaler les endroits qui ont le plus besoin de secours, et leur réitérant l'assurance que l'on verra de suite à les soulager. Nous avons également notifié les compagnies de chemins de fer de voir a expédier du charbon à ces divers endroits aussitôt que possible. Pour l'information de l'honorable député, je puis encore ajouter que le Pacifique-Canadien se sert du charbon qui se trouve dans ses cours aux différents points divisionnaires, afin de le transporter avec toute la célérité possible aux endroits où les besoins sont les plus pressants. Je suis donc convaincu que, si nous pouvons nous procurer les noms des endroits les plus éprouvés, la Commission des chemins de fer et les compagnies verront à prendre des mesures pour mettre fin aux souffrances de la population, si faire se peut.

## SUITE DE LA DISCUSSION SUR LE DISCOURS DU TRONE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le discours du trône.

L'hon. E. L. PATENAUDE (ministre du Revenu de l'intérieur) (texte): Monsieur l'Orateur, j'ai entendu hier soir, et j'ai lu ce matin avec plaisir, le discours de l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil). J'ai lu surtout avec intérêt le passage de ce discours où il se demande avec un certain étonnement s'il y aurait une réponse aux attaques que nous avons entendu formuler en cette Chambre depuis quelques jours, au sujet de la lutte électorale qui s'est faite en 1910-1911 dans la province de Québec, et dans une partie de la province d'Ontario. Je puis lui dire immédiatement,—et d'ailleurs il devait le soupçonner—que ces attaques ne resteront pas sans défense et que je tâcherai d'y répondre moi-même, autant que peut le faire un homme qui se pique d'avoir le culte de l'honneur.

En passant, il me permettra, j'en suis sûr, de le féliciter bien sincèrement d'avoir revendiqué les droits du français en ce pays. Il l'a fait sur un ton et avec une modération qui doivent aller au cœur et à l'esprit de tous les citoyens bien pensants du Canada. En effet, ces appels modérés aident beaucoup le règlement des questions épineuses qui sont débattues dans ce pays.

Ces attaques sont basées sur certains comptes rendus plus ou moins complets, plus ou moins exacts, sur certains rapports qui ont été parfois tronqués et sur les déclarations qui ont été généralement faites en 1910 et 1911.

Je n'ai pas l'intention de dissimuler les opinions que j'ai alors exprimées. J'ai l'intention, au contraire, d'aller droit au but comme un homme d'honneur doit le faire.

Je commencerai par répondre aux observations faites par l'honorable député de Pictou (M. Macdonald) le 24 janvier dernier.

Au cours de ses remarques, il a fait allusion à une certaine motion soumise à la législature de la province de Québec, pendant la session de 1910. Je me rappelle les circonstances qui l'ont provoquée, ainsi que les divers considérants allégués à son appui. Certes, c'est le droit de l'honorable député de discuter les motifs qui nous ont amenés à présenter cette motion, et je crois que, s'il avait le droit de le faire, il devait tout de même représenter les faits tels qu'ils se sont passés. C'est pourquoi je me vois dans l'obligation de lui dire, qu'au lieu de citer cette motion en entier, il a pris le soin d'en soustraire trois paragraphes, ce qui en change considérablement le sens.

Quels sont ces paragraphes? Après le premier paragraphe cité par l'honorable député que l'on trouve dans son discours consigné au hansard, il y a les trois paragraphes suivants de cette motion, dont il n'a pas parlé et que je vais lire:

> Que le ministre n'avait aucune autorité pour préjuger ainsi l'opinion des électeurs de cette province sur cette grave question qui était alors sur le point d'être soumise aux délibérations du parlement fédéral;
>
> Que les nombreuses protestations qui se sont élevées de cette province, comme de plusieurs autres, contre cette politique nouvelle, ont prouvé que le ministre des Travaux publics et du Travail n'a pas fidèlement représenté l'opinion du peuple de cette province;
>
> Que le premier ministre ni aucun de ses collègues n'ont désavoué les déclarations du ministre des Travaux publics et du Travail;

Il me semble qu'en toute justice l'honorable député de Pictou aurait dû reproduire la motion telle que présentée à la législature de la province de Québec en 1910, et cela l'aurait dispensé de faire ensuite l'appréciation qu'il en a faite.

Le ton général des attaques faites depuis quelque temps dans cette Chambre et aussi dans certains journaux laisse soupçonner que l'on veut créer dans le pays une espèce de légende et faire croire qu'il y a un groupe de Canadiens qui ne sont pas loyaux à la couronne britannique. Je dis que cette légende ne devrait pas être accréditée et que ses auteurs devraient être condamnés plutôt que ceux qui cherchent des deux côtés de cette Chambre à faire leur devoir.

Eh bien, qu'on relise tout ce qui s'est dit dans la province de Québec depuis un an, ou depuis dix ans, et je ne crois pas qu'on puisse trouver un seul motif de suspecter la loyauté d'aucun groupe de citoyens de la province de Québec.

Si j'en juge par les remarques de l'honorable député de Kamouraska (M. Lapointe) l'autre jour, et par celles de l'ex-ministre de Chemins de fer (M. Graham) hier soir, le recrutement dans la province de Québec serait plus lent parce qu'il y a eu une campagne électorale en 1911 contre la marine. S'il y a eu ralentissement, c'est parce que nous avons entendu dans cette province des discours qui ont eu pour effet de déprimer l'opinion publique et de faire croire

que ce Gouvernement avait engagé ce pays dans une voie périlleuse lorsqu'il avait décidé de participer à la guerre qui sévit actuellement en Europe.

D'ailleurs, si nos amis qui siègent à notre droite peuvent être sujets aux reproches et aux critiques, je considère que ce n'est pas le parti libéral qui doit demander une justification, quand on sait comment le parti libéral est arrivé au pouvoir en 1896. En cela il serait peut-être intéressant de rappeler ce que le parti libéral avait répandu dans la province de Québec quelques jours avant la votation. Au lendemain de l'appel nominal, "L'Electeur", l'organe officiel du parti libéral dans le district de Québec, publiait un article dont je veux citer quelques passages. Cet article était reproduit le lendemain dans le journal "Le Soir", publié à Montréal, et fondé uniquement pour aider la cause libérale, puisqu'il disparaissait quelques jours après la votation.

Voulez-vous la guerre? Trois millions de piastres pour des fusils, canons et baïonnettes.—Un danger imminent pour vous, cultivateurs.

Une des lubies du vieux Tupper, c'est la fédération impériale entre l'Angleterre et ses colonies en général, et le Canada spécialement.

Une des conditions de cette alliance serait qu'en temps de guerre le Canada serait appelé à payer sa part des frais en argent, et en hommes.

Et comme l'Angleterre est presque toujours en guerre avec quelqu'un, nous aurions continuellement à nous taxer pour trouver l'argent, à tirer au sort pour fournir les hommes.

En retour, l'Angleterre créerait ces drôles baronnets, chevaliers de ceci, commandeurs de cela.

Mais le peuple resterait chair à canon.

Et un peu plus loin:

Pourquoi se battre pour l'Angleterre?

Plus loin encore:

L'on enverra vos enfants en Afrique, en Asie, d'où ils ne reviendront jamais.

Votez pour Laurier et ses candidats si vous voulez voir votre pays jouir de la même tranquillité et ne pas vous exposer à partir un de ces bons matins pour d'autres pays laissant en arrière de vous vos femmes, vos enfants et tout ce qui vous est cher.

Et cet article-manifeste publié à la veille du scrutin, dans les deux principaux organes libéraux de langue française, fut tiré à part et répandu par bottes à travers toute la province.

Je ne serais pas disposé à donner à cet article plus d'importance qu'il ne faut. Le parti libéral lui-même—et je veux être juste à son égard—a reconnu que c'était plutôt une manœuvre électorale. En effet, "Le Soleil" du 19 novembre 1915 qualifiait ainsi cet article que je viens de lire.

"Cet article intitulé: 'Voulez-vous la guerre' constituait à sa face même une manœuvre électorale comme tous les partis et tous les journaux politiques de tous les temps et de tous les pays en imaginent durant une lutte électorale."

Et cet article du "Soleil" se terminait par l'aveu suivant:

"Cet article de "L'Electeur" au cours de la période électorale de 1896, est l'un de ces trébuchets tendus en cours de chasse par des chasseurs trop peu scrupuleux."

On me dira, il est vrai, que cela est déjà loin. Nous allons nous rapprocher de l'année 1916.

Avec la permission de la Chambre, je vous lirai le compte rendu d'une assemblée tenue à St-Hubert, dans le comté de Témiscouata, par le député de ce comté. Ce compte rendu a été publié dans le journal "Le St-Laurent" le 1er juillet 1915. Cet article est intitulé:

M. Charles Gauvreau, M.P., à St-Hubert.

M. Gauvreau, de passage à St-Hubert, dimanche, le 27 juin, en a profité pour adresser la parole à ses électeurs. Toute la paroisse était présente, par une belle journée chaude de fin de juin, et, aux applaudissements des auditeurs, il était facile de comprendre que la politique libérale, exposée avec chaleur et conviction, fait des progrès dans l'âme du peuple.

M. Gauvreau s'est efforcé de demeurer dans les bornes d'une exposition fidèle des faits qui se sont passés depuis un an tout près, et de mettre à nu la conduite des saltimbanques que nous avons pour maîtres à Ottawa. Il a parlé longuement de la guerre et de la manière dont elle est conduite, tant en Europe qu'en Canada, et il s'est demandé quand elle finira. Si, au dire des plus connaissants, elle fait à peine commencer, quel sort est réservé au Canada? Nous avons envoyé 25,000 hommes au début, dit-il, et de ces 25,000 hommes près de la moitié a été tuée, blessée, faite prisonnière et internée. 35,000 autres sont rendus au feu, et les rangs vont s'amincissant toujours, tellement que l'on fait appel à 30,000 autres qui devront être prêts pour la fin de juillet, de sorte que vers la fin de septembre, nous aurons pris 140,000 parmi nous pour aller se battre, se faire tuer ou se voir internés pour je ne sais combien d'années; 140,000 dont notre pays sera privé et dont il sera appauvri d'autant.

Et les dépenses sont en proportion des départs pour la ligne de combat. On calcule, qu'au mois de septembre, la guerre nous coûtera $1,400,000 par jour.

Quelques jours après, le 14 octobre 1915, "Le St-Laurent" publiait un compte rendu de l'assemblée tenue par le même M. Gauvreau, à Notre-Dame du Portage, et

dont quelques électeurs votent dans Kamouraska:

MM. Lapointe et Stein et M. Charles Gauvreau à Notre-Dame du Portage.

Messieurs Lapointe et Stein ont des électeurs du Portage qui votent dans Kamouraska. Ils se sont entendus avec M. C. A. Gauvreau pour aller y faire une assemblée politique dimanche après la messe.

M. Lapointe, toujours aimé des foules qu'il soulève par son éloquence chaude et vibrante, parcourut en quelques minutes toute la scène fédérale: le régime Laurier avec ses surplus; celui des conservateurs avec leurs gaspillages et leurs déficits; les dépenses énormes pour le service civil, la taxe, qui n'est pas pour Joffre ou French, mais pour M. Bob Rogers, comme il le disait avec tant d'à-propos; l'augmentation des dépenses et de la dette, et de l'opposition libérale à toutes ces taxes et cette augmentation du tarif que les "bleus" nous ont imposés.

C'est le même député de Kamouraska (M. Lapointe) qui nous demandait l'autre jour d'aller dans la province de Québec, et d'y tenir des assemblées de recrutement dans lesquelles on exposerait notre situation politique.

J'entendais également hier soir l'ex-ministre des Chemins de fer se plaindre de ce que dans la province de Québec le recrutement se ralentissait, comme d'ailleurs, en certains autres endroits. Avec des discours de recrutement comme ceux prononcés par les députés de Témiscouata et de Kamouraska, il n'est pas surprenant que le recrutement ne soit pas actif.

Je ne veux pas aller plus loin, mais si je voulais suivre ces messieurs dans la discussion qu'ils ont faite, je pourrais parcourir les journaux qui rapportent ce qu'ils ont dit dans plusieurs endroits de la province de Québec. Mais je ne veux pas être agressif, ni désagréable, je veux simplement répondre aux attaques dont j'ai été l'objet. Je veux le faire dans le meilleur esprit possible et j'espère que mes observations seront prises en bonne part. Voilà pourquoi je ne ferai pas de commentaires sur ces discours dans la province de Québec. J'aime à croire qu'il ne sera pas nécessaire, au cours de cette session ni au cours de celles qui suivront, de revenir sur des sujets aussi délicats. Il me semble, que si nous tenons compte des circonstances et de la période critique que nous traversons, il vaut mieux mettre fin à ces discussions qui n'ont rien de bon pour la province de Québec et pour le pays.

A ce propos, qu'on me permette de lire une page délicieuse, empruntée à l'auteur bien connu, Pierre Loti, et publiée par "L'Illustration," le 30 octobre 1915.

A Soissons.

"Dans la basilique, comme dehors, règne un silence d'angoisse, lentement ponctué par les coups de canon. Et sur le trône épiscopal est restée lisible cette devise, qui prend au milieu de tant de désarroi la valeur d'un anathème ironique lancé aux barbares: "Pax et justitia."

"En marchant sur des semis de décombres, autant que possible on se détourne par respect des précieux fragments de vitraux; on préfère ne pas entendre, sous les pas, leur petite musique de verre qui se brise. Toutes les lueurs du soir d'été, insolites dans de tels sanctuaires, entrent à flots par les déchirures béantes, ou par les belles fenêtres ogivales que rien ne ferme plus. Et les doubles rangs de colonnes fuient en perspective dans de la blancheur lumineuse, comme des futaies alignées de gigantesques roseaux blancs.

"Au sortir de la cathédrale, dans une des rues désertes, un mur se présente à nous, couvert de placards d'imprimerie que les obus semblent avoir pris spécialement à tâche de déchiqueter—des placards qui s'étaient juxtaposés le plus près possible, enchevêtrant leurs marges, comme jaloux de la place, avec un air de vouloir se recouvrir les uns les autres et se dévorer. Malgré la mitraille qui les a si bien criblés, on en lit encore des passages, qui étaient sans doute les essentiels, puisqu'ils ont été imprimés en lettres beaucoup plus grosses, pour mieux sauter aux yeux.—"Trahison! Bluff éhonté!" crie l'une des affiches.—"Infâme calomnie, ignoble mensonge!" répond l'autre, en énorme lettres raccrocheuses... Qu'est-ce que cela peut bien être, mon Dieu?

"Ah! oui, toute la misère de nos petites luttes électorales de la dernière fois, qui est restée là placardée, comme au pilori, et lisible encore malgré les pluies de deux étés et les neiges d'un hiver!

Il me semble que cette page peut être lue dans cette Chambre à la suite de certains débats. Il me semble également que cette page peut être lue dans beaucoup d'endroits du pays; qu'elle peut être publiée par bien des journaux, et que, si on répand un peu de poussière "sur la misère de nos petites luttes électorales", nous ferons un peu de bien à tous nos compatriotes.

J'en viens maintenant à parler de la situation telle qu'elle s'est présentée lors des élections générales de 1911, et lors de la déclaration de la guerre en 1914. Je n'ai aucune hésitation à déclarer immédiatement qu'en 1911 j'ai combattu autant que je pouvais le faire, le gouvernement et le parti qui dirigeaient les affaires du pays. J'ai appuyé le programme et les idées du parti conservateur, à l'exception de ce qui concernait la politique navale. Je l'ai combattue en toute sincérité, parce que j'étais convaincu que je devais le faire, comme je n'ai aucune hésitation à déclarer aujourd'hui que, depuis le mois d'août 1914, j'ai tenté de faire tout ce qui était possible pour aider le pays et le gouverne-

ment dans les efforts faits pour contribuer à la défense de la cause des alliés.

M. PROULX: Les circonstances étaient différentes.

L'hon. M. PATENAUDE: Il est vrai que les circonstances qui se présentaient en 1914, étaient entièrement différentes de celles que nous avions en 1911.

M. PROULX: Avant 1911 vous n'étiez pas au pouvoir.

L'hon. M. PATENAUDE: En 1911, je n'étais pas au pouvoir; mais cela ne m'empêchait pas d'avoir une opinion absolument sincère, et de pouvoir l'exprimer. Parce que je suis au pouvoir aujourd'hui, il ne s'ensuit pas que je ne puisse pas avoir encore une opinion également sincère et l'exprimer librement. Le pouvoir ne change rien dans l'opinion d'un honnête homme ; ce sont les circonstances et les événements de la vie d'un peuple qui modifient l'opinion de ses hommes politiques.

Quand à la suite des déclarations faites par l'honorable Premier Ministre, en 1912, on est témoin des événements qui se sont produits, on modifie forcément ses opinions. D'ailleurs je ne suis pas le seul à les avoir modifiées; et puisqu'on veut entrer sur ce terrain, je me demande quelle a été la politique du parti libéral, et de celui qui vient de m'interrompre? Il est bon de faire un retour sur le passé, afin de voir quelle a été cette politique. Je la trouve dans les principaux journaux de ce parti. Encore une fois, en lisant ces articles de journaux, comme je vais le faire, je n'ai pas l'intention d'être agressif ni acerbe, mais simplement de rétablir certains faits.

Le 30 mars 1907, "Le Canada", l'organe du parti libéral, publiait ce qui suit à la veille du départ de l'honorable sir Wilfrid Laurier pour la conférence impériale à Londres:

"Quant à la contribution du Canada à la défense de l'empire, le premier ministre a réitéré ses déclarations de 1902, que, en autant qu'il pourra l'empêcher, le Canada ne saurait, sous aucun prétexte, être entraîné dans le tourbillon du militarisme européen."

Le 5 avril 1907, "Le Canada" disait encore:

"Contribuer à la défense de l'empire, c'est affirmer le droit de l'empire à une somme d'argent produite par le travail des colonies.

La colonie qui reconnait ce droit, n'est donc logique que si elle tend vers l'impérialisme.

Rien n'est plus certain. Nous approuvons, par conséquent, notre politique canadienne d'abstention."

[L'hon. M. Patenaude.]

Le 18 mars, 1907, "Le Canada" disait encore:

"L'impérialisme sous quelque forme qu'il se présente à nous, ne nous sourira jamais.

Toute tendance même lointaine à l'impérialisme ou à la fédération, nous paraît regrettable."

Le "Globe" de Toronto, le 5 avril 1907, disait également :

"Si la participation à la défense active de l'empire devenait nécessaire, l'on trouverait les Canadiens prêts, comme dans le passé, à aider la mère patrie; mais nulle éventualité de cette nature ne paraît imminente, ni même probable dans un avenir éloigné, et, en attendant, les Canadiens préfèrent employer leurs ressources à l'amélioration de leur pays, sachant bien qu'en ce faisant, ils travaillent de la meilleure manière possible à fortifier l'empire."

"Nous ne pouvons dépenser notre argent à construire à la fois des chemins de fer et des vaisseaux de guerre, et même dans l'intérêt et pour la défense de l'empire, l'extension des chemins de fer, et tout ce que cela comporte, est la politique la plus satisfaisante."

Et enfin "Le Soleil" en date du 19 février 1907 disait ce qui suit:

"Prétendre entraîner les colonies dans l'imbroglio des jalousies européennes aurait pour seul résultat de compromettre inutilement leur développement, de les épuiser en pure perte sans profit assuré pour l'empire."

On me dispensera, je l'espère, de lire les articles publiés dans d'autres journaux du parti libéral. Mais on me dira peut-être que ce n'était là, que l'opinion des journaux. Je dirai qu'au contraire, ces articles exprimaient bien la pensée des chefs du parti libéral. Je me permettrai de dire que c'était surtout l'opinion exprimée par le chef lui-même et par l'honorable député de Rouville (M. Lemieux). En juillet 1903 les chambres de commerce de l'empire, dans un congrès tenu à Montréal, déclaraient que le Canada, tout en se reconnaissant l'obligation d'aider la métropole, entendait conserver le droit de déterminer lui-même le mode de coopération. La ligue nationaliste organisa une assemblée de protestation; elle invita l'hanorable député de Rouville (M. Lemieux). Ce dernier repondit qu'il était empêché d'y aller pour une raison toute personnelle, mais au cours de sa lettre il exprima son opinion à ce sujet et j'en extrais les passages qui y ont trait :

Permettez-moi, cependant, d'exprimer mon étonnement de ce que les délégués des chambres de commerce du Canada et de la province de Québec, en particulier, aient cru devoir appuyer une résolution qui affirme un principe absolument faux, à savoir: l'obligation pour les colonies de participer à la défense de l'empire.

Inutile de vous dire que les Canadiens ne sauraient être liés par cette déclaration. En vertu de quel traité voudra-t-on ajouter aux droits et aux devoirs respectifs de l'empire et des colonies? Quel mandat, les délégués de nos chambres de commerce ont-ils reçu pour engager de cette façon l'avenir du pays?

Le parlement canadien a seul le droit d'assumer une telle responsabilité et je n'hésite pas à dire que la résolution Drummond n'exprime aucunement le vœu de l'opinion calme et réfléchie du peuple canadien.

Au contraire, c'est l'attitude si virile prise l'an dernier (1902) lors de la conférence internationale, par le premier ministre du Canada qui répond fidèlement au sentiment populaire.

C'est cette politique là qui a été prônée lors de la campagne de 1911, politique par laquelle on prétendait, qu'en principe, et à moins de raisons extraordinaires, le Canada ne devait pas participer aux guerres de l'empire. C'est la politique qui fut prônée par le parti libéral avant 1909. Nous pouvions avoir tort ou raison, mais ce qui se dégage le plus clairement de toute cette situation, c'est que les principes politiques dont je viens de parler furent énoncés par le parti libéral et ses chefs, comme par le parti conservateur et ses chefs. Il n'en est pas moins vrai que pour l'avenir, il restera à résoudre lè problème extrêmement considérable des relations des colonies avec la mère patrie et des colonies entre-elles. Les hommes politiques devront rechercher la meilleure solution. Il est possible que l'avenir condamne l'attitude prise par les divers groupes politiques en 1911. Ce problème est simplement suspendu. Mais quand la guerre sera terminée et que la victoire aura couronné les efforts des alliés, qui osera prétendre que cette question qui a été tant discutée en 1910 et 1911 ne sera pas débattue de nouveau ? Et personne ne peut prévoir quelle sera la solution du problème. Voilà la raison pour laquelle je n'accepte pas la critique faite par certains députés de la gauche.

En 1914 la guerre était déclarée et je disais tout à l'heure que les discussions avaient cessé. J'avais peut-être un peu tort, parce que nous avons encore entendu ici, hier, le discours du député de Nicolet (M. Lamarche) sur ce même sujet. Et à ce point de vue, on me permettra de lire un extrait du discours prononcé par M. Monk, à Lachine, le 8 novembre 1909. Le député de Nicolet nous disait, hier, avec beaucoup de raison, qu'il avait du respect pour la mémoire de M. Monk. Il est peut-être bon de relire ensemble quelques passages de ce discours concernant l'adoption d'une résolution par la Chambre des communes, le 29 mars 1909. Tous les députés de cette Chambre sont au courant des débats qui ont eu lieu alors, et des incidents qui ont entouré l'adoption de cette motion. M. Monk disait en cette circonstance:

"Ce qui se passa ensuite doit être de notoriété publique. La crise était dans toute son intensité, l'Angleterre, assurait-on, était menacée d'une attaque inattendue. Il fut convenu de part et d'autre que les deux chefs s'entendraient sur le texte d'une résolution que la Chambre adopterait.

"Toutes les dépendances britanniques devaient se montrer prêtes à appuyer la mère patrie dans ce moment solennel, en face du danger imminent.

"On conviendra, je pense, que ce moment eût été mal choisi pour discuter le mérite de l'impérialisme. C'est ce que tous les députés semblent avoir pensé car, après la conférence entre les deux chefs, le nouveau texte fut soumis et adopté sans que personne ne se déclarât dissident.

"Qui se serait permis de le faire dans de pareilles circonstances?"

Je crois que tous ceux qui ont du respect pour la mémoire de M. Monk, devraient suivre un peu les conseils qui se dégagent de la lecture de son discours. Nous pouvons avoir des opinions différentes au sujet des relations du Canada avec l'empire; nous avons le droit de les discuter, et personne ne songe à le contester. Mais dans les circonstances ne devons-nous pas ajourner ce débat jusqu'après la guerre? Il est convenable que ces discussions cessent. Quand l'Allemagne écrase la Belgique, dévaste la France et se rend sous les murs de Paris, en démolissant bibliothèques et cathédrales, quand la suprématie même de l'Angleterre peut être atteinte, quel citoyen de ce pays peut oser prétendre que nous pouvons rester indifférents et ne pas tenter tous les efforts pour la défense de nos intérêts et de la cause des Alliés.

On me demandait, il y a quelques jours, de faire des déclarations en cette Chambre. Que ceux qui me faisaient cette demande, relisent donc les journaux qui se publiaient quelques jours après la déclaration de la guerre. Ils y verront que j'accompagnais l'honorable député de Rouville (M. Lemieux) et une nombreuse délégation pour demander l'organisation du 22ième régiment, lequel est maintenant dans les tranchées; ils y verront que je faisais partie du comité d'organisation de ce régiment, et que je l'ai aidé depuis de toutes mes forces. En passant, je suis heureux de saluer la mémoire du major Roy qui est tombé dans les tranchées, au milieu de ce bataillon, et de l'armée anglaise. Je suis heureux en même temps d'accoler à son nom—comme le faisait, il

y a quelques jours, l'honorable député de Rouville,—celui du capitaine Guy Drummond, qui, lui, Anglais, est mort au milieu d'un régiment français qu'il cherchait à rallier en lui donnant des commandements en français. Ceci me remet en mémoire un passage d'une lettre adressée à l'un de ses amis à Montréal, par M. Gilet, ancien professeur de l'Université Laval de Montréal.

"Cette guerre fraternelle où vous aurez mêlé votre sang en Europe avec le sang anglais, fera plus que des années de discussions parlementaires pour l'avenir de votre belle patrie."

C'est là le sentiment qui m'anime, en voyant des soldats français et anglais se battant pour la même cause, défendant les mêmes intérêts et le même drapeau.

Le peuple canadien fait largement son devoir. Les bataillons se recrutent facilement, les uns après les autres, et nous avons actuellement sous les armes 250,000 hommes venant de toutes les parties du pays.

Le soldat s'enrôle et quitte sa famille mais sa famille ne doit pas être abandonnée; aussi l'œuvre du Fonds patriotique est immédiatement fondée, et que voit-on? Les villes et les campagnes rivalisent de zèle et souscrivent généreusement. Riches et pauvres, grands et petits, tous font leur devoir.

Il convient de féliciter d'une manière particulière les citoyens de Montréal et de Toronto qui viennent de donner la somme de $5,000,000 de dollars pour l'œuvre du Fonds patriotique.

Pour obtenir ce résultat, les citoyens de Montréal se sont réunis et ont formé diverses équipes qui se sont partagé le travail afin de l'accélérer.

Partout, ces travailleurs dévoués furent accueillis à bras ouverts, et notamment lors d'un banquet qui leur fut offert, ils se virent patronnés par les premiers citoyens de la métropole. Ce banquet fut présidé par un homme bien connu de cette Chambre et dont notre Souverain vient de reconnaître le génie administratif et le dévouement aux intérêts de la Couronne britannique,—je veux parler de Lord Shaughnessy of Montreal and Ashford. Il avait à sa droite Sa Grandeur Monseigneur Bruchési, l'archévêque du diocèse de Montréal, qui, par sa présence et de sa parole, venait aider la cause des Alliés.

En passant, qu'on me permette de mentionner l'œuvre admirable de la compagnie de Saint-Sulpice de Montréal, composée d'humbles prêtres qui passent en faisant le bien, semant partout des œuvres de charité, dotant Montréal d'une magnifique bibliothèque publique dans le cours de l'année dernière et versant depuis 15 mois la somme de trente-cinq mille piastres au Fonds patriotique.

En examinant la liste des souscriptions de Montréal, on trouve que sur ce montant de $2,500,000, environ $500,000, ont été souscrites par la population ouvrière de cette ville, par ceux qui gagnent leur vie à la sueur de leur front. Cette somme de cinq cent mille piastres, c'est le sou du pauvre qui lui aussi veut contribuer sa part et aider la cause commune. Le pauvre veut faire autant selon ses moyens que le millionaire avec son million. En effet, dans les œuvres de charité, ce n'est pas tant l'argent qui compte que le cœur qui donne.

En terminant, je veux vous lire une petite page qui va vous intéresser. Ce sera la conclusion de ce discours. C'est un extrait de "La Journée des Morts" par M. Henri Lavedan:

LES GRANDES HEURES.
La Journée des Morts.

"Les Morts.... Ces deux mots n'ont déjà plus leur même signification. Ils ne s'appliquent avec vraisemblance à présent qu'aux victimes de la guerre. Les soldats tombés au champ d'honneur paraissent avoir ravi aux autres défunts, à ceux de la médiocrité ce grand nom de la mort dont ils sont devenus comme les dignitaires. Ils ont relevé l'acte banal de mourir pour en faire un titre. Grâce à eux, d'ici longtemps, ce terme gardera un sens héroïque. On aura du mal à se figurer un mort autrement qu'en uniforme et recevant, face à l'ennemi, l'extrême-onction du feu.

Si nous ne sommes pas capables d'agir en tout comme eux, nous pouvons du moins penser, croire, juger comme eux, prendre la suite de leurs saines idées, de leurs droites résolutions, refaire notre cœur et notre esprit à l'image des leurs, et nous efforcer de leur ressembler..... Quittons-nous un peu pour ces beaux modèles, pénétrons dans la voie qu'ils nous ont tracée et, en adoptant leurs façons de pratiquer et d'honorer la vie, accordons-leur cette joie suprême et d'avance payée si cher, de se sentir prolongés dans nos grands desseins, nos élans et nos travaux. Qu'ils aient l'orgueilleuse douceur de se perpétuer à travers les générations et de constater éternellement l'excellence de leur ouvrage. Leurs corps sont seuls à la terre, mais leur âme innombrable est libre et Dieu ne la prend pas toute, il en laisse exprès une partie détachée pour qu'elle puisse opérer en nous. Recueillons, comme un don de l'Esprit-Saint, cette flamme qui sort de la tombe des soldats et qui court sur les champs d'honneur....."

M. M. J. DEMERS (St-Jean-et-Iberville) (texte): Monsieur l'Orateur, nous avons entendu depuis le commencement du débat un grand nombre de discours très intéressants et même très éloquents, je veux en passant

féliciter tout particulièrement l'honorable député de Bonaventure de l'admirable pièce d'éloquence dont il nous a régalé hier, et qui, j'en suis sûr, a profondément impressionné la Chambre tout entière; elle restera comme l'une des plus dignes et des plus nobles revendications des droits d'une minorité opprimée.

J'ose espérer que son effort d'hier portera des fruits et qu'il sera le signal d'un grand mouvement de la part de tous les Canadiens de bonne volonté pour essayer d'établir une fois pour toutes en ce pays le règne de la justice, de la concorde et de la paix entre tous les citoyens du Canada.

Je veux aussi offrir mes compliments à l'honorable député de Nicolet, car, bien que je ne partage pas toutes ses idées, je me plais à reconnaître, et tous les honorables députés de cette Chambre pensent comme moi, j'en suis certain, qu'il a du courage et de l'énergie, que, chez lui, les convictions priment tout, même l'intérêt personnel, qu'il est, en un mot, un honnête homme.

Il a dit de dures vérités à ses anciens compagnons d'armes, mais nous croyons de ce côté-ci de la Chambre, qu'ils ne les ont pas volées.

Quant au discours de l'honorable ministre de l'Intérieur, il était attendu avec intérêt et curiosité. Cet intérêt et cette curiosité étaient tout naturels si l'on songe que l'honorable ministre, hier encore, était un inconnu dans cette Chambre et que chacun se demandait et se demande encore quelles ont pu être les considérations qui ont porté le premier ministre à passer par-dessus la tête de toute la députation canadienne française conservatrice pour se choisir à l'extérieur un collègue.

Je sais que la question du choix d'un ministre canadien français du côté de la droite est chose très délicate, qu'elle l'était en 1911, elle s'est considérablement compliquée depuis le commencement de la guerre en raison du fait que la participation du Canada aux guerres de l'empire forme le principal article du programme du Gouvernement actuel et que tous les députés canadiens français du côté ministériel se sont fait élire justement sur le principe opposé, celui de la non participation. Mais l'honorable premier ministre n'avait pas le choix; il lui fallait remplir les cadres de son ministère, il s'est enfin décidé après beaucoup d'hésitation, de tergiversations, et il semble être enfin arrivé à la conclusion qu'il fallait mieux choisir un homme apparemment moins compromis que les autres parce qu'il était moins connu. Son choix s'est arrêté sur l'organisateur, conservateur du district de Montréal, non pas depuis la guerre, mais depuis 1911.

Le premier ministre a-t-il par ce choix, satisfait ses partisans de Québec dans cette Chambre? Je ne le crois pas. Je crois au contraire qu'il les a désappointés et qu'ils ne peuvent comprendre cette préférence, convaincu qu'ils sont que les principes politiques du nouveau ministre sont les leurs, que s'ils ont varié, lui aussi a varié; que s'ils furent nationalistes, il le fut autant qu'eux; que s'ils ont renié leurs chefs: MM. Monk et Bourassa, lui aussi les a reniés. Il me semble les voir se creuser la tête pour rechercher les raisons de cette préférence; est-ce que, par hasard, doivent-ils dire, le premier ministre aurait pu penser que l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur fut plus ou moins nationaliste que nous le fûmes, qu'il est plus ou moins conservateur que nous le sommes?

Il est vrai, doivent-ils se dire, que l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur a eu l'honneur de présider cette grande assemblée du patinoir de la rue Ontario à Montréal, organisée pour célébrer le triomphe du nationalisme dans Drummond et Arthabaska, alors que la salle faillit crouler sous les applaudissements, quand les champions de la cause répétaient pour la centième fois leur credo politique: "Pas de participation, pas de contribution, nous ne devons rien à l'Angleterre, à bas Laurier, à bas Borden, vive Monk, vive Bourassa," mais s'il présidait, nous applaudissions. Il est vrai, doivent-il se dire, qu'à St-Rémi l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur prêchait avec passion at avec chaleur les doctrines nationalistes, mais nous avons fait la même chose dans maintes et maintes circonstances. Pourquoi nous l'avoir préféré? Serait-ce parce que l'honorable ministre prêche maintenant les devoirs et les obligations du Canada envers l'empire? Serait-ce parce qu'il est maintenant disposé à donner jusqu'au dernier sou, à sacrifier jusqu'au dernier homme pour le salut de ce même empire contre lequel nous avons tous autrefois déblatéré? Evidemment, non, puisque maintenant nous aussi c'est notre politique, ce sont nos principes. Non, monsieur l'Orateur, les députés conservateurs canadiens français ne sont pas satisfaits de la nomination du nouveau ministre.

Monsieur l'Orateur, les députés conservateurs canadiens français ne sont pas satisfaits de la nomination du nouveau ministre. L'honorable ministre, comme ses collègues avant lui, dans les

sessions précédentes, a tenté d'expliquer son passé. Je ne lui en veux pas, mais je le regrette pour lui. Il eût mieux valu pour lui, je crois, confesser purement et simplement ses égarements que d'essayer de les excuser. L'aveu eût pu provoquer le pardon. Il en a jugé autrement, je le regrette pour lui, et lui dirai ceci: Croit-il pour un instant que le peuple de Québec puisse ajouter foi à ses déclarations d'aujourd'hui? L'électeur de Québec entend encore résonner à ses oreilles les appels enflammés aux sentiments et aux passions populaires des orateurs oppositionnistes de 1911. Il n'y a pas un jeune homme de vingt ans dans a province de Québec qui ne puisse citer par coeur quelques-unes des phrases lapidaires prononcées par les orateurs oppositionnistes dans toutes et chacunes de leurs assemblées. Le peuple de Québec regarde comme une injure qu'on lui fait la conduite des députés conservateurs depuis 1911.

Pour moi, monsieur l'Orateur, je suis fort peu impressionné par ce que j'entends dire ici; je me donne fort peu de trouble pour répondre aux explications que l'on donne; je n'ai pas besoin de découpures de journaux pour prouver ce qu'on a dit en 1911. Je me contente de savoir que le peuple a entendu et qu'il a compris; qu'il est honnête et qu'il se souvient.

Je laisse donc avec patience l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur, d'essayer de faire son nid pour y passer paisiblement le temps qu'il y sera. Le jour de la rétribution viendra d'autant plus terrible que le peuple pourra mieux comprendre l'hypocrisie et le cynisme dont il fut un moment le jouet. Je le déclare en toute sincérité, je n'avais pas l'intention de prendre part à ce débat, et j'y ai été entraîne par le discours de l'honorable ministre qui vient de reprendre son siège. Maintenant que j'y suis, je veux en profiter pour faire deux ou trois autres observations.

Plusieurs orateurs ont insisté auprès du Gouvernement sur la nécessité d'instituer une enquête sur les diverses dépenses de guerre.

Je crois devoir dire un mot sur le même sujet.

J'ai reçu d'une personne que je considère être très respectable et digne de foi, des informations que je crois de mon devoir de communiquer à cette Chambre.

Je suis informé qu'une personne préposée à la surintendance de l'usine de réparations des presses à foin aurait réalisé un profit de $25,000 à $35,000 en payant en moyenne 25 cents de l'heure aux employés quand il recevait du Gouvernement pour ces mêmes employés une somme de soixante cents (60) de l'heure; et cette personne aurait été destituée après de nombreuses plaintes. Il serait intéressant de savoir si, d'abord, ce que l'on dit est vrai; et dans l'affirmative, si le Gouvernement a l'intention de faire rembourser par cette personne les sommes qui auraient été ainsi détournées?

Je suis également informé qu'une grande quantité de foin N° 2 aurait été accepté comme qualité n° 1; que deux des principaux employés du hangar N° 25, à Montréal, auraient ordonné que du foin pourri fut accepté sans inspection, et que, même dans certain cas, on aurait forcé les inspecteurs à accepter ce foin de mauvaise qualité; que plusieurs commerçants auraient été contraints de payer un pourboire de $1 pour chaque wagon de foin inspecté; qu'un acheteur de foin à Drummondville payait $6 ou $7 de pension chez un particulier et qu'il se faisait donner par l'employé d'un hôtel de cette ville, un reçu de $15 pour pension, et c'est ce compte qu'il produisait au Gouvernement qui payait sa pension en sus de $5 par jour pour ses services; qu'un inspecteur aurait reçu des fournisseurs de foin $15 par semaine pour sa pension, alors que sa pension était payée par le Gouvernement; que des milliers de wagons de foin dans lesquels 25 ou 30 balles manquaient auraient été expédiés comme s'ils étaient complets, et enfin qu'un Allemand, un nommé Schultz, aurait été maintenu à l'emploi du Gouvernement pendant seize mois, en qualité de vérificateur, malgré les plaintes nombreuses qui auraient été faites exposant les dangers de conserver cet employé à cause de son origine; et qu'il n'aurait été destitué qu'il n'y a environ deux semaines.

Je crois que cette communication que je fais à la Chambre pourrait peut-être avoir une certaine portée sur la décision que le Gouvernement devra prendre à savoir "si oui ou non une enquête doit être instituée".

Maintenant, monsieur l'Orateur, permettez-moi de dire un mot de cette partie du discours du Trône qui parle de la guerre, et de la nécessité de pourvoir, par tous les moyens à notre disposition, à aider au triomphe de la cause sainte et sacrée des alliés. Il n'y a pas une voix dissidente dans cette Chambre sur le devoir qui s'impose à l'heure présente. Nous devons employer

toutes nos forces et toutes nos énergies à assurer la victoire finale.

J'ai, pendant la vacance parlementaire, adressé la parole plusieurs fois à nos compatriotes de Québec, dans des assemblées patriotiques, et je suis heureux de dire que la très grande majorité comprend pleinement ses devoirs et ses obligations. Tous réalisent qu'il s'agit d'une question de vie ou de mort, non seulement pour l'Angleterre, non seulement pour la France, et les nations alliées, mais aussi pour le Canada. Nous comprenons, dans Québec, que le Canada, est la terre par excellence de la liberté, et que cette liberté nous la devons à la protection du drapeau britannique. Il n'y a pas dans la province de Québec un seul Canadien français qui voudrait changer d'allégeance, et passer de l'Angleterre constitutionnelle à l'Allemagne despotique, et voir la province de Québec, par exemple, subir l'ostracisme et la tyrannie que pendant quarante-quatre ans ont subi l'Alsace et la Lorraine sous la domination allemande. Il n'y a pas un Canadien français qui ne comprenne que la défaite de l'Angleterre signifie la défaite du Canada, et avec elle, l'impôt du vainqueur sur le vaincu, la perte de nos libertés, de notre autonomie, la tyrannie, enfin la répétition sur le sol canadien de toutes les atrocités qui ont aidé à consommer le martyre de la glorieuse Belgique. Aussi, je crois que nous pouvons affirmer sans crainte que Québec a fait son devoir jusqu'à maintenant.

En terminant, monsieur l'Orateur, qu'il me soit permis de dire que la population canadienne française a vu, avec une vive satisfaction, la formation de régiments composés entièrement de Canadiens français. La race canadienne française est, naturellement, une race pacifique; mais, nous n'aurions pas été de notre race si les atrocités, les actes de barbarie et les iniquités de la brute allemande n'avaient eu l'effet de faire bouillir le sang généreux qui coule dans nos veines, et de nous inciter aux plus grands sacrifices. La réponse de nos compatriotes à l'appel aux armes fut digne de notre origine et de nos traditions. Nos fils, nos frères et nos amis se sont enrôlés généreusement, et c'est avec confiance que nous les avons vus partir pour le front, sachant que toujours ils sauraient maintenir haut et ferme le nom canadien français; que partout ils sauraient se montrer les dignes descendants des Dollard, des d'Iberville, des De Salaberry et de toute cette longue lignée de chevaliers sans peur et sans reproche. Nous savions que toujours nous les retrouverions sur le chemin de l'honneur et de la gloire; et le récit de leurs exploits nous remplit maintenant d'orgueil et de fierté. Nous avons fait notre devoir dans la province de Québec jusqu'à maintenant; nous le ferons jusqu'à la fin pour le triomphe de la cause de la civilisation et du droit.

(La motion de M. Alfred Thompson relative au vote d'une adresse à Son Altesse royale le Gouverneur général est adoptée.)

L'hon. M. ROGERS propose:

Que la dite adresse soit grossoyée et présentée à Son Altesse royale le Gouverneur général par les membres de cette Chambre qui font partie du Conseil privé.

Cette motion est adoptée.

### FIXATION DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

Sur motion de l'honorable sir Thomas White, (ministre des Finances), la Chambre fixe à demain l'étude des subsides à accorder à Sa Majesté.

### FIXATION DE LA DISCUSSION DES VOIES ET MOYENS.

Sur motion de l'honorable sir Thomas White, la Chambre fixe à demain la discussion des voies et moyens des subsides à accorder à Sa Majesté.

La séance est levée à cinq heures et vingt minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Jeudi, 3 février 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### DEPOT DU BUDGET DE 1916-1917.

Lhon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) remet un message de Son Altesse royale le Gouverneur général, contenant les prévisions pour l'exercice se terminant le 31 mars 1917, lequel est lu par M. l'Orateur et renvoyé à l'étude du comité des subsides.

### NOMINATION DU PRESIDENT DU COMITE GENERAL.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) propose:

Que M. Edgar N. Rhodes, député de la division électorale de Cumberland, soit nommé président du comité général de la Chambre.

Immédiatement après l'adoption de l'adresse en réponse au discours du trône, il est de règle de nommer un président du comité général de la Chambre au commencement de chaque législature. La même procédure est nécessaire lorsque cette position devient vacante dans l'intervalle. Par suite de votre élévation à la haute position d'Orateur de cette Chambre, le poste de président du comité général est devenu vacant. M. Rhodes, le député de Cumberland, est membre de cette Chambre depuis 1908, si je me rappelle bien. Il est très populaire parmi ses collègues et, par son assiduité, sa connaissance de la procédure parlementaire et ses autres aptitudes, il a donné la preuve qu'il possède, à un haut degré, les qualités requises pour occuper la position à laquelle je demande à la Chambre de le nommer. Si la proposition que je fais en ce moment est adoptée, je n'ai aucun doute que M. Rhodes s'aquittera de ces fonctions de président du comité général de la Chambre, avec courtoisie, fermeté et impartialité.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, à l'ouverture de la session, lorsque vous avez été appelé à la position que vous occupez en ce moment, tout en ne m'opposant pas à votre nomination, j'ai cru devoir faire certaines réserves.

Dans le présent cas, je puis approuver le choix de mon très honorable ami sans aucune arrière-pensée. Le représentant de Cumberland me paraît éminemment digne du rang auquel on veut l'élever. Il a prouvé plus d'une fois qu'il est doué d'un esprit droit et dénué de préjugés, d'un esprit si droit et si dénué de préjugés—qu'il permette que je le lui dise — que je suis parfois surpris de le voir de ce côté-là de la Chambre. Mais, vu que maintenant il ne sera ni d'un côté ni de l'autre, il sera à même de suivre son meilleur penchant. C'est donc avec un vif plaisir que j'accueille son élévation au poste de président des comités.

(La motion est adoptée.)

## QUESTIONS.

Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont précédées d'un astérisque.

### DONS DE PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE MITRAILLEUSES.

M. SINCLAIR demande:

1. Quelles sommes ont été reçues de sources privées par le Gouvernement ou quelqu'un de ses départements pour être employées à l'achat de mitrailleuses?

2. Des mitrailleuses ont-elles été payées à même ces contributions? Et, dans l'affirmative, quel nombre?

[Sir Robert Borden.]

3. Le Gouvernement se propose-t-il de remettre aux donateurs les sommes ainsi souscrites? Dans la négative, qu'est-ce que le Gouvernement se propose de faire avec ces deniers?

L'honorable sir Sam HUGHES (ministre de la Milice):

1. $661,272.45.

2. Un très grand nombre de mitrailleuses ont été commandées pendant la première année de la guerre et des livraisons considérables ont eu lieu. Il ne convient pas d'en faire connaître le chiffre exact.

3. Le Gouvernement se propose d'appliquer à l'achat de mitrailleuses les sommes qui ont été promises et versées dans ce but.

### RECETTES DE LA VENTE DES TIMBRES-POSTE.

M. SINCLAIR demande:

Quel a été le chiffre des recettes postales provenant de la vente de timbres-poste en 1914, comparativement à 1915?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes): Le chiffre des recettes postales provenant de la vente des timbres-poste a été de $14,392,510.25 pendant l'exercice clos le 31 de mars 1914, et de $14,598,267.94 pendant l'exercice clos le 31 mars 1915.

### LES LETTRES AUX SOLDATS.

M. SINCLAIR demande:

Pourquoi les lettres de soldats en service actif expédiées en Canada franches de port, sont-elles timbrées par le ministère des Postes avant d'être envoyées aux destinataires?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes): C'est afin de se conformer à la convention postale internationale qui exige l'apposition des timbres-postes sur les lettres adressées aux soldats ou expédiées par eux lorsque ces lettres doivent passer d'un pays dans un autre; autrement, on exigerait des destinataires le double du prix des timbres-poste qui manqueraient.

### MINISTRE DES MUNITIONS.

M. SINCLAIR demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de pourvoir à la nomination d'un ministre des munitions?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Non.

### SECOURS AUX CULTIVATEURS DE L'ALBERTA.

M. BUCHANAN demande:

1. Quelle somme d'argent a été dépensée pour secourir les fermiers de la partie de l'Alberta qui a souffert de la sécheresse en 1914 et 1915?

2. Quel montant a été dépensé pour grain de semence et fourrage pour les animaux?

3. Quelle somme a été remboursée dans chaque cas?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Dans les districts de Calgary, de Lethbridge et de Medicine Hat:

1. Secours autre que le fourrage pour le bétail, $701,693.46.

2. Pour semence, $1 804,252.41; pour fourrage pour le bétail, $712,271.22.

3. Remboursement des avances pour graines de semence, $225,923.23; remboursement d'autres secours, $17,117.73.

ELEVATEURS-ENTREPOTS REGIONAUX.

M. BUCHANAN demande:

1. A quelle date l'élévateur régional à Calgary a-t-il été ouvert pour la réception du grain?

2. Quelle en est la capacité?

3. Combien de grain a passé par cet élévateur depuis la date de l'ouverture jusqu'au 31 décembre?

4. Quel est le territoire pour lequel cet élévateur est censé être utilisé?

5. Combien de grain y a passé depuis le 1er janvier 1915?

6. Combien de grain a passé par l'élévateur régional de Moosejaw durant les périodes correspondantes?

7. Est-il loisible d'expédier du grain à un élévateur régional qui ne se trouve pas sur la ligne directe de parcours entre le point d'expédition et la destination définitive, et de retirer néanmoins l'écart de frais de transport de parcours complet entre l'élévateur et la destination définitive lors de la réexpédition du grain?

8. En prenant Fort-William comme destination définitive, de combien d'endroits sur les embranchements suivants peut-on expédier du grain à l'élévateur de Calgary, pour emmagasinage, de manière à ce que la réexpédition puisse s'effectuer, de manière à permettre à l'expéditeur de retirer l'écart de frais de transport d'entier parcours entre le point initial d'expédition et la destination définitive, savoir: embranchements de Calgary-Edmonton, C.P.R.; Calgary-Macleod, C.P.R.; Kipp-Aldersy, C.P.R.; Hanna Canadian Northern, et Calgary-Medicine, Hat, C.P.R.?

9. Si A expédie de Lethbridge un wagon chargé de blé à l'élévateur régional de Moosejaw, et vend à B son grain déposé dans l'élévateur; et si B désire réexpédier le grain à Fort-William, remet-on à B l'écart des frais de transport d'entier parcours entre Lethbridge et Fort-William, ou est-on obligé de payer les frais de transport entre Moosejaw et Fort-William?

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie):

1. Le 27 août 1915.

2. 2,500,000 boisseaux.

3. Grain reçu depuis le 27 août jusqu'au 31 décembre 1915: blé, 59,303 boisseaux; orge, 10,917; avoine, 89,636; grains mélangés, 25,599; soit un total de 185,455 boisseaux.

4. L'élévateur de Calgary est censé devoir desservir tout le territoire d'où le grain peut s'expédier économiquement par le Pacifique-Canadien soit en Orient ou en Europe, soit par voie du Cap-Horn, soit par le canal de Panama; il doit aussi servir à l'emmagasinage, au nettoyage et au traitement du grain. Au début, il n'était pas censé devoir servir au transport du grain vers l'Est.

5. Grain reçu depuis le 1er janvier 1915 jusqu'au 14 janvier 1916, inclusivement: blé, 75,827 boisseaux; avoine, 127,154; orge, 13,969; mélange, 31,417. Total: 248,367 boisseaux.

6. Grain reçu le 1er janvier 1915 au 31 décembre de la même année: blé, 1,133,282 boisseaux; avoine, 288,955; orge, 4,685; graine de lin, 6,082; mélange, 5,019. Total, 1,438,023 boisseaux.

Du 1er au 14 janvier 1916: blé, 1,340,742 boisseaux; avoine, 329,638; orge, 12,486; graine de lin, 7,181; mélange, 6,197. Total: 1,696,244 boisseaux.

7. Les lois et les usages qui régissent les chemins de fer en cette matière ne permettent point d'arrêt en cours de transport sans frais supplémentaires.

8. L'élévateur de Calgary n'est pas censé devoir servir au transport du grain à l'est de Fort-William, n'étant pas avantageusement situé pour cela. Les lignes en question sont desservies par les élévateurs de Sackatoon et de Moosejaw. Outre 1 cent par 100 livres pour l'usage des installations de tête de ligne à Calgary, il est permis aux compagnies de chemin de fer de se faire payer comme suit, déduction faite de l'écart relatif au transport d'entier parcours du blé, de l'avoine et de l'orge depuis le point d'expédition jusqu'à leur destination définitive après réexpédition: Pacifique-Canadien, ligne de Calgary à Edmonton, à partir d'Innisfail en allant vers le sud, 1 cent par 100 livres; à partir de Penhold, de Tuttle et de Red-Deer, 1 cent et quart par 100 livres; à partir de Blackfalds et de Lacombe, 2 cents et demi par 100 livres; à partir de Morningside—Ponoka-Menaik et d'Hobbema, 3 cents par 100 livres; à partir de Navarre, de Wetaskiwin, de Big-Stone, de Millet, de Kananagh, de Leduc, de Nisku, d'Ellerlie et de Strathcona, 4 cents par 100 livres.

Ligne de Calgary à Macleod, depuis les gares comprises entre Calgary et Cayley, 1 cent par 100 livres; depuis Nanton et Parkland, 1 cent et demi par 100 livres; depuis Staveley, Claresholm et Woodhouse, 2 cents par 100 livres; depuis Graham, 3 cents et demi par 100 livres.

Ligne de Kipp à Aldersyde: depuis toutes les gares entre Calgary et Blackie, 1 cent par 100 livres; entre Brant et Ensign, 1 cent et demi par 100 livres; entre Vulcan et Kirkaldy, 2 cents par 100 livres; depuis Champion et Carmangay, 3 cents par 100 livres; depuis Barons, 3 cents et demi par

100 livres; depuis Noble, 4 cents par 100 livres; depuis Monarch et Kipp, 4 cents et demi par 100 livres.

Ligne de Calgary à Medicine-Hat: sur cette division on ne fait point de remise sur l'écart dans le transport d'entier parcours.

Nord-Canadien, embranchement sur Hanna: les taux de transport sont basés sur les tarifs publiés par les compagnies de chemin de fer.

LA GOELETTE "TWO-BROTHERS".

M. KYTE demande:

1. Le ministère du Service naval a-t-il affrété la goélette "Two Brothers"?
2. Dans l'affirmative, à quelle date et de qui?
3. Quel était le domicile du propriétaire de ladite goélette lors de son affrètement?
4. Quel est le coût mensuel du service de ladite goélette?
5. Le ministère du Service naval paie-t-il les gages et l'approvisionnement de l'équipage de la dite goélette pendant la durée du contrat d'affrètetment? Dans l'affirmative, combien paie-t-il par mois?
6. A quoi ladite goélette sert-elle?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Le ministère du Service naval a affrété la goélette à moteur "Two Brothers".
2. Le 30 septembre 1915; de Wm Fuller.
3. North-Sydney (N.-E.).
4. $250.
5. Non; les gages et l'approvisionnement de l'équipage sont compris dans le coût mensuel de l'affrètement.
6. A la surveillance. Le contrat d'affrètement expirait le 30 décembre 1915.

LE SERVICE POSTAL A GLACE-BAY.

M. CARROLL demande:

1. Qui a l'entreprise du courrier entre le tramway et le bureau de poste de Glace-Bay?
2. Combien l'entrepreneur reçoit-il pour ce service?
3. Quel était le chiffre de sa soumission?
4. Quels étaient les autres soumissionnaires, et les chiffres que portaient leurs offres?
5. Quel était le précédent adjudicataire de d'entreprise et que lui payait-on?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. William Gracie.
2. $345 par an.

3 et 4. Nous avons reçu des offres de la part de Daniel McIntosh, à $350, et de Joseph Devoe, à $400. Ce dernier ayant réduit la sienne à $345, l'entreprise lui fut adjugée. Plus tard, son fils s'étant enrôlé, il retira son offre, et l'entreprise fut adjugée à Wm Gracie, au même prix.

5. Daniel McIntosh, qui recevait $484.79.

[Sir George Foster.]

MEDICINE-HAT—COURRIER DE BUTTE-A-L'AIGLE.

M. BUCHANAN demande:

1. En quel mois de l'année 1915, le ministère des Postes a-t-il publié des annonces demandant des soumissions pour le transport des malles entre Medicine-Hat et la Butte-à-l'Aigle dans l'Alberta?
2. Quand l'entreprise a-t-elle été adjugée?
3. Combien de soumissions ont été reçues?
4. Quels étaient les soumissionnaires et le prix mentionné dans chaque soumission?
5. La plus basse soumission a-t-tlle été acceptée? Si non, pourquoi?
6. A qui l'entreprise a-t-elle été adjugée, et à quel prix?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. Des soumissions ont été reçues jusqu'au 23 avril 1915. L'avis invitant la concurrence porte la date du 12 mars 1915.
2. Le 2 décembre 1915.
3. Dix.
4. I. S. Knodel, $1,000 par année; James Moore, $1,150; Wallace Nichol, $1,175; F. R. Kettlewell, $1,300; B. C. Nason, $1,500; John Dempster, $1,500; R. R. Smith, $1,500; Robert Shannon, $1,550; D. A. McDonald, jr, $2,200; W. I. Aveny, $2,500.
5. La plus basse soumission a été mise de côté, le département ayant été avisé que M. Knodel n'était pas une personne à qui l'on pouvait confier le transport du courrier. L'entreprise fut accordé à M. James Moore qui a refusé de l'accepter, ayant quitté la localité.
6. M. John Dempster, l'ancien entrepreneur, ayant consenti à accepter l'entreprise au prix fixé dans la soumission de M. James Moore, on lui accorda l'entreprise au prix de $1,150 par année.

PAIEMENTS DE PREEMPTIONS.

M. BUCHANAN demande:

1. Quel montant total a été reçu jusqu'à présent en paiement de préemptions dans le Canada occidental?
2. Quel montant est encore dû?
3. Quel est le montant total des arrérages d'intérêt?
4. Quel montant d'intérêt et de principal a été soldé en 1913, 1914 et 1915?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1. $3,490,210.43 jusqu'au 31 décembre 1915.
2. $20,669,112.91 environ.
3. $507,651.52, au 31 mars 1915.

| | | Principal. | Intérêt. |
|---|---|---|---|
| 4. | 1913 .. .. | $545,169.94 | $215,566.18 |
| | 1914 .. .. | 342,408.96 | 45,399.16 |
| | 1915 .. .. | 574,060.14 | 26,236.65 |

BUREAU DE POSTE DE MEDICINE-HAT.

M. BUCHANAN demande:

1. Quel a été le coût total des travaux supplémentaires se rattachant à l'extension du bureau de poste de Medicine-Hat?
2. Quel a été le coût total des travaux supplémentaires au bureau de poste de Bassano?
3. Quel a été le chiffre du compte de l'entrepreneur pour lesdits travaux supplémentaires dans chaque cas?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. $3,501.
2. $75.
3. Pour le bureau de poste de Medicine-Hat, $4,326 et pour celui de Bassano, $75.

LA PROHIBITION DANS TOUT LE CANADA.

L'hon. M. MURPHY demande:

Le Gouvernement se propose-t-il de présenter au cours de la présente session du Parlement une loi à l'effet de restreindre ou de prohiber la manufacture ou la vente de boissons durant la guerre?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Le Feuilleton contient plusieurs avis de motion se rapportant à ce sujet, et il n'est pas à propos d'anticiper la discussion de ces motions.

L'EQUIPEMENT DE TORPILLES DES SOUS-MARINS.

L'hon. M. MURPHY demande:

1. A quelle date les deux sous-marins, achetés par le gouvernement fédéral, à Seattle, par sir Richard McBride, ont-ils été munis de torpilles?
2. Par qui l'appareil du service des torpilles a-t-il été fourni et installé, et quel a été le coût total de cet ouvrage?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Lors de l'achat de ces sous-marins, on a immédiatement expédié d'Halifax des torpilles qui furent reçues et installées à bord de ces navires, le 14 août 1914
2. Les travaux d'installations furent exécutés par les constructeurs de ces navires. Le coût de ces travaux furent compris dans le prix payé pour ces vaisseaux. On ignore qui a fourni cet équipement.

SIR MAX AITKINS.

L'hon. M. MURPHY demande:

1. Sir Max Aitkins est-il employé à un titre quelconque dans les corps expéditionnaires canadiens au delà des mers?
2. S'il en est ainsi, quelles fonctions remplit-il et quels appointements ou solde reçoit-il?
3. Quelle somme a-t-il reçue pour tel service jusqu'à ce jour?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Oui.
2. (a) Les fonctions de représentant général du Canada au front. (b) Il n'a rien reçu pour lui-même, et on ne lui a payé que ses frais de déplacements et les dépenses de bureau de son personnel.
3. Même réponse que la précédente.

L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.

L'hon. M. LEMIEUX demande:

Le Gouvernement se propose-t-il d'adopter quelques mesures à la suite du rapport de la commission de l'éducation technique?

L'hon. M. CROTHERS (ministre du Travail): Dès que des copies complètes de ce rapport furent reçues de l'Imprimeur du roi, le ministre du Travail les fit adresser au premier ministre de chaque province, avec une lettre dans laquelle il leur demandait de faire connaître leur opinion sur les propositions de la commission, et disait que leur avis recevrait une sérieuse attention. Le ministère du Travail procédait en même temps à la distribution de plusieurs milliers d'exemplaires du rapport, qu'il adressait à des personnes que l'on supposait s'intéresser à la question de l'enseignement technique, et l'on donnait la plus prompte attention à toutes les demandes qui étaient faites d'exemplaires du rapport.

Les différents premiers ministres provinciaux accusèrent réception du rapport, mais à l'exception d'un ou deux, n'exprimèrent aucune opinion. Les propositions de la commission étant basées sur une coopération intime désirée entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, le premier sera mieux en mesure de décider ce qu'il faudra faire, lorsqu'il aura reçu l'opinion de ces derniers.

REPARATIONS AU MAGASIN RIOU.

M. GAUVREAU demande:

1. Combien ont coûté les réparations au magasin de M. S. C. Riou ou autre à Fraserville, pour en faire un arsenal ou salle d'exercice pour les soldats enrôlés?
2. Quel est le coût du loyer par mois, pour ledit magasin?
3. Pour combien d'années a-t-il été loué?
4. Quelles sont les dépenses d'entretien, par mois, pour l'entretien dudit magasin-arsenal?
5. Le Gouvernement se propose-t-il de l'acheter, et si oui, quel montant a été demandé, et quel montant offert?

L'hon. sir SAM. HUGHES (ministre de la Milice):

1. Le coût des réparations au magasin Riou, à Fraserville, s'est élevé à $439.42.
2. $75.
3. Depuis le 19 mai 1914.
4. Les dépenses totales d'entretien de ce magasin sont jusqu'à ce jour de $16.
5. Non.

LES PAUVRES ET LES SANS-TRAVAIL.

M. MEDERIC MARTIN demande:

Est-ce l'intention du Gouvernement d'aider les municipalités à soutenir le nombre toujours croissant des pauvres et des sans-travail?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Cette question me paraît pécher contre le règlement de la Chambre, et je demanderai à l'honorable député de vouloir bien en changer la forme.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: En quoi pêche-t-elle contre le règlement?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Elle contient une allégation de faits.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Parfaitement.

QUAI DE NEW-CARLISLE.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Des travaux ont-ils été exécutés au quai de l'Etat à New-Carlisle, province de Québec, en 1915?

2. Dans l'affirmative, quels travaux ont été faits, quel en a été le coût, sont-ils terminés, et ont-ils été exécutés à l'entreprise? Dans la négative, pour quelle raison?

3. S'ils ont été faits en régie, quel en était le surveillant, et quelle rémunération recevait-il?

4. Qui a fourni le bois, et des soumissions ont-elles été demandées?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. a) Les travaux ont consisté dans la refection d'une partie de la palplanche de revêtement du côté ouest du quai; on a aussi réparé la cale du quai, et fait des réparations générales aux travaux en bois; b) $1,463.62; c) Complété; d) En régie, vu que c'étaient des réparations.

3. Daniel Walker, $2.50 par jour.

4. a) E. W. Legrand, M. Walker, Jas. Ray, Wm. Imhoff, John Imhoff, J. H. Flowers, D. Law, J. S. Thompson, Jas. Renouf, A. Dobson, A. Flowers, H. Caldwell, R. P. Flowers, W. P. Flowers, C. Hall, B. Rousey, J. Weary. b) Non.

SURINTENDANT DE L'INTERCOLONIAL A CAMPBELLTON.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Qui a remplacé feu M. Price comme surintendant de l'Intercolonial à Campbellton?

2. A l'occasion de cette nomination a-t-on mis en pratique le principe de promotion?

3. Le nouveau titulaire avait-il fait partie du service de l'Intercolonial?

L'hon. M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer):

1. W. R. Devennish.

2. Oui.

3. Oui.

[Sir Samuel Hughes.]

SURVEILLANT DES PECHERIES.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Qui a remplacé feu le docteur Wakeham comme surveillant des pêcheries et commandant du steamer de l'Etat "Princess", et la nomination de ce remplaçant est-elle de nature permanente?

2. Si un remplaçant n'a pas été nommé, quelle en est la raison?

3. Et en sera-t-il nommé un bientôt?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1 et 2. La charge a été confiée temporairement au capitaine Joseph Chalifour.

3. La question est à l'étude.

PHARES DANS LES COMTES DE GASPE ET DE BONAVENTURE.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. De nouvelles lumières ou de nouveaux phares ont-ils été placés sur la côte de Gaspé et de Bonaventure en 1915?

2. Dans l'affirmative, les travaux ont-ils été faits par voie de contrat, après publication d'avis?

3. Quels étaient les entrepreneurs, quelles sommes ont été payées et où se trouvent ces lumières ou phares?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Il a été installé un petit feu sur pôteau sur le quai de Grindstone, aux îles de la Madeleine. Le vieux phare de Percé a été rebâti en béton, et il a été fourni, du dépôt de Prescott, un appareil et un fanal neufs.

2. La tour de Percé a été reconstruite à l'entreprise, avec concurrence d'enchères.

3. Les soumissionnaires ont été les suivants: Joseph A. Boucher, charpentier à Percé (P.Q.), $1,845.00; Charles Lamb entrepreneur à Percé (P.Q.), $2,225; Lewis Maloney, entrepreneur à Barachois-Ouest (P.Q), $2,500 L'entreprise a été adjugée au soumissionnaire le plus bas. Ce feu installé à Grindtone consiste en un fanal monté sur un pôteau. Il a été pris dans les magasins du ministère. La dépense relative à l'installation de ce phare a été, en tout, de $162.64.

QUAI DE PASPEBIAC.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. En 1915, le ministère des Travaux publics a-t-il fait exécuter certains travaux au quai appartenant à MM. Robin, Jones et Whitman à Paspébiac, Québec?

2. Quelle a été la nature de ces travaux? Sont-ils terminés? Combien ont-ils coûté?

3. Si les travaux ne sont pas terminés, quelle somme se propose-t-on d'y dépenser, et quand l'ouvrage sera-t-il terminé?

4. Le quai demeure-t-il propriété particulière, ou le public peut-il s'en servir et à quelles conditions?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1, 2 et 3. Il n'a rien été fait à ce quai durant 1915.

4. C'est un quai privé.

OUVRAGES DE PROTECTION A LA PLAGE DE MARIA.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Quelle somme totale a été dépensée pour les travaux de protection du rivage à Maria, Qué., et combien l'année dernière?

2. Cet ouvrage est-il terminé? S'il ne l'est pas, a-t-on l'intention de le continuer cette année, et combien va-t-il coûter?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. $4,315.11, les $1,599.04 dépensé l'année dernière compris.

2. Oui, terminé.

OUVRAGES DE PROTECTION A LA PLAGE DE CARLETON.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Quelle somme a été dépensée en 1915 par le ministère des Travaux publics pour les travaux de protection du rivage de Carleton, Qué., et l'ouvrage est-il terminé?

2. S'il ne l'est pas, quelle somme supplémentaire sera-t-elle requise, et a-t-on l'intention de continuer les travaux cette année?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. (a) $688.31. (b) Non.

2. (a) L'ingénieur régional fait rapport qu'il faudra $1,000 pour le prochain exercice. Ceci sera mis à l'étude lors de la discussion du budget. (b) Il sera en même temps donné au Parlement les informations nécessaires.

SERVICE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE CAMPBELLTON ET GASPE.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Des arrangements ont-ils été conclus à l'égard du service de steamers subventionnés entre Campbellton (N.-B.) et Gaspé (P.Q.) pour 1916, et quels sont-ils?

2. Quelle somme a été payée pour ce service en 1915, et à qui a-t-elle été donnée?

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie):

1. Non.

2. Il a été payé $20,000 à la Gaspé and Baie des Chaleurs Steamship & Company, Limited.

SERVICE POSTAL ENTRE GASPE ET L'ILE D'ANTICOSTI.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Un service postal entre Gaspé, Anticosti et la rive nord du Saint-Laurent a-t-il été subventionné en 1915?

2. Dans l'affirmative, quel en était l'entrepreneur, quelle était la nature du service, quel prix était payé et pendant quelle période le service a-t-il été fait?

L'hon. M. CASGRAIN (directeur général des Postes):

1. Oui.

2. Robin Jones et Whitman; un voyage tous les quinze jours; $2,000 par année; du 1er mai au 27 octobre 1915.

SERVICE DE BATEAUX A VAPEUR ENTRE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD ET TERRE-NEUVE.

M. HUGHES (King) (I.P.-E.) demande:

1. La chambre de commerce de Charlottetown a-t-elle adressé une requête au ministère du Commerce ou au Gouvernement demandant de subventionner un steamer ou des steamers pour le trafic entre l'île du Prince-Edouard et Saint-Jean de Terre-Neuve en 1915?

2. Ladite chambre de commerce a-t-elle recommandé pour ce service le Red Cross Steamship Line, de New-York?

3. Le ministère du Commerce a-t-il fait un traité avec ladite ligne de steamers?

4. Dans l'affirmative, quelle était la nature de ce traité? Combien de navires devaient être employés à ce service? Combien de voyages, aller et retour, devaient être faits? Quels devaient être le chiffre de la subvention?

5. Le steamer "Florizel", de la Red Cross Line, a-t-il fait un ou plusieurs voyages? Dans l'affirmative, quel en est le nombre, et quel a été le coût du service?

6. Quels étaient le tonnage dudit steamer et sa capacité de transport?

7. Le traité avec la Red Cross Line (si un traité a été fait), a-t-il été cancellé? Dans l'affirmative, quelle en est la raison et à la demande de qui le traité a-t-il été dénoncé?

8. Un contrat a-t-il été conclu avec un autre navire ou une autre compagnie de steamers?

9. Dans l'affirmative, quel était le propriétaire de ce navire, quel était le nom de la compagnie, et quel était le nom du steamer?

10. Quelle était la nature du contrat? Quel nombre de voyages ont été faits? Quels étaient le tonnage et la capacité de transport du steamer? Et quel a été le coût du service?

11. A l'instance de qui le nouveau contrat a-t-il été conclu? Et la Chambre de commerce de Charlottetown a-t-elle été consultée en cette affaire? Dans la négative, quelle en est la raison?

12. Quelle quantité de produits a été transportée par la "Black Diamond Steamship Line" de l'Ile-du-Prince-Edouard à Saint-Jean de Terre-Neuve au cours de chacune des années 1912, 1913 et 1914? Et quel a été le coût du service chacune des dites années?

13. Quelle quantité de produits a été transportée en 1915, et quel a été le coût du service?

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie):

1. Oui.

2. Oui.

3. Non.

4. La réponse au n° 3.

5. Le ministre ne saurait donner de précisions à cet égard. Il n'a pas été payé de subvention.

6. Le "Floriel" est un vapeur de 3,081 tonnes brutes. Le département ignore la capacité de transport.

7. Nul marché administratif n'a été passé.

8. Oui.

9. W. N. Macdonald. Le vapeur "Senlac".

10. Le contrat d'usage pour le transport des dépêches, des passagers et du fret. Il devait se faire deux voyages en juillet, deux en octobre, trois en novembre et si le service se prolongeait en décembre, deux voyages en ce mois. Le "Senlac" avait un tonnage net de 615 et un tonnage brut de 1,011, avec une capacité de transport de 1,110 tonnes et des aménagements pour 400 passagers. Le chiffre du subside payé jusqu'au 8 décembre 1915 est de $10,416.67.

11. On a fait appel à la concurrence de 15 maisons et l'entreprise a été adjugée à la seule personne soumettant une proposition. La chambre de commerce de Charlottetown a envoyé un exemplaire de l'avis d'adjudication.

12. —

| Année. | Tonnes. poids. | Tonneaux, de jauge. | Subvention payée. |
|---|---|---|---|
| 1912 | 7,736 | 138 | $12,000.00 |
| 1913 | 6,009 | 84 | 16,500.00 |
| 1914 | 5,622 | 57 | 14,278.84 |

L'entrepreneur n'a pas encore transmis de précis du manifeste des exportations pour 1915.

Coût du service, $10,416.67.

WAGONS-CITERNES.

M. NESBITT demande:

1. Combien de soumissions ont été reçues jusqu'au 25 mai 1915 pour voitures ou wagons-citernes pour le transport de l'eau?

2. Quel est le nom de chaque soumissionnaire, le prix mentionné dans chaque soumission pour chaque voiture ou wagon, et le nombre de ces véhicules dont la commande a été faite à cette époque? Et à qui la commande a-t-elle été faite?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Ont été reçues cinq soumissions.

2. Voici les noms des soumissionnaires: Woodstock Wagon and Manufacturing Co., Ltd., de Woodstock, (Ont.); Canada Carriage Co., Ltd., de Brockville, (Ont.); Preston Car and Coach Co., Ltd., de Preston, (Ont.); The Bain Wagon Co., Ltd., de Woodstock, (Ont.); Ottawa Car Manufacturing Co., Ltd., d'Ottawa, (Ont.). (b) Le prix du wagon-citerne est de $232. (c) Une commande de quarante-huit (48) wagons a été faite. (d) La commande a été donnée à la Woodstock Wagon and Manufacturing Co. (Ltd.), Woodstock (Ontario).

[Sir George Foster.]

MARCHES ADMINISTRATIFS RELATIFS AU FOIN PRESSE EN NOUVELLE-ECOSSE.

M. COPP demande:

1. Le ministère de l'Agriculture, à titre d'agent et pour le compte du gouvernement britannique, a-t-il conclu un contrat avec un particulier, ou des particuliers, firmes ou corporations pour la préparation et la livraison de foin pressé, à Windsor, ou à tout autre endroit de la Nouvelle-Ecosse?

2. Dans l'affirmative, quelles sont ces personnes ou firmes et à quels endroits?

3. Quels sont les prix payés à ces personnes ou firmes pour le foin pressé, et à quels endroits de livraison?

4. Si tel contrat a été passé, a-t-il été accordé après que l'on eut demandé publiquement des soumissions?

5. Si l'on a demandé des soumissions, de qui a-t-on reçu des soumissions, et quel a été le prix mentionné dans chaque soumission?

6. Le Gouvernement se propose-t-il de faire des arrangements pour la fourniture de foin pressé soit pour le compte du gouvernement canadien, soit pour celui du gouvernement britannique, à Halifax, ou à quelque autre endroit de la Nouvelle-Ecosse sur la ligne de l'Intercolonial?

7. Le ministère de l'Agriculture a-t-il décidé de se procurer du foin pressé à Windsor, ou à tout autre endroit de la Nouvelle-Ecosse, pour le compte du gouvernement canadien lui-même?

8. Dans l'affirmative, à quel endroit ou à quels endroits cette commande sera-t-elle remplie?

L'hon. M. BURRELL (ministre de l'Agriculture): Le ministère de l'Agriculture fait fonction d'agent du gouvernement britannique, pour achats de diverses fournitures, au besoin. L'intérêt public s'oppose à toute publicité en pareille matière pour le moment.

PROVISION DE HOUILLE POUR L'INTERCOLONIAL.

M. MACDONALD demande:

Combien de tonnes de charbon se trouvaient dans les abris à charbon, au 31 décembre 1915, aux stations suivantes de l'Intercolonial: Rivière-du-Loup, Sainte-Flavie, Lévis, Drummondville et Montréal?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes): Rivière-du-Loup, 8,599 tonnes; Sainte-Flavie (Montjoli), 1,571 tonnes; Lévis, rien; Chaudière-Junction, près Lévis, 26,075 tonnes; Drummondville, 16,508 tonnes; Montréal, rien.

CONTRATS DE CHARBON.

M. MACDONALD demande:

1. Quelles étaient la date ou les dates auxquelles les contrats ont été conclus avec les différentes compagnies charbonnières en 1915?

2. Quel a été le prix accordé à chaque compagnie?

3. Quelle quantité de charbon chaque compagnie devait-elle fournir?

4. En 1915, y a-t-il eu quelque contrat pour lequel le charbon devait être livré par eau?

5. Dans l'affirmative, quelles compagnies se sont trouvées dans cette catégorie; combien de tonnes devaient-elles livrer; quel en a été le prix, et quelle a été la date des contrats de ce genre?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes):

1. Aucun contrat régulier n'a été signé avec les compagnies. Les commandes ont été données par lettre et les dates des commandes sont indiquées ci-dessous, la seule exception a été la signature d'un contrat avec la "Valley Camp Coal Co", à la date du 9 juin 1915 pour la fourniture de 100,000 tonnes de charbon, plus ou moins:

| Compagnie. | Date de la commande. | Prix. | Quantité. |
|---|---|---|---|
| Dominion Coal Co | 28 avril | $3.25 | 130,000 tonnes. |
| | | 3.00 | |
| | 9 juin | 1.75 | 60 à 100 tonnes par semaine. |
| | 2 octobre | 3.70 | 5,000 tonnes. |
| | 2 novembre | 3.00 | 1,000 tonnes. |
| | 7 décembre | 3.00 | 36,000 tonnes. |
| Nova Scotia Steel & Coal Co | 13 juillet | 3.60 | 32,000 tonnes. |
| | 20 juillet | 3.65 | 18,000 tonnes. |
| | 4 décembre | 4.95 | 10,000 tonnes. |
| | 7 décembre | 3.00 | 36,000 tonnes. |
| Colonial Coal Co | 21 avril | 3.00 | |
| | | 2.50 | 60,000 tonnes. |
| Inverness Railway & Coal Co | 8 mai | 3.10 | Livraisons Pt. Tupper et Mulgrave. |
| | | 2.75 | |
| | 10 septembre | 1.25 | A livrer par semaine. |
| | | 3.02 | 500 tonnes. |
| | 28 décembre | 3.10 | 800 tonnes par semaine. |
| | | 2.75 | |
| Intercolonial Coal Mining Co | 3 et 7 mai | 3.25 | 71,300 tonnes. |
| Acadian Coal Co | 29 avril et | 3.25 | 110,000 tonnes. |
| | 7 mai | 3.00 | |
| | | 3.10 | Suivant les besoins. |
| Maritime Coal Co | 29 avril et | 3.25 | 75,000 tonnes. |
| | 1er mai | 3.00 | |
| | 10 septembre | 1.50 | Suivant le besoin par semaine. |
| Minudie Coal Co | 29 avril et | 3.20 | 60,000 tonnes. |
| | 7 mai, 17 juin | 1.55 | Suivant le besoin par semaine. |
| E. Long | 7 mai | 3.20 | 30 tonnes par semaine. |
| L. C. Betts | 23 juillet | 3.20 | 30 tonnes par semaine. |
| Atlantic Coal Co | 30 avril et 7 mai | 3.20 | 50 tonnes par semaine. |
| M. F. Keith | 7 mai et 30 | 3.20 | 120 tonnes par semaine. |
| Minto Coal Co | 22 juin et 9 juillet. | 3.15 | 20,000 tonnes. |
| G. H. King | 7 mai et 22 juillet. | 3.20 | Suivant la commande. |
| Northfield Coal Co | 7 mai et 16 août | 3.20 | " " |
| Rothwell Coal Co | 7 mai et 22 juin | 3.20 | " " |
| H. Welton | 7 mai et 22 juin | 3.20 | " " |
| A. S. Robinson | 7 juin 1915 | 3.15 | " " |
| Valley Camp Coal Co | 1er juin 1915 | 4 50 | 3,000 tonnes. |
| Grand Trunk Pacific Railway Co | 9 novembre 1915 | 3.08 | 127,000 tonnes. |

CHARBON TRANSPORTE PAR EAU.

| Compagnie. | Date de la commande. | Prix. | Quantité. |
|---|---|---|---|
| | | $ c. | |
| Intercolonial Coal Mining Co | 3 et 7 mai | 4 05 | 18,700 tonnes. |
| | | 2 70 | |
| Dominion Coal Co | 2 octobre | 3 55 | 15,000 tonnes. |
| Acadia Coal Co | 26 novembre | 3 35 et frais de transp. | 30 tonnes. |
| Valley Camp Coal Co | 9 juin, 9 nov. et 7 déc | 3 08 | 130,000 tonnes. |
| | | 3 00 | |
| | | 2 93 | |
| | 8 octobre | 3 63 | 700 à 800 tonnes. |
| | 2 novembre | 2 18 | 15,000 tonnes. |

CHARBON DUR.

| Compagnie. | Date de la commande. | Prix. | Quantité. |
|---|---|---|---|
| | | $ c. | |
| Buckley Coal & Contracting Co.. .. | 14 août..... .... | 7 25 | 120 tonnes. |
| George E. Full.. ... ..... | 16 août ..... .. | 7 35 | 120 tonnes. |
| J. S. Gibbon & Co..... | 16 août ..... | 6 75 | 700 tonnes. |
| Valley Camp Coal Co..... | 12 octobre ..... | 6 60 | 3,000 tonnes. |
| Hudson Coal Co..... | 12 octobre ..... | 6 75 | 600 tonnes. |
| Archer Coal Co .... ..... | ..... ..... | 8 00 | Commandées de temps à autre en petites quantités selon les besoins. |
| Head & Shannon..... ..... | ..... | 10 10 | |
| D. E. Adams ..... .... | .... ..... | 8 00 | Commandées de temps à autre en petites quantités selon les besoins. |

M. LAW demande:

1. Combien de tonnes de charbon ont été achetées par l'Intercolonial dans la province de la Nouvelle-Ecosse entre le 1er avril et le 31 décembre 1915?

2. Combien de tonnes ont été achetées de chacune des compagnies de charbon dans la Nouvelle-Ecosse, et à quel prix dans chaque cas?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes):

| | Tonnes. | |
|---|---|---|
| 1. 447,154½ tonnes. | | |
| 2. Dominion Coal Co.. .. | 6,280½ | $3 70 |
| | 13,902 | 3 55 |
| | 70,910¾ | 3 25 |
| | 29¼ | 3 15 |
| | 35,294 | 3 00 |
| | 358¼ | 1 85 |
| | 1,501 | 1 75 |
| Colonial Coal Co. .. .. .. | 10,797½ | 3 00 |
| | 26,900½ | 2 50 |
| Nova Scotia Steel and Coal Co.. .. .. .. .. .. .. | 351¾ | 4 95 |
| | 377¾ | 3 65 |
| | 32,000 | 3 60 |
| | 28½ | 3 36 |
| | 8,256 | 3 00 |
| Inverness Coal Co.. .. .. | 26,622 | 3 10 |
| | 361¾ | 3 02 |
| | 1,760¾ | 2 75 |
| | 2,552 | 1 25 |
| Acadia Coal Co.. .. .. .. | 16,455½ | 3 25 |
| | 1,227¾ | 3 10 |
| | 33,944½ | 3 00 |
| Intercolonial Coal Co.. .. | 41,981 | 3 25 |
| Maritime Coal Co.. .. .. | 68,478¾ | 3 25 |
| | 55,584 | 3 00 |
| | 940¼ | 1 75 |
| | 3,174 | 1 50 |
| | 30¾ | 1 35 |
| Minudie Coal Co. .. .. .. | 32,315½ | 3 20 |
| | 25¼ | 2 95 |
| | 2,358 | 1 55 |
| | 904 | 1 65 |
| L. C. Betts.. .. .. .. .. | 184¼ | 3 20 |
| Atlantic Coal Co.. .. .. | 1,266¾ | 3 20 |

M. G. ARCHIBALD.

M. SINCLAIR demande:

1. Est-ce qu'il y a à Kamloops (C.-B.), dans le corps de santé militaire, un officier du nom de M. G. Archibald?

2 Dans l'affirmative, quel est son grade et quelle est sa solde?

[L'hon. M. Reid.]

3. Reçoit-il une solde ou des honoraires, pour le temps complet depuis qu'il est enrôlé?

4. Est-il à la connaissance du ministère qu'il continue d'exercer sa profession en dehors du service militaire?

5. Est-il à la connaissance du ministère qu'il remplit, en sus de ses devoirs militaires, les fonctions suivantes: officier de santé pour la ville de Kamloops, médecin inspecteur des écoles, coroner, médecin en charge de l'hygiène provinciale?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice):

1. Oui; il est capitaine chirurgien au 102e régiment.

2. Le capitaine M. G. Archibald a été employé depuis le 10 août 1914, en qualité de chirurgien au 102e régiment des rangers des montagnes Rocheuses et il retire la solde et les allocations d'un lieutenant depuis le 10 août 1914.

Il a été élevé au grade de capitaine le 25 septembre 1915, et comme il exerce sa profession pour son propre compte, il a seulement droit à la solde attachée à ce grade, savoir: $3 par jour, depuis cette date.

3. La solde de $3 par jour attachée à son grade, sans aucune des allocations prévues par les règlements, attendu qu'il exerce sa profession.

4 et 5. Oui.

LE STEAMER "STARLING".

M. A. K. MACLEAN demande:

A quelles conditions et pour quelles fins le Gouvernement du Canada a-t-il nolisé le steamer "Starling"; quels sont l'âge et le tonnage de ce navire, et de qui a-t-il été nolisé?

L'hon. M. HAZEN: A raison de $60 par jour. Ses propriétaires sont responsables de la chambre des machines, de la soute aux provisions, du salaire et de la pension de l'équipage, et ils fournissent la pension et le logement à un fonctionnaire du département du Service naval. Ils font assurer le navire comme navire ordinaire et paient la prime de cette assurance. Le département

fournit le combustible et l'eau, il paie les frais de port et de pilotage et fait assurer le navire comme navire de guerre. Le " Starling " a été nolisé pour un terme minimum de trois mois, et à la journée après l'expiration de ce terme, si nous en avons encore besoin dans ce temps-là. Les propriétaires sont payés d'avance, tous les mois, et pour toute somme payée et non gagnée le département a un droit de gage sur le navire.

Il faut un avis de quatorze jours de l'expiration du terme de nolisement. Toutes les adaptations et modifications nécessaires pour les fins du Gouvernement devront disparaître et le navire devra être remis dans le même état qu'auparavant, aux frais du Gouvernement et antérieurement à son retour. Toutefois, il ne sera pas tenu compte de la détérioration provenant tout simplement de l'usage. Nous cesserons de payer si le navire est empêché durant plus de vingt-quatre heures et, par suite de défectuosité ou d'insuffisance, de faire ce que nous en attendons. Ce navire a été construit en 1888. Son tonnage brut est de 120 tonnes, et son tonnage net, de 50 tonnes. Il a été nolisé pour enlever les mines et faire la patrouille. Il a été nolisé de la Lockport Cold Storage Company.

## IMMIGRATION AU CANADA.

M. A. K. MACLEAN demande:

1. Pendant les années civiles 1914 et 1915, quel a été le chiffre de l'immigration, par nationalité, en Canada?

2. Quel nombre total d'immigrants sont arrivés, chacune des dites années, à Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Régina, Calgary, Edmonton, Vancouver et Victoria, respectivement?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1.

| Nationalité. | Année grégorienne 1914. | 1915. |
|---|---|---|
| Sud-Africains | 26 | 12 |
| Albanais | 6 | |
| Argentins | 5 | |
| Australiens | 58 | 25 |
| Austro-Hongrois— | | |
| Autrichiens, n.e.s. | 626 | 14 |
| Bohémiens | 132 | |
| Bukovins | 108 | |
| Croates | 190 | |
| Dalmates | 36 | |
| Galiciens | 49 | |
| Hongrois, n.e.s. | 357 | |
| Magyars | 205 | |
| Ruthènes | 6,504 | |
| Slaves | 40 | |
| Belges | 1,495 | 224 |
| Bermudiens | 4 | |
| Brésiliens | .. | 2 |
| Bulgares | 4,512 | 1 |
| Chinois | 1,600 | 82 |
| Cubains | 1 | 1 |
| Hollandais | 735 | 182 |
| Français | 1,568 | 191 |
| Allemands— | | |
| Allemands, n.e.s. | 3,004 | 34 |
| Bavarois | 2 | |
| Grande-Bretagne et Irlande— | | |
| Anglais | 35,801 | 6,672 |
| Irlandais | 3,942 | 865 |
| Ecossais | 9,430 | 1,952 |
| Gallois | 706 | 117 |
| Grecs | 1,357 | 124 |
| Hawaïens | 18 | 1 |
| Hindous | .. | 1 |
| Juifs— | | |
| Juifs, n.e.s. | 324 | 26 |
| " Autrichiens | 218 | 1 |
| " Allemands | 1 | |
| " Polonais | 9 | |
| " Russes | 3,727 | 46 |
| Italiens | 7,365 | 365 |
| Jamaïcains | 30 | 9 |
| Japonais | 681 | 380 |
| Macédoniens | 149 | |
| Maltais | 20 | 1 |
| Monténégrins | 15 | |
| Nègres | 200 | 36 |
| Terreneuviens | 356 | 193 |
| Néo-Zélandais | 20 | 23 |
| Perses | 8 | |
| Polonais— | | |
| Polonais, n.e.s. | 189 | 1 |
| " Autrichiens | 1,509 | |
| " Allemands | 7 | |
| " Russes | 619 | 6 |
| Portugais | 14 | |
| Roumains | 442 | 5 |
| Russes— | | |
| Russes, n.e.s. | 6,606 | 43 |
| Finlandais | 637 | 91 |
| Scandinaves— | | |
| Danois | 419 | 163 |
| Islandais | 150 | 15 |
| Norvégiens | 967 | 196 |
| Suédois | 1,086 | 152 |
| Serbes | 308 | 4 |
| Espagnols | 776 | 9 |
| Suisses | 240 | 49 |
| Turcs— | | |
| Turcs, n.e.s. | 60 | |
| Arabes | 4 | |
| Arméniens | 57 | |
| Egyptiens | 3 | |
| Syriens | 94 | 6 |
| Citoyens des Etats-Unis, par les ports océaniques | 62 | 6 |
| Venus des Antilles | 382 | 36 |
| Venus des Etats-Unis | 68,659 | 36,098 |
| Totaux | 168,930 | 48,446 |

2.

| Port. | Année grégorienne 1914. | 1915. |
|---|---|---|
| Halifax | 22,056 | 1,425 |
| Saint-Jean | 8,532 | 1,697 |
| Québec | 49,431 | 6,168 |
| Vancouver | 1,439 | 118 |
| Victoria | 1,246 | 477 |

Les arrivées sont enregistrées dans le port canadien où les immigrés débarquent et, par conséquent, il n'en est pas tenu compte dans les ports de l'intérieur.

LE LIEUTENANT-COLONEL ARMAND LAVERGNE.

M. EDWARDS demande:

1. M. Armand Lavergne, M.P.P., Québec, a-t-il encore le grade de colonel dans la milice du Canada?

2. Le Gouvernement a-t-il l'intention de lui laisser son grade dans la milice?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice):

1. Le lieutenant-colonel A. R. Lavergne occupe le grade de lieutenant-colonel dans la milice canadienne et commande le 61e régiment de Montmagny.

2. L'attitude du Gouvernement dans cette affaire est régie par les dispositions de l'Acte de la milice, et l'article 74, qui s'y rapporte, est ainsi conçu:

L'"Army Act" en vigueur dans le Royaume-Une, les "King's Regulations" et toutes autres lois applicables aux troupes de Sa Majesté en Canada et compatibles avec la présente loi ou avec les règlements faits sous son autorité, ont la même vigueur et le même effet que s'ils avaient été adoptés par le Parlement du Canada pour la gouverne de la milice.

"2. Tout officier et tout homme de la milice y sont soumis—

"a) à compter du jour où il a été appelé au service actif;

"b) pendant la période d'exercice ou d'instruction annuelle prévue par la présente loi;

"c) en tout autre temps quand il est au service militaire ou en uniforme du corps auquel il appartient sur ou dans tout champ de tir ou tout atelier ou salle d'armes, ou autre lieu, où sont gardés des armes, canons, munitions ou autre matériel de guerre, ou dans tout hangar ou salle d'exercice, ou autre bâtiment ou lieu servant à des fins militaires;

"d) pendant tout exercice ou toute revue du corps auquel il appartient, auquel ou à laquelle il prend part dans les rangs;

"e) pendant qu'il se rend à l'endroit où doit se faire l'exercice ou la revue, ou qu'il en revient;

"f) lorsqu'il assiste comme spectateur, qu'il soit ou non en uniforme, à tout exercice ou revue de corps auquel il appartient;

"3. Les officiers et les hommes de la troupe permanente et les membres de l'état-major permanent de la milice sont en tout temps soumis à la loi militaire

TRANSFERT DES FORÇATS ALIENES DU PENITENCIER DE PORTSMOUTH.

1. A quelle date les forçats aliénés ont-ils été transférés du pénitencier de Portsmouth à l'asile de Guelph?

2. Quels honoraires ont été payés au Dr Phelan pour chaque mois, d'avril à décembre 1915?

3. Quelle contribution est payée par semaine pour le soin de chaque aliéné transféré de Portsmouth à Guelph?

L'hon. M. MEIGHEN (solliciteur général):

1. Le 14 juillet 1915.

2. Les honoraires ordinaires, savoir, $225 par mois.

3. Cinq dollars.

[L'hon. M. Roche.]

LE FORÇAT GOWAN DU PENITENCIER DE PORTSMOUTH.

M. EDWARDS demande:

1. Le forçat Gowan a-t-il été envoyé à Guelph lors du transfert des forçats aliénés de Portsmouth à Guelph?

2. A-t-il été libéré de par l'ordre des fonctionnaires du pénitencier de Portsmouth, deux ans avant d'avoir fini de purger sa sentence?

3. A-t-il été arrêté de nouveau? S'il en est ainsi, a-t-il été réintégré dans le pénitencier de Portsmouth ou dans l'asile de Guelph?

L'hon. M. MEIGHEN (solliciteur général):

1. Oui.

2. Non.

3. Oui, et il a été interné au pénitencier de Kingston, les autorités de Guelph l'ayant déclaré sain d'esprit lors de sa libération.

MEDECINS DU PENITENCIER DE PORTSMOUTH.

M. EDWARDS demande:

1. Quand le docteur Phelan a-t-il cessé son service comme médecin du pénitencier de Portsmouth?

2. A-t-il été destitué ou a-t-il démissionné?

3. Lui a-t-on demandé de donner sa démission?

4. A-t-il reçu quelque rémunération? Dans l'affirmative, quel montant?

5. Doit-il recevoir une pension annuelle? Dans l'affirmative, combien?

6. Qui ont été nommés médecins du pénitencier de Portsmouth, et quelles sont leurs fonctions respectives et leurs salaires?

L'hon. M. MEIGHEN (solliciteur général):

1. Le 31 décembre 1915.

2. Il a été mis à la retraite, la position qu'il occupait ayant été abolie.

3. Non.

4. Non.

5. Oui. $1,512 par année.

6. Le Dr Robert Hanley et le Dr W. T. Connell ont été nommés médecins, le premier à titre de médecin interne avec des honoraires de $860 par année et l'autre, à titre de médecin ordinaire, avec des honoraires de $500 par année.

FACTAGE RURAL ENTRE RIGAUD ET POINTE-FORTUNE.

M. BOYER demande:

1. Quels sont les noms des soumissionnaires pour le contrat du transport des correspondances, etc., dans les boîtes rurales qui ont été établies entre Rigaud et Pointe-Fortune? Et quel est le montant demandé par chacun?

2. Quel est celui qui a obtenu le dit contrat et pour quel montant?

3 Quels sont les noms des soumissionnaires pour le contrat du transport des correspondances ,etc., dans les boîtes rurales qui ont été établies dans les autres parties de la paroisse de Rigaud? Et quel est le montant demandé par chacun?

4. Quel est celui qui a obtenu le dit contrat et pour quel montant?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. Ligne postale rurale n° 1 de Rigaud: Hilaire Séguin, $495; Adélard Belisle, $599; Hilaire Séguin, $600; Arthur Larocque, $600; J. Hector Chevrier, $650; Elphège Mallette, $650; L. J. N. Chevrier, $747; Napoléon Séguin, $850.

2. Hilaire Séguin, à $495 par année.

3. Ligne postale rurale n° 2 de Rigaud: Joseph Cholette, $595; Edmond Lalonde, $700; Joseph Cholette, $700; Onésiphore Mallette, $723; Pierre Chevrier, $748; L. J. N. Chevrier, $820; Hector Blais, $850; Napoléon Séguin, $900.

4. Joseph Cholette, à $595 par année.

INSCRIPTION DES AUBAINS A BERLIN (ONT.)

M. DEVLIN demande:

1. Le ministre de la Justice a-t-il reçu une requête du conseil de la cité de Berlin (Ont.), en mai ou juin 1915, demandant la nomination d'un régistrateur des aubains dans ladite cité?

2. Quelle décision a été prise au sujet de ladite requête?

L'hon. M. MEIGHEN (solliciteur général):

1. Oui, une enquête datée du 18 mai 1915.

2. Après enquête, la situation à Berlin n'a pas semblé justifier le maintien d'un bureau d'inscription, vu que le grand constable avait déjà été autorisé par la proclamation du 15 août 1914 à arrêter et détenir tous les étrangers qu'on soupçonnait. Cependant, le 21 de mai 1915, M. John A. Weir, magistrat de police a aussi été autorisé à agir aux termes de la même proclamation.

CHEVAUX POUR LA GUERRE.

M. KAY demande:

1. Le gouvernement britannique achète-t-il actuellement au Canada des chevaux pour des fins militaires? S'il en est ainsi, depuis combien de temps fait-il ces achats?

2. Le gouvernement français achète-t-il actuellement au Canada des chevaux pour des fins militaires? S'il en est ainsi, depuis combien de temps en achète-t-il au Canada?

3. Est-ce qu'il existe un arrangement ou une entente entre le gouvernement canadien et les gouvernements soit britannique, soit français quant au nombre de chevaux que ces derniers gouvernements devront acheter au Canada, ou quant aux provinces où ces achats pourront se faire? S'il en est ainsi, quelle est la nature de cet arrangement?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre):

1. Il y a au Canada une commission de remonte anglaise, mais le Gouvernement apprend quelle n'achète pas de chevaux de ce temps. Elle en a acheté un nombre considérable au Canada jusqu'au mois de novembre.

2. Le ministère apprend que le Gouvernement français achète actuellement des chevaux au Canada pour des fins militaires et qu'il en a acheté depuis plusieurs mois.

3. Il n'existe pas d'arrangement à ce sujet, mais les deux gouvernements ont été priés d'acheter au Canada, autant que faire se peut, les chevaux dont on a besoin pour des fins militaires. Au mois d'août dernier, le premier ministre s'est abouché avec les autorités du ministère de la guerre, et, après un échange de correspondance et des pourparlers, il a réussi à prendre des arrangements qui permettront désormais au gouvernement français d'acheter au Canada les chevaux dont il aura besoin pour des fins militaires.

M. HUGHES (King, I. P.-E.) demande:

1. Du 1er août 1914 à ce jour, combien de chevaux le Gouvernement a-t-il achetés dans l'Ile-du-Prince-Edouard pour des fins militaires?

2. Quelle est la somme totale payée pour ces chevaux (non compris les commissions)? Quel a été le chiffre des commissions?

3. Quel a été le prix moyen par cheval?

4. Quels sont les noms et les adresses des personnes qui ont fait les achats, et combien de chevaux chaque acheteur a-t-il achetés?

5. Les chevaux achetés dans l'Ile-du-Prince-Edouard ont-ils été trouvés satisfaisants et propres au service?

6. Quel a été le prix moyen payé dans les autres provinces du Canada, et les chevaux qui y ont été achetés ont-ils été trouvés satisfaisants et propres au service?

7. Entre les dates précipitées, quel a été le nombre total de chevaux achetés par le gouvernement canadien pour des fins militaires?

L'hon. sir SAM. HUGHES (ministre de la Milice):

1. 115 chevaux.

2. Coût total, $20,068. Le Gouvernement n'a pas payé de commissions.

3. Prix moyen par cheval, $174.50.

4. M. W. S. McKie, de Charlottetown, 99 chevaux; le major E. C. Thurston, de Sydney (N.-E.), 2 chevaux; le lieutenant N. J. Barry, d'Ottawa, 14 chevaux.

5. Oui.

6. Prix moyen, $167.29. Oui.

7. Nombre total des chevaux achetés au Canada par le Gouvernement, du 1er août 1914 à ce jour, 24,672.

M. KAY demande:

1. Combien de chevaux ont été achetés au Canada par le gouvernement canadien pour des fins militaires depuis la déclaration des hostilités jusqu'au 30 novembre 1915, et quel en a été le prix moyen?

2. Combien de chevaux ont été achetés par le Gouvernement au Canada pour des fins militaires entre le 1er et le 30 novembre 1915, et quel en a été le prix moyen?

3. Le Gouvernement achète-t-il actuellement des chevaux pour des fins militaires?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Depuis le commencement de la guerre à venir jusqu'au 30 novembre 1915, on a acheté, en tout, 24,672 chevaux au prix moyen de $167.29.

2. Aucun.

3. Non.

L'INTERET DES DEPOTS AUX CAISSES D'EPARGNE.

M. L. A. LAPOINTE demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de proposer, au cours de la présente session, l'adoption d'une loi déterminant le taux de l'intérêt des dépôts faits aux caisses d'épargne postale ou aux caisses d'épargnes nationales?

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Non; la loi actuelle autorise le Gouverneur en conseil à déterminer de temps à autre le taux de l'intérêt en question, pourvu qu'il n'excède pas 4 p. 100.

M. L. A. LAPOINTE demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention de proposer, au cours de la présente session, l'adoption d'une loi fixant à pas moins de 4 pour 100 le taux de l'intérêt à payer sous le régime de la loi des banques sur les dépôts faits aux caisses d'épargne tenues par les banques?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Aux yeux du Gouvernement, la situation présente n'est pas de nature à motiver l'établissement d'une telle loi.

LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON.

L'hon. M. GRAHAM demande:

1. Quel est, à venir jusqu'au 1er janvier 1916, le chiffre de la dépense relative à l'entreprise du chemin de fer de la baie d'Hudson?

2. Quelles sommes a-t-on respectivement dépensées pour la voie proprement dite, les ponts et ses abords?

3. Combien y a-t-il de milles de voie prêts à recevoir les rails, et sur combien de milles les rails sont-ils posés?

4. Quand songe-t-on que sera terminé le chemin de fer compris dans le projet?

5. Le port sera-t-il terminé et prêt à être livré au trafic vers le même temps?

6. Quel est le chiffre des dépenses faites respectivement par le ministère des Chemins de fer et par celui de la Marine?

L'hon. M. BLONDIN (secrétaire d'Etat): (Ministère des Chemins de fer et des Canaux).

1. $15,465,304.70.

2. A venir jusqu'au 1er janvier 1915, les déboursés à compte de la voie ferrée se chiffrent à $10,446,592.96, y compris la dépense de $683,166.75 occasionnée, jusqu'à la même date, par les ponts, les viaducs en bois et les ponceaux.

[M. Kay.]

A venir jusqu'au 1er janvier, le ministère des Chemins de fer et des Canaux a dépensé pour le port et ses abords la somme de $5,018,711.74, y compris la dépense de $163,012.30 occasionnée, jusqu'à la même date, par les ponts.

3. 378 milles de terrassement, et les rails sont posés sur 242 milles de la voie.

4. On compte que les rails seront posés jusqu'à Port-Nelson en 1917.

5. On s'attend à ce que le port soit ouvert au trafic, sans cependant être encore complètement aménagé, vers le temps où le chemin de fer sera prêt à être mis en exploitation.

6. $5,018,711.74.

Ministère de la Marine et des Pêcheries:

6. $21,293.96.

CAISSES A OBUS.

*M. GERMAN demande:

1. A-t-on donné à C. W. Burgoyne, de Fenelon-Falls, ou à Alfred Tiers, du même lieu, une ou plusieurs commandes de caisses à obus pour le compte de l'Etat?

2. Combien de ces caisses doivent être fabriquées aux termes desdites adjudications, et quel est le prix de revient de chaque caisse?

3. Si ces commandes sont données ,qui est-ce qui les remplit?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Non.

2 et 3. Répondu sous le n° 1.

LE MEDECIN DU PORT DE SHELBURNE.

M. LAW demande:

1. Y a-t-il un médecin de port régulièrement nommé à Shelburne (N.-E.)? Dans l'affirmative, quel est son nom?

2. Reçoit-il un traitement fixe de l'Etat ou est-il rémunéré suivant le travail fait?

3. Combien a-t-il reçu chacune des années 1912, 1913, 1914 et 1915?

4. Le Gouvernement déposera-t-il un relevé de tous les comptes payés à ce médecin pendant les dites années?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui; le docteur S. W. Burns.

2. Un traitement.

3. Le docteur Burns fut nommé médecin du port le 1er janvier 1913, à $100 d'honoraires par année. Pour trois mois de l'exercice 1912-1913, on lui a payé $25; pour 1913-1914, $100. Le 1er mars 1915, ses honoraires étaient portés à $150 par an, y compris le traitement des marins malades au petit port de Sandy-Point. Pour 1914-1915, on lui a payé $104.16, soit onze mois au taux de $100 par année, et un mois au taux de $150 par an.

4. On ne lui a pas payé autre chose que ses honoraires.

DEMANDE D'UNE BOUEE A CLOCHE.

M. LAW demande:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu une pétition de personnes résidant dans le comté de Shelburne (N.-E.), demandant qu'une bouée à cloche soit placée sur le récif Bantum, à l'entrée de North-East-Harbour, ou au Cap-Nègre?

2. Dans l'affirmative, le Gouvernement se propose-t-il de faire droit à cette demande, et dans ce cas, quand?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Non. On nous a cependant demandé la pose d'une bouée à cloche pour indiquer un récif généralement désigné là-bas sous le nom de Budget, et qui est évidemment celui qui, sur la carte, porte le nom de Budget. La commission des phares a étudié cette demande, mais elle s'est prononcée contre dans son rapport.

2. Répondu sous le n° 1.

LA REQUISITION DU BLE.

M. KYTE demande:

1. Combien de boisseaux de blé le Gouvernement a-t-il réquisitionnés, en 1915?

2. Qui a demandé au Gouvernement de prendre cette mesure?

3. Combien a-t-on libéré de boisseaux et combien en a-t-on remis à la disposition des commerçants, et quel a été le dépôt exigé par boisseau?

4. Quelle quantité de ce blé a-t-on expédiée hors du Canada?

5. A qui ce blé a-t-il été consigné?

6. A quel prix ce blé a-t-il été vendu?

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre de l'Industrie et du Commerce):

1. 13,621,806.50 boisseaux.

2. Le 23 novembre, le secrétaire d'Etat pour les colonies a autorisé, par cablogramme, le 23 novembre, le Gouvernement d'acheter le blé en question.

3. 8,051,968,10 boisseaux. Dans le cas du blé libéré des élevateurs de l'Est, on a exigé un dépôt de 10 cents par boisseau. On n'a pas exigé de dépôt pour le blé libéré des élevateurs construits aux points terminaux, mais les lettres de voiture et les certificats de commande de ce blé ont été relevées jusqu'à ce que le grain eût été payé.

4. 4,296,617,50 boisseaux.

5. Les envois ont été ou sont faits à l'ordre de la commission des Alliés.

6. Le blé est cédé à la commission des Alliés au prix auquel le blé se vend à Fort-William, soit pour le blé "Northern", n° 1, $1.04 $\frac{3}{4}$; pour le blé "Northern, n° 2, $1.03 $\frac{1}{2}$ et pour le blé "Northern" n° 3, 98 $\frac{3}{4}$ cents.

INSPECTEURS DES MUNITIONS.

M. MACDONALD demande:

1. Combien a-t-on nommé d'inspecteurs des munitions depuis le commencement de la guerre?

2. Par qui ces fonctionnaires sont-ils nommés?

3. De quelle nature sont les connaissances qu'ils doivent posséder?

4. Avant de faire ces nominations, le ministre de la Milice s'est-il assuré, en chaque cas, que la personne qu'on nommait possédait les connaissances techniques requises?

5. Ces nominations ont-elles été faites à la recommandation de personnes disposant du patronage politique dans le district où ces fonctionnaires ont été employés?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Le ministère de la Milice et de la Défense a nommé quatre fonctionnaires pour s'occuper des commandes militaires.

2. Par l'honorable ministre de la Milice et de la Défense, à la recommandation de l'inspecteur en chef des armes et des munitions pour le service de la Milice.

3. Le ministre a nommé des fonctionnaires qui possédaient déjà quelques connaissances des fonctions d'inspecteurs, ou des ingénieurs-mécaniciens ayant obtenu leur brevet d'aptitude.

4. L'inspecteur en chef des armes et des munitions, en sa qualité de représentant technique de l'honorable ministre, a agi ainsi pour tous les cas.

5. Nulle nomination n'a été faite à la recommandation de personnes disposant du patronage politique dans les localités où ces fonctionnaires ont été employés; seules les connaissances techniques que ces inspecteurs possédaient ont engagé le département à retenir leurs services.

"La FARMER'S BANK"

L'hon. M. LEMIEUX demande:

Le Gouvernement se propose-t-il de présenter quelque mesure législative, au cours de la présente session, en vue de rembourser les déposants de la défunte "Farmer's Bank"?

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Le Gouvernement n'a pas l'intention de présenter de mesure législative semblable au cours de la présente session.

LE PHARE DE L'ILE DU CAP-DU-NEGRE.

M. LAW demande:

1. Des soumissions ont-elles été demandées pour la construction d'un phare avec demeure du gardien à l'île du Cap-du-Nègre?

2. Dans l'affirmative, dans quels journaux les avis ont-ils été publiés?

3. Quels étaient les soumissionnaires, et quel était le chiffre de chaque soumission?

4. A qui et à quel prix l'entreprise a-t-elle été adjugée?

5. Qui a été le surveillant de cette entreprise, quel était son salaire quotidien, et combien a-t-il reçu en tout pour ses services?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui.

2. On a invité la concurrence au moyen d'affiches.

3. M. D. C. Mulhall, $15,900.

4. A D. C. Mulhall, pour $11,200 .

5. Samuel K. Greenwood qui a reçu 4 p. 100 du prix de l'entreprise, soit la somme de $448.

LE NAVIRE AMERICAIN "STARLING."

M. LAW demande:

1. Le bateau américain "Starling", s'est-il rapporté à Shelburne, N.-E., pour acquitter les droits au cours des années 1915 ou 1916? S'il en est ainsi, à quelle date?

2. A combien le navire a-t-il été évalué, et sur quel chiffre le droit a-t-il été payé?

3. Ce navire a-t-il reçu un registre d'équipage? Dans l'affirmative, de combien d'hommes se composait l'équipage?

4. Quel est son tonnage brut?

5. Quel est son tonnage enregistré?

6. Où et quand ce navire a-t-il été construit?

7. Quel est le propriétaire ou les propriétaires enregistrés de ce navire?

8. Y a-t-il eu des négociations entre un particulier ou des particuliers et le gouvernement au sujet du nolisement projeté de ce navire par le gouvernement?

9. S'il en est ainsi, pour quels services et à quel prix?

10. Quelle est la date de l'acte de nolisement, quels sont ceux qui l'ont exécuté, et quand le Gouvernement va-t-il prendre le contrôle du navire?

11. Pendant combien de temps le Gouvernement compte-t-il utiliser ce navire?

12. Le Gouvernement soumettra-t-il à la Chambre toute la correspondance relative au nolisement de ce navire?

L'hon. M. BLONDIN (secrétaire d'Etat):

1. (Douanes): Le vaisseau américain "Starling" a été déclaré à la douane de Shelburne (N.-E.), le 18 décembre 1915, et a été évalué suivant les règles ordinaires.

2. Ce n'est pas la coutume de donner des renseignements sur la valeur des importations particulières déclarées à la douane.

3. (Marine): Le numéro officiel du certificat au registre est de 134177. Le régistrateur de la navigation a mal compris ses instructions en enregistrant ce vaisseau, et on s'occupe de l'affaire.

4. 121.58 tonnes.

5. 50.43 tonnes.

6. 1888; East Boston (Mass.), E.-U.

7. The Lockport Cold Storage Company, Ltd.

8. Oui.

9. Service de surveillance et dragage des mines.

10. 11 janvier 1916. Lockport Cold Storage Company; 7 janvier 1916.

11. Pour une période minimum de trois ans.



12. Aucune objection à soumettre cette correspondance.

SERVICE DES COURRIERS ENTRE MAHONE-BAY ET MARTIN'S-BROOK.

M. MACLEAN (Halifax) demande:

1. Quelles sont les personnes qui ont récemment soumissionné pour le service des dépêches entre Mahone-Bay et Martin's-Brook, comté de Lunenburg (N.-E.)?

2. Quel est le chiffre de chaque soumission?

3. A qui et à quel prix l'entreprise a-t-elle été adjugée?

L'hon. T. C. CASGRAIN (ministre des Postes):

1 et 2. Ce service est divisé en deux parties: a) Mader-Cove et Mahone-Bay; b) Mader-Cove et Martin's-Creek. Des soumissions ont été reçues pour Mader-Cove et Mahone-Bay, de la part de Harris W. Ham, $79.50; Penney Bros., $93; Abel Lohnes, $95; Charles W. Joudrey, $234; A. Essenhaur, $254.40. Soumissions reçues pour Mader-Cove et Martin's-Creek: Harris W. Ham, $53.50; Penney Bros., $62.40; Charles W. Joudrey, $62.40; A. Essenhaur, $70.20; Abel Lohnes, $80.

3. L'entreprise a été adjugée au plus bas soumissionnaire dans chaque cas.

GARDIEN DES PECHERIES A SHELBURNE.

M. LAW demande:

1. Joseph Nickerson, de Port-Latour, est-il employé comme gardien des pêcheries dans le comté de Shelburne, N.E.? Dans la négative, quand a-t-il démissionné?

2. Quel salaire recevait-il, et à quelle date a-t-il reçu son salaire pour la dernière fois?

3. Qui l'a remplacé et quel est le salaire de ce dernier?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Non. Il a quitté les lieux vers le 1er août.

2. $1.50 par jour, lorsque ses services étaient requis. Il a reçu $42 pour vingt-huit jours de service.

3. George L. Nickerson, de Port-Latour, qui reçoit le même salaire que son prédécesseur.

LE CAPITAINE JOHN BATEMAN.

M. LAW demande:

1. Le capitaine John Bateman (du bateau chargé du service de surveillance dans le comté de Shelburne, N.-E., est-il encore employé par l'Etat? S'il l'est, quel est son emploi?

2. Quel salaire mensuel a-t-il reçu en 1915?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui. Il commande le bateau de la douane B.

2. $75 par mois, lorsque le bateau est en service, et il paie la moitié de sa nourriture. Pour le reste du temps, il est en demi-paye.

LE CAPITAINE CHARLES BLADES.

M. LAW demande:

1. Le capitaine Charles Blades (du bateau qui fait la patrouille dans le comté de Shelburne, (N.-E.) est-il encore au service de l'Etat? Dans l'affirmative, à quel titre?

2. Quel était son salaire en 1915?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui. Il commande le bateau de la douane F.

2. $75 par mois, lorsque le bateau est en service, et il paie la moitié de sa nourriture. Pour le reste du temps il est en demi-paye.

LE CAPITAINE WILLIAM ROSS.

M. LAW demande:

1. Le capitaine William Ross, actuellement de Cap-Nègre, (N.-E.), antérieurement capitaine du steamer "Winchester", est-il encore employé par l'Etat? S'il l'est, quel est son emploi?

2. Quel a été son salaire mensuel en 1915? Pendant combien de mois a-t-il reçu salaire au cours de cette année-là?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. William Ross sert dans la marine royale canadienne en qualité de sous-officier.

2. Il est payé $80 par mois; pendant douze mois.

VENTE DES TIMBRES DE GUERRE.

M. SMITH demande:

Quelle commission est payée aux maîtres de poste pour la vente des timbres de guerre?

L'hon. T. C. CASGRAIN (ministre des Postes): A l'étude il ne sera rien payé à ce chef d'ici au prochain exercice, la recette de cette année devant servir de base aux traitements à payer l'an prochain.

INSPECTEUR DES PECHERIES DANS L'OUEST DE LA NOUVELLE-ECOSSE.

M. LAW demande:

1. Quel est l'inspecteur des pêcheries pour la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse?

2. Quand Ward Fisher, inspecteur de pêcheries, a-t-il démissionné, quel est son successeur et combien ce dernier reçoit-il pour ses services?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries)):

1. Ward Fisher.

2. Répondu sous le numéro 1.

GARDE-PECHE DANS SHELBURNE.

M. LAW demande:

1. Quels sont les noms des gardiens des pêcheries pour le comté de Shelburne, pour l'année terminée le 31 mars 1915, et quel est le chiffre de la rémunération payée à chacun d'eux pour ses services au cours de cette année-là?

2. Quels sont les noms de ceux qui sont actuellement gardiens des pêcheries pour le comté de Shelburne, (N.-E.)?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. John Nichol, $50; R. McKAY, $50; Wm McLean, $30; Freeman Hagar, $50; R. E. Hagar, $30; Chas Towner, $25; John J. Ryer, $40; H. Smith (démissionné le 13 octobre), $40; B. O. Bower, $40; Oliver Goodick, $40; S. Smith, $40; John McKay, $40; R. Firth, $40; J. F. Farrington, $258; Geo. Longhurst, $404.25; H. C. Dash, $156.50; J. E. Gross, $122.40; W. E. Decker, $25; D. P. Swim, $25; F. Poole, $25; V. Brannen, $462; H. L. Shand, $462; B. H. Smith, $462; David Atwood, $412.50; J. E. Smith, $390; John Nickerson, $255; H. Swaine, $152; P. A. Stoddard, $647.50; Judah Nickerson, $384; J. M. Davis, $50; Total, $3,677.

2. John Nichol, R. M. McKay, Wm. McLean, Freeman Hagar, Robert E. Hagar, Chas., Towner, John J. Ryer, Clifford Harris (à la place de H. Smith); B. O. Bower, Oliver Goodick, S. Smith, John McKay, R. Firth, J. F. Farrington, Geo. Longhurst. H. C. Dash, J. E. Gross, W. E. Decker, D. P. Swim, F. Poolle, V. Brannen, H L. Shand, B. H. Smith, David Atwood, Jos. W. V. Wilson, (à la place de J. E. Smith, décédé); Jos. Nickerson, (à la place de John Nickerson); George Nickerson, (à la place de Joseph Nickerson); H. Swaine, P. A. Stoddart, Judah Nickerson. J. M. Davis.

DOUANIER A RIMOUSKI.

*M. GAUVREAU:

1. L'honorable ministre des Douanes a-t-il reçu une lettre de M. L. O. Vallée, de Rimouki, demandant une enquête au sujet de sa destitution comme préposé aux douanes à Rimouski?

2. Si oui, le ministre va-t-il lui accorder l'enquête demandée? Si non, pour quelles raisons?

L'hon. M. REID: (ministre des Douanes).

1. Oui.

2. Il a été fait une enquête par l'inspecteur des douanes du district, et il n'est pas nécessaire qu'il y en ait une autre.

BUREAU DE POSTE DE LOUISEVILLE.

M. GAUVREAU demande :

1. A qui a été donné l'entreprise d'un trottoir en ciment tout le tour et en face du bureau de poste de Louiseville?

2. Combien ont coûté ces travaux en ciment?

3. A qui a été donné l'entreprise de la construction d'une clôture à l'entour du bureau de poste à Louiseville?

4. Combien a coûté cette clôture?

5. Quel est le coût total du bureau de poste de Louiseville, y compris le terrain et les améliorations qui y ont été faites?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1 et 3. MM. George Thérien et L. Lamy.

2. A peu près $584.75.

4. A peu près $896.50.

5. Au 22 décembre 1915, $33,164.38, y compris l'emplacement, qui a coûté $2,700.

*M. GAUVREAU demande:

1. A quelle date M. T. A. Mousseau a-t-il cessé d'être employé comme surveillant des travaux se rattachant à la construction du bureau de poste de Louiseville?

2. Quel montant total lui a-t-il été payé pour tout le temps qu'il a été ainsi employé à Louiseville?

L'hon. M. ROGERS: (ministre des Travaux publics):

1. Remercié le 29 décembre 1914, mais repris selon que demandé.

2. Au 7 octobre 1915, pour ces services, $2,808; pour ses dépenses, $44,90; commission au 4 novembre 1915, $22.64. Total, $2,875.54.

DRAGAGES A VICTORIA (C.-A.).

M. CARVELL demande:

1. Quelle somme a été payée à MM. Grant Smith et Cie, dans leur entreprise de dragage dans le port de Victoria (C.-A.), (quai extérieur)?

2. Quelle était l'estimation calculée par le ministère des Travaux publics, lorsque des soumissions ont été demandées: a) quant au roc solide; b) quant à la vase?

3. Combien de verges cubiques se trouvent comprises dans les états provisoires ou définitifs au chapitre: *a*) duroc solide; *b*) de la vase?

4. Depuis le 1er mai 1915 à ce jour, pour combien de verges cubiques a-t-on payé en fait de: a) roc solide; b) de vase?

5. Quel était le prix à l'entreprise pour: a) au roc solide; b) quant à la vase?

6. Qui a été l'ingénieur chargé de diriger les travaux?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. $201,151.67.

2. 4,300 verges de roc, 47,600 verges de vase.

3. D'après le dernier état des travaux: terre 31,940 verges cubes; roc, 25,288 verges cubes.

4. Terre, 28,746 verges cubes; roc, 18,165 verges cubes; roc brisé par explosifs mais non enlevé, 4,594-5 verges cubes.

5. Déblais de terre 52 cents par verge cubé; déblais de roc, $9.10 par verge cube.

6. J. S. Maclachlan.

M. CARVELL demande:

1. Qui a fourni du charbon aux dragueurs de l'Etat l'"Ajax" et le "Mudlark", Victoria, (C.-A.) en 1911 et 1914, respectivement?

[M. Gauvreau.]

2. Quel était le prix mentionné au contrat, et quelle quantité a été livrée chacune de ces années?

3. Un contrat a-t-il été conclu avec J. Kingham & Company pour ces fournitures pour l'année fiscale expirée le 31 mars 1914?

4. Dans l'affirmative, quel prix par tonne était mentionné au contract?

5. Du charbon a-t-il été livré aux termes de ce contract? Dans la négative, pourquoi?

6. Le département a-t-il acheté du charbon pour ces dragueurs pendant cette année fiscale d'autres personnes ou firmes?

7. Quel était le prix par tonne, et quelle quantité a été achetée?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. Exercice 1911-1912, J. Kingham et compagnie; 1912-1913, J. Kingham et compagnie.

2. Exercice 1911-1912. Conditions; livraison contre le dragueur, le quai ou autre endroit, tel que stipulé, meilleur charbon en mottes, $5.50; grelats numéro 1, $5.00; grelats, numéro 2, $4.50. Livraisons; dragueur Ajax, 1,244 tonnes à $5.50; 152 tonnes à $5.00; Mudlark, 657 tonnes à $5.50.

Exercice 1912-1913. Conditions: livraison contre le dragueur, le quai ou autre endroit, tel que spécifié. Meilleur charbon en mottes, $5.25; grelats numéro 1, $4.75. Livraisons: dragueur Ajax, 1,428 tonnes à $5.25; 156 tonnes à $5.50; Mudlark, 5 tonnes à $5.25.

3. Oui.

4. Livré contre le dragueur, le quai ou autre endroit. Meilleur charbon en mottes, $5.25; grelats, $4.75.

5. Oui.

6. Kirk et compagnie; la Victoria Fuel Company.

7. Ue dragueur Mudlark. Kirk et compagnie, 10 tonnes à $6.50; 1,205.73 tonnes à $7.00; 22 tonnes à $7.50. La Victoria Fuel Company, (aux termes du contrat, à bord du dragueur) 10 tonnes à $5.50; 200 tonnes à $6.00; 10 tonnes à $6.60. Dragueur Ajax, Kirk et compagnie, 586.16 tonnes à $7.00; 373,65 tonnes à 6.25.

CUISINES DE CAMPAGNE.

L'hon. M. OLIVER demande:

1. A combien de bataillons d'infanterie du corps expéditionnaire du Canada servant actuellement en France et en Belgique a-t-on fourni des cuisines de campagne?

2. Quel nombre de cuisines de campagne a-t-on fourni par souscription publique?

3. Combien de ces dernières ont été acceptées par les autorités militaires du Canada?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Tous les bataillons d'infanterie des forces expéditionnaires canadiennes servant

aujourd'hui en France ou en Belgique sont tous munis de cuisines de campagne.

2 et 3. C'est chose inconnue, vu que ce qu'on a fourni par souscription privée est affaire régimentaire, non publique et, dont les ministère n'a pas été saisi.

LE MAJOR GENERAL LESSARD.

M. PROULX demande:

1. Quelle est la position actuelle du major général Lessard dans la milice canadienne ou dans les corps expéditionnaires d'outre-mer?
2. Le ministre de la Milice et de la Défense utilise-t-il les services du major général Lessard en ce qui concerne les corps expéditionnaires d'outre-mer?
3. Le major général Lessard se rend-il en Europe à titre d'officier des corps expéditionnaires canadiens ou de simple civil?
naires d'outre-mer?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Inspecteur général de l'est du Canada.
2. Oui.
3. Dans un but d'instruction.

IMMIGRANTS AUTRICHIENS ET ALLEMANDS.

M. BUCHANAN demande:

Entre le 1er août 1914 et la date actuelle, combien est-il venu d'Autrichiens et d'Allemands au Canada?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

Par voie de ports maritimes: 173 Autrichiens, 166 Allemands. Des Etats-Unis d'Amérique: 106 Autrichiens; 61 Allemands. Total, 279 Autrichiens, 227 Allemands.

Des immigrants autrichiens venus par les ports maritimes, 154 sont arrivés au mois d'août 1914 et le reste depuis cete date. Sauf six, ce sont tous des femmes et des enfants.

Des immigrants allemands venus par ports maritimes, 112 sont arrivés en août 1914 et le reste depuis cette date. Sauf douze, ce sont tous des femmes et des enfants.

SURINTENDANT DE LA POSTE A QUEBEC.

L'hon. M. LEMIEUX demande:

1. Qui a été nommé surintendant du service des colis postaux au bureau de poste de Québec, et quel est son salaire?
2. Quand a-t-il été nommé, et a-t-il commencé son service?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. Dr. Michel Fiset; $2,800 par an.
2. Nommé et a pris son service le 18 avril 1914.

GARDIEN DES PECHERIES, DIVISION DU GOLF.

M. BOULAY demande:

1. Le commandant Wakeham, du vaisseau gardant nos pêcheries, a-t-il été remplacé?
2. Dans l'affirmative, par qui?
3. Quel est le nom du vaisseau qui doit garder nos pêcheries cette année?
4. Ce vaisseau a-t-il instruction de visiter les côtes de la baie des Chaleurs?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Le capitaine Chalifoux a été chargé temporairement de l'inspection des pêcheries dans la division du golfe.
2. Comme dans les années précédentes, plusieurs navires et bateaux seront employés à ce service.
3. La baie des Chaleurs recevra comme dans le passé la surveillance nécessaire.

TARIF D'ENTIER PARCOURS SUR LE TRANSCONTINENTAL NATIONAL.

L'hon. M. GRAHAM demande:

1. Y a-t-il un tarif de transport d'entier parcours sur le bois de dimensions entre des endroits situés sur la ligne du National Transcontinental et d'autres endroits situés sur les lignes du C.P.R., du G.T.R. et du C.N.R., dans le Québec et l'Ontario?
2. Dans la négative, quand et pourquoi un tarif a-t-il été aboli?

L'hon. M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Il y a des tarifs d'entier parcours sur le bois, à tous les points du Transcontinental national, à l'est du Saint-Laurent; aussi à partir des localités situées à l'ouest de la rivière Hearst, Ont., cette station comprise, desquelles le bois de construction peut être expédié à des stations du Grand-Tronc dans Québec ou Ontario. Des tarifs d'entier parcours n'ont pas encore été établis pour Québec et Ontario, soit sur le Pacifique-Canadien soit pour le Nord-Canadien.

2. Répondu sous le n° 1.

TARIF DU TRANSPORT DU CHARBON SUR LES LIGNES DE L'ETAT.

M. MACDONALD demande:

1. Quel est le tarif de transport du charbon sur les chemins de fer de l'Etat entre les points respectifs suivants et Montréal: Sydney, Stellarton, Point-Tupper et Springhill?
2. Quel était ce même tarif entre les mêmes points en 1911?

L'hon. M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Tarif de transport, Stellarton à Montréal $1.90 par tonne; Point-Tupper à Montréal $2.30 par tonne. Pas de tarif de marchandises appliqué en ce moment entre Springhill ou Sydney et Montréal et pas d'offres de transport.

2. Tarifs du charbon en 1911 pour Montréal, Springhill $1.80; Stellarton, $1.80; Point-Tupper $2.25; Sydney, $2.55.

"S. S. STADACONA."

M. MACDONALD demande:

1. Quel montant a été payé par la division du service de la marine pour le "Stadacona"?
2. Où ce navire a-t-il été acheté?
3. Combien ont coûté ses réparations?
4. Est-il prêt maintenant, et propre au service?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. $70,000.

2. 4 août 1915.

3. Réparations au navire $31,509.64, appareils de télégraphie sans fil $3,076.80.

4. Le navire a été en service tout l'automne faisant un travail utile.

QUAI DE BADDECK

M. McKENZIE demande :

1. Un droit de quaiage a-t-il été exigé au quai de l'Etat à Baddeck, N.-E., en 1912, 1913, 1914 et 1915?
2. Dans l'affirmative, de qui ce droit a-t-il été perçu, et quel en a été le montant chacune des dites années?
3. Ordre a-t-il été donné par le ministère de percevoir un droit de quaiage au dit quai? Dans l'affirmative, qui a donné cet ordre, et quelle échelle de droits a été prescrite par le ministère?
4. Les steamers suivants paient-ils pour l'usage du quai susdit: *Blue Hill Mariner, Seal, Scotsburn*? Dans l'affirmative, combien paient-ils pour la saison?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui, durant les années 1913-1914 et 1915.

2. Voir l'état ci-joint (déposé entre les mains du greffier de la Chambre.)

3. Les droits de quaiage sont perçus en vertu des dispositions du chap. 112 des Statuts revisés. "Loi relative aux ports, quais et brise-lames de l'Etat". Voir la page des règlements ci-joints. (Déposés entre les mains du greffier de la Chambre.)

4. Oui.

| | 1913. | 1914. | 1915. |
|---|---|---|---|
| Marion . . . . . | 39 60 | 36 00 | 22 50 |
| Blue Hill . . . . | 71 40 | 74 70 | 57 00 |
| Seal . . . . . | 9 00 | 6 60 | 6 60 |
| Scotsburn . . . . | | 5 60 | 80 |

LES TELEGRAPHES DU GOUVERNEMENT DANS LE COMTE DE VICTORIA.

M. McKENZIE demande :

1. Au cours des années 1913, 1914 ou 1915, de nouvelles lignes télégraphiques de l'Etat ont-elles été érigées dans le comté de Victoria? Dans l'affirmative, en quels endroits et quelle en est la longueur?
2. A-t-on acheté des poteaux de télégraphe pour de nouvelles lignes dans le comté de Victoria, au cours des années susmentionnées? Dans l'affirmative, de qui et à quels prix ont-ils été achetés?
3. L'achat de tous les poteaux de télégraphe achetés dans le comté de Victoria au cours des années susdites a-t-il été soldé en entier?
4. Quand ces poteaux ont-ils été commandés par le ministère, et quels sont les noms des personnes autorisées à acheter ces poteaux, et les noms des personnes de qui ils ont été achetés, ainsi que les prix payés?
5. Qui a agi comme payeur du ministère lors de ces travaux et de l'achat de ces poteaux?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

Oui. La ligne construite de Little-Narrows jusqu'à un endroit situé à 4 milles de Washabuck-Centre, en 1912, a été terminée en 1914. Les poteaux pour ladite ligne ont été achetés à M. Neil P. McLean, 153; à M. John D. McRitchie, 110; et à M. Murdock, McAskill, 165, à raison de 75 cents pièce. En 1915, une ligne de ceinture de 7 milles de longueur, allant de South-Gut à Monroe's-Point a été construite ainsi qu'un prolongement de 4 milles de Washabuck-Centre à Grass-Pond.

2. Oui, pour les 7 milles ci-dessus mentionnés et pour réparations à M. N. McAuley,150 ; M. J. Morrison, 160 ; M. D. D. McLeod, 90; à M. A. W. McNeil, 120; à M. A. McNeil, 186, à raison de $1 pièce.

3. Oui.

4. Les 706 poteaux ci-dessus mentionnés furent commandés par feu J.G. Dunlop, préposé aux réparations générales des lignes télégraphiques, sans aucune autorisation de l'administration centrale.

5. Les paiements pour ces travaux ont été effectués par D. C. Dawson, surintendant du district en 1914, et par C. W. McKee, surintendant du district intérimaire, en 1915. Ces poteaux ont été payés au moyen de chèques du département.

TRAVERSES POUR L'INTERCOLONIAL

M. BELLEMARE demande :

1. MM. Stewart et Culligan ont-ils eu l'entreprise du gouvernement ou un ordre de fournir des traverses à l'Intercolonial?
2. Si oui, quels sont les prix payés à ces messieurs pour les Nos 1, 2 et 3?

L'hon. M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Oui.

2. N° 1, 44 cents; n° 2, 36 cents; n° 3, 24 cents.

DIVISIONS DES CHEMINS DE FER DE L'ETAT.

M. MACDONALD demande :

1. Des ordres ont-ils été donnés pour l'administration des diverses divisions des che-

mins de fer de l'Etat, ou pour la création d'une nouvelle division ou de nouvelles divisions?

2. Dans l'affirmative, quels changements ont été faits dans ces services?

L'hon. M. REID (au nom du ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Non.

2. Répondu sous le n° 1.

LES DOUANES A RIVER-JOHN.

M. MACDONALD demande :

1. Quel est le sous-percepteur de douane à River-John, comté de Pictou?

2. Quand a-t-il été nommé?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes):

1. Charles T. Gammon remplit les fonctions de sous-percepteur des douanes intérimaire à Rivière John, comté de Pictou.

2. Il est entré en fonctions le 1er août 1915.

LA POSTE RURALE DANS PICTOU.

M. MACDONALD demande :

1. Combien de lignes postales rurales ont été créées dans le comté de Pictou en 1914 et 1915?

2. Quel est le coût supplémentaire de ces services chacune des dites années, comparativement au coût du service postal antérieur dans le dit comté?

3. Combien de bureaux de poste ont été fermés par suite du nouveau service rural, et quels sont les noms de ces bureaux?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. Des services de distribution rurale ont été créés comme il suit: 1 en 1914 et 13 en 1915.

2. Le coût supplémentaire de ces services a été , en 1914, néant ; en 1915, $4,022.74.

3. Le nombre des bureaux de poste qui ont été fermés s'élève à 25. Ce sont :

Abercrombie, Abercrombie-Pier. Central-West-River, Churchville, Cross-Roads, Roger's-Hill, Elmfield, Granton, Green-Hill, Heathbell, Hedgeville, Iron-Rock, Island-East-River, Lime-Rock, Foch-Broom, Lovat, Lower-Barney-River, Mountain William, Pleasant-Valley, Ponds, St. Paul's Sylvester, Upper-Elmfield, Upper-Scotsburn, Welsford.

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES DANS PICTOU.

M. MACDONALD demande:

Le Gouvernement a-t-il l'intention d'établir une communication téléphonique entre l'île de Pictou et la terre ferme?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics) : Nous n'avons pris aucune mesure afin de relier par téléphone l'île à la terre ferme.

LE BATEAU DE SAUVETAGE SUR L'ILE DE PICTOU.

M. MACDONALD demande:

1. Une demande a-t-elle été faite au ministère de la Marine à l'effet de changer l'emplacement de la station du bateau de sauvetage sur l'île de Pictou?

2. Le ministère a-t-il l'intention de changer cet emplacement, et, dans l'affirmative, quel est le nouvel emplacement projeté?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries :

1. Non.

2. Non.

SERVICE POSTAL A BIG-ISLAND.

M. MACDONALD demande:

1. Le ministère des Postes a-t-il reçu des requêtes demandant un service postal additionnel à Big-Island, Merigonish, comté de Pictou?

2. Dans l'affirmative, le ministère se propose-t-il d'accéder à cette demande?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. Le ministère a reçu, le 28 janvier 1916, une requête de M. Charles Farmer, M.A.L. demandant un service quotidien.

2. L'inspecteur des Postes a reçu ordre de s'enquérir de cette question.

PROFITS SUR COMMANDES CONCERNANT LES BESOINS DE LA GUERRE—TAXE.

M. TURRIFF demande:

Le gouvernement a-t-il l'intention de considérer l'à-propos de suivre l'exemple de la Grande-Bretagne en édictant des mesures législatives aux fins de prélever une taxe sur l'excédent des profits, en excès des prix établis avant la guerre, réalisés par tout commerce ou industrie et provenant des contrats de guerre?

Sir THOMAS WHITE: Toute mesure que le Gouvernement peut avoir à présenter au Parlement pour l'imposition de taxes sera annoncée, comme de coutume, dans l'exposé budgétaire.

TRAVAUX PUBLICS A YARMOUTH.

M. LAW demande:

Quel montant a été dépensé dans le comté de Yarmouth, N.-E., pour travaux publics, quais, brise-lames et caissons ou pour réparations à ces constructions, en 1912, 1913, 1914 et 1915, et quelles sommes ont été payées, respectivement, pour ces travaux?

L'hon. M. ROGERS: (ministre des Travaux publics) $103,304.83, à décomposer ainsi: Brise-lames de Bluff-Head: construction et réparations, $3,367.81 en 1913-1914; $2,976.27 en 1914-1915; $1.99.29 en 1914-1915. Total: $6,543.37.

Chebogue. quai de Town-Point: réparations, $1,099.57, en 1913-1914.

Port de Chebogue: chenal des navires, $150 en 1915-1916.

Chegoggin, brise-lames: construction, $984.05 en 1912-1913; $2,698.65 en 1914-1915. Total: $3,682.70.

Eel-Brook, quai: construction, $1,020.50, en 1912-1913.

Kelley's-Cove, brise-lames: réparations, $348.84 en 1012-1913; construction, $149.93 en 1913-1914; $9,206.73 en 1014-1915; réparations, $99.10 en 1914-1915, $1,290.22 en 1915-1916. Total: $11,094.62.

East-Pubnico, quai: $150.90, en 1914-1915.

Lower-West-Pubnico, brise-lames: réparations, $775.57 en 1913-1914.

Middle-West-Pubnico, quai, réparations; $399.74 en 1912-1913.

North-Belleville, quai, construction: $210 en 1914-1915. $815.27 en 1915-1916.

Port-Maitland, brise-lames: construction, $200 en 1912-1913; réparations, $62.67 en 1913-1914; $954.59 en 1914-1915. Total $1217.26.

Sanford, brise-lames — construction:— 1914-1915, $3,914.87; réparations, 1914-1915, $3,075.12; réparations, 1912-1913, $393.83; réparations, 1913-1914, $197.41; total, $7,581.23.

Surette's-Island, chenal de navires— 1915-1916, $148.96.

Tusket-Wedge, quai — construction:— 1912-1913, $1,709.81.

Wedgeport, quai—réparations:—1915-1916, $297.68.

West-Pubnico, quai — construction:— 1913-1914, $1,424.16; réparations, 1915-1916, $397.64; total, $1,821.80.

Port de Yarmouth, améliorations. Dragage, 1912-1913, $32,679.60; réparations, 1913-1914, $430.27; dragage, 1914-1915, $4,038.40; construction, 1914-1915, $4,227.28; dragage, 1915-1916, $10,039.98; construction, 1915-1916, $3,673.68; réparations, 1915-1916, $1,914.08; total, $57,003.29.

Yarmouth, édifice public, y compris les frais d'entretien:—1912-1913, $1,952.49; 1913-1914, $3,229.45; 1914-1915, $2,390.62; total, $7,672.56.

Grand total, $103,394.83.

DRAGAGE A YARMOUTH.

M. LAW demande:

1. Quel montant a été dépensé pour dragage dans le port de Yarmouth en 1915?

2. Des soumissions ont-elles été demandées? Et quel prix par verge cube a été payé pour ces travaux?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. $4,924.21 à Yarmouth-Bar, à 30 cents la verge cube, mesure d'allège; $1,466 à Amiros-Point, à 35 cents la verge cube, et $3,549.77 au quai de la Gateway-Fish Company, à 30 cents la verge.

2. L'ouvrage a été fait à l'entreprise.

BETAIL DONNE EN GARANTIE SUR AVANCES D'ARGENT.

M. BUCHANAN demande:

1. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter au cours de la présente session quelque mesure législative ayant pour objet de modifier la Loi des banques?

2. Le Gouvernement a-t-il reçu des associations de cultivateurs de l'Alberta une demande à l'effet de modifier la Loi des banques de manière à ce que les cultivateurs peu fortunés aient le privilège d'emprunter à longue échéance des banques sur la garantie de leurs animaux de ferme?

3. S'il en est ainsi, quelle mesure le gouvernement va-t-il adopter?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le Gouvernement a l'intention de proposer un amendement à la loi des banques pour autoriser celles-ci à prêter de l'argent en prenant du bétail en garantie.

2. Les fermiers-unis de l'Alberta ont envoyé une requête à ce sujet.

ALLOCATIONS DE SEPARATION.

L'hon. M. OLIVER demande:

1. Les personnes qui dépendent de volontaires enrôlés pour le service d'outre-mer reçoivent-elles une allocation de séparation avant que ces enrôlés aient été envoyés dans des camps ou logés dans des casernes?

2. Les personnes dépendant de volontaires enrôlés pour le service d'outre-mer reçoivent-elles une allocation du fonds patriotique avant que ces enrôlés aient été envoyés dans des camps ou logés dans des casernes?

3. Quelle est l'allocation de subsistance payée aux volontaires enrôlés pour le service d'outre-mer avant qu'ils aient été envoyés dans des camps ou logés dans des casernes?

4. Lorsque des volontaires, ayant des personnes qui dépendent d'eux, se sont enrôlés pour service d'outre-mer et sont billetés, est-il accordé aux dites personnes des allocations de séparation ou du fonds patriotique?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice):

1. Oui, à partir de la date de l'enrôlement; seulement, cela ne s'appelle pas une allocation de séparation; le payeur du corps paie à la famille une allocation de subsistance de 65 cents, par jour, ce qui équivaut à une allocation de séparation de $20 par mois. Dnas le cas d'un homme marié, vivant chez lui, sa femme reçoit 85 cents par jour, au lieu de 65.

2. Pour ces renseignements il faut s'adresser au secrétaire du fonds patriotique canadien.

3. Les allocations de subsistance pour les hommes enrôlés pour du service

d'outre-mer sont comme suit: 1. Pour les hommes vivant chez eux (a) s'ils sont mariés; (b) s'ils sont veufs avec des enfants agés de moins de seize ans; (c) s'ils sont célibataires et seuls soutiens d'une mère veuve; 85 cents par jour que le payeur du régiment paie à la femme, au tuteur ou à la veuve.

2. Pour les hommes mariés ne vivant pas chez eux, de même que pour les veufs et les célibataires de la classe (b) et (c), le payeur du régiment donne 65 cents par jour à la femme et au tuteur ou à la veuve et le soldat lui-même, s'il est logé dans des quartiers de l'Etat, reçoit des rations en nature, tout comme le célibataire désigné à 4, ou s'il est logé aux frais de l'Etat, il est nourri conformément aux dispositions prises par le quartier-maître du corps, le côut de sa nourriture ne devant pas excéder 60 cents par jour et par homme.

3. Les célibataires logés dans les villages, etc., ou vivant chez eux, sont nourris en vertu d'arrangements faits pour le corps, à un prix n'excédant pas 50 cents par jour. Cette somme comprend le logement, la nourriture, le logement, le blanchissage, etc.

4. Les célibataires logés dans les quartiers de l'Etat ou pourvu d'un logement par les autorités locales, etc., reçoivent des rations.

## LA PECHE AU HARENG A SOURIS.

M. HUGHES King (I. P.-E.) demande:

1. Le Gouvernement, ou quelqu'un de ses ministères, a-t-il fait une enquête au cours de l'été dernier au sujet de la pêche au hareng à Souris (I.P.-E.)?

2. Dans l'affirmative, quel a été le but de l'enquête et quels en ont été les résultats?

3. Combien de professeurs ou docteurs ès sciences ont été employés pour cette enquête? Quels sont le nom, l'adresse et la nationalité de chacun deux, et quel salaire ou rémunération chacun d'eux a-t-il reçus?

4. L'enquête est-elle terminée, ou se continue-t-elle encore? Dans l'affirmative, quel en est le coût par jour, par semaine ou par mois?

5. Combien d'hommes ont été employés pour les travaux de cette enquête? Quels ont été le salaire ou les gages de chacun d'eux par jour, par semaine ou par mois, selon le cas?

6. Combien de steamers ont été employés pour les fins de l'enquête? Quel a été le nombre total d'hommes employés à bord de ces steamers, et quel en a été le coût par jour, par semaine ou par mois?

7. A-t-on loué quelque édifice, partie d'édifice ou autre propriété, à Souris, pour les fins de l'enquête?

8. S'il en est ainsi, qui en étaient les propriétaires et quelle somme a été payée pour loyers?

9. Quelque propriété a-t-elle été achetée pour les fins de l'enquête?

10. Dans l'affirmative, à qui appartenait-elle? Quel en a été le coût? Qu'en est-il advenu?

11. A compter jusqu'à ce jour, quel a été le coût total de l'enquête?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui.

2. On avait deux objets en vue: (a) déterminer les déplacements périodiques des bancs dans les eaux de l'Atlantique; découvrir les causes des fluxuations périodiques dans le rendement de la pêche du hareng. Le rapport final de l'enquête est actuellement en voie de préparation.

3. Cinq: MM. Johan Hjort, norvégien de Bergen, Norvège, $300 par mois; Paul Bjerkan norvégien de Bergen Norvège $125 par mois; A. Willey canadien de l'Université McGill sans traitement; M. Huntsman, de l'Université de Toronto, $200 par mois; J. A. Mavor, canadien, de l'Université de Toronto (habitant actuellement Madison, Wisconsin), $200 par mois.

4. L'enquête est terminée.

5. Un employé ayant des connaissances techniques, le capitaine Iversen, norvégien, de Bergen, Norvège, $250 par mois et un aide, Casimir Marcon, $16 pour la saison.

6. Le navire de pêche au traîneau, n° 33, ayant un équipage de cinq hommes, au coût total de $327.50 par mois, pour avril et mai 1915, et de $560 par mois, pour juin et juillet, avec équipage de dix hommes. Deux navires à vapeur, le "D.G.S. Princess" et le "D.G.S. Acadia", ont prêté leur services sans rien ajouter au coût de l'enquête.

7. Oui.

8 (a). Augustus MacDonald, de Souris, à $13.33 par mois; (b) A.L. Fraser, de Souris, $25 pour la période de temps pendant laquelle on s'est servi de l'édifice.

9. Non.

10. Répondu sous le numéro 2.

11. $17,112.77.

## APPROVISIONNEMENT DES TROUPES AU CANADA.

M. HUGHES (King) (I. P.-E.) demande:

1. Quel est le mode suivi pour obtenir des approvisionnements pour les troupes domiciliées à leurs quartiers locaux?

2. Des soumissions sont-elles demandées par annonces publiques? Ou y a-t-il une liste de patronage, et les personnes dont les noms figurent sur cette liste sont-elles invitées à soumettre des offres?

3. Y a-t-il une liste de patronage pour l'Ile-du-Prince-Edouard? Dans l'affirmative, qui a préparé la liste pour le gouvernement? Quels sont les noms et adresses des personnes incrites sur la listes? Et qui recommande ces noms au gouvernement ou au comité qui fait les achats?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice):

1. Le mode suivi pour le ravitaillement des troupes dans les différents foyers de mobilisation par tout le Canada varie selon les circonstances. Lorsque le temps suffisant, on demande des soumissions, ordinairement au moyen d'affiches placardées dans la ville où demeureront les troupes, et dans les environs. Lorsque le délai est trop court, on obtient des soumissions à l'aide de lettres ou de dépêches, expédiées d'Ottawa et adressée aux commerçants de l'endroit. La commission des achats de guerre fournit les noms de ces commerçants. Quelquefois, lorsque le délai est très court ou commandant du district d'obtenir des soumissions des établissements locaux et de les transmettre par la poste ou le télégraphe, à Ottawa, afin qu'elles soient approuvées. On ne refuse jamais aux gens solvables la permission de soumissionner, des formules de soumission et les renseignements nécessaires sont fournis à tous ceux qui les demandent. Dans tous les cas, nous donnons la préférence à la soumission la plus base.

2. Répondu sous le n° 1.

3. Non.

4. Répondu sous le n° 3.

GARDE-PECHE POUR LE COMTE D'ANTIGONISH.

M. CHISHOLM (Antigonish): demande:

Qui était garde-pêche pour le comté d'Antigonish l'an dernier, et quelle somme lui a été payée à titre de salaire et de dépenses, respectivement?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Hugh McDougall, de Cross-Pond (Ohio). Salaire, $2,000; dépenses, $254.87.

GARDES-PECHE DE RIVIERE POUR ANTIGONISH.

M. CHISHOLM (Antigonish) demande:

Quels sont les noms des gardes-pêche de rivière qui ont été employés l'an dernier dans le comté d'Antigonish, et quel montant leur a été payé respectivement pour leur service?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Frank McLean, $35; Thomas McAnnis, $20; John McDonald, $30; John J. McLean, $20; Daniel Murphy, $20; Wm. Gordon, $10; Hugh Chisholm, $20; Donald Cameron, $35; Duncan McDonald, $20; John L. McDonald, $20; Alex McDonald, $15; Ivan Randall, $6; Peter Williams, $20; Alex K. Chisholm, $20; John A. Chisholm. $20; Daniel A. Cameron, $19.40; Archibald Cameron, $2.40; William Landry, $15.40; William Forbes, $10. Total, $358.20.

BUREAUX DE POSTE D'ANTIGONISH.

M. CHISHOLM (Antigonsh) demande:

1. Quels bureaux de poste ont été supprimés dans le comté d'Antigonish depuis le 6 octobre 1911?

2. Quels nouveaux bureaux de poste ont été établis depuis cette date?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. Backlands, Frasers-Grant, Runquet-River, Rear Caledonia-Mills, Usher.

2. Beechwood (ouvert de nouveau), Cape-Jack, Ireland (ouvert de nouveau) Merland, Rear-Caledonia-Mills (fermé depuis) Rear Georgeville, Sylvain-Valley (ouvert de nouveau.)

LA SOLDE DES MILITAIRES.

L'hon. M. MURPHY demande:

1. L'attention du gouvernement a-telle été attirée sur une dépêche spéciale d'Ottawa, publiée dans le *Toronto Mail and Empire*, le 10 novembre 1915, et dont voici la teneur :

"Solde des militaires payée par chèque. Moyen additionnel de contrôler les paie-maîtres et les bordereaux de paie. Dépêche spéciale au *Mail and Empire*.

"Ottawa, 9 novembre.—Tous les soldats recevront à l'avenir leur solde par le moyen de chèques. Telles sont les nouvelles instructions données aux paie-maîtres tant pour les corps organisés que pour les bureaux de recrutement. Les chèques sont tirés sur la banque de Montréal, et comme ce sont des chèques du gouvernement, ils n'ont pas à porter de timbres de guerre.

"Par le passé, les soldats ont reçu leur solde en argent. Les paie-maîtres en général préfèrent ce nouveau mode, surtout lorsque le paie-maître est en même temps officier recruteur. La nouvelle méthode est de nature à prévenir les erreurs qui peuvent se glisser lorsque le paiement se faisait en argent, mais on croit que le motif réel qui a amené ce changement, c'est que le gouvernement pourra exercer un contrôle plus strict sur les paiements. Par ce moyen, il sera plus facile de vérifier l'exactitude des bordereaux de paie et des paiements effectués par les paie-maîtres par la correspondance des chèques. L'on prétend que, en certains endroits en Canada, des soupçons assez sérieux ont surgi en ce qui concerne les paie-maîtres aux stations de recrutement, ce qui a amené l'introduction de la nouvelle méthode.

Entre autres trucs, on a, dit-on, usé de celui des allocations des subsistances.

'Chaque soldat reçoit une allocation de subsistance de 75 cents par jour depuis la date de son engagement jusqu'à ce qu'il soit envoyé dans un camp d'entraînement où le gouvernement en prend soin. Cette allocation est en sus de la solde régulière. Dans quelques partis du pays où le coût de la vie est moins élevé qu'à Ottawa, par exemple, les officiers recruteurs, dit-on, ont fait des arrangements avec des maisons de pension pour héberger les soldats au prix de 50 cents ou environ, par jour, L'officier recruteur gardait la différence entre

le montant payé par le gouvernement et le prix stipulé pour la pension. C'était généralement la coutume un peu partout que l'officier recruteur soldât la pension des soldats et en retenait le prix sur la solde au lieu de laisser le soldat payer son compte de pension. La raison en était que souvent le compte de pension n'était pas payé et cela causait des difficultés. L'officier recruteur est tenu responsable de la pension depuis le temps de l'enrôlement jusqu'à la date du premier paiement de la solde."

2. Quel montant d'argent a été détourné, tel que la dépêche ci-dessus le donne à entendre?

3. Le montant ainsi détourné a-t-il été recouvré par le gouvernement?

4. Les coupables ont-ils été punis? Dans l'affirmative, quelle punition leur a été infligée?

L'hon. sir SAM HUGHES: La dépêche du "Mail and Empire" est bien exagérée. Le pays, pas plus que le ministère, n'a rien perdu, vu que dans tous les cas de cette nature il y a eu vérification des comptes et remboursement ; et si nous avons adopté le mode de paiement par chèques, ce fut pour prévenir les abus et épargner des tracasseries au payeur du ministère de la Milice. Nulle part nous n'avons eu la preuve de menées frauduleuses partout où le coût de la subsistance s'est trouvé inférieur au chiffre de l'allocation autorisée par le règlement, l'écart a été porté au crédit de la caisse du régiment, et jamais on ne s'est approprié de fonds pour des objets personnels. C'est donc fort aisément que le ministère a pu vérifier tous les comptes en question.

## LE BUREAU DU SOUS-RECEVEUR GENERAL A REGINA.

M. MARTIN (Régina) demande:

Quand le bureau de sous-receveur général sera-t-il établi à Régina?

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Ce bureau ne sera pas établi tant que le bâtiment acheté à cette fin n'aura pas été transformé et qu'on ne l'aura pas muni des coffres-fort en maçonnerie nécessaires. Pour le moment, on considère qu'il n'y a pas lieu de faire cette dépense-là, vu que l'établissement du bureau ne presse point.

## LE DOCTEUR. H. H. ELLIOTT.

M. CRUISE demande :

1. Le docteur H. H. Elliott est-il à l'emploi du ministère des Douanes au Pas (Man.)?

2. S'il l'est, quelles sont ses fonctions et quels sont ses appointements?

3. Le Gouvernement sait-il si oui ou non le docteur Elliott occupe la charge de secrétaire de la municipalité du Pas, avec $1,500 d'appointements par année, et celle de secrétaire de la chambre de commerce du même lieu, avec $500 d'appointements par année?

4. Le docteur Elliott est-il censé devoir consacrer tout son temps à l'exercice des fonctions qu'il tient du ministère des Douanes?

5. Est-il d'usage ou est-ce l'intention du Gouvernement de permettre à ses fonctionnaires d'occuper des charges grassement rétribuées tout en continuant de toucher les appointments qui leur sont servis par le Gouvernement?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes):

1. Oui.

2. Il est sous-percepteur aux appointements de $2,400 par année.

3. Le Gouvernement sait que le docteur a exercé la charge de greffier de la ville et de secrétaire de la chambre de commerce du Pas, mais ne possède aucun renseignement quant à la rémunération de ses services en ces qualités.

4. Le docteur Elliott est censé devoir ne s'occuper que de ses devoirs de fonctionnaires tant que les bureaux de la douane sont ouverts.

5. Il est d'usage que le ministère des Douanes permette à ses employés, en certains cas particuliers, d'occuper d'autres charges qui n'entravent point l'accomplissement de leurs devoirs de fonctionnaires.

## DEMANDE DE DOCUMENTS.

Par M. McCraney: Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rattachant à l'achat par le Gouvernement de plusieurs lopins de terre maintenant compris dans la station agronomique de Rosthern, (Sask.).

Par M. Turriff: Copie de tous affidavit, lettres, télégrammes et autre correspondance, se rapportant au ¼ S.-E. de 7-1-13, à l'ouest du deuxième méridien, actuellement le homestead de Frank Strubell, et échangé au cours des années 1914 et 1915 entre le ministère de l'Intérieur, ou le ministre ou l'un ou l'autre des fonctionaires du ministère et le bureau des terres fédérales à Weyburn et à Estevan, et avec toutes personnes qui ont tenté d'obtenir une concession de terre pour cette terre ou qui ont prêté leur aide à cette tentative.

Par M. Kyte: Etat donnant les noms de tous les fonctionnaires du gouvernement, dans le service intérieur et le service extérieur, qui se sont enrôlés depuis le 4 août 1914 pour le service d'autre-mer, et les noms de ceux qui se sont enrôlés depuis la dite date pour faire du service dans le pays; aussi, état donnant le salaire reçu par chacun d'eux avant leur enrôlement; et le chiffre de la solde reçue par chacun d'eux depuis leur enrôlement, indiquant ceux (s'il en est) qui continuent à recevoir le salaire qui leur était payé avant leur enrôlement, et le chiffre du dit salaire.

Etat donnant les noms et domiciles des membres de la Chambre des communes et des diverses législatures provinciales du Canada qui sont au service du ministère de la Milice au Canada et au delà des mers; le grade et la solde de chacun d'eux; les noms de ceux qui sont au Canada et les noms de ceux qui sont en Angleterre, et les noms de ceux qui sont ou ont été en service actif quelque ligne de feu.

Par M. Carroll: Copie de tous papiers, lettres, télégrammes, listes et bordereaux de paie, reçus et documents de toute sorte concernant le prolongement ou la réparation du brise-lames de

Port-Morien, dans Cap-Breton-sud, pendant l'année 1915.

Copie de tous papiers, lettres, télégrammes et documents de toute sorte concernant les soumissions et l'adjudication de l'entreprise du transport du courrier entre le tramway et le bureau de poste de Glace-Bay, Cap-Breton-sud.

Par M. Buchanan: Copie de tous télégrammes, lettres et autres communications adressés avant le 15 août 1914 au Gouvernement ou à quelqu'un de ses ministres ou département signalant la nécessité de donner de l'aide aux colons habitant la région de l'Alberta qui souffrait de la sécheresse.

Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions, annonces ou affiches et autres documents au sujet de l'adjudication de l'entreprise du transport des malles entre Medicine-Hat et la Butte-à-l'Aigle, dans le district électoral de Medicine-Hat, Alberta.

Par M. Knowles: Copie de tous les décrets du conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant à l'édifice public projeté à Prince-Rupert pour bureau de poste et autres fins, au terrain mentionné comme site de cet édifice et à l'achat du terrain en question.

Copie de tous décrets du conseil, lettres, télégrammes, recommandations et autres documents concernant la décision prise par le Gouvernement en septembre 1915, d'exiger le paiement de la moitié des cautionnements donnés pour les grains de semence distribués.

Par M. Demers: Copie de tous documents, lettres, messages, correspondances et rapports concernant l'entreprise du transport des malles entre le bureau de poste de Saint-Jean, P.Q., et les stations de chemin de fer du Pacifique-Canadien, du Grand-Tronc et du Vermont-Central depuis et y compris 1911.

Par M. Gauvreau: Liste de tous les employés du service intérieur dans le département du Revenu de l'intérieur, leurs noms et prénoms et leur salaire en 1911-12-13-14-15-16; aussi, liste de tous les employés du service extérieur du même département, leurs noms et prénoms, et salaires en 1912-13-14-15-16. Aussi, état indiquant pour quel service ces derniers ont été employés, et dans quel service ils ont été employés; combien de destitutions et combien de nominations ont été faites depuis 1911.

Par M. Boulay: Copie de l'enquête tenue sur la perte d'un cheval au Lac-au-Saumon, sur l'Intercolonial, par J. A. Théberge, de 1911 à 1913.

Par l'hon. M. Oliver: Copie de tous les décrets du conseil édictés depuis le 4 août 1914, relatifs aux soldats des corps expéditionnaires canadiens, quant aux sujets suivants:—(a) pensions décrétées pour les soldats en partie ou totalement invalidés, ou pour ceux dont ils étaient les soutiens; (b) gratifications en argent ou autres aides déterminés pour le support ou le soin des soldats revenus du front en partie ou totalement invalidés; et (c) paie, allocations ou autres gratifications accordées aux personnes dépendant des soldats durant leur service actif, et après leur retour du service, par suite d'invalidité, quelle qu'en soit la cause.

Par M. Kyte: Copie de tous mémoires, correspondance, lettres et télégrammes reçus par l'honorable directeur général des Postes ou par le très honorable sir Robert Borden, en 1915, au sujet de l'entreprise du transport des sacs du courrier entre Roberta, comté de Richmond, et West-Bay, comté d'Inverness, N.-E., et copie des réponses faites aux susdits documents.

Copie de tous télégrammes, mémoires et correspondance reçus par l'honorable ministre des Postes ou par le très honorable sir Robert Borden, depuis le 1er janvier 1912, concernant l'entreprise du transport des sacs du courrier à Lennox-Ferry, dans le comté de Richmond, N.-E., et copie de toutes les réponses aux susdits documents.

Par M. Boulay: Copie du rapport de l'enquête qui a eu lieu relativement à l'incendie de la grange de Georges Lavoie, cultivateur au Bic, en date du 23 mai 1914.

Par M. Macdonald: Copie de tous les rapports contenant le relevé des profondeurs d'eau dans les différentes écluses comprises dans les améliorations de la branche est de la rivière à Pictou, et de toute la correspondance et des recommandations touchant les changements apportés aux plans.

Relevé des noms de tous les médecins employés et désignés, au cours des années 1914 et 1915, pour l'examen des recrues, dans le comté de Pictou, et de tous les changements apportés à la liste de ces médecins au cours de la période susdité.

Copie de tous papiers, lettres, témoignages, rapports et autres documents concernant l'enquête sur certaines irrégularités dans le pesage du fret sur la ligne de l'Intercolonial, à Stellarton et New-Glasgow, en 1914 et en 1915, et la destitution de Arthur McLean qui s'en est suivie.

Par M. Carvell: Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance et arrangements entre le ministère des Chemins de fer et Canaux et quelqu'un de ses fonctionnaires, y compris les employés de l'Intercolonial, au sujet de l'installation de la voie de garage désignée sous l'appellation de "Garage McQueen", à Shédiac, N.-B., et de son enlèvement subséquent.

Par M. Chisholm (Inverness): Copie de tous documents, papiers et télégrammes se rattachant en quelque manière que ce soit à la demande de Æreas McKinnon, d'Iron-Mines, comté d'Inverness, messieurs, pour la récompense allouée aux vétérans qui ont fait du service lors de l'invasion féniane.

Copie de tous documents, lettres, requêtes, etc., en la possession du ministère des Chemins de fer, touchant la destitution de W.P. Mills, contremaître de la construction de la voie et des ponts pour le district n° 4 de l'Intercolonial; —aussi, de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., en la possession du Gouvernement, soit ici, soit à Moncton, se rapportant en quelque manière que ce soit à la demande faite par le dit W. P. Mills d'une enquête sur les causes qui ont amené sa destitution.

Par M. Boulay: Copie de l'enquête tenue dans le cas de MM. Nazaire Morin et Napoléon Hébert, de Sainte-Florence, comté de Matane, portant le n° 10083 des dossiers de M. Alward, de Moncton.

Par M. Séguin: Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes, correspondance et autres documents quelconques relatifs au bureau de poste et au maître de poste de la paroisse de Saint-Esprit, dans le comté de Montcalm, depuis octobre 1911 à ce jour.

Par M. Macdonald: Copie de tous papiers, pétitions, lettres, télégrammes, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une route postale rurale de Scotsburn à North-Scotsburn, Roger's-Hill et Hardwood-Hill, et la fermeture de tous les bureaux de poste sur ce parcours.

Copie de tous documents, lettres, et copies de lettres concernant la nomination de M. Price en qualité de surintendant adjoint de la division

Oxford et New-Glasgow du réseau des chemins de fer de l'Etat, sa démission et la nomination de M. Rufus Martin pour le remplacer.

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, conventions, etc., concernant la création d'un bureau de conciliation, sous l'empire de la loi des enquêtes en matière de différends industriels, en ce qui regarde les employés de la Nova Scotia Steel Company, dans le comté de Pictou.

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, requêtes, etc., concernant la nomination, à l'automne de 1915, d'un bureau de conciliation touchant les employés de la Compagnie houillère Acadia, dans le compté de Pictou.

Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, instructions du ministère des Chemins de fer et autres documents concernant l'étude d'un projet de voie ferrée faite l'été dernier à l'est et à l'ouest de Sunnybrae, comté de Pictou.

Copie de tous télégrammes, soumissions, lettres et adjudications au sujet d'un service de dépêches entre Noel et Maitland, comté de Hants, et l'adjudication de l'entreprise pour ce service.

Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant la création d'une ligne postale rurale entre Pictou et West-River, comté de Pictou.

Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant l'établissement d'une ligne postale rurale entre Eureka et Sunnybrae, comté de Pictou.

Copie de tous télégrammes, lettres, soumissions et autres documents concernant l'adjudication du transport des dépêches de Tatamagouche à New-Annan et Tatamagouche-Mountain, comté de Colchester.

Par M. Boulay: Copie de l'enquête tenue sur la perte d'un cheval appartenant à Louis-de-Gonzague Belzile, Amqui, comté de Matane, durant l'année 1915.

Par M. Law: Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., faisant connaître en détail les dépenses, frais de déplacement par mille et déboursés de Joseph W. V. Wilson, de Barrington, (N.-E.), en sa qualité de gardien des pêcheries dans le comté de Shelburne, (N.-E.), au cours de l'année 1915.

Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., se rapportant aux services de réparations, d'entretien et de garde sur le bateau de patrouille "A" (capitaine Blackford), après la fin de la navigation, dans le port de Shelburne, (N.-E.), au cours du mois de décembre 1914 et des mois subséquents jusqu'au moment de reprendre la mer en 1915.

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents se rapportant aux réparations du quai de Shag-Harbor, comté de Shelburne, (N.-E.), au cours des années 1915 et 1916.

Copie de tous papiers, lettres, bordereaux de paie, télégrammes et correspondance concernant les frais de construction d'un quai ou jetée à la tête de Belleville, comté de Shelburne, (N.-E.), et des reçus et pièces justificatives se rapportant à ces travaux.

Copie de tous télégrammes, lettres, et autres documents concernant les réparations au Hanlover, au Cap-Nègre, comté de Shelburne, (N.-E.), en 1915.

Relevé faisant connaître les détails des débours de Ward Fisher, inspecteur des pêcheries dans la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse, et qui se sont élevés à $388.40 en 1912, et à $1,009.84 en 1913.

Copie de tous télégrammes, lettres et autres documents concernant l'acquisition d'un site pour le bureau de poste à Bear-River, (N.-E.).

Par M. Martin, (Regina): Etat faisant connaître la superficie des parcelles de terres de homesteads ou autres, dans la province de la Saskatchewan, vendues en 1915, le nom de l'acheteur ,et le prix payé dans chaque cas.

Par M. Gauvreau: Copie de tous documents, titres, papiers, actes notariés ou sous seing privé, au sujet de la vente, donation ou transfert, par la succession Alex. Fraser, de Rivière-du-Loup au gouvernement ou au département des Chemins de fer pour l'I.-C.-R., du terrain ou partie de terrain à l'est du pont de l'I.-C.-R., à Rivière-du-Loup à l'endroit appelé Gauvreau Yard, et copie de toute correspondance à ce sujet.

Par M. Kyte: Quels étaient les officiers de recrutement dans les comtés de Lunemburg, Queen, Shelburne et Yarmouth pendant les mois de juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1915; quelle rémunération chacun d'eux a reçue pendant chaque mois, en salaire, déboursés et dépenses; s'ils sont encore employés au recrutement; et dans l'affirmative combien sont-ils payés par jour ou par mois.

Par M. Edwards:

1. Combiden d'officiers, de sous-officiers et de soldats se sont enrôlés en Canada pour service au delà des mers; (a) au cours de l'année 1914; (b) au cours de l'année 1915?

2. Combien se sont enrôlés de chaque province en chacune de ces années?

3. Combien de ceux qui se sont enrôlés en chaque année étaient: (a) des sujets britanniques nés en dehors du Canada; (b) des Canadiens français; (c) des Canadiens anglais, c'est-à-dire des Canadiens de descendance anglaise, écossaise, irlandaise ou galloise; (d) Canadiens allemands?

4. Combien de ceux qui se sont enrôlés en chaque année étaient: (a) méthodistes; (b) presbytériens; (c) catholiques romains; (d) anglicans; (e) appartenant aux autres dénominations?

1. Combien d'officiers, de sous-officiers et de soldats sont partis du Canada avec le premier corps expéditionnaire?

2. Combien d'entre eux étaient: (a) sujets britanniques nés en dehors du Canada; (b) Canadiens français; (c) Canadiens anglais, c'est-à-dire de descendance anglaise, écossaise, irlandaise ou galloise?

3. Combien d'entre eux appartenaient: (a) à l'église méthodiste; (b) à l'église presbytérienne; (c) à l'église anglicane; (d) à l'église catholique; (e) à d'autres confessions?

La Chambre a ordonné, sans débat, le dépôt de ces documents.

## EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

M. BURNHAM: Monsieur l'Orateur, le "Toronto Star", du mardi, 1er février, publie ce qui suit:

Ottawa, Ont., 1er février.—A l'ouverture de la séance de la Chambre, hier, M. J. G. Turriff, député d'Assiniboïa, a soulevé une question de privilège. Il a cité un extrait du journal de M. Burnham, la "Peterborough Review", disant que pendant le discours de ce dernier, MM. Carroll et Turriff ont été accusés d'avoir fait des remarques que la "Review" a interprétées comme indiquant un désir de la part des libéraux d'avoir des élections générales.

"On me fait dire que c'est là (une élection) ce que nous désirions l'an dernier", a dit M. Turriff. "Or, ce que j'ai dit effectivement c'est que c'est là ce que nous désirions l'an dernier." Je considère comme déloyal qu'un membre de cette Chambre dénature dans son propre journal les paroles de quelque autre député".

M. l'Orateur Sévigny a jugé que l'objection était bien fondée.

Tout cela est absolument inventé. Ce qu'a dit l'honorable député d'Assiniboïa (M. Turriff), selon qu'il apparaît au compte rendu des Débats, c'a été ceci:

Je ne blâme nullement le journal. L'erreur vient de ce que le sténographe n'a pas saisi le mot juste: le mot "nous" a été substitué au mot "vous", ce qui change entièrement le sens de la phrase. Ce que j'ai dit est ceci: "c'est ce que vous désiriez l'an dernier", au lieu de "vous" c'était "nous".

Dans la rectification faite aux Débats, il n'est absolument rien dit de moi, ni de cette perversion. Le rapport envoyé par le reporter du "Star" est de ceux qui rendent la vie absolument intolérable. Ce n'est pas là une plaisanterie, et je demande au président de se prononcer sur ce point.

M. l'ORATEUR: Je dois dire à l'honorable député et à la Chambre que l'article en question m'a été signalé ce matin, et je ne puis faire autrement que de le trouver injuste. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage à l'honorable député de Peterborough. Si ce compte rendu a été envoyé au journal en question par un membre de la tribune des journalistes, je crois qu'il est de son devoir de faire des excuses et de rendre justice à l'honorable député de Peterborough.

## SERVICE DES TRAINS DANS L'OUEST.

L'hon. J. D. REID (ministre des Douanes): Pour la gouverne de la Chambre, je désire donner lecture d'une dépêche que je viens de recevoir touchant le retard qu'éprouve la livraison du combustible dans l'Ouest.

Toronto (Ont.), le 3 février.

L'honorable J. D. Reid,
Ministre intérimaire des Chemins de fer,
Ottawa, (Ont.).

D'après les comptes que font les journaux de ce qui se passe à Ottawa, certains députés sembleraient croire que le retard qu'éprouve la livraison du charbon dans les villes et les villages de l'Ouest que notre ligne dessert est dû à un manque de wagons ou de force motrice. Ceci est absolument faux. Ce retard est dû aux tempêtes de neige et aux basses températures qui sévissent sans relâche et qui sont la cause que de simples mortels ne peuvent faire davantage. Nous donnons nos premiers soins à cette livraison du combustible et, avec les moyens dont nous disposons pour lutter contre les éléments, nous n'avons pu hier distribuer la charge de cent vingt-trois wagons. Cette affaire fait en ce moment l'objet de nos plus sérieuses préoccupations.

D. B. Hanna.

## CHUTES D'EAU.

L'hon. M. GRAHAM: Me serait-il permis de signaler à l'attention du Gouvernement un article qui a paru dans les journaux de mardi et dans lequel on assure qu'en vertu d'arrangements faits entre le cabinet d'Ottawa et celui de Toronto les forces hydrauliques qui jusqu'à présent étaient sous la juridiction de l'autorité fédérale être cédées au gouvernement de la province. Cet article dit-il la vérité?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il y a eu des pourparlers entre les avocats du gouvernement de la province d'Ontario et ceux du gouvernement fédéral touchant certains procès pendant relatifs aux droits du Canada et à ceux de la province dans les chutes d'eau. Aucun arrangement n'a été conclu, que je sache, mais les négociations se poursuivent, je crois, de façon assez avantageuse.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Dois-je comprendre par là que ces négociations visent à une cession des droits du Canada à la province quant à ses forces?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Non, mais qu'elles se poursuivent avantageusement dans le sens d'une solution de certaines affaires en litige et qui mettent en question, d'un côté, les droits du Canada et, de l'autre, ceux de la province quant à ces forces.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Il s'agit là d'une affaire dont s'occupe les tribunaux.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, une action a été intentée par les soins, je crois, de l'avocat général de la province, et le sous-ministre de la justice a été chargé de faire un rapport sur une proposition qui, pour le moment, la province d'Ontario tient pour confidentiel, visant à une entente d'après des principes auxquels le procès ne touche pas à la vérité, et les négociations se sont poursuivies, mais sans que l'on soit arrivé à rien de définitif, pour autant qu'on m'a fait savoir.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Dois-je comprendre qu'à part la question soumise aux tribunaux, il en est une autre qui se négocie?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Non, c'est toujours la question soumise aux tribunaux quant à ces droits.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: En vue d'un compris?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: En vue d'arriver à une conclusion, sans plus de litige.

Le très hon. sir Wilfrid LAURIER: Un règlement de gré à gré?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui; on a fait de part et d'autre, certaines concessions qui semblent donner lieu de croire légitimement qu'un règlement serait possible sans plus de litige.

L'hon. M. GRAHAM: Si j'ai posé la question, c'est que sir Adam Beck aurait, paraît-il, dit à une députation de citoyens de l'Est, qui tiennent à obtenir la chute d'eau—si je ne me trompe, c'était avant hier—qu'un arrangement était à l'étude, bien qu'il ne fût pas encore terminé, qui permettrait la cession de ces chutes d'eau subordonnément à des dispositions législatives adoptées et par cette Chambre et par la législature provinciale

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Sa réponse pourrait se rattacher à quelque aspect de la question dont on ne m'a pas encore prévenu. Si je ne me trompe, il a été question de certaines chutes d'eau, distinctes de la question générale, soulevée par l'honorable député.

## L'ADMINISTRATION DES HOPITAUX MILITAIRES D'HALIFAX.

M. MACLEAN (Halifax): Je tiendrais à savoir du ministre de la Milice s'il a reçu le rapport de la commission chargée de faire enquête sur l'admistration des hôpitaux militaires d'Halifax et s'il en est ainsi, quand ce rapport sera rendu public?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice): Le rapport n'a pas encore été reçu.

## OBSERVATIONS SUR LE RECRUTEMENT PARMI LES HOMMES DE COULEUR.

L'hon. M. PUGSLEY: Je désirerais profiter de la présence du ministre de la Milice pour lui demander s'il peut me donner le renseignement que je n'ai pu obtenir du ministre des Finances, au sujet du nombre des jeunes patriotes nègres, de Saint-Jean, qui ont à cœur de s'enrôler et d'aller au front combattre pour le drapeau mais qui prétendent avoir été renvoyés de Caïphe à Pilate. On leur a conseillé de se rendre au bureau de recrutement de Saint-Jean, ce qu'ils firent, et après qu'ils eurent offert leurs services, on leur dit qu'ils seraient acceptés On les envoya alors à Sussex où, après un séjour de quelques jours, on leur dit qu'on n'avait pas besoin de leurs services. Voici la question que j'ai posée au Gouvernement, en l'absence du ministre de la Milice: existe-t-il une différenciation fondée sur la couleur, touchant le recrutement des soldats, et le ministre de la Milice voudrait-il bien étudier la question et nous éclairer à cet égard. Comme je l'ai dit au ministre des Finances, il y a quelques jours, j'ai reçu une lettre d'un homme de couleur, citoyen fort intelligent de Saint-Jean, affirmant ces faits et exprimant l'espoir que j'appellerais l'attention du Gouvernement sur la question.

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice) : De la ville de Saint-Jean, nombre d'hommes de couleur se sont enrôlés dans les divers régiments levés dans ce voisinage. Dans les rangs de presque chaque régiment canadien, au pays ou au front, figurent des hommes de couleur, et ce sont de superbes, d'excellents soldats. J'ajoute qu'on a sollicité la permission de lever un régiment de couleur ; mais nous avons demandé qu'on nous fournit un état touchant la population d'où ce régiment pourrait tirer ses recrues ses détails, ainsi que sur la possibilité de maintenir le recrutement. En égard à la petite population d'hommes de couleur au Canada il est impossible, ils l'admettent eux-mêmes, de créer un régiment composer uniquement d'hommes de couleur. Quant au fait mentionné par l'honorable député j'irai aux renseignements. La seule plainte qu il nous ait adressée se rattache au fait que deux ou trois jeunes gens, de braves garçons sans doute, se sont adressés à un bureau de recrutement et ont été rejetés, parce qu'ils ne présentaient pas les conditions les plus favorables. J'ignore si l'honorable député est suffisamment éclairé par les renseignements que je viens de donner.

L'hon. M. PUGSLEY: Quelques-uns de ces jeunes gens, me dit-on, avaient réellement été acceptés et on les renvoya, parce qu'on n'avait pas besoin de leurs services. Le ministre de la Marine (M. Hazen) le sait il existe à Saint-Jean une forte population de race de couleur parmi laquelle figurent nombre de citoyens respectables et j'en suis convaincu, nombre d'entre eux auraient à cœur d'offrir leurs services. Quant à ce que le ministre a observé au sujet de la condition de ces jeunes gens, je ne sache pas qu'on ait soulevé d'objection à cet égard.

L'hon. sir SAM HUGHES: J'ai parlé de deux ou trois hommes qui sont allés de Saint-Jean à Sussex.

L'hon. M. PUGSLEY: Il y en avait environ vingt.

L'hon. sir SAM HUGHES: Je dois dire qu'aucun jeune homme de couleur respectable et de bonne réputation démeurant au Canada n'a été refusé, autant, du moins, que mes renseignements à ce sujet sont exacts. Les hommes de ce genre sont acceptés; ils font d'excellents soldats et sont très utiles de différentes manières autour du camp.

## LE COLONEL PAPINEAU.

M. MACLEAN (Halifax): Je demanderai à l'honorable ministre de la Milice et de la Défense (sir Sam Hughes), si quelqu'un a remplacé le colonel Papineau à l'école de la caserne Wellington d'Halifax tandis qu'il est engagé à l'école nouvellement établie à Ottawa et si le ministre ne pense pas que ce n'est pas juste pour l'école de la caserne Wellington de l'avoir changé de place.

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): L'école de la caserne Wellington sera dirigée par l'officier qui a le rang immédiatement inférieur. Le colonel Papineau ne restera ici que très peu de temps. Nous avons des officiers et des instructeurs remarquables à l'école de la caserne Wellington, pour prendre en mains la direction. Le colonel Papineau n'est pas le seul officier au Canada qui soit capable de diriger l'école.

## RENVOI D'UN PROJET DE LOI.

L'ordre du jour appelle la 2e lecture du projet de loi (bill n° 2), déposé par M. Bickerdike, tendant à modifier le Code criminel et ayant pour but d'abolir la peine de mort.

M. BICKERDIKE: On m'a demandé de retarder la 2e lecture du bill jusqu'à ce que mon honorable ami, le ministre de la Justice (M. Doherty) soit de retour. Je n'ai aucune objection à ce retard, mais je voudrais qu'il soit bien compris que je ne perdrai pas mon tour sur l'ordre du jour. Le ministre de la Justice peut être absent pour quelque temps encore et je tiens à ce que le bill devienne loi durant cette session. Je demanderai au premier ministre de dire que je ne perdrai pas mon tour.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'estime que la demande est bien raisonnable. Nous nous attendons à voir mon honorable ami, le ministre de la Justice, dans les premiers jours de la semaine prochaine, probablement lundi.

M. L'ORATEUR: Le bill est réservé.

## REQUISITIONNEMENT DU BLE.

M. W. M. MARTIN (au nom de M. Knowles) demande:

Copie de tous décrets en conseil, lettres, télégrammes, rapports et autres documents se rapportant au blé réquisitionné vers le 27 novembre 1915, et à la destination que lui a donné le Gouvernement.

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Je n'ai aucune objection à l'adoption de cette motion avec l'entente que le Gouvernement peut exercer sa discrétion au sujet des documents qui seront déposés.

Un certain nombre d'entre eux peuvent être déposés sans nuire d'aucune sorte aux intérêts publics. D'autres, au contraire, son tellement connexes avec les négociations entreprise par l'Angleterre, qui en ce moment il ne serait pas désirable de le déposer. Tout ce qui peut permettre de comprendre raisonnablement l'opération, pourra je pense être déposé sur le bureau de la Chambre.

## DISCUSSION D'UNE RESOLUTION RELATIVE AU PRIX DU POISSON DANS LES MARCHES INTERIEURS.

M. CLARENCE JAMESON (Digby) propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre, considérant que le poisson est un article d'alimentation hautement nutritif et agréable au goût, que l'on peut se procurer facilement en abondance et à bas prix sur le bord de la mer et sur les rivages des eaux intérieurs du Canada;

Considérant que, dans le but d'accroître rapidement la demande de cette substance alimentaire sur les marchés de l'intérieur du pays en prenant les mesures pour l'y faire atteindre en excellent état et à des prix modérés, le gouvernement a aidé et aide actuellement cette industrie, moyennant certaines conditions, en se chargeant d'une partie des frais de messagerie et en établissant des moyens de transportation plus adéquats, bien que néanmoins les prix auxquels on peut acheter le poisson sur ces marchés de l'intérieur semblent être exorbitants, si on les compare aux prix que reçoit le producteur, ce qui milite contre le but que l'on veut atteindre,

Déclare qu'il y a lieu de faire une enquête afin de reconnaître, s'il est possible, la cause ou les causes de l'écart considérable entre le prix du poisson aux points de production et les prix exigés sur les marchés de l'intérieur;

Décide, en outre, que cette résolution soit renvoyée au comité de la marine et des pêcheries, avec l'instruction d'étudier la question et de faire l'enquête susindiquée.

—Je désire remercier les honorables députés des deux côtés de la Chambre pour la

courtoisie avec laquelle ils m'ont permis à cette résolution, qui figure au neuvième rang, de passer en avant des autres. Le sujet qu'elle traite est important; il intéresse la population de tout le Canada et je suis heureux d'avoir une occasion de discuter cette question brièvement cet après-midi.

On admettra sans hésiter, je pense, que dans l'estimation de la valeur annuelle des produits alimentaires du Canada, nous avons jusqu'ici accordé trop peu d'importance, tant au point de vue économique que national, à la moisson que nos pêcheurs retirent de nos lacs et de l'océan.

Il y a environ un quart de siècle, le rendement annuel de nos pêcheries était évalué à moins de $18,000,000, quand il s'est élevé, l'année dernière, à plus de $31,000.000.

Que l'on ouvre de nouveaux marchés, et je n'ai pas le moindre doute qu'en moins de cinq ans, le chiffre de la production de nos pêcheries ne sera pas éloigné de $50,000,000.

Au cours de l'année écoulée, environ la moitié du produit de nos pêcheries a été consommé au Canada, soit sous forme de poisson frais, soit en partie salé.

Nous avons importé pour $2,500,000 de poisson ou des produits qui en dérivent; les huîtres représentent une bonne partie de ces importations; mais nos exportations se sont élevées à une somme de près de $20,-000,000. Au point de vue économique, monsieur l'Orateur, je suis d'opinion que nous faisons absolument fausse route.

A l'heure actuelle, nous devrions consommer annuellement au pays pour $20,000,000 à $25,000,000 de ces produits alimentaires à bon marché. L'une des raisons qui nous empêche de suivre cette ligne de conduite, c'est que les compagnies de transport ont été en faute; mais il en existe une autre, et c'est peut-être la principale, c'est que la population canadienne a témoigné passablement d'indifférence à ce sujet.

En abordant la discussion d'une question de cette nature, il est pour ainsi dire nécessaire d'avoir recours aux statistiques; c'est un mal nécessaire, et je vais tâcher d'en citer le moins possible afin de ne pas trop ennuyer cette Chambre. Toutefois, je crois devoir vous citer la valeur de nos pêcheries pour les différentes provinces, pour l'année 1914-1915, afin que vous soyez en état d'apprécier à leur juste valeur les richesses que nous possédons de ce chef.

Dans la Nouvelle-Ecosse, la valeur du poisson, qui a été expédié sur les divers marchés, l'année dernière, s'est élevée en chiffres ronds à $7,730,000; au Nouveau-Brunswick, à $4,940,000; à l'île du Prince-Edouard, à $1,261,000; dans Québec, à $1,924,000; dans Ontario, à $2,755,000; au Manitoba, à $849,000; dans la Saskatchewan, à $132,000; dans l'Alberta, à $86,000; dans le Territoire du Yukon, à $9,000; dans la Colombie-Anglaise, à $11,515,000. Les diverses provinces du Canada, l'année dernière, ont donc expédié du poisson sur les marchés pour une valeur de $31,264,631.

Les sommes d'argent placer dans les pêcheries canadiennes, en 1915, par division, étaient comme suit: division de l'Atlantique comprenant la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard ainsi que la division du golfe dans Québec, $13,610,000; la division de l'intérieur comprenant l'intérieur de Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta ainsi que le territoire du Yukon, $2,292,000; la division du Pacifique comprenant la province de la Colombie-Anglaise, $8,829,000. Le grand total s'élève donc au chiffre de $24,733,163. Le tableau suivant fait voir le nombre de personnes qui étaient employées dans l'industrie des pêcheries, en 1913:

| | Poisonniers. | Dans les poisonneries les glacières, etc. |
|---|---|---|
| Division de l'Atlantique. | 49,998 | 17,070 |
| Division de l'Intérieur. | 8,124 | 393 |
| Division du Pacifique... | 11,232 | 7,096 |
| Nombre totale de pêcheurs. | 69,954 | |
| Nombre total de personnes employées dans les poisonneries à la salaison et à la préparation du poisson pour le marché.. .. .. .. .. .. .. .. | | 24,559 |
| Total.. .. .. .. .. .. .. .. | | 94,513 |

Le poisson qui s'expédie sur le marché de la division de l'Atlantique, comprend surtout la morue, le flétan, le faux merlan, le merlan jaune, le hareng, le maquereau, la sardine, l'éperlan et l'aiglefin, ce dernier sert à la production en dernier ressort de l'aiglefin fumé. A ces différentes espèces de poisson, il faut ajouter le homard, qui est surtout mis en boîte ou expédié frais sur le marché américain, où il est assez en demande; les moyens de transport entre divers endroits des provinces maritimes et les ports américains assurent à ce produit une livraison prompte ce qui est indispensable si l'on veut qu'il arrive en bon état sur le marché.

Le poisson que fournit aux marchés la division du Pacifique comprend surtout: le saumon et le flétan, tandis que les eaux de l'intérieur nous fournissent le poisson blanc, la truite, le brocheton, le brochet et le bar.

Les poissons comestibles qu'attrappe le le pêcheur canadien constituent un aliment

nutritif et agréable au goût. Des autorités en la matière, ont préparé un tableau établissant les propriétés nutritives relatives que possèdent les poissons et les viandes, qui est des plus instructifs. Ces statistiques sont inclues dans un pamphlet qui a été préparé dernièrement par les soins du surintendant des pêcheries et que le département a fait publier sous le titre: "Le poisson et comment le préparer." Ce petit livre, sera d'une grande utilité pour les maîtresses de maison, et on peut se le procurer en s'adressant au département du Service naval.

Je désire profiter de l'occasion, si la Chambre veut bien me le permettre, afin de décerner à M. Found, le surintendant des pêcheries, le tribut d'éloges auquel lui donne droit l'énergie, le zèle et l'intelligence qu'il a déployés dans l'accomplissement des importants devoirs qui lui incombent.

D'une façon générale, on peut affirmer que le poisson ne renferme que de 2 à 4 pour cent d'éléments nutritifs de moins que la viande, bien que dans quelques cas, notamment dans le cas des biftecks de morue, ses qualités nutritives sont plus considérables. J'ai par devers moi un tableau où sont mises en comparaison la valeur nutritive au point de vue alimentaire et des poissons et des viandes, que je désire signaler à votre attention:

| Espèces de substances | Proportion de protéine d'après le facteur (n x .25) Pour 100. |
|---|---|
| Poisson frais. | |
| Morue (en tranches) | 17.0 |
| Morue (apprêtée) | 11.1 |
| Cush (apprêté) | 10.1 |
| Merluche (apprêté) | 7.3 |
| Eglefin (apprêté) | 8.4 |
| Flétan (apprêté) | 15.3 |
| Hareng (entier) | 11.2 |
| Maquereau (apprêté) | 11.6 |
| Doré (apprêté) | 12.0 |
| Merlan (apprêté) | 15.4 |
| Saumon de l'Atlantique (apprêté) | 15.0 |
| Alose (apprêtée) | 16.6 |
| Eperlan (entier) | 10.1 |
| Eturgeon (apprêté) | 15.1 |
| Huîtres en fût | 6.0 |
| Huîtres en écaille | 1.2 |
| Molusques longues en écaille | 5.0 |
| Molusques rondes en écaille | 2.1 |
| Moules en écaille | 4.6 |
| Homards en écaille | 5.9 |
| Homards en conserves | 18.1 |
| Crabes en écailles | 7.9 |
| Crabes en conserves | 15.8 |
| Produits alimentaires. | |
| Bœuf, côté, moyennement gras | 14.8 |
| Mouton, côté | 13.0 |
| Mercuriale pour le bœuf le veau et le mouton | 15.5 |
| Porc, côté | 8.3 |
| Poulet | 13.7 |
| Turkey | 16.1 |
| Lait | 3.3 |
| Legumes. | |
| Farine de blé | 11.4 |
| Pain de blé | 9.2 |
| Fèves séchées | 22.5 |
| Pommes de terre | 1.8 |
| Choux | 1.4 |

Voilà un tableau magnifique et qui nous donne amplement raison de recommander le poisson comme aliment. Non seulement le poisson est-il fort nutritif, mais, au dire de savants éminents, il constitue par excellence la nourriture du cerveau. A ce propos, je ferai remarquer que de nos cinq premiers ministres nés au Canada, savoir: sir John Abbott, sir Wilfrid Laurier, sir John Thompson, sir Charles Tupper et sir Robert Borden, les trois derniers sont venus de la Nouvelle-Ecosse, où depuis plus d'un siècle le poisson constitue une nourriture très estimée.

M. BURNHAM : Cela comprend-il le homard?

M. JAMESON: L'attitude de l'honorable député m'y fait penser. Le prix des viandes augmente ici et aux Etats-Unis depuis plusieurs années. Pourquoi? Parce que la population augmente et aussi parce qu'on élève moins d'animaux. C'est regrettable, mais en même temps, c'est à cause de cela que le poisson a pris de la vogue comme nourriture moins coûteuse et cependant substantielle.

Quoi qu'il en soit, dans certaines localités éloignées de la côte le poisson se vend à un prix plus élevé que de raison. On devrait pouvoir se procurer cette denrée à bon marché, au Canada. Si le pêcheur, qui a le courage de forcer la mer à lui payer tribut, profitait de ces prix-là, tout sujet de plainte disparaîtrait. Mais il en profite très peu, et l'expéditeur n'en profite guère plus, la concurrence l'oblige à restreindre ses bénéfices ou à abandonner son commerce.

Il est vrai, toutefois, que le pêcher obtient de meilleurs prix depuis ces dernières années et que la guerre a eu pour effet de porter le prix du poisson à un chiffre exceptionnellement élevé. Encore ne faut-il pas oublier que tout en permettant aux commerçant de réaliser des profits légitimes, nous devons payer aux compagnies de transport des frais raisonnables pour le voiturage du poisson dans ce vaste pays où le producteur est séparé du consommateur par de si longues distances.

En tout cas, c'est aujourd'hui une question très sérieuse que celle imposée pour le transport du poisson. Non seulement les

commerçants se plaignent qu'on ne leur accorde ni des taux ni un service conformes à l'importance de leur négoce, mais on insiste à parler du grave préjudice causé à certaines villes de l'intérieur. J'ajouterai qu'en général, dans les conditions actuelles, le poisson frais et préparé à la légère doit être expédié par l'entremise des compagnies de messageries si l'on veut qu'il parvienne en bon état au consommateur. Je consignerai dans le compte rendu des débats un tableau comparatif des frais de transport par voie ordinaire et par l'entremise des compagnies de messageries:

| Express | d'Halifax ou Mulgrave à | De Saint-Jean ou St-Andrews à: |
|---|---|---|
| Québec | $1.25 | $1.25 |
| Montréal | 1.50 | 1.30 |
| Ottawa | 1.60 | 1.40 |
| Toronto | 1.75 | 1.60 |
| Hamilton | 1.90 | 1.60 |
| London | 2.00 | 1.75 |
| Windsor, Ont | 2.50 | 2.00 |
| Digby à Montréal | 1.50 | ..... |

Par quintal net, y compris la livraison.

| Freight | Par char | L.C.L. |
|---|---|---|
| D'Halifax à Montréal | 26 | .35 |
| De Mulgrave à Montréal | 28 | .38 |
| De Saint-Jean à Montréal | 22 | .31 |
| De Digby à Montréal | 27 | .41 |

Par quintal brut, à part la livraison.

Grande vitesse. De Vancouver ou de Westminster à:

| | | |
|---|---|---|
| Calgary | $2 50 | $2 80 |
| Edmonton | 2 75 | 3 20 |
| Regina | 2 50 | 3 60 |
| Prince-Albert | 2 50 | 4 80 |
| Winnipeg | 2 50 | 3 60 |
| Toronto, Montréal ou Boston. | *3 00 | .... |

Par 100 livres, y compris la livraison, prélevé sur le poids net du poisson, par chargement de wagon et sur le poids net, plus 25 p. 100, pour la glace et les quantités moindres qu'un chargement de wagon.

De Prince-Rupert à:

| | | |
|---|---|---|
| Edmonton | $2 50 | $3 20 |
| Regina | 2 50 | 3 60 |
| Prince-Albert | 3 30 | 4 20 |
| Winnipeg | 2 50 | 3 60 |
| Toronto, Montréal ou Boston. | *3 00 | .... |

Il y a une surchage de 15 cents pour la livraison. à Boston.

Petite vitesse. De Vancouver ou de Westminster à:

| | | |
|---|---|---|
| Calgary | $ 94 | $1 88 |
| Regina | 1 25 | 2 55 |
| Winnipeg | 1 25 | 2 87 |

Par 100 livres, poids brut, la livraison en plus. De Prince-Rupert à:

| | | |
|---|---|---|
| Edmonton | $1 05 | .... |
| Winnipeg | 1 25 | .... |

Depuis quelques années, le département de la Marine et des Pêcheries a fait des démarches pour procurer un marché aux producteurs et du bon poisson à des prix raisonnables aux consommateurs. Il n'est pas sans intérêt de constater ce qui a été fait sous ce rapport.

Depuis quelque temps le département de la Marine et des Pêcheries a voulu aider au transport du poisson et voici quels sont les résultats obtenus:

Le Gouvernement fédéral a encouragé l'industrie du poisson de la manière suivante:

a) Il se rend responsable d'un tiers du coût de transport par grande vitesse sur les expéditions par chargement de wagons, de tous les points du litoral de l'Atlantique jusqu'à destination, dans Québec et Ontario et de tous les points sur le littoral du Pacifique, jusqu'à la frontière est du Manitoba.

b) Des arrangements ont été faits pour un service hebdomadaire de wagons frigorifiques, par grande vitesse, entre Mulgrave et Montréal; les expéditions d'Halifax sont versés dans le train à Truro, une journée par semaine, durant l'été. En plus de payer un tiers du coût de transport sur les expéditions faites par ce wagon, les compagnies d'express et de chemin de fer sont assurées d'un bénéfice de 10,000 livres.

c)Il a mis à la disposition des expéditeurs, à Mulgrave et à Halifax, un wagon frigorifique une fois par semaine, en garantissant à la compagnie de chemin de fer que les recettes de ce wagon seraient au moins égales à celles que la compagnie réaliserait sur les deux tiers d'un chargement de 20,000 livres, aux taux ordinaires pour les chargements de wagons.

d). Depuis deux ans, il a installé à Toronto, une très jolie exposition qui a obtenu une médaille d'or, chaque fois.

e). Il s'est offorcé de faire de la publicité en publiant une brochure qui a été distribuée à profusion dans tout le pays.

J'ai mentionné ce fait il y a un instant.

Les expéditions à grande vitesse sur lesquelles une remise est accordée comprennent le poisson frais, le poisson légèrement salé, le poisson fumé et les molusques. On peut se rendre compte de l'augmentation produite dans les ventes, par l'examen des paiements faits aux compagnies de transport, depuis un certain nombre d'années:

| Année | Sur les expéditions de l'Est. | Sur les expéditions de l'Ouest. |
|---|---|---|
| 1909-10 | $15,162.20 | $13,541.76 |

C'est la première année de la mise en vigueur du système.

M. MACLEAN (Halifax): Cela ne concerne-t-il que le poisson frais?

M. JAMESON: Cela ne comprend que le poisson frais et légèrement salé.

| | | |
|---|---|---|
| 1909-10 | $15,162 20 | $13,541 76 |
| 1910-11 | 16,898 13 | 21,896 73 |
| 1911-12 | 19,620 62 | 35,315 10 |
| 1912-13 | 29,969 48 | 39,277 13 |
| 1914-15 | 37,818 85 | 44,114 47 |

Comme on peut le constater, l'introduction de ce système a fait faire de grands progrès à cette industrie. Il est vrai que, l'an dernier, il paraît y avoir eu un recul. J'en ignoire la cause, mais c'est peut-être dû à ce que moins de poisson a été expédié par grande vitesse et plus par petite vitesse, et, dans ce cas, le Gouvernement aurait eu moins d'avances à faire.

Vu le concours donné par l'Etat pour le transport, et l'augmentation dans les quantités expédiées, on aurait pu raisonnablement s'attendre à une diminution dans les prix, pour le consommateur. Cependant, la tendance a été plutôt à la hausse qu'à la baisse.

Suivons le poisson depuis l'instant où il quitte le bateau du pêcheur jusqu'à celui où il arrive entre les mains du consommateur. Après avoir été pris, préparé, légèrement salé, ou empaqueté avec de la glace, il est expédié, par le commerçant de l'endroit, à un centre de l'intérieur où il est probablement vendu à un marchand de demi-gros. De là il est cédé à un marchand de détail qui peut démontrer à 50 ou 100 milles plus loin, ce qui nécessite de nouveaux frais de transport. Ce dernier le livre enfin au consommateur à un prix qui paraît exorbitant, comparé à celui reçu en premier lieu par le pêcheur ou l'expéditeur local. Il y a deux points importants qu'il ne faut pas perdre de vue. D'abord avec le système actuel, le poisson doit nécessairement changer de mains quatre, cinq ou six fois, avant d'arriver au consommateur, de plus, le marchand détailleur n'ayant pas l'installation nécessaire pour conserver le poisson frais et pour l'étaler d'une manière attrayante, subit des pertes qui, en fin de compte, retombent sur le consommateur.

Ainsi, il y a des dépenses et des bénéfices à chaque étape du voyage, à partir du moment où le pêcheur livre le poisson jusqu'à celui où la consommation le reçoit du détailleur, peut-être à cent, cinq cents ou mille milles de distance des eaux dont il a été tiré.

Je puis citer à la Chambre un exemple de ce qui résulterait, si nous pouvons, pour ainsi dire, abréger la distance qui sépare le producteur du consommateur. C'est le cas d'un employé du département des Chemins de fer, M. J. L. Payne. Cet employé m'apprend qu'il a dernièrement acheté 900 boîtes d'égrefins fumés d'une maison de la Nouvelle-Ecosse et qu'il les a vendues au domicile de 900 personnes différentes d'Ottawa qui s'étaient unies à lui pour donner la commande. Ce poisson, rendu chez eux et tous frais payés, coûtait 7c. la livre, tandis qu'il se vendait 12½c., et plus, dans les magasins détail de cette ville.

M. MACLEAN (Halifax) : Il n'y avait pas j'imagine, d'autre dépense que le prix d'achat du poisson et le prix du transport ?

M. JAMESON : C'est ce qu'on m'a dit.

[M. Jameson.]

M. MACLEAN (Halifax) : Pas de frais de livraison ni de vente ?

M. JAMESON : Non. Cet envoi a été le résultat de la coopération entre différentes personnes. M. Payne a été assez bon d'agir comme agent et il m'apprend qu'il a payé 6c. la livre au producteur, et que le transport jusqu'à Ottawa et la livraison au consommateur ont coûté 1c. par livre. Il n'y a pas eu de bénéfice.

M. MACLEAN (Halifax) : L'honorable député peut-il me dire ce que coûte le même genre de poisson dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, disons, à Windsor ou Kentville ?

M. JAMESON : Je ne saurais dire. J'ignore quel profit on prélève ici, mais je crois que les commerçants ne vendent qu'à une seule personne. Ainsi, celui qui prépare le poisson pour la vente en gros le cède au détailleur de sorte qu'il n'y a qu'une ou deux personnes qui touchent un bénéfice.

L'ennui dans cette affaire, c'est qu'il faut ajouter deux ou trois prix de transport au premier coût du poisson, et qu'il faut tenir compte des bénéfices des commerçants, des marchands de demi-gros et des détailleurs. Si je mentionne ce cas que M. Payne m'a fait connaître, c'est uniquement pour démontrer que les frais de transport inutiles et probablement les bénéfices de quelques marchands de demi-gros pourrait être supprimés ou diminués.

L'hon. M. HAZEN : De quel endroit de le Nouvelle-Ecosse venait ce poisson?

M. JAMESON : Je ne sache pas que M. Payne s'oppose à ce que je donne ce renseignement. Je crois qu'il venait de la Maritime Fish Corporation et qu'il a été expédié de Digby. On me dit qu'en Angleterre le mode de distribution des aliments tirés de la mer a été tellement perfectionné qu'une partie au moins du commerce se fait directement entre l'acheteur dans le port de débarquement et le consommateur. Cela supprime les bénéfices du demi-gros et des détailleurs et réduit à leur plus simple expression les frais de transport, tandis que le poisson parvient au consommateur dans le meilleur état possible. Le ménage où l'on mange d'habitude du poisson commande une fois pour toute de lui livrer certains jours de la semaine, et le marchand l'expédie dans une corbeille d'herbes des marais tressées qui, me dit-on, coûte moins que deux sous. En Angleterre, il va sans dire, les distances sont minimes et la population est nombreuse comparativement au Canada.

De plus, si mes renseignements sont exacts, dans les circonstances ordinaires, des trains chargés de poisson partent chaque nuit des ports de mer pour se rendre dans différentes villes d'Angleterre. Ils transportent le poisson pour la moitié du prix régulier et ont le droit de passer avant tous les autres trains. Cela démontre l'importance qu'on attache là-bas à cette industrie.

On raconte que Sa Majesté le roi Edouard VII, revenant un jour de Balmoral, s'aperçut qu'on avait mis le train royal sur une voie de garage. S'étant enquis de la cause du retard, le roi apprit qu'on attendait le passage du train qui transportait du poisson, vu qu'on devait lui laisser la voie libre. Le roi dit alors avec cette bonhomie qui a tant contribué à le faire chérir de ses sujets: "Fort bien, les rois doivent attendre pour que leurs sujets soient nourris."

Pourquoi le train qui transporte le poisson a-t-il la voie libre en Angleterre? Parce qu'il transporte un aliment d'un prix modique qui doit être livré promptement. Les rois peuvent attendre afin que le peuple ait un aliment sain et bon marché. Quelle est la situation en ce pays? Un train chargé de fonte peut aussi facilement avoir la voie libre qu'un train chargé de poisson.

Maintenant que les titres conférés par la main royale mettent comme une auréole au front d'un si grands nombre de Canadiens intimement liés à l'industrie du transport, il n'est peut-être pas déraisonnable de compter qu'ils sauront prendre une attitude plus généreuse et bienveillante en ce qui concerne la distribution des aliments tirés de la mer. Inutile de chercher à obtenir justice des employés subalternes des compagnies de transport. On les paie pour qu'ils tirent de l'entreprise tout ce qu'elle peut donner. Ce sont les esprits dirigeants qu'il faut déterminer à prendre l'initiative. Les grands honneurs et les titres qu'on leur a conférés, il faut qu'ils s'en montrent dignes en faisant tout en leur pouvoir pour assurer le transport à bon marché des produits alimentaires.

M. MACLEAN (Halifax): Et s'ils restent sourds, que faudra-t-il faire?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Manger moins de poisson.

M. JAMESON: Je suis sûr que mon honorable ami (M. Maclean) (Halifax) approuve mon attitude, car il n'a encore été l'objet d'aucune de ces faveurs royales—mais nul ne sait ce que l'avenir lui réserve; comme il n'est que simple prolétaire comme moi, je ne puis douter qu'il approuve sans réserve les observations que je viens de faire.

M. MACLEAN (Halifax): Il serait bon de prescrire une amende.

M. JAMESON: Nous comptons que ces gens se décideront à agir. En tout cas, le public saura les punir de quelque manière. En tant que nation, nous ne nous sommes peut-être pas encore complètement défaits des nabitudes de gaspillage des premiers colons en ce qui concerne les richesses naturelles du pays. C'est ce qui, dans une certaine mesure, fait sans doute que les consommateurs demandent qu'on leur fournisse de gros poissons appartenant aux plus belles variétés. Les petits poissons, qui trouvent un écoulement facile dans les autres pays, sont peu recherchés au Canada.

Je me permettrai de faire observer ici que la cherté plus grande des comestibles provient vraisemblablement de ce que les gens ont pris l'habitude de les commander par voie téléphonique au lieu d'aller les acheter au marché ou à la boutique du marchand, de se les faire livrer par un intermédiaire au lieu de s'adresser au premier acheteur. Une généreuse Providence a fait des mers, des fleuves et des lacs autant d'immenses entrepôts où elle a emmagasiné le poisson en quantité pour ainsi dire inépuisable. Jouissant de ce prodigieux avantage la population du Canada devrait, à la faveur d'un mode de distribution convenablement organisé, pouvoir se procurer le poisson à bon marché.

La distribution et la vente du poisson ne sont-elles pas accompagnées de frais inutiles que l'on pourrait supprimer? En matière de transport ou autre, ne fait-on pas payer inutilement des frais excessifs? Ne se fait-il point de multiples profits dont on devrait nous faire grâce? A chacune de ces questions on peut répondre par l'affirmative. Ce sont des questions auxquelles il faut se garder de répondre à brûle-pourpoint, mais qui ne devraient pas, s'il était possible, rester sans réponse; car si elles intéressent à un haut degré le consommateur qui tient à savoir si on ne lui fait pas payer d'illégitimes bénéfices, elles n'ont pas moins d'importance aux yeux du pêcheur qui ne trouve pour ainsi dire de débouchés pour les produits de son industrie qu'en tant que le consommateur est en mesure de se les procurer à un prix raisonnable. D'ici à quelques années, on le sait, la nation devra s'appliquer par dessus tout à la pratique de l'économie. Il y a donc lieu d'examiner avec soin tout ce qui tend à réduire le coût des produits alimentaires.

Je vais me permettre de donner quelques avis à mon honorable ami le ministre qui

porte un vif intérêt à cette question; je le ferai dans l'intention la plus bienveillante et en aussi peu de mots que possible, car je crois que d'autres membres de la Chambre désirent prendre la parole sur cet important projet de résolution.

Le mode actuel de distribution des produits des eaux semble favoriser le gaspillage. Je considère qu'il devrait être mieux organisé. Il importerait, si c'était possible, de prévenir la réexpédition qui entraîne des frais additionnels de chemins de fer ou de messageries. Ayant toutes été généreusement subventionnées par le pays, les compagnies de transport devraient se rendre compte du devoir qui leur incombe; elles devraient favoriser le transport à peu de frais des produits alimentaires en établissant dans ce but des tarifs tout particulièrement avantageux, chose qu'elles ne semblent guère, jusqu'à présent, être disposées à faire.

Cette réforme, me dit-on, pourrait s'accomplir sans modification des autres tarifs: il suffirait d'inclure le poisson dans la catégorie des "denrées", ce qu'on ne fait pas à l'heure qu'il est. La mise en circulation de trains de marchandises à grande vitesse et de wagons distributeurs (pedler) tendrait à diminuer très sensiblement le coût du transport. Le (pedler) est un wagon direct à tarif de parcours total emportant un plein chargement qu'il distribue en cours de route, un supplément de transport étant prélevé chaque fois qu'on l'ouvre pour en sortir de la marchandise. Les compagnies voient d'un mauvais œil le service du wagon distributeur, car elles préfèrent transporter les marchandises en quantité inférieure au plein chargement de leurs wagons.

Les marchands de poisson de l'intérieur du pays jouiraient d'un meilleur service s'ils avaient soin de donner leurs commandes assez longtemps d'avance.

On pourrait alors réunir les expéditions et obtenir par ce moyen, le tarif pour plein chargement. Cela serait de nature à permettre aux intéressés de réaliser une épargne assez considérable dans le coût du transport, si bien établi, en même temps, un service de distribution. Cela tendrait également à éliminer le commerçant de demi-gros dont les profits retourneraient ainsi au consommateur.

On devrait remédier au gaspillage qu'occasionne le manque de transport voulu à la plus grande partie des marchés du détail, en conservant avec soin et en exposant d'une façon attrayante le poisson qu'on y offre en vente. Rien, en effet, n'est plus de nature à décourager l'acheteur, tout en augmentant le prix du poisson et tout en nuisant à la conservation de ce produit, que le sont les méthodes de transport marquées au coin de la pire négligence qu'on emploie aujourd'hui qu'il est impossible, vu cet état de choses, d'acheter des marchands de détail du poisson bon et frais.

Le ministère de la Marine et des Pêcheries, qui, depuis tant d'années, dépense des sommes d'argent considérables pour la protection des pêcheries maritimes et fluviales, devrait maintenant aller un peu plus loin. Il devrait établir ou exposer pour des fins de démonstration, dans chaque centre important, un marché au poisson modèle qui pourrait avoir une vitrine ou un étalage munis d'un appareil réfrigérant considérable. Avant longtemps on verrait les marchands de détail qui ont l'intuition des affaires pourvoir leurs magasins de l'outillage voulu. On pourrait organiser une campagne active en faveur de la consommation du poisson de mer non seulement les jours de jeûne et d'abstinence, mais encore tous les jours de l'année, comme article continu de diète.

On devrait installer dans toutes les expositions qui se tiennent au Canada, une cuisine de démonstration où l'on ferait cuire et ou l'on servirait le poisson; ce travail serait sous la direction de quelqu'un qui connaîtrait parfaitement ce travail.

Il serait certainement facile au département de maintenir ce service toute l'année durant, dans les centres qui pourraient le plus bénéficier de cette innovation, en attendant le jour béni où l'on reconnaîtrait les avantages de la diète au poisson.

On devrait se rappeler que la consommation plus répandue du poisson serait de nature à résoudre, jusqu'à un certain point, quelques-uns des problèmes du transport. Lorsqu'on pourra expédier le poisson frais en cargaisons de wagons, les tarifs de transpor seraient grandement diminués, ce qui occasionnerait un abaissement du prix réclamé du consommateur pour cet article. Une partie importante de la presse canadienne a déjà rendu des services signalés dans ce travail excellent, et elle mérite les remerciements des pêcheurs et des consommateurs. Grâce au concours continu de ces journaux, on peut obtenir des résultats avantageux. Après ces observations préliminaires, je propose la résolution inscrite en mon nom.

M. J. H. SINCLAIR (Guysborough): Monsieur l'Orateur, la question débattue par mon honorable ami de Digby (M.

Jameson) revêt une importance considérable pour mes électeurs, et je suis très heureux qu'il l'ait soulevée, à la Chambre. Je me demande si le ministère de la Marine et des Pêcheries peut activer une industrie plus importante que l'est celle de nos pêcheries, en adoptant des mesures qui auront pour résultat d'augmenter la vente du poisson frais, dans toutes les parties de l'est du Canada. Je ne connais pas aussi bien ce qui se rapporte, à ce point de vue, au commerce de l'Ouest.

L'aide légère accordée, il y a quelques années a obtenu des résultats splendides. Antérieurement aux dix ou douze dernières années écoulées, une partie considérable du poisson frais consommé à Montréal, à Toronto et dans d'autres villes canadiennes, était expédiée de Gloucester aux Etats-Unis. Nos pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse travaillaient à bord des bateaux de Gloucester qui prenaient le poisson dans les eaux de leur propre littoral, pour le rapporter ensuite à Gloucester d'où on l'expédiait à Montréal et à Toronto.

Cet état de choses était des plus satisfaisants, et c'est alors que le Gouvernement du temps présenta sa politique de subventionner le transport du poisson du littoral de l'est du Canada aux marchés des grandes villes de l'intérieur, en acquittant un tiers des prix de transport par les messageries. Ce commerce changea immédiatement. Les villes de l'intérieur du Canada, au lieu d'acheter leur poisson de Gloucester et de Boston, l'achetèrent de l'est du Canada, avec le résultat qu'aujourd'hui, on importe dans ce pays une quantité relativement minime de poisson frais.

Avec mon honorable ami je reconnais qu'on ne consomme pas au Canada une quantité de poisson aussi forte qu'elle devrait être, mais je crois qu'on obtiendrait de bons résultats en annonçant notre poisson de façon à en augmenter la consommation. En annonçant notre poisson, à la dernière exposition de Toronto, l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries a fait un pas dans la bonne voie, et je l'en félicite. Si la population des villes de la province d'Ontario savait que le poisson constitue une bonne nourriture; que l'est du Canada produit de grandes quantités de poisson et qu'on peut l'acheter à meilleur marché, je suis certain qu'on achèterait et qu'on emploierait, dans nos maisons, une quantité beaucoup plus considérable de poisson. Comme j'en suis à cet aspect de la question, je puis dire que je n'ai jamais compris pour quelle raison on a placé les pêcheries sous la haute main du département Naval et jamais jusqu'à présent on n'a fourni à la Chambre et au pays la moindre raison pouvant faire comprendre cet acte. J'avais espéré que les pêcheries du Canada prospéreraient au point de réclamer la plus grande partie du travail d'un ministre, mais, au lieu de cela, on a placé le département des Pêcheries sous la direction de certains fonctionnaires du département du Service naval qui n'ont absolument rien à voir aux pêcheries du pays.

S'il y a une chose qui devrait être du ressort du ministère de la Marine et des Pêcheries, c'est bien certainement l'industrie de la pêche. Je ne crois pas que le changement que l'on a fait soit sage, et à mon avis, la Chambre a droit à des explications. Mon honorable ami d'Halifax (M. Maclean) nous dit que les bateaux seulement du ministère des Pêcheries sont sous la juridiction du Service naval, mais je crois que tout le reste aussi est administré par les fonctionnaires de ce service. C'est un état de choses anormal, qui n'est pas, à mon sens, dans l'intérêt de l'industrie du poisson.

Le problème principal est de trouver un marché pour notre poisson, si l'on veut que cette industrie progresse, et il y a toute probabilité qu'elle prenne de grands développements, notre marché local ne suffit pas. Je suis bien de l'avis de mon honorable ami (M. Jameson) que nous devons faire tous nos efforts pour développer ce marché, et je ne critique pas du tout sa proposition qui tend vers ce but; mais le marché local du Canada pour le poisson, frais ou autre, est très petit comparé à l'immense quantité que l'on peut pêcher sur nos côtes.

Pourquoi ne chercherions-nous pas un marché à l'étranger pour notre poisson? Il n'y a aucune raison qui nous empêche de faire tous nos efforts dans ce sens. On fait des règlements pour encourager l'exportation de nos articles manufacturés. On voit dans les règlements du tarif douanier que celui qui a fabriqué un machine ou une chaudière à vapeur au Canada, et qui la vend à l'étranger peut, en s'adressant au bureau de la douane, obtenir une remise de 95 p. 100 sur les droits qu'il a payés sur la matière première. Nous payons en réalité nos manufacturiers pour les engager à exporter, et je crois que c'est de bonne politique, mais pourquoi ne pas l'appliquer également à l'industrie du poisson?

Pourquoi l'Etat n'encouragerait-il pas l'exportation de notre poisson frais aux Etats-Unis? Nous avons au sud de la frontière un pays immense avec une population

de 90,000,000 d'âmes. C'est le pays le plus riche et le marché le plus profitable au monde, mais nous ne faisons aucun effort pour l'atteindre. Je n'ai jamais pu comprendre pourquoi nos honorables amis de la droite semblent croire qu'il n'est pas sage de vendre notre poisson sur le marché américain.

Il y a deux ans, je me suis hasardé à faire observer au ministre de la Marine et des Pêcheries que dans l'est de la Nouvelle-Ecosse, dans le voisinage de Canso et sur les bords de la mer dans cette région, nous avions les territoires de pêche les plus abondants que l'on pouvait trouver en Amérique. Nous avons d'excellents pêcheurs. Nous avons tout ce qu'il faut pour créer un commerce de poisson énorme; il ne nous manque qu'un marché avantageux.

J'ai émis l'idée que le ministre de la Marine et des Pêcheries pourrait subventionner un navire rapide qui toucherait à quelques ports de l'est de la Nouvelle-Ecosse, et ensuite directement à Boston, qui est le grand marché pour notre poisson. C'est là où nous expédions notre excédent de poisson chaque fois que la pêche est très abondante sur nos côtes. S'il vient une abondance de maquereau, il nous faut l'envoyer à Boston, parce que nous ne pouvons pas l'expédier aux villes canadiennes de l'intérieur.

En outre, nous n'avons pas, dans l'est de la Nouvelle-Ecosse les facilités que l'on a dans l'ouest de la province à Yartmouth par exemple. Si l'on compare le prix du poisson à Canso et à Yarmouth, on verra que la morue se vend $1.50 de plus le quintal à Yarmouth qu'à Canso, et la raison, c'est qu'un bateau voyage entre Yarthmouth et Boston. Un pêcheur qui vient apporter son poisson frais à Yarmouth le décharge immédiatement à bord du bateau qui lui en donne le prix du marché, et le transporte en douze et treize heures à Boston, tandis qu'à Canso, il n'a pas les mêmes avantages. Si un pêcheur prend toute une charge de merluche, par exemple, que peut-il en faire? Si c'est en hiver il peut la faire geler, ou dans une autre saison la faire fumer pour la vendre sur le marché local, mais il ne peut pas vendre son poisson frais à aussi bon compte à Canso qu'à Yarmouth.

Je propose donc au ministre que le Gouvernemnt subventionne une ligne de bateaux rapides pour transporter le poisson par des bateaux pour passagers des ports de la partie est de la Nouvelle-Ecosse directement à Boston, Portland et autres villes américaines, et je suis certain que si ma proposition est adoptée on réussira à créer un commerce considerable qui sera d'un avantage énorme aux pêcheurs de cette côte.

Ce qui leur manque principalement, c'est la facilité de transport. Nous dépensons beaucoup d'argent pour leur permettre d'expédier une partie de leur poisson frais à Toronto, Montréal et autres villes de l'intérieur. C'est très bien, et j'en suis heureux. Il y a plusieurs années que ce plan fonctionne; c'est une bonne politique et elle a donné de bons résultats. Mais si nous voulons que l'industrie du poisson atteigne les proportions qu'elle peut obtenir, il faut pouvoir arriver sur les marchés américains, et le moyen est d'établir une ligne de bateaux pour transporter notre poisson frais directement des ports de la partie est de la Nouvelle-Ecosse sur le marché de Boston.

Il n'en coûterait pas bien cher pour maintenir ce service. Nous payons à l'heure présente des sommes considérables en subvention à des navires qui font le voyage du Sud-Africain, de l'Australie et autres lointaines contrées du monde,pour y porter nos productions. Pourquoi ne ferions-nous pas la même chose dans le cas des Etats-Unis, où il nous est possible de rendre le poisson en vingt-quatre heures du lieu où il est mis à terre? J'aimerais à avoir de quelques-uns de mes honorables collègues de la droite une réponse à cette question et j'aimerais que l'on me dît, si on le peut, pourquoi on ne ferait pas valoir ce commerce. Le premier ministre doit être aussi intéressé que moi dans cette affaire, puisqu'il représente un comté qui borde la mer sur une très grande étendue et parmi les habitants duquel se trouvent un bon nombre de pêcheurs intrépides. Ce n'est pas le poisson qui manque sur le littoral, non plus que les hommes. De fait, nous avons tout, moins le débouché.

Ce n'est pas là une question de parti, mais une question d'affaires; une question dont un gouvernement pratique devrait s'occuper. Comme c'est là une discussion d'amis, je ne veux blâmer personne; mais je prierais l'honorable député de Digby (M. Jameson) de ne pas oublier que, depuis l'arrivée au pouvoir de nos adversaires, les prix de transport sont augmentés. Pour l'express, le prix, me dit-on, est resté le même; mais il en coûte plus cher qu'en 1911 pour faire porter de la Nouvelle-Ecosse à Montréal le poisson frais. Je m'étonne que mon honorable ami de Digby ni mon

honorable ami de Shelburne-et-Queen (M. McCurdy), n'aient fait entendre aucune protestation quand cela a eu lieu.

Entre Mulgrave et Amherst, entre Mulgrave et Truro, l'augmentation est à peu près de $12 par wagon, et cette augmentation est le fait du présent ministre des Chemins de fer. M'est avis que l'on aurait dû ne pas toucher aux prix d'avant 1911. Si l'administration ne pouvait les réduire, elle aurait pu au moins ne pas les augmenter. S'il faut nous restreindre au marché canadien pour notre poisson, que du moins les frais de transport soient aussi peu élevés que possible.

M. JAMESON: Mon honorable ami prend pour admis que je n'ai fait aucune protestation relativement à l'augmentation des prix de transport; mais je dois lui dire que j'ai eu à ce sujet avec le ministre des Chemins de fer une entrevue assez animée, et c'est ce que je veux dire en déclarant qu'il est impossible de faire quoi que ce soit avec ceux qui n'ont pas autorité et qui ne sont pas eux-mêmes responsables de la chose. Je suis sûr que l'honorable député sera d'accord avec moi sur ce point.

M. SINCLAIR: Je suis heureux d'apprendre que mon honorable ami a protesté, mais je regrette que c'ait été en vain.

M. JAMESON: Voilà pourquoi nous voulons que leurs experts paraissent devant le comité dont parle la résolution. Nous serons alors à même de les renseigner, et peut-être de les convaincre.

M. SINCLAIR: Peut-être que je ne comprends pas mon honorable ami, mais il s'agit là sûrement d'une affaire que le ministre peut régler dans ses bureaux. Si le ministre désire favoriser le transport du poisson frais, il est en son pouvoir de le faire.

M. JAMESON: Mais l'objection est que les propres agents du ministre des Chemins de fer l'ont assuré que, pour rendre l'entreprise lucrative, il fallait faire payer certains prix, et il n'a pas voulu que le chemin de fer servît à donner une prime d'encouragement. Il a dit que, cette prime, c'est le ministère de la Marine qui la donne.

M. SINCLAIR: Je n'ai rien à dire du ministère de la Marine, qui rend au public un service signalé en payant une partie des frais de transport par le rapide, mais je parle du transport de Mulgrave aux diverses stations qui bordent l'Intercolonial. C'est là que l'augmentation a été, à mon avis, beaucoup trop considérable, augmentation qui, je n'en ai aucun doute, a fait tort au commerce.

Je suis heureux de voir à son siège le ministre du Commerce et de l'Industrie, aussi bien que le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen), et le premier ministre (sir Robert Borden), que je désirerais convaincre de la nécessité d'aider au transport du poisson frais entre les côtes orientales du Canada et Boston ou New-York. Je ne doute nullement sur l'immense avantage qui en résulterait pour l'industrie des pêches. Interrogez les marchands du littoral, et ils vous diront que, s'ils pouvaient être mis en contact avec ces marchés, ils vendraient leur poisson beaucoup plus cher et seraient sûrs de le vendre. Pourquoi subventionner de lointains services et laisser se perdre une occasion de faire valoir la plus importante industrie du Canada? Nos pêcheries sont inépuisables; nous avons tout l'océan Atlantique à travailler, et il est impossible d'en voir la fin. On a pêché de la morue au large de Canso depuis trois cents ans. Les pêcheurs bretons étaient là au quinzième siècle.

Les pêcheurs pêchent encore sur les mêmes bancs aujourd'hui, et ces bancs sont aussi prolifiques, aussi bien peuplés que lorsque firent leur apparition les premiers pêcheurs. Il s'agit tout simplement de faciliter au pêcheur le transport de son poisson au marché, après la capture. Voilà le problème que doit résoudre le Gouvernement. Peut-il faire quelque chose?

M. F. B. McCURDY (Shelburne-et-Queen): Monsieur l'Orateur, cette Chambre, je l'espère, adoptera unanimement la résolution à l'étude, elle l'adoptera d'autant plus volontiers que l'enquête se fera sous la direction de mon honorable collègue, le député de Digby. Appréciant, le vif intérêt que porte à cette question mon honorable collègue et sa parfaite intelligence des problèmes se rattachant à l'industrie de la pêche, cette Chambre mettra d'autant plus d'empressement à confier cette affaire au comité aux délibérations duquel mon honorable collègue préside avec tant de compétence.

Cette enquête présentera un intérêt tout particulier, à cause du double avantage qui en découlera, tant pour le consommateur que pour le producteur lui-même, le courageux pêcheur qui constitue l'élément commercial et social de la population, en tant de régions importantes, surtout sur le littoral oriental du Canada.

La divergence des cours du marché existant aux points de production et de consomma-

teur en nombre de genres d'affaires au Canada et ailleurs a souvent été une cause de confusion même pour ceux qui font une spécialité de ces affaires commerciales. On a fait des enquêtes officielles sur les causes primitives de ces divergences de prix tant au Canada qu'aux Etats-Unis. Quelques-unes de ces enquêtes ont abouti à l'amélioration de la situation et à mon avis, de tous ces genres de commerce, la capture et le marché du poisson frais se prêtent le mieux à pareille enquête.

La difficulté de faire une exploitation variée de l'industrie de la pêche se conçoit facilement, quand on considère les besoins fondamentaux de cette industrie.

La valeur du poisson comme aliment est reconnue de vieille date et s'impose de plus en plus à l'attention du public. Il est de la plus haute importance que le produit atteigne le marché dans les meilleures conditions de conservation possible, sans quoi la consommation manquerait d'encouragement. Un perfectionnement s'est déjà réalisé dans ce commerce grâce à l'aide accordée par l'Etat à l'entrepôt frigorifique, grâce aussi à l'établissement des trains réfrigérateurs et du service des trains rapides de réfrigération et autres moyens adoptés par l'Etat.

Si l'enquête signale d'autres moyens essentiels applicables par l'Etat au développement de l'industrie, le Gouvernement, j'en suis convaincu n'hésitera pas à reconnaître l'importance de donner pareille aide.

Depuis dix ans, l'Etat a prêté son concours à certaines industries canadiennes. La production du fer, de l'acier, du plomb et autres métaux a bénéficié de généreuses primes; on a créé tout un système d'élévateurs à grain, tant à l'intérieur qu'aux gares terminales, en vue d'imprimer un plus vif essor au commerce du grain; on a accordé des subventions aux paquebots pour encourager et stimuler les exportations. L'Etat a versé d'immenses subventions aux compagnies de chemins de fer; s'est chargé d'énormes obligations au moyen de garanties, pour créer des moyens de transport par voie ferrée; enfin, on a élaboré un programme entraînant une dépense de $10,000,000 pour l'amélioration de la grande industrie agricole au pays.

C'est dans l'intérêt du pays en général que l'Etat a ainsi accordé son concours financier, et comme conséquence de toutes ces dépenses l'industrie a pris un nouvel essor et la situation s'est notablement améliorée. Il y a donc lieu d'espérer que le Parlement fera preuve de générosité en venant, autant que faire se peut, en aide à l'importante industrie de la pêche.

[M. F. B. McCurdy.]

La valeur totale de la capture du poisson pour l'exercice 1913-1914, d'après les relevés fournis par les départements du service naval, s'est élevée à $33,207,748 et pour 1914-1915, à $31,264,631.

Dans l'exploitation de notre richesse de création moderne et des superbes ressources de l'Ouest canadien, le Parlement serait peut-être exposé à la tentation de négliger les ressources de date ancienne mais non moins précieuses, à la valeur desquelles nous sommes peut-être devenus quelque peu insensibles, par suite d'une trop longue familiarité.

Dès 1758, la pêche constituait une des plus importantes industries du pays. Dans son "Histoire du Cap-Breton" Brown donne un intéressant aperçu de ces pêcheries. Il nous apprend que 726 vaisseaux et 1,555 chaloupes, type minuscule de bateau de pêche, employaient 15,138 hommes, exploitant l'industrie de la pêche au Cap-Breton.

La pêche des navires de la première catégorie représentait une moyenne de 700 quintaux par navire, soit environ 508,200 quintaux, et celle des pinasses, une moyenne d'environ 300 quintaux chacune, soit 466,500 quintaux en tout; il s'agit donc d'un grand total de 974,700 quintaux, qui, aux prix du marché à l'heure actuelle, représentent en chiffres ronds une valeur de $6,000,000.

En 1871, l'industrie de la pêche à la Nouvelle-Ecosse représentait une valeur de $6,570,000 et en 1872, on l'estimait à $6,016,000. D'une façon, continue, d'année en année, la mer a toujours livré ses richesses à qui voulaient les prendre, de sorte que, bon an mal an, l'industrie de la pêche a fourni de l'emploi à une forte race qui se compose d'une classe de citoyens n'ayant rien à envier au reste de la population du pays tout entier. Il est donc facile de constater que cette industrie est l'une des plus anciennes au Canada, qu'elle a fourni des moyens d'existence à une nombreuse population depuis plus de cinquante ans, qu'elle a été la base d'un commerce substantiel et constant et qu'elle a fourni des produits que la province de la Nouvelle-Ecosse, en tout cas, en tant que que partie intégrante de la Confédération, a utilisés d'année en année, afin d'acquitter une part substantielle de la balance du commerce étranger.

Pour les dix dernières années, les exportations de poisson du Canada, ont été comme suit, d'après un rapport qu'a préparé le service des statistiques du ministère de la Marine et des Pêcheries:

| | |
|---|---|
| 1904-05 | $11,114,318 |
| 1905-06 | 16,025,840 |
| 1906-07 | 10,362,142 |
| 1907-08 | 13,867,368 |
| 1908-09 | 13,319,664 |
| 1909-10 | 15,663,162 |
| 1910-11 | 15,675,544 |
| 1911-12 | 16,704,678 |
| 1912-13 | 16,336,721 |
| | $ 149,692,997 |
| Moyenne | 13,969,299 |

La moyenne annuelle des exportations de poisson provenant de la seule province de la Nouvelle-Ecosse, a été de $6,141,093, tandis que pour l'année 1914 nos exportations ont atteint le chiffre extraordinaire de $7,438,625. La Colombie-Anglaise occupe le second rang avec $6,946,231, et le Nouveau-Brunswick arrive en troisième lieu avec $2,437,469. Il reste donc établi qu'au cours des derniers dix ans la moyenne annuelle du rendement de nos pêcheries a été de $28,097,973, tandis que la moyenne de nos exportations annuelles n'a été que de $14,966,299.

Ceux qui se livrent à l'étude de notre situation économique, à l'heure actuelle, au Canada, ne peuvent faire autrement que de se rendre compte qui l'un de nos besoins les plus pressants, c'est d'augmenter notre production. Depuis des années, nous avons mis en œuvre un excellent programme relativement au développement de nos industries; le moment est actuellement arrivé de nous occuper de la grande question d'augmenter notre production.

L'un des grands problèmes que nous sommes appelés à résoudre au Canada, à l'heure actuelle, c'est de mettre un terme à la dépopulation de nos campagnes et d'arrêter l'augmentation de la population de nos villes.

Nous en sommes arrivés à consommer bien plus que nous ne produisons, et c'est là l'une des principales causes de l'augmentation du coût de la vie.

Il faut que les populations de nos villes produisent plus tout en se livrant à l'économie. S'il leur est impossible de contribuer à l'accroissement de la production en demeurant dans les villes, il faut de toute nécessité qu'elles reprennent le chemin de nos campagnes, ou qu'elles se dirigent vers quelques autres parties du pays, où leur travail ou leurs connaissances puissent être utilisés afin de produire des richesses.

C'est à cette classe de la population qu'il appartient de mettre en rapport nos terres improductives; c'est à cette classe qu'est dévolue la tâche d'exploiter toutes les ressources qui sont susceptibles de leur procurer un travail rémunérateur. Nous demandons donc, et avec raison, que l'on améliore la situation de façon à faciliter l'exploitation des richesses que renferme notre sol; nous voulons que l'on améliore les conditions d'existence et que l'on rende attrayante la vie à la campagne. Je suis heureux d'accorder mon appui à cette proposition, qui demande d'étudier les voies et moyens afin d'accroître le rendement des richesses que récèlent nos pêcheries, de faire disparaître les obstacles et les entraves qui obstruent la tâche productive de nos pêcheurs et qui tendraient à améliorer leurs conditions d'existence tant en permettant l'augmentation de la population, qui se livre à cette industrie payante.

Je puis affirmer en toute sécurité, à mon sens, qu'au cours des dernières années, le Canada a dirigé toutes ses énergies vers le développement de l'Ouest canadien, tandis que durant cette période nous avons trop négligé l'exploitation des ressources des Provinces maritimes, lesquelles sont aussi riches et pleines de promesses que celles que l'on peut rencontrer dans n'importe quelle partie du monde. Mais heureusement, qu'à l'heure actuelle, nos ressources naturelles commencent à attirer l'attention. De tout temps, les Provinces maritimes ont produit bien plus qu'elles ne consomment, et d'année en année, le produit de cet excédent s'est accumulé sous forme d'une forte réserve en beaux deniers sonnants. La grande majorité des propriétés, dans cette province, est libérée de toutes dettes. Là, existent encore des millions d'acres de bonnes terres cultivables, de nombreuses limites forestières et de bois de pulpe, des mines de charbon, de fer, d'or, de cuivre, de gypse, des carrières de pierre calcaire, des sources de pétrole et de gaz naturel, ainsi qu'un grand nombre d'autres minéraux, mais entre toutes ces ressources, il n'y en a pas de plus importantes que nos pêcheries.

Nous possédons toutes ces richeses sous la main, et la navigation est ouverte durant les douze mois de l'année. Durant l'exercice financier 1913-1914, les importations du Canada ont excédé d'environ $300,000 ses exportations. Il est vrai que depuis, la balance de notre commerce s'est soldée en notre faveur; mais il ne faut pas perdre de vue qu'une partie substantielle de nos exportations est comprise sous l'article de munitions de guerre, et tous nous faisons des vœux afin qu'il disparaisse au plus tôt de notre bilan avec le retour de la paix.

Lorsque cet article d'exportation sera disparu de notre bilan, il faut que nous le rem-

placions par d'autres articles d'exportation, qui devront être des produits naturels. Si nous tenons compte de la nature de nos ressources et du caratère de la population du pays, nous pouvons avoir la certitude, que l'augmentation de notre production se continuera après la fin du conflit actuel.

En attendant, si nous voulons faire honneur à nos engagements, tous nos efforts doivent tendre à l'économie et à l'augmentation de la production.

Depuis dix ans et plus, des sommes considérables ont été dépensées pour améliorer notre système de transport par rail. Nous avans donné aux constructeurs de voies ferrées toute l'aide qu'il nous était possible. Des observateurs consciencieux, dont l'opinion n'est pas à négliger, prétendent que de grandes erreurs ont été commises et que des sommes considérables ont été inutilement dépensées dans la construction d'une partie de notre réseau de chemin de fer. Ils disent que, dans certaines parties du pays, les voies ferrées ont été multipliées sans nécessité et, à mon point de vue, les faits ne semblent pas leur donner tort. Il est incontestable que nos gouvernants ont montré trop de libéralité sous ce rapport. D'un autre côté, je suppose qu'il est impossible de mener une grande entreprise à bonne fin sans avoir une certaine somme de gaspillage à déplorer.

L'excuse, sinon la raison, que l'on donne pour expliquer les sommes considérables données et prêtées aux compagnies de chemins de fer, c'est que la production du pays et surtout celle de l'Ouest devait être augmentée. Les province de l'Est ont largement profité de cette politique de construction intensive, pratiquée depuis dix ans et plus, mais c'est tout le Canada, même les régions les plus éloignées et presque inaccessibles qui ont fourni les deniers nécessaires à la mise à exécution de ce projet, pour donner plus de facilité de transport et favoriser ainsi directement la classe agricole. Je crois donc le moment bien choisi pour appeler l'attention du gouvernement et de la Chambre sur la nécessité de s'occuper activement du développement de l'importante industrie de la pêche.

Je n'oublie pas ce qui a été fait dans cette voie, par le passé. Cette industrie a été encouragée de deux manières: par un tarif protecteur et par une augmentation des facilités de transport. En dépit de l'aide donnée par le Gouvernement pour l'expédition du poisson frais et en dépit de la forte augmentation dans les quantités expédiées à Montréal, les compagnies de chemins de fer n'ont pas abaissé leurs tarifs. Le coût du transport, pour le poisson expédié en petite quantité, me paraît trop élevé et empêche les marchands de détail de faire un commerce rémunérateur, à moins d'exiger des prix exhorbitants des consommateurs. Avec une bonne organisation et des taux raisonnables le marchand de détail devrait pouvoir vendre la morue et l'aiglefin à 8 cents la livre et réaliser un profit raisonnable.

L'honorable député de Guysborough (M. Sinclair) et quelques autres de nos honorables collègues ont, à plusieurs reprises, demandé l'établissement d'un service de bateaux à vapeur pour le transport des produits de nos pêcheries sur les marchés étrangers. Mon honorable ami, avec sa connaissance approfondie des affaires, comprend les avantages qu'il y aurait à confier ce service à l'initiative privée, si la chose était possible. Il admettra certainement avec moi que si des particuliers pouvaient être amenés à se charger de cette entreprise, elle donnerait de meilleurs résultats que si le Gouvernement en prenait lui-même la direction.

M. LAW: Mon honorable ami me pardonnera si je l'interromps. Je n'ai pas demandé l'établissement d'un service de bateaux à vapeur par l'Etat. Si c'est ce que mon honorable ami a compris des remarques que j'ai faites, ce n'est certainement pas ce que j'ai voulu laisser entendre. Mon idée est que le Gouvernement devrait accorder une subvention qui permettrait à l'initiative privée d'établir un service de navires rapides entre l'est de la Nouvelle-Ecosse et les ports de Boston et de New-York. J'aimerais à savoir si mon honorable ami est en fayeur de cette proposition.

M. McCURDY: L'arrangement que je préfererais serait celui qui permettrait à l'initiative privée d'établir un service de navires rapides, avec des installations frigorifiques, entre les principaux ports de production de la Nouvelle-Ecosse et les marchés étrangers, sans aucune charge pour l'Etat. Le projet dont j'ai parlé ne comportait aucune subvention; malheureusement, la guerre est survenue et le projet a été retardé, mais on m'assure qu'il n'est pas définitivement abandonné. Il convient de féliciter les initiateurs de leur esprit d'entreprise. Quand le service sera en exploitation, il ne manquera pas d'exciter un vif intérêt et si l'expérience est heureuse mon honorable ami constatera que dans son comté, comme dans toutes les

autres parties de la province, l'industrie de la pêche en retirera de grands avantages.

Connaissant le vif intérêt que le ministre du Service naval a toujours porté à l'importante industrie de la pêche, qui relève directement de son ministère, je n'ai aucun doute qu'il se montrera favorable à la proposition de l'honorable député de Digby et qu'il mettra tous les rouages administratifs de son département à la disposition de la commission chargée d'instruire l'enquête.

M. DUGALD STEWART (Lunenburg): Monsieur l'Orateur, représentant une circonscription où le commerce du poisson a une importance vitale, je considère que je dois à mes commettants d'appuyer de quelques mots le projet de résolution déposé par l'honorable député de Digby (M. Jameson).

Je tiens tout d'abord à féliciter mon honorable ami sur son retour à la santé. Durant la majeure partie de la dernière session, son siège à la Chambre resta inoccupé, et depuis ce temps-là il a dû faire un long séjour à l'hôpital où la maladie l'avait cloué sur un lit de souffrance. Si agréable que soit l'entourage que l'on trouve à l'hôpital, si délicates que soient les attentions des personnes qui se dévouent au soin des malades, tout cela ne saurait dédommager de la perte de la santé ni étouffer chez l'homme actif le désir de se rétablir pour se remettre à l'œuvre.

Le présent projet de résolution amène sur le tapis un problème aussi vaste qu'il est important: celui du transport et de l'écoulement du poisson. C'est parce que ce problème est vaste et important, parce que la solution en est peut-être fort épineuse qu'il y a lieu de le mettre à l'étude à bref délai et que l'effort qu'il demande doit avoir de l'attrait pour nous.

Le représentant de Digby et l'honorable collègue qui a pris la parole après lui ont fourni à la Chambre de précieux renseignements qu'ils ont fait consigner aux "Débats." Je ne veux point faire perdre de temps à la Chambre en revenant sur les données dont on nous a déjà fait part ou en cherchant à les compléter. On en a dit assez, si toutefois il était nécessaire de le faire, pour démontrer qu'il y a lieu de faire droit à la demande que comporte le projet de résolution.

Je profiterai de l'occasion pour rappeler que ma circonscription est bordée par une longue côte et habitée par des citoyens économes et industrieux qui, pour la plupart, exploitent l'industrie de la pêche ou y sont intéressés de quelque manière. En nulle autre partie du Canada on ne saurait trouver, toutes choses égales d'ailleurs, de population plus prospère, plus contente et plus heureuse. De toutes les villes, de tous les villages et établissements dont les habitants s'occupent presque uniquement et exclusivement des choses de la pêche, il n'en est peut-être pas au monde où le bien-être et l'économie se manifestent de façon aussi éclatante u'au sein de la population de pêcheurs du comté de Lunenburg. Leur prospérité, ils ne la doivent pas tant à ce qu'ils ont su gagner ce qu'ils possèdent qu'à la pratique de l'économie. Si l'exploitation de leur industrie leur a apporté le bien-être, ils n'en sont pas moins dignes d'intérêt, et ils sauront apprécier comme il convient tout ce que la Chambre ou l'un de ses comités pourra accomplir pour leur assurer une meilleure rémunération de leur labeur.

Pas n'était besoin de nous dire que le poisson constitue un excellent article d'alimentation. Aux termes du projet de résolution, la chair en est "très nutritive et fort agréable au goût". Qu'elle soit nutritive, c'est certain: la chose ne souffre pas même de discussion. Si on ne sait ni la conserver, ni la faire cuire ni la servir, ce n'est pas la faute du poisson. Il n'est point d'aliment qui se gâte aussi rapidement que le poisson; il n'en est point qu'il faille écouler plus rapidement et dont la manutention exige plus de soin.

Autrefois, à l'époque où ils n'avaient pas à leur portée de débouchés suffisants et où ils manquaient des moyens de faire transporter rapidement leurs produits sur les marchés lointains, les pêcheurs étaient obligés de recourir à certaines méthodes de conservation; ils conservaient le poisson soit en le salant, soit en le faisant sécher en plein air, soit en le fumant. Qu'il me soit permis de faire observer ici que nombre de gens ignorent quels plats savoureux on peut apprêter avec le poisson ainsi conservé, quel succulent déjeûner constitue un bon hareng salé ou un morceau d'aigrefin cuisiné par une main habile. Autrefois dédaignée dans notre propre province, la morue séchée est devenue un mets de luxe que recherchent les palais les plus délicats. Le poisson préparé comme je viens de dire se conserve longtemps. Par conséquent, le pêcheur qui prépare ainsi le poisson et la personne qui se charge de le vendre n'ont pas absolument besoin d'un écoulement immédiat.

C'est dans le transport et la vente du poisson qu'il importe surtout d'apporter

beaucoup de diligence et de soin. On peut, il est vrai, en prévenir la décomposition par la congélation; mais tous les aliments qui passent par quelque procédé de réfrigération perdent beaucoup de leur saveur.

En refroidissant le poisson au moyen de la glace, on pourrait le conserver durant tout le transport du littoral aux villes de l'intérieur, si l'on fournit des avantages de transport rapide. Le Gouvernement a fait beaucoup dans le but d'aider au transport du poisson frais. Peut-être sera-t-il à propos de faire plus. Il sera peut-être possible de conseiller de meilleures méthodes de distribution qui se recommanderont à l'étude du comité auquel cette question a été référée. Je sais que l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen) est favorable à cette idée, et je crois que le Gouvernement est prêt à écouter tous les conseils qu'on peut lui communiquer et de faire tout ce qui est raisonnable en vue d'activer le développement de ce qui devrait constituer un commerce considérable au pays.

Ce que nous devons faire, c'est d'unir le plus étroitement possible les hardis pêcheurs de notre littoral et les habitants affamés des parties centrales du Canada et, à cette fin, de diminuer à leur minimum tous les frais indispensables de transport et d'échange et de faire disparaître tous les frais inutiles, et de donner au producteur tout ce qui lui revient de son travail, et au consommateur tout ce qu'il reçoit en retour de son argent. Voilà, si je comprends bien, la fin et le but de cette résolution que je suis très heureux d'appuyer.

M. B. B. LAW (Yarmouth): J'ai noté avec beaucoup de regret, depuis le temps que j'ai le privilège de siéger en cette Chambre, que chaque fois qu'un débat s'est engagé sur la question de notre industrie des pêcheries, le nombre des députés qui sont restés ici a toujours été très restreint. J'espère, monsieur l'Orateur, que ce fait ne compense pas le manque d'énergie qui a caractérisé certaines discussions qui ont eu lieu, en cette Chambre. La question que l'honorable représentant de Digby (M. Jameson) a soulevée, en cette enceinte, m'intéresse au plus haut point. Lorsque la question de marchés plus étendus s'est trouvée soumise au pays, en 1911, il eût été de mise pour les honorables députés de Digby, de Shelburne et Queen et de Lunenburg d'exercer leur influence afin de permettre à la population du pays de jouir des avantages de la réciprocité.

[M. Dugald Stewart.]

Nous aidons tout le temps le cultivateur, accomplissant pour lui des choses qui ont certainement leur raison d'être, je n'hésite pas à le dire, mais on n'a presque rien fait pour le pêcheur hardi et vigoureux. Le comté d'Yarmouth compte un grand nombre de pêcheurs. J'ai l'honneur de représenter l'une des divisions les plus considérables à ce point de vue, qu'il y ait dans la province de la Nouvelle-Ecosse. Il m'est arrivé, aujourd'hui, d'avoir quelques chiffres—non en vue de ce débat, certes—qui indiquent le volume des importations et des exportations qui sont passées dans le port de Yarmouth durant l'année 1915. Les importations totales au port de Yarmouth ont représenté une valeur de $774,211 et la valeur des exportations de ce port s'est chiffrée à $2,141,389, ce qui démontre clairement que nous avons la balance du commerce en notre faveur, en ce qui concerne Yarmouth et les comtés qui s'étendent à l'ouest de Yarmouth. Nos exportations consistent surtout en poisson, et j'aimerais inscrire au hansard les chiffres suivants:

| Exportations. | |
|---|---|
| Morue, fraîche, séchée, en conserve.. | $ 570,204 |
| Maquereau, frais, en conserve..... | 157,119 |
| Flétan, frais..... | 47,716 |
| Hareng, en conserve, fumé..... | 49,112 |
| Poisson de mer, autre, frais, en conserve ..... | 90,671 |
| Homard, frais, en boîte..... | 705,271 |
| Saumon, frais..... | 27,053 |
| Huile de morue..... | 8,525 |
| Langues et filets..... | 19,740 |

Ce qui fait un grand total d'exportation de poisson et de produits du poisson du port de Yarmouth, au cours de l'année dernière, représentant la somme de $1,668,111, soit le quart des exportations totales de poisson de la province de la Nouvelle-Ecosse. Je ne puis comprendre pourquoi la présente administration et les honorables députés qui l'appuient redoutent autant le marché des Etats-Unis. Je suis convaincu que si l'on enlevait aux pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse occidentale le marché des Etats-Unis, 75 sinon 90 pour 100 de ces pêcheurs se trouveraient forcés d'abandonner cette industrie. Nous qui habitons la partie occidentale de la Nouvelle-Ecosse, particulièrement au port de Yarmouth, possédons un service quotidien de bateaux durant l'été entre ce port et celui de Boston qui est le meilleur marché au poisson de l'Amérique du Nord. Nos pêcheurs y peuvent obtenir le prix le plus élevé du marché pour leur poisson et si la réciprocité l'avait emporté, en 1911,—ce qui, à mon sens, aurait dû avoir lieu—tous nos pêcheurs obtiendraient maintenant des prix plus élevés que ceux qu'ils

reçoivent pour leur poisson. Une grande partie des exportations du port d'Yarmouth consiste en morue désossées et les Etats-Unis imposent un droit de trois quarts de cent par livre sur ce poisson et ce droit se trouve à diminuer d'autant les bénéfices de nos pêcheurs.

Je regrette de dire que le sort des pêcheurs est loin de s'améliorer avec les années. J'ai été chagrin d'apprendre, il y a quelques jours à peine, que le prix de la corde avait été porté à 20 cents la livre et que le prix de la gazoline avait augmenté considérablement; il est probable que cette hausse sera bientôt plus sensible encore. En perspective de tout cela, nos pêcheurs, j'en suis certain, ne peuvent s'attendre à retirer dans l'avenir des profits aussi forts que l'ont été ceux qu'ils ont réalisés dans le passé, à moins que le Gouvernement ne fasse quelque chose pour eux.

Je ne crois pas que l'honorable député de Lunenburg ait proposé aucun moyen pour améliorer le sort du pêcheur, à part celui qu'il mentionne, à savoir qu'il est important que le pêcheur puisse faire parvenir son poisson aussi vite que possible au consommateur. La meilleure manière dont ce but pourrait être atteint, et qui donnerait satisfaction aux électeurs de mon honorable ami de Shelburne et de mon honorable ami de Digby, de même qu'à ceux de mon comté comme de toute la côte, serait pour le Gouvernement d'établir une ligne entre Boston et Yarmouth, de bateaux munis de bons compartiments réfrigérants. Ce projet a été discuté assez longuement l'année dernière, mais je regrette de dire que jusqu'à présent on n'a encore rien fait. La réalisation de ce plan aiderait certainement beaucoup les pêcheurs.

Un autre moyen par lequel on pourrait aider les pêcheurs, serait de leur donner une prime quelconque. Il n'y a pas une industrie au monde qui est entourée d'autant de dangers et de misères que celle de la pêche.

Dans mon comté les pêcheurs exploitent en grand l'industrie des homards vivants, ainsi qu'on peut le constater par les chiffres que j'ai donnés à la Chambre. Cette pêche se fait entre le 15 septembre et le 15 juillet, de sorte qu'elle occupe tout l'hiver. Ceux qui la font sont donc exposés tous les jours aux tempêtes, aux froids, aux accidents et souvent à la mort. Si le ministre de la Marine et des Pêcheries et les fonctionnaires de son ministère peuvent trouver quelques moyens de diminuer les difficultés et alléger les souffrances des pêcheurs, ces derniers leur en auront certainement de la reconnaissance.

Je ne désapprouve pas la motion proposée par mon honorable ami de Digby, et si l'on peut gagner quelque chose pour les pêcheurs en la soumettant au comité, j'y consens de tout cœur. Je regrette, toutefois, d'avoir à exprimer la crainte que mon honorable ami ne commence par le mauvais bout, à moins que le comité n'aborde la question de l'entrée libre du poisson sur le marché des Etats-Unis qui est le marché naturel. Si nous ne l'avions pas, l'industrie du poisson dans la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse disparaîtrait entièrement et nous n'aurions guère l'espoir de grands résultats.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

M. A. K. MACLEAN (Halifax): Monsieur l'Orateur, je n'ai que quelques mots à dire sur la proposition de l'honorable député de Digby (M. Jameson) et je crains que je vais désappointer mon honorable ami d'Algoma (M. Boyce) si la façon dont il m'a accueilli indique qu'il s'attend à un long ou instructif discours de ma part.

Evidemment, j'approuve de tout cœur les observations de l'honorable député de Digby, et si cette courte discussion a pour effet d'aider de quelque façon à l'industrie de la pêche, la Chambre, j'en suis sûr, en accordera le mérite à mon honorable ami qui l'a saisi de la question.

Le texte du projet de résolution nous indique assez clairement que le sujet que nous avons à discuter est la cause de la différence dans le prix du poisson entre le point de production et le point de consommation dans les limites du marché domestique, je suppose, qui est le Canada. Si c'est là ce que l'honorable député désire que nous discutions, je lui dirai qu'il est d'une nature un peu abstraite et compliquée, et que pour le discuter d'une façon utile, il faudrait posséder une connaissance très étendue du commerce de poisson; il faudrait connaître, par exemple, combien en coûtent la pêche, la préparation, les moyens de le mettre sur le marché, et savoir également jusqu'à un certain point les goûts du consommateur. Mais l'honorable député de Digby et celui qui l'a suivi ont borné presque entièrement leurs remarques au commerce de poisson frais et à ce qu'il en coûte pour le transporter sur le marché, et j'en conclus nécessairement que l'honorable député de Digby n'avait que ces deux côtés de la question en vue lorsqu'il a déposé son

projet de résolution. Je me bornerai donc moi-même à ces deux aspects de la question dans les quelques remarques que j'ai à faire.

La vente et le transport du poisson offrent plusieurs points à considérer et il est très difficile de préciser la cause de leur insuccès. Elle peut se trouver, par exemple, dans un procédé de pêche défectueux, ou la faute peut venir de l'expéditeur du poisson, ou encore chez ceux qui le transportent aux marchés et le mettent en vente. Il peut en dépendre aussi des clients auxquels on s'adresse, qui ne sont peut-être pas de grands consommateurs de poisson.

Le commerce domestique de poisson au Canada est, naturellement, en grande partie le commerce du poisson frais. Dans les Provinces maritimes nous faisons surtout le commerce du poisson salé.

Nous nous livrons à ce genre de commerce depuis de longues années et l'on nous trouve sur tous les marchés du monde. Comme c'est surtout le poisson salé qui a fait l'objet de notre attention, nous ne sommes pas aussi bien renseignés sur le commerce du poisson frais. A la Colombie-Anglaise, c'est, dans une large mesure, du poisson frais et du poisson en conserve que l'on s'occupe. Dans le fait, à l'exception des Provinces maritimes, le reste du Canada fait, dans de considérables proportions, le commerce du poisson frais. Dans les Provinces maritimes, jusqu'à ces années dernières du moins, on ne faisait que le commerce du poisson salé, ou à peu près.

Le commerce du poisson frais ne présente aucune difficulté, non seulement au Canada, mais aussi aux Etats-Unis. Il est nécesaire, par exemple, que l'approvisionnement soit régulier et que le transport, fait avec régularité, coûte assez peu cher. La vente du poisson frais subit plus aisément les influences atmosphériques que celle du poisson salé. Ceux qui ont quelque connaissance du commerce de poisson frais savent très bien qu'il est beaucoup plus hasardeux que le commerce du poisson salé ou fumé. Ce commerce de poisson frais présente au Canada d'autres difficultés, particulirement dues à l'état de choses qui existe dans ce pays. En premier lieu, la population y est peu nombreuse et fort dispersée. Sous ce rapport nous sommes, par suite, dans une position beaucoup plus désavantageuse que ceux qui se livrent à ce commerce aux Etats-Unis, Boston, par exemple, est peut-être le port le plus important de l'Amérique du Nord, ou même du monde, quant au poisson, et il a, pour le poisson frais, un avantage énorme sur n'importe quel port du Canada. S'il y a à Boston surabondance après que cette ville et les lieux circonvoisins se trouvent approvisionnés, les marchands peuvent sans peine vendre cet excédent aux villes des états de Massachusetts, de New-Hampshire et de Vermont, où ils trouvent une nombreuse clientèle. S'ils ne peuvent disposer là de cet excédent, ils leur reste Montréal, malgré les droits à payer.

Ce sont là les raisons pour lesquelles le commerce du poisson frais présente aux Etats-Unis des avantages que n'ont pas ceux qui se livrent à ce commerce sur nos bords. J'ai plus d'une fois entendu dire par des marchands du Canada que les Canadiens, par tête, ne consomment pas autant de poisson que le peuple américain, et je crains que cela ne soit un peu vrai. Je ne saurais dire quelle en est la raison. J'imagine toutefois que, le Canada étant en général un pays froid, on n'y a pas le même appétit de poisson que les pays tempérés.

Mon honorable ami de Guysborough trouve que le ministre de la Marine et des Pêcheries a eu tort d'assigner à la section navale de ce ministère l'administration des pêcheries. C'est là une chose que j'ignorais. J'ai toujours cru que l'on avait confié à ce ministère du Service naval la seule administration des navires appartenant à l'Etat. Sur ce point je suis d'accord avec l'honorable député de Guysborough. Faire administrer les pêcheries par le Service naval peut donner lieu à des risées et à des moqueries. Je ne veux pas dire que l'administration des pêcheries ait souffert du fait d'avoir été mise sous la direction du Service naval, mais cela me paraît quelque peu absurbe et doit prêter plus ou moins à rire. J'approuve absolument la publication du petit livre qui traite de la valeur du poisson comme aliment; mais je crois qu'on l'a rendu moins utile en annonçant que c'est la section navale qui l'a publié. Il n'existe, en effet, aucun rapport entre l'administration des pêcheries et l'administration des affaires navales. C'est ce que je crois avoir déjà mentionné l'année dernière à la Chambre, ou, plutôt, j'en ai parlé au ministre privément. J'ai oublié les raisons pour lesquelles il m'a dit que l'on avait agi de la sorte. Je ne fais point ces remarques dans un but de censure, et je mettrai fin à mes observations sur ce sujet en priant de nouveau le ministre de bien vouloir rendre à la section des pêcheries l'administration des pêches.

Je crois que le pays peut raisonnablement se plaindre de ce que le ministère de la Marine et des Pêcheries fait ou ne fait pas

relativement aux pêcheurs. Je ne blâme pas plus le Gouvernement actuel que celui qui l'a précédé, attendu que jamais l'administration des pêcheries au Canada n'a été menée d'une façon vigoureuse, intelligente et scientifique. Le personnel de ce ministère semble se préoccuper uniquement d'affaires administratives, à de simples écritures. On n'y fait que bien peu de recherches, bien peu de travaux scientifiques.

Les fonctions du professeur Prince se rattachent à des travaux scientifiques, et cependant depuis nombre d'années, il lui a fallu sacrifier des heures précieuses à des travaux spéciaux qu'on lui a assignés. A titre d'homme de science, son travail au bureau devrait être scientifique et il aurait fallu confier à d'autres fonctionnaires les travaux supplémentaires dont on l'a chargé, depuis quelques années. Le transport et le marché du poisson sont des questions qu'on néglige absolument ou à peu près au département. Le ministère ne s'occupe guère de la publication de brochures dans le but de renseigner le public sur l'usage du poisson comme aliment ou touchant les modes d'emploi ou de vente. Tout est abandonné à l'effort individuel, chose que d'ordinaire, je juge digne d'approbation; mais il me semble que si le département faisait preuve d'un esprit plus agressif et plus moderne dans la gestion des affaires des pêcheries, le pays en bénéficierait bien davantage. Je ne voudrais pas que le ministre interprétât ces paroles comme une attaque dirigée contre sa propre gestion ou contre le Gouvernement actuel pas plus que contre d'anciens titulaires de ce ministère ou des gouvernements précédents. A mon sens, il y a ample matière à réforme et à progrès dans l'administration de nos pêcheries.

Mon honorable collègue de Shelburne-et-Queen (M. McCurdy) nous a dit combien il importe d'imprimer un plus vif essor à la production de nos pêcheries. Sans doute, toute richesse, produit de la mer, est aussi précieuse que celles résultant des industries agricole, minière, forestière ou manufacturière. Il y a pourtant cette différence à souligner ici, toute au bénéfice de nos pêcheries: c'est que la source d'approvisionnement n'est nullement diminuée, apparemment, par la capture annuelle. En outre, la préparation et la culture de la source d'approvisionnement, ne nécessite aucune dépense de capital ou de main d'œuvre, tandis que, en matière d'agriculture, le producteur doit consacrer beaucoup d'argent et de temps à la culture, pour s'assurer un bon rendement. Il faut, toutefois, en convenir, l'accroissement de la production des pêcheries au Canada est, dans une large mesure, subordonnée à la possibilité de trouver un marché pour le poisson. Nous ne saurions compter sur un important développement des produits de la pêche, en nous adressant uniquement au marché national. A mon avis, il n'y a pas lieu de s'attendre d'ici à quinze ou vingt ans, à un accroissement de notre consommation domestique des produits de la pêche qui provoque un puissant développement de la production de nos pêcheries. En 1911, lorsque la question des marchés du poisson primait tout le reste, mon honorable collègue de Shelburne-et-Queen prétendit que les marchés canadiens avaient plus d'importance pour le pêcheur canadien que les marchés des Etats-Unis. A moins d'obtenir un plus vaste marché aux Etats-Unis, on ne saurait compter sur un important développement du produit de nos pêcheries. Quelques produits de la pêche bénéficient aujourd'hui de la franchise douanière sur le marché voisin, tandis que d'autres acquittent une minime taxe douanière. Nous l'emportons sur nos voisins des Etats-Unis en matière de production, et le libre accès à leur marché nous permettrait facilement de concurrencer les producteurs de leur pays. J'incline donc à me ranger à l'avis de l'honorable député de Guysborough, d'encourager, si faire se peut, l'exportation du poisson sur le marché des Etats-Unis et ici je me place surtout au point de vue des Provinces maritimes en aidant à la création d'un service de vapeur entre ces provinces et les Etats-Unis.

(M. E. N. RHODES prend ici pour la première fois le fauteuil, à titre d'orateur suppléant).

M. MACLEAN (poursuivant) : Monsieur l'Orateur suppléant, il serait convenable de vous présenter nos cordiales félicitations à l'occasion de votre première apparition au fauteuil présidentiel. Vos collègues de la Nouvelle-Ecosse sont infiniment heureux de la distinction qui vous a été conférée et j'en ai la conviction, vous vous acquitterez avec honneur de vos fonctions.

Je disais donc qu'on pouvait établir, au moyen d'une subvention d'un chiffre minime mais suffisant un service de vapeurs, pour le transport du poisson entre les Provinces maritimes et les Etats-Unis. Ce serait d'un incalculable avantage pour les intérêts de la Nouvelle-Ecosse comme l'a observé, cette après-midi, l'honorable député de Guysborough—et je me range à son avis —le marché des Etats-Unis seul rend possible l'industrie de la pêche dans les Pro-

vinces maritimes. Ce serait en pure perte que nous parlerions de développer nos marchés nationaux, s'il nous était impossible d'exploiter cette industrie aussi en grand qu'aujourd'hui, et cette exploitation n'est rendue possible que par l'accès au marché des Etats-Unis, le plus vaste de nos marchés, notre exportation de poisson au pays voisin s'élevant à des mllions de dollars. D'accord en cela avec mon collègue de Guysborough, je vois, toujours d'un bon œil le développement de l'industrie par l'initiative privée; il me répugne de voir l'Etat prêter son concours financier à une industrie quelconque, quand cette industrie peut se passer d'aide.

Si une augmentation notable pouvait se produire dans le commerce d'exportation du poisson frais des Provinces maritimes, par l'octroi d'une subvention à une ligne de navires qui desservirait un certain nombre de ports, j'appuierais avec plaisir tout ce que l'on pourrait faire dans ce sens. D'une façon indirecte ce serait avantageux pour les consommateurs de poisson au Canada, parce que cela permettrait d'expédier le poisson beaucoup plus rapidement et à bien meilleur marché sur les centres intérieurs de la vente. Notre pêche serait plus abondante et il y aurait en tout temps un surplus dont on pourrait disposer d'une façon satisfaisante sur le marché domestique.

Je ne désire pas dire autre chose à propos de la résolution de l'honorable député de Digby, sauf que je suis cordialement d'accord avec lui sur ce point et j'espère qu'on pourra recueillir quelques avantages du renvoi de sa résolution au comité des pêcheries où elle sera prise en considération.

M. D. D. McKENZIE (Cap-Breton-Nord et Victoria): Comme le comté que je représente a de grands intérets dans les pêcheries, j'aimerais à ajouter quelques mots en faveur de la résolution qui a été présentée par l'honorable député de Digby (M. Jameson). Avant d'entrer dans mon sujet, permettez-moi de me joindre à l'honorable député d'Halifax (M. Maclean) pour vous féliciter, monsieur l'Orateur suppléant, de votre élévation à la position que vous occupez, j'emprunte les paroles, les sentiments, les espoirs et les aspirations de l'honorable député d'Halifax au sujet de votre nomination à cette charge que vous occupez, j'en ai l'assurance, avec honneur et dignité.

Je suis enchanté que l'honorable député de Digby ait présenté cette motion, parce qu'elle nous donne la possibilité de discuter la question des pêcheries, ce qui ne nous est pas permis souvent et le sujet est bien digne pourtant de notre attention comme on l'a dit, une des choses essentielles pour réussir dans l'industrie de la pêche, c'est d'avoir un système efficace pour l'apport du poisson dans les centres d'expédition et un transport rapide sur les marchés. C'est très bien de parler d'avoir des navires circulant le long des rivages des comtés du Cap-Breton, de Guysborough et d'Halifax et touchant à différents centres pour recueillir le poisson, puis le mener à Halifax, pour être expédié à Boston ou à New-York; mais un tel système doit nécessairement être lent. J'estime que nous devrions pouvoir compter sur les chemins de fer pour faire une collecte rapide du poisson. Nous avons maintenant un chemin de fer qui circule le long du rivage d'Halifax à Yarmouth et je crois qu'il y a une ligne qui dessert la vallée jusqu'à Yarmouth. Les trains sur ces voies recueillent le poisson aux différentes gares et le dirigent sur un de ces ports d'où on l'expédie à Boston ou à New-York. Si les quelques lacunes qui existent dans nos lignes de chemins de fer étaient comblées de façon à permettre d'avoir un service de chemin de fer pour chaque centre de pêche, alors les trains pourraient recueillir le poisson chaque matin et le diriger sur Halifax ou Yarmouth d'où il serait transporté sur le marché américain qui est, après tout, suivant moi, notre marché naturel pour le poisson.

Il y a deux moyens, pour le ministre de la Marine et des Pêcheries, d'aider puissamment les pêcheries. Le premier est de persuader à son collègue le ministre des Travaux publics (M. Rogers) d'améliorer encore les ports le long de nos côtes. Ils l'ont été déjà beaucoup en ces dernières années et nos pêcheurs en ont profité, mais il y a encore des améliorations à faire. En raison de l'agrandissement de nos ports, les pêcheurs ont pu employer de plus grands bateaux et par suite pêcher beaucoup plus de poisson. Ils ont pu ainsi attirer l'attention sur le marché de Boston et de grands marchands de cette ville envoient maintenant des agents parmi nos pêcheurs pour acheter leur poisson et il en résulte un énorme avantage pour nos hommes. Un nouvel agrandissement et des ameliorations plus nombreuses dans nos ports, permettraient à nos pêcheurs de faire une concurrence plus active aux Américains qui vont à la pêche avec de plus grands navires et sont outillés avec des machines auxiliaires à gazoline, qu'ils peuvent utiliser par suite des bons ports qu'ils ont aux Etats-Unis. Si nos pêcheurs avaient d'aussi bons ports, ils pourraient employer le même genre de

bateaux et ainsi faire des pêches plus abondantes. J'insisterai donc très fortement auprès de l'honorable ministre des Travaux publics pour qu'il continue ce bon travail de l'amélioration des ports.

Mon deuxième conseil est, je crois, nouveau. Dans quelques régions de Cap-Breton, il y a des pêcheurs qui ne possèdent en réalité pas de terre. Un grand nombre d'entre eux viennent de Terre-Neuve où ils ont été occupés toute leur vie aux pêcheries. Quand ces gens sont arrivés en Nouvelle-Ecosse, ils trouvèrent déjà occupé tout le terrain qui aurait pu être utilisé comme emplacement pour la pêche. Les compagnies de pêche ne veulent pas se départir de leur terre et ces pêcheurs se tassent sur le rivage, je pourrais dire qu'ils piétinent la grève pour essayer d'obtenir une place où ils peuvent se livrer aux opérations de la pêche. Je conseillerais au ministre d'obtenir la possibilité d'exproprier ces terres aux endroits nécessaires pour que ces gens puissent avoir la possibilité de se livrer convenablement à leurs opérations de pêche.

Je ne vais pas jusqu'à dire que le ministre devrait leur octroyer des terres gratuitement, mais il y va de l'intérêt public que l'on encourage ces gens à exercer leur industrie; or, la chose leur devient pour ainsi dire impossible, à moins qu'ils ne possèdent un peu de terre.

Comme je l'ai déjà dit, ces hommes viennent de Terre-Neuve. Ce sont des marins vigoureux et intrépides; ils appartiennent à la même catégorie que ces marins de Terre-Neuve qui, lorsqu'a sonné l'heure du péril pour l'empire, ont laissé là leurs occupations et sont retournés en grand nombre en Angleterre, afin de s'enrôler dans les rangs des marins britanniques.

Si nous les encourageons quelque peu de la façon que je viens de suggérer, nous obtiendrons non seulement d'augmenter le rendement de nos pêcheries, mais si jamais le clairon sonne l'appel afin d'obtenir des recrues pour la marine impériale, les officiers pourront s'adresser à ces pêcheurs et se procurer les meilleurs marins volontaires qui existent au monde. J'ose espérer que le ministre considèrera cette question de la façon la plus favorable.

M. W. S. LOGGIE (Northumberland) (N.-B.): Monsieur l'Orateur, voulez-vous me permettre tout d'abord de vous offrir mes sincères félicitations à l'occasion de l'honneur qui vous a été conféré par votre élection au poste honorable et responsable d'orateur suppléant de la Chambre.

Si, monsieur l'Orateur, j'affirmais que je connais quelque chose au sujet des pêcheries, on pourrait peut-être me répondre: Vous connaissiez quelque chose relativement à cette question; car tous les jours il se produit de nouvelles améliorations dans notre industrie de la pêche.

On a prétendu dans le temps que, les prix d'expédition étaient bien moins élevés de Portland et de Boston que Halifax à Montréal, de sorte que les marchands de la métropole canadienne et de Toronto, importaient leur poisson de Boston et de Portland. Afin d'obvier à cet obstacle, on décida de venir au secours des exportateurs de poisson du littoral de l'Atlantique, afin qu'ils pussent approvisionner les gros commerçants de Montréal.

On a fait des concessions, et autant que je puis juger, ce n'était que justice. La conséquence de cette nouvelle politique a été que de grandes quantités de poissons des Provinces maritimes ont pris le chemin des marchés de Montréal, Ottawa et Toronto. Je ne saurais dire s'il serait sage dans les meilleurs intérêts de l'industrie des pêcheries, de diminuer également les tarifs de transport à toutes les principales villes de l'intérieur de la Puissance, en tout cas aux villes, qui sont situées dans l'intérieur de Québec et d'Ontario. Si je comprends bien, les concessions qu'a faites le Gouvernement ne s'étendent pas à ces villes de l'intérieur, n'est-ce pas? Une excellente innovation, et qui serait probablement avantageuse aux pêcheries de la côte du Pacifique, ce serait d'accorder des privilèges analogues au poisson qui est expédié dans l'Est.

L'hon. M. HAZEN: C'est ce qui se fait.

M. LOGGIE: Ces privilèges existent pour le poisson expédié de l'Ouest au centre de distribution: Montréal; mais il existe à l'Est de la métropole canadienne d'autres centres de distribution qui ne jouissent nullement de ces concessions.

Toutefois, pour ma part, ce serait retourner en arrière, à mon sens, que de mettre en pratique la suggestion qu'a faite le ministre à Ottawa. Mon plus grand désir serait de voir le ministre adopter l'attitude qu'il y va de l'intérêt de notre industrie de la pêche de continuer les privilèges actuels.

Je puis affirmer à l'honorable ministre que je suis en état d'expédier du saumon gelé de Chatham à Londres en meilleure condition que je ne pourrais le faire par express de Chatham à Montréal.

M. CLARK (Red-Deer): Londres, Angleterre.

M. LOGGIE: Certainement, Londres, Angleterre. Le ministre aimerait sans doute à savoir de quelle manière nous nous y prenons. Voici afin de lui expliquer la chose en peu de mots. D'abord, le saumon ou le poisson gelé, qui est destiné à l'exportation, est emmagasiné dans des boîtes étanches, qui sont placées dans des wagons frigorifiques où l'on a étendu plusieurs tonnes de sel, quarante-huit heures avant d'y déposer le poisson. Le poisson reste dans ces wagons jusqu'au moment où il est embarqué à bord du steamer, disons à Montréal. Pendant toute la traversée, il est déposé dans un compartiment frigorifique où la température est raisonnablement égale jusqu'à l'arrivée à Londres ou à Liverpool, où on le met de nouveau en entrepôt frigorifique. C'est comme cela que le poisson arrive au consommateur en assez bon état. Par les mêmes méthodes on réussit à transporter le saumon de la côte du Pacifique à Londres, où il arrive en excellent état.

D'un autre côté, si le ministre veut bien me le permettre, je lui dirai que, si je désire expédier la même boîte de saumon, disons vers le milieu de janvier, à Ottawa, il faut de toute nécessité que je la place dans un wagon chauffé, ce qui est des plus nuisibles au poisson gelé. Il faut bien que le wagon soit chauffé à une certaine température pour le bien-être de l'employé qui est préposé à la surveillance du wagon; or, le résultat, c'est qu'en moins de vingt-quatre heures, l'huile que contient le saumon, qui est un poisson très riche en huile; car il n'existe pas de meilleur poisson au monde que le saumon de la Restigouche, de la Miramichi et de Gaspé. . .

L'hon. M. HAZEN: Et le saumon du port de Saint-Jean (N.-B.).

M. LOGGIE: J'oubliais de mentionner le saumon du port de Saint-Jean. Donc, au moment où le saumon arrive à Montréal, l'huile est toute sortie du poisson, et vous apercevez une écume blanche sur la peau. Il faut nécessairement que ce poisson soit consommé de suite; car dans cet état-là il laisse déjà à désirer.

Si on pouvait faire disparaître cet inconvénient, si le département des Chemins de fer pouvait obtenir que le wagon des messageries fût partagé en deux de manière à avoir un compartiment froid pour le poisson et un compartiment chauffé, où se tiendrait l'employé de la compagnie, le poisson arriverait à Montréal en parfait état. Cet arrangement n'entraînerait pas de fortes dépenses.

Je comprends que la question présente certaines difficultés, vu l'incertitude concernant les quantités de poisson expédié, mais je persiste à croire que la meilleure manière de transporter le poisson frais en petite quantité, c'est par messagerie, dans un wagon maintenu à une température assez basse. Il me semble qu'il serait assez facile de faire des arrangements de cette nature avec les chemins de fer de l'Etat et les autres lignes. Le Gouvernement devrait être favorable à ce projet, du moins en ce qui concerne les chemins de fer de l'Etat.

L'honorable député d'Halifax semble croire qu'il n'est pas facile d'augmenter considérablement la consommation intérieure du poisson. L'augmentation dans la consommation marchera de pair avec l'accroissement de la population, et sous ce rapport, je n'ai aucune inquiétude. Ce qui m'intéresse pour le moment, c'est de mettre notre poisson de l'Atlantique à la portée de la population actuelle du pays. Je trouve raisonnable de demander que les Canadiens consomment le poisson pris dans les eaux canadiennes et non du poisson pris par des pêcheurs américains et expédié de Portland et de Boston à Montréal et à Toronto. Pour arriver à ce résultat, il faut augmenter les facilités de transport entre notre littoral de l'Atlantique et les consommateurs de l'Intérieur.

Je regrette d'avoir été absent lorsque l'honorable député de Guysborough a parlé en faveur d'un service subventionné entre Canso et Boston. C'est une excellente proposition, mais elle ne répondrait pas entièrement aux besoins du moment, car ce service ne profiterait qu'à une partie du pays, tandis que des arrangements avec les compagnies de messagerie atteindraient toutes les Provinces maritimes.

Si le Gouvernement mettait à exécution une politique qu'il a déjà préconisée; s'il étendait le réseau de l'Intercolonial en acquérant les embranchements qui relient les principaux ports de pêche à la voie principale, il rendrait un énorme service à l'industrie de la pêche et faciliterait considérablement l'écoulement du poisson. Dans ces conditions, l'objet de la résolution de l'honorable député de Digby serait pour ainsi dire atteint. Ce qu'il désire, c'est que le poisson arrive à l'intérieur du pays en parfait état et à un prix raisonnable. Le but est très louable et on peut l'atteindre en fournissant des moyens de transports ra-

pides. Pour des parcours considérables comme, par exemple, entre Montréal et le littoral de l'Atlantique, le poisson frais ne peut être expédié convenablement que par messagerie.

Je ne suis pas absolument convaincu par les explications données par mon honorable ami concernant les prix. Je suis plutôt porté à croire qu'à l'heure présente le poisson est livré aux consommateurs dans les différentes parties du pays à des prix raisonnables. Il n'est pas à ma connaissance qu'on ait exigé des prix exorbitants.

En parlant de l'écart entre le coût de production et le prix payé par les consommateurs, il ne faut pas perdre de vue que le poisson, sous ce rapport, est un produit qui peut être comparé aux légumes. On se rappelle certainement les longues dicussions engagées ici au sujet de la différence entre ce que reçoit le cultivateur et ce que paie le consommateur, pour les légumes. Quiconque a la moindre expérience dans le commerce des légumes ou du poisson frais, dans une ville de quelque importance, se rend compte des dépenses considérables que ce genre de commerce exige. Pour cette raison, je suis porté à croire que la partie de la résolution concernant les prix n'est pas bien fondée. Mon opinion est que le poisson se vend à des prix raisonnables, dans toutes les parties du pays, bien que mon honorable ami affirme que ce sont les prix exagérés qui nuisent à une plus grande consommation de poisson au Canada. Je me ferai un devoir d'appuyer la résolution pour que cette question soit étudiée à fond par un comité spécial.

(A ce moment, le chef des huissiers de la Chambre des communes, M. C. R. Stewart, est entré précipitamment en criant: "La salle de lecture est en feu, que tout le monde sorte immédiatement." La séance fut aussitôt suspendue, sans aucune formalité; les députés, les fonctionnaires et le public des tribunes sortirent en toute hâte et quelques-uns furent presque suffoqués par la fumée. L'incendie qui s'était déclaré dans la salle de lecture, se propagea avec une rapidité extraordinaire et devint bientôt impossible à maîtriser. Ses ravages continuèrent jusqu'au lendemain, entraînant la destruction presque complète du palais législatif et la perte de plusieurs vies.)

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Vendredi, 4 février 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures au Musée Victoria.

### INCENDIE DU PALAIS LEGISLATIF.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Monsieur l'Orateur, c'est dans la sombre atmosphère d'une grande calamité que nous nous réunissons aujourd'hui. Peut-on trop déplorer que le malheureux événement d'hier ait été marqué par des pertes de vies. Nous sommes plongés dans le deuil par la mort d'un collègue dont nous avions entendu la voix à la Chambre quelques heures à peine avant que la catastrophe nous eût forcés de quitter l'enceinte de l'édifice. Pendant nombre d'années, M. Law a été un de mes compagnons dans cette Chambre, et je me fais l'écho du sentiment de tous en exprimant l'appréhension qu'il a probablement péri, hier soir.

C'était un homme d'un caractère affable et sympathique et d'un inlassable dévouement dans l'accomplissement de ses devoirs publics. Se levait-il pour adresser la parole c'est avec attention et intérêt qu'on l'écoutait. Les honorables députés des deux côtés de la Chambre s'associeront, j'en suis sûr, pour offrir à sa famille leurs sympathies les plus profondes et les plus sincères.

Malheureusement, ce n'est pas que la mort de notre collègue que nous pleurons. Deux femmes charmantes et accomplies, les hôtesses de M. l'Orateur des Communes, ont péri. Je n'ai pas eu l'honneur et le plaisir de faire leur connaissance, mais j'imagine quelle est l'étendue de la perte qu'ont subie leurs époux et leurs familles. C'est au nom de la Chambre également que je leur offre mes condoléances les plus vives et les plus sincères dans ce malheur si inattendu et si terrible.

Ce n'est pas tout, hélas! S'il faut se rendre à l'évidence probable, nous présumons qu'un fonctionnaire hautement estimé de la Chambre a aussi disparu dans la catastrophe d'hier soir.

M. Laplante a été nommé greffier adjoint peu de temps après mon entrée au Parlement, et ce n'est pas trop dire que d'affirmer que la Chambre des communes n'a jamais eu un fonctionnaire plus capable, plus actif et plus fidèle. Je suis certain que les deux côtés de la Chambre s'uniront à moi pour offrir leurs plus sincères con-

doléances à sa famille et à ses amis. Sa mort est presque une perte irréparable dans l'organisation effective des travaux de la Chambre.

Il paraîtrait de plus que trois employés de la Chambre ont perdu la vie dans la catastrophe d'hier soir. Je crois qu'ils ont trouvé la mort dans l'accomplissement de leur service pendant qu'ils essayaient d'arrêter les progrès de l'incendie dans le sous-sol de l'édifice. Je n'ai reçu aucun rapport officiel sur leur compte, mais je tiens le récit d'un témoin oculaire qui m'a dit que ces employés avaient été écrasés par l'effondrement du toit, et que marchant en avant d'eux il en avait été séparé par la chute des débris et ne les avait plus revus. Ils ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions, et au moment où ils s'efforçaient d'arrêter les progrès des flammes et prendre toutes les précautions nécessaires pour le salut des députés. Je suis certain que tous les membres de cette Chambre offriront aussi leurs sincères sympathies aux familles de ces victimes.

Il y a maintenant plus de vingt ans que je siégeais sous les voûtes du palais législatif qui vient d'être détruit, et mon très honorable ami le chef de l'opposition double cette période. Cet édifice avait été construit dans les premières années de la Confédération, ou même avant. Dans ses murs ont été discutés et élaborés les grands projets politiques concernant le développement du pays et sa destinée future. C'est dans ce palais législatif aujourd'hui détruit que la parole des grands hommes qui ont fondé la Confédération a retenti, et qu'ils ont rempli leurs devoirs de représentants du peuple depuis la fondation de la Confédération jusqu'à leur mort.

Par la destruction de cet édifice disparaît un grand monument historique. C'est en 1877, je crois, que le compartiment de la tour où était placée la vieille horloge a été terminé prêt à la recevoir. On m'a remis un extrait du rapport du ministère des Travaux publics de cette année-là, dans lequel on raconte que l'on avait terminé dans la tour l'emplacement de l'horloge qui venait de MM. Dent et Compagnie, de Londres, et que la nouvelle bibliothèque avait été achevée et occupée.

La vieille horloge a tenu bon jusqu'au dernier moment; elle a sonné neuf heures, dix heures, onze heures et a fait un brave mais inutile effort pour sonner en entier le coup de minuit. Peu de temps après, tombait la tour elle-même, monument dont la vue dominait Ottawa et le pays d'alentour, et qui pendant de nombreuses années a marqué l'ouverture et la fin des séances de la Chambre.



Je désire donner communication au Parlement d'un message reçu ce matin de Sa Majesté le roi par Son Altesse royale le Gouverneur général, ainsi conçu:

Au duc de Connaught,

Ottawa.

Je suis peiné d'apprendre la destruction déplorable du majestueux édifice qui pendant de nombreuses années a abrité le Parlement du Canada, et que je connais si bien. Veuillez transmettre à vos ministres et au peuple canadien mes regrets sincères à l'occasion de cette grande perte qui les atteint.

George R. et I.

Son Altesse royale le Gouverneur général voudra bien transmettre, au nom du Parlement, du peuple et du gouvernement canadiens, une réponse appropriée au gracieux message de Sa Majesté.

J'ai aussi reçu de Son Altesse royale le Gouverneur général une lettre dont il convient de donner lecture à la Chambre:

Mon cher sir Robert,

Je désire exprimer par votre entremise, aux deux Chambres ma plus vive sympathie pour le terrible malheur d'hier soir qui a causé la destruction presque complète par le feu de l'édifice historique du Parlement.

Je sais que le regret sera universel, non seulement dans le Canada mais dans tout l'empire.

Je déplore les pertes de vie qui, je le crains, se sont produites, et je désire offrir mes plus sincères condoléances aux familles des malheureuses victimes.

Bien sincèrement à vous,

Arthur.

Il sera de mon devoir d'exprimer à Son Altesse royale le Gouverneur général l'appréciation que partagent, j'en suis certain, tous les membres de cette Chambre de la bonté manifestée par Son Altesse dans ce message qu'Elle a bien voulu nous transmettre.

Je donne également lecture à la Chambre d'un télégramme que j'ai reçu, hier soir, du greffier de l'assemblée législative de la province de Saskatchewan:

Sir Robert Borden,

Ottawa.

Monsieur,—Le premier ministre par intérim de la province de Saskatchewan me charge de vous communiquer la résolution suivante adoptée ce soir par l'Assemblée législative:

L'Assemblée législative de la Saskatchewan, apprenant l'affreux malheur qui s'est produit se soir à Ottawa par la destruction de l'édifice du Parlement, désire exprimer à sir Robert Borden, premier ministre du Canada, au nom de la province, le profond regret que ce désastre fait éprouver à chacun de nous.

J'ai eu ensuite l'honneur de recevoir du premier ministre de la province de Québec le message qui suit:

Québec, le 4 février 1916.

Sir Robert Borden,
Premier ministre,
Ottawa.

Nous avons, mes collègues et moi, appris avec un bien vif regret le désastreux incendie qui a causé plusieurs pertes de vie et a détruit l'édifice du Gouvernement. Veuillez accepter nos sincères et profondes sympathies. Pouvons-nous vous être utiles de quelques manière?

Lomer Gouin.

J'ai envoyé les réponses qu'il fallait à chacun de ces messages, et je crois pouvoir exprimer au nom de tous les membres du Parlement, notre haute appréciation de ces témoignages de sympathie.

Nous avons eu plusieurs offres d'assistance de ceux qui ont des édifices à Ottawa. Il nous en a été fait par la compagnie de chemin de fer du Grand-Tronc, par le Collegiate Institute, par le théâtre Dominion, par le révérend docteur Sparling, au nom de l'Eglise méthodiste. Il semble, toutefois, que cet édifice nous offre suffisamment de quoi pourvoir aux besoins immédiats du Parlement.

Pour la gouverne de cette Chambre, je crois devoir donner lecture en outre du texte d'une décision prise ce matin par le conseil, énonçant ce que propose le cabinet en vue d'expédier les affaires du pays.

A Son Altesse Royale,
Le Gouverneur général en conseil.

Ou nom des membres du Gouvernement, le très honorable premier ministre désire exprimer à Votre Altesse Royale le vif regret que leur fait éprouver le soudain et affreux désastre qui a amené hier soir la destruction presque complète de l'édifice du Parlement.

Ils déplorent particulièrement les pertes de vie qui ont été la suite de cet événement malheureux.

La destruction de ce bâtiment historique fait disparaître un monument qui a été élevé avant même la naissance de la Confédération, et la perte de documents nombreux et de grande valeur touchant les travaux du Parlement depuis un demi-siècle est particulièrement malheureuse.

Le temps a manqué jusqu'ici pour une recherche de la cause de l'incendie, encore obscure et incertaine; mais tous les efforts possibles seront faits pour découvrir la vérité.

Il est possible de mettre le musée Victoria en état de recevoir la Chambre des communes et le Sénat, et le ministre des Travaux publics a déjà pris des dispositions à cette fin. Il est proposé que la Chambre des communes se réunisse à l'heure habituelle aujourd'hui dans ce bâtiment. Le ministre des Travaux publics et les membres de la commission de régie interne de la Chambre des communes agiront comme sous-comité du Conseil en vue des arrangements à prendre pour l'installation provisoire du Parlement.

Le tout respectivement soumis à Votre Altesse Royale.

Rodolphe Boudreau.

J'ai voulu me procurer, de ceux qui pouvaient être en mesure de le fournir, un compte rendu qui aurait dès aujourd'hui, renseigné le Parlement sur ce qui s'est passé; mais il a été impossible d'obtenir jusqu'ici un rapport de M. le colonel Sherwood, surintendant de la police fédérale, qui, depuis l'incendie n'a pas eu une minute à lui. J'espère que lundi il sera présenté à cette Chambre un rapport donnant toutes les informations que l'on aura pu recueillir touchant la cause de l'incendie. En attendant, voici un rapport que m'a fait M. le sergent-d'armes à qui je l'avais demandé. Je ne sache point qu'il donne beaucoup de renseignements que ne possède déjà la députation, mais il ne peut pas y avoir de mal à en donner lecture:

Note pour l'information du très honorable premier ministre.

Le feu a commencé dans la salle de lecture de la Chambre des communes; de là il s'est répandu avec une prodigieuse rapidité dans les couloirs de la chambre et par le second étage. Une fumée tellement épaisse et suffoquante a précédé la flamme qu'il a été absolument impossible de combattre l'incendie au dedans. Beaucoup de membres et fonctionnaires de la Chambre n'ont même pas pu prendre leurs chapeaux et leurs pardessus.

Le feu a d'abord détruit la Chambre et ses bureaux, puis il a gagné rapidement la salle du Sénat. Il nous a par suite été laissé bien peu de temps pour sauver quelque chose de cette partie de l'édifice. La masse de la Chambre haute et plusieurs peintures à l'huile de grand prix ont pu être emportées avec quelques meubles; mais je ne saurais dire au juste quels documents ont été sauvés. Bien peu, je le crains, à part ceux qui se trouvaient dans les coffres-forts.

Le feu ayant commencé dans la salle de lecture, avec un vent qui soufflait du nord-ouest, les flammes ont suivi une direction opposée à la bibliothèque, et, quoique celle-ci ait été une ou deux fois grandement menacée, le bâtiment et son contenu ont été épargnés, sauf les dégâts occasionnés par l'eau. Les pompiers, les fonctionnaires de la bibliothèque et la garnison d'Ottawa ont travaillé avec une extrême ardeur, et, avec l'aide des camions automobiles, ils ont pu emporter un grand nombre de volumes, que l'on a déposés dans le garage du gouvernement.

Cette perte totale est due à la rapidité extraordinaire avec laquelle le feu s'est répandu dans les couloirs et les longs corridors dont les plafonds étaient en bois et aussi à la fumée qui a rendu tout à fait impossible à quiconque l'accès dans les parties supérieures de l'édifice. Il se peut que le contenu d'un ou de deux bureaux soit épargné car de l'apparence extérieure des fenêtres une ou deux chambres semble avoir échappé à des dégâts très considérables; mais il est impossible dans le moment actuel de faire aucun examen. La masse d'armes de la Chambre des communes est perdue.

Henry R. Smith.
Sergent-d'armes.

Ottawa, 4 février 1916.

Tous les membres de la Chambre apprendront, j'en suis sûr, avec la plus grande satisfaction le peu de dégâts que la bibliothèque a soufferts. Je crains pourtant que les pertes ne soient un peu plus grandes qu'il n'est relaté dans le rapport du sergent-d'armes, si j'en juge d'après une con-

versation que j'ai eue avec M. Martin Griffin, le bibliothécaire parlementaire, quand je me rendais à la Chambre. Il craignait à ce moment qu'environ 30,000 volumes ne soient détruits ou très sérieusement endommagés.

La soudaineté effrayante de cette catastrophe a dû, j'en suis certain, faire une impression sur chacun des députés qui se trouvaient dans l'intérieur de la chambre quand le feu a éclaté. Ceux qui n'étaient pas présents dans l'édifice auront peine à croire avec quelle extraordinaire rapidité le volume de la fumée et les rafales des flammes ont envahi les couloirs. Quand j'ai enfilé moi-même le corridor qui mène aux salles de la presse, la fumée et les flammes, en masses terribles, roulaient en tourbillons dans le couloir qui conduit à la salle de lecture; et le feu et la fumée semblaient être accompagnés d'une série d'explosions courtes et perçantes qui indiquaient l'ardeur avec laquelle le feu faisait des progrès.

Je sais que beaucoup d'honorables députés de la Chambre l'ont échappé belle et nous sommes très reconnaissants de ce que, grâce à la Providence, les pertes de vie n'aient pas été plus grandes. Quand on songe à tout ce qui aurait pu arriver dans des conditions différentes, quand toutes les galeries sont remplies, nous avons tout lieu de nous féliciter que les malheurs n'aient pas été plus tristes. Il est bon que nous nous joignons au tribut d'éloges exprimé dans le rapport du sergent-d'armes à l'égard des employés de la Chambre, de la police, des pompiers et des troupes qui ont été appelées par le ministre de la Milice et qui ont rendu des services remarquables pendant toute la nuit.

En ce qui touche à nos projets, j'ai déjà expliqué à mon très honorable ami que nous nous proposions d'ajourner les débats jusqu'à lundi et de nous occuper des affaires publiques du Canada, comme de coutume. Il me semble que c'est la meilleure chose que nous puissions faire, surtout parce que nous avons heureusement dans cet édifice une installation plus convenable que je ne l'aurais supposé. Sans doute, non seulement les membres du Gouvernement, mais aussi les députés seront soumis à certains inconvénients dans la considération des affaires publiques, car nous ne pouvons pas tous avoir ici les facilités dont nous jouissions dans ce magnifique édifice qui a été presque complètement détruit la nuit dernière. Mais je crois que nous donnerons un bon exemple de l'esprit de détermination des Canadiens si nous procédons immédiatement à la continuation des affaires publiques, et si nous nous mettons au travail sans retards inutiles.

[Sir Robert Borden.]

Nous ne savons pas encore ce que nous pourrons préparer pour une autre session. J'ai demandé à mon très honorable ami, le leader de l'opposition, de m'accompagner cet après-midi à la nouvelle construction qui est destinée aux Douanes, en vue de voir si en arrêtant les travaux en cours et en modifiant quelque peu l'intérieur de l'édifice pour le moment nous ne pourrions pas trouver là une installation provisoire pour le Parlement jusqu'à ce qu'une construction nouvelle, plus convenable et plus splendide soit érigée sur l'emplacement des édifices historiques occupés par le Parlement pendant tant d'années. J'attire donc l'attention de la Chambre sur notre proposition de continuer avec courage et une nouvelle résolution les travaux qui nous incombent comme représentants du peuple canadien dans le Parlement.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, je donne toute mon approbation à chacune des paroles que le premier ministre vient de prononcer à l'occasion de cette calamité. En vérité, les circonstances qui nous réunissent aujourd'hui sont bien tristes. L'ancien édifice du parlement où nous siégions hier et qui s'était identifié avec la vie du Canada depuis la Confédération n'est plus qu'une masse de ruines. Quelque grandes que soient les pertes matérielles pour chacun des membres du Parlement, pour ceux du temps présent comme pour ceux de la vieille génération qui vivent encore, la perte des existences est encore plus effroyable. Nous nous étions attachés à cet édifice avec tout ce qu'il nous rappelait. Ce sera une perte bien triste surtout pour la population d'Ottawa, parce qu'il faisait partie de l'existence de la communauté et c'était un orgueil pour chaque Canadien arrivant à Ottawa de voir flotter au sommet de la tour majestueuse le drapeau britannique. Le noble édifice sera reconstruit sans perte de temps et nous le reverrons encore bientôt dans sa beauté primitive. Mais que pouvons-nous dire des pertes d'existence.

Nous avions hier parmi nous M. Law, le député de Yarmouth, encore dans la pleine vigueur de la jeunesse et que nous ne reverrons probablement jamais plus en ce monde. Quelques heures avant la catastrophe, il avait pris la parole sur une question très importante. Son cadavre gît maintenant sous cette masse de décombres.

Nous avions au bureau de la Chambre un fonctionnaire qui, pendant près de vingt

ans, a été le dévoué serviteur de la Chambre des communes, un homme dont nous avons tous pu apprécier la courtoisie, le talent, l'activité et la bienveillance. Nous ignorons dans quelle circonstance il a péri, mais nous devons malheureusement renoncer à tout espoir de le revoir vivant.

Que peut-on dire, monsieur l'Orateur, sur la mort de ces deux jeunes femmes, épouses et mères heureuses, radieuses comme l'alouette dans le ciel azuré du matin? Elles étaient pleines de vie; elles étaient au comble du bonheur. Elles éprouvaient la douce jouissance d'être réunies à d'anciens amis occupant maintenant une haute position, et la mort les a prises.

Je n'ai rien à ajouter, si ce n'est pour approuver ce que vient de dire l'honorable premier ministre, concernant la nécessité de continuer sans interruption les affaires du pays. Quand on contemple ce monceau de décombres causé par un accident, on songe involontairement à la destruction de Louvain et de Reims causée, non par un accident, mais par la perversité d'un ennemi cruel. S'il est une détermination que nous devons prendre dans cette catastrophe, c'est celle de poursuivre notre tâche et de faire tout en notre pouvoir pour assurer le châtiment des meurtriers.

## TRANSPORT ET VENTE DU POISSON.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Monsieur l'Orateur, lorsque le sinistre dont il vient d'être question a éclaté, hier soir, la Chambre était engagée dans l'étude d'une motion déposée par l'honorable député de Digby (M. Jameson). On m'informe qu'un certain nombre de députés, du moins parmi les membres de la droite, se proposaient de prendre part au débat mais que, dans les circonstances, ils préfèrent se désister. Je suis de plus informé qu'aucun membre de la gauche n'a l'intention de reprendre la suite de la discussion.

Comme cette résolution a trait à une question très importante et n'a d'autre objet que de permettre une enquête par le comité parlementaire dont la question relève, je demanderai au très honorable chef de l'opposition de consentir à ce que la Chambre passe à l'article 7 de l'ordre du jour d'hier, afin que la Chambre se prononce sur la motion de l'honorable député de Digby. J'ai l'honneur de proposer:

Que la Chambre passe à l'article 7 de l'ordre du jour d'hier.

(La motion est adoptée.)

La motion de l'honorable député de Digby (M. Jameson) comportant l'institution d'une enquête par le comité de la marine et des pêcheries sur le transport et la vente du poisson est adoptée.

La séance est levée à quatre heures moins vingt minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de M. E. H. RHODES,
Orateur-suppléant.
Lundi, 7 février 1916.

M. l'ORATEUR-SUPPLEANT ouvre la séance à trois heures (au musée Victoria).

## DEPOT DE DOCUMENTS.

Par le très hon. sir ROBERT BORDEN:

Copie du décret du conseil créant Robert A. Pringle, de la ville d'Ottawa, conseil de Sa Majesté versé en loi, et l'honorable D. B. MacTavish, juge de la cour du comté de Carleton, commissaires chargés de tenir une enquête sur la cause de l'incendie qui a détruit le palais législatif d'Ottawa et de faire des investigations complètes sur tout ce qui se rattache à cet incendie, avec pouvoir de retenir les services d'experts en matière technique, et de s'assurer tout autre concours qu'ils pourront juger nécessaire.

Par l'hon. sir THOMAS WHITE:

Le volume III du rapport de l'auditeur général pour l'exercice clos le 31 mars 1915.

Par le très hon. sir ROBERT BORDEN:

Dépêche du ministre des colonies à Son Altesse royale le Gouverneur général transmettant copie du débat qui a eu lieu, le 12 janvier, à la chambre des communes du Royaume-Uni sur la résolution adoptée par cette Chambre et conçue comme il suit: " Dans le but d'accroître la puissance des alliés dans la poursuite de la guerre, le Gouvernement de Sa Majesté devrait se consulter immédiatement avec les gouvernements des colonies afin de faire participer, avec leur concours, l'entière puissance économique de l'empire à un mouvement d'ensemble dirigé contre l'ennemi."

## ADOPTION D'UNE RESOLUTION CONCERNANT LA MORT DE SIR CHARLES TUPPER.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) demande à déposer le rapport du comité chargé d'arrêter le texte

d'une résolution concernant la mort du très honorable sir Charles Tupper, baronnet, G.C.M.G., rapport qui est ainsi conçu:

La Chambre des communes du Canada désire exprimer combien vivement elle ressent la perte subie par le Canada et l'empire par suite du décès de feu le très honorable sir Charles Tupper, baronnet, G.C.M.G., C.B.

Après avoir occupé pendant nombre d'années un poste éminent dans le Parlement et le Gouvernement du Canada, dans la Confédération, l'expansion et le développement duquel il eut une si grande part, sir Charles Tupper laisse après lui un nom et une carrière qui seront toujours regardés par les Canadiens comme intimement liés au progrès et à l'avancement de notre pays.

Rempli d'années et comblé d'honneurs il est disparu laissant après lui un profond et impérissable souvenir de dévouement au bien public.

La Chambre des communes profite de cette occasion pour payer son tribut de respect à la mémoire de l'un de ses membres les plus distingués.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN, appuyé par le très hon. sir WILFRID LAURIER, propose l'adoption de ce rapport. —Monsieur l'Orateur, soixante ans exactement avant sa mort regrettée arrivée l'automne dernier, sir Charles Tupper faisait ses débuts dans la province de la Nouvelle-Ecosse qui l'avait vu naître. Douze années durant avant la Confédération, il fut une des figures dirigeantes de cette province, et ses actes comme sa carrière dans cette arène provinciale furent ce qu'on devait espérer de l'homme qui a déployé les grandes qualités qui l'ont caractérisé plus tard sur la scène fédérale plus vaste et plus importante. Sous son impulsion la province de la Nouvelle-Ecosse inaugura une politique basée sur la liberté de l'instruction publique et sur le développement réel des voies ferrées de cette partie du Canada. Son projet d'union des Provinces maritimes fut le principe d'une conférence tenue à Charlottetown et à laquelle assistèrent des délégués des provinces unies du Canada. A ce point de vue, on peut dire que sir Charles Tupper a directement inauguré la grande agitation qui aboutit à l'établissement de cette Confédération.

Il a siégé à la Chambre des communes durant près de vingt ans après la Confédération, et, dans cet édifice historique, aujourd'hui, en ruines il fut l'un des hommes les plus remarquables. Nombreux sont les postes élevés qu'il a occupés, à titre de chef de divers ministères de l'Etat. En 1886, si je ne me trompe pas, il abandonna les fonctions politiques qu'il remplissait au pays pour accepter la position non moins importante de Haut-commissaire à Londres. Tous ceux qui ont eu l'occasion de connaître ses états de service et son travail durant ce laps de temps reconnaîtront, j'en suis certain, que le Canada n'aurait pu trouver de fonctionnaire public plus capable, plus infassable et plus assidu à son devoir que le fut sir Charles Tupper.

J'entrai au Parlement, lorsque l'administration dirigée par sir Charles Tupper fut renversée, aux élections fédérales de 1896. Il va sans dire qu'avant mon entrée dans la vie publique, je l'avais connu, mais non intimement, comme un grand citoyen de la Nouvelle-Ecosse, et je puis, en toute sincérité, payer ce tribut d'hommage à sa mémoire. Trois années durant j'ai servi sous ses ordres, alors qu'il a dirigé la gauche, c'est-à-dire de 1896 à 1900 et, ce temps écoulé, je fus à même d'apprécier ses grandes aptitudes et d'admirer ses qualités étonnantes plus que je ne l'avais fait lorsque, pour la première fois, comme un de ses partisans, j'avais pris mon siège à la Chambre des communes.

Il était magnifiquement doué. Non seulement ses amis politiques mais encore ses adversaires l'admiraient et savaient lui rendre cet hommage. Son courage superbe n'a jamais faibli en face du danger ou en présence de difficultés de toute nature. Son optimisme était constant. Il était fermement convaincu des richesses du pays et de la grandeur de l'avenir réservé au Canada. Son sens d'homme d'Etat entreprenant s'est révélé dans les différentes théories politiques qu'il a défendues pour activer le développement et les progrès des institutions fondamentales du pays. Quelle qu'ait été la divergence d'opinions sur la sagesse de ses théories politiques, tous s'accordent à reconnaître la conviction sincère dans laquelle se trouvait sir Charles Tupper, que ces données politiques étaient sages, et pour apprécier les aptitudes et la prescience remarquables dont il a fait preuve, lorsqu'il a dû défendre ces théories au Parlement ainsi que dans tout le pays.

Il est certain qu'il a été un grand protagoniste, un homme qui, au cours de sa vie publique a donné et reçu autant de rudes coups qu'aucun autre homme public du Canada n'en a donnés ou reçus. Toutefois, ceux qui l'ont connu intimement, non seulement ses amis politiques, mais encore ses adversaires, reconnaîtront que, malgré la vigueur de son attaque, malgré l'effort constant et rigoureux qu'il apportait toujours à la défense de ses principes politiques, on ne pouvait trouver chez lui la moindre amertume personnelle

J'ai eu le privilège d'avoir une entrevue avec lui dans le courant du mois d'août dernier; je me suis rendu à sa maison de

campagne, dans une banlieue de Londres, dans le dessein de le voir avant mon retour au Canada. Sir Charles Tupper était naturellement très faible, mais je ne me rappelle pas lui avoir jamais connu plus de lucidité d'esprit, plus de vigueur d'intelligence ou plus d'intensité d'intérêt aux progrès du Canada, aux relations de notre pays avec l'Empire et à tout ce qui regardait ce dernier en général.

J'ai passé environ une heure avec lui, dans cette circonstance, et je suis sorti de cet entretien étonné de l'immense intérêt que sir Charles Tupper avait manifesté à l'endroit de la tournure probable des grands événements que nous traversons; de l'optimisme et du courage sans bornes qui l'animaient encore à propos des opérations de la guerre, de notre devoir durant cette crise et du résultat définitif des hostilités.

Avec lui disparaît le dernier des grands Canadiens protagonistes de cette grande idée de la Confédération. Il a vécu assez longtemps pour la voir acceptée d'un océan à l'autre, et il a pu assister à la réalisation des prophéties du début, que sa grande clairvoyance lui avait inspirées. Du premier jour jusqu'au dernier, il a eu la plus grande confiance dans l'avenir de son pays, et dans la grande place que le Canada était appelé à tenir au milieu des nations-sœurs de ce vaste empire. J'ai eu le privilège d'être au nombre des milliers de personnes qui ont accompagné sa dépouille mortelle à sa dernière demeure. Il y a des années qu'il avait marqué l'endroit où, après la tourmente de cette vie, il devait reposer. C'est dans le tranquille cimetière d'Halifax qu'il désirait être enterré, aux côtés de celle qui pendant plus de soixante ans fut sa compagne fidèle et son soutien.

J'espère que nous verrons avant longtemps s'élever sur la place du Parlement un monument digne de sa mémoire; mais le monument le plus durable sera sa vie remplie des grandes actions qui rendront son nom inoubliable dans toutes les provinces du Canada.

Sur le marbre placé au-dessus du tombeau du grand architecte de la cathédrale St-Paul, on lit l'inscription suivante "Si monumentum requiris, circumspice". De même on peut dire en toute vérité de sir Charles Tupper, l'un des grands fondateurs de la Confédération, si vous cherchez son monument, regardez autour de vous, et voyez tout ce qu'il a fait pour le Canada qu'il aimait tant et qu'il a fidèleemnt servi.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: La Chambre des communes s'honorera elle-même encore plus qu'elle n'honorera la mémoire de sir Charles Tupper, en témoignant, de la manière la plus solennelle possible, combien elle apprécie les services nombreux et les travaux ardus d'un homme qui, à son époque, a été porté et devra demeurer à jamais au tableau d'honneur du Parlement dont il fut l'un des membres les plus illustres, et qui n'a pas peu contribué à faire du Canada ce qu'il est aujourd'hui.

Sir Charles Tupper était le dernier de cette phalange brillante d'hommes forts et remarquables que le peuple canadien se plaît à honorer du nom de pères de la Confédération. Entre ces hommes remarquables qui, dans l'automne de 1864, se sont réunis dans la ville de Québec pour jeter les bases d'une union des colonies anglaises de l'Amérique septentrionale, restées sans lien entre elles jusqu'alors, et dont les efforts combinés ont donné naissance à la Confédération, le nom de sir Charles Tupper est un de ceux qui brillent au premier rang. Cinquante années et plus ont passé depuis; et peut-être maintenant sommes-nous assez loin de cette époque troublée pour pouvoir nous former une idée juste du rôle joué par ces hommes d'Etat à cette époque si remarquablement dramatique de notre histoire.

A George Brown revient sans contredit l'idée première de la confédération. C'est l'agitation active et persévérante qu'il mena contre l'union du haut et du bas Canada qui a déterminé la confédération des plus anciennes provinces de l'Amérique du Nord. George-Etienne Cartier, qui, le premier, a donné corps à cette idée, y a imprimé le sceau de son esprit essentiellement pratique, et apporté l'appui d'une province dont le consentement était d'absolue nécessité à la réalisation du projet.

Par son talent et son habilité Galt a aidé au mouvement; sa part a été importante en ce qu'il a procuré l'appui de la forte et influente minorité de la province de Québec dont il était l'illustre représentant. M. Tilley eut la bonne fortune de pouvoir dès le commencement amener, sans beaucoup de difficulté et sans secousse, sa province à approuver l'idée de la confédération. Sir John A. Macdonald vint le dernier. C'est un fait connu que pendant plusieurs années il s'est opposé à tout changement dans l'état de choses existant alors, et, quelques jours seulement avant la coalition de 1864, il combattait encore l'idée d'une union fédérale. Mais dès qu'il eût adopté le principe de la confédération il s'en fit immédiatement le champion; il en devint le

capitaine et le pilote. De sa main ferme il prit le gouvernail, fit face aux difficultés à mesure qu'elles surgissaient, trouva la solution d'obstacles imprévus, et sans fléchir ni errer, conduisit le navire à bon port.

En tout cela quel a été le rôle joué par Tupper? A cette époque la question de la confédération fit table rase des anciennes alliances; amis et ennemis de la veille se trouvèrent confondus. Aujourd'hui que nous pouvons l'envisager avec le calme de l'historien, on devra admettre, je crois, que Tupper a apporté à la cause une conviction plus ferme et couru plus de risque qu'aucun autre. Il faut se rappeler qu'à cette époque la Nouvelle-Ecosse était entièrement contre lui; mais au lieu d'user son temps et sa patience à l'amener à accepter l'idée de la confédération, il la fit entrer de force dans l'union en s'appuyant sur l'autorité douteuse d'une législature moribonde. La grandeur du projet avait fortement frappé son esprit, et il ne voulut pas laisser passer une occasion qui peut-être ne se représenterait pas de plusieurs années. S'il s'est trompé, c'est pour avoir aimé, je ne dirai pas avec discernement, mais trop bien.

A la vérité, pour bien comprendre le caractère de sir Charles Tupper à ce moment de notre histoire, il faut se rappeler le trait dominant de l'homme; et, selon moi, c'a été le courage, un courage que nul obstacle ne pouvait effrayer, qui se ruait à l'assaut et qui, vaincu, revenait à la charge sans se lasser; un courage qui frappait et martelait, non pas toujours judicieusement peut-être, mais toujours avec effet; un courage qui jamais n'avouait la défaite, qui, au milieu du désastre le plus accablant, gardait toujours son invincible fierté. Cet attribut a été le trait principal qui a marqué son entrée dans la vie publique, et il a brillé d'un éclat plus vif que tout autre trait de son caractère pendant toute la durée de sa carrière. Ce n'avait pas été son lot de naître pour la richesse ou pour l'opulence. Fils d'un pauvre ministre baptiste, il avait réussi par ses efforts à s'instruire et à s'assurer le titre de médecin. Jeune encore, il exerçait sa profession dans sa ville natale, hors de laquelle personne ne le connaissait et dans laquelle il était même à peine connu. Le moment vint où, bravement, il entra en lutte contre un homme qui était le favori du peuple, l'homme le plus influent de la Nouvelle-Ecosse, et l'intelligence la plus brillante qui jamais ait orné les salles d'une législature canadienne.

Feu Joseph Howe était alors le député de Cumberland. Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, il existe une tradition, transmise de père en fils et dont il est parlé bien souvent au coin du feu; cette tradition veut qu'un jour où Joseph Howe avait adressé la parole à une assemblée de ses commettants et avait porté l'enthousiasme de ses auditeurs à un point que jamais son éloquence n'avait pu produire jusque-là, un jeune homme sortit des rangs pour répondre. On dit que Howe, assez surpris et quelque peu amusé, jeta sur ce jeune homme un regard d'encourageante condescendance. Mais s'il avait d'abord été surpris, il eut davantage lieu de l'être quand il entendit le discours de son adversaire jusque là inconnu. Il s'aperçut que le discours de ce jeune homme avait de quoi émouvoir le peuple et lui donner profondément à réfléchir. La tradition veut en outre que, de retour à Halifax, Howe ait dit qu'il avait rencontré à Cumberland un jeune médecin qui serait une force pour les conservateurs et, pour les libéraux, un ennemi formidable. La vérité de cette prédiction ne tarda pas à éclater. Aux élections suivantes, celles de 1855, le jeune Tupper se présenta contre Howe dans le comté de Cumberland et il fit la lutte contre celui-ci.

A cette époque Howe était à l'apogée de sa renommée et on peut certainement dire de son vainqueur que jamais homme, en franchissant pour la première fois le seuil d'un parlement, n'a trouvé devant lui des portes plus largement ouvertes. Le parti conservateur de la Nouvelle-Ecosse avait alors pour chef sir William Johnson, homme de grand talent, qui, fort avancé en âge et d'une pauvre santé, n'était que trop heureux de pouvoir compter sur les services d'un jeune homme qui donnait de si belles espérances. A partir du jour où le jeune Tupper entra dans la législature de la Nouvelle-Ecosse, il devint l'esprit dirigeant de son parti, où chacun obéit à son inspiration. Presque à partir de ce jour-là sa vie se trouva intimement mêlée à celle du Canada, puisque ç'a été peu d'années après seulement, et quand déjà il était devenu le premier ministre de sa province que commença soudainement l'agitation en faveur d'une fédération des provinces.

Dans ce mouvement pour la confédération, avec toute l'activité qu'il produisit et toute l'agitation à laquelle il donna naissance, il trouva un champ favorable à ses grands talents parlementaires.

J'ai dit que le courage était le trait dominant de son caractère, mais ce n'était pas le seul. Son intelligence avait été formée dans un large moule. Quelque question

dont il eût à s'occuper, jamais il ne l'abordait d'un point de vue étroit, mais toujours, au contraire, du point de vue le plus large dont elle fut susceptible. Ce sont les deux qualités que j'ai surtout remarquées en lui. Lorsque j'entrai dans cette Chambre il y a plus de quarante ans, il était au printemps de la vie, dans la pleine maturité de ses facultés. Il m'apparaissait comme l'incarnation du véritable athlète parlementaire, toujours fort, toujours prêt à accepter la lutte et à livrer bataille. Quoique souvent d'un avis opposé au sien, jamais je n'ai pu dire que, sur les questions de la politique canadienne, il ne s'inspirât des motifs les plus élevés. Quand la confédération devint un fait accompli, il prit le premier rang dans la nouvelle arène, tout comme il l'avait fait dans la législature de sa province. A compter du premier jour où il pénétra dans l'enceinte de la Chambre des communes, aujourd'hui malheureusement détruite, ses facultés s'affirmèrent et chacun eut à le reconnaître. Il arriva aux communes fédérales dans les circonstances les plus pénibles pour lui, puisque, dans les élections de 1867, les premières après la confédération, sa province s'était tournée contre lui; lui seul était parvenu à garder son siège. Mais sa conduite dans les circonstances fut absolument digne d'éloge. Avec un zèle infatigable il s'appliqua à guérir les blessures de sa province, et à la réconcilier avec le nouvel état de choses. Il n'eut guère de succès au début, car seule la main délicate du temps pouvait adoucir l'amertume des sentiments actuels.

Il n'avait pas reçu ce don supérieur que sir John A. Macdonald possédait au suprême degré; le talent de concilier les différents éléments et de les harmoniser en un seul tout.

Dans cette Chambre, son nom sera toujours inséparable de deux grandes mesures législatives, de nature dissemblable mais qui mirent l'une et l'autre en relief ces qualités maîtresses qui étaient siennes; il s'agit du protectionnisme et du réseau du chemin de fer canadien du Pacifique. Ce n'est ici ni le lieu ni le temps de discuter le système protectionniste au point de vue économique; mais tout le monde en conviendra, que c'est à sir Charles Tupper que nous le devons, bon ou mauvais. Comme lorsqu'il s'était agi de la confédération, sir John A. Macdonald s'était d'abord montré indifférent et quelque peu sceptique; sir Charles Tupper n'eut jamais le moindre doute. Il se fit l'avocat de cette mesure dans cette Chambre; il agita l'opinion publique au dehors, et à mon humble avis, si grands que soient la personnalité et le prestige de sir John A. Macdonald, c'est si Charles Tupper plus que tout autre qui fut l'artisan de la victoire de 1878. Mais ce ne fut pas lui, après tout, qui présenta le principe du protectionnisme à titre d'entité ou de mesure législative. Champion de cette mesure, il n'en fut pas l'artisan dans cette Chambre. Cet honneur était réservé à sir Leonard Tilley. Mais si sir Charles Tupper ne saisit pas lui-même le Parlement de la mesure protectionniste, c'est bien parce qu'il ne le voulut point. Il aurait pu prendre le portefeuille des Finances; il préféra celui des Travaux publics, qui, à cette époque, comprenait les chemins de fer. A la tête de ce ministère, il lui fut donné d'attacher son nom à une autre mesure parlementaire de la plus vaste envergure, la construction de la ligne canadienne du Pacifique. Tous les groupes d'opinion au pays avaient demandé la construction d'un réseau transcontinental; mais personne n'avait sérieusement abordé la question, avant que sir Charles Tupper ne s'en fût saisi, avec toute la vigueur de son tempérament.

Il organisa le syndicat qui construisit ce réseau; or, en dépit de la prodigalité dont on avait fait preuve à son endroit, telle était l'immensité de l'entreprise qu'elle faillit plus d'une fois d'être compromise. Rien ne put abattre le courage de sir Charles Tupper. Jamais il ne douta du succès ultime de l'entreprise, et le bonheur lui était réservé de voir ses prédictions réalisées. Sir Ch. Tupper avait atteint le zénith de la renommée et de la puissance dans cette Chambre, lorsque soudain il abandonna la carrière parlementaire pour accepter la charge de haut commissaire à Londres. Jamais le public n'a connu les motifs qui le poussèrent à prendre cette décision. Mais quelles que soient ces raisons, nous, qui étions ses antagonistes, pensâmes qu'il avait commis une grave erreur. Sans doute, dans l'exercice de ses fonctions honorables à Londres, il rendit des services à son pays; mais, à mon sens, il était plutôt apte à la carrière parlementaire, et il aurait rendu de plus grands services encore, s'il fût demeuré dans l'arène. Bien qu'absent du pays et loin d'Ottawa son cœur demeura toujours fidèle au théâtre de ses premiers combats et dès qu'il y avait une bataille à livrer, il reparaissait sur la scène, et c'était toujours au plus fort de la mêlée qu'on le trouvait combattant avec sa vigueur caractéristique. Après sir John A. Macdonald, ce fut sans doute la figure la plus remarquable de son temps, au sein du parti conservateur.

Pour moi comme pour mes collègues, ce fut toujours un mystère qu'on n'eût pas rappelé sir Charles Tupper, à la mort du vieux chef. On le manda à la dernière heure, mais il était trop tard. La bataille était déjà perdue, et, malgré la vigueur et l'éclat de cette dernière lutte, il fut impuissant à assurer le triomphe de son parti.

La vie publique de sir Charles Tupper prit fin à la consultation populaire de 1900; à la veille de sa quatre-vingtième année sa forte constitution avait enfin ressenti les atteintes d'une longue et laborieuse carrière, et il se retira pour goûter un repos bien mérité. Mais, bien que retiré de la vie publique, dans l'intimité du cercle familial, il ne cessa de suivre avec un intérêt passionné les destinées du Canada. L'exactitude de ses prévisions au sujet des ressources de ce pays, alors qu'elles étaient encore inconnues et non développées, avait reçu ample justification. Au terme de sa vie, lorsque ses paupières se clorent, ce fut avec la vision d'un Canada dont la population s'est plus que doublée, dont le revenu national, s'était triplé et quadruplé, dont le commerce, d'un chiffre relativement minime, s'était élevé au niveau du billion, dont les produits agricoles et industriels avaient atteint des chiffres qui auraient paru fantastiques, la première année de la Confédération—bref, un Canada présentant le spectacle d'une population unie même dans l'effusion de son sang pour la défense et le triomphe de ces principes de liberté et de justice que nous ont obtenues les fondateurs de la Confédération sous l'égide des institutions britanniques.

Mais il faut dire et se souvenir toujours que sans sir Charles Tupper le Canada ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui.

(La motion présentée par sir Robert Borden est adoptée.)

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose:

Que la résolution de condoléances adoptée à l'occasion du décès du très honorable sir Charles Tupper soit communiquée aux membres de sa famille par M. l'Orateur au nom de la Chambre.

La motion est adoptée.

## LA DESTRUCTION PAR LE FEU DES EDIFICES PARLEMENTAIRES.

### MESSAGES DE CONDOLEANCES.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Pour l'information des membres de la Chambre, je désire donner lecture d'un certain nombre de messages de sympathies qui ont été reçus depuis vendredi dernier, mais pas assez tôt pour qu'ils puissent être communiqués auparavant à la Chambre.

Du secrétaire des colonies au Gouverneur général.

Londres, 4 février 1916.

A sir Robert Borden:

Sympathisons profondément avec vous et le Gouvernement, et le Parlement et la population du Canada dans cette grande perte. Le peuple anglais, déjà lié au Dominion par la gratitude et les services magnifiques rendus à la cause de l'empire sera uni encore plus fermement au Canada par l'affliction commune.

ASQUITH.
(*Signé*): BONAR LAW.

Du Gouverneur de Terre-Neuve au Gouverneur général du Canada.

Saint-Jean de Terre-Neuve
4 février 1916.

Mes ministres désirent que je transmette l'expression des sentiments unanimes de sympathie de Terre-Neuve en raison de la destruction des édifices du Parlement à Ottawa et de chagrin pour les pertes d'existences causées par la conflagration.

(*Signé*): Davidson.

Du Gouverneur général d'Australie au Gouverneur général.

Melbourne, 5 février 1916.

J'exprime à Votre Altesse Royale mes profonds regrets pour la perte subie par la population du Canada à l'occasion de la destruction de ses beaux édifices du Parlement.

(*Signé*): R. M. Ferguson.

Littlemill, 5 février 1916.

Premier ministre,
Ottawa, Canada.

Accablé de chagrin par la triste nouvelle. Pendant sept ans ai reçu chaque jour une nouvelle inspiration à la vue de ces belles tours. Lady Grey et moi, bien que très affligés par la perte que subit le Canada, savons que vous ferez sortir des cendres, des édifices dignes de la grande destinée que les sacrifices pour la guerre dans la défense de la justice ont déjà abondamment assuré au peuple canadien.

Grey.

Londres, 5 février 1916.

Sir Robert Borden
Ottawa.

Le conseil et les membres du Royal Colonial Institute sympathisent profondément avec le Gouvernement et la population du Canada à l'occasion de la destruction de vos magnifiques édifices parlementaires.

Grey.

Londres, 5 février 1916.

Premier ministre,
Ottawa.

M. Andrew Fisher, haut-commissaire d'Australie télégraphie. Veuillez transmettre à votre chef et par son entremise à la population du Canada la douleur de l'Australie à l'occasion du profond malheur qui les a atteints par le feu désastreux d'Ottawa et nos sympathies pour les pertes déplorables d'existences qui en sont résultées.

Perley.

Londres, 5 février 1916.

Sir Robert Borden,
Ottawa.

Mes sincères félicitations pour avoir échappé heureusement à l'incendie désastreux qui, à notre

profond regret a causé tant de dégâts à vos édifices parlementaires.

Kitchener.

Toronto, 4 février 1916.
Le très hon. R. L. Borden,
Ottawa.

Regrette sincèrement la perte subie par la destruction des édifices parlementaires et suis particulièrement attristé d'apprendre les blessures reçues par votre collègue et par d'autres, mais qui, je l'espère, ne seront pas d'une nature sérieuse.

John S. Hendrie.

Saint-Jean de Terre-Neuve,
7 février 1916.
Le très hon. sir R. L. Borden,
Premier ministre du Canada,
Ottawa.

Le gouvernement et la population de Terre-Neuve sympathisent profondément avec vous à l'occasion de la destruction de vos édifices parlementaires. Ce dernier acte augmentera encore les sentiment d'admiration de tout l'empire pour votre œuvre splendide à propos de la guerre.

E. P. Morris.

New-York, 4 février 1916.
Sir Robert Borden,
Premier ministre,
Ottawa.

Affligé au delà de toute expression, mais ce terrible accident ne fera que contribuer à consolider plus énergiquement que jamais le patriotisme inébranlable de tous les Canadiens.

Aberdeen.
Metropolitan Club, New-York.

Toronto, 4 février 1916.
Très hon. sir Robert Borden,
Ottawa.

Le gouvernement et la population toute entière d'Ontario ont appris avec le plus profond regret la destruction des édifices parlementaires et nous serons heureux de coopérer par tous les moyens possibles en vue de diminuer les inconvénients causés par le désastre. Avons appris avec grande satisfaction que vous aviez échappé au danger ainsi que vos collègues et les membres du Parlement. Nous déplorons profondément les pertes d'existences occasionnées par l'incendie et nous adressons nos sympathies à ceux qui ont subi des dommages personnels.

W. H. Hearst.

Montréal, 4 février 1916.
Sir Robert Laird Borden,
Premier ministre et président du Conseil privé,
Ottawa.

Je m'empresse de vous présenter mes plus sincères condoléances à l'occasion du terrible désastre qui s'est produit, hier soir, aux édifices du Parlement fédéral.

Likatscheff.
Consul général de l'empire de Russie.

Kamloops (C.-A.)., 4 février 1916.
Sir Robert Borden,
Ottawa.

Révolté d'apprendre le désastre, mais reconnaissant de voir que vous êtes sain et sauf. Au nom de la population de la Colombie-Anglaise, je désire exprimer la plus profonde sympathie à ceux qui sont en deuil.

W. J. Bowser.

Montréal, 4 février 1916.
Premier ministre,
Ottawa.

Devant l'incendie qui vient de détruire le palais fédéral, je tiens à vous exprimer la part bien sincère que je prends avec toute la colonie française aux dommages subis par le Gouvernement canadien et vous prie d'agréer l'expression de notre profonde sympathie pour ce désastre et les pertes de vies humaines qu'il a entraînées.

C. E. Bonin,
Consul général de France.

Montréal, 4 février 1916.
Au premier ministre,
Ottawa.

Au nom des citoyens de Montréal, je désire vous exprimer mes plus profondes sympathies dans le terrible désastre, qui a causé la perte de plusieurs vies et la destruction d'un édifice historique dans notre pays.

Médéric Martin,
Maire de Montréal.

Winnipeg, 4 février 1916.
Au très hon. sir R. L. Borden,
Premier ministre, Ottawa (Ont.).

La législature de la province du Manitoba désire vous exprimer ses plus profonds regrets et condoléances, en face du grand malheur qui vient de frapper le Canada, à la suite de l'incendie des édifices du Parlement à Ottawa, et offrir ses sympathies les plus sincères aux familles des victimes ainsi qu'à ceux qui ont été blessés au cours du désastre.

T. C. Norris.

Londres, 4 février 1916.
Borden,
Premier ministre,
Ottawa.

Veuillez accepter mes sympathies les plus profondes à l'occasion de ce grand désastre.

Harcourt.

Aukland, 5 février 1916.
Au premier ministre,
Ottawa.

Le gouvernement et la population de la Nouvelle-Zélande désirent exprimer leurs plus chaudes sympathies au peuple canadien à l'occasion de la destruction de leurs magnifiques édifices parlementaires et des pertes de vie qui en ont été la conséquence. Les dépêches reçues laissent planer des doutes relativement à l'origine du désastre. Laissons donc ce point de côté jusqu'à ce que nous ayons reçu des renseignements définitifs.

Massey,
Premier ministre.

Dépêche de Bonar Law au Gouverneur général.
Londres, 4 février 1916.

Je m'empresse de vous dire combien je sympathise profondément avec votre Gouvernement et le peuple canadien dans le grave désastre qu'ils viennent de subir par suite de l'incendie des édifices parlementaires et des pertes de vie, qui en sont résultées. Je suis très anxieux de connaître l'étendue des dommages.

Bonar Law.

Montréal (P.Q.), 4 février 1916.
Sir Robert Borden,
Premier ministre,
Ottawa.

Je désire exprimer au Gouvernement de la Puissance mes sympathies à l'occasion des per-

tes de vie et de la terrible destruction des édifices du Parlement fédéral.

Le consul général d'Italie,
Zunini.

Londres, 4 février 1916.

Au premier ministre,
Ottawa.

Je déplore profondément les pertes de vie et le désastreux incendie. Ai reçu nombreux témoignages de sympathies et de regret ici. Espère que les blessures de Burrell ne sont pas sérieuses.

Perley.

Toronto (Ont.), 4 février 1916.

Le très hon. Robert L. Borden,
Premier ministre,
Ottawa.

Mes sympathies les plus sincères à l'occasion de la destruction de ces nobles édifices. Dieu vous guide afin de traverser cette nouvelle épreuve.

L'évêque de Toronto.

Londres, 4 février 1916.

Sir Robert Borden,
Ottawa.

A une réunion du bureau de direction du Grand-Tronc, aujourd'hui, j'ai été chargé de vous transmettre profonds regrets et sincères sympathies à l'occasion du désastre qui s'est abattu sur la Chambre des communes.

Alfred Smithers.

New-York, 4 février 1916.

Sir R. L. Borden,
Premier ministre,
Ottawa.

Suis profondément affecté par le malheur, résultat de l'acte criminel et brutal de nos ennemis. Suis si heureux que le Seigneur vous ait protégé. Veuillez, s'il vous plaît, transmettre mes condoléances aux familles des infortunées victimes.

Capt. Séférovich,
Consul général.

Londres, 5 février 1916.

Sir Robert Borden,
Ottawa.

Profondément attristé à la nouvelle des pertes de vie et de la destruction par l'incendie des édifices du Parlement.

Howard.

Aughrim, Wicklow, 5 février 1916.

Le très hon. sir Robert Borden,
Ottawa, Can.

Toute l'Irlande est indignée du brutal attentat. Acceptez les plus profondes sympathies de la population.

Redmond.

Panne, 6 février 1916.

Le très hon. sir Robert Borden,
Ottawa, Can.

Je déplore la perte irréparable du superbe monument. Je vous félicite d'avoir échappé au danger.

Alexandre de Teck.

Boston (Mass.), 5 février 1916.

Le très hon. sir Robert Borden,
Premier ministre,
Ottawa.

Le club Canadien de Boston, réuni en assemblée exécutive, vous adresse ses plus sincères sympathies à l'occasion des pertes de vie et de la destruction des édifices historiques du Parlement. Nous avons la certitude que, grâce à l'indomptable énergie des Canadiens, un nouveau et plus beau palais législatif surgira des ruines, pour attester l'inébranlable fermeté de l'âme canadienne.

Martin Green,
Secrétaire.

Londres, 6 février 1916.

M. le premier ministre,
Canada.

Avec tous les corps canadiens je désire vous exprimer notre vif regret à l'occasion de la perte lamentable causée par l'incendie du palais législatif canadien.

Le gén. sir Edwin Anderson.

Londres, 6 février 1916.

M. le premier ministre,
Ottawa.

Je désire vous exprimer les sympathies de l'armée du Salut, à l'occasion de l'incendie désastreux qui, soit accident ou crime, a causé une si grande perte et de si profonds regrets en faisant disparaître un des plus beaux monuments de l'empire qui attestait la confiance et l'indomptable énergie si courageusement manifestées dès les premiers jours de l'histoire canadienne. Je suis convaincu que vous ne vous laisserez pas abattre.

La foi en Dieu, au Canada, fera sortir des ruines du Parlement un monument plus imposant et symbolisant davantage les destinées et l'indomptable volonté, d'une grande nation libre.

Général Booth.

Ottawa 5 février 1916.

Cher sir Robert,

Comme confirmation de mon message verbal de la soirée, je me hâte de vous informer que je viens de recevoir un câblogramme de mon supérieur, le baron Beyens, ministre intérimaire des affaires étrangères, me chargeant de présenter au Gouvernement du Canada, au nom du gouvernement Belge, l'expression de sa profonde sympathie et de la part qu'il prend dans le regret universel causé par la destruction du palais législatif.

Mon gouvernement vous adresse des condoléances spéciales à l'occasion des pertes de vie causées par le désastre.

Sincèrement à vous,
M. Goor.

Consulat royal de Suède à Montréal.
Montréal, 4 février 1916.

Le très hon. sir Robert Laird Borden,
P.C., G.C.G.M.G., C.R., LL.D.,
Prmier ministre du Canada,
Ottawa.

Monsieur,—La triste nouvelle du désastre qui a causé la destruction du Parlement à Ottawa, entraînant de nombreuses pertes de vies et la ruine d'objets de grande valeur me fait un devoir de vous offrir l'expression de ma plus chaleureuse sympathie.

J'ai l'honneur d'être, monsieur
Votre obéissant serviteur,
David Bergstrom,
Consul général royal de Suède.

Toronto, 6 février 1916.

Le très hon. sir Robert Borden,
Ottawa, Ont.

Au nom de ma congrégation et à mon nom, je vous offre l'expression de nos vifs regrets à l'occasion de la terrible catastrophe qui s'est abattue sur le palais législatif du Canada.

Le rabbi Jacobs,
Toronto.

Consulat de Norvège au Canada.
Montréal, 5 février 1916.
Le très hon. sir Robert Borden, P.C., G.C.M.G.,
Premier ministre du Canada, Ottawa.

Monsieur,—Au nom de mon gouvernement, je désire exprimer au Gouvernement et à la population du Canada, mon sincère regret à l'occasion de la perte irréparable causée par la destruction du palais législatif fédéral et de la plus grande partie de son précieux contenu. Je déplore profondément les nombreuses pertes de vies qui ont accompagné cette calamité et j'adresse mes condoléances aux personnes frappées par ce malheur.

J'ai l'honneur d'être monsieur,
Votre obéissant serviteur,
F. Koren.
Consul royal de Norvège au Canada.

## DEPOT D'UN BILL MODIFIANT LA LOI DE LA MARINE MARCHANDE.

M. J. H. SINCLAIR (Guysborough) demande à déposer un bill (n° 21) tendant à modifier la loi sur la marine marchande.

L'hon. M. HAZEN: Expliquez-vous.

M. SINCLAIR: Ce projet de loi est une copie du bill que j'ai déposé il y a deux ans et qui a subi sa deuxième lecture. Il fut ensuite renvoyé au comité de la marine et des pêcheries et n'alla jamais plus loin. L'objet du bill est de permettre aux capitaines porteurs de permis de cabotage, de naviguer plus au sud que le 5e degré de latitude nord, limite qu'ils ne peuvent pas dépasser actuellement. Si le présent projet de loi est adopté, les capitaines autorisés à faire du cabotage pourront naviguer jusqu'au 40e degré de latitude sud vers l'embouchure du Rio de la Plata en Amérique du Sud.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1ère fois.)

## SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES BATAILLONS DE VOLONTAIRES.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Avec votre consentement, monsieur l'Orateur, je voudrais faire connaître à l'honorable ministre de la Milice (sir S. Hughes) ce que dit une lettre que j'ai reçue d'un certain comté d'Ontario. Je ne tiens pas à le nommer en ce moment. On crée un nouveau bataillon dans ce comté-là et mon correspondant m'apprend qu'on y obtient des souscriptions afin de procurer au bataillon des articles qui, dit-on, lui sont nécessaires, savoir: cinq cuisines de campagne, un wagon automobile, des ustensiles de cuisine en fonte émaillée, une tente pour la table des soldats et une pour celle des officiers, des signes ou marques indiquant le numéro du bataillon, qui seront attachés à la tunique et autres petits objets. J'ai entendu dire que ce n'est pas la première fois que pareil incident se produit, mais que plusieurs souscriptions du même genre ont eu lieu.

A mon avis, l'Etat devrait mettre tous ces objets dans le fourniment des soldats. Mon honorable ami peut-il m'éclairer sur ce point?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Le département fournit tous les effets nécessaires aux troupes en campagne.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: On sollicite ces souscriptions en vue de procurer aux soldats des cuisines de campagne, des tentes pour la table des officiers, des insignes du bataillon, et le reste. Ce sont là, semble-t-il, des objets nécessaires que l'Etat devrait fournir.

L'hon. sir SAM HUGHES: Le département fournit maintenant les cuisines de campagne. Il ne les fournissait pas au commencement de la guerre, parce qu'un grand nombre d'amis désiraient témoigner leur sympathie aux bataillons locaux en les munissant de cuisines de campagne. Les tentes pour la table des officiers ne sont vraiment pas nécessaires. Lorsqu'un bataillon doit se trouver dans un camp militaire pendant l'été, il n'y a pas lieu de lui refuser des tentes pour les repas, mais celles-ci ne sont pas indispensables au bien-être des soldats. Nous fournissons des wagons automobiles, mais plusieurs régiments en veulent d'autres qui leur appartiennent et nous avons permis dans certains cas le prélèvement de souscriptions dans ce but, mais seulement de la manière que j'ai indiquée.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je ferai observer à mon honorable ami que l'Etat devrait fournir tous les objets qu'il juge nécessaires et que c'est une pratique blâmable de permettre qu'on recueille des souscriptions pour ceux qui ne le sont.

L'hon. sir SAM HUGHES: Ces objets ne sont pas apportés au front; ils sont seulement tolérés dans les camps d'été.

## MORT DE M. B. B. LAW, M.P.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Il semble évident que les craintes que nous entretenions au sujet de l'un des membres de la Chambre, le représentant d'Yarmouth (N.-E.), M. Law, ont fait place à une certitude. Lorsque j'ai pris la parole vendredi dernier, j'ai eu l'occasion d'exprimer, comme j'y étais tenu, le vif regret que nous cause la perte que nous avons

tous subie par suite de sa mort, ainsi que nos sympathies pour la famille et les amis de M. Law dans le deuil où ils sont plongés. On m'a laissé entendre que des députés d'un côté ou de l'autre de la Chambre, qui n'ont pas eu l'occasion de rendre hommage à la mémoire de M. Law, vendredi dernier, aimeraient pouvoir le faire aujourd'hui, et j'espère qu'ils en saisiront l'occasion, si la députation le permet.

M. E. M. MACDONALD (Pictou) : Au nom des membres de la gauche qui faisaient partie de la députation de la Nouvelle-Ecosse au parlement fédéral avec notre défunt ami, M. Law, la seule victime parmi nous du désastre de la nuit de jeudi dernier, je désire remercier le premier ministre de l'occasion qu'il me procure de faire en peu de mots l'éloge de notre regretté collègue.

Parmi la représentation de la Nouvelle-Ecosse, M. Law était, le premier ministre (sir Robert Borden) excepté, celui qui avait les plus longs états de service en cette Chambre. Parmi les députés de la gauche, il était le doyen de la députation de notre province. Ayant eu l'honneur et le plaisir de faire partie, il y a quinze à vingt ans, de la législature de la Nouvelle-Ecosse avec le père estimé de M. Law, je dois dire que ceux d'entre nous qui sont originaires de cette province considèrent que M. Bowman Law était parmi le type des gens d'affaires de la Nouvelle-Ecosse.

Il représentait la circonscription d'Yarmouth où jadis les marchands construisaient leurs propres vaisseaux et les faisaient naviguer sur toutes les mers. Il avait hérité d'un commerce, établi en ce temps-là, qu'il a agrandi et développé, et il était le type des hommes qui ont fait d'Yarmouth l'un des principaux ports de mer du Canada.

Le soin qu'il apportait aux affaires lui avait conquis, par toute la province aussi bien que dans sa propre circonscription, le respect et l'admiration des gens pour les belles qualités dont il faisait montre dans le domaine du commerce. Que ses dernières paroles prononcées au Parlement aient été en faveur de la principale industrie de son comté et des exploitants de cette industrie, voilà qui cadre bien avec l'homme! Dans son comté, les gens du peuple l'aimaient, il avait le respect des deux partis politiques; c'est ce qui fait qu'à chaque élection il voyait s'accroître le chiffre de sa majorité et qu'il était tenu en estime par ses commettants comme il est donné à très peu de membres du Parlement de l'être.

Tous ceux qui ont connu notre estimable ami savent quelle modestie il mettait à énoncer ses avis; mais si modeste qu'il fût, il ne possédait pas seulement un grand sens des affaires; il était encore doué de rares qualités qui lui eussent permis d'aspirer à jouer un grand rôle dans la vie publique si cette ambition avait été son principal ou unique objectif. Exceptionnellement dévoué à ses opinions et s'inspirant des idéals et des principes les plus élevés, il était reconnu parmi ses intimes comme l'un des plus grands parmi les hommes publics de notre province.

Par une singulière coïncidence, au moment où nous venions de prêter l'oreille au panégyrique du grand citoyen de la Nouvelle-Ecosse, que la mort fauchait récemment et qui exerça autrefois la charge de premier ministre du Canada et celle de leader de la Chambre, nous pleurons la perte de l'un des représentants de ma propre province en cette Chambre, d'un homme qui occupait une place des plus distinguées dans la vie publique, d'un homme qui possédait l'estime et l'affection de la population de cette province.

Ceux d'entre nous qui ont pu se rendre compte des liens qui unissaient M. Law à son épouse bien-aimée et à sa fille chérie, qui l'accompagnèrent plus d'une fois à Ottawa, savent que l'affection qui réunissait ces trois êtres est chose trop sacrée pour que l'on ose seulement en parler. Qu'il suffise de dire qu'il lui fut donné de connaître dans une plus large mesure que la plupart des humains les douceurs de la vie de famille.

N'étant pas encore revenus de la stupéfaction dans laquelle nous a plongés la catastrophe de jeudi soir, nous avons peine à nous rendre compte qu'une personne si intimement liée à notre existence est disparue et que nous ne la reverrons plus jamais. Par un étrange décret de la Providence, c'est au milieu de ses travaux que notre regretté collègue fut touché du doigt de la mort. Nous le connaissions assez pour avoir la conviction qu'au moment où il s'est vu appelé dans la sombre vallée de la mort, qu'au moment où il vit que c'en était fini pour lui des choses de ce monde, il est entré avec confiance dans l'Infini, plein de la foi qui l'avait inspiré durant sa vie, avec la certitude de l'avenir qui ne peut être réservé qu'à ceux-là qui vivent comme avait vécu Bowman Law. Echappant à l'atteinte des humains, il s'en est allé.

Au vaste royaume du silence ou de la joie
Où habite l'Innombrable—et

à nous qui fûmes ses amis et ses collègues, il laisse la plus douce mémoire, un souvenir que nous chérirons toute notre vie. A ses commettants il lègue le souve

nir d'une carrière dévouée à leurs intérêts et d'une scrupuleuse probité en affaires et dans le domaine politique, donnant ainsi un précieux exemple à nos successeurs aussi bien qu'à nous-mêmes. La catastrophe de jeudi dernier sera depuis longtemps oubliée, que le nom de Bowman Law sera encore tenu en honneur par ceux qui furent ses collègues et par les citoyens de la Nouvelle-Ecosse, hommes et femmes, qu'il représentait si dignement à la Chambre.

M. J. H. SINCLAIR (Guysborough): J'ai eu pendant quinze ans l'honneur et le plaisir de compter parmi les connaissances de M. Law. C'est un homme que j'estimais profondément; c'était un de mes meilleurs amis, et son amitié m'était fort précieuse. Je me borne à unir ma voix à celle de mon honorable collègue de Pictou (M. Macdonald) pour faire savoir combien je suis attristé par la mort de M. Law.

## LA RECONSTRUCTION DU PALAIS LEGISLATIF.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Mon très honorable ami le premier ministre (sir Robert Borden) me permettra-t-il de lui demander si le Gouvernement a eu le temps de songer à la reconstruction du palais législatifs? Dans l'affirmative, et bien que la question soit peut-être prématurée, le premier ministre nous fournira-t-il l'occasion de discuter le sujet avant d'arrêter aucune décision quant au plan qui devra être adopté?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Nous accueillerons avec un extrême plaisir les avis et les conseils que les membres de la gauche désirent donner au Gouvernement pour qu'il les mette à l'étude.

## 2e LECTURE

De divers bills d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 17), déposé par M. Schaffner, tendant à autoriser la 'Canadian Indemnity Company';

Le 2e (bill n° 18), déposé par M. Fripp, relatif à W. C. Edwards and Company, Limited;

Le 3e (bill n° 19), déposé par M. Middlebro, relatif à un brevet de James W. Owen; relatif à la 'Queen's University' de Kingston, et pour fusionner avec elle l'Ecole de mines et d'agriculture.

## QUESTIONS.

Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.

### LE SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE.

M. McCRANEY demande:

Le ministre de l'Intérieur a-t-il, à Chicago, en janvier 1916, fait quelque déclaration publique au sujet du service obligatoire dans le but d'exercer quelque influence sur l'immigration en Canada? Dans l'affirmative, de quelle nature a été cette déclaration?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Parlant à une réunion de nos agents d'immigration aux Etats-Unis récemment tenue à Chicago dans le but de faire une revue de l'état où se trouvait l'immigration et pour arrêter des plans pour l'avenir, le ministre de l'Intérieur a profité de la circonstance pour faire une déclaration réfutant la fausse impression crée par des articles publiés dans certains journaux des Etats-Unis au sujet de la conscription au Canada.

### LA NAVIGATION A PORT-NELSON.

M. SINCLAIR demande:

1. A quelles dates respectivs, les premiers bateaux à vapeur venant de ports extérieurs sont-ils arrivés à Port-Nelson à la saison d'été de 1912, 1913, 1914 et 1915, et quels sont les noms de ces bateaux?
2. A quelle dates respectives, les derniers bateaux à vapeur sont-ils partis pour des ports extérieurs à la fin de la saison, chacune des dites années, et quels sont les noms de ces bateaux?

L'hon. M. BLONDIN (secrétaire d'Etat).

1. En 1912, le bateau à vapeur "Bœthic" est arrivé au large de Nelson, le 24 juillet. Il n'a pu, vu l'absence du pilote nécessaire remonter la rivière avant le 29 juillet. En 1913, le bateau à vapeur "Bonaventure" est arrivé à Port-Nelson, le 6 avril. En 1914, le bateau à vapeur "Bonaventure" est arrivé à Port-Nelson, le 14 août. En 1915, le bateau à vapeur "Belleaventure" est arrivé à Port-Nelson, le 1er août.

2. En 1912, le "Bœthic" a quitté Port-Nelson pour la baie James. En 1913, les bateaux à vapeur "Bonaventure", "Belleaventure et "Sinbad" ont quitté Port-Nelson, le 13 octobre. Le bateau à vapeur appartenant à l'Etat et destiné aux levés, l'"Acadia", est parti le 19 octobre. En 1914, les bateaux à vapeur "Belleaventure" et "Sheba" ont quitté Port-Nelson, le 17 octobre. En 1915, les bateaux à vapeur "Adventure" et "Sheba" ont quitté Port-Nelson, le 22 octobre.

EXPORTATIONS AU ROYAUME-UNI.

M. MACLEAN (Halifax) demande:

Quelle a été la valeur des exportations canadiennes domestiques et des exportations canadiennes étrangères, respectivement, au Royaume-Uni pendant l'année civile 1915?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes): Domestiques, $349,916,648; étrangères, $11,570,085.

BANQUES AUTORISEES—BILLETS FEDERAUX.

M. MACLEAN (Halifax) demande:

Quel était, au 31 décembre 1915, le montant total en circulation des avances en billets fédéraux faites à des banques chartées du Canada, comparativement aux valeurs déposées aux termes du décret du conseil daté du 3 août 1914?

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): La réponse stricte à la question telle que posée serait que telle somme n'existait pas, mais vu qu'il se peut que mon honorable ami désire se renseigner sur le montant porté à la date mentionnée comme avances faites en billets fédéraux d'après la loi des finances de 1914, adoptée peu de temps après l'ordre en question, j'ai répondu à la question dans ce sens.

Le montant des billets fédéraux avancés aux banques d'après la loi des finances de 1914 et dû le 31 décembre 1915 était de $2,028,635.

EXPORTATIONS CANADIENNES.

M. MACLEAN (Halifax) demande:

Quelle a été, pour les mois de novembre et décembre 1915, la valeur des produits domestiques exportés du Canada sous les chefs suivants, respectivement: produits miniers, des pêcheries, forestiers, produits des animaux, agricoles, produits manufacturiers et divers? Quelle a aussi été la valeur totale des monnaies et lingots et des produits étrangers ainsi exportés?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes):

| Produits. | Novembre. | Décembre. |
|---|---|---|
| Miniers | $ 6,634,887 | $ 5,632,984 |
| Des pêcheries | 2,075,877 | 2,067,132 |
| Forestiers | 4,556,502 | 3,553,083 |
| Animaux et leurs produits | 12,113,520 | 9,430,534 |
| Agricoles | 53,936,837 | 49,389,763 |
| Manufacturés | 13,231,022 | 21,810,697 |
| Divers | 383,271 | 287,209 |
| Monnaies et lingots | 9,865,896 | 101,342 |
| Etrangers | 1,504,177 | 1,423,201 |

BAS POUR LES SOLDATS.

L'hon. M. OLIVER demande:

1. Combien de paires de bas sont fournies à chaque soldat lorsqu'il s'enrôle pour service outre-mer?

[L'hon. M. Blondin.]

2. Des bas sont-ils fournis aux soldats par le ministère de la Milice lorsqu'ils sont rendus de l'autre côté de l'océan?

3. S'il en est ainsi, en quelles circonstances et à quelles conditions leur sont-ils fournis?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Deux paires (ainsi que le veut le règlement).

2. Oui.

3. En service actif, les bas sont fournis par les dépôts d'ordonnance canadienne en Angleterre, suivant la quantité demandée par les commandants des bataillons.

RESERVE SAUVAGE DE SAINT-PIERRE.

L'hon. M. OLIVER demande:

Le Gouvernement s'est-il rendu à la requête contenue dans la résolution adoptée à une assemblée publique tenue à Selkirk, Manitoba, le 29 mars, par laquelle on lui a demandé de sanctionner la cession de la réserve indienne de Saint-Pierre, et de délivrer immédiatement les titres des terres de cette réserve vendues à des particuliers?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Le Gouvernement s'est arrêté sur un mode de règlement du litige, et un projet de loi à cet effet sera déposé pendant la présente session.

VETERANS DE L'INVASION DES FENIANS, N.-E.

M. SINCLAIR demande:

Combien a-t-il été dépensé dans la province de la Nouvelle-Ecosse à titre de salaires et débours se rattachant en quelque manière à l'enquête et à la distribution de la gratification payable aux vétérans de la Nouvelle-Ecosse qui ont servi lors de l'invasion fénienne, à part la gratification même?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): $8,267.19.

PHARE DE NEUVILLE.

M. DELISLE demande:

1. Le Gouvernement a-t-il nommé un gardien du phare au quai de la paroisse de Neuville, comté de Portneuf?

2. Dans l'affirmative, quand la nomination a-t-elle été faite, quel est le nom du gardien, son salaire et qui l'a recommandé?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui.

2. a) Temporaire, 15 juillet 1913; permanent, 20 septembre 1913; b) Louis Gauvin; c) $190; d) l'hon. L. P. Pelletier.

DOCTEUR LANGFELDT.

(L'hon. M. Roche (ministre de l'Intérieur), répond à la question suivante qui avait été inscrite au Feuilleton par M. Law, décédé depuis.)

1. Le docteur Langfeldt, agent canadien d'immigration à Boston, Massachusetts, est-il actuellement à l'emploi du Gouvernement?
2. Dans l'affirmative, dans quel ministère, et à quels appointements?
3. Quel est le nom de l'agent actuel d'immigration à Boston, quels sont ses appointements et de quelle nationalité est-il?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1. N'est pas à l'emploi du Gouvernement canadien.

2. Répondu sous le n° 2.

3. James M. Stahl. Anglais. Né en Australie. A l'emploi du département d'Immigration depuis 1905. Appointements actuels, $1,500 par année.

SIRENE D'ALARME DE HALF-MOONS.

(L'hon. M. Hazen répond à la question suivante qui avait été inscrite au Feuilleton par M. Law, décédé depuis.)

1. Qui est surintendant de la station de la sirène d'alarme à Half-Moons, au large de Blanche, comté de Shelburne, (N.-E.)?
2. Quand a-t-il été nommé, et à quel salaire?
3. Le Gouvernement ou le ministère de la Marine et des Pêcheries a-t-il reçu des plaintes au sujet de la perte de la goélette *Louise*, en 1915, sur ce rocher, alors que la sirène n'a pas donné d'alarme?
4. Si des plaintes ont été produites, quelle décision a été prise par le ministère de la Marine et des Pêcheries?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Jesse Obed.

2. 18 décembre 1915; salaire $980, sur lesquels il doit payer les services d'un assistant.

3. Oui.

4. L'ancien employé a été renvoyé.

LISTES ELECTORALES 1915.

M. A. K. MACLEAN demande:

1. Combien de listes de scrutin pour les élections fédérales ont été imprimées en 1915, ailleurs qu'au bureau de l'imprimeur du roi?
2. Par quelles personnes ou maisons l'impression a-t-elle été faite, et quel montant ont-elles demandé, respectivement, pour ce travail?

L'hon. M. BLONDIN (secrétaire d'Etat):

| Nom du district. | Montant payé. | Où imprimées. |
|---|---|---|
| Hants (N.-E.) | $299.58 | à l'Imperial Publishing Co., à Halifax (N.-E.). |
| Kings (N.-E.) | 345.55 | " |
| Yarmouth et Clare (N.-E.) | 407.65 | " |
| Ville d'Halifax (N.-E.) | 612.15 | au Herald d'Halifax, à Halifax (N.-E.). |
| Comté d'Halifax (N.-E.) | 518.90 | " |
| Pictou (N.-E.) | 663.55 | " |
| Cap-Breton-Sud et Richmond (N.-E.) | 193.95 | " |
| Cap-Breton-Nord et Victoria (N.-E.) | 325.15 | " |
| Westmorland (N.-B.) | 660.85 | " |
| Inverness (N.-E.) | 425.40 | à la Royal Print. & Litho. Co., à Halifax (N.-E.). |
| Shelburne-et-Queen (N.-E.) | 366.65 | " |
| Antigonish et Guysboro (N.-E.) | 426.30 | " |
| Cap-Breton-Sud et Richmond (N.-E.) | 982.50 | " |
| Cap-Breton-Nord et Victoria (N.-E.) | 140.00 | " |
| York-Sudbury (N.-B.) | 544.60 | au Sydney Post, à Sydney. |
| Colchester (N.-E.) | 367.00 | " |
| Lunenburg (N.-E.) | 257.80 | chez Barnes et Cie, à Saint-Jean (N.-B.). |
| Northumberland (N.-E.) | 400.45 | au Standard, à Saint-Jean (N.-B.). |
| Cumberland (N.-E.) | 656.00 | " |
| Victoria et Carleton (N.-B.) | 495.10 | " |
| Charlotte (N.-B.) | 341.78 | " |
| Royal (N.-B.) | 499.20 | " |
| Lunenburg (N.-E.) | 260.60 | " |
| Kent (N.-B.) | 286.90 | au Globe, à Saint-Jean. |
| Restigouche et Madawaska (N.-B.) | 448.80 | " |
| Gloucester (N.-B.) | 410.18 | chez Barnes et Cie, à Saint-Jean. |
| Ville et comté de Saint-Jean et comté d'Albert (N.-B.) | 1,004.35 | " |
| Brandon (Man.) | 1,163.58 | aux Telegram Job Printers, Ltd., à Winnipeg (Man.). |
| Lisgar (Man.) | 530.78 | " |

Les listes imprimées dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont été payées à raison de 5 cents par nom et de 50 cents par entête (non compris le papier).

Les listes de Brandon et de Lisgar ont été payées à raison de 11 cents par nom, y compris les en-têtes et le papier.

COMMISSION IMPERIALE DES MUNITIONS.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. Est-il vrai que la commission impériale des munitions se propose d'ériger ou de faire ériger, dans le quartier de Notre-Dame-de-Grâce, Montréal, une manufacture devant employer 3,000 hommes à la fabrication de fusées, et que, si en modifiant les règlements de la cité qui

prohibent l'établissement de manufactures en cet endroit, la permission voulue peut être obtenue, cette commission s'engage de la faire disparaître dans le cours des deux années qui suivront la fin de la guerre?

2. S'il en est ainsi, cette manufacture sera-t-elle tenue en activité et administrée par la commission? Sinon, par qui le sera-t-elle?

3 Qui paiera le coût de l'emplacement et de la construction de cette manufacture, et quelles sommes y aura-t-il à payer pour cet objet?

4. Qui agit pour la commission?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Pour la commodité de la chose, j'ai demandé à la commission impériale des munitions de vouloir bien, par pure courtoisie, me renseigner sur cette affaire; mais ces renseignements sont à la disposition de l'auteur de la question, non moins que des ministres, puisque le gouvernement canadien n'a rien à voir aux actes de cette commission. Voici, au reste, ce que m'a répondu le président:

1. La commission impériale des munitions se propose d'ériger à Verdun (près de Montréal) une fabrique où l'on chargera les fusées fusantes ou à temps.

2. Cette fabrique sera conduite par une compagnie formée à cette fin, et dont tout le capital-actions appartient à la commission.

3. Toutes les dépenses relatives à cette fabrique et à son outillage seront faites par la commission et par l'intermédiaire de la compagnie. Il en coûtera probablement de 300 à 325 mille dollars.

4. Répondu sous le numéro 3.

SERVICE DU COURRIER DANS LE COMTE DE SHELBURNE.

(L'hon. M. Casgrain répond à cette question inscrite au Feuilleton par M. Law, décédé.)

1. Des soumissions ont-elles été demandées pour le transport des dépêches entre North-West-Harbour, comté de Shelburne (N.-E.), et la station de Greenwood?

2. Dans l'affirmative, quels sont les noms des soumissionnaires et le chiffre mentionné dans chaque soumission?

3. Thomas B. Berry a-t-il obtenu le contrat pour ce service, et quelle est la durée du contrat?

4. Pourquoi le contrat a-t-il été cancellé?

5. Quel est l'entrepreneur actuel, et quel prix reçoit-il pour ce service?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. Oui.

2. T. B. Perry, $200 par année; C. H. Kelley, $218.40 par année.

3. Un marché avait été fait avec Perry; mais, avant qu'il commençât d'être exécuté, le ministère manda l'inspecteur d'arrêter l'affaire en attendant un nouvel examen de la question.

4. Le ministère a reçu une offre plus basse que celle de Perry.

5. C. H. Kelley, moyennant $195 par année.

[L'hon. M. Marcil.]

LES SANS-TRAVAIL.

M MEDERIC MARTIN demande:

Le Gouvernement est-il informé s'il y a, ou non, un nombre croissant de pauvres et de sans-travail? Dans l'affirmative, est-ce l'intention du Gouvernement d'aider les municipalités où vivent ces gens?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Le Gouvernement ignore si le nombre des sans-travail augmente; au contraire, d'après nos auteurs, tout indique qu'il existe moins de chômage que l'an dernier; qu'en réalité, le chômage aujourd'hui est au-dessous de l'ordinaire. Nulle municipalité ne nous a demandé d'aide, comme on l'a suggéré.

ADJUDICATIONS DE GUERRE—CHAUSSURES EN TOILE.

L'hon. M OLIVER demande:

1. La maison John Ritchie & Co., de Québec, a-t-elle fabriqué des chaussures en toile pour les forces expéditionnaires du Canada? Dans l'affirmative, combien?

2. Combien de paires de ces chaussures les autorités militaires canadiennes ont-elles achetées depuis le 4 août 1914?

3. Pour quel genre de service ces chaussures étaient-elles jugées convenables?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice):

1. Oui, 60,000 paires.

2. 485,000 paires.

3. Des souliers de repos pour servir à bord des vaisseaux, en logement ou au camp.

POSTE RURALE A RIGAUD.

M. BOYER demande:

1. Quelle date portent respectivement les soumissions de $595 et $700 faites par Joseph Cholette, pour la route postale de Rigaud n° 2?

2. Quelle date portent respectivement les soumissions de $495 et de $600 faites par Hilaire Séguin, pour la route postale Rigaud n° 1?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. La soumission de Joseph Cholette au chiffre de $595, en date du 21 septembre 1915, et la soumission au chiffre de $700, en date du 9 septembre 1915. Les soumissions étaient recevables au ministre, le 24 décembre 1915, au plus tard.

2. La soumission de Hilaire Séguin, au chiffre de $495, en date du 21 septembre 1915, et la soumission au chiffre de $600 en date du 9 septembre 1915. Les soumissions étaient recevables au ministère le 2 septembre 1915, au plus tard.

MITRAILLEUSES ET FUSILS ROSS.

L'hon. M. OLIVER: Monsieur l'Orateur, je n'avais pas l'intention de poser de

nouveau les questions 95 et 96. Je les ai posées jeudi, alors que le ministre observa qu'il n'avait pas l'intention de rendre les réponses publiques, mais qu'il me les donnerait privément. Je vois que l'observation du ministre ne figure pas au compte rendu, comme à mon avis il le faudrait. Voici les questions.

N° 95—1. Quel modèle de mitrailleuse a-t-on fourni aux corps expéditionnaires du Canada?

2. Combien de mitrailleuses a-t-on fournies à chaque bataillon d'infanterie?

3. Les bataillons d'infanterie actuellement en Angleterre, en Belgique et en France ont-ils reçu un nombre suffisant de mitrailleuses?

4. Les bataillons d'infanterie faisant leur période d'entraînement en Canada ont-ils un équipement complet de mitrailleuses?

N° 96—1. Les bataillons d'infanterie du corps expéditionnaire canadien, maintenant en France et en Belgique, sont-ils armés de fusil Ross?

2. S'il en est ainsi, quelle est le modèle ou le type de ce fusil?

3. Quelle est le modèle ou le type du fusil Ross dont se servent les bataillons d'infanterie des troupes expéditionnaires au Canada avec mention du nombre d'armes de chaque fusil entre les mains des soldats?

4. Est-il vrai, comme l'a déclaré le "Mail and Empire", que 75,000 fusils Ross ont été modifiés pour les adapter aux munitions de service de fabrique anglaise?

5. S'il en est ainsi, cette modification a-t-elle été faite en Angleterre ou en Canada?

## RENVOI D'UN PROJET DE RESOLUTION.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution dont la teneur suit:

Cette Chambre est d'avis que la procédure suivie dans les causes de divorce soumises au Parlement est défectueuse et que les dépenses excessives qu'elle entraîne empêchent la majeure partie de la population du Canada d'y avoir recours, et invite le Gouvernement à s'occuper de cette question sans délai, afin d'y apporter les réformes nécessaires pendant la présente session.

M. NORTHRUP: Comme on m'a prié de ne pas soumettre cette question à la Chambre, en l'absence du ministre de la Justice, je demande qu'elle soit réservée.

(La motion est réservée).

## CHASSEURS DE PHOQUES DE LA COLOMBIE-ANGLAISE.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER demande:

Copie de toutes lettres, télégrammes, preuves testimoniales relatifs aux réclamations des chasseurs de phoques de la Colombie-Britannique, sous l'empire du dernier traité conclu avec la République des Etats-Unis.

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Ce que demande mon très honorable ami, c'est sans doute le rapport soumis par le juge Audette sur cette affaire. Comme il a été présenté au moins 1,600 réclamations en ce sens, représentant $9,200,000, le chef de l'opposition le comprend, il y a un nombre immense de documents et de papiers. Les différents documents qu'il demande seront déposés sur le bureau à bref délai; j'espère que je pourrai aujourd'hui même ou demain déposer le rapport soumis par le juge Audette et que nousavons reçu il y a huit ou dix jours.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je serai très satisfait si mon honorable ami dépose le rapport du juge Audette et toute la correspondance qui a eu lieu depuis que le rapport a été reçu.

(La motion est adoptée.)

## PROHIBITION DES LIQUEURS ENIVRANTES.

L'hon. M. MARCIL: Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je voudrais demander au très honorable premier ministre si on a pris quelque décision au sujet de la prise en considération de la résolution portant le n° 31 de l'ordre du jour et relative à la prohibition, la fabrication et la vente des liqueurs enivrantes.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): L'honorable député (M. Stevens) qui propose cette résolution ne m'a pas parlé à ce sujet.

## ACHAT ET EXPORTATION DE CHEVAUX.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER demande:

Copie de toute correspondance avec les autorités impériales au sujet de l'achat de chevaux, et de la prohibition de l'exportation de chevaux.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Une partie de la correspondance peut être confidentielle; toute idée qui pourra être communiquée sans inconvénient sera déposée.

(La motion est adoptée.)

## DEMANDES DE DOCUMENTS.

Par M. McCraney:—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondance et rapports concernant une conférence entre le ministre de l'Agriculture et certains représentants de l'église mennonite en juillet 1873, ou environ, mentionnée dans une certaine lettre en date du 23 juillet 1873, signée par P. M. Lowe, secrétaire du ministère de l'Agriculture et adressée à MM. David Klassen, Jacob Peters, Heinrich Wiebe et Cornelius Toews, délégués du sud de la Russie.

Par M. Turgeon:—Copie de tous télégrammes, lettres, dépositions de témoins à l'enquête, et rapports faits à la suite de cette enquête au sujet de la demande d'indemnité formulée par

Alexandre D. Doucet pour des animaux tués sur la ligne de l'Intercolonial le 25 mai 1915.

Par M. Sinclair—Copie de tous documents, lettres, télégrammes, etc., en la possession du ministère des Travaux publics, se rapportant à une demande de la part de la société historique de la Nouvelle-Ecosse de la permission de placer sur les murs du bureau de poste de New-Glasgow une tablette commémorative à la mémoire de feu le révérend Dr James MacGregor.

Par M. Maclean (Halifax)—Copie des prospectus, et relevé donnant le taux d'intérêt, l'intérêt réel, le produit net et les frais de commission, d'impressions et autres dépenses en ce qui concerne l'emprunt domestique de cent millions de piastres prélevé par le Gouvernement, et aussi l'emprunt de quarante-cinq millions de piastres négocié à New-York en 1915.

Relevé des sommes dépensées par le ministère des Postes sous les rubriques qui suivent, pendant la partie du présent exercice expirée le 31 décembre 1915, savoir:

Transport des malles par terre, par chemins de fer et par bateaux à vapeur; confection des sacs de malles, cadenas, etc., boîtes de distribution rurale; salaires; frais de voyage; fabrication des timbres-poste et de bons de poste; mémoires de fournisseurs; papeterie, impressions et publicité; divers déboursés; et entretien du service dans le district du Yukon. Aussi, état faisant connaître les recettes perçues pendant la même période sous les divers chapitres mentionnés dans l'annexe A (revenu) du rapport du ministre des Postes pour l'année expirée le 31 mars 1915.

Relevé, par province, de toutes les sommes d'argent, imputables sur le revenu, dépensées pendant la présente année fiscale jusqu'au 31 décembre 1915 par le ministère des Travaux publics sous les chapitres suivants: Edifices publics; ports et rivières; chemins et pont; lignes de télégraphe et de téléphone; dragage et divers.

Relevé de toutes les sommes dépensées au cours du présent exercice financier par le ministère des Travaux publics et imputables sur le compte du capital pour les édifices publics et les havres et rivières respectivement, par province, avec mention en détail de la destination de telle dépense.

Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Milice et de la Défense, ou l'une ou l'autre de ses succursales, et le ministère de l'Agriculture, en ce qui concerne l'occupation des édifices de l'immigration ou de la quarantaine à l'île McNab et l'île Lawlor, Halifax (N.-E.), pour des fins militaires, et spécialement quant à leur utilisation par le 63me régiment de la force expéditionnaire au delà des mers.

Par le très hon. sir Wilfrid Laurier—Copie de toute correspondance avec les autorités impériales concernant la législation par le parlement du Royaume-Uni, en réponse à la requête du Parlement canadien demandant d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord au sujet du Sénat.

Rapport indiquant la répartition des arrondissements de scrutin au Manitoba faite par des juges sous l'empire de la Loi des élections fédérales, 7-8 Edouard VII, chapitre 26.

Par M. Pugsley—Copie du décret du conseil ou de l'ordre départemental renvoyant M. Bayfield de son poste de surintendant du dragage dans la Colombie-Anglaise; aussi, du décret du conseil ou de l'ordre départemental nommant J. L. Nelson pour le remplacer.

Par M. Maclean (Halifax)—Copie de tous les documents, mémoires, correspondance, rapports, etc., se rapportant au renvoi d'office de John E. Hallamore, maître de poste à Upper-New-Cornwall, comté de Lunenburg (N.-E.).



Par M. Pardee—Etat donnant le nombre et l'objet de toutes les commissions nommées par le Gouvernement depuis 1911, et le coût de chacune d'elles, avec les noms des différents membres de ces commissions.

Par M. Copp—Etat donnant les noms et les salaires de tous les officiers adjoints et commis employés dans les bureaux de l'Intercolonial à Moncton, y compris les bureaux de l'adjoint du surintendant, de l'expéditeur des trains, des gares et hangars de fret, ainsi que les noms et salaires des contremaîtres dans chaque atelier du chemin de fer; aussi, les noms de tous les fonctionnaires, commis, ingénieurs-mécaniciens et chefs de trains qui ont pris leur retraite et sont inscrits sur la liste des pensions depuis le 1er janvier 1915, et le chiffre de la pension de retraite payée à chacun d'eux.

Par le très hon. sir Wilfrid Laurier—Copie de tous les documents se rapportant à la nomination de Léon Roy, comme interprète dans le ministère de l'Intérieur; aussi, copie du décret du conseil, des documents et de la correspondance touchant son renvoi d'office.

Par M. Maclean (Halifax)—Copie de tous décrets du conseil ou règlements administratifs et leurs amendements au sujet de l'enrôlement pour le service d'outre-mer des employés des divers ministères, et du paiement de leur salaire réglementaire pendant la période de leur enrôlement.

Copie de tous décrets du conseil, lettres, correspondance, mémoires, etc., échangés entre les compagnies contractantes et tout ministère ou ministre de la Couronne, au sujet du service transatlantique des malles pour la saison d'hiver 1915-16.

Copie de tous les témoignages, correspondance, enquêtes et rapports reçus par les fonctionnaires du ministère ou des décrets du conseil touchant le renvoi d'office de Clifford G. Brander, douanier de service à Halifax, N.-E.

Copie de tous les témoignages entendus, correspondance, rapports, mémoires ou décrets du conseil touchant la démission ou le renvoi d'office des personnes suivantes dans le service des douanes au port de Halifax, savoir: A. J. Crosbie, Thomas Lynch et J. B. Naylor.

Relevé faisant connaître les noms de tous les médecins nommés et employés dans le service de l'immigration ou de la quarantaine à Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vauconver et Victoria; avec mention de la date de chaque nomination, le salaire d'un chacun; faisant connaître de plus si ces médecins, ou l'un ou l'autre d'entre eux, sont encore au service du gouvernement, et, dans le cas où ils ne sont plus employés, à quelle date leur service a cessé.

Copie de tous rapports, correspondance, preuve, mémoires et décrets du conseil concernant la destitution de Charles McCarthy, du service des douanes au port de Halifax, et sa réinstallation.

Copie de tous rapports officiels correspondance, preuve, mémoires et décrets du conseil concernant l'enquête faite par M. Busby, inspecteur des douanes, sur la conduite de certains fonctionnaires du service des douanes à Halifax, N.-E., dans la dernière partie de l'année 1915.

Etat faisant connaître le nombre de souscripteurs à l'emprunt domestique de cent millions de piastres fait par le gouvernement, spé-

cifiant le nombre de souscriptions de $1,000 et au-dessus et des multiples de ce chiffre.

Par M. Hughes (King, I.-P.-E.)—Copie de tous télégrammes, soumissions, offres, lettres, rapports d'ingénieurs et autres documents au sujet de la construction d'un brise-lames ou havre à North-Lake, I.-P.-E.

Par le très hon. sir Wilfrid Laurier—Copie de tous décrets du conseil, lettres et correspondance qui ont conduit à la convocation de la conférence des gouvernements locaux qui a eu lieu à Ottawa en octobre dernier, et de toutes les minutes et résolutions de la dite conférence.

Etat indiquant la quantité de blé expédié, chaque mois au cours des années civiles 1914 et 1915, de Winnipeg à Fort-William et Port-Arthur, et par quels chemins de fer; à Duluth, par le Canadian Northern ou chemins de fer alliés; à Minnéapolis et Saint-Paul, par le Pacifique-Canadien; au littoral maritime par chemins de fer en territoire canadien; à des ports américains par des lignes ferrées américaines.

Par M. McKenzie—Copie de toute correspondance échangée entre ministère de la Marine et des Pêcheries ou autre ministère et la Commission de pilotage du port et du district de St-Ann, comté de Victoria, en 1914 et 1915, au sujet de la révocation ou de la démission de Daniel Buchanan à titre de pilote du dit port ou district.

Par l'hon. M. Lemieux—Etat indiquant le nombre de routes postales rurales établies au cours du dernier exercice financier, dans quels comtés elles l'ont été, et quel en a été le coût dans chaque comté.

Par M. McKenzie—Copie de tous télégrammes, correspondance, ou autres documents échangés entre les officiers de douane à North-Sydney, N.-E., ou quelqu'un d'entre eux, et le ministère des Douanes concernant la location d'une chambre ou de chambres pour fins de douane à North-Sydney.

Par M. Maclean (Halifax)—Relevé faisant connaître le montant total de rabais de droits accordés aux importateurs au cours du présent exercice financier jusqu'au 31 décembre 1915, avec les détails de ces rabais.

Relevé faisant connaître le revenu perçu au cours du présent exercice financier, jusqu'au 31 décembre 1915, sur l'importation des articles suivants sujets aux droits, sous les rubriques de tarif général, de tarif de préférence, et de surtaxe, ainsi que les quantités et valeurs de ces importations, savoir: Minerai de fer, fer et acier, et les produits manufacturés de fer et d'acier; cotons et cotonnades; cuirs et cuirs manufacturés; laine et lainages; charbon; manganèse; zinc; cuivre; viandes, œufs et beurre. (Si quelques-uns des item ci-dessus sont beaucoup subdivisés dans la nomenclature adoptée pour les rapports douaniers, l'on pourra ne mentionner que les principaux item d'importation quant à la quantité, à la valeur et au revenu.)

Par M. Sinclair—Etat faisant connaître les noms et adresses postales de toutes les personnes de Ecum-Sum, Marie-Joseph, Spanish-Ship-Bay et Liscombe, comté de Guysborough, N.-E., qui ont demandé en 1912, 1913, 1914 et 1915 les primes à accorder en vertu de la loi des pêcheries en eau profonde; faisant la différence entre les demandes acceptées suivies du paiement de la prime, et celles qui ont été rejetées, avec mention des raisons du rejet, s'il en est.

Par le très hon. sir Wilfrid Laurier—Copie de tous documents et correspondance concernant l'expropriation du terrain de Joseph Griffin, à Valcartier, Qué.

La Chambre a ordonné, sans débat, le dépôt de ces documents.

## DISCUSSION D'UNE RESOLUTION RELATIVE A LA CREATION DE BUREAUX DE PLACEMENT NATIONAUX.

L'hon. M. LEMIEUX (Rouville) propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait prendre en sérieuse considération la question de la création d'un système de bureaux nationaux de placement, afin de faire face aux nouvelles conditions qui surgiront pendant et après la guerre.

—Monsieur l'Orateur, la Chambre me pardonnera si je suis obligé de parler un peu à l'aventure sur cette question compliquée. On comprendra qu'après la terrible catastrophe de jeudi dernier beaucoup d'entre nous ont égaré les notes qu'ils avaient prises et les renseignements qu'ils avaient recueillis sur les questions dont ils se proposaient de saisir la Chambre.

La proposition que je fais en ce moment est déposée à la demande d'un groupe important de citoyens de Montréal qui, depuis quelques semaines, s'occupent de la création de bureaux de placement pour faciliter le placement des soldats à leur retour du front, et la réglementation de l'immigration, après la guerre. On me pardonnera, je l'espère, de citer quelques-unes des opinions que j'ai recueillies et qui m'ont engagé à déposer cette proposition. J'adresse plus particulièrement mes remarques à mon excellent ami le ministre du Travail (M. Crothers) dont le département est plus directement concerné dans l'affaire.

Dans cette question se trouve comprise celle des sans-travail et de l'immigration, ainsi que les dispositions à prendre à l'égard des soldats et à l'égard de la perturbation jetée dans certaines industries, après la guerre. Si j'avais besoin d'un texte pour servir de thèse à mes remarques sur cette question qui en implique d'autres, je le trouverais dans les paroles suivantes prononcées par le distingué président de l'association fondée en France pour étudier la question des sans-travail, M. Léon Bourgeois, ancien premier ministre. Voici comment s'exprimait cet homme distingué:

Secourir, c'est attendre que le halheur soit arrivé pour tâcher de le réparer. Secourir, c'est attendre que la misère soit venue pour offrir des secours aux malheureux. Mais des secours sont tout au plus une œuvre méritoire et non un acte social.

Dans mon humble opinion, c'est un acte social que le Parlement sera appelé à accomplir au moyen d'une loi dont le ministre du Travail devra prendre l'initiative.

Bien qu'il ne soit pas possible de prédire la fin de la guerre, tout le monde admet que, lorsqu'elle se sera terminée victorieusement pour les alliés, l'ancien ordre de choses aura disparu et que des conditions nouvelles surgiront non seulement dans les pays ayant pris part à la guerre, mais aussi dans les pays restés neutres. Les gouvernements et la société en général auront à résoudre les plus graves problèmes et c'est maintenant le temps de les étudier et d'en préparer la solution.

A mon sens, toute la question se résume à la préparation, en prévision des conditions nouvelles qui nous seront faites. J'ai été frappé, l'autre jour, par certaines paroles prononcées à Montréal par le délégué du gouvernement français, venu en Amérique pour étudier de nouvelles entreprises commerciales entre la France et ce continent après la guerre. Pour expliquer la raison et le but de sa mission, il disait:

> Nous ne voulons pas être surpris par la paix comme nous l'avons été par la guerre.

Comme nous le savons tous, la paix a ses champs de bataille, tout comme la guerre. La paix posera pour le Canada et l'empire des problèmes tout aussi graves et comportant d'aussi grandes responsabilités que ceux que les généraux des nations alliées ont à résoudre en ce moment. De la solution de ces problèmes dépendront la prospérité nationale et la rapidité de nos progrès pendant plusieurs générations à venir. Il nous faut donc aborder ces questions avec un esprit exempt de préjugés et une connaissance approfondie des détails. Plus que jamais la devise des hommes d'Etat canadiens doit être: Célérité, prudence et sagesse.

Depuis le commencement de la guerre, l'immigration a presque complètement cessé, mais je ne crois pas me tromper en disant qu'immédiatement après le rétablissement de la paix 20,000,000 de soldats seront libérés du service militaire et que le monde sera alors témoin d'un courant d'immigration comme il n'en a pas vu depuis des générations. Des millions d'immigrants viendront certainement au Canada, car notre pays est actuellement et sera encore longtemps le plus grand pays agricole du monde, et les immigrants ne manqueront pas d'être attirés par la richesse et la fécondité de notre sol. L'immigrant sait qu'il trouvera au Canada plus d'avantages que partout ailleurs et un maximum de résultats pour un minimum d'efforts.

[L'hon. M. Lemieux.]

J'appelle sur ce point l'attention du ministre de l'Intérieur et je remarque que l'autre jour il s'est rendu à Chicago dans ce dessein. Le Gouvernement doit être prêt à procurer de l'emploi à la foule des immigrants qui nous arriveront après la guerre. Non seulement il doit être à recevoir nos soldats à leur retour, mais il doit aussi prendre des mesures pour accueillir les nouveaux immigrants. J'espère que le ministre de l'Intérieur verra à faire dresser une liste de chaque acre de terre arable et un catalogue sur fiches de tous les cultivateurs qui ont besoin de serviteurs, et qu'après la guerre, le département sera en état de confier à l'immigré ou au soldat de retour au pays des travaux d'agriculture, d'horticulture, d'élevage ou d'industrie laitière, à son choix.

Notre immigration ne comprendra pas uniquement des cultivateurs, mais un grand nombre d'artisans et d'ouvriers. A mon avis, le Gouvernement devrait chercher à connaître et inscrire tous les besoins du commerce, tous les emplois vacants ou nouveaux dans les cités, villes ou villages où existent ou pourraient surgir des établissements industriels. A ce sujet, qu'il me soit permis de citer l'avis très sage émis par lord Shaughnessy dans une lettre que le "Star", de Montréal, a publiée dans son édition du 20 décembre 1915:

> Par conséquent, l'avenir du Canada dépend en grande partie de l'habileté avec laquelle nous disposerons de ceux qui viendront, des préparatifs que nous ferons pour absorber les éléments hétérogènes que nous pouvons avoir à assimiler après cette terrible ruée des races en Europe. Depuis trente ans, le Canada a absorbé avec plus ou moins de succès une nombreuse population d'immigrants, mais beaucoup d'énergie a été dépensée en pure perte faute de coopération entre le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les compagnies de transport. Nous devrions nous occuper dès maintenant à jeter les bases d'une organisation qui, avec le moins de frottement et de perte de temps possible, amènerait à la culture du sol ou aux établissements industriels les individus ou les familles qui viennent se créer un foyer nouveau au Canada. Dans le passé..

J'appelle sur cette phrase l'attention du ministre du Travail (M. Crothers) et du ministre de l'Intérieur (M. Roche):

> ... nous avons été trop portés à laisser l'immigrant se débattre et se trouver un nid. En conséquence, plusieurs bons ouvriers de ferme ont abandonné la culture, et ils ont contribué, dans des temps de gêne économique, à encombrer nos grandes villes. Nous avons dit à l'artisan: "Accepte le premier emploi qui te sera offert", au lieu d'avoir un bureau de placement bien organisé qui lui aurait appris à quel endroit on avait besoin de son savoir-faire. Cette guerre a donné l'essor à plu-

sieurs entreprises manufacturières au Canada et il se peut que les artisans doués de beaucoup d'adresse soient plus recherchés que lorsque le Canada comptait presque entièrement sur ses ressources agricoles. Même lorsqu'un cultivateur nous arrivait d'Europe, nous n'avons pas toujours été prêts à lui fournir les conseils éclairés qui lui auraient permis de se faire au nouvel état de choses sans perdre de temps. Nous avons laissé des gens possédant de précieuses connaissances en culture intensive gaspiller leur temps sur des homesteads éloignés des marchés, et nous n'avons pas asssez renseigné nos colons sur notre climat et notre sol, ce qui était indispensable à leur réussite en tant que cultivateurs canadiens. Nous avons, pour ainsi dire, fait venir d'Europe des tonnes de graines de semences, de bulbes et de plants et nous les avons enfouis négligemment dans des jardins qui n'avaient pas été préparés pour les recevoir—mode de culture qui ne pouvait avoir d'autre résultat qu'un fort pour-cent de pertes. Il y a tant à faire pour développer le Canada, notre pays, qu'on devrait éviter tout gaspillage d'énergie. Nous devons conserver cette énergie autant que notre crédit, si notre avenir doit être aussi beau que tous les vrais Canadiens l'espèrent.

Il me semble qu'il y a lieu de noter avec soin chaque mot que renferment ces deux passages. Lord Shaughnessy a dépeint la situation au vif. A cause de notre manière de faire, comme lord Strathcona le dit fort bien, les ouvriers ont été mal dirigés et ils encombrent nos grands centres industriels.

Quant aux cultivateurs, nous l'avons tous appris par ce qui s'est passé au début de la guerre, plusieurs ouvriers de ferme ont été attirés de tous les coins du pays dans les grandes villes où ils ont contribué à créer un état de choses qui, pendant les deux derniers hivers, a été très grave pour les municipalités.

Je pourrais aussi citer l'opinion de M. Falconer, président de l'université de Toronto, mais elle ressemble à celle de lord Shaughnessy et je ne prendrai pas le temps de la lire.

Aux Etats-Unis, pays auquel nous faisons beaucoup d'emprunts, on n'a pas agi à cet égard plus sagement qu'au Canada. Je lisais dernièrement un écrit de M. John Fahey, président de la chambre de commerce des Etats-Unis, écrit qui a trait à cette question. Il dit:

> D'autres pays, même pendant une lutte où leur existence même est en jeu, étudient les moyens de se régénérer après la guerre. La France a nommé une commission pour étudier cette question. Mais l'Amérique fait preuve d'une insouciance stupéfiante.
>
> Dans le dessein d'établir l'efficacité dans un domaine bien différent du domaine des affaires militaires, le comité d'immigration de la chambre de commerce, comité nommé dernièrement, a adressé un questionnaire aux agents régionaux du trafic-voyageurs et à d'autres qui sont en état d'apprendre ce que sera la situation de notre immmigration après la guerre : le questionnaire renferme cinq demandes de renseignements :
>
> "1. Les sujets nés à l'étranger ou nés au pays de parents étrangers font-ils en ce moment des économies dans le but de faire venir d'Europe certains de leurs parents ou de leurs amis après la guerre?
>
> "2. Les lettres qu'ils reçoivent d'Europe indiquent-elles quelque fort courant d'immigration vers ce pays après la guerre et, d'après les renseignements que vous pouvez obtenir, quel sera vraisemblablement l'importance de cette immigration?
>
> "3. Ce courant d'immigration se composera-t-il de gens ayant pratiqué l'agriculture ou d'employés de fabriques?
>
> "4. Une fois la guerre terminée, le nombre sera-t-il grand de ceux qui quitteront ce pays pour retourner en Europe dans l'intention d'y passer le reste de leurs jours?
>
> "5. Quel sera le nombre de ceux qui, après la guerre, iront passer quelque temps en Europe pour s'y enquérir de leurs parents, y constater la destruction de la maison paternelle, etc., et reviendront au pays après une courte absence?
>
> Le comité de l'immigration compte obtenir par ce moyen des renseignements qui orienteront nos pensées et nos actions à l'égard des conditions qui résulteront de la guerre, renseignements qui permettront d'y faire face en tenant compte de leurs causes. Le fait de penser que nous pouvons résoudre tous les problèmes au moyen de lois indique que nous sommes quelque peu en retard. Si c'est sur ce moyen-là que nous comptons pour faire face aux exigences qui se manifesteront après la guerre, cela remplacera bien mal l'effort patient, créateur et concerté qu'exige la situation.

Ainsi, de l'aveu de M. John Fahey, président de la Chambre de commerce, on s'occupe déjà, aux Etats-Unis, de faire face à la situation, on s'efforce d'y remédier. Mais les Etats-Unis ne sont pas seuls à se heurter à ce problème; il a peut-être encore plus de gravité aux yeux du Canada. Au cours de la discussion sur le discours du trône, je disais moi-même, m'adressant au premier ministre:

> Quelle grande institution nationale le Canada possède-t-il qui puisse mettre à l'étude d'aussi gros problèmes que les suivants: l'attribution d'emplois convenables aux soldats revenus de la guerre, l'amélioration de la situation chaotique de l'industrie et le retour à des emplois dans l'industrie normale des ouvriers ayant travaillé à la fabrication des fournitures militaires; l'instruction professionnelle, la préparation de citoyens aptes à faire face à la concurrence dans le domaine de l'industrie et de l'expansion commerciale; la direction du courant d'immigration qui suivra la conclusion de la paix; la mise en liberté des étrangers détenus dans les divers camps d'internement?

Il me semble que l'on trouve en ces quelques mots le résumé de la situation qui nous sera faite à très bref délai.

M. Fahey a fait allusion à l'enseignement professionnel; c'est un sujet sur lequel je ne m'étendrai pas aujourd'hui, vu qu'il fait l'objet d'une motion que j'ai inscrite au Feuilleton et qui viendra en discussion à un autre moment. On admettra cependant avec moi que la question de l'enseignement professionnel s'impose aujourd'hui avec plus de force que jamais, et que si le Canada tient à jouer son rôle dans les événements qui se préparent, le ministre du Travail devra bientôt mettre en pratique les conclusions du très remarquable rapport publié il y a deux ans par la commission.

Eu égard à la situation qui prévaut en ce moment au Canada et au chômage qui se produira vraisemblablement, l'établissement des bureaux de placement visés par ma motion est chose qui presse au plus haut point. Je donnais lecture, il y a un instant, des derniers paragraphes d'une lettre de lord Shaughnessey. L'état de choses qui y est signalé sera dix fois plus accentué quand des centaines de mille soldats seront de retour, quand les fabriques de Montréal, de Québec, de Toronto, de Winnipeg et d'ailleurs auront terminé leurs entreprises de fournitures militaires et qu'il faudra rétablir sur des bases entièrement nouvelles notre commerce et notre industrie en l'absence d'une grande réserve de richesse pour faciliter l'opération.

Monsieur l'Orateur, la victoire appartiendra à la nation ou au groupe de nations qui feront servir leur force et leurs ressources à la formation, à l'organisation industrielle. C'est une lutte à laquelle les nations faisant partie de l'empire prendront part ; toutes doivent participer à l'effort. Est-il déraisonnable de demander que nous, qui avons tant à cœur l'avenir de notre jeune pays, nous prenions dès maintenant les mesures qu'il faut pour faire face à la situation qui s'accusera vraisemblablement après la conclusion de la paix ?

M. BURNHAM : Pourquoi l'honorable député gâte-t-il ses remarquables observations en disant que la victoire appartiendra à la nation qui fera ceci ou cela ? Pourquoi ne se borne-t-il pas plutôt à dire qu'il y a lieu d'utiliser nos propres richesses naturelles et d'établir cet équilibre sans lequel il n'est point de bonheur possible ?

L'hon. M. LEMIEUX : Je me plais à espérer que la Chambre aura cet après-midi le plaisir de prêter l'oreille à mon honorable ami. Je me borne à exposer ma manière de voir; je serai enchanté de connaître la sienne. Répondant à une question de l'honorable député de Sainte-Marie, maire de Montréal, le premier ministre a dit que depuis un an ou à peu près, il y a moins de chômage au Canada.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il y a un an, le manque de travail était grand, mais il n'en est plus ainsi maintenant.

L'hon. M. LEMIEUX : C'est-à-dire que dans le cours de l'année le manque d'ouvrage a été moins sensible qu'il n'était il y a un an ou à peu près. Je ferai observer à mon très honorable ami que j'ai sous les yeux le témoignage que M. Barnes, député, chef de la Munitions Workers Commission qui, l'été dernier, rentrant à Londres de son voyage au Canada, s'exprimait en ces termes dans les colonnes du "London Daily News" :

Et cependant, il en résulte les mêmes inconvénients qu'en Europe, sauf qu'ils ont encore plus d'intensité. Jamais je n'ai vu le problème du chômage atteindre en Angleterre un état aussi aigu que celui que j'ai constaté malgré moi au cours des trois dernières semaines que j'ai passées au Canada.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Quand a-t-il dit cela?

L'hon. M. LEMIEUX: L'été dernier. Je n'ai pas la date, mais je me rappelle avoir pris note de ces paroles à l'époque où elles furent répandues par la presse. Je reconnais volontiers avec le premier ministre que grâce aux industries que la guerre a fait surgir, le chômage est aujourd'hui moins sensible qu'il n'était il y a un an ou à peu près; mais l'objet de ma motion est de faire face à la situation qui s'accusera à la fin de la guerre, quand les industries nées de la guerre auront disparu et que des milliers d'ouvriers se trouveront sans emploi.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Sans prétendre être absolument au fait de la situation qui prévaut dans tout le Canada, je suis bien sûr que si l'on s'est plaint au Gouvernement depuis quatre ou cinq mois, c'est de l'insuffisance de la main-d'œuvre plutôt que du manque d'emploi.

L'hon. M. LEMIEUX: Que les industries nées de la guerre aient manqué de bras, c'est possible; je ne diffère donc pas entièrement d'avis avec mon très honorable ami. Bien que l'on compte encore des centaines de sans-travail dans nos grandes villes, les entreprises de fournitures militaires ont peut-être apporté une solution momentanée au problème du chômage; mais ma motion a pour objet essentiel d'appeler l'attention

de la Chambre et du pays sur l'urgence qu'il y a à créer dans l'intérêt des ouvriers une bourse du travail, non pour aujourd'hui, mais pour demain, pour le jour où la paix sera rétablie, où les industries nées de la guerre auront disparu, où les soldats reviendront du front par centaines de mille et où des légions d'immigrants viendront s'établir dans les vastes prairies de l'Ouest.

Sous ce rapport, nous sommes déplorablement en arrière des autres nations, tout comme les Etats-Unis eux-mêmes le sont évidemment, à en juger par ce dont je viens de donner lecture. Songez qu'un pays tel que l'Espagne est doté d'une bourse du travail. Il ne faut pas oublier, non plus, qu'au Canada le problème du chômage et la situation du travailleur ordinaire, ouvrier d'élite ou non, se trouvent plus compliqués qu'en tout autre pays par la distance qui sépare les grandes villes. Voilà pourquoi il est nécessaire de créer une bourse du travail afin de rapprocher davantage patrons et ouvriers. Pour atteindre ce but, je considère que la création d'une organisation centrale s'impose.

On se fait illusion en pensant que toute trace de chômage disparaîtra avec le retour de la prospérité, et voici pourquoi: premièrement, en temps normal, la situation des ouvriers est constamment troublée par le manque d'une politique nationale en matière d'immigration; en deuxième lieu, les ouvriers sont tenus dans l'ignorance des occasions d'emploi qui s'offrent loin de chez eux, ce qui provient de l'absence d'un service suffisant de renseignements sur les offres d'emploi dans les environs et dans les endroits plus reculés du pays; troisièmement, on considère encore la classe comme une source intarissable qui doit être traitée comme on a pris l'habitude d'en user à l'égard des autres sources abondantes de richesse nationale. Des industries qui ne s'exploitent que périodiquement, le manque de préparation à l'industrie et aux travaux manuels, l'absence de guides expérimentés et l'insuffisance des bureaux de placement, voilà quelques-unes des causes qui perpétuent le chômage; ces causes, on peut les éliminer, mais la prospérité ne saurait suffire à les faire disparaître.

Je parlais tantôt du chômage dans les grandes villes. Souffrez, monsieur l'Orateur, que je signale à votre attention les quelques lignes suivantes que je relève dans la première partie du rapport de la commission du chômage instituée par le gouvernement d'Ontario. Je ne crois pas qu'il existe au monde, à l'heure actuelle, de pays agricole aussi favorisé que le Canada; destiné à donner asile à une nombreuse population agricole, il devrait attirer des légions de cultivateurs; et cependant la population des villes accuse depuis vingt ans un accroissement tel, qu'il constitue un véritable danger national. A la page 22 du rapport de cette commission, première partie. . .

L'hon. M. REID: Quelle est la date de ce rapport?

L'hon. M. LEMIEUX: On vient de le publier. Je l'ai depuis huit jours. Voici ce que j'y relève:

> L'un des faits les plus saillants, dans le recensement de 1911 est l'augmentation de la population urbaine. Alors qu'au cours des dix années écoulées de 1901 à 1911 la population rurale a augmenté de 576,163, soit une moyenne de 17.20 p. 100, l'augmentation de la population urbaine a été de 1,259,165 habitants, soit une moyenne de 62.28 p. 100. Dans les Provinces maritimes et dans Ontario, la population urbaine s'est accrue aux dépens de la population rurale, car celle-ci n'a réellement fait que diminuer en nombre depuis 1901.

Prenons maintenant les chiffres du dénombrement de la population canadienne. En 1881, on a constaté une augmentation de 86 p. 100 dans la population rurale et de 14 p. 100 dans la population urbaine; en 1894, on a relevé une augmentation de 69 p. 100 de la population rurale et de 31 p. 100 de la population urbaine; en 1901, une augmentation de 63 p. 100 dans le chiffre de la population rurale et de 37 p. 100 dans celui de la population urbaine; et 1911, une augmentation de 54½ p. 100 de la population rurale et de 45½ p. 100 de la population urbaine.

Mon honorable ami de Peterborough (M. Burnham) m'a interrompu, il y a un instant. Je pourrais peut-être appeler son attention sur quelques-unes des conclusions du rapport très bien fait de la commission nommée par le gouvernement d'Ontario pour étudier le problème des sans-travail. Je puis lui apprendre que j'ai trouvé, à ma grande surprise, mon honorable ami sir John Willison recommandant des marchés plus considérables, comme un des moyens devant remédier à la situation.

M. BURNHAM: Cela est parfait venant de gens qui ne résolvent pas la question.

L'hon. M. LEMIEUX: Cette question revêt une importance nationale. C'est une question fédérale et non provinciale ni municipale. Le traitement et la distribution des immigrants ne doivent pas être du ressort exclusif des autorités provinciales ou municipales. A cause même de

son importance, cette question devient nationale. M. Philip Snowden disait ce qui suit dans une lettre en date du 27 octobre 1915, en parlant des bureaux de placement:

J'ai considéré qu'ils étaient absolument essentiels à tout système d'organisation de travail, et que si on les administrait bien, ils seraient d'un grand secours tout en ne nuisant aucunement aux intérêts des unions industrielles... Quant à moi personnellement, je crois qu'il est grandement à désirer qu'on établisse aussitôt que possible de ces agences au Canada. Lors de ma visite au Canada, l'an dernier, j'ai constaté avec étonnement l'existence de bureaux de placement particuliers, et l'évidence me sauta aux yeux qu'on avait absolument besoin d'un système établi par l'Etat.

Je suppose qu'il a voulu dire qu'un système établi par le gouvernement fédéral constituait une nécessité très urgente.

L'état des affaires industrielles dans ce pays et dans les colonies après la guerre rendra cette réponse encore plus nécessaire. Si l'on avait la bourse du travail sous la haute main du Gouvernement, il pourrait être fait des arrangements entre cette institution et notre système pour l'avantage réciproque des deux parties intéressées.

Je reconnais avec M. Snowden, qui fait autorité dans cette question, que des problèmes semblables ne sont ni provinciaux ni municipaux, mais bien nationaux par leur importance, ce qui m'amène à dire que, dans ce pays, ces questions sont du ressort de l'autorité fédérale. De leur nature ces problèmes sont interprovinciaux et les municipalités ne peuvent les résoudre. Leur solution incombe au gouvernement fédéral agissant de concert, si l'on veut, avec les pouvoirs provinciaux et municipaux. Le manque de travail et l'état de l'industrie ne constituent pas des problèmes uniquement locaux. Si je ne me trompe, ils embrassent la partie la plus considérable de la nation. On ne doit pas abandonner l'ouvrier sans-travail à des organisations isolées, si je puis qualifier ainsi certains bureaux de placement, ni à des agences commerciales de placement qui exploitent généralement l'artisan qui cherche du travail. On ne devrait pas abandonner les sans-travail à leur sort, ni les habituer à accepter d'emblée les rapports optimistes que l'on publie. L'ouvrier sans travail doit trouver un chemin qui l'amène à une organisation centrale que tous les écrivains qui ont étudié cette question qualifient à bon droit de bourse du travail.

Cependant, il ne faut pas confondre l'ouvrier sans travail avec celui qu'on ne peut employer. Un jour, à Londres, comme je revenais du comité judiciaire du conseil privé me rendant à Charing-Cross, je rencontrai l'une de ces fameuses processions de sans-travail. Ces derniers défilaient par milliers et par milliers, précédés par des hommes de police de Londres qui —tous le savent—réussissent toujours à faire observer la loi et l'ordre. Les sans-travail portaient des bannières sur lesquelles on lisait ces inscriptions: "Nous demandons du travail et du pain." Un de mes amis anglais du bureau me dit: "Il y a seulement un quart de sans-travail dans cette immense procession; soyez convaincu que les autres se composent de ces ouvriers impropres au travail."

Vous ne devez pas confondre le sans-travail avec l'ouvrier impropre au travail. Ce dernier, c'est-à-dire l'ouvrier vagabond, parasite ou vicieux, devra être laissé à lui-même, car c'est un problème de régénération, mais les bureaux de placement ou les bourses de travail devraient procurer de l'emploi aux ouvriers qui méritent qu'on s'occupe de leur sort.

Monsieur l'Orateur, il faut organiser et établir en système le marché du travail, au Canada, et l'heure est venue de faire cette organisation. On devrait établir des bureaux fédéraux de placement qui centraliseraient tous les pouvoirs et toutes les énergies des corps fédéraux, provinciaux et municipaux. Les bureaux de placement ne sont pas d'institution récente, bien qu'ils sembleraient constituer une nouveauté au Canada. Suivons l'exemple que d'autres parties de l'empire britannique nous ont donné. Ces bureaux fonctionnent à la Nouvelle-Zélande, par exemple; on les trouve également en Australie et surtout dans la Grande-Bretagne.

Celle-ci, où opèrent 430 bourses du travail qui embrassent tout le pays, de comté en comté et de ville en ville, a établi, par les statistiques publiées, la valeur et les avantages de ce système qui s'accentueront pour la solution des problèmes de l'avenir, alors que l'empire sera encerclé par une chaîne de bourse du travail jouant le premier rôle dans la distribution de la population et du travail par tout l'empire.

Qu'on me permette de donner quelques chiffres qui parlent par eux-mêmes. En 1910, la Grande-Bretagne comptait 82 bourses publiques du travail; ce chiffre était porté à 430, au mois de juillet 1913. En 1912, on a reçu 2,432,000 demandes de travail et 1,286,000 offres de travail, ce qui représente en tout environ 1,051,000 emplois remplis, soit 77 p. 100 des demandes d'emplois.

On a constaté que 96 p. 100 de tous ces ouvriers ont remboursé les fonds que le gouvernement leur avait avancés pour

les mettre en état d'obtenir ces emplois.

Depuis 1910 on a établi, en France, 162 bourses du travail. Avant la guerre, l'Allemagne comptait 323 bourses du travail; en 1911, 1,055,000 emplois avaient été remplis par l'intermédiaire de ces bourses du travail d'Allemagne.

Je viens de dire qu'aux Etats-Unis on a essayé de faire face à la situation qui sera faite après la guerre. L'expérience tentée, dans le passé, par les Etats-Unis a été loin d'être couronnée de succès. Cette expérience doit nous apprendre ce que nous devrions éviter au Canada. On a fait des tentatives séparés, par la création de treize bureaux de placement d'état et de douze bureaux de placement municipaux, pour résoudre ces problèmes nationaux et complexes. Ces efforts boiteux et inefficaces ont été sérieusement enrayés par le manque de crédits nécessaires, le manque d'échange de renseignements prompts et dignes de foi, l'absence des avantages de transport requis, d'une opinion publique intelligente et d'une coopération active dans la création raisonnée et l'administration de ces bureaux et par-dessus tout par la nomination de fonctionnaires ne possédant pas les aptitudes requises. Que les conséquences des erreurs commises par les Etats-Unis nous soient une leçon.

En 1914, si je suis bien informé, deux délégations ont rencontré l'honorable ministre du Travail pour discuter avec lui cette même question. Ces deux délégations comprenaient des représentants de plusieurs organisations. Cinq premiers ministres provinciaux, la législature de l'Alberta en comité, les comités d'agriculture et de colonisation de la Chambre des communes, le comité du travail du Sénat, les chambres de commerce affiliées de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba, les chambres de commerce affiliées de la Colombie-Anglaise, l'union des municipalités de l'Alberta, l'union des municipalités de la Saskatchewan, le président du congrès des métiers et du travail, le président de la fédération canadienne du travail, le président de l'association des marchands de bois du Canada et plusieurs autres ont été reçus, en deux différentes occasions, par mon honorable ami. Les délégués ont insisté sur la nécessité d'établir un système de bureau de placement public relevant des autorités fédérales. Plusieurs organisations considérables et importantes du Canada ont approuvé ce projet.

Le 5 juin 1914, une lettre fut adressée à l'honorable ministre lui expliquant les fins du bureau de placement qui étaient celles-ci; améliorer l'état de choses créé par le manque de travail et trouver le moyen d'en prévenir le retour; aviser à la distribution intelligente et efficace du travail aux moyens à prendre pour faire disparaître les pratiques détestables et, dans beaucoup de cas, frauduleuses auxquelles ont recours des agents de placement.

En réponse à la délégation du 18 mai 1914, l'honorable ministre a dit, m'informe-t-on, que, la session étant très avancée, on ne pouvait pas présenter le bill promis avant la prochaine session, mais que la question serait étudiée avec toute l'attention voulue non seulement de sa part mais encore de la part d'autres membres du Gouvernement, et que son importance était parfaitement reconnu.

La lettre dont j'ai parlé était signée par le président de la bourse des constructeurs président de la société des orangistes, par le président de la bourse des constructeurs d'Ottawa, par le président de la société Saint-George, par le président du club d'outre-mer, par le président des Sons of England, par le président du congrès des métiers et du travail du Canada, par la chambre de commerce d'Ottawa, par le président de la société Saint-Jean-Baptiste, par le prédent du Social Service Congress, par le président de la bourse des constructeurs provinciaux d'Ontario, organisatrice du mouvement en faveur de l'établissement des bureaux de placement canadiens, par le président des sociétés protestantes-unies du Canada.

Le "Journal" d'Ottawa, dans son numéro du 20 mai 1914, donne un résumé de la réponse faite par l'honorable ministre, comme suit:

> Les distances à parcourir au Canada mettent le gouvernement dans l'impossibilité d'avancer les frais de déplacement.

En Angleterre et dans d'autres pays, ou avance les frais de déplacement. Le "Journal" ajoute :

> Mais le ministre croit qu'il est parvenu à résoudre la difficulté en obligeant les patrons d'avancer l'argent. Le ministre du Travail a constaté que laisser les ouvriers sans-travail, surtout les immigrants, se mettre entre les mains d'agents de placement a été loin d'aider les ouvriers. Après avoir étudié très sérieusement la question, il a trouvé qu'un agent de placement de Montréal avait réalisé $10,000 en trois mois et qu'il avait fait tout ce bénéfice seulement en exploitant les immigrants et en exigeant d'eux jusqu'à $15 et $16 pour leur obtenir un emploi.

Il a mis fin à cette exploitation en obligeant les agents d'obtenir un permis du gouvernement, et il existe maintenant un système d'inspection régulière.

M. Crothers se propose d'aller encore plus loin et il établira des bureaux sous la haute-main du gouvernement dans un certain nombre de centres populeux. A ces bureaux, on pourra obtenir des renseignements exacts sur l'état du travail dans les diverses parties du pays et c'est à ces bureaux que s'adresseront ceux qui désirent de l'emploi. Les patrons pourront également se renseigner sur les aptitudes et le passé de ceux que le bureau leur recommandera.

De sorte que cette question n'est nouvelle ni pour l'honorable ministre du Travail ni pour le Gouvernement. Ils ont reçu les délégations et ils leur ont prodigué les promesses. Je ne veux pas accuser le ministre de négligence ou de manque d'attention, mais il n'en reste pas moins acquis que rien n'a été fait. C'est le 16 décembre 1915, que Sa seigneurie l'évêque Farthing de l'Eglise anglicane, convoqua une conférence de la Table ronde, à laquelle assistaient plusieurs des principaux citoyens de la métropole et des délégués des divers corps publics, tant laïques que cléricaux. La conférence adopta unanimement les résolutions suivantes:

1. Que cette conférence reconnaît la nécessité d'une action immédiate de la part de l'Etat pour faire face aux conditions nouvelles et complexes qui résultent de la guerre, et appuie fortement sur le besoin urgent de la création de bureaux nationaux du travail.

2. Que cette conférence nomme une délégation pour aller demander au Gouvernement l'établissement immédiat de bureaux nationaux du travail dans tout le pays, avec pouvoir de coopérer avec les représentants des autres villes du pays.

Cette délégation devait se présenter aujourd'hui même devant le ministre, mais on m'apprend que la catastrophe de jeudi dernier en a fait retarder la réception de quelques jours. Je sais, cependant, qu'une pétition dont les conclusions demandent l'établissement de bureaux de placement a été adressée au Gouvernement en conseil. J'ignore si le ministre a pris connaissance de cette pétition, et au cas où il ne l'aurait pas vue, je demande permission d'en lire les conclusions:

En conséquence, nous proposons respectueusement:

Que le Gouvernement fasse adopter à la présente session une loi créant une commission permanente responsable devant le Parlement et chargée d'organiser et d'établir en Canada un système de bureaux de placement, dont les attributions principales seront les suivantes:

a) Une commission ou autorité à Ottawa ayant des pouvoirs exécutifs sur tout le Canada.

b) Dans les principales municipalités un petit bureau local qui représentera le conseil local des patrons et ouvriers, avec pouvoir dans les centres agricoles de coopérer comme représentants de l'association des cultivateurs,—avec le représentant de l'autorité centrale agissant comme secrétaire.

c) Neutralité stricte des bureaux dans les cas de grèves ou de fermetures d'ateliers.

d) Coopération avec tous les bureaux publics du Gouvernement dans la réglementation et la direction des immigrants et des ouvriers, particulièrement avec l'administration des postes en ce qui regarde le port et la distribution des lettres et imprimés du bureau.

f) Les fonctionnaires des bureaux devront subir devant un bureau d'examinateurs un examen au sujet de leurs aptitudes commerciales et professionnelles.

g) Là où la chose sera nécessaire, on devra avoir des salles d'attente séparées, pour hommes et pour femmes, sous une surveillance convenable.

h) Vu le nombre de femmes employées dans les industries, on recommande de nommer une femme membre de la commission centrale et des bureaux locaux.

2. Que votre Gouvernement prenne telles mesures que, dans sa sagesse, il jugera propres à améliorer nos conditions actuelles et faire face avec plus d'efficacité et de succès aux conditions nouvelles que surgiront après la guerre.

Cette pétition et la résolution unanimement adoptée, à la conférence de la Table ronde le 16 décembre 1915, ont été approuvées par le Board of Trade de Montréal à sa dernière séance. La prière de la pétition, qui a été approuvée, est ainsi conçue:

Que le Gouvernement fasse adopter à la présente session une loi créant une commission permanente et responsable devant le Parlement pour l'organisation et l'établissement de bureaux de placement dans le Canada.

J'ai dit au début de mes observations que le problème auquel le pays aura demain à faire face sera triple: premièrement, trouver de l'emploi aux soldats à leur retour de la guerre; deuxièmement, trouver de l'emploi aux cent mille ouvriers qui n'auront plus d'ouvrage dans les fabriques de munitions; et troisièmement, une très forte immigration. Chacun de ces trois problèmes exige pour sa solution beaucoup d'attention et d'étude, mais je crois que l'établissement d'un système de bureaux nationaux, comme je l'ai indiqué, permettrait de les résoudre tous les trois. Les rouages principaux en sont:

(1) Une commission ou autre corps à Ottawa possédant un pouvoir exécutif dans toute l'étendue du Canada.

(2) Dans chaque municipalité ou district un petit bureau local, représentant le conseil local des arts et métiers.

(a) Là où la chose sera possible, utilisation du rouage actuel, avec coopération des gouvernements provinciaux.

(4) Neutralité stricte de la part des bureaux dans les cas de grèves ou chômages forcés.

Tels sont les caractères principaux du système dont je demande instamment l'établissement. Je répète que je me fais l'écho fidèle des sentiments qui ont été exprimés à la conférence du 16 décembre dernier à Montréal. Je crois cette question très vitale, qu'elle touche à notre avenir comme nation, et que le Gouvernement devrait y donner sa plus sérieuse attention. La guerre a créé des conditions nouvelles; sachons nous préparer à y faire face.

L'hon. T. W. CROTHERS (ministre du Travail): Je suis très heureux que l'honorable député de Rouville (M. Lemieux) ait saisi la Chambre de cette question. L'honorable député a acquis une grande expérience dans ses relations très suivies avec le ministère du Travail, alors qu'il faisait partie du cabinet précédent, et son opinion sur une question comme celle que nous discutons cet après-midi a conséquemment une valeur considérable. Je suis heureux aussi, parce que cela me donne l'occasion de rectifier certains malentendus qui existent concernant l'établissement des bureaux du travail.

L'honorable député a parlé de quelques délégations que j'ai reçues, il y a deux ans environ. Je crois en avoir reçu cinq en tout. **Elles étaient toutes** inspirées par la même personne qui avait en vue son propre intérêt. Elle cherchait un emploi officiel avec de gros émoluments. On me dit que le même individu s'est présenté plusieurs fois devant l'honorable député lorsqu'il était ministre, et aussi devant mon prédécesseur au département du Travail, insistant toujours fortement auprès d'eux sur la nécessité d'établir un système de bourse du travail dans le genre de celui que l'honorable député prône aujourd'hui. Je ne sais pas si je dois féliciter celui-ci d'avoir changé d'opinion depuis l'époque où il était ministre et avait le pouvoir d'accéder à la demande de cette personne. Dans tous les cas, il s'y est refusé. Le projet ne lui semblait pas bon lorsque lui et son prédécesseur étaient au pouvoir et en mesure d'établir un système d'échange de ce genre.

L'honorable député de Rouville a parlé de conditions existant en Allemagne, en Angleterre et en Australie. On a souvent dit qu'il existait en Australie des bourses fédérales du travail, mais tel n'est pas le cas. La confédération australienne n'a fait aucune loi pour l'établissement de bourses du travail, mais je crois qu'il en existe dans deux ou trois états séparés. En Angleterre et en Allemagne, où ces bourses du travail existent, elles sont liées à une alliance nationale contre le chômage, ayant une caisse de bénéfices en maladie et d'autres moyens d'améliorer la condition des ouvriers. Bien que je n'en sois pas absolument certain, je crois que ces questions relèvent des législatures provinciales et non pas du Parlement fédéral.

L'honorable représentant a aussi parlé des Etats-Unis. En 1907, le congrès a aussi établi des bourses du travail, bien que le système ne soit pas parfait, ainsi que l'honorable député l'a dit. Pendant les huit dernières années, d'après un rapport récent, on a trouvé des emplois à environ 40,000 personnes. Nous avons dans notre pays une agence qui, pendant le même nombre d'années, bien que notre population ne soit que de 8,000,000 contre 90,000,000 aux Etats-Unis, a trouvé des emplois à 130,000 hommes.

L'honorable député sait que le département de l'Immigration s'occupe depuis des années dans une très grande mesure de procurer des emplois sur la terre aux sans-travail qui veulent travailler, et à partir de l'année 1907, alors que l'ancien gouvernement était au pouvoir, 16,000 emplois environ par année ont été fournis sans compter les excursions de travailleurs qui vont dans l'Ouest tous les ans pour aider à la récolte.

L'honorable député a parlé des conditions qui existeront lorsque la guerre actuelle sera finie. Sans doute il serait bon de commencer dès maintenant à nous occuper de ces conditions; mais il n'y a aucune certitude que nous ayons une immigration aussi considérable que celle dont l'honorable député a parlé comme d'une quasi-certitude, et je ne crois pas qu'il soit sage de faire dans le moment des lois en vue d'une situation qui n'existera peut-être pas après la guerre. Nous prenons actuellement des mesures pour employer non seulement les soldats invalides qui nous reviennent, mais aussi ceux qui nous arriveront lorsque la guerre sera terminée.

L'honorable député sait que le Gouvernement a établi, il y a quelques mois, la Commission des hôpitaux militaires sous la présidence de l'honorable sénateur Lougheed. Une conférence des premiers ministres et autres représentants des différentes provinces a été tenue à Ottawa. Toutes les provinces y étaient représentées, à l'exception de la Colombie-Anglaise, dont nous avons reçu une lettre expliquant pourquoi l'on n'avait pas pu envoyer un représentant. Ces représentants ont tenu des conférences séparées, avec le résultat qu'ils ont offert d'en-

treprendre la tâche de trouver de l'emploi aux soldats invalides. Depuis ce temps-là, j'ai appris qu'une commission provinciale avait été nommée dans chaque province, et que ces commissions ont à leur tour nommé des comités locaux.

Par exemple, il existe une commission dans la province d'Ontario, et j'ai eu quelque peu affaire à un comité local délégué par cette commission chez moi à Saint-Thomas. Ce comité a pour fonction d'aller prendre à la gare les soldats estropiés, de leur assurer le confort et, autant que possible, de leur trouver de l'ouvrage. Ce n'est pas là une petite difficulté, comme on peut le comprendre.

L'hon. M. LEMIEUX: Vous parlez des soldats qui reviennent invalides?

L'hon. M. CROTHERS: Oui. Le Gouvernement a montré qu'il se rendait compte de l'importance de ces choses quand il a chargé la commission dite des hôpitaux militaires de se prononcer sur les circonstances de chaque cas et d'agir en conséquence. Cette commission, fondée tout exprès et dont le président est l'honorable sénateur Lougheed, a déjà rencontré les premiers ministres et autres représentants des différentes provinces et elle est en train d'élaborer un plan qui permettra au Gouvernement fédéral, aux provinces et aux municipalités de travailler à l'acquittement d'une dette que le pays a contractée envers ceux qui ont risqué leur vie pour la défense de l'empire.

On n'a pas oublié qu'une fois la guerre finie, il pourra se présenter au Canada d'autres problèmes économiques, et qu'il est bon de se préparer dès maintenant aux mesures qu'il conviendra alors de prendre. Aussi le Gouvernement a-t-il créé ce que l'on appelle la commission économique, commission qui, toujours sous la présidence de l'honorable sénateur Lougheed, se livre à l'étude de ces questions dans le but d'aviser au moyens de faire face aux exigences futures de la situation.

L'hon. M. LEMIEUX: Quel est le but principal de cette commission? Est-ce de parer à des inventualités comme celle d'un détraquement des industries nées de la guerre, quand la guerre aura pris fin?

L'hon. M. CROTHERS: Le décret qui a institué cette commission énonce les divers travaux auxquels elle devra se livrer; par exemple, ce qui regarde l'immigration, ou encore les terres à coloniser, les soins à donner à ceux de nos soldats qui reviendront à la fin de la guerre. Je ne l'ai pas sous la main, mais si je peux me procurer une copie de ce décret, je ne doute point qu'il ne le lise avec intérêt.

L'hon. M. LEMIEUX: A-t-il été déposé sur le bureau de la Chambre?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il a été déposé sur le bureau le lundi après l'ouverture de la session.

L'hon. M. CROTHERS: La commission recueille à diverses sources d'utiles renseignements et les conseils de personnes d'experience, et, quand cette partie de son travail sera terminée elle sera en mesure d'arriver à des conclusions plus justes. Outre le travail que font par tout le pays les bureaux de l'immigration qui, chaque année, établissent une moyenne de 16,000 colons, quand cette moyenne aux Etats-Unis est de 5,000 par les procédés qu'ils emploient, quelques-unes de nos provinces ont déjà établi des bureaux de placement. Elles en sont encore à leurs débuts; mais, si l'honorable député à pris connaissance du rapport de la commission chargée par le gouvernement d'Ontario d'une enquête à faire sur le chômage, il sait que l'on y recommande la création dans les provinces de bourses du travail. On y exprime l'espoir que ces institutions travailleront de concert et recevront d'Ottawa une même impulsion.

L'honorable député a parlé de déclarations faites par un membre du conseil des métiers et du travail présent à une entrevue des délégués de ce conseil avec le Gouvernement; mais, s'il veut bien consulter cet homme, il apprendra, je crois, qu'il n'est pas en faveur de ces bureaux. Le congrès des métiers et du travail a exprimé, lors de sa dernière réunion annuelle, comme aussi, je crois, l'année d'avant, son opposition à un système national ou provincial de bureaux de placement; mais il a déclaré en même temps qu'il était en faveur de bourses locales du travail.

L'hon. M. LEMIEUX: Je n'y étais pas quand les délégués sont venus il y a deux ans, mais je me suis trouvé l'autre jour à une réunion du conseil des métiers et du travail à Montréal, réunion à laquelle était présent M. Foster, qui représentait le congrès fédéral des métiers et du travail, et M. Foster a appuyé le projet dont je viens de donner lecture.

L'hon. M. CROTHERS: Il ne compte que pour un membre; mais le congrès des métiers et du travail du Canada, quand il s'est réuni l'été dernier à Vancouver, comme l'année précédente à Saint-Jean, a émis

un vœu favorable à la création de bourses du travail municipal. Je connais bien M. Foster; il habite Montréal, où il fait parti du conseil des métiers et du travail.

Quand au congrès des métiers et du travail du Canada, qui est peut-être dans le Dominion la collectivité ouvrière la plus considérable, il est opposé à un système national de bourses du travail.

J'ai dit que les bureaux de l'immigration d'Ottawa placent presque trois fois plus d'ouvriers, avec une population de 8,000,000, qu'on ne le fait aux Etats-Unis avec une population de 100,000,000. Nous avons dans les diverses provinces quelques bourses du travail. Elles ne sont pas encore mises à l'œuvre de façon bien complète. Nous avons des bourses municipales dans plusieurs endroits, et il en existe un grand nombre fondées par des particuliers.

(La séance, suspendue à six heures, est reprises à huit heures.)

## Reprise de la séance.

L'hon. M. CROTHERS: Au moment où la Chambre suspendait sa séance cet après-midi, je parlais des facilités que nous avions pour la distribution du travail. J'avais dit que nos fonctionnaires du service de l'immigration avaient, l'an dernier, trouvé de l'emploi à 17,250 ouvriers, et, en 1914, à 17,350. J'ai dit ce que l'on avait fait en vue de créer dans les provinces des bourses du travail et l'espoir que nous avions d'un développement beaucoup plus considérable de cette œuvre dans un avenir rapproché. J'ai dit que nous avions des bourses municipales qui font un excellent travail dans ce sens. J'ai dit que le congrès des métiers et du travail favorisait l'établissement de bourses municipales, mais non provinciales ni fédérales. J'ai ajouté que, grâce à notre mode de distribution de l'ouvrage, nous avons pu, pendant les huit dernières années, faire donner de l'emploi à un nombre beaucoup plus considérable de sujets, trois fois plus, qu'il n'en a été placé aux Etats-Unis d'après la méthode adoptée en 1907. Il reste sans doute beaucoup de travail à faire pour coordonner et systématiser l'œuvre de ces agences ; mais c'est un travail qui en premier lieu incombe aux gouvernements provinciaux sous l'autorité desquelles ces agences ont été établies et sont autorisées, surveillées et règlementées, ou pouvant l'être.

Le Gouvernement fédéral recherche les occasions de coopérer au même but et, pour cela, il s'est prévalu, il y a trois ans, du pouvoir que la loi de l'immigration lui confère d'assujettir les bureaux de placement particuliers à une surveillance des autorités fédérales, en tant que ces bureaux s'occupent des immigrants. Cette décision a été prise en conséquence de supercheries commises par de ces agences, aux dépens des immigrants. La mise à effet des nouveaux règlements a été, croit-on, un moyen très efficace de protéger les immigrants. A d'autres égards, les agences restent sujettes au contrôle de la province.

Il y a en outre de nombreuses agences libres, dont le but est semi-philantropique, comme par exemple, les bureaux de placement de la Y.M.C.A., de la Y.W.C.A., de l'Armée du salut, et autres.

Quoiqu'il n'exerce ni réclame aucune juridiction sur ces diverses catégories de bureaux de placement, le ministère du Travail s'efforce d'engager petit à petit ces bureaux à lui transmettre des rapports mensuels dont les données seront mises en ordre et imprimées de mois en mois dans la "Gazette du Travail". Pour le mois de novembre dernier, par exemple, neuf de ces bureaux qui relèvent les uns d'une province, les autres d'une municipalité, ont fait rapport de 4,668 vacances déclarées et de 3,782 sujets placés; douze des bureaux de l'Armée du salut ont fait savoir qu'ils avaient distribué 1,402 tâches d'occasion à 890 personnes, et, pour sa part, la Y.W.C.A. annonce 1,217 vacances déclarées et 250 femmes ou filles placées. On espère pouvoir développer ce système de rapports, et il n'est pas impossible que, par ce moyen de nous tenir intimement en contact avec les agences de distributions du travail, on ne parvienne à trouver des occasions de mettre en œuvre avantageusement les avantages dont dispose le Gouvernement fédéral. S'il est vrai qu'il y a un avantage apparent dans une coordination des diverses et nombreuses catégories d'agences qui en ce moment travaillent au même but, il y a lieu de croire pourtant qu'en chargeant l'administration fédérale de la responsabilité presque totale en ce qui concerne la distribution du travail, de la manière suggérée dans plusieurs articles publiés sur ce sujet, on n'arrive à une cessation de l'œuvre excellente accomplie par ces établissements et, en particulier, par les bureaux de provinces ou de municipalités.

Je crois devoir dire en terminant qu'à l'heure actuelle il y a moins de chômage qu'à l'ordinaire; les moyens de distribution de travail sont nombreux, et ils sont de nature à se développer au besoin. Le

Gouvernement n'oublie pas que l'avenir peut amener des circonstances imprévues, et il étudie les moyens d'y faire face.

L'honorable député de Rouville (M. Lemieux), a parlé de chômage; mais personne, à vrai dire, ne chôme au Canada en ce moment. Beaucoup d'employeurs sont à la recherche d'ouvriers qu'ils ne peuvent trouver en aussi grand nombre qu'ils le désireraient.

A cet égard, la situation n'est plus ce qu'elle était, il y a quinze mois. Il y a douze ou quinze mois, il se faisait beaucoup plus d'efforts qu'aujourd'hui pour l'établissement de ces bureaux de placement, on le comprend facilement en égard à la situation existant il y a quinze mois, c'est-à-dire d'un excédent de main-d'œuvre, et en l'absence de tout enduit vers lequel il fût possible d'acheminer une centaine d'hommes pour y trouver de l'ouvrage, ces bureaux de placements auraient été inutiles; et quand il existe rareté de main-d'œuvre, les bourses du travail sont inutiles. Aujourd'hui il y a de l'ouvrage pour tout homme valide qui veut travailler, et il en est presque toujours ainsi dans une large mesure. Il y a des exceptions, mais d'ordinaire le chômeur est celui qui ne veut pas travailler. Il y a un an cette situation a existé à Ottawa, alors qu'il est venu des demandes sincères de la part de soixante-quatre cultivateurs de la vallée de l'Ottawa, voulant obtenir des ouvriers agricoles pour leurs travaux, et ce durant tout l'hiver, il ne s'est offert que quinze individus pour répondre à ces soixante-quatre demandes. Nombre d'hommes se présentaient à l'hôtel de ville tous les jours, pour obtenir un pain et ils refusaient d'aller travailler chez les cultivateurs moyennant $20 de salaire mensuel, outre la pension. Un jour, un individu offrit d'engager cinquante hommes qui chômaient, leur offrant $20 de salaire mensuel, outre la pension et le logement. Non, dirent-ils, nous préférons démeurer ici et aller, le matin, à l'hôtel de ville demander un pain, plutôt que d'aller travailler sur une terre, à $20 de salaire mensuel, outre la pension et le logement.

Mon honorable ami a dit un mot sur la question du retour à la terre après la guerre. Nous aurons l'occasion de discuter cela, quand viendra sur le tapis une autre motion que proposera l'honorable député. A mon avis, le grand problème qui se dressera devant nous, la guerre finie, sera le retour à la terre, pour y faire croître deux boisseaux de blé là où il n'en pousse qu'un aujourd'hui. Voilà l'effort qu'il faudra tenter. Nous ne voulons pas attirer au pays des hommes qui vont grossir la population des villes qui ne connaissent rien en matière de culture et ne veulent pas se faire ouvriers agricoles. Le retour à la terre, je le répète, voilà le grand problème, puis rendre productive la terre aujourd'hui improductive. Nous avons sans doute du poisson, du bois et des minéraux au pays; mais notre grande ressource naturelle, c'est le sol, et le peuple canadien a le devoir de veiller à ce que nos vastes territoires incultes soient peuplés de colons qui rendront productif le sol aujourd'hui improductif.

Mon honorable ami a dit un mot de l'instruction technique, et comme cette question sera discutée quand viendra en délibération une autre motion de mon collègue, je m'abstiens de toute observation.

M. A. VERVILLE (Maisonneuve): Monsieur l'Orateur, à titre de représentant de la classe ouvrière, et surtout du travail organisé, je dois le déclarer sans ombrages, dès le début, je ne veux pas de ces bureaux de placement. Nombre de raisons militent en faveur de mon attitude, mais leur énumération m'entraînerait trop loin. D'après les renseignements que j'ai obtenus de membres de la chambre des communes de Grande-Bretagne, et d'autres dominions, ce système ne fonctionne pas aussi bien qu'on le suppose dans ces parties du monde.

Nous sommes demeurés convaincus que ce serait un des meilleurs engins politiques qu'il soit possible d'inventer, au bénéfice d'un parti politique. Sans doute tout le monde ne se rangera pas à cet avis, mais je sais qu'on pourrait ainsi exploiter ce système, et mes collègues de droite et de gauche le savent parfaitement.

Je tiens à présenter quelques observations au sujet du chômage et je dois dire, au début, que je ne saurais me ranger à l'avis du ministre du Travail à l'égard du chômage. J'en conviens, il y a moins de désœuvrés dans nos villes aujourd'hui que l'an dernier; mais il faut se rappeler la situation où ces gens se trouvent. Nombre d'individus qui recevaient, il y a quinze mois, un salaire pour permettent de vivre, ont dû accepter aujourd'hui un salaire insuffisant. Nombre d'ouvriers qui touchaient $3 de salaire quotidien, il y a dix-huit mois, reçoivent aujourd'hui $1.75. Sans doute, le nombre des chômeurs a diminué depuis cette époque; mais il faut se rappeler que ces hommes

ont dû, par la force de circonstances que tous connaissent, accepter des emplois absolument inférieurs, de sorte que, aujourd'hui, ils n'ont plus la puissance d'acheter pour leurs familles les articles de première nécessité. Voilà sans doute pourquoi on rencontre moins de sans-travail dans la rue.

Il ne faut pas non plus oublier qu'au commencement de la guerre nombre de gens ont quitté le pays, et deux ou trois mois plus tard, il a pu se produire une diminution dans l'offre de main-d'œuvre. L'expérience m'a appris que, si des patrons ont besoin d'hommes, mêmes pour deux ou trois semaines, ils font publier dans les journaux qu'il existe insuffisance de main-d'œuvre. Il ne s'agit pas de savoir combien de temps ils veulent employer ces ouvriers; il s'agit tout simplement de leur emploi momentané; il ne s'agit nullement de ce qu'ils feront, une fois la besogne finie, si courte soit-elle.

Aujourd'hui, dans les grandes villes, à Toronto et à Montréal entre autres, il y a des hommes qui demandent de l'emploi. Pouvez-vous me trouver de l'ouvrage, à titre de journalier ou autrement, peu importe, disent-ils? Sans doute il y a de l'ouvrage pour la fabrication des obus et ainsi de suite; mais je profite de l'occasion pour dire que, s'il arrive que l'un de ces individus n'a pas de recommandation d'un partisan du Gouvernement, il n'obtient pas d'ouvrage.

L'hon. M. ROGERS: Je prierais l'honorable député de nous donner quelques noms ou quelque preuve à l'appui de son affirmation car, à mon sens, cette assertion est inexacte. Le Gouvernement ne s'ingère nullement dans la fabrication des obus. Il est déloyal d'affirmer pareille chose.

M. VERVILLE: Je puis fournir au ministre les détails voulus, désigner les personnes et les localités. Je ne fais que constater ce qui se passe. Je ne dis point que le Gouvernement soit responsable, je l'ignore. Je n'accuse nullement le Gouvernement quand j'affirme que l'individu qui n'a pas de recommandation de la part d'un partisan du Gouvernement ne saurait obtenir de l'emploi. Je n'affirme pas que le Gouvernement ait donné des instructions en ce sens.

L'hon. M. ROGERS: Donnez-nous quelque précision.

M. VERVILLE: La semaine prochaine, je communiquerai au ministre publiquement ou privément les noms et les localités. Est-ce la faute du directeur des travaux ou de quelque subordonné, je l'ignore. Pour le moment, je m'abstiens de tout détail. Seulement j'affirme que si l'un de ces malheureux veut obtenir de l'ouvrage quelque part, il lui faut s'adresser à son député et obtenir une lettre de recommandation. Je me borne à constater le fait et le ministre me rectifiera, si je fais erreur, en disant qu'aujourd'hui qu'il y a un certain nombre de sans-travail. C'est là tout un problème, je le sais. Je ne me suis jamais expliqué qu'il fût possible d'empêcher des hommes d'obtenir de l'ouvrage, si on avait réellement besoin d'eux.

La question du chômage sera un des plus graves problèmes dont jamais Parlement ait été saisi. Quant à l'immigration, à mon sens, l'afflux ne sera pas aussi intense qu'on se plaît à le croire. Voilà ma propre opinion. Je me demande combien il restera d'hommes dans la mère patrie après la guerre. Aujourd'hui il s'organise en Grande-Bretagne et en France des institutions dans le but d'empêcher l'immigration, si faire se peut; car on reconnaît qu'après la guerre il faudra tout réorganiser. Je ne m'attends donc pas à voir un gros flot d'immigrants se déverser au pays, comme d'autres l'espèrent.

A mon avis, ce sont ceux qui sont déjà au pays qui devront nous préoccuper. Depuis deux ans et demie les industries se rattachant à la construction ont presque cessé de fonctionner, et ce sont ces industries qui servent de base à nos opinions. J'en conviens, nombre d'ouvriers qui étaient employés aux travaux de constructions se livrent maintenant à d'autres industries, comme la fabrication des obus et des munitions de guerre ; mais quand ces industries cesseront, il y aura toute une armée de sans-travail. Vers cette époque, probablement, le pays sera en mesure de construire des travaux publics qui fourniront de l'ouvrage au plus grand nombre de ces chômeurs. Quoi qu'il en soit, ce sera là un des plus graves problèmes à résoudre.

Je désire revenir un instant sur la question des bureaux de placement. Quand ces bureaux se trouvent sous la direction de particuliers, ils deviennent absolument mauvais. Le ministre du Travail le sait, à Montréal certains individus à la tête de ces bureaux ont été cités devant les tribunaux pour avoir fait payer aux hommes des prix exorbitants. On avait l'habitude d'envoyer ces hommes à des endroits où il n'y avait pas de besogne à faire. Il faudrait abolir tous ces bureaux.

Me faisant ici l'interprète du travail organisé, je dois dire que, de concert avec les

travailleurs du pays, je ne m'oppose nullement à la création de bureaux municipaux, s'ils peuvent travailler en harmonie avec les diverses provinces ; car alors ils forment comme un cercle familial où l'on peut traiter ces problèmes bien plus facilement que ne le sauraient faire de simples particuliers. A Montréal il existe un bureau municipal et un bureau provincial et les deux font bon ménage. Veuillez m'en croire, monsieur l'Orateur, ce ne sont pas des bureaux de contre-grève. Ce que redoute le travail organisé, et cela à mon droit, à la lumière du passé, c'est que, si ces bureaux sont établis par le gouvernement fédéral dans tout le pays, il serait facile, cinq ou six mois avant qu'éclate quelque différend ouvrier, d'envoyer un certain nombre d'hommes comme contre-grévistes.

Mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux) a parlé de l'attitude du congrès des métiers et du travail. Je regrette de dire qu'il a dû être mal renseigné. Le président du congrès des métiers et du travail a pu déclarer, en sa qualité de simple citoyen qu'il était en faveur des bureaux de placements, mais s'il a fait cette déclaration, il n'avait absolument aucun droit de parler au nom du travail organisé du pays. Mon honorable ami a assisté à l'assemblée à Montréal. J'ai été invité à y assister, mais je n'ai pas voulu y aller. Il a assisté à la réunion, mais il n'a pas pris d'engagement. Le président du congrès des métiers et du travail n'avait pas le droit d'engager les ouvriers à ce sujet et je ne suppose pas qu'il l'ait fait au point que mon honorable ami se l'est imaginé.

Mon honorable ami le ministre du Travail a parlé aux différentes associations qui, en ce moment fonctionnent comme bureaux, et il a cité l'Armée du salut et d'autres organisations. Je conseillerai à l'Armée du salut de rester dans les limites de son œuvre morale et de ne pas se mêler de placer des gens au travail. Ce serait bien préférable pour les ouvriers du pays s'il en était ainsi, parce que l'expérience a prouvé que cette société était plus intéressée, il y a quelques années, sinon maintenant, à obtenir tant par tête que de savoir où les hommes devaient aller. Si nous devons résoudre ce problème précieux, si je peux l'appeler ainsi, nous devons l'aborder courageusement. Les taxes augmentent et pèsent de plus en plus sur tous les travailleurs, hommes, femmes et enfants et je crois, avec beaucoup d'autres, que si les taxes étaient diminuées et si la population pouvait profiter de marchés plus vastes de façon à lui permettre de se procurer les besoins de l'existence ce serait un pas en avant pour trouver la solution du problème du placement.

Sans doute, il y a une école composée de gens qui croient savoir comment résoudre définitivement ce problème. En premier lieu ils disent que si nous voulons avoir le soutien de la vie nous devons posséder tous les moulins. Mais quand nous aurons obtenu la propriété du moulin, nous devrons aussi posséder les champs et récolter nous-mêmes le blé; nous devrons avoir les boulangeries et tout le reste du même genre. Mais, pour le moment je ne suppose pas qu'aucun gouvernement soit prêt à aller aussi loin.

C'est pourquoi les gens à l'esprit libéral ont toujours été dans le pays en faveur de la nationalisation des services publics et j'estime que ce devrait être le premier pas à faire. D'après le dernier rapport du ministre du Travail, le coût de l'existence a augmenté dans tout le pays; le rapport, publié je crois en août, témoigne d'une augmentation de 5 pour 100. Ce rapport montrait ce qu'il en coûterait à un ouvrier pour vivre avec un salaire de $800, en prenant en considération vingt-huit articles qu'il devait nécessairement acheter. Nous savons qu'à présent il y a beaucoup d'hommes qui sont obligés d'accepter du travail avec un salaire bien inférieur à celui qu'ils recevaient avant la guerre—et le coût de l'existence augmente toujours. Les loyers aussi augmentent, bien que quelques-uns prétendent que non. Ce que nous appelons les gros loyers n'augmentent pas, mais les conditions économiques ont forcé certaines classes de gens à déménager, disons dans une autre rue et lorsque autrefois ils payaient $40 par mois, ils ont été obligés de s'établir dans une rue où ils auraient dû payer $25, mais ils payent en réalité $27 par mois. Et un homme qui vivait dans cette même rue où il payait auparavant $25 a été obligé de déménager dans un quartier de la ville où les loyers devraient être de $25, mais où il paye $17. Ainsi vous constatez que les petits loyers ont augmenté de deux ou trois dollars par mois. Les loyers ont par conséquent diminué pour la classe de gens qui est capable de payer, mais ils ont augmenté pour ceux qui sont le moins en état de payer.

Aujourd'hui, au Canada, plusieurs associations, y compris toutes les variétés d'associations cultuelles et les sociétés de bienveillance, demandent une disposition semblable à celle que réclame l'honorable député de Rouville, mais toutes demandent quelque chose dont elles n'ont pas besoin

et qui n'est pas nécessaire à ceux qui le demandent. C'est une bonne chose, il est vrai, de soulever la question d'obtenir sur ce point la décision de la Chambre de façon à ce que la population du pays sache une bonne fois ce que veut l'ouvrier; mais si la Chambre adopte une mesure de ce genre, elle le fera contre la volonté de ceux qui sont les plus intéressés à la question.

M. J. H. BURNHAM (Peterborough-Ouest): La seule excuse que j'aie pour présenter quelques observations sur cette question, c'est que j'ai consacré beaucoup d'années à l'étudier. J'ai été profondément impressionné par le fait que si de nos jours nous appliquons des principes scientifiques à l'étude de tous les autres sujets, pour le problème économique nous continuerons à employer au hasard les vieilles méthodes qui sont en usage depuis si longtemps.

J'ai été très frappé des paroles qu'a prononcées en commençant l'honorable député de Rouville (M. Lemieux) Il a parlé de ce qu'il a appelé la victoire industrielle disant que si nous voulons, au Canada, faire dans l'avenir comme nous le devions, c'est-à-dire, faire quelque merveilleuse conquête, obtenir une grande victoire industrielle, nous devons nous préparer en conséquence. L'avenir fondamentale de toute la question économique repose précisément sur cette idée. Si nous ne devons pas traiter cette question avec un véritable esprit démocratique, c'est-à-dire celui de l'aide mutuelle aussi bien que de l'aide personnelle, il n'y a aucune possibilité de régler la question soit sur une base économique, soit sur une base de bienveillance. Nous devons faire disparaître cette idée de concurrence. C'est cette course de libre concurrence à laquelle le monde s'efforce de prendre part, avec les forts toujours en tête, qui produit et a toujours produit cette triste condition qui existe depuis si longtemps et qui devient plus aiguë à mesure que le monde est plus peuplé. La condition idéale dans la nature est celle de l'équilibre—il n'est pas nécessaire de l'établir. Si nous pouvons trouver une balance dans les questions financières, économiques ou mathématiques, dans les sciences physiques, ou naturelles, nous avons trouvé une solution.

La philosophie et la poésie ont eu leur rôle depuis longtemps. Elles sont intactes, ce sont simplement les produits de l'imagination ou de l'émotion; dans beaucoup de cas, ce sont des entreprise inutiles. Chaque année, chaque siécle, de nouvelles théories philosophiques éclosent et disparaissent même de nos jours, nous sommes revenus à l'ancien système, qui se maintient comme les pyramides d'Egypte—monuments d'une grandeur ancienne et lourde. Mais ce n'est pas là l'esprit de notre siécle. L'esprit des temps présents est la connaissance systématisée et scientifique. L'application de tous les remèdes qui pourraient être préposés prendrait un temps infini et produirait une aussi grande variété de résultats. Mais avant de nous rendre compte que, comme la cellule dans la création générale, l'unité doit être considérée, nous ne ferons que nous éloigner de notre base sans jamais arriver à une conclusion. L'unité, comme nous la comprenons, c'est l'homme et sa famille. Le désir naturel de l'homme et de sa famille est d'avoir libre carrière pour leur activité. Tant qu'ils sont dans des conditions normales et saines, avec un libre essor pour leur activité, ils arrivent au point le plus élevé qu'ils peuvent atteindre. Pour avoir cette grande liberté pour leur activité, il est nécessaire qu'ils soient en état, d'après les systèmes les plus modernes, de pouvoir interchanger les produits de ces activités avec les produits ou les causes premières d'autres activités.

Ils devraient pouvoir faire cela non sur une base sans ordre et mal étudiée, ou sans aucun système, mais bien d'après le système parfaitement équilibré qui est connu sous le nom de contrôle de l'Etat.

Je rappellerai, si vous me le permettez l'alliance que j'ai faite jadis au simple cas du profit. Chacun admet que le profit consiste à prendre quelque chose sans en donner l'équivalent; au moment où vous donnez un équivalent, il n'y a plus profit. Pourtant le monde entier, économique ou autre, lutte pour faire un profit et quand un homme a fait de grands profits et accumule des richesses, nous le complimentons de son succès, tandis qu'au point de vue économique c'est un échec et qu'au point de vue philanthropique c'est un criminel.

Quand nous aurons réussi à analyser ces conditions, nous ne commettrons pas—et je le dis avec tout le respect voulu—cette extraordinaire sottise d'essayer de soulager le manque de travail par l'immigration. Suivant moi, c'est un des plus tristes commentaires que nous puissions faire sur les discussions que nous avons eues ici depuis quelque temps. D'un côté on nous dit de nous préparer pour l'immigration, de prendre des mesures à cet effet, de l'encourager plutôt que de l'empêcher mais en même temps de l'assimiler. D'autre part on nous

conseille de nous préparer pour le manque d'ouvrage. Comme l'immigration est la plus sûre garantie de l'augmentation des sans-travail, vous vous efforcez de détruire ce que vous prétendez construire.

Ce sont ces erreurs qui ne pourront plus exister quand nous aurons adopté un système scientifique. Quand l'Etat aura compris qu'il est fondamental qu'un homme jouisse de toute latitude pour son activité, alors toute la législation tendra vers cette fin. Comme c'est inutile, suivant moi, et je le dis avec tout le respect dû au ministre lui-même, de s'écrier: Oh! envoyez les gens sur la terre. Assurément il n'est pas nécessaire de répéter qu'en plaçant les gens sur la terre vous pouvez produire cinq mille fois plus que maintenant. Mais qui va manger tout cela? Nous n'avons pas de marché pour ces produits. La proposition est absurde à première vue. On dit actuellement qu'en beaucoup d'endroit, spécialement dans l'ouest central; l'agriculture ne donne pas de profit sauf dans une année exceptionnelle. Cela signifie qu'au point de vue économique il y a déjà trop de monde sur la terre. Dire que nous avons trouvé dans l'immigration la solution du manque d'emploi ou que mettre du monde sur la terre résoudra nos autres difficultés, c'est, commettre d'après moi une grave erreur. Jusqu'à ce qu'un homme ait produit ce qu'il peut, soit par la culture de la terre soit autrement, en vertu de ses connaissances mécaniques ou autres et qu'il soit capable d'échanger ce qu'il a produit, il n'a pas atteint un état de perfection économique. L'homme de la nature est celui dont les désirs sont assez simples, d'après les lois de la nature, pour lui permettre de vivre. Quand il a fait cela, il a satisfait aux lois de la nature. C'est la véritable base de toute chose.

Au délà de ces limites, c'est l'avancement, la civilisation, le luxe, le progrès, enfin tout ce que vous voudrez. Mais quel que nom que vous donniez à ce problème, il n'y a que le peuple qui puisse lui donner une solution, et il ne peut réussir en cela que grâce aux moyens que lui procurera une organisation centrale, qui n'est contre que le gouvernement qu'il s'est choisi. Or, à moins que le Gouvernement ne dise: Vous devez faire cela et vous ne devez pas faire cela; à moins que le Gouvernement ne découvre une méthode afin que ces différentes unités puissent échanger entr'elles les affinités et les activités qu'elles possèdent de sorte que les différentes parties qui constituent le corps de l'Etat, puissent fonctionner à l'unisson et dans l'harmonie, il n'a pas fait le premier pas dans le domaine de la science économique. Conséquemment, il est donc absolument inutile de parler de l'établissement de bureau de placement ou de la création de sociétés de bienfaisance et de toutes ces prétendues agences ou remèdes dans l'intérêt public, tant que l'on n'aura pas découvert le siège du mal. Or, je le déclare, nous n'avons pas encore pu déterminer le siège du mal; car nous n'avons pas encore découvert l'endroit où il gîte.

[M. Burnham.]

Nous savons tous qu'il fût une époque où, d'un bout à l'autre de l'univers, on soignait les maladies physiques d'après les symptômes qu'elles présentaient. Il arrivait parfois, que le médecin se faisait une vague idée de la maladie dont souffrait son patient, grâce à l'étude des symptômes, et s'il avait le moindrement de chance, il lui était peut-être possible de se rendre compte de ce dont il s'agissait et d'ordonner un traitement en conséquence.

Un peu plus tard, un savant français, et un savant allemand aussi, découvrirent que les maladies provenaient des excrétions de certains germes. Du moment que ce fait eût été constaté, il ne s'est plus agi alors que de découvrir le germe, l'endroit où il s'était déposé, puis d'appliquer le remède destiné à neutraliser ses effets. Cette méthode est scientifique, l'autre méthode que j'ai décrite en premier lieu reposait sur des conjectures; c'était de l'empirisme pur et simple.

A partir de cette date, la médecine cessa d'être une science empirique,—à tort on l'avait affublée de ce nom,—pour prendre rang parmi les sciences naturelles.

L'économie politique doit-être elle aussi une science naturelle. C'est à elle qu'il appartient de découvrir le germe de la maladie dont souffre le pays; à elle de découvrir la partie de l'organisme où il a établi son gîte, afin que l'on applique le remede qui neutralisera ses effets et que l'on permette à la nature d'avoir ses franches coudées. S'il en est autrement, il ne peut y avoir de progrès naturel, et conséquemment d'une nature permanente.

Nous avons été témoins de l'inanité absolue des différentes théories en opposition avec la nature que l'on a tenté de mettre en œuvre depuis le commencement du monde. C'est la nature qui doit gouverner en ce bas monde ; car elle est la manifestation la plus claire et la plus généralement admise de la volonté de Dieu. Il est tellement absurde que l'homme essaie de détruire la nature ou la détourner de son cours, que l'humanité a fini par s'en rendre compte.

M. CHISHOLM (Antigonish): Pourquoi n'avez-vous pas recours à la théologie?

M. BURNHAM : J'en parlerai tout à l'heure. Des savants ont découvert la solution de ces problèmes à différentes époques, et jusqu'à ce que l'on ait solutionné le problème du travail grâce à la même méthode scientifique, il est parfaitement inutile d'espérer que l'on arrivera à règler la question. La théologie est évidemment une science quelque peu incertaine, mais je ne désespère pas de voir mon honorable collègue se tourner de ce côté-là, car, c'est bien la science qui correspond le mieux à son état d'âme, qui est quelque peu chaotique et décidément nébuleux.

Je m'attendrais à ce que ceux de mes collègues, qui ne songent guère à ces problèmes et qui lisent encore moins ce qui s'écrit à ce sujet, qui croient à la réalité des choses et que ce qui n'existe pas devrait exister, ignorent absolument un fait réel qui saute aux yeux, une vérité qui est discutée dans toutes les revues et même dans les journaux au jour le jour, une réalité dont ils se rendraient compte s'ils prenaient la peine de lire seulement les livres à bon marché qui se publient à ce propos ; c'est que : l'époque des demi-mesures dont nous venons de parler est passée ; un nouveau siècle a lui, et il faut adopter de nouvelles méthodes si l'on veut solutionner le problème économique. En deux mots, afin de résumer les observations que je viens de faire : De même que le but de la nature et de toutes les sciences, c'est de découvrir quelle est la meilleure méthode à suivre afin d'amener un heureux état de repos, de satisfaction ou d'équilibre, de même notre but doit être de rechercher quel est le remède qui pourrait produire dans le corps économique, autrement dit la partie industrielle de l'Etat, cet équilibre, cette compensation naturelle, qui seule, peut entraîner avec elle le contentement. Si nous en agissons autrement, nous ne devons jamais espérer atteindre au repos.

M. MARTIN (Régina): J'ai écouté avec beaucoup de plaisir les arguments philosophiques que vient d'énoncer l'honorable député de Peterborough-Ouest (M. Burnham), Les observations de l'honorable député sont toujours intéressantes ; mais quant à savoir si ses remarques sont de nature à nous aider à prendre une décision relativement à l'établissement de bureaux de placement partout le pays, c'est une tout autre question.

Je me souviens très bien d'un débat qui a eu lieu en cette enceinte, l'année dernière, relativement à cette question. Loin de moi la pensée de discuter cet aspect de la question, sauf pour affirmer que j'ai toujours compris que le but que l'on poursuit en demandant la création de bureaux de placement d'un bout à l'autre du pays, c'est afin de permettre aux ouvriers de se rendre dans la partie du pays où ils pourront obtenir de l'emploi. Si c'est là le but que l'on poursuit, je ne vois pas pour quelle raison on refuserait de faire l'essai d'un système de cette nature.

Le ministre du Travail, à mon sens, ne peut se retrancher derrière l'argument que ce système entraînera de fortes dépenses pour le pays; car, étant donné que des bureaux de placement ont été créés et fonctionnent, à l'heure actuelle, dans quelques provinces, tout ce qui reste à faire, c'est de créer une organisation qui soit en relation avec le département du Travail à Ottawa. Cette organisation pourrait agir de concert avec les bureaux de placement provinciaux, de sorte que les frais d'administration pourraient être réduits au minimum.

Quelles que soient les raisons qu'a alléguées l'honorable ministre du Travail contre le projet, ce soir, je ne puis voir réellement une seule objection qui milite contre la création d'un système destiné à répartir la main d'œuvre par tout le Canada.

Il ne me semble que juste de rectifier, en passant, une impression défavorable qu'auraient pu laisser dans l'esprit de la députation, les observations qu'a faites l'honorable député de Maisonneuve (M. Verville), si je ne fais erreur, relativement à l'Armée du salut.

Quoique je ne connaisse nullement les conditions dans lesquelles l'Armée du salut amène des immigrants, au pays, ce que je sais très bien, c'est qu'elle a fait venir un bon nombre d'immigrants, qui se sont établis dans l'Ouest canadien; mais je ne sais pas ce qui s'est passé dans l'est. Quant à l'organisation de l'Armée du salut, je sais qu'elle a beaucoup fait, tant au point de vue de la répartition des domestiques dans les villes de l'Ouest canadien qu'au point de vue de trouver de l'emploi pour les ouvriers de toutes catégories.

La question du chômage n'est pas très sérieuse, à l'heure actuelle, dans notre pays. Dans les villes de l'Est, si j'ai bien saisi le sens des observations qui ont été faites à ce sujet, il n'y a personne qui manque de travail actuellement, et l'on peut dire la même chose relativement à Winnipeg et aux autres petites villes de la Saskatchewan, dont je connais bien la si-

tuation; mais je ne suis nullement au courant de ce qui se passe à Calgary et à Edmonton.

Avant la déclaration de la guerre, la situation ouvrière était normale. Des centaines d'ouvriers dans la ville où j'habite et des milliers à Winnipeg, se trouvaient sans ouvrage. Nous nous rappelons tous que quelque 9,000 hommes,—si je commets quelques exagérations, le ministre des Travaux publics (M. Rogers) est là pour rectifier mes allégations,—se rendaient en corps à la législature manitobaine, à Winnipeg, pour demander du travail ou des secours à l'administration du temps. La même situation existait dans les villes de l'est du Canada, où un grand nombre d'ouvriers manquaient de travail. Mais depuis le début du conflit actuel, par suite de la nouvelle industrie de la fabrication des munitions et aussi de l'enrôlement pour le service d'outre-mer d'un grand nombre de sans-travail, la situation s'est améliorée. Tout de même, je suis loin d'être optimiste, relativement à l'état de choses qui règnera au pays, du moment que la paix sera conclue. Du moment que la guerre sera terminée, du moment que la fabrication des munitions cessera et que nos soldats reviendront dans leurs foyers, je suis d'avis que le problème du chômage sera de nouveau à l'ordre du jour au Canada, bien que je ne partage nullement l'opinion de mon honorable ami de Peterborough-Ouest, (M. Burnham), à savoir: que c'est là une raison qui devrait nous empêcher d'attirer les immigrants vers notre pays.

A propos de la commission des hôpitaux militaires, le ministre du Travail a déclaré que le gouvernement s'occupe du sort des soldats qui reviennent du front, mais, si j'ai bien compris, cette commission ne s'occupe que des soldats qui reviennent invalides des champs de bataille européens. Loin de moi, monsieur l'Orateur, la pensée de donner à entendre que le gouvernement n'accomplit pas tout son devoir à l'égard des soldats qui reviennent au pays, mais il n'a pas le droit de réclamer pour lui seul tout l'honneur relativement à la création de la commission des hôpitaux militaires; car, si mes renseignements sont exacts, ce sont les organisations locales dans chaque province, qui font tout le travail relativement à cette œuvre, et si j'en crois les rumeurs, lorsque les représentants des différentes provinces ont rencontré les représentants du gouvernement fédéral ici, il y a quelques mois, dans le but de former cette commission, ce sont les représentants des provinces qui ont préparé les résolutions et qui ont fait tout le travail relativement à l'organisation.

L'hon. M. CROTHERS: J'ai établi clairement, il me semble, que les différentes provinces ont tout simplement entrepris de trouver du travail en tant que faire se peut, pour le compte des soldats invalides, et de nous aider dans la mesure de leurs moyens à établir des institutions afin de prendre soin de ceux qui sont aveugles ou qui souffrent de maladies mentales; or, le Gouvernement s'est engagé à payer une certaine somme pour l'entretien de chaque patient qui seront admis dans ces institutions. Quant à la commission des hôpitaux militaires, sa tâche consiste à établir des maisons où sont admis les soldats qui sont en convalescence, un bon nombre de ces établissements sont en plein fonctionnement, à l'heure actuelle, elle s'occupe de plus de refaire l'éducation d'une certaine classe de soldats invalides, afin de les mettre en état de gagner leur vie, ainsi que de plusieurs autres œuvres de la même nature.

M. MARTIN (Régina): Le gouvernement fédéral, si j'ai bien compris, paie les frais qu'entraîne le maintien de ces différentes œuvres, et je suis bien loin de l'en blâmer. Il vaut bien mieux, à mon sens, que ces œuvres soient administrées par les autorités provinciales; car elles sont en état de prendre plus facilement contact avec nos soldats qui reviennent de la ligne de feu.

Si la Chambre veut bien me le permettre, je lui ferai part en quelques mots d'une expérience que j'ai eue, relativement à la commission des hôpitaux militaires, et qui met en cause le ministère de la Milice. Il y a quelque temps, j'ai écrit au ministre de la Milice au sujet de trois soldats revenus de la ligne de feu, dont le premier a obtenu sa décharge en septembre, le second en octobre et le dernier en décembre. Il revenait environ une centaine de dollars à chacun de ces hommes sous forme d'arrérages de solde—j'ai oublié les chiffres, vu que ma correspondance a été détruite au cours de l'incendie du Parlement.

Jai donc essayé, au cours des trois ou quatre derniers mois, par l'entremise de l'organisation de la commission des hôpitaux militaires, qui est chargé de s'occuper du bien être des soldats de retour au pays, de faire payer la solde due à ces trois soldats, mais je dois l'avouer, tous mes efforts ont été inutiles, et ces infortunés

sont à la charge des sociétés charitables de la ville où ils habitent.

Il n'y a peut-être pas lieu de traiter une question de cette nature, pour le moment, mais elle m'est venue à l'esprit quand j'ai parlé de la commission des hôpitaux militaires.

On a parlé d'autres commissions, au cours de ce débat. A ma connaissance, l'honorable ministre du Travail n'a pas mentionné de commission relative à la cherté de la vie; cependant, les membres de cette commission ont parcouru le pays, ils sont allés à Régina, où je n'ai pas réussi, toutefois, à me procurer beaucoup de renseignements sur le résultat de l'ouvrage qu'ils y ont pu faire, car ils ne s'étaient pas adressés aux gens qui étaient en état de les éclairer sur la situation. Cette commission n'a pas encore fait rapport. J'espère que la commission des hôpitaux militaires saura démontrer qu'elle a fait mieux que celle-là.

L'honorable ministre du Travail a aussi parlé de la commission économique, dont les pouvoirs pour ainsi dire illimités nous laissent espérer qu'elle s'occupera de questions d'économie, d'une façon pratique, comme l'a dit l'honorable député de Peterborough-ouest.

Le gouvernement pourrait tirer profit des rapports présentés en plusieurs volumes par la commission d'instruction technique instituée il y a quelques années par l'ancien gouvernement. Il pourrait établir, de concert avec les gouvernements provinciaux, un système d'instruction technique d'après lequel ceux de nos soldats qui seront sans emploi, sans métier, sans moyens de subsistance après leur retour au pays, apprendraient à gagner leur vie de quelque manière.

Quelques mots, maintenant, au sujet de l'immigration. L'honorable député de Peterborough-Ouest dit qu'il y a trop de cultivateurs et que c'est la raison pour laquelle l'agriculture n'est pas profitable. On croit, en général, que l'agriculture n'est pas rémunératrice, et c'est vrai jusqu'à un certain point. Toutefois, cela dépend non pas du trop grand nombre de cultivateurs, mais des restrictions qu'on leur impose, comme, par exemple, au sujet de l'exportation de leur blé. "Peut-être", dit l'honorable ministre des Travaux publics. Il sait bien que la population de l'Ouest demande à pouvoir exporter son blé en franchise, et s'il voulait déclarer franchement tout ce qu'il en pense, il tomberait d'accord avec moi à ce sujet. Même, à une certaine époque, il a presque promis à la population du Manitoba de la gratifier de cet avantage ou d'une espèce de libre-échange avec nos voisins. Mais nous traiterons ce point à une date plus avancée de la session.

Un autre obstacle au succès de l'agriculture c'est que le cultivateur—celui de l'Ouest, du moins—paie un intérêt plus élevé que ne le fait le cultivateur de tout autre pays à blé ou le manufacturier de l'est du Canada.

On peut prêter $100 à un honnête cultivateur de l'Ouest, sans plus de risque que $100,000 ou $1,000,000 à une compagnie manufacturière. Cependant, plusieurs de ces compagnies obtiennent des banques des sommes immenses, et le cultivateur ne peut en obtenir $1,000. Nous prêtons à quiconque est solvable, diront les banquiers. Eh bien, ayant exercé le droit dans l'Ouest trente années durant, je sais comment s'y transigent les affaires de banque. Bien que justes d'ordinaire, les banquiers se montrent injustes dans bien des cas comme celui que je viens de citer.

Il faut aider à la colonisation de l'Ouest si l'on en désire vraiment le progrès. C'est vers nos terres arables que nous devons diriger l'immigrant, au lieu de l'envoyer dans les villes, qui l'ont attiré depuis vingt ans. Pour cela, nous devons accorder la même protection au cultivateur qu'au commerçant, et s'il nous est impossible d'y arriver par la voie de nos institutions financières actuelles, que le gouvernement fédéral se joigne aux gouvernements provinciaux pour chercher le moyen de procurer de l'argent à bonnes conditions aux cultivateurs de l'Ouest. D'autres pays, comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Russie, l'Algérie et la France, ont fait quelque chose dans ce même sens.

M. MACLEAN (York-Sud): L'Irlande aussi.

M. MARTIN (Régina): Ces pays ont travaillé à retenir le cultivateur sur la ferme. Ici il faut qu'un immigrant ait déjà du capital pour s'établir comme cultivateur. Le meilleur immigrant de l'Ouest c'est le cultivateur américain. Pourquoi? Parce qu'il apporte le prix de la terre qu'il a vendue aux Etats-Unis. S'il n'avait pas de capital il ne pourrait se procurer le roulant nécessaire à l'exploitation agricole qu'il veut tenter. Il ne me paraît pas impossible au gouvernement fédéral de trouver moyen d'assurer, à un taux raisonnable, aux immigrants qui nous arrive-

ront après la guerre, le capital dont ils auront besoin.

L'hon. M. ROGERS: La Chambre reconnaît l'importance de la question soumise par l'honorable député de Rouville, elle désire se préparer à faire face aux exigences qui surviendront après la guerre, et tient absolument à prendre, à cette fin, toute mesure que l'intérêt public pourra lui suggérer. Mais le projet de résolution de l'honorable député contenant une déclaration définie qui n'est évidemment pas du goût de l'honorable député de Maisonneuve et de certains autres qui ont pris part au débat, je proposerai, avec la permission de l'honorable député de Rouville et de l'honorable ministre du Travail, que ce projet soit modifié de façon à se lire ainsi:

Cette Chambre est d'avis que le Gouvernement devrait considérer avec soin la question de savoir s'il serait opportun d'établir un système de bureaux de placement nationaux en vue de répondre au nouvel état de choses qui surviendra après la guerre.

Je pense que si cette proposition d'amendement est satisfaisante pour l'honorable député de Rouville et l'honorable ministre du Travail, la Chambre l'approuvera.

L'hon. M. LEMIEUX: Vu le bon accueil que l'on a fait à ma motion, j'accepte avec plaisir la proposition du leader de la Chambre (l'honorable M. Rogers) et je suis sûr que le cabinet et le Parlement sauront traiter la question en toute justice quand la Chambre sera appelée de nouveau à la décider.

L'hon. WILLIAM PUGSLEY: L'honorable député de Rouville m'ayant demandé d'appuyer son projet de résolution, je l'appuie avec plaisir et tel qu'il vient d'être amendé. J'ignore si l'honorable ministre des Travaux publics désire en terminer ici la discussion pour passer à l'étude de quelque autre sujet. En tout cas, il me semble que ce point est non seulement très important mais tout particulièrement digne de servir de thème à un débat de la part de la députation. Il est rare que celle-ci ait l'occasion de discuter ces grandes questions sociales et économiques. Les jours alloués pour la discussion des propositions des députés, surtout dans un cas comme le présent, ne sont pas nombreux, et quand elles se présentent, ou nous dit comme vient de le faire le ministre du Travail, que le Gouvernement a institué une commission et que cela prouve l'intérêt qu'il y attache. L'honorable ministre a signalé la commission économique comme devant suggérer au Gouvernement l'attitude à prendre par rapport aux questions que la guerre aura fait naître; il a aussi parlé de la commission chargée de s'occuper des soldats revenus au pays. Le Gouvernement ne devrait-il pas voir lui-même à ces questions et les soumettre lui-même à l'attention de la Chambre? Quand, il y a quelque temps, le peuple a cru l'heure arrivée de commencer la construction du canal de la baie Georgienne, destiné à relier Montréal aux Grands lacs et de le mettre en communication avec Fort-William et Port-Arthur par la voie navigable la plus directe et la plus courte; quand tout le monde eut paru convaincu que cette entreprise méritait l'appui du public, l'honorable ministre des Travaux publics est venu dire à la Chambre qu'une commission avait été instituée pour s'enquérir de toute l'affaire et le projet se trouva ainsi remisé.

On procède encore de la même façon: l'honorable ministre du Travail nous déclare aujourd'hui qu'on a institué une commission pour s'occuper des soldats devenus invalides, et une autre pour étudier la situation de tout le pays et dire ce qu'il faudra faire après la guerre. Mais le peuple veut que ces importantes questions soient traitées par ses représentants au Parlement. Le Parlement est la grande salle du conseil de la nation.

Nous avons ici des représentants de toutes les parties du pays et je considère qu'il est de leur devoir d'étudier toutes les questions qui intéressent l'avenir du Canada, comme il est du devoir du Gouvernement de prendre l'initiative dans ces mêmes questions. Je suis bien aise que mon honorable ami ait saisi la Chambre de cette proposition et qu'elle ait été discutée aussi à fonds. J'espère que le débat se continuera, car la proposition ne concerne pas uniquement la question de la main-d'œuvre à laquelle l'honorable député de Rouville s'est surtout attaché, mais aussi les mesures à prendre et les préparatifs à faire pour répondre aux nouvelles conditions qui se présenteront après la guerre.

La proposition concerne également la question de l'immigration qui a été habilement présentée par l'honorable député de Regina (M. Martin). De toute les questions qui méritent l'attention du Parlement il n'en est pas de plus importante que celle de la colonisation de nos terres, en tenant compte, naturellement, des conditions spéciales à chaque province.

Sur ce point, je suis d'accord avec l'honorable ministre du Travail; mais je ne puis l'approuver quand il laisse entendre que ni lui ni ses collègues ne se proposent de prendre l'initiative et de soumettre un projet de loi au Parlement. Depuis assez longtemps, j'entretiens une opinion que j'ai toujours hésité à exprimer, dans la crainte qu'elle ne soit pas favorablement accueillie, mais il me semble que le temps est venu de ne plus concéder gratuitement nos terres aux premiers venus qui manifestent l'intention de s'y établir.

L'hon. M. ROGERS: Je suis tout à fait de cet avis.

L'hon. M. PUGSLEY: Je suis bien aise d'entendre le ministre des Travaux publics faire cet aveu.

M. MACLEAN (York-Sud): Qu'avez-vous à proposer?

L'hon. M. PUGSLEY: En vue d'encourager l'immigration et l'établissement de notre propre population sur le domaine public, dans les différentes provinces, j'ordonnerais un relevé exact des terres disponibles dans les différentes parties du pays; j'en fixerais le prix à un chiffre raisonnable et je répartirais le paiement sur une longue période de vingt, trente ou quarante ans.

Je fixerais un taux d'intérêt très réduit et j'encouragerais par tous les moyens les colons à s'établir sur ces terres. Je mettrais en culture une certaine étendue que le colon trouverait toute prête en arrivant; je lui construirais une maison; je lui faciliterais l'obtention de son titre de propriété. Comme garantie, je prendrais au nom de la couronne une hypothèque à longue échéance sur le fonds et sur les améliorations.

Ce sont les premières années qui sont les plus pénibles pour le colon. Bien souvent, il cède au découragement et retourne dans les villes. Avec un système comme celui que je propose, les terrains qui sont aujourd'hui concédés gratuitement rapporteraient $15 ou $20 par acre dans une quinzaine d'années et, avant quarante ans, les terres de la couronne auraient produit une somme suffisante pour acquitter trois fois la dette nationale. Tout en obtenant ce résultat, nous travaillerions dans l'intérêt du colon car, dès le début de son établissement, nous le mettrions en état de tirer profit de son travail, pour le plus grand avantage du colon et du pays.

Je ferais procéder un nouvel arpentage des terres de la couronne dans l'Ouest, de manière à grouper les colons au lieu de les établir à une grande distance les uns des autres; je ferais construire des routes disposées comme les jantes d'une immense roue, partant des différents établissements et convergeant vers un point central où l'on trouverait le magasin, le médecin, l'église, l'école, toute la vie sociale, en un mot. De cette manière la vie dans les prairies de l'Ouest deviendrait plus attrayante pour le colon et surtout pour sa femme et sa famille. Telle est, brièvement résumée, la politique que j'adopterais.

L'honorable député de Peterborough-Ouest dit que nous n'avons plus besoin de colons. Je lui ferai observer que le Canada n'a jamais été aussi prospère qu'il y a une quinzaine d'années, alors que les immigrants nous arrivaient, non pas par milliers, mais par centaines de milliers; les manufactures de l'Est étaient en pleine exploitation et suffisaient à peine à répondre aux besoins de la population de l'Ouest; les marchands de gros de l'Est approvisionnaient les marchands de détail de l'Ouest; les marchands de détail livraient aux colons ce dont ils avaient besoin et la prospérité régnait partout.

M. BURNHAM: Mon honorable ami ne parle que d'une seule classe d'immigrants.

L'hon. M. PUGSLEY: Je parle de l'immigration que je crois être la meilleure; des immigrants qui viennent ici pour se livrer à l'agriculture. Si les objections soulevées par mon honorable ami ne visent que les immigrants inadmissibles, je partage absolument sa manière de voir.

Il y a une autre question qui, à mon sens, ne souffre pas de retard et dont le Gouvernement devrait s'occuper immédiatement. Je veux parler des institutions de crédit agricole. Je ne suis pas de ceux qui font un crime à nos banques de ne pas accorder aux cultivateurs des avances suffisantes pour leur permettre d'exploiter leurs terres dans des conditions avantageuses. Il est vrai que les banques ont en dépôt des sommes considérables, mais ces sommes doivent être toujours en disponibilité pour répondre aux demandes qui peuvent être faites.

Ce qu'il faut au cultivateur, c'est un crédit de plusieurs années et non de quelques mois, à un taux d'intérêt réduit. La seule manière d'introduire un système de crédit agricole dans le pays, serait d'établir un système de banques spéciales, absolument distinct et dépendent des banques actuelles.

Je serais favorable à un système comme celui qu'il est question d'introduire aux Etats-Unis. J'établirais un certain nombre de banques centrales ou de réserve, dans différentes parties du pays. Dans les localités moins importantes, où le besoin s'en ferait sentir, j'ouvrirais des succursales. Je serais d'avis de faire un pas de plus que nos voisins, en permettant à l'Etat d'accorder son aide à ces banques centrales, afin que le capital nécessaire pût être obtenu dans les meilleures conditions possibles, car, plus les obligations seront placées avantageusement plus les taux pourront être abaissés sur les avances faites aux cultivateurs.

M. MACLEAN (York-Sud): C'est absolument le système américain. Aux Etats-Unis ces banques agricoles sont appuyées sur le crédit de la nation.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami fait erreur.

M. MACLEAN (York-Sud): Pas du tout.

L'hon. M. PUGSLEY: La disposition en question était dans le bill voté par le congrès l'an dernier, mais le président a apposé son veto et elle ne se retrouve pas dans le bill telle que déposé de nouveau cette année. Beaucoup de membres du congrès désireraient voir le crédit de la nation à la disposition de ces banques, mais, dans la crainte d'un échec, ils paraissent disposés à accepter le bill sans la garantie de l'Etat. Si mon honorable ami veut étudier la question, il constatera que j'ai raison.

M. MACLEAN (York-Sud): Le projet de loi américain autorise le Gouvernement à faire des dépôts considérables dans ces banques agricoles. De cette manière, une bonne partie des deniers publics pourra être mise à la disposition des cultivateurs, pour faciliter leurs opérations. Je saisis le raisonnement de mon honorable ami concernant le surcroit de garanties que donnerait l'intervention de l'Etat.

L'hon. M. PUGSLEY: Mes honorables amis de la droite me pardonneront de leur rappeler que l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Meighen), avant de devenir solliciteur-général et membre du cabinet, c'est prononcé en faveur de l'institution d'un système de crédits agricoles et s'est même engagé à déposer un projet de loi à cet effet et à le faire adopter par la Chambre. Personne n'a plus qualité que lui pour rediger un projet de loi de cette nature. Sur les questions légales il est devenu presque le seul conseiller du Gouvernement. Il occupe une position très en vue à la Chambre et son influence doit être considérable dans le cabinet. Mais depuis qu'il est devenu solliciteur-général il est muet sur cette question et nous ne l'avons plus entendu parler d'établir des institutions financières pour l'avantage des cultivateurs. Pourquoi cela? Les ministres pourraient peut-être nous éclairer sur ce point et nous dire si le solliciteur-général a changé d'avis depuis qu'il est devenu membre du conseil privé et si le Gouvernement a renoncé à l'idée de déposer un projet de loi de cette nature. Si le Gouvernement a renoncé au projet, ce sera aux députés de dire s'ils entendent continuer leurs efforts pour imposer la question à l'attention publique et forcer le Gouvernement à agir.

Il est bien entendu, cela va sans dire, que le ministère aurait à présenter un tel projet de loi. Le plus que les autres membres de la Chambre pourraient ce serait de créer de l'agitation dans l'espoir que le ministère verrait jour plus tard de faire quelque chose. En tout cas, s'il ne le faisait pas—qu'il me permette de le lui dire—pendant la courte durée de ses fonctions. . .

L'hon. M. ROGERS: Dites cela en souriant.

L'hon. M. PUGSLEY: ....alors, l'affaire pourrait être menée à bonne fin par le ministère qui le remplacera.

Il est d'autres affaires au sujet desquelles le présent ministère devrait demander au Parlement de se préparer pour l'avenir, et de se préparer sur le champ. Nous ne devrions pas attendre la fin de la guerre. Vous tomberez d'accord avec moi, j'en ai la conviction, quand je dirai que nous ne devrions pas attendre le retour de milliers et de centaines de milliers d'hommes dont plusieurs n'auront pas d'ouvrage à faire, ou auront laissé leur emploi pour aller au front et n'auront rien à faire à leur retour. Nous ne devrions pas attendre que ce jour-là luise, mais nous devrions regarder en avant et faire des préparatifs.

Outre un plan vaste et complet pour l'établissement de nos jeunes gens sur le domaine public, il y a certainement d'autres branches de l'industrie dont le ministère devrait s'occuper. Prenons le projet dont parlait le ministre de la Milice et des Pêcheries il y a trois ou quatre ans lorsqu'il portait un si vif intérêt à ces problèmes. Vous n'avez pas oublié, monsieur l'Orateur, le temps où il disait respirer le salin, et où il

voulait contribuer à l'établissement d'une grande industrie de construction de vaisseaux. Certes, nous ne devrions pas attendre plusieurs années, ni même la fin de la guerre pour étudier ce projet.

Aujourd'hui, le besoin d'une marine marchande est grand au Canada, et le ministère devrait assurément inciter le pays, qui a des milliers de milles de littoral du côté de l'océan Atlantique et du côté de l'océan Pacifique, à entreprendre la construction des vaisseaux. Nous devrions nous mettre à créer une marine marchande. Cela procurerait du travail à bien des gens, non pas aux soldats estropiés, mais à plusieurs de ceux qui souhaitent venir en ce pays et à nombre de soldats valides, lorsqu'ils reviendront du front, la guerre finie. Il ne faudrait pas beaucoup d'encouragement de la part du ministère pour engager les gens à fonder des chantiers de construction navale tant sur la côte de l'Atlantique que sur le littoral du Pacifique. Le ministère a-t-il pensé à cela ? Je ne le crois pas, monsieur l'Orateur, je tiens d'un citoyen de la ville que j'habite, lequel voudrait prendre des mesures pour construire des voiliers munis de machines auxiliaires, qu'il a à faire face dès le commencement à un désavantage énorme.

Plusieurs des voiliers qui se construisent aujourd'hui aux Etats-Unis et qui naviguent sur l'Atlantique se servent de voiles, mais ils exploient aussi des machines mises en mouvement par l'huile à cylindre Deisel, et ils doivent acquitter un droit de 35 à 40 pour 100 sur le moteur à huile Deisel. Ces machines ne se fabriquent pas au Canada, et celui qui veut se livrer à la construction des vaisseaux au pays est tenu, je le répète, de payer un droit de 35 à 40 pour 100 avant qu'il puissent importer l'outillage nécessaire pour lui permettre de construire un bâtiment qui pourra tenir la mer. Ces voiliers pourraient se construire avec une faible somme d'argent comparativement aux prix des navires à la coque d'acier.

Qu'il me soit permis de suggérer au Gouvernement, avec les meilleures intentions du monde, de mettre cette question à l'étude, de l'examiner et de voir s'il ne pourrait pas faire quelque chose pour encourager et favoriser l'établissement de chantiers de construction au Canada.

Je pourrais poursuivre l'énumération des multiples choses que le Gouvernement serait en état de faire, et je supplie celui-ci, s'il lui vient une idée, de ne pas nommer un comité ou une commission afin de mettre ce projet de côté, mais de bien régler toutes ces questions, de les soumettre au Parlement et de faire en sorte qu'on les discute. En ce qui concerne la gauche, et je crois pouvoir dire la même chose de toute la députation, je lui donne l'assurance que toutes les mesures qu'il soumettra en vue de donner l'essor aux industries nationales, de procurer du travail aux gens de ce pays et aux milliers de personnes qui, nous l'espérons, y viendront sous peu, seront approuvées de grand cœur. Tous les membres de la Chambre et toute la population canadienne appuieront cordialement, je le crois, tous les projets d'une vaste portée.

M. MACLEAN (Halifax): Je désire retenir l'attention de la Chambre que pendant quelques instants. Le projet de résolution, tel que le représentant de Rouville l'avait soumis en premier lieu était restreint, mais on pouvait dire à son éloge qu'il était pratique. L'honorable député avait évidemment en l'idée les questions de l'immigration et du travail. En conséquence, il a rédigé la dernière partie de son projet de résolution en insistant sur l'urgente nécessité de bourses nationales du travail. Toutefois, d'après le conseil du ministre des Travaux publics, il a supprimé cette dernière partie, et il ne reste plus qu'une pure obstruction qui est, pour ainsi dire, vide de sens. Pour rendre le projet de résolution entièrement idéaliste, je mets l'idée de le modifier de nouveau et d'adopter la rédaction suivante:

Cette Chambre reconnaît la nécessité d'une intervention immédiate de l'Etat afin de faire face aux nouvelles complications qui surgiront pendant et après la guerre.

Après le mot "surgiront", j'ajouterais les mots "pendant et", afin que le projet de résolution embrasse tous les maux présents ou futurs qui peuvent frapper notre pays.

Cet après-midi, le représentant de Rouville a fondé sur raisonnement—j'avoue que je n'ai pas suivi tout son discours, ni prêté beaucoup d'attention pendant que je l'écoutais—sur l'arrivée au Canada d'une forte immigration après la guerre. Si l'honorable député, ou le ministre des Travaux publics, désire que la Chambre comprenne que les nouvelles complications qui surgiront après la guerre ont entièrement trait à l'immigration, je suis d'avis que le projet de résoudre est d'une mince utilité.

J'ai pris la parole pour exprimer brièvement mon avis sur la question de l'immigration.

L'hon. M. LEMIEUX: Ma proposition n'a pas trait uniquement à l'immigration qui suivra la guerre; elle se rapporte aussi au retour des soldats et à la cessation des

industries créées par la guerre, cessation qui jettera sur le pavé un nombre considérable d'ouvriers.

M. MACLEAN (Halifax): J'ai bien compris que l'honorable député discutait le projet de résolution sous les aspects qu'il vient de mentionner, néanmoins, je lui ai entendu dire clairement plus d'une fois pendant son discours qu'il devra, à n'en pas douter, y avoir une forte immigration au Canada après la guerre. Or, il est très important, je le déclare, que le pays ait une idée arrêtée et sensée sur la question de savoir s'il reproduira une forte immigration après la guerre. S'il n'y a pas d'immigration les nouvelles complications qui, d'après le projet des résolutions, surgiront après la guerre seront d'un certain genre; s'il n'y en a pas, nous aurons peut-être à nous occuper d'un autre groupe de complications.

A la présente session, des députés ainsi que plusieurs citoyens du dehors et nombre de journaux canadiens, ont souvent déclaré qu'il y aura incontestablement une forte immigration au pays après la guerre. Ainsi que je l'ai déjà dit, il est très important que nous sachions, autant qu'il est possible de le savoir, ce que l'avenir nous réserve quant à l'immigration qui suivra la guerre. Je n'ai pas encore entendu un député ou une personne du dehors motiver l'avis qu'il y aura après la guerre une immigration considérable, ou même une immigration modérée, au Canada.

Il est fort possible—je crois qu'il est très probable—que pendant une longue suite d'années après la guerre, il ne viendra presque pas d'immigrants en ce pays. J'espère que je me trompe—je ne suis pas pessimiste au point qu'on ne puisse pas me convaincre—mais je déclare que les hommes publics qui soutiennent que l'immigration au Canada sera considérable après la guerre devraient donner des raisons à l'appui de cette opinion.

M. MACLEAN (York-Sud): Le Transcontinental.

M. MACLEAN (Halifax): Je soumets que tous les faits aujourd'hui connus tendent à la conclusion que l'immigration au Canada sera très, très faible pendant des années après la guerre. Il est même probable—c'est l'avis de plusieurs aux Etats-Unis— que, dans cette partie de l'Amérique du Nord, il n'y aura d'immigration, mais plutôt de l'émigration. Je déclare que cela est important et que le Gouvernement a lieu de s'en enquérir. Je crois qu'il est possible d'obtenir, au moyen d'une enquête, des données—peut-être problématiques, mais qui serviront au moins d'indice—qui nous permettront de savoir si les pays d'Europe tolèreront l'émigration après la guerre et si nous reçevrons une partie de cette émigration si elle se dirige de ce côté-ci de l'Atlantique. Il est inutile de prôner l'adoption d'un programme national fondé sur la possibilité ou la probabilité d'une forte immigration au Canada après la guerre, à moins que cette possibilité ou cette probabilité ne soit clairement établie. Ce serait mal canaliser l'énergie publique, mal employer les deniers de l'Etat que de vouloir préparer un remède pour les abus qui résulteraient d'une immigration considérable, avant de décider si cette immigration se produira.

Le projet de résolution—l'honorable ministre des Travaux publics admet ma proposition d'amendement, je suppose—est assez ample pour permettre la discussion de n'importe quel point, et je m'en veux toucher qu'une couple. Je parlerai d'abord de l'état de l'industrie dans certaines parties de la Nouvelle-Ecosse. Dans le comté de Cap-Breton se trouvent les mines de la Dominion Coal Company et l'installation de la Dominion and Steel Corporation. Il s'est enrôlé un grand nombre d'employés de ces deux compagnies pour le service d'outre-mer, il s'en est tellement enrôlé depuis quelques mois que les opérations de ces institutions ont été mises en péril. Il peut en être ainsi dans d'autres centres, et certaines industries peuvent souffrir des dommages encore plus graves que certaines autres. Il ne faut pas que la guerre détourne notre attention de la production. Pour payer l'intérêt de notre dette il est nécessaire que nous exportions pour aux moins $150,000,000 de produits par année, et pour assurer la vie de cette jeune nation il est également indispensable que notre production se maintienne au plus haut chiffre possible. Je dirai, à ce propos, que le Gouvernement devrait conduire le recrutement d'une façon plus directe. Cela ne signifie non pas que les citoyens doivent être déchargés de leur responsabilité à cet égard, mais que grâce à ce contrôle plus direct de la part du Gouvernement le recrutement pourrait s'effectuer plus également et sans enlever trop de bras à l'industrie dans les endroits du pays où elle en a plus particulièrement besoin. Cette question peut devenir grave dans nombre de localités et, par conséquent, c'est au Gouvernement de l'étudier sans retard.

L'honorable ministre du Travail et l'honorable député de Regina nous ont parlé de la commission des hôpitaux, dont l'œuvre est associée à celle des commissions instituées par les gouvernements provinciaux. Des personnes expérimentées m'ont dit qu'elle ne donnait pas satisfaction. Je n'en suis pas surpris, c'est l'effet que devait avoir une commission fédérale, surtout une commission comme celle-là. Elle se compose de gens d'élite, mais qui restent trop loin les uns des autres pour pouvoir travailler ensemble avec efficacité. Aussi faudrait-il l'abolir immédiatement. Comme l'a dit l'honorable député de Regina, ce sont les commissions provinciales qui, jusqu'à présent ont vu à obtenir de l'emploi pour les soldats revenus au pays, ce qui constituait d'ailleurs le seul ouvrage requis jusqu'à présent. Qu'on substitue à cette commission un bureau qui dépendra du ministère de la Milice ou du Travail et avec lequel les commissions provinciales pourront facilement se mettre en communication. Sans vouloir critiquer le Gouvernement ni l'accuser d'avoir fait une grave erreur de jugement en instituant cette commission, je soutiens cependant qu'il faudrait abolir cette commission parce que l'expérience en a démontré toute l'inefficacité.

M. J. J. HUGHES (King) (I. P.-E.): De ce projet de résolution et des discours qu'il a provoqués, il ressort qu'il faut nous préparer, par une étude sérieuse, à répondre aux exigences qui surviendront après la guerre, ou plutôt "pendant et après la guerre," comme le dit l'amendement. Ce que la guerre nous réserve certainement c'est une dette publique énorme, et d'énormes impôts. Aussi est-il à propos de voir si le pays retire l'équivalent de ce qu'il dépense surtout pour la milice. Au début de la guerre, ces dépenses étaient très considérables et ne pouvaient probablement pas être contrôlées, mais aujourd'hui, elles sont mieux régularisées et l'on peut mieux réussir à établir si le pays en a pour son argent. L'honorable ministre de la Milice a sans doute bien des qualités, mais il n'a pas celle de l'épargne. Par exemple, le recrutement se fait sans principe défini. A Ottawa, on a laissé des vieillards de soixante-dix ans revêtir le khaki. Que font-ils comme soldats? Touchent-ils une solde? Je l'ignore, mais je sais bien que je les rencontre dans la rue, dans les hotels et à la Chambre. Sans vouloir aller trop loin j'ajouterai que j'ai remarqué l'uniforme khaki sur les épaules de certains députés, du député de Peterborough-ouest, par exemple, du philosophe, comme je pourrais l'appeler. Il devrait faire un bon militaire. Mais ces gens-là retirent-ils double indemnité? Je l'ignore. Ce que je sais, c'est que c'est le temps de l'épargne, le temps où personne ne devrait songer à tirer profit de son patriotisme.

On nous demande de penser aux ouvriers de ce pays, aux nombreux soldats qui nous reviendront après la guerre. On devrait nous demander de penser aussi aux contribuables, qui constituent les quatre-cinquième de la population. Cette guerre leur prépare de lourds impôts, et elle fait en même temps des millionnaires, des décorés qui, dès lors, sont appelés à faire grande vie. Mais tout cela ne doit pas reléguer à l'arrière-plan l'idée de l'épargne, la question de savoir si le peuple reçoit bien l'équivalent de l'argent qu'il dépense d'une façon si généreuse pour les fins de la guerre.

Les pères de famille, les citoyens de tous rangs et de tous métiers: cultivateurs, pêcheurs, mineurs, artisans, doivent se bien mettre dans l'esprit qu'après tout, ce sont eux qui seront appelés à payer les taxes; que ces taxes seront très lourdes; que la vie sera chère, et que, par conséquent, ils devront recevoir l'équivalent de tout ce qu'ils auront donné. Or, il y a un an et demi qu'il en est autrement et que cet équivalent n'est pas reçu. Le Gouvernement peut remédier à cette anomalie, s'il le veut. J'ai cru devoir traiter cet aspect de la question, parce qu'il intéresse plus particulièrement la population que je représente: les cultivateurs, les pêcheurs, les artisans, etc., appelés, eux aussi, à supporter leur large part du fardeau que l'on va nécessairement imposer.

M. J. D. TAYLOR (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté ce que vient de dire l'honorable député (M. J. J. Hughes). Il a exprimé un espoir que je partage avec lui: c'est que ce pays ne devienne pas plus pauvre qu'il ne l'est maintenant. J'espère surtout que nous n'y entendrons plus de pauvres déclarations comme celle qu'il vient de faire en se moquant des députés qui portent l'uniforme de soldat. Moi aussi je représente des cultivateurs, des ouvriers, des artisans, d'aussi braves gens que ses propres commettants, dont il n'exprime pas d'ailleurs les sentiments en parlant comme il l'a fait. L'honorable député a demandé d'un air moqueur pourquoi certains d'entre nous portaient l'uniforme dans cette Chambre. Je lui répon-

drai que, pour moi, je porte l'uniforme parce que je me suis rendu à l'appel de mon roi.

J'ai lu l'appel que le roi a adressé à la population mâle du Canada et de l'empire, devenir de l'avant et de faire sa part, et bien qu'il y ait trente-sept ans que j'ai endossé l'uniforme pour la première fois et trente ans que j'ai eu le privilège de servir le roi sous les drapeaux, j'ai senti que je pouvais, sans blesser personne, et les membres de la Chambre des communes moins que tous, mettre de nouveau mon bras au service de sa Majesté. Je porte l'uniforme parce que je veux donner l'exemple à la jeunesse dans mon entourage. Pour prouver que ceux qu'elle considère comme ses chefs naturels sont prêts à faire leur devoir, aucun membre du Parlement, j'en suis convaincu, ne saurait rendre un service plus utile aux autorités militaires que de revêtir lui-même l'uniforme, pour prouver ainsi à la population de son district, que le Parlement fédéral, comme le parlement impérial, et le roi, invite à faire du service militaire, que ces chefs naturels auxquels elle confie des fonctions publiques, ne reculent pas devant leur devoir, mais sont prêts, quand vient l'appel, à revêtir l'uniforme et à rendre des services sur les champs de bataille de même qu'au peuple canadien.

(La motion, ainsi modifiée, est adoptée.)

## L'ACOUSTIQUE DE LA CHAMBRE.

L'hon. M. ROGERS : Je crois que nous avons eu un débat intéressant et une journée remplie d'intérêt, et vu que l'heure est avancée et que les ouvriers ont encore beaucoup à faire pour améliorer l'état des choses, non seulement ici, mais dans les différentes pièces de l'édifice, je propose que la séance soit levée.

M. MACLEAN (Halifax) : L'honorable ministre croit-il qu'on pourra améliorer l'acoustique de cette salle. D'après ce qui s'est passé aujourd'hui, je suis porté à croire qu'il est presque impossible d'y tenir nos délibérations, à moins d'une amélioration sensible. Je me trompe peut-être en le croyant.

L'hon. M. ROGERS : Mon honorable ami a appelé mon attention sur cette défectuosité avant la suspension de la séance et j'ai ordonné que les spécialistes disponibles dans la ville d'Ottawa fussent présent ce soir après l'ajournement pour étudier cette question. C'est l'une des raisons qui m'engagent à demander que la séance soit levée.

(La motion est adoptée et la séance est levée à dix heures moins cinq minutes du soir.)

[M. Taylor.]

# CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de M. E. N. RHODES, Orateur-suppléant.

Mardi, 8 février 1916.

La séance est ouverte à trois heures.

## PROROGATION DE LA DUREE DE LA LEGISLATURE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose l'adoption du projet de résolution suivant:

Arrêté—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le roi, dans les termes suivants:

A Sa Très Excellente Majesté le roi:

Très Gracieux Souverain:

Nous, les très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les Communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, la priant qu'il lui plaise gracieusement de consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni une mesure à l'effet de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en la manière suivante ou autre au même effet:

Loi ayant pour objet de modifier l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867.

Sa Très Excellente Majesté le roi, de l'avis et du consentement des lords spirituels et temporels et des Communes, assemblés en ce présent Parlement, et par leur autorité, décrète:

1. Nonobstant toute disposition à ce contraire dans l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, ou dans tout acte le modifiant, ou dans tout décret du Conseil, ou dans les termes ou conditions de l'union arrêtés ou approuvés en vertu des dits actes ou de toute loi du Parlement canadien, la durée du douzième parlement du Canada est par les présentes prolongée jusqu'au septième jour d'octobre 1917.

2. La présente loi peut être citée sous le nom de "l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1916", et les actes de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1915, ainsi que la présente loi peuvent être cités ensemble sous le nom de "l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867 à 1916".

Et nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre notre demande en sa favorable et gracieuse considération.

Il est certain que la motion que je soumets à la Chambre revêt un caractère particulier et très important et qu'elle ne peut être attribuée à bon droit qu'aux difficultés extraordinaires auxquelles l'Empire doit faire face, en ce moment. Nous croyons qu'il est du devoir du Gouvernement de soumettre ce projet de résolution au Parlement, car il va sans dire qu'il appartient à ce dernier de décider, après mûr examen, ce que la sagesse et le souci de la conservation commandent d'arrêter.

Il est à peine nécessaire de dire que le Gouvernement ne se propose pas d'insister sur l'adoption de cette motion, si les membres de la gauche, comme parti, n'en veulent pas. Dans ce cas-là je considérerais de

mon devoir de retirer la motion, et le Gouvernement devrait alors naturellement décider ce qu'il aurait à faire.

Et maintenant, je ferai observer que depuis 1867 la coutume a été de dissoudre le Parlement à la suite de quatre sessions. Je crois que l'on ne s'est départi de cette règle que deux fois. Après le remaniement des collèges électoraux qui a eu lieu en 1914, on aurait même eu raison de demander un nouveau mandat aux électeurs dans l'automne de cette année-là. A ce sujet il est bon de ne pas oublier un autre fait. Au commencement de la guerre, le Gouvernement canadien promit à l'Angleterre l'aide du Canada, et lorsque la question vint devant le Parlement à la session du mois d'août 1914, le Gouvernement proposa aux Chambres d'aider à la mère patrie dans cette guerre dans une mesure plus grande qu'on n'avait jamais songé ou consenti à le faire jusque-là.

Il pouvait sembler aux esprits respectueux des usages constitutionnels qu'il y aurait lieu dans ces circonstances d'obtenir un nouveau mandat du peuple. Mais le Gouvernement a cru s'apercevoir que l'opinion publique était presque unanime à appuyer ses propositions, et quant au Parlement, aucun de ses membres n'a discuté ou critiqué à propos et la sagesse de notre politique à cette époque. Pendant cette même session d'août, mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) a déclaré expressément qu'il appuierait le Gouvernement dans cette initiative. A la séance du 19 août 1914, il expliquait comme suit son attitude et celle de ses amis:

> Cette session a lieu afin que le Parlement approuve et que la loi sanctionne les mesures que le ministère a déjà prises et telles qui sont encore nécessaires pour assurer la défense du Canada et offrir à la mère patrie les services que nous pouvons lui donner dans la lutte formidable dans laquelle elle est engagée. Parlant au nom de ceux qui m'entourent et des vastes divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de dire que nous donnons notre prompt assentiment à toutes ces mesures. Si dans ce qui s'est fait, ou dans ce qui reste à faire, il se trouve quelque chose que, à notre avis, il vaudrait mieux ne pas faire ou qu'il faudrait faire autrement, nous ne soulevons pas d'objections, nous ne faisons pas entendre de critique, et nous n'en ferons rien tant qu'un danger nous menacera.

Ainsi donc, sentant que l'opinion publique approuvait la politique proposée par le Gouvernement, et ayant l'assurance de mon très honorable ami, parlant en sa qualité de chef et au nom de tous ses amis dans la Chambre, nous n'avons décidé qu'il n'était pas nécessaire de faire d'élection pendant l'automne de 1914, et conséquemment, il n'y en a pas eu.

Je reviendrai un peu plus tard sur le même sujet, mais pour le moment je veux faire part à la Chambre et au pays des renseignements que je possède, c'est-à-dire de ceux qui peuvent être livrés au public, sur la durée probable de la guerre. J'ai cherché à me renseigner sur ce sujet avant mon voyage en Angleterre l'été dernier. Mes honorables collègues se rappelleront que lorsque lord Kitchener a accepté le poste de secrétaire de la guerre, dans le gouvernement du Royaume-Uni, il déclara qu'il consentait à servir pendant trois ans en cette qualité, et il ajouta que si la guerre durait plus que cette période, il lui faudrait peut-être mettre en d'autres mains les devoirs très importants qui lui étaient confiés.

Ma visite en Angleterre l'été dernier avait plus d'un objet en vue. Je voulus avoir l'occasion de discuter avec le gouvernement impérial tout ce qui pouvait être nécessaire pour assurer la coopération du Canada avec le reste de l'empire dans cette guerre. Je voulais aussi connaître jusqu'à quel point on s'était préparé en Angleterre à poursuivre la guerre, et quand cette préparation serait suffisamment complétée pour pouvoir jeter toute la force de l'empire contre l'ennemi. Et finalement je voulais obtenir tels renseignements que pourraient me fournir les plus hautes autorités sur la durée probable de la guerre. Quant aux autres questions j'en ai déjà parlé dans cette Chambre. Au sujet de la durée probable de la guerre, on comprend aujourd'hui dans notre pays, comme on l'a déjà compris en Angleterre et dans tout l'empire, que la tâche qui se présentait à nous en août 1914, est beaucoup plus formidable que nous le croyions alors, ou que se l'imaginaient les autorités militaires ou civiles du Royaume-Uni.

Etant donnés les énormes préparatifs de ceux qui nous sont opposés dans cette guerre, notre seul sujet d'étonnement est que les forces alliées n'aient pas été écrasées dans les trois ou les six premiers mois de la guerre. Je crois que ce premier effort de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie ayant échoué elles ont perdu là leur seule chance de victoire. Je n'entends pas exprimer par là aucun doute sur ce que sera l'issue de cette guerre. Je ne doute nullement de l'insuccès absolu qui attend, à la longue, l'attaque de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie contre la civilisation du monde; mais je crois que la guerre durera encore un temps considérable. Personne ne peut prédire avec quelque certitude le moment où elle cessera; mais nous pou-

vons, avec quelque certitude, je pense, arriver à nous faire une opinion plausible sur sa durée. D'après tous les renseignements que je possède, comme d'après tous ceux que j'ai pu recueillir lors de mon séjour en Angleterre l'été dernier, nous n'avons pas encore vécu la moitié de la période que couvrira cette guerre. Il est absolument probable qu'elle durera, non seulement cette année, mais une bonne partie au moins, sinon le tout de l'année qui suivra. Je dis cela parce que je suis absolument convaincu que nous ne sommes pas encore prêts à jeter dans la lutte tout le poids de la force de cet empire. Et je crois ne pas trop abuser de la confiance que l'on a mise en moi de l'autre côté de l'Atlantique et ne pas aller trop loin en disant que, cette force, l'empire ne pourra en faire sentir tout le poids avant qu'il se soit écoulé, sinon deux ans, au moins près de deux ans, à partir de la date où la guerre a commencé.

A mon retour d'Angleterre, pénétré de cette idée, j'ai cherché une occasion de conférer avec mon très honorable ami le chef de la gauche, dès que cela lui serait possible après une maladie dont il souffrait malheureusement à cette époque. J'ai eu avec lui une consultation le 14 octobre et une autre le 2 novembre. Il s'est fait un échange de correspondance entre nous, et il fut convenu qu'il était inutile pour le moment d'en faire part à la Chambre ou au pays. Généralement parlant, la discussion qui eut lieu entre mon très honorable ami et moi portait sur l'opportunité d'une prolongation pour un an après la paix ou pour une année absolument; sur une élection générale à éviter pendant la guerre; sur le projet de ne contester aucune élection partielle dans l'intervalle, chaque parti devant retenir les sièges qu'il détient en ce moment ou qu'il détenait avant la prorogation; sur la suspension des luttes de parti durant une guerre qui manifestement menace l'existence de l'empire et, en dernier lieu, sur les mesures législatives restreintes aux questions qui naissent de la guerre, que la guerre occasionne ou qui s'y rapportent directement, sauf peut-être les choses de peu d'importance ou d'urgence, et sur l'inévitable nécessité desquelles je désirerais consulter mon très honorable ami.

Mon intention, comme l'exprime la résolution que je présente à la Chambre serait de prolonger d'un an la durée de la législature. Les brefs de l'élection générale de 1911 étaient faits rapportables le 7 octobre, et une prolongation d'un an nous porterait au 7 octobre 1917. Par les termes l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (article 50), que la députation connaît bien et qu'il est inutile de rappeler, la durée de la présente législature n'est que de cinq années à partir du jour où les brefs sont revenus.

Pour ce qui est des précédents à invoquer à l'appui de notre proposition, il n'y en a que deux, autant que je puis savoir; l'un qui date de deux cents ans à peu près et l'autre, tout récent, qui vient d'être établi aux communes anglaises. Le plus remarquable des deux est celui de la loi de 1716, dite de sept ans. En vertu d'une loi de 1694, la durée de toute législature du parlement britannique devait être de trois ans. Il arriva, par suite, qu'en 1716 le gouvernement et le peuple anglais se trouvèrent dans une situation à ne pas pouvoir, sans un amendement à la loi, renvoyer à plus tard que 1717 la tenue d'une élection générale. Le Royaume-Uni était alors dans un certain état d'agitation. Il y avait eu beaucoup d'activité parmi ceux qui étaient opposés à la maison de Hanovre. Les jacobites s'étaient montrés fort remuants; on les savait assez nombreux, et il fut, en définitive, proposé au parlement une mesure comportant une prolongation de trois à sept ans de la durée de toute législature.

Une disposition frappante de cette proposition, c'est qu'elle s'appliquait non seulement aux législatures qui seraient convoquées à l'avenir, mais encore à la législature dont la durée, à l'époque où elle avait été convoquée, était limitée à une période de trois ans. L'adoption de cette mesure a été l'objet de quelque attaques de la part de certains auteurs de droit constitutionnel, tandis que d'autres l'ont justifiée. Les raisons alléguées à l'appui de cette mesure, c'est qu'elle a été adoptée en vue d'assurer la sécurité publique et la tranquilité de l'Etat. Voilà les raisons présentées par M. Dicey, qui fait autorité sur la constitution britannique. Le parlement et le pays acceptèrent la mesure et la législature qui avait été convoquée en 1714 pour une période de trois ans vit porter sa durée jusqu'à sept ans, par suite de l'adoption de cette loi.

Le seul autre précédent est celui que nous offre une loi récemment adoptée par le parlement britannique. Apparemment, la proposition primitive du gouvernement britannique visait une prolongation de durée bien plus considérable que celle éventuellement adoptée. En réalité, lorsque la Chambre des communes, au début, fut saisie de la mesure en question, elle décrétait

une prolongation d'une année. Cette durée fut plus tard abaissée à une période de huit mois, d'après la théorie suggérée par un des députés que l'extension ne devrait pas aller au delà d'une session de la législature, avec l'entente qu'à la prochaine session, on délibérerait sur toute prolongation dont la nécessité aurait été parfaitement reconnue au cours du débat. La mesure adoptée par le parlement britannique décrète une prolongation de huit mois. Ici nous demandons une extension d'une année. Ce que les députés doivent bien retenir ici, c'est que cette prolongation d'une année ne nous donnerait qu'une seule session de plus—précisément ce que fait la mesure adoptée en Grande-Bretagne—à moins que, pour quelques raisons encore imprévues, il ne devienne nécessaire de convoquer une session d'urgence de notre législature, d'ici à janvier prochain.

Il faut se rappeler que à la suite de cette guerre, nous devrons ramener de Belgique, de France et la Grande-Bretagne 150,000 ou peut-être 200,000 ou 300,000 soldats canadiens qu'il faudra transporter et rendre à leurs divers domiciles dans la moitié nord de ce continent. Indubitablement, c'est là une rude tâche, qui sera de longue durée. Voilà pourquoi nous proposons au Parlement à titre de mesure non illégitime, que s'il doit y avoir prorogation de durée, ce devrait être pour une période d'un an. Il pourra éventuellement devenir nécessaire ici, comme en Grande-Bretagne, de décréter une nouvelle extension, si l'on tient à éviter une élection durant la guerre. Une autre considération que la Chambre et le pays ne doivent pas perdre de vue, c'est l'inévitable retard qu'entraînerait l'obtention d'une extension de la législature, chose qui, aux termes de notre constitution, ne saurait s'effectuer qu'au moyen d'une loi du parlement impérial. La situation qui se dresse devant le Parlement est fatale et inévitable, sous l'empire des institutions fédérales qui régissent les provinces canadiennes en matière fédérale. Toute province canadienne peut modifier sa constitution et prolonger la durée de sa législature au moyen d'une mesure édictée par sa propre législature et cela sans recourir au parlement impérial. La raison d'être de cette situation, c'est que la loi de l'Amérique britannique du Nord décrète expressément que toute province peut amender sa constitution à tous égards, à une ou deux exceptions près. Une de ces dérogations, si je ne me trompe, se rattache à la charge de lieutenant-gouverneur. Nulle loi provinciale ne saurait apporter de modification en pareille matière.

Mais il nous faut une loi du parlement impérial, et voilà pourquoi j'ai proposé à cette Chambre la résolution à l'étude, conçue sous la forme qui figure au feuilleton.

J'en conviens, nulle demande d'extension ne devrait être présentée par un gouvernement canadien, ni sanctionnée, à moins qu'elle ne rallie l'approbation de l'opinion publique et des deux partis politiques. Quant à l'opinion publique, j'ai cherché à m'éclairer dans les journaux, et surtout parmi les organes de l'opposition, sur le sentiment qui règne au pays touchant une proposition comme celle en discussion, et la Chambre, je l'espère, me pardonnera, si je donne lecture de quelques extraits d'importants journaux, tous partisans de l'opposition. Voici d'abord un article paru dans le "Herald", de Montréal, le 14 décembre 1914:

C'est tout à fait caractéristique de sir W. Laurier que dans son discours devant le "Montreal Reform Club", samedi soir, il a refusé de considérer la possibilité d'une élection fédérale pour le moment. L'incarnation même de l'honneur, il ne saurait croire qu'un ministre d'Etat fût assez vil pour insister sur une élection à pareil moment, alors que les hommes des deux partis travaillent côte à côte à l'accomplissement de ces grands devoirs, qui s'imposent aujourd'hui au peuple canadien.

Le "Free Press", Ottawa, 11 mai 1915:

Sir Robert Borden a encore une occasion de mériter l'estime de la population du pays, des conservateurs et des libéraux, en annonçant définitivement et énergiquement qu'en tant que premier ministre, il est opposé aux élections générales jusqu'à la fin de la guerre et qu'à la prochaine session il présentera une loi en faveur de l'extension du Parlement.

Le "Bulletin", Edmonton, 11 février 1915:

Une dépêche d'Ottawa mentionne la possibilité que le Parlement canadien suive l'exemple du parlement anglais et prolonge son terme de façon à éviter jusqu'après la guerre des élections générales et c'est, sans aucun doute ce qui devrait être fait.

Le "Chronicle", Halifax, 12 avril 1915:

Nous n'avons pas besoin de réfléchir longtemps pour comprendre que les élections ne devraient pas avoir lieu avant que la guerre ne soit terminée. Tout Canadien raisonnable, sans distinction de parti, sait et admet cela.

Le "Recorder", Brockville, 21 avril 1916:

Ayons les élections à la fin de la guerre, mais ne rendons pas le Canada ridicule aux yeux du monde, en ayant des élections pendant que l'empire dont nous formons une partie, est entré dans le plus terrible conflit que mentionne l'histoire du monde.

Le "Herald", Montréal, 22 avril 1915.

Les problèmes qui naissent de la participation du Canada à la guerre sont suffisants pour que nos ministres soient absorbés dans leurs travaux. Le pays et l'empire ont le droit de s'attendre à ce que leur attention ne soit pas détournée des devoirs pour lesquels ils ont été choisis et de la confiance qui leur a été accordée depuis le commencement de la guerre, par l'action combinée des deux grands partis politiques. S'ils se montrent indignes de cette confiance—s'ils disent que les intérêts du Canada et de l'empire peuvent attendre pendant qu'ils négligent leurs devoirs et parcourent le pays en soulevant des luttes politiques et des haines—alors ils méritent le sort qui reviendrait au soldat qui aurait abandonné son pays à l'heure du danger.

Le "Globe", Toronto, 20 octobre 1915.

Le "Globe" n'a pas de mandat pour parler au nom du parti libéral, mais il a toute raison de croire que sir Wilfrid Laurier est immuablement opposé à ouvrir la porte du pouvoir avec une clé tachée de sang, comme il l'a dit lui-même il y a quelque temps. La grande masse du parti libéral est aussi fortement opposée que son chef à une élection en temps de guerre.

Le "Star", Toronto, 9 septembre 1915.

Il ne devrait pas y avoir d'élection en temps de guerre. On ne devrait pas parler des prochaines élections. Il n'est nullement besoin d'en parler maintenant.

Tout ce que nous devons dire pour le moment, c'est: Pas d'élections actuellement. Pas de partis politiques à cette heure. Pas d'élections en temps de guerre. Pas de partis politiques durant la guerre.

Le "Star", Toronto, 13 septembre 1915.

Nous ne voulons pas d'une élection de partis pendant la guerre. Nous voulons de l'unité et non un conflit au Canada. Nous voulons que les énergies et les compétences des hommes publics travaillent à l'unisson et non en antagonisme. Nous ne voulons pas d'élections maintenant. Nous ne voulons pas d'élections durant la guerre.

"Manitoba Free Press", 18 septembre 1915:

Si, comme il est très probable, les deux partis politiques à Ottawa en arrivent à une entente qui prolongera l'existence du parlement fédéral actuel pour une période qui comprendra la fin de la guerre, nous obtiendrons une condition de stabilité politique qui a malheureusement fait défaut dans les douze derniers mois. En réalité, il n'y a pas eu d'armistice politique au Canada depuis le commencement de la guerre. Tout au plus avons-nous eu une situation de neutralité armée qui se changeait de temps à autre en guerre ouverte.

"Toronto Globe", 27 novembre 1915:

Aucune partie du discours du président A. J. Young n'a été plus chaudement accueillie que celle dans laquelle il a dit: "Le Parlement a encore une existence légale d'un an, et avant la fin de cette période nous espérons que la guerre sera finie; mais, si par malheur elle durait encore, on peut obtenir le pouvoir de prolonger son existence d'année en année, à raison d'un an à la fois, jusqu'à la fin du conflit. La pensée d'une élection est particulièrement désagréable dans ces heures assombries. Avec les



fardeaux financiers qui s'entassent, nos fils combattant et mourant en France et en Belgique, l'appel des recrues d'un pays à l'autre afin d'obtenir de plus en plus d'hommes pour alimenter le monstre insatiable, avec les pères, les mères et les épouses sacrifiant leur temps, leur trésor et donnant ceux qui leur sont chers à l'appel du pays, c'est bien le temps d'oublier le parti et de ne songer qu'au grand but à atteindre—la victoire.

"Manitoba Free Press", 6 décembre 1915:

On peut considérer comme une certitude politique qu'une entente sera conclue à la prochaine session du Parlement pour prolonger l'existence du Parlement. En voyant que le pays n'est pas d'humeur à tolérer les manœuvres des partisans politiques aucun parti n'osera avoir une attitude entêtée ou égoïste. On a dit que l'opposition, comme condition de son consentement, pourrait essayer d'obtenir une sorte de contrôle sur la législation qui serait votée durant la prolongation de la vie du Parlement—c'est-à-dire qu'elle demanderait certaines garanties.

La sagesse d'une pareille mesure est très problématique. Si le Parlement voit son existence prolongée plus loin que le mois d'octobre prochain, les relations du gouvernement Borden avec le Parlement devraient rester telles qu'elles sont. Il devrait avoir le pouvoir d'adopter les lois et de faire les choses qui lui plairaient—sauf toujours la responsabilité finale à laquelle il serait soumis envers le peuple. Les libéraux ne peuvent obtenir le contrôle en tout ou en partie, que par une élection seulement, ce qui ne serait pas désirable; ou par une coalition, ce qui n'est pas praticable. Le parti libéral parlementaire agirait bien s'il laissait le gouvernement Borden avec le contrôle complet des affaires nationales et avec la responsabilité entière de ses opérations législatives ou exécutives.

Le "Daily Star", Toronto, le 12 janvier 1916:

Si la Chambre des communes décide à l'unanimité de demander la prolongation de la durée de la législature pour un an à cause de la guerre, le Sénat devrait naturellement subir l'influence des mêmes motifs patriotiques qui animent les Communes. Mais en dehors de ces considérations, quel intérêt pourrait bien avoir le Sénat à ce que les élections générales aient lieu? Le Sénat n'est pas une chambre élective et il ne devrait pas se mêler de ces choses-là.

Le "Globe", de Toronto, numéro du 15 janvier 1916:

Le Parlement canadien n'est pas l'endroit et la présente session n'est pas le moment propice, pour faire le jeu des partis politiques.

Le "Globe", de Toronto, numéro du 18 janvier 1916:

Le "Globe" espère que sir Robert Borden et sir Wilfrid Laurier seront en état de réprimer l'impatience de ceux de leurs amis politiques qui seraient disposés à détourner l'attention du peuple canadien des très importants problèmes de la défense nationale au bénéfice des luttes de parti aux urnes électorales.

Les Canadiens, ceux qui appartiennent à l'un ou l'autre des partis politiques et ceux qui ne sont d'aucun parti, doivent s'unir afin de vaincre l'ennemi commun au lieu de perdre leur temps dans des luttes de faction. Que l'on puisse dire

réellement du peuple canadien ce que l'on disait des Romains dans les moments de crise sérieuse: "Alors les partis n'existaient plus; tous les citoyens étaient en faveur de l'Etat."

Si sir Robert Borden, sir Wilfrid Laurier et leurs partisans respectifs s'unissent pour demander au parlement impérial une prolongation du terme de la présente législature, en s'appuyant sur "le patriotisme d'abord", le peuple canadien se groupera derrière eux et leur accordera un appui chaleureux et unanime. Ce n'est nullement le temps de paralyser l'effort de la nation contre un ennemi implacable, en continuant les luttes de partis. Au-dessus de tous les partis, il y a le pays.

Le "Globe", de Toronto, numéro du 1er février 1916:

C'est évidemment le devoir de tous les députés, sans s'occuper des intérêts, des attaches ou des affiliations de partis, d'empêcher une élection générale en pleine guerre, en prolongeant la durée de la présente législature. Une élection générale créerait un dérangement des plus malheureux, à cette heure où la force tout entière du Dominion du Canada doit se concentrer, afin de faire échec à un ennemi puissant.

Dans le cours de l'année dernière, un journal entreprenant de la province d'Ontario, prit sur lui d'adresser un bon nombre de dépêches télégraphiques aux maires des principales villes, aux reeves des municipalités ainsi qu'à d'autres personnes occupant d'importantes fonctions publiques.

Le journal reçut une couple de centaines de réponses, et bien qu'il ne me siérait pas de les communiquer toutes à la Chambre, je me contenterai d'en citer quelques-unes; la grande majorité de ces réponses, j'oserais dire 95 p. 100, sont dans la même note. Un maire répond par dépêche comme suit:

Ce serait commettre une grave erreur que de faire des élections fédérales, tant que la guerre se continue. Que les Canadiens soient unis comme un seul homme jusqu'au jour où l'empire aura remporté la victoire.

Un autre maire envoie la dépêche suivante:

Ce serait un crime national que de faire des élections durant la guerre.

Un autre maire écrit:

Nous n'avons pas besoin d'élections et nous n'avons pas le temps d'en faire pendant la guerre.

Et un autre encore:

Le moment est trop critique et trop sérieux pour diviser par des chicanes de parti le Canada uni que nous avons à l'heure actuelle.

Voici encore une autre réponse:

Ce serait un véritable crime que de faire des élections, tant que durera la guerre.

Si j'en juge d'après les déclarations qu'ont faites publiquement des honorables députés de l'Opposition, durant les vacances parlementaires, j'en viens à la conclusion qu'un certain nombre parmi eux sont de la même opinion que les journaux et les maires que je viens de citer.

Mon très honorable ami, le chef de l'Opposition (sir Wilfrid Laurier), a prononcé les paroles suivantes, d'après les compte-rendus des journaux, devant la fédération des clubs libéraux à Toronto, le 21 mai 1915:

Je le proclame en toute honnêteté, je crois parler dans le sens des meilleurs intérêts du pays, lorsque je dis qu'il devrait y avoir un changement de Gouvernement ou bien que l'on suive une ligne de conduite tout autre que celle qui est suivie à l'heure actuelle; mais pour ma part, je ne me soucie guère, aussi longtemps que durera la guerre, d'ouvrir les portes du pouvoir avec cette clef ensanglantée

Tout de même, je puis me permettre de dire ceci au premier ministre et à ses collègues: Je ne tiens pas à ce que l'on fasse des élections. Que le premier ministre et ses collègues déclarent qu'il n'y aura pas d'élections aussi longtemps que durera la guerre actuelle, et je suis prêt à prendre l'engagement solennel et en mon nom et au nom du parti libéral que nous cesserons tous préparatifs, en ce sens, pour appliquer toutes nos énergies à la poursuite de la guerre.

Mon honorable ami, l'ex-ministre des Travaux publics (M. Pugsley), au cours d'une interview qu'il a donnée à un représentant de la "Free Press" du Manitoba, le 15 septembre dernier, aurait prononcé les paroles qui suivent:

Les circonstances actuelles sont si graves au point de vue et du Canada et de l'empire, qu'il serait déplorable, à mon avis, de voir le peuple canadien se diviser sur des questions de parti. Une autre raison qui me dispose favorablement à l'idée d'ajourner les élections jusqu'après la guerre, c'est qu'il serait vraiment pitoyable d'entreprendre des luttes politiques, juste au moment où toutes les énergies du peuple canadien, et tout particulièrement des membres du Gouvernement, dont le principal devoir consiste à s'occuper du recrutement et de l'équipement de nos soldats, doivent consacrer tous leurs efforts à atteindre ce but.

J'apprécie d'une façon toute particulière l'opinion qu'a exprimée mon honorable ami le député de Saint-Jean, relativement à la nature difficile des responsabilités qui incombent au Gouvernement, dans les instants critiques que nous traversons.

La longue expérience qu'il possède de la vie publique, lui permet, mieux peut-être qu'à n'importe quel citoyen du pays, de se rendre compte de la tâche énorme qu'a dû accomplir chaque membre du cabinet au cours des derniers dix-huit mois, et de la nécessité où tous se sont trouvés de consacrer tout leur temps sans relâche et avec la plus grande persévérance à l'accomplissement des devoirs qui leur incombent, non seulement de jour en jour, mais j'oserais dire même d'heure en heure.

Pendant les premiers mois de la guerre, j'ai pensé que la rude tâche incombant au ministère et surtout à moi, son chef, s'adoucirait dans la suite; mais, je le déclare à la députation, les responsabilités, les devoirs et les labeurs imposés aux minis-

tres, en juin dernier, justement avant mon départ pour l'Angleterre, ne furent pas moins considérables qu'en tout autre mois précédent, et il en est encore ainsi. Evidemment, il serait impossible que, chargés d'un fardeau comme celui-là, les ministres fissent tout leur devoir envers le pays, dans un pareil temps, durant une élection générale. Au cours d'une entrevue, dont le "Star", de Toronto, publiait un compte rendu, l'honorable député de Pictou (M. E. M. Macdonald) a dit:

Il serait criminel de faire une élection au fort de la lutte engagée pour le triomphe de la liberté et de l'humanité.

Faire une élection pendant la guerre ce serait semer la discorde dans le pays. Il ne devrait pas se faire d'élections pendant la guerre.

Après avoir exposé de mon mieux les raisons de ce projet de résolution, je dois dire que la prolongation de la durée de la législature implique celle du délai à l'expiration duquel le ministère devrait être appelé à rendre compte de son administration au peuple. Aux yeux de quelques-uns ceci paraîtra avoir inspiré l'attitude du ministère, pendant que d'autres y verront un danger pour le parti au pouvoir. Je ne veux pas même m'arrêter à pareilles considérations. La guerre où l'empire est engagé est si terrible, les conséquences en sont si graves, les sacrifices qu'elle exige sont si énormes que toute considération relative aux chances d'un parti politique quelconque, ici ou ailleurs, tombe dans le domaine de l'insignifiance absolue. Toutefois, afin que personne ne s'y méprenne, je dirai que le ministère ne prend pas l'attitude de la supplication pour présenter ce projet. Non, il est prêt à rendre compte de sa conduite au peuple à n'importe quelle heure où l'intérêt public pourra l'exiger. Il conçoit parfaitement le poids énorme des responsabilités qui lui furent imposées depuis dix-huit mois; mais il comprend également qu'il a rempli sa tâche de son mieux, qu'il s'y est dévoué sans cesse et de toutes ses forces et n'a pas eu d'autre but que la satisfaction du devoir accompli en toute conscience.

Qu'il se soit commis des erreurs, surtout dans les premières semaines de la guerre, c'est plus que probable; mais il s'en est commis quelques-unes aussi dans toutes les autres parties de l'empire, et je fais cette affirmation en pesant parfaitement toute la portée de mes paroles. J'espère que la Chambre et le pays se rendront pleinement compte de l'énormité de la tâche qui a été entreprise et menée à bonne fin. Les autorités militaires et civiles de la Grande-Bretagne s'accordaient à reconnaître que si l'empire s'engageait un jour dans une guerre européenne, les Iles-Britanniques ne pourraient envoyer sur le continent plus de 160,000 hommes. Plusieurs pensaient même que l'effectif ne devrait pas dépasser 80,000, ou 120,000. Le Canada a près de 250,000 hommes sous les armes et il en a déjà envoyé 125,000 parfaitement armés et équipés, excepté sous le rapport de l'artillerie quant aux dernières divisions, le gouvernement britannique s'étant chargé, en vertu d'un arrangement, de voir à cette partie-là. Quiconque n'a pas participé à cette immense organisation faite par un département qui n'était pas préparé à en faire la vingtième partie ne saurait guère s'imaginer les efforts et les labeurs qu'elle a exigés. Et cet excès de travail ne fut pas réservé au seul ministère de la Milice. Que la députation veuille bien y songer, l'honorable ministre des Finances a été appelé depuis dix-huit mois à faire face à de plus graves responsabilités et à expédier une plus dure besogne que jamais ministre des Finances depuis que cette confédération existe, et il s'est acquitté de sa tâche avec beaucoup d'habileté.

Il peut y avoir divergence d'opinion entre nos adversaires et nous sur les moyens à prendre, mais nous sommes tous d'accord à reconnaître que les dispositions prises par l'honorable ministre des Finances étaient celles qui, dans son opinion, serviraient mieux les intérêts du pays; nous devons tous admettre aussi le dévouement et l'énergie qu'il a apportés à l'exécution de sa tâche.

Mon honorable collègue, le ministre du Commerce (sir George Foster) a eu aussi un rude travail à accomplir et a dû accepter de lourdes responsabilités. Il a eu à régler des questions compliquées et délicates concernant le transport, sans compter qu'il a dû étudier les problèmes nombreux et variés que nous aurons à résoudre après la guerre.

La tâche de l'honorable ministre du Service naval, (M. Hazen), n'a pas été moins lourde et l'honorable ministre de la Justice (M. Doherty) de qui relève toute question concernant l'internement des sujets des nations ennemies, a dû consacrer beaucoup de temps et de soins à cette importante question.

Toutes les semaines, sinon tous les jours, l'honorable ministre des Douanes (M. Reid), a été appelé à régler avec le gouvernement du Royaume-Uni des questions concernant l'interdiction des exportations et

différents autres sujets. Le gouvernement anglais a mis largement à contribution les bons office de l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Burrell), en vue de l'exécution des commandes considérables qui ont été faites ici, par les autorités britanniques. Depuis dix-huit mois, tous les départements du Gouvernement ont dû fournir un travail excédent de beaucoup la tâche qu'ils ont à accomplir en temps ordinaire.

Le Gouvernement ne redoute pas un appel au peuple, si la chose était nécessaire, mais, d'accord avec la grande majorité de notre population, il considère qu'il est de son devoir de faire toutes les démarches nécessaires et de prendre tous les moyens légitimes pour éloigner cette calamité tant que durera la guerre.

Tous ceux qui ont vu 150,000 Canadiens sous les armes, la fleur de notre jeunesse, soit dans les plaines de Valcartier, soit à Shorncliffe, soit dans les Flandres; tous ceux qui ont pu constater l'explosion de patriotisme provoquée dans tout le pays par la déclaration de la guerre, ne peuvent s'empêcher de frémir à l'idée d'une manœuvre qui aurait pour effet de jeter l'eau froide des mesquines divisions de partis sur la flamme de l'union patriotique qui embrase notre population.

C'est dans cet esprit et pour ces raisons que le Gouvernement soumet la présente proposition à l'étude de la Chambre, avec l'espérance qu'elle sera acceptée dans le même esprit.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Monsieur l'Orateur, quand les pères de la Confédération demandèrent aux autorités impériales de ratifier le projet qu'ils avaient élaboré pour l'union des différentes provinces britanniques de ce continent, ils prirent soin de déclarer dans le préambule de ce projet que la nouvelle confédération devait être dotée d'une constitution "reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni."

Il importe de bien noter le texte même, monsieur l'Orateur, car l'intention de ceux qui avaient entre leurs mains l'orientation et la destinée du Canada était que la constitution britannique devait être la colonne de feu dans la nuit et le nuage durant le jour, qui guiderait ce jeune pays vers l'union et l'éleverait au rang d'une nation. Dans l'amoncellement de règles, de maximes, de lois et de précédents d'où est sortie la constitution britannique, ce qui paraît surtout avoir frappé les pères de la Confédération canadienne, c'est la maxime que la durée du mandat de la Chambre élue doit être limitée par des lois inflexibles, et qu'elle doit se réunir en session au moins une fois par année. Ces dispositions de la constitution britannique sont le résultat des longues luttes soutenues par le peuple anglais pour l'obtention du gouvernement constitutionnel et elles avaient pour objet de restreindre les prérogatives du roi et du parlement.

Ces deux dispositions ont pour but de soumettre le roi au parlement et le parlement à la volonté populaire. Les hommes éminents, prudents autant que sages, qui eurent pour mission de tracer pour notre pays une direction vers l'avenir en reconnurent l'importance, et firent de ces dispositions la base fondamentale de la constitution canadienne; ils allèrent jusqu'à enlever au Parlement le droit de les abroger ,de les modifier ou de n'en pas tenir compte. L'article 50 de la constitution est ainsi conçu:

50. La durée de la Chambre des communes ne sera que de cinq ans, à compter du jour du rapport des brefs d'élection, à moins qu'elle ne soit plus tôt dissoute par le Gouverneur-général.

De plus, l'article 20 décrète que:

20. Il y aura une session du Parlement du Canada une fois au moins chaque année, de manière à ce qu'il ne s'écoule pas un intervalle de douze mois entre la dernière séance d'une session du Parlement et sa première séance de la session suivante.

Ces deux dispositions forment partie de notre loi constitutionnelle, et le Parlement ne peut pas les méconnaître, les abroger ou les modifier.

La dernière élection eut lieu au mois de septembre 1911; les brefs furent rapportés au mois d'octobre suivant, de sorte que la législature doit prendre fin au mois d'octobre prochain. Le pouvoir de changer ces dispositions n'appartient pas à notre parlement, mais au Parlement impérial. Telle est la loi d'aujourd'hui.

Pourtant, malgré ces dispositions formelles, nous avons eu presque chaque jour de l'année des preuves que l'idée d'une élection pendant la guerre répugne au peuple canadien. La raison de cette répugnance semble être que, dans tous les actes de l'homme, mêmes les meilleurs, les infirmités de sa nature apparaissent toujours un peu. Nous tenons à notre régime de gouvernement parlementaire. Nous croyons que les institutions dont la Grand-Bretagne nous a dotés, sans être la perfection même, sont incontestablement les meilleures et les plus sages qui aient jamais été formulées pour le gouvernement

d'un pays; elles trahissent cependant l'imperfection de la nature humaine.

Notre propre expérience a démontré qu'à chaque élection, il y a un dérangement de la situation économique de la nation, une perturbation plus ou moins accentuée des affaires, une violence plus ou moins grande dans le conflit des opinions et le choc des partis. A une époque où l'énergie nationale vise un but unique, la seule pensée qu'il pourrait y avoir une élection, avec les luttes et les dissensions qu'elle entraînerait a effrayé un groupe notable de notre peuple. Cette crainte a été aggravée, sinon entièrement causée par l'incertitude qui existait au sujet des desseins du ministère, incertitude pour laquelle il mérite quelque blâme, car il aurait dû la dissiper par une franche déclaration. J'ai dit "incertitude"; je devrais plutôt dire "certitude", car des mois durant, il a semblé que le ministère se proposait de renvoyer les Chambres et de faire une élection. Je ne saurais interpréter autrement la conduite de quelques-uns de ses membres.

Les raisons que le très honorable premier ministre nous donne maintenant pour qu'une élection n'ait pas lieu avaient la même force qu'aujourd'hui au mois d'avril dernier, et tout le monde se rappelle que, à cette époque, le ministre des Travaux publics (M. Rogers) s'est prononcé bien clairement sur ce point. Voici ce qu'il disait:

"Pouvons-nous alors nous étonner si nous entendons tous ceux que nous rencontrons et qui comprennent ce qui se passe, clamer avec des éclats de voix que le tonnerre ne peut couvrir, qu'il faut dissoudre le Parlement et accorder à la population de notre pays les droits et la liberté dont elle doit jouir sous la forme de gouvernement démocratique que nous possédons."

Le langage d'un ministre aussi éminent que le ministre des Travaux publics—auquel on attribue un rôle important dans la rédaction du programme ministériel—ce langage, tenu en la présence de ses collègues, s'il avait un sens, devait signifier qu'il était autorisé par le ministère à faire cette déclaration. Autrement, le premier ministre aurait pris son collègue à partie pour lui dicter ses devoirs. Mais, il y a autre chose. Quelques semaines plus tard, le ministre des Travaux publics se rendit à Montréal où, d'après les journaux, il aurait prononcé ces paroles:

"Vu la conduite de la majorité irresponsable du Sénat, disait M. Rogers, le ministère avait décidé d'en appeler au peuple au mois de septembre dernier, mais l'ouverture des hostilités a modifié ces projets. Si l'opposition avait été loyale et avait êté le ministère dans cette circonstance critique, il n'eût pas été question d'une élection de ce temps-ci."

[Sir Wilfrid Laurier.]

A mon avis, ces paroles n'avaient qu'un sens; que le Gouvernement avait décidé de courir le risque d'une élection générale. Mais, quel qu'ait été le but visé dans cette attitude du ministère, il fut désappointé dans son attente. Parmi un groupe important de la population, un sentiment d'irritation se manifesta parce que, en un temps comme celui-là, le ministère songeait à plonger le pays dans l'agitation inséparable d'une élection générale inattendue. C'est pourquoi la droite a changé d'avis, et je n'ai pas été surpris de lire cette déclaration dans le discours du trône:

"Le mandat de la Chambre actuelle doit prendre fin à l'automne cette année et d'après la loi existante une dissolution du Parlement suivie d'une élection serait prochainement nécessaire. Mes conseillers, cependant, sont d'avis que l'on répondrait mieux au désir du peuple canadien et aux nécessités présentes de la guerre en évitant le trouble et la confusion qu'entraîneraient une élection générale dans un moment aussi critique.

"On ne peut arriver à cette fin que par le moyen d'une loi du Parlement du Royaume-Uni. Il vous sera présenté une résolution autorisant et demandant l'adoption d'une telle loi qui prolongerait d'une année la durée de la législature."

Eu égard aux expressions du sentiment public que mon très honorable ami a signalées cette après-midi au cours de ses observations, il se peut que le projet, tel qu'il a été déposé, cause quelques déceptions en certain quartier; au lieu de prolonger les pouvoirs de cette Chambre pour toute la durée de la guerre, cette proposition stipule la continuation de ses privilèges pour une année seulement. A mon avis, et c'est aussi, je crois, celui de quiconque sait apprécier les institutions britanniques, une proposition tendant à prolonger la législature pendant toute la durée de la guerre serait absolument inacceptable, et si le Parlement venait à être saisi d'un projet de ce genre, je me croirais tenu de le combattre à outrance. Recourir à un tel moyen, ce serait user d'un palliatif encore plus redoutable que le mal que l'on voudrait éviter.

Quelque décision que l'on prenne, nous ne saurions dépouiller le peuple de la maîtrise suprême qu'il doit exercer sur les corps législatifs dont il élit lui-même les membres; nous ne saurions lui ravir son droit à des élections périodiques. Nous pouvons bien prolonger ou abréger la durée d'une législature, mais non adopter une mesure législative aussi vague que celle qui tendrait à maintenir aux affaires la chambre actuelle tant que durerait la guerre.

Cette guerre, nul ne sait quand elle prendra fin. Nous nous plaisons tous à espérer qu'elle se terminera bientôt; mais il est bien certain qu'elle ne cessera pas aussi tôt qu'on l'avait d'abord espéré. Il y a lieu de croire que la prédiction de lord Kitchener, grand général et soldat averti, est assez juste, et que la guerre durera environ trois ans.

Aux termes du projet que le Gouvernement désire faire ratifier par les Chambres, la durée de la présente législature serait prolongée d'une année au-delà de la date à laquelle elle doit expirer. Après le discours de Son Altesse royale, lors de la rentrée des Chambres, j'ai cru qu'il était de mon devoir de consulter les honorables collègues qui m'honorent de leur appui, dans cette assemblée, quoique mes vues sur ce sujet fussent assez bien arrêtées. Lors de la conférence que nous eûmes à ce sujet, il se manifesta, comme dans tout parti, des divergences d'opinion.

En signalant l'attitude de la presse libérale, mon très honorable ami donne en quelque sorte à entendre que celle des journaux conservateurs est la même, puisqu'il n'a pas jugé nécessaire de nous faire part de leur manière de voir; chacun sait, cependant, que la presse conservatrice n'est pas unanime à ce sujet et que certains journaux de son parti s'opposent à toute prolongation. Ce manque d'unanimité s'est aussi manifesté ailleurs. Mais, quelles que furent les divergences d'idées chez les députés de la gauche, la proposition de s'en rapporter à moi du soin d'adopter une décision en la matière, concilia toutes les opinions. C'était me charger d'une lourde responsabilité, à laquelle je ne cherche ni ne veux me soustraire. Je m'efforcerai de m'acquitter de la tâche conformément aux dictées de ma conscience et, à coup sûr, en tenant compte, comme il convient, des droits du peuple comme je les comprends,

Dans la position que j'occupe ici, possédant la confiance d'un nombre considérable des membres du Parlement, je suis à la fois le serviteur du peuple et de l'Etat; envers l'Etat et envers le peuple, j'ai des devoirs à remplir, devoirs qui, s'ils diffèrent de ceux qui incombent aux membres du cabinet, ne m'inposent pas moins de lourdes obligations. Dès le jour où la guerre éclata, j'eus la claire vision de la voie que je devais suivre; cette voie, je ne m'en suis jamais écarté. J'ai essuyé les reproches de mes adversaires et je me suis parfois heurté aux craintes de mes amis, mais j'avais la conception nette des faits qui m'indiquaient la route à suivre.

Le premier de ces faits, c'est que ce n'est ni par ambition, ni mu par le désir d'agrandir ses possessions que l'Angleterre a décidé de participer à la guerre; elle obéissait au sentiment de son devoir envers l'Europe et l'humanité entière autant qu'envers elle-même. Sir Edward Grey, homme d'état plein de jugement et de modération, aux aspirations élevées, a fait par l'entremise de son ambassadeur, tout ce qu'il était humainement possible de faire pour le maintien de la paix; rien de plus sûr, de moins contestable: on l'a répété plus de cent fois et c'est cent fois vrai. A maintes et maintes reprises il s'est adressé au Kaiser lui-même dans le but de l'amener à employer la grande influence qu'il exerçait en Europe pour éviter la guerre. Il s'adressait à lui au nom de tout ce qu'il y a de sacré au monde, mais l'esprit allemand, empoisonné par la passion des conquêtes et la vision d'un riche butin, comptait prélever d'énormes indemnités et se couvrir de gloire, si tant est qu'il y ait de la gloire à faire la guerre suivant les méthodes adoptées par l'Allemagne aujourd'hui.

Cet appel fut inutile. Mais, monsieur l'Orateur, le jour fut, et n'est pas encore très loin de nous, ou Benjamin Disraëli, comte de Beaconsfield revint de Berlin avec un traité qu'il soumit à l'Angleterre et que celle-ci accepta comme l'assurance d'une "paix honorable". Lorsque le chancelier d'Allemagne, parlant au nom de sa nation et de l'empereur, déclarait avec mépris que les traités n'étaient que des chiffons de papier qu'on ne devait respecter qu'autant qu'ils servaient les fins allemandes, mais dont on ne devait tenir aucun compte du moment qu'ils mettaient des entraves à l'ambition de son pays, que devait faire la Grande-Bretagne? Fidèle à l'honneur, elle devait reprendre, victorieuse, la route de Berlin.

Et que devait donc faire le Canada? Monsieur l'Orateur, inutile pour moi d'insister sur ce point, car, à différentes reprises déjà, en cette enceinte même, j'ai exprimé les vues que j'entretiens à ce sujet. Il n'existait pas d'obligation, il ne pouvait s'agir de contrainte. Le Canada était libre, absolument libre, de prendre part à la guerre ou de se tenir à l'écart du conflit mais, quel emploi devions-nous faire de notre liberté? Nous savions que l'Angleterre se trouvait engagée dans une lutte à outrance avec un ennemi puissant—mieux préparé même que nous ne l'avions soupçonné—avec un ennemi obsédé du désir égoiste de la domination universelle. Dans

ces circonstances, il ne restait au Canada d'autres alternatives que celles d'agir comme il l'a fait, c'est-à-dire, mettre à la disposition de l'Angleterre toutes ses ressources en hommes et en argent.

On rencontre aujourd'hui des gens qui se moquent à la seule pensée que le Canada emploie ses ressources pour défendre l'empire. Monsieur l'Orateur, qui donc parle de l'empire aujourd'hui? il est d'autres choses plus grandes encore que l'empire lui-même, tout grand qu'il soit. La civilisation l'emporte sur l'empire, et c'est la civilisation qui est en jeu. Qui peut nier, qui peut douter, en face des affirmations et des prétentions des auteurs allemands, en face des vantardises de leurs facultés savantes, corroborés par les déclarations brutales de leur chefs militaires, que si l'Allemagne remporte la victoire, celle-ci marquera la fin de tous ce que nous tenons pour sacré? Qui peut douter que cette victoire serait la fin de cette liberté individuelle, de cette indépendance de pensée et d'action que tous les citoyens des pays britanniques estiment plus que la vie elle-même? Je me fais l'écho d'un manœuvre de Liverpool qui, discutant la question épineuse du service obligatoire, en disposait ainsi: "Si l'Allemagne triomphe, rien n'importe plus.' De toute la sincérité de mon âme et du profond de mon cœur, je déclare que, si l'Allemagne devait être victorieuse, je demanderais à la Providence de me fermer les yeux à l'aube de ce jour néfaste.

Monsieur l'Orateur, il y a plus encore. Ai-je besoin de répéter que je suis Canadien et d'origine française? Il m'a toujours semblé que ceux qui ont dans les veines le sang de France auraient dû se montrer plus empressés encore que nos compatriotes d'origine anglaise à appuyer l'Angleterre dans cette guerre. Pourquoi? Nous, d'origine française, avons toujours été fiers de notre race. Nous avons toujours affirmé notre origine, non pas avec ostentation, mais avec une dignité de bon aloi. Jamais auparavant, plus qu'aujourd'hui, nous n'avons eu plus de raisons de nous enorgueillir de la terre de nos ancêtres qu'en ces jours où la France éprouvée dans le creuset de l'adversité est plus grande que jamais peut-être.

Son courage et son héroïsme étonnent l'univers; elle fait briller aux yeux du monde non seulement toutes les vertus que nous lui connaissions, mais encore des qualités dont nous la croyions dépourvue.

Ce fut pour nous, qui sommes d'origine française, un jour de joie que celui où nous vîmes l'Angleterre et la France, qui avaient tant fait pour porter la civilisation à la sphère élevée qu'elle occupe maintenant, mettre fin à leurs querelles, enterrer pour jamais leurs anciennes animosités, et proclamer à la face de l'univers leur éternelle amitié. Ce jour là, le dernier soupçon d'amertume s'est dissipé pour faire place à de nouveaux espoirs et à de nouvelles aspirations vers des fins plus nobles et plus élevées. Nous vécûmes pourtant des jours d'angoisse. Ainsi que l'a dit l'autre jour, dans un discours admirable, mon honorable collègue de Kamouraska (M. Lapointe), le 30 juillet 1914, lorsque l'Allemagne a déclaré la guerre à la France, l'Angleterre a semblé hésiter un moment, et l'on s'est alors demandé si l'entente cordiale n'était plus qu'un roseau brisé. L'hésitation apparente fit naître une réelle anxiété. Mais il n'y eut pas d'hésitation de la part de l'Angleterre. On doit se rappeler que la Grande-Bretagne est un pays démocratique, et que dans toutes les démocraties l'opinion publique est l'arbitre suprême. En Angleterre, il existe depuis soixante ans un parti de la paix à tout prix. Ce parti était représenté dans le ministère, qui dut traverser une crise très grave avant la déclaration de guerre. Deux membres du cabinet, Lord Morley et M. John Burns, remirent leur portefeuille plutôt que de partager la responsabilité de la politique adoptée par leur gouvernement. Mais, comme mon honorable ami de Kamouraska l'a rappelé, dès que l'Angleterre eut déclaré la guerre à l'Allemagne, l'enthousiasme fit place à l'anxiété, et, depuis lors, tous les Canadiens d'origine française, dignes de cette origine, appuient l'Angleterre dans cette guerre.

Ce n'est pas tout. Lorsque nos troupes eurent traversé les mers, quelle était leur mission, quel était leur objet, leur destination? Leur mission et leur but étaient de se porter en France, de combattre pour la France, mieux encore, de mourir pour elle, si c'était nécessaire, et,—je ne sais si je dois m'en réjouir ou m'en attrister,—des milliers de nos soldats, dont un plus grand nombre d'origine anglaise que d'origine française, ont donné à la France la plus haute marque de leur dévouement: ils sont morts pour elle.

Ce n'est pas encore tout, cependant. L'histoire nous enseigne que rien n'unit plus les hommes entre eux que le danger couru en commun. Nos volontaires d'origine anglaise et française, aujourd'hui en

France, sont unis dans une même allégéance et combattent côte à côte pour maintenir l'intégrité du sol français et l'orgueil de son peuple. Je proclame sans hésitation ce que je crois être le véritable sentiment de tout cœur humain, à savoir que ces hommes de races diverses une fois revenus au Canada après la guerre, seront plus unis que jamais, et notre pays retirera un immense avantage de cette consolidation nationale.

Tels étaient les sentiments qui m'animaient; telle était a vision que j'avais de l'avenir, lorsque s'est ouverte la session spéciale de 1914. J'ai fait connaître alors quelle devait être la politique que mes amis et moi voulions suivre dans cette circonstance. J'ai exprimé mon avis en des termes souvent cités depuis; mon très honorable ami, le premier ministre les a lui-même rappelés aujourd'hui, et je n'ai pas à m'excuser si je les répète encore une fois, en vue de ce que je dirai dans quelques instants. Voici en quels termes j'ai défini notre conduite:

"Cette session a lieu afin que le Parlement approuve et que la loi sanctionne les mesures que le ministère a déjà prises, et celles qui sont encore nécessaires pour assurer la défense du Canada et offrir à la mère patrie les services que nous pouvons lui donner dans la lutte formidable dans laquelle elle est engagée. Parlant au nom de ceux qui m'entourent et des nombreuses divisions électorales que nous représentons, je m'empresse de déclarer que nous donnons à toutes ces mesures notre prompt assentiment. Si dans ce qui s'est fait, ou dans ce qui reste à faire il se trouve des choses qui à notre avis il aurait mieux valu ne pas faire, ou faire autrement, nous ne soulevons pas d'objections, nous ne ferons entendre aucune critique, et nous n'en ferons rien tant que le danger nous menacera".

En certains lieux, on a interprété cette déclaration d'une façon bien singulière. Même dans cette enceinte, je l'ai entendu interpréter comme un engagement de la part du Parlement d'agir en simple automate, en simple greffier chargé d'enregistrer les décrets du Gouvernement. Je n'ai pas besoin de dire que la gauche n'accepte nullement cette interprétation. Nous sommes ici des représentants du peuple, nous concevons très clairement les devoirs qui nous incombent, et toujours nous restons l'opposition. Ces paroles sont très claires et je puis les répéter aujourd'hui à la lumière de ce qui s'est passé depuis le jour où je les ai prononcées, et notre attitude dans l'avenir accentuera davantage leur signification.

Nous sommes prêts, aujourd'hui comme dans le passé, à appuyer toutes les mesures qui ont pour objet de faciliter l'issue heureuse de cete guerre; mais nous devrons combattre toutes les mesures et tous les actes qui, à notre avis, pourraient nuire au succès de l'entreprise. Quant aux actes qui ne sont pas foncièrement malhonnêtes, de même que pour les choses qui, sans être condamnables, pourraient être faites différemment, nous ne les critiquerons pas. Mais, monsieur l'Orateur, nous combattrons vigoureusement toutes les malversations, toutes les fraudes, fautes qui ne peuvent être pardonnées, mais doivent être dévoilées; et lorsqu'elles seront exposées il faudra agir en conséquence.

Telles sont les vues que nous avons soutenues dans le passé et que nous entretenons encore; j'en appelle au témoignage de nos adversaires comme de nos amis pour qu'ils disent si nous n'y sommes pas jusqu'à ce jour restés fidèles. Nous n'avons, l'année dernière, combattu aucune des mesures du Gouvernement, excepté sa politique douanière, parce que, à notre avis, elle devait nuire à nos relations commerciales avec l'Angleterre, gêner le commerce de la mère-patrie, et de cette façon faire obstacle à la bonne conduite de la guerre.

J'arrive maintenant à la proposition qui nous est soumise de prolonger d'un an le mandat de cette Assemblée. Il faut nous rappeler que cette question revêt un caractère plus grave pour nous en Canada que la prolongation des pouvoirs du parlement anglais. Le privilège que l'on cherche aujourd'hui, et je demande encore une fois à cette Chambre de ne pas l'oublier, ne peut pas être voté par nous mêmes. Nous sollicitons une modification de la Constitution que nous ont obtenu les pères de la Confédération, et il convient de traiter le sujet avec prudence.

La constitution est l'arche d'alliance où sont déposées les tables de la loi, et à laquelle on ne saurait toucher sans quelque danger. Pour ma part, pour les raisons énoncées par mon très honorable ami, il y a un instant, et que j'ai présentées moi-même à plusieurs reprises, je regretterais une élection pendant la guerre. Si, cependant, la guerre devait se prolonger bien au-delà de ce que l'on a cru, personne ne suppose que les prérogatives du peuple canadien à l'égard de ce Parlement puissent être suspendus indéfiniment. Voilà ce que nous avons à considérer. Provoquer une élection quand on peut l'éviter est autre chose que la subir quand la loi oblige à la tenir.

N'oublions pas, au reste, qu'il y a de la dignité et de la grandeur chez un peuple qui, dans un temps de crise, ne laisse pas d'observer ses lois et sa constitution comme en temps de paix. Rome elle-même, autrefois, suspendait sa constitution pendant la guerre; mais, soit dit à l'honneur de la Grande-Bretagne, jamais elle n'a, dans aucune circonstance, suspendu sa constitution.

Mon très honorable ami a cité l'exemple de l'Angleterre où les pouvoirs de la chambre populaire ont été prolongés d'un an; mais ce n'était pas là faire violence à la constitution britannique, puisque les pouvoirs du parlement l'y autorisaient. Pendant les guerres de Napoléon et celles de la Révolution française, qui ont duré presque sans interruption de 1793 à 1815, l'Angleterre s'est gouvernée comme d'habitude.

Pendant tout le cours de la guerre civile aux Etats-Unis, la République, fille de la Grande-Bretagne, a maintenu ses lois et ses institutions, tout comme en temps de paix.

Pour grandes et pour terribles que ces guerres aient été, elles n'ont eu, toutefois, rien de comparable à la guerre actuelle. Ce conflit dépasse tout ce que l'on a vu, et c'est en tenant compte du caractère exceptionnel des circonstances que, pour ma part, je jugerai la proposition que présente le chef du Gouvernement. C'est à cause de cela que je suis disposé à n'y faire aucune opposition.

Je dois dire à mon très honorable ami que, parmi les raisons qu'il a données, il en est une qui ne contribue guère à me convaincre, à savoir, qu'avant la fin de la présente législature il y aura peut-être en Europe deux ou trois cent mille soldats canadiens. Ces hommes ne seraient pas privés de leur vote au cas d'une élection, puisque la loi votée l'année dernière assure l'exercice de leur droit de suffrage. Il y a d'autres considérations, cependant, dont l'importance ne m'échappe point. J'observe tout d'abord que l'on ne se propose pas ici de modifier la Constitution, on ne propose pas un abandon des droits du peuple sur le Parlement, mais simplement un recul de l'époque où ils s'exerceront. Si l'on proposait un abandon absolu de ce principe consacré par la Constitution, je m'opposerais certainement à ce projet de toutes mes forces. Mais on me demande rien de semblable. Il s'agit d'une simple suspension pour douze mois. Ce délai expiré, la constitution reprendra toute sa force.

Il y a encore autre chose à considérer. Si nous votons ce projet, je tiens le Gouvernement pour engagé à ne plus tenir suspendu sur nos têtes la menace d'une dissolution soudaine et prématurée, à l'heure qu'il conviendra au cabinet. Si le Gouvernement nous demande de prolonger la durée de notre mandat, j'en conclus qu'il n'y aura pas d'élections avant l'automne de 1917. Nous saurons alors plus exactement où nous en sommes, et nous ne serons plus sujets aux incertitudes des douze derniers mois.

Pour importantes, cependant, que soient ces considérations, elles ne sont pas celles qui, plus que tout le reste, sollicitent mon adhésion, et qui ont presque déterminé ma décision. Le sens des paroles du premier ministre n'a pu échapper à personne quand il a dit tout à l'heure que, si la proposition n'était pas unanimement adoptée, il croirait de son devoir de la retirer. Je conçois cela sans peine. Si cette proposition n'était pas unanimement adoptée quoique votée par la majorité de la Chambre, et que mon très honorable ami lui-même la déposât au pied du trône, je ne doute pas que le parlement anglais, en face d'une minorité qui s'opposerait au projet, ne refusât de sanctionner cette législation. Jamais le gouvernement britannique, j'en suis convaincu, ne se décidera, quelles que soient les circonstances, à changer la constitution de ce pays, sauf à la suite d'une résolution unanime des deux branches du parlement canadien. Parler ainsi, ce n'est pas faire l'éloge du parlement anglais, mais simplement mettre en relief l'esprit de la constitution, esprit dont sont pénétrées les institutions britanniques.

Affirmer que le parlement britannique s'opposerait à cette mesure, sauf dans les circonstances que j'ai dites, c'est tout simplement rendre justice au parlement impérial—au roi, aux lords et aux communes de la Grande-Bretagne. Mais monsieur l'Orateur, si nous votions le projet et qu'il ne fût pas adopté en Angleterre ou, si l'attitude hostile de la gauche obligeait le Gouvernement à retirer cette proposition, qu'arriverait-il?

La conséquence serait qu'on recourrait à une consultation populaire immédiate, et cela durant la guerre; et cette consultation populaire se ferait, non pas sur les graves questions de la guerre, non pas sur les grandes idées suggérées par ce conflit, non pas sur la conduite des opérations de guerre par le Gouvernement, non pas sur les problèmes qui se dressent en ce moment devant nous, se rattachant à la guerre, mais bien sur le refus de l'opposition au Parlement canadien de prolonger le terme de la

législature. En vérité, ce serait là un piètre argument à invoquer pour faire appel au corps électoral, et voilà pourquoi j'affirme qu'au lieu de diviser le pays sur pareil sujet, il est préférable, non seulement pour des raisons majeures, mais ne serait-ce que pour celles qui ont le moins d'importance, de maintenir l'unanimité qui a régné jusqu'ici au sein de cette Chambre.

Au demeurant, que nous demande-t-on? On ne nous demande nullement d'enlever au peuple canadien la direction de ce Parlement, mais tout simplement de suspendre pour une courte période de douze mois le verdict du corps électoral sur la politique du Gouvernement, sur les questions générales auxquelles cette guerre a donné naissance. Pour tous ces motifs, monsieur l'Orateur, en vue de la responsabilité dont m'ont chargé mes honorables amis; en vue des droits du peuple et de ce que je juge conforme aux intérêts du pays; après avoir mûrement étudié la question, je ne suis pas disposé à m'opposer à la proposition, mais je la laisserai adopter à l'unanimité dans cette Chambre. Je le sais, la question est importante, mais si importante soit-elle, elle pâlit devant les graves problèmes qui se dressent devant nous; elle pâlit devant la grandeur des devoirs qui incombent aux alliés.

Considérons un instant les événements de la guerre. Le résultat de la campagne de 1914 fut favorable aux alliés. La bataille de la Marne eut pour effet de briser les plans préparés de longue main par le grand état-major allemand en vue d'une victoire facile et rapide, et à la fin de 1914, le kaiser et son état-major étaient occupés à entasser des centaines de mille cadavares dans les marais des Flandres, dans un vain effort pour atteindre Calais. Sur le front oriental, les Russes avaient marché de victoire en victoire; ils s'étaient emparés de la Galicie; ils avaient atteint le sommet des Carpathes et se disposaient à envahir la Hongrie.

Telle était la situation à la fin de 1914. La campagne de 1915 n'a pas été aussi favorable aux alliés sur le front occidental, en dépit des brillantes victoires qu'ils ont remportées et des glorieux faits d'armes qui ont fourni à nos troupes canadiennes l'occasion de s'immortaliser, les deux armées restèrent à peu près au point où elles en étaient, sans qu'aucune remportât de victoire décisive. Sur le front oriental les Russes ont combattu avec de grands désavantages. Ils ont été forcés d'abandonner la Galicie; ils ont perdu la Pologne; ils ont même souffert une invasion du territoire russe; mais à la fin de l'année, ils avaient fait échec aux forces allemandes, et se disposaient à prendre l'offensive, dans laquelle ils sont maintenant engagés. Nous voici au début d'une troisième campagne, et à cette étape nous pouvons bien emprunter au poète américain l'invocation suivante:

> Our fathers' God! from out whose hand
> The centuries fall like grains of sand,
> We meet to-day, united, free,
> Loyal to our land and Thee,
> To thank Thee for the era done
> And trust Thee for the opening one.

Comme dit le poète, nous sommes ici assemblés aujourd'hui, unis et libres. Ces paroles ont été inspirées par une circonstance bien différente; elles ont été écrites à l'occasion de l'exposition de Philadelphie en 1876, pour perpétuer le premier siècle de la république. Une ère était terminée; une nouvelle époque s'ouvrait. Le poète n'était pas le seul à former cette conception, à partager ces espoirs et cette confiance; les penseurs les plus avertis de ces pays éclairés, l'Angleterre, la France et les Etats-Unis, avaient confiance que cette nouvelle ère serait pacifique et qu'elle verrait briller l'aurore de la fraternité humaine, objet de tant de vœux, de prières, mais jamais encore réalisée. Ces nations, les plus éclairées du monde, étaient tellement pénétrées de cette idée et éprouvaient une telle répugnance pour la guerre, qu'elles ne voulaient pas même se préparer contre l'éventualité, nourrissant l'espoir que jamais les démons de la guerre ne seraient déchaînés sur le monde. Mais il y avait une puissance que tous ces appels laissèrent insensible, une puissance abdiquant tout raisonnement dans sa folle ambition de conquête et de domination. Et le jour vint où elle ouvrit les barrières et déchaîna ses légions préparées de longue main, et à leur suite se précipitèrent toutes les furies de l'enfer.

L'issue est toujours incertaine et tant que la Belgique n'aura pas recouvré son indépendance, tant que la France n'aura pas reconquis son territoire perdu, tant que l'ennemi n'aura pas été rejeté au delà du Rhin dans son propre territoire, pour moi, et je parle aujourd'hui comme je l'ai toujours fait, ma pensée suprême sera de donner toute l'aide que nous pouvons à l'Angleterre dans la lutte qu'elle a entreprise contre l'ennemi commun de l'humanité.

(La motion est adoptée.)

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose:

Que la dite adresse soit grossoyée.

La motion est adoptée.

Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le roi, le priant qu'il lui plaise gracieusement de consentir à soumettre une mesure au parlement du Royaume-Uni à l'effet de modifier certaines dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, en la manière y énoncée, et demandant à Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse, en en remplissant le blanc avec les mots "le Sénat et".

La motion est adoptée.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Très bien.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Alors, monsieur l'Orateur, je retire ce que j'ai dit et je proposerai que l'on prenne à l'ordre du jour les "Questions".

## QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il a été répondu verbalement sont indiquées par un astérisque).

### DEPENSES POUR LE CHEMIN DE FER DE LA BAIE D'HUDSON ET LES TETES DE LIGNE.

M. SINCLAIR demande:

1. Quelle somme a été dépensée jusqu'à date par le Gouvernement actuel pour le dragage, l'éclairage et autres améliorations à Port-Nelson?
2. Quelle somme supplémentaire sera-t-elle nécessaire pour compléter les dits travaux?
3. Quelle somme a été dépensée jusqu'à date par le Gouvernement actuel pour la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson?
4. Quelle somme supplémentaire sera requise pour compléter les dits travaux?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): L'état suivant est donné en ce qui regarde le département des Chemins de fer et des Canaux:

1. $5,018,711.74, au 1er janvier 1916.
2. $5,000,000.
3. $9,957,340.69, pour le chemin de fer seulement au 1er janvier 1916.
4. $5,500,000.

### POISSON FRAIS POUR LE MARCHE AMERICAIN.

M. SINCLAIR demande:

Le Gouvernement s'est-il occupé de la question de l'aide à contribuer au transport du poisson frais depuis le littoral Atlantique de la Nouvelle-Ecosse jusqu'au marché américain?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Depuis l'examen et la discussion de cette question, il y a deux ans, le Gouvernement ne lui a pas consacré une attention spéciale, bien qu'il l'ait eue présente à l'esprit.

[Sir Robert Borden.]

### POPULATION APPROXIMATIVE DU CANADA.

M. MACLEAN (Halifax) demande:

Quel était le chiffre approximatif de la population du Canada au 1er janvier 1916?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Depuis un certain nombre d'années, nous avons suivi la coutume de donner une estimation de la population en nous basant sur les résultats du recensement décennal précédent ainsi que sur les statistiques de l'immigration. Cette année, nous n'avons rien tenté en ce sens; car, les statistiques de l'immigration sont tombées au minimum, et un grand nombre de nos citoyens sont absents du pays, prenant part, comme nous le savons tous, à la guerre actuelle. Ces circonstances ont donc rendu impossible la tâche de préparer une estimation de notre population en nous basant sur les données dont nous avions l'habitude de nous servir. Au mois de juin prochain, le recensement quinquennal sera pris dans les provinces de l'Ouest, et du moment que nous connaîtrons les résultats, il nous sera possible de donner le chiffre de la population du Canada, d'une façon assez exacte.

### LES USINES DE TRANSCONA.

L'hon. M. GRAHAM demande:

1. (a) Les usines de Transcona ont-elles été louées à quelque particulier ou compagnie? (b) Dans l'affirmative, à qui?
2. Si c'est à une compagnie, quels en sont les directeurs?
3. Pour quelles fins ont-elles été louées?
4. Quel est le prix du loyer?
5. Quelles sont les autres conditions du bail?
6. Quelle somme a été reçue par le Gouvernement à compte du loyer jusqu'à date?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et Canaux): 1. Cette partie qui n'est pas nécessaire, à l'heure actuelle, concernant l'exploitation du chemin de fer, soit à environ 1/20 de la superficie des usines, comprenant l'atelier où se fabriquent les croisements d'aiguilles et la travée sud de l'atelier de fabrication des wagons à marchandises, à Transcona, dans la province du Manitoba. (b) A la Transcona Shell Company, Limited.

2. Le département ne possède pas de renseignements à ce sujet; mais le bail a été signé par G. R. Drenon, président, et W. A. Petrie, secrétaire.

3. Pour la fabrication des obus.

4. La compagnie s'est engagée à payer un loyer de $6,780 par année ainsi que la prime d'une assurance de $113,000; elle s'est engagée de plus à payer en guise de loyer

pour les machines dont elle pourrait se servir, une somme annuelle que l'on estime à 20 pour 100 du prix d'achat de telles machines. La compagnie n'a pas le droit de se servir d'anciennes machines, sans l'autorisation du gérant général.

5. Il a été répondu à cette question sous le n° 4.

6. $6,780.

RAPPORT DE M. ANDERSON RELATIVEMENT A LA ROUTE DE LA BAIE D'HUDSON.

L'hon. M. GRAHAM demande:

Le ministère des Chemins de fer et Canaux se propose-t-il de répondre de quelque manière au rapport de M. Anderson, du ministère de la Marine et des Pêcheries, relativement au projet de chemin de fer à la baie d'Hudson?

L'hon. M. COCHRANE (ministres des Chemins de fer et Canaux): Nous n'y avons pas songé. L'ingénieur en chef du département, M. W. A. Bowden, dans un mémoire qu'il a préparé pour l'information du ministre des Chemins de fer et Canaux, déclare ce qui suit:

Il est à présumer que M. Anderson a fait son rapport sur les conditions qui existent telles qu'il les a constatées. En sa qualité d'ingénieur-hydrographe, la matière de son travail l'a obligé de fréquenter des baies et des passages où les conditions sont bien différentes de celles qui prévalent sur le parcours que seraient appelés à suivre les paquebots.

C'est pourquoi, le rapport qu'a publié dernièrement M. Anderson, contient très peu de renseignements, sauf la rectification des cartes marines, qui aient trait à la possibilité de rendre navigable la route de la baie d'Hudson.

C'est ainsi qu'au début de la saison, il semblerait que, par la nature de son travail, M. Anderson dut se rendre dans le voisinage de Cap-Chidley, des îles du Bouton et de Port-Burwell, sur le côté sud de l'entrée orientale de la baie.

Tous les navigateurs, qui ont quelque expérience, dans ces eaux, savent très bien, qu'au début de la saison de navigation, on doit pénétrer dans le détroit en suivant le côté nord, qui est habituellement libre de glace plusieurs semaines avant la région de l'île du Bouton. Cette théorie est confirmée par le passage dans le détroit, le 4 août, de six vaisseaux frétés par le département des Chemins de fer et Canaux, et dont cinq étaient de construction fort légère, sans tre munis de renforts d'aucune nature afin de résister à la pression des glaces. Or, ce même jour, M. Anderson, qui était à bord du brise-glace "Acadia", était encore prisonnier de la glace.

Il semblerait également que, M. Anderson n'a pas été plus heureux à l'époque de la clôture de la navigation, lorsqu'à la date du 13 octobre, li rencontra "la glace étroitement empilée et extrêmement pesante du chenal Fox", qui obligea le brise-glace "Acadia" à mettre en panne, et qui était de nature, affirme-t-il, à causer de sérieuses difficultés à n'importe quel vapeur à marchandise de construction ordinaire. Les vaisseaux frétés par le département des Chemins de fer et Canaux furent plus heureux.
reuv.

Le vapeur "Durley-Chine", en cours de voyage, se trouvait au large de l'entrée occidentale du détroit le 10 octobre au soir. Il dépassa l'extrémité orientale du détroit le 13 octobre au matin. Le steamship "Bellaventure", à destination de l'intérieur, arriva au large de l'entrée orientale du détroit le 9 octobre au soir; il passa l'entrée occidentale le 12 octobre, un peu après midi. Les vapeurs "Sheba" et "Bellaventure", à destination de l'extérieur, arrivèrent au large de l'entrée occidentale le 22 octobre dans l'après-midi, et ils passèrent l'extrémité orientale du détroit de bonne heure dans l'après-midi du 25 octobre.

Le "Durley-Chine" et le "Sheba" sont des navires de commerce à un seul bout, qui ne sont nullement munis de poutres ou de renforts contre les glaces, et ils n'ont pas subi d'accidents. Il est évident que le voyage est sujet à tous les retards qui peuvent survenir à cause de la glace, des coups de vent, du brouillard et des tempêtes de neige dont parle M. Anderson, mais il est établi que ces retards valent à peine que l'on s'en occupe.

Il semblerait que le rapport de M. Anderson puisse être faussement interprété par ceux qui le lisent avec un esprit prévenu; en extrayant des paragraphes isolés de ce rapport, ils peuvent en déduire des conclusions qui ne concordent nullement avec l'opinion qu'il a voulu exprimer de propos délibéré.

Peu de temps avant de partir pour son dernier voyage à la baie d'Hudson, M. Anderson a préparé un supplément concernant la baie et le détroit d'Hudson, pour le "Pilote Arctique", un ouvrage qui est publié sous la direction de l'amirauté, afin qu'il serve de guide aux marins qui fréquentent ces régions.

Dans cet ouvrage il conclut définitivement, d'après les renseignements acquis au cours de plusieurs saisons de travail à la baie et au détroit d'Hudson, et d'après les rapports faits par d'autres experts depuis des années, qu'on en connaît suffisamment, à l'heure qu'il est, pour dire combien de temps il est possible de naviguer avec assez de sécurité dans la baie et le détroit d'Hudson, et il affirme que, du 15 juillet au 15 novembre, ou peut-être un peu plus tôt ou un peu plus tard, selon la saison, des navires bien construits peuvent entrer avec assez de sécurité dans le détroit d'Hudson.

Il n'est guère à supposer que M. Henderson ait abandonné une opinion aussi spontanément exprimée, à cause de difficultés qu'il aurait eues en une seule saison dans la région où il faisait ses levés hydrographiques. Il y aurait surtout lieu d'en être surpris si l'on songe que, dans cette même saison, des navires à l'emploi des divers ministères du Gouvernement sont passés trente-sept fois dans le détroit, et que d'autres navires y sont également passés, sans subir d'avarie considérable. Il est souverainement injuste pour M. Anderson que l'on ait ainsi dénaturé son rapport concernant le travail qu'il a fait pendant la saison de 1914.

GARE DE CHEMIN DE FER A PRINCE-GEORGE, C.-A.

M. McCRANEY demande:

1. A-t-on confirmé la recommandation de M. D'Arcy Scott, vice-président de la commission des chemins de fer, au sujet de la station de chemin de fer à Prince-George (C.-A.)?

2. Quelque demande a-t-elle été adressée au gouvernement fédéral pour changer le dit emplacement recommandé par la dite commission?

3. Dans l'affirmative, le Gouvernement en est-il arrivé à une décision au sujet de cette demande?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Cet ordre n'exige aucune confirmation. Il n'a pas été exécuté par le Grand-Tronc-Pacifique et à la demande des propriétaires intéressés, et afin qu'il puisse être mis en vigueur comme ordre du tribunal, l'ordre de la commission des chemins de fer est devenu une décision ou un ordre de la cour de l'Echiquier.

2. Oui. La ville de Prince-George, C.-A., a adressé une requête à l'Exécutif.

3. Non.

TARIF POUR CABLOGRAMMES ET MARCONIGRAMMES.

*M. FRIPP demande:

1. Le Gouvernement sait-il que les compagnies de câbles exploitant les lignes entre le Canada et la mère patrie, ainsi que la compagnie de télégraphie sans fil de Marconi, opérant entre le Canada et l'Irlande, ont annulé ou suspendu leur tarif réduit ou de faveur, imposant ainsi un surcroît de dépense aux citoyens du Canada qui ont des fils au front ou en Angleterre, et qui désirent communiquer avec eux par télégraphe?

2. La commission des chemins de fer a-t-elle juridiction sur les taux des compagnies de câble ou de télégraphie sans fil?

3. Dans l'affirmative, le Gouvernement ordonnera-t-il à la commission des chemins de fer d'obliger les susdites compagnies à rétablir leurs taux de faveur?

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Le premier ministre a déclaré, hier, qu'on avait demandé des renseignements à Londres, à ce sujet, mais que ces renseignements n'étaient pas encore arrivés.

PROHIBITION DES SPIRITUEUX DANS LES PROVINCES DE L'OUEST.

M. BUCHANAN demande:

1. Le Gouvernement a-t-il reçu des provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba une requête demandant de modifier les lois actuelles de manière à prohiber l'importation et la fabrication des boissons enivrantes là où la prohibition est devenue en vigueur?

2. S'il en est ainsi, le Gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelque mesure dans le sens de cette requête?

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Je crois pouvoir dire que le Gouvernement n'a reçu de l'Alberta, ni de la Saskatchewan, ni du Manitoba aucune requête demandant que la loi actuelle soit modifiée.

INTERCOLONIAL—M. DEVENISH.

M. GAUVREAU demande:

1. A quelle nationalité appartient M. Devenish, le nouveau surintendant de l'Intercolonial, division Mont-Joli, Campbellton-Moncton?

2. Est-il naturalisé? Si oui, où et quand?

[M. McCraney.]

3. Le ministre sait-il que la grande majorité des habitants de cette division est canadienne-française?

4. Si oui, est-ce son intention de remplacer le susdit Devenish par un employé canadien-français de l'Intercolonial capable de remplir cette position?

5. Quelle réponse le ministre a-t-il donnée à M. H. Boulay, M.P., lorsque ce dernier s'est opposé à la dite nomination Devenish?

6. Le dit Devenish est-il le même qui a occupé la position de secrétaire sur la commission de M. Gutelius au sujet du Transcontinental-national?

7. Quel montant a-t-il reçu en sa qualité de secrétaire de la dite commission?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. Il est Irlandais.

2. Il a toujours été sujet britannique.

3. La division du surintendant Devenish comprend 290 milles de ligne principale, dont 92 seulement dans la province de Québec; aussi 362 milles de lignes secondaires —le Canada-Est, l'International et le chemin de la Vallée du Saint-Jean—dont pas un seul dans la province de Québec.

4. Si la position devient vacante, nous aurons égard aux employés canadiens français capables de la remplir.

5. Il n'y a pas de renseignements à ce sujet, au ministère.

6. Oui.

7. $2,400 par année.

LES PECHERIES DE QUEBEC.

L'hon. M. MARCIL demande:

Un arrangement a-t-il été fait avec les autorités provinciales de Québec au sujet des pêcheries dans cette province? Dans l'affirmative, quelle est la nature de cet arrangement?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Un arrangement a été conclu avec le gouvernement de Québec pour soumettre la question à la cour d'appel provincial qui déterminera les droits respectifs de la province et du gouvernement fédéral. Le gouvernement provincial s'est engagé à faire les démarches nécessaires pour permettre d'en appeler de la cour provinciale au comité judiciaire du conseil privé.

OUBLI SUR L'ORDRE DU JOUR.

M. MACDONALD: Avant que la Chambre passe aux avis de motion, je désire faire observer la disparition de l'ordre du jour d'un avis concernant le dépôt de documents se rapportant à la nomination des inspecteurs d'obus. Cet avis avait été inscrit pour jeudi, et avait été réservé à la demande du premier ministre. Je demande qu'il soit remis à la place qu'il devait occuper sur la feuille de l'ordre du jour.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: L'omission sera réparée.

DEMANDES DE DOCUMENTS.

Par M. MacNutt.—Copie de tous papiers, lettres et autres documents concernant la demande de Wasyl Pinianski pour les lettres patentes du ¼ sud-ouest de la section 5, township 25, rang 4, à l'ouest du deuxième méridien principal, dossier officiel n° 1,752,484.

Par M. Macdonald.—Etat indiquant qui avait la fourniture de la viande et des autres provisions destinées aux dragues du ministère des Travaux publics employées à East-River ou autres endroits dans le comté de Pictou, en 1914 et 1915, respectivement; quelles sommes ont été payées à chacun des fournisseurs.

La Chambre a ordonné, sans débat, le dépôt de ces documents.

## LE COMMERCE TRANS-OCEANIQUE ET LA GUERRE.

L'hon. sir GEORGE FOSTER propose de lever la séance.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX: Avec votre permission, monsieur l'Orateur je me permettrai de signaler à l'attention de mon honorable ami (sir George Foster) un câblogramme que j'ai reçu cet après-midi, d'une personne intéressée dans l'industrie de la pulpe et qui est actuellement en Angleterre. Mon correspondant m'informe que de grands embarras sont causés à cette industrie au Canada et en Angleterre, du fait que l'Amirauté réquisitionne un grand nombre de navires, même ceux d'un faible tonnage; mon correspondant m'invite aussi à porter la question à l'attention du Gouvernement. Il me semble que celui-ci devrait prendre des mesures pour faire cesser ces inconvénients. Je comprends les difficultés de la situation, mais, d'un autre côté, il ne faut pas paralyser le commerce. Je verrai plus tard mon honorable ami pour savoir s'il n'y a pas moyen de faire quelque chose pour venir en aide à cette industrie, dans les circonstances difficiles que nous traversons.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Mon attention et celle du Gouvernement ont été appelées sur cette question, non seulement au sujet de la pulpe, mais aussi d'autres produits qui, sans être concentrés entre les mains d'un aussi petit nombre, n'en sont pas moins importants pour le pays.

Tout dernièrement, la compagnie Elder-Dempster s'était procuré un navire pour son service mensuel entre le Canada et le Sud-africain. La cargaison était prête à être expédiée, mais les autorités impériales sont intervenues, le navire a été réquisitionné et la cargaison a été déposée quelque part entre Montréal et Saint-Jean, sans qu'on puisse trouver de navire pour l'expédier. Tout récemment aussi, le "Carthenia", de la ligne Donaldson, a été réquisitionné. La cargaison était toute prête, mais, cette fois encore, les autorités impériales sont intervenues Lorsque nous nous sommes adressés à l'amirauté, elle a exprimé ses regrets de gêner ainsi notre commerce, mais a allégué la nécessité absolue dans laquelle elle se trouvait d'agir ainsi. Je suis certain que l'on fera tout ce qu'il est possible de faire mais, comme mon honorable ami ne l'ignore pas, la guerre a des nécessités qui priment toutes les autres.

L'hon. WILLIAM PUGSLEY: Nous devons nous attendre à ce que la guerre dure encore longtemps et plus elle durera, plus la question du transport s'aggravera. Je suis informé qu'aux Etats-Unis on se sert avec beaucoup de succès de navires en bois et de voiliers ordinaires, munis d'un pouvoir auxiliaire. On emploie ordinairement la machine Diezel à pétrole qui est la machine la plus moderne dans le genre. Nous ne la fabriquons pas au Canada. Le Gouvernement devrait étudier la question de savoir s'il ne serait pas à propos d'encourager la construction des voiliers, en abolissant les droits sur les machines Diezel, afin d'en permettre l'importation en franchise des Etats-Unis.

Avec l'aide nécessaire, on pourrait construire au Canada, en l'espace de quelques mois, une flottille de navires en bois qui contribueraient très sensiblement à la réduction du coût du transport du grain, du bois, de la pâte de bois et de nombre d'autres articles qui se produisent si avantageusement au Canada et que l'on pourrait écouler avec profit à l'étranger. Qu'il ne se construise pour ainsi dire plus de navires au Canada depuis un assez grand nombre d'années, voilà qui est vraiment fâcheux. La construction des navires en bois qui constituait, il n'y a pas encore bien longtemps, le ministre le sait, l'une des grandes industries du Canada, a dû cesser du jour où l'on commença de construire des navires en acier.

Aujourd'hui que le manque de navires se fait si durement sentir, il me semble qu'il ne serait pas hors de propos de stimuler, en la favorisant de quelque manière, la construction des navires en bois. Munis de moteurs auxiliaires, la traversée de l'Atlantique ne leur prendrait peut-être pas plus de deux fois plus de temps qu'aux paquebots ordinaires.

Le très hon. sir GEORGE FOSTER: Cette question, mon honorable ami peut m'en croire, n'a pas plus échappé à l'attention du Gouvernement qu'à celle d'un grand nombre de personnes que le problème du transport intéresse profondément. On ne laisse pas, cependant de se heurter à certains obstacles. Ainsi, la construction ne fût-ce que d'un seul navire demande du temps, et pour que ce navire puisse jouer un rôle effectif dans le domaine du transport, il faut faire des frais très considérables.

Une des principales difficultés provient de l'incertitude dans laquelle nous sommes concernant la durée de la guerre. Les capitalistes ne seront guère empressés d'engager leur argent dans la construction de navires en bois, à moins d'être raisonnablement assurés de pouvoir les exploiter assez longtemps pour réaliser un profit légitime. Si la guerre prenait fin tout à coup, ou dans six mois, les chances de réussite, pour les propriétaires de navires en bois, ne seraient pas brillantes.

Ce sont là quelques-unes des difficultés que nous avons à résoudre.

L'hon. M. LEMIEUX: Pour faire mieux comprendre l'urgence de ma requête, je puis ajouter que les compagnies qui m'ont chargé de solliciter l'intervention du Gouvernement allèguent qu'elles ont des marchés considérables, pour une période de dix ans, avec la plus importante maison d'Angleterre et que l'interdiction récemment déclarée rend la position extrêmement critique. C'est pour cette raison que je demande à mon honorable ami de faire l'impossible pour venir en aide à nos compatriotes.

(La motion de l'hon. sir George Foster est adoptée et la séance est levée à cinq heures et six minutes du soir.)

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de M. E. H. RHODES, Orateur-suppléant.

Mercredi, 9 février 1916

La séance est ouverte à deux heures.

### 1re LECTURE

De quatre projets de loi d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 22), déposé par M. Douglass, constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Edmonton and Southwestern;

Le 2e (bill n° 23), déposé par M. Gorman, constituant en corporation la compagnie Ontario Niagara Connecting Bridge;

Le 3e (bill n° 24), déposé par M. Morphy, relatif à la compagnie du chemin de fer Toronto, Niagara and Western;

Le 4e (bill n° 26), déposé par M. Green, constituant en corporation la compagnie de téléphone Canada Western.

### EXPOSE DU BUDGET.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je désire annoncer pour l'information de la Chambre que l'exposé budgétaire se fera au cours de l'après-midi de mardi prochain, 15 courant.

### QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

#### LES TARIFS DES COMPAGNIES DE CABLE ET DE TELEGRAPHIE SANS FIL DE L'ANTLANTIQUE.

M. FRIPP demande:

1. Le Gouvernement sait-il que les compagnies de câbles exploitant les lignes entre le Canada et la mère patrie, ainsi que la Compagnie de télégraphie sans fil de Marconi opérant entre le Canada et l'Irlande, ont annulé ou suspendu leur tarif réduit ou de faveur, imposant ainsi un surcroît de dépense aux citoyens du Canada qui ont des fils au front ou en Angleterre, et qui désirent communiquer avec eux par télégraphe?

2. La Commission de chemins de fer a-t-elle juridiction sur les taux des compagnies de câble ou de télégraphie sans fil?

3. Dans l'affirmative, le Gouvernement ordonnera-t-il à la Commission des chemins de fer d'obliger les susdites compagnies à rétablir leurs taux de faveur?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): J'avais espéré recevoir à temps pour aujourd'hui, la réponse à cette question, mais, bien qu'on ait reçu le télégramme qui contient le renseignement demandé, on n'a pas encore donné à ce dernier la forme voulue pour le fournir à la Chambre, aujourd'hui.

#### GRATIFICATIONS AUX VETERANS DE L'INVASION FENIENNE.

M. SINCLAIR demande:

Quelle somme a été dépensée dans la province de la Nouvelle-Ecosse à titre de salaires et dépenses se rattachant en quelque manière à l'enquête et à la distribution de la gratification payable aux vétérans de la Nouvelle-Ecosse qui ont servi lors de l'invasion fénienne, en dehors de la gratification même?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): On trouvera la réponse à cette question dans la séance du 7 février, page 618 du hansard.

CHALUTIERS A VAPEUR ETRANGERS.

M. SINCLAIR demande:

1. Le Gouvernement a-t-il adopté des mesures en 1915 pour empêcher les chalutiers à vapeur étrangers de se fournir de charbon et de provisions dans des ports canadiens?
2. Dans l'affirmative, quelles mesures?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Il n'y a pas eu d'instructions nouvelles en 1915. A cause des réclamations basées sur les stipulations du traité avec la France, on n'a pas jugé opportun de refuser du charbon aux chalutiers français; mais nous avons adopté un règlement qui oblige tous les chalutiers, avant d'obtenir leur congé, de prendre l'engagement de ne pas pêcher en deçà de douze milles des côtes, et une surveillance a été établie pour empêcher les infractions à ces engagements.

CENSEURS ET DECHIFFREURS DE DEPECHES.

M. SINCLAIR demande:

1. Combien de personnes ont été employées en 1915 par le ministère de la Milice en Canada pour déchiffrer les dépêches?
2. Combien de censeurs ont été employés pendant la même période?
3. Des femmes ont-elles été employées pour ces services? Dans l'affirmative, combien?
4. Quel montant a été dépensé pour ce service pendant la même période?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Quarante-neuf.
2. Soixante-cinq, y compris les aides.
3. Non.
4. $138,400.14, pour l'exercice financier.

Note.—Les chiffres ci-dessus indiquent le total de ceux qui ont été employés pendant l'année 1915, et comprennent un certain nombre de personnes qui ont abandonné leur emploi avant la fin de l'année. Au 30 novembre le personnel se composait de: un censeur en chef; onze censeurs; trente-cinq assistants-censeurs; trente-six déchif-

RESERVE FORESTIERE DE LA MONTAGNE-A-LA-PLUIE.

M. W. H. MARTIN (Régina) demande:

1. Le ministre de l'Intérieur sait-il si oui ou non certains billets permissoires ont été donnés par certains Galiciens à un nommé R. H. King, dans le but d'obtenir des homesteads dans la réserve forestière de la Montagne-à-la-Pluie?
2. Dans l'affirmative, le ministre sait-il si, oui ou non, quelques-uns de ces billets sont entre les mains de la banque Union pour recouvrement?
3. Le ministre sait-il si, oui ou non, cette banque a intenté des actions en recouvrement de ces billets ou si elle tente d'en presser le paiement?
4. S'il en est ainsi, le ministre a-t-il l'intention de faire une enquête et, s'il trouve que la banque en agit de cette manière, se propose-t-il de prendre des mesures en vue de protéger les signataires de ces billets?
5. Relativement à la déclaration du ministre publiée dans le rapport officiel des Débats de 1913, volume 11, page 1580, quelles mesures le ministre a-t-il prises dans le but de donner suite à la ligne de conduite qui y est énoncée?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.
2. Oui.
3. Nous en avons été informés.
4. La question a été soumise au ministre de la Justice.
5. Question soumise au ministre de la Justice.

SOLDATS A SAINT-LEONARD (N.-B.).

M. MICHAUD demande:

1. Combien de soldats ont fait l'exercice à Saint-Léonard (N.-B.), au cours de l'année 1915? 1915?
2. Combien de ces soldats ont été appelés chaque jour de la dite année à surveiller le pont du chemin de fer International entre Van-Buren, dans l'état du Maine et Saint-Léonard (N.-B.)?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. L'effectif autorisé est de: un officier et vingt-six soldats d'autres rangs.
2. Effectif actuel: un officier et dix-huit soldats d'autres rangs, sur lesquels une sentinelle fait le service du jour, et deux de nuit. Le détachement n'a jamais dépassé l'effectif autorisé d'un officier, et vingt-six soldats d'autres rangs.

CHALUTIERS A VAPEUR.

M. SINCLAIR demande:

Est-il nécessaire d'écrire la déclaration que doit faire au préposé aux Douanes le capitaine d'un chalutier à vapeur qui veut avoir le permis de quitter un port canadien?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes): Oui.

M. SINCLAIR demande:

La Conférence Internationale promise par l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries dans son discours prononcé le 9 avril 1915, au sujet des règlements concernant la pêche de la morue par le moyen de chalutiers à vapeur, a-t-elle été convoquée?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Les autorités impériales ont été priées de convoquer une conférence de ce genre; mais on a cru qu'il valait mieux remettre la chose jusqu'après la guerre.

DROITS SUR LES PERLES ET DIAMANTS.

M. HUGHES (King) (I.P.-E.) demande:

Quel est le droit de douane et le chiffre de la taxe de guerre sur les perles et diamants montés et non montés importés en Canada?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes): 648—Perles, percées, fendues, enfilées ou non, mais non serties ou montées—Tarif de faveur, 7½ p. 100, plus 5 p. 100 de taxe de guerre; traité français, 10 p. 100, plus 7½ p. 100 de taxe de guerre; général, 10 p. 100, plus 7½ p. 100 de taxe de guerre.

648a—Diamants non montés:—Tarif de faveur, franchise, plus 5 p. 100 de taxe de guerre; traité français, plus 7½ p. 100 de taxe de guerre; général, franchise, plus 7½ p. 100 de taxe de guerre.

647—Diamants ou perles, montés ou sertis:—Faveur, 22½ p. 100, plus 5 p. 100 de taxe de guerre; traité français, 30 p. 100, plus 7½ p. 100 de taxe de guerre; général, 35 p. 100, plus 7½ p. 100 de taxe de guerre.

## DEMANDES DE DOCUMENTS.

Par M. Douglas—Un état indiquant les différentes routes postales rurales dans le district électoral de Strathcona, leur situation et la date de leur établissement, ainsi que toutes lesdites routes soumises actuellement à la considération du Gouvernement.

Par M. Gauvreau—Copie de tous documents, lettres, messages, correspondances, rapports, etc., concernant l'annullation du contrat de subside à la Compagnie de navigation Trans-Saint-Laurent, et l'octroi d'un tel contrat à une nouvelle compagnie pour service entre Rivière-du-Loup, Tadoussac et autres ports de la rive nord, comprenant toutes les correspondances échangées entre le département du Commerce, le département des Postes, ou les ministres d'iceux, et les deux dites compagnies.

Par M. Sinclair—Un état donnant le nom, le port d'enregistrement, le tonnage, et le nom du patron de tous les chalutiers à vapeur partis du port de Canso (N.-E.), en 1915. Aussi, copie de tous rapports et déclarations signés par le patron ou le premier officier de chacun desdits chalutiers qui ont quitté ledit port depuis le 16 avril 1915, comme le requiert un décret du conseil du 16 avril 1915.

La Chambre a ordonné, sans débat, le dépôt de ces documents.

STATIONS DU SERVICE PREVENTIF DES DOUANES A HUNTINGDON.

M. J. A. ROBB demande:

Toute la correspondance ainsi que tous rapports touchant la fermeture de la station du service de surveillance des douanes à Vicars (P.Q.); l'ouverture d'un bureau de douane ou station de service préventif à Frontier (P.Q.), dans le comté de Huntingdon, et des déclarations de dissentiment reçues subséquemment contre la fermeture du bureau à Vicars. Aussi sommaire des rapports reçus depuis 1912 des inspecteurs et du percepteur quant à l'administration et à la compétence de l'officier de douane

[L'hon. M. Hazen.]

John W. Curran, récemment detstitué à Vicars (P.Q.).

Quoique ceci puisse paraître aux membres de cette Chambre n'être qu'une de ces motions ordinaires demandant le dépôt de documents il ne s'agit pas moins ici d'une affaire très importante pour les habitants du township d'Havelock, d'Howick, de Saint-Chrysostôme et de toute la contrée desservie depuis vingt-six ans par la station douanière de Vicars.

Lorsque, dans les premiers jours de décembre, il a été annoncé que serait fermée cette station de Vicars, il y eut partage d'opinions à cet égard. Les conservateurs de l'endroit disaient avec fierté que le présent Gouvernement faisait des économies; d'autres disaient: Nos amis à Ottawa ont au moins reconnu que nous avions raison en 1910 de demander la réciprocité, et c'est ce que l'on va nous donner puisque l'on ferme ce bureau, comme ils en fermeront d'autres sur cette ligne. Quelques jours plus tard cependant, quand on apprit que le Gouvernement avait rouvert un autre bureau à 3 milles et un quart de là, dans un champ, les amis du Gouvernement se réunirent en hâte, ils adoptèrent des résolutions, dans lesquelles on protestait contre la fermeture du bureau de Vicars, et ces résolutions furent envoyées à Ottawa. Cela peut intéresser la Chambre d'apprendre qu'il y avait à Vicars un agent du service de surveillance des douanes depuis quelques années avant 1882. Cette année-là, l'agent, M. Boardman, résignait sa charge et, à sa place, était nommé M. Arthur Roberts. Celui-ci habitait Frontier, et il mourut en 1889. Alex. Fiddes fut alors nommé agent des douanes à cet endroit, et il retint son emploi jusqu'à son décès en 1906. Cet homme était bien le plus fidèle ami du parti conservateur. Non seulement était-il plein de zèle lui-même, mais il avait une famille nombreuse, dont tous les membres s'employaient activement pour le parti chaque fois qu'il survenait une élection . Fiddes a gardé sept ans ce bureau sous une administration conservatrice et dix ans sous une administration libérale, sans que jamais personne ne l'inquiétât pour la part qu'il prenait aux élections. M. Fiddes mourut en 1906, et M. John Curran fut nommé à sa place. M. Curran garda ce bureau jusqu'à son abolition en décembre dernier. Il ne lui en fut donné aucune raison; tout ce qu'il reçut, c'est une lettre du ministère des Douanes à Ottawa lui disant que l'on n'avait contre lui aucun sujet de plainte, mais que le bureau avait été simplement aboli.

Vicars est une route qui mène directement aux Etats-Unis. Elle a été récemment macadamisée jusqu'à la frontière internationale et c'est par cette belle route, desservant le bureau de Vicars, que passent les automobiles et le trafic à destination des Etats-Unis. Le nouveau bureau ouvert à Frontier est à 3 milles et quart de Covey-Hill et ne se trouve pas sur une route conduisant directement aux Etats-Unis. Le Gouvernement aura beaucoup de peine à se faire pardonner par ses amis politiques de Havelock le transfert de ce bureau douanier de Covey-Hill à Frontier, à moins que, pris de repentir, il n'ait décidé de laisser nos cultivateurs trafiquer librement avec les Etats-Unis.

L'hon. J. D. REID (ministre des Douanes): Je me ferai un devoir de déposer sur le bureau tous les documents se rattachant à cette affaire. La contrebande s'est exercée de vieille date entre les Etats-Unis et le Canada, sur toute la frontière, du Nouveau-Brunswick à l'Ontario. Il existe, sans doute, nombre de chemins conduisant des Etats-Unis au Canada, et il n'est pas toujours facile de faire choix de la localité qui convient le mieux à un bureau de douane. Il va sans dire qu'il est impossible d'établir un bureau sur chaque route conduisant des Etats-Unis au Canada. Des observations formulées par l'honorable député (M Robb) je conclus que, depuis nombre d'années, il existe divergence d'opinion même dans la localité en question. Le bureau des douanes, nous a-t-il dit, était demeuré à Vicars pendant vingt-six ans, et on l'a transféré à Frontier, à trois milles et demi de la première localité. Au dire de mes fonctionnaires, la contrebande s'est activement exercée sur la route conduisant des Etats-Unis au delà de Frontier-Corners, et à l'endroit même où est maintenant établi le bureau, on fit une importante saisie, il y a quelques années. En réalité, presque toutes les saisies effectuées dans cette région l'ont été sur le parcours de cette route, débouchant des Etats-Unis.

M. ROBB: La saisie en question a été faite par John Curran, le fonctionnaire révoqué, à Vicars-Corners. Il n'existe pas de Frontier-Corners.

L'hon. M. REID: D'après mes fonctionnaires, cette saisie a été effectuée précisément à l'endroit où se trouve aujourd'hui le bureau de douane. J'ajoute qu'on m'a souvent fait, de vive voix, des représentations concluant au transfert du bureau de Vicars à Frontier parce que tout le trafic des Etat-Unis passe par cette route. Pour cette raison, après avoir consulté mes fonctionnaires, je décidai que Frontier-Corners était l'endroit convenable pour la station douanière, en répression de la contrebande dans cette région. Je donnai mission à mes fonctionnaires d'aller examiner la localité et à leur retour, ils m'indiquèrent sur une carte les diverses routes de Etats-Unis, et c'est sur leur avis que j'effectuai ce transfert.

Il n'a pas été porté plainte contre M. Curran, lorsqu'il exerçait ses fonctions à Vicars. L'honorable député le sait, il est bien difficile d'empêcher la contrebande dans cette localité, et l'unique raison qui m'a porté à effectuer ce transfert, c'est que mes fonctionnaires m'ont déclaré qu'à leur avis, Frontier-Corners est le seul endroit convenable pour une station de douane. J'ignore quelles requêtes on a reçues; je n'en ai guère reçu, si toutefois on m'en a adressé, je me ferai un devoir de déposer sur le bureau à bref délai, tous les documents se rattachant à la question.

## DISCUSSION D'UNE RESOLUTION SUR LA PREFERENCE A ACCORDER AUX SOLDATS, RETOUR DE LA GUERRE, POUR LES EMPLOIS CIVILS.

M. W. S. MIDDLEBRO (Grey-Nord) propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre, pour toute nomination aux emplois de l'administration publique à l'avenir, la préférence soit accordée aux candidats possédant les aptitudes voulues, qui ont servi dans le corps expéditionnaire au cours de la présente guerre.

En inscrivant cette résolution au feuilleton de la Chambre, j'ai un double objectif; d'abord, je tiens à provoquer une expression d'opinion de la part de cette Chambre sur l'importance d'assurer à ceux qui se sont déjà enrôlés une simple mesure de justice congrue et ensuite, de stimuler le recrutement en donnant publicité au fait qu'à l'avenir, ceux qui s'enrôleront auront la préférence de la part du Gouvernement, quand il s'agira de remplir les vacances dans les rangs de l'administration publique.

Nous avons exhorté nos concitoyens, tant dans les assemblées publiques que par des sollicitations privées, et de toute manière jugée utile, à accorder la préférence aux membres de la force expéditionnaire canadienne qui ont le bonheur de revenir du front. S'il était convenable d'exhorter les sociétés privées et les maisons de commerce employant des travailleurs à accorder pareille préférence, à plus forte raison convient-il à l'Etat de donner l'exemple et ja-

mais il ne saurait mieux utiliser la magnifique occasion qui se présente à cet égard, qu'en nommant aux emplois vacants dans les administrations publiques des soldats de la force expéditionnaire canadienne.

Comme tous ceux qui reviendront ne pourront pas obtenir de places dans le service civil, nous devrons créer parmi eux une classe de privilégiés et en agissant ainsi, nous prendrons en considération le fait que les blessés qui seront en état, après une certaine période, d'accomplir une tâche dévolue aux employés du service civil, devraient avoir la préférence parmi ceux qui auront servi dans le corps expéditionnaire du Canada. On cherche naturellement des précédents quand on présente une résolution de cette nature, mais s'il n'en existait pas, les sacrifices énormes et le bouleversement général de l'ordre traditionnel des choses qui découle du conflit actuel, serait une justification suffisante pour créer un précédent; heureusement, toutefois, dans presque tous les pays, on a accordé un traitement privilégié aux anciens soldats et aux anciens marins qui ont servi dans une quelconque des guerres de leur pays.

En juillet 1877, une commission d'enquête de la chambre des communes anglaise, avait à considérer les questions suivantes:

1. Est-ce qu'une meilleure classe d'hommes pourrait être amenée à entrer dans le service militaire ou naval si on leur laissait entrevoir la perspective d'obtenir des emplois civils après une certaine période de services méritoires?

2. Quel serait l'effet sur le service civil de l'introduction dans ses rangs, d'une plus grande proportion que par le passé de personnes ayant servi dans la marine et l'armée.

Au sujet de la première question, le rapport dit:

Qu'il y a lieu de croire que s'il était bien compris qu'un nombre considérable d'emplois civils seraient donnés aux soldats à l'expiration de leur durée de service, l'effet sur le recrutement serait bon et des hommes d'un meilleur calibre pourraient être amenés à entrer dans l'armée.

La commission déclara dans son rapport à propos de la 2e question:

Que la préférence devrait être accordée aux anciens soldats et matelots pour la nomination aux différentes positions indiquées dans ledit rapport.

Une deuxième commission fut nommée en 1894 avec mission de faire un rapport sur les résultats obtenus à la suite de la mise en pratique des recommendations de la première commission et aussi d'indiquer dans le rapport de nouvelles mesures qu'il serait nécessaire d'appliquer en vue d'augmenter l'emploi des soldats et matelots dans l'administration civile de l'Etat et des les aider à obtenir de l'ouvrage dans l'industrie privée. Entre autres choses, la commission fit rapport:

(a) Qu'en renvoyant chaque année dans la vie civile plusieurs milliers de réservistes, l'Etat contractait, envers ces hommes, une obligation morale dont il ne devrait pas hésiter à s'acquitter.

(d) Que cela contribuerait énormément à rendre populaire le service dans l'armée et améliorerait la situation du soldat si le service sous les drapeaux pouvait dans les circonstances ordinaires être considéré comme une condition de nomination ou d'emploi dans le service public.

Beaucoup d'autres recommandations furent faites en vue d'aider les anciens soldats à obtenir un traitement de préférence dans le service civil et les autres branches d'emploi du gouvernement.

En 1883, une autre commission fit un rapport en faveur de l'emploi des vétérans de l'armée et de la marine dans les divisi ns extérieures du service civil, sauf dans le travail des bureaux.

En 1906, une nouvelle commission spéciale de la chambre des communes anglaise qui étudia la question d'une façon très complète, dit entre autres choses dans son rapport:

C'est le devoir de l'Etat de donner le meilleur exemple pour le traitement de ses serviteurs et il nous paraît essentiel qu'il prenne immédiatement les mesures pour mettre à exécution des recommandations aussi importantes et se placer sur une base au moins aussi favorable, au sujet de ses employés, que celle des autres patrons.

Nous insistons en conséquence très énergiquement pour que des instructions précises soient données aux différents départements afin que les anciens soldats et matelots aient une priorité dans les demandes d'emplois aux différentes situations du service administratif dont nous avons parlé et à toutes les autres places pour lesquelles leurs services les rendraient compétents. Nous sommes en effet persuadés qu'une telle préférence donnée par beaucoup de patrons et d'administrations publiques est encore plus impérative pour l'Etat. Nous estimons de plus que ces moyens sont les seuls qui permettent à l'Etat de s'acquitter de l'obligation morale qui lui incombe, en faveur de ceux qui ont porté les armes et exposé leur existence à son service.

Voici quelques-unes des recommandations de cette commission:

1. Qu'une association aidée financièrement par l'amirauté et le ministère de la guerre, mais sans être placée sous leur contrôle, devrait être créée en vue de pourvoir aux emplois des anciens soldats et matelots.

2. Que le Gouvernement devrait ordonner aux divers départements publics de remplir les vacances aux emplois, dont le détail est donné aux appendices 2 à 5 et à tous les autres qui pourraient convenir, au moyen d'anciens soldats et matelots de bonne conduite et que seulement dans le cas où des candidats de cette sorte ne seraient pas acceptables les emplois devraient être remplis par des civils.

[M. Middlebro.]

Parmi d'autres recommandations se trouvaient les suivantes:

3. Toutes les futures vacances dans les douanes, pour les surveillants, devraient être remplies par d'anciens soldats et matelots.
4. Qu'au moins la moitié des emplois vacants pour les employés de douane dans le service extérieur, devrait être réservée aux anciens soldats et matelots.
5. Que la majorité des emplois vacants d'aide-commis devrait être réservée de la même manière.
6. Que toutes les places de messagers devraient être remplies de cette façon.
7. Que les conseils de comtés et de bourgs devraient être invités à réserver un certain nombre d'emplois aux anciens soldats et matelots.

Relativement à l'enquête que j'ai poursuivie à ce sujet, je me suis convaincu que le gouvernement anglais a mis en pratique de temps à autre toutes ces recommandations. J'ai également essayé de me mettre au courant de la conduite qu'a tenue le gouvernement des Etats-Unis à ce propos, après la guerre civile en 1865. Or, je constate que les recommandations émanant du Gouvernement, en 1865, font encore partie des règlements concernant le service civil, qui étaient en vigueur le 15 d'août dernier. A la fin de la guerre de sécession, ou même avant la fin du conflit, le Congrès des Etats-Unis adopta une résolution, qui fut par la suite édictée mot pour mot et qui constitue l'article 1754 des Statuts revisés des Etats-Unis Il se lit comme suit:

Toutes personnes, qui ont été honorablement libérées du service dans l'armée ou la marine, en raison de leur incapacité, résultant de blessures ou de maladies contractées durant leur engagement, devront avoir la préférence sur tous les autres, lorsqu'il s'agit de nominations à des emplois publics, pourvu qu'elles aient la compétence requise pour remplir convenablement les devoirs de tels emplois.

C'est encore la loi qui est en vigueur aux Etats-Unis, à l'heure actuelle, et l'on s'y conforme dans l'administration du service public. Le même jour, on adopta une résolution qui fut par la suite insérée dans la loi, et elle constitue l'article 1755 des statuts revisés des Etats-Unis, comme suit:

Afin de reconnaitre les services, les sacrifices et les souffrances des personnes, qui ont été honorablement libérées du service, soit dans l'armée, soit dans la marine du pays, à raison de blessures, de maladies ou de l'expiration de leur engagement, nous recommandons respectueusement aux banquiers, aux marchands, aux industriels, aux manufacturiers, aux fermiers et à tout les citoyens qui se livrent à l'industrie, de donner la préférence aux anciens soldats ou marins, lorsqu'il s'agit de nommer quelqu'un à des situations ou à des emplois lucratifs.

C'est une satisfaction de constater que le gouvernement des Etats-Unis, avant de faire des recommandations aux citoyens à ce propos, a commencé par affirmer par une résolution et par une loi, qu'il se proposait de suivre la ligne de conduite qu'il a tracée aux autres.

D'un autre côté, si nous parcourons la législation française, nous constatons que, depuis 1870 au moins, l'année de la guerre franco-prussienne, il existe une loi dans les statuts français qui décrète qu'un traitement de faveur doit être accordé aux ex-soldats et marins, qui ont été blessés ou partiellement invalidés au service de la patrie. Cette loi est encore en vigueur, à l'heure actuelle. Le 15 novembre dernier, la Chambre des députés a adopté un projet de loi à ce sujet, et comme il n'est pas très long, je demanderai la permission de le faire consigner dans les colonnes des Débats. Je ne suis pas sûr que ce bill soit devenu loi, après avoir été approuvé par le Sénat; mais on m'informe qu'il a été inscrit dans les statuts; car il est fort peu vraisemblable que le sénat français ait apporté des modifications notables à une mesure qui a été adoptée à l'unanimité par la Chambre des députés.

Voici une traduction libre de cette loi:

Relativement à la question de réserver, sous certaines conditions, les emplois publics aux soldats ou aux marins rendus invalides pour reste de leur vie ou mis à la retraite en raison des blessures ou des infirmités qu'ils ont reçues ou contractées au service du pays, au cours de la présente guerre.

La Chambre des députés a adopté le projet de loi qui suit:

Article 1er. Les soldats des armées de terre et de mer, qui ont été rendus invalides, ou mis à la retraite à la suite de blessures ou d'infirmités, résultats de blessures ou de maladies contractées sur les champs de bataille, devront, pour une période de 5 ans à partir de la fin des hostilités, avoir de droit la préférence sur toute autre personne, dès qu'il s'agira d'obtenir les situations réservées par les rapports E, F et G, qui sont annexés à la loi du 21 mars 1905, quels que soient leurs grades ou la durée de leurs services; les pères de nombreuses familles devront être les premiers à bénéficier de ce droit de préférence.

Ils pourront être appelés à bénéficier des dites situations, même au cas où ils auraient, à la date du 1er jour d'août 1914...

C'est la date à laquelle le gouvernement français a ordonné la mobilisation des armées de terre et de mer.

...dépassé la limite d'âge fixée pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle, en vertu de l'article 14 du réglement de l'administration publique du 26 août 1905, modifié, et devant être mis en vigueur sous le régime de l'article 60 de la loi du 21 mars 1905.

Article 2. Un règlement d'administration publique qui sera formulé moins de 3 mois après l'adoption de la présente loi, déterminera la classification des blessures ou des infirmités qui donneront droit de concourir pour l'obtention d'une situation réservée, en conformité des conditions spécifiées dans ledit article ci-dessus.

Ce règlement devra aussi déterminer de quelle façon il faudra s'y prendre pour obtenir le certificat d'aptitude professionnelle, ainsi que les conditions sous lesquelles les noms des candidats seront inscrits sur une liste spéciale, constituée pour chaque situation, par la commission qui sera créée en conformité de l'article 70 de la loi du 21 mars 1905

Article 3. Un droit de préférence devra être accordé aux ex-militaires appartenant à la catégorie mentionnée dans l'article 1er de cette loi, afin de leur permettre de concourir pour l'obtention des situations non réservées par la loi du 21 mars 1905.

Les administrations auxquelles il est pourvu dans les rapports E, F et G, qui sont annexés à la loi du 21 mars 1905, de même que les entreprises industrielles et commerciales détenant un monopole ou une subvention du gouvernement des départements ou des communes devront préparer les listes ainsi que les termes et conditions qui donneront accès à ces situations pouvant être accordées auxdits soldats, et elles devront en donner avis au ministre de la guerre, dans un délai de 4 mois après l'adoption de la présente loi.

Article 4. Nulle entreprise industrielle ou commerciale, ne pourra, à l'avenir, obtenir un monopole ou une subvention du gouvernement des départements ou des communes, à moins qu'elle ne prenne l'engagement de réserver aux militaires visés par la présente loi, un certain nombre de situations à être déterminé par les spécifications, lesquelles devront tenir compte de la situation des pères de familles nombreuses, ainsi qu'il est stipulé dans l'article 1er.

Article 5. Toutes les dispositions contraires à la présente lois sont abrogées.

Adopté en séance publique à Paris, le 19 novembre 1915.

Le président,
(*Signé*) : Paul Deschanel.

Les secrétaires,
(*Signé*) : Pétral, Peyroux, le Cherpy.

Cet acte a pour objet d'établir que durant cinq ans après que la guerre sera terminée on accordera une préférence aux militaires et marins blessés en cours de service actif et capables d'occuper un poste dans le service administratif, c'est-à-dire qu'ils auront droit de demander les positions devenues vacantes pendant les cinq années postérieures à la cessation des hostilités. On accordera aussi la préférence à ceux qui auront le plus d'enfants, et toutes les corporations publiques exerçant une espèce de monopole ou recevant une subvention devront réserver un certain nombre de leurs emplois pour les soldats blessés. Je ne sais trop si cette dernière disposition s'appliquera, car nous n'avons pas l'habitude d'accorder des monopoles. Quant aux subventions, il est vrai que nous en avons accordé en certain cas, mais je ne saurais dire s'il conviendrait d'appliquer l'article à ce sujet. et d'y donner un effet rétroactif; mais nous pourrions fort bien déclarer que les pères des familles les plus nombreuses auront la préférence. Naturellement, il serait impossible de placer chacun de nos 300,000 soldats, ni même chacun de nos blessés, il faudra faire un choix parmi eux pour remplir le très petit nombre de positions qui seront devenues vacantes dans le service administratif.

On peut dire que les soldats revenus de la guerre seront répartis en quatre catégories: 1° ceux qui seront revenus sains et saufs et à qui des patrons animés de patriotisme auront reservé de l'emploi. Ceux-là, cependant, ne recevront un traitement préférentiel qu'une fois qu'il aura été pourvu aux besoins de ceux des autres catégories; 2° les soldats valides, sans emploi à l'époque de leur enrôlement ou remplacés pendant leur absence, ainsi que les soldats malades ou blessés se trouvant dans le même cas, et rétablis après une certain temps de convalescence; 3° les soldats et les blessés, incapables, pour cette raison, de reprendre leur occupation première, mais pouvant se livrer à d'autres besognes après un certain temps; 4° les soldats rendus à jamais incapables de gagner leur vie. Je présume qu'il n'y a pas lieu de légiférer en vue de réserver à ceux-ci des emplois dans le service administratif et qu'ils devront compter uniquement sur leur pension.

Les gouvernements des différentes provinces ont institué des commissions pour trouver de l'emploi aux soldats revenus au pays. Comme le disent les brochures qu'on a fait répandre partout, ces commissions ont pour objet d'obtenir des patrons un traitement préférentiel pour les blessés revenus de la guerre et qui pourront, après un certain temps, se livrer aux occupations qu'ils avaient avant leur départ. Je ne sache pas que nous fassions, nous mêmes, ce qu'on a chargé ces commissions de faire.

Dans la province de Québec on a institué une commission de placement présidée par l'honorable G. A. Simard et composée, à part lui, de sept hommes distingués de la province, parmi lesquels je suis heureux de compter le représentant de Maisonneuve (M. Verville). Cette commission est très utile etl'on en a institué de semblables dans toutes les autres provinces, sous le nom de commissions d'hôpitaux militaires. Je crois que nous devrions adopter un projet de résolution comme celui dont je suggère maintenant l'adoption, afin d'assurer une préférence, dans le service administratif, à ceux qui se seront enrôlés. Et puis, nous aurons beaucoup favorisé le recrutement en prouvant aux soldats que nous savons tenir compte de leurs efforts et de leurs sacrifices par le fait que nous aurons accordé un traitement préférentiel à ceux d'entre eux

[M. Middlebro.]

qui pourront, de retour au pays et après la guérison de leurs blessures, être en état d'occuper un poste dans le service administratif.

Pour le moment, le Canada n'a pas de plus important devoir que de travailler à assurer la victoire des alliés. Nous adjurons les particuliers et les corporations de réserver aux soldats qui nous reviendront, les positions qu'ils occupaient avant leur départ, et d'accorder une préférence à ceux qui auront fait partie de nos troupes expéditionnaires. L'Etat devrait être le premier à agir de cette façon. Or, il le peut en assurant, dans le service administratif, des positions comme récompense à ceux qui auront exposé leur vie pour leur pays. Tout ce qu'il pourra faire autrement dans ce même sens et pour activer le recrutement, non seulement il pourra, mais il devra le faire.

Notre vie nationale est dans l'enjeu dans la présente guerre. Si nous sommes vaincus, un autre pouvoir nommera les fonctionnaires publics, mais nous aurons encore à le payer. Si nous sommes vainqueurs, ceux qui nous auront donné la victoire et nous aurons conservé notre droit de faire les nominations, devraient en être les bénéficiaires; ils devraient tout au moins être l'objet d'un traitement de faveur. Personne n'accomplit un acte plus noble, ne donne une plus grande preuve de dévouement à l'Etat, que celui qui offre sa vie pour la défense de la patrie, et c'est pourquoi je dis qu'il a droit à un traitement de faveur. Les aspirants aux fonctions publiques qui auraient pu prendre du service et ne l'ont pas fait, ne peuvent pas se plaindre si l'on donne la priorité à celui qui était prêt à faire le sacrifice de sa vie quand la patrie était en danger. Qui a plus de titres aux faveurs de l'Etat que celui qui est reevnu estropié de la guerre et incapable de reprendre ses anciennes occupations, tout en étant apte à remplir les devoirs d'un fonctionnaire public?

Je n'ai aucun doute qu'avec chaque jour qui s'écoule nous nous rendons un compte plus exact de tout ce qu'implique la présente guerre. Chaque jour les membres de cette Chambre reçoivent la liste des morts et des blessés et la parcourent avec anxiété pour s'assurer si elle contient les noms de quelque engagé volontaire de leur comté ou de quelques-uns de leurs connaissances personnelles.

La liste des blessés reçue aujourd'hui contient vingt-neuf noms dont les adresses sont les suivantes: Hants (N.-E.); Winnipeg (Man.); Beamsville (Ont.); Vancouver (C.-A.); Spencerville (Ont.); Peterborough (Ont.); Saint-Faustin (P.Q.); Sherbrooke (P.Q.); Pawtuckett (Rhode-Island); Campbellton (N.-B.); Liverpool (Ang.); Kamloops (C.-A.); Edmonton (Alberta); Belleville (Ont.); Halifax (N.-E.); Leeds (Ang.); Norfolk (Ang.); Fife, Ecosse; Liverpool, Angleterre; Ratho, Ecosse; Elie, Ecosse; Stornoway, Ecosse; Glasgow, Ecosse; Maidstone, Angleterre. Ceux dont l'adresse est en Angleterre ou en Ecosse, ont été les premiers à prendre du service; des Anglais, des Irlandais et des Ecossais, la plupart des réservistes, je suppose, qui se sont enrôlés dès le premier jour et sont partis avec le premier détachement du corps expéditionnaire. Cette liste de 30 blessés dans une seule journée représente à peu près le chiffre normal des pertes sur le front de l'Orient. A ce taux, nous aurons 10,000 blessés dans une année, à l'exclusion de toute bataille rangée ou d'engagements spéciaux. Après trois ans de guerre, nous aurions ainsi 30,000 blessés, et je n'ai aucun doute que ce chiffre représente à peine la moitié du nombre de ceux auxquels il faudra pourvoir après la guerre. Je répète donc que nous nous rendons compte de plus en plus de la nécessité de prendre des mesures pour venir en aide aux blessés et aux mutilés, lorsqu'ils reviendront au pays. Des milliers de familles au Canada comprendront mieux que jamais le sens profond de ces lignes du poète:

> Oh, for the touch of a Vanished hand,
> And the sound of a voice that is still.

Nous ne pouvons rien faire pour ceux qui sont tombés, mais nous pouvons faire quelque chose pour leurs familles; nous pouvons faire quelque chose pour ceux qui sont prêts à offrir leur vie pour la défense de la patrie en décrétant qu'à leur retour, ils auront la priorité dans les nominations aux fonctions publiques, pourvu qu'ils soient en état d'en remplir les devoirs.

Le très honorable chef de l'opposition dit que cette guerre a été une révélation sous plusieurs rapports. Elle a été une révélation en ce sens que bien que nous vivions dans une ère de richesses, d'aisance et de luxe, nous avons constaté avec fierté que dans ce gigantesque conflit la race anglaise n'avait rien perdu de ses anciennes qualités. On était généralement porté à se former une idée du peuple français d'après ce que l'on connaissait de Paris. Mais une photographie de la ville de Paris n'est pas une photographie de la France, et une photographie de la France ne révèle ni l'esprit, ni le cœur ni l'âme du peuple français. On peut photographier le côté matériel des cho-

ses, mais on ne photographie pas l'esprit, le cœur et l'âme d'un peuple. Ce n'est que dans les grandes crises que se révèlent les véritables sentiments et les réelles qualités d'un peuple. C'est avec une vive satisfaction que je constate que la France, l'Angleterre et le Canada ont fait plus que répondre à l'attente et ont su maintenir les meilleures traditions de la race.

Pour ces raisons, monsieur l'Orateur, je considère que c'est une requête bien raisonnable de demander à la Chambre d'affirmer —unanimement, je l'espère—son désir de voir toute future nomination dans le service civil du Canada, donnée de préférence aux candidats dûment qualifiés qui ont servi dans la force expéditionnaire canadienne au cours de la présente guerre.

L'hon. GEORGE P. GRAHAM (Renfrew-Sud): La Chambre, je n'en doute pas, a pris un vif intérêt au discours du représentant de Grey-nord, aussi bien qu'au sujet de son projet de résolution. Les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons ont, pour ainsi dire, créé un Canada nouveau. Nous envisageons les choses sous un jour différent; en tant que nation, il semble y avoir parmi nous plus de cohésion. Tout en tenant notre rôle dans la gigantesque lutte à laquelle nous prenons part, nous sommes plus étroitement unis que nous ne l'avons jamais été. L'altruisme semble s'être propagé, non seulement parmi la députation, mais dans tous les coins du pays.

On nous a peut-être appris—leçon dont nous avions probablement besoin—que l'égoïsme consommé n'est pas le meilleur trait distinctif d'une nation. Pendant que chacun allait de son côté depuis des années et participait à la prospérité générale dont ce pays a paru avoir une large part, nous avons pu oublier ce qui nous semblait peut-être des détails, entre autres, le souci du bonheur de ceux qui nous entouraient. En somme, l'idéal de l'homme devrait être de se conduire et de traiter ceux qui ont des rapports avec lui de manière que, après sa mort, le monde soit meilleur parce qu'il y aura vécu.

Ceux que nous avons engagé à partir pour le front ne devraient pas seulement avoir nos meilleurs vœux et notre appui le plus cordial; mais, chose plus importante pour eux, ils devraient savoir que leurs familles ne manqueront pas du nécessaire en leur absence. Voilà quelle doit être la suprême occupation du Parlement, après qu'il a pourvu aux besoins de ceux qui vont au front. Nous devons d'abord donner à ceux qui y sont ou que nous engageons à y aller l'assurance que, pendant qu'ils combattent pour nous et qu'ils font ce que nous pourrions avoir à faire nous-mêmes, ceux qui leur touchent de près et qui leur sont chers, auront, non par charité ou par générosité, mais comme un droit réel, tout ce dont ils auront besoin tandis que leurs soutiens seront au front pour accomplir une tâche beaucoup plus importante que tout ce que la population canadienne a pu concevoir dans le passé. Il ne faut pas perdre de vue que nos armées ne renferment pas seulement des hommes du commun; il faut aussi se rappeler que des membres des professions libérales et des hommes d'affaires mettent la clef à leur porte, renoncent à leurs occupations qui non seulement assureraient leur existence, mais leur procureraient de gros bénéfices, pour aller au front afin que nous qu'ils laissent en arrière puissions jouir encore des privilèges pour lesquels nos aïeux ont combattu et donné leur vie.

Au retour de nos vaillants compatriotes, permettrons-nous qu'ils soient l'objet de la pitié? Monsieur l'Orateur, aucun Canadien qui est allé au front ne devra jamais tendre la main au coin des rues. Il mérite que l'Etat prenne soin de lui sa vie durant. Qu'un homme qui a combattu et répandu son sang pour la patrie vive d'aumônes, cela ne tend pas à affermir la virilité, et personne de ceux qui ont eu le courage d'aller au feu ne voudrait tendre la main.

Le devoir du ministère et du Parlement est clair; nous devons faire savoir que nous sommes prêts à donner la première chance à ceux qui ont accompli ce sacrifice. Jusqu'à présent nous avons adopté des lois sur le service civil et nous avons nommé des gens en grande partie à cause des luttes politiques qu'ils avaient soutenues, mais nous avons maintenant l'occasion de procurer à nos soldats de retour des emplois qu'ils ont mérités en accomplissant courageusement, habilement et noblement leur devoir. En tant que nation, nous devrions nous mettre à la hauteur de la situation sans argumenter ni tergiverser.

Mon honorable ami (M. Midddlebro) a parlé des mesures prises en France, en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, et bien que nous ne prendrons pas sur l'Allemagne, il y a lieu cependant de noter qu'elle a assuré le sort de ses soldats licenciés. Si vous visitez ce pays, ce que vous ferez peut-être dans quelques années, après qu'il aura été vaincu, vous remarquerez que sur tout le réseau des chemins de fer de l'Etat d'anciens soldats obtiennent des emplois suffisamment rétribués, et les lois des diffé-

rentes parties de l'empire allemand qui sont propriétaires des voies ferrées décrètent qu'ils ont le droit d'être les premiers à remplir ces emplois.

Nous sommes tous d'accord à faire cela et à le bien faire. Tant qu'à faire quelque chose, faisons-le bien; faisons en sorte que ceux qui sont allés au front ou que nous engageons à y aller sentent que l'Etat est avec eux non seulement lorsqu'il a besoin de leurs services, mais pendant les années à venir.

L'hon. M. FRANK OLIVER (Edmonton): Monsieur l'Orateur, tout en approuvant le projet de résolution et tout ce qu'ont dit les représentants de Grey-nord (M. Middlebro) et de Renfrew-sud (M. Graham) je désire émettre l'idée qu'on donne au projet une portée plus grande.

On peut trouver dans toutes les sphères de la société des soldats qui souffrent des suite d'un accident, d'une blessure reçue ou d'une incapacité partielle, et qui se trouvent dans l'impossibilité d'exécuter leur ancien travail. Il est encore possible qu'on puisse, dans le nombre de cas, donner au soldat habitué au travail au grand air et que ses blessures rendent inapte à continuer cette vie, un enseignement technique qui lui permettra de s'adonner à des travaux qu'il ne pouvait pas exécuter auparavant, vu son manque de connaissance. Il me semble que le moment est venu plus que jamais d'appliquer l'enseignement technique, d'une façon pratique et à cette fin déterminée. Je ne veux pas discuter maintenant la question générale de l'enseignement technique, mais il est certain que, dans les circonstances présentes, on devrait fournir à un grand nombre de soldats inaptes à remplir leur travail ordinaire l'occasion d'acquérir une instruction technique qui leur permettra de devenir des citoyens utiles et pourvoyant eux-mêmes à leur propre subsistance.

Un certain état de choses qui existe dans la ville que j'habite m'engage à appeler l'attention de la Chambre sur ce problème. Cette ville a fondé une école technique. Il va sans dire que la construction et l'administration de cette école dont on a voulu assurer le succès ont occasionné des dépenses considérables. Comme il était devenu nécessaire de diminuer les dépenses sous plusieurs rapports, un grand nombre de citoyens ont cru qu'on devrait attendre de meilleurs jours, lorsque la dépression financière serait moins accentuée, pour encourir les dépenses nécessaires au fonctionnement de cette institution.

Il est tout probable qu'on se serait trouvé dans la nécessité de fermer cette école; du moins, son utilité eût été grandement diminuée à cause du manque de secours financiers à ce moment-là. Je ne désire aucunement conseiller les ministres au sujet de cette école, et si je la mentionne, c'est uniquement pour dire que c'est bien là l'institution toute désignée pour l'œuvre ront j'ai parlé. Dans les circonstances, le soldat invalide qui peut être la personne toute désignée pour suivre les cours d'entraînement de cette école, ne pourra pas profiter de cet enseignement.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Cette école donne-t-elle librement l'instruction technique?

L'hon. M. OLIVER: Oui, c'est là son but.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Est-elle subventionnée à titre d'institution municipale?

L'hon. M. OLIVER: C'est, en réalité, une institution municipale, mais elle n'est pas sous la haute main du conseil municipal; elle l'est sous celle de la commission des écoles. Je cite seulement ce cas comme un exemple de ce qu'on pourrait faire. Ce qu'on peut faire dans le cas que je viens de mentionner, on le peut dans tout le Canada.

En dehors des avantages que les soldats eux-mêmes bénéficieraient de cette instruction, je reste persuadé que le pays retirerait un profit appréciable, en mettant ces soldats invalides en état de recouvrer leur utilité et leurs ressources. S'il en était autrement, une précieuse classe de notre population ne serait plus utile, productrice et créatrice; elle trouverait l'existance insipide et vide. J'ai cru que ce serait une bonne pensée de soumettre cette question à l'attention du Gouvernement.

Me permettra-t-on aussi de conseiller qu'on fournisse au soldat invalide l'avantage d'exercer, non pas exactement les plus hautes professions, mais la profession de maître d'école, par exemple. Si l'on fournissait au soldat invalide qui, dans sa carrière précédente, n'a pas eu l'avantage d'obtenir ce degré de connaissance qui lui permettrait de se livrer à l'enseignement ou à quelque travail semblable, l'occasion d'acquérir suffisamment de notions pour se rendre utile dans cet état de vie, non seulement on améliorerait son sort, non seulement le pays s'acquitterait des obligations dont mes deux honorables amis ont déjà

parlé, mais le pays en général bénéficierait des efforts utiles d'un certain nombre de ses habitants recommandables qui, laissés à eux-mêmes et ne pouvant compter sur aucune aide étrangère, passeraient certainement le reste de leur vie, en se rendant le moins utiles possible à leurs concitoyens, tout en se trouvant moins satisfaits d'eux-mêmes.

M. J. H. BURNHAM (Peterborough-Ouest): J'aimerais faire observer que j'ai déjà eu quelque expérience dans cette question. A mon humble avis, les conseils de cette nature qu'on a donnés de temps à autre ont toujours été loin d'atteindre le but proposé. Du débat engagé, aujourd'hui, il résulte qu'on ne s'occupera que des soldats qui sont allés au front et qui en sont revenus. Que va-t-on faire de ceux qui ont offert leurs services et qu'on a refusés? Leur effort, en tant qu'effort, est d'une valeur immense pour le pays, car par leur exemple ils entretiennent l'esprit de défense et de sacrifice ce qui importe surtout.

A part la pension, que va-t-on faire pour les invalides et pour les familles de ceux qui ont été tués? Les divers projets que l'on a suggérés jusqu'à présent me paraissent avoir été conçus dans un esprit qui se ressent un peu trop du désir d'exercer une sorte de tutelle ou curatelle, et l'on y trouve un élément peu propre à répondre aux meilleurs intérêts du soldat, de sa femme ou de sa famille. Je n'ignore point que, dans d'autres pays, toute espèce de combinaisons existent sous le régime desquelles, dans bien des cas, le vieux militaire est traité comme une sorte de parent pauvre, une personne à pourvoir. C'est autrement que cela qu'il conviendrait, à mon sens, de mener cette affaire, et j'aurais à suggérer une manière de faire qui donnerait satisfaction.

Le soldat est un homme qui offre ses services dans une entreprise particulièrement hasardeuse, une entreprise qui exige de lui, non seulement des qualités physiques mais morales. En premier lieu, vous payez à cet homme une solde convenable. Vous devriez ensuite assurer sa vie et, s'il meurt, les deniers provenant de l'assurance iraient à sa famille, par les soins d'un administrateur. S'il est blessé, il pourrait être fait avec lui comme avec l'ouvrier de la loi d'indemnisation, en vertu de laquelle il est pourvu à l'incapacité de travail à tous ses degrés. D'après ce plan, le soldat ne serait plus un pensionnaire à la merci du public, mais un homme dont les affaires seraient arrangées d'une façon pratique.

[L'hon. M. Graham.]

Ce serait reconnaître que l'appel aux armes s'adresse à tous le monde et que personne ne peut y échapper, d'une manière ou d'une autre. Il s'agit d'une fonction qui ne diffère des autres dans l'Etat que par le danger plus grand qu'elle fait courir et par d'autres qualités analogues.

Il faudrait faire comprendre à celui qui part qu'il sera accordé à sa famille, pendant son absence, de quoi vivre convenablement et, s'il meurt au service de son pays, ce ne devrait pas être sans une promesse, une garantie plutôt, donnée au moment où il s'enrôle, que son avenir et celui de sa famille sont assurés. Il y a des cas auxquels cette discussion n'a pas pensé. Si un homme, par exemple, ne peut plus rien faire, on ne saurait le prendre dans le service civil, et il se pourrait que son incapacité soit due simplement à la nature des fonctions qu'il a remplies au bénéfice de son pays. Je connais un jeune homme de Peterborough qui tient du czar la croix de Saint-George, de la République française, la légion d'honneur et de la Grande-Bretagne, le D.C.M. Il est revenu du champ de bataille déchiré par les shrapnels, par les boulets, par les obus; il a été blessé trois fois à l'aine par une bayonnette allemande, et laissé pour mort sur le terrain. Dans cette terrible extrémité, il n'en pas moins cédé à un autre le brancard sur lequel il était étendu, donnant par là l'exemple de ce que peut la race humaine. Il va aujourd'hui en dépérissant, et on lui a envoyé sa mère de l'autre côté; mais son esprit baisse graduellement. Dois-je penser, monsieur l'Orateur, que l'on traitera un cas de cette nature de la manière que le propose cette résolution? Cet homme est incapable de tenir une place dans le service civil, et rien en apparence, cependant, ne peut être fait pour lui, si ce n'est par la bienveillance de quelque personne ou de quelque société charitable.

Je crois, monsieur l'Orateur, qu'il conviendrait de mener cette affaire d'une façon pratique, et il restera toujours aux fidèles âmes une occasion de montrer le zèle qui les anime.

M. D. O. ALGUIRE (Stormont): Il me semble qu'il y aurait un moyen d'indiquer notre attitude sur cette question. Il y a dans ce pays des gens qui disposent en quelque sorte des places inférieures à donner, de celles qui ne sont pas assujéties à la loi du service civil, et il serait bon de faire comprendre à chacun que ces places seront occupées à l'avenir par les soldats capables de les remplir au retour, et que, faute de soldats revenus du front, il sera

tenu compte de ceux dont les fils sont allés volontairement prendre leur place sur la ligne de combat.

C'est de cette manière que j'ai pu réussir dans mon comté à faire nommer quelqu'un à une charge. Il y a quelque chose de pathétique dans le cas dont je parle ici. Une femme pleurait la perte du second de ses fils, dont elle venait d'apprendre la mort en France. Il se trouva qu'il y avait une vacance dans le service civil, et la place fut donnée au fils resté à la maison, capable encore de faire la besogne, quoique partiellement perclus. Je mentionne cette circonstance dans le seul but de montrer l'effet produit sur chacun de ceux qui en ont entendu parler dans le comté de Stormont. Quoi qu'il en soit de ce que je viens de dire, il convient d'avoir égard aux familles de ceux qui se battent là-bas, et, autant que possible, il faudrait nommer à des charges dans le service civil les parents de ceux qui nous servent sur les champs de bataille.

M. H. BOULAY (Rimouski) (texte): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas la moindre objection à la résolution qui est maintenant devant vous demandant l'appointement dans le service civil, des soldats qui reviennent du front; surtout des soldats qui ont été blessés. Mais je demanderais au Gouvernement de voir à ce que l'on ne fasse des appointements que de sujets méritants, de gens qui se conduisent bien, qui, non seulement auront eu le mérite d'avoir pris part à la guerre présente, mais qui, en même temps, seront des sujets recommandables, et non pas de l'espèce de ceux qui ont pillé le Parlement durant les tragiques heures de l'incendie qui a eu lieu ces jours derniers.

Nous avons vu là des hommes qui, au lieu de mériter de la patrie, n'étaient pas dignes de porter l'uniforme militaire, car ils étaient plus empressés d'empêcher de passer ceux qui voulaient rendre service et qui aurait pu contribuer à sauver la vie de certaines personnes, plutôt que de remplir leur devoir.

En visitant les ruines du Parlement, nous constatons des actes de déprédations dignes de bandits.

J'approuve entièrement la motion de l'honorable député, pourvu que nous fassions un choix très judicieux de ces personnes, c'est-à-dire que ce soit des sujets recommandables sous tous rapports. Celui qui est allé sur le champ de bataille y exposer sa vie,—s'il se fait blesser surtout, —quand il revient au pays, mérite la considération entière du Gouvernement.

Avec ces quelques réserves, je me fais un plaisir de seconder la motion de l'honorable député.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je suis certain que tout le monde est d'avis que l'on doit accorder toute la considération possible à ceux qui, pendant les derniers dix-huit mois, se sont battus pour le Canada et pour l'empire, et qui ont montré leur volonté de faire le suprême sacrifice pour la cause de la liberté et de la civilisation. Je remercie l'honorable député de Grey-Nord (M. Middlebro) des informations qu'il a fournies à la Chambre en déposant sa motion. Le Gouvernement s'est occupé de cette question depuis quelques mois, et, le 27 novembre dernier, le cabinet adoptait un arrêté qui a été déposé sur le bureau de la Chambre dès les premiers jours de la session. J'en ai demandé une copie tout dernièrement, mais je crains que les documents déposés ont été détruits dans le dernier incendie. Bien que j'ignorasse que cette résolution dût être présentée aujourd'hui, je me suis procuré une copie du décret du conseil, dont je donnerai lecture à la Chambre. Il sera peut-être nécessaire d'en modifier ou étendre les termes, mais il renferme les vues du Gouvernement sur la question telle qu'elle se présentait à nous alors: L'arrêté est ainsi conçu:

> Le comité du Conseil privé, sur la proposition de l'honorable premier ministre, conseille que dans les nominations à faire dans le service civil, on donne la préférence aux membres du corps expéditionnaire qui reviennent au pays, spécialement à ceux qui, par suite de blessures reçues au service actif, sont incapables de remplir leurs emplois antérieurs; telles nominations devant être sujettes à la loi du service civil, et en tenant compte des aptitudes du candidat à remplir les fonctions de l'emploi qu'on propose de lui donner.

Je crois que cet arrêté s'accorde assez bien avec la proposition de mon honorable ami (M. Middlebro) bien que j'admette pleinement qu'il n'enveloppe pas toutes les demandes qu'il a faites dans son discours. Le Gouvernement prendra nécessairement en sérieuse délibération toutes les autres considérations qu'il a faites, parce que la question en est une, non seulement de très grande importance, mais encore, j'en suis sûr, d'un très grand intérêt pour tous les membres de la Chambre. Les observations de plusieurs honorables députés, entre autres celles de mon honorable ami d'Edmonton, sont pour moi d'un grand poids. Je veux parler de celles qui demandent avec instance au Gouvernement d'aider de toutes manières possibles à l'enseignement de ceux qui, par suite d'infirmités physiques, cau-

sées par leur service militaire, sont incapables de remplir les emplois qu'ils occupaient avant la guerre.

J'ai été frappé, l'été dernier, du travail que l'on faisait en Angleterre dans ce sens, et j'ai eu occasion de visiter l'hôtel Saint-Dunstan pour les aveugles, où sont reçus et soignés les soldats qui ont perdu la vue à la guerre. J'ai pu y voir l'organisation établie par M. Pearson, qui est le principal inspirateur de cette belle œuvre, et je donne ce cas comme exemple de ce que l'on peut fair ici pour répondre aux vues exprimées par l'honorable député d'Edmonton. Prenons, par exemple, le cas d'un homme qui a perdu la vue, et qui est, par conséquent, dans l'impossibilité de remplir son occupation antérieure.

Dans l'institution en question, on s'occupe d'apprendre à ces hommes comment gagner leur vie. Il nous faut tenter tout ce qui est humainement possible pour les mutilés de la guerre. Les honorables députés en conviendront, le meilleur service à rendre à ces soldats, c'est de leur permettre de gagner leur vie, dans la mesure du possible. Ces soldats n'implorent pas la charité; ils veulent obtenir les moyens de se rendre indépendants de toute assistance extérieure. En leur aidant de cette façon, non seulement nous réussirons à sauvegarder leur indépendance et leur amour-propre, mais nous leur permettrons de contribuer à la richesse nationale. Au St. Dunstan's Hostel, je trouvai une magnifique et antique maison historique, avec des terrains s'étendant en arrière d'un des grands parcs de Londres, et possédant tout l'outillage voulu pour l'instruction des aveugles, auxquels s'offrent les choix d'une douzaine d'occupations différentes. Cette œuvre m'inspira un si vif intérêt que je priai M. Pearson de me donner par écrit un aperçu des efforts tentés, des méthodes appliquées et des résultats accomplis. Il me dit que le gouvernement français ou le gouvernement italien, ou peut-être tous deux, s'étaient intéressés à son œuvre et lui avaient demandé un rapport à cet égard, dont il m'offrit bien gracieusement un exemplaire. Je l'apportai avec moi et en envoyai un exemplaire à la commission économique et de développement qui s'occupe de centaines de ces questions. J'en adressai en outre un exemplaire au président de la commission des hôpitaux militaires et des maisons de convalescence, et à ces deux commissions je fis l'éloge de l'œuvre réalisée à St. Dunstan's Hostel à titre d'exemple de ce qu'on peut réaliser. La chose va sans dire, tout le monde en convient, ceux qui ont offert leur vie pour le service de l'Etat, et en conséquence se trouvent privés des moyens de gagner leur vie, il ne convient pas de les exposer à la mendicité au coin des rues. Nous le savons, le Gouvernement y a pourvu au moyen d'un système de pensions qui, je l'espère, viendra plus tard, en délibération au cours de cette session. Le projet de pensions que nous avions à la pensée, l'an dernier, a été déposé sur le bureau de cette Chambre, durant la session de 1915, et nous demandâmes l'avis des députés à cet égard. Nous n'eûmes pas le bonheur d'obtenir un grand nombre d'avis à cette époque; mais le projet en question a peut-etre réveillé un plus vif intérêt depuis et sans doute nous réussirons à engager un plus grand nombre de nos collègues à exprimer leur opinion, cette année.

Un des orateurs a signalé la création de commissions de placement en divers endroits du pays, et on a dit qu'il serait peut-être possible de prendre des mesures qui permettraient de mettre à la disposition des soldats revenus du front des emplois sous la direction des municipalités canadiennes. L'automne dernier, il y eut une conférence que je convoquai à la demande du président de la commission des hôpitaux militaires et des maisons de convalescence. A cette conférence étaient représentés tous les gouvernements provinciaux, sauf celui de la Colombie-Britannique et le gouvernement de cette dernière province m'autorisa à dire à ceux qui étaient présents qu'il participerait volontiers à tout ce que pourraient décider les représentants des autres provinces. Je constatai que les représentants des gouvernements des diverses provinces étaient disposés à coopérer cordialement avec le Gouvernement. Il s'est formé, paraît-il, dans chaque province du Canada des commissions qui étudient l'œuvre de la commission principale en ce qui concerne les hôpitaux et les maisons de convalescence.

Un autre problème dont elles s'occupent, c'est de trouver des occupations convenables pour les mutilés de la guerre. Je ne saurais l'affirmer positivement, mais j'irai aux renseignements à cet égard, aujourd'hui dans chaque province, on est disposé à donner la préférence pour les emplois administratifs aux mutilés de la guerre, pourvu, bien entendu, qu'ils puissent remplir les fonctions qu'on veut leur confier. J'apprécie hautement et ne saurais trop louer l'esprit dont fait preuve à cet égard chaque gouvernement provincial, et la coopération qu'il nous accorde. Si je ne me trompe, la coopération des gouvernements provin-

ciaux, en quelques provinces du moins, va jusqu'à tenter de faire adopter pareil système par les municipalités de la province. S'il n'en est pas encore ainsi, j'espère que cela se réalisera à courte échéance.

Je suis vraiment bien aise que cette discussion ait eu lieu. Pour me permettre d'étudier les termes de la motion de mon honorable ami et de la comparer au décret du conseil que nous avons déposé et aussi afin que le Gouvernement puisse prendre en considération la portée plus large que l'honorable député a donnée au sujet, je propose que la suite du débat soit renvoyée à une prochaine séance.

(La motion est adoptée et la suite du débat est renvoyée à une prochaine séance.)

## MESSAGE DE L'ASSEMBLEE DES ILES BARBADES.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Je désire informer la Chambre que j'ai reçu le télégramme suivant:

Barbades, 9 février 1916.
A l'Orateur de la Chambre des communes.
Ottawa, Canada.

L'orateur et les autres membres de l'assemblée des Barbades, désirent exprimer le chagrin qu'ils ont éprouvé au sujet du terrible désastre survenu dans la nuit du 3 courant, qui a causé la perte de vies humaines et le destruction des édifices parlementaires à Ottawa et ils offrent leur plus profonde sympathie à la Chambre des communes du Dominion à l'occasion de cette triste circonstance. Si par la suite il est prouvé que ce désastre est l'œuvre d'un ou de plusieurs ennemis du roi, alors la chambre désire exprimer en outre l'horreur et l'indignation qui seront justement ressenties par tous les loyaux sujets de l'empire.

Orateur de la chambre d'assemblée.
Barbades

## FOURNITURES DE GUERRE — CHEVAUX.

M. J. J. HUGHES (King, I. P.-E.): Je désire attirer l'attention du premier ministre et de la Chambre sur le fait que les réponses données à quelques questions sont inexactes et, je crois, fausses—apparemment à dessein. Je veux parler spécialement de la question que j'avais placée à l'ordre du jour il y a quelque temps et qui a reçu une réponse, jeudi dernier. Une des questions demandait:

Les chevaux achetés dans l'île du Prince-Edouard ont-ils été trouvés satisfaisants et propres au service?

C'est-à-dire pour les besoins de l'armée. La réponse à cette question a été "Oui". Je m'attendais à cette réponse parce qu'elle est exacte. Je n'ai pas vu le rapport de la commission Davidson; je ne pense pas qu'il ait été déjà publié; mais je me souviens d'avoir lu dans les journaux que la commission Davidson avait trouvé que les chevaux achetés dans l'île du Prince-Edouard étaient satisfaisants pour les besoins de l'armée. Elle a complimenté l'homme qui les a achetés, disant qu'il avait accompli honnêtement et parfaitement son travail.

Une autre question demandait:

Les chevaux achetés dans les autres provinces du Canada ont-ils été trouvés convenables et satisfaisants?

La réponse a été la même: "Oui". Je suis absolument persuadé que cette réponse n'est pas exacte; chacun des membres de la Chambre sait qu'elle ne l'est pas. Je n'ai qu'à dire ceci: si cette réponse est exacte, l'honorable député qui représentait le comté de King, N.-E., dans cette Chambre, M. DeWitt Foster, devrait encore être ici.

M. L'ORATEUR SUPPLEANT: Je regrette d'avoir à rappeler l'honorable député au règlement. Il est bien libre de ne pas accepter la réponse que fait le Gouvernement à une question; mais il ne lui est pas permis de discuter cette réponse, et je lui demande de se conformer au règlement de la Chambre.

M. HUGHES (King, I. P.-E.): Alors de quelle façon dois-je m'y prendre afin de signaler cette affaire à l'attention du Gouvernement? La question est très importante.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: L'honorable député pourra soulever la question lorsque la Chambre se formera en comité des subsides, ou encore lorsque nous aborderons l'étude des crédits.

M. HUGHES (King, I. P.-E.): Il va me falloir attendre passablement longtemps.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'espère que non. Dans l'intervalle, tout ce que je puis promettre, c'est que je signalerai à l'attention du ministre de la Milice et de la Défense les observations de mon honorable ami et lui ferai savoir qu'il a l'intention de soulever la question plus tard. En fin de compte, je suis heureux de constater que l'honorable député est si bien renseigné, qu'il aurait très bien pu se dispenser de poser la question.

M. HUGHES (I. P.-E.): Je désire attirer l'attention du Gouvernement sur une autre partie de la question que je viens de mentionner. En réponse aux remarques du premier ministre, me sera-t-il permis de faire observer que l'une des raisons qui m'ont porté à poser une question, sans savoir

quelle réponse on y ferait, c'est que je désirais savoir quelle confiance je puis avoir dans les réponses qui sont faites à des questions au sujet desquelles je ne suis pas aussi bien renseigné.

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je prie l'honorable député de cesser cette discussion; évidemment il enfreint le règlement.

M. HUGHES (King, I. P.-E.): Je désire discuter une autre partie de la question.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si mon honorable ami veut bien me faire parvenir une note relativement à cette autre affaire, je la signalerai à l'attention du ministre de la Milice et de la Défense.

## INTERDICTION DE L'EXPORTATION DE L'AVOINE ET DE LA FARINE D'AVOINE.

L'hon. M. OLIVER: Les journaux ont publié les dépêches d'après lesquelles le Gouvernement aurait mis l'interdiction sur l'exportation aux Etats-Unis de la farine d'avoine de l'Alberta. Je désire savoir du ministre du Commerce et de l'Industrie si ces rapports sont fondés; je désire savoir de plus si l'on a mis l'interdiction sur l'avoine.

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre de Commerce et de l'Industrie): Je puis assurer mon honorable ami que nulle interdiction n'a été mise sur l'exportation de l'avoine. Quant à la farine d'avoine si son exportation est prohibée, il s'agit d'une interdiction générale qui ne s'applique à aucune province en particulier. Je ne suis pas tout à fait certain de la chose; toutefois, je serai en état de fournir tous les renseignements à mon honorable ami à la prochaine séance. Je puis ajouter que l'on n'a pas mis l'interdiction sur l'exportation de la farine d'avoine aux Etats-Unis; l'exportation de cette denrée est prohibée d'une façon générale relativement à certains pays.

## DEPOT D'UNE RESOLUTION SUR LA PROLONGATION DES PERMIS DE COMPAGNIES D'ASSURANCE.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): propose à la Chambre de se former un comité général, demain, pour examiner un projet de résolution, ainsi conçu:

Il y a lieu de décréter que toute compagnie d'assurance, dont le pouvoir de demander un permis sous l'empire des dispositions de la loi des assurances de 1910, expirera avant la fin de la prochaine session du Parlement, peut obtenir une prorogation de ce pouvoir jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement du moment qu'elle en fera la demande, sur la formule voulue, au surintendant des assurances, et qu'elle versera un honoraire de cent dollars.

Adopté,

## FOURNITURES MILITAIRES. — ACHAT DE CHEVAUX.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

M. J. J. HUGHES (King, I. P.-E.): Je désire profiter de l'occasion, pour signaler à l'attention du ministre de la Milice et de la Défense et aussi du Gouvernement la question que j'ai soulevée il y a quelques instants. Je disais donc que, s'il est vrai que les chevaux qui ont été achetés dans les autres provinces du Canada étaient convenables pour les fins militaires, M. DeWitt Foster devrait encore occuper un siège en cette enceinte. La réponse affirmative que le Gouvernement a faite à la question que je lui ai posée à ce sujet, je le répète, n'est pas exacte. Plus que cela, les comptes rendus qu'ont publiés les journaux au sujet des témoignages, qui ont été rendus devant la commission Davidson, si l'on peut s'y fier, établissent que cette réponse est inexacte. J'ai demandé quelle commission on a payée à ceux qui ont acheté des chevaux dans l'île du Prince-Edouard, et la réponse a été qu'on ne leur en a payée aucune. Je suis passablement certain que cette réponse est encore inexacte. Si je puis me fier aux comptes rendus qu'on publiés les journaux relativement aux témoignages qui ont été rendus devant la commission Davidson, les acheteurs de chevaux ont reçu une rémunération ou une commission quelconque, et ils la méritaient. La somme qu'ils ont reçue est raisonnable, et ils ont accompli une excellente besogne, les chevaux étaient convenables et toutes les opérations ont été honnêtes. Il y a un principe à faire respecter en tout cela.

Les députés ont droit de faire des questions au sujet des affaires publiques, le peuple a droit de se renseigner aussi par l'entremise de ses représentants, et il est indiscutable que le Gouvernement a le devoir de donner à ces questions des réponses conformes à la vérité des faits.. Il faudrait prendre soin de voir à ce que ce fût là le caractère de toute réponse. Sur ce point, la conduite du ministère de la Milice laisse à désirer. Comme il voit aux affaires de la milice, il s'imagine peut-être qu'il ne doit pas donner autant d'attention aux affaires civiles, ou peut-être le ministre pense-t-il que ses actes ne souffrent pas de

discussion. Quoi qu'il en soit, j'ai lieu de me plaindre et je suis sûr que le premier ministre va voir à ce que justice me soit rendue. Je lui demanderai si je dois poser la question encore une fois ou s'il va faire en sorte qu'on y réponde exactement et sans que je l'inscrive de nouveau au Feuilleton.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne tiens pas à enseigner à l'honorable député comment s'y prendre; il peut arriver, de lui-même, à le savoir. Je vais signaler le point à son homonyme, l'honorable ministre de la Milice, et celui-ci lui donnera sans doute des explications.

## SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Frais d'administration.—Bureaux des receveurs généraux adjoints et des banques d'épargne rurales.—Appointements, $66,850; dépenses éventuelles, $6,000.

(Présidence de M. Rhodes.)

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Le député d'Halifax (M. Maclean) étant absent, je ferais peut-être mieux de laisser mes crédits de côté pour le moment.

M. SINCLAIR: Nous pourrions réserver un item.

Commission pour paiement d'intérêt sur la dette publique, obtention de fonds d'amortissement, $80,000.

L'hon. M. OLIVER: Comment expliquez-vous cette augmentation de $20,000?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Par l'augmentation de la dette publique, par suite des emprunts de guerre. Le ministère a cru devoir ajouter ces $20,000 parce que, d'après lui, cet item devait couvrir toutes les dépenses éventuelles possibles.

L'hon. M. OLIVER: L'honorable ministre voudrait-il réserver cet item jusqu'au retour de M. Maclean?

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'ai moi-même demandé que ces item fussent réservés.

(L'item est réservé.)

Pour retirer de la circulation ces monnaies étrangères, et n'ayant pas cours, $15,000.

M. SINCLAIR: Je présume que ce crédit a pour objet de faire disparaître la monnaie américaine de la circulation en Canada. L'honorable ministre s'est-il adressé au gouvernement américain pour obtenir que notre monnaie soit acceptée aux Etats-Unis comme la monnaie américaine l'est au pays? A Boston, par exemple, les billets fédéraux et la monnaie canadienne ne sont pas acceptés comme monnaie courante. Ne serait-il pas raisonnable de leur demander de traiter notre argent comme nous traitons le leur? Ils y auraient avantage, puisque nous sommes leur meilleur client, et je suis certain qu'aux Etats-Unis l'on est bien disposé à favoriser les relations avec le Canada.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Cette question n'a pas été soumise au gouvernement américain, et je ne crois pas désirable qu'elle le soit

La monnaie d'aucun de ces deux pays n'est considérée comme monnaie légale dans l'autre. Le long de la frontière et au Canada en général, la monnaie américaine est acceptée pour la valeur qu'elle représente. D'après l'arrangement qui a donné lieu à ce crédit, la monnaie américaine est recueillie par les banques à raison d'une commission que le Gouvernement leur accorde, et il est éliminé du pays. Le Canada a intérêt à ce que ce soit sa propre monnaie qui circule dans ses limites, attendu que la circulation des billets fédéraux se trouve augmentée d'autant. Si la monnaie courante du Canada était remplacée par celle des Etats-Unis, la circulation des billets fédéraux diminuerait d'autant, et ce serait une perte pour l'Etat. Voilà pourquoi mon prédéceseur l'honorable W. F. Fielding avait conclu un arrangement d'après lequel les banques s'étaient chargées, moyennant une faible commission, de renvoyer aux Etats-Unis la monnaie américaine, afin de débarrasser notre pays de cette monnaie étrangère. Quant à notre monnaie, en général elle n'a pas cours aux Etats-Unis; bien qu'elle soit acceptée dans certaines localités limitrophes. Je ne crois pas qu'il soit à propos de soumettre pareille question au gouvernement américain. A lui de faire comme le gouvernement canadien, s'il le désire. Je doute fort qu'il fût disposé à prêter l'oreille aux propositions que nous lui ferions à ce sujet.

Je crois qu'il est préférable de laisser le règlement de cette question à la discrétion des deux gouvernements intéressés, sans demande formelle ou officielle, d'un côté ou de l'autre. Dans le cas d'une démarche officielle, un refus pourrait avoir des conséquences désagréables. A mon sens, plus les échanges augmenteront entre les deux pays, plus notre monnaie sera acceptée librement de l'autre côté de la frontière, avec le temps, les Américains adopteront peut-être un système semblable au nôtre

pour diminuer la circulation de notre monnaie dans leur pays. Nous prétendons qu'il n'est pas dans l'intérêt du Canada d'encourager la circulation de la monnaie américaine sur notre territoire, et je ne crois pas que les Américains soient d'avis d'encourager la circulation de la monnaie canadienne aux Etats-Unis. Il est plus raisonnable de supposer que nos voisins suivront l'exemple de mon prédécesseur et prendront des mesures pour réduire la circulation de la monnaie canadienne, afin de donner au gouvernement américain l'avantage d'augmenter la circulation de sa propre monnaie dans les limites de son territoire.

L'hon. M. OLIVER: Cette somme de $15,000 rémunère-t-elle convenablement les services rendus?

L'hon. sir THOMAS WHITE: D'après les états fournis, cette somme a été payée en commission et, naturellement, nous n'avons payé rien de plus que ce que comportait l'arrangement conclu.

M. SINCLAIR: L'arrangement ne concerne-t-il que la monnaie d'argent, de nickel et de cuivre?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je le crois.

Administration centrale.—Bureau du secrétaire du Gouverneur-général; traitement, $25,600.

L'hon. M. GRAHAM: Je constate une augmentation dans ce crédit.

L'hon. M. REID (ministre des Douanes): Les augmentations annuelles seulement.

Division des impressions et de la papeterie—traitements, y compris celui de F. Cook, imprimeur du roi adjoint et contrôleur de la papeterie, à $4,000, $70,662.50.

M. SINCLAIR: Cela comprend-il l'impression des listes électorales de l'an dernier?

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Ce crédit ne concerne que les fonctionnaires du Service intérieur; les impressions forment un item séparé.

Ministère de l'Intérieur.—Traitements, $1,171,655; dépenses éventuelles, $120,000.

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Le nombre des fonctionnaires reste le même.

L'hon. M. OLIVER: Le nombre des fonctionnaires reste le même et le crédit ne comporte que les augmentations statutaires. mais l'honorable ministre admettra que le travail ayant considérablement diminué dans ce département, on aurait dû opérer une réduction proportionnée dans le nombre des fonctionnaires. Je ne conseille pas de faire des destitutions, mais il me semble que, depuis deux ans, vu l'état des affaires, on aurait pu diminuer le personnel, au lieu de le maintenir à son chiffre ordinaire.

L'hon. M. ROCHE: Je ne vois pas comment nous aurions pu y arriver. Beaucoup de fonctionnaires du service intérieur dans le département, se sont enrôlés et sont partis pour le front. Plusieurs des vacances ainsi causées n'ont pas été remplies, mais les fonctionnaires reçoivent quand même leur traitement. Je ne crois pas qu'il soit possible de diminuer le personnel.

L'hon. M. OLIVER: L'explication donnée par le ministre c'est que le nombre des fonctionnaires dans le département a été diminué par l'enrôlement?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

M. SINCLAIR: En est-il ainsi dans tous les autres départements? Les fonctionnaires qui ont pris du service actif continuent-ils à recevoir leur traitement?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: C'est la règle.

M. SINCLAIR: Va-t-on continuer ainsi?

L'hon. M. REID: Cette règle s'applique à tous ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre est-il bien sûr que c'est la règle?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Oui.

L'hon. M. PUGSLEY: Je suis informé que certains fonctionnaires ont offert de prendre du service, mais qu'on leur a fait savoir qu'ils auraient à renoncer à leur traitement pendant qu'ils seraient à l'armée.

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): La règle s'applique à ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre.

L'hon. M. PUGSLEY: Quelle est la règle actuellement en vigueur?

L'hon. M. HAZEN: Un fonctionnaire ne peut s'enrôler qu'avec la permission du chef de son département, qui décide s'il peut se dispenser de ses services.

Si nous pouvons nous passer de ses services et s'il s'enrôle, il recevra l'équivalent de la différence entre sa solde et les appointements qu'il touchait au département, de sorte qu'il recevra le plein montant de ses appointements.

L'hon. M. GRAHAM: Et si sa solde est plus forte?

L'hon. M. HAZEN: Dans ce cas le département ne lui donnera rien.

L'hon. M. PUGSLEY: Quelle est la situation des milliers de jeunes gens, employés dans le service extérieur, qui sont des employés réguliers à toutes fins que de droit? Les traitera-t-on de la même manière?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: La même règle s'applique.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami en est-il certain?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Elle s'applique dans mon département.

L'hon. M. PUGSLEY: Je connais un jeune homme à qui on a appris que ses appointements cesseraient s'il s'enrôlait.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Eh bien! voici ce qui arrivera, comme cela est arrivé dans mon département. Il doit y avoir au département même une personne autorisée qui décide si on peut se passer des services d'un fonctionnaire public, et si celui-ci est indispensable, comme cela arrive souvent, il n'obtient pas le consentement du ministre. Dans ce cas, s'il s'enrôle, n'en ayant pas la permission, il n'est pas traité de la même manière.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai donc raison de dire que, au lieu de continuer à toucher leurs appointements, ils en reçoivent une partie suffisante pour que le montant reçu par eux ne soit pas moindre, et que la même règle s'applique au service extérieur et au service intérieur?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Oui.

M. COPP: J'ai compris que le ministre de la Marine et des Pêcheries disait que le nouvel arrangement avait été conclu le 1er de novembre. Est-ce le 1er novembre dernier?

L'hon. M. HAZEN: Oui.

L'hon. M. OLIVER: Le ministre de l'Intérieur aura-t-il la bonté de déposer plus tard sur le bureau de la Chambre une liste des employés de son département, dans le service intérieur, qui sont passés dans le contingent d'outre-mer, en mentionnant leur rang, le corps auquel ils appartiennent, et leur emploi au département?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

L'hon. M. GRAHAM: Je voudrais dire un mot de l'enrôlement des employés publics. Je connais des cas peu nombreux où le chef du département n'a pas vu jour d'accorder à certains fonctionnaires la permission de s'enrôler. Comme d'autres qui ont demandé à s'enrôler et qu'on a refusés pour diverses raisons, ces fonctionnaires sont soumis à un léger inconvénient parmi leurs camarades qui croient que ceux-là n'ont pas manifesté l'intention de s'enrôler. J'en connais qui n'ont pas demandé à s'enrôler parce que le chef du département leur a dit qu'ils passaient pour indispensables. Si l'on pouvait adopter un moyen de faire connaître par l'entremise de leur association ou autrement, qu'ils ont offert leurs services et qu'on ne leur a pas permis de s'enrôler, ce serait faire disparaître l'idée entretenue par certains de leurs camarades, qu'ils n'ont pas consenti à porter l'uniforme.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Dans mon propre département, il y a deux cas comme celui-là. Mon secrétaire particulier désirait vivement s'enrôler et aller au feu. Il m'était indispensable et je croyais rendre des services au pays en accomplissant la besogne qui incombait à mon département. J'ai donc tenté de le convaincre qu'il était aussi utile en restant pour m'aider qu'il le serait en allant au front. J'ai offert de lui donner une lettre à cet effet et j'ai répandu la nouvelle autant qu'il était nécessaire.

Un autre cas semblable s'est présenté, et j'ai offert de remettre au jeune homme une lettre qu'il pourrait montrer à ses amis. On a parlé d'avoir un brassard, ou un signe quelconque, pour prouver qu'un individu a offert ses services, même s'ils n'ont pas été acceptés. Mais je ne crois pas qu'on ait généralement demandé de mettre cette idée en pratique au Canada.

L'hon. M. GRAHAM: Un jeune homme qui a offert de s'enrôler et qui a été refusé à cause d'un défaut physique hésiterait à porter un tel insigne.

Je suppose qu'on nous fournira l'occasion de discuter la question de l'immigration. Dans le cas des voyageurs qui passent des Etats-Unis au Canada, le ministère a adopté un système qui peut convenir parfaitement à ces personnes, mais qui, à mon estime, est loin d'être efficace dans l'état de choses qui existe maintenant. Ainsi, par exemple, on donne au voyageur qui se rend de New-York à Montréal ou à Ottawa, une formule en blanc qu'on lui remet avant qu'il aille prendre son repos et qu'il doit remplir, de façon à ce que le fonctionnaire du bureau de l'immigration n'ait pas à l'éveiller pour faire son inspection. Cela est un avantage pour le voya-

geur, et, dans les circonstances ordinaires, ce système constituerait une protection suffisante, mais, aujourd'hui qu'on doit exercer la plus grande surveillance sur ceux qui traversant la frontière, il me semble que le système en vigueur laisse grandement à désirer. J'ai entendu très souvent, à bord des wagons de chemin de fer, des voyageurs dire: "J'ignore comment remplir cette formule." J'ai vu ces gens demander à quelque autre voyageur de remplir pour eux cette formule qu'ils signaient ensuite. Cela est peut-être parfait dans certains cas, mais ce système pourrait ainsi permettre à quelque inadmissible de passer la frontière. Cet homme pourrait faire remplir cette formule par un autre voyageur, avant de se rendre à son lit et on pourrait ne pas le réveiller durant la nuit. Mon honorable ami ne trouve-t-il pas que, dans ce temps particulier, alors il est si important qu'on ne permette pas aux inadmissibles de traverser la frontière, on pourrait même incommoder les voyageurs pour les fins d'une inspection plus sévère? Je crois que le système en vigueur, aujourd'hui, permet à tout indésirable suffisamment avisé de passer la frontière.

L'hon. M. ROCHE: Je ne m'attendais pas à ce qu'on soulève une question semblable à propos du budget du service intérieur. Je puis dire qu'on s'est plaint à moi de ce que le public voyageur est soumis à beaucoup de tracasseries parceque nos fonctionnaires les obligeaient de répondre à ces questions. Quelques honorables membres de cette Chambre ont énergiquement refusé de signer ces formules, il ont insisté pour qu'on n'appliquât pas les règlements avec tant de rigueur, vu que ces derniers étaient une source d'ennui considérable. Je suis convaincu que notre inspection à la frontière est de beaucoup plus rigide qu'elle ne l'était avant la déclaration de la guerre. Quoiqu'il en soit, je soumettrai au surintendant de l'immigration les faits signalés par mon honorable collègue et je verrai si nous pouvons ou non le satisfaire d'une façon ou d'une autre.

L'hon. M. GRAHAM: Je sais que le système présentement en vigueur rend de grands services aux voyageurs. Il m'est cependant quelquefois arrivé de me demander pourquoi je devais remplir ces formules, et il est certain que d'autres honorables députés se trouvent dans mon cas. Mais il n'existe aucune difficulté à remplir ces formules, en ce qui me concerne, sauf qu'invariablement j'arrête mon âge, ce que je ne devrais pas faire, je suppose.

[L'hon. M. Graham.]

Dans une couple de cas, j'ai entretenu des soupçons sur la facilité avec laquelle des gens traversaient les frontières à bord du wagon où je me trouvais. Ces personnes ont simplement rempli les formules et se sont retirées soit dans le wagon-salon soit dans le wagon-dortoir et personne ne les a dérangées. Je crois que ce système peut permettre à un inadmissible de pénétrer au Canada.

L'hon. M. ROCHE : La plupart des inadmissibles ne voyagent pas avec autant de luxe.

L'hon. M. GRAHAM: Ceux d'espèces dangereuses adoptent cette façon de voyager.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Plus d'une fois on a appelé mon attention sur le fait signalé par mon honorable ami de Renfrew-sud (M. Graham). Les Canadiens de naissance et domiciliés se sont d'habitude plaints hautement de l'embarras dans lequel les mettait en les obligeant de remplir les formules fournies par le département de l'Immigration. Il me semble qu'il s'agit plutôt d'une simple formalité qui ne peut avoir de résultat pratique. Nombreuses sont les personnes qui m'ont adressé des plaintes à ce propos. En outre, la plupart des voyageurs remplissent ces formules d'une façon incomplète, négligeant très souvent de répondre à certaines de ces questions et traitant le tout avec légèreté sinon en se moquant de tout cela. Si inadmissible voulait pénétrer au Canada, ces formules ne l'embarrasseraient guère, vu qu'il pourrait les remplir comme le font, aujourd'hui, beaucoup de Canadiens, c'est-à-dire à leur convenance.

Je ne considère donc pas les formules comme étant une sauvegarde contre l'immigration des inadmissibles. En ce qui me concerne personnellement, je trouve que ces formalités sont un inutile embarras et je sais que j'exprime le sentiment de la grande majorité du public voyageur au Canada, en parlant ainsi. Il peut arriver que ces formules servent à des fins de statistiques et qu'on les emploie dans la préparation de certains travaux. Mais il est certain qu'elles créent beaucoup d'embarras à la population de ce pays—qu'elles sont considérées plus ou moins comme une farce par les compagnies de chemins de fer qui les remettent au public voyageur pour qu'il les remplisse. Je ne veux pas condamner le système, car lorsqu'un système est en vigueur, il doit, je suppose avoir un but utile, mais je ne crois pas que l'intérêt public demande qu'on soumette le public voyageur à des embarras plus ou moins sérieux.

M. SINCLAIR: Je crois que les règlements devraient être plus stricts dans les circonstances actuelles. Il est indubitable qu'il est important de surveiller ceux qui passent la frontière. Je lis dans les journaux de ce matin qu'une cinquantaine de brefs ont été émis contre des citoyens de San-Francisco qui avaient formé le complot de passer au Canada pour y faire sauter des ponts et des tunnels, et y commettre d'autres déprédations. Si la surveillance actuelle n'est pas assez stricte, je crois que le ministre de l'Intérieur devrait prendre des mesures pour la rendre plus efficace.

**Police à cheval du Nord-Ouest, salaires et dépenses éventuelles, $22,350.**

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Ce relèvement provient de l'augmentation statutaire annuelle seulement; le nombre des employés est le même.

L'hon. M. OLIVER: Qui est contrôleur présentement?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: M. Fortescue.

**Bureau de l'Auditeur général: salaires et dépenses éventuelles, $150,650.**

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Il y a ici diminution.

L'hon. M. GRAHAM: Il m'est souvent venu à l'idée que nous n'étions pas assez généreux à l'égard de l'auditeur général. En disant cela, je n'exprime que mon avis personnel, car je n'ai jamais eu avec ce fonctionnaire un mot de conversation à ce sujet. L'auditeur général occupe une situation un peu différente de celle des autres fonctionnaires de l'administration; il relève du Parlement seul, et la loi, si je ne me trompe pas, lui accorde le traitement d'un sous-ministre. Je ne prétends pas que son travail est plus ardu que celui d'un sous-ministre, mais sa responsabilité est peut-être plus grande que celle d'aucun autre fonctionnaire public. Présentement il ne touche pas un traitement aussi fort que certains sous-ministres, qui bénéficient à part leur traitement d'émoluments en raison de l'exécution d'autres fonctions, ou provenant de quelque autre source. Si nous voulons nous assurer les services de la personne la plus apte à remplir cette charge responsable, nous devrions en augmenter le traitement un peu au-dessus du chiffre de celui d'un sous-ministre, ou au moins le faire égal à celui que reçoivent aujourd'hui certains sous-ministres.

C'est songé à cette question bien souvent, mais c'est la première occasion qui se présente à moi d'en parler. Dans la discussion des provisions budgétaires. S'il y a un fonctionnaire qui mérite d'être bien rémunéré pour la façon excellente et consciencieuse dont il remplit ses fonctions, c'est bien l'auditeur général, et le Parlement devrait lui accorder un traitement plus fort que celui qu'il a touché jusqu'à présent, qui est, je crois, de $5,000, le traitement d'un sous-ministre.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je suis d'accord avec mon honorable collègue quant aux qualités que doit posséder un auditeur-général, ainsi que sur la responsabilité qui s'attache à ses fonctions; mais je ne dirai pas que ses fonctions sont plus ardues ou sa responsabilité plus grande que celles de certains sous-ministres. Il a, naturellement, la responsabilité de vérifier toutes les dépenses; cette vérification est ce que l'on pourrait appeler une vérification supplémentaire ou dernière. Ainsi, après que toutes les transactions sont conclues, que les inscriptions requises ont été portées dans les livres, l'auditeur général les vérifie et fait une requête sur chaque cas, s'il le juge à propos, afin de faire son rapport au Parlement, et ce rapport, naturellement, est d'une importance suprême dans notre système constitutionnel.

Je suis bien convaincu que les fonctions de certains sous-ministres sont, ou devraient être aussi ardues et comporter une aussi grande responsabilié que celles de l'auditeur général, et je crois aussi comme mon honorable collègue—je n'exprime ici que mon opinion personnelle—que presque tous nos fonctionnaires supérieurs, occupant des charges responsables comme celles de sous-ministres ou assistants de sous-ministres, dans les différentes branches de l'administration, ne sont pas rénumérés comme ils devraient l'être; je ne voudrais pas dire que tous ne le sont pas assez, car ce serait peut-être aller trop loin.

Prenons comme exemple le ministère des Finances. Je doute qu'il y ait dans le pays une institution financière dans laquelle pèse une plus grande responsabilité sur ses employés, que sur les fonctionnaires du ministère des Finances. Durant l'année qui vient de s'écouler, de très lourdes responsabilités ont pesé sur les épaules de mon sous-ministre et de son assistant—et je suis bien certain qu'il en a été de même dans plusieurs ministères—et que ces fonctionnaires ont dû exécuter une beso-

gne aussi minutieuse qu'absorbante et qui ne pouvait être confiée à d'autres. Je dis donc d'une façon générale que les fonctionnaires de mon ministère, depuis que la guerre est commencée, ont travaillé presque nuit et jour, et souvent le samedi après-midi et le dimanche. Le peuple ne sait pas cela, et je crois qu'on doit le lui apprendre.

D'ordinaire, les employés publics ont toutes mes sympthies, car il se trouve que moi-même j'ai été un jour à l'emploi d'une municipalité, et je sais combien souvent le service civil est en butte à de nombreuses critiques, justes, sans doute, dans certains cas, mais peu fondées dans d'autres. Depuis mon arrivée à Ottawa, il y a une chose qui m'a frappé, et je crois devoir en faire mention publiquement: c'a été l'empressement avec lequel les membres du service civil répondent aux demandes qui leur sont faites. Je ne parle que de mon département, il est vrai, mais je pense qu'il en est de même partout ailleurs. Dans mes bureaux, les employés ont toujours été prêts à vaquer à leurs occupations nuit et jour littéralement, jamais ils n'ont reculé devant une tâche à remplir.

Il y a un an l'automne dernier on m'a demandé de prendre charge, à titre de ministre des Finances, d'une très grande quantité d'or consignée à Ottawa pour la banque d'Angleterre. Les députés, non plus que le public en général, ne savent comme moi la somme énorme de travail que certains de mes employés ont eu à faire au moment où cet or nous arrivait, de même qu'au moment où on le faisait partir. C'était une besogne entraînant une responsabilité des plus grandes et elle a été accomplie avec une parfaite exactitude. J'ai pu, il n'y a pas bien longtemps, envoyer à Londres un rapport touchant la manipulation d'un monçeau d'or d'une valeur allant bien au délà de cent millions, or, qu'il fallait peser avec une précision descendant jusqu'à des fractions d'once, et il m'a été donné de pouvoir dire que, dans le maniement de tout cet or, l'inexactitude a été d'une quantité infinitésimale. En d'autres termes, le travail s'est fait avec autant de dextérité qu'il est possible de mettre à une telle besogne.

Autre chose à mentionner. Outre les affaires courantes qui ont été lourdes, et la responsabilité que ces affaires de finances nous ont imposée depuis les commencements de la guerre surtout, nous avons, comme le sait la Chambre, lancé un emprunt de 50 millions, qui plus tard a été porté 100 millions.

Les parts offertes au public étaient de 100, de 500 et de 1000 dollars. Il y a eu 25,000 souscripteurs. Malgré les services de quelque trois mille succursales de banques canadiennes, il a fallu tenir dans nos bureaux, avec chaque souscripteur un compte où chaque obligation était mentionnée par son numéro.

J'avais eu à m'occuper d'emprunts quand j'étais dans les affaires et je disposais alors d'un personnel comme on n'en trouve pas de meilleur dans le pays. Vous voyez que je défends toujours ceux qui me servent. Je ne crois cependant pas qu'une autre institution canadienne, quelque puissante qu'elle soit, aurait pu effectuer cet emprunt, je ne dirai pas mieux, mais aussi bien qu'il l'a été par le personnel du ministère des Finances. Ce n'est pas un compliment que je m'adresse, puisque j'ai eu simplement à surveiller la chose d'une manière générale en tant que ministre. C'est au personnel que je fais ce compliment, et ce que j'en dis, c'est pour montrer le cas que je fais de la peine qu'on s'est donnée, aussi bien que de l'énergie avec laquelle cette besogne a été conduite, toujours sous le coup d'une grave responsabilité et avec le sentiment du devoir à accomplir. Je ne fais en parlant ainsi que rendre justice au personnel des Finances proprement dit et à ceux qui ont charge des diverses sections du ministère. Je ne doute point que les ministres chargés des autres départements ne puissent dire la même chose. On sait fort bien qu'au ministère de la Milice —pour ne citer que celui-là,—les fonctionnaires ont travaillé littéralement nuit et jour, le dimanche et le samedi, depuis que la guerre a éclaté.

Je suis sûr que l'on peut dire la même chose des autres départements. Il n'est pas nécessaire d'insister d'avantage là-dessus; mais, dans beaucoup de branches de l'administration, les chefs ont des charges très onéreuses à remplir, charges où ils encourent de graves responsabilités. Ces gens-là, selon moi, ne sont pas trop largement récompensés; beaucoup le sont insuffisamment. Mais nous sommes en guerre. D'autres ont laissé là leurs occupations civiles et sont partis pour le champ de bataille. Ils font de grands sacrifices pour la cause commune. Aussi, malgré ce fait indisputable que, dans beaucoup de branches du service public, le travail de certains hommes n'est pas rétribué comme il le devrait pour ce qu'ils ont accompli depuis la guerre,

on a cru qu'il n'était pas expédient d'augmenter les traitements dans un moment comme celui-ci. J'admets avec mon honorable ami de Renfrew-sud (M. Graham), qu'il conviendrait de mieux rétribuer, par exemple celui qui remplit les hautes fonctions d'auditeur général. Tous nos traitements des grades supérieurs sont sur le pied d'une situation qui existait il y a de longues années. Il faudra un jour mettre ordre à cette situation.

Loin de moi la pensée de déprécier l'œuvre de l'auditeur général ou les responsabilités de sa charge; seulement il convient, en justice pour les chefs d'autres services, de formuler ici quelques observations pour éclairer la Chambre sur le travail qu'ils font, travail pour lequel ils ne touchent pas de rémunération excessive.

M. TURRIFF: Pourquoi le sous-ministre de la Justice touche-t-il $10,000 de traitement annuel, lorsque les autres sous-ministres ne reçoivent que $5,000?

L'hon. M. HAZEN: Lorsqu'on releva le chiffre du traitement du sous-ministre de la Justice, il fut décrété qu'en considération de cette augmentation, il plaiderait les causes pour l'Etat devant le comité judiciaire du conseil privé et devant la cour Suprême du Canada, plaidoiries pour lesquelles jusque-là on avait utilisé les services de conseils. En conséquence, bien qu'il y ait augmentation de traitement du sous-ministre de la Justice, il y a pour le pays économie de plusieurs mille dollars autrefois payés à un avocat dont le sous-ministre exerce aujourd'hui les fonctions.

M. TURRIFF: Sans doute, mais pendant que le sous-ministre de la Justice est en Angleterre, à plaider devant le conseil privé, ou bien devant la cour suprême ici, l'œuvre du ministère marche quand même et il faut bien que quelque autre fonctionnaire y préside. Le sous-ministre de la Justice paraît-il, a le privilège de se charger d'affaires de l'extérieur, ou du moins il l'avait encore, il y a un an ou deux.

L'hon. M. HAZEN: Jusqu'au moment où s'effectua cette augmentation de traitement.

M. TURRIFF: Il n'a pas ce privilège aujourd'hui?

L'hon. M. HAZEN: Non.

M. TURRIFF: Pareils privilèges ont provoqué des mécontentements chez le personnel administratif, depuis nombre d'années. Ce sont là des dérogations odieuses pour les autres sous-ministres; car pour une raison quelconque, un sous-ministre reçoit une rémunération supérieure à celle de son voisin.

Ma critique ne s'adresse pas au Gouvernement actuel plus qu'à ces prédécesseurs, à cet égard; car voilà nombre d'années que cet abus existe. A mon avis, c'est là une irrégularité. Il devrait y avoir un traitement uniforme pour tous les sous-ministres. Si on donne pour excuse que quelques-uns d'entre eux ont des aptitudes inférieures, alors je réponds qu'ils ne devraient pas remplir ces fonctions. La situation actuelle laisse à désirer, et tant qu'elle se perpétuera, elle sera une source d'irritation pour le personnel administratif.

M. SINCLAIR: L'an dernier, il a été question de l'emprunt effectué par le ministre des Finances. Si le règlement me le permet, je désirerais savoir si le ministre a pris les mesures voulues pour que des duplicat soient donnés à ceux qui perdent leurs certificats d'emprunt, soit par l'incendie, soit par accident. Je connais deux faits de ce genre, et sans doute il s'en produira bien d'autres; car, ces certificats sont répandus par tout le pays, et nombre d'entre eux sont détenus par des gens qui n'ont pas de coffres-forts où ils puissent les déposer.

L'hon. sir THOMAS WHITE: L'honorable député le sait, sans doute, pour cet emprunt, comme en nombre d'autres cas, il existe deux genres de valeurs. D'abord, il y a le certificat d'emprunt au porteur, avec coupons à détacher. C'est ce qu'on appelle valeur négociable. Il passe de main en main et le détenteur, dans le cours ordinaire des choses, possède un bon titre, bien que quelques-uns de ses prédécesseurs au titre puissent avoir trouvé le certificat ou l'avoir volé. Il est payable au porteur, tant pour le principal que pour l'intérêt. On décrète ordinairement l'enregistrement des certificats d'emprunt au porteur, pour le principal. Cela revient à dire que le nom peut être inscrit sur le dos du certificat, et en pareille circonstance personne ne saurait aliéner le principal au titre, sauf la personne dont le nom figure au certificat. Mais les coupons en pareil cas ne sont pas moins négociables qu'auparavant. Ainsi, lorsqu'il s'agit des titres ordinaires enregistrés, seul le propriétaire inscrit peut aliéner le principal, au lieu que les coupons passant de main en main comme si les titres n'avaient pas été enregistrés. Au ministère on garde en re-

gistre les certificats enregistrés, indiquant le propriétaire de chaque titre. Quand le propriétaire désire transférer son titre à un autre, il le fait par procuration, et alors soit le nom du nouveau propriétaire est inscrit au dos du titre, ou le titre est fait payable au porteur. Dans le dernier cas, il recouvre toute sa négociabilité.

Il y a un autre genre de certificat, qui constitue une partie notable de l'emprunt national de guerre. Ces titres sont enregistrés, tant pour le pricipal que pour l'intérêt; ce sont des certificats enregistrés sans coupons. En d'autres termes, le nom du propriétaire figure sur le certificat et dans les livres au ministère des Finances. Si le propriétaire d'un certificat enregistré, perd son titre, il peut facilement en obtenir un autre du ministère des Finances. Le premier venu pourrait utiliser des titres de ce genre perdus, s'il les trouvait, ou même s'il les volait, car, je le répète, ils sont enregistrés, tant pour le principal que pour l'intérêt.

Dans le cas du premier titre s'il était perdu et que des recherches faites avec soin n'aient pu réussir à le retrouver, le possesseur serait tenu de donner un engagement déposé par une compagnie de garantie ou d'indemnité digne de confiance, assurant le gouvernement contre toute perte qu'il pourrait subir par l'émission d'un nouveau titre. Sur dépôt d'un engagement satisfaisant d'indemnité ou de garantie fait au département et établissant les incidents relatifs à la perte de l'obligation et garantissant le gouvernement contre la possibilité qu'elle tombe entre les mains de quelque personne honnête désireuse d'acquérir une bonne valeur, désireuse d'acquérir un bone bonne valeur, un nouveau titre serait émis.

M. SINCLAIR : Mon honorable ami dit-il que c'est une question de droit qu'une obligation volée donne un titre au voleur?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Pas au voleur. Je dis qu'une valeur au porteur peut être négociée en vertu de décisions rendues. Je puis citer à mon honorable ami quelques décisions; il les trouvera dans Palmer's Company Law. Dans cette ouvrage on cite deux ou trois cas principaux, pour lesquels il a été décidé que le caractère de négociabilité est attaché à une obligation payable au porteur.

M. SINCLAIR: Je parle d'obligations volées.

L'hon. sir THOMAS WHITE : J'y arriverai dans un moment. La qualité de négociabilité veut dire : Un homme qui détient une obligation au porteur et acquise de bonne foi—même d'une personne qui ne l'a pas acquise de bonne foi—à un titre à cette valeur. Supposez que le détenteur d'une obligation au porteur se la fasse voler ; il n'y a pas de doute que le voleur n'a pas un bon titre à cette obligation. Mais si le voleur va à la bourse et vend cette obligation qui peut être côtée, à A, B ou C qui l'accepte sans avoir connaissance du fait qu'il a été volé, alors A.B. ou C. a un bon titre à cette obligation, parce qu'elle a la caractère de négociabilité dont j'ai parlé.

L'hon. M. GRAHAM : Un membre du Parlement a-t-il le droit d'acheter quelques-unes des ces obligations ?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: A-t-il l'argent ?

L'hon. M. GRAHAM : S'il s'agit de quelques-uns de nous, non; mais un membre du Parlement, en vertu de la loi de l'indépendance du Parlement, a-t-il le droit d'acheter ces obligations ?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Absolument, je pense, comme il a le droit d'acheter un billet de l'Intercolonial.

L'hon. M. GRAHAM: J'avais cette idée que rien ne pouvait l'empêcher de faire cette acquisition, bien que j'aie parlé l'autre jour à quelqu'un qui avait une opinion absolument contraire. Je crois qu'il serait bien que le premier ministre ait une assurance à ce sujet.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: C'est mon impression.

Administration centrale.—Ministère des finances et conseil de la trésorerie, traitements, $138,125.

M. TURRIFF: Le ministre voudrait-il expliquer pourquoi cette forte augmentation?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il y a une augmentation de cinq assitants dans la subdivision B de la 2e division. J'ai parlé de l'emprunt et des charges nouvelles imposées au département; les nominations qui ont été faites l'an dernier étaient absolument nécessaires pour accomplir le travail du département.

Ministère des Douanes—Traitements, $328,307.50.

M. SINCLAIR: Le ministre des Douanes a-t-il cessé de révoquer des employés? Existe-t-il quelque liste de destitutions pour l'année dernière?

L'hon. M. REID: Nous avons cessé il y a longtemps.

L'hon. M. MARCIL: Quelle est la raison de l'augmentation?

L'hon. M. REID: Ce sont les augmentations statutaires en conformité de la loi.

Ministère du Revenu de l'intérieur—Traitements, $163,450.

L'hon. M. MARCIL: Il y a ici une très forte augmentation.

L'hon. M. PATENAUDE: Il n'y a d'autres augmentations que celles prévues par la loi et l'addition de quelques employés par suite de l'accroissement du travail régulier du département. Nous avons amené de Montréal à Ottawa un fonctionnaire de grande valeur pour éviter les dépenses de voyage et nous avons ajouté trois employés par suite du travail plus important. Ensuite nous avons reconnu qu'il nous fallait dix-sept analystes au lieu de neuf. Cela est dû également à l'augmentation du travail.

M. TURRIFF: Quel est le revenu du département comparé avec celui des quelques années dernières?

L'hon. M. PATENAUDE: Je ne peux pas donner les chiffres exacts, mais je sais qu'il a augmenté même au cours de l'année dernière.

M. TURRIFF: Le revenu n'est pas aussi élevé qu'il y a quelques années, et voilà une augmentation de $20,000. Cela mérite, à mon sens, des explications très définies.

Le très hon. M. BORDEN: Ces explications pourraient être fournies lorsqu'on abordera l'étude des crédits ordinaires. Mon honorable ami n'a peut-être pas tenu compte que l'administration des taxes de guerre relativement aux timbres, etc., retombe sur le département du Revenu de l'Intérieur, de sorte qu'il a été absolument nécessaire d'augmenter le personnel à ce propos.

L'hon. M. MARCIL: Est-ce que toutes ces nominations ont été faites conformément à la loi du service civil, ou bien a-t-on ignoré les dispositions de cette loi?

L'hon. M. PATNAUDE: Ces nominations ont été faites sous le régime de la loi du service civil. Il n'y a que très peu d'employés temporaires dans le service intérieur.

L'hon. M. GRAHAM: Le ministre voudrait-il déposer sur la table un état donnant les noms et les traitements des nouveaux fonctionnaires?

L'hon. M. PATENAUDE: Certainement.

Ministère de l'Agriculture.—Traitements, $467,612.50; dépenses casuelles, $100,000.00.

L'hon. M. HAZEN: En l'absence du ministre de l'Agriculture, qui, nous le regrettons tous, est incapable d'être à son siège d'ici à quelque temps, on m'a demandé de faire la déclaration suivante concernant les crédits pour frais de gestion que demande ce département.

Relativement au sous-ministre, à la 1ère division, subdivision A, à la 1ère division, subdivision B et à la 2e division, subdivision A, les articles sont les mêmes que dans le budget de l'année dernière, mais il faut y ajouter les augmentations statutaires habituelles.

Dans la 2e division, subdivision B: il y a une augmentation de 5 situations de commis, afin que l'on puisse faire les nominations qui deviennent nécessaires par suite de l'expansion constante du travail relatif aux affaires purement agricoles dans le département.

Règle générale, les nominations de cette nature se font dans cette division-là. Il se peut également qu'il soit nécessaire avant longtemps de nommer de nouveaux examinateurs de brevets, qui sont employés temporairement, à l'heure actuelle sous le régime de l'acte des mesures de guerre, en remplacement de ceux qui sont partis pour le front.

3e division, subdivision A: des crédits sont les mêmes que l'an dernier.

3e division, subdivision B: on demande les traitements pour douze nouvelles positions de commis, afin de nommer d'une façon permanente, des employés, la plupart des sténographes et des dactylographes, qui sont actuellement à l'emploi du département d'une façon temporaire.

Messagers et emballeurs: Il y a quatre vacances à remplir, au lieu d'employer des individus appartenant à une classe inférieure, tel que la chose se pratique, à l'heure actuelle, allocation au secrétaire privé du ministre, la même que dans les crédits de l'année dernière.

Dépenses éventuelles: même chose que l'année dernière.

Ministère de la Marine et des Pêcheries: traitements (y compris celui du capitaine L. A. Demers, à $3,300 par année), $217,000; dépenses casuelles, $49,000.

L'hon. M. HAZEN: Il n'y a que deux changements dans les crédits du Gouvernement civil pour le ministère de la Marine. Il y a un fonctionnaire additionnel dans la 1ère division de la subdivision A, le capitaine L. A. Demers, le commissaire des naufrages, qui a été transféré du service extérieur dans le service intérieur, au même salaire, soit: $3,300. Cette année, il n'y a dans le département que huit messagers au lieu de neuf, qu'il y avait l'année dernière. Il semblerait qu'une erreur s'est glissée ans les crédits pour le gouvernement civil du ministère à l'impression. Mon intention était de diminuer les crédits de $3,000. Je propose donc que le crédit à l'article papeterie et im-

pressions soit fixé à $13,000 au lieu de $16,000.

M. SINCLAIR: Il semblerait que $25,000 est une très forte somme à l'article: divers.

L'hon. M. HAZEN: Je n'ai pas les chiffres ici, mais je les fournirai lorsque je présenterai le budget. C'est la somme qui a été votée, chaque année, à l'article: divers, dans le département.

(L'article ainsi modifié est adopté.)

Département du Service naval.—Traitements, $176,050; dépenses casuelles, $50,000.

L'hon. M. HAZEN: Le nombre total de commis pour lesquels il est pourvu dans l'exercice financier 1916-1917, est de 126, soit une augmentation de 1 comparativement à l'exercice 1915-1916. La somme totale des traitements s'élève à $176,050, soit une augmentation de $5,450. Ces crédits ne pourvoient pas à de nouvelles nominations. Ils accusent une augmentation de un commis dans la subdivision A de la 3ième division, afin de pourvoir au traitement d'un traducteur, qui a été transféré du département de la Marine, traitement qui aurait dû être inclu dans les crédits de l'année dernière. Les crédits pourvoient aux augmentations annuelles habituelles, qui sont autorisées par la loi; mais il n'y a pas de nouvelles nominations ou promotions. L'article qui a trait aux dépenses éventuelles est le même que celui de l'année dernière, et il couvre toutes les dépenses de bureaux, frais de voyage, papeterie, dépêches télégraphiques ainsi que le traitement des commis temporaires, si le besoin s'en fait sentir.

L'hon. M. GRAHAM: N'a-t-on pas laissé entendre que ce département devrait être aboli?

L'hon. M. HAZEN: Pas dans le moment.

Ministère des Chemins de fer et Canaux.—Traitements (y compris le traitement de l'ingénieur en chef à $5,000 par année), $175,712.50; dépenses casuelles, $28,000.

L'hon. M. GRAHAM: Qui est l'ingénieur en chef du département?

L'hon. M. REID: M. W. A. Bowden.

L'hon. M. GRAHAM: En parcourant ces crédits relatifs au gouvernement civil, nous constatons que certaines sommes sont inscrites en face d'un nom de fonctionnaire en toutes lettres.

Je conçois que les crédits soient ainsi rédigés si l'on veut éluder la loi du service civil et nommer quelqu'un dans ces crédits qui, une fois adoptés, deviennent loi; mais que M. Bowden, un vieux fonctionnaire du ministère, soit ainsi mentionné spécialement, et nommé, voilà ce que je ne comprends pas.

L'hon. M. REID: L'honorable député ne trouvera, à la page 23, que les mots "ingénieur en chef."

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable ministre de la Marine a transféré le commissaire des naufrages du service extérieur au service intérieur. Je comprends qu'on l'ait mentionné dans ce cas.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: C'est une simple question de mots. Je ne vois pas la raison de cette mention.

L'hon. M. GRAHAM: M. Bowden est ingénieur en chef du ministère des Chemins de fer depuis des années, c'est un fonctionnaire important, un homme très capable. A moins de raisons spéciales il n'y a pas du tout lieu d'insérer dans ce crédit les mots "ingénieur en chef."

L'hon. M. REID: En effet. Mais c'est la phraséologie dont on se sert depuis de nombreuses années.

L'honorable ministre des Chemins de fer étant retenu à son bureau cet après-midi, je renseignerai l'honorable député quand ses crédits seront présentés. Je sais que l'item "sous-ministre et ingénieur en chef" s'est trouvé inscrit au budget pendant quelques années.

L'hon. M. GRAHAM: C'était différent.

L'hon. M. REID: Je l'avoue; mais le traitement du sous-ministre était celui d'un fonctionnaire du service intérieur. J'ignore si l'ingénieur en chef fait partie de ce même service, mais s'il est mentionné dans l'item c'est peut-être à cause de quelques dispositions statutaires.

L'hon. M. GRAHAM: Le crédit relatif au ministère des Travaux publics ne contient pas les mots "y compris l'architecte en chef," ni les mots "y compris l'ingénieur en chef." Si l'on a libellé cet item de pareille façon, c'est sans doute parce que, il y a quelques années, M. Butler occupait à la fois le poste de sous-ministre et celui d'ingénieur en chef, et c'est ce que l'on mentionnait dans le crédit, afin d'expliquer pourquoi il touchait un traitement plus élevé que celui de sous-ministre.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: C'est probablement des choses qu'on a laissé subsister.

L'hon. M. GRAHAM: Peut-être, mais il faudrait opérer une correction, car l'ingénieur en chef est un employé permanent du ministère.

Ministère des Travaux publics—Appointements, $579,510; dépenses éventuelles, $85,000.

L'hon. M. REID : L'honorable ministre des Travaux publics m'a prié de dire au comité que l'augmentation de $9,675 dépend seulement des augmentations statutaires.

L'hon. M. MARCIL : Je désirerais avoir un état des promotions accordées par le ministère, dans les différentes classes d'employés, au cours de l'année.

L'hon. M. REID : Vous en aurez un.

L'hon. M. MARCIL : J'apprends qu'on a ignoré de bons employés et qu'on en a promu rapidement certains autres dont la nomination était de date récente. Il faudrait renseigner la Chambre à ce sujet.

L'hon. M. GRAHAM : Il convient de louer le personnel du ministère des Travaux publics de l'ouvrage qu'il a fait depuis quelques jours. Il expédie en général beaucoup de besogne, et l'activité et l'habilité dont il a fait preuve en nous établissant dans notre nouveau local aussi commodément, lui fait le plus grand honneur. Aussi devons-nous tout au moins lui montrer que nous apprécions le travail qu'il a fait en si peu d'heures.

L'hon. M. MARCIL : Le premier ministre a sans doute lu, hier soir, le compte rendu de l'interview accordée par le sénateur Edwards au représentant d'un de nos journaux, au sujet de l'état actuel de l'ancien palais législatif. D'après lui—et son opinion est confirmée par ceux qui ont visité les ruines—le dommage serait moins considérable qu'on ne l'a d'abord pensé. J'espère que le Gouvernement va étudier ce point et faire faire une enquête pour s'assurer s'il est possible d'utiliser l'ancien édifice.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Après avoir consulté ses collègues, l'honorable ministre des Travaux publics a chargé deux bons architectes d'examiner les murs et de dire s'ils peuvent être utilisés.

Même si les anciens murs pouvaient être utilisés, il resterait encore la question de savoir s'ils concorderaient avec les plans du nouvel édifice. Il me semble qu'il est possible d'introduire beaucoup d'améliorations. Quoi qu'il en soit, dès que le ministre des Travaux publics aura reçu le rapport des architectes il fera une déclaration à la Chambre pour permettre la discussion de la proposition faite par l'honorable chef de l'opposition et pour fournir au Gouvernement l'avantage de connaître l'opinion des honorables députés sur la question.

L'hon. M. GRAHAM: Le très honorable premier ministre a-t-il quelque objection à dire quels sont les deux architectes en question?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: M. Pearson, de Toronto, et M. Marchand, de Montréal, avec le concours du personnel du département des Travaux publics.

Ministère des Postes—Traitements, $819,370, dépenses éventuelles, $125,000.

L non. M. CASGRAIN: Le nombre des fonctionnaires reste le même. Les augmentations annuelles représentent une somme de $11,660.

L'hon. M. GRAHAM: Ce crédit ne s'applique qu'au service intérieur?

L'hon. M. CASGRAIN: Oui.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai entendu dire qu'il y a eu une augmentation considérable dans le service extérieur.

L'hon. M. CASGRAIN: Nous discuterons ce point en temps et lieu.

Ministère du Commerce—Traitement, $122,312.50; dépenses éventuelles, $15,000.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: J'ai réorganisé les deux divisions de ce département avec le résultat que nous obtenons plus de travail avec une faible réduction dans les dépenses. Dans le département du Commerce proprement dit, il y a un fonctionnaire de moins, et dans la division de la statistique, il y en a trois de plus. L'augmentation générale dans le nombre des fonctionnaires est de deux, mais l'ensemble des traitements est quelque peu inférieur à ce qu'il était l'an dernier.

Le nombre des fonctionnaires dans la division de la statistique provient de ce qu'on a nommé fonctionnaires permanents un certain nombre d'employés occupés à préparer les tableaux du dernier recensement. Nous en avons fait des fonctionnaires permanents pour pouvoir profiter de leur expérience dans la préparation du recensement des provinces de l'Ouest, qui doit se faire tous les cinq ans et qui est actuellement commencé.

Bureau du haut-commissaire du Canada à Londres.—Traitements, $18,450; dépenses casuelles, $32,588.

L'hon. M. GRAHAM: Sans être indiscret, puis-je demander si le Gouvernement

est en état de nous donner des renseignements concernant le haut-commissariat. Celui qui occupe actuellement cette position l'occupe-t-il à titre permanent ou simplement temporaire? Le bruit court depuis quelque temps que le Gouvernement pourrait bien perdre un de ses membres. Pendant un certain temps, il s'est même engagé des discussions sur le nom de celui qui partirait; mais le choix définitif paraît être fait maintenant. Puisque la durée du Parlement doit être prolongée et que nous n'aurons pas d'élections à présent, il me semble qu'on devrait nommer un titulaire à cet emploi qui est vacant depuis plusieurs mois. Le Gouvernement peut-il nous fournir quelques renseignements, sans dévoiler aucun secret ministériel?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Comme il n'y a pas de secret, il me sera très facile de répondre à mon honorable ami. A l'heure présente, les fonctions de haut-commissaire sont remplies par un membre du Gouvernement canadien qui habite Londres depuis le mois de juin, 1914, l'honorable sir George Perley. Nous avons été à même de constater l'avantage d'avoir un membre du Gouvernement à Londres, car, la co-opération effective des deux gouvernements est plus nécessaire que jamais en temps de guerre. L'arrangement qui aurait pris fin à l'automne de 1914, si la guerre n'avait pas été déclarée, a été continué depuis, dans les conditions les plus heureuses, et tant que la guerre durera, je ne vois pas la nécessité de faire d'autres arrangements.

M. SINCLAIR: Ce crédit ne comprend pas le traitement du haut-commissaire.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le traitement n'est pas payé, vu qu'il n'y a pas de titulaire. L'honorable sir George Perley est à Londres à titre de membre du Gouvernement canadien. Pendant son séjour dans la capitale de l'empire, il exerce les fonctions de haut-commissaire mais c'est, avant tout, comme ministre qu'il est là.

Division de l'ingénieur consultant du Gouvernement—Traitements $7,600; dépenses casuelles, $150.

M. SINCLAIR: De quel département relève cet ingénieur?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il n'est pas dans un département, mais il rend comptes au ministre des Chemins de fer et au premier ministre.

[L'hon. M. Graham.]

L'hon. M. GRAHAM: Est-ce M. Collingwood Schreiber?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui. Je crois que les arrangements concernant ses fonctions ont été pris en premier lieu sous l'ancien gouvernement.

Commission du service civil—Appointements, $32,587.50; dépenses casuelles, $15,500.

L'hon. M. GRAHAM: Il y a eu autrefois de nombreuses discussions au sujet de la commission du service civil. A-t-on changé le personnel de la commission au cours de l'exercice?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Non.

L'hon. M. GRAHAM: Puisqu'il en est ainsi, j'imagine que le ministère a confiance en elle. Je me demande si le ministre des Douanes va retracter ce qu'il a dit du président de cette commission.

L'hon. M. REID: Nullement. Je ne retracte rien. J'en dirais plutôt plus.

L'hon. M. GRAHAM: Dans ce cas, je ne comprends pas que le ministère, pris dans l'ensemble, puisse avoir confiance dans la commission. Il devrait la changer ou bien le ministre des Douanes devrait faire des excuses à son président ou remettre son portefeuille. Je ne conçois pas qu'il puisse faire partie d'un ministère qui a confiance dans une commission quand lui, me refuse sa confiance au président de cette commission. Quand à moi, je pense que la commission a eu beaucoup de tintonin. J'ai moi-même différé d'avis avec son président, mais je n'ai jamais employé le langage ni le ton du ministre des Douanes.

En somme, je suis d'avis que l'œuvre de la commission a été satisfaisante. J'ai entendu dire qu'elle a souvent été contrecarrée lorsqu'elle tentait de faire respecter la loi du service civil. J'espère qu'il n'en est rien. Le ministre des Douanes, je le sais, se moquerait de la commission, s'il le pouvait; mais j'ai confiance que le ministère, au lieu de contrecarrer celle-ci et de vouloir éluder la loi, s'y conformera. Il voudrait beaucoup mieux remédier à ses difficultés que de nommer sans cesse des membres du service civil contrairement à ses dispositions. Si mes souvenirs sont fidèles c'est l'article 21 qui sert le mieux les ministres qui désirent enfreindre l'esprit de la loi. Mais il est à craindre qu'ils ne poussent les choses trop loin dans l'application de cet article qui a trait aux connaissances spéciales ou techniques. Je suis

bien aise que le Gouvernement n'ait pas prêté l'oreille au ministre des Douanes et qu'il ait maintenu intacte la commission.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: L'an dernier, pendant que je traitais ici le sujet sur lequel mon honorable ami a appelé notre attention, j'ai hasardé l'opinion que les propos tenus par le commissaire en question étaient probablement fondés sur le compte rendu d'un rapport paru dans un journal, plutôt que sur le rapport lui-même. Ce commissaire est venu me trouver plus tard et il m'a avoué franchement que ce que je supposais était vrai, à savoir qu'il avait fondé ses dires sur les comptes rendus des journaux, et il a reconnu d'une manière franche et courageuse qu'il avait dû examiner le rapport avant de faire ses commentaires.

A n'en pas douter, toute commission du service civil pourrait avoir des différends plus ou moins graves avec n'importe quel gouvernement. Je ne suppose pas que, pendant un même espace de temps, la commission ait eu plus de différends avec le présent ministère qu'avec le précédent. Si on a tiré parti de l'article que mon honorable ami a mentionné, je crains beaucoup que mes collègues du ministère aient à cet égard pris exemple sur leurs prédécesseurs.

Toutefois je conviens parfaitement que, ayant une loi du Service civil, nous devrions nous lier à ses dispositions, ne pas tenter d'en étendre la portée ou de les faire servir à des fins auxquelles le gouvernement ne songeait pas lorsqu'il a adopté la loi.

L'hon. M. MARCIL: A ma connaissance l'article 21 a reçu diverses interprétations. Lorsque j'étais Orateur, on a déclaré que la traduction n'était pas un travail technique. Depuis l'opinion contraire a prévalu et plusieurs nominations ont eu lieu, non seulement parmi le personnel des Communes, mais parmi le personnel administratif en général. Quant aux membres de la commission, si je m'en souviens bien, une loi adoptée il y a deux ans environ permettait de nommer un troisième commissaire. Cependant, cette loi semble être lettre morte.

En réponse à une question que j'ai posée l'année dernière, le Gouvernement a répondu que la commission n'avait pas de président, que les deux commissaires étaient sur un pied d'égalité. Je crois que les deux membres de cette commission sont de rudes travailleurs, et qu'ils ont eu à remplir une tâche beaucoup plus lourde que celle à laquelle ils s'attendaient lorsqu'ils ont été nommés. Le premier ministre a-t-il l'intention de compléter la commission, ou la loi restera-t-elle lettre morte ?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Je crois que l'on m'a posé la même question à la session dernière et à la session précédente, et j'y donnerai la même réponse que j'ai donnée alors, savoir que le Gouvernement croit qu'il y a lieu d'apporter quelques modifications à la loi du service civil, que d'autres questions se rapportant à cette loi, et qu'en attendant ces modifications, nous croyions inutile de faire cette nomination additionnelle.

Mon honorable ami est très juste dans son appréciation des deux commissaires.

M. H. BOULAY (Rimouski) (texte): Je me permettrai de faire quelques remarques au sujet du personnel, quant à ce qui concerne les examens. J'avais toujours cru que, lorsque les candidats qui se présentaient pour l'admission, conservaient le nombre de points voulus, leurs noms étaient conservés sur une liste, et que ces jeunes gens ne devaient pas se présenter de nouveau pour un tel examen.

Tout dernièrement, j'ai découvert que tel n'était pas le cas. Ainsi, tous ceux qui se présentent sont refusés si on a pour les emplois vacants le nombre de candidats voulu. Il me semble que ce système est tout à fait injuste. Ainsi, voici des jeunes gens qui, non seulement ont conservé tous les points exigés pour être admis, mais même davantage. Cependant, si on n'a pas d'emploi à leur donner, ils sont renvoyés; ils perdent l'argent qu'ils ont versé pour subir l'examen, et on ne s'occupe pas plus d'eux que s'ils ne s'étaient jamais présentés.

Je crois que cela n'est pas juste, et que l'on devrait faire cesser ce système. Par exemple, on devrait conserver une liste de tous les candidats qui ont subi avec succès l'examen, et on ne devrait pas les obliger à se présenter de nouveau, deux ou trois ans après, pour subir un nouvel examen.

Il est possible que l'on puisse donner quelque bonne raison pour justifier un pareil système, mais je n'en vois aucune. Plusieurs jeunes gens se sont plaints à moi de cet état de choses et je leur ai demandé pourquoi ils n'avaient pas été admis à des emplois? Invariablement, ils m'ont répondu qu'ils ne le savaient pas. Ils ne pouvaient pas le savoir, car moi-même je ne le sais pas encore, bien qu'il y ait quatre ans que je sois député, et

que je n'ai pas cessé de chercher à me renseigner. Un membre de la commission du service civil m'a informé qu'on ne gardait que le nombre de candidats heureux dont on avait besoin pour remplir les emplois vacants.

Je dis que cela devrait être changé. Parmi ceux qui sont ainsi renvoyés, il y en a d'aussi capables que ceux auxquels on donne des emplois. Cependant, ceux-là sont de nouveau forcés à passer des examens, et souvent ces examens sont très difficiles, comme ceux, par exemple, de première classe surtout, et ceux de deuxième et troisième classes. Il est très injuste de forcer ces jeunes gens à se présenter de nouveau au bout de deux ou trois ans, et de subir de nouveau ces examens qu'ils avaient passé avec succès en sortant de leurs études.

Il y a une autre remarque que j'ai à faire, et qui, j'en suis à peu près certain, ne plaira pas à une certaine classe de notre population. Je veux parler de l'emploi des filles dans le service civil. A mon sens, il y en a beaucoup trop dans les départements publics. Depuis nombre d'années, nous avons des jeunes filles qui gagnent des salaires de mille, douze cents, quinze cents et même deux mille quatre cents piastres; lesquelles seraient avantageusement remplacées par des jeunes gens qui seraient bien aise de prendre ces salaires, et de venir à Ottawa pour s'y établir et fonder des familles. Je trouve cela souverainement ridicule.

Ces jeunes filles, au lieu d'occuper ces emplois du gouvernement, n'y perdraient rien, car elles deviendraient des bonnes mères de famille en fondant des foyers, ce qui serait réellement dans l'intérêt du pays tout entier. Depuis quatre ans que je suis député, j'ai constaté que nombre de ces jeunes filles qui reçoivent de gros salaires, ne sont pas soucieuses de se marier. Elles préfèrent ces salaires au devoir de la famille. Pourtant, elles seraient beaucoup plus utiles à leur pays comme mères de familles. La commission du service civil pourrait peut-être apporter une amélioration à ce sujet. Cependant, il n'en tient qu'au Gouvernement, et je demande au ministère qui dirige le pays en ce moment, de bien vouloir apporter un remède à cet état de choses.

Comme je le disais tout à l'heure, je sais que ces remarques ne seront pas bien vues d'une certaine catégorie de personnes, mais je parle dans l'intérêt général.

Une autre remarque que je tiens à faire, c'est que la proportion des Canadiens français qui entrent chaque année dans nos bureaux publics, n'est pas assez forte, eu égard au chiffre de notre population. Le croirait-on, dans certains départements, il n'y a pas le personnel voulu pour faire la traduction.

Je ne fais pas ces remarques pour blâmer le Gouvernement; car c'est un état de choses qui existe depuis longtemps. Il existait sous l'ancienne administration, et il se continue aujourd'hui parce que nous n'avons pas assez mis la main sur la plaie; nous n'avons pas assez insisté pour une proportion légitime d'employés canadiens français dans les départements.

J'ai fait observer, l'année dernière, en cette Chambre, que sur une liste de quatre-vingt-dix employés, dans un seul département, il n'y avait que deux Canadiens français. Je trouve cela injuste. Lorsque nous nous présentons dans les bureaux publics, nous avons peine à nous faire comprendre en français. Dans une chambre occupée par dix ou douze employés, lorsqu'on s'adresse à eux en français, ces employés se regardent les uns les autres, et semblent ne rien comprendre. On dirait vraiment que nous sommes des Autrichiens ou des Allemands.

Si la commission du service civil n'est pas capable de remédier à cet état de choses, je demande au Gouvernement de s'en occuper. Il ne devrait pas y avoir seulement que des messagers qui puissent parler le français, mais les employés supérieurs devraient aussi parler français. S'il en était ainsi, nous n'aurions pas été témoins de l'incident qui s'est passé au ministère des Travaux publics, il y a quelques jours, lorsqu'un certain monsieur Narroway a mis à la porte un Canadien français, parce qu'il parlait le français. C'est triste pour un Canadien français de s'entendre dire: On ne parle pas le français ici, passez la porte....

Encore une fois, je le répète, le ministère n'est pas à blâmer de cet état de choses et cet incident tient plutôt à l'étroitesse d'esprit de l'individu qui s'appelle Narroway, mais qui devrait plutôt s'appeler Narrowminded. Ce sont là, à peu près, les quelques remarques que j'avais à faire sur la commission du service civil.

Avant de terminer, j'insiste encore sur le fait du trop grand nombre de filles dans les bureaux publics. Je tiens à ce que la chose soit bien comprise, car il y a certainement trop de ces demoiselles qui sont aux emplois publics, gagnant de forts salaires, et qui, au lieu de bien employer leur argent, comme de le mettre à la

banque ou de venir en aide à leur famille, le dépensent en achats de toilette qui ne rendent aucun service à personne, et ne rapportent aucun profit au pays.

Départements en général.—Dépenses casuelles—Soin et nettoyage des bâtiments ministériels, y compris $50 à payer à E. Snowden et W. H. Jeffrey pour tir du canon de midi, $220,-000.

L'hon. sir THOMAS WHITE : Cet item comprend une augmentation de $45,000. Je croyais pas que la Chambre serait appelée à s'occuper de ce crédit cet après-midi, de sorte que je ne suis pas en mesure de fournir une explication détaillée de l'augmentation. Le sous-ministre cependant me dit que l'item a été inséré en prévision de l'ouverture prochaine de la bâtisse du département des Douanes à Ottawa, et d'autres nouvelles installations possibles. Les députés, comprennent il va sans dire, que nous ne sommes pas tenus à dépenser ces $45,000. Nous n'en dépenserons que ce qu'il faut.

L'hon. M. GRAHAM: M'est avis qu'il n'y a pas lieu de délibérer là-dessus à présent. Quelqu'un a suggéré que la bâtisse des douanes soit mise en état d'accomoder les chambres.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: En ce cas, naturellement, la question prendrait un autre aspect.

L'hon. M. GRAHAM: C'est-à-dire qu'il y aurait à classer cet item sous un autre chef tout à fait.

Pour ce qui est des salaires statutaires, surtout des salaires des ministres, les observations du ministre des Finances, (sir Thomas White), m'ont plus que jamais convaincu qu'il y a du bon dans le système anglais, qui accorde des appointements différents aux chefs de différents départements. Je me demande si le système peut s'introduire au Canada. Il paraît difficile d'établir une échelle de salaires même pour les sous-ministres, quoique les difficultés de leurs fonctions diffèrent considérablement. Aujourd'hui, il serait peut-être impossible de distinguer entre les devoirs de l'un et l'autre ministre, quoique pour qui est au courant des choses, il ne fait aucun doute que certains des ministres ont à supporter de plus lourdes responsabilités et à faire une somme de travail plus grande que les autres. Le développement du pays en est, à mon avis, rendu au point que le problème se pose, à savoir s'il ne serait pas opportun ou possible d'établir une telle distinction parmi les membres du Gouvernement. Mais ce n'est pas à cela que je désire m'arrêter.



Je veux parler du traitement de $5,000 que l'on accorde au solliciteur général. Celui-ci est membre du conseil privé, et c'est là une inovation qui date de l'an dernier. Le premier ministre voudrait-il nous dire comment elle est survenue?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le solliciteur général est membre du conseil privé, et je pense que sir Charles Fitzpatrick l'est devenu quand il a été nommé solliciteur général, lui aussi. Nous avons pensé que sa position l'appelant à remplir parfois les devoirs du ministre de la Justice, il valait mieux le nommer membre du conseil privé. Et, et effet, depuis qu'il l'est, il a rempli des devoirs importants qui se rattachaient à l'administration de la justice et qu'il n'aurait pu remplir facilement sans cela.

M. SINCLAIR: Le premier ministre a dit que le haut commissaire à Londres, est membre du gouvernement canadien. Je vois que son traitement est compris dans ce crédit de $10,000, bien qu'on ne l'ait pas mentionné dans le crédit relatif au bureau du haut commissaire. Voudrait-on m'expliquer la raison de ce traitement et me dire comment il se fait qu'il soit différent de celui des ministres?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Sir George Perley a rempli les fonctions de ministre sans portefeuille. Il ne touche aucun traitement.

M. SINCLAIR: Mais il touche son traitement de $10.000.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Non, il touche une allocation pour ses dépenses, mais il ne touche aucun traitement.

M. SINCLAIR: Pourquoi, alors, sommes-nous à lui en voter un.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : La somme n'a pas été dépensée l'année dernière et elle ne le sera pas cette année.

L'hon. M. GRAHAM : A moins qu'on ne fasse une nomination.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Elle est votée en prévision du cas où l'on ferait une nomination permanente, mais elle n'est pas votée à sir George Perley ; étant membre du Parlement il ne pourrait toucher de traitement sans que la loi fût modifiée.

L'hon. M. GRAHAM : Sir George Perley étant ministre sans portefeuille, il ne touche aucun traitement à ce titre. On lui paye ses dépenses, mais ses services sont gratuits. Ai-je bien compris ?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Il touche seulement une allocation pour ses dépenses, et encore hésite-t-il à s'en servir. Je l'ai prié de présenter une réclamation pour dépenses supplémentaires qu'il est appelé à faire, et c'est avec beaucoup de difficulté que je l'ai fait consentir à accepter même une partie du montant de ces dépenses, que j'ai trouvées tout à fait raisonnables et que le Parlement eût ratifiées, j'en suis sûr.

Administration de la Justice—Allocation d'entretien au juge du district d'Atlin, (C.-A.), $1,200.

L'hon. M. MARCIL : Le retard qu'on apporte à la nomination de juges pour remplir les vacances survenues dans les districts de Montréal et de Trois-Rivières cause beaucoup de malaises. Le premier ministre sait-il si ces vacances doivent être bientôt remplies ?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Ces nominations sont faites sur la recommandation du ministre de la Justice ; mais la maladie qui l'a frappé a duré plus longtemps qu'il ne l'avait pensé, et elle l'a empêché de régler ces questions. Je l'attends ici demain ou, le plus tard, vendredi. A son retour il s'occupera sans doute de voir aux nominations dont l'honorable député vient de parler.

Législation—Bibliothèque du Parlement, $62,-200.

L'hon. M. GRAHAM: Il serait à propos que nous eussions un exposé officiel de l'état où se trouve la bibliothèque depuis l'incendie. Les journaux ont publié un rapport assez rassurant à ce sujet, mais il serait opportun d'avoir celui du Gouvernement.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne suis pas bien certain que les bibliothécaires aient encore eu le temps de faire un examen d'après lequel ils puissent nous fournir des données exactes. Cependant, je vais leur demander de préparer, le plus tôt possible, un état comprenant le renseignement que mon honorable ami désire avoir.

L'hon. M. MARCIL: Le Gouvernement a-t-il l'intention de faire installer temporairement, dans cette édifice, une bibliothèque pour l'usage des députés pendant la session?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je n'ai certainement pas eu l'occasion d'y penser, je n'oublierai pas l'idée émise par l'honorable député et je m'assurerai si elle peut se réaliser. Si je comprends bien, on a établi un cabinet de lecture. Je n'ai pas appris du ministre des Travaux publics s'il serait possible de transporter une partie de la bibliothèque dans cet édifice. Je crains que, si nous le faisions, il arriverait probablement que les livres dont on aurait besoin ne seraient pas ceux que nous aurions ici.

L'hon. M. MARCIL: Nous pourrions avoir les Débats et les Statuts.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'apprends du greffier de la Chambre que des mesures sont prises pour nous procurer tout de suite une collection complète des Débats et une collection des Statuts, dès que cela se pourra.

Législation.—Dépenses casuelles se rapportant aux listes électorales, $10,600.

M. SINCLAIR: Est-ce l'intention du ministre de faire imprimer les listes électorales en préparation pour l'année courante?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je pense qu'il faudait une somme beaucoup plus forte que celle-ci pour l'impression des listes. Je ne saurais me rappeler en ce moment si cette question a été examinée, mais j'irai aux renseignements et je le dirai à l'honorable député.

M. SINCLAIR: Je vois par une défense donnée l'autre jour que plusieurs listes électorales ont été imprimées, non pas à Ottawa, mais en différents endroits des Provinces maritimes. Je crois que c'était une innovation et j'aimerais savoir combien de listes ont été imprimées, aussi, pourquoi on a eu recours à cette pratique et si l'impression a été adjugée avec publicité et concurrence.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je m'informerai et je donnerai ces renseignements à l'honorable député. La guerre est cause que le département des Impressions a beaucoup d'ouvrage de surcroit à faire.

L'hon. M. GRAHAM: Quels seront nos travaux demain? A cause de l'incendie, l'Opposition aura beaucoup de difficulté à discuter le budget, vu que nous n'avons ici les comptes publics ni le rapport de l'auditeur général, et que beaucoup de renseignements que nous avions recueillis ont été détruits.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Aussitôt après l'incendie, je me suis procuré des exemplaires du budget pour remplacer ceux qui étaient perdus. Le représentant

[L'hon. M. Graham.]

de Saint-Jean m'a parlé du rapport de l'auditeur général dont plusieurs exemplaires ont été détruits, et je lui ai promis d'y voir. Je comprends l'embarras où se trouve la députation. J'ai moi-même eu de la difficulté à mettre la main sur des papiers qui étaient nécessaires pour la discussion du budget.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous pourrions mettre à l'étude des crédits qui ne prêtent pas à la discussion, tels que ceux de la royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et du gouvernement du territoire du Yukon. Nous pourrions aussi nous occuper du budget du département de la Marine et des Pêcheries, de celui des Douanes, ou de tout autre département que mon honorable ami pourrait suggérer.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne sais vraiment pas lequel.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le projet de résolution inscrit au Feuil- avant demain midi d'autres départements dont ils aimeraient à s'occuper, je me conformerai à leur désir. Le ministre de la Marine qui fait l'intérim du ministre de l'Agriculture, me dit qu'il pourrait mettre à l'étude le budget de ce département. Nous nous efforcerons de fournir demain quelques exemplaires de l'auditeur général.

L'hon. M. GRAHAM: Ainsi, c'est la discussion du budget qui est sur le programme du ministère pour demain.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le projet de résolution inscrit au Feuilleton au nom du ministre des Finances et un autre qui a trait à la province de Québec seront aussi étudiés.

(Le comité rend compte de l'état de ses travaux.)

La séance est levée à six heures, conformément au règlement.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Jeudi, 10 février 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### INCENDIE DU PALAIS LEGISLATIF.

MESSAGES DE SYMPATHIE.

M. l'ORATEUR: Je désire informer la Chambre que j'ai reçu les messages de sympathie suivants:

Paris, 7 février 1916.

Monsieur le Président de la Chambre des communes du Canada, Ottawa.

J'ai l'honneur de vous exprimer la profonde émotion de la Chambre Française en présence du sinistre qui a détruit le Palais du Parlement canadien. Mes collègues et mois nous nous inclinons avec respect devant les tombes des victimes, et nous adressons à leurs familles nos plus vives sympathies.

Le Président de la Chambre des Députés,

Paul Deschanel.

L'Orateur, Chambre des communes.

Mes plus profondes sympathies, et mes félicitations que Madame Sévigny ait échappé au danger.

Grey.

Londres, 5 février 1916.

L'Orateur, Parlement canadien, Ottawa.

Regrette profondément l'incendie du palais législatif et vos pertes personnelles. Sincères sympathies.

L'Orateur Lowther.

Québec, 4 février.

A l'honorable A. Sévigny, Ottawa.

Profondes sympathies dans cette terrible et cruelle épreuve pour notre pays. Veuillez faire part de mes sentiments aux ministres, députés et familles des victimes.

Cyrille F. Delage,
Orateur de l'Assemblée Législative,
de la province de Québec.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Avec la permission de la Chambre, je lirai quelques télégrammes que j'ai reçus depuis hier:

Londres, 8 février 1916.

Premier ministre,
Ottawa.

L'association parlementaire de l'empire offre sincères sympathies dans affreux désastre et pertes de vies précieuses. Félicitations d'avoir heureusement échappé.

Balfour, président.

Montréal (P.Q.), 8 février 1916.

Sir Robert Borden, premier ministre,
Ottawa.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il vient de m'arriver un câblogramme me chargeant de présenter au nom du gouvernement du roi d'Italie ses condoléances pour la perte et la destruction de la Chambre des communes du Canada.

Zinini,
Consul général d'Italie.

Capetown, 9 février 1916.

Premier ministre,
Ottawa.

Le gouvernement et le peuple de l'Union de l'Afrique du Sud vous envoient leurs profondes sympathies dans le malheur qui vous frappe.

Botha.

Rajkot, 8 février 1916.

Premier ministre, Gouvernement fédéral,
Ottawa.

La Présidence de Bombay sympathise profondément avec le Canada dans sa perte irréparable.

Lord Wellingdon, gouverneur.

### DEPOT DE DOCUMENTS.

Par l'hon. sir Thomas White:

Les rapports de l'auditeur général pour l'exercice écoulé le 31 mars 1915, vol. 2.

Par le très hon. sir Robert Borden:

Les décrets du conseil privé n° 731, du 19 avril 1915, et n° 1168, du 21 mai 1915, relatant les arrangements intervenus entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces d'Alberta et de Saskatchewan relativement à la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest.

## L'INCENDIE DES EDIFICES DU PARLEMENT.

### RAPPORT DU COMMISSAIRE EN CHEF DE LA POLICE FEDERALE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: On m'a interrogé hier au sujet d'un rapport de M. le colonel Sherwood, commissaire en chef de la police fédérale, sur l'incendie de jeudi dernier. M. Sherwood m'a fait transmettre, le 4 du courant, un rapport que je n'ai pas eu à temps pour le déposer ce jour-là, et je lui ai demandé depuis s'il ne désirait pas y ajouter quelque chose. Il me dit que, tel qu'il est, son rapport contient tous les renseignements qu'il a été possible de recueillir jusqu'ici sur l'incendie.

Le rapport est ainsi conçu:

Bureau du commissaire en chef de la Gendarmerie canadienne.

Ottawa, le 4 février 1916.

Rapport pour le très honorable premier ministre du Canada.

Le sergent Carroll qui était chargé du service de la gendarmerie à la Chambre des communes, hier soir, fait rapport que vers 8 heures et 45 minutes du soir, on découvrit du feu dans la salle de lecture parmi les journaux déposés sur le rayon du deuxième pupitre, près de l'entrée de la Chambre des communes. Le gendarme Moore était l'officier de garde le plus près de cet endroit et, celui qui y appela son attention fut un gentleman qu'il reconnut pour un député, mais dont il ne saurait se rappeler le nom. L'incendie, au moment où il l'aperçut, venait à peine de commencer et n'avait pas encore atteint de fortes proportions.

Il se procura immédiatement un extincteur d'incendie, du côté du Sénat, et en le faisant fonctionner sur les flammes, il constata qu'il ne retardait pas la marche de l'incendie qui avait, dans ce court intervalle, fait de grands progrès. Le sergent et un ou deux hommes étaient alors arrivés et préparèrent le boyau qui était déposé à la porte des appartements de l'Orateur, mais déjà la flamme sortait de la salle de lecture et force leur fut d'abandonner la salle. Ils firent fonctionner le boyau, du corridor de l'ouest, tandis que d'autres gendarmes, avec le gardien du Sénat, faisaient fonctionner des boyaux, du côté du Sénat; mais même alors, la fumée était tellement épaisse qu'il leur fut impossible d'obtenir le moindre résultat, et force leur fut de s'éloigner de cette partie de l'édifice. Le corps de pompiers était alors arrivé, et les gendarmes employèrent tous leurs efforts à avertir ceux qui se trouvaient dans les chambres et à les faire sortir de l'édifice, vu qu'il était évident que l'incendie allait être grave.

Je regrette d'avoir à ajouter qu'outre les deux dames qui sont mortes d'asphyxie dans les appartements de l'Orateur, cinq autres personnes, paraît-il, sont disparues et je le crains, ont péri.

M. Law, député de Yarmouth (N.-E.).

M. J. B. R. Laplante, secrétaire adjoint de la Chambre des communes.

M. Robert Fanning, du bureau de poste.

M. Alphonse Desjardins, plombier du département des Travaux publics.

Le gendarme Alphonse Desjardins, du corps de la Gendarmerie fédérale.

Je n'ai aucune raison de croire que l'incendie soit dû à la malveillance mais je suggère qu'une commission soit chargée de faire enquête sur tous les faits, et si c'est possible, constater la véritable cause de l'incendie.

(Signé): A. P. Sherwood.
Commissaire en chef de la Gendarmerie.

## COMMISSION RELATIVE A L'INCENDIE DU PARLEMENT.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Quand la commission chargée de faire enquête sur l'incendie du Parlement commencera-t-elle ses travaux?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je tiens de l'un des commissaires que l'enquête commencera ce matin, et aujourd'hui même, dit-on, les commissaires entendent les témoins.

## LE MAJOR GENERAL LESSARD.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Les journaux de ce matin publient la dépêche que voici:

Le lieutenant-colonel Maynard Rogers, d'Ottawa, a été nommé à titre provisoire officier d'état-major du colonel Lessard.

De quelle mission le major général Lessard est-il chargé en Angleterre? Quelle situation occupe-t-il et quelles sont ses fonctions?

L'hon. sir SAM. HUGHES (ministre de la Milice): Il a obtenu un congé de trois mois, pour visiter les troupes en Angleterre et au front, afin de perfectionner ses connaissances de l'art militaire.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Il n'est donc pas en activité de service?

L'hon. sir SAM HUGHES: Non.

M. MACDONALD: Pourquoi a-t-on nommé à un emploi officiel le colonel Maynard Rogers?

L'hon. sir SAM. HUGHES: Nous ne savons pas d'une manière officielle que le colonel Rogers ait été nommé à pareille charge. Je n'hésite pas à dire que c'est là un acte de courtoisie de la part des autorités impériales, de permettre à un officier d'état-major d'accompagner le général Lessard.

M. MACDONALD: La nomination du colonel Rogers est donc l'œuvre des autorités

impériales et non pas le fait des autorités canadiennes?

L'hon. sir SAM HUGHES: Les autorités impériales n'ont pas fait cette nomination. S'il y a eu nomination, elle a été faite par le colonel Leduc, qui commande les troupes canadiennes en Angleterre.

## 1RE LECTURE

De divers bills d'intérêt privé.

Le 1er (bill nº 26), présenté par M. Cockshutt, concernant la corporation de Brantford.

Le 2e (bill n° 27), présenté par M. Macdonell), concernant la compagnie d'assurance-vie Empire du Canada;

Le 3e (bill n° 28), présenté par M. Green, concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Kettle et la compagnie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria and Eastern;

Le 4e (bill n° 29), présenté par M. W. Smith, concernant certains brevets de la Pedlar People limited;

Le 5e (bill n° 30), présenté par M. Stevens, tendant à constituer en corporation la Seaports Trusts Corporation;

Le 6e (bill n° 31, présenté par M. W. Smith, tendant à autoriser la Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists;

Le 7e (bill n° 32), présenté par M. Stewart, relativement à la compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton et à Buffalo.

## QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont précédées d'un astérisque.)

### EXPORTATION D'ELECTRICITE.

L'hon. M. MURPHY demande:

1. Au cours des douze derniers mois, permission a-t-elle été demandée de la part de la Federal Light and Power Company, ou de toute autre compagnie, d'exporter à Détroit de l'énergie électrique créée en Canada?
2. S'il en est ainsi, quelle est la teneur de la demande?
3. Telle permission a-t-elle été accordée? Dans l'affirmative, à quelles conditions?

L'hon. M. PATENAUDE (ministre du Revenu de l'Intérieur):

1, 2 et 3. Non.

### INSPECTION DES POIDS ET MESURES.

L'hon. M. MARCIL demande:

1. En 1915, qui a fait le travail d'inspection des poids et mesures dans les comtés de Rimouski, de Gaspé et de Bonaventure, et combien ce service a-t-il coûté?
2. Combien de fonctionnaires y ont-ils été employés comparativement à 1911?

L'hon. M. PATENAUDE (ministre du Revenu de l'intérieur):

| Comtés. | Nom des officiers. | Date de l'inspection. | Dépenses. |
|---|---|---|---|
| 1. Bonaventure | Aucun. | Aucun. | Aucuue. |
| Gaspé | G. Myles | Sept. 1914 | $125 36. |
| Gaspé | G. Myles | Oct. 1914 | $115 66. |
| Rimouski | A. Bernatchez | Sept. 1914 | Inspection spéciale des chemins de fer. |

| Comtés. | Nom des officiers. | Date de l'inspection. | Dépenses. |
|---|---|---|---|
| 2. Bonaventure | Aucun. | Aucun. | |
| Gaspé | A. B. Caldwell | Juin 1910 | |
| Gaspé | A. B. Caldwell | Juin 1910 | |
| Rimouski | L. J. Bourget | Juillet 1910 | Inspection spéciale des chemins de fer. |

### FOURNITURES DE GUERRE—CHEVAUX.

M. McCOIG demande:

1. Combien de chevaux venant des Etats-Unis ont passé par le Canada depuis le 4 août 1914?
2. Combien de chevaux expédiés des Etats-Unis pour fins militaires à l'étranger ont été retenus en Canada depuis la date ci-dessus?
3. Pourquoi ont-ils été retenus?
4. Comment en a-t-on disposé?
5. S'ils ont été vendus en Canada, quel montant de droits a été reçu sur ces chevaux expédiés en Canada depuis le 4 août 1914?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il n'est pas considéré judicieux dans l'inté-

rêt public de donner actuellement le renseignement demandé.

M. KAY demande:

1. Combien de chevaux ont été vendus à Toronto par la commission anglaise de remonte?
2. Les droits de douane ont-ils été acquittés pour ces chevaux dans chaque cas? Dans l'affirmative, par qui?
3. Quel montant total de droits a été reçu?
4. Tous les chevaux ont-ils été examinés par un vétérinaire officiel avant d'être mis en vente? Dans l'affirmative, s'en est-il trouvé qui ne pouvaient être vendus en Canada?
5. Dans ce dernier cas, ont-ils été abattus ou déportés après examen? Dans l'affirmative, quel nombre dans chaque cas?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à cette question pour le moment.

M. KAY demande:

1. Combien de chevaux ont été vendus à Montréal par la commission anglaise de remonte?
2. Les droits de douane ont-ils été acquittés pour ces chevaux dans chaque cas? Dans l'affirmative, par qui?
3. Quel montant total de droits a été reçu?
4. Tous les chevaux ont-ils été examinés par un vétérinaire officiel avant d'être mis en vente? Dans l'affirmative, s'en est-il trouvé qui ne pouvaient être vendus en Canada?
5. Dans ce dernier cas, ont-ils été abattus ou déportés après examen? Dans l'affirmative, quel nombre dans chaque cas?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il n'est pas dans l'intérêt public de répondre à cette question pour le moment.

M. SMITH demande:

Combien de chevaux achetés pour la Grande-Bretagne dans les Etats-Unis ont été admis au Canada chacun des mois de novembre et décembre 1915 et janvier 1916, et combien ont été expédiés de ports du Canada?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il n'est nullement dans l'intérêt public que nous répondions à cette question à l'heure actuelle.

M. J. J. HUGHES (I. P.-E.) demande:

1. Les agents qui ont acheté des chevaux pour le Gouvernement dans l'île du Prince-Edouard ont-ils été rémunérés pour leurs services?
2. Dans l'affirmative, quelle était la nature de la rémunération, et quel en a été le chiffre?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): 1 et 2. W. S. McKie, qui a effectué l'achat de 99 chevaux, $10 par jour; total $650; le major Thurston, qui a acheté deux chevaux, n'a pas reçu de rémunération et il en a été de même du lieutenant Barry, qui en a acheté 14.

[Sir Robert Borden.]

## TARIF POUR CABLOGRAMMES ET MARCONIGRAMMES.

M. FRIPP demande:

1. Le Gouvernement sait-il que les compagnies de câbles exploitant les lignes entre le Canada et la mère patrie, ainsi que la compagnie de télégraphie sans fil de Marconi, opérant entre le Canada et l'Irlande, ont annulé ou suspendu leur tarif réduit ou de faveur, imposant ainsi un surcroît de dépense aux citoyens du Canada qui ont des fils au front ou en Angleterre, et qui désirent communiquer avec eux par télégraphe?
2. La commission des chemins de fer a-t-elle juridiction sur les taux des campagnies de câble ou de télégraphie sans fil?
3. Dans l'affirmative, le Gouvernement ordonnera-t-il à la commission des chemins de fer d'obliger les susdites compagnies à rétablir leurs taux de faveur?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous avons reçu la réponse suivante de la commission des chemins de fer:

La commission est informée qu'à la suite de dérangement du câble, la compagnie de télégraphe du Pacifique-Canadien se voit dans l'impossibilité de transmettre à destination les dépêches de fin de semaine ou qui ont été retardées. La conséquence, c'est que toutes ces dépêches ont été confiées à la compagnie de télégraphe du Great-North-Western et à la compagnie de télégraphie sans fil de Marconi, de sorte que les deux compagnies n'ont pu suffire à la tâche. C'est pour cette raison que ces compagnies ont dû refuser temporairement d'accepter des dépêches de cette nature; mais, si nous sommes bien renseignés, depuis le 1er février, la compagnie du Great-North-Western a recommencé à transmettre ces dépêches. Quant à la compagnie de télégraphe sans fil de Marconi, elle est encore dans l'impossibilité d'accepter des dépêches de cette nature.

Pour l'information de cette Chambre, je dépose sur la table la correspondance suivante, qui a été échangée par câblogramme avec sir George Perley:

Ottawa, Ont., 1er février 1916.

Perley, Puissance du Canada, Londres.

Question suivante inscrite à l'ordre du jour: "Le Gouvernement sait-il que les compagnies de câbles exploitant les lignes entre le Canada et la mère patrie, ainsi que la compagnie de télégraphie sans fil de Marconi, opérant entre le Canada et l'Irlande, ont annulé ou suspendu leur tarif réduit ou de faveur, imposant ainsi un surcroît de dépense aux citoyens du Canada, qui ont des fils au front ou en Angleterre, et qui désirent communiquer avec eux par télégraphe"? Procurez-vous, s'il vous plaît, tous les renseignements possibles à ce propos, et répondez par câblogramme.

Borden.

Londres, 8 février 1916.

Au premier ministre, Ottawa.

J'ai reçu votre câblogramme hier. Après enquêtes, ai obtenu les renseignements suivants. La Western Union Company déclare que les tarifs spéciaux en faveur des soldats expédiant des câblogrammes de ce côté-ci, sont encore en

vigueur. Suspension des tarifs réduits ou de faveur ne s'applique qu'au tarif ordinaire; quant aux tarifs réduits, ils ont été remis en vigueur relativement aux dépêches expédiées du Canada en Angleterre, il y a une quinzaine de jours. A l'heure actuelle, la compagnie de câble Commercial refuse de transmettre d'ici au Canada ou du Canada en Angleterre des dépêches à tarif réduit ou de faveur; mais les soldats continuent à jouir des anciens avantages. La compagnie de Marconi a suspendu l'opération des tarifs réduits et de faveur, mais ces tarifs sont encore en vigueur du moment qu'il s'agit des soldats. La Operation Anglo-American Company n'accepte pas de transmettre des dépêches à l'ouest à des tarifs réduits et de faveur, mais elle continue à livrer les dépêches à tarif réduit qui leur arrivent de divers endroits du Canada. Les tarifs de faveur sont encore en vigueur en ce qui concerne les soldats.

Dominion.

2. La commission des chemins de fer nous a donné une réponse négative.

3. Répondu sous le n° 2.

LE BUREAU DE POSTE DE QUEBEC.

L'hon. M. LEMIEUX demande:

1. Combien d'employés ont été nommés au bureau de poste de Québec depuis le 1er novembre 1911?

2. Combien étaient employés jusqu'à cette date dans la division des inspecteurs et dans celle des trieurs, et quel nombre a été nommé depuis lors, et à quels salaires?

L'hon. M. CASGRAIN (ministre des Postes):

1. Depuis le 1er novembre 1911. 252 nominations ont été faites au bureau de poste de Québec. Dans ce total sont comprises toutes les nominations qui ont été faites afin de remplir les vacances causées par la démission ou la mort d'employés permanents, ainsi que toutes les nominations d'employés temporaires à l'occasion des vacances d'été ou de la saison des fêtes, chaque année, depuis cette date.

2. Il y avait 20 employés dans le bureau de l'inspecteur des postes à Québec, au 1er novembre 1911. Il n'existe pas de divisions des trieurs. On a fait 25 nominations dans le bureau de l'inspecteur des postes à Québec, depuis le 1er novembre 1911. Ce total comprend les nominations qui ont dû être faites afin de remplir les vacances créées par la démission et la mort de fonctionnaires permanents, ainsi que les nominations d'employés temporaires pour les vacances d'été, la saison des fêtes ou pour remplacer des membres du personnel, qui se sont absentés, comme suit:

2 à $1,800 par année; 2 à $1,200; 1 à $1,000; 2 à $800; 6 à $600; 7 à $500; 1 à $2.50 par jour; 3 à $2.00 par jour et 1 à $1.75 par jour.

FOURNITURES DE GUERRE—CHAUSSURES EN TOILE.

L'hon. M. OLIVER demande:

1. Quel était le prix moyen par paire de chaussures en toile commandées pour les forces expéditionnaires canadiennes?

2. Combien de paires ont été distribuées respectivement parmi les unités des forces expéditionnaires canadiennes en Canada et dans le service d'outre-mer?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. On les a payées de $1.50 à $2, ou un prix moyen de $1.70.

2. Chaque soldat de chaque unité envoyé en Europe a été pourvu d'une paire de ces chaussures. On en a envoyé 116,000 paires en Europe et on en a livré 50,000 paires en Canada.

FOURNITURES DE GUERRE—PARDESSUS (OVERSHOES).

L'hon. M. OLIVER demande:

1. Combien de paires de pardessus (overshoes) ont été achetés pour l'usage des forces expéditionnaires canadiennes?

2. Combien de paires ont été distribuées parmi les diverses unités des forces expéditionnaires canadiennes faisant le service d'outre-mer?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. On en a acheté 124,600 paires.

2. On les a payées $1.67½ à $1.96, ou un prix moyen de $1.86½.

3. Environ 118,000.

PECHE DE L'EPERLAN—REGLEMENTATION.

M. SINCLAIR demande:

1. Quelle raison a motivé le décret du conseil du 9 février 1915 défendant la pêche de l'éperlan sous les arches des ponts ou dans un rayon de cent pieds desdites arches?

2. Qui a recommandé ledit règlement?

3. A-t-il été soumis à la commission des pêcheries?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. On a voulu faire disparaître tout obstacle au passage de l'éperlan sous les ponts, ainsi que l'avantage illégitime dont certains filets eussent profité en étant trop rapprochés des arches.

2. C'est le ministre du Service naval, d'après l'avis de ses fonctionnaires techniques.

3. Non.

ACHAT DE NAVIRES POUR LES BESOINS DE LA GUERRE.

M. J. J. HUGHES (I.P.E.) demande:

1. Du 1er août 1914 à ce jour, combien de navires ont été achetés par le Gouvernement pour les fins de la guerre?

2. Quels sont les noms de ces navires? Quel est le tonnage de chacun d'eux? Pour quelles fins spéciales sont-ils le mieux adaptés, et à quel service sont-ils destinés?

3. Où et de qui ont-ils été achetés? Quelles est la date de l'achat, et combien chacun a-t-il coûté?

4. Depuis qu'ils ont été achetés, quelles sommes ont été dépensées pour les fins de réparations ou modifications de chacun de ces navires?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): L'intérêt public n'exige pas de réponse à cette question pour le moment.

INSPECTEURS D'OBUS A STELLARTON.

M. MACDONALD demande:

1. Quels sont ceux qui ont été nommés inspecteurs des obus fabriqués aux ateliers de l'Albion Manufacturing Company, à Stellarton (N.-E.)?

2. A l'instance de qui ont-ils été nommés?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Le ministère de la Milice, n'a pas nommé d'inspecteurs.

M. MACDONALD: Qui les a nommés?

L'hon. sir SAM HUGHES: Pas nous.

M. MACDONALD: Qui?

L'hon. sir SAM HUGHES: Personne.

M. MACDONALD: Il n'y a pas eu d'inspecteurs?

L'hon. sir SAM HUGHES: Non, pas du tout.

M. MACDONALD: Oui.

L'hon. sir SAM HUGHES: Pas du tout; nous n'avons pas eu affaire à cela, pas plus que le député de Pictou lui-même.

M. MACDONALD: La question est bien simple, je demande qui on a nommé.

M. l'ORATEUR: On a répondu à la question.

BULLETINS DE VOTE POUR SOLDATS EN SERVICE D'OUTRE-MER

M. MACLEAN (Halifax) demande:

1. Des bulletins destinés à la votation des soldats canadiens en service au delà des mers ont-ils été expédiés en Angleterre en 1915?

2. Dans l'affirmative, à quelle date ont-ils été envoyés, quelle en est la quantité, et qui en a la charge dans le moment?

3. Une demande a-t-elle été faite au commandant des forces britanniques en Europe à l'effet de permettre la prise des votes parmi les forces canadiennes d'outre-mer dans le cas où une élection aurait lieu au Canada?

4. S'il en est ainsi, la demande a-t-elle été agréée, par qui et quand?

L'hon. M. MEIGHEN (solliciteur général):

1. Conformément à l'article 2 du chapitre 11 des statuts du Canada pour l'année 1915, 70,000 bulletins furent envoyés par le greffier de la couronne en chancellerie au secrétaire du haut commissaire du Canada à Londres, le 20 avril 1915, et ils sont encore sous ses soins.

2. Réponse sous le numéro 1.

3. D'après l'article 4 du statut les articles 2 et 3 ne devaient pas être mis en vigueur avant que Sa Majesté en conseil eût émis une proclamation à cette fin et que cette proclamation eût été publiée dans la "Gazette Officielle". Cette proclamation fut émise le 6 mai 1915 et publiée dans la "Gazette Officielle" le 15 mai 1915.

ACHAT DE CHEVAUX—M. FALLIS.

M. McCRANEY demande:

1. L'attention du ministre des Finances a-t-elle été appelée sur le paragraphe suivant publié par le "Citizen" d'Ottawa, le 3 février dernier:

"M. Fallis a déclaré que désirant se conformer à l'opinion publique, il a décidé de donner, pour des fins patriotiques, les profits qu'il a réalisés dans la vente de chevaux s'élevant à $1,880; et qu'il a adressé un chèque pour ce montant au commandant du bataillon du comté de Peel, faisant le service d'outre-mer, pour l'employer comme il le jugerait à propos"?

2. Dans l'affirmative, le ministre se propose-t-il d'exiger que le montant ci-dessus soit versé au trésor fédéral?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il n'est pas à la connaissance du Gouvernement qu'il ait aucun droit à cet argent.

INSPECTEURS D'OBUS A NEW-GLASGOW.

M. MACDONALD demande:

1. Depuis le 1er janvier 1916, a-t-on renvoyé de leur emploi quelques-unes des personnes à qui avait été confiée l'inspection des obus fabriqués par "Cummings and Sons", à New-Glasgow (N.-E.)?

2. Si la chose a eu lieu, quels sont leurs noms, et quelle a été la cause de leur renvoi?

L'hon. sir SAM. HUGHES: Il n'est pas à la connaissance du Gouvernement que des inspecteurs d'obus aient été destitués.

INCENDIE DU PALAIS LEGISLATIF—PRETENDU AVERTISSEMENT.

L'hon. M. LEMIEUX demande:

1. Est-il à la connaissance du Gouvernement que la dépêche suivante a été publiée dans les journaux des Etats-Unis et du Canada, le 4 février dernier:

"Avis donné il y a trois semaines du complot ourdi pour détruire les édifices du Gouvernement en Canada.

"Dépêche spéciale au "New York Times".)

"Providence, R.-I., 3 février.—Le "Providence Journal" fera précéder de la déclaration suivante son compte rendu de demain matin de l'incendie des édifices parlementaires d'Ottawa:

"Le "Providence Journal", il y a trois semaines, a fait connaître au département de la Justice qu'il avait été informé directement par la voie de personnes employées par l'ambassade allemande que les édifices parlementaires à Ot-

tawa, le Rideau Hall, résidence du Gouverneur général à Ottawa et les grandes manufactures de munitions dans l'Ontario seraient l'objet des prochaines attaques des Allemands sur ce continent, ce dans l'ordre ci-énuméré.

"De plus, le "Journal" a averti le département de la Justice, en même temps, que l'ambassade allemande avait ordonné de suspendre temporairement la destruction des manufactures américaines de munitions, et que les prochains coups portés 'fourniraient au peuple canadien matière à réflexion'.

"Les employés de l'ambassade ont aussi déclaré que l'arrestation de Paul Koenig et les moyens pris pour prévenir la destruction du canal Welland ne serviraient qu'à donner un regain d'activité à leurs agissements en Canada.

"Ces renseignements fournis par le "Journal" au gouvernement sont parvenus au "Journal" par des intermédiaires au sujet desquels les fonctionnaires du gouvernement avertis de la source des informations, ont déclaré que ces intermédiaires à leur su et connu avaient été constamment en relation depuis plusieurs mois, avec les membres de l'ambassade allemande".

2. S'il en est ainsi, le ministère de la Justice a-t-il reçu l'information susmentionnée?

L'hon. M. MEIGHEN: Le Gouvernement a pris connaissance de cette dépêche depuis sa publication, le 4 février 1916.

2. Non.

## DEMANDES DE DOCUMENTS.

Par l'hon. M. Oliver:— Etat indiquant le nombre de cuisines de campagne fournies par le département de la Milice à chaque bataillon d'infanterie du corps expéditionnaire canadien servant actuellement au delà des mers; le nombre de cuisines de campagne achetées par le département de la Milice pour l'usage du corps expéditionnaire; le coût moyen de chaque cuisine de campagne fournie et le nom des maisons qui ont fourni ces cuisines de campagne au département de la Milice.

La Chambre ordonne, sans débat, le dépôt de ces documents.

## DISCUSSION D'UNE RESOLUTION MODIFIANT LA LOI DES BANQUES RELATIVEMENT AUX PRETS AGRICOLES.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) propose à la Chambre de se former en comité général pour étudier la résolution suivante:

Décide qu'il y a lieu de modifier la loi des banques en abrogeant l'article qui détermine la limite de la période pendant laquelle il est loisible aux banques autorisées de prêter de l'argent pour l'achat de grain de semence sur le nantissement du grain acheté, du produit de la récolte qui en résultera, et du grain de semence provenant de cette récolte ; et de plus, en décrétant qu'il sera permis aux banques autorisées de prêter de l'argent aux cultivateurs et aux personnes qui pratiquent l'élevage des bestiaux, sur le nantissement de leurs troupeaux, à savoir, sur les chevaux et leurs petits, sur les taureaux et les vaches et leurs élèves, sur les moutons et les porcs.

Adopté.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): La résolution me paraît expliquer clairement l'objet du projet de loi que nous avons l'intention de déposer, mais si la Chambre désire avoir, dès à présent, d'autres explications, je me ferai un plaisir de les donner.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je préfèrerais que les explications fussent données dès maintenant.

L'hon. sir THOMAS WHITE: On se rappelle que l'an dernier nous avons amendé la loi des banques en autorisant ces institutions à faire des avances garanties par le grain acheté, les récoltes provenant de ce grain, ou les semences recueillies de la récolte. D'après le texte de la loi, ce privilège était limité à un an. La Chambre était d'opinion qu'il fallait encourager la production par tous les moyens et qu'il était opportun de voter une loi semblable, pour l'année, vu que le pays était en guerre. Cette loi a eu d'assez bons résultats.

Je ne doute pas que son établissement ait eu de bons résultats, et nous nous proposons maintenant de supprimer le délai fixé par les prescriptions législatives de l'an dernier, afin que cette année les banques puissent encore faire des avances aux cultivateurs pour leur permettre d'acheter des semences, et accepter la garantie autorisée par la loi de l'an dernier.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Vous proposez-vous de rendre cette disposition permanente?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Elle l'est aux termes du bill tel que rédigé; cependant, si, pendant que la Chambre ou le comité, sera saisie du projet de loi, on croit qu'il est à désirer qu'un nouveau délai soit fixé, je ne m'y opposerai pas.

L'autre disposition du projet de loi entraîne un changement considérable. Lors des refontes successives de la loi des banques, on s'est demandé s'il fallait permettre à une banque d'accepter du bétail en garantie, aux termes du présent article 88. Dans le passé, ce problème a provoqué une grande divergence d'opinions. Lorsque j'ai rédigé le projet de loi antérieurement à la dernière refonte, j'ai émis qu'une banque pourrait prêter aux éleveurs sur la garantie de leurs bêtes à cornes, et aussi de leurs chevaux, si je me souviens bien. Lorsque le comité des banques et du commerce et les Communes ont étudié la question, nous avons cru sage de ne pas établir

cette disposition, et nous l'avons retranchée.

L'obstacle qui s'est présenté chaque fois que la Chambre a examiné cette disposition dont plusieurs voulaient, et qui permettait aux banques de prêter des fonds sur la garantie du bétail d'un cultivateur, était l'avis à donner aux créanciers. La Chambre sait que, aux termes de l'article 88, une banque peut accepter en garantie, sans enregistrement, les matières brutes et les articles ouvrés aux différents degrés de façonnement. Ce problème a été discuté à fond et je crois inutile de m'y arrêter plus longtemps. L'an dernier, pendant l'examen de cette question, j'ai fait observer que chaque jour avaient lieu au Canada des milliers d'opérations commerciales dans lesquelles les banques prenaient en gage des matières brutes, des articles en voie de façonnement ou des marchandises, aux termes de la loi des banques. Point n'est besoin de notifier ces gages au public par enregistrement ou autrement.

Quant à la mise en nantissement du bétail, chaque fois que la question a été soumise à la Chambre, on a compris qu'il était à propos d'exiger cette notification, non seulement dans l'intérêt des créanciers et du public, mais pour le plus grand bien des cultivateurs eux-mêmes. Mais des obstacles s'opposaient à ce qu'on donnât avis par enregistrement ou d'une autre manière. La plupart des provinces du Canada ont ce qu'on appelle des lois sur l'hypothèque mobilière ou la lettre de vente aux termes desquelles les hypothèques et les lettres de vente quant aux biens mobiliers qui restent ostensiblement en la possession de leurs propriétaires ne sont pas valides à l'encontre des créanciers, à moins qu'ils ne soient enregistrés en conformité des lois provinciales.

D'un autre côté, il est au moins une province—la province de Québec—où l'hypothèque mobilière et la lettre de vente ne sont pas reconnues et où, par conséquent, il n'est pas pourvu à leur enregistrement. Les prescriptions législatives que je soumets maintenant n'ont pas obtenu force de loi dans le passé par suite de la difficulté de donner avis au moyen de l'enregistrement. Le Canada lui-même n'a pas de moyens de recevoir et de conserver les hypothèques mobilières, les gages sur le bétail ou les lettres de vente que les banques pouraient accepter en garantie. Les seuls moyens sont ceux qu'offrent les provinces, et afin de rédiger un projet de loi qui réponde aux exigences de la situation, il faudrait nommer des fonctionnaires et ouvrir des bureaux dans chaque province, fonctionnaires et bureaux qui relèveraient du gouvernement provincial et qui recevraient et conserveraient ces contrats de gage, ces hypothèques mobilières et ces lettres de vente. C'est pourquoi ces prescriptions législatives n'ont pas encore été établies.

On m'a fortement remontré qu'elles étaient à désirer. On m'a fait observer, surtout de la part de l'Ouest que leur établisement faciliterait de nouvelles avances, augmenterait le crédit des éleveurs, et que les banques seraient mieux disposées à prêter de fortes sommes d'argent, s'il leur était permis de prendre les garanties que la loi énumère. On ajoute que, en ce qui a trait au bétail, il est fort à désirer que les bêtes à cornes atteignent leur pleine croissance au Canada, au lieu d'être vendues lorsqu'elles sont jeunes et d'être engraissées de l'autre côté de la frontière. Pour tous ces motifs et pour d'autres raisons que je n'ai pas besoin de préciser, on semble beaucoup réclamer au Canada l'adoption d'une loi semblable.

L'hon. M. PUGSLEY: Sont-ce les banques ou les cultivateurs qui ont demandé l'établissement de cette loi?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Les cultivateurs. Tout récemment, je recevais des United Farmers, de l'Alberta, une résolution favorable à cette loi, et l'on m'a aussi fait voir que les cultivateurs du Manitoba sont en faveur du projet. La Chambre sera à même de constater s'il en est de même dans la Saskatchewan. Il n'y a pas eu de demande de la part des banques, ainsi que je le ferai voir dans un instant. Je savais que l'on réclamait l'adoption d'une telle mesure législative qui, aux yeux des éleveurs, est susceptible d'aider considérablement leur industrie. C'est pouquoi je me mettais, il y a quelque temps, à étudier le sujet avec le soin le plus minutieux.

Comme on m'avait fait observer que les banques américaines font des avances considérables garanties par hypothèque sur le bétail, et que les facilités du système implanté dans les états de l'ouest ont très sensiblement favorisé l'élevage, je me suis mis en communication avec diverses banques canadiennes auxquelles je demandai si, à leur avis, l'établissement d'une telle loi serait de nature à favoriser les cultivateurs et les éleveurs; je leur demandai aussi si elles pensaient que cultivateurs et éleveurs pourraient compter cette année sur les avances dont ils auraient besoin. Toutes me répondirent, et je crois que les opinions étaient

à peu près également partagées. D'un côté, sans s'opposer à l'établissement de la loi, on se déclarait prêt à faire des avances comme par le passé, que la loi fût ou ne fût pas votée, en continuant de prendre garde à la solvabilité des emprunteurs, certaines banques faisant observer que si elles n'étaient pas particulièrement favorables à la loi, celle-ci pourrait peut-être être de quelque utilité.

D'autre part, on n'hésitait pas à affirmer que cette loi permettrait de faire de beaucoup plus fortes avances aux cultivateurs et qu'elle serait au plus grand avantage des éleveurs. Au dire de ces banques, elles se jugeraient autorisées, sous le régime d'une telle loi, à faire des prêts plus considérables et à plus longue échéance.

Bref, ma réponse à l'honorable député, c'est que l'établissement de cette loi nous a été demandé par les cultivateurs et surtout par ceux qui pratiquent l'élevage, et que si, dans le monde de la banque, il existe quelque divergence d'opinions quant aux avantages qui découleront vraisemblablement du retardement des échéances, on s'accorde généralement à reconnaître que la loi rendra de réels services.

Je dus ensuite aborder l'examen de ce qui nous avait déjà empêchés d'établir cette loi, c'est-à-dire les droits des créanciers et la signification de ces privilèges agricoles. J'étudiai le sujet avec tout le soin dont je suis capable et, après avoir discuté les diverses solutions qui s'offraient à moi, le projet fut conçu de façon à autoriser les banques à se faire garantir leurs avances par hypothèque sur le bétail ou par lettre de vente, conformément aux lois en vigueur dans les différentes provinces. Autrement dit, les banques se trouvent précisément dans le même cas que les particuliers ou les institutions qui sont autorisés à faire des avances sur la garantie d'hypothèques mobilières ou de lettres de vente.

J'ai pensé que cette solution était la bonne et voici pourquoi: les provinces ont jugé qu'il y allait de l'intérêt public d'établir des lois propres à sauvegarder l'intérêt des créanciers. Il m'a semblé qu'à moins de puissantes raisons d'en agir autrement, nous devions respecter autant que possible les lois rendues à cet égard dans les diverses provinces. C'est ce que nous avons fait. Pour ce qui est des provinces où il n'existe point de loi relative à l'enseignement, le projet de loi que je vais déposer apporte une solution fort simple en prescrivant qu'avis pourra être donné dans la "Gazette Officielle".

J'ai indiqué les grandes lignes du projet dont l'examen, il va sans dire, sera renvoyé au comité des banques et du commerce. Inutile de dire quelle confiance j'ai en ce comité qui compte parmi ses membres des avocats de premier ordre; et si l'on voyait quelque autre moyen de signifier avis de cette disposition législative, je me ferai un plaisir de l'étudier avec tout le soin le plus minutieux et, si c'est possible, de l'adopter.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai déjà profité du moment où cette question se trouvait en discussion pour m'opposer fortement à l'adoption d'une telle mesure législative. Je persiste encore à croire qu'il y aurait de très graves inconvénients à voter une loi semblable parce qu'elle autoriserait les banques à raffermir leur garantie, avantage dont elles ne manqueraient pas de tirer parti. Tout en faisant des avances aux cultivateurs, elles auraient bien soin de leur faire signer des formules imprimées dont elles seraient constamment munies et par lesquelles elles prendraient en gage chevaux, porcs et bétail.

Que la dette soit considérable ou qu'elle soit minime, les termes employés auront une portée générale, ce qui aurait pour résultat, si je ne me trompe, de nuire grandement au crédit du cultivateur chez le marchand qui lui fournit les articles dont il a besoin, ce qui serait, en fin de compte, un désavantage plutôt qu'un avantage pour le cultivateur. Je vois que le ministre a, jusqu'à un certain point, répondu à cette objection en stipulant que l'avis de ces garanties soit publié dans la Gazette du Canada.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Dans la gazette officielle de chaque province. Dans les provinces qui reconnaissent l'hypothèque mobilière et la lettre de vente et qui ont pourvu à l'enregistrement de ces actes, l'enregistrement doit se faire conformément au statut provinvial. Mais, dans la province de Québec et dans d'autres provinces où il n'existe pas de dispositions statutaires provinciales requérant l'enregistrement d'une hypothèque mobilière ou d'une lettre de vente, quelques jours après l'acceptation de l'hypothèque mobilière ou de la lettre de vente par la banque, avis doit en être donné aux proposés à la Gazette provinciale.

L'hon. M. PUGSLEY: Je comprends que le bill stipulera que, dans les provinces qui ont leur enregistrement particulier, la loi provinciale doit prévaloir, mais dans le cas d'une province où telle enregistrement n'ex-

iste pas pas, d'après la loi provinciale, on devrait publier ces actes dans la Gazette royale de la province. J'aimerais aussi faire observer à l'honorable ministre que le bill, tel qu'on propose de le rédiger d'après les termes de cette résolution, va trop loin. Il ne se limite pas aux ranches considérables à propos desquels l'on pourrait arguer à bon droit qu'une loi semblable a sa raison d'être, tout autant qu'on pourrait dire la même chose des propriétaires de scieries ou des marchands de bois qui font la coupe des billes qu'ils tranportent ensuite à la scierie, où on le met en forme pour le marché.

Dans le cas de ces personnes, la loi relative aux banques conserve la garantie pour les avances que celles-là font de temps à autre depuis le commencement des travaux, dans les bois, jusqu'au moment ou le bois est réellement scié et prêt à être mis sur le marché. Pourtant, même dans ce dernier cas, si je comprends bien, le cultivateur, peu importe l'importance variable de ses opérations, peut donner à la banque une promesse de vente, non seulement quant à ses vaches mais encore quand à la progéniture de ces dernières, s'ils s'en trouve, de sorte que le gage embrasse non seulement ce qui vit, aujourd'hui, mais encore ce qui pourrait exister dans six mois, dans deux ans ou même dans trois ou quatre ans de ce jour. J'estime qu'édicter une loi de cette nature, c'est aller bien loin. Je fais observer à l'honorable ministre qu'on devrait limiter une loi semblable à ceux qui poursuivent de grandes exploitations forestières, aux grands propriétaires de ranches qu'il est peut-être à propos d'encourager dans la poursuite de leurs travaux. Il me semble que si l'on permet à la banque qui prête, disons $200 ou $300, au petit cultivateur, d'exiger de ce dernier une garantie qui embrasse non seulement le bétail qu'il possède, aujourd'hui, mais encore le bétail qui peut naître au cours des deux ou trois années qui suivent la date de l'exécution de la vente, on tolère la mise en vigueur d'une loi dont les effets pourront être dangereux dans l'avenir et qui est de nature, je crois, à détruire dans une très grande mesure le crédit que le cultivateur trouve nécessaire d'avoir chez le marchand local. Pour le cultivateur ce crédit est tout aussi important que pourrait l'être toute stipulation de garantie que les banques pourraient fournir.

Je doute fort que la loi proposée augmente les avantages que le cultivateur ordinaire pourra obtenir. Les banques probablement ne lui prêteront de l'argent que pour un temps limité, trois ou quatre mois peut-être, mais elles auront le soin d'exiger du cultivateur un garantie qui, je le répète, nantira la banque non seulement du bétail que ce cultivateur possède, mais encore de la progéniture de ces animaux au cours des années à venir. La conséquence sera que le marchand comprendra que s'il arrive quelque malheur au cultivateur en question, la banque harcelera celui-ci, lui enlèvera tout ce qu'il possède et ne laissera rien pour le marchand. On me dit qu'aujourd'hui, dans l'Ouest, à cause de la loi en vigueur, les marchands ont passé un hiver assez dur et que beaucoup d'entre eux sentent qu'ils doivent apporter un soin jaloux à protéger leurs propres droits, à cause de la loi qui affecte le recouvrement de leurs créances. On m'apprend que la loi, dans les provinces de l'Ouest, contient des exemptions considérables quant aux biens qu'on ne peut vendre par autorité de justice, et maintenant, si l'on veut adopter une loi qui fera disparaître la dernière garantie que le marchand peut avoir; on accomplit, il me semble, un acte qui, à la longue, sera au préjudice du cultivateur.

M. TURRIFF: L'honorable ministre peut-il nous dire quel avantage les banques ont retiré subsidiairement à la loi adoptée, l'an dernier, et qui accordait à ces institutions des pouvoirs plus étendus que ceux qu'elles possédaient auparavant relativement à la prise de garanties sur le grain?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je n'ai pas de renseignements précis à ce sujet, mais je crois savoir que la loi a été avantageuse.

M. McCRANEY: Dans la partie de la Saskatchewan ou j'habite, les banques feraient probablement des avances aux cultivateurs pour leurs grains de semence, si la pratique en était établie, et la réponse du ministre est d'accord avec les renseignements que j'ai. J'exerce la profession d'avocat, et je n'ai jamais eu connaissance qu'une banque se soit fait donner en gage le grain d'un cultivateur. Je ferai remarquer de plus au ministre qu'une banque peut garder dans ses bureaux, en vertu de la loi de l'année dernière, le gage qu'elle peut prendre du cultivateur, au lieu de l'enregistrer. Nonobstant cela, nous avons une loi provinciale autorisant l'enregistrement des hypothèques données pour avances de grains de semence. Le ministre veut-il que ce soit la loi provinciale qui gouverne l'enregistrement des documents concernant les avances de grain de semence et autres choses?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Nous voulons seulement faire disparaître la limite qu'imposait la loi de l'année dernière. En vertu de la loi que nous proposons il ne sera pas nécessaire d'enregistrer une obligation donnée pour du grain de semence.

M. McCRANEY: Si les avances sur bestiaux doivent tomber sous la loi provinciale, pourquoi pas aussi les avances pour grains de semence? Je ne crois pas que les fonctionnaires dont le devoir sera d'enregistrer les obligations pour grain de semence en aient beaucoup à enregistrer.

Il est assez facile de conduire un cheval à l'abreuvoir, mais difficile de le faire boire; le ministre conduit les banques jusqu'à l'auge, mais je doute fort qu'il puisse par cette loi les engager à accorder plus de crédit aux cultivateurs.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Pourquoi les banques n'accorderaient-elles pas plus de crédit aux cultivateurs?

M. McCRANEY: Parce que les avances qu'elles leur font présentement sont fondées sur leur crédit personnel. Je veux bien croire, ainsi que le dit le ministre, que cette loi sera utile dans les grandes opérations dans les régions de ranches, mais, je crains, comme mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley) pour le petit cultivateur. La tendance dans notre pays est de restreindre la facilité de donner des gages, et à ce sujet j'appellerai l'attention sur l'amendement apporté à la loi du Chattel Mortage de la Saskatchewan, à l'effet que les exemptions ordinaires s'appliqueront aux exécutions sur hypothèques sur meubles.

Il est beaucoup question, particulièrement parmi les banquiers, d'engager nos cultivateurs à se livrer à la culture mixte. On a publié de sages écrits et donné de longues conférences à nos cultivateurs dans le but de les amener à changer leurs méthodes de culture. Pour la plupart des jeunes banquiers dans les prairies, culture mixte veut dire élevage des porcs. Fréquemment, le jeune banquier de l'Ouest reçoit de son bureau-chef instruction de faire tous ses efforts pour amener les cultivateurs à se livrer à la culture mixte, et il a ordre généralement de mettre comme condition à ses avances que la moitié de la somme qu'il prête aux cultivateurs sera appliquée par lui à la culture mixte.

Ainsi que je l'ai déjà dit, pour le jeune banquier, culture mixte veut dire généralement élevage du porc, et lorsqu'il avance $200 à un cultivateur, il insiste qu'il en applique $100 à l'achat de porcs. Un de mes amis qui habite dans la Saskatchewan tout près de la frontière de l'Alberta, m'a dit, il y a quelque temps, qu'il avait vu dix ou douze porcelets morts près d'une grange. Le banquier avait avancé $200 au cultivateur et il avait insisté qu'il en appliquât $100 à l'achat de porcs. Le cultivateur en a acheté, mais comme il n'avait rien pour les nourrir, ils sont morts de faim. C'est là ce que le banquier entend par culture mixte, et si nous n'y prenons pas garde cette intervention des banquiers dans nos méthodes d'agriculture tournera mal.

Je ne veux tirer aucune conclusion définitive pour le moment, mais je suis d'avis que la loi que propose le ministre n'est pas avantageuse au petit cultivateur. Je crois qu'il devrait faire une distinction entre les avances faites aux commerçants de bestiaux, et celles qui le sont aux cultivateurs qui n'ont qu'un petit nombre d'animaux de ferme. Il pourrait distinguer les deux catégories en disant, par exemple, que les prêts au-dessous de $2,000 ne tomberaient pas sous le coup de cette loi.

L'hon. sir THOMAS WHITE: En réponse à mon honorable ami, je lui dirai que je ne me suis jamais fait le censeur des méthodes de culture d'une province ou d'une autre. J'ai toujours pensé que chacun connaît mieux son affaire que son voisin. Mon honorable ami a raison de dire que l'on peut publier des études et faire des conférences sur les méthodes de culture qui devraient être employées, mais qu'après tout chaque cultivateur sait mieux ce qui lui convient. J'ai toujours été de cet avis.

En ce qui concerne ce projet, les remarques de mon honorable ami m'intéressent beaucoup. Ce qu'a dit mon honorable ami de Saint-Jean, nous l'avons déjà entendu bien des fois à l'occasion de cette même mesure législative mise devant la Chambre. Mon seul désir ici est de faciliter, dans la mesure du possible, l'ouverture d'un crédit qui permettra aux gens des campagnes d'exercer plus avantageusement leur industrie. Si le comité des banques et du commerce est d'avis d'exclure de la loi le petit cultivateur, je ferai grand cas de cette opinion, car je sais que cette affaire sera examinée avec beaucoup de soin par le comité. Nous n'avons, en présentant ce projet, qu'un objet en vue, et, si quelqu'une de ces dispositions était sujette à controverse, je ne demanderai pas mieux que de la laisser tomber.

Je dois dire, cependant, que cette loi n'a été présentée que dans le seul but de répondre aux besoins d'une industrie qui dans l'Ouest va en grandissant, selon qu'il

m'a été dit par ceux qui y sont engagés. Si le comité des banques et du commerce ou la Chambre jugent à propos de restreindre l'application de cette loi aux seuls éleveurs, je prendrai avec plaisir la chose en considération. Je sais, cependant, qu'il a existé et qu'il existe encore aujourd'hui dans cette Chambre et au dehors une opinion assez générale en faveur d'une loi de cette sorte, loi dont le cultivateur n'aura pas besoin de se prévaloir, mais qu'il pourra lui-même mettre à profit s'il désire pousser l'élevage de son bétail jusqu'à maturité. Je sais que, dans certaines régions de l'Ouest, et ailleurs dans les campagnes, cette loi est considérée comme d'une très haute importance.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Il est, je crois, indubitablement de fait que les banquiers, règle générale, n'aiment pas à prêter aux cultivateurs. Les banques sont plutôt créées en vue du commerce, et je crois qu'un jour ou l'autre, nous aurons au Canada des banques expressément pour les cultivateurs. Cette résolution porte sur deux catégories de marchandises appartenant aux cultivateurs, le grain et le bétail. Je crois comprendre que l'objet de cette résolution est de donner aux banques la faculté de prendre un gage sur les bestiaux et de le faire enregistrer. Je ne saisis pas bien le motif de la première partie de cette proposition:

La Chambre est d'avis qu'il y a lieu de modifier la loi des banques en rapportant l'article qui détermine la limite de la période pendant laquelle il est loisible aux banques autorisées de prêter de l'argent pour l'achat de grain de semence sur le nantissement du grain acheté, du produit de la récolte qui en résultera, et du grain de semence provenant de cette récolte.

Je le dis avec regret, mais, dans les circonstances, il m'est impossible de mettre la main sur un exemplaire des statuts, et, par suite, je ne sais trop ce que cela signifie. Si je comprends bien mon honorable ami, la loi, telle qu'elle existe en ce moment, porte que les banques peuvent faire des avances sur la garantie du grain, et l'on veut maintenant enlever aux banques cette faculté.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Non pas. Je m'explique facilement l'erreur de mon honorable ami. Nous avions l'année dernière accordé aux banques ce droit, mais pour un an seulement. Ce que nous proposons aujourd'hui, c'est de faire disparaître cette restriction, afin que les banques puissent continuer à faire aux cultivateurs des prêts garantis de cette manière

[Sir Thomas White.]

M. W. A. BUCHANAN (Medicine-Hat): C'est dans la région que j'habite que cette idée a pris naissance. Elle a eu son origine dans une coutume établie par la chambre de commerce de Lethbridge, qui, ayant vu que les cultivateurs de la région ne pouvaient obtenir un crédit aux banques, a institué ce que l'on appelle les garants des éleveurs, corps qui se compose de cinquante des hommes d'affaires de Lethbridge. Ce corps garantit à la banque le remboursement des sommes avancées aux cultivateurs des environs pour l'achat de bestiaux. Les cultivateurs ont pensé qu'il valait mieux leur permettre d'obtenir directement ce crédit à la banque. L'affaire s'est présentée devant l'association des cultivateurs unis à sa récente réunion dans la ville de Calgary, et l'on y a approuvé l'idée contenue dans cette résolution du ministre des Finances.

Il y a dans ma région beaucoup de gens qui sont venus des Etats-Unis. Notre système de banques leur déplaît. Au reste, ce système est extrêmement impopulaire parmi les cultivateurs de l'Ouest canadien, non pas qu'ils cherchent à obtenir des banques une pure faveur, mais c'est qu'ils ne peuvent rien en obtenir, rien du tout, et nos Américains préconisent l'établissement de banques locales, comme il en existe aux Etats-Unis. Un argument qui milite en faveur de ces sortes de banques, c'est que l'on peut y obtenir de faibles avances en donnant de légères garanties sur le bétail. L'honorable député de Saskatoon (M. McCraney) n'a pas tort de dire que les garants des banques canadiennes donnent aux cultivateurs des leçons à n'en plus finir sur ce qu'ils doivent faire, leur conseillant la culture variée et l'abandon de méthodes qui peu à peu ruinent le sol.

Ces banquiers sont ceux-là mêmes qui refusent de permettre aux cultivateurs de se livrer à la culture mixte. L'année dernière, durant la période de sécheresse qui a régné dans l'Alberta-sud, les cultivateurs avaient nombre de porcs, mais par suite de la récolte déficitaire, ils n'avaient pas de fourrage sur leurs terres; aussi s'adressèrent-ils aux banques, leur demandant une avance sur la garantie de ce bétail, afin d'obtenir de quoi le nourrir. Qu'arriva-t-il? Les banques refusèrent de leur avancer un seul sou, et force fut bien aux cultivateurs de vendre leurs porcs à un prix inférieur au prix courant, parce qu'ils n'avaient rien pour les nourrir et que les banques refusaient de leur faire une avance dans ce but. Nombre de ces cultivateurs étaient solvables; seulement les banquiers de l'Alberta-

sud semblent avoir été affolés, l'été dernier; ils avaient peur du pays et de son avenir. Mais, cette année, je suis heureux de le dire, l'Alberta-sud, après avoir été éprouvée par la sécheresse l'an dernier a engrangé une récolte valant trois récoltes moyennes. Dans cette région, la récolte a dépassé la moyenne ordinaire des autres pays. Si l'on veut que les cultivateurs se livrent à la culture mixte, il faut que les banques leur viennent en aide.

Je ne veux pas critiquer l'attitude prise par les banques, l'an dernier; c'est précisément là leur attitude invariable. Elles ne prêtent guère d'aide aux cultivateurs de l'Ouest canadien et il en est sans doute ainsi dans le reste du pays.

On confie à un jeune homme la gestion d'une banque dans une petite localité rurale, et il ne saurait avancer un seul dollar aux cultivateurs sans au préalable avoir obtenu la sanction du bureau principal. Il lui faut se mettre en communication avec Montréal ou Toronto, et le cultivateur qui trouve l'occasion favorable pour acheter un cheval ou une vache a le temps de mourir, avant que le gérant de banque ait reçu la sanction du bureau-chef. Il faudra une réforme dans l'administration des banques, avant que les cultivateurs de l'Ouest soient satisfaits.

M. LEVI THOMSON (Qu'Appelle): Ce n'est sans doute pas le moment de faire une discussion approfondie de ces problèmes; seulement, je désire poser une question au ministre. Mais auparavant je veux dire un mot sur certaines observations qu'on a formulées ici. Il serait prématuré de porter un jugement maintenant; mais à mon avis, il n'y a pas lieu de nourrir, à l'égard des effets de la loi en discussion, les craintes exprimées par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) et l'honorable député de Saskatoon (M. McCraney), bien que, plus tard, au cours du débat, il soit possible que nous changions d'avis.

Quant à l'augmentation des prêts, je ne sache pas que cela s'applique à ma propre localité; seulement, je suis toujours prêt à m'incliner devant une autorité supérieure à la mienne. Le "Grain Growers' Guide", de Winnipeg, a pris la peine d'aller aux renseignements parmi les cultivateurs et dans un récent numéro de ce journal—malheureusement détruit dans l'incendie, et que je ne saurais plus consulter—il affirme qu'un certain nombre des réponses obtenues prouvent que la récente loi a provoqué une forte augmentation de prêts aux cultivateurs et, qu'elle leur a en outre facilité ces emprunts, que sans cela ils n'auraient pu obtenir. A mon avis, il en est résulté quelque bien.

Quant à l'objection soulevée par l'honorable député de Saskatoon, relativement au banquier qui exigerait que le cultivateur achetât des porcs ou quelque chose d'analogue avec une partie de l'argent avancé, je ne vois pas que la situation puisse s'aggraver, si on adopte la loi proposée par le ministre. Rien ne saurait empêcher le banquier d'exiger pareille chose, s'il consent à faire un prêt quelconque. Voici la question que je veux poser: l'honorable député de Saskatoon a cité une loi récente de la Saskatchewan concernant les hypothèques mobilières qui décrète qu'il ne sera pas porté atteinte à l'hypothèque mobilière sur les biens exempts de saisie.

Le ministre (sir Thomas White) propose de reconnaître la loi actuelle des provinces, du moins en ce qui concerne l'inscription. Se propose-t-il de reconnaître la loi existante aujourd'hui? Supposons qu'une banque prenne une hypothèque sur les biens du cultivateur exempts de saisie, sera-t-il porté atteinte à ces biens? Sans vouloir porter de jugement définitif sur la question pour le moment, je crois que de puissantes raisons militent en faveur de la reconnaissance de la récente loi de la Saskatchewan ou de toute autre province qui adoptera pareille loi. Je ne demande pas au ministre de nous déclarer positivement aujourd'hui que cette loi sera reconnue; seulement, je tiendrais à connaître son avis sur une question qui mérite étude. On a soulevé une objection relativement aux prêts consentis aux petits cultivateurs qui n'ont que peu de bestiaux, parce que ces derniers sont exempts de saisie.

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'ai suivi le principe de reconnaître la législation provinciale au sujet des ventes et des hypothèques mobilières et dans le bill que j'ai l'intention de présenter et qui repose sur cette résolution, il est prévu que:

13. Le contrat de garantie peut être fait sous la forme d'un contrat de vente ou d'hypothèque mobilière (chattel mortgage) ou, dans quelque province où il n'existe aucune disposition dans les lois de la province pour le dépôt ou autre enregistrement des contrats de vente ou d'hypothèques mobilières, alors selon la formule H dans l'annexe à la présente loi ou selon une formule de même effet.

14. Ce contrat de garantie doit être déposé ou autrement enregistré conformément aux lois et doit être soumis aux lois relatives aux contrats de vente ou d'hypothèques mobilières selon le cas, qui sont en vigueur dans la province dans laquelle se trouve le bétail sur pied compris dans ce contrat de garantie.

Je ne suis pas certain que cela règle le point que l'honorable député a en vue. Il a dans l'esprit que dans l'Alberta, il y a certaines exceptions qui ne peuvent pas être comprises dans une hypothèque mobilière. J'espère que cet article règlera ces cas, sinon, je serai heureux, s'il veut bien me communiquer ses renseignements quand le bill aura été présenté de faire discuter la question au comité des banques et du commerce.

L'hon. FRANK OLIVER: J'ai un mot à dire en faveur des régions d'agriculture mixte et des petits cultivateurs. Quand la loi des banques a été soumise à notre considération, il y a quelques années, cette question a été discutée dans tous ses détails. A cette occasion, certains membres des deux côtés de la Chambre ont défendu énergiquement la convenance d'introduire dans la loi une disposition analogue à celle-ci. Je regrette qu'à cette époque le ministre n'ait pas été de notre avis et en retour je suis satisfait de voir qu'il en est arrivé à ce que je considère comme une meilleure compréhension. J'espère qu'au moment où le bill sera discuté au comité des banques et du commerce il ne sera pas détourné de son intention actuelle de comprendre dans la loi toutes les classes d'élevage de bestiaux sur une grande ou sur une petite échelle. Je ne prévois pas les difficultés qui ont été indiquées par quelques-uns de nos honorables collègues. Le but de ce projet, tel que je le comprends est de permettre aux banques, réservoirs de l'argent du peuple, de prêter une partie des fonds d'une manière qui n'ait pas actuellement autorisée par la loi des banques. Je ne puis pas voir que cette disposition relative à l'emploi par les banques de l'argent qui leur est confié puisse avoir aucun mauvais résultat pour ceux qui sont intéressés à l'emploi de cet argent.

(Rapport est fait de la résolution qui est adoptée.)

## DEPOT D'UN PROJET DE LOI.

L'hon. sir THOMAS WHITE demande à déposer un projet de loi (bill n° 33) tendant à modifier la loi des banques.

Cette motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

## EXPLICATIONS RELATIVES A M. GUSTAVE HEIDMANN, SECRETAIRE PARTICULIER.

L'hon. J. D. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): Comme question de privilège, monsieur l'Orateur, je désire parler d'un sujet qui est, suivant moi, d'une importance suffisante pour me justifier de réclamer pendant quelques minutes l'indulgence de la Chambre. Mon attention a été attirée sur un article paru dans l'"Ottawa Evening Journal", le 9 février, et intitulé: "Les Allemands ont accès aux documents confidentiels à Ottawa" et reproduisant un article contenu dans le "Toronto Star" du même jour, disant entre autres choses ceci:

> Le cas le plus remarquable que l'on puisse probablement citer est celui de Gustave Heidmann, secrétaire du ministre de la Marine et du Service naval, l'honorable J. D. Hazen. M. Heidmann est né en Allemagne et sans doute il a des parents qui combattent pour ce pays. Il est au Canada depuis longtemps et il a la réputation d'être un secrétaire capable et compétent. Son nom paraît dans la toute dernière liste publiée par le département du secrétaire d'Etat comme ayant reçu les droits complets de naturalisation. Mais M. Heidmann a accès à toute la correspondance relative à la défense côtière du Canada, à la télégraphie sans fil, à la surveillance des ports et aux questions de marine qui passent par le bureau du ministre de la Marine et de la défense navale. On ne peut coucevoir que l'amiral Von Tirpitz serait aussi confiant à propos de l'administration de son département.

Il me paraît désirable d'exposer les faits à la Chambre. Mon secrétaire, M. Heidmann, est à mon service depuis novembre 1911; il est né en Allemagne et quand il n'était qu'un jeune enfant, âgé de quelques semaines, il est venu au Canada avec ses parents qui étaient mécontents des conditions en Allemagne et désiraient venir s'établir au Canada pour y fixer leur demeure et devenir citoyens du pays. Le père s'est fixé à Toronto et peu de temps après s'y être établi, il s'est adressé à un échevin pour obtenir sa naturalisation comme sujet britannique, mais il peut y avoir à ce propos quelque hésitation car les démarches préliminaires n'ont pas été complètement accomplies. Cependant, durant plus de trente-deux ans, le père de M. Heidmann s'est occupé de travaux de manufacture à Toronto, il a voté aux élections de temps à autre et il a pris part aux affaires de la ville comme il est du devoir de tout bon citoyen de le faire.

M. Heidmann, mon secrétaire, a donc été élevé à Toronto; il a fréquenté les écoles publiques de cette ville, et une fois son éducation terminée, il devint le secrétaire particulier de M. H. S. Strathy, le gérant général de la Trader's Bank du Canada, institution qui, si je suis bien renseigné, s'est fusionnée depuis avec la banque Royale du Canada.

En 1904, M. Heidmann est entré dans le service civil canadien, et il y est resté jus-

qu'en 1911; il était à cette date l'assistant secrétaire de la commission du chemin de fer Transcontinental national. En 1911, parmi un grand nombre de candidats, j'ai choisi M. Heidmann pour mon secrétaire, parce que j'ai cru qu'il était très bien qualifié pour occuper cette situation. Avant de le choisir, j'ai pris des renseignements sur son caractère et sa réputation auprès de citoyens de la ville de Toronto, qui le connaissaient très bien ainsi que sa famille. J'ai pleine et entière confiance en ces personnes, et les membres de la Chambre auraient également, je n'en doute pas, pleine confiance en elles, si je mentionnais leurs noms; car elles comptent au nombre des citoyens les plus en vue de la ville de Toronto. Les renseignements que j'ai obtenus de ces citoyens furent des plus favorables à M. Heidmann, quant à son caractère et à ses aptitudes de même que le rang et la réputation qu'occupe sa famille, à Toronto, où elle réside depuis trente-deux ans.

Depuis cette date, M. Heidmann a été mon secrétaire particulier, et je n'ai que des louanges à faire de lui, car il a accompli ses devoirs avec habileté et assiduité et à mon entière satisfaction.

Pour l'information de la Chambre, je puis ajouter que, quelque temps après le début des hostilités, l'un de ses frères s'est enrôlé, et il fait actuellement partie de la 3e compagnie, de l'escadron "C" 2e brigade, 4ième régiment canadien des Canadiens à cheval, qui a été réorganisée depuis en une brigade d'infanterie sous le commandement du général Victor Williams. Ce corps a fait un long service dans les tranchées des Flandres, combattant pour la défense du Canada et de l'empire et pour la conservation de ces principes démocratiques, qui sont si chers aux cœurs de tous les Canadiens.

Dans une lettre, qu'a écrite dernièrement le colonel F. D. Black, un député à l'assemblée législative du Nouveau-Brunswick qui est lui-même au service de la patrie sur la ligne de feu, à l'heure actuelle, il fait les plus grands éloges des services qu'a rendus le frère de M. Heidmann, dans les tranchées, il annonce qu'en plusieurs occasions, ce brave jeune homme a reçu l'offre d'une commission, mais il a toujours refusé, préférant, dit-il, demeurer dans les rangs avec ses camarades, et continuer à se battre côte à côte avec ceux dont il a partagé tous les dangers, depuis le commencement de la guerre.

Jusqu'à ces derniers temps, mon secrétaire avait toujours cru qu'il était sujet britannique. Il était convaincu que son père s'était fait naturaliser, et vu que depuis son enfance il avait vécu à Toronto, il était en droit de se croire naturellement sujet britannique. Mais comme il existait quelques difficultés légales à ce propos, il demanda et obtint ses certificats de naturalisation, au début du conflit actuel. Ce n'est que justice, à mon avis, de faire cet exposé des faits, à la suite de l'article que j'ai lu dans les colonnes du "Star", de Toronto, et qui a été reproduit, hier soir, dans les colonnes de l'"Evening Journal", d'Ottawa.

Je désire ajouter, de plus, qu'après la déclaration de la guerre, lorsque des rumeurs furent mises en circulation à Ottawa au sujet de la nationalité de M. Heidmann, et en différentes occasions depuis, il m'a déclaré franchement que, si j'éprouvais le moindre embarras en le gardant à mon service à titre de secrétaire particulier, il était prêt tout de suite et sans en conserver le moindre ressentiment, à donner sa démission et à essayer de gagner sa vie de quelqu'autre façon.

M. Heidmann a épousé une jeune fille d'Ottawa, qui est apparentée à quelques-unes des familles les plus distinguées et les plus anciennes de la capitale. Il est le père de cinq enfants, qui sont élevés en bons Canadiens et en loyaux sujets britanniques. J'ai refusé de le laisser donner sa démission, parce que j'ai senti que si j'acceptais sa démission ou si je lui donnais dans le service une situation inférieure à celle qu'il occupe à l'heure actuelle, je commettrait une grave injustice à l'endroit d'un jeune homme qui, de toute façon, est un fonctionnaire public honnête, consciencieux et compétent, et qui est, de plus, tout aussi loyal au Canada et à l'empire que n'importe quel citoyen de la Puissance du Canada.

Cette affaire, avant que la presse ne s'en emparât, avait donné lieu à de nombreux commentaires; mais j'avais espéré que l'enquête qu'a faite le **"Free Press"** à ce sujet, avait eu pour résultat de mettre un terme à toutes ces rumeurs. Si vous voulez bien me le permettre, je citerai l'article suivant, qui a paru dans les colonnes du "Free Press", dans le cours du mois de novembre 1914:

Autre bruit mis à néant.

Il y a plusieurs jours que le "Free Press" reçoit des communications lui signalant que le titulaire d'un poste de confiance a un des ministères du Gouvernement à Ottawa est originaire d'Allemagne. Ceci a donné lieu à de terribles soupçons. Sur ce, le "Free Press" a cru devoir faire une enquête complète. Il vient de la terminer. Il doutait d'abord qu'il fût convenable de garder au service de l'Etat un homme comme celui-là, et à un poste dont il

peut profiter pour obtenir des renseignements officiels importants et peut-être secrets. Ces doutes sont disparus. La loyauté et la sincérité du jeune homme en question sont reconnues, non seulement par le ministre et le sous-ministre dont il relève, mais par nombre de citoyens sérieux d'Ottawa. Le représentant du "Free Press" qui a eu une entrevue avec lui est arrivé à la même conclusion. D'ailleurs le poste que cet employé occupe ne lui permet de puiser aucun renseignement susceptible de servir à l'ennemi.

Ces derniers mots sont parfaitement conformes à la vérité des faits. Il n'y a que moi et mon sous-ministre et, en certains cas très rares, le chef de l'état-major de la marine et le directeur du service naval qui connaissions les secrets du ministère que je dirige. L'article du "Free Press" se termine par ces mots:

Que la guerre ne nous cause pas de sotte panique, ne laissons détruire la réputation de personne par des bruits déraisonnables. Ce conseil paraît nécessaire, car ce n'est pas la première fois depuis le commencement de la guerre que le "Free Press" a cru devoir défendre un citoyen d'Ottawa contre une cruelle injustice.

Je trouve qu'en publiant des articles comme celui qui a paru, hier soir, dans le "Journal" d'Ottawa, l'on cause à mon secrétaire une injustice très cruelle et qui doit non seulement l'affliger lui-même, mais affliger également sa femme et les membres de sa famille. Voilà pourquoi, étant son chef, et attendu qu'il ne cesse de se montrer absolument loyal et fidèle depuis que je suis au ministère de la Marine et des Pêcheries, j'ai cru devoir venir ici lui rendre justice et en même temps chasser de l'esprit du public la malheureuse idée qui s'est formée d'après des témoignages absolument insuffisants pour justifier le moindre soupçon de déloyauté et d'infidélité de M. Heidmann.

## CANADIENS ALLEMANDS DANS LE SERVICE MILITAIRE.

L'hon. M. PUGSLEY: Monsieur l'Orateur. Je signalerai au ministre de la Milice un compte rendu d'entrevue publié dans le "Journal" d'Ottawa, le 9 du courant. Je ne veux formuler ni commentaires ni protestations pour le moment du moins; mais dans les cas comme celui dont je vais parler ou comme celui que le ministre de la Marine vient de signaler, ne vaudrait-il pas beaucoup mieux soumettre la question au Parlement et en faire un exposé exact et fidèle. L'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries ne devrait pas se montrer trop sévère à l'égard des journaux ou des particuliers qui ont écrit et parlé sur le sujet qui a donné lieu à sa plainte; je sais que l'on a beaucoup parlé et je trouve que l'honorable ministre a agi d'une façon beaucoup plus sage en faisant devant le Parlement une déclaration comme celle qu'il a faite, parce qu'elle tente à corriger les opinions erronées, à dissiper le soupçon et l'inquiétude. La presse et la population de ce pays sont naturellement fort perplexes et impressionables dans le moment. J'ai signalé à l'honorable ministre ce compte rendu d'entrevues publiées dans le "Journal" et il m'a permis d'en parler. Le voici:

On croit à tort, a dit le général Hughes, aujourd'hui, qu'il y a à Ottawa un officier Allemand qui s'occupe de fournir des renseignements à l'ennemi. Cet officier Allemand est dans les tranchées sur la ligne de feu. Il figure parmi les centaines d'Allemands qui combattent loyalement dans les troupes du Canada sous le drapeau britannique.

Le ministre faisait allusion aux commentaires des journaux au sujet d'une déclaration faite par lui quelque temps auparavant, à l'effet que le capitaine Kahn, le chef du service de renseignements, était un Allemand, avait deux frères dans l'armée allemande, que son père était un officier allemand et sa mère la fille d'un général autrichain. "Il est très étrange", continue le général Hughes, "que ces mêmes journaux ne disent pas que trente-huit Allemands sont tombés sur les champs de bataille, en combattant pour l'empire, avec les troupes canadiennes. Ceux qui cherchent à provoquer cette guerre de race feraient mieux de suivre leur exemple. La guerre actuelle n'est pas une guerre de race, mais une guerre de liberté..

"Nous recevons de tous côtés des demandes pour la protection d'édifices et de travaux qui ne concernent que les autorités municipales et ne regardent pas du tout le département de la Milice. Si les gens jetaient moins de bouts de cigares et de cigarettes, il y aurait moins d'incendies. Deux fois en trois semaines, nous avons eu des commencements d'incendie dans la salle de lecture du palais législatif.

"Pendant la guerre sud-africaine, dit-il, "j'ai eu l'honneur d'enrôler le premier "Boer" dans l'armée anglaise. Nous n'avons jamais eu de citoyens plus fidèles et de meilleurs soldats que les Boers, après qu'ils eurent fait la différence entre la liberté telle que l'entendait Kruger et la liberté anglaise".

L'honorable ministre de la Milice aura-t-il l'obligeance de nous dire si cette entrevue est véridique et si non, en quoi elle est inexacte?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Je n'ai pas dit que le capitaine Hahn—non pas Kahn, comme il est dit dans le journal—avait des parents qui combattent contre les Anglais dans l'armée autrichienne ou l'armée allemande. Son père est un très respectable citoyen de la ville de Stratford. Dans sa jeunesse, il a servi dans l'armée allemande, mais comme beaucoup d'autres des plus estimables citoyens du Canada et des Etats-Unis, il a quitté l'Allemagne pour fuir un gouvernement tyrannique et le joug du militarisme. Il est venu au Canada pour en faire sa patrie d'adoption et en a toujours

été un fidèle sujet depuis. Je suis fort aise de dire que son fils marche sur ses traces et qu'à l'heure présente il combat avec nous pour la cause de la liberté. Il a déjà mérité la décoration du D. S. O.

L'hon. M. PUGSLEY: Le journal rapporte que le ministre aurait dit que le capitaine Hahn était chef du service de renseignements sur le front.

L'hon. sir SAM HUGHES: Il est le chef du service de renseignements du corps canadien au front, et nous n'avons jamais vu de meilleur officier. Il est exact, comme le rapporte le journal, que trente-huit Canadiens-Allemands sont morts sur les champs de bataille pendant que le nombre des blessés est de beaucoup plus considérable. Je répète que pendant la guerre du Sud-Africain, quand un Boer avait compris que les Anglais combattaient pour la liberté, ils se rangeaient avec nous contre le krugerisme qui avait beaucoup de points de ressemblance avec le kaiserisme en Europe. Si on comprenait mieux, dans le monde entier, que nous combattons non le peuple allemand, mais le kaiserisme et la tyrannie, j'ai assez de confiance dans l'humanité pour croire que des milliers de citoyens d'origine allemande combattraient avec nous.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable ministre passe sous silence le passage de l'entrevue où il est dit que cet officier a deux frères dans l'armée allemande.

L'hon. sir SAM HUGHES: Je crois avoir déjà nié la chose. J'ai dit que je n'avais jamais mentionné directement ou indirectement que cet officier eût des parents dans l'armée allemande ou l'armée autrichienne. Il n'en a pas un seul.

L'hon. M. PUGSLEY: Il est dit aussi dans l'entrevue que le ministre aurait déclaré qu'il y a eu deux incendies en trois semaines dans la salle de lecture du palais législatif.

L'hon. sir SAM HUGHES: Cette affaire fait actuellement objet d'une enquête, mais je puis dire cependant que mes renseignements sont conformes à ce qui est dit dans le journal. Une fois, un commencement d'incendie a été causé par un bout de cigarette et une autre fois, par une allumette.

M. MACLEAN (Halifax): L'an dernier on nous a distribué un état imprimé donnant le détail des dépenses pour les fins de la guerre, et on nous avait promis un état semblable pour cette année. Sera-t-il distribué bientôt?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'ai demandé à tous les départements qui ont fait des dépenses imputables aux crédits de guerre de fournir tous les renseignements concernant ces dépenses. Nous n'avons pas encore reçu les rapports de tous les départements. Quand nous les aurons, je me ferai un plaisir de me rendre au désir de mon honorable ami.

## ACHAT DE CHEVAUX POUR L'ARMEE.

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice): Hier, en mon absence, on a soulevé une question concernant l'achat des chevaux, sur les détails de laquelle je ne reviendrai pas. Une comparaison entre les chevaux achetés dans le comté de King (N.-E.) et ceux qui ont été achetés dans l'île du Prince-Edouard et ailleurs, a provoqué certains commentaires.

Les chevaux que le major Anderson a achetés pour sa batterie au Nouveau-Brunswick, coûtent plus de $225 chacun. Le prix moyen de ceux qui ont été achetés dans l'île du Prince-Edouard est de $175.50. A Sydney, si je ne me trompe, les chevaux ont coûté $185 et plus. Ceux-ci, dans l'ensemble, étaient de bons chevaux. Les chevaux achetés dans le comté de King ont coûté $171.09, prix moyen. Peu après l'établissement du camp, lorsque ces chevaux commencèrent à arriver, je me souviens qu'un matin, étant sorti de bonne heure, j'en vis plusieurs entrer dans le camp. J'admirai la plupart d'entre eux à leur passage, car ils étaient en très bon état. Je demandai d'où ils venaient et l'on m'assura qu'ils arrivaient des environs du comté de King (N.-E.). Ils formaient le plus beau groupe de chevaux que j'avais vu arriver au camp, sans en excepter aucun. Vers la fin du défilé, il y en avait à peu près vingt-deux qui paraissaient plutôt maigres, et quatre qui certainement n'auraient jamais dû être reçus au camp; je ne m'en cache pas, mais c'est, me dit-on, un vieux truc de quelques maquignons rusés de changer les chevaux dans les wagons pendant le chargement et d'avoir recours à d'autres pratiques semblables. Quiconque eut jeté les yeux sur ces quatre chevaux aurait compris qu'ils avaient été échangés et que les vingt-deux ne répondaient pas aux exigences. Je les retins aussitôt pour prendre des renseignements et j'appris qu'ils étaient restés deux jours sans boire ni manger dans un wagon placé dans une cour le long de la voie ferrée. Quatre d'entre eux furent vendus parce qu'ils ne valaient rien, mais les vingt-deux—je ne suis pas certain s'il y en

avait vingt-deux ou vingt et un—furent mis dans un endroit convenable avec de l'eau et du fourrage en abondance, et quinze jours après ils formaient un groupe de très beaux chevaux. Je le dis sans faire tort à personne.

Je ne veux pas soulever une discussion, mais je serai prêt à entrer dans le détail de cette affaire chaque fois qu'on jugera à propos de la mettre sur le tapis. Je ne veux pas en faire une question politique, mais si quelqu'un le désire, je suis prêt à la discuter comme tel. Si on veut la traiter comme une question d'affaires, j'y consens.

Quant aux chevaux achetés dans le comté de King, je déclare qu'ils étaient presque les plus communs qui aient été achetés dans les Provinces maritimes. Ils valaient mieux que ceux qui ont été achetés dans la région occidentale et l'emportaient de 35 à 40 p. 100 sur les chevaux achetés à Sydney.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Cela ne fait pas l'éloge des chevaux de Sydney.

L'hon. sir SAM HUGHES: C'est une erreur; les chevaux de Sydney étaient bons, ceux de l'Ouest aussi, mais ils n'étaient pas meilleurs que les chevaux du comté de King et leur prix moyen était de $55 par tête plus élevé que le prix de ces derniers.

## NOUVEAU JUGE DANS LA NOUVELLE-ECOSSE.

M. E. M. MACDONALD: Je désire demander au premier ministre si la nouvelle que je lis dans les journaux—que M. Joseph A. Chisholm, C.R., a été nommé juge de la cour suprême de la Nouvelle-Ecosse—est vraie.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, elle est vraie.

## ADOPTION D'UNE RESOLUTION RELATIVE AUX COMPAGNIES D'ASSURANCE.

Sur motion de sir THOMAS WHITE, la Chambre se déclare en comité général, pour délibérer sur le projet de résolution suivant:

La Chambre décide qu'il y a lieu de décréter que toute compagnie d'assurance, dont le pouvoir de demander un permis sous l'empire des dispositions de la loi des assurances 1910, expirera avant la fin de la prochaine session du Parlement, peut obtenir une prorogation de ce pouvoir jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, du moment qu'elle en fera la demande, sur la formule voulue, au surintendant des assurances, et qu'elle versera un honoraire de cent dollars.

[Sir Samuel Hughes.]

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): L'objet de ces prescriptions législatives est de prolonger pendant un an, jusqu'à la fin de la prochaine session du Parlement, les chartes des compagnies d'assurance qui, bien qu'instituées sous l'empire de la loi actuelle, n'ont pas pu s'organiser par suite de la guerre. Le bill que j'ai l'intention de déposer est calqué sur celui de l'an dernier.

L'hon. M. GRAHAM: Je crois savoir que l'objet du bill est d'accorder à certaines compagnies d'assurance qui ont été constituées en corporations un délai pour demander un permis. N'ayant pas pu s'organiser, ces compagnies n'ont pas obtenu le permis. Le ministre doit avoir la liste de ces compagnies. Est-ce que ce sont des compagnies d'assurance contre l'incendie ou des compagnies d'assurance sur la vie, ou bien les deux?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le bill s'applique à toute compagnie d'assurance dont le pouvoir de demander un permis sous l'empire des dispositions de la loi des assurances, 1910, expirera avant la fin de la présente session du Parlement. Mon honorable ami demande la liste des compagnies qui n'ont pas encore demandé de permis et je tâcherai de la lui procurer avant que nous soyons rendus à la 2e lecture.

(Il est fait rapport du projet de résolution qui est adopté.)

## DEPOT D'UN PROJET DE LOI.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) demande à déposer un bill (n° 34) autorisant certaines prorogations de délai aux compagnies d'assurance.

La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1re fois.

## SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre siège en comité de subsides.

Royale gendarmerie à cheval du Nord-Ouest. —Territoires du Nord-Ouest, territoire du Yukon, provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan.—Solde de la gendarmerie, $630,216.75.

(Présidence de M. Rhodes.)

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je donnerai quelques explications sur ce crédit qui, ainsi qu'on peut voir, accuse une diminution de $280,356 attribuable à la réduction de l'effectif de la gendarmerie. A l'époque de la déclaration de la guerre, l'effectif fut porté à 1,200 sous-officiers et gendarmes, les services d'un certain nombre d'entre eux étant spécialement

retenus pour une seule année. A peu près 300 de ces gendarmes obtenaient leur libération en août et septembre derniers, le plus grand nombre s'enrôlant dans le corps expéditionnaire. Or, comme les gens originaires de pays ennemis observaient une attitude paisible et que des groupes considérables de soldats faisaient l'exercice dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, on jugea qu'il n'était pas nécessaire de maintenir l'effectif de la gendarmerie à 1,200: on pensa qu'il suffirait de 900 sous-officiers et gendarmes.

Quand j'eus appris que le commissaire conseillait cette réduction avec l'approbation du contrôleur, j'eus soin, avant de ne rien décider, de faire tenir copie du rapport à mon très honorable ami le chef de l'opposition. Je pensai qu'il convenait de prendre son avis sur le sujet, étant donné surtout que pendant quinze années il avait lui-même fait fonction de chef politique de la gendarmerie. Il reconnut comme moi qu'il serait sage d'agir selon les conclusions du rapport du commissaire et du contrôleur. Nous avons donc réduit l'effectif de 1,200 à 950, et nous nous proposons de l'amener à 900. A l'heure actuelle, la gendarmerie compte 950 officiers et gendarmes, ainsi que 987 chevaux repartis comme suit:

| | Officiers et gendarmes. | Chevaux. |
|---|---|---|
| Alberta ..... | 393 | 406 |
| Saskatchewan .... | 445 | 559 |
| Territoires du N-O.. | 22 | 2 |
| Territoire du Yukon | 60 | 20 |
| Baie d'Hudson..... | 30 | ..... |
| | 950 | 987 |

Il y a 10 postes de division et 253 détachements.

Les décrets du conseil que j'ai eu l'honneur de déposer cet après-midi sont là pour renseigner la Chambre sur les dispositions arrêtées entre le Gouvernement fédéral et les provinces. Ces dispositions se résument à ceci: les conventions actuellement en vigueur expireront le 31 mars et l'on s'est entendu pour les maintenir en vigueur; il n'y a de différence qu'en ce qu'elles peuvent, à un an d'avis, être annulées soit par le Gouvernement fédéral, soit par le cabinet provincial. Le service de la gendarmerie coûte $75,000 par année aux provinces qui sont, en outre, tenues de solder les frais d'entretien et de transport de tous les prisonniers et aliénés détenus aux corps de garde de la gendarmerie.

Pour ce qui a trait au travail accompli par la gendarmerie au cours de l'année dernière, j'appellerai l'attention sur le rapport du contrôleur que l'on a déjà déposé sur le bureau de la Chambre et dont certain passage mérite d'être tout particulièrement signalé parce qu'il porte sur un fort important sujet. J'extrais ce qui suit de la page 8·

A l'époque de la déclaration de la guerre, on craignait assez naturellement que la paix et l'ordre ne fussent troublés dans les provinces de l'Ouest, vu qu'une grande partie de la population provient de pays ennemis; c'est pourquoi l'on décida d'augmenter l'effectif de la gendarmerie à cheval. La paix n'a été troublée nulle part et, dans les provinces de l'Alberta et de la Saskatchewan, les douze derniers mois ont été marqués par un calme et un bon ordre singuliers. Cette heureuse situation est attribuable à des causes diverses: sages mesures de précautions, justice et impartialité des procédés de l'autorité, admirable réserve de la population loyale à l'égard des étrangers ennemis, et pleine conscience chez ceux-ci qu'ils ne seront ni gênés ni molestés tant qu'ils s'en tiendront à leurs occupations habituelles et s'abstiendront de tout acte d'hostilité.

A différents temps, nous avons reçu des rapports inquiétants, des nouvelles alarmantes, et bien que tous ces bruits fussent sans importances nous avons, en chaque cas, fait des investigations qui ont démontré qu'ils étaient sans fondement. Parfois, cependant, certaines personnes ont tenu des propos séditieux et agi en traîtres. En quelques cas il y a eu procès et condamnation.

La plupart des gens originaires de nations ennemies s'occupent de la culture du sol; ils sont propriétaires de fermes, ils sont riches et ne songent guère à risquer leurs biens et leur propre sécurité.

Je ferai observer en passant que la gendarmerie a manifesté l'ardent désir de s'enrôler en masse dans le corps expéditionnaire. Cela, nous l'eussions permis volontiers, mais il va sans dire que nous avions des raisons qui nous en empêchaient.

En présence de ce qui pourrait se produire, nous avons dû maintenir la gendarmerie sur un pied d'efficacité suffisante. Le rapport ajoute:

La diminution dans l'effectif est due à ce que peu de temps après l'ouverture des hostilités, en Europe, on a accordé la permission d'augmenter la gendarmerie de cinq cents hommes pour un an et que la plupart presque des hommes dont on avait retenu ainsi les services ont donné leur démission pour joindre l'armée au front. Beaucoup d'entre eux se sont enrôlés parce qu'ils croyaient qu'on choisirait un contingent pour le service actif. Le fait ne s'étant pas produit, ils ont saisi la première occasion de réaliser leur dessein hautement patriotique et digne de tout éloge.

Le contrôleur, avec qui j'ai discuté cette question, a fait la déclaration significative que l'influence des femmes dans l'élément étranger ennemi de notre population a été des plus bienfaisantes. Ces étrangères sont attachées aux foyers qu'elles ont créés dans l'Ouest et elles apprécient peut-être plus

que leurs maris ne le font, les libertés et les privilèges qu'elles possèdent sous le système du gouvernement établi et maintenu dans ce pays, et c'est pour cette raison que leur influence a contribué autant à assurer des résultats dont j'ai parlé. Le rapport continue en ces termes:

Les membres de la Gendarmerie sont échelonnés sur les vastes territoires de ces provinces et il appert qu'il ne pourrait se produire d'action d'ensemble sans préparation ou sans organisation, faute de quoi, le moindre soulèvement deviendrait individuel et inutile. On a grandement amélioré les moyens de supprimer tout soulèvement de cette nature. De nombreux corps de troupes font maintenant les exercices militaires dans tous les centres importants.

Pour les motifs indiqués précédemment, je vous ai adressé dernièrement un rapport indiquant que je n'ai pas considéré qu'il était nécessaire de maintenir l'effectif à plus de neuf cents hommes et vous avez approuvé ce conseil.

J'ai déjà parlé du profond désir qu'ont les officiers et les soldats de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest de s'enrôler pour le service actif, mais pour les raisons que j'ai indiquées on a cru qu'il était impossible d'obtempérer à la demande de ces hommes. Le 25 août 1914, cet ordre général fut publié:

On ne peut accorder de congé d'absence aux officiers, aux sous-officiers ni aux constables de la Gendarmerie dans le but de s'enrôler dans aucun corps expéditionnaire quittant le Canada pour le théâtre de la guerre européenne.

Le 3 juin 1915, un autre ordre général fut publié dans les termes suivants:

Tout sous-officier ou tout constable qui a moins de trois mois à servir pour compléter son présent engagement, peut recevoir la permission d'acheter son congé dans le but de se joindre à tout contingent qu'on formera pour services de guerre, pourvu qu'il produise un certificat démontrant qu'il s'enrôle dans un contingent formé, tel qu'il est indiqué plus haut, si on lui permet d'acheter sa libération de la Gendarmerie.

On n'étendra pas ce privilège aux hommes qui, à cause de la guerre, se sont engagés à servir un an.

Je puis ajouter que ces ordres ne s'appliquaient pas aux réservistes impériaux—environ soixante en nombre—qui servaient dans la gendarmerie et à qui on avait accordé leur congé, au début de la guerre, afin de les mettre en mesure de rejoindre les drapeaux. On en avait agi ainsi parce que ces hommes étaient venus au Canada alors qu'ils avaient encore une certaine obligation, en leur qualité de réservistes impériaux. Dans cette obligation, ils ont rejoint la Gendarmerie, et nous avons cru qu'il était convenable de ne pas les empêcher de remplir un devoir qui les liait à ce temps-là. Il me fait réellement plaisir

[Sir Robert Borden.]

de pouvoir soumettre à la Chambre le rapport des faits et gestes des personnes de nationalité ennemie qui habitent les provinces de l'Ouest. L'esprit qui les a animées depuis le début de la guerre et dans des circonstances quelque peu difficiles, a été admirable, et l'on doit féliciter le pays de posséder une population composée non seulement de personnes de nationalité ennemie qui sont venues au Canada, dans le but de s'y établir permanemment, mais encore des habitants anglais ou canadiens de naissance que l'on trouve en si grand nombre dans les provinces de l'Ouest, et qui ont fait preuve d'une considération raisonnable à l'endroit des colons de cette partie du pays qui sont de nationalité ennemie. L'on doit féliciter, dis-je, cette population d'avoir compris la situation telle qu'elle existe. Les honorables députés se rappelleront que, dès le début de la guerre, le 8 août 1914, le conseil adoptait un arrêté qui, après avoir dit:

Qu'il y a un grand nombre d'immigrants de nationalité allemande qui poursuivent en paix leurs occupations ordinaires, dans différentes parties du Canada; qu'il est à désirer que ces personnes continuent à subvenir à ces mêmes travaux sans interruption...

déclarait ce qui suit:

Qu'on ne devra pas mettre en état d'arrestation, détenir ou autrement circonvenir telles personnes, à moins qu'il n'y ait un motif raisonnable de croire qu'elles se livrent à l'espionnage, ou qu'elles cherchent à commettre des actes hostiles de leur nature, ou à fournir quelque renseignement à l'ennemi, ou à moins qu'elles n'enfreignent autrement une loi, un arrêté du Conseil ou une proclamation quelconque.

Ce décret du conseil, dans l'esprit qui a motivé sa promulgation, s'est recommandé à l'attention de tous les éléments de la population du Canada occidental, ce qui a eu le résultat mentionné dans le rapport du contrôleur de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest et que j'ai été très heureux d'annoncer à la Chambre, cet après-midi.

Je désire aussi reconnaître que le contrôleur, M. Fortescue, et le commissaire, M. Perry, ont fait preuve de bon jugement et de sagesse dans les quelques questions auxquelles la police a été mêlée, ainsi qu'il est dit dans le rapport.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Tout le monde connaissait ce que tout le monde est heureux d'apprendre de la bouche même de l'honorable premier ministre, à savoir que le caractère de la gendarmerie s'est maintenue et se maintient au niveau très élevé qu'il a toujours été. Il en sera toujours ainsi tant qu'elle sera com-

mandée par des officiers aussi capables que ceux qui sont à sa tête depuis quelques années. M. Perry est éminemment qualifié pour la charge qu'il occupe, et M. Fortescue a aussi une très longue expérience. On m'a informé que M. Fortescue se proposait de prendre sa retraite prochainement. Suis-je bien informé?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il est probable qu'il la prendra prochainement; mais il est encore en fonctions.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: M. Fortescue est avancé en âge, et sa santé n'est peut-être pas aussi bonne qu'autrefois, de sorte que je ne suis pas surpris d'apprendre qu'il songe à remettre sa charge. Tout le monde en aura du regret, et moi-même qui l'ai bien connu en serai peiné. C'est un fonctionnaire d'une grande compétence, très attaché à ses fonctions, et mon très honorable ami sera heureux s'il peut trouver un homme d'égale valeur pour le remplacer. La tâche de la police diminue présentement dans les vieilles provinces du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan. Dans ces provinces elle n'a pas d'autres travaux que prévenir et poursuivre les infractions aux lois qui se rencontrent dans toutes les sociétés. Les délits les plus fréquents autrefois, tels que vols de bestiaux, se font de plus en plus rares. Je suppose que nous serons obligés, pendant quelques années encore, à maintenir un cordon sur la frontière entre le Canada et les Etats-Unis.

Je suppose aussi que mon très honorable ami augmente la surveillance et les postes dans le nord du pays. A mesure que la police devient de moins en moins nécessaire dans les établissements des trois provinces, la colonisation se porte dans le nord, et je voudrais savoir si mon très honorable ami peut me dire combien de postes de police il a en dehors des limites de ces provinces: dans le territoire de l'Athabaska, celui de la rivière de la Paix, de la rivière Mackenzie, et de la baie d'Hudson.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: On m'informe qu'il y en a six ou sept.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Combien d'hommes en tout?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Quarante-cinq y compris la baie d'Hudson.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: La police aura une tâche très importante dans l'avenir. La colonisation y progresse, et les anciens établissements des trafiquants et trappeurs. Mon honorable ami a-t-il eu des nouvelles de l'expédition qui a été envoyés dans le nord pour faire une enquête au sujet des meurtres qui ont été commis dans cette région?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous avons adopté comme politique de retirer la police des villes autant que possible, afin d'utiliser ses services dans les centres ruraux. Dès qu'une ville est constituée, il est compris généralement qu'elle doit être en mesure de voir à la surveillance policière. Quant à l'expédition, nous n'en avons pas de nouvelles depuis le mois d'août. A cette époque le rapport que j'ai reçu n'était pas très important. On y parlait de la découverte d'un gros tumulus ou un campement avait eu lieu.

L'hon. M. OLIVER: Parlez-vous du meurtre des agents Street et Radford, ou de celui des deux prêtres?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Du meurtre de Street et Radford.

L'hon. M. OLIVER: A-t-on des renseignements au sujet du meurtre des deux prêtres?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous n'avons pas encore de renseignements positifs jusqu'à présent.

L'hon. M. LEMIEUX: La police fait-elle des efforts pour découvrir les meurtriers?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: La police fait tous les efforts possibles.

M. MACDONALD: Je suis heureux d'entendre l'honorable premier ministre nous dire que la situation des étrangers dans l'Ouest est satisfaisante, et que les bons citoyens peuvent être assurés que les étrangers qui sont venus s'établir dans l'Ouest sont fidèles au Canada.

Il nous a dit que l'arrêté du conseil du mois d'août 1914 était en réalité un message du peuple canadien à cette partie de notre population, et il a attribué aux dispositions de cet arrêté une partie de bons résultats dont il a parlé.

Mais le sentiment s'accentue que cet arrêté devrait être modifié à l'égard des personnes nées à l'étranger qui habitent dans l'est du Canada. Je suis convaincu que tous les membres de cette Chambre, éclairés par les renseignemnts que chacun d'eux, j'en suis sûr, reçoit de ses électeurs, qu'un sentiment d'incertitude et de méfiance a pris naissance dans l'esprit de la majorité des citoyens au sujet des personnes d'origine allemande qui les entourent.

Dans l'Ouest nous avons des établissements composés de ce que l'on peut appeler la classe du peuple des pays de l'Europe centrale, gens qui se sont réfugiés au Canada pour échapper aux charges militaires dans leur patrie. Mais ce n'est pas la même chose dans l'Est, où les citoyens canadiens croient qu'il y a en différentes localités un très grand nombre de gens qui ne sont pas fidèles au Canada, et qui communiquent avec l'ennemi. On nous signale ce qui a eu lieu aux Etats-Unis, où des fabriques de munitions ont été incendiées et des complots tramés contre la vie et les biens des citoyens, ainsi que la chose est prouvée hors de doute par la publication de la correspondance des attachés des ambassades autrichienne et allemande à New-York et à Washington. Il ne peut y avoir de doute que ces attachés ont été en communication avec des espions opérant en Canada.

Il nous est facile de déclarer à la face du monde que les Autrichiens et les Allemands résidant au Canada ne seront pas inquiétés tant qu'ils ne se mettront pas en hostilité ouverte. Mais cela n'est pas suffisant suivant moi. Le temps est arrivé où nous devons faire plus que cela. Si nous avons des espions parmi nous, vous pouvez être certains qu'ils ne crient pas sur les toits ce qu'ils font. Il ne suffit pas de répondre que des Allemands ou des Autrichiens se sont enrôlés et sont dans nos tranchées. Nos soldats nous écrivent que les troupes allemandes auxquelles ils ont à faire face sont bien renseignées sur ce qui se passe parmi eux. Un espion consentira probablement à s'enrôler afin de pouvoir se procurer des renseignements utiles à son pays. Dans tous les cas, il n'y a aucun doute que l'opinion publique dans l'est du Canada est qu'il existe au sein de notre population des gens qui sont en rapports avec l'ennemi. J'en ai la preuve par les lettres que je reçois de la Nouvelle-Ecosse, et je suis certain que d'autres de mes collègues dans cette Chambre en reçoivent également.

Les dispositions de l'arrêté du conseil du mois d'août 1914 devraient être plus étendus, et le Gouvernement devrait avoir de plus grands pouvoirs. . .

M. l'ORATEUR SUPPLEANT: Je rappellerai à l'honorable député que l'article en discussion est le crédit relatif à la police à cheval du Nord-Ouest, et j'espère qu'il se maintiendra dans les limites de la question.

[M. Macdonald.]

M. MACDONALD: Vous vous rappellerez, monsieur l'Orateur, que le premier ministre a lui-même touché à cette question. Il nous a parlé du décret du mois d'août 1914, et a appuyé sur le fait que des dispositions, larges et généreuses, avaient eu de bons résultats au sein de la population d'origine étrangère dans l'Ouest. J'ai donc certainement le droit de discuter les effets de ce décret, non seulement dans l'Ouest, mais aussi dans l'Est. Je ne veux pas être très long dans mes observations, mais la question a été discutée sous un autre aspect, et, si j'ai le droit d'en parler, je suis certain que le premier ministre doit attacher beaucoup d'importance aux représentations qu'on lui fait en faveur d'une modification du décret.

Le mépris absolu de la part des Allemands et des Autrichiens des conditions qui doivent être observées entre deux pays en guerre est une raison suffisante pour que nous exerçions, en vertu de la loi pour la défense du royaume, la plus sévère contrainte sur tout ceux dont l'attitude est louche.

J'ai déjà dit précédemment que je faisais une distinction entre l'Ouest et l'Est. Ceux qui font partie des classes inférieures de la société dans les pays de l'Europe centrale, et qui, pour échapper au régime militariste de leur pays, sont venus ici se livrer à l'agriculture dans l'Ouest, diffèrent beaucoup de ceux qui sont venus s'établir dans nos centres industriels, et vivent dans des conditions qui font naître les soupçons de ceux qui les entourent. Les autorités locales devraient avoir la plus grande latitude possible pour régler le cas de ces personnes.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne crois pas qu'il puisse y avoir une grande différence d'opinion en sujet du principe posé dans le décret du conseil. Le décret s'adresse à ceux qui ont été invités à venir dans notre pays, et qui désirant se créer un foyer, devenir citoyens du Canada, et nous aider à cultiver et à développer notre pays.

Le décret du conseil porte que les personnes qui vaquent paisiblement à leurs occupations ordinaires ne seront pas dérangées, à moins qu'elles fournissent les informations à l'ennemi, ou qu'elles commettent d'autres actes d'un caractère illégal ou criminel. Je ne sais quelle attitude prendre autre que celle-là à l'égard de personnes qui, en venant dans ce pays, n'ont fait à vrai dire, que répondre à notre invitation

et qui se livrent paisiblement à leurs occupations de tous les jours. Le Gouvernement toutefois n'a pas oublié qu'il pouvait y avoir parmi ces gens de nationalités étrangères beaucoup de personnes mal intentionnées, et c'est pourquoi un décret du conseil a été rendu le 3 septembre 1914, décret dont une copie a été déposée sur le bureau à la dernière session, défendant l'usage ou la possession d'armes à feu, de poudre, de projectile ou d'explosif dangereux par des étrangers de pays ennemi. Il est inutile que je donne lecture de ce décret, qui contient des dispositions fort élaborées.

Le 28 octobre suivant, le conseil a rendu un décret ordonnant l'inscription des ennemis publics, la nomination de teneur des registres où seraient inscrits ces étrangers, prescrivant les règlements appropriés, assurant leur internement et ordonnant que nul étranger de pays ennemi tenu de s'inscrire ne serait naturalisé qu'à la condition de produire le certificat d'un préposé à ces registres établissant qu'il est inscrit et, que ce préposé approuve sa naturalisation. Ce décret porte, en outre, que nul étranger de pays ennemi ne pourrait quitter le Canada sans un exeat du teneur des registres, exeat que ce dernier ne délivrera qu'après s'être convaincu que cette personne n'ira pas prêter aide à l'ennemi. Le commissaire en chef de la police fédérale a, lui aussi le pouvoir d'accorder ou d'annuler un exeat.

Le 20 novembre de la même année, des dispositions ont été prises pour que les personnes de nationalité ennemie eussent à se présenter périodiquement au teneur des registres de l'internement ; et ainsi de suite. Pour autant que la situation est connue du Gouvernement, ces mesures paraissent suffisantes, et le bon effet qu'elles ont produit dans ces régions du Canada où l'on rencontre le plus grand nombre de ces étrangers, est la meilleur preuve possible que les règlements sont d'accord avec le bon sens et la saine raison.

M. MACDONALD : Je suis bien obligé à mon très honorable ami le premier ministre de nous avoir renseignés sur ces décrets du conseil, mais il ne serait pas mauvais, je pense, de débrouiller cette affaire maintenant.

Il y a dans l'Est une certaine inquiétude à ce sujet, car chacun reconnaît la différence qui existe entre la position d'un cultivateur des prairies et celle de l'individu qui se glisse dans les centres industriels de l'Est. Y a-t-il dans quelque décret du conseil une disposition qui permette aux autorités municipales ou policières de nos villes, après s'être assuré qu'une personne est d'origine ou de nationalité étrangère ou ennemie, de l'obliger à subir une surveillance, ou à se présenter devant elles en tout temps? Ou bien ont-elles à compter sur l'administration centrale d'Ottawa?

Dans une localité voisine de mon comté, il y avait au début de la guerre, deux Allemands, dont l'un est disparu aussitôt la guerre déclarée. A la demande des voisins de celui qui était resté là, j'ai fait savoir aux autorités de la capitale que c'était depuis peu seulement que cet homme habitait l'endroit, et qu'il vivait sur une terre. Il était, je suppose, de ceux que visent ce décret, et qui étaient venus au Canada sur invitation. On m'a répondu qu'il serait envoyé là-bas des personnes chargées de s'enquérir. C'est ce qui a été fait et l'on m'a déclaré plus tard que cet homme était parfaitement inoffensif. Mais il a paru à d'autres que ce n'était pas un être parfaitement inoffensif et, sur les instances des autorités locales, il a été arrêté.

D'abord mis en prison, il a été conduit plus tard au camp d'internement d'Amherst. Il s'est échappé de là l'été dernier par des moyens qui montrent qu'il avait toujours été un ennemi et que l'on aurait dû l'interner. Dans un grand nombre de localités de l'Est, il existe des doutes sur ces questions. J'ai reçu ajourd'hui de mon comté une lettre où l'on me demande si l'on ne devrait pas donner à la police de plus amples pouvoirs à l'endroit de ceux qui, comme celui-là, sont nés hors du pays. Ces hommes qui sont venus dans ce pays, et qui, malheureusement, sont Allemands ou Autrichiens, doivent en subir les conséquences. Je me demande ce que penseraient nos Canadiens s'ils étaient en Allemagne aujourd'hui. Je crois qu'il serait d'urgence de conférer aux autorités de la police les pouvoirs les plus étendus à l'égard des personnes de nationalité ennemie.

L'hon. M. LEMIEUX: J'aimerais à savoir du premier ministre ce que font ceux que l'on a internés dans la région de l'Abitibi, dans la province de Québec. Cultivent-ils la terre, ou travaillent-ils simplement dans les bois?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Mon honorable ami devra attendre pour des renseignements sur ce point que l'on soit arrivé au budget du ministère de la Justice, puisque l'internement est du domaine du ministre de la Justice.

L'hon. M. LEMIEUX: Je ne suis pas saisi de panique, mais il nous faut bien

envisager les choses telles qu'elles existent. Afin d'appuyer ce qu'a dit mon honorable ami de Pictou (M. Macdanald), je pourrais vous faire part de ce dont j'ai eu moi-même connaissance. A Murray-Bay, l'été dernier, à l'heure où l'on essayait les sous-marins construits à Montréal par la maison Vickers-Maxim, il y avait dans la région, depuis plusieurs jours, deux espions qui avaient l'air de faire des observations sur la rivière Malbaie.

Les gens de Murray-Bay les ayant remarqués, ils en ont immédiatement informé la police de Québec. N'obtenant pas une réponse aussi vite qu'ils l'attendaient, ils me parlèrent de la chose, et je leur dis de télégraphier au colonel Sherwood, qui ne manquerait pas de faire surveiller ces personnes par ceux dont ce devait être la fonction. Je ne sais ce que ces deux espions sont devenus; les boutons jaunes les ont mis en fuite. Mais à Québec même—et mon honorable ami de L'Islet (M. Paquet) pourra vérifier cette assertion—il y a eu, pendant un an avant la guerre, un allemand du nom de Mundschein—on l'appelait là-bas Moonshine—qui avait acheté, pour un syndicat allemand, mais, selon toute apparence, avec le concours de quelques personnages canadiens, cette partie de l'île d'Orléans qui, à son extrémité, fait justement face à la batterie de Beaumont, laquelle garde la ville de Québec et protège toute cette section du fleuve Saint-Laurent. Il avait formé une compagnie qui, je crois, s'est présentée devant le Parlement il y a quatre sessions et a sollicité le vote d'une loi l'autorisant a ériger certains ouvrages à cet endroit. Il s'est trouvé que Mundschein était un espion allemand, qui opérait dans Québec. Il fut arrêté et interné. Ceci montre l'audace et la perfidie de ces gens-là.

Sans être saisi de terreur, mon honorable ami vient de dire l'exacte vérité, à savoir que le rôle d'espion fait partie du patriotisme allemand poussé à son plus haut degré. Ces gens viennent dans nos villes, où ils n'ont pour nous que des sourires et des paroles bienveillantes; mais je ne laisse pas de dire qu'il faut nous garder constamment. Ce que l'on a découvert aux Etats-Unis à la suite de cette saisie des papiers de Von Papen et les révélations de San-Francisco devraient ouvrir les yeux au public canadien. Je ne suis pas saisi de terreur panique, mais je dis qu'il faut soigneusement nous mettre en garde contre la présence de ces étrangers au milieu de nous.

[L'hon. M. Lemieux.]

M. MARTIN (Régina): Puisque nous en sommes à cet item de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, il n'est, je crois, que juste de dire un mot en faveur de ce corps dont le quartier général se trouve et s'est trouvé depuis longtemps dans la ville d'où je viens. Je sais, pour les avoir connus, que ces hommes de la police de l'Ouest sont à l'abri de tout reproche et que, pour le maintient de l'ordre et de la loi, jamais peut-être ils n'ont eu leurs pareils dans l'Ouest, ni même dans tout le Canada. Je lisais, il n'y a pas longtemps, le livre du colonel Steele, aujourd'hui général, autrefois officier dans la police à cheval du Nord-Ouest, livre intitulé: "Quarante années dans l'Ouest canadien."

Ce livre donne une très bonne idée de l'œuvre des pionniers, des misères endurées par ces hommes de la gendarmerie à l'époque des premiers établissements de l'Ouest. Il a fallu à ces hommes de la gendarmerie à cheval marcher en avant et préparer les voies à la colonisation et à la civilisation. Ils ont été dans tout l'Ouest canadien les pionniers de la civilisation.

Une partie très intéresseante de ce livre est celle qui relate les travaux de la gendarmerie à la Colombie-Anglaise du temps que se construisait dans cette province le chemin de fer Canadien du Pacifique. Il va sans dire qu'ils y ont eux-même travaillé à partir du moment où la voie a franchi les frontières de l'Ouest. La gendarmerie à cheval, comme corps, forme aujourd'hui une organisation militaire tout aussi bonne qu'elle a jamais été. Il ne manque pas de gens dans l'Ouest aujourd'hui, comme aussi dans l'Est, parmi ceux qui ont été dans l'Ouest, qui disent que la gendarmerie à cheval n'est plus ce qu'elle était il y a vingt-cinq ans en ce qui regarde le maintien de l'ordre et du respect des lois. Ce que je connais de la gendarmerie à cheval m'oblige à dire qu'elle est aujourd'hui non moins digne d'éloges qu'il y a vingt-cinq ans. Nous sommes tous enclins particulièrement ceux qui commencent à vieillir, à envisager les choses du passé comme valant mieux que celles du présent.

L'hon. M. LEMIEUX: Ceci se rapporte aux gouvernements.

M. MARTIN: Quand aux gouvernements, c'est peut-être vrai. Je crois aussi que nous sommes enclins à juger les hommes d'aujourd'hui comme n'étant pas aussi courageux que l'étaient les hommes d'il

y a vingt-cinq ans. Ceci peut s'appliquer aux hommes de la politique aussi bien bien qu'aux simples individus. Quoi qu'il en soit, en tant qu'il s'agit de la gendarmerie à cheval mon opinion est qu'ils maintiennent admirablement les traditions du passé.

Depuis un an et demi, depuis que la guerre a éclaté, la gendarmerie à cheval a rendu d'éminents services, en faisant respecter la loi et l'ordre en Saskatchewan et dans l'Ouest canadien en général. Il a été question des étrangers, ou plutôt de ceux qui ne sont peut-être pas étrangers, mais sujets britanniques naturalisés, bien qu'ils fussent autrefois sujets de pays ennemis. Il y a dans l'Ouest nombre d'Allemands et surtout d'Autrichiens. Dans l'Ouest, ces gens ne nous ont guère causé d'ennuis. Un certain nombre ont été internés, et d'autres ont été élargis sur parole, par la gendarmerie à cheval. La gendarmerie en a interné 360 ou 370, et un nombre égal d'étrangers sont restés libres provisoirement. Je connais quelques-uns de ces individus. Il n'y en a qu'un petit nombre, relativement au chiffre de leur population dans l'Ouest. Il importe, sans doute, d'exercer la plus stricte vigilance à l'endroit des étrangers de nationalité ennemie au pays. A mon avis, la gendarmerie à cheval, dans notre province, a accompli plus que toute autre organisation pour faire régner l'ordre parmi eux, si toutefois il était possible qu'ils nous causassent des ennuis. Je suis plus ou moins porté à croire que ces étrangers ont droit à certaine considération.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Très bien!

M. MARTIN: A mon avis, il n'y a pas lieu de ne leur accorder que la plus stricte justice. La gendarmerie à cheval a exercé une certaine discrétion dans ses rapports avec eux; elle a su concilier la clémence avec la justice. A mes yeux, ces gens ont toujours en droit à une certaine considération et voici pourquoi: c'est que si je résidais moi-même en Allemagne ou en Autriche aujourd'hui, je pourrais incliner à sympathiser avec mon pays d'origine; or, nous ne saurions espérer que ces gens-là ne nourrissent pas de sympathies. Seulement, il faut leur enseigner à bien exercer leur sympathie. En prenant la parole, je ne voulais qu'exprimer mon avis sur la gendarmerie à cheval. A mon sens, elle ne mérite que des éloges.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Des bureaux d'inscription pour les étrangers ennemis sont établis au Canada partout où on fait des représentations au Gouvernement, ou bien lorsque le Gouvernement obtient des renseignements qui semblent autoriser la nomination de ces agents d'inscription. Une fois nommés, ces agents sont en contact constant avec le chef de police et les autorités civiles en général, relativement aux étrangers ennemis dans la région. Je souscris entièrement aux éloges décernés à l'œuvre de la gendarmerie à cheval.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures).

## Reprise de la séance.

Services maritime et fluvial—entretien et réfections des vapeurs et des brise-glaces de l'Etat, $1,180,000.

M. MACLEAN (Halifax): Voilà une forte dépense.

L'hon. M. HAZEN: L'accroissement de dépenses, cette année, est de $55,000, et cela tient à l'inscription d'une somme affectée à l'entretien du steamer "Montmagny" qui, espère-t-on, sera renfloué et reprendra son service, après avoir reposé au fond du Saint-Laurent, depuis le 18 septembre 1914.

Une fois renfloué, ce vapeur sera supplémentaire au service. Le coût d'entretien sera $67,300; mais nous portons le chiffre de l'augmentation à $55,000, vu qu'il existe un léger excédent pour les autres navires. La dépense figurant sous cette rubrique en 1914-1915 était de $995,545.95, et jusqu'au 31 décembre dernier, $828,620.28. Nous demandons la même somme que l'an dernier, outre $55,000 pour l'entretien du Montmagny.

M. MACLEAN: Existe-t-il au service le même nombre de vapeurs que l'an dernier?

L'hon. M. HAZEN: Nous en aurons un de plus quand le "Montmagny" aura été renfloué.

M. MACLEAN (Halifax): A-t-on remplacé le steamer vendu au gouvernement russe?

L'hon. M. HAZEN: Oui, on l'a remplacé par le "Prince-Edward-Island", qui est un des paquebots-poste entre l'île et le continent.

M. MACLEAN (Halifax): C'est un bac transbordeur pour trains?

L'hon. M. HAZEN: Oui, nous l'utilisons comme bac à vapeur pour transbordement des trains de chemin de fer. Ce service des bacs transbordeurs tombe sous la juridiction du département des chemins de fer; mais pour le service d'hiver, le bac transbordeur pour trains est mis à la disposition du département de la Marine et ce dernier paie les frais d'exploitation de ce vapeur, au cours de l'hiver.

M. MACLEAN (Halifax): Ce bac transbordeur a-t-il bien fonctionné?

L'hon. M. HAZEN: Il rend d'excellents services, nous dit-on.

M. KYTE: Quels sont les brise-glaces employés par le gouvernement?

L'hon. M. HAZEN: Le "Montcalm", le "Lady-Grey", le "Stanley" et le "Prince-Edward-Island".

M. KYTE: Où les installe-t-on pour briser les glaces?

L'hon. M. HAZEN: Le "Montcalm" et le "Lady-Grey" sur le Saint-Laurent; le "Stanley" et le "Prince-Edward-Island" font le service entre l'île du Prince-Edouard et le continent.

M. KYTE: Pourrait-on en utiliser un pour le port de Sydney?

L'hon. M. HAZEN: Pas cette année; car nous ne saurions enlever l'un ou l'autre des brise-glaces affectés au service du Saint-Laurent. En outre, à l'époque où le port de Sydney réclamerait notre attention, il serait impossible de les enlever à la route de l'île du Prince-Edouard et du continent.

L'hon. M. MURPHY: L'augmentation de cette dépense tient-elle à quelques réfections subies par le "Montmagny"?

L'hon. M. HAZEN: L'honorable député se le rappelle, le "Montmagny" fut coulé bas dans une collision sur le Saint-Laurent, il y a près de deux ans. Nous avons passé un marché de $27,000 pour le faire renflouer. Les entrepreneurs doivent le placer dans le bassin de radoub de Lévis; sans quoi il n'y aura pas de paiement; ou comme l'on dit, paiement seulement après guérison. Nous comptons que le bâtiment sera réparé et prêt pour le service, l'été prochain, et c'est pour le service de ce bateau que figure au budget cet item supplémentaire de $55.000.

M. MACLEAN: Le service naval ne figure pas dans cet item?

L'hon. M. HAZEN: Non.

[M. A. K. Maclean.]

M. MACLEAN (Halifax): Le ministre voudrait-il bien indiquer le nombre de vapeurs affectés au service maritime et fluvial?

L'hon. M. HAZEN: Il y en a vingt-sept: l'"Aberdeen," l'"Arranmore," le "Bellechasse," le "Scout," le "Brant," le "Champlain," le "Dollard," le "Druid," l'"Estevan," le "Frontenac," le "Grenville," le "Lady-Grey," le "Lady-Laurier," le "Lambton," le "Prince-Edward-Island," le "Landsdowne," le "Maggie-May," le "Montcalm," le nouveau brise-glace, "Montmagny," le "Newington," le "Quadra," le "Rouville," le "Shamrock," le "Simcoe," le "Stanley," et le "Verchères".

M. MACLEAN (Halifax): Ces steamers donnent-ils quelques revenus?

L'hon. M. HAZEN: Quelques-uns en produisent. Le "Champlain" fait le service de bac entre Murray-Bay et la rivière Ouelle et fait quelques recettes; mais la plupart des autres ne produisent rien.

L'"Aberdeen" est employé au service des phares et des bouées sur la baie de Fundy, l'"Arranmore" est affecté au même service en Nouvelle-Ecosse; l'"Estevan" est consacré au service des phares et des bouées en Colombie-Britannique; le "Lady-Laurier" est affecté au service des phares et des bouées en Nouvelle-Ecosse; le "Scout" est dans la région de Prescott; le "Sincoe" est sur les grands lacs; enfin, le "Stanley" est au service des phares et des bouées en Nouvelle-Ecosse.

M. HALIFAX (Halifax): Que faut-il entendre par frais d'entretien?

L'hon. M. HAZEN: Les frais de l'équipage de la houille, de l'huile, bref, de tout ce qui est nécessaire au fonctionnement du bateau.

M. KYTE: Combien le Gouvernement a-t-il acquis de bateaux l'an dernier?

L'hon. M. HAZEN: Mon département n'en a pas acheté.

M. HUGHES (King, I. P.-E.): Le ministre sait-il que le chauffage du salon du " Prince-Edouard " laisse beaucoup à désirer? Fait-on quelque tentative d'amélioration?

L'hon. M. HAZEN: Le département s'en est occupé, et aux dernières nouvelles, le salon était bien chauffé.

M. HUGHES (King, I. P.-E.): Le ministre pourrait-il donner les noms du personnel du " Stanley " et du " Prince-Edward "?

L'hon. M. HAZEN: Le commis aux vivres du "Stanley" s'appelle "Hill". Je ne me rappelle pas le nom du commis aux vivres du "Scout". Le "Prince-Edward" appartient au département des Chemins de fer et Canaux et tout le personnel de ce bateau est nommé par le Gouvernement. Nous nous bornons à mettre en service le bateau en hiver, et l'hiver terminé, le bateau passe sous le contrôle absolu du ministre des Chemins de fer et Canaux.

M. HUGHES (King, I. P.-E.): Les voyages se sont-ils faits régulièrement, cette année?

L'hon. M. HAZEN: Oui.

M. MACLEAN (Halifax): Je vois un autre item pour réfections du " Montmagny ". Pourquoi fait-on figurer un item sous la rubrique du service maritime et fluvial, et un autre sous celle du service des phares et bouées?

L'hon. M. HAZEN: Le crédit en discussion est destiné à l'entretien ordinaire des navires. L'autre crédit est un chapitre extraordinaire comprenant le relèvement du "Montmagny" et des réparations beaucoup plus coûteuses que celles que peuvent à bon droit être portées au compte de l'entretien.

M. KYTE: Combien de navires ont été vendus par le département au gouvernement russe, depuis le commencement de la guerre?

L'hon. M. HAZEN: Deux, le "Earl-Grey" et le "Minto".

M. KYTE: A-t-on acheté d'autres navires pour les remplacer?

L'hon. M. HAZEN: Non; le bateau transbordeur remplace un des navires.

Service maritime et fluvial—examens des capitaines et seconds, $16,500.

L'hon. M. HAZEN: Ce crédit est destiné à payer les appointements, les dépenses de voyage et les loyers des bureaux des examinateurs. Nous avons demandé la même somme pour l'exercice 1914-15 et nous avons dépensé $12,723.17. Pour l'exercice courant le crédit est de $16,500. Jusqu'au 31 décembre nous avons dépensé $10,413. En plus de l'examen des candidats pour les positions de capitaines et de seconds, les examinateurs sont tenus de diriger les enquêtes préliminaires dans les naufrages et de remplir d'autres devoirs que le département peut de temps à autre leur assigner.

M. HUGHES (King, I. P.-E.): Qui est l'examinateur à Charlottetown?

L'hon. M. HAZEN: Le capitaine Alexander Cameron.

M. SINCLAIR: Le ministre a donné à entendre l'an dernier qu'il avait en vue quelques changements à introduire dans le système des examens pour les capitaines et seconds, ce qui permettrait aux capitaines ayant des certificats de cabotage, de faire de plus grands voyages que la loi actuelle leur permet. Le ministre a-t-il mis cette idée en pratique?

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami a présenté un bill tendant à permettre à ceux qui possèdent des certificats de cabotage de faire de plus longs voyages et quand le bill sera discuté je serai prêt à faire connaître à la Chambre les vues du département.

M. SINCLAIR: Le bill que j'ai présenté n'a pas trait aux examens; il tend simplement à faire étendre la limite du 5ème degré de latitude nord au 40ème degré de latitude sud, afin de permettre aux navires côtiers de descendre plus au sud qu'ils ne le peuvent actuellement. Ce n'est pas la proposition que le ministre a faite l'an dernier. Il a proposé un nouvel examen et la remise d'un certificat de nature différente. Le ministre a-t-il l'intention de faire quelque chose de ce genre?

L'hon. M. HAZEN: Pour faire quelque chose de ce genre, nous devrions avoir une loi. Ce que j'ai dit, l'an dernier, c'est qu'en plus du certificat au long cours et du certificat de cabotage, il pourrait exister un autre certificat que j'ai indiqué comme étant un certificat permettant d'aller à l'étranger jusqu'à une certaine limite et autorisant les capitaines non seulement à faire du cabotage mais à aller plus loin qu'ils ne le peuvent à présent. Durant les vacances, la question a été quelque peu examinée et quand le bill de mon honorable ami sera discuté, je serai prêt à dire quelle est notre opinion décisive sur le sujet. Comme mon honorable ami l'a fait remarquer plusieurs fois à la Chambre, par suite des limites imposées au certificat de cabotage, un grand nombre de nos navires ont été retirés de l'enregistrement canadien. Il y a aussi une tendance à se faire enregistrer aux Etat-Unis plutôt qu'au Canada. J'espère que nous pourrons bientôt en arriver à une entente qui sera tout à fait satisfaisante.

Service maritime et fluvial.—Enquêtes sur les naufrages, $12,300.

L'hon. M. HAZEN: La somme votée pour l'exercice courant était de $18,400 et jusqu'au 31 décembre nous avons dépensé seulement $8,068. Nous croyons donc pouvoir réduire ce crédit de $6,100 comparativement à celui de l'exercice courant.

M. SINCLAIR: Y a-t-il eu beaucoup de naufrages l'an dernier?

L'hon. M. HAZEN: J'ai sous les yeux une liste des enquêtes tenues sur les naufrages qui ont eu lieu l'an dernier.

M. SINCLAIR: Il serait intéressant de savoir combien il y a eu de pertes d'existences.

L'hon. M. HAZEN: Dans la plupart des cas de naufrages soumis à l'enquête du commissaire, les pertes ont été petites. La liste qui est assez longue va jusqu'au 7 février de cette année. Au mois de juin, le "A. W. Perry" s'est échoué et a été perdu. Le verdict a déclaré que l'échouage était dû au manque de précaution et à la négligence du capitaine et son certificat a été suspendu pour six mois. Les frais de l'enquête se sont élevés à $125.46. Le 30 août, l'"Alexandria" a été jeté à la côte par le capitaine pendant une tempête furieuse et celui-ci n'a pas été reconnu fautif. Les 13, 14 et 16 août, une enquête a eu lieu au sujet de la collision survenue entre le "Batiscan" et le "Bengore-Head". Le "Batiscan" a été reconnu responsable; le capitaine a été suspendu pour deux ans, le pilot a eu $100 d'amende et la license a été retirée au pilote du "Bengore-Head". Mon honorable ami de Guysborough (M. Sinclair) désire-t-il que je lise toute la liste?

M. SINCLAIR: Non.

Service maritime et fluvial.—Dépenses des écoles de navigation, $8,000.

M. KYTE: Ou sont situées ces écoles?

L'hon. M. HAZEN: A Halifax, Saint-Jean, Québec, Sydney-Nord, Yarmouth, Collingwood, Kingston et Vancouver. En plus, nous payons, à même ce crédit, $500 par an à l'université Queen, qui fournit l'enseignement gratuit et paye toutes les dépenses pour les salles de conférence, les loyers, etc.

L'hon. M. MURPHY: Quels sont ceux qui dirigent ces écoles?

L'hon. H. HAZEN: A Halifax, le capitaine John Simmons, à Saint-Jean, le capitaine R. C. Coles; à Québec, le capitaine P. L. Lachance; à Sydney-Nord, le capitaine James Sutherland; à Yarmouth, le capitaine J. E. Murphy, à Collingwoood, le capitaine Cole; à Kingston, le capitaine MacMaster et à Vancouver, le capitaine Charles Eddie.

M. MACLEAN: Donnez-vous quelque subvention à l'aide technique d'Halifax?

L'hon. M. HAZEN: L'école d'Halifax est ouverte toute l'année et elle est bien fréquentée. Durant les six derniers mois, il y a eu une moyenne journalière de huit élèves présents et cinquante-neuf candidats ont été examinés en vue de certificats au cours des dix derniers mois.

M. MACLEAN (Halifax): Quel a été le nombre aux autres écoles?

L'hon. M. HAZEN: A Saint-Jean, la moyenne de la présente scolaire a été de trois, et quatorze candidats ont été examinés, en vue de certificat au cours des dix derniers mois. A Québec, l'école n'a pas fonctionné durant les mois d'été et d'automne par suite du transport de l'instructeur, le capitaine P. L. Lachance, au service du pilotage du port. Les cours ont repris en décembre à l'école de Québec, avec le capitaine Napoléon Lachance comme instructeur et il y a eu une moyenne de treize élèves présents.

L'école de Kingston a été ouverte le 14 décembre sous la direction de l'université Queen, avec le capitaine MacMaster comme instructeur et des rapports très satisfaisants ont été reçus au sujet de cette école. Le 3 courant le capitaine a examiné à Kingston deux candidats à des certificats. Durant le mois de décembre les conférences ont été faites à Vancouver, Collingwood, Sydney-Nord et Yarmouth par le capitaine Eddie, Cole, Sutherland et Murpny, respectivement et il y a eu une nombreuse assistance.

M. KYTE: Et pour Sydney-Nord?

L'hon. M. HAZEN: Le rapport du capitaine Sutherland indique une bonne assistance.

M. KYTE: Combien le gouvernement a-t-il payé à l'instructeur de Sydney-Nord?

L'hon. M. HAZEN: Le capitaine Sutherland reçoit $250 par an; il en est de même des capitaines Murphy, à Yarmouth, et Cole à Collingwood.

M. SINCLAIR: J'aimerais que le ministre établisse des écoles succursales dans des localités le long de la côte, parceque le long des côtes des Provinces maritimes, il y a très peu de marins qui aient suivi des

cours et il est difficile de se procurer des hommes pour diriger des navires d'où il en résulte que les gens ne tiennent pas à se lancer dans l'industrie de la navigation par suite de la grande difficulté que l'on éprouve à se procurer des capitaines et des seconds munis de certificats. J'estime que cette division devrait être dirigée avec un peu plus de vigueur et que l'on devrait choisir sur la côte des localités où il y a beaucoup de jeunes gens engagés dans des opérations maritimes et où des écoles pourraient être établies. Par exemple l'ex-ministre a fourni, il y a quelques années, à Canso, certains appareils et le principal de l'école supérieure à entrepris d'enseigner la navigation aux garçons. Dans la saison d'hiver, après le mois de janvier, les jeunes pêcheurs ne sont pas très occupés et il avait une nombreuse classe d'environ quarante à cinquante qui travaillaient très bien, plus du double de ce qu'ils sont à Saint-Jean. J'ose dire qu'il y a plus de marins à Canso qui sont prêts à suivre les cours d'une école de ce genre et à coucourir pour obtenir un certificat qu'il n'y en a à Saint-Jean ou à Halifax.

L'hon. M. HAZEN: L'école la plus rapprochée est-elle celle de Sydney-Nord?

M. SINCLAIR: L'école la plus proche est celle de Sydney-nord, à environ cent milles de distance.

C'est un long voyage à faire pour ces jeunes gens, sans compter que la vie coûte cher à Sydney-Nord. Vous ne pouvez donc vous attendre à ce que ces marins quittent leurs foyers, défrayent leurs dépenses et fréquentent des écoles établies dans des endroits aussi éloignés. Ce serait une excellente chose si le ministre établissait des écoles à différents endroits, comme à Lunenburg, par exemple, où un grand nombre de jeunes gens suivraient ces cours, ainsi qu'à Canso et peut-être aussi à Louisbourg. Il y a assurément à Lunenberg et à Canso, un grand nombre de jeunes gens, qui profiteraient avec plaisir des avantages que procure une paraille éducation. J'ai déjà fait cette suggestion au ministre; les dépenses ne seraient pas très élevées. A mon avis, il n'en coûterait guère plus de $200 au Gouvernemnt pour chaque école de cette nature qu'il établirait et où ces jeunes gens pourraient faire leur éducation de marins.

L'hon. M. HAZEN: Les dépenses ne seraient assurément pas élevées, si nous pouvions nous procurer les services de bons instructeurs.

M. TURGEON: J'apprécie beaucoup les observations que vient de faire mon honorable ami de Guysborough (M. Sinclair). Le ministre sait, sans doute, qu'à Caraquet il y a une flotte de 200 navires de pêche à bord desquels 700 à 800 jeunes gens apprennent l'art de la navigation, par instinct, si je puis m'exprimer ainsi, et deviennent excellents marins, tout simplement en accompagnant leurs pères à la pêche. Si l'on créait une école de navigation à Caraquet, elle serait certainement fréquentée par un grand nombre d'élèves, mais, si l'on organisait une école de cette nature à Caraquet, il faudrait que l'on y donne l'enseignement en français; car tous ceux qui ont la vocation de la mer dans cette partie de la province sont de descendance acadienne.

M. HUGHES (I. P.-E.): Quels sont les avantages que peuvent obtenir les jeunes gens qui fréquentent ces écoles?

L'hon. M. HAZEN: Ils s'entraînent dans l'art de la navigation.

M. HUGHES (I.P.-E.): J'entends quels avantages au point de vue pécuniaire?

L'hon. M. HAZEN: A ce point de vue-là, aucun; ils sont obligés de pourvoir à leurs dépenses, mais les cours sont gratuits. Plus tard, s'ils désirent obtenir leurs certificats de capitaine ou de second, ils doivent acquitter les honoraires d'examen, et s'ils réussisent à passer l'examen, ils obtiennent leurs certificats, ce qui leur donne le droit de prendre le commandement d'un navire.

M. CHISHOLM (Inverness): Est-ce que l'on fait subir ces examens dans les autres endroits?

L'hon. M. HAZEN: Certainement.

M. HUGHES (I. P.-E.): J'approuve entièrement les observations que viennent de présenter l'honorable député de Guysborough (M. Sinclair) et l'honorable députe de Gloucester (M. Turgeon).

Il n'existe aucune école de cette nature dans l'île du Prince-Edouard.

J'ai signalé la question à l'attention du ministre, lors de la dernière session. Il y a un grand nombre de jeunes gens qui se livrent à l'industrie de la pêche dans notre province, sans compter ceux qui sont dans la marine marchande, et cependant, comme l'a fait observer l'honorable député de Guysborough, il devient de plus en plus difficile de se procurer les services de capitaines ou de records possédant leurs certificats. Tout ce que le département pour-

ra faire afin d'augmenter le nombre des marins instruits, sera pour le plus grand bénéfice de notre marine marchande.

Une circonstance qui démontre bien la nécessité de la création d'une école de navigation à Charlottetown, c'est qu'une institution particulière de cette nature y existe déjà. Les élèves doivent non seulement payer leur pension, mais aussi les cours qui leur sont donnés. Il est possible aussi que l'école en question ne soit pas très bien outillée. Est-ce que le département fournit l'outillage nécessaire à ces écoles?

L'hon. M. HAZEN: Outre ces écoles, qui sont sous la direction du Gouvernement, il existe un certain nombre d'écoles particulières, dont quelques-unes fonctionnent depuis des années. Le département a toujours suivi la politesse de se mêler aussi peu que possible à la direction de ces institutions particulières.

L'honorable député (M. Hughes) vient de parler des difficultés qu'éprouvent les armateurs à se procurer les services de marins qualifiés. S'il veut bien prendre la peine de se reporter à la page 226 du dernier rapport du département de la Marine, il y verra une liste de marins qui ont obtenu leurs certificats de capitaine, de second et de troisième officier. Cette liste couvre huit pages, qui sont imprimées avec un caractère plutôt fin.

M. HUGHES (I. P.-E.): Combien y en a-t-il qui ont obtenu leurs certificats de capitaine?

L'hon. M. HAZEN: Je ne puis donner les chiffres de mémoire, mais si l'honorable député prend la peine de consulter la liste, il sera surpris, je n'en ai aucun doute, de constater combien ils sont nombreux.

M. HUGHES (I. P.-E.): La prétention de l'honorable ministre,—prétention qu'il a également avancée à la dernière session,—à savoir: que la politique que suit le département à ne pas créer d'embarras aux écoles particulières, ne s'applique guère dans le cas de l'île du Prince-Edouard; car, selon que je l'ai déjà fait observer, la nécessité d'écoles de cette nature s'y fait sentir depuis longtemps.

L'hon. M. HAZEN: Est-ce qu'il n'existe pas d'écoles particulières dans l'île?

M. HUGHES (I.P.-E.): Il n'y a que celle de Charlottetown, et son existence sert à démontrer combien sont nombreux ceux qui désirent étudier l'art de la navigation. Je ne désire nullement voir le département créer des embarras à l'institution actuellement existante, en établissant une école rivale; mais, à mon sens, une faible allocation permettrait aux professeurs ou aux instituteurs de cette école de donner des cours gratuits, et nul doute que cela aurait pour résultat d'augmenter le nombre des élèves. Ceux qui désirent suivre les cours de l'école de Charlottetown sont obligés de quitter leurs foyers à Souris, Tiguish, Rustico et tout autre endroit éloigné, de venir demeurer à Charlottetown et de payer leur pension. Le ministre devrait étudier avec soin la question. L'île du Prince-Edouard, à mon avis, a droit, en toute justice, d'être mise sur le même pied que les autres provinces.



L'hon. M. HAZEN: J'étudierai la questiontion avec le plus grand plaisir, et si nous constatons que l'île du Prince-Edouard n'a pas été traitée avec justice, nous ferons en sorte qu'elle le soit à l'avenir.

L'hon. M. PUGSLEY: Il s'agit d'une somme insignifiante, pourquoi ne pas l'accorder de suite.

L'hon. M. HAZEN: Je ne sais pas du tout jusqu'à quel point nous pourrions créer des embarras à une entreprise particulière, qui existe déjà dans l'île.

M. HUGHES (I.P.-E.): Je puis donner à l'honorable ministre, l'assurance que s'il adopte la ligne de conduite que je lui ai suggérée, il ne créera certainement pas d'embarras à une entreprise privée.

L'hon. M. HAZEN: Nous pourrions peut-être faire quelque chose d'ici à l'année prochaine. Il y a une couple d'années, l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) attira notre attention sur la nécessité qu'il y avait d'établir une école de navigation quelque part à la baie des Chaleurs ou le long de la côte de Gaspé, dans la province de Québec. Il plaida si bien sa cause que je lui promis de prendre des dispositions afin que les jeunes gens de la région puissent étudier l'art de la navigation dans le cours de l'année. J'ai tenu parole, et une école fut ouverte à Carleton, sur baie des Chaleurs, durant les mois de décembre 1914, janvier, février et mars 1915, quatre-vingt-seize jours en tout. Or, la moyenne de l'assistance quotidienne a été de 4 élèves, dont 6 au maximum et 2 au minimum. Les résultats furent satisfaisants; 4 élèves ont obtenu leurs certificats de capitaines de remorqueurs affectés au transport des passa-

gers dans les eaux de l'intérieur. Vu l'absence du capitaine Landry, nous n'avons pu prendre des mesures afin de rouvrir l'école cette année. Les citoyens de Carleton, si j'ai bien compris désirent maintenant qu'on leur accorde une école où se formeront des mécaniciens pour les navires à vapeur, et la question est à l'étude.

Mon honorable ami d'Inverness (M. Alex. Chisholm) s'est informé où les élèves qui fréquentent ces écoles doivent aller passer leurs examens. En n'importe quel temps, si nous apprenons que deux ou trois élèves à un endroit donné, désirent subir des examens, disons par exemple, sur la côte de la Nouvelle-Ecosse, nous ne les obligeons nullement à se rendre à Halifax ; nous envoyons l'examinateur dans la ville où ils résident. De cette façon, les candidats ne sont pas obligés de faire des dépenses.

M. HUGHES (I.P.-E.) : Est-ce que le département a dépensé entièrement la somme qui a été votées à ces fins, l'année dernière?

L'hon. M. HAZEN : Non. Sur une somme totale de $8,000, nous avions dépensé, au 31 décembre dernier, $2,406.

M. HUGHES (I.P.-E.) : Le ministre pourrait assurément employer une petite partie de cette somme afin d'outiller l'école de Charlottetown, et la rendre plus efficace tout en l'admettant plus à la portée de ceux qui désirent profiter des avantages qu'offrent les cours qui s'y donnent. Il a l'argent nécessaire à sa disposition ; il semble favorablement disposé à l'endroit de l'œuvre, qui est excellente, et de même qu'il a tenu les promesses qu'il a faites l'an dernier à l'honorable député de Bonaventure, je lui demande de mettre l'île du Prince-Edouard sur le même pied que les autres provinces.

L'hon. M. HAZEN : J'ai prié le sous-ministre de prendre spécialement en note les demandes de l'île du Prince-Edouard à ce propos, et nous étudierons la question. Si les circonstances exigent que nous établissions une école de navigation sur l'île, il n'y a pas de raison pour que la chose ne se fasse pas. Mais on constatera je n'en ai aucun doute, que si l'on n'a pas créé d'institution de cette nature dans l'île, c'est qu'elle aurait pu venir en conflit avec quelqu'autre école et peut-être créer des embarras à quelque entreprise légitime, qui existe à Charlottetown, à l'heure actuelle.

M. HUGHES (I.P.-E.) : Je ne demande nullement au ministre de placer des obstacles dans la voie de l'école qui fonctionne déjà en cet endroit; bien au contraire, je le prie de venir au secours de cette institution et de la rendre plus efficace et plus précieuse.

M. TURGEON : Si je présentais une requête aussi pressante au nom du comté de Gloucester, pourrais-je, pourrais-je espérer obtenir la même promesse qu'il vient de faire à mon honorable ami?

M. SINCLAIR: Si j'ai bien saisi le sens des observations de l'honorable ministre il a affirmé que les officiers en état de prendre le commandement d'un navire sont bien plus nombreux que nous ne le supposons. Je serais fort heureux de savoir ce qui en est; car c'est l'une des plaintes que nous entendons tous les jours, sur le littoral, à savoir qu'il est pour ainsi dire impossible de se procurer les services de capitaines et de seconds pour commander les bâtiments de mer et de cabotage.

Quel est le nombre de ceux qui ont obtenu leurs certificats, dans toutes les écoles de navigation, au cours de la dernière année? Est-ce que la liste dont l'honorable ministre nous a parlé tout à l'heure ne contient que les noms de marins ayant obtenu leurs certificats? Quand cette liste a-t-elle été revisée la dernière fois? Le ministre est-il en état de nous fournir l'assurance que ces marins sont encore au pays et qu'il est possible de se procurer leurs services? Il arrive assez souvent que, du moment que ces jeunes gens ont obtenu leurs certificats, ils se dirigent vers le port de Gloucester ou n'importe quel autre port américain, où ils prennent de suite le commandement d'un navire.

L'hon. M. HAZEN: Je n'ai nullement voulu parler d'une liste générale, mais du nombre de marins, qui ont obtenu leurs certificats, dans le cours de l'année finissant au 31 mars 1915. Il s'agit d'une très longue liste, et on pourra la consulter en référant à la page 226 du rapport du département.

Je ne connais pas du tout le nombre de ceux qui sont disponibles, à l'heure actuelle, mais il doit exister une liste quelque part, qui permette de s'en rendre compte.

M. MACLEAN (Halifax): A-t-on modifié la loi exigeant que les navires aient des seconds à leur bord? Quel tonnage doit avoir un navire pour être obligé d'avoir

à son bord un second muni d'un brevet ou d'un certificat?

L'hon. M. HAZEN: On ne l'a pas modifiée. Il est plus difficile d'avoir des seconds que des capitaines qui soient munis de certificats. Les propriétaires de cabotiers ont prétendu qu'ils ne devraient pas être obligés d'avoir, à bord de leurs navires, des seconds munis de certificats. C'est là une question brûlante chez les propriétaires de navires.

M. MACLEAN (Halifax): Elle est discutée tous les ans à propos de ce même crédit. L'honorable député de Guysborough l'a fait remarquer, l'on manque beaucoup de capitaines et de seconds dans les Provinces maritimes, et surtout dans la Nouvelle-Ecosse. Depuis quelques années, il n'est pas rare que des navires soient retenus plusieurs jours et parfois plusieurs semaines dans les ports, parce qu'ils ne peuvent se procurer de seconds diplômés. Cela peut dépendre de causes fondamentales contre lesquelles le Gouvernement est impuissant à réagir. Il est certain qu'à l'exception des petits bateaux côtiers et des bateaux pêcheurs, les Provinces maritimes possèdent aujourd'hui très peu de navires. Quelle qu'en soit la cause, elles ne peuvent se procurer aujourd'hui autant de capitaines et de seconds diplômés qu'elles le pouvaient autrefois. Depuis quelques années, dans ma province, on a pris l'habitude de transférer l'enregistrement des navires du Canada à la Trinité, aux Bermudes et autres possessions britanniques. Je crois qu'on a agi ainsi, en ce qui concerne la plupart des navires de la Nouvelle-Ecosse non destinés spécialement au cabotage ou à la pêche, dans le but de se soustraire à l'obligation de prendre, à bord, des seconds diplômés. S'il en est ainsi, les jeunes gens qui se proposent de devenir marins ne sont pas bien incités à obtenir leur certificat. Il est également difficile de se procurer des capitaines diplômés et, de fait, on en manque beaucoup. Je ne m'oppose pas à ce qu'on établisse de ces petites écoles là où elles sont désirées; mais jusqu'à présent elles n'ont pas eu de succès. On en a établi une à Lunenburg quand je représentais le comté de ce nom; elle eut plusieurs élèves pendant les premières semaines de son existence, mais elle fut bientôt désertée et je ne crois pas qu'on l'ait ressuscitée depuis.

Il en est ainsi dans plusieurs autres forts de la province. Je l'ai déjà dit et bien souvent répété dans cette enceinte, mieux vaudrait avoir une seule école centrale, elle serait fréquentée par un plus grand nombre d'élèves, et ceux-ci développeraient mutuellement leur ambition par rapport à la carrière qu'ils se proposeraient d'embrasser. Ce qui nuit surtout à la petite école, c'est qu'elle compte peu d'élèves et que les avantages n'en sont pas très considérables.

Il y a plusieurs années, quand j'étais au collège d'Halifax, des élèves de toutes les parties de la province fréquentaient l'école privée de cette ville. Ce n'est pas la question des dépenses qui empêche les jeunes gens de fréquenter ces écoles. En général, l'élève d'une école de marine a déjà fait du service, et ce n'est pas lui qui se plaindra de ce qu'il en coûte pour la fréquenter. Je ne suis pas d'accord avec l'honorable député de King (M. Hughes) sur certaines idées qu'il a exprimées, on ne saurait former d'école de marine ni aucune autre école si ceux qui devraient la fréquenter ne veulent pas s'imposer de dépenses pour leur instruction. J'admets, cependant, qu'il faut aider l'école par tous les moyens possibles. Il se peut que la difficulté que l'on éprouve, dans les Provinces maritimes, à se procurer assez de capitaines et de seconds diplômés, provienne de notre système d'enrégistrement et des exigences de nos lois concernant les capitaines et les seconds. Pour ainsi dire tous les navires de la partie ouest de la Nouvelle-Ecosse sont enrégistrés aux Barbades et à la Trinité. Si l'on pouvait faire enrégistrer ces navires à nos ports, on stimulerait l'ambition de nos jeunes gens. Voilà une question qui mérite considération.

M. KYTE: Jusqu'à quel point ces certificats sont-ils reconnus par le Board of Trade en Angleterre?

L'hon. M. HAZEN: Il les reconnaît absolument. L'honorable député d'Halifax (M. Maclean) m'a questionné au sujet du tonnage que devait avoir un cabotier pour être obligé de prendre à son bord un capitaine et un second diplomés. Il faut qu'il ait 150 tonnes pour être tenu d'avoir un capitain, et s'il a 400 tonnes ou plus, il doit avoir un capitaine et un second.

M. SINCLAIR: Au sujet des observations du député d'Halifax, je dirai que les navires sont surtout transférés au Barbades et à d'autres colonies parce qu'on ne leur permet pas de faire voile vers des ports éloignés.

La plupart des navires de 400 tonnes sont obligés d'avoir à leur bord des capi-

taines et des seconds. Leurs propriétaires ne leur font pas prendre la mer sans les pourvoir de ces officiers. Mais la principale raison pour laquelle on cherche à les faire inscrire ailleurs, c'est que l'officier de douane leur défend d'aller au loin. Si, par exemple, on veut envoyer un navire au Rio de la Plata, cet officier répondra qu'il ne doit pas se rendre au-delà du 5° degré de latitude nord. Or, le Rio de la Plata étant le lieu où ce navire trouverait à faire le commerce le plus avantageux, son propriétaire ira l'enregistrer à un port éloigné.

Je n'en dirai pas davantage pour le moment. Quand mon bill sera mis à l'étude, je dirai au ministre pourquoi je lui demande de l'adopter, comme mesure ministérielle, ce qu'il fera cette année, je l'espère.

M. HUGHES (I. P.-E.): Je ne vois pas bien où veut en venir l'honorable député d'Halifax (M. Maclean). Il me semble qu'il désire favoriser l'établissement d'une grande école à Halifax.

M. MACLEAN (Halifax): Mais non!

M. HUGHES (I.P.-E.): Ou dans quelque autre localité de la Nouvelle-Ecosse. Mais il ne voudrait pas d'une école comme celle-là à Charlottetown.

M. MACLEAN (Halifax): Certainement.

L'hon. M. PUGSLEY: Je crois plutôt qu'il voudrait en faire établir une à Saint-Jean (N.-B.).

M. HUGHES (I.P.-E.): Cela me paraît étrange. Je ne m'y comprends pas. Le fait qu'il existe une école à Charlottetown sans qu'on ait accordé de subvention, prouve l'avantage et la nécessité d'une institution de ce genre. Je ne saurais fournir de meilleur argument que celui-là. Il faut qu'elle soit nécessaire puisque des particuliers ont pris l'initiative de la construire. Si le ministère encourage l'établissement de telles écoles dans les autres provinces, il me semble qu'il ne ferait pas mal d'en encourager une qui est déjà établie dans une localité où le fait même de son établissement en démontre l'avantage.

Il y a un autre point, mais ce n'est pas le moment d'en parler. Il m'arrive, ainsi qu'à d'autres députés des Provinces maritimes probablement de recevoir, de la part certains capitaines et propriétaires de cabotiers des lettres où ils se plaignent des privilèges accordés aux navires norvégiens et étrangers qui font du cabotage. Ils déclarent que nos gens sont dans une situation fort désavantageuse. Par exemple, si l'un d'eux achète un navire en Norvège ou dans toute autre partie du monde, il est obligé d'acquitter un droit de 25 à 33 pour 100, pour le rendre ici. Mais les Norvégiens peuvent se rendre au Canada dans leurs propres navires. Ils les équipent en Norvège, où les provisions coûtent beaucoup moins cher qu'en Canada, leurs équipages se composent de norvégiens, parce que les salaires sont beaucoup moins élevés la-bas qu'ici. Ils se rendent chez nous et nous leur accordons tous les privilèges attachés au cabotage dans notre pays. Ils transportent des cargaisons d'un port à un autre, font la concurrence à nos armateurs et cela provoque des plaintes sérieuses. Le ministère connaît sans doute ces récriminations. Peut-être devrions-nous discuter cette question dès à présent.

L'hon. M. HAZEN : Elle relève du ministère des Douanes et non pas de celui de la Marine. Depuis plusieurs années c'est-à-dire depuis 1904, l'on a adopté d'année en année un règlement permettant aux navires norvégiens de pas moins de 2,000 tonnes et qui feraient le commerce entre les ports des Provinces maritimes et ceux de Québec et de Montréal, de se livrer à ce genre d'affaires. Ce sujet ne m'est pas bien familié, mais je crois qu'on a adopté le réglement dans le but de mettre les charbonniers de la Nouvelle-Ecosse à même d'expédier leur charbon à Montréal. Je suis informé, et je pense qu'il existe un rapport à ce sujet, que sans le privilège accordé aux norvégiens le charbon ne pourrait être envoyé à Montréal en quantité suffisante chaque année, et par suite, il faudrait importer plus de charbon qu'à présent, pour subvenir aux besoins de Montréal et de l'Ouest. Si je ne me trompe, le règlement ne s'applique qu'aux navires de plus de 2,000 tonnes.

M. HUGHES (I.P.-E.): Pas à des navires plus petits?

L'hon. M. HAZEN : Seulement à des navires de 2,000 tonnes ou plus.

M. MACLEAN (Halifax): Le point soulevé par l'honorable député de King a évoqué chez moi l'idée d'un autre sujet. Quelle que soit l'objection soulevée à l'enquête de la marine norvégienne il ne serait peut-être pas bon d'y insister maintenant, attendu que le Canada souffre du fait qu'il n'y a plus assez de navires à la Nouvelle-Ecosse.

Il existe réellement une disette de charbon dans la Nouvelle-Ecosse, bien que nous ayons des gisements carbonifères dans

presque toutes les parties de la province, cette disette est due au manque de navires.

L'hon. M. HAZEN: Je croyais qu'elle était due en grande partie à la rareté de la main-d'œuvre dans le Cap-Breton.

M. MACLEAN (Halifax): Elle est due aux demandes considérables et à l'impossibilité de se procurer un nombre suffisant de navires. Une disette de charbon existe aussi dans l'île de Terre-Neuve, parcequ'on est incapable de se procurer des mineurs et des navires. Je connais des localités à l'ouest d'Halifax où l'on a été obligé de se passer complètement de charbon cet hiver. Quand il y avait de la houille disponible, aux mines, on manquait de navires et la houille ne pouvait pas être expédiée par voie ferrée. Le même état de choses est susceptible de se reproduire l'an prochain, car la demande excédera le rendement des mines. Le nombre des navires disponibles, au lieu d'augmenter, diminuera.

A l'automne, après que tous les services publics seront terminés, ne pourrait-on pas utiliser pour le transport de la houille, cette flotte de navires qui coûte $1,250,000 par année aux contribuables du pays. J'ignore si la chose est possible, mais il me semble qu'on laisse inactifs tout l'hiver, dans le fleuve Saint-Laurent, des navires qui pourraient être utilisés, non pas peut-être pour le transport du charbon, mais pour d'autres fins. Le manque de navires dans les Provinces maritimes se fait durement sentir toute l'année. C'est du moins ce qui a eu lieu l'an dernier et je suis convaincu que le besoin sera encore plus grand l'an prochain. Si des navires du gouvernement sont mis en hivernement dans le Saint-Laurent, ne pourrait-on pas les envoyer de préférence dans les Provinces maritimes, à l'automne, pour les utiliser en cas de besoin?

L'hon. M. HAZEN: Je ne crois pas que ces navires puissent être employés au transport du charbon. Ce sont des navires d'un petit tonnage, construits pour placer et enlever les bouées, approvisionner les bateaux-phares et autres services de cette nature. Je ne crois pas qu'il soit possible de les convertir en charbonniers.

D'ailleurs, il y en a très peu qui hivernent dans le Saint-Laurent. Nous avons, par exemple, l'"Arramore", qui est envoyé à Halifax et dans les environs pendant les mois d'hiver; la plupart des autres sont également bien employés; il faut, de plus, leur faire subir les réparations annuelles. Pour le transport du charbon, il faut des navires de fortes dimensions. Il est vrai qu'un certain nombre des navires de l'Etat transportent du charbon aux bateaux-phares, mais je ne crois pas qu'ils seraient appropriés au service dont parle mon honorable ami. Si je saisis bien, il est d'avis que pour permettre l'expédition du charbon des ports de la Nouvelle-Ecosse, aux ports du Saint-Laurent, il faut permettre aux navires norvégiens de faire ce service. Sans cela, il y aurait une disette de charbon à Montréal et les prix augmenteraient.

M. MACLEAN (Halifax): Les opinions sont partagées sur ce point. A mon sens, le moment n'est pas bien choisi pour faire valoir les objections soulevées par l'honorable député de King, vu que les compagnies houillères de la Nouvelle-Ecosse éprouvent de grandes difficultés à répondre aux demande et ne pourront pas y suffire d'ici à réalité, elles ne peuvent pas suffire à la demande et ne pourront pas y suffire d'ici à quelques années encore.

Durant l'année écoulée, le Gouvernement a-t-il eu à l'étude un projet quelconque pour augmenter la marine marchande canadienne ou pour l'encourager, en accordant des subventions pour la construction des navires ou autrement. Notre commerce est exposé à subir des pertes considérables par suite de l'insignifiance de notre marine marchande. Depuis dix-huit mois, le nombre des navires marchands détruits a été énorme, et il s'écoulera probablement dix ans avant que les navires détruits soient remplacés. La prospérité du Canada repose entièrement sur l'exportation des produits des mines, des forêts, des pêcheries et de l'agriculture. Nous ne pouvons rien importer, si nous n'exportons pas et il est absolument indispensable que nous ayons une marine marchande suffisante pour exporter nos produits. Le ministre nous dit qu'il a fait des arrangements avec l'amirauté pour se procurer des navires, mais ces arrangements visent surtout le transport des munitions de guerre.

Le gouvernement français a décidé de faire des avances à ceux qui achètent ou construisent des navires, et je considère que le Gouvernement canadien ferait bien de mettre à l'étude un projet de cette nature. J'ignore quelles sont les conditions sur les côtes du Pacifique, mais il n'y a aucun doute qu'un nombre additionnel de navires sur l'Atlantique pourraient sauver le commerce canadien du désastre. Pour cela, il ne faut pas attendre qu'il soit trop tard. Des mesures doivent être prises sans retard.

Le ministre peut-il nous dire si le Gouvernement s'est occupé de cette question?

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami ne s'attend sûrement pas à ce que je rapporte en détail les discussions qui ont pu avoir eu lieu entre les membres du cabinet sur cette question. Je puis lui dire, cependant, que ce sujet a été sérieusement étudié. La solution n'est pas sans présenter certaines difficultés. Il n'y a aucun doute, comme le dit mon honorable ami, que nous aurons peut-être à souffrir de l'insuffisance de notre marine marchande. Il en sera de même dans le monde entier. Je suis informé qu'en Australie et dans la Nouvelle-Zélande, on est très embarrassé par suite du manque de navires pour le transport de la laine. Cet état de choses est regrettable, non seulement pour l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi pour les pays qui importent ce produit et l'utilisent dans leurs manufactures.

Depuis que j'ai traité cette même question lors du débat sur le discours du trône, l'amirauté nous a fourni un certain nombre de navires. A l'heure présente, il y a cinquante-trois navires assignés au trafic transalantique. Je reçois des rapports tous les matins et je constate que tous les jours, il y a six ou sept paquebots à Halifax et cinq, six ou sept, à Saint-Jean—de douze à quatorze, dans les deux ports. Actuellement ces paquebots transportent les produits canadiens—des munitions, du foin, de l'avoine, etc.—aussi rapidement, je crois même un peu plus rapidement, que les chemins de fer peuvent les apporter à Halifax et à Saint-Jean. Pour le moment du moins, la disette de navires ne se fait pas trop sentir, mais, comme mon honorable ami, j'ai des inquiétudes pour l'avenir. Il est incontestable que nous avons beaucoup moins de navires qu'avant la guerre. Beaucoup de navires ont été détruits, internés ou réquisitionnés pour des fins militaires.

Sur la question de l'encouragement à donner aux constructeurs de navires, je crois que les Canadiens ne sont guère disposés dans le moment à engager leurs capitaux dans des entreprises de cette nature. La main-d'œuvre et le prix des matériaux sont très élevés. Il est vrait que les taux de transports ont aussi une hausse exceptionnelle, mais la durée de cette hausse est très incertaine. Il ne m'est pas permis de donner des explications complètes à la Chambre sur cette question, mais je puis dire que des négociations sont engagées et qu'une volumineuse correspondance a déjà été échangée.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable ministre est peut-être en état de nous dire comment il se fait que le Japon augmente sa marine marchande avec une rapidité incroyable. Les journaux rapportent que tous les chantiers du Japon sont exploités avec une fiévreuse activité. Des milliers d'ouvriers sont employés à ces travaux. Le Canada qui a d'énorme quantité de produits à expédier, ne fait absolument rien dans cette voie. Je regrette de constater que le Gouvernemnt ne fait rien pour encourager la construction maritime. La France a déjà pris des dispositions pour augmenter sa marine marchande afin que les produits des autres pays puissent être amenés dans ses ports, dans des conditions favorables. A l'heure qu'il est, les Canadiens et les consommateurs de produits canadiens paient en transports 1000 p. 100 de plus que le prix raisonnable, c'est-à-dire de plus que ce qu'ils payaient avant la guerre.

L'hon. M. HAZEN: C'est également vrai pour d'autres pays.

L'hon. M. PUGSLEY: Oui, mais les autres pays prennent des mesures pour combler la lacune et augmenter leur marine marchande. Le Japon accomplit des merveilles sous ce rapport, tandis que la marine marchande du Canada me paraît destinée à une destruction complète; elle va sans cesse en s'affaiblissant et on ne fait rien pour porter remède à la situation.

L'hon. M. HAZEN: La cause principale de toutes nos difficultés, c'est que les paquebots de nos services réguliers sur l'Atlantique et le Pacifique ont été réquisitionnés par l'amirauté.

L'hon. M. PUGSLEY: Ce ne sont pas des navires canadiens.

L'hon. M. HAZEN: Les navires de la compagnie du Pacifique-Canadien...

L'hon. M. PUGSLEY: Ce sont des navires anglais.

L'hon. M. HAZEN: Les propriétaires habitent le Canada.

L'hon. M. PUGSLEY: Ces navires sont construits dans des conditions et sous l'empire de lois qui donnent au constructeur anglais un énorme avantage sur le constructeur canadien. Ils entrent dans nos ports sans redevance d'aucune sorte. Ils viennent au Canada sans contribuer un seul sou au revenu de l'Etat, tandis que le constructeur canadien est tenu de payer des droits très élevés sur un très grand

nombre d'articles qui entrent dans la construction d'un navire.

Lorsqu'un constructeur de vaisseaux du Canada désire construire un voilier et s'en servir à l'aide d'une machine auxiliaire, il lui faut acquitter un droit énorme sur la machine dont il a besoin comme force motrice.

L'hon. M. HAZEN: Le constructeur canadien obtient une forte remise sur la plupart des matériaux qui servent à la construction d'un vaisseau. Mon honorable ami émet-il l'idée que nous devrions imposer les vaisseaux de la Grande-Bretagne —ceux qui viennent ici sous pavillon anglais?

L'hon. M. PUGSLEY: Les députés de la gauche hésiteraient peut-être à demander la protection complète, mais ceux de la droite, qui établissent un tarif protectionniste pour presque toutes les autres classes de la population canadienne, ne devraient certainement pas hésiter à favoriser la construction des vaisseaux au pays. On croirait qu'en agissant ainsi ils ne feraient pas trop violence à leur conscience et ne pêcheraient pas trop contre le bon sens.

A titre de représentant de l'une des Provinces maritimes, je désire déclarer qu'il n'y a pas au Canada d'entreprise plus digne d'encouragement que la construction des vaisseaux. Il ne serait probablement pas nécessaire d'établir un droit très lourd, mais il n'est assurément pas déraisonnable de la part du ministère d'encourager la construction des vaisseaux au moyen d'une prime. Il n'est pas indispensable qu'on entreprenne la construction de bateaux à vapeur. On pourrait construire des vaisseaux en bois qui seraient très utiles au commerce de transport. Le ministre dit que la question est à l'étude. Il soulève la même objection que le ministre du Commerce a mise de l'avant l'autre jour, à savoir que la guerre peut finir très promptement et que les gens ne veulent pas se lancer dans cette entreprise. Un tel raisonnement devrait-il avoir du poids auprès du ministère?

Certes, il importe beaucoup que les produits du Canada—le blé, les bêtes à cornes, la pâte de bois et le bois de construction—soient portés au-delà de l'Atlantique à nos alliés au plus bas prix possible, et qu'on supprime ce tarif de transport élevé, mille fois plus élevé qu'il devrait l'être. Pourtant, le ministère, bien que la guerre ait déjà duré près d'un an et demi, n'a absolument rien fait, et le ministre ne fait que répéter au comité ce que le ministre du Commerce disait l'autre soir: que la question est à l'étude, mais qu'il y a de grands obstacles dans le chemin. Le ministère devrait frayer la voie en encourageant la construction des vaisseaux, sans se demander si la guerre durera un an ou dix ans. Il devrait envisager l'avenir et tenter d'améliorer la situation en favorisant l'industrie de la construction navale au Canada. Il y a de grandes ressources d'un côté et de l'autre; nous avons une multitude de gens qui connaissent tout ce qui a trait à la construction des vaisseaux; nous avons les meilleurs charpentiers de navires du monde, et nous savons qu'autrefois, lorsque nous construisions des vaisseaux en bois, les vaisseaux canadiens se rencontraient sur toutes les mers et enlevaient la palme aux vaisseaux des autres pays.

S'il y avait assez d'encouragement, nous pourrions construire des vaisseaux au Canada, et le temps est venu d'y songer, car pendant plusieurs années encore, la marine marchande sera en grande faveur. Nous devrions nous occuper sérieusement de ce projet, et voir s'il n'est pas possible d'encourager assez la construction des vaisseaux pour qu'on s'y livre avec ardeur sur la côte de l'Atlantique et le littoral du Pacifique.

Je ne traite pas ce sujet dans l'unique dessein de confier mes idées au hansard, mais je le fais avec le vif espoir que mon honorable ami qui est à la tête du département des Marine et Pêcheries dont relève cette question, qui représente une circonscription du bord de la mer et une ville qui était autrefois l'une de celles qui renfermaient le plus d'armateurs au monde—une ville où se construisaient des vingtaines et des centaines de vaisseaux—s'occupera du projet, le recommandera à ses collègues et verra à prendre bientôt des mesures afin qu'à notre retour à la prochaine session, on ne nous dise pas que la question est encore à l'étude et qu'il y a toujours des obstacles dans le chemin.

M. MACLEAN (Halifax): Je crains que nous ne puissions jamais devenir un grand pays sous le rapport de la construction navale tant que nous aurons le tarif actuel, car aussi longtemps que les constructeurs de vaisseaux d'Angleterre pourront en construire pour 35 à 50 pour 100 de moins qu'au Canada, il y aura peu d'espoir qu'il s'en construise sur une grande échelle au Canada. De plus, je crois que la possession d'une marine marchande et l'exercice du métier de la navigation doivent précéder la construction des vaisseaux dans un pays. Toutefois, l'important aujourd'hui pour le

Canada c'est de posséder des navires, et le moment serait bien choisi pour favoriser la prompte acquisition d'une flotte marchande, acquisiton que faciliterait la suppression du droit de douane, qui est de 26 pour 100, si je ne me trompe. Des Canadiens pourraient acheter des navires chez les nations neutres d'ici à quelques années, et si cela est possible, il n'y a pas de raisons au monde de maintenir un droit de 25 à 30 pour 100. Il nous faut modifier immédiatement le tarif afin de favoriser l'acquisition de navires.

M. EDWARDS: Les discours des deux députés qui m'ont précédé nous donnent un exemple de l'accord charmant qui règne souvent du côté de la gauche. Le représentant de Saint-Jean s'est presque dit protectionniste en matière de construction des vaisseaux tandis que le député d'Halifax (M. Maclean) considère que c'est une impossibilité dans les conditions actuelles de la construction navale en Angleterre, pays dont nous ne pouvons pas espérer soutenir la concurrence.

Cependant ce n'est pas pour critiquer leurs propos que j'ai pris la parole. Parlant en mon nom seulement, car nous nous trouvons dans un forum où nous avons le droit, j'imagine, d'exprimer notre avis vaille que vaille; je ne vois pas pourquoi un pays tel que le Canada, qui possède un réseau de voies ferrées comme celui de l'Intercolonial, qui emploi les deniers publics pour outiller et exploiter ce réseau, ne possèderait pas et n'exploiterait pas aussi un service de paquebots. La difficulté du transport du blé de l'Ouest jusqu'aux marchés du monde serait en grande partie surmontée, si le Gouvernement dépensait quelques millions de dollars pour construire et exploiter des transports de blé qui donneraient aux cultivateurs de l'Ouest l'assurance que leur blé sera rendu sur les marchés du monde au plus bas prix possible.

Non seulement nous serions excusables de le faire à cause du bénifice qu'on résulterait pour les producteurs de blé de l'Ouest, mais il s'en suivrait que, au lieu de voir 40 p. 100 de notre surproduction de blé sortir par nos ports et 60 p. 100, par les ports des Etats-Unis, une bien plus fort partie serait apportée dans nos ports par les chemins de fer canadiens.

Je tombe d'accord avec le député d'Halifax. Je suis d'avis qu'il est temps que nous entreprenions hardiment d'acquérir des vaisseaux et que nous dépensions, au besoin, une forte somme d'argent pour construire des vaisseaux qui transporteront nos denrées en Europe. Les Etats-Unis n'ont jamais été un pays maritime, ils n'ont jamais fait l'acquisition d'une grande flotte de bâtiments marchands, et il ne semble pas qu'ils le fassent jamais. Après la guerre, le Canada aura une belle occasion de se lancer dans un grand projet de marine marchande. Originaire de l'une des vieilles provinces, je crois que le Canada aurait raison de prendre des mesures à cette fin. Il me semble que les résultats seraient merveilleusement avantageux pour les agriculteurs des provinces de l'Ouest.

M. MACDONALD: Ce problème n'intéresse pas uniquement les Provinces maritimes; il est vraiment national. Chaque acre de terre livrée à la culture dans l'Ouest, chaque centaine de boisseaux de blé qu'on récolte, rendent plus grande la nécessité de faire quelque chose relativement à cette matière.

A quoi nous servirait en tant que nation les trois grands réseaux transcontinentaux qui sont maintenant presque en état d'exploitation d'un océan à l'autre si, parvenus au bord de l'Atlantique ou du Pacifique, nous n'y trouvions pas, pour transporter nos produits, d'autres vaisseaux que ceux qui sont hors de la dépendance canadienne?

Lorsque nos amis de l'Ouest indépendamment de leurs affiliations politiques, déclarent que des griefs existent, qu'il y a inégalité de traitement quant au prix du transport océanique, et que les cultivateurs de là-bas ont souffert de ce que leurs produits n'avaient pas été transportés, il n'y a pas moyen de douter que ce qu'ils disent est vrai.

Cependant, je ne suis pas certain que nos amis de l'Ouest saisissent bien la situation qui règne dans les Provinces maritimes. Il y a trente-cinq ans, les exportations canadiennes étaient presque toutes transportées dans des navires qui appartenaient à des Canadiens et qui avaient été construits au pays. Avant la décadence de l'industrie de la construction des vaisseaux en bois le tonnage des vaisseaux canadiens sur l'océan, eu égard au chiffre de notre population, était plus fort que celui d'aucune nation du monde—plus fort que celui de l'Angleterre elle-même. Après la disparution des vaisseaux en bois, il y eut un intervalle de temps pendant lequel le commerce de transport échut en grande partie à la Grande-Bretagne et à la Norvège. Les Norvégiens achetèrent les vieux vaisseaux en bois du Canada et par une stricte économie, ils réussirent à les exploiter en

exigent un prix moins élevé que d'autres.

Il s'agit maintenant de savoir si notre développement sera entravé par le manque de vaisseaux océaniques. Cet état de choses s'est produit indépendamment de la guerre. L'an dernier, nous avons eu une récolte phénoménale, mais même si la guerre n'avait pas nui, comme elle a beaucoup nui au transport de cette récolte sur mer, il y aurait probablement eu du mécontentement et des ennuis quand même. Chaque année, au fur et à mesure que notre production augmente, il y a du mécontentement à ce sujet au Canada.

Nous sommes saisis de trois propositions portant sur le même sujet. L'honorable député de Frontenac (M. Edwards), voudrait que le Canada fût en possession d'une marine marchande relevant du Gouvernement. Voilà ce qui rapproche beaucoup du projet que M. le président Wilson formulait l'an dernier dans son message au sénat américain, alors qu'il suggérait l'achat d'un très grand nombre de navires comme moyen de résoudre le problème qui se pose aux Etats-Unis. Mais le congrès n'agréa point la proposition. L'honorable ministre remarquera que, eu égard à la prodigieuse étendue de notre territoire et étant donné qu'une grande partie de notre population est étrangère aux choses maritimes, la question se trouve hérissée d'une multitude de difficultés.

Je suppose que par marine marchande, mon honorable ami d'Halifax (M. Maclean) n'entend pas précisément la même chose que l'honorable député de Frontenac (M. Edwards), et qu'il veut parler d'une marine marchande appartenant à des Canadiens et exploitée par eux. Selon lui, le tarif douanier met obstacle à la construction des navires. Quant à mon honorable ami et collègue de Saint-Jean (M. Pugsley) il considère, lui, si je l'ai bien compris, que l'on obtiendrait la solution du problème en subventionnant la construction des navires au Canada.

Comme tous ceux qui ont étudié la question, ces trois honorables collègues savent ce qu'elle signifie et à quel point il importe de la résoudre. Notre pays est aujourd'hui sillonné de voies ferrées parce que nous nous sommes appliqués pendant vingt-cinq ans à rechercher s'il fallait subventionner tel chemin de fer ou accorder des primes à tel autre. Mais toutes ces lignes resteront sans valeur réelle si nous sommes incapables de transporter les marchandises au delà des rives canadiennes. Qu'il y ait un effort à tenter, c'est chose admise.

[M. Macdonald.]

Je me plais à espérer que le Gouvernement ne s'en remettra pas à une commission du soin d'examiner cette question, le procédé étant peu propre à faciliter le progrès. Le problème peut être résolu dans l'intérêt bien entendu du Canada. Dans la circonscription que je représente, l'on a construit des navires en acier sans l'aide de primes et en dépit d'obstacles tarifaires. A l'heure actuelle, on peut construire au Canada des navires valant à tous égards ceux qui sortent des chantiers de la Clyde.

L'on oublie que la seule raison qui nous a empêchés de construire des navires en acier pour remplacer les bâtiments en bois d'il y a vingt-cinq ans, c'est qu'il n'existait point d'aciéries au Canada. A cette époque-là, nous ne possédions aucun établissement où l'on pouvait fabriquer un rail, fondre l'acier en lingots et encore moins laminer les plaques d'acier pour la construction des navires. Cette industrie n'est implantée que depuis dix ou quinze ans. Nous avons aujourd'hui nombre d'établissements où se fait le laminage des plaques d'acier. Quand il ne reste plus qu'à assembler les plaques, la tâche est bien facile.

La question mérite d'être examinée, elle appelle l'inauguration d'une politique inspirée de principes élevés. Si le tarif entrave l'épanouissement de l'industrie, modifions-le. Mettons de côté nos divergences en matière de libre-échange et de protection pour nous occuper de choses pratiques et favoriser l'établissement d'une industrie indispensable.

A quoi les aciéries sont-elles redevables de la prospérité que l'on vante tant? Tout simplement à ce qu'elles ont l'occasion de façonner les lingots d'acier qui doivent être convertis en obus, tandis qu'en d'autres établissements on transforme les lingots en obus. Mais la fabrication de ces projectiles devra cesser tôt ou tard, et le jour où elle cessera, les aciéries n'auront plus rien, autant qu'on en peut juger aujourd'hui, pour se tenir en activité.

Pendant nombre d'années, la construction de lignes transcontinentales de chemin de fer a fourni de l'ouvrage au personnel des aciéries. Nous ne pouvons plus compter sur l'établissement de quelque importante voie ferrée. D'autre part, les exploitants de l'industrie métallurgique nous font savoir qu'ils sont en mesure de laminer l'acier nécessaire à la construction des navires.

Le Gouvernement devrait concevoir quelque projet—ce n'est point l'intérêt de parti qui m'inspire ce langage—un projet tendant

à éliminer les obstacles qui se dressent à l'heure actuelle et dont la nature pourra aisément être établie à la suite d'investigation; un projet tendant à faire disparaître ceux des articles du tarif qui entravent l'industrie et à favoriser, au moyen de primes, si l'on veut, comme cela se fait en d'autres pays, l'établissement de la construction des navires.

La question n'est pas de celles qui se décident à tout hasard; le Gouvernement ou le ministre qui prendrait le temps et se donnerait la peine de l'étudier pourrait, d'ici à très peu de temps, concevoir un programme indiquant que le Canada est en mesure de tenter quelque effort dans le but d'implanter une industrie susceptible de lui fournir les navires absolument indispensables au futur épanouissement de son commerce.

Le champ de la discussion s'est considérablement agrandi; mais c'est la première occasion que nous avons d'aborder ce sujet depuis l'ouverture de la session. A la suite d'un débat tel que celui-ci, chacun d'entre nous se rendra compte, j'en suis sûr, qu'il y a lieu de remédier à la situation présente. Cette situation, je le répète, ne résulte pas de la guerre. Les représentants des Provinces maritimes savent, eux qui voient les navires sortir de nos ports, que cet état de choses existerait lors même qu'il n'y aurait point de guerre, et qu'il est allé s'aggravant d'une année à l'autre; ils savent que si la recette du ministère des Chemins de fer et des Canaux s'est amoindri, c'est parce que nous manquions de navires pour transporter les produits apportés par le réseau de l'Etat.

L'honorable député de Frontenac (M. Edwards) a fait de la situation un exposé rigoureusement exact. Depuis dix ou quinze ans, des millions de tonnes, des quantités de plus en plus considérables de produits et de marchandises de provenance canadienne s'acheminent vers les ports américains, et cela tout simplement parce que le Canada n'a pris aucune initiative en matière de construction de navires. A moins que le Gouvernement n'entreprenne de résoudre le problème, la situation ne saurait manquer de s'aggraver encore. Cette question intéresse le ministre des Chemins de fer et des Canaux tout autant que son collègue de la Marine.

Nous possédons déjà deux immenses réseaux de chemins de fer qui traversent entièrement le pays, et bientôt un troisième voudra se doter, au bord de l'Atlantique, d'installations de tête de ligne comme celles qu'il possède dans l'ouest; nous soupirons après le jour où le Canada pourra acheminer ses produits vers ses propres ports, les faire rendre au bord de la mer par ses propres voies ferrées et, de là, les faire transporter de l'autre côté de l'océan à bord de ses propres navires.

Notre pays ne s'élèvera jamais à la haute situation que nous avons l'ambition de lui voir occuper au sein de l'empire tant que nous ne saurons pas démontrer que nos acieries valent celles de la Clyde, tant que nous ne prouverons pas au monde entier que nous sommes capables d'accomplir ce qui s'accomplit en toute autre partie de l'empire. Au dire de certains honorables collègues, nous ne saurions construire de navires en acier parce qu'il s'en construit en d'autres pays. En ces jours sombres, chacun commence à s'apercevoir que sur les champs de bataille aussi bien que dans le domaine de l'industrie, le Canada ne cède le pas à aucune autre nation, à nulle autre partie de l'empire. Tout ce qui se fabrique ailleurs, les Canadiens sont capables de le fabriquer.

Qui nous eût dit, il y a dix-huit mois, qu'en chacun de nos ateliers les tours serviraient à la fabrication d'obus pour la guerre? Qui est-ce qui pensait alors que nous pourrions fabriquer de tels projectiles? Et cependant, nous voyons dans tous nos établissements industriels des ouvriers employés nuit et jour à la fabrication des obus. En 1914, on nous disait incapables de fabriquer des obus; aujourd'hui, certaines gens nous prétendent incapables de construire des navires. Les hommes qui, à l'heure actuelle, s'occupent de façonner les obus sont de taille à fabriquer les plaques d'acier dont on se sert pour construire les navires; ils sont aussi capables de les assembler que ceux que le hasard a fait naître sur les bords de la Clyde, à Newcastle-on-Tyne, en France ou en Allemagne.

Envisageons la situation à un point de vue élevé et voyons quel est le problème que nous avons à résoudre. L'épanouissement d'une industrie peut être favorisé ou entravé par des questions tarifaires et d'autres facteurs dont il faut tenir compte. Rappelons-nous aussi que toute industrie doit avoir son point de départ. C'est faire insulte à l'intelligence et aux aptitudes de nos compatriotes que de les dire incapables d'établir cette industrie-là, car ils en sont capables. Tout le reste est affaire d'initiative gouvernementale, d'aide à accorder selon les dictées de l'expérience et les règles de la prudence.

Que le Gouvernement s'occupe donc d'étudier cette question avec toute l'attention,

tout le soin dont il est capable afin de se trouver en mesure de soumettre au peuple un programme exempt de toute conception mesquine, de toute trace d'esprit de parti. Le Gouvernement qui se constituera le champion d'un tel programme aura, j'en suis sûr, l'appui de tous les patriotes canadiens, à quelque parti qu'ils appartiennent.

M. TURRIFF : Monsieur le président, j'approuve sans réserve certaines des observations de mon honorable ami de Pictou; je trouve qu'il a tout particulièrement raison de dire que les sommes que nous avons consacrées aux voies ferrées, sommes qui se chiffrent à plus de 100 millions, resteront en grande partie inproductives si les compagnies de chemins de fer ne savent pas effectuer le transport des récoltes de façon plus satisfaisante que par le passé. Je tiens à faire observer qu'à la faveur du prélèvement de taux excessifs, le coût du transport en chemin de fer du blé récolté dans l'Ouest en 1915 va coûter entre $40,000,000 à $50,000,000 de plus qu'il ne faut, et que le transport de ce blé au delà de l'océan excèdera de $30,000,000 à $40,000,000 ce qu'il aurait coûté avant la guerre.

Même s'il faut faire des dépenses pour assurer le service d'un nombre de navires suffisant au transport des produits du Canada par delà l'océan, nous pouvons acquitter ces frais, pourvu qu'on fasse quelque chose dans ce sens. La question se résume à savoir ce qu'est la meilleure manière de résoudre ce problème. L'an dernier, lorsqu'il s'est agi d'accorder une nouvelle charte à la compagnie des navires Canadien du Pacifique—une compagnie auxiliaire de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique qui possèdent tous les navires de la compagnie qui demandait sa reconnaissance civile—nous avons voulu quelques-uns d'entre nous, obtenir du Gouvernement l'engagement d'exercer la haute main sur ces vaisseaux. Le ministre des Chemins de fer ne pouvait voir la question sous ce jour; il ne pouvait comprendre qu'il eût le moindre pouvoir sur les tarifs de transport maritime.

Il me semble très étrange que si le chemin de fer Canadien du Pacifique peut transporter le blé des provinces de l'Ouest à Montréal, à Saint-Jean ou à Halifax au même tarif que celui qu'il réclamait, il y a deux ou trois ans, il se trouve dans la nécessité, du moment que ce blé touche, cette année, les eaux de marée, d'imposer des tarifs de transport cinq, six et même sept fois plus élevés que ne l'étaient ceux qu'il demandait auparavant. Comment allons-nous faire pour remédier à cet état de choses? Serai-ce en suivant le conseil de mon honorable ami de Saint-Jean (M. Pugsley) qui veut que le Gouvernement canadien construise et possède les navires requis pour ce service, ou bien en modifiant les tarifs de façon à ce que l'on construise les navires en question? J'ignore quel est de ces projets celui qui l'emporte sur les autres, mais je tiens à dire qu'aux Etats-Unis, sous l'empire d'un tarif protecteur élevé, on a combattu depuis cinquante ans, pour construire des navires, et c'est ce que les Etats-Unis n'ont pas fait et c'est ce qu'ils ne peuvent accomplir. Je suis d'avis que si l'on veut construire des navires destinés au transport du grain et à celui des produits de nos terres de ce continent au marché européen, on ne doit pas construire les navires de l'Etat, ni payer une forte gratification au chemin de fer Canadien du Pacifique ou à la compagnie Allen ou à aucune autre compagnie de navigation pour construire des vaisseaux.

On n'a pas à subventionner grassement les compagnies de navigation. Ce qu'il faut faire, c'est d'enlever les droits sur ces produits, de rendre moins coûteuse la construction des navires et de suivre l'exemple de l'Angleterre. Comment celle-ci peut-elle posséder de telles flottes sur chacune des sept mers du monde? Simplement parce qu'elle rédige ses propres lois de manière à ce que la construction et le service des navires qui les composent coûtent peu cher. Au Canada, nous avons suivi une route toute différente et, aujourd'hui, nous nous heurtons à une muraille et il nous faut absolument remédier à cette situation. J'ignore comment on trouvera le remède voulu, mais je suis absolument convaincu que le meilleur remède qu'on pourrait trouver consisterait à enlever les droits et à diminuer le coût des matériaux qui entrent dans la construction des navires. On trouverait alors—ainsi que le disait l'honorable député de Pictou—au Canada même, des hommes voulus et l'argent nécessaire pour construire ces navires destinés au transport des produits canadiens aux marchés de l'univers, à un prix raisonnable, ce qui permettrait encore au cultivateur de réaliser des bénifices qui l'encourageraient à poursuivre son industrie.

A mon sens, cela n'aurait beaucoup mieux que de voir le Gouvernement construire des vaisseaux ou que le Gouvernement subventionne des navires appartenant à des particuliers. Si l'on construit des vaisseaux de

l'Etat—et je crois que nous pouvons faire cela—je ne puis tomber d'accord avec le premier ministre, lorsqu'il dit qu'il s'écoulera cinquante ans avant que nous ne puissions construire des navires au Canada. Nous pouvons en construire, aujourd'hui et demain.

M. EDWARDS: Le premier ministre n'a jamais dit rien de semblable.

M. TURRIFF: Je me suis trouvé à la Chambre lorsque j'ai entendu le premier ministre dire, en 1911-1912, que nous ne pouvions pas construire de marine de guerre, au Canada, dans vingt-cinq ou cinquante ans.

M. EDWARDS: Cela diffère entièrement de votre première attitude. Le parti auquel l'honorable député appartient a dirigé les affaires du pays quinze années durant et il n'a pas fait grand chose pour commencer les travaux de construction de cette marine.

M. PARDEE: Vous êtes un petit Canadien "a small Canadian".

M. TURRIFF: Au Canada, nous pouvons, aujourd'hui, construire des navires et c'est ce que nous avons démontré à différentes reprises. Nous avons construit pour la navigation des Grands lacs des navires dont quelques-uns sont plus considérables que beaucoup de vaisseaux maritimes, et nous en construirions, aujourd'hui, si l'on remaniait le tarif de façon à permettre que leur construction devint profitable. Pourquoi ne sont-ils pas construits? Simplement parce qu'il n'est pas avantageux de les construire.

M. McLEAN (Queen) (I.P.-E.): Où se procurerait-on la matière première?

M. TURRIFF: D'après ce que l'honorable député de Pictou a dit j'ai compris qu'à la Nouvelle-Ecosse on peut laminer les plaques de blindages et toutes les sortes d'acier qui entrent dans la construction d'un navire. Mon honorable ami vient d'une province qui touche de près la Nouvelle-Ecosse et il peut avoir entendu dire qu'il y a à Sydney, des hauts fourneaux où se fait la fonte du fer et de l'acier.

M. McLEAN: L'honorable député a dit que les Etats-Unis n'ont jamais construit et ne construiront jamais leurs propres navires. Ils produisent tout ce qui entre dans la construction d'un navire. Pourquoi alors ne peuvent-ils pas construire des navires ainsi que l'Angleterre le fait?

M. TURRIFF: J'ai dit à l'honorable député pourquoi ils n'ont pu le faire. C'est parce qu'ils ont un tarif protecteur élevé et que les navires coûtent à ce point cher que les Etats-Unis ne peuvent soutenir la concurrence avec l'Angleterre dont le tarif est peu élevé.

M. McLEAN: Mais ils produisent tout ce qui entre dans la construction d'un navire et il n'y a pas de droit sur ce qu'ils emploient dans ces travaux.

M. TURRIFF: Ils produisent tout ce qui entrent dans la construction d'un navire, mais les droits sur les matériaux qui entrent dans la construction des navires sont à ce point si élevés que cela permet aux manufacturiers du pays de demander un prix qui rend le coût du navire tellement élevé qu'on ne peut transporter les marchandises avec profit.

C'est là une des principales raisons qui expliquent notre manque de navires. En outre, les lois qui régissent la navigation côtière des Etats-Unis défendent aux navires étrangers chargés de marchandises d'entrer dans un port des Etats-Unis ou d'en sortir avec une cargaison destinée à un autre port. Cela explique pourquoi les Etats-Unis ne possèdent pas de marine marchande et aussi pourquoi le Canada n'a pas de marine marchande convenable. Nous construisions des navires quands les navires en bois étaient en vogue, et maintenant qu'on emploie des navires blindés en acier, nous pourrions construire des navires blindés en acier; mais il faut établir un état de choses tel que ceux qui possèdent le capital suffisant trouvent un profit raisonnable des sommes qu'ils risquent dans la construction des navires.

M. EDWARDS: Existe-t-il un tarif protecteur pour les produits de la compagnie d'acierie de Sydney?

M. TURRIFF: Il y a un tarif protecteur sur une grande quantité.

M. EDWARDS: Allez-vous l'enlever?

M. TURRIFF:—de l'acier qu'on fabrique au Canada.

M. EDWARDS: Vous proposez-vous d'enlever ce droit? Vous voulez ces produits en franchise; maintenant enlèverez-vous le droit en question?

M. TURRIFF: Mon honorable ami s'informe si—

M. EDWARDS: Il ne dit pas qu'il enlèvera ce droit.

M. TURRIFF: Si l'honorable député veut se tenir tranquille un instant, il recevra la réponse à sa question. J'enlèverais ce droit, et c'est ce que je ferais de tout autre article. Vous ne pouvez me mettre au pied du mur, en enlevant les droits.

M. EDWARDS: Cela est inutile; vous vous mettrez vous-même au pied du mur.

M. TURRIFF: Vous perdez chaque fois que vous tentez la chose.

M. EDWARDS: L'honorable député s'embrouille lui-même.

M. TURRIFF: Il va sans dire que je suis prêt à enlever tous ces droits. Le Gouvernement devrait s'informer auprès des propriétaires de ces aciéries s'il convient d'enlever ces droits ou de les maintenir; il devrait ensuite agir surtout d'après la réponse que les propriétaires de ces aciéries lui feraient. Mais ce n'est pas ainsi qu'on nous traite dans l'Ouest. Lorsque nous lui demandons d'enlever le droit sur certains de nos produits, le Gouvernement ne se rend jamais aux représentations que lui font à ce sujet les producteurs de l'article soumis au droit.

M. EDWARDS: Le Gouvernement fait preuve de sagesse.

M. TURRIFF: J'aimerais qu'on enlevât tous les droits. Mais, pour en revenir à la question....

L'hon. M. HAZEN: La question à l'étude a trait aux écoles de navigation.

M. TURRIFF: Je le sais, mais l'honorable député a profité de cette circonstance pour discuter la question générale et maintenant nous débattons la question des navires et les écoles de navigation ont quelque chose à voir dans l'instruction des officiers de navires. Nous devons avoir les navires. Il nous faut des méthodes meilleures que celles que nous avons aujourd'hui, pour le transport des produits des terres canadiennes aux marchés de l'univers. La question est de savoir comment atteindre ce but avec le plus de succès possible. Ce n'est pas à moi de décider ce point, cette tâche incombe aux honorables membres de l'administration. L'an dernier, le ministre des Chemins de fer ne voulait pas consentir à exercer la haute main sur les tarifs de transport des navires. Aujourd'hui, constatant qu'il ne voudra pas consentir à agir dans ce sens et que, cette année, les prix sont cinq fois au moins plus élevés. Je crois qu'il incombe à nos honorables amis le ministre des Chemins de fer et le ministre de la Marine, s'ils ne veulent pas consentir à exercer la haute main sur les tarifs de transport maritime, d'arrêter quelqu'autre moyen grâce auquel on peut placer sur les marchés de l'univers les produits de nos terres canadiennes, sans avoir à payer deux, trois, quatre, cinq et six fois le tarif de transport ordinaire. Tant que nous n'aurons pas pris cette attitude, nous n'aurons pas accompli notre devoir, en cette Chambre. Nous devons ici légiférer pour le plus grand bien de la population du Canada et, parlant pour une classe seule, celle du producteur de blé, les cultivateurs des trois provinces des prairies. Je dis que, cette année, ces personnes devront payer plus de $40,000,000 de plus que le montant que représenterait pour eux le coût du transport de leur grain par voie fluviale.

S'il en est ainsi, si sur une seule récolte nous payons $40,000,000 de plus, cela demande un remède de quelque sorte, et c'est aux ministres à trouver de meilleures méthodes que celles qui existent aujourd'hui pour transporter le grain canadien sur les marchés du monde.

M. MIDDLEBRO: J'assistais, il n'y a pas bien longtemps, à un banquet de constructeurs et capitaines de navires sur les Grands lacs, et les constructeurs se plaignaient qu'ils n'avaient aucune protection au Canada, ce qui empêchait l'industrie des navires de progresser à l'égal de la prospérité général du pays. Je crois que nous devons tous admettre que dans les années futures la plus grande prospérité du Canada dépendra en grande mesure de l'exportation de nos produits agricoles, et lorsque nous considérons que sur les 376,000,000 de boisseaux de blé récolté dans le Nord-Ouest on en a expédié 60 p. 100 par d'autres voies que les vaisseaux canadiens, je crois que cela indique qu'il est temps que nous fassions quelque chose pour régénérer nos transports maritimes.

On a récolté environ 1000 millions de boisseaux de blé et d'autres grains dans l'Ouest canadien cette année. A quoi nous sert d'avoir un grenier de cette dimension dans le Nord-Ouest, rempli de grain que nous ne pouvons pas consommer, si nous n'avons pas un débouché suffisant pour le déverser? Je suis d'avis qu'il faut agrandir ce débouché, soit en accordant des primes à la construction de navires canadiens ou en augmentant les moyens de transport sur mer.

L'autre côté de la question, c'est que nous n'avons virtuellement aucun pouvoir pour

réglementer les tarifs de transport maritime du blé et autres produits agricoles, entre le Canada et l'Angleterre. Bien que nous possédions le pouvoir de réglementer les transports par chemins de fer, nous n'en avons aucun sur les transports d'entier parcours; nous n'avons aucune juridiction sur les prix de transport à la sortie du Canada. Si nous pouvions obtenir cette juridiction, soit en devenant propriétaires des navires, soit au moyen d'une subvention, nous serions virtuellement les maîtres du trafic du blé entre l'Ouest canadien et le marché anglais. Ainsi que tout le monde le sait, l'Angleterre consommera cette année environ 485,000,000 de boisseaux de blé, et je ne vois aucune raison qui puisse nous empêcher de fournir tout ce blé parce que nous sommes plus rapprochés de l'Angleterre que la république Argentine. Le transport entre cette république et l'Angleterre est d'environ 80 cents, tandis que du Canada à l'autre côté de l'océan il est de 35 à 40 cents. Nous devrions alors prendre avantage de la distance plus courte, et je ne vois pas de raison qui nous empêche de fournir à l'Angleterre la plus grande partie, sinon la totalité du blé dont elle a besoin.

Je ne sais pas si mon honorable ami d'Assiniboine (M. Turriff) est bien exact lorsqu'il dit que l'on pourrait gagner $40,000,000. C'est possible, parce que notre production de blé est de 367.000,000 de boisseaux, et bien que nous ne puissions pas exporter tout ce grain, le prix du blé n'en sera pas moins déterminé par nos moyens d'exporter notre excédent. Si nous produisons 367,000,000 de boisseaux de blé, une augmentation de 10 cents par boisseau, par suite de plus grandes facilités de transport maritime, représenterait un gain de $37,000,000. Ces chiffres nous donnant raison d'essayer au moins de pourvoir de quelque manière à notre énorme exportation future.

On nous dit que c'est pendant la paix qu'il faut se préparer à la guerre, et qu'en temps de guerre il faut se préparer à la paix. Nous comptons sur une immigration nombreuse dès que la guerre sera terminée. Peut-être cette immigration ne sera-t-elle pas aussi considérable que quelques-uns se l'imaginent, parce que je crois que la reconstruction en Europe demandera beaucoup de bras. Outre cela, nous n'aurons pas dans notre pays autant d'hommes valides que nous avons aujourd'hui. Néanmoins, les hommes d'Etat en Angleterre admettent que l'immigration européenne sera considérable. Je vois que M Bonar Law a dit, dans un discours récent, qu'il se ferait naturellement une grande immigration vers le Canada après la guerre.

Pour les raisons que j'ai soumises, je crois que le Gouvernement a le devoir impérieux de prendre quelques mesures pour augmenter les facilités d'exportations de nos produits agricoles. Mon honorable ami d'Assiniboia (M. Turriff) a dit que les Etats-Unis étaient incapables de faire concurrence à l'Angleterre dans la construction des navires. Je vois que le congrès a été saisi d'un bill accordant $50,000,000 pour aider à la construction des navires.

Mon honorable ami, a dit aussi que la raison pour laquelle nous ne pouvions pas construire de navires au Canada, était par ce qu'ils ne pouvaient pas l'être a aussi bas prix ici qu'ailleurs. Si la construction des navires n'est pas profitable dans notre pays, je ne vois pas d'autre moyen que de lui donner de l'aide.

M. TURRIFF : Supprimez les droits.

M. MIDDLEBRO : Vous ne pouvez pas supprimer les droits, parce que les navires anglais peuvent venir en profiter, mais vous pouvez protéger l'industrie des navires comme toute autre industrie. Je ne sais pas quel serait le meilleur moyen, ou construire nous mêmes nos navires et les faire naviguer sur l'océan, ce qui alors régulariserait les prix du fret, ou accorder une subvention ; mais si nous pouvons augmenter les facilités, multiplier les débouchés, je suis certain que nous aurons fait un grand pas vers la solution des difficultés qui gênent nos cultivateurs de l'Ouest.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami semble parler avec autorité et connaissance. Il dit qu'en subventionnant les navires, nous pouvons régler les prix. Est-ce bien cela qu'il a dit?

M. MIDDLEBRO: Parfaitement.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami voudrait-il bien alors m'expliquer comment il se fait que des lignes de paquebots qui aujourd'hui reçoivent de l'Etat une subvention considerable—un million par année à une seule compagnie—font payer, me dit-on, les mêmes prix que d'autres à qui nulle subvention n'est accordée, et le Gouvernement les laisse faire.

M. MIDDLEBRO: Il existe aujourd'hui dans le monde entier un état de choses anormal. On paye 80 cents le boisseau pour le transport du blé de la republique Argentine à Liverpool, pendant que du Canada nous ne payons que 40 cents. La

situation est anormale à cause d'une rareté de navires due à la guerre et au fait que beaucoup de vaisseaux sont retenus par l'amirauté.

L'hon. M. PUGSLEY: Mais mon honorable ami ne voit-il pas que l'objet même, ou ce qui devrait être l'objet des subventions accordées à une ligne de vapeurs est d'obtenir pour le Canada des prix raisonnables en tout temps? Quelle excuse ont ces compagnies que l'Etat subventionne de hausser leurs prix de 800 à 1000 pour cent, lorsque, dans le cas d'une compagnie, cette subvention va à un million par année? Ou encore qu'elle accuse le Gouvernement a-t-il de les laisser faire.

M. MIDDLEBRO: Mon honorable ami sait fort bien que la subvention accordée à ces compagnies n'a pas pour objet de faciliter le transport des marchandises, mais le transport du courrier, et la subvention est relativement faible. Ce n'est pas la sorte de subvention dont je parle. J'ai à l'idée une subvention importante, qui nous permettrait de réglementer le fret en general et, particulierement, les prix de transport du blé.

M. SINCLAIR: Ce débat a une telle importance que, pour permettre à tous ceux qui le désirent d'y prendre part, les députés devront exprimer brièvement leurs vues. Il s'agit, en effet, de la question la plus importante aujourd'hui pour le peuple canadien. Je n'ai aucune confiance dans une exploitation par l'Etat des transports maritimes. Je ne crois pas que le maniement de vaisseaux possédés par l'Etat puisse être avantageux au commerce.

Mon honorable ami de Grey-Nord (M. Middlebro) dit que la situation sur les mers est aujourd'hui anormale, et cela est vrai. En remontant à quelques années, on trouve que, de Montréal, le transport du blé ne coûtait pas plus de 5 cents le boisseau et, à New-York, 1 denier et ½ environ. Certains navires allaient même jusqu'à prendre le blé à bord en guise de lest, et ils le rapportaient sans attendre qu'il fût déchargé.

Dans ces temps-là, le blé n'avait guère de valeur, et les armateurs ne faisaient pas beaucoup d'argent. Mais aujourd'hui les choses sont changées, et les prix sont énormement montés, à cause de la guerre dans une large mesure. Prenez une moyenne de dix ou quinze années, et vous verrez peut-être que le gouvernement ne ferait pas grand profit dans ce genre d'exploitation. Jamis le gouvernement ne saura conduire une affaire avec autant d'économie et de succès qu'un particulier, Je ne dis pas que le gouvernement doive ne rien faire. Il y a, je pense, quelque chose à faire pour lui. Le temps est arrivé, je crois, de traiter cette question d'une manière pratique.

Nombre de propositions one été faites au ministre, et je crois qu'il y en a quelques-unes de pratiques. Ce qu'il faut faire avec l'armateur c'est de ne pas entraver ses entreprises et de lui donner une chance raisonnable de succès. Trop de restrictions gênent aujourd'hui l'armateur. On ne pense au Canada qu'à accumuler sans cesse les restrictions. Lisez la loi sur la marine marchande canadienne et vous y verrez poindre à chaque page une restriction touchant l'armement, l'inspection, et le reste. Ce qu'il faut ne pas oublier, c'est ce que le navire coûte. On a dit ce soir ici, et avec raison, que le tarif était la cause dans ce pays du prix élevé de la construction. Cette même question est venue sur le tapis il y a quelques années, et j'ai pris la peine de m'informer des causes qui font qu'au Canada la construction d'un navire coûte plus cher que dans la Grande-Bretagne. Il est vrai qu'un certain nombre de choses qui entrent dans la constuction d'un bâtiment étaient admises en franchise; les plaques, par exemple, et quelques autres articles; mais un grand nombre de pièces sont assujéties à des droits hautement protecteurs. J'ai pris la peine, il y a quelque temps, de me rendre à Collingwood afin de savoir à combien s'élevaient les droits que les constructeurs de cette partie du pays avaient à acquitter sur les matières brutes entrant dans la construction d'un navire. Pendant que j'étais là, on m'a permis de feuilleter les livres de l'établissement le plus considérable de la ville.

J'ai fait un résumé de ces chiffres, et si je ne me trompe, la moyenne était d'environ $10 par tonne, une taxe fort élevée, en réalité. Tous les articles importés au Canada pour être utilisés dans la construction d'un navire sont frappés d'un droit fort élevé. La conséquence est que le prix du navire augmente. Une proposition formulée à cette époque, c'est la remise du droit au constructeur de navires, du moment qu'il aurait fabriqué un produit fini. Celui qui construit une lieuse au pays et la vend aux Etats-Unis ou sur tout autre marché extérieur, obtient de la douane une remise de 99 pour 100 du droit payé sur la matière première utilisée dans la lieuse en question.

La même observation s'applique aux chaudières à vapeur, et à toute espèce de machines agricoles.

Pourquoi ce principe ne s'appliquerait-il pas aux navires? Une fois lancé sur la mer, le navire est une exportation. Il lui faut soutenir la concurrence mondiale. Quand il y a une cargaison à transporter, elle est inscrite sur le tableau noir chez Lloyds, à Londres ou à quelque autre bourse, et tout le commerce maritime mondial fait l'offre pour cette cargaison. Celui qui offre le plus fort rabais obtient la cargaison. Or, celui qui doit payer $10 de plus par tonne pour son navire, par suite du droit de douane, ne saurait concurrencer le commerce. Il en est du commerce maritime comme de tout le reste; il faut obtenir un rendement de son capital. S'il est quelque chose qu'on doive regarder comme une exportation, c'est bien un navire complètement construit au Canada, comme les chaudières à vapeur, les lieuses-moissonneuses et autres machines faites au pays et exportées. Il s'agit ici d'une proposition pratique. C'est une proposition parfaitement susceptible d'application et qui ne lèserait personne au monde. A mon avis, on ne saurait soulever la moindre objection valable contre cette proposition. La question du tonnage est des plus grave, et elle s'aggravera encore avec les années. Il faudrait régler cette question, au cours de cette session. Le ministre, je l'espère, la soumettra à ses collègues et s'efforcera de faire quelque chose.

Il a été question des Etats-Unis. On le sait, les Etats-Unis n'ont pas réussi à construire une marine marchande; or, tous les esprits avisés le savent, cela tient, dans une large mesure, à un protestionnisme élevé. Mais même les Etats-Unis ont fait un pas en ce sens, la construction d'une marine marchande. L'an dernier à peine, on y a aboli ces droits. Ici, au Canada, il est impossible d'acheter un navire. Si on veut placer son capital dans l'industrie maritime, il est impossible d'aller à l'étranger acheter un navire et de l'inscrire ici, à moins d'acquitter un droit protecteur fort élevé. Depuis le mois de juillet ou d'août, date de l'application des nouveaux règlements aux Etats-Unis, le tonnage américain a pris un énorme essor.

Depuis que le gouvernement des Etats-Unis a décidé de permettre l'achat et l'inscription des navires aux Etats-Unis, sous le drapeau américain, sans paiement de droit, les citoyens des Etats-Unis n'ont pas acheté moins de quatorze vaisseaux qui avaient été inscrits au Canada. Aujourd'hui, paraît-il, ils ne peuvent plus acheter de navires canadiens parce que notre gouvernement a défendu par décret du conseil, la vente de vaisseaux canadiens à un autre pays. A mon avis, c'était là une mesure des plus convenable à prendre et ce règlement, je l'espère, sera maintenu en vigueur, durant la guerre.

J'ai présenté deux propositions pratiques; la première, consiste à mettre un navire sur le même pied qu'un article fabriqué, et d'autoriser la remise de droits sur la matière première employée dans la construction du navire, et cela une fois qu'il est terminé. L'autre proposition consiste à éliminer le droit de douane, et à permettre au propriétaire d'un navire canadien d'acheter des navires sur les marchés mondiaux et de les inscrire, en franchise douanière, sous le drapeau canadien. Le ministre le sait; je caresse encore une autre chimère. Nous avons chassé nos navires du Canada, en réalité, nous les avons forcés à se réfugier à l'étranger, parce que nous ne voulions pas leur permettre de trafiquer dans les latitudes sud. Le ministre veut bien leur permettre de s'aventurer aussi loin que possible vers le nord. Qu'ils se rendent à la côte rocheuse du Labrador, ou au pôle nord en hiver, le ministre n'y a pas la moindre objection; mais ils désirent visiter le sud ensoleillé, naviguer au sein des vagues rieuses, inondées de l'éternelle lumière du soleil, le ministre y met son véto. Voilà sa politique, depuis qu'il a accepté ce portefeuille.

L'hon. M. HAZEN: Je serais enchanté de voir l'honorable député partir pour le sud.

M. SINCLAIR: Vous le savez, monsieur le président, un ministre a plus d'un moyen d'empêcher un député de réaliser une réforme. Un député est dans l'absolue impuissance de faire voter par cette Chambre un projet de loi, quand le Gouvernement s'oppose à l'adoption de pareille mesure; il y a deux ans, j'ai présenté un projet de loi tendant à remédier au désavantage que j'ai signalé.

Le ministre de la Marine a admis que j'avais raison. Il a dit que l'objet du bill était bon et il l'a fait reporter au comité de la Marine et des Pêcheries. Ce comité n'a jamais siégé et le bill est mort de mort violente.

L'hon. M. HAZEN: Pas de mort violente, de mort paisible.

M. SINCLAIR: Et j'en rends le ministre responsable. Quelques honorables députés ont cité l'Angleterre. Nous connaissons

tous les deux directions politiques qui ont guidé l'Angleterre, libre-échange et libre navigation. Il en est résulté que l'Angleterre possède la moitié du tonnage mondial. Le pavillon britannique flotte sur toutes les mers et l'Angleterre effectue la moitié des transports commerciaux du monde.

Elle n'aurait pas pu en faire autant avec un système de protection. Elle n'aurait pas pu faire cela avec notre système d'imposer un droit sur les navires. Il n'est pas nécessaire qu'un homme ait en Angleterre un permis de cabotage car tout y est libre. Si un Anglais désire acheter un navire il peut aller l'acquérir au bout du monde et le faire enregistrer sous le pavillon britannique, libre de tous droits. On l'accueillera avec plaisir, on sera heureux de le faire enregistrer en Angleterre. Adoptons une politique semblable au Canada pour l'acquisition des navires. Je ne propose pas que nous abolissions tout à fait notre tarif de protection. En ce moment où nous avons si besoin d'argent, je ne crois pas qu'il serait pratique de supprimer tous les droits, mais nous pourrions rembourser à un armateur les droits qu'il a payés sur la matière première entrant dans la construction de son navire. Ce n'est que juste de procéder ainsi. Ce sont des propositions pratiques qui ne seraient pas oubliées par le ministre, je l'espère, quand il discutera cette question avec ses collègues.

M. W. F. CARROLL (Cap-Breton-Sud): Suivant moi les deux griefs que le commerce du Canada peut avoir aujourd'hui à ce propos, sont d'abord la rareté des navires et secondement les tarifs élevés qu'exigent les compagnies de navigation. Ces difficultés peuvent être surmontées, premièrement en construisant plus de navires et deuxièmement en faisant que ces navires soient construits par les intéressés qui seront les véritables rivaux de ceux qui ont aujourd'hui la maîtrise de la navigation au Canada. Le premier ministre actuel, dans un discours qu'il a pornoncé à Halifax durant les élections de 1911, a promis de l'aide à la construction de la marine marchande.

Je ne pense pas que mon très honorable ami ait tracé les grandes lignes de son projet, mais je suis persuadé qu'il ne comporterait pas une réduction du tarif sur les matériaux qui entrent dans les navires. Ce qu'il avait en vue, je pense, était d'encourager la construction maritime par l'octroi de primes ou que le Gouvernement se lance lui-même dans la construction des navires. Quelques personnes semblent être effrayées à l'idée de voir le Gouvernement se lancer dans la construction des navires ou dans des entreprises maritimes, mais je ne pense pas de cette façon. En ce moment et depuis un certain nombre d'années, le Gouvernement a entrepris la construction du chemin de fer au pays; il a construit un chemin de fer et il possède aujourd'hui une voie ferrée qui est presque une ligne transcontinentale. Il exploite en ce moment, je crois, un chemin de fer à partir de Winnipeg. En plus, il a dépensé des millions de dollars pour subventionner d'autres lignes. Je voudrais donc poser cette question. Pourquoi, comme auxiliaire de son chemin de fer, ne construirait-il pas et ne possèderait-il pas des navires en ce pays? Le chemin de fer Pacifique-Canadien qui est, suivant moi, l'entreprise la mieux organisée du Canada, a compris que son chemin de fer transcontinental serait sans valeur s'il ne possédait pas avec sa ligne un magnifique service de navigation sur l'Atlantique et le Pacifique comme il l'avait au commencement de la guerre. Le Canada ne peut pas se lancer aujourd'hui avec profit dans l'industrie des chemins de fers s'il n'a pas la maîtrise directe des intérêts de la navigation qui transportera les marchandises amenées par chemin de fer, soit de l'Ouest, soit de l'Est, à la côte de l'océan, jusqu'à leur destination dernière en Angleterre ou ailleurs. Je suis opposé à ce que le Gouvernement aide des Canadiens à acheter des navires étrangers pour la raison suivante: Ce que nous voulons, c'est inaugurer une grande industrie de constructions maritimes et nous n'y arriverons pas en rendant plus facile l'acquisition de navires étrangers. Aucun pays au monde n'a jamais atteint un niveau élevé comme pays maritime en achetant des navires à l'étranger et en les important pour les utiliser. Tous ceux qui sont arrivés à un certain degré de grandeur, l'ont atteint, soit en encourageant les constructions maritimes et en conservant la maîtrise chez eux, soit en aidant des particuliers dans cette industrie. Différents gouvernements ont encouragé chez nous beaucoup de nouvelles industries.

Pour ne citer qu'un exemple, nos aciéries n'auraient jamais pu acquérir l'importance dont elles jouissent au Canada, si elles n'avaient reçu l'encouragement qu'elles ont obtenu du Gouvernement sous forme de boni ou de tout autre façon. Or, je le crains fort, l'industrie de la construction des navires ne recevra jamais en ce pays

l'encouragement qu'elle mérite, et qui lui est nécessaire si l'on veut qu'elle réussisse, à moins que le Gouvernement ne vienne à son secours en lui accordant des primes. Une autre raison qui milite en faveur du projet que le Gouvernement ait une marine marchande, c'est qu'une flotte de navires de guerre est absolument inutile si elle n'a pour la seconder une forte marine marchande. On vient de déposer devant le congrès des Etats-Unis un projet de loi, dans le but d'entreprendre la création d'une immense marine de guerre. Or, le problème qu'il s'agit de résoudre, à l'heure actuelle, c'est de savoir, si une fois que cette flotte sera construite, les Etats-Unis seront en bien meilleure posture, vu qu'ils ne possèdent pas de marine marchande, qui est un auxiliaire absolument nécessaire, et l'on parle maintenant d'amener le gouvernement américain à construire une marine marchande dont le rôle consisterait à seconder la flotte de guerre, au cas où la république des Etats-Unis serait forcée d'entrer en conflit avec une grande puissance. Le Canada se trouve exactement dans la même situation.

Je suis de ceux qui croient qu'il nous faudra un de ces jours, entreprendre de créer une marine de guerre, en ce pays, et je suis d'opinion que le Gouvernement de ce temps-là, devra entreprendre en même temps la création d'une marine marchande qui devra rester sous sa direction et dont il devra défrayer le coût.

A l'heure actuelle, nous souffrons de la rareté des navires et des prix de transport maritime qui sont très élevés. Mais alors, quelle meilleure garantie pourrions-nous avoir, aujourd'hui ou à l'avenir, que les prix de transport maritime n'atteindront jamais plus l'essor qu'ils ont pris à la faveur du conflit actuel, qu'en établissant une vive concurrence entre les différentes compagnies de transport maritime?

Du moment que le transport maritime est laissé à la merci des intérêts particuliers, il en est de cette industrie comme de toutes les autres; un monopole est créé, et les différentes compagnies particulières ont bien vite fait de décider d'un commun accord, que les tarifs pour transport maritime seront de tant, et les tarifs pour le transport sur les Grands lacs, de tant. Quels moyens plus puissants pourraient être mis dans les mains du Gouvernement afin de régulariser les tarifs de transport, que le contrôle d'une marine marchande, qui ferait concurrence aux compagnies particulières? Une politique de cette nature ne forcerait nullement les armateurs à abandonner les affaires, mais elle permettrait au Gouvernement de régulariser les tarifs.

Le moment est indubitablement arrivé où le Gouvernement doit adopter des mesures en ce sens, et je suis heureux de constater que, pour une fois, les députés des deux côtés de la Chambre s'accordent pour déclarer que le temps est réellement arrivé pour le Gouvernement d'adopter des mesures afin d'encourager l'industrie de la construction des navires au Canada pour les différentes raisons qui ont été énoncées, en cette enceinte, ce soir.

Si le Gouvernement désire réellement encourager l'industrie de la construction des navires au pays, il devra avoir recours à des mesures énergiques et hardies. Il est possible que, dans quelques cas, il serait à propos que l'on diminue les droits sur les matériaux, qui entrent dans la construction des navires. Une politique de cette nature peut être de quelque secours, mais la grande chose à faire lorsqu'il s'agit de créer une industrie de cette nature, c'est de lui donner tout l'essor possible sous forme d'un bonus. Dans ce pays, nous avons créé la puissante industrie du fer et de l'acier, qui a été édifiée et encouragée de cette façon là. Or, cette industrie est très florissante, à l'heure actuelle, et dans ma province natale, dans mon propre comté de même que dans les provinces du centre, elle est très occupée à exécuter des entreprises de guerre. Mais dans quelle situation toutes ces industries vont-elles se trouver, du moment que la guerre sera terminée? Elles vont se trouver dans la situation d'Ottello; elles n'auront plus rien à faire, et à moins qu'il ne s'établisse de nouvelles industries qui consomment de grandes quantités d'acier au pays, elles seront dans une situation pitoyable.

Si le Gouvernement décide d'encourager l'industrie de la construction des navires d'acier, ce sera un moyen d'utiliser les produits de nos aciéries; nos usines continueront à fonctionner, une puissante industrie sera ressusitée dans les Provinces maritimes, et les affaires prendront un nouvel essor par tout le pays.

Je suis d'avis que, nous sommes tout aussi capables de construire des navires, au Canada, que dans n'importe quel autre pays du monde. Je ne m'occupe guère de ce que le premier ministre a pu dire ou ne pas dire; il est bien possible que l'on ait donné une fausse interprétation à ses paroles. Il doit savoir, comme tout le monde le sait au Canada, du reste, que nous sommes en état

d'accomplir n'importe quelle tâche qu'accomplissent les autres pays de l'univers.

C'est là, à mon sens, l'un des problèmes les plus importants que les hommes publics du Canada sont appelés à résoudre. Pour le Canada, cette question est tout aussi importante que la guerre. La guerre est le sujet qui absorbe toutes nos énergies, au moment actuel, c'est vrai; mais nous, les représentants du peuple, nous faisons notre part pour qu'elle se termine à notre avantage, au meilleur de notre jugement, en votant les sommes nécessaires à sa poursuite et en encourageant, par tous les moyens en notre pouvoir, le recrutement. Tout de même, nous ne devons pas perdre de vue que le Canada a l'avenir devant lui. Dans cent ans d'ici, le drapeau britannique flottera encore au-dessus du sol canadien, quel que soit le résultat de la guerre actuelle. C'est à nous qu'il appartient de former des projets pour l'avenir de notre pays, et nul projet n'est destiné à faire plus pour la grandeur du Canada, que l'assistance que le Gouvernement actuel ou tout autre gouvernement qui peut être appelé à prendre les rènes du pouvoir, pourra prêter afin d'implanter l'industrie de la construction des navires sur le sol canadien.

M. McCLEAN (I. P.-E.): L'un des orateurs qui ont pris la parole de l'autre côté de la Chambre, a affirmé que les navires qui sont importés au Canada sont sujets à un droit d'entrée. Les navires qui sont importés des pays étrangers sont frappés d'un droit d'entrée, mais non pas les navires qui sont importés de l'Angleterre, de l'Irlande ou de l'Ecosse. La plupart des navires, qui sont importés au Canada, sont construits dans les chantiers maritimes de la Grande-Bretagne.

Envisageons cette question à un point de vue large. On dit que nous pouvons construire nos propres navires. Cela se peut, à condition que nos industriels adonnés à la fabrication de l'acier construisent des laminoirs. Où l'Angleterre prend-elle l'acier qui sert à la construction de ses navires? Avant la guerre elle en faisait laminer plus de la moitié en Belgique et aux Etats-Unis. Il est vrai que cet acier est admis en franchise en Angleterre. Il y a dans cette Chambre assez de députés compétents pour résoudre cette question. Si le droit sur l'acier était aboli la compagnie Vickers-Maxim ou toute autre compagnie sérieuse du Canada pourrait se livrer à cet industrie. Nous pourrions régler cette question sans instituer de commission à cette fin. Que le Gouvernement nomme seulement un comité de députés qui entendent les affaires. Je ne sais si les honorables députés d'Assiniboïa et de Red-Deer s'accorderaient avec ceux de Pictou et de Saint-Jean quant aux faits de cette cause; néanmoins, je crois que nous devrions tenter de résoudre cette question entre nous. Le Gouvernement doit aujourd'hui tout son temps aux choses de la guerre. Aux hommes d'affaires qui représentent des comtés dans cette Chambre de préparer, dans l'intervalle, la solution de cette importante question qui absorbe l'attention de tous les hommes d'affaires de ce pays.

Le Gouvernement acceuillera les avis que nous lui aurons fournis. Il semble admis que le Canada devrait avoir ses navires et les avoir sans retard.

Comment les obtenir à aussi bon marché qu'on les construit en Angleterre? Voilà une question que le Gouvernement devrait pouvoir résoudre, avec l'aide de la Chambre. Il n'y aurait pas de mal à instituer d'abord un comité à ce sujet. Il se peut que nous ne soyons pas tous d'accord, mais laissons de côté notre politique, pour quelque temps, et voyons s'il n'y a pas moyen d'étudier cette grave question. Pourquoi sommes-nous ici? Pour voir aux affaires du peuple. Or, la question de la construction des navires comporte une des entreprises les plus considérables où nous puissions nous engager.

L'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) a posé la question devant la Chambre quand il a dit qu'il était nécessaire que nous eussions des navires pour transporter les produits de ce pays; mais il n'a pas dit comment nous pourrions nous les procurer, il a seulement fait remarquer que nous pourrions peut-être nous livrer à la construction des navires en bois. Des gens de la Colombie-Anglaise demandent actuellement, dans les Provinces maritimes, des charpentiers pour construire de ces navires-là. Je crois qu'ils n'ont pas demandé de subventions au gouvernement de la Colombie-Anglaise.

Mais il nous faut aller plus loin, il faut que nous soyons sur un pied d'égalité avec la population de la Grande-Bretagne, que nous construisions des navires en acier, navires d'une durée beaucoup plus longue que les navires en bois; il faut, enfin, que nous les construisions à aussi bon marché qu'on le fait en Angleterre.

M. NICKLE: J'ai suivi ce débat avec beaucoup d'intérêt, car il y a trois ou quatre ans que j'étudie la construction des na-

vres: S'il fallait me convaincre de la difficulté du problème il me suffirait, pour cela, d'avoir entendu les discours prononcés par les honorables députés de Cap-Breton (M. Carroll), d'Assiniboïa (M. Turriff) et de Guysborough (M. Sinclair). Le député d'Assiniboïa vient d'un district rural qui produit surtout du grain, et avec la clairvoyance qui le caractérise il conclut que les frais de transport du grain seront d'autant plus élevés que les navires destinés à ce transport auront coûté plus cher et que, le prix de l'article exporté étant fixé sur le marché étranger, si le coût du transport est augmenté le profit du producteur se trouvera diminué, et il conclut en disant: Donnez-nous le libre-échange sur tous les objets qui entrent dans la construction des navires et vous aurez réduit les frais de transport.

L'honorable député de Guysborough (M. Sinclair) vient de l'Est. Les frais de transport ne lui importent pas autant, mais il voudrait voir se développer le commerce maritime sur le littoral. Par conséquent, dit-il, enlevons, abolissons les droits sur les navires et admettons en franchise les navires de tous les pays, ce sera le moyen de former une marine considérable.

De son côté, le député de Cap-Breton-sud comprend que si l'on abolit le droit sur l'acier on va nuire à une grande industrie dans son comté. Par conséquent, dit-il, n'enlevez pas le droit dont l'acier est frappé, laissez-le reposer sur les parties constitutives des navires; développez l'industrie de l'acier au Canada; versez une prime au constructeur et nous aurons une grande marine marchande.

Abordons franchement la question. La construction maritime a fait d'énormes progrès en Angleterre. Trois choses ont contribué à ce résultat. L'Angleterre a le charbon, elle a l'acier, elle a la main-d'œuvre à bon marché. Ses navires sillonnent toutes les mers et sa suprématie sur le commerce maritime du monde entier est incontestée.

L'honorable député de Guysborough voudrait faire remise aux constructeurs, des droits perçus par l'Etat sur tout ce qui entre dans la construction des navires. J'ai passablement étudié cette question et je crois savoir ce que je dis quand j'affirme que cette remise de droits ne nous donnerait pas la solution complète du problème. Le coût d'un article est déterminé par le prix des matériaux et le prix de la main-d'œuvre. Même avec une remise de droits sur les matériaux employés, le constructeur canadien se trouverait encore dans une position moins favorable que le constructeur anglais, puisque les salaires payés aux ouvriers d'élite sont plus élevés ici qu'en Angleterre. De plus, dans une industrie rigoureusement organisée comme celle de la construction maritime, le constructeur canadien est encore à son désavantage, car les frais fixes, relativement à la production, seront nécessairement de beaucoup plus élevés au Canada qu'en Angleterre, où cette industrie est hautement spécialisée et dispose de l'outillage très effectif et très perfectionné.

Une remise de droits en faveur du constructeur ne serait pas suffisante. Il lui faudrait, comme corollaire, un arrangement qui ferait disparaître l'écart entre le prix de la main-d'œuvre dans les deux pays. Il serait absolument injuste de demander à l'ouvrier d'élite dans nos aciéries, d'accepter un salaire qui ne serait pas une rétribution équitable de son travail. Une tentative dans ce sens aurait pour résultat inévitable d'orienter nos ouvriers vers d'autres occupations.

Il ne reste donc qu'une seule manière de résoudre le problème: l'intervention de l'Etat. Sur ce point, je partage entièrement la manière de voir de plusieurs de mes honorables collègues de la droite et de la gauche, qui se sont prononcés pour ce dernier parti.

A mon sens, le seul moyen d'encourager la construction maritime serait l'octroi d'un bonus basé sur le tonnage. L'Etat accorde déjà une subvention, mais elle est si minime qu'il n'y a presque pas lieu d'en tenir compte. Dans l'étude de cette question, il y a trois choses qu'il ne faut pas perdre de vue. En premier lieu, il ne faut pas oublier que le cultivateur de l'Ouest ne consentira jamais à une augmentation dans les taux de transport, puisque cette augmentation réduirait d'autant les profits réalisés sur la vente de ses produits; deuxièmement, il faut se dire que l'ouvrier d'élite n'acceptera pas un salaire réduit, pour aider au développement d'une industrie nationale, et, troisièmement, il faut faire entrer en ligne de compte que si le Canada veut avoir une industrie de construction maritime, les frais de l'entreprise doivent être supportés par l'ensemble des contribuables, tant que cette industrie sera dans sa phase de développement.

Enlèvement des obstacles dans les eaux navigables, $20,000.

L'hon. M. HAZEN: Nous n'avons dépensé que $8,528.94 sur ce crédit de $20,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Donnez-nous une idée générale de ce qui a été fait.

L'hon. M. HAZEN: Des travaux ont été exécutés à la rivière à l'Ours, au havre de Margaree, au havre de Guysborough, à la passe de Barrington, dans le port de Yarmouth, à North-Head, à Grand Manan, dans le fleuve Saint-Jean, dans le port de Charlottetown, à Summerside, à Lachine, dans le lac Saint-Claire, dans le lac Erié, près d'Amherstburg, et à Port-Dalhousie. La moitié de la somme a été employée près d'Amherstburg, pour l'enlèvement de l'épave du "City of London". Le travail a été fait par F. G. Trotter, d'Amherstburg. Aux autres endroits que je viens de mentionner les dépenses faites ont été comparativement légères.

M. PARDEE: Qu'a-t-on fait dans le lac Saint-Clair?

L'hon. M. HAZEN: L'épave du "Charles-Crawford" a été enlevée par F. J. Trotter, au coût de $1,450. Durant le présent exercice les dépenses ont été insignifiantes et ne dépassaient pas $1,000, le 31 décembre dernier. Nous demandons un crédit de $20,000, mais les dépenses ne dépasseront peut-être pas $1,000; tout dépend des naufrages qui peuvent avoir lieu.

M. CHISHOLM (Inverness): Quelles sommes ont été dépensées dans le havre de Margaree?

L'hon. M. HAZEN: L'épave du navire "Electra" a été enlevée par le capitaine G. Leblanc, au coût de $150.

M. CHISHOLM (Inverness): A-t-on demandé des soumissions?

L'hon. M. HAZEN: Je n'ai pas ce détail sous la main, mais je me le procurerai et je renseignerai mon honorable ami.

M. CHISHOLM (Inverness): Je suis presque certain qu'il n'y a pas eu de marché de fait. Autant que j'ai pu m'en rendre compte, l'entreprise a été donnée à M. Leblanc, par celui qui est chargé de la distribution des faveurs ministérielles dans le comté.

L'hon. M. PUGSLEY: Réservons cet item.

L'hon. M. HAZEN: Nous pourrons débattre ce point lorsqu'un autre crédit sera demandé.

M. CHISHOLM (Inverness): Je ne suis pas susceptible; cela m'importe peu, mais je n'aime pas entendre affirmer que ce travail a été exécuté à l'entreprise, ce que je crois ne pas être exact.

[L'hon. M. Hazen.]

L'hon. M. HAZEN: C'est le renseignement que les fonctionnaires de mon département me fournissent; le sous-ministre dit qu'il est convaincu que cette donnée est exacte. Quoi qu'il en soit, je me procurerai l'information demandée.

M. McKENZIE: Quelle est la règle au sujet de l'enlèvement des débris des vaisseaux naufragés? J'ai compris que le propriétaire d'un navire naufragé devait enlever les débris à ses propres frais.

L'hon. M. HAZEN: C'est la règle. S'il se produit un naufrage, nous nous assurons à qui appartient le navire naufragé et nous donnons aux propriétaires avis qu'ils doivent en enlever l'épave. Quelquefois les propriétaires font ce travail et il ne se produit pas d'autre difficulté, mais, dans d'autres cas, les intéressés ne procèdent pas avec diligence à l'exécution de ce travail, et alors nous devons faire l'ouvrage, et nous tâchons de percevoir du propriétaire du navire naufragé le coût du travail que nous avons fait. Nous réussissons quelquefois, mais, dans certains cas, ces navires appartiennent à des gens qui ne possèdent rien, nous ne pouvons alors recevoir la moindre compensation pour le travail que nous avons exécuté. Mais la règle veut que nous notifions la personne intéressée d'avoir à enlever les débris du vaisseau; si elle ne fait pas ce travail, nous faisons l'ouvrage nous-mêmes et nous en réclamons le coût du propriétaire du navire et nous essayons de nous faire payer.

M. MACDONALD: J'ai un mot à dire sur le crédit suivant relatif au "service du courrier durant l'hiver". Il est maintenant onze heures et je crois que nous pourrions remettre cela à une autre fois.

L'hon. M. HAZEN: Ce crédit se rapporte au service d'hiver entre le cap Tourmentin et le cap de la Traverse, par bateaux à vapeur. Est-ce là le crédit que mon honorable ami désire que je discute?

M. MACDONALD: Je crois que nous avons abattu une assez bonne besogne et il se fait plutôt tard. Je suppose que c'est le crédit général pour cette fin.

L'hon. M. HAZEN: Ce crédit se rapporte au service entre le cap de la Traverse et le cap Tourmentin, lorsqu'il faut traverser sur un bateau ouvert. Il y a des temps qui ne permettent pas de traverser d'un cap à l'autre.

L'hon. M. PUGSLEY: Je ne crois pas que le ministre perde quelque chose en permettant que la Chambre lève la séance,

parce que mon honorable ami aimerait à discuter la question.

L'hon. M. HAZEN: Je ne m'oppose pas à cela, mais je ne croyais pas que ce fût le crédit que mon honorable ami voulait discuter.

M. MACDONALD: Ce que j'ai à dire se rapportera grandement à la question générale.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

La séance est levée à onze heures moins cinq minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Vendredi, 11 février 1916.

M. l'Orateur ouvre la séance à trois heures.

### SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Service maritime et fluvial.—Inspection des bestiaux, $5,000.

(Présidence de M. Rhodes.)

L'hon. M. MURPHY: Où se fait cette inspection?

L'hon. J. D. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): A Montréal principalement. Cet item est toujours le même d'année en année. L'inspection a pour but de s'assurer que les animaux mis à bord sont convenablement placés et dans des endroits convenables.

L'hon. M. MURPHY: Est-ce que les inspecteurs sont permanemment attachés au ministère, ou ne sont-ils engagés que pour chaque expédition?

L'hon. M. HAZEN: Ils sont permanemment attachés au ministère.

M. W. CHISHOLM (Antigonish): Est-ce qu'il se fait une inspection des bestiaux dirigés sur différents points?

L'hon. M. HAZEN: Ceci n'est pas une inspection du bétail; c'est une inspection des dispositions prises à bord des navires pour recevoir le bétail. C'est pour s'assurer qu'ils seront convenablement placés.

Subventions continuées aux établissements de sauvetage dans la province de Québec, les Provinces maritimes de celle de la Colombie-Anglaise $45,000.

L'hon. M. GRAHAM: Combien y a-t-il d'établissements de sauvetage dans chaque province?

L'hon. M. HAZEN: Il y en a trois en tout au Canada; un pour le Saint-Laurent, un autre pour les Provinces maritimes et la troisième sur les côtes du Pacifique.

L'hon. M. GRAHAM: Qui a l'entreprise pour le Saint-Laurent?

L'hon. M. HAZEN: La compagnie de dragage et de sauvetage de Québec. La Dominion Coal Company opère à la Nouvelle-Ecosse, et son entreprise s'étend jusqu'à la baie de Fundy. La compagnie de sauvetage de la Colombie-Anglaise a pour champs d'opération la Colombie-Anglaise

L'hon. M. MARCIL: Y a-t-il eu quelque changement dans la convention relative à la compagnie de dragage et de sauvetage de Québec?

L'hon. M. HAZEN: Non.

M. CHISHOLM (Antigonish): Qu'a-t-on payé, l'an dernier, à la Dominion Coal Company?

L'hon. M. HAZEN: $10,000.

L'hon. M. GRAHAM: Le ministre voudrait-il bien indiquer les sommes versées à chaque compagnie?

L'hon. M. HAZEN: A la compagnie St. Lawrence, $25,000; mais dans un certain sens, nous sommes associés avec cette compagnie, parce qu'il est stipulé que si ses recettes dépassent un certain chiffre, la subvention que nous payons nous revient en partie. La compagnie dans les Provinces maritimes reçoit $10,000 et celle de la Colombie-Britannique, $10,000. Ces subventions n'ont guère varié depuis nombre d'années.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Combien avez-vous reçu, l'an dernier, de la compagnie de dragage et de sauvetage de Québec?

L'hon M. HAZEN: Nous n'en avons rien reçu. L'année précédente, nous avions reçu à peu près $1,000. Tout dépend du nombre de naufrages; s'il n'y a pas de naufrages, nous n'obtenons rien; s'il y a des naufrages et que les vaisseaux de sauvetage aient beaucoup de besogne, nous obtenons quelque chose.

L'hon. M. MARCIL: Y a-t-il eu beaucoup de naufrages, l'an dernier, sur le Saint-Laurent?

L'hon. M. HAZEN: Pas un grand nombre.

L'hon. M. MARCIL: Les engins de sauvetage sont-ils à Lévis ou en aval du fleuve?

L'hon. M. HAZEN: La station principale est à Lévis, mais nous laissons le vaisseau voyager jusqu'à un certain point en amont et un certain point en aval. Ce vaisseau est muni d'appareils de télégraphie sans fil, et peut ainsi atteindre un endroit quelconque, en peu de temps. Pour diverses raisons, nous avons cru utile de permettre au bateau de faire du touage et ouvrages similaires, afin de tenir occupés les hommes employés à bord. Si le vaisseau demeurait à l'ancre à Lévis, l'équipage pourrait perdre de sa valeur et devenir moins apte à sa besogne que si on le faisait travailler.

L'hon. M. MARCIL: Le département a-t-il mis à l'étude la question de savoir s'il serait utile d'avoir un matériel de sauvetage en aval du fleuve?

L'hon. M. HAZEN: Non, cela n'a pas encore été jugé nécessaire.

L'hon. M. MARCIL: Il s'y produit des naufrages, et si on installait un matériel de sauvetage à une station plus en aval, il arriverait plus tôt sur le théâtre de l'accident.

L'hon. M. HAZEN: Ce matériel peut y arriver assez rapidement. Ces navires sont tous munis d'appareils de télégraphie sans fil, et ils ne tardent guère à arriver sur le théâtre du naufrage.

M. CHISHOLM (Antigonish): Dans les Provinces maritimes, l'Etat n'est pas propriétaire du matériel?

L'hon. M. HAZEN: L'Etat n'est pas propriétaire du matériel dans ces provinces.

M. CHISHOLM (Antigonish): Ces travaux se font-ils à l'entreprise?

L'hon. M. HAZEN: Par adjudication administrative ou marchés passés avec les compagnies.

M. CHISHOLM (Antigonish): Ces adjudications se font-elles avec concurrence et publicité ou autrement?

L'hon. M. HAZEN: Il y a environ dix ans qu'a été passé le marché administratif intervenu avec la Dominion Coal Company.

M. CHISHOLM (Antigonish): Le ministre pourrait-il nous faire connaître les stipulations précises du contrat?

[L'hon. M. Marcil.]

L'hon. M. HAZEN: Nous lui payons une somme annuelle de $10,000 et moyennant cette subvention, la compagnie se charge de l'entretien d'un matériel de sauvetage, le service étant réparti, l'été, entre Halifax et Sydney; puis elle fournit ou met à la disposition des armateurs ayant besoin de ses services les vapeurs que voici: le "Cabot", le "Cohan", le "Cacouna", le "Cap-Breton", le "Louisbourg" et les remorqueurs "D. H. Thomas", "C. M. Winch" "Spring-Hill", outre la barge "Glenville". Les vapeurs mentionnés et les remorqueurs "D. H. Thomas" et "C. M. Winch" stationnent à Saint-Jean et la barge "Glenville" à Halifax. Le contrat est expiré en 1912 et a été renouvelé pour deux ans. Depuis il a été continué, de gré à gré.

M. CHISHOLM (Antigonish): Le département soumet-il à quelque restriction les prix exigés, quand ces bateaux vont porter secours?

L'hon. M. HAZEN: Si je ne me trompe, les tarifs sont subordonnés à l'approbation de l'exécutif.

L'hon. M. GRAHAM: Ce matériel de sauvetage est-il utilisé dans les circonstances comme celles où s'abordèrent un navire de l'Etat portant un ministre et un autre bateau? Etait-ce là un naufrage ou seulement un abordage?

L'hon. M. HAZEN: Seulement un abordage.

L'hon. M. GRAHAM: A-t-on élucidé cette affaire?

L'hon. M. HAZEN: L'affaire a été soumise à l'enquête du commissaire des naufrages dont le rapport a eu pour conséquence que le certificat du capitaine du steamer "Hugh-Fleming" a été suspendu tandis que le certificat du capitaine de l'autre navire qui a été reconnu fautif, a été suspendu pour une certaine durée. Mon honorable ami de Bonaventure (M. Marcil) m'a demandé des renseignements au sujet du service des navires dans le bas du Saint-Laurent. De temps en temps, suivant les besoins, nous envoyons durant la saison d'hiver des navires à Anticosti, aux Sept-Iles et à d'autres endroits. Le même système sera suivi cette année que durant les années précédentes.

M. CHISHOLM (Inverness): Le ministre pourra peut-être me donner maintenant le renseignement que j'ai demandé hier soir au sujet de l'enlèvemenet des débris du naufrage dans le port de Margaree. Le ministre a dit que ce travail était fait par soumission et contrat d'entreprise.

L'hon. M. HAZEN: On a démontré au sous-ministre que c'était un travail urgent

et en conséquence il a donné instruction à M. Harvey, l'agent du département à Halifax, de prendre les moyens qu'il jugerait les meilleurs pour faire enlever les débris. M. Harvey a conclu un arrangement pour $150. Mon sous-ministre me dit que le dossier relatif à cette affaire est au département de la Justice, avec instruction de se faire rembourser par les propriétaires du navire. L'honorable député (M. Chisholm) désire-t-il voir le dossier?

M. CHISHOLM (Inverness): Je ne tiens pas absolument au dossier. Le ministre avait dit que le travail s'était fait par soumission et contrat.

L'hon. M. HAZEN: J'ai dit qu'il y avait eu un contrat d'entreprise mais je n'ai pas parlé de soumissions.

M. CHISHOLM (Inverness): J'avais cru entendre le ministre dire que des soumissions avaient été demandées. Quant à l'urgence des travaux, je dois dire que les débris du naufrage sont restés là pendant un an et demi avant de disparaître. Je dirai de plus au ministre que ce travail a été exécuté conformément aux méthodes usitées du patronage. Celui qui est chargé du patronage dans la localité a été invité à trouver un ami pour faire l'ouvrage. L'ami a exécuté le travail et a touché le montant qu'il a demandé. Je ne me plains pas de ce qu'il a touché l'argent parce qu'il l'a gagné. Mais il n'est pas juste de laisser entendre que l'on a fait appel à des soumissions.

L'hon. M. HAZEN: C'est une petite affaire qui n'a pas été portée à mon attentio à l'époque. Je ne puis que donner les faits, tels qu'ils me sont communiqués par les fonctionnaires de mon département.

L'hon. M. MARCIL: Je ne demande pas au ministre de la Marine de dévulguer aucun secret d'Etat, mais en présence des menaces d'un renouvellement d'activité des Allemands sur mer, pourrait-il me dire si des précautions ont été prises pour la protection de la navigation sur le Saint-Laurent?

L'hon. M. HAZEN: Je préférerais donner ce renseignement d'une manière confidentielle à mon honorable ami.

Service maritime et fluvial—Dépenses casuelles, $5,000.

L'hon. M. HAZEN: C'est le crédit ordinaire pour les dépenses imprévues.

L'hon. M. GRAHAM: Combien a-t-on dépensé l'an dernier?

L'hon. M. HAZEN: $1,572 l'an dernier et durant l'exercice actuel jusqu'au 31 décembre $88.17. Il semble que nous aurons assez pour finir l'année.

M. MICHAUD: Ce crédit sera-t-il utilisé pour des cas d'urgence comme celui que l'honorable député de Richmond (M. Kyte) a mentionné?

L'hon. M. HAZEN: Non, ce cas relève du crédit pour l'enlèvement des obstacles.

L'hon. M. MARCIL: Dans un cas de naufrage qui se produirait le long de la côte de la baie des Chaleurs, quelle station répondrait à l'appel. Québec, Halifax ou Saint-Jean?

L'hon. M. HAZEN: Un navire équipé avec des appareils de radiotélégraphie pourrait communiquer avec Québec ou Halifax. C'est Québec qui enverrait des secours car la baie des Chaleurs est dans le district de Québec.

L'hon. M. MARCIL: Avant qu'on puisse répondre à un appel de secours en envoyant de l'aide de Québec, le navire pourrait couler. Je voudrais insister auprès du ministre sur l'importance d'utiliser Gaspé comme une station secondaire pour le service des naufrages.

M. HUGHES (King, I.-P.-E.): Hier soir, le député d'Halifax (M. Maclean) a parlé de l'insuffisance du charbon dans quelques-unes des villes et dans certaines bourgades de la côte qui ne sont pas desservies par des chemins de fer.

L'honorable député a pensé que cet état de choses était dû au manque de navires. c'est peut-être en partie un des motifs, mais je sais qu'en réalité les petits bateaux ont beaucoup de difficultés à obtenir du charbon des mines. On les fait attendre si longtemps pour leur chargement qu'ils devront abandonner complètement les opérations de transport du charbon, à moins que l'on ne fasse quelque chose pour améliorer la situation sur ce point.

Je ne sais pas ce que pourrait bien faire le Gouvernement ou le département relativement à une question de cette nature, car les houillères étant la propriété de compagnies particulières, il lui serait peut-être difficile de s'interposer.

Aux îles de la Madeleine—et la même situation existe à l'île du Prince-Edouard, —le seul moyen de transport ce sont les navires à voiles; mais on retarde tellement ces vaisseaux à Pictou, Sydney ou aux autres ports où ils peuvent se procurer du charbon, que souvent, ils sont obligés de

s'en revenir allèges. Du moment qu'un navire a été obligé de subir des retards considérables avant de se procurer la cargaison dont il a besoin, il est peu probable qu'il tente de nouveau l'aventure; il n'y trouverait pas son profit. Il serait donc à désirer que le ministre étudiât de suite la situation, afin que l'on sache s'il peut ou non prendre quelques mesures propres à mettre un terme à cette grave difficulté.

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami, à mon sens, vient de toucher du doigt une situation qui est la principale source de toutes les difficultés. L'obstacle, c'est que les compagnies houillères sont propriétaires des quais. Le charbon est transporté sur les quais au moyen d'embranchements de voies ferrées, pour là être embarqué à bord de navires que les compagnies ont frétés afin d'expédier leur charbon à la tête du Saint-Laurent ou à d'autres ports. Lorsque les petits navires de l'île du Prince-Edouard et des autres endroits des Provinces maritimes se rendent sur les lieux, on les fait attendre jusqu'à ce que les plus gros vaisseaux aient complété leur chargement. Si la question était discutée avec la Dominion Coal Company et les autres compagnie de la Nouvelle-Ecosse, il serait peut-être possible d'en arriver à un arrangement qui obvierait aux difficultés actuelles.

M. TURRIFF: Si j'ai bien compris, ces compagnies doivent leur existence aux chartes qu'elles détiennent du Parlement fédéral.

L'hon. M. HAZEN: Pas du tout. Les compagnies houillères de la Nouvelle-Ecosse opèrent sous le régime de chartes qu'elles détiennent des autorités provinciales.

M. TURRIFF: Le gouvernement fédéral, à mon sens, devrait exercer une certaine autorité sur ces compagnies. Le gouvernement devrait insister afin qu'elles procurent des quais pour l'accommodation des petits navires. A une époque où la célérité du transport est de la plus haute importance, c'est une injustice criante d'obliger ces vaisseaux à attendre une ou deux semaines, avant qu'ils puissent compléter leurs cargaisons.

L'hon. M. HAZEN: Vu que ces compagnies sont constituées sous le régime de chartes provinciales, nous n'avons absolument aucune autorité sur elles. Je suis d'opinion, toutefois, que si l'on soumettait la question aux compagnies houillères, elles se rendraient compte de suite qu'il y va de leur intérêt de construire de petits quais pour les petits navires.

[M. J. J. Hughes.]

M. HUGHES (I.P.-E.): Le ministre est-il disposé à prendre des mesures en ce sens?

L'hon. M. HAZEN: Je serai très heureux d'entreprendre des négociations à ce propos, afin de régler ces difficultés à l'amiable.

M. HUGHES (I. P.-E.): Ce serait probablement là le moyen d'améliorer la situation.

L'hon. M. OLIVER: Ce n'est là qu'un exemple de ce qui se produit de par l'univers entier, à l'heure actuelle, et assurément par tout le Canada. Les grandes compagnies ont toutes une tendance à se servir des chartes et des pouvoirs qu'elles se sont fait octroyer afin de se débarrasser de la concurrence des plus faibles. Bien que le Gouvernement ne soit pas dans une situation qui lui permette d'exercer un contrôle direct sur les affaires des grandes compagnies, dont les opérations soulèvent des objections, en cela comme en toutes autres choses, il appartient au Gouvernement de se constituer le champion, l'agent ou l'organisateur des petites compagnies.

Le Gouvernement, soit par des lois, soit par la surveillance qu'il exerce, soit par des décrets ou par ses méthodes d'administration, devrait essayer de contrebalancer dans une certaine mesure la situation désavantageuse dans laquelle se trouvent placés les concurrents plus faibles par suite des manœuvres des grandes compagnies, afin que les premiers aient quelque chance d'obtenir la part d'affaires qui leur revient de droit. Tel a été le résultat de l'adoption de la loi des grains relativement à la question de la répartition des wagons. Grâce à la mise en vigueur de cette loi, le Gouvernement s'est emparé de cette question et il l'a réglée.

Il n'est peut-être pas possible de régler tous ces divers problèmes de la même manière; tout de même ce qui a été fait relativement à la répartition des wagons a servi les intérêts des petites compagnies dès que les circonstances sont à peu près identiques.

L'hon. M. HAZEN: Je prends la parole non pas pour enregistrer mon dissentiment relativement aux observations que vient de faire l'honorable député d'Edmonton, mais pour faire observer à l'honorable député de King (I.P.-E.), qu'à mon sens, le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse pourrait tenter des démarches qui seraient bien plus efficaces que tout ce que je pourrais faire, afin de régler cette question des cargaisons de charbon pour les petits navires à voiles. Voici pour quelles raisons: les

mines de houille sont la propriété du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, qui les a louées aux compagnies qui les exploitent. Si mon honorable ami voulait donc s'adresser à ses amis de l'administration provinciale de la Nouvelle-Ecosse, ces derniers devraient être en état, il me semble, de faire comprendre aux compagnies houillères combien il est à désirer qu'elles prennent des mesures, afin que les petits navires puissent compléter leurs cargaisons, sans avoir à subir des retards indus.

M. CHISHOLM: (Antigonish): Il semble que le Gouvernement devrait exercer certaine juridiction relativement aux opérations ayant pour objet l'exploitation de la houille, branche importante de notre industrie et de notre commerce. Le Gouvernement a conclu des arrangements assez favorables à l'expédition du charbon par chemin de fer. Il peut améliorer le sort des compagnies de charbonnages, quand même elles n'auraient de mines que dans la Nouvelle-Ecosse. Il y a longtemps que M. A. G. Bailey expose leurs griefs au Gouvernement, et ce qu'il n'aurait pas fait s'il se fût agi d'une seule province comme le dit l'honorable ministre. Il s'agit d'une question de transport qui concerne l'industrie et le commerce du pays et, par conséquent, le Gouvernement devrait s'en occuper.

Travaux publics (imputable sur le capital).—Département de la marine.—Chenal maritime du fleuve Saint-Laurent, $1,172,000.

L'hon. M. HAZEN: Ce crédit considérable a rapport aux travaux que nous faisons exécuter dans le chenal maritime du fleuve Saint-Laurent. Il est destiné à pourvoir au maintien et au service de la flotte qui doit draguer le chenal, ainsi qu'à de nouvelles additions aux machines et à l'outillage, conformément à l'estimation détaillée que j'ai ici et dont je puis donner lecture si la députation y tient. L'augmentation de $135,000 provient des additions importantes que nous avons faites à la flotte, d'année en année. Il y a des dragues à godets avec des remorqueurs dont on à estimé le coût du fonctionnement à $45,000; il y a deux dragues à godets en acier, qui se meuvent d'elles-mêmes et dont le coût est estimé à $100,000; des dragues hydrauliques dont le coût estimatif est de $118,000, et ainsi de suite.

L'hon. M. MARCIL: L'honorable ministre voudrait-il nous renseigner sur les travaux exécutés à Sorel l'année dernière?

L'hon. M. HAZEN: Je vais lire le mémoire qui contient l'exposé détaillé de ces travaux. Le voici:

Durant la campagne de 1915, quinze dragues avec leurs accessoires ont travaillé jour et nuit à creuser et améliorer le chenal maritime depuis Montréal jusqu'au pied de l'île d'Orléans. Elles ont enlevé, en tout, 8,462,957 verges cubes de matière composée de glaise molle et de roche provenant d'argile schisteuse.

On a beaucoup travaillé à l'élargissement du chenal vis-à-vis le port de Montréal, dans le courant Sainte-Marie et sur la batture de Longueil, où l'on a l'intention d'élargir le chenal de 700 à 800 pieds.

On a aussi avancé les travaux consistant à creuser le chenal jusqu'à une profondeur de 35 pieds à l'eau la plus basse, entre Trois-Rivières et Montréal. On a exécuté ce dragage sur une distance de 8 milles, au cours de la dernière saison.

Il n'y a plus qu'une très faible partie du chenal du lac Saint-Pierre qui ne soit pas creusée jusqu'à une profondeur de 35 pieds.

Le creusage du chenal au cap Charles, dans la section du Cap-à-la-Roche, a été achevé jusqu'à une profondeur de 30 pieds à l'eau la plus basse et il a été élargi de 300 pieds jusqu'à 450 pieds, et même jusqu' 650 pieds à la Courbe.

On a fait un nouvel alignement de lumière pour marquer la nouvelle ligne de centre. Le chenal a été garni de bouées indiquant l'augmentation de largeur qu'il avait subie, et il a été ouvert à la navigation.

On a aussi achevé de creuser le chenal des Grondines jusqu'à une profondeur de 30 pieds sur une largeur de 450 pieds. On a fait un nouvel alignement de lumières pour marquer la nouvelle ligne de centre. Ce chenal a aussi été garni de bouées indiquant l'augmentation de sa largeur.

On a presque fini d'élargir la courbe du cap à la Roche, mais il reste encore beaucoup de dragage et de nettoyage à faire. Il y a une grande étendue de roc que l'on a fait briser par le concasseur, en prévision des travaux de la saison prochaine

Le nouveau chenal destiné aux vaisseaux de faible tonnage et au remorquage depuis les îles situées en face de Sorel jusqu'au lac Saint-Pierre, devait être creusé jusqu'à une profondeur de 15 pieds, sur une largeur d'au moins 400 pieds. Ce creusage sera achevé et le chenal sera ouvert à la navigation le printemps prochain. On a construit de nouveaux phares pour indiquer les différentes directions à prendre. Cela va obliger tous les remorqueurs et leurs trains, etc., à se tenir en dehors du chenal des navires. Il y a maintenant une distance de plus de 50 milles—entre le lac Saint-Pierre et Montréal—sur laquelle les remorqueurs et leurs trains, et tous les bateaux de faible tonnage peuvent se tenir en dehors du chenal maritime. Cela va faire disparaître les retards et les ennuis que ces vaisseaux causaient aux steamers transocéaniques.

Les opérations de dragage dans le chenal du nord, en aval de Québec, ont été effectuées avec vigueur et ces travaux sont avancés. On a tenu deux dragues à l'ouvrage durant toute la saison. Elles ont enlevé 2,197,570 verges cubes de matières et il en reste 6,928,805 à enlever. Ce chenal doit avoir 1,000 pieds de largeur et on le creuse jusqu'à 35 pieds à l'eau la plus basse. Là où il n'y avait que 7 pieds de profondeur à l'eau la plus basse il y a maintenant près de 26 pieds. Les travaux avanceront plus vite quand on pourra employer la nouvelle drague maintenant en voie de construction à Montréal, aux ateliers de la Canadian Vickers, Ltd. Les exigences de la guerre ont forcément retardé la

construction de cette drague. On a commencé à construire les digues de compensation comme l'avait recommandé la commission nommée pour s'enquérir des niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent à Montréal et en aval de Montréal.

Afin de réduire le coût de ces travaux on a décidé d'utiliser la matière enlevée du chenal maritime, et de la déposer sur l'emplacement de la digue projetée. On en a déposé une grande quantité aux endroits suivants: à Repentigny (entre l'île à la Bague et l'île Bellegarde), dans le chenal aux Corbeaux (entre l'île de Grâce et l'île à la Roche), dans le chenal des Barques (entre l'île aux Barques et l'île du Moine), à la Pointe-du-Lac, au pied du lac Saint-Pierre.

On a l'intention de continuer à faire de ces dépôts aux endroits ci-dessus mentionnés, le printemps prochain, à l'eau haute, afin d'utiliser, autant que possible, la matière extraite par la dragues.

Au sujet de ces barrages dont parlent les commissaires, on se rappelle qu'il y a quelques années certains intéressés ont prétendu que le creusement du chenal abaissait le niveau du fleuve et qu'une commission fut nommée pour étudier cette question des niveaux, depuis Montréal jusqu'à la mer. Les commissaires étaient le professeur Haskell, doyen de l'école du génie à Cornell, qui avait acquis une grande expérience dans les travaux de ce genre, sur le Mississipi; M. B. W. Forneret, l'ingénieur préposé à la direction des travaux du chenal et M. Stewart, le chef du service hydrographique canadien.

Cette commissoin a fait son rapport qui a été déposé sur le bureau de la Chambre l'an dernier, ainsi que les plans qui l'accompagnent. Le rapport fait voir qu'il y a eu un abaissement considérable du niveau dans le port de Montréal, mais que cela est dû àl'enlèvement de certains obstacles, au pied du courant Sainte-Marie et plus bas, et que le niveau avait également baissé en aval, mais très peu. Les commissaires disent dans leur rapport que cela pourrait être évité par la construction de barrages pour retenir l'eau à différents endroits, en bas du lac Saint-Pierre. Les commissaires ajoutent que ces travaux seraient relativement peu coûteux, parce que l'on pourrait se servir des matières provenant du creusement du chenal, pour construire des barrages entre certaines îles. Par ce moyen, on pourrait à peu de frais, ramener l'eau à son ancien niveau et ces barrages seraient permanents. Ces travaux ont été commencés cette année; ils seront répartis sur plusieurs années et le coût total en est évalué à 400,000.

Les chantiers du gouvernement à Sorel sont en exploitation comme d'habitude. Les dragues, les chalands et les remorqueurs sont occupés, et quelques nouveaux navires sont en cours de construction. On construit des remorqueurs et des chalands et quelques autres navires, dont on pourra avoir besoin pour le creusement du chenal. Le nombre des ouvriers, dans ce chantier, est à peu près le même que durant les années précédentes.

M. TURRIFF: Qui est le surintendant du dragage, dans le bas du Saint-Laurent?

L'hon. M. HAZEN: Le surintendant du dragage et des autres travaux du chenal est M. W. B. Forneret qui occupait cette position avant mon arrivée au ministère et qui passe pour être très compétent.

M. TURRIFF: Quelle position occupe M. Kastella?

L'hon. M. HAZEN: Il ne relève pas de mon département.

L'hon. M. MARCIL: Quelle était la profondeur du chenal du Saint-Laurent en 1915? Le chenal était-il plus profond qu'en 1914?

L'hon. M. HAZEN: 1915 a été une année de grande sécheresse, et je crois que le chenal a été un peu moins profond qu'à l'ordinaire.

L'hon. M. GRAHAM: Je rappellerai qu'il y a quelques années nous avons discuté ici l'effet que pouvaient avoir sur le niveau du fleuve, à l'est de Montréal, certains travaux exécutés à l'ouest de cette ville. Dans le temps, on a nommé une commission pour étudier la question, et je désirerais savoir si un rapport a été fait.

L'hon. M. HAZEN: Cette question relève du département des Travaux publics et je suppose que le ministre des Travaux publics pourra fournir ce renseignement à mon honorable ami.

L'hon. M. GRAHAM: Je voulais signaler la question à l'attention de l'honorable ministre des Travaux publics. De temps à autre, on agrandit les installations déjà érigées à l'ouest de Montréal, à proximité des rapides. C'est probablement là que se trouve la plus puissante force hydraulique du continent. Il est naturel de supposer que, de temps à autre, des demandes seront faites pour l'obtention de nouveaux privilèges et l'installation de nouveaux travaux hydrauliques.

Nous avons des rapports préparés par des ingénieurs compétents sur toutes les autres chutes d'eau du Saint-Laurent, à l'ouest de Montréal, à l'exception du Long-Sault. Je demanderai au ministre des Travaux publics

de nous dire, plus tard, s'il est question d'installer de nouvelles usines sur le Saint-Laurent, et ce que la commission nommée il y a quelques années, pense de l'effet que l'installation de nouvelles usines hydrauliques pourrait avoir sur le niveau du fleuve, à l'est de Montréal.

L'hon. M. HAZEN: Je me ferai un plaisir d'appeler l'attention du ministre des Travaux publics sur la question.

L'hon. M. MARCIL: A-t-on employé une partie des usines de Sorel à la fabrication des munitions?

L'hon. M. HAZEN: Non.

L'hon. M. MARCIL: En a-t-il été question?

L'hon. M. HAZEN: Il y a plusieurs mois, mon département a fait savoir à la commission des obus que nous nous ferions un plaisir de mettre les usines de Sorel en état de fabriquer des munitions ou de venir en aide à la commission, mais cette dernière répondit que la chose n'était ni nécessaire ni désirable.

L'hon. M. GRAHAM: Le ministre a-t-il un état estimatif de ce que coûterait probablement le dragage du chenal du nord?

L'hon. M. HAZEN: Nous avons entrepris de donner au chenal une profondeur de 35 pieds. Il faudra au moins cinq ans pour compléter cette tâche.

L'hon. M. GRAHAM: Il n'y a pas d'état estimatif de ce que les travaux coûteront en dernier lieu?

L'hon. M. HAZEN: Cette année, nous ouvrons un crédit qui dépasse généralement $2,000,000, et sur ce pied-là, les travaux coûteront de huit à dix millions en cinq ans.

L'hon. M. MARCIL: Quelle est la profondeur actuelle?

L'hon. M. HAZEN: Elle est de 30 pieds sur toute la distance à l'eau la plus basse.

L'hon. M. MARCIL: Quel est l'objet du dragage du chenal du nord?

L'hon. M. HAZEN: D'éviter les dangers et les obstacles qu'offre le chenal du sud. On croit que du côté nord la navigation serait moins périlleuse.

L'hon. M. MARCIL: A-t-on l'intention de délaisser la présente route navigable lorsque le chenal du nord sera achevé?

L'hon. M. HAZEN: Lorsque le chenal du nord sera achevé, je crois que tous les gros paquebots s'en serviront.

L'hon. M. MARCIL: Qu'est-ce que le ministre se propose de faire à Longueuil. Il a un jour prononcé un important discours dans lequel il a promis que de grands travaux seraient exécutés à Longueuil afin que le port puisse recevoir les plus gros navires?

L'hon. M. HAZEN: Cela dépend de la commission du port de Montréal. Montréal s'étend sur une distance de 14 à 16 milles le long du fleuve et sur la rive sud. Je crois que la commission du port projette d'y faire de grands agrandissements lorsque les circonstances le permettront. Les travaux publics de tous genres n'avancent pas aussi rapidement qu'on le désirerait, à cause de la guerre, mais la commission du port a mis à l'étude un projet d'agrandissement, et vu que le prolongement du port sur une distance de plusieurs milles en aval offre des inconvénients, je pense qu'elle a le dessein d'améliorer la rive sud et de la relier à la rive nord au moyen d'un pont près de l'endroit où le canal de Lachine débouche dans le port.

Parachèvement et construction d'outillage de dragage pour le Saint-Laurent, de Montréal à la Pointe-au-Père, $452,715.

L'hon. M. HAZEN: Voici les item compris dans ce crédit:

| | |
|---|---|
| Entretien des chantiers de construction de Sorel | $ 64,615 |
| Amélioration des chantiers de construction | 3,100 |
| Construction nouvelle | 60,000 |
| Parachèvement du nouveau dragueur locomobile en acier pour travaux en aval de Québec | 325,000 |
| Total | $ 452,715 |

L'an dernier, nous avons voté une somme de $871,000.

L'hon. M. MURPHY: Construit-on ce dragueur à Sorel?

L'hon. M. HAZEN: Non, c'est la compagnie Vickers à responsabilité limitée, qui le construit. Il est bien plus grand que tous ceux qu'il y a au Canada. On espérait l'achever avant ce jour, afin de mettre la dernière main au chenal le plus tôt possible, mais on a constaté que c'était impossible.

L'hon. M. PUGSLEY: Combien y a-t-il de dragueurs de l'Etat sur le Saint-Laurent?

L'hon. M. HAZEN: Huit dragueurs à godets, deux dragueurs locomobiles en acier, un dragueur hydraulique, et deux dragueurs à succion et deux dragueurs à cuiller. Nous avons quinze dragueurs sans compter les bateaux pour l'enlèvement des cailloux, les remorqueurs pour le nettoyage

du chenal et les autres bateaux du même genre.

L'hon. M. PUGSLEY: Ces bateaux, j'imagine, ne peuvent servir que pendant six mois environ?

L'hon. M. HAZEN: Ils sont sous notre direction dans le chenal des navires du Saint-Laurent, mais il y en a une foule, cela va sans dire, sous la direction du département des Travaux publics.

L'hon. M. PUGSLEY: Tous ces dragueurs représentent un gros capital et ils ne sont employés que pendant six mois de l'année environ. J'ai souvent pensé, qu'en prenant les mesures voulues, on pourrait mettre à profit une grande partie de cet outillage dans les Provinces maritimes, en hiver, dans les ports qui sont accessibles toute l'année durant.

L'hon. M. HAZEN: On se sert de ces dragues dans les eaux où la marée se fait relativement peu sentir. On pourrait peut-être en utiliser un certain nombre dans les Provinces maritimes, mais en une multitude de ports de ces provinces, il faut, eu égard à la hauteur des marées, se servir de dragues capables d'atteindre à une grande profondeur. Je ferai observer que ces dragues servent à de très durs travaux et qu'il faut les réparer chaque année. Les réparations se font en hiver, afin que, dès le retour du printemps, les machines puissent être remises à l'œuvre. Quoi qu'il en soit, l'honorable député a fait là une observation qui mérite d'être notée. Je reconnais qu'il y aurait peut-être quelque chose à tenter dans ce sens-là.

L'hon. M. PUGSLEY: Il y a quelques années—les libéraux étaient alors aux affaires—on transporta à Saint-Jean une drague que l'on fit servir aux travaux du quai de l'Etat, au fond même du port.

L'hon. M. HAZEN: Etait-ce une de celles du ministère de la Marine et des Pêcheries?

L'hon. M. PUGSLEY: Je n'en suis pas sûr, mais elle appartenait au gouvernement et convenait fort bien à ce genre d'ouvrage.

L'hon. M. HAZEN: L'honorable député s'en rappelle-t-il le nom?

L'hon. M. PUGSLEY: Non; c'était une de ces dragues à échelle dont on peut se servir en n'importe quelle profondeur d'eau. Si j'en parle, c'est parce que je songe au dragage que les améliorations faites à la baie de Courtenay occasionnent nécessairement à Saint-Jean. Ces travaux, qui devraient être à peu près complètement terminés à cette heure, ne sont encore que fort peu avancés. Voici déjà plus de quatre ans que l'entreprise en a été adjugée. A part le brise-lames, il n'y a pour ainsi dire rien de fait. Il n'y a presque pas de dragage de fait. Le retard apporté à ces travaux a dû, j'imagine, empêcher la construction du quai, et c'est cette même raison ou une autre qui fait que l'on n'a pas encore établi de bassin de radoub.

Je ne signale que ces grands travaux que l'on a entrepris dans l'un des ports des Provinces maritimes, mais mes observations sont applicables à d'autres ports, à celui d'Halifax, par exemple. Si l'on pouvait, une fois l'hiver venu, amener dans les Provinces maritimes quelques-unes des dragues dont on se sert dans les eaux de l'intérieur pendant l'été, les travaux avanceraient beaucoup plus rapidement et coûteraient moins cher. Je ne blâme point le Gouvernement actuel de n'avoir rien tenté dans ce sens, car son prédécesseur n'en avait rien fait, lui non plus; mais rien n'empêche, à mon avis, que le dragage à faire dans les Provinces maritimes soit exécuté en hiver par quelques-uns, sinon la totalité même, des drageurs dont on se sert sur le haut Saint-Laurent en été.

L'hon. M. HAZEN: La question mérite d'être étudiée.

Construction d'un nouveau brise-glace pour le service du Saint-Laurent, $510,000.

L'hon. M. HAZEN: Ce brise-glace, dont l'entreprise est adjugée à la Vickers Company, Limited, devrait être construit à cette heure. Le retard est attribuable à la guerre. Une fois terminé, ce sera le plus beau brise-glace du monde entier. Ceux d'entre nous qui habitent les bords du Saint-Laurent savent à quel point il importe de briser les glaces du fleuve durant les mois d'hiver. Outre que l'on hâte par ce moyen l'ouverture de la navigation et que l'on permet aux navires de se rendre à Montréal plusieurs semaines plus tôt qu'ils ne pourraient faire sans cela, on prévient les inondations et leur cortège de dégâts sur les terrains bas à l'aval de Montréal. Les brise-glace accomplissent chaque hiver autant d'ouvrage que possible.

Celui que nous faisons construire sera probablement sans égal au monde. La construction en serait déjà terminée, n'eût été la situation créée par la guerre. Nous avions inscrit pour cet objet une somme de $500,000 au budget de l'an dernier; nous nous faisons ouvrir cette année un crédit

de $510,000, bien que la dépense ne doive pas, selon toute probabilité, excéder $250,000.

Phares et service côtier.—Agences, loyers et dépense casuele, $160,000.

L'hon. M. HAZEN: L'augmentation de $10,000 qui s'accuse ici est attribuable à l'augmentation, autorisée par l'échelle établie en 1911, des appointements des commis des diverses agences; à l'avancement d'employés, à l'accroissement du personnel de certaines agences où, par suite de l'agrandissement des locaux, il y a plus de travail à accomplir; aux frais de poste et autres qui étaient autrefois portés à l'article de l'entretien des phares, mais qui se trouvent maintenant inclus dans le présent crédit.

Nos agences sont distribuées comme suit: Nouvelle-Ecosse, une agence à Halifax avec des sous agences à Pictou et à Sidney; Nouveau-Brunswick, une agence à Saint-Jean; île du Prince-Edouard, une sous-agence à Georgetown; province de Québec, une agence à Montréal; province d'Ontario, bureau central à Ottawa avec des agences à Parry-Sound et à Fort-William et une sous-agence à Kenora; Colombie-Anglaise, une agence à Victoria laquelle comprend aussi l'agence de Prince-Rupert. J'ai par devers moi des états des dépenses des différentes agences dont je pourrais donner lecture, si mon honorable ami le désirait.

L'hon. M. MARCIL: L'honorable ministre se propose-t-il de faire exécuter, cette année, des travaux dans le but de briser la glace sur le Saint-Laurent?

L'hon. M. HAZEN: Oui. Nous emploierons à ce travail le "Montcalm" et le "Lady-Grey" avec probablement tout autant de succès que les années passées. On a empêché la formation du pont de glace aux endroits où il a l'habitude de se former.

L'hon. M. MARCIL: Si je ne me trompe le département a vendu un de ses bateaux brise-glace?

L'hon. M. HAZEN: L'an dernier, nous avons vendu le "Lady-Grey" au gouvernement russe qui nous a demandé de lui céder, moyennant considérations pécuniaires, ce navire qu'il voulait utiliser à des fins militaires en tenant ouvert le port d'Archangel dans la mer Blanche. Le gouvernement nous est revenu à la charge, cette année; il nous a demandé instamment de lui vendre le "Minto", et du moment qu'on a inauguré le service du bateau-transbordeur entre le cap Tourmentin et le cap de la Traverse, travail qui était assigné au "Minto" et au "Earl-Grey", c'est-à-dire, ce qui permettait de continuer en tout temps, le service entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme, nous avons vendu au gouvernement russe le "Minto" dont nous avons fourni le capitaine et l'équipage qui ont conduit ce navire à Archangel.

L'hon. M. MARCIL: Dans ce cas, on emploiera moins de navires brise-glace dans le Saint-Laurent, cette année, que l'an dernier.

L'hon. M. HAZEN: Non, presque autant que l'année dernière, puisque, le "Earl-Grey" et le "Minto" se trouvaient sur la route de navigation entre l'île du Prince-Edouard et le Nouveau-Brunswick. Les mêmes navires qui brisaient la glace du Saint-Laurent, l'an dernier, continueront ce travail, cette année.

L'hon. M. MARCIL: L'honorable ministre peut-il, cette année, s'occuper un peu de Campbellton et de Gaspé?

L'hon. M. HAZEN: Je ne crois pas qu'il soit possible de faire quelque chose à cet égard, vu le nombre des navires brise-glace dont nous pouvons disposer.

L'hon. M. MARCIL: La navigation à ces endroits, est quelquefois interrompue durant un temps assez prolongé.

L'hon. M. HAZEN: Je le sais.

L'hon. M. GRAHAM: A Prescott, il y a, sous l'administration du département, un dépôt qui, me dit-on, fonctionne dans un esprit de parti très accentué. Habitant à une faible distance de cet endroit, j'entends naturellement les plaintes qui s'y élèvent. Je crois qu'on a—sans doute à la recommandation du ministre qui vient de cette division électorale—remercié de leurs services un grand nombre de fonctionnaires. Mais ce n'est pas là ce qui m'a engagé tout d'abord à prendre la parole. Apparemment on a loué ce dépôt à une compagnie.

L'hon. M. HAZEN: Non.

L'hon. M. GRAHAM: Ou une partie de ce travail.

L'hon. M. HAZEN: Aucune partie; personne n'a obtenu ce dépôt. On m'a demandé de permettre à une certaine manufacture de Prescott de charger quelques wagons sur la voie qui conduit à la cour de ce dépôt. Vu qu'il ne s'agissait que d'une affaire temporaire, je me suis mis en communication avec l'agent, M. Taylor, lui demandant s'il voyait quelque objection—si cela nuirait d'une façon ou d'une autre à

notre travail ou son efficacité, si l'on accordait cette permission temporaire. Il n'existe ni bail ni rien de cette nature. Je crois que c'est de cela que mon honorable ami veut parler —ou on l'a peut-être mal renseigné.

L'hon. M. GRAHAM: Il se peut qu'on m'ait mal renseigné. Ce n'est pas ce que j'avais à l'idée. Je serais le dernier homme qui s'opposerait à ce qu'on accordât de cette façon des avantages à quelqu'un. J'ai compris qu'on faisait servir une partie de ces travaux à la fabrication des munitions.

L'hon. M. HAZEN: Non. Si l'honorable député connaît Prescott, il sait que, dans le Saint-Laurent, plus haut que nos ateliers, il y a une fonderie qui appartient à un certain particulier et qui peut fabriquer des munitions, mais aucun de nos immeubles ne sert à cette fin.

L'hon. M. GRAHAM: Mon honorable ami est-il certain qu'aucune partie de l'immeuble dont il s'agit ne sert pas à cette fin?

L'hon. M. HAZEN: Absolument certain.

L'hon. M. GRAHAM: Je me demande si je dois me réjouir ou être chagrin d'entendre cela, parce qu'on aurait pu utiliser, avec avantage, une partie de cet immeuble à la fabrication des munitions. Mon renseignement voulait qu'une compagnie se servit d'une partie de cette propriété de l'Etat pour exercer son industrie.

Je ne sais trop si j'y trouverais beaucoup d'objection si les conditions étaient justes; je suis plutôt désappointé que ces usines, qui sont plus grandes que les besoins ne le demanderont d'ici à quelques années, n'ont pas été utilisés pour la fabrication des munitions.

Mon honorable ami pourrait-il me dire combien il y avait de personnes employées dans ces usines en 1911, et combien il y en a à l'heure actuelle? Je crois que tous les employés en 1911 sont partis et ont été remplacés par d'autres; il existe beaucoup de mécontentement chez plusieurs au sujet de la manière dont les employés du ministère de la Marine à Prescott ont été traités.

L'hon. M. HAZEN: Je n'ai pas ce renseignement devant moi, mais je l'obtiendrai, si mon honorable ami le désire.

L'hon. M. MARCIL: L'honorable ministre voudra-t-il me procurer le même renseignement au sujet de Sorel?

L'hon. M. HAZEN: Je m'en ferai un plaisir.

[L'hon. M. Hazen.]

L'hon. M. MARCIL: Le ministre a parlé d'un pont sur le Saint-Laurent, à Montréal. Ce pont sera-t-il construit maintenant ou beaucoup plus tard?

L'hon. M. HAZEN: Je crois que les commissaires du port s'en occupent sérieusement. Ils préparent les plans des travaux à faire dans l'avenir, et à la façon dont le commerce de ce port grandit, je crois que cet avenir n'est pas très éloigné.

L'hon. M. MARCIL: A-t-on fait des plans?

L'hon. M. HAZEN: Je crois que les commissaires du port ont un certain plan à l'étude.

L'hon. M. MARCIL: N'y a-t-il pas danger d'obstruer la navigation?

L'hon. M. HAZEN: Si le pont devait nuire à la navigation ou n'en permettrait pas la construction, mais je ne puis croire que les commissaires auxquels est confiée l'administration du port feraient quelque chose de nature a obstruer la navigation.

L'hon. M. MARCIL: Le pont sera-t-il construit entre l'île Sainte-Hélène et le pied du canal Lachine?

L'hon. M. HAZEN: Je le crois.

Salaires et allocations des gardiens de phare, $475,000.

L'hon. M. HAZEN: En 1913-14 les dépenses de ce chef étaient de $415,000, et 1914-15, de $449,999. Il y a naturellement augmentation d'année en année, car l'on établit constamment de nouveaux phares, qui entraînent leur entretien et la nomination de gardiens. L'année dernière la dépense était divisée comme suit par provinces:

| | |
|---|---|
| Nouvelle-Ecosse | $ 118,923 01 |
| Ile du Prince-Edouard | 15,218 43 |
| Nouveau-Brunswick | 48,589 53 |
| Québec | 82,680 43 |
| District de Montréal | 30,512 04 |
| Ontario | 91,358 21 |
| Colombie-Anglaise | 62,717 69 |
| Total | $ 449,999 34 |

La dépense pour l'exercice courant jusqu'au 31 décembre dernier a été de $337.971.

L'hon. M. PUGSLEY: Comment se fait-il que dans les prévisions budgétaires de la marine on ne voit pas de crédits non dépensés rapportés de l'année précédente comme dans celles du ministère des Travaux publics? Si mon honorable ami consulte la page 67 du budget, il y verra une colonne pour les crédits non dépensés, ce

qui nous permet de calculer quelle a été la dépense pendant l'année.

L'hon. M. HAZEN: Ce n'a jamais été la coutume au ministère de la Marine. Tous les crédits sont périmés et on en demande un nouveau. Le ministère des Travaux publics demande un crédit séparé pour chaque quai, pont, ou autre entreprise, mais le ministère de la Marine fait voter ses crédits en bloc, comme dans ce cas-ci.

L'hon. M. PUGSLEY: Mais l'honorable ministre dit que la dépense pour l'exercice courant n'a été que de $337.000.

L'hon. M. HAZEN: C'est le chiffre jusqu'au 31 décembre, et nous avons encore quatre mois avant de terminer l'exercice. Dans le fait, nous dépensons bien proche tout le crédit. C'est l'habitude dans notre ministère de faire notre budget de cette façon, et chaque ministère a sa manière.

L'hon. M. PUGSLEY: L'avantage de la méthode suivie par le ministre des Travaux publics est que chaque membre du comité peut voir quelle a été la dépense totale de l'année. Mais d'après celle-ci nous sommes obligés de demander au ministre dans chaque cas.

L'hon. M. HAZEN: Ce n'est pas fatigant.

L'hon. M. PUGSLEY: Mais cela prend du temps.

L'hon. M. MARCIL: Améliore-t-on notre service de phares d'année en année?

L'hon. M. HAZEN: Nous adoptons continuellement les méthodes les plus modernes. La Chambre n'a jamais disputé les crédits nécessaires à ce service, et je crois pouvoir dire en toute sûreté que nous avons en Canada un service de phares égal à ceux d'aucun autre pays au monde.

L'honorable député (M. Marcil) est familier avec le Saint-Laurent et je n'ai pas besoin de m'étendre sur ce point. Mais si l'on fait le voyage de Port-Arthur à Prescott et que l'on fasse attention aux feux alignés tant d'un côté que de l'autre, on constate sans peine que nos phares ont la supériorité sur ceux des Etats-Unis. Quant aux constructions elles-mêmes et aux logements des gardiens, les Américains ont le pas sur nous: leurs bâtiments sont d'une construction plus coûteuse que les nôtres; mais une comparaison des feux est tout en notre faveur. Non seulement il est ajouté de nouveaux feux de temps à autre, mais, pour le goût, nous suivons de près les perfectionnements modernes.

L'hon. M. MARCIL: A-t-on considéré l'a propos de bâtir en béton et de rendre par là toutes les tours à l'épreuve du feu?

L'hon. M. HAZEN: Toutes les nouvelles tours de quelque importance sont bâties en béton.

L'hon. M. MARCIL: Cela importe particulièrement puisque tant de phares se servent de pétrole.

M. EDWARDS: Est-ce que l'on emploie l'électricité dans une certaine mesure?

L'hon. M. HAZEN: A peine. Les phares sont généralement fort éloignés des usines électriques, et dans ces endroits écartés il serait dispendieux de maintenir, exclusivement pour le phare une fabrique d'électricité.

M. EDWARDS: J'ai posé cette question à cause de certains endroits où cela serait possible.

L'hon. M. HAZEN: L'ingénieur en chef de mon département, M. le colonel Anderson, qui est dans l'administration depuis quarante ans et qui a une parfaite connaissance des phares, n'a pas favorisé l'usage de la lumière électrique pour les phares. Il dit qu'il pourrait survenir quelque accident aux fils, ou de quelque autre manière, et le feu manquerait au milieu d'une tempête, juste au moment où il importe surtout qu'il fonctionne régulièrement.

L'hon. M. GRAHAM: Et c'est à ce moment-là qu'il manquerait.

L'hon. M. HAZEN: Parfaitement.

L'hon. M. MARCIL: A-t-il été établi des feux sur la route de la baie d'Hudson?

L'hon. M. HAZEN: Oui; nous en avons douze.

L'hon. M. MARCIL: Va-t-il en être établi d'autres?

L'hon. M. HAZEN: Pas à présent.

L'hon. M. MARCIL: L'année dernière, ou l'année d'avant, j'ai insisté sur l'importance qu'il y avait d'établir des stations de sauvetage en bas du fleuve. L'amiral Kingsmill a fait un rapport adverse. Mais, après ce qui s'est passé en mer dernièrement, je crois que l'administration ferait bien d'examiner de nouveau la chose. Le danger de naufrages dans ces régions montre combien il importe d'établir des stations de sauvetage dans le Saint-Laurent inférieur.

L'hon. M. HAZEN: J'avoue que les observations de l'honorable député m'avaient

grandement impressionné. J'ai cru, pour ma part, que l'observation était juste; mais les hommes du métier de mon département ne jugent pas nécessaire l'établissement d'une telle station.

L'hon. M. MARCIL: Non pas peut-être en temps de paix, mais en temps de guerre.

L'hon. M. HAZEN: Il n'y a pas eu plus de naufrages en temps de guerre qu'en temps de paix. Mais j'en parlerai de nouveau aux fonctionnaires compétents de l'administration, et je prierais l'honorable député de bien vouloir me signaler sur la côte les endroits où il pense qu'il serait à désirer d'établir ces stations.

L'hon. M. MARCIL: Je suggérerais d'en mettre une sur les côtes de la Gaspésie, dans le voisinage du cap Rosier et de la pointe à la Renommée. Il serait bon d'en avoir d'autres au bas bout de l'île d'Anticosti, à l'entrée du détroit de Belle-Isle et à la Pointe-au-Père, ou les vaisseaux font escale et laissent leurs pilotes.

L'hon. M. HAZEN: Je ne vois pas la nécessité d'une station de sauvetage à la Pointe-au-Père.

L'hon. M. MARCIL: C'est là que l'"Empress of Ireland" a coulé, et que des centaines de personnes ont perdu la vie.

L'hon. M. HAZEN: Dans cette occasion, nos agents sont partis de la Pointe-au-Père pour se porter au secours des naufragés, et ils en ont sauvé plusieurs. La proposition de l'honorable député est sérieuse, et elle mérite tous les égards. Je lui donne l'assurance que j'examinerai la chose de nouveau.

L'hon. M. MARCIL: Je suis heureux d'avoir cette promesse. Le fleuve Saint-Laurent a été bien pourvu depuis quelques années qu'il serait regrettable de n'y pas trouver ce qu'il faut dans le cas que je signale.

L'hon. M. GRAHAM: Pour ce qui est d'éclairer le chenal de la baie d'Hudson, quelle est, en général l'avis de M. Anderson au sujet de l'entreprise que l'on y exécute.

L'hon. M. HAZEN: L'honorable député a-t-il lu le dernier rapport de M. Anderson?

L'hon. M. GRAHAM: J'ai lu un rapport, et plus récemment une interview qui ont été de la part des journaux l'objet de critiques et de commentaires nombreux. La conclusion à tirer des récentes observations de M. Anderson, c'est que le département n'est guère en faveur du projet de la baie d'Hudson; que la période de navigation serait fort courte. Je ne dis point que je me range à l'avis de M. Anderson et il est possible qu'on ait dénaturé le sens primitif de sa pensée. Quoi qu'il en soit, le ministre, chef du département, qui est chargé de l'éclairage du chenal, intéresserait fort le pays, en nous faisant connaître sa pensée sur la longueur de la saison au cours de laquelle peut s'utiliser le chenal, après qu'il aura été bien éclairé et muni d'appareils de télégraphie sans fil.

L'hon. M. HAZEN: C'est à titre de fonctionnaire du service hydrographique que M. Anderson visita la baie d'Hudson en 1914 et dressa le rapport mentionné par l'honorable député. On a attaché à ce rapport un sens qu'il ne comporte point. A lire ce document, on croirait que la période de navigation de la baie d'Hudson est beaucoup plus courte qu'elle ne l'est en réalité et cela pour la raison que voici: le levé hydrographique s'est fait à certains points quelque peu éloignés de la principale route de voyage à travers le détroit. Je ne m'attendais pas à la discussion qui a surgi aujourd'hui, mais quand viendront en discussion les crédits relatifs au service hydrographique, je me ferai un devoir de donner à l'honorable député les renseignements voulus.

M. CHISHOLM (Antigonish): Quant à l'item des appointements et allocations des gardiens de phares, je ne sache pas que le ministre ait expliqué cette augmentation de $25,000.

L'hon. M. HAZEN: Les frais de ce service se gonflent d'année en année. On établit constamment de nouvelles lumières et de nouveaux phares; puis, de temps à autre, les gardiens de phares bénéficient de quelque légère augmentation d'appointements. Cette somme est inscrite ici, afin qu'il y ait un crédit suffisant pour répondre à tous les besoins du service.

M. CHISHOLM (Antigonish): Je ne veux pas ressusciter l'ancienne question des révocations, question déjà, par le passé, discutée à satiété. Il s'agit ici d'un gardien de phare que certaines personnes voulaient faire congédier. Comme ce gardien comptait de nombreux amis parmi les conservateurs, le ministre décida, en définitive, de ne pas le révoquer. Afin de donner satisfaction à celui qui sollicitait ce poste, le ministre le nomma adjoint, et voilà qu'aujourd'hui les deux titulaires font la besogne d'un seul homme.

J'avais pensé que depuis quelques années, le cœur du ministre avait perdu de son ancienne inflexibilité et qu'il trouvait des emplois pour des gens en quête de posi-

tions. Si c'est la pratique en vogue de nommer deux titulaires pour faire la besogne d'un seul, je m'explique la présence de cet item de $25,000. Le ministre voudrait-il bien me dire quel est le gardien de phare au cap Saint-George, (Antigonish), et s'il y a plus d'un gardien à cet endroit? Le cas échéant, quel est le deuxième titulaire; quel appointements ils reçoivent et la date de leur nomination?

L'hon. M. GRAHAM: Il y a environ un an il se produisit, au comté de Renfrew, entre Combermere et la baie de Barry, un déplorable accident qui coûta la vie à plusieurs personnes. M. Pringle qui présida à l'enquête, dressa un rapport fort énergique au sujet de l'innavigabilité du vaisseau Mayflower, ce qui impliquerait inspection défectueuse.

L'hon. M. HAZEN: Non pas défaut d'inspection. Le percepteur des douanes n'aurait pas dû, paraît-il, permettre au vaisseau de quitter le port.

L'hon. M. GRAHAM: Je croyais qu'à ce moment l'on avait prouvé l'innavigabilité du navire, quand bien même il eût été muni de tout l'outillage mentionné.

L'hon. M. HAZEN: Le vaisseau n'était pas muni des canots et d'engins de sauvetage.

L'hon. M. GRAHAM: C'est par la faute de quelqu'un que ce vaisseau a coulé bas, avec de déplorables pertes de vie. J'ai pensé qu'en pareilles circonstances, le gouvernement pourrait venir en aide aux familles des victimes, qui se trouvaient dans le besoin, le naufrage étant, en partie, le résultat de la négligence de quelque fonctionnaire de l'Etat. Existe-t-il quelque disposition semblable dans ces crédits?

L'hon. M. HAZEN: Si je ne me trompe, le Mayflower fit naufrage, il y a trois ans, sur la rivière Madawaska. Il quitta le port, durant une forte tempête, bien qu'on eût averti le capitaine du danger. En outre, il n'y avait à bord ni canots ni appareils de sauvetage d'où résultèrent des pertes de vie. Je ne sache pas qu'on ait suggéré qu'il rejaillisse sur le gouvernement quelque responsabilité légale ou morale, à cet égard. La question ne relèverait pas de mon ministère. Je ne me rappelle pas avoir encore donné de réponse à ce sujet.

L'hon. M. GRAHAM: J'ai dit que je pensais que le ministre des Finances avait donné une réponse.

L'hon. M. HAZEN: Je n'ai pas souvenir d'aucune suggestion de ce genre et je ne m'en suis pas occupé.

L'hon. M. GRAHAM: Je crois en avoir parlé moi-même et le ministre des Finances a dit que le Gouvernement étudierait la chose. Je n'essaye pas d'en faire un cas de responsabilité légale de la part du Gouvernement, mais j'ai pensé que comme une personne employée par le Gouvernement était en défaut, le ministère de la Marine et des Pêcheries pourrait bien recommander une petite somme pour les survivants.

L'hon. M. MURPHY: Mes souvenirs coïncident avec ceux de l'honorable député de Renfrew. L'enquête a établi que le bateau n'aurait pas dû recevoir de permis, car il était en mauvais état et dans une condition dangereuse. L'avertissement dont le ministre a parlé a été donné au capitaine, le soir de la tempête. Le navire a réellement coulé.

M. KYTE: De quel service dépend le steamer "Noreen"?

L'hon. M. HAZEN: Il était autrefois à notre service.

M. KYTE: Je constate dans le rapport de l'auditeur général qu'un paiement a été fait à A. B. Crosby, d'Halifax, pour la location de ce bateau.

L'hon. M. HAZEN: L'ancienne installation du département à Halifax, située à l'arsenal, a été prise pour les besoins de la marine et nous avons dû déménager de l'autre côté du port à Dartmouth. Ce bateau a été employé pendant quelque temps au transport aller et retour des ouvriers d'Halifax à leur nouvelle place de travail.

M. KYTE: A. B. Crosby a été payé $2,950 pour la location de ce bateau du 31 août 1914 au 28 février 1915. C'est un loyer respectable pour le "Noreen". Ce bateau avait environ cinquante ans, il s'appelait primitivement le "Lily" et appartenait au gouvernement impérial quand ses troupes étaient cantonnées à Halifax. Le navire a été abandonné par le gouvernement impérial et acheté par A. B. Crosby, ancien député d'Halifax, à très bas prix. Je trouve que la somme payée pour son usage pendant six mois, est absolument hors de proportion avec sa valeur. Je suis content de voir que l'affrètement est fini.

L'hon. M. HAZEN: Le montant comprenait aussi la solde de l'équipage, le charbon, l'huile et toutes les dépenses d'entretien. Le loyer s'élèverait à $16 par jour. Nos officiers ont fait rapport que le bateau

convenait bien pour cette traversée et que le prix était juste et raisonnable.

M. KYTE: J'ose dire que le bateau n'a pas coûté $2,950 à M. Crosby quand il l'a acheté du gouvernement anglais.

L'hon. M. HAZEN: Je suppose que les quatre hommes revevaient $8 par jour de salaire, ou même plus.

M. KYTE: Je serais content de savoir que le ministre paye les hommes $2 par jour; je doute qu'il les paye plus de $30 par mois.

L'hon. M. HAZEN: Si mon honorable ami de Maisonneuve (M. Verville) était ici, il dirait que c'est un salaire très modéré. Mais comptez les salaires à $6 ou $7 par jour, ajoutez le prix du charbon, de l'huile, des assurances et des réparations et je pense que le prix de l'affrétement était juste et raisonnable. Je ne crois pas pouvoir donner le renseignement demandé par mon honorable ami d'Antigonish. J'ai sous les yeux le rapport de la Marine et des Pêcheries pour l'année terminée le 31 octobre 1915 et dans la liste des gardiens de phares, je trouve Cap-George. A. L. McEachren, 16 septembre 1898, $680.

M. CHISHOLM (Antigonish): Qui est son assistant?

L'hon. M. HAZEN: Je ne vois pas d'indication d'assistant; il a pu y en avoir depuis, je l'ignore.

M. CHISHOLM (Antigonish): Le ministre voudra-t-il me donner le renseignement plus tard? Ce que je veux savoir, c'est le nombre des gardiens de phares, quand ils ont été nommés et quelles sont les conventions faites.

L'hon. M. HAZEN: Je me ferai un plaisir de me procurer ces renseignements pour mon honorable ami.

M. KYTE: Est-ce l'usage du département de fournir l'ameublement et les lits dans les phares? A la page D-70 du rapport de l'auditeur général, je vois un article indiquant que cinquante-six paires de couvertures, des matelas, des oreillers coûtant ensemble $407.57 ont été fournis par Gorden & Keith d'Halifax, au département de la Marine, sous le titre "Entretien des phares".

L'hon. M. HAZEN: Il y a deux endroits en Nouvelle-Ecosse où des articles de ce genre sont fournis: l'île au Sable et l'île Saint-Paul. Il n'y a pas de phares qui soient meublés.

Bien que je ne sois pas en état de l'affirmer, il est fort possible que les couvertures et les matelas, dont parle mon honorable ami, étaient destinés soit à l'île de Sable, soit à l'île Saint-Paul; il se peut aussi qu'ils fussent destinés à quelques-uns des navires du département qui sont affectés au service des phares.

Phares et service côtier.—Entretien et réparation des phares, $750,000.

L'hon. M. HAZEN: Cette somme est affectée aux fins d'entretien du service des feux et balises; elle comprend le coût des approvisionnements, la nourriture, les matériaux pour le nettoyage des phares, le coût de la livraison des approvisionnements, y compris les frais de transport et de charroyage, aussi que le coût des réparations à faire aux appareils destinés à aider la navigation, y compris les matériaux et la main-d'œuvre. Le crédit est le même que l'année dernière.

A venir jusqu'au 31 décembre, cette année, nous avions dépensé une somme de $477,363, de sorte que nos dépenses pour l'année courante ne dépasseront certainement pas les crédits qui ont été votés à la dernière session.

L'hon. M. MARCIL: Ces crédits accusent-ils une augmentation considérable, en ces dernières années?

L'hon. M. HAZEN: Les dépenses ont augmenté graduellement; mais elles n'accusent pas une augmentation très considérable. Pour l'exercice 1912-1913, elles furent de $688,660; pour l'exercise 1913-1914 ,elles se sont élevées àx $699,785; pour l'exercice 1914-1915, nous avons dépensé une somme de $712,447, pour l'année courante, si j'en juge d'après les sommes que nous avons dépensées à venir jusqu'au 31 décembre, elles ne seront pas aussi élevées que l'année dernière, à moins qu'il ne survienne quelque chose d'imprévu.

L'hon. M. MARCIL: Que fait-on relativement aux demandes qui sont adressées au département au sujet des phares?

L'hon. M. HAZEN: Toutes les requêtes, qui sont adressées au département relativement aux phares, aux bouées ou aux appareils qui sont destinés à aider à la navigation, sont soumises à la commission des phares. Le ministre a évidemment le pouvoir de rejeter la décision de la commission.

L'hon. M. MARCIL: Est-ce que cela se produit bien souvent?

L'hon. M. HAZEN: Très rarement.

Construction de phares et balises, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, $750,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Cet article est plutôt vague; il pourvoit même à la construction des quais. Cela n'est pas correct à mon sens; mais d'un autre côté, on m'informe que c'est là la coutume qui a été suivie depuis un grand nombre d'années, d'inclure le coût de la construction des quais dans ce crédit. Personne ne s'attendrait assurément à trouver une disposition de cette nature dans un article destiné à couvrir les dépenses qu'entraîne la construction des phares et l'installation des balises.

Le ministre pourrait-il renseigner la Chambre, afin que nous sachions combien il a dépensé sur ce crédit de $750,000 que nous lui avons voté, l'année dernière, et de quelle manière il entend dépenser les sommes qu'il demande pour l'année prochaine?

L'hon. M. HAZEN: Pour l'exercice 1914-1915, nous avons dépensé en chiffres ronds, $996,000, et à venir jusqu'au 31 décembre, cette année, nous avons dépensé une somme de $506,681.70.

L'hon. M. PUGSLEY: A même cette somme, combien avez-vous dépensé pour la construction des quais?

L'hon. M. HAZEN: Nous nous proposons, cette année, de construire un nouvel entrepôt à Saint-Jean (N.-B.), de sorte que nous avons demandé une somme approximative afin de défrayer le coût de cette entreprise. Au Nouveau-Brunswick, nous désirons terminer la construction d'un quai et de nouveaux bâtiments, etc., au coût de $30,000; pour bouées et balises, $5,000; améliorations générales, $15,000; travaux et réparations imprévues, $30,000. Dans cet article se trouve inclue une somme considérable pour travaux imprévus. Il est possible qu'un phare soit détruit par un incendie ou qu'un accident quelconque se produise.

L'hon. M. PUGSLEY: J'aimerais à savoir quelles sont les sommes qui ont été dépensées pour la construction des quais, et tout particulièrement à Saint-Jean, pour l'année courante?

L'hon. M. HAZEN: Nous avons demandé des soumissions pour la construction de ce quai, et nous en avons reçu six en tout. L'entreprise a été adjugée au plus bas soumissionnaire, Frank L. Boon.

L'hon. M. PUGSLEY: Quel est le prix de cette soumission?

L'hon. M. HAZEN: $185,000.

M. CARVELL: Combien a-t-on dépensé pour la construction de ce quai, jusqu'à ce jour?

L'hon. M. HAZEN: Les autres soumissionnaires ont été:

| | |
|---|---|
| William Cooke | $ 193,500 |
| M. Connolly | 202,500 |
| John A. Adams | 235,500 |
| Manning W. Deherty (the Maritime Dredging and Construction Co., Ltd. | 239,475 |
| Daniel C. Clark | 246,820 |

La plus basse soumission, celle de Frank L. Boon, de Sainte-Marie, si je ne fais pas erreur, a été acceptée, à $185,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Mais quel a été le coût du terrain?

L'hon. M. HAZEN: Cette somme ne comprend pas le coût du terrain, qui a été fixé, d'après l'estimation préparée par M. Fred Sayre, M. Lockhart et d'un autre estimateur dont le nom m'échappe en ce moment.

Nous avons constaté qu'il est impossible d'utiliser les quais qui existent actuellement, ou plutôt la partie intérieure du quai, et sur l'avis de l'ingénieur en chef du département, nous avons passé un marché avec l'entrepreneur, par lequel le quai a été prolongé de 170 pieds dans la rue; nous lui avons alloué une somme de $47,800 pour l'exécution de ces travaux.

L'hon. M. PUGSLEY: En sus du montant de sa soumission?

L'hon. M. HAZEN: En sus du prix fixé pour l'entreprise.

M. CARVELL: $185,000 plus $41,800.

L'hon. M. HAZEN: $226,800. La préparation des fondations à l'extrémité la plus éloignée du quai comportait des difficultés, mais elles furent surmontées sans que nous fussions obligés de payer d'indemnité supplémentaire à l'entrepreneur. Je vais donner les détails qui se trouvent dans la note que j'ai devant moi.

L'hon. M. PUGSLEY: Y compris le montant que le terrain fut payé quand il fut acheté en premier lieu?

L'hon. M. HAZEN: Je ne l'ai pas ici. Il y a de cela plusieurs années et on a discuté cette question dans la Chambre, à cette époque.

L'hon. M. PUGSLEY: Non pas.

L'hon. M. HAZEN: Oui, on l'a discutée et l'on a discuté aussi la question de savoir comment l'on était arrivé à ce montant.

M. CARVELL: De qui le terrain fut-il acheté?

L'hon. M. HAZEN: Il appartenait à la succession de Enoch Colwell ou à quelqu'un de la famille Colwell. Vers la fin des travaux l'extrémité du quai a travaillé et a fait dévier l'ouvrage en béton, mais sans mettre la structure en danger. On a déduit du montant de l'entreprise la somme de $1,000, pour réparer ce dommage quand il serait devenu certain que le quai ne travaillerait plus. On a modifié la construction du quai de manière à en ponter une grande partie et à planter un certain nombre de piliers pour appuyer le plancher. Une certaine quantité des matériaux employés aux remplissages fut en même temps enlevée, dans le but de réduire la pression sur le devant du quai. Cela a coûté $11,250, qu'il faut ajouter au montant. En outre, pendant que les travaux étaient en cour d'exécution on a fait à l'entrepreneur différents versements qui représentaient un total de $6,000. Certains de ces versements furent faits à l'entrepreneur pour ouvrage consistant surtout dans la substitution de remplissage en pierre à certains endroits, en vue de réduire la pression exercée sur les coffrages, d'ajouter de la pierre aux fondations composées de remplissage en pierre, comme sauvegarde supplémentaire, et de protéger contre la glace le front de la jetée, et pour certaines autres fins de cette nature.

Le reste de cette somme a été payé pour ouvrage fait par l'entrepreneur en sus de ce qui était prévu au contrat, pour l'usage de son outillage et de son matériel en vue d'épreuves et d'examens que le département avait à faire, etc. Le total versé jusqu'à présent à l'entrepreneur en règlement final est de $244,000, en chiffres ronds.

L'hon. M. PUGSLEY: C'est-à-dire $60,000 de plus que le prix d'abord prévu?

L'hon. M. HAZEN: Oui, mais y compris la partie des travaux que je viens d'expliquer. Cela représente à peu près la moyenne du montant des trois soumissions les plus élevées que nous avons reçues au sujet de la partie extérieure du quai seulement, quand nous avons d'abord demandé des soumissions. La moyenne de toutes les soumissions pour la partie extérieure, à l'exclusion de la soumission acceptée, est de $225,750. Je dirai à mon honorable ami qu'on se sert maintenant du quai; qu'il est chargé de bouées, de chaînes et d'autres articles faisant partie du matériel du département. On y a érigé une remise, on y a fait des chemins, on y a installé une grue puissante, et l'on travaille maintenant à le clôturer, à l'éclairer et à l'égaliser. Le coût estimatif de ces travaux est de $15,000, et cette somme suffira certainement pour les achever.

M. DEVLIN: En quoi le quai est-il construit?

L'hon. M. HAZEN: En béton.

M. DEVLIN: Quelle en est la dimension?

L'hon. M. HAZEN: Il est très grand. Je ne puis dire, sur-le-champ, quelle en est exactement la dimension.

L'hon. M. PUGSLEY: Qui en a été l'inspecteur?

L'hon. M. HAZEN: L'inspection en a été faite par les fonctionnaires du ministère. Il a été construit sous la direction du colonel Anderson et de M. Fraser, le sous-ingénieur.

L'hon. M. PUGSLEY: Qui était l'inspecteur local?

L'hon. M. HAZEN: J. P. Mosher et, naturellement, l'ingénieur du ministère à Saint-Jean, M. Stanley Macdonald. Le contrat ne contenait pas de disposition au sujet de mouillages du côté d'en bas du quai, parce qu'on a pensé que les dragues du gouvernement pourraient faire ces travaux si on les jugeait nécessaires. Ils sont faciles à exécuter et le ministère des Travaux publics a pris des mesures pour faire exécuter le dragage nécessaire sans frais additionnels de la part du ministère de la Marine et des Pêcheries.

M. CARVELL: Le ministre peut-il dire quelle est la longueur du quai le long du fleuve, et sa largeur entre l'eau et la terre?

L'hon. M. HAZEN: Je n'ai pas ce renseignement sous la main, mais je me ferai un plaisir de faire savoir à mon honorable ami les dimensions exactes de ce quai.

M. CARVELL: J'en remercie l'honorable ministre. Le port de Saint-Jean est plus qu'un port ordinaire; c'est un des ports nationaux du Canada. Tous les travaux exécutés dans un port de cette nature doivent être entrepris à un point de vue pratique et non pour satisfaire les appétits de partisans politiques. A entendre les explications anodines du ministre on aurait pu supposer qu'il s'agissait de simples travaux ordinaires ayant déjà coûté $224,000 et sur lesquels le Gouvernement se proposait de dépenser encore $15,000, soit une somme totale de $260,000, sans compter les sommes payées pour l'achat du terrain. Pour le moment,

je ne discuterai pas cette question du terrain, mais si l'honorable ministre, quand il apportera le renseignement que j'ai demandé il y a un instant, veut nous dire aussi qui détenait l'hypothèque dont ce terrain était grevé et le nom du propriétaire, ces détails intéresseront certainement la Chambre et le pays.

L'hon. M. HAZEN: Je me ferai un plaisir de fournir à mon honorable ami tous les renseignements possibles.

M. CARVELL: J'avais beaucoup entendu parler de ces merveilleux travaux, et, en septembre ou octobre dernier, me trouvant à Saint-Jean, avec quelques heures à ma disposition, je suis allé les visiter. Sans être ingénieur, j'ai des yeux pour voir et une certaine dose d'intelligence pour comprendre. Je voudrais que le ministre eût une photographie de ce quai, pour la déposer sur le bureau de la Chambre. Ce serait une pièce très intéressante, dont les journaux ne manqueraient pas de s'emparer pour la reproduire. Nous sommes ici en présence de la manigance électorale la plus éhontée que j'aie vue au Canada.

L'hon. M. HAZEN: Pas du tout.

M. CARVELL: J'admets m'être servi d'une expression énergique. Comme le dit le ministre, c'est un quai en béton. Je n'ai pas eu l'occasion d'examiner l'intérieur de la construction et je n'ai pas étudié les plans et devis, mais j'ai vu le quai à marée basse. C'est un quai avec un revêtement en béton; je ne sais pas sur quelle sorte de fondation il repose. Les grandes plaques de béton, larges d'environ 5 pieds au sommet et probablement plus large à la base, laissent voir des fissures de 6 à 8 pouces de large, depuis le sommet jusqu'au niveau de l'eau, c'est-à-dire, sur une hauteur d'environ 25 ou 30 pieds. Quant aux parois, elles sont accidentées comme les vagues de la mer.

L'hon. M. MURPHY: Comme la plateforme de la voie sur le Transcontinental National.

M. CARVELL: Il y a certainement des courbes de 5 p. 100, sinon 10. Au sommet de la courbe, le béton a dû céder et il s'est produit des fissures assez larges pour engloutir un enfant. Je parle en ce moment du coin nord-ouest du quai; à 5 ou 6 pieds de l'encoignure, le revêtement en béton a complètement cédé et s'est écroulé dans le chenal sur une longueur de deux pieds. A cet endroit, on a tiré une ligne d'environ 50 à 60 pieds rejoignant la partie du quai qui a conservé sa rigidité. Des ouvriers ont entrepris de rogner l'extrémité du quai, dans l'espoir de le redresser; après avoir travaillé quelque temps, ils ont renoncé à l'entreprise et, à l'heure qu'il est, nous avons un quai dont la façade est à moitié démolie et d'où projettent de longues tiges de fer. Si un navire venait à accoster à cet endroit, il se déchirerait les flancs.

L'hon. M. PUGSLEY: Ces tiges sont-elles là pour maintenir le béton?

M. CARVELL: Je l'ignore. A 30 ou 40 pieds en arrière, le quai redevient droit, et alors on rencontre un nouveau gonflement des parois. On me dit aussi qu'il n'y a pas assez d'eau le long du quai pour offrir un mouillage à un navire tirant quinze pieds d'eau.

L'hon. M. ROGERS: De quel quai parlez-vous?

M. CARVELL: Je ne parle pas du grand quai. J'aurai à m'en occuper plus tard. Il y a dans ce même port un autre quai qui relève du département des Travaux publics. C'est une entreprise d'un million et demi de dollars. Ce quai est long de 800 pieds et large de 300, et est construit avec un revêtement en béton.

Une partie du quai tombe dans le chenal, et mon honorable ami cherche à l'assujétir avec du fil d'engerbage! Ceci n'est qu'un avis que nous discuterons l'affaire plus tard.

Pour revenir au quai du ministre de la Marine et des Pêcheries, il n'y a aucun doute que c'est sa création. C'est lui qui l'a conçu et construit, et je suppose qu'il s'en tient responsable. Le moment venu, il devra en prendre la responsabilité à Saint Jean.

L'hon. M. HAZEN: Certes, je le ferai, et je suis prêt à reconnaître que j'ai eu le mérite de l'avoir construit.

M. CARVELL: Il est évident que la fondation ne devait pas servir à un quai. On me dit que l'inconvénient provient de ce que les ingénieurs n'ont pas voulu niveler le fond; ils n'ont pas enlevé les roches parce que cela aurait coûté quelque chose. On a donc laissé le fond inégal et on a d'abord construit un coffrage qui devait s'élever jusqu'au niveau de l'eau basse, et on devait mettre du béton sur le sommet du coffrage. Celui-ci a cédé sous le poids du béton et a pris l'inclinaison du lit du fleuve. Partout où se rencontrait une grosse roche, la dalle de béton se brisait en deux et c'est ce que l'on voit tout le long du quai et sur les côtés. Le ministre dit qu'il n'y a pas eu de

dragage du côté du rivage. S'il y en avait, tout coulerait dans l'eau.

L'hon. M. HAZEN: Nous draguons à cet endroit en ce moment, et nous nous proposons de continuer à draguer.

M. CARVELL: Si vous draguez là sans construire un nouveau quai devant celui-ci, le peu de béton qu'il y a glissera à l'eau. Franchement, je n'ai pas décrit le quai en aussi mauvais état qu'il l'est. Le ministre dit qu'on a modifié le cahier des charges. Il l'a bien fallu. D'après le premier cahier des charges on devait remplir le quai, mais si on l'avait complètement rempli, il n'en resterait plus rien, parce qu'il aurait laissé échapper le remplage des deux côtés. On n'a pas osé le remplir entièrement, on l'a recouvert de pieux et de madriers dont l'état ressemble à celui des vagues de la mer. Je tiens compte au ministre des talents de ses ingénieurs, car ils ont montré beaucoup d'habileté dans la construction des édifices et l'exécution des travaux. Mais voici un quai qui appartient au département de la Marine, qui servira au service de la marine dans cette partie du pays. C'est à ce quai que se tiendront les bateaux pour appareiller, recevoir des vivres et subir des réparations, et on s'attendrait naturellement à y trouver des constructions où s'exécuteraient des travaux et s'emmagasineraient des vivres. Les ingénieurs ont au moins prouvé leur science du génie civil en n'élevant pas ces constructions sur le quai même, mais au loin sur la terre ferme. Ces constructions resteront parce qu'elles sont loin de l'eau et qu'elles ont de bonnes assises. Les ingénieurs n'ont pas osé les ériger sur le quai, sachant que tout coulerait dans la mer.

Il y a maintenant à cet endroit un nouveau quai qui a coûté près de $260,000, auprès duquel on ne peut pas conduire un vaisseau tirant 15 pieds d'eau, sur lequel on ne peut ériger une construction pour y emmagasiner les approvisionnements—un quai entièrement inutile à la population canadienne. Pourquoi a-t-on construit un quai dans un tel lieu? Pour renseigner ceux qui ne connaissent pas cet endroit du fleuve Saint-Jean, je puis dire qu'à environ un mille en amont de ce quai, il y a du flux et du reflux dans une gorge étroite que le fleuve franchit, et où à certaines époques l'eau baisse de 27 à 28 pieds au moment du reflux et remonte le fleuve à d'autres époques. Tous les représentants des Provinces maritimes ont passé près de cette gorge en voyageant par le Pacifique-Canadien, et je suppose que d'autres députés ont passé là. De cet endroit jusqu'au port, il y a une passe étroite où l'eau s'engouffre avec une violence dont peu de rivières du Canada offrent un exemple; néanmoins ces ingénieurs se sont rendus dans cette passe, ont acheté un terrain—pour une raison que nul ne saurait expliquer si ce n'est par le vif désir que quelqu'un avait de le vendre—et ils y ont construit un quai, au lieu d'aller dans le port où l'eau est calme.

Il est des moments de la journée où il ne serait pas prudent de conduire un vaisseau près de ce quai. Le ministre a parlé de protéger le devant du quai contre les glaces. Pensez-y, construire un quai d'un quart de million de dollars dans un endroit où il faut le protéger contre les glaces! Personne ayant à cœur l'intérêt public ne construirait un quai semblable dans un tel endroit lorsqu'il y a maints emplacements, à un demi-mille ou plus en aval, où l'on pourrait le construire comme il faut et où il serait de quelque utilité. En cet endroit, la marée atteint une hauteur de 23 à 27 pieds.

Telle est la situation à laquelle il faut faire face. Abstraction faite de l'emplacement du quai—emplacement sur lequel, je le répète, n'aurait jamais porté le choix d'un ingénieur soucieux d'établir un quai de quelque utilité—il y a d'autres circonstances toutes particulières qu'il ne faut point perdre de vue. Il importe, tout tout d'abord, quand il s'agit de construire un quai en béton, de tenir compte des 27 pieds de marée; puis, pour que les navires restent amarrés au quai, celui-ci doit excéder d'au moins 10 pieds le niveau des eaux à marée haute; enfin, pour que les navires accostent le quai à marée basse, il faut que l'eau ait encore une certaine profondeur. Si l'on veut que le quai puisse servir aux navires tirant 20 pieds, il faut donc qu'il mesure 57 pieds de hauteur depuis le sommet jusqu'au fond de l'eau. Or, comme on n'avait pas établi assez profondément les fondations du quai, celui-ci s'écroula lorsqu'on voulut faire du dragage pour obtenir 20 pieds d'eau.

Je me plais à espérer que le ministre désignera s'expliquer sur certains des faits que je viens de signaler. Si le tableau que j'ai fait n'est pas rigoureusement exact, je le prie de me le dire. C'est un sujet sur lequel il doit être renseigné. Il doit savoir quelle est la profondeur de l'eau en face du quai et à chacun de ses côtés; quelle est la largeur des fissures qui se sont produites dans les dalles en béton, et quelles

dénivellations ce quai accuse. Il doit savoir aussi qu'au lieu de remplir le centre du quai, tâche devant laquelle on a reculé, on s'est contenté d'y établir un pilotis que l'on a recouvert de madriers.

Depuis que je suis allé visiter le quai, j'ai reçu plus d'une douzaine de lettres portant sur ce sujet; mais comme elles sont, pour la plupart, sans signature, je m'abstiendrai d'en donner lecture à la Chambre. Si je le faisais, le ministre serait assez surpris, je crois, d'apprendre ce que certains de ses commettants pensent de cet ouvrage-là. J'en ai une sous les yeux.

L'hon. M. HAZEN: Est-elle anonyme?

M. CARVELL: Oui; voici ce que j'y relève:

> Je vous dévoilerai mon nom quand nous aurons un meilleur gouvernement; les circonstances me forcent à garder l'anonymat.

Si le ministre y tient, je lui passerai cette lettre.

L'hon. M. HAZEN: Ne vous en donnez pas la peine. Nous ne faisons guère de cas, ni l'un ni l'autre, des lettres anonymes.

M. CARVELL: Elle m'est adressée par une personne qui n'ose pas dévoiler son nom. Ce quai est une honte pour le Canada. Il n'y a pas là de quoi faire rire le ministre de la Marine et des Pêcheries; il faudra autre chose qu'une plaisanterie pour faire oublier une bévue pareille. La population de Saint-Jean compte sur lui pour mettre ordre à cela. Il faudra autre chose qu'un éclat de rire et qu'une grosse plaisanterie pour réparer un aussi honteux gâchis.

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami de Carleton (M. Carvell) ne pèche jamais par excès de modération dans le langage, et son discours d'aujourd'hui indique qu'il est resté fidèle à son habitude. Je dirai tout d'abord que je n'ai pas même songé à écarter le sujet par un éclat de rire ou une plaisanterie. Il fallait établir un dépôt de la marine à Saint-Jean, puisque le quai où l'on déposait autrefois les bouées, chaînes, etc., avait été cédé à une compagnie qui y a érigé une grande raffinerie de sucre. C'est ce dont s'était rendu compte mon honorable collègue de Saint-Jean (M. Pugsley) à l'époque où il faisait partie du cabinet. Si je ne me trompe, on avait inscrit au budget des Travaux publics pour l'exercice 1909-1910 une somme de $50,000 à titre de premier versement sur la construction d'un dépôt de la marine à Saint-Jean. Il me semble que mon honorable ami avait jeté les yeux sur un emplacement situé plus loin que celui-ci.

L'hon. M. PUGSLEY: Au delà de Reversible Falls.

M. CARVELL: L'endroit est excellent, étant hors du courant.

L'hon. M. HAZEN: Oui, mais il serait difficile de monter la chute et de la descendre.

M. CARVELL: Les navires pourraient passer deux fois par jour.

L'hon. M. HAZEN: Que l'ouvrage fût nécessaire, c'est ce que chacun reconnaissait. Le ministère de la Marine a besoin d'un dépôt, et ce dépôt doit être un quai accessible aux navires qui vont y prendre les articles qu'ils doivent transporter aux endroits où l'on en a besoin de temps à autre. Nous nous sommes donc mis à la recherche d'un emplacement. Mon honorable ami prétend en avoir découvert un plus loin, à l'aval du port. Rien n'est aussi difficile que d'acquérir un emplacement pour un objet quelconque le long du port de Saint-Jean.

M. CARVELL: N'y en a-t-il pas un près de la scierie Hilliard?

L'hon. M. HAZEN: Je crois que ce terrain se trouvait parmi ceux que l'on nous a offerts, mais on en demandait un prix plusieurs fois plus élevé que ce qu'a coûté l'emplacement où le quai a été construit.

Après avoir étudié tous les aspects de cette question, nous avons acheté un emplacement et cela, à un prix moins élevé que la valeur qu'avaient donné à ce terrain trois citoyens de Saint-Jean, tous familiers avec l'état du marché immobilier. L'une de ces personnes était M. Ferd Sayn et une autre M. Lockart. Je crois qu'il y avait une autre personne, mais j'ai oublié son nom. La ville de Saint-Jean nous a fait cadeau des droits qu'elle détenait dans le cas de cartains emplacements. Ce sont des ingénieurs du ministère de la Marine et des Pêcheries qui ont préparé les plans de ce quai. La position d'ingénieur en chef est occupée par le colonel Anderson, un homme dont les aptitudes professionnelles sont hautement appréciées et qui a été à l'emploi du ministère durant plus de quarante ans. Le sous-ingénieur est M. Basil Fraser qui a, si je ne me trompe, occupé cette fonction durant environ 20 ans—mon honorable ami de Russell (M. Murphy) l'apprendra. Les dessins furent préparés au département même, d'après les instruc-

tions directes de ceux que nous avions choisis et qui, avant de faire ce travail, avaient visité Saint-Jean et fait l'inspection de l'emplacement, et qui, par conséquent, savaient exactement ce qu'il fallait pour faire face aux exigences de la situation. Leurs rapports sont au département. Après le parachèvement des plans et des devis, on invita la concurrence et l'entreprise fut accordée à celui dont la soumission était la moins élevée.

Le quai a été construit sous la direction des ingénieurs du ministères de la Marine et des Pêcheries qui me disent qu'ils sont prêts à établir la raison d'être de tout ce qui a été fait à l'occasion de cette entreprise.

Dans un port de marée, on éprouve toujours des difficultés à construire un quai; je crois que c'est le premier quai en béton qu'on ait jamais construit à Saint-Jean. Je tiens à dire, à propos de toute cette affaire, qu'elle ne contient rien dont ne puisse s'enquérir complètement aucun des membres de cette Chambre. Il s'est produit un tassement sur le devant du quai, ce qui a produit une fissure à cet endroit.

M. CARVELL: Tous les côtés du quai sont également remplis de fissures.

L'hon. M. HAZEN: Non.

M. CARVELL: J'ai visité ce quai et j'ai vu ces fissures; sur le côté de la rivière, on trouvera des fissures dans le béton.

L'hon. M. HAZEN: J'ai visité ce quai, moi aussi, et je n'y ai pas trouvé les fissures dont parle l'honorable député. S'il faut en croire ce que mon honorable ami dit, on est porté à penser que ce quai est un ouvrage qui menace ruine.

L'hon. M. PUGSLEY: Quand l'honorable ministre a-t-il vu cet ouvrage pour la dernière fois?

L'hon. M. HAZEN: Vers le premier janvier. Si je puis me fier aux fonctionnaires de mon département—et je crois que je le puis—ce quai est un ouvrage aussi solide qu'il peut l'être; le léger tassement qui s'est produit n'a aucunement diminué la solidité de cette construction. Quant à l'assertion de mon honorable ami que les vaisseaux ne peuvent accoster à ce quai sans être réduits en pièces, je me contenterai d'y répondre, en disant que les navires du ministère de la Marine, l'"Aberdeen" et le "Landsdowne", ont amarré à cet endroit, à différentes reprises. La partie principale du quai est tout ce qu'on pourrait demander pour y déposer les grandes bouées qu'on emploie dans la baie de Fundy, et tout ce dont on a besoin pour le service des bouées. Les magasins sont construits un peu plus à l'arrière, l'endroit recommandé par les ingénieurs du département comme convenant le mieux à l'usage auquel on destine ce quai.

L'hon. M. PUGSLEY: Quelle est la profondeur de l'eau sur le côté le plus bas?

L'hon. M. HAZEN: Elle n'est pas très grande; je ne puis fournir les chiffres exacts. Sur le devant, cette profondeur est très grande.

L'hon. M. PUGSLEY: A quelle profondeur du fond qui se trouve sur le côté moins élevé du quai est le lit dragué?

L'hon. M. HAZEN: Voilà ce que je ne puis dire.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami doit comprendre combien ces détails sont importants.

L'hon. M. HAZEN: Je sais qu'ils sont importants. Les ingénieurs de mon ministère disent que le quai a été construit dans le but de faire exécuter le dragage de la rivière le long du côté le plus bas. Ce dragage peut atteindre une profondeur suffisant amplement au service des navires du département de la Marine. On a arrêté avec le ministère des Travaux publics une entente d'après laquelle ce dragage, si on ne l'a pas fait déjà, sera exécuté avant longtemps. Les ingénieurs chargés de surveiller les travaux depuis que l'entreprise a été accordée me disent que ce quai est de toute façon un ouvrage excellent et parfaitement solide; qu'il servira admirablement aux fins pour lesquelles on l'a construit et qu'il durera longtemps. Des ingénieurs ont dit que la construction en béton dans les eaux de marée est une erreur. Je connais un ingénieur de ports qui fait autorité dans la province de Québec, ou les connaissances qu'il possède dans les travaux de cette nature. Cet homme croit qu'on devrait construire en bois et non en béton les quais en eaux de marée. Quoi qu'il en soit, le temps démontrera si cette opinion est exacte ou non.

Je ne suis pas ingénieur; je me fonde sur l'opinion de ceux en qui j'ai confiance; j'ai fait connaître cette opinion au comité. Mon honorable ami a pleine liberté de voir tous les documents qui se rapportent à cette transaction, du premier au dernier. Mes ordres au colonel Anderson et à M. Fraser comportent qu'ils doivent veiller à ce que les travaux soient bien exécutés, de ne pas faire de favoritisme politique, et de veiller à ce que le contrat soit exécuté à la lettre et conformément à l'intérêt public. Si

j'avais cru que cette question serait venue sur le tapis aujourd'hui de cette façon, j'aurais apporté avec moi les renseignements concernant la profondeur du dragage et du béton, et le reste.

M. CARVELL: Quelle est la profondeur de l'eau à marée basse à l'avant du quai du côté de la rivière?

L'hon. M. HAZEN: Il y a assez d'eau pour l'"Aberdeen" et le Landsdowne", les deux bateaux qui font le service des bouées dans la baie de Fundy. Je crois qu'il y a au moins 15 pieds d'eau. Je ferai tenir le renseignement à mon honorable ami.

M. CARVELL: L'honorable ministre voudra-t-il me faire tenir aussi une copie des plans et devis de la fondation? Je ne m'occupe pas autant du béton.

L'hon. M. HAZEN: Je serai très heureux de communiquer à mon honorable ami les plans et tout ce qui concerne cette entreprise depuis le commencement, je n'ai rien à cacher à mon honorable ami. Je crois que l'on peut se procurer des copies au bleu de ces plans. Je verrai le colonel Anderson demain. Au cas où je ne pourrais obtenir de copies au bleu immédiatement, si mon honorable ami veut venir au ministère, je demanderai au colonel Anderson ou à M. Fraser de lui montrer les plans mêmes et de lui donner toutes les explications qu'il désirera.

M. CARVELL: L'offre est très généreuse mais je préfèrerais avoir les copies.

L'hon. M. HAZEN: Si je puis me les procurer, mon honorable ami les aura.

M. CARVELL: Rien ne presse; en n'importe quel temps pendant la session fera mon affaire. Le quai tiendra probablement debout encore trois au quatre mois.

L'hon. M. HAZEN: Peut-être plus longtemps que vous et moi.

M. CARVELL: Je désirerais obtenir ces renseignements avant la fin de la session. Je n'accuse pas le colonel Anderson; voilà pourquoi je désire voir les plans. Tant que je ne les aurai pas vus, je devrai supposer qu'ils sont parfaits.

Je n'ai aucun doute que si le quai avait été construit suivant les plans, il ne serait pas dans l'état où il est aujourd'hui. Ce ne sont pas les plans ni le devis que je critique, mais la manière dont les travaux ont été exécutés à Saint-Jean. C'est un fait connu que la fondation a été mal faite, que les anciens gros cailloux n'en ont pas été enlevés, et que le remplissage du caisson s'est ébranlé depuis le sommet. On aperçoit de grands vides à l'intérieur des blocs de béton où le remplissage du caisson a glissé et s'est échappé. On a peut-être bouché les trous depuis, mais on les voyait au mois de septembre dernier. Je suis heureux de voir que l'honorable ministre montre autant de confiance, mais je ne crois pas qu'une construction en béton dans laquelle il y a des fissures de 5 à 7 pouces de large sur une longueur de 25 à 30 pieds, résiste tout le temps. Il montre plus de foi qu'en ont les citoyens de Saint-Jean et moi-même, lorsqu'il dit que ce caisson peut tenir debout sans aucun moyen visible de support. Plusieurs personnes auxquelles j'en ai parlé s'attendent à voir s'effondrer le tout d'un moment à l'autre. Je prédis que si mon honorable ami reste ministre pendant deux années encore, il ordonnera de démolir le tout et de reconstruire à neuf, ou fera construire un autre quai autour.

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami veut-il parier?

M. CARVELL: Certainement. Dans tous les cas, c'est ce que je prédis.

L'hon. M. HAZEN: Voici ce que je lui propose. Si sa prophétie se réalise, je me ferai un plaisir de donner $500 ou $1,000, ou toute autre somme dont on conviendra, à n'importe quelle œuvre de charité qu'il désignera. Si sa prophétie ne se réalise pas, il donnera la même somme à l'institution que je désignerai. Peut-être que ce pari ne devrait pas paraître dans le hansard.

L'hon. M. MURPHY: Je tiendrai les enjeux.

M. CARVELL: Je craindrais que mon honorable ami, pour avoir mon argent, ne laissât subsister le quai un peu plus longtemps qu'il ne serait prudent.

L'hon. M. HAZEN: Le quai sera encore debout longtemps après que vous et moi seront morts.

L'hon. M. GRAHAM: Il fait un pari sûr, car il ne sera pas là.

M. CARVELL: Mon honorable ami ne saurait sortir de cette situation par une offre aussi fantaisiste que celle-là. Il lui faut faire face à la situation telle qu'elle est, et, si je l'ai présentée imparfaitement, il lui est loisible de la décrire comme elle doit l'être et de corriger mes erreurs. Mais je ne l'ai pas présentée imparfaitement; je l'ai décrite telle qu'elle est. Je n'ai pas mis les choses aussi noires qu'elles sont, et, avant que la session soit finie, nous

aurons l'occasion de signaler d'autres ouvrages à Saint-Jean, d'une importance beaucoup plus considérable encore, qui sont aussi mauvais que celui-ci et qui présentent les mêmes indices de la corruption politique qui existe dans d'autres parties du port de Saint-Jean.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre de la Marine dit que mon honorable ami de Carleton (M. Carvell) est peu modéré dans l'expression de ses opinions et que, dans le cas actuel, il exagère. J'ai remarqué que l'honorable député de Carleton (N.-B.) ne commet guère d'erreurs; il a le talent de découvrir les fautes que l'on commet, en vous signalant le lieu où elles ont été commises; d'où il suit qu'il n'y a pas à s'étonner s'il est quelque peu énergique dans l'expression de son opinion. Je ne crois pas que personne puisse l'en blâmer: il ne fait que son devoir. Il représente ici une certaine portion des habitants du Canada, et je crois que, dans cette affaire, comme dans d'autres qu'il s'est cru obligé de signaler à l'attention du Parlement et du pays, il n'a rien fait que d'absolument correct, comme on devait l'attendre d'un membre de cette Chambre.

L'honorable député a fait des assertions très catégoriques, mais auxquelles le ministre n'a pas répondu. Il a affirmé que, du côté sud de ce quai, il y avait à peine de l'eau et que, si l'on y drague la boue à une profondeur qui permette aux vaisseaux de mouiller là à marée basse, le quai s'effondrera vers le sud; il n'en restera plus rien.

L'hon. M. HAZEN: Ce n'est pas ce que dit l'ingénieur du ministère.

L'hon. M. PUGSLEY: Mon honorable ami le ministre dit qu'il a été là au mois de janvier de cette année, et, cependant, il ne peut dire quelle est la profondeur de l'eau du côté sud d'un quai qu'il a construit dans sa propre circonscription, dans une ville qu'il habite, ouvrage dont il a évidemment tiré vanité. Il ne peut dire si la profondeur de l'eau est d'un pied ou de cinq.

L'hon. M. HAZEN: Il a toujours été entendu que l'on creuserait à cet endroit.

L'hon. M. PUGSLEY: Mais mon honorable ami ne voit-il pas, avec son bon sens ordinaire, qu'il est impossible de draguer le fond du côté sud du quai, si les fondations ne sont menées à une couple de pieds au moins plus bas que vous n'entendez creuser.

[M. Carvell.]

L'hon. M. HAZEN: Parfaitement, et c'est ce que les ingénieurs me disent que l'on fait; on creusera de manière à permettre aux bateaux de mouiller là à marée basse.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable député de Carleton assure que les fondations ne sont évidemment pas faites pour recevoir le quai. Il a, en outre, déclaré qu'il y avait là une crevasse considérable, non pas une mais plusieurs, qui vont de haut en bas et qui sont visibles à l'eau basse.

M. CARVELL: Oui, du côté inférieur, comme aussi de face et, jusqu'à un certain point, du côté d'en haut, mais non pas autant que du côté d'en bas ou de face.

L'hon. M. PUGSLEY: Cela est extrêmement grave, et le ministre, cependant, qui a été là il y a peu de semaines, ne dit pas le contraire.

L'hon. M. HAZEN: Je nie que le quai soit plein de crevasses.

L'hon. M. PUGSLEY: L'honorable député de Carleton ne veut pas dire, bien entendu, qu'il y a des crevasses partout, puisque, dans ce cas, il n'y aurait plus de quai; ce serait l'espace et rien de solide. Lorsque mon honorable ami de Carleton affirme l'existence de crevasses considérables ouvrant le quai depuis le haut jusqu'au bas, tant de face que du côté inférieur, et même du côté d'en haut. . .

M. CARVELL: Jusqu'à un certain point.

L'hon. M. PUGSLEY: J'ai entendu raconter bien des histoires à propos de ce quai, l'achat de l'emplacement, et sa construction. De nombreuses plaintes m'ont été faites, et beaucoup de lettres anonymes m'ont été adressées. J'avais pensé à aller moi-même faire un examen du quai avant l'ouverture de la présente session, et j'ai été très heureux d'apprendre que mon honorable ami le député de Carleton, que je crois être plus pratique que le ministre ou moi, était allé faire un examen du quai. Le ministre ne saurait passer sous silence une assertion comme celle-ci, faite par l'honorable député de Carleton sous cette responsabilité fort grave qui incombe à tout membre de cette Chambre dans le cas d'une assertion relative à des affaires publiques. Il doit y avoir, je pense, dans les bureaux du ministère, quelques rapports au sujet de ce quai, et le ministre devrait laisser cet article en suspens jusqu'à ce qu'il soit en mesure de nous renseigner sur l'achat de l'emplacement, sur les personnes intéressées à la vente du terrain et les raisons pour lesquelles on a choisi ce lieu. Il nous fau-

drait tout ce qui a été produit au ministère relativement à ce quai. Quant à l'emplacement, je crois qu'il donne grandement lieu à de la critique.

Du temps que j'étais ministre des Travaux publics, j'avais reconnu l'importance d'un quai maritime à établir. Personne ne met en doute la sagesse de cette décision du ministre de construire un quai maritime dans le port de Saint-Jean. J'ai en outre reconnu la difficulté de se procurer un emplacement convenable, quoique c'ait été particulièrement le cas avant les améliorations entreprises dans la baie Courtenay. J'ai toujours pensé qu'il y avait deux terrains susceptibles d'être acquis à bon marché: celui qui est au-dessus des chutes, où il y a un enfoncement considérable, qui présente de splendides commodités, et où l'on aurait pu se procurer le terrain à un prix minime, comparativement, dans tous les cas, à ce que cet emplacement a coûté. L'autre serait dans la baie Courtenay.

Cette baie est de grande étendue, et j'ai toujours été d'avis qu'une fois convenablement draguée, on pourrait établir un magnifique quai maritime, et que cela coûterait relativement peu de chose, puisque le fond appartiendrait au gouvernement, qui n'aurait de dépense à faire que pour le dragage. Je suppose bien, toutefois, que, vu la lenteur avec laquelle se font les dragages de la baie Courtenay, le ministère de la Marine aurait à solliciter longtemps le ministre des Travaux publics pour en obtenir l'emplacement nécessaire à un quai dans la baie Courtenay. Peut-être que si le ministre des Travaux publics avait senti le besoin que son collègue éprouvait d'obtenir un emplacement pour ce quai, cela aurait pu avoir pour effet de l'éperonner et de faire plaisir aux citoyens de la ville de Saint-Jean.

La difficulté n'est probablement pas venue autant de ce qui concerne le projet que de la manière dont les entrepreneurs l'ont exécuté. Je puis dire au ministre que des rumeurs bien extraordinaires circulent à Saint-Jean, et ces rumeurs, qui existent depuis quelque temps déjà, veulent que M. Boone n'ait pas été, malgré les apparences, le véritable entrepreneur des travaux en question.

M. CARVELL: Cela est vrai.

L'hon. M. PUGSLEY: M. Boone n'est pas un constructeur de quais.

L'hon. M. HAZEN: Les Boone sont une famille de constructeurs de quais; son père l'était avant lui.

L'hon. M. PUGSLEY: M. Boone, de Sainte-Marie?

L'hon. M. HAZEN: Parfaitement; les Boone et les Haig n'ont fait que cela depuis des années.

L'hon. M. PUGSLEY: M. Boone peut avoir construit quelques petits quais sur le fleuve Saint-Jean, des quais de 500 ou de 1000 dollars, mais ce n'est pas un constructeur de quais a qui on peut donner l'entreprise de quais considérables à établir sur la mer. J'ose dire que jamais de sa vie il n'a bâti un quai en béton. Le ministre est-il en mesure d'affirmer que M. Boone a déjà fait des ouvrages en béton.

L'hon. M. HAZEN: Je crois que oui, à l'occasion de ponts et de jetées. C'est du moins ce que l'on me dit.

L'hon. M. PUGSLEY: N'importe; je suis sûr que M. Boone n'a jamais construit un quai maritime, et le bruit court que le véritable entrepreneur des travaux, ce n'a pas été lui, mais d'autres qui sont des amis politiques du ministre et qui habitent Saint-Jean.

L'hon. M. HAZEN: Je sais que M. Boone a été là depuis le commencement jusqu'à la fin, depuis le matin jusqu'au soir, tout le temps que les travaux ont duré.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre peut-il, en ce cas, nous dire quelle expérience avait M. Mosher?

L'hon. M. HAZEN: M. Mosher est un homme du métier; je sais qu'il avait l'expérience de la chose.

L'hon. M. PUGSLEY: Où demeure-t-il?

L'hon. M. HAZEN: A Saint-Martin.

M. CARVELL: Quelle est son occupation.

L'hon. M. HAZEN: C'est un commerçant de bois.

L'hon. M. PUGSLEY: Pendant que j'étais ministre des Travaux publics, j'ai toujours eu grand soin de veiller à ce que, dans des ouvrages de ce genre, il y eût sur place un inspecteur de beaucoup d'expérience.

L'hon. M. HAZEN: A part M. Mosher, l'ingénieur du ministère se rendait là tous les jours.

L'hon. M. PUGSLEY: M. Mosher était censé être l'inspecteur.

L'hon. M. HAZEN: Subordonnément aux ordres de l'ingénieur du ministère.

L'hon. M. PUGSLEY: M. Mosher ne s'est jamais occupé de travaux de construction, et cependant voilà l'homme que l'ingénieur doit consulter.

L'hon. M. HAZEN: C'est un homme fort pratique.

L'hon. M. PUGSLEY: Il est possible qu'il soit fort pratique; mais à moins qu'il ne soit au courant de ce genre d'ouvrage, les travaux sont exposés à souffrir.

L'hon. M. HAZEN: C'est un ingénieur compétent et je suppose qu'il s'y entend en fait de constructions.

L'ron. M. PUGSLEY: Il importe de savoir l'expérience acquise par M. Macdonald en ce genre de travaux; car s'il faut ajouter foi aux paroles du député de Carleton, et je ne doute nullement de l'exactitude de sa propre observation, le fait déplorable existe qu'on a fait un misérable gâchis de ces travaux. Si le ministre veut bien m'en croire, il serait préférable de bien élucider l'affaire, avant l'adoption de cet article et qu'il déposât tous les documents s'y rattachant. Alors nous pourrons débattre la question et s'il n'y a pas de blâme à infliger, tant mieux. Personne ne sera plus heureux que le député de Carleton de constater que personne n'est blâmable. Le rôle de critique n'est agréable ni pour lui ni pour moi; il nous plairait davantage de louer l'œuvre accomplie. Je voudrais que les travaux exécutés à Saint-Jean fussent d'une solidité à toute épreuve. et qu'ils fissent honneur au gouvernement et au pays. Il ne saurait résulter de retard de l'ajournement de cet article et du dépôt des documents et des rapports se rattachant au quai de Saint-Jean.

L'hon. M. HAZEN: Il n'y a rien à gagner à l'ajournement de cet article. Je tiens à ce que la Chambre soit parfaitement éclairée, et sur présentation de la motion, je suis parfaitement disposé à faire le dépôt des documents, de la correspondance et des contrats relatifs à cette affaire. Plutôt que de causer à l'honorable député l'ennui de demander le dépôt des documents, je lui donnerai volontiers les renseignements voulus, sans aucune formalité. S'il doit y avoir enquête basée sur ces documents, c'est devant le comité des comptes publics qu'il conviendrait de l'instituer, là où nous aurons l'avantage d'assigner les témoins s'étant occupés de ces travaux.

Je ne désire nullement me dérober à l'enquête la plus approfondie de cette affaire; seulement, je suggérerais l'adoption de l'item en discussion, puis j'étudierai la motion en obtention de documents et j'en ferai le dépôt.

Sans doute la motion indiquerait le but de l'enquête et il serait peut-être préférable que cette motion fût présentée. Je me ferai un devoir de demander au colonel Anderson et au sous-ministre de tout soumettre à mes honorables amis, s'ils viennent au ministère. Il me répugne de retarder l'adoption des crédits, s'il est possible d'éviter pareils retards.

M. CARVELL: Le ministre en conviendra, bien que nous lui sachions gré de son offre, aller au ministère serait nous placer en posture fort désavantageuse. Je ne suis pas assez au courant du génie civil pour étudier et approfondir des plans et des devis et autres documents se rattachant à pareils travaux, en une heure ou une heure et demie, ce qui serait bien le maximum du temps qu'un fonctionnaire dans la situation du colonel Anderson pourrait nous consacrer. Mais si j'avais ces documents, je pourrais facilement les étudier et mon honorable collègue de Saint-Jean pourrait également le faire. Peu m'importe que l'on adopte, oui ou non, cet article. Il serait préférable de le réserver; car, à la suite de l'étude de ces plans et de ces documents, je tiendrais à présenter d'autres observations. A mes yeux l'affaire est d'une si haute importance qu'il faudrait nous mettre en mesure de la discuter, en pleine connaissance de cause.

(L'article est réservé.)

L'hon. M. MARCIL: Le ministre nous a bien fait connaître les item relatifs au Nouveau-Brunswick, mais pas ceux se rattachant à la province de Québec?

L'hon. M. HAZEN: Pour Québec, les travaux projetés se trouvent à l'île Amherst, une des îles de la Madeleine, et il s'agit d'un nouveau phare et d'une sirène coûtant $25,000; à l'"Upper Traverse", réfection du quai, $8,000; bouées et balises, $10,000; travaux d'amélioration, $15,000; travaux et réfections imprévus, $25,000, agence de Québec, réfections du quai, $22,000; total, $100,000.

L'hon. M. MARCIL: $25,000, n'est-ce pas là une grosse dépense à exécuter pour un phare?

L'hon. M. HAZEN: Il s'agit d'un phare et d'une sirène. La lumière du phare sera d'une grande puissance et la sirène sera aussi puissante.

Phares et service côtier.—Service des signaux, $60,000.

L'hon. M. PUGSLEY: Quelle est la nature de ce service? Se rattache-t-il à la télégraphie sans fil?

L'hon. M. HAZEN: On a établi de vieille date les stations de signaux dans le but de maintenir des communications entre les vaisseaux et le rivage. Ces stations sont situées à Saint-Jean, à Halifax, au Cap-Race, ainsi que sur le Saint-Laurent et sur les Grands Lacs, vers l'Ouest jusqu'au Sault-Sainte-Marie.

L'hon. M. GRAHAM: Quel est le chiffre de la dépense effectuée pour ce service?

L'hon. M. HAZEN: Le crédit est de $60,000. En 1914-1915, sur un crédit total de $60,000, nous avons dépensé $52,310, et jusqu'au 31 décembre, la dépense a été de $42,516.

L'hon. M. MARCIL: Existe-t-il une station Marconi à la baie des Chaleurs?

L'hon. M. HAZEN: Non. Il y a des stations à Fame-Point (Québec), à Saint-Jean et à Halifax.

L'hon. M. MARCIL: Le ministre a-t-il étudié la question de savoir s'il serait utile d'établir une station de sauvetage à la baie des Chaleurs?

L'hon. M. HAZEN: Les fonctionnaires techniques du ministère ne sont pas d'avis que la chose soit nécessaire. Ils disent qu'un navire dans la baie des Chaleurs pourrait se mettre en communication par le sans-fil, soit avec Québec soit avec Fame-Point.

L'hon. M. MARCIL: La grande masse des vapeurs qui remontent la baie des Chaleurs ne sont pas munis d'appareils de télégraphie sans fil.

L'hon. M. HAZEN: Aux termes de la loi, tous les navires, s'ils font un voyage qui les tient éloignés de la terre, doivent être munis de sans-fil.

L'hon. M. MARCIL: Qu'ils portent ou non des passagers?

L'hon. M. HAZEN: Oui; mais il va sans dire que les vaisseaux sur la baie des Chaleurs sont toujours en vue de la terre, et cette prescription de la loi ne s'applique pas à eux.

L'hon. M. MARCIL: Les bateaux faisant le transport de bois n'ont pas d'installation de sans-fil.

L'hon. M HAZEN: Non.

L'hon. M. MARCIL: Et cependant ils traversent l'océan.

(Le comité suspend ses travaux.)

## LA LUMIERE SUR L'EDIFICE DU PARLEMENT.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: L'autre jour, l'honorable député de Renfrew-sud (M. Graham) a fait l'éloge de l'œuvre réalisée par le ministère des Travaux publics créant ici des installations répondant si bien aux besoins du Parlement. Si on me le permet, j'ajouterai à cet éloge un mot d'appréciation des efforts déployés par mon collègue, le ministre des Travaux publics, car, je le sais, il s'est prodigué, de jour et de nuit, depuis notre première réunion ici même, dans l'après-midi de vendredi dernier, et les installations ainsi ménagées dépassent même nos prévisions. Il a exprimé le désir que j'annonce à cette Chambre que, suivant la coutume, en vogue de temps immémorial, la lumière brillerait à l'avenir sur l'édifice parlementaire. En conséquence, on a pris les dispositions voulues, et mon collègue a placé sur mon pupitre un petit bouton, qu'il m'a prié de presser et qui, pour la première fois depuis que nous siégeons ici, illuminera le sommet de cet édifice.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

### 2e LECTURE

Des divers projets de loi d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 22), déposé par M. Douglas, tendant à autoriser la compagnie du chemin de fer Edmonton and Southern;

Le 2e (bill n° 23), présenté par M. German, tendant à autoriser la Ontario and Niagara Connecting Bridge Company;

Le 3e (bill n° 24), présenté par M. Morphy, concernant la compagnie de chemin de fer de Toronto and Western;

Le 4e (bill n° 25), présenté par M. Green, ayant pour objet d'autoriser la Western Canada Telephone Company;

Le 5e (bill n° 26), déposé par M. Cockshutt, concernant la corporation de la ville de Brantford.

SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Phares et service côtier.—Administration du pilotage; entretien et réfections du steamer "Eureka", $56,300.

(Présidence de M. Rhodes.)

L'hon. M. GRAHAM: De quel vapeur s'agit-il?

L'hon. M. HAZEN: Le bateau-pilote à la Pointe-au-Père, à bord duquel les pilotes vont aux navires et en reviennent et qui est en service depuis un certain nombre d'années. C'est le même crédit que nous avons eu l'an dernier. En 1914-1915 nous avons dépensé $42,904.64 et la dépense jusqu'au 31 décembre 1915 a été de $33,026.10. La dépense, l'an prochain, sera de beaucoup moindre que l'évaluation, mais il semble prudent de demander la même somme que nous avons eue auparavant parce que l'on peut reconnaître qu'il sera nécessaire de faire des réparations assez importantes au bateau.

Phares et service côtier.—Entretien et réparation des quais, $10,000.

L'hon. M. HAZEN: Nous recevons ce montant chaque année. Comme le savent les honorables députés, après que les quais ont été construits par le département des Travaux publics ils tombent automatiquement sous la direction du ministère de la Marine et des Pêcheries, et quand les réparations sont nécessaires, notre département les exécute lorsque la somme ne dépasse pas $50 dans chaque cas. Si des sommes plus élevés sont nécessaires, ils doivent être inscrits dans les évaluations du département des Travaux publics. En 1914-1915, nous avons dépensé $9,993 et jusqu'au 31 décembre 1915, nous avons dépensé $4,731.13.

M. SINCLAIR: Où sont situés ces quais?

L'hon. M. HAZEN: Partout au Canada sur les côtes et les lacs.

M. SINCLAIR: Quand les réparations s'élèvent à plus de $50, le travail est-il fait par le département des Travaux publics?

L'hon. M. HAZEN: Oui.

M. CHISHOLM (Inverness): J'appelle l'attention du ministre sur un quai situé dans le port de Margaree, qui a été construit il y a sept ou huit ans, à raison de $4,000, $5,000 ou $6,000. Ce quai se trouve en mauvais état depuis quatre ans et ne peut absolument pas être utilisé. Cela coûterait $25 pour le réparer.

L'hon. M. HAZEN: En ce moment?

[Sir Robert Borden.]

M. CHISHOLM (Inverness): Oui, en ce moment et pendant les trois années dernières. Il est absolument inutile maintenant, pour la simple raison qu'on y a jamais fait attention.

L'hon. M. HAZEN: Nous le ferons réparer immédiatement.

M. CHISHOLM (Inverness): J'ai déjà fait auparavant une tentative pour le faire réparer, mais malheureusement je siège à l'opposition.

L'hon. M. HAZEN: Je me ferai un plaisir de le faire réparer. C'est une chose dont on doit s'occuper immédiatement.

L'hon. M. GRAHAM: Les grands ports sont-ils sous l'administration de mon honorable ami.

L'hon. M. HAZEN: Quelques-uns.

L'hon. M. GRAHAM: Je ne vois pas pourquoi il en serait ainsi, mais ces ports ont toujours été sous des directions différentes. Par exemple le port de Toronto dépend maintenant de la commission du port. Relève-t-elle du ministère de la Marine et des Pêcheries?

L'hon. M. HAZEN: Oui.

L'hon. M. GRAHAM: Et pourtant un grand nombre de travaux y sont exécutés par le département des Travaux publics.

L'hon. M. HAZEN: Presque tous.

L'hon. M. GRAHAM: Je suppose que mon honorable ami ne serait pas en état de me dire où en sont les travaux parce qu'il ne s'en occupe pas.

L'hon. M. HAZEN: Non, c'est le département des Travaux publics.

L'hon. M. GRAHAM: Combien le département de la Marine a-t-il dépensé dans le port de Toronto?

L'hon. M. HAZEN: Je ne crois pas que nous ayons dépensé un seul dollar dans ce port, pour des quais, du dragage ou des travaux de ce genre. Il y a une station de sauvetage dans le port qui est sous la direction du département du Service naval, mais je suppose que ce n'est pas de chose de ce genre que l'honorable député veut parler.

L'hon. M. GRAHAM: Je me suis un peu intéressé à la commission du port de Toronto quand elle a été nommée et je voudrais savoir les progrès qu'elle a pu faire. Dans le passé, Toronto, parmi toutes nos grandes villes, avait les plus mauvaises facilités d'accès à son port au point de vue du déchargement et du chargement et

quand la commission a été créée, on s'attendait à de grandes améliorations. Mais elles ne sont pas arrivées aussi rapidement qu'on l'espérait. Je ne sais pas s'il y a eu quelque friction entre les élus du Gouvernement et ceux de la ville ou s'ils travaillent harmonieusement.

L'hon. M. HAZEN: Il y a commission et commission. Par exemple les commissaires du port de Montréal sont tous nommés par le Gouvernement du Canada. On peut dire jusqu'à un certain point, qu'ils forment une division du département de la Marine et des Pêcheries. La propriété du port appartient à ces commissaires.

Ils préparent leurs plans pour les améliorations et ils obtiennent l'approbation du gouverneur général en conseil sur la recommandation du département de la Marine et des Pêcheries pour leurs entreprises. Puis en vertu de l'autorité qui nous est donnée par le Parlement, au moyen de lois adoptées de temps à autre, nous leur avançons de l'argent pour les travaux qui sont exécutés puis inspectés par un fonctionnaire compétent. Les commissaires du port, payent l'intérêt de l'argent que nous avons avancé. On peut donc dire que là les améliorations ne coûtent rien au Canada parce que l'intérêt est payé sur tout l'argent avancé. Sans doute cela coûte quelque chose au Canada de cette façon: l'intérêt qu'ils payent est de 3½ pour 100 ce qui est à peu près le taux payé par le Dominion au moment où la loi fut votée, mais naturellement cela coûte plus cher au pays maintenant.

L'organisation de la commission du port de Toronto est différente de celle de la commission de Montréal. Quelques-uns des membres sont nommés par le gouverneur en conseil, quelques-uns par la ville, et quelques-uns je crois, par le Board of Trade. Ils n'empruntent pas de l'argent au gouvernement, mais ils administrent le port, perçoivent les taxes de ports qui sont imposées et prennent à leur charge les réparation. Ils n'opèrent pas sous la direction immédiate du département de la Marine et des Pêcheries.

Il y a aussi des ports qui sont administrés par une commission. Par exemple, le port de Saint-Jean. Le conseil de ville est le conservateur du port et nomme le capitaine du port. Le gouvernement y a fait des travaux publics qui sont revenus sous la direction du département de la Marine et des Pêcheries. Le département nomme des maîtres de quai qui perçoivent les taxes dont le montant s'élève chaque année à une somme considérable et se verse dans le fonds du revenu consolidé. L'honorable député verra ainsi qu'il existe différentes organisations pour l'administration des ports.

L'hon. M. GRAHAM: L'honorable ministre voudrait-il me donner les noms des membres de la commission du port de Toronto?

L'hon. M. HAZEN: Je pensais que les noms pourraient se trouver dans le rapport du département, mais quoique j'aie ici le rapport du capitaine du port, je ne vois pas les noms des commissaires.

M. SINCLAIR: Dans le rapport de l'auditeur général, en se reportant aux dépenses réunies sous le titre de "Réparations aux quais", je trouve que l'an dernier une grande partie de l'argent a été dépensé pour la surveillance des hangars. Je vois les noms de seize hommes payés $2 ou $2.50 par jour, de janvier à avril, pour avoir surveillé les quais. Le ministre voudrait-il avoir l'obligeance de donner des explications?

L'hon. M. HAZEN: Il est devenu nécessaire l'an dernier, comme mesure de précautions de placer des gardes dans nos hangars et sur nos quais.

M. SINCLAIR: Tous ces hommes étaient-ils sur le même quai.

L'hon. M. HAZEN: Je ne pense pas. Nous avons à Saint-Jean deux quais qui sont utilisés par les grands navires dans la saison d'hiver. Les hangars de ces quais ont été gardés nuit et jour en cas d'attentat pour les détruire. Toute tentative de ce genre qui aurait réussi aurait pu causer un terrible obstacle au commerce du pays et empêcher le transport des munitions et d'autres articles expédiés pour être utilisés dans la guerre.

M. CHISHOLM (Antigonish): Les ingénieurs ordinaires du département de la Marine et des Pêcheries ont-ils reçu instruction de faire rapport des petites réparations qui pourraient être nécessaires pour les quais? Sinon de quelle façon le département est-il renseigné à ce sujet?

L'hon. M. HAZEN: Les ingénieurs ordinaires sont tenus de faire rapport à la division des ingénieurs au département à Ottawa, de toutes les petites réparations qui peuvent être nécessaires et ils le font, autant que je le sais.

M. CHISHOLM (Antigonish): A la division des ingénieurs des Travaux publics ou de la Marine et des Pêcheries?

L'hon. M. HAZEN: Les rapports sont adressés au département de la Marine et des Pêcheries, pour les petites réparations. Mais si la somme dépasse $50, c'est le devoir des ingénieurs ordinaires des Travaux publics de faire rapport au département dont ils relèvent.

M. CHISHOLM (Antigonish): Je crois qu'un grand nombre d'ingénieurs ordinaires comprennent que leur devoir est de faire rapport seulement au département des Travaux publics.

L'hon. M. HAZEN: Ils ont parfaitement raison. Je crois que l'honorable député a dû mal me comprendre. C'est le devoir des ingénieurs ordinaires du département de la Marine de faire rapport quand de petites réparations sont nécessaires, mais dans le cas de réparations plus grandes, l'ingénieur du département des Travaux publics fait rapport au département dont il relève.

M. CHISHOLM (Antigonish): Et alors, c'est le devoir du département des Travaux publics de communiquer avec le département de la Marine et des Pêcheries?

L'hon. M. HAZEN: Pas du tout.

M. CHISHOLM (Inverness): Il est produit de nombreux cas à ma connaissance, où l'on a signalé à l'attention des ingénieurs ordinaires que des quais construits pour la convenance des pêcheurs avaient besoin de réparations, et à chaque fois, pour ainsi dire, l'ingénieur du ministère des Travaux publics ignorait absolument qu'il fût possible d'obtenir du département de la Marine et des Pêcheries les sommes nécessaires afin d'acquitter le coût de ces réparations. On devrait faire savoir aux ingénieurs ordinaires que ces sommes sont à leur disposition, afin qu'ils puissent se guider à la lumière du proverbe: "qu'un point fait à temps en épargne cent."

L'hon. M. GRAHAM: Si j'ai bien compris, les commissaires du port de Montréal ont été nommés par le Gouverneur général en conseil, sur la proposition du ministre de la Marine et des Pêcheries. Selon les explications qu'a données le ministre, le gouvernement fournit l'argent et les commissaires du port paient un intérêt de 3½ p. 100 sur les sommes qui leur sont ainsi avancées; la commission est virtuellement en possession de toutes les propriétés du port.



L'hon. M. HAZEN: C'était la situation, à venir jusqu'à la dernière session parlementaire. Afin d'obvier aux difficultés qui auraient pu se produire à la suite du projet que les autorités municipales avaient formé d'imposer des taxes sur les quais, taxes qui se seraient élevées à des millions de dollars, nous avons adopté à la dernière session, avec l'approbation du conseil municipal de Montréal, une loi décrétant que le port de Montréal est la propriété de la couronne

L'hon. M. GRAHAM: Ce fut, si je ne fais erreur, feu sir William Van Horne, qui, au cours d'une discussion sur le problème des transports, s'efforça de faire comprendre combien il était important de maintenir l'efficacité du port de Montréal, afin d'être en mesure de faire face à l'énorme trafic d'importation et d'exportation, qui ne pouvait manquer de passer par là, chaque année.

Durant la saison de la navigation, Montréal est le centre d'un énorme trafic d'importation et d'exportation. Quelle que soit l'efficacité des moyens de transport qui existent entre l'Est et l'Ouest, à moins que les voies par où passent nos marchandises ne soient convenablement outillées, il nous sera difficile de manier convenablement cet énorme trafic et il ne pourra jamais atteindre le développement désiré.

Nous avons désiré consacrer des millions de dollars à la construction de nos canaux; à l'heure actuelle encore, nous sommes occupés à construire réellement un nouveau canal Welland. Nous avons consacré des millions et des millions de dollars au développement de nos ports à l'ouest de Montréal, sur les Grands lacs et le long des rives du Saint-Laurent; nous avons également dépensé des sommes énormes afin d'étudier le système de canaux qui se dirigent vers l'est à partir de Cardinal. Avec les trois chemins de fer transcontinentaux que nous possédons, il est nécessaire que les ports de Montréal et de Québec aussi bien que ceux des Provinces maritimes, soient maintenus sur un pied d'efficacité, si nous ne voulons pas que les dépenses que nous avons faites afin d'améliorer nos moyens de transport par eau et par voie ferrée, entre l'Est et l'Ouest, ne servent de rien.

C'est le rêve de tous les Canadiens, je n'en doute pas, de parvenir non seulement à transporter tout le trafic qui se fait entre l'Est et l'Ouest, mais encore d'améliorer nos moyens de transport de telle façon que

nous soyons en état, à un moment donné, de transporter une partie du trafic de la grande nation voisine. Je n'ai jamais craint, quelle que fût la politique fiscale que nous ayons adoptée, que nos voies de transport canadiennes vinssent à manquer de trafic.

Dans le cours de la dernière année, de grandes quantités de grain sont passées par le port de Montréal. L'Ouest a été gratifié d'une récolte énorme, et si je ne fais erreur, c'est l'intention du Gouvernement d'augmenter encore l'outillage du port de Montréal. Les commissaires du port de Montréal, un corps d'hommes très capables, et c'est de tradition d'ailleurs, constatant qu'ils ne sont pas suffisamment outillés, à l'heure actuelle, afin d'assurer le transport de notre récolte de l'Ouest. Tous les citoyens du Canada, ou je me trompe fort, s'intéressent à l'heure actuelle, au problème de savoir: quels sont les moyens à prendre, afin de transporter avec célérité et à des prix raisonnables, les produits de la ferme jusqu'à nos centres industriels.

Ces ports, qui sont autant de débouchés par où passe l'énorme trafic d'importations et d'exportations du Canada, doivent donc être outillés dans la pleine mesure de nos ressources financières, car c'est en les outillant convenablement que nous prendrons les moyens d'augmenter la valeur de nos produits.

Le ministre est-il en état de faire savoir quelles sont les améliorations que l'on se propose d'effectuer dans le port de Montréal, et quels sont les projets que les commissaires ont formés pour l'avenir? A mesure que l'Ouest se développera et que les provinces de l'Est continueront à augmenter leur production, la nécessité se fera de plus en plus sentir d'améliorer l'outillage du port de Montréal.

Au cours de ces derniers jours, j'ai lu des articles dans lesquels l'on donne les chiffres du trafic, qui va sans cesse augmentant, et qui passe par Montréal à destination des ports des Etats-Unis. Ce que nous voulons, c'est que l'on s'organise de telle façon qu'il en coûte moins cher et que l'on perde moins de temps, et cela non seulement pour notre trafic mais aussi pour une partie du trafic américain, en passant par nos ports canadiens, assurant ainsi l'avantage à nos navires, à nos chemins de fer et à nos ouvriers de manier cet énorme volume de commerce, tout en permettant en même temps aux producteurs et aux consommateurs canadiens de retirer les bénéfices qui découleront nécessairement de l'amélioration de nos moyens de transport.



L'hon. M. HAZEN: Les observations de mon honorable ami sont tout à fait exactes. Il y a quelques années à peine, le port de Montréal n'avait pas une grande importance au point de vue des expéditions de grain; aujourd'hui, cependant, c'est le port d'où il s'expédie le plus de grain sur tout le continent américain.

En 1906, la quantité totale de grain qui a été reçue ou transbordée dans le port de Montréal, ne fut que de 944,321 boisseaux. En 1908, les chiffres se sont élevés à 8,661,000 boisseaux; en 1911, à 21,007,000 boisseaux; en 1912, à 25,000,000 de boisseaux et en 1913, à 43,349,000 boisseaux et en 1914, à 62,318,000 boisseaux. De 1912 à 1914, nous nous trouvons donc en face de l'énorme augmentation de 37,000,000 de boisseaux.

Des experts en la matière, qui ont visité le port de Montréal, n'ont pas hésité à déclarer qu'il est au nombre des ports les mieux outillés du continent de l'Amérique du Nord. Il y a deux ans à peine, les autorités du port de New-York ont publié un rapport, au cours duquel ils ont approuvé dans les termes les plus flatteurs l'œuvre qu'ont accomplie les commissaires du port de Montréal, ainsi que les méthodes qu'ils ont suivies afin d'arriver à ce résultat. Selon que mon honorable ami l'a donné à entendre, les commissaires ont accompli une excellente besogne. La commission, qui avait la direction des travaux, lorsque je suis entré dans le cabinet, se composait de MM. Stephens, Ballantyne et Geoffrion. C'était une excellente commission, et j'ai profondément regretté que ces messieurs, après être demeurés quelque temps en fonctions, se soient vus dans la nécessité de donner leur démission, vu l'urgence de leurs affaires particulières. M. Ballantyne, quelque temps auparavant, m'avait informé qu'il ne pouvait continuer à remplir les fonctions de commissaire, par suite de la nécessité où il se trouvait de consacrer toute son attention aux vastes entreprises particulières qu'il dirige. Comme je m'étais rendu compte de la valeur du travail qu'il accomplissait, je le priai de continuer à occuper son siège à la commission; mais après avoir étudié la situation, il en vint à la conclusion que la chose était impossible, tout en m'exprimant ses profonds regrets et la reconnaissance qu'il éprouvait de me voir insister pour conserver ses services.

Je suis heureux de le déclarer, après avoir consulté le Board of Trade et les grandes compagnies industrielles, je me suis trouvé en mesure de proposer au conseil des mi-

nistre la nomination de trois messieurs, qui se sont révélés les dignes successeurs des membres de l'ancienne commission.

La commission actuelle, qui se compose de M. W. J. Ross, Farquhar Robertson et du général Labelle, a administré les affaires du port d'une manière habile et prudente, et selon les vues, je n'en ai aucun doute, de ceux qui ont à cœur de développer le commerce et l'industrie dans la ville de Montréal.

Les nouveaux commissaires ont construit de nouveaux élévateurs, et ils se proposent d'en construire encore d'autres, dans le cours de la présente année.

En consultant le dernier rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries, mon honorable ami y trouvera un extrait du rapport de la commission du port de Montréal concernant les facilités d'entreposage qui sont devenues absolument nécessaires. Si j'en juge d'après cet extrait et les conversations particulières que j'ai eues avec les commissaires, je puis affirmer qu'ils amélioreront les facilités d'entreposage dans le port aussi rapidement que possible, afin de faire face aux exigences de la situation actuelle. Ils sont également à conclure des arrangements pour la construction de nouveaux entrepôts et de nouveaux hangars, que l'accroissement des affaires rend absolument nécessaires. Or, du moment que le Canada progresse, du moment que le volume du commerce canadien augmente, Montréal progresse également, et de nouvelles améliorations doivent être effectuées dans le port, d'année en année, si nous voulons que ce port, le grand entrepôt du Canada durant toute la saison d'été, réponde à l'importance que prend tous les jours le volume du commerce de notre pays.

L'hon. M. MARCIL: Est-ce que le trafic du port de Montréal n'a pas subi une diminution considérable, au cours de l'année 1915?

L'hon. M. HAZEN: Les revenus du port ont accusé une diminution, l'année dernière. Mais cette diminution a été la conséquence de la guerre et de la difficulté qu'il y avait d'obtenir des navires pour le transport de nos produits.

L'hon. M. MARCIL: Le ministre est-il en état de nous donner une idée de la quantité du grain canadien qui a dû être expédiée par les ports américains?

L'hon. M. HAZEN: Une grande quantité de notre grain est expédiée par les ports américains, chaque année, cela va sans dire. mais d'un autre côté, dans le cours de l'année qui s'est terminée au 31 mars 1915, de grandes quantités de grain américain ont été expédiées par le port de Montréal.

L'hon. M. MARCIL: A-t-on lieu d'espérer qu'au cours de la prochaine saison, le port de Montréal sera fréquenté par un plus grand nombre de navires que l'année dernière?

L'hon. M. HAZEN: Vu que notre grain est nécessaire à l'alimentation des peuples européens, j'espère que l'amirauté britannique verra à mettre en service un grand nombre de navires pour le transport du grain, tout comme elle le fait, à l'heure actuelle, pour le transport des marchandises, qui sont expédiées des ports des Provinces maritimes.

L'hon. M. MARCIL: Est-ce que les navires à vapeur, qui desservent actuellement les ports de Saint-Jean et d'Halifax, viendront dans le port de Montréal, l'été prochain?

L'hon. M. HAZEN: Je n'en ai aucun doute; car une bonne partie des fournitures de guerre, qui sont expédiées des ports des Provinces maritimes, à l'heure actuelle, le seront des ports du Saint-Laurent, durant l'été. L'amirauté, je n'en ai aucun doute, concluera des arrangements de même nature, afin que ces transports fréquentent les ports du Saint-Laurent, durant l'été.

L'hon. M. MARCIL: Le ministre pourrait-il nous donner quelques renseignements relativement au port de Québec, en vue de l'ouverture et de l'exploitation du chemin de fer Transcontinental?

L'hon. M. HAZEN: Le rapport des commissaires du port de Québec se trouve à la page 309 du dernier rapport du ministère de la Marine et des Pêcheries. Les travaux se sont faits d'une manière satisfaisante, et les commodités du port, en ce qui concerne les grands navires, sont aujourd'hui meilleurs que jamais. Je citerai ce passage-ci du rapport des commissaires, rapport fait par leur excellent ingénieur, M. Boswell:

> On a eu une preuve concluante des commodités du port de Québec quant aux grands navires, lorsque le premier détachement canadien s'est embarqué pour l'Europe, vers la fin de septembre. Trente et un steamers dont le tonnage variait de 4,686 à 18,564 tonnes purent trouver place aux quais en eau profonde de la commission, pour faire monter à leur bord les hommes, chevaux, munitions et provisions du premier détachement. Plusieurs de ces navires se sont ici approvisionnés de charbon, ainsi que d'eau douce fournie par l'aqueduc de la commission relié à celui de la ville.

On a fait des travaux au bassin Louise, les élévateurs de Québec sont finis, et prêts pour la manutention du grain. Le nouvel élévateur est du type le plus moderne et il est absolument efficace.

L'hon. M. MARCIL: L'emploi-t-on cet hiver?

L'hon. M. HAZEN: Il est en état de service. J'ignore s'il contient du grain à l'heure qu'il est, mais on ne l'emploiera pas beaucoup avant l'ouverture de la navigation du Saint-Laurent. Québec va devenir un port par où il va passer beaucoup de grain, et ce grain va lui être amené par le Transcontinental, de sorte que les améliorations qu'on a faites constitueront un grand bienfait pour le port lui-même et une grande commodité pour l'expédition des affaires.

L'hon. M. MARCIL: Les grandes améliorations sont-elles faites par le ministère des Travaux publics?

L'hon. M. HAZEN: Par différents départements. La commission du port en a fait beaucoup; par exemple, elle a prolongé la levée qui se dirige vers la rivière Saint-Charles et va pouvoir loger les plus grands steamers transocéaniques. Elle a aussi érigé un élévateur à cet endroit. De son côté, le ministère des Travaux publics a fait des travaux importants et il est justement à faire exécuter à la rivière Saint-Charles un ouvrage considérable ayant pour objet la création d'un port pour les navires marchands d'un faible tonnage.

M. COPP: Les améliorations aux quais de l'Etat se font sous la direction du ministère de la Marine et des Pêcheries si elles ne dépassent pas la valeur de $50. Pour la province du Nouveau-Brunswick le ministère n'a qu'un ingénieur résident et il est à Saint-Jean. Dans ce cas, par qui les rapports sur l'état des plus petits quais de la province sont-ils faits au ministère?

L'hon. M. HAZEN: Par le gardien du quai. Il occupe un poste plutôt modeste. Ce qui constitue son salaire, c'est le tant pour cent qui lui est alloué sur les créances dont il perçoit le montant. Il est nommé par décret du conseil. Il est censé faire rapport à l'agent du ministère dans la province ou au ministère lui-même, s'il le préfère; il peut lui arriver de l'oublier, tant sa rémunération est faible; mais cette tâche lui incombe; il doit faire son rapport ou à l'agent du ministère à Saint-Jean, qui nous le communique, ou à l'ingénieur résident, à Saint-Jean, qui, dans ce cas, fait rapport au ministère, à son tour.

M. COPP: J'ai posé cette question parce que, au cours d'un voyage que j'ai fait l'été dernier dans la province, j'ai remarqué plusieurs petits quais que l'on aurait pu réparer à bien peu de frais pour l'avantage de ceux qui s'en servent, et qui exigeront plus tard des réparations considérables si on ne les répare pas maintenant. La glace endommage surtout ces petits quais, au printemps. Il devrait y avoir dans chaque comté un employé chargé de faire rapport au ministère quand il faudrait réparer ces petits quais. Le département y gagnerait beaucoup et ceux qui se servent des quais s'en servirait plus commodément.

Phares et service côtier.—Brisement de la glace à la baie du Tonnerre, au lac Supérieur et à d'autres endroits, dans l'intérêt de la navigation, $40,000.

L'hon. M. HAZEN: Ce crédit est destiné au brisement de la glace à la baie du Tonnerre, au lac Supérieur et à d'autres endroits. Le montant requis à cette fin, à la baie du Tonnerre, pour permettre aux vaisseaux à grain de fréquenter les ports des lacs aussi tard que possible en automne, est de $30,000. C'est ce qui a été accordé, par contrat, à la Canadian Towing and Wrecking Company, pour trois ans.

Nous payons un petit montant de $500, en vertu d'un contrat que nous avons fait avec un propriétaire de remorqueur pour tenir le chenal navigable ouvert, à partir de différents points de la rive nord, depuis la date où les bateaux à passagers sur cette route cessent de naviguer en automne, jusqu'à ce que la glace soit assez forte pour permettre aux chevaux de traverser ce chenal en sûreté Les gens de l'île de Saint-Jean doivent se rendre à la terre ferme pour atteindre leur marché, qui est le Sault-Sainte-Marie, je crois.

Le seul autre crédit est un crédit de $300, pour tenir la rivière Sainte-Croix ouverte entre St-Stephen dans le Nouveau-Brunswick, et Calais dans le Maine. Le gouvernement américain paye une égale somme de $300. En outre, nous voyons avec soin, chaque automne, à la nécessité de briser la glace dans la rivière du Sault, afin d'y faire descendre le grain jusqu'au dernier moment. Cela n'a pas été nécessaire cette année, mais d'ordinaire nous devons y voir.

M. PARDEE: A propos de ce crédit concernant le service côtier, je désire signaler à l'honorable ministre et à ses collègues un entrefilet paru ce soir dans le "Globe", de Toronto, et au sujet duquel il serait juste de rassurer la population établie le long de

la frontière de l'Ontario. Cet article est intitulé, "Conjuration contre le tunnel de Sarnia—Fonctionnaires allemands mis en accusation à San Francisco—Nombreuses plaintes déposées."

La dépêche vient de San Francisco; elle est datée du 11 février et est conçue en ces termes:

Soixante et un chefs d'accusation ont été acceptés par le grand jury fédéral, ici, aujourd'hui, dans le cas des prétendus complots ourdis par les Allemands pour faire éclater des explosifs et faire sauter des navires.

L'article donne les noms des Allemands et mentionne qu'il y a eu trois cents autres particuliers ou maisons d'accusés, puis il ajoute que plusieurs de ceux dont les noms sont mentionnés ont été mis en accusation pour complicité dans l'organisation d'une expédition militaire des Etats-Unis au Canada. Vu les informations publiées depuis une couple de jours, d'après lesquelles, à dater du premier de mars, les Allemands recommenceront leur guerre sous-marine, je crois que la question demande considération.

Loin de moi le désir d'être alarmiste, mais j'ai pensé—et le Gouvernement ferait bien d'y penser également—que si cette menace est suivie d'exécution, elle aura peut-être pour effet d'exciter les Allemands des Etats-Unis, et en prévision de cela le Gouvernement ferait bien d'assurer au peuple qu'il emploie actuellement tous les moyens de protéger notre frontière.

Je le répète, je ne veux pas être alarmiste ni soulever de questions intempestives; mais on ne saurait se dissimuler que la situation entre les Etats-Unis et l'Allemagne est fort tendue et susceptible d'engendrer des complications sérieuses, à cause du grand nombre d'Allemands qui habitent les Etats-Unis et le Canada. Voilà pourquoi le Gouvernement devrait nous assurer qu'il fait tout le possible pour protéger notre frontière.

L'hon. M. HAZEN: Je suis heureux de pouvoir dire à mon honorable ami que nous prenons le plus grand soin de protéger tous les points de la frontière ayant une valeur stratégique et où il y a un danger à redouter. Nous avons organisé un service secret à cette fin et nous faisons exercer toute la surveillance possible.

On ne peut concevoir que les Etats-Unis laissent prendre leur frontière comme base d'une attaque contre le Canada. Nous prenons toutes les précautions possibles pour prévenir toute surprise.

[M. Pardee.]

L'hon. M. MARCIL: Ce qui pourrait nous porter à redouter un événement de ce genre, c'est que parmi ceux que l'on accuse aujourd'hui, à San Francisco, d'avoir organisé une attaque contre le Canada, se trouve Francis Bopps, consul général d'Allemagne à Montréal durant plusieurs années, fort bien connu dans cette ville à cette époque, et qui assista souvent à l'ouverture du Parlement à Ottawa et fut parfaitement au fait de tout ce qui concernait le Parlement et le pays.

M. SINCLAIR: Je vois dans le rapport de l'auditeur général pour l'année dernière, qu'on a payé une certaine somme d'argent à sir Cecil Spring Rice pour patrouilles et ayant pour objet la surveillance des glaces et la destruction des relais de mer. Je présume que les Etats-Unis et le Canada ont conclu entre eux un arrangement au sujet de cet ouvrage.

Il serait intéressant de savoir si des arrangements ont été faits entre les deux pays et s'ils sont encore en vigueur, ou s'ils n'étaient faits que pour une année.

L'hon. M. HAZEN: Cette somme a été payée conformément à une entente conclue lors de la convention internationale concernant la sureté des navires en mer. Mon honorable ami se rappelle que cette convention a eu lieu à Londres, que toutes les nations maritimes étaient représentées et que le représentant du Canada était le sous-ministre de la Marine et des Pêcheries. Un arrangement a été conclu concernant le nombre des chaloupes de sauvetage, le tirant d'eau des navires, et les différentes précautions à prendre pour la protection des passagers et des navires. Une des questions traitées fut l'enlèvement des épaves. Il arrive quelquefois qu'une épave flotte sur l'Atlantique, en dehors des eaux territoriales, et son enlèvement ne concerne aucune nation en particulier. Par l'arrangement conclu, c'est le gouvernement américain qui s'est chargé de ce travail dans l'Atlantique septentrional.

M. SINCLAIR: Dans quelle proportion devons-nous contribuer aux dépenses?

L'hon. M. HAZEN: Tous les pays dont les navires fréquentent ces eaux contribuent dans une proportion déterminée. La part du Canada est de 2 p. 100.

M. SINCLAIR: Le Canada ne possède aucun service spécial concernant les icebergs et les épaves?

L'hon. M. HAZEN: Non; la convention a décidé qu'il était préférable de confier le

travail à un seul pays qui en aura la responsabilité et de faire défrayer le coût de l'entreprise par les autres. La contribution du Canada est de 2 p. 100 et je considère cette contribution très raisonnable.

M. CHISHOLM (Inverness): Qui paie le reste des dépenses?

L'hon. M. HAZEN: La part de l'Angleterre est de 20 p. 100; celle du Canada, 2 p. 100; celle des Etats-Unis, 20 p. 100; celle de la France, 15 p. 100, je crois. Les autres pays contribuent également.

L'hon. M. GRAHAM: Je vois par les journaux que le Grand-Tronc-Pacifique se propose d'établir un service régulier entre Prince-Rupert et l'Alaska. Je crois qu'on a parlé d'un service hebdomadaire; je ne me rappelle pas quand il doit commencer, mais, dans tous les cas, il s'agit d'un service régulier. Ce service obligera-t-il le Gouvernement à installer de nouveaux phares ou à faire certaines autres dépenses dans ces parages?

L'hon. M. HAZEN: Je ne le crois pas. Ces routes sont déjà bien pourvues de feux. Ces dernières années, nous avons dépensé beaucoup d'argent en installation de phares. Il y a trois ans, je me suis rendu jusqu'à Skagway et je suis revenu par l'Alaska. Des navires de fort tonnage naviguent dans ces parages depuis très longtemps. Je crois d'ailleurs que la plus grande partie du trajet se fait dans les eaux américaines. Il sera peut-être nécessaire d'installer quelques feux dans les eaux canadiennes mais, dans le moment, je ne prévois aucune dépense importante.

M. THOMPSON: Je suis peut-être en état de fournir quelques renseignements à mon honorable ami (M. Graham), vu que j'ai voyagé par cette route en venant ici et en retournant chez moi. Prince-Rupert est juste au sud du canal de Portland qui sert de frontière entre l'Alaska et la Colombie-Anglaise. Quelques heures après avoir quitté Prince-Rupert, les navires sont dans les eaux américaines et de là jusqu'au port de l'Alaska, Skagway, la côte est plus ou moins bien munie de feux par le gouvernement américain. Autant que je puis voir, le gouvernement canadien n'aura aucune dépense à faire.

L'hon. M. GRAHAM: Les feux sont-ils en nombre suffisant?

M. THOMPSON: Je dis toujours aux Américains que les eaux américaines ne sont pas aussi sûres que les nôtres. Je crois que la partie canadienne du trajet offre plus de sûreté. Je me sens toujours plus en sécurité quand nous apercevons les phares du Canada, mais, à tout prendre, la navigation est passablement sûre.

Phares et service côtier, réparations, route maritime, $1,000.

L'hon. M. MARCIL: Cette route est dans le comté de Gaspé.

L'hon. M. HAZEN: Oui.

L'hon. M. MARCIL: C'est le crédit ordinaire?

L'hon. M. HAZEN: Oui.

L'hon. M. MARCIL: Ce crédit ne pourrait-il pas être augmenté pour mettre cette route en meilleur ordre?

L'hon. M. HAZEN: Non, je ne crois pas que nous puissions faire plus. Cette route a d'abord été établie pour les besoins de la ligne télégraphique et comme une aide à la navigation. Toute la région est maintenant habitée, et les besoins étaient beaucoup plus grands autrefois qu'aujourd'hui. J'ai passé par là l'an dernier, en me rendant à l'île d'Anticosti et, vue du navire, la côte m'a paru passablement peuplée, bien que je ne sois descendu qu'à Gaspé. Je ne vois pas de raison pour augmenter ce crédit. Je doute même qu'il soit absolument nécessaire, mais vu qu'il vient en aide à la population, je n'ai pas osé le retrancher du budget.

L'hon. M. LEMIEUX: Ce crédit est très nécessaire. Ce que l'honorable ministre a vu du haut de son navire ce sont de petits groupes, à l'embouchure des rivières, mais la plus grande partie de cette route se trouve dans la région montagneuse, le long du Saint-Laurent. Ce crédit a d'abord été voté pour l'entretien de la ligne télégraphique qui appartenait à l'Etat.

L'hon. M. HAZEN: C'est à cet endroit, n'est-ce pas, que le télégraphe est relié avec l'île d'Anticosti?

L'hon. M. LEMIEUX: Oui. Si jamais mon honorable ami a occasion de passer par là, je lui conseillerais une petite excursion à l'intérieur, pour constater "de visu" l'état de cette route. Le gouvernement provincial en a réparé plusieurs sections. Avec quelque chose comme $10,000, mon honorable ami pourrait avoir une route permanente qui lui épargnerait la nécessité de cette dépense annuelle de $1,000. Si le ministre allait visiter cette côte hospitalière, il changerait probablement d'opinion sur la nécessité de ce crédit.

L'hon. M. MARCIL: Lorsque l'Intercolonial a été construit il a fallu déplacer l'ancienne route dans la vallée de la Matapédia; comme la vallée est très étroite à certains endroits, entre les montagnes et la rivière, la route a été établie sur les hauteurs, pour laisser la place à l'Intercolonial. Comme cette route passait à travers un territoire non érigé en municipalité, sur un parcours de plusieurs milles, son entretien constituait une lourde charge pour la population; il vint un temps où elle devint impraticable, par suite de l'écroulement des ponts et du défonçage de la voie. Tous mes efforts pour obtenir de l'aide furent inutiles, mais l'honorable député de Rimouski (M. Boulay) a été plus heureux et l'an dernier, il a obtenu que certains travaux fussent exécutés dans les régions non organisées de Bonaventure et de Rimouski. Cette route traverse une grande étendue de territoire non organisé dans la Gaspésie et il est d'autant plus nécessaire de la maintenir en bon ordre que c'est le seul moyen d'accès à la ligne de télégraphe et aux phares du Gouvernement. Ce serait une économie de dépenser immédiatement une somme plus considérable pour établir une route permanente, une fois pour toutes. Cela économiserait une dépense annuelle de $1,000. Le département de la Marine et des Pêcheries devrait suivre l'exemple donné par le département des Travaux publics:

Montant nécessaire pour verser une pension annuelle de $300 aux pilotes mis à la retraite: Ls. R. Demers, Théodule Lachance, Charles Brown, Jos. Lapointe, Nestor Lachance, Paul Gobeil, Barthélemi Lachance, Alphonse Asselin, Chas. Normand, Napoléon Rioux, Elzéar Desrosiers, Hubert Raymond, Abel Bernier, Laurent Godbout, Adelme Pouliot, Edmond Larochelle, L. E. Morin, A. T. Simard, Jos. Plante, Victor Vézina, J. G. Dupil, Raymond Baquet, Alfred Larochelle, $6,900.

L'hon. M. HAZEN: Il y a une diminution de $300 dans ce crédit, par suite du décès d'un des pilotes.

L'hon. M. GRAHAM: Ces pilotes sont-ils arrivés à prendre leur retraite en ne passant pas par la filière ordinaire, ou les a-t-on obligés à prendre leur retraite?

L'hon. M. HAZEN: Cet arrangement est très ancien. Il y a plusieurs années, la loi de la marine marchande avait fixé le nombre des pilotes à Québec à cent vingt-cinq. Tous les intéressés furent d'avis qu'il n'était pas dans l'intérêt de la navigation d'avoir un aussi grand nombre de pilotes à Québec et c'est ce qui a donné lieu à l'arrangement qui est intervenu, en 1903 ou 1904, je crois. Aux termes de cet arrangement, les pilotes devaient être retraités en atteignant un certain âge, jusqu'à ce que le nombre en fût réduit à soixante-quinze; en prenant leur retraite ils recevaient une pension de $600, dont $300 étaient payés par le fonds des pilotes et $300 par le parlement. Cet arrangement ratifié par le Gouvernement dont mon honorable ami faisait partie a été sans doute fait dans l'intérêt du commerce maritime des ports du Saint-Laurent. Nous ne faisons rien autre chose que de respecter cet arrangement.

M. SINCLAIR: A-t-on l'intention de conclure un arrangement semblable pour les autres ports du Canada?

L'hon. M. HAZEN: L'entente n'a été conclue à ce moment-là qu'à l'égard du fleuve Saint-Laurent et des pilotes de Québec. Il y a deux groupes de pilotes, l'un à Québec et l'autre à Montréal.

M. SINCLAIR: Pourquoi accorderions-nous des pensions de retraite aux pilotes de Québec, à l'exclusion des pilotes d'Halifax, de Saint-Jean, de Canso et des autres ports du Canada?

L'hon. M. HAZEN: C'est lorsque l'entente a été conclue et ratifiée par le Parlement, quelques années avant mon acceptation du portefeuille de la Marine et des Pêcheries qu'il aurait fallu débattre cette question.

M. SINCLAIR: Une loi de la législature fédérale autorise-t-elle le paiement de ces pensions? Est-ce à dire que les pilotes recevront à perpétuité des pensions prélevées sur le revenu national?

L'hon. M. HAZEN: Leur vie durant.

M. SINCLAIR: Ce privilège n'appartient-il qu'à une partie seulement des pilotes du Saint-Laurent?

L'hon. M. HAZEN: Oui. Je lirai les renseignements que je possède sur le sujet, mais l'honorable député en a donné la substance:

Relativement à l'allocation de l'Etat pour faire l'appoint des pensions de retraite de certains pilotes de Québec, il y a lieu de dire que:

L'article 443 de la loi de la marine marchande du Canada fixe le nombre des pilotes de Québec au chiffre de 125 au plus.

L'article 434 dispose que le tarif existant du pilotage ne sera pas modifié à moins que le revenu net de chaque membre de la corporation des pilotes de Québec agissant et pratiquant comme tel n'ait été moins que $600, en moyenne, pendant les trois années précédentes, auquel cas il sera du devoir du ministre de la Marine et des Pêcheries de soumettre à l'approbation du Gouverneur en conseil un règlement établissant tels droits plus élevés de pilotage qui seront jugés

nécessaires pour assurer aux pilotes un revenu annuel d'au moins $600.

Le 20 juillet 1905, le ministre de la Marine et des Pêcheries a remplacé la commission du port de Québec comme directeur du pilotage dans le district de Québec (4-5 Edouard VII, chapitre 34, article 2). A cette date-là, il y avait 118 pilotes sur la liste.

En 1914, les armateurs de Québec, entre autres, ont écrit au département pour se plaindre du trop grand nombre de pilotes autorisés. Ils disaient: "Si le grand nombre actuel des pilotes de Québec est maintenu, il faudra augmenter les droits de pilotage afin de donner à chaque membre de la corporation une rétribution de $600, ainsi que la loi le décrète. Cela augmentera beaucoup les dépenses de la navigation par la route du Saint-Laurent, dépenses qui sont déjà trop élevées".

Le département a jugé à propos de prévenir cette demande d'augmentation des droits de pilotage. Par conséquent, des mesures ont été prises pour diminuer le nombre des pilotes à soixante-quinze au plus et soixante-dix au moins, ce qui était généralement considéré comme suffisant pour le service. Pour effectuer cette diminution il fallait pourvoir à la pension des pilotes qui seraient mis à la retraite. En ce temps-là, la caisse des pilotes ne versait que $125 environ comme pension. La corporation consentit à porter à $300 par année sa contribution pour les pensions des pilotes qui seraient forcés de prendre leur retraite d'après l'arrangement ayant objet de diminuer à soixante dix le nombre des pilotes autorisés, pourvu que le département versât le même montant. Cela formerait une somme de $600 par année que recevraient les pilotes, sommes équivalente au plus faible revenu moyen aux termes de l'article 434 de la loi de la marine marchande du Canada.

Dans un mémoire préparé par le capitaine Spain vers la fin de mars 1906, il est dit que la somme de $600, par année, que l'Etat payait à chaque pilote de Québec lorsqu'il était mis à la retraite serait versée jusqu'à ce que le nombre des pilotes fût réduit à soixante-quinze.

Le 5 décembre 1905, fut rendu un décret du Conseil qui autorisait le paiement par l'Etat d'une somme de $300 par année, à titre de pension, à tous les pilotes de Québec lorsqu'ils atteindraient l'âge de soixante-cinq ans, et le paiement d'une pension semblable à ceux qui, moins âgés, seraient mis à la retraite à cause d'infirmités. Il n'est pas mentionné que cet arrangement s'appliquera seulement jusqu'à ce que le nombre des pilotes soit réduit à soixante-quinze.

La prétention des pilotes est apuyée par la correspondance qui est entre leurs mains et par le fait qu'il a été convenu que les pilotes qui seraient mis à la retraite dans l'avenir recevraient $300 de l'Etat, même si leur nombre devenait inférieur à soixante-dix. Il y a aujourd'hui soixante-dix à soixante-quinze pilotes en activité de service.

M. SINCLAIR: Qui a la haute main sur la nomination des pilotes afin d'empêcher que leur nombre sans cesse augmente.

L'hon. M. HAZEN: Les permis sont maintenant remis aux pilotes par le département. Nous avons un fonctionnaire chargé de ce soin. Ceci est pour se conformer à la recommandation faite par la commission du pilotage, et autant que je puis le constater, la situation, qui était peu satisfaisante autrefois, l'est beaucoup plus aujourd'hui. On ne permettra pas que le nombre des pilotes augmente à moins d'une forte augmentation, beaucoup plus forte qu'on le prévoit, du commerce de la navigation du pays. Ces faits sont connus au département, et je les raconte tels que je les ai appris. D'après cet exposé de la situation, le ministère de ce temps-là en vint à la conclusion—je ne dirai pas injustement ni imprudemment—que le seul moyen de diminuer le nombre des pilotes était d'ajouter $300 par année à la pension que les pilotes recevaient de la caisse de retraite.

M. SINCLAIR: L'idée doit venir à tout le monde que cette affaire n'est pas encore réglée, car elle ne l'est pas d'une manière satisfaisante. Il n'y a pas de raison pour que les pilotes de Québec reçoivent des pensions prises dans la caisse publique, et pour que les pilotes des autres parties du Canada n'en reçoivent pas. Cela va sans dire.

Il est d'autres choses ayant trait au pilotage sur le Saint-Laurent qui nuisent au commerce qui se fait sur ce fleuve et à celui de tout le pays. Ainsi, pour remonter le Saint-Laurent, un vaisseau doit employer deux pilotes, l'un du golfe à la ville de Québec, et l'autre de Québec à Montréal. Les commerçants qui fréquentent cette route me disent qu'il vaudrait beaucoup mieux que le même pilote prit charge du vaisseau à l'entrée de la rivière pour le conduire jusqu'à la ville de Montréal. Les armateurs m'apprennent que l'une des choses les plus difficiles c'est de se tenir à distance du pilote ou de se débarasser de lui. Plusieurs vaisseaux ont leur propre pilote. Mais le pilotage est obligatoire, et c'est incontestablement un grand inconvénient d'avoir à employer deux pilotes lorsqu'un est inutile. Ainsi il y a à peu près vingt bateaux qui transportent de la houille de Sydney à Montréal. Leurs capitaines connaissent aussi bien le fleuve que les pilotes et par conséquent, ils n'ont pas besoin de ceux-ci. Pourtant ils sont tenus d'acquitter les droits de pilotage quand même. Nous consacrons des millions au dragage, à l'outillage et à l'éclairage du chenal du Saint-Laurent, mais des affaires comme celle du pilotage font nécessairement beaucoup de tort au commerce. Le ministère devra étudier ce problème. J'émets l'idée que le ministre s'en occupe activement et énergiquement et qu'il règle toutes ces questions et fasse entendre raison à ces pilotes. S'il faut que le pilotage soit

obligatoire, passe encore. Mais, si les pilotes sont à ce point nombreux qu'il faut les payer pour qu'ils restent chez eux, il y en a assurément assez sans rendre le pilotage obligatoire. Si le champ était libre, la navigation s'en porterait beaucoup mieux qu'aujourd'hui. Le ministre, je l'espère, mettra ce problème à l'étude, car un grief réel existe.

L'hon. M. HAZEN: Nous avons soumis la question à un examen sérieux et nous avons opéré de grandes réformes. Nous avons nommé une commission composée d'un représentant de la fédération maritime du Canada et de représentants des autres intéressés. La commission a fait une enquête très minutieuse. A la suite de son enquête, elle a fait des recommandations qui ont toutes été suivies. En conséquence, je crois savoir que le pilotage sur le Saint-Laurent est dans un état plus satisfaisant qu'il l'a jamais été pour les armateurs et tous les autres intéressés.

Mon honorable ami (M. Sinclair) doute de la nécessité du pilotage obligatoire. Cette question a été discutée dans presque toutes les parties du monde. Elle donne lieu à la plus grande divergence d'opinions parmi les armateurs. Eh bien! voici le raisonnement qui a prévalu presque partout. Pour la sécurité du commerce maritime, un bon corps de pilotes est indispensable.

Etant donné le grand commerce qui se fait par la route du Saint-Laurent et vu le caractère de la navigation de l'océan au golfe et du golfe à Montréal, par un chenal qui, bien qu'éclairé, exige la connaissance des lieux pour comprendre les feux, je ne conçois pas qu'on puisse prétendre se tirer d'affaire sans un bon corps de pilotes.

Il y a des capitaines qui courraient le risque et piloterait leurs propres vaisseaux. Mais, si vous permettez à ces capitaines qui connaissent les lieux d'agir comme pilote sans rien verser dans la caisse du pilotage, les recettes des pilotes seront diminuées, et vous ne pourrez pas maintenir un corps de pilotes exercés, intelligents et habiles. Il en résultera des accidents aux vaisseaux entrant au port. Tel est le raisonnement qui a plu au commerce maritime presque en tous lieux.

Mon honorable ami trouve un autre défaut au mode de pilotage dans le Saint-Laurent. Il ne devrait pas y avoir, dit-il, un district de pilotage de Montréal à Québec et un autre de Québec à la mer. Je ne crois pas que son opinion soit partagée par les propriétaires des grands paquebots qui se rendent jusqu'à Montréal, par ceux qui, à cause de leurs fortes mises de fonds, tiennent le plus à avoir de bons pilotes. Il y a 350 milles depuis la Pointe-au-Père, endroit où les vaisseaux prennent généralement un pilote à bord, jusqu'à Montréal. Le pilote d'un vaisseau filant 15 milles à l'heure serait tenu de demeurer à son poste pendant 23 heures pour conduire le vaisseau de la Pointe-au-Père à Montréal.

Nul pilote ne saurait se tenir pendant vingt-trois heures consécutives sur la passerelle pour diriger les mouvements d'un navire; il finirait probablement par s'endormir à son poste, ce qui mettrait le navire en danger. Mon honorable ami est à même de constater que ceux qui ont placé des sommes considérables dans le service des paquebots que l'on voit passer entre Québec et Montréal jugent nécessaire d'avoir deux pilotes à bord des navires entre la Pointe-au-Père et Montréal. Quand les travaux en voie d'exécution seront terminés, la navigation sur cette partie du fleuve sera beaucoup plus facile. Je ne veux pas dire par là qu'elle y soit fort dangereuse, mais quand il y a de la brume, il faut user de beaucoup de précaution pour faire passer un navire à la Traverse et au milieu des feux qui bordent cette partie du chenal.

Le pilote chargé de conduire un navire de la Pointe-au-Père à Montréal doit être constamment sur le qui-vive. Entre Québec et Montréal, la voie navigable ressemble à une ruelle allant en différents sens et décrivant des courbes de faible rayon. Quand un pilote a dirigé la marche d'un navire de la Pointe-au-Père à Québec, il est trop fatigué pour le conduire immédiatement jusqu'à Montréal. Les conditions de la navigation entre Québec et Montréal étant telles que je les ai exposées, on serait enclin à croire que les accidents doivent être fort nombreux sur cette partie du fleuve; mais, chose singulière, bien souvent les accidents se produisent là où l'on trouve une grande profondeur d'eau de chaque côté du navire, ce qui donne lieu de supposer qu'ils sont attribuables à quelque maladresse.

Je prie l'honorable député de Guysborough (M. Sinclair) de croire que la question a été étudiée à tous les points de vue dès mon entrée au ministère; l'institution d'une commission au sein de laquelle les différents intéressés se trouvaient représentés a eu pour effet de si bien améliorer les choses que les armateurs ne trouvent pour ainsi dire plus de raison de se plaindre. Certes, certains capitaines sont bien capables de conduire leur navire en toute sûreté et peuvent trouver mauvais qu'on les oblige à payer des pilotes; mais des inconvé-

nients de cette nature, il s'en rencontre un peu partout, sans compter qu'à un moment donné, dans une période de mauvais temps, on est peut-être bien aise de pouvoir se procurer un pilote capable de conduire le navire jusqu'au port. Quelque système que l'on ait, il ne laisse jamais d'offrir certains inconvénients.

A tout prendre, le nôtre donne d'excellents résultats. Les pilotes sont sous la direction d'un homme relevant directement du ministère de la Marine et des Pêcheries et le système donne généralement plus de satisfaction, il est devenu plus sûr qu'autrefois, et les accidents se font moins nombreux.

M. SINCLAIR: Mon honorable ami a formulé tous les arguments que les pilotes eux-mêmes auraient pu invoquer, mais il n'a pas soufflé mot de l'intérêt des armateurs. En aucun des grands ports de l'Europe il n'existe de système semblable à celui-ci. A New-York, où il arrive beaucoup plus de navires qu'il n'en passe sur le Saint-Laurent, le pilotage n'est pas obligatoire.

L'hon. M. HAZEN: Les conditions sont bien différentes.

M. SINCLAIR: Le pilotage obligatoire n'a de raison d'être que là où il y a disette de pilotes, là où il ne se trouve pas d'homme pour se faire une carrière du pilotage, de marins toujours prêts à se porter à la rencontre des navires qui arrivent. Le pilotage obligatoire provient de ce que l'on a manqué de marins consentant à aller à la rencontre des navires, ce qui fit que nombre de navires ne purent se procurer de pilotes au moment même où ils en avaient besoin. Mais sur le Saint-Laurent, où l'avantage de diriger les navires est l'objet d'une vive concurrence de la part d'une multitude de marins, le pilotage obligatoire n'a pas la moindre raison d'être.

Le système n'a pas d'autre objet que de créer des revenus aux pilotes. Si ces derniers étaient dépourvus d'influence politique, s'ils n'étaient pas en mesure de faire voter à leur gré trois ou quatre cents électeurs, le Canada serait aujourd'hui débarrassé d'un système de pilotage qui n'a été établi et maintenu sur le Saint-Laurent que grâce à l'influence des pilotes dans le domaine politique. Je ne veux pas dire qu'il faille blâmer un parti plutôt que l'autre, mais chacun sait qu'il en est ainsi.

Il y a lieu de supposer que tous les navires qui entrent dans le Saint-Laurent et se rendent jusqu'à Montréal sont assurés.

L'hon. M. HAZEN: Les taux d'assurance seraient beaucoup plus élevés s'il n'y avait point de pilotes.

M. SINCLAIR: Quand les compagnies d'assurance faisaient savoir qu'elles ne paieront point d'indemnité dans le cas où un navire viendrait à s'échouer ou subirait des avaries, les armateurs auraient soin de se procurer des pilotes. Avec la télégraphie sans fil, rien de plus facile pour le capitaine d'un bâtiment qui s'approche de la côte que de faire en sorte que son pilote aille le rencontrer à un endroit convenu. A Montréal aussi bien qu'à Québec, l'agent ou l'armateur peut se mettre en communication avec un pilote expérimenté et s'arranger pour qu'il se porte à la rencontre du navire soit à la Pointe-au-Père, soit en quelque autre endroit. C'est ce que l'on fait à New-York, à Liverpool et à Londres; pourquoi n'en serait-il pas de même sur le Saint-Laurent?

L'hon. M. HAZEN: Le port de Montréal est-il d'accès aussi facile que celui de New-York?

M. SINCLAIR: Je sais qu'il existe une certaine différence, mais ce n'est pas une raison de ne pas permettre aux armateurs de se servir de leurs propres pilotes. Ils sauront se trouver de bons pilotes, tout comme ils savent recruter les gens qu'ils tiennent à avoir à leur emploi. Il est absolument inutile que le public se donne la peine de leur trouver des pilotes ou d'en prendre quand ils n'en ont pas besoin. Le capitaine expérimenté est capable de conduire son navire au port sans l'aide d'un pilote; quand il en a besoin d'un, il devrait être libre de le choisir lui-même. La méthode pratique, la voilà, et c'est celle qui prévaudra plus tard. Si l'on abolissait ce régime intolérable pour permettre aux gens de s'occuper eux-mêmes de leurs affaires et de se servir de leurs propres pilotes, on accomplirait une réforme qui ferait honneur au port de Montréal tout en rendant le transport moins coûteux et plus satisfaisant.

M. COPP: Les pilotes de la circonscription de mon honorable ami ont-ils réclamé pour eux l'établissement de dispositions législatives semblables à celles qui sont applicables aux pilotes de Québec? Je crains pour mon honorable ami—et un peu pour moi-même aussi—que si l'écho du présent débat parvient jusqu'aux oreilles des pilotes des Provinces maritimes, nous ayons

bientôt à nous occuper encore de cette question.

L'hon. M. HAZEN: Depuis fort longtemps elle revient chaque année sur le tapis.

M. COPP: Quand les pilotes des Provinces maritimes liront le compte rendu de ce débat, le désir leur viendra peut-être d'être régis par la même loi. Il me semble que les dispositions relatives aux pilotes de Québec devraient être applicables à ceux des autres parties du pays. Quel stage ces pilotes doivent-ils faire avant d'être régulièrement autorisés?

L'hon. M. HAZEN: Les pilotes de Québec naissent et grandissent pour ainsi dire dans le métier. On les prend d'abord comme apprentis, ils passent ensuite un certain temps à bord de navires qui ne sortent pas du fleuve, puis sur des bâtiments de mer. D'ordinaire, ils entrent dans la carrière dès le jeune; passé trente ans, on ne peut plus devenir pilote.

M. H. BOULAY (Rimouski): Monsieur le président, je ne veux pas laisser passer les remarques que vient de faire l'honorable député de Guysborough, au sujet des pilotes, sans lui répondre. L'honorable député se trompe grandement quand il vient dire à la Chambre et au pays tout entier, que nos pilotes ne sont d'aucune utilité. J'ai vécu sur les bords du Saint-Laurent toute ma vie. Chaque année il s'est produit des naufrages, et très souvent de vaisseaux sous la conduite de pilotes très habiles, qui ont fait le voyage, pour ainsi dire, deux ou trois fois par mois; malgré cela, cependant, il arrive des accidents inévitables. A plus forte raison, si des vaisseaux de l'importance de ceux que nous avons aujourd'hui pour faire le trafic entre les vieux pays et le Canada, étaient laissés à la simple garde du capitaine, il est certain que non seulement nous aurions à enregistrer les mêmes accidents qu'aujourd'hui, mais peut-être trois ou quatre fois plus nombreux.

Je ne crois pas que l'honorable député de Guysborough ait jamais remonté le Saint-Laurent dans un vaisseau, car autrement, il aurait vu les nombreux écueuils que les pilots sont obligés d'éviter pour amener les vaisseaux à bon port.

J'espère que l'opinion que l'honorable député vient d'émettre sur l'utilité des pilotes, ne prévaudra pas.

L'hon. M. GRAHAM: Le ministre pourrait-il nous renseigner au sujet des taux comparatifs d'assurance sur les voies navigables du Canada et sur celles des Etats-Unis?

L'hon. M. HAZEN: C'est un sujet qui regarde le ministère du Commerce. La comparaison est assurément quelque peu défavorable à la voie du Saint-Laurent, étant donné qu'aux yeux des compagnies d'assurance la navigation sur les fleuves comporte un risque supplémentaire. Les armateurs font d'inlassables représentations au Gouvernement à ce sujet et, à vrai dire, l'on a très sensiblement réduit les taux relatifs au Saint-Laurent grâce à l'amélioration des auxiliaires de la navigation qui rendent cette voie baucoup plus sûre. Les taux d'assurance ne sont cependant pas encore aussi peu élevés qu'à New-York.

L'hon. M. ROGERS: L'écart est d'à peu près six pence et quart.

Service téléphonique pour les feux et balises, $5,000.

L'hon. M. HAZEN: Je propose que ce crédit soit réduit à $500. Je ne sais pourquoi cet article de $5,000 se trouve chaque année inscrit au budget. En 1914-1915, nous avons dépensé de ce chef $8.50, et à venir jusqu'au 31 décembre dernier, la dépense s'est chiffrée à $1.50.

(L'article, ainsi modifié, est adopté.)

Pour remplacer le "Maisonneuve", $2,500.

L'hon. M. HAZEN: Ce navire n'a pas été en service depuis trois ans. Il fut condamné comme étant absolument impropre au service et nous l'avons vendu au prix que rapporterait la vente d'une épave. On nous a voté ce crédit, l'année dernière, mais vu l'état de choses que la guerre a créé, nous avons essayé de diminuer les dépenses autant que possible, et c'est pour cela que nous avons nolisé le "Maggie-May" qui a servi de vaisseau-phare, dans la rivière Ottawa, au cours de l'année dernière.

Allocation au maître du port de Amherstburg pour la surveillance des phares et bouées de la rivière Sainte-Claire, la rivière Détroit et le lac Erié, $400.

M. PARDEE: De quels feux a-t-il eu soin?

L'hon. M. HAZEN: Nous n'avons pas d'agence dans ce district, et ce fonctionnaire enlève les bouées, à l'automne et les replace au printemps. Il va sans dire que ces bouées ont une grande valeur et qu'on doit les enlever avant que la glace se forme. Nous avons constaté que c'était le moyen le plus économique de prendre soin de ces bouées.

Réparations au steamer de l'Etat, le "Montmagny", $70,000.

L'hon. M. HAZEN: Ce navire a été coulé dans une collision. Nous avons invité la concurrence pour son renflouement, et l'entreprise a été accordée au plus bas soumis-

sionnaire, qui était la compagnie Levis Wrecking et au prix de $27,977. Celle-ci s'engageait à renflouer le navire et à le rendre au quai de Lévis. Il faudra dépenser $70,000 pour mettre ce navire en état de reprendre son service. Le navire a été construit à Sorel et il a coûté $275,000, de sorte qu'il est bien à propos de dépenser cette somme de $70,000, vu qu'il sera alors aussi bon qu'un vaisseau neuf.

M. SINCLAIR: Les travaux de réparation se feront-ils aux chantiers du gouvernement?

L'hon. M. HAZEN: Nous n'avons encore rien décidé.

M. SINCLAIR: S'il en était autrement, je suppose que l'on inviterait la concurrence publique.

L'hon. M. HAZEN: Oui, on demandera des soumissions si le travail exige un devis de l'ingénieur.

L'hon. M. MARCIL: Ce navire a coulé près de l'île d'Orléans, n'est-ce pas?

L'hon. M. HAZEN: Oui.

L'hon. M. MARCIL: Y a-t-il eu des pertes de vies?

L'hon. M. HAZEN: Oui, un certain nombre.

L'hon. M. MARCIL: Les parents de ceux qui ont perdu la vie ou les personnes qui dépendaient d'eux ont-ils présenté des réclamations?

L'hon. M. HAZEN: Une enquête a été faite par le capitaine Demers qui, dans son rapport, a sévèrement condamné les officiers du navire. On a rapporté qu'un homme qui a perdu la vie dans le naufrage s'était conduit en héros, et nous avons pourvu aux besoins de sa famille.

Hôpitaux de la marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, $75,000.

M. CHISHOLM (Inverness) Que comprend ce crédit?

L'hon. M. HAZEN: Ce crédit est destiné au service des hôpitaux de la marine. Il est difficile de fixer d'une année à l'autre la somme requise pour faire face aux dépenses de ce service. Il est nécessaire de voter un crédit qui dépasse souvent la somme requise. En 1914-1915, nous avons dépensé $65,477 et à la date du 31 décembre l'année dernière, nous avions dépensé $48,008. On espère que la somme demandée sera plus que suffisante pour acquitter les dépenses durant l'année prochaine, à moins qu'il ne se produise quelque chose d'imprévu.

L'hon. M. GRAHAM: Combien compte-t-on d'institutions au Canada?

L'hon. M. HAZEN: On en trouve ordinairement une dans presque chaque port d'exportation, mais on les a fait disparaître presque toutes. On ne maintient pas d'hôpital de marine dans un port ou dans une ville où se trouve un hôpital public. Il n'y a plus, à l'heure qu'il est, que quatre hôpitaux de marine. Le système en vigueur veut que, dans une ville qui possède un hôpital public, nous nous entendions avec les autorités de cette institution pour qu'elles prennent soin des marins malades en retour de tant par jour. Aujourd'hui, nous payons $1.50 par jour et le pays se trouve à économiser grandement, si l'on tient compte de l'ancien système, sans compter que les marins malades reçoivent réellement plus d'attention que par le passé.

M. CHISHOLM (Inverness): Si je ne me trompe, ce crédit comprend les sommes versées aux médecins qui soignent les marins malades en dehors des hôpitaux. Il y a certains ports où il n'y a pas d'hôpital et c'est un état de choses unique—du moins, c'est ma manière d'envisager la question—qu'un marin qui se rend d'un port à un autre, dans la même province, ne bénéficie pas du fonds de secours aux marins malades. Ainsi, par exemple, si un marin quitte la Nouvelle-Ecosse pour se rendre aux îles de la Madeleine, à une distance d'environ 20 ou 25 milles, il a droit de bénéficier de ce fonds; mais s'il quitte un port quelconque de la province pour se rendre à un autre port de la province, il n'a pas ce privilège. J'aimerais que le ministre m'expliquât cette anomalie.

L'hon. M. HAZEN: Les navires qui se rendent d'un port de la province à un autre port de la même province n'acquittent rien à la caisse des marins malades. Si un navire se rend d'un port d'une province à un port d'une autre province, les marins acquittent les frais. Je suppose que la raison pour laquelle le bénéfice de la caisse n'est pas accordé aux marins qui se rendent d'un port d'une province à un autre port de la même province, c'est qu'on a pensé qu'ils se trouveraient près de leur domicile et qu'il serait par conséquent injuste de leur réclamer les frais.

M. CHISHOLM (Inverness): Les marins eux-mêmes ne considèrent pas que c'est un avantage pour eux de ne pas acquitter ce

qu'ils doivent. Ils estiment que c'est un privilège de payer les contributions à cette caisse. C'est un état de choses extraordinaire qu'un marin qui quitte, disons, un port de la Nouvelle-Ecosse pour un voyage de 300 à 400 milles, ne jouisse pas des avantages de la caisse, alors que s'il ne traverse que le détroit, ou se rend dans une province voisine, il bénéficie de la caisse. Les marins désirent fort payer leurs dus. Cette contribution est minime, mais elle accorde aux marins un très grand privilège. Ce n'est pas la première fois que j'ai soumis la question à l'étude de l'honorable ministre; même, j'ai appelé sur ce point l'attention de l'ancien gouvernement et celle de l'honorable ministre, l'année dernière. Je demande qu'on me montre le règlement qui oblige le marin d'aller au dehors de sa province pour obtenir le bénéfice de la caisse, si ce bénéfice existe réellement.

M. PARDEE: Ces gratifications s'appliquent-elles aux marins des eaux de l'intérieur?

L'hon. M. HAZEN: Non, elles ne sont payées qu'aux marins de la navigation maritime.

M. COPP: Supposons qu'un médecin fasse rapport qu'il soigne un marin et que le navire à bord duquel ce marin est employé lève l'ancre sans que ce médecin soit payé, le gouvernement est-il responsable du paiement?

L'hon. M. HAZEN: Cela est du ressort du département de la Marine.

M. SINCLAIR: En quel état cette caisse se trouve-t-elle, aujourd'hui?

L'hon. M. HAZEN: Les recettes de la caisse excèdent grandement les dépenses. En 1914, elles ont été de $72,602.43, tandis que les dépenses se sont chiffrées à $65,397.85.

M. SINCLAIR: L'honorable ministre peut-il nous dire quel a été l'excédent total depuis la fondation de cette caisse?

L'hon. M. HAZEN: Je ne puis le dire, mais j'ai les recettes et les dépenses depuis 1904. En 1904, les recettes ont été de $61,000 et les dépenses ont représenté $50,000; en 1911, les recettes furent de $67,000 et les dépenses de $54,770, et, en 1913, les recettes ont représenté $70,000, et les dépenses $54,000. Il doit y avoir une somme considérable au crédit de la caisse.

M. SINCLAIR: J'aimerais à dire, à seule fin de renseigner l'honorable ministre, que ses fonctionnaires se montrent très sévères dans l'administration de cette caisse. S'ils faisaient preuve d'autant de soin, dans le cas d'autres questions qui se rattachent au gouvernement, qu'ils en apportent à l'endroit de cette caisse, nous n'aurions pas à relever des incidents aussi considérables de dépenses sur les recettes. Je reçois, tous les jours, des plaintes de marins que les fonctionnaires du département ont traités d'une manière un peu trop technique relativement à l'administration de cette caisse. On devrait, au moins, accorder une allocation de compassion. Qu'on me permette de citer un cas au ministre. Un marin, le capitaine Angus Macdonald, tomba malade en face du littoral du Cap-Breton, alors qu'il était en service à bord de son navire. On l'envoya à l'hôpital de Sydney-Nord. Sa famille qui habite mon comté, s'alarma grandement à l'endroit de son chef et, avant qu'il fût parfaitement en état d'être transporté, sa famille qui désirait vivement l'avoir avec elle le fit sortir de l'hôpital.

L'hon. M. HAZEN: Contre l'avis des autorités de l'hôpital, n'est-ce pas?

M. SINCLAIR: Il devint à ce point malade qu'il ne put terminer son voyage et qu'on dut le placer dans une maison de pension.

L'hon. M. HAZEN: Je sais tout cela.

M. SINCLAIR: Je veux d'abord établir mon point.

L'hon. M. HAZEN: Inutile à l'honorable député d'établir son point, parce que nous avons payé la somme réclamée par cet homme. L'affaire est venue devant moi pour la première fois, ce matin, et j'ai décidé qu'il était juste et raisonnable d'acquitter les frais.

M. SINCLAIR: Je suis très heureux d'apprendre cela. Mais les fonctionnaires du département ont rejeté cette réclamation et la veuve de ce marin a dû attendre son argent durant des mois et des mois, consulter des avocats et faire des déclarations afin de voir régler l'affaire. Il n'en devrait pas être ainsi. Lorsque le ministre reçoit des réclamation semblables, il devrait en acquitter le montant, alors même qu'il ne serait pas tenu de le faire au point de vue technique. On n'aurait pas dû exposer cette veuve à tous les ennuis et à toutes les difficultés qu'elle a subis.

L'hon. M. HAZEN: Si mon honorable ami argumente un peu plus longtemps, je crains que je finirai par croire que j'ai fait erreur en ordonnant le paiement de ces

comptes. Je ne suis pas disposé à blâmer mes fonctionnaires pour ce qu'ils ont fait.

La question m'a été soumise pour la première fois ce matin, et j'ai pensé que je penchais du côté de la générosité en faisant ce que j'ai fait. Cet homme était à l'hôpital où on le soignait; il quitta l'hôpital contrairement à l'avis de ceux qui avaient charge de lui, et lorsqu'il n'était pas assez remis pour sortir de l'hôpital. Il est allé dans une autre ville où il est tombé malade, et l'on appela auprès de lui un médecin et une garde-malade. Dans ces circonstances, si l'on a fait que ce qui était strictement juste, je ne suis pas disposé à dire que mes fonctionnaires se sont trompés.

C'est le devoir des fonctionnaires du ministère de traiter ces questions à un point de vue de la justice, de la légalité et dans l'intérêt du trésor public. Le ministre croit qu'il doit avoir un peu plus de latitude que ses fonctionnaires, et après avoir pesé le pour et le contre, j'ai pensé qu'il valait mieux pécher par trop de générosité que par excès de respect pour les règlements. Ainsi, ce matin, après avoir examiné toute l'affaire avec celui de mes fonctionnaires qui en était chargé et avec le sous-ministre, j'ai donné l'ordre que ces comptes soient payés.

M. CHISHOLM (Inverness): L'honorable ministre est-il disposé à remédier au grief dont j'ai parlé?

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami croit-il que ceux qui ont des intérêts comme propriétaires de navires dans sa partie de la Nouvelle-Ecosse préféreraient avoir le bénéfice de cette loi, à condition de payer au fonds autant que les autres paient. s'ils voyagent d'un port à un autre dans leur propre province?

M. CHISHOLM (Inverness): C'est mon avis. J'ai pris la peine de me renseigner auprès de ceux que j'ai rencontrés, et je suis porté à croire qu'ils désirent beaucoup posséder ce droit. Cela leur exempterait beaucoup de tracas. C'est un grand encouragement aux matelots à bord d'un navire de savoir qu'ils sont ainsi protégés.

Je sais que les matelots préfèrent s'embarquer sur un navire qui voyage d'une province à une autre, que sur un navire qui ne visite que les ports d'une seule province. Un matelot peut tomber malade, et il sait que s'il est confié à un médecin, il sera bien soigné. Je voudrais faire disparaître ce désavantage pour le bien des marins.

L'hon. M. HAZEN: Nous sommes en présence d'une ancienne disposition de cette loi. Je m'étais proposé l'année dernière d'apporter certains changements à la loi sur la marine marchande, que j'avais préparés il y a deux ans, mais comme on a pensé à la session dernière, que l'on ne devait proposer la législation inévitable, à part celle concernant la guerre, mais la situation est encore la même cette année.

J'accorderai, cependant, à ceci autant d'attention que je pourrai, et je chercherai quelles étaient les raisons qui, à l'époque de l'adoption de la loi, ont motivé l'assertion de cet article. Si j'arrive à la conviction qu'il est nuisible aux intérêts maritimes, je serai disposé à le modifier.

M. GAUVREAU: Les gardiens de ce phare ont demandé au ministère de la Marine d'établir pour eux un fonds de retraite. L'honorable ministre songe-t-il à faire droit à cette pétition? A-t-il un plan pour la création d'un fonds de retraite pour les gardiens de phare?

L'hon. M. HAZEN: Le Parlement a rapporté, il y a deux ans, la loi du fonds de retraite pour les fonctionnaires publics. Ceux qui entrent au service de l'Etat maintenant, à part certaines exceptions, comme les juges, n'ont aucun fonds de retraite, et il est bien difficile de voir pourquoi, dans ce cas-là, les gardiens de phare seraient mis sur un pied différent des autres employés publics, comme, par exemple, les mécaniciens et conducteurs de chemins de fer. Les gardiens de phare peuvent peut-être s'associer entre eux pour créer un fonds de ce genre ainsi que le font les employés de chemins de fer. Je ne vois comment le Parlement pourrait, après avoir abrogé la loi des pensions, en faire une pour les gardiens de phare seulement.

M. GAUVREAU: Est-ce là la réponse qui a été donnée aux gardiens de phare lorsqu'ils ont présenté leur pétition? Ils désirent savoir si le ministre va leur accorder un fonds de retraite.

L'hon. M. HAZEN: Je ne sais pas ce que contient la correspondance. Je la verrai demain. Si les gardiens de phare veulent constituer un fonds, les fonctionnaires de mon ministère leur donneront toute l'aide et tous les avis nécessaires?

M. GAUVREAU: Le Gouvernement leur accordera-t-il de l'aide, s'ils entreprennent de fonder une caisse entre eux? Le Gouvernement sera-t-il disposé à leur donner une certaine somme pour commencer leur fonds de retraite ou de pension?

L'hon. M. HAZEN: Je ne suis pas prêt à répondre présentement. Je vois des difficultés. Ce serait traiter une classe différemment d'une autre. S'il faut créer des caisses de retraite, l'Etat doit leur accorder de l'aide, il faudrait que la règle fût générale et s'appliquât à toutes les classes de fonctionnaires.

L'hon. M. MARCIL: Il y a une caisse de retraite pour les ouvriers de l'Intercolonial.

L'hon. M. HAZEN: Le Gouvernement y contribue-t-il?

L'hon. M. MARCIL: Oui.

L'hon. M. GRAHAM: L'Etat accorde une certaine somme, tout comme font les compagnies de chemins de fer à leurs employés.

L'hon. M. HAZEN: Il serait peut-être possible de faire quelque chose de ce genre.

M. GAUVREAU: Ainsi doit-il être compris qu'il y a un espoir que le Gouvernement accordera de l'aide aux gardiens de phares?

L'hon. M. HAZEN: Je me ferai un devoir d'examiner la question.

(Le comité fait rapport de ses travaux.)

La séance est levée à dix heures et dix minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Lundi, 14 février 1916.

La séance est ouvertes à trois heures.

### DEPOT DU RAPPORT

De l'auditeur général pour l'exercice terminé le 31 mars 1915 (volume iv.)

### PROLONGATION DE LA DUREE DE LA LEGISLATURE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) propose:

Qu'un message soit transmis au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur adresse à Son Altesse royale le Gouverneur général demandant respectueusement qu'il plaise à Son Altesse royale de transmettre à Sa Très Excellente Majesté le Roi l'adresse collective priant qu'il Lui plaise gracieusement de consentir à soumettre au Parlement du Royaume-Uni une mesure à l'effet de modifier certaines dispositions de l'"Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867",—en en remplissant le blanc avec les mots "les Communes".

Cette motion est adoptée.

[M. Gauvreau.]

### NOMINATION DU FONCTIONNAIRE A LA CHAMBRE DES COMMUNES.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre) propose:

Que la proposition de Son Honneur l'Orateur déposée sur le bureau de la Chambre le 1er courant concernant la nomination de M. Boyce, à titre de greffier des Procès-Verbaux (section anglaise) soit adoptée.

Cette motion est adoptée.

### INDEPENDANCE DU PARLEMENT.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): L'honorable député de Renfrew-sud (M. Graham) a demandé s'il était possible qu'une souscription à l'emprunt de l'Etat tombât sous les dispositions de la loi relative à l'indépendance du Parlement. Je suis allé aux renseignements à cet égard et voici la note que j'ai reçue:

Article 19 (c) du Sénat et de la Chambre des communes (Statuts revisés, chapitre 10), traitant de l'indépendance du Parlement, décrète:

19. La présente loi ne va pas jusqu'à rendre qui que ce soit inéligible au poste de député à la Chambre des communes à raison de ce qu'il est,—

(c) Un entrepreneur pour le prêt de deniers ou de valeurs négociables pour le paiement de deniers au gouvernement du Canada, sous l'autorité du Parlement, après enchères publiques, ou à l'égard de l'achat ou du paiement des effets publics ou obligations du Canada, à conditions égales pour tous.

### CHARTES DES COMPAGNIES D'ASSURANCE.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): L'honorable député de Renfrew-sud (M. Graham) m'a demandé, l'autre jour, au moment de la présentation du bill relatif à l'extension des chartes des compagnies d'assurance, de déposer sur le bureau la liste des compagnies d'assurance dont les chartes vont expirer au cours de cette session. J'ai l'honneur de déposer maintenant cette liste sur le bureau.

### DEGATS A LA BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): On s'est informé il y a quelques jours des dégâts causés à la bibliothèque du Parlement. J'ai demandé aux bibliothécaires-conjoints un rapport qui m'a été remis aujourd'hui. Je crois qu'il est bon d'en donner lecture pour l'information des membres de la Chambre:

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, 14 février 1916.

Monsieur,—En réponse à votre demande de rapport sur l'état de la bibliothèque et sur les les dégâts causés par le feu de jeudi soir, 3 fé-

vrier, nous avons l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants:

Il y a eu quelques exagérations relativement aux pertes éprouvées. Durant la nuit de l'incendie, conformément aux instructions du chef de la brigade des pompiers, un grand nombre de volumes ont été transportés par le personnel de la bibliothèque et par les troupes que le col. Street, du 77e a eu l'obligeance d'offrir promptement.

Ces volumes ont été déposés en différents endroits et les livres qui ont dû être en partie laissés dehors, ont été protégés, autant qu'il a été possible, par les hommes du département des Travaux publics.

Plus tard, dans le courant de la nuit, le transport des livres a été contremandé par le chef des pompiers. Le dernier chargement de ces livres ainsi mis à l'abri, a été rendu jeudi, le 10 février. Le temps n'a pas été suffisant en conséquence pour remettre les livres en place et se rendre compte des pertes subies durant leur transport et des dégâts causés par l'eau.

Nos pertes totales causées par l'incendie sont assurément importantes, mais elles sont limitées aux livres qui se trouvaient dans la salle de lecture et dans la galerie située au-dessus et elles comprennent les volumes suivants:

1. Une très grande collection d'éditions rares de la Bible.
2. Une très grande collection de brochures anglaises.
3. Une collection plus grande encore de revues, de magazines et de publications périodiques diverses: hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles, en français et en anglais.
4. Une collection précieuse de littérature ecclésiastique et judiciaire s'étendant sur plus d'un siècle.
5. Quelques encyclopédies scientifiques de grande valeur et des dictionnaires en français.
6. Un grand nombre de donations du gouvernement impérial telles que la collection des manuscrits dite "Roll Series".
7. Une belle collection des rapports de l'association du barreau américain, acquise récemment à grands prix.

Dans quelque temps et quand la place sera de nouveau disponible, les bibliothécaires estiment que la plupart de ces pertes pourraient être réparées par l'intermédiaire des libraires connus, sans se départir des travaux ordinaires et sans faire de demandes exagérées au trésor.

L'attention est attirée spécialement sur le peu de dégâts causés par l'eau. Bien que des millions de gallons d'eau aient recouvert le planplancher et l'aient inondé constamment de jeudi soir jusqu'à samedi après-midi, il n'y a presque pas eu d'eau qui ait pénétré dans le sous-sol, ce qui est une preuve du bon travail exécuté par les entrepreneurs en 1876, lors de la construction de la bibliothèque.

Ceux des volumes qui ont été endommagés par l'eau, ont été placés de façon à pouvoir sécher et il y a peu d'apparence qu'un grand nombre soient détruits. Quelques riches éditions d'ouvrages illustrés du 18e siècle pourront être tachés, mais nous n'en voyons pas pour l'instant qui pourraient être détruits.

Si nos pertes ont été exagérées on ne peut pas exagérer les louanges que mérite le personnel de la bibliothèque pour son travail durant l'incendie.

M. Hamlyn Todd, dont le nom est depuis longtemps associé à celui de la bibliothèque, a pu heureusement pénétrer à travers le cordon des soldats et de la police et avoir accès dans la bibliothèque par la porte de côté où il est entré assez à temps pour utiliser son énergie bien connue et sa compétence en dirigeant les opérations des messagers et des soldats, au cours du déménagement des livres placés sur les rayons inférieurs et qui allaient être inondés.

M. MacCormac qui était à son poste au moment où l'incendie a éclaté a promptement fait fermer les portes de fer conduisant au corridor et a établi une protection contre l'envahissement de la fumée et des flammes. Il a probablement contribué à sauver la vie à quelques-uns des députés qui se trouvaient dans la bibliothèque en refusant d'ouvrir les portes et en les faisant sortir sans danger par la porte de côté, ordinairement fermée à clé et verrouillée depuis que la police a été chargée de la surveillance des édifices.

Deux autres des membres du personnel, MM. Meiklejohn et Argue qui étaient à leur poste, ont rendu des services intelligents et très précieux; depuis l'incendie, après la réouverture de la bibliothèque, tout le personnel a été occupé activement et intelligemment à rétablir l'ordre.

Les employés de service au moment du feu désirent personnellement que l'on reconnaisse le mérite des pompiers, des soldats du 77e et de la police pour l'aide utile qu'ils ont volontairement donnée.

Les bibliothécaires ont été priés par M. Todd de remercier particulièrement M. le contrôleur Fisher et M. Harry Stewart qui ont pu immédiatement et volontairement rendre des services à cette occasion.

A un pareil moment de terreur et de confusion, c'est un plaisir de signaler que tous ceux qui étaient présents alors ou qui ont pu pénétrer dans la bibliothèque ont rendu service dans un moment d'excitation et de danger aussi extraordinaire.

On s'est plaint que la sévérité du cordon établi autour de la bibliothèque a empêché ceux qui auraient pu être de quelque service d'y pénétrer. Mais, en réfléchissant bien à la chose, les bibliothécaires sont tenus de reconnaître qu'on ne pouvait espérer que les soldats et la police fussent en état de distinguer entre les simples curieux et les fonctionnaires, de sorte qu'en obéissant de leur mieux aux ordres qu'ils avaient reçus, ils n'ont fait qu'exécuter leur devoir.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur
Vos obéissants serviteurs,
A. D. DeCelles,
Bibliothécaire en chef.
Martin J. Griffin,
Bibliothécaire parlementaire.

## DESORDRES A CALGARY ET A CAMPBELLTON.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le très honorable premier ministre a-t-il quelques renseignements à communiquer à la Chambre relativement aux désordres qui se sont produits, paraît-il, à Calgary?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Il n'est pas à ma connaissance qu'aucun rapport ait été reçu à ce sujet. Je consulterai le ministre de la Milice à ce propos.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je reviendrai à la charge demain.

L'hon. M. MARCIL: Si on veut bien me le permettre, je demanderai au premier ministre si le Gouvernement a pris des mesures relativement à l'autorité à exercer sur les recrues dans les endroits où les buvettes vendent sans restriction des liqueurs enivrantes aux soldats? A Campbellton, la dernière fois que les militaires ont reçu leurs soldes, pas moins de vingt à vingt-cinq recrues ont dû être mises en état d'arrestation; il semblerait que la situation a été quelque peu semblable à celle qui a régné à Calgary, ces jours derniers.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne sache pas que les désordres qui se sont produits à Calgary aient été causés par l'abus des liqueurs enivrantes, bien que la chose soit possible. Personne n'a attiré mon attention sur ces prétendus désordres qui seraient arrivés à Campbellton. Je demanderai au ministre de la Milice de faire une déclaration à propos de ces deux incidents.

## TAXE DE GUERRE SUR LES TERRES.

M. TURRIFF: J'ai lu une information dans les journaux, d'après laquelle, au cours d'une allocution que le ministre de l'Intérieur aurait prononcée devant un auditoire d'agents d'immigration à Chicago, l'autre jour, il aurait affirmé: "qu'il n'existe pas de taxes de guerre sur les terres au Canada et que jamais ou n'en imposera." Je désire savoir si le ministre a jamais fait une affirmation de cette nature, et dans l'affirmative, si c'est là la politique du Gouvernement?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Aucun représentant de la presse assistait à notre réunion, et je n'ai jamais tenu ces propos-là.

## 2e LECTURE.

De quatre projets de loi d'intérêt privé:

Le 1er (bill n° 27), déposé par M. Macdonell, concernant la Empire Life Insurance Company of Canada:

Le 2e (bill n° 29), déposé par M. Smith, concernant certains brevets de la Pedlar People Company Limited;

Le 3e (bill n° 30), déposé par M. Stevens, tendant à constituer en corporation la Seaport Trust Corporation;

Le 4e (bill n° 32), déposé par M. Stewart, concernant la compagnie du chemin de fer de Toronto à Hamilton et à Buffalo.

[Sir Wilfrid Laurier.]

## QUESTIONS.

(Les questions auxquelles on a répondu de vive voix sont indiquées par un astérisque.)

### LE VALLEY RAILWAY.

M. CARVELL demande:

1. Quel montant d'argent a été payé jusqu'au 31 décembre dernier par le chemin de fer Intercolonial ou le gouvernement fédéral au gouvernement du Nouveau-Brunswick comme sa quote-part des recettes de la voie ferrée dite Valley Railway?

2. La province du Nouveau-Brunswick a-t-elle reçu 40 p. 100 des recettes brutes de la dite voie ferrée depuis le commencement de son exploitation? Dans la négative, quel pourcentage des dites recettes la dite province a-t-elle reçu?

3. Les deux gouvernements ont-ils signé, vers le 1er janvier 1915 ou peu après, une convention pour l'exploitation de la dite voie ferrée sur le pied d'une remise de 40 p. 100 des recettes?

4. Au cours des quatre ou six semaines dernières, les deux gouvernements ont-ils conclu un autre arrangement au sujet de l'exploitation de la dite voie ferrée et de la répartition des recettes d'icelle?

5. Aux termes de ce nouvel arrangement, quelle proportion des recettes brutes doit être remise à la province du Nouveau-Brunswick?

6. Durant le mois de décembre dernier, le ministère des Chemins de fer et des Canaux a-t-il donné l'ordre de cesser l'exploitation de la dite voie ferrée le 1er janvier courant?

7. Dans l'affirmative, pour quelles raisons cet ordre a-t-il été donné?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Aucun. Mais en vertu de l'arrangement attribuant au Nouveau-Brunswick 40 p. 100 des recettes brutes, il est dû à cette province $18,763.65 pour les neuf mois écoulés le 31 décembre.

2. Aucun. Depuis le commencement des opérations, le 1er janvier 1915, jusqu'au 31 mars 1915, s'il y avait un déficit, la province devait en subir la moitié et le Canada l'autre moitié. D'après cet arrangement la province doit au Gouvernement fédéral $2,977.51.

3. Il n'y a pas eu de convention formelle.

4. Non.

5. Répondu sous le numéro 4.

6. Il a ordonné la cessation de l'arrangement temporaire par suite duquel on entama des négociations d'où est résulté l'ordre de continuer les opérations après le 1er janvier 1916 à des conditions qui devaient être fixées subséquemment.

7. Parce que la ligne n'était pas terminée.

### INTERCOLONIAL—ACHAT DE WAGONS.

M. MACDONALD demande:

Le ministère des Chemins de fer a-t-il l'intention d'acheter, au cours de la présente année, d'autres voitures ou fourgons, etc., pour l'Intercolonial?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Ce sujet est à l'étude.

FOURNITURES DE GUERRE—OBUS.

M. PARDEE demande:

1. Un marché a-t-il été passé avec la Invincible Steel and Iron Products Company pour la manufacture d'obus? Dans l'affirmative, combien d'obus doit-elle fabriquer, à quel prix, et quel est le montant de l'entreprise?
2. Quels marchés ont été passés avec d'autres compagnies ou personnes pour la, fabrication d'obus, et à quel prix?
3. La soumission de l'Invincible Steel and Iron Products Company était-elle la plus basse?
4. Quelles autres soumissions ont été reçues?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Le Gouvernement n'a passé aucun marché avec la Invincible Steel and Iron Products Company. Si mon honorable ami veut parler d'un marché passé par la commission des obus ou par le bureau impérial des munitions, c'est à eux qu'il devra s'adresser pour obtenir des renseignements.

M. MACDONALD: Comment s'y prendre pour obtenir ces renseignements?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il faut s'adresser au bureau.

M. MACDONALD: Verbalement ou par écrit?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Comme l'honorable député le préférera.

L'hon. M. LEMIEUX: Par le canal du Gouvernement?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Non, pas du tout.

M. PARDEE: Faudra-t-il s'adresser à M. Flavelle?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: M. Flavelle est le président du conseil.

ENTREPOT FRIGORIFIQUE A WHITEHEAD.

M. SINCLAIR demande:

1. Depuis octobre 1911, le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou celui de l'Agriculture ou tout autre département ministériel a-t-il dépensé quoi que ce soit aux fins d'aider l'emmagasinage frigorifique à Whitehead, dans le comté de Guysboro (N.-E.)?
2. S'il en est ainsi, quelle somme a été dépensée, et à qui a-t-elle été payée?
3. S'il y a, à cet endroit, un établissement d'emmagasinage frigorifique qui a reçu de l'aide de l'Etat, sur la propriété de qui est-il situé, et qui en possède le titre?

L'hon. M. BLONDIN (secrétaire d'Etat):

1. Oui. A Whitehead.
2. $1,477.89. A J. S. Wells, Ltd.
3. J. S. Wells, Ltd.



INTERCOLONIAL—PENSION AUX EMPLOYES.

M. SINCLAIR demande:

Le ministre des Chemins de fer et des Canaux a-t-il l'intention de créer une caisse pour venir en aide aux employés des chemins de fer de l'Etat âgés et infirmes qui ne relèvent pas de la caisse de prévoyance?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Non.

QUAI A COLE-HARBOUR.

M. SINCLAIR demande:

1. Le ministère des Travaux publics a-t-il pris une décision au sujet du crédit de $8,300 voté il y a six ans et à chaque session subséquente pour la construction d'un quai public à Cole-Harbour, comté de Guysborough (N.-E.)?
2. Dans la négative, quand le Gouvernement se propose-t-il de poursuivre ces travaux?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. Il s'est borné à l'achat du terrain nécessaire.

2. La construction de ce quai, comme celle de beaucoup d'autres, est retardée pour le moment, vu qu'il est à propos de limiter les dépenses aux entreprises absolument nécessaires ou en cours d'exécution; partant, il est impossible de dire quand ce quai sera construit.

IMPORTATION DE COLLIERS.

M. HUGHES demande:

1. Le Gouvernement a-t-il perçu des droits sur des colliers de diamants ou de perles, ou sur des bijoux de cette nature, importés d'Angleterre ou d'ailleurs en Canada, au cours des six derniers mois?
2. S'il en est ainsi, à combien se sont élevés les droits perçus, à quel port ou quels ports, et à quelles dates la déclaration d'entrée a-t-elle été faite?
3. Par qui les importations ont-elles été faites, et quelle en est la valeur estimative?

L'hon. M. REID (ministre des Douanes): Les colliers de diamants ou de perles ne sont pas entrés séparément dans les registres de la douane et sont compris sous l'item intitulé "Bijouterie non spécifiée ailleurs"; les droits perçus de ce chef, durant le semestre clos le 31 janvier, 1916, se sont élevés à $175,820.13. Le renseignement demandé ne peut pas être fourni par une réponse à une interpellation. Ce n'est pas la coutume de divulguer la valeur des importations des particuliers.

POTEAUX DE TELEGRAPHE A VICTORIA (N.-E.).

M. McKENZIE demande:

1. Le ministère a-t-il acheté de nouveaux poteaux de télégraphe pour cette partie de la ligne qui s'étend entre Ingonish-Ferry et Meat-Cove, comté de Victoria (N.-E.)?

2. Quand les poteaux ont-ils été livrés, et quel en a été le prix?
3. Quelles dimensions ces poteaux devaient-ils avoir?
4. Devaient-ils être inspectés?
5. Par qui l'ont-ils été?
6. Ont-ils été tous acceptés?
7. Combien ont été rejetés et pour quelle raison?
8. Des soumissions ont-elles été demandées pour la fourniture de ces poteaux? Si des soumissions n'ont pas été demandées, quel procédé a été suivi pour l'adjudication des contrats, et à qui ont-ils été accordés?
9. Qui était chargé d'accorder les contrats?
10. A. B. Macdonald est-il encore l'inspecteur des lignes télégraphiques sur l'île du Cap-Breton? Si non, pourquoi ce poste lui a-t-il été retiré; qui l'a remplacé et quel est le salaire de ce remplaçant?
11. Quels appointements A. B. Macdonald recevait-il en sa qualité d'inspecteur des lignes télégraphiques?
12. Quand les poteaux de télégraphe ci-dessus mentionnés ont-ils été livrés sur place?
13. Ces poteaux ont-ils été installés? Si non, quand le seront-ils?
14. Avant l'achat des nouveaux poteaux, un rapport a-t-il été fait au ministère des Travaux publics quant à l'état de préservation des poteaux de la ligne entre Ingonish-Ferry et Meat-Cove?
15. Par qui et quand ce rapport a-t-il été fait? Etait-ce un rapport écrit?
16. L'achat de ces poteaux a-t-il été ordonné par le ministre? Dans l'affirmative, quand l'ordre en a-t-il été donné?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. La livraison des poteaux, complètement finis, a été faite comme suit: John E. McLeod, 17 mars 1915; rév. R. Rankin, 12 avril 1915; Jos. R. McNeil, 1er mai 1915; Duncan H. Macdonald, 24 mai 1915. En épinette, 90 cts la pièce; en sapin, 85 cents la pièce.

3. Longueur minimum, 23 pieds; diamètre au petit bout, 5 pouces.

4. Oui.

5. Par C. P. Livingstone, surintendant de la construction.

6. Non.

7. Cinquante-cinq poteaux sur la quantité livrée, ne répondant pas aux spécifications, ont été rejetés et remplacés par d'autres ayant la qualité et les dimensions voulues.

8. Plusieurs personnes entre Meat-Cove et Ingonish-Ferry ont été invitées à faire des ordres pour la fourniture des poteaux et celles de John McLeod, du révérend R. Rankin, de Joseph R. McNeil et de Duncan H. McDonald ont été acceptées.

9. Le surintendant général des télégraphes à Ottawa.

10. Oui.

11. $1,800 par année.

12. Réponse sous le n° 2.

[M. McKenzie.]

13. Quelques-uns ont été mis en place; les autres seront installés lorsque l'état du terrain permettra la reprise des travaux.

14. Oui.

15. Un rapport par écrit a été fait par D. C. Dawson, surintendant à Saint-Jean, N.-B.

16. Oui, le 15 février 1915.

BRISE-LAMES A MEAT-COVE.

M. McKENZIE demande:

1. Quelles mesures ont été prises au sujet de la construction du brise-lames ou revêtement de protection à Meat-Cove, comté de Victoria?
2. Le bois destiné à ces travaux a-t-il été acheté? Dans l'affirmative, qui était chargé de l'acheter et de qui le bois a-t-il été acheté?
3. Quel montant a été dépensé pour les dits travaux?
4. Quels sont les divers item de cette dépense?
5. Quand les travaux seront-ils complétés?

L'hon. M. ROGERS:

1. En 1914-1915, les matériaux ont été achetés.

2. (a) Oui. (b) Wm. H. Burton, de la baie Saint-Laurent (N.-E). (c) Le 21 de février, de H. B. McEachen, $64.56; de Stephen McKinnon, $33.20; de John McKinnon, $18.32; de Paul McLellan, $27.20; de Simon Fraser, $46.24; de John D. Fraser, $11.12; de John Jos. McLellan, $19.60; de D. D. Fraser, $25.60; de H. L. McEachern, $19.60; de John R. Fraser, $25.60; de Jas. J. Fraser, $26.80; de Farquhar Fraser, $21.20; de Neil D. Burton, $148.20; de Sandy McKinnon, $18.48.

3. $537.84.

4. L'achat du bois et le salaire du contremaître, W. H. Burton.

5. Cette question sera étudiée lorsque le Parlement ouvrira les crédits nécessaires.

CABLE SOUS-MARIN DES ILES DE LA MADELEINE.

M. McKENZIE demande:

1. Quand le câble sous-marin a-t-il été posé en premier lieu entre les îles de la Madeleine et la Baie Saint-Laurent, comté de Victoria (N.-E.)?
2. Le dit câble fonctionne-t-il actuellement? Dans la négative, quand s'est-il brisé, ou a-t-il cessé de fonctionner?
3. A-t-il été fait des tentatives pour localiser la rupture et réparer le câble? Dans l'affirmative, quand et avec quel résultat? Où la rupture s'est-elle produite, et à quelle distance de la côte de la Nouvelle-Ecosse.
4. Pour quelle raison spéciale, le câble n'a-t-il pas été réparé et n'a-t-il pas fonctionné en 1915?
5. Qui est préposé au câble de la station de télégraphe à la Baie Saint-Laurent actuellement, quand a-t-il été nommé, et à quel salaire?
6. Y a-t-il plus d'un fonctionnaire nommé par le Gouvernement pour la dite station? Dans l'affirmative, quels sont leurs noms, salaires et la date de leurs nominations?
7. Le surintendant actuel de la dite station, ou tout autre employé nommé par le Gouverne-

ment comme son adjoint, est-il un télégraphiste compétent? Dans l'affirmative, où ont-ils acquis les connaissances nécessaires en télégraphie?

8. Quelles sont les fonctions du surintendant de la station du câble à la Baie Saint-Laurent, en dehors de son travail comme télégraphiste, et le surintendant est-il censé être un télégraphiste?

9. Le câble entre la Baie Saint-Laurent et l'île Saint-Paul fonctionne-t-il? Dans la négative, quelle en est la raison?

10. Quand a-t-il cessé de fonctionner?

11. A-t-on tenté de le réparer? Dans l'affirmative, quand, et avec quel résultat?

12. Y a-t-il quelque moyen de communication entre l'île Saint-Paul et la terre ferme, pendant la saison d'hiver, autre que par le câble ci-dessus mentionné?

13. Quand les câbles entre les îles de la Madeleine et Saint-Paul seront-ils réparés?

L'hon. M. ROGERS:

1. Le 1er de septembre 1906.

2. (a) Non. (b) Le 26 de décembre 1914.

3. (a) Oui. (b) Une tentative a eu lieu le 19 de décembre 1915, mais on y a renoncé à cause de tempêtes incessantes. (ç) A neuf milles de la côte de la Nouvelle-Ecosse.

4. Le "Tyrian", navire chargé de l'entretien du câble, était à renouveler ses chaudières et une partie de ses machines.

5. J. R. McNeil, nommé le 1er d'octobre 1914 à $720 par année.

6. Oui, N. McDonald, aide-télégraphiste, nommé le 28 de juillet 1914 à $420 par année.

7. a) Probablement, vu qu'on ne s'est pas plaint qu'ils étaient incompétents. b) De l'un de nos instructeurs.

8. a) Il n'a pas d'autres fonctions. b) Oui.

9. Non.

10. Les communications ont été interrompues le 30 d'août 1915.

11. a) Oui, le 23 de décembre 1915. b) On a renoncé à la tentative à cause de tempêtes incessantes.

12. Pas à la connaissance de ce département.

13. On tentera de les réparer le printemps prochain.

ACHAT DE CHEVAUX POUR LA GUERRE.

M. HUGHES (I.P.-E.) demande:

1. Depuis le 1er août 1914, les gouvernements britannique ou français ont-ils acheté en Canada des chevaux pour l'armée?

2. Dans l'affirmative, combien en ont-ils achetés et quand ont-ils cessé d'en acheter dans ce pays?

3. Le Gouvernement a-t-il porté à la connaissance du gouvernement de la Grande-Bretagne ou du gouvernement français le nombre de chevaux qu'ils pouvaient se procurer au Canada? Avec quel résultat?

4. Les gouvernements britannique et français achètent-ils aux Etats-Unis des chevaux pour le service de l'armée?

5. Quand le gouvernement canadien a-t-il discontinué d'acheter des chevaux pour fins militaires?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN:

1. Le Gouvernement apprend que les autorités anglaises ou françaises ont depuis le 1er août 1914 acheté au Canada des chevaux pour l'armée. Je crois savoir aussi que le gouvernement français achète actuellement des chevaux en ce pays.

2. Le gouvernement anglais n'a pas acheté de chevaux depuis quelques mois, depuis novembre, je crois. Il ne m'est pas permis, il me semble, de donner des renseignements au sujet du nombre des chevaux qu'il a achetés, vu que ce serait agir contrairement à la ligne de conduite que le gouvernement anglais a suivie en ces matières. Le gouvernement anglais ne fait pas connaître les quantités de chevaux ou de munitions qu'il achète.

3. Le gouvernement anglais ayant été renseigné sur le nombre de chevaux que le Canada était en mesure de fournir il fut prié de faire part de ces renseignements au gouvernement français. Ceci amena la France et l'Angleterre à une entente aux termes de laquelle il devait être permis au gouvernement français d'acheter des chevaux en notre pays.

4. Le Gouvernement ne sait pas si les gouvernements anglais et français achètent des chevaux aux Etats-Unis pour fins militaires.

5. Le Gouvernement canadien cessa d'acheter les chevaux, parce que, aux termes d'une convention passée l'été dernier, le gouvernement anglais se chargeait lui-même de l'achat des chevaux nécessaires aux troupes canadiennes aussi bien qu'à celles de la Grande-Bretagne. Je crois que depuis les premiers jours d'août, c'est-à-dire depuis la date de cette convention, le gouvernement canadien n'a pas acheté de chevaux pour les objets militaires.

LE NANTISSEMENT DU GRAIN DE SEMENCE.

M. TURRIFF demande:

1. Quel est le nombre de nantissements pris par le Gouvernement en garantie des avances faites aux colons de l'Ouest, en 1914 et 1915, pour grain de semence, fourrage et secours?

2. Quelle somme totale représentent ces nantissements?

3. Quel est le chiffre total des sommes avancées, en 1914 et 1951, aux colons de l'Ouest pour grain de semence, fourrage et secours?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

| | Grain de semence. | Fourrage et secours. |
|---|---|---|
| 1. Nombre de nantissements ..... | 52,927 | 130,528 |
| 2. Somme totale représentée par les nantissements . | $ 7,569,224 68 | $4,664,324 05 |

| | Grain de semence. | Fourrage et secours. |
|---|---|---|
| 3. Total déboursé par l'Etat, non compris les frais administratifs . | 7,924,386 55 | 4,702,645 05 |

Les données relatives au fourrage et aux secours sont sujettes à rectification, vu que certains comptes contestés sont encore impayés et qu'en un certain nombre de cas il semble y avoir eu doublement de la garantie.

QUAI DE PORT-HOOD.

M. ALEX. CHISHOLM (Inverness) demande:

Depuis 1896 jusqu'à ce jour, qu'a-t-on dépensé en réparations au quai de Port-Hood?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics): La somme de $28,034.39, répartie comme suit:

1896-1897, $1,500; 1897-1898, $440; 1898-1899, $1,100; 1899-1900, $699.99; 1900-1901, $820.38; 1901-1902, $1,237.36; 1902-1903, $199.99; 1903-1904, $1,500.09; 1904-1905, $1,799.86; 1905-1906, $600.06; 1906-1907, $1,615.30; 1907-1908, $1,999.91; 1908-1909, $1,199.96; 1909-1910, rien; 1910-1911, $1,297.48; 1911-1912, $1,357.86; 1912-1913, $195.77; 1913-1914, $4,984.74; 1914-1915, $5,199.11; 1915-1916 (31 janvier), $286.53; total, $28,034.39.

PRIME AUX CHALUTIERS A VERGUE.

M. ALEX. CHISHOLM (Inverness) demande:

1. En quelle année a-t-on payé une prime à des chalutiers à vergue?
2. A-t-on interdit par décret du conseil le paiement de la dite prime? Dans l'affirmative, en quelle année?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. En 1909.
2. Oui; le 22 février 1911.

DRAGAGE A EASTERN-HARBOUR.

M. ALEX. CHISHOLM (Inverness) demande:

Quel est le chiffre total de la dépense faite depuis 1878 relativement au dragage d'Eastern-Harbour, et en quelle année a-t-on déboursé chacune des sommes formant le total susdit?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics): Le total de la dépense faite au port dit Eastern-Harbour, à Chéticamp, (N.-E.), est de $113,785.93 et se répartit comme suit:

1878-1885, rien; 1885-1886, $9,753.09; 1886-1887, $4,361.50; 1887-1888, $6,491.73; 1890-1891, $1,360.43; 1891-1892, $4,895.75; 1894-1895, $1,801.85; 1895-1896, $3,490.08; 1901-1902, $9,655.22; 1903-1904, $6,540.06; 1904-05, $2,395.64; 1909-1910, $39,051.65; 1912-1913, $8,726.27; 1913-1914, $15,262.66; 1914-1916, rien —Total, $113,785.93.

LE TITRE AUX CHUTES D'EAU.

L'hon. M. GRAHAM demande:

1. Le Gouvernement, ou quelqu'un de ses membres, a-t-il convenu avec le gouvernement d'Ontario ou autre personne de transférer au dit gouvernement d'Ontario quelque droit ou titre qu'il peut avoir à des forces hydrauliques situées dans la province de l'Ontario?
2. Dans la négative, des négociations sont-elles en cours pour en arriver à un arrangement de cette nature?
3. Le dit arrangement comprendra-t-il des forces hydrauliques en exploitation de même que des forces non exploitées?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Les droits ou titres respectifs du Dominion et de la province d'Ontario aux sources de force hydraulique situées dans cette province font l'objet d'un procès entre cette dernière et le gouvernement fédéral. Des négociations se poursuivent qui tendent au règlement du litige. On ne peut dire à quelle sorte de règlement on en arrivera tant que l'on n'aura pas signé de convention.

L'hon. M. GRAHAM: Dans ce cas, nulle entente de cette nature n'est intervenue?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nulle convention n'a encore été arrêtée définitivement. J'ai déjà dit que les pourparlers en cours semblent devoir se terminer favorablement.

L'hon. M. GRAHAM: J'aimerais demander au très honorable premier ministre ce qu'il peut répondre à la 3e partie de la question.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Les pourparlers se continuant, il serait impossible de répondre à cette partie de la question.

LES DETTES POUR GRAIN DE SEMENCE.

M. McCRANEY demande:

1. Quel est le chiffre de la dette contractée envers le gouvernement fédéral par les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement, pour du grain de semence fourni aux colons établis dans ces provinces en 1908, sur des terres dont les lettres patentes ont été émises?
2. Quel montant est encore dû par chacune des dites provinces au sujet de ces avances?
3. Quel est le chiffre de la dette contractée par des colons sur des terres, dont les lettres patentes n'ont pas été émises, dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement, pour du grain de semence fourni en 1908, et quels montants sont encore dus dans chaque province au sujet de ces avances?
4. Quel montant est actuellement dû par des colons dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement, pour des avances de grain de semence faites avant 1915?

5. Quel est le chiffre total des avances de grain de semence et de fourrage à des colons dans les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta, respectivement, en 1914 et 1915, et quels montants sont encore dus de ce chef dans chaque province?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1. Province de la Saskatchewan. $714,944.09
Province de l'Alberta .. .. .. 150,914.30
2. Province de la Saskatchewan. 301,687.65
Province de l'Alberta .. .. .. 6,840.65
3. Province de la Saskatchewan. 326,571.96
Province de l'Alberta .. .. .. 75,109.80
Encore dû dans la Saskatchewan et l'Alberta .. .. .. .. .. 8,765.50
4. Province de la Saskatchewan et province de l'Alberta .. .. 219,610.24
5. Grain de semence, Saskatchewan .. .. .. .. .. .. 5,605,945.04
Grain de semence, Alberta.. 1,921,762.21
Fourrage et secours, Canada occidental .. .. .. .. .. 4,664,324.05
Reçu à Ottawa, jusqu'à ce jour, en paiement des avances faites à l'Ouest canadien en grain de semence, en fourrage et en secours .. .. .. 1,489,936.26

Il faut vérifier ces calculs. On ne peut, en ce moment, répondre à ces questions dans la forme même qu'on leur donne.

LE CHENAL AU CAP-A-LA-ROCHE.

M. McCREA demande:

1. Combien a-t-on employé de dragues avec leur outillage auxiliaire pour le creusage du chenal du fleuve Saint-Laurent à l'endroit appelé Cap-à-la-Roche, entre Québec et Trois-Rivières, au cours des années 1911, 1912, 1913, 1914 et 1915?

2. Combien de verges de terre et de roc, respectivement, ont été enlevées chaque année?

3. Combien ont coûté par verge de matières enlevées, terre et roc, respectivement, ces travaux de dragage?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. 1911 et 1912. 4 dragues, 4 remorqueurs, 9 chalands, 1 perforateur, 2 arrache-pierre et 1 chaland flottant; en 1913, en 1914 et en 1915, 3 dragues, 3 remorqueurs, 7 chalands, 1 perforateur, 2 arrache-pierre et atelier flottant.

2. 1911, 398,100 verges cubes de roc schisteux, au coût de $26.88 la verge cube; 156,950 verges cubes de tuf solide contenant en grand nombre des quartiers de roc, au coût de $25.74 la verge cube; 1912, 256,423 verges cubes de roc schisteux, au coût de $32.99 la verge cube; 92,260 verges cubes de tuf contenant de nombreux cailloux, au coût de $38.51 la verge cube; 1913, 366,349 verges cubes de roc schisteux, au coût de $35.28 la verge cube; 1914, 329,156 verges cubes de roc schisteux, au coût de $42.41 la verge cube; 1915, 174,063 verges cubes de roc schisteux; 6,733 verges cubes de tuf solide contenant de nombreux cailloux.

N.B.—On ne pourra faire connaître le coût par verge cube des matières enlevées en 1915, qu'après l'expiration de l'exercice financier.

3. Répondu sous le n° 2.

DEMANDES DE DOCUMENTS.

Par M. Thomson:—Relevé faisant connaître les différentes routes postales rurales actuelles dans le district électoral de Qu'Appelle, leur parcours et les dates auxquelles elles ont été établies; aussi toutes les routes postales rurales que l'on est en voie d'y établir ou dont le projet d'établissement est à l'étude présentement.

Par M. Chisholm (Inverness): 1° Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et documents, de quelque nature que ce soit, se rapportant en quoi que ce soit à la demande faite par Anes ou Angus McKinnon, de Iron-Mines ou Orangedale, comté d'Inverness, pour obtenir la prime accordée aux soldats ayant servi lors de l'invasion fénienne.

2° Relevé faisant connaître le nombre de personnes d'origine allemande ou autrichienne à l'emploi du ministère des Postes, leurs noms, leur classe de service et les appointements que chacune reçoit.

La Chambre a ordonné, sans débat, le dépôt de ces documents.

LES INSPECTEURS D'OBUS A LA NOUVELLE-ECOSSE.

M. MACDONALD demande:

Une liste contenant les noms de tous les inspecteurs d'obus employés par la compagnie d'aciérie de la Nouvelle-Ecosse et autres usines fabriquant des obus à New-Glasgow, comté de Pictou.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): J'ai déjà fait observer que le Gouvernement ne possède aucun renseignement sur des questions de cette nature. Tout ce qu'on pourrait faire, ce serait de soumettre au comité la question ou l'avis de motion de l'honorable député, et je suppose qu'il pourrait lui-même agir directement dans ce sens. J'affirme à mon honorable ami que nous ne possédons aucun renseignement sur cette question.

M. MACDONALD: La question pourrait être réglée bien plus rapidement si mon honorable ami voulait la déférer au comité; je préfèrerais cela de beaucoup.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Si mon honorable ami veut abandonner sa question, je m'engage à déférer la question au président du comité et de lui demander de s'en occuper. J'avais même déjà préparé une lettre à cet effet.

(La question est réservée.)

## LA MASSE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Avant que la Chambre passe aux motions, je demanderai la permission de lui donner lecture d'un télégramme que j'ai reçu de sir George Perley, haut-commissaire intérimaire. Le télégramme est daté de Londres, le 14 février et est ainsi conçu:

Au premier ministre, Ottawa:
Ai reçu télégramme suivant du Lord Maire de Londres: Ayant appris que le Parlement fédéral avait perdu sa masse dans le récent incendie, les shérifs de la cité de Londres et moi-même se croiront honorés si le Canada leur permet de la remplacer par une autre masse exactement de même modèle si possible. Veuillez câbler quelle réponse faire.

Je crois que des mesures ont déjà été prises pour se procurer ici une masse convenable, mais je me consulterai avec Son Honneur l'Orateur des Communes et avec les fonctionnaires de la Chambre au sujet de la réponse à faire.

## DISCUSSION D'UNE RESOLUTION RELATIVE AUX PROCEDURES DANS LES CAUSES DE DIVORCE.

M. W. B. NORTHRUP (East-Hastings) propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que la procédure suivie dans les causes de divorce soumises au Parlement est défectueuse et que les dépenses excessives qu'elle entraîne empêche la majeure partie de la population du Canada d'y avoir recours, et invite le Gouvernement à s'occuper de cette question sans délai, afin d'y apporter les réformes nécessaires pendant la présente session.

—Monsieur l'Orateur, lorsqu'il y a deux ans, j'ai soumis une motion semblable à la Chambre, je pensais que les termes en étaient suffisamment clairs pour empêcher tout malentendu. Il y a dans la question du divorce deux aspects à considérer. Le premier, dont j'ai déjà parlé et dont je parlerai encore, est celui d'étendre la nature des raisons pour lesquelles le divorce peut être accordé, et je suis certain que rien dans la motion n'indique qu'elle tende vers ce but. Le deuxième aspect est celui qui, à mon avis, doit paraître à tout le monde clairement défini, à savoir que la procédure actuelle n'est pas satisfaisante; qu'elle entraîne des dépenses considérables inutiles, et qu'elle est un obstacle infranchissable à une grande partie de la population du pays, et par conséquent ne remplit pas son but.

On serait porté a croire, comme je l'étais alors, que la Chambre n'aurait aucune hésitation à remédier à un mal évident comme celui-là. Mais à ma surprise, lorsque la Chambre entama la discussion de cette question la dernière fois, l'honorable député de Rouville (M. Lemieux), a prononcé un discours éloquent, rempli d'arguments, parfaitement logiques et sans réplique au point de vue auquel il se plaçait, mais ce côté de la question n'était pas soulevé dans la proposition soumise à la Chambre. Si ma proposition avait eu pour but de multiplier les motifs pour lesquels le divorce pourrait être accordé, j'aurais compris l'à-propos des remarques de mon honorable ami, mais du moment que j'avais pris grand soin de dire que je n'avais pas en vue, même de loin, ce côté de la question, j'avoue que ces observations, tout admirables qu'elles fussent, ne s'appliquaient pas à la question soumise à la Chambre.

Dans le discours qu'il prononça sur la question, l'honorable premier ministre fut entièrement d'accord avec moi, ainsi qu'on peut le constater en lisant le compte rendu officiel des "Débats", que la procédure actuelle n'est pas satisfaisante. Non seulement elle n'est pas satisfaisante, mais quelqu'un qui parlerait en dehors de cette enceinte pourrait dire qu'il est absolument idiot que des hommes vivant dans le vingtième siècle, et ayant la prétention d'être civilisés, consentent à ce qu'une question d'une importance aussi grande soit traitée comme elle l'est par le parlement canadien. Lorsque le très honorable premier ministre eut convenu avec moi que la procédure actuelle ne donnait pas satisfaction, comme c'est le sentiment unanime de nos collègues, je crois, mon honorable ami de Victoria (C.-A.) (M. Barnard) présenta une motion redigée en ces termes:

Un comité composé de sept membres sera nommé pour faire une enquête concernant la procédure d'après laquelle les divorces sont aujourd'hui accordés, et de soumettre, s'il y a lieu, un mode de procédure plus satisfaisant.

Personnellement, je n'avais aucune objection à cette proposition, supposant qu'elle était sincère, et conséquemment je ne la combattis pas. La seule différence qui existait réellement entre cette proposition et la mienne, c'est que je demandais au Gouvernement d'agir lui-même, et de prendre les mesures nécesaires pour remédier à un mal évident, et que mon honorable ami de Victoria, sans combattre le principe de ma proposition, demandait simplement la nomination d'un comité. Je n'y avais aucune objection alors, comme je n'en ai aucune aujourd'hui, si le comité veut sincèrement et effectivement se mettre à l'œuvre.

Mais alors que plusieurs membres de la Chambre avaient commencé de se joindre à la discussion, le très honorable premier ministre proposa le renvoi du débat, ce qui eut nécessairement pour effet de faire prendre la queue à ma motion, et nous n'en avons plus entendu parler de la session. Depuis qu'a-t-il été fait? J'ai de nouveau, l'année dernière, fait inscrire la motion au Feuilleton; mais, comme c'était une session de guerre, je n'avais pas l'intention d'insister et j'espérais presque que le Gouvernement prendrait l'initiative de la chose. J'avais compris qu'un mouvement se produirait, et il s'en est produit un.

Afin de combattre ce mal, dont l'existence n'est niée par personne, puisque la procédure était très incommode, très coûteuse et laissait le pauvre en dépourvu, le mieux que l'on fit ça été de dépêcher auprès du comité du divorce du Sénat quatre des membres du comité des bills d'intérêt privé de cette Chambre, afin d'entendre en personne les témoignages rendus, au lieu d'avoir à lire les dépositions une fois imprimées. Pour un corps qui se dit législatif, pour un corps qui se targue de représenter le peuple, c'était traiter peu justement—je dirais presque avec peu de sincérité—une question de cette importance, que de nommer, en guise de solution, quatre membres de plus à des sièges dans un comité qui, comme chacun l'admettra, n'aurait jamais dû exister.

Si l'on voulait bien examiner la position que nous occupons comme membres de cette Chambre, il devrait n'être pas difficile d'opérer une réforme. Nous sommes prompts à parler de celui-ci comme du représentant de telle circonscription et de cet autre comme du député de tel collège électoral, ce qui est absolument contraire au principe de l'élection des représentants du peuple. J'imagine qu'il n'y a pas grande différence d'opinion sur ce principe de nos lois constitutionnelles qui fait que, théoriquement, tous les citoyens de ce pays ont part à l'élaboration des lois; mais, comme, en pratique, il est impossible à tout le monde de venir à Ottawa, le pays est divisé en circonscriptions où les électeurs s'assemblent pour élire des représentants de la nation entière. Chacun des députés de la province de Québec qui siègent dans cette Chambre représente ici avec autant de vérité les provinces d'Ontario, d'Alberta et de la Colombie-Anglaise que n'importe quel député de quelques-unes de ces provinces.

Il se peut que, dans une certaine circonscription, celui dont les électeurs ont fait choix connaisse mieux que les autres les habitants de cette circonscription, mais, du point de vue de la constitution, il n'est pas plus le représentant des électeurs de cette circonscription que de ceux d'une autre division électorale du Canada; chaque député qui siège dans cette Chambre est, en effet, le véritable représentant de tous les électeurs du Canada.

Puisqu'il en est ainsi, et que personne n'en doute, le devoir de cette Chambre et de chacun de ses membres n'est-il pas, s'il lui est démontré qu'un mal existe et que dans ce pays il y a inégalité de traitement entre les citoyens, de voir à ce qu'il soit pris des mesures pour faire disparaître cette ligne de démarcation malheureuse—je dirais presque calamiteuse—que l'on tire entre les riches et les pauvres, et qui fait que les premiers obtiennent un divorce que ceux-ci ne peuvent se faire accorder?

Je me souviens parfaitement de tentatives faites autrefois pour mettre ordre à une telle situation, tentatives que l'on a reconnues comme visant presque à l'impossible. Plusieurs d'entre nous se souviennent que, pendant longtemps en Angleterre, il y a eu une couple de centaines de délits punissables de mort. Des philanthropes et des législateurs se sont efforcés d'obtenir du Parlement quelque modification à la loi, mais leurs efforts sont demeurés vains. Dans ces temps-là, on pendait un homme pour le vol de cinq chelins. Il a été impossible d'obtenir le moindre changement à la loi jusqu'à ce que, un beau jour, un domestique fut aperçu dérobant sur le manteau de la cheminée où elle se trouvait une pièce de cinq shelings. On l'arrêta, il fut amené devant un juge et un jury, où les preuves furent si concluantes que l'on dut rendre un verdict de vol contre cette personne; mais, ne voulant pas prendre sur eux de faire couler le sang de cet infortuné, les jurés s'en tirèrent en déclarant que le pièce volée était de la valeur de 4s 11d. et demi. Ce verdict amena dans les lois anglaises le changement attendu.

Quant à la législation relative au divorce en Angleterre, personne n'ignore que, pendant longtemps, elle a été peu satisfaisante. Des efforts répétés ont été faits pour changer la loi, avec à peu près les mêmes résultats que dans ce pays-ci. Le divorce ne se pouvait obtenir que par une loi du parlement, mais il fallait auparavant se faire accorder par les tribunaux ecclésiastiques la séparation de corps et de biens, insti-

tuer ensuite une action en dommages, puis se présenter au parlement avec sa demande de divorce. Jamais l'on n'avait pu arriver à persuader la législature de remédier à cette ridicule procédure jusqu'à cette époque où, dans la cause de la Reine contre Hall, postérieurement à 1845, M. le juge Maule rendit son fameux jugement.

On amena devant le juge Maule un homme accusé de bigamie. Il ressortait clairement de la preuve testimoniale que la femme s'était enfuie avec un autre homme, qu'elle cohabitait alors avec lui, et qu'au bout de quelque temps, le prisonnier s'était remarié. En présence de pareille preuve, le jury conclut à la culpabilité de l'individu et le juge Maule se mit en devoir de prononcer la sentence. Il lui dit d'abord qu'il aurait dû intenter une action en dommages-intérêts; qu'il aurait alors fallu saisir les tribunaux ecclésiastiques d'une demande de divorce "a mensâ et thoro" eu en séparation de corps et qu'il aurait alors fallu obtenir une loi du Parlement prononçant la dissolution du mariage. Il ajouta que les frais reviendraient probablement à 1,000 livres et que s'il se déclarait incapable de faire pareils frais, cela importait peu, puisque le juge avait le devoir de dire au prisonnier qu'il n'y avait pas deux lois, une pour le riche et une autre pour le pauvre; que, puisqu'il avait enfreint la loi, il devait être châtié, le châtiment étant imposé dans les

Vous serez emprisonné pendant vingt-quatre heures. Et comme vous avez été en prison depuis le commencement des assises, votre période d'incarcération est expirée au delà; vous êtes libre.

Ce jugement eut pour effet de ramener la législature impériale au bon sens et en conséquence de ce jugement du juge Maule, cette loi absurde fut modifiée. On le sait, il n'y a guère plus d'un siècle que les législatures consentaient à faire brûler les sorciers et il ne faut pas croire que les lois actuelles soient parfaites, parce que les modifications apportées à ces lois datent de cent ans à peine.

Quand on examine la situation du Canada en matière de divorce, il n'est guère besoin d'arguments, à mon avis, pour convaincre cette Chambre qu'elle doit prendre quelque initiative. Nous ne sommes pas la seule nation civilisée au monde; il faut en convenir, il y en a d'autres. Et cependant, il n'y a que deux pays au monde, prétendant au titre de nation civilisée, qui n'autorisent pas le divorce; l'Italie et l'Espagne. Il n'y a qu'un seul autre pays où la loi du divorce existe dans la teneur où elle est appliquée au Canada, et c'est cette pauvre vieille Irlande. Je comprends parfaitement que le ministre de la Justice (M. Doherty) ne saurait guère prétendre que les lois en vigueur en Irlande depuis cent ans soient si parfaites qu'on ne saurait les perfectionner.

L'hon. M. DOHERTY: L'Irlande ne fait pas ses lois; voilà l'inconvénient.

M. NORTHRUP: Le ministre de la Justice en conviendra, si l'Irlande pouvait faire ses propres lois, elle édicterait une loi plus satisfaisante et plus chrétienne que celle qui y existe aujourd'hui. Il n'y a que deux pays au monde, l'Italie et l'Espagne , où il n'existe pas de loi de divorce. Jetons un rapide coup d'œil sur la liste des pays civilisés figurant dans le rapport de la commission du divorce, qui siégea plusieurs années en Angleterre, sous la présidence de lord Gorrell, et où il existe des cours de divorce. En Ecosse, on accorde le divorce L'église grecque accorde-t-elle le divorce par mêmes parmi les premiers Pères de l'Eglise, non seulement pour cause d'adultère, mais encore pour abandon, et il existe des cours de divorce en différentes parties de l'empire: Angleterre, Sud-Africain, Natal, Nouvelle-Galles du Sud, Nouvelle-Zélande, Queensland, Sud-Australien, Tasmanie, Victoria et Australie-Occidentale et les Indes.

Le sentiment régnant chez les peuples britanniques à cet égard ne saurait donc guère faire doute. Non seulement dans la mère patrie, mais dans chaque partie de l'empire, les tribunaux accordent les divorces.

L'hon. M. LEMIEUX: Pas à Terre-Neuve.

M. NORTHRUP: J'y viens. Apparemment, Terre-Neuve n'est pas en lieu d'accorder de divorces; mais sa législature possède sans doute le même droit qui existe chez nous, et peut accorder le divorce. Les tribunaux accordent le divorce en Autriche, en Belgique, au Danemark, en France, en Allemagne, en Grèce, en Hongrie, au Portugal, en Roumanie, en Russie, en Suède, en Suisse, et aux Etats-Unis. A deux exceptions près, il est entendu parmi les nations civilisées qu'on peut accorder le divorce. L'Irlande est le seul pays où existe comme au Canada le système suivi pour accorder le divorce.

Jusqu'en 1857, il n'existait pas de cour de divorce en Angleterre, et on y accordait le divorce précisément comme cela se fait ici, par loi du Parlement; or, cette année-là, fut établie une cour de divorce et de causes matrimoniales, réformes allant bien au delà

de ce qui existe ici. En 1909, fut publié l'ordre relatif à la commission royale sur le divorce et les causes matrimoniales et la Chambre me permettra bien de lire quelques lignes de cet ordre:

Nous vous autorisons par les présentes à faire un rapport provisoire, en vue de permettre de prendre les mesures que vous pourriez proposer pour le redressement des injustices dont pourrait souffrir la classe pauvre, sous le régime des lois actuelles et leur administration.

La commission a présenté un rapport pour la minorité et pour la majorité, mais je n'ai pas à m'occuper du dernier parce qu'il n'a nullement trait à la motion que nous discutons aujourd'hui. Je dois dire, pourtant, que le rapport recommande que les motifs pour lesquels le divorce est accordé en Angleterre soient étendus, de façon à comprendre, par exemple, des cas comme au Canada le système suivi pour acnement pour la vie et l'abandon pour la vie, mais je ne m'occupe pas du rapport de la majorité, car ma motion ne tend pas à augmenter le nombre des motifs. Le rapport de la minorité qui est signé par le primat d'Angleterre (Cosmo Ebor), sir William Anson, M.P. et sir Lewis Dibbin, tout en différant de la recommandation de la majorité qui veut que les motifs soient augmentés, est allé aussi loin que je demande à la Chambre d'aller, c'est-à-dire qu'il recommande de prendre des moyens pour faire en sorte qu'il soit possible d'accorder des divorces aux pauvres aussi bien qu'aux riches. Permettez-moi de lire quelques lignes de la page 189 du rapport de la minorité:

Nous sommes d'accord avec la recommandation de vos collègues que des tribunaux locaux exerçant la juridiction de la haute cour, soient établis. Nous reconnaissons aussi qu'il serait convenable de tenir ces tribunaux dans les centres où il y a déjà un bureau d'enregistrement de la haute cour.

Ainsi ces trois personnes sont désireuses de voir augmenter encore les facilités du divorce qui sont beaucoup plus grandes en Angleterre qu'ici.

Je voudrais attirer l'attention sur le fait que dans ma motion, il n'y a pas un mot au sujet d'une cour. J'indique simplement que le système actuel n'est pas satisfaisant et je demande au Gouvernement et à la Chambre soit de me contredire et de déclarer qu'il est satisfaisant, soit d'admettre qu'il n'est pas satisfaisant et alors de se montrer courageusement à la hauteur des événements et d'essayer une réforme de notre système actuel. Quand j'ai présenté cette motion à la Chambre, il y a deux ans, la guerre n'avait pas éclaté. Je pense que la guerre a changé sur beaucoup de points la situation d'un grand nombre de personnes dans ce pays.

Je l'admets, monsieur l'Orateur, je ne comprends pas comment quelqu'un chez nous peut faire appel à nos jeunes hommes mariés et les inviter à s'enrôler sous les drapeaux afin de combattre pour notre pays et l'empire et leur dire en même temps comme nous leur disons en réalité aujourd'hui: Si vous êtes riche et si vous êtes trompé dans votre ménage pendant que vous êtes loin, envoyez votre pétition au Sénat et le remède sera fourni. Mais si vous êtes pauvre, nous ne pouvons rien faire pour vous, parce qu'en vertu de notre droit canadien, un divorce ne peut être accordé qu'en tenant compte de ces deux conditions: premièrement, le crime de la partie délinquante et secondement la fortune de la partie lésée. Pas plus tard que la semaine dernière un cas pitoyable a été publié dans les journaux de Toronto. C'était celui d'un homme marié qui avait été parmi les premiers à s'enrôler. Pendant qu'il était en Europe un misérable a profité de son absence. Maintenant, en vertu de notre loi actuelle, nous sommes obligés de dire à cet homme: Nous ne pouvons rien pour vous; si vous viviez à Montréal et si vous étiez riche, nous pourrions bien vous accorder le divorce, mais comme vous demeurez à Toronto et que vous êtes pauvre, il n'y a pas de divorce pour vous au Canada. Est-ce que chacun des membres de la Chambre n'est pas frappé de cette injustice révoltante qui consiste à demander à ces hommes d'aller au front, quand nous nous baissons derrière eux pour nous protéger à leurs dépens et à nous lever ensuite prêts à les repousser du pied dès que la guerre sera terminée.

Je demande à la Chambre si c'est la façon de traiter les hommes qui combattent pour nous et sont prêts à donner leur vie pour le Canada et l'empire. Abolissons plutôt le divorce de façon à ce que personne ne puisse l'obtenir ou adoptons une procédure telle que l'homme qui combat pour son pays et risque son existence dans l'intérêt de l'empire, ait les mêmes droits que ses frères plus fortunés.

Si j'en juge par le dernier débat qui s'est produit ici, il a dû y avoir un malentendu à propos de l'historique de ce sujet. Comme nous l'a dit il y a deux ans mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux) nous savons qu'un grand corps religieux, l'église catholique romaine, est opposé au divorce. Mais quiconque connaît quelque chose à cette question ne voudrait prétendre que l'église

grecque—une autre grande division de l'église chrétienne—est opposée au divorce. Elle l'a toujours admis et l'admet encore aujourd'hui. L'église anglicane n'a jamais été opposée au divorce et ne l'est pas aujourd'hui. Permettez-moi de me reporter au vol. III des déclarations de la commission royale, page 441.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: L'église grecque accorde-t-elle le divorce par l'entremise de tribunaux civils ou ecclésiastiques?

M. NORTHRUP: Par jugement du tribunal consistorial. A la page 441 du rapport de la commission, sir Edward Clarke, un des avocats les mieux réputés d'Angleterre a dit, en donnant son témoignage devant la commission, qu'il y a dans le public un malentendu au sujet du divorce et il a fait des citations pour montrer que même parmi les premiers Pères de l'église, il y a eu de divergeances d'opinion.

Il a cité saint Augustin, saint Jérôme et saint Ambroise—ils sont au nombre des Pères de l'église les plus célèbres—qui, tous à un moment donné, se sont prononcés en faveur du divorce et du mariage des divorcés. saint Augustin, il est bien vrai, a changé d'opinion plus tard; mais même ce grand docteur, vers la fin de sa vie, a déclaré que bien que son opinion fût opposée au divorce, cette question étant tout de même si incertaine, qu'il ne pouvait blâmer celui qui professait une opinion différente de la sienne. Puis, le professeur Denney, à la page 264 du même volume, cite un bon nombre de cas empruntés aux Pères de l'Eglise. . .

M. CARROLL: L'honorable député (M. Northrup) prétend-il que l'Eglise catholique ne reconnaît pas l'existence du divorce en aucun cas, à l'heure actuelle?

M. NORTHRUP: Certainement. Depuis le concile de Trente, en 1553, où elle a posé le principe, l'Eglise catholique a toujours été contre le divorce d'une façon absolue et elle ne le reconnaît pas.

M. CARROLL: Je puis affirmer à mon honorable ami qu'il est dans l'erreur.

M. NORTHRUP: L'honorable député prétend-il affirmer que l'Eglise catholique reconnaît le divorce?

M. CARROLL: Pour certains motifs.

M. NORTHRUP: L'honorable député veut peut-être faire allusion aux mariages qui peuvent être conclus entre des catholiques et des païens?

[M. Northrup.]

M. CARROLL: Pas du tout.

M. NORTHRUP: A mon avis, l'honorable député fait erreur. A l'exemple d'un bon nombre d'autres, il comprend mal la question. L'Eglise catholique ne reconnaît pas le divorce. Elle reconnaît bien la séparation de corps et de biens séparant les parties d'une façon qui est la contre-partie de notre séparation judiciaire anglaise, mais ni l'un ni l'autre des conjoints n'ont le droit de se remarier.

M. CARROLL: Si l'honorable député veut bien me le permettre, je m'inscris de nouveau en faux contre cette affirmation; si l'impuissance est constatée, par exemple, l'Eglise catholique permet aux conjoints de divorcer et de se remarier.

M. NORTHRUP : Je ne veux nullement prétendre que je suis plus au courant que l'honorable député des doctrines de l'église à laquelle il appartient, mais, à mon sens, il confond l'annulation d'un mariage avec le divorce.

M. CARROLL: Mais il faut vous adresser aux cours de divorce pour faire annuler un mariage.

M. NORTHRUP: Pas du tout. J'ai pardevers moi un bon nombre d'autorités sur ce point; mais vu que je ne veux pas encombrer inutilement les colonnes des "Débats" d'opinions de théologiens, je me contenterai d'indiquer tout simplement les pages du rapport où on peut les trouver, afin que ceux qui le désirent, puissent les lire pour leur propre satisfaction.

A la page 264 du volume III de ces rapports, le professeur Denney, cite une longue liste, et dans un cas, il cite même l'opinion de Grégoire II, qui se prononce en faveur du divorce. A la page 437 du même volume, sir Frédéric Pollock, professeur de droit à l'université d'Oxford, et qui est reconnu comme l'un des auteurs les plus érudits sur la loi anglaise qui aient jamais existé, donne une liste d'opinions des Pères des premiers temps de l'Eglise, qui étaient tous, prétend-il, en faveur du divorce. De tous les témoignages qui ont été rendus devant la commission, il appert qu'en Angleterre la loi de l'Etat, ou l'Eglise en dernier ressort n'a jamais décidé que l'on pût refuser d'accorder le divorce. Dans les premiers siècles de l'existence de l'Eglise, en l'an de grâce 686, l'archevêque Théodore, fit promulguer un canon, dont j'ai la copie en ce moment devant moi, dans lequel il se proclame opposé pour sa part au divorce et à un nouveau mariage des conjoints, mais le même prélat, dans le

Pénitentiel qu'il met entre les mains de son clergé, autorise ses prêtres, tout en leur ordonnant de conseiller à leurs ouailles de s'abstenir du divorce et d'un second mariage, de le leur permettre, s'ils insistent.

Mon honorable ami (M. Carroll) nous a parlé de certains motifs pour lesquels l'Eglise catholique permet le divorce. Vu qu'il a soulevé la question, il me sera permis, je l'espère, de discuter ce sujet sans encourir le reproche de me livrer à une attaque contre l'Eglise catholique.

Je citerai donc le témoignage de Mgr. Moyes, qui a pris part aux travaux de cette commission, en qualité de représentant de l'archevêque de Westminster, dans le but d'établir quelle est la doctrine que professe l'Eglise catholique romaine à ce sujet:

Les empêchements, qui, aux yeux de l'Eglise catholique, sont dirimants ou de nature à frapper de nullité un mariage sont les suivants: 1. Erreur, quant à la personne de l'un des conjoints. 2. Erreur relativement à la condition, (par exemple, si A épouse B, une esclave, ayant dans l'idée que B est de condition libre). 3. Si l'un des conjoints a prononcé des vœux solennels de chasteté ou est entré dans un ordre religieux, avant la consommation du mariage. 4. La consanguinité au troisième degré. 5. Un crime (si par exemple, A pendant un premier mariage avec B, a commis l'adultère avec C, sans promesse de mariage après la mort de B; ou si A ou C a attenté à la vie de B, le mariage de A et de C est nul). 6. Disparité de culte, à savoir: le mariage d'un chrétien avec une païenne et "vice versa". 7. Contrainte ou violence affectant la liberté de l'un des conjoints. 8. Faire partie d'un ordre religieux auquel se rattache l'obligation d'observer la chasteté. 9. Le lien d'un mariage antérieur (si l'une ou l'autre partie a un mari ou une épouse encore vivant). 10. La bienséance publique, (c'est-à-dire si l'une des parties est fiancée publiquement ou solennellement à une autre personne). 11. La folie ou la démence (à savoir: l'imbécilité, qui empêchent le consentement raisonnable). 12. L'affinité. 13. La clandestinité. 14. L'impuissance. 15. Le rapt.

Ainsi, les raisons qu'il donne sont favorables à l'invalidation et non au divorce tel que nous l'entendons, c'est-à-dire permettant au parti de convoler. Je ne m'attaque pas aux règles de l'Eglise catholique romaine. Nombreux sont les cas où elle a cru devoir annuler des mariages. On connaît, par exemple, le cas de Marguerite Tudor, une fille qui appartenait à une très respectable famille d'Angleterre. Elle avait pour père Henri Tudor, mieux connu sous le nom de Henri VII, et elle était sœur d'Henri VIII. Elle s'était mariée à un Ecossais du nom de Jacques Stuart, connu subséquemment sous le nom de Jacques IV d'Ecosse. Elle fut belle-sœur de Louis XIII de France et par conséquent l'arrière-grand'mère de Marie, reine d'Ecosse, dont notre roi actuel descend en droite ligne. Vous le voyez, en parlant de Marguerite Tudor, on parle d'une très respectable famille. Ayant perdu son mari Jacques, elle convola—selon le rite—avec le comte d'Angus. Voulant ensuite se séparer d'Angus, elle découvrit que sans s'être jamais marié la fille du comte de Bothwell, et ce mariage fut annulé. Puis elle convola avec lord Methven. Désireuse de l'abandonner lui aussi, et ne pouvant invoquer à cette fin la loi du divorce, parce qu'il n'en existait pas alors, elle découvrit qu'il était cousin au quatrième degré du comte d'Angus, et son mariage avec lord Methven fut annulé.

Comme on avait décidé qu'elle n'avait jamais été mariée au comte d'Angus, la loi déclarant que la parenté de celui-ci avec lord Methven constituait un empêchement dirimant à son mariage à elle avec Methuen, pu paraître hétérodoxe aux yeux de quelques-uns. Cependant, c'était la loi telle qu'on l'interprétait et qu'on l'appliquait alors. Que mon honorable ami (M. Carroll) veuille bien le remarquer, on n'accordait pas le divorce mais on annulait absolument le mariage. Je comprends qu'un homme de croyance n'admette point le divorce, bien que cette opposition puisse être mal fondée.

Ceux que concernait l'annulation du mariage telle qu'elle s'est appliquée en Enrope durant plusieurs siècles n'appartenaient pas aux classes inférieures et n'étaient pas de ces pauvres gens que je viens défendre aujourd'hui. Il n'y avait alors que les puissants et les riches qui fussent concernés dans les divorces ou les annulations de mariage. On aurait pu faire en sorte que les procédures au sujet du divorce fussent relativement simples et peu coûteuses; mais ceux qui désiraient briser le liens du mariage, c'est-à-dire les nobles ou les têtes couronnées, avaient parfaitement les moyens de payer. Si les raisons de la requête étaient obscures et difficiles à établir, les avocats ecclésiastiques pouvaient en conclure que l'annulation serait plus avantageuse que le divorce. Supposons, par exemple, qu'un qu'un homme voulût rompre le lien du mariage et convoler, en obtenant l'annulation, il devenait libre, secouait toute entrave et pouvait réserver à sa seconde femme ainsi qu'à l'enfant né de son second mariage titre, biens et position, tandis que s'il eût obtenu seulement le divorce, le fils aîné qu'il aurait eu de son premier mariage serait venu un jour prendre son titre, sa couronne et tous ses biens.

En présence de ces faits, certaines gens peuvent être portés à attacher au divorce des objections qu'il ne comporte pas mais que comporte plutôt l'annulation du mariage. En Angleterre et partout où le divorce est reconnu, les enfants nés des parents divorcés sont protégés; ils sont aussi libres auparavant, il s'était cependant fiancé à et leurs droits restent aussi intacts que si le divorce n'avait pas eu lieu.

En traitant ce sujet il y a deux ans, l'honorable député de Rouville disait qu'aux Etats-Unis les cas de divorce avaient augmenté dans une proportion énorme, jusqu'à représenter un douzième des mariages contractés, et il alléguait ce fait à l'encontre du projet de résolution que j'avais alors soumis à la Chambre. Cependant, ses chiffres étaient de nature à nous induire à erreur. Abstraction faite des données du recensement, considérons quel malheur c'eût été pour Ottawa, par exemple, de compter parmi sa population un cas de divorce par douze familles. Certes, en se voyant rendu à en compter autant dans leur pays nos voisins se seraient révoltés. Ces chiffres m'ont fait songer combien il serait étonnant que pareil état de choses régnât dans une ville ou chez une nation chrétienne. Je ne dis pas que l'honorable député ait cité de façon inexacte les chiffres du recensement, mais on sait que les données du recensement à ce sujet ne constituent aucune preuve à laquelle il faille s'en rapporter.

Cette commission dont j'ai parlé et devant laquelle un nommé Barratt avait comparu, a fait au témoignage de ce dernier l'allusion que voici:

> Cependant, M. Arthur Barratt nous a fait remarquer qu'on ne saurait se fier à ces chiffres, parce que si l'on est bien renseigné sur le nombre des divorces, par contre, les statistiques au sujet du nombre des mariages sont des plus incertaines.
>
> On ne peut se procurer les chiffres concernant les mariages que dans les états où les mariages sont enregistrés et, à venir jusqu'en 1906, sur les cinquante états de l'Union américaine, vingt-cinq seulement avaient des lois concernant l'enregistrement des mariages; à l'heure qu'il est, il n'y a que huit états dans lesquels on peut se procurer une statistique complète des mariages. Dans le cas des immigrants qui arrivent aux Etats-Unis en si grand nombre, une forte proportion a contracté mariage à l'étranger et ces mariages ne sont pas enregistrés aux Etats-Unis. Il est raisonnablement certain que la proportion des divorces est très élevée parmi ces immigrants; par conséquent, bien qu'il soit vrai, dans un sens, que les chiffres donnés ci-dessus indiquent la proportion des divorces, comparativement au nombre des mariages enregistrés, ces chiffres ne donnent pas la vraie proportion des divorces, comparativement au nombre des mariages aux Etats-Unis. Il ne faut pas perdre de vue, non plus, que le recensement des Etats-Unis inclut les séparations judiciaires et les décrets en nullité de mariage avec les divorces; ces cas, qui ne sont pas en réalité des divorces, ont pour effet de grossir la proportion des divorces.

[M. Northrup.]

Bien que le rapport de la commission n'en fasse pas mention, M. Barratt établit que les états du sud contribuent un nombre très considérable de divorces, et entre 80 et 90 pour 100 de tous les divorces du pays doivent être attribués à la population nègre des états du Sud. Je ne crois pas qu'on puisse légitimement considérer cette population comme donnant une juste idée de l'ensemble de la population des Etats-Unis. Ainsi, lorsque mon honorable ami dit qu'il y a un divorce sur douze mariages aux Etats-Unis, il convient de tenir compte des explications que je viens de donner.

L'honorable député de Carleton, N.-B. (M. Carvell) a cité l'an dernier quelques chiffres pour démontrer le résultat donné par l'établissement d'une cour de divorce dans cette province. Si j'étais certain que mon honorable ami dût prendre part à ce débat, je m'abstiendrais de citer les chiffres qu'il a mentionnés, mais de crainte qu'il ne prenne pas la parole sur la question, cette année, je me permettrai de citer de nouveau ce qu'il nous a dit. Voici ses paroles:

> On sait que le Nouveau-Brunswick est situé sur la frontière du Maine, un état dans lequel le divorce s'obtient aussi facilement que dans le Nevada, un état dans lequel on peut divorcer pour simple incompatibilité d'humeur, pour le moindre grief imaginaire que l'homme ou la femme peuvent inventer. Le Nouveau-Brunswick est situé sur la frontière de cet état sur une étendue de plus de 100 milles, et on pourrait croire que la vie sociale subit plus ou moins l'influence des conditions existantes chez nos voisins. Or, dans cette province, 115 divorces seulement ont été prononcés depuis 1868, soit une moyenne de 2·6 par année, pendant une période de quarante-neuf ans.

Lorsque j'ai traité cette même question il y a deux ans, l'honorable premier ministre a admis que la procédure à suivre pour obtenir un divorce est loin d'être satisfaisante. Lorsqu'il décidera de renvoyer ma résolution à la fin de la feuille de l'ordre du jour, lui enlevant ainsi toute possibilité d'être décidé au cours de la session, je me suis demandé s'il avait cessé d'avoir confiance dans la population de sa propre province. Il y a des cours de divorce dans l'île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick et la Colombie-Anglaise, depuis que la Confédération existe. Ces tribunaux ont donné satisfaction ou ne l'ont pas donnée. S'ils n'ont pas donné satisfaction; s'ils ont eu pour effet d'abaisser

le niveau de la moralité publique; si on croit que la population des provinces de Québec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta ne doit pas être abaissée au même niveau que la population des provinces dans lesquelles il existe des tribunaux de divorce, je n'ai plus rien à dire.

Mais si les représentants des provinces dans lesquelles il y a des cours de divorce croient que la population de ces provinces n'a rien à envier à celle des provinces moins favorisées; s'ils sont prêts à affirmer que les hommes et les femmes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick où des cours de divorce existent depuis cinquante ans sont, au point de vue moral et social, les égaux des hommes et des femmes d'Ontario et de Québec, je me demande alors pourquoi on ne donnerait pas aux cinq autres provinces les avantages résultant de l'adoption d'un système préférable à celui que nous avons maintenant.

Dieu sait que les procédures parlementaires en divorce sont d'une absurdité tellement colossale qu'elles n'ont de comparables que les vaudevilles les plus ébouriffants. Il y a deux ans j'ai signalé à la Chambre un des plus graves défauts de ces procédures et rien n'a été fait depuis pour y remédier. J'aurais cru que ceux qui ont la direction des affaires du pays se seraient fait un devoir de se mettre en relation avec le Sénat, à ce sujet. Je sais que le Gouvernement n'a aucun pouvoir sur le Sénat et ne peut pas obliger les sénateurs à faire ceci ou cela, mais il me semble qu'il pourrait faire quelques efforts pour obtenir que le Sénat rende justice à qui de droit. L'honorable ministre qui dirige nos délibérations en ce moment a admis lui-même, il y a deux ans, que rien n'est plus absurde qu'un système qui oblige celui qui désire obtenir un divorce à annoncer le fait, six mois à l'avance, dans la gazette officielle du pays. Peut-on imaginer un cas plus ridicule que celui-ci:

Une épouse a fui son mari et s'est réfugiée aux Etats-Unis d'Amérique; elle y vit dans le péché avec un autre, et l'on croit que l'annonce six mois d'avance qu'il demandera le divorce lui fournira de la matière à lire et l'empêchera de faire du mal! Il faut lui signifier la requête et lui donner avis de sa présentation. Est-il rien de plus absurde que d'obliger à dépenser de l'argent ceux qui ne sont pas en état de le faire? Je ne fais pas de théorie. Je puis citer un cas dont j'ai eu à m'occuper depuis le commencement de la session et j'ai en plus de vingt cas de divorce depuis que je pratique le droit au Canada.

Depuis l'ouverture de la présente session, une jeune femme de vingt-quatre à vingt-cinq ans au plus est venue me trouver et m'a dit qu'elle croyait que j'étais membre du Parlement. Je plaidai coupable en m'excusant. "Vous accordez des divorces à Ottawa, n'est-ce pas?" me dit-elle. Je lui répondis: "Oui, dans certaines circonstances." Elle ajouta: "J'en veux un." Je lui demandai quel grief elle avait et elle me répondit: "Mon mari me battait à tel point que j'ai dû le quitter trois fois." Je lui dis: "Ma bonne dame, c'est là une conduite très répréhensible, et je suis convaincu que je puis vous délivrer de ces mauvais traitements, mais ce ne sera pas au moyen d'un divorce, parce qu'au Canada on ne rompt pas le lien matrimonial pour ce motif-là." Elle répartit "Je le sais, et je suis retourné près de lui trois fois; mais maintenant il vit avec une autre femme et je ne retournerai pas chez lui; je veux un divorce." Je lui demandai si elle pouvait prouver que son mari vivait avec une autre femme. "Par cent témoins", me dit-elle. C'était une femme pauvre, une servante de Belleville. Pensez-y! Cette femme qui était dans mon bureau pouvait prouver sa cause par cent témoins, et qu'est-ce que je pouvais faire. Je ne pouvais que lui dire: Malheureusement, vous habitez l'une des cinq provinces où il faut prouver deux choses—la preuve de la faute du mari est très importante; mais, à moins que vous ne puissiez prouver que vous avez de l'argent, l'autre preuve ne servira de rien, car le Parlement ne vous écoutera pas. A titre de Canadien et de député, ne rougit-on pas d'avoir à dire franchement à une femme qui se présente avec de telles preuves, que, si elle avait quelques centaines de dollars, elle pourrait être soulagée de son fardeau, mais que, étant pauvre, obligée de gagner sa vie et habitant la province d'Ontario, il n'y a pas de moyen au monde de l'en délivrer.

M. PROULX: Dans quelques cas, les honoraires ont été remis, n'est-ce pas?

M. NORTHRUP: On peut poursuivre in formâ pauperis et dans ce cas, le Sénat renonce à certains déboursés; mais il faut publier les annonces, faire signifier la requête au défendeur, retenir les services d'un avocat et amener des témoins ici. Dans le cas extrême des gens de l'Alberta ou de la Saskatchewan, à part tout le reste, qu'en coûterait-il pour faire venir à Ottawa des témoins de l'une ou de l'autre de ces provinces?

J'ai pris grand soin de ne pas demander la création d'un tribunal. J'ai constamment cherché à m'en tenir à des proposi-

tions compatibles avec le système existant. Je comprends bien que, si je parlais d'un tribunal, on pourrait soulever différentes objections; mais je vois des moyens d'opérer une grande réforme de la procédure actuelle, une économie merveilleuse, même avec le mécanisme imparfait que nous possédons. Par conséquent, j'ai eu grand soin de ne pas suggérer un tribunal, bien qu'il soit impossible de ne pas voir qu'il en faudrait un pour rendre notre procédure conforme à celle des autres pays civilisés. Mais si nous ne pouvons nous élever au niveau des autres nations, si nous n'avons pas leur intelligence et leur cœur, faisons au moins de notre mieux, et rédigeons nos lois sur le divorce de manière que le plus grand nombre de ceux qui y ont droit puissent s'en prévaloir. Ne les appliquons pas uniquement au petit nombre.

L'hon. M. HAZEN: L'honorable député a-t-il fait des calculs, ou peut-il nous soumettre des chiffres au sujet de la différence entre les frais qu'a à payer un réquérant qui obtient un divorce du Parlement et ceux qu'a à payer le requérant qui obtient un divorce d'une cour de justice, disons, en Colombie-Anglaise, au Nouveau-Brunswick ou dans la Nouvelle-Ecosse?

M. NORTHRUP: Je n'ai pas pu faire ce calcul, mais le représentant de Carleton (N.-B.) (M. Carvell) m'a fourni ce renseignement. On m'a dit que, dans ces provinces, plusieurs procès ont été vidés pour $100, ou à peu près.

M. CARVELL: Cela est parfaitement vrai.

M. NORTHRUP: Il est bien vrai qu'il pourrait y avoir en Colombie-Anglaise un procès dans lequel il faudrait faire venir des témoins d'Angleterre.

L'hon. M. HAZEN: Les frais dépendraient de l'endroit d'où viendraient les témoins.

M. NORTHRUP: Supposons l'existance d'un tribunal semblable à la cour de l'Echiquier et qui irait, à des époques déterminées, siéger dans l'Alberta, au Manitoba ou dans la Saskatchewan. Il n'est dans ces provinces de personnes si pauvres qu'elles ne puissent amener des témoins devant un tel tribunal. Mais il en est bien autrement quand il s'agit de retenir là-bas les services d'un avocat qui, à son tour, en emploie un autre à Ottawa, de solder les frais de publication et de signification, d'amener des témoins à Ottawa pour constater parfois que le Sénat s'est ajourné à huit jours et qu'il faut faire attendre les témoins. Il y a une profonde différence entre les deux modes de procédure.

Puisque mon honorable ami m'a fait une question au sujet des tribunaux, je me permettrai de faire part à la Chambre de ce qui m'a été rapporté par un ancien député qui compte aujourd'hui parmi les lumières du barreau de la Colombie-Anglaise. Une femme née dans la province d'Ontario avait été prise en mariage par le directeur gérant d'une banque de la Colombie-Anglaise. Son père était riche. C'était à l'époque où la fièvre de la spéculation sur les biens-fonds sévissait dans cette province. Le gérant de la banque n'échappa point à la contagion et se plongea dans la spéculation. Ayant fait venir son beau-père, il le séduisit par ses belles paroles et réussit à lui faire acheter des terrains. Ils s'enfoncèrent si profondément dans la spéculation, que le gendre disparaissait un beau jour et que le beau-père se trouvait complètement ruiné. La femme était plantée là avec trois enfants et sans un sou. Pour elle qui n'avait jamais eu à se préoccuper de ses moyens de subsistance, ce fut une bien pénible tâche que de subvenir à ses propres besoins et à ceux de ses trois jeunes enfants.

Profondément touché de la situation de cette femme, l'avocat qui me racontait cela résolut de l'aider par tous les moyens dont il était capable. Réflexion faite, il se dit que puisque cet homme-là était venu d'Angleterre, il devait vraisemblablement y être retourné. Avec l'aide d'un agent de la police secrète de Londres, il découvrit que le banquier était effectivement revenu dans son village natal où il vivait dans l'aisance avec une personne qui passait pour sa femme légitime, qu'il avait présentée et fait reconnaître comme telle. Mon ami annonça immédiatement à l'épouse abandonnée qu'il obtiendrait son divorce. Il était en mesure de le faire. Mais il se trouve qu'à l'époque où elle fut établie, la loi de la Colombie-Anglaise fut calquée sur celle qui était alors en vigueur en Angleterre, et qu'aux termes de cette loi le mari peut obtenir le divorce pour cause d'adultère, tandis que la femme est obligée de fournir la preuve de l'adultère et de mauvais traitements. Depuis ce temps-là la loi anglaise a été modifiée de façon à assimiler aux mauvais traitements ou voies de fait l'abandon pendant deux années. Mais la loi de la Colombie-Anglaise est encore celle qui prévalait autrefois en Angleterre, et bien que cette femme eût le droit de recou-

rir aux tribunaux et fût en mesure de prouver que son mari vivait avec une autre femme en Angleterre, elle était incapable de fournir la preuve de mauvais traitements, et, partant, d'obtenir un décret de divorce en Colombie-Anglaise.

Pourquoi, demandai-je à mon ami, ne vous adressez-vous pas à Ottawa?—Pourquoi? me répondit-il. Je voulais bien poursuivre l'affaire jusqu'au bout à mes propres dépens; j'aurais volontiers dépensé pour cela $500 ou $1,000, mais quand je songeai qu'il faudrait recourir aux services d'agents de la police secrète d'Angleterre, faire venir des témoins de là-bas, puisque la procédure en matière de divorce ne permet pas que les dépositions soient recueillies par une commission; qu'il faudrait probablement ensuite charger quelqu'un d'aller constater que cet homme-là est bien le mari de la dame, et que les frais atteindraient un chiffre formidable, je me vis obligé d'abandonner l'affaire.

Ce seul fait suffit à démontrer que là même où il existe un tribunal l'insuffisance de la loi peut amener de graves injustices. Puisqu'il se produit de telles injustices dans la Colombie-Anglaise où il existe une cour des divorces, on conçoit aisément qu'il s'en produise de fort graves à la faveur des conditions qui prévalent ici même.

Je songeais, j'aurais aimé à appuyer sur un certain nombre d'autres points, mais je m'aperçois que j'abuse de l'indulgence de la Chambre. Que l'on me permette de conclure en répétant ce dont je tiens le plus à pénétrer mes honorables collègues —et j'aime à croire que nul ne me répondra par des arguments contre toute cause nouvelle de divorce, car c'est un sujet que je n'ai pas même abordé.

Je me plais à espérer que mes collègues de la Chambre se rendront compte de leur situation. Ici, chacun de nous est le représentant de la nation entière, il est tenu de veiller à ce que l'on use de justice envers tout le monde. Si je m'explique que le député appartenant à une religion qui n'admet point le divorce s'abstienne de voter quand la Chambre se trouve saisie d'une demande de divorce, mais je considère que je puis fort bien, moi qui appartient à une autre religion, lui dire: Puisqu'il ne vous arrive pas, à vous et à vos coreligionnaires, de demander le divorce, et que le divorce ne vous touche en aucune façon, vous ne sauriez mal faire en appuyant les modifications que je propose, surtout quand on vous démontre qu'en tout autre pays civilisé, le divorce s'obtient par une procédure plus simple. Nous n'avons que deux moyens à prendre si nous voulons que le pauvre soit mis sur le même pied que le riche.

Prenons les cas que j'ai mentionnés: ceux de deux hommes qui ont traversé l'océan; l'un vient de Montréal et l'autre de Toronto; tous les deux ont apparemment le droit de s'adresser au Parlement pour en obtenir des divorces, si l'on en croit les journaux, mais l'un ne peut faire cette démarche parce qu'il possède de l'argent, ce que l'autre ne peut faire, n'ayant pas la somme requise à cette fin, bien que les faits soient là, que son foyer est anéanti et que ses enfants ne sont pas là pour le rencontrer à son retour. Il me semble que quiconque a une goutte de sang généreux dans les veines doit sentir que, qu'importe ce que nous fassions, que nous trouvions ou non un remède à ces misères, nous devrions, au moins, avoir assez de courage pour faire tout en notre possible pour rendre justice aux femmes qui se trouvent placées dans les conditions où se sont débattues les cinq ou six dont j'ai parlé, du fardeau qui leur est devenu si lourd, et que, pour atteindre ce but, nous devrions être en mesure de dire que nous avons, au cours de cette session, pris une décision dont nous avions raison de nous enorgueillir jusqu'à notre mort.

L'hon. RODOLPHE LEMIEUX (Rouville): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le magistral discours que mon honorable ami de Hastings-Est vient de prononcer. Laissez-moi tout d'abord louer son savoir, son esprit d'équité et sa largeur de vue. Je dis sa largeur de vue, parce qu'au cours de son argumentation il a semblé craindre que l'on pût interpréter ses paroles comme étant de nature à condamner une Eglise. Qu'on me permette de dire à l'honorable député qu'il serait le dernier homme, en cette Chambre, à se servir d'arguments qu'on pourrait tenir comme opposés à aucune des grandes Eglises du pays. Son impartialité est bien connue et il a traité la question, en cette circonstance, comme il l'a fait la dernière fois, c'est-à-dire dans un esprit juste et large.

J'ajouterai que ce n'est pas en me plaçant à un point de vue sectaire que je me lève pour combattre sa motion; je parle à titre de Canadien qui désire le bien-être de notre pays, et je m'efforcerai de démontrer, en aussi peu de mots que possible, que l'attitude que je prends est pour le plus grand bien du Canada.

J'essaierai d'établir dans quelques instants que, bien que la motion de mon honorable ami n'affecte apparemment que la procédure relative au divorce, elle tendrait à créer une véritable loi de divorce dans les provinces où il n'en existe pas aujourd'hui. J'envisage cette question en me plaçant à un point de vue national.

Il se trouve que l'Eglise catholique n'est pas la seule Eglise qui soit opposée au divorce. Au cours de ses observations très habiles, mon honorable ami nous a rappelé que l'Eglise anglicane n'est pas opposée au divorce. J'ignore quels sont les dogmes professés par l'Eglise anglicane en Angleterre, mais je sais que l'Eglise anglicane du Canada est opposée au divorce tout autant que l'Eglise catholique romaine peut l'être. La dernière fois que j'ai eu l'occasion de discuter ce sujet, j'ai cité un canon adopté unanimement au sujet de la question du mariage et du divorce lors des séances du synode anglican tenu à Montréal en 1905. Ce canon est ainsi conçu:

Nul pasteur relevant de la juridiction de l'Eglise d'Angleterre, au Canada, ne célébrera de mariage entre personnes dont l'une ou l'autre a divorcé d'avec une personne qui vit encore.

Je mets donc de côté tout point de vue sectaire. Je ne veux pas dogmatiser dans cette question; je répète que je parle à titre de Canadien assuré que si le Parlement facilite de quelque façon la procédure de divorce, un tel changement aura pour effet d'augmenter considérablement le nombre des instances en divorces auprès du Parlement, ce qui sera contraire aux intérêts bien entendus de notre patrie commune.

Voilà pourquoi j'estime que nous ne devrions pas augmenter les facilités d'obtenir le divorce, que mon honorable ami a blâmées, mais que, au contraire—et c'est le point sur lequel je tombe d'accord avec lui—nous devrions restreindre ces facilités ou, au moins, laisser la procédure telle qu'elle est et telle qu'elle devrait être dans l'intention de ceux qui, après la Confédération, ont organisé le comité des divorces.

La question n'est pas nouvelle. L'honorable député l'a soulevée, en cette Chambre, à différentes reprises, la dernière, en 1914, je crois, mais je me demande si, depuis lors, en dépit du discours très habile de mon honorable ami, on a jamais demandé, en ce pays, la loi sur laquelle il insiste par la motion qu'il présente cet après-midi. Son discours sera lu avec beaucoup d'intérêt, si on l'envisage au point de vue de l'histoire et au point de vue juridique. Franchement, je m'étonne qu'un homme doué comme l'est mon honorable collègue de Hastings ne siège pas avec les membres du Gouvernement ou avec les juges de la haute cour d'Ontario. Depuis le discours qu'il a prononcé, en cette enceinte, en 1914, je crois qu'il a pris la parole lors de réunions de deux institutions publiques du pays, le Canadian Club et le Forum, mais je répète qu'il n'y a pas eu de demande sérieuse au sujet de la loi qu'il veut faire adopter par le Parlement. La question prête fort à discussion. Par un grand nombre de personnes, probablement par la majorité des membres de la Chambre, le mariage est considéré non seulement comme un contrat civil, mais pour beaucoup d'autres, certainement par une minorité respectable de la population du pays, embrassant toutes les races et toutes les croyances, le mariage est plus qu'un contrat civil, c'est aussi un sacrement.

Par conséquent, le Parlement doit bien prendre garde de ne pas adopter de loi sur le mariage, dont l'effet serait de mettre en péril les fondements de la société canadienne.

Ainsi que mon honorable ami l'a dit, quatre provinces ont des lois sur le divorce, et cinq n'en ont pas. Lorsque la question a été discutée dans cette enceinte, en 1914, l'honorable ministre de la Justice a très bien expliqué la question au point de vue de la juridiction du Parlement fédéral en la matière. Avec votre permission, monsieur l'Orateur, je veux citer les observations très judicieuses qu'a formulées alors l'honorable ministre de la Justice, lequel, tout le monde le sait, a pendant plusieurs années et avec une incontestable autorité, siégé au tribunal, et qui est aussi un juriste très éminent. Il a dit:

Je comprends parfaitement que dans les provinces...

C'est-à-dire la Nouvelle-Ecosse, le Nouveaux-Brunswick, l'île du Prince-Edouard et la Colombie-Anglaise.

...qui ont des cours de divorce et qui ont une loi que ces cours peuvent appliquer, prescrivant les causes donnant droit au divorce, la loi admet le principe du divorce. Mais dans les cinq provinces où ces circonstances n'existent pas, non seulement les tribunaux ne sont pas autorisés à accorder le divorce, mais il n'y a pas de loi donnant à qui que ce soit le droit au divorce; et si le Parlement se bornait à autoriser les tribunaux de ces provinces à entendre les demandes de divorces, ces tribunaux n'auraient pas de loi à appliquer. On ne saurait avoir de motif de confier aux tribunaux la procédure suivie dans les instances en divorce—pour emprunter le langage de la motion—avant d'avoir rendu une loi à laquelle s'appliquerait cette procédure.

En d'autres termes, mon honorable ami (M. Northrup), tout habile qu'il soit, a

commencé par la fin. Il demande une procédure plus commode. Il devrait commencer par demander à ces cinq provinces l'adoption de lois sérieuses sur le divorce. Il pourrait obtenir une procédure facile à appliquer, mais qui ne pourrait l'être en l'absence de lois sur le divorce. Je continue à citer les remarques que l'honorable ministre de la Justice a formulées en cette circonstance:

Pour employer le langage de l'honorable député, le Parlement accorde le divorce pour un motif quelconque, adopte une loi spéciale en faveur d'un individu, et pourquoi le fait-il? Parce que cet individu s'est adressé à lui et lui a dit: Je veux me soustraire à la loi générale. En ce qui concerne la procédure parlementaire pour obtenir un divorce, tout consiste en un acte législatif; et lorsqu'un individu s'adresse au Parlement, il ne lui demande pas une loi pour accorder le divorce à quelqu'un, mais il lui demande une loi pour faire droit à celui-ci ou celui-là, et pour lui faire droit à quel égard? Il demande à être relevé d'une obligation que lui impose la loi

Dans celles des provinces où il n'y a pas de cour des divorces, il n'existe pas de loi relative au divorce, et la loi générale, je n'hésite pas à l'affirmer n'y reconnaît pas le divorce. Dans la province dont je suis l'un des représentants, le divorce est très certainement chose étrangère à la loi, parce que c'est chose à l'égard de laquelle on n'a jamais légiféré. Le citoyen de la province de Québec—ce que je dis de ma province, les avocats venant des autres provinces le corroboreront sans doute—le citoyen de la province de Québec, dis-je, que vient prier le Parlement de lui accorder le divorce, vient demander qu'il soit fait exception à la loi. Il s'adresse à nous parce que la loi ne lui donne pas le droit au divorce. Si la loi lui conférait ce droit, il n'aurait naturellement qu'à s'en prévaloir devant les tribunaux. Les gens s'adressent au Parlement, parce que les tribunaux ne sont pas compétents en la matière, parce que les tribunaux, si étendue que puisse être leur juridiction, n'ont pas à cet égard de loi à appliquer.

Par ces paroles l'honorable ministre a frappé au cœur de la question. Le Parlement fédéral confère à telle ou telle personne une situation contraire aux lois de la province qu'il habite, mais en fait le Parlement n'accorde pas de divorce.

Mon honorable ami ne paraît pas attaché beaucoup d'importance aux statistiques. Tout d'abord, qu'il me permette de lui dire que les statistiques dont je me suis servi, il y a deux ans, sont prises dans un discours prononcé par un membre éminent du congrès des Etats-Unis. J'avais voulu me procurer à la bibliothèque du Parlement un rapport spécial préparé par M. Carroll Wright en 1906. Malheureusement, ce rapport n'était pas sur les rayons à cette époque, ce qui m'obligera à me contenter de ce que contenait le discours de cet honorable sénateur. Dans quelques instants, je citerai à la Chambre les statistiques prises aux sources officielles mêmes. Mon honorable ami sera obligé de dire avec moi que ces statistiques sont tout simplement effrayantes et d'avouer que le divorce, comme institution aux Etats-Unis, avec les facilités qu'accordent les diverses législatures d'Etats, est devenue la plus grande plaie de la république américaine.

Mais permettez-moi, monsieur l'Orateur, d'invoquer les chiffres qui concernent le Canada. En réponse à une motion que j'ai faite, l'autre jour, j'ai obtenu le chiffre des divorces accordés par le Parlement canadien depuis 1867 jusqu'en 1915, inclusivement.

Le nombre total des divorces accordés a été de 285: à des hommes, 158; à des femmes, 127. Par provinces, les chiffres sont comme il suit: Ontario, 175; Québec, 25; Manitoba, 25; Saskatchewan, 8; Alberta, 15; Colombie-Anglaise, 2; territoires du Nord-Ouest, 7; île du Prince-Edouard, 1. En somme, et quoique le nombre des divorces se soit accru depuis quelque temps, on peut donc dire avec assez de vérité que les choses ne vont pas trop mal au Canada, comparativement à d'autres pays. Je répète, cependant, que si nous donnons à la procédure les facilités que voudrait mon honorable ami de Hastings, cela tendrait, dans mon humble opinion, à relâcher plutôt qu'à resserrer le lien matrimonial. De nouveau je dirai que les statistiques publiées par le gouvernement des Etats-Unis sont tout simplement épouvantables, et que l'exemple de nos voisins devrait être un avertissement pour le législateur canadien.

Il y a aux Etats-Unis beaucoup d'institutions que nous admirons et que nous leur emprunterions volontiers, mais je regrette de dire que les statistiques du divorce publiées par les Etats-Unis devraient être pour nous un avertissement et une leçon. En vertu d'une loi rendue par le congrès, il a été tenu aux Etats-Unis deux enquêtes sur la question du divorce. La première de ces enquêtes a compris les années 1867 à 1886, et la deuxième, les années 1887 à 1906; c'est-à-dire vingt années chacune. Je ne saurais, bien entendu, accuser une nation plutôt qu'une autre. Je crois que, dans son discours, mon honorable ami concède que, pour les Etats-Unis, la question est grave, et, à ce propos, j'aimerais à vous citer les paroles d'un ex-président bien connu de la république américaine—un homme dont le nom est hautement respecté dans son pays et au dehors. Je veux parler de l'ex-président Roosevelt. A la suite de pétitions

représentant au congrès que la question avait assez d'importance pour justifier la tenue d'une autre enquête, le président Roosevelt envoya au congrès un message spécial instituant une nouvelle commission. Avant que la commission se mît à l'œuvre, il adressa à ses membres les paroles qui suivent:

Monseigneur Doane, messieurs:

C'est pour moi un grand plaisir de vous rencontrer ici. Il existe une certaine tendance à exalter les choses accessoires dans la discussion de nos affaires publiques, et les hommes publics surtout sont sujets à concentrer leur attention sur des points qui ont leur importance, mais une importance absolument éphémère, comparativement aux questions qui vont directement au fond des choses. Le tarif, la monnaie, sont des questions sans conséquence aucune, si on les compare à celles qui regardent la présenvation de la famille, unité essentielle du corps social. Il est impossible d'exagérer l'importance de la cause que vous représentez. Que la moyenne des maris et des femmes remplissent leurs devoirs les uns envers les autres et envers leurs enfants, comme les leur enseigne la doctrine chrétienne, et nous pourrons être assurés que les autres problèmes se résoudront eux-mêmes. Mais quand nous aurons résolu, avec toute la sagesse possible, tous les autres problèmes, cela ne nous servira de rien si nous avons perdu l'âme nationale, et nous l'aurons perdue si nous négligeons d'asseoir sur une base convenable les liens de la famille.

Je désirerais signaler à l'attention de mon honorable ami de Hastings-Est, (M. Northrup) la phrase qui suit. L'honorable député a reconnu que le lien matrimonial pouvait être relâché aux Etats-Unis, mais il a fait entendre que c'était dans le sud seulement, parmi les gens de couleur. Le président Roosevelt ajoute:

Un des faits les plus fâcheux et les plus menaçants de notre vie américaine, c'est la diminution des naissances, un relâchement du lien matrimonial, chez les vieilles familles des Etats-Unis. Il va sans dire que, pour la race comme pour l'individu, nulle prospérité matérielle, nul progrès commercial, nul développement artistique ou scientifique ne compteront s'il y a suicide de la race. Voilà pourquoi, monseigneur, je m'estime heureux d'avoir cette occasion de travailler avec vous dans cette affaire d'importance vitale pour le bien-être de la nation.

J'ai tiré, du rapport de cette commission, à laquelle le président Roosevelt adressait ces graves paroles, certaines statistiques qui, pour moi, sont tout simplement épouvantables. Il est terrible, monsieur l'Orateur, de penser que, chez ce peuple où la démocratie brille d'un éclat si pur et si noble, on soit descendu à un pareil niveau en ce qui concerne un des problèmes les plus importants de la vie nationale. L'augmentation du nombre des divorces a été aux Etats-Unis sans exemple sous le régime des lois générales relatives à cette matière, et les chiffres dépassent ceux de tout autre pays moderne, le Japon excepté.

[L'hon. M. Lemieux.]

Une analyse des statistiques dressées en 1889 par M. le commissaire du travail, Carroll D. Wright, établit que, de 1867 à 1887, savoir pour une période de vingt ans, le nombre total des divorces a été de 328,716, c'est-à-dire 157 p. 100 d'augmentation, tandis que, dans le même temps, la population ne s'est accrue que de 60 p. 100. Le bulletin du recensement relatif aux mariages et aux divorces aux Etats-Unis, bulletin publié en 1908 par les soins du ministère du travail et du commerce, en vertu d'une loi du congrès, montre que, de 1887 à 1906, le nombre total des divorces accordés par tout le pays a été de 945,625. Pour les années 1867 à 1886 inclusivement, années sur lesquelles la première enquête a porté, le nombre des divorces se trouve être de 328,716, à peine plus qu'un tiers du nombre constaté pour les vingt années suivantes.

Antérieurement à cette période des quarante années qui ont fait l'objet des deux enquêtes, les divorces se produisaient à raison de dix mille par année.

A la fin de cette période, le chiffre annuel était de 66,000. Il faut envisager cette augmentation dans ses rapports avec l'accroissement de la population. Un accroissement de 30 pour 100 de la population, de 1870 à 1880, fut accompagné d'une augmentation de 79 pour 100 dans le chiffre des divorces accordés. Dans la période décennale suivante, de 1880 à 1890, l'accroissement de la population fut de 25 pour 100 et celui des divorces, de 70 pour 100. Dans la période décennale suivante, de 1890 à 1900, un accroissement de 21 pour 100 en population fut accompagné d'une augmentation de 66 pour 100 dans le nombre des divorces.

Dans les six années suivantes, de 1900 à 1906, la population s'accrût de 10.5 pour 100, et les divorces de 29.3 pour 100. Il paraît donc qu'à la fin de la période de quarante ans, les divorces se sont accrus trois fois plus rapidement que la population, au lieu que, dans la première période décennale, de 1870 à 1880, ils n'ont augmenté qu'environ deux et deux tiers aussi rapidement.

Le taux des divorces par 100,000 âmes a augmenté de 29 en 1870 à 82 en 1905. L'année précédente, il y avait eu un divorce par 3,441 personnes et cette dernière année, un pour 1,218. La proportion par 100,000 de la population mariée a été de 810 en 1870 et de 200 en 1900. Cette comparaison indique que le divorce, actuellement, est deux fois et demie aussi commun,

relativement à la population mariée, qu'il l'était il y a quarante ans. La proportion des divorces aux Etats-Unis semble supérieure à celle des pays étrangers pour lesquels on peut obtenir des données statistiques. C'est à la femme qu'ont été accordés les deux tiers de la totalité des divorces prononcés durant la période de vingt ans embrassée par cette enquête.

La cause la plus ordinaire de divorce est l'abandon. Ainsi s'expliquent 38.9 pour 100 de tous les divorces accordés durant la période de 1887 à 1906, 49.4 pour 100, ou presque la moitié de ceux qui ont été accordés au mari, et 33 pour 100, soit un tiers de ceux qui ont été accordés à la femme.

La plus importante des causes de divorce est, pour les maris, l'adultère, et pour les femmes, les cruautés et sévices. Des divorces accordés aux maris dans la période de 1887 à 1906, 28.8 pour 100 ont été prononcés pour cause d'adultère, et de ceux accordés aux femmes, 27.5 pour 100 l'ont été pour cruauté et sévices. Seulement 10 pour 100 des divorces accordés aux femmes l'ont été à cause de l'adultère du mari, et 10.5 pour 100 de ceux accordés aux maris l'ont été pour cause de cruautés de la part de la femme. L'ivrognerie a été cause de divorce dans 5.3 pour 100 des actions intentées par la femme et dans 1.4 pour 100 des actions intentées par le mari. L'intempérance est donnée comme cause indirecte du divorce ou y ayant coopéré, dans 5 pour 100 des divorces accordés au mari, et dans 18 pour 100 de ceux accordés à la femme. Elle figure à titre de cause directe ou indirecte dans 19.5 pour 100 de tous les divorces, dans 26.3 pour 100 de ceux accordés à la femme et pour 6.1 pour 100 de ceux accordés au mari. Seulement 15 pour 100 des demandes de divorce ont été renvoyées à titre de causes révoquées en doute, et probablement en nombre de circonstances cette révocation en doute était simple formalité.

La durée moyenne des mariages aboutissant au divorce est d'environ dix ans. Soixante pour cent, soit les trois cinquièmes, durent moins de dix ans, et 40 p. 100 durent plus longtemps. Des ménages divorcés qu'on sait avoir contracté mariage aux Etats-Unis, 88.5 p. 100 se sont mariés dans l'état même de l'Union américaine où ils ont été divorcés. De tous les couples divorcés qu'on sait s'être mariés en pays étranger, 36.9 p. 100 se sont mariés au Canada 12.7 p. 100 en Angleterre, 16.1 p. 100 en Allemagne, et 1.9 p. 100 en Irlande. Des enfants sont mentionnés dans 39.8 p. 100 de la totalité des divorces. La proportion est bien plus forte pour les divorces accordés à la femme que pour ceux accordés au mari; les enfants figurant dans 46.8 p. 100 de la première catégorie de divorces et pour 26 p. 100 de la dernière. Une des raisons alléguées à cet égard est que le tribunal attribue d'ordinaire la garde des enfants aux mères, et pour ces dernières, par conséquent, le divorce n'implique pas la séparation de leurs enfants; au lieu que pour le mari, il entraîne la rupture des relations paternelles comme celle des rapports maritaux.

En Angleterre il y a eu 284 divorces en 1902, comparativement à 177 en 1901. En Allemagne, dans la même période, il y a eu environ 10,000 divorces annuellement et en France, 21,939 avec tendance à un rapide accroissement. Parmi les Japonais, il y a environ cent mille divorces par année. On estime qu'environ 50 p. 100 des couples divorcés ont des enfants, et on fait valoir comme argument que le souci du bien-être des enfants des divorcés devrait être le premier motif marqué pour stimuler le mouvement en faveur d'une loi restrictive du divorce. Les trois quarts des enfants envoyés aux écoles de réforme, l'une dans l'Ohio et l'autre dans l'Illinois, viennent, paraît-il, de familles brisées par la mort ou par le divorce, surtout par le divorce.

Voilà les données statistiques que j'ai recueillies; j'espère n'avoir pas trop fatigué l'attention de cette Chambre. Je le demande à tout esprit impartial ici, ne se dégage-t-il pas de ces chiffres un enseignement des plus significatifs? Cette statistique n'est-elle pas, pour employer l'expression classique, la preuve qu'il existe quelque chose de pourri dans le royaume du Danemark?

Monsieur l'Orateur, nous sommes en voie de poser du mieux qu'il nous est possible les fondements de notre édifice national. C'est à la Grande-Bretagne, à la France, aux Etats-Unis que le Canada emprunte ses idéals.

N'avons-nous pas le devoir de veiller à la sécurité des fondations morales de notre pays? Et comment pourrons-nous poser des bases sûres, inébranlables, voire éternelles, sinon en conservant le foyer domestique et en assurant la sainteté du mariage.

En dépit des observations formulées par quelques collègues, je suis optimiste au sujet des problèmes d'après-guerre qui se dresseront devant le pays. De divers pays

du monde nous viendront des millions d'immigrants. Ils nous viendront des états de l'Ouest américain, et ceux des Iles-Britanniques seront les bienvenus. Il nous en viendra d'autres pays d'Europe, et je le dis à regret, de ces pays mentionnés par l'honorable député de Hastings (M. Northrup), où le divorce est facilité.

J'en conviens, nous pourrons grandement bénéficier de l'expérience de ces pays d'origine de nos immigrants futurs, permettez-moi d'ajouter que nous pourrions aussi bénéficier des graves erreurs commises par ces pays.

L'auteur de ce bulletin dit au sujet des Etats-Unis.

Apparemment la proportion des divorces, comme la vélocité dans la chute des corps, s'accroît constamment et il est impossible de déterminer, d'après les données statistiques existantes, les résultats, si le taux atteint à une époque demeure constant. En d'autres termes, sur cette question de la durée des mariages aboutissant au divorce, on n'a pas encore obtenu de données statistiques qui représentent exactement les conditions actuelles ou celles existant à une période précise; car les conditions sont statiques, non pas dyramiques.

Si la multiplicité des divorces s'accroît constamment aux Etats-Unis, j'affirme que, à titre de législateurs canadiens, nous avons le devoir de ne pas emprunter la loi sous le régime de laquelle ont vécu ces immigrants venant des Etats-Unis. Nous avons le devoir de veiller ici à ce que ces immigrants ne trouvent pas dans nos statuts des dispositions similaires à celles en vigueur dans les états de l'Ouest américain. Si jamais il a été vrai de dire que "le mieux est l'ennemi du bien", c'est surtout en pareille matière. En facilitant la procédure—et c'est à quoi tend la motion de mon honorable collègue—on facilite les causes. Je le répète, plus on facilitera le divorce, plus s'accroîtra le nombre des divorces, plus il se brisera de foyers domestiques et plus s'affaiblira la continuité de l'autorité paternelle. C'est sur le foyer domestique que repose le bien-être de la nation ; relachez les liens domestiques et le bien être de la nation en ressentira le contre-coup.

Dans quelques provinces, la loi autorise le divorce à *vinculo* ou divorce proprement dit, comme l'a observé mon honorable ami. La loi ecclésiastique, au contraire,—et ici, ce terme ne s'applique pas à une église en particulier, car c'est aussi la loi en vigueur dans l'église anglicaine—autorise le divorce a *mensa et thoro*, ce qui est l'ancienne expression pour séparation de corps. Je le répète, je ne veux pas faire de dogmatisme en pareille matière, seulement, je préfère la loi de l'Eglise, que ce soit l'Eglise catholique romaine ou l'Eglise anglicane; qu'il s'agisse de la loi exaltée par les meilleurs esprits dans le monde protestant comme dans le monde catholique; je préfère l'opinion qui tient que le divorce est une violation de la loi naturelle. Le mari et la femme sont les parents du même enfant, et les relations naturelles de l'un et l'autre avec l'enfant produisent fatalement, à titre de mari et de femme, des relations naturelles entre l'un et l'autre. Nul arrêt des tribunaux, nulle loi du Parlement ne sauraient anéantir ces relations. Si le mariage est provisoire et éphémère, la parenté le devient également. Si on apprend à l'enfant à considérer la parenté comme une chose qu'on peut mettre au rancart à l'aide de certaines formules légales, alors croule par sa base tout l'édifice social. En facilitant dans les provinces ou dans ce Parlement, la procédure pour obtenir un divorce, on porte un coup fatal à l'élément fondamental de la citoyenneté. L'absence du bonheur ne rend pas le mariage invalide.

C'est se faire illusion que de prétendre que l'incompatibilité d'humeur et les misères qui s'ensuivent devraient justifier le divorce. D'après ce principe, monsieur l'Orateur, les enfants qui, sous un rapport ou un autre, sont loin de donner satisfaction, ne devraient pas être regardés comme les enfants de leurs propres parents. Les parties à un mariage sont en possession de toute leur volonté, et ils ne peuvent échapper à la responsabilité de ce pouvoir. Le divorce est plutôt un appel au sentiment qu'à la raison.

Mon honorable collègue à parlé de ménages mal assortis. J'admettrai que ces ménages mal assortis provoquent nos sympathies. Mais faut-il légaliser le vol, parce qu'on sympathise avec le malheureux qui vole un pain pour nourrir sa famille affamée?

Monsieur l'Orateur, ce serait porter une mortelle atteinte à toutes les règles de la moralité et il en résulterait de plus graves malheurs que ceux qui résultent des causes primitives.

Mon honorable ami a dit il y a un instant que les pays les plus éclairés et les plus civilisés avaient adopté des lois de divorce. Je ne parlerai pas des pays qui font partie de notre empire, mais je prendrai le cas de la France. Jusqu'à la Révolution française, la question du mariage a été traitée en France comme elle l'avait été en An-

gleterre avant la Réforme, c'est-à-dire qu'elle était laissée entièrement à la décision des tribunaux ecclésiastiques. A l'époque de la Révolution française, le divorce a pu être accordé par tous les tribunaux du pays. Peu de temps après, le peuple français, rendu sérieux par le régime connu dans l'histoire sous le nom de la Terreur, revint à l'ancienne loi ecclésiastique, et sous la restauration, le second empire et la troisième république, bien qu'il y ait eu un gouffre entre l'ancienne Eglise d'Etat et le nouveau régime, le seul remède accordé contre la cruauté et l'adultère était la séparation a *mensa et thoro*; le divorce n'était pas autorisé par les tribunaux du pays.

En 1884, le sénateur Naquet a présenté sa loi du divorce et elle a été adoptée. Mais, monsieur l'Orateur, depuis 1884, les divorces ont été accordés si fréquemment et avec tant de prodigalité par les tribunaux français, qu'on s'en est alarmé et que cet état de choses a été vu avec appréhension non seulement par les gens d'Eglise, mais par les protestants—car il y a un grand nombre de protestants en France—et par le plus grand nombre des libres-penseurs. Et étant donné qu'il y a eu une diminution du nombre des naissances en France, causée sans doute par les facilités avec lesquelles on accorde le divorce, je ne serais pas surpris qu'une fois la guerre finie la France revienne à l'ancien système et n'autorise les tribunaux qu'a accordé la séparation a *mensa et thoro* et non la rupture des liens matrimoniaux. Non seulement les catholiques de France, mais les protestants et les libres-penseurs sont d'avis que c'est ce qui devrait être fait.

Cela est vrai non seulement de la France. Permettez-moi de citer le témoignage du grand écrivain Lecky, tel que je le trouve dans son livre admirable, Liberté et Démocratie, vol. II, page 158. Lecky, qui n'était pas un catholique, mais un libre-penseur, si j'en juge par ses écrits, dit:

> La stabilité de la famille est plus essentielle qu'aucun autre élément simple au bien-être moral, social et même politique d'une nation. Elle est d'une importance vitale pour l'éducation des enfants. C'est le terrain spécial et la condition pour semer les meilleures vertus de la communauté; la pierre fondamentale sur laquelle doit reposer tout le système social. Peu de malheurs plus grands peuvent frapper une nation que celui de voir les vertus domestiques cesser d'être estimées, la vie de famille avec ses intérêts si graves, devenir le jouet des passions et du caprice.

Telle était l'opinion d'un des plus éminents écrivains du siècle dernier. Mais, monsieur l'Orateur, les libres-penseurs et les gens d'Eglise sont d'accord pour dénoncer les abus produits par le divorce. Gladstone était un grand ami de la religion. On me pardonnera si, après avoir cité Lecky, je donne l'opinion de Gladstone. En 1857, quand la loi du divorce a été proposée à la chambre des communes, M. Gladstone s'est servi du langage suivant:

> Un temps viendra peut-être où la société ne pourra pas supporter la rigueur de la loi chrétienne et refusera d'accomplir l'exercice nécessaire qui fait le soldat. Elle retournera alors en grande partie, sans aucun doute, à cette conception inférieure du mariage qui l'envisage comme un contrat purement civil entre les individus. Si nous ne sommes pas assez forts pour élever la partie la plus basse de la société jusqu'à la conception du christianisme, ne soyons pas assez insensés pour abaisser les rites mêmes du christianisme jusqu'au niveau le plus bas de la société. Que le sel de la terre conserve toujours sa saveur et que les ténèbres du corps soient illuminées autant que possible par l'œil qui est toujours en éveil au dedans.

Je pourrais multiplier les citations des hommes d'Eglise les plus distingués du protestantisme, mais ce serait simplement prendre le temps de la Chambre. Je dirai en terminant que ce n'est pas en sectaire que j'ai pris la parole cet après-midi pour m'opposer à la motion si habilement présentée par mon honorable ami d'Hastings-Est. Ce n'est pas à un point de vue sectaire, mais à un point de vue national et canadien. Si les procédures pour obtenir le divorce étaient facilitées, ainsi que cette motion le demande, le nombre des divorces augmenterait comme cela s'est produit dans la république voisine, où malheureusement le lieu conjugal s'est bien relâché. Le nombre des divorces augmenterait et les bases mêmes de notre société en seraient ébranlées. Dans notre pays où viendront en foule les immigrants après la guerre, ce serait une mauvaise politique que de nous annoncer comme étant prêts à accorder les facilités dont malheureusement un grand nombre de ces immigrants ont joui dans leur pays d'origine.

M. W. F. CARROLL (Cap-Breton-Sud): Monsieur l'Orateur, je suis parmi ceux qui croient que le divorce tel qu'on l'accorde aux Etats-Unis a été une grande malédiction pour la vie sociale et domestique de ce pays. J'ai été très impressionné par le discours que vient de prononcer mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux). Que j'agisse en vertu de scrupules de conscience ou d'après les vues qu'a mon église au sujet du divorce, que je sois contre le divorce ou non, nous sommes en présence du fait dans ce pays que le di-

vorce est accordé et j'en arrive, en vertu de nos lois civiles, à la même conclusion que mon honorable ami d'Hastings, à savoir que dans ce pays, une réforme est nécessaire dans la procédure du divorce. Je n'arrive toutefois pas à cette conclusion en m'appuyant sur les mêmes prémisses et le même raisonnement que mon honorable ami.

J'arrive à cette conclusion non parce que les possibilités actuelles d'obtenir le divorce dans ce pays sont difficiles ou parce qu'elles sont coûteuses, j'arrive à cette conclusion, et sur ce point, je suis d'accord avec mon honorable ami d'Hastings, parce que les procédures en vue du divorce sont absurdes. Mon honorable ami a dépeint les facilités avec lesquelles les hommes riches peuvent obtenir le divorce, comparativement à la situation d'hors la loi, si on peut s'exprimer ainsi, de l'homme ou de la femme pauvre qui a de bons motifs d'obtenir le divorce, mais qui n'a pas l'argent nécessaire. Sans doute nous trouvons ces conditions dans tous les sentiers de la vie, nous les rencontrons dans nos tribunaux. Combien de fois dans ce pays nous rencontrons des personnes qui ont de bonnes causes et qui pourraient faire reconnaître légalement leurs droits, mais qui n'ont pas l'argent pour payer l'avocat qui défendrait leur cause devant les tribunaux? A ce point de vue je ne crois pas que mon honorable ami d'Hastings ait présenté une bonne cause.

Mais, monsieur l'Orateur, examinons un instant les méthodes par lesquelles les divorces sont obtenus—à l'exception des provinces de Nouvelle-Ecosse, de Nouveau-Brunswick, île du Prince-Edouard et Colombie-Anglaise. Dans les provinces où les habitants sont obligés de s'adresser au Parlement pour obtenir le divorce, ils vont au Sénat, ils font leur demande en annonçant dans la Gazette royale pendant six mois, ce qui est absurde; un bill est présenté au Sénat, il est renvoyé à un petit comité du Sénat qui entend les témoignages. Je ne reproche rien à l'habilité des membres du comité du Sénat d'étudier aucune cause et je dois dire qu'à mon avis, le président de ce comité est un des avocats les plus habiles du Canada, un homme qui est bien à même de juger de ce qui peut être admis comme preuve. Ce petit comité du Sénat, entend les témoignages, les communique au Sénat et les dépositions sont imprimées. Le Sénat se prononce à leur sujet et elles nous sont communiquées. Combien de nos collègues ont jamais pris la peine de lire ces témoignages, de voir si, d'après leur jugement comme avocats ou comme simples citoyens, la preuve est suffisante pour justifier l'octroi du divorce? Je dis que la procédure est absurde. Nous votons dans la Chambre sur les divorces sans savoir ce que nous votons, et je crois qu'en dehors du comité du Sénat qui entend les témoignages la Chambre haute est dans la même position que nous.

Je pourrais dire qu'au cours de la session de 1912, j'ai pris la peine de lire les témoignages dans un cas de divorce qui est venu devant le Sénat. Je suis avocat et j'ai quelques notions des règles de la preuve ; je peux reconnaître assez bien ce qui est ou ce qui n'est pas une preuve et j'en suis arrivé à la conclusion que du moment que le Parlement n'admit qu'une seule raison pour accorder le divorce, il n'y avait absolument aucune preuve dans ce cas qui donnerait droit au divorce pour le demandeur. J'ai soulevé la question devant le comité général et j'ai reçu de mes collègues un tel appui que le bill a été rejeté. On aurait pu croire que l'avocat qui s'était chargé de la cause et qui était payé pour s'en occuper devant le Sénat se serait efforcé de recueillir toute la preuve nécessaire devant le Sénat, mais d'après l'avis de la Chambre c'est ce qu'il n'avait pas fait. L'année suivante il revint avec une abondance écrasante de preuves; la demande ne fut pas combattue et on m'a dit qu'il y avait entente entre les parties pour ne pas s'opposer au divorce. C'est là seulement un cas et je crois que pour les bills de divorce, ou les bills pour faire droit, comme il vous plaira de les appeler, passent par le Parlement qui les vote à chaque session, même s'il n'y a pas de preuves à l'appui. C'est pourquoi je dis avec mon honorable ami d'Hastings que l'on devrait introduire quelque réforme.

J'estime, monsieur l'Orateur, que le Parlement n'est pas un tribunal convenable pour juger des cas de divorce, parce qu'une très petite partie des membres du Parlement sont mis en présence des personnes qui demandent le divorce, ou sont en communication directe avec ceux qui donnent les témoignages. Je déclare qu'un juge qui entend les témoins est la personne désignée pour accorder ou refuser la demande.

Je soutiens qu'il n'y a qu'un tribunal, en ce pays, qui soit capable—et j'emploie ce mot à dessein—d'apprécier les témoignages et de se prononcer dans les cas de divorce, et ce tribunal, ce sont nos cours

de justice. Mon opinion est que dans les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, nous possédons les meilleurs tribunaux du Canada, pour apprécier et décider les causes de cette nature. Le Parlement se compose d'hommes qui appartiennent à toutes les conditions sociales.

Plusieurs avocats, il est vrai, occupent des sièges en cette enceinte, et ce n'est nullement faire injure, à mon sens, aux autres membres du Parlement que de déclarer qu'un avocat est tout particulièrement préparé à savoir les points saillants d'un témoignage, avantage que ne possèdent nullement les membres du Parlement qui appartiennent à d'autres professions. Bien que les membres du Parlement et du Sénat, qui ne sont pas avocats, possèdent des qualités bien supérieures à celles qui distinguent les membres du barreau, ils ne possèdent pas cette formation qui les rende capables de juger des affaires de cette nature.

Dans la province de la Nouvelle-Ecosse, nous possèdons une cour de divorce, mais cette institution n'offre pas, selon que l'a donné à entendre mon honorable ami de Rouville, si j'ai bien saisi le sens de ses observations, plus de facilités que le Parlement, à ceux qui désirent obtenir un divorce. Elle a peut-être un résultat tout contraire, car, à mon avis, le Parlement accorde le divorce pour des motifs qui seraient jugés insuffisants s'ils étaient soumis au jugement de n'importe quel magistrat canadien.

J'ai donc raison d'affirmer que, si le Parlement se mettait en frais de reformer la procédure relative au divorce, en renvoyant ces causes devant les tribunaux d'Ontario, de Québec, du Manitoba, de l'Alberta et de la Saskatchewan non seulement il ne rendrait pas plus facile l'obtention du divorce, mais il garantirait jusqu'à un certain points les liens du mariage, en ce pays. Voilà mon opinion personnelle à ce sujet.

Bien que, par suite de scrupules de conscience, je sois opposé au divorce, nous avons à faire face à la situation telle qu'elle est en ce pays, et le meilleur moyen d'y arriver, ce serait d'abandonner aux tribunaux compétents la tâche de juger les causes de cette nature là.

Je ne veux pas discuter cette question plus à fond, mais je me permettrai d'ajouter que je ne puis partager l'opinion de mon honorable ami de Rouville (M. Lemieux), lorsqu'il affirme que ce serait faciliter la tâche à ceux qui désirent obtenir leur divorce, si l'on donnait juridiction aux tribunaux civils, en ces matières.

Mon honorable ami de Rouville affirme que cette réforme pourrait bien avoir pour résultat d'élargir le domaine des raisons sur lesquelles on s'appuie pour accorder le divorce; mais si j'ai bien compris le sens de la motion de mon honorable ami de Hastings, ce n'est nullement là le but qu'il a en vue; je n'ai nullement compris qu'il demande que l'on ajoute d'autres raisons à celles que l'on invoque à l'heure actuelle, dans les demandes en divorce.

Ce n'est pas là le sens que j'ai donné à ses observations, que j'ai pourtant écoutées avec beaucoup d'attention. J'en arrive donc à la conclusion que cette Chambre ferait bien d'étudier la motion de mon honorable ami de Hastings-est, si l'on désire enlever au Parlement la juridiction qu'il possède dans les causes de cette nature, afin d'en revêtir les tribunaux des provinces, qui n'en sont pas encore revêtus, à l'heure actuelle.

L'hon. CHARLES MARCIL (Bonaventure): Je crois de mon devoir, monsieur l'Orateur, en ma qualité de représentant de l'une des divisions électorales de Québec, de dire qu'il est consolant que tous les membres catholiques des Communes et du Sénat aient dû toujours enregistrer leurs votes contre le divorce, comme question de principe, depuis la fondation de la Confédération. Toujours, les bills de divorce, ont été adoptés, soit en cette Chambre, soit au Sénat, tout simplement "sur division", et pendant la période où j'ai eu l'honneur d'occuper le siège que vous occupez en ce moment, monsieur l'Orateur, mon devoir a toujours consisté à proclamer qu'un bill de divorce était adopté "sur division". Il y a donc cinquante membres de cette Chambre qui sont privés du droit d'exprimer leur suffrage sur le principe de n'importe quelle instance en divorce sur laquelle le Parlement est appelé à se prononcer; souvent, on nous demande de ne pas nous opposer à tel bill de divorce ou de nous abstenir de nous rendre au comité, afin qu'il soit adopté. En conséquence, un quart au moins des membres du Parlement sont privés du droit d'avoir affaire de quelque manière que ce soit à des questions de cette nature.

Loin de moi, monsieur l'Orateur, l'idée de vouloir discuter à fond cette question de divorce. Par principe, je suis opposé au divorce. Je suis d'opinion que, loin de faciliter la tâche à ceux qui cherchent à

obtenir le divorce, nous devrions faire tout ce qui dépend de nous afin d'éloigner ce fléau du sol canadien. A l'époque de la fédération des provinces, si le Parlement canadien a jamais reconnu l'existence du divorce, c'est probablement parce que des cours de divorce existaient déjà à la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick.

Nulle juridiction de ce genre n'existait alors dans la province d'Ontario, et quant à la province de Québec, nous pouvons être sûrs que jamais une cour de divorce n'y obtiendra droit de cité. Tout de même, ce que je ne puis comprendre, que ces cours de divorce continuent d'exister ou non, là ou ailleurs, c'est la raison qui nous engagerait à faciliter la tâche à ceux qui désirent y avoir recours.

Dans la pratique, je ne vois nullement en quoi nous aurions besoin de conserver cette coutume d'accorder des divorces.

En ce qui a trait à la province de Québec, je ne sache pas que jamais un mari ou une épouse, professant la religion catholique, se soit adressé au Parlement fédéral, afin de faire dissoudre leur mariage.

L'église catholique ne consentirait jamais à sanctionner une décision de cette nature, et la personne qui aurait recours à une telle procédure, serait excommuniée par le fait même.

Je me rappelle très bien d'avoir entendu, en cette enceinte, l'ancien député de Niagara (M. Lancaster), un Anglican, prononcer un discours très énergique contre le divorce.

L'un des plus grands fléaux qui menacent les Etats-Unis, à l'heure actuelle, semble-t-il, c'est le divorce. Le cardinal Gibbons et, à sa suite, un bon nombre des principaux citoyens de la république américaine, se sont prononcés contre le divorce. Quand bien même le principe du divorce se serait répandu par tout l'univers, cela ne constitue nullement un argument en sa faveur. Si l'Italie et l'Espagne ont été en état de se préserver de ses atteintes, la chose est tout à l'honneur de ces deux pays. Si vous attaquez le foyer vous affaiblissez les liens de la famille, et par là même vous ruinez les fondations de l'Etat. La grande et unique institution qui constitue la base de la société en ce pays, c'est le foyer; or, une fois que le foyer est détruit, on se soucie fort peu du pays.

J'ai eu l'occasion d'entendre des avocats éminents proclamer devant nous que des divorces ont été accordés sur des témoignages avec lesquels on n'aurait pas même pu faire pendre un chat, et la façon dont certaines causes en divorce—que je ne tiens pas à mentionner—ont été décidées et sont encore décidées chaque année, constitue pour ainsi dire une parodie de la justice.

Si les tribunaux du pays administraient la justice de la même manière que le Parlement a décidé certaines affaires de divorce, ce ne serait ni plus ni moins qu'une parodie de la justice. Je n'ai jamais donné mon vote en faveur du divorce et aussi longtemps que j'occuperai un siège dans cette assemblée, je ferai toujours, je l'espère, tout ce qui dépend de moi, afin de rendre aussi difficile que possible, l'obtention du divorce.

En agissant ainsi j'ai conscience d'accomplir l'un des devoirs les plus sacrés qui incombent à un représentant du peuple, c'est-à-dire, faire tout ce qui dépend de lui afin de protéger le foyer contre un empiètement de cette nature.

M. A. A. McLEAN (Queen, I.P.-E.): Monsieur l'Orateur, quelqu'un a affirmé en cette enceinte, au cours du présent débat, que l'île du Prince-Edouard possède une cour de divorce. Nous avons une loi, c'est vrai, dans l'île du Prince-Edouard qui décrète que toute personne qui désire obtenir un divorce doit présenter une requête en conséquence au lieutenant-gouverneur. L'expression "lieutenant-gouverneur" selon l'expression qu'on lui donne, signifie: le lieutenant-gouverneur en conseil des ministres, mais le lieutenant-gouverneur en conseil n'a jamais autorisé une cour de justice à juger des demandes en divorce.

Autant que je le sache il n'y a jamais eu un divorce d'accordé par les tribunaux de l'île, bien que le statut, qui existe dans nos lois, d'écrète que le lieutenant-gouverneur peut autoriser le juge en chef de la cour Suprême d'entendre une cause en divorce. Les lieutenants-gouverneurs de l'île du Prince-Edouard ont toujours refusé d'octroyer un ordre de cette nature de sorte que dans la pratique, nous n'avons pas de cour de divorce dans la province. Je ne sais pas si la même situation existe à la Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick et à la Colombie-Anglaise; mais je sais bien que, dans l'île du Prince-Edouard, jamais personne n'a pu se prévaloir de ce statut, et jamais une seule cause en divorce n'a été plaidée en cette province.

Lorque quelqu'un a voulu obtenir un divorce et si je ne fais erreur le cas ne s'est produit qu'une seule fois, il a dû soumettre sa cause au comité du Sénat, en déboursant des frais considérables. Quel-

qu'un de ma province qui fait une demande d'obtenir un divorce, doit débourser, si je ne fais erreur, de $600 à $1,000.

Mon honorable ami de Hastings-est (M. Northrup) essaie d'apporter un remède à cette situation et de diminuer les dépenses qu'entrainent les causes de cette nature. Le Sénat est tout simplement un tribunal pour le citoyen qui a des moyens; il est inutile pour celui qui est pauvre de songer à soumettre sa cause au Sénat.

Si le principe du divorce doit être admis sur le sol canadien toutes les classes devraient être à même de se servir du remède qu'il offre. Je ne tiens pas à exprimer mon opinion relativement au droit que peut avoir n'importe quel citoyen de s'adresser à un tribunal quelconque, afin d'obtenir le divorce ; mais du moment que la loi existe, nous devrions faire en sorte de simplifier son fonctionnement et de garantir des droits égaux à tous les citoyens du pays.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

M. WILLIAM THOBURN (Lanark-Nord): J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt, monsieur l'Orateur, la discussion qui a eu lieu cet après-midi, relativement à la question du divorce, tout particulièrement en ma qualité de membre du sous-comité de la Chambre des communes, qui a été nommé afin d'étudier les causes en divorce de concert avec le comité du Sénat.

Je ne suis pas bien sûr si l'honorable député de Hastings-Est (M. Northrup) approuve ou non la création de ce sous-comité. Pour ma part, c'a été, il me semble, un pas de fait dans la bonne voie.

Avant la création du sous-comité parlementaire, la procédure habituelle voulait que les témoignages fussent rendus devant le comté sénatorial; ces témoignages étaient ensuite imprimés, puis distribués aux membres du comité des bills d'intérêt privé et aux députés. La plupart des députés ne se donnaient même pas la peine de lire les témoignages, et la conséquence, c'est que lorsqu'arrivait le moment d'étudier le bill, on y faisait à peine attention. C'est l'une des raisons qui me portent à croire que la création de ce sous-comité a marqué une sérieuse amélioration. J'approuve entièrement l'opinion qu'a énoncée l'honorable député d'Hastings-Est, à savoir que l'on devrait améliorer de quelque façon les procédures relatives au divorce, en ce pays, mais de quelle manière faudrait-il s'y prendre? Voilà la problème à résoudre. Pour autant que j'ai pu m'en rendre compte, l'honorable député lui-même n'a pas proposé de solution au problème.

J'aurais beaucoup aimé à l'entendre traiter la question un peu plus à fond. D'après l'expérience que je possède en la matière, je n'hésite pas à proclamer que l'on devrait retirer au Parlement canadien le pouvoir d'accorder le divorce, pour abandonner cette juridiction aux cours de justice. Jusque là, je partage l'opinion qu'a émise l'honorable député de Cap-Breton (M. Carroll.) Au cours du débat, cet après-midi, on a abordé une question très délicate relativement à la doctrine que professent les différentes confessions religieuses sur la question du divorce.

Comme membre du sous-comité, j'avoue avoir été quelque peu surpris d'apprendre que des hommes d'une certaine croyance religieuse s'opposaient absolument au divorce, à cause des règles de leur Eglise. On a déclaré ici, cet après-midi, que plus d'un culte s'opposait au divorce. Cela me paraît donner lieu à une très grave question. Si je ne me trompe, l'honorable député de Rouville a dit que, dans certains cas, il préférerait obéir aux lois de son Eglise plutôt qu'aux lois du Canada. Qu'il veuille bien me reprendre si je l'ai mal compris.

L'hon. M. LEMIEUX: J'ai dit qu'en matière de divorce, je préférerais les décisions des tribunaux ecclésiastiques à celles des tribunaux civils.

M. THOBURN: Si pareil sentiment se généralisait, où conduirait-il la population de ce pays? Une religion a tout autant droit qu'une autre de faire des lois pour ses adeptes. Or, si les adeptes des différents cultes étaient libres d'obéir aux lois de leur Eglise plutôt qu'à celles du Canada, il en résulterait bientôt un triste état de choses. Voilà une question qui pourrait être débattue ici pendant des semaines et causer tout un bouleversement. En tout cas, il me semble que les lois du Canada doivent avoir préséance sur celles de n'importe quelle Eglise.

Je donnerai certaines raisons pour lesquelles il conviendrait, d'après moi, de transférer du Parlement aux tribunaux la juridiction relative à l'octroi des divorces. Comme l'a dit l'honorable député de Cap-Breton (M. Carroll), bien peu nombreux sont les membres de cette Chambre qui connaissent la procédure à suivre dans une poursuite en divorce au Parlement. Je

dirai à l'honorable député d'Hastings-Est que ce qui a surtout déterminé mon opinion, ce n'est pas la question des frais. Qu'on réduise les frais tant que l'on voudra, il restera encore le danger d'être traité injustement par le tribunal tel qu'il est maintenant constitué. La cause est d'abord soumise au Sénat puis renvoyée de là au comité des divorces nommé par le Sénat. L'honorable député de Cap-Breton a trouvé à redire aux verdicts rendus par ce comité composé de onze membres, parmi lesquels les membres les plus brillants du Sénat et les plus forts avocats du pays. Voici ce que je proposerais, et l'honorable député d'Hastings-Est m'en approuvera peut-être: Si le Parlement doit continuer de juger les causes en divorce, que celles-ci se terminent au comité du Sénat. Quand une demande en divorce est soumise à cette Chambre, on la renvoie au comité des bills d'intérêt privé, qui se dispense de lire l'enquête avant d'instituer un sous-comité, et la Chambre des communes se comporte de la même façon quand le bill revient devant elle. Combien de députés lisent les témoignages dans un cas de divorce avant de donner leur vote?

Je me rappelle fort bien une certaine demande en divorce qui fut soumise à cette Chambre au cours de la dernière session, après avoir été adoptée à l'unanimité par le comité du Sénat. Pour être adoptée par ce comité il faut qu'une demande de cette nature soit prouvée hors de tout doute. Ce bill fut ensuite soumis au comité des bills d'intérêt privé de la Chambre des communes, y fut débattu avec la plus grande habileté de part et d'autre, puis rejeté à la majorité d'une voix. La preuve fut imprimée et la cause fut l'objet d'un tel déni de justice que l'on crût devoir la soumettre au premier ministre et que celui-ci en vota, avec d'autres, le renvoi au comité des bills d'intérêt privé.

Voici le point où s'est produite l'intervention néfaste dont je me plains. Néfaste! Le mot est fort, mais l'occasion l'exige. Quand on s'aperçut que la cause était renvoyée à ce comité-là, on fit appel à des influences du dehors et on se mit à intriguer. Si la cause avait paru devant un juge les parties auraient craint d'agir comme ils l'ont fait. J'étais à la porte du corridor qui conduit à la chambre 16, j'y ai vu un particulier happer les députés au passage, les supplier de voter contre le requérant, et le nom de ce particulier fut mentionné comme étant une des parties impliquées dans l'affaire. Voilà pourquoi je dis que ce fut une transaction néfaste. Cette intervention auprès de certains députés qui, d'ailleurs, n'avaient entendu les arguments d'une des parties eut pour résultat le rejet du bill. Il n'y avait que quelques députés qui connussent la preuve, aussi les efforts de ce particulier furent-ils couronnés de succès et le bill fut-il rejeté. Si on avait ensuite soumis la cause à un tribunal cette décision aurait été infirmée.

On a parlé, cet après-midi, des cours de justice et des lois de divorce des Etats-Unis. Si, aux Etats-Unis, les procédures en divorce sont l'objet de peu d'attention, il ne s'ensuit pas qu'elles en doivent être de même au Canada. Il est plus d'une loi américaine qu'on n'applique pas avec assez de vigueur, ce nous semble. J'ai trop foi en notre magistrature pour redouter le résultat des décisions qu'elle rendrait dans les causes en divorce. Elle rendrait impossible l'emploi des moyens comme ceux dont je viens de parler. J'ai exposé aussi clairement que possible les raisons que me suggère l'expérience et qui m'ont porté à demander que la juridiction du Parlement en matière de divorce soit désormais déléguée à une cour de justice présidée par au moins trois juges. Par suite de l'adoption de ce projet de résolution justice serait rendue à tous les intéressés et les frais seraient beaucoup moins élevés qu'à présent.

L'hon. J. C. DOHERTY (ministre de la Justice): L'honorable député d'Hastings a droit à des remerciements de notre part pour avoir provoqué le débat si intéressant qu'il nous fut donné de suivre cet après-midi et ce soir. Dans le très éloquent discours qu'il a prononcé à l'appui de son projet de résolution l'honorable député s'est évertué à élucider des points qu'il n'avait pas mis en question, et à soutenir qu'il ne voulait rien ajouter à ce qu'il a appelé les causes actuelles pour lesquelles le divorce peut être demandé.

Je ne pense pas qu'on puisse dire que son projet de résolution ait un autre sens que celui-là. Il ne demande pas non plus que l'on confère aux tribunaux la juridiction attribuée aujourd'hui au Parlement en matière de divorce, ni qu'on établisse des tribunaux pour l'audition des causes de cette nature. Sa motion n'a pas trait à la forme de la procédure selon laquelle le Parlement accorde aujourd'hui le divorce. Voici ce qu'elle dit:

La Chambre est d'avis que la procédure suivie dans les causes de divorce soumises au Parlement est défectueuse et que les dépenses excessives qu'elle entraîne empêchent la majeure partie de la population du Canada d'y avoir recours, et elle invite le Gouvernement

à s'occuper de cette question sans délai, afin d'y apporter les réformes nécessaires pendant la présente session.

Je veux bien accepter l'interprétation que l'honorable député donne à sa motion, mais je me sens excusable de comprendre qu'elle demande l'adoption d'autres moyens beaucoup moins coûteux que ceux par lesquels le Parlement accorde aujourd'hui le divorce. Voilà ce que l'honorable député considère défectueux, et il trouve qu'il faudrait y remédier. La procédure suivie maintenant lui déplaît tout particulièrement. Si je n'ai pas bien saisi sa pensée, qu'il daigne bien me le dire, car je veux être juste à son égard et donner à sa motion le sens qu'il lui attribue.

M. NORTHRUP: Je croyais avoir rédigé ma motion de manière à faire comprendre que toute amélioration apportée au système actuel serait jugée désirable, soit qu'elle établît une procédure ressemblant quelque peu à la procédure actuelle, soit qu'elle donnât juridiction exclusive aux tribunaux des provinces ou qu'elle créât un tribunal spécial en matière de divorce.

L'hon. M. DOHERTY: Alors, je comprenais à demi le but de l'honorable député. Il importe que l'objet de la motion soit tout d'abord bien compris, car c'est le point de départ de beaucoup de considérations. Donc, l'honorable député demande l'abolition du mode qui consiste à accorder le divorce par acte du Parlement, et la création de tribunaux ayant juridiction d'accorder le divorce. A défaut de cela il désirerait faire modifier la procédure du Sénat et de la Chambre des communes conformément aux exigences des lois que l'on pourrait adopter pour faire droit aux personnes demandant à être libérées du lien conjugal.

D'après ce que je comprends, mon honorable ami, appuyé en cela par l'honorable député de Cap-Breton-sud (M. Carroll) et l'honorable député de Lanark-nord (M. Thoburn), offre comme remède, de substituer les tribunaux au Parlement, peu lui importe que ce soit des tribunaux déjà établis ou des tribunaux spécialement institués à cette fin.

Comme constituant des griefs ou donnant lieu à des injustices, il a mentionné certaines règles du Sénat et certaines procédures imposées à ceux qui demandent à être relevés de leurs obligations conjugales. Mon honorable ami n'entend pas discuter la question du divorce d'une manière abstraite; il pose comme base qu'il existe déjà un système par lequel le divorce peut être obtenu, et, partant de cette base, il se borne à étudier les moyens d'améliorer ce système.

En traitant la question, l'honorable député est entré sur un terrain très vaste, plus vaste peut-être qu'il n'était absolument nécessaire, puisque son but se bornait à signaler les défauts dans la procédure actuellement suivie par les deux Chambres du Parlement. Je ne m'en plains pas cependant, car cela nous a donné l'avantage d'entendre une dissertation savante, intéressante, éloquente et en même temps équitable et modérée, sur les opinions et les doctrines des différentes églises, à différentes périodes de notre histoire.

Je ne vois pas que cela ait un rapport direct avec la question de procédure qui nous occupe, mais cela touche certainement à d'autres questions plus importantes: de savoir s'il est à propos d'avoir une loi de divorce; si nous devons en avoir une; quelles seront les raisons pour lesquelles un divorce pourra être obtenu; comment cette loi sera administrée et quelle sanction lui sera donnée. L'honorable député a exposé les enseignements de l'Eglise catholique avant la réforme, et aussi, je crois, depuis. Il a expliqué clairement la distinction entre certaines procédures qui, conformément à la doctrine de cette Eglise, sont admises pour ce qu'il appelle l'annulation d'un mariage et un divorce.

Je considère que mon honorable ami a démontré clairement que le dogme catholique est absolument opposé au divorce, c'est-à-dire, à la dissolution d'un marriage validement contracté, une dissolution assez complète pour abolir tout lien entre les conjoints et les laissant entièrement libres de se remarier, comme s'ils n'avaient jamais été mariés auparavant. En réponse à une remarque de l'honorable député de Cap-Breton (M. Carroll), il a fait observer qu'il existait des causes donnant lieu à ce qu'il appelle l'annulation du mariage, c'est-à-dire, des causes constituant des empêchements à un mariage valide et qui, si elles existent et ne sont découvertes qu'après la célébration du mariage, donnent lieu à un décret en nullité de ce mariage. Il appelle ces cas des annulations de mariage. Je crois qu'il serait plus exact de dire que ce sont les décrets déclarant que ces mariages ont toujours été nuls. La distinction entre le divorce et la déclaration de nullité, c'est que le divorce s'applique à un mariage validement existant et le dissout, tandis que la dé-

claration en nullité, basée sur des causes spécifiées, comporte simplement qu'à l'époque de la célébration du mariage il existait une cause qui en empêchait la célébration valide et que, partant, il n'y a pas eu de mariage.

A ce propos, mon honorable ami a cité un cas qui, à mon sens, démontre d'une manière frappante ce qui peut résulter de l'application de cette distinction; il nous a aussi laissé entendre que l'application de ce système peut donner lieu et donne réellement lieu aux mêmes injustices que le système actuel, en ce qu'il offre un recours aux riches et le refus aux pauvres. Je ne suis pas au courant des détails du cas qu'il mentionne, et il va sans dire que personne ne voudra nier que dans le règlement des nombreux cas dans lesquels cette loi doit être appliquée, il a pu y avoir des décisions erronées, et celle que cite mon honorable ami peut en être une. Je n'ai pas à m'occuper ici de savoir s'il y a eu des décisions erronées et je ne suis pas en état de dire si, dans le cas mentionné par mon honorable ami, la décision était erronée ou non parce que, si j'ai bien saisi l'exposition des faits, la décision en question peut être inattaquable, si l'on maintient, comme la chose est déjà arrivée, qu'une parenté même illégitime entre deux personnes donne lieu à une affinité et il est possible que cette affinité constitue un empêchement.

Quoi qu'il en soit, je n'ai pas à entrer dans les détails de cette question. On est libre de supposer que la décision était erronnée ou que si elle était conforme à la loi, cette loi donne des résultats qui sont loin d'être satisfaisants en ce sens que le système entraîne des dépenses qu'une personne riche peut faire, mais qu'une personne pauvre ne peut pas se permettre.

Je répète que je ne suis pas en état de discuter les détails de causes remontant à une époque éloignée, mais je ferai observer que ces cas de nullité de mariage se présentent encore dans la province de Québec et sont prévus par le code civil. Il n'est pas à ma connaissance que la procedure indiquée dans ces causes donne lieu à des dépenses spéciales ou exceptionnelles. Dans les quelques causes qui sont parvenues à ma connaissance personnelle, les intéressés appartenaient à la classe peu aisée et l'application de cette loi n'exigeait pas plus de frais que l'application d'aucune autre loi. Je fais ces quelques observations parce que je les crois utiles, je ne dirai pas pour corriger, mais pour mettre en évidence certains faits relatifs à ce système et qui ne ressortent pas clairement des explications données par l'honorable député; je ne veux pas laisser entendre par là que mon intention n'était pas d'exposer la question d'une manière tout à fait impartiale et qu'il ne l'a pas traitée avec justice et modération, sous tous les rapports.

J'entends discuter cette motion en ce qu'elle comporte une invitation à la Chambre à substituer les tribunaux dans l'exercice de leurs fonctions judiciaires, au Parlement dans l'exercice de ses attributions législatives, dans tout ce qui se rapporte aux demandes et pétitions en divorce et aux personnes désirant être libérées du lien conjugal.

Quand mon honorable ami a soumis à la Chambre une résolution à peu près semblable il y a quelques années, j'ai exposé ma manière de voir sur la question abstraite du divorce. Je ne vois aucun intérêt à revenir sur ce que j'ai déjà dit, et, d'ailleurs, mon opinion, pour ce qu'elle vaut, est consignée dans le compte rendu officiel des débats de la Chambre. Je n'admets pas qu'en discutant la présente résolution, nous soyons appelés à décider s'il est à propos de voter une loi sur le divorce. Mon honorable ami s'en tient à la question de procédure et il maintient que les tribunaux réguliers sont plus appropriés que les deux Chambres du Parlement pour instruire une instance en divorce.

Il y a une chose cependant qu'on ne peut contester: avant qu'un tribunal puisse instruire une instance en divorce, il faut une loi reconnaissant le divorce, une loi établissant les causes qui pourront donner lieu à un divorce, une loi que le tribunal pourra administrer et faire observer. S'il existe une partie du pays où il n'y a pas de loi permettant le divorce pour une raison quelconque, ce serait une démarche inutile que d'établir un tribunal ou de donner à un tribunal existant le droit d'instruire les instances en divorce, puisque le tribunal qui serait institué à cet effet ou le tribunal auquel cette juridiction serait reconnue, n'aurait absolument aucune loi à administrer; rien dans la loi n'autoriserait une personne à se présenter devant ce tribunal et à réclamer le divorce.

A l'exception des provinces dans lesquelles il existait une loi et des tribunaux de divorce, avant la Confédération, il n'y a pas de loi de divorce en vigueur au Canada. Dans toutes ces autres provinces, la loi ignore absolument le divorce et si nous votions demain une loi décrétant que les

tribunaux de cette province auraient juridiction pour instruire les instances en divorce, nous ne serions pas plus avancés que nous ne le sommes dans le moment. Prenons comme exemple la province de Québec où toute la législation concernant le divorce se résume à cet article du Code civil: "Le mariage ne peut être dissout que par la mort d'un des conjoints." Si on donnait aux tribunaux de Québec le droit d'entendre les instances en divorce, pourraient-ils faire autrement que reconnaître leur impuissance, puisque la loi déclare expressément que le mariage ne peut être dissout que par la mort d'un des conjoints?

M. PROULX: Cette loi n'émanerait-elle pas du Parlement fédéral?

L'hon. M. DOHERTY: Le point que je tiens à établir c'est que si nous nous bornons à dire que les tribunaux auront juridiction en matière de divorce, nous n'accomplirons rien de pratique. Il nous faudrait aller plus loin que cela et voter une loi reconnaissant le divorce dans les provinces où il n'est pas reconnu.

M. NORTHRUP : Le ministre entend-il dire que, si la Chambre rendait une loi qui conférerait des pouvoirs en matières de divorce à la cour suprême de la province d'Ontario par exemple, les juges de cette cour ne pourraient pas rendre des décrets de divorce lorsqu'ils le jugeraient à propos?

L'hon. M. DOHERTY : Si nous nous bornons à dire que les tribunaux de la province d'Ontario auront juridiction dans les instances en divorce, le devoir des juges sera d'exercer leurs pouvoirs en conformité de la loi en vigueur dans la province et de décider quand un individu aurait droit au divorce. Je demande à l'honorable député s'il y a à l'heure qu'il est dans l'Ontario des lois déterminant quand un individu a droit au divorce.

M. NORTHRUP : Je n'oserais pas exprimer un avis contraire à celui du savant ministre de la Justice, mais lord Campbell, lorsqu'il était chancelier d'Angleterre, a clairement déclaré qu'il y avait de telles lois. Je citerai plus tard ses paroles.

L'hon. M. DOHERTY : Je suis surpris d'entendre dire que lord Campbell a tenu un tel langage. J'aimerais savoir dans quelles circonstances la question lui a été soumise. L'honorable député aura-t-il l'obligeance de citer dès maintenant l'opinion de lord Campbell ?

M. NORTHRUP : Certainement. Voici le point : jusqu'en 1857, la loi en Angleterre a été précisément la même que la loi d'aujourd'hui au Canada. Afin d'obtenir le divorce, il fallait s'adresser au parlement, comme au Canada. La procédure a été décrétée par lord Campbell lors du dépôt du rapport tendant à la modifier et à attribuer la juridiction aux cours de justice plutôt qu'au parlement...

L'hon. M. MURPHY : En quelle année ?

M. NORTHRUP : En 1850. Lord Campbell disait :

> Par ces moyens, le droit d'obtenir la rupture du lieu matrimonial a été définitivement établi. Cependant, il a été établi de la manière la plus rudimentaire...

C'était par le parlement comme au Canada de nos jours.

> ...et la plus incommode, car c'était un acte judiciaire accompli par une opération législative, et il apprit tous les inconvénients qui découlent de la discussion d'une question semblable dans une assemblée mêlée et populaire.

En ce temps-là, la pratique, ou la procédure, en Angleterre était celle qui existe aujourd'hui au Canada. Une commission fut nommée afin d'étudier le problème et la juridiction passa aux cours de justice. A la page 13 du rapport de cette commission, je trouve ce passage :

> Lord Campbell, qui était président de la commission de 1850, déclara dans la Chambre des pairs que l'objet des commissaires n'était pas de modifier la loi...

Il y avait donc une loi.

> ...mais la procédure au moyen de laquelle la loi était mise en vigueur.

Pendant cinquante ans, le Sénat a établi des règles générales aux termes desquelles celui qui désire divorcer doit annoncer, verser de l'argent et faire venir ses témoins devant un comité du Sénat. Nous avons cette loi dans l'Ontario, de même qu'en Angleterre, il était d'usage d'obtenir à Westminster un décret de divorce.

L'hon. M. LEMIEUX : Quel est l'usage courant de divorce devant les tribunaux d'Ontario ?

M. NORTHRUP : Nul tribunal de l'Ontario n'a juridiction en matière de divorce, mais supposons que la Chambre accorde cette juridiction à la cour suprême de la province, je soumets qu'elle pourrait accorder le divorce. Bien qu'il soit d'usage aujourd'hui de ne permettre le divorce que pour cause d'adultère, mais avons aussi le droit, si nous voulons l'exercer, de rendre une loi qui décrètera qu'une femme qui

n'aimera pas la couleur des chevaux de son mari aura le droit de divorcer.

M. PROULX : Aux termes de la loi de l'Amérique septentrionale anglaise, c'est le parlement fédéral qui a juridiction en matière de mariage et de divorce.

L'hon. M. DOHERTY : La première déclaration, telle que citée par mon honorable ami, porte que :

Depuis la fin du 17e siècle, les lois du parlement qui rompaient le lien matrimonial devinrent fréquentes.

Les commissaires nommés pour étudier la loi du divorce, en 1850, disent ce qui suit dans le 26e paragraphe de leur rapport:— Par ces moyens...

C'est-à-dire par des lois du Parlement, des prescriptions législatives, dans chaque cas particulier.

...le droit d'obtenir la rupture du lien matrimonial a été définitivement établi.

Je ne l'ai jamais nié. Mais chaque loi du Parlement s'applique à un cas particulier, et ne s'applique à nul autre, et le droit d'obtenir la rupture du lien matrimonial a été définitivement établi.

L'hon. M. MURPHY: Précisément comme il l'est ici maintenant.

L'hon. M. DOHERTY: Précisément comme il l'est ici maintenant. Le rapport ajoute:

Cependant, il a été établi de la manière la plus rudimentaire et la plus incommode, car c'était un acte judiciaire accompli par une opération législative, et il offrait tous les inconvénients qui découlent de la discussion d'une question semblable dans une assemblée mêlée et populaire.

Je ne le nie en aucune façon, mais pourquoi en ce temps-là avait-on besoin en Angleterre d'un acte législatif pour chaque individu. C'est parce que cet individu n'avait pas droit au divorce, aux termes de la loi générale. Le Parlement, j'imagine, s'est tracé, comme nous l'avons fait au Canada, une certaine ligne de conduite d'après laquelle il rendait une loi particulière pour les personnes qui prouvaient tels et tels faits.

Lord Campbell, qui était président de la commission de 1850, déclara dans la Chambre des pairs que l'objet des commissaires n'était pas de modifier la loi, mais la procédure au moyen de laquelle la loi était mise en vigueur.

M. NORTHRUP: C'était là "la loi".

L'hon. M. DOHERTY: A n'en pas douter, lord Campbell a employé les mots "la loi", mais lorsqu'on entreprit de donner effet aux paroles de lord Campbell, que fit-on? On ne déclara pas qu'une cour de justice pourrait instruire des instances en divorce, sans rien faire de plus. On comprenait, comme je le soutiens, qu'il était nécessaire d'établir une disposition formelle, ce qu'on fit par la loi même de 1858. Celle-ci ne dit pas simplement aux tribunaux: Vous aurez juridiction en matière de divorce, mais elle ajoute: L'adultère de la femme—je n'entreprends pas de donner le texte même, mais le sens—sera une cause suffisante; l'adultère du mari, accompagné de sévices, sera une cause suffisante, et elle dit de plus aux tribunaux que, même si l'adultère est prouvé, vous n'accorderez pas un décret de divorce dans le cas où le plaignant sera en faute.

Nous ne voulons pas modifier la loi, a dit lord Campbell. Mais il saute aux yeux qu'en disant cela il n'a pas créé la loi anglaise. Commentant le rapport de la commission, il déclarait que les commissaires ne voulaient pas modifier la loi, mais la manière dont elle s'appliquait. Autant vaudrait prétendre que, parce que mon honorable ami dit maintenant qu'il ne veut pas modifier la loi, mais la procédure seule que ce que dit un avocat devant le Parlement ou dans un texte comme celui qui est discussion, quelque distingué qu'il soit, fasse loi.

La coutume du parlement était de reconnaître le droit du divorce dans des cas particuliers et de rendre une loi décrétant que ce droit serait admis lorsque certaines choses seraient prouvées. Voici ce que les commissaires définissent. Je ne saisis pas bien si lord Campbell est l'auteur de ces paroles, mais il fait connaître dans son rapport par quels moyens ce droit a été établi, à savoir par un acte législatif dans chaque cas. Je ne puis pas dire, en toute déférence, que je n'ai pas encore appris que ce que dit un avocat, quelque distingué qu'il soit, fasse loi.

J'avoue que c'est avec quelque surprise —et j'ai lu beaucoup de traités sur le sujet—que j'entends émettre l'idée qu'antérieurement à 1857 il y avait en Angleterre une loi reconnaissant le droit de divorce et énumérant les causes pour lesquelles il pouvait être accordé. Je n'ai pas les ouvrages sous les yeux, mais ces jours derniers, j'ai saisi l'occasion de lire plusieurs des principaux auteurs qui ont traité de cette question. Voici un passage de l'ouvrage de M. Gemmil, qui était un avocat éminent de cette province et qui a soutenu beaucoup d'instances en divorce. Dons son traité sur le sujet, il dit:

Quant aux divorces qui rompaient le contrat de mariage, à savoir le divorce entraînant la

rupture du lien matrimonial, à proprement dit, ils étaient inconnus en Angleterre. Aux termes de la loi d'Angleterre, ce contrat était indissolubre et après qu'il avait été constitué d'une manière légale, il n'y avait aucun moyen d'y mettre fin dans aucune des cours de justice, et afin de dissoudre le mariage, le Parlement est intervenu pour procurer un remède spécial par l'adoption d'une loi particulière en faveur de ceux qui pouvaient faire une preuve qui justifiât son intervention.

Il ajoute, à la page 13:

Le divorce entraînant la rupture du lien matrimonial, ou la dissolution d'un mariage légal, ne pouvait pas, jusqu'en 1858, s'obtenir dans une cour de justice, mais seulement par un acte de la législature.

A la page 12, il fait mention des tribunaux ecclésiastiques. En toute déférance, je ne puis accepter la thèse que l'existence d'une loi en Angleterre est établie parce que lord Campbell a employé les mots "la loi", si on interprète ces mots par le conteste.

Nul de nous n'ignore comment se font les lois. Je crois savoir que mon honorable ami ne met pas en doute que, en vertu de la coutumé et jusqu'au statut de 1858, le mariage était indissoluble en Angleterre. Jusqu'à l'adoption du statut de 1858, il n'y a pas eu de disposition formelle qui établissait le droit au divorce, aux termes de la loi générale, et qui fixait les motifs qui donnaient lieu à l'exercice de ce droit. J'ose dire que, dans la province d'Ontario, ni sous l'empire du droit coutumier tel qu'il existait en 1792, ni en vertu d'un statut subséquemment rendu par la province du Haut-Canada ou l'ancienne province du Canada —et il va sans dire, la province d'Ontario n'a pas pu en rendre—nonobstant le passage qu'on m'a cité il n'y a pas de loi que pourrait appliquer une cour de divorce, si on se bornait à en établir une.

L'hon. M. MURPHY: L'honorable ministre trouvera-t-il mauvais que je le prie de revenir à une observation qu'il a déjà faite? On l'a interrompu au moment où il faisait voir quelles seraient, dans la province de Québec, les conséquences d'un cas supposé. Etait-ce son intention d'ajouter qu'il faudrait établir une loi pour autoriser le tribunal?

L'hon. M. DOHERTY: Oui, je considère qu'il faudrait établir une loi et désigner le tribunal qui serait chargé de l'appliquer. Quelque matière à discussion que l'on ait en ce qui concerne l'Ontario—et je me sens passablement convaincu de la solidité de mes arguments même à l'égard de cette province—il est incontestable que si la cour supérieure de la province de Québec était autorisée à instruire les affaires de divorce, elle n'en pourrait absolument rien faire tant que le Parlement n'aurait pas édicté de loi régissant tout particulièrement le divorce, puisqu'à l'heure qu'il est il existe une loi qui proclame l'indissolubilité du mariage. Or, si j'ai raison en ce qui concerne Ontario, je ne crois pas qu'on puisse nier que la situation est la même relativement aux autres provinces qui ont été réunies plus tard à la Confédération; et dans aucune des cinq provinces privées de tribunaux de divorce il n'existe de loi directe sur le divorce et la conséquence serait la même.

Je ne me prononce en ce moment ni pour ni contre la création d'une cour des divorces; je veux tout simplement indiquer ce que comporte cette proposition qui tend au renvoi à un tribunal des affaires de divorce. L'adoption de la présente motion n'aurait d'effet utile qu'autant qu'elle serait suivie de l'établissement d'une loi réelle. Dans ce cas, avant que nous puissions dire s'il y a lieu de modifier la procédure de façon à conférer aux tribunaux la juridiction en la matière, les deux Chambres doivent se demander si elles sont bien en mesure d'édicter une loi autorisant le divorce dans les provinces où la loi actuelle ne l'admet point, et déterminer les conditions dans lesquelles le divorce pourra être prononcé. Je me borne à indiquer ce qu'il faudrait faire dans la mise en pratique de cette proposition en ce qu'elle tendrait à amener le renvoi devant les tribunaux des affaires de divorce.

Si mon raisonnement est le bon, on ne saurait obtenir de résultat pratique que par l'établissement d'une véritable loi de divorce; dans le cas contraire, il faudrait autoriser certains tribunaux au moyen d'une loi ayant pour objet l'exécution de quelque loi du divorce jusqu'à présent restée à l'état de lettre morte, d'une loi telle que celle qui, au dire de l'honorable député, existe déjà dans la province d'Ontario. La question de savoir si l'on doit ou si l'on ne doit pas légiférer dans ce sens est de nature à amener la Chambre à déterminer son attitude, à déclarer si elle entend voter une loi créant le droit au divorce dans la province où ce droit n'existe pas—dans la province de Québec, il va sans dire—et appliquer une loi peut être restée à l'état de lettre morte en quelque autre province.

Ayant, ainsi que je le crois, bien élucidé ce point, je veux tout simplement faire voir qu'en ce qu'elle tend à attribuer une certaine juridiction aux tribunaux, la motion appelle l'établissement—et dès la pré-

sente session—d'une loi du divorce ayant pour effet soit d'introduire l'institution du divorce dans les provinces où il n'existe pas, ou de remettre en vigueur quelque loi tombée en désuétude en certaines provinces. Eu égard aux profondes divergences d'opinion qui se sont manifestées, tant au cours du débat d'aujourd'hui que de celui d'il y a deux ans, sur la question de savoir s'il serait à propos de créer une nouvelle loi du divorce ou d'amender celle qui existe déjà, et étant donné ce qui est, au su de chacun de nous, de notoriété publique, on reconnaîtra, j'en suis sûr, qu'au Canada les avis sont partagés en cette matière de divorce.

M. THOBURN: Quelle est la loi qui régit aujourd'hui le comité du Sénat en matière de divorce? Cette même loi ne pourrait-elle pas être applicable à un tribunal?

L'hon. M. DOHERTY: Le comité du Sénat est régi par le règlement dont il s'est doté lui-même et qu'il pourrait abolir dès demain.

M. THOBURN: Qu'est-ce qui lui confère une juridiction exclusive en matière de divorce?

L'hon. M. DOHERTY: Il n'a point de juridiction exclusive. A mon avis, les projets de loi tendant à autoriser le divorce ne diffèrent pas des autres bills d'intérêt privé; on en demande l'adoption comme on fait des autres bills d'intérêt privé que l'on fait déposer dans le but d'obtenir ce que la loi d'intérêt général n'accorde point. C'est précisément parce que cette dernière décrète que ni l'un ni l'autre des époux ne peut se remarier du vivant de son conjoint, que ceux qui désirent se soustraire à l'application de la loi comme viennent prier le Parlement d'édicter une loi particulière en leur faveur. Quand les pétitionnaires voient leur demande accordée, ils s'en retournent en emportant une loi spécialement établie à leur intention, une loi qui les soustrait à l'application de la loi générale.

Je n'ai pas pris la parole pour démontrer que l'on a raison d'édicter de telles lois d'intérêt privé, car elles offrent des inconvénients qui sautent aux yeux. Mais il est bon de se bien rendre compte de ce dont il s'agit en l'espèce. Il s'agit de lois dans l'intérêt de particuliers. Ces lois, je ne discute pas la question de savoir si l'on a ou si l'on n'a pas d'excellentes raisons de les voter; mais pénétrons-nous bien de ceci: c'est qu'en agissant de la sorte, le Parlement, en chaque cas, ne fait qu'exercer son pouvoir législatif. Il dit au particulier: Eu égard à ce que vous nous avez exposé, nous édictons en votre faveur une loi qui dissout votre mariage. Mais dans toutes les provinces ou la loi proclame l'indissolubilité du mariage, celui-ci reste indissoluble tout comme si cette loi particulière n'avait jamais été votée.

L'hon. M. MARCIL: En cette matière, le Parlement fédéral pourrait-il substituer son autorité à celle de l'assemblée législative de Québec?

L'hon. M. DOHERTY: Je le crois. L'honorable député comprendra qu'on ne saurait formuler ainsi d'opinion à brûle-pourpoint sans se réserver le bénéfice d'un examen plus approfondi du sujet. Il me paraît cependant incontestable qu'étant autorisé à légiférer en matière de mariage et de divorce—je ne parle ici que du mariage et du divorce en général et nullement de la célébration du mariage, le Parlement fédéral a le droit pour ce qui regarde ces matières, d'abroger la loi actuellement en vigueur en n'importe quelle province. A l'heure qu'il est, la loi qui régit le mariage dans la province de Québec est encore celle qui régissait l'ancien Canada; or, celle-ci jouissait du pouvoir législatif dans toute sa plénitude, et l'on n'avait pas, dans le temps, à s'occuper de la question de diviser le pouvoir législatif.

Il me semble donc indiscutable que le Parlement fédéral serait autorisé—si toutefois il s'agissait de cela—à abroger toute loi existant déjà dans la province de Québec et portant sur le mariage et le divorce, abstraction faite, toujours, de la question de formalités et de cérémonies ou de la célébration du mariage.

L'hon. M. MURPHY: Quelles seraient les conséquences de l'établissement d'une telle loi par le Parlement fédéral?

L'hon. M. DOHERTY: Par exemple, si le Parlement décrétait la dissolution du mariage d'une personne domiciliée dans la province de Québec, cette loi serait contraire aux dispositions du code civil de la province de Québec, qui veut que le mariage ne soit dissout que par la mort. Le Parlement fédéral a néanmoins le droit de légiférer en la matière; ses prescriptions législatives sont applicables à la province de Québec aussi bien qu'aux autres, et, en ce qui concerne les particuliers, ont le pas sur les dispositions générales de la loi provinciale.

Je fais des observations pour démontrer de façon parfaitement claire qu'en tant

qu'elle embrasse, sans nécessairement l'appeler, le transfert de la juridiction aux tribunaux, la motion de l'honorable député (M. Northrup) invite le Gouvernement à mettre la question à l'étude pour qu'il intervienne au cours de la présente session, dans le but de nous convertir à l'idée que nous devrions légiférer dès maintenant de façon à modifier profondément la loi d'application générale qui régit le divorce en cinq des provinces du Canada. Je ne m'occupe pas en ce moment de discuter s'il y aurait lieu ou non de légiférer dans ce sens; mais l'honorable député doit, comme tous les autres membres de la Chambre, se rendre compte lui-même qu'il s'agit ici d'une loi de la plus haute importance, d'une loi dont les avantages sont fort contestés en notre pays, d'une loi que nul n'a réclamée ou, pour le moins, dont aucun groupe important de la population ne demande instamment l'établissement à l'heure actuelle.

Puisqu'il en est ainsi et que l'on s'accorde à reconnaître que le programme de la présente session devrait, autant que possible, n'embrasser que les seules mesures législatives que nécessitent les conditions créées par la guerre déplorable qui se poursuit en ce moment, on s'explique aisément que le Gouvernement croirait violer l'entente commune s'il mettait à l'étude et cherchait à faire voter à un moment comme celui-ci un projet de loi ayant une aussi grave portée et tendant à modifier aussi profondément la loi qui régit une matière de cette importance. L'honorable député lui-même ne compte pas, j'en suis sûr, que nous nous aventurions aussi loin que cela. C'est sans doute ce à quoi il pensait quand il s'est donné la peine de nous expliquer que tel n'est point l'objet de sa motion. Si je l'ai bien compris—et il va sans dire que j'accepte sans réserve aucune de ses explications à cet égard—il a même fait observer que ce n'est pas nécessairement à cela que tend la proposition dont il a saisi la Chambre.

A mon avis, en tant qu'elles peuvent se rapporter à l'idée d'une attitude semblable, les raisons que j'ai indiquées doivent s'imposer à l'esprit de chacun des membres de la Chambre et à celui même de l'honorable député et qu'elles leur firent comprendre à tous, l'honorable député compris, le motif pour lequel le Gouvernement ne doit pas entreprendre de s'occuper d'une question de cette importance en ce temps particulier.

Mais l'honorable député dit: Qu'importe, la motion que je présente démontre que nous voulons perfectionner jusqu'à un certain point la procédure qu'accompagne l'adoption de ces lois, croyait qu'il appartient à la Chambre des communes de légiférer dans ces cas. Et—c'est une partie de son argumentation—il déclare qu'à son avis, il vaut mieux mettre fin à toute cette procédure et ne plus accorder de divorce par statut du Parlement que laisser subsister le système présentement en vigueur. Je n'entends pas débattre la question de savoir s'il peut avoir parfaitement raison dans la préférence qu'il manifeste pour un arrêt subit de tout le système. Mais il va sans dire que je n'ai pas besoin de faire observer à un avocat de la compétence que tous reconnaissent à mon honorable ami qu'il n'existe pas de pouvoir au monde—quoi qu'il en soit il n'y en a pas dans ce Parlement—pour empêcher l'obtention d'un divorce par une loi dans les Parlements de l'avenir. S'il le veut, lorsque des gens s'adressent à lui avec des requêtes demandant le divorce, le Parlement peut dire à ces personnes: Je n'accorderai pas de divorce; mais supposons que nous décrétions par une loi, même en la façon la plus radicale possible, qu'il n'y aura plus de divorce accordé par une loi du Parlement le lendemain le Parlement pourrait annuler ce qu'il a fait et il lui sera loisible d'accorder le divorce tout comme il le faisait auparavant. L'honorable député dit qu'il préférerait l'arrêt de tout le système et peut-être—Je suis prêt à l'avouer—je serais heureux moi aussi de voir la fin de cette pratique, mais il n'existe pas de méthode qui permette au Parlement, par mesure législative ou par résolution, d'abolir le système pour toujours. Nous n'avons donc pas cette alternative.

Mais en laissant de côté la question d'attribuer la juridiction aux tribunaux, la résolution déposée par l'honorable député demande au Gouvernement d'étudier très attentivement la question dans le but de remédier aux abus. Ce dont on se plaint dans la coutume suivie par le Parlement, lorsqu'il accorde un divorce, n'est que la conséquence de certains règlements du Sénat, et l'on demande au Gouvernement d'étudier ce point dans le but de remédier aux injustices qui pourraient se commettre sous ce rapport. L'honorable député l'a fait observer lui-même, il reconnaît parfaitement que ni le Gouvernement ni la Chambre ne peuvent réformer les règlements du Sénat. Si je ne me trompe, il dit que le Gouvernement n'a aucun pouvoir pour obliger le Sénat de modifier ses règlements; pourtant, il croit que nous pourrions, en adressant un mémoire au Sénat,

indiquer que ces règlements prêtent à des objections et cela, dans le but que le Sénat agisse. Envisagé sous ce jour, ce que cette motion demande au Gouvernement de faire se trouve réduit à bien peu de chose vraiment.

Mais je ferai observer à l'honorable député qu'alors même que sa motion serait réduite à ce point, son adoption constituerait réellement une condamnation par cette Chambre des règlements du Sénat et une invitation au Gouvernement de s'entendre avec le Sénat en vue d'une modification et d'une amélioration de ces règlements. Je crois que nous comprenons tous combien chaque Chambre est jalouse de son droit d'arrêter, de faire observer et de modifier ses propres règlements, et, après réflexion, je crois qu'on reconnaîtra combien malvenu ce serait pour la Chambre des communes d'adopter une résolution condamnant les règlements de l'autre Chambre. Egalement hors de mise serait l'acte du Gouvernement, soit en qualité de mandataire de la Chambre des communes, soit de sa propre autorité, de se présenter au Sénat et de lui représenter la nécessité où il se trouve d'améliorer ses règlements.

J'accepte facilement certaines observations qu'on a faites à propos des effets de la mise en vigueur de q elques-uns de ces règlements, et je crois fermement que si on les approche en la façon voulue, les honorables membres du Sénat reconnaîtront qu'ils doivent modifier les règlements de la Chambre haute. Mais je ne pense pas que ce serait pour la Chambre adopter le moyen voulu pour atteindre ce résultat ou qu'il serait à désirer que la Chambre approuvât une résolution déclarant que les règlements du Sénat ne donnent pas satisfaction et que le Gouvernement, agissant d'après une résolution semblable s'adressât au Sénat pour lui faire les représentations voulues au sujet des améliorations conseillées. Je suis certain que ce qu'ont dit ici celui qui a proposé cette motion et les autres honorables députés qui l'ont appuyé sera connu du Sénat. Quant à moi, je n'aurais aucune objection, si cela pouvait servir à une fin utile de la transmettre au Sénat qui, il est certain, comprendra la portée des différents arguments qui ont été avancés et qui s'occupera de modifier ses règlements suivant le besoin qui se fait sentir de cette réforme.

Je ne suis pas loin de partager l'avis de l'honorable député de Cap-Breton-sud (M. Carroll), qui était prêt à appuyer cette motion parce qu'il croyait que son adoption aurait pour résultat d'établir des restrictions au divorce. Il en est donc arrivé à une conclusion semblable à celle que l'honorable député de Hastings a énoncée, bien que les prémices qu'il a posées diffèrent de celles qui ont été établies par ce dernier. Je crois qu'on pourrait grandement perfectionner ces règlements dans le but de bien établir que ceux qui sont responsables de l'adoption de lois de cette nature se sont parfaitement renseignés sur tous les détails des requêtes qui leur sont présentées, avant de rendre leur décision. Je ne veux pas prendre la responsabilité de dire que ces règlements ne peuvent atteindre leur fin, si on les applique profondement, mais je serais heureux qu'on prit le moyen de les perfectionner. Je suis persuadé que le Sénat lui-même, si on lui indique un moyen qu'est de nature à améliorer ses règlements, à ce point de vue, sera heureux d'opérer cet réforme.

Donc, vu que cette motion tend à rendre plus rapides et à augmenter les moyens de se procurer le divorce et à changer la juridiction établie au sujet du divorce, je crois, sans me prononcer sur l'à-propos de pareille modification, qu'il est évident qu'il s'agit d'un projet de loi qu'on ne devrait pas demander au Parlement d'étudier au cours de la présente session, étant donné les circonstances où nous nous trouvons. En tant que cette motion réclame simplement une amélioration des règlements que le Parlement doit observer dans l'adoption des lois qui accordent les divorces, l'adoption de cette résolution ne serait pas le moyen à prendre pour en arriver au perfectionnement ou à l'amélioration des règlements. En outre, ce système pourrait laisser croire à la Chambre qu'elle a accompli un acte indigne d'elle et s'exposer à prêter le flanc à l'accusation de sortir de sa sphère et de ses attibutions si, tel que cette résolution le demande, le Gouvernement entrait en pourparlers avec le Sénat de la manière que le propose l'honorable membre. Tenant compte de toutes ces raisons, je ne puis voir sous un jour favorable la motion de l'honorable député et je ne suis pas disposé à l'appuyer.

M. D. D. McKENZIE (Cap-Breton-Nord): J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le discours très clair et très logique de l'honorable ministre de la Justice, au cours duquel il a fait l'historique de la loi du divorce en Angleterre et au Canada.

A mon sens, il est certain, monsieur l'Orateur, que la loi de 1858 n'était qu'une codification de ce qui constituait réellement

le droit commun anglais sur la question du divorce. Il me semble qu'on ne peut douter que les différents statuts adoptés par le parlement impérial et accordant le divorce à différentes personnes fussent basés sur les mêmes données, ce qui revient à dire que le même principe était reconnu chaque fois qu'on accordait un de ces divorces. Le ministre de la Justice a eu raison de dire que le droit commun tel qu'il existait alors n'était pas une loi réelle mais une coutume qui prit corps dans un statut de 1858; l'honorable ministre ne nous a pas dit que le statut de 1858 ne contenait rien qui ne fût pas la loi avant cette année-là. Quand le pouvoir de mettre en vigueur le statut de 1858 passa de la législature aux cours du pays, je ne crois pas que la loi fut changée ou que l'état de choses fût modifié, en tant que la réforme s'appliqua; la règle ou la coutume revêtit simplement la forme d'un statut, et le soin de sa mise en vigueur fut confié aux cours au lieu d'être attribué à la législature.

Il est certain qu'une cour constituée convenablement et présidée par un homme versé dans la loi ou par des juristes savants, peut administrer la loi avec plus de convenance que ne saurait le faire une assemblée d'hommes mêlés les uns aux autres, dont quelques-uns connaissent la loi lorsque les autres en ont aucune notion.

Je crois qu'aucun membre de la Chambre ne dira que le Sénat du Canada base ses actions sur d'autres principes que ceux qui relèvent du droit commun de l'Angleterre et du Canada sur la question du divorce. On constatera que le Sénat prend soin de s'assurer du domicile des représentants en divorce et des raisons d'adultion, d'infidélité ou de sevices invoqués à l'appui de l'instance en divorce. A la Nouvelle-Ecosse, où nous avons une cour de divorce, le statut qui gouverne le divorce est très ancien ; je suppose que c'est la remise en vigueur du statut de 1858. Dans chaque cas, la loi est basée sur la loi telle qu'elle existait en Angleterre, et elle ressemble à celle qui prévaut dans d'autres provinces du Canada où l'on instruit en cette façon les causes de divorce. Nous nous trouvons, aujourd'hui, au Canada, dans la même posture où le peuple anglais se trouvait avant 1858. Avant 1858, lorsqu'un homme voulait obtenir un divorce, en Angleterre, il pouvait s'adresser au parlement et, à condition de prouver par des témoins les circonstances générales qu'il devait établir, il pouvait obtenir un divorce. C'est l'état des choses qui existe, ici, aujourd'hui sauf certaines restrictions ; celui qui peut prouver l'infidélité les mauvais traitements et l'abandon possible, devant le Sénat, peut obtenir un divorce. C'est réellement la loi par tout le Canada. Un habitant de la Nouvelle-Ecosse, bien que nous ayons, dans cette province une cour où s'instruisent les causes de cette nature, peut s'adresser au Sénat, et bien que dans la province de Québec, il n'y ait pas de loi relative au divorce, il n'y a rien qui empêche une personne de cette province de s'adresser au Sénat et d'obtenir un divorce pour les motifs que j'ai déjà indiqués. Cet état de choses existant et la loi étant ainsi réellement faite—car, bien qu'elle ne soit pas revêtue de la forme d'un statut, cette loi est reconnue par tout le pays—le tribunal universel est le Sénat et celui-ci cherche simplement, en la meilleure façon que lui fournissent les moyens qu'il a à sa disposition, d'appliquer la loi commune anglaise, telle qu'elle existe au Canada.

Dans ce cas-là, quelle objection, morale ou autre, peut-on avoir à rendre l'application de la loi aussi facile que possible. Si telle est la loi au Canada, comme c'est le cas, tout homme qui cherche à se protéger en disant que nous n'avons pas de loi de divorce au Canada, se trompe lui-même, comme fait l'autruche qui se cache la tête dans le sable. Nous avons des lois de divorce dans notre pays; on peut y obtenir ou accorder le divorce. Le principe est reconnu ici et il vaut autant l'accepter. Il y a peut-être des gens dont la conscience se refuse à l'accepter; mais ces personnes vivent dans notre pays, elles veulent continuer à y vivre, et il faut qu'elles s'arrangent le mieux possible pour cela, et pour laisser ceux qui veulent obtenir un divorce, et l'obtiennent tous les jours, de continuer à le faire.

Il est donc préférable que la loi, en vertu de laquelle le divorce est obtenu, soit rendue aussi parfaite que possible. Ce que fait aujourd'hui le Sénat d'une façon un peu grossière, pourrait être certainement mieux accompli par des tribunaux constitués à cet effet.

Je ne vois pas grande difficulté à faire une loi semblable à la loi commune sur le divorce établie aujourd'hui en Angleterre. On peut l'améliorer, si l'on veut, mais la marge est bien étroite, et cela ne demanderait pas une loi bien compliquée.

La loi sur le divorce dans la Nouvelle-Ecosse n'a que deux paragraphes très courts, et depuis soixante-dix ans ou plus, elle remplit bien son objet. Elle renferme dans ces deux courts paragraphes ce qui est réellement la loi commune d'Angleterre sur le sujet.

A mon avis on devrait conférer aux cours supérieures des différentes provinces du Canada au moyen d'une loi que le ministre est très capable de rédiger, la juridiction qui est présentement exercée par le Sénat, et établir la procédure à suivre. Si le ministre ne croit pas sage de conférer cette juridiction aux tribunaux des provinces, le Parlement a parfaitement le droit de l'attribuer à la cour de l'échiquier, et cette cour, ayant juridiction dans tout le Canada pourra très bien se transporter dans les différentes provinces pour y entendre les demandes en divorce, comme elle le fait aujourd'hui pour les autres causes. Je puis me tromper en disant que cela pourrait être fait, mais je n'y vois aucune objection.

Si je comprends bien la motion de l'honorable député de Hastings, elle ne propose pas à la Chambre aucun mode particulier et déterminé, elle lui demande seulement d'étudier la question dans un esprit non prévenu, et de chercher la meilleure solution.

Mon avis—je le donne pour ce qu'il vaut—est que nous possédons aujourd'hui une loi fédérale sur le divorce, qui peut-être, au dire de quelques-uns, appliquée par les tribunaux du pays. Elle existe et elle est appliquée. Je crois qu'il vaudrait mieux avoir une loi autorisant les tribunaux des différentes provinces à entendre les causes de divorce avec le moins de frais possibles, et de telle façon que les plus pauvres puissent en bénéficier comme de toute autre loi.

Le ministre dit que ce serait peut-être créer un rouage inutile que de rendre une loi enlevant cette juridiction au Sénat pour la confier à d'autres, que le Parlement pourrait continuer à s'occuper des causes de divorce comme il le fait jusqu'à présent.

Les précédents sont à l'encontre de cette prétention. Autrefois, les contestations d'élection et les questions touchant la situation des membres du Parlement étaient jugées par le Parlement lui-même. Nous avons pensé que ce n'était pas convenable, et nous avons délégué ce pouvoir aux tribunaux. Personne n'a jamais osé proposer qu'après avoir attribué cette juridiction à l'autorité compétente en la confiant aux tribunaux, nous devions la reprendre pour le compte du Parlement. Je suis certain que du moment que le pays aura compris que le pouvoir de juger les causes de divorce a été justement confié aux tribunaux, et que l'on a établi dans les différentes provinces un rouage suffisant, personne ne demandera jamais à instituer un procès en divorce devant le tribunal coûteux du Parlement, avec la procédure très lente qu'il faut suivre.

Si l'adoption de cette motion doit avoir pour effet d'améliorer l'état de chose actuel et de confier à des tribunaux compétents la juridiction dans les causes de divorce, je l'appuierai de mon vote.

M. NORTHRUP: Je dois m'excuser auprès de la Chambre pour n'avoir pas exprimé clairement les idées que j'avais lors que j'ai rédigé cette motion, et lorsque j'ai parlé cet après-midi. Je puis vous assurer monsieur l'Orateur, que ce n'est pas par manque d'égard, mais que c'est dû à mon ignorance et à mon vocabulaire restreint. J'ai cru, dans mon ignorance, que cette proposition était suffisamment claire et telle qu'un homme ordinaire, même un peu simpliste, ne pouvait pas s'y tromper en la lisant. J'espère que la Chambre me pardonnera si je prends la liberté d'en donner de nouveau lecture, dans l'espoir que quelque personne, aussi ignorante et aveugle que moi-même, pourra peut-être penser que ma motion, est rédigée d'une façon assez compréhensible. Cette motion est conçue ainsi qu'il suit:

**La Chambre est d'avis que la procédure suivie dans les causes de divorce soumises au Parlement...**

Pas au Sénat, mais au Parlement.

**...est défectueuse, et que les dépenses excessives qu'elle entraîne empêchent la majeure partie de la population du Canada d'y avoir recours, et invite le Gouvernement à s'occuper de cette question sans délai, afin d'y apporter les réformes nécessaires pendant la présente session.**

Les frais d'instance sont si excessifs que le Gouvernement devrait, à cette session même, étudier la question en vue d'y apporter des réformes. C'est là tout ce que je demande.

Un honorable député a soutenu que parce que les divorces aux Etats-Unis se sont multipliés beaucoup, nous verrions la même chose ici si nous réformions nos procédures, bien que tout le monde sache qu'aux Etats-Unis, on accorde le divorce pour presque tous les motifs imaginables sous le soleil, et qu'une énorme population noire augmente considérablement la proportion des divorces.

Un autre collègue a prétendu que l'adoption de ma motion ferait injure au Sénat, parce que, a-t-il dit, nous n'avons pas le droit de prendre sur nous de modifier ces règlements. Y a-t-il un mot à l'adresse

du Sénat dans ma proposition? Je croyais que tous nos collègues savaient qu'aucun bill ne peut devenir loi sans avoir été adopté par le Sénat comme par cette Chambre. Peut-être que si un comité était chargé d'étudier la question, il découvrirait que toutes les défectuosités actuelles sont dans la procédure des Communes et non pas du Sénat. Mais comme tous ceux qui ont pris part à ce débat ont admis que la procédure était mauvaise, je trouve très extraordinaire que le ministre de la Justice, parlant au nom du Gouvernement, s'oppose à faire quelque chose pour remédier à ce qu'il admet être un mal, par crainte que l'adoption de cette résolution ne blesse le Sénat, dont le nom n'est seulement pas mentionné.

Le ministre de la Justice a prétendu ensuite, et il est revenu sur cet argument à maintes reprises, que l'effet de ma motion sera la création d'un tribunal. Y a-t-il un seul mot en ce sens dans ma motion? N'est-il pas parfaitement possible de constituer un comité, composé de membres des Communes et du Sénat, qui réussirait à apporter une amélioration merveilleuse dans la procédure actuelle, et que les divorces continueraient toujours à être accordés par acte du Parlement. Je ne dis pas que ce serait le meilleur moyen de remédier au mal; je ne m'engage pas jusque là; ce n'est pas de cela que je m'inquiète. Mais je m'efforce de faire comprendre au Gouvernement, qui admet que la procédure est mauvaise, qu'il devrait y remédier de quelque façon.

Le Sénat pourrait s'opposer à la nomination d'un comité par cette Chambre, et c'est pour cela que je demande au Gouvernement d'agir lui-même.

Le Gouvernement est censé avoir un représentant dans le Sénat; c'est lui qui y fait adopter les projets dus à l'initiative gouvernementale, et si ma résolution était adoptée, serait-il impossible de créer un comité composé de membres des deux Chambres, qui déciderait s'il est nécessaire ou non que ceux qui demandent le divorce, soient obligés d'en publier un avis pendant six mois dans la "Gazette du Canada", et si les témoins ne devraient pas être amenés à Ottawa à une date fixe, au lieu de leur faire passer ici des semaines et des semaines, ainsi que la chose est arrivée, parceque le Sénat ne siégeait pas. Il serait très possible, je crois, à ce comité de diminuer les frais dans les instances en divorce devant le Sénat, et très possible aussi de mettre fin aux obsessions des coulissiers auxquelles sont en butte tous les membres des Communes. Il n'y a pas un membre du Gouvernement qui n'en soit au courant, et cependant il ne veut rien faire pour l'arrêter.

Mon honorable ami assis à ma droite (M. Thoburn) a donné un exemple de ce qui s'est passé à la dernière session. Je me rappelle être allé au Sénat, il y a un an ou deux, pendant qu'on y plaidait une affaire fameuse de divorce. On ne savait trop comment elle se terminerait. Finalement la dame l'emporta à la majorité d'une voix, et elle a donné ensuite une réception devant la salle des délibérations du Sénat; nombreux furent les sénateurs qui vinrent lui serrer la main et lui dire que si tel et tel sénateur n'avait pas pu être tenu à l'écart, le résultat aurait été différent. Voilà ce que font nos juges dans les causes de divorce.

N'oublions pas que tous les membres des Chambres sont des juges lorsqu'ils se prononcent sur un bill de divorce venant du Sénat.

Ce peut être un membre du comité des bills privés ou non, mais il n'en est pas moins un juge, et il forfait s'il ne fait pas son devoir. Il peut y avoir d'autres traîtres, monsieur l'Orateur, que ceux qui trahissent leurs camarades dans les tranchées; ceux qui trahissent le peuple, au pays, sont aussi traîtres que ceux qui le trahissent à l'étranger. Le membre du Parlement qui, sciemment et délibérément, manque à son devoir envers ses commettants, à mon humble avis, fait un acte de forfaiture.

Si les choses ne vont pas comme elles le devraient, est-ce une réponse de dire que je m'oppose à tel tribunal, que je m'oppose à ceci ou à cela? Est-ce une réponse de dire que, dans la province d'Ontario, aucune loi de divorce n'existe? Est-il quelqu'un ici qui ne sache que, par les lois d'Ontario, vous pouvez obtenir un divorce en vous adressant au Sénat, pourvu toute-fois que vous ayez de quoi payer, car, sans argent, inutile de vous déranger, seriez-vous en état de fournir les meilleures preuves du monde. Si l'on tient cette procédure pour satisfaisante, je n'ai plus rien à dire. J'ai mentionné trois ou quatre moyens par lesquels, à mon humble avis, un comité des deux Chambres pourrait améliorer la procédure. Si l'on arrivait à trouver mieux, qu'on se hâte de l'adopter; ce serait faire son devoir que de réformer la procédure à n'importe quel point de vue. Si les

membres de cette Chambre jugent satisfaisante la procédure actuelle, ils ont raison de ne rien faire pour la réformer; mais, s'il se trouve parmi nous quelqu'un qui juge imparfaite cette procédure, il n'agit pas comme il le doit s'il ne fait pas de son mieux pour la corriger.

Encore un mot en réponse à ce que l'on a dit des dépenses à faire pour obtenir un divorce. On assure que, dans tout procès, les mêmes difficultés se rencontent. Je dis qu'il n'en est rien. Mon honorable ami doit savoir que, dans les procès ordinaires, celui qui se présente chez un avocat court après de l'argent ou a de l'argent à défendre. Dans l'un et l'autre cas, il trouve sans peine quelqu'un qui prendra sa cause; mais il en est autrement d'une affaire de divorce. Prenez le cas d'une pauvre femme qui a peut-être deux ou trois enfants, chez elle un mari brutal qui la bat; une femme à qui les moyens manquent absolument. Qui dira que, dans une telle affaire, il y a de l'argent à gagner pour un avocat. Quant à moi, il y a inégalité absolue entre les deux, et il est mille fois plus important d'intervenir dans une affaire de divorce que dans les autres.

Tout ce que je dirai en terminant, c'est que, comme je le disais il y a deux ans, j'en suis fâché pour ceux qui ont à venir ici demander le divorce, mais j'en suis encore mille fois plus fâché pour ces malheureux enfants dont l'existence va être flétrie pour des fautes qui ne sont pas les leurs. Dans des milliers de cas que l'on a jugés en Angleterre, c'est un mari qui déserte sa femme, la laisse avec deux ou trois enfants, qu'il lui est impossible de faire vivre, et elle va habiter avec un autre. Les cas fourmillent où les intéressés se remarieraient s'ils le pouvaient, et élèveraient honnêtement une famille.

Même en Angleterre, cependant, où, pour obtenir un divorce, il en coûte beaucoup moins qu'ici, bien des gens sont trop pauvres pour obtenir qu'ils leur soit fait justice, et telle a été la raison pour laquelle, quoique d'une opinion contraire à celle de la majorité des membres du comité quant aux motifs du divorce, le primat d'Angleterre, l'archevêque d'York, sir Lewis Dibdin et sir William Anson, député d'Oxford, ont admis la nécessité de simplifier la procédure et de réduire les frais de manière que le pauvre eut les mêmes droits que le riche.

(L'amendement de M. Northrup, mis aux voix, n'est pas adopté.)

[M. Northrup.]

ONT VOTE POUR.

| MM. | MM. |
|---|---|
| Best, | Morphy, |
| Bickerdike, | Morrison, |
| Buchanan, | Nickle, |
| Carvell, | Northrup, |
| Copp, | Oliver, |
| Edwards, | Pardee, |
| Graham, | Porter, |
| Kay, | Pugsley, |
| Macdonald, | Thoburn, |
| MacNutt, | Turriff, |
| McCraney, | White |
| McKenzie, | (Victoria, Alta.).—24. |
| McLean | |
| (Queen, I. P.-E.). | |

ONT VOTE CONTRE.

| MM. | MM. |
|---|---|
| Ball, | Marcil (Bonaventure), |
| Bennett (Simcoe), | Marcile (Bagot), |
| Boivin, | Meighen, |
| Borden (Sir Robert), | Michaud, |
| Cochrane, | Munson, |
| Crothers, | Murphy, |
| Delisle, | Nicholson, |
| Doherty, | Papineau, |
| Fortier, | Patenaude, |
| Gauvreau, | Proulx, |
| Gray, | Reid, |
| Green, | Rogers, |
| Hazen, | Sexsmith, |
| Henderson, | Shepherd, |
| Kemp, | Steele, |
| Lapointe | Stewart (Lunenburg), |
| (Kamouraska), | Sutherland, |
| Lemieux, | Webster, |
| Macdonell, | Wilcox, |
| McMillan, | Wright.—39. |

## DISCUSSION D'UNE RESOLUTION TENDANT A L'EXONERATION DU BLE.

M. J. G. TURRIFF (Assiniboïa) propose une résolution ainsi conçue:

La Chambre est d'avis que pour assurer aux cultivateurs et au peuple canadiens les avantages du marché américain pour le blé et les produits dérivés, ainsi que pour les pommes de terre, il devrait être pris des mesures immédiates pour inscrire ces produits sur la liste des articles admis en franchise dans le tarif canadien.

—Cette motion, monsieur l'Orateur, a une importance telle que je croirais manquer à mon devoir envers mes commettants et ma province, si je ne le portais une fois encore devant la Chambre.

C'est une question toujours présente que celle d'assurer aux cultivateurs de l'Ouest le marché américain. Mes collègues qui siègent à votre droite, monsieur l'Orateur, peuvent bien fermer les yeux, mais ils ne parviendront pas à se débarrasser de cette question tant qu'on n'y aura pas trouvé une solution convenable.

Je me souviens qu'à une élection partielle dans le comté de Macdonald il y a quelques années, mon honorable ami le minis

tre des Travaux publics avait fait aux cultivateurs la promesse de leur accorder la franchise du blé, si le pays devait y trouver un avantage. Il s'est écoulé trois ans depuis et, pour autant que l'on en peut juger, les cultivateurs ne sont pas plus avancés qu'ils ne l'étaient alors. Mais nous avons maintenu l'agitation et nous la maintiendrons jusqu'à la réussite.

Afin que vous ayez, monsieur l'Orateur, une idée juste de ce dont il est question je lirai à la Chambre la définition des différentes sortes de blé du Manitoba et de Minneapolis. Je prierais les membres de la droite de faire particulièrement attention à ceci, pour que, en parlant du nord du Manitoba No 2, qu'ils opposent au numéro 2 de Minneapolis, ils sachent qu'ils parlent d'un blé du Manitoba qui est toujours de 2 degrés et quelquefois de plus de 2 degrés supérieur à celui qui, à Minneapolis est censé y correspondre. Le blé du Nord du Manitoba numéro 3 vaut, par exemple, beaucoup mieux que le numéro 2 du Nord de Minneapolis. Permettez-moi de vous donner lecture de ces diverses définitions:

Blé de printemps du Manitoba.

Le blé du Nord du Manitoba No 2 est sain et bien nettoyé et pèse au moins 60 livres au boisseau, et contient au moins 75 p. 100 de blé rouge dur dit de Fife.

Le blé blanc dur dit de Fife No 1 est sain et bien nettoyé, pèse au moins 60 livres au boisseau, contient au moins 60 p. 100 de blé blanc dur dit de Fife, et ne contient pas plus de 25 p. 100 de blé tendre.

Le blé du Nord du Manitoba No 1 est sain et bien nettoyé, pèse au moins 60 livres au boisseau, et contient au moins 60 p. 100 de blé rouge dit de Fife.

Le blé du Nord du Manitoba N° 2 est sain et raisonnablement net, de bonne qualité meunière et propre à l'emmagasinage, pèse au moins 45 p. 100 de blé rouge dit de Fife.

Tout blé qui n'est pas suffisamment bon pour être classé comme blé du Nord du Manitoba No 2, est classé blé du Nord du Manitoba No 3, à la discrétion de l'inspecteur.

Blé de printemps du Nord-Minnesota.

Le blé dur No 1 est sain, brillant, doux et net, et il contient plus de 50 p. 100 des variétés de blé dur et, il pèse au moins 58 livres au boisseau.

Le blé de printemps du Nord No 1 est sain, doux et net; il contient diverses variétés de blé de printemps dur et tendre, et ne pèse pas moins de 57 livres au boisseau.

Le blé de printemps du Nord No 2 est du blé de printemps non assez net ni sain pour du No 1, mais de bonne qualité meunière, il peut contenir les variétés barbelées et ne doit pas peser moins de 56 livres au boisseau.

Le blé de printemps du Nord No 3 se compose des blés de printemps resserrés ou autrement inférieurs, et il ne pèse pas moins de 54 livres au boisseau.

Le blé de printemps du Nord No 4 comprend tous les blés de printemps inférieurs qui sont très resserrés ou endommagés, et il ne pèse pas moins de 49 livres au boisseau.

Le blé de printemps rejeté comprend toutes les variétés de blé de printemps qui ont germé, qui sont décolorés ou qui, pour n'importe autre cause, ne peuvent être du No 4.

Il y a donc toute une différence entre le Manitoba et Minneapolis à cet égard. Le blé du Nord-Manitoba n° 1 doit être de bonne qualité meunière, ne pas peser moins de 58 livres au boisseau. et contenir au moins 45 p. 100 de blé rouge dit de Fife. Tout blé qui chez nous contiendrait une moindre proportion que celle-là de blé rouge dit de Fife serait classé comme n° 3. D'autre part, il ne faut au blé du Nord n° 2 peser aux Etats-Unis, que 56 livres au boisseau, tandis que, chez nous, celui qui est sensé y correspondre doit peser 58 livres au moins. Aux Etats-Unis, le Nord n° 2 n'a pas à contenir nécessairement du blé dur, tandis que le Manitoba n° 2 en a au moins 45 p. 100.

Les membres de la droite voient maintenant qu'en opposant le blé du Manitoba n° 2 au blé de Minneapolis n° 2, il compare des qualités absolument différentes. Par exemple, notre Nord n° 3 est, pour ses qualités meunières, de beaucoup supérieur au n° 1 de Minneapolis, et je dirai sans la moindre hésitation que, dans bien des cas, notre n° 3 est, pour la meunerie, de beaucoup supérieur au n° 1 de Minneapolis. Il est donc absolument injuste de comparer notre n° 3 du Nord Manitoba au n° 3 de Minneapolis. Notre classement se limite aux blés du Nord 1, 2 et 3; à Minneapolis, le classement est tout autre. Si l'on tient compte de la différence de prix et de qualité, j'affirme, j'oserai dire, sous ma responsabilité de membre de cette Chambre, que, depuis vingt ans, il n'est pas une année où les cultivateurs de l'Assiniboïa n'auraient pas pu, sans les droits, pendant dix ans ou onze mois de l'année, porter leur blé de l'autre côté de la frontière et obtenir de 10 à 16 cents de plus par boisseau qu'en le vendant chez eux.

Je n'affirme pas que cela pourrait se pratiquer, chaque jour ou chaque semaine de l'année; mais cela serait possible pendant dix ou onze mois de l'année.

Une autre observation. En septembre, octobre et novembre derniers, il y avait un écart de 8 cents le boisseau entre le prix de Winnipeg et le prix américain, abstraction faite de la divergence de qualité. Or, qu'arriva-t-il, une fois le blé vendu à Liverpool? Au lieu de recevoir 8 cents par

boisseau de moins que le cultivateur américain, le cultivateur du Manitoba reçut du marchand de Liverpool par boisseau 6 à 8 cents de plus que le cultivateur américain. Voilà ce que ne saurait nier celui qui possède la moindre connaissance du commerce des grains. Pourquoi pareil écart? Pourquoi tout cultivateur qui se livre à la culture du blé au Canada devait-il être volé au point de perdre dix cents par boisseau de son blé? Au cours du débat sur la réciprocité, on a affirmé que nous paierions trop cher pour la réciprocité. Tel n'est pas mon avis. Mais supposons qu'il en soit ainsi. Il y a deux ans, le gouvernement des Etats-Unis dégreva le blé au bénéfice de tout pays qui adopterait la même politique à l'égard de son blé. Pour assurer au cultivateur canadien le marché américain, il suffit d'admettre le blé en franchise douanière. Pourquoi ne le ferait-on pas? Pourquoi le Gouvernement ne donne-t-il pas à nos cultivateurs accès au marché américain?

L'autre jour, le ministre des Finances disait:

> Je suppose toujours que ceux qui font une exploitation commerciale savent les meilleurs moyens de le faire. Mon honorable ami dit à bon droit qu'on peut donner des conférences et écrire des essais sur le genre de culture à appliquer, mais, après tout, le cultivateur sait mieux le genre de culture qu'il doit appliquer, c'est ce que j'ai toujours dit.

Il ajoute:

> Je puis dire toutefois, que la Chambre a été saisie de cette mesure législative dans le seul but de répondre aux besoins d'une industrie en voie de développement dans l'Ouest, comme me l'ont représenté des exploitants de cette industrie.

Le ministre des Finances pense que le cultivateur entend parfaitement sa besogne et que c'est son avis qu'il faut suivre. Si le Gouvernement prête l'oreille aux prières des cultivateurs de l'Ouest, quand ils demandent la modification de la loi des banques, pourquoi n'écouterait-il précisément ce même groupe d'hommes, quand ils demandent le droit de vendre leur propre grain sur le marché américain. Je vais vous dire pourquoi. Quand les cultivateurs demandent la modification de la loi des banques, il arrive que c'est dans l'intérêt de l'association des banquiers, et le Gouvernement consent volontiers à accéder à cette demande.

Mais lorsque l'on demande la franchise douanière pour le blé, les minotiers et les négociants interviennent, s'écriant: "Nous n'en voulons pas!" et ainsi le Gouvernement fait la sourde oreille aux demandes formulées. Si on me demande quels sont les intérêts qu'il faudrait favoriser de préférence à ceux des cultivateurs, la seule raison que je puisse suggérer, c'est que les groupes puissants sont aussi les grosses bourses qui remplissent la caisse électorale au lieu que les cultivateurs n'y versent que de maigres sommes.

L'été dernier, parcourant mon comté, je me rendis à Carievale j'étais accompagné de M. Burt et de M. Little, deux cultivateurs aisés. Nous nous rendîmes aux élévateurs de Carievale et demandâmes le prix du blé. Nous visitâmes aussi un élévateur où l'on vend de la farine, pour demander le prix de cette dernière. Puis une course d'automobile nous conduisit, en moins d'une heure et demie à Sherwood, Dakota-Nord. Nous nous rendîmes aux élévateurs de l'endroit et demandâmes le prix payé pour le blé, et constatâmes qu'on y payait 13 cents de plus par boisseau que ce qu'on payait du côté canadien à Carievale. Il y arrivait quantité de blé canadien, acquittant le droit de 10 cents le boisseau, et réalisant plus en se vendant à Sherwood qu'il n'aurait pu réaliser au lieu même de production. Comment! monsieur l'Orateur, un des grands élévateurs du Dakota-Nord est la propriété de mes électeurs; c'est un élévateur de cultivateurs. Ils en sont les propriétaires, l'exploitent eux-mêmes et expédient des 1000, des 10,000 et quelques années des 100,000 boisseaux de grain à cet élévateur, et s'ils l'envoient là, c'est qu'ils peuvent y obtenir de meilleurs prix qu'au pays même. Et les ministériels nous disent que le prix du blé aux Etats-Unis est inférieur à celui du Canada.

Ils nous disent aussi que les Etats-Unis exportent du blé comme nous et par conséquent, leur marché ne saurait nous être d'aucune utilité. Peu importe, à mon avis, que les Etats-Unis, exportent ou non du blé. Ce que je sais, c'est que le propriétaire d'élévateur américain est là, avec son argent, prêt à acheter notre blé et à payer un prix supérieur à celui que nous pouvons obtenir de ce côté-ci de la frontière. Et cet argument basé sur le prix supérieur me suffit à moi et aux cultivateurs que je représente.

Ce jour-là, à Sherwood, nous nous enquîmes du prix de la farine, et l'on nous informa que la meilleure qualité—je tiens des cultivateurs expérimentés qui m'accompagnaient qu'elle était à peu près la même que la meilleure farine de nos minoteries Lake of the Woods et Ogilvie—se vendait à raison de 30 cents le sac meilleur marché

que le prix qu'il en était demandé à Carievale. Aux Etats-Unis, le meunier paie son blé 13 cents de plus par boisseau, tandis qu'il vend sa farine 60 cents le baril de moins que nous payons au Canada. Les honorables députés de la droite peuvent-ils justifier cette différence ? Il serait intéressant d'entendre l'explication que peut en fournir le solliciteur-général (M. Meighen,) qui se délecte dans les explications. Ses arguments porteront peut-être la conviction chez les honorables députés qui l'entourent, mais quand ces mêmes députés se présenteront devant leurs électeurs des prairies, ils s'apercevront que ces arguments manquent de consistance, et ne sauraient persuader le cultivateur ? Pour ce dernier, le fait demeure dans sa simplicité ; le meunier américain veut bien payer plus pour son blé et recevoir moins pour sa farine que le meunier canadien.

Et que l'on se garde d'oublier que nos cultivateurs pour la plupart achètent leur farine de ces grandes compagnies meunières. En réalité il n'y a pas de petites minoteries dans l'Ouest. Il s'en est construit mais aujourd'hui elles chôment pour la plupart. Où s'en trouve la raison ? Je vais la fournir : Aussitôt qu'une petite minoterie s'établit dans une ville quelconque de l'Ouest, aussitôt voit-on surgir dans cette même ville le prix du blé. De plus les gros compétiteurs important dans la localité une grande quantité de farine, qu'ils offrent à un rabais considérable. Il continue cette tactique un an, deux ans, trois ans, s'il le faut jusqu'à ce qu'ils aient étouffé la nouvelle entreprise et ruiné le propriétaire. Alors ils ont champ libre pour abaisser le prix du blé et faire monter la farine. Dans nos régions, la chose se pratique tous les jours de la semaine.

Je laisse aux honorables députés de l'Ouest de nous informer s'il n'en est pas dans leur district comme chez moi.

Si les droits sur le blé canadien disparaissaient et que nos cultivateurs pourraient exporter aux Etats-Unis, qui donc aurait à se plaindre? Que l'on me réponde de l'autre côté de cette Chambre. Les agriculteurs canadiens demandent la libre exportation de leur blé: Qu'est-ce qui empêche de leur accorder? Admettons que les fabricants d'étoffes de laine et de coton se présentent en corps au ministère et disent: "Depuis assez longtemps nos produits sont sujets à des droits onéreux. Enlevez des cotons et des laines les impôts dont on les a grevés et nous pourrons en exporter une quantité beaucoup plus considérable et en obtenir un prix beaucoup plus élevé. Est-ce que le Gouvernement refuserait leur requête, si les cultivateurs s'y objectaient? Mais non. Le Gouvernement s'en tiendrait à l'avis de ceux qui font leur affaire de ce négoce. Le Gouvernement veut bien écouter les cultivateurs de l'Ouest quand ils suggèrent une modification de la loi des banques: les banques y voient leur intérêt; mais que les cultivateurs demandent une modification de la loi des douanes qui permette à la libre exportation du blé, le Gouvernement refuse.

Je le répète: Qui aurait à se plaindre si le blé était dégrevé? Quelques meuniers, peut-être, et quelques négociants? Quel autre commerce ou entreprise en souffrirait? Je l'ignore. Pourquoi l'influence d'une demi douzaine de meuniers l'emporterait-elle auprès du Gouvernement sur tous les cultivateurs canadiens? Les cultivateurs d'Ontario ont fait une demande unanime pour le libre-échange du blé: de même les cultivateurs du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Leur requête a essuyé un refus pour la seule raison que les meuniers et quelques négociants ont demandé le maintien de l'impôt.

J'admets en toute sincérité que le meunier trouvera onéreux le libre-échange du blé; il paiera plus pour son blé et vendra sa farine moins cher. Certains négociants pourraient disposer d'une aussi grande quantité de blé, à cause des cargaisons considérables qui prendraient le chemin du sud, et de la concurrence plus grande qui influenceraient le marché. Je maintiens qu'il n'est pas juste que l'on accorde plus de considération aux intérêts des marchés de Winnipeg que l'on n'en accorde aux cultivateurs canadiens qui sont unanimes à réclamer la libre exportation du blé.

J'ose affirmer qu'il ne se trouve en cette Chambre aucun député qui puisse, dans l'Ouest, faire voter par une assemblée quelconque, de cultivateurs un vœu demandant le maintien de l'impôt sur le blé. La chose est impossible. Tous les cultivateurs de l'Ouest, soient libéraux soient conservateurs, veulent le libre-échange du blé. Mes honorables collègues ont pu dans le passé éviter la question; mais il devient de plus en plus difficile de trouver un échappatoire, et si les cultivateurs n'obtiennent pas bientôt un règlement dans le sens de leurs intérêts, mes honorables collègues auront une tâche difficile quand ils chercheront à expliquer leur attitude. Le cultivateur de l'Ouest est un homme raisonnable. Il ne cherche pas à se soustraire à sa part de

l'impôt public. Il exige pour ses produits le meilleur marché possible. Il l'aura; sinon sous ce ministère, il se trouvera un jour un ministère pour le lui fournir.

Je veux rappeler aux membres du Gouvernement que le prochain Parlement comptera seize représentants des prairies de plus qu'aujourd'hui et que tous, libéraux et conservateurs, favoriseront la libre exportation du blé. Le ministre des Travaux publics et le Solliciteur général sont aussi convaincus dans leur for intérieur que je le suis moi-même de la nécessité du libre-échange des blés. Ils en sont convaincus et se garde de le nier. Ils endorment les gens avec la promesse d'affranchir le commerce du blé, et ils n'ont su remplir leur promesse.

D'aucuns pourraient soutenir que le dégrèvement des blés serait nuisible aux chemins de fer. Le ministre du Commerce, si je me rappelle bien—en tout cas, l'un des ministres de la Couronne—affirme qu'il y aurait à tenir compte de cet argument. Or, M. Lanigan, du personnel du chemin de fer Canadien du Pacifique, a déclaré, il y a deux ou trois mois, que le dégrèvement des blés n'aurait pas un effet considérable sur les chemins de fer. Tout dernièrement, j'eus à voir les membres de la Commission des chemins de fer, et ils me dirent que telle était la congestion sur les chemins de fer qu'ils verraient avec satissatisfaction le blé s'écouler du côté des Etats-Unis, ce qui débloquerait nos voies ferrées.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député a-t-il en sa possession la déclaration de M. Lanigan?

M. TURRIFF: Oui. J'ai grand plaisir à la lui fournir. Je cite du "Grain Growers Guide" du 1er décembre dernier, page 9—mon honorable ami connaît ce journal:

> Le dégrèvement des blés ne saurait nuire aux chemins de fer.
>
> Quelques politiciens qui combattent le libre-échange du blé ont prétendu que s'ils s'opposaient à ce que le marché américain soit ouvert aux cultivateurs canadiens, c'était qu'ils voulaient empêcher tout notre blé de prendre le chemin du sud et nos voies ferrées canadiennes de devenir de simples réseaux de rouille.

Quelle folie nous a pris de jeter un millier de millions de piastres dans la construction de trois chemins de fer canadiens, si, la libre exportation du blé peut à elle seule les transformer en des réseaux de rouille. Voilà la nature des arguments que nous rencontrons chez les honorables députés de la droite. L'article ajoute :

> Voilà, en vérité, qui serait sérieux si la chose était vraie.
>
> Mais W. B. Lanigan, un fonctionnaire important et renseigné du chemin de fer Canadien du Pacifique déclare qu'elle est fausse. Dans le "Manitoba Free Press" du 24 novembre, se lit ce qui suit:
>
> Le libre-échange du blé aura pour effet d'ajuster les prix.
>
> Lanigan dit que la libre exportation du blé sera sans effet sur le traffic du chemin de fer Canadien du Pacifique.
>
> Le dégrèvement du blé, assure W. B. Lanigan, sous-gérant du transport de marchandise du chemin de fer Canadian du Pacifique, ne diminuera pas le chiffre du charriage que fait sa compagnie. M. Lanigan en donne pour raison l'égalisation qui en résulterait dans les prix entre le Canada et les Etats-Unis. Il y aurait peu ou point d'avantage à exporter le grain au sud.

C'est bien ce que nous avons toujours allégué.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député serait peut-être bien aise d'apprendre que ce qu'il cite vient du "Free Press" et du "Guilde" et non de M. Lanigan. J'ai écrit à M. Lanigan à propos de cette déclaration et j'ai reçu de lui une lettre dans laquelle il affirme en somme, n'avoir jamais fait semblable déclaration.

M. TURRIFF: Il est possible que mon honorable ami se soit adressé à un autre M. Lanigan. J'ai une haute opinion de l'adresse de mon honorable interlocuteur. Je me permettrai, cependant, de lire la déclaration en question, parce que je crois qu'elle exprime la vérité:

> Les Etats-Unis, tout comme le Canada, ont un excédent de récolte qu'ils exportent, et qu'ils trouveraient à leur profit de transporter par les chemins de fer canadiens à meilleur marché que par voie des Etats-Unis. C'est le chemin de fer qui fait le service de North Dakota qui aurait à diminuer ses taux, explique M. Lanigan.

Je me demande si mon honorable ami va nier que M. Lanigan s'est exprimé de cette façon.

> Autrement, les cultivateurs de Dakota-Nord exporteraient leur blé par le chemin de fer canadien du Pacifique parce qu'ils pourraient par cette voie rendre leurs produits à Fort-William à meillleur marché qu'ils ne pourraient le rendre à Duluth par les lignes américaines.

Aussi, monsieur l'Orateur, vous constatez que nos chemins de fer n'ont pas grand'chose à craindre. Nous n'avons jamais prétendu que le dégrèvement du blé aurait pour résultat de maintenir le blé à, mettons, dix cents plus cher au Canada. Les prix s'égaliseraient. La côte américaine

s'abaisserait et la nôtre augmenterait de quelques points, mais le cultivateur obtiendrait pour son blé une très substantielle augmentation. Et pourquoi? Pour la raison toute simple qu'aux Etats-Unis il se produit une quantité très modique de blé dur. Il ne peut se cultiver ailleurs que dans le Minnesota, les Dakotas, et une étroite lisière du Montana.

Les cultivateurs de ces endroits obtiennent pour leur blé sur les marchés du Sud, de l'Ouest ou du Pacifique un prix beaucoup plus élevé que les agriculteurs américains en général. Porquoi? C'est que leur blé vaut beaucoup plus.

Pourquoi notre blé manitobain l'emporte-t-il sur le blé d'Ontario? Pourquoi les meuniers d'Ontario iront-ils jusqu'à payer quelquefois 10 à 20 cents le boisseau de plus pour du blé dur du Manitoba qu'il mélange à leur blé? Les meuniers d'Ontario achètent le blé de l'Ouest, qu'ils moulent chez eux et mèlent à leur blé tendre, tandis qu'ils mettent sur le marché et vendent le blé qu'ils ont acheté dans l'Ontario. Tout vient de la qualité du blé. Certains blés valent cinq, dix ou quinze cents de plus qu'un autre parce qu'il fournit un plus lourd rendement au boisseau. Ensuite, le froment tendre qui se récolte aux Etats-Unis ne peut se moudre en farine de première qualité. Il faut y mélanger environ un boisseau sur cinq de blé dur pour obtenir la meilleur farine, et aux Etats-Unis il y a nombre de gens qui n'achèteront que la meilleure farine quelqu'en soit le prix.

C'est ce qui fait que le blé du Dakota-Nord, du nord du Minnesota, du nord du Montana, de la Saskatchewan et de l'Alberta, a dans maints endroits la préférence et se vendra beaucoup plus cher que le blé de l'Ontario ou des autres parties des Etats-Unis.

Mes honorables amis de la droite diront que les Etats-Unis ne sauraient fournir à notre blé un marché important, pour la simple raison qu'ils exportent de leur propre blé. Les Etats-Unis exportent du bétail et cependant ils achètent le nôtre. Ils exportent des produits dont ils importent pour des milliers et des millions de dollars. Mais je veux signaler à mes honorables collègues que les Etats-Unis n'exportent pas un seul boisseau de blé dur et ne l'a pas fait depuis de nombreuses années. Ils exportent le froment de la côte du Pacifique, le blé d'hiver du Nebraska, du Kansas et du Texas, et des Etats tributaires du golfe du Mexique. Ils peuvent transporter leur blé aux ports de mer à un taux de fret raisonnable, mais nous, les Canadiens, sommes beaucoup plus près du groupe principal des consommateurs américains, que plusieurs de ces Etats où se cultive le blé, et nous pouvons dans l'été approvisionner les minoteries de Buffalo et de ses tributaires à meilleur marché que peuvent le faire les cultivateurs des Etats du sud-ouest.

Ils exportent donc leur blé et tous ces meuniers des Etats populeux de l'Est achètent notre blé dur. Ils sont prêts à acheter notre blé; ils ont l'argent pour le payer; qu'avons-nous à nous inquiéter davantage? A tout événement, c'est là toute l'anxiété du cultivateur canadien de l'Ouest. Il n'a cure de la quantité qu'exportent les Etats-Unis. Il sait qu'il y a chez nos voisins une population de cent millions d'hommes, les plus riches de l'univers, et qui demandent la meilleure qualité de farine qui puisse se produire. Les meuniers américains veulent acheter notre blé, en payer le prix, et un prix plus élevé, s'il le faut, et nos cultivateurs ne demandent pas mieux que de leur fournir. Mais voilà notre Gouvernement qui s'interpose et ferme à nos cultivateurs les marchés américains.

Il refuse de venir en aide au cultivateur, alors que celui-ci ne demande aucune faveur mais insiste seulement pour le privilège de vendre son blé là où il peut en obtenir un meilleur prix. Mais les producteur du blé n'est pas seul à en souffrir.

Qu'en résulte-t-il pour la classe ouvrière et les nombreux consommateurs? Dégrevons le blé et le cultivateur en retirera un meilleur prix, tandis que l'ouvrier qui ne gagne que $1.50, $2.00 ou $2.50 par jour pour le maintien d'une nombreuse famille pourra acheter sa farine à meilleur marche. De la sorte, nous ferons d'une pierre deux coups.

J'affirme que l'ouvrier pourra se procurer la farine à meilleur marché. Il peut acheter la farine sur n'importe quel marché des Etats-Unis à un prix moindre qu'il peut acheter la farine de nos munoteries provenant de notre blé de l'Ouest. Qui va prétendre que des établissements tels que la compagnie meunière Ogilvie, la compagnie du lac des Bois, la compagnie Western, la compagnie Maple Leaf, qui ont à leur disposition les plus puissants pouvoirs d'eau de l'univers, ne peuvent fournir la farine à un prix aussi raisonnable que les meuniers américains? Nos meuniers sont propriétaires de pouvoirs d'eau les plus puissants de l'univers. Pour chaque force de chevaux-vapeur dont disposent les Etats-Unis, nos meuniers canadiens en ont à leur usage une centaine. Nous possédons

les pouvoirs d'eau les plus économiques et les plus puissants, nous possédons le meilleur blé au monde, nous comptons chez nous les meilleurs meuniers du globe: qui osera dire qu'avec de pareils avantages le meunier canadien ne peut supporter la concurrence américaine? Il peut le faire, mais il refuse. Je ne l'en blâme pas. Aussi longtemps qu'il trouvera un gouvernement pour s'interposer entre ses concurrents et lui, qu'a-t-il besoin de lutter?

Pourquoi, s'il peut faire autrement refuserait-il un profit de 10 ou 15 cents le boisseau pour son blé et ne pressurerait-il pas du consommateur 50 cents par baril de farine, s'il trouve un gouvernement pour le protéger dans ces exactions sur le peuple. Les meuniers d'un côté pillent le cultivateur et de l'autre volent le consommateur —et le Gouvernement les recouvre de son égide.

Les meuniers ne pourraient un seul instant continuer cette tactique sans l'aide du Gouvernement. Les gens de l'Ouest le savent et les consommateurs de l'Est commencent à s'en rendre compte. Donnez-nous le libre-échange des blés et vous donnerez satisfaction à tout le monde, à l'exception des meuniers et de quelques négociants. Les cultivateurs épargneront des millions et ceux qui achètent la farine feront une économie considérable. Si cet argument en faveur du dégrèvement du blé ne vaut pas, je ne connais pas d'argument qui vaille. Il ne fait aucun doute que le refus du Gouverneemnt d'apporter le remède suggéré, vient de ce qu'il ne veut pas contrecarrer les vœux et les demandes des gros industriels. Il y a quelques mois, quand il devint apparent que la récolte pour le marché américain prenait de si vastes proportions, le Gouvernement se demanda s'il ne devait pas accorder les demandes qui alors lui étaient faites. Mais que diront les meuniers? Si vous abolissez l'impôt sur le blé, nous allons réclamer l'abolition des droits sur les machines pour nos minoteries, sur les sacs à farine, sur tout ce qui sert au meunier.

Le Gouvernement se rendit aux prières des gros industriels, mais les cultivateurs supplièrent en vain: le Gouvernement fit la sourde oreille à leurs supplications. Comme je l'en ai déjà averti, c'est une question dont le Gouvernement aura à rendre compte au peuple aux prochaines élections.

Avant d'aborder le sujet des meuniers, je désire cependant citer les prix qui avaient cours à Sherwood, la ville du Dakota nord, que je mentionnais il y a quelques instants.

[M. Turriff.]

J'ai devant moi la proposition que les cultivateurs ont adressé au premier ministre, à l'Association des producteurs de blé et à moi-même. Cette proposition fut votée par l'Association de Elmore et Fife le 29 décembre 1915. Je vais citer les cours des quatre mois précédents. Le 15 septembre le blé en entrepôt valait 75 cents, et le blé local 86 cents, une différence de 11 cents le boisseau. Le 15 octobre le blé en entrepôt valait 83 cents et le blé local 86 cents, seulement 3 cents de plus.

Le 15 novembre le blé en entrepôt se vendait 81 cents, et le blé local 89 cents, soit 8 cents de plus. Le 15 décembre le blé importé était à 88 cents, et l'autre à 98 cents, soit une différence de 10 cents le boisseau. Et ces prix étaient courants à l'époque où certains journaux faisaient remarquer que le prix du blé était plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis.

Sans doute il arrivera que le blé se vendra plus cher à Winnipeg. Mais que faut-il en conclure? S'il arrive une journée sur vingt que le blé se vende plus cher à Winnipeg qu'à Minneapolis cela veut-il dire que le marché de Minneapolis ne vaut rien pour notre blé alors que les autres dix-neuf jours, il y a une différence de 5, 10 ou 12 cents le boisseau en faveur de Minneapolis?

Mes honorables collègues de la droite doivent prendre les cultivateurs pour des naifs, s'ils croient qu'ils enverront leur blé à Minneapolis alors qu'ils en obtiendraient un meilleur prix chez eux.

Qui peut croire que les cultivateurs agiraient de la sorte? Peut-on penser qu'un cultivateur canadien expédierait à Minneapolis un wagon de blé, quand le marché local lui en offrirait un prix plus élevé? S'il peut obtenir le même prix chez lui qu'il obtiendrait à Minneapolis, il vendra chez lui. Si le Gouvernement pense que le blé vaut plus à Winnipeg qu'aux Etats-Unis, pourquoi ne se rend-il pas à la demande des cultivateurs; personne n'en souffrirait? Le marché ne serait pas influencé pour la valeur d'un seul boisseau de grain si le cultivateur canadien disposait de son blé chez lui s'il pouvait l'y vendre au meilleur prix possible. Mais au cours des mois de septembre, octobre et novembre, les cultivateurs de l'Ouest ont perdu plus de $10,000,000 pour ne pouvoir rendre leur blé aux marchés américains. Comme le Gouvernement ne leur permettait pas d'expédier leur grain aux Etats-Unis, ils l'envoyèrent en Europe, et ils eurent à payer 40 à 50 cents le boisseau pour transporter leur blé d'un port cana-

dien à Liverpool. Les fabricants de munitions qui chargeaient à notre Gouvernement et au gouvernement anglais quatre prix différents pour leurs produits, furent obtenir un tarif de transport à peu près identique à celui qui existait avant la guerre, tandis que le transport du blé qui, avant la guerre, coûtait de 5 à 7 cents le boisseau, s'éleva à 40 et 45 cents. Ou le Gouvernement manquait de fermeté et de diligence, ou ils n'avait des intérêts des cultivateurs le même souci qu'il prenait pour sauvegarder les intérêts des manufacturiers. Il n'ouvrit pas aux agriculteurs les marchés américains et les laissa piller au montant de 30,000,000 à 40,000,000 de dollars sous forme de tarifs exorbitants de transport.

Voilà où en est le cultivateur. Y a-t-il à s'étonner qu'il demande le libre-échange du blé? Ce qui a lieu de surprendre, c'est qu'il puisse se trouver un groupe d'hommes pour le lui refuser. Comment un gouvernement peut-il résister à un vœu aussi raisonnable de la part du peuple, qui demande qu'on lui permette de vendre son blé au meilleur prix possible. Ce que je dis du blé, s'applique aux produits du blé et aux pommes de terre. Si l'on abolissait l'impôt sur les pommes de terre, les Etats-Unis offriraient un excellent marché. Dans l'Ouest, nous cultivons peu la pomme de terre, non pas que la culture en soit impossible, ou insuffisante, mais parce que nous n'avons jamais eu de marché pour l'écouler. Dans mon comté, un habitant sema une année 15 acres en pommes de terre et se procura les machines nécessaires. Il obtint une abondante récolte. Il écrivit à Winnipeg et constata que le meilleur prix qu'il pouvait en recevoir ne lui laissait que six cents le boisseau, une fois les pommes de terre à bord du train et après avoir acheter les sacs et payer le transport. Il envoya un homme aux Etats-Unis et il vendit ces pommes de terre, dont il avait environ quinze à vingt chars à St-Louis. Je ne me rappelle pas le chiffre exact mais, après avoir payé la douane, il put réaliser le joli profit de 30 ou 40 cents par boisseau. Toutefois, comme je l'ai dit, nous ne cultivons pas la-bas la pomme de terre, parce que nous n'en avons pas un marché stable. Si le marché américain nous était ouvert, cette culture pourrait se faire avec profit.

Il en est ainsi de notre bétail. Autrefois, les prix montaient et baissaient sans cesse. A tout moment il se formait chez les acheteurs quelque combinaison qui faisait baisser les prix. Depuis que nous expédions aux Etats-Unis, les prix sont plus fermes et plus élevés. S'en trouve-t-il aujourd'hui pour prétendre, comme d'aucuns l'ont dit en 1911, que si le cultivateur de l'Alberta, de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario, qui vend son bétail à Buffalo et Chicago au lieu de l'expédier à Liverpool, en est pour cela moins loyal? Personne ne songe aujourd'hui à cet argument, mais il fut répandu en 1911. Les chiffres s'alignèrent et couvrirent des rames de papier pour prouver en 1911, dans l'intérêt des candidats conservateurs, que l'ouverture du marché américain au bétail canadien serait désastreuse au Canada et aux éleveurs. Mais il y a deux ans la chose se produisit, et il en est résulté un tel avantage pour tout le monde que les honorables députés de la droite ne pourraient trouver dans la Saskatchewan, l'Alberta ou le Manitoba, un seul cultivateur qui voudrait voir les américains imposer un droit prohibitif sur l'importation du bétail canadien. Une autre raison milite en faveur du libre échange du blé au moment actuel; l'offre peut être retirée au premier moment. Cet arrangement pour le commerce du blé n'est pas aussi avantageux que le traité de réciprocité. La réciprocité établissait le libre-échange et fermait nos marchés aux autres nations, qui auraient eu à payer les droits d'entrée. A l'heure actuelle, l'agitation grandit chez les cultivateurs du Dakota-nord, du nord du Minnesota, du Dakota-sud et du Montana, pour amener le gouvernement américain à retirer son offre du libre-échange du blé avec le Canada.

Les producteurs du blé dur y voient leur désavantage dans l'introduction du blé dur canadien.

Un de ces jours, l'offre sera retirée, et il nous sera impossible d'obtenir ce libre-échange. Pour cette raison, si pour aucune autre, mes honorables collègues devraient se décider dans un prochain avenir.

M. CARVELL: Ils devraient le faire dès demain.

M. TURRIFF: Ils le devraient, sans doute, mais je ne m'attends pas à une aussi prompte action de leur part. Le Gouvernement, l'automne dernier, aurait pu épargner certaines pertes aux cultivateurs. Il avait le droit, par arrêté en conseil, de décréter le libre-échange du blé. Pour élucider ce point, il vaut mieux lire les articles de la loi qui ont trait au sujet. L'article 92 de la loi du revenu consolidé, se lit comme suit:

Le gouverneur en conseil, lorsqu'il le trouve équitable et avantageux pour le public, peut remettre tout droit ou taxe payable à Sa Majesté, imposé et dont l'imposition est autorisée par quelque loi du Parlement du Canada.

Si cet article ne permettait pas au Gouvernement de prendre cette action, il y a un autre article qui permettait au ministère, s'il l'eût voulu, de décréter le libre-échange du blé. L'honorable ministre des Travaux publics parcourut l'Ouest et déclara qu'il avait sur le sujet un esprit libre de toute idée préconçue. Mon honorable ami de Red-Deer (M. Clark) fit remarquer avec raison que les cultivateurs préféraient de beaucoup un marché libre à un esprit libre. Il faut du temps à l'esprit de mon honorable ami pour se libérer tout à fait de préjugés. Je me rappelle qu'il y a trois ans il déclarait aux cultivateurs que le libre-échange du blé était désirable. Vu cette déclaration, on s'attendit à ce qu'il fût concédé sans délai. Mais l'esprit de l'honorable ministre n'a pas fait grand progrès depuis. Son esprit est encore libre de toute idée préconçue.

Voici un autre article dont le Gouvernement aurait pu s'autoriser pour agir. C'est l'article 28 de la loi des douanes, ainsi conçu:

Le Gouverneur en conseil peut faire, de temps à autre, et en la manière ci-dessous prescrite, en sus des objets et matières mentionnés en la présente loi des règlements relatifs aux objets et matières qui suivent:

"(k) Transférer sur la liste des articles qui peuvent être admis au Canada franc de droits, les articles ou quelqu'un des articles, que ce soient des produits naturels ou des produits fabriqués employés comme matières premières dans les manufactures canadiennes; et toutes les matières premières ainsi transférées sur la liste des articles admis en franchise par tout arrêté en conseil rendu en cet égard, sont exemptes de droits de douane pendant le temps qui y est fixé à cet effet."

Le Gouvernement aurait pu à cette session introduire une loi à cet effet, mais il est presque trop tard.

Déjà il est allé à l'est de Winnipeg plus de 200 millions de boisseaux de blé, c'est-à-dire sept quinzièmes de la récolte. Cependant, même à l'heure qu'il est, le Gouvernement pourrait venir en aide aux cultivateurs qui n'ont pas vendu leur blé. En tout cas, une mesure dans ce sens, adoptée maintenant, encouragerait les cultivateurs à travailler à obtenir une autre récolte considérable l'année prochaine. La droite nous dit parfois que l'Angleterre est notre marché naturel. Or, l'Angleterre consomme environ 300 millions de boisseaux de blé par année et en récolte environ 60 millions. Elle en importe donc 250 millions chaque année. Le député ministériel le plus loyal oserait-il dire que l'Angleterre va importer tout ce blé du Canada? Non. L'Angleterre achète sur le marché qui lui est le plus favorable. Elle envoie ses navires dans toutes les parties du monde et elle n'en enverrait pas vers la république Argentine pour y laisser une cargaison et venir ensuite se charger de blé canadien à Halifax ou à Montréal en s'en retournant outre-mer. L'Angleterre ne s'est pas enrichie à commercer de cette façon, mais à acheter sur les marchés où elle payait le moins cher et à vendre là où elle obtenait les prix les plus élevés. Pourquoi sommes-nous obligés de payer aussi cher pour le transport de nos produits, non pas en temps de guerre, mais en temps de paix? Parce que, par exemple, nous frappons les marchandises anglaises d'un droit élevé. Si le Gouvernement ne veut pas dégrever le blé, qu'il dégrève les marchandises anglaises, et alors nous en importerons et les navires qui nous les auront amenées s'en retourneront chargés de blé canadien. Alors l'Angleteere sera notre marché, et ainsi nous obtiendrons des tarifs de transport raisonnables. Mais il n'en fera rien. Ni il ne mettra le marché américain à notre portée ni il ne dégrèvera les marchandises anglaises du droit dont elle sont frappées, afin de réduire les tarifs de transport et d'assurer aux cultivateurs de meilleurs prix pour leurs produits.

En parlant des minotiers, il y a quelques temps, j'ai oublié de dire qu'ils ne me semblent pas mériter beaucoup de considération. J'ai ici un exemplaire du rapport annuel de la Ogilvy Milling Company. Cette compagnie possède pour des millions de piastres d'actions ordinaires qui ne rapportent jamais un sou au fisc. L'an dernier, elle a gagné $1,600,000, soit 56 p. 100 sur ses actions ordinaires. Est-ce pour l'avantage de cette pauvre institution que la droite taxe tous les cultivateurs et tous les consommateurs de pain qu'il y a au Canada? La compagnie du lac des Bois, elle, n'a réalisé que $500,000 ou $600,000 de profit. N'est-il pas étrange, cependant, que ses actions vaillent plus cher que celles de le compagnie Ogilvy? Qui va croire qu'elle n'a réalisé que $600,000 l'an dernier? Elle cache tout simplement ses profits, et la compagnie Ogilvy s'en veut de ne pas avoir fait comme elle. C'est pour l'amour de ces deux compagnies et d'une couple d'autres semblables—on peut les compter sur les doigts de la main—que la Gouvernement fait souffrir toute la classe ouvrière

du Canada, et c'est là un point que la droite aura à expliquer au peuple.

Au sujet de la différence des prix du blé, je n'ai mentionné que les qualités marchandes, mais pour ce qui est du blé commun, numéro 4, 5 et 6 du Nord, blé grossier, niellé et rebuté, le cultivateur perd encore plus. Il y a très souvent une différence de 25 cents par boisseau entre le prix qu'il pourrait obtenir au Canada et celui qu'il pourrait obtenir aux Etats-Unis. Pendant les trois premiers mois de l'année dernière il est allé aux élévateurs-hôpitaux de Fort-William et de Port-Arthur 15 millions de boisseaux de ce blé inférieur, et aujourd'hui, dans la Saskatchewan et l'Alberta, il en gît des millions et des millions de boisseaux sous la paille qui recouvre la terre. La ligne de Goose-Lake, rameau du Nord-Canadien—auquel le solliciteur général a accordé $45,000,000, il y a deux ans, n'a pas sorti un seul char de blé de cette région. Le blé est resté sur le sol, sous la paille agitée par le vent, et si le printemps ne nous réserve une température idéale, l'humidité va en endommager des millions de boisseaux que les cultivateurs seront obligés de vendre aux élévateurs-hôpitaux de Fort-William, 15 ou 25 cents de moins par boisseau qu'il ne les auraient vendus à Minnéapolis. Là on aurait fait sécher le blé, on l'aurait mis sur le marché et vendu sur échantillon.

Pour faire de la farine ce blé ne perd pas beaucoup de sa valeur intrinsèque, et souvent le cultivateur américain en obtient un bon prix. Mais notre Gouvernement interdit au cultivateur canadien l'accès du marché américain.

Les cultivateurs ne peuvent pas expédier leur blé. Ils n'ont pas pu l'expédier l'automne dernier, quand la température était propice et, en hiver, les chemins de fer ne peuvent rien faire dans cette partie du pays. Lorsque viendra le dégèle, au printemps, le blé sera trempé et des millions de boisseaux seront classés comme blé endommagé sur lequel le cultivateur perdra jusqu'à 25 cents par boisseau. Tout cela peut être évité si mes honorables amis de la droite veulent seulement se montrer raisonnables. Dieu sait s'ils ont été assez longtemps les amis des manufacturiers? Pourquoi ne prendraient-ils pas un petit congé, en consacrant une journée aux cultivateurs, pour voter une loi qui leur permettrait de vendre leur blé aux Etats-Unis, quand ils y trouveraient leur avantage. Cela ne causerait aucun tort aux chemins de fer ni aux industriels ni au pays en général ; une loi de cette nature ne pourrait que diminuer quelque peu les profits des minotiers. On ne me fera jamais croire que le minotier canadien qui a l'avantage des pouvoirs hydrauliques, d'une installation près de la navigation, ne peut pas supporter la concurrence et réaliser des profits légitimes. J'espère que le Gouvernement pèsera toutes ces raisons et mettra le blé sur la liste des objets admis en franchise, dès cette saison.

Jusqu'à présent, les adversaires de cette proposition ont toujours prétendu que c'est une question trop compliquée pour être comprise des cultivateurs, et que c'est le Gouvernement qui doit se faire leur interprète. J'ignore s'il fut un temps où le cultivateur devait être ainsi tenu en tutelle, mais je puis affirmer que cela n'est pas aujourd'hui. Je m'efforce de présenter les opinions des cultivateurs du mieux que je puis, mais depuis la fondation de l'association des producteurs de grains, il y a dix ou quinze ans, il y a dans mon comté des douzaines et des douzaines de cultivateurs membres et directeurs d'associations semblables, qui en connaissent beaucoup plus long que moi sur toutes les questions concernant le transport et la vente du grain et le tarif ; s'ils étaient ici, ce soir, ils pourraient exposer la question beaucoup mieux que je puis le faire. Le Gouvernement ne gagne rien à prétendre que les cultivateurs ne savent pas ce qu'ils disent, ne savent pas ce qui est dans leur intérêt et que c'est aux ministres à décider pour eux, puisqu'ils sont censés représenter l'intelligence du pays. C'est une des choses que les honorables membres de la droite pourront expliquer à leurs électeurs, lorsque le temps sera venu.

Ces jours derniers, comme tous mes collègues je suppose, j'ai reçu un exemplaire d'un journal de Fort-William, je crois que c'est le "Journal", dans lequel se trouvait un article donnant les raisons pour lesquelles le blé ne doit pas être admis en franchise. L'écrit en question faisait observer que les cultivateurs canadiens avaient beaucoup plus d'avantages, que leurs tarifs de transport étaient plus réduits, que les prix à Winnipeg étaient plus élevés qu'aux Etats-Unis et que malgré tout ils persistent à demander au Gouvernement de permettre l'entrée du blé américain en franchise. L'auteur de cet écrit pense absolument comme les ministres et croit que les cultivateurs ignorent où est leur avantage. Il suppose que le cultivateur canadien s'obstinerait à expédier son blé à Minneapolis, même quand il trouverait un marché plus avantageux au Canada. J'ai lu tout l'arti-

cle et je n'ai pas rencontré un seul argument sérieux, je dirai même, pas un seul argument que l'auteur a pu écrire sérieusement.

L'hon. M. ROGERS: Cet article était-il de Lanigan?

M. TURRIFF: Oh non; Lanigan croyait et savait ce qu'il disait lorsqu'il affirmait qu'à moins que les chemins de fer américains n'abaissent leurs tarifs, le blé du Minnesota et du Dakota irait à Fort-William au lieu d'aller à Duluth. Mais il n'est certainement pas l'auteur de cet article du journal de Fort-William. Cet article parle de l'union entre l'Est et l'Ouest. Il n'y aura jamais d'union entre l'Est et l'Ouest tant que le cultivateur de l'Ouest se croira l'objet d'une injustice. Et pourquoi se croit-il injustement traité? Pour permettre à une compagnie, comme celle que je mentionnais il y a un instant, de réaliser un bénéfice de $1,500,000 dans une seule année—56 p. 100 de bénéfices sur un capital fictif de plusieurs millions, qui n'ont jamais été versés. Il n'y aura jamais d'union tant qu'une partie de la population se croira victime d'une des plus grandes injustices qu'il soit possible d'infliger. Si on pouvait convaincre les cultivateurs que ces mesures sont rendues nécessaires par la guerre et que c'est dans l'intérêt du pays qu'elles doivent être maintenues tant que la guerre durera, ils seraient les premiers à les accepter. Mais dans tout cela il n'est pas question de la guerre; c'est la politique bien arrêtée du Gouvernement de protéger les capitalistes, de défendre les intérêts des minotiers et de quelques commerçants de Winnipeg et de Fort-William et de refuser de rendre justice aux cultivateurs.

S'il se produit des dissensions, ce ne sera la faute ni des cultivateurs de l'Ouest ni des cultivateurs de l'Est. Il ne faudra imputer de blâme ni aux ouvriers de l'Est ni à ceux de l'Ouest. C'est le Gouvernement qu'il faudra blâmer, puisque c'est lui qui laisse se perpétuer cet état de choses, en dépit des efforts que font ses partisans de l'Ouest pour lui ouvrir les yeux. C'est qu'ils savent à quoi s'en tenir.

J'ai ici des articles de journaux qui établissent l'existence d'une pléthore au Canada. Je ne veux pas prendre le temps de les lire, car j'ai déjà parlé plus longtemps que je ne le voulais, et d'autres, sans doute, désireront exprimer leur avis à ce sujet.

Il y a un moyen de redresser les griefs de nos cultivateurs de l'Ouest. A l'inaction du Gouvernement est due, dans une large mesure, l'excès de fret que les cultivateurs payent cette année pour le transport de leur récolte en Angleterre, excès qui monte à 45 millions. Le Gouvernement a permis que l'on tirât du peuple 45 millions, il y a une couple d'années seulement, pour enrichir tel ou tel particulier. Là est la différence: on gorge les capitalistes et l'on pressure les cultivateurs et les consommateurs.

Je n'ai pas mis les choses plus sombres qu'elles le sont; je n'ai pas même été aussi loin que je l'aurais pu raisonnablement dans les circonstances. J'ai simplement décrit la situation telle qu'elle existe dans les plaines de l'Ouest. La question se pose maintenant de savoir si l'on va y remédier. M'est avis que, dans son propre intérêt, le Gouvernement ne pourrait faire mieux que d'affranchir les blés. Je serais heureux de lui voir prendre cette décision.

Comme vous le voyez, monsieur l'Orateur, l'intérêt de mes commettants qui, dans une région agricole, comptent pour bien près de quarante à quarante-cinq mille personnes—me tient plus au cœur que l'idée d'une élection facile. Si le Gouvernement accorde cette grâce aux cultivateurs, il rendra beaucoup plus difficile la position des candidats libéraux et beaucoup plus aisée celle des candidats conservateurs. En même temps, il aura amélioré de beaucoup la situation des gens de l'Ouest ou de l'Est, moins les meuniers et quelques commerçants de grains. Je serai satisfait au delà de mon attente si cette faveur est accordée à mes commettants. C'est le devoir du Gouvernement d'agir et, de nouveau, monsieur l'Orateur, je vous demanderai s'il va le faire?

(La séance est levée à onze heures et demie du soir.)

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Mardi, 15 février 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

### NOMINATION DU SOUS-GREFFIER DE LA CHAMBRE.

M. l'ORATEUR: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai chargé M. le greffier de déposer sur le bureau ma proposition et son rapport au sujet de la nomination de M. Arthur Beauchesne, B.A., C.R., à la posi-

tion de sous-greffier de le Chambre des communes en remplacement de feu M. J. B. R. Laplante.

## DESORDRES A CALGARY ET A CAMPBELLTON.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: J'ai demandé, hier, des renseignements au sujet des émeutes qui auraient eu lieu à Calgary. Le ministre de la Milice a-t-il reçu quelques informations à ce sujet?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice): Une enquête a été faite à ce sujet par l'officier commandant les divisions de Calgary et de l'Alberta et un rapport officiel sera reçu en temps voulu. Je suis certain que les récits des désordres ont été très exagérés.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: A-t-on reçu quelques rapports de l'officier en fonctions?

L'hon. sir SAM HUGHES: J'ai reçu un rapport disant que tout était parfaitement tranquille. Nous aurons demain un rapport officiel. J'ai lu dans les Débats la question de l'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) au sujet des désordres qui auraient été causés par les soldats de Campbellton. Nous n'avons reçu aucune nouvelle de ce genre, bien que l'on ait pris des informations. D'après la connaissance que j'ai des soldats de cette localité, j'ai raison de croire qu'il n'y a rien de vrai dans tout ce qui a été raconté.

L'hon. M. MARCIL: J'ai lu dans le dernier numéro du "Graphic", de Campbellton, qu'à l'occasion du jour de la paye, on dut mettre au corps de garde une vingtaine de soldats, et que certaines personnes ont découvert le moyen de pénétrer là et de distribuer du whiskey au hommes punis, au grand ennui de la population. Je désirais tout simplement savoir si l'on a pris des mesures afin d'empêcher la répétition de pareils incidents.

L'hon. sir SAM. HUGHES: Nous avons reçu assez souvent des rapports de cette nature de toutes les parties du pays; mais j'ai constaté chaque fois qu'ils n'étaient pas justifiés par les faits.

## LES ENTREPRISES DE MUNITIONS.

M. CARVELL: Je désire signaler à l'attention du premier ministre qu'en deux occasions différentes j'ai obtenu du ministre de la Marine et des Pêcheries la promesse qu'une liste complète de toutes les entreprises de munitions qui ont été accordées serait déposée sur le bureau de la Chambre.

Nous avons attendu patiemment le dépôt de ces précieux renseignements et nous voudrions bien savoir quand nous pourrons espérer les recevoir?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): J'attirerai l'attention du ministre de la Marine et des Pêcheries sur l'observation de mon honorable ami. Ces renseignements, je le présume, ne peuvent être obtenus que de la Commission des obus, et je n'ai aucun doute que l'honorable député pourrait les obtenir tout aussi facilement que le ministre de la Marine et des Pêcheries.

M. CARVELL: Le ministre de la Marine et des Pêcheries a déjà obtenu une partie de ces renseignements, probablement en les demandant à la Commission. Or, le ministre nous a promis de compléter ces renseignements et de nous les fournir en entier. A mon avis, c'est le véritable canal par où ces informations doivent nous être transmises.

## L'INTERDICTION DE L'EXPORTATION DE L'AVOINE ET DE LA FARINE D'AVOINE.

L'hon. M. OLIVER: Je désire répéter une question que j'ai posée, hier, à la suite d'autres demandes de renseignements adressées par moi il y a quelques jours au ministre du Commerce et de l'Industrie, relativement à l'interdiction de l'exportation de l'avoine et de la farine d'avoine. Le ministre a déclaré qu'il serait en état de fournir ce renseignement à la Chambre un peu plus tard.

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Le Gouvernement n'a pas interdit l'exportation de l'avoine ou de la farine d'avoine sur les pays britanniques, aux Etats-Unis ou sur la plupart des pays alliés, pour autant que je puisse me rappeler.

L'hon. M. OLIVER: Je dois donc en conclure, d'après les déclarations du ministre que l'interdiction a été imposée à l'égard de certains pays.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Sur certains pays neutres tout simplement. Relativement à quelques-uns de ces pays, nous avons modifié le régime en permettant l'exportation de ces denrées, du moment que l'on observe certaines conditions relatives à la consignation. Ces conditions concernent tout particulièrement la Hollande. Les

expéditions à destination de ce dernier pays doivent être consignées soit au Gouvernement, soit à une compagnie qui a été formée sous les auspices des gouvernements de la Hollande et de la Grande-Bretagne.

L'hon. M. OLIVER: Vu que la question me semble quelque peu compliquée, le ministre ne pourrait-il pas nous fournir des renseignements détaillés relativement à ce qui est permis et à ce qui ne l'est pas? Cette question est de la plus haute importance pour la partie du pays que j'ai l'honneur de représenter à la Chambre, et je désirerais obtenir tous les renseignements possibles à ce sujet.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: J'avais d'abord cru comprendre que la question de mon honorable ami visait tout simplement l'exportation de ces denrées aux Etats-Unis.

L'hon. M. OLIVER: C'est que les premières nouvelles laissaient entendre que l'interdiction s'appliquait à l'exportation de ces produits aux Etats-Unis.

LE REQUISITIONNEMENT DU BLE.—LA COMMISSION IMPERIALE DES MUNITIONS.

M. KNOWLES: Au cours de ses observations dans le débat sur le discours du trône, le premier ministre a eu l'amabilité de nous promettre que le ministre du Commerce et de l'Industrie ferait un exposé de faits complets à cette Chambre relativement au réquisitionnement du blé. Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire quand nous serons mis au courant des circonstances qui se rattachent à la ligne de conduite qu'a adoptée le Gouvernement à ce sujet?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous ne nous sommes pas encore entendus quant à la date, mais j'attirerai l'attention de mon honorable ami, le ministre du Commerce et de l'Industrie, relativement aux observations de l'honorable député à ce propos.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: C'est parfait. Il est très difficile d'obtenir des renseignements, par exemple, au sujet de la nouvelle commission des obus. L'autre jour, le ministre de la Marine et des Pêcheries (M. Hazen), a promis purement et simplement de déposer sur le bureau les renseignements qu'a demandés mon honorable ami de Carleton (N.-B.), (M. Carvell). Aujourd'hui le premier ministre nous dit qu'il va parler aux membres de ce comité tout comme au ministre du Commerce. Mais parler ce n'est pas agir. Devons-nous comprendre qu'il nous est impossible d'obtenir des renseignements au sujet des opérations de ce comité, bien que le ministre de la Marine nous en ait promis?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous ne pourrons pas chercher à en fournir sur les points que le gouvernement britannique aura déclaré être de nature confidentielle.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le Gouvernement n'a-t-il aucun contrôle sur le comité des obus?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Aucun.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Pouvons-nous savoir qui l'a institué? Il doit s'être échangé de la correspondance à ce sujet.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Mon honorable ami veut-il parler du conseil impérial des munitions ou du comité des obus?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je ne le saurais dire, je cherche à savoir de quoi nous parlons. Je sais bien qu'il existe quelque part une organisation mystérieuse présidée par M. Flavelle et censée être un comité d'obus qui accorde des commandes pour fourniture de munitions; je sais, en outre que le ministre de la Marine nous a promis des renseignements au sujet des commandes accordées par ce comité.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Les dossiers du comité des obus et du conseil impérial des munitions ne sont pas et n'ont jamais été en la possession du Gouvernement, et je pensais que mon honorable ami le savait déjà. Le conseil impérial des munitions a été institué par le ministère britannique des munitions représenté ici à cette fin par M. W. L. Hickens, et, comme je l'ai dit, celui-ci a soumis au ministère des munitions, avant l'institution de ce conseil, une liste des noms de ses futurs membres. Le conseil reçoit ses ordres du ministère impérial des munitions et non pas du gouvernement canadien.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Alors, quand le ministre de la Marine nous a promis des informations, il n'était donc pas renseigné exactement?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Que mon honorable ami en pense ce qu'il voudra. Pour moi, je suis certain que le conseil impérial des munitions fournira soit à un ministre ou à n'importe quel membre

de cette Chambre les renseignements demandés, pourvu toutefois qu'ils ne touchent pas à des points considérés par le gouvernement britannique comme étant de nature confidentielle. Je ne crois pas qu'il songe le moins du monde à cacher ce que l'intérêt public ne défend pas de publier.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Force m'est de conclure que l'honorable ministre de la Marine était mal renseigné. J'en suis peiné et je trouve étrange de me voir obligé de conclure aussi que l'institution de ce comté et tout le reste s'est fait à l'insu du gouvernement actuel.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'ai dit que ce comité avait été institué par le co-ministère impérial des munitions, mais non pas que cela s'était fait à l'insu du Gouvernement. Son intervention fut portée à la connaissance du public par une lettre publiée alors dans la presse sous la signature de M. Hichens, le représentant authentique du ministère britannique des munitions. Je ne vois rien de mystérieux là-dedans, s'il y a du mystère, il ne peut y en avoir que dans l'imagination de mon honorable ami.

Le très hon. sir WLLFRID LAURIER: Mais ce n'est pas ici que l'ignorance est un bonheur, tant s'en faut.

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries): J'étais absent quand on a abordé cette question. Dans mon discours sur l'adresse j'ai mentionné certains entrepreneurs à qui l'on avait accordé des commandes pour la fabrication d'obus; je répondais par là à une déclaration comportant que ces commandes avaient été données pour des fins politiques. L'honorable député de Carleton (N.-B.) m'ayant demandé d'autres renseignements, j'ai répondu qu'on pourrait les obtenir du comité des obus. Il m'a demandé ensuite si je lui obtiendrais et je lui ai dit que je le ferais avec plaisir si je le pouvais, puis j'ai écrit au conseil des munitions à cette fin.

J'ai reçu une réponse de M. Flavelle ce matin, et je l'ai adressée immédiatement à mon honorable ami sous une deuxième enveloppe. Il devra la recevoir aujourd'hui. Dans cette lettre, M. Flavelle dit que, dans les circonstances, il ne croit pas à propos de rendre ces renseignements publics. Je me suis adressé à la commission en toute bonne foi et l'honorable député aura la réponse cet après-midi. Après ces explications, j'espère que le très honorable chef de l'opposition ne persistera pas à prétendre que je ne savais pas ce que je disais.

M. CARVELL: La chose me paraît cependant prouvée. Le ministre de la Marine avoue qu'il n'a pas pu se procurer de la Commission le renseignement que j'ai demandé. Peut-il nous dire comment il a pu se procurer les renseignements que lui-même désirait avoir et qu'il a fournis à la Chambre l'autre jour?

L'hon. M. HAZEN: Ces renseignements m'ont été donnés par une personne qui connaissait les maisons d'Ontario auxquelles les commandes avaient été faites. Je savais personnellement à qui les commandes avaient été données dans la province du Nouveau-Brunswick. Mon honorable ami, non satisfait de ces renseignements, a voulu connaître la nature des commandes, les prix convenus, etc. N'étant pas informé de ces détails dans le moment, j'ai dit que je tâcherais de me les procurer. La réponse que j'ai reçue de la commission a été adressée à mon honorable ami.

M. CARVELL: L'honorable ministre a-t-il quelque objection à donner le nom de la personne qui l'a renseigné?

L'hon. M. HAZEN: Je le communiquerai à mon honorable ami privément.

## COMITE DES COMPTES PUBLICS.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le très honorable premier ministre peut-il dire quand le comité des comptes publics sera convoqué? J'espère qu'il en sait quelque chose.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Il y a quelques jours, le très honorable chef de l'opposition m'a fait observer que le comité des comptes publics et les autres comités n'avaient pas encore été organisés. J'ai donné des instructions au greffier de la Chambre pour la convocation immédiate de tous les comités. Ils ont été convoqués et sont maintenant organisés. Je suppose que le président de ce comité est maintenant prêt à le convoquer dès que la chose sera nécessaire. Je n'ai jamais pris sur moi de remplir les fonctions de président du comité des comptes publics.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Moi aussi, j'aurais cru que le président devait être prêt à convoquer le comité, mais il paraîtrait que non. Le voici qui entre dans la Chambre et j'espère qu'il pourra nous donner des explications.

M. MIDDLEBRO: Le comité des comptes publics est complètement organisé et nous sommes prêts à procéder du moment qu'une question nous sera soumise par un membre de la Chambre.

L'hon. M. GRAHAM: Si mon honorable ami veut convoquer une réunion du comité il peut être certain qu'il aura de quoi à s'occuper.

M. MIDDLEBRO: La règle a toujours été de ne convoquer le comité des comptes publics que lorsqu'un membre de la Chambre demande à lui soumettre une question et que la Chambre a ordonné le dépôt des documents qui s'y rapportent.

## PART CONTRIBUTIVE DU CANADA AUX FRAIS DE LA GUERRE.

L'hon. M. PUGSLEY: Monsieur l'Orateur, il y a quelques jours, en réponse à une question qui lui était posée, l'honorable premier ministre a informé qu'un arrangement avait été fait avec le gouvernement impérial, concernant la contribution du Canada dans les dépenses de la guerre et que les termes de cet arrangement étaient contenus dans la correspondance échangée entre les deux gouvernements. Mon très honorable ami, dans la même circonstance, a déclaré que le Canada s'était engagé à payer sa part du coût de la guerre, ce qui comprend les canons, les fusils, les munitions et toutes les dépenses de cette nature. Je voudrais savoir s'il aura l'obligeance de déposer sur le bureau de la Chambre les lettres et les dépêches échangées entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, concernant la contribution du Canada aux dépenses de la guerre, sans qu'il soit nécessaire de faire une motion spéciale à cet effet.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): J'examinerai ces documents et je me ferai un plaisir de déposer sur le bureau de la Chambre tous ceux qui ne sont pas d'une nature confidentielle ou dont la publication ne saurait nuire à l'intérêt public. Il y a certains documents qui ne peuvent pas être déposés dans le moment, parce qu'ils ont trait à des négociations actuellement pendantes.

## L'ACOUSTIQUE DE LA CHAMBRE.

M. MICHAEL CLARK (Red-Deer): Oserai-je demander humblement aux membres du ministère, ainsi qu'aux principaux députés de l'opposition de chercher à remédier à l'acoustique très défectueuse de cet édifice en parlant sur un ton un peu plus élevé qu'ils ne le font habituellement.

M. NESBITT: J'appuie cette demande, en m'adressant surtout au très hon. premier ministre.

[M. Middlebro.]

## LES DEBRIS DU PALAIS DU PARLEMENT.

L'hon. M. MURPHY: Vu certaines nouvelles publiées dans les journaux, je voudrais savoir du ministre des Travaux publics quel arrangement a été conclu avec Peter Lyall et Fils concernant l'enlèvement des débris du palais législatif détruit par un incendie, et aussi quelles mesures ont été prises en vue de reconstruire l'édifice.

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics): L'enlèvement des débris a été confié aux MM. Lyall avec ordre de déblayer de leur mieux l'intérieur. A part cela, il ne s'est rien fait.

M. MURPHY: A quelles conditions?

L'hon. M. ROGERS: Le prix des travaux plus 10 p. 100.

## LE CAS DU DOCTEUR BELAND.

M. MACDONALD: Le premier ministre aurait-il l'obligeance d'apprendre à la Chambre s'il a reçu du ministre des Affaires étrangères des nouvelles concernant la détention de notre collègue le Dr Béland, qui est prisonnier en Allemagne?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Tous les renseignements reçus ont été communiqués au chef de l'opposition, ainsi qu'au représentant de Rouville (M. Lemieux) et à un autre qui, sans faire partie de la députation, est un ami intime du docteur Béland. Le gouvernement canadien, par l'entremise du ministère des Colonies et du ministère des Affaires étrangères, et par l'intermédiaire de sir George Perley, a remué ciel et terre afin d'obtenir la mise en liberté du docteur Béland.

Nous ne pouvons concevoir pourquoi les autorités militaires d'Allemagne y ont mis obstacle. La situation n'est pas claire à nos yeux, ni aux yeux des autorités militaires de la Grande-Bretagne; mais je suis d'avis que ceux qui ont reçu communication de la correspondance conviendront avec moi que le gouvernement canadien et le gouvernement de la Grande-Bretagne n'ont rien épargné afin d'obtenir la mise en liberté du docteur Béland dont rien ne semble justifier la détention.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je suis tenu de déclarer que mon très honorable ami, le ministère et le gouvernement anglais ont fait tout ce qu'il était possible de faire pour le docteur Béland.

## EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

L'hon. M. PUGSLEY: Je désire prendre la parole pour un fait personnel. Ces jours derniers, un débat s'est engagé concernant la construction de bâtiments marchands au Canada, et j'ai entrepris de soumettre au ministre de la Marine et des Pêcheries certaines idées concernant ce qu'on devait faire, selon moi, pour favoriser cette industrie. Mon discours est reproduit dans le hansard, et pour me servir du langage employé hier soir par le représentant de Hastings (M. Northrup), on peut le parcourir à la course, et même ceux qui étaient absents lorsque j'ai adressé la parole le comprendraient. Mais le "Journal" d'hier soir commet une grave injustice envers moi lorsqu'il parle dans les termes suivants de mon attitude dans cette importante affaire:

Vers la fin de la semaine a eu lieu un intéressant débat sur la manière dont le Canada pourrait se créer une marine marchande. Plusieurs idées ont été émises quant à la manière dont nous pourrions construire des vaisseaux en ce pays; les unes, sensées en apparence, les autres évidemment stupides. Comme le plus bel exemple de ces dernières, M. Pugsley a émis l'idée que nous pourrions construire des vaisseaux au Canada si nous établissions un tarif de protection élevé pour tous les vaisseaux importés des autres pays.

Or, ce que je voulais faire—et ce que j'ai fait—c'était de signaler les désavantages auxquels étaient soumis les constructeurs de vaisseaux du Canada, et j'ai fait ressortir le fait que les matériaux nécessaires à la construction navale au Canada étaient frappés d'un droit très élevé, tandis que ceux qui servent à la construction des vaisseaux anglais entrent en franchise. J'ai émis l'idée qu'on devrait mettre le constructeur de vaisseaux du Canada sur le même pied que son concurrent anglais, autant que faire se peut, et j'ai cru qu'un excellent moyen de favoriser la construction navale en ce pays serait d'accorder une prime à ceux qui s'adonnent à cette industrie.

Voilà le mode d'encouragement que j'ai suggéré, et je ne parviens pas à m'expliquer que le rédacteur ou le reporter d'une feuille quelconque ait pu, après m'avoir entendu à la Chambre ou avoir lu mon discours dans le hansard, faire sur mon attitude en cette matière des commentaires tels que ceux que l'on peut lire dans le " Journal ".

M. H. BOULAY (texte): Monsieur l'Orateur, je crois devoir attirer l'attention de la Chambre sur un article paru dans le "Citizen" de ce matin, dans lequel on me prête des paroles que je n'ai pas dites, à une assemblée de Canadiens français tenue hier soir à la salle Sainte-Anne. Le "Citizen" me fait dire les mots suivants:

He expressed the opinion that the question should be taken to the Federal Government, which, he was sure, would find an equitable solution to the difficulties and differences which has arised over the school question.

(Traduction): Il exprime l'avis que la question devrait être portée devant le Gouvernement fédéral qui saurait, il en a la certitude, trouver un moyen satisfaisant d'apaiser les difficultés et les divergences nées de l'affaire des écoles.

Je n'ai jamais tenu un tel langage; au contraire, j'ai dit que la question n'était pas du tout du ressort du gouvernement fédéral. Mais, comme nous étions rendus là, plusieurs députés, pour nous renseigner sur la question, j'ai dit qu'il serait bon que les députés de la province de Québec sachent à quoi s'en tenir sur la question. Voilà ce que j'ai dit en substance.

## DISCUSSION GENERALE DU BUDGET.

### EXPOSE DU MINISTRE.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) propose à la Chambre de se former en comité général pour discuter les voies et moyens des subsides à voter à Sa Majesté.

—Monsieur l'Orateur, le budget dont je faisais l'exposé en février dernier, tendait, par un vaste système d'impôts généraux et d'impôts spéciaux à porter à $150,000,000 le chiffre du revenu global du Dominion pour l'exercice courant. Je suis bien aise de pouvoir annoncer à la Chambre que la réalisation de nos prévisions dépasse nos plus vives espérances et qu'à l'expiration de l'exercice, le 31 mars prochain, le chiffre total du revenu sera probablement d'au moins $170,000,000, c'est-à-dire qu'il excédera nos prévisions de $20,000,000. La diminution accentuée qui s'accusait chaque mois dans la recette de la douane cessa dès l'instant où j'eus fait mon exposé budgétaire, et à venir jusqu'au mois d'août, l'encaisse fut à peu près la même que pendant les mois correspondants de l'année qui précéda la déclaration de guerre. Depuis le mois d'août, la recette n'a pas cessé d'accuser une augmentation de plus en plus accentuée sur celle de la période correspondante de l'année précédente, alors que de profondes perturbations financières et commerciales causées par la guerre exerçaient une si grave influence sur le commerce d'importation et les affaires en général.

Du commencement du présent exercice à venir jusqu'au 10 février, le pays a tiré de toutes sources un revenu de $145,000,000, soit $31,000,000 de plus que durant la période correspondante de l'exercice précédent. La provenance de ce revenu peut se répartir comme suit: les droits de douane ont fait encaisser $82,000,000; les droits d'accise, $19,000,000; les postes, $14,000,000, et les taxes spéciales, autres que celles que l'on a prélevées sous le régime de la loi de l'an dernier sur les impôts de guerre, environ $3,000,000. Des droits de douane ci-dessus, la somme de $19,000,000 provient de l'augmentation des droits prélevés sous le régime de la loi modifiant le tarif douanier pour les objets de la guerre.

Frais de l'administration civile, 1915-1916.

Au cours de l'exposé du budget de l'an dernier, je disais que le Gouvernement avait décidé de ne pas entreprendre de nouveaux ouvrages tant que la situation financière ne se serait pas éclaircie et que nous n'apercevrions pas une source où puiser des fonds pour faire face à la dépense. Cet article de notre programme, nous l'avons observé de la façon la plus rigoureuse. Comme nous n'avons fait exécuter que les seuls travaux dont l'entreprise était déjà adjugée, et que nous avons restreint les frais de l'administration civile, il se trouve que les déboursés pour tous objets autres que ceux de la guerre sont loin de s'élever au chiffre inscrit au budget. Jusqu'à présent, les dépenses ordinaires se sont élevées, en chiffres ronds, à $93,500,000, c'est-à-dire que, par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, elles accusent une diminution de plus de $13,000,000. Les dépenses à compte du capital—celles notamment qui ont trait à des entreprises telles que le Transcontinental national, le pont de Québec, la gare maritime d'Halifax, l'amélioration de la voie maritime du Saint-Laurent, le canal Welland et le chemin de fer de la baie d'Hudson—ont été de $30,500,000, accusant une diminution de plus de $7,000,000 sur celles de la période correspondante de l'exercice précédent.

Si, d'un côté, nous tenons compte de l'augmentation de notre revenu et si, d'autre part, nous considérons la diminution de notre dépense imputable sur le capital et notre dépense ordinaire, nous constatons que—le coût de la guerre étant éliminé—l'état financier du Canada s'est amélioré au cours de la période écoulée depuis le mois d'avril dernier, dans une proportion qui représente au moins $51,000,000. Le progrès dans ce sens atteindra probablement $57,000,000 pour tout l'exercice financier.

Emprunt de guerre—1915-1916.

Au cours de la dernière session, le Parlement a adopté une loi relative à un crédit de guerre de $100,000,000. C'était la deuxième loi de cette nature qu'il adoptait: la première ayant été votée à la session spéciale qui avait suivi la déclaration de guerre et demandant un crédit de $50,000,000. Au cours de la présente session, le premier ministre présentera un autre projet de loi relatif à un crédit additionnel d'au moins $250,000,000. L'effectif de nos troupes ayant été porté à divers intervalles à 50,000, 100,000 et 250,000 hommes, et cet effectif ayant été autorisé jusqu'à 500,000 hommes, nos dépenses de guerre ont augmenté en proportion et elles atteignent présentement un chiffre très élevé. Au début des hostilités jusqu'à la fin de janvier 1916, la somme dépensée de ce chef s'est élevé à $158,000,000.

On verra, d'après ce que j'ai dit, que l'état général de nos finances montre que si nos revenus ont considérablement augmenté et que si nos dépenses ordinaires ainsi que nos dépenses imputables sur le capital ont sensiblement diminué, nos dépenses de guerre se sont rapidement accrues. Nous nous sommes donc trouvés dans la nécessité de prélever l'argent dont nous avions besoin pour combler l'écart entre notre revenu et nos dépenses totales. J'aborde maintenant les opérations financières de l'exercice.

Emissions d'emprunt—1915-1916.

Nous avons commencé le présent exercice avec $3,000,000 de bons du trésor qui devenaient échus au mois de janvier. En outre, nous devions aux banques $5,000,000. Ces bons du trésor furent retirés à l'échéance et nos dettes aux banques furent acquittées. Le Gouvernement n'a pas de bons du trésor en cours sur le marché de Londres et il n'a pas déprécié son crédit dans les institutions financières. Au contraire, nous avons aujourd'hui des balances considérables à notre crédit et au Canada et à l'étranger. En réalité, le Gouvernement possède les finances nécessaires jusqu'au commencement de l'été prochain.

Voici quelles ont été nos opérations relatives à l'emprunt pour l'année.

Au mois de mars dernier, nous avons fait sur le marché de Londres une émission de £5,000,000 en obligations de 4½ p. 100 à échoir de 1920 à 1925. Le prix de l'émis-

sion a été 99½ et la souscription a dépassé le montant de l'émission.

Au mois d'août, nous avons fait à New-York une émission de $25,000,000 de bons à 5 p. 100 devant échoir le 1er août 1916, et de $20,000,000 de bons de 5 p. 100 venant dus le 1er août 1917, soit une émission totale de $45,000,000. Ces bons furent vendus au pair et à 99½ p. 100 respectivement, moins une commission de ¾ de 1 p. 100 et ils peuvent être couverts en obligations du Dominion à 5 p. 100, devant échoir le 1er août 1935. Le but de cet emprunt était de faire face aux dépenses faites pour les entreprises publiques en voie d'exécution et à d'autres frais imputables sur le capital par tout le pays.

Nous avons au mois de novembre offert à la population du Canada un emprunt domestique de $50,000,000 représentés par des obligations à 5 p. 100, remboursables dans dix ans, le prix de l'émission étant de 97½, payable par versements, de novembre 1915 au 1er mai 1916. La Chambre sait avec quel patriotisme et quel enthousiasme cette émission a été accueillie dans ce pays, à tel point que l'emprunt fut couvert deux fois et plus. Etant donnés ce sentiment et le désir ardent manifesté par les capitalistes, les particuliers et les institutions financières qui avaient souscrit des sommes considérables pour prendre part à cet emprunt, le montant autorisé fut donblé et l'on fit une répartition de $1000,000,000 de ces valeurs.

Il est arrivé qu'au temps de cette émission, le gouvernement impérial, à cause de la dépréciation momentanée de la livre sterling, se trouvait dans une situation difficile pour solder le prix des munitions et autres approvisionnements achetés au Canada. Pour aider à surmonter cet embarras et pour rendre plus faciles d'autres achats le Gouvernement canadien a inscrit la somme de $50,000,000 de l'emprunt de guerre domestique au crédit du trésor impérial. On peut maintenant disposer de ce crédit pour la fin mentionnée.

Dans mon dernier exposé budgétaire j'ai expliqué à la Chambre la convention relative aux avances faites par le gouvernement impérial, en vue de nos dépenses de guerre. Le montant total de ces avances a été de £27,000,000 jusqu'à ce jour. La Chambre apprendra avec plaisir que depuis le début de la période de déclin sérieux du change de la livre, c'est-à-dire depuis le mois de juin jusqu'à ce jour, le Gouvernement a pu acquitter toutes les dépenses de guerre qu'il a faites, et cela, sans l'aide du trésor impérial.

Si nous avions été obligés pendant cette période d'emprunter sur le marché de Londres, non seulement nous aurions perdu beaucoup, mais nous nous serions trouvés à faire une concurrence directe au trésor impérial dans la négociation de la livre sterling faite dans le but de payer les obligations qui devenaient dues sur les commandes de munitions et fournitures de guerre données de ce côté-ci de l'Atlantique. L'accroissement de nos recettes et des emprunts que nous avons placés aux Etats-Unis et au Canada ont fait qu'il n'a pas été nécessaire de négocier du sterling depuis le mois de juin dernier.

Résultats de l'exercice 1915-1916.

Aussi près que nous pouvons l'estimer, le bilan du présent exercice financier se résume ainsi qu'il suit:

| | |
|---|---|
| Recettes de toutes sources . . . . . | $ 170,000,000 |
| Dépenses ordinaires . . . | 125,000,000 |
| Excédent . . . . . | $ 45,000,000 |

Comme le produit de l'emprunt américain, qui a été fait expressément pour payer les dépenses imputables sur le capital, a été plus que suffisant pour cet objet (la dépense prévue sous ce chef étant de $40,000,000) le Gouvernement a pu consacrer tout son excédent estimé à $45,000,000, ainsi que dit plus haut, au paiement du principal de nos dépenses pour la guerre. La Chambre comprend, naturellement, que dans nos dépenses ordinaires sont inclus tous les intérêts que nous avons à payer sur notre dette publique, y compris nos emprunts pour la guerre.

Les dépenses ordinaires concernent aussi les pensions. Le résultat des transactions financières de l'exercice courant peuvent donc se résumer comme il suit: Nous avons emprunté aux Etats-Unis la somme nécessaire pour nos dépenses imputables au compte du capital. Nos recettes excéderont de $45,000,000 nos dépenses ordinaires. Nous consacrons ces $45,000,000 au paiement de nos dépenses pour la guerre. A la fin de l'exercice la dette nationale sera de $580,000,000, soit une augmentation de $131,000,000 pendant l'année.

Conditions économiques en 1915-1916.

Passant des opérations financières et de la situation du Trésor aux affaires générales du pays, nous avons beaucoup de raison de nous féliciter et d'être satisfaits. Les affaires se sont pliées d'une façon remarquable au changement de conditions. Nous avons été gratifiés d'une très abondante récolte, la plus grande de beaucoup dans l'histoire du Canada, ce qui, uni à la de-

mande de matériel de guerre, fournitures et munitions, a tellement stimulé et fait marcher le commerce et l'industrie que, malgré la guerre, nous avons joui d'une grande prospérité.

Le caractère peut-être le plus étonnant de notre condition économique pendant l'année qui vient de s'écouler, a été le changement extraordinaire survenu dans la balance de notre commerce international. Pour l'exercice 1912-1913 la balance contre nous a été de plus de $300,000,000; en 1913-1914, elle a été de $180,000,000, et en 1914-1915 de $36,000,000. Pour l'exercice courant il paraît certain que la balance en notre faveur atteindra $200,000,000.

Qu'un changement aussi considérable ait pu être effectué en une seule courte année, c'est là une preuve frappante des ressources merveilleuses de notre pays, comme du talent, de l'activité et de l'esprit d'économie de sa population.

Notre commerce total pour l'année s'élèvera à $1,200,000,000 approximativement, soit une augmentation de près de $200,000,000 dans nos exportations, et une légère diminution dans nos importations. C'est la première fois dans l'histoire du pays que le commerce total du Canada atteint un chiffre aussi élevé.

Notre stabilité financière continue à se maintenir. Les bilans publiés par nos grandes institutions monétaires révèlent une solidité toujours croissante. Les économies du peuple augmentent aussi très rapidement, ce qui assure un crédit suffisant aux besoins du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Bien que, depuis le commencement de la guerre, les emprunts en Angleterre pour nos dépenses imputables au compte du capital aient encore été possibles, mais dans une mesure grandement restreinte, nos provinces, municipalités, compagnies de chemins de fer, sociétés industrielles et autres ont eu recours avec un succès appréciable au marché des Etats-Unis, où ces sortes de valeurs sont en grande demande.

Bien que ces traits de notre situation économique soient significatifs et très encourageants, nous ne devons jamais perdre de vue ce fait que nous participons à une grande guerre, la plus grande dans l'histoire du monde, qui continue à augmenter en intensité, sans signe de ralentissement et sans perspective de fin prochaine. Au contraire, tout semble indiquer qu'elle durera tant que l'un des adversaires ne sera pas épuisé et ne succombera pas sous les ressources supérieures de l'autre. Pour gagner la guerre d'une façon tellement décisive que l'on puisse être assuré d'une paix stable, l'empire devra utiliser toutes ses forces en hommes et en argent.

A ce point de vue, notre véritable politique est d'augmenter nos forces financières en redoublant d'effort pour accroître la production et en exerçant une rigoureuse économie pour réduire au minimum toutes les dépenses superflues. C'est ainsi seulement que nous pourrons réparer la perte causée à nos industries par le départ d'un si grand nombre de nos ouvriers, réparer les dégâts que la guerre a causés et trouver les fonds qu'il faut pour la continuer. On ne saurait le dire et le redire trop souvent: nous aurons à faire face à des charges de plus en plus lourdes et, pour ceux qui restent, le travail et l'économie constituent l'obligation suprême qu'ils ont à remplir fidèlement pour assurer le triomphe de nos armes et, par suite, la sécurité de notre peuple.

Outre ces hautes considérations, il est opportun de dire que, notre prospérité actuelle ayant pour base les prix inusités que nous assurent la vente de nos produits et la fabrication des munitions de guerre, cette prospérité ne peut être que transitoire et soumise à une continuation de la guerre et de l'état de choses qui en dépend. Pour n'envisager la situation qu'au point de vue des affaires, une sage politique et le simple bon sens commandent une prudente économie de nos ressources et une sage conservation de nos profits. C'est en me guidant sur ces observations que j'arrive maintenant à un examen de nos prévisions financières et du programme de l'exercice prochain.

Exercice 1916-1917.

Il est bon de dire tout d'abord que, malgré l'augmentation de nos revenus et la diminution de nos dépenses civiles, les charges financières de l'administration vont être beaucoup plus lourdes cette année encore que l'année précédente. Notre dernière loi des impôts de guerre autorisait une dépense de 100 millions. La loi des impôts de guerre de la présente session autorisera une dépense de 250 millions, dont il faudra employer le tout, sinon davantage, au recrutement, à l'équipement, au transport et à l'entretien de troupes dont l'accroissement est rapide. La question à considérer est donc avant tout de savoir où trouver l'argent nécessaire. Il n'y a que deux sources d'où cet argent puisse légitimement venir: l'impôt et l'emprunt. Le Gouvernement est

bien décidé à maintenir la circulation sur le pied où elle a été mise et à ne pas avoir recours à l'émission d'un papier non garanti, qui n'est qu'un emprunt forcé, sans intérêt, menant à la dépréciation et aux maux économiques les plus graves qui puissent affliger un peuple. A ce propos, il sera de quelque intérêt pour la Chambre de savoir que notre réserve d'or garantissant les billets du Dominion monte à $115,147,985, ou 64.2 p. 100 de notre présente circulation.

Pour ce qui est de nos dépenses ordinaires et de capital, nous continuerons de les réduire dans la mesure du possible. Notre budget contient de nombreux articles adoptés jusqu'ici par le Parlement, lesquels représentent des ouvrages à l'exécution desquels nous n'entendons point procéder tant que la guerre durera. Nous continuerons de suivre la ligne de conduite adoptée au début, et qui, jusqu'à présent, a donné de si bons résultats: seuls les travaux en cours d'exécution seront continués. De plus, si l'état de nos finances l'exige, nous n'hésiterons pas à limiter ces travaux et à les laisser inachevés, malgré la perte et les dommages qui devront en résulter. Je ne crois pas cependant qu'il faille en venir là.

Autant que nous en pouvons juger, nos dépenses ordinaires du prochain exercice monteront à près de 135 millions. Pour le présent exercice, ils ont été de 125 millions, et de 135 l'an dernier. Nos dépenses de capital sont de 30 millions, quand, pour le présent exercice, elles ont été de 46 millions. Les dépenses ordinaires et les dépenses de capital mises ensemble nous font croire que le total des dépenses civiles de l'exercice sera de 160 millions, par rapport aux 165 millions du présent exercice et aux 187 millions du dernier exercice. On ne devrait pas oublier que, dans nos dépenses ordinaires du prochain exercice se trouve comprise une somme de 36 millions représentant les charges qui pèsent sur notre dette publique, dont une somme de 20 millions au moins pour le surcroît d'intérêt causé par nos emprunts de guerre et d'une autre somme de 2 millions pour des pensions à payer en conséquence de la guerre. Dans une comparaison de nos dépenses ordinaires pour le prochain exercice avec celles des exercices précédents, il faut tenir compte de cette somme de 22 millions que la guerre ajoute à notre budget.

Si nous le jugeons utile, nous croirons bien faire en empruntant, comme cette année, pour nos dépenses de capital. Supposé la chose faite, nous devrons avoir, à raison des revenus actuels, un excédent de 35 millions à employer pour la guerre. Ceci laisserait à emprunter pour la même fin une somme additionnelle de 215 millions. Ajoutez à cela la somme que nous projetons d'emprunter pour nos dépenses de capital, et nous nous trouvons en présence d'une augmentation de la dette publique de près de 250 millions l'an prochain.

La question de savoir quelle doit être la vraie politique financière d'une nation en temps de guerre a été discutée. Quelques-uns se sont fortement prononcés en faveur d'un système de gros emprunts; d'autres ont prétendu que le coût de la guerre devait être défrayé par la nation, au cours même de cette guerre. Evidemment, dans une guerre comme celle-ci, pareille ligne de conduite serait impossible. Ce qui paraît être la vérité, c'est que toutes les nations ne sauraient adopter le même système, ni une même nation la même politique en toute circonstance. Il faut tenir compte des circonstances et des conditions des nations individuellement. Quand un pays possède une forte accumulation de richesse, il semble bon d'adopter un régime d'impôts sévères. Dans un pays comme le nôtre, riche en ressources possibles et encore inexploitées, certain de prendre un vaste développement dans l'avenir et de recevoir un puissant essor en matière de production et de population, mais ne possédant pas encore de fortes accumulations de richesse, il me semble que nous serions autorisés à faire retomber sur la postérité la plus forte partie du fardeau financier de cette guerre, qui se poursuit dans l'intérêt de la liberté humaine, et au bénéfice de nos descendants, sinon même dans une plus large mesure qu'à notre propre bénéfice. Dans les années de paix que nous réserve l'avenir, grâce à la prospérité dont il jouira par suite du développement de ses inépuisables ressources, le Canada sera parfaitement en mesure de pourvoir au service de l'intérêt et au fonds d'amortissement de la dette dont nous nous serons grevés pour la défense du pays et de ses libertés. Un exemple servira à bien mettre en lumière ma pensée. Supposons que la dette que nous aurons contractée dans cette guerre atteigne le chiffre de $500,000,000. A 5 p. 100, l'intérêt annuel s'élèvera à $25,000,000. Les gouvernements pourraient faire face au paiement de cette somme, outre une certaine somme annuelle affectée au fonds d'amortissement, à même les recettes futures du Canada, pourvu qu'ils pratiquent une rigide économie.

En matière de finance nationale, monsieur l'Orateur, quand on peut consolider une dette, la question pratique se résume

au service de l'intérêt annuel. Tout de même, il ne faut pas l'oublier, la dette publique est une dette, une obligation, un fardeau financier dont se trouve grevé le corps politique, soit que cet intérêt doive être servi soit à des capitalistes indigènes ou à des capitalistes étrangers. En formulant ces observations, je désire vivement que ni cette Chambre ni le public aient l'impression que nous n'estimons à sa juste valeur ni la grandeur des obligations dont nous nous chargeons ni la gravité des considérations d'ordre financier se rattachant à notre participation à cette guerre épique. Le peuple canadien, à notre avis, désire que le Gouvernement déploie le maximum d'efforts pour le triomphe de la cause, et tant pour le présent que pour l'avenir, croyons-nous, il supportera volontiers et allègrement les fardeaux qui en pourront résulter pour lui.

Tout en formulant, avec exactitude, je crois, le système général du Canada en matière de finance, tel qu'il devrait exister, je ne voudrais pas qu'on se méprît sur ma pensée, comme si j'affirmais que nous ne devons pas demander à l'impôt une forte partie de nos frais de guerre. Au contraire, à mon avis, notre devoir national le plus évident, et le suprême intérêt de notre crédit demandent que nous obtenions ce qu'il est légitime de demander à cette source, sans affaiblir notre force économique. Toute tentative plus prononcée en ce sens aboutirait à un régime d'impôts intolérable pour une population ayant déjà subi, dans son industrie et son commerce, le contre-coup des conditions de la guerre. Elle conduirait en outre à l'imposition de lourds fardeaux sur un peuple qui verse déjà de généreuses souscriptions aux divers fonds et aux caisses des différentes organisations dont le patriotique objectif est le bien-être et le confort de nos soldats et de leurs familles laissées au pays.

En matière d'impôt, il est une autre chose qu'il importe de retenir ici: c'est que le Canada est un pays qui fait appel à l'immigration, et il faut bien se garder de répandre l'opinion que notre pays est en train de devenir une contrée où l'individu est grevé de lourds impôts. A cet égard, il convient de dire toute la pensée du Gouvernement et de faire connaître sa politique bien arrêtée: c'est que, pour faire face aux dépenses de la guerre, nous n'aurons pas recours à l'impôt sur les exploitations agricoles, les effets personnels ou les revenus de ceux qui se livrent à l'agriculture, cette grande industrie fondamentale.

[Sir Thomas White.]

Impôts et emprunts, 1916-1917.

Ayant terminé mes observations sur l'ensemble du système financier applicable à cette époque-ci, j'aborde l'exposition de nos projets d'impôts et de notre programme financier pour le prochain exercice. Dans le dernier budget nous avons, sauf certaines exceptions, relevé de 7½ p. 100 les droits du tarif général et du tarif intermédiaire, et de 5 p. 100 les taxes du tarif de préférence. Nous avons, en outre, frappé d'impôts spéciaux les banques, les compagnies d'assurances, les compagnies de prêt et de fidéicommis, les chèques, les mandats, les télégrammes, les billets de wagons de chemins de fer, de wagons-lits et de paquebots, les lettres et cartes postales, les vins et certains autres articles. A l'époque où fut imposée cette mesure générale d'impôts, quelques-uns croyaient que la guerre ne durerait pas toute l'année, et les mesures alors adoptées parurent répondre aux besoins de l'effectif militaire que nous avions en vue, à savoir: cent mille hommes.

Avec le changement de situation que j'ai déjà mentionné et au cours duquel nous avons recruté des troupes au nombre de 250,000, et alors que nous visons à porter ce nombre à 500,000, il est évident que nous devons songer à des voies et moyens destinés à faire face aux dépenses nécessaires, à l'organisation et à l'équipement de nouvelles divisions et à l'entretien de toutes nos troupes.

Changements au tarif.

En ce qui concerne les impôts nouveaux nous n'avons à offrir comme modification des droits que les suivantes: Nous proposons d'élever les droits payables sur les pommes à 90 cents le baril. Nous considérons l'application de ce droit comme absolument indispensable à la conservation de l'industrie de la production de la pomme au Canada et particulièrement dans la Colombie-Anglaise qui a été le plus sérieusement atteinte depuis le commencement de la guerre. Nous proposons aussi un droit d'un demi-cent par gallon sur les huiles, le pétrole non compris le pétrole brut importé pour la raffinerie, ni les huiles pour l'éclairage et le graissage, d'une densité spécifique de .8235 ou plus lourde à la température de 60 degrés. Ce changement comprendra les produits lourds de la distillerie qui sont taxés actuellement d'un droit de 2 cents ½ par gallon et qui ont été importés principalement dans les provinces de l'Ouest. Nous espérons que ce cha-

pitre produira un revenu d'environ $500,000 Les marchandises comprises dans les propositions tarifaires seront exemptées des dispositions contenues dans la loi de 1915 sur le tarif des douanes pour les revenus de la guerre.

Nous considérons, pour le présent du moins, l'imposition d'une taxe directe sur le revenu comme inopportune et cela pour les mêmes raisons que j'ai déjà données dans mon dernier exposé du budget. Nous nous trouvons donc en présence d'une étendue de taxes considérablement réduite. En cherchant de nouvelles sources, nous avons considéré avec soin la question de savoir quelle était la classe qui pouvait le mieux supporter le poids de nouvelles taxes spéciales, parce que c'est un axiome dans la création de l'impôt que le fardeau doit être imposé dans la communauté à ceux qui sont le mieux en état de le porter.

Il y en a d'autres dont les bénéfices proviennent directement de la manufacture des munitions ou de la fourniture des approvisionnements nécessaires à la guerre et qui ont en quelques cas un caractère anormal. Il a semblé au Gouvernement que des personnes, des sociétés, des compagnies dont les profits ont été de cette nature, pourraient parfaitement être appelés à contribuer pour une partie à la continuation de la guerre. Leur position étant avantageuse, comparativement à celle de concitoyens moins fortunés, il est juste qu'une partie de leurs profits soit affectée au bénéfice de l'Etat. A ce sujet nous avons préparé une mesure que je me propose de présenter à la Chambre, et imposant une contribution sur les profits dépassant une certaine proportion pour cent du capital engagé dans tous les genres d'affaires et d'industrie, y compris les chemins de fer, les compagnies de navigation, les entreprises d'utilité publique, les établissements financiers et commerciaux, les minoteries, les mines et les entreprises industrielles. Nous avons fixé un taux de profit, pour les compagnies, les individus et les sociétés, qui peut être considéré comme un bon revenu annuel en temps normal. Nous proposons d'imposer une taxe s'élevant à un quart du montant des profits nets sur le capital produit depuis le commencement de la guerre et dépassant le taux établi. Afin d'entrer dans les détails, je dirai que notre proposition a pour objet ce qui suit:

Sur toutes les compagnies autorisées faisant des opérations au Canada, sauf les compagnies d'assurances dont le cas est prévu ailleurs et celles qui s'occupent d'agriculture, nous proposons d'imposer une taxe égale au quart des profits nets pour chaque période d'accumulation terminée depuis le commencement de la guerre et dépassant 7 p. 100 sur le capital versé. Des dispositions sont prévues pour déterminer les profits réalisés et le capital versé et employé au Canada dans le cas de compagnies non canadiennes, mais faisant des opérations au Canada et sujettes à la taxe.

Sur les individus, les sociétés, les associations collectives ou par actions, nous proposons d'établir une taxe égale au quart des profits nets pour chaque période de reddition de comptes, depuis le commencement de la guerre dépassant 10 p. 100 du capital engagé dans les opérations.

Cet impôt ne sera pas prélevé sur les personnes, sociétés ou compagnies dont le capital est inférieur à $50,000. Cette limite ne s'appliquera pas pourtant à ceux qui sont intéressés dans la manufacture ou les opérations relatives aux munitions ou au matériel de guerre et aux provisions destinées à la guerre. La durée de cet impôt sera limitée au 3 août 1917. Les banques et les compagnies qui sont déjà imposées en vertu des dispositions de la loi spéciale de 1915 sur les impôts de guerre, seront, pendant la période en question exonérées de l'impôt, en vertu de ces dispositions, jusqu'au montant dont elles sont taxées par ladite loi spéciale des impôts de guerre. La taxe annuelle imposées par ces mesures sera payable le ou avant le premier jour de novembre de chaque année. Le premier paiement ne sera donc pas exigé avant novembre prochain.

On constatera que les compagnies autorisées sont taxées sur une base plus élevée que les individus ou les sociétés.

Il y a une raison à cela: c'est que, lorsqu'il s'agit de compagnies à fonds social, il arrive assez fréquemment que le capital renferme un élément non matériel comprenant la puissance de rendement ou l'achalandage. Nous nous sommes rendus compte que, dans la pratique, il est impossible de savoir comment est constitué le capital de ces compagnies et de tenter de nous assurer d'une façon précise de la valeur en espèces de leur actif, comme la chose peut se faire, lorsqu'il s'agit de particuliers ou de sociétés commerciales. Les compagnies de chemins de fer, celles monopolisant des services d'utilité publique et ce que l'on est convenu d'appeler les syndicats nous fournissent des exemples des difficultés dont je viens de parler. Il faut tenir compte, de plus, que les actionnaires ont acheté les ac-

tions qu'ils détiennent et reçoivent des dividendes, qui sont basés sur le capital-actions qui a été émis.

Il est également nécessaire d'insérer une disposition afin d'empêcher ces compagnies d'échapper à la taxe grâce à l'omission de nouvelles actions, ou à la faveur de la constitution de nouvelles compagnies, dans le but de transférer à ces dernières le volume d'affaires qu'elles font, à l'heure actuelle. Il faut aussi insérer une disposition afin d'empêcher que les compagnies ne remettent à plus tard la division des bénéfices réalisés sur les commandes ou les entreprises, qui sont entièrement ou partiellement exécutées.

Je ne suis nullement en état de fournir à la Chambre des calculs exacts relativement aux sommes que nous percevrons par suite de l'imposition de ces nouvelles taxes, mais nous avons confiance qu'elles produiront une somme totale assez importante, probablement de 25 à 30 millions de dollars, au cours de la période où elles seront en vigueur.

Lorsque la Chambre se formera en comité, je serai heureux de lui fournir des renseignements plus détaillés. Relativement à la question des bénéfices réalisés sur les fournitures militaires, question qui a donné lieu à tant de discussions, il ne faut pas perdre de vue qu'un grand nombre de nos compagnies industrielles se sont vues obligées, durant la période qui a immédiatement suivi le début du conflit actuel, de cesser de payer des dividendes sur leurs actions privilégiées et ordinaires par suite de la crise qui sévissait alors par tout le pays.

A la lumière de l'exposé que je viens de faire de la situation, vous pouvez en conclure que nous désirons, par l'adoption de cette mesure, créer des impôts d'une vaste portée; par ces impôts, nous voulons atteindre non seulement ceux qui ont fait bien au delà de leurs profits habituels depuis le commencement de la guerre, mais nous entendons taxer toutes les entreprises industrielles, soit qu'elles fussent en existence avant le commencement des hostilités, soit qu'elles aient été établies après la déclaration de la guerre, du moment que leurs profits dépassent les proportions pour cent que j'ai montionnées plus haut.

Lorsqu'il s'agira de mettre cette mesure en vigueur, on découvrira, je n'en ai aucun doute, qu'elle renferme quelques anomalies, mais je m'en console en songeant qu'elles sont inévitables, du moment qu'il faut inaugurer un système de taxes qui frappe pays. Je suis certain que ceux qui sont appelés à supporter le poids de ce nouveau fardeau, seront heureux d'offrir cette contribution à la cause que, tous tant que nous sommes, nous avons tous à cœur.

Voilà, monsieur l'Orateur, les propositions que nous avons à soumettre à l'approbation du Parlement, relativement à l'imposition de nouvelles taxes, pour le moment, et à ce sujet, j'ai l'honneur de déposer sur le bureau le projet de résolution suivant:

1. La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier le tableau A de l'annexe du tarif des douanes de 1907, et d'en rayer les numéros 92 et 267 du tarif, les diverses énumérations respectives et les divers droits de douane, s'il y a, inscrits en regard desdits numéros, et de décréter que les numéros, énumérations et droits de douane qui suivent soient insérés dans le dit tableau A:

| Numéros. | —— | Tarif de préférence britannique. | Tarif intermédiaire. | Tarif général. |
|---|---|---|---|---|
| 92 | Pommes.....(le baril). | 60 cents. | 90 cents. | 90 cents. |
| 267 | Huiles, pétroles (non compris le pétrole cru importé pour être raffiné ou les huiles d'éclairage ou lubrifiantes), d'une densité de ·8235 ou plus lourdes, à une température de 60 degrés .....(le gallon) | ⅓ de cent. | ½ cent. | ½ cent. |
| 267a | Pétrole cru à l'état naturel, d'une densité de ·7900 ou plus lourd, à une température de 60 degrés, importé par des raffineurs pour être raffiné dans leurs propres raffineries ... | 5 p. c. | 7½ p. c. | 7½ p. c. |

Toutefois, les articles ci-dessus énumérés soient exemptés des droits de douane spécifiés dans l'article 3 de la "loi spéciale des impôts de guerre".

2. Décide que toute loi basée sur les résolutions qui précèdent sera considérée être entrée en vigueur le seizième jour de février 1916, et s'être appliquée à toutes marchandises mentionnées dans les résolutions précédentes, importées ou retirées d'entrepôt pour la consommation au jour susdit et après ce jour, et s'être aussi appliquée aux marchandises importées antérieurement et pour lesquelles aucune entrée pour la consommation n'avait été faite avant le dit jour.

[Sir Thomas White.]

Décide qu'il y a lieu d'édicter :

1. Que dans la résolution suivante, "ministre" signifie le ministre des Finances du Canada ; "compagnie non canadienne" signifie une compagnie légalement constituée ayant son siège ou sa place principale d'affaires hors du Canada mais ayant des biens ou faisant des affaires en Canada ; "personne" signifie tout particulier ou personne et toute association, syndicat, trust, compagnie ou autre corps et toute corporation, et les hoirs, exécuteurs, administrateurs, curateurs et ayant cause ou autres représentants légaux de cette personne, conformément à la loi de la partie du Canada à laquelle le contexte s'applique.

2. Qu'il sera imposé, perçu et payé à Sa Majesté une taxe de vingt-cinq pour cent du montant par lequel les profits provenant de tout commerce sujet à la taxe dans toute période des relevés de comptes expirant après le quatrième jour d'août mil neuf cent quatorze, ont excédé, dans le cas des compagnies constituées, sept pour cent, et, dans le cas de toutes autres personnes, dix pour cent, sur le capital employé dans ce commerce ou ces affaires.

Pourvu, toutefois, que le montant payé ou payable par toute personne sous l'empire des dispositions de la première partie de la loi spéciale des revenus de guerre, 1915, soit déduit du montant que cette personne serait autrement susceptible de payer, et le ministre aura le pouvoir de déterminer toute question qui pourrait surgir par suite de la différence des diverses périodes de relevés de comptes pour lesquelles sont payables les taxes imposées sous l'empire de la dite loi et celles projetées dans les présentes.

3. Que la période des relevés sera la période pour laquelle les comptes du commerce ou des affaires ont été balancés, mais si les comptes du commerce ou des affaires n'ont pas été balancés pour toute période définie, ni à l'époque à laquelle ils sont généralement balancés, ou si une année ou un laps de temps plus considérable se sont écoulés sans que le bilan ait été établi, alors la période des relevés de comptes sera déterminée par le ministre.

4. Seront soumis à cette taxe tous les commerces et affaires, y compris les entreprises de transport (soit en activité continue, soit intermitentes) de quelque nature que ce soit exercées ou conduite, en tout ou en partie, en Canada, excepté :

(a) Tout commerce ou genre d'affaire autre qu'une industrie ou commerce relié en tout ou en partie à la manufacture ou la vente de munitions de guerre ou de matériaux ou articles de toutes sortes pour les fins de la guerre, et dont le capital en jeu est moins de cinquante mille dollars ;

(b) L'assurance sur la vie ;

(c) L'industrie de l'agriculture et de l'élevage des animaux.

Mode de calcul des profits.

5. Que les profits seront les profits nets réalisés durant la période des relevés de comptes.

(2) Les profits d'une compagnie non canadienne pour les fins des présentes seront computés d'après la proportion entre ses profits nets et le montant total de ses profits nets d'après l'échelle de proportion entre le capital de la compagnie tel que défini dans les présentes et le montant total versé sur son capital-actions.

(3) Il ne sera fait aucune déduction sur les profits bruts à raison de dépréciation ou de toute dépense encourue, au compte du capital, pour renouvellement ou pour l'expansion du commerce ou des affaires, ou de toute autre cause affectant ce commerce ou ces affaires, sauf telle somme qui sera considérée par le ministre comme raisonnable et adéquatement imputable sur la période des relevés des comptes.

4. Toute déduction faite sur les profits bruts pour la rémunération des directeurs, gérants et personnes concernés dans l'administration des affaires ou opérations ne doit, à moins que le ministre, à cause de circonstances spéciales, ne l'ordonne autrement, excéder les sommes déduites pour ces fins dans la dernière période de relevés de comptes finissant avant le quatrième jour d'août mil neuf cent quatorze, et aucune déduction ne sera permise à l'égard d'une transaction ou d'une opération d'une nature quelconque, lorsqu'il apparaît, ou dans la mesure qu'il apparaît, que cette transaction ou cette opération a réduit irrégulièrement la somme à être prise comme étant le montant des affaires ou opérations.

5. Dans le cas d'un contrat qui se prolonge au delà de la période de relevés de comptes à compter de la date du commencement de ce contrat jusqu'à son achèvement et accompli qu'en partie dans une période de relevés de comptes quelconque, il sera (à moins que le ministre ne l'ordonne autrement à cause de circonstances spéciales) attribué à chacune des périodes de relevés de comptes durant lesquelles ce contrat a été accompli en partie, telle proportion de la totalité des profits, ou profits approximatifs relativement à l'accomplissement en entier du contrat, qui peut convenablement être attribué à chacune de ces périodes de relevés de comptes, respectivement, ayant égard à la mesure dans laquelle le contrat a été accompli dans les dites périodes.

Capital.

6. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une compagnie constituée en corporation ayant son siège ou autre place principale d'affaires en Canada doit être le montant versé sur son capital social.

7. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une compagnie non canadienne constituera cette partie du montant versé de son capital social qui comportera la même proportion à l'égard du montant versé sur la totalité de son capital social que comporte la valeur de son actif en Canada à l'égard de la valeur de son actif en dehors du Canada.

8. Que le ministre peut déterminer le montant du capital de toute compagnie constituée en corporation qui émet des actions après le quinzième jour de février mil neuf cent seize, et si, après le dit quinzième jour de février mil neuf cent seize, le capital social de quelque compagnie constituée en corporation est augmenté et s'il est émis des actions additionnelles, ou si les actions sont en quelque façon changées ou réorganisées de manière à augmenter le montant du capital, le ministre peut décider s'il est ou non juste et convenable d'inclure cette augmentation ou quelque partie de cette augmentation lorsqu'il détermine le capital de cette compagnie, et la décision du ministre est finale et définitive.

9. Que le capital employé dans le commerce ou les affaires d'une personne autre qu'une compagnie constituée en corporation sera réputé être la valeur de tout l'actif, réel et personnel, meuble et immeuble, employé pour ce commerce ou ces affaires :

(a) En tant que le capital consiste en actif acquis par achat, la valeur sera le prix auquel cet actif a été acquis, sauf toutes déductions convenables pour déprécia-

tion ou remplacement, ou pour prix d'achat non payé; et

(b) En tant que le capital consite en créances dues au commerce ou aux affaires, la valeur sera la valeur nominale de ces créances, sauf les mauvaises créances prouvées telles à la satisfaction du ministre; et

(c) En tant que le capital consiste en tout autre actif qui n'a pas été acquis par achat, la valeur sera la valeur de l'actif au moment où il devint un actif du commerce ou des affaires, sauf toutes déductions convenables pour dépréciation ou remplacement.

(d) Les profits accumulés employés dans le commerce ou les affaires sont aussi réputés capital.

(2.) Tout argent emprunté ou dettes seront déduits en computant le montant du capital.

(3). Lorsqu'un actif quelconque a été payé autrement que comptant le prix du coût de cet actif sera tenu pour être la valeur de la considération au moment où l'actif a été acquis.

10. Qu'il soit établi quelque disposition exigeant que les personnes responsables ou qui sont crues responsables fassent tels rapports qui peuvent être nécessaires pour imposer la taxe; et qu'il soit aussi établi une disposition pour l'imposition des diverses personnes qui sont susceptibles d'être taxées; pour la nomination d'un conseil d'arbitres pour déterminer les appels contre les impositions; pour un appel ultérieur à la cour de l'échiquier du Canada; et pour la perception des taxes, de l'intérêt et des frais à la cour de l'échiquier du Canada, ou à d'autres cours de juridiction compétente.

J'ai maintenant à entretenir la Chambre des emprunts que nous aurons à contracter pour mettre nos ressources en état de solder les dépenses de guerre dans le cours du prochain exercice. Comme je l'ai expliqué, toutes nos dispositions financières sont prises pour jusqu'au commencement de l'été. Nous avons cependant au delà des mers plus de 100,000 hommes dont la solde et l'entretien entraînent de fortes dépenses, et ces dépenses augmenteront avec le chiffre de notre armée. Pour payer et maintenir ces forces au delà des mers, il faudrait, si nous ne comptions que sur nos propres ressources, prélever les fonds nécessaires ici et échanger notre argent sur la place de Londres, vu que ces dépenses sont faites en Angleterre et sur le continent européen. Pour nous procurer ces ressources et pour ne pas ébranler notre situation financière, nous avons pris des arrangements l'automne dernier pour contracter avec le trésor impérial un emprunt de 30,000,000 de livres sur lequel nous pourrons tirer en cas de besoin, à raison de 2,500,000 livres par mois, durant l'année 1916.

Il ne faut pas oublier que, par suite de nos obligations antérieures à la guerre, nous devons payer annuellement, en intérêts, environ $150,000,000 en Angleterre et $37,000,000 aux Etats-Unis et, si nous n'avions pas fait des arrangements comme ceux que je viens d'expliquer, nous serions obligés d'exporter de l'or en Angleterre et aux Etats-Unis, jusqu'à concurrence d'une partie, au moins, de nos dépenses de guerre au-delà des mers. Bien que cet arrangement assure absolument la stabilité de notre situation financière pour l'année, nous ferons tout en notre pouvoir pour nous prévaloir aussi peu que possible de cette offre généreuse du trésor impérial qui a déjà à supporter l'énorme fardeau de ses propres dépenses de guerre et à consentir des prêts considérables aux nations alliées.

Nous avons de plus l'intention, autant que la chose sera en notre pouvoir, d'ouvrir un crédit ici au gouvernement impérial, pour lui faciliter de nouveaux achats de munitions et d'approvisionnements. Dans l'état actuel du change, un arrangement de cette nature, soit avec le Gouvernement, soit avec les banques, sera nécessaire si l'on veut que le gouvernement anglais continue à acheter ici, du moins en aussi grande quantité qu'il l'a fait durant l'année écoulée.

Dans l'étude de la question des emprunts à venir, il faut tenir compte que, bien qu'il y ait sur ce continent beaucoup d'argent pour des placements à courte échéance, les sommes disponibles diminuent et le taux de l'intérêt augmente avec la durée de l'emprunt. Mon opinion personnelle sur la meilleure politique financière à adopter en temps de guerre, c'est qu'il vaut mieux consentir un taux d'intérêt élevé à longue échéance que de recourir à des émissions répétées, que nous pourrons avoir à racheter ou à renouveler dans un moment où nous aurons besoin de nouveaux fonds pour les dépenses de la guerre.

De plus, je considère qu'il ne faut pas, dans la période suivant immédiatement la conclusion de la paix, que le Gouvernement se trouve financièrement embarrassé en ayant à faire honneur à des échéances, dans un temps de récupération et de reconstruction.

Le succès marqué du récent emprunt canadien nous permet d'espérer qu'une grande partie des sommes dont nous aurons besoin à l'avenir pourra être prélevée ici même. Je n'ai aucun doute que cela sera possible si la production du pays continue à augmenter, et si notre population pratique une stricte économie en vue de convertir son épargne en obligations de l'Etat. Avant de prendre une décision, concernant les futurs emprunts canadiens il faudra, nécesairement, tenir compte de

l'état du change et de la condition des banques, en vue de causer le moins de désarroi possible dans les affaires du pays.

Pour faciliter les arrangements financiers, je devrai soumettre à la Chambre un projet de loi obligeant les compagnies d'assurance sur la vie et les institutions opérant au Canada, en vertu d'un permis accordé par le Gouvernement, de placer, durant cette année et l'an prochain, une partie de leur actif en numéraire, titres ou obligations de l'Etat. Dans le cas des compagnies non-canadiennes, mais opérant au Canada, en vertu d'un permis, elles seront tenues, durant les années 1916 et 1917, de faire en valeurs de cette nature les dépôts que la loi les oblige de faire pour garantir les porteurs de police.

Quant aux compagnies canadiennes, nous nous proposons d'exiger que, pendant ces deux années-là, elles emploient à l'achat de ces titres la moitié de l'augmentation de l'actif liquide figurant au grand livre en 1915 et en 1916, après qu'elles auront pourvu à l'accroissement des réserves faites à l'étranger et des emprunts garantis par des polices d'assurances. Des dispositions seront prises à l'égard des compagnies étrangères qui ont déjà fait leurs dépôts de l'année courante. L'ensemble de ces placements atteindra un total d'au moins $15,000,000. Etant donné le taux d'intérêt que l'Etat paie maintenant sur les effets publics, une telle loi ne saurait être injuste envers les compagnies d'assurances ou leurs assurés, qui obtiendront un placement de premier ordre et rapportant un intérêt des plus satisfaisants. J'ai moins d'hésitation à soumettre ces prescriptions législatives parce que, contrairement aux autres compagnies financières, les compagnies ou les sociétés d'assurance sur la vie n'ont pas été frappées d'impôts fédéraux. A ce sujet, je tiens à remercier sincèrement les compagnies et les sociétés d'assurance sur la vie d'avoir répondu promptement, généreusement et loyalement à la demande de souscriptions à l'emprunt de guerre du Canada. Leur part dans cette émission sera disponible, il va sans dire, jusqu'à concurrence de la somme nécessaire au paiement de leurs dettes, aux termes de la loi projetée.

Je demande à donner avis du dépôt d'un projet de loi concernant les placements des compagnies d'assurances sur la vie (1916) que je soumettrai plus tard à la députation.

Afin d'encourager l'épargne parmi le public et de fournir un moyen facile de placer avantageusement en titres de l'Etat les fonds disponibles, pendant l'intervalle qui s'écoulera entre les emprunts publics, nous avons décidé d'autoriser la vente de temps à autre d'obligations de $100 et de multiples de cette somme, qui seront rachetables cinq ans après la date d'émission et qui produiront un intérêt payable semestriellement au moyen de chèque que les succursales de n'importe quelle banque autorisée du Canada convertiront en argent sans exiger d'escompte. Ces obligations se vendront au pair et des renseignements complets sur la nature et les conditions de l'émission seront publiés plus tard. Le gouvernement se réservera le droit de restreindre le montant des obligations qui seront vendues à chacun et de traiter l'émission comme il lui semblera à propos de le faire eu égard au crédit national et aux exigences publiques.

Voilà, monsieur l'Orateur, toutes les propositions que, au cours du présent exposé budgétaire, j'ai à soumettre au Parlement au sujet des douanes et des finances, et j'ai le vif espoir qu'elles mériteront et obtiendront l'approbation générale. On ne peut guère espérer que des impôts seront populaires, du moins parmi ceux qui seront tenus de les acquitter. Mais je juge fort mal l'esprit et le tempérament de la population canadienne, si elle n'accepte pas volontiers, comme elle les a acceptés jusqu'à présent, dans un sentiment du plus noble patriotisme et du plus pur désintéressement les nouveaux fardeaux que les exigences de la guerre nos obligent à faire peser sur ses épaules.

Il semblera peut-être qu'il est trop tôt pour effleurer cette phase du conflit, la question de la ligne de conduite à suivre après la fin des hostilités. Cependant je crois pouvoir dire à bon droit que le Gouvernement est profondément pénétré de la nécessité de prendre des mesures immédiates afin de favoriser la venue d'immigrants désirables et la colonisation, tant pendant la guerre qu'après, et la création de l'organisme et des rouages nécessaires pour atteindre ce but. L'avenir du Canada dépend du développement de ses immenses ressources dont l'agriculture est la plus essentielle, et ce développement est lui-même lié à la question de l'accroissement du nombre des producteurs et des moyens qui leur seront fournis de mettre en œuvre leur intelligence et leur esprit d'entreprise.

Il est probable que, dans la situation financière difficile qui prévaudra peut-être pendant quelques années encore, la ques-

tion du capital nécessaire au développement de l'agriculture pourra être d'une importance primordiale, et nous nous proposons, pendant la prochaine suspension, d'étudier avec soin cet important sujet en vue d'ajouter aux ressources actuelles par l'intervention du gouvernement fédéral, si cela est à désirer et pour le plus grand bien du public. Le Gouvernement s'occupera surtout du projet de créer une organisation pour effectuer à des conditions raisonnables des prêts qui seront remboursables d'après le principe de l'amortissement.

On pourrait supposer que dans un discours aussi important que celui qui a trait à l'exposé budgétaire, je parlerai de la guerre et de ses progrès. Mais les chefs des deux partis et des députés ont traité ce sujet avec tant d'habileté et d'éloquence que tout nouveau commentaire de ma part serait superflu. Le conflit s'est produit et s'est propagé dans une mesure à laquelle nous ne nous attendions pas ou que ne pouvions pas concevoir au début. Remontant le cours tragique des événements et réfléchissant aux diverses péripéties de la guerre, nous sommes de plus en plus profondément pénétrés de la gravité croissante et du danger qui menace l'empire. Mais son courage et sa force se sont constamment accrus à fur et à mesure que grandissait le péril.

Jamais la nation n'a manifesté autant d'enthousiasme, jamais notre détermination ne fut aussi inébranlable, et jamais nous ne fûmes aussi profondément convaincus que la victoire finira par nous sourire. Nous avons estimé l'ennemi à sa juste valeur, nous avons le compte de nos hommes d'âge militaire et des autres éléments de la puissance de l'empire; aussi, ayant le sentiment de la force inhérente et de l'éternelle justice de notre cause, est-ce avec calme que nous nous en rapportons résolument à la décision par les armes. Nous combattons pour le progrès et pour les droits de l'humanité. Cette lutte, nous sommes capables de la poursuivre jusqu'au bout, et nous le ferons.

M. A. K. MACLEAN (Halifax): Monsieur l'Orateur, l'exposé que l'honorable ministre des Finances vient de faire de la situation financière embrassant une multitude de choses auxquelles on ne s'attendait guère, les députés de la gauche aimeraient à avoir un peu de temps pour l'étudier. Je compte donc que la Chambre daignera me permettre de proposer le renvoi à jeudi de la suite de la discussion; nous serons alors en mesure de la reprendre. En conséquence, monsieur l'Orateur, je propose l'ajournement du débat.

M. W. F. MACLEAN (York-Sud): Avant que cette proposition soit mise aux voix, je voudrais prier le ministre des Finances d'élucider un ou deux points sur lesquels il pourrait peut-être renseigner un peu plus complètement le pays. Se propose-t-on de faire en sorte que le ministère des Finances se trouve en mesure de percevoir lui-même ces impôts spéciaux? J'aimerais à savoir aussi comment le ministre se propose d'en user avec celles des compagnies qui, tirant des bénéfices de la guerre, possèdent des établissements à l'étranger aussi bien qu'au Canada.

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'ai lu un peu rapidement, il est vrai, le texte du projet de résolution, mais les points signalés par l'honorable député y sont l'objet d'explications complètes. Il va sans dire que le ministère des Finances sera mis en mesure de faire la répartition à être autorisée par la loi et de percevoir les impôts.

(La motion est adoptée et la suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.)

## SUITE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Ministre de l'Intérieur—Terres et parcs fédéraux: appointements, service extérieur, $465,000.

(Présidence de M. Rhodes.)

L'hon. W. J. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Cet item embrasse les appointements des inspecteurs de homesteads, des inspecteurs des agences des terres et des succursales, des agences et sous-agences des terres et forêts du domaine fédéral; il comprend en outre les appointements des surnuméraires dont on pourait avoir besoin dans le cous de l'année, ainsi que les augmentations d'appointements.

L'hon. M. MURPHY: Il n'accuse aucune augmentation?

L'hon. M. ROCHE: Aucune.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Je me permettrai de demander au ministre de l'Intérieur s'il se propose de dépenser tout cet argent-là ou s'il n'entend pas plutôt rogner un peu la dépense en pratiquant l'économie. L'honorable ministre des Finances vient précisément de nous dire que le Gouvernement ne dépensera pas la tota-

lité des sommes inscrites au budget. C'est une très détestable habitude que de se faire ouvrir des crédits dont le chiffre dépasse celui des dépenses que l'on projette.

Le budget déposé sur le bureau est basé sur une dépense de $158,958,730.58 imputable sur le capital. En faissant son exposé budgétaire, le ministre des Finances a, si je l'ai bien compris, déclaré que c'est $125,000,000 et non pas $158,000,000 qu'il entend débourser. On a donc grandement tort de faire en sorte que les prévisions budgétaires excèdent de $33,000,000 le chiffre de la dépense probable. C'est un point que j'aurai l'occasion de discuter avec le ministre des Finances. Mon honorable ami pratiquera-t-il l'économie ou se propose-t-il de dépenser entièrement cette somme-là?

L'hon. M. ROCHE: Je ferai observer à mon très honorable ami que cet item comprend les appointements de 463 employés. De ce nombre, il en est 55 qui se sont enrôlés et dont les places sont encore vacantes.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Ces employés, vous ne les remplacerez pas?

L'hon. M. ROCHE: Non, à moins qu'il ne le faille absolument.

L'hon. M. GRAHAM: Leur servez-vous leurs appointements?

L'hon. M. ROCHE: Ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre 1915 touchent à la fois leurs appointements et leur solde; mais ceux qui se sont enrôlés après cette date n'ont droit qu'à leur solde et à l'écart entre celle-ci et le chiffre de leurs appointements.

M. NESBITT: Pourquoi ne les met-on pas tous sur le même pied?

L'hon. M. ROCHE: Nous obéissons à un décret du conseil qui s'applique à tout le service. Vu la somme assez considérable qu'on a mise de côté dans le fonds de guerre, pour acquitter ces appointements et les appointements des remplaçants, nous avons cru sage d'imposer quelque garantie et c'est pour cela que le conseil a adopté un décret accordant à ceux qui seront enrôlés après le 1er novembre 1915, non pas leurs appointements civils et leur solde militaire et l'écart entre celle-ci et leurs appointements civils.

L'hon M. PUGSLEY: Si je comprends bien, le décret du conseil adopté le 1er novembre s'applique à tous les départements. Supposons qu'un jeune homme, employé dans un de ces départements, désire obtenir se faire qualifier comme officier, soit capitaine, soit lieutenant; lui accorde-t-on une partie quelconque de ses appointements pendant qu'il suit les cours d'une école d'entraînement, à Québec ou à Halifax? Est-il obligé d'acquitter ses propres dépenses pendant qu'il suit ces cours?

L'hon. M. ROCHE: Nous avons accordé des congés avec appointements à ceux qui ont été admis à l'école d'entraînement, ce que quelques-uns d'entre eux ont fait. Il va sans dire que s'ils suivent les cours de l'école après s'être enrôlés, ils reçoivent leur solde pendant qu'ils sont là.

L'hon. M. PUGSLEY: Est-ce en vertu d'un décret général du conseil, ou de favoritisme de la part du chef du département?

L'hon. M. ROCHE: En ce qui regarde le congé, je ne crois pas qu'il existe de décret général du conseil. Quelques fonctionnaires de mon département m'ont demandé des congés pour suivre les cours d'une de ces écoles d'entraînement,—j'ai toujours obtempéré à ces requêtes.

L'hon. M. PUGSLEY: Lorsqu'on lui accorde un congé, le fonctionnaire reçoit-il ses appointements durant son absence, d'après un décret général du conseil?

L'hon. M. ROCHE: Oui, conformément au décret général du conseil.

L'hon. M. PUGSLEY: La raison qui me porte à soulever ce point, c'est que je connais un jeune homme au service du Gouvernement qui désirait suivre les cours d'une de ces écoles d'entraînement. On l'a renseigné en lui disant qu'il lui faudra abandonner ses appointements durant le temps qu'il suivra les cours de l'école d'entraînement. Je suis donc très heureux d'entendre le ministre dire qu'il y a un décret général du conseil qui s'applique à tous les départements et que ces jeunes gens reçoivent leurs appointements pendant qu'ils se trouveront à l'école d'entraînement. La question est très importante pour ce motif: ces jeunes gens peuvent difficilement acquitter leurs propres dépenses et perdre leurs appointements.

Il faut que tous aient un uniforme avant de pouvoir suivre l'école, et je crois qu'ils sont obligés de payer cet uniforme de leurs propres deniers. S'il en est ainsi, cela me semble très injuste et être de nature, je crois, à empêcher beaucoup de jeunes gens parfaitement constitués et qui feraient des officiers splendides de suivre les cours de l'école d'entraînement. Ainsi, par exemple,

un homme qui gagne deux ou trois dollars par jour, se trouverait dans l'obligation de dépenser deux ou trois mois de traitement pour acheter son uniforme. Cette question est très importante et c'est pour cela que je suis heureux d'entendre l'honorable ministre dire que les fonctionnaires des départements peuvent recevoir leurs appointements pendant qu'ils suivent les cours de l'école d'entraînement.

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député a mal compris ce que j'ai dit, ou bien c'est moi qui n'ai pas saisi le sens de ses paroles. Je ne voulais pas laisser croire qu'il existe un décret général du conseil accordant ses appointements à un fonctionnaire au service de l'Etat, lorsqu'il est admis à une école d'entraînement. Il n'existe pas de décret général du conseil à cet effet. Le décret du conseil du 1er novembre stipule simplement que ceux qui s'enrôlent le et après le 1er novembre ne recevront que leur solde et l'écart entre celle-ci et leurs appointements civils. Ceux qui se sont enrôlés avant cette date retirent leurs appointements civils et leur solde. Nous n'avons pas fait cette distinction avant le 1er novembre.

L'hon. M. PUGSLEY: Le ministre a peut-être mal compris ma question, ou il a peut-être reçu un renseignement différent depuis qu'il a donné sa réponse. Mais en réponse à ma question, il a dit qu'il avait accordé aux fonctionnaires de son département un congé pour suivre les cours d'une école d'entraînement et qu'on leur avait payé leurs appointements tout le temps qu'ils avaient suivi cette école. Le ministre veut-il retirer cette déclaration?

L'hon. M. ROCHE: Je puis répondre seulement pour mon propre ministère. Il n'y a pas de décret général du conseil qui embrasse un cas semblable. J'ai toujours accordé aux jeunes gens de mon département qui voulaient suivre l'école d'entraînement un congé de trois semaines et un congé supplémentaire de trois semaines avec appointements. Je crois que le cours est six semaines environ.

L'hon. M. PUGSLEY: Ils reçoivent leurs appointements six semaines complètes, n'est-ce pas?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

L'hon. M. PUGSLEY: Si c'est une simple question de favoritisme de la part du ministère, c'est absolument condamnable.

[L'hon. M. Pugsley.]

L'hon. M. ROCHE: J'ai accordé un congé d'absence dans chaque cas.

L'hon. M. PUGSLEY: Mais les autres ministres n'en ont pas accordé. Il devrait y avoir un arrêté en conseil rendant la pratique uniforme pour tous les ministères. Il est très injuste que pendant que l'on accord aux employés du ministère de l'Intérieur les trois semaines de vacances ordinaires, et trois autres semaines de congé avec traitement, pour qu'ils puissent suivre les cours d'une école militaire, les employés des autres ministères se voient refuser la même faveur. Il devrait y avoir une règle unique pour tous les ministères.

C'est traiter bien durement ces jeunes gens que de les priver de leur salaire pendant qu'ils suivent un cours militaire, et qu'ensuite on les oblige à acheter leurs uniformes. C'est un état de choses qui prive le pays des services de centaines de jeunes gens qui, bien que ne possédant pas beaucoup de richesses, feraient de tout aussi bons officiers que les fils de parents riches, et bien souvent meilleurs.

M. KYTE: Ai-je bien compris le ministre quand il nous a dit que tous ceux qui, dans son ministère, se sont enrôlés avant le 1er novembre 1915, touchaient leur traitement civil, en plus de leur paye militaire?

L'hon. M. ROCHE: C'est cela.

M. TURRIFF: Alors, un fonctionnaire recevant un traitement de trois ou quatre mille dollars par année pouvait, avant le 1er novembre, être nommé à un poste militaire rapportant deux ou trois mille dollars par année. Cet homme toucherait-il alors les deux traitements?

L'hon. M. ROCHE: Je ne crois pas qu'il y ait de cas semblables dans mon ministère, et je crois qu'ils sont très rares dans les autres ministères. Mais tel est le principe.

M. TURRIFF: Sur quoi le Gouvernement se base-t-il pour payer à celui qui s'est enrôlé le 31 octobre son traitement et sa solde, et le traitement moins la solde au volontaire qui s'est enrôlé avant le 1er novembre?

Si ce système est adopté, il n'y aura plus d'uniformité ni dans les ministères ni dans les tranchées. Je ne critique ni l'un ni l'autre système, bien que je crois que le dernier soit le meilleur; je dis seulement que tous les fonctionnaires publics devraient être traités également. Je ne crois pas que le régime actuel soit juste.

Un fonctionnaire qui touche ici un traitement élevé dans l'administration peut être nommé à un poste dans le service d'outre-mer, avec une paie élevée. Ce poste peut obliger ce fonctionnaire à aller se battre dans les tranchées, ou il peut lui permettre d'en être éloigné de plusieurs milles, sans plus de danger pour sa vie que s'il était resté à Ottawa. Pourquoi alors lui permettre de retirer deux gros traitements, simplement parce qu'il s'est enrôlé avant le 1er novembre? Pourquoi faire une distinction entre ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre et ceux qui s'enrôlent après.

Comme le ministre des Finances l'a dit cet après-midi, nous ne connaissons pas notre position dans cette guerre; nous n'en sommes peut-être qu'au commencement. Nous devons alors conserver toutes nos ressources et pratiquer l'économie. Si le Gouvernement veut que le peuple économise il doit donner l'exemple; mais il ne pratique pas l'économie que nous voudrions lui voir pratiquer, spécialement dans certains cas que je connais, bien que ce ne soit pas dans le ministère le mon honorable ami. Le Gouvernement doit certainement expliquer à la Chambre pourquoi l'on fait une distinction entre ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre et ceux qui s'enrôlent après cette date.

L'hon. M. LEMIEUX: Je désire poser à l'honorable ministre une question au sujet des promotions après l'enrôlement. Prenons, par exemple, le cas d'un fonctionnaire du ministère des Postes, qui a droit à une promotion d'une classe à une autre après avoir subi certains examens. Si ce fonctionnaire s'enrôle conserve-t-il son droit à une promotion?

Je dois dire que je trouve odieuse la distinction que l'on fait entre les soldats et officiers qui se sont enrôlés avant le 1er novembre et ceux qui s'enrôlent après. Il peut arriver que quelques-uns n'avaient pas, au 1er novembre dernier, atteint l'âge militaire, ou n'étaient pas prêts à s'enrôler; et parcequ'ils ne l'ont fait que le 1er ou le 2 novembre, on établit une distinction vexatoire dans la somme qu'ils recevront comme traitement civil. Or, il me semble que cette guerre a pour but la défense des droits égaux.

Est-il juste alors que, parmi les hommes de la même famille nationale, qui se battent dans les tranchées, l'un puisse dire à l'autre : Je me suis enrôlé le 30 octobre, étant un employé de tel ministère, et je reçois tous les mois le total de mes appointements, pendant que toi, mon camarade, qui n'avait pas encore l'âge, ou qui, dans le temps, n'avait pas encore subi l'examen médical, tu t'es enrôlé le 1er ou le 2 novembre, et tu reçois moins que moi. Ceci n'est pas juste, et le gouvernement devrait appliquer à tous la politique qu'il a adoptée dans le décret du 1er novembre dernier. Le même traitement devrait être accordé à tous les membres du corps expéditionnaire canadien. Ils combattent tous le même ennnemi ; qu'ils se battent aux mêmes conditions et avec des droits égaux.

L'hon. M. ROCHE : Quant au premier point qu'a soulevé mon honorable ami, à savoir que l'on a refusé de l'avancement à ceux...

L'hon. M. LEMIEUX : L'honorable ministre n'a pas compris ma question. Je demande à savoir s'il va être donné de l'avancement à ceux des fonctionnaires de cette administration qui, tant de l'intérieur que de l'extérieur, se sont enrôlés et qui, à cause de la durée de leurs services, ont droit à cet avancement.

L'hon. M. ROCHE : Je ne crois pas me tromper en disant que la commission du Service civil refuse de sanctionner cet avancement.

L'hon. M. LEMIEUX: Ma pensée va à ceux du ministère des Postes, parce que cette administration est celle à laquelle j'ai présidé autrefois. Peut-être que l'honorable ministre des Postes (M. Casgrain) pourrait m'éclairer à cet égard. Il y a divers grades dans le service extérieur. On peut entrer dans le service à un salaire de $600 disons, et, au bout de douze ou de vingt-quatre mois, on a droit à de l'avancement, pourvu que l'on ait passé certains examens. Est-ce que cet employé qui fait partie du corps expéditionnaire aura droit à cet avancement qu'il aurait reçu s'il avait été de service au Canada?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: S'il faut qu'il passe un examen, il ne peut évidemment pas être avancé.

L'hon. M. LEMIEUX: Il ne peut de passer puisqu'il est de service outre-mer.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: La loi du service civil règle les cas de cette nature.

L'hon. M. MARCIL: Pourquoi le changement du 1er novembre a-t-il été fait? Aucune raison n'en a encore été donnée.

L'hon. M. ROCHE: J'en ai expliqué le motif. Il fallait prendre sur les fonds de guerre les appointements de ceux qui rem-

placent les employés civils partis pour le front, et nous avons cru que c'était faire une trop large saignée à ces fonds. Telle a été la raison qui nous a amenés à faire ce changement. Des députés qui ont pris la parole sur cette question semblent croire à la convenance des arrangements actuels, qui sont de ne payer à ces fonctionnaires que la différence entre leur solde et leurs appointements. Ils veulent aller plus loin encore, et réduire les appointements de ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre. Je n'accorde pas que l'on doive agir ainsi, car ce serait manquer à nos engagements. Ces hommes se sont tous enrôlés à de certaines conditions et, comme ils sont partis avec cette idée, ce serait une injustice à leur faire que de réduire leur traitement. Quant à ceux dont l'enrôlement est postérieur au 1er novembre, il ne leur est point fait d'injustice, puisqu'ils savent d'avance ce qu'ils vont recevoir.

M. KYTE: J'ai en mémoire une nomination que le ministre de l'Intérieur a faite en octobre 1914 à un emploi qui commande un traitement de $1,800 par année. Rien n'a été dit qui établisse la nécessité de cette nomination. Par le fait, les fonctions assignées au jeune homme ainsi nommé était alors remplies par un autre dont les appointements étaient moindres. Vers le 1er août 1915, ce jeune homme s'est enrôlé dans un des régiments en formation à Halifax. Il a pris part à des exercises militaires et il est encore à Halifax, où il continue de jouir de son traitement de $1,800 par année, comme aussi de ce que le ministère de la Milice lui accorde en sa qualité de lieutenant. J'ignore quelle est la paye d'un lieutenant, mais je suppose qu'elle est d'un chiffre assez élevé.

M. TURRIFF: $125 par mois.

M. KYTE: C'est donc $275 par mois qu'il reçoit, si l'on tient compte de ses appointements civils et de sa paye. Lors de l'examen l'an dernier des crédits du ministre, je lui ai fait observer que la nomination de cet homme n'avait absolument rien pour le justifier, puisque l'autre ne s'était jamais plaint d'avoir à remplir une tâche trop ardue, ni d'avoir à surveiller un territoire trop considérable. La nomination a été faite dans l'unique but de donner une place à ce jeune homme, et le pays s'est montré fort généreux en lui assurant un salaire de $1,800 par année. Aujourd'hui, par suite de la règle adoptée au ministère de l'Intérieur avant le 1er novembre, cet homme jouit de la rémunération additionnelle que lui vaut son brevet de lieutenant.

Les fonctions qu'il exerçait au ministère de l'Intérieur sont remplies par le titulaire même qui y a présidé depuis sept ou huit ans. Je n'ai pas de plainte à formuler au sujet du traitement dont a été l'objet ce jeune homme d'Halifax; mais à mon avis, ceux qui se sont enrôlés depuis le 1er novembre, ne devraient pas jouir, relativement aux appointements, du privilège accordé à ceux qui se sont enrôlés avant cette date. Les fonctionaires d'autres ministères qui ont offert leurs services avant le 1er novembre ont reçu avis, me dit-on, que, s'ils s'enrôlaient, ils ne recevraient pas leurs appointements à titre de fonctionnaires de l'Etat. Je ne saurais me porter garant de l'exactitude de cette information; mais en Nouvelle-Ecosse, on se plaint que cette règle n'a pas été appliquée aux fonctionnaires de tous les ministères de l'Etat.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: A quel régiment ce fonctionnaire était-il attaché?

M. KYTE: Je ne suis pas en mesure de le dire.

L'hon. M. ROCHE: Quel était son emploi au ministère?

M. KYTE: Il était surintendant des agences indiennes dans les Provinces maritimes.

L'hon. M. ROCHE: Ces agences ne relèvent pas de la juridiction du ministère de l'Intérieur.

M. TURRIFF: Mon honorable ami vient de dire qu'à son avis, ce serait une violation de contrat, si ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre 1914 ne continuaient pas à toucher leurs doubles appointements. Cela revient à dire que cette catégorie d'hommes se sont rangés sous les drapeaux, tout simplement parce qu'ils voulaient toucher la double paie.

L'hon. M. ROCHE: Pas nécessairement.

M. TURRIFF: Voilà à quoi cela se résume, en dernière analyse. Si ces individus ont quelque grief, c'est qu'ils ne se seraient pas rangés sous les drapeaux, eussent-ils su qu'ils ne recevraient pas leurs appointements de fonctionaires de l'Etat. Comme l'a observé le ministre des Finances aujourd'hui même, si nous tenons à participer à cette guerre et au triomphe définitif, il nous faut pratiquer l'économie. Le ministre de l'Intérieur, qui est une bonne tête, un homme sensé, un esprit pondéré, croit-il qu'il soit légitime de

créer un emploi politique pour le gentleman mentionné par l'honorable député de Richmond (M. Kyte), alors qu'on n'avait pas plus besoin de ses services que de la cinquième roue d'un wagon? Il n'est pas allé outre-mer; nombre de ceux qui se sont enrôlés au début de la guerre, reculent devant le devoir et ne se proposent nullement d'aller à la guerre.

Voici un individu qui touchait $80 de traitement mensuel. Il entre dans l'armée et aujourd'hui sa femme touche $80 par mois, outre son allocation d'absence partie de la paie de son mari à titre de soldat, et, je crois, une allocation du fonds patriotique. Elle a donc de l'argent en abondance à dépenser, et ne cherche nullement à économiser, voilà le genre d'économie que recommande mon honorable ami ; ce n'est nullement l'économie préconisée dans l'admirable discours du ministre des Finances, cet après-midi. Comme le dit à bon droit le ministre des Finances, si l'on veut que la guerre aboutisse au triomphe, il faut donner plus d'essor à la production, il faut développer nos ressources, pratiquer l'économie. Or quel exemple ce ministère nous donne-t-il ? A mes yeux, l'exemple cité par l'honorable député de Richmond est un véritable acte d'accusation dressé contre le Gouvernement, et il conviendrait que le ministre de l'Intérieur obtint du ministre de la Milice un état des sommes payées à ce fonctionnaire ainsi que de la nature des fonctions qu'il exerce encore à Halifax bien qu'il se soit enrôlé, au début de la guerre. Il est possible qu'il ait de bonnes raisons pour ne pas aller outremer ; mais parmi ceux qui se sont enrôlés, au début des hostilités, il en est fort peu qui se pavanent encore dans la rue avec leurs oripaux sans avoir la moindre intention d'aller au front.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : Je ne saurais souscrire à l'observation de l'honorable député qui prétend que nombre de ceux qui se sont enrôlés désirent éviter le service d'outremer. Je sais de source certaine, que les jeunes Canadiens qui se sont rangés sous les drapeaux ont vivement désiré...

M. TURRIFF : La grande majorité, certainement.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Presque tous ont désiré aller au front.

M. TURNIFF : Non.

Le très sir ROBERT BORDEN : Mon honorable ami diffère d'avis avec moi à cet égard. Je constate ce que j'ai observé moi-même ; son observation diffère peut-être de la mienne. Quant au jeune homme mentionné par l'honorable député de Richmond, si l'honorable député veut bien me faire connaitre son nom, j'irai aux renseignements ; car je ne saurais m'expliquer qu'un jeune homme qui s'est enrôlé pour le service d'outremer, il y a plus d'un an...

M. KYTE: J'ai dit qu'il s'était engagé au mois d'août 1915. Il a été nommé à sa position actuelle en octobre 1914.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'avais pensé qu'il s'était amusé pendant plus d'un an.

M. TURRIFF: J'ai mal compris ce qu'a dit l'honorable député. J'ai pensé qu'il s'était engagé en août 1914 au lieu d'août 1915.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Sans doute, nous savons que des régiments ont été gardés au Canada pendant des périodes d'exercices qui ont paru un peu longues. Cela n'a pas toujours été causé par le désir ou l'action du Gouvernement canadien; cela s'est produit très souvent par l'impossibilité dans laquelle se trouvaient les autorités anglaises, soit de fournir le transport, soit de procurer des installations convenables pour les hommes de l'autre côté de l'océan. Un décret du conseil a été adopté dans les premières semaines de la guerre stipulant que les employés du service civil au Canada, qui s'engageaient pour faire du service en Europe, recevraient leurs appointements pendant la période de temps qu'ils serviraient leur pays au front. A cette époque, on ne prévoyait pas que la guerre durerait aussi longtemps, et nous avions sous les yeux l'exemple des municipalités, des chemins de fer et autres organisations dans tout le Canada qui se proposaient de faire exactement la même chose. Le Gouvernement fut impressionné par cette idée que le pays ne pourrait pas se montrer moins généreux à l'égard d'hommes qui étaient prêts à faire le sacrifice suprême que les corporations particulières du pays. A mesure que la guerre se prolongeait et qu'on projetait de recruter un plus grand nombre de troupes, il devint évident pour le Gouvernement qu'on pourrait soulever la question de savoir si le service public y continuerait à demeurer dans une situation aussi bonne dans le cas ou on permettrait aux soldats de partir dans ces conditions, sans prendre en considération la question de savoir si leurs services seraient plus utiles

au pays et à l'empire au front ou dans la continuation des devoirs qu'ils avaient remplis jusqu'alors. Après avoir pris la question en sérieuse considération, il fut proposé d'adopter le décret du conseil qui a été déposé sur le bureau. Je ne connais pas très bien les idées des honorables députés de l'opposition; peut-être n'ont-ils pas tous la même idée.

Quelques-uns ont conseillé d'adopter immédiatement un décret du conseil pour modifier le décret du conseil de 1914 et stipuler que les hommes ne toucheraient plus les appointements auxquels ils avaient droit en vertu de ce décret. Il y a d'autres honorables députés qui semblent prétendre que le décret du conseil de novembre n'aurait pas dû être adopté et que nous devrions continuer à tous les employés civils le plein montant de leurs appointements en plus de leur solde et de leur indemnité comme soldat.

Nous n'avons adopté ni l'une ni l'autre de ces manières de voir, mais nous avons déclaré que les hommes partant au front iraient dans des conditions qu'ils ont bien comprises avant de s'enrôler. Ils connaissent parfaitement bien, quand ils s'engagent, quelles sont les conditions avec lesquelles le Gouvernement pense que les employés civils pourraient être autorisés à abandonner leurs devoirs au Canada et à aller au front pour y faire du service militaire. Sans doute, quand nous avons adopté cette manière de voir il fallait fixer une date et je crois que nous avons fixé le 1er novembre écoulé. Tout employé civil qui s'est engagé à cette date ou depuis lors, l'a fait en vertu de termes et de conditions qui lui étaient alors parfaitement bien connus. En plus, nous avons dû considérer, quand un employé désirait partir au front, si l'emploi qu'il occupait dans le département pourrait être rempli sans engager à sa place une autre personne à qui un traitement additionnel aurait dû être payé. Les considérations dont a parlé le ministre de l'Intérieur nous ont été soumises à ce propos. Nous avons donc pensé que dans les circonstances la meilleure solution du problème était ce que le Gouvernement avait adopté. Mais si mes honorables amis d'en face ont une opinion définie et arrêtée sur quelqu'autre solution qui, suivant eux, serait meilleure, nous serions très heureux d'avoir leurs opinions. Tout d'abord, nous avons adopté le décret du conseil dans l'attente que la guerre ne durerait pas aussi longtemps et nous l'avons adopté en tenant compte des propositions similaires qui avaient été faites par des corps municipaux ou autres du pays. Quand nous avons vu que la guerre durait aussi longtemps, en raison de l'effort additionnel demandé au service public par la durée même de la guerre et par la grande augmentation du nombre d'hommes que nous envoyons, nous avons reconnu qu'un changement devrait être fait et nous l'avons décidé comme je l'ai dit.

L'hon. M. GRAHAM: On peut parfaitement comprendre la situation dans laquelle s'est trouvé le Gouvernement au début de la guerre. A ce moment personne, au Canada du moins, ne pouvait prévoir que la guerre serait aussi sérieuse et aussi longue. Des municipalités et d'autres institutions accordaient leurs appointements en tout ou en partie à ceux qui s'engagaient et le Gouvernement a agi de la même manière. Mais les conditions ont tellement changé maintenant que c'est une grave question de décider ce qui devrait exactement être fait. Ces conditions se présentent en ce moment à l'esprit de celui qui discute la question de l'enrôlement avec un jeune homme ordinaire: l'employé du service civil, en vertu de la première règle établie, reçoit dans quelques cas double paye et il est deux fois mieux au point de vue financier qu'il l'était avant son enrôlement. En examinant la question seulement sous ce point de vue, il n'a fait aucun sacrifice, il a bénéficié d'une amélioration. Avec le second décret du conseil, celui qui est assez fortuné pour appartenir au service civil ne fait aucun sacrifice financier, il est dans la même position financière qu'il aurait conservée s'il ne s'était pas enrôlé. Mais quand nous envisageons le jeune homme ordinaire du pays, il fait le sacrifice suprême, il abandonne son emploi, il abandonne peut-être ses projets d'avenir pour quand il reviendra et il accepte, au lieu de cela, la petite somme qui lui est donnée comme simple soldat. Financièrement il abandonne vraiment tout son avoir. Il est difficile d'avoir de bons sentiments quand vous considérez deux hommes à côté l'un de l'autre, dont l'un est mieux financièrement qu'avant de s'enrôler et dont l'autre a fait le grand sacrifice d'abandonner ses appointements et toute chance de promotion s'il était employé par quelque personne ou par une compagnie. D'autre part, nous avons au Canada des milliers de jeunes gens qui ferment la porte de leur maison d'affaires, en ce qui les concerne, des jeunes praticiens qui viennent de débuter dans leur profession et qui commençaient à se tirer

d'embarras. Ils abandonnent tout leur avenir, ferment leur porte, règlent leurs petites affaires et partent en acceptant un montant de 20 ou de 25 pour 100 de ce qu'ils espéraient gagner.

Il est difficile de les convaincre qu'il est raisonnable que l'homme, qui est leur compagnon, soit beaucoup mieux au point de vue financier et ne fasse aucun sacrifice sur ce point quand eux-mêmes sacrifient tout. C'est une situation difficile et qui demande d'être étudiée avec une sérieuse considération. J'estime que le Gouvernement a agi raisonnablement en réduisant la somme de façon à ce que ceux qui s'engagent ne soient pas plus payés qu'avant leur départ et, si la guerre continue, peut-être un autre pas en avant devrait être fait, afin que tout homme au Canada, soit sur le même niveau au point de vue du sacrifice qu'on lui demande de faire pour le pays.

M. DEVLIN: Je ne désire pas discuter les cas précis mentionnés par mon honorable ami d'Assiniboia (M. Turriff) et mon honorable ami de Richmond (M. Kyte), mais je suis prêt à dire que le Gouvernement ayant fait une entente avec certains jeunes gens avant leur engagement au début de la guerre, ce ne serait pas, suivant moi, honorable pour le Gouvernement de revenir sur cette entente. Nous croyons qu'il devrait y avoir de l'honneur entre les gouvernements et les individus avec lesquels ils traitent.

M. KYTE: Quand il s'agit des hommes qui sont réellement partis au front, la conduite du Gouvernement est parfaitement justifiée; mais dans le cas de jeunes gens qui ne sont pas allés au front et qui ne souffrent pas plus d'inconvénients physiques. ou personnels que leurs voisins qui ne se sont pas engagés, j'estime que le ministre devrait suspendre le paiement du traitement civil jusqu'à ce qu'ils soient vraiment partis au front et non les mettre dans une position où ils peuvent toucher double traitement, alors que les services qu'ils rendent au pays ne sont pas évidents à l'observateur. J'ai dit il y a un moment que j'avais fait une motion pour demander un état de tous les employés du Gouvernement qui s'étaient engagés depuis le commencement de la guerre et qui touchent les deux traitements civils et militaires. Je voudrais demander au ministre s'il veut avoir l'obligeance de déposer une liste des employés du minitère de l'intérieur, avant que ses crédits ne soient soumis de nouveau à notre considération.

L'hon. M. ROCHE: Si mon honorable ami veut parler d'une liste des employés du département de l'Intérieur qui se sont engagés et des appointements qu'ils reçoivent, cette liste a déjà été déposée. Je l'ai donnée l'autre jour à l'ex-ministre de l'Intérieur. Je crois que tous les employés de l'Intérieur qui se sont engagés, sont partis au front, sauf dans deux cas qui sont ceux d'hommes spécialement retenus par le département de la Milice en vue de mesures d'organisation. L'honorable député n'a pas cité un seul cas d'un employé de l'Intérieur touchant double paye qui ait refusé de partir au front.

M. KYTE: Je n'ai jamais voulu insinuer qu'aucun fonctionnaire ait jamais refusé de se rendre sur la ligne de feu; j'ai tout simplement mentionné le cas de jeunes gens qui ne sont pas allés au front et qui n'en jouissent pas moins du privilège de retirer double traitement.

L'hon. M. ROCHE: La raison qui les en a empêchés, sans doute, c'est que les régiments dont ils font partie n'ont pas été expédiés au front; mais nous ne devrions pas supprimer son traitement à un jeune homme pour le seul motif que le Gouvernement n'a pas jugé à propos jusqu'à ce jour, d'expédier le régiment auquel il appartient en Europe. Le Gouvernement se laisse guider par le ministère de la guerre britannique en ces matières. Ce serait commettre une injustice criante, à mon sens, que de priver de son traitement civil un jeune homme qui s'est enrôlé depuis le décret, simplement parce que son régiment n'a pas été envoyé sur la ligne de feu.

M. KYTE: Je ne blâme nullement les fonctionnaires qui retirent double traitement, mais, à mon avis, le Gouvernement a commis une erreur lorsqu'il a créé une situation spéciale en faveur de ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre, situation dont ne peuvent bénéficier les volontaires qui ont répondu à l'appel après le 1er novembre. Toutes les difficultés qui se produisent proviennent de ce que le Gouvernement n'a pas adopté un plan mûrement conçu et pouvant s'appliquer à tous les employés des divers services publics qui ont pris du service.

M. ROBB: Il est vrai, selon que l'a fait observer le premier ministre, que nombre de compagnies et de municipalités ont pris l'engagement, au début des hostilités, de payer les traitements de ceux de leurs employés qui s'enrôleraient et iraient au front.

A ce propos, je vais citer la ligne de conduite qu'a suivie une grande compagnie, peut-être la plus puissante compagnie de chemin de fer du Canada, je veux parler de la compagnie de chemin de fer du Pacifique Canadien. L'engagement que cette compagnie a pris à l'égard de ceux de ses employés qui ont voulu s'enrôler, c'est qu'ils ne recevraient pas de salaires tant qu'ils stationneraient au Canada; mais du moment qu'ils sont partis pour l'Europe continentale, ils reçoivent ou leurs familles reçoivent leurs traitements pendant six mois, puis plus rien ensuite. C'est là un excellent arrangement conclu sur des bases d'affaires, et il constitue un stimulant pour ceux qui désirent s'enrôler.

M. KYTE: Je viens de parcourir la liste que le ministre a déposée sur le bureau, et je constate qu'elle ne mentionne que les noms des fonctionnaires du service intérieur. J'aimerais également à voir la liste des fonctionnaires du service extérieur, qui ont répondu à l'appel du drapeau.

L'hon. M. ROCHE: Un état de cette nature a été préparé, et je le déposerai sur le bureau, demain.

M. TURRIFF: Le très honorable premier ministre fait observer qu'à l'époque du départ pour le continent du premier et du deuxième détachements on entretenait l'espoir que la guerre serait de courte durée, de sorte que l'on avait fait des conditions en conséquence avec les soldats qui se sont enrôlés dans ces régiments de la première heure. Nous ne commettrions donc pas d'injustice, à mon sens, si nous décidions de fixer une limite à ces conditions qui ont alors été accordées. Ces soldats des premiers détachements sont enrôlés à l'automne de 1914, alors que la plupart d'entre nous et, j'imagine aussi, les membres du cabinet, se flattaient qu'au mois de novembre 1915 la guerre serait virtuellement finie. Ces fonctionnaires ont retiré double traitement jusqu'à cette date. Il tomberait sous le régime du nouveau règlement.

Si le Premier ministre veut bien me permettre, étudions un peu de quelle manière fonctionne le système qui est en vigueur. Prenons le cas d'un jeune homme, qui gagnait disons $80 par mois en faisant des affaires pour son propre compte, ou en étant au service d'un marchand ou d'une compagnie d'assurance, qui ont refusé de payer un seul sou de traitement à ceux de leurs employés partis pour le front. Ce jeune homme fait donc une perte sèche de $80 par mois, et à raison de $1.10 par jour, il retire $33 par mois du trésor public. Il consent volontier à ce sacrifice dans son désir d'accomplir son devoir envers son pays et envers l'empire.

Prenons ensuite le cas d'un jeune homme, qui avait l'avantage d'être au service de l'Etat et qui s'est enrôlé à une date postérieure au 1er novembre. Il reçoit, disons, $80 par mois. Or, à côté de ces deux soldats plaçons un fonctionnaire public qui gagnait également $80 par mois, mais qui a répondu à l'appel du drapeau, avant le 1er novembre dernier; il retire $80, plus $33 par mois. Nous voilà donc avec trois jeunes gens, dont l'un retire $33 par mois, le second $80 et le troisième $113.

Je laisse à cette Chambre et au premier ministre de dire si c'est là un état de choses satisfaisant.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Il existe des anomalies dans l'application des règlements actuels, il n'y a pas de doute quant à cela; mais il ne faut pas que mon honorable ami perde de vue que la même situation existe à propos des fonctionnaires municipaux ou des employés des grandes compagnies, qui sont partis pour le front, sous le régime de la double paye.

Le soldat qui était au service de l'une de ces grandes compagnies ou municipalités, et qui est allé dans les tranchées, reçoit naturellement un revenu plus considérable que son camarade qui n'a pas eu la chance d'être à l'emploi d'une grande compagnie ou d'une municipalité à l'époque où il s'est enrôlé; il serait donc impossible de faire disparaître cette anomalie, même si le Gouvernement se décidait à adopter la ligne de conduite suggérée par mon honorable ami, c'est-à-dire de ne plus leur payer la partie du traitement qu'ils ont reçue jusqu'à ce jour. Mais l'anomalie que nous a signalée l'honorable député n'en continuerait pas moins d'exister relativement à ceux des soldats du premier détachement canadien qui étaient au service d'une grande compagnie ou d'une municipalité, au temps où ils se sont enrôlés. Dans tous les cas, il est certaines anomalies que vous ne sauriez faire disparaître quoique vous fassiez; car nos soldats sur la ligne de feu reçoivent une solde qui est bien plus élevée que celle qui est payée au soldat anglais qui combat à ses côtés dans les tranchées. Je ne sais pas au juste quelle solde reçoit le soldat anglais ; cette solde est d'environ un schelling par jour, si je ne fais pas erreur, tandis qu'au début des hostilités, si ma mémoire est fidèle, le soldat français ne recevait que 2 sous par jour.

L'hon. M. MARCIL : La solde du soldat français a été portée à 5 sous par jour, depuis cette époque.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN : A l'origine de la guerre, elle n'était que de 2 sous par jour. Toutefois, en ce qui concerne les soldats qui ont quitté le sol canadien pour aller se battre sur les champs de bataille européens—qu'ils fussent au service de l'Etat, d'une grande compagnie ou d'une municipalité—je refuse de croire, pour ma part, que la question de rémunération ait beaucoup compté lorsqu'ils sont décidés de s'enrôler sous les drapeaux. A mon avis, c'est le sentiment du devoir qui a inspiré le dévouement de ces braves. Il existe quelques anomalies, je n'en ai aucun doute, mais nous nous sommes efforcés de les corriger en suivant les grandes lignes du programme qu'a tracé mon honorable ami de Wright (M. Devlin,) qui a exprimé à peu près les mêmes opinions que moi relativement aux modifications à apporter aux conditions d'enrôlement.

Nous ne pourrions faire disparaître tous les défauts du régime, je le crois fort, même si le Gouvernement adoptait la ligne de conduite qu'il aurait dû suivre dès le début, selon l'opinion qu'a énoncée mon honorable ami.

Dans les premiers mois de la guerre actuelle, il n'y avait pas un seul citoyen du Canada ou de l'Empire, sauf peut-être quelques experts militaires.

Je n'hésite pas à le déclarer, qui auraient pu songer pour un instant que les hostilités se prolongeraient pendant la période qui s'écoulera vraisemblement d'ici à la conclusion de la paix. Voilà donc pourquoi nous avions posé certaines règles, en escomptant l'espoir que le conflit durerait bien moins longtemps que la période durant laquelle il se prolongera certainement.

L'hon. M. MARCIL: A l'avenir, le Gouvernement à mon sens, devrait annoncer toute modification qu'il se propose d'apporter aux règlements qui sont en vigueur, à l'heure actuelle. On devrait respecter tous les engagements qui ont été pris. Si un soldat est parti pour le front moyennant certaines conditions, le Gouvernement ne peut violer les engagements qu'il a pris. Si nous voulons encore appeler 250,000 hommes sous les drapeaux—et pour ma part, je doute fort que nous soyons en état de le faire sans déranger considérablement l'économie interne du pays—le Gouvernement devrait faire connaître d'avance toute modification qu'il se propose de faire au régime existant, afin qu'il ne se produise pas de malentendus.

M. NESBITT: Je ne saurais exprimer toute la surprise que j'éprouve en apprenant la nature des engagements que le Gouvernement a contractés au début de la guerre actuelle. Il est évident que le cabinet a été sous le coup d'une légère crise de nerfs, à cette époque là.

Les conditions établies le 1er novembre dernier, selon que l'a affirmé le ministre, sont absolument justes et raisonnables. Les citoyens qui se sont enrôlés dans les régiments canadiens étaient évidemment prêts à faire le sacrifice de leurs vies. Je ne puis partager l'opinion qu'a émise mon honorable ami; à savoir, que ceux de nos soldats qui n'ont pas encore quitté le sol canadien ne sont pas tout aussi loyaux que leurs camarades qui sont actuellement rendus sur la ligne de feu. Ils ont répondus à l'appel aux armes, ils se sont préparés au départ, et ils peuvent être expédiés en Europe d'un moment à l'autre. S'ils ne sont pas encore rendus dans les tranchées, ce n'est probablement pas de leur faute. Jamais, nous n'avons eu connaissance d'un seul indice qui ait pu nous porter à croire qu'ils ne fussent pas prêts à partir au premier signal.

Je ne voudrais donc jamais consentir à voir ces hommes privés du traitement auxquels ils auraient droit s'ils étaient rendus au front, simplement parce que quelques-uns d'entre eux sont encore en Canada. Si ces soldats se sont enrôlés avec certaines conditions ou certaines promesses, je ne puis voir de quelle manière le Gouvernement pourrait s'y prendre pour revenir sur ses promesses, pas plus d'ailleurs que ne le pourrait un particulier. Je connais personnellement un particulier, qui a promis de payer leurs traitements à ceux de ses employés qui s'enrôleraient, et depuis chaque mois, il fait parvenir leurs paye à ceux qui sont partis sur cette entente.

Pour ma part, si j'avais incité des gens à partir pour la guerre ou à s'enrôler, en vertu d'une entente quelconque, je tiendrais ces engagements aussi longtemps qu'il me serait possible de le faire. Je ne blâme nullement le Gouvernement d'avoir agi de la même manière que j'aurais probablement agi moi-même, mais en même temps, je dois l'avouer, il me semble que le cabinet a quelque peu cédé à un moment d'excitation, lorsqu'il a contracté ces premiers engagements. Si nos soldats qui sont partis pour le front ont été simple-

ment inspirés par le patriotisme, il était absolument inutile de leur faire une promesse de ce genre. Il n'est pas plus en votre pouvoir de faire disparaître les anomalies dans les tranchées, que de la vie privée ou commerciale.

L'arrangement qui est venu en vigueur le 1er novembre dernier est parfaitement juste et raisonnable. Je regrette beaucoup de ne pouvoir appuyer la proposition que l'on a faite d'annuler le premier arrangement, vu que nos soldats sont partis avec l'entente qu'il serait respecté jusqu'au bout.

M. CRUISE: En présence des explications que vient de fournir le premier ministre, dois-je en conclure que le Gouvernement a pris l'engagement de payer leurs traitements en entier aux fonctionnaires qui se sont enrôlés pour la durée de la guerre? Pour se guider, le Gouvernement avait pourtant le précédent qu'ont créé les compagnies de chemin de fer et les autres grandes compagnies, lesquelles se sont tout simplement engagées à payer leurs traitements à ceux de leurs employés qui se sont enrôlés, pendant six mois ou un an.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Cela peut être vrai au sujet de certaines compagnies, mais il en est d'autres qui paient leurs employés partis pour la guerre, continueront de les payer en plein et leur conserveront leur emploi durant leur absence. Si nous avions pensé que la guerre eût duré aussi longtemps nous aurions pu faire tout d'abord comme nous avons fait le 1er novembre dernier. Nous avons agi de la même façon que plusieurs particuliers ou corporations publiques.

L'hon. M. OLIVER: C'est beaucoup d'argent que cette somme de près d'un demi-million de piastres. Je voudrais savoir quelle comparaison l'on peut faire entre ce montant et celui que les mêmes services ont coûté pour les années précédentes. Depuis quand maintient-on les dépenses à ce chiffre, et y a-t-il eu augmentation ou diminution depuis ces dernières années? J'aurais plusieurs questions à poser et je les pose toutes à la fois, afin qu'on puisse y répondre au cours de la séance, ce soir, si on le désire.

L'hon. M. ROCHE: Nous avons ici les crédits de l'année dernière et de cette année, mais pas ceux des années précédentes. Je renseignerai l'honorable député au cours d'une séance subséquente.

[M. Nesbitt.]

L'hon. M. OLIVER: Je voudrais savoir combien ce service a coûté chaque année, disons depuis cinq ans, puis la valeur du service rendu ou exigé durant ce temps-là en fait de demandes de homesteads, de titres et d'achats de homesteads.

M. TURRIFF: La guerre nous obligeant à épargner, le ministre ne pourrait-il pas réduire ce crédit? Il y a quelques mois je rencontrai dans l'Ouest un fonctionnaire du service extérieur, un garde forestier du ministère de l'Intérieur pour la région située au nord de Winnipeg. Il avait été destitué il y a deux ou trois ans sous prétexte que ses services n'étaient plus requis. Il m'a dit que lorsqu'il était à l'emploi du ministère il ne touchait un salaire que pour certains mois de l'année et recevait une certaine somme pour ses dépenses, mais qu'on avait mis trois hommes à sa place pour faire le même ouvrage que lui, et qu'on leur accordait, à chacun, $100 ou $125 par mois, toute l'année, plus l'équivalent de leurs dépenses.

L'honorable ministre ne pourrait-il pas trouver ici le moyen de faire une épargne? Je vois que sur un chiffre de dépenses de $150,000,000, à 160,000,000, la réduction, cette année, ne représente que quelques millions; elle est très faible, et l'honorable ministre pourrait la rendre plus sensible et aider ainsi au ministre des Finances. Il n'y a pas au budget un seul crédit que l'on puisse réduire aussi facilement, le prédécesseur de l'honorable ministre avait engagé beaucoup d'employés dont il n'avait pas besoin. Mon ques-uns sans préjudice au service public honorable ami pourrait en congédier quel- et dût-il faire tort à son prédécesseur. J'ose dire qu'on pourrait réduire ce crédit de $100,000 sans aucunement nuire au service public.

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député conviendra qu'il ne faut pas toujours se fier absolument au rapport d'un employé destitué. S'il est vrai qu'on a engagé trois hommes à la place d'un seul qu'il y avait là auparavant, je crois pouvoir en donner une raison plausible. Comme le sait l'honorable député, la population a beaucoup augmenté depuis trois ou quatre ans dans une certaine partie du pays. On a demandé nombre de homesteads dans la région située entre le lac Manitoba et le lac Winnipeg, ce qui, naturellement, a augmenté l'ouvrage de nos fonctionnaires. En outre, tout notre personnel du service extérieur—inspecteurs de townships, inspec-

teurs de homesteads et autres employés—ont aidé aux cultivateurs à se procurer du grain de semence, au sujet duquel nous avons dépensé $13,000,000 l'année dernière, sans compter qu'il nous a fallu engager des employés surnuméraires pour voir à la distribution de ce grain. Nous ferions une fausse épargne en réduisant notre personnel comme le voudrait l'honorable député, car si les mêmes exigences survenaient cette année, il nous faudrait encore engager des surnuméraires. Les crédits du ministère de l'Intérieur représentent, cette année, $1,800,000 de moins que ceux de l'année dernière.

M. TURRIFF: Tout le crédit de l'année dernière a-t-il été dépensé?

L'hon. M. ROCHE: Oui, moins $7,000 ou $8,000.

L'hon. M. GRAHAM: Le ministre des Finances nous a représenté cet après-midi, qu'il fallait épargner, retrancher le superflu et nous borner au nécessaire. Il a déclaré qu'il s'attendait à dépenser seulement $135,000,000 l'année prochaine. Cependant, ce budget comporte une dépense de $158,000,000. Il va donc falloir le réduire de $23,000,000. Le ministère de l'Intérieur pourrait aider le ministre des Finances à obtenir ce résultat. Le Gouvernement comprend quinze ministères, cela représenterait une réduction de $1,500,000 pour chacun.

L'hon. M. ROCHE: La réduction que j'ai faite représente plus de $1,500.000.

L'hon. M. GRAHAM: En somme, mon honorable ami n'a pas trop mal fait, mais il pourrait réduire particulièrement ce crédit et satisfaire, avec cette épargne, à des besoins plus urgents, s'il en existe.

Un autre point: Devons-nous comprendre que les employés de l'Intérieur qui se sont enrôlés touchent le plein montant de leur salaire et que le fonds destiné aux besoins de la guerre comble la différence?

L'hon. M. ROCHE: Ceux qui se sont enrôlés avant le 1er novembre 1915 sont les seuls qui soient payés à la fois comme employés et comme soldats. J'ajouterai que nous ne payons pas leurs remplaçants aussi cher qu'eux-mêmes. Ainsi, le remplaçant d'un employé dont les appointements sont de $1,500 ne serait payé, à même le crédit destiné à la guerre, que 1,200 à peu près.

L'hon. M. GRAHAM: Dans ce cas, le ministère ne débourse rien, les salaires sont payés à même le crédit destiné à la guerre. Le ministre devrait donc être en état de retrancher de son budget un montant égal à celui que représente le total des salaires des employés dont les noms ne figurent plus sur la liste de paye.

(La séance, suspendue a six heures, est reprise à huit heures.)

**Reprise de la séance.**

RENVOI DE PROJETS DE LOI.

M. O. J. Wilcox propose la 2e lecture du bill N° 26, présenté par M. Cockshutt, concernant la corporation de la ville de Brantford.

M. TURRIFF: Hier, quand il s'est agi de ce bill, on a demandé qu'il fût réservé, afin de permettre à l'honorable député de Brantford de l'expliquer.

M. WILCOX: Je l'ai lu, mais je ne le comprends pas très bien. Nous pourrions peut-être le réserver si l'honorable député le désire.

(Le bill est réservé.)

M. F. H. SHEPHERD propose la 2e lecture du bill n° 28, présenté par M. Green, concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la rivière Kettle et la compagnie de navigation et de chemin de fer Vancouver, Victoria and Eastern.

M. TURRIFF: Expliquez-vous.

M. SHEPHERD: Je ne m'occupe de ce bill que parce que l'honorable député de Kooteney est absent. Je prierais donc mon honorable ami de réserver le bill jusqu'au retour de notre collègue.

(Le bill est réservé.)

M. A. L. DAVIDSON propose la 2e lecture du bill n° 31, présenté par M. William Smith, pour constituer en corporation la Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists:

M. TURRIFF: Expliquez-vous.

M. l'ORATEUR: Vu l'absence de l'honorable député d'Ontario-Sud (M. Wm Smith) mieux vaut réserver ce bill.

(Le bill est réservé.)

REPRISE DE LA DISCUSSION DES SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides.

Terres et parcs fédéraux.—Appointements du service extérieur, $465,000.00.

(Présidence de M. Rhodes.)

L'hon. M. OLIVER: L'honorable ministre pourrait-il me fournir tous les détails que j'ai demandés avant six heure?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Je ne pensais pas que l'honorable député désirait les obtenir ce soir. Je ne pourrai les lui fournir avant demain.

L'hon. M. OLIVER: Je suis peiné de l'apprendre. Je croyais avoir dit clairement que je posais mes questions avant six heures en vue d'obtenir la reponse à huit heure. Je désire faire certaines observations, et ayant besoin, pour cela, des chiffres que j'ai demandés, je prierai l'honorable ministre de réserver ce crédit jusqu'à ce que ces chiffres soient fournis.

L'hon. M. ROCHE: Très bien.

(Le crédit est réservé.)

Terres et parcs fédéraux—Dépenses casuelles, publicité, etc., $300,000.

L'hon. M. OLIVER: Le ministre peut-il dire en quoi consiste cette publicité?

L'hon. M. ROCHE: Cet item comprend l'annonce des ventes de concessions forestières, la publication des règlements concernant les homesteads et les dépôts houillers, les avis au sujet des terres ouvertes à la colonisation, etc.

L'hon. M. LEMIEUX: Lorsque mon honorable ami siègeait sur les bancs de l'opposition, je me rappelle que plusieurs de ses collègues, entre autres l'honorable député de Peel (M. Blain), ne perdaient jamais une occasion d'insister pour que le Gouvernement demandât des soumissions, même pour les annonces dans les journaux. L'honorable ministre s'est-il décidé à suivre les conseils de l'honorable député de Peel et a-t-il demandé des soumissions aux différents journaux ou s'est-il contenté de publier ses avis dans les journaux ministériels?

L'hon. M. ROCHE: Les règlements concernant les homestads et les dépôts houilliers sont publiés dans les journaux de la région, aux prix fixés par l'imprimeur du roi. On ne demande pas de soumissions et ces annonces sont publiées d'après un tarif uniforme.

M. MARTIN (Régina): Je me permettrai de faire observer que les règlements concernant les homesteads ne sont publiés que dans une certaine classe de journaux. Mon honorable ami ne les trouvera pas dans les colonnes du "Regina Leader", du "Saskatoon Phoenix" ou du "Moosejaw Times"; mais il les trouvera dans le "Regina Province", le "Moosejaw News", le "Saskatoon Star" et autres petites feuilles ministérielles de la province de Saskatchewan. Comme question d'affaires, ces règlements devraient être publiés dans les journaux les plus répandus de la province et même en dehors de la province. Je suppose que le ministre ne s'inquiéterait pas de savoir si l'immigrant qui arrive ici a été attiré par une annonce publiée dans le "Saskatoon Star" ou dans le "Saskatoon Phoenix". Je ne crois pas qu'il puisse avoir d'objection à l'arrivée d'un immigrant due à la circulation d'un journal libéral. Je soupçonne qu'il existe quelque part une liste de journaux privilégiés, concernant la publication de ces règlements.

L'hon. M. ROCHE: D'après vous, ce serait un crime.

M. MARTIN: Lorsque le parti libéral était au pouvoir, nous entendions sans cesse nos adversaires reprocher au Gouvernement de ne faire de publicité que dans une certaine classe de journaux. Je ne serais peut-être pas disposé à trouver à redire si mon honorable ami cherchait à accorder certaines faveurs à ses amis, mais dans une question de cette nature, qui intéresse tout le pays, il devrait laisser le favoritisme de coté.

M. TURRIFF: L'honorable député de Peel a-t-il prié le ministre de demander des soumissions pour la publication de ces règlements?

L'hon. M. ROCHE: Dans le moment, je ne saurais le dire.

L'hon. M. OLIVER: Sous quels chefs principaux cette forte somme de $300,000 doit-elle être employée?

L'hon. M. ROCHE: Dépenses des inspecteurs de homesteads, y compris l'achat des accoutrements de voyage, $65,000; dépenses des inpecteurs forestiers, y compris l'achat des accoutrements de voyage, $20,000; dépenses des inspecteurs de ranches, $10,000; dépenses des agences de terres et de forêts fédérales, $60,000; frais de déplacement de fonctionaires du service extérieur, voyageant pour le compte de l'Etat, $35,000. Le reste du crédit est employé en impressions, papeterie et dépenses imprévues.

M. MARTIN (Regina): Le ministre peut-il nous dire le nombre des inspecteurs de homestead qu'il y a actuellement dans la Saskatchewan?

L'hon. M. ROCHE: Nous en avons trente dans la Saskatchewan et soixante-trois en tout.

M. MARTIN: N'y a-t-il pas eu une augmentation considérable dans le nombre de ces fonctionnaires?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

M. MARTIN: Je ne comprends pas qu'on ait besoin d'un aussi grand nombre d'inspecteurs de homesteads et que ces fonctionnaires soient plus nombreux aujourd'hui qu'en 1911. Cela n'est certainement pas dû à ce qu'il y a un plus grand nombre de homesteads à inspecter.

Dans une région que je connais bien et où il n'y a pour ainsi dire pas de hometeads, nous avons, ou du moins nous avons eu quatre inspecteurs. Je me rappelle qu'un de ces fonctionnaires a été envoyé de Moosejaw au bureau des terres de Regina. D'après un renseignement donné à la Chambre par le ministre de l'Intérieur, il y a un an ou deux, ce fonctionnaire a touché ses appointements pendant quatre ou cinq mois, sans avoir inspecté un seul homestead. Il avait une paire de chevaux qui ne sortaient jamais de l'écurie à Roland; ils n'ont été attelés qu'une seule fois, pendant une élection provinciale en 1912. Apparemment, le département ne savait pas si ce fonctionnaire devait être payé ou non, mais, un bon jour, un ancien inspecteur des terres fédérales, à Regina, et trois ou quatre membres de l'association conservatrice de cette ville se réunirent à Roland et il fut alors décidé de le payer. Par conséquent, ce fonctionnaire a touché environ $500 à titre d'appointement pour quatre ou cinq mois pendant lesquels il n'avait fait aucune inspection.

Si la chose était parvenue à la connaissance du ministre, je suis certain qu'il ne l'aurait pas permise. Mon honorable ami est venu à Regina en 1912, en compagnie du ministre des Travaux publics (M. Rogers) qui était à cette époque ministre de l'Intérieur; les visiteurs furent reçus avec tambours et trompettes et une grande assemblée fut tenue à laquelle furent faites toutes sortes de promesses qui n'ont pas été remplies. Si le ministre était resté à Regina quelques jours de plus, il aurait pu se renseigner sur le rôle joué par cet inspecteur et son attelage dans l'élection de la Saskatchewan.

L'hon. M. ROCHE: Il y a certainement eu une augmentation dans le nombre des inspecteurs de homesteads depuis quelques années. Mon honorable ami sait comme moi que l'immigration qui a suivi 1911 a été la plus considérable que nous avons jamais eue. Durant l'exercice expiré le 31 mars 1913, le nombre des immigrants a atteint le chiffre jusqu'alors inconnu de 412,000.

En 1914, il y eut une diminution d'environ 17,000, c'est-à-dire que nous avons eu 385,000 immigrants. Beaucoup de ces nouveaux venus sont allés s'établir sur des terres éloignées de toute voie de communication; la vallée de la rivière de la Paix a été ouverte à la colonisation et cela a nécessité un surcroit de fonctionnaires. Après trois ans de séjour dans le pays, ces immigrants demandèrent des inspecteurs pour pouvoir obtenir leurs titres de propriété. Mon honorable ami n'ignore pas que le gros de l'immigration s'est porté vers le Nord, dans la vallée de la rivière de la Paix. La plupart des nouveaux inspecteurs ont été nommés dans le nord de l'Alberta, bien qu'il y ait eu une légère augmentation dans la Saskatchewan.

Je ne connais absolument rien du cas cité par l'honorable député de Regina, mais je comprends parfaitement qu'un inspecteur puisse être un certain temps sans faire d'inspections; il arrive assez souvent qu'on lui confie d'autres travaux. Quelquefois aussi, lorsque les colons résident à de grandes distances des agences, il est préférable d'envoyer des inspecteurs sur les lieux, évitant ainsi aux colons la nécessité de faire un long voyage pour obtenir leurs titres. Certains inspecteurs ont dû faire jusqu'à cinq voyages, pour visiter les colons.

M. MARTIN (Regina): Cela se faisait également autrefois.

L'hon. M. ROCHE: Pas sur une aussi grande échelle. Actuellement, nous avons dans la Saskatchewan un inspecteur qui ne fait rien autre chose. Nous avons adopté le même système dans l'Alberta. Si mon honorable ami veut me donner le nom de l'inspecteur en question, je prendrai les renseignements.

M. TURRIFF: Le ministre dit que le nombre des inspecteurs des homesteads a été augmenté, parce qu'il y a eu une augmentation dans le nombre des immigrants durant l'exercice 1912-13. Se propose-t-il d'appliquer la même règle et de réduire le nombre des inspecteurs parce que le nombre des immigrants a diminué en 1913, 1914 et 1915?

Le sud et le centre du Manitoba et la partie est de la Saskatchewan sont maintenant colonisés; quatre-vingt quinze sur cent des colons ont obtenu leurs lettres patentes; a-t-on pour cela diminué le nombre des inspecteurs de homesteads? Je

sais que dans la partie du pays que j'habite il n'y a eu aucune diminution, bien que presque tous les terrains soient concédés et complètement libérés. Au bureau des terres d'Estevan, où se tient l'agent Morrison, il n'y a pour ainsi dire plus d'inspection à faire; l'inspecteur emploie les neuf-dixièmes de son temps à faire de la politique; il s'emploie uniquement à faire de la propagande pour son parti. Je ne crois pas qu'il néglige ses devoirs, car il n'a rien à faire. Il y a un an ou deux, ce district a été divisé en deux et on a érigé le district de Weyburn. Autrefois l'inspecteur se tenait généralement au bureau principal, dans la ville où se trouvait le bureau des terres, mais ce n'est pas ce que fait cet inspecteur. Il occupe cette position depuis l'avènement du Gouvernement actuel, il y a quatre ans, et il a conservé son ancienne demeure, à environ 75 milles du bureau des terres. Il retourne chez lui à la fin de chaque semaine et passe la moitié de son temps en voyage ou dans sa famille. Je répète que je ne l'accuse pas de négliger ses devoirs, car je crois qu'il n'en a aucun à remplir.

Je sais que dans les régions nouvelles il y a un surcroit d'ouvrage; mais dans les parties déjà habitées de l'Ouest, la diminution du travail d'inspection compense l'augmentation dans les régions nouvelles, de sorte que tout l'ouvrage peut aussi bien s'accomplir sans accroissement du nombre des inspecteurs. Cependant, on ne cesse de nommer de nouveaux inspecteurs et l'on ne diminue pas le personnel dans la contrée où il y a diminution du travail à faire. Là où tous les propriétaires de homestead ont reçu leurs titres, on pourrait se dispenser des services de plusieurs inspecteurs sans nuire à l'administration des affaires publiques.

M. McCRANEY: Je voudrais obtenir du ministre d'autres explications au sujet de la conférence qui a récemment eu lieu à Chicago entre le ministre, les premiers ministres des provinces de l'Ouest et les agents d'immigration du gouvernement canadien. Si je fais cette demande c'est que les journaux ont publié différentes nouvelles. Je regrette que l'incendie ait détruit quelques-uns de mes papiers, y compris des extraits de journaux qui déclaraient que le ministre a donné à dessein l'assurance qu'il n'y aurait pas de conscription au Canada—que, quelque fût la ligne de conduite adoptée par le gouvernement anglais, le gouvernement canadien ne marcherait pas sur ses traces. Depuis l'incendie, j'ai parcouru le "Citizen" d'Ottawa du 31 de janvier, et bien que son compte rendu diffère beaucoup de ce qui a paru dans les journaux de l'Ouest, la même idée s'y trouve. Voici le texte de la dépêche:

**Chicago, 30 janvier.—Le Canada se gouverne lui-même et n'est en aucune manière influencé par la Grande-Bretagne; la conscription ne sera jamais adoptée au Canada et il n'y a pas d'impôt de guerre sur les terres du Canada, et il n'y en aura jamais. Voilà quelques-unes des assertions qui ont été faites ici samedi par le Dr Wm. J. Roche, ministre de l'Intérieur du Canada, et par T. Crawford Norris, premier ministre du Manitoba, à la réunion des agents de l'immigration canadienne aux Etats-Unis.**

L'autre jour, j'ai fait une question au ministre au sujet des termes de toute déclaration de sa part et il ma répondu:

**Parlant à une réunion de nos agents d'immigration aux Etats-Unis récemment tenue à Chicago dans le but de faire une revue de l'état où se trouvait l'immigration et pour arrêter des plans pour l'avenir, le ministre de l'Intérieur a profité de la circonstance pour faire une déclaration réfutant la fausse impression créée par des articles publiés dans certains journaux des Etats-Unis au sujet de la conscription au Canada.**

La réponse du ministre n'a pas trait à la nouvelle publiée dans les journaux de l'Ouest, c'est-à-dire à l'assurance qui a pu être donnée au public américain et à ceux qui se proposait d'immigrer qu'il n'y aura pas de conscription au Canada. J'appelle l'attention de la Chambre sur ce sujet pour fournir au ministre l'occasion de donner d'autres explications, et pour exprimer ma ferme conviction concernant les représentations faites à ceux qui peuvent avoir l'intention de venir au Canada.

Nous sommes en guerre de ce temps; le Parlement canadien n'a pas fait de déclaration en faveur de la conscription et il n'est pas probable qu'il en fasse. Je remarque cependant que tous ceux qui ont un fils au front sont en faveur d'un mode quelconque de service universel en ce moment. Je crois que toute la députation pense comme moi que, si cela est nécessaire pour la défense de la patrie et pour triompher dans cette guerre, nous devrions avoir la conscription ou tout ce qu'il faut pour obtenir ces résultats. Je ne doute pas qu'on se soit demandé aux Etats-Unis s'il y aura conscription au Canada, et il n'est pas impossible que les agents d'immigration aient sollicité du ministre une promesse à ce sujet. Il n'est pas improbable non plus que des avis aient été exprimés.

Nous constatons que plusieurs émigrés qui se sont rendus aux Etats-Unis sont

nés en Allemagne. Ils ont quitté leur pays pour venir aux Etats-Unis afin de se soustraire au service militaire; mais rendus là, ils ont découvert qu'ils se trouvaient dans un pays où la conscription est légale, car pendant la guerre de sécession, une grande partie des armées du Nord a été recrutée de cette manière.

J'entends bien définir mon attitude et fournir au ministre l'occasion de faire connaître la sienne, et de déclarer qu'il serait souverainement imprudent de rien dire en public de nature à porter ceux qui habitent un pays où le service militaire est obligatoire à penser qu'ils peuvent venir dans un pays qui est actuellement en guerre sans y être astreints à prendre les armes. Je crois que les dépêches comme celles qui ont été publiées représentent sous un faux jour l'opinion publique et dénaturent peut-être la pensée du ministre, si elles ont engagé quelqu'un à croire que c'est là la politique du Canada sur cette question.

L'une des raisons pour lesquelles je mets ce sujet sur le tapis c'est qu'on a déjà fait à des gens qui se proposaient d'immigrer des représentations qui sont aujourd'hui une source d'ennuies considérables. Le ministre de l'Intérieur sait qu'à l'heure actuelle la province du Manitoba étudie le problème de l'enseignement des langues autres que la langue anglaise dans ses écoles.

Il paraît que, dans ce qu'on appelle la réserve mennonite, dans la région méridionale du Manitoba, les mennonites ont pris l'habitude d'établir des écoles privées où l'on n'enseigne que l'Allemand et qui ne sont pas des écoles anglaises. Voici une lettre qui a paru récemment dans l'un des journaux du Manitoba, et que M. P. M. Lowe, secrétaire du ministère de l'Agriculture, écrivait le 23 de juillet 1873. Elle était adressée aux représentants de la population mennonite, qui visitaient le pays et qui avaient leur domicile en Russie. L'une des promesses faites par M. Lowe se trouve dans le 1er paragraphe de cette lettre.

L'exemption complète de tout service militaire est accordée par la loi et par un décret du conseil à la secte des chrétiens qu'on nomme "mennonites".

Je crois que M. Lowe pouvait à bon droit dire cela, vu qu'aux termes de notre loi de milice, en est dispensé du port des armes ou du service militaire à des conditions déterminées. Mais la partie dangereuse de la lettre de M. Lowe avait trait à la question de l'instruction publique. Si je cite cette lettre c'est uniquement pour prouver combien il est dangereux de faire au nom du pays des représentations sur la loi desquelles des colons peuvent venir au Canada, déclarations qui peuvent devenir une nouvelle déclaration des droits. Voici le passage en question—l'article 10:

Le privilège absolu de pratiquer ses principes religieux est accordé par la loi aux mennonites, sans aucune espèce de vexation ou de restriction, et le même privilège s'étend à l'instruction de leurs enfants dans les écoles.

Dans la Saskatchewan, nous avons des écoles privées, sous la direction de l'Eglise mennonite, qui n'enseignent que l'allemand. On m'a remis cette lettre comme établissant le droit des mennonites d'en agir ainsi, vu qu'avant leur venue au Canada, on leur a promis de la part du Gouvernement qu'ils pourraient pratiquer leur religion et avoir les écoles auxquelles ils ont été habitués en Russie.

Je ne cite ce fait que pour prouver combien il est, pour quelques employés e l'Etat, incontestablement bien intentionnés, de commettre une erreur dont pourraient découler des malentendus longtemps après que les membres de cette Chambre auront cessé d'avoir le droit de se prononcer sur les affaires publiques.

L'hon. M. ROCHE: Je ne refuse pas de communiquer à l'honorable député les renseignements qu'il veut obtenir au sujet de ce qui s'est passé à Chicago, tout en espérant que cela n'aura pas pour effet de précipiter en ce moment-ci un débat au sujet de l'immigration. Il ne serait guère à propos d'engager une discussion concernant un département dont le budget n'est pas à l'étude ce soir. Toutefois, comme témoignage de courtoisie envers l'honorable député, je veux bien expliquer l'attitude que j'ai prise lorsque j'ai assisté au congrès des agents fédéraux de l'immigration à Chicago.

J'ignore si mon honorable ami était présent hier lorsque le député d'Assiniboia (M. Turrif) a lu un article semblable, sinon le même article, tiré d'un journal canadien, concernant les propos concernant la conscription qu'on m'a attribués, ainsi qu'au premier ministre, M. Norris. Mais j'ai alors appris au représentant d'Assiniboïa qu'il n'y avait pas de correspondants des journaux à notre congrès. Ceux-ci forment un groupe de gens très entreprenants, et j'ignore ce qu'ils ont pu supposer et je n'ai pas à en rendre compte non plus. Pendant mon séjour à Chicago, je n'ai pas eu d'entretien avec des journalistes.

Il va sans dire que je ne sais pas qui a donné ces renseignements, mais je suis l'auteur de la lettre concernant la conscription qui a été publiée dans des milliers de feuilles américaines afin de corriger l'impression erronée qui avait été répandu au loin pour empêcher l'immigration américaine de venir dans l'Ouest canadien. J'ai cru qu'il était de mon devoir de réfuter sous ma propre signature la fausse impression contre laquelle nos agents devaient lutter dans leur propagande en faveur de l'immigration. Je n'ai assurément rien dit de plus que ce qui s'est dit en cette enceinte à la demande du chef de l'opposition pendant le débat sur l'adresse. Le chef de l'opposition a supplié le premier ministre de déclarer une fois de plus son attitude à l'égard de la conscription et le premier ministre a dit que nous n'avons pas de conscription au Canada et que nous ne nous proposons pas d'en avoir. C'est ce que disait la lettre que j'ai fait publier dans la presse des Etats-Unis. Cette lettre, datée du 8 janvier 1916, était conçue en ces termes:

Soit par ignorance, soit pour quelque secret motif, nombre de journaux des Etats-Unis, ont récemment prévenu les citoyens américains qu'en allant au Canada, ils courent le risque de se faire enrégimenter dans les contingents que l'on envoie à la guerre mondiale. S'il ne paraissait de tels écrits que dans ceux des journaux germanophiles qui, sans se soucier de la vérité, se sont plu à répandre de fausses nouvelles dans le but de nuire au commerce ou de provoquer la tension des relations entre les Etats-Unis et le Canada, on pourrait sans inconvénient laisser passer ces bruits inaperçus; mais il y a lieu, semble-t-il, de faire entendre une protestation officielle quand on voit des journaux sérieux commettre l'erreur de publier de fausses informations relativement à la conscription.

J'ai donc l'honneur de vous faire savoir que les soldats qui ont quitté le Canada pour aller à la guerre sont tous partis de leur plein gré; que si le gouvernement est autorisé à recourir à la conscription, il n'a jugé ni nécessaire ni utile de le faire, et que la conscription, lors même qu'elle serait établie, ne serait applicable qu'aux seuls citoyens canadiens.

Pour vous permettre de traiter ce sujet en connaissance de cause, j'ajouterai que nombre de Canadiens domiciliés aux Etats-Unis et beaucoup d'Américains sont venus au Canada depuis le commencement des hostilités, qu'ils ont offert leurs services et qu'on les a acceptés; qu'ils nous ont prêté une aide précieuse et que certains d'entre eux ont fait le sacrifice de leur vie pour la cause de la liberté et de la justice.

La publicité que vous voudrez bien donner à cette lettre vous vaudra la gratitude de

Votre bien dévoué,
W.-J. Roche,
Ministre de l'Intérieur.

Je crois que nul, pas même l'honorable député, ne trouvera à redire à la teneur de cette lettre qui ne diffère en rien du langage que j'ai tenu à nos propres agents lorsqu'ils nous mirent au fait des obstacles auxquels ils se heurtaient en cherchant à amener des immigrants au Canada. Je me suis bien rendu compte des difficultés dont parle mon honorable ami, mais j'ai pensé en même temps que le devoir m'incombait de démentir les bruits absurdes que l'on faisait courir aux Etats-Unis dans le but d'empêcher les émigrants de se diriger vers le Canada, bruits que mettaient à profit les compagnies de chemins de fer, les sociétés immobilières, les banques et tous ceux qui ont quelque intérêt à entraver le mouvement de l'immigration au Canada.

L'hon. M. OLIVER: La lettre dont l'honorable ministre vient de donner lecture, je crois bien qu'il ne se trouvera personne pour s'en formaliser, et si elle avait été l'objet d'autant de publicité que la prétendue interview, il n'y aurait aucune raison de mentionner cet incident à la Chambre. Malheureusement, si l'interview a fait beaucoup de bruit, la lettre a pour ainsi dire passé inaperçue.

Mais supposons que l'interview soit exacte: le position respective du premier ministre, du chef de l'opposition et de mon honorable ami est celle-ci: le premier ministre a annoncé la politique du Gouvernement, et le chef de l'opposition a, dans la même circonstance, fait connaître l'attitude de son parti. Le programme d'un gouvernement ou d'un parti étant susceptible d'être modifié du jour au lendemain, il s'ensuit que le langage du premier ministre et du chef de l'opposition n'engageait en rien l'avenir du pays; mais il en est tout autrement quand c'est un membre du cabinet qui tient en terre étrangère des propos de nature à induire en erreur les particuliers qui les ont écoutés. Dans ce dernier cas il y a comme une sorte d'engagement, tandis que dans l'autre il s'agit plutôt des grandes lignes d'un programme politique; il existe donc entre les deux une profonde différence.

Si je ne trouve pas à redire à la lettre dont le ministre a donné lecture et dont il a sans doute fait distribuer un nombre suffisant d'exemplaires, je dois faire observer que, eu égard à la publicité que l'on a donnée à l'interview et au sens que les gens y ont nécessairement attribué, mon honorable ami aurait dû s'empresser de venir faire part à la Chambre de son attitude et de celle du Gouvernement en cette importante matière. Il trouve un moyen facile de se tirer d'embarras, mais ce moyen

n'est pas le bon, car il est susceptible d'amener de fâcheux résultats. Pour le moment et d'ici à quelque temps encore, le bon renom du pays dépend dans une large mesure de la vigilance que le ministre saura exercer; or, puisqu'on s'est plu à exposer les faits sous un faux jour, c'est à lui qu'il appartient d'en obtenir à tout prix le rectification complète et publique.

L'hon M. ROCHE: Je ferai observer à l'honorable député que si les journaux canadiens ont donné plus de publicité aux propos que l'on m'a attribués qu'au démenti que j'y ai opposé, il en a été tout autrement dans la presse américaine. La lettre dont j'ai donné lecture a été insérée dans les colonnes de milliers de journaux des Etats-Unis; or, c'est là que nous tenons à ce que les faits soient exposés sous leur jour véritable. Pour ce qui est de la publicité dont l'interview que l'on m'attribue a été l'objet, je ne crois pas que le langage que j'ai tenu à Chicago ait assez d'importance aux yeux des Américains pour mériter d'être reproduit dans des milliers de leurs journaux.

En fin de compte, qu'est-ce que l'honorable député trouve de répréhensible à cette prétendue interview? Est-ce la déclaration que le Gouvernement canadien ne se propose pas de recourir à la conscription?

L'hon. M. OLIVER: Mon honorable ami est allé à Chicago en qualité de représentant du Canada; on prétend qu'il a mis les Américains au fait des intentions, des projets du Gouvernement canadien; c'est chose qu'il ne lui appartenait pas, que les convenances lui interdissaient de faire. Puisqu'on lui avait fait ce reproche, il devait s'empresser de s'en laver, en usant pour cela de toute la publicité nécessaire. Il prétend l'avoir fait, et nous devons, il va sans dire, nous en rapporter à sa parole. S'il convient que la rectification se fasse aux Etats-Unis, il est bon aussi que l'on sache au Canada jusqu'à quel pint le Gouvernement s'est engagé dans une certaine voie.

Mais la question se présente encore sous un autre aspect: s'il doit être entendu que le Gouvernement a déclaré qu'en aucun cas nous ne ferons appel à toutes les ressources du pays pour mener à bonne fin la guerre actuelle, le Canada se trouvera assurément dans une fâcheuse situation aux yeux des alliés, dans une situation peu propre à assurer le triomphe de notre cause. Donner à entendre aux nations alliées que nous nous refusons à faire tout en notre pouvoir, à sacrifier jusqu'au dernier homme et au dernier sou, pour conquérir la victoire, c'est faire preuve de faiblesse quand nous devons nous montrer forts; c'est se causer un tort incalculable.

M. MARTIN (Régina): Le ministre peut-il me dire si le Gouvernement emploie encore Peter Brandt à titre d'inspecteur de homesteads à Régina ou en qualité de commissaire errant?

L'hon. M. ROCHE: A l'heure actuelle, il n'est pas à l'emploi de l'Etat.

M. MARTIN (Régina): Le ministre pourrait-il me dire depuis à peu près combien de temps il n'est plus à l'emploi du Gouvernement?

L'hon. M. ROCHE: Je ne saurais le dire ce soir.

M. MARTIN (Régina): Le ministre pourrait peut-être nous dire pour quelle raison il n'est plus à l'emploi de l'Etat. L'a-t-on destitué?

L'hon. M. ROCHE: Je ne saurais dire en ce moment. Je me procurerai le renseignement pour l'honorable député.

L'hon. M. OLIVER: Il convient de faire observer à propos de cet important item que depuis quelques années le personnel des terres a beaucoup moins à faire qu'autrefois. On ne peut dire autant du personnel de l'administration forestière. Puisqu'il en est ainsi et que les dépenses casuelles restent toujours au même chiffre, force nous est de douter de la sincérité du ministre des Finances. Quand il nous annonce que la situation créée par la guerre a déterminé le Gouvernement à rogner les dépenses. Certes, l'économie est une condition essentielle de succès; mais il ne suffit pas de la prêcher, il faut la pratiquer dans tous les services administratifs; et si l'on veut que les gens prennent le ministre des Finances au sérieux, il faudra que le Gouvernement se garde de laisser les dépenses au même chiffre qu'à l'époque où les affaires étaient beaucoup plus considérables. Le public s'attend tout naturellement à ce que le Gouvernement réduise les dépenses des divers services au chiffre qui prévalait autrefois, proportion gardée du travail à accomplir. On pourrait même les réduire davantage, puisque les circonstances sont plus rigoureuses qu'elle ne le furent jamais.

Maintenant que la dette nationale s'accroît de 2 ou 300 millions par année, il importe que la gestion des affaires soit plus que jamais marquée au coin de l'é-

conomie. Il ne convient donc pas d'établir de comparaison entre la situation présente et celle qui prévalait il y a trois ans, bien qu'il y eût alors tout autant de travail à accomplir sans que, pour cela, la dépense fût considérable.

M. MARTIN (Régina): Je compte que le ministre déposera les renseignements relatifs à Peter Brandt avant que nous ayons fini d'examiner son budget.

L'hon. M. ROCHE: Je le ferai.

M. TURRIFF: Qu'a-t-on fait du crédit correspondant de l'an dernier?

L'hon. M. ROCHE: Je crois que nous l'avons presque entièrement épuisé; il en reste peut-être à peu près $1,500.

Nos inspecteurs de homesteads, nos inspecteurs des forêts et nos inspecteurs des agences des terres n'ont jamais eu autant de travail que l'an dernier, pour la raison qu'ils ont été presque tous engagés à la distribution des grains de semence; nous avons été obligés de retenir les services de personnes étrangères au département parce que nous n'avions pas le nombre suffisant d'employés pour expédier la besogne.

L'hon. M. OLIVER: Ce crédit se rapporte à l'an prochain et non pas à l'année en cours, n'est-ce pas?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

L'hon. M. OLIVER: Nous ne prévoyons pas de distribution de grains de semence, l'année prochaine.

L'hon. M. ROCHE: Je ne m'y attends pas, mais nous ne pouvons le dire, car une urgence peut surgir. Nous ne désirons pas augmenter les conditions difficiles qui nous sont faites présentement, en remerciant de leurs services un grand nombre de personnes. Environ 219 fonctionnaires du département de l'Intérieur se sont enrôlés; aucun de ces fonctionnaires ne faisait partie du personnel de l'immigration. On a compté environ 78 fonctionnaires du service intérieur et 55 fonctionnaires du service extérieur de la seule division des terres fédérales qui se sont enrôlés.

M. TURRIFF: Dois-je comprendre que l'honorable ministre dit qu'il se propose de garder ce personnel supplémentaire dans la perspective qu'il peut y avoir une autre distribution de grains de semence, un jour ou l'autre, dans l'avenir?

L'hon. M. ROCHE: Non. Nous avons renvoyé tout ce personnel temporaire.

M. TURRIFF: Mais on n'a pas diminué le personnel général, n'est-ce pas?

[L'hon. M. Oliver.]

L'hon. M. ROCHE: Le personnel général de la division des terres fédérales?

M. TURRIFF: Oui.

L'hon. M. ROCHE: Non.

M. TURRIFF: L'honorable ministre ne se propose pas alors de suivre l'avis du ministre des Finances qui recommande l'économie dans le cas du personnel que mon honorable ami dirige.

L'hon. M. ROCHE: Je crois que nous aurons probablement assez de travail pour occuper le personnel.

L'hon. M. OLIVER: A propos de la distribution du grain de semence, il est certain que ce qu'avance l'honorable ministre est exact; on a dû nécessairement accomplir une forte somme de travail, l'an dernier, par suite de la distribution des grains de semence, mais il n'y aura pas de distribution de grains de semence l'année prochaine. La récolte de l'Ouest a dépassé tout ce que le pays avait déjà vu sous ce rapport. Il s'agit d'un crédit qui se rapporte au prochain exercice, et il ne peut être question de distribution de grains de semence au cours de cet exercice, quoi qu'il arrive dans l'avenir.

L'hon. M. ROCHE: J'ai employé cet argument en réponse à l'honorable député qui prétendait que ce travail était devenu inutile. J'ai dit que le personnel a expédié beaucoup plus de besogne, l'an dernier, qu'il n'en avait jamais fait auparavant. En outre des fonctionnaires soit du service extérieur soit du service intérieur, qui ont obtenu un congé pour s'enrôler, nous avons, au département, à l'heure qu'il est, vingt-cinq demandes de congé de la part d'autant de fonctionnaires du service extérieur de la division des terres fédérales qui veulent s'enrôler.

L'hon. M. OLIVER: Bien que nous soyons certainement disposés à donner crédit aux membres de ce service, soit extérieurs soit intérieurs, qui veulent s'enrôler sous les drapeaux, nous constaterons après examen, je crois, que la diminution dans les affaires du département au cours des trois ou quatre dernières années, l'emporte grandement sur le pourcentage des fonctionnaires qui se sont enrôlés. A mon avis le pourcentage des enrôlements n'est pas en proportion raisonnable avec la diminution qu'on relève dans le chiffre des opérations d'affaires ordinaires. La raison que le ministre a invoquée, il y a quelques instants, lorsqu'il a dit qu'il ne désirait pas destituer des fonctionnaires ou déran-

ger le travail du département, était véritablement celle qui l'a porté à porter ce crédit au chiffre mentionné au budget supplémentaire.

Terres et parcs fédéraux.—Salaire d'un charpentier, M. John Mason, $914.50.

L'hon. M. ROCHE: Je proposerais qu'on biffât ce crédit, vu que cet homme est mort depuis qu'on a préparé ce crédit et que le département ne se propose pas de remplir cette vacance.

(La motion est adoptée.)

Terres et parcs fédéraux.—Arpentages, examen des rapports d'arpentages, impression des plans, etc., $976,300.

M. McCRANEY: Quels sont les plans que le ministre a arrêtés pour arpentages au cours de l'année prochaine?

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député veut-il savoir comment on va dépenser cet argent au cours de l'année prochaine?

M. McCRANEY: Oui.

L'hon. M. ROCHE: Il y a un grand nombre d'item comme suit:

| | |
|---|---|
| Etablissement des lignes de base et des méridiens primitifs, cinq brigades.. | $114,000 |
| Subdivision d'arpentages, vingt brigades.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 332,500 |
| Diverses subdivisions d'arpentages au Manitoba, dans la Saskatchewan et dans l'Alberta, cinq brigades.. .. | 75,500 |
| Subdivisions d'arpentages dans la zone des chemins de fer de la Colombie-Anglaise, sept brigades.. .. .. .. | 772,500 |
| Arpentages d'inspection, six brigades. | 38,400 |
| Arpentage de retracement au Manitoba, dans la Saskatchewan et dans l'Alberta, quatre brigades.. .. .. | 45,500 |
| Arpentages pour retracer l'ancien méridien primitif et les lignes de base primitives, une brigade.. .. .. .. | 11 900 |
| Diverses arpentages par des brigades mobiles, trois brigades à $6,000 chacune.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 18,000 |
| Arpentages au stadia de lacs prétendus asséchés, dans les provinces de l'Ouest, douze brigades à $5,750 chacune.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 69,000 |
| Arpentage de la ligne frontière entre l'Alberta et la Colombie-Anglaise, à part, deux brigades.. .. .. .. .. | 7,000 |
| Pour contrôler les mesures indiquées aux lignes de base et aux méridiens primitifs, une brigade d'astronomes | 8,000 |
| Levé topographique du parc Jasper, dépenses de bureau.. .. .. .. .. .. | 4,300 |
| Arpentages au Yukon.. .. .. .. .. | 21,000 |
| Etablissement du niveau, deux brigades à $1.600, une brigade à $5,750, une brigade à $3,500, une brigade à $3,000, dépenses de bureau, $7,850.. | 33,300 |
| Service extérieur, 32 employés de bureau à $1.50 par jour chacun, gardien de l'entrepôt des douanes à Edmonton, $50 par mois, 1 charpentier pour le laboratoire des levés et la division spéciale des arpentages, à $65 par mois.. .. .. .. .. .. .. .. .... | 18,900 |
| Manufacture et entrepôt des poteaux en fer et des plaques de banquettes. | 40,000 |
| Impression et papeterie.. .. .. .. .. | 20,000 |
| Attributions des lithographes et des imprimeries.. .. .. .. .. .. .. .. .. | 12,000 |
| Fournitures pour lithographes, photographies et fournitures de bureau.. | 12,000 |
| Frais de transport de marchandises et frais de messageries.. .. .. .. | 5,000 |
| Achat d'instruments et de bateaux en toile à l'usage des brigades d'arpenteurs.. .. .. .. .. .. .. .. .. .. | 17,000 |
| Primes sur les cautionnements des arpenteurs.. .. .. .. .. .. .. .. .. | 1,000 |
| | $176,300 |

M. McCRANEY: Quel progrès relève-t-on, dans ce cas, si l'on compare ce travail avec celui qui a été discuté, l'an dernier, disons, avant la guerre? A-t-on limité le travail depuis le commencement de la guerre?

L'hon. M. ROCHE: Il y a une diminution de $67,200.

M. TURRIFF: Combien environ a-t-on dépensé, l'an dernier?

L'hon. M. ROCHE: A peu près toute la somme.

M. TURRIFF: Quelle est la proportion de cette somme si on la compare avec celle qui a été dépensée au cours des trois ou quatre dernières années?

L'hon. M. ROCHE: Il s'est opéré une diminution dans le coût de ces arpentages durant ces deux dernières années.

M. DOUGLAS: On réclame d'autres travaux dans la région de la rivière de la Paix. J'observe que la somme de $75,000 est tout ce qu'on vote pour des travaux de cette nature, dans l'Alberta. Je crois que la population du Nord-Ouest, de l'Alberta, demande instamment qu'on fasse l'arpentage des terres qu'on n'arpente pas présentement.

L'hon. M. ROCHE: Il y a précisément un crédit de $75,000 destiné à des arpentages de subdivisions, c'est-à-dire, les lignes de base et ces lignes se trouvent presque toutes dans la région du Nord. Tel que l'honorable député le dit, on a reçu un nombre considérable de requêtes demandant des arpentages dans la région de la rivière de la Paix; la plus grande partie de l'argent qu'on dépense pour des arpentages dans la province de l'Alberta est destiné à des arpentages dans cette région.

M. DOUGLAS: J'ai appris qu'un certain nombre de personnes désirent l'arpentage de terres que l'on considérait autrefois comme des terres à bois, mais dont le

feu a détruit les essences forestières. Le ministre va-t-il prendre le moyen de faire faire l'examen de ces terres qui se trouvent dans les environs immédiats des régions colonisées, et qu'on pourrait, après les avoir arpentées, ouvrir à ceux qui voudraient aller s'y établir? Je veux surtout parler des terres que traverse le chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise, qu'on vient d'inaugurer. Dans l'état de choses qui existe, aujourd'hui, on ne peut ouvrir ces terres à la colonisation, bien que le bois qu'on suppose s'y trouver n'ait aucune valeur marchande. On a relevé plusieurs cas de cette nature dans les environs immédiats des pays colonisés. Dans une autre circonstance, j'ai débattu avec le ministre la question d'une certaine terre de la région de Wetaskiwin, qu'on suppose être une terre à bois, mais qui n'a aucune valeur marchande quelconque; en réalité, sa possession est plutôt dommageable qu'avantageuse. Cependant, d'après les règlements, elle ne peut servir à des fins de homesteads.

L'hon. M. ROCHE: Tout dernièrement, les fonctionnaires de la division des forêts, ceux de l'inspecteur général et ceux de la division du bois marchand ont discuté cette question. Il s'est trouvé des terres boisées dont le feu a détruit les essences forestières sur une grande étendue et le département de l'arpenteur général a reçu l'ordre de faire une allusion spéciale à la nature de ces terres ainsi qu'à celle des terres qu'on pourrait offrir à ceux qui veulent s'établir sur un homestead. Les rapports de nos arpenteurs devraient nous guider grandement au sujet de la disposition que nous devrons faire de ces terres. Si elles sont dépouillées de leur bois marchand et qu'elles conviennent à l'agriculture, elles seront offertes à ceux qui veulent y établir des homesteads. Si elles sont impropres à l'agriculture, on les comprendra dans une réserve forestière.

M. DOUGLAS: Cela s'applique également à certaines terres à bois dont on a coupé les essences forestières. J'espère que le ministre insérera dans les rapports les terres que traverse le chemin de fer d'Edmonton à Dunvegan et à la Colombie-Anglaise et qui sont près de gares possibles; pourtant, toutefois, dans le présent état de choses, ces terres ne peuvent être colonisées.

L'hon. M. ROCHE: Je crois que les détenteurs de ces lots seront heureux de les abandonner à cause de la taxe provinciale sur les terrains. Quelques détenteurs de certaines concessions forestières dans la province de l'Alberta m'ont demandé de faire casser la loi qui impose une taxe sur les terrains forestiers. Ils sont obligés maintenant de payer une taxe de quelques cents par acre, et il leur est si difficile de payer cette taxe qu'ils veulent remettre la partie de leurs concessions qui n'est pas couverte de bois de commerce.

M. DOUGLAS: Peut-être ne paient-ils pas leurs impositions.

L'hon. M. OLIVER: Combien d'arpenteurs enverrez-vous dans la région de la rivière de la Paix l'été prochain?

L'hon. M. ROCHE: Les arpenteurs sont généralement envoyés dans le mois d'avril; nous étudions en ce moment combien nous en enverrons.

L'hon. M. OLIVER: L'honorable ministre peut-il nous dire combien il y en a présentement sur le terrain, et à quels endroits ils travaillent?

L'hon. M. ROCHE: Je vois que les travaux à la rivière de la Paix sont compris sous le titre "Divers" avec les arpentages des autres provinces, et je ne pourrais pas dire combien d'arpenteurs on enverra dans cette région.

L'hon. M. OLIVER: On a fait beaucoup d'arpentage à la rivière de la Paix l'année dernière; mais comme les colons se porte plus dans cette région que dans aucune autre partie de l'Ouest, j'espère, si le Gouvernement se propose d'appliquer beaucoup d'argent aux arpentages l'été prochain, qu'il la traitera avec justice.

L'hon. M. ROCHE: Certainement.

L'hon. M. OLIVER: Le Gouvernement a-t-il arrêté son programme concernant les arpentages le long du chemin de fer des Grandes Voies d'eau entre le lac à la Biche et Fort-Murray, sur la rivière Athabaska? Les travaux de terrassement sont terminés, et les rails seront posés au cours de l'été prochain; le temps est maintenant arrivé où on devrait livrer à la colonisation les territoires sur le parcours de cette voie ferrée.

L'hon. M. ROCHE: Nous nous proposons de continuer les travaux en cours le long des lignes de chemins de fer du Pacifique-Canadien, du Grand-Tronc-Pacifique et des lignes de la baie d'Hudson, d'Edmonton-Dunvegan et Colombie-Anglaise, et aussi du Great Waterways Railway.

L'hon. M. OLIVER: Ce dernier chemin de fer est-il au programme du Gouvernement?

L'hon. M. ROCHE: Oui. Nous y ferons une certaine quantité d'arpentages.

M. TURRIFF: L'honorable ministre voudra-t-il donner au comité quelques renseignements au sujet de l'exploration des terrains dans le pays au nord de la rivière Saskatoon?

Il y a six ou sept ans on a envoyé des ingénieurs dans la région située au nord-est d'Edmonton, afin de se renseigner sur son état général et savoir si le pays était propre à la colonisation. On disait qu'une grande partie de cette région du nord était impropre à la colonisation, à cause de la quantité d'eau qui en couvrait la surface. Je crois que l'exploration a démontré que la présence d'une bonne partie de cette eau était causée par les barrages construits par les castors, et qu'on pouvait, sans trop de travail, en faire disparaître la majeure partie.

Il y a dans le nord de la Saskatchewan une grande étendue de pays qui se colonisera lorsqu'il nous viendra une nombreuse immigration. A-t-on cherché à se renseigner sur la nature du pays et jusqu'à quel point il est propre à la colonisation? Il n'est peut-être pas propice à la culture du blé comme la partie sud des provinces d'Alberta, de Saskatchewan et du Manitoba, mais il peut convenir à la culture mixte si l'élevage des bestiaux et la culture des céréales ordinaires peuvent y être faits avec succès.

L'hon. M. ROCHE: J'ai fait inscrire au budget une somme de $18,000 pour exploration des forêts. Cette exploration consiste à chercher quels sont les terrains couverts de bois, déterminer la qualité du bois, et établir quels sont les terrains impropres à l'agriculture qui doivent être conservés comme réserves forestières. Ce travail sera continué jusqu'à ce que toutes les terres à bois aient été inspectées.

Dans le cours de l'année 1915 deux brigades d'explorateurs ont travaillé dans le Manitoba, deux dans la Saskatchewan, et deux dans l'Alberta. Une zone de 50 à 125 milles de large, comprenant les forêts situées immédiatement au nord de la région des prairies du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, a maintenant été explorée, et des réserves forestières établies. On a constaté que l'étendue des forêts où le bois est arrivé à sa grosseur était petite, mais il y a de vastes territoires où le bois est encore petit et pousse sur des terrains impropres à la culture, mais ce bois, s'il est protégé, sera d'une grande valeur dans l'avenir, surtout vu qu'il est dans des endroits si rapprochés de la zone des prairies. Nous nous proposons d'envoyer, l'été prochain, des ingénieurs forestiers explorer dans l'Alberta, deux dans la Saskatchewan, et deux dans le Manitoba.

M. TURRIFF: Je vois que l'on demande une certaine somme pour des travaux d'arpentage dans le Yukon; quel est le but de ces arpentages?

L'hon. M. ROCHE: La plus grande partie des arpentages projetés concerne les claims miniers. Il y a une diminution de $6,000 dans ce crédit.

L'hon. M. MARCIL: Un dessinateur de ma connaissance est à l'emploi du ministère depuis quinze ans. Il a abandonné un emploi avantageux à Montréal pour venir ici, de fait c'est le département qui l'a invité, et depuis ce temps il a rendu de bons et loyaux services. Je crois savoir que M. Deville a plusieurs fois soumis et recommandé son nom pour une promotion, mais il reste toujours dans la même classe à la quelle il a été affecté il y a plusieurs années, et son traitement n'augmente pas. Je voudrais savoir du ministre si l'on accorde de l'avancement dans cette branche de son ministère.

L'hon. M. ROCHE: Je ne connais pas la personne dont parle mon honorable ami, M. Deville a naturellement, proposé beaucoup de personnes à des promotions.

L'hon. M. MARCIL: Il y a douze ou quinze ans que cet homme est employé, mais son traitement reste toujours le même.

L'hon. M. ROCHE: Il y a deux ans environ j'ai demandé à M. Deville de me soumettre, par ordre de mérite, une liste des employés auxquels il voudrait voir donner de l'avancement. Il m'a soumis une liste de vingt noms—une première liste de dix noms, et une deuxième encore de dix noms —et lorsque j'ai accordé des promotions dans cette branche du service, j'ai invariablement suivi l'avis de M. Deville, donnant les promotions par ordre de mérite. Nous ne sommes pas probablement rendus au nom de la personne dont parle l'honorable député de Bonaventure; il peut être le cinquième sur la liste, et je puis n'en avoir promu que quatre.

L'hon. M. MARCIL: Les promotions sont-elles faites tous les ans, ou faudra-t-il que ce fonctionnaire attende après la guerre?

L'hon. M. ROCHE: On donne de l'avancement lorsqu'il y a des vacances. Nous ne créons pas de nouveaux emplois dans le moment, et n'en avons pas créé depuis un an à peu près.

Protection des forêts du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et du territoire du Nord-Ouest, et de la zone du chemin de fer en Colombie-Anglaise, de l'arboriculture au Manitoba, en Alberta et en Saskatchewan, et inspection et administration des réserves forestières, $750,000.00.

M. MARTIN (Régina): Le ministre se rappelle que l'année dernière j'ai porté à son attention la conduite d'un nommé R. H. Kay, qui demeure près de la réserve de Riding-Mountain. On a découvert à l'enquête tenue l'année dernière par l'inspecteur qui a été envoyé à cet effet, que dix-sept personnes dans cette région avaient obtenu des homesteads à la condition de voter pour le candidat conservateur. Une autre condition de l'entente était que chacune de ces personnes paierait à R. H. Kay la somme de $100, et chacune a donné à Kay un billet à ordre pour ce montant.

Lorsque la question a été discutée, l'année dernière, le ministre nous a dit qu'il avait eu une conversation avec Kay, et qu'il l'avait sévèrement réprimandé de sa conduite.

Le ministre nous a dit aussi qu'il avait averti ces personnes de ne pas payer leurs billets. Je n'ai pas le hansard devant moi, mais l'impression laissée par les paroles du ministre était que ceux qui avaient signé ces billets seraient protégés de quelque façon.

Il est peut être absolument impossible au ministre de protéger ces personnes, mais elles ont été portées à croire que le ministre allait les protéger et qu'elles n'auraient pas à payer les billets. On m'a dit que les billets étaient tombés entre les mains d'une banque du Manitoba, qui a déjà obtenu un jugement contre quelques-uns des signataires des billets. Kay avait engagé ou escompté ces billets à la banque et obtenu de cette façon de l'argent. Je proposerais au ministre que si M. T. R. Ferguson est encore à l'emploi de l'Etat, il l'envoie, lui ou une autre personne d'aussi bonne réputation, s'enquérir auprès de R. H. Kay, ou qu'il prenne d'autres mesures propres à protéger ces personnes.

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député n'a pas exposé la situation d'une façon absolument exacte. Il est vrai qu'il a porté la question devant la Chambre à la dernière session, et que je lui ai expliqué qu'un nommé R. H. Kay, qui n'est pas du tout à l'emploi de l'Etat, avait, suivant l'aveu même qu'il en a fait, exigé de quelques Galiciens une certaine somme pour marquer les bornes de leurs homesteads. Il a accepté d'un certain nombre d'entre eux des billets à ordre pour la somme de $100 chacun. Lorsque j'ai appris cela, j'ai chargé nos inspecteurs de faire savoir à ceux qui avaient donné ces billets de ne pas les payer, parce que, à mon avis, ils n'étaient pas responsables, vu que je croyais que Kay les avait trompés. Je n'ai pas promis d'autre protection que celle-là.

J'ai appris depuis que Kay avait escompté ces billets à la banque, et que des poursuites avaient été intentées à un certain nombre des signataires de ces billets, et que des jugements avaient été obtenus contre eux.

Comme je l'ai fait savoir à l'honorable député, j'ai moi-même soumis toute l'affaire au ministère de la Justice. Quoique, selon moi, nous ne soyons pas légalement obligés à poursuivre M. Kay, le ministère de la Justice intente contre lui une poursuite criminelle.

M. MARTIN (Régina): La vérité est que M. Kay était juge de paix à Asessippi, village non éloigné de Roblin, dans le Manitoba. En raison de sa charge, un juge de paix peut exercer une influence considérable sur ces étrangers, qui attribuent une grande influence sociale à un homme de cette position. Kay était, me dit-on, un agent très en vue des conservateurs dans ces parages. Comment il se fait que les agents des terres fédérales aient permis à un tel homme de se servir de sa position de juge de paix pour en imposer à ces gens, c'est ce que je ne peux pas comprendre.

Il y a sûrement quelque chose qui va mal dans l'administration des terres de la couronne dans cette partie du pays, pour qu'un agent politique de cette sorte qui occupait les fonctions de juge de paix sous le ministère Roblin, ait pu en imposer de la sorte au public.

M. CRUISE: Le ministre voudrait-il me dire quelles sont les attributions des gardes-feu à l'égard de nos réserves.

L'hon. M. ROCHE: D'abord ils doivent habiter la réserve, où ils ont de petites maisons. Dans la réserve, les gardes ont à parcourir journellement certains sentiers. Ils sont censés garantir les forêts contre l'incendie, surveiller les opérations de ceux qui dans la réserve se servent de scieries mécaniques portatives ou autres, et de voir à ce que soient observés les règlements

relatifs à la coupe du bois; s'assurer qu'il ne se commet aucun empiètement. Ils ont ensuite à tenir en état dans la réserve les lignes téléphoniques.

M. CRUISE: Certains de ces agents ne remplissent pas très bien leurs devoirs. M'est avis qu'ils n'habitent pas les maisons bâties pour eux. Il n'y a pas, l'hiver, grand danger d'incendie; c'est l'automne seulement, pendant peu de mois, que la présence de gardes est nécessaire. Le ministre des Finances nous a prévenus d'avoir à pratiquer l'économie, et le ministre de l'Intérieur pourrait, je crois, se dispenser de beaucoup de ces gardes, jusqu'à la fin de la guerre au moins. L'exploitation des forêts n'est pas bien active dans l'Ouest à l'heure présente, et je suis sûr que cette économie pourrait s'effectuer sans nuire au service public.

L'hon. M. ROCHE: Comme le sait mon honorable ami, les scieries fonctionnent l'hiver. Il pense probablement aux gardes-feu, non pas aux gardes-forestiers. Nous avons un certain nombre de gardes-feu que l'on emploie pendant l'été, mais nous avons, en outre, notre personnel de gardes-forestiers, et c'est d'eux que je parlais dans la réponse que je viens de donner.

M. CRUISE: Est-ce le garde-feu ou le garde-forestier qui a pour fonction de surveiller les forêts?

L'hon. M. ROCHE: Nous avons pendant l'été des gardes-feu dont la seule fonction est de parcourir les bois et de prévenir les incendies. Ceux-là, nous ne les gardons point l'hiver.

M. TURRIFF: Combien de gardes-feu y a-t-il, pendant quelle partie de l'année sont-ils employés, et quel salaire retirent-ils ?

L'hon. M. ROCHE: Nous avons pour l'exercise 1916-1917 un crédit au budget de $750,000 pour le service des forêts. Il y a dans ce service une diminution de dépenses de $4,600. Ceci est dû à un léger remaniement des dépenses résultant de la nécessité d'établir dans les régions forestières qui avoisinent les réserves où de nouvelles voies ferrées ont été récemment construites une certaine mesure de protection contre l'incendie. Toutes les autres branches du service ont été laissées avec les crédits du présent exercice. Nous avons à notre emploi 275 gardes.

M. TURRIFF : Sont-ils là à titre provisoire ?

L'hon. M. ROCHE : Oui, dans toutes les provinces de l'Ouest.

M. TURRIFF : Pour quelles parties de l'année sont-ils employés et retirent-ils un salaire ?

L'hon. M. ROCHE : Ils sont employés pendant à peu près la moitié de l'année. Ils retirent en moyenne $100 par mois, et il ne leur est alloué aucune dépense.

L'hon. M. MARCIL : Sont-ils nommés au concours, ou par faveur ?

L'hon. M. ROCHE : Ils sont nommés comme le sont d'ordinaire les employés provisoires.

L'hon. M. MARCIL : Par un comité de distribution des faveurs ministérielles ? Je voudrais savoir si les choses se passent là-bas comme dans l'Est.

L'hon. M. ROCHE : Ce sont les inspecteurs qui, d'ordinaire, proposent les personnes à nommer.

L'hon. M. MARCIL : Quelle sorte de protection cela donne-t-il ? Est-ce que l'on y est mieux protégé que nous ne le sommes à Ottawa ?

L'hon. M. ROCHE : Il y a des téléphones d'établis dans la plupart de ces réserves, de façon que, si un incendie se déclare, un mot peut être envoyé à ceux du voisinage qui, au besoin, se portent au secours d'un confrère. Nous avons dans certaines localités des appareils à incendie, mais l'honorable député doit comprendre que, dans des réserves de cette étendue, notre objet est de prévenir le mal plutôt que d'y porter remède.

L'hon. M. MARCIL : Le ministre use-t-il dans les bois des procédés les plus modernes pour combattre l'incendie ? Y a-t-il rien de mieux aux Etats-Unis ?

L'hon. M. ROCHE : Il va de soi que nous n'avons pas dans la réserve les appareils que l'on trouve dans les villes.

L'hon. M. MARCIL : Je me serais attendu pourtant à autre chose qu'à un simple appel téléphonique.

L'hon. M. ROCHE: Nous avons des belvédères d'où le garde peut surveiller la réserve dans toute son étendue. Il est tenu de parcourir tous les jours un certain espace, et il tient un journal de ses actes.

L'hon. M. MARCIL: Est-ce que le ministre considère que cela suffit?

L'hon. M. ROCHE: Nous améliorons les choses de temps à autre.

M. TURRIFF: Ce nombre de 275 gardes est-il beaucoup plus élevé que le nombre de

ceux que l'on a engagés depuis quatre ou cinq ans?

L'hon. M. ROCHE: J'avouerai tout de suite que je n'en sais rien, mais il y a un accroissement sensible. En 1911, quand les conservateurs sont arrivés au pouvoir, l'étendue totale de notre réserve forestière était, je crois, à peine supérieure à 3,000,000 d'acres, pendant qu'aujourd'hui, elle dépasse 22,000,000. Nous avons donc à garder contre le feu et à gérer une étendue beaucoup plus considérable que ci-devant, et les frais d'administration ne laissent pourtant pas d'être moindres chez nous qu'aux Etats-Unis. Ces frais reviennent à 2 cents l'acre environ, ce qui est moins que ne coûte l'administration des réserves forestières de presque n'importe quel autre pays du monde.

M. TURRIFF: D'après ce que le ministre vient de dire, il semble que les réserves forestières ont été accrues à seule fin de trouver un emploi à un grand nombre de gardes-feu. C'est un de ces derniers qui m'a dit que, pour exécuter la besogne qu'il faisait naguère, on emploi aujourd'hui trois hommes à l'année. Le ministre pense qu'un fonctionnaire destitué n'est peut-être pas la source la meuilleure pour puiser un renseignement de cette sorte et, sur ce point, je suis, dans une certaine mesure, d'accord avec lui; mais, au dire du ministre lui-même, bon nombre de gardes supplémentaires sont employés. Je connais telle partie du pays où ces places sont données en récompense de services politiques.

S'il est vrai que les réserves ont été considérablement accrues, il est non moins vrai, comme le savent ceux qui connaissent tant soit peu le bois que l'on y trouve dans l'Ouest, qu'une forte proportion de ce bois n'a aucune valeur commerciale. Il peut acquérir de la valeur avec le temps pour retenir les neiges ou conserver l'humidité; mais ces réserves, m'a-t-on dit, surtout les nouvelles, sont fort éloignées des centres d'habitation. Pour le profit que nous en tirons, le paiement de $100 par mois à 275 gardes constitue une dépense par trop excessive et, si le Gouvernement désire se conformer au programme d'épargne que le ministre des Finances nous exposait cet après-midi, il devra, ce me semble, modérer quelque peu son allure.

M. CRUISE: Quelle étendue de tranchées protectrices a-t-il été creusé l'année dernière? On m'a dit, en effet, que c'était l'intention du Gouvernement d'établir des tranchées protectrices autour des réserves forestières, et j'aimerais à savoir si l'application de ce moyen a eu du succès.

L'hon. M. ROCHE: Il a été fait dans les différentes réserves 252 milles de tranchées protectrices, pour lesquelles il a été dépensé en tout $2,614.

M. CRUISE: Combien dans la réserve de la Montagne-du-Dauphin?

L'hon. M. ROCHE: Les chiffres que j'ai ne donnent point ce détail.

L'hon. M. OLIVER: Il y a une remarque à faire au sujet de ce crédit, comme à l'égard des autres, c'est que malgré l'économie que prêche le premier ministre, le ministère de l'Intérieur n'a pas, dans ces services, réduit sa dépense de manière à répondre à la situation où nous met la rigueur des temps amenés par la guerre. C'est le cas de répéter: "Faites ce que je dis et non ce que je fais."

M. CRUISE: Il importe beaucoup aux habitants de l'Ouest que ces réserves forestières soient protégées.

Avec plusieurs des principaux citoyens de la région nord j'ai discuté cette question, et nous avons conclu qu'au lieu de garde-feux, à l'aide de terrains labouré, il devrait y avoir coopération entre le gouvernement provincial et le Gouvernement fédéral et les municipalités en vue de la construction de grandes routes entre les endroits colonisés et les réserves. Ces grandes routes serviraient de garde-feux, en ce sens que, lorsque éclaterait un incendie, les colons pourraient se rendre plus rapidement sur le théatre de l'incendie. Aujourd'hui, dans la réserve de la montagne Dauphin (Riding-Mountain) s'il éclate un incendie, il n'y a pas de bonnes routes qui permettent aux colons et aux gardes-forestiers de s'y rendre. A mon sens, le Gouvernement fédéral seul ne devrait pas payer les frais des grandes routes, mais il pourrait, de concert avec le gouvernement provincial et les municipalités construire ces chemins autour des réserves. J'en suis convaincu, ce serait un excellent moyen de protection pour les réserves. Si je ne me trompe, mon adversaire, M. Campbell, a déjà signalé le fait au ministre.

L'hon. M. ROCHE: Je ne me rappelle pas qu'on m'ait déjà signalé la chose, mais je comprends toute la force des observations de l'honorable député. Sans doute la construction des grandes routes ne relève pas de la juridiction du Gouvernement fédéral, mais j'en conviens la question de coopéra-

tion, entre les gouvernements provinciaux et le Gouvernement fédéral mérite étude. Je mettrai la chose à l'étude, pour constater les mesures à prendre pour répondre aux voeux de l'honorable député.

**Terres et parcs domainaux—protection des troupeaux de rennes.**

L'hon. M. OLIVER: Où est aujourd'hui le troupeau de rennes?

L'hon. M. ROCHE: Le troupeau de rennes est peut-être aujourd'hui chose du passé. Il se trouve, me dit-on, réduit à un seul et unique représentant. Cet essai a été un insuccès dès le début. Je dois rappeler aux honorables députés que je n'ai pas pris l'initiative de cette expérience; elle date de plusieurs années avant mon ministère: Il ne reste plus là qu'une seules renne aujourd'hui, et nous en prenons bien soin; mais nous ne comptons pas sur le renouvellement de ce crédit.

L'hon. M. OLIVER: Ne serait-il pas préférable de les rayer du budget, cette année?

L'hon. M. ROCHE: Il est possible que nous ne dépensions pas cet argent, cette année.

L'hon. M. OLIVER: Ne pourrions-nous pas persuader le ministre d'éliminer cet item, cette année?

L'hon. M. ROCHE: C'est un bien minime crédit.

L'hon. M. OLIVER: Ce serait une preuve de sincérité dans la réduction des dépenses budgétaires.

M. TURRIFF: Il vaudrait mieux amener cette rennes ici même et la mettre en pension au château-Laurier.

Paiement des frais relatifs aux enquêtes et rapports touchant les forces hydrauliques au Manitoba, en Saskatchewan et dans l'Alberta, ainsi que dans la zone des chemins de fer en Colombie-Anglaise, $164,000.

M. TURRIFF: Je prierais le ministre de nous donner un aperçu de l'œuvre accomplie, l'an dernier et des dépenses exécutées.

L'hon. M. ROCHE: J'ai ici un état des travaux auxquels nous nous proposons de consacrer ces deniers, durant le prochain exercice, et je constate qu'il y a une réduction de $30,000 dans le budget. Cette dépense se fera sous les rubriques que voici: levé hydrographique en Colombie-Anglaise, levé hydrographique du Manitoba, eaux internationales, système d'emmagasinement dans le bassin de la rivière Winnipeg, études des forces hydrauliques, rapports, etc., au Manitoba; études de forces hydrauliques, rapports etc., en Alberta et en Saskatchewan; réservoirs d'emmagasinement dans le basin de la Saskatchewan, administration des petites chutes d'eau, inspection des travaux de construction, drainage et travaux de desséchement, ingénieurs consultants, bureau-chef et frais de gestion, publication de rapports, rapport spécial des ingénieurs sur l'administration des forces hydrauliques dans la zone de chemin de fer de la Colombie-Britannique; travaux de levers hydrographiques, en Colombie-Britannique, sur le Grand-Tronc-Pacifique dans la région de la rivière de la Paix et le territoire du Yukon; coopération avec la commission des forces hydrauliques de la Nouvelle-Ecosse. L'an dernier, tout ce crédit a été dépensé, sauf quelques centaines de dollars, et nombre de ces travaux se poursuivront au cours du prochain exercice.

M. TURRIFF: Sans doute c'est là un ouvrage important. Ma critique ne s'adresse pas aux travaux se rattachant aux levers hydrographiques et aux forces hydrauliquts; utilisables, commercialement, pourvu qu'on fasse un judicieux emploi de ces deniers. Seulement, c'est là un bien fort crédit, bien que le chiffre en soit inférieur à celui de l'an dernier.

L'hon. M. ROCHE: Il ne s'agit pas ici de travaux neufs.

L'hon. M. OLIVER: J'inclinerais à critiquer un peu plus sévèrement que ne le fait mon honorable collègue. Bien que ces travaux ont une haute importance dans des conditions favorables, c'est une œuvre de recherches, sur les résultats desquels on s'appuiera pour consacrer des capitaux au développement des forces hydrauliques, à une date ultérieure. Pour le moment et dans les conditions financières actuelles, il n'y a pas d'urgentes demandes de placement des fonds dans le développements des forces hydrauliques. Il n'y a donc pas d'urgence de dépenser ce crédit pour le moment. C'est sans doute un des crédits figurant au budget qu'on pourrait fortement rogner, cette année, sans que le public en souffre d'inconvénients. Ma critique ne s'adresse nullement à l'objectif même du crédit ou aux travaux exécutés. Seulement pour le moment, cette dépense n'est ni urgente ni opportune, et si le ministère désire réellement économiser, il devrait prouver sa sincérité en rognant ce crédit.

L'hon. M. ROCHE: Aux fonctionnaires chargés de la préparation de ces crédits,

j'ai donné instruction de faire leur travail au point de vue de la plus rigide économie. Voici une note dressée par le directeur. Un service des forces hydrauliques, où il déclare que si on rogne davantage ces crédits, l'œuvre sera tout simplement paralysée. Je cite:

En réponse aux instructions du sous-ministre, touchant les réductions à apporter aux crédits... j'ai l'honneur d'observer que je proposerais, en toutes circonstances, qu'on fasse une nouvelle réduction de $15,000. Cela, porterait à $30,000 la totalité des réductions apportées au budget du dernier exercice, soit un peu plus d'un sixième. Si on rogne davantage ces crédits, cela aboutira tout simplement à paralyser notre œuvre. Il importe d'observer que les évaluations budgétaires, soumises le 18 septembre dernier, $179,000 représentaient une réduction de $15,000 sur celles de l'an dernier et s'appliquaient à des travaux jugés absolument essentiels aux plus chers intérêts de notre administration des forces hydrauliques. Il y avait nombre de choses des plus importantes auxquelles nous tenions beaucoup à pourvoir, mais qu'à notre avis, on pouvait légitimement ajourner jusqu'après la guerre. Il faut en outre observer qu'aujourd'hui seize membres de notre personnel sont avec le corps expéditionnaire canadien leurs appointements représentant une dépense annuelle totale de $20,650, qui, naturellement grève d'autant notre budget. La nouvelle réduction de $15,000 proposée ici, porte nos évaluations pour l'année à $164,000, somme totale qui devrait être répartie dans la proportion voulue entre les dix-sept item, concernant lesquels vous avez reçu les éclaircissements voulus, le 18 septembre dernier.

Il n'y a pas de nouveaux travaux à entreprendre au cours du prochain exercice, ou qui figurent dans ces évaluations budgétaires.

L'hon. M. OLIVER: Dans quelle mesure prévoit-on que, dans un assez bref délai, on pourra développer quelqu'une de ces forces hydrauliques dont le ministère a fait l'étude, l'an dernier?

L'hon. M. ROCHE: C'est sur la rivière Winnipeg que ce sont exécuté la plupart des travaux de l'an dernier. On y développe fort en grand la puissance hydraulique. Le gouvernement du Manitoba nous a demandé de ne plus aliéner de forces hydrauliques, sans son consentement. Il désire utiliser ces forces; il a nommé une commission des utilités publiques, avec juridiction en pareille matière. Nous avons coopéré avec ce commissaire, et tout ce qu'a fait le ministère a reçu sa sanction et son appui. La rivière Winnipeg renferme d'énormes possibilités relativement au développement de la puissance hydraulique, et quelques-unes des compagnies existantes demandent la permission d'ajouter à leur puissance hydraulique. Il y a en ce moment au bureau des demandes en obtention de droits sur la même rivière; mais nous n'avons encore pris aucune décision à cet égard, en attendant qu'on nous éclaire parfaitement sur les résultats de ces recherches.

M. CRUISE: Quel système le Gouvernement suit-il, pour la concession de ces forces hydrauliques? Les cède-t-il à des compagnies ou les réserve-t-il au peuple?

L'hon. M. ROCHE: Je le répète, le gouvernement du Manitoba nous a demandé de ne plus aliéner de forces hydrauliques sans son consentement. Le ministère est aujourd'hui saisi d'une demande d'une compagnie ou d'individus, et le gouvernement du Manitoba a donné son consentement et son approbation.

L'hon. M. MARCIL: Les autres provinces adoptent-elles ce système?

L'hon. M. ROCHE: Des autres provinces nous n'avons pas reçu de demandes similaires.

L'hon. M. MARCIL: S'il n'existe pas de demandes, le Gouvernement n'est-il pas d'avis qu'il faudrait conserver ces forces hydrauliques pour le public, au lieu de les céder à l'exploitation privée?

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député vise-t-il quelque province?

L'hon. M. MARCIL: Non. Je vois que le crédit s'applique aux provinces de l'Ouest et la question que j'ai posée est de savoir si, à la suite de vos recherches, et après avoir développé ces forces hydrauliques, vous êtes prêts à les céder à une compagnie plutôt que de les réserver au public?

L'hon. M. ROCHE: Qu'entend dire l'honorable député par cette réserve des forces hydrauliques aux besoins publics?

L'hon. M. MARCIL: Une chute d'eau pourrait être tenue en réserve et être utilisée pour un service d'utilité publique dans une ville, au lieu d'être concédée ou vendue à une entreprise privée.

L'hon. M. ROCHE: Il faut que quelqu'un développe l'énergie de nos chutes d'eau. Si une province désire que le développement de l'énergie soit confié à une entreprise quelconque, nous avons pour cela des règlements auxquels il faudra se conformer. Depuis l'avènement du Gouvernement actuel, je ne crois pas qu'aucune chute d'eau importante ait été concédée à des particuliers. Je sais qu'une petite chute a été concédée par une compagnie, mais je crois que c'est la seule exception.

M. MARTIN (Régina): Je désire appeler l'attention du ministre sur la question du détournement d'une partie des eaux de la Saskatchewan à travers la partie sud de cette province. J'ignore si quelques dépenses ont été faites pour ces travaux l'an dernier, mais je crois qu'il y a deux ou trois ans le Gouvernement fédéral a fait faire des études pour savoir s'il était possible de détourner une partie des eaux de la rivière Saskatchewan pour les faire passer à travers la parties sud de cette province où le besoin d'eau se fait vivement sentir.

Je me rappelle fort bien que pendant les élections provinciales de 1912 les électeurs de la partie sud de la Saskatchewan étaient convaincus qu'avant longtemps des cours d'eau dérivés de la rivière Saskatchewan traverseraient leurs terres et alimenteraient les villes qui en ont un grand besoin. Je ne vois pas qui aurait pu leur faire concevoir cette espérance, si ce n'est l'honorable ministre. Pour ma part, je n'ai guère attaché d'importance à la promesse, car je sais par expérience que le Gouvernement actuel promet beaucoup, mais tient peu, du moins dans la partie du pays que j'habite.

L'hon. M. ROCHE: Qui a fait cette promesse?

M. MARTIN (Régina): Je l'ignore, mais je sais qu'elle a été faite dans des assemblées publiques, par des amis du ministre. Ce ne sont certainement pas des libéraux qui ont pris de pareils engagements. Pour ma part, je m'en suis bien gardé. Je n'y ai attaché aucune importance, mais la question excitait un vif intérêt parmi les électeurs de la partie sud de la province. Je crois que le Gouvernement a déjà dépensé une certaine somme en études et en travaux préliminaires, mais je crois que rien n'a été fait depuis un an ou deux. Je suis convaincu que, de la part du Gouvernement, ce n'était qu'un truc électoral. J'aimerais à savoir du ministre s'il est possible de faire quelque chose pour procurer de l'eau à cette région qui en a un si grand besoin. Ce serait une œuvre très utile à entreprendre.

L'hon. M. ROCHE: Cette question pourra être discutée plus à fond lorsque nous passerons au crédit suivant, mais j'ai sous la main un mémoire comportant que des études hydrographiques ont été faites par le département de l'Intérieur en 1913-1914 et qu'elles démontrent la possibilité de détourner une partie des eaux pour l'avantage des villes de Moosejaw et de Régina et de la contrée avoisinante. Ces études ont été entreprises pour permettre au département d'étudier la demande du gouvernement de la Saskatchewan de réserver une partie des eaux de cette rivière pour aider au développement de la région. Le gouvernement de la Saskatchewan n'a pas encore fait de demande directe pour détourner et utiliser ces eaux et je ne vois pas la nécessité de pousser plus loin ces études.

M. McCRANEY: Existe-t-il, dans le département de l'Intérieur, des renseignements au sujet de négociations entre la municipalité de Prince-Albert et le Gouvernement fédéral concernant les chutes d'eau de Cole? Je crois savoir que cette municipalité s'est lancée dans une grande entreprise qu'elle n'a pas pu mener à bonne fin et qu'elle a demandé de l'aide au Gouvernement fédéral.

L'hon. M. ROCHE: Concernant ce crédit, je dois dire que la somme que nous demandons aujourd'hui est bien inférieure à celle qui a été demandée pour l'exercice précédent. Les études rélatives à l'emmagasinage des eaux de la rivière Saskatchewan ont été entreprises à la demande de la municipalité de Prince-Albert, en vue d'une installation hydro-électrique aux chutes de Cole, sur la Saskatchewan du Nord. Le succès d'une installation hydro-électrique sur la Saskatchewan du Nord et la Saskatchewan du Sud dépend entièrement de la quantité d'eau qu'il est possible d'emmagasiner dans le bassin. Dans l'état actuel, la question d'une installation hydro-électrique sur les rivières qui arrosent le centre de cette vallée, c'est-à-dire, le sud et le centre de l'Alberta et de la Saskatchewan, dépend uniquement de l'importance du débit d'eau en hiver. Dans toutes les villes de l'Ouest en demande de l'énergie à bon marché et je considère que nous devons faire tous nos efforts pour satisfaire à cette demande. Quant à la question de savoir s'il est possible d'obtenir cette énergie à bon marché au moyen d'installations hydro-électriques, elle dépend de la quantité d'eau dans le bassin et de la possibilité de capter cette eau.

Des études préalables nous renseignent sur leur étendue et ce crédit est destiné à les continuer.

M. TURRIFF: Le Gouvernement fédéral s'est-il engagé d'aider au projet du détournement des eaux de la Saskatchewan du Sud pour alimenter les villes de Moosejaw et Régina?

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député pourrait peut-être poser cette question à propos du crédit suivant?

L'hon. M. OLIVER: Est-il venu à la connaissance de l'honorable ministre qu'on projetait de créer des travaux hydrauliques sur la rivière Athabaska? Je suppose que si ce projet était à l'étude, le ministère en aurait connaissance.

L'hon. M. ROCHE: Je ne crois pas qu'il y ait au budget de crédit pour des travaux dans la rivière Athabaska. Je suis sans renseignements à cet égard; s'il s'est échangé quelque correspondance là-dessus, elle ne m'a pas été soumise.

L'hon. M. ROCHE: L'honorable ministre aurait-il l'obligeance de prendre note de ma question. Plus tard, quand il soumettra ses crédits à la Chambre, il pourra me dire s'il s'est fait une demande de cette nature. S'il en est ainsi, j'aimerais à en être informé:

Terres et parcs fédéraux.—Etudes et travaux en vertu de la loi sur l'irrigation, etc., y compris $400 à P. Marchand pour la vérification des déboursés des compagnies qui ont obtenu des terrains en vertu du système d'irrigation, $200,000.

M. BUCHANAN: L'honorable ministre est au courant du fait qu'il se forme des districts d'irrigation dans l'Alberta. L'un d'entre eux est connu sous le nom de district d'irrigation Tabor. Pour prélever l'argent nécessaire à la construction des tranchées et à la conduite de l'eau, il fallut grever tout le district; mais une difficulté surgit à propos des terrains scolaires. Ces terrains avaient été vendus mais les acheteurs qui, au cours des deux ou trois dernières années, s'étaient engagés à les payer, ne remplirent pas leurs obligations, de sorte que pratiquement l'Etat en est encore le propriétaire.

La question a des conséquences graves pour ce district, qui se trouve empêché de compléter son système. Le chemin de fer canadien du Pacifique est prêt, m'assure-t-on, à fournir les fonds, en échange d'une hypothèque sur les terres, mais les terrains scolaires font obstacle. Selon mes renseignements, l'honorable ministre a été saisi de la question, et aurait déclaré que si le gouvernement de l'Alberta voulait bien adopter un arrêté lui-même introduisant les lois nécessaires pour obvier à la difficulté. J'aimerais savoir si mes renseignements sont justes et ce qu'il y a eu de fait.

L'hon. M. ROCHE: Absolument justes. M. MacLean, le secrétaire provincial de l'Alberta, eut avec les fonctionnaires du département et moi-même une conférence, à laquelle il s'engagea de faire consentir le gouvernement provincial à prendre un arrêté. Puis nous aurions vu à faire adopter les lois nécessaires pour y donner effet en ce qui concene les terrains scolaires. Le gouvernement provincial toutefois, n'a pas encore fait le premier pas.

L'hon. M. OLIVER: En quoi consiste les travaux d'études visés par ce crédit, et où aboutiront-ils?

L'hon. M. ROCHE: Ces dépenses se divisent comme il suit: personnel permanent du bureau de Calgary, $34,150; personnel permanent extérieur, branche de l'irrigation (à Calgary), $27,300; personnel permanent extérieur, branche des études hydrauliques, $19,200; administration des irrigations, service extérieur, $19,705; études hydrauliques, service extérieur d'été, $35,-700; études hydrauliques, service extérieur d'hiver, $13,860; dépenses du bureau central à Ottawa, $10,000; publication des rapports, impressions, papeterie, fournitures, etc., $10,000; dépenses du personnel de Calgary, $3,500; nouvel outillage, instruments, matériel de transport et de camp, fournitures de bureau, Calgary, $5,000; dépenses diverses, $3,565.

L'hon. M. OLIVER : Ce sont bien là les détails des dépenses, mais les renseignements que je demande comprennent les résultats que l'on veut obtenir par ces opérations.

L'hon. M. ROCHE : L'honorable député voudra bien se rendre compte que pour le prochain exercice ces crédits ont été réduits de 25 pour 100 sur l'exercice courant. Voici la note qui m'a été remis :

Les crédits soumis ne pourvoient qu'aux opérations absolument nécessaires. Ces opérations comprennent:

1. L'inspection des systèmes d'irrigation ou de conduites d'eau actuellement exécutés ou projetés.

C'est là une exigence de la loi afin de déterminer ce qu'il y a de pratique dans les systèmes projetés et de se rendre compte si les licences en vigueur utilisent ou sont prêtes à utiliser le volume d'eau auquel la licence donne droit. Toute autre réduction serait impossible à moins d'abandonner ces travaux totalement ou en partie.

2. La poursuite des études hydrauliques.

Pour donner suite à la loi de l'irrigation, il faut absolument déterminer le volume d'eau que peut fournir les rivières et les cours d'eau des provinces des prairies. Cette évaluation est à la base de tout développement de l'approvisionnement d'eau et du système d'irrigation. Les études hydrauliques doivent s'étendre à un grand nombre d'années, sans quoi ils ont peu

de valeur. Toute interruption à ce travail est au détriment des statistiques. Ce travail s'est fait d'une façon systématique depuis 1908 et s'est développé à mesure que l'on fournissait les fonds nécessaires, jusqu'à ce qu'il s'étende à presque tous les cours d'eau du sud de l'Alberta et de la Saskatchewan et les principaux cours d'eau de la région nord.

L'association canadienne d'irrigation de l'Ouest, ainsi que le congrès international d'irrigation, à plusieurs reprises, a insisté sur la nécessité de continuer ce travail sans interruption.

3. L'achèvement de la classification des terrains de la section de l'est du district d'irrigation du chemin de fer Pacifique Canadien près de Bassano.

Au cours de 1915, environ la moitié de ce district fut classifié et le reste pourrait probablement s'achever en 1916, si les crédits nécessaires sont votés.

On a achevé les travaux nécessaires à l'irrigation d'environ 400,000 acres de terre dans ce district; le système est prêt à fonctionner et les terres sont en vente et attendent les colons. La compagnie veut éviter les fautes et les malentendus qui surgirent à l'occasion de la colonisation de la section ouest de ce district; c'est pourquoi le ministère voit à l'inspection de ces terrains et à leur classification, avant qu'ils soient mis en vente, en terrains irrigables et non irrigables. Dans la section ouest, il y eut là une lacune, dont le résultat fut l'intervention du ministère entre la compagnie et des acheteurs mécontents; il fallut classifier les terrains après leur transport, et corriger les contrats de vente et les conventions relatives à l'eau.

A l'heure actuelle, la compagnie poursuit une active campagne en vue de coloniser ce district, qui ne comprend actuellement que des terrains déserts et improductifs, et si ce travail de classification était maintenant interrompu, il en résulterait pour la colonisation et le développement de ces terres un sérieux retard.

4. L'achèvement des études relatives au projet d'irrigation au nord de Lethbridge, près de Lethbridge, Alberta.

Immédiatement au nord de Lethbridge, se trouvent 100,000 acres de terre qui peuvent être irrigués économiquement par l'eau de la rivière Oldman près de Macleod. Cette région a eu beaucoup à souffrir de la sècheresse dans le passé, surtout en 1910 et 1914, alors que les récoltes ont été presque complètement ruinées. Les colons se sont rendus compte de la prospérité des habitants du district irriqué de Coaldale, à l'est de Lethbridge, et ont à plusieurs reprises pétitionné le gouvernement de faire les études nécessaires pour voir si l'irrigation de leurs terres serait praticable et quel en serait le coût approximatif.

Il fut en conséquence fait, en 1914 et durant 1915, des études qui ne laissent aucun doute sur la praticabilité de ce projet. Le travail n'est pas assez avancé pour permettre aux colons de se former en district d'irrigation en vertu de la loi provinciale de 1915, passée à leur demande, de sorte que si les relevés sont maintenant interrompus, le district ne pourra s'établir.

L'association canadienne d'irrigation de l'Ouest, assemblée à Bessano, Alberta, au mois de novembre 1915, vota une proposition insistant fortement pour que le Gouvernement fédéral achève ces travaux afin que ce district soit plus complètement mis en valeur. On vota une autre proposition de ce genre, demandant la poursuite des études visant à l'irrigation des terres situées au sud de Lethbridge et tributaires des rivières Sainte-Marie et au Lait, mais les crédits réduits tels que soumis ne permettent pas de continuer ce travail.

C'est là, en somme, l'explication demandée.

M. BUCHANAN : Il se dépense de fortes sommes pour les travaux d'études en vue de l'irrigation des terres. Il me semble que, dans les régions où l'humidité fait défaut et où, toutefois, le sol est propre à l'agriculture, le Gouvernement pourrait entreprendre d'établir ces petits systèmes d'irrigation. Dans presque tous les Etats de l'Ouest, le gouvernement américain a entrepris lui-même la construction de ces systèmes, de sorte que les terres sont devenus fertiles et l'Etat y a gagné. Dans mon district, il existe un projet du nom de Iron Springs, pour tirer l'eau de la rivière Oldman. L'on expliqua aux gens qu'ils auraient à se former en un district d'irrigation comme celui de Tabor, grever le district et en réalité établir eux-mêmes le système.

Aujourd'hui l'idée se répand sérieusement, chez ceux qui ont fait une étude du sujet, que le Gouvernement pourrait bien établir lui-même ces systèmes au lieu de laisser la charge au peuple ou d'en accorder le privilège à des compagnies privées. Nous avons l'expérience des Etats-Unis qui nous permet de croire que l'adoption d'une pareille politique dans l'Ouest canadien serait à l'avantage du pays. Ce n'est qu'une suggestion et je voudrais savoir de l'honorable ministre si le Gouvernement qui a fait des dépenses considérables pour ces études, se propose quelque mesure de ce genre. L'an dernier, plusieurs brigades d'arpenteurs parcoururent le sud de l'Alberta cherchant à se renseigner sur la possibilité d'irriguer des étendues considérables du pays.

L'hon. M. ROCHE: La demande a été faite au Gouvernement de prendre l'initiative de ces travaux. Une délégation venue de cette région à Ottawa nous a simplement demandé ce que nous visions dans ce crédit, c'est-à-dire la permission de se former en compagnie, de grever la région, prélever les fonds, et faire le travail en coopération. Notre méthode diffère aujourd'hui de celle qui existe aux Etats-Unis. Là, c'est le Gouvernement lui-même qui entreprend ces travaux, quoique, comme nous, il en fasse payer le prix aux intéressés.

Ces relevés sont à la charge du trésor public; les cultivateurs en ont le bénéfice gratuitement, après quoi ils peuvent entreprendre les travaux selon les dispositions de la loi provinciale.

Terres et parcs fédéraux—parc canadiens nationaux, $349,670.

L'hon. M. OLIVER: Le ministre a-t-il des renseignements à fournir sur les allégations de maladministration des argents du parc Jasper, l'été dernier?

L'hon. M. ROCHE: Il y eut des accusations de portées contre certains fonctionnaires relativement à l'administration du parc Jasper, mais je ne crois pas qu'on ait allégué des détournements de fonds.

M. BOULAY: Où sont situés les parcs canadiens nationaux?

L'hon. M. ROCHE: Nos parcs canadiens sont dans l'Ouest. Dans les montagnes Rocheuses se trouvent le parc Jasper, le parc des Montagnes Rocheuses, le parc des lacs Waterton, le parc Buffalo, le parc de l'île Elk, le parc de Yoho et Glacier et le parc de Revelstoke.

M. BOULAY: A quoi servent ces parcs.

L'hon. M. ROCHE: Ils rendent, à mon avis, de grands services. Ils attirent nombre de touristes étrangers et sont la cause qu'il se dépense au Canada une somme considérable qui autrement ne viendrait pas au pays. Je citerai un exemple. L'an dernier, environ cinquante mille touristes étrangers visitèrent le seul parc des Montagnes Rocheuses. S'ils ont dépensé seulement cent dollars chacun, cela se chiffre à 5,000,000 de dollars, dépensés au Canada par les visiteurs du parc. A mon avis, l'argent pour l'embellissement de nos parcs est bien dépensé; ceux-ci sont une des meilleures réclames que puisse avoir le Canada.

M. BOULAY: Ne pourrait-on en établir dans l'Est.

L'hon. M. ROCHE: Les terres dans l'Est n'appartiennent pas au Gouvernement fédéral.

M. DOUGLAS: Je désirerais obtenir des renseignements sur les accusations de détournement portées contre l'administration du parc Buffalo.

L'hon. M. ROCHE: La note suivante a trait à l'administration du parc Buffalo:

Au mois d'août dernier M. Silas Carpenter, sous-commissaire de la police fédérale, à Banff, reçut ordre de faire une enquête sur l'administration du parc Buffalo. Il s'en suivit la destitution des fonctionnaires suivants: W. E. D. McTaggart, surintendant; W. Terpenning, gardien; W. Douglas, cultivateur. La preuve établit que ces personnes étaient propriétaires conjoints d'une terre à proximité du parc Buffalo et se servaient pour sa culture l'avoine de semence, des chevaux ainsi que des instruments aratoires de l'Etat. Il fut aussi établi qu'ils possédaient en commun un troupeau de bestiaux qu'ils mettaient en pâturage dans le parc Buffalo. Quelques autres irrégularités de moindre importance furent prouvées. De plus, le surintendant négligea de percevoir le remboursement d'un excès de paiement fait par erreur sur un achat de bois, à la compagnie Imperial Lumber. Cette erreur se montait à $600. L'ordre a été donné de prendre des procédures pour recouvrer cette somme. Une quantité équivalente de sememce a été remise au département, qui retient aussi les chèques des appointements de ces trois hommes pour un mois et huit jours. Il y a d'autres questions à élucider et M. Carpenter a reçu l'ordre de poursuivre son enquête.

M. A. G. Smith a été nommé surintendant en remplacement de M. McTaggart. Il ne s'est pas fait d'autres nominations pour remplir les autres positions. M. W. H. Walker remplit la charge de contremaître et fermier, et M. W. Gano celle de gardien et de garde à cheval.

M. DOUGLAS: Cette note implique-t-elle d'une façon ou d'une autre M. Campbell et M. Hudson, de Wainright, dans ce complot malhonnête?

L'hon. M. ROCHE: Non, il n'y a rien jusqu'ici qui indique que l'une ou l'autre de ces personnes sont impliquées. Comme le fait remarquer la note, M. Carpentier a reçu l'ordre de poursuivre son enquête.

M. DOUGLAS: J'ai à l'idée que M. Campbell a été mêlé indirectement dans la construction d'une grange dans le parc. Mais, ce n'est là qu'une rumeur.

Je m'attends d'obtenir à ce sujet des renseignements définitifs plus tard quand le rapport de M. Carpenter aura mis l'honorable ministre au courant de toute l'affaire.

M. TURRIFF: Il y a quatre ou cinq ans, quand le gouvernement libéral quitta le pouvoir, il avait été pourvu au maintien d'un nombre de bisons sur la réserve forestière de la montagne de l'Orignal, et l'on acheta trois ou quatre sections dans ce but.

Vers l'époque du changement de gouvernement, ou peut-être après que le Gouvernement actuel vint au pouvoir, des soumissions furent invitées pour le clôturage de ce terrain. La montagne de l'Orignal, située dans mon comté, est devenue une place d'été importante. Les gens y viennent des différents endroits du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta. Je m'y rendis un certain dimanche de l'été dernier, et dans un endroit du parc je pus voir deux cent vingt automobiles venue des places avoisinantes, dont plusieurs avaient fait 75 milles pour permettre à leurs occupants de ve-

nir passer une agréable journée dans le parc. Il y a quelques années on avait décidé de mettre un troupeau de bisons dans ce parc, mais comme le parc n'était pas clôturé et que les animaux étaient sauvages, on a craint que ceux-ci ne franchissent la frontière, qui est seulement à 50 milles au sud. Les bisons qu'il y a à Banff y sont retenus par une clôture depuis plusieurs années, et ils sont tranquilles; il n'y aurait donc aucun danger à les amener à la montagne de l'Orignal. Inutile de dire que la présence d'une centaine de bisons à cet endroit de villégiature y constituerait une grande attraction. Quand même on n'y en amènerait qu'une trentaine, ce serait déjà beau. Le ministre pourrait peut-être nous dire combien il y a de bisons dans le parc Buffalo?

L'hon. M. ROCHE: Plus de 2,000.

M. TURRIFF: Alors, il s'agit tout simplement de réaliser l'idée qu'avait le gouvernement précédent. L'honorable ministre me ferait plaisir en m'assurant que, l'été prochain, il fera faire la clôture nécessaire et fera mener un certain nombre de bisons à la montagne de l'Orignal. En prenant la direction des affaires le cabinet actuel a envoyé une couple d'hommes au parc Buffalo pour y apprendre à avoir soin des bisons; mais rien n'a été fait depuis ce temps-là. Tous les ans, au cours de ma visite dans ces parages on me demande ce que va faire le Gouvernement, et je n'ai pu encore donner de réponse satisfaisante. J'espère que l'honorable ministre va enfin me mettre en état d'en donner une.

En attendant, je puis lui assurer que le projet en question serait fort avantageux à toute la partie sud de la Saskatchewan. Dans cette région il y a bien peu de gens qui aient jamais vu un bison à l'état sauvage, et toute la population serait contente d'en voir un troupeau établi là en permanence.

L'hon. M. ROCHE: Il a été reconnu récemment qu'il faudra tôt ou tard partager le grand troupeau du parc Buffalo et en distribuer des groupes ci et là. De fait, on a acheté une petite étendue de terrain à cette fin dans la région en question; c'est une réserve forestière très bien située, et voilà pourquoi il s'y rend tant de monde. Si le Gouvernement n'a pas encore mis le projet à exécution c'est que, d'après les inspecteurs, il y a trop de bois sur ce terrain pour qu'il se prête à l'élevage des bisons. On nous a conseillé d'acheter du terrain sur la réserve indienne adjacente, mais j'ignore si cette réserve a été rétrocédée à la couronne. Si elle ne l'a pas été il faudra le consentement des Indiens pour pouvoir conclure cet achat.

L'honorable député voudrait me faire promettre de travailler cette année à la solution de cette question. Je crains que l'intérêt de l'économie ne m'en empêche. La gauche me blâme déjà de ne pas avoir réduit les dépenses dans différents cas, et la réalisation de ce projet les augmenterait de beaucoup.

M. TURRIFF: L'honorable ministre fait erreur sur deux points. . . .

L'hon. M. GRAHAM: Sur deux seulement?

M. TURRIFF: . . . sujet de cet item. D'abord, quel que soit l'inspecteur, s'il soutient que ce terrain n'est pas convenable, parce qu'il contient trop de bois, il est mal renseigné. J'ai demeuré près de là durant des années et le bois qu'on y voit ne peut pas nuire. Le terrain est bon mais il n'est peut-être pas assez grand, il ne comprend pas plus de quatre sections. Voilà pourquoi on aurait dû penser à acheter une partie de la réserve indienne dont il s'agit. Deux réserves indiennes à l'ouest de la Montagne-de-l'Orignal furent abandonnées, ce terrain fut vendu et les Indiens furent amenés sur la réserve en question, qui est plus à l'est. Je doute que l'on puisse obtenir la rétrocession de cette partie de la réserve, mais on pourrait se procurer dans le voisinage autant de terrain qu'il en faudrait.

L'honorable ministre parle de réaliser des épargnes, mais cet item est le premier qui lui ait fait penser à réduire ses dépenses. Nous avons adopté, ce soir, pour des millions de piastres de crédits qui ne comportent aucune réduction, et le total des dépenses va être plus élevé qu'il ne l'a été jusqu'à présent.

Si mon honorable ami veut me faire pratiquer l'économie je vais l'écoûter, et si c'est par esprit d'économie que ce parc n'est pas pourvu d'un troupeau de bisons, j'accepte la réponse que l'honorable ministre vient de me donner, mais je ne vois pas pourquoi l'on retrancherait complètement cet item du programme des dépenses.

L'hon. M. ROCHE: Il n'y figurait pas l'année dernière.

M. TURRIFF: Je le sais. Mais l'administration a acheté ce terrain et a demandé des soumissions pour le faire clôturer; elle a envoyé des employés au parc Buffalo, apprendre à avoir soin des bisons,

et voici maintenant qu'il supprime tous les deniers nécessaires à ces diverses fins.

Cela n'a pas été retranché par raison d'économie, j'ignore pourquoi. Mon honorable ami déclare maintenant que c'est parce que l'on a fait un rapport disant que le terrain ne convenait pas car il était boisé. Ce n'est pas une raison suffisante. Il y a une grande étendue de terre non boisée qui est propre au pâturage des animaux domestiques et toute terre qui convient à des bestiaux convient au buffalo. Je voudrais demander au ministre, en sa qualité de surintendant des Affaires Indiennes, si l'on a fait une tentative pour obtenir l'abandon des terres recommandées par l'inspecteur et devant être détachées de la réserve indienne.

L'hon. M. ROCHE: Je ne sais pas si cette tentative a été faite. L renseignement qui m'a été donné c'est qu'après une inspection de la terre on l'a reconnue impropre pour y garder des bisons, surtout parce qu'elle renfermait trop de bois. Cela peut être vrai ou non. Je n'ai aucune connaissance personnelle de la terre et je ne ferai pas de promesse à l'honorable député d'accorder sa demande en inscrivant une somme au budget dans ce but. Cette année, j'ai diminué les crédits des parcs nationaux de $300,000 et je ne vois pas comment il me serait possible de les réduire davantage. Je ne veux pas les augmenter en ajoutant un chapitre pour l'achat de terre en vue de quelque chose qui n'est pas urgent cette année.

M. TURRIFF: Je suis d'accord avec ce qu'a dit le mintsre, ce n'est pas une chose d'une importance primordiale et en temps de guerre, quand nous devons économiser ce n'est certainement pas le moment d'acheter de nouvelles terres et d'ajouter aux dépenses. Mais dans ce cas la terre était achetée et l'excuse donnée est qu'elle ne convient pas. Je n'insisterai pas car il s'agit d'une question peu importante et je comprends que le Gouvernement doit économiser. Mais il me semble qu'il veut économiser sur ce détail et n'essaye pas de le faire dans des questions plus importantes.

M. DOUGLAS: Le ministre veut-il donner des détails quant au nombre des animaux dans les parcs de Wainwright, de Buffalo et d'Elk-Island?

L'hon. M. ROCHE: Il y en a 2,080 dans le parc de Buffalo.

M. DOUGLAS: En outre des bisons, il y a, n'est-ce pas, d'autres animaux dans le parc Wainwright?

L'hon. M. ROCHE: Oui, les animaux dans le parc d'Elk-Island sont: bisons, 108; orignaux, 39; élans, 50; daims, 6. Dans le parc Buffalo: bisons, 2,080; orignaux, 17; élans, 57; daims, 100 et antilopes, 3.

M. DOUGLAS: Est-ce que l'on s'occupe aujourd'hui de la vente de la viande des bisons quand ils ont été abattus dans ces parcs à la suite d'accident ou par toute autre raison?

L'hon. M. ROCHE: On en a abattu très peu et on a demandé des soumissions pour disposer de la viande.

M. DOUGLAS: Ces soumissions ne comprenaient pas les peaux ni les têtes?

L'hon. M. ROCHE: Non.

M. DOUGLAS: Qu'en fait-on?

L'hon. M. ROCHE: Les têtes que nous avons à présent sont montées; nous n'en avons pas disposé.

M. DOUGLAS: Combien d'animaux ont été abattus durant l'année dernière?

L'hon. M. ROCHE: Seulement cinq ou six.

M. TURRIFF: Dois-je comprendre que le ministre consent à examiner la question dont j'ai parlé, entre le moment actuel et la prochaine session, afin de voir s'il pourra se procurer de nouveaux terrains sur la montagne de l'Orignal, ou si le terrain conviendrait pour un petit troupeau de bisons, de façon à ce que l'an prochain nous puissions avoir l'assurance que l'on fera quelque chose pour mettre à exécution l'intention du Gouvernement annoncée il y a quelques années, d'utiliser la terre qu'on s'est procurée?

L'hon. M. ROCHE: On s'est opposé ce soir à la manière de voir du Gouvernement au sujet d'une autre question et je ne voudrais pas dire ce qui sera compris dans notre budget à la prochaine session. Mais je promets de faire inspecter à nouveau les terres que nous possédons déjà et d'obtenir tous les renseignements que je pourrai à ce sujet.

M. BUCHANAN: Je voudrais attirer l'attention du ministre sur quelque plainte que j'ai reçue à propos du bail de pâturage du parc de Waterlake. J'avais une masse de lettres sur cette question, mais malheureusement elles ont été détruites dans l'incendie des édifices du Parlement. Je crois que le bail est au nom d'un homme du nom de West et la plainte dit que les gens de la région voisine, pour la plupart de petits cultivateurs, ne peuvent pas avoir accès à ces

terres pour des fins de pâturage, sans payer un droit à West.

Les habitants de la région avoisinant le parc manifestent une profonde indignation à ce propos. On prétend aussi que le département ne s'est pas occupé du tout de la première application qui a été faite pour obtenir ce bail; le locataire actuel du parc est un favori du parti au pouvoir, et il empêche les autres colons d'avoir accès à ces pâturages, s'il ne verse le prix qu'il a fixé. Il est possible que quelques erreurs se glissent dans les observations que je fais en ce moment; car je n'ai plus en ma possession la correspondance que j'ai reçue à ce sujet, tout de même, c'est là le résumé, au meilleur de mon jugement, des plaintes qui sont proférées par les colons de l'endroit.

L'hon. M. ROCHE: L'honorable député fait certainement erreur lorsqu'il affirme qu'une partie quelconque du parc Waterlake a été affermée. Nous n'avons pas accordé de concessions, mais simplement des permis, et nous n'avons pas octroyé de privilège exclusif à qui que ce soit.

L'hon. M. OLIVER: Relativement aux observations qu'a faites l'honorable député d'Assiniboïa (M. Turriff) cencernant l'établissement d'un petit troupeau de buffles à la Montagne-de-l'Orignal (Moose-Mountain), je suggérerais que le troupeau de buffles qui existe actuellement soit partagé entre différentes localités, comme mesure de précaution au cas ou un incendie éclaterait ou que quelque maladie épidémique sévirait dans l'endroit où ces animaux sont actuellement parqués. Ce serait une manière d'assurer le troupeau, que de la diviser entre un aussi grand nombre d'endroit que possible.

L'honorable député d'Assiniboïa a donné la véritable raison qui a fait écarter la Montagne-de-l'Orignal au début. La situation est excellente à tous les points de vue, mais on a cru, à cet époque, que cette localité était un peu trop rapprochée de la frontière internationale, de sorte que nous aurions pu prendre les buffles, qui y auraient été parqués. Tout de même, nous avions toujours eu l'idée d'y transporter une partie du troupeau. Je voudrais savoir qui est chargé de l'administration du parc Jasper?

L'hon. M. ROCHE: Un fonctionnaire du bureau central du nom de Johnston.

L'hon. M. OLIVER: Qui avait la charge de l'administration du parc avant lui?

L'hon. M. ROCHE: M. Harvey remplit temporairement les fonctions de surintendant.

L'hon. M. OLIVER: Pendant un certain temps est-ce qu'un monsieur Maynard Rogers n'a pas remplit ces fonctions?

L'hon. M. ROCHE: Oui; mais il s'est enrôlé dans un régiment du corps expéditionnaire. Il était surintendant du parc.

L'hon. M. OLIVER: Qui lui a succédé?

L'hon. M. ROCHE: M. Harvey le remplace durant son absence. Il y avait également un autre fonctionnaire du nom de Sparks, qui était gérant général, mais sous la surveillance de monsieur Harvey, qui a été nommé par le département pour remplir les fonctions de M. Maynard Rogers durant son absence.

L'hon. M. OLIVER: M. Sparks fait-il encore partie de l'administration du parc à l'heure actuelle?

L'hon. M. ROCHE: M. Sparks a été transféré au parc Wainwright.

L'hon. M. OLIVER: Le cas de M. Rogers qui, je le vois, a été nommé aide-de-camp du général Lessard relève donc de la discussion, qui a eu lieu cet après-midi. Est-ce que M. Rogers retire en même temps son traitement de surintendant du parc et la solde qui est attachée à son grade de lieutenant-colonel?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

L'hon. M. OLIVER: Je ne veux pas suspecter les motifs qui ont dicté la conduite de M. Rogers; mais à mon sens, c'est pousser à l'extrême un principe qui, dans bien des circonstances, est excellent en théorie.

Quel traitement retire M. Rogers comme surintendant du parc?

L'hon. M. ROCHE: $2,500.

L'hon. M. OLIVER: Le ministre, je suppose, ne sait pas quelle est la solde que reçoit un lieutenant-colonel?

L'hon. M. ROCHE: Pas du tout.

L'hon. M. OLIVER: On m'a informé que le colonel Rogers, bien qu'il ait offert ses services dès le début de la guerre, n'a pas encore eu la chance de se rendre sur la ligne de feu. De fait, il fait du service en Angleterre, depuis qu'il a quitté le Canada. Sous les circonstances, je ne puis m'empêcher de constater que le traitement qu'il touche est un peu trop élevé.

M. BUCHANAN: Quel est le système en vogue, dès qu'il s'agit de donner à bail les

pâturages qui existent dans le parc? Donne-t-on la chance à tous les habitants de la région d'obtenir des concessions?

L'hon. M. ROCHE: Certainement.

M. BUCHANAN: Donne-t-on des avis publiés à ce propos?

L'hon. M. ROCHE: Toute personne, qui réside dans le voisinage immédiat du parc et qui le désire, peut s'assurer de la nature des règlements en vigueur. L'inspecteur ou le fonctionnaire préposé à l'administration du parc, estime d'abord le nombre d'animaux qui peuvent trouver leur vie dans une étendue déterminée, puis il accorde des permis à ceux qui font une demande, afin de s'assurer la possession de ces différentes étendues.

On n'accorde de privilège exclusif à personne. J'ignore si les permis sont accordés selon l'ordre des dates où on les a demandés, mais le surintendant les accorde pour le nombre de têtes qu'il pense que le parc peut nourrir.

M. BUCHANAN : L'acte de concession limite-t-il à un certain maximum le nombre de bestiaux que le locataire pourra faire paître ?

L'hon. M. ROCHE : Il a droit d'en faire paître autant que le terrain loué pourra en nourrir.

L'hon. M. OLIVER : L'honorable ministre étant responsalble du traitement de $2,500 par année qui est allouée à M. Rogers, peut-il nous dire ce que fait celui-ci comme militaire ?

L'hon. M. ROCHE : Je ne le sais pas personnellement, mais on m'informe qu'il commande la brigade de dépôt à Shorncliffe, en Angleterre. Il a beaucoup d'expérience comme militaire et j'apprends qu'il a été très utile depuis qu'il est rendu là-bas. Il n'est pas encore dans les tranchées, mais le traiter autrement que les autres militaires qui se trouvent dans le même cas serait faire preuve d'injustice à son égard.

L'hon. M. OLIVER : Il ne convient peut-être pas de profiter de l'étude de ces crédits pour traiter ce sujet. Cependant, il faudra considérer le colonel Rogers comme fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, parce que celui-ci lui allouera un traitement de $2,500 par année. Il lui a permis de s'absenter tout en lui accordant un traitement pour les services qu'il peut et qu'il doit rendre comme militaire. L'importance de ce traitement pourrait fort bien porter le ministère à conclure que si les services du colonel Rogers comme militaire ne sont pas de première importance, il serait juste qu'il comptât seulement sur le traitement qu'il touche en qualité de militaire. Tant que les autorités militaires seront contentes de lui nous n'aurons pas à le blâmer, mais s'il est inutile il ne devrait pas recevoir du ministère de l'Intérieur un traitement considérable comme celui-là, pour des services qu'il ne rend pas en sa qualité de militaire.

Ce sujet est désagréable à traiter, mais il faut bien dire ce qui en est. On a confié au colonel Rogers le commandement d'un bataillon à Valcartier, on l'a mis à la place du colonel qui avait formé ce bataillon, puis, à son arrivée en Angleterre, on a cru devoir lui enlever son commandement, paraît-il, parce qu'il manquait d'aptitudes pour ce poste, et il fait, depuis lors, partie de ce qu'on appelle le bataillon de réserve. Je n'ai pas à critiquer les mesures des autorités militaires, mais je soutiens que si les services qu'un employé du ministère de l'Intérieur a offert de rendre—de bonne foi, naturellement—ont été jugé inefficaces, le ministère de l'Intérieur a droit de se demander s'il convient qu'il continue de lui payer un traitement durant son absence.

L'hon. M. ROCHE: De ce que l'honorable député vient de dire au sujet du colonel Maynard Rogers, je ne crois pas devoir conclure que celui-ci ne rend pas de services assez efficaces comme militaire pour avoir droit à un double traitement. On l'a traité absolument comme tout autre employé public qui s'est enrôlé avant le 1er novembre. Le décret général d'après lequel tout employé enrôlé, avant cette date, continuait de toucher ses appointements comme employé est celui qui régit le cas actuel, et l'on s'y conforme absolument en servant au colonel Rogers le traitement qu'il reçoit. Que les services du colonel Rogers comme militaire soient satisfaisants ou ne le soient pas, comme ministre de l'Intérieur, je n'ai pas à m'en occuper, et je n'irai pas m'informer au ministère de la Milice de ce qui en est. Il ne serait pas raisonnable de me demander de rechercher, comme ministre de l'Intérieur, ce que vaut le colonel Rogers comme militaire, et je ne croirais pas devoir le traiter autrement que tout autre employé parti pour la guerre aux mêmes conditions. L'honorable député admettra que mon attitude est juste.

L'hon. M. OLIVER: Je ne veux pas m'attaquer tout particulièrement au colonel Rogers. Si j'ai mentionné son cas, c'était

dans le seul but de communiquer au ministre les renseignements que j'ai reçus—et ce cas n'est pas le seul—au sujet de fonctionnaires de l'Etat qui se sont enrôlés comme volontaires et dont les aptitudes militaires ont été jugées insuffisantes.

En ma qualité de ministre de l'Intérieur, je n'ai pas à m'occuper de ce point, a déclaré le ministre.

J'entreprends de différer d'avec lui sur ce point. Je crois qu'il appartient aux différents membres du ministère de découvrir si les services militaires de ces fonctionnaires sont de quelque utilité et de se guider sur les renseignements obtenus dans leurs rapports avec eux. Certes, s'il y a un grand nombre de fonctionnaires publics qui ont ostensiblement offert de prendre les armes et qui ne rendent pas de services militaires, tout en étant rétribués par l'Etat, c'est un grave scandale qu'on ne devrait pas tolérer plus longtemps, et je suis obligé, en toute déférence, de contredire le ministre qui dit que ce n'est pas affaire à lui de savoir quels services militaires rendent les employés de son département lorsqu'ils sont en congé. Je suis d'avis qu'il faut mettre fin à leur congé et supprimer leurs appointements, à moins qu'ils ne rendent de grands services.

Domaine public et parcs fédéraux.—Gravure, lithographie, impression et préparation des cartes, plans et publications semblables du gouvernement, y compris le matériel nécessaire, $76,150.

L'hon. M. LEMIEUX: Je dois féliciter le ministre au sujet du dernier atlas du Canada. C'est une belle œuvre.

L'hon. M. OLIVER: Ce crédit s'applique-t-il aussi aux brochures en faveur de l'immigration?

L'hon. M. ROCHE: Non.

L'hon. M. LEMIEUX: Puis-je savoir si ces atlas peuvent être envoyés aux universités et aux licées, lorsqu'on le demande au département?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

Domaine public et parcs fédéraux.—Subvention au Club Alpin du Canada, $1,000.

L'hon. M. GRAHAM: Que fait le club alpin?

L'hon. M. ROCHE: Ce club, fondé il y a quelques années, a une réputation presque universelle. Le nombre de ses membres augmente constamment et comprend les personnages les plus marquants du monde entier. Cet octroi a pour objet de venir en aide au club.

L'hon. M. LEMIEUX: Je crois savoir que le département a fait venir des guides de Suisse.

L'hon. M. ROCHE: Pas que je sache.

L'hon. M. LEMIEUX Je sais qu'on a fait venir des personnes de Suisse. Elles sont peut-être à l'emploi du Pacifique-Canadien.

L'hon. M. OLIVER: Puis-je poser une question au ministre concernant le camp d'internement du parc de Jasper? A-t-on l'intention d'utiliser le travail des prisonniers qui y sont internés et dans l'affirmative, dans quel but et à quelles conditions?

L'hon. M. ROCHE: Je crois savoir qu'environ 200 personnes sont internées là-bas et qu'elles reçoivent 25 cents par jour pour nettoyer le parc, y ouvrir des routes, en enlever les broussailles. Il y a deux cents prisonniers à Banff, deux cents à Field et deux cents à Jasper. Les chemins de fer exigent de nous une très faible somme pour transporter ces gens-là jusqu'aux camps. On a cru qu'il valait mieux que ces individus travaillent plutôt que de se creuser la tête.

L'hon. M. OLIVER: Le département des parcs supporte-t-il la dépense?

L'hon. M. ROCHE: Oui.

L'hon. M. OLIVER: Le travail est-il obligatoire? Dans quelles conditions s'exécute-t-il?

L'hon. M. ROCHE: Nous avons des surveillants qui voient à ce que les prisonniers travaillent. Le travail n'est pas facultatif pour eux. Ils sont conduits là-bas et mis à l'ouvrage. Des contremaîtres s'assurent que l'ouvrage est bien fait. Les prisonniers, il va sans dire, n'ont pas beaucoup à faire pour gagner 25 cents par jour, mais nous avons cru que nous pourrions faire faire beaucoup d'ouvrage de cette manière-là.

L'hon. M. OLIVER: Cela me paraît un problème très grave. Ces gens n'ont pas commis de crime contre les lois du pays, et bien que je comprenne qu'il est opportun de les interner et de leur offrir l'occasion de travailler, je crains que les obliger à travailler pour 25 cents par jour implique des principes que nous ne pouvons pas admettre.

L'hon. M. ROCHE: Je ne crois pas qu'il surgisse des complications internationales, vu la manière dont les prisonniers anglais sont traités en Allemagne.

L'hon. M. LEMIEUX: Au sujet d'un crédit qui a été adopté, je voudrais signaler au

ministre la dernière publication de la commission de conservation qui renferme un rapport fort remarquable par un représentant de la province de Québec, sur la meilleure protection de nos forêts. L'auteur du rapport est M. Piché, chef de la division de la sylviculture de notre province.

Sir Clifford Sifton et les autres membres de la commission l'ont franchement avoué, le meilleur système à adopter relativement à la protection contre les incendies de forêts, c'est celui en vogue dans la province de Québec. C'est là un fait si bien reconnu que la province du Nouveau-Brunswick a déjà emprunté les services de quelques-uns de nos fonctionnaires afin d'établir le même système dans cette province. Le ministre, j'en suis sûr, lira ce rapport avec intérêt. J'ai été surtout frappé de la touchante unanimité avec laquelle tous les intéressés s'accordent à déclarer que la province de Québec est la tête de toutes les autres provinces en matière de protection contre les incendies de forêts.

L'hon. M. ROCHE: On m'a fait les mêmes représentations.

(Il est fait rapport de l'état de la question.)

La séance est levée à onze heures et dix minutes du soir.

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Mercredi, 16 février 1916.

La séance est ouverte à deux heures.

### DEPOT DE RAPPORT.

Par l'hon. M. REID: Le rapport de la commission d'enquête sur le renchérissement des vivres.

### QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont marquées d'un astérisque.)

#### EMBRANCHEMENT DE L'INTERCOLONIAL DANS GUYSBOROUGH.

M. SINCLAIR demande:

Le Gouvernement se propose-t-il de commencer au cours de la présente année la construction d'une ligne d'embranchement de l'Intercolonial dans le comté de Guysborough?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer et des Canaux): A cause de la situation créée par la guerre, le Gouvernement n'a pas l'intention de commencer cette entreprise, du moins pour le présent.

#### LAIT EN POUDRE POUR LES TROUPES.

M. HUGHES (Ile du P.-E.) demande:

1. Où se procure-t-on le lait fourni aux troupes à Charlottetown (I.P.-E.)?
2. Est-il liquide ou en poudre, et quel en est le prix?
3. Par quel procédé prépare-t-on le lait en poudre, et ce dernier contient-il de la crème?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): De J. Tobin et Compagnie, de Halifax.

2. a) Du lait en poudre; b) 14 cents ½ la livre.

3. a) Par un procédé de surchauffage; b) le lait en poudre qui se compose des éléments solides que contient le lait et dont l'eau a été éléminée par évaporation, a une teneur de 23.8 p. 100 de gras qui retourne à sa première forme, si l'on y ajoute de l'eau. Dans tous les camps qui servent à la mobilisation des troupes canadiennes, on fait usage du lait en poudre, parce que ce produit se conserve plus facilement que le lait ordinaire, qu'il ne sûrit pas et qu'il est facile à préparer en y ajoutant tout simplement de l'eau, selon les quantités qui sont demandées. On s'en sert pour le thé, le café et la bouillie d'avoine. On ne se soucie guère du lait liquide parce qu'il faudrait le stériliser avant de s'en servir et à cause des difficultés auxquelles il faudrait obvier afin de le conserver frais et libre de tous les germes de contamination.

#### APPROVISIONNEMENTS DU 106e BATAILLON.

M. MACDONALD demande:

A qui a-t-on demandé de soumissionner pour la fourniture de provisions, viandes, approvisionnements, charbon, etc., respectivement, pour le 106e bataillon à Pictou (N.-E.).

L'hon. sir SAM. HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Sur l'ordre de la commission du ravitaillement, on a demandé des soumissions au maisons ci-après, excepté à Noonan & Davis: à Peter Brown & Són, D. W. English & Co., Chas. W. Ives, Geo. McKay, Noonan & Davis, et Jas. Brennan, toutes de Pictou, pour fournitures de charbon et de bois.

Sur l'ordre de la même commission, on a demandé des soumissions pour fourniture de confiture aux fabricants de confitures dont voici les noms: à T. Upton Co., Ltd., de Sainte-Catherine; E. D. Smith & Sons, de Winona; Dominion Canners, d'Hamilton. Le commandant de la place d'Halifax

en a aussi demandé à H. Neville et à A. Simon.

Le commandant général de la 6e division d'Halifax a aussi obtenu des soumissions pour fourniture d'autres provisions et les a envoyées à l'état-major pour les y faire approuver. On a aussi demandé des soumissions aux maisons que voici, et qui sont toutes de Pictou:

Pour fourniture de viande: à Pope Bros. Michael Maher, John M. Murdock et C. Meagher.

Pour fourniture de pain: à Jas. D. McDonald et A. Simon.

Pour fourniture d'épiceries: à John Munro, G. R. McDonald; A. Simon et H. Neville.

Pour fourniture de paille et de fourrage: à A. McG. Fraser et à Jas. Grant.

Pour ramonnage de cheminée: à Michael McDonald.

CENSEURS.

L'hon. M. LEMIEUX demande:

1. Quels sont les censeurs nommés à la Pointe-au-Père, comté de Rimouski?
2. Quels appointements reçoivent-ils?
3. Est-il à la connaissance du Gouvernement que l'un des censeurs réside à la Rivière-du-Loup?

L'hon. sir SAM. HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): On n'emploie plus de censeurs à la Pointe-au-Père, à l'heure qu'il est, le personnel qu'il y avait à cet endroit en a été rappelé à la clôture de la navigation.

M. SINCLAIR demande:

1. Quels sont les noms de tous ceux qui sont employés comme censeurs ou déchiffreurs de dépêches à Canso et à Hazel-Hill (N.-E.); le salaire payé à chacun d'eux au cours de l'année 1915, et l'adresse de résidence et l'emploi antérieur de chacun d'eux?
2. Est-il permis à l'un ou l'autre de ces censeurs ou déchiffreurs de dépêches de se livrer à toute autre occupation quelconque?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1. Censeur: H. A. Price, marchand de Canso, $3,285. Censeurs-adjoints, le major George W. Hart, $2,555, agent d'assurance, de Canso; T. P. Hambling, $2,555, télégraphiste, de Canso; George Self, $2,555, télégraphiste, de Canso; E. P. Meigher, $2,555, commis-voyageur, de Canso; le major G. W. Willis, $2,555, courtier d'assurance, de Halifax; J. McG. Rutherford, $2,555, comptable, d'Halifax

Déchiffreurs de dépêches: Cecil Boyd, télégraphiste, de Canso, $1,228.50; John Cousins, commis, de Canso, $1,228.50; Robert G. Fraser, journaliste, de New-Glasgow, $1,263.50; E. Hadley, commis, de Guysborough, (N.-E.), $1,228.50; F. H. Keating, contremaître de Mulgrave, $1,228.50; A. H. Macdonald, marchand, de Sherbrooke (N. E.), $1,225.50; D. H. Sutherland, entrepreneur, de River-John (N.-E.), $1,228.50.

2. Le personnel de la censure travaille, en moyenne, huit heures par jour. Le ministère n'a pas de preuve que ces fonctionnaires se livrent à d'autres occupations que celle-là.

LE GENERAL JOHN CARSON.

M. PROULX demande:

1. Le général John Carson, de Montréal, occupe-t-il une position officielle, à titre de représentant du Gouvernement ou de quelqu'un de ses membres, en Angleterre ou ailleurs?
2. Dans l'affirmative, quels sont ses fonctions et son salaire?
3. Quel montant total a été payé au général Carson à titre de salaire et de dépenses jusqu'à date?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense):

1 et 2. Il représente le ministère de la Milice du Canada dans le Royaume-Uni, au sujet des fournitures et autres besoins des troupes canadiennes du corps expéditionnaire. Son traitement a été fixé par décret en conseil à $10 par jour, plus $10 comme allocation de subsistance et $3 à titre d'allocation de service.

3. $32,232, du 23 septembre 1914 au 31 janvier 1916, y compris loyer de bureau, frais de dépêches télégraphiques, papeterie, etc., $8,241, personnel des payeurs, $5,647, automobile, $2,920 frais de voyage, $3,285.

EMPLOI DU DOCTEUR M. HAANEL.

M. BOULAY demande:

1. M. Haanel et son fils sont-ils encore à l'emploi de l'Etat?
2. Si oui, pourquoi ces gens sont-ils gardés à l'emploi de l'Etat durant la guerre?
3. Y a-t-il d'autres Allemands et Autrichiens employés dans les bureaux publics?
4. Si oui, pourquoi les garde-t-on?

L'hon. M. PATENAUDE (ministre du Revenu de l'Intérieur):

1. Oui.

2. M. Haanel, naturalisé citoyen américain, vint au Canada en 1873, à la demande de l'université Victoria de Cobourg, Ontario. En 1901, il a été nommé surintendant des mines par le gouvernement fédéral du Canada, en vue d'organiser un département des mines et il a conservé cette position depuis. Son fils est sujet britannique de naissance. Comme M. Haanel et son fils sont des citoyens paisibles, respectueux

des lois et s'acquittent consciencieusement des devoirs de leurs charges, le Gouvernement en voit aucune raison de se dispenser de leurs services.

3. Une enquête a été instituée au sujet des Allemands et des Autrichiens employés dans les bureaux du Gouvernement et chaque cas sera traité selon son mérite.

4. Répondu sous le n° 3.

INSPECTEURS DE L'INDUSTRIE LAITIERE DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

M. PAQUET demande:

1. Quel est le nombre actuel des centres de contrôle laitier dans la province de Québec?
2. Quels sont les noms des contrôleurs dans la province de Québec?
3. Quel est la date de leur nomination?
4. Ont-ils subi un examen spécial avant leur nomination?

L'hon. M. HAZEN (pour le ministre de l'Agriculture):

1. Dix.

2, 3. L. E. Côté, Montmagny, nommé le 1er janvier 1914; J. S. Cinq-Mars, nommé le 1er avril 1914; A. Hamel, St-Hyacinthe, nommé en février 1911; R. W. Hodgins, Shawville, nommé le 1er février 1913; J. E. Hudon, Metabetchouan, nommé le 4 mars 1914; J. A. Labonté, St-George, nommé le 23 avril 1913; A. Lavallée, Ste-Claire, nommé le 19 mai 1913; F.-X. Trudel, St-Prosper, nommé le 18 mars 1913; A. Tremblay, St-Aubert, nommé le 1er avril 1914; F. J. Wilkinson, Ways Mills, nommé le 11 mars 1912. Inspecteur général, J. B. E. Trudel, nommé le 1er janvier 1914.

4. Tous ont obtenu des diplômes de l'école de l'industrie laitière de Saint-Hyacinthe (P.-Q.).

M. PAQUET demande:

1. Quel était le nombre des centres de contrôle laitier dans la province de Québec, le 1er octobre 1911?
2. Quel est le nom des experts à qui l'on avait confié un centre de contrôle laitier dans la province de Québec?
3. A quelles dates ont-ils été nommés et quelle était leur compétence?

L'hon. M. HAZEN (pour le ministre de l'Agriculture):

1. Un.

2. Dix, en 1915.

3. L.-E. Coté, Montmagny, nommé le 1er janvier 1914; J. S. Cinq-Mars, St-Raphael, nommé le 1er avril 1914; A. Hamel, St-Hyacinthe, nommé en février 1911; R. W. Hodgins, Shawville, nommé le 1er février 1913; J. E. Hudon, Metabetchouan, nommé le 4 mars 1914; J. A. Labonté, St-George, nommé le 23 avril 1913; A. Lavallée, St-Claire, nommé le 19 mai 1913; F. X. Trudel, St-Prosper, nommé le 18 mars 1912; F. G. Wilkinson, Ways Mills, nommé le 11 mars 1912. A. Tremblay, St-Aubert, nommé le 1er avril 1914.

Ils possèdent tous des diplômes de l'école de l'industrie laitière de Saint-Hyacinthe (P. Q.).

LES INDIENS DE LA COLOMBIE-ANGLAISE.

L'hon. M. OLIVER demande:

1. La commission nommée en 1912 et chargée de faire une enquête au sujet des réserves indiennes dans la Colombie-Anglaise a-t-elle terminé ses travaux?
2. Dans l'affirmative, un rapport a-t-il été fait au Gouvernement?
3. De quelle nature est ce rapport?
4. Quel a été le coût de cette commission jusqu'à ce jour?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1. Non. On espère que la commission terminera ses travaux avant la fin du présent exercice.

2 et 3. Nous avons reçu un certain nombre de rapports intérimaires.

4. $154,469.90.

COMMISSION CONCERNANT LE COUT DE LA VIE.

L'hon. M. LEMIEUX demande:

1. La commission nommée pour faire une enquête sur les causes de la cherté de la vie poursuit-elle ses travaux actuellement?
2. Cette commission a-t-elle fait un rapport intérimaire?
3. Quand le rapport final de cette commission sera-t-il prêt?

L'hon. M. REID (pour le ministre du Travail):

1. Non.

2. La commission d'enquête a présenté un rapport, puis un rapport supplémentaire; tous deux sont maintenant imprimés, et mettent fin aux travaux de la commission.

3. Les rapports—vol. 1 et 2—ont été déposés sur le bureau de la Chambre, aujourd'hui.

DRAGAGE A L'ILE DU PRINCE-EDOUARD.

M. J. J. HUGHES demande:

1. A quelle date en 1914, la drague N° 9 a-t-elle commencé le travail, et à quelle date de la même année a-t-elle cessé d'être utilisée?
2. Quels sont les mêmes renseignements à l'égard de la drague N° 10?
3. Quels sont les mêmes renseignements à l'égard de la drague N° 11?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics):

1. Les travaux ont été commencés le 12 juin 1914, et ont été arrêtés le 9 décembre, 1914.

2. Elle a commencé le 20 juin 1914 et cessé le 10 décembre 1914.

3. Elle a commencé le 22 juin 1914 et cessé le 26 octobre 1914.

DRAGAGE A EASTERN-HARBOUR.

M. A. W. CHISHOLM demande:

Quels montants ont été dépensés pour le dragage à Eastern-Harbour de 1878 à 1915, et en quelles années ces montants ont-ils été dépensés?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics): La somme de $113,785.93 a été dépensée aux époques suivantes: de 1878 à 1885, néant; en 1885-86, $9,753.09; en 1886-1887, $4,361.50; en 1887-88, $6,491.73; en 1890-91, $1,360.43; en 1891-92, $4,895.75; en 1894-95, $1,801.85; en 1895-96, $3,490.08; en 1901-1902, $9,655.22; en 1903-1904, $6,540.06; en 1904-1905, $2,395.64; en 1909-10, $39,051.65; en 1912-13, $8,726.27; en 1913 14, $15,262.66; et 1914-15 et en 1915-16, néant.

DEPENSES DANS INVERNESS.

M. A. W. CHISHOLM demande:

Quels montants ont été dépensés par le ministère des Travaux publics dans le comté d'Inverness, au cours des années 1913, 1914, 1915 et 1916?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics): En 1912-13, $85,242.56; en 1913-14, $48,804.03; en 1914-15, $47,459.81; en 1915-16, jusqu'au 31 janvier 1916, $10,149.56; total, $189,655.96.

LA GOELETTE "BURLEIGH".

M. COPP demande:

1. La goélette *Burleigh*, mentionnée par M. N. A. Comeau dans le rapport de son voyage à la baie d'Hudson, est-elle la propriété du Gouvernement?

2. Dans l'affirmative, a-t-elle été construite par le Gouvernement, ou a-t-elle été achetée?

3. Si elle a été achetée, de qui, à quelle date, et quel est le prix d'achat?

4. Le Gouvernement a-t-il fait des réparations à la dite goélette depuis son acquisition? Dans l'affirmative, quel en a été le coût?

5. Quel a été le coût de l'expédition de la goélette *Burleigh* à la baie d'Hudson, tel que mentionné dans le compte rendu de la dite expédition par M. N. A. Comeau?

L'hon. M. HAZEN (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1. Oui.

2. Elle a été achetée.

3. De N. et M. Smith, d'Halifax, le 12 de juillet 1911. Prix, $8,500.

4. Réparations, y compris le radoub annuel, en 1911-12, $1,123.47; en 1912-13, $696.33; en 1913-14, $134.95; en 1914-15, $2,-344.99; en 1915-16, $850,06.

5. $14,275.43.

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER ET AMELIORATIONS DES PORTS ET RIVIERES.

M. McKENZIE: demande:

1. Quels montants ont été dépensés à titre de subventions de chemins de fer en Canada en 1912, 1913, 1914 et 1915?

2. Quels sont les montants dépensés dans chaque province, et les noms des lignes subventionnées?

3. Quels montants ont été dépensés pour la construction de chemins de fer de l'Etat au cours des années susdites?

4. Quel montant a été dépensé dans chaque province et le nom de la ligne ferrée pour la quelle cette dépense a été faite?

5. Quels montants ont été dépensés pour l'amélioration des ports et rivières en Canada pendant les années susdites?

6. Quels montants ont été dépensés dans chaque province, et les endroits où ces montants ont été dépensés?

7. Quels montants ont été dépensés pour la construction de quais publics et de brise-lames et pour dragage dans Cap-Breton-Nord et Victoria, au cours des années 1905 à 1911, inclusivement, y compris la dépense pour les chemins de fer de l'Etat?

8. Quels montants ont été dépensés pour les mêmes objets dans le dit comté, au cours des années 1912, 1913, 1914 et 1915?

L'hon. M. ROGERS (ministre des Travaux publics): Mon département répondra aux questions numérotées de 5 à 8, mais les questions 5 et 6 embrassent toutes les dépenses du département pour améliorer les ports et rivières dans toute l'étendue du Canada depuis quatre ans. Comme il faudrait beaucoup de temps pour préparer un tel état qui couvrira probablement quatre-vingts pages ou plus écrites au dactylographe, je suggère respectueusement de convertir la question en avis de motion tendant au dépôt de documents.

(La question est réservée comme avis de motion pour le dépôt de documents.)

DEMANDES DE DOCUMENTS.

Par M. Boyer:—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, télégrammes échangés entre le Gouvernement, son ingénieur de district et résident et toutes autres personnes concernant la construction d'un pont entre l'île Perrot et Sainte-Anne-de-Bellevue et l'île Perrot et Vaudreuil.

Par M. Boyer:—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, télégrammes échangées entre le Gouvernement, ses ingénieurs et toutes autres personnes concernant la construction du bureau de poste à Rigaud; aussi, état donnant le montant des argents payés à diverses personnes pour telle construction, ameublement, terrain, entretien du terrain et autres travaux.

Par M. Boyer:—Liste des employés permanents et autres sur le canal Soulanges, en 1910, avec le salaire payé à chacun d'eux; aussi, liste des employés en 1915, permanents ou autres, et le salaire accordé à chacun d'eux.

Par M. Boyer :—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, télégrammes échangés entre le Gouvernement, son commissaire enquêteur, M. G. H. Bergeron, et toutes autres personnes concernant l'enquête, la destitution ou le remplacement des maîtres de poste, des bureaux énumérés plus bas ; aussi, copie de toute correspondance se rapportant à la nomination des maîtres de poste actuels en remplacement des précédents qui ont été destitués ou remplacés pour une raison ou autre : Saint-Lazare-Village ; Vaudreuil-Station ; Pointe-Fortune ; Val-des-Eboulis ; Mont-Oscar, Sainte-Justine-de-Newton, et Sainte-Marthe.

Par M. Boyer :—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, à tous télégrammes et rapports échangés entre le Gouvernement, l'ingénieur dirigeant du district, et toute autre personne au sujet des travaux de dragage faits aux endroits dénommés plus bas, ainsi que l'état des sommes payées à diverses personnes, compagnies, etc., pour tels travaux, la date, etc. ; aussi, copie des états déjà déposés à ma demande et le tout depuis 1904 :—au quai de l'île Perrot, nord, sud, et à l'Eglise ; dans la baie de Dorion (chenal) ; au village de Vaudreuil (chenal) ; à Pointe-Cavagnale ; à Como ; à Hudson ; à Hudson-Heights (chenal) ; à Graham (chenal) ; dans la rivière Rigaud (chenal ; dans la rivière Ottawa, île aux Poires (chenal ; à Pointe-Fortune ; et à Sainte-Anne-de-Bellevue (chenal).

Par M. Boyer :—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance, dépêches et de tous rapports échangés entre le Gouvernement, ses ingénieurs résidents et toutes autres personnes au sujet de la construction et de la réfection des quais plus bas nommés, depuis 1904 ; ainsi que copie de tous états, rapports déjà produits à ma demande et se rapportant à des documents antérieurs à 1904 ; aussi un état des sommes que l'on a payées du chef de ces constructions et réfections, et à qui elles ont été payées : le quai de l'île Perrot, nord, sud, et de l'Eglise ; du village de Vaudreuil ; de Pointe-Cavagnale ; Hudson, Graham ; Rigaud et Pointe-Fortune.

Par M. Douglas :— Un état indiquant tous les itinéraires de la poste rurale dans le district électoral de Strathcona, la date de leur établissements, et les itinéraires qui sont actuellement à l'état de projet.

Par M. Copp :—Copie de tous télégrammes, lettres et correspondance entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, ou l'un quelconque de ses fonctionnaires, et toute personne relativement à la démission projetée du gardien actuel du phare à Cap-Jourmain, comté de Westmorland.

Par M. Chisholm (Inverness) :—1° Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant de quelque manière à l'adjudication de l'entreprise du courrier à Eastern-Harbour et Pleasant-Bay ;

2° Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions, et documents de toute nature se rattachant de quelque manière à l'adjudication du transport du courrier au bureau de poste d'Upper-Margaree et à celui de Gillies ;

3° Copie de tous télégrammes, lettres pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication du transport du courrier à Margaree-Harbour et Chéticamp ;

4° Copie de tous télégrammes, lettres, pétitions et documents de toute nature se rattachant en quelque manière à l'adjudication de l'entreprise du courrier entre Inverness et Margaree-Harbour.

Par M. McKenzie :—Un état indiquant ce que l'on a dépensé à titre de subvention de chemins de fer au Canada en 1912, 1913, 1914 et 1915 ; les sommes dépensées en chaque province et les noms des lignes subventionnées ; les dépenses occasionnées par la construction de voies ferrées pour le compte de l'Etat au cours des années susdites ; le montant dépensé de ce chef dans chaque province et le nom des lignes qui ont été l'objet de cette dépense ; ce que l'on a dépensé pour améliorer les ports et rivières du Canada pendant les années susdites, le chiffre de la dépense faite de ce chef en chaque province, ainsi que les endroits où elle a eu lieu ; les déboursés occasionnés par la construction de quais publics et de brise-lames, ainsi que par le dragage dans le comté de Cap-Breton-nord et Victoria au cours des années 1905 à 1911, inclusivement, y compris la dépense relative aux chemins de fer de l'Etat ; et les dépenses faites pour ces mêmes objets dans ledit comté, au cours des années 1912, 1913, 1914 et 1915.

Par M. Delisle :—Un état indiquant quel était, au mois de septembre 1911, le nombre des employés du Gouvernement dans les services extérieurs de chaque ministère, et combien en y en compte aujourd'hui ; combien il y avait, au mois de septembre 1911, d'employés dans les services intérieurs de chaque ministère, et combien il s'y en trouve aujourd'hui.

Par M. Hughes :—Un état indiquant si le Gouvernement ou le ministère de la Milice a employé, pour effectuer le recrutement de soldats pour le corps expéditionnaire, des personnes autres que les officiers de la troupe permanente, et, dans ce cas, combien de ces personnes il a employées dans chaque province.

La Chambre ordonne, sans débat, le dépôt de ces documents.

## INSPECTION DES POIDS ET MESURES.

L'hon. M. MARCIL : Qu'il me soit permis de faire observer au ministre du Revenu de l'intérieur que l'on a répondu de façon fort incomplète à une question faite par moi-même et qui se trouve à la page 704 (v.a.) des Débats. On a dû égarer une partie de cette question, puisque la réponse n'est pas du tout ce qu'elle devrait être. Le ministre daignera peut-être appeler là-dessus l'attention de son personnel.

## INTERDICTION DE L'EXPORTATION DE L'AVOINE ET DE LA FARINE D'AVOINE.

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie) : A deux ou trois séances successives, l'honorable député d'Edmonton (M. Oliver) a demandé des renseignements sur l'interdiction de l'exportation de l'avoine et de la farine d'avoine ; je désire compléter aujourd'hui ceux que je lui ai déjà fournis. Il est interdit d'exporter l'avoine ailleurs que dans le Royaume-Uni, dans les colonies anglaises et dans les pays sous le protectorat de la Grande-Bretagne ; qu'en France, en Russie (sauf aux ports de la Baltique), en Italie, au Japon et aux Etats-Unis ; encore faut-il que l'avoine soit destinée à la con-

sommation en ces pays ou que ce en passe par les Etats-Unis soit adressé à des consignataires du Royaume-Uni. Il est interdit d'exporter l'avoine écrasée et la farine d'avoine à tout port étranger de l'Europe, de la Méditerrannée et de la mer Noire, sauf à ceux de la France, de la Russie (à l'exception des ports de la Baltique), de la Belgique, de l'Espagne, du Portugal et de l'Italie. Défense est faite d'exporter l'avoine et la farine d'avoine en Hollande; on peut cependant y exporter le blé, la farine de blé, l'orge et le seigle, pourvu que ces produits expédiés au gouvernement des Pays-Bas ou au Netherlands Overseas Trust; toutefois, rien n'empêche d'en expédier à quelque agent aux Etats-Unis pour être, de là, exportés en Hollande. Les fabricants de "Quaker Oats" auraient voulu qu'on leur permît d'exporter la farine d'avoine en Hollande, mais on n'a pas accédé à leur désir.

## L'INCENDIE DU PALAIS LEGISLATIF.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Me sera-t-il permis, monsieur l'Orateur, de déposer sur le bureau des copies des décrets que le conseil a adoptés du 29 avril 1915 au 12 janvier 1916? Des copies de ces documents furent déposés sur le bureau dès les premiers jours de la session, mais je crois comprendre, d'après ce que M. le greffier me dit, que ces copies ont été détruites dans l'incendie qui a consumé le palais législatif. Je dépose également sur le bureau de la Chambre une lettre de la Chambre de commerce de Port-Arthur qui exprime sa sympathie à l'occasion de l'incendie du palais législatif.

Enfin je dépose sur ce même bureau une lettre du président et des membres des chambres de commerce associées exprimant des regrets semblables, et la copie d'une résolution rédigée dans des termes fort bien sentis, adoptée par le conseil de ville de Hull et qui exprime la profonde sympathie des membres de ce conseil à l'endroit du Parlement et à celui du Canada tout entier à l'occasion de l'incendie du palais législatif.

## MOTION D'ORDRE.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Conformément à l'entente arrêtée lundi, je propose:

Que la Chambre passe maintenant à l'étude de l'article n° 4 du Feuilleton.

(La motion est adoptée.)

## L'ENQUETE SUR LES COMMANDES D'OBUS.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: J'appelle l'attention du premier ministre sur la motion n° 32 qui demande la nomination d'un comité d'enquête sur le travail de la commission des obus. Mon très honorable ami serait-il disposé à fixer une date pour la prise en considération de cette motion?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Oui, certainement.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Quelle date?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: J'étudirai ce détail et je m'entendrai avec mon très honorable ami à cet égard.

## LES TROUBLES DE BERLIN ET DE CAMPBELLTON.

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Je désire soumettre à la Chambre ce qui suit:

Mémoire relatif aux troubles qui se sont produits à Berlin (Ont.), mardi soir, le 15 février 1916.

Le rapport oral reçu de l'officier commandant fait voir ce qui suit:

1. Depuis quelque temps les sentiments de loyalisme et d'obéissance aux lois entretenus par les citoyens d'origine anglaise et d'origine allemande de Berlin, de Waterloo et des localités environnantes ont été plus ou moins exaspérés par les paroles et les actes d'un ministre de l'église luthérienne, citoyen des Etats-Unis, du nom de Cappert, et par la façon d'agir et de parler d'un Allemand, né sujet canadien et portant le nom d'Asmussen, qui, dans une intention bonne ou mauvaise, se sont faits presque les apologistes des atrocités allemandes et de celles du kaisérisme. On assure que l'un de ces hommes a déclaré récemment que "les Anglais ont tenu, au cours de cette guerre, une conduite qui ne vaut pas beaucoup mieux que celle dont les Allemands ont donné des preuves". L'accusation ne dit pas expressément que ces déclarations ont été faites dans l'intention de manquer de loyalisme envers l'Angleterre, mais simplement qu'ils tendaient non pas à accuser la brutalité allemande autant qu'à la condamner. Ces assertions, jointes à la tension d'esprit qui se fait sentir par tout le Canada, ont fini par exaspérer les sentiments d'un certain nombre de nos concitoyens.

2. Dimanche dernier, un jeune homme qui s'était tenu en arrière des lignes allemandes durant quelques mois, en qualité de correspondant d'un journal américain, et qui avait été lui-même témoin de ces atrocités horribles, a parlé à Waterloo et à Berlin; il a dénoncé en termes vigoureux l'esprit qui se fait jour dans les dernières affirmations des deux hommes nommés ci-dessus.

3. Le sentiment déjà hautement soulevé chez la plupart des citoyens, s'est exprimé ouvertement, mardi soir, alors que dix ou quize jeunes soldats ont appris que des drapeaux allemands étaient déployés dans une salle de Berlin. Ils se sont assemblés tranquillement près de cette

salle, vers neuf heures du soir, et quelques minutes plus tard ils ont mis en pièces les drapeaux allemands, pendant qu'on transportait dans la rue un buste de l'ancien kaiser Guillaume 1er. Il y avait cinq hommes de police dans la rue ; on aurait pu facilement les appeler sur les lieux du désordre, mais tout semble s'être fait avec tant de promptitude que ces hommes de police n'ont pas eu le temps d'intervenir.

4. En recevant un message téléphonique aux casernes, le colonel Lochead s'est rendu immédiatement sur les lieux, et alors l'ordre fut promptement rétabli.

Je puis ajouter qu'on tient une enquête. Les autorités civiles s'occupent déjà de cette affaire. On leur a formellement fait savoir que les soldats en uniforme ne perdent aucun des droits qu'ils possèdent, en leur qualité de citoyens, et qu'ils sont soumis à toutes les responsabilités qui leur incombent à ce dernier titre, et, qu'en conséquence, s'ils peuvent se prévaloir de tous les privilèges que la loi leur accorde, ils sont soumis aux peines que la loi édicte contre ceux qui la violent. D'un autre côté, on observera que le Gouvernement canadien a traité les étrangers ennemis de la façon la plus large et la moins dure; mais on ne tolèrera pas des discours et des actes qui même indirectement incitent à la sédition, à la trahison ou au manque de loyauté envers l'empire.

L'honorable député de Bonaventure (M. Marcil) a rappelé un fait qui intéresse Campbellton et auquel j'ai fait allusion, hier. J'ai les détails de ce qui s'est passé, à cet endroit, tels que me les a communiqués l'officier commandant, le colonel Mersereau, qui dit que dans aucune circonstance depuis que les troupes sont arrivées à Campbellton on n'a mis en prison ou sous surveillance plus que quatre soldats, dans un seul jour, sur un effectif de 290 soldats.

J'ajouterai seulement sous forme de commentaires que nous entendons raconter toutes sortes d'histoires au sujet des volontaires. On a dit que les soldats du 77e bataillon avaient pillé les édifices parlementaires le soir de l'incendie. Je suis prêt à déclarer—je n'avais jamais pensé que la chose en valût la peine, mais on y a appelé mon attention hier—que les soldats du 77e, de même que le corps du génie, se sont conduits de la manière la plus convenable ce soir-là ; qu'ils ont travaillé toute la nuit, et plusieurs d'entre eux pendant la journée du lendemain, gardant les barrières, déménageant les meubles et autres articles des édifices parlementaires, et l'on ne m'a signalé encore aucun fait véritable incriminant la conduite des hommes.

[Sir Samuel Hughes.]

L'hon. M. MARCIL: Je suis très heureux d'avoir entendu l'explication que l'honorable ministre a donnée de l'affaire de Campbellton. Je m'intéresse au bataillon de cette ville, car c'est dans ce district que j'ai fait la plupart de mon recrutement. Je suis heureux d'apprendre que le récit du " Graphic " de Campbellton, qui était la source de mes renseignements, est inexact. Mon seul but, en saisissant la Chambre de la question, était de faire comprendre au Gouvernement la nécessité de supprimer l'usage des boissons enivrantes dans les camps.

L'hon. sir SAM. HUGHES: C'est une ville soumise au régime de la prohibition locale.

L'hon. M. MARCIL: Ce journal a déclaré que l'on avait employé des moyens subreptices pour fournir des boissons enivrantes à certains soldats lorsqu'ils n'étaient pas de service.

## DESTRUCTION DU CLUB AMERICAIN A TORONTO.

L'hon. M. GRAHAM: J'appelle l'attention du Gouvernement sur une rumeur qui circule dans la ville depuis ce matin, d'après laquelle le club américain à Toronto aurait été détruit, probablement à l'aide d'une bombe, et qu'il y a plusieurs pertes de vie. Le Gouvernement est-il renseigné de quelque façon?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je n'ai aucun renseignement précis. J'ai lu sur un bulletin de journal la nouvelle dont parle mon honorable ami. Un de mes collègues m'a dit qu'il en avait reçu la confirmation, mais personnellement je n'en ai aucune.

L'hon. M. MURPHY: La nouvelle est-elle confirmée?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Un de mes collègues m'informe qu'il en a reçu la confirmation. On vient justement de me remettre une dépêche reçue par un des correspondants de journaux dans la tribune des journalistes. Elle est ainsi conçue:

Une dépêche à la presse a été reçue ; on a fait sauter le club américain ; un mort et deux blessés ; un des blessés est le capitaine Minard, président du club.

## SUITE DE LA DISCUSSION D'UNE RESOLUTION SUR L'EXONERATION DU BLE.

La Chambre passe à la suite de la discussion sur le projet de résolution, déposé par M. Turriff, et ainsi conçu:

La Chambre est d'avis que pour assurer aux cultivateurs et au peuple canadien les avantages du marché américain pour le blé et ses produits ainsi que pour les pommes de terre, il devrait être pris des mesures immédiates pour inscrire ces produits sur la liste des articles admis en franchise dans le tarif canadien.

M. THOMAS MACNUTT (Salcoats): Monsieur l'Orateur, cette question de l'exonération du blé est la deuxième en importance soumise à la Chambre. Le but de la proposition est d'obtenir l'entrée en franchise aux Etats-Unis du blé canadien.

Tout ce que le Gouvernement a à faire pour obtenir libre accès à notre blé sur le marché américain, est de supprimer notre droit de douane de 10 cents le boisseau sur le blé étranger, droit dont le cultivateur canadien est censé profiter, mais dont il ne veut pas. Naturellement, la question qui occupe toute notre attention dans le moment est celle de la guerre, et bien que celle de l'exonération du blé nous occupe moins, elle n'en est pas moins d'une grande importance pour l'Ouest. Comme elle augmentera chez nos cultivateurs de l'Ouest leur ressource d'achat, elle est par ce fait, d'une grande importance pour tout le pays.

Il y a deux points à considérer dans cette question: premièrement grâce à l'entrée libre de notre blé sur le marché américain, nos cultivateurs obtiendraient-ils un meilleur prix pour leur blé; et deuxièmement —ce point est plus important que le premier—cette entrée libre ferait-elle disparaître l'encombrement que l'on constate dans l'Ouest lorsqu'il y a une grosse récolte? Les chemins de fer n'ont pas de difficulté à transporter le blé, lorsque la récolte est faible; mais lorsqu'elle est abondante, il y a toujours encombrement dans le transport; de grands amas de grain sont laissés dans les champs pendant l'hiver, et quand on l'enlève le printemps suivant, il est gâté en partie bien souvent. Mais je ne discuterai pas cet aspect de la question, car l'auteur de la résolution l'a déjà traité longuement. Il faut répondre à la question suivante: Le blé libre nuirait-il au revenu du pays?

Je crois que nous pouvons répondre à cela en disant que non, car il nous arrive des Etats-Unis bien peu de blé, mais il en vient tout de même une certaine quantité chaque année, quelle que soit celle que nous exportions. Les Etats-Unis sont de grands exportateurs de cette marchandise, mais il y a différentes sortes de blé. Ainsi, je crois que notre Nord-Ouest est la seule contrée du monde où il peut croître du blé dur, à l'exception d'une couple d'états septentrionaux et peut-être du nord de la Russie. Les Les Etats-Unis n'exportent pas de blé dur. Notre blé dur, par suite est fort recherché, et je pense qu'il continuera de l'être.

En dépit des faits, quelque adversaire de la franchise des blés surgit de fois à autre et vient affirmer qu'en moyenne le prix des grains est plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis. Afin de faire disparaître tout doute sur ce point, j'ai apporté ici un état où sont indiqués les prix au comptant du blé n° 1 du Nord à Winnipeg et à Minneapolis le dernier jour de chaque semaine des mois de novembre et décembre 1911, et des années 1912, 1913, 1914 et 1915, tels que les présente de semaine en semaine le Guide à sa page du cours. Ce ne sont pas là des chiffres réunis dans un but politique, mais tirés des rapports du cours. Comme la lecture de cet état serait un peu longue, je demanderais à la Chambre de les faire consigner aux "Débats" sans les lire.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Parfaitement.

M. MACNUTT remet alors l'état qui suit:

| 1911. | Winnipeg. | Minneapolis. |
|---|---|---|
| 4 novembre | $0 99¼ | $1 05¼ |
| 11 novembre | 0 98 | 1 04⅞ |
| 18 novembre | 0 99½ | 1 05⅞ |
| 25 novembre | 0 98⅝ | 1 05½ |
| 2 décembre | 0 96¼ | 1 03½ |
| 8 décembre | 0 94¼ | 1 00 |
| 16 décembre | 0 94½ | 1 04 |
| 22 décembre | 0 94 | 1 05⅜ |
| 30 décembre | 0 98⅛ | 1 06¼ |
| Moyenne | $0 97 | $1 04½ |
| **1912.** | | |
| 5 janvier | $0 94⅜ | $1 09½ |
| 13 janvier | 0 95¼ | 1 06¼ |
| 27 janvier | 0 96⅜ | 1 07½ |
| 5 février | 0 97½ | 1 07½ |
| 10 février | 0 98¼ | 1 07⅜ |
| 17 février | 0 96¼ | 1 03½ |
| 24 février | 0 96½ | 1 05 |
| 2 mars | 0 98½ | 1 09⅛ |
| 9 mars | 0 99 | 1 07⅜ |
| 18 mars | 0 98½ | 1 07 |
| 23 mars | 0 99½ | 1 08½ |
| 30 mars | 0 99⅜ | 1 07⅜ |
| 6 avril | 1 00½ | 1 07½ |
| 13 avril | 1 03½ | 1 09¾ |
| 20 avril | 1 04¼ | 1 13⅜ |
| 27 avril | 1 05 | 1 16¾ |
| 4 mai | 1 04½ | 1 16½ |
| 11 mai | 1 04½ | 1 18½ |
| 18 mai | 1 03¾ | 1 14⅞ |
| 25 mai | 1 04¼ | 1 15⅛ |
| 1er juin | 1 03½ | 1 12⅜ |
| 8 juin | 1 05¾ | 1 15½ |
| 15 juin | 1 06 | 1 11 |
| 22 juin | 1 08 | 1 12⅛ |
| 29 juin | 1 08¾ | 1 12½ |
| 6 juillet | 1 06 | 1 10½ |
| 13 juillet | 1 09 | 1 11⅛ |
| 20 juillet | 1 06½ | 1 04⅝ |
| 27 juillet | 1 07 | 1 05¾ |

| 1912. | Winnipeg. | Minneapolis. |
|---|---|---|
| 3 août | 1 07 | 1 07⅞ |
| 8 août | 1 07 | 1 05⅝ |
| 17 août | 1 06½ | 1 06¾ |
| 24 août | | |
| 29 août | 1 05 | 0 98⅞ |
| 7 septembre | | |
| 14 septembre | 0 96 | 0 90¼ |
| 21 septembre | 0 95½ | 0 91⅛ |
| 28 septembre | 0 90 | 0 88⅛ |
| 4 octobre | 0 90½ | 0 91 |
| 12 octobre | 0 92¾ | 0 91⅜ |
| 18 octobre | 0 90½ | 0 89⅞ |
| 24 octobre | 0 90½ | 0 90⅛ |
| 1er novembre | 0 87½ | 0 86⅞ |
| 9 novembre | 0 86½ | 0 88⅛ |
| 16 novembre | 0 83 | 0 84⅛ |
| 23 novembre | 0 80½ | 0 83⅛ |
| 30 novembre | 0 79 | 0 82 |
| 7 décembre | 0 79½ | 0 83 |
| 14 décembre | 0 79¾ | 0 82⅜ |
| 21 décembre | 0 81 | 0 83 |
| 28 décembre | 0 81½ | 0 83⅛ |
| Moyenne | $0 96¾ | $1 02 |

| 1913. | | |
|---|---|---|
| 4 janvier | 0 81½ | 0 84¼ |
| 11 janvier | 0 82⅛ | 0 87 |
| 17 janvier | 0 83½ | 0 85⅝ |
| 25 janvier | 0 81⅞ | 0 86⅜ |
| 1er février | 0 83⅛ | 0 87¾ |
| 8 février | 0 84⅛ | 0 88⅜ |
| 14 février | 0 83½ | 0 86⅞ |
| 21 février | 0 84¾ | 0 87⅝ |
| 28 février | 0 85⅜ | 0 87⅜ |
| 8 mars | 0 85⅛ | 0 85⅜ |
| 14 mars | 0 85⅝ | 0 84¾ |
| 20 mars | 0 85⅞ | 0 85⅜ |
| 29 mars | 0 86⅜ | 0 86⅛ |
| 5 avril | 0 87⅞ | 0 88¼ |
| 12 avril | 0 89¾ | 0 87⅝ |
| 19 avril | 0 91½ | 0 90 |
| 25 avril | 0 93⅜ | 0 91⅝ |
| 3 mai | 0 93 | 0 90½ |
| 10 mai | 0 93½ | 0 91¼ |
| 17 mai | 0 92½ | 0 90⅜ |
| 23 mai | 0 94¼ | 0 92½ |
| 31 mai | 0 94⅜ | 0 94 |
| 7 juin | 0 96⅜ | 0 91⅛ |
| 14 juin | 0 98¼ | 0 93¾ |
| 21 juin | 0 98 | 0 93 |
| 27 juin | 0 97¼ | 0 93¼ |
| 3 juillet | 0 97¼ | 0 93½ |
| 12 juillet | 0 97 | 0 89¾ |
| 19 juillet | 0 96 | 0 90⅝ |
| 26 juillet | 0 95½ | 0 89½ |
| 2 août | 0 96¼ | 0 89¾ |
| 7 août | 0 96¼ | 0 89¼ |
| 16 août | 0 94½ | 0 90⅜ |
| 23 août | 0 90 | 0 89⅜ |
| 28 août | 0 93¾ | 0 87 |
| 6 septembre | 0 88⅜ | 0 89⅞ |
| 13 septembre | 0 87½ | 0 89 |
| 19 septembre | 0 86 | 0 87¼ |
| 27 septembre | 0 83 | 0 84⅞ |
| 4 octobre | 0 81⅜ | 0 85¾ |
| 11 octobre | 0 81½ | 0 86 |
| 17 octobre | 0 87⅜ | 0 82⅜ |
| 25 octobre | 0 79¼ | 0 84¼ |
| 1er novembre | 0 87⅞ | 0 83⅜ |
| 8 novembre | 0 81⅞ | 0 83⅝ |
| 15 novembre | 0 84½ | 0 85⅜ |
| 22 novembre | 0 85 | 0 85½ |
| 29 novembre | 0 82⅞ | 0 84½ |
| 5 décembre | 0 84½ | 0 87½ |
| 13 décembre | 0 83¼ | 0 87¼ |

[M. MacNutt.]

| 1913. | Winnipeg. | Minneapolis. |
|---|---|---|
| 20 décembre | 0 82½ | 0 87⅞ |
| 27 décembre | ..... | ..... |
| Moyenne | $0 88½ | $0 88 |

| 1914. | | |
|---|---|---|
| 3 janvier | 0 87½ | 0 88¼ |
| 10 janvier | 0 84⅜ | 0 88½ |
| 17 janvier | 0 85⅛ | 0 88⅞ |
| 23 janvier | 0 86⅜ | 0 87⅝ |
| 31 janvier | 0 85⅞ | 0 90 |
| 6 février | 0 87¼ | 0 91½ |
| 14 février | 0 88⅝ | 0 93¼ |
| 21 février | 0 90⅜ | 0 94⅝ |
| 28 février | 0 91⅛ | 0 94 |
| 7 mars | 0 87⅜ | 0 92¼ |
| 14 mars | 0 89⅞ | 0 93¼ |
| 21 mars | 0 90¾ | 0 94¼ |
| 28 mars | 0 90½ | 0 93⅜ |
| 4 avril | 0 89¼ | 0 91¾ |
| 11 avril | 0 89⅝ | 0 91¼ |
| 18 avril | 0 89½ | 0 92⅝ |
| 25 avril | 0 91⅞ | 0 94¼ |
| 2 mai | 0 91⅛ | 0 92½ |
| 9 mai | 0 93½ | 0 94⅜ |
| 16 mai | 0 95 | 0 95⅞ |
| 22 mai | 0 94⅝ | 0 93⅝ |
| 29 mai | 0 94⅜ | 0 95½ |
| 6 juin | 0 96 | 0 95 |
| 13 juin | 0 93 | 0 97⅜ |
| 20 juin | 0 91⅜ | 0 91 |
| 27 juin | 0 88¾ | 0 88⅞ |
| 3 juillet | 0 89¾ | 0 91⅛ |
| 10 juillet | 0 90½ | 0 90⅜ |
| 17 juillet | 0 89¾ | 0 90⅞ |
| 24 juillet | 0 92⅞ | 0 95⅛ |
| 31 juillet | 0 95½ | 0 96¼ |
| 6 août | 1 09¼ | 1 08 |
| 14 août | 1 05¼ | 1 09¾ |
| 21 août | 1 05⅜ | 1 11 |
| 29 août | 1 12⅞ | 1 18⅞ |
| 4 septembre | 1 20¼ | 1 29½ |
| 11 septembre | 1 13 | 1 11⅜ |
| 16 septembre | 1 11 | 1 12½ |
| 25 septembre | 1 09⅝ | 1 08¾ |
| 2 octobre | 1 04⅛ | 1 06½ |
| 8 octobre | 1 08 | 1 09⅞ |
| 17 octobre | 1 15¾ | 1 13¼ |
| 24 octobre | 1 17¼ | 1 14⅜ |
| 31 octobre | 1 16¾ | 1 14¼ |
| 7 novembre | 1 20¾ | 1 17¾ |
| 14 novembre | 1 19 | 1 16½ |
| 21 novembre | 1 19⅞ | 1 18¾ |
| 28 novembre | 1 16¼ | 1 15¾ |
| 5 décembre | 1 17½ | 1 19⅝ |
| 12 décembre | 1 17½ | 1 19 |
| 19 décembre | 1 20¾ | 1 22⅜ |
| 24 décembre | 1 21½ | 1 26⅛ |
| 31 décembre | 1 22½ | 1 26⅞ |
| Moyenne | $1 00¾ | $1 02¼ |

| 1915. | | |
|---|---|---|
| 9 janvier | 1 32 | 1 37⅛ |
| 16 janvier | 1 38 | 1 34½ |
| 23 janvier | 1 38¾ | 1 42¼ |
| 30 janvier | 1 45¾ | 1 49⅛ |
| 6 février | 1 55⅞ | 1 56½ |
| 13 février | 1 48¾ | 1 49⅜ |
| 20 février | 1 56⅛ | 1 54⅞ |
| 27 février | 1 52½ | 1 49⅝ |
| 6 mars | 1 40 | 1 39½ |
| 13 mars | 1 51 | 1 52¾ |
| 20 mars | 1 52 | 1 53⅞ |
| 27 mars | 1 45⅞ | 1 46⅝ |
| 3 avril | 1 50⅜ | 1 25¾ |
| 10 avril | 1 50⅜ | 1 52¾ |

| 1915. | Winnipeg. | Minneapolis. |
|---|---|---|
| 17 avril | 1 58⅞ | 1 61½ |
| 24 avril | 1 63⅞ | 1 64¾ |
| 30 avril | 1 62⅛ | 1 58⅞ |
| 8 mai | 1 59 | 1 56½ |
| 15 mai | 1 58½ | 1 57¼ |
| 20 mai | 1 58⅞ | 1 61¼ |
| 29 mai | 1 46¼ | 1 52½ |
| 4 juin | 1 38½ | 1 43½ |
| 12 juin | 1 22 | 1 30⅞ |
| 19 juin | 1 20⅜ | 1 31⅜ |
| 26 juin | 1 30 | 1 34½ |
| 3 juillet | 1 31¼ | 1 41 |
| 10 juillet | 1 34¼ | 1 43 |
| 17 juillet | 1 39½ | 1 48½ |
| 24 juillet | 1 39¾ | 1 51½ |
| 31 juillet | 1 27 | 1 45⅜ |
| 5 août | 1 32 | 1 50½ |
| 14 août | ..... | ..... |
| 21 août | 1 00⅜ | 1 07⅜ |
| 28 août | 0 96¾ | 1 20½ |
| 2 septembre | 0 97 | 1 04⅞ |
| 11 septembre | 0 94 | 1 00⅞ |
| 18 septembre | 0 94¾ | 0 99¾ |
| 25 septembre | 0 94 | 0 95⅝ |
| 2 octobre | 0 89¾ | 0 99¾ |
| 7 octobre | 0 96½ | 1 07⅜ |
| 16 octobre | 1 04 | 1 09½ |
| 23 octobre | 0 95¼ | 0 97⅜ |
| 30 octobre | 1 00 | 1 00⅜ |
| 5 novembre | 1 04¼ | 1 01⅜ |
| 13 novembre | 1 06 | 1 04½ |
| 20 novembre | 1 01 | 1 03⅜ |
| 27 novembre | 1 01¾ | 1 02 |
| 6 décembre | 1 08¼ | 1 11½ |
| 11 décembre | 1 05¼ | 1 09⅝ |
| 18 décembre | 1 10½ | 1 15¼ |
| 24 décembre | 1 16½ | 1 23⅜ |
| 31 décembre | 1 15 | 1 21⅝ |
| Moyenne | $1 27⅜ | $1 32¼ |

Pendant quelques mois de l'année 1912, les prix de Winnipeg se sont quelque peu relevés, parce que, vers le milieu de l'année, les cultivateurs ont fort peu à vendre. Une autre raison est alléguée dans l'extrait suivant du " Free Press " de Manitoba, du 6 janvier 1916:

Au début du mouvement des récoltes, l'écart entre le prix au comptant pour le blé à Minneapolis et à Winnipeg en faveur du premier marché a été fort notable; mais plus tard les grosses primes accordées pour rapide livraison aux têtes de ligne des lacs ont graduellement fait disparaître la différence et placé Winnipeg, pendant quelque temps, au premier rang pour le prix. A la clôture de la navigation, toutefois, l'écart reparut et il n'a cessé de s'accentuer, au point que, hier, le blé n° 1 du Nord valait à Minneapolis 8 cents ½ de plus, par boisseau qu'à Winnipeg.

Avec un écart de 2 cents de plus par boisseau, les droits d'entrée aux Etats-Unis seraient couverts et le marché de ce pays se trouverait ouvert au blé canadien, pendant la saison de la vente du blé, à part de courtes périodes où il y a une demande exceptionnelle pour le transport du blé sur les lacs. Le prix du blé est toujours plus haut à Minneapolis qu'à Winnipeg. Que ceux qui s'opposent à la proposition du commerce libre du blé expliquent s'ils le peuvent cet état de choses.

En 1912, dans les sept premiers mois de l'année, les prix de Minneapolis ont été plus élevés que ceux de Winnipeg à l'exception d'une seule cote. En août, Winnipeg a eu deux cotes plus élevées; en septembre, il y en a eu trois, mais durant toute l'année, onze cotes sur cinquante ont été plus basses à Minneapolis qu'à Winnipeg. En 1913, dans les mois de janvier, février et mars, les prix de Minneapolis ont été en moyenne de 2 cents ¾ meilleurs que ceux de Winnipeg. En avril, mai, juin, juillet et août, presque toutes les cotes de Winnipeg étaient un peu meilleures. En septembre, octobre, novembre et décembre, les prix de Minneapolis étaient de nouveau plus élevés et c'étaient les principaux mois pour la vente. Cela fait que pour cette année, le prix moyen était à peu près le même sur les deux marchés. En 1914, pendant les cinq premiers mois de l'année, les prix de Minneapolis étaient bien préférables; en juin, il y a eu deux ou trois cotes plus élevées à Winnipeg, mais dans l'ensemble, sur cinquante-deux cotes, seize étaient plus basses à Minneapolis qu'à Winnipeg. Le prix moyen, y compris ces cotes, a été de 2 cents plus élevés à Minneapolis. En 1915, dans le mois de janvier, les cotes ont été toutes, sauf une, en faveur de Minneapolis, mais la différence a été très légère; en février, toutes, sauf deux; en mars et avril, toutes sauf une; en mai, toutes sauf deux; en juin les prix ont été tous meilleurs à Minneapolis; en juillet, août, septembre et octobre, la même chose; en novembre, toutes sauf deux. En 1915, quand les cotes étaient presque toutes les mêmes, les prix avaient été affectés par les conditions de la guerre.

Je dis que la colonne des cotes de Winnipeg devrait être intitulée "n° 2" et la colonne de Minneapolis "n° 1". Je ne lirai pas encore une fois la loi des grains, parce que l'honorable député d'Assiniboïa (M. Turriff) en a déjà donné lecture, mais je lirai les descriptions du Mannitoba n° 2 et du Minneapolis n° 1 et les honorables députés verront que notre n° 2 est meilleur que leur n° 1.

Le blé de printemps du nord n° 1 est sain, agréable au goût et net; il contient diverses variétés de blé de printemps dur et tendre et ne pèse pas moins de 57 livres au boisseau.

Le blé du nord du Manitoba n° 2 est sain et raisonnablement net, de bonne qualité meunière et propre à l'emmagasinage, pèse au moins 58 livres au boisseau et contient au moins 45 p. 100 de blé rouge dit de Fife.

C'est-à-dire que le n° 1, blé de printemps du Nord n'est pas tenu de contenir du blé dur et il peut peser une livre de moins que le Manitoba n° 1, Nord. Il y a ici une autre note relative au blé de printemps du

Nord qui augmente la différence et montre le désir des minotiers américains d'avoir du Nord dur. La note dit ceci:

Le blé dur, glacé, de bonne couleur ne renfermant pas un mélange appréciable de blé tendre peut être admis dans les degrés de n° 2, blé de printemps du nord et n° 3, blé de printemps du nord pourvu que son poids ne soit pas inférieur de plus de 1 livre au poids minimum requis par les règlements existants pour les dits degrés et pourvu en outre que ledit blé ait toutes les autres qualités nécessaires pour être admis dans ces degrés.

La variété connue sous le nom de "Humpback" en raison de ses qualités meunières inférieures ne sera pas classée plus haut que le degré n° 3.

On peut donc en conclure avec une grande certitude, que les Américains ne peuvent pas produire suffisamment de blé dur et qu'ils sont prêts et disposés à payer une prime pour le blé dur récolté dans l'Ouest.

Je désire maintenant dire quelques mots au sujet de la congestion du transport des marchandises. Depuis que je demeure dans l'Ouest, chaque année quand nous avons eu une bonne récolte nous avons toujours eu dans les transports de la congestion, des souffrances et des pertes; et il me semble qu'une entrée libre dans les marchés du Sud nous apporterait d'assez grands soulagements parce que j'imagine que les compagnies de chemins de fer prendraient immédiatement des moyens pour transporter notre blé au Sud. Dans le moment nos chemins de fer canadiens ne sont pas en état de transporter le grain qui est récolté et ils ne devraient pas faire comme le chien du jardinier et s'attendre à ce que le blé restera en souffrance aux dépens du cultivateur et du pays en général pour qu'ils puissent en avoir le transport. Une grande quantité de blé se gâterait s'il devait attendre ainsi, bien que les compagnies recevraient le même prix pour le transport parce que le poids serait resté le même. A mesure que le pays se développera et produira davantage comme nous l'espérons, les chemins de fer ne pourraient pas augmenter les facilités du transport dans la même proportion et par conséquent ce ne sera pas à leur détriment si le marché du Sud nous est ouvert.

Toutefois, je n'ai aucun doute à ce sujet, une mesure de cette nature tendrait à diminuer les profits que réalisent les grandes minoteries; cependant, il est évident que ces compagnies réalisent de beaux profits, à l'heure actuelle, et le ministre des Finances, à mon avis, grâce à l'article du 25, p. 100 qu'il a inséré dans les modifications qu'il se propose d'apporter au tarif, constatera que les grands meuniers du Canada font d'énormes profits. Ils sont en état, toutefois, de subir la perte d'une partie des profits illégitimes qu'ils réalisent et ils ne seront pas obligés de payer le blé plus cher qu'il ne vaut.

Bien que le grain soit coté sur le marché américain selon la qualité, les meuniers américains effectuent leurs achats sur échantillons, et non en se basant sur la qualité.

Malheureusement, j'ai perdu au cours de l'incendie du Parlement, des statistiques que je m'étais procurées et qui établissaient que de grandes quantités de blé n° 1 et n° 2, en lots de plusieurs wagons, sont achetées à différents prix; c'est donc un indice que ces achats sont conclus sur échantillons. Conséquemment, notre blé canadien serait donc vendu sur le marché américain, selon sa qualité. Nous savons tous que, chaque année, nous récoltons de grandes quantités de grain de qualité inférieure, pour lequel le cultivateur est loin d'obtenir des prix raisonnables sur le marché canadien. Si la Chambre veut bien me le permettre, je prendrai la liberté de lire encore la description d'une autre sorte de blé, le blé américain n° 4, qui est évidemment acheté par les minoteries, puisqu'il est classé officiellement. Dans l'Ouest canadien, on oserait à peine employer ce blé comme nourriture pour les volailles; mais aux Etats-Unis, il appert que les meuniers demandant du blé de cette qualité-là. Voici la description que l'on en donne:

Le blé du printemps du nord n° 4 doit comprendre du blé du printemps de qualité inférieure, diminué de grosseur ou endommagé, et qui doit peser pas moins de 49 livres au boisseau.

Sur nos marchés, ce blé-là ne vaudrait même pas le prix du grain n° 1 que l'on destine à la nourriture des animaux. J'ai déjà récolté moi-même du blé de cette qualité, et ce que je sais bien, c'est que l'on m'en offrait 23 cents le boisseau quand on payait 65 cents pour du blé de bonne qualité. Le Gouvernement ne peut donc invoquer aucune raison valable pour refuser d'ouvrir aux cultivateurs canadiens les marchés des Etats-Unis, car il peut le faire avec la plus grande facilité du monde.

Si les manufacturiers du pays décidaient qu'ils n'ont plus besoin d'être protégés, je n'hésite pas à le croire, les droits disparaîtraient du jour au lendemain. Eh! bien, à l'heure actuelle, les cultivateurs de l'Ouest demandent, plus que cela, ils supplient le Gouvernement de faire disparaître la protection dont ils jouissent. Cependant, il semblerait que le Gouvernement

a décidé de faire la sourde oreille à toutes leurs requêtes, lorsqu'il est bien constaté que la seule classe qui pourrait avoir à souffrir de la mise en vigueur d'une politique de cette nature, ce sont les meuniers, et Dieu sait s'ils sont en état de protéger leurs intérêts.

Un autre argument que l'on a avancé contre l'adoption d'une politique de cette nature, c'est que les gens de l'Est qui se livrent à l'industrie laitière, auraient à payer plus cher le son et la moulée dont ils ont besoin afin d'alimener leurs bestiaux. Cet argument, à mon sens, ne vaut rien du tout; même en supposant qu'il soit valable, il ne milite nullement contre le projet de faire disparaître les droits sur le blé. La farine se vend moins cher à Minneapolis qu'au Canada, s'il faut en croire les statistiques qui existent à ce propos; il s'ensuit donc nécessairement que le son et la moulée doivent se vendre également à meilleur marché, sur le marché américain. Et dans ce cas-là, rien de plus facile pour les laitiers de l'est; que de faire venir ces produits des Etats-Unis. Dans tous les cas, je ne considère pas que l'argument soit valable.

Il est inutile pour nous de songer à vendre notre blé plus cher qu'il ne vaut en réalité. Le ministre du Commerce et de l'Industrie (M. Foster), s'efforce, avec raison, de trouver des débouchés par tout l'univers pour nos produits manufacturés canadiens. Mais, au moment même où il tente tous ces efforts, nous avons à notre portée un grand marché qui pourrait être ouvert à notre blé d'une façon pour ainsi dire automatique sur un mot du Gouvernement. L'adoption d'une politique de cette nature ne saurait causer le moindre tort aux grandes industries du pays, et nous avons tout lieu de croire qu'elle serait décidément avantageuse pour l'énorme majorité des citoyens qui composent la population de la Puissance du Canada.

Il existe ici et là quelques conservateurs qui se rendent compte de la justesse de la proposition dont nous demandons l'adoption au Parlement. Le "News", de Toronto, dans son édition du 15 octobre 1913, "dans un moment de faiblesse", je le suppose, a publié l'article suivant:

> Les producteurs de grain de l'Ouest, il n'existe aucun doute à cet égard, désirent que l'on fasse disparaître les droits sur le blé au Canada. Ce serait probablement faire preuve d'un manque de sagesse que de résister à cette demande...
>
> La récolte du grain, dans l'Ouest, toutefois, va continuer à augmenter constamment, et en considération de la politique qui a été inaugurée à Washington, les cultivateurs canadiens ont raison de demander que le marché américain leur soit ouvert.
>
> Les manufactures canadiennes, qui fabriquent des produits destinés surtout aux marchés étrangers, ne subiraient guère de torts appréciables de ce chef, tandis qu'il est fort possible que les tarifs de transport en bénéficieraient grandement. Si la convention commerciale que le cabinet du temps a voulu conclure avec les Etats-Unis il y a trois ans, n'avait compris que l'entrée du blé en franchise, il n'est pas probable que le parti conservateur l'aurait combattue dans l'enceinte parlementaire.
>
> La suppression des droits sur le blé dans les circonstances actuelles, n'impliquerait nullement une convention avec les Etats-Unis, ni l'imposition d'une limite à la liberté du Canada de légiférer en matière fiscale...
>
> Il serait très regrettable que l'on repousse les demandes légitimes de l'Ouest, ou que l'on refuse de faire disparaître des griefs qui pourraient être redressés sans mettre en danger les intérêts de la nation en général...
>
> Du moment que l'Ouest insiste pour que l'on admette le blé en franchise, il serait probablement peu sage de laisser subsister les droits imposés par le gouvernement canadien et qui empêchent nos cultivateurs d'expédier leur grain en franchise sur les marchés des Etats-Unis.

Je ne sache pas quel argument l'on pourrait bien invoquer pour répondre victorieusement à des opinions exprimées d'une façon aussi franche que celle-là.

Avant de terminer, je désire encore ajouter quelques mots au sujet de l'encombrement du trafic du grain dans l'Ouest. Nous avons eu, ici, dernièrement, la visite d'un citoyen de l'Alberta, M. McColl, un député à l'Assemblée législative de cette province et qui est lui-même un grand cultivateur. Il représente à la législature, la division électorale d'Acadia, qui est située sur la frontière de la Saskatchewan, dans la région avoisinant le lac des Oies (Goose Lake). Si j'ai bien compris, il est venu en mission spéciale dans l'Est, afin d'essayer de conclure des arrangements pour obtenir des wagons de façon à ce que l'on puisse expédier sur le marché le grain qui a été récolté dans cette région.

Il y en a encore des millions de boisseaux à expédier. C'est une région éminemment propre à la culture de toutes sortes de céréales, et elle a fourni une magnifique récolte cette année; mais les cultivateurs n'ont pas encore vendu leur grain, dont une grande partie est en danger de périr. Tout ce que nous avons répondu à M. McColl, c'est qu'on ferait tout le possible pour remédier au mal. Il ne devait pas s'attendre à plus, mais cette promesse pourrait être rendue plus efficace par l'entrée en franchise de notre blé aux Etats-Unis, il n'y a pas de doute que l'écoulement de cette denrée serait alors plus facile. Si l'on veut favoriser la culture du grain dans l'Ouest il

est plus nécessaire que jamais de la rendre aussi productive que possible. A quoi bon récolter si l'on ne peut vendre? Il est donc urgent de faciliter à nos produits l'accès d'autant de marchés que possible. L'entrée en franchise de notre blé aux Etats-Unis ne saurait être nuisible, et il y a tout lieu d'espérer quelle serait fort avantageuse.

Inutile de vanter la fécondité de l'Ouest si lon ne met pas le colon à même de vendre son grain, et de le vendre avec profit. A l'heure qu'il est, nombre de cultivateurs n'ont pas encore trouvé moyen de vendre leur dernière récolte, et ce malheureux état de choses ne peut que s'aggraver d'année en année, à l'exception des années où la récolte est faible, comme il arrive parfois dans certaines parties du pays.

Inutile de répéter ce qu'a déjà si bien dit le député d'Assiniboïa. Je termine en exprimant l'espoir que le Gouvernement va étudier cette question avec le plus grand soin et travailler sans retard à la résoudre dans un sens favorable.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): J'ai écouté, attentivement comme toujours, l'honorable député de Saltcoats. C'est un homme pratique, il s'exprime avec modération et la Chambre prête toujours une oreille attentive à ses paroles. La question qui a donné lieu à la motion du député d'Assiniboïa a déjà attiré l'attention du cabinet à diverses reprises depuis quelques années.

On nous a exposé nombre de raisons pour et contre ce projet. Comme chef du ministère que les questions de tarif concernent directement, je reconnais l'importance du point dont il s'agit et celle des discussions qu'il a déjà soulevées, surtout dans l'Ouest, et je l'ai étudié avec le plus grand soin. J'ai fait noter les prix du grain tant en Canada qu'aux Etats-Unis, afin de mieux me renseigner et d'arriver à une conclusion conforme aux exigences de l'intérêt national. En effet, je ne me dissimule pas la souveraine importance de la prospérité matérielle des trois grandes provinces agricoles de l'Ouest comme facteur de l'intérêt national. C'est dans cette disposition d'esprit que j'ai toujours étudié ce sujet.

En général, le tarif Underwood, mentionné par le député d'Assiniboïa, est mal interprété, je ne dis pas par l'honorable député, ni par mon honorable ami de Saltcoats, car je crois qu'ils le comprennent bien, et d'ailleurs le texte même du projet de résolution du député d'Assiniboïa indique que celui-ci ne s'y est pas mépris; mais notre population en général n'en conçoit pas véritablement le sens. L'honorable député d'Assiniboïa lui-même me paraît avoir commis un lapsus dans son discours de l'autre soir.

Il y a deux ans...

A-t-il dit (page 829 v. a. des Débats.)

...les Etats-Unis se sont déclarés prêts à admettre en franchise le blé de tout pays qui en ferait autant à l'égard de leur blé. Pour assurer le marché américain aux cultivateurs canadiens nous n'aurions donc qu'à inscrire notre blé sur la liste des articles admis en franchise.

Je préfère considérer ces paroles comme un lapsus, car elles ne sont pas conformes aux faits. Le tarif Underwood ne prévoit pas l'entrée en franchise du blé canadien aux Etats-Unis à la condition que le Canada admette le blé américain en franchise.

M. TURRIFF: Dans une autre partie de mon discours j'ai dit que le blé, ses dérivés et les pommes de terre sont tous dans la même catégorie.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je ne veux pas être injuste envers mon honorable ami et j'ai pris soin d'expliquer que je ne le croyais pas mal renseigné. Je mentionne cette inexactitude pour démontrer que l'honorable député lui-même peut employer une expression mal appropriée, et j'ajouterai que nombre de personnes au Canada s'imaginent que si nous admettions le blé américain en franchise, le blé canadien serait, de droit, admis en franchise aux Etats-Unis. Cela n'est pas et, pour poser solidement les bases de la discussion sur une question aussi importante, je donnerai le texte même de l'article du tarif Underwood qui se rapporte au sujet:

Article 644. Le blé, la farine de blé, les semoules et autres produits du blé, auxquels il n'est pas spécialement pourvu: Pourvu que le blé soit frappé d'un droit de 10 p. 100 par boisseau, que la farine de blé soit frappée d'un droit de 45 cents par baril de 196 livres, et que les semoules et les autres produits du blé auxquels il n'est pas spécialement pourvu, soient frappés d'un droit *ad valorem* de 10 p. 100, lorsque ces articles seront importés directement ou indirectement d'un pays, d'une dépendance ou d'une subdivision quelconque d'un gouvernement qui impose un droit sur le blé, la farine de blé ou les semoules importés des Etats-Unis.

Je désire appeler l'attention de la Chambre sur les dispositions du tarif américain concernant les drawbacks, vu que cela facilitera la démonstration du point que je veux établir et aidera à la discussion de la question. Voici le texte de ces dispositions:

1. Le blé peut être expédié dans d'autres pays en passant par les Etats-Unis, sans payer de droits;

2. Dans le cas de la farine exportée des Etats-Unis et fabriquée dans le pays avec du blé importé, un drawback de 99 p. 100 du droit perçu sur ce blé est accordé, le minotier se trou-

vant ainsi à obtenir en franchise les sous-produits, le son et les déchets de mouture provenant de ce blé. Autrement dit, le droit qu'il y a à payer sur le blé ainsi employé est de $1 par 1,000 boisseaux ou de un dixième de cent par boisseau.

3. Sur le blé importé pour la consommation aux Etats-Unis, le droit est de 10 cents par boisseau.

Telles sont les dispositions du tarif Underwood, se rapportant à l'admission libre du blé canadien aux Etats-Unis. Pour obtenir l'admission libre de notre blé, laissant de côté la farine et les semoules, il nous faudrait admettre en franchise au Canada le blé américain, la farine américaine et les semoules américaines. La question se résume à savoir si, dans l'intérêt national et dans l'intérêt des régions à blé du Canada, il est opportun de donner effet à ces dispositions du tarif Underwood. De l'examen des dispositions que je viens de citer, en tant qu'elles concernent le blé canadien expédié par voie des Etats-Unis ou le blé canadien converti aux Etats-Unis en farine destinée à l'exportation, je conclus qu'un changement dans le tarif ne modifierait pas d'une manière appréciable la situation du producteur ou de l'exportateur de blé canadien. Permettez-moi de le répéter: en tant que ces dispositions concernent le blé canadien expédié par voie des Etats-Unis ou le blé canadien converti aux Etats-Unis en farine destinée à l'exportation, aucun changement dans le tarif ne modifierait d'une manière appréciable la situation du producteur ou de l'exportateur de blé canadien. Le seul point qui nous intéresse c'est dans le cas où le blé canadien serait importé par les Etats-Unis pour la consommation.

Ceux qui sont en faveur de la présente résolution prétendent que le cultivateur canadien profiterait des prix plus élevés qui ont cours à Minneapolis. J'ai déjà expliqué qu'un changement ne pourrait nous profiter que si nous avions à alimenter le marché intérieur des Etats Unis, vu les dispositions concernant le " drawback ".

A l'heure présente, le minotier américain, à Minneapolis, peut acheter le blé canadien en payant un droit de 10 cents par boisseau; il peut le moudre et le convertir en farine qu'il exportera, et obtenir une remise de 99 p. 100 du droit de 10 cents par boisseau qu'il aura payé. Je répète donc que la question se réduit à ceci: Est-il dans l'intérêt du cultivateur canadien et du Canada en général, que notre blé soit ainsi dirigé vers les grands centres de minoterie des Etats-Unis pour être converti en farine et livré à la consommation intérieure de ce pays.

A ce propos, je ferai observer que les Etats Unis ont un excédent de blé qui va sans cesse en augmentant et que cet excédent est exporté, soit sous forme de céréale, soit sous forme de farine. L'excédent de blé de la dernière récolte, destiné à l'exportation, est d'au moins 390,000,000 de boisseaux. L'excédent que le Canada pourrait exporter, atteindra 264,000,000 de boisseaux. La situation se résume donc à ceci, bien que je ne veuille pas en tirer un argument définitif: Les Etats-Unis ont non seulement assez de blé pour la consommation intérieure, mais ils peuvent en exporter, sous forme de blé ou de farine, 390,000,000 de boisseaux, tandis que le Canada a un excédent de 264,000,000 de boisseaux, qu'il peut aussi exporter sous forme de blé ou de farine.

Il ressort donc que les deux nations, eu égard à leur production de blé, se font concurrence auprès des acheteurs de blé et de farine du monde entier. Le Canada et les Etats-Unis sont deux des pays qui luttent avec le plus d'ardeur pour vendre sur les marchés d'exploitation le surplus de leur production de blé, sous la forme soit de grain, soit de farine. Ce n'est pas comme si les Etats-Unis consommaient tout leur blé, ils ont un fort surplus pour l'exportation.

L'honorable député (M. MacNutt) et le représentant d'Assiniboïa ont fait observer qu'il y a parfois un écart notable entre les prix en faveur de Minneapolis et de Duluth et au désavantage de Winnipeg et de Fort-William. Je crois que ces points de comparaison sont bien choisis. De ce que le prix, à leur dire, est plus élevé à Minneapolis qu'à Winnipeg, à Duluth qu'à Fort-William, mes honorables amis tirent la conclusion que, le tarif actuel étant modifié, le cultivateur canadien pourrait obtenir le prix plus élevé qui prévaut à Minneapolis.

Je désire signaler le sophisme sur lequel repose le raisonnement de l'honorable député (M. MacNutt). Le voici: il a consigné dans le hansard des chiffres qui prouvent qu'il y a parfois un écart sous le régime du tarif actuel, et il n'y a pas inscrit—il ne le pouvait pas évidemment de chiffres indiquant quel serait le résultat, relativement au prix à Minneapolis et à Duluth, s'il se produisait un changement de tarif. Je me propose de développer cette thèse un peu plus tard.

Vu que les Etats-Unis ont un surplus pour les exportations et que le Canada en a un aussi, on croirait, monsieur l'Orateur que le prix d'exportation devrait être le ré-

gulateur du marché; pourtant il est vrai que parfois—et on prétend, ce que je n'admets pas, que plus souvent à Minneapolis qu'à Winnipeg—le prix est à l'avantage du marché américain. Inutile de dire à la Chambre, car cette question a déjà été souvent discutée, que si le prix qui prévaut à Minneapolis pendant l'automne, et parfois à d'autres époques, est plus élevé, c'est que Minneapolis est un grand foyer d'industrie minotière laquelle a besoin de blé dur pour le moudre avec d'autres espèces de blé plus mou qui proviennent des états du Sud et de l'Ouest, afin d'obtenir de la farine.

Autrement dit, il existe à Minneapolis des acheteurs qui, jusqu'à un certain point, ne tiennent pas compte des prix d'exportation. Le fait saillant au sujet du prix du blé à Minneapolis, c'est qu'il dépend des acheteurs de l'endroit qui, je le répète, ne tiennent pas compte, dans une certaine mesure, du prix d'exportation. Il est vrai que le prix à Minneapolis est plus élevé qu'au Canada. Depuis le mois de septembre dernier, j'ai fait recueillir des données statistiques, et l'écart entre les prix a été de 3 à 8 cents par boisseau, et même plus, en faveur du marché américain. Je mentionnerai un peu plus loin certains droits de la situation économique pendant l'année dernière, qui expliquent ou tendent à expliquer la persistance de cet écart. Il y a du vrai dans cette assertion, mais comme on dit dans les cours de justice, elle n'est pas la vérité, toute la vérité et rien autre chose que la vérité. C'est celle-ci que nous voulons connaître. Je me propose de soutenir que le prétendu avantage que le cultivateur canadien obtiendrait à Minneapolis, comme on cherche à lui faire croire, est en grande partie, sinon entièrement illusoire. C'est-à-dire que je prétends que si les Etats-Unis supprimaient aujourd'hui leur tarif, le prix du blé à Minneapolis descendrait au prix d'exportation ou peu s'en faudrait. Pour ma part, je pense qu'il descendrait au prix d'exportation.

M. MACNUTT: Il y a de la marge.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le prix tomberait et mon honorable ami sait que de grande montée, grande chute.

M. MACNUTT: Il ne pourrait pas descendre au-dessous du prix à Winnipeg.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il ne descendrait pas au-dessous du prix d'exportation à Winnipeg, mais il descendrait à son niveau, ou peu s'en faudrait. Je crois qu'il descendrait au niveau du prix d'exportation à Winnipeg, car c'est le prix d'exportation qui s'impose. Le fret est le même des Etats-Unis à Liverpool, la grande foire mondiale, que de Winnipeg ou de Fort-William. Les prix du transport s'équilibrent, c'est pourquoi je soutiens que le prix d'exportation prévaudrait.

A ce sujet, je désire donner lecture d'un extrait du "Wall Street Journal", organe très estimé et très connu de la finance aux Etats-Unis. Cet extrait a été reproduit par la "Gazette" de Montréal le 8 décembre 1915, et si je le cite, c'est uniquement pour faire voir quelle est l'opinion de ce journal. En voici le texte:

Le cultivateur canadien considère que son blé lui rapporterait au moins 5 cents de plus s'il était libre de l'expédier directement à Minneapolis. La pensée ne lui vient pas que s'il avait le libre accès des marchés américains où l'on trouverait à écouler 200 millions de boisseaux de blé canadien dans les trois premiers mois suivant la récolte, le prix du blé baisserait beaucoup aux Etats-Unis. Les minotiers et les compagnies de chemins de fer, de même que les banquiers et les marchands des Etats-Unis tiennent naturellement à ce que tout le grain canadien se vende à Chicago et à Minneapolis. Mais il en résulterait assurément un abaissement du cours, et les cultivateurs canadiens et américains se verraient obligés de vendre leur grain à meilleur marché.

Si les tarifs douaniers du Canada et des Etats-Unis exemptaient de tout droit les grains et les farines, ce sont les minotiers qui bénéficieraient le plus du changement. Les minotiers américains viendraient chercher dans nos prairies de l'Ouest le blé de la qualité qui leur manque pour faire leurs mélanges, et les minotiers canadiens achèteraient ce grain à meilleur marché.

Cette manière de voir d'un important journal financier des Etats-Unis, j'en fais part sans dire que je l'approuve; j'en veux faire autant de l'opinion qu'un journal de l'Ouest, le " Regina Evening Province ", énonçait le 15 janvier. (Bruits à gauche.)

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je le fais dans le but de montrer ce que l'on pense en certains quartiers de l'Ouest, car, en réalité, le débat ne porte pas tant sur l'écart qui s'accuse entre les cours de Minneapolis et ceux de Winnipeg que sur la question de savoir si cet écart subsisterait encore le jour où l'on abolirait les droits de douane. Voici ce que je relève dans le "Regina Evening Province":

Se doute-t-on de ce qui résulterait de l'adoption de ce projet de résolution?

Il s'agit là du projet de résolution déposé par mon honorable ami (M. Turriff).

L'automne dernier, il suffisait du simple bruit que le Canada songeait à abolir le droit sur le blé pour que le cours de ce grain baissât tout à coup de plusieurs points sur la place de Chicago; le cours ne remonta qu'après que l'on eût contredit la nouvelle de cette abolition de droit. La libre exportation du blé serait immédiatement suivie de l'abaissement du prix que le culti-

vateur canadien obtient actuellement de son blé à Winnipeg.

Je me suis efforcé de traiter ce sujet de façon impartiale. Je considère que les arguments contenus dans ces articles de journaux ont beaucoup de force, et cela pour la raison que le prix d'un article dépend de l'offre et de la demande. Quand il y a plus de blé qu'il n'en faut pour le besoin du pays, le prix baisse nécessairement. Je traite la question en me fondant sur les principes qui prévalent généralement dans les affaires; c'est pourquoi je ne puis m'expliquer que le jour où les Etats-Unis ayant aboli le droit sur le blé, les provinces de l'Ouest déverseraient à flot le blé dur sur la place de Minneapolis, le prix du blé ne baisserait pas sur cette place. La baisse serait inévitable.

M. KNOWLES: Dans ce cas-là, les minoteries canadiennes ne seraient-elles pas obligées de payer le blé plus cher qu'elles ne font à l'heure actuelle?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je n'ai pas encore parlé de la minoterie; c'est un sujet que j'aborderai en son temps et que je compte pouvoir traiter de façon à contenter mon honorable ami. L'an dernier, il ne fut pas, à proprement parler, question d'abolir le droit sur le blé, et pourquoi? Parce que le blé s'est vendu plus cher au Canada qu'aux Etats-Unis. Qu'on me permette de faire consigner aux "Débats" une note rédigée par le personnel de mon ministère où, ainsi que je l'ai déjà dit, l'on tient registre des cours comparatifs du blé. Cette note est conçue comme suit:

Cours du blé en 1914-1915.

Le blé livrable en décembre fut coté sur la place de Winnipeg durant les trois mois commençant le 1er octobre et finissant le 31 décembre, soit pendant 74 jours ouvrables. Durant cette période de temps, il n'y eut que trois jours où le cours du blé fut plus élevé à Minneapolis qu'à Winnipeg, et sept jours à Duluth, tandis que pour cette même période, la moyenne de la cote officielle à la fermeture fut de $1.16·3 à Winnipeg de $1.13·3 à Minneapolis, et de $1.14·8 à Duluth.

Le blé livrable en mai a été coté à Winnipeg depuis le 1er octobre jusqu'au 31 mai, soit pendant huit mois ou 189 jours non fériés. Durant cette période, il n'y eut que deux jours où le cours fut plus élevé à Minneapolis qu'à Winnipeg, et treize jours à Duluth, tandis que le cours moyen de ce blé fut, pour la même période, de $1.40·6 à Winnipeg, de $1.35·9 à Minneapolis et de $1.38·1 à Duluth.

Le blé livrable en juillet a été coté à Winnipeg depuis le 1er janvier jusqu'au 31 juillet, soit pendant sept mois ou 165 jours non fériés. Durant cette période, il n'y eut que neuf jours où le cours fut plus élevé à Minneapolis qu'à Winnipeg, et vingt-huit jours à Duluth. Le cours moyen de ce blé fut, pour cette même période, de $1.45·6 à Winnipeg, de $1.38·4 à Minneapolis et de $1.42½ à Duluth.

On voit par là que le cours moyen du blé livrable en décembre, mai et juillet fut comme suit:

| | | | |
|---|---|---|---|
| Winnipeg .... | 138.3 | 138.3 | |
| Minneapolis .. | 132.9 | 143.3 | Ecart de 4 cents. |
| Duluth ..... | 135.7 | | |

Autrement dit, le cours de Winnipeg excéda de 5 cents ⅝ celui de Minneapolis et de 2 cents ⅝ celui de Duluth, soit de 4 cents le cours moyen sur les deux places de Minneapolis et de Duluth.

Telles sont les données qui ont trait à l'avant-dernier exercice, à celui de 1914-1915.

M. TURRIFF: La comparaison de l'honorable ministre ne porte-t-elle pas sur le blé n° 3 coté à Minneapolis et le blé n° 2 coté à Winnipeg?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je comprends la pensée de mon honorable ami. Ce sont les cotes pour les mêmes qualités de blé. Je saisis l'écart que mon honorable ami a mentionné, l'autre jour. Durant l'exercice 1914-1915 les marchés de Winnipeg et de Fort-William ont été meilleurs que ceux de Minneapolis et de Duluth, mais il n'en a pas été ainsi, l'année dernière.

M. TURRIFF: Pour les qualités correspondantes?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Oui.

M. TURRIFF: Mon honorable ami sait parfaitement qu'il compare deux qualités différentes de blé et que le blé canadien n° 3 est meilleur que le blé n° 2 de Minneapolis, et qu'il l'emporte en qualité, et dans un grand nombre de cas, sur le blé n° 1 de Minneapolis.

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'ai lu ce que l'honorable député a dit, l'autre jour, à ce propos et, bien que j'attache quelque importance à ses observations, j'estime que les états que j'ai donnés ici offrent une base équitable de comparaison. Je puis dire, en outre, à mon honorable ami que, même si l'on accepte son argumentation, il reste une assez forte marge à remplir dans la différence de 5 cents entre le prix du marché de Minneapolis et celui du marché de Winnipeg, en faveur de ce dernier, et de 2 cents ⅝ en faveur de Fort-William contre Duluth.

M. TURRIFF: Aujourd'hui, au lieu de vendre au marché de Minneapolis, nous devrions vendre sur notre marché domestique.

L'hon. sir THOMAS WHITE: J'ai par devers moi un tableau préparé par M. Sanford Evans et indiquant les cotes des prix du grain, et je me propose de déposer ce document sur le bureau de la Chambre. Je crois que tous les honorables députés

trouveront ce tableau intéressant. Il indique les variations et les fluctuations des prix du grain sur les marchés des Etats-Unis et sur ceux du Canada. Quelquefois le prix est plus élevé d'un côté d'autrefois c'est l'inverse qui se produit, mais il faut dire—et c'est un point sur lequel je me propose d'insister plus tard—que lorsqu'on hâte la vente du blé canadien, le prix du blé canadien tend à une baisse plus sensible que celui qui est payé aux Etats-Unis.

M. KNOWLES: Quelle période ce tableau embrasse-t-il?

L'hon. sir THOMAS WHITE: 1912-1913, 1914-1915. On dit qu'il arrive plus fréquemment que le prix du blé est plus élevé à Minneapolis, mais, je le répète, cela ne se rapporte pas directement à la question. On ne se demande pas si, grâce au présent tarif, le prix du blé est plus élevé à Minneapolis, mais la question qu'on se pose est celle-ci: Quel serait l'état de choses si l'on modifiait le tarif présentement en vigueur?

A nouveau, je veux insister sur le fait que le tarif Underwood ne stipule pas l'entrée libre du blé en retour du blé libre, mais que le tarif Underwood stipule l'entrée libre de trois produits en retour de l'entrée libre de trois produits.

Je vais maintenant étudier cet aspect de la question. Pourquoi dans le tarif Underwood n'offre-t-on pas simplement d'admettre librement le blé des pays qui admettent librement le blé américain, comme dans le cas des pommes de terre. Quel objet avaient en vue ceux qui ont fait le tarif américain, lorsque, au lieu d'offrir la réciprocité uniquement sur le blé, ils ont groupé trois produits qui ne pourront être admis librement aux Etats-Unis que s'ils sont exemptés de droits dans les autres pays? Il est évident que les auteurs du tarif Underwood voulaient obtenir pour leur farine un libre accès aux marchés des pays dont ils admettaient le blé libre.

Je n'en fais pas un reproche aux législateurs américains; je considère qu'à leur point de vue, ils ont agi sagement. Voici en résumé, ce qu'ils nous offrent: si nous admettons notre blé en franchise, nous voulons le moudre et nous le revendre sous forme de farine. Voilà en deux mots l'idée qui a présidé à la réduction du tarif Underwood. Je n'ai rien à redire contre ce tarif. Les Américains sont parfaitement libres de légiférer comme ils l'entendront. Un tarif est essentiellement une question d'administration intérieure, et chaque pays doit prendre les dispositions qu'il croit les plus favorables.

Il ne faut pas oublier que les Etats-Unis sont un des pays qui produisent le plus de farine. Ils possèdent 7,500 minoteries dont la production atteint 1,000,000 de barils par jour. Minneapolis, le grand centre dont j'ai déjà parlé, produit à elle seule 73,800 barils de farine, ce qui représente une consommation quotidienne de 330,000 boisseaux de blé.

L'objet du tarif Underwood était d'assurer aux Américains un énorme commerce d'exportation de farine. Quelle est la quantité de farine que les minoteries du Canada peuvent livrer? La minoterie est certainement une de nos grandes industries; il a été l'objet de la sollicitude de tous les gouvernements, mais, je ferai observer, en passant, que lorsque nos honorables adversaires ont rédigé leur pacte réciprocitaire, ils ont pris soin d'inclure un droit protecteur de 50 cents par baril sur la farine. On ne peut donc pas dire que le très honorable chef de l'opposition, lorsqu'il était au pouvoir, n'a pas eu soin de protéger le minotier canadien.

Voici notre situation en ce qui concerne l'industrie minotière. Le Canada possède cinq cents cinquante moulins à farine, pouvant moudre 100,000 barils par jour, soit un dixième de la quantité produite par les minoteries américaines. J'ai comparé la force productrice des Etats-Unis et celle du Canada, et je dois faire observer que si nous mettons en vigueur les dispositions du tarif Underwood, l'industrie meunière du Canada aura à subir la concurrence de l'industrie meunière fortement organisée des Etas-Unis, laquelle, déjà maîtresse de son marché, fera un tort considérable à la nôtre.

Je ne prétendrai pas, s'il apparaît clairement qu'il est dans l'intérêt de la nation, qu'une industrie soit entravée ou compromise, que l'on ne doive pas le faire; mais je dis qu'avant que l'on s'y décide, il faut qu'il soit très clair que cette action est bien dans l'intérêt de la nation, et aussi dans l'intérêt de ceux qui croient obtenir des avantages d'une loi de ce genre. Je prétends qu'il faut que les avantages soient assez grands pour constituer un bienfait national, et que de plus ils doivent être d'une nature permanente, avant que l'on prenne des mesures de nature à affaiblir ou même détruire une grande industrie canadienne.

M. KNOWLES: Le ministre peut-il nous dire la quantité de farine canadienne qui est exportée sur les marchés étrangers?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je n'ai pas les chiffres, mais un de mes collègues me dit que cette exportation est comparativement petite. Il est facile de se procurer ces chiffres. Admettons pour le moment que l'attitude prise par mon honorable ami d'Assiniboïa est correcte.

M. TURRIFF: Elle l'est certainement.

L'hon. sir THOMAS WHITE: On avance souvent dans cette assemblée des propositions très hardies. Mais alméttons que mon honorable ami est dans le vrai lorsqu'il suppose que notre blé affluerait vers Minneapolis, si le droit était enlevé. Il est clair alors que si notre blé va à Minneapolis il ne restera pas en Canada pour être moulu par nos meuniers; il ne sera pas non plus transporté sur les marchés du monde par nos voies canadiennes. Si le blé libre doit être d'un avantage réel et non pas illusoire pour les cultivateurs de l'Ouest, c'est là ce qui arriverait.

Mon honorable ami prétend, avec beaucoup de raison, je dois l'avouer, que les meuniers canadiens n'en souffriraient aucun dommage, parce que le marché américain leur serait ouvert. Or, il est bon de se rappeler qu'il faut beaucoup de temps à une industrie pour s'implanter et se développer dans un pays étranger. La question, les marques, par exemple, est d'une grande importance. Avant de pouvoir implanter leur farine dans les Etats-Unis, les meuniers canadiens seraient obligés d'y dépenser de très fortes sommes, et cela—je veux appuyer aussi fortement que possible sur ce point—dans la plus grande incertitude que les dispositions du tarif Underwood seront maintenues bien longtemps.

Mon honorable ami d'Assiniboïa a dit que les cultivateurs des Etats du Nord-Ouest redoutaient cette question, et ne voulaient pas de l'entrée libre aux Etats-Unis du blé canadien. Est-ce bien certain alors que ces dispositions du tarif Underwood seront maintenues? Serait-il prudent pour nos industriels de dépenser des centaines de milliers de dollars pour établir leur commerce dans un pays étranger, lorsqu'il est possible, et même fortement probable, de l'avis de plusieurs qu'avant longtemps on fera des changements tarifaires qui les excluraient de ce pays.

Je désire répéter que, s'il était demontré clairement que le changement demandé est dans l'intérêt de la nation—et pour estimer cet intérêt national il faut faire entrer en ligne de compte l'intérêt et le bien-être des trois grandes provinces—je ne prétends pas que les intérêts d'une industrie particulière devraient nous arrêter.

Si j'étais fortement convaincu que, dans l'intérêt général du pays, l'industrie meunière devrait courir des risques, je sais bien ce que je ferais; mais je ne vois pas clairement, et la chose n'est pas claire non plus pour aucun membre de cette Chambre, qu'en abaissant le droit le cultivateur canadien obtiendra pour son blé le marché de Minneapolis. Il n'est pas certain que ces dispositions du tarif Underwood dont nous nous occupons aient un caractère de permanence et conséquemment, au point de vue de l'industrie meunière, comme au point de vue des cultivateurs eux-mêmes, je crois que nous devons être sûrs de l'avenir avant de faire une démarche qui peut avoir des conséquences irrévocables.

J'ai jusqu'à présent traité la question au point de vue de l'industrie meunière, mais il y en a d'autres. Dans notre pays la culture mixte est très répandue, et je crois qu'aucune part en Canada elle n'a fait des progrès plus rapides que dans les provinces de l'Ouest en ces dernières années.

Je disais, l'autre jour, et je répète que, selon moi, les cultivateurs savent mieux que personne à quelle culture, tout considéré, il leur convient mieux de se livrer. Supposez un individu qui, au Nord-Ouest, vient occuper une terre; on aura beau lui conseiller la culture variée, la question qui se présente à lui tout d'abord est de savoir s'il récoltera quelque chose et s'il en tirera un profit. Eu égard aux conditions avec lesquelles les possesseurs de homesteads et les colons en général entrent en lutte, il est raisonnable de supposer qu'ils savent à quoi s'en tenir sur le genre de culture auquel il vaut mieux qu'ils livrent dans leur propre intérêt.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Le genre de débouchés aussi.

L'hon. sir THOMAS WHITE: C'est pourquoi, comme je le disais l'autre jour, je n'ai jamais écrit d'essais ni donné de conférences sur le genre de culture auquel il convient que s'appliquent les cultivateurs intelligents de cette contrée ou de quelqu'une de ses parties, et je n'ai pas l'intention de le faire. Je serai plus pratique, et je supposerai que les cultivateurs de quelque partie que ce soit de cette contrée savent mieux que personne la sorte de culture

qu'il leur convient mieux de faire dans la région et dans les circonstances où ils se trouvent.

Mon très honorable ami (sir Wilfrid Laurier) parle de débouchés. On a fait de ceci une question politique; mais, si la gauche voulait discuter sans passion et dire aux cultivateurs la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, m'est avis que les agriculteurs de l'Ouest ne demanderaient pas, en masse ni pour la plupart, le marché illusoire de Minneapolis. Ceci est plutôt aujourd'hui une question de politique qu'une question économique.

Mon honorable ami d'Assiniboïa (M. Turriff) a fait une assertion quelque peu extraordinaire touchant le prix auquel le cultivateur canadien vend son blé hors du pays. Voici comment il s'exprime à la page 829 (v.a.) des Débats:

> Mais que voyons-nous une fois le blé rendu à Liverpool? Au lieu que le cultivateur du Manitoba ait pour son blé 7 ou 8 cents de moins par boisseau que le cultivateur américain, le marchand de Liverpool lui donne de 6 à 8 cents de plus qu'au cultivateur américain; et ceci ne peut être nié par personne de ceux qui connaissent tant soit peu le commerce des grains.

M. TURRIFF: Si le ministre veut bien me le permettre, je dirai qu'il y a là erreur et que j'ai dû faire changer ce passage de mon discours. Ce ne sont pas là les paroles que j'avais prononcées, ni rien absolument dans ce sens. Ce que j'ai dit, c'est que le blé canadien se vend, une fois à Liverpool, 7 ou 8 cents de plus que celui de même qualité de Minneapolis, quoique le premier soit de 7 ou 8 cents de moins par boisseau.

L'hon, sir THOMAS WHITE: Voyons donc ce qui découle de là. Le blé canadien commande à Liverpool un prix plus élevé, pendant que les frais de transport sont absolument les mêmes. A qui vont les 6 ou 8 cents?

M. TURRIFF: C'est au Gouvernemnt à l'expliquer.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Fort bien. Qui achète le grain aux cultivateurs du Nord-Ouest? Qui au Nord-Ouest en achète le plus, si ce n'est la Grain Growers Grain Association. Je demanderai à mon honorable ami de s'informer de ces choses à la Grain Growers Association, qui fait autorité en la matière et de savoir d'elle si son assertion est fondée, comme il assure qu'elle l'est, et, quand il aura expliqué ceci aux cultivateurs de l'Ouest, qu'il revienne nous donner à nous-mêmes le bénéfice des explications qu'on lui aura fournies.

[Sir Thomas White.]

M. KNOWLES : Je ne crois pas que cette association exporte du blé.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Non, mais elle en achète.

M. KNOWLES : Parfaitement.

L'hon. sir THOMAS WHITE: C'est précisément là le point que je veux faire ressortir. Monsieur le solliciteur général me dit dans le moment que cette association exporte sur une grande échelle.

M. KNOWLES : Je ne me fierai pas à l'expérience du solliciteur général en pareille matière.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami d'Assiniboia s'est mis dans un dilemme d'où il ne pourra sortir.

M. TURRIFF : Nullement.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il dit que le blé canadien se vend à Liverpool de 6 à 8 cents de plus par boisseau, et que les frais sont les mêmes. A qui va la différence ? A l'acheteur. Et quel est cet acheteur ? Le plus considérable c'est la Grain Growers Grain Company. Un résultat utile de cette discussion sera que mon honorable ami, qui, je n'en doute point, dira qu'il traite cette question avec conscience et connaissance de cause, s'intéressera à découvrir les raisons pour lesquelles la Grain Growers Grain Company ne paye davantage.

M. TURRIFF: Je dois dire au ministre que j'ai puisé le renseignement que j'ai donné à cette Chambre dans le "Grain Growers' Guide".

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je n'en doute pas. Je ne blâme nullement mon honorable ami d'avoir puisé ce renseignement dans le "Grain Growers' Guide"; mais je ne saurais dissimuler ma surprise de ce qu'il pousse la naïveté jusqu'au point d'alléguer cela comme un argument décisif en faveur de l'assimilation de notre tarif, du tarif Underwood. Si l'honorable député a puisé ce renseignement dans le "Grain Growers' Guide", il serait préférable qu'il demandât à ce journal des éclaircissements à ce sujet. Il a fait une autre observation:

> En septembre, octobre et novembre, les cultivateurs de l'Ouest ont perdu plus de $10,000,000, par l'impuissance où ils étaient d'avoir accès au marché américain pour y vendre leur blé.

M. TURRIFF: C'est parfaitement exact.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami fait une pétition de principe, pour me servir d'une expression classique en vogue au collège.

M. TURRIFF: C'est ce que je ne fais jamais.

L'hon. sir THOMAS WHITE: L'honorable député tourne réellement dans un cercle vicieux. Voilà qu'il trouve la cote du blé à Minneapolis et sans coup férir, il affirme que, si le tarif était aboli, nos cultivateurs obtiendraient ce prix. Mais le tarif aboli, la cote tomberait en même temps, et bien loin de réaliser un gain de 10 millions, tout ce que les cultivateurs obtiendraient, ce serait que le prix de Minneapolis tomberait au niveau de celui de Winnipeg. L'honorable député ajoute:

Le Gouvernement a refusé de leur ouvrir le marché américain; ils ont envoyé leur blé en Angleterre et le cultivateur paie 40 ou 45 cents le boisseau pour le transport de son blé, des taux de marée à Liverpool.

Pour bien montrer le manque de loyauté de l'honorable député,—mais ajoutons que cette déloyauté n'est pas voulue. . .

M. TURRIFF: Ne vous gênez donc pas.

L'hon. sir THOMAS WHITE: C'est bien, je prends l'honorable député au mot et maintiens le mot déloyauté sans restriction. Citons encore:

Pour les fabricants de munitions de guerre, qui ont bien su faire payer au Gouvernement canadien et au gouvernement britannique quatre prix pour leurs produits, on a bien su obtenir un prix de transport, à peu près l'équivalent de celui en vogue avant la guerre; mais le prix de transport du blé qui, avant la guerre, oscillait entre 5 et 7 cents le boisseau, est monté à 40 ou 45 cents le boisseau. Le Gouvernement soit par impuissance soit par insouciance, ou parce qu'il n'avait pas à cœur l'intérêt des cultivateurs au même degré que celui des fabricants, n'a pas donné aux premiers accès au marché américain et il leur a laissé perdre sur la récolte de l'an dernier, 30 millions à 40 millions de dollars en prix de transport exagérés.

Mon honorable ami a une conscience; comment a-t-il pu se résoudre à confier pareille affirmation au fil télégraphique, pour être transmise aux populations de l'Ouest? Il mésestime l'intelligence de ses électeurs et de ces populations de l'Ouest, s'il s'imagine qu'elles ajouteront foi à pareille affirmation. Les prix de transport du blé, il est vrai, sont sept ou huit fois supérieurs à ce qu'ils étaient. Seulement je ferai observer à l'honorable député que, comme question économique, ce n'est pas le cultivateur qui paie ces prix de transport. S'il était possible de ramener ces prix au niveau normal, le prix tomberait à Liverpool. L'honorable député ne tient compte que des prix de transport du Canada ou de New-York. Mais il faut aussi faire entrer en ligne de compte les prix de transport de l'Argentine et de l'Australie. Si l'on envisage la situation dans son ensemble, la seule conclusion possible, c'est, ni le consommateur en Grande-Bretagne paie, presque dans son intégralité, l'augmentation des prix de transport.

Jusqu'ici l'angle où je me suis placé pour envisager la position, c'est celui du cultivateur des plaines, et je l'ai débattue au point de vue de l'industrie de la minoterie. Je vais maintenant étudier la question sous un autre angle, celui du système national en vogue au Canada. Ce système, le voici: autant que faire se peut, la matière première doit se fabriquer au pays; son transport doit s'effectuer sur nos voies ferrées et s'acheminer par nos propres ports vers les marchés mondiaux. Telle a été la Politique nationale appliquée par les conservateurs et en dépit de toutes dénégations, tel a été aussi le système en vogue sous le régime libéral. La création et le développement de l'industrie nationale, voilà l'objet visé par ce système. Je le répète, on nous accuse d'avoir trop à cœur le souci des intérêts des minotiers. Mon exposé budgétaire d'hier ne trahit guère pareil souci. Il faut savoir tenir compte de tous les grands intérêts, même dans le pacte de réciprocité proposé par le défunt gouvernement, dont l'honorable député d'Assiniboïa (M. Turriff) était l'un des ardents partisans, ce gouvernement a trahi le souci—mon honorable ami dirait-il un excès de zèle, un souci excessif—des intérêts de la minoterie et c'est pour protéger ces intérêts qu'il avait porté le droit à 50 cents le baril.

M. TURRIFF: C'est ce qui nous a battus.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je peux dire à mon honorable ami ce qui, entre autres choses, a battu son parti. D'abord la convention n'accordait aucun avantage aux producteurs canadiens. Puis, il y avait autre chose, il y avait la convention elle-même, le fait que par cette convention notre tarif s'accrochait à celui de nos voisins du sud.

Depuis que j'ai l'honneur de faire partie de la Chambre, j'ai été un auditeur très attentif des débats, et je crois que j'ai entendu discuter plus fréquemment qu'aucun autre sujet ce thème de la nécessité de manufacturer dans les limites du Canada, de transporter par nos lignes canadiennes et nos voies fluviales, d'améliorer les ports canadiens pour faciliter l'exportation de nos produits sur les marchés du monde.

Que la question du transport vienne en discussion et nous verrons en quoi les Provinces maritimes y sont intéressées.

Notre réseau de canaux est un des plus fréquents sujets de discussion. Nous avons dépensé l'argent par centaines de millions de dollars pour développer nos lignes de chemin de fer transcontinentales. Aucun sujet n'a été discuté d'une façon aussi complète dans la Chambre que celui de la manufacture de nos matières premières, que la construction de notre réseau de voies de transport, et que l'amélioration de nos ports pour le développement de notre commerce sur les marchés mondiaux. Je demanderai à la Chambre si c'est là une bonne ou une mauvaise politique nationale. Je ne crois pas qu'aucun député ose parcourir sa circonscription et y dire que nous devrions rejeter cette politique qui a été adoptée en réalité par tous les gouvernements depuis la Confédération ou du moins depuis 1879.

La motion en discussion comporte un abandon de la politique qui a été suivie par tous les partis et que se recommande d'elle-même au peuple de ce pays. J'ai dit clairement, dans mon exposé budgétaire de 1914, que s'il était établi clairement que l'intérêt national demandait d'abandonner sur certains points cette politique, je ne voudrais pas déclarer que ce ne serait pas le devoir du Gouvernement de s'en écarter. Je serais prêt à dire que cela devrait être le devoir du Gouvernement, parce que la politique nationale repose sur l'intérêt national et, si c'était clairement de l'intérêt d'en changer une partie, certainement le Gouvernement serait bien avisé s'il faisait ce changement. Mais je prétends que l'avantage doit être clair et évident. Si l'on prétendait qu'un avantage serait obtenu en s'assurant, pour le blé canadien, du marché américain par l'adoption d'une politique qui comporterait l'abandon des principes qui ont dirigé les administrations conservatrices et libérales dans le passé, je dis que l'avantage devrait être clair, important et qu'il devrait avoir un caractère de permanence.

J'ai montré qu'il était évident que cette proposition ne donnerait aucun avantage important aux producteurs de blé. J'ai dit que le prétendu avantage était surtout illusoire et je crois l'avoir prouvé. Dans tous les cas, il n'est pas important.

Mon honorable ami d'Assiniboïa (M. Turriff) a admis, l'autre soir, que les prix s'équilibreraient, que les cultivateurs canadiens n'auraient pas tout le bénéfice des prix de Minneapolis, mais seulement une partie. Je crois qu'ils en auront une si petite partie, s'ils en ont, que l'avantage ne sera pas important. Dans tous les cas je ne vois pas clairement qu'il serait réel.

Mais que dire de son caractère de permanence? Quelqu'un peut-il nous assurer, parmi les membres de cette Chambre, que le tarif Underwood sera encore appliqué dans deux ans d'ici? Que nous changions notre tarif ou non, en vertu de cette résolution, un tarif est une question intérieure. Le tarif Underwood fait une offre au Gouvernement canadien qui peut l'accepter dans son tarif, mais il n'y a rien pour empêcher le gouvernement américain, cet automne ou l'automne prochain, de changer radicalement son tarif à ce sujet ou d'abroger les dispositions du tarif Underwood dont j'ai parlé. Par conséquent, je prétend que le prétendu avantage n'est pas clair, n'est pas important et n'a pas un caractère de permanence. Je dis que ces trois conditions devraient exister d'une façon évidente avant de nous écarter de ce qui a été considéré par le pays comme une bonne politique nationale. Est-ce qu'un seul membre de la Chambre peut croire qu'avec une production de blé semblable à celle du Nord-Ouest, dont la production augmente annuellement, que si le tarif était supprimé et qu'un flot de cinquante, ou de cent, ou de cent cinquante, ou de deux cent millions de boisseaux de blé soient prêts à descendre à Minneapolis, le prix ne baisserait pas? Chacun de nous sait que le prix baisserait.

Cette question peut aussi être envisagée sous d'autres aspects, et j'y ai fait allusion dans mon exposé budgétaire. J'ai résumé les arguments pour et contre.

Relativement à la discussion de ce sujet et à l'agitation qui se poursuit, afin que nous modifions notre tarif de façon à ce que le blé canadien bénéficie des dispositions du tarif Underwood. J'ai reçu une requête de la part de certains employés de chemin de fer, dans laquelle ils laissent entendre que l'adoption d'une politique comme celle-là aurait des conséquences très graves pour eux. Ils me font observer que, si le blé prend la direction du sud—et mon honorable ami suppose que c'est là ce qui se produirait, car autrement l'argument qu'il a développé ne serait pas valable—leurs intérêts seront gravement lésés. Loin de moi la pensée de prétendre qu'aucun des arguments, que l'on avance contre ce projet, sont concluants. Si je les passe en revue, c'est tout simplement afin d'établir combien sont douteux les résul-

tats qu'entraînerait l'adoption d'une mesure aussi radicale que la modification d'un régime douanier que nous nous sommes habitués à qualifier de politique nationale, dans le passé.

Nous avons également reçu des requêtes de la part des cultivateurs qui se livrent à la culture mixte. Les cultivateurs de cette catégorie affirment que le son et les rebuts coûtent plus cher qu'aux Etats-Unis, et qu'en conséquence, si cette mesure était mise en vigueur, les cultivateurs de l'Ontario et de l'Ouest devraient débourser de fortes sommes pour se procurer ces produits. On prétend encore que, si nous adoptions la mesure qui découle naturellement de la résolution qui est soumise au Parlement, jamais les grandes minoteries n'iraient s'établir dans le Nord-Ouest canadien. J'ai étudié cette question plus à fond que je ne l'ai jamais fait pour aucun des problèmes que j'ai été appelé à résoudre au cours de ma carrière, et j'en suis arrivé à la conclusion que, si cette politique triomphe jamais, elle sonnera le glas de l'industrie des minoteries canadiennes dans le Nord-Ouest. Et voici pour quelle raison: les marchés à grain sont à l'est et au nord; or, bien que les minoteries, qui sont situées à l'est de Winnipeg, pourraient peut-être faire face à la concurrence des meuniers américains, il est fort peu probable, autant que nous puissions nous en rendre compte, à l'heure actuelle, que cette industrie s'implanterait dans le Nord-Ouest canadien.

D'un autre côté, je n'ai pas besoin de faire observer à cette Chambre, que l'avenir et le développement de la culture mixte reposent sur l'industrie de la mennerie. Les rebuts, le son, dont les cultivateurs ont absolument besoin pour l'élève de leurs bestiaux, ce sont les minoteries qui les leur procurent.

Or, les modifications radicales que l'on nous propose d'apporter à notre tarif auraient certainement de graves conséquences pour ceux qui se livrent à la culture mixte. Il est fort probable que les petites meuneries disparaitraient entièrement de l'Ouest, tandis que les grandes minoteries verraient assurément diminuer, sinon paralyser complètement leurs affaires; ce serait donc la mort de cette importante industrie dans le Nord-Ouest canadien.

Je vous ai déjà fait observer qu'au cours de l'exercice 1914-1915, le blé se vendait plus cher à Winnipeg et à Fort-William qu'à Minneapolis et à Duluth.

Maintenant étudions un peu la situation à laquelle nous avons à faire face, cette année. Il s'agit d'une année qui sort de l'ordinaire. En premier lieu, nous sommes engagés dans une guerre terrible. Les transports maritimes ont été désorganisés comme ils ne l'ont jamais été auparavant dans l'histoire de ce pays. Toutes les circonstances ont été anormales, et à la suite de tous ces obstacles extraordinaires qui sont la conséquence du conflit actuel, il est arrivé que les pluies ont rétardé la récolte du grain dans certaines parties des Etats-Unis, si bien que le blé qui aurait dû être livré sur le marché à une date déterminée n'y est arrivé que beaucoup plus tard.

Or, quel a été le résultat de tous ces contretemps? Il est arrivé que les spéculateurs ont envahi les grands centres de distribution du grain aux Etats-Unis. Libre au cultivateur canadien de prétendre, s'il croit réellement, à l'instar de mon honorable ami, que la spéculation est à son avantage, qu'il ne s'occupe pas de ces manipulations du moment qu'il reçoit un bon prix pour son grain.

C'est là, à mon sens, une attitude raisonnable de sa part. Mais selon que je viens de le signaler à votre attention, il s'agit d'une année exceptionnelle, extraordinaire et anormale; nous ne devons donc pas nous laisser guider par les statistiques d'une année comme celle-là pour nous lancer dans une aventure qui est diamétralement opposée à la politique qu'ont suivie dans le passé tous les ministères qui se sont succédées au pouvoir, qu'ils fussent libéraux ou conservateurs.

La situation présente encore une autre particularité, cette année. Tout le monde partageait l'espoir que le détroit des Dardanelles serait ouvert au trafic et que le blé de la Russie pourrait être expédié par cette route. Cette espérance s'est prolongée assez long temps, nos honorables collègues le savent bien, de sorte que cette expectative a eu sa répercussion sur les prix du blé; cet espoir a contribué à faciliter la tâche aux spéculations sur les grands marchés à grain des Etats-Unis.

Il existe encore un autre aspect de la question qui mérite toute l'attention de cette Chambre, afin de s'assurer si l'on ne pourrait pas y remédier; j'ai fort souvent cherché une solution à ce problème, je dois le déclarer, et je me propose de l'étudier encore plus à fond, à l'avenir.

S'il était en notre pouvoir de solutionner ce problème, la situation des cultivateurs de l'Ouest, j'en suis certain, se trouverait de suite améliorée. Ce problème, dans mon

opinion, c'est la hâte que l'on apporte à expédier notre récolte sur les marchés. Loin de moi la pensée de blâmer qui que ce soit relativement à cette situation. Je pars du principe que, si un cultivateur s'empresse d'expédier son grain sur le marché, c'est son affaire; c'est une question qui ne relève que de son propre jugement. Néanmoins, ce n'est en réalité qu'à l'époque où nous nous dépêchons d'expédier notre grain en énormes quantités sur le marché que les prix accusent des différences appréciables entre le marché Américain et le marché Canadien. Ce n'est que lorsque notre marché est encombré que le blé canadien se vend ordinairement moins cher que le blé américain. Il est bien possible que cet exposé de faits ne soit pas tout à fait exact, mais il l'est suffisamment, à mon sens, pour les fins de la cause.

La Grande-Bretagne achète le grain au fur et à mesure qu'elle en a besoin, elle n'en achète pas d'avantage et, par conséquent, en attendant qu'il soit en demande là ou dans d'autres pays de l'Europe où l'on a coutume de l'expédier, le prix baisse. Je rappellerai ce que j'ai dit à ce sujet dans mon exposé budgétaire de 1914.

Après y avoir résumé de mon mieux les raisons données de part et d'autre, j'ai énoncé l'attitude du cabinet concernant l'entrée du blé en franchise. Après avoir formulé les mêmes arguments que ceux que je viens de soumettre aujourd'hui ; après avoir ressassé toutes les raisons des députés d'Assiniboia et de Salcoats, signalé que nous étions à construire des réseaux de chemins de fer transcontinentaux, y compris le chemin de la baie d'Hudson, et à développer nos ports ; après avoir dit que le canal de Panama était sur le point de s'ouvrir et que notre blé passerait bientôt par Vancouver pour atteindre les différents marchés de l'univers par le canal de Panama, j'ai fait les observations suivantes :

Eu égard à toutes les considérations, nous n'avons pu, après avoir donné à l'affaire tous nos soins, nous résoudre à un changement susceptible de conséquences aussi graves, sans au moins nous assurer davantage du résultat de nos entreprises en fait de chemins de fer et de ce que gagnera le cultivateur de l'Ouest à l'établissement de routes rivales comme le seront le canal de Panama et le chemin de fer de la baie d'Hudson. C'est assurément le devoir d'un gouvernement sage que d'attendre les suites de ces vastes projets, plutôt que d'adopter maintenant une mesure qui risquerait de faire un tort grave et irréparable à nos meuneries et, par ricochet, à l'élevage du bétail au Canada, comme aussi à nos voies de transport, par un détournement du trafic vers des routes autres que les routes canadiennes.

[Sir Thomas White.]

Telle était alors l'attitude du Gouvernement à ce sujet.

Il est un autre point qui me paraît souverainement important. Nous sommes engagés dans la plus grande guerre dont l'histoire ait jamais fait mention et nous faisons partie d'un empire qui, ce me semble, en supporte le plus lourd fardeau. L'Angleterre accumule une dette qui, il y a quelques années, eût stupéfié l'imagination des financiers et des hommes d'Etat de l'univers. Sommes-nous à la moitié de la durée de cette guerre ? Quand en verrons-nous la fin ? Et lorsqu'elle sera terminée, pour être suivie d'une paix durable comme nous l'espérons et le demandons, quelle sera la dette, quelles seront les responsabilités du Royaume-Uni sous le rapport financier, et comment répondra-t-il aux exigences qu'elles devront impliquer ? Le Royaume-Uni conservera-t-il le même système qu'auparavant ou si ses hommes d'Etat et peut-être ceux de tout l'empire ne devront pas, seuls ou de concert avec les alliés, ne devront pas aviser à l'adoption d'une nouvelle politique qui puisse répondre le plus sûrement aux besoins d'une situation différente ?

Est-ce bien ceci qui arrivera? Oui, inévitablement. Quelle sera, après cette guerre, la politique fiscale du Royaume-Uni? Je ne le saurais dire et ce serait présomption que de chercher à le deviner; mais je suis parfaitement convaincu que ce ne sera plus la même qu'auparavant.

L'hon. sir WILFRID LAURIER: Ce sera un malheur pour l'Angleterre.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Alors, si ses hommes d'état le pensent ainsi, ils auront sans doute assez de sagesse pour trouver moyen de l'éviter. Tout en ayant beaucoup de respect pour l'opinion de mon très honorable ami, je crois, moi, que les obligations déjà contractées et à être contractées nécessairement par le Royaume-Uni d'ici à la fin de la guerre, devront provoquer un changement de politique fiscale. Dailleurs, sans vouloir m'occuper des affaires intérieures de la mère patrie, je présume que la politique qu'elle a adoptée n'était pas la plus sage pour une nation ayant autant d'ennemis puissants qu'elle en a depuis ces dernières années.

L'hon. M. LEMIEUX: Y compris M. Runciman?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je ne sais pas ce que veut dire l'honorable député, mais qu'il le mette au nombre de ceux-là, s'il le désire.

J'ignore qu'elle sera la politique fiscale de la Grande-Bretagne et de l'empire, mais j'ose espérer qu'on parlera encore d'établir un système de préférence entre les différentes parties de l'empire britannique. Je crois être d'accord avec le chef de l'opposition sur ce point. En effet, il y a encore peu d'années, il cherchait à obtenir une préférence sur le marché britannique. A moins qu'il n'ait changé d'idée—et quand ce serait, il ne voudrait probablement pas l'avouer ici—nous nous accordons tous deux à souhaiter l'établissement d'un système préférentiel entre les différentes parties de l'empire britannique.

Après la guerre l'empire devra se resserrer. Si nous donnions effet aux dispositions du tarif Underwood, pourrions-nous obtenir une préférence sur les marchés de l'empire sans revenir à la position que nous occupons aujourd'hui? L'étude de l'histoire est quelquefois intéressante et il y a un fait que je tiens à rappeler, parce qu'il peut avoir son utilité, sinon dans le débat actuel, dans d'autres circonstances; c'est un fait historique qui se rapporte directement à cette question de tarif de préférence. J'ai le texte d'une loi intitulée:

"Acte abaissant le droit sur le blé et la farine de blé provenant de la province du Canada et importés de cette province dans le Royaume-Uni." (6 et 7 Vict. chap. XXIX, 12 juillet 1843).

Je donnerai lecture de l'exposé des motifs de cette loi, pour que la Chambre saisisse mieux l'argument que j'en veux tirer:

"Attendu que le douzième jour d'octobre, mil huit-cent quarante-deux, le conseil législatif et l'assemblée législative de la province du Canada ont voté une loi qui a été réservée par le Gouverneur-général pour la sanction de Sa Majesté, imposant un droit de 3 shillings sterling, en monnaie de la Grande-Bretagne, sur chaque quart de quintal, (mesure impériale), de blé importé au Canada de tout autre pays que le Royaume-Uni ou une possession de Sa Majesté; et

Attendu qu'il est dit dans l'exposé des motifs de ladite loi qu'elle a été votée dans l'espérance qu'en imposant un droit sur le blé étranger importé dans la province, il plairait à Sa Majesté de proposer au Parlement l'abolition ou la réduction des droits sur le blé et la farine importés du Canada dans le Royaume-Uni; et

Atendu qu'en considération du droit ainsi imposé par ladite loi de la législature du Canada, il y a lieu, s'il plaît à Sa Majesté de lui accorder sa sanction, de réduire les droits imposés par une loi votée à la dernière session du Parlement et intitulée "Acte amendant les lois concernant l'importation des céréales" sur le blé et la farine de blé provenant de la province du Canada et importés dans le Royaume-Uni pour la consommation intérieure."

Autrement dit, la Grande-Bretagne se disposait à accorder un traitement de faveur à sa colonie du Canada, à la condition que le Canada imposât un droit sur les céréales importées de tout autre pays que le Royaume-Uni. Pourquoi cela? Parce que le blé canadien ne pouvait pas jouir d'un traitement de faveur sur le marché anglais, si le blé étranger pouvait être admis au Canada librement et être expédié en Angleterre comme blé canadien.

Pendant que j'en suis sur cette question, permettez-moi de revenir sur un point que j'avais oublié. Il est admis que, si nous adoptons le principe de la présente résolution et que si nous lui donnons effet, notre blé sera mélangé avec le blé de qualité inférieure des Etas-Unis et perdra son identité. L'honorable député d'Assiniboia reconnait lui-même que notre blé commande de 6 à 8 cents de plus par boisseau, sur le marché de Liverpool. S'il en est ainsi et si l'adoption de cette résolution doit avoir pour effet de mélanger notre blé avec le blé américain, de le déprécier et de lui faire perdre son identité, il m'est absolument impossible de comprendre en quoi ce changement peut être dans l'intérêt du Canada. L'Acte du Parlement anglais dont je parlais il y a un instant contient toutes les dispositions nécessaires pour la mise à exécution du principe contenu dans le préambule. J'ai aussi par devers moi le texte de la loi canadienne. . .

L'hon. M. MURPHY: Pourquoi ne pas réciter l'Oraison Dominicale?

L'hon. sir THOMAS WHITE: C'est une prière qui est toujours à propos, et je crois que mon honorable ami ne pourrait qu'y gagner si elle était récitée plus souvent dans cette Chambre; il pourrait surtout faire son profit du passage par lequel nous demandons à être délivrés du mal.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Et de ne pas être induits en tentation.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Voici l'exposé de motifs de la loi canadienne:

Attendu que l'admission libre du blé étranger dans le Royaume-Uni, après l'admission libre de ce même blé au Canada, serait en violation évidente de l'esprit des lois du Royaume-Uni; et

Attendu que le principal obstacle à l'admission libre dans le Royaume-Uni du blé et de la farine de blé du Canada provient de l'admission libre au Canada du blé étranger...

Je tiens à ce que cet exposé de motifs soit consigné dans le hansard.

L'hon. M. LEMIEUX: De quelle année date cette loi?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami n'était pas né alors; cette loi a été votée par une génération plus sage que la nôtre, puisqu'elle a réussi à obtenir un traitement de faveur.

L'hon. M. LEMIEUX: Mon honorable ami sait-il qu'il s'est produit un mouvement en faveur de l'annexion, lors de l'abrogation de ce traitement de faveur par la Grande-Bretagne et que la situation a été sauvée par la réciprocité qui a suivi?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami me permettra de lui poser une autre question—je tiens à lui donner une petite leçon d'histoire concernant cette époque déjà éloignée: Qu'est-il arrivé en 1865, lorsque la réciprocité prit fin?

Le commerce du Canada avec les Etats-Unis s'est développé du temps de traité de réciprocité, et le pays voisin a mis fin à ce traité en 1865....

L'hon. M. LEMIEUX: En 1866.

L'hon. sir THOMAS WHITE: En 1865 ou en 1866; disons en 1866—nous ne nous chicanerons pas à propos d'une année. En 1866, le traité a pris fin et qu'est-il arrivé? Le fait est que nous connaissons tous ce qui s'est passé. Il a fallu dix ou douze ans pour que le pays retombât sur ses pieds, et alors le peuple s'est dit: Nous aurons une politique pour le Canada, et cette politique a fait du pays ce qu'il est aujourd'hui. Si mon honorable ami désire parler d'histoire, je suis prêt à le rencontrer sur son propre terrain. Examinons encore un autre aspect de la question et j'aurai fini.

Quelques VOIX: Bravo!

L'hon. sir THOMAS WHITE: Oh! je sais que ces messieurs sont las, mais ils m'ont souvent ennuyé, et comme ils ont foi en la réciprocité, ils ne devraient pas se plaindre.

Il est un autre aspect de cette question qu'il n'y a pas lieu d'opposer à l'intérêt manifeste de l'Etat, lorsque cet intérêt apparaît clairement, mais qui a son importance dans l'examen du problème. A mon avis, ce n'est pas une politique douanière sage que d'ajuster votre tarif sur le tarif d'un autre pays, car tout ce que ce dernier fait relativement à une affaire dans laquelle votre tarif s'enchaîne au sien, vous oblige à le modifier. Autrement dit, vous subissez le contrecoup, et faute d'un élément de certitude, il vaut mieux pour vous, assuré votre pays sur une base qui lui est propre. Même avec cet élément, il ne s'ensuit pas que vous devez conclure des arrangements douaniers, à moins que vous ne soyez certains de servir par là l'intérêt public.

Quel serait l'effet de ce changement, si notre autonomie devait en dépendre? Pour qu'il produise des résultats, il faudrait que le grain prenne le chemin du Sud, ce qui désorganiserait notre système économique sans nous donner aucune garantie de stabilité. Je crois que c'est là l'un des plus importants facteurs dans la solution de ce problème.

J'ai traité la question du blé, et le représentant de King (I. P.-E.) (M. Hughes) se préoccupe de la question des pommes de terre. Il doit avoir du sang irlandais dans les veines, car il désire entendre parler des pommes de terre. Le tarif Underwood décrète que les pommes de terre seront admises en franchise.

...pourvu que tous les articles énumérés plus haut soient frappés d'un droit ad valorem de 10 p. 100, lorsqu'ils seront importés directement ou indirectement d'un pays, d'une colonie ou d'une autre subdivision administrative, qui impose un droit sur ces articles, lorsqu'ils sont importés des Etats-Unis.

Je dois dire que je ne pense pas qu'il y ait jamais eu un meilleur marché pour nos pommes de terre que celui qui existe aujourd'hui au Canada.

M. HUGHES (I. P.-E.): A cause de la récolte déficitaire.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Les récoltes déficitaires ne sont pas propres à une seule partie de notre émisphère. Souffrez que je fasse une question à l'honorable député. Si les prix étaient plus bas au Canada qu'aux Etats-Unis, la récolte déficitaire l'empêcherait-elle de les relever? Je sais avec quelle vigueur il soutiendrait que nous devrions tirer parti des dispositions du tarif Underwood, que la récolte fût ou ne fût pas déficitaire. Ainsi, c'est là une arme à deux tranchants.

Je désire citer des chiffres à propos des pommes de terre. C'est un sujet commun, mais la pomme de terre est un légume estimé et nous pourrions employer plus mal cinq minutes de temps qu'à examiner le tarif en tant qu'il s'y rapporte. Les prix au Canada sont empruntés à la "Gazette du Travail", publication en laquelle l'ex-ministre des Postes aura confiance, et les prix aux Etats-Unis sont tirés du Rapport

mensuel sur les récoltes, publié par le département de l'agriculture à Washington.

Pommes de terre.

Prix du détail, par boisseau, le 15 novembre de chaque année.

| Cité. | 1914. | 1915. |
|---|---|---|
| Sydney | $0 60 | $1 00 |
| Halifax | 0 50 | 1 00 |
| Saint-Jean | 0 70 | 1 00 |
| Québec | 0 50 | 0 65 |
| Montréal | 0 56 | 0 83 |
| Ottawa | 0 56 | 0 80 |
| Toronto | 0 47 | 1 00 |
| Hamilton | 0 55 | 1 00 |
| Winnipeg | 0 93 | 0 67 |
| Regina | 1 26 | 0 86 |
| Calgary | 0 80 | 0 50 |
| Vancouver | 0 60 | 0 33 |

| Etat. | 1914. cts. | 1915. cts. |
|---|---|---|
| Maine | 33 | 70 |
| New-Hampshire | 60 | 95 |
| Vermont | 47 | 81 |
| Massachusetts | 71 | 94 |
| New-York | 44 | 82 |
| Pennsylvanie | 58 | 75 |
| Michigan | 30 | 56 |
| Ohio | 53 | 70 |
| Indiana | 56 | 56 |
| Illinois | 61 | 59 |
| Wisconsin | 30 | 45 |
| Minnesota | 32 | 39 |
| North Dakota | 42 | 41 |
| Montana | 64 | 50 |
| Idaho | 48 | 56 |
| Washington | 55 | 53 |
| Prix moyen dans tous les états de la République. | 48·9 | 61·6 |

Ces prix sont ceux que les cultivateurs ont obtenus. Mon honorable ami de l'île du Prince-Edouard (M. Hughes) remarquera, lui qui soupire après l'abolition du droit sur la pomme de terre au Canada et aux Etats-Unis, que ce légume s'est, en 1915, payé $1 à Sydney, Halifax et Saint-Jean, tandis que si on en a parfois obtenu 95 cents aux Etats Unis dans le cours de la même année, le prix moyen n'en a été que de 61 cents.

Je considère donc que la Chambre doit rejeter le présent projet de résolution pour les raisons suivantes: premièrement, parce que l'avantage que comporte le changement projeté est rien moins que certain; deuxièmement, parce que cet avantage serait de très mince importance; troisièmement, parce que la convention à laquelle tend le projet de résolution ne porte en soi aucun élément de permanence; parce que, quatrièmement, la proposition tend à amener le pays à renoncer à un régime douanier que les divers gouvernements qui se sont succédé ont cru devoir maintenir; parce que la guerre qui se poursuit en ce moment crée une situation anormale et, enfin, parce qu'il se peut que le régime douanier soit modifié non seulement en Angleterre, mais dans toutes les parties de l'empire.

L'hon. M. MARCIL: Le prix de la farine est chose qui préoccupe tout particulièrement la population des provinces de l'Est. L'honorable ministre peut-il nous dire comment il se fait que la farine se vende de plus en plus cher en dépit de la plus vive concurrence de l'Ouest, du perfectionnement des moyens de transport et de tous les avantages du régime douanier sur lequel il s'est étendu avec tant d'éloquence?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le premier ministre me dit que l'on a déposé cet après-midi le rapport de la commission de la cherté de la vie, rapport qui porte précisément sur ce à quoi mon honorable ami fait allusion.

L'hon. FRANK OLIVER (Edmonton): Monsieur l'Orateur, pour les cultivateurs de l'Ouest sinon pour la population agricole du pays tout entier, les paroles du ministre des Finances seront comme un coup de massue; leur déception sera d'autant plus profonde que l'exposé budgétaire qu'il a fait hier leur donnait lieu de compter sur l'inauguration d'une ère nouvelle, de penser que la situation même, sur laquelle il vient d'appuyer si fortement, porterait le Gouvernement à établir un nouveau régime. Mon honorable ami disait, hier:

> L'avenir du Canada dépend du développement de ses immenses ressources dont l'agriculture est la plus essentielle, et ce développement est lui-même lié à la question de l'accroissement du nombre des producteurs et des moyens qui leur seront fournis de mettre en œuvre leur intelligence et leur esprit d'entreprise.
>
> Il est probable que, dans la situation financière difficile qui prévaudra peut-être pendant quelques années encore, la question du capital nécessaire au développement de l'agriculture pourra être d'une importance primordiale, et nous nous proposons, pendant la prochaine suspension, d'étudier avec soin cet important sujet en vue d'ajouter aux ressources actuelles par l'intervention du gouvernement fédéral, si cela est à désirer et pour le plus grand bien du public.

Ce langage m'avait fait croire que le Gouvernement, et surtout le ministre des Finances, e rendaient enfin compte que c'est dans l'agriculture que réside la source de notre prospérité et que c'est l'épanouissement de cette industrie qui nous donnera la force de porter l'énorme fardeau que la guerre fait peser sur nous. Au moment où il parlait ainsi, je n'oubliais point que le Gouvernement dont il fait partie avait interdit l'exportation des chevaux aux

Etats-Unis, ainsi que celle de la laine; qu'il avait fait saisir 16 millions et demi de boisseaux de blé dont il ne donna qu'un prix peu élevé, et qu'à venir jusqu'au moment où le ministre des Finances fit cette observation-là, il savait invariablement que l'industrie agricole était celle que l'on devait exploiter au profit de toutes celles qui venaient solliciter ici quelque faveur; aussi étais-je enchanté d'apprendre que ce même Gouvernement ne se rendait pas seulement compte de l'importance de l'agriculture, mais qu'il se proposait aussi de venir en aide à cette industrie—un peu plus tard, il est vrai—afin d'assurer une meilleure rémunération à ceux qui la pratiquent.

Mais aujourd'hui que la Chambre se trouve saisie d'un problème dont la solution aurait effet d'activer le développement de l'industrie agricole en assurant une meilleure rémunération aux cultivateurs, le ministre des Finances prend deux grandes heures pour démontrer, à sa propre satisfaction et à la grande joie des députés ministériels, que le projet de résolution ne doit pas être adopté; qu'on ne doit pas permettre aux cultivateurs de l'Ouest de bénéficier des plus avantageux débouchés visés par le projet, et que le Gouvernement, au lieu d'aider les cultivateurs à se procurer l'argent nécessaire à l'exploitation de leur industrie, dit s'employer à leur rendre la tâche plus difficile.

Attendu que l'aide projetée de mon honorable ami se rapportait à l'avenir, son acte est de nature à empêcher le réalisation d'un profit, à une influence immédiate. Mon honorable ami a étudié attentivement la question des marchés des Etats-Unis et du Canada pour notre blé. Il a compulsé d'une année à l'autre les rapports du marché qui lui ont démontré, aussi exactement que peut le faire la table de multiplication, que le prix du marché des Etats-Unis était plus élevé que celui du marché canadien; que, si le cultivateur canadien avait accès au marché américain, il profiterait de ce dernier prix; mais il a argumenté à outrance pour établir que ce qui était clair et évident ne pouvait exister. Il m'a rappelé ce cultivateur âgé et naïf qui eut l'occasion, un jour, de visiter une exposition d'animaux sauvages qui contenait, entre autres curiosités, une giraffe. Cet ancien cultivateur, après avoir examiné les différentes curiosités, s'arrêta finalement devant cette giraffe qu'il considéra avec attention de ses deux yeux et dont il constata la hauteur, la largeur, les taches et les autres particularités. Il finit par se retourner et il rendit son verdict en ces termes: "Il n'existe pas d'animal semblable." Il existe ou non, aux Etats-Unis, un marché pour notre blé. S'il y a chez nos voisins un marché qui nous offre des prix plus élevés que nous pouvons en obtenir sur notre marché, il est avantageux non seulement pour le cultivateur, mais encore pour toute la population du Canada que nous ayions ce marché, et je m'appuie sur la déclaration de mon honorable ami pour dire "des ressources du Canada, l'agriculture est la plus considérable et la plus essentielle".

[L'hon. M. Oliver.]

Si le cultivateur des prairies de l'Ouest peut voir augmenter le prix de son blé par l'accès de ce produit au marché des Etats-Unis dont les prix sont plus élevés pour le blé, il se trouve non seulement à bénéficier de cet état de choses dont profiteront également toutes les industries du Canada et toutes les classes qui sont intéressées à la culture du blé, dans tout notre pays; et si nous invoquons le patriotisme, le peuple canadien pourra supporter plus facilement le poids des impôts qu'on lui réclame nécessairement à cause de la guerre. Si jamais, en aucun temps, le gouvernement d'un pays quelconque a dû remplir un devoir qui plus que tout autre s'impose à son examen, c'est bien celui dont parle mon collègue dans l'extrait que je viens de lire du discours qu'il a prononcé, hier. Si jamais l'occasion s'est offerte d'améliorer les marchés pour les produits de l'Ouest, notre plus grande industrie, il était du devoir du Gouvernement de prendre le moyen de profiter de cette circonstance favorable.

Mon honorable ami dit: Nous ne devons pas vendre cette année, notre blé aux Etats-Unis, même si on nous en offre un bon prix, parce qu'il peut arriver que nous ne puissions le vendre à ce marché, à un prix aussi avantageux, l'an prochain; ce qui revient à dire: comme nous pouvons obtenir un dollar par boisseau de notre blé, cette année, nous ne devrions pas accepter ce prix, parce que, l'an prochain, nous ne pourrons peut-être pas vendre notre blé plus cher que 90 cents. Je recommande au ministre des Finances d'étudier la logique des expressions qu'il emploie, et je pense qu'il reconaîtra que si on doit le prendre au mot, suivant sa propre argumentation—ce qu'on ne fera pas, il va sans dire—le premier ministre a commis une erreur, lorsqu'il a choisi son ministre des Finances. Nous améliorons notre situation par l'entrée du marché des Etats-Unis, ou c'est le contraire qui se produit; dans

ce dernier cas, notre blé prendra la route du Sud, le danger redouté par mon honorable ami pour le trafic de nos chemins de fer, ce danger que les employés de nos voies ferrées lui ont représenté si vivement, n'existe pas. Si le marché n'est pas là, le blé ne prendra pas cette direction, et nos chemins de fer canadiens continueront à effectuer le trafic. Si là se trouve le marché, si le blé prend cette direction et si les chemins de fer canadiens n'obtiennent pas ce trafic, c'est parce que le cultivateur canadien obtient un meilleur prix pour son blé. On ne peut se soustraire à cet état de choses et la différence entre mon honorable ami, son Gouvernement et ses partisans et nous, membres de la gauche, c'est qu'eux sont prêts—ce qu'ils ont toujours été—à mettre l'intérêt des chemins de fer, ou celui des minotiers, ou celui des manufacturiers, ou celui de toute autre industrie qui existe au-dessus de l'intérêt des cultivateur. A nouveau j'appelle l'attention sur la déclaration du ministre des Finances lorsqu'il dit que l'agriculture est l'industrie fondamentale de notre pays.

M. WRIGHT: N'est-il pas vrai que le gouvernement dont l'honorable député (M. Oliver) a fait partie était prêt à accorder des permis aux minotiers d'après la convention de réciprocité?

L'hon. M. OLIVER: Je ne discute pas, en ce moment, la convention de réciprocité, mais je puis dire que ce traité aurait donné au cultivateur canadien précisément ce qu'on demande pour lui, aujourd'hui, et ce que le Gouvernement pourrait lui accorder, s'il le voulait, mais il ne le fera pas.

L'hon. M. MEIGHEN: Mais ce traité n'aurait pas donné au cultivateur canadien la farine en franchise, ce que l'honorable député tient pour important.

L'hon. M. OLIVER : Il ne s'agit pas du tout de farine. La résolution porte sur l'entrée libre du blé. Le traité de réciprocité aurait donné libre accès au blé canadien sur le marché américain, ce qui aurait été d'un grand avantage pour le cultivateur, ainsi que l'a admis lui-même le ministre des Finances dans l'exposé dont il a donné lecture. Et le Gouvernement d'aujourd'hui peut procurer cet avantage au cultivateur, s'il le veut, mais il ne le veut pas.

Le ministre des Finances a porté beaucoup d'attention à la culture mixte. Je ne me rappelle pas, depuis que je m'occupe de politique, une seule époque où l'on n'ait pas conseillé au colon de l'Ouest de se livrer à la culture mixte, ou qu'on ne lui ait pas donné d'autres sages avis. Je représente un comté où la population pratique et a toujours pratiqué la culture mixte. Je dirai au ministre des Finances et à ses collègues que près de vingt-cinq ou trente pour cent de ce que l'on appelle les prairies de l'Ouest font et ont toujours fait de la culture mixte, et que les cultivateurs n'ont peut-être pas autant besoin de renseignements et de conseils pour savoirquoi faire, que quelques-uns de nos amis semblent le croire.

Lorsque le ministre dit que le cultivateur qui fait la culture mixte s'oppose à ce que celui qui ne cultive que le grain reçoive justice du Gouvernement actuel ou d'un autre, je répondrai au nom de l'industrie de la culture mixte, et j'en ai le droit, que l'honorable ministre ne comprend pas la question. Celui qui se livre à la culture mixte dans l'Ouest tire en grande partie de sa propre terre tout ce qui est nécessaire à la nourriture de ses bestiaux. C'est parce que le pays s'adopte mieux à la culture mixte que le cultivateur s'y livre.

L'honorable ministre veut que la culture mixte profite du son et des recoupes que donne la mouture du blé, et il a averti tout le monde que si le blé canadien avait accès libre aux Etats-Unis, l'industrie meunière ne se développerait pas dans l'Ouest. Peut-être croit-il que nous n'avons pas de moulins à farine aujourd'hui dans l'Ouest. Peut-être il ne sait pas que c'est dans l'ouest que cette industrie fait la grosse part de son commerce, et qu'il se moud plus de blé dans l'Ouest que l'on en consomme. De sorte que cette industrie ne peut pas souffrir si elle ne prend pas d'expansion. Si l'industrie meunière de l'Ouest veut prendre de l'expansion, elle n'y réussira que par l'exportation et non pas sur le marché local.

L'honorable ministre a aussi averti tout le monde, et c'est là un des grands périls nationaux qu'il redoute, que si cette résolution était adoptée, le meunier américain pourrait se procurer le blé du canadien, le moudre en le mélangeant avec le blé américain qui est plus mou, et placer cette farine en concurrence avec la nôtre sur les marchés d'Europe.

Il considérait que c'était un mal contre lequel il fallait se défendre en rejetant cette résolution. Mais au commencement de son discours il nous a dit que la loi des Etats-Unis permettait aux meuniers américains d'importer notre blé et d'obtenir une remise de 99 pour 100 des droits qu'il aura payés, s'il le convertit en farine et l'exporte. De sorte qu'il ne parlait pas

franchement à la fin de son discours lorsqu'il disait que si la Chambre adoptait cette résolution, le meunier canadien ne serait pas protégé contre la concurrence que pourrait lui faire le meunier américain sur les marchés étrangers en se procurant du blé canadien. Il employait alors un argument que contredisaient absolument ses observations au commencement de son discours.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député d'Edmonton se trompe entièrement. L'honorable ministre prétendait que sur le blé expédié et moulu en entrepôt, le meunier américain pouvait obtenir une remise de droits de 99 pour 100, mais il ne peut pas mêler notre blé avec le blé américain. Il faut que son indentité soit conservée.

L'hon. M. OLIVER: L'argument alors se tourne d'autant plus contre le ministre des Finances. Le meunier américain peut alors placer sur les marchés étrangers, non pas un produit mêlé, mais une farine faite entièrement de notre blé du Nord-Ouest, et ainsi faire une concurrence sur un pied d'égalité à nos meuniers canadiens.

L'hon. M. ROGERS: C'est exact; ils le peuvent.

L'hon. M. OLIVER: Je maintiens donc que mon interprétation des paroles du ministre des Finances est absolument correcte, et je répète que l'argument qu'il a avancé à la fin de son discours est contredit par ses premières remarques. Tant il est vrai que le ministre des Finances, ou toute autre personne qui argumente ou essaie de soutenir qu'il est dans l'intérêt du Canada que nos cultivateurs n'aient pas accès à un marché voisin avantageux, argumente contre les faits, et nécessairement il faut qu'il se contredise ou s'oublie comme dans ce cas-ci.

Le ministre des Finances est sûr que, si le droit américain était supprimé, soit par décision de notre Gouvernement, soit par décision du gouvernement des Etats-Unis sans que nous y ayons part, il en résulterait une égalisation des prix entre Minneapolis et Fort-William. C'est notre espoir qu'il en arriverait ainsi; ce que nous désirons, c'est que les prix soient égalisés. Nous voulons avoir le bénifice des avantages que la meunerie peut trouver à Minneapolis. Nous y avons droit, si nous pouvons l'obtenir, et si la politique exposée par le ministre dans son discours d'hier est juste. Pourquoi veut-il avec autant d'insistance qu'une suppression des droits ne profite pas aux cultivateurs canadiens, quand il sait que l'on a employé le même argument à l'égard de nos éleveurs de bœufs et de pourceaux?



Je ne doute point que mon honorable ami n'ait employé ces même arguments quant il défendait, en 1911, la cause d'un haut tarif contre la réciprocité. Depuis lors les Etats-Unis ont supprimé les droits sur les pourceaux et sur les bœufs, et il en est résulté, dans une certaine mesure, l'égalisation des prix. La conséquence a été de faire monter les prix au Canada et le producteur canadien a le bénéfice aujourd'hui du débouché qui lui est ouvert chez nos voisins pour ses pourceaux et pour ses bœufs, encore que les Etats-Unis en exportent de très grandes quantités en Europe, de plus grandes quantités, j'imagine, que ne le fait le Canada.

Mais ceci ne nous regarde pas. Si, par suite des circonstances qui existent chez nous en ce qui concerne le transport, la qualité de nos produits ou les facilités de vente, nous obtenons un meilleur prix en envoyant nos marchandises aux Etats-Unis, que nous importe le lieu où les Américains envoient les leurs. Cela ne nous regarde point. Il y a un autre produit de l'Ouest qui, dans nos régions, a plus d'importance encore que le blé, et c'est l'avoine.

Il y a quelques années les Etats-Unis ont fixé à 6 cents le boisseau le droit qui frappait l'avoine. La taxe avant cela équivalait à une prohibition ; mais, une fois la taxe abaissée comme je viens de le dire, c'a été le salut pour les cultivateurs de l'Alberta en ce qui regarde leur récolte d'il y a trois ans. Nous avons, cette année-là vendu aux Etats-Unis plusieurs millions de boisseaux d'avoine, et ceci nous a presque évité d'avoir à donner notre avoine. Eu égard à ces faits, comme aussi aux contradictions ou les arguments de mon honorable ami le mènent fatalement, il ne reste plus rien à dire contre l'opportunité pour le cultivateur canadien d'obtenir que son blé puisse se vendre aux Etats-Unis libre de droit.

Il y a cependant un autre aspect à cette question. Mon honorable ami a parlé avec franchise à la Chambre et au pays. S'il a parlé au nom des cultivateurs canadiens des intérêts de l'empire, s'il cherche à nous faire croire qu'il serait dangereux pour la consolidation de l'empire après la guerre de permettre que le cultivateur obtienne pour son blé 5 cents de plus à l'heure présente, il n'en a pas moins été franc en laissant savoir à la Chambre et au pays que la raison pour laquelle le Gouvernement re-

fuse aux cultivateurs de l'Ouest l'exonération des blés, c'est qu'il est tenu à conserver à l'industrie meunière canadienne la protection dont elle jouit dans le moment. Telle est la raison que l'on nous donne, et c'est la seule qui se puisse comprendre aisément après tout. La meunerie au Canada est une industrie importante, et qu'il est bon d'encourager. Beaucoup de régions y conviennent, et nous sommes heureux de la voir fleurir Mais pourquoi fleurirait-elle aux dépends de l'industrie agricole?

S'il faut choisir entre les deux, s'il est impossible que, dans le même pays, elles prospèrent toutes deux à des conditions égales, c'est bien l'industrie agricole qui, au dire de mon honorable ami, devrait être la première à solliciter l'attention du Gouvernement du jour. S'il faut que l'une cède le pas à l'autre, que ce soit la moins importante et non pas la plus utile des deux.

Mon honorable ami, pourtant, a soutenu ici qu'il est urgent de protéger celle de ces industries qui est la moins importante, même au prix de plusieurs millions de dollars que perd l'industrie la plus utile. Comment, je vous le demande, ce pays arrivera-t-il à la prospérité par le développement de ses ressources agricoles avec une semblable politique? Jusqu'à un certain point, le Canada offre de grandes facilités à l'industrie meunière. Ne s'agirait-il que de fournir à nos propres besoins, nul pays au monde n'est mieux situé que le Canada pour l'établissement et le maintien d'une industrie meunière profitable. Aucun autre pays ne possède une telle abondance de blé et de forces hydrauliques, ni mêmes les facilités en ce qui concerne les chemins de fer. Il n'y a donc aucune raison de penser que la meunerie au Canada ait besoin d'être protégée dans des proportions aussi considérables que le veut le Gouvernement.

Cette industrie a droit, sans doute, à la mesure de protection qui lui échoirait naturellement sous un tarif de revenu et je ne voudrais nullement suggérer qu'elle ne devrait pas bénéficier de cette mesure de protection. Mais que la grande industrie agricole souffre au point de perdre douze millions et demi de dollars sur sa récolte de cette année, et cela au bénéfice de l'industrie de la minoterie, j'exprime que c'est là une pitoyable opération commerciale pour tout pays ou pour tout gouvernement. La minoterie est une excellente industrie, sans doute, mais elle ne vaut pas pareil prix.

M. WRIGHT : Par quel calcul l'honorable député trouve-t-il ce chiffre de douze millions et demi ?

L'hon. M. OLIVER : Le ministre de la Justice nous a dit que nous avions 250,000,000 de boisseaux de blé à exporter. Il nous a aussi cité des chiffres qui porteraient à croire que les prix en vogue aux Etats-Unis sont d'au moins 5 centins par boisseau supérieurs en moyenne aux prix payés au pays. D'aprôs mon calcul, cela donnerait douze millions et demi de dollars.

L'hon. M. MEIGHEN : L'honorable député d'Assiniboïa nous a dit que le cultivateur canadien ne bénéficierait pas de cette somme.

L'hon. M. OLIVER : Alors force me sera de différer d'avis avec mon collègue d'Assiniboïa ; car, à mon sens, la situation et les conditions étant ce qu'elles sont, le cultivateur canadien bénéficierait de cet avantage. Je ne prétends nullement que les conditions soient toujours aussi favorables qu'elles le sont aujourd'hui. Sans doute, l'avantage du marché des Etats-Unis tient aux conditions du moment. Dans les chiffres cités par le ministre, cette après-midi, on observera que, dès que le prix de Winnipeg est supérieur à celui de Minneapolis, en toute année ou d'une époque quelconque de l'année, cela arrive lorsque le cultivateur canadien n'a pas d'importantes quantités de blé à vendre ; et que lorsqu'il a un fort excédent de blé à vendre, en toute année où à toute époque de l'année, alors le prix de Minneapolis est invariablement supérieur au prix canadien.

M. SCHAFFNER : Il n'en était pas ainsi, le 25 septembre de l'année dernière. Pendant environ trois semaines, l'automne dernier, le prix du blé à Winnipeg était supérieur à celui de Minneapolis. Si j'ai bien saisi la pensée de mon collègue, il affirme qu'il n'y a pas de temps ou d'époque de l'année où le prix du blé à Winnipeg soit supérieur à celui de Minneapolis.

Lhon. M. OLIVER : Je le répète, il y a des années et des époques de l'année où le prix du blé est plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis, et il y a des années et des saisons où le cultivateur canadien n'a pas de blé à vendre.

M. SCHAFFNER: Il en avait, cette année.

L'hon. M. OLIVER: Non, il n'en avait pas.

M. SCHAFFNER: Enfin septembre?

L'hon. M. OLIVER: Non, en septembre, il ne faisait pas encore ses expéditions de blé. Le prix était alors plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis et mon collègue le sait parfaitement.

M. SCHAFFNER: Pourquoi ne pourrait-il pas expédier son blé?

L'hon. M. OLIVER: Le blé n'était pas encore battu.

M. SCHAFFNER: Mon collègue fait erreur ici. En septembre, le prix du blé était plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis et les conditions étaient alors parfaites.

L'hon. M. OLIVER: Je n'en tiens à mon affirmation, et, on en conviendra, les seules années et les seules époques où le prix du blé est plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis sont celles où il y a un minimum de blé canadien expédié et un maximum de blé américain en voie d'expédition. La chose ne saurait faire doute. Parce qu'il y a une période de l'année, en septembre, où le prix du blé est plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis, est-ce là, de l'avis de mon collègue, une raison qui milite contre l'adoption de la résolution à l'étude?

M. SCHAFFNER: Nullement; je me suis borné à rectifier une affirmation inexacte une erreur non voulue sans doute. Que mon honorable collègue examine les cotes des trois derniers mois de l'an dernier, octobre, novembre et décembre, et il se convaincra que le prix était plus élevé à Winnipeg qu'à Minneapolis, et alors on expédiait certainement le blé.

L'hon. M. OLIVER: Evidemment, mais puisque, de l'avis de mon collègue, ce n'est pas là une raison qui milite contre l'adoption de la résolution à l'étude, j'y vois la preuve qu'il abonde dans mon sens au sujet de la situation dans son ensemble et qu'il admet que le cultivateur canadien bénéficierait de l'adoption de cette résolution.

De la question du blé, passons à celle de la farine. Pendant quelques années, une commission des grains a fonctionné au pays. J'ignore ce qu'elle a coûté, et ne saurais dire le résultat de son œuvre. Mais il y a eu une commission sur la cherté des subsistances.

J'ai constaté que de mois en mois et d'année en année—il y a eu des exceptions à la règle, mais je soutiens néanmoins que c'est la règle—que le coût de l'existence au Canada a augmenté et personne ne dira que le prix de la farine n'est pas un facteur important dans le coût de l'existence. Si nous avons une énorme addition de taxes à payer à cause de la guerre, et nous les avons, c'est assurément un des plus grands intérêts nationaux qui devrait imposer au Gouvernement le soin de voir à ce que les autres fardeaux imposés à la population soient aussi légers que possible. Si nous devons taxer le peuple pour payer l'intérêt de la dette causée par la guerre, car nous devons la payer, c'est assurément notre tâche d'arranger notre commerce et nos affaires de façon à permettre au peuple de payer cette taxe en le soulageant autant que possible de ses autres fardeaux. Mais pour entretenir l'industrie meunière dans sa position actuelle, non seulement le producteur doit être sacrifié, mais le consommateur doit continuer à payer. C'est ici que vous rencontrez la grande objection qu'avait mon honorable ami le ministre des Finances pour consentir à l'adoption de cette résolution; elle soulagerait le consommateur jusqu'à un certain point du fardeau qu'il supporte à présent et lui permettrait de porter plus facilement le fardeau de la taxe du Gouvernement qui doit lui être nécessairement imposée. Le producteur se trouve d'un côté et le consommateur de l'autre avec le minotier entre eux deux; il prélève sur le cultivateur et sur le consommateur, mais le Gouvernement est derrière lui et dit: Oui, nous allons rester derrière lui. Et le ministre a laissé entendre qu'il faisait cela dans l'intérêt national. Je ne veux pas parler autrement qu'avec le plus grand respect pour le ministre des Finances, mais après le discours qu'il a prononcé hier au sujet des graves intérêts qui nous occupent en ce moment, je dirai que son plaidoyer spécial en faveur de l'industrie minotière du Canada aujourd'hui n'est pas digne des sentiments qu'il a exprimés dans les Débats d'hier.

Mon honorable ami le ministre des Finances désirait savoir qui avait fixé le prix du blé dans l'Ouest, et il a cité la compagnie des producteurs de grain. Quand il a prononcé ce nom, il a reçu les applaudissements bruyants de ses partisans et il semblait croire qu'il avait donné une réponse convaincante à tous les arguments et à toutes les affirmations de l'honorable député d'Assiniboïa.

Si mon honorable ami veut examiner le dernier bilan annuel de l'Ogilvie Milling Company, il constatera qu'une grande partie des $1,600,000 de profits que cette compagnie prétend avoir faits l'an dernier, n'ont

pas été réalisés avec des opérations de minoterie, mais avec des achats de blé. C'est un fait que les grandes industries minotières du Canada ont jusqu'à un certain point la maîtrise sur les marchés des cours du grain dans l'Ouest. Pourquoi ne l'auraient-elles pas? Elles ont la possibilité de manufacturer leurs acquisitions dans leurs minoteries autant qu'elles le désirent et d'exporter le restant. En réalité il n'y a aucun doute aujourd'hui que les grandes associations minotières du Canada sont des coalitions en vue d'avoir la maîtrise de l'acquisition du blé dans l'Ouest, absolument comme elles sont des coalitions pour régler les prix des ventes de la farine dans l'Est.

L'hon. M. MEIGHEN: L'honorable député peut-il dire que les compagnies minotières du Canada achètent autant de blé dans l'Ouest que la Grain Growers Grain Company?

L'hon. M. OLIVER: Je ne dis pas cela, mais je dis que l'industrie minotière du Canada n'est pas en réalité concurrente de la Grain Growers Grain Company pour l'acquisition des blés.

L'hon. M. MEIGHEN: Existe-t-il une entente entre elles?

L'hon. M. OLIVER: Je ne saurais le dire. Je suis persuadé qu'il y a une entente entre les minotiers et je crains quelque peu qu'il y ait une entente entre les minotiers et les acheteurs.

Un DEPUTE: Excepteriez-vous la Grain Growers Grain Company?

L'hon. M. OLIVER: Je ne sais pas pourquoi ce nom est invoqué par mes honorables amis. La Grain Growers Grain Company est intéressée dans le commerce des grains comme l'Ogilvie Milling Company est intéressée dans la minoterie.

M. WRIGHT: Elle est composée de producteurs de blé seulement.

L'hon. M. OLIVER: Qu'importe qui la compose, c'est une entreprise commerciale qui opère pour le bénéfice des membres de cette entreprise. Si, sur le marché, il existe une condition créée par une loi du Gouvernement et aidée par une coalition des minotiers, qui est aussi une création du Gouvernement, s'attend-on à ce que la Grain Growers Grain Company, parce qu'elle est composée d'agriculteurs achetant du grain, ne profitera pas jusqu'à un certain point de la situation ainsi créée? Mon honorable ami (M. Wright) est également un agriculteur et il ne prétend pas être un ange.

M. WRIGHT: Mais cette compagnie a été formée expressément dans le but de venir au secours des cultivateurs du Nord-Ouest.

L'hon. M. OLIVER: Je ne suis pas si certain que cela qu'ils n'ont pas réussi dans une certaine mesure à atteindre les fins pour lesquelles ils se sont formés en association. L'antagonisme que nos honorables amis de la droite manifestent à la seule mention de ce nom me porte à croire que les Grain Growers ont obtenu quelques succès. Mais laissons cela. Je prétends que la Grain Growers' Grain Company est une entreprise d'affaire. Ils encaissent et ils ont le droit de le faire, tous les profits dont ils sont capables, à la faveur de la situation que le Gouvernement et les syndicats qui font des affaires d'or sous le régime actuel ont fait naître d'un bout à l'autre des provinces de l'Ouest. Ils ont amélioré la situation, à mon avis; mais ce serait vouloir trop de la nature humaine que de prétendre qu'ils auraient dû ne pas en profiter du tout.

L'hon. M. MEIGHEN: Est-ce bien le sens du raisonnement de l'honorable député, que la Grain Growers' Grain Company est réellement en état de payer le blé de l'Ouest plus cher qu'elle ne le fait à l'heure actuelle, mais vu qu'elle a l'occasion d'augmenter ses profits, elle refuse de payer aux cultivateurs de l'Ouest les prix que vaut leur blé?

L'hon. M. OLIVER: Je ne saisis pas bien la raison qui engage mon honorable ami à vouloir me faire dire des choses que je n'ai jamais dites. Je lui ai déjà fait connaître l'opinion que je professe à l'endroit de la Grain Growers' Grain Company.

L'hon. M. MEIGHEN: Est-ce que j'ai exprimé fidèlement son opinion, oui ou non?

L'hon. M. OLIVER: Mon honorable ami, il me semble, devrait donner à mes paroles le sens que j'y attache, et non celui qu'il veut bien leur prêter. S'il veut avoir l'amabilité de se rendre à mon désir, je serai pleinement satisfait et j'espère qu'il le sera lui aussi. Mais je ne veux nullement gaspiller le temps de la Chambre à ce sujet. L'excuse qu'a invoqué le ministre afin d'ajourner la solution de ce problème, à savoir qu'à un moment qui n'est pas très éloigné, à la conclusion de la paix, il faudra remanier les relations commerciales entre les différentes parties de l'empire, peut bien se rattacher de quelque ma-

nière à la question, dans son esprit; mais pour nous les membres de l'opposition, nous ne pouvons saisir le rapport qui existe entre ces deux questions.

Toutefois je me permettrai de faire respectueusement observer à mon honorable ami que le ministre des Finances dans un cabinet qui, à la dernière session, a augmenté les droits d'entrée au pays de 5½ p. 100 sur les produits britanniques, aurait plutôt mauvaise grâce de réclamer des faveurs particulières, lorsqu'il s'agira du remaniement des relations commerciales entre les différentes parties de l'empire. La tâche qui incombe au Gouvernement et au Parlement d'étudier la situation dans laquelle nous sommes placés à l'heure actuelle, ainsi que la situation à laquelle il nous faudra faire face dans le cours de l'année qui s'en vient, est à mon sens, suffisamment ardue. Remettons à plus tard l'étude des problèmes qui surgiront, après que la paix aura été conclue. Pour l'instant, notre devoir consiste à prendre des moyens afin d'assurer la victoire et de voir à ce que notre pays soit dans une situation convenable, à la conclusion de la paix. Il nous faut, selon que le ministre l'a déclaré, hier, faire face à d'énormes obligations. Nous devons prévoir qu'il nous faudra faire face à d'autres obligations plus lourdes encore, des obligations d'une importance dont nous ne pouvons encore nous rendre un compte exact avant de songer à étudier les problèmes que nous aurons à résoudre aussitôt que le conflit actuel prendra fin. Est-ce bien le moment de prélever un tribut sur le cultivateur, sur la grande industrie productrice de l'Ouest d'un côté, et sur les classes laborieuses des villes de l'Est de l'autre côté, et cela dans l'unique intérêt d'une seule industrie canadienne?

Il a pu surgir des époques et des circonstances, dans l'histoire de notre pays, où nous avons eu raison de sacrifier de grands intérêts au bénéfice de plus petits, mais nous l'avons entendu proclamer par la bouche du ministre des Finances lui-même, la période et les circonstances que nous traversons, à l'heure actuelle, ne nous justifieraient pas d'en agir ainsi.

Nous traversons une époque ou le producteur et le consommateur devraient recevoir le bénéfice de tous les avantages que le Gouvernement, grâce à la législation, est en état de leur assurer.

Or, il n'est pas au pouvoir du Gouvernement d'assurer un avantage plus appréciable à la population canadienne, que d'adopter cette résolution, qui permettrait au cultivateur de l'Ouest d'obtenir un meilleur prix pour son blé, et au consommateur de l'Est d'acheter sa farine à meilleur marché.

[L'hon. M. Oliver:]

L'hon. ROBERT ROGERS (ministre des Travaux publics): Monsieur l'Orateur, en ma qualité de citoyen et de représentant de l'Ouest Canadien, tout ce qui peut contribuer au bien-être de la population de cette partie du pays ne saurait manquer de m'intéresser au plus haut point.

J'ai été quelque peu surpris de l'affirmation faite par mon honorable ami d'Edmonton (M. Oliver,) relativement à l'exportation du blé en transit aux Etats-Unis. Si l'honorable député ne se rend pas plus clairement compte de la véritable situation qu'à propos de ce cas particulier, je me vois obligé de déclarer que ses connaissances sont fort limitées relativement à la question de l'exportation de notre grain. Mon honorable ami le ministre des Finances (M. White) a exposé correctement les faits à cet égard. Le blé qu'on expédie en transit aux Etats-Unis peut être moulu par n'importe quel meunier américain ; la farine et les produits de ce blé peuvent être exportés en Grande-Bretagne, et le meunier américain peut toucher son drawback de 99 pour 100. En d'autres termes, les droits à acquitter sur le blé qu'a employé le meunier des Etats-Unis, s'élèvent tout simplement à $1 par 1,000 boisseaux.

Telle est la loi qui existe aux Etats-Unis. Mais le projet de résolution à l'étude est bien différent, il a pour objet de faire ouvrir le marché américain et mélanger le blé canadien avec le blé américain et d'en faire exporter la farine en Angleterre comme élément de concurrence au détriment du blé canadien. Voilà une des raisons données par certains membres de la gauche depuis le commencement de ce débat. Il est évident qu'ils ignorent absolument la situation.

Je reconnais volontiers que le projet de résolution à l'étude a trait à une question qui, depuis quelques années, provoque beaucoup d'intérêt, surtout dans l'Ouest, et que toute proposition formelle de la part de nos voisins les Américains, à ce sujet, doit se recommander à notre respectueuse attention. Mais, ne l'oublions pas, le tarif Underwood, qui sert de base à la proposition en discussion, a été fait par des hommes qui devaient s'occuper d'abord et uniquement à lui faire produire des avantages pour les Etats-Unis, dont ils représentaient les intérêts. Pas un député ne soutiendra qu'en nous donnant libre accès au marché américain à certaines condi-

tions, le tarif Underwood ait eu pour objet de favoriser spécialement le producteur de l'Ouest canadien. Il nous incombe donc tout particulièrement de bien étudier cette question, afin de voir s'il est vrai que l'adoption de cette motion procurerait des avantages à la classe agricole et au peuple canadien en général.

Avant d'aller plus loin je dois dire combien je regrette les déclarations extravagantes et déraisonnables que l'on a faites, au cours de ce débat. Il me semble qu'il faudrait discuter ce sujet sérieusement et dans un esprit de justice. Il est vrai qu'il est autrefois arrivé aux cultivateurs de l'Ouest de ne pas recevoir pleine valeur pour leurs produits. Une des principales raisons de ce désappointement, c'est qu'au début nous avions très haute idée de la valeur de notre blé et que nous avons persisté à en demander un prix très élevé. Les cultivateurs ont perdu beaucoup d'argent à cause de cela, et aussi parce que nous n'avions pas de marché pour la vente du blé sur échantillon.

Afin de m'exprimer plus clairement et de mieux faire comprendre à la Chambre la véritable situation, je vais lire l'opinion d'une très importante commission instituée par le gouvernement de la Saskatchewan et qui a fait rapport en 1914. D'après le décret du conseil qui la nommait, cette commission avait pour objet "de rechercher les voies et moyens d'améliorer la situation du grain de la Saskatchewan sur les marchés européens." Elle présenta son rapport en 1914, après avoir étudié le sujet le plus grand soin et consacré à cette fin plusieurs mois à visiter presque toutes les villes d'Europe où se fait le commerce de blé. Voici ce qu'elle dit au sujet de la vente du blé sur échantillon à Winnipeg et à Fort-William:

> On se propose d'établir à Winnipeg et à Fort-William un marché pour la vente du blé sur échantillon. En théorie et de certains points de vue particuliers, c'est la méthode idéale. Cependant, le cultivateur de la Saskatchewan devrait demander quel effet elle aura par rapport au prix qu'il recevra pour son blé. Ce serait faire erreur que de considérer l'effet qu'elle pourra avoir quant à une faible proportion de la récolte et d'ignorer celui qu'elle aura probablement par rapport au niveau des valeurs. Examinons les points que voici:
>
> 1. Le blé qui restera après que les minotiers canadiens auront été servis, et qui sera destiné à l'exportation, servira de base pour la fixation des prix auxquels notre blé se vendra.
>
> La concurrence des exportateurs oblige les minotiers à payer le blé au moins le prix d'exportation, tandis que, d'un autre côté, il y a toujours assez de blé, et ordinairement assez de blé de chaque qualité, pour dispenser les minotiers de payer le blé qu'il leur faut, beaucoup plus cher que le prix d'exportation. Il s'agit donc, avant tout, de maintenir l'intégralité ou le niveau de nos qualités de blé destinées à l'exportation.
>
> 2. Tout ce qui contribue à créer ou à maintenir le crédit de notre blé à l'étranger contribue à élever ou à maintenir les prix que l'étranger nous offre.
>
> 3. Si l'étranger persiste à nous offrir plus cher (comparativement à ce qu'il offre pour le blé des autres pays, bien entendu), nous aurons un prix plus élevé non seulement pour l'excédent destiné à l'exportation, mais pour tout le blé destiné à être moulu au pays et pour lequel les minotiers devront offrir plus cher que les exportateurs.
>
> 4. De même tout ce qui diminue ou détruit la confiance qu'on a en notre blé à l'étranger fait baisser le prix de vente de notre récolte entière, parce que cela diminue le prix que les exportateurs sont en état de payer pour cette récolte.
>
> 5. A l'heure présente le blé canadien jouit de la confiance du commerce anglais ou européen, en partie à cause de ses qualités, mais en partie parce qu'on peut compter qu'il sera livré tel que le vendeur l'aura représenté.
>
> 6. Nous ne devrions rien faire qui nuirait à cette confiance, à moins que nous ne soyons certains que le bénéfice pécuniaire qui en résultera pour les producteurs l'emportera sur la perte pécuniaire qui suivra la diminution de la confiance qu'on expose à l'étranger dans la probité de notre certificat.

Ici la commission pense autrement que l'honorable député (M. Oliver). On lit ensuite dans le rapport:

Je partage entièrement les opinions de cette commission, parce qu'elles représentent, à mes yeux, les faits réels, et que les commissaires donnent de bonnes raisons de procéder avec lenteur à l'établissement de ce marché pour la vente sur échantillons. Cela provient, selon moi, de ce que les cultivateurs de l'Ouest canadien ont subi de grosses pertes.

Pendant mon passage à Winnipeg au cours de l'automne dernier, j'ai rencontré par hasard à la Bourse des blés un cultivateur qui venait d'expédier un wagon de lin. Il avait obtenu son certificat de l'inspecteur et son lin était indiqué comme lin n° 2, tandis qu'il pensait qu'on aurait dû l'inscrire comme du lin n° 1. Il avait 1,100 et quelques boisseaux de lin dans le wagon et il se plaignait amèrement du classement de sa marchandise. Aux termes de la loi, il avait le droit de soumettre le certificat que l'inspecteur lui avait remis à la commission d'examen de la Bourse des blés. Il le fit; la commission d'examen instruisit la cause en appel, et elle était sur le point de décider que l'inspecteur avait tort et que le cultivateur devait avoir un meilleur classement pour son wagon de lin, lorsque l'inspecteur émit l'idée qu'elle ferait bien de peser le

lin, afin de constater s'il avait le poids exigé par le Parlement pour qu'il pût obtenir la marque n° 1. Lorsque le lin fut pesé, on s'aperçut qu'il pesait exactement une livre de moins que le poids exigé par la loi; par conséquent, le cultivateur n'obtint pas cette marque pour son wagon de onze cents boisseaux de lin, ce qui lui a fait perdre 30 cents par boisseau, soit un peu plus de $300, tandis que s'il y avait eu un marché pour la vente sur échantillon, il aurait probablement pu vendre le contenu de ce wagon à 1 cent ou 2 cents de moins, par boisseau, que le prix du lin de la marque qu'il espérait obtenir.

La même remarque s'applique aux étalons de qualité supérieure. Depuis vingt-cinq ans, dans l'Ouest canadien, nous avons l'idée de nous tenir rigoureusement à des étalons de qualité supérieure, croyant, comme le public et les cultivateurs surtout croient, que luirait bientôt le jour de la récompense, le jour où ils pourraient prouver sur les marchés du monde la supériorité de notre blé comparé au blé de tout autre pays qui nous fait concurrence. On a fait une grande tentative et dépensé beaucoup d'argent pour conserver cette attitude dans l'intérêt des cultivateurs. Je demanderai encore la permission de puiser dans ce rapport les conclusions de la commission au sujet des étalons de qualité supérieure, et, si je le fais, c'est uniquement pour signaler à la Chambre les faits réels, tels que les comprend la population agricole de l'Ouest canadien:

> Le certificat canadien est hautement apprécié sur les marchés du monde. Il jouit d'une meilleure réputation que tout autre certificat. Le grain des Etats-Unis est exporté avec une variété de certificats provenant de sources diverses et isolées, telles que les autorités d'un état, les chambres de commerce et les autorités d'un port. La réputation dont jouissent ces certificats dans les pays d'importation n'est pas de nature à encourager les Canadiens à changer la source des certificats canadiens. Les inspections faites au bord de la mer surtout ne sont pas populaires parmi les marchands importateurs.
>
> Vu qu'il est importé avec un certificat auquel on peut se fier, le grain du Canada se vend avec un bénéfice moindre que le grain de tout autre pays d'exportation. Les marchands importateurs de Liverpool et de Londres calculent sur un bénéfice de ⅛ d'un cent pour le grain canadien tandis qu'ils exigent, par exemple, jusqu'à 2 cents ¼ par boisseau sur le grain de Russie, à cause de divers éléments d'incertitude dans ce commerce. Les acheteurs importés ne font presque pas de différence ou n'en font pas du tout lorsqu'il s'agit d'offrir un prix pour le grain expédié en transit par les ports des Etats-Unis et pour le grain expédié par les voies canadiennes. Les importateurs sont persuadés que la qualité est préservée dans les deux cas.
>
> [L'hon. M. Rogers.]
>
> Liverpool préfère le grain canadien venu par la voie de New-York, au grain expédié de Montréal, s'il y a une préférence. Des marchés prétendent que les arrivages du printemps et de l'été ne sont pas d'aussi bonne qualité que ceux de l'automne et de l'hiver, mais ne font pas de distinction entre les routes. D'un autre côté, le commerce n'aime pas à acheter du blé canadien qui n'est accompagné que d'un certificat d'inspection au bord de la mer, certificat attestant que le blé est d'une certaine mais "d'origine canadienne."

Voilà la situation que je veux signaler aux députés de la gauche, car elle est très importante et intéresse particulièrement la population de l'Ouest canadien. Je me propose de discuter ce sujet plus tard, mais je désire dire un mot avant six heures aux députés qui ont parlé des prix du blé à Winnipeg, à Minneapolis et ailleurs.

Vraiment, le langage du représentant d'Assiniboïa (M. Turriff) et de ceux qui ont pris la parole après lui me paralyse presque d'étonnement. Ainsi, mon honorable ami disait l'autre soir—ses propres paroles ont été écrites par le ministre des Finances aujourd'hui même—qu'à Winnipeg le blé se vendait 7 ou 8 cents de moins qu'à Minneapolis, et qu'une fois rendu à Liverpool on en obtenait 7 ou 8 cents de plus. Pense-t-il réellement que la Grain Growers' Grain Association, qui a pour membres des milliers de cultivateurs de l'Ouest qui comptent parmi les plus habiles, soit capable de s'employer à nuire à la classe agricole? L'autre soir, il me disait à ce propos:

> Or, qu'arrivera-t-il, une fois le blé rendu à Liverpool? Au lieu de recevoir 8 cents par boisseau de moins que le cultivateur américain, le cultivateur du Manitoba reçut du marchand de Liverpool par boisseau 6 à 8 cents de plus que le cultivateur américain. Voilà ce que ne saurait nier celui qui possède la moindre connaissance du commerce des grains. Pourquoi pareil écart? Pourquoi faut-il que tout cultivateur se livrant à la culture du blé au Canada doive se faire voler au point de perdre 10 cents par boisseau de son blé?

M. TURRIFF: Pardon; j'ai fait observer au ministre des Finances, cet après-midi—mon honorable ami (M. Rogers) n'était peut-être pas à son siège à ce moment-là—que je n'ai aucunement tenu ce langage. Les sténographes ayant mal rapporté mes paroles, j'ai rectifié l'erreur, et l'honorable ministre saura ce que j'ai réellement dit s'il daigne se rapporter au hansard.

L'hon. M. ROGERS: L'honorable député nie-t-il s'être servi du mot "volés" en parlant des cultivateurs de l'Ouest?

M. TURRIFF: Non, car c'est la pure vérité.

L'hon. M. ROGERS: Est-ce à dire que la Grain Growers' Company vole les cultivateurs de l'Ouest, ses propres membres?

M. TURRIFF: Je n'ai pas même mentionné à ce propos le nom de cette association. Pendant dix ou onze mois de l'année, ai-je dit, les cultivateurs de ma circonscription pourraient, le droit étant aboli, exporter leur blé aux Etats-Unis, où chaque boisseau leur rapporterait de 10 à 16 cents de plus que le prix qu'ils en obtiennent au Canada. Cette assertion est rigoureusement vraie et je la maintiens. J'affirme de plus que sous le régime qui prévaut en ce moment, les cultivateurs se font voler.

L'hon. M. ROGERS: Ceci n'a aucun rapport avec le passage que je viens de citer et où l'honorable député affirme—affirmation qu'il maintient, dit-il—que les cultivateurs se font voler de tant. Prétendra-t-il que la Grain Growers' Company vole les cultivateurs de l'Ouest canadien, elle qui est aujourd'hui la plus importante des institutions qui s'occupe au Canada de l'achat et de l'exportation du grain? Si je ne me trompe, elle a exporté quelque 100 millions de boisseaux de blé.

M. TURRIFF : L'honorable ministre désire avoir une réponse? Il n'est pas d'association qui mette autant de persistance que la Grain Growers Grain Company à réclamer la libre exportation de notre blé aux Etats-Unis. A cet égard, la Grain Growers Association et la Grain Growers' Grain Company rivalisent de zèle. Si le Gouvernement abolissait le droit sur le blé, s'il donnait aux cultivateurs canadiens le libre accès des marchés américains, il ferait le plus grand plaisir aux Grain Growers' Associations du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta, de même qu'à la Grain Growers' Grain Company.

L'hon. M. ROGERS : Mon honorable ami cherche à éluder la question. Il a formellement déclaré que les cultivateurs de l'Ouest se font voler quand il s'agit de vendre leur blé ; or, c'est la Grain Growers' Grain Company qui achète et revend presque tout le blé de l'Ouest.

L'hon. M. OLIVER : Où les minoteries Ogilvie ont-elles pris le million en question?

L'hon. M. ROGERS : A l'heure qu'il est, la Grain Growers' Grain Company achète et revend plus de la moitié du blé de l'Ouest canadien.

L'hon. M. OLIVER : Le ministre nie-t-il ce que mon honorable ami d'Assiniboïa (M. Turriff) a dit de l'écart que dénote le cours sur la place de Liverpool ?

L'hon. M. ROGERS : Je ne nie point que le cours soit plus élevé à Liverpool. Je dis que le prix du blé a été et est encore plus élevé. Le prix dont nous devons nous occuper, celui dont faut tenir compte, c'est le prix de vente au comptant. Que signifie le cours quand on le compare au prix comptant du blé ? Le fait essentiel, le voilà : A Fort-William et partout ailleurs au Canada, le blé que l'on achète argent comptant à l'heure qu'il est se paie plus cher que celui qui est livrable en mai. Le prix auquel le blé sera livrable dépend en grande partie de l'endroit où le grain se trouve ; plus il est près des ports de mer, plus il fait prime, puisque les nations européennes ont besoin de notre blé. Il se peut, il est vrai, que le blé payé argent comptant à Fort-William ne se vende que 5 cents par boisseau de plus que le blé livrable en mai.

Mais si vous avez ce blé à Buffalo ou à quelque autre endroit à l'est des Grands lacs, la prime sur le blé canadien pour l'option de mai dépasse 15 cents par boisseau. Mais que se passe-t-il en Amérique? Là-bas, dans un port océanique quelconque, vous pouvez acheter au comptant du blé avec un escompte de 5½ cents par boisseau. Allons ensemble à New-York et vous pouvez voir dans les docks du blé canadien en route pour Liverpool à un prix de 20 à 25 cents plus cher par boisseau que le blé des Etats-Unis.

L'hon. M. OLIVER: Le producteur canadien profite-t-il de ces 25 cents par boisseau?

L'hon M. ROGERS: Le cultivateur canadien reçoit cette année pour son blé beaucoup plus que le cultivateur américain, en dépit de ce qu'ont dit les honorables députés de l'opposition. Les déclarations extravagantes qu'ils ont faites ne concordent pas avec les faits. Chacun sait qu'en opérant sur le blé, il n'y a pas une marge très grande pour l'opérateur car il y a trop de gens qui s'en occupent et le profit est limité par la concurrence. Le fait est que le blé canadien dans les ports américains est payé de 20 à 25 cents plus cher par boisseau que le blé américain. C'est une des raisons qui me fait dire que la Chambre manquerait à ses devoirs envers les cultivateurs de l'Ouest du Canada si elle ne repoussait pas la résolution de mon honorable ami.

J'en dirais davantage, mais il est six heures. J'espère achever ce que j'ai à dire dans une autre séance.

(A six heures la séance est levée sans motion en conformité du règlement.)

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Jeudi, 17 février 1916.

La séance est ouverte à trois heures.

### NOMINATION D'UN SOUS-GREFFIER.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN propose:

Que la proposition de M. l'Orateur déposée sur le bureau de la Chambre le 15 du courant, concernant la nomination de M. Arthur Beauchesne, B.A., C.R., au poste de sous-greffier de la Chambre, soit adoptée.

M. Beauchesne a été fonctionnaire du ministère de la Justice et je propose qu'il soit ainsi transféré et qu'il touche le même traitement qu'il touchait.

L'hon. M. MARCIL: Je n'ai pas d'objection à la nomination de M. Beauchesne, je pense qu'il a toutes les qualités requises pour occuper ce poste; mais je regrette qu'on n'ait pas suivi le système des promotions et qu'on n'ait pas plutôt nommé un fonctionnaire de la Chambre. Il faudrait suivre autant que possible le système de l'avancement.

Quant à son prédécesseur, feu M. Laplante, je sais que la Chambre apprécie parfaitement la valeur de ses services. Peut-être suis-je plus que personne en état de les apprécier, parce que j'ai été quelques années vice-président et président de cette Chambre. Je demanderai au premier ministre si, vu les lamentables circonstances de la mort de M. Laplante, il ne serait pas possible d'accorder une gratification à sa veuve, en sus des deux mois de traitement qu'elle peut toucher. J'espère que le premier ministre va s'occuper de cette question et tâcher d'assurer à cette veuve une gratification convenable.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Strictement parlant, la nomination de M. Beauchesne ne comporte pas de promotion parmi le personnel de la Chambre des communes; mais elle constitue une promotion dans le personnel de l'administration en général, bien que le nouveau titulaire doive toucher le même traitement qu'il avait auparavant.

J'approuve entièrement ce que vient de dire mon honorable ami, concernant les précieux services rendus par feu M. Laplante. En toute occasion, je l'ai trouvé un fonctionnaire compétent et consciencieux et, ainsi que je l'ai dit dans une circonstance antérieure, je me rends parfaitement compte que sa mort prématurée est une perte pour cette Chambre.

Concernant ce que mon honorable ami vient de dire au sujet d'un secours à accorder à sa famille, je dois dire que je n'ai pas encore étudié la question. Il existe un sous-comité du conseil, présidé par le ministre de la Justice, je crois, pour décider les questions de cette nature, et je me ferai certainement un devoir de lui soumettre la recommandation de mon honorable ami et de lui demander de lui faire l'accueil le plus favorable possible, compatible avec l'intérêt public et la procédure généralement suivie dans des cas semblables.

(La motion est adoptée.)

### DEPOTS DE RAPPORTS ET DE DOCUMENTS.

Par le très hon. sir Robert Borden (premier ministre):

La correspondance échangée à l'occasion de la conférence des gouvernements provinciaux tenue à Ottawa, au mois d'octobre 1915.

Par l'hon. sir George Foster:

Le rapport du ministère du Commerce.

### INCENDIE DU PALAIS LEGISLATIF.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu ce matin la visite de l'honorable M. John G. Foster, consul général des Etats-Unis qui m'a remis un message du secrétaire d'Etat des Etats-Unis. Dans ce message le secrétaire d'Etat exprime les profonds regrets du gouvernement des Etats-Unis au sujet de la destruction du palais législatif et les chaleureuses sympathies pour le Gouvernement et le Parlement et la population du Canada, dans la grande perte qu'ils ont subie.

Je dois aussi m'excuser de n'avoir pas transmis plus tôt à la Chambre les sympathies exprimées par le gouvernement du Japon et qui m'ont été transmises par l'honorable M. Yada, consul-général du Japon, le lendemain de l'incendie du palais législatif. Ce message contient les condoléances du gouvernement japonais à l'occasion de la grande perte subie par ce pays.

### 1re LECTURE

D'un projet de loi (bill n° 35), déposé par sir Thomas White, concernant les placements des compagnies d'assurance sur la vie.

## QUESTIONS.

(Les questions auxquelles il a été répondu de vive voix sont précédées d'un astérisque).

### LE PRIX DE LA GAZOLINE.

M. WILCOX demande:

1. En quelle année la gazoline a-t-elle été mise sur la liste des articles non imposables?
2. Le prix de la gazoline est-il plus élevé dans les principaux centres du Canada que dans les parties correspondantes des Etats-Unis contiguës au Canada?
3. La gazoline est-elle produite en Canada? Dans l'affirmative, en quelle quantité, et qui a le contrôle de la production?
4. Quelle quantité de gazoline est importée au Canada, et de quels pays?
5. Y a-t-il eu récemment quelque changement dans le raffinage de la gazoline ou dans les méthodes d'épreuve qui rend le coût de la production plus élevé en Canada qu'aux Etats-Unis?
6. Les gisements d'huile des Etats-Unis et ceux qui sont exploités au Canada donnent-ils des signes d'épuisement qui justifient l'augmentation énorme du prix de la gazoline qui s'est fait sentir en Canada pendant le dernier trimestre?

L'hon. M. BLONDIN (secrétaire d'Etat):

1. 1906; sous l'empire du tarif douanier adopté le 12 avril 1907.

2. Les registres de la douane ne fournissent aucun renseignement sur cette question.

3. Oui; 15,265,380 gallons ont été expédiés des raffineries canadiennes; le département ne possède aucun autre renseignement que les noms des porteurs de permis.

4. 26,504,649 gallons, évalués à $2,828,383, ont été importés des Etats-Unis.

5. Les registres de la douane ne fournissent aucun renseignement à cet égard.

6. Répondu sous le numéro 5.

### INSTALLATIONS TERMINALES A HALIFAX.

M. A. W. CHISHOLM demande:

Quelle est la somme totale dépensée jusqu'à cette date pour les installations terminales de chemin de fer à Halifax, et à combien s'élève le coût estimatif du parachèvement de ces travaux?

L'hon. M. COCHRANE (ministre des Chemins de fer):

Les dépenses concernant les installations terminales à Halifax s'élevaient à $4,745,-632.56 le 31 décembre 1915. Comme les plans de l'entreprise définitive ne sont pas terminés et comme il peut y avoir des modifications, il est impossible de donner maintenant le coût estimatif de ces travaux.

### M. S. M. GENEST.

M. BEST demande:

1. M. S. M. Genest est-il employé actuellement par le Gouvernement?
2. Dans l'affirmative, quelles sont ses fonctions, et quels sont ses appointements?
3. Consacre-t-il tout son temps au service de son département?
4. Le Gouvernement paie-t-il quelqu'autre personne pour faire une partie du travail de bureau de M. Genest?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1. Oui.

2. Chef des dessinateurs de la division des terres minières et du Yukon au ministère de l'Intérieur; $2,800.

3. Pendant les heures de bureau, il est censé consacrer tout son temps à ses devoirs administratifs.

4. M. Genest a dans son bureau un aide qui est rétribué par l'Etat.

### M. T. R. FERGUSON.

M. W. Chisholm demande:

1. T. R. Ferguson est-il encore employé par le Gouvernement dans le ministère de l'Intérieur ou ailleurs?
2. Dans l'affirmative, en quelle qualité? Dans la négative, quand son service a-t-il cessé?
3. Quelle somme a été payée à M. Ferguson, jusqu'à ce jour, à titre de rémunération?
4. Combien lui a été payé jusqu'à ce jour à titre de dépenses se rattachant à sa commission?
5. Est-il encore dû quelque chose à M. Ferguson comme traitement ou pour débours?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): En ce qui concerne le ministère de l'Intérieur:

1. Non.
2. Le 23 de décembre 1914.
3. $27,800.
4. $36,951.52.
5. Non.

### LES ACHATS DE SEMENCES.

M. BUCHANAN demande:

1. Le Gouvernement a-t-il acheté du grain de semence de T. W. Dyer, de Bow-Island (Alberta), en 1914 ou 1915?
2. Dans l'affirmative, quand cet achat a-t-il été fait, en quelle quantité et à quel prix?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1. Oui, de l'orge.

2. Le 2 d'avril 1915—livrables à vingt-six cultivateurs de Bow-Island (Alberta), 857 boisseaux et demi d'orge, nettoyée, de bonne qualité et acceptable pour les colons, au prix de 90. par boisseau. Le 6 de mai 1915, livrables à Bow-Island (Alberta), 50 boisseaux de bonne orge nettoyée, au prix de $1 par boisseau. Le 10 d'avril 1915, livrables à 37 cultivateurs de Grassy-Island (Alberta) et de Burdett (Alberta), 1,375 boisseaux de bonne orge nettoyée, acceptable pour les colons, au prix de $1 par boisseau.

M. BUCHANAN demande:

1. M. T. W. Dyer, de Bow-Island (Alberta), a-t-il distribué quelque partie du grain de semence parmi les cultivateurs dans le district électoral de Medicine-Hat, en 1914 et 1915?
2. Dans l'affirmative, à quelles conditions a-t-il été engagé pour faire cette distribution, et combien a-t-il reçu pour ce service?

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur):

1 et 2. Il a été acheté de T. W. Dyer, de Bow-Island (Alberta), 857 boisseaux et demi d'orge au prix de 90c. le boisseau, et 1,425 boisseau, au prix de $1 le boisseau. Les commandes spécifiaient que l'orge devait être de bonne qualité, nette et acceptable pour les colons, et qu'elle devait être livrée à Bow-Island, à Grassy-Lake et à Burdett aux 64 personnes qui avaient sollicité et obtenu des ordres de livraison. M. Dyer n'a pas reçu d'autres rétributions pour ses services que le prix d'achat en question.

PRETS DE BETAIL DANS LA PROVINCE DE QUEBEC.

M. PAQUET demande:

1. Combien de reproducteurs de race porcine ont été prêtés aux associations de cultivateurs de la province de Québec durant les exercices financiers 1912, 1913, 1914 et 1915?
2. Combien de reproducteurs de race ovine ont été prêtés aux associations de cultivateurs de la province de Québec durant les exercices 1912, 1913, 1914 et 1915?

L'hon. M. HAZEN (pour le ministre de l'Agriculture):

1. En 1913, 30 verrats; en 1914, 69 et en 1915, 39.

2. En 1913, 40 béliers; en 1914, 237 et en 1915, 170.

La pratique de prêter des verrats et des béliers n'existait pas encore en 1912. Les associations auxquelles ces prêts sont faits sont des associations de cultivateurs organisées sous la direction de la division de l'industrie animale du ministère de l'Agriculture. Les reproducteurs pur sang ne sont pas distribués aux associations de cultivateurs qui sont sous la dépendance du ministère de l'Agriculture d'une province.

M. PAQUET demande:

Combien de reproducteurs de race bovine ont été prêtés aux associations de cultivateurs de la province de Québec durant les exercices 1912, 1913, 1914 et 1915?

L'hon. M. HAZEN (pour le ministre de l'Agriculture): Le département n'a pas prêté de vaches à des associations de la province de Québec. Les prêts de taureaux à ces associations sont les suivants: En 1912, néant; en 1913, néant; en 1914, 114 et en 1915, 167. Les associations auxquelles des prêts sont faits sont des associations de cultivateurs organisées sous la direction de la division de l'industrie animale du ministère de l'Agriculture. Les reproducteurs pur sang ne sont pas distribués aux associations de cultivateurs qui sont sous la dépendance du ministère de l'Agriculture d'une province.

M. PAQUET demande:

1. Combien a-t-on prêté d'étalons aux associations agricoles de la province de Québec, en 1912, 1913, 1914 et 1915?
2. Quelle est la race de ces étalons?
3. Quelles mesures de précaution prend-on à l'égard de l'achat et de l'inspection de tels chevaux?

L'hon. M. HAZEN (au nom du ministre de l'Agriculture):

1. Aucun en 1912; 2 en 1913; 33 en 1914 et 6 en 1915.

2. Tous les étalons sont inscrits dans le registre généalogique tenu pour chaque race, registre qui fait partie des archives nationales du bétail canadien.

3. Tous les étalons sont achetés par des personnes expérimentées sous réserve de l'inspection à en être faite par un vétérinaire du ministère de l'Agriculture, division de l'hygiène des animaux.

L'on prête ces étalons aux associations de cultivateurs établies sous la direction de la division du bétail du ministère de l'Agriculture. On ne prête pas d'étalons de pur sang aux sociétés d'agriculteurs relevant du gouvernement provincial.

FOURNITURES DE GUERRE—PARDESSUS.

L'hon. M. OLIVER demande:

Combien de pardessus commandés pour le corps expéditionnaire a-t-on fournis aux soldats qui sont en activité de service au delà de l'océan?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): 18,000 paires.

CHAUSSETTES.

L'hon. M. OLIVER demande:

1. Les chaussettes fournies aux soldats en service d'outre-mer, à la demande des chefs de corps, conformément à une récente déclaration du ministre, sont-elles payées par les soldats qui les reçoivent?
2. Dans l'affirmative, quels en sont les prix?
3. Y a-t-il raison de croire que l'approvisionnement n'est pas suffisant ou que la qualité est inférieure?

L'hon. sir SAM. HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Non.

PAIEMENT DE L'INTERET DES OBLIGATIONS DE CHEMIN DE FER PORTANT GARANTIE.

*M. BUCHANAN demande:

1. Le Trésor a-t-il payé par mandat spécial l'intérêt semi-annuel sur les garanties fédérales

et provinciales du chemin de fer Nord-Canadien? Dans l'affirmative, quelle somme a été payée?

2. Le Trésor a-t-il payé par mandat spécial l'intérêt semi-annuel sur la garantie fédérale du Grand-Tronc-Pacifique? Dans l'affirmative, quelle somme a été payée?

3. Quels intérêts sur les garanties assumées pour les chemins de fer ont été payés par le Trésor au cours des années 1914, 1915 et 1916?

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances):

1 et 2. Non.

3. Il n'en a pas été payé.

## DESORDRES A EDMONTON.

L'hon. M. OLIVER: Je demanderai à mon honorable ami le ministre de la Milice et de la Défense (sir Sam Hughes) s'il a quelque rapport à faire ou quelque renseignement à donner à la Chambre au sujet des désordres qu'on dit s'être produits à Edmonton.

L'hon. sir SAM HUGHES: Je ne possède pas de renseignement sur aucun désordre qui se serait produit à Edmonton. J'ai entendu dire qu'on avait fait des menaces, à Edmonton, mais je n'ai reçu aucun rapport au sujet de désordres quelconques. Edmonton est une ville paisible et qui observe la loi.

L'hon. M. OLIVER: Si l'on me permettait d'établir devant la Chambre les faits qui se rapportent à cette affaire, cela ferait peut-être disparaître un malentendu, ce qui serait avantageux pour tout le monde, je crois. Vu qu'on a fait circuler des rapports allant à dire qu'il s'était produit des désordres dans cette ville, il vaut autant que la Chambre connaisse comment ce fait s'est produit et quelle est la nature de cet événement. Je profiterai de l'occasion pour citer ce qui suit de l'"Edmonton Bulletin", édition de samedi, 12 février:

> Les citoyens qui ont descendu les rues de la ville, hier soir, se sont trouvés en face du spectacle inusité de soldats, portant des fusils et des baïonnettes, stationnés aux coins où les avenues Namayo, Fraser, Queen's, McDougall et Howard donnent accès à la rue Jasper, pour protéger la propriété contre la violence d'une troupe de leurs camarades.
>
> On croit que deux édifices ont été les objectifs de la populace, l'hôtel Macdonald et le bureau du "Bulletin"—l'hôtel, à cause d'un rapport allant à dire que des aubains ennemis y étaient employés, et le bureau du "Bulletin", parce que certaines personnes mal renseignées avaient répandu le bruit mensonger que ce journal avait qualifié de "chiens" les soldats des 51e, 63e et 66e régiments.
>
> Le paragraphe qu'on a dénaturé de façon à en faire un acte de délit de la part du "Bulletin" a paru dans nos colonnes de rédaction, mercredi soir et jeudi matin, et il était ainsi rédigé:
>
> Le chien, quand il garde sa place, est un animal très utile et très estimable. Et sa place est considérable. Mais les rues d'une ville ne sont pas comprises dans cette place. La vie des enfants de notre ville et celle de nos concitoyens serait débarrassée de beaucoup de souci, si la population se décidait à exiger la peau des chiens métis mal domptés de deux ou trois régiments.
>
> La véritable portée de cet article saute aux yeux de quiconque ne le lit pas dans le but d'y trouver une signification cachée, ce qu'on n'avait pas en vue de faire, il va sans dire et lorsqu'on a appris, hier, que certaines personnes avaient profité de ce paragraphe comme d'un prétexte pour soulever l'antagonisme entre les soldats, le numéro du soir a publié une protestation contre cette interprétation radicalement erronnée... Au lieutenant-colonel McKinery, officier commandant le 66e; au lieutenant-colonel Harwood, officier commandant le 51e; au lieutenant-colonel George McLeod, officier commandant le 63e, et au chef de police Hill revient le mérite de ce qu'il ne s'est pas produit plus de désordre au cours de la soirée. En apprenant qu'on fomentait ces désordres, le chef Hill a demandé immédiatement au téléphone les trois officiers commandants pour les mettre au courant de la situation, les informant, en même temps, que ses hommes seraient impuissants à surmonter ces désordres, s'ils ne pouvaient pas compter sur une aide militaire quelconque.
>
> Le lieutenant-colonel McKinery, du 66e, sauta immédiatement dans son automobile, laissant au major Durrand la direction des soldats qui se trouvaient sur les lieux. En arrivant sur la scène du danger, le colonel plaça des officiers en charge de tous les soldats en congé, leur donnant instruction d'empêcher le moindre désordre. En même temps, les soldats stationnés aux casernes, sous la direction du major Durrand reçurent l'ordre de marcher dans les rues de la ville et, en arrivant aux rues Jasper et Fraser, ils débarrassèrent la rue de tous les soldats qui n'étaient pas en devoir, tout en ordonnant aux civils de se disperser.
>
> Les autres bataillons ont répondu promptement à l'appel, chacun d'eux fournissant des postes qui furent stationnés aux coins des rues McDougall et Jasper, Queen et Jasper et Fraser et Jasper—les quatre points stratégiques.
>
> Ces détachements n'arrivèrent par un instant trop tôt, car une foule de volontaires avait déjà pris une attitude menaçante. Ces hommes ne formaient, naturellement, qu'une faible proportion du nombre total de soldats dans la ville, mais ils étaient suffisamment nombreux pour causer beaucoup d'excitation. Les gardes sont restés sur le terrain quelques heures après l'échauffourée, et avec l'aide d'une escouade de la police municipale, à pied et à cheval, sous le commandement de l'inspecteur Shute, ont empêché tous les soldats d'avancer dans la rue Jasper, de Macdougall à Fraser.
>
> Le lieutenant-colonel G. B. McLeod, peu de temps après huit heures, obtint du gérant du "Bulletin" qu'il adresserait la parole aux soldats qui étaient assemblés à l'Avenue Queen. Celui-ci expliqua aux soldats que l'article dont ils s'offensaient ne s'adressait pas à eux, explication qui parut les satisfaire parfaitement. Les soldats se séparèrent alors en acclamant leur colonel. Le colonel McLeod avait aussi, plus à bonne heure dans la soirée, expliqué aux soldats que l'article ne les visait pas.
>
> On fit un certain nombre d'arrestations au plus fort de l'effervescence, et les personnes arrêtées furent conduites au poste de police.

Une des raisons pour lesquelles j'appelle l'attention de la Chambre et du ministre sur cette affaire, est de faire connaître les faits tels qu'ils se sont passés; et aussi de faire remarquer que le trouble a été fomenté en dehors et non pas dans la milice. Les discussions politiques sont quelquefois très vives dans la ville d'Edmonton, et je ne crois pas qu'il puisse y avoir aucun doute que la fausse interprétation donnée à l'article en question ne soit l'acte délibéré de quelques politiciens actifs et assez habiles.

Je ne veux pas en aucune façon associer mes honorables amis de la droite à ces politiciens. Je dis seulement que ces troubles sont suivant moi la suite d'une tentative bien calculée par certains citoyens d'Edmonton, qui ne font pas partie de la milice, pour tourner à leur profit l'excitation que causaient les événements de Calgary. Dans un temps comme celui-ci, où le peuple est facilement excitable, il est toujours possible à des personnes mal intentionnées, non pas des militaires, de soulever les passions, dans le but d'en tirer quelque profit ou vengeance. Je crois que ce point de vue de la question est prouvé par les événements d'Edmonton et qu'il peut être aussi au fond de soulèvements plus sérieux qui ont eu lieu en d'autres endroits.

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Je n'avais pas les renseignements détaillés que l'honorable député d'Edmonton a communiqués à la Chambre, mais je savais que cet incident n'était tout au plus, qu'une de ces petites échauffourées qui se produisent de temps en temps dans les endroits où les esprits sont plus ou moins excités. La conduite à suivre pour tous les hommes sages tels que mon honorable ami et autres de nos collègues, est de ne pas s'emballer.

Si mon honorable ami veut bien me le permettre, je lui dirai que je ne voudrais pas aller aussi loin que lui et attribuer cette échauffourée à certaine personnes appartenant ou non à la milice. Tous ceux qui savent que mon honorable ami est le propriétaire et l'esprit dirigeant du "Bulletin" d'Edmonton, comprennent qu'un grand journal de famille comme celui-là, ne pouvait jamais songer à insulter les soldats qui se sont enrôlés pour servir leur roi et leur pays; surtout lorsqu'il est connu, non seulement dans Edmonton mais au dehors, que tous les fils et parents de l'honorable député d'Edmonton sont sous les drapeaux aujourd'hui.

L'hon. M. OLIVER: Je désire signaler à l'attention de la Chambre la promptitude et l'énergie dont les officiers des bataillons ont fait preuve dans cette circonstance. Leur initiative ne laisse certainement rien à désirer.

[L'hon. M. Oliver.]

## EXPLICATION SUR UN FAIT PERSONNEL.

M. TURRIFF: Je désire donner lecture à la Chambre d'un court paragraphe publié dans le "Free Press" d'hier soir:

Traitement des fonctionnaires servant dans l'armée.

En réponse à M. J. G. Turriff, qui a affirmé que le Gouvernement devrait mettre fin à la pratique de payer leurs traitements civils aux fonctionnaires publics qui sont dans le service actif, l'honorable Dr Roche, ministre de l'Intérieur, a dit hier dans la Chambre des communes que le Gouvernement croirait manquer à sa parole, s'il refusait de payer leurs traitements aux fonctionnaires qui se sont enrôlés, sur l'entente que leurs traitements leur seraient maintenus.

Je n'ai jamais dit cela. Voici mes paroles que l'on peut lire dans le hansard:

M. Turriff: Sur quoi se base le Gouvernement pour payer aux fonctionnaires qui se sont enrôlés le dernier jour d'octobre leur traitement civil et leur paye militaire, et à ceux qui s'enrôlent depuis le 1er novembre seulement leur paye militaire, et la différence entre cette paye et leur traitement civil? Si cette pratique est suivie il n'y aura pas d'harmonie dans les bureaux de l'administration ni dans les tranchées. Je ne critique ni l'un ni l'autre système, bien que je crois que le dernier est le meilleur; mais je dis que tous devraient être traités également; qu'on applique un système ou l'autre. Je ne crois pas que la pratique actuelle soit juste.

Je voulais seulement rectifier l'impression donnée par le "Free Press" hier soir. Je n'ai demandé en aucune manière que les fonctionnaires civils qui s'engagent comme volontaires, ne reçoivent pas leurs traitements civils, mais j'ai proposé qu'ils soient tous placés sur le même pied.

## L'INCENDIE DE L'EDIFICE DU PARLEMENT.

### LE RAPPORT DES ARCHITECTES.

L'hon. ROBERT ROGERS (ministre des Travaux publics): J'ai reçu ce matin le rapport des architectes qui ont fait un examen de l'édifice du Parlement, et, avec le consentement de la Chambre, comme il est très court, j'en ferai la lecture:

L'hon. Robert Rogers,
Ministre des Travaux publics,
Ottawa.
Edifice du Parlement.

Cher monsieur,—Nous avons fait un examen soigneux de la bâtisse récemment endommagée par le feu, et nous avons l'honneur de vous faire le rapport qui suit:

La majeure partie de ce qui reste des bâtisses, plus particulièrement en ce qui regarde les murs intérieurs et extérieurs, n'a souffert aucun dommage notable.

L'aile de l'ouest qui a été récemment construite et mise à l'épreuve du feu conformément aux procédés modernes, n'a pas souffert de l'incendie et n'a été que peu endommagée par l'eau.

A partir de ce point là—à savoir l'aile de l'ouest—notre examen nous mène vers la tour du sud-ouest, puis vers l'est, le long de la façade sud, jusqu'à la tour du sud-est; puis, vers le nord, jusqu'à la tour du nord-est; ensuite, vers l'ouest, jusqu'au mur de l'est, puis, vers le nord, jusqu'à la tour du nord, et tous les murs que nous rencontrons, lesquels comprennent le périmètre de la bâtisse, sont à peu près intacts et n'ont éprouvé aucun mal sensible; il sera nécessaire seulement de faire des réparations à un certain nombre de fenêtres de la façade méridionale, où la flamme a gâté les pierres en grès d'Ohio des parements d'appui.

A partir du même point, c'est-à-dire l'aile de l'ouest, et sur le même parcours, nous constatons que toutes les pièces donnant sur les tours mentionnées ont été plus ou moins effleurées et brûlées; la maçonnerie en brique des murs intérieurs longitudinaux et transversaux, de même que celle des murs extérieurs qui enferment ces pièces, ont peu souffert—la stabilité de ces murs n'a pas été diminuée.

Cette maçonnerie est de premier ordre tant pour les matériaux que pour la main-d'œuvre. Les murs extérieurs sont revêtus de mœllons parés de pierres de Nepean d'épaisseur inégale, avec, aux ouvertures de fenêtres, des parements en pierres d'Ohio. Les murs sont soutenus par de la blocaille, et revêtus à l'intérieur de briques soigneusement posées et convenablement liaisonnées dans la blocaille. C'est ce revêtement de briques qui a préservé de dégâts par le feu le blocage de pierre à chaux.

Les planchers sont, dans toute la bâtisse, faits de solives en fonte de sept pouces, espacés de dix-huit pouces dans les centres, et remplis de béton à chaux, les dessous des poutres laissés à découvert.

Si les murs ont éprouvé si peu de dégâts, cela est dû à la nature de cette construction, que l'on pourrait qualifier de semi-incombustible. Les planchers n'ont pas brûlé entièrement; ils sont restés en place et ont retardé considérablement les ravages du feu. Mais il sera nécessaire de les enlever, d'enlever les poutres de fer et de les remplacer par d'autres en acier et par des matériaux à l'épreuve du feu.

Les murs de la grosse tour sont solidement appuyés par de la blocaille en pierre à chaux, laissée à découvert à l'intérieur. Le feu a causé des dégâts considérables à ce massif de maçonnerie en pierre à chaux et à la pierre d'Ohio qui borde les ouvertures des fenêtres. Il sera nécessaire de démolir les tympans d'entre les quatre piles d'angle jusqu'au ras de l'allège des grandes fenêtres, et de les reconstruire.

L'espace occupé ci-devant au centre de l'édifice par la Chambre des communes et par la salle du Sénat, à partir du mur du grand couloir au nord, "à l'exception des murs du soubassement et des fondations", est totalement perdu.

Tel qu'il est aujourd'hui, l'édifice représente, en travail et en matériaux en place, une valeur de deux millions au moins, que l'on pourra utiliser de nouveau. Les murs extérieurs ne requièrent que peu de réparations et, quand ces réparations auront été faites, toute trace de l'incendie aura disparu.

Si l'on veut donner plus d'espace à la Chambre des communes et à la salle du Sénat, on pourra disposer ces pièces des deux côtés du corps principal de l'édifice à l'est et à l'ouest, avec le même style d'architecture, et l'on pourra utiliser l'espace que ces pièces occupaient avant le feu en y établissant des bureaux et une salle servant de dépôt à la bibliothèque.

Le bâtiment de la bibliothèque présente un grave danger d'incendie. Le plancher, les rayons, le toit devraient être remplacés par des matériaux à l'épreuve du feu.

Respectueusement soumis,

(Signé): John A. Pearson.

(Signé): J. O. Marchand.

Ottawa, le 17 février 1916.

## SOLDATS CANADIENS AU FEU.

M. MACDONALD: Me serait-il permis de demander au ministre la Milice s'il y a quelque vérité dans la rumeur qui circule au sujet d'un engagement auquel nos troupes auraient pris part près d'Ypres et, dans l'affirmative, quels renseignements il possède à cet égard?

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Nous n'avons aucun renseignement officiel autre que celui d'une attaque faite par l'ennemi contre les lignes anglaises et canadiennes sur un espace de plusieurs milles au sud-est d'Ypres. Le bombardement, très vif, a duré deux jours et plus. Nos troupes sont loin d'avoir souffert autant que l'on aurait pu le penser. Le premier jour, cinq ou six hommes ont été tués; un seulement, le deuxième, et quinze ou seize ont été blessés. A la suite de ce bombardement, l'ennemi a pénétré dans nos tranchées sur plusieurs points, et, d'après les informations que j'ai reçues, les Allemands sont encore là, mais ils sont morts.

M. MACDONALD: Il paraît que les Allemands sont encore en possession de quelques-unes de nos tranchées.

L'hon. sir SAM HUGHES: Ce n'est pas ce que l'on m'a fait savoir. Il n'y a pas un pouce de nos tranchées aux mains de l'ennemi.

## SUITE DE LA DISCUSSION DU BUDGET.

La Chambre passe à la suite de la discussion du budget.

M. A. K. MACLEAN (Halifax): Monsieur l'Orateur, jamais peut-être encore, au cours de notre histoire, avait-on attendu avec un si vif intérêt l'exposé budgétaire prononcé ici même, mardi dernier. Notre situation financière actuelle et en perspective, est des plus graves et naturellement s'impose aux plus vives préoccupations du Gouvernemtn et du peuple. Cette situation affecte la prospérité actuelle de notre peuple et aura un retentissement sur le bien-être futur du pays. Mes observations seront plutôt de nature générale, bien que je me propose de descendre à certains dé-

tails, dans le but de développer et de confirmer certaines propositions générales.

L'exposé budgétaire du ministre des Finances se recommande par sa lucidité et sa brièveté, deux choses dont je le félicite.

Au début même, je désire formuler une observation au sujet de la balance du commerce qui nous a été favorable cette année. Ce n'est pas que soit là le signe d'une situation commerciale des plus saines, mais elle influe sur le règlement des balances internationales et sur la stabilisation des changes, choses dont l'expérience nous a appris l'importance pour notre commerce. Voilà pourquoi les rapports des importations et des exportations, pour l'exercice en cours, laissent peu à désirer. Il ne faut pas l'oublier les importations et les exportations ne sont pas uniquement déterminées par les rapports des douanes. Pour les neuf mois finissant le 31 décembre dernier, nos importations, tant en franchise qu'imposables, ont atteint le chiffre de $348,746,000, tandis que nos exportations se sont élevées à $511,334,000, ce qui indique une balance du commerce favorable de plus de $160,000,000, et à la fin de l'exercice, elle dépassera $200,000,000.

Quand nous empruntons de l'argent, nous exportons des valeurs négociables, ce qui revient au même qu'à l'exportation du blé, sauf que le paiement dans le premier cas est différé. L'intérêt annuel est une importation, dans le même sens que le coton est une importation. La totalité de l'intérêt annuel payable sur les valeurs mobilières canadiennes à la Grande-Bretagne s'élève probablement à $150,000,000, et aux Etats-Unis, à $40,000,000, sommes qui, toutes deux, doivent figurer à titre d'importations annuelles. En outre, nous payons aux pays étrangers, pour divers services, comme courtage, expédition et assurance, une somme fort considérable. En vue de ces faits, il ne faut pas conclure que nous devenons une nation créancière à cause de l'excédent des exportations sur les importations en marchandises, durant l'exercice en cours.

Nous ne devrions pas non plus nous laisser fourvoyer dans nos calculs de l'avenir par le bilan du commerce et les balances commerciales de cette année. Nos récoltes ont été abondantes. L'activité commerciale des Etats-Unis a rejailli sur notre pays et les exportations des fournitures de guerre ont atteint un niveau inespéré et elles sont entrées pour beaucoup dans le volume de nos exportations et de nos importations. On admet généralement que pendant l'année actuelle nos récoltes ne pourront pas donner pour l'exportation une proportion comparable à celle de l'an dernier et, en conséquence, nos exportations et nos importations seront atteintes car nous ne pouvons payer nos importations qu'au moyen de nos exportations ou en empruntant au dehors. Nous ne devrions pas non plus trop compter sur la continuation de l'exportation des fournitures de guerre. Le premier ministre (sir Robert Borden) a été très franc, la semaine dernière, quand il a exprimé son avis au sujet de la durée de la guerre, et nombreuses sont les indications qu'elle peut durer même plus longtemps qu'il ne l'a prévu. L'opinion qu'il a exprimée et qui, je le suppose, ne lui était pas simplement personnelle, a été une des plus impressionnantes et des plus importantes qui ait jamais été donnée à la population du Canada. Il est bien connu que la force de la position de l'Allemagne pour le moment repose sur le fait qu'elle n'est pas importatrice, et qui, par conséquent, elle n'exporte pas d'or, sauf en quantité négligeable. Cela lui permettra de continuer la guerre plus longtemps que si elle était un pays importateur avec des balances internationales à équilibrer. Les efforts économiques imposés à l'Angleterre sont énormes et rien ne soulève de plus grands problèmes que la question du change, parce que, somme toute, elle doit payer ses importations anormales par des exportations de marchandises ou des nantissements et non avec de l'or et elle cherche constamment le moyen de limiter ses importations. Par exemple, l'an dernier, des droits d'importation très élevés ont été imposés sur certains produits qui pouvaient être classés comme objets de luxe ou du moins qui n'étaient pas de réelle nécessité.

Ces taux de tarif n'ont point été imposés en vue de protection ou de revenus, mais pour diminuer les importations afin de rendre stable si possible le change de la livre sterling ou en d'autres termes de réduire la distance entre les importations et les exportations. Une proclamation a été publiée en Angleterre, mardi dernier, interdisant après le 1er mars prochain l'importation du papier, de la pulpe, des périodiques, du tabac, des meubles, du bois et de la pierre. Pas plus tard que la semaine dernière, sir Alfred Booth, président du bureau des directeurs de la Cunard Steamship Co., a conseillé publiquement l'économie individuelle au moyen de la taxation. C'est-à-dire qu'il a insisté pour avoir une telle augmentation dans la taxation qu'elle

diminuerait la consommation et l'importation. Qu'est-ce que cela indique? C'est un avertissement donné à l'Angleterre qu'elle doit autant que possible se limiter et que les articles dont elle a besoin pour la guerre et autres choses nécessaires doivent être fabriqués en grande partie chez elle. Dans le cas où le conflit se prolongerait, on en sera amené là et les commandes de guerre diminueront au Canada ainsi que nos exportations, à moins que peut-être nous ne soyons capables d'accepter comme paiement des valeurs anglaises en nantissement, ce qui n'est pas probable. Si cette situation affecte d'une façon malheureuse les Etats-Unis nous devrons aussi prendre part à l'adversité. Quelle sera alors notre position? Je n'ai pas besoin de dire à mes honorables collègues qu'elle sera sérieuse. Si l'on manufacture pour d'autres pays alliés, il faut toujours s'attendre à des secousses par suite des conditions des taux du change qui sont susceptibles à tout moment d'être affectées par des modifications profondes. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas manufacturer avec profit à moins de pouvoir accepter en paiement des valeurs étrangères et il est douteux que ce soit possible. Je m'étends aussi longuement sur ces questions pour signaler à la Chambre que les conditions actuelles du commerce sont susceptibles d'être modifiées rapidement et bientôt nous pourrons nous trouver en face d'une situation tout autre.

J'en parle ainsi afin de faire comprendre au Gouvernement et au pays la nécessité d'une stricte économie nationale et l'abandon d'un grand nombre de pratiques dans les affaires financières où nous sommes maintenant engagés et sur lesquelles je reviendrai plus tard.

Au sujet de l'emprunt intérieur de $100,000,000, je n'ai que quelques observations à faire et je les soumets très modestement. Je suis d'opinion absolue que le ministre des Finances a eu raison de faire cet emprunt à l'intérieur et tous les Canadiens ont été fiers de son succès. Sans doute, en ce moment, une partie importante de cet emprunt a été rachetée pour le compte des Etats-Unis et nous en avons été soulagés d'autant. L'époque était favorable pour un emprunt intérieur par suite de notre magnifique récolte et de notre balance favorable du commerce et il est possible qu'une autre occasion aussi favorable pour un emprunt intérieur ne se reproduise pas de longtemps. Le public canadien a une possibilité de placement limitée; par conséquent, il y a une limite aux emprunts intérieure du Gouvernement. A moins que les Canadiens ne soient convaincus de la nécessité d'économiser et de faire des placements en emprunts intérieurs au moyen de leurs épargnes, notre position financière nationale n'est pas beaucoup améliorée par des souscriptions à des emprunts intérieurs. Si les souscriptions pour les emprunts intérieurs de guerre, sont faites pour la plus grande partie par nos banques et nos institutions financières, directement ou indirectement, il n'en résulte aucun bénéfice pour le pays, quoique bien entendu, le Gouvernement obtienne immédiatement le crédit dont il a besoin. Mais la richesse ne peut pas être créée de cette manière.

Toutes les sommes que déboursent les banques sous forme de souscriptions à l'emprunt de guerre, leur reviennent bientôt; car elles détiennent également les valeurs, de sorte qu'il existe une tendance de la part de ces institutions à majorer leur capital.

Mais il y a plus encore; le capital et les réserves monétaires des banques jouent un rôle trop prépondérant dans le monde des affaires au Canada pour qu'ils soient absorbés d'une manière appréciable par les emprunts de guerre. Les banques, à tout événement, ne retiennent que la part qu'elles désirent réellement détenir de cet emprunt de guerre, et elles sont obligées de placer le reste, de sorte qu'il vaut mieux en premier lieu que l'emprunt soit placé dans les mains du spéculateur. Une trop forte proportion de cet emprunt a donc été souscrite par nos banques, qui semblent avoir adopté une base uniforme de souscription; on dirait à première vue que leurs souscriptions ont été consenties contre leur volonté. Il est bien vrai que cet emprunt a obtenu un grand succès au point de vue du gouvernement, mais non pas au point de vue du contribuable. Il a été obtenu un grand succès parce que un grand nombre de gens, qui sont habitués à effectuer des placements de cette nature, ont souscrit pour des raisons d'affaires et par patriotisme et parce que nos grandes institutions financières ne se sont pas laissé tirer l'oreille pour souscrire de fortes sommes. Mais cet emprunt est loin d'être avantageux, si l'on tient compte du nombre peu considérable de souscriptions qui ont été faites par le petit spéculateur et qui représentent l'épargne populaire et un placement permanent.

En offrant en vente des valeurs de l'Etat portant un intérêt élevé, le gouvernement aurait dû fournir l'occasion aux gens dont les moyens sont modestes de faire un excel-

lent placement et de pratiquer l'économie; mais on ne s'est pas occupé de cette classe de notre population en lançant cet emprunt. C'était la première occasion qui se soit jamais présentée au Canada d'encourager l'économie et les placements de tout repos parmi les citoyens dont les revenus sont très limités.

On a négligé de profiter d'une occasion splendide, afin de mener une campagne d'éducation en ce sens-là. Le prospectus que le gouvernement a publié à propos de cet emprunt était conçu en termes stéréotypés et s'adressait plutôt aux gros souscripteurs qu'aux petits capitalistes qui cherchent à faire des placements sûrs.

Le ministre des Finances, à mon avis, n'a pas fait les préparatifs nécessaires, avant de lancer cet emprunt. On aurait dû entreprendre auparavant une vaste campagne d'éducation destinée à éveiller l'enthousiasme, en faisant appel à des méthodes diverses. A la demande du Gouvernement on aurait pu s'assurer des services de centaines de Canadiens, qui auraient été heureux de mener une campagne active afin d'attirer l'attention du peuple sur cet emprunt.

Les Canadiens, je l'avoue, ne peuvent certainement pas être cités en exemple au point de vue de l'économie domestique; mais j'ai la certitude qu'ils seront toujours disposés, si l'on sait faire vibrer en eux la corde patriotique, à se priver de bien des choses, afin de contribuer au succès des emprunts de guerre au pays. Notre peuple, j'en ai la conviction, répondrait avec enthousiasme à une campagne de cette nature, et nous bénéficierons pour des années à venir des résultats qu'elle aurait au point de vue économique sur le pays tout entier.

Ce serait un véritable désastre, je n'hésite pas à l'affirmer, s'il fallait que nous contractions une série de forts emprunts qui seraient souscrits en grande partie par les banques et les grandes institutions financières du pays, soit d'une façon directe, soit d'une façon indirecte. Cet emprunt, bien que les souscriptions aient excédé de beaucoup le chiffre qui avait été fixé, n'a pas été un emprunt populaire dans le véritable sens de ce mot, et le Gouvernement n'a nullement pris les moyens non plus afin qu'il en fût autrement.

Mais il ne faut pas perdre de vue que nous sommes obligés de contracter des emprunts domestiques pour d'autres fins que la guerre. Dans le cours de l'année 1915, le Canada a emprunté sur des valeurs émises $340,000,000, et de cette somme, $150,000,000 ont été souscrits au pays. Voilà donc pourquoi je prétends, qu'à l'avenir, on devrait s'occuper d'organiser d'avance une vigoureuse campagne d'éducation, afin de populariser les emprunts effectués par le Gouvernement et qui portent un intérêt très élevé et afin qu'ils soient souscrits, autant que possible, par l'épargne populaire. Cette question de l'emprunt domestique présente encore plusieurs autres aspects que nous pourrions discuter avec avantage, mais vu que les documents dont nous avons demandé le dépôt sur le bureau ne sont pas encore prêts, nous reviendrons sur ce sujet lorsque la session sera un peu plus avancée.

Je désire maintenant faire quelques observations au sujet de l'exposé budgétaire que vient de nous présenter l'honorable ministre relativement au présent exercice financier. La prétention qu'a énoncée le ministre des Finances, a savoir que les revenus ont excédé de $45,000,000 les dépenses ordinaires, a été présentée à cette Chambre d'une façon très adroite, si elle n'est pas très franche, et nos amis de la droite croient que le Gouvernement a accompli un grand exploit au point de vue financier. Mais il ne faut pas perdre de vue que, si l'on tient compte de toutes les dépenses domestiques ou civiles, le surplus n'est plus que de $5,000,000 en chiffres ronds, et si l'on y inclut toutes les dépenses relatives à la guerre, on se trouve en face d'un déficit d'à peu près $125,000,000.

Il faut tenir compte, de plus, que le Gouvernement s'est procuré cet excédent par l'imposition de nouvelles taxes et non à la suite des économies qu'il pourrait avoir pratiquées dans l'administration de la chose publique.

Ce surplus de $45,000,000 n'est donc qu'une illusion et une tromperie, et nos amis de la droite le savent bien. Ils n'ont nullement diminué les dépenses courantes, de sorte que les revenus proviennent du peuple, mais non du Gouvernement.

Le ministre des Finances, à mon avis, n'a pas insisté suffisamment, afin d'expliquer clairement que les dépenses à compte du capital ont pu être faites grâce à des emprunts, qui compensent amplement le surplus qu'accusent les recettes sur les dépenses ordinaires. En me souvenant de la méthode de comptabilité dont se sert le ministre des Finances, je me permettrai de lui poser la question suivante: Si vous avez raison d'être satisfait d'un excédent de $45,000,000, est-ce qu'un excédent de 75 à 80 millions de dollars entre les recettes et les

dépenses ordinaires ne serait pas encore plus satisfaisant?

Un tel excédent signifierait que vous avez ramené les dépenses ordinaires à environ $75,000,000, c'est-à-dire au chiffre où elles étaient en 1907-1908.

N'avons-nous pas raison de prétendre que cela aurait pu se faire très facilement? Vous avez eu l'occasion d'obtenir un excédent très élevé, car les recettes brutes ont été les plus élevées que nous ayons jamais eues dans l'histoire du pays; mais malheureusement, le chiffre total de nos dépenses ordinaires a également été le plus élevé que le Canada ait jamais eu.

La guerre actuelle a eu pour résultat de faire disparaître un grand nombre de systèmes et de théories; or, à mon avis, l'une des théories qui devrait être reléguée parmi les choses du passé, c'est la méthode de comptabilité qui est en honneur au pays.

Le ministre des Finances nous a présenté trois différents chapitres de comptes: le fonds consolidé, les dépenses imputables sur le capital, et les dépenses provoquées par la guerre. Il nous les a montrés un à un. En nous les montrant tous ensemble il nous eût fait voir que le total des dépenses excédait de $125,000,000 celui du revenu. Il importe plutôt au peuple de connaître cet excédent que la différence qu'il y a entre le revenu et ce qu'on appelle les dépenses ordinaires; aussi désire-t-il qu'on ne lui parle pas de sa situation financière sans la lui démontrer. Or, le ministre des Finances ne paraît pas la lui avoir démontrée. A mon sens, il faut considérer les dépenses de guerre comme dépenses courantes. Cela étant, il y aura une disproportion énorme entre le revenu et les dépenses pour l'exercice expirant le 31 mars prochain. On sait qu'une grande partie de ces dépenses va être ajoutée à la dette, mais mieux vaut les considérer comme je l'ai dit; de cette façon, le contribuable ne sera pas leurré et la politique pourra remiser ses feux d'artifice.

Le ministre des Finances nous a informés qu'il est satisfait, et à bon droit, du résultat des impôts établis l'année dernière. A ce sujet je suis d'accord avec lui jusqu'à un certain point, mais pas tout à fait, surtout à l'égard de l'augmentation du tarif. Il est malheureux que l'on nous ait fourni si peu de renseignements sur l'effet de cette augmentation. L'honorable ministre vient de nous dire que les rapports du commerce et de la navigation mentionnent le résultat du tarif de guerre, mais ils n'en parlent pas et, par conséquent, il est difficile de traiter ce sujet en connaissance de cause. Un seul des rapports soumis à la Chambre est susceptible de nous éclairer, mais encore ne contient-il que des données générales.

Je parlerai tout d'abord des impôts douaniers. Ceux que la guerre a provoqués ont produit un revenu considérable, c'est-à-dire près de $20,000,000, jusqu'au mois de janvier dernier, et le droit de 7½ p. 100 sur les articles admis en franchise auparavant a rapporté les trois quarts de cette somme. Cependant, la surtaxe générale de 7½ p. 100 n'a pas augmenté le revenu et a restreint le commerce. En outre, elle a augmenté le prix déjà élevé des marchandises importées, y compris celui de la matière première que nous avons importée en quantité extraordinaire pour fabriquer du matériel de guerre. Elle a contribué aussi à augmenter la proportion du montant que nous devons payer au gouvernement britannique.

Ainsi, nous avons donné d'une main l'excédent de revenu qu'elle nous a fait toucher de l'autre, et peut-être avons-nous donné plus que nous n'avons reçu, en sus des dépenses de guerre, et par conséquent notre situation n'est guère meilleure qu'auparavant. Les statistiques ne nous disant pas tout ce qui en est, il est difficile d'estimer le résultat net d'une grande partie des impôts douaniers établis l'an dernier. D'ailleurs, il y a eu, sur l'exportation du matériel de guerre, des drawbacks représentant probablement 6 ou $7,000,000 pour l'année, de sorte que la surtaxe de 7½ p. 100 n'aura pour ainsi dire rien ajouté au revenu et aura entravé le commerce. L'an dernier, nous avons soutenu que cette surtaxe de 7½ p. 100 applicable indistinctement aux articles admis en franchise et aux articles impossibles n'avait pas sa raison d'être, et nous sommes encore du même avis.

Elle ne repose sur aucun bon principe d'affaires, elle a grevé inutilement le commerce sans produire de revenu proportionnel aux charges qu'elle imposait; même, sans le droit établi sur les articles importés en franchise auparavant, les recettes n'auraient que très peu augmentées, si toutefois elles eussent augmentées. On aurait pu établir un tarif fiscal équitable et satisfaisant, mais celui-ci ne l'était pas, et, en l'établissant, le ministre des Finances a adopté une mesure facile, mais non conforme au principe des affaires.

En imposant les nouveaux droits tarifaires, l'an dernier, l'honorable ministre a exprimé, aux acclamations de ses amis,

l'espoir qu'ils auraient pour effet de stimuler l'industrie et l'agriculture et de diminuer le chômage. J'y ai reconnu plutôt une vaine prophétie de politicien que l'opinion d'un financier habile. Nous n'avons pas entendu faire cette prophétie cette année, parce qu'elle était vaine, comme on s'y attendait et comme la droite l'admettra, parce que le réveil de l'industrie ou la réduction du chômage ont dépendu non pas des impôts douaniers de l'an dernier, mais des péripéties d'une calamité mondiale, et aussi parce qu'il faut attribuer cet élan de l'agriculture non pas au tarif du ministre des Finances, mais aux efforts des hommes et aux bénédictions du ciel.

Je me propose de discuter assez à fond notre situation financière et, pour que la Chambre soit bien au courant des faits, permettez-moi de présenter sous une forme concrète, le résultat des opérations financières du dernier exercice et de l'exercice courant, ainsi que le résultat probable du prochain exercice:

Exercice 1915.

| | | |
|---|---|---|
| Revenu | | $133,073,381 73 |
| Dépenses courantes | $135,523,206 54 | |
| Dépenses imputables sur le capital | 41,447,320 03 | |
| Dépenses de guerre | 60,750,476 01 | |
| | | 237,721,002 58 |
| Déficit total | | $104,647,520 85 |

Il y a certaines autres dépenses et recettes qu'il conviendrait d'ajouter ou de déduire, mais je laisse les détails de côté. Les comptes publics de 1915 font voir que l'accroissement net de la dette nationale, durant l'exercice de 1915, a été de $113,379,233.07.

Exercice de 1916.

Pour l'exercice expirant le 31 mars 1916, l'honorable ministre des Finances nous a soumis un état qui peut se résumer à peu près comme suit:

| | | |
|---|---|---|
| Revenu | | $ 170,000,000 |
| Dépenses courantes | $ 125,000,000 | |
| Dépenses imputables sur le capital | 40,000,000 | |
| Dépenses de guerre | 130,000,000 | |
| | | 295,000,000 |
| Déficit total | | $ 125,000,000 |

Nous pouvons donc calculer que l'exercice courant se soldera par un accroissement de $125,000,000 dans la dette nationale.

Exercice de 1916-1917.

Quels que soient les résultats définitifs, voici l'état soumis par le ministre des Finances, concernant les opérations de l'exercice expirant le 31 mars 1917:

| | | |
|---|---|---|
| Revenu probable | | $ 170,000,000 |
| Dépenses courantes | $135,000,000 | |
| Dépenses imputables sur le capital | 30,000,000 | |
| Dépenses de guerre | 250,000,000 | |
| | | 415,000,000 |
| Déficit probable | | $ 245,000,000 |

D'après ces calculs, la dette publique sera augmentée d'environ $250,000,000, au cours du prochain exercice. Je n'hésite pas à dire, cependant, qu'à mon avis l'augmentation de la dette sera de beaucoup plus considérable.

Nous avons donc ici, sous une forme concrète, les résultats probables des opérations financières des trois exercices en question et nous arrivons à une augmentation de $485,000,000 dans la dette publique. C'est-à-dire qu'à l'expiration de l'exercice 1916-1917, notre dette atteindra $815,000,000. Le service des intérêts sur cette dette s'élèvera de $12,893,000, qu'il était en 1914, à environ $39,649,000 à la fin de l'exercice 1916-1917; j'ai l'intime conviction que ces chiffres sont au-dessous de la réalité. Le service des intérêts, s'il est versé l'an prochain, absorbera environ 40 p. 100 des impôts douaniers et des contributions indirectes perçus en 1915, soit la totalité des impôts douaniers et des contributions indirectes perçus en 1900.

La guerre en sera probablement pas finie à l'expiration de l'exercice 1916-1917; nous aurons à ce moment une dette d'un milliard de dollars, ou plus, puis viendra une période de reconstruction qui sera probablement accompagnée d'une crise monétaire au Canada et dans le monde entier. Telle est notre situation financière pour le présent et l'avenir. Qu'ils nous plaisent ou non, les faits sont tels que je viens de les présenter. Pour être mieux compris, j'ajouterai que l'accroissement de la dette nationale doit être attribué, en grande partie, à la guerre.

Quelle aurait dû être la politique financière du Gouvernement, au cours des deux dernières années, étant donnés la guerre dans laquelle nous sommes engagés et l'état de notre commerce dans la période qui a précédé immédiatement la guerre? Quelle devra être notre politique financière pour l'avenir? A mon sens, cette politique devait et devra comporter une sévère économie dans les dépenses civiles, l'élimination aussi complète que possible de toutes les dépenses imputables sur le capital, un contrôle rigoureux sur les dépenses de guerre et l'adoption du mode d'impôts le plus propre à prévenir

l'accroissement indu de la dette nationale. Cette politique n'a pas été suivie et rien n'indique l'intention du Gouvernement de la suivre durant le prochain exercice; mais je reviendrai plus tard sur ce sujet.

C'est peut-être le moment le plus approprié d'étudier les prévisions budgétaires du prochain exercice qui prêtent fort à la critique et sont loin de répondre au vœu populaire. Le budget des dépenses courantes, pour le prochain exercice, est établi à $158,958,000—le plus élevé que nous ayons jamais eu. Il y a une addition de $16,000,000 pour le service des intérêts sur la dette, et certaines augmentations et diminutions, dans les différents services, mais nous restons avec un excédent de $8,250,000 sur le chiffre des dépenses courantes du présent exercice. Ce que je reproche surtout au ministre des Finances, c'est de n'avoir pas opéré de réductions suffisantes dans la préparation de ce budget. On répond à cela en disant que ces prévisions budgétaires contiennent un bon nombre de crédits déjà votés et qui ne seront pas employés. Ma prétention est que des crédits affectés à des dépenses qui ne doivent pas être faites, ne doivent pas trouver place dans un budget.

De plus, le ministre des Finances estime que les dépenses ordinaires du prochain exercice atteindront le chiffre de $135,000,000, chiffre que je déclare beaucoup trop élevé. D'ailleurs, le ministère n'a pas le droit de demander au Parlement de lui ouvrir des crédits qu'il n'emploiera probablement pas, dit-il.

Cela n'est jamais permis. Pour que l'institution du tarif ait du bon, les crédits ne doivent avoir trait qu'aux besoins réels et ne représenter que les véritables intentions du ministère. Autrement, on favorise les extravagances administratives et les dépenses inutiles; on propage le fléau des sollicitations importunes, on utilise l'espoir du gaspillage entretenu par bien des gens et en plusieurs endroits, et on retarde le jour où il nous faudra modifier notre ligne de conduite à l'égard de la dépense publique.

Plusieurs de ceux qui donne le branle à l'opinion publique demandent au peuple de pratiquer l'économie. Le ministère ne devrait-il pas prouver qu'il est capable de frayer la voie? Ne serait-ce augmenter sensiblement notre crédit que de montrer de notables excédents après avoir soldé toutes les dépenses de l'administration civile? Lorsque le ministre des Finances a effectué un emprunt de $45,000,000 à New-York, au mois de juillet dernier, j'ai entendu dire que la maison J. P. Morgan et compagnie a envoyé au Canada des agents qui devaient se renseigner sur le revenu et la dépense du pays. On dit couramment qu'ils ont été abasourdis en constatant les vastes sommes d'argent dépensées sans profit.

Le ministre des Finances cherchera sous peu à placer de nouveau un gros emprunt aux Etats-Unis. Pense-t-il que le budget du prochain exercice raffermira notre crédit aux yeux des prêteurs? Les crédits destinés aux dépenses ordinaires tendront-ils à donner aux capitalistes étrangers une haute idée de notre esprit d'économie, surtout lorsqu'ils auront parcouru les articles du budget relatifs aux édifices publics, aux ports et aux rivières?

Ne devrait-on pas veiller avec un soin jaloux sur le crédit public? Suffira-t-il de dire que plusieurs sommes d'argent ne seront pas employées? Je soumets que le budget tel qu'il ne saurait être défendu et qu'on ne devrait demander au Parlement de l'adopter. Pourquoi nous demander d'ouvrir pour le prochain exercice des crédits au montant de $158,000,000, de $8,000,000 de plus que l'an dernier lorsqu'on admet que cela n'est pas nécessaire? Il y a dix ans à peine nos dépenses ordinaires se chiffraient par $67,000,000. Pourquoi ne pas revenir à proximité de ce chiffre pendant quelques années? Dans ce cas, notre budget n'atteindrait pas ou atteindrait à peine $100,000,000 au lieu de $158,000,000, après avoir amplement pourvu à une augmentation de $28,000,000, depuis cette époque, pour le service des intérêts et des pensions.

Un autre motif me fait désirer que le sens des affaires et le sentiment du devoir règnant dans la préparation de notre budget de dépenses. Il n'est que trop vrai qu'au Canada le Gouvernement dépense de grosses sommes d'argent qui non seulement ne rapportent rien de tangible, mais sont un facteur de démoralisation. Voici la source des faveurs ministérielles et de la corruption électorale. Cobden disait un jour à bon droit que l'économie nationale est une vertu publique.

Je ne me livre pas présentement à la tâche ingrate de reprocher au ministère actuel d'avoir été plus coupable que les autres. Cependant, quand est où cela finira-t-il? Ne sommes-nous pas rendus à l'époque de notre histoire où des réformes devraient poindre, et nous qui sommes ici à titre de représentants du peuple, ne devrions-nous pas profiter de la circonstance pour rendre un réel service à l'Etat maintenant et plus

tard? Je pense que tous les esprits réfléchis ont plus que jamais entretenu cette idée depuis quelques mois.

Certes, le fait que plusieurs citoyens font le sacrifice de leur vie à la nation devrait nous engager à adopter de plus nobles principes à l'égard de la dépense publique, à mieux employer les taxes prélevées sur la population et à soustraire la démocratie aux influences corruptrices du mauvais emploi des deniers publics. Les membres du Parlement ne devraient-ils pas être les chefs de ce mouvement.

La droite me répondra qu'il est plus facile à celui qui est parmi l'opposition de tenir ce langage. Selon moi, cela est absolument vrai. Je désire être franc. Force m'est de dire que je n'ai jamais aussi bien compris l'emprise de la clientèle politique que depuis le commencement de la guerre. Je ne dirai pas qu'elle s'infiltra partout et je ne veux pas laisser entendre qu'il n'y a pas plusieurs partisans du ministère qui résistent à cette tyrannie. Je veux simplement déclarer qu'elle existe réellement et dans des proportions dégoûtantes. Depuis quelques mois, j'ai vu la plaie de la clientèle politique dans des affaires grandes ou petites. Je connais des ministres qui ont résisté à la pression qu'exerçaient sur eux leurs amis pour les engager à des dépenses illégitimes, et j'en connais d'autres qui ont succombé sous les assauts.

Je le demande encore une fois, quand cela finira-t-il? Pourquoi cela ne finirait-il pas dès maintenant? N'est-il pas temps de commencer? Je le pense et je suis d'avis qu'une partie du public appuierait une telle réforme. Toutefois, les crédits qu'on fait revivre dans le budget de l'année courante ne sont qu'une preuve du maintien des anciennes pratiques; c'est pourquoi je déclare que le ministère mérite d'être sévèrement blâmé.

Le mieux à faire, en fin de compte, n'est-ce pas d'arrêter le gaspillage à sa source même? Il faut revoir et corriger notre budget si l'on veut apporter quelque réforme dans la dépense des deniers publics, atténuer les dangers du régime des faveurs et faire disparaître la corruption qui se manifeste dans la politique et dans le commerce; car les mœurs politiques ne sont pas les seules qui ont besoin d'être régénérées.

Je n'ai pas à m'excuser, je crois, d'avoir fait cette digression qui, tout bien considéré, se rattache directement à la situation financière et au bien-être du pays. Revenant à la discussion des dépenses, je veux expliquer l'attitude que j'ai prise en me reportant à la gestion de quelques-uns des services administratifs.

[M. A. K. Maclean.]

Je commencerai par dire un mot du ministère des Postes où il s'accuse depuis deux ou trois ans un état de choses des plus déplorables. Le commencement de la décadence de la gestion de ce ministre coïncida avec l'avènement de l'honorable Louis-Philippe Pelletier qui écarta ses fonctionnaires de la conduite générale des affaires pour la confier à une multitude de courtiers de faveurs ministérielles auxquels il prêta toujours une oreille complaisante. A la bonne gestion qui, de longues années durant, prévalut au ministère des Postes, l'on a substitué à dessein un régime chaotique. L'actuel chef de ce ministère semble faire assez peu de cas de ses fonctions officielles; il n'a tenté aucun effort pour revenir aux sains principes qui doivent prévaloir dans la gestion des affaires.

Depuis 1867, la recette des Postes s'est accrue chaque année, et il va sans dire qu'il en a été de même de la dépense. Depuis 1902 à venir jusqu'à l'année dernière, le bilan annuel du ministère s'est invariablement soldé par un excédent d'environ $700,000. En 1914, le surplus tombait à $134,000. L'exercice terminé le 31 mars 1915 accuse un déficit de $2,914,541.90, soit près de quatre cents fois plus considérable que le plus gros déficit que le ministère ait jamais eu à annoncer depuis 1867.

On ne saurait aisément déterminer le chiffre du déficit de ce ministère pour l'exercice qui se terminera le 31 mars prochain, car il est bien difficile de séparer la recette réelle des postes de celle qui provient des timbres de guerre. Il y a lieu de supposer qu'un minutieux examen dévoilerait, pour le présent exercice, un déficit de $5,000,000 et peut-être même plus. L'on pourra difficilement déterminer le chiffre exact de la recette postale pour l'exercice courant. L'impôt de guerre représente 33⅓ p. 100 de la recette provenant du port des lettres; la moitié de la recette provenant des cartes postales et de la petite poste n'est pas attribuable au ministère des Postes. La recette que l'on a tirée des timbres qui se placent sur les chèques, les billets, les mandats d'argent, les bons de poste, sur les médicaments brevetés, sur les parfums et les vins en bouteille—et le ministère a puisé à cette source une somme considérable—était censée devoir servir aux objets de la guerre et non pas être versée à la caisse d'un ministère où règne l'incompétence.

Au cours de l'année 1915, le chiffre des dépenses a, sans raison réelle ni apparente, excédé de près de 3 millions celui des recettes; et cependant, celles-ci n'étaient pas moindre qu'en 1914. L'on n'avait guère

augmenté le personnel des différents services; à vrai dire, on l'avait plutôt diminué. L'augmentation de la dépense n'était pas attribuable à la guerre, puisque les déboursés spéciaux que le ministère a dû faire ont été portés au compte du capital. La dépense s'est accrue parce que le ministère est devenu la proie des marchands de faveurs ministérielles. Depuis que nos adversaires sont aux affaires, on a annulé des marchés de courrier pour en faire de nouveaux, à des prix plus élevés, avec des amis politiques; on s'est très souvent écarté du mode d'adjudication par voie de soumissions, et la gestion des affaires du ministère est devenue tellement scandaleuse qu'il y aurait lieu d'en faire l'objet d'une enquête devant le comité des comptes publiques ou devant une commission royale.

Ainsi que je le disais l'an dernier, je m'explique pourquoi le ministre des Finances a cru devoir demander aux gens de coller un timbre additionnel. Le ministère des Postes ne lui inspirait aucune confiance, et il pensait pouvoir garder trace des timbres de guerre. Il n'y a pas réussi. Le ministère des Postes a gardé la recette et, se croyant riche, il s'est mis à gaspiller le revenu provenant de l'impôt du timbre créé par le ministère des Finances; aussi, à la fin de mars, sera-til endetté envers le receveur général d'une somme d'au moins $5,000,000 qu'il ne remettra jamais.

Un mot en passant de la gestion de certains services du ministère de l'Intérieur, qui est tombé aux mains d'administrateurs aussi peu scrupuleux qu'ils sont animés de l'esprit de parti. L'an dernier, la gestion des terres fédérales accusait un déficit de plus de $800,000; c'était le deuxième que l'on constatait dans ce service depuis 1885. Ceci ne provient pas de ce que le ministère de l'Intérieur a été chargé de quelque fardeau inaccoutumé. En 1915, il y avait 24,088 concessions de terre contre 33,699 en 1913; en 1913, la superficie des terres concédées à titre gratuit était de 5,391,840 acres; elle n'était que de 3,854,000 acres en 1915.

Cette division du service de l'Etat constate une diminution dans le volume de ses affaires, ce qui impliquerait une diminution dans ses dépenses. Pourtant, on nous demande de lui voter, pour le prochain exercice, le crédit considérable de $3,304,000. J'estime que ce crédit ne devrait pas dépasser $1,000,000. Ne pas diminuer ce crédit, c'est payer tribut au gaspillage départemental et exposer à la tentation un département qui possède déjà un personnel encombré. Je proteste contre cette façon de préparer un budget.

Qu'on me permette de parler maintenant des dépenses faites pour l'immigration. Le coût estimatif pour 1916-1917 est de $1,574,000, et les estimations mentionnent à tort que cette somme est de $1,576,000 moins élevé que le crédit voté pour l'exercice en cours. C'est là certainement une erreur, puisque le crédit voté, l'année dernière, représentait $1,875,000, de sorte que la diminution, cette année, n'est pas de $1,576,000, mais bien plutôt de $300,000 seulement. En 1911-1912, nous avons reçu 354,257 immigrants et notre dépense a été de $1,364,993.93. Nos dépenses pour l'exercice courant dépasseront celles de 1911-1912, avec une immigration de $48,446 personnes seulement pour l'année 1915 du calendrier. Il est tout probable que le chiffre de cette immigration ne diffèrera guère de celui que l'immigration atteindra au cours de l'exercice 1915-1916. Pour le prochain exercice, on nous demande de voter $1,574,000, alors qu'on ne prévoit pas d'immigration active, ou du moins qu'on s'attend à une immigration moins considérable que celle dont l'année dernière a été marquée. C'est à peu près la même somme que celle que nous avons dépensée en 1912-1913, alors que le chiffre de l'immigration au Canada a dépassé celui de 300,000 personnes, mais je ne possède pas de données exactes sur ce point.

Je dois maintenant parler de la position du ministère des Travaux publics à l'endroit des dépenses. Qu'on me permette d'indiquer à la Chambre les dépenses imputables sur le compte courant de ce ministère durant ces deux dernières années, vu qu'elles feront ressortir mieux que tout ce que je puis dire, combien il est difficile d'excuser le dossier, quand aux dépenses du ministère durant ces deux dernières années, et dans un temps marqué par la guerre et par la diminution du revenu. Voici ces calculs:

| | |
|---|---|
| 1910-11 | $ 8,621,431 25 |
| 1911-12 | 10,344,487 21 |
| 1912-13 | 13,468,505 20 |
| 1913-14 | 19,007,512 63 |
| 1914-15 | 19,343,532 35 |
| 1916-16 | 16,000,000 00 |
| A voter, 1916-17 | 18,685,366 50 |

De tous les départements du service public c'est le seul qui devrait accuser une économie, et qu'on se rappelle bien que je ne parle pas des dépenses du ministère des Travaux publics qui sont imputables sur le capital. Je me permettrai humblement de conseiller qu'on diminue d'au moins $12,000,000 les crédits du ministère des Travaux

publics pour le prochain exercice. Après tout, ce n'est là que le crédit voté pour les édifices publics, les ports et les rivières. On peut faire plus. Cette diminution ramènerait les crédits aux dépenses faites par le même département, en 1904-1905, c'est-à-dire à $6,765,000. N'est-ce pas là une proposition raisonnable?

Qui des membres de la droite peut combattre cette idée? Elle est juste et raisonnable, si nous nous rappelons l'état de choses qui existait, par exemple, en 1904 et si nous le comparons avec celui qui se produit en 1916. L'honorable ministre des Finances dit qu'on ne dépensera pas une partie considérable de la somme totale qu'on a votée. A cela je réponds qu'il n'exerce pas apparemment de haute main sur le ministre des Travaux publics ou sur aucun autre de ses collègues, quant aux dépenses. Le ministre des Finances doit informer les autres ministres de la somme qu'il peut leur permettre de dépenser, chaque année. C'est le contraire qui arrive, dans la pratique. C'est là une partie des fonctions du ministre des Finances. Il ne remplit pas uniquement la fonction de perception des impôts. En réalité, les finances nationales ont à s'occuper plutôt des dépenses que du revenu. Il est facile de se procurer un revenu, si le besoin s'en fait sentir, parce que la population doit obéir aux lois relatives au revenu, mais diriger et surveiller les dépenses publics, c'est assumer une obligation formidable par son envergure.

Et, si nous nous tournions du côté du ministre des Travaux publics et si nous lui disions qu'il ne doit pas demander un crédit de $18,685,366.00, pour 1916-1917, il nous répond: Fiez-vous à moi, je ne dépenserai pas toute cette somme. Ma réponse est qu'on ne peut se fier à lui, car son passé est loin de plaider en sa faveur. Son portrait se trouve parmi ceux des ministres prodigues du Manitoba et du Canada. Nous ne voulons pas l'imposer à faire des dépenses inutiles, car autrement il succombera à la tentation. Cette année, il dépense environ $16,000,000 imputables sur le compte des dépenses ordinaires, alors qu'en 1910-1911, par exemple, $8,600,000 seulement ont été dépensés. Après tout, peut-on excuser un état de choses semblables?

Qu'on parcoure toutes les divisions du service civil et dans aucune on ne trouve la preuve que le gouvernement comprend tout le sérieux de notre situation. Témoin, par exemple, la somme considérable dépensée l'an dernier, pour annonces et travaux d'impressions exécutés par la presse qui appuie le gouvernement. On voit ici les journaux de parti prélever, en temps de guerre, le même tribut qu'ils réclamaient en temps de paix et ce tribut est même plus considérable. La plus grande partie de cette dépense est inutile. Après la clôture de la dernière session parlementaire, le Gouvernement s'est empressé de dépenser une somme considérable pour l'impression des listes électorales, surtout dans les Provinces maritimes. C'est à peu près vers ce temps-là que le premier ministre a commencé à recueillir des coupons de journaux libéraux pour prouver que le sentiment public était favorable à la prolongation de la durée du Parlement.

Dans le même temps, le ministre des Travaux publics et autres membres du Gouvernement voyaient la démocratie demander à grands cris de se faire entendre aux urnes, et l'on a fait imprimer les listes électorales, et la dissolution du Parlement a été sur le point d'être annoncée. Je dois avouer que la méthode du premier ministre coûtait moins cher au pays; mais que je ne crois pas, cependant, que ce soit les protestations de la presse libérale, et le défaut de préparation des listes qui aient forcé le Gouvernement à changer d'idée et ne pas dissoudre le Parlement.

Je vois par les comptes publics que d'autres ministères que celui de la Milice ont, pendant le dernier exercice financier, fait dépenser plus de sept millions de dollars au compte de la guerre, et cela demande des explications. Voici ces dépenses:

| | |
|---|---|
| Ministère du Commerce | $3,003,005 06 |
| Service naval | 3,096,125 35 |
| Secrétaire du Gouverneur général | 4,330 93 |
| Conseil privé | 13,637 91 |
| Secrétaire d'Etat | 16,192 63 |
| Affaires extérieures | 4,214 14 |
| Justice | 254,945 85 |
| Postes | 149,630 09 |
| Police fédérale | 132,763 89 |
| Affaires des sauvages | 81 72 |
| Gendarmerie | 397,126 44 |
| Chemins de fer et Canaux | 78,845 20 |
| Travaux publics | 12,865 45 |

On avait droit de s'attendre que le Gouvernement ne surchargerait pas le compte de la guerre de toutes les dépenses résultant indirectement de la guerre. Les dépenses qui ne sont pas faites par le département de la Milice dévraient certainement être payées avec les recettes courantes. Mais non, cela aurait gâté la farce de l'excédent. Etait-ce trop demander que de s'attendre que l'on diminuerait les dépenses ordinaires suffisamment pour payer ces dépenses de la guerre?

Si dans le département des Affaires indiennes, on a dépensé $81.72 indirectement

pour la guerre—et Dieu sait quelle peut être cette dépense—les libres et fiers Canadiens ne seront pas heureux d'apprendre que cette somme a été empruntée du gouvernement anglais qui a déjà des obligations financières énormes à payer, et particulièrement le pays sait, hors de tout doute, que l'on a gaspillé des millions, durant cette année-là en Canada, dans l'achat des fournitures de guerre.

Le Conseil privé a porté au compte de la guerre la somme de $13,637.91, et le même Conseil privé a pris sur lui de dépenser plus que cette somme pour imprimer inutilement les listes électorales et les bulletins pour les soldats, afin de découvrir quelle était l'opinion publique au sujet des élections.

Je suppose que l'on a également porté cette année au compte de la guerre des dépenses qui devraient l'être au compte des dépenses courantes, ce qui, si la comptabilité était faite d'après une méthode rationnelle, ferait disparaître complètement les excédents imaginaires du ministre des Finances.

Je ne prendrai pas le temps de la Chambre a discuter les dépenses de la guerre. Dans les parlements des nations alliées, on discute et on critique ouvertement les dépenses militaires. On considère que c'est un devoir patriotique; mais ici au Canada il y a des gens qui stigmatisent cette procédure, et au nom d'un patriotisme couard s'efforcent d'arrêter la main de l'enquêteur. Nous sommes prêts à être généreux à l'égard du Gouvernement dans nos critiques d'une bonne partie des dépenses de la guerre. Je n'accepte pas tout ce que l'on rapporte de la mauvaise administration des affaires de la guerre.

Le favoritisme ne devrait pas avoir de place aucune dans ces dépenses, mais on lui en fait une, et nous en avons la preuve surabondante. Depuis longtemps déjà on aurait dû organiser un service de surveillance efficace qui aurait rendu impossible ces prix et ces profits exorbitants. La chose était beaucoup plus nécessaire encore pour ces dépenses que pour les dépenses ordinaires.

Le Parlement a accordé au Gouvernement, non pas a un ministre de la couronne, mais à tout le Gouvernement, un crédit en bloc considérable pour les fins de la guerre, et nous avons droit de nous attendre que le Gouvernement respectera strictement la grande confiance que le Parlement lui donne.

Je ne dirai que quelques mots au sujet des dépenses imputables sur le capital. Je comprends que plusieurs travaux étaient commencés avant la guerre et les entreprises adjugées; il est alors difficile dans ces cas de diminuer beaucoup la dépense. La Chambre sera généreuse à cet égard, mais il me semble que l'on aurait eu raison, dans certains cas au moins, de rogner un peu sur la dépense, ou en remettre à plus tard. Je crois que l'opinion publique est fortement opposée à la construction du chemin de fer de la Baie d'Hudson. Cette construction n'est pas faite à l'entreprise, mais par l'administration directement, et je ne crois pas qu'aucun tort en résulterait pour le pays si les travaux en étaient suspendus. Il ne devrait pas y avoir de désaccord entre les deux partis politiques à cet égard, car tous deux ont approuvé le projet de construire ce chemin de fer.

Le Gouvernement prêche l'économie au peuple, mais il ne la pratique pas lui-même; il prêche l'économie domestique, mais il ne l'encourage pas. Le pays attend que le Gouvernement lui donne l'exemple de l'économie dans la crise que nous traversons.

En Angleterre, des comités de la chambre des communes et de la chambre haute ont eu mission d'étudier les moyens de favoriser l'économie nationale et de restreindre les dépenses civiles et militaires. Dans un temps comme celui-ci, le Gouvernement canadien aurait pu demander au Parlement de l'aider, par l'entremise d'un comité, à établir les crédits indispensables à l'exercice qui va suivre. On aurait fort bien pu assigner cette fonction à un comité spécial, ou même au comité des comptes publics. Je suis sûr que les membres d'un tel comité auraient, s'inspirant de motifs patriotiques, dégagés de toute considération de parti, préparé les voies à une réduction des dépenses publiques et à l'établissement d'une règle qui nous aurait guidé à l'avenir.

Après avoir ainsi parlé de la dépense, il peut être utile que je dise un mot de la ligne de conduite qu'il conviendrait d'adopter à l'égard de notre position financière, quand il existe un vide considérable entre le revenu et la dépense. Il n'y a pas grande différence après tout entre les propositions du ministre des Finances et celles des membres de la gauche: nous sommes d'accord sur ce point qu'il faut assurer le paiement d'une partie de la somme principale dépensée pour des fins militaires. Cela étant, toute différence d'opinion ne saurait être qu'une question du plus ou du moins. Mais si le ministre n'apporte aucun changement dans la politique suivie par ses collègues, nul acompte ne sera versé

sur le principal dépensé en vue de la guerre.

Nous devons à la cause pour laquelle nous combattons et nous devons à la postérité de payer au moins une partie de ce compte. Quand la guerre sera finie et que nous reprendrons la suite de notre développement national, nous désirerons de ne pas être méprisés par les immigrants non plus que par les capitalistes du dehors pour une dette nationale dont nous n'aurons pas cherché à réduire les proportions.

Comment diminuer l'écart qui existe entre le revenu et la dépense. En premier lieu, maintenons notre revenu actuel en pratiquant l'économie; faute de quoi le peuple s'opposera à de nouvelles taxes. Il faudrait, en outre, obtenir par des impôts un revenu additionnel applicable aux dépenses de la guerre. C'est le temps pour tous les Canadiens de faire des sacrifices et de pratiquer l'abnégation. Aussi, je suis sûr que les citoyens de ce pays répondront sans hésiter à la demande d'un remboursement assez considérable des sommes empruntées pour la guerre.

Ceci m'amène à un bref examen des propositions que le ministre des Finances nous a soumises mardi dernier. Une discussion de ces mesures demande qu'on se livre à de nombreuses recherches et à de profondes réflexions. Je dois dire que, pour ma part, je n'ai pas eu le temps de bien examiner ces propositions. Je vais, par conséquent, me contenter d'y faire simplement allusion, espérant que l'on nous donnera une occasion d'en discuter le détail quand la Chambre siégera en comité des voies et moyens.

Pour ce qui est d'une taxe sur les pommes et certaines espèces d'huiles, je ferai cette observation générale que, si cette taxe a pour objet quelque avantage politique ou la protection de certaines industries plutôt que les besoins du fisc, c'est une taxe inacceptable.

Le ministre des Finances a dit l'autre jour que nos pomiculteurs avaient absolument besoin de cet impôt additionel. En dehors de la Colombie-Anglaise, il n'y a aucune province où, à mon avis, les pomiculteurs aient intérêt à cette augmentation de la taxe. Dire, par exemple, que cette augmentation serait de quelque valeur pour ceux de la province de la Nouvelle-Ecosse, c'est manifestement dire une absurdité. Je ne crois pas que ce droit doive être de quelque avantage pour les pomiculteurs de la Colombie-Anglaise. L'effet sera de restreindre la consommation, et l'excédent de production ne trouvera pas à s'écouler.

[M. A. K. Maclean.]

C'est là, à mon avis, la difficulté principale que cette industrie a rencontrée l'année dernière. Cette taxe additionnelle sur les pommes devra être payée par les trois provinces des prairies, et ce doit être là ce que l'on a voulu. On a voulu sans doute obliger les habitants de ces trois provinces à se pourvoir de pommes à la Colombie-Anglaise seulement. La présente administration semble n'avoir guère de faveurs à faire au peuple des provinces des prairies en matière de tarif ou d'impôts. On attend de ces provinces un accroissement de production afin de payer nos importations, mais nous faisons bien peu pour les y encourager. Les pommes sont une denrée alimentaire, et il ne faut pas oublier que, dans le moment, les denrées alimentaires sont à des prix excessifs au Canada.

Je ne discuterai point la question des tarifs, mais je pense que, vu le commerce et les revenus de ce pays, on aurait pu espérer un remaniement de plusieurs articles du tarif, ceux-là surtout qui touchent aux denrées alimentaires. Nous sommes enclins à croire que la plupart des habitants de ce pays jouissent d'une grande prospérité.

Je désire observer que, par suite des prix de guerre, la lutte pour l'existence, dans nombre de familles au pays, est devenue des plus graves. Ainsi, pour un article de première nécessité, comme les pommes de terre, le prix actuel est presque prohibitif, et en vue de leur production restreinte, l'an dernier, vive a été ma déception quand j'ai constaté que le ministre des Finances, l'automne dernier, n'avait pas invoqué le pouvoir qui lui est attribué, en supprimant, du moins temporairement par décret du conseil, le droit dont est frappé cet article d'alimentation de première nécessité.

Je n'ai pas fait d'enquête spéciale sur l'effet du droit suplémentaire dont les huiles sont frappées. Si cet impôt figure à titre de protection et non pas pour les besoins du fisc, il prête à la critique. Il s'appliquera surtout, paraît-il, au combustible utilisé par les locomotives et les paquebots. A mon avis, le moment est mal choisi pour grever de nouveaux impôts les compagnies de transports. La rumeur veut que cette taxe soit une concession aux propriétaires de houillères de la Colombie-Britannique. J'espère qu'il n'en est pas ainsi. Le ministre des Finances n'a pas allégué de raison, et nous avons droit qu'on nous éclaire à cet égard; mais ces explications viendront sans doute en séance du comité. Il serait intéressant de connaître la raison de l'imposition d'un impôt

sur les huiles et pétroles, dont la consommation est presque exclusivement limitée aux compagnies de transports dont la situation n'est pas trop favorable et à certains cultivateurs pour la producion de la force motrice.

Je désire présenter une brève observation sur l'imposition des bénéfices réalisés par les compagnies manufacturières et commerciales. J'en conviens, tout système d'impôts est impopulaire et prête à la critique. Au sujet des propositions du Gouvernement relativement à l'imposition des profits du commerce, je ne veux pas affirmer qu'elles sont absolument dénuées de mérite. A mon avis, toutefois, ces propositions sont foncièrement répréhensibles; elles renferment nombre d'inégalités qui aboutiront à de graves injustices et elles ne réussiront peut-être pas à produire autant de recettes que le prévoit le ministre des Finances. La principale objection qui milite contre l'imposition des profits, telle que proposée, c'est qu'elle constitue une taxe qui frappe le commerce, au lieu de frapper la richesse accumulée ou le revenu dérivé de cette accumulation de richesse.

La proposition tendant à l'imposition des bénéfices au commerce ne saurait être, tout au plus, qu'un expédient provisoire. On peut l'affirmer sans crainte d'ici à quelques années, après la fin de la guerre, le pays devra demander des recettes à d'autres sources que le tarif, et mieux vaut s'appliquer maintenant à élaborer quelque bon système d'impôts qui puisse fournir au pays le surcroît de recettes dont il a besoin, en sus de ce qu'on pourrait naturellement attendre des recettes fiscales.

Quant au caractère rétroactif de ces propositions, je désire exprimer un avis personnel contre ce principe. Jamais, monsieur l'Orateur, sauf en de graves circonstances et en face des plus urgents besoins, ces propositions d'impôts ne devraient avoir d'effet rétroactif. S'il arrivait que, par suite d'incurie administrative, soit au Canada soit en Grande-Bretagne, on permit de payer des profits illégitimes et injustes sur les munitions de guerre, il conviendrait peut-être de demander restitution au moyen de la création d'impôts. Cela, toutefois, ne saurait militer en faveur du principe de la rétroactivité des impôts; ce n'est que la reconnaissance de la culpabilité de la part du Gouvernement, dans l'accomplissement de ses fonctions administratives. Le ministre des Finances a fait la même tentative en 1914, lorsqu'il a créé ses droits d'accise, et si je ne me trompe, il n'a pas réussi à encaisser de fortes recettes sur les marchandises retirées des entrepôts juste avant l'imposition des droits supplémentaires.

A l'égard des taxes projetées, il faut ajouter qu'après tout, elles ne produiront guère de recettes. Pendant nombre de mois, probablement, pendant une année après la déclaration de guerre, les grandes compagnies de transport, les grandes organisations industrielles, n'ont guère réalisé de bénéfices, ou tout au plus de fort minimes. Elles empruntaient peut-être des capitaux pour continuer leur exploitation. Les seules compagnies commerciales qui ont pu réaliser des bénéfices sont les petites sociétés, et la rétroactivité de ces projets d'impôts affectera ces dernières, et en pareil cas, les profits sont de vieille date disparus. Quels que soient les besoins de recettes, ce sera une grave injustice de forcer ces pètites sociétés à payer les profits déboursés au Trésor, en pareilles circonstances.

En outre, ces projets d'impôts trahiront force inégalités de traitement qui pèseront injustement sur les compagnies, et ne feront pas une répartition convenable du fardeau des impôts, telle que visée par le principe du bill.

Le capital de beaucoup de nos grandes sociétés industrielles ou commerciales ne représente pas un placement réel en capitaux ou en gains, mais ces compagnies auront droit à un profit de 7 pour 100 sur tout le capital majoré avant de tomber sous le coup des dispositions du bill de la taxe. Dans beaucoup de cas les grandes compagnies ne paient pas de dividende sur leur capital ordinaire. Cette proposition est en réalité une prime accordée aux méthodes irrégulières de la finance industrielle et à son inefficacité. Elle n'est pas destinée à encourager les méthodes régulières de l'émission de capitaux.

Pour montrer comment elle fonctionnera, prenons le chemin de fer. Il se trouvera probablement qu'aucune compagnie de chemin de fer au Canada, sauf la compagnie du Pacifique-Canadien, ne sera appelée à payer un seul dollar de taxe. Je ne parle pas des tramways—bien qu'il soit possible qu'en raison de la guerre, le Canadian-Northern ou le Grand-Tronc aient pu gagner beaucoup plus que le Pacifique-Canadien, en trafic que l'on peut faire remonter directement à la guerre. A Ottawa, il existe une société, la E. B. Eddy Co. qui me dit-on, a un capital de $300,000 ou $400,000. Son actif est énorme et ses pos-

sibilités de bénéfices sont considérables. Dans ce cas le montant de la taxe qui serait imposée à cette compagnie, après la marge de 7 pour 100 serait nécessairement très élevé. Prenez le cas d'une compagnie avec un capital de $15,000,000 dont la moitié $7,500,000 est représentée par un versement réel et dont le restant n'est pas autre chose que du capital fictif; dans les conditions prévues par ce projet de taxation, $7,500,000 de ce capital qui ne représentent aucun déboursé seraient appelés à bénéficier d'un dividende dépassant $500,000 sur une base de 7 pour 100 avant que rien ne soit versé au revenu de l'Etat. Vous vous rendrez compte combien se serait injuste si vous considérez comment la loi s'appliquerait dans le cas de la E. B. Eddy Co Ltd.

De plus vous trouverez dans le pays un grand nombre de compagnies, de sociétés et de maisons d'affaires particulières dont le capital placé peut-être petit—moins de $50,000. Il peut se faire que vous trouviez dans une localité un homme à la tête d'une maison d'affaires qui sera taxé parce qu'il a placé un capital de $50,000. Dans la même ville, il peut avoir douze concurrents qui ont avanturé un capital d'un montant moins élevé et qui échappent absolument à la taxe. Vous trouverez une classe de négociants soumis à la taxe et d'autres dans la même classe qui y échapperait. Vous trouverez forcément tant d'inégalités du genre que j'ai décrit que le projet est exposé à une critique très sévère.

Nous pouvons parfaitement nous imaginer le cas d'un homme à la tête d'une industrie avec un capital de $50,000 dont la plus grande partie sera représentée sous la forme de construction et de terrain parce qu'il n'a pas besoin de beaucoup de machine et dans le même bloc vous pourrez avoir un homme ayant pour $1,000,000 de propriétés qui ne représentent à l'origine qu'un petit placement dont l'accroissement est immérité et pourtant il n'est pas taxé, tandis, que l'homme qui a une propriété de $50,000 est taxé parce qu'il est intéressé dans une industrie quelconque.

Les fournitures de guerre et les munitions ont été largement discutées par le public comme sources de revenus, longtemps avant que le ministre des Finances ne dépose son projet de taxation. J'ai toujours été d'opinion que nous permettons de propos délibéré à ceux qui manufacturent ou fournissent du matériel de guerre, aux gouvernements canadiens et anglais, de prélever un profit injuste.

[M. A. K. Maclean.]

J'ai toujours pensé et je pense encore qu'au point de vue du trésor, il serait plus sage de ne pas permettre que ces profits injustes soient réalisés par les fabricants des fournitures de la guerre plutôt que de compter sur des méthodes douteuses de restitutions par des projets de taxes ordinaires. Il peut y avoir de très bonnes raisons pour permettre à un fabricant de fournitures de guerre plus qu'un profit ordinaire. Nous pouvons tous concevoir de bonnes raisons qui lui donneraient droit à plus de 7 p. 100 de profit. Donnez leur tout d'abord un profit raisonnable; ne leur laissez pas prendre un profit injuste et déraisonnable pour de lui enlever ensuite par des mesures de taxation. Il devrait être facile de déterminer ce qui constitue un profit équitable. Quand un manufacturier produit en vue de remplir une commande particulière garantie, il devrait être en état d'établir les frais de production beaucoup plus exactement qu'une personne qui manufacture pour l'approvisionnement et qui doit assumer tous les risques et toutes les responsablités jusqu'à ce que les marchandises en magasins aient été vendues, mises sur le marché et payées. Il devrait être très facile maintenant de passer des marchés pour la fourniture du matériel de guerre à un prix qui serait équitable aussi bien pour le manufacturier que pour le Canada et l'empire.

Payons donc des prix raisonnables pour les fournitures de guerre et ne rajustons pas les prix par un système de taxation. En d'autres termes, la bonne administration donne plus de profits au Trésor que tout projet de taxation que le ministre des Finances pourrait inventer.

Une autre objection que j'ai à faire contre ces nouvelles taxes, c'est qu'elles auront pour résultat de détourner les capitalistes du pays et de l'étranger, de placer des capitaux dans les entreprises de chemin de fer et industrielles, au Canada. Il est bien possible que je m'alarme à tort à ce sujet, mais je crains beaucoup que ce ne soit là l'une des conséquences de l'imposition de ces nouvelles taxes et s'il en est ainsi nous sommes en présence d'une situation des plus graves Dans le cours de l'année dernière, outre les emprunts contractés pour le compte de l'Etat et de la guerre, nous avons emprunté pour les compagnies de chemin de fer et industrielles la somme de 60 millions de dollars, et ces sommes énormes, à un sou près, j'imagine, nous ont été fournies par les Etats-Unis.

Dans le cours de l'année prochaine et pour des années à venir, nombre de compagnies industrielles du Canada, seront obligées de recourir à des emprunts. L'imposition d'une taxe de cette nature sur les profits de ces industries, je le crains fort, empêchera l'écoulement des capitaux américains vers notre pays, du moins pour quelque temps.

Est-ce bien le moment de décourager le placement des capitaux dans nos entreprises industrielles? Est-ce bien le moment d'imposer des taxes sur les profits que réalisent nos maisons d'affaires? Les entreprises industrielles du Canada auront besoin avant longtemps d'obtenir des capitaux des pays étrangers. Au Canada, nous sommes pas dans la même situation qu'en Angleterre par exemple, où la plupart des grandes industries sont anciennes et ont à leur disposition des capitaux suffisants, sans compter que la grande majorité de ces vieilles compagnies ont accumulé de fortes réserves depuis des années. Notre situation est bien diffiérente, au Canada. Il faut bien se rappeler aussi que, les capitalistes qui ont placé de fortes sommes dans nos entreprises industrielles, escomptent naturellement et avec raison des profits plus élevés que 7 p. 100. Les risques à encourir dans les entreprises indutrielles sont trop grands pour que les capitalistes qui y placent leur argent, se contentent d'un profit de 7 p. 100.

Les compagnies dans les affaires ne retiennent des profits qu'elles réalisent que juste ce qui est absolument nécessaire afin d'acquitter les intérêts au compte du capital et afin de faire marcher les affaires, la majeure partie des recettes que réalisent toutes les compagnies industrielles est rémise aux actionnaires, chaque année, sous forme de dividendes. Il n'est nullement désirable que des compagnies se livrent aux affaires sans avoir les capitaux nécessaires, ni en ce pays, ni ailleurs.

Si donc, les deux prémices que je viens de poser sont correctes, il s'en suit que les profits qui sont réalisés par les compagnies industrielles ou commerciales sont remis aux actionnaires, et il aurait donc été facile de les frapper d'une taxe en établissant l'impôt sur le revenu d'une façon générale. Plus que cela, une taxe de cette nature serait plus juste et plus équitable, et elle ne se prêterait pas aux distinctions vexatoires auxquelles donnera probablement lieu le projet qui est soumis à notre approbation, à l'heure actuelle.

J'ai encore un autre reproche à formuler à l'égard du projet d'impôt que le ministre des Finances a soumis à l'approbation du Parlement: C'est qu'il ne nous permettra pas d'atteindre la grande majorité de ceux qui ont hérité de grosses fortunes et qui détiennent des placements de tout repos à l'heure actuelle. Le mode de taxation qu'il préconise ne nous permettra pas d'atteindre les sommes immenses que représentent les placements de tout repos, les entreprises industrielles et les propriétés d'une nature ou d'une autre. Je prétends qu'il est souverainement injuste que toute cette catégorie de capitalistes échappe à l'impôt, comme la chose arrivera infailliblement si le projet du ministre des Finances devient loi.

Il est donc tout à fait raisonnable de se demander si les principes de taxation sur lesquels s'appuie le projet du ministre des Finances ne pourraient pas être modifiés, de façon à ce que leur application comporte un peu plus de justice et moins de distinctions. Si la Chambre veut bien me le permettre, je citerai les paroles que le ministre des Finances a prononcées mardi dernier, relativement à l'imposition d'une taxe sur les profits des compagnies industrielles:

> Or, monsieur l'Orateur, il y a en temps de guerre un grand nombre d'industries et d'entreprises qui, pour une raison ou pour une autre, sont capables de réaliser des profits plus élevés que la moyenne de l'intérêt produit par le capital en temps de paix.

C'est-à-dire qu'en temps de guerre, fait observer le ministre des Finances, nombre de compagnies industrielles ont la bonne fortune de réaliser en moyenne des profits plus élevés qu'en temps de paix. Si ce sont les profits de cette nature que le ministre a voulu taxer, il a complètement manqué le but, s'il faut en croire les termes dans lesquels sont conçues les résolutions qu'il a soumises au Parlement.

Il est tout à fait évident qu'il y existe des centaines de compagnies, au pays, qui ont réalisé des profits bien plus élevés depuis la déclaration de guerre qu'en temps de paix; or, en vertu du projet du ministre des Finances, ces profits ne sauraient être assujettis à la taxe.

Il est difficile de comprendre comment il se fait que, dans ma province natale, par exemple, la Nova Scotia Steel Company devra payer une taxe sur ces profits, tandis que la Dominion Iron and Steel Company, y échappera probablement, bien qu'il soit possible qu'elle réalise de son côté des profits très considérables.

Je pourrais vous citer un bon nombre d'exemples où il se produira probablement des inégalités de cette nature-là. Si le mi-

nistre désirait tout simplement obtenir une partie des projets réalisés à la fureur de la guerre actuelle, en sus de la moyenne des profits que ces compagnies réalisent en temps de paix, cette mesure serait équitable et je pourrais en saisir toute la portée. C'est le principe sur lequel est basé un projet de loi relatif à l'imposition de nouvelles taxes, qui a été adopté par le parlement de la Grande-Bretagne, l'année dernière.

Dans la mère-patrie, on se contente de taxer une partie des profits qui sont réalisés en temps de guerre, du moment qu'ils sont plus élevés en moyenne que les profits que réalisaient les compagnies en temps de paix. Or, afin d'obtenir la moyenne des profits réalisés en temps de paix, on tient compte des profits que les compagnies ont réalisés au cours des trois années qui ont immédiatement précédé l'ouverture des hostilités.

Je soutiens donc qu'il est injuste et vexatoire de frapper d'un impôt les profits que réalisent une certaine catégorie d'entreprises industrielles et commerciales, quand on permet à un grand nombre d'autres compagnies de s'y soustraire.

Si le ministre le voulait, il lui serait très facile de remédier à cet état de choses; il s'agissait tout simplement d'ignorer complètement le capital déclaré de toutes les compagnies en cause, puis de taxer tous les profits réalisés en temps de guerre, du moment qu'ils sont au-dessus de la moyenne des profits que ces compagnies réalisaient en temps de paix.

Il y aurait beaucoup à dire en faveur de ce principe; il y aurait également encore beaucoup à dire à propos de ces nouvelles taxes que le ministre soumet à notre approbation. Néanmoins, je m'en console en songeant que d'autres députés prendront certainement part au débat, sans compter que nous aurons encore l'occasion de revenir sur la question et de la discuter plus à fond, lorsque la proposition viendra en comité des voies et moyens.

Vu la valeur contestable de plusieurs des principes émis dans les projets du ministre des Finances; vu que, pour plusieurs années à venir, le pays aura besoin d'un revenu plus considérable qu'il n'en peut tirer des douanes et de l'accise, nous ferions aussi bien d'adopter dès maintenant un large système d'impôts basé sur le revenu, et qui atteindrait tout le monde dans une proportion équitable et sans injuste préférence.

[M. A. K. Maclean.]

Par ce moyen nous atteindrions les mêmes établissements de commerce que le ministre cherche aujourd'hui à atteindre, mais notre procédé serait meilleur et plus juste. L'honorable ministre sera probablement obligé de recourir, l'année prochaine, à un système d'impôt direct sur le revenu.

Il a toujours soutenu que pareil système était déjà en vogue dans les provinces et les municipalités, mais qu'on ne l'avait pas encore établie pour les besoins de l'administration fédérale.

En théorie, l'impôt sur le revenu est perçu dans certaines provinces, mais en théorie seulement. Le principe en est sanctionné dans ma province, mais on n'en fait pas l'application.

On me dit que la Colombie-Anglaise perçoit un fort revenu de cette source; mais quel qu'en soit le nom, la taxe c'est la taxe, il n'y a guère de différence entre une taxe sur le revenu et une égale taxe d'un autre nom que l'on paierait au gouvernement fédéral; aussi les raisons données par l'honorable ministre, l'année dernière ou cette année ne constituent-elles pas d'objections sérieuses à l'imposition immédiate d'une taxe sur le revenu par le Gouvernement fédéral.

En terminant, je dirai que le Canada participe à cette grande guerre avec un zèle tout à fait admirable. Pour nous, cette guerre ne consiste pas à attaquer ni même à nous défendre, mais à défendre la liberté et la civilisation, et c'est parce que nous combattons pour le triomphe d'un si noble idéal que nous consentons à contribuer le plus généreusement à même nos ressources.

Mais, nous ne devons pas, pour cela, dissiper follement notre actif et notre revenu en dépenses d'une opportunité douteuse; au contraire, il faut assujettir ces dépenses aux véritables principes d'affaires et les conformer plus que jamais aux saines dictées de la raison. De ce grand conflit il va résulter de lourds fardeaux pour nous et nos descendants. Nous devrions en supporter dès maintenant notre juste proportion. La guerre finie et la victoire assurée, notre avenir dépendra beaucoup de notre habileté à nous procurer le capital nécessaire au développement de ce pays nouveau et au territoire immense, tout probablement destiné à recevoir bien peu d'immigrants d'ici à plusieurs années. Notre succès dépendra surtout de la manière dont nous aurons administré nos finances à l'heure actuelle. La conduite du Gouvernement depuis quelques années, surtout en matière de dépenses, indique-t-elle qu'il

comprend parfaitement la situation actuelle et envisage l'avenir comme il le devrait? Franchement, je ne le crois pas, et si toutefois mon appréciation peut paraître douteuse aujourd'hui, l'avenir la justifiera pleinement.

Mes observations, plus longues que je ne l'avais prévu, avaient un double objet; c'était de représenter au Parlement combien il serait désirable d'épargner les deniers publics, de conserver les revenus du pays, afin de limiter les impôts qu'il va falloir établir, et en même temps, d'imposer au peuple ceux qu'il peut raisonnablement supporter, afin que nous puissions faire honneur à la cause que nous défendons, ainsi qu'à la postérité, en payant une proportion raisonnable des frais de guerre encourus aujourd hui, et qui ajoutent à notre dette nationale.

L'hon. sir GEORGE FOSTER (ministre du Commerce et de l'Industrie): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations sobres et soignées que mon honorable ami (M. A. K. Maclean) vient de faire au sujet des intentions du ministre des Finances; j'en approuve quelques-unes et je me permettrai de ne pas agréer quelques autres; il en est même que je condamne tout à fait; mais cela n'empêche que j'aie trouvé intéressante sa façon de penser concernant l'exposé budgétaire soumis mardi dernier par l'honorable ministre des Finances.

Avant d'aller plus loin je prendrai sur moi de dire, d'après ce que je puis voir, que l'accueil fait par le peuple aux projets d'impôts de l'année dernière et de cette année concorde éminemment avec ses dispositions à l'égard du recrutement et de la conduite de la guerre. Un impôt ne pèse pas également sur les épaules de tout le monde et a rarement le don de plaire; mais je suis convaincu que les sept millions sept cent mille Canadiens restés au pays sont prêts à payer sans récrimination ce qu'il en peut coûter pour aider aux deux, trois ou quatre cent mille des leurs qui sont déjà rendus ou doivent se rendre sur le champ de bataille, à nous y faire honneur.

Mon honorable ami a commencé par parler de la balance du commerce et par révoquer en doute l'affirmation qu'après nous avoir été fort défavorable, elle nous soit devenue favorable depuis deux ans et surtout depuis l'année dernière; comme on l'a dit et comme le démontrent les importations et les exportations. Ce n'est pas déprécier la statistique que de prendre ce qui n'y est pas mentionné et de s'en aider pour établir que la balance actuelle du commerce ne donne pas encore une idée assez juste des échanges faits entre le Canada et l'étranger. Les importations et les exportations invisibles dans ces rapports ont été quand même des facteurs de notre commerce l'année dernière, tout comme depuis quinze ou vingt ans que ces facteurs ont pris graduellement de l'importance pour les raisons que nous connaissons tous; mais ce qui doit surtout nous réjouir, c'est que les rapports des douanes puissent faire foi d'une balance favorable indépendamment des facteurs qui n'y figurent pas, et puissent démontrer, même sans cet appoint, que les rôles sont aujourd'hui renversés. Donc, si la balance du commerce indique un avantage quand elle est favorable, le Canada a eu cet avantage l'année dernière.

L'hon. M. GRAHAM: C'est justement ce qu'il s'agit de savoir.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: L'honorable député (M. A. K. Maclean) a parlé d'emprunts contractés au Canada. Il veut bien que le peuple consacre ses ressources au paiement des frais de la guerre et à la réduction de l'emprunt considérable dont nos descendants auront à rembourser le montant; mais il semble croire que le ministre des Finances n'aurait pas dû emprunter du peuple l'argent qu'il a emprunté depuis ces derniers mois, et cela pour deux raisons; d'abord parce qu'il a affaibli d'autant les ressources nécessaires à la transaction des affaires journalières; ensuite, parce qu'il a commis l'erreur de prendre cet argent chez les possesseurs de fonds accumulés plutôt qu'à même les épargnes des classes moins riches. Mon honorable ami se trompe. S'il veut y regarder de plus près il trouvera qu'il y a eu 25,000 souscripteurs, ce qui représente une proportion considérable de la population canadienne; il découvrira aussi que si l'on avait emprunté autant d'argent qu'on en avait d'abord eu l'intention, les banques, les compagnies d'assurances et autres grands accumulateurs de dépôts du peuple n'auraient pas reçu un seul certificat de prêt, parce que tout le montant de l'emprunt aurait été fourni par les capitalistes de moindre importance.

Il trouvera aussi que sur les $100,000,000 finalement souscrits, $75,000,000 venaient des capitalistes de moindre importance, tandis que $25,000,000 venaient des banques, des compagnies d'assurances et des grands possesseurs de fonds accumulés. Je

crois que ce prêt, en fin de compte, s'est effectué conformément aux vues de l'honorable député. Mais si, malgré tout, il ne l'approuve pas, il doit au moins trouver bonne la loi projetée pourvoyant à l'émission d'obligations pour des petites sommes, en vue de permettre à la petite épargne de contribuer au fonds de guerre, tout en réalisant un bon intérêt. On aura bien fait de mettre ce plan en pratique avec énergie et discrétion dans tout le Canada, parce qu'on aura intéressé le petit capitaliste à participer à la guerre, tout en faisant provision pour l'avenir.

L'honorable député (M. Maclean) a ensuite parlé de l'arrangement en tableaux des dépenses. Il s'imagine que l'argent dépensé provenant d'un seul et même gousset et étant tout consacré à la transaction des affaires du pays par l'entremise des diverses branches d'administration, il serait tout simplement vexatoire, inutile ou même dangereux de ne pas tout l'inscrire sous un seul et même chapitre.

Selon lui, le système de comptabilité qu'il préconise ferait disparaître toute confusion au sujet des excédents et des déficits. Je considère que dans les premières années, on avait de bonnes raisons pour adopter un système de comptabilité établissant une distinction entre les dépenses courantes et celles à imputer sur le capital. Nous avions un jeune pays très étendu, mais avec une population très clair semée. On était unanime à reconnaître que la génération d'alors ne pouvait pas subvenir à toutes les dépenses nécessaires au développement du pays et qu'il n'était que juste de demander aux générations futures qui devaient bénéficier de ces améliorations, d'y contribuer pour leur part. Ce système de comptabilité avait l'avantage de donner un état plus précis des dépenses et de faire comprendre aux contribuables qu'il y a différentes sortes de dépenses, que les unes sont faites pour le présent et les autres pour l'avenir; je considère que le public a intérêt à savoir de quelle manière ces différentes dépenses sont réparties. Prenons, comme exemple, les dépenses de guerre. Les générations futures qui consulteront nos archives constateront, grâce à notre système de comptabilité, que durant les années 1914, 1915, 1916, et peut-être 1917—il y a eu un accroissement considérable dans les dépenses que les dizaines de millions se sont transformés en centaines de millions. Si toutes les dépenses étaient groupées sous un chef unique, nos arrières-neveux ne sauraient quel jugement porter sur ceux qui avaient eu la gérance de nos affaires durant ces trois ou quatre années.

Je considère comme très équitable cette manière de grouper les dépenses de manière à indiquer clairement que, durant ces années, la population clair semée d'un pays très étendu, a assumé la tâche de défendre la liberté et la justice, pour son propre compte et celui de l'empire, avec la conviction que les bienfaits que la postérité pouvaient attendre de l'accomplissement de cette tâche, justifiaient cette dépense de centaines de millions ajoutée à la dette nationale.

Examinée à ce point de vue, la distinction faite entre les deux sortes de dépenses n'a rien de condamnable, mais permettez-moi d'expliquer comment des abus peuvent s'introduire dans ce système. Nous n'avons pas toujours une règle bien définie pour faire le partage entre les dépenses courantes et les dépenses imputables sur le capital. Il est arrivé plus d'une fois que le public a été induit en erreur, et un gouvernement est toujours tenté d'abaisser le chiffre des dépenses courantes en imputant sur le capital des dépenses qui devraient légitimement être imputées sur le revenu.

Pour ma part, je considère que, dans l'état actuel, toutes les dépenses pourraient être groupées sous un chef unique. Nous avons maintenant franchi la phase des grandes dépenses extraordinaires, et nous l'avons franchie à une époque où le Canada était encore peu peuplé. Nous sommes maintenant arrivés à une situation qui nous permet d'inscrire toutes les dépenses dans une même colonne et de mettre fin à ces perpétuelles disputes concernant les excédents et les dépenses ou concernant les excédents fictifs et réels.

Mon honorable ami (M. A. K. Maclean), parlant des dépenses et de la dette, dit qu'elles ont augmenté et vont continuellement en augmentant. Cela est incontestable, et si notre dette augmente, le service des intérêts augmentera également. Mais quel remède mon honorable ami propose-t-il? Le peuple canadien s'est prononcé. De l'Atlantique au Pacifique on n'a constaté aucune hésitation. Jamais nous n'avons été témoins de pareille unanimité de sentiments. Les quelques voix discordantes qui se sont élevées ci et là, n'ont fait que rendre plus frappante l'esprit d'union qui anime toute notre population. Le peuple canadien est en faveur de la guerre, et est bien décidé à la poursuivre jusqu'au bout. Les dépenses pourront augmenter, la dette nationale pourra s'accroître, le service des intérêts pourra devenir de plus en plus

lourd, les contribuables de ce pays n'en sont pas moins déterminés à faire tous les sacrifices, à supporter toutes les charges, jusqu'à la victoire finale et au triomphe de la cause pour laquelle nous combattons.

Jamais, à aucune époque de notre histoire, le devoir ne s'est imposé plus impérieusement aux gouvernants de surveiller attentivement les dépenses, de gérer les finances honnêtement, d'être assez forts et assez courageux pour repousser les demandes inutiles. Pendant que les tranchées requièrent des munitions et des approvisionnements, pendant que la nation verse le plus pur de son sang pour la conservation de son idéal et de ses libertés; pendant que ceux qui sont restés au pays contribuent généreusement et se dévouent sans murmurer, c'est à moi ministre de la Couronne, c'est au Gouvernement, c'est aux députés ministériels, c'est aux membres de l'opposition, d'apporter le plus entier concours à l'exercice de la plus stricte économie et à l'élimination de toute dépense inutile. C'est notre devoir impérieux d'administrer les deniers publics avec la plus sage économie et de nous consacrer avec toute l'ardeur dont des êtres humains sont susceptibles, à la tâche unique de poursuivre cette guerre jusqu'au triomphe final.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Monsieur l'Orateur, l'honorable député d'Halifax (M. A. K. Maclean) reproche aux différents département d'avoir mis certaines dépenses au compte de la guerre. Laissant de côté les sommes peu importantes dont, selon lui, il n'y a pas à s'occuper, il prétend que les dépenses quelque peu considérables auraient dû être mises au compte des dépenses ordinaires des différents départements. Si nous devons tenir un compte séparé des dépenses de guerre, nous devons le faire de manière à ce qu'il nous donne une idée exacte de ce que cette guerre coûte au pays. Il n'est que juste que toutes les dépenses faites par les différents départements, non seulement par le ministère de la Milice, et soient inscrites sous le chapitre de la guerre. Le système contraire ne serait pas équitable pour les départements, lorsqu'il s'agit d'établir des comparaisons.

Nos relevés statistiques commencent à la Confédération. Nous établissons des comparaisons entre les différents régimes et nous mettons aussi en regard le chiffre des dépenses d'un même département, pendant des exercices successifs. Si certains départements sont appelés à faire des dépenses extraordinaires par suite de la guerre, je considère qu'il ne serait pas juste de mettre ces dernières au compte des dépenses ordinaires et courantes du département. Outre l'injustice de ce système, pour le département intéressé, il y aurait aussi l'inconvénient de jeter la confusion dans les comptes publics et de rendre impossible ou sans valeur toute critique basée sur une comparaison des dépenses entre différents exercices.

Prenons, comme démonstration, la somme considérable de $3,000,000 dépensée par le département du Commerce et mise au compte de la guerre. On ne peut en aucune manière imputer cette dépense à mon département. L'argent a servi à l'achat d'un million de sacs de farine offerts gratuitement au gouvernement anglais. On peut discuter sur le point de savoir si cette somme aurait dû être mise au compte de dépenses ordinaires, comme pur don, en dehors de toute dépense de guerre, mais le Gouvernement s'est dit, avec raison, que cette dépense n'aurait jamais été faite sans la guerre. C'est une gracieuseté faite au gouvernement anglais qui avait à supporter le lourd fardeau de cette guerre, et conséquemment elle aurait dû être inscrite au compte de la guerre. Je considère que les critiques de mon honorable ami sur ce point sont mal fondées. De plus, si plusieurs fonctionnaires d'un département s'enrôlent et prennent du service, il faut les remplacer. Le département paie les appointements, ou une partie des appointements, de ces fonctionnaires pendant qu'ils servent et il paie, en plus, les appointements de ceux qui les remplacent. Encore une fois, il ne serait pas juste de considérer cela comme une dépense ordinaire du département. C'est en réalité une dépense de guerre. Quoiqu'il en soit, je laisse la chose à l'appréciation de la Chambre.

Mon honorable ami se plaint aussi, d'une manière générale, des dépenses imputables sur le capital. Il a mentionné quelques entreprises qui auraient pu être retardées, ce qui aurait permis au Gouvernement d'économiser plusieurs millions de dollars. Il a mentionné entre autres le chemin de fer de la baie d'Hudson et il a prétendu que, puisque cette entreprise n'était pas concédée à des entrepreneurs, on ne pouvait pas invoquer le même argument que dans le cas des travaux du canal Welland qui ont été concédés. Il nous a

expliqué qu'il est souvent très difficile de briser un marché et que l'Etat peut être exposé à payer de forts dédommagements, si les travaux sont retardés trop longtemps.

Je dois dire que ses renseignements concernant le chemin de fer de la baie d'Hudson ne sont pas tout à fait exacts. Ce chemin de fer n'est pas construit en régie par l'Etat. Les 200 permiers milles ont été donnés à l'entreprise par le gouvernement précédent et les autres 200 milles ont été donnés à l'entreprise immédiatement après l'avènement du gouvernement actuel, pour amener la ligne jusqu'à la baie et nous mettre en état d'exécuter plus économiquement les quais et tous les travaux nécessaires à cet endroit. Cette entreprise est donc dans la même position que les autres.

L'hon. M. GRAHAM: Et les travaux du port?

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Il sont exécutés par l'Etat et peuvent être suspendus, mais le chemin de fer de la baie d'Hudson n'est certainement pas dans ce cas.

De plus, l'honorable député a parlé de la nature des dépenses en général et des maux qu'entraînent la dispensation des faveurs ministérielles, citant comme exemple une catégorie de dépenses dont on pourrait fort bien se dispenser, selon lui. Ce sont les dépenses pour les ports et rivières et pour les améliorations le long des côtes, et mon honorable ami a dépeint ces travaux comme étant tout au plus d'une mince importance en disant que l'utilité de plusieurs de ces travaux était contestable à tout prendre et qu'on pourrait s'en dispenser à tout prendre en ce moment et consacrer l'argent aux besoins de la guerre. Il a ajouté que ces dépenses avaient leur source dans la clientèle politique qu'il a fortement prise à partie du Canada en tant que pratique pour ne pas dire en tant que doctrine.

Je suis disposé à me prononcer avec la franchise la plus absolue sur ces deux points. Je veux admettre quelques-unes des remarques de mon honorable ami quant à l'un et à l'autre. Cependant sa protestation aurait eu beaucoup plus de poids à mes yeux et aux yeux de la députation et du public, si sa conduite et celle de son parti, lorsqu'il était au pouvoir, avaient été d'accord avec ses déclarations d'aujourd'hui. Son raisonnement n'est pas de ceux qui terrassent un adversaire. Il pourrait faire valoir l'excuse que le représentant d'Assiniboia (M. Turriff) a invoquée pour refuter l'argument dont on s'est servi ici l'autre soir, au sujet de l'imposition d'un droit de 50 cents sur la farine, droit dont le membre aurait profité. Le député d'Assiniboïa ne trouvait pas à redire à cette proposition il y a quelques années; aussi l'a-t-il appuyée, et il nous a donné à entendre qu'il l'avait alors appuyée par principe. Il va sans dire que c'est aussi par principe qu'il la combat maintenant.

Je puis en dire autant de la clientèle politique. J'ai déclaré que je voulais bien être d'une franchise absolue au sujet de ces deux questions. Il y a maintenant des dépenses—il y en a eu depuis la Confédération jusqu'à nos jours—qui ont été inscrites dans le budget et qui n'étaient ni utiles ni opportunes. Cela ne souffre aucun doute. La chose a eu lieu sous tous les régimes et elle a probablement lieu sous le présent régime.

Je suis d'avis que, tant que nous n'adopterons pas une autre ligne de conduite relativement à l'autorisation des dépenses pour travaux publics, nous serons exposés aux mêmes ennuis et aux mêmes reproches. Selon moi, toute demande concernant une entreprise ou amélioration publiques devrait-être soumise à une commission compétente d'ingénieurs et d'hommes d'affaires qui renseigneraient le Gouvernement par un rapport sur cette demande. De plus, il faudrait exiger que la demande fût motivée par la nécessité, l'intérêt public, ou l'utilité à venir, avant d'être approuvée et de figurer dans le budget. Je ne crois pas que nous parvenions jamais à ménager nos ressources nationales, ainsi que nous y sommes tenus à titre de dépositaires, ni à nous borner à des travaux publics, utiles et nécessaires, tant que nous n'aurons pas une organisation semblable.

Quant à la clientèle politique, je suis dans la vie politique depuis trente-quatre ans; j'ai suivi d'assez près les agissements des partis et les événements politiques du pays, et je n'ai que ceci à dire, c'est mon opinion propre que j'exprime, et ce n'est pas d'aujourd'hui que je l'entretiens. Pendant toute ma carrière politique, je ne saurais citer un seul cas où la dispensation des faveurs ministérielles ait rehaussé la magistrature, fait du bien au service public, mis à son plus haut rang les administrateurs publics, indépendamment de la nature de leurs fonctions vraiment un membre du Parlement, réellement secouru un gouvernement. Elle entraîne presque toujours la pourriture et la désagrégation qui font

tomber les uns après les autres les ministères et les partis. Pendant le feu de cette gigantesque lutte, au milieu des sacrifices que nous sommes appelés à faire, je voudrais que nous puissions parler à cœur ouvert et que les deux partis politiques s'entendent pour bannir à l'avenir le favoritisme dans l'administration de nos services publics.

C'est là un franc aveu. D'aucuns diront peut-être que je n'ai pas le droit de le faire. Je compte sur ma barbe grise et mes trente-quatre années de vie publique et je fais cette déclaration vaille qui vaille. Je n'ajouterai qu'un mot et c'est celui-ci; s'il y a aujourd'hui relâchement des mœurs publiques en ce pays, si le fléau de la corruption publique y sévit, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent il y a lieu d'attribuer cet état de choses à l'influence néfaste du favoritisme politique.

L'honorable député (M. A. K. Maclean) a ensuite discuté les mesures budgétaires en vue de prélever les fonds nécessaires à la continuation de la guerre. Eh bien! il a critiqué, mais l'idée m'est venue qu'il n'avait pas le cœur à la besogne. Il n'a pas osé dire que les propositions étaient absolument dénuées de mérite. C'est de la bonté de la part d'un membre de l'opposition qu'est tenu de trouver à redire et qui critique au nom de son parti. Tout au plus, dit-il, ces propositions ne peuvent être justifiées que comme des mesures provisoires. Fort bien, ce ne sont que des mesures provisoires, si je comprends bien; elles doivent prendre fin à l'automne de 1917, ou vers ce temps-là.

La critique de l'honorable député ne fait pas grand mal. Il ne pense pas que ces mesures devraient avoir un effet rétroactif. C'est la matière à discussion. Ce que nous voulions obtenir c'est un revenu pour la continuation de la guerre et nous avons cherché à le faire coïncider avec la durée de la guerre.

Il se peut qu'on découvre des injustices dans certains cas. Je ne crois pas qu'on puisse imaginer un mode dimpôts—du moins, je n'en connais pas—qui s'appliquerait parfaitement et scientifiquement, sans commettre d'injustices envers un membre du corps politique. Aussi il y a peut-être des détails qui pourront fort bien être améliorés lorsque la Chambre siégera en comité général.

Une autre thèse que mon honorable ami a soutenue c'est que 7 p. 100 ne soit pas un dividende suffisant, un bénéfice suffisant pour encourager les établissements industriels. Le projet de résolution ne limite pas le bénéfice à 7 p. 100. Il permet à un établissement industriel d'obtenir un bénéfice de huit, neuf, dix p. 100, ou le bénéfice qu'il pourra, mais il ne lui permet de retenir que 7 p. 100 de ce bénéfice, puis il partage le surplus dans la proportion de un sur quatre si une compagnie industrielle gagne 2 p. 100, et s'il est, ou paraît nécessaire pour son entretien qu'elle retienne 7 p. 100 elle les retient. Nous prenons ensuite la différence entre 7 et 12 p. 100, et nous donnons 3½ p. 100, au propriétaire de l'établissement, tandis que nous gardons 1½ p. 100, de sorte qu'il peut retirer 10 p. 100 de dividende de son entreprise.

L'honorable député a expliqué à la Chambre que, à mon avis, le revenu aurait dû servir de base aux impôts. Il y a beaucoup à dire en faveur de l'impôt sur le revenu. Il y a beaucoup de vrai dans l'assertion qu'il faut payer des impôts quand même et que, lorsqu'ils sont cumulatifs et partagés entre la province et l'Etat, l'individu ne paie que ce qu'il doit payer.

Cette théorie a du bon, mais je suis d'avis—je me trompe peut-être—qu'en temps de guerre, et surtout à l'époque besogneuse que nous traversons, il faut plus de loisirs que les ministres en ont pour étudier un vaste projet d'impôts bien répartis, pour examiner chaque source de revenu et pour choisir le mode d'impôts qui sera mis en vigueur.

Quoi qu'il en soit, soyons reconnaissants de ce que la critique du représentant d'Halifax n'ait pas été plus dommageable ni plus sévère.

Un gouvernement démocratique est tenu et toujours disposé à s'entretenir avec l'opposition et à recevoir ses conseils, et lorsqu'ils sont bons, à les suivre dans l'élaboration des lois. Il est aussi du devoir de l'opposition de venir en aide au gouvernement en lui fournissant ses meilleurs avis et le fruit de ses réflexions, surtout dans des cas comme celui-ci où la cause à soutenir est si noble et le fardeau si lourd.

D'autres députés parmi les deux partis auront l'occasion de discuter cette proposition de l'exposé budgétaire en comité général lorsque la question sera traitée à fond. Par conséquent, je n'entends pas entretenir la Chambre de ce sujet un instant de plus.

Je prie la députation d'avoir la bonté de m'écouter quelques moments encore pendant que je traiterai une question qui n'a pas été complètement discutée, à laquelle on n'a pas bien réfléchi ni prêté beaucoup d'attention, mais qui est si intimement liée à

la grande lutte que nous soutenons que, bien que je ne veuille pas détourner les efforts du Parlement ou du pays de notre objet principal, qui est de mener la guerre à bonne fin, nous devons, en hommes prudents et réfléchis, la bien peser et nous préparer à agir lorsque le temps viendra. Je parle de la situation économique, de l'état des affaires.

Je tiens pour acquis que, si nous lisons l'histoire d'un bout à l'autre, nous trouverons dans les annales du monde peu d'événements qui ont donné naissance à des problèmes comme ceux qui nous occupent déjà ou qui surgiront encore de la lutte du plus haut intérêt dans laquelle nous sommes engagés.

Puisqu'il en est ainsi, le devoir incombe aux parlements—et ils se sont déjà mis à la tâche—le Parlement canadien est tenu, tout en participant dans l'entière mesure de ses moyens au soutien de la guerre, de songer sérieusement, très sérieusement à la situation qui sera faite au Canada, à l'empire, au monde entier, au moment où la conclusion de la paix marquera l'inauguration d'une ère nouvelle. A mon avis, le problème le plus important, le problème par excellence, celui qui demandera les plus grands efforts et fera appel à nos plus précieuses ressources, est encore à venir; il se posera le jour où, nos soldats étant revenus de la guerre, l'on entreprendra le rétablissement sur de nouvelles bases des relations de notre pays et de l'empire avec les nations alliées et le monde entier.

Si je prie la Chambre de daigner me prêter l'oreille pendant que je traiterai cette question sous deux ou trois de ses aspects, ce n'est pas que je compte l'instruire beaucoup ou que mes paroles porteront quelque enseignement nouveau; c'est plutôt dans le but de tenir les esprits en éveil, afin qu'on ne perde point de vue les graves choses qui se dressent devant nous et que nous ne saurions éviter.

Il est, tout d'abord, un devoir qui s'impose tout particulièrement à chacun de nous, à chacun des habitants de ce pays; c'est celui de songer à la situation qui nous sera faite à la fin de la guerre, de l'examiner et de la scruter à fond, comme aussi de faire montre de bonne foi en formulant quelque opinion, et de faire bénéficier le pays et le Gouvernement des meilleurs avis, des meilleures conceptions et des meilleures conclusions dont nous sommes capables.

L'autre jour, je ressentais du bonheur à entendre l'honorable ministre des Finances faire l'exposé de ce que l'année dernière a eu de réconfortant, à l'entendre dire que la récolte a été exceptionnellement abondante, deux fois plus abondante que d'habitude, et que les produits agricoles et autres se sont vendus à des prix rémunérateurs.

Je constate avec plaisir que l'abondance anormale de la récolte et de la production n'a pas été accompagnée de l'abaissement des prix.

Je me réjouis aussi de ce qu'au moment où il fallait soutenir la guerre et fabriquer des munitions, ceux de nos établissements industriels où l'inactivité avait fait son apparition aient trouvé l'occasion de fabriquer une grande partie des munitions de guerre dont l'Angleterre a besoin, de fournir de l'emploi bien rétribué aux sans-travail et de combler ce qui, sans cela, eût été une très fâcheuse lacune. Je vois encore avec plaisir que grâce à la nature même des choses et à une sage administration, grâce à la gestion éclairée de mon honorable ami le ministre des Finances, le chiffre de nos exportations excédera cette année de 200 millions celui de nos importations.

Toutes ces choses sont réconfortantes, elles ont été comme un appui pour le pays qu'elles ont contribué à maintenir dans une situation enviable; c'est grâce à elles que nous pouvons dire qu'il n'est point de pays au monde qui, au bout de dix-huit mois de guerre, soit dans une situation plus satisfaisante que le nôtre. Mais, admettant que tout cela soit, je manquerais de franchise si je ne disais que nous aurions grand tort de nous en tenir aux apparences et que demain ressemblera à aujourd'hui, sauf qu'il apportera encore beaucoup plus d'abondance. Oui, nous aurions grandement tort de ne pas nous préoccuper, de ne pas nous enquérir des réels obstacles que nous aurons à vaincre, de ne pas nous préparer sérieusement et de ne pas nous armer de façon complète pour la suprême bataille économique qui se livrera demain et sera la plus formidable qui se soit jamais livrée en notre pays et dans le monde entier.

Voilà ce que je me dis à moi-même et dont je fais part à ceux que je rencontre. Je voudrais qu'en notre pays chacun songeât à ces choses; je me plais à croire qu'on le fait de plus en plus. Nous devons nous préparer à faire face à ce qui nous attend.

Le courage né d'un optimisme orgueilleux et malfaisant est celui qui se manifeste dans l'effort final qu'il faut fournir pour triompher des obstacles à vaincre. Le

courage qui compte, le courage qui aboutit à la solution est celui de l'homme qui envisage résolument chaque obstacle, qui sait parfaitement ce à quoi il doit se heurter et qui, ayant fermement arrêté sa détermination et fait appel à tout ce qu'il a d'énergie, de force et de cœur, se dit: Oui, voilà l'obstacle que j'ai à surmonter; avec l'aide de Dieu et grâce à mes inlassables efforts, j'y ferai face et j'en triompherai. Le courage qui compte, c'est celui-là.

Je n'aime point le pessimiste, car il étouffe toute espérance et toute confiance; il paralyse l'action et l'effort. Je n'aime guère plus l'extrême optimiste, car l'excès d'optimisme peut être tout aussi pernicieuse qu'une teinte de pessimisme. J'ai constaté que bien des gens usent de trois raisonnements différents. Un ami m'a même tenu ce langage: J'ai l'esprit absolument tranquille, je n'ai aucune crainte quant aux consèquences que la guerre peut avoir en matière financière, commerciale ou économique; qu'on fasse la guerre, qu'on dépense des millions et qu'on sème partout la destruction: quand on aura fini, il y aura encore dans le monde autant d'argent qu'avant. Voyez plutôt, dit-il, ce qui se passe dans les fabriques de coton: le capitaliste achète et rassemble la matière première, il la transporte, la façonne et la convertit en un article de commerce dont il reçoit le prix quand il le cède au consommateur, après quoi il recommence encore et cela lui permet de payer ses ouvriers.

Il en est de la fabrication des cartouches et des canons comme de celle des tissues et de toutes les grandes industries. A l'heure qu'il est, il se fabrique des cartouches et des canons en notre pays. Le capitaliste se procure la matière première, il la dégrossit et la fait passer par les divers procédés de fabrication, et quand il a obtenu l'article voulu, il le vend à l'autorité militaire et en obtient le paiement, après quoi il se procure d'autre matière première et poursuit encore l'exploitation de son industrie. Quelle différence y a-t-il entre la fabrication des cartouches et des canons et celle des tissues de coton ou de laine? Ne voyez-vous pas que l'argent ne se perd point et qu'il reste toujours en circulation? A quoi bon alors se préoccuper de ce qui arrivera après la guerre?

Eh bien! ce qui me préoccupe, c'est tout simplement que l'argent ne compte pour presque rien dans la richesse mondiale et que, abstraction faite de ce qu'il représente, il n'a absolument aucune valeur. La monnaie d'or, d'argent et de cuivre, les billets de banque, les lettres de change, les chèques, tous les effets imaginables ne sont qu'autant d'expédients que l'on a substitués aux imparfaits moyens d'échange qui prévalaient dans l'antiquité, et qui ont pour effet de faciliter le commerce et d'assurer une plus rapide circulation de l'argent.

La richesse, le capital de l'univers réside en ce que l'argent représente; cette richesse réside en ce que d'innombrables générations ont su amasser, et les tissus de laine ou de coton n'ont, en tant que produits, d'autre valeur que celle que leur donne l'usage utile qu'on en fait. La valeur des canons et des cartouches dépend, elle aussi, de l'usage qu'on en fait, et il se trouve que ces produits servent à détruire tout ce qu'ils frappent, le corps et l'esprit de l'homme aussi bien que les choses matérielles. Si l'on envisage à ce point de vue la fabrication des munitions de guerre, bien que cette fabrication soit indispensable quand il s'agit d'une guerre qui se fait pour des principes et des idéals, d'une guerre qu'il faut poursuivre jusqu'au bout, on ne saurait, économiquement parlant, prétendre que cette industrie soit aussi bienfaisante que la fabrication des tissus de laine ou de coton. A l'heure actuelle le monde entier subit des pertes pour ainsi dire incalculables; jamais, en effet, on ne vit de guerre aussi désastreuse que celle-ci, de guerre entraînant d'aussi foudroyantes pertes de vie et de richesse de toute sorte.

Inutile de vous tourmenter outre mesure, me dit un autre; dans un an ou dix-huit mois la guerre sera terminée, et la conclusion de la paix va être suivie d'une période de prospérité sans précédent. Je voudrais bien le croire, mais ne le puis pas. La prospérité est basée sur la production utile, elle dépend de la demande des articles de consommation, de l'argent que le consommateur a à sa disposition pour acheter au producteur les choses dont il a besoin. Quand on envisage la question à ce point de vue, on ne peut attendre la fin de la guerre en se berçant de la trompeuse illusion que la conclusion de la paix amènera une ère de prospérité sans exemple. Et c'est ainsi que l'on peut raisonner à l'infini.

Il est encore un autre point que je dois aborder. On a apporté à mon cabinet un journal où je vois en tête d'une colonne:

Trois ans après la guerre, le Canada comptera de 12 à 15 millions d'habitants.

Voilà une exagération. Comme c'est méchant d'inculquer une telle idée dans l'esprit des gens! Il suffit de crier ainsi à droite et à gauche que d'ici à trois ans nous verrons, bon gré mal gré, se doubler le chiffre de notre population pour paralyser les efforts que l'on tentera pour amener les immigrants vers notre pays; c'est le moyen de nous ménager une profonde déception et une grande humiliation pour le jour où nous constaterons que cet espoir ne s'est point réalisé. Certes, nous avons besoin d'immigrants; mais posons-nous donc cette simple question: après la guerre, où recruterons-nous les immigrants? Ce ne sera pas parmi les millions de soldats enterrés sur les champs de bataille; ce ne sera pas, non plus, parmi les autres millions d'invalides, d'aveugles et d'estropiés qui, pour être peut-être encore capables de quelque travail, ne pourraient pas accomplir celui que, dans un pays tel que le nôtre, on attend d'immigrants bien constitués.

Ces immigrants ne nous viendront pas d'Allemagne, car il s'écoulera des années et des années avant que l'Allemand, parti d'au delà des frontières de la Belgique ou des Flandres, trouve un avantage à s'établir au Canada. L'esprit du Hun s'est trop révélé; les antipathies et les haines la perte de la considération, enfin tout ce qui, dans l'homme, proteste et se révolte contre la barbarie du Hun, tout cela, dis-je, restera gravé dans le cœur de notre population qui transmettra aux générations futures les mêmes sentiments.

Ce n'est donc pas de ce côté surtout que nous pouvons attendre une forte immigration au Canada. Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur ce raisonnement. Ne nous laissons pas leurrer par aucune de ces raisons subtiles, mais dirigeons le cours de nos pensées et de notre étude vers des pays qui peuvent nous donner la qualité d'immigrants dont nous avons besoin. Invitons ceux dont nous avons besoin, tout en perfectionnant ce que les premiers chapitres de notre histoire nous ont appris; enfin instruisons et dirigeons, secourons et aidons dans leurs efforts, dans ce pays nouveau pour eux, ceux que nous faisons venir d'autres contrées pour devenir des cultivateurs canadiens.

L'autre point que je veux soulever est celui-ci; je me demande si nous n'avons pas envisagé sous un jour trop exclusif le grand conflit dans lequel nous sommes engagé. Est-il ou non vrai que nous avons été portés à juger cette guerre d'après le choc des armées sur terre, celui des navires sur mer, d'après les exploits des sous-marins et celui des zeppelins et des aéroplanes dans l'air? Ne se peut-il pas que nous ayons envisagé toutes ces phases de la lutte de façon à oublier que tout cela présente un autre aspect? Je crois que ce conflit a présenté et qu'il continuera à offrir un autre aspect. La gloire qui a éclatée au milieu de la foudre et des éclaires, le 12 août 1914, n'était qu'un symptôme de l'état de choses qui avait duré longtemps et qu'on avait longtemps entretenu.

Cette lutte date de quarante ou de cinquante ans, du temps où la Prusse sortit de l'ancienne Marche de Brandebourg et qu'elle commença à imposer son influence aux divers états de la Germanie. Les préliminaires furent les guerres de la Prusse contre le Danemark et contre l'Autriche; elles lui promirent d'agrandir son territoire. Le premier grand acte se joua en 1870, lors de cette campagne rapide et merveilleuse contre la France, alors que les Prussiens victorieux imposèrent une contribution de guerre et obtinrent un territoire et qui finit par lui amener la possession d'une partie du territoire ennemi. Puis vient la mise en vigueur de ce que je puis appeler un système de pénétration pacifique qui, préparé avec soin, élaboré dans tous ses détails et poursuivi sans relâche avec une habileté et un tact parfait, est devenu pour l'Allemagne un moyen de s'assurer finalement la suzeraineté mondiale. Qu'on me permette de donner plus de force au point que je discute. L'Allemagne établit autour de la Belgique, de la Hollande et des autres pays, baignés par ces mers, un pouvoir dominant, scientifique, se rendant facilement maître dans la recherche de la chimie et se faisant jouir dans toutes les sphères de l'enseignement, à l'école, au collège et à l'université.

Grâce à ces moyens et à beaucoup d'autres moyens encore, elle commença à faire sentir son influence dans les territoires qui l'avoisinent de plus près et, étendant de plus en plus la sphère de son influence, elle finit par encercler l'univers entier. Ce ne fut que lorsque la guerre se déclara que les autres pays se rendirent compte de cette influence. Alors, peu à peu, les yeux des habitants du monde s'ouvrirent—ils ne sont pas encore grands ouverts—et tout le monde se rendit compte enfin de la campagne de pénétration pacifique poursuivie avec opiniâtreté par l'Allemagne contre le genre humain, dans le but de s'assurer fina-

lement la direction suprême de la situation économique et politique du monde.

Cette guerre économique s'est poursuivie et se continue encore et, lorsque cette guerre de bataillons contre bataillons et de flottes contre flottes sera terminée, la guerre économique subsistera quand même. Lorsque nous en aurons fini avec la partie militaire du conflit, nous devrons commencer la lutte économique qui est l'autre partie de l'enjeu, et que nous devons poursuivre jusqu'au bout.

Qu'on me permette de citer deux ou trois cas. L'Allemagne s'est répandue dans l'Est, dans l'Ouest et dans le Centre de l'Afriquê, le long des frontières de pays amis. Et chaque heure qu'elle a consacrée à cette expansion a été employée par elle à préparer et à propager la révolte dans ces pays amis. Lors de la rébellion qui s'est déclarée dans le Sud-Africain, après la déclaration de la guerre, qu'avons-nous vu? Nous avons constaté que les autorités allemandes, en Afrique, avaient tramé cette trahison et organisé cette révolte. On a trouvé que toutes les îles du Pacifique servaient de bases aux opérations de l'Allemagne, et que les Allemands y possédaient des postes de télégraphie sans fil et des agences diplomatiques. Théologie, science, politique, finance, économie sociale, les Allemands ont tout fait servir à leurs fins, chaque fois qu'ils ont cru y trouver un avantage pour l'expansion de leur influence, sous le couvert d'intentions pacifiques, et ils ont poursuivi cette tactique jusqu'au jour où leur puissante et néfaste influence a encerclé le globe, ainsi que je l'ai dit. Ce système leur a admirablement servi, comme aide et comme soutien, dans la grande guerre actuelle. Je vais citer un autre exemple. En 1914, l'association britannique pour l'avancement de la science a tenu, en Australie, une convention qui a réuni des délégués du monde entier. Quatre professeurs éminents d'Allemagne furent envoyés à cette convention.

Ils y vinrent, en qualité de délé de grandes associations scientifiques et, à ce titre, ils prirent part aux délibérations. Les séances de l'association prirent feu. La guerre se déclara. Ces quatre hommes, ainsi accrédités, représentèrent au gouvernement australien qu'ils étaient des savants qui étaient venus prendre part aux délibérations de cette grande société et qu'on devait leur donner des passeparts pour retourner chez eux. Cela sembla raisonnable à des gens sans méfiance et les Australiens se rendirent à cette requête.

Deux de ces délégués profitèrent de cette liberté et ils ne tardèrent pas à quitter le pays. Deux autres voulurent prolonger leur séjour et ils soulevèrent des objections quant au temps. Cela fit naître des soupçons; on saisit le bagage et les effets de ces deux hommes; et l'on constata que ces individus n'étaient ni plus ni moins que des espions allemands, et qu'ils s'étaient procuré des cartes militaires de tous les points stratégiques et avantageux de l'Australie. Les autorités australiennes voulurent immédiatement mettre la main sur les deux hommes qui venaient de partir. L'un s'échappa par Java ou Batavia, mais l'autre fut pris par l'équipage d'un croiseur anglais, et lorsqu'on examina ses bagages, on découvrit que cet homme possédait tout l'attirail dont il s'était servi comme espion, en Australie. Ce sont là deux faits qui font voir la façon inlassable, ingénieuse et efficace dans laquelle on a poursuivi ce travail d'expansion pacifique ou économique.

Ils ont suivi la même tactique dans les questions commerciales et financières, jusqu'à ce qu'ils eurent acquis des privilèges exceptionnels dans différents pays, privilèges dont ils se sont servis pour arriver à leurs propres fins. Aujourd'hui, tous les pays alliés comprennent parfaitement qu'il faut mettre fin à cette guerre économique, autant qu'à la guerre sur terre et sur mer. A l'heure qu'il est, la France prend attitude; elle poursuit des enquêtes et elle arrête des plans. Que se produira-t-il tout d'abord? Les anciens traités n'existent plus; il faudra préparer de nouvelles conventions et de nouveaux tarifs. En Russie, en Italie et en Angleterre, on se prépare d'après les mêmes données. Suppose-t-on que la Belgique, dont les industries ont été détruites par la guerre, sera prête à souffrir que le commerce allemand se poursuive, sans interruption, comme auparavant, dans ses limites, pour parachèver complètement la ruine que les armées allemandes ont commencées dans ses limites? Non, cela ne se produira pas, en Belgique; non, il n'en sera pas ici en France: la Russie ni aucun autre pays allié ne souffrira un semblable état de choses. Ainsi donc, la guerre sur terre et sur mer terminée, commence immédiatement une campagne économique destinée à développer, chez les puissances alliées, ce qui vaudra mieux pour eux, au point de vue d'abord, des intérêts de leurs pays respectifs, ensuite pour les alliés, en général, et pour les neutres, et pour se protéger eux-mêmes

contre les assauts économiques des Allemands dans l'avenir.

Mon second point est celui-ci: La guerre terminée, nous devons faire face à un monde nouveau, ou plutôt, nous devons faire face à un monde vieux dont la situation est grandement modifiée. Lorsque sonnera le rappel et que les années cesseront leurs combats; lorsque la colombe aux blanches ailes, emblème de la paix, prendra son essor pour aller planer sur les champs ensanglantés des Flandres, de l'Europe du monde, et surgira un état de choses qui réclamera l'examen le plus sérieux et les pensées les plus approfondies de tous les peuples qui auront pris part à cette guerre. Quels changements apportera-t-on, au point de vu national et territorial? Si nous sommes victorieux—ce que nous avons l'assuranse d'être—nous devrons collaborer à l'œuvre universelle, avec un élément des plus importants grandement éliminé. Les Allemands d'alors ne seront pas les Allemands de 1912, de 1913 et de 1914. Ce sera une Allemagne domptée et amoindrie. Ce sera une Allemagne ne possédant pas un pouce de terrain de par le monde entier, en dehors de ses propres limites. Ce sera un Allemagne n'ayant nul poste d'observation, nulle base navale, nulle station de télégraphie sans fil, nul système d'espionnage, nul agent pour semer la sédition, pour soulever la révolte et pour renseigner ceux qui les emploient, dans leur pays. Ce sera une Allemagne dont la marine de guerre sera détruite ou dispersée, dont la marine marchande sera dispersée et ce sera une Allemagne ne pouvant entrer en relations d'affaires avec le monde extérieur, ayant à faire face à des tarifs hostiles aussi puissants que l'auront été contre elles les canons des alliés, et sur terre et sur mer. Cela fera une différence énorme dans tout l'univers. Quant à la Belgique, à la Pologne et aux Etats-Unis des Balkans, et quant à tous les pays alliés, les anciens traités deviendront lettre morte, et il faudra arrêter de nouvelles conventions. Nous aurons à faire face à un ensemble de conditions qui diffèrera complètement de celui qui existait au début de la guerre.

Mais ce n'est pas là le principal changement que nous devons prévoir. Les conditions économiques seront grandement modifiées. Le 31 mai de cette année, les puissances de l'Entente auront dépensé £5,300,000,000 dans la guerre. Les puissances du Centre auront dépensé £3,370,000,000 pour les mêmes fins. Ces montants réunis donnant le total étonnamment inconcevable de $43,000,000,000. Que signifie ce fait pour nous? La plus grande partie de ce montant énorme devra être acquitter par ces pays et par l'univers pendant plusieurs générations.

Mais ce n'est là qu'un bien petit côté de la guerre. Combien de millions d'êtres humains, combien d'individus, les mieux doués de force physique et mentale, parmi les nations engagées dans cette terrible guerre ont été couchés dans la tombe, et enlevés entièrement à la force productrice du monde? Combien de millions de sujets ont été détournés de leurs carrières pendant ces deux ou trois dernières années, et empêchés de contribuer à l'accroissement de la richesse du monde, ou d'augmenter ses gains ou ses économies. Par quels chiffres pourra-t-on jamais calculer la somme de capitaux et de biens détruits pendant cette guerre, et qu'il faudra remplacer? Qu'il s'agisse du capitaliste ou de l'ouvrier; ou bien d'institutions d'éducations morales ou spirituelles, l'œuvre de reconstruction qu'il faudra entreprendre dépasse toute imagination. La tâche est si grande que nous restons paralysés et confondus lorsque nous voulons en mesurer l'étendue.

Mais ce n'est pas tout. Voyez l'armée des invalides, dont il faudra prendre soin; les pensions aux soldats; les hôpitaux pour le traitement et la guérison des infirmes et des blessés, les hospices où il faudra les loger et leur apprendre un métier. Voyez la dépense encore plus considérable dans les demeures de ceux qui ont été bessés ou rendus infirmes à la guerre, un fardeau qui, rien que l'héroïsme et l'amour puissent le rendre supportable, n'entraînera pas moins une dépense énorme d'argent. Il y a ensuite la reconstruction et le relèvement de tout ce qui a été détruit pendant cette terrible conflagration. Enfin, et ce n'est pas le moindre mal, il y a l'affaiblissement des forces physiques, mentales et morales du monde que toute grande guerre, et celle-ci plus que toute autre, laisse inévitablement derrière elle. Telles sont les conditions auxquelles nous avons à faire face.

On entend dire: Dès que la guerre sera terminée, nous nous remettrons à notre besogne comme auparavant. Le pourrons-nous? Il y a une période de remaniement, lorsque les puissances en guerre sentent qu'il est mieux pour elles de mettre fin à la guerre, et de parler de paix. Qu'arrive-t-il alors? On fait un armistice, mais pendant un armistice, toutes les dépenses de la guerre continuent, excepté les pertes

de vie et la consommation des obus et shrapnels. Tout l'attirail de la guerre, les soldats, les munitions, et tous les services auxiliaires de l'armée, restent en activité, et doivent être tenus prêts, car personne ne sait quand l'armistice peut être tout à coup rompu par un désaccord entre les puissances qui y prennent part, et alors la guerre recommence.

Supposons que l'armistice soit suivi de négociations de paix. Alors commence une longue période de négociations, de démobilisation des troupes, le déplacement de millions d'hommes, et d'une quantité incalculable de matériel de guerre accumulé sur tous les champs de bataille.

Il y a dans chaque pays en guerre des millions de prisonniers qu'il faut renvoyer chez eux. Toutes ces opérations prendront un temps considérable. Il faudra régler les comptes de finances entre les nations; la question du change devra être réglée. Les principaux pays qui, pendant la guerre, ont émis des valeurs en papier, devront revenir à l'or, et dans l'intervale il y aura beaucoup de désarroi.

Considérant toutes ces choses, les gens réfléchis disent que l'année dans laquelle commencera la conférence pour faire la paix, sera peut-être la plus rude, la plus dangereuse, et probablement la plus fatale de toute la période, au point de vue des affaires. De sorte que nous ne pouvons pas éviter ces charges, ces dislocations, et ces difficultés commerciales. Nous devons nous y préparer, en prenant les mesures pour y faire face.

Il se fera aussi des changements dans les sociétés. Dans cette guerre le prince et le paysan, le riche et le pauvre ont combattu côte à côte, mangé à la gamelle, et dormi sur la même couche. Les prolétaires et les nobles se sont mêlés; l'humanité nue, virile, a été la seule base d'estimation, les anciens préjugés et rancœurs se sont effacés; les anciennes distinctions de classes ont été oubliées, et l'on verra, en Angleterre, comme dans tous les autres pays qui ont pris part à cette guerre, un monde tout différent à cause des changements survenus dans les conditions sociales.

Viendront ensuite la culture des terres, et des changements dans les méthodes de production. Après l'expérience qui aura été acquise dans la mobilisation des forces économiques et autres, il ne peut se faire autrement, qu'une fois la paix établie, qu'on n'applique cette expérience dans le champ économique. Nous avons donc devant nous une période de remaniement, de malaise, de dislocation que nous devrons traverser du mieux que nous pourrons, et nous y réussirons mieux si nous prenons nos mesures d'avance.

Un dernier mot encore. Je crois que j'ai déjà trop fatigué la Chambre.

Quelques VOIX: Non, non.

L'hon. sir GEORGE FOSTER: Nous aurons appris deux leçons dans cette guerre Nous avons appris ce que c'était que de ne pas être préparés dans les choses militaires. Lorsque l'on songe à ce que représente l'empire britannique, sur quels mondes son drapeau flotte, quelles en sont les frontières, dans les limites desquelles vit le quart de la population mondiale, comprenant des pays répandus sur toute la surface du globe et jouissant de droits égaux, on commence à comprendre l'immense responsabilité du gouvernement britannique, gardien de ses immenses étendues, dont l'avenir est si grand et les intérêts si précieux.

Aujourd'hui, et depuis dix-sept mois, l'Angleterre pleure sur le fait qu'elle n'était pas préparée pour la défense d'intérêts réels si incalculables et si vitaux. Tous les alliés ont appris la leçon. Le seul pays qui n'a pas eu à apprendre cette leçon, c'est l'Allemagne; elle n'a pas à se reprocher de ne pas avoir été prête.

Une autre leçon d'une valeur incalculable, est celle de la coordination et de la coopération de toutes les parties de l'empire britannique sur les champs de bataille, sur terre et sur mer; coordination et coopération dans les questions d'approvisionnements, de matières brutes, et de tout de ce qui peut embarrasser l'ennemi et venir en aide à l'Angleterre et à ses alliés.

Les événements de cette guerre nous ont enseigné qu'il est possible pour un empire aussi vaste et aussi étonnant que l'empire anglais de coordonner chacune de ses parties avec les autres, et les faire tendre vers le bien de toutes. C'est une leçon d'une valeur incalculable, et on saura en profiter dans le champ économique, comme dans le champ militaire et naval.

Un mot encore, je ne veux pas faire une dissertation complète, mais simplement remémorer ce qui se passe présentement

La première chose qui sera faite après la guerre, c'est la revision des traités de commerce. Les anciens traités ont été déchirés par la guerre. Le traité de Francfort, conclu après la guerre franco-prussienne, livrait en quelque sorte la France, pieds et poings liés, au commerce

et à l'industrie allemande. En 1869 les exportations de l'Angleterre en France s'élevait à 47 pour 100 du total. Le traité de Francfort est intervenu, et en 1913 l'Angleterre n'exportait plus en France que 13 pour 100 de ses exportations totales. Les traités de commerce, et les méthodes commerciales de l'Allemagne lui avaient ouvert les marchés d'Autriche, de Russie, de Sibérie et des Balkans, et s'imposaient à tous les pays limitrophes. Cet état de choses est fini. La route est libre, et les alliées qui ont versé ensemble leur sang dans la lutte contre le Teuton dans sa tentative d'usurper le rôle de dominateur et de maître du monde, seront disposés à unir leurs forces économiques pour protéger leurs populations. Et le dernier et le plus infime marché pour nos matières brutes ou nos articles manufacturés—je ne suis pas prophète mais j'ose faire cette conjecture—sera l'Allemagne, tant qu'elle n'aura pas renoncé à son rêve insensé et irréalisable de supériorité humaine, supériorité sur les pays et les nations, qui a été son idéal et son illusion pendant cette guerre.

L'empire anglais, je crois, se ressaisira. L'Australie s'est réveillée dès le commencement de la guerre, et dans son désir d'utiliser ses métaux, a découvert que le trust allemand du métal s'était emparé de toutes les industries métallurgiques australiennes, par des traités à longue échéance. Le parlement australien s'est affirmé immédiatement, a brisé ce cercle de fer, et aujourd'hui fabrique et utilise ses propres métaux.

Les Allemands avaient accaparé toutes les matières brutes du monde; les syndicats allemands, les financiers allemands, et les maisons de commerce allemandes avaient mis la main sur tout et étaient maîtres de tout. Cet état de choses ne se reverra jamais. Je crois que l'empire britannique veillera à ce que, dans tous les pays qui le composent, les matières brutes seront utilisées et mises en valeur, premièrement pour les fins de l'empire, et ensuite pour les besoins des alliés et les pays neutres du monde. C'est ainsi que grâce à cette sage liberté, sans qu'il soit question de sacrifier d'un iota l'individualité, la liberté et l'indépendance des possessions d'outre-mer, les nécessités et les leçons de la guerre auront fait naître un sentiment et jalonné une route tels qu'il sera possible à l'empire britannique de mobiliser ses forces pour le bien de toutes les parties qui le composent, et que nous serons tous unis avec les alliés dans une ligue d'un avantage mutuel et pour la prospérité de tous.

Le Canada lui-même doit ouvrir les yeux et, sous plusieurs rapports, chercher à améliorer sa situation. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour décourager l'esprit de prodigalité, stimuler l'économie et placer nos épargnes dans des emprunts de guerre lesquelles non seulement contribueront aux frais de la guerre mais permettront à nos compatriotes de placer avantageusement leur argent.

Il nous faut pratiquer l'économie dans toutes les dépenses, publiques et individuelles, améliorer la production du pays, tant sous le rapport de la qualité que de la quantité, solliciter et administrer l'immigration avec sûreté et discrétion, et augmenter le rendement au moyen de l'enseignement technique, combinant ainsi, autant que possible, la fabrique et le laboratoire.

Le Canada lui-même a appris une leçon dans cette guerre. Notre pays compte aujourd'hui sur ses seules forces beaucoup plus que lorsque la guerre a commencé. D'une façon ou d'une autre, depuis que nous avons prêté nos épaules pour soutenir le fardeau de l'empire, non seulement notre confiance en nous-mêmes a grandi, mais aussi nos forces.

Les sacrifices que nous avons accomplis ont fait taire nos petites rivalités; les choses de peu d'importance ont été reléguées à l'arrière-plan et nous vivons dans une atmosphère où ce qui préoccupe nos esprits, ce sont les hauts problèmes de l'empire, les grandes questions à la solution desquelles le Canada aura part. La leçon qui se dégage de la lutte et des sacrifices qu'elle nous impose se gravent dans l'esprit de tous les Canadiens, et elle fait de nous un peuple dont la confiance en ses propres forces s'augmente de plus en plus. Ce que nous avons fait est le gage de ce que nous pouvons faire. Le premier de nos besoins dans le moment, c'est d'oublier les théories et les préjugés auxquels nous nous sommes attachés depuis les jours de notre enfance, c'est de faire face aux circonstances actuelles et de travailler tous ensemble à une mobilisation saine et méthodique des ressources et des forces du Canada, celles qui nous donneront la prospérité, la paix et le bonheur.

Je suis heureux, ce soir, monsieur l'Orateur, de voir le Canada prendre une aussi belle place dans cette brillante réunion des peuples qui composent l'empire britannique. Il a été fait des sacrifices, il a

été assumé de lourdes charges, pour assurer dans le monde la liberté, la justice et la réalisation de nos espoirs les plus élevés. Les Canadiens désormais ne laisseront pas, aussi légèrement et aussi inconsidérément, tomber de leurs lèvres les mots de justice et de liberté. Ces mots, dorénavant, viendront du coeur et, dans l'accomplissement de nos devoirs civiques ou nationaux, dans l'accomplissement de nos devoirs envers l'empire, nous nous mettrons à l'oeuvre avec des vues plus nettes et des sentiments plus purs, avec des desseins plus hauts et de la ferme détermination de nous conduire en citoyens dignes de la réputation que nous ont faite nos soldats sur les champs de bataille, dignes de la réputation que nous ont faite nos mères, nos soeurs et nos filles à la base des opérations, dignes aussi du rang auquel nous avons aspiré d'être dans le développement et le progrès du monde.

M. W. A. BUCHANAN (Medicine-Hat): Monsieur l'Orateur, le discours soigné que nous venons d'entendre se caractérise par des vues larges et par l'expression de sentiments auxquels je désire m'associer. On nous dit que le monde est en train de subir un changement. Je crois que ce changement, le monde n'est pas seul à le subir et que beaucoup d'entre nous sont individuellement dans ce cas. Je ne fais pas cette observation dans le dessein de l'appliquer à mon honorable ami (sir George Foster), car, depuis que cette guerre est commencée, je me rends bien compte que j'ai moi-même de toutes autres idées sur beaucoup de sujets. L'idée que nous avions, par exemple, de nos devoirs de citoyens a grandit et il sortira de cette guerre un état meilleur pour le Canada, pour l'empire et pour le monde aussi, je l'espère. Pour ce que le ministre du Commerce dit de la guerre—et de l'attitude que le Canada doit prendre dans les circonstances, je suis absolument d'accord avec lui. Je crois que tous nos efforts, toutes nos pensées, doivent tendre au triomphe de nos armes et que la participation du Canada dans cette guerre doit être éminemment active en ressources et en hommes. Il faut renoncer à nos mesquines préoccupations de parti, à beaucoup de ces choses dont le ministre du Commerce a parlé. Je suis d'une province habitée par des gens qui sont d'autres contrées, mais qui ont pris cette guerre au sérieux dès ses commencements. Vous savez quelle a été l'attitude de ceux de l'Alberta en ce qui regarde le recrutement; vous savez dans quelle large mesure on y a contribué aux causes patriotiques. Dans la région d'où je viens il y a une très nombreuse population d'Américains. Ils peuvent n'avoir pas entendu l'appel aux armes lancé au début de la guerre, mais ils l'entendent aujourd'hui.

Ils savent que cet appel ne s'adresse pas seulement aux fils du Canada, mais aux Canadiens en général, puisque cette guerre est proprement la lutte pour de grands principes, pour des principes qui sont chers au peuple américain, et ils sont prêts aujourd'hui à contribuer de leurs fonds aux causes patriotiques, et, s'il le faut, à faire le sacrifice même de leur vie. Je voudrais que la Chambre connût le sentiment qui existe dans la région d'où je suis. Je sais que, dans l'Est, on a craint de la part de ces populations nouvelles un moindre empressement à lutter pour la réalisation des grands desseins qui sont les nôtres. Que ceux qui ont eu des doutes l'an passé se rassurent; j'ai eu l'occasion de bien connaître ces nouveaux venus à qui j'ai adressé la parole dans des assemblées en faveur du fonds patriotique. Comme chacun le sait, il y a eu en 1914 manque de pluie dans l'Alberta méridional, et beaucoup se sont trouvés sans moyens d'existence dans une circonscription électorale qui pour les fins législatives de la province a nom Taber. On y a beaucoup souffert de la sécheresse en 1914. Quand nous nous sommes réunis à Calgary dans le but d'établir les sommes à prélever dans la province pour le fonds patriotique, nous avons pensé que Taber ne donnerait pas plus de $3,500. N'oublions pas que la population d'un collègue électoral de l'Alberta est fort clairsemé et ne saurait se comparer à ceux des provinces de Québec et d'Ontario; les habitants sont peu nombreux sur un territoire considérable. L'Alberta méridional devait, pour sa part, fournir $250,000 et Taber ne nous avait pas paru être en situation de prélever plus de $3,500. Or, monsieur l'Orateur, cette circonscription qui, en 1914, avait dû demander de l'aide au Gouvernement fédéral, a receuilli plus de $10,000 pour le fonds patriotique. C'est là une preuve de la générosité de nos gens, et non seulement de leur générosité, mais de la confiance qu'ils ont dans la justice de la cause pour laquelle le Canada lutte en ce moment.

Je suis sûr que le ministre des Finances désirera savoir ce que l'on pense chez nous des taxes de guerre. Je lui dirai que l'on y est prêt à faire comme les autres, mais

on veut que la taxe pèse sur ceux-là qui peuvent la subir avec moins de gêne, et c'est ce que le ministre ne devrait pas oublier. A bien des égards, les mesures qu'il annonce me semblent discutables qu'il annonce me semblent justes jusqu'à cependant. Selon moi, il aurait dû chercher à atteindre certaines personnes dont la fortune considérable échappe à l'effet des mesures visées. Seule une taxe sur le revenu pouvait avoir ce résultat. Dans cetaines régions de la province d'Ontario, où j'ai vécu autrefois, certains individus très riches n'ont des intérêts dans aucune entreprise quelconque. Il sont riches, et voilà tout. Leurs richesses consistent en biens-fonds. Je connais telle ville où de mon temps la presque totalité des maisons du commerce appartenaient à deux individus. Voilà ceux que l'on devrait atteindre et à qui il faudrait faire payer leur part des frais de cette guerre.

Je crois être d'accord avec l'opinion publique en disant que l'on aurait dû exiger davantage des établissements où se fabriquent les munitions. On ne devrait pas, selon moi, tolérer dans ce pays l'enrichissement de certaines maisons par suite de la guerre, et j'aurais appuyé le ministre des Finances dans un projet de prendre pour l'Etat la totalité des profits, moins 7 p. 100. C'est un bénéfice qui doit suffire à celui que la guerre favorise, et quelques-uns le réalisent. Personne ne devrait s'enrichir par le fait de cette guerre. Certains d'entre nous doivent avoir lu un article que publiait il y a une couple de semaines le "Saturday Evening Post" au sujet des nouveaux millionaires américains, de leurs prodigalités, du gaspillage qu'ils font d'une richesse nouvellement acquise, richesse que cette guerre leur a valu.

En lisant cet article j'ai senti que j'aurais honte de trouver au Canada de pareils hommes. On peut être sûr, cependant, qu'il y en aura; peut-être y en a-t-il à l'heure présente. Plusieurs de ces hommes qui font de l'argent avec la guerre ne semblent pas prendre la situation au sérieux, ni même se préoccuper de la vie de leurs semblables. Je désire appuyer un instant sur les modifications faites au tarif. Parmi ces modifications il en est une qui va nuire sérieusement aux provinces des prairies. Celle de l'Alberta est voisine de la Colombie-Anglaise, et l'on y désire que la province se développe. Les pommes sont frappées d'un droit additionel par le tarif. En discutant, l'autre jour, la question d'un



affranchissement des blés, le ministre des Finances a évoqué l'intérêt national, il a dit qu'au point de vue de cet intérêt, il était peu politique et peu sage de dégrever cette céréale; ce serait, a-t-il ajouté, faire aux cultivateurs des trois provinces des prairies une faveur au détriment du reste du Canada.

Cette idée, il semble qu'il y renonce, il impose un supplément de droits sur les pommes, non dans l'intérêt général, mais dans l'intérêt seulement d'une des provinces du Canada, aux dépens de toutes les autres. Je tiens à appuyer là-dessus; dans les provinces des prairies, en effet, les fruits sont un luxe dans le moment; ils y sont déjà fort coûteux et ils vont le devenir plus encore en conséquence de ce droit. Ce sont les habitants des provinces d'Alberta, de Saskatchewan et de Manitoba qui en souffriront. Je ne veux pas introduire l'esprit de parti dans mes remarques, mais je suis porté à croire qu'en imposant ce droit, le ministre des Finances n'a pas pensé à l'intérêt national, mais à d'autres intérêts qui dans le moment ont une importance considérable à la Colombie-Anglaise. Il y a un intérêt politique à ménager dans cette dernière province, et je ne doute point que cet accroissement du droit sur les pommes ne soit fort utile pendant les mois qui vont suivre au parti dont mon honorable ami est un des membres.

Mon honorable collègue ne doit pas l'oublier, en proposant cette taxe dans le but d'imprimer un nouvel essor à l'industrie des pommes en Colombie-Anglaise, il impose un nouveau fardeau aux populations des prairies, et pour le moment elles en ont assez à porter.

Le premier ministre, de concert avec d'autres dirigeants, nous ont conseillé de pratiquer l'économie, individuellement.

Dans son exposé budgétaire, l'autre jour, le ministre des Finances nous a donné le même conseil. Il a sans doute voulu dire aussi qu'il faut pratiquer l'économie dans l'administration de nos affaires nationales.

Ce soir même le ministre du Commerce (sir George Foster) a dit un mot de la politique de clientèle, et il a exprimé tout haut sa propre conviction. Il a ouvert un avis que je partage de vieille date. J'ai même décidé que je préférerais demeurer dans l'opposition, plutôt que de devenir ministériel et de distribuer les faveurs à la clientèle politique.

Durant la guerre, du moins, il faudrait supprimer tout ce système de favoritisme politique; car cela revient à un simple gas-

pillage des deniers de l'Etat. Je le sais de science certaine, et je tiens à dire sincèrement ma pensée. Le ministre du Commerce, j'espère, engagera ses collègues à pratiquer la doctrine qu'il a exposée dans son discours, ce soir même. Le public canadien envisage sérieusement la situation. Il n'a peut-être pas eu le souci de cette réforme et ne s'est guère préoccupé de cette question de politique de clientèle par le passé, mais il s'en occupe aujourd'ui. Bien que je professe une vive admiration à l'endroit du ministre de la Milice (sir Sam Hughes), je ne saurais souscrire à l'affirmation qu'il a faite, l'autre jour, devant cette Chambre, quand il nous a déclaré que la politique était absolument étrangère à la gestion des affaires de son ministère. J'affirme que la politique s'immisce dans l'administration de ce ministère, et cela dans ma propre ville. Les citoyens de tous les partis souscrivent généreusement aux fonds patriotiques et paient leurs taxes de guerre; mais quand il s'agit de l'équipement des soldats vu d'entreprises relatives à la milice, on accorde pas à tous les citoyens le droit de se porter concurrents pour les entreprises de fournitures dont on a besoin. J'ignore s'il en est ainsi dans tout le pays, mais c'est ce qui se pratique dans ma propre ville.

Des VOIX: Il en est ainsi par tout le pays.

M. BUCHANAN: Si le Gouvernement veut économiser, qu'il facilite à tous l'occasion de se porter concurrents pour les adjudications de l'Etat, en matière de fournitures pour la milice. Nous aurons ainsi une administration économique; nous pourrons obtenir les marchandises au prix déterminé par la concurrence.

Il existe en ce moment parmi les députés un sentiment de mécontentement au sujet de cette question de clientèle politique. Si j'exprime ainsi mon opinion, ce n'est pas parce que le parti que je combats se trouve au pouvoir; Non, à mon sens, le système de clientèle politique conduit au gaspillage des deniers publics, aboutit à l'injustice et à l'incurie dans la gestion des affaires.

Je veux présenter quelques obsérvations sur l'agriculture, notre grande industrie nationale.

Bien qu'aujourd'hui toute notre attention soit absorbée par la guerre et par la préparation de la victoire, il ne faut pas oublier de conduire nos affaires de façon à développer nos ressources. Pour le moment, il règne certains mécontentements parmi les populations agricoles de l'Ouest canadien au sujet de la conduite des affaires. L'automne dernier, les provinces de l'Ouest ont été favorisées de la plus belle récolte que mentionne l'histoire, et il ne faut pas l'oublier, une forte partie de cette récolte est encore dans ces provinces. J'ai sous les yeux les chiffres pour la partie sud de la province d'Alberta, que je tiens d'un membre du bureau de l'union des cultivateurs. Il affirme que, jusqu'à présent, on a expédié de l'Alberta-sud 17,000,000 de boisseaux de blé; il en reste encore 5,000,000 dans les élévateurs, et 15,000,000 à 20,000,000 chez les cultivateurs. Ce blé se trouve encore chez les cultivateurs parce que, bien que le prix soit élevé, ils ne peuvent le vendre, vu que les élévateurs sont pleins et qu'il n'y a pas de local où on puisse l'emmagasiner.

En ce moment, il existe en outre engorgement sur les lignes de chemins de fer de l'Alberta, dans mon comté, à venir jusqu'au commencement de cette année, sur l'embranchement de Goose-Lake, du Canadian-Northern, qui couvre le territoire s'étendant de la rivière Red-Deer à l'est jusqu'à la frontière de la Saskatchewan, sur une totalité de 15,000,000 de boisseaux, on n'en avait expédié qu'à peu près 2,000,000. Ces honorables députés le savent, depuis deux ou trois ans, les cultivateurs de cette partie du pays sont plus ou moins à la gêne. Cette récolte a été une aubaine pour eux et ils tenaient à se procurer des fonds aussitôt que possible, afin de payer leurs dettes et de répondre aux demandes les plus pressantes; mais il leur est impossible de faire face à ces obligations, parce qu'ils ne peuvent vendre leur blé. Je le sais, le Gouvernement a été chargé de graves responsabilités depuis le commencement de cette guerre; mais il a peut-être manqué d'initiative et n'a pas pris les mesures voulues pour faire face à la situation créée par la récolte. Ses ministres ont dû comprendre, dès cet été, que l'Ouest canadien engrangerait une grosse récolte comme tout le prouvait; mais les préparatifs ont été insuffisants, et en réalité, nous souffrons aujourd'hui d'un engorgement de transports aussi prononcé que par le passé.

Je désire signaler à cette Chambre l'attitude prise par le gouvernement australien, et les mesures qu'il a prises pour placer les blés sur les marchés à une façon définie, et aujourd'hui, paraît-il, tout cultivateur de l'Australie, grâce à l'initiative du Gouvernement, est en mesure d'obtenir

une avance sur sa récolte, peu importe si son grain quitte ou non le pays. Cette attitude prise par le gouvernement australien m'a été révélée par la lecture du rapport fait au ministère du Commerce par M. Ross, le commissaire canadien en Australie.

Je ne veux pas citer tout ce document, mais je crois que cette Chambre a droit de connaître l'attitude adoptée par l'Australie sur cette importante question. L'article, emprunté du "Monetary Times" est ainsi conçu:

Mémoire sur le projet relatif à la mise des blés sur le marché, distribué avec le projet de loi présenté au parlement australien à Victoria, et tendant à donner effet au projet.

Le gouvernement de l'Australie et le gouvernement des quatre états exportateurs de blé—la Nouvelle-Galles du Sud, Victoria, l'Australie-sud et l'Australie-ouest—se sont entendus sur les grandes lignes d'un projet relatif à la mise sur le marché de la récolte de blé de 1915-1916.

L'objectif de ce projet est d'assurer aux producteurs de blé dans les états intéressés les facilités voulues, individuellement et de façon égale, pour la vente de leurs récoltes "à parité du cours de Londres" sur la base d'une participation proportionnellement égale dans le fret maritime disponible.

Chaque état s'engage à acheter ou à obtenir en vue de la conversion en fonds, des propriétaires de blé produit dans ses limites ou en dehors de ses limites, les blés que les propriétaires désirent vendre ou faire vendre à un prix subordonné à la moyenne des dernières valeurs franco-bord, au port d'expédition, après déduction faite et pour mise en dock, frais de chemin de fer, frais de manutention et autres dépenses. Les propriétaires ont droit à des certificats autorisant le paiement par les banques, ou des avances, à compte de la conversion en fonds définitive. (Dans l'état de Victoria, cette avance est de deux shillings, six pence par boisseau. La balance de la conversion en fonds exigible au plus tard quatorze jours à dater de la clôture du projet. Si faire se peut, une nouvelle avance s'effectue aussitôt que possible, avant le règlement final.

Chaque état s'engage à recevoir pour achat ou pour conversion en fonds le blé des propriétaires dans les limites ou en dehors des frontières de cet état, et à faire le pesage, l'emmagasinement, l'assurance et le transport à côté du navire et la livraison aux élingues du navire. Chaque état expédiera le blé pour vente d'outre-mer, suivant les instructions du conseil des blés d'Australie, lequel accordera à chaque état des chartes-parties, sur la base de l'excédent du grain exportable et disponible dans chaque état.

Les agents nommés en l'état de Victoria pour la manutention du blé expédié, recevront pour leurs travaux complétés tout au plus un demi-penny par boisseau, en sus des frais légitimes de manutention, et jamais les frais de manutention ne devront dépasser 3 pence et quart par boisseau. Pour le blé non expédié, les frais seront réduits à proportion, au bénéfice du "pool" ou de la mise de fonds.

Le conseil des blés d'Australie se composant du premier ministre du Commonwealth et des ministres de l'agriculture des états intéressés est chargé de contrôler et de diriger toutes les ventes de grain outremer, et au besoin par les états aux minotiers pour mouture; pour consommation locale. Les fonctions de ce conseil seront exercées par le premier ministre du Commonwealth et par les ministres de l'agriculture pour les quatre états producteurs de blé. Les frais du conseil seront en dernière analyse soldés par les états, suivant les proportions de la totalité des blés achetés par chacun d'eux.

Le conseil des blés d'Australie nommera et peut révoquer les agents préposés à la vente des cargaisons et des colis pour ventes d'exportation.

L'Australie n'a pas borné ses efforts aux limites du Commonwealth; elle a en outre pris les mesures voulues pour la manutention des blés à son arrivée en Angleterre.

Je cite:

Le conseil de Londres se composant du haut-commissaire et des agents généraux des divers états seront nommés avec mission de présider aux ventes des cargaisons et des colis en Europe.

Lors de l'expédition des cargaisons et des colis, le conseil des blés d'Australie remettra les documents d'usage relatifs à l'expédition à la banque de compensation de l'état intéressé, afin que les banques puissent percevoir le produit net de la vente.

Les banques exigeront 5 p. 100 d'intérêt annuel sur les soldes qui leur deviendront dûes de temps à autre. Si le propriétaire ne désire pas toucher son avance de 2 shillings 6 pence par boisseau, il peut faire des arrangements pour toucher l'intérêt au taux de 4 p. 100 et le certificat, avec l'intérêt accumulé, sera exigible sur présentation. Les détails de la question des affaires de banque de chaque état seront l'objet d'un arrangement intervenu avec les banques.

Le Commonwealth garantit aux banques que chaque état fera face à ses obligations financières envers elles le 31 décembre 1916 et que le Commonwealth payera promptement tout déficit. Chaque état garantit de rembourser promptement au Commonwealth, avec les intérêts, tout montant versé aux banques pour un compte semblable de l'état.

Le gouvernement du Commonwealth australien s'est rendu compte de la situation dans un pays qui n'a ni la superficie, ni les récoltes du Canada; il l'a comprise de bonne heure et l'a réglée systématiquement de façon à ce que cela profite aux cultivateurs du pays en les mettant équitablement en état de recevoir de l'argent sur leur récolte. C'est ce qu'il nous faut en ce moment au Canada. Car il y a des milliers de cultivateurs qui n'ont pas pu disposer de leur grain et par conséquent n'ont pu toucher aucun argent pour payer leurs dettes ou faire face à leurs dépenses ordinaires de culture.

Le ministre des Finances nous a laissé entendre qu'il avait en vue un système de crédits agricoles. Sans doute il ne nous a

pas tracé les grandes lignes de ce système. Les crédits agricoles intéressent tous les cultivateurs des provinces de l'Ouest. J'ai lu une déclaration du trésorier provincial du Manitoba disant que les agriculteurs d'Ontario payaient en moyenne un taux d'intérêts de 5½ p. 100 tandis que ceux de l'Ouest payaient un intérêt de 9 p. 100 en moyenne. Tant que des conditions de ce genre existeront, nos agriculteurs demanderont quelque soulagement. Ils demandent et ils continueront à le faire pour obtenir quelque changement dans notre système bancaire. Le cultivateur veut être à même de faire des emprunts à court terme. Il ne peut pas le faire en ce moment. L'amendement à la loi de la banque l'a aidé un peu, c'est vrai, mais l'agriculteur désire obtenir cette aide sur une vaste échelle. Nous ne pouvons pas nous attendre à un grand mouvement d'immigration dans les provinces de l'Ouest tant que l'on aura pas remédié à cette situation. Nous pouvons parler des gens qui viendront au Canada après la guerre, nous pouvons imaginer les milliers qui viendront, mais ils ne viendront pas avant que les conditions soient différentes au pays de ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous devons avoir un changement dans notre système bancaire et nous devons avoir des marchés plus vastes pour les produits de nos agriculteurs de l'Ouest.

Nous avons parlé dans cette enceinte, depuis des années, de marchés plus vastes et j'avais espéré qu'à cette date le Gouvernement et tous les membres de la Chambre auraient compris la nécessité absolue d'un changement. Considérez tout particulièrement la récolte que nous avons eue l'an dernier. Où ira-t-elle si nous n'avons pas de plus grands marchés? Vous savez, monsieur l'Orateur, qu'on a considéré les Grain Growers des trois provinces de l'Ouest comme un corps d'agitateurs. C'est vrai en un sens. Mais ce corps n'est pas composé d'un seul parti politique.

Dans presque tous les cas, la majorité de nos cultivateurs de l'Ouest ont des vues indépendantes sur les questions politiques et ce qu'ils expriment dans des associations comme les United Farmers de l'Alberta, c'est l'opinion des cultivateurs en général dans les provinces de l'Ouest. Je me demande si les membres de la Chambre se rendent compte de la puissance de cette organisation qui embrasse pratiquement tout homme qui travaille à la culture de ces provinces. Et elle représente des agriculteurs d'une grande intelligence. Si je pouvais introduire à la Chambre les cultivateurs qui assistent aux réunions des United Farmers de l'Alberta, vous trouveriez des hommes qui font preuve de qualité d'orateurs égales à celles de la plupart des membres de la Chambre. Ce sont des hommes capables, qui pensent et qui savent de quoi ils parlent. J'ai sous les yeux le discours du président prononcé à l'assemblée annuelle des United Farmers de l'Alberta, le mois dernier et je voudrais en lire un paragraphe. Le style en est libre et facile mais cela dit bien ce que pensent les cultivateurs de l'Alberta:

> Oh, M. Borden, nous vous accordons tout le mérite pour les bonnes choses que vous avez faites ou que vous faites; nous savons qu'en ce moment une responsabilité pèse lourdement sur vos épaules et que vous luttez fortement dans l'intérêt de l'empire, mais quand votre gouvernement nous dit que vous nous traitez équitablement au sujet de ce projet de marché, nous savons que vous n'êtes pas sérieux et que vous êtes entre les mains de pouvoirs "qui ne travaillent pas dans les meilleurs intérêts du peuple". Nous savons que vous êtes informé que l'agriculteur canadien paye de 35 à 50 p. 100 de plus pour son outillage que le producteur américain. Nous savons que vous êtes informé qu'il paye 30 à 50 p. 100 de plus pour sa gazoline et pour beaucoup d'autres produits de première nécessité. Et nous savons que vous êtes informé que les marchés américains sont meilleurs que les nôtres, qu'ils sont ouverts si nous le voulons et pourtant vous restez nonchalamment assis et vous ne levez pas la main pour remédier à cette injustice.

Telles étaient les idées exprimées par le président dans son discours aux United Farmers de l'Alberta, à une assemblée qui comprenait, je crois, sept ou huit cents agriculteurs délégués des unions de toute cette province. Ces hommes ne sont ni bleus ni rouges, ce sont des cultivateurs. Plus le Gouvernement retarde de satisfaire aux besoins de ces agriculteurs, plus il retarde l'unité absolue du Canada. Permettez-moi de parler franchement: plus longtemps vous reculerez la solution de ces problèmes, plus vous ferez naître d'occasions pour créer des dissentions dans la population du pays. Nous ne voulons pas de cet état de choses; je n'en veux pas ni ne veux l'encourager; je tiens à l'éviter. Il existe néanmoins non pas comme une doctrine de politiciens mais parce qu'il réflète les vues des cultivateurs eux-mêmes. Je ferai un nouvel extrait de ce discours.

> Vous savez que les chemins de fer canadiens et les voies urbaines ont été construits pour l'usage d'une population de 30,000,000 d'habitants au lieu de 8,000,000 et vous savez que cette population doit venir s'établir dans des fermes et vous savez aussi qu'elle ne viendra pas si la condition actuelle de l'agriculture n'est

pas plus prospère et pourtant vous ne faites rien dans notre intérêt. Comment pouvez-vous espérer que nous resterons tranquilles?

M. CURRIE: Quand cela a-t-il été écrit?

M. BUCHANAN: Cela se trouve dans le discours annuel du président des United Farmers de l'Alberta à leur dernière convention, tenue à Calgary au commencement de janvier de cette année. Ces vues sont par conséquent récentes; c'est la dernière expression d'opinion sur la question d'un marché plus vaste.

Quant à la construction des élévateurs pour l'emmagasinage intérieur, je présume que la politique du Gouvernement à ce sujet a eu pour but de venir en aide aux cultivateurs de l'Ouest et de donner des moyens d'éviter la critique qui est dirigée contre le Gouvernement parce qu'il a négligé les intérêts des cultivateurs. Un élévateur a été construit dans ma province, à Calgary. Si le ministre du Commerce avait eu alors les idées qu'il a exprimées ce soir au sujet du patronage, cet élévateur n'aurait pas été placé à Calgary. Quiconque a visité la province d'Alberta, sait que Calgary est situé à l'extrémité ouest de cette province. A l'ouest de la ville de Calgary, on ne produit pratiquement pas de grain. Au nord de la ville il existe une région de culture mixte. Les agriculteurs installés à l'est, le long de la ligne principale du Pacifique-Canadien et de la voie du lac Goose du Canadian-Northern envoient naturellement leur grain aux élévateurs de Saskatoon et de Moosejaw. C'est dans la région située tout à fait au sud de la province que la plus grande partie du grain pour l'exportation est produit dans l'Alberta et, pour arriver à l'élévateur de Calgary, 99½ pour 100 devraient revenir en arrière. En réponse à une question que j'ai posée depuis l'ouverture de la session actuelle, le ministre m'a informé que l'élévateur de Calgary avait été construit pour les expéditions par la côte du Pacifique et par le canal de Panama. Cet élévateur a été construit et reçoit peu—très peu—de grain. Il est vrai néanmoins qu'aucune expérience n'a été faite pour prouver que ce grain peut être expédié en chargement par la route du Pacifique.

M. CURRIE: N'est-ce pas dû au fait que le canal de Panama n'est pas ouvert?

M. BUCHANAN: Ce que j'essaye de montrer, c'est qu'aucune tentative n'a été faite pour établir si cette route est ou n'est pas praticable pour expédier des grains par nos ports du Pacifique; pourtant cet élévateur a été construit pour faciliter nos expéditions par cette route. De plus, l'élévateur a été placé à Calgary, où il n'est d'aucune utilité pour les expéditeurs dans l'Est.

S'il avait été construit à Lethbridge ou à Medicine-Hat, il aurait fait face aux besoins d'expédition par le Pacifique, parce que ces localités sont tributaires des grandes terres à blé de l'Alberta et il aurait facilité les expéditions à l'est par les ports des lacs. En ce moment il y a une congestion de grain dans l'Alberta. Je me suis informé de la capacité de cet élévateur et on m'a répondu qu'elle était de 2,500,000 boisseaux; que depuis le 27 août de l'an dernier, date de son ouverture, jusqu'à la fin de l'année le total du grain reçu à l'élévateur avait été de 185,455 boisseaux; que du 1er janvier 1915 au 14 janvier 1916 le montant du grain reçu avait été de 248,367 boisseaux. J'ai dit que dans la partie méridionale de la province les cultivateurs ont encore de quinze à vingt millions de boisseaux de grain qu'ils n'ont aucune possibilité d'emmagasiner. Dans quelques localités de ma circonscription le blé est dehors parce que les cultivateurs n'ont pu se procurer l'argent nécessaire pour acheter le bois afin de construire sur leur terre des celliers pour emmagasiner leur récolte. Ce blé, laissé à l'air avec une couverture de paille risque d'être gâté si la température est mauvaise au printemps prochain. L'élévateur de Calgary qui coûte beaucoup d'argent à la population du Canada n'est en réalité d'aucune utilité pour les cultivateurs de l'Alberta. Si cet élévateur a été uniquement construit pour répondre aux besoins des expéditions dans l'Ouest par la route du Pacifique, je ne crois pas qu'on aurait dû construire avant que la possibilité de cette route ait été établie. Si d'autre part, il a été construit en vue des besoins actuels, il aurait dû être placé dans une autre région de la province où il aurait donné satisfaction aux besoins des cultivateurs dans la saison des récoltes et de la vente du grain.

J'ai parlé des besoins de l'Ouest du Canada et particulièrement de ma province.

Je désire insister sur le fait que vous ne demandons rien qui sorte de l'ordinaire; nous demandons tout simplement une solution aux problèmes que nous avons à résoudre, d'année en année.

Si nous voulons que la population des prairies de l'Ouest soit contente et heureuse, si nous voulons encourager les gens à immigrer dans ces régions et accélérer les progrès de la colonisation, il faut de

toute nécessité que ces problèmes soient résolus.

Les citoyens de l'est du Canada qui sont lancés dans des entreprises industrielles et commerciales, me concèderont volontiers, je n'en doute pas, que la prospérité du pays en général dépend en grande partie du progrès et de la prospérité dont jouiront les provinces de l'Ouest. Ce qui s'est produit, cette année, est le témoignage le plus irréfutable que je puisse invoquer à l'appui de ma thèse. Si l'Ouest n'avait pas eu la récolte, dont nous avons été gratifiés, l'an dernier, jamais nous n'aurions été témoins du volume d'affaires qui s'est fait et de la prospérité qui règne dans un grand nombre de villes et de cités de l'est du Canada.

La guerre, c'est vrai, a beaucoup contribué à la prospérité qui règne dans certaines parties du pays, mais nous avons également raison d'affirmer que, n'eût été la magnifique récolte dont l'Ouest a été gratifié, de nombreuses entreprises commerciales et industrielles auraient eu grandement à souffrir de la situation actuelle.

Le ministre du Commerce et de l'Industrie nous a fait entrevoir, aujourd'hui, une vision de ce que sera le Canada, après la guerre. A tout évènement, rien ne nous empêche de travailler à la réalisation de cette vision pendant la guerre, tout en l'aidant à faire ce qu'il faut afin qu'elle devienne la réalité, à la conclusion de la paix.

Il faut qu'il y ait échange mutuel de bons procédés entre les différentes parties du pays; or, il est nécessaire que l'on donne une solution aux problèmes qui ont trait à la situation des cultivateurs de l'Ouest, afin que l'on fasse régner le contentement dans cette région et que nous puissions avoir l'assurance que nous aurons un Canada uni dès maintenant et dans l'avenir.

Si nous solutionnons ces problèmes pendant le cours de la guerre actuelle, après que la paix aura été conclue, les prairies de l'Ouest verront surgir une population qui produira des richesses incalculables pour le bénéfice du pays et qui aideront à faire progresser le Canada tout entier.

Les gens de l'Ouest, à l'heure actuelle, font leur part en tant que citoyens du Canada, et ils sont prêts à accomplir tout leur devoir jusqu'à la victoire finale des alliés. Mais en même temps, ils sentent le poids des fardeaux qu'ils ont à porter; or, notre devoir consiste à alléger autant que nous le pouvons le poids de ces fardeaux et à faire régner la satisfaction et le bonheur dans les foyers qu'ils sont allés fonder dans les provinces des prairies.

Tout citoyen de l'Ouest, à l'heure actuelle, est un prisonnier. Chaque cultivateur de la Saskatchewan et de l'Alberta est pour ainsi dire un pionnier, qui accepte les privations inhérentes à cette vie-là, qui consent à travailler jour et nuit afin de produire des richesses pour le pays tout en ne recevant que des profits très minimes pour ses labeurs. Les choses se sont toujours passées comme cela. L'année qui vient de finir a été exceptionnelle à tous les points de vue; or, même à la faveur d'une année aussi extraordinaire, le colon de l'Ouest ne peut disposer des richesses qu'il a produites et il est mécontent. Au sud des provinces des prairies, il voit un grand pays, où, lui semble-t-il, il pourrait trouver un marché plus avantageux que les débouchés qui lui sont ouverts, à l'heure actuelle.

Par la bouche des organisations qu'ils ont formées, les cultivateurs de l'Ouest nous demandent de nouveaux marchés, et nous ne voulons pas même écouter leurs protestations. Mais ils savent aussi qu'il existe en ce pays une autre grande organisation, très puissante, qui sait se faire écouter lorsqu'elle a quelque chose à demander. Alors, comment voulez-vous qu'ils soient satisfaits lorsqu'ils se rendent compte que cette puissante organisation est toujours écoutée, et que la leur ne l'est jamais.

Aujourd'hui, les cultivateurs de l'Ouest demandent que l'on fasse disparaître les droits sur le blé. Ils sont prêts à entrer en concurrence ouverte avec le monde entier relativement à leur blé; voilà pourquoi ils veulent avoir accès aux marchés des Etats-Unis ou de n'importe quelle autre nation. Ils sont prêts à faire concurrence au monde entier avec leur blé, et cependant on refuse même d'écouter leurs justes demandes. Les pommiculteurs de la Colombie-Anglaise ont demandé que l'on impose des droits sur les pommes et tout indique que le Gouvernement se rendra à leur requête.

Pouvez-vous prétendre que les cultivateurs des provinces des prairies soient satisfaits, en face de pareilles circonstances? Du moment que le Gouvernement se rend aux demandes des pommiculteurs de la Colombie-Anglaise, n'ont-ils pas raison de dire: C'est très bien; vous avez raison, du moment que cette mesure peut aider nos concitoyens de la Colombie-Anglaise; mais, nous vous le demandons, pourquoi ne vous rendez-vous pas à nos désirs; pourquoi refusez-vous de venir à notre secours?

Cette différence de traitement à l'endroit des habitants de provinces différentes n'est certainement pas de nature à faire

régner l'harmonie, en notre pays; elle est plutôt de nature à encourager les dissensions, et c'est justement là ce que nous voulons éviter. Tous, nous désirons que le Canada devienne un grand pays; nous attendrons certainement le but que nous poursuivons; mais pour réussir, il est nécessaire que nous accordions justice égale à tous les citoyens du Canada. Voilà ce que nous demandons, nous tous qui venons des prairies de l'Ouest Canadien.

Les habitants des provinces de l'Ouest, à l'heure actuelle, font leur part pour le maintien de la liberté et de la justice en Europe, et ils sont bien décidés à persévérer dans cette voie, jusqu'à ce que la victoire ait couronné les efforts des alliés. Or, tout ce que nous demandons au peuple canadien en retour, c'est qu'il accorde aux gens de l'Ouest qui contribuent généreusement à enrichir le pays, la même somme de justice et de liberté qui nous permettra d'expédier nos produits sur les marchés.

(La séance est levée à dix heures et un quart du soir.)

---

## CHAMBRE DES COMMUNES.

Présidence de l'hon. ALBERT SÉVIGNY, Orateur.

Vendredi, 18 février, 1916.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à trois heures.

1re LECTURE.

D'un projet de loi (bill n° 36), déposé par M. Guilbault, concernant la compagnie du chemin de fer de colonisation de Joliette au lac Manuan.

DEPOT DE RAPPORT.

Par l'honorable M. Patenaude: Le rapport du département du Revenu intérieur (parties I. II et III), pour l'exercice expiré le 31 mars 1915.

LA COMMISSION DE RAVITAILLEMENT.

M. MACDONALD: Le compte rendu du "Mail and Empire" sur la mise en nomination, hier, dans le comté de Peel, des candiadts à la législature provinciale, rapporte que M. Fallis, dont le nom est connu de la députation pour avoir été mêlé à des maquignonnages dans ce comté, et qui sollicite le renouvellement de son mandat, aurait tenu ce langage.

[M. Buchanan.]

Après l'enquête, il avait rencontré M. Thompson, C.R., qui avait dirigé les procédures au nom du Gouvernement, et M. Thompson lui avait affirmé que l'enquête avait été complète et franche et qu'il n'y avait pas de possibilité de poursuite légale contre lui (M. Fallis). Tout ce qu'on pouvait dire c'était que, à titre de député, il avait été imprudent en se mêlant de cette affaire.

Je connais M. Thompson et je le tiens en haute estime. Le connaissant comme je le connais, je ne peux croire qu'il a fait une telle déclaration avant que les commissaires eussent exprimé leur opinion. Je crois que la Chambre et le public ont le droit de savoir si ces paroles ont été fidèlement rapportées, je prie donc le ministre qui s'occupe de cette affaire, de prendre des renseignements afin d'être en état de nous apprendre si M. Thompson a tenu ce langage.

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): Si l'honorable député parle de moi, je ne crois pas avoir le droit de faire cette question à M. Thompson. Celui-ci est un avocat qui a une clientèle privée et il a, autant que le représentant de Pictou, le droit d'exprimer son avis. C'est un avocat indépendant comme mon honorable ami.

M. MACDONALD: Si mon honorable ami est en mesure de désavouer M. Thompson—ce que je ne crois pas—le ministre de la Justice n'en saurait faire autant. M. Thompson est l'avocat que l'on a chargé de la défense de l'intérêt du public devant la commission Davidson. Il ne se trouve pas dans la même situation que moi. Ma qualité de représentant du peuple me donne le droit de faire cette question. M. Thompson, lui, est le serviteur du public, il est l'employé du Gouvernement, et ce dernier a le droit de s'informer s'il a préjugé l'affaire.

L'hon. sir SAM HUGHES (ministre de la Milice et de la Défense): M. Thompson n'a touché aucun honoraire pour les services qu'il a rendus au cours de l'enquête, et comme il n'est pas, à proprement parler, à l'emploi de l'Etat, je suppose qu'il est parfaitement libre d'exprimer son opinion. Je n'ai pas à m'occuper de ce qui se publie dans les journaux. Quand le rapport de la commission sera déposé à la Chambre, nous serons en mesure d'en faire l'examen qu'il convient.

M. MACDONALD: J'aimerais à savoir ce que le ministre de la Justice pense de la façon d'agir de M. Thompson en se permettant de préjuger l'affaire. Je crois que c'est là chose qui le regarde.

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): N'ayant pas entendu le commencement de la discussion et ne sachant pas au juste sur quoi elle porte, je me sens assez mal à l'aise pour intervenir. Je dirai cependant que c'est le commissaire qui a lui-même désigné M. Thompson pour l'aider dans la tenue de ses investigations, et que c'est à lui qu'est confié le soin de diriger l'enquête en s'inspirant de l'intérêt général; aussi le ministre de la Justice croirait-il manquer gravement à son devoir s'il tentait de gêner de quelque manière le commissaire dans l'accomplissement de sa tâche qui consiste à tenir une enquête absolument impartiale.

M. MACDONALD: C'est vous-même qui avez conseillé sa nomination.

L'hon. M. DOHERTY: Oui, et je n'ai qu'à m'en féliciter; je suis même convaincu que le public reconnaîtra avec moi, après le dépôt du rapport aussi bien qu'à présent, qu'il était impossible de mieux faire que de charger sir Charles Davidson de la tenue de cette enquête.

M. MACDONALD: Je ne parlais aucunement de sir Charles Davidson. Le ministre de la Justice ne saurait nier qu'il soit responsable du choix de l'avocat chargé de représenter le public à l'enquête. Si l'on ne doit tenir aucun compte des grands ideals que le ministre du Commerce (sir George Foster) proposait hier soir au peuple canadien, autant vaut nous le dire tout de suite.

Pas plus qu'aucun autre avocat, le ministre de la Justice ne saurait soutenir qu'ayant, en sa qualité de conseiller de la couronne, recommandé l'institution de la commission, il est étranger au choix de M. Thompson, de l'avocat qui, au dire du " Mail and Empire ", a préjugé l'affaire en disant quelles mesures on peut ou ne peut pas prendre à l'égard de M. Fallis.

L'hon. M. DOHERTY: J'ai fait voir comment M. Thompson est devenu avocat de la commission; je me borne à ajouter que je partage à tous égards la haute opinion que le commissaire avait évidemment de cet avocat au moment où il retint ses services.

M. MACDONALD: Je ne reproche absolument rien à M. Thompson.

L'hon. M. DOHERTY: A qui l'honorable député s'en prend-il donc?

M. MACDONALD: Mon honorable ami ne m'a pas donné le temps d'exprimer toute ma pensée. Je connais très bien M. Thompson que je tiens pour un homme droit. Au dire du " Mail and Empire ", M. Fallis aurait déclaré hier, au moment de la présentation des candidats à l'élection du comté de Peel, qu'après la clôture des investigations, M. Thompson lui avait donné l'assurance que l'enquête avait été complète et impartiale, et qu'il est impossible d'intenter un procès à M. Fallis dont le plus que l'on puisse dire, c'est qu'en tant que député il a peut-être manqué de jugement en se mêlant de l'affaire.

Je connais assez M. Thompson pour avoir la plus entière confiance en lui, aussi ne puis-je croire qu'il a tenu un tel langage. S'il l'a fait, on doit le considérer comme ayant gravement manqué à son devoir. J'aimerais donc à savoir si l'honorable ministre peut constater si M. Thompson a ou n'a pas donné à M. Fallis l'assurance que ce dernier prétend en avoir obtenue.

M. l'ORATEUR: A l'ordre. Il est permis à l'honnorable ministre de répondre, mais je dois dire que cette discussion me paraît absolument irrégulière.

Je vois dans Bourinot qu'avant que la Chambre abonde son ordre du jour, les députés peuvent poser des questions "relatives à l'état des affaires publiques, ou à d'autres sujets d'intérêt public", mais qu'aucune discussion n'est permise, "lorsqu'un ministre a répondu à une question ni après qu'un député a donné une "explication sur un fait personnel". Peut-être l'honorable député a considéré comme incomplète la réponse donnée par le ministre.

M. MACDONALD: Il était parfaitement évident que le ministre de la Justice n'avait pas entendu mes observations; c'est du reste, ce qu'il a dit et si je me lève à nouveau, c'est uniquement dans le but de lui poser la question sous la forme que je désirais lui donner. J'attends sa réponse.

L'hon. M. DOHERTY: Je puis dire que je n'ai pas vu dans les journaux l'assertion dont il est question. Après en avoir pris connaissance, je serai en mesure de juger s'il contient ou non quelque chose de sérieux et j'aviserai alors à agir suivant la décision à laquelle j'en serai arrivé.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Voici une commission nommée par le Gouvernement et dont personne n'est apparemment responsable. Il y a quelques mois déjà, on a nommé une commission des obus et personne ne veut se rendre responsable de cet acte. On nomma une autre commission des obus et personne n'est responsable de cette nomination. Je crois que

le temps est presque arrivé pour le Gouvernement d'abandonner la direction des affaires du pays.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je suis certain que l'idée exprimée par mon très honorable ami lui irait à merveille, bien que l'attitude qu'il à prise récemment dans cette Chambre indique qu'il a une certaine confiance dans le Gouvernement. En ce qui concerne la commission des munitions et le bureau impérial des munitions, quelqu'un est, autant que le sache, responsable de ces nominations, à moins que mon très honorable ami ne soit prêt à considérer le gouvernement anglais comme un mythe, ni plus ni moins, et j'imagine qu'il n'ira pas jusque là. Le ministre de la Justice n'a pas dit que le gouvernment n'est pas responsable de la commission présidée par sir Charles Davidson.

M. MACDONALD: C'est ce qu'il a dit.

Quelques VOIX: Non.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous sommes certainement responsables de la nomination. Après avoir choisi un homme de haute réputation, d'une vaste expérience et d'un caractère irréprochable, nomination fortement prisée par la presse et par l'opinion publique de tout le pays, nous avons cru avoir rempli en la façon voulue, un devoir public, en confiant à cet homme la tâche de poursuivre l'enquête qui avait motivé son choix.

Son rapport n'est pas encore en la possession de la Chambre. Lorsqu'il sera soumis à la Chambre, nos honorables députés pourront critiquer, comme ils l'entendront. la conduite de la commission ou les décisions qu'elle aura prises. Entre temps, je ne crois pas qu'on doive commenter ou débattre cette affaire ici.

## DEMANDES DE DOCUMENTS.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Au sujet de la commission des obus, nous pouvons peut-être obtenir le dépôt des documents que mon honorable ami le ministre de la Marine et des Pêcheries a promis, l'autre jour, de déposer sur le bureau.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Le commission des obus est responsable de ses actes, et mon très honorable ami n'a qu'à s'en rapporter à cette commission.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER: Apparemment personne de la droite n'est responsable à la Chambre.

[Sir Wilfrid Laurier.]

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Le gouvernement anglais est entièrement responsable de la conduite du bureau impériale des munitions et des commandes qu'il a données, par l'entremise de la commission des obus et des actions de cette commission.

## VACANCES DANS LA MAGISTRATURE DE LA PROVINCE DE QUEBEC.

L'hon. M. LEMIEUX: Je désire demander à l'honorable ministre de la Justice quand les vacances qui existent dans la magistrature, à Montréal et à Trois-Rivières, seront remplies. Mon honorable ami de Trois-Rivières (M. Bureau) peut parler pour sa ville et je puis le faire pour la mienne. Le Board of Trade et le barreau de Montréal désire vivement qu'on remplisse le plus tôt possible la vacance causée par la mort de M. le juge Saint-Pierre, il y a un mois. A mon avis, le ministre de la Justice devrait nommer, à la date la plus rapporchée possible, le successeur du magistrat défunt.

L'hon. M. DOHERTY (ministre de la Justice): Ni le Board of Trade ni aucun corps public ne désirent plus que moi de remplir cette vacance et il me fera certainement plaisir de faire la nomination nécessaire aussitôt que la chose me sera possible. Depuis mon retour à la Chambre, j'ai étudié la question, bien qu'il soit certain qu'il s'est produit un délai qu'on doit attribuer au fait que je n'ai pu, durant un certain temps, à cause de la maladie, remplir mes fonctions de ministre de la Justice.

L'hon. M. BUREAU: La nomination d'un juge à Trois-Rivières sera-t-elle faite bientôt ?

L'hon. M. DOHERTY: Même réponse que pour Montréal. Je désire aussi vivement nommer le juge à Trois-Rivières que celui à Montréal.

L'hon. M. LEMIEUX: Mêmes chicanes dans les deux villes.

L'hon. M. DOHERTY: Le fait est que le Gouvernement se trouve en présence d'un très grand nombre de candidats tous également dignes d'être nommés juges.

L'hon. M. BUREAU: Dois-je comprendre que le ministre nous promet de faire la nomination aussitôt qu'il pourra? Est-ce le manque de candidats qui l'embarrasse? Il y a certainement beaucoup d'avocats à Trois-Rivières, et je connais grand nombre de candidats. Le ministre sait dans quel entassement sont les affaires devant les tribunaux à Trois-Rivières.

L'hon. M. DOHERTY: Je viens de dire qu'il y a un très grand nombre de candidats très qualifiés qui pourraient être nommés, mais il ne s'ensuit pas que plus les candidats sont nombreux plus le choix est facile. S'il n'y avait qu'un seul candidat et qu'il fût digne d'être juge, alors notre embarras serait moins grand.

M. J. J. HUGHES: Puisque la nomination de juges est sur le tapis, j'appelle l'attention du ministre de la Justice sur le fait qu'il existe depuis plusieurs mois une vacance sur le banc judiciaire dans l'île du Prince-Edouard. Je ne demande pas que cette vacance soit remplie; non, je prends une attitude opposée à celle de mes honorables amis de Québec. Je ne crois pas qu'il y ait encombrement de causes judiciaires dans l'île du Prince-Edouard. Ainsi que le ministre le sait peut-être, c'est une vacance de cour de comté. Il y a trois comtés dans la province, et un juge pour chaque comté. Le juge du comté de Prince est mort il y a quelques mois; comme aucune nomination n'a encore été faite je proposerais que les deux juges des autres comtés se partageassent l'ouvrage à faire. Dans cette période de détresse et de misère, lorsque l'on conseille l'économie, et qu'on la pratiquera dans une certaine mesure, je l'espère, la somme que l'on pourrait économiser de cette façon d'ici à la fin de la guerre en vaut la peine. Je sais que le Gouvernement est un peu embarrassé...

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Je ne crois pas que l'honorable député ait le droit de discuter le sujet. Il a le droit de poser une question.

M. HUGHES (I.P.-E.): Pas le droit d'exprimer une opinion?

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Non.

M. HUGHES (I.P.-E.): Je donnais un bon conseil au Gouvernement, et je croyais que peut-être il voulait l'avoir.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN: Nous recevons tant de conseils que nous en sommes encombrés.

M. HUGHES (I.P.-E.): Dans tous les cas, je crois avoir établi mon point clairement.

## TAXE DE GUERRE SUR LES COMPAGNIES MINIERES.

L'hon. M. GRAHAM: Puis-je demander au ministre des Finances si sa nouvelle taxe s'appliquera aux compagnies minières, dont les profits, naturellement, sont amortissables, de la même manière qu'elle sera appliquée aux compagnies ordinaires avec chartes?

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances): Elle s'appliquera aux compagnies minières; mais je ne puis dire encore si dans les détails l'application sera absolument la même; la question est à l'étude.

## DISCUSSION GENERALE DU BILL RELATIF AUX PRETS AGRICOLES.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) propose la 2e lecture du projet de loi (bill n° 33) à l'effet de modifier la loi des banques en ce qui concerne les prêts agricoles.

—Le principe de ce projet de loi a été discuté assez longuement lors de la délibération en comité général de la résolution sur laquelle il est basé. Pour l'information de la Chambre, et dans le but de faire connaître mes vues sur la question, en même temps que celles des banquiers et des cultivateurs de l'Ouest, je me propose de donner lecture de certaine correspondance. Je lirai d'abord une lettre que j'ai adressée aux banques, et ensuite quelques extraits des réponses que j'ai reçues. Je ferai aussi entrer dans le hansard une copie de la résolution qui m'a été télégraphiée par l'Union des cultivateurs de l'Alberta.

Voici la lettre que j'ai écrite:

Ottawa, le 24 décembre 1915.

Cher monsieur,—Depuis quelque temps j'ai eu à examiner la question d'une modification de la loi des banques autorisant ces dernières à prendre en garantie d'avances faites aux cultivateurs un gage sur les bêtes à cornes et certains autres bestiaux Il semble que, pour ne pas nuire aux droits des autres créanciers ce gage doive être enregistré. Comme vous ne l'ignorez point, c'est une question qui a été fort débattue lors des refontes successives de la loi des banques, et l'opportunité d'une telle modification a donné lieu à un conflit d'opinions. Comme dans l'occurrence il est beaucoup à désirer que l'on facilite de toute manière la production, je vous serais obligé de me faire connaître, aussitôt que possible, votre opinion sur les questions suivantes:

1. Une législation de cette nature aurait-elle pour effet d'engager votre banque à prêter plus facilement et dans une plus large mesure des fonds aux éleveurs de bétail et tendrait-elle à accroître la production.

2. Y aura-t-il, aux banques, durant l'année qui vient, des fonds desponibles en quantité suffisante pour tout l'accroissement de production que pourront fournir l'agriculture et l'élevage?

3. Au cas d'une réponse négative à la question qui précède, pouvez-vous suggérer un moyen pratique d'accroître dans les banques les fonds dont elles disposeraient dans ce but?

Vu le grand intérêt que je prends à cette affaire, je vous serais très obligé de me dire

franchement et sans réserve votre opinion à cet égard.

Bien à vous,
W. T. White,
Ministre des Finances.

Si la Chambre veut bien me le permettre, je lirai certains passages de lettres, que nous avons reçues des banques; de celles d'abord qui sont favorables à cette mesure et, ensuite de celles où l'on exprime des doutes sur les résultats à obtenir. Voici quant aux premières:

Relativement à votre lettre numérotée 1904-15, nous devons vous dire que nous n'hésitons pas à donner une réponse affirmative à la question que nous pose le ministre des Finances. Le développement de l'industrie du bétail dans les états de l'Ouest a été grandement accéléré par l'autorisation donnée aux banques de prendre en garantie des avances qu'elles feraient aux éleveurs un gage sur le bétail, avances que seule cette autorisation a rendues possibles.

---

Il semble qu'en faisant des avances aux cultivateurs les banques continueront à tenir compte principalement de la réputation de l'emprunteur, des capacités dont il aura donné la preuve en matière de culture, et de l'état de ses finances exposé par lui-même; mais, comme dans le cas d'une récente loi autorisant des avances sur la garantie du grain battu, il se présentera des circonstances où la garantie emportera la balance, et c'est pourquoi, de l'avis de cette banque, la loi que l'on propose sera utile et tendrait à accroître la production.

---

Notre inspecteur de l'Ouest est d'avis que, si les banques pouvaient légalement prendre des cultivateurs une garantie sur le bétail, cela tendrait beaucoup à augmenter la production. Il dit que dans l'Ouest canadien, il y a beaucoup de cultivateurs dont la solvabilité ne présente pas assez de sûreté pour qu'on leur fasse des avances sans autre garantie, mais dont l'honnêteté leur donne un droit à l'aide de la banque si nous pouvions obtenir d'eux un gage inattaquable. Il me fait savoir que parmi les banquiers de Winnipeg, c'est là le sentiment général; mais que l'on y désapprouve l'inscription des étrangers.

J'ai reçu votre lettre dans laquelle vous demandez à savoir s'il serait apportun d'autoriser les banques à prêter aux cultivateurs sur la garantie de leurs bestiaux. J'ai toujours préconisé la chose, et je sais que, dans les états de l'Ouest, elle a, dans bien des cas, considérablement aidé le petit cultivateur.

S'il nous était permis de prendre un gage sur le bétail, nous ferions certainement davantage ce genre d'affaires.

L'autorisation de prendre un droit de gage sur le bétail aurait indubitablement son utilité. Ainsi protégés, nous ferions à coup sûr plus libéralement des avances. La principale difficulté que nous rencontrons en traitant avec les cultivateurs est celle des garanties. On ne trouve généralement pas d'endosseurs et il nous est défendu d'accepter la seule garantie accessoire qu'un cultivateur puisse donner.

---

Mon opinion est que cela aiderait beaucoup aux cultivateurs, particulièrement à ceux de la région des prairies, si les banques pouvaient obtenir un gage sur les bêtes à cornes ou autre bétail au moment où l'avance est faite. Mes réponses à vos question seront les suivantes:

[Sir Thomas White.]

1. Je crois qu'une telle législation faciliterait et tendrait à augmenter les avances que notre banque ferait aux éleveurs, et, par suite, cela tendrait à accroître la production

---

En réponse à la première question de votre lettre du 24 du mois dernier, je dois vous dire que, généralement parlant, j'incline à croire qu'une loi autorisant les banques à prendre en garantie des prêts consentis aux éleveurs ou aux cultivateurs un gage sur les bêtes à corne ou autre bétail, faciliterait le prêt de fonds aux éleveurs, mais si, comme vous semblez le croire, on juge nécessaire de faire enregistrer le gage, mon opinion est que tout le bien à retirer de cette autorisation serait, dans une très large mesure, perdu à cause de l'ennui d'avoir à faire cet enregistrement et de la dépense que cela occasionnerait. Vous me demandez si une telle législation déterminerait notre banque à faire de plus larges avances aux éleveurs, et je ne suis pas prêt à répondre de cette conséquence. En tant que ce qui concerne cette banque, nous avons l'habitude de prêter à un cultivateur dont la situation est satisfaisante, sans exiger de lui des garanties, sauf à l'automne quelquefois, quand il peut présenter un récépissé de l'entrepôt pour son grain; mais, dans une très large mesure, nos prêts ont toujours eu pour fondement la situation financière de l'individu et sa moralité.

---

Aux questions que vous nous posez, je réponds comme il suit:

1. Je crois qu'il serait utile de donner aux cultivateurs le droit de faire aux banques des emprunts sur la garantie, non enregistrée, de leurs bœufs et moutons Il faudra prévoir le cas de bêtes déjà assujetties à un nantissement antérieur.

Le projet de loi suggéré aurait sans doute pour effet d'engager les banques à faire de plus fortes avances aux éleveurs, et tendrait à accroître la production. L'occupant de homestead ou le petit cultivateur n'en bénéficieront peut-être pas dans la mesure espérée. Des avances de fonds à cette catégorie de cultivateurs, avec ou sans garantie, seront toujours infailliblement un risque moral. Il faudra toujours tenir compte de questions comme celles de l'alimentation, de la stabulation et de la responsabilité de l'emprunteur.

---

1. Le système en vogue de vieille date dans notre banque, par tout le Canada, est de prêter aux agriculteurs qui s'adressent à nous, quand ils ont droit au crédit. Il me semble, toutefois, que le projet de loi en question faciliterait la tâche des banques, leur permettrait de faire plus d'avances et tendrait à accroître la production agricole.

---

1. Le projet de loi à l'étude porterait probablement cette banque à faire plus d'avances et tendrait à accroître la production des bestiaux.

---

1. A notre avis, le projet de loi à l'étude prescrit un mode simple et direct de garantie sur les bestiaux et tendrait à faciliter aux banques les avances de fonds.

On le voit donc, la moitié des banques autorisées prennent une attitude favorable à cette mesure. Je vais maintenant citer quelques extraits de lettres reçues de directeurs de banques qui croient que le projet de loi n'aboutira pas au résultat visé.

L'hon. M. LEMIEUX: Je ne révoque nullement en doute l'exactitude de ces lettres; seulement je tiendrais à connaître les noms de ces banques. Je demanderai tout spécialement au ministre de nous faire connaître l'opinion des deux éminents banquiers, disons, entre autres, celui du président de la "banque canadienne du Commerce," vu qu'elle a tant de filiales dans l'Ouest, et celles de sir Frederick Williams-Taylor, directeur général de la banque de Montréal. Citer des lettres sans désigner les signataires ne saurait avoir le même effet que si on en connaît les auteurs. Il est fort important qu'on nous fasse connaître les auteurs des opinions exprimées en pareilles matières.

L'hon. sir THOMAS WHITE: En principe, j'abonde absolument dans le sens de l'honorable député sur ce point. Je préférerais de beaucoup inscrire au compte rendu des débats les lettres complètes. Mais je ne me sens pas libre de le faire. Je saisirai une occasion favorable pour faire connaître à l'honorable député lui-même les vues des messieurs qu'il a mentionnés. J'espère aller ainsi au devant de ses désirs.

L'hon. M. LEMIEUX: C'est parce que certaines banques ont un si grand nombre de filiales dans l'Ouest que je suggère au ministre de désigner les auteurs de ces lettres.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je veux bien inscrire ces extraits au compte rendu officiel; mais si l'honorable député s'oppose à ce que je taise les noms en question, je m'abstiendrai de lire ces opinions. Je désire que cette Chambre délibère le projet de loi à l'étude au fond, au point de vue des principes plutôt que de la forme, et si je cite ces extraits, c'est pour faire voir à la députation, qu'il y a deux opinions en pareille matière. Comme je l'ai dit, lorsque la résolution est venue en discussion, je tiens, quand nous délibérerons la question en comité, à ce que la discussion soit des plus approfondies, afin que nous puissions prendre une décision légitime, en pleine connaissance de cause.

L'hon. M. OLIVER: Ces lettres sont-elles signées par les directeurs, par les fonctionnaires des bureaux-chef, ou bien par des employés préposés aux succursales dans les provinces de l'Ouest?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Les réponses viennent des directeurs des bureaux-chefs. Quelquefois elles font connaître les vues des directeurs des bureaux de l'Ouest. Je puis affirmer, de façon générale, que les directeurs de banques de l'Ouest approuvent ce projet de loi. Citons deux passages de lettres exprimant l'opinion adverse:

J'en suis absolument convaincu, si vous décidez d'apporter à la loi des banques une modification les autorisant à grever d'hypothèques la propriété immobilière, les gros bestiaux et autres menus bestiaux, cela ne saurait avoir pour effet de nous porter à faire preuve de plus de générosité qu'aujourd'hui dans l'aide accordée aux cultivateurs s'occupant de zootechnie.

En voici une autre:

A mon avis, il n'est pas probable que le projet de loi ait pour résultat de nous faire augmenter d'une manière sensible les avances de fonds aux cultivateurs s'occupant de l'élève des bestiaux.

Et une autre:

Quant à l'amendement de la loi des banques les autorisant à prendre des garanties pour avances de fonds consenties aux cultivateurs sur leurs gros bestiaux et autres menus bestiaux, je ne suis pas d'avis que cette loi puisse faciliter l'augmentation des avances de fonds des banques aux cultivateurs se livrant à l'élève des bestiaux.

Encore une autre opinion:

A mon avis, le projet de loi autorisant les banques à prendre un nantissement sur les bestiaux n'est pas désirable et il ne saurait tendre à accroître les avances de fonds destinées à l'industrie de l'élevage.

Une autre banque dit:

Le projet de loi que vous mentionnez ne saurait aboutir à l'accroissement des prêts consentis par les banques. Nous sommes toujours prêts à encourager et à aider, au moyen d'avances libérales de fonds, les cultivateurs qui désirent augmenter la production de leurs bestiaux.

Après avoir reçu ces lettres, et que j'eusse fait la rédaction du projet de loi dont j'ai saisi la Chambre, je reçus un télégramme, en date du 21 janvier 1916, du président et du secrétaire-trésorier des Cultivateurs Unis de l'Alberta.

Comme cette dépêche, qui a été publiée, n'est pas confidentielle, j'en suis convaincu rien ne s'oppose à ce qu'elle soit consignée au compte rendu officiel. La voici:

Calgary (Alberta), 21 janvier 1916.
Sir Thomas White,
Ministre des Finances,
Ottawa.

La résolution suivante a été proposée par Dunham, appuyée par Trego, tous deux vice-présidents, et adoptée à l'unanimité:

Attendu que de nombreux cultivateurs ont une grande quantité de produits alimentaires disponibles mais ne peuvent en faire un usage profitable parce qu'il leur est impossible d'emprunter de l'argent des banques pour acheter des chevaux, des vaches, du bétail, des moutons, des cochons, même s'ils sont en état de donner des garanties aux banques; et attendu que la loi des banques ne permet pas aux banques de prêter de l'argent aux petits cultivateurs pour de telles fins et de prendre des garanties sur le bétail vivant; il est résolu que nous, les "United Farmers", de l'Alberta, réunis en convention,

prions le gouvernement du Canada d'amender la loi des banques durant la présente session du Parlement de façon que les petits cultivateurs, puissent avoir le privilège d'emprunter à longs termes aux banques sur la garantie de leurs bestiaux. Note: Cela doit comprendre le bétail débarrassé de toute redevance ou acheté après l'adoption de l'amendement parce que l'on ne demande pas que les garanties données sur le bétail soient modifiées.

H. Wood, président,
P. P. Woodbridge, sec.-trésorier,
"United Farmers", d'Alberta.

Quand cette proposition a été discutée l'autre jour, on a soulevé la question de savoir s'il y aurait quelque avantage pour les cultivateurs de l'Ouest, dans la loi permettant aux banques de leur faire des avances sur garantie de leurs grains. Comme on a dit que des députés ne savaient pas que de telles avances avaient été faites, j'ai pris la peine de me procurer, pour l'information de la Chambre, un article dont un honorable député a lu un extrait en l'empruntant au "Grain Growers Guide" du mercredi 2 février 1916. Avec le consentement de la Chambre je voudrais aussi le faire insérer aux Débats:

Emprunt sur grain.

Nous avons demandé plusieurs fois dans cette publication que nos lecteurs nous disent si oui ou non les banques prêtaient aux cultivateurs de l'argent sur la garantie du grain dans les greniers. Jusqu'à ces deux dernières semaines nous n'avons pas pu obtenir d'un seul fermier un rapport disant qu'il avait réussi à faire de tels emprunts. Pourtant, depuis lors, nous avons reçu un nombre considérable de rapports disant que les banques prêtent de l'argent aux cultivateurs sur la garantie de leur grain en conformité de l'amendement à la loi des banques, article 88, qui a été adopté il y a trois ans. Nous constatons que beaucoup de banques faisant des opérations avec les cultivateurs de l'Ouest leur consentent des prêts sur cette garantie et que quelques-unes des banques en particulier, font des prêts assez élevés. Sans doute, un certain nombre de ces prêts faits sur la garantie du grain auraient été consentis sur la situation générale du cultivateur, sans cette garantie, mais nos renseignements nous permettent de dire qu'un grand nombre de cultivateurs qui n'auraient pas pu emprunter de l'argent des banques dans les circonstances ordinaires ont pu le faire en donnant comme garantie leur grain battu. Ce fait indique que l'amendement à la loi des banques a été un bienfait pour les cultivateurs de l'Ouest. Il semblerait donc que tout agriculteur qui a une quantité de grain bien emmagasiné dans ses greniers et assuré, devrait pouvoir emprunter un montant raisonnable à sa banque la plus proche. Il n'est pas douteux qu'il y a eu plus d'argent emprunté sur cette garantie durant la présente année qu'auparavant, par suite de l'immense récolte et de l'impossibilité de l'expédier au marché aussi rapidement qu'on l'avait fait les années précédentes. En raison du manque de navires dans les ports de l'Est pour transporter les grains, nous avons vu le blé rester entassé en arrière jusqu'aux montagnes Rocheuses. Presque tous les entrepôts disponibles ont été ou seront remplis par les monceaux de blé qui sont expédiés vers l'Est. Nous recevons régulièrement des lettres de cultivateurs qui nous disent qu'ils ont plusieurs milliers de boisseaux de blé sans pouvoir jusqu'à maintenant les envoyer au marché parce que les élévateurs sont pleins, que le livre des commandes de wagons a plusieurs centaines de noms qui attendent et parce qu'on reçoit très peu de wagons à leur lieu d'expédition. En raison de ces faits, les banques ont cette année une bonne occasion d'aider les cultivateurs en leur faisant des avances sur le grain dans leurs greniers jusqu'à ce qu'il soit possible de l'expédier au marché.

[Sir Thomas White.]

En réponse à la question n° 3 de la lettre que j'ai adressée aux banques, toutes les banques m'assurent qu'il y aura abondance de facilités de leur part pour faire face aux besoins industriels et agricoles du pays durant l'année courante. On a beaucoup critiqué les banques pour n'avoir pas fait de prêts quand, suivant l'opinion d'honorables députés, elles auraient dû en consentir. Il ne faut pas oublier que le prêt d'argent est une transaction qui demande beaucoup d'attention et de jugement. Les banques ont deux clientèles, le public qui dépose et le public qui emprunte. Elles sont les dépositaires des fonds de leurs actionnaires et des fonds qui leur ont été confiés par leurs déposants.

Les placements sûrs d'argent sont par conséquent une considération primordiale des banquiers. Comme ils ne peuvent gagner d'argent qu'en prêtant à des taux plus élevés que ceux auxquels ils l'empruntent, il semblerait que c'est leur intérêt de prêter partout où une bonne garantie peut être obtenue et sur le crédit personnel si cette forme de crédit leur convient. Mon opinion particulière est que cette législation sera réellement d'un grand secours aux cultivateurs de l'Ouest et aux autres pour leur permettre d'obtenir des avances sur la garantie de leur bétail. Je ne doute pas toutefois que l'élément de la situation et du crédit personnel sera d'un poids très grand sinon décisif pour le banquier quand il étudiera la question de savoir si des avances seront ou ne seront pas faites.

Je sais que tous les membres de cette Chambre sont du même sentiment relativement à cette question; ils sont tous en faveur d'adopter une loi qui permettra d'accorder plus de crédit à notre nombreuse classe agricole, sur des garantis solides de tout repos.

Je sais que les banques sont très désireuses de venir au secours de nos cultivateurs de toutes façons, afin d'augmenter la production, surtout pendant la durée du conflit actuel. Il y a à peine quelques semaines j'ai adressé aux banques une lettre, que je n'ai malheureusement pas sous la main dans le moment, dans laquelle j'insiste sur l'importance pour les banques, tant que durera

la guerre, d'accorder autant de crédit qu'elles le peuvent sans rien risquer, afin d'aider en d'encourager la production au pays.

Le grand problème que nous avons à résoudre au Canada, à l'heure actuelle, c'est celui qui consiste à augmenter notre production, afin de combler les pertes et les gaspillages qu'entraîne la guerre et de conserver notre force en vue de la terrible lutte que nous avons à soutenir.

Au cours de cette lettre, j'ai fait observer aux banquiers que le grand danger à une époque comme celle que nous traversons en ce moment, c'est celui de la majoration, de la tendance à la spéculation sur les valeurs ou les produits nécessaires à la vie. J'ai déclaré que j'étais au fait que les banques se rendent absolument compte de l'importance que l'on doit attacher à cet aspect de la question. Mais j'ai déclaré de plus que c'est une politique sage que d'avancer les sommes nécessaires à la classe agricole afin d'augmenter notre production, non seulement au point de vue national, si l'on tient compte de l'influence et des résultats que l'augmentation de notre production peut amener, mais au point de vue aussi de la prospérité qui en rejaillira sur la population tout entière, et dont les banques bénéficieront à l'égal des autres institutions du pays.

Je suis heureux de pouvoir annoncer que les banquiers se sont rendus à ma requête; ils sont à prendre des mesures afin de faire tout ce qui dépend d'eux pour augmenter la production, et tout particulièrement la production agricole, dans le cours de l'année qui vient.

M. NESBITT: Est-ce que toutes les banques, sauf celle dont il a été question, ont déclaré qu'il ne serait pas opportun, à leur avis, d'enregistrer les nantissements?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Il n'y a qu'une institution qui ait traité de cette question. Dans mon opinion, il est probable que les banques préfèreraient que le nantissement ne soit pas enregistré.

Mais cela soulève la très importante question de l'avis à donner aux créanciers et aux acheteurs pour considération valable. Lorsque nous avons étudié cette résolution, j'ai expliqué à la Chambre, que j'avais tout simplement placé les banques sur le même pied que n'importe quel particulier ou n'importe quelle compagnie, qui détient les pouvoirs de consentir des prêts garantis par nantissement sur des effets mobiliers dans une province; dans ce cas-là, le nantissement est soumis aux lois de cette province relativement à l'enregistrement et aux conséquences légales qui peuvent s'en suivre.

M. MACDONALD: J'aimerais beaucoup à ce que le ministre nous fournisse quelques explications par rapport aux différences qui existent entre les lois des diverses provinces relativement aux conditions essentielles des affidavit et ainsi de suite. Est-il bien entendu que, en pareilles circonstances, la valeur qui est acceptée en garantie sera assujetie aux lois de la province?

L'hon. sir THOMAS WHITE: C'est exactement là ce à quoi j'ai pourvu. L'idée que j'avais en vue en présentant cette mesure, c'est que nous devrions accepter les lois des différentes provinces. Tout de même, la question sera évidemment discutée plus à fond lorsqu'elle sera soumise au comité des banques et du commerce, qui se compose d'hommes versés en ces matières, et si l'on peut découvrir une meilleure méthode à suivre relativement à l'enregistrement tout en nous permettant d'atteindre l'objet que nous avons en vue, je serai très heureux de l'adopter.

M. McCRANEY: Le ministre vient de nous donner lecture des lettres qu'il a reçues d'un certain nombre de banques, qui sont en faveur du projet de loi. Ce serait une excellente chose pour les cultivateurs s'ils pouvaient connaître les noms des institutions auxquelles ils pourront s'adresser en toute sûreté afin d'obtenir des prêts du moment qu'ils seront en état de fournir les garanties que les banques peuvent exiger sous le régime des dispositions de cette loi. Si le ministre voulait bien nous donner les noms des banques qui sont prêtes à prêter leur argent au public sur les garanties auxquelles pourvoit le projet de loi, ce serait, à mon avis, rendre un grand service à notre population.

J'ai remarqué que le ministre a cité les extraits du "Grain Grower's Guide", et il a parlé de façon à laisser entendre que les commentaires de ce journal avaient trait au projet qui a été présenté à la dernière session.

J'ai toujours compris que ces commentaires ne concernaient nullement les prêts qui ont été faits aux cultivateurs pour l'achat des grains de semence, c'est-à-dire que la garantie reposait sur la récolte future. L'article du "Grain Grower's Guide" si j'ai bien compris, faisait allusion aux avances qui ont été faites sous le régime de la loi des banques dans laquelle on peut lire la disposition suivante:

La banque pourra prêter de l'argent à un cultivateur sur la garantie du grain récolté sur sa ferme après qu'il a été battu.

L'article en question du "Grain Grower's Guide" ne s'appliquait pas du tout à la loi qui a été adoptée à la dernière session, et il ne contient également aucun commentaire relativement au projet de loi que le Gouvernement soumet à notre examen, à l'heure actuelle.

L'autre jour, j'ai manifesté des doutes et peut-être même mon opposition à l'endroit de la loi que le ministre nous propose d'adopter. Je n'ai pas changé d'opinion depuis. Je suis d'avis que les banques ne prêteront pas plus d'argent qu'auparavant aux cultivateurs, quand bien même ce projet de loi serait inscrit dans nos statuts. Toutefois, du moment que l'association des Cultivateurs-Unis de l'Alberta se prononce en faveur du projet, je n'ai nullement l'intention de m'opposer à son adoption.

La plainte universelle que l'on entend par tout l'Ouest canadien, ce n'est pas que les cultivateurs qui ont des garanties à offrir se voient refuser des emprunts. La grande objection que l'on soulève contre les méthodes que suivent les banques là-bas, c'est que des citoyens qui ne devraient pas avoir besoin de fournir des garanties, ne peuvent obtenir les sommes dont ils ont besoin; c'est que des cultivateurs très à l'aise, se voient refuser de l'argent par les banques; c'est que ces institutions construisent dans les grands centres, pour leur propre convenance, de grands édifices et des temples grecs, quand elles prétendent qu'elles n'ont pas suffisamment de fonds pour venir temporairement au secours des cultivateurs, dans les régions éloignées.

L'honorable ministre a eu à étudier la question de savoir s'il conviendrait de permettre la fusion de certaines banques. Le public ne paraît pas approuver ce qui s'est fait au sujet de certaines demandes à cette fin. Mais il peut y avoir des cas où il faudrait plutôt faire disparaître une banque trop faible. En parlant ainsi, je ne vise aucune banque en particulier. Il y a quelque temps j'adressais à l'honorable ministre une lettre où je me plaignais de ce qu'une banque établie dans une certaine localité fût incapable de faire des avances, et, en effet, cette banque n'a pas assez de capital pour permettre à toutes ses succursales d'en faire. Une banque trop faible offre plutôt des inconvénients que des avantages, elle ne peut fournir d'argent au cultivateur, et s'il va en demander ailleurs, on lui répond: "Mais pourquoi ne vous adressez-vous pas à la banque de votre village"? Il réplique que c'est impossible, et la situation qui lui est ainsi faite l'expose à un certain discrédit. Le ministre voit, par là, qu'il va bientôt falloir abolir les banques trop faibles, ou réduire le nombre de leurs succursales.

Le ministre m'a paru dire, l'autre jour, qu'il s'occuperait de rendre la loi de l'année dernière plus conforme à la loi provinciale quant à l'enregistrement des droits de gage concernant la récolte sur pied, et c'est en effet le principe qu'il adopte dans la loi de cette année. Je voudrais qu'il en fît autant par rapport à la loi de l'an dernier et qu'il établît, pour les prêts d'argent, les mêmes garanties qu'il a établies pour l'enregistrement des droits de gage.

M. TURRIFF: D'après les lettres des gérants de banque et la déclaration du ministre, il y a la moitié des banques qui désapprouvent cette législation, pendant que quelques-unes, tout en l'approuvant ne pensent pas qu'elle aide aux cultivateurs à obtenir plus d'argent que d'ordinaire. Je crois qu'une des banques a déclaré qu'elle était favorable à cette loi, mais qu'elle ne prêterait pas plus qu'auparavant. Dans une des lettres des gérants la même opinion est exprimée et elle est motivée par le fait que les banques prêtent déjà aux cultivateurs sans cette loi et sans cette garantie. Que les Cultivateurs-Unis de l'Alberta approuvent cette loi s'ils le veulent, c'est leur affaire et je ne m'y opposerai pas ; mais si les banques ne doivent pas prêter au cultivateur plus d'argent qu'auparavant, l'honorable ministre ne doit-il pas se demander pourquoi on établirait en leur faveur cette garantie supplémentaire? Prenons les marchands qui vendent à crédit aux cultivateurs pendant l'été. A l'automne, si la récolte a été faible et que les cultivateurs ne puissent payer, ils vont chercher de l'argent à la banque et donnent leurs bestiaux en garantie. Par le fait même, le marchand qui leur a avancé à crédit tout l'été n'a plus sur quoi compter pour être payé. Voilà un point qu'il ne faudrait pas oublier, à propos de ce projet de loi; je ne m'y entends pas beaucoup, mais il me semble que notre système actuel ne permettra jamais au cultivateur d'obtenir beaucoup d'argent des banques. On a organisé ces institutions dans le but de faire des prêts à brève échéance en comptant sur le nom de l'emprunteur plutôt que sur ses propriétés; mais les cultivateurs contractent des emprunts à long terme, et pour les favoriser il faudrait établir des

banques agricoles; celles-ci prêteraient à plus long terme que les banques autorisées et ne seraient pas sur le même pied que les banques ordinaires parce que le public craindrait plus de faire des dépôts remboursables à demande dans une banque ayant notoirement pour objet de faire des prêts à long terme.

Toutes les probabilités sont que ces banques ne recevraient que très peu de dépôts et c'est pourquoi je pense que le ministre des Finances devrait leur venir en aide pour les mettre, autant que possible, sur un pied d'égalité avec les banques ordinaires.

Il est vrai que mon honorable ami se propose de taxer les banques dans son nouveau bill d'impôts, mais cette taxe ne sera qu'une bagatelle pour ces institutions. En premier lieu, les banques ont le monopole presque absolu de tous les dépôts dans le pays. De plus elles sont autorisées à émettre du papier-monnaie jusqu'à concurrence de leur capital versé, et ne sont tenues à déposer, en or, entre les mains du Gouvernement, que 5 p. 100 de leur émission de papier-monnaie. Je crois même que le Gouvernement leur paie un intérêt de 3 p. 100 sur ce dépôt. Je répète donc que la taxe imposée aux banques n'est qu'une bagatelle, comparée aux privilège dont elles jouissent.

Nous leur donnons une forte gratification, le monopole des dépôts, le droit d'émettre du papier-monnaie qui ne leur coûte que les frais d'impression et, en retour, nous prélevons un léger impôt. Les banques occupent une position tout à fait distincte de celle des autres institutions financières du pays. Ces autres institutions ne jouissent pas des mêmes avantages que les banques et il me semble qu'il serait temps d'écourter quelque peu les privilèges dont jouissent ces dernières, sous l'empire du système actuel—privilèges dont les banques ne jouissent dans aucun autre pays. Ces privilèges pourraient être diminués sans porter le moindre préjudice aux banques et nous pourrions alors avoir des banques agricoles qui confèreraient de réels avantages aux cultivateurs. Tous ceux d'entre mes collègues qui se sont occupés d'agriculture savent que, si un cultivateur emprunte de l'argent pour acheter des animaux, il lui faut obtenir un prêt à longue échéance qui lui permettra d'augmenter son troupeau, de vendre ses produits et de réaliser la somme nécessaire pour faire honneur à ses échéances. Il n'y arrivera jamais avec des billets à trois ou six mois.

M. NESBITT: Cela dépend du genre d'élevage qu'il pratique.

M. TURRIFF: Je comprends cela parfaitement. S'il s'agit de porcs et de moutons, un crédit limité peut suffire, mais dans la plupart des cas, un cultivateur a aussi besoin de bêtes à cornes. Bien que l'honorable député d'Oxford-Nord (M. Nesbitt) ait raison, jusqu'à un certain point, en ce qui concerne l'élevage des moutons et des porcs, il n'en est pas moins vrai que la très grande partie de l'argent dont les cultivateurs auraient besoin ne pourrait être empruntée qu'à longue échéance. Or, ces emprunts à longue échéance pourraient être faits beaucoup plus facilement avec un système de banques agricoles instituées spécialement dans ce but.

Mes remarques ne doivent pas être interprétées comme une opposition à la proposition qui nous est actuellement soumise et qui peut comporter certains avantages. Ma prétention est simplement que nous ne faisons pas assez et que nous n'attaquons pas le mal à la racine. Dans tout l'Ouest se manifeste un sentiment très prononcé en faveur de banques rurales, ou d'institutions qui permettraient aux cultivateurs de contracter des emprunts à longue échéance. Bien que la résolution soit un pas dans la bonne direction, je considère qu'elle ne va pas assez loin, et que les résultats à en attendre ne seront pas satisfaisants.

M. J. M. DOUGLAS (Strathcona): Monsieur l'Orateur, il me fait extrêmement plaisir de voir l'honorable ministre des Finances prendre une pareille attitude sur cette question. Dans l'Alberta, on se plaint amèrement de l'attitude des banques depuis trois ou quatre ans et tout récemment l'association des "United Farmers", de cette province, s'est fait l'écho de ces plaintes. Je considère que la loi votée il y a deux ans pour autoriser les banques à faire des avances, en prenant une garantie sur les recoltes, n'a procuré que très peu d'avantages aux cultivateurs. Dans mes conversations avec des gérants de banques, j'ai compris que ces dernières préfèrent faire des avances à un cultivateur sur son propre billet, avec un endossement si c'est possible. La grande difficulté, c'est que les banques exigent presque toujours un endossement, lorsqu'il s'agit d'un prêt à faire à un cultivateur.

A en juger par les passages du bill dont le ministre des Finances nous a donné lecture, je considère que cet amendement aura pour effet d'induire les banques à consentir des prêts plus libéralement, avec une garantie de cette nature. Comme l'a expliqué le ministre, cette loi est, en grande partie, à

l'avantage de l'Ouest canadien, et je pense comme l'honorable député de Saskatoon (M. McCraney) qu'il est très important de savoir quelles sont les banques qui sont en faveur de cet amendement à la loi des banques. Dans tout l'Ouest canadien, il n'y a guère plus de six banques dont les succursales fassent des affaires quelque peu importantes.

Ces six banques, à l'exception peut-être de la Banque de Montréal, font beaucoup d'affaires avec le petit commerce et les cultivateurs. Si nous avions l'assurance que les banques du Commerce, Impériale, Union, des Marchands et Royale, approuvent ce projet de loi et sont prêtes à avancer de l'argent à la classe agricole sur des garanties de cette nature, cette dernière serait grandement rassurée, car ces banques accaparent, pour ainsi dire, toutes les opérations des cultivateurs et des petits négociants de l'Ouest. Il y a eu beaucoup de mécontentement, moins peut-être parmi les cultivateurs que parmi les négociants et autres, par suite de la conduite des banques pendant l'année dernière. Aux termes de la loi actuelle des banques, celles-ci peuvent, après l'échéance d'un prêt, prendre une garantie, et vu la pression qu'elles sont en état d'exercer sur le débiteur, elles exigent une garantie absolue. Je connais moi-même des cas où il a fallu donner une garantie de $30,000 à $40,000 pour un prêt de 1,000 à 1,500 dollars; l'emprunteur était moralement obligé de fournir cette garantie sachant qu'en cas de refus la banque ne lui prêterait pas d'argent.

C'est une pratique très arbitraire de la part des banques, et j'aimerais que la loi qui les régit fût modifiée de manière à les priver de ce pouvoir formidable. Nous leur conférons de grands privilèges et je voudrais qu'on modifiât la loi de manière à ne pas laisser aux banques ce pouvoir de vie ou de mort, commercialement parlant. Je conviens avec le représentant d'Assiniboïa (M. Turriff) que les propositions du ministre n'ont pas une portée assez grande.

M. MACDONALD: Je remarque que l'article premier a pour objet d'abroger dans la loi de l'an dernier la disposition qui restreignait au 1er d'août 1915 le privilège conféré aux banques relativement à la garantie des prêts pour l'achat des grains de semence. Selon moi, cette retouche aura pour résultat d'enlever cette restriction et de permettre à une banque de prendre une garantie pour les avances qu'elle aurait faites depuis ce jour-là.

[M. Douglas.]

L'hon. sir THOMAS WHITE: Elle fait simplement disparaître le délai et permet aux banques de faire, pendant l'année courante et l'année prochaine, ce que la loi de l'an dernier leur a permis de faire l'année passée.

M. MACDONALD: Jusqu'à présent, la pratique au Canada a été de refuser de modifier la loi des banques, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Cette pratique a été maintes fois enfreinte depuis quelques années; nous avons eu les lois de 1914 et de 1915, et nous avons maintenant le projet de loi qui nous est soumis et qui change les conditions auxquelles les banques peuvent traiter des affaires.

Nos collègues de l'Ouest qui ont pris la parole semblent croire que cela aura pour effet de faciliter les emprunts. Je ne pense pas que le changement produise un tel résultat. J'ai appris et constaté depuis plus de vingt ans que, dans l'Est, le bétail est à peu près la plus mauvaise garantie d'un prêt qu'on puisse offrir, soit par lettre de vente ou par hypothèque mobilière. Par conséquent, l'avantage, à mes yeux, sera plus illusoire que réel.

Le ministre des Finances nous a apporté un monceau de lettres qui indiquent une divergence d'opinions parmi les banquiers quant à l'utilité de prescriptions législatives de cette nature. Vu que le ministre fait des retouches à la loi, je suis d'avis qu'autant vaudrait faire un pas de plus et décréter qu'une banque pourrait prêter de l'argent sur la garantie de biens mobiliers quelconques; par exemple du bétail qui est l'espèce de garantie la plus périssable, vu qu'il peut mourir en tout temps et qu'il est exposé à des maladies et à des épidémies qui peuvent faire disparaître la garantie d'un moment à l'autre.

Le projet de loi décrète, pour ainsi dire, que les banques peuvent faire des prêts d'argent sur la garantie du bétail dans l'Ouest, et non dans l'Est, disposition qui ne me paraît pas sage. Bien qu'elles soient autorisées à prêter de l'argent sur cette garantie dans toutes les parties de l'Est, aussi bien que de l'Ouest, je crois que celui qui, dans l'Est, pourra, aux termes de la présente loi, faire un emprunt dans une banque sur la garantie de son bétail, devra faire valoir des raisons toutes spéciales. Si une ère nouvelle doit luire en ce pays pour le commerce de banque, et si nous devons permettre aux banques d'accepter une lettre de vente ou un gage sur le bétail, autant vaudrait, il me semble, éviter la différence

de traitement qui résultera assurément de la présente loi, en faisant un pas de plus et en permettant aux banques de prêter de l'argent sur les biens mobiliers, lorsqu'un individu n'a pas d'autre garantie à donner. Pourquoi permettrions-nous à celui qui s'adonne à l'industrie de l'élevage de faire un emprunt dans une banque sur la garantie de son bétail, et pourquoi refuserions-nous à celui dont la garantie consiste en biens meubles la permission d'en faire autant? Le riche, qui possède des actions de banque ou des obligations, peut s'adresser à ces institutions et prélever de l'argent, mais le pauvre qui a des biens meubles et ne peut obtenir un endosseur ne saurait obtenir de l'argent d'une banque sur la garantie de ses biens mobiliers, bien que la garantie soit tout aussi bonne.

Puisqu'il s'agit d'innover, je considère que la loi devrait autoriser la banque à prêter de l'argent sur la garantie de biens meubles au lieu de décréter ce qui suit:—

La banque peut prêter de l'argent aux cultivateurs et à ceux qui s'occupent d'élevage sur la garantie de leur bétail sur pied.

Le projet de loi est conçu en des termes qui restreignent beaucoup la liberté d'action. Le mot "cultivateurs" a une signification toute particulière. Ainsi, l'homme qui, à proprement parler, ne pratique pas l'agriculture, peut fort bien être l'associé d'un cultivateur ou de quelque autre personne dans une entreprise d'élevage; qu'il vienne à tomber dans le malheur, chose qui peut arriver à chaque instant: s'il veut emprunter à la banque, il n'en pourra rien obtenir, parce qu'aux yeux de la loi il ne serait pas un cultivateur. Pourquoi le ministre ne rend-il pas la réforme complète en autorisant les banques à prêter de l'argent sur la garantie des biens meubles? Qu'il biffe donc les mots: "aux cultivateurs et à ceux qui s'occupent d'élevage."

Puisque mon honorable ami entend établir des dispositions pour l'avenir, je lui conseille fortement de faire en sorte que les banques puissent faire des avances sur la garantie des biens meubles de toute sorte; c'est le moyen de se garder de toute injuste distinction. Cela n'obligerait pas les banques à faire des avances; le fait de les autoriser à prendre certaines choses en gage ne leur impose pas l'obligation de prêter cinq sous de plus. Il s'agit tout simplement de leur permettre de faire des prêts. Parce que l'on écartera un obstacle résidant dans une simple question de forme pour leur permettre de faire des avances, elles ne seront pas plus pressées que par le passé à prêter de l'argent à quiconque leur paraît d'une solvabilité douteuse. Les banques seront plus disposées à prêter de l'argent quand elles auront affaire à un emprunteur possédant des biens meubles et connu pour sa probité, et les avances se feront beaucoup plus aisément que si l'on laissait subsister les restrictions que porte porte le projet de loi.

En se plaçant au point de vue purement juridique, on peut se demander si le texte de l'article 12 n'est pas conçu de façon à n'autoriser de prêts que sur la seule garantie du bétail sur pied.

La banque pourrait consentir à prêter l'argent, mais à la condition que l'emprunteur se procure un endosseur. Comme il s'agit ici d'une disposition d'application facultative, on pourrait soutenir que le prêt sur la seule garantie du bétail sur pied exclut l'endossement. Je sais que certaines affaires de billets à ordre ont donné lieu à des arguments qui, bien que n'ayant apparemment que peu de poids, l'ont emporté devant les tribunaux. Tous ces inconvénients disparaîtraient si l'on precrivait bien clairement que l'endos peut accompagner le prêt sans l'annuler.

Dans les provinces de l'Ouest, les dispositions n'auront guère d'utilité qu'à l'égard des prêts sur la garantie du bétail en entrepôt. Dans celles de l'Est, les banques exigent tout d'abord un endosseur; or, la crise financière occasionnée par la guerre se faisant sentir partout, le texte et l'application des dispositions du présent bill intéresse nécessairement la population de l'Est au même degré que celle de l'Ouest.

Au moment où le ministre des Finances s'occupe de modifier la loi des banques, je lui conseille donc fortement de faire en sorte que les banques soient autorisées, tout comme les particuliers qui prêtent de l'argent, à faire des avances sur la garantie de biens meubles, de lettres de vente ou d'hypothèque mobilière.

J'aurais encore quelques autres observations à faire au sujet de ce projet de loi. Le ministre des Finances disait l'autre jour:

Il est probable que, dans la situation financière difficile qui prévaudra peut-être pendant quelques années encore, la question du capital nécessaire au développement de l'agriculture pourra être d'une importance primordiale, et nous nous proposons, pendant les prochaines vacances, d'étudier avec soin cet important sujet en vue d'ajouter aux ressources actuelles par l'intervention du gouvernement fédéral, si cela est à désirer et pour le plus grand bien du public. Le Gouvernement s'occupera surtout du projet de créer une organisation pour effectuer à des conditions raisonnables des prêts qui seront rem-

boursables d'après le principe de l'amortissement.

Nous voici donc à la veille d'établir à cet égard des lois importantes et ayant une grande portée. Après s'être engagé dans cette voie pour venir en aide à l'agriculture, l'honorable ministre s'apercevra qu'il est d'autres industries dont le succès réclame aussi impérieusement son concours. Nos pêcheurs ont renoncé au bateau à voiles pour adopter la chaloupe à moteur qui leur est devenue indispensable; quand ils viendront solliciter de l'aide pour leur industrie, l'honorable ministre devra, ce me semble, juger que leur demande comport un problème tout aussi important que celui qui nous occupe en ce moment. Et il en sera de même des autres branches de l'industrie.

D'après ce que le ministre a dit, l'autre jour, d'après le débat qui s'est engagé, ici, et d'après les dispositions de ce projet de loi, je comprernds que notre législation relative aux banques en est arrivé au point où nous devons permettre aux banques de prendre des garanties plus étendues que celles qu'elles ont pu exiger jusqu'à présent. C'est le résultat de la situation générale des affaires, dans ce pays. Donc, le ministre pourrait tout aussi bien biffer toute cette partie relative aux restrictions qu'il insère à ce projet de loi; autant vaudrait pour lui prévenir ce qu'on représentera avec instance comme étant une mesure législative d'exception, en stipulant simplement que les banques peuvent prêter de l'argent sur des biens personnels et prendre des garanties sur ces derniers au moyen de lettres de vente que d'hypothèque mobilière, tout comme d'autres prêteurs peuvent le faire.

M. WM SMITH: Monsieur l'Orateur, cette question est une de celles qui m'affectent, en ma qualité de cultivateur d'Ontario, qui s'intéresse grandement au bien-être du cultivateur de l'Ouest. J'assume qu'on a déposé ce projet de loi parce qu'on a représenté à l'honorable ministre des Finances qu'on demandait ces changements. Les cultivateurs de l'Ouest ont étudié très sérieusement ces questions qui sont devenues encore plus importantes par suite de la propagande que l'on fait en faveur de la culture mixte et parce qu'on a expédié du Nord-Ouest aux marchés des Etats-Unis de quarante à cinquante mille têtes de bétail. Dans une certaine mesure, on devrait déplorer ce fait, parce qu'un grand nombre de ces animaux n'avaient pas reçu l'engraissement nécessaire et que beaucoup étaient des femelles, ce dont nous avons tant besoin pour nos troupeaux des provinces de l'Ouest. Cette question intéresse grandement deux parties: celle qui veut vendre son bétail et celle qui veut l'acheter. L'homme qui veut vendre a besoin de se procurer de l'argent de la façon qui lui semble la plus commode et qui consiste simplement pour lui à se défaire de son bétail. Il peut facilement trouver un voisin qui veut acheter, mais malheureusement ce voisin, s'il possède la nourriture nécessaire à l'engrais de ce bétail, n'a pas d'argent.

L'un a la nourriture, mais non le bétail; l'autre a le bétail et non la nourriture. D'après ce projet de loi, celui qui peut se trouver dans l'obligation de vendre, parce qu'il a besoin d'argent, serait capable de se procurer facilement de l'argent. Il est vrai que les banques n'ont pas, au cours des années passées, joui auprès des cultivateurs de la popularité qu'elles auraient pu avoir, mais, à mon avis, il s'est produit un grand changement dans les sentiments des banquiers au cours des quatre ou cinq dernières années, et les banquiers commencent à comprendre que les cultivateurs sont, dans une très grande mesure, des hommes d'affaires, et que si on les aide, on se trouve à contribuer à la prospérité des affaires du pays.

Cette question a peut-être pris une forme plus accentuée de ce que, dans certains états de l'Union américaine, il s'est formé des compagnies auxiliaires qui prêtent de l'argent aux cultivateurs et qui deviennent des cautions pour les banques, ou bien les banques prêtent l'argent et ces compagnies garantissent le paiement des deniers prêtés. Mais, tout en croyant que ces compagnies peuvent accomplir beaucoup de bien, je m'effraie quelque peu au sujet de leurs opérations. Ces compagnies sont généralement soutenues par les fabriques de conserves des grandes villes et d'ordinaire elles s'intéressent à la cote de la bourse plutôt qu'à toute autre chose. Jusqu'à un certain point elles vivent des prix de spéculation.

J'estime qu'il est presqu'impossible que les cultivateurs de l'Ouest s'opposent aux propositions de l'honorable ministre des Finances, car ces propositions serviront leurs intérêts. Il est vrai que beaucoup d'entre eux ont pu se procurer de l'argent sur leurs billet personnel, dans le passé, mais nombreux sont ceux qui n'ont pas été capables de se procurer des deniers, par ce moyen. Si l'on peut, dans l'avenir, rendre plus libéral l'état de choses qui existe maintenant, tant mieux pour les intéressés.

On a dit que la difficulté provenait des crédits à petits termes. Je partage cette idée.

Je crois que ce fut là une des fautes que les banques ont commises. Souvent on a prêté l'argent pour trois mois et à l'expiration de ce temps, par suite de l'état du commerce, on a exigé le remboursement de ces deniers. J'ai à peine besoin de dire que le cultivateur ne pouvait pas terminer l'engraissement de son bétail dans trois mois, et qu'il avait besoin d'argent pour un laps de temps plus étendu. Si je comprends le tempérament et le sentiment des gérants de banque, aujourd'hui, ces derniers sont plutôt favorables à des crédits qui courent durant plus de trois mois. Si à l'expiration de trois mois, il faut vendre le bétail, les profits de cette vente sont si minimes que les éleveurs ne retirent aucun bénéfice de leurs dépenses. On devrait prolonger le temps de façon à ce qu'il soit possible de finir d'engraisser les animaux. Alors, les animaux, au lieu d'être expédiés aux marchés de pays qui nous bornent au sud, seront dirigés, en grande partie, sur les marchés de nos provinces de l'Est.

Bien qu'on puisse prétendre que ce système n'offrirait pas d'avantage au consommateur, je crois qu'il aurait pour résultat de réglementer les prix, dans les provinces de l'Est, de telle façon que le consommateur s'en trouverait mieux, en fin de compte, tandis que le producteur de l'Ouest ne serait pas dans un état moins favorable. Je ne puis entretenir, à l'endroit de ce bill, une autre opinion que celle qui m'engage à dire qu'il aidera le cultivateur de l'Ouest et, par conséquent, celui de l'Est.

M. KYTE: Monsieur l'Orateur, je regrette qu'on ait rédigé ce projet de loi avec un esprit étroit. Nous avons les pêcheurs des Provinces maritimes qui méritent qu'on s'occupe d'eux tout autant que les cultivateurs de l'Ouest. De temps à autre les pêcheurs sont obligés d'avoir recours à des emprunts pour faire marcher leur industrie, et je regrette que ce bill ne contienne pas une disposition qui leur permette d'obtenir plus facilement le crédit dont ils ont besoin.

Si je saisis bien la portée de ce projet de loi, il ne facilitera en aucune façon les emprunts aux banques dans la Nouvelle-Ecosse ni dans aucune autre province du Canada. Dans la Nouvelle-Ecosse les gérants de banques exigent au moins un endosseur, et quelquefois plus d'un, sur chaque billet qu'ils escomptent. Si le ministre des Finances voulait mettre dans son bill un article obligeant les banques à faire des avances sur la seule garantie des biens de l'emprunteur, je crois qu'il en résulterait quelques avantages. Mais, quand même ce bill serait adopté et rendu applicable à toutes les sortes de biens personnels, nos cultivateurs et nos pêcheurs auront tout autant de difficulté à obtenir du crédit aux banques qu'auparavant.

J'ai une observation à faire au sujet de la rédaction particulière du deuxième article du bill tel que rédigé. Il est conçu ainsi qu'il suit:

2. L'article quatre-vingt-huit de la loi des banques est encore modifié par l'addition des paragraphes suivants:

12. La banque peut prêter de l'argent aux cultivateurs et aux éleveurs de bestiaux, sur la garantie de leurs bêtes sur pied. "Bêtes sur pied", pour les fins de ce paragraphe et des paragraphes qui suivent de treize à seize, inclusivement, signifient les chevaux et leur progéniture, les taureaux et vaches et leur progéniture, les porcs et moutons.

J'interprète cet article comme disant que si le propriétaire d'un étalon obtient un emprunt sur son animal, la garantie qu'il donne s'étend aussi à sa progéniture. Mais en vertu du droit commun la progéniture suit la jument. Conséquemment, si un homme possède une jument sur la garantie de laquelle il a obtenu des avances, l'acte de vente de par la loi générale s'applique également au poulain, tandis que d'après cette nouvelle loi, si elle signifie quelque chose, ce principe est complètement renversé. Il se peut que je ne comprenne pas bien cet article, mais il me semble qu'il faudrait le modifier un peu si l'on ne veut pas qu'il prête à la confusion.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Mon honorable ami est-il bien sérieux? Je le suppose. Dans ce cas-là, je lui expliquerai que le mot "bestiaux" est générique, général, et il comprend le mâle, la femelle et la progéniture.

M. SINCLAIR: Que signifie-t-il? Dans plusieurs parties du pays la coutume est qu'un étalon sert à procréer des poulains à des juments appartenant à d'autres personnes des environs. Le propriétaire de la jument ne paraîtrait pas alors avoir part dans l'emprunt. Le bill signifie-t-il que le poulain, une fois né, est nanti au propriétaire de l'étalon ou au propriétaire de la jument?

M. McKENZIE: Je voudrais une explication au sujet des droits de la banque en vertu de cet acte de vente. Je ne connais pas quelles sont, à part celles de la Nouvelle-Ecosse, les lois qui régissent le nantissement mobilier. Je sais que nos lois de la Nouvelle-Ecosse ressemblent beaucoup à

celles de l'Ontario. Certainement, ainsi que me le fait remarquer mon collègue près de moi, la province d'Ontario copie la Nouvelle-Ecosse. Chez nous, si celui qui donne comme garantie du paiement d'un billet un acte de vente de certains biens, ne paie pas le billet, la personne à qui la vente est faite peut prendre possession de la chose vendue. La question n'est cependant pas décidée si la personne qui prend possession d'un cheval, par exemple, en vertu d'un acte de vente de ce genre, est obligé de le vendre ou peut le garder en paiement de sa réclamation. Le ministre ne m'écoute pas; s'il croit que ce que je dis n'en veut pas la peine, je m'adresserai au président.

M. MORPHY: Je discutais avec le ministre la question même que soulève l'honorable député. J'ai entendu tout ce qu'il a dit, et je ne doute pas que le ministre l'a entendu également.

M. McKENZIE: Si le ministre dit m'avoir entendu, je suis parfaitement satisfait. Pour ma part, j'ai toujours trouvé difficile d'écouter deux personnes à la fois et savoir ce que les deux disaient. J'expliquais donc que dans la Nouvelle-Ecosse si quelqu'un emprunte $50 sur une cheval qui en vaut $200, la personne ou la banque à qui la garantie a été donnée peut prendre possession absolue du cheval, si l'emprunteur ne paie pas sa dette. Dans un cas comme celui-ci, si le débiteur n'obtient pas un arrêt du tribunal ordonnant de vendre l'animal, au prêteur de rendre compte de la différence entre le prix de la vente et le montant de sa réclamation, la loi n'offre aucune protection au propriétaire du cheval.

Le paragraphe 16 de l'article 88 de la loi des banques dit:

> Une convention de garantie en la forme H peut être rendue exécutoire par une action civile devant le tribunal compétent.

Il y a beaucoup de sortes d'actions; quelle sorte d'action faudrait-il prendre sous le régime de cette disposition? La banque est-elle obligée d'obtenir du tribunal une ordonnance lui conférant le droit de propriété sur l'objet du gage, ou est-ce fonction du tribunal de déterminer la valeur de celui-ci et de décider de la part à revenir tant à la banque qu'à l'emprunteur? Quand nous édictons une loi nouvelle, le mécanisme en doit être aussi clair que possible, de façon que le tribunal ait le moins possible à décider. J'imagine que, si une banque institue des poursuites en vertu de ce paragraphe, ce serait le devoir du tribunal de se prononcer sur la valeur de l'objet, peut-être d'en ordonner la vente et de déterminer le chiffre des sommes à payer à chacun. Mais ce serait là pour le cultivateur un moyen fort coûteux de faire constater ce qui lui revient. La loi dit simplement que le propriétaire de l'objet peut le céder à la banque. Le droit commun exige une cession absolue pour conférer un titre. Nulle cession absolue n'est prévue ici, et une cession qui n'est pas absolue ne donne qu'un droit de gage. Peut-être que l'insertion du mot "absolue" résoudrait la difficulté.

Je fais ces observations à seule fin de signaler au ministre l'absence dans cette loi de tout moyen de décider quoi faire en cas de non comparution de la personne qui donne un objet en nantissement. Le ministre doit voir que certains d'entre nous ne comprennent pas le mécanisme à faire fonctionner pour que l'on puisse se servir de cette loi.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je regrette que mon honorable ami ait cru à de la discourtoisie de ma part. J'ai, autant que je l'ai pu, prêté l'oreille à ce qu'il avait à dire, mais il comprendra qu'un ministre est sujet à des interruptions plus ou moins fréquentes, et j'espère qu'il acceptera mon explication.

Mon honorable ami s'est informé de ce que dit la loi de la province d'Ontario relativement au gage pris sur le bétail, mais je n'ai guère eu l'occasion depuis quelques années de faire connaissance avec les lois d'Ontario, et je dois dire que, sous de nombreux rapports, la loi dont il est ici question y est à peu près celle qui existe à la Nouvelle-Ecosse. En Angleterre, comme le sait mon honorable ami, le nantissement laisse le débiteur en possession de la chose engagée jusqu'à l'échéance. A défaut de paiement, le créancier a droit à des poursuites. Il y a généralement, dans le cas du bétail, une convention—je parle maintenant de la province d'Ontario—convention par laquelle le débiteur s'engage à rembourser l'avance qui lui a été faite. Il est en conséquence loisible au créancier d'instituer des poursuites, soit pour l'exécution de cet engagement, soit pour faire valoir sa garantie, tout comme dans le cas d'une hypothèque s'il n'y avait pas de convention contraire. Il y a aussi dans la province d'Ontario la faculté pour le créancier gagiste de vendre l'objet du nantissement, après avoir donné l'avis stipulé, et la vente se fait aux conditions prévues dans l'acte de nantissement. Il va de soi qu'après paiement au créancier du montant de son avance, le reste appartient au débiteur.

Mon honorable ami a appelé mon attention sur la forme " H " de l'annexe. Il remarquera que, dans l'article 2, il est dit:

La banque peut prêter de l'argent aux cultivateurs et à ceux qui se livrent à l'élevage sur la garantie de leurs bestiaux.

Il y a ensuite une définition du mot bétail:

La convention de garantie peut se faire sous la forme d'un acte de vente ou d'hypothèque mobilière, ou, dans toute province où il n'existe aucune disposition dans les lois de la province pour le dépôt ou autre enregistrement des actes de vente ou d'hypothèque mobilière, en la forme "H" de l'annexe de cette loi, ou sous toute forme au même effet.

L'intention de la loi est que la banque puisse prendre une hypothèque mobilière dans celles des provinces où il n'existe aucune disposition relative à l'enregistrement d'une telle hypothèque. D'ordinaire ces sortes de lois exigent un affidavit établissant la bonne foi de l'emprunteur, et elles prescrivent l'enregistrement dans un certain nombre de jours, cinq jours, je crois, dans la province d'Ontario. La convention de garantie est destinée à servir dans les provinces où l'hypothèque mobilière n'est pas reconnue par les lois, ou encore dans les provinces où il n'existe aucune disposition relative à l'enregistrement de cette hypothèque. Je signalerai à mon honorable ami le dernier article de la forme " H", dont il semble ne pas avoir pris connaissance:

Cette garantie est donnée en vertu des dispositions des paragraphes douze et treize de l'article 88 de la loi des banques, et elle est sujette aux dispositions de ladite loi.

La loi des banques elle-même prescrit le mode de réalisation de la garantie. Ce que nous avions en vue en établissant que la convention de garantie de la forme " H " pourrait être mise à exécution par le tribunal, ç'a été de fournir un moyen de la réaliser, selon que le tribunal l'ordonnerait, dans les cas où il pourrait ne pas être importun de la réaliser en vertu des dispositions susmentionnées de la loi des banques.

Voilà, dans son ensemble, l'objectif visé. Avant que la question ne vienne en discussion devant le comité, je serais bien aise d'étudier l'argument formulé par l'honorable député et de bénéficier de ses vues en comité.

Le député de Pictou dit que c'est une nouvelle orientation, et c'est parfaitement vrai. Pendant nombre d'années, et en réalité à dater même de son adoption, la loi des banques a visé à ce que ces institutions fassent des prêts à brève échéance. L'idée de ressources rapidement réalisées a toujours été présente à l'esprit des législateurs, en étudiant la législation relative aux banques. La raison est des plus évidente. Les banquiers empruntent du public, et une forte partie des fonds qu'ils empruntent est remboursable à des conditions stipulant qu'on pourra leur demander de les rembourser sur demande. D'autres dépôts qu'elles reçoivent sont des dépôts remboursables après avis préalable. Il est donc de haute importance pour les banques que leurs ressources soient de nature rapidement réalisable. Ce qui revient à dire que leurs billets doivent être payables à brève échéance afin qu'il leur revienne de temps en temps de l'argent qui leur permette de payer leurs dettes. Puis, afin que le public retire le maximum d'avantages de l'usage des capitaux de banque, il importe que les prêts se fassent à brève échéance, afin que les capitaux ne soient pas trop longtemps immobilisés, car une banque est souvent en mesure de servir vingt clients ayant besoin, disons, de $50,000, chacun de ses clients représentant un total de un million de dollars, et cela avec beaucoup moins que un million de dollars du capital de la banque, parce que tous les clients n'auront pas besoin de cet argent en même temps.

Bien que ce soit là le système appliqué par les banques et par tous les législateurs par le passé, mon honorable ami l'admettra, les conditions changent continuellement; et parfois nous négligeons de rendre justice à d'importants groupes de nos populations, parce que nous ne comprenons pas que, par suite de cette évolution, il surgit de nouvelles conditions auxquelles il faut pourvoir législativement, c'est précisément ce qui est arrivé dans l'Ouest.

La situation de l'Ouest diffère absolument de celle de l'Est. Les banques de l'Est font des prêts aux cultivateurs et autres, et cela d'ordinaire sur billets pour lesquels elles ont obtenu des endosseurs. Dans l'Ouest il est bien difficile d'obtenir de bons endosseurs; aussi, quand l'emprunteur est un homme honorable et ayant chance de succès, quand le risque moral, comme on dit, est bon, la banque doit se poser et résoudre ce problème-ci: ferons-nous ce prêt? La banque pourrait hésiter à consentir ce prêt, si l'emprunteur n'offrait aucune garantie; mais, comme on l'a fait observer, s'il avait des bestiaux à offrir à titre de gage ou de nantissement, et que son crédit fût bon, c'est-à-dire si le risque moral semblait excellent, le prêt serait souvent consenti là où, en l'absence de pareilles conditions, il n'aurait pas lieu.

Quant aux moutons et aux porcs, le prêt à court délai serait satisfaisant; mais lorsqu'il s'agit de gros bestiaux dont l'élevage demande quelques années, avant qu'ils arrivent à maturité, cette mesure législative sera des plus utiles. Aux Etats-Unis, dit-on, pareille loi a été d'un précieux appoint pour l'industrie animale; et chez nos voisins, cette industrie a pris le plus vaste développement, au grand bénéfice de la classe agricole, par suite des facilités fournies par les lois des banques des états du Nord-Ouest, lois qui leur permettent de prêter sur garantie hypothécaire mobilière.

Mais s'écrie l'honorable député de Pictou: pourquoi, au lieu de s'arrêter à mi-chemin, ne permettrait-on pas aux banques de faire des prêts sur toute garantie de propriété personnelle? De bonnes raisons militent en faveur de cette prétention, bien qu'il me serait possible de formuler plusieurs objections. Aujourd'hui, les banques prêtent au commerce de gros et aux marchands, sur garantie de tout genre de marchandises. Telle a été la loi en vogue et en un certain sens, c'est là une loi d'exception. On l'a jugée nécessaire, dans l'intérêt commun de la société. En un certain sens, c'est là une loi d'exception, si on peut appliquer ce vocable à une mesure tendant à placer le cultivateur dans la situation occupée jusqu'ici par une certaine catégorie de commerçants. Plus tard, il est possible que d'autres intérêts sentent le besoin de certaine modication de la loi des banques et prétendront peut-être qu'à leur avis, on pourrait y ajouter quelque disposition législative leur permettant de transmettre leur propriété personnelle à la banque, à titre de gages ou de privilège. Le cas échéant, j'estimerais de mon devoir de mettre à l'étude pareille demande, ou toute représentation formulée en ce sens, et de les considérer au fond, au point de vue des principes. Les honorables députés le savent, les obligations et les actions sont propriété personnelle, mais elles ne figurent pas, à titre d'effet mobilier, dans les lois sur les hypothèques mobilières en vigueur en diverses provinces. Pour les particuliers et pour les courtiers ou agents de change, c'est une transaction qui s'effectue couramment de remettre à titre de gage ou de nantissement les obligations et les actions, en garantie d'avances de fonds consenties par les banques.

Quand cette question sera discutée par le comité, j'espère et je désire voir la mesure législative proposée examinée sous toutes ses faces, parce qu'elle comporte une modification et si la majorité du comité est d'avis qu'il serait raisonnable d'imposer une limite à la durée de l'application de la loi, de façon à pouvoir jusqu'à un certain sens en faire l'expérience, cela vaudrait bien la peine d'être étudié. Je me souviens qu'au moment où nous avons présenté à la dernière session le projet de loi relatif aux avances de grain de semence par les banques et que nous leur avons permis de prendre des garanties pour de telles avances, mon très honorable ami, le chef de l'opposition (sir Wilfrid Laurier) a laissé entendre, soit au moyen d'une question soit directement, que puisque nous étions en temps de guerre, une expérience pourrait bien être faite. Je serais disposé à prendre en considérations, si le comité le désire, l'établissement d'une limite, pour que nous puissions avoir le bénéfice de l'expérience.

J'ai lu très attentivement les discussions qui se sont produites depuis 1890 au sujet des révisions successives de la loi des banques et il est étonnant de voir comment l'histoire se répète. Les arguments exposés aujourd'hui et alors que la résolution était prise en considération sont précisément les arguments pour et contre qui ont été mis en avant autrefois et j'espère que j'intéresserai les honorables membres de la Chambre en leur disant que M. Donald Smith, plus tard lord Strathcona, qui connaissait aussi bien que quiconque l'Ouest, au commencement de 1890, était fortement en faveur d'une loi de cette nature. Je remercie la Chambre de la discussion très intéressante que nous avons eue et des renseignements que j'ai retirés du débat.

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce).

## 2e LECTURE DU BILL CONCERNANT LES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

L'hon. sir THOMAS WHITE (ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill (n° 34) tendant à autoriser des prolongations de délai aux compagnies d'assurances.

—J'ai expliqué, monsieur l'Orateur, dans la discussion en comité général sur le projet de résolution qui a précédé ce bill, que le but de cette loi était de prolonger la durée du temps accordé aux compagnies d'assurances pour demander des permis en vertu des dispositions de la loi des assurances de 1910. Il y a en souffrance un certain nombre de chartes qui expireraient cette année si les compagnies n'avaient pas pris de

précautions pour se conformer aux exigences de la loi des assurances. Par suite des conditions qui ont existé depuis le commencement de la guerre, il n'a pas été possible à ces compagnies de s'organiser et de faire souscrire leur capital de façon à pouvoir obtenir leur permis en vertu de la loi des assurances. Le but de ce projet de loi est de leur permettre de le faire sans avoir besoin d'adresser une demande spéciale au Parlement. L'autre jour, l'honorable député de Renfrew-sud (M. Graham) m'a demandé les noms des compagnies dont les chartes étaient ainsi en souffrance et qui allaient expirer, j'ai déposé la liste sur le bureau de la Chambre et je lui en ai donné une copie. Je crois qu'il y a environ sept ou huit compagnies dans ce cas. Une loi absolument semblable a été adoptée par la Chambre à la dernière session.

L'hon. M. OLIVER: Ces compagnies sont-elles seulement dans la période d'organisation, ou sont-ce des compagnies qui ont déjà été organisées et qui doivent se conformer à quelque disposition dans un temps voulu?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Ce sont des compagnies qui ont été autorisées par le Parlement, mais mon honorable ami sait qu'avant d'obtenir un permis en vertu de la loi des assurances, elles doivent avoir un certain montant de leur capital souscrit, et payé. Par suite de la guerre et des conditions qui ont existé depuis sa déclaration, ces compagnies n'ont pas pu faire souscrire du capital comme elles l'auraient fait si la situation avait été normale. Si une charte était à la veille d'être périmée, l'ordre régulier pour une compagnie aurait été de faire une nouvelle demande d'extension de délai au moyen d'un bill privé. Cela occasionne d'assez grands frais et pour la commodité de ces compagnies nous avons pensé qu'il convenait de présenter ce bill avec les mêmes termes que celui de l'an dernier pour prolonger d'un an la période durant laquelle elles peuvent se conformer aux dispositions de la loi des assurances.

M. SINCLAIR: Quelle est la manière de voir de l'honorable ministre des Finances à ce sujet? Pense-t-il qu'il est sage de continuer à prolonger la charte d'une compagnie qui n'a pas pu se conformer aux conditions de la loi?

Si j'ai bien compris, nous remettons toute l'affaire à la discrétion de son département, de sorte que n'importe laquelle de ces compagnies aura la liberté de faire une demande, soit à lui-même, soit à son département afin d'obtenir une prolongation de sa charte. Devons-nous comprendre que n'importe quelle compagnie pourra obtenir une prolongation de son privilège sans que l'on fasse une enquête ou sans que l'on exige d'elle l'exécution de certaines conditions essentielles?

L'hon. sir THOMAS WHITE: Le département a toujours eu pour système de ne pas permettre à la légère le renouvellement des chartes; mais il n'est pas à ma connaissance qu'il se soit jamais produit un exemple où, soit le comité des banques ou du commerce, soit le Parlement, ait jamais refusé d'adopter un bill privé pour la prolongation d'une charte, du moment que l'on a établi à la satisfaction du comité et de cette Chambre que les fondateurs de la compagnie ont fait tous leurs efforts raisonnables afin de faire souscrire le capital et de se conformer aux dispositions de la loi des assurances.

Dans le cours ordinaire des choses, la demande d'un second renouvellement soulève toujours une vigoureuse opposition. C'est ce qui se serait produit dans le cas actuel, n'eût été la guerre qui sévit en ce moment. Si nous n'étions pas en temps de guerre, je n'aurais jamais consenti à saisir le Parlement de ce projet de loi; car, à mon avis, du moment qu'une compagnie a déjà bénéficié d'une prolongation de délai et qu'elle n'a pas réussi à se conformer aux exigences de la loi sur le contrat d'assurance, c'est alors notre devoir de lui faire établir pour quelles raisons elle aurait droit à une nouvelle prolongation de son privilège.

(La motion est adoptée; le bill est lu pour la 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce).

## SUITE DE LA DISCUSSIONS DES SUBSIDES.

La Chambre se forme en comité des subsides sous la présidence de M. Rhodes.

Gouvernement des territoires du Nord-Ouest. —Emoluments du commissaire des territoires du Nord-Ouest, $1,000.

M. TURRIFF: Vu qu'il s'agit probablement du dernier article à la faveur duquel il me soit permis de soulever la question, je désirerais que le ministre m'explique pourquoi l'inspecteur Hefferman, de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, n'a pas reçu la promotion à laquelle il était en droit de s'attendre, et comment il se fait que l'on a promu deux jeunes officiers, ce qui l'a pratiquement mis dans l'obligation de donner sa démission? Je ne demande

pas au ministre de répondre séance tenante à ces questions; mais il pourra se procurer les renseignements et me les fournir la prochaine fois que nous reprendrons l'examen des crédits de son département.

L'hon. M. ROCHE (ministre de l'Intérieur): Je ferai observer à mon honorable ami que la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest ne relève pas du ministère auquel je préside, mais du premier ministre. J'attirerai l'attention du très honorable chef du cabinet sur cette question de l'honorable député.

Gouvernement du territoire du Yukon.—Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire, $128,000.

M. MACDONALD: Quel est le chiffre de la population du Yukon? Quelle est la situation générale dans cette région? Nous devrions nous livrer à l'économie par le temps qui court; quelle justification pouvez-vous invoquer pour toutes ces dépenses?

L'hon. M. ROCHE: Je demanderai à l'honorable député du Yukon de vouloir bien répondre à ces questions.

M. ALFRED THOMPSON (Yukon): Je suis très heureux d'être en état de fournir à mon honorable ami, les renseignements qu'il demande. Je pourrais sous forme d'entrée en matière aux observations que je me propose de faire, signaler à la Chambre qu'il est bien plus facile de pratiquer l'économie dans les anciennes provinces, qui sont toutes très peuplées, que dans les territoires éloignés comme le Yukon.

Le Yukon comprend un très vaste territoire; son étendue est d'environ 200,000 milles; il est très peu peuplé, et nous avons constaté qu'il est assez difficile de régler les frais d'administration, chaque année, avec les fluctuations que subit notre population. Les mineurs quittent les centres de population et se dirigent vers les districts éloignés, à la recherche de l'or, de l'argent, du cuivre, du charbon, du pétrole, etc., de sorte que le Gouvernement leur fournit toute l'aide dont il est capable dans l'accomplissement de leur tâche, laquelle dans notre opinion, est au bénéfice non seulement du Yukon, mais du Canada tout entier. Il nous faut donc construire des routes, établir des sentiers et subventionner des compagnies de navigation. Nous avons constaté qu'il serait assez difficile de régler nos dépenses en diminuant nos crédits plus que nous ne l'avons fait, cette année. Chaque dollar que le Gouvernement a dépensé au Yukon, l'année dernière. J'en ai la conviction, l'a été judicieusement, et si la Chambre vote les crédits que nous demandons encore cette année, le pays recevra en retour, je n'en ai aucun doute, la pleine valeur des sommes qu'il aura dépensées.

M. KYTE: Ces sommes comprennent-elles les frais qu'entraîne l'administration de la justice au Yukon?

M. THOMPSON: Il y a un crédit distinct, si je ne fais erreur, pour l'administration de la Justice. Comme le dit l'article, le conseil local reçoit une allocation pour l'entretien de nos routes et pour les réparations qu'elles exigent.

D'après le recensement de 1911 notre population était de 9,000. Je ne crois pas qu'elle ait augmenté depuis.

M. TURRIFF: De combien a-t-elle diminué.

M. THOMPSON: Les chiffres officiels les plus récents que je possède sont ceux du recensement de 1911 établissant que la population était alors de 9,000. Nous produisons de $4,500,000 à $5,000,000 d'or par année.

L'hon. M. LEMIEUX: En employant des dragues spéciales à cette fin?

M. THOMPSON: On obtient environ 80 p. 100 de cet or, par ce dragage. Ces dragues sont des machines immenses, et la Chambre apprendra peut-être avec intérêt que le Yukon possède les plus grandes dragues qu'il y ait dans le monde.

M. TURRIFF: Parlez-nous en.

M. THOMPSON: Elles fonctionnent au moyen d'électricité développée par la chute du Klondike et transmise par fil jusqu'au lieu des opérations. Elles flottent dans les bassins qu'elles ont creusés et elles travaillent vingt-quatre heures par jour. On obtient l'or en lavant le gravier et en le soumettant à différents procédés. Les frais d'exploitation sont de moins en moins coûteux et, par suite, les profits augmentent d'année en année. Cela s'applique surtout aux parties du Yukon qui furent habitées tout d'abord et à celles qui sont à une certaine distance de la ville de Dawson. Ces terrains ne sont pas les seuls terrains aurifères du Yukon, il en est d'autres, très vastes, dont le gravier aurifère attend les orpailleurs et leurs engins hydrauliques. Le transport coûte très cher, et l'exploitation elle-même a coûté si cher, dans le passé, que seul le gravier le plus riche a pu être exploité avec profit. Maintenant que cette industrie se régularise l'exploitation devient de moins en moins coûteuse et l'on peut s'occuper des graviers d'un plus faible rendement. Il s'ouvre de nouveaux champs

d'exploitation, et l'avenir du Yukon me semble plus brillant aujourd'hui que jamais. On exploite aussi avec avantage, au Yukon, du minerai d'argent qui rend de $200 à $300 par tonne. Cette région possède aussi les gisements d'antimoine peut-être les plus considérables du monde, mais à coup sûr les plus considérables qu'il y ait sur ce continent ou de ce côté-ci de la Chine.

L'hon. M. OLIVER: Où sont-ils situés?

M. THOMPSON: Dans le voisinage du district de Wheaton qui est entre le lac Bennett et Whitehorse, à environ 20 milles du chemin de fer de Whitehorse. Le docteur Cairnes, éminent géologue à l'emploi du Gouvernement, les a examinés l'année dernière et a fait rapport. Je ne saurais dire si son rapport est publié, mais il contient des renseignements forts intéressants.

L'hon. M. OLIVER: Ces gisements d'antimoine sont-ils exploités?

M. THOMPSON: Je pense qu'on en exploite quelques-uns cette année. L'antimoine coûte passablement cher aujourd hui, parce qu'on l'utilise pour durcir les balles de shrapnell, et que tous les belligérants en emploient de grandes quantités. Comme bien d'autres choses l'utilité économique de l'antimoine n'était pas définitivement reconnue avant la guerre, mais on a découvert depuis que l'antimoine sert à durcir le plomb, et l'on en a conclu qu'un composé d'antimoine et de plomb pourrait, dans une large mesure, servir de substitut pour la tôle ondulée, parce que ce composé peut former une toiture plus résistante et plus durable, et à peine plus coûteuse. Il s'ouvre donc un bel avenir pour l'industrie de l'antimoine.

Au Yukon, il y a de l'or, et nous en produisons en quantité chaque année. Il y a aussi de l'argent. Je dirai, en passant, que le docteur Cairnes a examiné les gisements d'argent au nom du Gouvernement, l'an dernier, et que son rapport à ce sujet va être publié. Il y a aussi une immence zone de cuivre dans le voisinage de Whitehorse, à la tête de la navigation du fleuve Yukon, à 2,000 milles de l'embouchure de ce fleuve qui se jette dans la mer de Behring, et à 110 milles de la ville de Skagway sur le canal de Lynn, le principal port du Yukon, situé, cependant, dans l'Alaska. La zone de cuivre embrasse une douzaine de milles et l'on y exploite aujourd'hui des gisements considérables. La guerre a eu pour effet d'augmenter beaucoup le prix du cuivre. Il y a dans cette zone deux ou trois mines en exploitation à l'heure qu'il est, et l'on pense qu'il y en aura plusieurs autres avant la fin de l'année.

M. McConnell, sous-ministre des Mines, a déjà publié sur cette région un rapport qui se trouve dans les archives de son département et j'en recommande la lecture à tous ceux que la question intéresse.

Il y a dans le Yukon de vastes territoires susceptibles d'être exploités comme pâturages et qui ont déjà attiré l'attention de quelques-uns de nos concitoyens; à tout prendre, les perspectives sont des plus brillantes et des plus encourageantes; le dernier mot sur le Yukon n'a certainement pas été dit. Je suis convaincu que le comité, en votant ce crédit, fera une bonne action, que l'argent sera bien employé et qu'il nous reviendra du Yukon comme du pain jeté sur l'eau.

L'hon. M. LEMIEUX: Mon honorable ami peut-il me donner quelques renseignements sur la crique appelée Too-Much-Gold? Un ami, qui a placé des capitaux dans cette entreprise, me dit qu'il n'en a jamais rien retiré. Il s'est laissé éblouir par le nom.

M. THOMPSON: Le nom est certainement très attrayant, mais j'ai bien peur que les espérances qu'il a fait naître ne se réalisent pas. Il y a, en effet, dans le Yukon une crique appelée Too-Much-Gold. La tradition veut que les Indiens qui habitaient cet endroit l'aient appelé ainsi et que les premiers prospecteurs lui aient conservé cette désignation. Je ne crois pas, cependant, que la crique ait donné de l'or pour la peine d'en parler.

M. MACDONALD (Pictou): Je vois ici un crédit de $90,000 pour l'administration de la justice. Le Canada paie $443,000 pour administrer une population de neuf mille âmes. Bien que l'honorable député du Yukon (M. Thompson) nous ait fait de ce territoire la description la plus attrayante qu'il était possible de faire, je considère que ce crédit est très élevé, surtout si l'on tient compte du fait que, depuis cinq ans, le chiffre de la population est resté stationnaire, s'il n'a pas diminué. Ce crédit excède la subvention fédérale payée à certaines provinces.

Vu que ce territoire touche à la Colombie-Anglaise, ne serait-il pas à propos de se demander si l'on ne devrait pas en confier l'administration intérieure à cette province, sous l'empire des dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Je con-

sidère comme une anomalie ce déploiement d'institutions de toutes sortes, pour l'administration d'une population de neuf mille âmes. Un de mes amis, qui a fait le calcul, prétend que les dépenses administratives de ce territoire représentant $44 par tête de la population. Les conditions ne sont plus les même qu'à l'époque où l'on espérait que le Yukon deviendrait très peuplé. Pour une population très clair-semée nous avons tous les rouages administratifs nécessaires à l'administration d'une population considérable. Dans une année d'économie comme celle-ci, cette dépense me paraît trop élevée. Le ministre devrait trouver un moyen quelconque d'opérer une réduction dans cette direction. Pendant que la population de l'Est est lourdement taxée pour les fins de la guerre, il me semble que cette population de neuf mille âmes du Yukon pourrait faire certaines concessions. J'aimerais à connaître quelles sont les raisons du Gouvernement pour maintenir le chiffre de cette dépense.

M. THOMPSON: Je comprends parfaitement la valeur du raisonnement que fait l'honorable député de Pictou, mais il admettra avec moi que bien qu'il soit assez facile d'établir un mode de gouvernement pour une population donnée, il n'est pas aussi aisé d'en diminuer le coût, en proportion de la diminution de la population. Comme dans toute autre organisation, il y a des frais fixes dont on ne peut se dispenser. Il faut, par exemple, un tribunal dans cette partie du Canada, et nous avons le droit d'en exiger un.

M. MACDONALD: Oui, mais les dépenses qu'il occasionne sont très élevées.

M. THOMPSON: Je ferai observer à mon honorable ami que même le manœuvre, dont tout le talent se réduit à savoir manier un pic et une pelle, gagne quatre dollars par jour et sa nourriture.

L'hon. M. OLIVER: Toute l'année?

M. THOMPSON: Quand il travaille. En été, il est employé aux mines, au dragage, aux ouvrages hydrauliques et s'il travaille en hiver, il reçoit le même salaire.

L'hon. M. OLIVER: Pendant combien de mois est-il employé dans l'année?

M. THOMPSON: La saison des travaux est de plus en plus longue. Cette année, nous avons une drague qui est employée tout l'hiver, je crois, et je suppose que six mois par année serait une bonne moyenne, peut-être même une moyenne un peu élevée. Les travaux commencent dans la dernière partie de mars et cessent généralement au mois d'octobre. Une compagnie a pu tenir ses dragues au travail jusqu'au commencement de janvier et je crois même qu'une d'elles a été en service tout l'hiver.

La grande difficulté que nous éprouvons, c'est de faire concorder les dépenses d'administration avec l'abaissement du chiffre de la population. Mais ce n'est pas la première fois que nous nous trouvons en présence d'une pareille difficulté au sujet de l'administration des régions de l'Ouest.

A l'époque de son entrée dans la Confédération—je puis me tromper, car je ne parle que de mémoire—la Colombie-Anglaise ne comptait pas plus de 25,000 blancs, et cependant on lui donna droit à six représentants à la Chambre.

M. TURRIFF: Ce n'est pas de représentation qu'il s'agit; nous ne songeons point à amoindrir la représentation du Yukon.

M. THOMPSON: Merci. Quand il s'agit de ces régions nouvelles, il ne faut pas penser—et c'est ceci que je tiens particulièrement à faire observer—qu'elles ont atteint à leur dernier degré de développement. La soif de l'or est susceptible, à tout moment, d'y déterminer une course effrénée et d'y faire déverser de nouveaux éléments de population.

M. MACDONALD: Existe-t-il là-bas des taxes locales?

M. THOMPSON: Voilà un autre point, et je suis bien aise que l'honorable député m'y fasse penser. Contrairement aux autres provinces canadiennes, le Yukon est assujetti à une taxe directe de 2½ p. 100 portant sur ce qu'il produit en plus grande quantité, c'est-à-dire sur l'or.

M. MACDONALD: Il se paie des redevances à l'Etat, en chacune des provinces.

M. THOMPSON: A titre de taxe provinciale, mais il n'est pas une seule province dont la production soit assujettie à un impôt dont le produit est versé à la caisse fédérale.

M. MACDONALD: Ce que nous dépensons représente plus que cela.

M. McCRANEY: Quel est le chiffre du revenu que l'on tire de cette redevance?

M. THOMPSON: Je ne dis pas que notre revenu suffit . . .

M. MACDONALD: Y a-t-il des taxes locales?

M. THOMPSON: Il se prélève des taxes municipales à Whitehorse et à Dawson. Le commerce des spiritueux est frappé d'un impôt dont le produit sert à l'établissement de voies publiques; on prélève aussi un impôt sur l'enregistrement et le renouvellement annuel des concessions minières.

L'hon. M. OLIVER: L'honorable député a-t-il quelque idée de ce que le gouvernement fédéral obtient de l'enregistrement et du renouvellement de ces concessions?

L'hon. M. ROCHE: L'an dernier, le revenu provenant de toutes sources se chiffrait à $210,000.

L'hon. M. MARCIL: A quoi faut-il attribuer le décroissement de la population?

M. THOMPSON: Les populations minières se font remarquer par leurs habitudes nomades. Les chercheurs d'or sont tout particulièrement enclins à s'acheminer vers des régions nouvelles où ils comptent faire des trouvailles. Il y a quelques années, une assez forte partie de notre population prenait le chemin de l'Alaska, région aurifère où les conditions sont à peu près les mêmes qu'au Yukon. Beaucoup de nos compatriotes sont encore là; il est assez probable qu'ils reviendront au Yukon si certaines des récentes trouvailles que l'on exploite en ce moment sont aussi riches qu'on l'espère.

L'hon. M. OLIVER: Quel est le chiffre de la recette provenant de l'enregistrement et du renouvellement des concessions?

M. THOMPSON: Redevances sur l'or, $116,000 en chiffres ronds; concessions de placers, $9,000; renouvellement des concessions de placers, $40,000; délimitation nouvelle de placers, $3,000; concessions de terrains quartzeux, $975; concessions de dragage d'or, $5,000; concessions hydrauliques, $5,000; droits d'exploitation minière, $6,000; paiements au lieu d'ouvrage, $1,000; vente de terrains et de gîtes quartzeux, $2,900; loyers, $7,000; droits de coupe, $11,000; compte indéterminé, $1,000; soit un total de $210,000.

L'hon. M. LEMIEUX: Combien d'écoles et de collèges y a-t-il au Yukon?

M. THOMPSON: Pour être aux extrêmes confins du Canada, le Yukon n'en est pas moins situé en territoire canadien, et il contribue pour sa part à la civilisation canadienne. Ses écoles sont excellentes. Nous en avons une à Dawson qui n'est désignée ni sous le nom d'école normale ni sous celui de collège, mais où les jeunes gens reçoivent un enseignement qui équivaut à celui que, à l'université de Toronto ou à l'université McGill, on donne aux élèves de première année. A leur entrée à ces universités, les élèves sortis de l'école de Dawson sont admis aux cours de deuxième année. Le Yukon contribue donc pour sa part au maintien de l'instruction au niveau que nous jugeons indispensable à l'intérêt bien entendu du Canada.

M. MACDONALD: Le chiffre de votre population ne dépasse pas celui d'une petite ville quelconque des provinces de l'Est.

M. THOMPSON: La population de la province de la Nouvelle-Ecosse n'est pas plus nombreuse que celle de la ville de Toronto.

M. MACDONALD: Mais le gouvernement fédéral ne paie point $44 par tête pour que les gens demeurent dans la Nouvelle-Ecosse.

M. THOMPSON: La province de la Nouvelle-Ecosse, où je suis fier d'être né, a passé par où le Yukon passe en ce moment. Elle ne s'est pas trouvée tout à coup avec un demi-million d'habitants, de grandes industries, un commerce important et de remarquables maisons d'éducation; il lui a fallu grandir tout comme le Yukon grandit à l'heure actuelle.

La même chose est vraie pour les autres provinces du Canada; les provinces de l'Ouest ont eu leurs périodes de bonne et de mauvaise fortune.

L'hon. M. LEMIEUX: Il y a quelques années mon honorable ami a apporté un sac de blé et l'a présenté à la Chambre comme une indication de la fertilité du sol du Yukon. Mon honorable ami voudrait-il dire au comité si le blé est toujours récolté au Yukon.

M. THOMPSON: J'ai le plaisir de dire à mon honorable ami que nous récoltons un peu de blé au Yukon.

L'hon. M. MARCIL: En récoltez-vous assez pour vos besoins?

M. THOMPSON: Non, nous ne récoltons en réalité pas de blé, sauf pour faire des expériences.

L'hon. M. LEMIEUX: Vous produisez des légumes, n'est-ce pas?

M. THOMPSON: Oui, d'excellentes légumes, des pommes de terre, des carottes, des choux, des haricots, de l'orge et une assez grande quantité d'avoine. Quelques-uns des établissements agricoles nous font vraiment grand honneur.

L'hon. M. LEMIEUX: Vous devriez produire un ministre du Yukon.

M. THOMPSON: J'espère, avec le temps, que le Yukon sera assez important pour avoir un ministre; Je remercie mon honorable ami de son conseil. Cela intéressera peut-être la Chambre de savoir que le blé apporté par moi du Yukon à cette époque a donné la preuve qu'il était d'une espèce très résistante. J'en ai envoyé un échantillon au spécialiste des graines de la ferme expérimentale qui en a semé cent grains. Tous ont germé, ce qui prouve les qualités de la graine que nous pouvons produire dans cette région.

L'hon. M. LEMIEUX: Quand j'étais ministre des Postes, il y avait beaucoup de discussion au sujet du service des Postes au Yukon. La difficulté avec la compagnie de chemin de fer a-t-elle été réglée et le service est-il bien fait?

M. THOMPSON: Oui, il est excellent. L'interdiction a été levée et nous pouvons avoir le courrier en tout temps, ce qui était un de nos cris de guerre au Yukon. Je voudrais appeler l'attention de l'honorable député de Pictou sur le fait que pendant des années, nous avons dû payer double tarif sur les mandats postaux; nous payions 60 cents quand dans les autres régions on payait seulement 30 cents. Sur ce point, nous sommes traités de la même manière que le reste du Canada.

L'hon. M. LEMIEUX: Je crois que vous utilisez la poste pour l'envoi de la poudre d'or.

M. THOMPSON: Oui.

L'hon. M. LEMIEUX: Payez-vous un tarif élevé?

M. THOMPSON: Non, le tarif est le même que pour les autres produits. L'or est fondu et coulé en petit lingots et expédié par la poste.

L'hon. M. LEMIEUX: Payez-vous une assurance?

M. THOMPSON: Je n'en suis pas certain.

L'hon. M. MARCIL: Avez-vous un service de poste rurale au Yukon?

M. THOMPSON: Non.

M. MACDONALD: Je tiens à ce que l'honorable député du Yukon ne se trompe pas sur la position que j'ai prise sur cette question. Je suis charmé de savoir qu'il a tant de confiance en l'avenir du Yukon; rien ne pourrait me faire plus plaisir que d'entrevoir dans l'avenir le développement de cette région du Canada. La seule question que je pose est de savoir si nous ne payons pas cette année, pour l'administration des affaires du Yukon, la même somme que nous avons payée quand la population était le double de ce qu'elle est aujourd'hui. S'il est vrai que nous payons pour administrer les affaires de neuf mille personnes ce qu'il en coûtait quand la population était de vingt mille ou de vingt-cinq mille, je demanderai si, en vue des enseignements donnés par des honorables membres des deux côtés de la Chambre sur la nécessité de la plus stricte économie dans la période actuelle, on ne pourrait pas adopter quelque changement pour réaliser quelques économies. Je dis cela en toute amitié pour la circonscription de mon honorable ami. Avant d'adopter ce crédit, nous devrions savoir, je crois, ce que nous coûte aujourd'hui le Yukon et ce qu'il nous coûtait, disons en 1910. Y a-t-il quelque raison pour qu'on ne fasse pas d'économie dans le Yukon, si l'on en réalise dans d'autres parties du Canada?

M. TURRIFF: Peut-être l'honorable ministre voudra-t-il déposer une liste des employés du Yukon?

L'hon. M. ROCHE: J'en ai la liste.

M. SINCLAIR: Je suis disposé à être généreux envers mon honorable ami et le territoire qu'il a l'honneur de représenter; je ne pense pas que nous devrions être trop rigides dans nos critiques des dépenses qui se font au Yukon. Mais en même temps je crois qu'il existe un certain besoin d'économie.

Je vois dans le rapport de l'auditeur général pour l'année dernière que le revenu total des douanes s'est élevé à $164,000 et qu'il a fallu payer environ $30,000 pour en opérer la perception. Le ministère des Douanes comprend beaucoup de fonctionnaires à qui il est alloué un fort traitement, plus une somme considérable pour frais d'entretien. Si faible que soit le montant perçu et si élevés que soient les frais de perception, il paraît qu'un fonctionnaire a fait de l'ouvrage de surcroît et a touché, pour cela, $403. On pourrait peut-être réduire certains de ces traitements et trouver que nous n'avons pas besoin d'autant de fonctionnaires pour percevoir seulement $164,000. Je sais que le ministre des Douanes tient à avoir un nombreux personnel, on l'a appris depuis qu'il est ministre; mais il me semble qu'il devrait voir s'il n'y aurait pas moyen de remanier jusqu'à un certain point la liste des fonctionnaires du Yukon.

L'hon. M. LEMIEUX: L'honorable député du Yukon voudrait-il nous dire où sera, dans le territoire de l'Alaska, le terminus nord de ce nouveau chemin de fer américain? Cette ligne aura-t-elle pour effet de modifier beaucoup les moyens de transport à la disposition de la population du Yukon? A-t-on commencé à construire cette ligne à chacune de ses extrémités?

M. THOMPSON: Pas à chacune de ses extrémités, mais à l'extrémité voisine de l'eau de marée. Ce terminus sera à Seward, dans l'Alaska, à 600 milles de Skagway, port de débarquement pour le Yukon. On dit que le terminus intérieur de la ligne sera à Fairbanks, au centre de la région aurifère de l'Alaska. Fairbanks se trouvant à environ 700 milles de Dawson, je ne pense pas que le chemin de fer ait pour effet de modifier beaucoup les conditions du transport dans le territoire du Yukon.

(Rapport est fait de l'état des travaux).

La séance est levée à six heures du soir.

# INDEX

## SIXIÈME SESSION—DOUZIÈME PARLEMENT

### PREMIÈRE PARTIE---NOMS


ALGUIRE, Duncan Orestes (*Stormont*).

*Projet de résolution*:

Employés civils et soldats retour de la guerre (débat), 672 et suiv.

AMES, sir Herbert Brown, C.B. (*Montréal, Saint-Antoine*).

*Budget*:

Discussion générale, 1351 et suiv.

ARMSTRONG, J. A. Macdonald (*York-Nord*).

*Projet de loi*:

Faire droit à Robert William Thompson (n° 53) : dépôt, 1625 ; 1ère lect., 1625 ; 2e lect., 1706 ; 3e lect., 2237 ; adoption, 2237.

ARMSTRONG, Joseph E. (*Lambton-Est*).

*Budget*:

Discussion générale, 1061 et suiv.

*Projets de loi*:

N° 87, modifiant la loi des chemins de fer ; disc. des art., 2877 et suiv.
N° 100, chemin de fer Manitoba-Ontario : 2e lect. (discussion générale), 3727.
N° 8, chemin de fer Niagara à Ste-Catherine et Toronto : Disc. des art., 2539 et suiv. ; 2563 et suiv.

*Projet de résolution*:

Industrie linière (débat), 1349 et suiv. ; tableau, 1350.

*Subsides* (Voies et moyens) :

Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1860 et suiv.

BARNARD, George Henry (*Victoria, C.-B.*).

*Incidents et interpellations*:

L'industrie des constructions navales, 4240 et suiv.

*Question*:

Phoque—Commission de la pêche du, 3168.

BELLEMARE, A. (*Maskinongé*).

*Budget*:

Discussion générale, 1080-1081.

*Projet de résolution*:

Question bilingue, 3999 et suiv.

*Questions*:

Intercolonial, traverses pour l', 568.
Rivière-du-Loup—Dragage, 2597.
Rivière-du-Loup—Quai, 2666.

BENNETT, Richard Bedford (*Calgary*).

*Comité*:

Membre du comité du monument Tupper, 40.

*Incidents et interpellations*:

Compagnie de chemin de fer de la vallée de Saint-Jean, 2115 et suiv.
Grain dans l'Ouest—Pléthore, 4060.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 528 et suiv.

*Projets de loi*:

Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton : Adoption et sanction royale, 1570.
Canadien du Pacifique, concernant le chemin de fer, 2e lect., 417 ; 3e lect., 1058 ; adoption, 1058.
N° 66, prohibition—Disc. des art., 2601 et suiv., 2687 et suiv.
Traitement des juges dans la Saskatchewan (discussion générale), 2173 et suiv.

*Projets de résolution*:

Achats d'obus—Demande d'enquête, 1643 et suiv.
Enseignement technique (débat), 2313 et suiv.
Prohibition des liqueurs enivrantes : Amendement (renvoi à six mois), 2313 et suiv. ; scrutin sur l'amendement, 2345 ; disc. des articles, 2475.
Question bilingue, disc. gén., 3987 et suiv.

*Subsides* (Chemins de fer et Canaux) :

Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard : disc. générale, 3222 et suiv.
C.-N.-R.—Prêt de $15,000,000 : disc. générale, 4123 et suiv.
Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., disc. gén., 3835 et suiv., 4010 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux—Appointements—Service extérieur, 2193 et suiv.
Postes—Divers, 2854 et suiv.

BENNETT, William H. (*Simcoe-Est*).

*Projets de loi*:

N° 74, impôt sur les profits du commerce : disc. générale, 2740 et suiv.
N° 8, Niagara, Ste-Catherine et Toronto : Disc. des art., 2545 et suiv. ; 2657 et suiv.

*Projets de résolution*:

Traitement des juges dans la Saskatchewan, 2174 et suiv.
Vote des femmes, 1251 et suiv.

*Subsides:*

Haut commissaire intérimaire à Londres, 1013

*Projet de loi*:

BENNETT, William H.—*Suite.*

*Subsides*—Suite.

Mines et Commission géologique, 2453 et suiv.
Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 3842 et suiv.
Subventions postales et paquebots, 3275 et suiv.

BEST, John A. (*Dufferin*).

*Projet de loi*:

N° 74, impôt sur les profits du commerce: dis. générale, 2739 et suiv.

*Questions:*

Genest, S. A., 923.
Postes—Employés enrôlés, 1846.

*Subsides:*

Commission des chemins de fer, 3583 et suiv.
Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1873 et suiv.

BICKERDIKE, Robert (*Montréal, St-Laurent*).

*Documents* (demandes de):

La peine de mort—Statistiques, 2051.

*Projet de lois:*

Peine de mort, abolition de la, 1ère lect., 40; discussion générale, 2052 et suiv.; motion pour 3e lect., mise aux voix et perdue, 2064.

*Question*:

Naturalisation des étrangers, 3063.

BLAIN, RICHARD (*Peel*).

*Projets de loi*:

N° 39, Armée du Salut: dépôt, 1266; 1ère lect., 1266; 2e lect., 1479; disc. des art., 3048; 3e lect., 3048; adoption, 3048.
N° 74, impôt sur les profits du commerce: disc. générale, 2728 et suiv.
N° 25, Cie de téléphone Western Canada: disc. des art., 1980 et suiv.
N° 100, Cie de chemin de fer Manitoba-Ontario: retrait, 4120.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer: disc. des art., 2880 et suiv.
N° 26, ville de Brantford: disc. des art., 1706; 1729; 1730; 3e lect., 1809; adoption, 1809.

BLONDIN, hon. Pierre Edouard (*Champlain*).

*Documents* (dépôt de):

Douane, remises et réductions des droits de, 1915, 523.
Rapport du département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'exercice expiré le 31 mars 1915, dépôt, 1993.
Secrétariat d'Etat (anglais et français) au 31 mars 1915 (dépôt), 1210.

*Incidents et interpellations*:

Listes électorales, 3247.
Sansfaçon, maître de poste, 2466.

*Réponses aux questions*:

Agriculture, etc.—Fonctionnaires, 3063.
Aubrey, Napoléon, 2410.
Beehan, J. J., 3568.
Carleton Drug Company, 2665.
Commission des écoles séparées d'Ottawa, 2669.
Dingwall (N.-E.), receveur de la poste, 1215.
Duchemin, H. B. (paiements à), 1215.
Fonctionnaires dans les ministères, 3846.
Gazoline (le prix de la), 923.
Grand-Tronc—Subventions
Guerre (dépenses des départements), 1215.

BLONDIN, hon. Pierre Edouard—*Suite.*

*Réponses aux questions*—Suite.

Hudson, chemin de fer de la Baie d', 562.
Listes électorales, 1915, 615.
Macdonald, Rév. D. R., 3847.
Mines du nord de l'Ontario, 1215.
Mitrailleuses, 2665.
Mines—Commis, 3063.
Montpetit, Elzéar, 2823.
Montants payés à certains journaux de Halifax pour impressions et annonces, 3242.
Nickel, exportation du, 2932.
Nominations dans le personnel administratif, 991.
Nord-Canadien—Subvention au chemin de fer, 1089.
North-Bay (dépôt d'armes), 2820.
Pacifique-Canadien—Subventions, 1089.
Paiements à *La Patrie* et à l'*Evénement*, 1911-1915—2408-2409.
Parcs américains, 3065.
Patronage politique, 1390.
Port-Nelson, la navigation à, 613.
Recettes provenant de taxes spéciales, 991.
Revenu de l'Intérieur—Nomination, 2280.
Rivière Saguenay—Améliorations, 3846.
Soldats retour de la guerre et le service civil, 1336.
*Starling*, le steamer américain, 564.
Subventions au chemin de fer Nord-Canadien, 1089.
Subventions au Grand-Tronc, 1089.
Subventions au Pacifique-Canadien, 1089.
Taxes spéciales—Recettes, 991.
Traducteurs surnuméraires, 3385.
Whitehead—Entrepôts frigorifiques à, 787.

*Subsides*:

Mines—Commission géologique—Explorations, relevés, etc., 2455 et suiv.
Mines et commission géologique, 2438 et suiv.
Mines—Entretien du bureau d'épreuves, Vancouver, 2454.
Musée Victoria, 2457 et suiv.
Revenu de l'Intérieur—Accise, 2262.

BOIVIN, George Henry (*Shefford*).

*Budget*:

Voies et moyens, 1401 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Colombie-Britannique et canal de Panama, 4284 et suiv.
Explication sur un fait personnel, 1264.
Primes aux volontaires de la campagne des Féniens, 3385.

*Projets de résolution*:

Prohibition (débat), 2471 et suiv.
Question bilingue (débat), 3982 et suiv.

*Questions*:

Juges de la province de Québec, 2821.
Farnham—Ferme expérimentale, 3567.
Juges experts en beurre et en fromage dans la province de Québec, 4121.
Loi de la Colombie-Britannique (Cies à fonds social), 3727.
Mines—Commission géologique—Musée Victoria, 2456 et suiv.
Montréal—Juges, 2411.
Musée Victoria, 2456 et suiv.; amendement, 2457; amendement rejeté, 2460.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2722 et suiv.

BORDEN, le très honorable sir Robert Laird, P.C.G.C.M.G. (*Halifax*).

*Adresse au roi*:

Prolongation de la durée de la législature, 604 et suiv.; adoption, 657; transm. au Sénat, 657.

*Budget*:

Voies et moyens, 1394 et suiv.

*Comités*:

Borden, sir Robert, membre du comité Tupper, 40.
Comité général, présidence du, 549.
Nesbitt, ajouté au comité des pensions, 2087.
Nickle, ajouté au comité des pensions, 2087.
Tupper, comité spécial relatif à feu sir Charles, 40.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 23 et suiv.

*Documents* (dépôt de):

Commandes de la com. des achats de guerre, 1340; dépôt réservé, 1340.
Contributions du Canada aux frais de la guerre, 838.
Commission des achats de guerre, commandes de la, 1340; réservée, 1340.
Guerre—Commandes de la commission des achats de, 1340; réservée, 1340.
Chevaux, achat et exportation des, 617.
Conseil privé n° 731 et n° 1168 *re* gendarmerie à cheval du Nord-Ouest—Décrets du (dépôt), 694.
Dossier relatif au corps expéditionnaire canadien, 2052.
Incendie du palais législatif—Arr. du Conseil décrétant enquête, 603, 608 et suiv.
Incendie du palais législatif—Rapport du chef de la police fédérale, 694.
Mandats spéciaux, 427.
Nickel—Exportation, 2347.
Pensions militaires, les (dépôt), 1786.
Proclamations, arrêtés ministériels, etc., concernant la guerre, 40.
Soldats invalidés—Liste des pensions accordées aux (débat), 1737 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Achats de guerre—Commission, 2001.
Alberta septentrional—L'enrôlement, 4260.
Allison, le colonel, 2672.
Affaires du Gouvernement, 2001.
Aide à la construction des vaisseaux, 2218.
Ajournement de Pâques, 2977.
Armes portatives, 3172, 3452-3453.
Augmentation annuelle des traitements de la Chambre des communes, 2460.
Bibliothèque, dégâts, 784 et suiv.
Billets de retour pour les soldats, 2773.
Boyce, nomination de M., 784.
Calgary, désordres à, 785 et suiv.
Campbellton, désordres à, 785 et suiv.
Canal de Soulanges: ingérence dans la politique des employés du, 3384.
Cap-Breton-Nord, recrues, 2670.
Censure des lettres venant des Etats-Unis, 2820, 3172, 3194-3195.
Chemin de fer Nord-Canadien, 2774.
Le chemin de fer Quebec et Saguenay, 2652, 3695, 4308 et suiv.
Chisholm, A., nommé juge en Nouvelle-Ecosse, 710.
Chutes d'eau, 576 et suiv.
Commission des achats de guerre, 2001, 2935.
Commission Davidson: nomination d'un avocat, 4187.

BORDEN, le très honorable sir Robert Laird, P.C.G.C.M.G.—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.

Commission d'enquête sur les Commandes d'obus, 964, 2561, 2562, 3642, 4315.
Commissions Meredith-Duff et Davidson, 4315 et suiv.
Commission impériale des munitions, 836.
Commission de ravitaillement, 964.
Comité des comptes publics, 837.
Comités permanents, 40-41.
Congrès économiques des alliés, 2935.
Currie, mort du soldat D., 3172, 3193.
Currie à Saint-Julien, le colonel, 2465.
Davidson (sir Charles), 2516.
Day, le colonel, 3172.
Déclaration *re* Commission des obus, 2562.
Déclaration de sir Sam Hughes *re* Commandes de guerre, 3128 et suiv.
Décorations, etc., aux volontaires, 3448.
Demandes de documents, 3848.
Demandes de renseignements, 3627.
Demandes de renseignements au sujet d'un rapport; 2217 et 2218.
Dépenses de la guerre, 2217.
Destruction du club Américain à Toronto, 892.
Enrôlement des mineurs, 3194.
Entreprises de munitions, les, 835.
Examens du service civil, 2598.
Exploitation du Transcontinental, 2516.
Fait personnel, 1847-1848.
Fournitures de guerre, chevaux, 675, 2977.
Fusil Ross, 4292 et suiv.
Fournitures de guerre, pelles pour l'armée, 3196.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 999.
Grenier, Adolphe, 3726.
Hansard, lacune dans le, 2774.
Homesteads volontaires, 3695.
Immigration des veuves et des orphelins, 1393-1394.
Impression des documents de l'Etat, 4263.
Incendie du palais législatif, 599 et suiv., 891.
Incendie du palais législatif, 922; messages de sympathie, 693.
Indemnités aux familles des soldats, 4291 et suiv.
Indépendance du Parlement, 784.
Law, M.P., mort de M., 611 et suiv.
L'industrie des constructions navales, 4235 et suiv.
Législature, prolongation de la, 3384.
Lumière du jour, économie, 4186.
Lumière sur l'édifice du Parlement, 767.
Magistrature dans la province de Québec, 965.
Masse, la, 792.
Ministre de la Milice, absence, 2110; retour, 3062.
Motion d'ordre, 2413.
Munitions de guerre, 110, 835.
Munitions pour armes portatives, 2412, 2670.
Navires de cabotage—Réquisitionnement, 2066.
Nickel, expert du, 2271.
Nombre des recrues enrôlées au Canada, 80.
Note relative aux affaires extérieures, 1265.
Nouveau juge dans la Nouvelle-Ecosse, 710.
Palais législatif (l'incendie du), 891, 922.
Palais législatif—Reconstruction, 613, 2112,
Papier, interdiction de l'exportation du, 4186.
Parents des soldats, 3727.
Parlement, commission relative à l'incendie du, 694.
Pensions militaires, 4317 et suiv.
Primes aux volontaires de la campagne fénienne, 3385.
Prolongation de la durée de la législature, 4187, 4314.

BORDEN, le très honorable sir Robert Laird, P.C.G.C.M.G.—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.

Pope, sir Joseph, 3066.
Punition aux simples soldats, 3246-3247.
Punition d'un soldat du 128e bataillon, 3195.
Réclamations contre les chemins de fer de l'Etat—Loi des petites, 3384.
Recrutement à Montréal, 4311 et suiv.
Réquisitionnement du blé, 836-837.
Scammell, J. K., 1211.
Séances à deux heures, 3448-3449-3450.
Séances du matin, 3067.
Service dentaire dans l'armée—Rapport du, 4314.
Simples soldats, 3383-3384.
Soldats—Billets de retour sur l'Intercolonial pour les, 2773.
Soldats employés aux semailles et au labourage, 4314.
Soldats décédés—Successions des, 4259 et suiv.
Saint-Julien—Anniversaire de la bataille de, 3169 et suiv.
Tarifs spéciaux sur les chemins de fer pour les soldats, 2673.
Taxes imposées aux banques, 2598.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 534 et suiv.
Travaux de la Chambre, 1264-1265-2408.
Vente de munitions d'armes portatives, 2413, 4068 et suiv.
Veuves et orphelins—Immigration, 1393-1394.
Vickers-Maxim à Montréal—Troubles, 1848.
Winnipeg—Troubles, 2671.

*Projets de loi*:

N° 97—Aide pour fins militaires: dépôt, 3448; 1ère lect., 3448.
Allumettes à phosphore blanc n° 37: disc. des art., 1569-1570.
Brantford, cité de, 990.
N° 98—Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec: Disc. des art., 3666 et suiv.
N° 25—Cie de téléphone Western Canada: Disc. des articles, 1981 et suiv.
N° 87—Modifiant la loi des chemins de fer: Disc. des art., 2881 et suiv.
Modifiant la loi relative à la Société Canadienne de la Croix-Rouge (n° 48), dépôt, 1388; 1ère lect., 1399.
Prohibition, discussion *re* la, 617.
N° 66, Québec-Saguenay, achat, 4122, 4208 et suiv.
Société Canadienne de la Croix-Rouge—Modifiant la, (n° 48): Dépôt, 1ère lect., 1389; disc. des art., 2113; 3e lect., 2113; adoption, 2113.
N° 94—Emprunt de $250,000,000—Disc. générale, 3699 et suiv.; 3e lect., 3700; adoption, 3700.
N° 85—Subsides: dépôt, 2793; 1ère lect., 2793; 2e lect., 2793; comité général, 2793; 3e lect., 2793; adoption, 2793.
N° 26—Ville de Brantford—Amendé par le Sénat, 2e délibération, 2791.

*Projets de résolution*:

Chemins de fer Nord-Canadien et G.-T.-P. (débat), 3503.
Achat d'obus—Demande d'enquête, 1580 et suiv.; 1592 et suiv.; 263 et suiv.
Ajournement de Pâques, 1393, 3067; adoption, 3067.
Alma à Loch-Brown—Poste rurale, 999.
Beauchesne, Arthur, 922.
Bureaux de placements nationaux (Lemieux), Burnham, 623 et suiv., 633 et suiv.

BORDEN, le très honorable sir Robert Laird, P.C.G.C.M.G.—*Suite.*

*Projets de résolution*—Suite.

Bibliothèque du Parlement, 155.
Carter, Alfred—Salaire, 3504; adoption, 3504.
Canadien-Nord et G.-T.-P.—Prêts (disc. générale) 3744 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, 3455 et suiv.
Comité des comptes publics, 3115; adoption, 3115.
Commission d'enquête (demande de).
Emplois civils et soldats retour de la guerre (rés. Middleboro), 671 et suiv.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 2599, 3386 et suiv.; 3403 et suiv.; 3442 et suiv.; adoption, 3448.
Exonération du blé, 893.
Liqueurs enivrantes, prohibition des (Stevens), 617.
Motion d'ordre, 891.
Prix du poisson dans les marchés intérieurs (rés. Jameson), 603.
Prévisions budgétaires, 2792; adoption, 2793.
Prohibition des liqueurs enivrantes, débat, 617, 1513 et suiv.
Prolongation de la durée de la législature, 784; adoption, 784.
Question bilingue—Question de règlement, 3787, 3863 et suiv.
Ratifier certains décrets, 3504 et suiv.
Restaurant du Parlement, 156.
Séances du matin, 2214 et suiv.; réservée, 2217.
Séances du mercredi, 1266-1267.
Sylvester—Poste rurale, 999.
Tupper, *re* mort de sir Charles, 603 et suiv.
Voies et moyens, 1979 et suiv.
Vote des femmes, 1261 et suiv.

*Réponses aux questions*:

Achat de navires pour les besoins de la guerre 698.
Affaires courantes et archives (assistant greffier), 1216.
Affineries de cuivre etc., à la Colombie-Britannique, 2932.
Aumôniers de régiments, 3244.
Approvisionnements et transport, 3243.
Bataillon, 64e, 3245.
Béland, le Dr, 838.
Black, Robson, 3293-3294.
Bureau de la solde et des archives du Canada à Londres, 3166.
Chemin de fer Québec et Saguenay, 2596.
Chevaux, achat de, fournitures de guerre, 789.
Chutes d'eau, le titre aux, 740.
Collège Royal de Kingston, 4059.
Commis du service parlementaire, 2932.
Commission des salaires aux employés des munitions, 1337-1338.
Commission des obus, avances, 3693.
Commission impériale des munitions, 616.
Conférence des alliés à Paris, 2596.
Corps expéditionnaire, 2462.
Chambre, les employés de la, 2595.
Fonctionnaires civils, allocations d'absenec aux, 3385.
Fonte de canons au Canada, 2933.
Forbes, Mackenzie, 3694.
Foster, A. De Witt, 992, 4259.
Fournitures de guerre, achats de chevaux, 789.
Fournitures de guerre, camions de transport, 3847.
Fournitures de guerre, chevaux, 6950 et suiv.
Fournitures de guerre, chevaux de remonte pour l'armée anglaise, 2932.

BORDEN, le très honorable sir Robert Laird, P.C.G.C.M.G.—*Suite.*

*Réponses aux questions*—Suite.

Fournitures militaires, chevaux, foin, avoine, 3694.
Fournitures de guerre, chevaux pour la guerre, 561.
Fournitures de guerre, chevaux pour le gouvernement français, 993, 1088.
Fournitures de guerre, épiceries, 3807.
Fournitures de guerre, épiceries en Colombie-Anglaise, 3244.
Fournitures de guerre, obus, 787.
Fournitures de guerre, Marchand, Zéphirin, Kennedy, R. H., 4259.
Lévis, salle d'exercices, 3386.
Marine Canadienne, service, 2668.
Membres du Parlement servant dans l'armée, 1627.
Mitrailleuses, 2821.
Munitions, ministre des, 550.
Freeman, Lt. Dr, M.P., 3244.
Fusil Lee-Enfield, 3729.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1510-1511.
Gouvernement français, chevaux, 1088.
Juifs, enrôlement des, 1627.
Officiers célibataires, allocation d'absence, 3245-3246.
Pauvres et sans-travail, 554.
Pope, sir Joseph, 3066.
Prohibition dans tout le Canada, la, 553.
Provisions de guerre dans l'Alberta, achats de, 3385.
Recrues du corps expéditionnaire canadien, 3168.
Remonte pour les troupes canadiennes, 993.
Salaires courants, le comité des, 1509.
Sans-travail, les, 616.
Sherbrooke, salle d'exercices, 3245.
Spiddel, J. A., 3244.
Stedman, Robert E., 3385.
Subventions aux navires dans la Colombie-Anglaise, 1628.
Tarif des câblogrammes, 662.
Tarif des marconigrammes, 662.
Tarif des câblogrammes et marconigrammes, 696 et suiv.

*Rapports:*

Comité spécial (dépôt), 152; adoption, 155.
Conférence interprovinciale à Ottawa, 922.
Comités permanents, 152 et suiv.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest (dépôt), 80.
Renchérissement de la vie (dépôt), 1265.
Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieures, au 31 mars 1915, 1087.

*Subsides* (discussion des):

Agents consulaires à l'étranger, 1025-1026.
Allan, J. B., pension, 1026.
Arsenal fédéral, 3703 et suiv.
Bibliothèque du haut-commissaire à Londres, 1017 et suiv.
Commission d'économie et d'embellissement, 3811 et suiv.
Commission du service civil, 6880 et suiv.
Commission internationale, 1023 et suiv.
Conservation—Commission de, 1020 et suiv.
Dépenses imprévues, 3760.
Distribution aux troupes canadiennes, 1011.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, solde, 710 et suiv.
Haut-commissaire à Londres, 3813.

BORDEN, le très honorable sir Robert Laird, P.C.G.C.M.G.—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Haut-commissaire à Londres—Bibliothèque, 1017 et suiv.
Haut-commissaire intérimaire à Londres, 1000 et suiv.
Haut commissaire à Londres, traitement et dépenses du bureau du, 687 et suiv.
Chemins de fer—Ingénieur consultant du Gouvernement, traitement et dépenses casuelles, 688.
Législation, bibliothèque, 692.
Linahen, Veuve John, 3701 et suiv.
Listes électorales, dépenses casuelles, 692.
Pensions *re* guerre européenne, 3813.
Pensions *re* soulèvement de 1885, 3812-3813.
Prêt au G.-T.-P. et au C.-N.-R., 3823 et suiv.
Prévisions budgétaires, 2792-2793.
Service des cadets, 3667 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, 853 à 860.
Traite des blanches, 1025.
Troupes canadiennes (distribution aux), 1011.
Union interparlementaire de la paix, 1000.

BOULAY, Herménégilde (*Rimouski*).

*Budget*:

Discussion générale, 1129 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Belzile, Louis de Gonzague, 575.
1er contingent—Soldats d'origine française, 994.
1er contingent, membres de diverses nationalités du, 994.
J. B. Deschênes, employé de l'Intercolonial à Rivière-du-Loup, 2598.
Enquête *re* perte d'un cheval à Lac-au-Saumon, 574.
Hébert, Nap., enquête, 574.
Journaux de 1896 à 1911—Montants payés à certains, 2282.
Lavoie, incendie chez George, 574.
Lac-au-Saumon, perte d'un cheval à, 574.
Morin, Nazaire, enquête, 574.
Patricia, soldats de diverses nationalités dans régiment, 994.
Patricia, soldats d'origine française dans le régiment, 994.
Police fédérale—Employés et salaires, 1512.

*Incidents et interpellations*:

Examens du service civil, 2598-2670.
Fait personnel, explication sur un, 839.

*Projets de résolution*:

Canadiens français dans le service public, 1232 et suiv.; adoption, 1241-2105.
Emplois civils et soldats retour de la guerre (rés. Midleboro), 673.
L'exonération du blé, 1109 et suiv.
Soldats retour de la guerre et emplois civils, 673.

*Questions*:

Bernier, Thomas, empl. de l'Intercolonial à Rivière-du-Loup, 2598.
Censeurs et déchiffreurs, 2596 et 2597.
Commission militaire des hôpitaux, 2461.
Enrôlement—Matane et Rimouski
Golfe, gardien des pêcheries, 567.
Haanel, le Dr, 887.
Inspecteurs de pommes de terre, 993.
Juifs—Enrôlement des, 1627.
Mines du nord d'Ontario, 1215.
Pommes de terre, 993.
Postes—Employés des, 1999.
Wakeham, le commandant, 567.

BOULAY, Herménégilde—*Suite.*

*Subsides* (discussion des) :

Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1464 et suiv.
Commission du service civil, 689 et suiv.
Commission des chemins de fer, 3582 et suiv.
Ch. de fer et Can.—Irrigation, 880.
Exportation de poisson, 2537 et suiv.
Imputable sur le capital, 2720 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2197 et suiv.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2224 et suiv.
Marine et Pêcheries—Stations de sauvetage, 305 et suiv.
Pilotes, pension des, 780.
Milice—Allocations de milice active, 1443-1444.
Mines—Commission géologique, 2448 et suiv.
Québec et bassin de Gaspé—Service de vapeurs entre, 2989-2990-2992.
Rimouski—Port, 3326.

BOURASSA, J. Boutin (*Lévis*).

*Documents* (demandes de) :

Carrière de Saint-Nicolas—Achat, 2000.
Gravel, Alfred, commissaire du port de Québec, 2000.
Officiers canadiens employés au bureau de la solde et des archives à Londres, 2000.

*Questions* :

Gelly, Aurèle, 1844.
Lévis—Manège militaire, 2277-2278.
Lévis—Terrains militaires, 3064.
Lévis—Salle d'exercices, 3386.
Lévis—Quarantaine à, 3509.

BOWMAN, James (*Huron-Est*).

*Projet de loi* :

N° 74—Impôt sur les profits du commerce, disc. générale, 2738 et suiv.

BOYCE, Arthur Cyril (*Algoma-Ouest*).

*Projet de loi* :

Algoma Central and Hudson Bay Company (n° 46), dépôt, 1266 ; 1ère lect., 1266 ; 2e lect., 1479 ; 3e lect., 1997.

BOYER, Gustave (*Vaudreuil*).

*Documents* (demandes de) :

Baie de Dorion (chenal), 890.
Bergeron *re* maîtres de poste, enquête, 890.
Bureau de poste de Rigaud, 889.
Canal de Soulanges, employés permanents, etc. du, 1088.
Como (dragage), 890.
Correspondance, etc., relative au dragage à Sainte-Anne-de-Bellevue et autres endroits dans Vaudreuil, depuis 1904, 3169.
Correspondance, etc., relative aux quais de l'île Perrot-Sud et autres endroits dans le comté de Vaudreuil, 3169.
Dragage à l'île aux Poires, 890.
Dragage, etc., à l'île Perrot, 890.
Dragage à Graham, 890.
Dragage à Pointe-Cavagnole, 890.
Dragage à Dorion (chenal), 890.
Dragage à Sainte-Anne-de-Bellevue, 890.
Dragage à Vaudreuil, 890.
Employés permanents, etc., du canal de Soulanges, 889.
Enquête Bergeron *re* certains maîtres de poste, 890.
Factage rural à Rigaud, 560.

BOYER, Gustave—*Suite.*

*Documents* (demandes de)—*Suite.*

Graham (chenal), dragage, 890.
Graham (quai), 890.
Hudson (dragage), 890.
Hudson Heights (chenal), 890.
Hudson (quai), 890.
Ile aux Poires (dragage), 890.
Ile Perrot (dragage), 890.
Ile Perrot (quai), 890.
Maître de poste de Pointe-Fortune, 890.
Maître de poste de Mont-Oscar, 890.
Maître de poste de Sainte-Justine-de Newton, 890.
Maître de poste de Val-des-Eboulis, 890.
Maître de poste de Vaudreuil-Station, 890.
Mont-Oscar (maître de poste), 890.
Pointe-Cavagnole (quai), 890.
Pointe-Fortune et Rigaud—Factage rural entre, 560.
Pointe-Fortune (maître de poste), 890.
Pointe-Fortune (dragage), 890.
Pointe-Fortune (quai), 890.
Pont de l'île Perrot et Sainte-Anne-de-Bellevue et l'île Perrot et Vaudreuil, 889.
Poste rurale à Rigaud, 616.
Quai de Graham, 890.
Quai de Hudson, 890.
Quai de l'île Perrot, 890.
Quai de Pointe-Cavagnole, 890.
Quai de Pointe-Fortune, 890.
Quai du village Vaudreuil, 890.
Rigaud à Pointe-Fortune—Factage rural entre, 560.
Rigaud, édifice militaire, 2412.
Rigaud, bureau de poste, 889.
Rigaud (dragage), 890.
Rigaud (quai), 890.
Sainte-Anne-de-Bellevue (dragage), 890.
Sainte-Justine-de-Newton (maître de poste), 890.
Saint-Lazare, village (maître de poste), 890.
Sainte-Marthe (maître de poste), 890.
Soulanges, employés permanents, etc., du canal de, 889, 1088.
Val-des-Eboulis (maître de poste), 890.
Vaudreuil-Station (maître de poste), 890.
Village Vaudreuil (dragage), 890.
Village Vaudreuil (quai), 890.

*Questions:*

Ernest Dempsey, achat de pierre, 3245.
Factage rural entre Rigaud et Pointe-Fortune, 560.
Montpetit, Elzéar, 2823.
Nickel, exportation du, 2932.
Rigaud, poste rurale, 616.
Soulanges, jetée du canal, 1508-1509.
Soulanges, canal de, 1088.
Soulanges, la pierre pour le canal de, 1844.

*Subsides* (discussion des) :

Revenu de l'Intérieur—Falsification des denrées alimentaires, 2262 et suiv.

BOYS, William Alves (*Simcoe-Sud*).

*Projets de loi* :

N° 96, Rhodes (faire droit à Robert Whimple), dépôt, 3383 ; 1ère lect., 3883 ; 2e et 3e lect., 3727.
N° 93, Percy Lynn Woods (faire droit), 1ère lect., 3115 ; 2e et 3e lect., 3367.
Waltz—Pour faire droit à Ida May (n° 44), dépôt, 1266 ; 1ère lect., 1266 ; 2e lect., 1479 ; 3e lect. et adoption, 1997.

BOYS, William Alves—*Suite.*

*Projet de résolution* :

Achats d'obus—Demande d'enquête (débat), 2356 et suiv.

BRADBURY, George Henry (*Selkirk*).

*Budget* :

Discussion générale, 1196 et suiv.

*Incidents et interpellations* :

Messagers du service permanent, 2898.
Rectification du compte rendu, 1452.

*Projets de loi* :

Compagnie du chemin de fer Nord-Canadien, la, 1ère lect., 152; 2e lect., 407; 3e lect., 1058.
Farera, Cecil Ethel (n° 45), 3e lect., 1997.
N° 67—Réserve indienne de St-Pierre, amendement Oliver (débat), 307 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Milice—Allocations de milice active, 1431 et suiv.

BRODER, Andrew (*Dundas*).

*Projet de résolution* :

Demande d'enquête sur toutes les opérations de la commission des obus (motion Laurier), 2641 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3554 et suiv.

BUCHANAN, William Ashbury (*Medicine-Hat*).

*Budget* :

Discussion générale, 955 et suiv.

*Documents* (demandes de) :

Alberta *re* colons de, 574.
Calgary—Elévateur régional, 3386.
Butte-à-l'Aigle et Medicine-Hat, transport de la malle (Buchanan), 574.
Medicine-Hat à Butte-à-l'Aigle, transport de la malle, 574.
Medicine-Hat—Mitrailleuses, 1512.
Medicine-Hat—Routes postales, 1512.
Medicine-Hat—Poste rurale, 2000.
Patton, W. T., inspecteur vétérinaire de Coutts, Alberta, 2598.
Roseberg (Alta)—Changement du bureau de poste, 3386.

*Incidents et interpellations* :

Calgary—Tarif d'élévateur, 1688.
Etrangers internés, employés dans les fermes, 2775.
Listes des pertes, 3172.

*Projets de loi* :

Farera—Pour faire droit à Cecily Ethel Maude (n° 45) : Dépôt, 1466; 1ère lect., 1266; 2e et 3e lect., 1479.
Loi des chemins de fer (n° 47)—Discussion des articles, 1370-1371.
Napper—Pour faire droit à Robert (n° 42) : Dépôt, 1266; 1ère lect., 1266; 2e lect., 1479; 3e lect. et adoption, 1997.
N° 84—Tendant à inclure certaines terres d'écoles dans la région de Taber: Disc. des articles, 2941.

*Projets de résolution* :

Industrie linière, 1355.
Prohibition, 2472.

BUCHANAN, William Ashbury—*Suite.*

*Questions* :

Achats de graines de semence, 923, 924.
Autrichiens et allemands, les immigrants, 567.
Avances d'argent, bétail donné en garantie sur (Buchanan), 570.
Affineries de cuivre, etc., à la Colombie-Britannique, 2932.
Alberta—Elévateur régional, 2822.
191e bataillon du corps expéditionnaire, 1393.
Bétail donné en garantie sur avances d'argent, 570.
Bureau de poste de Roseberg, 2595.
13e chasseurs à cheval, 1393.
Chemins de fer (obligations), 924-925.
Commission des terres des Indiens, la, 2159.
Cultivateurs de l'Alberta, secours aux, 550 et suiv.
Elévateurs—Entrepôts régionaux, 551 et suiv.
Expédition du blé par le Transcontinental, 1337.
Fournitures de guerre—Foin et avoine, 2408.
Fournitures militaires—Chevaux, foin, avoine, 3694.
Immigrants autrichiens et allemands, 567.
Importation de laine, 2159.
Lethbridge—Agent d'immigration, 2824.
Lethbridge—Bureau de poste, 2933.
Medicine-Hat — Courrier de Butte-à-l'Aigle, 552.
Medicine-Hat—Bureau de poste de, 553.
Medicine-Hat—Edifice des douanes, 1511.
Obligations de chemin de fer, 924-925.
Ouvriers de fermes, 1999.
Paiements et préemptions, 552.
Prohibition dans l'Ouest, 660.
Provisions de guerre dans l'Alberta—Achats de, 3385.
Régiments d'outre-mer, 1506.
Roseberg—Bureau de poste, 2595.
Semences, achats de, 923, 924.

*Subsides* (discussion des) :

Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1477 et suiv.
Alberta—Edifices fédéraux, améliorations, 3007.
Application de la loi des grains, 3375 et suiv.
Graines—Application de la loi des, 3375 et suiv.
Graines de semence, 3001 et suiv.
High-River—Edifice public, 3009.
Irrigation, 878-879-883-884.
Immigration,
Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1860 et suiv.

BUREAU, hon. Jacques (*Trois-Rivières*).

*Documents* (demandes de) :

Transcontinental—Protection contre le feu entre la jonction Harvey et la frontière ouest de la province de Québec, 1736.

*Incidents et interpellations* :

Magistrature dans la province de Québec, 965.
Question de privilège — L'hydro-électrique, 1503-1504.

*Projet de résolution* :

Prohibition, 1566, 1567.

*Question* :

Fournitures de guerre—Marchand, Zéphirin, 3246.

*Subsides* (discussion des) :

Chem. de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2718 et suiv.

BUREAU, hon. Jacques—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*
Mines et commission géologique, 2451 et suiv.
Mines—Entretien du bureau d'épreuves, Vancouver, 2454.
Musée Victoria, 2457 et suiv.

BURNHAM, John E. (*Peterborough-Ouest*).

*Budget*:
Voies et moyens, 1985 et suiv., 2091 et suiv.

*Discours du Trône*:
Débat, 385 et suiv.

*Documents* (demandes de):
Burleigh-Falls, force hydraulique, 2825.

*Incidents et interpellations*:
Commission des obus, 3639 et suiv.
Construction des navires au Canada, 1697-1698.
Déclaration du ministre de la Justice sur l'interdiction des spiritueux, 2726.
Explication sur le budget général des Travaux publics, 2944 et suiv.
Fait personnel, 575 et suiv.
Retrait d'un avis de motion, 80.
Soldats illettrés, les, 1996.
Suppression du recrutement, 1686.

*Projets de loi*:
N° 74, impôt sur les profits du commerce: Disc. générale, 2729 et suiv.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer: Disc. des art., 2884 et suiv.
N° 8, Niagara, Ste-Catherine et Toronto—Chemin de fer; disc. des articles (Morphy), 2568 et suiv.
N° 66, prohibition—Disc. des articles, 2601 et suiv.; 2676 et suiv.; 2830 et suiv.

*Projets de résolution*:
Bureaux de placements nationaux (Lemieux), 623 et suiv.; 633 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec—Com. général, 3522.
Emplois civils et soldats retour de la guerre (rés. Middlebro), 672.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3406-3407.
Enseignement technique, 2306-2307.
Réserve de Saint-Pierre, 2171 et suiv.
Soldats retour de la guerre et emplois civils (rés. Middlebro), 672.

*Question*:
Hôtel Carslake, 3729.

*Subsides* (discussion des):
Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1470 et suiv.
Application de la loi des grains, 3353 et suiv.
Arsenal fédéral, 3708 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, ponts, etc., 3208 et suiv.
Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 3234 et suiv.
Chem. de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2700 et suiv.
Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1708 et suiv.
Haut-commissaire intérimaire à Londres, 1001 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2184 et suiv.
Milice—Allocations de la milice active, 1430 et suiv.

BURNHAM, John E.—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*
Service des cadets, 3680 et suiv.
Postes—Divers (disc.), 2855 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2140 et suiv.
Voies et moyens, 1979 et suiv.

BURRELL, hon. Martin (*Yale-Caribou*).

*Discours du Trône*:
Débat, 324 et suiv; 331 et suiv.

*Documents* (dépôt de):
Insectes nuisibles et autres fléaux, règlements relatifs à la loi des, 189.

*Réponses aux questions*:
Foin pressé en Nouvelle-Ecosse, 556.

*Rapports*:
Agriculture, rap. du min. de l', 111.
Enseignement agricole, *re* l', 189.
Ferme expérimentale, 1915, 427.
Impressions publiques, 4339.
Laiterie et emmagasinage à froid, 1915, 473.

CARRICK, John James (*Thunder-Bay et Rainy-River*).

*Projet de loi*:
N° 100, Manitoba-Ontario: Dépôt, chemin de fer, 3627; 1ère lect., 3627.

CARROLL, W. F. (*Cap-Breton-Sud*).

*Comité*:
Membre du comité des comptes publics, 1033.

*Documents* (demandes de):
Brigade navale canadienne, 1776 et suiv.
Employés du gouvernement dans les comtés de Cap-Breton, Victoria et autres, 2282.

*Incidents et interpellations*:

*Discours du Trône*:
Discussion générale, 376 et suiv.

*Incidents*:
Compagnie de chemin de fer de la vallée de Saint-Jean, 2001 et suiv.
L'industrie des constructions navales, 4249 et suiv.

*Questions*:
Censeurs et déchiffreurs de dépêches à Louisbourg, 1896.
Glace-Bay—Service postal, 552.

*Subsides* (discussion des):
Justice—Affaires litigieuses, 1030.
Navigation, écoles de, 738 et suiv.

CARVELL, Frank Broadstreet (*Carleton, N.-B.*).

*Documents* (demandes de):
Amherst (N.-E.)—Casernement des troupes à, 1340.
Commission des achats de guerre—Commandes de la, 1340.
Commission de ravitaillement—Dépôt réservé, 1512-1513.
Fournitures de guerre—Uniformes au Collège militaire royal, 1897.
McQueen à Shédiac, garage, 574.
Port-Morien, etc.—Cap-Breton-Sud, *re* 573 et suiv.
New-Glasgow—Casernement des troupes à, 1340.

CARVELL, Frank Broadstreet—*Suite.*

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 243 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Achats de guerre—Commission des, 2001.
Affaires du gouvernement, 2001.
Blé, réquisitionnement du, 837.
Censure du courrier américain, 3184-3195.
Censure des lettres privées, 3019 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean à Québec, 1505.
Commandes de guerre, 242 et suiv.
Compagnie de la vallée de Saint-Jean, 2005 et suiv.
Commission des achats de guerre, 2001.
Commission des obus, 3628 et suiv.; 3662 et suiv.
Commission des obus, 3662 et suiv.
Enquête des obus, 3564 et suiv.
Enrôlement des mineurs, 3193-3194.
Explication sur un fait personnel, 1561.
Fait personnel, 2347 et suiv.
Guerre, commandes de, 242.
Livraison d'obus, 1688.
Munitions—Commission impériale des, 837.
Munitions, les entreprises des, 835.
Scammell, J. K., 1211.
Shediac—Dossier incomplet, 2067.
Ventes de cartouches d'armes portatives, 4085 et suiv.
Owen, James W. (n°19), 1212 et suiv.

*Projets de résolution*:

Achats d'obus—Demande d'enquête, 1599 et suiv.
Achats d'obus—Demande d'enquête, 1629 et suiv.
Divorce, le, 800 et suiv.; 807 et suiv.

*Subsides* (discussion des):

Voies et moyens—Tableau A du tarif des douanes, 1884 et suiv.

*Questions*:

Lin, experts en, 2462.
Nouvelle-Zélande—Achat de blé pour la, 1510.
Pupitres—Achats de, 1340.
Stewart—Saisie d'automobile, 1510.
Valley Railway, le, 786.
Vente de munitions pour armes portatives, 2272.
Victoria, C.-B., dragages à, 566.
*Ajax* et *Mudlark*, charbon aux dragueurs, 566.
Automobile, Pierce-Arrow (achat), 1391.
Bataillon, le 102e, 1088.
Blé réquisitionné par le gouvernement, 1339.
Experts en lin, 2462.
Fournitures de guerre, baïonnettes, 1846.
Fournitures militaires, foin, 2666.
Inspecteur d'obus, etc., 2105.

*Subsides* (discussion des):

Arts et agriculture—Fruits, 1496-1497.
Agriculture—Entrepôts frigorifiques, manutention des produits alimentaires, 1497 et suiv.
Agriculture—Entomologie, 1479-1480.
Agriculture—Expositions, 1500.
Agriculture—Industrie laitière (transport), 1490 et suiv.
Agriculture—Insectes et fléaux destructeurs (exécution de la loi), 1482 et suiv.
Agriculture—Santé des animaux, 1501.
Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1455 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, ponts, etc., 3196 et suiv.

CARVELL, Frank Broadstreet—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Indiens, Nouveau-Brunswick, 2802 et suiv.
Indiens, Nouvelle-Ecosse, inspecteurs, 2795 et suiv.
Institutions scientifiques—Relevés astronomiques, etc., 1386 et suiv.
Milice—Allocations de la milice active, 1418 et suiv.
Phares et havres, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, 757 et suiv.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2511 et suiv.
Voies et moyens, 1970 et suiv.
Voies et moyens, 1984 et suiv.
Voies et moyens, 2090 et suiv.

CASGRAIN, hon. T. Chase (*Québec-Comté*).

*Comité*:

Régie interne, membre du, 39.

*Discours du Trône*:

Débat général, 41 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Censure des lettres, 2076-2077.
Censure des lettres privées, 3019 et suiv.
Censure des lettres venant des Etats-Unis, 2820.
Explication, fait personnel, 2113.
Indemnités aux familles des soldats, 4292 et suiv.
Laplante, Mme, 4292.
L'enseignement professionnel des anciens soldats, 1701 et suiv.
Louiseville, maître de poste, 2217.
*Pilot*, naufrage du, 110.

*Projets de loi*:

N° 94, emprunt de $250,000,000, discussion générale, 3696 et suiv.
N° 74, impôt sur les profits du commerce, disc. générale, 2738 et suiv.
N° 66, prohibition, disc. des articles, 2834 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay, etc., achat, disc. générale, 4208 et suiv.

*Projets de résolution*:

Loch-Broom, 999.
Question bilingue—Question de règlement, 3788.
Question bilingue, 3882 et suiv.

*Rapports*:

Rapport du maître général des Postes, 1915.
Postes—Service extérieur, allocations, 2846.

*Réponses aux questions*:

L'Assomption—Courrier, 4059.
L'Assomption (poste rurale dans), 1128.
Amherst, Sydney et New-Glasgow, revenu postal, 3728.
Antigonish, bureaux de poste d', 572.
Automobile Packard pour les postes, 1392.
Automobile Pierce-Arrow (achat), 1391.
Big-Island, service postal à, 569.
Bonaventure—Service postal, 2277.
Bromptonville—Courrier, 3729.
Butte-à-l'Aigle, courrier de, 552.
Caplan—Service postal à St-Alphonse, 1735.
Daigle, Zéphirin, 3064.
Dionne, J. P., 2974.
Directeurs de la poste et les élections municipales, 1755.
East-Gore et Kennethcook—Courrier entre, 3510.

CASGRAIN, hon. T. Chase—*Suite.*

*Réponses aux questions*—Suite.

Employés des postes, 1752; tableau, 1732.
Factage rural entre Rigaud et Pointe-Fortune, 561.
Fiset, le Dr Michel, surintendant de la poste à Québec (Casgrain), 567.
Fonctionnaires des postes, traitements, 1732.
Gaspé et l'île d'Anticosti, service postal entre, 555.
Glace-Bay, le service postal à, 552.
Guysborough et Canso—Transport du courrier, 2934.
Inverness—Bureaux de poste, 1627-1628.
Killam (Alberta)—Service postal, 1509.
Lethbridge—Bureau de poste, 2933.
Louiseville—Bureau de poste, 1126.
Lunenberg—Service des dépêches, 412.
Mahone-Bay et Martin's-Brook—Service des courriers entre, 564.
Martin's-River—Poste, 4058-4059.
Milford-Haven-Bridge—Le receveur de la poste, 2278.
Montcalm (poste rurale dans), 1128.
New-Richmond—Bureau de poste, 1735.
New-Richmond (le nouveau bureau de poste), 1170.
New-Richmond-Ouest—Bureau de poste, 3385.
New-Richmond—Poste rurale, 2279.
Pictou, la poste rurale dans, 569.
Postes—Employés des, 1999.
Postes—Employés, 2108.
Postes—Employés enrôlés, 1846.
Port-Howe (le revenu de la poste à), 1125.
Québec—Le bureau de poste de, 697.
Postes—Recettes, 1732.
Port-Howe (route postale rurale n° 1), 1125.
Rentes viagères, 1508.
Rigaud, poste rurale à, 616.
Rochdale-Ouest—Le receveur de la poste, 1629.
Roseberg—Bureau de poste, 2595.
Route postale rurale n° 1 de Port-Howe, 1125.
Saint-Paul-l'Ermite—Service du courrier, 2279.
Shelburne, courrier de, 616.
Shouldis, Mme, 1392.
Smith, R. H., receveur de la poste à Port-Howe, 1125.
Sherbrooke—Bureau de poste, 1999.
Sherbrooke et Moser's-River (N.-E.)—Service de la poste, 2278.
Soldats, lettres aux, 550.
Sunnybrea—Courrier, 1626.
Québec—Bureau de poste, 697.
Témiscouata—Service des postes à, 2597.
Timbres de guerre, vente des, 565.
Timbres-poste et des cartes, recettes de la vente des, 2278.
Timbres-poste, recettes de la vente des, 550.
Voiture Packard pour les postes, 1392.
Victoria Transfer Co., paiements, 3293.
Wentworth—Service du courrier, 3510.
West-Gore Clarksville— Courrier, 2824.

*Subsides* (discussion des):

Postes—Commis du service ambulant, 3700.
Postes—Divers, 2849 et suiv.
Postes—Linahen, veuve John, 3700 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2115 et suiv.
Postes—Service extérieur, allocations, 2846.
Postes—Traitements et dépenses éventuelles, 687.

CASH, Edward L. (*Mackenzie*).

*Projet de loi*:

N° 69, Smith, Clarisse (faire droit), 1ère lect., 2214; 2e lect., 2214; 3e lect. et adoption, 2594.

CHARLTON, William Andrew (*Norfolk*).

*Projet de loi*:

N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara-Ste-Catherine-Toronto (Morphy), disc. des articles, 2589 et suiv.

CHISHOLM, Alexander W. (*Inverness*).

*Documents* (demande de):

Allemands ou Autrichiens à l'emploi des postes, 791.
*Amethyst*—Le steamer, 2598.
Eastern-Harbour—Courrier, 890.
Gillies—Courrier, 890.
Margaree-Harbour (courrier), 890.
McKinnon, Anes ou Angus, 791.
Margaree—Route postale, 1512.
Mills, destitution de W. P., 574.
Inverness (courrier), 890.
Pleasant-Bay (courrier), 890.
McIntyre, Mme Flora, 1512.
Upper-Margaree (courrier), 890.
Vétérans de l'invasion féniane, 574.

*Questions*:

Chalutiers à vergue, prime aux, 790.
Dépenses dans Inverness, 889.
Dragage à Eastern-Harbour, 889.
Eastern-Harbour, dragage à, 790.
Ferguson, T. R., 923.
Halifax (installations terminales), 923.
Ile du Cap-Breton—Dragage, 2277.
Installations terminales à Halifax, 923.
Inverness—Bureaux de poste, 1627.
Inverness—Dépenses dans, 889.
Pope, sir Joseph, 3066.
Port-Hood—Quai, 790.
Primes aux chalutiers à vergues, 790.

*Subsides* (discussion des):

Baie du Tonnerre, etc., glace à la, 775.
Chemins de fer et Canaux—Commission des chemins de fer, 3589 et suiv.
Ecoles de navigation, 721 et suiv.
Hôpitaux de la marine, 781 et suiv.
Indiens, Nouvelle-Ecosse—Inspecteurs, 2794 et suiv.
Marine, hôpitaux de la, 781 et suiv.
Phares et service côtier—Quais, entretien et réparation, 768 et suiv.
Pêcheries—Bureau de renseignements, entretien, 2528 et suiv.
Pêcheries—Usines pour la réduction du chien de mer, 2522 et suiv.
Postes—Divers, 2849 et suiv.
Postes—Service extérieur, traitements et allocations, 2848 et suiv.
Québec—Rivière Saint-Charles, 3724.
Traitements et déboursés des fonctionnaires, disc. commission consultante, etc., 2503 et suiv.

CHISHOLM, William (*Antigonish*).

*Documents* (demandes de):

Arisaig (N.-E.)—Phare, 2000.
Cheticamp (courrier), 890.
McNairs-Cove (N.-E.)—Dépenses, etc., 1512.

*Incidents et interpellations*:

Nouveau juge dans la Nouvelle-Ecosse, 710.
Antigonish—Bureaux de poste d', 572.
Antigonish, garde-pêche pour le comté d', 572.
Breen's-Pond—Brise-lames à, 1510.
Cribbin's-Point—Quai à, 1510.
Indiens qui s'enrôlent, 3567.
Jardin de la station d'Antigonish, 2158.
Temiscaming—Barrage, 2669.
Tibbets, Archibald, 1511.

CHISHOLM, William—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.

Tracadie—Travaux de réfection au port de, 1510.

*Questions*:

Antigonish—Bureau de poste d', 572.
Pope, sir Joseph, 3066.

*Subsides* (discussion des):

Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 3212 et suiv., 3239 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Saint-Jean, tête de ligne, etc., 3770 et suiv.
Chemins de fer du Pacifique-Canadien—Commission des chemins de fer, 3582 et suiv.
Douanes—Appointements et dépenses imprévues, 3815 et suiv.
Divers—Division du génie, 3475 et suiv.
Exposition de poisson, 2532 et suiv.
Lac Porter—Chenal, 3299-3300.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3707 et suiv.
Travaux publics—Nouvelle-Ecosse, ports et rivières, 3784.
Nouvelle-Ecosse—Yarmouth, améliorations au havre, 3301.
Phares et service côtier—Quais, entretien et réparations, 769 et suiv.
Pêcheries—Bureau de surveillance des pêcheries, 2530 et suiv.
Pêcheries—Usines pour la réduction du chien de mer, 2525 et suiv.
Service maritime et fluvial—Dépenses casuelles, 747.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2486 et suiv.

CLARK, Hugh (*Bruce-Nord*):

*Projet de résolution*:

Question bilingue, débat, 397 et suiv.

*Rapport*:

Impressions publiques, 4337.

CLARK, Michel (*Red-Deer*).

*Budget*:

Voies et moyens, 2077 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 33 et suiv.

*Incident et interpellation*:

Acoustique de la Chambre, 838.

*Projet de loi*:

N° 61, modifiant le tarif douanier: Disc. des art., 2418 et suiv.

*Projets de résolution*:

Emprunt de $75,000,000, 1929 et suiv.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3429 et suiv.
Séances du matin, 2215.
Vote des femmes, 1254 et suiv.
Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1849 et suiv.

*Subsides* (discussion des):

Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4020 et suiv.

CLEMENTS, Herbert Sylvester (*Comox-Atlin*).

*Incident et interpellation*:

Explication sur un fait personnel, 2515.

COCHRANE, hon. Francis (*Nipissing*).

*Projet de loi*:

Modifiant la loi des chemins de fer au sujet du transport du grain (n° 47): Dépôt, 1265; 1ère lect., 1260; 2e lect., 1368; disc. des art., 1368; 3e lect. et adoption, 1371.

*Réponses aux questions*:

Baie d'Hudson et têtes de ligne, dépenses pour le chemin de fer de la, 658.
Devenish, M., 660.
Halifax (installations terminales), 923.
Intercolonial—Embranchement dans Guysborough, 886.
Intercolonial—Pension aux employés, 787.
Prince-George, C.-B., gare de chemin de fer à, 660.
Route de la baie d'Hudson, rapp. de M. Anderson *re* la, 659.
Transcona, les usines de, 658.
Valley Railway, le, 786.
Wagons, achats de, 787.

COCKSHUTT, William Foster (*Brantford*).

*Budget*:

Voies et moyens, 2100 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 59 et suiv.

*Projets de loi*:

Brantford, concernant la corporation de (n° 26), dépôt, 695; 1ère lect., 695; 2e lect. 767; disc. des art., 1705-1706; disc. des art., 1729-1730; rapporté, 1706; modifié par le Sénat, 2e délibération, 2791; adoption des amendements, 2792.
Hubbell, Harvey, concernant un brevet (n° 62), dépôt, 1996; 1ère lect., 1996; 2e lect., 2087; 3e lect., 2594.
Relatif à certains brevets de Stone, Limited (n° 56); dépôt, 1683; 1ère lect., 1683; 2e lect., 1732; 3e lect., 2594.

*Subsides* (discussion des):

Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4026 et suiv.

COPP, Arthur B. F. (*Westmoreland*).

*Budget*:

Voies et moyens, 1944 et suiv.; 2086.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 1416 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Canadian Car & Foundry Coy, 2411.
Cap-Jourmain (gardien du phare), 890.
Intercolonial, commis et officiers, etc., nommés depuis le 1er janvier 1915, 618.

*Incidents et interpellations*:

Compagnie de chemin de fer de la vallée de Saint-Jean, 2005 et suiv.
Demandes de renseignements, 3628.
Intercolonial et Pacifique-Canadien, échange de trafic sur les chemins de fer, 2873-2874.
Stewart, mort du Dr, 2562-2563.

*Projet de loi*:

N° 66, prohibition: Disc. des art., 2845-2846.

*Projet de résolution*:

Chemin de fer Saint-Jean (N.-B.), à Québec, comité général, 3528 et suiv.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3419 et suiv.

COPP, Arthur B. F.—*Suite.*

*Questions* :

Abatage des porcs à Amherst, 2279.
Amherst—Caserne militaire, 2410.
Amherst—Charbon pour les casernes, 2724.
*Burleigh*, la goélette, 889.
Chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'île du Prince-Edouard, 3168.
Foin pressé en Nouvelle-Ecosse, 556.
Ferguson, le Dr, 1089.
Fillimore, officier recruteur—Sommes payées au major, 2597.
Intercolonial—Personnel, 3244.
Intercolonial—Section Truro-Moncton, 3509.
Le ministre de la Milice, 2668-2669.
Moncton—Passage inférieur à, 3167-3168.
Nouveau-Brunswick à l'île du Prince-Edouard, Skeffington, George, 1508.

*Subsides* (discussion des) :

Agriculture—Insectes destructeurs et autres fléaux (exécution de la loi), 1489 et suiv.
Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1471 et suiv.
Canaux—Galops, 3779 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3552 et suiv.
Indiens, Nouveau-Brunswick, 2807 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2208 et suiv.
Justice—Londres (bibliothèque canadienne de droit), 1031.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2226 et suiv. ; 2253 et suiv.
Milice—Allocations de milice active, 1430 et suiv.
Nouveau-Brunswick—Cap-Bald, 3309-3310.
Nouveau-Brunswick—Dorchester, quai, 3310.
Pêcheries—Bureau de surveillance des pêcheries, 2530 et suiv.
Pilotes, pension des, 779 et suiv.
Postes—Divers, 2869 et suiv.
Postes—Service extérieur, traitements et allocations, 2847 et suiv.
Sackville—Edifice public, 2951.
Saint-Jean—Tête de ligne, etc., 3763 et suiv.
Ports et rivières en général—Réfections et améliorations, 3310.
Tracadie—Brise-lames, etc., 3310-3311.
Traitements et déboursés des fonctionnaires des Pêcheries—Commission consultante, etc., 2490 et suiv.

CROTHERS, hon. Thomas Wilson (*Elgin-O.*).

*Incidents et interpellations* :

Acadia Coal Coy, 4261.
Charpentiers de Montréal (grève), 1128.
Enseignement professionnel des anciens soldats, l', 1699 et suiv.
Fabriques de munitions, 2672.
La grève des charpentiers à Montréal, 1128.
Question de privilège, 1899-1900.

*Projet de loi* :

Allumettes à phosphore blanc (n° 37), dépôt, 1033 ; 1ère lect., 1033 ; 2e lect., 1568 ; disc. des articles, 1568 et suiv. ; 1694 et suiv. ; 3e lect., 1696 ; adoption, 1696.

*Projets de résolution* :

Bureaux de placements nationaux, 627 et suiv.
Enseignement technique, 2293 et suiv.

*Réponses aux questions* :

Enseignement technique, l', 553.
Différends industriels (loi des), 1216.
Maxim-Vickers (grève aux usines), 1211.

CROTHERS, hon. Thomas Wilson—*Suite.*

*Rapports* :

Conciliation et enquêtes, 242.
Ministère du Travail, 1815, 242.

*Subsides* (discussion des) :

Conflits industriels, 372 et suiv.
Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1717 et suiv.
Gouvernement civil—Administration de la Justice, 1026 et suiv.
Imputable sur le capital—Intercolonial, 2903 et suiv.

CRUISE, Robert (*Dauphin*).

*Incidents et interpellations* :

Grain dans l'Ouest—Pléthore, 4060.

*Projet de résolution* :

Blé (l'exonération du), 1099 et suiv.

*Questions* :

Elliott, le Dr E. H., 573.
Manitoba—Terres des écoles, 3847.

*Subsides* (discussion des) :

Administration des réserves forestières, 872-873-874.
Alberta (protection de l'arboriculture dans l'), 872-873-874.
Alberta—Enquête *re* forces hydrauliques, 876.
Colombie-Britannique—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 876.
Inspection des réserves forestières, 872-873-874.
Manitoba—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 876.
Manitoba (protection de l'arboriculture au), 872-873-874.
Nord-Ouest (protection des forêts des territoires du), 872-873-874.
Réserves forestières (inspection et administration, 872-873-874.
Saskatchewan—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 876.
Saskatchewan (protection des forêts de la), 872-873-874.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 860.

CURRIE, John Allister (*Simcoe-Nord*).

*Budget* :

Discussion générale, 1033 et suiv.

*Projet de loi* :

N° 35, placements des Cies d'assurance, disc. des art., 2519.

*Rapport* :

Dépôt du 3e rapport du comité des impressions, 1405.

*Subsides* (discussion des) :

Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4034 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3682 et suiv. ; 3691 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2138 et suiv.

DAVIDSON, Avard L. (*Annapolis*).

*Budget* :

Discussion générale, 1138 et suiv.

*Projet de loi* :

N° 68, Cours supérieures de la Saskatchewan, etc. : Disc. des art., 2433.

DAVIDSON, Avard L.—*Suite.*

*Projet de loi*—Suite.
N° 66, prohibition—Disc. des art., 2686 et suiv.

*Projet de résolution*:
Prohibition des liqueurs enivrantes, 2330 et suiv.

*Subsides* (discussion des):
Intérieur—Indiens, Nouvelle-Ecosse, inspecteurs, 2798 et suiv.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3709 et suiv.
Pêcheries—Usines pour la réduction du chien de mer, 2525 et suiv.

DELISLE, Michel Siméon (*Portneuf*).

*Questions*:
Inspection des poids et mesures, 2595.
Amérique du Sud et Amérique Centrale—Agents commerciaux, 1734.
Neuville, phare, 614.
Pont Marcotte, 2275.
Revenu de l'Intérieur—Nominations, 2280.
Valleyfield—Brise-lames, 2822.

*Subsides* (discussion des):
Edifices loués par le gouvernement, 1220.
Employés civils—Nombre à diverses époques, 890.
Employés publics (service extérieur) à certaines époques, 890.

DEMERS, Marie Joseph (*St-Jean et Iberville*).

*Discours du Trône*:
Discussion générale, 546 et suiv.

*Questions*:
Ham, Mme, Berlington, 992.
Max Von Laszowski, 992.

DECARRIES, Joseph A. (*Jacques-Cartier*).

*Incident et interpellation*:
Pétrole dans la fabrication des munitions de guerre, 2775.

*Subsides* (discussion des):
Galops, 3780.
Québec—Laprairie, travaux de protection, 3320 et suiv.
Saint-Léonard (N.-B.) et Van Buren (Maine)—Pont interprovincial, 3799 et suiv.

DEVLIN, Emmanuel B. (*Wright*).

*Comité*:
Comptes publics—Membre, 3115.

*Documents* (demande de):
Aylmer, P.Q.—Bureau de poste, 3386.
Directeur de recrutement pour les forces canadiennes en Angleterre, 3169.
Saint-Jean et stations de chemins de fer—Transport de la malle entre, 574.

*Discours du Trône*:
Discussion générale, 349 et suiv.; 355 et suiv.

*Incident et interpellation*:
Poisson canadien en Angleterre, 2872.

*Projet de loi*:
N° 66, prohibition—Disc. des art., 2610 et suiv.

DEVLIN, Emmanuel B.—*Suite.*

*Projets de résolution*:
Prohibition, disc. générale, 2474.
Question bilingue, 3856 et suiv.
Zinc—Industrie du, 3174 et suiv.

*Questions*:
Approvisionnements et transport, 3243.
Archives du Canada à Londres, 3166.

*Subsides* (discussion des):
Intérieur—Indiens, Nouvelle-Ecosse, inspecteurs, 2799 et suiv.
Intérieur—Indiens de Québec, 2794.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 857.
Marine et Pêcheries—Phares et balises, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, 758.
Phares et balises—Appareils, signaux sous-marins, etc., 758.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2490 et suiv.
Travaux publics—Hull, bureau de poste, 2954.
Travaux publics—Ottawa, nouvelle salle d'exercices, 2968.
Travaux publics—Sackville, édifice public, 2952.

DOHERTY, hon. Charles Joseph (*Montréal, Ste-Anne*).

*Documents* (dépôt de):
La peine de mort, statistiques, 2051-2052.
Question bilingue, 3509.

*Incidents et interpellations*:
Commission de ravitaillement, 963.
Commission des obus, 3641 et suiv.; 3651 et suiv.
Déclaration du ministre de la Justice sur l'interdiction des spiritueux, 2726.
Magistrature dans la province de Québec, 964-965.
Pétition en annulation d'une loi d'Ontario, 2936.
Question bilingue, 3452.
Requête sollicitant l'annulation d'une loi de la province d'Ontario, 1923 et suiv.
Ross, Walter T., 2412-2413.
Ventes de cartouches d'armes portatives, 4092 et suiv.
Vickers-Maxim à Montréal—Troubles, 1848.

*Projets de loi*:
Allumettes à phosphore blanc (n° 37): Disc. des articles, 1695-1696.
Liquidations—Modifiant la loi des (n° 55): Dépôt, 1625; 1ère lect., 1625; 2e lect., 1696; comité général, 1696; 3e lect., 1696; adoption, 1696.
N° 99, relatif à la cour d'Echiquier: Dépôt, 3564; 1ère lect., 3564; 2e lect., 3564; 3e lect., 3564.
N° 2, peine de mort: Disc. générale,
N° 68, relatif aux tribunaux supérieurs de la Saskatchewan et tendant à modifier la loi sur les juges: Dépôt, 2180; 1ère lect., 2180; 2e lect., 2430; disc. des art., 2430 et suiv.
N° 90, tendant à modifier la loi fédérale sur la tempérance: Dépôt, 3017; 1ère lect., 3017; 2e lect., 3453; disc. des art., 3453; 3e lect., 3458; adoption, 3458.
Pour faciliter l'exécution des lois provinciales prohibant le commerce des liqueurs enivrantes (n° 66): Dépôt, 1994; 1ère lect., 1996; 2e lect., 2599; disc. des art., 2600 et

DOHERTY, hon. Charles Joseph—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

suiv.; disc. des art., 2673 et suiv.; disc. des art., 2825 et suiv.; 2889 et suiv.; 3e lect., 3098; adoption, 3098; amendements du Sénat, 2e lect., 4313; rap., 4313.

N° 86, prisons publiques et maisons de réforme: Dépôt, 2819; 1ère lect., 2819; disc. générale, 2978 et suiv.; 3e lect. et adoption, 2984.

N° 67, réserve de Saint-Pierre: Disc. des art., 2429 et suiv.

*Projets de résolution*:

Divorce, le, 812 et suiv.
Question bilingue, 3089 et suiv.; 3976 et suiv.
Réserve de Saint-Pierre, 2167 et suiv.
Traitement des juges dans la Saskatchewan, 2172 et suiv.

*Réponses aux questions*:

Bear-River (édifice public), 1219.
Bennett, D. D., 1843.
Campbellton (bâtiments publics), 1216.
Etrangers—Naturalisation des, 3064.
Indiens qui s'enrôlent, 3567.
Interdiction du commerce des spiritueux, 2595.
Jack Reid, emprisonné pour sédition, 2106; remarques du juge au procès, 2106 et suiv.
Juges de la province de Québec, 2821.
Justice—Commis du ministère de la, 2935.
Lévis—La quarantaine, 2109.
Loi de la Colombie-Britannique (Cies à fonds social), 3727.
Lyons, John, 4058.
Montréal—Juges, 2411.
Prohibition, 2595.
Rivière-Ouelle (quai), 1218.
Ross, Walter T., 2411.
Stellarton (édifice public), 1219.
Transport de l'alcool dans les régions prohibitionnistes, 2274.
Vote des femmes, 2411.

*Subsides* (discussion des):

Justice—Administration de la, 692.
Gouvernement civil—Administration de la justice, 1026 et suiv.
Justice—Affaires litigieuses, 1029 et suiv.
Justice—Bibliothèque canadienne de droit à Londres, 1030 et suiv.
Justice—Londres, bibliothèque canadienne de droit, 1030 et suiv.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2219 et suiv.; 2237 et suiv.
Postes—Linahen, Veuve John, 3701-3702.

DOUGLAS, James (*Strathcona*).

*Documents* (demandes de):

Strathcona—Poste rurales dans, 664, 890.

*Projets de loi*:

Cie de tram. et de nav. de la rivière de la Paix (n° 9), 152; 2e lect., 407; 3e lect. et adoption, 1060.
Cie de ch. de fer Farnham à Grandby, 152; 2e lect., 407.
Calgary à Edmonton, la Cie du chem. de fer de (n° 12), 1ère lect., 297; 2e lect., 1407; 3e lect., 1060; adoption, 1060.
Farnham & Grandby—Chemin de fer (n° 7), 3e lect., 1058.
La Cie de navigation de tramway de la rivière La-Paix (n° 2), 3e lect., 1060; adoption, 1060.

DOUGLAS, James—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

La Cie du chemin de fer d'Atlin (n° 70): Dépôt, 2269; 1ère lect., 2269; 2e et 3e lect., 2594.
Dent—Pour faire droit à Lilian May (n° 49), 1ère lect., 145; 2e lect., 1506; 3e lect., 1997.
N° 73, Elliott, Aimée Rita: Dépôt, 2347; 1ère lect., 2347; 2e lect., 2595; 3e lect., 2791; adoption, 2791.
Edmonton & Southwestern, la compagnie du chemin de fer d' (n° 27), dépôt, 662; 1ère lect., 662; 2e lect., 767; disc. des art., 1479; 3e lect. et adoption, 1479.
Hill, Sherwood Norman (n° 43), dépôt, 1266; 1ère lect., 1266; 2e lect., 1479; 3e lect., 1997.
Jackson, pour faire droit à Nora Louise (n° 57), dépôt, 1843; 1ère lect., 1843; 2e lect., 1997; 3e lect., 2237; adoption, 2237.
Mills, Mabel, pour faire droit à (n° 64), dépôt, 1996; 1ère lect., 1996; 2e lect., 2087; 3e lect., 2594; adoption, 2594.
Savage, pour faire droit à Raymond Conliffe (n° 50, 1ère lect., 1503; 2e lect., 1592; 3e lect., 2236.
Sinclair, faire droit à Christopher (n° 76), 1ère lect., 2561; 2e lect., 2641; 3e lect., 3367.
Prêts agricoles (n° 33): Disc. générale, 971 et suiv.

*Projet de résolution*:

Voies et moyens—Tableau A de (subsides) l'annexe du tarif des douanes, 1859 et suiv.

*Questions*:

Canada Car and Foundry Co., 1127.
Killam (Alberta)—Service postal, 1509.
Régiments d'outre-mer, 1506.
Taxes à payer par les banques, 2281.

*Subsides* (discussion des):

Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2189 et suiv.
Irrigation, 880-882.
Milice—Allocations de milice active, 1439 et suiv.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3759 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, arpentages, etc., 869-870.

EDWARDS, John Wesley (*Frontenac*).

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 363 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Collège militaire Royal (paiments), 1090.
Enrôlements, liste classifiée des, 575.
Fort-Henry (paiements), 1090.

*Incidents et interpellations*:

Fort-Henry, réparations à, 2978.
Le commerce et l'industrie au Canada, 3161 et suiv.

*Projets de loi*:

N° 74, impôt sur les profits du commerce, 2737 et suiv.
N° 86, loi des prisons: Disc. générale, 2981 et suiv.; disc. des art., 2983 et suiv.
N° 12, petites réclamations: Disc. des art., 3462 et suiv.
N° 66, prohibition: Disc. des art., 2612 et suiv.

*Projets de résolution*:

Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, 3440 et suiv.

EDWARDS, John Wesley—*Suite.*

*Projets de résolution*—Suite.
Prohibition des liqueurs enivrantes, 2339 et suiv.
Question bilingue, disc. générale, 3921 et suiv.

*Questions* :
Aumoniers de l'armée, 2275.
Collège militaire Royal, 2277.
Gowan, le forçat, 560.
Lavergne, le lieutenant-colonel Armand, 560.
Les recrues du corps expéditionnaire canadien, 3168.
Portsmouth, médecins du pénitencier de, 560.
Transport des forçats aliénés de Portsmouth, 560.

*Subsides* (discussion des) :
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2212 et suiv.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2222 et suiv., 2238 et suiv.
Marine et Pêcheries—Navigation, écoles de, 729 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3671 et suiv.
Mines et commission géologique, 2448 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2123 et suiv.
Postes—Service extérieur, divers, 2859 et suiv.
Travaux publics—Kingston, améliorations au port, 3334 et suiv. ; Kingston, collège militaire, 2967.

ETHIER, Joseph Arthur (*Deux-Montagnes*).

*Budget* :
Discussion générale, 1329 et suiv.

*Documents* (demandes de) :
Deux-Montagnes, comté, bureau de poste, soumissions et indemnités, 3386.
Enrôlements depuis le 4 août 1914, 1220.
Milice—Employés de la, 1220.

*Incidents et interpellations* :
Messages du service permanent, 2874, 2897 et suiv.
Paquette, Edouard, 2349, 2774.

*Questions* :
Automobiles de la milice, 2667.
Canada, population du, 1338.
Traducteurs surnuméraires, 3385.
Population du Canada, 1338.

FORGET, sir Rodolphe (*Charlevoix* et *Montmorency*).

*Incident et interpellation* :
Chemin de fer Québec-Saguenay, achat, 4308 et suiv.

*Projets de loi* :
N° 101, Québec-Saguenay, etc., achat : Disc. générale, 4201 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay, etc., achat : Disc. des art., 4229 et suiv.

FORTIER, Edmond (*Lotbinière*).

Tramways de Montréal, 994.

*Subsides* (discussion des) :
Sainte-Croix—Quai, 3329-3330.

FOSTER, sir George Eulas (*Toronto-Nord*).

*Budget* :
Discussion générale, 943 et suiv.

FOSTER, sir George Eulas—*Suite.*

*Comités* :
Sélection, 5.
Tupper, 40.

*Incidents et interpellations* :
Avoine et farine d'avoine (interdiction de l'exportation), 890.
Blé—Le réquisitionnement, 1505-1506.
Campbellton-Gaspé, service, 3247.
Commerce trans-océanique et la guerre, le, 661 et suiv. ; motion, 661.
Commission du commerce, 4260.
Commission Davidson, 3341.
Duchemin, H. B., 1689.
Enquête Davidson, avocat de l'opposition, 4121-4122.
Explications Pugsley, 158.
Homard en conserve, exportation, 2671.
Homesteads volontaires, 3695.
Le commerce et l'industrie du Canada, 3131 et suiv.
Législature, prolongation de la, 3340.
Le réquisitionnement du blé, 1689.
Poisson canadien en Angleterre, 2872.
Prolongation de la durée de la législature fédérale, 4122.
Service de navigation à vapeur aux îles de la Madeleine, 2160.
Sirops des Antilles, 2066-2067.
Suffrage féminin, 1687.
Tarif d'élévateur à Calgary, 1688.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaire des, 523 et suiv.
Transport et tarifs, 3247 et suiv.

*Projets de loi* :
N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara, St. Catharines et Toronto : Disc. des art., 2582.
N° 58, modifiant la loi des grains du Canada : 1ère et 2e lect., 1789 ; disc. des art., 1689 et suiv.
N° 58, loi des grains du Canada : Disc. des art., 2067-2068 ; 3e lect., 2068 ; adoption, 2068.
N° 90, modifiant la loi fédérale sur la tempérance : Disc. des art., 3454 et suiv.
N° 1, Prestation du serment : Dépôt, 5.
N° 66, prohibition : Disc. des art., 2675 et suiv. ; 2829 et suiv. ; 2893 et suiv.

*Projets de résolution* :
Election de l'Orateur, 1 et suiv.
Question bilingue : Question de règlement, 3789, 3964 et suiv.
Traitement des juges de la Saskatchewan, 2176 et suiv.

*Rapport* :
Ministère du Commerce, 1915, 5, 922.

*Réponses aux questions* :
Milice à Prince-Rupert, 3509.
Agents commerciaux dans l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale, 1734.
Alberta—Elévateur régional, 2822.
Amérique du Sud et Amérique Centrale—Agents commerciaux, 1734.
Blé réquisitionné par le gouvernement, 1339-1340.
Câblogrammes et marconigrammes, tarif des, 660.
Campbellton et Gaspé, service des bateaux à vapeur entre, 555.
Elévateurs, entrepôts régionaux, 551.
Iles de la Madeleine, service, 3509.
Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve, service des bateaux à vapeur entre l', 555 et suiv.

FOSTER, sir George Eulas—*Suite.*

*Réponses aux questions*—Suite.

Lethbridge—Agent d'immigration, 2824.
Marconigrammes, tarif, 660, 662.
Mitrailleuses, 2665.
Nouvelle-Zélande—Achat de blé pour la, 1339, 1510.
Poisson frais pour le marché américain, 658.
Population du Canada, 1338.
Prohibition dans l'Ouest, 660.

*Subsides* (discussion des) :

Application de la loi des graines, 3342 et suiv.
Annapolis et Londres—Service de vapeurs, 2653-2654.
Barr, Veuve James, 3720-3721.
Marine et Pêcheries—Canada et Afrique-Sud—Service à la vapeur, 2658-2659.
Canada et Cuba—Service à la vapeur, 2656.
Canada, Chine et Japon—Service à la vapeur, 2664.
Canada et Manchester—Service à la vapeur, 2660.
Canada et les Antilles—Service à la vapeur, 2657-2658.
Canada, Australie et Nouvelle-Zélande sur l'océan Pacifique, 2663.
Canada et Terre-Neuve—Service à la vapeur, 2657.
Chambre des communes, Saucier F. X., 4275 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 3224 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, ponts, etc., 3197 et suiv.
Commerce et Industrie—Commissaires, agences, etc., 3165-3166.
Commerce, ministère du—Traitements et dépenses éventuelles, 687.
Commerce—Traitements, loyers, gages *re* loi sur les céréales, 3283.
Extension du commerce, 3718 et suiv.
Gaspé et Dalhousie ou Campbellton—Service à la vapeur, 3283.
Graines, application de la loi des, 3342 et suiv.
Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool—Service de vapeurs, 2659-2660.
Police à cheval du Nord-Ouest, 681.
Ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, service de vapeurs, 2655-2656.
Recensement et statistique, 16 commis, 3717.
Rivière-du-Loup—Quai, 2666.
Saint-Jean, Halifax et Londres—Service d'hiver, 2663.
St-Jean, Dublin et Belfast—Service d'hiver, 2660 et suiv.
Saint-Laurent—Creusage du chenal, 1990.
Service de vapeurs avec les Iles de la Madeleine, 2987-2988.
Marine et Pêcheries—Service de vapeurs entre l'île du Prince-Edouard et le continent, 2989.
Service de vapeurs entre Kenora et Fort-Frances, 2986.
Service de vapeurs entre Saint-Jean (N.-B.) et Digby, 2992 et suiv.
Service de vapeurs entre Pictou et Montague, 2987.
Marine et Pêcheries—Service de vapeurs entre l'île du Prince-Edouard et Terre-Neuve, 2987.
Marine et Pêcheries—Service de vapeurs entre Halifax et l'île Tancook et autres endroits, 2484.
Service à vapeur entre Mulgrave et Guysborough, 2987.

FOSTER, sir George Eulas—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Service à vapeur entre Halifax et Spry-Bay, 2985.
Intercolonial—Service des marchandises, 2666.
Souris—Champ de tir de, 2725.
Postes—Subventions postales et paquebots, 3268 et suiv.
Sydney, Hamilton, Bras-d'Or—Service de vapeurs, 3283.
Victoria et San-Francisco—Service de vapeurs, 2664.

FRIPP, Alfred Ernest (*Ottawa*).

*Projets de loi* :

Edwards, et Cie, W. C. (n° 17), 1ère lect., 473 ; 2e lect., 613 ; 3e lect., 1190 ; sanction, 2175.
N° 72, Wilson, Charles William : Dépôt, 2347 ; 1ère lect., 2347 ; 2e lect., 2595 ; 3e lect., 2791 ; adoption, 2791.
N° 71, Reinhardt—Faire droit à Arthur Alexandre : Dépôt, 2269 ; 1ère lect., 2269 ; 3e lect., 2791.

*Question* :

Marconigrammes et câblogrammes, tarif pour, 696.

GAUTHIER, Louis Joseph (*Saint-Hyacinthe*).

*Projet de loi* :

La prohibition (débat général), 1561 et suiv.

*Question* :

Lareau, J. E., 992.

GAUVREAU, Charles Arthur (*Témiscouata*).

*Documents* (demandes de) :

Bellemare, M.P., 994.
Bérubé, Léo, 2670.
Cimon, E. H., 1219.
Dionne, cause de J. P., 1219.
Fraser, Alex., 575.
Gauvreau-Yard, 575.
Lesage, Chs. Ed., 994.
Louiseville—Bureau de poste, 994.
Revenu de l'Intérieur—Destitutions depuis 1911, 574.
Revenu de l'Intérieur—Nominations depuis 1911, 574.
Sansfaçon, destitution, 994.
Service intérieur (Revenu de l'Intérieur), employés, 574.
Trans-Saint-Laurent, Cie de navigation, 664.

*Incidents et interpellations* :

Fournitures de guerre, caisses à obus, 2466.
Intercolonial—Chefs du mouvement, 2819.
Les soldats illettrés, 1997.
Louiseville—Maître de poste, 2217.
"Pilot" naufrage du, 110, 158, 159.
Sansfaçon, maître de poste, 2466.

*Questions* :

Blue-River M. et L. (la compagnie), 1125.
Dionne, J. P. *vs* le roi, 2974, 3066.
Intercolonial—M. Devenish, 660.
La Cie Blue River M. et L., 1124.
Louiseville, bureau de poste, 565 et suiv.
Louiseville, bureau de poste, 1126.
Postes (publicité du ministère), 1218.
Rimouski, douanier à, 565.
Riou, réparations au magasin, 553.
Témiscouata—Service des postes à, 2597.

GAUVREAU, Charles Arthur—*Suite.*

*Subsides* (discussion des) :
Chemins de fer et Canaux—Canal Welland, 3621 et suiv.
Marine—Hôpitaux de la, 783.
Postes—Divers, 2870 et suiv.

GERMAN, William Manley (*Welland*).

*Projets de loi* :
Chemin de fer Ontario Niagara Connecting Bridge (n° 23), German : Dépôt, 662 ; 1ère lect., 662 ; 2e lect., 767 ; disc. des art., 1705 ; 1728-1729 ; disc. des art., 1809 et suiv. ; rapport, 1810 ; disc. des art., 1983 et suiv. ; amendé, 1983 ; 3e lect., 1984 ; adoption, 1984.
N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara Ste-Catherine-Toronto : Disc. des art., 2588 et suiv.

*Question* :
Caisses à obus, 562.

GIRARD, Joseph (*Chicoutimi et Saguenay*).

N° 101, Québec-Saguenay, etc.—Achat : Disc. des art., 4224 et suiv.

*Projet de résolution* :
Question bilingue, 3997 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :
Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1456 et suiv.

GLASS, S. Francis (*Middlesex-Est*).

*Documents* (demandes de) :
Soldats invalidés, liste des pensions accordées aux, 1746 et suiv.

*Discours du Trône* :
Débat général, 287 et suiv.

*Incidents et interpellations* :
Le commerce et l'industrie du Canada, 3157.
Enseignement technique, 2307 et suiv.
Industrie linière, 1340 et suiv. ; adoption après modification, 1362.

*Subsides* (discussion des) :
Arts et Agriculture—Santé des animaux, 3102 et suiv.
Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1711 et suiv.
Chem. de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2706 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2128 et suiv.

GRAHAM, hon. G. P. (*Renfrew-Sud*).

*Budget* :
Discussion générale, 1150 et suiv.
Voies et moyens, 1395 et suiv. ; 2075 et suiv. ; 2088 et suiv.

*Comité* :
Membre du comité Tupper, 40.

*Discours du Trône* :
Débat général, 510 et suiv.

*Documents* (demandes de) :
Brigade navale canadienne, 1784 et suiv.
Chemins de fer Nord-Canadien et G.T.P. (débat), 3502 et suiv.
Lacs, barrages, etc., dans la vallée de la Trent, correspondance, etc., 1340.
North-Bay—Edifice à, 3386.
Spiritueux, droits sur certains, 1512.

GRAHAM, hon. G. P.—*Suite.*

*Incidents et interpellations* :
Chemin de fer Québec-Saguenay, 3295, 4304 et suiv.
Chutes d'eau, 576 et suiv.
Club Américain à Toronto (destruction), 892.
Comité des comptes publics, 838.
Commissions Meredith-Duff et Davidson, 4316.
Congrès économique des alliés, 2935.
Demande de documents, 3848.
Destruction du club américain à Toronto, 892.
Le commerce et l'industrie au Canada, 3164.
Munitions, commission des travaux des, 2977.
Prolongation de la législature, 3340, 3384.
Parlement, reconstruction, 2968 et suiv.
Pensions militaires, 4318 et suiv.
Question de procédure, 3785.
Séances à deux heures, 3448 et suiv.
Séances du samedi, 3569-3570.
Taxe de guerre sur les Cies minières, 965.

*Projets de loi* :
Allumettes à phosphore blanc (n° 37) : Disc. des articles, 1568 et suiv.
N° 25, Cie de téléphone Western Canada : Disc. des art., 1731-1732.
N° 74, impôt sur les profits du commerce : Disc. générale, 2736 et suiv. ; disc. des art., 2766 et suiv.
N° 47, loi des chemins de fer : Disc. des art., 1371-1372.
N° 58, loi des grains : Disc. des art., 1789 et suiv.
N° 86, loi des prisons : Disc. générale, 2978 et suiv.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer : Disc. des art., 2874 et suiv.
N° 61, modifiant le tarif douanier : Disc des art., 2414 et suiv.
N° 95, Mount Royal Tunnel & Terminal Coy : Disc. des art., 3532.
N° 66, prohibition : Disc. des art., 2828 et suiv.
N° 66, prohibition : Débat en 3e lect., 3089 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay, etc., achat : Disc. générale, 4170 et suiv.
N° 26, ville de Brantford : Disc. des art., 1729-1730.

*Projets de résolution* :
Canadien-Nord et G.T.P., prêts : Disc. général, 3740 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, 3458 et suiv.
Compagnies d'assurance, 710.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3438 et suiv.
Industrie du zinc, prime, 3174 et suiv.
Question bilingue, 3959 et suiv.
Question bilingue, question de règlement, 3789.
Soldats, retour de la guerre et les emplois civils (rés. Middlebro), 6700 et suiv.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1869 et suiv.

*Questions* :
Allocations d'absence, 2281.
Allocation de séparation du 159e bataillon, 2463.
Armstrong—Pont du lac, 2821.
Baie d'Hudson, chemin de fer de la, 562.
Bataillon, 159e, allocation de séparation, 2463.
Chutes d'eau, le titre aux, 790.
Collège Royal de Kingston, 4059.
L'emprunt de $75,000,000, 2669.
Lindsay, J. T., 2463.
Locomotives, 2669.
North-Bay (dépôt d'armes), 2820.
Port-Nelson—Bétail vivant, 2820-2821.

GRAHAM, hon. G. P.—*Suite.*

*Questions*—Suite.

"Port-Nelson" (drague), 2820.
Port-Nelson—Quai, 2820.
Port-Nelson—Travaux, 2974.
Régiments d'outre-mer, 1507.
Transcona, les usines de, 658.
Transcontinental, tarif d'entier parcours sur le, 567.

*Subsides* (discussion des) :

Agents consulaires à l'étranger, 1025-1026.
Alberta et Saskatchewan—Ports et rivières, améliorations, 3474 et suiv.
Arts et Agriculture—Santé des animaux, 3109. et suiv.
Association de la presse canadienne, 3807.
Alberta et Saskatchewan—Ports et rivières, améliorations (débat), 3474 et suiv.
Bibliothèque du haut commissaire à Londres, 1019 et suiv.
Burford—Edifice public, 2960-2961.
Canal de la Trent—Améliorations, 3571.
Chambre des communes, 4275 et suiv.
Commission du service civil, 4276 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Canal Welland, 3617 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer d'Edmonton, etc., 3607 et suiv.
Chem. de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2692 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—G.T.P., directeur du gouvernement, 3590 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3434 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Commission des chemins de fer, 3571 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, G.-T.-P., 3182, 3234 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.T.P., 3818 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, ponts, etc., 3199 et suiv.
C.N.R.—Prêt de $15,000,000, 4141 et suiv.
Colombie-Britannique—Fleuve Fraser, 3795.
Commerce et Industrie—Commissaires, agences, etc., 3165-3166.
Commission de conservation, 1020 et suiv.
Commission d'économie et de développement, 3812.
Commission du service civil, traitements et dépenses casuelles, 688 et suiv.
Conservation—Commission de, 1020 et suiv.
Diverses—Commission du district fédéral, crédit suppl., 3284 et suiv.
Divers—Division de l'architecture, 3474-3475.
Divers—Division du génie, 3475 et suiv.
Douanes—Appointements et dépenses imprévues, 3813 et suiv.
Durham—Edifice public, 2961-2963 et suiv.
Edifice de l'Est, 3781.
Edifices du gouvernement, eau, 3016-3017.
Edifices publics—Sainte-Agathe-des-Monts, 2958-2959.
Finances—Commission Nationale des Champs de bataille, 3290-3291.
Fleuve Fraser—Améliorations, 3336.
Fort-Frances—Quai, 3331.
Galops, 3778 et suiv.
Glace à la Baie du Tonnerre, etc., 775.
Goderich—Améliorations au port, 3332.
Gouvernement civil—Administration de la Justice, 1026 et suiv.

GRAHAM, hon. G. P.—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Gouvernement civil—Justice (administration), 1026 et suiv.
Hamilton—Améliorations au port, 3333.
Haut commissaire à Londres, bibliothèque, 1019 et suiv.
Haut commissaire intérimaire à Londres, 1013 et suiv.
Hôpitaux de la Marine, 781 et suiv.
Ile Perrot—Quai, 3314.
Imputable sur le capital, Intercolonial, 2899 et suiv.
Intérieur—Immigration, secours, grains de semence, etc., 2998 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2189 et suiv.
Intérieur—Gouvernement du Yukon, 1372 et suiv.
Justice—Affaires litigieuses, 1029 et suiv.
Kingston—Collège militaire, 2967.
Malbaie—Jetée, 3323.
Mines et commission géologique : Disc., 2438 et suiv.
Monument Champlain à Ottawa, 3292.
Murray-Bay—Rép. au quai, 3323.
Outillage du dragage, 3337.
Phares et balises, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, 763.
Phares, etc., construction, 3599.
Phares et service côtier—Quais, entretien et réparations, 768 et suiv.
Pilotes, pension, 776 et suiv.
Pensions *re* soulèvement de 1885, 3812.
Prêt de $8,000,000 au G.T.P., 4001 et suiv.
Ports et rivières en général (Manitoba), 3337.
Ports et rivières, Ontario, 3331.
Postes—Divers, 2865 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2134 et suiv.
Postes—Service extérieur, traitements et allocations, 2846 et suiv.
Québec—Laprairie, travaux de protection, 3319 et suiv.
Québec—Pont, 3597 et suiv.
Rideau-Hall, etc., 3015.
Rivière des Français—Digue, 3332.
Rivière Stickine—Améliorations, 3336.
Sainte-Agathe-des-Monts—Edifice public, 2958-2959.
Saint-Irénée—Quai, 3330.
Saint-Jean, Ile d'Orléans, 3330.
Saint-Jean—Tête de ligne, etc., 3764 et suiv.
Service à vapeur entre Halifax et l'île Tancook et autres endroits, 2484.
Sainte-Anne des Monts—Débarcadère, 3328.
Stewart—Quai, 3336.
Saint-Germain de Kamouraska, 3330.
Sydney, Hamilton, Bras-d'Or—Service de vapeurs, 3283.
Taxe de guerre sur les bénéfices du commerce, administration de la loi, 3809-3810.
Temiscaming-Nord—Quai, 3323 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, 3002 et suiv.
Terres et parcs fédéraux—Appointements, service extérieur, 851, 856, 861.
Toronto—Améliorations au port, 3494 et suiv.
Toronto—Edifices militaires, 2972.
Toronto—Station postale, 2971 et suiv.
Traite des blanches, 1025.
Traitements et déboursés des fonctionnaires des Pêcheries, commission consultante, etc., 2511 et suiv.
Trois-Rivières—Quai, 3330.
Verdun—Edifice public, 2959.
Voies et moyens, 1934 et suiv.

GREEN, Robert Francis (*Kootenay*).

*Projets de loi*:

Central Western Canada Railway (n° 14), 1ère lect., 297; 2e lect., 407; 3e lect., 1058.
La Cie de Téléphone Canada Western (n° 26): Dépôt, 662; 1ère lect., 662; 2e lect., 767; disc. des art., 1730 et suiv.; rapport, 1732; disc. des art., 1980 et suiv.; 3e lect., 1983; adoption, 1983.
N° 61, modifiant le tarif douanier: Disc. des art., 2418.
Pacific Northern & Omineca Railway Company (n° 15), 1ère lect., 1297; réservé, 988; disc. des art., 1058; modific., 1059; 3e lect., 1060; adoption, 1060.
N° 28, rivière Kettle et Cie de navigation et de chemin de fer Vancouver, Victoria et Eastern—Réservé, dépôt, 695; 1ère lect., 861; 2e lect., 1061; disc. des articles, 1705, 1729; 3e lect., 1980.
Peddlar People, Limited—Brevets (n° 29): Dépôt, 695; 1ère lect., 695.

*Projets de résolution*:

Industrie du zinc—Prime, 3176 et suiv.
Voies et moyens—Tableau A l'annexe du tarif des douanes, 1859 et suiv; 1868 et suiv.

GUILBAULT, Joseph Pierre Octave (*Joliette*).

*Projet de loi*:

Cie du chemin de fer de Joliette au lac Manuan (n° 36), 1ère lect., 962; 2e lect., 1061; disc. des articles, 1479; 3e lect., 1479; adoption, 1479.

GUTHRIE, Hugh (*Wellington-Sud*).

*Budget*:

Voies et moyens, 1989 et suiv.

*Projet de loi*:

N° 66, prohibition: Disc. des art., 2602 et suiv., 2687 et suiv.; 3e lect., 3094 et suiv.; amendement, 3095; rejeté, 3096.

HART, Thomas A. (*Charlotte*).

*Question*:

Service naval—Frais de route, 2410-2411.

HAZEN, hon. John Douglas (*St-Jean, N.-B., Ville et Comté*).

*Discours du Trône*:

Débat général, 189 et suiv.

*Documents* (dépôt de):

Discipline navale, 40.
Marine, service de la, 39.
Nomination de paie-maître, 40.
Pension des officiers et marins, 40.
Phoques de la Colombie-Britannique, chasseurs de, 617.
Service des signaux, allocations, 40.
Service naval—Allocation aux officiers de réserve du, 40.
Service naval—Allocation d'absence des enfants sans mère, 40.
Service naval—Allocation d'absence des personnes dépendant du, 40.
Service naval—Allocation d'absence des sous-officiers brevetés du, 39.
Service naval—Documents relatifs au, 39.
Solde retenue, 40.

*Incidents et interpellations*:

Allison, le colonel J. Wesley, 2111.
Antilles—Expédition de sirop aux, 1847.

HAZEN, hon. John Douglas—*Suite*.

*Incidents et interpellations*—Suite.

Brigade navale canadienne, 1753 et suiv.
Commission du commerce, 4260.
Commission impériale des munitions, 837.
Disette de charbon à la Nouvelle-Ecosse, le manque de navires, 1687 et suiv.
Duchemin, H. B., 1689.
Examens du service civil, 2598.
Expédition de sirop des Antilles, 1897.
Heidman, Gustave, 706 et suiv.
Indemnités aux familles des soldats, 4289 et suiv.
Inspection des porcs par l'Etat, 1629.
New-Mills—Vivier, 4262.
Pêche au homard, 4261-4262.
Pensions militaires, 4317 et suiv.
"Rainbow", 3452.
Recrues pour la marine royale, 3130 et suiv.
Requisitionnement du blé, 837.
Traverse de l'île du Prince-Edouard, 1787 et suiv.

*Projets de loi*:

N° 81, modifiant la loi sur la marine marchande: Dépôt, 2664; 1ère lect., 2665.
N° 75, modifiant la loi sur la marine marchande *re* bateaux à moteur: Dépôt, 2460; 1ère lect., 2461; 2e lect., 2936; disc. des art., 2936 et suiv.; fusion avec le projet de loi n° 75, 3024.
N° 81, marine marchande: 3e lect. et adop., 3098.
N° 21, relatif à la marine marchande: Adoption, 4314.
Owen, James W. (n° 19), 1212.
N° 81, pilotage: 2e lect., disc. des art., 2938 et suiv.
N° 59, tendant à modifier la loi sur les commissions du port de Vancouver: 2e lect., 2180; disc. des art., 2180; 3e lect., 2180; adoption, 2180.
Vancouver—Commissaires du port de (n° 59): Dépôt, 1685; 1ère lect., 1685.

*Projets de résolution*:

Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.), à Québec, com. général, 3522 et suiv.
Divorce, le, 800 et suiv.
Industrie linière, 1356.
Pictou—Service à vapeur, 994 et suiv.
Santé publique, création d'un ministère, 1228 et suiv.
Service à vapeur, Pictou, I.P.-E., 994, et suiv.
Vancouver—Commissaires du port de, 1683 et suiv.; adoptée, 1685.

*Rapports*:

Ministère de la Marine et des Pêcheries, 1915.
Service naval (division des pêcheries), 1915.
Service naval, 1915.

*Réponses aux questions*:

Abatage des porcs à Amherst, 2279.
Allison, John Westley, 2597.
Agriculture—Employés possesseurs de diplômes, 2282.
Aide aux expositions rurales, 3169.
Annandale—Bouées, 1896.
Antigonish—Garde-pêche pour le comté d', 572.
Arisaig—Gardien du phare, 1896.
Baddeck—Quai de, 568.
"Baleine"—Steamer, 3847.
Bateman, le capitaine John, 564.
Blades, le capitaine Charles, 565.
Bouée à cloche, demande d'une, 563.
Brise-glace—Construction d'un steamer, 1512.

HAZEN, hon. John Douglas—*Suite.*

*Réponses aux questions*—Suite.
"Burleigh", la goélette, 889.
Cap-à-la-Roche, le chenal au, 791.
Cap-du-Nègre, le phare de l'île du, 563.
Chalutiers à vapeur étrangers, 663.
Chalutiers à vergue, prime avec, 790.
Censeurs et déchiffreurs, 2597.
Chevaux pour le dép. de l'Agriculture, 4059.
Chute, lieutenant A. H., 2596.
Colombie-Britannique—Service des phares, 3510.
Commission du port de Québec, 2461.
Commission des phares, 1128.
Commission de la pêche des phoques, 3169.
Commission consultative des pêcheries, 2109.
Digby-Gap—Cloche sous-marine à, 1337.
Eperlan, pêche de l', 697.
Etalons, 924.
Experts en lin, 2462-2463.
Fillimore, officier recruteur—Sommes payées au major, 2597.
Fournitures de guerre—Chevaux, 1217.
Fournitures de guerre—Renfrew Woolen Mills, 1507 (tableau, 1507-1508).
Goélette "Burleigh", 889.
Goélette, "Two Brothers", La, 552.
Osolfe, gardien des pêcheries du, 567.
Half-Moons, sirène d'alarme de, 615.
Hareng—Le commerce du, 2595.
"Hochelaga", le vapeur, 992.
Homard, la pêche, 993.
Ile du Prince-Edouard—Inspecteurs des pêcheries, 2109.
Industrie laitière, P.Q., 888.
Inspecteurs de poisson salé, 2280.
Inspecteurs de l'industrie laitière, P.Q., 888.
James, C. C., 2598.
Juges experts en beurre et en fromage dans la province de Québec, 4121.
Lareau, J. E., 992.
Licences à des vapeurs, 2823.
Lin, experts en, 2462-2463.
Marine—Commis du département de la, 2934.
Pêche de l'éperlan, 697.
Pêche de la morue, conférence *re*, 663.
Pêcheries, surveillant des, 554.
Phare de Neuville, 614.
Phares dans les comtés de Gaspé et Bonaventure, 554.
Pêcheries dans l'ouest de la Nouvelle-Ecosse, inspecteur des, 565.
Phoques—Commission de la pêche des, 3169.
Pictou, le bateau de sauvetage à l'île, 569.
Poisson mariné, 1846.
Pommes de terre, inspecteurs, 993-994.
Quarantaine à Lévis, 3509.
Prime aux chalutiers à vergue, 790.
Québec—Les pêcheries de, 660.
Régiments d'outre-mer, 1506.
Régiments d'outre-mer, 1507.
Reproducteurs de race bovine, 924.
Reproducteurs de race porcine, 924.
Ross, le capitaine William, 565.
Secrétaire légiste du ministre de la Marine et des Pêcheries, 2281.
Service naval—Frais de route, 2410-2411.
Shelburne—Gardien des pêcheries à, 564.
Shelburne—Le médecin du port de, 562.
"Stadacona", steamer, 568.
"Starling", steamer, 558 et suiv.
Tibbits, Archibald, 1511, 2281.
Tonnage des navires inscrits au registre canadien, 2280.
Wilson, Fred. S., 3510.

*Subsides* (discussion des) :
Affaires navales—Service radiotélégraphique, etc., 3049 et suiv.

HAZEN, hon. John Douglas—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*
Achat de guerre—Foin, 2823.
Agriculture—Exposition fédérale, 1503.
Agriculture—Grains de semence, 1501-1502.
Agriculture—Entrepôts frigorifiques, manutention des produits alimentaires, 1497 et suiv.
Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1453 et suiv.
Agriculture—Laboratoire de biologie, 1502.
Agriculture—Institut international, 1501.
Agriculture—Expositions, 1499-1500.
Arts et agriculture—Fruits, 1496-1497.
Agriculture—Publications, 1501.
Agriculture—Entomologie, 1480-1481.
Agriculture—Quarantaine, 1503.
Agriculture—Commis du ministère de l', 2934.
Agriculture—Insectes destructeurs et autres fléaux (exécution de la loi), 1482 et suiv.
Agriculture—Traitements et dépenses casuelles, 685.
Agriculture—Instruction agricole (exécution de la loi), 1502-1503 ; réservé, 1503.
Arts et agriculture—Santé des animaux, 3098 et suiv.
Brise-glace pour le Saint-Laurent, 750-51.
Brisement de la glace à la Baie du Tonnerre, etc., 773 et suiv.
Bureau de renseignements—Entretien, 2528 et suiv.
Bureau de surveillance des pêcheries, 2529 et suiv.
Colombie-Britannique, établissements de sauvetage dans la province de la, 743 et suiv.
Commission biologique, 3601 et suiv.
Chenal maritime du Saint-Laurent, 7470 et suiv.
Eaux navigables, enlèvement des obstacles dans les, 741 et suiv.
Ecoles de navigation, 720 et suiv.
Epaves enlevées, 742.
Enquêtes sur les naufrages, 720.
Etablissements de sauvetage dans la province de Québec, 743.
Etudes hydrographiques, 3042.
Examens des capitaines et seconds, 719.
Expositions rurales, aide, 3169.
Exposition de poisson, 2532 et suiv.
Farnham—Ferme expérimentale, 3567.
Fleuve Saint-Laurent—Chenal, 3599.
Gouvernement civil—Justice (administration), 1026 et suiv.
Gouvernement civil—Six commis, 3604 et suiv.
Hjort en Norvège—Mission du Dr, 1629.
Hôpitaux de la marine, etc., 781 et suiv.
Hôpitaux de la marine—Fonds des marins, 3599-3600.
Ile du Prince-Edouard, 3598.
Industrie laitière—Transport, 1490 et suiv.
Inspection des bestiaux, 743.
Inspecteurs de pommes de terre, 993-994.
Justice—Bibliothèque canadienne de droit à Londres, 1030 et suiv.
"Maisonneuve", le, 780.
Marine et Pêcheries—Stations de sauvetage, 3057 et suiv.
Outillage de dragage du Saint-Laurent, 749 et suiv.
Pêche—Primes, 2669.
Pêcheries—Dépenses d'enquête, 3059.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2477 et suiv. ; 2515 et suiv.
Pêcheries—Usines pour la réduction du chien de mer, 2521 et suiv.
Pêcheries—Poisson fumé, inspection, 3600-3601.

HAZEN, hon. John Douglas—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Phares et balises, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, 757 et suiv.
Phares et service côtier—Steamer "Eureka", 768.
Phares et service côtier—Quais, entretien et réparation, 768 et suiv.
Phares et service côtier, réparations, route maritime, 775 et suiv.
Phares, etc., certains pilotes, pensions, 3599.
Pilotes à la retraite (pension), 776 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2139 et suiv.
Protection des pêcheries, 3041.
Provinces maritime, établissements de sauvetage dans les, 743 et suiv.
Québec—Etablissements de sauvetage dans la province de, 743 et suiv.
Salaires et allocations des gardiens de phares, 752 et suiv.
Saint-Laurent—Brise-glace pour le, 750-5.
Santé des animaux, 1500-1501, en surplus, 1500.
Service maritime et fluvial—Dépenses casuelles, 745 et suiv.
Service maritime et fluvial—Deux vapeurs, construction, 3599.
Service maritime et fluvial—Vapeurs et brise-glace, 717 et suiv.
Service naval—Entretien des navires, etc., 3024 et suiv.
Service naval—Traitements et dépenses casuelles, 718.
Service naval—Protection des eaux septentrionales, 3059.
Steamer "Eureka", 768.
Vaisseaux naufragés à certains endroits, 742.

HEPBURN, Bernard Rickart (*Prince-Edouard*).

*Incidents et interpellations*:

Explication sur un fait personnel, 159 et suiv.

HUGHES, James Joseph (*King, I.P.-E.*).

*Budget*:

Discussion générale, 1170 et suiv.
Voies et moyens, 2072 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Brise-lames de North-Lake, I.P.-E., 619.
Midvale, Pen., aciérie de, 161.
North-Lake, I.P.-E., brise-lames de, 619.

*Incidents et interpellations*:

Recrutement, officiers du, 890.
Ajournement de Pâques, 2977.
Censure des lettres privées, ???
Fournitures de guerre, chevaux, 675 et suiv.
Fournitures de guerre, pelles pour l'armée, 3196.
Hillsborough, I.P.-E.—Pont, 1504.
Ile du Prince-Edouard—Communications avec, 1504.
Magistrature dans la province de Québec, 965.
Réclamations contre les chemins de fer de l'Etat, loi des petites, 3384-3385.
Réorganisation des forces canadiennes, 2113-2114-2115.
Salle de lecture de la Chambre des communes, ???
Travaux de la Chambre, 2977.
Traverse de l'île du Prince-Edouard, 1786 et suiv.

HUGHES, Bernard Rickart—*Suite.*

*Projets de loi*:

N° 24, chemin de fer Toronto-Niagara et Western: Disc. des art., 3047.
N° 74, impôt sur les profits du commerce: Disc. générale, 2741 et suiv.; disc. des art., 2771 et suiv.
N° 75, modifiant la loi de la marine marchande *re* bateaux à moteur: Disc. des art., 2938.
Modifiant la loi relative aux petites créances contre les chemins de fer (n° 65): Dépôt, 1993; 1ère lect., 1993; disc. des art., 3458 et suiv.; amendement Hughes rejeté, 3467.
N° 66, prohibition: Disc. des art., 2603 et suiv.; 2674 et suiv.; 2826 et suiv.; 2890 et suiv.; 3097 et suiv.; 3098 et suiv.

*Projets de résolution*:

Bureaux de placements nationaux (rés. Lemieux), 643.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3415 et suiv.
Exonération du blé, 1106 et suiv.
Pictou—Service de vapeurs, 997 et suiv.
Prohibition des liqueurs enivrantes, 2044 et suiv., 2343 et suiv.
Service de vapeurs, Pictou, 997 et suiv.

*Questions*:

Annandale—Bouées, 1896.
Caisses à cartouches du fusil Ross, 1391.
Chevaux, interdiction de l'exportation, 1392.
Chevaux pour l'île du Prince-Edouard, 561.
Colliers—Importation de, 1392.
Députés dans l'armée, 991.
Dragage à l'île du Prince-Edouard, 888.
Droits sur les perles et les diamants, 664.
Employés des Travaux publics à Charlottetown, 2933.
Fielding, P. M., 2280.
Fournitures de guerre—Achats de chevaux, 789.
Fournitures de guerre—Chevaux pour le gouvernement français, 993.
Fournitures de guerre—Ile du Prince-Edouard, 3566.
Fusil Ross (caisses à cartouches), 1391.
Ile du Prince-Edouard—Dragage, 888.
Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve, service des bateaux à vapeur entre l', 555 et suiv.
Importation de colliers, 787.
Inspecteur de poisson salé, 2280.
Lait en poudre pour les troupes, 886.
Lait en poudre, 1090.
Lait en poudre, 2280.
La Riverside Lumber Company, 2159.
Le champ de tir de Summerside, 2108.
Le Dr N. O. Foreman, 2280.
Little-Sands—Brise-lames, 2280.
Membres du Parlement servant dans l'armée, 1627.
Mullock, le major I. A., 2410.
Navires pour les besoins de la guerre, achat de, 697 et suiv.
Officiers, membres des Communes et du Sénat, 1391-1392.
Perles et diamants, 664.
Première division expéditionnaire (transport de la 1ère), 2822.
Souris—Champ de tir de, 2725.
Souris—La pêche au hareng à, 571.
Summerside—Bureau de poste, 2109.
Troupes au Canada, approvisionnement des, 571.

HUGHES, Bernard Rickart—*Suite.*

*Subsides* (discussion des) :

Agriculture—Entomologie, 1480.
Agriculture—Grains de semence, 1480.
Agriculture—Insectes destructeurs et autres fléaux, exécution de la loi, 1481 et suiv.
Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexe, 1478-1479.
Arts et agriculture—Santé des animaux, 3105 et suiv.
Bureau de renseignements—Entretien, 2528 et suiv.
Brudenell—Quai, 3301.
Capitaines et seconds, examens, 719.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 3237 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3540 et suiv.
Commission biologique, 3601 et suiv.
Digues d'emmagasinage, 3481.
Ecoles de navigation, 721 et suiv.
Gouvernement civil—Six commis, 3606-3607.
Indiens, île du Prince-Edouard—Fonctionnaires, 2809 et suiv.
Lignes télégraphiques et téléphoniques, 3483 et suiv.
Lignes télégraphiques—Reconstruction, 3338-3339.
Milice—Allocation de milice active, 1436 et siuv.
Mines et commission géologique, 2448 et suiv.
Musée Victoria, 2459 et suiv.
North-Lake—Port, 3307-3308.
Phares, etc.—Construction, 3598.
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations, 3301 et suiv.
Rimouski—Port, 3326.
Service naval—Radiotélégraphique, 3051 et suiv.
Service des marées, 3054 et suiv.
Stations de sauvetage, 3058 et suiv.
Service des cadets, 3671 et suiv.
Service maritime et fluvial—Dépenses casuelles, 745 et suiv.
Service de vapeurs entre l'île du Prince-Edouard et Terre-Neuve, 2987.
Service de vapeurs entre Pictou et Montague, 2987.
Service de vapeurs entre l'île du Prince-Edouard et le continent, 2988.
Service à vapeurs avec les îles de la Madeleine, 2986-2987.
Usines pour la réduction du chien de mer, 2526 et suiv.
Voies et moyens, 1943 et suiv.

HUGHES, sir Sam (*Victoria, Ont.*).

*Budget* :

Voies et moyens, 1405 et suiv.

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 297 et suiv.

*Documents* (dépôt de) :

Midvale, aciérie de, 161.
Milice, ordres généraux de la, 25 nov. 1914-24 déc. 1915, 297.

*Incidents et interpellations* :

Allemands dans le service militaire canadien, 708 et suiv.
Bataille en France, 1211.
Bucherons, régiments des, 1169.
Calgary et Campbellton, désordres à, 835.
Canadiens allemands dans le service militaire, 708 et suiv.

HUGHES, sir Sam—*Suite*

*Incidents et interpellations*—Suite.

Chevaux pour l'armée, achat de, 709 et suiv.
Commission de ravitaillement, 962.
Déclaration *re* commandes de guerre, 3116 et suiv.
Désordres à Calgary et à Campbellton, 835.
Edmonton, désordres à, 926.
Enrôlement des fonctionnaires publics, l', 1092.
Explication sur un fait personnel, 1092-1093.
Fonctionnaires publics, enrôlement, 1092.
Hôpitaux militaires, 577 et suiv.
Lessard, le major-général, 694 et suiv.
Musique régimentaire, 1091.
Papineau, le colonel, 578.
Sôldats canadiens au feu, 927.
Troubles de Berlin et de Campbellton, 891-892.
Bas pour les soldats, 614, 924.
Ventes de cartouches d'armes portatives, 4080 et suiv.
Volontaires, souscriptions en faveur des bataillons de, 611.
Voyage prochain, 1169.

*Rapports* :

Conseil de la milice au 31 mars 1915, 987.
Troubles de Berlin et de Campbellton, 891.

*Réponses aux questions* :

Aitken, *re* sir Max, 553.
Allocations de séparation, 570 et suiv.
Approvisionnement du 10e bataillon, 886.
Archibald, G., 558.
Bas pour les soldats, 614, 924.
Bataille en France, 1170, 1267.
Bataillon de Sussex (médecin), 1216.
10e bataillon (approvisionnement), 886.
40e bataillon, 1090.
64e bataillon, 1127.
102e bataillon, 1088.
191e bataillon du corps expéditionnaire, 1393.
Burnet, le Dr, 1127.
Caisses à obus, 562.
Chevaux pour l'île du Prince-Edouard, 561 et suiv.
Campbellton (aménagement pour les soldats), 1216.
Canada Car & Foundry Co., 1127.
Carson, le général John, 887.
Censeurs, 887.
Censeurs et déchiffreurs de dépêches, 663.
13e chasseurs à cheval, 1393.
Chaussettes, 614, 924.
Chevaux pour le gouvernement français, 993, 1088.
Cuisines de campagne, 566 et suiv.
Députés dans l'armée, 991.
Féniens en Nouvelle-Ecosse, invasion des, 614.
Fournitures de guerre—Pardessus, 924.
Fournitures de guerre—Chaussures en toile, 697.
Fournitures de guerre—Chevaux, 696.
Fournitures de guerre—40e bataillon, 1090.
Fournitures de guerre—106e régiment, 1090.
Fusil Ross (caisses à cartouches), 1391.
Guerre, adjudications de, chaussures en toile, 616.
Intercolonial—Garde d'un pont, 1088.
Lait en poudre, 1090, 1126.
Lait en poudre pour les troupes, 886.
Lavergne, le lieutenant-colonel Armand, 560.
Lopassey, le major, 1218.
Militaires, la solde des, 577 et suiv.
Mitrailleuses, achat de, 550.
Morrisburg (local de la milice), 1127.
Munitions, inspecteurs des (Macdonald), 563.
New-Glasgow, inspecteurs d'obus à, 698.
Ogilvie, A. R. C., le major, 1217.

HUGHES, sir Sam—*Suite*

*Réponses aux questions*—Suite.
Officiers canadiens en Angleterre, 992.
Officiers membres des Communes et du Sénat, 1392.
Pardessus, 924.
Pictou—Officiers de recrutement, 1219.
106e régiment, provisions, 1090, 1126.
Riou, réparations au magasin, 553.
Sabourin, le lt-col., 992.
Shouldis, Mme, 1392.
Soldats à Saint-Léonard, N.-B., 663.
Solde des militaires, la, 572 et suiv.
Stellarton, inspecteur d'obus à, 698.
Talbot, le colonel Onésiphore, 1389.
Troupes au Canada, approvisionnement des, 571.
Vétérans de l'invasion fénienne, gratifications aux, 663.
Wagons—Citernes, 556.
Willson (Beckles), 1390.

*Subsides* (discussion des) :
Milice—Allocations de service actif, 1405 et suiv.

JAMESON, Clarence (*Digby, N.-E.*).

*Projet de résolution* :
Poisson dans le marché intérieur (demande d'une enquête), 578 et suiv. ; adopté, 603.

*Questions* :
Commission des phares, 1128.
Digby-Gap—Cloche sous-marine à, 1337.
Grand-Tronc-Pacifique—Subventions, 1089.
Nord-Canadien—Subventions au chemin de fer, 1089.
Pacifique-Canadien—Subventions, 1089.

KAY, William Frederick (*Missisquoi*).

*Incidents et interpellations* :
Censure des lettres, 3172.
Le cheval Amner, 3113.

*Questions* :
Achats de guerre, foin, 2823.
Chevaux de remonte pour l'armée anglaise, 2932.
Chevaux pour la guerre, 561 et suiv.
Farnham (camp), 1219.
Fournitures de guerre, chevaux, 1389.
Fournitures de guerre, chevaux de remonte, 696.
Importation de chevaux, 2158.

KEMP, hon. Albert Edward (*Toronto-Est*).

*Commissions* :
Membre de la comm. de régie interne, 39.

*Documents* (dépôt de) :
Troupiers canadiens décorés, 2932.

*Incidents et interpellations* :
Currie, mort du soldat D., 3129.
Chef du service des transports militaires, 1996.
Demandes de renseignements, 3020, 3627.
District militaire n° 12, Saskatchewan, 1996.
Emeute à Winnipeg, 2563.
Enrôlement des hommes de couleur, 2218.
Equipement des soldats du 206e bataillon (article du "Daily Mail", de Montréal), 1898.
Fait personnel, 1727-1728.
Fort-Henry (réparations), 2978.
Fournitures de guerre, conserves de viande, 2113.

KEMP, hon. Albert Edward—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.
Fournitures de guerre, habillements, 4262.
Fournitures de guerre, pelles, 2466.
Installations de l'Intercolonial, 3520.
Listes des pertes, 3173.
Ministre de la Milice, 2668, 2669, 2726, 2773.
Nouvelles du front, 2465-2466.
Paquette, Edouard, 2775.
Pétrole dans la fabrication des munitions de guerre, 2775.
Poisson canadien en Angleterre, 2872-2873.
Recrutement dans Gaspé et Bonaventure, 4262.
Renseignements, 3570.
Réorganisation des forces canadiennes, 2115.
Sheet Metal Product Company, 1727-1728.
Soldats canadiens décorés, liste officielle, 2065.
Soldats, équipement, 2271.
Soldats illettrés, 1997.
Stewart, mort du Dr, 2562.
Suppression du recrutement, 1686.
Toronto—Le recrutement, 3017 et suiv.
Winnipeg—Troubles, 2671.

*Réponses aux questions* :
Achat d'eau-de-vie, 2281.
Achats de guerre, commission, 2824.
Allocations d'absence, 2281.
Aitken, sir Max, 2820.
Allocations de séparation, 3066.
Amherst—Caserne militaire, 2410.
Amherst—Charbon pour les casernes, 2725.
Aumoniers de l'armée, 2276.
Automobiles de la milice, 2667.
159e bataillon, allocation de séparation, 2463.
68e bataillon, 2823.
Camp de Valcartier, 2280.
Carson, brigadier-général, 2821.
Censeurs et déchiffreurs de dépêches à Louisbourg, 1896.
Champ de tir de Summerside, 2108-2109.
Champ de tir de Victoria (C.-B.), 1626.
Collège militaire royal, 2277.
Commission militaire des hôpitaux, 2461.
Contributions particulières pour l'achat de mitrailleuses, 2932.
Division expéditionnaire (transport de la 1re), 2822.
Epiceries et provisions pour le 106e bataillon, 2276.
Fielding, P. M., 1628.
Feller, Camille, 2461.
Foreman, le Dr N. O., 2280.
Fournitures de guerre à l'Angleterre, épices, etc., 3064.
Fournitures militaire, foin, 2666.
Fournitures de guerre, foin et avoine, 2408.
Guerre des tranchées, 2825.
Lait en poudre, 2280.
La Riverside Lumber Company, 5159.
Lévis—Manège militaire, 2278.
Lindsay, J. T., 2463.
MacInnes, C. S., 3065.
Matane et Rimouski—Enrôlement, 2411.
Membres du Parlement nommés lieutenants-colonels, 2273.
Ministère de la Milice—Frais de voyage, 2276.
Moosejaw—Camp militaire, 1733.
Mullock, le major I. A., 2411.
Munitions d'armes portatives, 1628.
Munitions de guerre, achats, 2666.
Officiers canadiens en Angleterre, 1628.
Ottawa—Médecins des camps militaires, 1844.
Poisson pour les troupes canadiennes, 1733-1734.
Regina—Camp militaire, 1896.
Regina—Service de l'intendance, 1733.
Richards, T. M., 1734.

KEMP, hon. Albert Edward—*Suite.*

*Réponses aux questions*—Suite.

Sharpe. M.P., le colonel Samuel, 3066.
Tranchées, méthode pour l'amélioration des, 3065.
Tremain, M.P., le colonel, 1733.
Vente de munitions pour armes portatives, 2272.
Victoria (C.-B.)—Le champ de tir, 1626.

*Subsides*:

Arsenal fédéral, 3759 et suiv.

KNOWLES, William Erskine (*Moosejaw*).

*Discours du Trône*:

Débat général, 437 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Grains de semence, cautionnements *re*, 574.
Prince-Rupert—Edifice projeté à, 574.

*Incidents et interpellations*:

Approvisionnement de l'eau de la rivière Saskatchewan, 3341.
Blé, réquisitionnement du, 161-836.
Bûcherons, régiment des, 1169.
Commission impériale des munitions, 836.
Demande de documents, *re* grains de semence, 574.
Grains de semence, dettes pour les, 1686-1687.
Munitions, commission impériale des, 836.
Punition aux simples soldats, 3246.
Punition d'un soldat du 128e bataillon, 3195.
Simples soldats, 3384.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 523 et suiv.

*Projet de loi*:

N° 58, loi des grains: Disc. des art., 1790 et suiv.

*Projets de résolution*:

Traitement des juges de la Saskatchewan, 2176 et suiv.
Question bilingue, question de règlement, 3787.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1855 et suiv.

*Questions*:

Moosejaw—Bureau des douanes, 2276.
Morrisburg—Local de la milice à, 1127.

*Subsides* (discussion des):

Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1465 et suiv.
Alberta et Saskatchewan—Ports et rivières, améliorations, 3471 et suiv.
Application de la loi des grains, 3347 et suiv.
Arsenal fédéral, 3703 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4022 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, ponts, etc., 3203 et suiv.
C.N.R.—Prêt de $15,000,000, 4112 et suiv.
Conflits industriels, 3722 et suiv.
Graines, application de la loi des, 3345 et suiv., 3357 et suiv.
Linahen, Veuve John, 3702.

KYTE, George W. (*Richmond, N.-E.*).

*Discours du Trône*:

Débat général, 142 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Courrier de Lennox-Ferry, 574.
Députés enrôlés, etc., 573.

KYTE, George W.—*Suite.*

*Documents* (demandes de)—*Suite.*

Fonctionnaires civils enrôlés, etc., 573.
Habillements, 994.
Lennox-Ferry, sacs du courrier à, 574.
Le *Starling*, 564.
Membres de la Chambre des communes, enrôlés, etc., 573.
Recrutement, officiers du, 574.
Roberta, Richmond et West-Bay, transport de la malle entre, 574.
Stoddart, P. A., 1219.
Transport de la malle entre Roberta, Richmond et West-Bay, 574.
West-Bay et Roberta, Richmond, transport de la malle entre, 574.

*Incidents et interpellations*:

Cap-Breton-Nord—Recrues, 2670.
Day, le colonel, 3062.
Demandes de renseignements, 3570.
Fait personnel, 3451-3452.
Ministre de la Milice, 2671.
Rectification, 161.
Recrutement, certains officiers de, 575.
Séances du samedi, 3569-3570.

*Projet de loi*:

N° 74, impôt sur les profits du commerce: Disc. générale, 2733 et suiv.

*Projets de résolution*:

Achats d'obus, demande d'enquête, 2367 et suiv.
Enseignement technique, 2313.
Vote des femmes, 1246 et suiv.

*Questions*:

Commission consultative des pêcheries, 2109.
Fisher, inspecteur des pêcheries, 1127.
Gobeil, A., 1628-1629.
Goélette "Two-Brothers", la, 552.
Shelburne—Droits de douane, 1846.
Shelburne (N.-E.)—Importations à, 1337.
Spiddel, J. A., 3244.

*Subsides* (discussion des):

Chemins de fer et Canaux—Commission des chemins de fer, 3587 et suiv.
Ecoles de navigation, 724 et suiv.
Indiens, Nouvelle-Ecosse—Inspecteurs, 2795 et suiv.
Milice—Allocations de milice active, 1433 et suiv.
Navigation, écoles de, 724 et suiv.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2490 et suiv.
Ports et rivières en général, réparations et améliorations, 3303 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2119 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 852-854-855-857-858.
Vapeurs et brise-glace de l'Etat, 7180 et suiv.
Yukon—Administration, 980.

LACHANCE, Arthur (*Québec-Centre*).

*Documents* (demandes de):

Montréal—Employés de l'immigration, 2282.

*Questions*:

Montréal—Agents d'immigration, 1511.
Commission du port de Québec, 246.
Daigle, Zéphirin, 3064.
Dr Boucher, le, 1627.

LAFORTUNE, David A. (*Montcalm*).

*Subsides* (discussion des) :
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2259 et suiv.
Revenu de l'Intérieur—Falsification des denrées alimentaires, 2268-2269.

LALOR, Francis Ramsay (*Haldimand*).

*Budget* :
Voies et moyens, 1943 et suiv., 1988 et suiv.

*Projet de loi* :
N° 74, impôt sur les profits du commerce, disc. générale, 2738 et suiv., 2760 et suiv.

LAMARCHE, Paul Emile (*Nicolet*).

*Discours du Trône* :
Discussion générale, 484 et suiv.

*Projet de résolution* :
Question bilingue, 3933 et suiv.

*Questions* :
Fournitures de guerre, couvertures, etc., 1507.
Fournitures de guerre, Renfrew Woolen Mills, 1507.
Fournitures de guerre, Logan Bros., 1507.
Ogilvie, A. R. C., le major, 1216.

LANCTOT, Roch (*Laprairie-Napierreville*).

*Budget* :
Discussion générale, 1081 et suiv.

*Documents* (demandes de) :
Intérieur—Employés, 1090.
Nantel—Ameublement de bureau, 994.
Patenaude—Ameublement de bureau, 994.

*Projet de loi* :
N° 94, emprunt de $250,000,000 : Disc. générale, 3695 et suiv.

*Questions* :
Aumôniers de régiments, 3244.
64e bataillon, 3245.
Foster, DeWitt, 992.
Lopassey, le major, 1218.
Solliciteur général, aménagement du bureau du, 1125.

*Subsides* (discussion des) :
Arts et agriculture—Santé des animaux, 3107 et suiv.
Québec—Laprairie, travaux de protection, 3315 et suiv.

LAPOINTE, Ernest (*Kamouraska*).

*Documents* (demandes de) :
Amqui (viaduc), 1091.
Amqui—Terrain loué par l'Intercolonial à la municipalité d', 1091.
Commission scolaire des écoles catholiques romaines d'Ottawa, 244.
Intercolonial—Propriétés, etc., à Amqui, 1091.
Intercolonial (viaduc à Amqui), 1091.
Lac Matapédia (relevés), 1091.
Levesque, J. B., 1091.
Relevés au lac et sur la rivière Matapédia, 1091.
Rivière Matapédia (relevés), 1091.
Rivière-Ouelle—Quai, 1091.
St-Eleuthère—Station, 1091.

*Discours du Trône* :
Discussion générale, 391 et suiv.

LAPOINTE, Ernest—*Suite*.

*Incidents et interpellations* :
Demandes de documents, 3340.
Pétition en annulation d'une loi d'Ontario, 2936.
Requête au gouvernement *re* la loi 5, G. V, chap. 45, de la province d'Ontario, 1898.

*Projet de résolution* :
Question bilingue, 3787, 3848 et suiv.

*Questions* :
Agriculture—Employés possesseurs de diplômes, 2282.
Commission des écoles séparées d'Ottawa, 2669.
Rivière-Ouelle—Quai, 1218.

*Scrutin* :
Question bilingue, 4000.

*Subsides* (discussion des) :
Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1463 et suiv.

LAPOINTE, Louis A. (*Montréal, St-Jacques*).

*Projets de loi* :
N° 88, modifiant la loi sur les banques : Dépôt, 2724 ; 1ère lect., 2724.
N° 74, impôt sur les profits du commerce : Disc. des art., 2765 et suiv.

*Questions* :
Dépôts aux caisses d'épargne, intérêt sur, 562.

LAURIER, le très hon. sir Wilfrid (*Québec-Est* et *Soulanges*).

*Budget* :
Voies et moyens, 1394 et suiv., 1404 et suiv., 1452, 1453, 2081 et suiv.

*Comités* :
Membre du comité Tupper, 40.

*Documents* (demandes de) :
Blé expédié de Winnipeg, etc., en 1914 et 1915, 619.
Chasseurs de phoques de la Colombie-Britannique, 617.
Chevaux, achat et exportation des, 617.
Conférence des gouvernements locaux à Ottawa, 619.
Encouragement de l'immigration et de la colonisation, 1846-1847.
Griffin à Valcartier, expropriation du terrain de Joseph, 619.
Hawkes, Arthur—Correspondance avec le premier ministre en 1912 et 1913 *re* Canadian Northern et discours du ministre des Finances en 1913, 1340.
Mandats spéciaux, 427.
Manitoba, répartition des arrondissements du scrutin au, 618.
Ottawa, conférence des gouvernements locaux à, 619.
Phoques de la Colombie-Britannique, chasseurs de, 617.
Roy, Léon, 618.
Sénat, amendement de la loi relative au, 618.
Valcartier, terrain de Joseph Griffin à, 619.

*Discours du Trône* :
Discussion générale, 16 et suiv.

*Incidents et interpellations* :
Ajournement de Pâques, 2977.
Antilles—Expédition de sirop aux, 1847.

LAURIER, le très hon. sir Wilfrid—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.

Armes portatives, 3172.
Avocat de l'opposition, enquête Davidson, 4121.
Béland, le Dr, 838.
Blé, le réquisitionnement du, 836-837, 1210, 1211, 1505, 1689.
Calgary, désordres à, 785 et suiv.
Campbellton, désordres à, 785 et suiv.
Canal de Soulanges—Ingérence dans la politique des employés du, 338.
Censure des lettres, 2976.
Censure des lettres venant des Etats-Unis, 2820.
Chemin de fer Québec-Saguenay, 3695.
Chutes d'eau, 576 et suiv.
Comité des Débats, 3246.
Comité général, nomination du président du, 549.
Comités permanents, 40-41.
Commission Davidson, 3341.
Commission Davidson, nomination d'un avocat, 4186.
Commission d'enquête sur les commandes d'obus, 2819.
Commission des obus, 964.
Commission de ravitaillement, 963-964.
Commission d'enquête *re* obus, demande d'une, 2465.
Commission relative à l'incendie du Parlement, 694.
Commission impériale des munitions, 836-837.
Comptes publics, comité des, 837.
Déclaration de sir Sam Hughes *re* commandes de guerre, 3127 et suiv.
Election de l'Orateur, 2.
Fait personnel, 2617, 3115.
Hansard—Lacune dans le, 2774.
Impression des documents de l'Etat, 4263.
Incendie du palais législatif, 602 et suiv.
Lessard, le major-général, 694.
Munitions—Commission impériale des, 836-837.
Ministre de la Milice—Absence, 2110.
Nickel—Exportation, 2270-2271.
Obus—Demande d'enquête, 2465.
Obus, enquête sur les commandes d', 891.
Omission dans le hansard, 2977.
Palais législatif, incendie du, 602 et suiv.
Palais législatif, plans, 4260.
Palais législatif, la reconstruction du 613, 3194.
Parlement, commission relative à l'incendie du, 694.
Prorogation de la durée de la législature (adresse Borden), 651 et suiv., 4122 et suiv., 4187 et suiv.
Réquisitionnement du blé, 1039, 1210, 1211.
Séances à deux heures, 3448 et suiv.
Sirop des Antilles, 2066.
St-Julien—Anniversaire de la bataille de, 3171.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 523 et suiv.
Valcartier—Expropriation de terrain, 1362.
Vente de cartouches d'armes portatives, 4076 et suiv.
Volontaires, souscriptions en faveur des bataillons de, 611.
Winnipeg—Emeute, 2563, 2672.
Question bilingue, 3452.
*Rainbow,* le, 4121.
Reconstruction du palais du Parlement, 2111-2112.

*Projets de loi*:

N° 68, cour Supérieure de la Saskatchewan, etc.: Disc. des art., 2430 et suiv.

LAURIER, le très hon. sir Wilfrid—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara, Ste-Catherine-Toronto (Morphy): Disc. des art., 2572 et suiv.
N° 35, placements des Cies d'assurance sur la vie (White): Disc. générale, 1690 et suiv.; disc. des art., 2516 et suiv.
N° 81, *re* le pilotage: Disc. des art., 2939-2940.
N° 94, prime à l'industrie du zinc: Disc. des art., 3296.
N° 101, Québec-Saguenay, achat: Disc. générale, 4172 et suiv., 4184 et suiv., 4194 et suiv., 4218 et suiv.: Disc. des art., 4222 et suiv.: amendement (renvoi en comité), 4235; amendement rejeté, 4235.
Traitement des juges dans la Saskatchewan: Disc. générale, 2172 et suiv.
N° 84, tendant à inclure certaines terres d'écoles dans la région de Taher: Disc. des art., 2940.

*Projets de résolution*:

Achats d'obus, demande d'enquête, 1570 et suiv.
Demande d'enquête sur toutes les opérations de la commission des obus, 2642 et suiv.
Emprunt de $75,000,000, 1900 et suiv.
Industrie du zinc, prime, 3174 et suiv.
Loi des banques, prêts agricoles, 6998 et suiv.
Question bilingue, 3869 et suiv.
Question bilingue, question de règlement, 3788.
Réserve de Saint-Pierre, 2151 et suiv.
Séances du matin, 2215, 3067.
Séances du mercredi, 1266-1267.
Traitement des juges de la Saskatchewan, 2160.
Tupper, *re* mort de sir Charles (rés. Borden), 605.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1865 et suiv.

*Questions*:

Coopération avec les provinces en matière d'immigration, 1997.
Immigration, 1218.
Immigration, chambre de commerce de Toronto, 1339.
Immigration et production (2), 1338-1339.
Pauvres et sans-travail, 554.
Saint-Amour, A. C., 3568.
Toronto, chambre de commerce, immigration. 1339.

*Subsides* (discussion des):

Application de la loi des grains, 3345 et suiv.
Baie Saint-Paul—Quai et mur de soutènement, 3312.
Chambre des communes, Sherwood, Crossley, 4268 et suiv.
Champs de batailles, commission, 3807.
Cap Rosier—Môle, 3312.
Cap Chat—Jetée de dérivation, 3312.
Chandler—Quai, 3312.
Commission d'embellissement, distribution du rapport, 3810.
Commission d'économie et d'embellissement, 3811 et suiv.
Commission, champs de bataille, 3297.
Divers, monnaie, 3806.
Dragage, Ontario et Québec, 3796.
Extension du commerce canadien, 3717 et suiv.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 712 et suiv.
Graines, application de la loi des, 3345 et suiv.
Grosse-Isle—Quais, 3313.

LAURIER, le très hon. sir Wilfrid—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Haut commissaire intérimaire à Londres, 1000 et suiv.
Ile Perrot—Quai, 3313.
Linahen, Veuve John, 3700 et suiv.
Ports et rivières—Québec, brise-lames à l'Anse-à-Blondel, 3311.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2119 et suiv.
Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4013 et suiv.
Québec—Rivière Saint-Charles, 3723 et suiv.
Taxe de guerre sur les bénéfices du commerce, administration de la loi, 3808 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 850 et suiv.
Union interparlementaire de la paix, 999.
Voies et moyens, 1933 et suiv.

LAVALLEE, Joseph Octave (*Bellechasse*).

*Question*:

Talbot, le colonel Onésiphore, 1389.

LAW, Bowman Brown (*Yarmouth*).

*Documents* (demandes de):

"A", bateau de patrouille, 575.
Belleville, comté de Shelburne, N.-E., quai à, 575.
Blackford, capitaine, 575.
Fisher, Ward, 575.
Hanlover, Cap-au-Nègre, réparations, 575.
Shag-Harbor, réparations à, 575.
Wilson, W. N., 575.

*Questions*:

Bateman, le capitaine John, 564.
Bear-River, site d'un bureau de poste à, 575.
Blades, le capitaine Charles, 565.
Bouée à cloche, demande d'une, 563.
Cap-du-Nègre, le phare de l'île du, 563.
Half-Moon, sirène d'alarme de, 615.
Langfoldt, le Dr, 614 et suiv.
Nouvelle-Ecosse, inspecteur des pêcheries dans l'ouest de la, 565.
Ross, le capitaine William, 565.
Shelburne, le médecin du port de, 562.
*Starling*, le steamer américain, 564.
Yarmouth, dragage à, 570.
Yarmouth, travaux publics à, 569 et suiv.

LEMIEUX, hon. Rodolphe (*Rouville*).

*Budget*:

Discussion générale, 1196 et suiv., 1986 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 48 et suiv., 130 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Brigade navale canadienne, 1774 et suiv.
Dominion Steel Corporation de Sydney, 994.
Grand'Mère—Digue de, 994.
Laurentide Co., Limited, 994.
Naufrages dans le Saint-Laurent, 994.
Routes postales, nombre, etc., de, 619.
Sydney—Dominion Steel Corporation, 994.

*Incidents et interpellations*:

Censure des lettres, 2976.
Chemin de fer Québec et Saguenay, 2652, 4062, 4301.
Commerce trans-océanique et la guerre, le, 661 et suiv.
Commission du commerce, 4260.
Equipement des soldats du 206e bataillon (article du *Daily Mail*, de Montréal), 1897-1898.

LEMIEUX, hon. Rodolphe—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.

Fusil Ross, le, 4292 et suiv.
Immigration japonaise, 2773.
Impressions publiques, 4338.
Indemnités aux familles des soldats, 4292 et suiv.
Intercolonial—Insuffisance de wagons, 1787-1788.
Laplante, Mme, 4292.
Lavallée, M. P., démission, 4061.
Le commerce et l'industrie du Canada, 3148 et suiv.
Listes électorales, 3247.
Magistrature de la province de Québec, 964, 1091.
Montréal, délégation de, 385.
Musique régimentaire, 1091.
Ottawa—Hauteur des constructions, 2269-2270.
Papier, interdiction de l'exportation du, 4186,
Pensions militaires, 4325.
*Rainbow*, 3452.
Saint-Bernard et Saint-Maxime—Service postal, 3727.

*Projets de loi*:

Chemin de fer Québec au Sud de Montréal, conc. la Cie de (n° 16), 1ère lect., 297; 2e lect., 407; 3e lect., 1058.
N° 68, cours Supérieures de la Saskatchewan, etc.: Disc. des art., 2431 et suiv.
N° 74, impôt sur les profits du commerce, disc. générale, 2734 et suiv.; disc. des art., 2767 et suiv.
Incorp. des Sœurs de l'Assomption de la Ste-Vierge, 1ère lect., 152; 2e lect., 407; 3e lect., 1060; adoption, 1060.
Prêts agricoles (n° 33): Discussion générale, 967 et suiv.
N° 66, prohibition: Disc. des art., 2612 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay, etc., achat: Disc. générale, 4190 et suiv., 4205 et suiv.: Disc. des art., 4228 et suiv.

*Projets de résolution*:

Bureaux de placements nationaux, 619 et suiv., amendement Maclean, 641, adopté après modification, 644.
Canadien-Nord et G.-T.-P., prêts (disc. générale), 3745 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.), à Québec: Disc. générale, 3415 et suiv.
Divorce, le, 801 et suiv.
Emprunt de $75,000,000, 1905 et suiv.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3435 et suiv.
Enseignement technique, 2282 et suiv., 2317.
Question bilingue, 3888 et suiv.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1867 et suiv.

*Questions*:

Bureau de poste de Québec, le, 697.
Carkner, W. Lloyd, 1217.
Censeurs, 887.
Chemin de fer Québec et Saguenay, 2596.
Commission concernant le coût de la vie, 888.
Coût de la vie, 888.
Douane—Traitement des employés, 2274.
Employés de la Chambre, 2595.
Employés des postes, 1732.
Enseignement technique, l', 553.
Farmer's Bank, la, 563.
Fonctionnaires des postes, traitements, 1732.
Iles de la Madeleine—Service, 3509.
Incendie du palais législatif, prétendu avertissement, 698 et suiv.
Intercolonial—Wagons à marchandises, 2461.

LEMIEUX, hon. Rodolphe—*Suite.*

*Questions*—Suite.

Paiements à *La Patrie* et à *L'Evénement*, 1911-1915, 2408.
Postes—Employés, 2108.
Postes—Recettes, 1732.
Poste à Québec, surintendant de la poste à, 567.
Québec, surintendant de la poste à, 567.
Revenus des douanes, 2274.
Rivière-au-Renard—Brise-lames, 1846.
Service des marchandises, Intercolonial, 2665.
Soldats, retour de la guerre et le service civil, 1336.
Surintendant de la poste à Québec, 567.

*Subsides* (discussion des) :

Canada, Australie et Nouvelle-Zélande sur l'océan Pacifique, 2663.
Canada, Chine et Japon—Service à la vapeur, 2663-2664.
Chambre des communes—Saucier, F. X., 4274 et suiv.
Chandler—Quai, 3312-3313.
Chem. de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2709 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—G.-T.-P., directeur du gouvernement, 3593 et suiv.
Divers—Commission du district fédéral, crédit suppl., 3285 et suiv.
Com. et Ind.—Barr, Veuve James, 3720-3721.
Domaine public et parcs fédéraux—Gravure, lithographie, impressions, etc., 885-886.
Edifices publics—Québec, bureau de poste, 2958.
Edifices publics—Maisonneuve, 2955.
Edifices publics—Montréal, bureau de poste général, 2955.
Edifices publics—Joliette, 2955.
Edifices publics—Montréal, nouvelle caserne, 2956.
Edifices publics—Malbaie, 2957.
Edifices publics—Montréal, station postale "G", 2956.
Edifices publics—Montréal, station postale "A", 2956.
Edouard VII—Monument, 3480-3481.
Edifices publics—Jeune Lorette, 2955.
Edifices publics—Revenu de l'Intérieur, 2957.
Edifices publics—Québec, parc Savard, 2958.
Edifices publics—Ste-Agathe-des-Monts, 2959.
Edifices publics—Trois-Rivières, 2959.
Gaspé—Edifice public, 2954.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 715 et suiv.
Gouv. civil—Six commis, 3605-3606.
Ile de la Madeleine—Baie de l'hôpital, brise-lames, 3313.
Ile Perrot—Quai, 3313-3314.
Impressions, 4050.
Imputable sur le capital, Intercolonial, 2913 et suiv.
Indiens d'Ontario, 2793.
Indiens de Québec, 2793-2794.
Intercolonial—Affaire Paradis, 2913 et suiv.
Jeune-Lorette—Edifice public, 2955.
Joliette—Edifice public, 2955.
Justice—Pénitencier, Kingston, 2258 et suiv.
Législation, 4050.
Lévis—Bassin de radoub, 3805.
Lignes télégraphiques et téléphoniques, P.Q., améliorations, 3468.
Linahen, Veuve John, 3700 et suiv.
Loyers, 3015.
Maisonneuve—Edifice public, 2955.
Malbaie—Edifice, 2957.
Mines et commission géologique, 2438 et suiv.
Montréal—Station postale "G", 2956.

LEMIEUX, hon. Rodolphe—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Montréal—Bureau de poste général, édifice public, 2955.
Montréal—Edifice du revenu, 2957.
Montréal—Station postale "A", 2956.
Moosejaw—Ligne télégraphique de Wood-Mountain, 3803 et suiv.
Musée Victoria, 2458 et suiv.
Outillage du dragage, 3338.
Phares et service côtier, réparations, route maritime, 775 et suiv.
Ports et rivières—Anse-à-Beaufils, 3791.
Postes—Commis du service ambulant, 3700.
Postes—Divers, 2865 et suiv.
Prêt de $8,000,000 au G.-T.P., 3825, 4008 et suiv.
Prévisions budgétaires, 2793.
Revenu de l'Intérieur—Accise, 2261-2262.
Revenu de l'Intérieur—Falsification des denrées alimentaires, 2269.
Service de vapeurs entre Québec et le bassin de Gaspé, 2988 et suiv.
Service de vapeurs entre le Canada et la France, 2997 et suiv.
Travaux publics—Québec, bureau de poste, 2958.
Travaux publics—Québec, parc Savard, 2958.
Travaux publics—Edifices publics, Gaspé, 2954.
Travaux publics—Québec, rivière St-Charles, 3723 et suiv.
Travaux publics—Rideau-Hall, 3014.
Travaux publics — Sainte-Agathe-des-Monts, édifice public, 2959.
Secr.—Commission des écoles séparées d'Ottawa, 2669.
Travaux publics—Rivière-Ouelle (quai), 1218.
Travaux publics—Saint-Léonard (N.-B.) et Van Buren (Maine), pont interprovincial, 3798 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 853, 862.
Travail—Conflits industriels, 3721 et suiv.
Travaux publics—Baie Georgienne, 3482.
Trois-Rivières—Edifice public, 2959.
Victoria et San-Francisco—Service de vapeurs, 2664.
Voies et moyens, 1939 et suiv.
Yukon—Administration, 980 et suiv.

LESPERANCE, David Ovide (*Montmagny*).

*Projet de loi* :

N° 81, *re* le pilotage : Disc. des art., 2939.

*Projet de résolution* :

Question bilingue, 3985 et suiv.

LOGGIE, William Stewart (*Northumberland, N.-B.*).

*Budget* :

Discussion générale, 1178 et suiv.

*Incidents et interpellations* :

Explication sur un fait personnel, 2217.
Homard en conserve, exportation, 2670.
Morue au Portugal, 3726.

*Projets de loi* :

N° 74, impôt sur les profits du commerce : Disc. des art. (reprise), 2763 et suiv., 2776 et suiv.
N° 90, modifiant la loi fédérale sur la tempérance : Disc. des art., 3455 et suiv.
N° 66, prohibition : Disc. des art., 2675 et suiv.

LOGGIE, William Stewart—*Suite.*

*Projets de résolution*:

Prix du poisson dans les marchés intérieurs (rés. Jameson), 597 et suiv.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1866 et suiv.

*Subsides* (discussion des):

Arsenal fédéral, 3713 et suiv., 3760.
Commission biologique, 3603 et suiv.
Imputable sur le capital—Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3554 et suiv.
Extension du commerce, 3719.
Imputable sur le capital—Intercolonial, 2923 et suiv.
Kouchibougnac, N.-B., 3790.
Pêcheries—Gouv. civil, six commis, 3605.
Saint-Jean—Tête de ligne, etc., 3776.
Service des cadets, 3683 et suiv.
Subventions postales et paquebots, 3279 et suiv.
Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2483 et suiv.
Voies et moyens, 1402 et suiv., 1935 et suiv., 1984 et suiv., 2068 et suiv., 2095 et suiv.

MACDONALD, Edward Mortimer (*Pictou*).

*Budget*:

Discussion générale, 1302 et suiv.
Voies et moyens, 2076 et suiv., 2095 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 225 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Acadia, la compagnie houillère, 574.
Brigade navale canadienne, 1748 et suiv., 1786.
Chemins de fer Nord-Canadien et G.-T.-P., 3503 et suiv. (débat).
Cunning—Poursuite contre la firme James W., 1736.
East-River et autres endroits, fournitures de viande, etc., aux employés des Travaux publics à, 661.
Enrôlements dans la marine, 1128.
Fleming, Jos., 994.
Fret sur l'Intercolonial, pesage du, 574.
Gages des employés à la fabrication des obus à New-Glasgow (N.-E.), 1340.
Hardwood-Hill, poste rurale de, 574.
Inspecteur d'obus à New-Glasgow, 791.
Itinéraire postal n° 2, Scotsburn, n° 2, 1735-1736.
Kastella, A., 2000.
Marine (enrôlements), 1128.
McLean, David, copie d'affidavit, 1736.
Martin, Rufus, 574 et suiv.
Noel et Maitland, service de dépêches entre, 575.
North-Scotsburn—Poste rurale de, 574.
Nova Scotia Steel Company, 575.
Obus en Nouvelle-Ecosse (inspecteur), 1090.
Obus à New-Glasgow, employés à la fabrication des, 1340.
Obus fabriqués à Pictou (inspecteurs), 1091.
Officiers canadiens non attachés à une unité quelconque et employés en Angleterre, 1735.
Pesage du fret sur l'Intercolonial, 574.
Pictou et West-River, poste rurale entre, 575.
Pictou, écluses, etc., à, 574.
Pictou—Etudes faites dans le port de, 994.
Pictou—Ligne projetée et quais permanents au port de, 2935.
Poste rurale entre Sunnybrae et Eureka, 575.
Poste rurale entre West-River et Pictou, 575.

MACDONALD, Edward Mortimer—*Suite.*

*Documents* (demandes de)—*Suite*

Poste rurale de Hardwood-Hill, 574.
Poste rurale de Roger's, 574.
Poste rurale de North-Scotsburn, 574.
Price, nomination et démission de, 574 et suiv.
Quai de Upper-Prospect, 3510.
Salaires à New-Glasgow, visite d'un arbitre des, 1340.
Roger's-Hill, poste rurale de, 574.
Scotsburn, poste rurale de, 574.
Soldats invalidés, liste des pensions accordées aux, 1736 et suiv.
Sunnybrae—Chemin de fer de, 575.
Sunnybrae et Eureka—Poste rurale entre, 575.
Tatamagouche à New-Auvan et Tatamagouche-Mountain, transport des dépêches, 575.
Transport des dépêches à Tatamagouche-Mountain, 575.
East-River et autres endroits, fourniture de viande, etc., aux employés des Travaux publics à, 661.
Vale Railway, 994.
West-River et Pictou—Poste rurale entre, 575.

*Incidents et interpellations*:

Aide à la construction des vaisseaux, 2218.
Allison, le colonel, 2672.
Armes portatives, 3452-3453.
Bataille en France, 1170, 1211.
Béland, le Dr, 838.
Commission des obus, 3657 et suiv.
Commission de ravitaillement, 962-963-964.
Compagnie de chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean, 2117 et suiv.
Crédit ouvert au gouvernement impérial pour munitions, 1898.
Davidson, sir Charles, 2516.
Déclaration de sir Sam Hughes *re* commandes de guerre, 3129.
Disette de charbon à la Nouvelle-Ecosse, le manque de navires, 1688.
Enseignement professionnel des anciens soldats, 1700 et suiv.
Fabriques de munitions, 2672.
Fournitures de guerre, la commission des achats, 2935.
Gouvernement impérial pour munitions, crédit ouvert au, 1898.
Law, M.P., mort de M., 612 et suiv.
Lumière du jour, économie, 4186.
Munitions pour armes portatives, 2412, 2670.
Nouveau juge dans la Nouvelle-Ecosse, 710.
Oubli sur l'ordre du jour, 660 et suiv.
Pêche au homard, 4261-4262.
Pensions militaires, 4322 et suiv.
Recrues, médecins examinateurs des, 574.
Recrues pour la marine royale, 3129 et suiv.
Soldats canadiens au feu, 927.
Tarifs spéciaux sur les chemins de fer pour les soldats, 2672-2673.
Vente de munitions pour armes portatives, 2413, 3341, 4101 et suiv.

*Projets de loi*:

Avances aux cultivateurs (n° 33) (White): Disc. des art., 1690.
N° 11, British American Nickel Corporation, 989.
Empire Life Insurance Company of Canada (n° 27), 2e lect., 786.
N° 74, impôt sur les profits du commerce: Disc. générale, 2740 et suiv.; disc. des art., 2764 et suiv.
N° 22, la Cie du chemin de fer d'Edmonton et Southwestern, modifié par le Sénat, amendement adopté, 2594.

MACDONALD, Edward Mortimer—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara, St. Catharines & Toronto: Disc. des art., 2569 et suiv.
Owen, James W. (n° 19), 1212-1213.
N° 12, petites réclamations: Disc. des art., 3466-3467.
Prêts agricoles (n° 33): Disc. générale, 969 et suiv.
N° 66, prohibition: Disc. des art., 2677 et suiv., 2892 et suiv.
N° 26, ville de Brantford: Disc. des art., 1705-1706.

*Projets de résolution*:

Alma à Loch-Broom—Poste rurale, 998 et suiv.
Blé (l'exonération du), 1105 et suiv.
Canadian-Nord et G.-T.-P.—Prêts, discussion 1340, 3746 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.), à Québec, 3444 et suiv.
Demande d'enquête sur toutes les opérations de la commission des obus, 2630 et suiv.
Emprunt de $75,000,000, 1913 et suiv.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3407 et suiv.
Loch-Broom—Poste rurale, 998 et suiv.
Pictou—Service à vapeur, 994 et suiv.
Poste rurale, etc., d'Alma à Loch-Broom, 998 et suiv.
Prohibition, 2474-2475.
Question bilingue, 3993 et suiv.
Séances du matin, 2215 et suiv.
Séances du mercredi, 1267.
Service de vapeurs, Pictou à I.-P.-E., 994 et suiv.
Sylvester—Poste rurale, 998 et suiv.
Traitement des juges de la Saskatchewan, 2175 et suiv.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1885 et suiv.
Vote des femmes, 1259 et suiv.

*Questions*:

Achats de guerre, commissions, 2824.
40e bataillon, 1090.
10e bataillon, approvisionnement, 886.
Bear-River—Edifice public, 1219.
Big-Island—Service postal à, 569.
Bureau de la solde et des archives du Canada à Londres, 3166.
Carson, brigadier-général, 2821.
Charbon, sur les lignes de l'Etat, tarif du transport du, 567 et suiv.
Chemins de fer de l'Etat, divisions des, 568 et suiv.
Chemins de fer de l'Etat, divisions des, 569.
Communications téléphoniques dans Pictou, 569.
Communications entre Eureka et New-Glasgow, 1090.
Contrats de charbon, 556 et suiv.
Contributions particulières pour l'achat de mitrailleuses, 2932.
Différends industriels (loi), 1216.
East-Gore et Kenneth-Cook—Courrier entre, 3510.
Epiceries et provisions pour le 106e bataillon, 2276.
Eureka et New-Glasgow — Communication, 1090.
Fielding, M.P., 1628.
Fonte de canons au Canada, 2933.
Fournitures de guerre, édifices, 3064.
Fournitures de guerre, épiceries, 3906.

MACDONALD, Edward Mortimer—*Suite.*

*Questions*—Suite.

Fournitures de guerre, épiceries en Colombie-Britannique, 3244.
Fournitures de guerre, 40e bataillon, 1090.
Fournitures de guerre, 106e régiment, 1090, 1126.
Freeman, le Dr N. P., 3244.
*Hochelaga*, le vapeur, 992.
Homard, la pêche, 993.
Immigrants venus au Canada en 1915, 1507.
Inspecteurs des munitions, 563.
Inspecteurs d'obus à New-Glasgow, 698.
Inspecteurs d'obus à Stellarton, 698.
Intercolonial—Achats de wagon, 786.
Intercolonial, houille pour l', 556.
Intercolonial—Nominations, 1087.
Intercolonial—Tarif de transport, 1507.
Intercolonial—Taux de transport sur les produits forestiers, 1734.
Kastella, A., 1626.
Kitsilano—Réserve indienne, 1733.
Mitrailleuses, 2821.
Munitions de guerre, achats, 2666.
Munitions d'armes portatives, 1628.
Munitions, inspecteurs des, 563.
New-Glasgow et Eureka—Communications, 1090.
New-Glasgow, inspecteurs d'obus à, 698.
Obus à New-Glasgow, inspecteurs d', 698.
Obus à Stellarton, inspecteurs d', 698.
Officiers canadiens en Angleterre, 1628.
Patronage politique, 1390.
Pictou—Officiers de recrutement, 1219.
Pictou—Le bateau de sauvetage sur l'île, 569.
Pictou, la poste rurale dans, 569.
Pictou, communications téléphoniques dans, 569.
Port-Howe (le receveur de la poste), 1125.
Port-Howe (route postale rurale de), 1125.
Pugwash—Embranchement industriel de, 3167.
106e régiment, 1090, 1126.
River-John, les douanes à, 569.
Route postale rurale n° 1 de Port-Howe, 1125.
R. H. Smith, receveur de la poste à Port-Howe, 1125.
*Stadacona* SS., 568.
Steamers du gouvernement, 1126.
Stellarton (édifice public), 1219.
Stellarton, inspecteurs d'obus à, 698.
Subventions aux navires dans la Colombie-Britannique, 1628.
Tarif du transport du charbon sur les lignes de l'Etat, 567 et suiv.
Tatamagouche-Mountain, transport des dépêches à, 575.
Vale Railway, 3167.
Vickers Limited, 2823.
Wagons, achats de, 986.
Wentwork—Service du courrier, 3510.
West-Gore—Clarksville, courrier, 2824.
Wilson, Fred. S., 3510.

*Subsides* (discussion des):

Canada et Afrique-Sud—Service de vapeurs, 2658.
Canada et Manchester—Service de vapeurs, 2660.
Chemins de fer et Canaux—Canal Welland, 3662 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer antiglisseurs et plaques de traverses, 1671 et suiv.
Douanes—Appointements et dépenses imprévues, 3815.
Durham—Edifice public, 2962 et suiv.
Ecoles de navigation, 729 et suiv.

MACDONALD, Edward Mortimer—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1706 et suiv.
Enseignement technique, 1727.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 713 et suiv.
Gouvernement civil—Administration de la justice, 1026 et suiv.
Haut commissaire intérimaire à Londres, 1000 et suiv.
Indiens, île du Prince-Edouard—Fonctionnaires, 2814-2818.
Indiens (instruction des), 2818.
Indiens, Nouvelle-Ecosse, inspecteur, 2794 et suiv.
Intercolonial—Imputable sur le capital, 2905 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2200 et suiv.
Justice—Bibliothèque canadienne de droit à Londres, 1032.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2226 et suiv.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3759 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3675 et suiv.
Mines—Entretien du bureau d'épreuves, Vancouver, 2453-2454.
Mines et commission géologique, 2440 et suiv.
Musée Victoria, 2458 et suiv.
Navigation, écoles de, 729 et suiv.
Pêcheries—Traitement et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2506 et suiv.
Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4005 et suiv.
Pêcheries—Poisson fumé, inspection, 3601.
Poste—Service extérieur, appointements et allocations, 2116 et suiv.
Saint-Jean, Dublin et Belfast—Service d'hiver, 2660 et suiv.
Travaux publics—Nouvelle-Ecosse, ports et rivières, 3783.
Travaux publics—Divers, division du génie, 3479 et suiv
Travaux publics—Toronto, améliorations au port, 3495 et suiv.
Voies et moyens, 1954 et suiv., 1979 et suiv.
Yukon—Administration, 980 et suiv.

MACDONELL, Angus Claude (*Toronto-Sud*).

*Incidents et interpellations*:

Pension militaire, 4333 et suiv.

*Projets de loi*:

Assurance vie Empire of Canada (n° 27): Dépôt, 695; 1ère lect., 695.
N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara, Ste-Catherine et Toronto: Disc. des art., 2569 et suiv.
N° 46, Cie chemin de fer du Centre de l'Algoma à la baie d'Hudson (modifications du Sénat), 2e délibération, 2791.
N° 86, maisons de réforme: Disc. générale, 2080 et suiv.

*Projet de résolution*:

Question bilingue (discussion générale), 3954 et suiv.

*Subsides* (discussion des):

Travaux publics—Toronto, améliorations au port, 3500.

MACLEAN, Alexander K. (*Halifax*).

*Budget*:

Discussion générale, 1927 et suiv.

MACLEAN, Alexander K.—*Suite.*

*Budget*—Suite.

Voies et moyens, 1991 et suiv., 2068 et suiv., 1209 et suiv.

*Documents* (demandes de):

63e bataillon à l'île McNab et à l'île Lawlor, 618.
Bear-Cove-Beach (Halifax, N.-E.), 1512.
Brander, douanier à Halifax, Clifford G., 618.
Bushy, enquête par M., 618.
Calgary, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Crosbie, renvoi d'office de A. J., 618.
Dossier relatif au corps expéditionnaire canadien, 2052.
Edmonton, médecins et employés de la quatraine à, 618.
Emprunt domestique, souscription à l', 618.
Fonctionnaires publics, enrôlement des, 618.
Halifax—Coût de certains terrains, 3067.
Halifax, médecins et employés de la quarantaine de, 618.
Hallamore, John E., 618.
Immigration à Calgary, médecins et employés de l', 618.
Immigration à Halifax, médecins et employés de l', 618.
Immigration à Montréal, médecins et employés de l', 618.
Immigration à Québec, médecins et employés de l', 618.
Immigration à Regina, médecins et employés de l', 618.
Immigration à Toronto, médecins et employés de l', 618.
Immigration à Vancouver, médecins et employés de l', 618.
Immigration à Victoria, médecins et employés de l', 618.
Lynch, renvoi d'office de Thomas, 618.
Malles pour la saison d'hiver 1915-16, service transatlantique des, 618.
Médecins et employés de l'immigration à Montréal, 618.
McNab et l'île Lawlor, correspondance *re* occupation pour fins militaires des édifices publics de l'île, 618.
Médecins examinateurs employés par le ministère de la Milice à Halifax, 1896-1897.
Médecins et employés de l'immigration à Victoria, 618.
Médecins et employés de la quarantaine à Edmonton, 618.
Médecins et employés de l'immigration à Calgary, 618.
McCarthy, douanier à Halifax, Charles, 618.
Médecins et employés de l'immigration à Vancouver, 618.
Montréal, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Naylor, renvoi d'office de J. B., 618.
Quai de Shad-Bay, 1512.
Quarantaine de St-Jean, médecins et employés de la, 618.
Quarantaine à Calgary, médecins et employés de la, 618.
Quarantaine à Vancouver, médecins et employés de la, 618.
Quarantaine à Victoria, médecins et employés de la, 618.
Quarantaine à Winnipeg, médecins et employés de la, 618.
Québec, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Rabais de droits accordés aux importations, 619.

MACLEAN, Alexander K.—*Suite.*

*Documents* (demandes de)—*Suite.*

Regina, médecins et employés de la quarantaine à, 618.
Shad-Bay—Quai, 1512.
St-Jean, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Toronto, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Travaux publics—Dépenses *re* édifices publics, etc., dans chaque province, 618.
Upper-New-Cornwall, N.-E., renvoi du maître de poste de, 618.
Vancouver, médecins et employés de la quarantaine à, 618.
Winnipeg, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Yukon, dépenses et recettes en détail du service de la poste dans le district du, 618.

*Incidents et interpellations*:

Canadiens allemands dans le service militaire, 709.
Construction des navires au Canada, 1697-1698.
Dépenses de la guerre, 2217.
Disette de charbon à la Nouvelle-Ecosse, le manque de navires, 1687 et suiv.
Hôpitaux militaires, 577 et suiv.
Papineau, le colonel, 578.
Question de procédure, 3786.

*Projets de loi*:

Allumettes à phosphore blanc (n° 37) (Crothers): Disc. des art., 1695.
N° 74, impôt sur les profits du commerce: Disc. générale, 2726 et suiv.: Disc. des art., 2762 et suiv.: Disc. des art. (reprise), 2777 et suiv.
N° 75, modifiant la loi de la marine marchande *re* bateaux à vapeur: Disc. des art., 2937.
Placements des Cies d'assurance sur la vie (White) n° 35: Disc. générale, 1690 et suiv.

*Projets de résolution*:

Bureaux de placements nationaux (rés. Lemieux), 641 et suiv., amendement, 641.
Emprunt de $75,000,000, 1903 et suiv.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 2579, 3401 et suiv.
Prix du poisson dans les marchés intérieurs (rés. Jameson), 593 et suiv.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1853 et suiv.

*Questions*:

Baie d'Hudson—Houille d'Halifax à la, 1843.
Banques autorisées, 614.
Black, Robson, 3293.
Bulletins de votes pour les soldats en service d'outre-mer, 698.
Canada, population approximative, 658.
Duchemin, H. B. (paiements à), 1215.
Exportations canadiennes, 614.
Exportations domestiques et étrangères, 574.
Fournitures de guerre, Windsor, N.-E., 3567.
Guerre (dépenses des départements), 1215.
Houille d'Halifax à la baie d'Hudson, 1843.
Immigration au Canada, 559.
Kennedy, R. H., 4259.
Listes électorales, 1915, 615.
Lunenburg—Service des dépêches, 4121.
Mahone-Bay et Martin's-Brook, services des courriers entre, 564.
Martin's-River—Poste, 4058-4059.
Population approximative du Canada, 658.

MACLEAN, Alexander K.—*Suite.*

*Questions*—Suite.

Recettes provenant de taxes spéciales, 991.
Soldats en service d'outre-mer, bulletins de vote pour les, 698.
*Starling*, steamer, 558.
Taxes spéciales, recettes, 991.
*Tyrian*, de Halifax, le, 1508.
Vote pour les soldats en service d'outre-mer, bulletins de, 698.

*Subsides* (discussion des):

Berthier—Edifice public, 2953.
Canada et Afrique-Sud—Service de vapeurs, 2659.
Canada et Cuba—Service de vapeurs, 2656.
Canaux—Galops, 3778 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer d'Edmonton et autres, 3609 et suiv.
Commerce—Canada et Terre-Neuve—Service de vapeurs, 2657.
Commission biologique, 3604.
Ecoles de navigation, 7200 et suiv.
Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1717 et suiv.
Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool—Service de vapeurs, 2660.
Indiens, Nouvelle-Ecosse, inspecteurs, 2796 et suiv.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3758 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3675 et suiv.
Pensions budgétaires, 2792.
Postes—Divers, 2849 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2116 et suiv.
Postes—Service extérieur, traitements et allocations, 2846 et suiv.
Saint-Jean, Dublin et Belfast—Service d'hiver, 2661 et suiv.
Saint-Jean, Halifax et Londres—Service d'hiver, 2663.
Saint-Jean—Tête de ligne, etc., 3776-3777.
Travaux publics—Edifices publics, Berthier, 2953.
Travaux publics—Saint-Léonard (N.-B.), et Van Buren (Maine), pont interprovincial, 3798 et suiv.
Vapeurs et brise-glace de l'Etat, 717 et suiv.
Victoria et San-Francisco—Service de vapeurs, 2664.
Voies et moyens, 1936 et suiv.

MACLEAN, William Findlay (*York, Ont.*).

*Budget*:

Discussion générale, 1322 et suiv.
Voies et moyens, 1398 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 477 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Dépenses de guerre, 41.
Toronto—Le recrutement, 3019.
Transports et tarifs, 3262 et suiv.

*Projets de loi*:

N° 24, chemin de fer Toronto-Niagara et Western: Disc. des art., 3047 et suiv.
N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara-Ste-Catherine-Toronto: Disc. des art., 2589 et suiv.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer: Disc. des art., 2876 et suiv.
N° 35, placements des Cies d'assurance: Disc. des art., 2518 et suiv.

MACLEAN, William Findlay—*Suite.*

*Projets de résolution* :

Demande d'enquête sur toutes les opérations de la commission des obus, 2651.
Emprunt de $75,000,000 : Disc. générale, 1901 et suiv.
Traitement des juges de la Saskatchewan, 2179 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Chemins de fer et Canaux—Prêts de $8,000,000 au G.-T.-P., 4000 et suiv.
Edifice de l'Est, 3781.
Entretien et maintien des navires, 3035 et suiv.

MACNUTT, Thomas (*Salcoats*).

*Documents* (demandes de) :

Piniauski, Wasyl, 661.

*Projet de résolution* :

Exonération du blé, 893 et suiv.

*Question* :

Guerre des tranchées, 2824.

*Subsides* (discussion des) :

Imprimerie nationale—Fred. Cook. Perception des droits de douanes, 4251 et suiv.

McCOIG, Archibald Blake (*Kent, Ont.*).

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 403 et suiv., 407 et suiv.

*Incidents et interpellations* :

Inspection des porcs par l'Etat, 1629.

*Projet de résolution* :

*Question* :

Fournitures de guerre, chevaux, 695.

*Subsides* (discussion des) :

Arts et agriculture—Santé des animaux, 3100 et suiv.

McCRANEY, Geo. E. (*Saskatoon*).

*Budget* :

Discussion générale, 1320 et suiv.

*Documents* (demandes de) :

Conférence concernant l'église Mennonite, 1873, 617.
Rosthern, *re* certains terrains à, 573.
District militaire n° 12, Saskatchewan, 1996.
Service militaire obligatoire, 613.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 527.

*Projets de loi* :

N° 87, modifiant la loi des chemins de fer : Disc. des art., 2886 et suiv.
N° 61, modifiant le tarif douanier : Disc. des art., 2425 et suiv.
N° 35, placements des Cies d'assurance : Disc. des art., 2518 et suiv.
Prêts agricoles (n° 33) : Disc., générale, 969 et suiv.
N° 66, prohibition : Disc. des art., 2891 et suiv.

*Projets de résolution* :

Loi des banques, prêts agricoles, disc., 703.
Traitement des juges dans la Saskatchewan, 2173 et suiv.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1853 et suiv.
Vote des femmes, 1252 et suiv.

McCRANEY, Geo. E.—*Suite.*

*Questions* :

Achat de chevaux, 698.
Dettes pour grain de semence, 790.
M. Fallis, 698.
Prince-George, C.-B., gare de chemin de fer à, 659.

*Subsides* (discussion des) :

Immigration chinoise — Dépenses casuelles, 2560-2561.
Intérieur—Institutions scientifiques, relevés astronomiques, 2552.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2191 et suiv.
Justice—Londres (bibliothèque canadienne de droit à), 1031 et suiv.
Postes—Divers, 2868 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, arpentages, etc., 869.
Yukon—Administration, 982.

McCREA, Francis N. (*Sherbrooke*).

*Budget* :

Voies et moyens, 2078 et suiv., 2088 et suiv.

*Incidents et interpellations* :

Le commerce et l'industrie du Canada. 3164-3165.

*Projet de loi* :

N° 74, impôt sur les profits du commerce : Disc. des art., 2765 et suiv.

*Questions* :

Bureau de poste de Sherbrooke, 1999.
Cap-à-la-Roche, le chenal au, 791.
Intercolonial—Imputable sur le capital, 2930 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2132 et suiv.
Saint-Laurent—Creusage du chenal, 1999.
Sherbrooke—Bureau de poste, 1999.
Sherbrooke—Salle d'exercices, 3245.
Voies et moyens, 1942 et suiv.

McCURDY, Fleming Blanchard (*Shelburne et Queen*).

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 411 et suiv.

*Incidents et interpellations* :

*Projet de résolution* :

Prix du poisson dans les marchers intérieurs (rés. Jameson, 587 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Havres et rivières, Bathurst, 3309

McKENZIE, Daniel D. (*Cap-Breton-Nord*).

*Budget* :

Budget, 1160 et suiv.

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 314 et suiv.

*Documents* (demandes de) :

Baddeck—Droits de quaiage, 1629.
Buchanan, Daniel, 619.
Cap-Breton-Nord (dragage), 890.
Censeurs de Louisbourg et North-Sydney, 1735.
Chemin de fer (subvention de 1912 à 1915), 890.
Copie d'enquête *re* dommages à certaines propriétés de Sydney-Mines (N.-E.), 1736.
Englishtown—Droits de quaiage, 1629.

McKENZIE, Daniel D.—*Suite.*

*Documents* (demandes de)—*Suite.*

Fournitures de guerre, fournisseurs de North-Sydney et de Sydney-Mines, 1846.
Grand-Bras-d'Or—Droits de quaiage, 1629.
Ingonish—Droit de quaiage, 1629.
Little-Narrows—Droits de quaiage, 1629.
McRitchie, maître de poste à North-River-Center, destitution, 1846.
Neil's-Harbour—Droits de quaiage, 1629.
Nianza—Droits de quaiage, 1629.
North-River-Center—Maître de poste, 1846.
North-Sydney, local pour fins de douane à, 619.
Pilotage dans le port et le district de St-Ann, Victoria, 1914 et 195.
Ports et rivières, 890.
Quais, construction de, 890.
South-Gut—Droits de quaiage, 1629.
Victoria (dragage), 890.

*Incidents et interpellations*:

L'industrie des constructions navales, 4247 et suiv.
Vente de cartouches d'armes portatives, 4062 et suiv.; motion, 4068; rejet, 4111.

*Projets de loi*:

N° 12, petites réclamations, 3461 et suiv.
Prêts agricoles (n° 33): Disc. générale, 976 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay, achat du: Disc. générale, 4171 et suiv., 4226 et suiv.

*Projets de résolution*:

Divorce, le, 820 et suiv.
Prix du poisson dans les marchés intérieurs, 596 et suiv.
Prohibition des liqueurs enivrantes, 2324 et suiv.

*Questions*:

Améliorations des ports et rivières, 889.
Baddeck, quai de, 568.
Baie Saint-Laurent (N.-B.)—Bureau de télégraphe de la, 1628.
*Baleine*, le steamer, 3847.
Câble sous-marin aux Iles de la Madeleine, 788.
Chemins de fer (subventions), 889.
Dingwall (N.-E.), receveur de la poste, 1215.
Meat-Cove, brise-lames à, 788.
Victoria (N.-E.), télégraphes du gouv. dans le comté de, 568, 787, 2725.
Wellington—Améliorations au port de, 2273.

*Subsides* (discussion des):

Bibliothèque du haut commissaire à Londres, 1019 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer d'Edmonton et autres, 3617.
Chemins de fer et Canaux—G.-T.-P., directeur du gouvt, 3593 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Commission des chemins de fer, 3585 et suiv.
C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, 4167 et suiv., 4171 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3550 et suiv.
Commission de conservation, 1022-1023.
Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1715.
Haut commissaire à Londres, bibliothèque, 1010 et suiv.
Immigration chinoise, dépenses casuelles, 2560-2561.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2234.

McKENZIE, Daniel D.—*Suite.*

*Question*—Suite.

Milice—Allocations de la milice active, 1436 et suiv.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3709 et suiv.
Mines et commission géologique, 2446 et suiv.
Pêcheries—Bureau de renseignements, entretien, 2530 et suiv.
Pêcheries—Bureau de surveillance des pêcheries, 2531 et suiv.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2490 et suiv.
Pêcheries—Usines pour la réduction du chien de mer, 2524 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2155 et suiv.
Travaux publics—Moosejaw, ligne télégraphique de Wood-Mountain, 3803 et suiv.
Travaux publics—Nouvelle-Ecosse, ports et rivières, 3784.
Travaux publics — Nouvelle-Ecosse, douane d'Halifax, 3806.
Travaux publics—Rivière aux Français, brise-lames, 3725.
Travaux publics—Saskatchewan, lignes télégraphiques et téléphoniques, 3484 et suiv.

McLEAN, Angus A. (*Queens, I.P.-E.*).

*Projets de loi*:

N° 12, petites réclamations: Disc. des art., 3459 et suiv.
N° 66, prohibition: Disc. des art., 2683 et suiv., 2836 et suiv.

*Projets de résolution*:

Divorce, le, 811.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3430-3431.
Prohibition des liqueurs enivrantes (disc. générale), 2047 et suiv.

*Subsides* (discussion des):

Agriculture—Insectes destructeurs et autres fléaux (exécution de la loi), 1486 et suiv.
Milice—Allocations de milice active, 1450 et suiv.
Marine et Pêcheries—Navigation, écoles de, 740 et suiv.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2498 et suiv.
Travaux publics—Ports et rivières en général, réparations et améliorations, 3303 et suiv.

McMILLAN, John Angus (*Glengarry*).

*Questions*:

Fournitures de guerre, camions de transport, 3847.

MARCIL, hon. Charles (*Bonaventure*).

*Budget*:

Voies et moyens, 1398 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 492 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Acadia Coal Coy, 4261.
Berlin (troubles de), 892.
Calgary, désordres à, 785, 835.
Campbellton, désordres à, 785, 835, 892, 987.
Campbellton-Gaspé—Service, 3247.
Demandes de documents, 3340.
Grenier, Adolphe, 3725-3726.
Fournitures de guerre, habillements, 4262.

MARCIL, hon. Charles—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.

Inspection des poids et mesures, 890.
Intercolonial—Approvisionnement de houille, 2218-2219.
Intercolonial—Collision à Val Brillant, 2158-2160.
New-Mills—Vivier, 4262.
New-Richmond, le nouveau bureau de poste à, 1170.
Nouvelles du front, 2465.
Owens—Nomination de T. P., 4316.
Poids et mesures (inspection), 890.
Question bilingue, 3452.
Recrutement dans Gaspé et Bonaventure, 4262.
Séances à deux heures, 3450.
Service de navigation à vapeur aux Iles de la Madeleine, 2160.
Soldats canadiens décorés, liste officielle, 2065.
Témiscouata—Travaux publics, 4261.
Vacances, 3570.

*Projets de loi*:

Allumettes à phosphore blanc (n° 37): Disc. des art, 1508 et suiv.
N° 68, cours Supérieures de la Saskatchewan, etc.: Disc. des art., 2435.
N° 94, emprunt de $250,000,000: Disc. générale, 3699 et suiv.
N° 90, modifiant la loi fédérale sur la tempérance: Disc. des art., 3457 et suiv.
N° 95, Mount Royal Tunnel & Terminal Coy, Ltd: Disc. des art., 3531 et suiv.
N° 12, petites réclamations contre les chemins de fer de l'Etat: Disc. gén., 3461 et suiv.

*Projets de résolution*:

Beauchesne, Arthur, 922.
Prohibition, 1524 et suiv., 2466 et suiv., 2324, 2338.
Question bilingue, 3908 et suiv.
Séances du matin, 2216.

*Questions*:

Anticosti et Gaspé, service postal entre, 555.
Bonaventure—Service postal, 2277.
Campbellton et Gaspé—Service des bateaux à vapeur entre, 555.
Caplan—Service postal à St-Alphonse, 1735.
Carleton, ouvrages de protection de la plage de, 555.
Commission impériale des munitions, 615 et suiv.
Conférence des alliés à Paris, 2546.
Corps expéditionnaire, 2462.
Directeurs de la poste et les élections municipales, 1735.
Gaspé et Anticosti, service postal entre, 555.
Gaspé et Bonaventure, phares dans les comtés de, 554.
Intercolonial—Campbellton, surintendant de l', 554.
Interdiction du commerce des spiritueux, 2595.
Ingérence des fonctionnaires de l'Etat dans les élections municipales, 544.
Inspection des poids et mesures, 695.
Maria, ouvrages de protection de la plage de, 555.
Membres du Parlement nommés lieutenants-colonels, 2273.
Murchie's-Channel—Quai, 1735.
Munitions, commission impériale des, 615 et suiv.
New-Carlisle, quai de, 554.
New-Richmond—Bureau de poste, 1735.
New-Richmond—Poste rurale, 2279.
New-Richmond-Ouest—Bureau de poste, 3385.
Paspébiac, quai de, 554.

MARCIL, hon. Charles—*Suite.*

*Questions*—Suite.

Pêcheries, surveillant des, 554.
Prohibition, 2595.
Québec, les pêcheries de, 660.
Rivière Saguenay—Améliorations, 3846.
Transport de l'alcool dans les régions prohibitionnistes, 2373.

*Subsides* (discussion des):

Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1454 et suiv.
Administration des réserves forestières, 873.
Alberta—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 876.
Alberta (protection des forêts de l'), 873.
Alberta (protection de l'arboriculture dans l'), 873.
Application de la loi des graines, 3347 et suiv.
Chambre des communes—Législation, 4051.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer d'Edmonton et autres, 3609 et suiv., 3617.
Chemins de fer et Canaux—Commission des chemins de fer, 3574 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—G.-T.-P., directeur du gouvernement, 3590 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3533 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Saint-Jean, tête de ligne, etc., 3765 et suiv.
Colombie-Britannique—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 876.
Commis du service ambulant, 3700.
Douanes—Appointements et dépenses imprévues, 3813 et suiv.
Finances—Pensions *re* soulèvement de 1885, 3812.
Finances—Taxe de guerre sur les bénéfices du commerce, administration de la loi, 3809-3810.
Forces hydrauliques au Manitoba, en Saskatchewan, dans l'Alberta et en Colombie-Britannique, 876.
Gaspé et Dalhousie ou Campbellton—Service de vapeurs, 3283.
Glace à la baie du Tonnerre, etc., 774 et suiv.
Graines—Application de la loi des, 3347 et suiv.
Inspection des réserves forestières, 873.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux—appointements, service extérieur, 2199 et suiv.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2220 et suiv.
Manitoba—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 876.
Manitoba (protection des forêts du), 873.
Manitoba (protection de l'arboriculture au), 873.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3704 et suiv., 3757 et suiv.
Nord-Ouest (protection des forêts des territoires du), 873.
Pêcheries—Gouv. civil, six commis, 3604 et suiv., 3606, 3607.
Phares et balises, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, 766.
Phares et service côtier, quais, entretien et réparations, 772 et suiv.
Phares et service côtier, réparations, route maritime, 775 et suiv.
Protection des forêts de la Saskatchewan, 873.
Protection des forêts de l'Alberta, 873.
Protection des forêts du Manitoba, 873.
Protection des forêts des territoires du Nord-Ouest, 873.
Protection de l'arboriculture au Manitoba, 873.

MARCIL, hon. Charles—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Protection de l'arboriculture dans l'Alberta, 873.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2116 et suiv.
Réserves forestières (inspection et administration), 873.
Rimouski—Aqueduc au quai, 3793.
Rivière Laguerre—Améliorations, 3328.
Service civil—Commission du, 689.
Service maritime et fluvial—Dépenses casuelles, 745 et suiv.
Saskatchewan—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 876.
Saskatchewan (protection de l'arboriculture dans la), 873.
Saskatchewan (protection des forêts de la), 873.
Terres et parcs fédéraux, 853-859.
Terres et parcs fédéraux, arpentages, etc., 871.
Travaux publics—Dragage, Ontario et Québec, 3796.
Travaux publics — Fighting-Island (rivière Détroit), 3331.
Travaux publics—Ile Perrot, quai, 3314.
Travaux publics—Lachine, quai, 3315.
Travaux publics—Manitoba, rivière Rouge, améliorations, 3335.
Travaux publics—Ports et rivières en général (Ont.), améliorations et réparations, 3331, 3333.
Travaux publics—Québec, Laprairie, travaux de protection, 3318 et suiv.
Travaux publics—Rimouski, port, 3324 et suiv.
Travaux publics—Rivière-du-Loup (Fraserville), améliorations du port, 3327-3328.
Travaux publics—Rivière-du-Loup (en haut), écluse et digue, 3328.
Travaux publics—Ste-Cécile-du-Bic, quai et port, 3329.
Travaux publics—Ste-Anne-des-Monts, débarcadère, 3328.
Travaux publics—Sainte-Croix, quai, 3329.
Travaux publics—Sainte-Anne-de-la-Pocatière, quai, 3329.
Travaux publics — Sainte-Anne-du-Saguneay, quai, etc., 3329.
Travaux publics—Sainte-Pétronille, île d'Orléans, quai, 3330.
Travaux publics—Saint-Léonard (N.-B.) et Van Buren (Maine), pont international, 3797 et suiv.
Travaux publics—Temiscaming-Nord, quai, 3323 et suiv.
Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2477 et suiv.
Travaux publics—Trois-Rivières, quai, 3330.
Travaux publics—Valleyfield, quai, 3330.
Yukon—Administration, 983.

MARTIN, Médéric (*Montréal, Ste-Marie*).

*Questions*:

Les sans-travail, 616.
Pauvres et sans-travail, les, 554.

MARTIN, William Melville (*Regina*).

*Documents* (demandes de):

*Moosejaw News*, 994.
Regina—Routes postales, 994.
"Regina Province and Standard", 994.
Routes postales dans la division de Regina, 994.
Saskatchewan, homesteads dans la, 575.
*Saskatoon Star*, 994.

MARTIN, William Melville—*Suite.*

*Incidents et interpellations*:

Bureaux de placements nationaux, 635 et suiv.
Terres publiques de l'Ouest, 531 et suiv.

*Projets de loi*:

Chemin de fer High-River à la Saskatchewan et à la baie d'Hudson: 1ère lect., 2872; 2e lect., 3062; 3e lect., 3219.
Code criminel, modifications (n° 38), dépôt, 1087; 1ère lect., 1087.
N° 61, modifiant le tarif douanier: Disc. des art., 2419 et suiv.

*Projets de résolution*:

Emprunt de guerre de $250,000,000, 3405 et suiv.
Prohibition des liqueurs enivrantes, 2334 et suiv.

*Questions*:

Badger, W., 1511.
68e bataillon, 2823.
Bennett, D. D., 1843.
Bureau du sous-receveur général à Regina, 573.
Drab, Max., 1510.
Evans, A. A., 1511, 1754.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1510.
Montagne-à-la-Pluie, réserve forestière de la, 663.
Moosejaw—Entrepôt de vérification, 1627.
Pauvres et sans-travail, les, 554.
Regina, bureau du sous-receveur général à, 573.
Regina (service de l'intendance), 1733.
Regina—Installation du revenu de l'intérieur, 1510.
Revenu de l'Intérieur—Installation, à Regina, 1510.
Ross, Walter T., 2411.
Stedman, Robert E., 3385.
Sous-receveur général à Regina, bureau du, 573.
Swift-Current, bureau de poste, 1088.

*Subsides* (discussion des):

Alberta—Enquête *re* forces hydrauliques, 877.
Alberta (protection de l'arboriculture dans l'), 872.
Alberta (protection des forêts de l'), 872.
Application de la loi des graines, 3347 et suiv., 3371 et suiv.
Colombie-Britannique—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 877.
Forces hydrauliques au Manitoba, dans la Saskatchewan, dans l'Alberta et en Colombie-Britannique, 877.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 716 et suiv.
Graines, application de la loi des, 3347 et suiv., 3371 et suiv.
Indiens, Ile-du-Prince-Edouard, fonctionnaires, 2817.
Inspection des réserves forestières, 872.
Manitoba—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 877.
Manitoba (protection de l'arboriculture au), 872.
Manitoba (protection des forêts du), 872.
Milice—Allocations de milice active, 1440 et suiv.
Protection de l'arboriculture dans l'Alberta, 872.
Protection de l'arboriculture au Manitoba, 872.
Protection de l'arboriculture en Saskatchewan, 872.
Protection des forêts de l'Alberta, 872.

MARTIN, William Melville—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Protection des forêts de la Saskatchewan, 872.
Protection des forêts des territoires du Nord-Ouest, 872.
Protection des forêts du Manitoba, 872.
Réserves forestières (inspection et administration), 877.
Saskatchewan—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 877.
Saskatchewan—Lignes télégraphiques et téléphoniques, 3483 et suiv.
Saskatchewan (protection de l'arboriculture dans la), 872.
Saskatchewan (protection des forêts de la), 872.
Terres et parcs fédéraux—Dépenses casuelles, publicité, etc., 862-863-867.

MEIGHEN, hon. Arthur (*Portage-la-Prairie*).

*Budget*:

Discussion générale, 1280 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 119 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Commission des obus, 3659 et suiv.
Enquête des obus, 3565-3566.
Pugsley, incident, 111.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 536 et suiv.

*Projets de loi*:

N° 87, modifiant la loi des chemins de fer: Disc. des art., 2883 et suiv.
N° 95, Mount Royal Tunnel & Terminal Coy., Ltd.: Disc. des art., 3537 et suiv.
N° 67, réserve de Saint-Pierre: Disc. des art., 2429 et suiv.; dél. en 3e lect., 3076 et suiv.
N° 15, Pacific Northern & Omenica (discussion), 1060.
N° 101, Québec-Saguenay—Achat: Disc. générale, 4176 et suiv., 4193; disc. des art., 4222 et suiv.

*Projets de résolution*:

Achats d'obus—Demande d'enquête, 1821 et suiv.
Réserve de Saint-Pierre, 2163 et suiv.

*Réponses aux questions*:

Aubains à Berlin, Ont., inscriptions des, 561.
Carkner, W. Lloyd, 1218.
Gowan, le forçat, 560.
Incendie du palais législatif, prétendu avertissement, 699.
Postes (publicité du ministère), 1218.
Portsmouth, médecins du pénitencier de, 560.
Soldats en service d'outre-mer, bulletins de vote pour les, 698.
Transport des forçats aliénés de, 560.
Vote pour les soldats en service d'outre-mer, bulletins de, 698.

*Subsides* (discussion des):

Application de la loi des graines, 3356 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 3829 et suiv., 4036 et suiv.

MICHAUD, Pius (*Victoria, N.-B.*).

*Budget*:

Discussion générale, 1148 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Lévesque, Antoine, 3386.
Homesteads dans la Saskatchewan, 575.

MICHAUD, Pius—*Suite.*

*Incidents et interpellations*:

Compagnie de chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean, 2118 et suiv.

*Projet de résolution*:

Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, comité général, 3529 et suiv.

*Questions*:

Campbellton (aménagement pour les soldats), 1216.
Campbellton (bâtiments publics), 1216.
Ministre de la Milice—Frais de voyages, 2276.
Mitchel, Moses, 3568.
Richards, T. M., 1734.
Saint-Léonard, soldats à, 663.

*Subsides* (discussion des):

Milice et Defense—Service des cadets, 3684 et suiv.
Service maritime et fluvial, dépenses casuelles, 745 et suiv.
Travaux publics—Sackville, édifice public, 2951.
Travaux publics—Saint-Léonard (N.-B.) et Van Buren (Maine), pont international, 3802-3803.

MIDDLEBRO, William Sora (*Grey-Nord*).

*Incidents et interpellations*:

Comptes publics, comité des, 837-838.
Palais du Parlement, reconstruction, 2112-2113.

*Projets de loi*:

N° 77, Colonial Bank of Canada: 1ère lect., 2561; 2e lect., 2792; disc. des art., 3046; 3e lect., 3048.
Owens, brevet de James W., n° 19, 1ère lect., 473; 2e lect., 613; disc. des art., 1212 et suiv.

*Projet de résolution*:

Soldats, retour de la guerre et emplois civils, 671 et suiv.

*Subsides* (discussion des):

Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2208 et suiv.
Milice—Allocations de milice active, 1443 et suiv.
Navigation, écoles de, 734 et suiv.

MOLLOY, John Patrick (*Provencher*).

*Comité*:

Membre, comptes publics, 3115.

MORPHY, H. B. (*Perth-Nord*).

*Budget*:

Voies et moyens, 1402 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Pensions militaires, 4318 et suiv.

*Projets de loi*:

Compagnie du chemin de fer Nord-Canadien (n° 5), 1ère lect., 152; 2e lect., 407.
N° 6, ratification de contrats entre la Cie de chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario, la Cie Nord-Canadien et le C.-P.: Disc. des art., 1705; 3e lect., 1705; adoption, 1705.
La compagnie Canadienne du chemin de fer de l'Ontario-Nord (n° 3), 3e lect., 1060; adoption, 1060.

MORPHY, H. B.—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

Cie de chemin de fer de Niagara à St. Catharines et à Toronto, 152 ; 2e lect., 407 ; Toronto : Disc. des art., 2578 et suiv. ; 3e lect. et adoption, 3043.
N° 24, chemin de fer Toronto-Niagara et Western : Disc. des art., 3044 et suiv. ; 3e lect. et adoption, 3048.
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, 3457 et suiv.
N° 31, Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists, 2e lect., 990.
N° 86, maisons de réforme : Disc. générale, 2081 et suiv.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer : Disc. des art., 2885 et suiv.
N° 12, petites réclamations : Disc. des art., 3465 et suiv.
N° 66, prohibition : Disc. des art., 2834 et suiv., 2892 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay—Achat : Disc. générale, 4176 et suiv. : Disc. des art., 4230 et suiv.

*Projets de résolution* :

Prohibition des liqueurs enivrantes, 2046 et suiv.
N° 31 (Smith), Seventh-day Adventists : Disc. des art., 2271-2272.
Question bilingue, 3944 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Agriculture—Industrie laitière (transport), 1493 et suiv.
Agriculture—Insectes destructeurs et autres fléaux (exécution de la loi), 1489 et suiv.
Arsenal fédéral, 3756 et suiv.
Commission des chemins de fer, 3579 et suiv.
Durham—Edifice public, 2965 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2211 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3670 et suiv.
C. N. R.—Prêt de $15,000,000, 4133 et suiv.
G.-T.-P.—Prêt de $8,000,000 au, 4004 et suiv.

MORRIS, James (*Châteauguay*).

*Projet de loi* :

N° 78, British Trust Co. : 1ère lect., 2564 ; 2e lect., 2792 ; 3e lect. et adoption, 3062.

*Question* :

Chevaux pour le dépt de l'Agriculture, 4059.

*Subsides* (discussion des) :

Travaux publics—Saint-Léonard (N.-B.) et Van Buren (Maine), pont international, 3801 et suiv.
Travaux publics—Saskatchewan, lignes télégraphiques et téléphoniques, 3484 et suiv.

MORRISON, Alexander (*Macdonald*).

*Projet de résolution* :

L'exonération du blé, disc. générale, 1105 et suiv.

MURPHY, hon. Charles (*Russell*).

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 161 et suiv.

*Documents* (demandes de) :

Canadian Stewart Company, 1512.

MURPHY, hon. Charles—*Suite.*

*Incidents et interpellations* :

Club américain à Toronto (destruction), 892.
Débris du palais du Parlement, 838.
Destruction du club américain à Toronto, 892.
Immigration des veuves et des orphelins, 1169, 1393.
Munitions de guerre, 110.
Veuves et orphelins, immigration, 1169, 1393.

*Projet de loi* :

N° 8, Niagara, etc. : rapport, 2593.

*Questions* :

Aitkins, *re* sir Max, 553, 2820.
Edifice des Douanes à Ottawa, 1625.
Exportation d'électricité, 695.
Ottawa—Edifice des Douanes, 1625.
Prohibition dans tout le Canada, la, 553.
Solde des militaires, la, 574 et suiv.
Wallace Shipyards, Ltd. (paiement à la), 1127.

*Subsides* (discussion des) :

Arts et agriculture—Santé des animaux, 3111 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3560 et suiv.
Ecoles de navigation, 720 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3668 et suiv.
Phares et balises, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, 759-765.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2139 et suiv.

NESBITT, Edward Walter (*Oxford-Nord*).

*Budget* :

Discussion générale, 1051 et suiv.
Voies et moyens, 1395 et suiv., 2069 et suiv., 2088 et suiv.

*Documents* (demandes de) :

Médecins examinateurs de recrues nommés depuis le commencement de la guerre, liste de, 1736.
Soldats invalidés, liste des pensions accordées aux, 1745 et suiv.

*Incidents et interpellations* :

Bataille en France, 1267.
Colombie-Britannique et canal de Panama, 4281 et suiv.
Enseignement professionnel des anciens soldats, l', 1698 et suiv.
Indemnités aux familles des soldats, 4293 et suiv.
Le fusil Ross, 4293 et suiv.
Publications du min. des Mines, 4061.
Québec-Saguenay—Chemin de fer, achat, 4301 et suiv.

*Projets de loi* :

Brantford, cité de, 990 ; disc. des art., 1730 ; amendé par le Sénat, 2e délibération, 2791.
N° 82, Fire Insurance Co. of Canada, 3e lect., 3367.
N° 74, impôt sur les profits du commerce : Disc. générale, 2757 et suiv. ; disc. des art., 2767 et suiv. ; disc. des art. (reprise), 2777 et suiv.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer : Disc. des art., 2876 et suiv.
Owen, James W., 1212 et suiv.
Prêts agricoles (n° 33) : Disc. générale, 969 et suiv.
N° 66, prohibition : Disc. des art., 2831 et suiv.

NESBITT, Edward Walter—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

N° 101, Québec-Saguenay, achat: Disc. générale, 4172 et suiv., 4199 et suiv.
N° 82, tendant à autoriser la Premier Insurance Company of Canada: 1ère lect., 2724; 2e lect., 2792.

*Projets de résolution*:

Emprunt de $75,000,000, 1903 et suiv.
Enseignement technique, 2314 et suiv.
Industrie du zinc, prime, 3177 et suiv.
Industrie linière, 1348-1349.
Prohibition, 2475-2476.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1884 et suiv.
Vote des femmes, 1258 et suiv.

*Question*:

Wagons-citernes, 556.

*Subsides* (discussion des):

Arts et agriculture—Santé des animaux, 3099 et suiv.
Canada et Afrique-Sud—Service de vapeurs, 2658.
Canada et les Antilles, etc.—Service de vapeurs, 2658.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, ponts, etc., 3200 et suiv.
Chemins de fer Nord-Canadien et G.-T.-P., 3502 et suiv. (débat).
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, ch. de fer de la baie d'Hudson, 3536 et suiv.
Chemin de fer Canadien-Nord, prêt de $15,000,000, 4149 et suiv.
Chemins de fer et Canaux— Commission des chemins de fer, 3574 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4011 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 3825 et suiv.
Commission d'économie et de développement, 3811 et suiv.
Port-Dover—Améliorations au port de, 3335.
Ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, 2654 et suiv.
Taxe de guerre sur les bénéfices du commerce, administration de la loi, 3809-3810.
Indiens d'Ontario, 2793.
Indiens, Ontario et Québec, 2794.
Mines et commission géologique, 2440 et suiv.
Postes—Divers, 2858 et suiv.
Travaux publics—Port-Dover, améliorations au port, 3335.
Travaux publics—Alberta et Saskatchewan, ports et rivières, améliorations, 3470 et suiv.
Travaux publics—Angus-Est, édifice public, 2953.
Travaux publics—Brantford, salle d'exercice, 2960-2961.
Travaux publics—Brantford, édifice public, 2961.
Travaux publics—Copper-Cliff, édifice public, 2961.
Travaux publics—Cunnington, édifice public, 2961.
Travaux publics — Digues d'emmagasinage, 3481.
Travaux publics—Edifices publics, Grand' Mère, 2954.
Travaux publics—Edifices publics, 2953.
Travaux publics—Loyers, etc., 3806.
Travaux publics—Edifice de l'Est, 3781.

NESBITT, Edward Walter—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Travaux publics—Grand'Mère, édifice public, 2954.
Travaux publics—Edifices publics, Barrie, 2959 et suiv.
Travaux publics—Elmira, édifice public, 2966.
Travaux publics—Leamington, quai, 3335.
Travaux publics—Manitoba, rivière Rouge, améliorations, 3335.
Travaux publics—Rivière à l'Esturgeon, améliorations, 3335.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 859.
Travaux publics—Toronto, améliorations au port, 3494 et suiv.

NEELY, David Bradley (*Humboldt*).

*Comité*:

Remplacé par M. Carroll, comptes publics, 1033.

NICKLE, William Folger (*Kingston*).

*Budget*:

Voies et moyens, 1451 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Chemin de fer Québec-Saguenay, achat, 4311.
Pensions militaires, 4325 et suiv.

*Projets de loi*:

Lasher—Pour faire droit à Mary Phillis (n° 63): Dépôt, 1996; 1ère lect., 1996; 2e lect., 2087; 3e lect., 2594.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer: Disc. des art., 2887 et suiv.
N° 102, Kenny (Martha Isabella), faire droit: Dépôt, 3845; 1ère lect., 3845; 2e lect., 4040; 3e lect., 4221.
Queen's University à Kingston, fusion avec The School of Mining & Agriculture (n° 20), 1ère lect., 473; 2e lect., 989; disc. des art., 989; modifié, 989; réservé, 989; 3e lect., 1060; adoption, 1060.

*Projet de résolution*:

Question bilingue, 3896 et suiv.

NORTHRUP, William Barton (*Hastings-Est*).

*Projets de loi*:

N° 5, chemin de fer Nord-Canadien d'Ontario, art. 3 (délai), 988; article et bills réservés, 988.
British American Nickel Corporation, Limited, 1ère lect., 297; disc. générale, 989; réservé, 989; 3e lect., 1060; adoption, 1060.

*Projets de résolution*:

Divorces, procédure concernant les (dépôt), 617; réservé, 617, 797 et suiv., 822 et suiv.
Question bilingue, appel de la décision de l'Orateur, 3849.

OLIVER, hon. Frank (*Edmonton*).

*Budget*:

Discussion générale, 1269 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 103 et suiv., 111 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Banff—Squatters, transactions et paiements, 3386.
Cuisines de campagne fournies aux corps expéditionnaires, 699.

OLIVER, hon. Frank—*Suite.*

*Documents* (demandes de)—*Suite.*
Gratifications, etc., aux soldats invalidés, 574.
Pensions des soldats, 574.
Personnes dépendantes des soldats, allocations, etc., aux, 574.
Soldats invalides, liste des pensions accordées aux, 1739 et suiv.

*Incidents et interpellations*:
Alberta septentrional — L'enrôlement dans, 4260.
Désordres à Edmonton, 925-926.
Edmonton, désordres à, 925-926.
Enseignement professionnel des anciens soldats, 1699 et suiv.
Fusil Ross, 4292 et suiv.
Homesteads volontaires, 3694-3695.
Indemnités aux familles de soldats, 4287 et suiv.
Pensions militaires, 4333 et suiv.
Réserve forestière dans la région de la rivière de l'Esprit, 3694, 4061.
Suffrage féminin, 1687.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 533 et suiv.

*Projets de loi*:
N° 98, chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec: Disc. des art., 3667.
N° 34, compagnies d'assurance, disc. générale, 979.
N° 66, faciliter l'exécution de la prohibition, 3090 et suiv.
N° 58, loi des grains: Disc. des art., 1789 et suiv., 1792 et suiv.
N° 47, loi des chemins de fer *re* le grain, 1371-1372.
N° 61, modifiant le tarif douanier: Disc. des art., 2417 et suiv.
N° 8, Niagara, St. Catharines et Toronto; Disc. des art., 2539 et suiv.
N° 35, placements des Cies d'assurance: Disc. des art., 2518 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay, achat: Disc. générale, 4170 et suiv., 4183 et suiv., 4194 et suiv.
N° 67, réserve de Saint-Pierre: Disc. des art., 2428; débat en 3e lect., 3067 et suiv.
N° 31 (Smith), Seventh-day Adventists, comité général, 2271; disc. des art., 2271-2272; 3e lect., 2272; adoption, 2272.
N° 25, Cie de téléphone Western Canada, 1731; disc. des art., 1980 et suiv.

*Projets de résolution*:
Blé (exonération du), 911 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, 3455 et suiv.
Employés civils et soldats ,retour de la guerre (rés. Middlebro), 671 et suiv.
Emprunt de guerre de $250,000,000, 3431 et suiv.
Exonération du blé, 911 et suiv.
Question bilingue, 3948 et suiv.
Ratifier certains décrets, 3504 et suiv.
Réserve de Saint-Pierre, 2162 et suiv.
Soldats, retour de la guerre et les emplois civils (rés. Middlebro), 671 et suiv.
Traitement des juges de la Saskatchewan, 2179 et suiv.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1878 et suiv.

*Questions*:
Adjudication de guerre, chaussures en toile, 616.
Allocations de séparations, 570 et suiv.

OLIVER, hon. Frank—*Suite.*

*Questions*—Suite.
Chaussettes, 924.
Chaussures en toile, 697.
Colombie-Britannique—Indiens, 888.
Cuisines de campagne, 566.
Fournitures de guerre, chaussures en toile, 697.
Fournitures de guerre, pardessus, 924.
Fournitures de guerre, pardessus (overshoes), 697.
Guerre, adjudication de, chaussures en toile, 616.
Indiens de la Colombie-Britannique, 888.
Locomotives à huile en Colombie-Britannique, 1628.
Mitrailleuses et fusils Ross, 616 et suiv.
Pardessus, 924.
Okanagan—Réserve indienne, 3294, 3847.
Réserve sauvage de Saint-Pierre, 614.
Séparation, allocation de, 570 et suiv.
Soldats, bas pour les, 614.

*Subsides* (discussion des):
Administration des réserves forestières, 874.
Agriculture—Entomologie, 1480.
Agriculture—Santé des animaux, 1500.
Agriculture—Entrepôts frigorifiques, manutention des produits alimentaires, 1498 et suiv.
Alberta (protection des forêts de l'), 874.
Alberta (protection de l'arboriculture dans l'), 874.
Application de la loi des grains, 3345 et suiv., 3357 et suiv.
Arts et agriculture—Fruits, 1496-1497.
Bibliothèque du haut commissaire à Londres, 1019 et suiv.
Chemins de fer et Canaux: Canal Welland, 3619 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 3220 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer d'Edmonton et autres, 3611 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3538 et suiv.
C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, 4135 et suiv.
Colombie-Britannique—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-876-878.
Commission de conservation, 1020 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 3827 et suiv., 4016 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Saint-Jean, tête de ligne, etc., 3761 et suiv.
Divers—Remboursements, etc., 405.
Domaine public et parcs fédéraux—Gravure, lithographie, impression, etc., 885.
Forces hydrauliques au Manitoba, dans la Saskatchewan, dans l'Alberta et dans la Colombie-Britannique, enquêtes *re* les, 875-876-878.
Haut commissaire intérimaire à Londres, 1006 et suiv.
Imprimerie Nationale—Fred. Cook. Le recrutement, 4256 et suiv.
Inspection des réserves forestières, 874.
Intérieur—Institutions scientifiques, relevés astronomiques, etc., 1386 et suiv., 2547 et suiv.
Intérieur—Immigration, agences, 2558 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2183 et suiv.
Irrigation, 878-879-883-884.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 713.
Graines—Application de la loi des, 3345 et suiv.

OLIVER, hon. Frank—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*
Justice—Pénitencier, Kingston, 2220 et suiv., 2256 et suiv.
Milice—Allocations de milice active, 1445 et suiv., 1450 et suiv.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3705 et suiv., 3754 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3668 et suiv.
Manitoba (protection des forêts du), 874.
Manitoba (protection de l'arboriculture au), 874.
Mines et commission géologique, 2453 et suiv., 2455, 2456.
Nord-Ouest (protection des forêts des territoires du), 874.
Travaux publics—Phares, etc., construction, 3598.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2141 et suiv.
Protection des forêts de l'Alberta, 874.
Protection des forêts du Manitoba, 874.
Protection de l'arboriculture dans l'Alberta, 874.
Protection de l'arboriculture en Saskatchewan, 874.
Protection de l'arboriculture au Manitoba, 874.
Protection des forêts de la Saskatchewan, 874.
Protection des forêts des territoires du Nord-Ouest, 874.
Revenu de l'Intérieur—Accise, 2262.
Réserves forestières (inspection et administration), 874.
Saskatchewan—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-876-878.
Saskatchewan (protection des forêts de la), 874.
Saskatchewan, protection de l'arboriculture dans la), 874.
Saskatchewan—Lignes de télégraphe et de téléphone, 3482.
Service maritime et fluvial, dépenses casuelles, 746.
Subventions postales et paquebots, 3268 et suiv.
Terres et parcs fédéraux—Appointements service extérieur, 860-861-862.
Terres et parcs fédéraux—Arpentages, etc., 870-871.
Travaux publics—Alberta et Saskatchewan—Ponts et rivières, 3468 et suiv.
Terres et parcs fédéraux—Dépenses casuelles, publicité, etc., 862-866-867-868-869.
Traite des blanches, 1025.
Travaux publics—Edifices généraux, 3012.
Travaux publics—Grande-Prairie, salle pour les immigrants, 3008.
Travaux publics—Ligne télégraphique de Wood-Mountain, 3804 et suiv.
Travaux publics—Victoria-Harbour, améliorations, 3725.
Voies et moyens, 1971 et suiv.
Yukon—Administration, 981 et suiv.

ORATEUR (hon. Albert Sévigny) (*Dorchester*).

*Adresse*:
Au Gouverneur général, 4.

*Comités*:
Débats (membre du comité des), 3246.
Régie interne (membre), 39.

*Communications*:
Accusé de réception de l'adresse du Gouverneur général, 4.

ORATEUR (hon. Albert Sévigny)—*Suite.*

*Communications*—Suite.
Beauchesne, Arthur, sous-greffier de la Chambre, 834.
Boyce, C. W., nomination de greffier des pro-
Barbades, message de l'assemblée des Iles, 675.
Carter, M. W., nomination à la bibliothèque, 4336.
Horton, Albert, 4312.
Incendie du Parlement, messages de sympathie, 693.
Nomination de L. C. Panet, assist.-sergent d'armes, 80.
Owens, nomination de T. P., 4316.
Sergent d'armes, nom. d'un assistant, 80.

*Vacances*:
Aitkins, sir James, A.M. (Brandon), annonce de sa démission, 1.
Berman, Brown, 4120.
Garland, William E. (Carleton), annonce de sa démission, 1.
Lavallée, J. O., N.P., 4120.

*Décisions*:
C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, amendement Pugsley, 4122.
Hughes, J. J. (I.P.-E.), 1787.
Intercolonial et Pacifique-Canadien—Echange de trafic, 2873.
Incident Pugsley-Meighen, 80.
Lois de la province de Québec sur l'enseignement. Réponse différée, 4120.
Messagers du service civil, 2874.
N° 12, Règle 21, 3463-3464-3466.
Prohibition des liqueurs enivrantes, 2346.
Question bilingue—Question *re* règlement, décision remise, 3789-3790.
Question bilingue—Question de règlement, 3848; appel, 3849; scrutin, 3849; décision maintenue, 3849.
Réserve de Saint-Pierre, 2427.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 523 et suiv.

*Incidents et interpellations*:
Election de l'Orateur, 1.
Examens du service civil, 2598.
M. Lavallée, M.P., 3787, 4061.
Palais législatif—Incendie, message de la chambre de commerce des Barbades, 1336.
*Re* explications Turriff, 427.
Remarques après élection comme Orateur, 1.
Elu Orateur, 1.

*Messages*:
Accusé de réception de l'adresse par le Gouverneur général, 1169.
Alfred Carter, comptable de la bibliothèque, 3340.
Gouverneur général *re* sanction sur certains bills, 2941.
Gouverneur général *re* prorogation, 4339.
Bibliothécaires du Parlement, 3340.
Commission du service civil, 3340.
Réformes dans l'organisation du service sténographique (dépôt), 2515.

*Subsides* (discussion des):
Chambre des communes—Shrewood, Crossley, 4268 et suiv.

PACAUD, Lucien Turcotte (*Mégantic*).

*Budget*:
Discussion générale, 1145 et suiv.

PACAUD, Lucien Turcotte—*Suite.*

*Documents* (demande de) :

Dorchester—Service du transport des dépêches, 2282.
Service du transport des dépêches dans le comté de Dorchester, 2282.

*Question* :

Dorchester—Personnes nommées dans le service civil, 3063.

PAPINEAU, Louis J. (*Beauharnois*).

*Documents* (demande de) :

Farine donnée par le Canada aux Belges, article du *Montreal Gazette*, 2000.

*Questions* :

Chemins de fer—Refonte de la loi, 1337.
Soulanges—Creusage du canal de, 1845.

PAQUET, Eugène (*L'Islet*).

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 12 et suiv.

*Documents* (demande de) :

Avocats de la province de Québec employés par le gouvernement fédéral, 1908-1911, 1629.
Roy, J. Anthime, 2598.

*Questions* :

Aide aux expositions rurales, 3169.
Expositions rurales, aide, 3169.
Etalons, 924.
Fonctionnaires dans les ministères, 3845.
Industrie laitière, P.Q., 888.
Inspecteurs de l'industrie laitière dans la province de Québec, 888.
Reproducteurs de race bovine, 924.
Reproducteurs de race porcine, 924.
Transcontinental à Québec—Employés, 1508.

*Subsides* (discussion des) :

Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1460-1461.
Intercolonial—Imputable sur le capital, 2919 et suiv.
Intercolonial—Affaire Paradis, 2915.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2151 et suiv.

PARDEE, Frederick Forsyth (*Lambton-Ouest*).

*Budget* :

Voies et moyens, 2101.

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 468 et suiv.

*Documents* (demandes de) :

Commissions nommées par le gouvernement depuis 1911, 618.
Ecorces pour tannages, 3386.

*Incidents et interpellations* :

Travaux de la Chambre, 1264-1265.

*Projets de loi* :

Craig, William Thomas—Faire droit (n° 103) : Dépôt, 4000 ; 1ère lect., 4000 ; 2e lect, 4040 ; 3e lect., 4221.
N° 74, impôt sur les profits du commerce : Disc. des art. (reprise), 2779 et suiv.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer : Disc. des art., 2877 et suiv.
N° 23, Ontario-Niagara Bridge, disc. des art., 1809 et suiv.

PARDEE, Frederick Forsyth—*Suite.*

*Projets de résolution* :

Industrie linière, 1354.
Question bilingue, 3969 et suiv.

*Questions* :

Achats d'obus—Demande d'enquête, 2350 et suiv.
Avances pour fabrication d'obus ou de fusils, 3244.
Commissaire de police sur le Transcontinental, 2824.
Commission des obus, avances, 3593.
Fonctionnaires civils—Allocations d'absences aux, 3385.
Le *Walrondo*, 4120.
Milice à Prince-Rupert, 3509.
Obus, fournitures de guerre, 787.
Prêt de $15,000,000 au C.-N., 4153 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Ecoles de navigation, 733 et suiv.
Glace à la Baie du Tonnerre, etc., 773 et suiv.
Milice—Allocations de milice active, 1448 et suiv.
Navigation, écoles de, 733 et suiv.
Postes—Divers, 2853 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2151 et suiv.
Postes—Service extérieur, traitements et allocations, 2847 et suiv.
Travaux publics—Fighting-Island (rivière Détroit), 3331.
Voies et moyens, 1938 et suiv.

PATENAUDE, hon. E. L. (*Hochelaga*).

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 541 et suiv.

*Incidents et interpellations* :

Discussion générale, 541 et suiv.
Présentation à la Chambre, 4.
Revenu de l'Intérieur (parties I, II, III), 1914-1915 (dépôt), 962.

*Réponses aux questions* :

Dionne, J. P., contre le roi, 3066.
Exportation d'électricité, 695.
Gelly, Aurèle, 1844.
**Haanel, le Dr, 887.**
Inspection des poids et mesures (tableau), 695.
Poids et mesures, inspection des (tableau), 695.
Revenu de l'Intérieur—Commis, 2667.

*Subsides* (discussion des) :

Revenu de l'Intérieur—Accise, 2261-2262.
Revenu de l'Intérieur—Falsification des denrées alimentaires, 2268-2269.
Revenu de l'Intérieur—Traitements, 685.

PROULX, Edmond (*Prescott*).

*Documents* (demandes de) :

Districts militaires 1, 2, 3—Officiers, 1219.
Haut commissariat à Londres—Personnel du, 2598.

*Incidents et interpellations* :

Employés de rangs inférieurs, appointements, 4263.
Hughes—Prochain voyage de sir Sam, 1169.
Le colonel J. Wesley Allison, 2110.
Messagers—Appointements, 4261.

*Projet de loi* :

N° 74, impôt sur les profits du commerce : Disc. générale, 2734 et suiv.

PROULX, Edmond—*Suite.*

*Projet de loi*—Suite.

N° 66, prohibition, comité général, 2600, 3021 et suiv.

*Projets de résolution*:

Divorce, le, 799 et suiv.
Prohibition, 2473.
Question bilingue, 3972 et suiv.
Traitement des juges de la Saskatchewan, 2179 et suiv.
Vote des femmes, 1253 et suiv.

*Questions*:

Automobile Packard pour les postes, 1392.
Améliorations des tranchées, 3065.
Achat d'eau-de-vie, 2281.
Allison, John Wesley, 2597.
64e bataillon, officier de santé, 1127.
Bataillon de Sussex (médecin), 1216.
Burnet, le Dr, 1127.
Carleton Drug Company, 2665.
Carson, le général John, 887.
Chute, lieutenant A. H., 2596.
Forbes, Mackenzie, 3693.
Foster, A De Wett, 2281.
Lessard, le major-général, 567.
Secrétaire légiste du ministre de la Marine et des Pêcheries, 2281.
Shouldis, Mme, 1392.
Tibbits, Archibald, 2281.
Tremain, M.P., le colonel, 1733.
Voiture Packard pour les postes, 1392.
Willson (Beckles), 1390.

*Subsides* (discussion des):

Berlin—Edifice public, 2960.
Burford—Edifice public, 2961.
Chambre des communes—Sherwood, Crossley, 4272 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2210 et suiv.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2219 et suiv., 2239 et suiv.
Mines et commission géologique, 2441 et suiv.
Revenu de l'Intérieur—Falsification des denrées alimentaires, 2269.

PUGSLEY, hon. William (*St-Jean, N.-B.*).

*Budget*:

Voies et moyens, 1398 et suiv.

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 69 et suiv., 81 et suiv.

*Documents* (demandes de):

Bayfield, M., 618.
Brigade navale canadienne, 1761 et suiv.
Chemins de fer Nord-Canadien et G.-T.-P. (débat), 3503.
Colombie-Britannique, surintendant du dragage dans la, 618.
Contribution du Canada aux frais de la guerre, 838.
Dragage dans la Colombie-Britannique, surintendant du, 618.
Guerre, contribution du Canada, 838.
Nelson, J. L. (Pugsley), 618.
Surintendant du dragage dans la Colombie-Britannique, 618.
The Amalgamated Dry Dock and Engineering Company *re* cale-sèche à North-Vancouver, 1219.

*Incidents et interpellations*:

Affaires du gouvernement, 2001.
Allemands dans le service militaire canadien, 708 et suiv.

PUGSLEY, hon. William—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.

Canadiens-Allemands dans le service militaire, 708 et suiv.
Chemin de fer Nord-Canadien, 2774.
Colombie-Britannique et canal de Panama, 4278 et suiv.
Commerce transocéanique et la guerre, le, 661.
Commission Davidson, 3341.
Commission du commerce, 4260.
Commission des obus, 3647 et suiv.
Compagnie de chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean, 2112 et suiv.
Construction des navires au Canada, 1696-1697.
Dépenses de guerre, 41.
Enrôlement des fonctionnaires publics, 1092.
Enrôlement des hommes de couleur, 2218.
Examens du service civil, 2568.
Explication Hepburn, 160 et suiv.
Explication sur le budget général des Travaux publics, 2942 et suiv.
Explication sur un fait personnel, 839.
Exploitation du Transcontinental, 2516.
Fait personnel, explication sur un, 839.
Fonctionnaires publics, enrôlement, 1092.
Fusil Ross, le, 4293 et suiv.
Grain dans l'Ouest, pléthore, 4060.
Homesteads—Perceptions sur la vente des, 3627.
Hôpitaux militaires, 577 et suiv.
Indemnités aux familles des soldats, 4290 et suiv.
Le colonel J. Wesley Allison, 2111.
Le commerce et l'industrie du Canada, 3138 et suiv.
L'industrie des constructions navales, 4239 et suiv.
Ministre de la Milice, 2726.
Navires de cabotage—Requisitionnement, 2066.
Palais du Parlement, reconstruction, 2112.
Palais législatif, plans, 4260.
Parents des soldats, 3727.
Pensions militaires, 4317 et suiv.
Poisson canadien en Angleterre, 2873.
Question de procédure, 3785.
*Rainbow*, 3452.
Recrues pour la marine royale, 3130-3131.
Transports et tarifs, 3257 et suiv.
Ventes de cartouches d'armes portatives, 1096 et suiv.

*Projets de loi*:

Allumettes à phosphore blanc (n° 37): Disc. des art., 1568 et suiv., 1694 et suiv.
Avances aux cultivateurs (n° 33) (White): Disc. des art., 1690.
Brantford, cité de, 989-990.
N° 15, compagnie du chemin de fer Pacific-Northern et Omineca, 988.
N° 98, chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, etc.: 2e lect., 3665; disc. des art., 3665 et suiv.
N° 95, droits payables à la Mount Royal Tunnel & Terminal Coy, Ltd.: Disc. des art., 3531.
N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara, Ste-Catherine et Toronto (Morphy): Disc. des art., 2588 et suiv.
N° 58, loi des grains du Canada, disc. des art., 1794 et suiv.
N° 86, maison de réforme: Disc. des art., 2982 et suiv.
N° 75, modifiant la loi de la marine marchande *re* bateaux à moteur: Disc. des art., 2936 et suiv.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer: Disc. des art., 2878 et suiv.

PUGSLEY, hon. William—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

N° 61, modifiant le tarif douanier: Disc. des art., 2416 et suiv.
N° 90, modifiant la loi fédérale sur la tempérance: Disc. des art., 3453 et suiv.
N° 8, Niagara, Ste-Catherine et Toronto (Morphy): Disc. des art., 2543 et suiv.
N° 12, petite réclamation: Disc. des art., 3459 et suiv.
Placements des Cies d'assurance sur la vie (White) (n° 35): Disc. générale, 1691 et suiv.; disc. des art., 2550.
N° 66, prohibition: Disc. des art., 2675 et suiv., 2675 et suiv., 2826 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay, achat: Disc. générale, 4172 et suiv., 4188 et suiv.: Disc. des art., 4234 et suiv.
N° 67, réserve indienne de Saint-Pierre: Déb. en 3e lect., 3077 et suiv.

*Projets de résolution*:

Achats d'obus, demande d'enquête, 1810 et suiv., 1897 et suiv.
Bureaux de placements nationaux (rés. Lemieux), 638 et suiv.
Canadien-Nord et G.-T.-P.—Prêts (disc. générale), 3748 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.), à Québec, com. général, 3512 et suiv.
Demande d'enquête sur toutes les opérations de la commission des obus (mot. Laurier), 2620 et suiv.
Loi des banques—Prêts agricoles, 700 et suiv.
Réserve de Saint-Pierre, 2165 et suiv.
Séances du matin, 2215.
Vancouver—Commissaires du port de, com. général, 1683; adoptée, 1685.
Vote des femmes, 1091, 1241 et suiv.

*Subsides* (discussion des):

Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1453 et suiv.
Allan, J. B., pension, 1026.
Angleterre—Bibliothèque de droit, 1030 et suiv.
Annapolis et Londres—Service de vapeurs, 2652-2553-2554.
Arts et agriculture—*Patent Record*, 1453.
Bibliothèque du haut commissaire à Londres, 1017 et suiv.
Commission internationale, 1023 et suiv.
Commission de conservation, 1020 et suiv.
Conservation, commission de, 1020 et suiv.
Chambre des communes, Sherwood, Crossley, 4272 et suiv.
Chambre de communes, Saucier, F. X., 4274 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4013 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—G.-T.-P., directeur du gouvernement, 3594 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2706 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer antiglisseurs et plaques de traverses, 1669 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Saint-Jean, tête de ligne, etc., 3774 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, ponts, etc., 3202 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3435 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, G.-T.-P., 3179 et suiv.

PUGSLEY, hon. William—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Chemin de fer et Canaux—Chemin de fer de l'Ile-du-Prince-Edouard, 3227 et suiv.
C.-N.—Prêt de $15,000,000, 4113 et suiv., 4122 et suiv.; amendement, 4118.
Douanes, 4051.
Ecoles de navigation, 722 et suiv.
Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1717 et suiv.
Exposition de poisson, 2533 et suiv.
Finances—Académie royale des arts, 3291-3292.
Finances—Dépense casuelle, commis, crédit supplémentaire, 3283.
Gouvernement civil—Justice (administration), 1026 et suiv.
Gouvernement civil—Administration de la justice, 1026 et suiv.
Haut commissaire intérimaire à Londres, 1006 et suiv., 1017 et suiv.
Imprimerie nationale—Cook Fred., 4051.
Immigration chinoise—Appointements, 2559-2560.
Indiens nécessiteux — Colombie-Britannique, 3004 et suiv.
Immigration—Distributions des graines, etc., 2999 et suiv.
Intérieur—Gouvernement du Yukon, 1374 et suiv.
Intérieur—Institutions scientifiques, relevés astronomiques, 2546 et suiv.
Intérieur—Immigration, agences, 2553 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2191 et suiv.
Intercolonial—Imputable sur le capital, 2901 et suiv.
Intérieur—Yukon (gouvernement du), 1374 et suiv.
Intérieur—Institution scientifiques, relevés astronomiques, etc., 1383 et suiv.
Indiens, île du Prince-Edouard, fonctionnaires, 2810 et suiv.
Justice—Bibliothèque de droit à Londres, 1030 et suiv.
Mines—Commission géologique, rapports, etc., 4051.
Ministères en général—Dépenses casuelles crédit suppl., 3284.
Monument Champlain à Ottawa, 3292.
Navigation, écoles de, 722 et suiv.
Phares et balises, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, 757 et suiv.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2477 et suiv.
Postes—Divers, 2855 et suiv.
Saint-Jean—Nouveau bureau de poste, 2952.
Service naval—Entretien et maintien des navires, 3029 et suiv.
Travaux publics—Cow-Bay, 3298.
Travaux publics—Digues d'emmagasinage, 3481.
Travaux publics—Fleuve Fraser, améliorations, 3335-3336.
Travaux publics—Goderich, améliorations au port, 3333.
Travaux publics—Havres et rivières, Bathurst, 3309.
Travaux publics—Kingston, améliorations au port, 3333 et suiv.
Travaux publics—Nouveau-Brusnwick, Fredericton, ferme expérimentale, 3310.
Travaux publics—Ports et rivières en général (Manitoba), 3337.
Travaux publics—Rivière des Français, digue, 3332.

PUGSLEY, hon. William—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Travaux publics—Rivière Rouge, écluse et digue à Saint-André, 3335.
Travaux publics—Sackville, édifice public, 2951.
Travaux publics—Saint-Jean, améliorations au port, 3491 et suiv.
Travaux publics—Surf-Inlet, quai, 3336-3337.
Terres et parcs fédéraux—Appointements, service extérieur, 851-852.
Travaux publics—Toronto, améliorations au port, 3495 et suiv.
Traite des blanches, 1025.
Travaux publics—Winnipeg, port, quais, 3335.

REID, hon. John D. (*Grenville*).

*Comité*:

Régie interne (membre), 39.

*Documents* (dépôt de):

Frontier—Service préventif des douanes, à, 664.
Huntingdon—Service préventif des douanes, à 665.
Statistiques des messageries du Canada au 30 juin 1915, 2974.
Statistiques des téléphones, 2974.
Service préventif des douanes à Huntington et Vicars, 665.
Vicars—Service préventif des douanes à, 665.

*Incidents et interpellations*:

Chatham, N.-B.—Transports locaux, 1788.
Chemin de fer de Saint-Jean à Québec, 1505.
Intercolonial—Chef du mouvement, 2819.
Chemin de fer Québec-Saguenay, achat, 4306 et suiv., 4309 et suiv.
Colombie-Britannique et canal de Panama, 4278 et suiv.
Demandes de renseignements, 3628.
Dossier incomplet, Shédiac, 2067.
Estevan à Carlyle—Enneigement de la ligne d', 2773.
Fournitures de guerre—Caisses à obus, 2466.
Fusil Ross, 4297 et suiv.
Hillsborough (I.P.-E.), pont, 1504-1505.
Homesteads—Perceptions sur la vente des, 3627.
Industrie des constructions navales, 4242 et suiv.
Intercolonial—Approvisionnement de houille, 2218-2219.
Intercolonial—Collision à Val Brillant, 2159-2160.
Intercolonial et Pacifique-Canadien—Echange de trafic, 2873-2874.
Intercolonial—Insuffisance de wagons, 1787-1788.
Intercolonial—Explications, 1847.
Le colonel J. Wesley Allison, 2111.
Messagers du service permanent, 2898-2899.
Retrait d'un avis de motion, 80.
Trains de l'Ouest—Service des, 576; 537 et suiv.

*Projets de loi*:

N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara, Ste-Catherine et Toronto (Morphy): Disc. des art., 2586 et suiv.
N° 12, petites réclamations: 2e lect., 3458; disc. des art., 3458; 3e lect., 3468; adoption, 3468.
N° 21, marine marchande, disc. générale, 1368.
N° 23, Ontario-Niagara Bridge: Disc. des art., 1728-1729.

REID, hon. John D.—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

N° 24, chemin de fer Toronto-Niagara & Western: Disc. des art., 3044 et suiv.
N° 25, Cie de téléphone Western Canada, 1731-1732.
N° 26, ville de Brantford: Disc. des art., 1706, 1729, 1730.
N° 87, modifiant la loi des chemins de fer en ce qui concerne les pouvoirs de la commission des chemins de fer, 3e lect., 2936.
N° 47, modifiant la loi des chemins de fer (Cochrane: Dépôt, 1265; 1ère lect., 1266; disc. des art., 1368 et suiv.
N° 75, modifiant la loi de la marine marchande *re* bateaux à moteur: Disc. des art., 2937.
N° 87, loi des chemins de fer *re* pouvoir de la commission des chemins de fer: Dépôt, 2819; 1ère lect., 2819; 2e lect., 2874; disc. des art., 2875 et suiv.; amendé, 2889; amendements adoptés, 2889.
N° 91, modifiant la loi des petites créances *re* les chemins de fer de l'Etat: Dépôt, 3061; 1ère lect., 3061; amendement du Sénat rejeté, 4062.
N° 98, chemin de fer de Saint-Jean (N. B.) à Québec: Dépôt, 3530; disc. des art., 3666 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay, achat: Disc. générale, 4170 et suiv., 4189 et suiv.; disc. des art., 4226 et suiv.

*Projets de résolution*:

Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec: 1ère lect., 3530; 2e lect., 3530; com. général, 3510 et suiv.
Chemins de fer, rapport de la commission des, 523.
Chemins de fer et Canaux, 1915, rapport du ministère des, 523.
Commission d'enquête *re* renchérissement des vivres (dépôt), 886.
Ministère des Douanes (dépôt), 40.
Statistiques des canaux pour 1915, 4258.
Statistiques de chemins de fer: Dépôt, 2617.
Statistiques des télégraphes, 4186.
Transcontinental, 1915, commissaires du, 523.

*Réponses aux questions*:

Armstrong—Pont du lac, 2821.
Avis pour les travaux de Port Nelson, 2974.
Baie d'Hudson—Houille de Halifax à la, 1843.
Blue River M. & L. (la compagnie), 1125.
Breen's-Pond (brise-lames à), 1510.
Canal de Soulanges, 1088.
Chemin de fer du Nouveau-Brunswick à l'île du Prince-Edouard, 3168.
Chemins de fer—Commis, 2975.
Chemins de fer—Refonte de la loi, 1337.
Charbon sur les lignes de l'Etat, tarif du transport du, 567 et suiv.
Chemins de fer de l'Etat, division des, 569.
Chevaux—Interdiction de l'exportation, 1392.
Commissaire de police sur le Transcontinental, 2824.
Commission concernant le coût de la vie, 888.
Communications entre Eureka et New-Glasgow, 1090.
Colliers, importation de, 787.
Contrats de charbon, 556 et suiv.
Coût de la vie, 888.
Cribbin's-Point—Quai à, 1510.
Douane—Traitement des employés (tableau), 2274-2275.
Dempey, Ernest—Achat de pierre, 3245.
Eureka et New-Glasgow (communication), 1090.

REID, hon. John D.—*Suite.*

*Réponses aux questions*—Suite.

Evans, A. O., 1511, 1734.
Expédition du blé par le Transcontinental, 1337.
Ferguson, le Dr, 1089.
Hanover—Edifice public, 1511.
Houille d'Halifax à la baie d'Hudson, 1843.
Houille pour l'Intercolonial, 556.
Importation de laine, 2159.
Importations et exportations, 2158, 3908.
Importation de colliers, 787.
Inspecteurs d'obus, etc., 2105.
Intercolonial à Campbellton, surintendant de l', 554.
Intercolonial—Achat de matériel pour l', 2933.
Intercolonial, charbon acheté en Nouvelle-Ecossé, pour l', 558.
Intercolonial—Nominations, 1087.
Intercolonial—Section Truro-Moncton, 3509.
Intercolonial—Tarif de transport, 1507.
Intercolonial—Taux de transport sur les produits forestiers, 1734.
Intercolonial, traverses pour l', 568.
Intercolonial—Wagons à marchandises, 2461.
Jardin de la station d'Antigonish, 2158.
La Cie Blue River M. & L., 1125.
Locomotives, 2669.
Locomotives à huile en Colombie-Britannique, 1628.
Medicine-Hat—Edifice des douanes, 1511.
Mitchell, Moses, 3568.
Moosejaw—Bureau des douanes, 2276.
New-Glasgow et Eureka (communications), 1090.
Port-Nelson—Bétail vivant, 2821.
Port-Nelson (drague), 2820.
Port-Nelson—Quai, 2820.
Pugwash — Embranchement industriel de, 3167.
Regina—Installation du Revenu de l'Intérieur, 1510.
Renchérissement des vivres, 886.
Revenu de l'Intérieur—Installation à Regina, 1510.
Revenus des douanes (tableau), 2274.
River-John, les douanes à, 1569.
Saint-Amour, A. C., 3568.
Saint-Jean—Exportations, 3694.
Shelburne—Droits de douane, 1846.
Shelburne (N.-E.)—Importations à, 1337.
Skeffington, George, 1508.
Soulanges—Canal, 1088.
Soulanges—Creusage du canal de, 1845.
Soulanges—Jetée du canal, 1509.
Steamers du gouvernement, 1126.
Stewart—Saisie d'automobile, 1510.
Taxes à payer par les banques, 2282.
Tracadie—Travaux de réfection au port de, 1510.
Transcontinental—Expédition du blé, 1337.
Transcontinental à Québec—Employés, 1508.
Transcontinental, tarif d'entier parcours sur le, 567.
*Tyrian*, de Halifax, le, 1508.
Vale Railway, 3167.
Valleyfield—Brise-lames, 2822.
Wellington—Améliorations au port de, 2273.

*Subsides* (discussion des) :

Chemins de fer et Canaux—Canal Welland, 3617 et suiv.
Canal de la Trent—Améliorations, 3571.
Chemins de fer et Canaux—Ingénieur en chef, traitements et dépenses casuelles, 686.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer antiglisseurs et plaques de traverses, tableau, frais d'exploitation, 1669, 1672.

REID, hon. John D.—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 3223 et suiv.
C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, 4164 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, G.-T.-P., 3179 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer antiglisseurs et plaques de traverses, 1669 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer d'Edmonton et autres, 3608 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, ponts, etc., 3196 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—G.-T.-P., directeur du gouvernement, 3590 et suiv.
Canaux—Galops, 3778 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2705 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3534 et suiv.
Commission du service civil, 688 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 3824 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—C.-N.R., prêt de $15,000,000, 4171 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Québec, pont, 3596 et suiv.
Douanes—Appointements et dépenses imprévues, 3813 et suiv.
Dépenses imprévues, liste des électeurs, 4257.
Douanes—Ministère des, traitements, 684.
Intercolonial—Imputable sur le capital, 2899 et suiv.
Intercolonial—Affaire Paradis, 2914.
Ministère des Douanes—Traitements, 684.
Perception des droits de douane, 4251 et suiv.
Douanes, 405.
Chemins de fer et Canaux—Saint-Jean, tête de ligne, etc., 3760 et suiv.
Service civil—Commission du, 688 et suiv.
Travaux publics—Appointements et dépenses éventuelles, 687.

RHODES, Edgar N., Orateur-suppléant (*Cumberland*).

*Comités* :

Comité général, président du, 549.

*Incidents* :

Enquête des obus, 3565-3566.
Question de procédure, 3785.
Vacances, 3564.

*Projet de résolution* :

Emprunt de guerre de $250,000,000, 3422 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Bibliothèque du haut commissaire à Londres, 1018.
Haut commissaire à Londres, bibliothèque, 1018.

ROBB, James Alexander (*Huntingdon*).

*Budget* :

Voies et moyens, 2073.

*Documents* (demandes de) :

Frontier, P.Q.—Station du service de surveillance des douanes à, 664 et suiv.
Huntingdon—Service préventif des douanes à, 664 et suiv.

ROBB, James Alexander—*Suite.*

*Documents* (demandes de)—*Suite.*

Service préventif des douanes à Vicars, 664 et suiv.
Vicars—Service préventif des douanes à, 664 et suiv.

*Incident* :

Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 535 et suiv.

*Projet de résolution* :

Question bilingue, 3945.

*Subsides* (discussion des) :

Arts et agriculture—Santé des animaux, 3103 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3546 et suiv.
C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, 4164 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Saint-Jean, tête de ligne, etc., 3768 et suiv.
Dragage—Ontario et Québec, 3796.
Intercolonial—Imputable sur le capital, 2928 et suiv.
Milice—Allocations de milice active, 1449 et suiv.
Postes—Divers, 2851 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 857.

ROCHE, hon. William James (*Marquette*).

*Comité* :

Régie interne (nommé membre), 39.

*Incidents* :

Demande de documents *re* graines de semence, 1898.
Enrôlement d'ouvriers étrangers, 3295.
Graines de semence, dettes pour les, 1686-1687.
Guerre sur les terres, taxe de, 786.
Réserve forestière de Spirit-River, 4061.
Service militaire obligatoire, 613.
Taxe de guerre sur les terres, 786.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 526 et suiv.

*Projets de loi* :

N° 67, réserve indienne de Saint-Pierre : Dépôt, 2172 ; 1ère lect., 2172 ; 2e lect., 2428 ; disc. des art., 2428 ; rapport, 2430 ; débat en 3e lect., 3067 et suiv. ; 3e lect. et adoption, 3089.
N° 80, modifiant la loi relative aux parcs et réserves : Dépôt, 2617 ; 1ère lect., 2617 ; 3e lect., 2791 ; adoption, 2791.
N° 84, Pour inclure certaines réserves scolaires et pour que certaines terres fédérales soient comprises dans le district d'irrigation Taher, province de l'Alberta : Dépôt, 2724 ; 1ère lect., 2724 ; 2e lect., 2940 ; disc. des art., 2940, 2941 ; 3e lect., 2978.
N° 95, compagnie Mont-Royal, concernant les redevances à payer à la : Dépôt, 3383 ; 1ère lect., 3383.

*Projets de résolution* :

Ratifier certains décrets, 3504 et suiv.
Réserve de Saint-Pierre, 2160 et suiv., 2172.

*Rapports* :

Affaires indiennes, rapport du département des (dépôt), 80.
Département des études topographiques au 31 mars 1915 : Dépôt, 3383.
Ministère de l'Intérieur, 1915, 5.

ROCHE, hon. William James—*Suite.*

*Réponses aux questions* :

Achats de semence, 923, 924.
Affaires indiennes—Commis du service des, 2934.
Agents d'immigration à Montréal, 1511.
Boucher, le Dr, 1627.
Colombie-Britannique—Indiens, 888.
Coopération avec les provinces en matière d'immigration, 1997-1998.
Drab, Max, 1510.
Dettes pour graines de semence, 791, 1169.
Evidences of Industrial Ascendency of Nova Scotia et autres journaux—Montants payés, 3243.
Ferguson, T. R., 923.
Fielding (P.M.), 2280.
Fournitures de guerre—Couvertures, etc., 1507.
Genest, S. M., 923.
Graines de semence, dettes pour les, 791.
*Halifax Herald*, 3242.
Ham, Mme Burlington, 992.
Immigrants autrichiens et allemands, 567.
Immigration, 1219.
Immigration au Canada, 559.
Immigration et production (2), 1338-1339.
Immigration—Chambre de commerce de Toronto, 1339.
Indiens de la Colombie-Britannique, 888.
Kitsilano—Réserve indienne, 1733.
La commision des terres des Indiens, 2159.
Langfeldt, le Dr, 614 et suiv.
Main-d'œuvre—Importation en Colombie-Britannique, 1393.
Manitoba—Terres des écoles, 3847.
Max Von Laszowski, 992.
Montréal—Agents d'immigration, 1511.
O'Kanagan—Réserve indienne, 3294, 3847.
Ouvriers de fermes, 1999.
Paiements et préemptions, 552.
Réserve forestière de la Montagne-à-la-Pluie, 663.
Réserve sauvage de Saint-Pierre, 614.
Semences, achats de, 923, 924.
Tibbits, W., 1511.
Toronto (chambre de commerce), immigration, 1339.

*Subsides* (discussion des) :

Administration des réserves forestières, 872-873-874.
Alberta—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-876-877-878.
Alberta (protection de l'arboriculture dans l'), 872-873-874.
Alberta (protection des forêts de l'), 872-873-874.
Colombie-Britannique—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-876-877-878.
C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, 4114 et suiv.
Forces hydrauliques au Manitoba, dans la Saskatchewan, dans l'Alberta et dans la Colombie-Britannique — Enquêtes sur les, 875-876-877-878.
Immigration—Distribution des graines, etc., 2998 et suiv.
Immigration chinoise—Appointements, 2559-2560.
Immigration chinoise — Dépenses casuelles, 2560-2561.
Intérieur—Immigration, agences, 2553 et suiv.
Indiens, Ile-du-Prince-Edouard, fonctionnaires, 2809 et suiv.
Indiens nécessiteux — Colombie-Britannique, 3004 et suiv.
Indiens (instruction des), 2818.
Indiens—Nouvelle-Ecosse, inspecteur, 2794 et suiv.

ROCHE, hon. William James—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*
Indiens—Ontario, 2793.
Indiens—Nouveau-Brunswick, agents, 2802 et suiv.
Inspection des réserves forestières, 872-873-874.
Indiens—Ontario et Québec, 2794.
Intérieur—Gouvernement du Yukon, 1372 et suiv.
Intérieur—Institutions scientifiques, relevés astronomiques, etc., 1383 et suiv.; réservé, 1388; relevés astronomiques, 2546 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2180 et suiv.
Intérieur—Yukon (gouvernement du), 1372 et suiv.
Irrigation, 878-879-880-881-882-883-884.
Manitoba—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-876-877-878.
Manitoba (protection de l'arboriculture au), 872-873-874.
Manitoba (protection des forêts du), 872-873-874.
Murray-Bay—Réparation au quai, 3323.
Nord-Ouest (protection des forêts des territoires du), 872-873-874.
Protection de l'arboriculture dans l'Alberta, 872-873-874.
Protection de l'arboriculture en Saskatchewan, 872-873-874.
Protection de l'arboriculture au Manitoba, 872-873-874.
Protection des forêts de l'Alberta, 872-873-874.
Protection des forêts du Manitoba, 872-873-874.
Protection des forêts des territoires du Nord-Ouest, 872-873-874.
Rennes (protection des), 875.
Réserves forestières (inspection et administration), 872-873-874.
Saskatchewan—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 975-876-877-878.
Saskatchewan (protection de l'arboriculture dans la), 872-873-874.
Terres et parcs fédéraux—Appointements, service extérieur, 850 et suiv., 861 et suiv.
Terres et parcs fédéraux (protection des troupeaux de rennes), 875.
Terres et parcs fédéraux—Dépenses casuelles, publicité, etc., 862-863-865-867-868.
Terres et parcs fédéraux—Arpentages, etc., 869-870-871.
Terres et parcs fédéraux—Salaire de John Mason, charpentier, 869; crédit biffé, 869.
Territoires du Nord-Ouest—Emoluments du commissaire, 980.
Yukon—Administration, 980 et suiv.

ROGERS, hon. Robert (*Winnipeg*).

*Discours du Trône*:
Transmission au Gouverneur général de l'adresse en réponse au discours du trône, 549; adoptée, 549.

*Documents* (dépôt de):
Brigade navale canadienne, 1765 et suiv.

*Incidents*:
Acoustique de la Chambre, 644.
Approvisionnement de l'eau de la rivière Saskatchewan, 3341.
Baie Georgienne—Distribution du rapport *re* le canal, 3501.
Compagnie de chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean, 2115 et suiv.
Débris du palais du Parlement, 838.

ROGERS, hon. Robert—*Suite.*

*Incidents*—Suite.
Demandes de documents, 3340-3341.
Edifice du Parlement (l'incendie du), 926-927
Enquête sur les obus, 3564 et suiv.
Etrangers internés employés dans les fermes, 2775.
Explications sur le budget général du ministère des Travaux publics, 2942 et suiv.
Explication sur un fait personnel, 1092.
Fusil Ross, 4293 et suiv. tableau, 4296.
Indemnités aux familles des soldats, 4292 et suiv.
Intercolonial—Collision à Val Brillant, 2158.
Laplante, Mme, 4292.
L'incendie du palais législatif, 926-927.
Livraison d'obus, 1688.
Magistrature de Québec—Vacance, 1092.
Messagers du service permanent, 2899.
Palais législatif—Plans, 2065, 4260.
Palais législatif—Reconstruction, 2111, 3194.
Parlement, débris du palais du, 838.
Question de procédure, 3785.
Requête au gouvernement *re* la loi 5, G. v, chap. 45 de la province d'Ontario, 1898.
Salaires courants, 3627.
Scammell, J. K., 1211.
Séances à deux heures, 3449-3450.
Séances du samedi, 3569-3570.
Témiscouata—Travaux publics, 4261.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 523 et suiv.
Travaux de la Chambre, 2317.
Vente de munitions pour armes portatives, 3341.
Vacances, 3570.
Valcartier—Expropriation de terrains, 1362.
Winnipeg—Troubles, 2671.

*Projets de loi*:
Placements des Cies d'assurance sur la vie (n° 35) (White): Disc. générale, 1694.
N° 74, impôt sur les profits du commerce: Disc. générale, 2726 et suiv.
N° 84, tendant à inclure certaines terres d'écoles dans la région de Taber: Disc. des art., 2940.
N° 101, Québec-Saguenay, achat, disc. générale, 3585, 4184.

*Projets de résolution*:
Blé (exonération du), 918 et suiv., 1093 et suiv.
Bureaux de placements nationaux (rés. Lemieux), 631 et suiv.
Enseignement technique, 2315 et suiv.
Séances du matin, 2215.
Vote des femmes, 1091, 1259 et suiv.

*Rapports*:
Commission *re* l'incendie du palais législatif, 4186.
Commission des eaux internationales relativement à la rivière Saint-Jean: Dépôt, 1706.
Rapport du ministère des Travaux publics, 5.

*Réponses aux questions*:
*Ajax* et *Mudlark*, charbon aux dragueurs, 566.
Améliorations des ports et rivières, 889.
Baie Saint-Laurent (N.-B.)—Bureau de télégraphe de la, 1628.
Bâtisse des douanes à Montréal, 2596.
Bois de chauffage au Lazaret de Tracadie, 2933.
Brise-lames à Meat-Cove, 788.
Câble sous-marin aux Iles de la Madeleine, 789.

ROGERS, hon. Robert—*Suite.*

*Réponses aux questions*—Suite.
Carleton, ouvrages de protection de la plage de, 555.
Cole-Harbour—Quai à, 787.
Demande de travaux publics, 1896.
Dépenses dans Inverness, 889.
D'Israëli—Quai, 3729.
Dragage à l'Ile du Prince-Edouard, 888.
Eastern-Harbour (dragage à), 790, 889.
Edifice des Douanes à Ottawa, 1626.
Employés des Travaux publics à Charlottetown, 2933.
Fournitures de guerre, île du Prince-Edouard, 3566-3567.
Fournitures de guerre, Windsor (N.-E.), 3567.
Gobeil, A., 1629.
Graines de semence, le nantissement des, 789.
Hôtel Carslake, 3728.
Iles de la Madeleine—Câble sous-marin aux, 789.
Ile du Cap-Breton—Dragage, 2277.
Ile du Prince-Edouard—Dragage, 888.
Importations et exportations, 2158.
Inspection des poids et mesures, 2595.
Inverness (dépenses dans), 889.
Joliette—Bureau de poste, 3728.
Joliette—Bureaux publics, 3728.
Kastella, A., 1626.
L'Assomption—Quai de, 2279.
Lazaret de Tracadie—Bois de chauffage, 2933.
Little-Sands—Brise-lames, 2280.
Louiseville—Bureaux de poste de, 566 et suiv.
Maria—Ouvrages de protection de la plage de, 555.
Meat-Cove—Brise-lames à, 788.
Medicine-Hat—Bureau de poste de, 553.
Montréal—Edifice de la douane, 2281.
Moosejaw—Entrepôt de vérification, 1627.
Murchie's-Channel—Quai, 1735.
Nantissement du grain de semence, 789.
New-Carlisle—Quai de, 554.
Ottawa—Edifice des douanes, 1626.
Paspébiac—Quai de, 555.
Pictou—Communications téléphoniques dans, 569.
Pont Marcotte, 2275.
Port-Hood—Quai de, 790.
Poteaux de télégraphe à Victoria (N.-E.), 788.
Pupitres, achats de, 1340.
Quai à Cole-Harbour, 787.
Quai de Port-Hood, 790.
Rivière-au-Renard—Brise-lames, 1846.
Rivière-du-Loup—Dragage, 2597.
Solliciteur général (aménagement du bureau du), 1125.
Sous-receveur général à Regina, bureau du, 573.
Summerside—Bureau de poste, 2109.
Swift-Current—Bureau de poste, 1089.
Temiscaming—Barrage, 2669.
Travaux publics—Fonctionnaires du ministère des, 3243.
Victoria (N.-E.)—Bureaux de télégraphe du comté de, 2725.
Victoria (N.-E.)—Poteaux de télégraphe à, 788.
Victoria—Télégraphes du gouvernement dans le comté de, 568.
*Walrondo*, le, 4120.
Wallace Shipyards, Ltd. (paiements à la), 1127.
Yarmouth—Dragage à, 570.
Yarmouth—Les travaux publics dans le comté de, 1998.
Yarmouth—Travaux publics à, 569 et suiv.

ROGERS, hon. Robert—*Suite.*

*Subsides* (discussion des) :
Auditeur général—Cinq commis, 3813.
Chambre des communes—Sherwood, Crossley, 4266 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Commission des chemins de fer, 3571 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemins de fer d'Edmonton et autres, 3615 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—G.-T.-P., directeur du gouvernement, 3592 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, 4118 et suiv.
Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1708 et suiv., 1724 et suiv.
Enseignement technique, 1727.
Gouvernement civil—Administration de la justice, 1027 et suiv.
Imprimerie nationale—Fred. Cook. Le recrutement, 4255 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, 2700 et suiv.
Mines—Commission géologique, explorations, relevés, etc., 2452, 2454-2455.
Postes—Divers, 2850 et suiv.
Travaux publics—
Alberta, 3006.
Alberta et Saskatchewan—Ports et rivières, 3468 et suiv.
Alberta et Saskatchewan—Lignes télégraques et téléphoniques, 3806.
Angus-Est—Edifice public, 2953.
Anse Saint-Jean—Quai, 3792.
Baie Fortune (I.P.-E.), 3805.
Baie Georgienne, 3482.
Baie St-Paul—Quai et mur de soutènement, 3312.
Berlin—Edifice public, 2960.
Berthier—Edifice public, 2953.
Bessano—Edifice public, 3007.
Bouctouche—Edifice public, 2950.
Brantford—Salle d'exercices, 2960.
Brudenell—Quai, 3301.
Burford—Edifice public, 2960.
Burk's-Falls—Edifice public, 2961.
Calgary—Salle d'exercices, 3783.
Canal de la Trent—Améliorations, 3571.
Cap-Chat—Jetée de dérivation, 3312.
Cap-Rosier—Mole, 3312.
Cayuga—Edifice public, 3782.
Chandler—Quai, 3312.
Cobourg—Edifice public, 2961.
Cobourg—Quai de l'est, 3794.
Colombie-Britannique—Fleuve Fraser, 3795.
Commission international—Fleuve St-Jean, 3481.
Cow-Bay, 3298.
Crédits en général, 3010 et suiv.
Cunnington—Edifice public, 2961.
Digue d'emmagasinage, 3481.
Divers—Division de l'architecture, 3474-3475.
Divers—Division du génie, 3475 et suiv.
Dragage—Ontario et Québec, 3796.
Durham—Edifice public, 2961 et suiv.
Edmonton—Bureau de poste, 3007.
Edmonton—Entrepôt de vérification, 3007.
Edmonton—Salle d'exercices, 3007.
Edouard VII—Monument, 3480-3481.
Edifice de l'est, 3781.
Edifices du gouvernement, 3016.
Edifices fédéraux, 3012.
Edifices fédéraux—Ottawa, service téléphonique, 3014.
Edifices publics—Angus-Est, 2953.
Edifices publics—Barrie, 2959 et suiv.
Edifices publics—Berthier, 2953.

ROGERS, hon. Robert—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Travaux publics—*Suite.*

Edifices publics—Edifice du revenu, 2957.
Edifices publics—Hull, bureau de poste, 2954.
Edifices publics—Gaspé, 2954.
Edifices publics—Grand'Mère, 2954.
Edifices publics—Grosse-Ile, 2954.
Edifices publics—Jeune Lorette, 2955.
Edifices publics—Joliette, 2955.
Edifices publics—Loyers, etc., 3013, 3806.
Edifices publics—Maisonneuve, 2955.
Edifices publics—Malbaie, 2957-2958.
Edifices publics—Québec, parc Savard, 2958.
Edifices publics—Montréal, bureau de poste général, 2955.
Edifices publics—Montréal, nouvelle caserne, 2956.
Edifices publics—Montréal, station postale "A", 2956.
Edifices publics—Montréal, station postale "G", 2956.
Edifices publics—Nouvelle-Ecosse, 2949.
Edifices publics—Québec, parc Savard, 2958.
Edifices publics—Québec, bureau de poste, 2958.
Edifices publics—Sainte-Agathe-des-Monts, 2958-2959.
Edifices publics—Shawville, 2958.
Edifices publics—Sherbrooke, 2958.
Edifices publics—Trois-Rivières, 2959.
Edifices publics—Verdun, 2959.
Fighting-Island (rivière Détroit), 3331.
Fleuve Fraser—Améliorations, 3335-3336.
Fort-Frances—Quai, 3331.
Fort-William—Edifice public, 2966.
Galerie nationale des arts, Ottawa, 3482.
Galt—Salle d'exercices, 2966.
Gaspé—Edifice public, 2954.
Goderich—Améliorations au port, 3332-3333.
Grand Bend, 3794.
Grande-Prairie—Salle d'immigrants, 3008.
Grand'Mère—Edifice public, 2954.
Grands-Mechins—Quai, 3792.
Green-Point (Beresford)—Brise-lames, 3310.
Grosse-Ile—Edifice, 2954.
Grosse-Ile—Quais, 3313.
Hamilton—Améliorations au port, 3333.
Hamilton—Edifice public, 2966.
Harrington—Quai, 3313.
Havres et rivières—Bathurst, 3308-3309.
Hull—Edifice public, bureau de poste, 2954.
Iles de la Madeleine—Baie de l'hôpital, brise-lames, 3313.
Ile Perrot—Quai, 3313-3314.
Jeune Lorette—Edifice public, 2955.
Joliette—Edifice public, 2955.
Kemptville—Edifice public, 2966.
Kingston—Edifice public, 2966.
Kingston—Améliorations au port, 3333 et suiv.
Kingston—Collège militaire royal, 3782.
Lachine—Quai, 3315.
Lac Porter—Chenal, 3298-3299-3300.
La Monnaie à Ottawa, 3782.
Latour—Monument à madame, 3482.
Leamington—Quai, 3335.
Lévis—Bassin de radoub, 3805.
Lignes télégraphiques et téléphoniques, P.Q. —Améliorations, 3468.
Lignes télégraphiques—Reconstruction, 3338-3339.
Lindsay—Edifice public, 2967.
Loyers, 3015.
Maisonneuve—Edifice public, 2955.
Malbaie—Edifice, 2957-2958.
Malbaie—Jetée, 3323.

ROGERS, hon. Robert—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Travaux publics—*Suite.*

Manitoba—Altamount, 2973.
Manitoba—Rivière Rouge, améliorations, 3335.
Milverton—Edifice public, 2967.
Mont-Laurier—Edifice public, 2955.
Montréal—Station postale "G", 2956.
Montréal—Edifice du revenu, 2957.
Montréal—Nouvelle caserne, 2956.
Montréal—Station postale "G", 2956.
Montréal—Bureau de poste général, 2955.
Moosejaw—Ligne télégraphique de Wood-Mountain, 3803 et suiv.
Millbrook, 2967.
Napanee—Edifice public, 2967.
North-Lake—Port, 3307-3308.
Nouveau-Brunswick—Cap-Bold, 3309-3310.
Nouveau-Brunswick, 2950.
Nouveau-Brunswick—Dorchester, quai, 3310.
Nouveau-Brunswick—Kouchibouguac, 3790-3791.
Nouveau-Brunswick—Fredericton, ferme expérimentale, 3310.
Nouvelle-Ecosse—Yarmouth, améliorations au havre, 3300-3301.
Nouvelle-Ecosse—Ports et rivières, 3783-3784.
Nouvelle-Ecosse—Douane de Halifax, 3806.
Oakville—Edifice public, 2967.
Ottawa—Edifices administratifs, aménagement, 2967.
Ottawa—Edifices administratifs, fils métalliques, 2970.
Ottawa—Edifice central, 3781.
Ottawa—Edifice du Parlement, améliorations, 2968.
Ottawa—Edifices publics, appareils de sauvetage, 3782.
Ottawa—Nouvelle salle d'exercices, 2968.
Outillage du dragage, 3337-3338.
Palmerston—Edifice public, 2970.
Pembroke—Salle d'exercices, 2971.
Peterborough—Edifice public, 2971.
Phares et service côtier—Quais, entretien et réparations, 768 et suiv.
Pictou—Edifice des douanes, etc., crédit rayé, 2949.
Parry-Sound—Réclamation Robinson, Walton et White, 3794.
Port-Burwell—Quais, 3794.
Port-Dover—Améliorations au port, 3335.
Ports et rivières en général (Ontario)—Améliorations et réparations, 3333.
Ports et rivières en général—Réfections et améliorations, 3310.
Ports et rivières, Ontario, 3331.
Ports et rivières en général—Réparations et améliorations, 3301 et suiv.
Ports et rivières—Québec, brise-lames à l'Anse-à-Blondel, 3311.
Ports et rivières—Anse-à-Beaufils, 3312.
Ports et rivières—Bruce-Mines, quai, 3793.
Ports et rivières en général (Manitoba), 3337.
Port-Stanley, 3794.
Port-Lewis—Quai, 3792.
Québec—Bureau de poste, 2958.
Québec—Laprairie, travaux de protection, 3316 et suiv.
Québec—Parc Savard, 2958.
Québec—Rivière Saint-Charles, 3723 et suiv.
Quyon—T. et J. Moran, réclamation, 3793.
Regina—Améliorations locales, 3782.
Rideau-Hall, 3014.
Rimouski—Aqueduc au quai, 3793.
Rimouski—Port, 3324 et suiv.

ROGERS, hon. Robert—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Fin.*

Travaux publics—*Fin.*
Rivière aux Français—Brise-lames, 3725.
Rivière de l'Est—Améliorations, 3298.
Rivière-du-Loup (Fraserville)—Amélioration du port, 3327-3328.
Rivière des Français—Digue, 3332.
Rivière-du-Loup (en haut)—Ecluse et digue, 3328.
Rivière Laguerre—Améliorations, 3328.
Rivière Stickine—Améliorations, 3336.
Rivière à l'Esturgeon—Améliorations, 3335.
Temiscaming-Nord—Quai, 3323 et suiv.
Toronto—Améliorations au port, 3494 et suiv.
Toronto—Edifices militaires, 2972 et suiv.
Toronto—Station centrale, 2971 et suiv.
Tracadie—Brise-lames, etc., 3310-3311.
Trois-Rivières—Edifice public, 2959.
Trois-Rivières—Quai, 3330.
Sainte-Agathe-des-Monts — Edifice public, 2958-2959.
Sainte-Anne-de-la-Pocatière—Quai, 3327.
Sainte-Anne-du-Saguenay—Quai, etc., 3329.
Sainte-Croix—Quai, 3329-3330.
Sainte-Pétronille—Ile d'Orléans, quai, 3330.
Saint-Jean—Ile d'Orléans, 3330.
Saint-Jean—Nouveau bureau de poste, 2952.
Saint-Irenée—Quai, 3330.
Saint-Jean-Ouest (N.-B.)—Edifice d'inspection médicale, 3781.
Saint-Léonard (N.-B.) et Van Buren (Maine)—Pont interprovincial, 3797 et suiv.
Saint-Jean—Améliorations au port, 3491 et suiv.
Ste-Cécile-du-Bic—Quai et port, 3329.
Ste-Anne-des-Monts—Débarcadère, 3328.
St-Germain de Kamouraska, 3330.
Saskatchewan, 2974.
Saskatchewan—Lignes télégraphiques et téléphoniques, 3483 et suiv.
Shawville—Edifice, 2958.
Shédiac—Edifice public, 2952.
Sherbrooke—Edifice public, 2958.
Stewart—Quai, 3336.
Surf-Inlet—Quai, 3336-3337.
Sutherland—Edifice public, 3783.
Valleyfield—Quai, 3330.
Vancouver—Salle de détention, 3009.
Vegreville—Edifice public, 3009.
Verdun—Edifice public, 2959.
Victoria—Observatoire, 3009.
Victoria-Harbour—Améliorations, 3725.
Victoria—Travaux publcs, 3783.
Winnipeg—Edifice pour l'immigration, 3782.
Winnipeg—Port, quai, 3335.
Winnipeg—Receveur pour la transmission des effets postaux, 3782.
Yukon—Edifice public, 3017.

ROSS, Duncan Campbell (*Middlesex-Ouest*).

*Budget*:

Discussion générale, 1066 et suiv.

*Question*:

Beehan, J. J., 3568.

*Subsides* (discussion des):

Arts et agriculture—Santé des animaux, 3103 et suiv.
Postes—Service extérieur, traitements et allocations, 2848 et suiv.
Voies et moyens, 1942 et suiv.

SCHAFFNER, Frederick Laurence (*Souris*).

*Incidents et interpellations*:

Indemnités aux familles des soldats, 4289 et suiv.
Rectification du compte rendu, 3340.
Réinscription du bill n° 88, remboursement d'honoraire, 3293.

*Projets de loi*:

N° 58, loi des grains du Canada: Disc. des art., 1794 et suiv.
Canadian Indemnity Co. (n° 17): 1ère lect., 473; 2e lect., 613; 3e lect., 1190.
N° 61, modifiant le tarif douanier: Disc. des art., 2420 et suiv.
N° 74, impôt sur les profits du commerce; disc. générale, 2732 et suiv.
N° 88, Manitoba and Saskatchewan Bible Society: 1ère lect., 2872; 2e lect., 3220; 3e lect., 3367.

*Rapports*:

Comité des Débats—Adoption, 3293.
Comité des impressions publiques, 4338.

*Question*:

Sunnybrae—Service du courrier, 1626.

*Subsides* (discussion des):

Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 3206, 3230 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3543 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4006 et suiv.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2222 et suiv.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2156 et suiv.

SCOTT, Frank Stewart (*Waterloo-Sud*).

*Discours du Trône*:

Discussion générale, 177 et suiv.

*Projet de loi*:

N° 92, Robert Charles Vondreau (faire droit), 2e lect., 3220 3e lect., 3367.

SEGUIN, Paul Arthur (*L'Assomption*).

*Documents* (demandes de):

Maître de poste de St-Esprit, 574.
St-Esprit, maître de poste de la paroisse de, 574.

*Incidents et interpellations*:

Fait personnel, 2343.

*Projet de résolution*:

Prohibition des liqueurs enivrantes, 2336 et suiv.

*Questions*:

Joliette—Bureau de poste, 3728.
Joliette—Bureaux publics, 3728.
L'Assomption—Courrier, 4059.
L'Assomption (poste rurale à), 1127-1128.
L'Assomption—Quai de, 2279.
Lois de la province de Québec sur l'enseignement (??)
Montcalm (poste rurale dans), 1127-1128.

*Subsides* (discussion des):

Saint-Paul-l'Ermite—Service du courrier, 2279.
Postes—Service extérieur, traitements et allocations, 2856 et suiv.

SEVIGNY, hon. Albert (Orateur) (*Dorchester*).

*Adresse* :

Au Gouverneur général, 4.

*Comités* :

Débats (membre du comité des), 3246.
Régie interne (membre), 39.

*Communications* :

Accusé de réception de l'adresse du Gouverneur général, 4.
Beauchesne, Arthur, sous-greffier de la Chambre, 834.
Boyce, C. W., nomination de greffier des procès-verbaux, 473.
Barbades, message de l'assemblée des Iles, 675.
Carter, M. W., nomination à la bibliothèque, 4336.
Horton, Albert, 4312.
Incendie du Parlement, messages de sympathie, 693.
Nomination de L. C. Panet, assist.-sergent d'armes, 80.
Owens, nomination de T. P., 4316.
Sergent d'armes, nom. d'un assistant, 80.

*Vacances* :

Aitkins, sir James, A.M. (Brandon), annonce de sa démission, 1.
Berman, Brown, 4120.
Garland, William E. (Carleton), annonce de sa démission, 1.
Lavallée, J. O., N.P., 4120.

*Décisions* :

C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, amendement Pugsley, 4122.
Hughes, J. J. (I.P.-E.), 1787.
Intercolonial et Pacifique-Canadien—Echange de trafic, 2873.
Incident Pugsley-Meighen, 80.
Lois de la province de Québec sur l'enseignement. Réponse différée, 4120.
Messagers du service civil, 2874.
N° 12, Règle 21, 3463-3464-3466.
Prohibition des liqueurs enivrantes, 2346.
Question bilingue—Question *re* règlement, décision remise, 3789-3790.
Question bilingue—Question de règlement, 3848 ; appel, 3849 ; scrutin, 3849 ; décision maintenue, 3849.
Réserve de Saint-Pierre, 2427.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 523 et suiv.

*Incidents et interpellations* :

Election de l'Orateur, 1
Examens du service civil, 2598.
M. Lavallée, M.P., 3787, 4061.
Palais législatif—Incendie, message de la chambre de commerce des Barbades, 1330.
*Re* explications Turriff, 427.
Remarques après élection comme Orateur, 1.
Elu Orateur, 1.

*Messages* :

Accusé de réception de l'adresse par le Gouverneur général, 1169.
Alfred Carter, comptable de la bibliothèque, 3340.
Gouverneur général *re* sanction sur certains bills, 2941.
Gouverneur général *re* prorogation, 4339.
Bibliothécaires du Parlement, 3340.
Commission du service civil, 3340.
Réformes dans l'organisation du service sténographique (dépôt), 2515.

SEVIGNY, hon. Albert (Orateur)—*Suite.*

*Subsides* (discussion des) :

Chambre des communes—Sherwood, Crossley, 4268 et suiv.

SHEPHERD, Francis Henry *Nanaïmo*).

*Subsides* (discussion des) :

Intérieur—Institution scientifiques, relevés astronomiques, 2551 et suiv.
Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1888 et suiv.

SINCLAIR, John H. (*Guysborough*).

*Budget* :

Voies et moyens, 1397 et suiv.

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 427 et suiv.

*Documents* (demandes de) :

Canso—Chalutiers à vapeur à, 664.
Chalutiers à vapeur à Canso, 664.
Déchiffreurs de dépêches et censeurs à Halifax, 3169.
Ecum-Secum—Primes de pêcheurs demandées à, 619.
Hill, James, distitution de, 2282.
Lecombe—Primes à la pêche demandées à, 619.
Pêcherie, primes demandées à Marie-Joseph, 619.
Pêcherie, primes demandées à Ecum-Secum, 619.
Pêcherie, primes demandées à Spanish-Shop-Bay, 619.
Postes—Fonctionnaires enrôlés, 1128.
Primes à la pêche demandées à Marie-Joseph, 619.
Primes à la pêche demandées à Spanish-Ship-Bay, 619.
Spanish-Ship-Bay—Primes à la pêche demandées à, 619.
West-Roachdale—*Re* nomination du maître de poste, 1736.
Whitehead—Dépôt frigorifique de la boitte, 2411.
Marie-Joseph—Primes à la pêche demandées à, 619.
McGregor, tablette commémorative *re* Dr James, 618.
Médecins militaires et aumôniers en Nouvelle-Ecosse, 3169.

*Incidents et interpellations* :

Construction des navires au Canada, 1698.
Demande de renseignements au sujet d'un rapport, 2217.
Duchemin, H. B., 1689.
Installations de l'Intercolonial, 3570.
Law, M.P., mort de M., 613.
L'industrie des constructions navales, 4241 et suiv.
Pension aux simples soldats, 3246-3247.

*Projets de loi* :

N° 34, compagnies d'assurance, discussion générale, 979.
N° 68, cours Supérieures de la Saskatchewan, etc. : Disc. des art., 2433.
N° 74, impôt sur les profits du commerce : Disc. des art., 2763 et suiv. ; disc. des art. (reprise), 2777 et suiv.
Marine marchande, modifiant la loi sur la (n° 21), 611.
N° 21, marine marchande, 1363 et suiv. ; 2e lect., 1368 ; renvoyé au comité général, 1368 ;

SINCLAIR, John H.—*Suite.*

*Projets de loi*—Suite.

renvoi au comité permanent de la marine et des pêcheries, 2618.
N° 75, modifiant la loi de la marine marchande *re* bateaux à moteur: Disc. des art., 2936, 2938.
N° 90, modifiant la loi fédérale sur la tempérance: Disc. des art., 3457 et suiv.
Placements des Cies d'assurance sur la vie (n° 35), disc. générale, 1691 et suiv.
N° 66, prohibition, disc. des art., 2600 et suiv., 2683 et suiv., 2831 et suiv., 2890 et suiv., 3097.
N° 101, Québec-Saguenay, achat, disc. générale, 4178 et suiv., 4191 et suiv.; disc. des art., 4223 et suiv.
N° 81, *Re* le pilotage: Disc. des art., 2939-2940.

*Projet de résolution*:

Industrie du zinc, prime, 3173 et suiv.

*Questions*:

Amherst, Sydney et New-Glasgow—Revenu postal, 3728.
Baie d'Hudson et les têtes de ligne, dépenses pour le chemin de fer de la, 658.
Censeurs, 887.
Censeurs et déchiffreurs de dépêches, 663.
Chalutiers à vapeur étrangers, 663.
Champ de tir de Victoria (C.-B.), 1626.
Chemin de fer de la baie d'Hudson et les têtes de ligne, dépenses pour le, 658.
Cole-Harbour—Quai à, 787.
Colombie-Britannique—Service des phares, 3509.
Déchiffreurs de dépêches, censeurs et, 663.
Evidences of Industrial Ascendency of Nova Scotia et autres journaux, montants payés, 3243.
Fournitures de guerre, chevaux, 1217.
Guysborough et Canson—Transport du courrier entre, 2934.
*Halifax Herald*, 3242.
Hareng—Le commerce du, 2595.
Hjort en Norvège—Mission du Dr, 1629.
Importations et exportations, 3908.
Impressions et annonces dans certains journaux de Halifax, 3242.
Intercolonial—Embranchement dans Guysborough, 886.
Intercolonial—Pension aux employés, 787.
Invasion des fénians en N.-E., 614.
La navigation à Port-Nelson, 613.
Licences à des vapeurs, 2823.
Marché américain, poisson frais pour le, 658.
Marine canadienne—Service de la, 2668.
Milford-Haven-Bridge—Le receveur de la poste, 2278.
Mitrailleuses, achat de, 550.
Munitions, ministre des, 550.
Nominations dans le personnel administratif, 991.
Pêche de l'éperlan, 697.
Pêche—Primes de, 2669.
Pêche de la morue, 663.
Poisson frais pour le marché américain, 658.
Poisson mariné, le, 1846.
Poisson mariné, le, 1846.
Poisson pour les troupes canadiennes, 1733.
Port-Nelson, la navigation à, 613.
Quai à Cole-Harbour, 787.
Recettes de la vente des timbres-poste et des cartes, 2278.
Remontes pour les troupes canadiennes, 993.
Rentes viagères, 1508.
Rochdale-Ouest—Le receveur de la poste, 1629.

SINCLAIR, John H.—*Suite.*

*Questions*—Suite.

Saint-Jean—Exportations, 3694.
Sherbrooke et Mosers-River (N.-E.)—Service de la poste, 2278.
Timbres-poste, recettes de la vente des, 550.
Tonnage des navires inscrits au registre canadien, 2280.
Vétérans de l'invasion des fénians en Nouvelle-Ecosse, 614.
Vétérans de l'invasion féniane, gratifications aux, 662.
Victoria (C.-B.)—Le champ de tir, 1626.

*Subsides* (discussion des):

Annapolis et Londres—Service de vapeurs, 2655.
Canada et Afrique-Sud—Service de vapeurs, 2659.
Canada et Terre-Neuve—Service de vapeurs, 2657-2658.
Capitaines et seconds, examens, 719.
Chambre des communes—Saucier, F. X., 4275 et suiv.
Chambre des communes—Sherwood, Crossley, 4273 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'île du Prince-Edouard, 3236.
Chemins de fer et Canaux—Commission des chemins de fer, 3571 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3537 et suiv.
Ecoles de navigation, 720 et suiv.
Exposition de poisson, 2535 et suiv.
Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool—Service de vapeurs, 2659-2660.
Hôpitaux de la marine, 782 et suiv.
Intercolonial—Imputable sur le capital, 2899 et suiv.
Indiens, Nouvelle-Ecosse—Inspecteurs, 2795 et suiv.
Lac Porter, chenal, 3248.
Marine, hôpitaux de la, 782 et suiv.
Mines—Commission géologique, explorations, relevés, etc., 2454-2455.
Mines et commission géologique, 2441 et suiv.
Navigation, écoles de, 720 et suiv.
Pêcheries—Bureau de renseignements, entretien, 2529 et suiv.
Pêcheries—Bureau de surveillance des pêcheries, 2530 et suiv.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2478 et suiv.
Phares et service côtier—Quais, entretien et réparations, 769 et suiv.
Pilotes, pension des, 776 et suiv.
Postes—Divers, 2862 et suiv.
Postes (employés surnuméraires en 1911 et le 31 déc. 1915), 1128.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2118 et suiv.
Saint-Jean, Dublin et Belfast—Service d'hiver, 2662.
Service de vapeurs entre Halifax et Spry-Bay, 2985 et suiv.
Subventions postales et paquebots, 3270 et suiv.
Travaux publics—Alberta et Saskatchewan, ports et rivières, 3467 et suiv.
Travaux publics—Angus-Est, édifice public, 2953.
Travaux publics—Divers, division du génie, 3477 et suiv.
Travaux publics—Edifices publics, Angus-Est, 2953.

SINCLAIR, John H.—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Travaux publics—Edifices publics, Barrie, 2960.
Travaux publics—Nouvelle-Ecosse-Yarmouth, améliorations au havre, 3300-3301.
Travaux publics—Ports et rivières en général, réparations et améliorations, 3305-3306.
Travaux publics—Saint-Jean, amélorations au port, 3493-3494.
Travaux publics—Saskatchewan, lignes télégraphiques et téléphoniques, 3489 et suiv.
Travaux publics—Toronto, améliorations au port, 3494.
Usines pour la réduction du chien de mer, 2523 et suiv.
Victoria et San-Francisco—Service de vapeurs, 2664.
Yukon—Administration, 984.

SMITH, William (*Ontario-Sud*).

*Incidents et interpellations* :

Chevaux pour la guerre, 2977.

*Projets de loi* :

Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists (n° 31) : Dépôt, 695 ; 1ère lect., 695 ; réservé, 861.
Pedlar People, Limited—Brevets (n° 29) : Dépôt, 695 ; 1ère lect., 695 ; 2e lect., 786 ; comité général, 2087 ; rapport, 2087 ; 3e lect., 2236.
Prêts agricoles (n° 337) : Disc. générale, 974 et suiv.

*Question* :

Fournitures de guerre—Chevaux achetés aux Etats-Unis. 696.

STEELE, Michael (*Perth-Sud*).

*Projets de résolution* :

Prohibition, 2476.
Santé publique—Création d'un ministère, 1220 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Intercolonial—Imputable sur le capital, 2904 et suiv.

STEVENS, Henry Herbert (*Vancouver*).

*Incidents et interpellations* :

Enrôlement d'ouvriers étrangers, 3294.
Le commerce et l'industrie du Canada, 3144 et suiv.
Séances du samedi, 3569-3570.

*Projets de loi* :

Burrard Inlet, la Cie du pont et du tunnel de (n° 3), 2e lect., 407 ; 3e lect., 1058.
N° 25, Cie de Telephone Western Canada : Disc. des art., 1980 et suiv.
N° 68, cours Supérieures de la Saskatchewan, etc. : Disc. des art., 2431 et suiv.
N° 66, prohibition : Disc. des art., 2606 et suiv., 2687 et suiv.
Seaports Trusts Corporation (n° 30) : Dépôt, 695 ; 1ère lect., 695 ; 2e lect., 786.

*Projets de résolution* :

Achats d'obus—Demande d'enquête, 23.
Prohibition, 1513 et suiv.
Prohibition des liqueurs enivrantes, 2337 et suiv.
Prohibition, scrutin motion : scrutin amendement Bennett, 2476.

STEVENS, Henry Herbert—*Suite.*

*Projets de résolution*—Suite.

Vancouver—Commissaires du port de, 1684-1685 ; adoptée, 1685.
Voies et moyens, 1979 et suiv.
Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1862 et suiv

*Subsides* (discussion des) :

Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 4004 et suiv.
Indiens, Ile du Prince-Edouard—Fonctionnaires, 2812 et suiv.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3708 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3673 et suiv.
Voies et moyens, 1973 et suiv.

STEWART, Dugald (*Lunenberg*).

*Question* :

Yarmouth—Les travaux publics dans le comté d', 1998.

STEWART, Thomas Joseph (*Hamilton-Ouest*).

*Projets de loi* :

Cunningham—Pour faire droit à Harry Lorne White (n° 50) : 1ère lect., 1503 ; 2e lect., 1592.
Toronto à Hamilton et Buffalo, la Cie du chemin de fer de (n° 32) : Dépôt, 695 ; 1ère lect., 695 ; 3e lect., 2236 ; amendements du Sénat ; 2e délibération, amendement adopté, 3219-3220.

SUTHERLAND, Donald (*Oxford-Sud*).

*Incidents et interpellations* :

Fournitures de guerre—Conserves de guerre, 2113.

*Projets de loi* :

N° 8, Niagara, etc., disc. des art., 2563 et suiv. ; motion de renvoi, 2567.
N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara, St. Catharines et Toronto : Motion repoussée, 2573.

*Projets de résolution* :

Industrie linière, 1352 et suiv.
Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1857 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :

Agriculture—Stations agronomiques, station centrale et annexes, 1474 et suiv.

TAYLOR, James David (*New-Westminster*).

*Discours du Trône* :

Discussion générale, 397 et suiv.

THOBURN, William (*Lanark-Nord*).

*Incidents et interpellations* :

L'industrie des constructions navales, 4247 et suiv.

*Projet de loi* :

N° 79, faire droit à Hope Fathergill Baily : Dépôt, 2617 ; 1ère lect., 2617 ; 2e lect., 2792 ; 3e lect., 3367.

*Projet de résolution* :

Divorce, le, 811 et suiv.

THOMPSON, Alfred (*Yukon*).

*Discours du Trône* :
Propose l'adresse en réponse au discours du trône, 6 et suiv.

*Documents* (demandes de) :
Soldats invalidés—Liste des pensions accordées aux, 1745 et suiv.

*Questions* :
Foster, A. De Witt, 4258.
Ottawa—Médecins des camps militaires, 1844.
Regina—Camp militaire, 1896.

*Subsides* (discussion des) :
Glace à la baie du Tonnerre, etc., 775.
Intérieur—Gouvernement du Yukon, 1373 et suiv.
Yukon—Administration, 980 et suiv.

THOMSON, Levi (*Qu'Appelle*).

*Discours du Trône* :
Discussion générale, 473 et suiv.

*Documents* (demande de) :
Qu'Appelle—Routes postales rurales, 791.

*Projets de loi* :
N° 58, loi des grains du Canada, 1794 et suiv.
N° 66, prohibition, disc. des art., 2601 et suiv., 2680 et suiv.

*Projets de résolution* :
Blé (l'exonération du), 1110 et suiv.
L'exonération du blé, 1110 et suiv.
Loi des banques—Prêts agricoles, disc. générale, 705.
Prohibition, 1553 et suiv.

*Question* :
Moosejaw—Camp militaire, 1733.

*Subsides* (discussion des) :
Commerce et industrie—Commissaires, agences, etc., 3165-3166.
Travaux publics—Saskatchewan, lignes télégraphiques et téléphoniques, 3483 et suiv.

THORNTON, Charles Jonas (*Durham*).

*Projet de résolution* :
Prohibition, 1556 et suiv.

*Subsides* (discussion des) :
Postes—Service extérieur, divers, 2862 et suiv.

TOBIN, Edmund William (*Richmond* et *Wolfe*).

*Questions* :
Bromptonville—Courrier, 3729.
D'Israëli—Quai, 3729.

*Subsides* (discussion des) :
Travaux publics—Dragage, Ontario et Québec, 3797.

TRUAX, Reuben E. (*Bruce-Sud*).

*Question* :
Hanover—Edifice public, 1511.

TURGEON, Onésiphore (*Gloucester*) :

*Discours du Trône* :
Discussion générale, 183 et suiv.

*Documents* (demande de) :
Doucet, Alexandre D., indemnité, 617-18.
Indemnité Alexandre D. Doucet, 617-18.
Lanteigne, Augustin, 3729.

TURGEON, Onésiphore—*Suite*.

*Incidents et interpellations* :
Compagnie de chemin de fer de la Vallée de Saint-Jean, 2039 et suiv.

*Projets de résolution* :
Bureaux de placements nationaux (rés. Lemieux), 6439 et suiv.
Prohibition, 2473-2474.

*Questions* :
Intercolonial—Achat de matériel pour l', 2933.
Lazaret de Tracadie—Bois de chauffage, 2933.

*Subsides* (discussion des) :
Chemins de fer et Canaux—Commission des chemins de fer, 3580 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de la baie d'Hudson, 3541 et suiv.
Ecoles de navigation, 7210 et suiv.
Intercolonial—Affaire Paradis, 2915.
Navigation, écoles de, 721 et suiv.
Pêcheries—Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., 2485 et suiv.
Pêcheries—Usines pour la réduction du chien de mer, 2521 et suiv.
Travaux publics—Havres et rivières, Bathurst (havre), 3308-3309.
Travaux publics—Green-Point, Beresford, brise-lames, 3310.
Travaux publics—Tracadie, brise-lames, etc., 3310.
Travaux publics—Ports et rivières, Anse-à-Beaufils, 3792.

TURRIFF, John Gillanders (*Assiniboïa*).

*Budget* :
Discussion générale, 1182 et suiv., 1190 et suiv.
Voies et moyens, 2073 et suiv.

*Discours du Trône* :
Discussion générale, 450 et suiv.

*Documents* (demande de) :
Douanes—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.
Brigade navale canadienne, 1772 et suiv.
Finances—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.
Imprimerie nationale—Heures supplémentaires, 3007.
Intérieur—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.
Sherwood-Crossley, 1340.
Strubell, homestead de Frank, 573.
Postes—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.
Travail—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.

*Incidents et interpellations* :
Allison, le colonel, 2672.
Chef du service des transports militaires, 1996.
Colombie-Britannique et canal de Panama, 4277 et suiv.
Colombie-Britannique—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-877.
Commerce et industrie du Canada, 3157 et suiv.
Estevan à Carlyle—Enneigement de la ligne d', 2773.
Explication sur un fait personnel, 926.
Explications sur le budget général des Travaux publics, 2946 et suiv.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 999.
Grains de semence (dette des), 1169.

TURRIFF, John Gillanders—*Suite.*

*Incidents et interpellations*—Suite.
Guerre sur les terres, taxes de, 786.
Nickel—Exportation du, 2271.
Question de privilège, 427.
Ross, Walter T., 2412-2413.
Taxes imposées aux banques, 2598.
Taxe de guerre sur les terres, 786.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 530 et suiv.
Trains de l'Ouest, service des, 537 et suiv.
Transports et tarifs, 3266 et suiv.

*Projets de loi*:
N° 94, emprunt de $250,000,000, disc. générale, 3699 et suiv.
N° 74, impôt sur les profits du commerce: Disc. des art. (reprise), 2775 et suiv.
N° 8, la Cie de chemin de fer Niagara, St. Catharines et Toronto: Disc. des art., 2582 et suiv.
N° 58, loi des grains du Canada, disc. des art., 1795 et suiv.
N° 61, modifiant le tarif douanier: Disc. des art., 2425 et suiv., 2878 et suiv.
Prêts agricoles (n° 33): Disc. générale, 971 et suiv.
N° 66, prohibition: Disc. des art., 2600 et suiv., 2683 et suiv., 2835 et suiv.
N° 101, Québec-Saguenay—Achat, disc. générale, 4170 et suiv., 4002 et suiv.
N° 67, réserve indienne de Saint-Pierre, débat en 3e lect., 3086 et suiv.

*Projets de résolution*:
Canadien-Nord et G.-T.-P.—Prêts, disc. générale, 3746 et suiv.
Emprunt de $75,000,000, 1918 et suiv.
Exonération du blé, 824 et suiv., 892 et suiv., 1124.
Industrie linière, 1354 et suiv.
Loi des banques—Prêts agricoles, disc., 702.
Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1854 et suiv.
Votes des femmes, 1257 et suiv.

*Questions*:
Affaires courantes et archives (assistant greffier), 1216.
Affaires indiennes—Commis du service des, 2934.
Agriculture—Commis du ministère de l', 2934.
Allocations de séparation, 3066.
Chemins de fer—Commis, 2975.
Commis du service parlementaire, 2932.
Demande de travaux publics, 1895.
Fusil Lee-Enfield, 3729.
Grain de semence, le nantissement du, 789.
Justice—Commis du ministère de la, 2935.
Macdonald, Rév. D. R., 3846.
Marine—Commis du département de la, 2934.
Milice—Commis, 2975.
Mines—Commis aux, 3063.
Nantissement du grain de semence, 789.
Officiers célibataires—Allocation d'absence, 3245.
Profits sur commandes de guerre, taxe sur les, 569.
Revenu de l'Intérieur—Commis, 2667.
Travaux publics—Fonctionnaires du ministère des, 3243.
Victoria Transfer Co.—Paiements, 3293.
Vote des femmes, 244.

*Subsides* (discussion des):
Administration des réserves forestière, 873-874-875.
Agriculture—Expositions, 1500.

TURRIFF, John Gillanders—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*
Agriculture—Laboratoire de biologie, 1502.
Application de la loi des grains, 3367 et suiv.
Agriculture—Entrepôts frigorifiques, manutention des produits alimentaires, 1498 et suiv.
Agriculture—Industrie laitière, transport, 1491 et suiv.
Alberta—Protection des forêts de l', 873-874-875.
Alberta—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-877.
Alberta—Protection de l'arboriculture dans l', 873-874-875.
Alberta et Saskatchewan—Ports et rivières, 3469 et suiv.
Appointements et dépenses imprévues, 3815 et suiv.
Annapolis et Londres—Service de vapeurs, 2654.
Arts et agriculture—Fruits, 1496-1497.
Canada et Cuba—Service de vapeurs, 2656-2657.
Chambre des communes—Sherwood, Crossley, 4264 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, ponts, etc., 3201 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, 3232 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le capital, chemin de fer de la baie d'Hudson, 3434 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 3827 et suiv., 4006 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $15,000,000, 4116 et suiv., 4144 et suiv.
Commerce et Industrie—Commissaires, agences, etc., 3166.
Ecoles de navigation, 733 et suiv.
Forces hydrauliques au Manitoba, dans la Saskatchewan, dans l'Alberta et dans la Colombie-Britannique, enquêtes sur les, 875-877.
Graines—Applications de la loi des, 3367 et suiv.
Grand'Mère—Edifice public, 2954.
Haut commissaire intérimaire à Londres, 1004 et suiv.
Immigration—Dist. des graines, etc., 3000 et suiv.
Intérieur—Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 2188 et suiv., 2194 et suiv.
Inspection des réserves forestières, 873-874-875.
Irrigation, 880-881-882.
Justice—Pénitenciers, Kingston, 2220 et suiv.
Manitoba—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-877.
Manitoba—Protection des forêts du, 873-874-875.
Manitoba—Protection de l'arboriculture, 873-874-875.
Milice et Défense—Arsenal fédéral, 3704 et suiv., 3758 et suiv.
Milice et Défense—Service des cadets, 3667 et suiv.
Marine et Pêcheries—Entretien et maintien des navires, 3034.
Navigation, écoles de, 733 et suiv.
Nord-Ouest—Protection des forêts des territoires du, 873-874-875.
Perception des droits de douane, 4252 et suiv.
Protection des forêts de la Saskatchewan, 873-874-875.
Protection des forêts de l'Alberta, 873-874-875.

TURRIFF, John Gillanders—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Protection des forêts du Manitoba, 873-874-875.
Protection de l'arboriculture en Saskatchewan, 873-874-875.
Protection de l'arboriculture au Manitoba, 873-874-875.
Protection de l'arboriculture dans l'Alberta, 873-874-875.
Protection des forêts des territoires du Nord-Ouest, 873-874-875.
Postes—Service extérieur, appointements et allocations, 2116 et suiv.
Réserves forestières (inspection et administration), 873-874-875.
Saskatchewan—Enquêtes *re* forces hydrauliques, 875-877.
Saskatchewan—Protection de l'arboriculture dans la, 873-874-875.
Saskatchewan—Protection des forêts de la, 873-874-875.
Service de vapeurs entre Kenora et Port-Frances, 2986.
Service de vapeurs entre Halifax, la baie Mahone, etc., 2984.
Service maritime et fluvial—Dépenses casuelles, 746.
Subventions postales et paquebots, 3281 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 852-854-855-858-860.
Terres et parcs fédéraux, arpentages, etc., 869-871.
Terres et parcs fédéraux, dépenses casuelles, publicité, etc., 862-863-868.
Territoires du Nord-Ouest—Emoluments du commissaire, 979 et suiv.
Travaux publics—Agriculture, stations agronomiques, station centrale et annexes, 1469 et suiv.
Berthier—Edifice public, 2953.
Angus-Est—Edifice public, 2953.
Edifices publics, Gaspé, 2954.
Edifice public, Grosse-Ile, 2954.
Edifices publics, Grand'Mère, 2954.
Edifices publics, Malbaie, 2957-2958.
Edifices publics, Berthier, 2953.
Edifices publics, Angus-Est, 2953.
Gaspé, édifice public, 2954.
Grosse-Ile, édifice public, 2954.
Malbaie, édifice public, 2957-2958.
Nouveau-Brunswick, 2950.
Ports et rivières en général, réparations et améliorations, 3305.
Québec, rivière Saint-Charles, 3724.
Sackville, édifice public, 2951.

VERVILLE, Alphonse (*Maisonneuve*).

*Budget*:

Discussion générale, 1133 et suiv.

*Documents* (demande de):

Thetford-Mines, 994.
Milice—Employés spéciaux de la, 994.
Voies et moyens, 1958 et suiv.

*Incidents et interpellations*:

Charpentiers de Montréal (grève), 1128.
Main-d'œuvre—Importation en Colombie-Britannique, 1393.
Maxim-Vickers (grève aux usines), 1211.
Salaires courants, 3627.
Vickers-Maxim à Montréal—Troubles, 1848.

*Projet de résolution*:

Enseignement technique, 2305 et suiv.

VERVILLE, Alphonse—*Suite.*

*Questions*:

Aubrey, Napoléon, 2409.
Bâtisse des douanes à Montréal, 2596.
Brise-glace—Construction d'un steamer, 1512.
Bureaux de placements nationaux, 630 et suiv.
Commission des salaires des employés aux munitions, 1337.
Filler, Camille, 2461.
Jack Reid emprisonné pour sédition, 2105.
Lyons, John, 4058.
Montréal—Edifice de la douane, 2281.
Salaires courants, le comité des, 1509.

*Subsides* (discussion des):

Imprimerie nationale—Fred. Cook. Le recrutement, 4252 et suiv.
Mines et commission géologique, 2452 et suiv.
Travaux publics—Kouchibougnac, N.-B., 3790.
Travaux publics—Rimouski, port, 3326.

WALLACE, Henry Joseph (*Northumberland-Ouest*).

*Projets de loi*:

N° 52, pour faire droit à Wardlaw Henry Thomas: Dépôt, 1625; 1ère lect., 1625; 2e lect., 1706.
Potter—Pour faire droit à Lena Pearl (n° 41): Dépôt, 1336; 1ère lect., 1336.

*Questions*:

James, C. C., 2598.
McInnes, C. S., 3065.

WEBSTER, John (*Brockville*).

*Projet de résolution*:

Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, 1868 et suiv.

WEICHEL, William George (*Waterloo-Nord*).

*Projet de résolution*:

Prohibition, disc. générale, 1544 et suiv.

WHITE, hon. sir Thomas, K.C.M.G. (*Leeds*).

*Budget*:

Date de l'exposé, fixation, 662.
Dépôt du budget, 549.
Fixation de la discussion, 549.
Discussion générale, 839 et suiv.
Voies et moyens, 1394 et suiv., 1452, 1453, 1984 et suiv., 2068.

*Documents* (dépôt de):

Assurances, liste des compagnies expirantes, 784.
Auditeur général, 1915, Vol. 2—Rapport de l' (dépôt), 693; 3e vol., 603.
Banques, listes des actionnaires des, 473.
Champs de batailles nationaux, comm. des, 473.
Chemins de fer Nord-Canadien et G.-T.-P. (dépôt), 3501 et suiv.
Commission d'embellissement d'Ottawa, 1915, 473.
Commision des champs de batailles nationaux, 473.
Décision du conseil de la Trésorerie infirmant celle de l'auditeur général, 473.
Mandats du Gouverneur, 1915-1916, 473.
Obligations du G.-T.-P., $16,000,000, 3627.
Pensions du personnel administratif, 473.
Société Royale du Canada, 1915, 473.

WHITE, hon. sir Thomas—*Suite.*

*Incidents et interpellations* :

Chemin de fer Québec-Saguenay—Achat, 4302 et suiv.
Crédit ouvert au gouvernement impérial pour munitions, 1898.
Dépenses de guerre, 41.
Employés de rangs inférieurs, appointements, 4263.
Gouvernement impérial pour munitions, crédit ouvert, 1898-1899.
Immigration des veuves et des orphelins, 1169.
Indemnités aux familles des soldats, 4288 et suiv.
Taxe de guerre sur les compagnies minières, 965.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 532 et suiv.
Veuves et orphelins (immigration), 1169.

*Projets de loi* :

N° 60, à l'effet de prélever par voie d'emprunt certaines sommes d'argent pour le service public: Dépôt, 1933; 1ère lect., 1933; 2e lect., 2068; comité général, 2068; 3e lect., 2068; adoption, 2068; nouvelle délibération, 2104; 2e lect., après modific., 2104; renvoi en comité général, 2104; comité général, 2104; 3e lect., 2104; adoption, 2104; annulation de 3e lect., 2104.

N° 33, modifiant la loi des banques, prêts agricoles: 1ère lect., 797; discussion générale, 965 et suiv.; 2e lect., 978; disc. des art., 1690; modifié, 1690; rapporté, 1690; amendements du Sénat, 3295; amendements adoptés, 3296.

N° 61, modifiant le tarif douanier: Dépôt, 1933; 1ère lect., 1933; 2e lect., 2414; disc. des art., 2414 et suiv.

Placements des Cies d'assurance sur la vie (n° 35), 1ère lect., 922; disc. générale, 1690 et suiv.; 2e lect., 1694; renvoyé au comité des banques et du commerce, 1694; rapporté, 2520; disc. des art., 2517 et suiv.; 3e lect., 2936.

N° 34, prolongation des délais aux compagnies d'assurance: Dépôt, 710; 1ère lect., 710; disc. générale, 979-980; 2e lect., 979; renvoyé au comité des banques, 979; disc. des art., 1689-1690; rapporté, 1690; 3e lect., 1797.

N° 94, pour établir des primes pour encourager la fabrication de zinc de minerai extrait au Canada: Dépôt, 3179; 1ère lect., 3179; 2e lect., 3296; disc. des art., 3296; 3e lect., 3510.

N° 74, pour lever une taxe sur les profits du commerce: Dépôt, 2409; 1ère lect., 2408; disc. générale, 2737 et suiv.; 2e lect., 2762; disc. des art., 2762 et suiv.; disc. des art. (reprise), 2776 et suiv.; bill modifié, 2790; 3e lect., 2936.

*Messages* :

Budget supplémentaire, 2772; renvoyé au comité des subsides, 2772.
Budget supplémentaire, 2932; renvoyé au comité des subsides, 2932.
Budget supplémentaire, 3448.
Budget supplémentaire, 1916-1917, 4258.

*Projets de résolution* :

Achats d'obus—Demande d'enquête, 2399 et suiv.

WHITE, hon. sir Thomas—*Suite.*

*Projets de résolution*—Suite.

Assurance, prolongation des permis: Dépôt, 676; adoption, 676.
Blé (exonération du), 898-899 et suiv.
Budget—Voies et moyens, adoption, 1336.
Canadien-Nord et G.-T.-P.—Prêts (disc. générale, 3729 et suiv.
Compagnies d'assurance, 710; adoption, 710.
Demande d'enquête sur toutes les opérations de la commission des obus, 2618 et suiv.
Emprunt de $75,000,000, 1900 et suiv.; adoption, 1933.
Industrie du zinc, prime, 3173 et suiv.; adoption, 3179.
Loi des banques—Prêts agricoles (dépôt et disc.), 699 et suiv.; adoption, 706.
Modifiant le tarif douanier de 1907, adoption, 1933.
Permis d'assurance, prolongation des: Dépôt, 676; adoption, 676.
Prolongation des permis d'assurance: Dépôt, 676; adoption, 676.
Voies et moyens—Tableau A de l'annexe du tarif des douanes, adoption, 1848 et suiv., 1933, 1953.
Zinc—Primes, 2976.

*Rapports* :

Auditeur général, 1915, vol. III, 4258.
Auditeur général, 1915, vol. IV, 784.
Chèques impayés et dividendes, 473.
Dividendes et chèques impayés, 473.

*Réponses aux questions* :

Achat de chevaux, 698.
Banques autorisées, 614.
Bétail donné en garantie sur avances d'argent, 570.
Billets fédéraux, 614.
Chemins de fer (obligations), 925.
Colliers—Importation de, 1392.
Dépôts aux caisses d'épargne, intérêt sur, 562.
Emprunt de $75,000,000, 2669.
Fallis, M., 698.
Farmer's Bank, la (Lemieux), 563.
Obligations de chemins de fer, 925.
Profits sur commandes de guerre, taxe sur les, 569.
Regina, bureau du sous-receveur général à, 573.

*Subsides* (discussion des) :

Administration centrale—Bureau du secrétaire du Gouverneur général, traitement, 678.
Administration centrale—Ministère des Finances et conseil de la trésorerie, traitements, 684.
Auditeur général, salaires et dépenses éventuelles, 681 et suiv.
Bureau du Gouverneur général, traitement, administration centrale, 678.
Chambre des communes—Législation, 4050.
Chambre des communes—Saucier, F. X., 4274.
Chambre des communes—Sherwood, Crossley, 4267.
Chemins de fer et Canaux—C.-N.R.—Prêt de $15,000,000, 4113 et suiv., 4145 et suiv., 4165 et suiv.
Chemins de fer et Canaux—Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 3817 et suiv., 4005 et suiv.
Commission du district fédéral—Divers, crédit suppl., 3284 et suiv.
Cook, Fred., 678.
Dette publique—Fonds d'amortissement, 677; réservé, 677.
Finances—
Académie royale des arts, 3291-3292.
Association de la presse canadienne, 3807.

WHITE, hon. sir Thomas—*Suite.*

*Subsides* (discussion des)—*Suite.*

Finances—*Suite.*
Champs de bataille—Commission, 3807.
Commision d'embellissement — Distribution du rapport, 3810.
Commission nationale des champs de bataille, 3290-3291.
Conseil médical du Canada—Subventions, 3291.
Dépense casuelle—Commis, crédit suppl., 3283.
Dépenses imprévues, 3290.
Divers—Monnaie, 3806.
Hôtel de la monnaie, 3290.
Monument Champlain à Ottawa, 3292.
Pour payer certaines dépenses non autorisées, 3297.
Finances et conseil de la trésorerie, ministère des—Administration centrale, 684.
Frais d'administration, banques, 676 (réservé), 677.
Fixation de la discussion du budget, 549.
Gouverneur général, bureau du secrétaire du, 678.
Impressions, 4050.
Impressions et papeterie, traitements—Fred. Cook, etc., 678.
Imprimerie nationale—Cook, Fred., 4051.
Mines—Commission géologique, rapports, etc., 4051.
Ministères en général—Dépenses casuelles, crédit suppl., 3284.
Ministère en général—Dépenses casuelles, 691.
Monnaies étrangères, retrait de la circulation de certaines, 677 et suiv.
Taxe de guerre sur les bénéfices du commerce, administration de la loi, 3808 et suiv.
Traitements du ministère de l'Intérieur, 678.
Voies et moyens, 1933 et suiv., 1953 et suiv.

WILCOX, Oliver J. (*Essex-Nord*).

*Discours du Trône*:
Discussion générale, 96 et suiv.

*Documents* (demande de):
Brigade navale canadienne, 1779 et suiv.

*Question*:
Gazoline (le prix de la), 923.

*Subsides* (discussion des):
Agriculture—Industrie laitière (transport), 1493 et suiv.

WILSON, Charles Avila (*Laval*).

*Subsides* (discussion des):
Intérieur—Institutions scientifiques, relevés astronomiques, etc., 1385 et suiv.
Intérieur—Yukon, gouvernement du, 1378 et suiv.

WRIGHT, William (*Muskoka*).

*Projet de loi*:
N° 66, prohibition: Disc. des art., 2834 et suiv.

*Projets de résolution*:
Industrie linière, 1355 et suiv.
Prohibition, 1564 et suiv.

*Subsides* (discussion des):
Chemins de fer et Canaux—C.-N.R., prêt de $15,000,000, 4114 et suiv.
Graines—Application de la loi des, 3357 et suiv.
Imprimerie nationale—Fred. Cook. Le recrutement, 4256.
Travaux publics—Saint-Jean, améliorations au port, 3493 et suiv.

# SECONDE PARTIE --- SUJETS

ORDRE DES SUJETS.

Adresses, Ajournements, Budget, Comités, Communications, Décisions de l'Orateur, Discours du Trône, Documents (demande et dépôt), Incidents et Interpellations, Messages, Ouverture de la Session, Projets de loi, Projets de résolution, Prorogation, Questions et Réponses, Rapports, Sanction Royale, Scrutin, Subsides, Vacances.

---


ADRESSES.

Au Gouverneur général transmettant le discours du Trône, 4.
Prorogation de la durée de la législature, 644, 657.

AJOURNEMENTS.

Mercredi des Cendres, 1393.
Pâques, 2977.

BUDGET.

Dépôt, 549.
Discussion—Fixation de la, 549.
Discussion générale—
Ames, sir Herbert, 1315 et suiv.
Armstrong (Lambton-Est), 1061 et suiv.
Bellemare (Maskinongé), 1080-1081.
Boulay (Rimouski), 1129.
Bradbury (Selkirk), 1196 et suiv.
Buchanan (Medicine-Hat), 955 et suiv.
Currie (Simcoe-Est), 1033 et suiv.
Davidson (Annapolis), 1158 et suiv.
Ethier (Deux-Montagnes), 1329 et suiv.
Foster, sir George, 943 et suiv.
Graham, hon. G. (Renfrew-Sud), 1150 et suiv.
Hughes (Kings, I.P.-E.), 1175 et suiv.
Lanctôt (Laprairie-Napierville), 1081 et suiv.
Lemieux, hon. R. (Rouville), 1196 et suiv., 1986 et suiv.
Loggie (Northumberland, N.-B.), 1178 et suiv.
Macdonald (Pictou), 1302 et suiv.
Maclean (Halifax), 927 et suiv.
Maclean (York-Sud), 1322 et suiv.
McCraney (Saskatoon), 1320 et suiv.
McKenzie (Cap-Breton-Nord), 1160 et suiv.
Meighen, hon., 1280 et suiv.
Michaud (Victoria, N.-B.), 1148 et suiv.
Nesbitt (Oxford-Nord), 1051 et suiv.
Oliver, hon. F. (Edmonton), 1269 et suiv.
Pacaud (Mégantic), 1145 et suiv.
Ross (Middlesex-Ouest), 1066 et suiv.
Turriff (Assiniboïa), 1190 et suiv.
Verville (Maisonneuve), 1133 et suiv.
Exposé—
White, sir Thomas, 839 et suiv.
Voies et moyens (discussion générale)—
Boivin (Shefford), 1401 et suiv.
Borden, sir Robert, 1394 et suiv.
Burnham (Peterborough-Ouest), 1985 et suiv., 2091 et suiv.
Carvell (Carleton, N.-B.), 1984 et suiv., 2090 et suiv.
Clark (Red-Deer), 2077 et suiv.
Cockshutt (Nipissing), 2100 et suiv.
Copp (Westmoreland), 2086 et suiv.
Graham, hon. (Renfrew-Sud), 1395 et suiv., 2075 et suiv., 2088 et suiv.
Guthrie (Wellington-Sud), 1989 et suiv.
Hughes (Kings, I.P.-E.), 2072 et suiv.
Hughes, sir Sam, 1408 et suiv.
Lalor (Haldimand), 1988 et suiv.
Laurier, sir Wilfrid, 1394 et suiv., 1404 et suiv., 1452, 1453, 2081.
Lemieux, hon. R. (Rouville), 1986 et suiv.
Loggie (Northumberland, N.-B.), 1402 et suiv., 2068 et suiv., 2095 et suiv.

BUDGET—*Suite.*

Macdonald (Pictou), 2076 et suiv., 2095 et suiv.
Maclean (Halifax), 1394, 1991, 2069, 2092 et suiv.
Maclean (York-Sud), 1398 et suiv.
Marcil, hon. C. (Bonaventure), 1398 et suiv.
McCrea (Sherbrooke), 2078 et suiv., 2088 et suiv.
Murphy, hon. C. (Russell), 1407 et suiv.
Nesbitt (Oxford-Nord), 1395, 2069, 2088 et suiv.
Pardee (Lambton-Ouest), 2101 et suiv.
Pugsley, hon. W. (Saint-Jean, N.-B.), 1398 et suiv.
Robb (Huntingdon), 2073 et suiv.
Sinclair (Carleton, N.-B.), 1397 et suiv.
Turriff (Assiniboïa), 2073 et suiv.
White, sir Thomas, 1391, 1452, 1453, 1984, 2068, 2088 et suiv.

COMITÉS.

Agriculture et colonisation, composition, 154.
Banque et commerce, composition, 154.
Bibliothèque, composition, 155.
Bills d'intérêt privé, composition, 153.
Chem. de fer, canaux et télégraphes, composition, 152.
Comptes publics, composition, 153.
M. Carroll nommé membre du comité des comptes publics *vice* Neely, 1033.
M. Molloy, membre comptes publics, 3115.
M. Devlin, membre, 3115.
M. Carroll, membre, 1032.
M. Nesbitt, ajouté au comité des pensions, 2057.
Débats, composition, 155; hon. A. Sévigny, membre, 3246.
Forêts, cours d'eau et forces hydrauliques, composition, 155.
Général, présidence du comité, 549.
Impressions, composition, 153.
Marine et Pêcheries, composition, 152.
Mines et minéraux, composition, 155.
Ordres permanents, composition, 153.
Nickle, ajouté au comité des pensions, 2057.
Privilèges et élections, composition, 152.
Régie interne, 39.
Hon. A. Sévigny, nommé membre, 39.
Rap. de la comm. de régie interne (dépôt), 39.
Tupper, feu sir Charles—
Bennett, R. B., Borden, sir Robert, Foster, sir George, Graham, hon. G. P., Laurier, sir Wilfrid, membres du comité, 40.
Sélection, Foster (sir George), dépôt, 5.

COMMUNICATIONS.

Accusé de réception de l'adresse du Gouverneur général, 4.
Beauchesne, Arthur, sous-greffier de la Chambre, 834.
Boyce, C. W., nomination de greffier des procès-verbaux, 473.
Barbades, message de l'assemblée des îles, 675.

COMMUNICATION—*Suite.*

Carter, M. W., nomination à la bibliothèque, 4336.
Horton, Albert, 4312.
Incendie du Parlement, messages de sympathie, 693.
Nomination de L. C. Panet, assistant-sergent-d'armes, 80.
Owens, nomination de T. P., 4316.
Sergent-d'armes, nom. d'un assistant, 80.
Sièges vacants—
Aitkins, sir James, A.M. (Brandon, 1.
Berman, Brown, 4120.
Barker, hon. S. (Hamilton-Sud), 1.
Coderre, hon. L. (Hochelaga), 1.
Foster, A. D. (Kings, N.-E.), 1.
Garland, William E. (Carleton), 1.
Lancaster, E. A. (Lincoln), 1.
Lavallée, J. O. (Bellechasse), 4120.
Reid, James (Restigouche), 1.
Richards, J. W. (Prince, I.P.-E.), 1.
Sharpe, William H. (Lisgar), 1.
Sproule, hon. T. S. (Grey), 1.

DÉCISIONS DE L'ORATEUR.

Hughes, J. J. (I.P.-E.), 1787.
Incident Pugsley-Meighen, 80.
Intercol. et C.-P.R.—Echange de trafic, 2873.
Lois de la province de Québec sur l'enseignement. Réponse différée, 4120.
Messagers du service civil, 2874.
Prêt de $15,000,000, amendement Pugsley, 4122.
Projet de loi—N° 12, règle 21, 3463-3464-3466.
Projet de loi—Prohibition des liqueurs enivrantes, 2346.
Projet de loi—Question bilingue, question *re* règlement, décision remise, 3789-3790; décision rendue, 3848; appel., 3849; scrutin, 3849; décision maintenue, 3849.
Réserve de Saint-Pierre, 2427.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 523 et suiv.

DISCOURS DU TRÔNE (débat).

Borden, sir Robert, 23 et suiv.
Burnham, J. H. (Peterborough-Est), 385 et suiv.
Burrell, hon. Martin, 324 et suiv.
Carroll, W. F. (Cap-Breton-Sud), 376 et suiv.
Carvell, F. F. (Carleton, N.-B.), 243 et suiv.
Casgrain, hon. T. C., 41 et suiv.
Clark, Michael (Red-Deer), 33 et suiv.
Cockshutt (Brantford), 59 et suiv.
Copp, Arthur B. (Westmoreland), 416 et suiv.
Demers, J. (Saint-Jean et Iberville), 546 et suiv.
Devlin, E. B. (Wright), 349 et suiv., 355 et suiv.
Edwards, J. W. (Frontenac), 363 et suiv.
Glas, Francis (Middlesex-Est), 287 et suiv.
Graham, hon. G. P., 510 et suiv.
Hazen, hon. J. D., 189 et suiv.
Hughes, sir Sam, 297 et suiv.
Knowles, W. E. (Moosejaw), 437 et suiv.
Kyte, G. W. (Richmond), 142 et suiv.
Lamarche, Paul Emile (Nicolet), 484 et suiv.
Lapointe, Ernest (Kamouraska), 391 et suiv.
Laurier, sir Wilfrid, 16 et suiv.
Lemieux, hon. R., 48 et suiv., 130 et suiv.
Macdonald (Pictou), 225 et suiv.
McCoig, A. B. (Kent-Ouest), 403 et suiv., 407 et suiv.
McCurdy, F. B. (Shelburne-et-Queen), 411 et suiv.
McKenzie, Daniel D. (Cap-Breton-Nord), 314 et suiv.
Marcil, hon. Charles, 492 et suiv.
Maclean, W. F. (York-Sud), 477 et suiv.
Meighen, hon. Arthur, 119 et suiv.

DISCOURS DU TRÔNE (débat)—*Suite.*

Murphy, hon. Charles, 161 et suiv.
Oliver, hon. F., 103 et suiv., 111 et suiv.
Paquet, Dr Eugène (L'Islet), 12 et suiv.
Pardee, F. F. (Lambton-Ouest), 468 et suiv.
Patenaude, hon. E. L., 541 et suiv.
Pugsley, hon. William, 69 et suiv., 81 et suiv.
Rogers, hon. R., 549.
Scott, Stewart (Waterloo-Sud), 177 et suiv.
Sinclair, J. (Carleton, N.-B.), 427 et suiv.
Taylor, J. D. (New-Westminster), 397 et suiv.
Thompson, Alfred (Yukon), 6 et suiv.
Thomson, Levi (Qu'Appelle), 473 et suiv.
Turgeon, O. (Gloucester), 183 et suiv.
Turriff, J. G. (Assiniboïa), 450 et suiv.
Wilcox, J. Oliver, 96 et suiv.
Prorogation, discours de, 4340.

DOCUMENTS (DEMANDE ET DÉPÔT DE).

"A", bateau patrouilleur, 575.
Acadia, la compagnie houillère (Macdonald), 575.
Allemands ou Autrichiens à l'emploi des postes, 791.
Alberta, *re* colons de l', 574.
Allocations, etc., aux personnes dépendantes des soldats, 574.
Allocations aux officiers de réserve du service naval, 40.
Allocation d'absence, 40.
Allocation d'absence de sous-officiers brevetés, 39.
Allocations au service des signaux, 40.
*Amethyst*—Le steamer, 2598.
Amherst (N.-E.)—Casernement des troupes à, 1340.
Amqui—Terrain loué par l'Intercolonial à la municipalité d', 1091.
Amqui (viaduc), 1091.
Arisaig (N.-E.)—Phare, 2000.
Arrêté ministériel concernant l'incendie du palais législatif, 603, 608 et suiv.
Assurance, liste des compagnies expirantes, 784.
Auditeur général, décision infirmée par le bureau de la trésorerie, 473.
———1915, vol. 2 (dépôt), 693.
———1915, 3e vol. (dépôt), 603.
Avocats de la province de Québec employés par le gouvernement fédéral, 1908-1911. 1629.
Aylmer, P.Q.—Bureau de poste, 3386.
Baddeck—Droits de quaiage, 1629.
Banff—Squatters, transactions et paiements, 3386.
Banques, liste des actionnaires des, 473.
Bataillon à l'île McNab et à l'île Lawlor, 63e, 618.
Bayfield, 618.
Bear-Cove-Beach (Halifax), 1512.
Bear-River—Site d'un bureau de poste à, 575.
Bellemare, M.P., 990.
Belleville, comté de Shelburne, N.-E., 575.
Belzile, Louis de Gonzague, 575.
Bergeron *re* maître de poste, enquête, 890.
Bérubé, Léo, 1219, 2674.
Blackford, capitaine, 575.
Blé expédié de Winnipeg, etc., endroits en 1914-1915, 619.
Brander, renvoi d'office de Clifford G., 618.
Brigade navale canadienne, 1748 et suiv., 1753, 1761, 1772, 1779, 1784, 1786.
Buchanan, Daniel, 619.
Busley, enquête par M., 618.
Butte-à-l'Aigle et Medicine-Hat, transport de la malle, 574.
Burbeigh-Falls, force hydraulique, 2825.
Calgary—Elévateur régional, 3386.
Calgary—Médecins et employés de la quarantaine à, 618.

DOCUMENTS (DEMANDE ET DÉPÔT DE)—*Suite.*

Canadian Car & Foundry Coy, 2411.
Canadian Stewart Company, 1512.
Canal de Soulanges, employés permanents, etc., du, 889, 1088.
Canso, chalutiers à vapeur à, 664.
Cap-Breton, dragage, 890.
Cap-Jourmain (gardien de phare), 890.
Cautionnements *re* grains de semence, 574.
Censeurs de Louisbourg et North-Sydney, 1735.
Chemin de fer (subvention de 1912 à 1915), 890.
Chemins de fer Nord-Canadien et G.-T.-P. (dépôt), 3501 et suiv.
Chéticamp (courrier), 890.
Chevaux, achat et exportation de, 617.
Cimon, E. H., 1219.
Collège militaire royal (paiements), 1090.
Colombie-Britannique, surintendant du dragage dans la, 618.
Colombie-Britannique, chasseurs de phoques de la, 617.
Commission des achats de guerre, commandes de la, 1340, réservé, 1340.
Commission scolaire des écoles catholiques romaines à Ottawa, 2411.
Commission de ravitaillement, réservée, 1512.
Commissions nommées par le gouv. depuis 1911, 618.
Commission des champs de batailles nationaux, 473.
Como (dragage), 890.
Comptes publics, 1915, 473.
Conférence des gouvernements locaux à Ottawa, 619.
Contingent, 1er—Soldats d'origine français du, 994.
Contingent, 1er, membres de diverses nationalités du, 994.
Contribution du Canada aux frais de guerre, 838.
Corps expéditionnaire canadien, dossier relatif au, 2052.
Crosbie, renvoi d'office de A. J., 618.
Cuisines de campagnes fournies aux corps expéditionnaires, 699.
Cunning—Poursuite contre la firme James W., 1736.
Déchiffreurs de dépêches et censeurs à Halifax, 3169.
Députés—Enrôlement, etc., de, 573.
Deschênes, employé de l'Intercolonial à Rivière-du-Loup, J. B., 2598.
Deux-Montagnes, comté—Bureau de poste, soumission et indemnités, 3386.
Dionne, cause de J. P., 1219.
Discours du Trône, 4 et suiv.
Discipline navale, 40.
Dominion Steel Corporation de Sydney, 994.
Dorchester—Service du transport des dépêches dans le comté de, 2282.
Dorion, baie de, chenal, 890.
Dossier relatif au corps expéditionnaire, 2052.
Douanes—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.
Douanes, remises et réductions des droits de, 1915, 523.
Droits accordés aux importateurs, rabais de, 619.
Douane à North-Sydney, local pour fins de, 619.
Doucet, Alexandre D., indemnité, 617-18.
Districts militaires 1, 2, 3, officiers, 1219.
Eastern-Harbour, courrier de, 890.
East-River et autres endroits, fourniture de viande, etc., aux employés des Travaux publics à, 661.
Ecorces pour tannage, 3386.
Ecum-Secum, primes de pêche demandées à, 619.
Edifices loués par le gouvernement, 1220.
Edmonton—Médecins et employés de l'immigration à, 618.
Employés civils à diverses époques, 890.

DOCUMENTS (DEMANDE ET DÉPÔT DE)—*Suite.*

Employés du gouvernement dans les comtés de Cap-Breton, Victoria et autres comtés, 2282.
Employés de l'immigration à Montréal, 2282.
Employés permanents, etc., du canal de Soulanges, 889, 1088.
Employés publics (service extérieur), à certaines époques, 890.
Employés du Revenu de l'Intérieur (service intérieur, 574.
Emprunt domestique, 618.
Emprunts temporaires, 1915, 473.
Enfants sans mère, 40.
Englishtown—Droits de quaiage, 1629.
Enrôlement dans la marine, 1128.
Enrôlements depuis le 4 août 1914, 1220.
Enrôlements, 1915, liste classifiée des, 575.
Eureka et Sunnybrae, poste rurale entre, 575.
Examens du service civil depuis 1912, 2670.
Farine donnée par le Canada aux Belges, article du *Montreal Gazette*, 2000.
Finances—Fonctionnaires du service extérieur, 2955.
Fleming, Jos., 994.
Fonctionnaires civils enrôlés, etc., 573.
Fonctionnaires publics, enrôlement des, 618.
Fort-Henry (paiements à), 1090.
Fourniture de guerre—Fournisseurs de North-Sydney et de Sydney-Mines, 1846.
Fournitures de guerre—Uniformes au Collège militaire royal, 1897.
Frontier, service préventif des douanes à, 664-5.
Gages des employés à la fabrication des obus à New-Glasgow (N.-B.), 1340.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, Alberta et Saskatchewan—Décrets du Conseil privé n° 731 et n° 1168 (dépôt), 694.
Gillies (courrier), 890.
Gouvernements locaux à Ottawa, conférence des, 619.
Grades d'artilleurs, 40.
Graham (quai), 890.
Graham, chenal (dragage), 890.
Graines de semence, cautionnements, 574.
Grand-Bras-d'Or—Droits de quaiage, 1629.
Grand'Mère—Digue de, 994.
Gravel, Alfred, commissiaire du port de Québec, 2000.
Griffin à Valcartier, expropriation du terrain de Joseph, 619.
Habillements, 994.
Halifax, coût de certains terrains, 3067.
Halifax, médecins examinateurs employés par le ministère de la Milice à, 1896-1897.
Halifax, médecins et employés de la quarantaine de, 618.
Hallamore, John E., 618.
Hardwood-Hill, poste rurale de, 574.
Haut commissariat à Londres, personnel du, 2598.
Hanlover, Cap-au-Nègre, réparations, 575.
Hawkes, Arthur—Correspondance avec le premier ministre en 1912 et 1913 *re* Canadian Northern et discours du ministre des Finances en 1913, 1340.
Hébert, Nap., enquête, 574.
Hill, destitution de James, 2280.
Homesteads, dans la Saskatchewan, 575.
Hudson-Heights (dragage), 896.
Hudson—Quai de, 890.
Hudson-Heights (chenal), 890.
Huntingdon, service préventif des douanes à, 664-665.
Immigration à Calgary, médecins et employés de l', 618.
Immigration à Victoria, médecins et employés de l', 618.

DOCUMENTS (DEMANDE ET DÉPÔT DE)—*Suite.*

Immigration à Winnipeg, médecins et employés de l', 618.
Immigration et de la colonisation, encouragement de l', 1846-1847.
Imprimerie nationale—Heures supplémentaires, 3007.
Ile-aux-Poires (dragage), 890.
Ile Perrot (quai), 890.
Ile Perrot-Sud et autres endroits dans le comté de Vaudreuil, correspondance, etc., relative aux quais de, 3169.
Ingonish—Droits de quaiage, 1626.
Intérieur—Employés, 1090.
Intérieur—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.
Intercolonial—Propriétés, etc., à Amqui, 1091.
Intercolonial (viaduc à Amqui), 1091.
Intercolonial, commis et officiers, etc., nommés depuis le 1er janvier 1915, 618.
Intercolonial, pesage des marchandises expédiées par l', 574.
Invasion féniane, vétérans de l', 574.
Inverness (courrier), 890.
Itinéraire postal n° 2, Scotsburn, 1735-1736.
Journaux de 1896 à 1911, montant payés à certains, 2282.
Kasletta, A., 2000.
Lac-au-Saumon, perte d'un cheval à, 574.
Lacs, barrage, etc., dans la vallée de la Trent, correspondance, etc., 1340.
La compagnie houillère Acadia, 574, 575.
Lac Matapédia (relevés), 1091.
Lantergne, Augustin, 3729.
Laurentide Co., Limited, 994.
Lavoie au Bic, incendie chez George, 574.
Lévesque, Antoine, 3386.
Lévesque, J. B., 1091.
Little-Narrows—Droits de quaiage, 1629.
Lennox-Ferry, sacs du courrier de, 574.
Liscombe, primes de pêche demandées à, 619.
Louiseville—Bureau de poste, 994.
Lynch, renvoi d'office de Thomas, 618.
Marine (enrôlements), 1128.
Margaree—Route postale, 1512.
Margaree-Harbour—Dragage, 890, 2282.
Mandats spéciaux, demande, *re*, 427.
Mandats du Gouverneur, 1915-1916, 473.
Marine, dépôt de documents relatifs à la, 39 et suiv.
Manitoba, répartition des arrondissements du scrutin au, 618.
Martin, Rufus, 574 et suiv.
Maitland et Noël, service de dépêches entre, 575.
Marie-Joseph, primes de pêche demandées à, 619.
McLean, David, copie d'affidavit, 1736.
McIntyre, Mme Flora, 1512.
McNairs-Cove (N.-E.)—Dépenses, etc., 1512.
McKinnon, Ames ou Angus, 791.
McQueen à Shédiac, garage, 574.
McCarthy, Charles, 618.
McNab et l'île Lawlor, correspondance *re* l'occupation pour fins militaires des édifices publics de l'île, 618.
McGregor, tablette commémorative *re* Dr James, 618.
Médecins et employés de la quarantaine à Halifax, Montréal, Québec, Regina, Calgary, Edmonton, Saint-Jean, Toronto, Vancouver, Victoria, Winnipeg, 618.
Médecins et employés de l'immigration à Calgary, Edmonton, Halifax, Montréal, Regina, Saint-Jean, Toronto, Vancouver, Victoria, Winnipeg, 618.
Médecins examinateurs de recrues nommés depuis le commencement de la guerre, liste, 1736.
Medicine-Hat—Poste rurale, 2004.

DOCUMENTS (DEMANDE ET DÉPÔT DE)—*Suite.*

Medicine-Hat—Routes postales, 1512.
Medicine-Hat—Mitrailleuses, 1512.
Medicine-Hat—Poste rurale de, 2000.
Médecins militaires et aumôniers en Nouvelle-Ecosse, 3169.
Messagers du service civil, 2874.
Mennonite, 1873, conférence concernant l'église, 617.
Médecins examinateurs des recrues, 574.
Medicine-Hat à Butte-à-l'Aigle, transport de la malle, 574.
Midvale, aciérie de, 161.
Milice—Employés de la, 1220.
Milice, employés spéciaux du ministère de la, 994.
Mills, destitution de W. P., 574.
Milice, ordres généraux de la, du 25 nov. 1914-24 déc. 1915, 297.
Mont-Oscar (maître de poste), 890.
Montréal, employés de l'immigration, 2282.
Montréal, compagnie des tramways, 994.
*Moosejaw News*, 994.
Morin, enquête de Nazaire, 574.
Nantel, hon. M.—Ameublement de bureau, 994.
Naufrage dans le Saint-Laurent, 994.
Naylor, renvoi d'office de J. B., 618.
Neil's-Harbour—Droits de quaiage, 1629.
New-Annan, transport des dépêches à, 575.
New-Glasgow, visite d'un arbitre des salaires à, 1340.
New-Glasgow, casernement des troupes à, 1340.
Nianza—Droits de quaiage, 1629.
Nickel—Exportation, 2347.
North-Bay—Edifice à, 3386.
North-Lake, I.P.-E.—Brise-lames de, 619.
Noel et Maitland, service de dépêches entre, 575.
North-River-Center—Maître de poste, 1896.
North-Scotsburn, poste rurale à, 574.
North-Sydney, local pour la douane à, 619.
Nova Scotia Steel Company, 1574.
Obligations du G.-T.-P., $16,000,000, 3627.
Obus à New-Glasgow (Pictou), inspecteurs d', 791, 1090; employés à la fabrication des, 1340.
Ordres généraux de la milice, 25 nov. 1914—24 déc. 1915, 297.
Officiers canadiens non attachés à une unité quelconque et employés en Angleterre, 1755.
Officiers canadiens employés au bureau de la solde et des archives à Londres, 2000.
Officiers de recrutement, 575, 890.
Ottawa, comm. d'embellissement d', 1915, 473.
Ottawa, conférence des gouvernements locaux à, 619.
Patricia, soldats de diverses nationalités dans le régiment, 994.
Patenaude, hon. M.—Ameublement de bureau, 994.
Patton, W. T., inspecteur vétérinaire de Coutts, Alberta, 1512, 2598.
Payeurs, nominations de, 40.
Pensions militaires, les (dépôts), 1786.
Peine de mort, la, statistiques, 2051.
Pensions du personnel administratif, 473.
Pension des officiers et marins, 40.
Phoques en Colombie-Britannique, chasseurs de, 617.
Pictou, ligne projetée et quais permanents au port de, 2935.
Pictou—Etudes faites dans le port de, 994.
Pictou, écluses, etc., à, 574.
Piniaski, Wasyl, 661.
Pictou et West-River—Poste rurale entre, 575.
Pointe-Fortune (maître de poste), 890.
Pointe-Fortune (quai), 890.
Pleasant-Bay (courrier), 890.
Ports et rivières, 890.
Police fédérale—Employés et salaires, 1512.

DOCUMENTS (DEMANDE ET DÉPÔT DE)—*Suite.*

Pont de l'île Perrot et Sainte-Anne de Bellevue et l'île Perrot et Vaudreuil, 889.
Pointe-Fortune (dragage), 890.
Pointe-Cavagnol (quai), 890.
Port de Pictou—Etudes, 994.
Postal, service transatlantique, hiver 1915-1916, 618.
Postes—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.
Postes (fonctionnaires enrôlés), 1128.
Port-Morien, etc., Cap-Breton-Sud, *re,* 573 et suiv.
Poste rurale entre West-River et Pictou, 575.
Proclamations, arrêtés ministériels, etc., concernant la guerre, 40.
Prince-Rupert—Edifice projeté à, 574.
Price, nomination et démission de W., 574 et suiv.
Primes de pêche demandées à Spanish-Ship-Bay, 619.
Quai de Rigaud, 890.
Quarantaine à Toronto, médecins et employés de la, 618.
Quais, construction de, 890.
Qu'Appelle, routes postales rurales, 791.
Québec, médecins et employés de la quarantaine à, 618.
Question bilingue, 3509.
Rapport de l'auditeur général, 1915 (dépôt du volume III), 603.
Rabais de droits accordés aux importateurs, 619.
Rapport du chef de la police fédérale *re* l'incendie du palais législatif, 694.
Règlements relatifs à la loi des insectes nuisibles et aux autres fléaux, 189.
Règlements du service de la marine, 39.
Revenu de l'Intérieur, nominations depuis 1911, 1574.
Recrutement pour les forces canadiennes en Angleterre, directeur du, 3169.
Recrutement, officiers de, 575, 890.
Regina, médecins et employés de la quarantaine à, 618.
Regina, médecins et employés de l'immigration à, 618.
*Regina Province and Standard,* 994.
Regina—Routes postales, 884.
Rigaud (dragage), 890.
———édifice militaire, 2412.
———bureau de poste, 889.
———(quai), 890.
Rivière-Ouelle—Quai, 1091.
Routes postales dans le district de Regina, 994.
Roy, J. Anthime, 2598.
Roseberg (Alta.)—Changement du bureau de poste, 3386.
Roberta, Richmond et West-Bay, transport du courrier entre, 574.
Roy, Léon, interprète de l'Intérieur, 618.
Rosthern, *re* certains terrains à, 573.
Routes postales, nombre, etc., de, 619.
Roger's-Hill, poste rurale de, 574.
Routes postales rurales à Qu'Appelle, 791.
Saint-Lazare-Village (maître de poste), 890.
Sainte-Marthe (maître de poste), 890.
*Saskatoon Star,* 994.
Sansfaçon, destitution, 984.
Sainte-Justine-de-Newton (maître de poste), 890.
Sainte-Anne de Bellevue et autres endroits (dragage), 890.
Saint-Nicolas, arrière de, achat, 2000.
Sainte-Justine-de-Newton, maître de poste, 890.
Saskatchewan, homesteads dans la, 575.
Scotsburn, poste rurale de, 574.
Sénat, amendement de la loi relative au, 618.
Sherwood, Crossley, 1340.

DOCUMENTS (DEMANDE ET DÉPÔT DE)—*Suite.*

Shad-Bay, quai, 1512.
Shag-Harbor, réparation à, 575.
Société Royale du Canada, 1915, 473.
Solde retenue, 40.
Soldats, pensions des, 574.
Soldats invalidés, liste des pensions accordées aux, 574, 1737, 1739 et suiv., 1745, 1746.
Soulanges, employés permanents, etc., du canal de, 889.
South-Gut—Droits de quaiage, 1629.
Spiritueux—Droits sur certains, 1512.
Spanish—Primes de pêche demandées à, 619.
*Starling,* le, 564.
Strathcona (poste rurale), 890.
Saint-Eleuthère—Station, 1091.
Statistiques des messageries du Canada au 30 juin 1915, 2974.
Statistiques des téléphones, 2974.
Saint-Jean, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Saint-Jean et stations de chemins de fer, transport du courrier entre, 574.
Saint-Ann (Victoria), 1914-1915, pilotage dans le port et le district de, 619.
Saint-Esprit, maître de poste de, 574.
Stoddart, P. A., 1219.
Strubbell, *re* homestead de Frank, 573.
Subventions aux chemins de fer de 1912 à 1915, 890.
Sunnybrae et Eureka, poste rurale entre, 575.
Sunnybrae, chemin de fer de, 575.
Sydney—Dominion Steel Corporation, 994.
Sydney-Mines, copie d'enquête *re* dommages à certaines propriétés de, 1736.
Tatamagouche à New-Annan et Tatamagouche-Mountain, transport des dépêches à, 575.
Toronto, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Toronto, médecins et employés de la quarantaine à, 618.
Thetford-Mines, 994.
The Amalgamated Dry Dock and Engineering Company *re* cale-sèche à North-Vancouver, 1219.
Transcontinental—Protection contre le feu entre la jonction Harvey et la frontière ouest de la province de Québec, 1736.
Travail—Fonctionnaires du service extérieur, 2935.
Troupiers canadiens décorés, 2932.
Travaux publics—Dépenses *re* havres et rivières par province, 618.
Travaux publics—Dépenses *re* édifices publics, etc., dans chaque province, 618.
Tramway de Montréal, 994.
Travaux publics à East-River et autres endroits, fourniture de viande, etc., aux employés des, 661.
Trans-Saint-Laurent, Cie de navigation, 664.
Upper-Margaree (courrier), 890.
Upper-New-Cornwall, N.-E., renvoi du maître de poste de, 618.
Upper-Prospect, quai de, 3510.
Val-des-Eboulis—Maître de poste de, 890.
Vale Railway Coy, 994.
Vancouver, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Vancouver, médecins et employés de la quarantaine à, 618.
Vaudreuil-Station (maître de poste), 800.
Victoria (dragage), 890.
Vicars, service préventif des douanes à, 664 et suiv.
Village Vaudreuil (quai), 890.
———(dragage), 890.
———quai du, 890.

DOCUMENTS (DEMANDE ET DÉPÔT DE)—*Suite.*

West-River et Pictou, poste rurale entre, 575.
West Roachdale—Nomination du maître de poste, 1736.
Whitehead—Dépôt frigorifique de la boitte, 2411.
Wilson, Joseph W. V., 575.
Winnipeg, médecins et employés de l'immigration à, 618.
Winnipeg, médecins et employés de la quarantaine à, 618.
Yukon, dépenses et recettes en détail du service de la poste dans le district du, 618.

INCIDENTS ET INTERPELLATIONS.

Achats de guerre—Commission, 2001.
Acadia Coal Coy, 4261.
Acoustique de la Chambre, 644, 838.
Affaires du gouvernement, 2001.
Affaires extérieures, note relative aux, 1265.
Ajournement de Pâques, 2977.
Alberta septentrional, l'enrôlement, 4260.
Allison, le colonel J. Wesley, 2110 et suiv., 2672.
Amner, le cheval, 3113.
Antilles—Expédition de sirop aux, 1847, 2066, 1887.
Armes portatives, 3172, 3452.
Augmentations annuelles des traitements de la chambre de commerce, 2460.
Avoine et farine d'avoine, interdiction de l'exportation de l', 835, 890.
Bataille en France, 1170, 1211, 1269.
Beauchesne, Arthur, sous-greffier de la Chambre, 834.
Béland, le Dr, 838.
Baie Georgienne—Distribution du rapport *re* le canal, 350.
Blé, le réquisitionnement du, 161, 836, 837, 1210, 1505, 1689.
Berlin (troubles de), 892.
Boyce, C. W., nomination de, greffier des procès-verbaux, 473, 784.
Bûcherons (régiment des), 1169.
Calgary, désordres à, 785 et suiv.
Campbellton (désordres), 987.
Campbellton-Gaspé, service, 3247.
Cap-Breton-Nord, recrues, 2670.
Carter, M. W., nomination à la bibliothèque, 4336.
Calgary, tarif d'élévateur, 1688.
Canadiens et Allemands dans le service militaire, 708 et suiv.
Censure des lettres, 2976.
Censure des lettres venant des Etats-Unis, 2820, 3194, 3172.
Chatham, N.-B.—Transports locaux, 1788.
Chemin de fer Nord-Canadien, 2774, 4116 et suiv.
Chemin de fer de Saint-Jean à Québec, 1505, 2112 et suiv., 2000 et suiv., 2115, 2118, 2039, 1694.
Chevaux, achat de, 675.
Chevaux pour la guerre, 2477.
Chutes d'eau, 576.
Chef du service des troupes militaires, 1996.
Chisholm, nommé juge en Nouvelle-Ecosse, M., 710.
Club américain à Toronto (destruction), 892.
Colombie-Britannique et canal de Panama, 4277 et suiv.
Commandes de guerre, 243.
Commerce trans-océanique et la guerre, le, 661-662.
Commerce et l'industrie du Canada, le 3135, 3144 et suiv., 3157 et suiv.
Comité des comptes publics, 857 et suiv.
Comité des débats, 3246.
Comités permanents, 40-41.
Commission du commerce, 4260.

INCIDENTS ET INTERPELLATIONS—*Suite.*

Commission de ravitaillement, 962-964.
———Davidson, 3341, 4186.
———des achats de guerre, 2001.
———des obus, 3642, 3659, 3662.
———impériale des munitions, 837.
———Meredith-Duff et Davidson, 4315 et suiv.
———relative à l'incendie du Parlement, 694.
Congrès économique des alliés, 2935.
Construction des navires au Canada, 1697-1698, 4235.
Crédit ouvert au gouvernement impérial pour munitions, 1898.
Currie à Saint-Julien, le général, 2465.
Currie—Mort du soldat D., 3127, 3172.
Day, le colonel, 3062, 3112.
Davidson, sir Charles, 2516.
———nomination d'un avocat de l'opposition à l'enquête, 4121, 4122.
———commission, 3341.
Déclaration du ministre de la Justice sur l'interdiction des spiritueux, 2726.
Décorations, etc., aux volontaires, 3448.
Délégation de Montréal, 385.
Demandes de documents, 3020, 3340, 3627, 3848.
———graines de semence, 1898.
———de renseignements, 2217, 3570, 3627.
Dépenses de guerre, 41, 2211.
Destruction du club Américain à Toronto, 892.
Disette de charbon à la Nouvelle-Ecosse—Le manque de navires, 1687 et suiv.
District militaire n° 12—Saskatchewan, 1996.
Dossier incomplet—Shédiac, 2067.
Duchemin, A. B., 1689.
Examens du service civil, 2598.
Edmonton, désordes à, 925-926.
Election de l'Orateur, 1.
Edwards, W. C., 2175.
Employés de rangs inférieurs—Appointements, 4263.
Enrôlement des hommes de couleur, 2118.
———des mineurs, 3193-3194.
———d'ouvriers étrangers, 3294.
Enseignement professionnel des anciens soldats, 1698 et suiv.
Entreprises de munitions, 835.
Equipement des soldats du 206e bataillon (article du *Daily Mail*, de Montréal), 1897.
Estevan à Carlyle—Enneigement de la ligne d', 2773.
Etrangers internes employés dans les fermes, 2975.
Explications sur un fait personnel, 156, 158, 427, 160-159, 839, 575, 1727, 2349, 2617, 926, 1090, 1561, 1092, 3115, 3116, 2113, 2515, 2672, 2217, 3451, 1264, 1567, 1093, 1848, 2343.
Fabriques de munitions, 2672.
Fénienne—Primes aux volontaires de la campagne, 3385.
Fonctionnaires publics, l'enrôlement des, 1092.
Fonctionnaires enrôlés, allocations aux, 678 et suiv.
Fort-Henry—Réparations à, 2978.
Foster, Arthur De Witt (annonce de sa démission), 1.
Fournitures de guerre, caisses à obus, 2466.
———chevaux, 2917.
———conserves de viande, 2113, 2426, 2935.
———chevaux, 675 et suiv., 2977.
———pelles, 2466, 2472.
Fusil Ross, le, 4292, 4297, 4393.
Garland, William E., annonce de sa démission, 1.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 999.
Gouvernement impérial pour munitions, crédit ouvert, 1898.
Grain dans l'Ouest, pléthore, 4060.
———de semence, dettes pour les, 1169, 1686-1687.
Grenier, Adolphe, 3725-3726.

INCIDENTS ET INTERPELLATIONS—*Suite.*

Guerre, commandes de, 243.
———fournitures de, habillements, 4262.
Hansard—Lacune dans le, 2774.
Hillsborough (I.P.-E.)—Pont, 1504,
Homesteads—Perceptions sur la vente des, 2670, 3627, 3695.
Homard en conserves, exportation, 2671.
Hommes de couleur, enrôlement des, 2218.
Hôpitaux militaires, 577 et suiv.
Horton, Albert, 4312.
Hughes *re* commandes de guerre, déclaration de sir Sam, 3128 et suiv.
Hughes—Prochain voyage de sir Sam, 1169.
Intercolonial — Approvisionnement de houille, 2218-2219.
———billets de retour pour les soldats, 2773.
———chefs du mouvement, 2819.
———collision à Val-Brillant, 2159-2160.
———explications, 1847.
———et Pacifique-Canadien—Echange de trafic, 2873-2874.
———insuffisance de wagons, 1787-1788.
———installations de l', 3570.
Iles de la Madeleine—Service de navigation de vapeurs aux, 2160.
Ile du Prince-Edouard—Communications, 1504.
———traverse de, 1757 et suiv.
Indemnités aux familles des soldats, 4289 et suiv.
Immigration japonaise, 2773.
———des veuves et des orphelins, 1169, 1393.
Impression des documents de l'Etat, 4263.
Inspection des parcs par l'Etat, 1629, 1685.
———des poids et mesures, 890.
Laplante, Mme, 4292.
Lavallée, M.P., M., 3787, 4061, 4120.
Law, M.P., mort de, 611 et suiv.
Lessard, le major-général, 694 et suiv.
Législature, prolongation de la, 3384.
Lenahen, Veuve John, 3700 et suiv.
Listes des pertes, 3172.
———électorales, 3247.
Louisville, maître de poste, 2217.
Lumière du jour, économie, 4186.
Magistrature de la province de Québec, 964, 1091.
Main-d'œuvre, importation en Colombie-Britannique, 1393.
Masse, la, 792.
Maxim-Vickers (grève aux usines), 1217.
Meighen, incident Pugsley, 111.
Messagers, appointement, 4261.
———du service civil, 2874, 2897.
Ministre de la Milice, 2110, 3062, 2726, 2672.
Montréal, la grève des charpentiers à, 1128.
Motion d'ordre, 2413.
Munitions, les entreprises de, 835.
———de guerre, 111.
———pour armes portatives, 2412, 2670, 3341, 4068, 4076, 4080, 4085, 4101.
———commission des travaux de, 2987.
Musique régimentaire, 1091.
Navires au Canada, construction des, 1697-1698.
———de cabotage, réquisitionnement, 2066.
New-Mills—Vivier, 4262.
New-Richmond, le nouveau bureau de poste, 1170.
Nickel—Exportation, 2270-2271.
Nouvelle-Ecosse—Disette de charbon à, 688.
———A. Chisholm, juge en, 710.
Nouvelles du front, 2465.
Obus, livraison d', 1688.
Omission dans le hansard, 2977.
Ottawa—Hauteur des constructions, 2269-2270.
Oubli sur l'ordre du jour, 660-661.
Owens, nomination de T. P., 4316.
Obus, demande d'enquête, 891, 964, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2561, 2562, 2565, 2819, 2935,

INCIDENTS ET INTERPELLATIONS—*Suite.*

Obus, demande d'enquête—*Fin.*
3564, 3565, 3628, 3641, 3642, 3647, 3651, 3657 et suiv.
Orateur, remarques après l'élection de l', 1 et suiv.
Papier—Interdiction de l'exportation du, 4186.
Papineau, le colonel, 578.
Paquette, Edouard, 2349, 2774.
Parents des soldats, 3727.
Pêche du homard, 4261-4262.
Pétition en annulation d'une loi d'Ontario, 2936.
Pensions militaires, 4317 et suiv.
Pétrole dans la fabrication des munitions de guerre, 2775 et suiv.
*Pilot*, naufrage du, 110, 158, 159.
Poids et mesures (inspection), 890.
Poisson canadien en Angleterre, 2872.
Poste rurale, 111.
Portugal—Morue au, 3726.
Présentation de député—Patenaude, hon. E. L. (Hochelaga), 1.
Primes aux volontaires de la campagne des féniens, 3385.
Prolongation de la législature, 3340, 4122, 4187, 4314.
Publications du min. des Mines, 4061.
Punition aux simples soldats, 3246, 3247.
———d'un soldat du 128e bataillon, 3195.
Palais législatif, incendie du, 599 et suiv., 891, 922, 926-927.
———messages de sympathie, incendie, 693.
———incendie, message de la chambre de commerce des Barbades, 1336.
———plans, 2065, 4260.
Parlement, commission relative à l'incendie du, 694.
———débris du palais du, 838.
———indépendance du, 784.
———lumière sur l'édifice du, 767.
———reconstruction du palais du, 2111, 2112, 2113, 3194.
Québec et Saguenay—Achat du chemin de fer, 2652, 3295, 3695, 4062 et suiv., 4301, 4302, 4305, 4306, 4308.
Question bilingue, 3452.
———de privilège, l'Hydro-électrique, 1503-1504, 1899, 1900.
———de procédure, 3785, 3786.
*Rainbow*, 3452, 4121.
Réclamations contre les chemins de fer de l'Etat—Loi des petites, 3384-3385.
Recrues pour la marine royale, 3127 et suiv.
———enrôlées au Canada, nombre des, 80.
Rectification du compte rendu, 1452, 3340.
Recrutement à Montréal, 4311 et suiv.
———dans Gaspé et Bonaventure, 4262.
———suppression du, 1686.
Renseignements, 3570.
Réorganisation des forces canadiennes, 2113-2114-2115.
Requête au gouvernement *re* la loi 5, G. V, chap. 45, de la province d'Ontario, 1898, 1923.
Réserve forestière dans la région de la rivière de l'Esprit, 3694.
Retrait d'un avis de motion, 80.
Ross, Walter, 2412-2413.
Sansfaçon, maître de poste, 2466.
Salaires courants, 3627.
Saint-Bernard et Saint-Maxime—Service postal, 3727.
Saint-Julien—Anniversaire de la bataille de, 3171.
Saskatchewan—Approvisionnement de l'eau de la rivière, 3341.
———district militaire n° 12, 1996.
———traitements des juges dans la, 2173 et suiv.

INCIDENTS ET INTERPELLATIONS—*Suite.*

Séances du matin, 3067.
———à deux heures, 3449-3450.
———du samedi, 3569-3570.
Secrétaire particulier du ministre de la Marine, M. Gustave Heidman, 706 et suiv.
Sergent-d'armes, nomination d'un assistant, 80.
Spirit-River, réserve forestière de, 4061.
Scammell, J. K., 1211.
Service dentaire dans l'armée, rapport, 4314.
———militaire obligatoire, 613.
Shédiac, dossier incomplet, 2067.
Sheet Metal Product Company, 1727 et suiv.
Soldats—Billets de retour sur l'Intercolonial pour les, 2773.
———canadiens au feu, 927.
———canadiens décorés, liste officielle, 2065.
———décédés, successions des, 4259 et suiv.
———employés aux semailles et au labourage, 4314.
———équipement, 2271.
———illettrés, 1996.
Simples soldats, 3383-3384.
Soulanges—Ingérence dans la politique des employés du canal de, 3384.
Stewart, mort du Dr, 2562.
Suffrage féminin, 1687.
Tarif d'élévateur à Calgary, 1688.
———spéciaux sur les chemins de fer pour les soldats, 2672-2673.
Taxe de guerre sur les compagnies minières, 965.
———de guerre sur les terres, 786.
———imposées aux banques, 2595.
Témiscouata—Travaux publics, 4261.
Terres publiques de l'Ouest, concessionnaires des, 523 et suiv.
Toronto—Le recrutement, 3017 et suiv.
Trains de l'Ouest, service des, 537 et suiv., 576.
Transcontinental—Exploitation du, 2516.
Travaux de la Chambre, 1264, 1265, 2408, 2448, 2973.
Traverse de l'Ile du Prince-Edouard, 1786 et suiv.
Transports et tarifs, 3262 et suiv.
———militaires, le chef du service des, 1996.
Travaux publics—Explications sur le budget général des, 2946 et suiv.
Vacances, 3570.
Val Brillant, collision à, 2158-2160.
Valcartier—Expropriation de terrains, 1362.
Veuves et orphelins (immigration), 1169, 1393, 1394.
Vickers-Maxim à Montréal—Troubles, 1848.
Volontaires, souscriptions en faveur des bataillons de, 611.
Winnipeg—Emeute, 2563, 2671-2672.

MESSAGES.

Accusé de réception de l'adresse par le Gouverneur général, 1169.
Budget supplémentaire, 2772, renvoyé au comité des subsides, 2772.
———supplémentaire, 2932, renvoyé au comité des subsides, 2932.
———supplémentaire, 3448.
———supplémentaire, 1916-1917, 4258.
Gouverneur général, prorogation, 4339.
Gouverneur général (sanction royale), 2175, 2941.

OUVERTURE DE LA SESSION.

Mercredi, 12 janvier 1916, 1.

PROJETS DE LOI (par ordre de numéros).

N° 1—Prestation du serment, dépôt, 5.
N° 2—Abolition de la peine de mort: Discussion générale, 2052 et suiv.; motion pour 2e lect., mise aux voix et perdue, 2064.

PROJETS DE LOI (par ordre de numéros)—*Suite.*

N° 3—Burrard Inlet Tunnel and Bridge Co., 1ère lect., 152; 2e lect., 407; 3e lect., 1058.
N° 4—Chemin de fer Nord-Canadien: 1ère lect., 152; 2e lect. articles, 958 et suiv.; rapporté, 988; 3e lect., 407; disc. des art., 1058; sanct. royale,1570.
N° 6—Ratific. de conventions entre les Cies N.-C. O., N.-C. et C.-P. R., 1ère lect., 152; 2e lect., 407; 3e lect., 1705.
N° 7—Cie de chem. de fer Farnham à Granby, 1ère lect., 152; 2e lect., 407; 3e lect., 1058.
N° 8—Cie de chemin de fer de Niagara à St. Catharines et à Toronto, 1ère lect., 152; 2e lect., 407; disc. des art., 2539 et suiv.; 2578 et suiv.; 2588 et suiv.; rapport, 2593; 3e lect. et adoption, 3043.
N° 9—Cie de tram. et de nav. de la rivière de la Paix, 1ère lect., 152; 2e lect., 407.
N° 10—Incorp. des Sœurs de l'Assomption de la Sainte-Vierge, 1ère lect., 152; 2e lect., 407; 3e lect. et adoption, 1060.
N° 11—British America Nickel Corporation Limitéd, 1ère lect., 297; 2e lect., 407; disc. générale, 989; 3e lect., 1060; adoption, 1060; 2e délib. amendement du Sénat, radiation de l'article 3, 2594; adoption de l'amendement du Sénat, 2594.
N° 12—La Cie du chem. de fer de Calgary à Edmonton, 1ère lect., 297; 2e lect., 1407; 3e lect., 1060; adoption, 1060.
N° 13—Concernant le ch. de fer Canadien du Pacifique, 1ère lect., 297; 2e lect., 407; 3e lect., 1058; adoption, 1058.
N° 14—Central Western Canada Railway, 1ère lect., 297; 2e lect., 407; 3e lect., 1058.
N° 15—Pacific Northern & Omineca Railway Company, 1ère lect., 297; 2e lect., 407; disc. générale, 988; réservé, 988; disc. des art., 1058; 3e lect., 1060; adopté, 1060.
N° 16—Con. la Cie de ch. de fer de Québec au Sud de Montréal, 1ère lect., 297; 2e lect., 407; 3e lect., 1058; sanction royale, 1570.
N° 17—Emprunt de $75,000,000, nouvelle délibération, 2104; 2e lect. tel qu'amendé, 2104; renvoi en comité général, 2104; comité général, 2104; 3e lect., 2104; adoption, 2104; annulation de 3e lect., 2104. (Voir n° 60.)
N° 17—Canadian Indemnity Company, 1ère lect., 473; 2e lect., 613; 3e lect., 1190.
N° 18—Edwards & Co., W. C., 1ère lect., 473; 2e lect., 613; 3e lect., 1190.
N° 19—Owens, brevet de James W., 1ère lect., 473; 2e lect., 613; disc. des art., 1212 et suiv.
N° 20—Queen's University à Kingston, fusion avec The School of Mining of Agriculture, 1ère lect., 473; modific., 989; réservé, 989; 3e lect., 1060; adoption, 1060.
N° 21—Marine marchande en ce qui concerne le pilotage, 2e lect., 1368; renvoyé au comité général, 1368; adoption, 4314.
N° 22—La Cie du chemin de fer d'Edmonton et Southwestern, dépôt, 662; 1ère lect., 662; 2e lect., 767; disc. des art., 1479; 3e lect., 1479; adoption, 1479; modifié par le Sénat, modification adoptée, 2544.
N° 23—Ontario-Niagara Connecting Bridge Coy, dépôt, 662; 1ère lect., 662; 2e lect., 767; disc. des art., 1705 et suiv., 1809; rapport, 1810; disc. des art., 1723 et suiv; modifié 1883; 3e lect., 1984; adoption, 1984.

PROJETS DE LOI (par ordre de numéros)—*Suite.*

N° 24—Toronto, Niagara & Western R.R. Coy, dépôt, 662; 1ère lect., 662; 2e lect., 767; disc. des art., 3044 et suiv.; 3e lect. et adoption, 3048.

N° 25—La Cie téléphone Canada Western, dépôt, 662; 1ère lect., 662; 2e lect., 767; disc. des art., 1730 et suiv.; rapport, 1732; disc. des art., 1980 et suiv.; 3e lect., 1983; adoption, 1983.

N° 26—Concernant la corporation de Brantford, dépôt, 695; 1ère lect., 695; 2e lect., 767; disc. des art., 1706 et suiv.; 3e lect., 1847; adoption, 1807; modifié par le Sénat, 2e délibération, 2791; adoption des modifications, 2792.

N° 27—La Cie d'assurance-vie Empire of Canada, dépôt, 695; 1ère lect., 695; 2e lect., 786.

N° 28—La Cie du chemin de fer de la vallée de la rivière Kettle et la Cie de chemin de fer et de navigation de Vancouver, Victoria et Eastern, dépôt, 695; 1ère lect., 695; 2e lect., 695; réservé, 861; 3e lect., 1980.

N° 29—Pedlar People, Limited, dépôt, 695; 1ère lect., 695; 2e lect., 786; renvoi jusqu'au retour du ministre de l'Agriculture, 1997; 3e lect., 2236.

N° 30—Seaports Trusts Corporation, dépôt, 695; 1ère lect., 695; 2e lect., 786; disc. des art., 1479; 3e lect., 1479; adoption, 1479.

N° 31—Eastern Canadian Union Conference Corporation of Seventh-day Adventists, dépôt, 695; 1ère lect., 695; 2e lect., 990; comité général, 2230.

N° 32—La Cie du chemin de fer de Toronto à Hamilton et Buffalo. dépôt,695; 1ère lect., 695; 2e lect., 786; 3e lect., 2236; modifié par le Sénat; 2e délibération et modifications adoptées, 3218-3220.

N° 33—Modifiant la loi des banques, concernant les prêts agricoles, dépôt, 706; 1ère lect., 706; 2e lect., 978; disc. générale, 969 et suiv.; modifié, 1670; rapporté, 1690; modifié par le Sénat, 3295; modific. adop., 3296.

N° 34—Amendant la loi concernant les Cies d'assurances, 2e lect., 979; renvoyé au comité des banques, 1690.

N° 35—Placements des Cies d'assurance sur la vie, disc. générale, 1690 et suiv.; 2e lect., 1694; renvoyé au comité des banques et du commerce, 1694.

N° 36—Chemin de fer de Colonisation de Joliette et du lac Manuan, 1ère lect., 962; 2e lect., 1061; 3e lect., 1879.

N° 37—Allumettes à phosphore blanc, dépôt, 1033; 1ère lect., 1033; disc. des art., 1508 et suiv.

N° 38—Modifiant le Code criminel, dépôt, 1087; 1ère lect., 1087.

N° 39—L'Armée du Salut dans l'Ouest du Canada, dépôt, 1266; 1ère lect., 1266; 2e lect., 1479; 3e lect. et adoption, 3048.

N° 41—Potter, Lena Pearl, faire droit à: dépôt, 1335; 1ère lect., 1336; 2e lect., 1479; 3e lect., 1997.

N° 42—Napper, pour faire droit à Robert, dépôt, 1266; 1ère lect., 1266.

N° 43—Hill, pour faire droit à Sherwood Norman, dépôt, 1266; 1ère lect., 1266; 2e lect., 1479; 3e lect., 1997.

N° 44—Pour faire droit à Ida Waltz, 1ère lect., 1266; 2e lect., 1479; 3e lect., 1991.

N° 45—Pour faire droit à Cecily Ethel Maud Farrera, dépôt, 1266; 1ère lect., 1266; 2e lect., 1479, 3e lect., 1997.

PROJETS DE LOI (par ordre de numéros)—*Suite.*

N° 46—Algoma Central & Hudson Bay Company, dépôt, 1266; 1ère lect., 1266; 2e lect., 1997; modification du Sénat adoptée, 2791.

N° 47—Loi des chemins de fer au sujet du transport du grain, 1ère lect., 1266; 2e lect., 1368; disc. des art., 1368; 3e lect., 1371; adoption, 1371; sanction royale, 1570.

N° 48—Modifiant la loi relative à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, dépôt, 1388, 1ère lect., 1389; 2e lect., 1568; 3e lect., 2113.

N° 49—Pour faire droit à Lilian May Dent, 2e lect., 1506; 3e lect., 1997.

N° 50—Cunningham, pour faire droit à Harry Lorn White, 1ère lect., 1503.

N° 52—Wardlaw, pour faire droit à Henry John, dépôt, 1625; 1ère lect., 1625; 2e lect., 1706; 3e lect., 1997.

N° 53—Thompson, pour faire droit à Robert William, dépôt, 1625; 1ère lect., 1625; 2e lect., 1906.

N° 54—Modifiant la loi de 1910 concernant les compagnies d'assurances, dépôt, 1625; 1ère lect., 1625.

N° 55—Liquidations, modifiant la loi des, dépôt, 1625; 1ère lect., 1625; 2e lect., 1696; comité général, 1696; 3e lect., 1696; adoption, 1696.

N° 56—Stone, Ltd, *re* certains brevets de, dépôt, 1683; 1ère lect., 1683; 2e lect., 1732; 3e lect., 2594.

N° 57—Jackson, pour faire droit à Nora Louise, dépôt, 1843; 1ère lect., 1843; 2e lect., 1897; 3e lect., 2257.

N° 58—Loi des grains du Canada, disc. des art., 2067-2068; 3e lect., 2068; adoption, 2068.

N° 59—Vancouver, commissaires du port de, dépôt, 1685; 1ère lect., 1685; 2e lect., 2180; disc. des art., 2180; 3e lect. et adopt., 2180.

N° 60—Emprunt de $75,000,000, 1ère lect., 1853; 2e lect., 2068; comité général, 2068; 3e lect., 2068; adoption, 2068.

N° 61—Modifiant le tarif douanier, dépôt, 1933; 1ère lect., 1933; 2e lect., 2410; disc. des art., 2414 et suiv.; 3e lect., 2476.

N° 62—Haebble, Harvey, concernant un brevet de, dépôt, 1986; 1ère lect., 1986; 2e lect., 2087; 3e lect., 2594.

N° 63—Lasher, pour faire droit à Mary Phillis, dépôt, 1996; 1ère lect., 1996; 2e lect., 2087; 3e lect., 2592.

N° 64—Mills, Mabel, 2e lect., 2087; 3e lect., 2594.

N° 66—Pour faciliter l'exécution des lois provinciales prohibant le commerce des liqueurs enivrantes, dépôt, 1994; 1ère lect., 1996; 2e lect., 2599; disc. des art., 2600 et suiv.; 2673 et suiv.; 2830 et suiv.; 2893 et suiv.; amendement 3095; rejeté, 3096; 3e lect., 3098; adoption, 3098.

N° 67—Réserve indienne de Saint-Pierre, dépôt, 2172; 1ère lect., 2172; disc. des art., 2429 et suiv.; débat en 3e lect., 3077 et suiv.; 3e lect. et adoption, 3088.

N° 68—Relatif aux tribunaux supérieurs de la Saskatchewan et tendant à modifier la loi sur les juges, dépôt, 2180; 1ère lect., 2180; disc. des art., 2435; 3e lect., 2437; adoption, 2437.

N° 69—Smith, Clarisse, 2e lect., 2272; 3e lect., 2594.

N° 70—La Cie du chemin de fer d'Atlin, dépôt, 2269; 1ère lect., 2269; dépôt, 2267; 1ère lect., 2269.

PROJETS DE LOI (par ordre de numéros)—*Suite.*

N° 71—Reinhardt, Arthur Alexander, 3e lect., 2791.

N° 72—Wilson, Charles William, dépôt, 2347; 1ère lect., 2347; 2e lect., 2595; 3e lect., 2791.

N° 73—Elliott, Aimee Rita, 2e lect., 2595; 3e lect., 2791.

N° 74—Pour lever une taxe sur les profits du commerce, dépôt, 2409; 1ère lect., 2408; disc. générale, 2761 et suiv; 2e lect., 2762; disc. des art., 2779 et suiv.; modification, 2790.

N° 75—Modifiant la loi sur la marine marchande concernant les bateaux-moteurs, dépôt, 2460; 1ère lect., 2461; 2e lect., 2936; disc. des art., 2936 et suiv.

N° 76—Sinclair, Christopher, 1ère lect., 2561; 2e lect., 2641; 3e lect., 3367.

N° 77—Colonial Bank of Canada, 1ère lect., 2561; 2e lect., 2792; disc. des art., 3048; 3e lect. et adoption, 3049.

N° 78—British Trust Co., 1ère lect., 2664; 2e lect., 2792; 3e lect., 3062.

N° 79—Faire droit à Hope Fathergill Baily, dépôt, 2617; 1ère lect., 2617; 2e lect., 2792; 3e lect., 3367.

N° 80—Modifiant la loi relative aux parcs et réserve, dépôt, 2617; 1ère lect., 2617; 3e lect., 2791; adoption, 2791.

N° 81—Relatif à la marine marchande, fusion avec le projet de loi n° 75, dépôt, 2664; 1ère lect., 2665; 2e lect., disc. des art., 2938 et suiv.

N° 82—Tendant à autoriser la Premier Insurance Company of Canada, 1ère lect., 2724; 3e lect., 3367.

N° 84—Pour inclure certaines réserves scolaires et pour que certaines terres soient comprises dans le district d'irrigation Taber, province de l'Alberta, dépôt, 2724; 1ère lect., 2724; 2e lect., 2940; disc. des art., 2940, 2941; 3e lect., 2978.

N° 85—Subsides, dépôt, 2793; 1ère lect., 2793; 2e lect., 2793; comité général, 2793; 3e lect., 2793; adoption, 2793.

N° 86—Prisons publiques et maisons de réforme, dépôt, 2819; 1ère lect., 2819; disc. générale, 2981 et suiv.; disc. des art., 2982 et suiv.

N° 87—Loi des chemins de fer concernant les pouvoirs de la commission des ch. de fer, dépôt, 2819; 1ère lect., 2819; 2e lect., 2874; disc. des art., 2874 et suiv.; 2875 et suiv; amendé, modifié, modifications adoptées, 2889; 3e lect., 2936.

N° 88—Modifiant la loi sur les banques, dépôt, 2724; 1ère lect., 2724.

N° 88—Manitoba and Saskatchewan Bible Society, 1ère lect., 2872; 2e lect., 3220; 3e lect., 3367.

N° 89—High River Saskatchewan and Hudson Bay Company, 2e lect., 3062; 3e lect., 3219.

N° 91—Modifiant la loi des petites créances contre les chemins de fer de l'Etat, dépôt, 5061; 1ère lect., 3001; 2e lect., 3458; disc. des art., 3495 et suiv.; 3e lect. et adpt., 3462; modif.

N° 92—Robert Charles Vondreau (faire droit), 2e lect., 3220; 3e lect., 3367.

N° 93—Pour faire droit à Percy Lynn Woods, 1ère lect., 3115; 3e lect., 3367.

N° 94—Emprunt de $250,000,000, disc. générale, 3699 et suiv.; 3e lect., 3700; adoption, 3700.

PROJETS DE LOI (par ordre de numéros)—*Suite.*

N° 94—Pour établir des primes pour encourager la fabrication de zinc de minerai extrait au Canada, dépôt, 3179; 1ère lect., 3179; 2e lect., 3296; disc. des art., 3296; 3e lect., 3810.

N° 95—Compagnie Mont-Royal, concernant les redevances à payer à la, dépôt, 3383; 1ère lect., 3383; 2e lect. et disc. des art., 3534 et suiv.

N° 96—Rhodes, faire droit à David Whimple, dépôt, 3383; 1ère lect., 3383; 2e lect., 3472; 3e lect., 3727.

N° 97—Aide pour fins militaires, dépôt, 3448; 1ère lect., 3448.

N° 98—Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, dépôt, 3530; 2e lect., 3665; disc. des art., 3665 et suiv.; 3e lect., 3667; adoption, 3667.

N° 98—Tendant à modifier la loi fédérale sur la tempérance, dépôt, 3017; 1ère lect., 3017; 2e lect., 3453; disc. des art., 3453 et suiv.; 3e lect., 3458; adoption, 3458.

N° 99—Relatif à la cour d'Echiquier, dépôt, 3564; 1ère lect., 3564.

N° 100—Compagnie du chemin de fer Manitoba-Ontario, dépôt, 3627; 1ère lect., 3627; 2e lect., 3727; retrait, 4120.

N° 101—Chemin de fer Québec et Saguenay, achat: disc. générale, 4170 et suiv.; disc. des art., 4223 et suiv.

N° 101—Tendant à autoriser l'acquisition des lignes de chemins de fer entre la ville de Québec et Nairn-Falls et entre Lyster et Saint-Jean-Deschaillons, dépôt, 3585.

N° 102—Kenny (Martha Isabella), faire droit, dépôt, 3845; 1ère lect., 3845; 2e lect., 4040; 3e lect., 4221.

N° 103—Craig, William Thomas, faire droit, dépôt, 4000; 1ère lect., 4000; 2e lect., 4040; 3e lect., 4221.

PROJETS DE RÉSOLUTION.

Ajournement du mercredi des Cendres, 1393.

Alma à Loch-Broom, poste rurale, etc., 999.

Assurance, prolongation des permis d', dépôt, 676; adoption, 676.

Beauchesne, Arthur, 922.

Bibliothèque du Parlement, 155.

Blé, exonération du, dépôt et débat, 892 et suiv.; 918 et suiv.; 1093 et suiv.; 1106 et suiv.; rejetée, 1124.

Brigade navale canadienne, 1340; réservée, 1340.

Bureaux de placements nationaux (Lemieux), dépôt et débat: Burnham, 623; Hughes (King, I.P.-E.), 643; Lemieux, 619 et suiv.; Maclean (Halifax), 641 et suiv.; modification, 641; adopté, 644; Martin (Regina), 635 et suiv.; Pugsley, 638 et suiv.; Rogers, 631 et suiv.; Taylor, J. D., 643 et suiv.; Verville, 630 et suiv..

Canadiens français dans le service public, 1233 et suiv.; adoption, 1241.

Canadiens français dans le service administratif, 2105; question en suspens, 2105.

Canadien-Nord et G.-T.-P., prêts, disc. générale: Borden, 3744 et suiv.; Graham, 3740 et suiv.; Lemieux, 3745 et suiv.; Macdonald, 3746 et suiv.; Pugsley, 3748 et suiv.; Turriff, 3746 et suiv.; White, 3729 et suiv.

Carter, Alfred, salaire, 3504; adoption, 3504.

Chemin de fer de Saint-Jean (N.-B.) à Québec, 1ère lect., 3530; 2e lect., 3539; comité général, 3510 et suiv.

PROJETS DE RÉSOLUTION—*Suite.*

Comité des comptes publics, 3115; adoption, 3115.
Compagnies d'assurance (déb), adoption, 710.
Décrets, ratifier certains: Borden, 3504 et suiv.; Oliver, 3509 et suiv.; Roche, 3504 et suiv.
Divorce, le: Carvell, 800 et suiv.; Carroll, 807 et suiv.; Doherty, 812 et suiv.; Hazen, 800 et suiv.; Lemieux, 801 et suiv.; McKenzie (Cap-Breton-Nord), 820 et suiv.; Marcil, 809 et suiv.; McLean, 810; Proulx, 799 et suiv.; Thoburn, 811 et suiv.
Emplois civils et soldats, retour de la guerre: Graham, 670 et suiv.; Middlebro, 665 et suiv.
Emprunt de guerre de $75,000,000: Clark (Red-Deer), 1928 et suiv.; Laurier, sir Wilfrid, 1900 et suiv.; Lemieux, 1905 et suiv.; Macdonald, 1913 et suiv.; Maclean (Halifax), 1908 et suiv.; Maclean (York-Sud), 1001 et suiv.; Nesbitt, 1903 et suiv.; Turriff, 1918 et suiv.; White, 1900 et 1933 et suiv.
Emprunt de guerre de $250,000,000: Borden, 2599, 3386, 3403, 3442 et suiv.; Burnham, 3406; Clark (Red-Deer), 3421 et suiv.; Copp, 3419; Graham, 3438 et suiv.; Hughes (I.P.-E.), 3415 et suiv.; Lemieux, 3435 et suiv.; Martin (Regina), 3405 et suiv.; Maclean (Halifax), 2599, 3401 et suiv.; McLean (I.P.-E.), 3430; Macdonald (Pictou), 3407 et suiv.; Oliver, 3431 et suiv.; Rhodes, 3422.
Enseignement technique, 2282 et suiv., 2317 et suiv.
Impressions du Parlement (message au Sénat), 155.
Industrie linière, 1340 à 1362.
Juges dans la Saskatchewan, traitement des, 2175 et suiv.
Loi des banques, prêts agricoles, dépôt et disc.: Laurier, sir Wilfrid, 690 et suiv.; McCraney, 703; Pugsley, 700 et suiv.; Thomson, 705; Turriff, 702; White, sir Thomas, 699 et suiv.; adoption, 706.
Loch-Broom, poste rurale, 999 et suiv.
Motion d'ordre, 891.
Obus, demande d'enquête sur les: Bennett (Calgary), 1643 et suiv.; Borden, 1580 et suiv., 2463 et suiv.; Boys, 2336 et suiv.; Broder, 2681 et suiv.; Carvell, 1599, 1629 et suiv.; Kyte, 2367 et suiv.; Laurier (motion), 1570, 2642 et suiv., 2651; motion rejetée, 2651; Macdonald, 2630 et suiv.; Maclean (York-Sud), 2651 et suiv.; Meighen, 1821 et suiv.; Pugsley, 1778, 1810, 2350, 2424; White, 2399, 2618.
Orateur, élection de l' (Foster), 1 et suiv.
Permis d'assurance, prolongation des, dépôt, 676; adoption, 676.
Pictou, service de vapeurs, 994 et suiv.
Pouvoirs des comités permanents, 155.
Poisson dans les marchés intérieurs, prix du (demande d'une enquête), 578 et suiv.; adoption, 603.
Prêts agricoles, dépôt, 699; adoption, 706.
Prévisions budgétaires, 2792; adoption, 2793.
Prohibition des liqueurs enivrantes au Canada (Marcil): Bennett (Calgary), 2317, 2475 et suiv.; Boivin, 2411 et suiv.; Borden, sir Robert, 1513 et suiv.; Buchanan, 2472; Bureau, 1566; Devlin, 2474; Davidson, 2330 et suiv.; Edwards, 2339 et suiv.; Hughes (I.P.-E.), 2303, 2446; Macdonald, 2474; McCoig, 2472; (Marcil): Bennett (Calgary), 2317, 2475 et McLean (I.P.-E.), 2047 et suiv.; Marcil, 1513, 1524, 2324, 2338, 2466; Martin (Regina), 2334; McKenzie, 2324; Murphy, 2046; Nesbitt, 2475; Proulx, 2493; Séguin, 2336; Steele, 2476; Stevens, 1513, 2331; scrutin, 2476; Thomson (Qu'Appelle), 155[illegible]; Thornton, 1556 et suiv.;

PROJETS DE RÉSOLUTION—*Suite.*

Prohibition des liqueurs enivrantes, etc.—*Fin.*

Turgeon, 2473 et suiv.; Weichel, 1544 et suiv.; Wright, 1564 et suiv.
Question bilingue, enseignement du français dans la province d'Ontario (Lapointe, Kamouraska): Bellemare, 3999 et suiv.; Bennett (Calgary), 3787; Boivin, 3992 et suiv.; Borden, sir Robert, 3787, 3863 et suiv.; Casgrain, 3882, 3983; Clark (Red-Deer), 3971; Devlin, 3856 et suiv.; Doherty, 3976 et suiv.; Edwards, 3921 et suiv.; Foster, sir George, 3789, 3964; Girard, 3987; Graham, 3788, 3959; Knowles, 3787; Lamarche, 3933 et suiv.; Lapointe (Kamouraska), 3787, 3848 et suiv.; Laurier, sir Wilfrid, 3869 et suiv.; Lemieux, 3888 et suiv.; Lespérance, 3985 et suiv.; Macdonald, 3993 et suiv.; Macdonell, 3954 et suiv.; Marcil, 3908 et suiv.; Morphy, 3944 et suiv.; Nickle, 3896 et suiv.; Northrup (appel de la décision de l'Orateur), 3849; Oliver, 3948 et suiv.:Orateur (Sévigny), décision sur motion d'ordre remise, 3787-3790; décision rendue, 3849; décision maintenue, 3849; Pardee, 3969 et suiv.; Proulx, 3972 et suiv.; Robb, 3945; rejet du projet de résolution, 4000.
Réserve de Saint-Pierre, 2160 et suiv.
Restaurant du Parlement, 156.
Santé publique, création d'un ministère de la, 1224 et suiv.
Séances du matin, 2214 et suiv.
Séances du mercredi, 1266.
Soldats, retour de la guerre et les emplois civils, 665 et suiv.
Sylvester, poste rurale, 999.
Tarif douanier, pour modifier le, 2418.
Tupper, mort de sir Charles, 603, 608.
Vancouver, commissaires du port de, 1683, 1685.
Voies et moyens, tableau A de l'annexe du tarif des douanes: Armstrong, 1860 et suiv.; Best, 1878 et suiv.; Borden, sir Robert, 1779 et suiv.; Buchanan, 1860; Carvell, 1846 et suiv.; Clark (Red-Deer), 1849 et suiv.; Douglas, 1859 et suiv.; Graham, 1869 et suiv.; Green, 1861, 1868; Knowles, 1885; Laurier, sir Wilfrid, 1865; Lemieux, 1867; Loggie, 1866; Macdonald, 1885, 1979; Maclean (Halifax), 1888; McCraney, 1853; Nesbitt, 1884; Oliver, 1858; Stevens, 1862, 1979; Sutherland, 1857; Turriff, 1854; Webster, 1868; White, 1853 et suiv., 1953 et suiv.
Voies et moyens, budget, 1336.
Vote des femmes, 1091, 1241, 1264.
Zinc, primes à l'industrie du, 3174, 3176, 3177, 3178, 3179.

PROROGATION DE LA SESSION.

Discours du Trône et cérémonial, 4340.

QUESTION ET RÉPONSES.

Abatage des porcs à Amherst, 2278.
Achats de chevaux, 698.
———d'eau-de-vie, 2231.
———de guerre, commission, 2824.
———de guerre, foin, 2823.
———de navires pour les besoins de la guerre, 6970.
———de semences, 923.
Affaires courantes et archives (assistant-greffier), 1216.
———indiennes, commis du service des, 2934.
Affineries de cuivre, etc., à la Colombie-Britannique, 932.
Agents commerciaux dans l'Amérique du Sud et l'Amérique Centrale, 1734.
Agriculture—Commis du ministère de l', 2934.
———employés possesseurs de diplômes, 2282.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*


Agriculture, fonctionnaires, 3063.
Aide aux expositions rurales, 3169.
Aitken, sir Max, 553, 2820.
*Ajax* et *Mudlank*, charbon aux dragueurs, 566.
Alberta—Elévateur régional, 2822.
———secours aux cultivateurs de l', 550.
Allemands et autrichiens, immigrants, 567.
Allison, John Westley, 2577.
Allocations d'absence, 2281.
———de séparation, 570.
———de séparation, 3066.
———de séparation du 159e bataillon, 2463.
Allumettes à phosphore blanc (n° 37), disc. des art., 694 et suiv.
Améliorations des ports et rivières, 889.
———des tranchées, 3065.
Amérique du Sud et Amérique Centrale—Agents commerciaux, 1734.
Amherst—Abatage des porcs à, 2279.
———caserne militaire, 2410.
———charbon pour les casernes, 2724.
———Sydney et New-Glasgow—Revenu postal, 3728.
Anderson, la route de la baie d'Hudson, Cochrane, 659, Graham, 659.
Annandale, bouées, 1890.
Angleterre, officiers canadiens en, 991.
Antigonish, bureaux de poste d', 572.
———garde-pêche pour le comté d', 572.
———jardin de la station d', 2158.
Approvisionnement des troupes au Canada, 571.
———et transport, 3293.
Archibald, G., 558.
Arisaig—Gardien du phare, 1896.
Armstrong, pont du lac, 2821.
Aubains à Berlin, Ont., inscriptions des, 561.
Aubrey, Napoléon, 2409.
Aumôniers de l'armée, 2275, 3234.
———de régiments, 3244.
Automobiles de la milice, 2667.
———Packard pour les postes, 1392.
———Pierce-Arrow, achat d', 1391.
Autrichiens et allemands, immigrants, 567.
Baddeck, quai de, 508.
Badger, W., 1511.
Baie des Chaleurs, surveillance de la, 567.
Baie d'Hudson et les têtes de ligne, dépenses pour le chemin de fer de la, 658.
Baie Saint-Laurent (N.-B.), bureau de télégraphe de la, 1628.
*Baleine*, steamer, 3847.
Banques autorisées, 614.
Bateman, le capitaine John, 564.
Bas pour les soldats, 614.
Bataillon de Sussex, 1216.
———10e, approvisionnement, 886.
———40e, 1090.
———64e, 3245.
———64e, officier de santé, 1127.
———68e, 2823, 3245.
———102e, 1088.
———106e, épiceries, 2276.
———159e, allocation de séparation, 2463.
———191e, du corps expéditionnaire, 1393.
Bataille en France, 1170, 1227.
Bear-River, édifice public, 1219.
Beehun, J. J., 3568.
Bennett, D. D., 1843.
Berlin, Ont., inscription des aubains à, 561.
Bernier, Thomas, empl. de l'Intercolonial à Rivière-du-Loup, 2538.
Bétail donné en garantie sur avances d'argent, 576.
Big-Island, service postal à, 569.
Billets fédéraux, 614.
Black, Robson, 3293-3294.
Blades, le capitaine Charles, 156.


QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*


Blé, le réquisitionnement du, 563, 1339.
Blue River M. & L. (la compagnie), 1125.
Bois de chauffage au Lazaret de Tracadie, 2933.
Bonaventure et Gaspé, phares dans les comtés de, 554.
———service postal, 2277.
Boucher, le Dr, 1627.
Breen's-Pond (brise-lames à), 1510.
Brise-glace, construction d'un steamer, 1512.
Bromptonville, courrier, 3729.
*Burleigh*, la goélette, 889.
Burnet, le Dr, 1127.
Bureau de la solde et des archives du Canada à Londres, 3166.
Câblogrammes, tarif des, 662.
———et marconigrammes, tarif pour, 696.
Caisses à cartouches du fusil Ross, 1391.
Campbellton, surintendant de l'Intercolonial à, 554.
———service de vapeurs à, 555.
———(bâtiments publics), 1216.
———(aménagement pour les soldats), 1216.
Canada Car and Foundry Co., 1127.
———population du, 1338.
Canal de Soulanges, 1088.
Caplan, service postal à St-Alphonse, 1375.
Carkner, W. Lloyd, 1217-1218.
Carson, brigadier-général, 887, 2821.
Cap-Breton-Nord, recrues, 2670.
Cap-du-Nègre, le phare de l'île du, 563.
Cap-à-la-Roche, le chenal au, 791.
Carleton, ouvrages de protection de la plage de, 555.
Carleton Drug Company, 2665, 2667.
Censeurs, 887.
———et déchiffreurs, 2596 et 2597.
———et déchiffreurs de dépêches à Louisbourg, 1896.
Chalifour, le capitaine, inspecteur des pêcheries du golfe, 567.
Chalutiers à vergue, prime aux, 790.
———à vapeur étrangers, 663.
Charbon sur les lignes de l'Etat, tarif du transport du, 567 et suiv.
Chaussettes, 924.
Chaussures en toile, 616.
Chasseurs, 13e, à cheval, 1343, 2933.
Chemins de fer de l'Etat, divisions des, 569.
———(obligations), 924, 925.
———refonte de la loi, 1337.
———Québec et Saguenay, 2596.
———du Nouveau-Brunswick à l'Ile du Prince-Edouard, 3168.
———commis, 2975.
———(subventions), 889.
Chevaux, interdiction de l'exportation, 1392.
———pour la guerre, 561.
———pour le gouvernement français, 1088.
———pour le dépt. de l'Agriculture, 4059.
———de remonte pour l'armée anglaise, 2932,
———achetés, 695, 696.
Chutes d'eau, le titre aux, 790.
Chute, lieutenant A. H., 2596.
Cole-Harbour, quai à, 787.
Collège militaire royal, 2277.
Collège royal de Kingston, 2277, 4059.
Colliers, importation de, 787, 1392.
Colombie-Britannique, indiens, 888.
———service des phares, 2509, 2510.
Commandes de guerre, taxes sur les, 569.
Commis du service parlementaire, 2932.
Commission militaire des hôpitaux, 2461.
———des phares, 1128.
———impériale des munitions, 615 et suiv.
———concernant le coût de la vie, 888.
———consultative des pêcheurs, 2109.
———des obus, avances, 3693.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*

Commission des salaires aux employés des munitions, 1337-1338.
———de la pêche des phoques, 3168.
———du service civil, 3340.
———des terres des Indiens, 2159.
Commissaire de police sur le transcontinental, 2824.
Comité des impressions publiques, 4338.
Communications entre Eureka et New-Glasgow, 1090.
Conférence des alliés à Paris, 2596.
Contributions particulières pour l'achat de mitrailleuses, 2932.
Coopération avec les provinces en matière d'immigration, 1997-1998.
Corps expéditionnaire, 2462.
Coût de la vie, 888.
Cribbin's-Point, quai à, 1510.
Cuisines de campagne, 566 et suiv.
Cultivateurs de l'Alberta, secours aux, 550 et suiv.
Daigle, Zéphirin, 3064.
Déchiffreurs de dépêches, censeurs et, 663.
Demande de travaux publics, 1895-1896.
Dempsey, Ernest, achat de pierre, 3245.
Dépenses dans Inverness, 889.
Dépôts aux caisses d'épargne, etc., intérêt sur, 562.
Députés dans l'armée, 991.
Dette pour grains de semence, 790, 1169.
Devenish, M., 660.
Différends industriels (loi), 1216.
Digby-Gap, cloche sous-marine à, 1337.
Dingwall (N.-E.), receveur de la poste, 1215.
Dionne, J. P., 2974, 3066.
Directeur de la poste et les élections municipales, 1735.
D'Israëli, quai à, 3729.
Division expéditionnaire (transport de la 1re), 2822.
Dorchester—Personnes nommées dans le service civil, 3063.
Douane—Traitement des employés, 2274.
Dent, Max, 1510.
Dragage à l'Ile du Prince-Edouard, 888.
Droits sur les perles et diamants, 664.
Duchemin, H. B. (paiements), 1215.
Experts en lin, 2462-2463.
Expositions rurales, aide, 3169.
Exportations canadiennes, 614.
———d'électricité, 695.
East-Gore et Kennethcook—Courrier entre, 3510.
Eastern-Harbour, dragage à, 790, 889.
Eperlan, pêche, 697.
Elévateurs, entrepôts régionaux, 551 et suiv.
Elliott, le Dr E. H., 573.
Employés de la Chambre, 2595.
———des postes, 1732; tableau, 1732.
———des travaux publics à Charlottetown, 2933.
Emprunt de $75,000,000, 2669.
Enseignement technique, 1553.
Etalons, 924.
Etrangers, naturalisation, 3064.
Eureka et New-Glasgow (communication), 1090.
Evans, C. C., 1511, 1734.
Evidences of Industrial Ascendency of Nova Scotia et autres journaux, montants payés, 3243.
Fallis, M., 698.
Farmer's Bank, la, 563.
Farnham (camp), 1219.
———ferme expérimentale, 3567.
Féniens en N.-E., vétérans de l'invasion des, 614.
Ferguson, T. R., 923, 1089.
Fielding, P. M., 1628, 2280.
Filler, Camille, 2461.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*

Fillimore, officier recruteur, sommes payées au major, 2597.
Fisher, inspecteur des pêcheries, 1127.
Foin pressé en Nouvelle-Ecosse, 556.
Fonctionnaires civils, allocations d'absence aux, 3385.
———dans les ministères, 3845-3846.
———des postes, traitements, 1732.
Fonte de canons au Canada, 2933.
Forbes, Mackenzie, 3693-3694.
Forçats aliénés de Portsmouth, transport des, 560.
Foster, A. De Witt, 992, 2281, 4258-4259.
Freeman, le Dr, 2280, 3244.
Fournitures de guerre, achat de chevaux, 789.
———de guerre à l'Angleterre, épices, etc., 3067, 3244.
———de guerre, avances pour fabrication d'obus ou de fusées, 3744.
———de guerre, baïonnettes, 1546.
———de guerre, 40e bataillon, 1090.
———de guerre, chevaux pour le gouvernement français, 993.
———de guerre, chevaux achetés à Montréal, 696.
———de guerre, chevaux, 695-696, 1217, 1389.
———de guerre, couvertures, etc., 1507.
———de guerre, épices, 3064.
———de guerre, épiceries, 3906-3907.
———de guerre, épiceries en Colombie-Britannique, 3244.
———de guerre, camions de transport, 3847.
———de guerre dans l'Alberta, achats de, 3385.
———militaires, foin, 2666.
———de guerre, foin et avoine, 2408, 3694.
———de guerre, Ile du Prince-Edouard, 3566-3567.
———de guerre, Logan Bros., 1507.
———de guerre, obus, 787.
———de guerre, pardessus (overshoes), 697, 924.
———de guerre, 106e régiment, 1090, 1126.
———de guerre, Renfrew Woolen Mills, 1507, 1508.
———de guerre, Windsor, N.-E., 3567.
Fusils Ross, 616 et suiv.
———caisses à cartouches, 1391.
Fusil Lee-Enfield, 3729.
Garde-pêche pour le comté d'Antigonish, 572.
Gardien des pêcheries du golfe, 567.
Gare de chemin de fer à Prince-George, C.-B., 660.
Gaspé et l'île d'Anticosti, service postal entre, 555.
Gauvreau-Yard, 575.
Gazoline, le prix de la, 923.
Gelly, Aurèle, 1844.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 1510-1511.
Genest, S. M., 923.
Glace-Bay, service postal à, 552.
Gobeil, A., 1629.
Golfe, gardien des pêcheries du, 567.
Gowan, le forçat, 560.
Gouvernement français, achat de chevaux, 1088.
Grains de semence, dette des, 790-791, 1169.
———le nantissement du, 789.
Grand-Tronc, subventions au, 1089.
Guerre des tranchées, 2824-2825.
———dépenses des départements, 1215.
———adjudications de, chaussures en toile, 616.
Guysborough et Canson, transport du courrier entre, 2934.
Haanel, le Dr, 887.
Halifax, installations terminales, 923.
*Halifax Herald*, 3242.
Half-Moon, service d'alarme de, 615.
Ham, Mme Burlington, 992.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*

Hanover, édifice public, 1511.
Hareng, le commerce du, 2597.
Hjort en Norvège, mission du Dr, 1629.
*Hochelaga*, le vapeur, 992.
Homard, la pêche du, 993.
Hôtel Carslake, 3729.
Houille d'Halifax à la baie d'Hudson, 1843.
Hudson, chem. de fer de la baie d', 562.
——— rapp. de M. Anderson *re* la route de la baie d', 659.
Incendie du palais législatif, prétendu avertissement, 698-699.
Ile du Cap-Breton, dragage, 227, 2280.
Iles de la Madeleine, service, 3509.
———câble sous-marin aux, 788.
Ile du Prince-Edouard, dragage, 888.
———inspecteurs des pêcheries, 2109.
———chevaux pour l', 561.
Immigrants venue au Canada en 1915, 1507.
———autrichiens et allemands, 567.
Immigration, 1218, 1219.
———chambre de commerce de Toronto, 1339.
———au Canada, 559.
———et production, 1338-1339.
Importation de chevaux, 2158.
———et exportations, 3908.
———de laine, 2159.
Impressions publiques, 4338.
Indiens de la Colombie-Britannique, 888.
———qui s'enrôlent, 3567.
Inspecteurs d'obus, etc., 2105.
———de poisson salé, 2280.
———de l'industrie laitière dans la province de Québec, 888.
———de pommes de terre, 993-994.
Inspection des poids et mesures, 695, 2595.
Intercolonial, achat de matériel pour l', 2933.
———achats de wagons, 786.
———à Campbellton, surintendant de l', 554.
———garde d'un pont, 1088.
———M. Devenish, 660.
———embranchement dans Guysborough, 896.
———houille pour l', 556, 558.
———nominations, 1687.
———pensions aux employés, 787.
———section Truro-Moncton, 3509.
———service des marchandises, 2665-2666.
———tarif de transport, 1507.
———taux de transport sur les produits forestiers, 1734.
———traverses pour l', 568.
———wagons à marchandises, 2461.
Interdiction du commerce des spiritueux, 2595.
Invasion des Féniens en N.-E., vétérans de l', 614, 662.
Inverness—Bureaux de poste, 1627.
———dépenses dans, 889.
James, C. C., 2598.
Joliette, bureau de poste, 3728.
———bureaux publics, 3728.
Journaux de Halifax, montants payés à certains, 2242.
Juges de la province de Québec, 2821.
———experts en beurre et en fromage dans la province de Québec, 4121.
Juifs, enrôlement des, 1627.
Justice, commis du ministère de la, 2935.
Kastella, A., 1626.
Killam (Alberta), service postal, 1509.
Kitsilano, réserve indienne, 1733.
Kennedy, R. H., 4259.
La Cie Blue River M. & L., 1124.
Lait en poudre, 886, 1126, 2280, 1090.
Langfeldt, le Dr, 614 et suiv.
*La Patrie* et *L'Evénement*, paiements à, 2408.
Lareau, J. E., 992.
L'Assomption, courrier, 4059.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*

L'Assomption, poste rurale à, 1127-1128.
———quai de, 2274.
Lazaret de Tracadie, bois de chauffage, 2933.
Laszowski, Max Von, 992.
Lessard, le major-général, 567.
Lethbridge, agent d'immigration, 2824.
———bureau de poste, 2933.
Lévis, manège militaire, 2278.
———la quarantaine, 2109.
———salle d'exercices, 3386.
———terrains militaires, 3064.
Little-Sands, brise-lames, 2280.
Lin, expert en, 2462-2463.
Lindsay, J. T., 2463.
Licences à des vapeurs, 2823.
Listes électorales, 1915, 615.
Loi de la Colombie-Britannique, Cies à fonds social, 3727.
Lois de la province de Québec sur l'enseignement, réponse différée, 4120.
Locomotives, 2669.
———à huile en Colombie-Britannique, 1628.
Lapassey, le major, 1218.
Louiseville, bureau de poste de, 565, 1126.
Lunenberg, service des dépêches, 412.
Lyons, John, 4058.
Macdonald, Rév. D. R., 3846-3847.
Mahone-Bay et Martin's-Brook, service des courriers entre, 564.
Main-d'œuvre, importation en Colombie-Britannique, 1393.
Manitoba, terres des écoles, 3847.
Marine, commis du départ. de la, 2934.
———canadienne, service, 2668.
Marchand, Zéphirin, 3246.
Murchie's-Channel, quai, 1733.
Marché américain, poisson frais pour le, 658.
Martin's-River, poste, 4058-4059.
Marconigrammes et câblogrammes, tarif pour, 696 et suiv.
Matane et Rimouski, enrôlement, 2411.
Maxim-Vickers, grève aux usines, 1211.
McInnes, C. S., 3065.
Meat-Cove, brise-lames à, 788.
Medicine-Hat, courrier de Butte-à-l'Aigle, 552.
———édifice des douanes, 1511.
Membres du Parlement nommés lieutenants-colonels, 2273.
———servant dans l'armée, 1627.
Moosejaw, bureau des douanes, 2276.
———camp militaire, 1733.
———entrepôt de vérification, 1627.
Morrisburg (local de la milice), 1127.
Milford-Haven-Bridge, le receveur de la poste, 2278.
Militaires, la solde des, 572.
Mines du nord d'Ontario, 1215.
———commissaire des, 3063.
Ministère de la Milice, commis, 2975.
Ministre de la Milice, 2668-2669.
———de la Milice, frais de voyage, 2276.
———des munitions, 550.
Mitchell, Moses, 3568.
Mitrailleuses, 282, 550, 2565.
Montagne-à-la-Pluie, réserve forestière de la, 663.
Moncton, passage inférieur à, 3167-3168.
Montcalm, poste rurale dans, 1127-1128.
Montpetit, Elzéar, 2823.
Montréal, agents d'immigration, 1511.
———bâtisse des douanes à, 2596.
———édifice de la douane, 2281.
———juges, 2411.
Mullock, le major I. A., 2410.
Munitions d'armes portatives, 1628.
———commission impériale des, 615 et suiv.
———de guerre, 111.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*

Munitions de guerre, achats, 2666.
———ministre des, 550.
*Mudlark* et *Ajax*, charbon aux dragueurs, 566.
Naturalisation des troupes, 3060.
Navires pour les besoins de la guerre, achat de, 697-698.
Neuville, phare de, 614.
New-Glasgow et Eureka, communications, 1090.
New-Richmond, le nouveau bureau de poste, 1170.
———bureau de poste, 1755.
———poste rurale, 2279.
———Ouest, bureau de poste, 3385.
Nickel, exportation du, 2932.
Nominations dans le personnel administratif, 991.
Nord-Canadien, subventions au chemin de fer, 1089.
Nord d'Ontario, mines du, 1215.
North-Bay, dépôt d'armes, 2820.
Nouveau-Brunswick à l'Ile du Prince-Edouard,
Nouvelle-Ecosse, foin pressé en, 556.
Nouvelle-Zélande, achat de blé pour la, 1339.
Obligations de chemin de fer, 924-925.
Obus, inspecteurs, etc., 2105.
———à Stellarton, inspecteurs d', 698.
———à New-Glasgow, inspecteurs d', 698.
Officiers canadiens en Angleterre, 1628.
———célibataires, allocation d'absence, 3245-3246.
———membres des Communes et du Sénat, 1391-1392.
Ogilvie, A. R. C., le major, 1216-1217.
O'Kanagan, réserve, 3294, 3847.
Ottawa, commission des écoles séparées, 2669.
———médecins des camps militaires, 1844.
———édifice des douanes, 1625.
Ouvriers de fermes, 1999.
Pacifique-Canadien, subventions, 1089.
Paiements et péremptions, 552.
Palais législatif, prétendu avertissement, incendie du, 698.
Pardessus, 924.
Parcs américains, 3065.
Paspébiac, quai de, 554.
Patronage politique, 1390.
Pêche de la morue, conférence *re* la, 663.
———de l'éperlan, 697.
———primes, 2669.
Pêcheries de Québec, les, 660.
———dans l'ouest de la N.-E., inspect. des, 565.
———surveillant des, 554.
Perles et diamants, 664.
Phare de Neuville, 614.
Phoques, commission de la pêche des, 3168-3169.
Pictou, officiers de recrutement, 1219.
———bateau de sauvetage sur l'île, 569.
———la poste rurale dans, 569.
Poisson frais pour le marché américain, 658.
———mariné, le, 1846.
———pour les troupes canadiennes, 1733-1734.
Pommes de terre, inspecteur, 993-994.
Pont Marcotte, 2275.
Pope, sir Joseph, 3066.
Population du Canada, 658, 1338.
Port-Hood, quai de, 790.
Port-Howe, le receveur de la poste à, 1125.
———route postale rurale de, 1125.
Port-Nelson, bétail vivant, 2820-2821.
———drague, 2820.
———la navigation à, 613.
———travaux, 2974.
Postes, employés des, 1732, 1999, 2108.
———employés enrôlés, 1846.
———publicité du ministère, 1218.
———recettes, 1732.
———fonctionnaires des, traitements, 1752.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*

Ports et rivières, améliorations des, 889.
Portsmouth, médecins du pénitencier de, 560.
Première division expéditionnaire (transport de la 1ère), 2822.
Prince-George, C.-B., gare de chemin de fer à, 659, 660.
Prince-Rupert, milice à, 3509.
Profits sur commandes de guerre, taxes sur les, 569.
Prohibition, 2595.
———dans l'Ouest, 660.
———dans tout le Canada, la, 553.
———dans les provinces de l'Ouest, 660.
Pugwash, embranchement industriel de, 3167.
Pupitres, achats de, 1340.
Québec, le bureau de poste de, 697.
———et Saguenay, chemin de fer de, 2596.
———commission du port de, 2461.
———les pêcheries de, 660.
———surintendant de la poste à, 567.
Recettes de la vente des timbres-poste et des cartes, 2278.
———provenant de taxes spéciales, 991.
Recrues du corps expéditionnaire canadien, 3168.
Réformes dans l'organisation du service sténographique, 2515.
Régiments d'outre-mer, 1506-1507.
———106e, provisions, 1090.
———106e, 1126.
Regina, bureau du sous-receveur général à, 573.
———camp militaire, 1896.
———installation du revenu de l'intérieur, 1510.
———service de l'intendance, 1753.
Reid, Jack, emprisonné pour sédition, 2105.
Remonte pour les troupes canadiennes, 993.
Renchérissement des vivres, 986, 1265.
Rentes viagères, 1508.
Reproducteurs de race bovine, 924.
———de race porcine, 924.
Revenu de l'Intérieur, commis, 2667.
———installation à Regina, 1510.
———nominations, 2280.
Revenus des douanes, 2270.
Richards, T. W., 1734.
Rigaud, poste rurale à, 616.
———et Pointe-Fortune, factage rural entre, 560.
Rimouski, douanier à, 565.
Riou, réparations au magasin, 553.
Riverside Lumber Company, 2159, 5159.
River-John, les douanes à, 569.
Rivière-au-Renard, brise-lames, 1846.
Rivière-du-Loup, dragage, 2597.
———quai, 2666.
Rivière-Ouelle, quai, 1218.
Rivière Saguenay, améliorations, 3846.
Rochdale-Ouest, le receveur de la poste, 1629.
Roseberg, bureau de poste, 2595.
Ross, le capitaine William, 565.
Ross, Walter, 2411.
Route de la baie d'Hudson, rapport de M. Anderson *re* la, 659.
Sabourin, le lt-col., 992.
Saint-Amour, A. C., 3568.
Saint-Jean, exportations, 3694.
Saint-Laurent, creusage du chenal, 1999.
Saint-Paul l'Ermite, service du courrier, 2279.
Saint-Léonard, N.-B., soldats à, 663.
Salaires courants, le comité des, 1509.
Sans-travail, les, 616.
Secrétaire du ministre de la Marine et des Pêcheries, 2281.
Semences, achats de, 923-924.
Service naval, frais de route, 2410-2411.
Sharpe, M.P., le colonel Samuel, 3066.
Shelburne, courrier de, 616.
———droits de douane, 1546.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*

Shelburne, garde-pêche dans, 565.
———gardien des pêcheries, 564.
———importations à, 1337.
Sherbrooke, bureau de poste, 1999.
———et Mosers-River (N.-E.), service de la poste, 2278.
———salle d'exercices, 3245.
Shouldis, Mme, 1392.
Skeffington, George, 1508.
Soldats à Saint-Léonard, N.-B., 663.
———bas pour les, 614.
———en service d'outre-mer, bulletins de vote pour les, 698.
———lettres aux, 550.
———retour de la guerre et le service civil, 1336.
Solde des militaires, la, 572 et suiv.
Solliciteur général, aménagement du bureau du, 1125.
Smith, R. H., receveur de la poste à Port-Howe, 1125.
Soulanges, canal de, 1088.
———creusage du canal de, 1845.
———jetée du canal, 1508-1509.
———pierre pour le canal de, 1845.
Souris, champ de tir de, 2725.
———pêche au hareng à, 571.
Sous-receveur général à Regina, bureau du, 573.
Spiddel, J. A., 3244.
*Stadacona,* le steamer, 565.
*Starling,* le steamer américain, 564.
Steamers du gouvernement, 1126.
Stedman, Robert E., 3385.
Stellarton, édifice public, 1219.
Stewart, saisie d'automobile, 1510.
Subventions au chemin de fer Nord-Canadien, 1089.
———au Pacifique-Canadien, 1089.
———aux navires dans la Colombie-Britannique, 1628.
———au Grand-Tronc, 1089.
Summerside, bureau de poste, 2109.
———champ de tir de, 2108-2109.
Sunnybrae, courrier, 1626.
Swift-Current, bureau de poste, 1088-1089.
Talbot, le colonel Onésiphore, 1388, 1389.
Tarif d'entier parcours sur le Transcontinental national, 507.
———pour câblogrammes et marconigrammes, 660, 662.
Taxes à payer par les banques, 2282.
———spéciales, recettes, 991.
Témiscouata, service des postes à, 2597.
Temiscaming, barrage, 2669.
Terre-Neuve et l'Ile du Prince-Edouard, service des bateaux à vapeur entre, 555.
Tibbits, Archibald, 1511, 2281.
Timbres de guerre, vente des, 565.
———poste, recettes de la vente des, 550, 2278.
Tonnage des navires inscrits au registre canadien, 2280.
Toronto (chambre de commerce), immigration, 1339.
Tracadie, travaux de réfection au port de, 1510.
Traducteurs surnuméraires, 3385.
Transport de l'alcool dans les régions prohibitionnistes, 2274.
Tranchées, méthode pour l'amélioration des, 3065.
Transcontinental à Québec, employés, 1508.
———commissaire de police sur le, 2824.
———expédition du blé par le, 1337.
Travaux publics, fonctionnaires du ministère des, 3243.
Traverses pour l'Intercolonial, 568.
Tremain, M.P., le colonel, 1733.
*Two-Brothers,* la goélette, 552.

QUESTION ET RÉPONSES—*Suite.*

*Tyrian,* de Halifax, le, 1508.
Valcartier, camp de, 2280.
Vale Railway, 3167.
Valley Railway, le, 786.
Valleyfield, brise-lames, 2822.
Vente de munitions pour armes portatives, 2272.
———des timbres de guerre, 565.
Vétérans de l'invasion des Féniens en N.-E., 614.
Vickers, Limited, 2823-2824.
Victoria (N.-E.), bureaux de télégraphe du comté de, 2725.
———poteaux de télégraphe à, 788.
Victoria (C.-B.), dragage à, 566.
———champ de tir à, 1626.
Victoria, télégraphes du gouvernement dans le comté de, 568.
Victoria Transfer Co., paiements, 3293.
Voiture Packard pour les postes, 1392.
Vote des femmes, 2411.
Wagons, achats de, 786-787.
———citernes, 556.
Wakeham, le commandant, 567.
Wallace Shipyards, Ltd., paiement, 1127.
*Walrondo,* le, 4120.
Wellington, améliorations au port de, 2273.
Wentworth, service du courrier, 3510.
West-Gore, Clarksville, courrier, 2824.
Whitehead, entrepôts frigorifiques à, 787.
Willson, Beckles, 1390.
Wilson, Fred. S., 3510.
Yarmouth, travaux publics à, 569, 1998.

RAPPORTS.

Affaires indiennes, 1915, 80.
Agriculture, 111.
Auditeur général, 1915, 784, 4258.
Berlin, troubles de, 801.
Bibliothèque, 5, 3340.
———dégats, 784 et suiv.
Campbellton, troubles de, 891.
Chèques impayés et devidendes, 473.
Chemins de fer et Canaux, 1915, 523.
Commerce, 1915, 5.
Comité des débats, adoption, 3293.
———des impressions, 3e rapport, 4053.
———permanents, 152.
———spécial, 152.
Commission des eaux internationales relativement à la rivière Saint-Jean, 1706.
———des chemins de fer, 523.
———sur l'incendie du palais législatif, 4186.
Conciliation et enquêtes, 242.
Conférence interprovinciale, 922.
Conseil de la milice au 31 mars, 915, 987.
Département de l'Imprimerie et de la Papeterie publiques pour l'exercice expiré le 31 mars 1915, 1983.
Département des études topographiques au 31 mars 1915, 3383.
Dividendes et chèques impayés, 473.
Douanes, 40.
Enseignement agricole, 189.
Gendarmerie à cheval du Nord-Ouest, 80.
Ferme expérimentale, 1915, 427.
Impressions publiques, 4337.
Laiterie et emmagasinage à froid, 473.
Maître général des Postes, 1915, 4.
Marine et Pêcheries, 1915, 5.
Ministère de l'Intérieur, 1915, 5.
———du Travail, 242.
Réformes dans l'organisation du service sténographique, 2515.
Revenu de l'Intérieur, parties I, II, III, 1914-1915, 962.
Secrétariat d'Etat (anglais et français), au 31 mars 1915, 1210.

RAPPORTS.—*Suite.*

Secrétaire d'Etat pour les affaires extérieurs, au 31 mars 1915, 1087.
Service naval, 1915, 5.
———division des pêcheries, 1915, 5.
Statistiques des canaux pour 1915, 4258.
———de chemin de fer, 2617.
———des télégraphes, 4186.
Transcontinental, 1915, commissaires du, 522.
Travaux publics, 5

SANCTION ROYALE.

Sanction de certains projets de loi par le Gouverneur général suppléant, 2175.
———de certains projets de loi par le Gouverneur général suppléant, 4339, 4340, 4341.

SCRUTIN.

Blé, l'exonération du, 1124.
Commission sur les obus, 3664.
Petites réclamations, contre les chem. de fer de l'Etat, amendement rejeté, 3067.
Prohibition des liqueurs enivrantes, renvoi à six mois du projet de résolution, motion Bennett (Calgary), 2345.
Question bilingue, 4000.
Ventes de cartouches d'armes portatives, motion McKenzie, 4111.

SUBSIDES (PAR ORDRE DE MINISTÈRE).

*Agriculture* :—
Applications de la loi des graines, 3342 et suiv.
Bestiaux, inspection des, 743.
Commission biologique, 3601.
Entomologie, 1480-1481.
Entrepôts frigorifiques, manutention des produits alimentaires, 1497 et suiv.
Expositions, 1499-1500, 1503.
Fruits, 1496-1497.
Graines de semence, 1501-1502.
Industrie laitière, transport, 1490 et suiv.
Insectes destructeurs et autres fléaux (exécution de la loi), 1482 et suiv.
Instruction agricole, exécution de la loi, 1502.
Institut international, 1501.
Laboratoire de biologie, 1502.
Publications, 1501.
Quarantaines, 1503.
Santé des animaux, 1500-1501, crédit en suspens, 1500.
Stations agronomiques, station centrale et annexe, 1453, 1469 et suiv.
Traitements et dépenses casuelles, 685.
Traitements, loyers et gages (loi des céréales), 3283.

*Chambre des communes* :—
Législation, 4050.
Saucier, F. X., 4265 et suiv.
Sherwood, Crossley, 4265 et suiv.

*Chemins de fer et Canaux* :—
Baie d'Hudson et têtes de ligne, 658.
Canal Welland, 3617 et suiv.
Chemin de fer antiglisseurs et plaques de traverse, 1669 et suiv.
Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, Grand-Tronc-Pacifique, 3179 et suiv., 3224 et suiv.
Chemins de fer d'Edmonton et autres, 3608 et suiv.
C.-N. R., prêt de $15,000,000, 4142 et suiv.
Commission des chemins de fer, 3571 et suiv.
G.-T.-P., directeur du gouv., 3290 et suiv.
Imputable sur le capital, Intercolonial, 2705, 2899, 2903 et suiv., 3534, 3552, 3596.

SUBSIDES (PAR ORDRE DE MINISTÈRE)—*Suite.*

*Chemins de fer et Canaux*—Suite.
Intercolonial, affaire Paradis, 2914.
Nouveau-Brunswick à l'Ile du Prince-Edouard, 368.
Prêt de $8,000,000 au G.-T.-P., 3817, 3823, 4005, 4036.
Saint-Jean, tête de ligne, etc., 3760 et suiv.
Traitements et dépenses casuelles, ingénieur en chef, etc., 656.

*Commerce et Industrie* :—
Annapolis et Londres, service de vapeurs, 2653-2654.
Barr, veuve James, 3720-3721.
Canada, Australie et Nouvelle-Zélande sur l'océan Pacifique, 2663.
Canada, Chine et Japon, service de vapeurs, 2664.
Canada et Afrique-Sud, service de vapeurs, 2658-2659.
Canada et Cuba, service de vapeurs, 2656.
Canada et les Antilles, service de vapeurs, 2657-2658.
Canada et Terre-Neuve, service de vapeurs, 2607.
Commissaires, agents, etc., 3165-3166.
Extension du commerce, 3718 et suiv.
Halifax, Saint-Jean, Terre-Neuve et Liverpool, service de vapeurs, 2059-2060.
Saint-Jean, Dublin et Belfast, service de vapeurs, 2660 et suiv.
Traitements et dépenses éventuelles, 687.

*Douanes* :—
Appointements et dépenses imprévues, 3813 et suiv.
Perception des droits de douane, 4251 et suiv.
Traitements, 684.

*Finances* :—
Académie royale des arts, 3291-3292.
Administration centrale, bureau du secrétaire du Gouverneur général, traitement, 678.
Administration centrale, ministère des Finances et conseil de la trésorerie, 684.
Agents consulaires à l'étranger, 1025-1026.
Allan, J. B., pension, 1026.
Association de la presse canadienne, 3807.
Auditeur général, cinq commis, 3813.
———salaires et dépenses éventuelles, 681 et suiv.
Bibliothèque, 692.
Champs de bataille, commission, 3807.
C.-N. R., prêt de $15,000,000, 4165 et suiv.
Commission d'économie et d'embellissement, 3811 et suiv.
———des champs de bataille, 3297-3298.
———internationale, 1023 et suiv.
———de conservation, 1020 et suiv.
———d'embellissement, distribution du rapport, 3810.
———du service civil, 688 et suiv.
Conseil médical du Canada, subventions, 3291.
Conservation, commission de, 1120 et suiv.
Dépenses casuelles, commissions, crédit supp., 3283.
———imprévues, 3290.
Dette publique, fonds d'amortissement, 676, réservé, 677.
Divers, commission du district fédéral, crédit suppl., 3254 et suiv.
———monnaie, 3806.
Finances et conseil de la trésorerie, ministère des, administration centrale, 684.
Haut commissaire à Londres, 3813.
———bibliothèque, 1017 et suiv.
———intérimaire à Londres, 1000 et suiv.

SUBSIDES (PAR ORDRE DE MINISTÈRE)—*Suite.*

*Finances*—Suite.

Haut commissaire à Londres, traitement et dépenses casuelles au bureau du, 687 et suiv.
Hôtel de la monnaie, 3290.
Impressions, 4050.
———et papeterie, traitement, Fred. Cook, etc., 678.
Ingénieur consultant du gouvernement, traitement et dépenses casuelles, 608.
Fixation de la discussion des subsides, 549.
Fred. Cook, 678.
Ministère en général, dépense casuelle, crédit suppl., 3284.
Monnaies étrangères, retrait de la circulation de certaines, 677 et suiv.
Monument Champlain à Ottawa, 3292.
Pensions, soulèvement de 1885, 3812-3813.
———au sujet de l'invasion des Féniens, 3812.
———guerre européenne, 3813.
Pour payer certaines dépenses non autorisées, 3297.
Prévisions budgétaires, 2792-2793.
Taxe de guerre sur les bénéfices du commerce, administration de la loi, 3808 et suiv.
Traite des blanches, 1025.
Troupes canadiennes, distribution aux, 1011.
Union interparlementaire de la paix, 1000.
Voies et moyens, 1833 et suiv.

*Intérieur*:—

Domaine public et parcs fédéraux, gravure, lithographie, impressions, etc., 885.
Forces hydrauliques au Manitoba, en Saskatchewan, etc., enquêtes au sujet des, 875 et suiv.
Gendarmerie à cheval du N.-O., 680 et suiv., 710.
Gouvernement du Yukon, 1372 et suiv.
Immigration, agences, 2553 et suiv.
———chinoise, appointements, 2559-2560.
———chinoise, dépenses casuelles, 2560-2561.
———distribution des graines, etc., 2998 et suiv.
Indiens, Ile du Prince-Edouard, fonctionnaires, 2809 et suiv.
Institutions scientifiques, relevés astronomiques, etc., 1383 et suiv.; réservé, 1388, 2546 et suiv.
Indiens, instruction des, 2818.
———nécessiteux, Colombie-Britannique, 3004 et suiv.
———Nouveau-Brunswick, agents, 2802 et suiv.
———Nouvelle-Ecosse, inspecteur, 2794 et suiv.
———Ontario et Québec, 2793-2794.
Irrigation, 878 et suiv.
Manitoba, protection des forêts, etc., 872 et suiv.
Nord-Ouest, protection des forêts, 872 et suiv.
Saskatchewan, protection des forêts et de l'arboriculture, 872 et suiv.
Terres et parcs fédéraux, appointements, service extérieur, 855 et suiv.
———arpentages, etc., 869 et suiv.
———dépenses casuelles, 863 et suiv.
———salaire de John Mason, charpentier, 869; crédit biffé, 869.
———protection des troupeaux de rennes, 875.
Territoires du Nord-Ouest, enrôlements du commissaire, 980.
Traitements, 678.

*Justice*:—

Administration, 692, 1026 et suiv.
Affaires litigieuses, 1029 et suiv.

SUBSIDES (PAR ORDRE DE MINISTÈRE)—*Suite.*

*Justice*—Suite.

Bibliothèque canadienne de droit à Londres, 1030 et suiv.
Pénitenciers, Kingston, 2219 et suiv.; 2237 et suiv.
Traitement des juges dans la Saskatchewan, 2892 et suiv.

*Marine et Pêcheries*:—

Affaires navales, service radiotélégraphique, etc., 3049 et suiv.
Bureau de renseignements, entretien, 2528 et suiv.
———surveillance des pêcheries, 2529 et suiv.
Canada et Manchester, service de vapeurs, 2660.
Capitaines et seconds, examens, 719.
Chenal maritime du St-Laurent, 747 et suiv.
Colombie-Britannique, établissements de sauvetage dans la province de la, 743 et suiv.
Dépenses d'enquête, 3059.
Eaux navigables, enlèvement des obstacles dans les, 741 et suiv.
Ecoles de navigation, 720 et suiv.
Entretien des navires, etc., 3024 et suiv.
Etablissements de sauvetage dans les provinces maritimes, 743.
Etudes hydrographiques, 3042.
*Eureka*, le steamer, 768.
Exposition de poisson, 2532 et suiv.
Gaspé et Dalhousie ou Campbellton, service de vapeurs, 3283.
Hôpitaux de la marine, fonds des marins, 3599-3600.
*Maisonneuve*, le, 780.
Marine, hôpitaux de la, 781 et suiv.
Naufrages, enquêtes sur les, 720.
Phares et balises, appareils, signaux sous-marins, vaisseaux pour travaux de construction, 757 et suiv.
Pilotes à la retraite, pension, 776 et suiv.
Ports canadiens de l'Atlantique et l'Australie et la Nouvelle-Zélande, service de vapeurs, 2655-2656.
Protection des pêcheries, 3041.
Provinces maritimes, établissement de sauvetage dans les, 743 et suiv.
Québec, établissements de sauvetage dans la province de, 743 et suiv.
Saint-Jean, Halifax et Londres, service d'hiver, 2663.
Salaires et allocations de gardiens de phares, 752 et suiv.
Service maritime et fluvial, dépenses casuelles, 745 et suiv.
Service maritime et fluvial, Ile du Prince-Edouard, 3598.
Service de vapeurs entre Saint-Jean (N.-B.) et Digby, 2992 et suiv.
———entre l'Ile du Prince-Edouard et le continent, 2989.
———entre Halifax et l'île Tancook et autres endroits, 2484.
Service des marées, 3054 et suiv.
Service maritime et fluvial, dépenses casuelles, 745 et suiv.
Service naval, protection des eaux septentrionales, 3059.
Service de vapeurs entre Mulgrave et Guysborough, 2987.
Service de vapeurs entre Pictou et Montague, 2987.
Service de vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard et Terre-Neuve, 2987.
Service maritime et fluvial, deux vapeurs, construction, 3599.

SUBSIDES (PAR ORDRE DE MINISTÈRE)—*Suite.*

*Marine et Pêcheries*—Suite.

Service de vapeurs entre Halifax et Spry-Bay, 2985.
Service de vapeurs aux îles de la Madeleine, 2487.
Stations de sauvetage, 3057 et suiv.
Sydney, Hamilton, Bras-d'Or, service de vapeurs, 3283.
Traitements et déboursés des fonctionnaires, commission consultante, etc., crédit voté, 2515.
Mesures pour la réduction du chien de mer, 2521 et suiv.
Vaisseaux naufragés à certains endroits, 742.
Vapeurs et brise-glace de l'Etat, 717 et suiv.
Victoria et San-Francisco, service de vapeurs, 2664.

*Milice et Défense* :—

Allocations de service actif, 1405 et suiv.
Arsenal fédéral, 3703 et suiv., 3759 et suiv.
Distribution aux troupes canadiennes, 1011.
Enseignement professionnel donné aux anciens soldats, 1717 et suiv., 1724 et suiv.
Service des cadets, 3667 et suiv.

*Mines* :—

Commission géologique, rapports de la, 4051.
Entretien du bureau d'épreuves, Vancouver, 2454.
Mines et commission géologique, 2438 et suiv.
Musée Victoria, 2457 et suiv.

*Postes* :—

Commis du service ambulant, 3700.
Divers, 2849 et suiv.
Linahen, Veuve John, 3701-3702.
Service extérieur, appointements et allocations, 2115, 2139.
———traitements et allocations, 2846 et suiv.
Subventions postales et paquebots, 3868 et suiv.
Traitements et dépenses éventuelles, 687.

*Revenu de l'Intérieur* :—

Falsification des denrées alimentaires, 2268-2269.
Traitements du bureau, 685.

*Travail* :—

Conflits industriels, 3721 et suiv.

*Travaux publics* :—

Alberta, 3006.
Alberta et Saskatchewan, ports et rivières, 3468 et suiv.
———lignes télégraphiques et téléphoniques, 3806.
Angus-Est, édifice public, 2953.
Anse Saint-Jean, quai, 3792.
Appointements et dépenses éventuelles, 687.
Baie Fortune (I.P.-E.), 3805.
Baie Georgienne, 3482.
Baie St-Paul, quai et mur de soutènement, 3312.
Berlin, édifice public, 2960.
Berthier, édifice public, 2953.
Bessano, édifice public, 3007.
Bouctouche, édifice public, 2950.
Brantford, salle d'exercices, 2960.
Brudenell, quai, 3301.
Burford, édifice public, 2960.
Burk's-Falls, édifice public, 2961.
Calgary, salle d'exercices, 3783.
Canal de la Trent, améliorations, 3571.
Cap-Chat, jetée de dérivation, 3312.
Cap-Rosier, mole, 3312.

SUBSIDES (PAR ORDRE DE MINISTÈRE)—*Suite.*

*Travaux publics*—Suite.

Cayuga, édifice public, 3782.
Chandler, quai, 3312.
Cobourg, édifice public, 2961.
———quai, de l'est, 3794.
Colombie-Britannique, fleuve Fraser, 3795.
Commission internationale, fleuve Saint-Jean, 3481.
Cow-Bay, 3298.
Crédits en général, 3010 et suiv.
Cunnington, édifice public, 2961.
Digue d'emmagasinage, 3481.
Divers, division de l'architecture, 3474-3475.
———division du génie, 3475 et suiv.
Dragage, Ontario et Québec, 3796.
Durham, édifice public, 2961 et suiv.
Edmonton, bureau de poste, 3007.
———entrepôt de vérification, 3007.
———salle d'exercices, 3007.
Edouard VIII, monument, 3480-3481.
Edifice de l'Est, 3781.
———du gouvernement, 3016.
———fédéraux, 3012.
———fédéraux, Ottawa, service téléphonique, 3014.
Edifices publics, Angus-Est, 2953.
———Barrie, 2950 et suiv.
———Berthier, 2953.
———édifice du revenu, 2957.
———Hull, bureau de poste, 2954.
———Gaspé, 2954.
———Grand'Mère, 2954.
———Grosse-Ile, 2954.
———Jeune Lorette, 2955.
———Joliette, 2955.
———loyers, etc., 3013, 3806.
———Maisonneuve, 2955.
———Malbaie, 2957-2958.
———Mont-Laurier, 2955.
———Montréal, bureau de poste général, 2955.
———Montréal, nouvelle caserne, 2956.
———Montréal, station postale "A", 2956.
———Montréal, station postale "G", 2956.
———Nouvelle-Ecosse, 2949.
———Québec, parc Savard, 2958.
———Québec, bureau de poste, 2958.
———Sainte-Agathe-des-Monts, 2958-2959.
———Shawville, 2958.
———Sherbrooke, 2958.
———Trois-Rivières, 2959.
———Verdun, 2959.
Fighting-Island, rivière Détroit, 3331.
Fleuve Fraser, améliorations, 3335-3336.
Fort-Frances, quai, 3331.
Fort-William, édifice public, 2966.
Galerie nationale des arts, Ottawa, 3482.
Galt, salle d'exercices, 2966.
Gaspé, édifice public, 2954.
Goderich, améliorations au port, 3332-3333.
Grand Bent, 3794.
Grande-Prairie, salle d'immigration, 3008.
Grand'Mère, édifice public, 2954.
Grands-Mechins, quai, 3792.
Green-Point (Beresford), brise-lames, 3310.
Grosse-Ile, édifice, 2954.
———quais, 3313.
Hamilton, améliorations au port, 3333.
———édifice public, 2966.
Harrington, quai, 3313.
Havres et rivières, Bathurst, 3308-3309.
Hull, édifice public, bureau de poste, 2954.
Ile de la Madeleine, baie de l'hôpital, brise-lames, 3313.
Ile Perrot, quai, 3313-3314.
Jeune Lorette, édifice public, 2955.
Joliette, édifice public, 2966.
Kemptville, édifice public, 2966.

SUBSIDES (PAR ORDRE DE MINISTÈRE)—*Suite.*

*Travaux publics*—Suite.

Kingston, édifice public, 2966.
———améliorations au port, 3333 et suiv.
———collège militaire royal, 3782.
Lachine, quai, 3315.
Lac Porter, chenal, 3298-3299-3300.
Latour, monument à madame, 3482.
Leamington, quai, 3335.
Lévis, bassin de radoub, 3805.
Lignes télégraphiques et téléphoniques, P.Q., améliorations, 3468.
Lignes télégraphiques, reconstruction, 3338-3339.
Lindsay, édifice public, 2967.
Loyers, 3015.
Maisonneuve, édifice public, 2955.
Malbaie, édifice, 2957-2958.
———jetée, ????
Manitoba, Altamount, 2973.
———rivière Rouge, améliorations, 3335.
Milverton, édifice public, 2967.
Monnaie, la, 3782.
Mont-Laurier, édifice public, 2955.
Montréal, station postale "G", 2956.
———édifice du revenu, 2957.
———nouvelle caserne, 2956.
———bureau de poste général, 2955.
Moosejaw, ligne télégraphique de Wood-Mountain, 3803 et suiv.
Millbrook, 2967.
Napanee, édifice public, 2967.
North-Lake, port, 3307-3308.
Nouveau-Brunswick, Cap-Bold, 3309-3310.
———2950.
———Dorchester, quai, 3310.
———Kouchibouguac, 3790-3791.
———Fredericton, ferme expérimentale, 3310.
Nouvelle-Ecosse, Yarmouth, améliorations au havre, 3300-3301.
———ports et rivières, 3783-3784.
———douane d'Halifax, 3806.
Oakville, édifice public, 2967.
Ottawa, édifices administratifs, aménagement, 2967.
———édifices administratifs, fils métalliques, 2970.
———édifice central, 3781.
———édifice du Parlement, améliorations, 2968.
———édifices publics, appareils de sauvetage, 3782.
———nouvelle salle d'exercices, 2968.
Outillage du dragage, 749, 3337-3338.
Palmerston, édifice public, 2970.
Pembroke, salle d'exercices, 2971.
Peterborough, édifice public, 2971.
Phares et service côtier, quais, entretien et réparations, 768 et suiv.
Pictou, édifice des douanes, etc., crédit rayé, 2949.
Parry-Sound, réclamation Robinson, Walton et White, 3794.
Port-Burwell, quais, 3794.
Port-Dover, améliorations au port, 3335.
Ports et rivières en général (Ontario), améliorations et réparations, 3301 et suiv.
———en général, réfections et améliorations, 3310.
———Ontario, 3331.
———Québec, brise-lames à l'Anse-à-Blondel, 3311.

SUBSIDES (PAR ORDRE DE MINISTÈRE)—*Suite.*

*Travaux publics*—Fin.

Port et rivière, Anse-à-Beaufils, 3312.
———Bruce-Mines, quai, 3793.
———en général, Manitoba, 3337.
Port-Stanley, 3794.
Port-Lewis, 3794.
Québec, bureau de poste, 2958.
———Laprairie, travaux de protection, 3316 et suiv.
———parc Savard, 2958.
———rivière Saint-Charles, 3723 et suiv.
Quyon, T. et J. Moran, réclamation, 3793.
Regina, améliorations locales, 3782.
Rideau-Hall, 3014.
Rimouski, aqueduc au quai, 3793.
———port, 3324 et suiv.
Rivière des Français, brise-lames, 3725.
———digue, 3332.
Rivière de l'Est, améliorations, 3298.
Rivière-du-Loup (Fraserville), amélioration du port, 3327-3328.
———en haut, écluse et digue, 3328.
Rivière Laguerre, améliorations, 3328.
Rivière Stickine, améliorations, 3336.
Rivière à l'Esturgeon, améliorations, 3335.
Sainte-Agathe-des-Monts, édifice public, 2958-2959.
Sainte-Anne-de-la-Pocatière, quai, 3327.
Sainte-Anne-du-Saguenay, quai, etc, 3329.
Sainte-Croix, quai, 3329-3330.
Sainte-Pétronille, île d'Orléans, quai, 3330.
Saint-Jean, île d'Orléans, 3330.
———nouveau bureau de poste, 2952.
Saint-Irenée, quai, 3330.
Saint-Jean-Ouest (N.-B.), édifice d'inspection médicale, 3781.
Saint-Léonard (N.-B.), et Van Buren (Maine), pont international, 3797 et suiv.
Saint-Jean, améliorations au port, 3491 et suiv.
Ste-Cécile-du-Bic, quai et port, 3329.
Ste-Anne-des-Monts, débarcadère, 3328.
St-Germain de Kamouraska, 3330.
Saskatchewan, 2974.
———lignes télégraphiues et téléphoniques, 3483 et suiv.
Shawville, édifice, 2958.
Shédiac, édifice public, 2952.
Sherbrooke, édifice public, 2958.
Stewart, quai, 3336.
Surf-Inlet, quai, 3336-3337.
Sutherland, édifice public, 3783.
Temiscaming-Nord, quai, 3323 et suiv.
Toronto, améliorations au port, 3914 et suiv.
———édifices militaires, 2972 et suiv.
———station centrale, 2971 et suiv.
Tracadie, brise-lames, etc., 3310-3311.
Trois-Rivières, édifice public, 2959.
———quai, 3330.
Valleyfield, quai, 3330.
Vancouver, salle de détention, 3009.
Vegreville, édifice public, 3009.
Verdun, édifice public, 2959.
Victoria, observatoire, 3009.
———Harbour, améliorations, 3725.
———travaux publics, 3783.
Winnipeg, édifice pour l'immigration, 3782.
———port, quai, 3335.
———receveur pour la transmission des effets postaux, 3782.
Yukon, édifice public, 3017.